XVI + 685 P.

NEGOCIATIONS

SECRETES

DE MUNSTER

ET

D'OSNABRUG.

TOME TROISIEME.

NEGOCIATIONS

SECRETES

DE MUNSTER

ET

D'OSNABRUG

TOME TROISIEME

NEGOCIATIONS
SECRETES
TOUCHANT LA PAIX
DE MUNSTER
ET D'OSNABRUG;
OU RECUEIL GENERAL

DES PRELIMINAIRES, INSTRUCTIONS, LETTRES, Mémoires &c. concernant ces Négociations, depuis leur commencement en 1642. juſqu'à leur concluſion en 1648. Avec les Depêches de Mr. de VAUTORTE, & autres Piéces au ſujet du même Traité juſqu'en 1654. incluſivement.

LE TOUT TIRE' DES MANUSCRITS LES PLUS AUTHENTIQUES.

Ouvrage abſolument néceſſaire à tous ceux qui ſe pourvoiront du

CORPS DIPLOMATIQUE OU GRAND RECUEIL DES TRAITEZ DE PAIX, & d'autant plus utile aux Politiques & Négociateurs qu'il renferme le Fondement du Droit Public.

TOME TROISIEME.

Où l'on trouve les Lettres, Mémoires & Inſtructions Sécrétes de la Cour & des Plénipotentiaires de France pendant l'année 1646. *& quantité de Piéces écrites par différens Miniſtres au ſujet deſdites Négociations en* 1646. *De plus les Négociations Sécrétes de Mr. de* VAUTORTE *Ambaſſadeur Plénipotentiaire de Sa Majeſté T. C. auprès de la Diéte de Ratisbonne depuis le* 10. *de Novembre* 1645. *juſqu'au* 23. *d'Avril* 1654.

A LA HAYE,
CHEZ JEAN NEAULME.
MDCCXXVI.

NEGOCIATIONS
SECRETES
TOUCHANT LA PAIX
DE MUNSTER
ET OSNABRUG.

TABLE

DES

PIECES

CONTENUES

Dans ce Tome III.

1646. 6. Janvier. LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* pag. 1
Il recommande les intérêts de la Landgrave & des Villes de Strasbourg & de Colmar.

du même. REPONSE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires au Mémoire du Roi.* 2
Diſpoſitions des Miniſtres de l'Empire à l'égard de ceux de Baviere. Préparatifs des François pour la Campagne. Leur intelligence avec les Bavarois.

du même. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 3
Négociation de Monſieur de Servien approuvée. Les Suedois veulent la Guerre. Le Prince de Tranſilvanie ſuſpect. Oppoſition de la France à la ſecularisation des biens d'Egliſe dans l'Empire.

du même. MEMOIRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 6
Conditions de l'Alliance des François avec les Etats Généraux. Prétentions des premiers en Allemagne. Celle du Duc de Savoye dans les Diétes de l'Empire. Rappel de l'Ambaſſadeur de France en Savoye.

du même. MEMOIRE *de Monſieur le Cardinal Mazarin à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 9
Avis donné par le Nonce.

du même. REPONSE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires au Mémoire du Roi.* 10
Affaire de l'Alſace. Les Imperiaux recherchent les Suedois & les Proteſtans de l'Empire. Prétentions du Réſident de Suede.

12. dud. MEMOIRE *de ſon Eminence à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 11
Diſpoſitions de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne au ſujet de la Paix. Offres du dernier aux Etats Généraux.

13. dudit. DISCOURS *ſur les qualitez des Plenipotentiaires de Meſſieurs les Etats, envoyé à Munſter par ſon Eminence.* 12
Caractere deſd. Plenipotentiaires.

du même. MEMOIRE *de ſon Eminence à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 13
Diſpoſitions des Suedois. Leurs demandes. Situation de l'Eſpagne. Conditions du Mariage propoſé avec l'Infante.

du même. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 15
Levées en Allemagne. Suedois craints dans l'Empire. Correſpondance de Baviere avec les François. Affaire des Barberins.

1646. du 14. dud. LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 16
Affaire du Sieur de la Barde Réſident à Osnabrug avec les Suedois. Prétentions de ces derniers. Honneurs rendus aux Ambaſſadeurs de Hollande par ceux d'Eſpagne.

20. dud. LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 18
Touchant les ſubſides dus à la Suede. Titre d'Excellence donné par les Imperiaux, aux Ambaſſadeurs Hollandois.

du même. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 19
On ſatisfait les Villes de Strasbourg & Colmar, & la Landgrave. Suite de l'affaire des Barberins. Diférend entre la Suede & la Pologne. Plaintes de Madame de Mantouë. Intrigues d'Oxenſtiern contre la France.

du même. MEMOIRE *de Son Eminence touchant un parti pour la Paix avec l'Eſpagne.* 20
Echange des Païs-Bas avec la Catalogne. Avantages de ce projet.

du même. RAISONS *qui ſemblent devoir perſuader aux Eſpagnols, le parti dont eſt queſtion.* 24

du même. MEMOIRE *de Son Eminence à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 25
Comment on doit ménager les Catalans. Préparatifs de la France.

du même. REPONSE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires, aux Mémoires de Son Eminence.* 27
Difficultez de l'échange. Le meilleur moyen pour y parvenir.

27. dud. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 29
Hauteur des Suedois. Plaintes de l'Archevêque de Breme contr'eux. Suite de l'affaire des Barberins.

du même. MEMOIRE *de Son Eminence à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 30
Conduite qu'il faut tenir avec les Suedois. Intelligence du Duc de Baviere avec les François.

du même. REPONSE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires au Mémoire de Son Eminence.* 32
Plainte contre les Suedois ſur l'affaire de Monſieur de la Barde. Le Nonce refuſe de traiter avec les Proteſtans. Propoſi-

TABLE

1646. position des Etats de l'Empire. Et des Médiateurs.

27. Janv. LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 34
Sur la levée des François dans l'Empire. Conférences avec les Médiateurs. Plaintes contre les Suedois.

1. Février. LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 36
Passeport refusé au Duc de Lorraine. Conference avec les Médiateurs.

ADDITION *de Monsieur Servien à la Dépêche du 1. Février.* 38
Protestation de Contarini. Partialité des Médiateurs.

3. dud. LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 39
Jalousie des Suedois. Négociation des Espagnols avec les Hollandois.

du même. MEMOIRE *du Roi à Messieurs les Plenipotentiaires.* 41
Arrivée des Barberins en France. Plaintes contre le Pape.

du même. MEMOIRE *de Son Eminence à Messieurs les Plenipotentiaires.* 43
Touchant l'affaire de Monsieur de la Barde. Proposition au sujet de l'Alsace. Autre pour l'échange. Affaire des Barberins.

du même. LETTRE *de Monsieur le Comte de Brienne à Messieurs les Plenipotentiaires.* 46
Raisons de s'opposer à la cession des Etats Catholiques aux Suedois. Affaire de Monsieur de la Barde. Dédommagement à proposer à l'Archiduc.

6. Février. REPLIQUE *de son Eminence au Mémoire de Messieurs les Plenipotentiaires du 20. Janvier* 1646. 49
Ses raisons au sujet de l'échange. Son entretien avec l'Ambassadeur de Venise. Diférend avec le Pape touchant Philipsbourg.

RAISONS *qui doivent porter Messieurs les Etats à desirer l'échange de la Catalogne, & même du Roussillon, avec la Flandre & le Comté de Bourgogne, entre la France & l'Espagne.* 56

10. dud. LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 57
Leurs plaintes contre les Suedois, & contre les Médiateurs. Intrigues des Espagnols, Représentations des François aux Ambassadeurs de Hollande.

du même. MEMOIRE *de son Eminence à Messieurs les Plenipotentiaires.* 60
Pouvoir de Peñaranda. Situation de l'Espagne. Intrigues de Castel-Rodrigo. Raison du voyage d'Estrade à la Haye. Préparatifs de la France.

du même. LETTRE *de Monsieur le Comte de Brienne à Messieurs les Plenipotentiaires.* 63
Affaire des Barberins. Touchant le Passeport du Duc de Lorraine. Le Prince de Darmstadt demande la protection de la France.

17. dud. LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 65
Voyage de Monsieur d'Avaux à Osnabrug. Raison pour le dédommagement de l'Archiduc. Levées. Proposition des Médiateurs. Affaire des Barberins. Prétentions de l'Ambassadeur de Mantouë.

REPONSE *au Mémoire de son Eminence du 3. Février.* 70
Affaire de Monsieur de la Barde. Fierté des Suedois. Affaire des 3. Evêchez. Affaire des Barberins.

1646. LETTRE *de Monsieur le Comte de Brienne à Messieurs les Plenipotentiaires.* 72
Le France veut garder Philipsbourg. A quel titre elle posséde les 3. Evêchez.

du même.

MEMOIRE *de son Eminence à Messieurs les Plenipotentiaires.* 75
Les Suedois opposez à la Paix. Mauvais état de l'Espagne. Etat des affaires d'Angleterre. Intrigues des Espagnols dans ce Royaume. Légéreté du Duc de Lorraine. Affaire des Barberins.

du 23.

LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 81
Ils jugent qu'il faut déclarer aux Hollandois les offres de l'Espagne.

24. Février.

LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à la Reine.* 82
Offres des Espagnols. Succès de la confidence qu'on en fait aux Hollandois.

du même.

LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 84
Avis du voyage de Monsieur d'Avaux à Osnabrug. Son sentiment sur les Suedois. Ses Conférences avec les Etats de l'Empire. Bonnes volontez de l'Empereur pour la Suede.

du même.

LETTRE *de Monsieur le Comte de Brienne à Messieurs les Plenipotentiaires.* 92
Soupçon contre les Suedois. Plaintes contre les Hollandois. Affaire des Barberins. Affaires d'Angleterre.

3. Mars.

LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 94
Leurs craintes au sujet de la cession de la Poméranie. Députation des Etats de l'Empire aux Ambassadeurs de France. Saufconduit demandé pour ceux de Portugal. La France insiste sur la liberté du Prince Edouard. Emportement des Espagnols à ce sujet.

du même.

LETTRE *de Monsieur le Comte de Brienne à Messieurs les Plenipotentiaires.* 97
Partialité du Pape. Concile proposé. Subside envoyé à la Landgrave. Prétentions du Comte d'Egmont.

du même.

MEMOIRE *de son Eminence à Messieurs les Plenipotentiaires.* 99
Affaire de Philipsbourg. Pouvoir des Ambassadeurs Espagnols. Touchant l'Alsace. Présent fait à l'Electeur de Trêves. Intrigues des Espagnols auprès des Hollandois. Affaire de l'échange.

7. Mars.

MEMOIRE *du Roi à Messieurs les Plenipotentiaires.* 104
Méfiance sur les offres des Espagnols. Réponse de la Reine a ce sujet. Raisons qui font espérer le succès de l'échange.

du même.

LETTRE *de Monsieur le Duc d'Orleans à Monsieur le Duc de Longueville.* 107
Sur le retardement de la Paix.

du même.

LETTRE *de Monsieur le Comte de Brienne à Messieurs les Plenipotentiaires.* 108
Touchant les propositions de l'Espagne.

8. dud.

LETTRE *de la Reine à Messieurs les Plenipotentiaires.* 109
Ses raisons pour refuser l'offre du Roi d'Espagne. Moyens pour faire la Paix.

du même.

LETTRE *de la Reine à Messieurs les Plenipotentiaires.* 111
Sa proposition au Roi d'Espagne.

du même.

LETTRE *de Monsieur le Prince à Messieurs les Plenipotentiaires.* 112
Il approuve les demarches de la Reine.

du même.

MEMOIRE *de son Eminence à Messieurs les Plenipotentiaires.* 112

Om-

1646. Ombrage des Hollandois ſur les offres de l'Eſpagne.

du 10. dud. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 113
Education du Roi confiée au Cardinal.

du même. LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 114
Soupçon contre les Suedois. Ombrage des Hollandois. Diſpoſitions des Etats de l'Empire à l'égard de la France.

REPONSE *au Mémoire de ſon Eminence du 23. Fevrier.* 116
On ne peut point eſpérer l'échange. Meſures contre le Duc de Lorraine.

17. dud. LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 118
Satisfaction des Hollandois, & murmure des Médiateurs au ſujet de la Réponſe de la Reine. Etats de l'Empire favorables à la France & à la Suede. Offres du Prince de Tranſilvanie. Prétentions de la France. Oppoſition des Eſpagnols.

du même. MEMOIRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Cardinal Mazarin.* 121
Diſpoſitions des Etats de l'Empire à l'égard de la France.

du même. REPONSE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires aux Memoires de ſon Eminence des 3. 7. & 10. Mars.* 123
Les Hollandois contraires à l'échange. Argent repandu par les Eſpagnols dans l'Aſſemblée.

du même. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 124
Soupçon contre les Hollandois. Caractere de Contarini. Crainte de la Ville de Strasbourg. Offres du Duc de Parme.

du même. MEMOIRE *de ſon Eminence à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 127
Le Prince d'Orange refuſe l'échange. Les Suedois s'oppoſent à la ſuſpenſion d'armes.

du même. AUTRE *Memoire de ſon Eminence à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 130
La conquête du Perou propoſée à la France.

24. dud. LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 132
Artifice des Eſpagnols dans leurs propoſitions. Leurs offres rejettées.

du même. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 134
Médiation du Duc de Parme acceptée. Séparation des Etats de Languedoc, & pourquoi.

du même. MEMOIRE *de ſon Eminence à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 136
Bons offices du Duc de Baviere. Affaires d'Angleterre. Bulle contre les Barberins.

du 31. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 138
Affaire de la Landgrave. Prétention de l'Electeur de Brandebourg.

du même. MEMOIRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 140
Conditions ſubſtituées à l'échange.

7. Avril. LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 141
Leur Conférence avec les Hollandois. Proteſtation de ces derniers.

du même. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 144
Traité fait avec les Hollandois pour la campagne. Affaire du Markgrave de Bade-Dourlach.

1646. MEMOIRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 146
du même. Promeſſe des Hollandois pour la campagne. Intrigues des Eſpagnols auprès d'eux.

LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 148 — 14. dud.
Touchant Pignerol. Ligue pour la ſureté de la Paix.

MEMOIRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 150 — du même.
Sur Cazal & Correggio. Affaire du 8. Electorat.

LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 152 — du même.
Fauſſes idées de Trautmansdorff ſur les Suedois.

REPONSE *au Mémoire du Roi du 31. Mars.* 153
Bons offices des Bavarois. Danger de propoſer l'échange.

LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 153 — 19. dud.
Demande de Contarini pour le dédommagement de l'Alſace. Crainte des Villes Imperiales.

LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 155 — 21. dud.
Pouvoir d'Eſpagne pour traiter avec les Hollandois. Appel en France de la Bulle du Pape. Affaire du Montferrat. Succeſſion de Juliers.

MEMOIRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 157 — du même.
Ordre ſur l'affaire d'Alſace. Offre de la France contre le Turc. Partialité des Médiateurs.

LETTRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 160 — 25. dud.
En faveur de la Maiſon de Mantouë.

LETTRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 160 — 26. dud.
Ordre ſur l'affaire d'Alſace.

MEMOIRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 161 — du même.
Ceſſion de l'Alſace. Dédommagement accordé aux Archiducs. A quelles conditions. Crainte au ſujet de l'armement de l'Empereur contre le Turc. Propoſition d'une échange. Conditions de la Paix avec l'Eſpagne.

LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 166 — du même.
Empreſſement de la France pour la Paix. Paſſeport pour les Miniſtres de Portugal.

LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 168 — 5. Mai.
Arrivée du Prince de Galles en France. Voyage de la Cour.

MEMOIRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 168 — du 7. dud.
Les Alliez de la France oppoſez à une ſuſpenſion d'armes. Les Suedois veulent un huitiéme Electorat. Efforts des Eſpagnols auprès des Hollandois.

LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 171 — du même.
L'Armée de Suede près de Munſter. Sur le titre de Frére demandé par l'Electeur de Brandebourg.

RELATION *de ce qui s'eſt paſſé au voyage d'Oſnabrug fait par Monſieur Servien.* 172 — du même.
Prétentions des Suedois. Leurs maximes. Conférences de Monſieur Servien avec les Etats de l'Empire. Paſſeports refuſez aux Portugais.

1646. LETTRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 176
8. Mai. Pour les intérêts de la Maiſon de Mantouë.
du 12. dud. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 177
Flote de France ſur les Côtes d'Italie.
14. dud. LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 178
Propoſitions de Trautmansdorff rejettées. Crainte touchant les Hollandois.
18. dud. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 181
Offre de l'Evêque de Wurtzbourg.
20. dud. MEMOIRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 182
Expédiens contre les ſoupçons des Catalans au ſujet de l'échange. Intérêts du Portugal.
21. dud. LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 186
Affaire de Briſac. Nouvelles prétentions des Suedois. Plaintes contre les Hollandois.
26. dud. MEMOIRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 189
Refus de la France de joindre ſes Troupes aux Suedois.
du même. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 192
Affaires d'Italie. Conquêtes de la France.
30. dud. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 195
La France veut relever de l'Empire pour l'Alſace. Mort de l'Imperatrice. Affaires d'Angleterre.
du même. MEMOIRE *de ſon Eminence à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 196
Partialité des Médiateurs en faveur des Eſpagnols.
31. dud. MEMOIRE *de ſon Eminence à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 198
Conduite des Hollandois à l'égard des Eſpagnols. Crainte de la France. Demarche du Duc de Lorraine. Nouvelles d'Italie. Affaires d'Angleterre.
du même. MEMOIRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 205
Ordre au ſujet des Suedois. Fermeté de la France. Sa Catholicité.
1. Juin. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 209
Meſures à l'égard des Hollandois. Siége de Lerida.
2. dud. MEMOIRE *de ſon Eminence à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 210
Touchant Briſac.
9. dud. MEMOIRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 211
Meſures de la France en cas d'une Trêve.
du même. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 212
Affaires d'Italie. Diſpoſitions du Pape à l'égard des Barberins.
14. dud. LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 213
Egalité entre les Empereurs & le Roi de France.
du même. MEMOIRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 214
Ceſſion de Briſac. Offres contre le Turc & aux Archiducs. Plaintes contre les Hollandois.
de même. LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 216
Prééminence de la France ſur l'Eſpagne.

1646. REPONSE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires au Memoire du Roi du 31. Mai.* 216
Demande des Imperiaux. Jonction des Armées Alliées. Soupçon contre les Hollandois.
15. dud. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 219
Plaintes contre les Hollandois. Expédient ſur les titres reciproques de l'Empereur & du Roi de France. Diférend entre les Ambaſſadeurs de Savoye & de Mantouë.
18. dud. LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 221
Reproches aux Hollandois. Leur réponſe.
20. dud. LETTRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 222
Sur les intérêts du Duc d'Atri.
22. dud. LETTRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 223
Touchant le Fort du Pont de Trêves.
du même. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 224
Union des Imperiaux avec les Eſpagnols. Plaintes de Brandebourg. Operation des armées. Ambaſſade en Angleterre.
du même. MEMOIRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 227
Raiſons de la jonction des armées Alliées. Zéle de la Cour de France contre les Proteſtans. Crainte ſur la jonction. Choix des Imperiaux au ſujet de l'Alſace. Siéges de Courtrai, d'Orbitello, & de Lerida.
25. dud. LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 232
Cérémoniel entre les Ambaſſadeurs de l'Empire & de Mantouë. Envois d'argent.
26. dud. MEMOIRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 234
Plaintes aux Hollandois. Leur réponſe. Intérêts du Prince d'Orange.
29. dud. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 235
Combat Naval en Italie. Affaire de Rome.
30. dud. LETTRE *de Monſieur le Comte de Brienne à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 237
Sujet d'une Députation à Vienne.
du même. MEMOIRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 238
Pouvoirs d'Eſpagne. Sur le Portugal. Et la Catalogne. Affaires d'Italie. De Flandre. Offre des Eſpagnols. Prétentions de la France.
2. Juillet. LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 240
Siége de Courtrai. Offres de la France à l'Electeur de Trêves.
du même. LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Tellier.* 242
Sur le Fort du Pont de Trêves.
6. dud. LETTRE *à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 242
Ordre touchant les Hollandois. Cérémoniel à l'égard de Mantouë. Ses demandes. Affaires des Armées & de Trêves. Promeſſes des Hollandois. Priſe de Courtrai. Victoire des François en Italie.
ECRIT *envoyé en Cour avec la Depêche du 9. Juillet.* 244
Examen de l'affaire d'Alſace.
9. dud. MEMOIRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à ſon Eminence.* 246
Touchant les Hollandois.
du même. MEMOIRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 247
Lettres de Peñaranda interceptées. Prétention de

1646. de la France sur Philipsbourg. Opiniâtreté des Suedois.

du même. LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 251
Envoi d'argent. Plaintes de Peñaranda.

du 16. dud. LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 252
Titres que l'Empereur reçoit & donne. Marche de l'Armée de France en Allemagne.

du même. MEMOIRE *de Messieurs les Plenipotentiaires.* 253
Entremise des Hollandois. Conférences avec les Suedois. Sur le huitiéme Electorat.

du même. REPONSE *au Mémoire de son Eminence du* 11. *Juillet.* 256
Conjectures sur les Espagnols. Et sur l'Assemblée de Munster.

30. dud. LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 257
Affaire de Liége.

31. dud. MEMOIRE *de Messieurs les Plenipotentiaires.* 258
Froideur des Imperiaux pour la Paix. Refus de Passeports aux Portugais. Sur l'Amnistie. Sur les 10. Villes Imperiales d'Alsace. Sur le Titre de Majesté. Traité avec l'Electeur de Trêves.

3. Août. LETTRE *à Messieurs les Plenipotentiaires.* 261
Armement de la Pologne. Soupçon contre les Hollandois. Affaires d'Angleterre. Retraite du Prince de Condé. Troubles dans le Parlement de Paris.

5. dud. MEMOIRE *du S. Fontanella, envoyé à Messieurs les Plenipotentiaires.* 263
Sur les affaires de la Catalogne.

6. dud. MEMOIRE *de Messieurs les Plenipotentiaires.* 264
Plaintes contre Baviere. Diférends entre les Hollandois & le Portugal. Demarche du Duc de Lorraine. Echange proposée.

10. dud. LETTRE *à Messieurs les Plenipotentiaires.* 266
Plaintes contre quelques Députez Hollandois. Affaire de Liége. Des levées. Des Passeports. De l'Amnistie. De la Landgrave. Concession de l'Electeur de Trêves sur le Titre de Majesté. Le Prince d'Orange soupçonné. Cérémoniel. Soin de la France pour les Ecclesiastiques d'Allemagne.

13. dud. MEMOIRE *de Messieurs les Plenipotentiaires.* 270
Affaires de la Guerre. Plaintes contre les Suedois. Touchant le Prince Edouard. Et le Portugal.

du même. LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 273
Secours de la France aux Venitiens.

16. dud. LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 274
Demande des Cantons Suisses.

17. dud. LETTRE *à Messieurs les Plenipotentiaires.* 275
Affaire de Philipsbourg. Sur le Traité de Queraſque. Retour du Prince de Condé à la Cour. Affaires d'Angleterre.

20. dud. LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 276
Conférence avec les Médiateurs.

24. dud. LETTRE *à Messieurs les Plenipotentiaires.* 278
Touchant la Catalogne. Affaires Militaires. Ambassadeur Suedois en France. Ligue en faveur de l'Italie. Affaires d'Angleterre.

MEMOIRE *du Roi à Messieurs les Plenipotentiaires.* 281 — 1646. du même.
Ordres sur les affaires de la Paix. Affaires de la Guerre.

REPONSE *de Messieurs les Plenipotentiaires aux Mémoires du Roi des* 10. *&* 17. *Août* 283 — 27. dud.
Méfiance contre les Hollandois. Affaires de Liége. De Catalogne. Et de Lorraine.

LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 286 — du même.
Leurs plaintes contre les Ambassadeurs de Mayence & de Saxe. Plainte du Chapitre de Mayence.

MEMOIRE *du Roi à Messieurs les Plenipotentiaires.* 287 — 31. dud.
Armée d'Allemagne. Secours contre le Turc. Armée des Pais-Bas. Procédure contre le Prince Edouard.

LETTRE *à Messieurs les Plenipotentiaires.* 289 — du même.
Eloignement des Espagnols pour la Paix. Affaire des Barberins. Et d'Angleterre. Prétentions du Duc de Bouillon.

LETTRE *à Monsieur le Comte d'Avaux.* 290 — du même.
Mécontentement du Duc de Longueville.

LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 291 — 3. Septembre.
Justification des Hollandois. Cession de Philipsbourg.

LETTRE *à Messieurs les Plenipotentiaires.* 294 — 7. dud.
Etat de la Négociation. Affaires de Lorraine. Et de Portugal. Des Barberins. Artifices des Espagnols. Affaires de Pologne. Et des Couriers.

LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 296 — 10. dud.
Fermeté des Imperiaux en faveur de l'Espagne. Offres des Espagnols.

LETTRE *à Messieurs les Plenipotentiaires.* 297 — 14. dud.
Menaces de Trautmansdorff. Affaires de Lorraine. De la Guerre. Des Barberins. Fidélité de la Suede. Majorité de la Reine Christine.

LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 299 — 17. dud.
Leur voyage à Osnabrug.

LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à la Reine.* 299 — du même.
Cession à la France. Dédommagement des Archiducs.

MEMOIRE *du Roi à Messieurs les Plenipotentiaires.* 300 — 21. dud.
Sur la satisfaction de la France. Affaires de Guerre. Etat de l'Espagne.

LETTRE *à Messieurs les Plenipotentiaires.* 302 — du même.
Affaires militaires. Artifices de la Cour de France. Touchant le Pape. Affaires du Portugal. De la Catalogne. Et de Liége.

LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 304 — 25. dud.
Sauvegarde accordée au Député de Wurtzbourg.

MEMOIRE *de Messieurs les Plenipotentiaires.* 304 — 26. dud.
Plaintes contre les Suedois. Médiation des Hollandois. Offres des Espagnols. Siége de Dunkerque.

LETTRE *à Messieurs les Plenipotentiaires.* 306
Affaire de la Landgrave. Des levées. Et de la Guerre.

TABLE

1646. LETTRE *à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 308
Affaire de Suede. Prétentions de Brandebourg. Sur le Prince Edouard. Paſſage des Eſpagnols en Italie. Nouvelles de Conſtantinople. Affaires militaires.

7. Septemb. LETTRE *à Monſieur le Comte d'Avaux.* 312
Mort de Monſieur de Brezé.
MEMOIRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 312
Affaires militaires en Allemagne. Et des levées.

du même. LETTRE *à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 314
Echange de la Franche Comté. Prétentions des Suedois. Cérémoniel. Levées. Affaires de Guerre. Prétentions des Suiſſes.

du même. LETTRE *de Monſieur le Duc de Baviere à Monſieur le Nonce Bagni.* 317
Ses plaintes contre les François, & contre les Eſpagnols.
DECLARATION *que Monſieur Oxenſtiern a faite aux Miniſtres Imperiaux.* 319
Sur l'Amniſtie. Le Palatin. La ſatisfaction de la Suede. Et des Proteſtans.
LETTRE *à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 320
Affaires d'Italie. Etat des Armées. Feinte de Trautmansdorff. Intrigues de Caſtel-Rodrigo. Affaires des Couriers. Prétentions de Mantouë ſur le Céremoniel.

28. dud. LETTRE *à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 322
Touchant le Pape. Affaires militaires. De la ſatisfaction de la Suede. De la Maiſon Palatine. D'Angleterre. Demandes du Duc de Toſcane.
TRADUCTION *de la Lettre de Monſieur de Baviere à Monſieur le Nonce.* 325
Touchant le Cardinal Mazarin.

29. dud. LETTRE *de la Reine à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 325
Ses deſirs pour la Paix. Situation des Eſpagnols.

du même. MEMOIRE *du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 326
Satisfaction de la France & de ſes Alliez. Intrigues des Eſpagnols pour avoir la Paix. Projet de ligue pour le Commerce des Indes. Triſte état de l'Eſpagne. Sureté du Traité. Affaire des Barberins.

1. Octobre. MEMOIRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 337
Conjectures ſur les demandes des Suedois. Affaires de Lorraine.

3. dud. LETTRE *à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 339
Affaires de Lorraine. Des Barberins. De Mayence.

8. dud. LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 340
Politique des Eſpagnols à l'égard des Hollandois. Offres faites aux Suedois. Plaintes des Cantons Suiſſes.

12. dud. LETTRE *à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 342
Eſpérances touchant les Suedois. Soupçon contre Contarini. Affaires militaires.

14. dud. LETTRE *à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 343
Motifs du deſir de la France pour la Paix. Priſe de Dunkerque.

15. dud. LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 343
Inſtance des Eſpagnols pour le Duc de Lorraine. Leur refus touchant le Prince Edouard. Expédient à l'égard du titre de Majeſté. Accommodement de l'affaire des Barberins.

1646. LETTRE *à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 19. dud. 346
Affaires militaires. Sur le Duc de Lorraine. Prétentions des Suiſſes. Et de Portugal.

REPONSE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires au Mémoire du Roi du 3. Octobre.* 24. dud. 347
Affaires de Guerre. Du Portugal. De la Catalogne. Sureté du Traité.

LETTRE *à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 26. dud. 352
Diférens droits entre la Navarre & la Bourgogne. Touchant le Prince Edouard. Du Duc de Lorraine. La ſuſpenſion d'armes. La Guerre. Affaires d'Angleterre.

REPONSE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires au Mémoire du Roi du 14.* 29. dud. 355
Sur le Landgrave de Darmſtadt. Et la Princeſſe d'Orange. Affaires de Guerre. Touchant le Duc de Lorraine.

LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* du même. 356
Ils manquent d'argent.

LETTRE *à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 2. Novembre. 357
Mort du Prince d'Eſpagne & ſes conſéquences. Affaires de Guerre. Plenipotentiaire Portugais. Jugement ſur le Roi de Portugal.

LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 2. dud. 358
Crainte au ſujet des Troupes de Lorraine.

REPONSE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires aux obſervations du 19. Octobre.* 359
Prétextes pour diférer la Paix avec l'Eſpagne. Meſures pour la ſureté de Caſal. Expédiens ſur l'affaire de Lorraine. Touchant le Portugal.

LETTRE *à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 9. dud. 363
Sur le Duc de Lorraine. Soupçon contre les Eſpagnols.

LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 12. dud. 364
Plaintes des Hollandois.

REPONSE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires au Mémoire du Roi du 27. Octobre.* du même. 365
Suſpenſion d'armes. Affaire de Caſal. Intérêt de Portugal négligé.

LETTRE *à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 16. dud. 367
Inſtances de Baviere pour la Paix. Soupçon contre le Danemark. Affaires de Caſal. De Catalogne. Et de Savoye.

LETTRE *à Monſieur d'Avaux.* 369 du même.
Affaires de Lorraine. Et de la Suede.

LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* 19. dud. 370
Lenteur d'Oxenſtiern.

LETTRE *à Mrs. les Plenipotentiaires.* 370 23. dud.
Ménagement de la France pour la Suede. Affaire de Mantouë. Prétentions de l'Evêque de Liége. Du Marquis de Bade. Commerce en Portugal. Intérêt de Savoye.

REPONSE *aux Mémoires du Roi des 5. 6. & 9. Novembre.* 24. dud. 372
Plaintes des Portugais. Diferend de Savoye & de Mantouë. Mauvaiſe foi de la France. Diſcours de Brun ſur la mort du Prince d'Eſpagne.

LETTRE *de Meſſieurs les Plenipotentiaires à Monſieur le Comte de Brienne.* du même. 375

Ils

1646. Ils le remercient.

16. Novemb. REPONSE *de Messieurs les Plenipotentiaires au Memoire du Roi du 16. Novembre.* 375
Offres faites à l'Electeur de Brandebourg. Soupçon contre les Hollandois. Et contre Baviere. Affaires de Catalogne. D'Italie. De Lorraine. Et de Portugal.

du même. LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 377
Difficultez sur les prétentions de la France en Italie.

30. dud. LETTRE *à Messieurs les Plenipotentiaires.* 378
Satisfaction de la Suede. Mariage de l'Electeur de Brandebourg. Inclination des Provinces-Unies. Affaires de Mantouë. Et du Portugal. Prétentions de la France. Affaires d'Angleterre.

3. Decembre. MEMOIRE *de Messieurs les Plenipotentiaires.* 380
Instances des Hollandois pour la Paix. Expédiens sur la Poméranie.

du même. LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 383
Ils demandent de l'argent.

du même. LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Tellier.* 383
L'échange des Prisonniers.

7. dud. LETTRE *à Messieurs les Plenipotentiaires.* 384
Sur les conquêtes en Toscane. Affaires de Mantouë. Des Grisons.

10. dud. LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 385
Lenteur des Allemans. Expédiens sur la Poméranie. Négociation avec l'Espagne.

17. dud. REPONSE *de Messieurs les Plenipotentiaires aux Memoires du Roi des 29. & 30. Novembre & 7. Decembre.* 386
Plaintes contre les Suedois. Sur le Traité de Queraſque. Levée du Siége de Lerida.

du même. LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 388
Passeports refusez au Duc d'Amalfi.

24. dud. MEMOIRE *de Messieurs les Plenipotentiaires servant de Réponse aux Memoires du Roi des 9. & 14. Decembre.* 389
Préparatifs de la France. Demandes des Suedois. Plaintes du Chapitre de Mayence.

du même. LETTRE *de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne.* 390
Prétentions de la France contre l'Espagne.

31. dud. MEMOIRE *de Messieurs les Plenipotentiaires.* 391
Traité entre l'Espagne & la Hollande. Chicanes des François. Engagemens de l'Espagne avec les Hollandois.

SOMMAIRE *replique des Plenipotentiaires de France à la Réponse des Imperiaux.* 394

RELATION *de l'arrivée & de l'entrée de leurs Excellences Messieurs les Ambassadeurs de LL. HH. PP. les Etats Généraux des Provinces-Unies à Munster.* 396

RATIFICATION *du Traité entre les Rois de France & de Dannemark.* 398

DIFEREND *entre les Landgraves de Hesse-Cassel, & de Darmstadt.* 404

1646. LETTRE *d'un Gentilhomme Venitien à un de ses amis.* 410
Touchant les affaires de l'Europe.

REPONSE *à la Lettre ci-dessus.* 414

LETTRE *d'un Ministre de l'Empereur.* 419
Sur les affaires présentes.

PROPOSITIONS *des Imperiaux.* 420
Pour parvenir à la Paix.

DUPLIQUE *des Plenipotentiaires Imperiaux aux propositions des Suedois.* 421
Pour le même sujet.

DUPLIQUE *des Imperiaux sur la replique des François.* 426
Pour le reglement du Traité.

DERNIERE *déclaration des Imperiaux.* 429
Sur la satisfaction de la France.

PROJET *du Traité entre la Hollande & l'Espagne.* 435
Articles provisionnels à inférer dans le Traité général.

POUVOIR *du Roi d'Espagne pour traiter avec les Hollandois.* 442

SOMMAIRE *de la Remontrance du Duc de Lorraine, & de l'Evêque de Verdun.* 444
Sur leurs intérêts.

HARANGUE *de Monsieur Brasset à Messieurs les Etats Généraux.* 445
Au sujet de leur Traité avec l'Espagne.

PROPOSITION *faite par Monsieur de la Thuillerie aux Etats Généraux.* 446
Sur le même sujet.

REPONSE *des Etats Généraux à la proposition susdite.* 447
Touchant leurs engagemens.

DECLARATION *des Provinces-Unies.* 448
Sur leur Alliance avec la France.

AUTRE *déclaration des mêmes.* 449
Touchant leur armement.

CONVENTIONS *entre les Plenipotentiaires Imperiaux & François.* 450
Sur leurs intérêts.

PROPOSITION *de la Reine de Suede au Roi de France.* 456
Au sujet du Prince Palatin.

AUTRE *de la même.* 458
Sur le même sujet.

NEGOCIATION *entre les Rois de France & d'Espagne.* 461
Sur leurs prétentions réciproques.

EXTRAIT *d'une Lettre de Munster.* 466
Touchant les prétentions des Suedois.

ARTICLES *proposez pour le Traité entre l'Espagne & la Hollande.* 467

FIN *de la Guerre des Païs-Bas.* 473
Sur la Négociation entre l'Espagne & la Hollande.

LES *profondeurs de l'Espagne.* 479
Au sujet du mariage de l'Infante avec le Roi de France.

ENTRETIEN *libre sur la Guerre & la Paix entre l'Espagne & la Hollande.* 484

ETAT *Général des affaires de la Chrétienté.* 486

TABLE

DES

PIECES

CONTENUES

Dans les Négociations de Monſieur

DE VAUTORTE.

1645. 10. Novemb. MONSIEUR *de Vautorte à Monſieur de Brienne.* 493
Sur les ordres adreſſez à Monſieur de Turenne. Affaires de Spire. Touchant l'Electeur de Trêves.

30. dud. AU MEME. 494
Traité avec l'Electeur de Trêves. Meſures à ſon égard. Partiſans des Eſpagnols. Demandes de l'Electeur de Trêves.

1646. 16. Janvier. AU MEME. 496
Sur les quartiers d'hiver.

7. Mars. AU MEME. 496
Touchant l'Auditeur Général.

15. Avril. MONSIEUR *de Vautorte à Meſſieurs les Plenipotentiaires à Munſter.* 497
Levées. Logement des Soldats à Spire. Saiſies en faveur de l'Electeur de Trêves.

16. dud. A MONSIEUR *de Brienne.* 498
Affaire du Duc des Deux Ponts.

12. Septemb. AU MEME. 499
Sentence contre la Ville de Bâle.

21. dud. AU MEME. 499
Sur le même ſujet.

10. Octobre. AU MEME. 500
Raiſons pour & contre la dépendance de Bâle de la Chambre Imperiale de Spire.

28. dud. AU MEME. 503
Il le remercie.

31. dud. AU MEME. 504
Satisfaction de la Chambre Imperiale de Spire.

13. Novemb. LETTRE *de l'Electeur de Trêves à Monſieur de Vautorte.* 505
Il eſt menacé, & demande du ſecours. Ses autres demandes.

21. dud. MONSIEUR *de Vautorte à Monſieur de Brienne.* 506
Compte de l'argent qu'il a employé. Prétendans à l'Electorat de Mayence. Intérêt de la France dans cette élection.

12. Decemb. AU MEME. 507
Evêché de Spire déchargé de contributions. Procès & plaintes du Chapitre de Mayence.

A MESSIEURS *les Plenipotentiaires.* 509
Il ſe juſtifie des accuſations du Chapitre de Mayence.

LETTRE *du Duc de Longueville à Monſieur de Vautorte.* 510 — 1647. 25. Janvier.
En faveur du Chapitre de Mayence.

DE *Monſieur de Vautorte à Meſſieurs les Plenipotentiaires.* 511 — 27. dud.
Touchant une ſaiſie faite ſur les Hollandois. Mouvement des Troupes de l'Electeur de Mayence. Bruit ſur l'Election à cet Electorat. Touchant le Landgrave de Darmſtadt.

A MONSIEUR *de Brienne.* 513 — 6. Février.
Récrimination du Chapitre de Mayence. Sa fauſſeté.

LETTRE *du Chapitre de Mayence à Monſieur de Vautorte.* 513 — 11. dud.
Pour la diminution des contributions.

REPONSE *à la précédente.* 514 — 15. dud.
Il offre ſes ſervices.

MONSIEUR *de Vautorte à Monſieur de Brienne.* 515 — du même.
Sa juſtification ſur l'affaire de Mayence.

A MONSIEUR *le Duc de Longueville.* 515 — 16. dud.
Sur les demandes du Chapitre de Mayence.

A MONSIEUR *le Vicomte de Courval.* 516 — du même.
Sur les affaires ci-deſſus.

A MONSIEUR *de Brienne.* 517 — 19. Mai.
Traité avec l'Electeur de Mayence. Mouvement des Troupes de Heſſe-Caſſel.

AU MEME. 517 — 3. Juin.
Affaire du Comte de Muiſck.

AU MEME. 518 — 19. Novemb.
Il demande une Lettre de change.

A MESSIEURS *les Plenipotentiaires.* 518 — du même.
Nouvel Electeur de Mayence. Affaire du Comte Cratz.

A MONSIEUR *le Cardinal Mazarin.* 519 — du même.
Dépenſe faite pour l'Election à l'Electorat de Mayence.

A MONSIEUR *de Brienne.* 520 — 25. dud.
Honneurs rendus à Monſieur de Turenne par l'Electeur de Mayence.

A MESSIEURS *les Plenipotentiaires.* 520 — 1. Decembre.
Touchant la nouvelle Election. Graces accordées au nouvel Electeur. Mouvement de Monſieur de Turenne. Diſgrace du Comte Cratz.

A MONSIEUR *de Brienne.* 522 — 2. dud.

Rai-

1649. Raiſons du déſir de l'Electeur de Mayence pour la Paix. Mouvement des armées. Conquête des Imperiaux.

15. Avril. AU MEME. 524
Préſent fait à la Ville de Strasbourg.

24. dud. AU MEME. 524
Voyage à Nuremberg.

10. Mai. AU MEME. 525
Il lui demande réponſe.

28. dud. AU MEME. 525
Raiſons de la difficulté d'aſſembler les Etats de l'Empire. Moyens d'y parvenir.

4. Juin. AU MEME. 526
Touchant le Coadjutoriat de Trêves. Reſtitutions à faire réciproquement. Sur les intérêts de l'Electeur de Trêves.

5. Juillet. LETTRE *de Monſieur Grotius à Monſieur de Vautorte.* 528
Etat de la Garniſon de Lawinguen. Moyens pour de nouvelles levées.

12. dud. DE *Monſieur de Vautorte, à Monſieur de Brienne.* 530
Pour ſes intérêts particuliers.

29. Octobre. AU MEME. 531
Touchant les Electeurs de Baviere & Palatin.

10. Decemb. AU MEME. 532
Avis à Monſieur Chanut. Affaire du Doyenné de Kleinmunſter.

1650. AU MEME. 532

25. Février. Il demande des ordres à l'égard de l'Electeur de Baviere.

24. Juin. AU MEME. 533
Il apaiſe le Prince Généraliſſime.

8. Juillet. AU MEME. 533
Licentiement des Troupes. Reſtitution d'Hernbreinſtein. Raſement de Benfeld.

22. dud. AU MEME. 534
Son arrivée à Briſac. Omiſſion de titres dans la ratification de l'Empereur.

1. Août. AU MEME. 534
Election d'un Coadjuteur à Trêves. Sur les reſtitutions. Plaintes des Officiers Allemans.

12. dud. AU MEME. 538
Sur les reſtitutions. Droit de protection du Roi en Alſace. Aſſemblée des Etats du Rhin.

20. dud. AU MEME. 539
Exploits des Troupes de Lorraine. Sur les reſtitutions des Villes Forêtiéres.

21. dud. AU MEME. 540
Touchant le Comte Fuger.

26. dud. AU MEME. 541
Affaire de Benfeld. Des reſtitutions.

9. Septemb. LETTRE *du Duc de Baviere à Meſſieurs de la Cour, & d'Avaugour.* 541
Sa declaration ſur la Paix. Et ſur le ſecours donné aux Eſpagnols.

12. dud. DE *Monſieur de Vautorte à Monſieur de Brienne.* 542
Il recommande le Coadjuteur de Trêves. Et l'Evêque de Verdun. Quartier des Troupes de Lorraine. Sur Philipsbourg. Proteſtation à faire contre l'Empereur.

12. dud. A MESSIEURS *de la Cour & d'Avaugour.* 544
Touchant les ratifications.

16. dud. A MONSIEUR *de Brienne.* 544
Touchant les repreſailles ſur les Allemans.

du même. LETTRE *de Meſſieurs de la Cour & d'Avaugour.* 545
Touchant les levées.

19. dud. DE *Monſieur de Vautorte à Monſieur de Brienne.* 545
Sur Briſac & Philipsbourg. Et les Princes de l'Empire.

1650. A MONSIEUR *le Maréchal de Schomberg.* 547
30. dud.
Touchant les levées.

A MONSIEUR *de Brienne.* 547 3. Octobre.
Raſement de Benfeld. Contravention de l'Empereur au Traité. Mort de l'Electeur de Cologne. Prétendans à cet Electorat. Touchant l'Evêque de Verdun.

LETTRE *de Monſieur Des Miniéres à Monſieur de Brienne.* 549 1652. 24. Août.

DE *Monſieur de Vautorte à Monſieur de Brienne.* 550 1653. 14. Janvier.
Ses excuſes ſur la maladie de ſa mére.

AU MEME. 550 28. dud.
Sur le même ſujet.

AU MEME. 551 29. Mai.
Revolte dans le Canton de Berne. Aſſemblée des Electeurs pour l'Election du Roi des Romains.

AU MEME. 551 12. Juin.
Election du Roi des Romains. Diférend entre la Suede & Brandebourg. Qualité donnée par le Roi aux Electeurs. Cérémoniel qu'ils doivent obſerver. Mémoire touchant les trois millions.

AU MEME. 554 19. dud.
Il demande des ordres pour aller à Munick. Prétentions de Baviere & Palatin ſur le Cérémoniel. Réflexions à ce ſujet.

AU MEME. 555 26. dud.
Il n'eſt pas ſouhaité à la Diéte. Mécontentement de l'Electeur de Cologne. Touchant le Fils de Monſieur de Brienne.

AU MEME. 556 3. Juillet.
Son audience de l'Empereur. Ceremonie à l'égard de ce Prince. Cérémoniel à l'égard des Electeurs.

AU MEME. 557 10. dud.
Suedois dans Wecht. Plaintes contre le Duc de Lorraine. Levées des Cercles du Rhin & de Weſtphalie. Sur l'Electeur de Trêves. Les Palatins. Les Villes Imperiales d'Alſace. Les trois millions. Demandes du Duc de Savoye.

A MONSIEUR *le Cardinal Mazarin.* 561 du même.
Conférence avec l'Electeur de Mayence.

A MONSIEUR *de Brienne.* 562 17. dud.
Demandes du Duc de Lorraine. Plaintes contre les François. Demandes de la Pologne & du Roi d'Angleterre.

A MONSIEUR *le Cardinal Mazarin.* 563 du même.
Il lui demande de l'argent.

A MONSIEUR *de Brienne.* 564 24. dud.
Sur les titres reciproquement prétendus. Puiſſance de l'Empereur à la Diéte. Affaire de Lorraine. Levées en faveur de la Pologne.

AU MEME. 567 28. dud.
Pour le Marquis de Bade-Dourlac.

AU MEME. 567 du même.
Sur les titres du Roi des Romains. Ses audiences de l'Empereur. Partiſans & Ennemis de la France. Plaintes contre elle.

A MONSIEUR *le Cardinal Mazarin.* 571 31. dud.
Partiſans de l'Empereur à la Diéte. Affaire du Comte de Harcourt. Plaintes de l'Evêque de Spire.

A MONSIEUR *de Brienne.* 573 7. Août.
Mémoires contre la France. Lettres du Roi aux trois Colléges. Griefs touchant la Religion. Plaintes de la France. Envoyé de Monſieur le Prince à la Diéte.

AU MEME. 574 du même.

TABLE

1653. Levées des Polonois.

AU MEME. 575

7. Août. Ses excuſes.

14. dud. AU MEME. 575

Son compliment & ſes plaintes à l'Empereur. Sur les demandes du Duc de Lorraine. Convocation du Cercle de Weſtphalie. Etat du Cercle de Suabe. Raiſons de l'Empereur pour garder ſes Troupes. Contravention au Traité de Paix. Griefs de la Religion. Diférend entre les François & l'Electeur Palatin. Accord avec le Duc de Lorraine. Ses Suites.

du même. A MONSIEUR *le Cardinal Mazarin.* 579

Touchant le fils ainé du Prince de Dourlach. Etat de la Diéte. Neutralité demandée par l'Electeur de Mayence.

15. dud. MEMOIRE *donné par Monſieur de Vautorte à la Diéte.* 580

Sur le deſir du Roi d'obſerver le Traité.

21. dud. LETTRE *de Monſieur de Vautorte à Monſieur de Brienne.* 581

Cauſes de l'inaction des Etats. Affaires des Suedois. D'Angleterre. Du Duc de Savoye. Au ſujet des plaintes contre la France.

du même. A MONSIEUR *le Cardinal Mazarin.* 583

Avis contre l'Evêque de Spire. Touchant le Comte de Harcourt. Plainte du Commandant de Briſac.

28. dud. A MONSIEUR *de Brienne.* 584

Prétentions de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſur le titre. De l'Electeur de Saxe. Voyage de l'Empereur à Munick. Départ du Député du Prince de Condé. Etat des affaires de la Diéte. Admiſſion du Duc de Savoye dans le Collége des Princes. Affaires d'Alſace.

28. dud. A MONSIEUR *le Cardinal Mazarin.* 586

Engagement des François.

31. dud. LETTRE *de Monſieur des Madris à Monſieur de Vautorte.* 587

Intrigue entre le Duc de Lorraine & le Comte de Harcourt.

2. Septemb. LETTRE *du même, au même.* 587

Mécontentement du Comte de Harcourt. Moyens d'empêcher ſes deſſeins.

4. dud. LETTRE *de Monſieur de Vautorte à Monſieur de Brienne.* 588

Cauſes de la lenteur de la Diéte. Refus de l'Electeur de Saxe, au ſujet du titre de Majeſté. Examen des plaintes contre la France demandé. Diſpoſition des Etats de l'Empire. Touchant la renonciation du Roi d'Eſpagne à l'Alſace.

5. dud. MEMOIRE *donné par Monſieur de Vautorte à la Diéte.* 590

Ses plaintes contre la lenteur des Etats.

du même. AUTRE *Mémoire.* 591

Juſtification du Roi de France.

11. dud. LETTRE *de Monſieur de Vautorte à Monſieur de Brienne.* 592

Sur l'omiſſion du titre de Roi de Navarre. Miniſtre de Trêve ſuſpect. Ses préjugez ſur la Diéte. Touchant les plaintes contre la France. Son Mémoire contre le Duc de Mantouë. Affaire de Wecht. Nomination des Députez.

du même. A MONSIEUR *le Cardinal Mazarin.* 593

Sur les prétentions de l'Electeur de Mayence. Comment on pourroit gagner l'Evêque de Spire. Amis de la France. Affaire de Monſieur des Madris.

du même. A MONSIEUR *l'Electeur de Trêves.* 595

Au ſujet de la juriſdiction de Trêves ſur les trois Evêchez.

1653. LETTRE *de Monſieur des Madris à Monſieur de Vautorte.* 595

17. dud. L'Electeur de Trêves ſollicité par le Comte d'Harcourt.

18. dud. LETTRE *de Monſieur de Vautorte à Monſieur le Cardinal Mazarin.* 596

Soupçons contre le Duc de Lorraine au ſujet de Philipsbourg. Et contre l'Evêque de Spire. Moyens de conſerver cette Place. Intrigues d'un Colonel Suiſſe.

du même. A MONSIEUR *de Brienne.* 597

Diviſions dans la Diéte. Crainte au ſujet du Duc d'Harcourt. Sur l'affaire de l'Electeur de Trêves. Nouvelle dignité du Comte d'Aversberg.

25. dud. A MONSIEUR *de Brienne.* 599

Touchant les plaintes contre la France. Plaintes des François ſur l'inveſtiture du Duc de Savoye. Défenſe du Duc de Mantouë. Affaire des levées. Du Duc de Lorraine. Demandes des Etats.

29. dud. A MONSIEUR *le Comte d'Harcourt.* 601

Affaire de l'Abbaye de Munſter. Plaintes de l'Evêque de Spire approuvées. Mémoire de l'Evêque de Bâle.

2. Octobre. A MONSIEUR *de Brienne.* 602

Touchant la Paix entre les deux Couronnes. Interceſſion demandée par le Duc de Lorraine. Affaire des péages ſur le Rhin. Sur le titre de Frére demandé par l'Electeur de Brandebourg.

9. dud. AU MEME. 603

Inaction des Etats. Soupçon à ce ſujet. Formalité demandée dans la communication des plaintes.

16. dud. AU MEME. 605

Communication des plaintes. Réponſe de la part de la France. Soupçons ſur la plainte de l'Archiduc. Prétentions de la France ſur la Juriſdiction Métropolitaine de Trêves. Philipsbourg en danger. Requête en faveur du Roi d'Angleterre. Dedommagement accordé au Roi d'Eſpagne.

23. dud. AU MEME. 607

Mémoire des plaintes contre les François. Affaire du Duc de Lorraine. Et de Wecht. Demande de l'Empereur à la Diéte.

30. dud. AU MEME. 608

Il demande ſon rapel. Maniére de traiter les affaires dans la Diéte. Raiſons pour & contre l'examen des plaintes. Sur la maniére de poſſéder l'Alſace. Touchant l'Electeur de Mayence. Secours accordé au Roi d'Angleterre. Traité du Duc de Lorraine.

du même. AU MEME. 611

Mémoire des Princes Catholiques.

6. Novemb. AU MEME. 611

Affaires de la Diéte. De Wecht. Du Duc de Lorraine. Du Duc de Savoye.

13. dud. AU MEME. 612

Inaction des Etats. Examen des plaintes. Politique du Duc de Lorraine. Moleſſe de la Reine de Suede à l'égard des Proteſtans.

20. dud. AU MEME. 614

Etat des affaires de la Diéte. Aſſemblée du Cercle de Weſtphalie. Crainte du Cercle de la baſſe Saxe contre les Suedois. Affaire de l'Abbaye de Munſter.

27. dud. AU MEME. 616

Etat de la Diéte. Diférend des Electeurs de Cologne & de Brandebourg. Demandes des Proteſtans. Prétendans à l'Archevêché de Saltzbourg. Sur la pluralité des voix. Préparatifs de l'Archiduc.

Au

1653. AU MEME. 617
Sur l'affaire d'Hambourg.
4. Decembre. SOMMAIRE *d'un Memoire préſenté par les Députez d'Hambourg.* 617
Au ſujet d'une ſaiſie faite ſur eux.
11. dud. LETTRE *de Monſieur de Vautorte à Monſieur de Brienne.* 619
Etat de la Diéte. Mémoire des trois Cercles. Affaire de Wecht.
14. dud. AU MEME. 620
Aſſemblée du Collége Electoral. Parti que prend l'Electeur de Brandebourg. Accord entre le Duc de Simmeren & l'Electeur Palatin. Affaire de Hambourg. Secours demandé par quelques Cercles.
18. dud. AU MEME. 621
Surſéance des affaires de la Diéte. Mémoire concerté avec Savoye. Diférend entre l'Electeur de Cologne & la Ville de ce nom. Propoſitions faites à la Diéte.
24. dud. MEMOIRE *preſenté à la Diéte.* 622
Sur les griefs de la France.
25. dud. LETTRE *de Monſieur de Vautorte à Monſieur de Brienne.* 625
Affaire de Briſac. Ceſſion aux Eſpagnols. Demande de Brandebourg rejettée. Affaire de Lorraine. Mort de l'Archevêque de Saltzbourg.
28. dud. AU MEME. 626
Mémoire du Duc de Deux-Ponts.
MEMOIRE *preſenté par le Député du Duc de Deux-Ponts.* 626
Reſtitution qu'il demande.
1654. LETTRE *de Monſieur de Vautorte à Monſieur*
1. Janvier. *de Brienne.* 627
Mémoire préſenté à la Diéte. Murmure de Cologne & Trêves contre le Duc de Lorraine. Procédé qu'on doit tenir à l'égard de ce Prince. Brigues pour l'Archevêché de Saltzbourg.
du même. A MONSIEUR *le Cardinal Mazarin.* 628
Oppoſition de l'Empereur au Mémoire de la France. Sur le Comte de Harcourt. Et le Duc de Savoye. Diſpoſition de la Maiſon de Brunswic. Motif de l'union des Eſpagnols avec les Suedois.
2. dud. AU MEME. 629
Jugement ſur le Pére d'Alfeſton.
du même. A MONSIEUR *de Brienne.* 630
Promeſſe de l'Electeur de Mayence. Soins en faveur de Savoye. Prétentions des Suedois ſur la Ville de Breme. Touchant l'Evêque de Spire.
12. dud. AU MEME. 631
Affaires de Hambourg & de Lubek.
15. dud. AU MEME. 632
Réponſe de l'Electeur de Brandebourg. Fermeté des Proteſtans. Expédiens qu'ils propoſent. Jugement ſur l'affaire de Breme. Affaires du Duc de Lorraine. De Hambourg. Et de Lubek. Ordres donnez aux Officiers de Philipsbourg.
du même. AU MEME. 634
Au ſujet de la beauté des Princeſſes d'Allemagne.
du même. LETTRE *de Monſieur de Vautorte à Monſieur le Cardinal Mazarin.* 634
Ses remercimens à cette Eminence. Sur les mouvemens qui ſe font en Alſace. Sa correſpondance avec le Maréchal de la Ferté. Manifeſte du Comte de Harcourt. Sentimens des Princes Proteſtans à l'égard de la France. Touchant le Landgrave de Caſſel.
22. dud. A MONSIEUR *de Brienne.* 636
Touchant l'Electeur de Cologne. Oppoſitions des Imperiaux à la députation qu'il devoit recevoir. Traité avec le Duc de Lorraine. Ses conditions. Ce Duc prend ſéance dans le Collége des Princes. Réſolution au ſujet du Roi d'Angleterre. Sur l'affaire de Hambourg. Et l'inveſtiture du Duc de Savoye. Diſpoſitions diférentes dans l'Aſſemblée à l'égard de la France
1654.
A MONSIEUR *le Cardinal Mazarin.* 638
du même.
Sur l'affaire de Savoye. Affaire des levées dans l'Allemagne. Conſeil touchant Briſac & Philipsbourg.
A MONSIEUR *l'Electeur de Trêves.* 640
26. dud.
Repréſentations ſur l'inveſtiture du Duc de Savoye.
A MONSIEUR *de Brienne.* 641
29. dud.
Affaire de l'Electeur de Cologne. Suite de celle du Duc de Lorraine. Et du Roi d'Angleterre. Réſolution au ſujet des Plaintes contre la France. Comment on doit traiter l'Evêque de Spire. Examen de la capitulation du Roi des Romains. Plaintes du Prince de Salms.
AU MEME. 644
du même.
Il demande des ordres au ſujet des Couriers.
A MONSIEUR *le Cardinal Mazarin.* 645
du même.
Affaire de Hambourg. Inveſtiture du Duc de Savoye. Cauſe du refus de l'Empereur à cet égard. Difficulté de faire des levées en Allemagne.
A MONSIEUR *de Brienne.* 646
5. Février.
Affaire de Wecht. Demande de Brandebourg. Des Princes de Naſſau & de Salms. Secours envoyez à l'Electeur de Cologne.
A MONSIEUR *le Cardinal Mazarin.* 647
du même.
Impuiſſance de l'Empereur. Projet d'une Ligue avec les Proteſtans d'Allemagne. Avis touchant les Princes amis de la France.
A MONSIEUR *de Brienne.* 648
12. dud.
Avantage de l'entrée des François dans l'Etat de Liége. Affaires de l'Electeur de Cologne. Levées en faveur du Prince de Condé. Autres par le Prince de Meckelbourg. Affaire de Breme. Nonces envoyez dans diférentes Cours. Election d'un Evêque de Saltzbourg.
A MONSIEUR *le Cardinal Mazarin.* 650
du même.
Affaires d'Alſace. Intérêts des Princes de l'Empire favorables à l'Empereur. Diſpoſition de l'Electeur de Brandebourg.
A MONSIEUR *de Brienne.* 651
16. dud.
Requête du Neveu de l'Abbé de Stavelo.
AU MEME. 652
19. dud.
Touchant les Lettres du Roi à l'Empereur & aux Princes de l'Empire. Lettre de l'Archiduc à l'Electeur de Cologne. Réponſe de ce dernier. Ses eſpérances auprès des Etats de l'Empire. Aſſemblée de Minden. Affaire de Savoye. Touchant l'Electeur de Trêves. Plaintes de la Cour de Savoye. Mouvemens des Turcs. Diſpoſitions diférentes des Etats de l'Empire à l'égard de la France.
LETTRE *de la Reine de Suede au Roi d'Angleterre.* 656
Ses excuſes ſur l'impoſſibilité où elle eſt de le ſecourir.
AUTRE *de la même au Prince de Suede.* 656
Touchant l'affaire du Grand Treſorier.
LETTRE *de l'Electrice de Baviere à Monſieur de Vautorte.* 657
21. dud.
Satisfaction de cette Princeſſe de la Cour de France. 657
LETTRE *de l'Electeur de Brandebourg à Monſieur de Vautorte.* 657
du même.
Ses promeſſes à la Cour de France.

1654 LETTRE *de Monſieur de Vautorte à Monſieur de Brienne.* 658

26. Février. Demande du Marquis de Dourlac.

du même. AU MEME. 659

Diſtribution des Lettres du Roi aux Etats de l'Empire. Artifices des Eſpagnols. Situation de l'Electeur de Cologne. Levées pour le Milanez. Sur le Cérémoniel.

du même. AU MEME. 661

Formalité pendant la minorité des Princes en Allemagne. Titres de la Maiſon de Brunswick.

5. Mars. AU MEME. 662

Etat de l'Aſſemblée. Neutralité avec les Hollandois propoſée. Diſcours des Eſpagnols ſur les levées du Prince de Condé. Seance du Duc de Lorraine aux Etats de l'Empire. Reception des Députez de Brême dans l'Aſſemblée. Oppoſitions & plaintes des Suedois à ce ſujet.

du même. AU MEME. 664

Suites de l'affaire de Hambourg. Affaire du Prince de Meckelbourg contre ſon Pére. Stile des Lettres d'affaires. Touchant les levées.

du même. AU MEME. 666

Avis touchant l'Electeur de Mayence.

LETTRE *de l'Empereur au Roi de France.* 667

Au ſujet de la ſaiſie faite ſur les habitans de Hambourg.

RESULTAT *de l'Aſſemblée du Collége des Princes.* 669

Touchant la neutralité avec les Hollandois.

12. dud. LETTRE *de Monſieur de Vautorte à Monſieur de Brienne.* 670

Inimitié de l'Electeur de Mayence. Affaire de Mantouë. Priſon du Duc de Lorraine. Mémoire de l'Electeur de Cologne. Affaire des levées. Reception d'un nouveau Prince dans l'Aſſemblée. 1654.

AU MEME. 673 16. dud.

Memoire du Réſident de Mantouë. Titre promis à l'Electeur de Brandebourg.

AU MEME. 674 19. dud.

Suites de la priſon du Duc de Lorraine. Levées des Eſpagnols. Liquidation de ce qui eſt dû à la Suede. Nouvelle Guerre entre la Moſcovie & la Pologne.

AU MEME. 677 26. dud.

Propoſition de l'Empereur à la Diéte. Maladie de Monſieur de Vautorte. Affaire du Duc de Mantouë. Cérémoniel touchant les titres.

RESOLUTION *priſe par le Collége Electoral.* 680

Concernant l'armée du Duc de Lorraine.

AUTRE *du Collége des Princes.* 681

Sur le même ſujet.

LETTRE *de Monſieur de Vautorte à Monſieur de Brienne.* 682 2. Avril.

Ses plaintes à l'Empereur. Lettre de l'Electeur de Brandebourg à l'Empereur. Affaire du Duc de Lorraine. Reflexions ſur la conduite de l'Electeur de Brandebourg.

AU MEME. 684 9. dud.

Affaires diférentes de la Diéte. Plaintes de l'Electeur de Trêves.

LETTRE *de Monſieur de Veroneau à Monſieur de Brienne.* 685 23. dud.

Mort de Monſieur de Vautorte.

NEGOCIATIONS SECRETES
TOUCHANT LA PAIX
DE MUNSTER ET D'OSNABRUG,
CONTENANT
LES LETTRES
DE LA
COUR DE FRANCE
ECRITES A SES
PLENIPOTENTIAIRES
A MUNSTER:
AVEC LES REPONSES DESDITS PLENIPOTENTIAIRES A LA COUR, EN MDC. XLVI.

LETTRE
De Messieurs les
PLENIPOTENTIAIRES
A Monsieur le Comte de
BRIENNE.

Du 6. Janvier 1646.

On recommande les interêts de Madame la Landgrave, qu'on ménage les Villes de Strasbourg, & de Colmar, & qu'on paye plus regulierement le Resident de France à Cassel.

MONSIEUR,

1646. MOnsieur Oxenstiern est venu enfin à Munster, & nous avons conferé amplement avec lui sur nos Repliques: il a été résolu de les faire ici & à Osnabrug en même jour qui sera demain Dieu aidant. Et encore qu'il ait été arrêté que ce sera de bouche, & non par écrit, nous avons écrit néanmoins & noté en substance ce que nous avons à dire pour nous servir de memoire. Cela a occupé notre tems, de sorte que vous nous pardonnerez si nous ne vous écrivons qu'un mot par cet Ordinaire. Quand cette action, qui est la plus importante où nous nous soions employez jusques ici, & qu'on peut dire être le véritable commencement du Traité, aura été achevée, nous en ferons savoir toutes les particularitez par le Sieur de Prefontaine, qui est présentement à Osnabrug pour voir de plus près ce qui se passera, afin d'en pouvoir faire le rapport assuré. Vous jugez bien que dans cette rencontre nous avons besoin de nos amis plus que jamais, & c'est pourquoi nous ne pouvons differer plus longtems à faire les offices qu'on a desiré de nous. 1646.

On recommande les interêts de Me. la Landgrave.

Madame la Landgrave demande qu'il plaise à leurs Majestez de s'employer efficacement pour la conservation de ses quartiers de l'Oostfrise. Les raisons qu'elle a vous sont connuës, & il n'est pas besoin de les répéter, non plus que de vous supplier de faire en sorte, s'il se peut, que Madite Dame soit aidée de quelque subside extraordinaire, vû la necessité de ses affaires, & l'état où ses troupes sont réduites. Ce qui ne leur est arrivé que pour avoir été trop long-temps jointes aux troupes du Roi, où elles ont si utilement servi pendant la derniére Campagne.

Qu'on ménage les Villes de Strasbourg, & de Colmar.

Messieurs de la Ville de Strasbourg ont desiré aussi notre recommandation; ils se plaignent que quelque Cavalerie des nôtres sous le commandement du Colonel Schwitberg [*Schimberg*] a logé dans le village .... qui leur appartient, par ordre & departement du Général & qu'on y a vecu comme en païs ennemi. Il est très-impor-

1646. importante, comme nous avons déja dit, que l'on ne prenne point de mauvaiſe opinion de la France en ce tems-ci plus qu'en tout autre, pour ne trouver point d'oppoſition à ce qu'elle prétend, qui eſt d'ailleurs aſſez difficile. Nous ne devons pas omettre de vous dire que le Deputé de Strasbourg faiſant ſes plaintes, nous dit avec reſpect néanmoins, que ce commencement pourroit donner ſujet à leur ville de prendre un mauvais augure du voiſinage des François. La même conſideration a fait que nous vous avons écrit en faveur de ceux de la Ville de Colmar pour faire ceſſer les pourſuites d'un particulier, qui les veut moleſter dans la poſſeſſion d'un Prieuré qu'ils poſſedent depuis cent ans. Nous vous avons fait voir par nos dernieres [Lettres], que cette affaire n'eſt du tout point recevable en Allemagne où il y a une infinité d'exemples de pareilles poſſeſſions de biens d'Egliſe, que l'uſance & les Traitez faits pour la pacification des troubles ont validé. Ainſi les efforts de ce particulier ne ſerviront qu'à ſuſciter ici des plaintes, qui auroient déja éclatté ſans l'ordre que nous y avons mis; & les Imperiaux prendroient ſujet d'animer l'eſprit de tous les Deputez & notamment des Proteſtants contre nous. Il vous plaira, Monſieur, d'en écrire à Monſieur de Bauſſan Commandant dudit Colmar.

Et qu'on paye plus regulierement le Reſident de France à Caſſel.

Le Sieur de Beauregard qui s'acquitte très-bien de ſa charge à Caſſel nous mande qu'il lui eſt dû une année de ſes appointemens, & que ſi on ne le payoit il auroit peine à ſubſiſter. Les levées qui ſe font dans la Heſſe lui ſont à quelque charge, étant obligé de traiter ſouvent les Officiers, & faire dépenſe. Ses ſervices meritent qu'il vous plaiſe de prendre ſoin de lui.

Nous vous renvoions la Lettre de change de Monſieur Hoeufft du 20. Mai dernier de la ſomme de dix mille Riſdales, dont vôtre derniere Lettre fait mention, qui a depuis été revoquée, & n'a point eu d'effet. Sur ce, nous vous ſupplions de nous conſerver l'honneur de vôtre bien-veillance & de croire que nous ſommes &c.

REPONSE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTAIRES

Au

MEMOIRE DU ROI,

Du 23. Decembre 1645.

De Munſter le 6. Janvier 1646.

Volmar n'agit pas de concert avec les Miniſtres de Baviere, ni même Trautmansdorff. Grands préparatifs de la France pour la Campagne de l'an 1646. Ménagemens pour le Duc de Baviere, & pour ſes Miniſtres. 1646.

NOus nous ſommes bien aperçus qu'il n'y a point trop bonne intelligence entre les Eſpagnols & les Bavarois, d'autant que ceux-ci ne font pas ſcrupule de dire tout ouvertement, qu'on ne differera pas de faire la paix dans l'empire, ſans les autres, s'ils ne ſe mettent à la raiſon. Nous avons auſſi déja quelque lumiere du peu de concert qu'il y a entre Volmar & les Bavarois, & nous les avons avertis que c'étoit lui qui avoit propoſé par écrit l'alternative pour l'Electorat. Ce qui non ſeulement a fait rumeur ici, mais à Vienne même, & aiant donné ſujet aux Bavarois de reconnoître nôtre franchiſe les a obligez à nous en faire des remercimens. Pour les Eſpagnols, nous avons bien par ci-devant vû quelque familiarité entre Saavedra, & ledit Volmar, mais depuis peu nous avons ſujet de croire qu'il y avoit du refroidiſſement, néanmoins nous y prendrons garde de près, aiant trouvé que tous les avis qui nous viennent de la Cour ſont veritables & bien fondez.

Volmar n'agit pas de concert avec les Miniſtres de Baviere.

Le troiſiéme avis touchant le Comte de Trautmansdorff eſt encore très-bon, comme on aura pû en remarquer quelque choſe, par nos Depêches precedentes. Nous ne pouvons juger aſſûrément ſi les Eſpagnols lui ont donné ce mouvement depuis ſon arrivée, ou s'il l'a apporté de Vienne. Mais des perſonnes qui en peuvent avoir connoiſſance nous ont dit que le Duc de Baviere n'a pas eu toute la part à ſon envoi qu'il a voulu faire croire, d'autant qu'ils ont été autrefois mal enſemble, & ne ſont reconciliez que depuis peu. En effet nous avons ſû des Plenipotentiaires de Suede que traittant avec eux il n'avoit pas parlé des interêts du Duc de Baviere comme les affectionnant, & leur a voulu faire croire qu'il n'étoit pas mal avec nous, l'aiant mis quaſi au rang de l'Archevêque de Treves.

Ni même Trautmansdorff.

Sur le quatriéme avis nous vous avons mandé tout ce que nous en avons pû connoître en divers temps, tant à Oſnabrug qu'ici, & depuis que les Eſpagnols ont ſû que nous en ſommes informez, il ſemble par leurs diſcours à quelques-uns de nous & par leur conduite qu'ils aient pris ſoin de nous en faire croire davantage, eſperant peut-être qu'après les ſoupçons ils pourront jetter quelque diviſion parmi nous. C'eſt pourquoi ſans rien negliger nous ne faiſons pas ſemblant de rien craindre. Il paroît encore viſiblement que les Eſpagnols trouvant rudes les conditions que l'état preſent des affaires nous donne lieu de prétendre dans le Traité, ſe tournent de tous côtez pour n'être point obligez de venir à nous. Mais comme déja Meſſieurs les Etats leur ont répondu comme il faut, nous n'oublierons rien pour porter les Suedois à en faire de même.

Sa Majeſté ne pouvoit prendre une meilleure reſolution ni plus utile pour avoir une bonne paix, que de faire les grands préparatifs tant par mer que par terre, dont on nous fait l'honneur de nous donner part. Nous eſperons que c'eſt ce qui donnera la principale force à nos raiſons pour nous aider à vaincre l'obſtination de nos Parties: nous croions néanmoins qu'il eſt plus à propos d'en attendre l'effet, comme il nous eſt prudemment ordonné, que non pas d'en

Grands préparatifs de la France pour la Campagne de l'an 1646.

1646. d'en faire vanité & nous nous contenterons de le faire par la fermeté de notre conduite. On ne pouvoit uſer avec plus de prevoiance que l'on a fait à la Cour pour les levées étrangeres, mais nous ſommes obligez de repreſenter que ſi on ne pourvoit ſuffiſamment & à temps à leur entretenement, c'eſt une dépenſe perduë.

Nous ne ſaurions exprimer d'ici les diverſes difficultez qui s'y rencontrent. Nous avons donné charge au porteur de les faire entendre de bouche, afin qu'il y ſoit apporté l'ordre qui ſera jugé neceſſaire.

Ménagemens pour le Duc de Baviere & pour ſes Miniſtres.

Nous conſervons aſſez bonne intelligence avec les Bavarois pour tâcher de nous aſſûrer de leur Maître, en cas de quelque defection de nos Alliez : mais c'eſt un point ſi chatouilleux que la prudence ne permet pas de nous en ouvrir, craignant que le Duc de Baviere qui préfere ſon interêt à tout autre, ne nous conſidere moins s'il nous voit en apprehenſion d'être abandonnez des Suedois, comme il nous fut mandé très-à-propos lors qu'on nous envoia l'ordre de leur communiquer ce que nous traitions avec ledit Duc.

Depuis les premieres inſtances que l'on nous a fait pour le Paſſeport du Duc Charles on ne nous en a point parlé, & ſi l'on nous en preſſe, nous obſerverons l'ordre qui nous eſt donné ſur ce ſujet.

Nous ne manquerons pas de nous prevaloir auprès des Suedois des recherches que les Eſpagnols ont faites en France & en Hollande, afin que les Suedois connoiſſent le peu de fondement qu'on doit faire en de ſemblables offres, qui ne tendent qu'à jetter de la diviſion. Il faudra néanmoins que nous leur en parlions avec diſcretion parce qu'ils ſont extraordinairement jaloux, & que la crainte qu'ils ont de nous voir unis avec le Duc de Baviere & les autres Princes Catholiques d'Allemagne les a autant obligez qu'aucune autre choſe à écouter les propoſitions qu'on leur a voulu faire. Nous ſommes &c.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

A Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 6. Janvier 1646.

On loüe la conduite de Mr. de Servien à Oſnabrug. Les Suedois ſouhaitent que la guerre continuë. Avances pour diverſes levees. Peu de confiance au Prince de Tranſylvanie. On blâme la Ducheſſe de Savoie. La France ne s'opoſe que pour la forme à la ſeculariſation des biens d'Egliſe dans l'Empire. On menace le Duc de Toſcane. Mort du Marechal de Chaſtillon. 1646.

Monseigneur & Messieurs.

VOtre Depêche du vingt-deux du mois paſſé, qui étoit accompagnée d'un ample Memoire, me fut rendue le premier, & celle du 24. le troiſiéme de cette année avec pluſieurs raiſons pour leſquelles vous évitez de faire réponſe à pluſieurs points, contenus en deux divers Memoires qui vous ont été envoiez, & en pluſieurs Depêches, parce qu'y aiant ſatisfait en quelques-unes des vôtres, cela ſeroit inutile. Par les mêmes conſiderations j'éviterai de parler des choſes reſolues, & me reſtraindrai à vous donner éclairciſſement ſur les choſes qui en peuvent avoir beſoin ſelon le jugement que vous en avez fait. Vous demandez que Sa Majeſté s'explique de quelle ſomme, & de quel nombre d'hommes elle voudra aſſiſter les Hollandois, lors qu'ils entreront en guerre avec les Eſpagnols : ſi c'étoit à leur inſtance, Sa Majeſté auroit ſenti beaucoup de joie, puis que par cette demande ils auroient déclaré qu'ils ſe departent de la déclaration qu'ils ont faite, que nous étions obligez de rentrer en guerre avec eux, & ils auroient reconnu, que la France a ſatisfait à tout ce qu'elle étoit obligée, quand elle reduit l'ennemi commun de leur offrir de traiter la Paix. Et par ce moien & cette ouverture ils auroient auſſi fait connoître qu'ils ne prétendent pas nous obliger à leur accorder une prolongation de Treve, la leur expirée, à quoi ils ſont aheurtez avec cette neceſſité que leur étant refuſée nous étions obligez de rentrer en guerre. Comme je croi bien qu'ils ſe ſont departis de telles penſées, qui ſont ſans fondement, je ne doute point auſſi qu'il ne ſoit juſte de leur complaire pour le ſurplus *quid & quantum.* C'eſt ce qui ſera remis en partie à vôtre jugement, Sa Majeſté n'aiant rien à vous preſcrire que de ſuivre vos ſentimens, & ne vous point déclarer, qu'en toute extremité & les affaires en état de concluſion, & de ménager la bourſe tout autant que vous le pourrez ; ſans néanmoins que ce ſoit juſques à un point que leur Etat n'ait honnêtement dequoi ſe défendre de l'invaſion de leur Ennemi duquel l'accroiſſement ſera toûjours très-dommageable à cette Couronne, laquelle ſur cette maxime a conſommé des millions d'hommes & d'argent pour ſouſtraire de leur obéiſſance les Provinces, qui forment la République qui eſt connuë ſous le nom des Provinces-Unies des Païsbas. Quand vous ſerez entrez en conference avec leurs Plenipotentiaires & que vous aurez pénétré leur ſentiment, vous aurez à nous écrire, & pourrez même accompagner de vôtre Jugement ce qui ſe devra faire ſur ce rencontre : aſſûrez-vous qu'il y ſera beaucoup deferé & que l'on reçoit bien volontiers les ouvertures que vous faites.

Vous ne doutez point que l'on n'ait reçu avec riſée le bel avis donné au Comte de Trautmansdorff, des intentions & diſpoſitions de Sa Majeſté & de ceux qui la ſervent en ſon Conſeil,

1646. ſeil. Il éprouvera enſuite de la negociation que vous avez le ſecret des affaires, & que la France ne prétend point perdre en un jour les avantages, qu'elle a remporté en pluſieurs années ſur l'Empereur ; qu'elle ne ſe paie point de ce qu'elle tient ſien à pluſieurs titres ; & que ſongeant au repos public, elle ne ſe departira pas de ce qui le peut aſſurer. Il fut dit ſur ce propos que l'on ſe pourroit relâcher à paier en divers termes quelque ſomme notable, pour le desintereſſement de la Maiſon d'Inſpruch, s'il étoit jugé que l'Alſace, (qui lui appartient,) fût une recompenſe trop puiſſante pour la France, mais cela ne fut point ancré & je doute même que l'Alſace ſoit en propre à ceux de cette famille, ſi ce n'eſt faiſant partie de celle d'Autriche de laquelle les biens hereditaires n'ont point encore été partagez, mais ſeulement diviſez pour la commodité de la jouïſſance.

Quelle réponſe pouvoit-on attendre de vos prudences que celle que vous faites ſur ce qui concerne ce qui eſt à faire pour les Etats de l'Empire, la ſatisfaction particuliere de la Couronne de Suede, & celle de Madame la Landgrave de Heſſe ? Cette Alteſſe, ſelon que je me ſuis autrefois laiſſé dire, ſouhaiteroit que ſans que l'on eût égard aux Jugemens rendus en faveur de ceux de Darmſtat, & aux Transactions paſſées entre les freres, ou les germains, les differents qui ſont entr'eux au ſujet des partages des biens & patrimoines de leurs Maiſons, fuſſent decidez au Traité général, & elle croit que ſa cauſe eſt ſi juſte, ſoit ſur Marpourg qu'autres Terres, qu'on ne fera point de difficulté de les lui adjuger, eſperant de l'aſſiſtance des Couronnes que la haine que l'on a contre elle, pour en avoir ſuivi le parti, ſera entierement oubliée, & je ſerai trompé, ſi Monſieur de Croiſſi ne vous fait cette ouverture, & s'il ne vous preſente une conſultation que Monſieur Polhelm a fait faire en cette Ville, par un nombre célébre de Juriſconſultes, qui concourent à ce qui a été auſſi decidé par ceux d'Allemagne qu'elle a auſſi fait conſulter.

On loüe la conduite de Mr. de Servien à Oſnabrug.

Si j'ai évité de parler du Palatin, c'eſt que ſon Deputé ſe trouve muni du Pouvoir qu'on demandoit, & que vous l'avez fait parler. Ce qui s'eſt paſſé à Oſnabrug, pendant le ſejour que Monſieur le Comte de Servien y a fait, a été loué ; il y étoit en une conjoncture très-délicate & il y avoit à marcher ſur un chemin bien gliſſant, aiant à ſe mêler d'une affaire auſſi épineuſe que d'aſſoupir la diviſion & la haine, qui a toûjours paru entre les Proteſtans & les pretendus Reformez. Les uns & les autres à la verité font le contrepoids aux affaires publiques par un deſtin fatal, & la France doit même apprehender que les derniers ne s'accroiſſent de puiſſance. Mais Madame la Landgrave ne peut être abandonnée, & il ne ſeroit pas même utile de faire comprendre à l'Electeur de Brandebourg (qui eſt de même profeſſion) que par cette conſideration ſes interêts ſeroient moins appuiez. Il avoit encore à éviter de donner de la jalouſie aux Suedois, & cela n'étoit pas ſans beaucoup de difficulté, mais y aiant réuſſi on a à louër Dieu de ce qu'il s'en eſt ſi bien démêlé par ſa prudence qui s'eſt beaucoup fait paroître en ce rencontre.

Ce que vous avez ajoûté, que les ſoupçons que vous avez de l'intelligence d'entre Saavedra & Roſenhan diminuoient, n'a pas été mal reçu. Il importe tant au bien public que les Eſpagnols ſoient en mesintelligence & même en haine avec les Suedois, que tout ce qui aſſure qu'ils n'ont point de part les uns avec les autres ſatisfait infiniment. Aiant conferé ce que vous avez demandé de la diſpoſition de Torſtenſon à conſentir à une trêve ſous certaines conditions, avec ce qui m'a été dit par M. d'Avaugour, je tiens que les Suedois ſeroient enfin pour y condeſcendre dans l'eſprit qu'ils conſervent de vouloir préferer la guerre à la paix, n'intermettant la continuation de l'une que par la neceſſité qu'il y a de laiſſer rétablir les païs. Et je ne doute point, que Monſieur de la Thuillerie ne ſoit de cet avis, ou il aura changé depuis qu'il eſt arrivé auprès de la Reine de Suede. J'ai ouï dire à Monſieur Grotius, un peu avant qu'il fût rappellé que cette Majeſté ſe laiſſoit entendre de ſe vouloir marier & que ſa minorité lui deplaiſoit par l'obſtacle qu'elle apportoit à ſon deſir. S'il ſavoit le ſecret ou non, & ſi Mr. Oxenſtiern l'a, nous en ſerons éclaircis dans peu de temps ; mais j'ai peine à croire que la fille admiſe à la ſucceſſion du Royaume contre les Loix, n'ait eu la Couronne pour ſes deſcendans, & le doute qu'en fait ſon Miniſtre me donnera la curioſité de recouvrer les Actes qui ſe paſſerent en cette Aſſemblée d'Etats, où la faculté de ſucceder à la fille fut accordée aux prieres & aux merites du pere. 1646.

Les Suedois ſouhaitent que la guerre continuë.

De la bonne intelligence qui eſt entre les Couronnes, & de la neceſſité qu'elles ont d'être armées, l'on doit eſperer que les Suedois favoriſeront volontiers le paſſage des troupes Allemandes dont nous faiſons la levée vers le Hôlſtein pour donner facilité à Bunichauſen de faire la ſienne. On a conſenti à diverſes choſes qui n'étoient pas compriſes dans la capitulation, toutefois juſques à preſent il a fait ſi peu de diligence qu'on commence à douter qu'il accompliſſe ce qu'il a promis. Je mande à Monſieur de Beauregard & à Mr. de Meules de le favoriſer & on ſe relâche même à donner quelque ſubſiſtance aux troupes qui ſe font en Heſſe afin d'en faciliter la levée. Celle promiſe par Chriſtien Friz eſt fort ſûre & fort avancée, & on ne ſe peut porter à écouter la propoſition faite par Monſieur de Bilderbeck que premierement on ne ſache quel ſuccès auront les autres. Si quelqu'une devoit manquer, & que celui qui vous a été propoſé voulût donner caution de fournir les hommes à l'armée ou rendre ce qu'il auroit trop reçû à leur proportion, je crois qu'on ſeroit pour entendre à cette ouverture. S'il vous plaiſoit d'en écrire audit Bilderbeck, & audit de Meules, afin que l'on vous éclairciſſe nettement de ce qu'on ſe doit promettre de celle d'Alefeld, & de celle de l'autre qui s'offre, & qu'il vous plût enſuite mander vos avis, je ne doute point qu'ils ne fuſſent embraſſez. Ledit Sieur de Meules a reçu des Lettres de credit pour tirer ſur la place de Hambourg jusques à quarante mille Riſdales, qui ſeront acquitées de l'argent qui eſt à Dantzig, où les ordres neceſſaires ont été adreſſez : ainſi ledit de Meules a entre ſes mains non ſeulement ſoixante-quatre mil Riſdales, mais des Lettres pour tout ce qu'il aura beſoin : & de plus je lui ai aſſuré que tout ce qu'il empruntera pour le fait des levées lui ſera rembourſé, de ſorte qu'elles ne manqueront pas à ſe faire faute d'argent.

Avances pour diverſes levées.

Preſentement j'écris à Monſieur de Croiſſi qu'il ait à s'en revenir s'il ne jugeoit que ſa preſence pût être utile auprès du Tranſylvain, ſur

Peu de confiance au Prince de Tranſylvanie.

1646. ſur la foi duquel il ſemble qu'il y a peu de ſujet de s'aſſûrer, & quand il faudroit ajuſter quelque choſe à Conſtantinople, l'Ambaſſadeur ordinaire ſera plus capable de le faire que quelque Extraordinaire qu'on y puiſſe envoier. On juge même, que les Suedois, qui ſont ceux qui tirent le plus d'aſſiſtance du Tranſylvain, quand ils verront que nous abandonnons ſa recherche, ſeront plus ſoigneux de le ménager, qu'il y a peu à gagner avec lui, parce qu'il eſt d'un eſprit très-changeant, & qu'il lui convient mieux de rompre ſouvent avec l'Empereur, que de s'embarquer dans une guerre de durée. Mais l'ordre audit Sieur de Croiſſi ne ſera pas ſi poſitif, qu'il ne lui reſte aſſez de liberté pour demeurer auprès de ce Prince juſques au retour de ſes Députez, qui ſont allez vers l'Empereur, afin que s'ils ne lui apportoient pas contentement, on voie s'il y a lieu de l'embarquer à quelque choſe de bon. Mais il lui ſera commandé de recueillir les intentions de ce Prince, & en venir faire rapport, & ne rien conclure avec lui; Sa Majeſté ne ſe pouvant pas aiſément reſoudre de faire alliance avec un Prince, qui l'aiant recherchée, paſſe à un nouveau Traité, ſur un prétexte peu appuié des ordres de la Porte, puis qu'il ſavoit bien ceux qu'on lui avoit adreſſez, & qu'on lui avoit fait ſentir qu'on n'avoit pas deſagreable qu'il y contrevînt.

On blâme la Ducheſſe de Savoye.

Il n'a pas été jugé à propos de vous preſcrire d'appuier les intentions de Madame de Savoye qui tendent à faire admettre ſon Deputé en l'Aſſemblée des Princes. La longue interruption de poſſeſſion ſemble avoit preſcrit contre la Maiſon de Savoye. Et autant qu'il pourroit être utile à l'Empereur qu'elle eût dependance de l'Empire, autant cela eſt dommageable à cette Couronne, à qui il convient d'avoir des voiſins qui n'aient liaiſon avec perſonne, & qui ſe trouvent néceſſitez de regarder la France, comme la Couronne, qui ſeule leur peut faire du bien ou du mal. Cette conſideration générale ſe trouve encore appuiée d'une particuliere qui reſte en incertitude, ſavoir qui ſeroit le Deputé. Car, comme vous l'avez très-bien remarqué, ſon Ambaſſadeur ne le voudroit pas être; & ſi cet emploi tomboit à Belletia, nous aurions bien avancé nos affaires. Selon ce qui m'a été écrit de Turin le Cardinal Antonio eſt porteur d'une Lettre de ſa revocation; mais comme il ne la doit donner qu'après avoir parlé à la Reine & à ſon Eminence, & ſelon la diſpoſition en laquelle il les trouveroit, devant uſer de deux termes pour le faire ſavoir à Madame; je crains que la liberté lui étant ôtée de rien propoſer ſur ce ſujet, il ne renvoie ladite Lettre, & que Madame ſe trouvant offenſée de l'ordre donné à Mr. d'Aiguebonne de revenir, & de ce qu'elle aura ſû, que l'on ne donnera nulle audience à l'Abbé de Verue, cela ne lui faſſe prendre quelque nouvelle reſolution. Ce ſeroit à la verité autoriſer un mauvais conſeil par un ſecond moins digeré. Et le Marquis de Pianezze qui a l'autorité entiere ſur ſon eſprit, ou ne prevoit pas les inconveniens qui en peuvent ſucceder, ou a peu de connoiſſance de ce qu'il convient à un Duc de Savoye d'avoir de la deference pour un Roi de France, & les reſpects d'une Regente, prête à remettre l'autorité, doivent encore être plus grands. Que ſi en toute Ducheſſe cela eſt neceſſaire, il convient à Madame de faire quelque choſe de plus, par les raiſons qui vous ſont connues, puis qu'elle aura peine de juſtifier toute ſa conduite, & qu'elle eſt peu aſſûrée de l'affection de ſon fils, mais bien fort de la haine des Princes, & du peu de ſatisfaction qu'elle a donné aux peuples pendant ſon adminiſtration. Puis que l'occaſion s'en preſente, ſans attendre davantage, je vous dirai que ce que vous avez écrit en décharge de ce qui s'eſt paſſé entre le même Belletia & le Sieur Boulanger, a été très-bien reçu, & qu'on a vû qu'il y a eu neceſſité qu'ils ſe ſoient abouchez, afin que l'on ſût ce que vous aviez reſolu de faire à ſon égard. 1646.

La France ne s'oppoſe que pour la forme à la ſecularisation des biens d'Egliſe dans l'Empire.

A l'égard de l'ordre qui vous a été donné de diſſuader aux Suedois de prendre des biens d'Egliſe, ou pour leur ſatisfaction, ou pour la recompenſe qui devra être faite à l'Electeur de Brandebourg, ſi la Pomeranie, qui lui appartient, leur eſt delaiſſée, on n'a pas entendu que vous l'executaſſiez en ſorte que les Suedois en fuſſent offenſez, il ſuffit à la France qu'elle faſſe connoître, qu'elle n'approuve pas que le patrimoine de l'Egliſe, les legs pieux des premiers Chrétiens ſoient ôtez à ceux pour leſquels ils ſont fondez, & après les avances que font ceux de la Maiſon d'Autriche de les abandonner aux Suedois, ou à cet Electeur, ils auront encore le front de faire parade de leur zele pour la Religion. L'avis que vous en voulez donner aux Deputez de Baviere, & aux Mediateurs, eſt très-juſte, & peut-être le Duc, pour lequel vous ſavez combien Sa Majeſté a de bonne volonté, pourra paſſer de nôtre côté; non ſeulement pour empêcher ce que les autres ont projetté, mais pour avoir ce qui juſtement nous doit être delaiſſé. Et il eſt bien aſſûré, que ni la Religion Catholique, ni la Maiſon de ce Prince ne ſauroient ſubſiſter en Allemagne, que la France n'y poſſede des Etats, le voiſinage deſquels donne ſeureté audit Duc, & que le Roi comme Prince de l'Empire, ſoit en droit de prendre part aux choſes qui s'y paſſent. Les diſcours mêmes du Comte de Trautmansdorff inſinuent cette verité; puis qu'il veut contenter les Suedois, & traiter avec eux auſſi avantageuſement qu'ils ſauroient deſirer: ce qui leur donnera toûjours lieu de rentrer dans l'Allemagne, & de défendre ceux de même Confeſſion qu'eux, dont la penſée & l'objet eſt continuellement d'abbaiſſer la Maiſon de Baviere, & d'envahir les Archevêchez & Evêchez, & d'y apporter tel changement au fait de la Religion, que ſelon eux ils deviennent Etats Evangeliques.

Tout l'avantage que vous pourrez procurer au Prince Palatin qui s'eſt déclaré Catholique, ſera bien agréé par Sa Majeſté, qui a beaucoup de ſujet de peu eſperer de l'aîné, pour la profeſſion qu'il fait, & pour être très-éloigné du reſpect qu'il doit au Roi & à la Reine de la Grand' Bretagne, deſquels les affaires vont toûjours en declin. Il eſt bien vrai qu'il paroît quelque lueur du côté du Midi, & du Nort, qui fait eſperer quelque ſoûtien en leurs affaires. Et certes le ſoin que Monſieur le Cardinal Mazarini a pris d'aider les Hibernois Catholiques, & entretenir les Ecoſſois a procuré ce bien; ſi bien ſe peut dire ce qui eſt expoſé à divers accidens.

Les Lettres de Rome du 10. & 11. du paſſé nous ont apris que le Memoire, duquel je vous ai envoié la copie, & que j'avois remis à Monſieur le Nonce, y eſt arrivé, & qu'il a frappé diverſement les eſprits de ceux qui en ont eu communication. Les Serviteurs de cette Couronne l'ont admiré, & fait eſperer

1646. que la protection donnée aux Barberins acquerrera grand nombre de ſerviteurs à cette Couronne, argumentans du moins au plus, comme à dire: ſi s'étant dementi on le protege, que ne doit point ſe promettre celui qui ſera conſtant & fidelle en ſon devoir? Le Pape en a été émû juſqu'à un reſſentiment de fievre, qu'on attribue à une fluxion que la faiſon lui a cauſée, s'étant détrompé des belles chimeres dont on l'a entretenu, que la France molliroit s'il paroiſſoit ferme, & qu'elle ne prendroit point à cœur une choſe qui ne regardoit que quelques particuliers. On attend des nouvelles de ce qui aura éclaté enſuite de cette Depêche. L'Ambaſſadeur de Veniſe parle haut à l'avantage de la France.

On menace le Duc de Toſcane.

Florence commence à être étonné, & quand il ſaura qu'on le voudra rendre garand de ce qu'a fait le Pape, il aura juſte ſujet d'apprehender. Son Eminence parla il y a deux jours à Barducci ſon Reſident en des termes ſi précis, qu'il comprend que ſon Maître eſt hors des bonnes graces de la Reine, & qu'on pourroit ſonger à entreprendre ſur ſes Etats. Il lui fut dit toutefois qu'il ne devoit rien craindre, ſi ce n'eſt en cas qu'il perſeverât: Ce qui ne fit point d'impreſſion en ſon Eſprit, parce qu'il fut auſſi dit, que quand on trouveroit à redire à ſa conduite on l'en avertiroit, & de ce qu'on auroit reſolu d'entreprendre contre lui. La diſparité de puiſſance donnant lieu de le faire, ſans craindre que cet avis pût empêcher l'execution des choſes qui auroient été reſolues. Ni en ces termes, ni en ceux du Memoire il n'y en a point qui offenſent. Demeurer en reſpect, & faire ſonner haut la puiſſance, c'eſt donner à deviner.

Il m'étoit échappé de vous dire que l'on a trouvé que Contarini avoit tort quand il vouloit vous empêcher de retourner chez lui, parce qu'il avoit ſû vos intentions en la Conference que vous avez euë avec Monſieur le Nonce. Il importe tant de donner part de ce que vous faites au Reſident de Suede, afin que leurs Plenipotentiaires en uſent de même avec Monſieur de la Barde, qu'il faut plûtôt pécher au trop qu'au trop peu.

Mort du Maréchal de Châtillon.

La nouvelle de la mort de Monſr. le Maréchal de Châtillon nous a été apportée. Il étoit homme de valeur & d'experience, & ſi attaché à ſon devoir que ſa perte en eſt ſenſible à leurs Majeſtez. C'eſt trop écrire, il eſt temps d'y mettre fin, & de vous aſſurer que je ſuis &c.

1646.

MEMOIRE DU ROI

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du ſixiéme Janvier 1646.

Si la France fait la Paix, & les Etats Géneraux ſeulement une Treve, elle refuſe de rentrer en guerre conjointement avec eux après leur Treve expirée. Mais elle les aſſiſtera contre l'Eſpagne d'hommes & d'argent. Pretentions exorbitantes de la France en Allemagne. Il faut y tenir ferme. Et à la derniere extremité accorder un dédommagement en argent. Il faut flatter Trautmansdorff. Prétention mal fondée du Duc de Savoye d'avoir rang dans l'Aſſemblée des Princes de l'Empire. L'Ambaſſadeur de France en Savoye rapellé, & pourquoi. Plaintes contre le Marquis de Pianezze.

Si la France fait la Paix & les Etats Generaux ſeulement une Treve, elle refuſe de rentrer en guerre conjointement avec eux après leur Treve expirée.

COmme il n'y a aucune juſtice, ainſi qu'il a déja été mandé autrefois, dans la prétention que Meſſieurs les Etats ont, que nous rompions de nouveau avec l'Eſpagne, quand la Treve qu'ils auroient faite, ſeroit expirée, puis que l'on n'a jamais douté qu'il ne fût en leur main de faire la Paix auſſi bien que nous; ce qui a été confirmé par l'offre que leur en a fait Caſtel Rodrigo en ſa Lettre, & qu'ainſi la Treve qu'ils veulent conclurre, eſt un parti d'élection & non pas de neceſſité. Il y a tout ſujet de croire qu'ils ne s'opiniâtreront pas davantage à une inſtance ſi deraiſonnable, & à laquelle nous ne pouvons jamais conſentir, ſi ce n'eſt que nous faſſions nous-mêmes une Treve auſſi bien qu'eux, ſoit univerſelle ou particuliere pour la partie de nos Conquêtes, que nos Ennemis ne voudront pas condeſcendre à nous laiſſer par la Paix, & ainſi le tems de cette ſuſpenſion étant expiré, nous entrions tous en guerre conjointement avec Meſſieurs les Etats.

Mais elle les aſſiſtera contre l'Eſpagne d'hommes & d'argent.

Que ſi la France peut conclurre dès cette heure la Paix, & que les Etats, pour d'autres reſpects particuliers qui regardent leurs avantages, ne veulent faire qu'une Treve, encore que

1646. que par justice, sa Majesté, après ladite Treve, ne fût tenue au plus qu'à ce qu'elle fait aujourd'hui pour les assister; néanmoins pour leur donner toûjours de plus effectives & plus cordiales marques de son affection, elle demeure d'acord de bon cœur d'augmenter ses assistances, suivant ce qui est porté par le Memoire du Roi que porta le Courier la Buissonniere. Et comme il est mal aisé de prescrire d'ici ce que l'on devra promettre en ce cas d'hommes & d'argent par dessus ce que l'on fournit à present, sa Majesté ne peut dire autre chose, si ce n'est qu'elle trouvera bon tout ce à quoi lesdits Sieurs Plenipotentiaires l'engageront, étant bien assuré qu'ils ne ménageront pas moins ses interêts & sa bourse qu'elle feroit elle-même, & qu'ils n'oublieront rien pour porter les Etats, ou leurs Ministres à se satisfaire de la raison.

Prétensions exorbitantes de la France en Allemagne.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires ne pouvoient mieux s'expliquer qu'ils ont fait sur la satisfaction que prétend cette Couronne en Allemagne, & on a bien entendu que leur pensée là-dessus n'est pas tant de pouvoir certainement obtenir tout ce que l'on demande, comme un effet de la passion qu'ils en ont, fondée pourtant sur des apparences très-grandes d'une bonne issuë, eu égard à l'absolue necessité que l'Empereur a de faire la Paix à quelque prix que ce soit, dans le mauvais état de ses affaires & les continuelles instances, suivies le plus souvent de Protestations, que lui font tous les Princes & Etats de l'Empire pour l'y obliger.

Il ne faut donc pas s'étonner d'abord de tout ce que disent nos Ennemis, ou leurs adherans, pour faire paroître nôtre prétention exorbitante, & s'ils mettent en jeu mille raisons, pour montrer qu'il y a même de l'impossibilité à nous contenter là-dessus.

Ils seroient très-mal habiles d'en user autrement: mais c'est aussi à nous à tenir bon, & à ne nous pas épouvanter legerement parce que sachant le besoin & le desir que l'Empereur a de se tirer d'affaire, & que les Etats de l'Empire même les plus dependans de la Maison d'Autriche, qui ont averſion à nôtre satisfaction, aimeront mieux nous faire ceder ce que nous demandons, que de voir continuer plus long-temps la guerre d'Allemagne, il est indubitable qu'ils se rangeront peu à peu à ce que nous pouvons desirer, à mesure qu'ils s'accoûtumeront à nous le voir prétendre avec fermeté.

Et en effet nous avons avis de Vienne que les derniers ordres que le Comte de Trautmansdorff a reçu de son Maître, c'est que s'il ne voit pas jour à faire un accommodement particulier avec la Suede, par le moyen duquel on puisse refuser à la France & aux autres les satisfactions qu'ils desirent, il sorte d'affaire promptement, aux conditions qu'il pourra les moins préjudiciables, mais toûjours qu'il sorte d'affaire.

On a d'ailleurs les mêmes avis pour ce qui regarde le Duc de Baviere, lequel n'a pas seulement conseillé à l'Empereur d'accorder à la France la satisfaction qu'elle demande, mais persiste toûjours à dire, qu'en cas que l'on ne puisse nous porter à rabattre de nôtre prétention, il vaut mieux lâcher le tout que s'opiniâtrer plus longuement. Il est aisé de voir une partie de ses sentimens dans la copie d'une Lettre dudit Duc de Baviere, que Monsieur le Cardinal Mazarin adresse auxdits Sieurs Plenipotentiaires.

Il faut donc tenir ferme là-dessus, déclarer aux uns & aux autres que l'on ne rendra jamais l'Alsace, ni les Places que nous nous sommes expliquez de prétendre, que l'on ne nous en chasse par la force, ce que nous ne croions pas que l'on soit en état de faire, repeter les raisons qui ont été dites par lesdits Sieurs Plenipotentiaires, en chercher de nouvelles, & au même temps imprimer bien dans l'esprit du Comte de Trautmansdorff que satisfaisant cette Couronne, & ses Alliez il peut en un instant conclure la Paix en Allemagne; ce qui vaut autant à dire que tirer son Maître de quantité de grands perils, ausquels il est exposé, étant évident, à quiconque considere bien l'état present des affaires, que l'Empereur gagnera plus le jour de la Paix, qu'il ne sauroit faire en deux années de guerre, qui lui fussent favorables. 1646. Il faut y tenir ferme.

Et à la derniere extrêmité accorder un dédommagement en argent.

Avec tout cela, pour faciliter plus les choses, le Roi permet ausdits Sieurs Plenipotentiaires, & leur donne pouvoir en un besoin, d'accorder de sa part une somme d'argent, paiable en cinq ou six années, ou bien quelque revenu ordinaire, pour dédommager la Maison des Archiducs. Bien entendu qu'ils n'en parleront qu'à une derniere extrémité, & quand ils auront tout-à-fait desesperé de pouvoir obtenir notre prétention entiere, & peut-être il se trouveroit même des expediens que lesdits Archiducs emploieroient la somme convenuë à l'achat de quelques Souverainetez de Princes dépouillez, qui seroient plus aises d'avoir de l'argent comptant pour se remettre, & ainsi un chacun demeureroit satisfait. Mais Sa Majesté recommande sur tout aux Sieurs Plenipotentiaires de ne faire cette ouverture que dans un dernier besoin.

Il faut flatter Trautmansdorff.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires ne doivent rien oublier pour faire connoître au Comte de Trautmansdorff l'estime que leurs Majestez font de sa personne & de ses merites, & l'esperance qu'elles ont conçuë avec toute la Chrétienté qu'il ne voudra pas être venu à l'Assemblée inutilement. Que leurs Majestez lui souhaitent la gloire d'avoir établi le repos de l'Allemagne, d'autant plus qu'étant principal Ministre de l'Empereur, il sera en quelque façon plus lié qu'aucun autre, à l'exacte & fidéle observation de ce qui aura été arrêté par le Traité de la Paix.

Ce n'est qu'après que ledit Comte a reconnu qu'il ne peut avoir aucune esperance de separer par un Traité particulier, les Suedois d'avec cette Couronne, qu'il témoigne d'être fâché que l'on ait soupçonné en cela sa conduite. Mais comme nous ne pouvons pas nous plaindre avec justice de ce qu'il essaie de faire à l'avantage de son Maître, aussi il semble qu'il faut recevoir civilement l'excuse qu'il en fait, à laquelle rien ne l'oblige que l'envie de se rendre agréable, & d'acquerir créance à bon marché.

On n'a rien à repliquer sur ce que les Mediateurs ont dit, de la part dudit Trautmansdorff, des points qu'il falloit ajoûter pour la Paix dans l'Empire; Messieurs les Plenipotentiaires s'en étant si bien démêlez, que l'on ne peut que louër leur conduite & adresse. Sa Majesté leur recommande seulement de continuer à persuader ledit Trautmansdorff, qu'il ne doit pas s'amuser à faire des propositions inutiles, mais plûtôt mettre promptement sur le tapis celles qui peuvent produire une bonne Paix.

Avant que ledit Trautmansdorff partît de Vienne,

1646. Vienne, il étoit bien informé de la prétention que nous avions pour notre ſatisfaction en Allemagne, dont nous nous étions ouverts confidemment aux Miniſtres de Baviere; & en arrivant à Munſter elle lui aura été confirmée de beaucoup d'endroits. Cependant il a affecté de l'avoir ſeulement apriſe par un bruit commun, & de ne le pouvoir croire, pour les raiſons qu'il a alleguées. En quoi ſon but ſans doute a été d'aller ainſi au devant, avant que nous en ayons fait une déclaration publique, ſe flattant que nous ne nous engagerons pas à demander une ſatisfaction ſi haute, quand nous ſerons perſuadez de l'impoſſibilité de l'obtenir. Mais il faut qu'il reconnoiſſe qu'il a mal pris ſes meſures, & que ces ſortes d'artifices ne font pas changer des reſolutions priſes par une Couronne après un long examen, & avec grande connoiſſance de cauſe. On pourroit bien lui dire en paſſant que la France n'ayant pas encore déclaré la ſatisfaction qu'elle prétend, il faut qu'elle ſoit bien juſte, ſi la voix du peuple eſt celle de Dieu.

On a trouvé fort bon que Meſſieurs les Plenipotentiaires ayent fait les offices qu'ils mandent en faveur du Prince Edouard de Portugal, & on a été bien aiſe d'apprendre que le Comte de Peñaranda y ait répondu avec la civilité qu'il a fait.

Leurs Majeſtez ſont auſſi fort ſatisfaites du bon état, dans lequel ont été laiſſées les affaires à Oſnabrug, ſoit pour la bonne intention des Deputez des Etats Proteſtans envers la France, ſoit pour les proteſtations que les Miniſtres de Suede ont fait de ne donner à l'avenir aucun ſujet de méfiance de leur fidelité & de vivre ſans interruption, juſques à la concluſion de la Paix, avec tant de franchiſe, que les Ennemis ne puiſſent pas même par aucune apparence eſperer de nous diviſer.

Leurs Majeſtez ſe ſont auſſi rejouïes d'apprendre que les Plenipotentiaires de Suede ſe doivent bien-tôt rendre à Munſter, pour y reſoudre toutes choſes: elles ſouhaiteroient, que l'avis du Sieur Oxenſtiern, de ne pas donner les propoſitions par écrit, prévalût à celui du Sieur Salvius, pour les raiſons qui ont été autrefois mandées.

Enfin leurs Majeſtez louent extrémement la prudence, le zele, l'adreſſe & la fermeté, avec laquelle Meſſieurs les Plenipotentiaires agiſſent dans le cours de leur negociation, pour porter les interêts de cette Couronne avec dignité, & lui procurer toutes ſortes d'avantages dans la diſcuſſion qui s'en fera. On ne pouvoit auſſi deſirer rien de plus à la dexterité avec laquelle on s'eſt demêlé à Oſnabrug des conteſtations qui ſont entre les Lutheriens & les Calviniſtes.

On a mandé poſitivement à Monſieur de Bregy de fournir de l'argent du Prince de Tranſylvanie, qui étoit à ſa diſpoſition, tout ce que Monſieur de la Thuillerie demanderoit pour des levées; en ſorte qu'on ne doute point qu'il y puiſſe avoir aucun manquement, d'autant plus qu'on renouvelle encore à preſent les mêmes ordres.

Prétention mal fondée du Duc de Savoye d'avoir rang dans l'Aſſemblée des Princes de l'Empire.

Meſſieurs les Plenipotentiaires ne pouvoient mieux répondre qu'ils ont fait aux inſtances que l'Ambaſſadeur de Savoye leur a faites, de l'aſſiſter en la demande d'avoir rang & ſéance dans l'Aſſemblée des Princes & Etats de l'Empire. Cette penſée, qui vient aſſurément du Marquis de Pianezze, lequel a été autrefois Ambaſſadeur du Duc Charles Emanuel près de l'Empereur, fait aſſez paroître aujourd'hui par toute la conduite qu'il tient, qu'il a bien cedé pour quelque temps, mais qu'il ne s'eſt pas dépouillé de l'affection, que l'on crut au retour de cette Ambaſſade qu'il avoit pour la Maiſon d'Autriche. On a eſtimé par le paſſé qu'il étoit de l'interêt du Roi d'eſſayer le plus qu'il ſeroit poſſible de détacher la Maiſon de Savoye de l'Empire: Monſieur Servien pouvant ſe reſſouvenir que l'on a propoſé autrefois de faire diverſes graces au feu Duc Victor Amedée pourvû qu'il déclarât ne relever en aucune partie des Etats de l'Empereur; & la raiſon dont on ſe ſervoit pour l'y porter, c'étoit qu'en pluſieurs rencontres il avoit fait paroître qu'il reconnoiſſoit ou ne reconnoiſſoit pas l'Empire, ſelon que l'état des affaires le lui conſeilloit. Sa Majeſté croit donc que Meſſieurs les Plenipotentiaires ſans rien donner à connoître de leur intention, doivent adroitement eſquiver de ſe mêler de la prétention dudit Ambaſſadeur, ſi ce n'eſt qu'ils voient, qu'en le faiſant nous puiſſions en tirer quelque profit. 1646.

Le peu de ſatisfaction que Sa Majeſté a de la conduite de Madame de Savoye, l'a enfin obligée de lui en témoigner ſon reſſentiment, par la revocation qu'elle a faite de ſon Ambaſſadeur qui eſt en Piemont, & par la reſolution qu'elle a priſe que ſes Miniſtres ici n'auroient pas deſormais grand commerce avec l'Abbé de Veruë, puis qu'auſſi bien tout ce qu'on leur faiſoit dire ou écrire à Madame de la part de Sa Majeſté ne ſervoit qu'à faire auſſi-tôt reſoudre le contraire; ainſi qu'il a paru en l'affaire de Belletia, qu'elle a fait Preſident, & enſuite qu'elle a confirmé avec plus d'opiniâtreté dans l'emploi de Munſter, depuis qu'elle a ſû que Sa Majeſté ſe plaignoit de lui, & le tenoit pour ſuſpect: & quand elle a choiſi pour ſon Ambaſſadeur à Rome le Comte de Saint George, d'inclination tout-à-fait Eſpagnole, qu'elle lui a donné pour ſon Secretaire d'Ambaſſade le nommé Canaparo, qui avoit été autrefois au feu Abbé Scaglia, & que l'on chaſſa d'ici dernierement: Et lors qu'elle a perſiſté de vouloir tenir en cette Cour l'Abbé de Veruë, qui a paru avoir de fort mauvaiſes intentions, & qui lui déguiſe toutes choſes.

L'Ambaſſadeur de France en Savoye rappellé, & pourquoi.

Lors que l'on a envoyé les ordres de ſa Majeſté pour faire revenir le Sieur d'Aiguebonne, l'Abbé de Veruë les fit devancer par un Courier extraordinaire, qu'il depêcha pour en porter la nouvelle; auſſi-tôt il fut tenu de grands Conſeils à Turin de ce qu'il y auroit à faire, & on dit (quoi que nous n'en aions pas de nouvelles de notre Ambaſſadeur) que le Marquis de Pianezze s'échauffa à tel point, qu'il opina qu'il valoit mieux que Madame de Savoye rompît avec la France que de revoquer Belletia. Néanmoins l'autorité des Princes l'emporta, mais non pas ſi pleinement, que ledit Marquis ne trouvât encore moyen de chicaner la-deſſus. Monſieur le Cardinal Antoine ſe trouva ſur les lieux. Ils lui ont donné pouvoir malgré lui, qui ne vouloit point ſe mêler de cette affaire, que pourvû que la Reine déclarât que Madame lui feroit plaiſir de rappeller Belletia, l'Ambaſſadeur de Savoye remettroit auſſi-tôt entre les mains l'ordre de ſon rappel. On s'eſt moqué ici de ce bel expedient, & on laiſſera à Madame à prendre telle reſolution que bon lui ſemblera. Cependant on a renouvellé au Sieur d'Aiguebonne l'ordre que l'on lui avoit donné de partir, ainſi que leſdits Sieurs Plenipotentiaires

ver-

1646. verront par la Lettre qu'on lui a écrite, à laquelle on a joint la copie de la premiere qu'il reçut.

Plaintes contre le Marquis de Pianezze.

Le Marquis de Pianezze étoit un de ceux qui étoit le plus mal dans l'eſprit de Madame lors que la Maiſon d'Aglié avoit toute la faveur; & Monſr. le Cardinal Mazarin, quand il fut en Piemont, agiſſant de concert avec ledit Marquis, n'oublia rien pour lui procurer l'affection & l'eſtime de Madame, ce qui a toûjours été continué, & d'ici & par le moien des Miniſtres de ſa Majeſté en Piemont; en ſorte qu'il ſe peut dire veritablement, qu'il a obligation à la France de ce qu'il tient aujourd'hui la premiere place en cette Cour-là. Sa conduite avoit été ſi ſage & ſa partialité pour cette Couronne ſi déclarée, lors qu'il n'étoit ni aimé ni conſideré de Madame, que l'on jugea, qu'il ne pouvoit être que très-avantageux au ſervice du Roi, & au bien de la Maiſon de Savoye, de le mettre en credit auprès d'elle, mais l'experience a fait connoître le contraire. Et quoi que l'on voie aſſez clairement ſes intentions on a peine pourtant à comprendre qu'il ſe ſoit oublié à tel point que de commettre une pareille imprudence, d'autant plus qu'il paroît informé, par ce qui arriva à ſon pere, quoi que marié avec la ſœur de Duc Charles Emanuel, que les maximes de la Maiſon de Savoye ne ſont pas de préferer une rupture avec la France à une petite conſideration, de ne pas vouloir tirer d'un emploi une perſonne ſi ordinaire qu'eſt le Belletia. S'il y a quelque difference dans l'exemple, c'eſt celle de la qualité de Monſieur d'Albigni, principal Miniſtre du Duc de Savoye à un petit Bourgeois de Turin, & que Charles Emanuel étoit paiſible poſſeſſeur de tous ſes Etats, au lieu que le Duc d'apreſent a été rétabli dans les ſiens par le Roi, & que ſa Majeſté tient encore en Piemont les principales Places.

On attend de ſavoir plus particulierement la verité de ce diſcours, après quoi ſa Majeſté prendra les reſolutions qui ſeront de ſon ſervice, dans leſquelles ſe trouvera encore plus celui de Madame. On a voulu informer de tout ce detail Meſſieurs les Plenipotentiaires afin qu'ils s'en prevalent autant qu'il en ſera beſoin, ſelon les conjonctures.

1646.

MEMOIRE

De Monſieur le Cardinal

MAZARIN

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du ſixiéme Janvier.

Avis communiquez par le Nonce Bagni. Eloge du Duc de Longueville & des deux autres Plenipotentiaires.

Avis communiquez par le Nonce Bagni.

JE vous adreſſe, Meſſieurs, une copie de la Lettre que Monſieur le Nonce Bagni a reçue cette ſemaine de Monſieur le Duc de Baviere. Elle contient trois Chefs entre autres, que vous trouverez ſans doute de grande conſéquence, & bien ſubſtanciels.

Le Premier touchant les eſperances que nous devons avoir bien fondées de remporter la ſatisfaction que nous prétendons en Allemagne.

Le Deuxiéme, les aſſûrances de la paſſion que le Comte de Trautmansdorff a de faire la Paix, & de quelle maniere il s'y prendra.

Et le Troiſiéme, combien les Allemands ſe ſoucieront peu des Eſpagnols, s'ils ne ſe portent de leur côté à ce qui peut faire promptement conclurre leur accommodement.

Vous en ferez, s'il vous plaît, votre profit dans le progrès de votre Negociation, tenant ſur tout la main que le ſecret ſoit ſoigneuſement gardé avec le Miniſtre le plus confident du Duc de Baviere, à qui on pourra s'en ouvrir, ſans néanmoins lui nommer jamais ledit Nonce Bagni.

Je vous envoie auſſi la copie d'un article extrait d'une Lettre que m'écrit Monſieur de Bregy touchant le voyage que l'Empereur fait faire en Eſpagne à un nommé Biboni, pour déclarer l'abſolue neceſſité où il eſt de conclurre un accommodement à quelque prix que ce ſoit, & ſans plus differer.

A quoi j'ajoûterai que par les avis que je reçois cette ſemaine de divers endroits, j'ai plus de ſujet que jamais de me confier dans ce que je vous ai mandé ci-devant, que vous porteriez facilement les Eſpagnols à tout ce que vous voudrez généralement, ſi vous pouvez leur faire bien apprehender que la Paix ſe fera dans l'Empire ſans eux. C'eſt où il me ſemble que toutes vos penſées & vos actions doivent tendre, parce qu'effectivement le Baron d'Avaugour tient que c'eſt la clef qui doit ouvrir la porte de la Paix générale; mais une

1646. Paix très-avantageuſe à cette Couronne, & fort glorieuſe pour ceux qui l'auront traitée, & qui auront eu le bonheur de la conclurre.

Je vous addreſſe auſſi, Meſſieurs, la copie de ce que j'ai fait dire à Monſieur le Nonce qu'il pourroit écrire à Baviere en réponſe de la Lettre qu'il en a reçuë, afin qu'il ne ſe paſſe quoi que ce ſoit dont vous ne ſoyez informez, juſques aux moindres particularitez, & que vous puiſſiez vous accorder mieux à ce que nous diſons ici, quand vous aurez occaſion de parler à ſes Miniſtres.

Dans le moment que j'ai écrit juſques ici on m'avertit que Monſieur le Cardinal Antoine eſt ſur le point d'arriver, ce qui m'oblige à quitter toutes choſes pour aller ſatisfaire à ce qu'exige de moi la civilité. J'ai bien eu du déplaiſir d'avoir été ſurpris de la ſorte dans une journée où ſur toutes les autres j'ai accoûtumé de n'être pas ſans affaires. Je me conſole pourtant en ce que j'ai inſeré dans le Memoire du Roi tous les points les plus importants, & vos Depêches particulieres n'étant qu'en réponſe des miennes, je n'aurai pas grand' choſe à y expliquer. J'ai vû le long Memoire qu'il vous a plû m'adreſſer, qui contient tout ce que vous avez fait pour découvrir tout ce qui s'étoit paſſé en la negociation ſecrette des Ennemis avec les Suedois. Je le relirai encore une fois, & s'il y a quelque choſe de conſéquence qui mérite réponſe, je depêcherai un Courrier exprès.

Eloge du Duc de Longueville & des deux autres Plenipotentiaires.

Cependant je ne ſaurois, Meſſieurs, trouver de louanges proportionées à celles qui ſont dûes à votre prudence & à votre dexterité, dans toute la conduite de cette affaire. Je vous avouë que je ſuis ravi quand je conſidere quelquefois avec application, de quelle fermeté & de quel zéle vous agiſſez continuellement ſans vous impatienter des longueurs importunes de votre negociation, & que c'eſt une merveille que je fais tous les jours ſonner bien hautement, qu'un Prince comme Monſieur le Duc de Longueville, ſans ſonger aux incommoditez d'un fâcheux ſejour, ni aux douceurs qu'il pourroit goûter ici parmi les ſiens dans la Compagnie de tant d'amis & de ſerviteurs qui l'honorent, s'attache tellement aux affaires, qu'il ne paroît pas que la moindre inquietude puiſſe jamais lui entrer dans la penſée de quitter un ſi rude & ſi desagreable climat. Vous ne ſauriez croire quel bon effet a produit par tout la nouvelle qu'il faiſoit bâtir dans ſa maiſon; ce ſont des bagatelles, qui ſont quelquefois capables de faire naître de grandes choſes, & de donner coup à une revolution dans l'Eſprit des ennemis, quand ils reconnoiſſent que l'envie de revoir la France ne peut pas vous faire hâter d'un moment à vous relâcher de nos prétentions.

1646.

REPONSE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

Au Memoire

DU ROI.

Du 6. Janvier 1646.

Il faut menager la Hollande quand on n'eſt pas content des Suedois. On tient ferme ſur l'Alſace. Trautmansdorff recherche les Suedois & les Proteſtants de l'Empire. Il retourne à Oſnabrug. Prétenſions outrées des Suedois touchant le Sr. Roſenhan.

Il faut ménager la Hollande quand on n'eſt pas content des Suedois.

NOus ne manquerons pas de nous bien ſervir des raiſons portées par le Memoire touchant la prétenſion de Meſſieurs les Etats. Nous ſouhaitons ſeulement qu'ils ſoient capables de les bien comprendre de crainte de tomber en différent avec eux en même tems que nous ne ſommes pas trop ſatisfaits des Suedois. Néanmoins nous tiendrons ferme juſques au bout, nos ſentimens ſe trouvans entierement conformes à ce qui nous eſt mandé. Que s'il y a moien de les réduire à ſe contenter d'une aſſiſtance d'argent nous y apporterons tout le ménage poſſible, puis que leurs Majeſtez nous font l'honneur de s'en remettre à nous.

On tient ferme ſur l'Alſace.

Nous parlons ici de la ſatisfaction de la France avec la fermeté que l'on peut deſirer, juſques là que non ſeulement nos Parties, mais auſſi les Mediateurs en témoignent quelque étonnement. Et ſur ce propos nous avons encore depuis vingt-quatre heures déclaré nettement aux Bavarois, qui y trouvent auſſi à redire, qu'il n'y a autre moien de nous tirer de l'Alſace que par la force, ſi on ne nous l'accorde par un Traité. Quant au dédommagement en argent pour les Archiducs, nous nous garderons bien d'y venir ſi nous ne reconnoiſſons que cela ſoit abſolument neceſſaire. Notre penſée n'a pas été de les recompenſer d'une ſomme une fois payée, laquelle étant petite ne ſeroit pas conſiderée & iroit à un trop grand excès, s'il la faloit proportionner à l'acquiſition que la France fera. Mais nous avons ſeulement cru que ce ne ſeroit pas une grande charge à l'Etat, & que ce ſeroit un moïen de rendre nos demandes moins expoſées à l'envie, de donner une ſomme annuelle aux Princes de la Maiſon d'Inſpruck égale au revenu qu'ils tireroient de l'Alſace,

1646. ce, lequel on nous a assûré n'être pas trop grand.

Trautmansdorff recherche les Suedois & les Protestans de l'Empire. Il retourne à Osnabrug.

Nous n'omettrons rien pour bien exécuter les ordres qui nous sont donnez, à l'égard du Comte de Trantmansdorff: mais jusques à present nous n'avons pas eu lieu d'agir avec lui, n'aiant été ici que peu de jours pour recevoir & rendre ses visites & s'en étant allé à Osnabrug où il est encore.

Nous voyons bien par là qu'il recherche soigneusement les Suedois qui en deviennent plus difficiles avec nous, comme il a déja été mandé par le Sieur de Préfontaine. Ce que nous y pouvons ajoûter maintenant, c'est que par les plaintes & instances que nous leur avons faites de recevoir Monsieur de la Barde dans leurs Conferences, tant par nos Lettres que par un Envoié exprès, nous n'avons pû les porter à nous donner aucune satisfaction. Ils couvrent le refus qu'ils en font de bien mauvais prétextes selon notre jugement, en disant que si le Ministre du Roi doit assister à leurs Conferences à Osnabrug, le leur doit être ici present, non seulement quand nous serons avec les Mediateurs, mais quand les Mediateurs parleront aux Imperiaux. Ils tournent l'affaire en un point d'honneur, & prétendent que la chose n'est pas égale entre eux & nous, d'autant qu'ils traitent immediatement avec les Parties & que le Ministre du Roi auroit connoissance de tout ce qui s'y passe, au lieu qu'ici leur Resident n'assiste que lors qu'on traite avec l'un des Mediateurs, & partant ils veulent qu'il soit encore présent, lors qu'on va chez Monsieur le Nonce & lors que l'un & l'autre Mediateur vont chez les Imperiaux ou bien qu'on traite directement avec les Parties. Pour les deux premiers points de cette proposition il y a de l'impossibilité, & pour le troisiéme il ne dépend pas de nous seuls, puisqu'il en faudroit convenir avec les Mediateurs & avec les Parties & regler la seance: joint qu'il est incertain, si après cela les Suedois ne prétendroient pas encore que le Sieur Rosenhan se trouvât aux allées & venuës que les Mediateurs pourroient faire de part & d'autre.

Prétensions outrées des Suedois touchant le Sr. Rosenhan.

Les considerations que l'on a eu sur la priere qui nous a été faite par l'Ambassadeur de Savoye d'appuïer le dessein qu'il a d'être admis dans les Etats de l'Empire, sont très-justes, & comme nous avons été fort retenus jusques ici en cette affaire, nous le serons encore davantage.

Nous avons grand sujet de rendre très-humbles graces à leurs Majestez de toutes les communications qu'elles ont eu agréable qu'on nous donnât tant pour ce qui concerne Madame de Savoye que d'autres occurrences. Elles aideront à nous rendre plus utiles à leur service quand l'occasion s'en presentera.

MEMOIRE

De son

EMINENCE

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 12. Janvier 1646.

L'Empereur veut la Paix à tout prix. On l'aliene du Duc de Baviere. Le Roi d'Espagne ne peut pas assister l'Empereur. L'Espagne moins animée contre la Suede que contre la France. Elle fait de grandes offres aux Etats Généraux pour un accommodement particulier. Caractere d'Isola, & de Volmar. Les Plenipotentiaires d'Espagne n'ont pas des Pouvoirs suffisants. Il faut ménager les Députez des Etats Généraux.

L'Empereur veut la Paix à tout prix.

NOus avons, Messieurs, de divers endroits la confirmation de l'avis que je vous ai donné que l'Empereur veut en toutes façons conclurre la Paix dans l'Allemagne. Le Correspondant de Vienne le mande pour certain, & que le Comte de Trautmansdorff n'oubliera rien pour faire relâcher les deux Couronnes & particulierement la France, des prétentions qu'elles ont pour leurs satisfactions, mais qu'enfin il consentira à celles où l'on aura du bon.

Que l'Empereur y est d'autant plus resolu, ensuite du Conseil que tous ses Ministres lui en ont donné, & que le Duc de Terranova, Ambassadeur d'Espagne près de lui, aiant exagéré au dernier point les sentimens qu'avoit le Roi d'Espagne de voir ses affaires en si mauvais état, a conclu que sa plus grande affliction étoit de se trouver lui-même hors de moïen de le pouvoir assister, ni par argent ni par aucune autre voye.

On l'aliéne du Duc de Baviere.

Il ajoûte que cet Ambassadeur, & l'Imperatrice même, avoient parlé fortement à l'Empereur, & à tous ses Ministres pour l'aliener du Duc de Baviere, & pour l'obliger à considerer desormais ce Prince comme son plus grand ennemi, puis qu'il conseilloit de donner en toutes façons à la France la satisfaction qu'elle prétend, quand même il faudroit lui laisser deux fois l'Alsace, à quoi l'Empereur ne

1646. ne devoit jamais condeſcendre pour divers reſpects, mais notamment, parce que cela donneroit plus de commodité audit Duc de s'attacher & de s'unir étroitement avec la France par la proximité des Etats, parce que ledit Duc voulant acquerir du mérite près de cette Couronne, il ne faloit pas douter qu'il ne fît valoir extrémement les ſoins qu'il prend de ſa ſatisfaction, & enfin parce que cet agrandiſſement de la France lui ſeroit doublement avantageux, en ce qu'il ſe feroit aux dépens de la Maiſon d'Autriche, dont l'Archiduc d'Inſpruch eſt un Membre.

Le Roi d'Eſpagne ne peut pas aſſiſter l'Empereur.

Que ſur tout ce que deſſus l'Empereur & quelqu'un de ſes Miniſtres avoient répondu au dit Ambaſſadeur, qu'il avoit peine à comprendre comme quoi le Roi d'Eſpagne, étant bien informé du mauvais état de ſes affaires en Allemagne, & de la facilité que les François & les Suedois trouveroient la Campagne prochaine à y faire de plus grands progrès, le conſeilloit & le preſſoit de ne pas accorder à la France les ſatisfactions, qui lui pouvoient faire obtenir la Paix, dans le même tems qu'il lui faiſoit déclarer qu'il étoit hors de ſa puiſſance de lui donner aucun ſecours.

J'apprends par une autre voye que ce même Ambaſſadeur a dit à l'Empereur que la France ſe contenteroit de Briſach, avec une étenduë ſuffiſante des païs aux environs, pour garder la place, & un chemin ſûr pour y aller.

L'Eſpagne moins animée contre la Suede que contre la France.

La conduite généralement de tous les Miniſtres d'Eſpagne, ſoit à Munſter, à Bruxelles, à Madrid & en Italie, c'eſt de travailler tous unanimement à faire donner toute ſatisfaction aux Suedois, & nulle à cette Couronne, tant eſt grande la haine qu'ils lui portent, & la jalouſie qu'ils ont de ſes proſperitez.

Elle fait de grandes offres aux Etats Généraux pour un accommodement particulier.

C'eſt une choſe aſſez étrange à concevoir que non ſeulement ils n'oſent pas demander à Meſſieurs les Etats la reſtitution de la moindre des Places qu'ils ont occupées ſur eux, mais que même, pour pouvoir conclurre enſemble un accommodement, ils leur offrent & à Monſieur le Prince d'Orange des Provinces entieres, & à notre égard ils imputent à violence & à tyrannie, ſi nous ſommes fermes à ne vouloir pas lâcher nos conquêtes.

Ma concluſion eſt que tous les avis cideſſus m'étant donnez de bon lieu, & étant de plus fondez dans la raiſon, que nous connoiſſons auſſi bien qu'eux, il faut tenir bon, pour en tirer le plus de profit qu'il ſe pourra, ſans s'étonner des refus que Trautmansdorff & les autres Miniſtres des ennemis auront faits dans ce commencement, me confirmant tous les jours de plus en plus dans ce que j'ai écrit ſur cette matiere.

J'ai avis de Bruxelles que les Eſpagnols ſongent à faire des levées de la ſoldateſque que le Roi de Dannemarck a licentiée; mais je veux croire qu'ils y auront penſé trop tard, & j'eſpere deſormais que tous ceux qui n'auront point pris d'autre parti ſe feront engagez dans le nôtre. Il eſt pourtant neceſſaire d'en preſſer ſans ceſſe l'éxecution.

Caractere d'Iſola & de Volmar.

Un nommé Iſola, en qui Trautmansdorff a confiance, eſt valet à gage des Eſpagnols, qui s'en ſervent utilement près de lui. Et Volmar qui eſt animé extraordinairement contre le Duc de Baviere, ne fait qu'échaufer continuellement les Miniſtres de l'Empereur & d'Eſpagne contre ce Prince.

Un diſcours, que Monſieur Servien a fait à Brun, dans la viſite qu'il rendit à Madame ſa femme, pour ſe rejoüir de ſon acouchement, a produit un très-bon effet. On m'écrit de Bruxelles que quelqu'un de leurs Miniſtres avoit pris peine à ajoûter, que l'on dit publiquement à Paris que Sa Majeſté étoit entierement reſolue à la paix, en reſtituant même pluſieurs choſes, & qu'à Munſter les Plenipotentiaires de France y parloient un langage tout different, & particulierement Monſieur Servien, qui avoit aſſûré ledit Brun, que nous ne rendrions quoi que ce ſoit, que cette reſolution avoit paſſé dans les Parlemens, & que nous n'abandonnerions pas non plus le Roi de Portugal. Il a paſſé ici deux Couriers pour l'Eſpagne à grand' hâte, dont l'un d'eux a dit être depêché de Peñaranda, & devoir bientôt repaſſer. 1646.

Je tiens que cet envoi a été après les Conferences qu'il a eu avec Trautmansdorff, & pour avoir enſuite les dernieres reſolutions de ſon Maître, d'autant plus que je ſuis averti que Baviere a dit que ledit Trautmansdorff avoit preſſé de fort près Peñaranda, lui déclarant que l'Empereur étoit reſolu à la paix, & que le Roi d'Eſpagne devoit auſſi ſe porter à ſatisfaire la France, pour y être compris, ſe plaignant entre autres choſes de ne le trouver pas garni de Pouvoirs ſuffiſans pour cela, quoi que le Roi d'Eſpagne eût fait aſſûrer l'Empereur, que ſes Plenipotentiaires à Munſter avoient entierement autorité pour conclurre.

Les Plenipotentiaires d'Eſpagne n'ont pas des Pouvoirs ſuffiſans.

Quelqu'un de vous autres Meſſieurs, aiant occaſion de diſcourir avec Trautmansdorff, pourra lui parler en ce ſens, & reconnoître la verité de ces avis, témoignant que quoi que publient les Miniſtres d'Eſpagne avec tant d'oſtentation, ils n'ont pas pouvoir ſuffiſant, pour conclurre, ſi ce n'eſt que la France condeſcende aux conditions qu'ils deſirent.

Il faut ménager les Deputez des Etats Généraux.

Quoi que je croie aſſez ſuperflu de vous prier de bien ménager l'Eſprit des Deputez de Meſſieurs les Etats, je ne laiſſe pas de le faire, & de ne rien oublier pour les tenir en bonne aſſiete, & les obliger de marcher de concert avec nous auſſi bien dans les petites choſes que dans les grandes, rien ne devant davantage perſuader les ennemis à nous donner contentement, que s'ils voient bien établie une union indiſſoluble entre nous & nos Alliez, & qu'ils reconnoiſſent qu'il eſt impoſſible d'y mettre la diviſion. Je vous envoye un Memoire des qualitez d'un chacun de ces Députez, qui vous donnera quelque lumiere pour votre conduite en leur endroit dans tout le cours de la Negociation.

DISCOURS

Sur les qualitez des Plenipotentiaires de Meſſieurs les Etats envoyé à Munſter par ſon Eminence.

Le 13. Janvier 1646.

Caractere deſdits Deputez. Mr. de Meinderſwick devoüé au Prince d'Oran-

1646. *d'Orange, & porté pour la Paix. Mr. Mathenez porté pour la Paix. Mr. Paw ennemi du Prince d'Orange, n'aime pas la France. Mrs. Knuyt, Ripperda, & Niderhorſt Creatures du Prince d'Orange. Mr. Kland homme doux & bien intentionné. Mr. Donia porté pour l'Eſpagne.*

Caractere deſdits Deputez.

Alant tâché par divers endroits de m'informer des qualitez, dependances, & inclinations des Deputez de Meſſieurs les Etats, afin que vous les faiſant ſavoir, vous en puiſſiez profiter dans le cours de votre Negociation, je trouve que Monſieur de Meinderſwick qui eſt pour la Duché de Gueldres, eſt fort diſpoſé à la Paix. Son pere, quoi qu'il parût heretique, eſt mort dans notre Religion, aiant eu le bonheur de demander & de recevoir tous ſes ſacremens. Et comme il fut celui qui contribua le plus au Traité de la Treve de Meſſieurs les Etats, on ne croit pas que le fils, qui ſans doute aura été imbu de ſes maximes, ait beaucoup d'averſion pour les Eſpagnols, mais auſſi il eſt certain qu'il a de grandes obligations à Monſieur le Prince d'Orange, & on ne doute point qu'il ne ſuive aveuglément tous ſes interêts & ſentimens.

Mr. de Meinderſwick devoué au Prince d'Orange & porté pour la Paix.

Mr. Mathenez porté pour la Paix.

Le ſecond pour la Hollande, c'eſt Mathenez. Il eſt cru fort diſpoſé à achever une fois pour toutes par la Paix, les differends qu'ils ont avec l'Eſpagne; il a d'ailleurs grande inclination pour la Religion Catholique; ſon pere eſt mort aſſiſté de Religieux.

Mr. Paw Ennemi du Prince d'Orange, n'aime pas la France.

Monſieur Paw auſſi pour la Hollande, qui a été Ambaſſadeur en cette Cour, a été de tout temps contraire aux interêts du Prince d'Orange, & s'eſt toûjours oppoſé à ce qui pouvoit regarder les avantages de ſa perſonne; on ne croit pas que dans l'interieur il ait grande inclination pour la France. Il n'a pas laiſſé de donner ſatisfaction de ſoi à feu Monſieur le Cardinal de Richelieu, quand on ne l'avoit pas du Prince d'Orange, parce que ſon animoſité contre lui prévaloit à ſon peu d'affection pour nous. On aſſûre qu'il eſt fort diſpoſé à porter les choſes à un prompt accommodement, & il eſt à craindre qu'à preſent qu'il ſait à quel point on eſt ſatisfait de la conduite, de la franchiſe, & du zele dudit Prince pour nos interêts, il pourra y être d'autant moins favorable. Mais comme c'eſt un Perſonnage fort accredité dans ſa Province, il faudra tâcher à ménager ſon Eſprit le mieux que l'on pourra.

Meſſieurs Knuyt, Ripperda & Niderhorſt créatures du Prince d'Orange.

Meſſieurs de Knuyt, Ripperda & Niderhorſt ſont toutes créatures du Prince d'Orange, & ſans doute ne ſe conduiront que de la façon qu'il aura preſcrit. Ainſi nous devons croire qu'ils le porteront, comme nous le pouvons ſouhaiter, en tous nos interêts.

Mr. Kland homme doux & bien intentionné.

Monſieur Kland eſt un bon homme, bien intentionné, & qui ſe conformera aux avis qui ſeront pris par la plus grande partie des autres.

Mr. Donia porté pour l'Eſpagne.

Monſieur Donia pour la Friſe, deſire avec paſſion la Paix, mais ce qu'il y a de mal c'eſt que nous ſommes avertis de divers endroits, que s'il n'eſt pas gagné par les Eſpagnols, il ne deſire pas moins qu'eux-mêmes leur ſatisfaction & leur avantage.

1646.

MEMOIRE

De ſon

EMINENCE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 13. Janvier 1646.

Les Suedois n'ont pas deſſein de faire un accommodement ſeparé avec l'Eſpagne. Il eſt pourtant bon que leur Negociation ſecrete ſoit rompuë. La Suede veut avoir la Pomeranie, & être Membre de l'Empire. L'Eſpagne a beſoin de la Paix. Propoſition du mariage du Roi de France avec l'Infante d'Eſpagne en cedant les Païs-Bas à la France en echange de la Catalogne. Eloge du Sr. Braſſet. Preſents pour Mrs Oxenſtiern, Salvius, & Roſenhan.

LE Jugement qu'il me ſemble, Meſſieurs, que l'on peut faire ſur votre Memoire du vingt-deux du paſſé, c'eſt que Roſenhan dépend plus de Monſieur Salvius que de Monſieur Oxenſtiern. Que ledit Oxenſtiern s'eſt ouvert avec entiere ſincerité de tout ce dont il a eu connoiſſance en la Negociation ſecrete des Eſpagnols avec eux, & que Salvius y eſt allé avec beaucoup plus de reſerve; non pas tant, ſelon mon avis, à mauvaiſe intention, que parce que lors qu'on voulut lui dire quelque choſe ſur les fréquentes viſites des Eſpagnols & de lui, il s'étoit engagé à faire paſſer cette Negociation pour une bagatelle, & qu'il eût crû ſe faire tort s'il en eût parlé en d'autres termes, & enfin que nul d'entr'eux n'a eu la reſolution déterminée de rien conclurre; mais bien premierement de reconnoître ce qu'ils pouvoient eſperer des Ennemis touchant la ſatisfaction que la Suede prétend, & en ſecond lieu, au cas que l'affaire vînt à ſe découvrir, de ſe rendre plus conſiderables envers la France par les recherches de nos ennemis, & enfin en troiſiéme lieu de nous faire valoir leur integrité & leur conſtance par les refus des avantages que mal aiſément ils peuvent eſperer dans un Traité général.

Les Suedois n'ont pas deſſein de faire un accommodement ſeparé avec l'Eſpagne.

On a rendu un grand ſervice au Roi de rompre tout-à-fait cette Negociation, puis que les Ennemis continuans à flatter les Eſprits des

Il eſt pourtant bon que leur Negociation ſecrete ſoit rompuë.

1646. des Suedois par des offres ſpecieuſes, à les aliener de cette Couronne par des ſoupçons qu'elle traite en particulier avec Baviere & avec d'autres, & à leur perſuader que nous ne les conſiderons que pour les faire ſervir à nos fins, ſi on n'y eût apporté un prompt remede, on eût dû craindre que le temps eût pû produire des effets très-préjudiciables au ſervice de Sa Majeſté; outre que cette Negociation ſubſiſtant, jamais les Miniſtres de l'Empereur & d'Eſpagne ne ſe ſeroient apliquez au Traité général.

La Suede veut avoir la Pomeranie & être Membre de l'Empire.

Que Roſenhan diſe tout ce qu'il voudra, j'ai encore eu la confirmation de Vienne que c'eſt lui qui a fait le premier la propoſition de la Pomeranie, & que la Couronne de Suede fût reconnuë dorenavant Prince de l'Empire, comme le Roi de Danemark. Qu'il ne ſe contentoit pas d'applaudir à ce qu'on lui diſoit à notre desavantage, mais qu'il alloit au devant en faire les plaintes que je vous mandai dernierement; mais il ne faut plus rebrouiller toutes ces choſes, & ſe ſatisfaire ſeulement qu'elles ſe ſoient bien & ſi heureuſement terminées par votre prudence & par votre conduite, ne ſe pouvant certainement rien ajoûter à la maniere & à la délicateſſe dont l'affaire a été portée, ſoit à Oſnabrug ſoit avec Roſenhan & les Mediateurs, & avec Brun & Saavedra.

L'Eſpagne a beſoin de la Paix.

Il ſera bon pourtant à l'avenir d'être plus allerte, pour découvrir ce qui ſe pourroit traiter à notre prejudice, quoi qu'il y ait grand ſujet de croire qu'il n'y aura rien à craindre pour quelque tems, & déja les avis que je reçois de Bruxelles portent l'entier deſeſpoir des Miniſtres d'Eſpagne, de rien conclurre ſeparement de nous avec nos Alliez, & fort peu d'eſperance de pouvoir reſiſter la Campagne prochaine, ni en Flandres ni en Eſpagne; de façon qu'on y parloit plus que jamais des moiens de ſortir de la guerre à quelque prix que ce puiſſe être, pour attendre une meilleure conjoncture de ſe vanger. Enquoi vous pouvez reconnoître ce que je vous écrivis dernierement, que tous les Miniſtres d'Eſpagne étant contraints par la neceſſité concourent au ſentiment de ſortir préſentement d'affaire avec deſſein de nous tromper dès que l'occaſion ſera favorable. Ce qui nous doit bien faire appliquer à mettre les choſes en état, que la Paix ſe faiſant, leur mauvaiſe intention ne puiſſe produire les effets qu'ils ſe propoſent.

Propoſition du mariage du Roi de France avec l'Infante d'Eſpagne en cedant les Païs-Bas à la France.

J'ai vû avec grand plaiſir ce que vous m'écrivez touchant la propoſition du mariage de l'Infante avec le Roi, aux conditions que je vous mandai. Les remarques que vous avez pris la peine d'y faire ſont dignes de votre prudence, & vous pourrez vous ſouvenir que pour ce qui eſt d'aſſûrer que nous ne nous deſſaiſirons jamais (quelque accident qui nous pût arriver) de ce qu'on nous auroit donné à tître de dot; ç'a été toûjours une des principales précautions que je vous ai marquées par pluſieurs de mes Depêches, en cas de mariage.

Plût à Dieu que celui-ci pût réuſſir, avec les conditions que vous me marquez, quand même nous ſerions obligez de lâcher le Rouſſillon; bien entendu que nous ſortirions honnêtement d'affaires avec les Catalans en établiſſant leur repos, & que nous en procurerions pour quelque temps au Roi de Portugal, par une Treve, durant laquelle on pût traiter ſon accommodement.

Selon mon ſens j'eſtime beaucoup plus important à ce Roiaume d'étendre ſa domination du côté du Païs-Bas que de celui de l'Eſpagne. J'en ai quantité de raiſons, que je remets à vous mander une autre fois avec plus de loiſir que je n'en ai préſentement. Cependant ſi vous voyez jour, Meſſieurs, de pouvoir par quelque perſonne faire engager les Eſpagnols à nous en faire la propoſition en ſorte pourtant qu'ils ne connoiſſent pas que nous le ſouhaitons, parce qu'indubitablement d'abord ils en ſeront tous roidis, quelque paſſion qu'ils en euſſent auparavant, ſa Majeſté m'a commandé de vous écrire qu'elle remet à votre prudence de le faire ſi vous le jugez à propos. 1646.

Je ſuis de votre ſentiment qu'en ce cas il ne faudra pas ſe mettre en peine de s'en ouvrir ſi tôt aux Deputez de Hollande; parce que ce ſeroit ruiner la choſe dès ſon commencement.

Je ne ſai bonnement que vous dire ſur le conſeil que vous me donnez d'écouter ici la propoſition que les Eſpagnols voudront me faire; car il ne me ſemble pas qu'ils y aillent aſſez ſincerement, en ce qu'ils recherchent plus l'éclat de cette Negociation qu'ils ne ſe mettent en peine du fruit qu'elle peut avoir; néanmoins je m'y prendrai avec tant de circonſpection, que je me promets, que ſi nous n'en retirons point d'avantage, il ne pourra du moins nous en arriver nul préjudice, bien entendu toûjours que le tout ſera renvoyé à Munſter, pour y être conclu.

Eloge du Sieur Braſſet.

Monſieur Braſſet s'acquitte parfaitement bien de tout ce dont on le charge envers Meſſieurs les Etats & Monſieur le Prince d'Orange; c'eſt pourquoi quand vous aurez quelque choſe à negotier en ces quartiers-là, en lui envoyant de bons ordres, je m'aſſûre que vous en aurez toute ſatisfaction. Et pour ce qui regarde la propoſition faite ſur l'Electeur de Cologne, après avoir eu ſa réponſe, vous lui pourrez de nouveau faire ſavoir votre ſentiment, prenant toûjours garde, s'il vous plaît, que notre engagement ne puiſſe pas paroître, qu'en cas que l'affaire réuſſiſſe.

Préſens pour Mrs. Oxenſtiern, Salvius, & Roſenhan.

C'eſt ce que j'ai eu à répondre préſentement à vos deux Memoires des vingt-deux & vingt-trois du paſſé; le temps me manque pour répondre à celui du 30. Et j'ajoûterai ſeulement, que je fais hâter autant que je puis les préſens pour Meſſieurs Oxenſtiern & Salvius, & y en ferai joindre un pour Roſenhan proportioné à ſa qualité.

Outre les raiſons que je vous ai déja mandées, pour faire connoître aux ennemis, & ſur tout à Trautmansdorff, qu'il n'eſt pas fort étrange que nous prétendions retenir, à l'exemple des Eſpagnols, ce que nous avons pris ſur eux; il y en a une qui me ſemble bien forte. C'eſt que puis qu'après le malheur de la bataille de Saint Quentin, non ſeulement on ne nous rendit rien du Roiaume de Naples, du Duché de Milan & des autres Etats, qui nous appartenoient, mais pour la ſeule apprehenſion de ſes ſuites plûtôt que pour la liberté de Monſieur le Connêtable de Montmorenci, nous rendîmes nous-mêmes ſoixante & tant de Places pour avoir la Paix; ce ne doit pas être une choſe fort extraordinaire, qu'après dix ans de guerre, où les Eſpagnols ont éprouvé une ſuite quaſi continuelle de diſgraces pareilles, nous prétendions retenir nos conquêtes. J'ai voulu vous mander cette reflexion, afin que vous vous en ſerviez, ſi vous le jugez à propos.

Monſieur d'Avaux ſait bien que le Roi de Pologne ne croit pas avoir perdu ſa reputation, pour

1646. pour avoir laiſſé à la Suede des Provinces entieres; quoi que l'on puiſſe dire que ce n'eſt que par une Treve, elle eſt pourtant de telle durée & avec telles conditions qu'on la peut quaſi appeller une Paix, & il y en a bien peu qui durent ſi longtems.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

A Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 13. Janvier 1646.

La France preſſe ſes levées en Allemagne. Suedois plus redoutables à l'Empereur que la France. Le Duc de Baviere s'entend avec la France. Saufconduits demandez pour les Miniſtres de Portugal. On ménage la Ville de Colmar. Affaires des Barberins à Rome.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

La France preſſe ſes levées en Allemagne.

VOtre Lettre du penultiéme de l'an me fut renduë le dixiéme jour de celui-ci & dès le lendemain j'en fis la lecture à ſa Majeſté. Par l'exemple de ſes Ennemis & par la raiſon de tout bon Gouvernement vous l'exhortez de continuer ſes levées, & elle y eſt de ſorte diſpoſée que votre Lettre n'a ſervi qu'à me faire donner un nouveau commandement d'écrire à Hambourg & à Caſſel qu'on preſſe les levées, pour leſquelles on a arrêté les conditions, auſquels lieux on ne manquera ni d'argent ni de Commiſſions, pour être délivrées aux Chefs qui les doivent armer, & déja il y a un fonds de 64000. Risdales entre les mains de Monſieur de Meules, & Monſieur de Beauregard en a auſſi pour la levée qu'il a arrêté avec l'Officier, duquel il vous a envoyé le nom, & je leur mande à tous deux que s'ils n'ont pas ſuffiſamment, qu'ils me l'écrivent, & qu'il y ſera pourvu. Je ferai auſſi ſatisfaire à ce qui eſt demandé pour faire ſubſiſter les gens mis dans le ſervice par Bunichauſen, bien que ce ſoit quelque choſe au delà de ce qui a été convenu; & ſans que la conſéquence en doit être apprehendée, je m'y porterois encore plus reſolument, & vous ayant mandé le ſentiment des Superieurs pour les troupes offertes par Monſieur Bilderbeck, je n'ai rien à y ajouter, ſeulement qu'il vous plaiſe relire ma precedente Depêche, & ſur le contenu en icelle donner vos ordres pour ce regard. 1646.

Suedois plus redoutables à l'Empereur que la France.

Il eſt fâcheux que les Imperiaux flatent tant les Suedois & les Proteſtans, l'un parce qu'ils nous lient la langue & les mains à ne rien faire ou dire qui puiſſe déplaire à ceux-ci, & l'autre pour élever trop le courage des Suedois, qui conçoivent aſſez aiſément qu'ils ſont plus craints & conſiderez que nous; de ſorte que pour conſerver nos droits & la bienſeance, nous ſommes encore forcez par cette conſideration de ſonger aux moiens d'être puiſſamment armez.

Le Duc de Baviere s'entend avec la France.

Les Députez de Baviere, voulant faire conſiderer leur Maître, nous enſeignent auſſi ce que nous avons à faire, auſquels il conviendroit mieux de chercher les moiens de s'accommoder avec cette Couronne, que de le repréſenter ſi puiſſamment armé. Il eût été à deſirer qu'ils ſe fuſſent portez à faire un Traité avec vous, & à le rediger par écrit. Non que cela ſoit neceſſaire à qui agit de bonne foi, pour aſſurer les conditions de l'un & de l'autre parti; mais pour contenir chacun dans ſon devoir par la crainte que venant à changer, ſa perfidie lui put être reprochée, & que le public, auquel l'écrit pourra être montré, ne reſtât point en doute lequel des deux diroit le vrai. Hors cette conſideration, ce qui eſt promis eſt auſſi aſſuré que ce qui eſt écrit, & cela peut être tenu plus ſecret, dequoi on tire les avantages que vous avez remarquez par votre Lettre.

Saufconduits demandez pour les Miniſtres de Portugal.

C'eſt avoir deferé aux Portugais tout ce qu'ils pouvoient raiſonnablement prétendre que de faire inſtance envers les Députez de l'Empereur, que Saufconduits ſoient accordez aux Miniſtres de leur Roi, & c'eût été paſſer les bornes de la bienſeance de s'étendre au delà, puis que leur Etat ne s'étant formé que depuis peu, ils ne doivent pas prétendre que leur refus oblige à ſurſeoir la Negociation du Traité général. Ce qui me ſurprend, c'eſt que des gens ſages vous en aient fait l'ouverture, & que le Commandeur, Secretaire de ce Roi, ne l'ait oſé demander, auquel ſouvent on promet de faire diverſes tentatives que l'Ambaſſadeur n'a pas le front de ſoutenir; mais tous deux euſſent bien deſiré que la demande eût été par écrit, & m'ont fort preſſé de vous le mander; auſquels j'ai ſatisfait, en leur diſant que vous en uſeriez pour eux comme les autres affaires deſquelles vous avez à parler ſur votre Lettre.

On ménage la Ville de Colmar.

Toutes celles qu'il faloit ont été expediées pour empêcher que la Ville de Colmar n'eût ſujet de ſe plaindre, pour être troublée en la jouïſſance d'un Prieuré, duquel ils ſont en poſſeſſion depuis un ſi long-temps. Il ne me ſouvient pas bien ſi c'eſt à la priere de Monſieur le Prince de Conti, (qui prétend être collateur) que j'en ai écrit en faveur de celui qui s'en eſt fait pourvoir. Ce qui réuſſira de mieux de cette faute, c'eſt qu'elle donnera lieu d'être plus circonſpect aux recommandations qui ſeront demandées.

Affaire des Barberins à Rome.

Sur la vôtre les Sauvegardes pour le Comte de Wigtenſtein ont été expediées, que vous recevrez avec cette Depêche. Elle ſeroit finie, n'étoit que je vous dois compte de ce qui s'eſt paſſé à Rome, depuis que le Memoire, duquel vous avez eu la copie, y a été examiné. Il fit telle impreſſion ſur le Pape, qu'il delibera de nous complaire, mais pour s'être rendu à la raiſon il n'eût pas aſſez de force pour reſiſter à la violente pourſuite de

1646. de ceux qui l'animent, contre la France & contre les Barberins, de ſorte que ſans ſe laiſſer entendre s'il ſe tient offenſé, il n'a pas laiſſé de continuër ſa pointe. Ce mouvement eſt attribué aux Miniſtres d'Eſpagne & de Toſcane, & les Dames ſont en part avec eux. Les premiers s'y portent pour ſe vanger des Barberins, & les Dames pour s'enrichir des depouilles d'autrui. J'ai fait ſentir au Nonce & au Preſident de Florence que ſa Majeſté reſtoit mal ſatisfaite du peu de conſideration qu'on avoit eu à ſes offices; qu'elle trouvoit encore plus étrange que l'on fît paſſer pour crime aux Barberins d'avoir accepté ſa protection; que coupables elle n'entendoit point les défendre, mais bien de toute injuſte & extraordinaire pourſuite; & que ſi à ſes remontrances on ne donnoit pas le deſiſtement des procedures, qu'elles fuſſent au moins faites ſelon le droit commun & par les formes ordinaires de la juſtice, que les ennemis de cette Maiſon ne puſſent être reçus, & que l'on marchât avec circonſpection en l'Inſtruction du procès, ſans que la haine fût conſiderée, quand il faut rejetter ou admettre une preuve, & le procès étant purement civil, qu'il ne s'y faſſe rien de violent. Croiriez-vous bien qu'il y a eu des gens aſſez inconſiderez pour demander l'arrêt, & même la mort des Barberins, ſur le preſupoſé, qu'il y auroit moien de contenter la France, & qu'on ſe ſeroit vangé? D'autres ſe ſont encore plus emportez, mais je ne les tiens pas de ſi bon lieu que les premiers avis, qu'il falloit menacer la France d'un interdit. Nous verrons ce qui réuſſira de ces diſcours. Florence ſur le premier avis qu'il a reçu, que cette Maiſon étoit ſous la protection de leurs Majeſtez, s'eſt déja donné à entendre qu'il s'abſtiendra de leur faire ni de leur procurer du mal, qu'il contribuera ſes offices pour diſpoſer le Pape à complaire à leurs Majeſtez, s'abſtenant de nommer les Barberins, pour conſerver, dit-il, un peu de reputation; mais il peſera ce que j'ai dit au Sieur Barducci, puis que ſans le menacer je lui ai laiſſé comprendre que la Chrétienté & l'Italie principalement, ne peut être expoſée à divers accidens, que ſes Etats qui en font une partie ne ſe trouvent en peril. Je ſuis &c.

1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 14. Janvier 1646.

Les Suedois refuſent d'admettre le Sr. de la Barde à leurs Conferences à Osnabrug. Ils prétendent pour leur ſatisfaction Bremen, Verden, Halberſtadt, Osnabrug, & Minden. Les François ſe reſervent de pouvoir traiter avec l'Eſpagne ſeparement. Les Plenipotentiaires d'Eſpagne donnent le titre d'Excellence aux Ambaſſadeurs de Hollande & les viſitent.

MONSIEUR.

NOus avons fait notre replique de vive voix, ainſi qu'il nous avoit été mandé de faire. Les Mediateurs ont mis en écrit ce que nous leur avons dit, & en ont pris des notes en Langue Italienne qu'ils ont depuis fait traduire en aſſez mauvais Latin. Avant que de les délivrer aux Imperiaux, ils nous les ont envoyées pour connoître ſi elles étoient ſelon notre intention. Nous y avons changé & ajoûté peu de choſe, non pas en la ſubſtance, mais pour plus d'éclairciſſement, laiſſant le reſte dans les mêmes termes qu'on nous l'avoit envoyé. Vous en recevrez une copie avec la preſente que vous rendra le Sieur de Prefontaine, qui ayant vû ce qui s'eſt paſſé ici & à Osnabrug, & vous en pouvant faire le raport, nous n'avons pas eſtimé devoir faire cette Depêche bien ample.

Les Suedois refuſent d'admettre le Sr. de la Barde à leurs Conferences à Osnabrug.

Les Plenipotentiaires des deux Couronnes ayant à traiter les affaires en divers lieux, il y a clauſe expreſſe dans l'Alliance qui porte qu'un Miniſtre de Suede doit être preſent aux Conferences qui ſe tiendront par les François à Munſter, & un autre de la part de la France en celles des Suedois à Oſnabrug. Pour ſatisfaire à cette obligation mutuelle nous dîmes à Monſieur Oxenſtiern que nous menerions avec nous le Sieur Roſenhan leur Reſident, quand nous irions faire notre replique chez les Mediateurs, ne doutant pas qu'ils ne fiſſent le même à Osnabrug envers le Sieur de la

1646. la Barde. Il y témoigna quelque repugnance, disant qu'il suffiroit après les Conferences, de donner communication de ce qui y auroit été fait. Mais comme nous lui eumes fait connoître que ni eux ni nous n'étions pas libres en cela, & que c'étoit une des conventions du Traité à laquelle nous ne pouvions déroger sans ordre de nos Maîtres, il temoigna y acquiescer. Il est arrivé néanmoins qu'étant de retour à Osnabrug il fit grande difficulté sur ce point au Sieur de la Barde, s'arrêtant principalement sur la peine que nous aurions, après avoir conferé chez Monsieur le Nonce, où il ne se pouvoit trouver personne de leur part, d'aller chez Monsieur Contarini repeter les mêmes choses en presence de leur Resident : dequoi ledit Sieur de la Barde nous ayant donné avis, pour ôter tout prétexte aux Plenipotentiaires de Suede nous leur fîmes savoir que nous irions faire nôtre replique chez Monsieur Contarini seul, où nous menerions avec nous le Sieur de Rosenhan, afin qu'il assistât à la premiere & principale communication avant que d'aller trouver Monsieur le Nonce. Et de fait nous l'avons ainsi executé ponctuellement, ce Resident aiant été present à tout ce qui s'est dit & passé en notre Conference qui n'a pas moins duré de six heures. Eux au contraire ont fait leur replique aux Imperiaux, sans qu'ils y aient voulu appeller le Sieur de la Barde, quoi qu'il leur ait pû dire ou représenter là-dessus.

Ce manquement est une chose contre ce qui est si expressement porté dans le Traité & nous semble mériter d'autant plus de consideration que le Comte de Trautmansdorff est toujours à Osnabrug, & que les Suedois refusant d'admettre à leurs Conferences un homme de la part du Roi, il y a lieu de craindre qu'il ne s'y traite des choses qu'on ne veut pas qui nous soient connuës. Nous avons bien resolu de leur en faire vivement nos plaintes, mais nous sommes d'autre côté obligez de le faire avec le moins de bruit qu'il se pourra, de crainte qu'il ne paroisse en l'Assemblée qu'il y a du deconcert entre nous, ce qui nous pourroit causer du préjudice. Que s'ils ne nous donnent satisfaction, nous essaierons de tenir les choses en état, jusques à ce qu'il ait plû à leurs Majestez de nous prescrire à quel point nous devons porter cette affaire. Cependant nous en donnerons avis à Monsieur de la Thuillerie afin qu'il puisse avoir plus de lumiere pour decouvrir à Stockholm si cette conduite vient du mouvement particulier des Plenipotentiaires de Suede, ou si c'est un ordre superieur & un dessein formé.

Ils prétendent pour leur satisfaction Bremen, Verden, Halberstadt, Osnabrug, & Minden.

Ils ont encore manqué en un point qui ne nous semble pas moins important. Ils vouloient comprendre dans leur satisfaction l'Archevêché de Bremen & les Evêchez de Verden, Halberstat, Osnabrug & Minden. Nous dîmes ouvertement que nous ne pouvions consentir à l'usurpation du bien de l'Eglise, ni au changement de religion dans les lieux où la Catholique s'exerce. Nous leur représentions que le Traité étoit exprès en cela & que leurs Majestez par honneur & par conscience ne le pouvoient souffrir. Nous lui faisions voir le préjudice que cette prétension pouvoit faire aux Couronnes envers les Etats de l'Empire, & notamment les Catholiques que nous rendions par là tout à fait nos ennemis. Ces raisons les porterent à demeurer d'accord qu'ils ne demanderoient point les Evêchez d'Halberstat, d'Osnabrug, & de Minden, mais pour l'Archevêché de Bremen & l'Evêché de Verden, il persista de les vouloir retenir quelque instance que nous fissions au contraire, disant qu'ils étoient déja entre les mains des Protestans, & que l'Empereur & les Etats de l'Empire y consentiroient. Tout ce que nous pûmes faire après de grandes contestations, fut de declarer que s'ils demandoient Bremen & Verden, nous ne pouvions appuier cette demande, dequoi ils demeurerent d'accord. Et néanmoins nous avons appris que non seulement ils ont compris en leur satisfaction l'Archevêché de Bremen & l'Evêché de Verden; mais qu'ils se sont encore reservez les moiens de retenir les Evêchez d'Osnabrug, de Minden & celui de Halberstat, qui est un nouveau sujet que nous avons de nous plaindre d'eux & de leur maniere de traiter avec nous. 1646.

Les François se reservent de pouvoir traiter avec l'Espagne separement.

En deliberant sur notre replique avec ledit Sieur Oxenstiern nous avons tiré de lui l'éclaircissement que l'on avoit desiré, si les Suedois n'entendent pas que nous puissions traiter avec l'Espagne seule, sans contrevenir à notre Alliance. On demeura d'accord de part & d'autre, que l'on feroit en même tems, s'il se pouvoit, le Traité de l'Empire & celui d'Espagne : mais que si l'un ou l'autre de ces Traitez ne se pouvoit conclurre, il n'y avoit aucune obligation qui nous empêchât de traiter avec l'Espagne en continuant la guerre dans l'Empire & qu'eux aussi étoient libres de s'accommoder avec l'Empereur conjointement avec nous, encore que nous n'eussions point de Paix avec l'Espagne. Et sur ce que nous lui demandions si en ce dernier cas la Couronne de Suede ne nous donneroit pas les troupes qu'elle seroit obligée de licentier; Il répondit que cet ordre devoit venir de Suede où il en écriroit, & estimoit que l'on s'y accorderoit aisément.

Il fit encore esperer que Benfelt ne seroit pas remis entre les mains des Imperiaux, attendu que cette Place est située dans le païs que nous prétendons devoir demeurer au Roi. Il promit d'écrire à Stockholm pour savoir de quelle façon on pourroit s'en accommoder avec eux.

Ledit Sieur Oxenstiern jetta quelques mots touchant la continuation de l'Alliance qui est entre les deux Couronnes & qu'au lieu de dix ans qu'elle doit durer après la Paix, elle fût pour toûjours. Nous n'y eûmes pas si tôt montré bonne disposition (quoi qu'en termes généraux & qui n'engageroient à rien) qu'il changea de discours & nous fit connoître qu'ils voudroient être recherchez d'une chose qui leur est avantageuse.

Les Plenipotentiaires d'Espagne donnent le titre d'Excellence aux Ambassadeurs de Hollande & les visitent.

Les Ambassadeurs de Messieurs les Etats arriverent en cette ville Jeudi 11. de ce mois. Nous avons été les premiers de tous ceux qui sont ici à les visiter, mais vous serez étonné de savoir que les Plenipotentiaires d'Espagne n'ont pas été des derniers à s'y présenter, leur aiant envoié faire compliment avec le titre d'Excellence. Ceux qui les ont visitez de la part des Imperiaux ne leur ont pas rendu le même honneur, dont ils sont fort mal contents & resolus de ne point recevoir la visite du Comte de Nassau & de Volmar, s'ils ne les traitent comme nous, à quoi nous les avons affermis.

Nous nous contenterons quant à present d'accuser la reception de la Depêche du 30. Decembre & d'y répondre par le premier Ordinaire, & cependant vous supplier de nous continuer l'honneur de vos bonnes

1646. graces & de croire que nous ſommes, &c. &c.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 20. Janvier 1646.

Il ne faut pas augmenter les ſubſides qu'on donne à la Suede. Les Imperiaux donnent auſſi le titre d'Excellence aux Ambaſſadeurs des Etats Generaux. Les Suedois perſiſtent à refuſer d'admettre le Sr. de la Barde à leurs Conferences.

MONSIEUR.

Il ne faut pas augmenter le ſubſide qu'on donne à la Suede.

SI la propoſition du Sieur d'Avaugour, touchant le ſubſide qu'on donne à la Couronne de Suede ne tend qu'à le faire avancer de quelques mois, & que le ſervice du Roi le puiſſe permettre, ce ſeroit obliger les Alliez ſans en pouvoir craindre la conſéquence. Mais ſi c'eſt que le Maréchal Torſtenſon prétende quelque augmentation, outre que ce ſeroit une nouvelle depenſe pour ſa Majeſté, nous craindrions que la choſe n'eût de mauvaiſes ſuites & qu'il ne falût encore augmenter tous les ans. Le plus ſûr avec la Couronne de Suede eſt de ſe tenir préciſément aux termes de l'Alliance.

Nous ferons ſavoir au Sieur de Meulles ce que nous croyons de la levée que veut faire le Prince de Brunswick, qui eſt que préſentement il faut voir comment réuſſiront les autres levées qui ſont entrepriſes par des Colonels particuliers dont on peut toûjours diſpoſer plus librement, que d'une perſonne de cette condition, les Princes d'Allemagne étant quelquefois plus conſiderez qu'on ne voudroit par ceux de la Nation. Ce n'eſt pas que l'on n'eſtime fort à propos d'accepter ſa bonne volonté pour s'en prevaloir s'il y a lieu, quand les autres levées ſeront faites.

Vous verrez par le premier article du Memoire ci-joint, comme nous ſommes tout à fait dans votre ſentiment en ce qui regarde la pretenſion de Meſſieurs les Etats. Nous nous ſervirons en cette occaſion de ce que vous nous en avez écrit, étant vrai, comme vous remarquez très-à-propos, que la France a ſatisfait à tout ce qu'elle étoit obligée envers eux quand elle a reduit l'ennemi commun à leur offrir de traiter de paix. Que ſi nous ne les pouvons porter à ſe contenter d'une aſſiſtance d'argent, après la Trêve expirée, nous eſſaierons de ménager autant qu'il nous ſera poſſible la bourſe du Roi. Nous ne pouvons encore rien mander de particulier de leurs Deputez. Depuis qu'ils ſont ici, ils ont été occupez aux viſites & complimens, en quoi nous avons fait tout ce que nous avons pû pour les obliger. 1646.

Les Imperiaux donnent auſſi le titre d'Excellence aux Ambaſſadeurs des Etats Généraux.

Le ſoin que les Eſpagnols ont pris de les careſſer & honorer n'eſt pas croiable, & les Imperiaux les doivent bien-tôt viſiter & en leur envoiant demander l'Audience leur ont fait donner le tître d'Excellence.

Nous écrivons ſouvent aux Sieurs de Meules & de Beauregard touchant les levées qui ſe doivent faire à Hambourg & dans la Heſſe. Mais dans la crainte que nous avons de les voir mal réuſſir faute de lieux d'aſſemblée & par les difficultez des paſſages, nous eſtimerions à propos qu'une perſonne qualifiée & d'autorité fût envoiée à Caſſel ou ailleurs pour y tenir la main, de quoi nous avons donné charge au Sieur de Préfontaine de vous donner avis, étant certain que nous ne pouvons de ſi loin nous y emploier utilement comme nous le deſirerions & comme l'importance de cette affaire le merite.

Les Suedois perſiſtent à refuſer d'admettre le Sr. de la Barde à leurs Conferences.

Nous avons eu preſent dans notre Conference pour la République le Sieur de Roſenhan, mais Meſſieurs les Suedois n'ont point voulu appeller Monſieur de la Barde quand ils ont fait la leur, & quelque inſtance que nous leur en aions faite depuis, ils continuent à ne le vouloir pas admettre lors qu'ils traitent avec les Imperiaux.

Vous verrez dans le Memoire ci-joint les raiſons ſur leſquelles ils ſe fondent que nous n'eſtimons pas être conſiderables. Vous nous obligerez beaucoup s'il vous plaît de tenir la main à ce que nous puiſſions avoir ordre de ce que nous aurons à faire, au cas qu'ils perſiſtent dans ce refus.

Nous pourrions vous répondre ſur quelques autres points de votre Lettre du 6. Janvier ſi nous ne vous avions déja écrit ci-devant des mêmes choſes, ou que nos Memoires n'en fuſſent remplis. Nous ne vous donnerons pas la peine de les faire lire une ſeconde fois & vous ſupplions de nous conſerver l'honneur de votre bien-veillance puiſque nous ſommes &c.

LET-

1646.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 20. Janvier 1646.

On a ſongé à ſatisfaire Strasbourg & Colmar ſur leurs plaintes. Comme auſſi aux interêts de Madame la Landgrave. Affaire des Barberins. Plaintes contre les Venitiens. On aſſiſte d'argent la Reine d'Angleterre. Different entre la Suede & la Pologne. Me. de Mantouë ſe plaint de ce qu'on a mis trois Regimens dans le Montferrat. Elle veut reclamer contre le Traité de Queraſque. Oxenſtiern veut animer les Proteſtans d'Allemagne contre la France, & condamne les prétentions de cette Couronne comme exorbitantes.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre Lettre du ſixiéme du courant nous a apris que Monſieur Oxenſtiern avoit été vous trouver, & qu'il étoit retourné à Oſnabrug, aiant concerté enſemble la réponſe que vous avez à donner aux Imperiaux, & pris le jour pour la leur faire ſavoir, & nous faiſant auſſi eſperer que par le Sieur de Préfontaine nous ſaurions ce qui ſe ſeroit paſſé. Vous jugez bien que nous ſommes en impatience de ſon arrivée, puis qu'il eſt vrai que ce que vous avez fait ſe peut dire la premiere pierre du bâtiment, & celle ſur laquelle les autres ſeront appuiées. Pour faire qu'elle ſoit ſolidement miſe, vous jugez avoir beſoin de nos amis, & vous recommandez leurs interêts. Je pourrois en un beſoin me diſpenſer de faire réponſe à cet article de votre Lettre, puis qu'il ſe reſtreint à recommander ceux de Madame la Landgrave & ceux de la Ville de Colmar, vous aiant ſouvent mandé avec quelle chaleur Sa Majeſté embraſſoit ceux de cette Alteſſe & par ma précedente vous aiant fait ſavoir que j'avois écrit, en conformité de ce que vous m'avez mandé, à l'Intendant & autres Officiers que Sa Majeſté tient dans l'Alſace, pour favoriſer ceux de la Ville de Colmar, deſquels je m'aſſûre que vous ſerez bientôt remerciez; & aiant fait ſavoir à Monſieur le Tellier la plainte de Meſſieurs de Strasbourg, je m'aſſûre qu'il n'aura pas oublié d'en écrire à Monſieur le Maréchal de Turenne, auquel auſſi de mon côté j'ai fait ſavoir de quelle importance il eſt de les ſatisfaire, & de ceux-là auſſi vous ne devez attendre que des remercîmens.

1646. On a ſongé a ſatisfaire Strasbourg & Colmar.

Si Meſſieurs les Etats peuvent être touchez des conſiderations publiques, ſi les prieres de ſa Majeſté peuvent quelque choſe ſur eux, ne doutez point que nous n'obtenions ce que deſire Madame la Landgrave; mais je crains toûjours de la rudeſſe de leur naturel, & je ne ſerois pas ſans apprehenſion ſi je n'eſperois que Monſieur le Prince d'Orange ſe mettra de notre côté, forçant ſon ſentiment pour plaire à ſa Majeſté, laquelle a commandé au Sieur Braſſet de paſſer tous les offices qu'il jugera être néceſſaires pour avancer le juſte contentement de cette Princeſſe, à laquelle on reproche que ce n'eſt pas pour ſon avantage qu'elle s'affermit à demander des quartiers dans l'Ooſt-Friſe; mais pour moienner celui de ſes Officiers, qui tous ſe ſont enrichis, & cela même excite l'envie contr'eux. On dit de plus contr'elle qu'aiant des quartiers dans le païs de Cologne, deſquels elle tire onze mille Riſdalles par mois, elle pourroit bien s'en contenter, & relâcher ceux de Friſe, qu'elle auroit peine de garder ſi Meſſieurs les Etats avoient reſolu de l'en faire ſortir, & qui d'une ſeule défenſe de continuer le trafic ſur le Rhin lui feroient perdre ceux du païs de Cologne qui lui furent remis après qu'ils eurent été occupez par les armes de ſa Majeſté qui étoient pour lors commandées par Monſieur le Maréchal de Guebriant. Ces objections ne ſont pas ſans replique, mais il eſt mal aiſé de perſuader la ſouffrance à ceux qui en ſentent les incommoditez, & qui ſont réduits à vivre ſur la bourſe d'autrui. En finiſſant de vous écrire je commencerai les Depêches de Hollande & d'Allemagne où je n'oublierai rien de ce qui eſt à ma connoiſſance qui puiſſe aider à cette Alteſſe, & obliger Monſieur le Maréchal de Turenne de faire déloger ſans delai ſes Troupes des lieux qui appartiennent à la Republique de Strasbourg.

Comme auſſi aux interêts de Madame la Landgrave.

Ma Lettre ſeroit achevée n'étoit que je vous dois information de ce qui ſe paſſe à Rome, où Monſieur le Cardinal Grimaldi, en une grande audience qu'il a euë du Pape, lui a nettement fait entendre les juſtes doleances de ſa Majeſté & bien adroitement repliqué ſur ce que ſa Sainteté lui a pu dire. Je ne tiens pas que ſes affaires ſoient entierement deſeſperées. Le Pape de ſon mouvement eſt aſſez raiſonnable; mais il defere aux conſeils paſſionnez des Ennemis des Barberins, & trouve dans ſon Eſprit des raiſons pour ſoûtenir ce que les autres lui inſpirent; mais il a été forcé d'avouër, que pour être reſpecté dans la Chrétienté la confiance de cette Couronne lui étoit abſolument néceſſaire. La haine qu'il conſerve contre les Barberins s'accroît par la convoitiſe. Leurs richeſſes & leurs établiſſemens lui ſont toûjours preſens, & il ne croit pas pouvoir agrandir ſa Maiſon que de leurs dépouilles, ainſi ce qu'il blâme en autrui, il le recherche pour ſoi. Sous pretexte d'apprehender les armes Turqueſques il déclare de vouloir armer, mais il cherche le ſecret de

Affaire des Barberins.

1646. l'être sans dépenser de l'argent, ce qui est très-difficile. Sa Majesté, nonobstant les grandes necessitez de l'Etat, ne laisse pas de secourir ses Alliez, aucuns desquels ne correspondent pas à la franchise qu'on devroit attendre d'eux. Ce sont les Venitiens, lesquels pour plaire au Pape, n'osent pas faire hautement ce qu'ils ont promis, & ce à quoi ils sont tenus de leur foi & de leur honneur; que s'ils n'empêchent pas aux Barberins la jouïssance des biens qu'ils ont dans leur Etat, ils n'osent pas déclarer qu'ils en sont en possession. On les presse de satisfaire à ce qu'ils ont accordé, & cependant on ne laisse pas de les assister d'hommes, de vaisseaux & d'argent.

Plaintes contre les Venitiens.

On assiste d'argent la Reine d'Angleterre.

Sa Majesté a accordé à la Reine d'Angleterre une somme très-notable, & la permission de faire des hommes, afin de lui donner moien de soûtenir la fortune chancellante du Roi son mari, & d'armer au temps, auquel tous les Princes étant en liberté, puissent faire ce qu'ils doivent pour reprimer un attentat de cette nature, & une subversion d'une puissante Couronne.

Differend entre la Suede & la Pologne.

Il est arrivé que celle de Dannemarck a cedé à la Suede une Isle sur laquelle la Pologne a des prétentions, & pour en conserver les droits le Roi de Pologne y a envoyé faire une protestation, que le delaissement fait par les autres ne lui pourroit nuire ni préjudicier; dont les Officiers de Suede offensez ont arrêté ses gens, & les ont envoiez à Stockholm. Ce commencement auroit pû donner lieu à une rupture entr'eux, mais les Polonois, pour accomplir ce qu'ils nous ont promis, d'observer fidélement leur Trêve, se sont contentez d'en faire des plaintes à Monsieur l'Ambassadeur de Bregy, lequel en aura écrit à Monsieur de la Thuillerie, ainsi que je ferai par cet Ordinaire, afin qu'il essaie à y trouver quelque temperament. Il est aisé de voir combien est utile le Mariage de la Reine de Pologne à la Suede, qui évitera une rupture avec la Pologne dans un temps peu opportun, sur l'esperance que les offices de la France pourront lui moyenner quelque satisfaction, à laquelle ils tendent par son seul respect.

Comme je vous écrivois, les Ministres de Madame de Mantouë me sont venus interrompre. Je leur avois accordé l'audience il y a deux jours, croiant que celui d'entr'eux, qui est en cette Cour, & qui se prépare pour vous aller trouver, venoit pour me dire adieu; mais son discours m'aprit qu'il fait resolution d'achever le mois en cette ville, & au commencement du prochain se mettre en chemin. Le sujet de sa visite étoit pour me faire entendre, qu'aiant été logé trois Regimens dans le Montferrat, ils avoient ordre d'en demander la décharge, & en toute extrémité quelque diminution. Je leur ai répondu qu'il en seroit écrit, & que l'on mettroit toûjours en consideration les instances de Madame de Mantouë, de la part de laquelle ils m'ont remis un Memoire, contenant ses raisons pour être rétablie és biens alienez, sans avoir égard au Traité de Queraſque contre lequel elle entend de reclamer. Je leur ai dit qu'il falloit songer à contenter son Alteſſe, mais plutôt à confirmer qu'à annuller ledit Traité, lequel avoit eu son accomplissement par la ratification qui en avoit été faite par l'Empereur, lequel étoit en droit de partager son Fief selon qu'il étoit trouvé utile & juste pour contenter les prétentions de la Maison de Savoye, qui n'étoient pas nouvelles, aiant leur origine en un droit échû à une Princesse de la Maison de Montferrat, mariée en la leur. Si j'eusse voulu tenir ferme, nous ne nous serions jamais separez; puis qu'ils sont chargez à balle pour défendre leurs prétentions, sur quoi vous avez à vous préparer. Le Comte de Sannazaro & son Collegue font amas de raisons pour vous combattre. Ce qui fâche ledit de Sannazaro c'est qu'il n'a pas trouvé jour d'insinuer de deça qu'il y avoit lieu de mettre cette affaire en Negociation, ni que ce qui avoit été consenti du temps du feu Roi pût être revoqué en doute.

Madame de Mantouë se plaint de ce qu'on a mis 3. Regimens dans le Montferrat.

Elle veut reclamer contre le Traité de Queraſque.

1646.

J'ai sû de l'Ambassadeur de Venise, que Monsieur Oxenstiern s'est declaré de trouver étranges les prétentions de la France dans l'Allemagne, & qu'il essaie de persuader qu'il est beaucoup dû à la Suede, & rien du tout à la France, & qu'il échauffe les Protestans pour eux & contre nous, pour l'interêt de la Religion, faisant comprendre à ceux-là, que la France ne sauroit jamais abandonner les Catholiques.

Oxenstiern veut animer les Protestans d'Allemagne contre la France & condamne les prétentions de cette Couronne comme exorbitantes.

Je lui ai répondu que je laissois à sa prudence d'examiner cette proposition, & d'y faire les reflexions qu'il convenoit, que je lui pouvois assûrer que la France n'aura pas fait la guerre pour la liberté des Princes & la grandeur de la Couronne de Suede, sans avoir quelque chose pour le rembourſement de ses frais, & que graces à Dieu elle étoit en état de donner & non pas de recevoir la loi.

MEMOIRE

De son

EMINENCE

Touchant un parti pour la Paix avec

L'ESPAGNE.

Du 20. Janvier 1646.

Le grand but doit être d'obtenir les Païs-Bas en échange contre la Catalogne. Avantages qui en reviendroient à la France. 1. *Paris ſeroit au centre du Roiaume.* 2. *Rien de plus utile & de plus glorieux qu'une telle Paix, ſur tout en gardant outre cela l'Alſace & le Luxembourg.* 3. *Les factieux n'auroient plus ni apui ni retraite.* 4. *Cela tiendroit les Anglois en bride & rendroit les Hollandois plus traitables;*

1646. *tables; outre que la France ſeroit à portée de ſe prévaloir de leurs diviſions inteſtines. 5. La Maiſon d'Autriche ne pourroit plus nuire à la France. 6. L'Eſpagne n'auroit plus de communication avec l'Allemagne. 7. Il faut ceder la Catalogne parce qu'il ſeroit facile aux Eſpagnols de la reprendre. 8. Aucuns Ennemis n'oſeroient plus attaquer la France. 9. L'Eſpagne ne peut donner des affaires à la France que du côté des Païs-Bas. 10. La France gagneroit aiſément l'amour des Peuples de Flandres. 11. Les revenus de la France ſeroient fort augmentez. 12. La France auroit le Port conſiderable de Dunquerque. Il faut tâcher adroitement que les Eſpagnols eux-mêmes propoſent cet échange. Trautmansdorff pourroit être un bon inſtrument pour les y porter. Si c'étoit par Mariage la France pourroit aſpirer à la ſucceſſion des Eſpagnes quelque renonciation qu'on fit faire à l'Infante.*

JE vous avois promis, Meſſieurs, par mes précedentes, de vous marquer plus particulierement les raiſons pour leſquelles il me ſemble qu'il ſeroit très-avantageux à cette Couronne de conſentir à retirer ſes armes de la Catalogne, & même du Comté de Rouſſillon, pourvû que le Roi d'Eſpagne nous cedât les Païs-Bas & le Comté de Bourgogne, ſoit en faveur d'un Mariage, ou ſans cela, comme par échange: bien entendu toûjours que l'on feroit à l'avantage & à la ſûreté des Catalans tout ce qui ſe pourroit, ſuivant ce qui eſt porté en diverſes Depêches.

Le grand but doit être d'obtenir les Païs-bas en échange contre la Catalogne.

Je ſatisferai à ma parole maintenant que je me trouve un peu plus de loiſir que la ſemaine paſſée, & je vous dirai mes reflexions là-deſſus, vous priant de me mander de votre côté les conſiderations que vous y aurez faites.

Avantages qui en reviendroient à la France.

Premierement l'acquiſition des Païs-Bas forme à la Ville de Paris un boulevart inexpugnable, & ce ſeroit alors veritablement que l'on pourroit l'appeller le Cœur de la France, & qu'il ſeroit placé dans l'endroit le plus ſûr du Roiaume. On en auroit étendu les frontieres juſques à la Hollande, & du côté de l'Allemagne qui eſt celui d'où on peut auſſi craindre juſques au Rhin, par la retention de la Lorraine & de l'Alſace, & par la poſſeſſion du Luxembourg & du Comté de Bourgogne.

1. Paris ſeroit au centre du Roiaume.

2. Rien de plus utile & de plus glorieux qu'une re le Paix, ſur tout en gardant outre cela l'Alſace

En ſecond lieu, ce ſeroit ſortir avec tant de profit & de reputation de la preſente Guerre, que les plus malins ſeroient bien en peine d'y trouver à redire, tout le ſang répandu & les Treſors conſommez ne pourroient être tenus par les plus Critiques que fort bien employez, quand on verroit annexé à cette Couronne tout l'ancien Roiaume d'Auſtraſie, qui a donné moien à des Princes particuliers qui en étoient les maîtres, non ſeulement de reſiſter à la France, mais de la travailler comme chacun ſait. 1646. & le Luxembourg.

Troiſiémement, les coupables, les mécontens & les factieux, perdans par ce moien la faculté de leur retraite, perdroient la commodité de brouiller les affaires & de faire des Cabales avec l'aſſiſtance des Ennemis; étant aiſé de remarquer, que tous les partis contre l'Etat, & toutes les conſpirations ont été ordinairement tramées dans les Païs-Bas, dans la Lorraine & dans Sedan.

3. Les factieux n'auroient plus ni appui ni retraite.

En quatriéme lieu, la puiſſance de la France ſe rendroit redoutable à tous ſes voiſins, & particulierement aux Anglois, qui ſont naturellement jaloux de ſa grandeur, & qui ne laiſſeront échaper aucune occaſion de procurer ſon deſavantage & ſa diminution, ſi une puiſſante acquiſition ne leur ôte toute eſperance d'y pouvoir réuſſir. Auſſi on peut bien être aſſûré que s'ils avoient connoiſſance d'une pareille Negociation & que leurs diſcordes inteſtines ne les embarraſſaſſent pas au point qu'elles font, il n'y a rien qu'ils ne hazardaſſent pour en empêcher l'effet.

4. Cela tiendroit les Anglois en bride & rendroit les Hollandois plus traitables.

Meſſieurs les Etats nous conſidereroient davantage, & ſe rendroient plus traitables qu'ils ne ſont; la Religion Catholique en recevroit grand profit & ſoulagement en leur Païs, les Catholiques n'y étant pas tant perſecutez pour la haine qu'on porte à leur Religion, comme pour être tenus, (& cela avec raiſon) affectionnez & adherans au parti d'Eſpagne.

Il ne ſeroit pas à aprehender, que les choſes étant bien priſes & bien conduites, Meſſieurs les Etats fuſſent pour traverſer ce parti d'accommodement, puis que leurs interêts propres ne s'y rencontreroient pas moins avantageuſement que les nôtres, en ce qu'ils pourroient s'aſſûrer pour jamais de jouïr d'un profond repos, ſans être obligez aux dépenſes exceſſives qu'ils ont accoûtumé de ſoûtenir, puis qu'il ne ſe parleroit plus de Treve, & que les Eſpagnols cedant la Flandre à ſa Majeſté toutes les occaſions de guerre ſeroient auſſi ceſſées.

D'ailleurs quand les Eſpagnols, qui ont interêt à la diminution de la puiſſance de cette Couronne, nous cederoient les Païs-Bas, ils ne manqueroient pas de ceder à Meſſieurs les Etats plutôt qu'à nous tous les droits & prétentions qu'ils ont ſur les Provinces-Unies, & la France y conſentant & le ratifiant en la forme la plus ſolemnelle, & qui les pourroit le plus contenter, les Etats auroient moien de s'affermir une tranquilité durable, avec tous les avantages & toutes les commoditez que donne ordinairement la commodité d'un commerce univerſel; d'autant plus que l'aſſiete de leur Païs eſt telle & ſi bien fortifiée, & par l'art & par la nature, que ce ſera toûjours inutilement que l'on entreprendra d'y faire aucun progrès, & imprudemment que l'on s'embarquera à de pareils deſſeins.

Outre que la France ſeroit à portée de ſe prevaloir de leurs diviſions inteſtines.

Il n'y a que les ſeules diſſenſions inteſtines, leſquelles s'accroiſſent ou s'allument aiſément dans la Paix, qui fuſſent capables d'en alterer le repos; & c'eſt auſſi une des raiſons qui doit obliger la France à préferer les acquiſitions de ce côté-là à toutes les autres qu'elle pourroit faire ailleurs, puis que ſans manquer aux loix de l'amitié & à l'Alliance elle pourroit avec le temps ſe prevaloir notablement de leurs diviſions.

1646. Et quiconque examinera ſelon les regles de la bonne politique les affaires de Meſſieurs les Etats, reconnoîtra ſans doute qu'ils peuvent mal aiſément ſubſiſter, ſi dans la Paix, dont il eſt queſtion, on ne pourvoit à leur ſureté contre l'Eſpagne, d'autant plus que le Prince d'Orange n'eſt pas ſeulement avancé en âge, mais ſujet à de telles infirmitez qu'un chacun commence à deſeſperer de ſa vie, notamment quand on a ſû qu'il eſt tellement menacé d'Hydropiſie que dans les Conſultations que l'on a faites à Paris par ſon ordre, on a conclu unanimement qu'il ſeroit très-mal aiſé qu'il l'évitât.

Ce qui nous doit obliger encore extrémement à nous accommoder avec l'Eſpagne parce que la mort de ce Prince ne peut être que très-prejudiciable de toutes façons à cette Couronne, Madame ſa femme étant tellement haïe qu'on croit même que les Hollandois la chaſſeroient, & le Prince Guillaume étant encore jeune, & à ce que l'on rapporte, plus adonné à ſes plaiſirs qu'aux affaires, & par conſéquent moins propre à reprendre le credit du Pere, ſa perte arrivant.

On eſtime même que Meſſieurs les Etats travailleroient d'abord à diminuer ſon autorité, non ſeulement parce qu'ils ſouffrent aujourd'hui mal volontiers celle dudit Prince, mais à cauſe de la jalouſie qu'ils ont conçuë du mariage qu'il a fait en Angleterre, & de l'étroite intelligence qu'il entretient avec la France depuis la mort de Monſieur le Cardinal de Richelieu.

5. La Maiſon d'Autriche ne pourroit plus nuire a la France.

5. Si la France doit apprehender quelque choſe de la Maiſon d'Autriche, ce ne peut être que du côté de la Flandre & de celui d'Allemagne, tant pour l'union qu'ils peuvent faire de leurs forces, ces deux Païs étant contigus, que parce que quelques avantages que nous aions ſur eux, un ſeul bon ſuccès qu'ils remportent, ſoit par ſurpriſe de quelque Place ſur la Somme, ſoit par combat gagné ou autrement, peut mettre auſſi-tôt la même épouvante dans Paris qui en eſt ſi proche, qu'il s'eſt vû à la priſe de Corbie, & à la perte de la Bataille de Honnecourt, & nous obliger, pour acourir au cœur, à retirer ou au moins à diminuer les forces employées au loin, comme en Catalogne & en Italie, & laiſſer ces endroits-là degarnis, ainſi qu'on en uſa pour Corbie, qui fit lever le ſiege de Dole, lequel étoit prêt de ſe rendre, quoi que nous n'euſſions point de guerre à faire du côté de l'Eſpagne.

6. L'Eſpagne n'auroit plus de communication avec l'Allemagne.

6. L'acquiſition des Païs-Bas nous garentit de ces deux craintes pour jamais, il n'y aura plus de jonction des troupes des ennemis, puis que l'Eſpagne ne poſſederoit rien de ce côté-là, & aiant étendu nos frontieres juſques au Rhin de toutes parts, tant s'en faut que nous fuſſions en état de craindre aucun mal de l'Empereur, le ſujet qu'il auroit d'en apprehender de nous l'obligeroit à conſerver ſoigneuſement une bonne union avec ce Roiaume, & tout cela ne contribueroit pas peu à la ſeparation que la France a raiſon de deſirer de la Maiſon d'Autriche d'Eſpagne, d'avec celle d'Allemagne.

7. Il faut ceder la Catalogne parce qu'il ſeroit facile aux Eſpagnols de la reprendre.

7. Il me ſemble que la prudence conſeille de laiſſer aux Ennemis ce qu'ils peuvent plus vraiſemblablement reprendre. Il eſt certain que comme la ſeule neceſſité les oblige à la Paix, craignant un plus grand mal dans la continuation de la Guerre, toutes les fois qu'ils eſtimeront de s'y pouvoir remettre avec apparence de bon ſuccès (à quoi la longue Minorité du Roi les flatera beaucoup) ils ne manqueront pas de prétextes pour s'y engager de nouveau, quelques précautions que l'on ait priſes : & en ce cas, quand même par la Paix nous demeurerions Maîtres de tout ce que nous poſſedons préſentement en Catalogne & dans les Païs-Bas, il eſt bien plus poſſible que les ennemis, faiſant de grands préparatifs d'hommes & d'argent, cultivant des intelligences dans la Catalogne, (où la meilleure Place que nous aions eſt l'amour des peuples, dont on ne peut pas faire un fondement aſſûré) puiſſent recouvrer cette Principauté-là, ſoit par force ou intelligence, ou par quelque autre avantage, que leurs armes remportaſſent du côté de Flandres, plutôt que de recouvrer les Païs-Bas ſi une fois ils en étoient déhors, ou de faire des progrès dans le Languedoc, puis qu'ils auroient d'abord en tête toutes les forces de France, plus puiſſante qu'elle n'a jamais été, qui ne ſeroient point diverties par celles de la Flandre, leſquelles donnent tant à craindre pour Paris. 1646.

8. Aucuns Ennemis n'oſeroient plus attaquer la France.

8. Et cela ſeroit à mon avis la vraye ſureté pour la durée de la Paix laquelle nous trouverions dans nos propres forces, car il faudroit que les Ennemis euſſent perdu le jugement, ſi les choſes étant réduites à ce point-là, ils ſe reſolvoient jamais à une rupture avec ce Roiaume, puiſque ſoit pour les avantages que nous nous ſerions établis en Allemagne, ſoit pour les vieilles Amitiez & Alliances que nous y conſerverions, & les nouvelles que nous pouvons y acquerir, ou par la diminution que ſouffrira l'Empereur dans la concluſion de la Paix, non ſeulement nous n'avons rien à craindre de ce côté-là, mais il eſt à croire que quand nous n'aurions pas bridé l'Empereur à n'aſſiſter point les Eſpagnols, ainſi que nous le ferons par la Paix, ſon propre interêt, & la crainte qu'il auroit de nos forces, l'empêcheroit de prendre aucune part à tous les remuëmens que les Eſpagnols voudroient cauſer, & ainſi n'y aiant rien du côté de Flandres ni de l'Allemagne qui pût occuper nos forces, on laiſſe à juger dequoi elles ſeroient capables, ſi nous n'étions obligez de les emploier qu'en Eſpagne & en Italie, par les progrès qu'elles font aujourd'hui dans ces deux Provinces-là, quoique le Roi d'Eſpagne agiſſe dans l'une pour s'y oppoſer, & que nous faſſions nos principaux efforts & des dépenſes incroiables du côté de Flandre, & d'Allemagne, où ſervent ordinairement les meilleures troupes du Roiaume.

9. L'Eſpagne ne peut donner des affaires à la France que du côté des Païs-Bas.

9. Une des raiſons, dont les plus ſenſez des Miniſtres d'Eſpagne ſe flattent pour ſortir de l'embarras où ils ſe trouvent à toutes ſortes de conditions, eſt l'eſperance comme certaine qu'ils ont que la Paix nous empêchant de purger la France de ſes mauvaiſes humeurs, il y naîtra bien-tôt des diviſions inteſtines, dont ils s'attendent de profiter. Or il eſt évident que les Eſpagnols ne ſauroient donner des aſſiſtances conſiderables, à aucune faction qui puiſſe ſe former dans l'Etat, que du côté de Flandre, où les forces ont toûjours été prêtes à cela, & ſont plus à craindre, parce qu'elles ſont plus aguerries. Quand les Eſpagnols perſuaderent autrefois à Monſieur le Duc d'Orleans de porter la guerre dans le Languedoc, quoi que ce fût une Province contiguë à l'Eſpagne, ils ne purent lui porter aucun ſecours de ce côté-là, mais ils le lui donnerent de la Flan-

1646. Flandre ; & dans le dernier Traité de feu Monſieur le Grand, toutes les aſſiſtances devoient venir des Païs-Pas, comme chacun ſait.

10 La France gagneroit aiſément l'amour des peuples de Flandres.

10. Les peuples de Flandres qui ſouffrent des oppreſſions incroiables, leur Païs étant le Théatre de la Guerre depuis ſi long-temps, trouveroient tel changement à leur condition, qu'on ne peut pas douter que nous n'euſſions bien-tôt gagné leur amour, quand ils ſe verroient hors d'état de craindre aucune invaſion, & de jouïr à jamais d'une profonde tranquilité avec toutes ſortes de commoditez & d'avantages ſous la domination de cette Couronne.

11. Les revenus de la France ſeroient fort augmentez.

11. Et bien loin que nos dépenſes s'accrûſſent par l'acquiſition de tant de Places, outre que ſans charger aucunement les peuples nous en recevrions des aſſiſtances notables, nous pourrions beaucoup épargner dans l'entretien des Garniſons en Picardie, & il faudroit razer la plûpart des Places, & les autres ſe maintiendroient avec peu d'argent, puiſque confinant avec Meſſieurs les Etats, il n'y auroit pas à craindre qu'ils s'engageaſſent jamais à nous attaquer ni à intenter aucune ſurpriſe, pour ne pas irriter une Puiſſance ſi fort au deſſus de la leur, & qui auroit tant de moiens de s'en reſſentir.

12. La France auroit le Port conſiderable de Dunquerque.

12. Il ſeroit trop long ſi je voulois parler en détail des avantages & des commoditez que nous donneroit, par le commerce & par divers autres moiens, une ſi importante acquiſition, & même du Port de Mardick & de Dunquerque qui eſt le plus commode qui ſoit dans la Mer Oceane, & le plus conſiderable à notre égard pour nous approcher de Meſſieurs les Etats, & pour regarder comme il faut l'Angleterre.

Il faut tâcher adroitement que les Eſpagnols eux-mêmes propoſent cet échange.

Toute la difficulté que je voi en cette affaire, n'eſt pas tant en la choſe même, puiſque les Eſpagnols ont auſſi leurs raiſons de la deſirer, ainſi qu'il ſe voit dans le Memoire ci joint, qu'en la forme de la Negociation, parce que certainement s'ils connoiſſent que nous le ſouhaittions, ce ſera un motif aſſez fort pour leur faire croire qu'ils ne doivent jamais s'y porter. C'eſt pourquoi j'eſtime qu'il faudra que vous autres Meſſieurs vous appliquiez avec votre prudence & votre dexterité accoûtumée à voir s'il y auroit moien que quelqu'un, ſans connoître notre intention, fît une propoſition aprochante de cela du conſentement de nos ennemis, & alors que vous uſaſſiez de la même adreſſe que nous avons fait pour leur faire deſirer la Trêve, nous témoignans bien eloignez d'y conſentir pour les conſiderations portées dans l'autre Memoire, que l'on pourra repréſenter, afin d'en faire plus d'envie à nos Parties.

Et quoi que je ſache bien que votre bon Eſprit vous fournira mille moiens meilleurs que tous ceux que je vous puis ſuggerer d'ici, je ne puis m'empêcher de vous dire que ſi j'avois à conduire la choſe, je voudrois en quelque occaſion, qui ne parût nullement affectée aux Miniſtres de l'Empereur, ou à ceux de Baviere, ou à quelque autre qui le pût rapporter à ceux d'Eſpagne, touchant la Catalogne, que nous connoiſſons bien les ſujets & les preſſantes raiſons que les Eſpagnols ont de ſouhaiter d'y rentrer ; mais que cela nous fait d'autant plus étonner, que comme il ne faut pas que nous nous relâchions jamais de ce point dans l'état preſent des affaires, ils n'y cherchent quelques expedients & ne propoſent eux-mêmes des partis proportionnez ſur leſquels on puiſſe negocier & voir de réduire les choſes à la ſatisfaction commune. 1646.

Je ne ſai pas s'il y pourroit avoir par delà quelque perſonne en qui on pût prendre entiere confiance, laquelle eût accès avec les Miniſtres d'Eſpagne ou de l'Empereur, & qui ſût de cette affaire autant qu'il ſeroit neceſſaire, pour en faire la propoſition comme de ſoi.

Je vous mets auſſi en conſideration s'il ſeroit bon que quelques-uns de vous autres, ou témoignât que c'eſt de leur participation, ou laiſſât aller quelque choſe confidemment à Saavedra ou à Brun, prenant occaſion de ce que l'un d'eux a dit dernierement de faire jouër les Violons.

Je ne vous ai point nommé les Mediateurs, parce que nous étant mal affectionnez comme ils ſont, je les tiens les moins propres pour cette affaire, qu'ils auroient ſans doute plus d'intention de ruïner que de faire réuſſir s'ils y pouvoient reconnoître les avantages pour la France, qui y ſont effectivement.

Trautmansdorff pourroit être un bon Inſtrument pour les y porter.

Peut-être que Trautmansdorff ſeroit le meilleur Inſtrument, dont on ſe pût ſervir pour cela ; parce que ce parti feroit ſortir chacun d'affaire en un inſtant par le moien de ſon Miniſtere ; en quoi il n'auroit pas ſeulement la gloire d'avoir établi le repos de l'Empire, mais d'avoir fait la Paix générale, & on pourroit même lui faire croire qu'il auroit rendu un ſervice notable à l'Eſpagne de la faire rentrer dans la poſſeſſion de la Catalogne & du Rouſſillon, & de l'avoir miſe en état de venir à bout du Portugal par la ceſſion d'un Païs que dans leur plus grande puiſſance ils ont ſouvent conſulté eux-mêmes d'abandonner, & dont une ſeule Campagne nous peut rendre Maître ſi la Guerre continuë.

Ce qu'il y a à apprehender des intentions de Trautmansdorff en cela, c'eſt la grande paſſion que l'Empereur & l'Imperatrice peuvent avoir de marier leur Fils à l'Infante d'Eſpagne, & l'envie qu'ils ont peut-être de donner leur Fille au Roi ; mais ou on pourroit ne lui pas parler de mariage, ou lui en parlant & le reconnoiſſant contraire à celui d'Eſpagne & ſouhaittant l'autre, ſonger à lui donner ſatisfaction là-deſſus, moiennant l'échange dont eſt queſtion, & que l'on nous accordât nos prétentions pour l'Allemagne.

Si c'étoit par mariage la France pourroit aſpirer à la ſucceſſion des Eſpagnes quelque renonciation qu'on fît faire à l'Infante.

Je ne ſai pas ſi je me trompe, mais j'oſerois bien dire que les Eſpagnols conſentiront plutôt à ceder les Païs-Bas & la Bourgogne pour rentrer dans la poſſeſſion de la Catalogne & du Rouſſillon, avec eſperance de recouvrer encore le Portugal, quand leur Trevé ſeroit expirée, ſans faire le mariage avec le Roi ; qu'en le faiſant & conſtituant pour dot la plus grande partie de ce qu'ils nous cederoient. Ma raiſon eſt que tout l'avantage qu'ils tireroient à preſent de cette Alliance ſeroit de ſatisfaire à une certaine apparence & vanité de ne nous laiſſer qu'à titre de dot les conquêtes que nous avons faites ; mais comme cela ne ſeroit capable que de ſauver un peu de reputation dans le vulgaire, il ſe trouveroit que nous aurions tout le ſolide, & l'Infante étant mariée à Sa Majeſté, nous pourrions aſpirer à la ſucceſſion des Roiaumes d'Eſpagne, quelque renonciation qu'on lui en fît faire, & ce ne ſeroit pas une attente fort éloignée, puis qu'il n'y a que la vie du Prince ſon Frere, qui l'en peût exclurre.

Ce qu'il faut, à mon avis, principalement con-

1646. conſiderer, c'eſt qu'encore que la Paix puiſſe être concluë en un jour par ce moien, la ratification qui doit venir d'Eſpagne, & l'execution des choſes convenuës pourra conſumer beaucoup de tems, dans lequel toutes hoſtilitez ceſſant, & par conſéquent nos aprêts de cette année devenant inutiles, les Eſpagnols pourroient bien changer d'avis quand ils ſeroient hors de peril. C'eſt pourquoi, à mon avis, il faudroit uſer de cette précaution, en arrêtant la Trêve pour l'éxécution du Traité, d'inſérer des Articles bien exprès, ou en avoir des Actes à part en bonne forme, pour obliger l'Empereur, Baviere & les autres Electeurs & Princes de ce parti-là, à ſe rendre tellement garants & cautions de la bonne foi des Eſpagnols, que s'ils faiſoient après des difficultez, ils fuſſent tous tenus de joindre à nous leurs forces pour les contraindre à executer ce dont on ſeroit demeuré d'accord.

RAISONS

Leſquelles ſemblent devoir perſuader aux Eſpagnols le parti dont eſt queſtion.

Le 20. Janvier 1646.

Les Eſpagnols doivent conſentir à l'échange ſuſdit. Car 1. la Catalogne & le Rouſſillon ſont le meilleur Boulevart de l'Eſpagne. 2. La Catalogne eſt auſſi étenduë que les Païs-Bas, & eſt contiguë au Corps de l'Eſpagne. 3. L'Eſpagne ne peut defendre les Païs-Bas ſans d'extrêmes depenſes. 4. La Catalogne donne les moiens d'entrer au cœur de l'Eſpagne. 5. Les Catalans ſont affectionnez à la France. 6. La Catalogne entre les mains des François rend difficile au Roi d'Eſpagne la communication avec ſes Etats d'Italie. 7. La France ayant la Catalogne peut porter la guerre en tel endroit de l'Eſpagne qu'il lui plaît. 8. Les Eſpagnols ont ſouvent ſongé à ſeparer les Païs-Bas de leur Monarchie.

Les Eſpagnols doivent conſentir à l'échange ſuſdit. Car 1. la Catalogne & le Rouſſillon ſont le meilleur Boulevard de l'Eſpagne.

LEs raiſons deſquelles on peut ſe ſervir pour obliger les Miniſtres d'Eſpagne à conſentir à la ceſſion des Païs-Bas & de la Bourgogne pour rentrer dans la Catalogne & le Rouſſillon, ſont premierement que le boulevart de toute l'Eſpagne du côté de la France, d'où elle doit craindre plus de mal, c'eſt la Catalogne & ledit Comté, non ſeulement à cauſe des Pirenées, qui ſont en ladite Province, mais parce que dans le Rouſſillon ſeul ſont les plus fortes Places de Mer & de Terre qui ſoient en toute l'Eſpagne, & on ne ſait pas ſi dans l'Europe il y en a une meilleure que Perpignan. 1646.

2. La Catalogne eſt auſſi étenduë que les Païs-Bas & contiguë à l'Eſpagne.

2. L'étendue de la Catalogne eſt auſſi grande que celle des Païs-Bas, avec cette difference que ceux-ci ſont une piece détachée, & l'autre tient au corps principal de leurs Etats.

3. l'Eſpagne ne peut défendre les Païs-Bas ſans d'extrêmes dépenſes.

3. D'où ſe tirent deux puiſſants motifs, pour montrer aux Eſpagnols quel avantage ils trouveroient dans cet échange.

Le premier que les Païs-Bas, qui ſont entierement détachez de tous les autres Païs de leur domination, ne ſe pouvant conſerver ſans une grande conſommation d'hommes, & ſans des dépenſes exceſſives au delà de toute creance il s'enſuit, que ſuppoſé même que le Roi d'Eſpagne les pût détenir & ſe les conſerver, comme ce ne peut être qu'en abſorbant inſenſiblement la meilleure ſubſtance de ſa Monarchie, l'utilité qu'il en peut retirer, n'eſt pas comparable au dommage qu'il en reçoit.

Cette verité a été tellement connuë par tous les Miniſtres d'Eſpagne, qui ont ſucceſſivement tenu le timon des affaires, qu'il n'y en a eu aucun qui n'ait ſouvent mis en deliberation de ſeparer entierement par quelque moien leſdits païs de la Couronne d'Eſpagne, & quoi que tous l'aient jugé avantageux, aucun néanmoins n'a eu la hardieſſe de l'executer, pour ne pas donner lieu au vulgaire de dire que la Monarchie eût été diminuée de ſon temps, quoi que d'ailleurs ils viſſent bien que cette diminution augmentoit en effet ſa puiſſance & ſa vigueur.

4. La Catalogne donne les moiens d'entrer au cœur de l'Eſpagne.

4. Le 4. motif c'eſt que la poſſeſſion de la Catalogne par les François, leur donne toute facilité d'entreprendre avec grande apparence de bon ſuccès tels deſſeins qu'ils voudront dans l'Eſpagne, où l'on ſait que la preſence du Roi d'Eſpagne, & les dépenſes incroiables qu'il fait pour y avoir de grandes armées, ne ſervent pas de beaucoup, ſes Roiaumes étant ſi généralement épuiſez d'hommes & d'argent, qu'il leur eſt impoſſible d'y ſuffire plus longtemps, & ceux d'Aragon & de Valence particulierement ſont tellement laſſez de donner les aſſiſtances qu'on leur demande, quoi que de très-petite conſideration, qu'il n'y a perſonne qui doute, que ſi les armées de France s'emparoient de quelque poſte avancé dans ces deux Roiaumes-là, ils ne penſaſſent auſſi-tôt à s'établir quelque repos, en ſe donnant à cette Couronne à l'imitation de la Catalogne, dont ils voient les privileges ſi inviolablement obſervez, & à qui ils ſavent que la bonté de leurs Majeſtez depart toutes les graces qu'ils peuvent deſirer.

5. Les Catalans ſont affectionnez à la France.

5. C'eſt la principale raiſon qui doit faire deſeſperer les Eſpagnols de voir quelque changement dans les Catalans, puis qu'outre que Sa Majeſté y tient continuellement une grande armée, & y poſſede toutes les Places, ces peuples-là ſont trop aſſûrez de la fermeté de Sa Majeſté à les proteger, & y ont trop bien reconnu la difference qu'il y a du Gouvernement paſſé des Eſpagnols à celui d'apreſent, qu'avec la qualité de Sujets ils jouiſſent d'une entiere liberté pour ne pas ſe confirmer tous les jours davantage dans la reſolution de garder au Roi une obéiſſance & une fidelité irreprochables.

6. La Catalogne entre les mains des

6. De plus la Catalogne en nos mains apporte un grand empêchement; comme les Eſpa-

1646. François rend difficile au Roi d'Espagne la communication avec ses Etats d'Italie.

Espagnols l'éprouvent tous les jours, à leur communication avec les Etats qu'ils possedent en Italie, & au lieu d'un petit trajet qu'ils avoient à passer, ils sont aujourd'hui obligez à faire leur embarquement à Carthagene ou à Alicante, d'où il y a trois cens lieues de côte étrangere & ennemie à faire avec grand peril avant qu'être en Sardaigne qui est le premier lieu de sûreté où ils puissent s'arrêter.

7. La France aiant la Catalogne peut porter la guerre en tel endroit de l'Espagne qu'il lui plaît.

7. Et outre cela le Roi étant Maître du plus fort de l'Espagne, qui est la Catalogne, peut porter facilement la guerre en quelque endroit de ces Roiaumes-là qu'il entreprendra; ce qui est toucher au vif & attaquer le Roi d'Espagne dans son propre trône, lequel avoit été toûjours jusques ici comme un lieu sacré, d'où émanoient seulement les conseils & les ordres pour troubler le reste de la Chrêtienté, selon ses interêts ou ses caprices. Enfin comme toutes les forces de ce Roiaume de France sont unies, elles peuvent, aiant la Catalogne, fondre toûjours en moins d'un mois dans les lieux où l'on ne sauroit faire nulle resistance, sans en tirer les moiens d'ailleurs, à quoi ils trouvent des impossibilitez lesquelles mêmes étant surmontées ne peuvent pas être suffisantes, eu égard à la necessité qu'ils auroient de se défendre de toutes nos forces.

8. Les Espagnols ont souvent songé à separer les Païs Bas de leur Monarchie.

8. Mais ce qui paroît sans replique, pour bien faire connoître aux Espagnols l'avantage qu'ils recevroient de cette permutation des Païs-Bas avec la Catalogne, de quelque façon qu'elle se fit, c'est que les Rois d'Espagne, dans le plus florissant état de leurs affaires, & dans le plus haut point de leur puissance, ont deliberé de separer pour leur propre bien cette partie de leurs Etats d'avec le reste pour la seule raison que la possession leur en étoit plus ruïneuse qu'utile, comment est-ce qu'ils pourroient aujourd'hui, dans les dernieres extrémitez où ils sont réduits, hésiter à se désister & à se dessaisir d'une piece, que dans la continuation de la guerre ils peuvent assez vrai-semblablement perdre dans une seule Campagne, & qu'il ne s'agit pas maintenant d'abandonner sans en retirer aucun fruit, comme ils ont pensé faire autrefois, mais d'en avoir une entiere récompense, rentrant dans un Païs, qui n'est pas moindre que celui qu'ils quitteroient; & qui leur est beaucoup plus considerable. Certainement il n'y a Ministre d'Espagne bien sensé, qui prévoyant que la Flandre se va perdre pour eux & qu'alors nous aurons l'un & l'autre, ne dise que c'est Dieu qui les assiste visiblement dans leur malheur, puisque pour un Etat, qu'ils doivent tenir comme perdu il leur donne lieu d'en avoir un autre, qui leur est de plus grande conséquence & où ils voient si peu d'apparence de rentrer.

On ne doit pas mettre en doute qu'il ne reste quelque scrupule dans leur esprit de ne se pas priver des moiens de nous nuire par la facilité qu'ils auroient à fomenter des divisions en ce Roiaume, que la Flandre leur fourniroit en tant de façons; mais outre qu'il vaut beaucoup mieux se garentir du mal que d'en faire à autrui, s'ils veulent se contenter de posseder en repos & avec seureté les grands Roiaumes & Etats qui leur demeureroient, ils le peuvent faire avec assûrance, que qui que ce soit ni la France même, ne songera jamais à les y troubler, & ils ne seront plus exposez à l'avenir, par l'ambition de tout avoir, à entreprendre des guerres qui les réduisent en l'état où ils se trouvent à present, c'est-à-dire à la veille d'une entiere ruïne. 1646.

MEMOIRE

De son

EMINENCE

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 20. Janvier 1646.

Il seroit fâcheux que les Catalans s'aperçussent qu'on songe à l'échange susdit. On leur proposera d'envoier des Deputez à Paris. Grands preparatifs de la France pour la Campagne. Il ne faut pas retarder la Paix générale pour l'interêt du Portugal.

JE ne pus pas répondre l'Ordinaire passé, faute de loisir, au dernier Memoire, dont vous m'avez favorisé, Messieurs, du 30. du passé.

Il est sans doute qu'il n'y auroit rien de plus avantageux, que de retirer dès à present des ennemis quelque piece considerable en échange de la Catalogne, que nous pourrions leur rendre, en retenant le Roussillon & de faire une Treve pour le Portugal, qui fût de la même durée que celle de Messieurs les Etats. Je ne me mettrai pas en peine de chercher des raisons pour vous y échaufer, & pour vous donner esperance que vous l'emporterez par votre fermeté & par votre adresse, parce que je tiens cette methode peu necessaire avec vous autres, Messieurs, qui faites assez connoître à quel point vous desirez la gloire de votre Patrie & du nom François, & la grandeur de Sa Majesté & plût à Dieu qu'au prix d'une bonne partie de mon sang nous puissions faire la Paix de cette sorte, sans laisser rien en arriere, par un parti si glorieux & si avantageux à cette Couronne que celui-là!

Et comme vous verrez par le papier que je vous ai envoyé, combien j'estimerois l'acquisition des Païs-Bas si nous pouvions y parvenir par l'échange de la Catalogne, compris même le Roussillon, je me remets à ce qui y est contenu plus particulierement. Cependant j'ai estimé y devoir joindre un autre motif dont on se peut servir pour donner à connoître aux Espagnols, que dans l'état present de leurs affaires, ce parti ne peut leur être que très-utile: & je vous proteste, Messieurs, qu'après avoir bien discuté la matiere de part

1646. & d'autre, je demeure quasi persuadé que les Espagnols y peuvent entierement trouver leur compte. J'attendrai le jugement que vous me manderez, s'il vous plaît, d'en avoir fait, lequel j'estimerai d'autant plus, que le temps me manque pour examiner & agiter autant qu'il seroit besoin des affaires de telle conséquence.

Cependant si du côté d'Espagne ou de Bruxelles on me fait quelque proposition approchante à celle-là, ou qui soit telle qu'on puisse les y faire tomber insensiblement, sans qu'ils s'apperçoivent de notre desir, mais seulement de celui en général que nous avons pour le repos public, je profiterai des avis que vous m'avez donnez de n'être pas dorenavant scrupuleux à écouter, & m'avancerai à leur dire aux termes & avec les reserves convenables, que la passion que j'ai pour la Paix pourroit bien me rendre assez hardi pour conseiller à Sa Majesté de condescendre à un semblable expedient. Si cela arrive, je pense que vous ne douterez pas que je ne vous en donne part un moment après; bien entendu toûjours que la conclusion & l'execution dequoi qui puisse être proposé par deçà sera faite & ajustée à Munster par vous autres Messieurs.

Quand j'ai mandé que l'on pourroit faire une Trêve pour la Catalogne, afin que pendant sa durée on pût negocier d'en tirer quelque recompense, je ne l'ai pas dit pour avoir crû qu'il fût beaucoup meilleur que de tirer dès à present cette recompense, & ajuster tout, s'il est possible, ainsi que vous le pourrez juger, si vous prenez la peine d'examiner les Depêches que je vous ai faites là-dessus, & notamment le Memoire du Roi, qui sert d'addition à votre Instruction, mais veritablement ma crainte a été, & est toûjours, que comme la Negociation d'un échange ne peut être conduite si secrettement, attendu la mauvaise foi ou la malice de nos ennemis, que les Catalans n'en pénétrent d'abord quelque chose, ils ne se persuadassent que nous voulons faire nos affaires à leurs dépens, & les sacrifier pour en tirer d'autres avantages; & ensuite qu'avant que nous eussions eu le moien de rien conclurre ils ne prissent quelque subite resolution contre nous-mêmes, laquelle faisant revivre les esperances des Espagnols, qui sont aujourd'hui comme mortes, pourroit les obliger à continuer la guerre avec ce desavantage pour la France, qu'elle la feroit sans avoir la Catalogne, ni ce qu'elle auroit prétendu en échange. C'est pourquoi j'ai toûjours prétexté qu'il étoit de la derniere importance de ménager bien délicatement ce point-ci, & d'avoir sans cesse présent à l'Esprit que comme nos ennemis ne viennent à un accommodement que parce qu'ils y sont forcez par la pure necessité, toutes les fois qu'il leur apparoîtra le moindre raion de ressource à leurs affaires, ils ne se souviendront plus ni d'engagement ni de la parole donnée.

Il seroit fâcheux que les Catalans s'aperçussent qu'on songe à l'échange susdit.

Il y a des inconveniens, comme vous marquez fort bien, à avoir près de vous un Deputé de Catalogne: il y en a aussi d'autres à apprehender si ces peuples venoient à entrer en soupçon, que nous n'y voulons personne de leur part pour être moins éclairez, & pour pouvoir prendre toute resolution avec plus de liberté. Il semble que l'on remedie, autant qu'il se peut, dans un même tems à tous les deux par un temperament, que j'ai pris, qui est de donner avis à ces Peuples, que le Traité vrai-semblablement va s'avancer de bonne sorte, & qu'il est à propos qu'ils envoient ici un ou deux personnages de qualité & de suffisance, en qui l'on puisse avoir une confiance entiere à communiquer toutes les choses qui se passeront, & que de leur côté ils representent les interêts de la Principauté selon les conjonctures & suggerent ce qui sera de leur satisfaction & de leur bien, dont sa Majesté est très-resolue de ne se departir jamais. Cela certainement produira un très-bon effet dans le Païs, qui est, Dieu merci, dans tous les bons sentimens que nous pouvons desirer. Et vous rirez sans doute quand vous apprendrez que tous les efforts que nous faisons pour les assister si puissamment, lesquels ils reconnoissent & avouent, ne les persuadent pas tant des bonnes intentions que l'on a de les soûtenir & de les proteger jusques au bout, comme l'a fait depuis peu le voiage de Madame la Comtesse d'Harcourt.

1646. On leur proposera d'envoier des Deputez à Paris.

Je m'assûre que vous serez à présent delivrez de la peine que vous donnoit une des Lettres du Duc de Baviere, qui sembloit présupoſer que Monsieur le Nonce Bagni eût fait esperer que la France se relâcheroit de sa prétention pour sa satisfaction en Allemagne. Le Nonce m'a protesté qu'il n'a jamais eu une telle intention, & que sa pensée seulement a été de dire que quand les Espagnols se mettroient à la raison, ils reconnoîtroient que la France est plus équitable qu'ils ne publient. Au reste les Lettres suivantes dudit Duc vous anront sans doute gueris de cette inquietude, & la copie de celle que je vous ai envoiée en parle encore plus clairement qu'il n'avoit fait, aussi bien que de toutes les autres bonnes dispositions qui se rencontrent aujourd'hui à la prompte conclusion d'un accommodement dans l'Empire; mais je puis y ajoûter que je sai positivement & de Vienne & d'ailleurs, que ledit Duc écrit fort pressamment à l'Empereur pour lui persuader nommément d'accorder à cette Couronne la satisfaction qu'elle prétend, & de lui ceder les Alsaces.

Je vous prie, Messieurs, de ne vous pas mettre en souci pour les preparatifs de la campagne prochaine. En ce fait-là je vous puis bien assûrer que nous ne songeons nullement à Munster, & ne nous reposons point sur les belles esperances de votre Negociation; car jamais on n'a fait de plus grands appareils. Il est vrai qu'on a peine à trouver de l'Infanterie, mais en redoublant comme nous faisons, nos soins & la dépense, nous nous promettons de surmonter tous les obstacles.

Grands préparatifs de la France pour la Campagne.

J'ai fait envoier au Sieur de Meulles à Hambourg une Lettre de credit du Sieur Hoeust de cinquante mille Rixdalles, pour s'en servir au cas qu'il n'ait pû tirer l'argent qui est à Dantzig, qu'on lui avoit destiné.

L'extraordinaire passion que j'ai de voir établir le repos dans la Chrétienté, me fait souffrir des peines que je ne saurois vous exprimer, des discours que tient quelqu'un dans le Conseil, qui sans doute s'imagine de gagner tous les esprits & la bonne volonté d'un chacun, quand il publie l'impatience qu'il a de la Paix, la necessité que la France en a, & l'impossibilité qu'il y a de la faire, sans convenir auparavant d'une Trêve. Tout cela ne fait, Dieu merci, nul effet dans l'Esprit de

la

1646. la Reine, ni des perſonnes ſenſées, qui ſavent bien que pour avoir la Paix & promptement & avec avantage, il faut parler de toute autre façon, & confirmer plutôt nos ennemis dans la créance, que comme nous ſommes en état de ruiner la Maiſon d'Autriche, auſſi notre veritable deſſein eſt d'y travailler juſques au bout. Mais de pareils diſcours ne laiſſent pas de me chagriner extrémement, pour le préjudice qu'ils peuvent faire à la Negociation que vous prenez tant de ſoin de bien conduire avec prudence & adreſſe. Après tout *Vir unus ædificans, & alter deſtruens*, je vous laiſſe à penſer s'il eſt fort aiſé de conduire un bâtiment à ſa perfection.

Je vous prie à l'avenir pour gagner tems aux choſes qui dépendent de Monſieur le Maréchal de Turenne & de Monſieur de Vautorte, de vous en adreſſer tout droit à eux, & de leur en écrire vos ſentimens, auſquels ils ne defereront guerés moins qu'à des ordres qui leur viendroient d'ici.

Il ne faut pas retarder la Paix générale pour l'interêt du Portugal.

Vous ne pouviez vous conduire mieux que vous avez fait pour les affaires de Portugal. Il eſt bon de s'emploier en tout ce que l'on peut pour leur témoigner combien elles nous ſont à cœur; mais juſques à un certain point que les ennemis ne puiſſent croire que nous cherchons des prétextes pour reculer la Paix générale.

REPONSE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

Aux Memoires de ſon

EMINENCE.

Du 20. Janvier 1646.

L'Echange ſuſdit très-difficile. Il choque les Anglois, les Hollandois, les Portugais, & les Catalans. L'Eſpagne perdroit par là toute conſideration au dehors. Les Plenipotentiaires de Baviere à Munſter s'expliquent favorablement à ceux de France, & s'entendent avec eux. La meilleure maniere de parvenir à l'échange de la Catalogne contre les Païs-Bas, c'eſt de témoigner de vouloir garder la Catalogne en renonçant aux droits ſur la Navarre. Il faut avant toute autre affaire regler celle de l'Alſace. On propoſe une methode pour éblouïr & duper les Catalans. 1646.

NOus ſommes bien aiſes que ſon Eminence ait approuvé notre penſée de retirer des ennemis quelques pieces conſiderables dans l'Artois ou dans la Flandre en échange de la Catalogne, retenant néanmoins le Rouſſillon & faiſant Trêve pour le Portugal. Nous tâcherons quand il en ſera temps, d'y faire tomber les Médiateurs ou nos Parties mêmes. Ce qui nous empêche le plus, comme Son Eminence l'a très-bien remarqué, c'eſt de ſavoir quand & comment, & par qui nous pouvons nous laiſſer entendre d'abandonner la Catalogne.

L'échange ſuſdit très-difficile.

Il y auroit un avantage ſans comparaiſon plus grand à échanger la Catalogne & le Rouſſillon contre tous les Païs-Bas & la Bourgogne, ſoit par mariage ou autrement. Son Eminence en a touché les raiſons ſi pleinement & ſi judicieuſement que nous pouvons bien avouër qu'elles ont fort échauffé le deſir que nous avions de voir étendre les frontieres du Roiaume de ce côté-là. Mais nous reconnoiſſons auſſi qu'il y a beaucoup plus de peril & d'obſtacles qu'en l'autre parti, parce que cela choque tout d'un même-temps les Provinces-Unies, les Anglois, les Catalans, & les Portugais ſans compter beaucoup d'autres Princes & Etats, auſquels un ſi notable accroiſſement pour la France donnera de la jalouſie. Mais c'eſt auſſi ce qui nous en doit donner plus d'envie, & nous faire travailler plus ſoigneuſement aux moiens d'y parvenir & d'éviter les inconveniens que l'éclat de ſa Negociation y pourroit apporter.

Il choque les Anglois, les Hollandois, les Portugais & les Catalans.

Il ne ſe peut rien ajoûter aux deux Memoires que Son Eminence a pris la peine de dreſſer ſur ce ſujet. Dans celui qui contient les avantages que la France auroit de poſſeder les Païs-Bas, les raiſons ſont ſi concluantes, que nous n'avons pas trouvé lieu de douter. Mais pour l'autre nous n'y voions pas à la verité ſi clairement les avantages de l'Eſpagne, laquelle par ce moien ne ſeroit plus gueres conſiderable ni à l'Empire ni à l'Angleterre & rendroit nos Rois preſque les ſeuls arbitres des affaires de l'Allemagne, & même de l'élection des Empereurs.

L'Eſpagne perdroit par là toute conſideration au dehors.

Le temperament que Son Eminence a pris touchant la Deputation de Catalogne remedie parfaitement aux divers inconveniens que nous trouvions à n'avoir point ici quelqu'un de la part de ces peuples-là, & à y en avoir. Mais puis que le voiage de Madame la Comteſſe d'Harcourt les a plus aſſûrez que tant d'aſſiſtances qu'ils ont reçues, & que cela témoigne qu'ils donnent beaucoup aux apparences, nous eſtimons qu'après leur avoir propoſé, comme on a fait, de députer, on les peut laiſſer en liberté de le faire, ou de ne le pas faire, & d'envoier leurs Deputez ou à Paris ou ici, ſelon que bon leur ſemblera, continuant toûjours de leur donner les mêmes aſſûrances que Son Eminence leur a données, que preſens ou abſens ils ſeroient également conſervez & protegez par le Traité de paix.

Nous avons vû la Lettre du Duc de Baviere avec grand plaiſir, & remercions très-humblement Son Eminence de la Copie qu'elle nous en a envoyée. Nous eſperons qu'il

1646. Les Plenipotentiaires de Baviere à Munster s'expliquent favorablement à ceux de France, & s'entendent avec eux.

qu'il ne lui ſera pas moins agréable de ſavoir que les Ambaſſadeurs dudit Duc nous ont tenu même langage, depuis deux jours, & nous ont confirmé les principaux points de ladite Lettre, aiant dit nettement trois choſes importantes, la premiere que ni leur Maître, ni les Electeurs & Princes Catholiques d'Allemagne ne ſouffriroient pas que l'Empereur fît un Traité particulier, quand il le voudroit faire, avec les Suedois & les Proteſtans. Ce qui aide un peu à nous mettre l'eſprit en repos.

L'autre que ledit Duc de Baviere & eux travaillent tout de bon à la ſatisfaction de la France, dont nous avons auſſi des preuves d'ailleurs. Ils nous ont même aſſûré qu'ils ſeront favorables à celle de la Couronne de Suede, preſupoſant que ſes Plenipotentiaires ne perſiſteront pas dans les grandes demandes qu'ils ont faites, & qu'ils ne ſeront point contraires aux interêts de Baviere. Il eſt vrai qu'ils nous ont auſſi fait connoître, que nous ſerons obligez de nous relâcher de notre côté, & qu'il ſera bien mal aiſé que nous puiſſions garder Philipsbourg, puiſque pour y avoir une ligne de communication aſſûrée, cela emporteroit beaucoup de païs, & qu'il s'y trouveroit beaucoup d'oppoſitions.

La troiſiéme qu'il n'y a nul doute, que ſi les Eſpagnols ne ſe veulent pas mettre à la raiſon, comme le Duc de Baviere le ſouhaitteroit bien afin que la Paix ſoit générale, on paſſera outre pour le Traité de l'Empire. Et ils ont dit en riant que par une queſtion inſerée ſur ce ſujet dans notre Replique nous avons inſenſiblement engagé les Etats de l'Empire à faire cette déclaration.

C'eſt un grand retardement à la Paix, qui eſt même capable de l'empêcher, de ce que quelques-uns du Conſeil témoignent ſi ouvertement de la deſirer, & ce qu'ils croient qu'on ne la peut faire ſans commencer par une Trêve. Nous avons grande joie d'aprendre que la Reine & Son Eminence ne ſont point de cet avis, & n'en diminuent rien de leur fermeté, qui eſt extrémement néceſſaire pour conduire cette Negociation à une heureuſe fin.

Nous prendrons deſormais la voie d'écrire à Monſieur le Maréchal de Turenne & à Monſieur de Vautorte, quand les choſes ſeront preſſées; puiſque Son Eminence l'a agréable, à qui nous ſommes bien obligez de cette confiance.

Nous avons eu la penſée de faire une propoſition que nous eſtimons propre pour parvenir à l'échange des Païs-Bas, dont il a plû à ſon Eminence de nous écrire. Ladite propoſition ſemble d'abord avoir une viſée toute contraire, mais aians éprouvé juſques-ici, comme il a été prudemment remarqué par Son Eminence, qu'il eſt néceſſaire en traitant avec les Eſpagnols, de faire preſque toûjours comme des rameurs qui tournent le dos au lieu où ils veulent arriver, nous avons eſtimé qu'un des meilleurs effets de ladite propoſition ſera de faire croire pendant quelque temps aux Parties, aux Médiateurs, & à nos Alliez, que nos prétentions ſont plus du côté de l'Eſpagne que des Païs-Bas. Voici comment nous croions que la choſe pourroit être propoſée aux Médiateurs.

La meilleure maniere de parvenir à l'échange de la Catalogne

Encore que la Principauté de Catalogne avec ſes dépendances apartienne d'ancienneté à la Couronne de France, par des droits très-legitimes & indubitables, & qu'elle ſoit en dernier lieu revenuë ſous ſa domination par une voie toute ſemblable, mais beaucoup plus juſte que celle qui fut pratiquée lors qu'elle ſe donna volontairement à la Couronne de Caſtille comme on offre de le juſtifier; Et encore que pour cette raiſon Sa Majeſté puiſſe prétendre avec un très-juſte fondement que les Villes de Tarragone, de Tortoſe, & de Lerida, & tous les autres lieux de ladite Principauté occupez aujourd'hui par le Roi Catholique, doivent être reſtituez au Roi par le Traité de Paix, ſans quoi il ſeroit impoſſible d'établir un durable repos dans ledit Païs; & que cette reſtitution doit être faite ſans aucune recompenſe pour être leſdites Places remiſes au corps de ladite Principauté, attendu que par un conſentement unanime des Etats dudit Païs elle s'eſt remiſe ſous l'autorité de nos Rois: Néanmoins pour mieux faire paroître la diſpoſition de ſa Majeſté à un bon & raiſonnable accommodement, elle eſt prête de ceder pour le bien de la Paix tous ſes droits ſur la partie du Roiaume de Navarre occupée & detenuë preſentement par Sa Majeſté Catholique, & qui ont été expreſſement reſervez à la France par le Traité de Vervins, moiennant que Sa Majeſté Catholique renonce en bonne forme à toutes les prétentions qu'elle peut avoir ſur ladite Principauté de Catalogne, ſes dépendances & annexes, & qu'elle faſſe en même temps actuelle reſtitution desdites Places de Tarragone, Tortoſe, Lerida & autres lieux que ſes armes occupent dans ledit Païs. Moiennant ce que deſſus, Sa Majeſté déclare encore que ſi dans les autres Païs où la Guerre a été juſques à préſent entre les deux Couronnes, il y a quelque échange de Places ou autre accommodement à faire pour la commodité des Parties, elle eſt prête d'y entendre.

1646. contre les Païs Bas, c'eſt de témoigner de vouloir garder la Catalogne en renonçant aux droits ſur la Navarre.

Cette propoſition donnera plutôt aux Eſpagnols l'envie de l'échange propoſé, & les réduira peut-être à nous en faire eux-mêmes l'ouverture pour nous éloigner du cœur de leur Païs; & plus nous témoignerons de paſſion de nous vouloir établir en Catalogne, (pourvû qu'on en faſſe les mêmes demonſtrations à la Cour que par deçà) plus les Eſpagnols auront d'impatience pour nous en chaſſer, de nous donner ſatisfaction ailleurs. Cela diſſipera les jalouſies, que nos Alliez pourroient prendre d'un ſi notable accroiſſement de la France du côté des Païs-Bas, étant certain que ni les Suedois, ni les Proteſtans d'Allemagne, ni les Anglois, ni les Hollandois, ni Monſieur le Prince d'Orange même ne le verront pas de bon œil, & qu'il n'y en a pas un d'eux qui ne l'empêchât s'il le pouvoit faire.

Il n'y a rien en quoi nous ſoions ſi bien fondez qu'en la demande de la Navarre. On n'y a jamais renoncé, les droits en ont été expreſſément reſervez par le Traité de Vervins. Chacun avoue, même les plus paſſionnez partiſans d'Eſpagne, que c'eſt une uſurpation & detention très-injuſte, & que l'on en doit faire raiſon à la Couronne de France, l'Empereur Charles-Quint & le Roi Philippe Second l'ont reconnu de la ſorte par leurs Teſtamens, & ſur cette queſtion il ne faut s'en raporter qu'à ce qu'en écrivent les Hiſtoriens Eſpagnols.

Il faut avant toute autre affaire regler celle de l'Alſace.

Tandis que nous inſiſterons à cette demande qui ne peut être improuvée de perſonne, nous aurons loiſir de terminer l'affaire de l'Alſace, laquelle ne ſauroit être traitée en même temps que celle des Païs-Bas, ſans que l'une faſſe

1646. faſſe préjudice à l'autre, & que les deux enſemble n'augmentent beaucoup la jalouſie de nos voiſins. Quand celle de l'Alſace ſera achevée par le conſentement des Etats de l'Empire on n'aura pas tant à y craindre de changement qu'il en pourroit arriver du côté d'Eſpagne en celle des Païs-Bas, ſi on la mettoit ſur le tapis avant que l'autre fût reſoluë.

On propoſe une methode pour éblouïr & duper les Catalans.

Quand les Catalans verront qu'on a tant d'affection pour eux, que pour les conſerver on veut renoncer aux anciens & legitimes droits du Roiaume de Navarre, ils s'en tiendront extrêmement obligez, & cela ſervira beaucoup à aſſûrer leur fidelité. Si l'on eſt après cela contraint de venir à quelque nouveau parti, comme celui de l'échange, ils verront que ce ſera par la ſeule impoſſibilité de faire réuſſir notre prétention pour eux, n'étant pas croiable que l'Eſpagne veuille jamais conſentir qu'ils nous demeurent. Et alors ils ſeront peut-être bien aiſes eux-mêmes, pour acquerir du repos & pour faciliter la Paix, de conſentir à quelque autre expedient dans lequel on prendra toutes les précautions poſſibles pour leur ſureté & pour la conſervation de leurs privileges.

Pour cet effet ſi Son Eminence approuve la propoſition, en même temps qu'elle nous fera envoier l'ordre de la faire, on pourra en donner avis en Catalogne, & y ajoûter que cidevant dans une Conference où les Mediateurs nous ont preſſé d'entendre à une Treve, nous avons répondu que cela ne ſauroit ſe faire juſques à ce que le Roi d'Eſpagne eût remis entre les mains du Roi les Places qu'il tient encore en la Principauté de Catalogne.

Tout ce qu'on peut dire contre la propoſition, c'eſt que, ſelon l'opinion des Eſpagnols qui ne font point de compte des droits du Roi ſur la Catalogne & fort peu des prétentions de ſa Majeſté ſur la Navarre, elle paroîtroit en quelque ſorte plus avantageuſe pour la France, que celle que nous avons déja faite où nous avons offert de laiſſer toutes choſes en l'état qu'elles ſont, ſi bien qu'on pourroit dire que nous augmentons nos demandes au lieu de les diminuer. C'eſt pourquoi nous avons ajoûté à la fin de la propoſition une offre de faire ailleurs les échanges & accommodemens qui ſeront jugez à propos.

Les Médiateurs ne ſauroient pas raiſonnablement mépriſer la ceſſion des droits du Roi ſur la Navarre, à cauſe qu'elle eſt poſſedée par l'Eſpagne, puis qu'ils ont tant exageré celle des droits de l'Empereur ſur les trois Evêchez dont nos Rois ſont en paiſible poſſeſſion depuis ſi long-temps.

D'ailleurs ſi on examine avec juſtice les droits de la Couronne ſur la Navarre, on les trouvera indubitables. C'eſt le plus ancien patrimoine de nos Rois dont ils ont été dépouillez par la plus injuſte violence qui ait jamais été commiſe & reconnuë telle d'un chacun.

Si l'on conſidere ceux que la France a aujourd'hui ſur la Catalogne ils ſont tous ſemblables à ceux qui ont mis autrefois ce Païs-là ſous la domination d'Eſpagne. Quand après la mort de Martin Roi d'Arragon (qui avoit uſurpé ce Roiaume ſur ſa niece Violante mariée avec Louïs d'Anjou Roi de Naples) les Etats du Païs, par la faction de Benoît XIII. Antipape, élûrent Ferdinand Infant de Caſtille, ils n'avoient pas plus de pouvoir d'exclure ladite Violante, qui étoit unique & legitime heritiere ſans contredit des Roiaumes d'Arragon & de Valence, & de la Principauté de Catalogne, & qui ne leur avoit jamais fait aucun tort, pour ſe donner à l'Infant de Caſtille, qu'ils n'en ont eu en dernier lieu de ſe remettre ſous la Couronne de France au préjudice de Philippe IV. lequel contre ſon ſerment & la Capitulation faite avec eux, a violé tous leurs Privileges, vû que la reſolution unanime deſdits Etats pour ſe redonner à la France n'eſt pas tant une donation nouvelle qu'une réunion & une juſte reconnoiſſance de leur ancien & légitime Souverain, duquel ils avoient été ſouſtraits contre toute raiſon. 1646.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 27. Janvier 1646.

Grande préſomption des Suedois. Ils veulent trancher en Maîtres. Leurs prétentions exorbitantes. L'Archevêque de Breme ſe plaint des Suedois. Affaire des Barberins. Voyage de Monſieur en Languedoc.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

HIer ſur les ſept à huit heures du ſoir le Sieur de Préfontaine me rendit la Depêche dont vous l'aviez chargé, que je lûs avec impatience. Elle contient diverſes choſes ſur leſquelles il vous ſera répondu, mais il ſeroit impoſſible que ce fut par l'Ordinaire qui part ce jour, parce qu'il n'y aura pas moien d'en faire la lecture plutôt que lundi jour de Conſeil. Avant que d'avoir reçu votre Depêche qui eſt datée du 18. par une de Monſieur de la Barde du onze, j'avois apris les difficultez qu'il avoit rencontrées en l'Eſprit de Monſieur Oxenſtiern, pour être admis en toutes les Conferences que lui & ſon Collegue auront avec les Imperiaux; mais je n'ai pas jugé en devoir donner part à Sa Majeſté, que je n'euſſe ſû vos ſentimens, bien que je préjugeaſſe qu'ils ſeroient conformes aux ſiens, & qu'en examinant leur dire & la réponſe qui lui avoit été faite, il paroiſſoit clai-

1646. clairement que les autres avoient tort, & qu'ils ont telle préſomption de leur fortune, qu'ils ne croient pas qu'on les puiſſe empêcher de trancher en maîtres. A quoi la recherche, qui leur a été faite de la part de l'Empereur, contribue beaucoup, & ce ne ſera pas une petite peine que vous aurez de les faire contenter de la raiſon, & les autres ſe repentiront à loiſir du pied qu'ils leur laiſſent prendre. Si la France prétend des choſes exceſſives ſe réduiſant à ce que vous avez demandé, que doit-on dire de ceux-là, leſquels à un Duché d'une extraordinaire étendue & d'un poſte très-avantageux, ajoûtent cinq Dioceſes qui ſont auſſi d'une grande étendue? Je prévois que Monſieur de la Thuillerie n'eſt pas au bout de ſes travaux, s'il faut qu'il perſuade à la Reine de Suede de diminuer de ſes prétentions, ou s'il doit faire comprendre au Roi de Dannemarck que ſon ſecond fils doit donner pour la paix l'Archevêché de Breme & le ſeul deſir qu'en font paroître les Suedois traverſe nos levées & en pourra faire recouvrer à l'Empereur. Je dis de celles que ce Roi licentie, ſoit pour ruïner les nôtres, ou pour fortifier les leurs, & à toutes bonnes fins l'Empereur a toûjours un Reſident auprès de cet Archevêque qui ſouffre impatiemment que les Suedois fortifient un château dans le Dioceſe, dont aiant été fait plainte au Sieur Hennequin pour l'obliger d'en écrire à Monſieur de la Thuillerie, il s'en eſt aucunement excuſé, juſtifiant que les Suedois avoient ſujet de le faire, voiant un Miniſtre de leur ennemi auprès de ce Prince, auquel il a eſſayé d'inſinuer, qu'un moien de ſe faire conſiderer, & d'avoir ce qu'il peut deſirer, c'eſt de lever tout ſoupçon aux Couronnes alliées. Mais lors qu'il ſaura qu'on demande le ſien, pour le dépouiller, il eſt à craindre qu'il prenne quelque reſolution bizarre. Ce ſera l'un des jours de la ſemaine prochaine qu'il vous ſera écrit plus amplement.

Grande préſomption des Suedois. Ils veulent trancher en Maîtres.

Leurs prétentions exorbitantes.

L'Archevêque de Breme ſe plaint des Suedois.

Affaire des Barberins.

Cependant je vous dois donner part de deux differentes affaires. L'une eſt, que le Pape perſuadé par les ennemis de cette Couronne, en feignant d'être bien informé de ce qui ſe paſſe en cette Cour, s'eſt laiſſé entendre qu'il eſt averti de bonne part, que la Reine, Monſieur le Duc d'Orleans & Monſieur le Prince deſaprouvoient ce qui a été fait à l'égard des Barberins, & les plaintes que nous faiſons de ſa Sainteté. Néanmoins je ſuis averti qu'il eſt en grande peine, comme quoi répondre au Memoire qui lui a été envoyé, & qu'il panche à chercher quelque temperament & quelque voye pour s'accommoder. L'autre eſt la reſolution que Monſieur a priſe d'aller en Languedoc, afin que ſa preſence inſinue aux Etats de la Province ce qu'ils doivent faire pour le ſervice de Sa Majeſté, & les faire conſentir à l'impoſition du quartier d'hiver qu'ils ont refuſé deux années de ſuite; bien qu'en la derniere ils ſoient entrez en quelques offres, mais elles ſont tant au-deſſous de ce qu'on en prétendoit, & dont on a beſoin pour ſoûtenir les affaires, que l'offre a été priſe à injure, & quelque choſe de pire que le refus. Je ne ſuis pas pourtant hors d'eſperance que les ſages prévaudront, & qu'aians ſû l'inclination de Sa Majeſté, & la reſolution qui avoit été priſe, ils ne faſſent changer les autres, & qu'ainſi on aura fait paroître ſa bonne volonté, ſans s'expoſer à en recevoir la moindre incommodité. Il n'eſt pas poſſible que ce qui s'eſt paſſé en Languedoc ſoit ſecret, ni ce qui a été concerté de deça. Je ne doute pas que les ennemis n'en témoignent de la joye & je crains même, comme ils ſont accoûtumez d'eſperer & d'attendre quelque mouvement, que prenans opinion qu'une legere contradiction aux ordres de Sa Majeſté ſoit pour en produire un de quelque conſéquence, ils n'ailent plus retenus avec vous qu'ils ne devroient, mais je vous puis aſſûrer que l'affaire en ſoi eſt de meilleure conſéquence pour les générales, & qu'il a paru tant de liaiſon des Membres à leur Chef en ce rencontre, qu'au lieu d'en avoir de la peine, les gens de bien s'en doivent rejoüir & les ennemis en peuvent tirer cette conſéquence; que l'union eſt ſi parfaitement cimentée, qu'il ne reſte pas de voie pour l'entamer, & que la France n'eſt pas capable d'aucun mouvement, puis que les malcontents, s'il y en avoit, ſe trouvent ſans eſperance d'avoir un Chef. Et il ne paroît pas ſeulement qu'il y ait des gens qui le ſouhaittent. Auſſi ceux du Languedoc s'excuſent ſur leur impuiſſance, & on verra ou que ſans attendre la venue de ſon Alteſſe Roiale, ou dès qu'il aura paru dans l'Aſſemblée des Etats, les vœux de tous ceux qui la compoſent, concourront à ce qui eſt du ſervice de Sa Majeſté. J'ajoûte qu'en Piémont on ſe prépare pour le ſecours de Vigevano, & que ceux qui le défendent font tout ce qu'on peut attendre de gens de bien.

Voyage de Monſieur en Languedoc.

Juſques à préſent Madame ne s'eſt pas diſpoſée à ſatisfaire ſa Majeſté; mais le Prince Thomas lui en a écrit avec tant de force, que cela l'obligera à ſonger à ce qu'elle fait, & à pezer les conſequences qu'une telle mesintelligence lui pourroit apporter. Il m'a été mandé de Londres que le Prince de Galles avoit ſecouru Exceter, & preſenté une adreſſe à ceux du Parlement, qui délibere encore ſur la réponſe qu'il doit faire à ſon Roi. Je ſuis, &c.

1646.

MEMOIRE

De ſon

EMINENCE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 27. Janvier 1646.

Plaintes contre les Suedois. Il faut diſſimuler leur procedé; mais pourtant en écrire à Mr. de la Thuillerie, afin qu'il s'informe ſi la Reine Chriſtine l'aprou-

1646. *prouve. L'eſſentiel eſt qu'ils ne faſſent pas un Traité particulier. On propoſe que les François traitent directement avec les Imperiaux. On recommande l'échange de la Catalogne contre les Païs-Bas. Le Duc de Baviere continuë à s'entendre avec la France.*

L'Ordinaire, Meſſieurs, ne nous a point apporté de vos nouvelles cette ſemaine. Cela me fait juger que le Sieur de Préfontaine, que vous deviez nous depêcher, eſt en chemin : mais il m'oblige auſſi à vous faire remarquer, que pour nous faire ſavoir quelque choſe importante, la voie des Couriers n'eſt pas la plus propre, & que celle des Ordinaires eſt toûjours la plus prompte & la plus ſûre.

J'ai appris d'une Lettre de Monſieur de la Barde ce qui s'étoit paſſé entre les Plenipotentiaires de Suede & lui touchant ce qu'il a deſiré en execution du Traité préliminaire d'aſſiſter aux Conferences qui ſe feront entre les Imperiaux, & leſdits Plenipotentiaires, & bien que je ne ſache pas encore vos ſentimens là-deſſus, ni quelle reſolution vous aurez priſe, je ne laiſſerai pas de vous dire par avance en général, les reflexions que j'ai faites ſur cet incident.

Plaintes contre les Suedois.

Les termes du Traité ſont ſi formels en faveur de notre prétention que j'ai peine à comprendre comme quoi des perſonnes raiſonnables s'aheurtent avec tant d'obſtination à ne vouloir pas s'y conformer. Ce procedé eſt tout-à-fait étrange, & il paroît bien qu'ils veulent tout à leur mode, ſans ſe ſoucier beaucoup de ce que nous pouvons dire ou faire. Cette conduite, après tout ce qui s'eſt paſſé en la negociation de Roſenham avec les Eſpagnols, & un deſir ſi opiniâtre de demeurer en entiere liberté dans leurs Conferences avec nos ennemis, ſans que perſonne y aſſiſte de notre part, quoi que nous aions apellé leur Miniſtre aux nôtres, ſeroit bien capable de donner de mauvais ſoupçons de leurs intentions à des gens tant ſoit peu méfians.

Il faut diſſimuler leur procedé.

Néanmoins j'eſtime, que s'il eſt jugé à propos pour d'autres conſiderations de n'inſiſter pas davantage de notre côté & de les laiſſer ſur leur foi, quelques raiſons que nous aions pour prétendre le contraire. Il faut ſur tout s'étudier à le faire de ſi bonne grace & avec tant de franchiſe que ſans qu'ils le puiſſent attribuer à foibleſſe, ni à la crainte de leur déplaire, il leur paroiſſe, qu'il ne nous reſte rien ſur le cœur, que nous avons une pleine confiance en leur ſincerité, & que nous ne ſommes pas moins aſſûrez de ſavoir tout ce qui ſe paſſera entre les Imperiaux & eux, que ſi Monſieur de la Barde aſſiſtoit à leur entrevûe.

Il ſera ſeulement neceſſaire de laiſſer toûjours une queuë du ſujet que l'on aura ici à la Cour, de s'étonner que l'on n'execute pas, avec la ponctualité qui doit être obſervée entre les Confederez, ce qui a été reſolu après une mûre deliberation, & en même tems, ſi on ne l'a pas fait, on pourra écrire tout au

Mais pourtant en écrire à Mr. de la Thuillerie, afin qu'il s'informe ſi la Reine Chriſtine l'approuve.

long à Monſieur de la Thuillerie tout ce qui s'eſt paſſé en cette affaire, afin qu'il en parle aux termes que vous jugerez le plus à propos ; car ou les inſtances qu'il fera produiront l'effet que nous pouvons deſirer, & la Reine de Suede envoiera là-deſſus les ordres neceſſaires à ſes Plenipotentiaires, ou ne l'obtenant pas, nous reconnoîtrons que ce n'eſt pas un ſimple caprice deſdits Plenipotentiaires, mais que le mal vient de la ſource. Auquel cas, ſi nous nous appercevons, que la fin de la Couronne de Suede en cela ſoit de conclurre ſes affaires ſans nous, il faudra alors que de notre côté nous ſongions à faire quelque grande reſolution, pour nous garentir du préjudice. Que ſi auſſi nous voyons par la ſuite que cet accommodement particulier n'eſt pas à craindre, il ſemble que l'on pourra diſſimuler la maniere d'agir des Suedois & leur témoigner, qu'encore que peut-être on manque à quelques formalitez dont on étoit demeuré d'accord, nous reconnoiſſons bien que la choſe eſt la même en ſubſtance.

L'eſſentiel eſt qu'ils ne faſſent pas un Traité particulier.

Ma raiſon eſt, que la prudence, à mon avis, requiert qu'on ne porte pas les affaires à des extremitez avec des amis qui nous ſont utiles au point, qu'on le peut juger par les ſoins extraordinaires que les ennemis prennent de les ſeparer de nous ; ſi ce n'eſt que par la diſſimulation de leur procedé, & demeurans dans une union qui ſeroit frauduleuſe de leur part, nous puiſſions vrai-ſemblablement en apprehender un plus grand mal.

Cependant comme j'ai vû dans la Depêche de Monſieur de la Barde, que la principale, ou ſeule raiſon dont Monſieur Oxenſtiern s'eſt ſervi, pour ſe défendre de celles qu'il lui a alleguées, a été de dire, que la choſe n'étoit pas de même à Oſnabrug qu'à Munſter ; parce que nous n'appellions pas Monſieur de Roſenham qu'avec les Médiateurs, & non pas lors que nous traitions face à face avec les Ennemis, ce qu'ils ne peuvent eux-mêmes mettre en uſage, faute de Médiateurs ; j'ai ſongé que dans une mauvaiſe rencontre on pourroit peut-être en tirer beaucoup de fruit en remediant à ces Conferences qui à la longue pourroient bien cauſer quelque mauvais effet ; quoi que préſentement il n'y ait que de bonnes intentions du côté des Suedois, & ainſi faire, comme on dit, d'une pierre deux coups. Ce ſeroit que vous traitaſſiez immediatement avec les Imperiaux, & que nous y appellaſſions Monſieur de Roſenham & alors les Suedois ſeroient entierement en leur tort s'ils ne pratiquoient le même à l'endroit de Monſieur de la Barde. Et je ne voi pas ce qu'ils pourroient dire pour s'en excuſer, & outre cela, je tiens, pour les raiſons que j'ai autrefois mandées, qu'il nous ſeroit plus avantageux de traiter de cette ſorte, que par la voie des Médiateurs, leſquels ne ſeroient pas pour cela exclus de la Negociation, parce qu'ils ſe pourroient trouver aux entrevûes, comme on a fait en divers Traitez, où les Médiateurs ont toûjours propoſé les expediens, pour faire venir les Parties au point de la ſatisfaction commune.

On propoſe que les François traitent directement avec les Imperiaux.

Voila tout ce que je crois vous pouvoir mander là-deſſus en attendant que vos Depêches nous éclairciſſant davantage de ce qui s'eſt paſſé, & de vos penſées on puiſſe vous en écrire plus particulierement. J'ajoûterai ſeulement que ſa Majeſté m'a commandé de vous dire, qu'elle ſe remet à ce que vous jugerez à propos ſur les lieux, & qu'elle aprou-

1646. prouvera toutes les resolutions que vous prendrez.

On recommande l'échange de la Catalogne contre les Pais-Bas.

Je persiste toûjours à croire que le dernier parti d'accommodement, sur lequel je vous écrivis, Messieurs, si amplement l'ordinaire passé, pourroit réussir si on trouvoit quelque moien de le faire goûter à Trautmansdorff, & qu'il le proposât aux Ministres d'Espagne, comme une pensée qui lui est venuë pour accommoder les affaires en un instant.

Outre la gloire immortelle que ledit Trautmansdorff acquerra, d'avoir été l'Instrument de la Paix générale, & outre le service signalé qu'il rendroit aux Espagnols, peut-être présentement malgré eux, mais dont ils reconnoîtroient l'obligation avec le temps, il me semble que nous pourrions bien, en ce cas, nous relâcher de quelque chose pour notre satisfaction en Allemagne, pour nous rendre ledit Trautmansdorff plus favorable, & plus resolu en ce que nous prétendons des Espagnols.

J'ajoûterai encore une raison à toutes celles que j'ai ci-devant mandées qui me semble bien forte, pour persuader aux Espagnols le parti dont est question. C'est que dans l'état présent des affaires où la Flandre est sur le point d'être perduë pour eux, & où la Franche-Comté ne nous peut échaper en peu de mois, (plusieurs Généraux m'en aiant même parlé depuis huit jours, comme en répondant de leurs têtes, avec de très-médiocres forces) il est vrai de dire, que la France consentant à ce parti, se contente de ce que vrai-semblablement elle peut esperer d'emporter dans la Campagne prochaine, & qu'elle ne laisse pas d'en donner une recompense très-avantageuse par la cession d'un Païs qu'elle ne craint point de perdre, puis que même cette offre seroit très-proportionnée quand on seroit en pleine Paix, & que les Espagnols seroient aussi assûrez de conserver ce qui leur reste des Païs-Bas, & de la Bourgogne, que nous le sommes de nous maintenir en la possession de la Catalogne & du Roussillon.

Le Duc de Baviere continué à s'entendre avec la France.

J'ai tous les jours de nouvelles confirmations de ce que je vous ai mandé plusieurs fois de Monsieur le Duc de Baviere, que nous trouverons plus d'avantage par son moien que par aucun autre. Il désire passionnément la Paix, & par conséquent la satisfaction des deux Couronnes; parce qu'il voit que c'est le seul moien d'y parvenir: avec cette difference pourtant, que la nôtre il la souhaite encore pour son intérêt propre, & que pour celle de la Couronne de Suede il y seroit extrêmement contraire, s'il voioit d'autres moiens que celui-là de mettre le repos dans l'Empire. Il importe néanmoins de ménager délicatement cette intelligence, lui faisant toûjours connoître que nous agissons par le pur mouvement de l'affection que leurs Majestez ont pour lui, & pour sa Maison, & par la conformité que nous croions être entre les intérêts de la France & les siens, & non pas par aucune autre consideration qui regarde nos Alliez.

Depuis ma Dépêche faite jusques ici le Sieur de Préfontaine est arrivé, & tout ce que l'on a pû faire devant le depart de l'Ordinaire, c'est d'avoir déchifré celle dont vous l'avez chargé. Je n'ai pû que la lire à la hâte: s'il y a quelque chose qui mérite prompte réponse on vous depêchera un Courrier exprès. Cependant je vous dirai en passant que je trouve tout-à-fait extraordinaire le procedé des Suedois en notre endroit, & que la prétention qu'ils ont mise en jeu touchant les Evêchez, jointe à l'autre affaire, est bien capable de nous donner des soupçons avec justice de la sincerité de leurs intentions. Ce sera à vous autres, Messieurs, sur qui Sa Majesté se repose entierement, de pénétrer plus avant dans leurs desseins, afin que nous puissions, s'il y échet, être à temps de prendre des resolutions convenables. 1646.

Pour ce qui est de mettre notre proposition par écrit, vous pouvez bien croire que quand on a ici été d'avis de s'en exempter, s'il y avoit moien, par les raisons que l'on vous manda, ç'a été supposant, suivant les apparences & la raison, que le Ministre du Roi à Osnabrug assisteroit aux Conferences de nos Alliez avec les ennemis, comme le Ministre de Suede aux nôtres à Munster, en execution de l'Art. 9. du Traité préliminaire. Car autrement il est sans doute qu'il eut beaucoup mieux valu pour nous de traiter par écrit.

REPONSE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

Au Memoire de son

EMINENCE.

Du 27. Janvier 1646.

Raisons des plaintes faites aux Suedois à l'occasion de l'affaire de Mr. de la Barde. Les ennemis se seroient prévalus de ce déconcert. Le Nonce ne veut pas assister aux Conferences où des Protestans seront admis. Les Etats de l'Empire insistent qu'on commence par traiter de leurs interêts. Les Médiateurs proposent une suspension d'armes dans l'Empire. Mr. d'Avaux ira à Osnabrug.

ENcore que le point de l'admission de Monsieur de la Barde aux Conferences des Plenipotentiaires de Suede avec les Imperiaux, ne soit pas important & qu'il semble qu'on pourroit ne s'y attacher pas si absolument, puis que la présence des Residens de part & d'autre, n'est pas une suffisante caution

1646. tion de la fidelité de ceux qui traitent en public, & qu'il resteroit assez d'autres moiens à qui voudroit manquer à sa foi; les Suedois néanmoins nous ont donné tant d'autres sujets de mécontentement, que nous n'eussions pû dissimuler celui-là, sans recevoir un très-grand préjudice au reste de la Negóciation, & comme c'étoit une manifeste contravention au Traité d'Alliance, nous avons estimé la devoir relever pour plusieurs considerations.

Raisons des plaintes faites aux Suedois à l'occasion de l'affaire de Mr. de la Barde.

Pour n'accoûtumer pas les Ambassadeurs de Suede à faire les choses avec hauteur & sans notre consentement, pour les tenir dans l'observation exacte de l'Alliance, & ne leur donner pas occasion d'enfraindre les articles l'un après l'autre, si nous souffrions qu'ils le fissent impunément en celui-ci.

Qu'il ne s'agissoit pas seulement d'appeller Monsieur de la Barde à leurs Conferences, mais d'executer deux autres articles concertez entre nous conformément à l'Alliance; dont l'un regarde les Evêchez Catholiques, qu'ils s'étoient formellement obligez de ne point demander, & l'autre que par l'instance que nous leur avons fait en diverses fois ils n'y ont pas répondu nettement.

F Les ennemis se seroient prévalus de ce déconcert.

Que leur procedé a fait paroître publiquement un déconcert, dont les Ennemis peuvent tirer avantage, ou du moins prendre occasion de ne tenir pas le bon chemin de traiter conjointement avec les deux Couronnes sous l'esperance de quelque division. Que dans leur replique ils ont fait une si expresse déclaration de n'avoir point de different avec le Roi d'Espagne, que cela est peu obligeant pour de bons amis, & contraire à ce qui avoit été arrêté entre nous que les deux Traitez pourroient bien être separez; mais qu'on ne s'en expliqueroit point.

Et enfin pour pouvoir, par le moien de cette plainte bien & raisonnablement fondée, pénétrer plus avant dans leurs intentions, leur conduite nous donnant divers sujets de soupçon.

Nous avons reconnu toutes ces choses si importantes que non seulement nous en avons écrit à Monsieur de la Thuillerie; mais voiant par ses Lettres qu'il devoit partir de la Cour de Suede dès le 25. du mois passé, nous avons jugé necessaire d'y envoier d'ici exprès Monsieur de Saint Romain, ainsi qu'il en a été donné avis par la derniere Dépêche, afin que sur son raport nous puissions sortir de nos doutes, ou donner l'avis à son Eminence, que nous estimerons convenable au bien du service du Roi, & recevoir ensuite les ordres de leurs Majestez.

Le Nonce ne veut pas assister aux Conferences où des Protestans seront admis.

Lors qu'il fut question de donner nos repliques, nous proposames à Monsieur Contarini l'expedient dont son Eminence nous avoit fait la faveur de nous parler, qui est de traiter avec les Parties mêmes en présence des Médiateurs & de nos Alliez, & ledit Sieur Contarini ne le desaprouva pas, mais ne nous aiant rien dit depuis nous croions qu'il y a trouvé de la difficulté ou de la part de Monsieur le Nonce, qui ne veut point être présent aux lieux où les Protestans sont admis, ou peut-être même de la part des Espagnols à cause des difficultez qui pourroient naître pour les séances.

Monsieur de Saint Romain aiant passé à Osnabrug pour prendre congé de Messieurs les Suedois, Monsieur de la Barde & lui ont crû que pour rompre le voiage dudit Sieur de Saint Romain, dont ils ont témoigné un peu d'aprehension, ils eussent convenu de quelque expedient, & s'étoient laissez entendre, ou que nous nous traitassions immédiatement comme eux, auquel cas ils appelleroient Monsieur de la Barde; ou que les affaires demeurassent de part & d'autre en l'état qu'elles sont, en attendant la réponse de Suede; ou qu'on traitât par écrit. Le premier moien ne dépend pas de nous seuls, mais des Parties aussi & des Médiateurs, comme nous avons dit ci-dessus. Admettant le second ce seroit ceder entierement & montrer que l'on dépend de la resolution de Suede. Et le troisiéme eût pû être pratiqué, en donnant la réplique. Mais comme il eût toûjours falu conferer sur les points dont on n'est pas d'accord, on seroit retombé dans le même inconvenient, ou si on eût voulu écrire sur toutes choses, cela eût apporté des longueurs où il n'y eût point eu de fin. 1646.

Les Etats de l'Empire insistent qu'on commence par traiter de leurs interêts.

Son Eminence sera encore avertie que les Etats qui sont à Osnabrug insistent à ce que leurs griefs qu'ils apellent, & ce qui regarde les interêts de l'Empire en général soit vuidé & terminé avant que l'on parle de la satisfaction des Couronnes, & que les Suedois y consentent ou du moins y resistent foiblement aussi bien que le Comte de Trautmansdorff & les Etats de Munster. Le dessein de Trautmansdorff peut être de diviser par-là les Etats de l'Empire d'avec les Couronnes, & quand on aura accordé aux Etats ce qui les touche, de les porter après à contredire leur satisfaction; mais nous sommes étonnez que les Suedois ne s'oppose pas avec fermeté à ce dessein, puisque nous étions demeurez d'accord ensemble qu'on parleroit de la satisfaction des [deux] Couronnes & des interêts de l'Empire en même-temps, & qu'il fut même dit & resolu que quand on auroit contentement sur ce premier point on pourroit plus facilement s'accommoder sur l'autre, remettant les choses à une Diéte générale, ou y trouvant quelqu'autre expedient. Cela nous donne encore un nouveau soupçon, & nous fait penser, ou que les Suedois ont parole du Comte de Trautmansdorff de leur satisfaction, ou que voulant hâter les Etats par cet abandonnement de leurs propres interêts, ils ne se soient pas disposez à la Paix comme ils le témoignent, & qu'ils ont dessein d'unir & d'attacher à eux entierement les Protestants d'Allemagne, & de s'en rendre les protecteurs. Cette nouvelle difficulté jointe aux précedentes nous a fait resoudre le voyage de l'un de nous à Osnabrug qui prenant le prétexte de l'affaire de Monsieur de la Barde, essaïera de connoître plus avant la verité de ces choses, & fera plainte de notre part aux Plenipotentiaires de Suede de toutes les procedures susdites.

Ce voyage est d'autant plus necessaire, que chacun s'éloigne de nous. Le Comte de Trautmansdorff est toûjours à Osnabrug, & les Espagnols fuient ici toute communication avec nous. Ce qui est si visible que les Médiateurs qui avoient tiré notre consentement de recevoir les ouvertures qui nous seroient faites, nous ont vû cette semaine sans nous dire un seul mot des Espagnols qu'ils avoient visité un peu auparavant. Leur entretien fut d'une Lettre qu'ils nous firent voir du Châtelain de Milan, comme D. Edouard est bien traité dans sa prison; d'une autre Let-

1646. tre du Roi de Pologne à Monſieur Contarini par laquelle il lui recommande ſes interêts dans la Sileſie où il a deux Duchez, & dans la Pomeranie où il poſſede quelques Bailliages, & le prie de le notifier à l'Aſſemblée à ce qu'il ne s'y paſſe rien à ſon préjudice.

Les Médiateurs propoſent une ſuſpenſion d'armes dans l'Empire.

Sur la fin les Médiateurs nous parlerent de faire une ſuſpenſion d'armes dans l'Empire, diſant que les armées Imperiale & Suedoiſe étant ſi proches l'une de l'autre, s'il arrivoit un combat, cela ruïneroit ce qui s'étoit fait juſques ici. Que lors qu'ils avoient fait cidevant de pareilles ouvertures, il avoit été dit qu'on y pourroit entendre, quand on verroit les affaires acheminées à un Traité. Que les Repliques des Couronnes étant données & communiquées aux Etats de l'Empire, & tant l'Empereur que leſdits Etats aians reconnu qu'il étoit dû ſatisfaction aux Couronnes, il ne s'agiſſoit à cette heure que du plus ou du moins, & qu'ainſi l'on étoit aux termes de pouvoir faire ladite ſuſpenſion, & que quand ce ne ſeroit que pour quinze jours, cela pourroit non ſeulement faciliter la paix, mais ſerviroit encore contre le Turc, qui ſeroit bien plus retenu d'entreprendre contre la Chrétienté, ſur le ſimple bruit d'une Treve, pour peu de temps qu'elle pût durer. Encore que les Médiateurs ne fiſſent pas cette propoſition, comme en aiant eu charge, mais par occaſion, nous ne jugeâmes pas néanmoins la devoir rejetter; & nous prîmes temps pour

Mr. d'Avaux ira à Osnabrug.

y aviſer, & leur porter notre réponſe. Ce ſera un des points dont Monſieur d'Avaux aura à s'entretenir avec les Plenipotentiaires de Suede, & qui lui fournira un moien de reconnoître s'ils ont de veritables inclinations pour la paix. Quant à nous, pluſieurs raiſons nous font ſouhaiter, en cette conjoncture, qu'il ne ſe donne point de bataille, ce que Son Eminence verra facilement par ſa grande prudence, ſans qu'il ſoit beſoin d'en groſſir ce Memoire; la Victoire de l'un ou l'autre parti étant quaſi également à craindre pour nos interêts.

On a voulu quelquefois embarquer les Bavarois à s'entremettre des affaires. Ils ont répondu qu'ils craindroient de deplaire aux Médiateurs, ſoit que leur naturelle lenteur les en detourne, ou qu'ils aient cet ordre de leur Maître. Nous ſommes encore obligez de dire à Son Eminence que la conduite du Comte de Trautmansdorff ne répond pas aux eſperances que le Duc de Baviere avoit données. Ce n'eſt pas que dans les affaires publiques nous n'aions beaucoup de ſujet de nous louër de la conduite dudit Duc, ſes Miniſtres aiant dit hautement depuis peu à Munſter & à Oſnabrug, qu'il falloit travailler ſur toutes choſes au point de la ſatisfaction des Couronnes.

Les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats nous ont demandé pour une ſeconde fois [notre] avis de ce qu'ils auront à répondre à la propoſition qui leur ſera faite par les Eſpagnols, & ils nous ont preſſé en même temps de leur dire l'intention de leurs Majeſtez ſur le 9. Article du Traité, diſans que la reſolution qu'ils ont à prendre avec les Eſpagnols dépend de la nôtre, & qu'il étoit temps de s'en expliquer. Nous devons aujourd'hui leur porter notre réponſe, c'eſt ce que nous avons à vous dire par la préſente, & que nous ſommes, &c.

1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 27. Janvier 1646.

La France pourra lever dans l'Empire juſqu'à 6000. Fantaſſins. Plus 8. Compagnies de Cavalerie. Deux Conferences des François avec les Médiateurs. Ils ne veulent aucunement ſe relâcher. Plaintes du procedé des Suedois touchant les biens d'Egliſe & le Sr. de la Barde. Opiniâtreté de Mr. Oxenſtiern.

MONSIEUR,

NOus voions par votre Lettre du 13. de ce mois tous les ſoins que l'on prend pour avancer les levées tant à Hambourg qu'à Caſſel, nous pouvons rendre témoignage que le Sieur de Meules execute diligemment les ordres qui lui ont été donnez ſur ce ſujet. Les Imperiaux s'en ſont plaints, & ont dit que le Reſident de France leur avoit ôté le moien de profiter du licentiement des troupes du Dannemarck. Nous vous ſuplions néanmoins d'avoir agréable de faire ſouvenir que dans un temps & dans un païs où chacun fait des levées, & où le Roi ne peut donner des quartiers ni lieux d'aſſemblée, il n'y a aucun de nos Alliez pour affectionné qu'il puiſſe être, qui ne ſoit bien aiſe de décharger ſon païs du logement des ſoldats, de ſorte que les ennemis travaillent ſans ceſſe ou à les defaire ou à les attirer à eux. Il eſt très-important de prendre un ſoin particulier de la ſubſiſtance des troupes quand elles ſeront aſſemblées, & de les faire marcher avec ſureté pour ſe rendre à l'armée. C'eſt pourquoi nous perſiſtons en la propoſition que nous avons faite d'envoier promptement un homme d'autorité qui ait les ordres & les fonds neceſſaires pour pouvoir rendre compte au Roi de cette affaire. Car ſi elle réuſſit il y doit avoir plus de ſix mille hommes d'Infanterie qui eſt un corps bien conſiderable, & dont on ne ſauroit avoir trop de ſoin, vû le grand avantage que Sa Majeſté en peut tirer tant pour la Guerre, que pour la

La France peut lever dans l'Empire juſqu'à ſix mille fantaſſins.

1646. la Paix. Monsieur le Duc de Baviere, quelque bon ménager qu'il soit, n'en a pas été quitte à meilleur marché que le Roi. Nous voions qu'il prend un soin extraordinaire de ses troupes nouvelles ; qu'il a fait escorter trois Regimens d'Infanterie levez depuis peu dans l'Archevêché de Cologne par Melandre Général du Cercle de Westphalie en personne, & ensuite par 2000. Chevaux de son armée, qu'à présent il les fait distribuer dans de bons quartiers, où il fait exercer l'Infanterie & armer la Cavalerie, & que c'est de cette sorte qu'il les met en état de rendre les grands services qu'il en tire dans la Campagne.

Plus 8. Compagnies de Cavalerie.

Quelque déclaration que nous aions faite au Sieur de Bunichausen que le Roi ne lui vouloit entretenir que cinq Compagnies de Cavalerie, il n'a pas laissé d'en lever trois d'augmentation. Il dit pour son excuse qu'il les a eu à bon marché, que ce sont de bons hommes qu'il n'a pas voulu laisser passer du côté des ennemis, & que ce seroit lui faire perdre son credit, si on refusoit de les entretenir vû qu'il se contente de quarante Risdales pour Cavalier qu'il a données, au lieu que les autres en coûtent soixante-dix. Nous estimerions que lesdites Compagnies étant déja en état de servir, comme elles sont, & la dépense en étant petite, il seroit du service du Roi de les garder, & de les faire joindre aux autres cinq, & ainsi son Regiment se trouvera semblable aux autres Regimens de Cavalerie.

Vous aurez vû que les Portugais ont tout sujet de contentement puis que la demande de leur Passeport, & de la liberté de Dom Edouard a été mise par écrit par les Médiateurs en la même sorte que l'ont été les interêts les plus importants de la France.

Nous nous étonnons extrémement de ce que vous nous mandez de l'opiniâtreté du Pape, & ne pouvons comprendre qu'il s'abandonne de la sorte aux conseils qui lui sont donnez par les ennemis de la France, sans considerer les inconveniens qui en peuvent arriver.

Deux Conferences des François avec les Médiateurs.

Les Médiateurs nous ont vû deux fois cette semaine, l'une de la part des Imperiaux & l'autre de celle des Espagnols. Les Plenipotentiaires de l'Empereur insistent à la demande qu'ils ont faite d'un Passeport pour le Duc Charles, surquoi nous leur avons promis de faire réponse au premier jour, après néanmoins leur avoir fait connoître en termes généraux, que nous ne voyions pas sujet de changer notre resolution ; mais parce qu'ils ont allegué plusieurs raisons, nous avons cru à propos de les recevoir pour les satisfaire particulierement sur chacune d'icelles. Ce qui nous donne lieu de tenir ferme en cette affaire, est que nous avons avis que les Imperiaux ne laisseront pas, pour cela de passer outre à la Negociation & qu'ils s'en sont laissez entendre dans la Conference qu'ils ont eu avec les Suedois, sur la demande qu'on leur faisoit d'un Passeport pour les Ambassadeurs du Portugal. Nous vous informerons des raisons susdites & de nos réponses par le premier Ordinaire.

La seconde Conference se passa en peu de mots. Ils nous dirent de la part des Espagnols qu'ayant remis à traiter d'affaires jusques à l'arrivée des Ambassadeurs de Hollande, ils sont encore prêts de traiter de Paix ou de Treve courte ou longue, comme ils nous avoient déja fait déclarer d'autres fois, & qu'ils attendoient maintenant quelque ouverture de notre part. Nous répondîmes sans consulter entre nous (encore que d'ordinaire nous en usions autrement) qu'il a été ci-devant fait une proposition si raisonnable & sur laquelle on peut sortir d'affaire en si peu de tems, que nous n'avions rien à y changer. Les Médiateurs ne furent pas surpris de cette réponse, mais témoignerent de l'être. Ils croient que nous attendons la Campagne prochaine & nous ne sommes pas marris qu'ils aient cette opinion, afin que cela oblige nos Parties à prévenir les nouvelles pertes qu'ils aprehendent. Chacun de nous en particulier a tenu le même langage en diverses occasions qui s'en sont presentées, & nous voions que cette fermeté produit un bon effet. 1646.

Ils ne veulent aucunement se relâcher.

La derniere fois que Monsieur Contarini m'a vû moi Duc de Longueville, il m'a dit qu'il venoit de chez le Nonce, où étoit Peñaranda, qui lui faisoit plainte de notre dureté, & que peu de tems après arriva Saavedra qui fit raport que Monsieur d'Avaux venoit de lui dire nettement qu'il ne faloit esperer aucune restitution de notre part & l'avoit voulu fonder en raison, surquoi Peñaranda avoit dit en haussant les épaules qu'il n'y avoit donc pas lieu à traiter. Ledit Sieur Contarini tint ensuite quelques discours comme s'il nous eût voulu donner à entendre que les Espagnols nous voiant si fermes ne s'adresseroient plus à nous & tiendroient envers les Deputez de Hollande la même conduite que les Imperiaux tiennent envers les Plenipotentiaires de Suede, & qu'ainsi nous demeurerions seuls. Les mêmes Espagnols disent souvent & en divers lieux que si nous ne changeons notre procedure il faudra rompre l'Assemblée. Nous voyons bien leur dessein, & ne doutons pas qu'ils n'aient plus de crainte de la voir separer que nous. Ils s'efforcent de persuader que pour contenir les peuples de la France il est besoin de leur donner esperance de la Paix. Ils se servent de cet artifice par tout, & peut-être qu'ils essaieront de le faire valoir jusques dans Paris, mais ils trouveront les Ministres de sa Majesté encore moins capables que nous, de s'y laisser surprendre.

Plaintes du procede des Suedois touchant les biens d'Eglise, & le Sr. de la Barde.

Ce qui nous fâche, & nous met le plus en peine, est la conduite des Suedois, dont nous vous avons donné avis, & le changement qu'ils ont fait aux choses que nous avions ici concertées avec Monsieur Oxenstiern, tant pour n'avoir pas voulu que Monsieur de la Barde fut present à leurs Conferences, que pour avoir compris dans leurs demandes les Evêchez & biens d'Eglise. Nous voions que le Comte de Trautmansdorff n'est point parti d'Osnabrug. Ce qui fait douter s'il n'a point quelque esperance de faire un Traité particulier avec les Suedois, à quoi les Espagnols ne manqueront pas de les confirmer. Nous persistons néanmoins à croire qu'ils ne commettront point d'infidelité, & ils nous font tous les jours de nouvelles protestations de leur constance. Mais pour en dire le vrai, leur procedé n'est pas tel qu'il devroit être au commencement d'une Negociation où l'étroite union des Alliez ne doit pas seulement être en effet mais encore paroître au-dehors. Il n'y a rien que nous ne fassions pour les ramener dans les bonnes voies, & pour connoître le fonds de leur intention.

Ce qui nous empêche d'en juger mal, c'est que par le raport du Sieur de la Barde & du

1646. Opiniâtreté du Comte d'Oxenſtiern.

Sieur Stinghin qui a été envoyé à Oſnabrug, il y a diverſité d'avis entre les deux Ambaſſadeurs & qu'en effet Monſieur Oxenſtiern ſeul a fait réponſe à une Lettre commune que nous leur avions écrite contenant notre plainte & nous ſavons qu'il eſt d'humeur à ſoutenir quelquefois ſes ſentimens avec une grande opiniatreté.

Les Eſpagnols continuent à faire de grandes careſſes aux Plenipotentiaires de Meſſieurs les Etats qui nous ont apporté la copie du pouvoir de ceux d'Eſpagne pour traiter avec eux, & nous ont demandé ſi nous le trouvions en bonne forme, ſurquoi nous leur devons faire réponſe après avoir conſideré les Pouvoirs. Nous ſommes, &c.

En fermant cette Depêche nous venons de recevoir des Lettres d'Oſnabrug qui nous donnent eſperance que Meſſieurs les Plenipotentiaires de Suede pourront changer de conduite, & que Monſieur Oxenſtiern cherche les moiens de reparer les manquemens qu'il a faits. Il n'y a pas pourtant encore rien d'aſſuré. Nous ne ſommes pas les ſeuls qui nous trouvons bleſſez dans leur replique. Les Députez de Madame la Landgrave ſe plaignent que dans l'article de la ſatisfaction de leur Maîtreſſe ils ont parlé foiblement, & que parmi les Princes de l'Empire avec leſquels ils n'ont point de guerre, ils ont compris le Landgrave de Darmſtat qui eſt l'ennemi capital de la Maiſon de Heſſe-Caſſel.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 1. Fevrier 1646.

Les François refuſent paſſeport au Duc de Lorraine. Leur Conference avec les Médiateurs. Ils inſiſtent ſur leurs prétentions, & feignent de n'être pas allarmez du procedé des Suedois.

MONSIEUR.

NOus avons eu depuis deux jours une fort longue Conference avec Meſſieurs les Médiateurs qui nous a ſemblé aſſez importante pour ne differer pas davantage à vous en donner avis, y aiant apparence qu'il en réuſſira quelque utilité pour les affaires du Roi.

Les François refuſent Paſſeport au Duc de Lorraine.

La premiere partie a été emploiée ſur le Paſſeport de Lorraine. Nous avons répondu à toutes leurs raiſons, comme il ſe voit par l'Ecrit ci-joint. Et quoi que notre refus ſoit fondé ſur un Traité fait avec les Imperiaux par lequel on eſt convenu des Paſſeports qui devoient être donnez de part & d'autre, à l'excluſion de celui qu'ils demandent aujourd'hui, les Médiateurs n'y ont pu acquieſcer, & ſont demeurez fermes à ſoutenir deux choſes. L'une, que cette excluſion ne paroît pas par le Traité préliminaire. L'autre, que pour faire une Paix générale, il faut neceſſairement ouïr tous les Princes intereſſez. Nous n'avons pas manqué de leur repréſenter qu'on ne ſauroit prouver une negative, qu'il eſt certain que le Paſſeport fut demandé lors de la Négociation des Préliminaires & n'a pas été accordé, & que ſi le Duc Charles deſire être compris dans la Paix générale, l'on en demeurera d'accord; & qu'il y aura bien d'autres Princes qui y ſeront compris ſans avoir eu Paſſeport. Bien entendu qu'on eſt reſolu de ne lui rien rendre de ce qu'on a acquis ſur lui par tant de juſtes tîtres. Nous avons ajouté que les Imperiaux ne cherchent, qu'à amuſer Meſſieurs les Médiateurs & nous, de quelque apparence de Négociation. [Que Trautmansdorff ne diſpute pas ſur un Paſſeport au lieu où il eſt, & qu'au même tems, qu'on fait mine d'inſiſter ici à cette demande, les Plenipotentiaires de l'Empereur ont déclaré à ceux de Suede, qu'à la verité ils nous ont requis d'un Paſſeport pour Lorraine, mais ſans retardement de la Négociation de la Paix.] Ils ont dit que Trautmansdorff a raiſon de nous laiſſer, & de s'adreſſer où il croit trouver le meilleur marché. Que ſi nous étions en ſa place nous en ferions autant. Que les Suedois lui ont déclaré que la ſatisfaction de la Couronne de Suede n'empêchera pas la Paix, pourvû que l'amniſtie générale, & le rétabliſſement des Princes de l'Empire ſoient accordez & les griefs des Proteſtans terminez. Qu'ils ont déja fait connoître qu'ils veulent moderer leurs demandes, qu'au contraire nous nous affermiſſons tous les jours à ce que nous avons demandé ſans laiſſer ſeulement lieu de croire que nous ſoions capables de nous relâcher en quelque choſe. Que nous avons fait ſi peu d'eſtime de la premiere offre de Trautmansdorff qu'il a été contraint de ſe tourner ailleurs: qu'il croit avec beaucoup d'autres, que la France n'a point d'autorité en cette Negociation, voiant que les Suedois n'en parlent pas comme nous, & portent les affaires au point qu'ils veulent. Que cette diverſité a paru particulierement à deux choſes, l'une eſt que nous déclarons que ſans l'Alſace & Philipsbourg il ne faut rien attendre de notre côté, & eux déclarent qu'ils n'inſiſteront pas à leurs demandes, ſi les Etats de l'Empire ſont ſatisfaits. L'autre, qu'ils ont jugé nos prétentions exceſſives & l'ont donné à connoître, Monſieur Oxenſtiern aiant dit à Monſieur Contarini que la France avoit toujours témoigné par pluſieurs Lettres & Ambaſſades, qu'elle ne prétendoit rien en Allemagne. Que les Etats de l'Empire ont convié Monſieur Trautmansdorff de commencer par leurs affaires, parce que leur donnant ſujet de contentement, ils obligeront les deux Couronnes à ſe mettre à la raiſon. Enfin qu'outre toutes ces conſiderations Trautmansdorff a bien ſû dire que les François ſont de là le Rhin, & qu'on a moien de leur réſiſter, & qu'ils ne peuvent pas faire grand mal, mais que les Suedois ſont dans le milieu des Païs hereditaires de l'Empereur & avec de grandes armées, & qu'il eſt bien force de courir où le mal preſſe. Nous

1646. Leur Conference avec les Médiateurs.

1646. Nous avons repliqué tous d'une voix, que nous sommes fort aises de ce qu'on traite avec les Suedois, que c'est autant d'avancé pour la fin qu'on s'est proposée qui est la Paix, que nous ne nous plaignons nullement de la Négociation qui se fait à Osnabrug, laquelle au contraire nous est avantageuse, en ce que Trautmansdorff voulant accepter la Paix avec des biens d'Eglise & faire d'autres préjudices à la Religion Catholique, cela se fera sans l'intervention de la France, mais que la seule chose à quoi nous trouvons à redire, & qui nous fait voir de plus en plus que les ennemis travaillent à toute autre intention que de la Paix générale; c'est qu'ils ne traitent pas en même temps avec nous, & se contentent d'entretenir le tapis de questions inutiles & déja jugées, & dont ils ont eux-mêmes déclaré qu'ils n'ont pas grand soin. Que les demandes de la Couronne de Suede & celles des Protestans, quoi qu'on fût pour en diminuer quelque partie, ne peuvent pas faire esperer le bon marché que les Imperiaux cherchent. Que si nous persistons dans notre demande, c'est que par le Conseil même des Médiateurs, nous l'avons mise d'abord aux termes où nous aurions pu la réduire après six mois de contestation. Que nous en avons ainsi usé avec les Espagnols, & que nous leur ferons bien voir que notre maniere d'agir n'est point de marchander. Que d'avoir offert ce qui est à la France & dont elle jouit paisiblement depuis cent ans, meritoit plus d'agrément qu'on ne nous en avoit témoigné, aiant même dit que nous recevions cette offre pour un commencement de Négociation. Que s'il y a eu quelque difference entre le langage des Suedois & le nôtre; nous avons pourtant même intention; mais qu'à la verité nous avons crû devoir rendre plus de respect à Messieurs les Médiateurs, & que nous pouvions leur parler avec plus d'ouverture & de confiance que nos Alliez ne font avec les ennemis, ni même avec Monsieur Contarini, tant parce qu'ils le voient fort rarement, qu'à cause de la diversité de Religion. Qu'enfin la Couronne de Suede veut son compte, que nous trouvons juste qu'elle l'ait. Que nous prétendons aussi avec raison que la France doit être satisfaite, & que si, pour y arriver, les Suedois & nous n'avons pas pris tout-à-fait le même chemin, Messieurs les Médiateurs ont sujet de nous en savoir gré & particulierement Monsieur le Nonce. Que si les Suedois portent les affaires au point qu'ils veulent, c'est qu'ils sont secondez par les Imperiaux qui se repaissent toûjours d'esperance d'un Traité particulier, laquelle les trompera toujours. Mais que si nous étions assurez de ce qui concerne la satisfaction & la sureté des Couronnes; c'est alors que le Roi auroit lieu d'emploier son credit auprès de ses Alliez & des Etats de l'Empire, pour les porter à des conditions raisonnables, étant bien certain que sa Majesté n'est pas obligé jusqu'à ce qu'on ait obtenu beaucoup de choses qui se prétendent, lesquelles étant accordées, il faudra toujours venir à nous, & qu'ainsi la conduite du Comte de Trautmansdorff ne lui aura servi qu'à trouver le bon marché dans sa bourse. Que Monsieur Oxenstiern peut avoir dit quelque chose touchant nos prétentions pour appuier davantage celles de Suede par le nombre & comparaison des Terres & Places que nous & eux voulons ceder & retenir. Mais qu'au fonds ils se sont obligez précisément par l'Alliance à ne faire Paix ni Trêve *Donec Galliæ satisfactum sit*, & que nous sommes très-assurez qu'ils ne feront pas un tel manquement à la vûe de tout le monde & dans la prosperité de leurs affaires. 1646.

Moins est à craindre que les Etats de l'Empire Catholiques & Protestans se joignent ensemble au prejudice des Couronnes. Qu'ils n'en ont presentement ni la volonté ni le moien, & que leur propre sureté se rencontre dans notre commune satisfaction. Que Monsieur Trautmansdorff a raison de considerer la puissance des Suedois & le mauvais état des affaires de son Maître dans le temps même que l'armée du Roi n'agit pas, & que l'Empereur reçoit du secours de Baviere. Mais qu'il devroit aussi considerer que dans peu de temps le Duc de Baviere aura besoin de toutes ses forces pour opposer à celles de Sa Majesté. Que dans l'étroite liaison qui est entre les deux Couronnes, ce n'est rien faire que de traiter avec une, & qu'au fonds chacun sait qu'en toute cette Guerre la France est le premier mobile, qui fournit les moiens necessaires à ses Alliez & fait agir leurs armées.

Que ce ne sont pas les prétentions de la France ni notre fermeté à les soûtenir qui ont porté Trautmansdorff à se porter ailleurs, puisque nous n'avions pas seulement formé notre replique, quand il est parti d'ici, puisque lui aiant ouvert le chemin de parler des affaires lorsqu'il y étoit il en détourna le propos, puis qu'il ne fut pas si tôt à Osnabrug, qu'il interrompit les premiers complimens de Messieurs les Ambassadeurs de Suede; & les exhorta d'entrer en matiere. Et en un mot puis qu'il est notoire que ledit Comte est venu ici avec ce dessein d'essaier premierement la desunion des Etats de l'Empire d'avec les Couronnes, & des Couronnes mêmes entre elles.

La conclusion de tout ce discours a été que nous representions ces choses à Messieurs les Médiateurs pour traiter toûjours confidemment avec eux; & pour avancer la paix en ce qui dépend de nous; comme aussi pour justifier de plus en plus les intentions de la Reine. Car pour le reste nous donnerons volontiers aux Imperiaux tout le temps qu'ils desirent, & verrons patiemment venir & passer la Campagne, pour laquelle on tient en France toutes choses bien préparées, comme les ennemis mêmes ne l'ignorent point.

Ils insistent sur leurs prétentions & feignent de n'être pas allarmez du procedé des Suedois.

Nous avons crû devoir parler de cette sorte, aiant remarqué qu'on veut prendre avantage de ce qu'on nous laisse, & qu'on s'adresse seulement à nos Alliez pour nous faire aprehender la Négociation qui se fait avec eux, & par là nous faire diminuer ce que nous prétendons. Cela nous oblige de témoigner que nous n'en faisons pas cas, quoi qu'en effet nous en soions bien en peine & que nous n'oubliions rien de tout qui se peut faire pour y remedier.

Nous fûmes un peu surpris que dans le discours pour nous obliger d'accorder le Passeport de Lorraine les Médiateurs dirent que les Imperiaux étoient avertis de bon lieu que nous avons ordre de la Cour de l'accorder.

Il fut parlé aussi de la Négociation avec l'Espagne. Messieurs les Médiateurs se plaignent de ce qu'il ne s'y voit aucun avancement, & que tous leurs soins y sont inutiles: qu'ils reconnoissent que ce n'est pas à nous à faire des propositions de paix, hors celles que nous avons faites, & que même les Espagnols pourroient s'en prevaloir, mais qu'on ne peut pas aussi les obliger à proposer eux-mêmes

1646. des conditions desavantageuſes, ſans ſavoir ſi elles ſeront acceptées. Que ce leur ſeroit un trop grand préjudice s'ils devoient offrir & nous recevoir à bon compte, comme nous avons fait avec Monſieur de Trautmansdorff. Que les Plenipotentiaires d'Eſpagne leur ont témoigné qu'ils auroient bien agréable qu'ils fiſſent eux-mêmes quelque ouverture d'accommodement. Qu'on a dit auſſi à la Cour à Monſieur le Nonce, que c'eſt aux Médiateurs à propoſer. Monſieur Contarini a ajoûté que cela lui a été mandé pluſieurs fois, ſans conclurre pourtant autre choſe. Nous connumes aiſément qu'ils vouloient le même conſentement de notre part & leur dîmes que les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats étant à preſent ici nous ne refuſions pas auſſi d'ouïr les propoſitions qu'il leur plairroit de nous faire, & nous nous louërions toûjours de leur zele & de leurs ſoins continuels, ſachans bien que par cette voie ils ne prétendent pas nous neceſſiter, mais ſeulement ouvrir le chemin à la Négociation.

Ils parurent contents de cette réponſe, déclarant nettement que comme il ne leur appartient pas de juger n'étant point conſtituez arbitres des differents qui ſont entre les deux Couronnes, ils ſont auſſi bien éloignez de le prétendre. Qu'ils eſſaieroient ſeulement comme entremetteurs de faire approcher les Parties & de prévenir s'il eſt poſſible par un bon Traité les nouveaux accidens de la prochaine campagne. Il y a apparence qu'au premier jour ils nous feront quelque propoſition, ce qui ne ſera pas à notre avis ſans en avoir auparavant un tacite conſentement des Eſpagnols, puiſque ce ne peut être qu'à leurs dépens; mais à leurs diſcours il ne nous parut pas qu'elle doive être telle que nous la ſouhaitons.

Les Plenipotentiaires de Suede ne nous ont point encore donné communication de leur replique, mais il en court ici un Ecrit en Allemand que nous avons fait traduire & qui vous ſera porté avec la preſente, afin de ne vous pas tenir plus long-temps en attente.

Le voiage de ce Gentilhomme s'eſt trouvé fort à propos, pour vous donner avis que le Sieur de Meules nous écrit de Hambourg que les levées s'avancent & que le Colonel Rauſcheupt eſt en état de ſe rendre bien tôt avec ſes troupes aux environs de Maience. Ce qui étant, il eſt du tout neceſſaire qu'un Commiſſaire de la part du Roi ſe trouve auparavant audit lieu de Maience, avec ordre & argent pour la ſubſiſtance tant de ſes troupes, que de celles qui doivent ſuivre incontinent après. Nous ſommes, &c.

1646.

ADDITION

De Monſieur de

SERVIEN

à la Dépêche du 1. Fevrier.

Contarini proteſte n'être point partial. Cependant il l'eſt fort contre la France, ſurquoi les Plenipotentiaires François lui veulent faire de fortes repreſentations. Le Nonce leur paroît auſſi partial.

DAns la Conference qui a été fort longue, Monſieur Contarini a fait plainte à diverſes repriſes & avec beaucoup de chaleur, de ce qu'en France on le croit Eſpagnol. Il a pris grand ſoin de nous perſuader qu'un Gentilhomme de ſa naiſſance & du païs d'où il eſt, étant emploié dans la Négociation d'un Traité ſi important que celui-ci, auroit bien peu d'honneur & de jugement s'il ſe rendoit partial. Que s'il étoit permis de prendre parti, les interêts & les inclinations de ſa République ayant toûjours été plutôt pour la France que pour la Maiſon d'Autriche, il ſeroit obligé de pancher plutôt de notre côté que de l'autre. Mais que le devoir de bon Médiateur le forçoit de demeurer neutre pendant le cours de cette Négociation. Il ajouta que ſa condition étoit fort malheureuſe, puiſque quand il combattoit les Eſpagnols il paſſoit pour François, & que quand il faiſoit le même contre les François il paſſoit pour Eſpagnol. Et quand il ne répondoit rien aux raiſons que les uns & les autres aportoient, on prenoit ſon ſilence pour un acquieſcement. S'il n'eût point été ſi émû, nous euſſions pris cette occaſion pour lui faire connoître ces inconveniens; & qu'il ne ſeroit pas malaiſé d'y remedier en traitant les affaires avec plus de moderation. Car nous avons éprouvé ſouvent que pour avoir voulu entreprendre avec trop de chaleur de nous faire relâcher ſur des points où l'interêt du Roi ne nous permettoit pas de le faire, ſon Collegue & lui ſont ſortis en colere & mécontents de nous, & après cela n'ont pas fait ſcrupule de nous condamner aſſez publiquement par leurs diſcours & leurs Lettres, dont diverſes fois nous avons reçu de très-grands préjudices. Néanmoins nous pouvons dire avec verité qu'ils ont été ſi malheureux dans leurs jugemens, que grand nombre des choſes qu'ils avoient voulu faire paſſer pour impoſſibles, ont été faites peu de temps après avec grande facilité. Ce qui leur a non ſeulement donné le déplaiſir de n'avoir pas été véritables en leurs prédictions, mais les a obligez de faire reproche à nos Parties de ce qu'elles avoient accordé trop facilement des choſes qu'elles leur avoient refuſées, après les avoir engagez de nous dire qu'elles ne ſe feroient point. De ſorte qu'au lieu de ſe réjoüir pour le bien du public, de ce que des diffi-

Contarini proteſte n'être point partial.

Cependant il l'eſt fort contre la France.

1646. difficultez qui nous avoient arrêté quelque temps, étoient heureuſement terminées, il a falu que pour leur interêt particulier, ils ſe ſoient plaints aux Parties, & qu'elles aient eu la peine de ſe juſtifier de ce qu'elles étoient tombées d'accord avec nous, ſans leur participation, & peut-être même contre leur avis.

Nous n'y ajoutons pas ſans raiſon ces derniers mots, puiſque Monſieur Contarini nous a ingenument confeſſé (ſachant bien que nous en avions connoiſſance d'ailleurs) qu'il avoit fait reproche aux Imperiaux de leur facilité, & qu'ils ne ſavoient pas conduire leurs affaires, de s'être relâchez comme ils avoient fait ſur tant de divers points ſans être aſſurez d'avoir la Paix. La fin de ſon diſcours à la derniere Conference a été que ſi l'on avoit quelque ſujet de confiance ou de plainte, il faloit s'en expliquer confidemment, & y demander ſatisfaction ſans faire des jugemens ſi deſavantageux de ſes amis. Nous avons été très-aiſes que cette ouverture ſoit venuë de lui. Car encore que ci-devant nous l'euſſions fait avertir très-honnêtement par l'un de nous de ce qu'il faiſoit à notre deſavantage, afin qu'il ne continuât plus, ayant reconnu que cet avertiſſement n'a point eu d'effet, nous avons reſolu de lui en parler tous trois enſemble plus ouvertement, & d'entrer avec lui dans un éclairciſſement ſur la propoſition qu'il nous en a faite. Car certes il importe par quelque moien que ce ſoit, qu'on l'oblige à l'avenir de moderer ſa liberté de parler & d'écrire qui le rend coupable avec beaucoup de raiſon ou d'imprudence ou de partialité.

Sur quoi les Plenipotentiaires François lui veulent faire de fortes repretentations.

En faiſant cette Dépêche nous avons encore reçu de nouveaux avis de Hollande & d'Anvers qu'on y a vû depuis peu de ſes Lettres d'un ſtyle très-préjudiciable pour nous, leur ôtant toute eſperance de Paix à cauſe des demandes exceſſives qu'il dit que nous faiſons, on s'en eſt ſervi d'un côté pour faire faire de plus grands préparatifs contre la France & pour engager plus aiſément les peuples, & notamment les Eccleſiaſtiques à y contribuer, & de l'autre pour remettre ſur le tapis les propoſitions d'un Traité particulier. Nous eſtimons cependant qu'il ſera bien à propos qu'il vous plaiſe de tenir par delà le même langage à l'Ambaſſadeur Nani, aiant remarqué, que ce qu'il écrit à Monſieur Contarini eſt de grand effet, & que s'il y a quelque choſe qui puiſſe reformer ſa conduite c'eſt plutôt ce qui viendra de la Cour, que ce que nous pouvons faire ici.

Le Nonce leur paroit auſſi partial.

Le Nonce paroît un peu plus retenu, mais comme il ſuit preſque ordinairement les avis de Contarini, nous eſtimons que s'il ne publie pas ſi librement ſes opinions, ce qu'il écrit à Rome ne nous eſt pas plus favorable que ce que l'autre écrit à Veniſe.

D'ailleurs lui étant échappé quelquefois de nous dire qu'il a défenſe du Pape de jamais rien propoſer, & n'étant pas ſi habile ni ſi experimenté dans le maniement des affaires d'Etat que Contarini, celui-ci nous eſt beaucoup plus neceſſaire dans le cours de la Negociation, vû même qu'en celle qui touche Meſſieurs les Etats, ou les Proteſtans d'Allemagne ou les Suedois, le Nonce n'y peut prendre aucune part.

1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 3. Fevrier 1646.

Les Suedois jaloux des proſperitez de la France. Envoi du Sr. de St. Romain en Suede pour aider Mr. de la Thuillerie. Les Plenipotentiaires de France ſe louent de ceux de Baviere. Eſpagnols négotient directement avec les Hollandois.

MONSIEUR.

NOus vous remercions très-humblement du ſoin qu'il vous plaît de prendre de toutes les affaires que nous vous recommandons & de l'ordre qui a été donné tant pour appuier les interêts de Madame la Landgrave auprès de Meſſieurs les Etats, que pour faire ceſſer les plaintes des Villes de Colmar & de Strasbourg. Nous vous rendons graces auſſi des Sauvegardes que vous avez envoyées pour Monſieur le Comte de Wigtenſtein, & pour d'autres. Ces choſes, quoique de petite conſequence, ſont néanmoins utiles au ſervice du Roi, en ce temps-ci où nous avons beſoin d'avoir en cette Aſſemblée des perſonnes favorables & amies. La faveur que vous nous faites de nous informer de ce qui ſe paſſe à Rome & ailleurs, ne nous oblige pas moins.

Ce que l'Ambaſſadeur de Veniſe a dit à Monſieur Oxenſtiern n'eſt pas ſans quelque fondement. Nous n'eſtimons pas que ces Meſſieurs les Plenipotentiaires de Suede ſoient pour manquer à l'Alliance & qu'ils tombent dans une faute qui leur ſeroit ſi préjudiciable. Mais il eſt vrai pourtant, que leur conduite depuis quelque tems nous donne ſujet de n'en être pas ſatisfaits. Il eſt certain que les proſperitez de la France ne leur agréent point trop, & Monſieur Oxenſtiern, quand nous avons conferé enſemble ſur les ſatisfactions des Couronnes, ne s'eſt pas pû empêcher de faire connoître qu'il trouvoit nos demandes bien hautes. Nous ne doutons pas auſſi que le deſſein des Suedois ne ſoit de ſe rendre protecteurs des Proteſtans en Allemagne, & de nous decrediter parmi eux pour ſe faire plus valoir, & leur paroître neceſſaires. Ces conſiderations

Suedois jaloux des proſpéritez de la France.

1646. tions & les manquemens qu'ils ont fait à l'execution de ce qui avoit été concerté entre nous, ſur la replique, dont nous vous avons déja donné avis, nous ont fait reſoudre, d'envoïer en Suede le Sieur de Saint Romain, avec les Lettres du Roi, portant créance à la Reine de Suede, & à ſes principaux Miniſtres. Le ſujet le plus important de ſa Commiſſion eſt pour découvrir ſi le déconcert des Ambaſſadeurs de Suede avec nous eſt venu de leur propre mouvement ou d'un caprice de Monſieur le Comte d'Oxenſtiern, ou ſi c'eſt par un ordre ſuperieur. Nous lui avons donné charge de s'en adreſſer principalement à Monſieur le Chancelier Oxenſtiern, & de faire connoître à lui ſeul la conduite de Monſieur ſon fils avec le plus de douceur & de moderation qu'il ſe pourra. Il doit encore s'informer s'il y a diviſion entre les Miniſtres, qui ſont ceux qui ont la plus grande puiſſance, & quel eſt l'état préſent de cette Cour, lequel il importe que nous connoiſſions bien au vrai. Il eſſaïera auſſi de pénétrer juſques à quel point ils ſe pourront relâcher pour leur ſatisfaction & s'ils ont une véritable inclination pour la Paix.

Nous avions écrit les mêmes choſes à Monſieur de la Thuillerie; & il eſt ſans doute qu'étant ſur les lieux il prendra de grands éclairciſſemens. Mais nous avons jugé que le Sieur de Saint Romain qui a déja ci-devant été emploié en Suede, & qui ſait ce qui s'eſt paſſé ici le peut beaucoup aider. D'ailleurs Monſieur de la Thuillerie nous a écrit qu'il ne lui eſt pas poſſible de paſſer à Munſter à ſon retour, & nous avons deſiré que quelqu'un aiant vû les choſes à l'œil nous les pût raporter exactement.

Envoi de Mr. de St. Romain en Suede pour aider Mr. de la Thuillerie.

Ledit Sieur de la Thuillerie nous mande par ſes Lettres du 6. du mois paſſé qu'il a reçu nos premieres Depêches, par leſquelles nous lui avions donné avis du deſſein des Eſpagnols d'introduire un Traité particulier entre l'Empereur & la Couronne de Suede par l'entremiſe de Roſenham. Il dit qu'il n'a pas eu encore le tems de s'éclaircir aſſez, mais que juſques-là il n'avoit rien vû qui lui pût donner aucune aprehenſion, & qu'il avoit été reçu avec tous les témoignages poſſibles de bienveillance.

Les Plenipotentiaires de France ſe louent de ceux de Baviere.

Nous avons eu depuis peu une Conference avec les Ambaſſadeurs du Duc de Baviere de laquelle nous ſommes ſortis fort ſatisfaits. Ils nous ont aſſûré que leur Maître ni aucun des Electeurs & Princes Catholiques de l'Allemagne ne permettroient jamais que l'Empereur, quand il en auroit le deſſein, fît un Traité en particulier avec la Suede & les Proteſtans ſans la France. Ils confirmerent ce qu'ils ont dit ci-devant en diverſes occaſions que le Duc de Baviere ſouhaite que la Paix ſoit générale, & qu'en traitant avec l'Empereur nous puiſſions auſſi demeurer d'accord avec l'Eſpagne. Mais que ſi les Eſpagnols ſe rendoient difficiles il n'y avoit rien qui empêchât que les affaires de l'Empire & des Couronnes ne ſe puſſent terminer. Ils ajoûterent en riant que nous avons coulé une queſtion dans nos Repliques, qui les obligeoit aſſez à faire cette déclaration. Les mêmes Ambaſſadeurs aſſûrerent que leur Maître faiſoit des offices continuels auprès de l'Empereur pour notre ſatisfaction, & qu'il favoriſoit auſſi celle de la Couronne de Suede, pourvû qu'elle ne fût point contraire à ſes interêts, & qu'elle moderât ſes prétentions, leſquelles ils s'efforcerent de nous faire voir être bien exceſſives. Ils nous donnerent auſſi à connoître qu'il faloit diminuer des nôtres & s'arrêterent long-tems ſur ce que nous demandions Philipsbourg & une ligne de communication. Ce qui ſeroit, diſoient-ils, capable de faire naître de grandes oppoſitions. 1646.

Eſpagnols négotient directement avec les Hollandois.

Les Eſpagnols n'apportent pas tant de difficultez & de longueurs avec Meſſieurs les Etats. Ils leur ont déja fait une propoſition de traiter ſur le pied de la Trêve faite en l'année 1609. & pour autant de tems qu'elle a duré, ſauf à accommoder quelques Articles à l'état préſent des affaires. Ce que les Ambaſſadeurs deſdits Sieurs Etats nous ont communiqué & nous doivent envoier une copie de ladite propoſition que vous recevrez avec la preſente, ſi elle vient avant que l'Ordinaire parte, ou vous l'aurez par le prochain. Les Eſpagnols l'avoient conçuë en ſorte qu'ils rendoient Meſſieurs les Etats demandeurs, mais ils ont été obligez de la reformer & de faire eux-mêmes l'offre qu'ils vouloient mettre en la bouche des Hollandois. Ils leur ont auſſi preſenté un Pouvoir pour traiter, où le Comte de Peñaranda eſt nommé ſeul avec faculté d'en commettre & ſubſtituer d'autres. Nous leur avons marqué les points que nous y trouvons à redire & leur en avons laiſſé un Ecrit pareil à celui qui ſera ci-joint.

Ce qui nous a donné de la peine eſt, que leſdits Ambaſſadeurs nous ont déja preſſez ſur l'Article neuviéme de l'Alliance. Nous avons pris tems pour y répondre, & avons pris prétexte ſur le beſoin que nous avons de recevoir les ordres de la Cour, que nous ſavons aſſez bien & que nous executerons ponctuellement: mais il nous eſt neceſſaire de renvoyer, s'il eſt poſſible, cette affaire à un autre tems, pour éviter dans ces commencemens la conteſtation qu'elle pourra cauſer entre nous.

Les Eſpagnols publient par tout, que les peuples de France ſont tellement épuiſez & las de la guerre, qu'encore que les Miniſtres du Roi n'aient pas d'inclination pour la paix ils n'oſeroient le témoigner; & que ſi ce n'étoit notre Deputation à Munſter qui tient les Sujets de Sa Majeſté en quelque eſperance, on verroit bien-tôt un ſoûlevement en ce Roiaume. Que non ſeulement les peuples veulent la paix, mais que dans le Conſeil du Roi on ne parle pas des conditions du Traité en la ſorte que nous faiſons ici. Ce qui nous oblige de vous écrire qu'il n'y a point de moien plus propre de retarder & éloigner la Paix que de témoigner de la vouloir avec ardeur, & que pour faire dans Munſter un Traité glorieux & utile à la France, il eſt important qu'il paroiſſe à Paris que les François ont plus d'inclination à continuer leurs conquêtes que d'entendre à aucun accommodement. Vous aſſûrant, Monſieur, que rien ne peut être meilleur au ſervice de ſa Majeſté que ſi on tient par tout ce langage. Nous ſommes, &c.

1646.

MEMOIRE DU ROI

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 3. Fevrier 1646.

Retraite des Barberins de Rome. Procedé du Pape à leur égard. Ils arrivent en France. Ils y ſont favorablement reçus, ce qui aigrit de plus en plus le Pape contre eux. Les Eſpagnols tâchent d'en profiter. Plaintes contre le Pape. On agite en France ſi on envoyera un Ambaſſadeur à Rome ou non. On conſulte là-deſſus les Plenipotentiaires.

Retraite des Barberins de Rome.

SA Majeſté juge ſi étrange, & de telle conſideration l'évenement de la retraite de Rome de Monſieur le Cardinal Barberin, & du Prefet ſon Frere avec ſes quatre enfans, qu'elle a eſtimé à propos d'en communiquer les particularitez auſdits Sieurs Plenipotentiaires par le préſent Memoire, & d'y ajoûter quelques reflexions qui ſe peuvent faire là-deſſus.

Procedé du Pape à leur égard.

Le Cardinal Barberin & ſon Frere, voiant que le Pape a annullé tous les Brefs que ſon Predeceſſeur leur avoit accordez, & au Cardinal Antoine, & entre autres ceux qui les exemtoient de rendre aucun compte, ſur la foi deſquels ils n'avoient tenu aucun Regiſtre ni livres; qu'il ne leur avoit de rien ſervi de repréſenter, que l'argent de la guerre, dont on leur demande raiſon, n'a point paſſé par leurs mains, & que les Miniſtres ſubalternes de la Chambre Apoſtolique, qui ont fait la recepte & la dépenſe, en ont remis les comptes à ladite Chambre. Que nonobſtant cela s'étant offerts de donner de nouveau lesdits comptes & de faire apparoir l'emploi de tout l'argent pourvû qu'on leur communiquât amiablement les livres que la Chambre a entre les mains, conſentants même de paier du leur les parties qu'ils ne pourroient pas éclaircir à la ſatisfaction de Sa Sainteté, on leur avoit refuſé, contre toute équité, cette communication, ce qui faiſoit voir évidemment qu'on ne cherchoit pas tant la verité des choſes paſſées comme de leur tendre un piége, afin que les comptes qu'ils rendroient ſe trouvaſſent par defaut de memoire, aucunement differens de ceux de la Chambre. Que l'on auroit mis une peine extraordinaire de cinq-cens écus par jour à chacun des deux Freres, qui étoient préſens à Rome s'ils ne les avoient préſentez dans la quinzaine, & au Cardinal Antoine la même, s'il n'y avoit ſatisfait dans un mois; qui étoit un temps limité qui ne ſuffiroit quaſi pas à lui en donner avis. Que lors que l'on les preſſoit le plus de donner leſdits comptes, on tâchoit par toutes ſortes de voies imaginables de leur en ôter les moiens, non ſeulement par le refus de leur laiſſer voir les livres de la Chambre, mais faiſant mettre à deſſein priſonniers, ſous d'autres pretextes, tous les Officiers, dont on jugeoit qu'ils pourroient tirer quelques lumieres. Que toutes les reſolutions du Tribunal deputé pour cette affaire, paſſoient par les mains du Cardinal Sforze, qui y préſide, & n'eſt pas ſeulement leur ennemi déclaré, en ce qu'il prétend avoir été mal traité d'eux, parce qu'ils ne le firent pas promouvoir au Cardinalat, du vivant de leur Oncle, comme ils le lui avoient promis, mais qu'auſſi aujourd'hui il a en ſon nom un procès avec le Cardinal Antoine pour le Duché de Segny, qu'il prétend retirer de lui; outre qu'il a grand interêt à la durée de cette perſecution, puis qu'elle lui donne lieu de jouïr des appointemens de la charge de Camerlingue, qu'a ledit Cardinal Antoine; qu'après avoir préſenté les comptes en la meilleure forme que la briéveté du temps l'avoit pû permettre, le Commiſſaire de la Chambre ſe contenta de leur faire dire en termes équivoques & obſcurs, que ce n'étoit pas la façon de donner des comptes, ſans vouloir jamais ſe laiſſer entendre en quoi ils étoient defectueux; qu'enſuite, ſous prétexte de leur faire paier cette prétenduë peine de cinq-cens écus par jour chacun, on leur avoit ſequeſtré généralement tous leurs revenus & tous leurs biens ſans pouvoir diſpoſer d'un ſeul denier, & aiant apris d'ailleurs que le Pape, parlant à quelqu'un, avoit dit, que quand on obligea le Marquis de Leganez de rendre compte, on le conſtitua priſonnier, recevant des avis de tous côtez qu'on les alloit mettre au Château Saint Ange, & voiant venir, ſans aucun beſoin, de la Soldateſque de Civita Vecchia, qu'on diſoit être mandée pour aſſûrer cette execution, & afin qu'elle ſe paſſât ſans bruit, tout cela enſemble a fait à la fin reſoudre ledit Cardinal Barberin, & ſon Frere, de ſonger ſerieuſement à leur retraite, pour éviter du moins l'orage dont ils étoient ménacez en leurs perſonnes; puiſque ni la Juſtice ni la conſideration du Roi & de ſes offices, n'étoient pas capables d'arrêter un moment celui qui fondoit avec tant de violence ſur leurs biens. 1646.

Ils ſortirent donc de Rome le 16. du paſſé à deux heures après minuit, le Cardinal à pied en habit de Prêtre, & le Prefet dans un Caroſſe avec ſes enfans, dont il y a une jeune fille; faiſant ouvrir les portes comme ſi c'eût été le Frere du Cardinal Seſi, qui vouloit ſortir pour aller à la chaſſe, ils furent à l'embouchure du Tibre où la barque qu'ils avoient arrêtée n'aiant pas voulu partir, ils furent obligez d'être plus de quatre heures à traiter avec d'autres pour les diſpoſer de ſe mettre à la mer; & il eſt remarquable, que pluſieurs gens de ce lieu-là connurent le Cardinal

1646. dinal Barberin, & eurent tant de compaſſion de la diſgrace qui l'obligeoit de fuir de là, que pas un n'en alla donner avis à Rome, ce que l'on eût pû faire aſſez à tems pour les arrêter.

Ils ſe jetterent donc dans une mechante petite barque Genoiſe, ſans avoir ni matelas pour ſe coucher, ni autres proviſions que du mechant biſcuit, & un peu de mauvais vin, qu'ils acheterent ſur le port.

Leur paſſage ſe peut quaſi attribuer à miracle, Dieu aiant voulu faire voir viſiblement qu'il prend ſoin de l'Innocence opprimée. Car une tempête la plus grande qui ſe peut imaginer, & qui les fit continuellement tenir pour perdus dans tout le cours du voyage, les mit dans un jour à la vûe de Genes & dans le troiſiéme la nuit aux Iſles de ſainte Marguerite, d'où ils ſont venus à Cannes, & ont depêché à ſa Majeſté, pour lui donner part de leur arrivée, & lui faire des excuſes, de ce qu'ils avoient été forcez, contre leur intention, d'entrer dans le Roiaume, avant que d'en avoir ſa permiſſion.

Ils arrivent en France.

Ils y ſont favorablement reçus, ce qui aigrit de plus en plus le Pape contre eux.

Sa Majeſté leur depêche un de ſes Ecuiers, pour leur ôter ce ſcrupule, & pour les aſſûrer de la continuation de ſa protection, & de ſa bienveillance. Monſieur le Cardinal Barberin viendra ici en poſte ſaluer leurs Majeſtez pour s'en retourner en Provence avec ſon Frere, & être plus en état de paſſer à Rome au premier beſoin.

Cette retraite du Cardinal Barberin, & de toute ſa Maiſon, ſans laiſſer même la fille, préjudiciera ſans doute extrémement à la face de tout le monde, à la reputation de ſa Sainteté puis qu'il n'y a perſonne qui puiſſe plus ignorer ſon peu de gratitude, & ſa perſecution envers une famille, à qui il doit tout, depuis le commencement juſqu'à la fin, voiant avec quel hazard ils ont été contraints de s'échaper, pour ſe garentir d'un plus grand malheur.

Il ſe pourra faire, que le Pape dira maintenant qu'il eſt obligé, pour ſon honneur, & pour ſoûtenir ſa dignité, de pourſuivre plus vivement le Cardinal Barberin, puis qu'il lui a manqué de reſpect en ſortant de Rome ſans congé. Mais à la verité il y aura quelque peine à perſuader à la Cour de Rome, & à tous ceux qui conſidereront ſans préocupation ou paſſion cet accident, qu'il y ait ſi grand plaiſir de manquer de reſpect à ſa Sainteté, que pour avoir cette ſatisfaction on abandonne volontiers tout ſon bien à l'avidité de ſes envieux, & ſa perſonne & celle de ſes enfans à la merci des eaux, dans une chetive barque, & dans une ſi rude ſaiſon. S'il y avoit ci-devant peu d'apparence que nous attendiſſions bon traitement de ſa Sainteté qui a naturellement averſion pour la France, il y en aura bien moins à l'avenir, dans la grande paſſion qu'il a de perdre les Barberins; puis qu'il ſe trouve environné de tous côtez des Miniſtres d'Eſpagne, & de leurs adherans, ou de perſonnes, qui fondent leur fortune en la perte de cette Maiſon, dont il ſe peut dire que le veritable crime eſt de s'être declarée de notre parti.

Les Eſpagnols tâchent d'en profiter.

Les premiers, c'eſt-à-dire les Eſpagnols, croient dans la foibleſſe où ils ſont, de faire un grand coup pour leurs affaires de pouſſer le Pape à toutes les extrémitez contre nous, parce que, ou la France ſouffrant en patience le mauvais traitement de ſa Sainteté, & la perte des Barberins, ils peuvent avoir lieu de nous décrediter auprès d'un chacun, faiſant connoître que le vrai moien de ſe perdre eſt de ſe mettre ſous notre protection, ou ſi nous prenons des reſolutions convenables pour repouſſer l'injure qu'on nous veut faire, ils eſperent que les choſes pourront aller ſi avant que cette Couronne, aiant de nouvelles affaires ſur les bras ſeroit obligée de diviſer ſes forces, & de les en attaquer moins vigoureuſement. 1646.

Les ſeconds intereſſez à la ruine des Barberins ſont de trois genres differents. L'un, de ceux que la vangeance excite, comme le Grand Duc & Monſieur de Parme; l'autre, des proches du Pape, & de divers particuliers qui pouvant profiter de leur debris, n'oublient rien pour échauffer & irriter ſa Sainteté; & le dernier, de ceux qui veulent plaire, & faire leur Cour, ſecondent tous les ſentimens de ſa Sainteté, & s'y conforment, ſachant que la matiere eſt trop diſpoſée à recevoir avec plaiſir toutes ſortes d'impreſſions contre la France, & à hâter la deſtruction de la Maiſon Barberine.

Plaintes contre le Pape.

Cependant c'eſt un grand malheur, que dans le tems, où la Chrétienté auroit plus de beſoin d'un Pape, qui ne ſongeât qu'à s'immortaliſer, ſoit en lui procurant la tranquillité, qui lui eſt ſi neceſſaire, ſoit en formant quelque puiſſante machine pour reſiſter à l'ennemi commun, qui ne s'eſt déja que trop prévalu de nos diſſentions, & qui ſe prépare avec tant d'application à en tirer de plus grands avantages à l'avenir, on voie avec les larmes de tous les gens de bien, que le Saint Siege ſoit rempli par un Pape, qui n'a nul égard à la qualité de Pere commun, qui ne ſonge qu'à complaire en tout aux Eſpagnols, qui ne témoigne nulle inquietude de l'armement du Turc, ni de l'invaſion de la Chrétienté par les armes Ottomanes, qui ne fait nul cas des continuelles inſtances que la République de Veniſe lui fait pour en être aſſiſtée en de ſi preſſantes extrémitez, & qui dans des conjonctures ſi deplorables pour l'Egliſe, ne montre d'avoir autre penſée que de contenter ſes paſſions particulieres, pour ne pas dire les aſſouvir.

Ce n'eſt pas que l'on ne ſache que ſa Sainteté, & ceux qui la conſeillent ont ſouvent quelque remords de cette conduite, & de voir qu'ils donnent ſujet à la France de s'engager tous les jours plus avant; mais tout ne va au plus que d'eſſaier de la juſtifier par de belles paroles, & des proteſtations étudiées que ſa Sainteté fait à un chacun, qu'elle aime la France avec tendreſſe; Qu'il eſt aſſûré par pluſieurs Lettres de Paris que le Conſeil de ſa Majeſté eſt diviſé en ce qui concerne le procedé qu'on tient à ſon égard, qu'il ſait que la Reine a grand regret en ſon ame de ce qui ſe paſſe, mais qu'elle n'a pas la force de prendre une bonne reſolution pour y remedier. C'eſt la ſubſtance du diſcours que ſa Sainteté tient à un chacun, mais ſur tout quand il y a occaſion de parler à quelqu'un de ces Moines ou Prêtres François, qui vont à Rome prendre des graces. Il les tient des trois & quatre heures, leur exagerant au dernier point ſon affection pour cette Couronne; & comme ces pauvres gens n'ont autre but que d'obtenir ce qu'ils demandent, & que pour n'être pas informez, ou par reſpect, ils lui donnent raiſon de tout, cela avec quelques civilitez, qu'il prend ſoin de faire à des Paſſagers François, ſelon leur con-

1646. condition, lui fait croire que tout le Roiaume eſt très-perſuadé, qu'il n'y a jamais eu aucun Pape, qui ait eu plus de bonne volonté que lui pour la France.

On agite en France ſi on envoyera un Ambaſſadeur à Rome ou non.

On avoit reſolu, comme leſdits Sieurs Plenipotentiaires auront pû voir, par la fin du diſcours de Monſieur le Chancelier au Nonce d'envoier à Rome un Ambaſſadeur. Mais voiant depuis que la déclaration que ſa Majeſté fit en termes ſi formels en faveur de la Maiſon Barberine, au lieu de diminuer les mauvais traitemens qu'on leur faiſoit, ou du moins de les arrêter, n'avoit ſervi qu'à les accroître, leurs Majeſtez ont été en doute ſi on devoit deſormais ſonger à cet envoi, lequel ſans pouvoir vraiſemblablement produire aucun bon effet, nous peut porter à de plus grands engagemens. On prendra bien-tôt une derniere reſolution là-deſſus, de façon ou d'autre. Et pendant qu'on delibere ſur la conduite que l'on devra tenir dans toutes les affaires de Rome, ſi le Pape ne nous donne aucune ſatisfaction de tous les torts que l'on nous fait, leurs Majeſtez ſeront bien aiſes d'avoir ſur ce ſujet les bons avis deſdits Sieurs Plenipotentiaires faiſant grand cas de leur prudence, & du zele qu'ils ont pour tout ce qui regarde l'honneur, l'avantage & la dignité de la Couronne.

On conſulte là-deſſus les Plenipotentiaires.

MEMOIRE

De ſon

EMINENCE

a Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 3. Fevrier 1646.

On ne doit pas ſe broniller avec les Suedois pour l'affaire de Mr. de la Barde. Ceriſantes part de France pour Stockholm. On propoſe de reconnoître l'Empire pour les 3. Evêchez auſſi bien que pour l'Alſace, pourvû que la France ait rang & ſuffrage dans les Dietes, & devienne Membre de l'Empire. Prétentions de la France en Allemagne plus moderées que celles de la Suede. La France doit ſe relâcher en Allemagne ſi elle peut obtenir par-là des conditions d'autant meilleures des Eſpagnols. On pourroit donner une ſomme d'argent à l'Empereur. Et aux Archiducs un revenu égal à celui qu'ils tirent de l'Alſace. Mais il ne faut pas mettre Pignerol en ligne de compte. On pourroit offrir Anvers à Mrs. les Etats pour les rendre favorables à l'échange des Païs-Bas contre la Catalogne. Baviere eſt la Dupe de Trautmansdorff. Il faut faire bien ſonner l'offre de rendre Trêves & Mayence. Affaire des Barberins.

1646.

JE crois vous avoir marqué, Meſſieurs, par mes précedentes tout ce que l'on peut vous dire ſur la conduite que tiennent les Suedois avec nous, & particulierement ſur le refus qu'ils font, par de mauvaiſes raiſons, d'admettre Monſieur de la Barde dans leurs Conferences avec les Imperiaux à Oſnabrug, comme nous avons appellé le Sieur Roſenham aux nôtres à Munſter, quoi que les inſtances que nous leur en avons faites ſoient fondées en execution d'un Traité.

Il eſt vrai que ce procedé ne peut être ni plus deraiſonnable ni plus desobligeant. C'eſt à vous autres, Meſſieurs, à prendre garde de près, s'il ne peut point avoir d'autres ſuites. Cependant je perſiſte à croire, que ſi on ne peut leur faire comprendre raiſon là-deſſus, & que d'ailleurs il n'y ait pas ſujet d'apprehender d'eux une defection entiere, on en doit ſortir de bonne grace, & en façon qu'il ne paroiſſe pas qu'il nous en reſte rien ſur le cœur.

On ne doit pas ſe brouiller avec les Suedois pour l'affaire du Sieur de la Barde.

Pour cela j'eſtimerois qu'on pourroit doucement faire connoître que ce qui nous a obligé d'inſiſter autant que nous avons fait à cette admiſſion de Monſieur de la Barde dans les Conferences, c'eſt le ſeul motif d'accomplir ce dont on étoit convenu; & afin de ne pas introduire le mauvais exemple de ſe departir facilement d'un Traité: mais que d'ailleurs nous n'avons aucune jalouſie de ce qu'ils negotieront, ſachant bien que les artifices de nos Ennemis ne ſont pas capables de les ſeparer de nous, ni de leur rien perſuader contre la Negociation & leurs interêts. S'ils en avoient la penſée ils trouveroient mille moiens pour traiter ſous main avec eux, ſans que nous nous en puſſions appercevoir quand même notre Reſident ne les abandonneroit pas d'un pas.

Et certainement cette derniere reflexion me ſemble aſſez puiſſante, pour nous perſuader qu'ils n'ont préſentement aucune intention de nous manquer dans le ſolide; puis que s'ils l'avoient il eſt vrai-ſemblable qu'ils ſe ſeroient bien gardez de nous donner les ſoupçons qu'ils ont fait en reſiſtant à l'entrée de Monſieur de la Barde dans leurs Conferences; mais qu'ils l'auroient appellé eux-mêmes pour témoigner leur ſincerité, & auroient pû trouver d'autres voies ſecretes pour traiter & pour conclurre.

Néanmoins l'affaire eſt ſi délicate, & de telle importance, que ce ne ſeroit pas prudence de s'y endormir. Et il faut continuellement avoir les yeux ouverts à leur conduite, d'autant plus que préſupoſant qu'ils n'aient pré-

1646. préſentement que de bons deſſeins, les entrevuës, ſi frequentes, face à face, & ſans aucuns témoins, avec nos Ennemis, qui n'oublient rien pour les gagner & pour les flatter, ſont bien capables avec le temps de leur faire prendre des impreſſions à notre préjudice.

Ceriſantes part de France pour Stockholm.

Le Sieur de Ceriſantes eſt parti d'ici cette ſemaine, pour aller en diligence faire un tour en la Cour de Suede, & y faire régler quelques affaires particulieres qu'il a. Je l'ai informé pleinement de tout ce qui s'eſt paſſé au fait de Monſieur de la Barde, & de toute la conduite des Suedois avec nous. Il me ſemble l'avoir perſuadé comme nous le pouvons deſirer, & il m'a promis d'écrire efficacement en Suede, pour y faire remedier.

Les fauteurs de la Maiſon d'Autriche font par tout courir des bruits avec grande oſtentation de l'offre qu'ils ont faite de laiſſer les trois Evêchez à la France pour ſa recompenſe dans l'Empire, comme ſi c'étoit beaucoup au delà de ce qu'elle peut prétendre: ce qui paroît veritablement ridicule à toutes les perſonnes de bon ſens.

On propoſe de reconnoître l'Empire pour les 3. Evêchez auſſi bien que pour l'Alſace, pourvû que la France ait rang & ſuffrage dans les Dietes, & devienne Membre de l'Empire.

Il me ſemble que pour mieux montrer le peu de cas que nous faiſons de cette propoſition, pour témoigner auſſi en même temps à toute l'Allemagne, que nous ne ſommes pas gens à demembrer l'Empire à notre profit, comme peut-être ç'a été le but des Imperiaux de faire croire, & enfin pour rendre adroitement inutile leur offre, nous pourrions offrir auſſi de notre côté dès à cette heure de reconnoître auſſi bien l'Empire pour les trois Evêchez, que pour l'Alſace, pourvû que l'on demeure d'accord de nous la laiſſer; afin que nos Rois ſoient d'autant mieux reconnus pour Princes de l'Empire, & que leurs Deputez aient rang & voix deliberative dans les Dietes, pour pluſieurs raiſons.

Je ne vois, ce me ſemble, nul inconvenient en cela, non plus qu'à trouver quelque temperament touchant le Parlement de Mets, s'ils s'aheurtoient beaucoup à ce point, & que ſon établiſſement fût jugé entierement contraire à cette reconnoiſſance. Néanmoins tout cela n'eſt que mon ſentiment particulier, n'en aiant pas encore parlé à Sa Majeſté ni dans le Conſeil. Je ſerai bien aiſe d'apprendre les vôtres, & je prendrai ſoin après de vous faire envoier les ordres precis de Sa Majeſté là-deſſus.

Prétentions de la France en Allemagne plus moderées que celles de la Suede.

Je ne puis aſſez m'étonner du procedé des Suedois, qui ſemblent adherer aux ſentimens de nos ennemis ſur le ſujet de notre ſatisfaction en Allemagne, qu'ils trouvent trop haute, & croient par ce moien d'excuſer mieux la demande qu'ils ont faite, qui eſt tout-à-fait exorbitante. Cela eſt bien loin de nous ſeconder vigoureuſement à nous le faire remporter, comme la gratitude, & la bienſeance le ſemblent requerir. Qui moins qu'eux en devoit uſer de la ſorte, ſoit avec nous, ſoit avec les Médiateurs, ou quelques autres perſonnes, qui veulent ſoûtenir qu'il y a de la diſproportion entre les ſatisfactions, que demandent la France & la Suede, & qui prétendent que celle-ci eſt bien plus dans les termes de l'Equité, poſſedant comme elle fait, tant de Places & de Provinces en tous les endroits d'Allemagne? Il y auroit, ce me ſemble, telle matiere de leur fermer la bouche, s'il étoit à propos de s'échauffer là-deſſus, en faiſant comprendre à tous que la Suede ne poſſede rien, que la France n'ait eu la principale part à lui faire acquerir, ou conſerver, ſoit par les aſſiſtances d'argent qu'elle lui a continuellement données, qui ont fait ſubſiſter ſon parti, ſoit par les efforts qu'elle a faits pour des diverſions, ſoit en envoiant ſes armées ſe joindre à eux, quand ils étoient réduits à la derniere extrémité, ſoit en hazardant & perdant des batailles, comme il arriva l'année derniere à Mergetheim, plutôt que de permettre que les forces Bavaroiſes tombaſſent ſur les bras de Torſtenſon, ſoit en preſſant de ſi près les Eſpagnols en Flandre, en Italie & en Catalogne, qu'elle les a empêchez de donner aucun ſecours à l'Empereur; ſoit enfin en ce que la France a fait en Pologne. & par la concluſion de la Treve, & pour empêcher qu'elle n'écoutât les inſtigations de la Maiſon d'Autriche pour la faire rompre contre la Suede, dans le temps qu'elle s'étoit engagée à la guerre de Dannemark, ſans nous l'avoir communiqué, & nous aiant laiſſé ſur les bras toutes les forces de l'Empire. Ainſi que ſi la Suede a plus que nous en Allemagne, elle ne laiſſe pas d'en avoir l'obligation à la France, & dans l'exacte équité le principal fruit lui en ſeroit dû. 1646.

La France doit ſe relâcher en Allemagne ſi elle peut obtenir par là des conditions d'autant meilleures des Eſpagnols.

Je ne laiſſe pas de perſiſter à croire par les raiſons que je vous ai mandées que nous ferons bien de nous relâcher de notre prétention dans l'Empire autant que nous connoîtrons que cela nous peut ſervir avec les Eſpagnols, qui ſont ceux dont nous avons plus de ſujet de deſirer l'abaiſſement. Et comme il eſt certain que de quelque façon que les choſes ſe paſſent ils couveront contre nous l'animoſité & la vengeance dans leur cœur pour la faire éclater à la premiere occaſion qu'ils croiront favorable pour s'en reſſentir, ſans jamais nous pardonner ni le mal effectif que nous leur avons fait, ni l'affront d'avoir montré évidemment au monde leur foibleſſe & leur impuiſſance; il eſt ſans doute, qu'aiant à demeurer mal ſatisfaits de nous, il vaut mieux que ce ſoit à bonnes enſeignes, & pour plus que pour moins, puiſque ce plus nous fortifiera d'autant, & les rendra moins capables de nous nuire, comme je croi vous l'avoir mandé dans quelque autre Depêche.

Il me ſemble même qu'encore que nous n'aions pas tant à rendre que les Suedois, & qu'ainſi nous ne puiſſions pas à leur exemple retrancher nos demandes, nous pouvons trouver d'autres moiens de nous en relâcher pour contraindre un chacun d'avoüer que nous nous mettons à la raiſon, comme ſeroit d'accommoder l'affaire par argent aſſûrant aux Archiducs le même revenu, qu'ils retirent de l'Alſace, & dont ils ſont privez depuis ſi long-temps.

On pourroit donner une ſomme d'argent à l'Empereur & aux Archiducs un revenu égal à celui qu'ils tirent de l'Alſace.

En ſecond lieu de donner préſentement quelque argent à l'Empereur pour l'aſſiſter dans ſes affaires.

Troiſiémement de nous obliger à contribuer quelques ſecours certains d'hommes & d'argent quand l'Empire ſeroit envahi; & ainſi, & par d'autres moiens que l'on pourroit encore ſonger, faire voir la facilité que cette Couronne apporte aux choſes qui peuvent porter les affaires à un prompt accommodement avec ſatisfaction commune.

Mais il ne faut pas mettre Pignerol en ligne de compte.

Je ne vous parle point de Pignerol dont les ennemis eſſaient de faire valoir beaucoup l'offre parce que je vous en écrivis dernierement aſſez au long. Il ſuffit de dire, que c'eſt une Place dont nous avons donné bonne recompenſe à ſon legitime Maître qui en pouvoit diſpo-

1646. disposer absolument & qui est présentement d'accord d'en ratifier le Traité, & si elle réleve toûjours de l'Empire, ce qui est encore en question, nous ne refuserons pas de la tenir non plus que lui au même tître, en quoi l'Empereur ne nous fait aucune grace.

On pourroit offrir Anvers à Mrs. les Etats pour les rendre favorables à l'Echange des Pais-Bas contre la Catalogne.

Je dois ajoûter un mot de ce que je vous ai déja mandé du parti d'échange de la Catalogne avec les Pais-Bas, que nous pourrions même consentir de laisser Anvers à Messieurs les Etats, stipulant que l'exercice libre de la Religion Catholique y seroit inviolablement conservé, ce qui feroit un double effet pour faciliter la chose envers Messieurs les Etats & le Prince d'Orange, pour leur faire goûter l'affaire en les y interessant, & l'autre envers les Espagnols; qui se disposeroient d'autant plutôt à y consentir qu'ils verroient hors de nos mains une Place de cette importance, il y auroit peut-être moien, que cela nous valût Mastricht, qui est une piece detachée dont l'entretien coûte beaucoup aux Etats, & de laquelle ils ont voulu diverses fois traiter. En tout cas dans le Traité qui fut fait en l'année 1640. Anvers se trouve dans la part qui devoit appartenir à Messieurs les Etats.

Vous recevrez ci joint la copie d'une Lettre, que le Duc de Baviere a écrite à Monsieur le Nonce, par lequel je lui ai fait mander beaucoup de choses que j'ai jugé à propos, & entr'autres ce qui est porté par votre Lettre du 22. du passé. A la verité ce Prince est bien trompé dans la conduite de Trautmansdorff, parce que je suis assûré que l'ayant fait envoier à Munster, il croit d'avoir grand pouvoir sur son esprit, & que l'autre a grande affection pour ses interêts. Mais ce que vous me mandez y étant si contraire, il seroit bien à propos, que ses Ambassadeurs qui, je m'assûre, en ont la même connoissance que vous, le détrompassent là-dessus. Les discours que vous avez tenus aux Ambassadeurs dudit Sieur Duc ne pouvoient être plus propres pour la fin que vous me marquez.

Baviere est la Duppe de Trautmansdorff.

On a resolu d'envoier une personne expresse bien capable pour prendre grand soin des levées, & je presserai son départ au premier jour. Je n'ai rien à vous dire sur les repliques que vous avez données, si ce n'est à louer au dernier point l'application, la prudence & l'adresse avec laquelle vous agissez & prenez soin sur tout, jusques aux moindres circonstances de l'interêt de Sa Majesté. Je vous prie seulement que dans vos discours, pour faire valoir d'autant plus notre prétention, vous preniez occasion de faire une particuliere énumeration de toutes les Places & postes que nous offrons de rendre, qui sont, ce me semble, en assez bon nombre, faisant sonner haut Tréves & Maience. Et vous saurez même touchant celle-ci que les fortifications, que nous y avons faites, l'ont mise à un point que tous ceux qui en viennent, & notamment Monsieur le Maréchal de Turenne, assûrent qu'au printemps nous en devons faire plus d'état que de Philipsbourg.

Il faut faire sonner bien haut l'offre de rendre Treves & Maience.

Je vous donne part, Messieurs, de toute confidence s'il vous plaît, que Monsieur le Comte de Nassau a écrit à Monsieur le Prince d'Orange, que les affaires de Rome avec la France alloient à l'extrémité, que le Pape formeroit un grand parti & que la France étant obligée de diviser ses forces: & par 1646.
conséquent de s'affoiblir par tout, les Espagnols auroient beau jeu de prendre leur revanche, que cela le devoit faire songer à se servir de cette conjoncture pour faire avantageusement l'accommodement de Messieurs les Etats.

Cela servira pour vous faire connoître par combien de voies les Ennemis tâchent de brouiller la France, & dégoûter ses Alliez. Je vous conjure néanmoins de ne rien témoigner de cet avis parce que ledit Sieur Prince me l'a fait donner en grand secret, me priant qu'il n'y eût que moi qui en eût connoissance, & de lui faire savoir en quel état étoient veritablement les affaires de Rome. Je lui en ai fait avoir une relation suivie.

Affaire des Barberins.

Monsieur de Brienne vous a envoié la relation de ce qui s'est passé en la retraite de Monsieur le Cardinal Barberin, & du Prefet son frere, avec ses enfans, dans ce Roiaume. Pour moi encore que je me souvienne fort bien qu'il n'y a jamais eu personne qui ait travaillé plus constamment, plus long-tems, & par plus de differents moiens à ma ruine que le Cardinal Barberin, je vous avouë, que je compatis extrémement au mauvais état où il est réduit, & toute sa Maison, & soit pour l'honneur du Roi, soit pour l'interêt, que sa Majesté a de soûtenir une faction dans Rome, qui lui donne pour le moins vingt Cardinaux, soit enfin parce que *revera est miser*, je n'oublierai rien pour le servir en ce qui se pourra.

Tous les devots, & tous les Moines seront favorables audit Cardinal, parce qu'il est homme de vie exemplaire & irreprehensible, & qu'on peut dire, à sa louange qu'en vingt un an de Pontificat, il n'a pas pris un sol de qui que ce soit contre l'ordre des Neveux des Papes.

Et à la verité si les proches du Pape d'aujourd'hui vouloient tant crier des voleries des Barberins qui ont été scrupuleux au point de ne vouloir pas seulement recevoir un present, je les eusse conseillez de vivre avec grande austerité & de ne pas mettre à part, comme ils ont fait, en moins de quinze mois, plus de six cens mille écus de regales.

Je ne sai pas ce que dira votre Nonce Chigi quand il saura la continuation du procedé du Pape, & la retraite que la Maison Barberine a été forcée de faire, après vous avoir dit si souvent, & avec beaucoup de raison, que la France devoit la recevoir sous sa protection pour former un puissant parti dans Rome. Il seroit bien obligé, & pour le bien du Saint Siege, & pour soutenir son avis d'écrire fortement au Pape, pour lui faire connoître les inconveniens ausquels sa conduite peut exposer la Chrétienté.

Car n'étoit que le Pape a peut-être resolu de faire aveuglément tout ce que les Espagnols lui conseilleront, & de perdre entierement la Maison Barberine, contre laquelle les violences n'ont commencé qu'après qu'ils ont été serviteurs de cette Couronne, du reste il dependroit de sa Sainteté de rétablir dans un instant avec beaucoup de reputation l'intelligence entre le Saint Siege & cette Couronne, puis que leurs Majestez ont tant de zele pour le bien public, qu'elles sacrifieroient volontiers à cette consideration tous les ressentimens du passé sans en plus parler, ne prétendant pour l'avenir nulle grace

1646. de ſa Sainteté. Ce qu'elles deſireroient ſeulement, c'eſt d'être conſiderées par elles dans les affaires de la Catalogne, comme le ſeroit le moindre Prince du monde qui la poſſedât.

Que dans celle de Beaupui on ſatisfit à toutes les Loix divines & humaines qui requierent qu'on le remette pour être châtié.

Et touchant les Barberins, qu'ils ne reçoivent point de préjudice pour être ſerviteurs de cette Couronne, que ſi on veut leur faire rendre compte de leur adminiſtration, ce ſoit par les formes accoûtumées de la juſtice, & aiant égard à l'équité, & à la bonne foi dans laquelle ils ſont ſur des Brefs du feu Pape, qui les exemptoient d'une pareille recherche, & que du reſte on voie que c'eſt la Raiſon, & non pas la paſſion & l'animoſité, qui regle les pourſuites.

Pour Monſieur le Cardinal Antoine il eſt venu. J'ai fait faire les ſoumiſſions neceſſaires pour rentrer dans les bonnes graces du Roi, & lui rendre compte de ſes actions, en quoi ſa Sainteté, qui ſeule en a tiré le fruit, devroit plutôt lui être favorable. Du ſurplus, il n'y a ſorte d'humiliation, que Sa Sainteté puiſſe deſirer de lui & de ſes freres, pour être ſortis de Rome ſans ſa permiſſion, auſquelles Sa Majeſté ne les diſpoſe, s'il y échet.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 3. Fevrier 1646.

Il ne faut pas ceder aux Suedois des Etats Catholiques. Il eſt plus juſte que la France ait Philipsbourg, que la Suede Wiſmar. Affaire de Mr. de la Barde. Entretien avec l'Ambaſſadeur de Veniſe touchant Philipsbourg & la Lorraine. On pourroit donner à l'Archiduc une penſion de 50. mille ecus pour dedommagement de l'Alſace. Il faut tenir ſecrete l'intention de la France, de conſentir à la Dignite Electorale de Baviere, car les Suedois en prendroient de l'ombrage.

1646.

Monſeigneur & Meſſieurs,

PAr ma precedente Depêche vous avez été informez de l'arrivée du Sieur de Préfontaine, & que ce ne ſeroit qu'au Conſeil, qui ſe tiendroit le lundi enſuivant, que celle dont vous l'avez chargé ſeroit vûe. L'aiant lûe, Sa Majeſté fit grande reflexion ſur les prudentes conſiderations qui vous ont conviez à faire entendre au Baron Oxenſtiern qu'en l'une de ſes demandes la France ne pouvoit concourir, & qu'il étoit peu fondé en ſa prétention d'exclurre des Conferences, qu'il auroit avec les Miniſtres de l'Empereur, celui de Sa Majeſté. Il pouvoit ſembler qu'il n'y avoit rien de plus à faire parce que la juſtice de notre demande doit ſans être davantage appuiée y faire condeſcendre les Suedois, & l'injuſtice de leur prétention eſt trop connuë pour ne ſe pas perſuader, qu'ils ſont aſſez raiſonnables pour s'en moderer. Néanmoins l'une & l'autre de ces affaires nous occupa long-temps, non qu'il fut mis en queſtion s'il falloit acquieſcer ou ſe roidir contre, parce qu'un chacun étoit dans les ſentimens, que vous avez ſuivis; mais de quelle maniere il faudroit agir pour parvenir à nos fins, & ne pas détruire la premiere maxime que nous avons établie, de ne rien faire ou dire, qui puiſſe être ſujet de diviſion entre les Couronnes, dont l'une eſt ſi recherchée, qu'il y a à craindre pour nous que le grand ſejour du Comte de Trautmansdorff à Oſnabrug peut aiſément faire croire qu'il veut eſſaier de s'accommoder avec les Suedois & les Deputez des Princes Proteſtans, qu'il n'en eſt pas même hors d'eſperance, & puis qu'il croit emporter deſſus nous divers avantages qu'il a établis à nous faire contenter de beaucoup moins que juſtement nous pouvons prétendre, en nous faiſant connoître que la guerre qui a été ſoûtenue avec tant de chaleur par les Couronnes & par les Alliez, pourroit ſe reduire à être ſeulement continuée de la France à l'Empereur qui ſeroit aſſiſté des forces de l'Empire. Toutefois cette conſideration n'a pas ſû émouvoir la conſtante reſolution de ſa Majeſté de s'oppoſer à ce qui ſeroit mauvais & qui traîneroit après ſoi la ſemence d'une nouvelle guerre entre les Catholiques & les Proteſtans; au contraire s'y étant affermie elle veut qu'en conformité de ce que vous avez parlé & de ce qui eſt porté par vos Inſtructions vous vous oppoſiez que des Etats Catholiques ne ſoient donnez en recompenſe aux Suedois, ni aux Princes deſquels ils veulent ſe conſerver les Etats. Mais que les uns & les autres l'obtiennent aux dépens de ceux qui ſont les Auteurs de la guerre. Il y a à la verité quelque diſtinction à faire entre les Evêchez déja poſſedez par les Proteſtans, & ceux qui ſont és mains des Catholiques, les Chapitres deſquels ſont demeurez dans la foi Orthodoxe, mais ce ſera toûjours un mal que les Suedois aient un ſi grand pied dans l'Allemagne, & il ne ſera pas facile de faire condeſcendre le Roi de Dannemarck, que ſon fils renonce au titre & à la poſſeſſion du Dioceſe de Breme. Mais il ſera tems d'examiner & ſe reſoudre ſur cette affaire, lors que la Replique des Imperiaux ſera divulguée.

Il ne faut pas ceder aux Suedois des Etats Catholiques.

La demande que nous faiſons de Philipsbourg qui eſt une dependance de l'Evêché de Spire, duquel le Prince a toûjours été dans le

Il eſt plus juſte que la France ait Philipsbourg que la Suede Wiſmar.

1646. le bon parti, ſervira de prétexte aux Suedois pour nous répondre, que nous-mêmes demandant des récompenſes de biens qui n'ont pas appartenu à ceux de la Maiſon d'Aûtriche, ils peuvent auſſi de leur côté en prétendre. Ce que je vous mets en conſideration, afin que vous vous prépariez à leur repartir; & s'ils ont quelque raiſon de s'affermir en la detention du Port de Wismar, ils peuvent bien comprendre, que nous en avons bien de plus fortes à deſirer cette Place, ſans laquelle nous ſerions inutiles à nos amis, au lieu que la Pomeranie étant remplie de Ports, ſans l'adjonction de celui de Meckelbourg il leur ſeroit facile de venir dans l'Empire.

Affaire de Mr. de la Barde.

Pour ce qui eſt de l'inſtance que vous avez faite aux Suedois qui regarde Monſieur de la Barde, l'exemple que vous leur avez donné les devroit avoir entierement convaincus. Mais s'ils s'affermiſſent & que ce ſoit avec ordre de leurs Superieurs, il faudra aviſer à un moien, lequel entrant dans leur ſens les force ou à prendre un parti raiſonnable, ou à ſe laiſſer pénétrer qu'ils ont recherché un prétexte, & que leur fin eſt toute éloignée de ce qu'on ſe doit promettre de leur bonne foi. Monſieur de la Thuillerie, auquel vous en avez écrit, pénétrera ſans doute une partie de ce myſtere, & s'il n'obtient pas les ordres qu'il aura à pourſuivre, il ne faudra pas pour cela condamner les autres, puis qu'il nous ſemble, que leur maniere d'agir a quelque couleur: Ce n'eſt pas qu'elle ſoit de ces couleurs fortes, ſur leſquelles le temps ni le ſoleil ne font point d'impreſſion. On connoît bien qu'elle eſt empruntée, & que miſe dans la balance avec la ſolidité de nos raiſons elle doit s'évanouïr. Mais puis qu'il nous importe d'être en part de tout ce qui ſe negocie, & que nous offrons d'en donner une pareille, il faut chercher la voie d'y réuſſir. Celui à la verité qui convient que s'il y avoit un Médiateur, il appelleroit le Miniſtre du Prince allié toutes les fois qu'il negocieroit avec lui, ſemble ſe condamner à uſer d'une pareille regle, quand, ſans l'intervention d'un Médiateur, il traite à droiture avec ſa Partie, & d'autant plus que c'eſt ſon Maître qui a exclus le Médiateur convenu, en lui faiſant la guerre, que de l'autre côté on uſe de la franchiſe qu'on ſe doit promettre, même qu'on faſſe plus qu'il n'avoit demandé, mais puis qu'on eſt reſolu de complaire aux Suedois, & qu'on leur conſent qu'ils ont droit de prétendre, que leur Miniſtre ſera préſent à toutes les Conferences que Votre Alteſſe, & vous, Meſſieurs, ferez avec les Médiateurs, pourvû qu'ils acquieſcent de mener ou appeller Monſieur de la Barde toutes les fois que de leur côté ils negotieront, il faut prendre de deux partis l'un; le premier de perſuader Monſieur le Nonce de trouver bon que le Sieur de Roſenham intervienne aux Conferences; le ſecond qu'en la préſence des Médiateurs les Parties s'aſſemblent. Que ſi l'un & l'autre ſont rejettez par Monſieur le Nonce, pour ne ſe vouloir trouver en un lieu, où le Miniſtre deſire de ſe rencontrer; il faudra le ſupplier de trouver bon, que le ſeul Monſieur Contarini y intervienne, & qu'au ſortir de la Conference les Plenipotentiaires de cette Couronne, & celui de Veniſe ſe rendront chez lui, pour lui faire le rapport de ce qui s'y ſera paſſé. Avant que de lui faire cette ouverture, il ſembleroit bien à propos, d'avoir inſiſté contre lui & de lui avoir fait remarquer combien cette retenue eſt inutile, & qu'elle lui ôte, & au Pape une partie de la gloire, qu'ils doivent eſperer, ſi Dieu donne benediction à l'Aſſemblée & que les Papes Urbain & Clement ne ſe ſeroient jamais arrêtez ſur une ſemblable difficulté, le dernier s'en étant ſouvent expliqué, & l'autre l'aiant déclaré en envoiant le Cardinal de Florence pour intervenir au Traité de Vervins, où les Anglois étoient priez de ſe trouver, & qui ſe firent longuement attendre, ſans qu'il paroiſſe, que le Legat ait fait difficulté de ſe trouver en un lieu, où les Deputez des Anglois devoient intervenir. Mais s'il ne pouvoit ſe rendre capable de raiſon, cela ne vous devra pas empêcher de faire faire ouverture de Traité en la préſence pourtant de Contarini, avec les Miniſtres de l'Empereur, afin que le prétexte de la deference étant levé, les Suedois ne puiſſent rejetter de faire intervenir en leurs Conferences, ledit Sieur de la Barde. Si les Suedois ne ſe rendent à ces divers expediens, & qu'ils continuent à ſe déclarer, qu'il ſuffit, que les Plenipotentiaires donnent part aux Miniſtres ſubalternes de ce qu'ils auront traité; il y a lieu de croire, qu'ils ont quelque intention ſecrete, & qu'ils veulent avancer leurs affaires, en abandonnant les nôtres, & pour lors il faudra s'en plaindre & aviſer ce qu'il conviendra être fait pour le ſervice & avantage de Sa Majeſté. Juſques à préſent on croit qu'il n'y a rien à craindre des Suedois, & toutefois je ne ſuis pas hors de ſoupçon quand je conſidere, que dès que vous avez témoigné agréer l'ouverture qu'ils nous faiſoient, de rendre l'Alliance immortelle, qui ne doit durer que dix ans après la Paix conclue, ils ont changé de diſcours. La plus douce interpretation qui puiſſe être donnée à leur ſilence, c'eſt qu'ils voudroient être recherchez, & ne pas rechercher la France. S'ils ſe ſouvenoient qu'ils n'ont qu'une Treve avec la Pologne, que le Moſcovite envie leur grandeur, & qu'ils lui occupent des Païs & des Places; qu'ils ont contraint le Roi de Dannemarc de leur ceder diverſes Provinces parce qu'il avoit été ſurpris; qu'ils l'offenſent de nouveau en demandant pour partie de leur récompenſe un Archevêché de longue main poſſedé par ceux de ſa Maiſon, & dont à préſent l'un de ſes Enfans eſt pourvû; ils pourroient bien connoître que l'Alliance de la France leur eſt bien plus utile que ne nous ſeroit la leur; mais la fortune les a élevez à un tel point qu'ils croient toutes choſes au-deſſous d'eux, & la baſſeſſe, avec laquelle ils ſont recherchez des Imperiaux, les enfle de nouveau. Si ceux-ci font bien, la ſuite du temps nous le fera voir; & ſi pour trop deſirer plaire aux autres, ils n'éloignent pas la concluſion de la Paix. Le même temps nous éclaircira ſi ce qui a ſi ſouvent été écrit par Monſieur de la Thuillerie étoit fondé ou non, que la Suede ne la veut, & n'en ſouffre le pourparler, que pour n'offenſer pas tout le monde. Des réponſes auſſi qui ſeront faites à vos demandes nous jugerons de l'intention des Eſpagnols, & nous connoîtrons auſſi bien-tôt celle des Imperiaux, avec leſquels vous ne ſauriez plus tarder d'entrer en conference, puis que les Deputez de Meſſieurs les Etats ſont enfin joints à Munſter. Il a été conſideré comme l'Eſpagne les recherche, & comme l'Empereur tient ſa gravité à leur endroit; l'un nous a fait voir, que nous avons eu juſte ſujet de les favoriſer du tître & des autres

1646.

avan-

1646. avantages que nous leur avons donnez, que les Eſpagnols leur auroient ſans doute deferez; l'autre, que s'il falloit continuer la guerre, ils pourroient être plus diſpoſez à obſerver ce qu'ils ont promis par le dernier Traité de rompre avec lui, dont nous n'avons jamais pû obtenir l'execution. Je ne voudrois pas pourtant en être garand pour les grandes difficultez qu'ils y ont apportées. Je vous envoye les Sauvegardes que vous m'avez demandées pour le Baron de . . . . . qui s'eſt rendu Jeſuite; on s'eſt porté à le favoriſer par la recommandation que vous en avez fait.

J'ai été aſſûré par Monſieur le Tellier, que le Secretaire de Monſieur de Vautorte ne tarderoit pas plus d'un jour ou deux à ſe rendre en cette Ville, & qu'il m'apporteroit les papiers que je lui avois demandez. Si de ſon côté il n'a eu le ſoin de vous les envoier, je ne manquerai pas à ce que je dois, qui me ſuis laiſſé dire qu'ils ſont très-exacts, & tels que vous les avez deſirez. J'avois déja commencé cette Lettre, & j'en étois venu juſques ici, quand la votre du vingt du paſſé m'a été renduë, laquelle a bien donné l'être à une nouvelle deliberation ſur ce qui ſeroit de faire au ſujet de la difficulté que vous marquez être opiniâtrement ſoûtenue par les Suedois en ce qui regarde d'admettre aux Conferences, qu'ils tiendront avec les Imperiaux, Monſieur de la Barde: mais on n'a pas crû devoir ni pouvoir changer celle qui avoit été priſe, mais ſeulement de s'expliquer plus nettement, qu'il n'avoit été fait, qu'on ne peut ſouffrir ce traitement; & pour lever aux Suedois tout ſujet de nouvelle prétention & de former quelque intrigue nouvelle, ſa Majeſté entend que vous conſentiez de traiter face à face, comme l'on dit, avec les Imperiaux, conſentans que ce ſoit en la préſence des Médiateurs, ſi tous deux y veulent intervenir, & en tout cas en la préſence du ſecond, qui ne ſauroit y apporter nulle difficulté; aiant néanmoins apporté tant de circonſpection que vous pourrez pour diſpoſer Monſieur le Nonce d'y intervenir. La difficulté, que vous apprehendez pour la France, ne peut empêcher ce qu'on deſire, puis que l'Aſſemblée ſe tiendra en un lieu tiers, comme à dire au lieu d'un des Médiateurs, ou dans un qu'on choiſira, ou en l'un de ceux des Députez. Si c'eſt chez le Nonce, la premiere ſeance appartient aux Imperiaux, & ainſi en quelque lieu que vous vous rencontriez, hors dans la maiſon d'un d'entr'eux, où vous aſſemblant par commodité, comme auſſi pour le même, de fois à autre chez vous, la civilité les obligeroit de vous ceder, & il fut ainſi pratiqué à Vervins; ce que vous ſavez très-bien, que le Legat & le Nonce occupoient le premier rang, le ſecond Meſſieurs de Bellievre & de Sillery & le troiſiéme les Députez de l'Archiduc, leſquels pourtant comparurent en l'Aſſemblée avec pouvoir du Roi Catholique, & le Général des Cordeliers, qui avoit fait les mêmes avances, ſe mettant au-deſſous de tous, comme n'étant pas Miniſtre du Pape. Cet exemple peut ſervir de regle, & il eſt bon qu'il ſe trouve, puis qu'il nous importe du tout de faire intervenir Monſieur de la Barde aux Aſſemblées des Miniſtres Imperiaux & Suedois. Quelqu'un approuvant la reſolution qui étoit priſe, fit remarquer que cette précaution ne peut pas empêcher, qu'ils n'arrêtent des conditions ſecretes entr'eux, & c'eſt une verité dont il faut convenir. Mais quand on eſt éclairé, en de certaines rencontres on va plus retenu, de crainte d'être pénétré, à quoi le premier aſſujetiſſement donne de grandes facilitez. Quand bien Monſieur le Nonce refuſera de ſe trouver auxdites Conferences ſans autre raiſon, ſinon parce qu'il l'aura voulu, ou ſur la difficulté qu'il a formée ſur la défenſe appoſée au Concile de Trente, ſur peine d'excommunication, d'avoir nulle pratique avec les heretiques, ſi ne laiſſera-t-il pas de remplir la place de Médiateur, à raiſon de ce qui lui ſera rapporté, ainſi qu'il a été ci-deſſus dit, & pourra demeurer établi pour en faire la fonction entre la France & l'Eſpagne, & l'on peut dire que ç'a été la principale viſée du Pape Urbain, que de moienner la Paix entre ces Couronnes; ſoit qu'il les eût conſiderées comme celles qui donnent le mouvement à toutes les autres de l'Europe, ou pour s'être imaginé que l'Empereur avoit tant de dependance de l'Eſpagne, qu'il lui ſeroit force d'en ſuivre les mouvemens, & qu'il ſeroit difficile, que les Suedois & les autres Alliez, continuaſſent la guerre, avec eſperance de quelque ſuccès, ſi la France n'y étoit en part. 1646.

Entretien avec l'Ambaſſadeur de Veniſe touchant Philipsbourg & la Lorraine.

Devant que d'entrer ou répondre aux autres points contenus en votre derniere Depêche, j'eſtime vous devoir faire recit de ce qui s'eſt paſſé entre moi & l'Ambaſſadeur de Veniſe, lequel appuiant, ſous des termes très-moderez, le jugement que ſon Collegue fait de nos demandes, il m'a ſemblé lui devoir dire, qu'elles étoient bien médiocres comparées aux grandes que faiſoient les Suedois, aux frais que nous avons faits pour le maintien de la cauſe commune, & pour les grandes prétentions que nous avions contre la Maiſon d'Aûtriche. Et ſur ce qu'il a plus inſiſté contre Philipsbourg que ſur le demeurant, je l'ai prié de conſiderer, comme nous en aurons beſoin pour aſſiſter nos amis; que quant à la Lorraine, dont la retention l'effraioit, l'une des parties de cet Etat appartient au Roi, par un droit legitimement établi, qui eſt celui de confiſcation prononcée par le Parlement; & pour la Lorraine qu'il la falloit diſtinguer en deux parties: l'une Souveraine, dont le Duc avoit pû diſpoſer, & qu'il avoit donnée, aiant violé ſes Traitez, & l'autre dépendante de l'Empire, laquelle aiant été ſoûmiſe à la même peine, pourroit bien faire naître quelque difficulté, mais qui étoit très-legere; attendu que le Duc uſoit de tous droits de Souveraineté ſur cette partie. Je vous rends compte de ce detail, pour vous faire ſavoir, que Contarini ne s'eſt pas contenté de blâmer au lieu où il eſt, ce que vous avez demandé, mais que l'aiant écrit en cette Cour, il le peut bien avoir mandé ailleurs.

On pourroit donner à l'Archiduc une penſion de 50000. écus pour dédommagement de l'Alſace.

On eſt entré en penſée, au cas qu'il falut dédommager l'Archiduc de Tirol, de la perte qu'il ſouffriroit par la privation de l'Alſace, de lui faire une rente de cinquante mil écus, & en aſſûrer le paiement en telle Ville qu'il voudroit, & par les voies les plus ſûres qui pourroient être propoſées. Et il n'a pas été jugé qu'il fût avantageux de faire nulle déclaration publique de l'intention de Sa Majeſté de conſerver la Dignité Electorale au Duc de Baviere; parce que cela ſeroit inutile, & pourroit donner telle jalouſie aux Suedois, qu'ils ſeroient pour en avancer leur Traité, & qu'il ſuffiſoit que ledit Duc en fut aſſûré. A quoi il ſera aviſé & ce ſera un de vos ſoins, ſur lequel

Il faut tenir ſecrete l'intention de la France de conſentir à la Dignité Electorale de Baviere, car les Suedois en prendroient de l'ombrage.

1646. lequel on ne ſe repoſera pas ſi abſolument que par autre voie on ne s'en laiſſe entendre avec lui, qui doit deſirer pour le bien de la Religion Catholique, & pour ſes propres interêts, que nous ſoions puiſſants, & bien établis en Allemagne : ne pouvant ignorer que les Suedois & les Proteſtans ſongeront toûjours à la ruïne de l'un ou de l'autre.

J'évite de plus rebattre ce qui ſera de faire pour les Hollandois ; vous avez en main dequoi aſſûrer leur défenſe, & il n'y a rien à ſouhaiter, ſinon qu'ils ſe rendent dignes des aſſiſtances, qu'ils ont eu du paſſé, & de celles qu'on leur offre à l'avenir. Tant les Etats que Monſieur le Prince d'Orange ſe rendent très-difficiles à ce qui leur eſt demandé pour Madame la Landgrave, mais nous ne deſeſperons pas d'obtenir une prolongation du terme qui expire, & comme la choſe le merite on s'y emploie avec attachement, ſuite d'offices, & avec vigueur. Pour recueillir les troupes Allemandes qui doivent ſe former en Heſſe, ou y paſſer, on y envoiera un homme de condition & de capacité, ſelon que vous l'avez conſeillé. Et pour moi, bien que j'aie été eſconduit toutes les fois que j'ai parlé d'aſſiſter cette Alteſſe de quelque ſubſide extraordinaire, je ne laiſſerai pas de continuer de le propoſer, jugeant qu'il eſt auſſi juſte de le faire, qu'il ſeroit perilleux d'y accoûtumer les Suedois. Et je m'en ſuis bien expliqué avec Monſieur le Baron d'Avaugour, que nous envoierons au premier jour vers Monſieur le Maréchal Torſtenſon, aiant pris les ſentimens de Monſieur le Maréchal de Turenne, qui eſt en cette Cour, ce qui ſera expedient de faire la Campagne prochaine.

REPLIQUE

De ſon

EMINENCE

AU MEMOIRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

Du 20. Janvier 1646.

Envoiée à Munſter le 6. Fevrier audit an.

Les Eſpagnols doivent conſentir à l'échange, quoi que la France y gagne, à cauſe du mauvais état de leurs affaires. La France conſentira au mariage dans la vûe dudit échange. Les diviſions inteſtines empêcheront les Anglois de s'y oppoſer. Cet échange ſeroit indifferent aux Portugais, deſquels au bout du compte on ne doit pas fort s'embarraſſer. Il faudra menager cette affaire bien délicatement envers les Catalans. Les Etats y conſentiroient en donnant Anvers au Prince d'Orange, pourvû que cette Ville relevât d'eux, & que ce Prince apuiât l'échange. Ce que d'Eſtrades lui en doit dire. Le Cardinal ne croit pas à propos de mettre ſur le tapis la ceſſion des droits au Roiaume de Navarre. La France ſe louë de plus en plus de Baviere, qui offre de faire avec elle un Traité ſecret. Le Cardinal ne s'éloigne pas d'une ſuſpenſion d'armes en Allemagne. Son entretien avec l'Ambaſſadeur de Veniſe, auquel il ſe plaint de Contarini. Differends avec le Pape. Si on ſe relâchoit ſur Philipsbourg, il faudroit tâcher d'avoir Briſac & les deux Alſaces. 1646.

LEs avantages que le Roi retireroit de joindre les Païs-Bas à la France ſont ſi évidents & ſi palpables, qu'il eſt impoſſible, après les avoir conſiderez, que ce que j'ai mis des raiſons dans un Memoire à part pour flater les Eſpagnols d'un profit qu'ils auroient de rentrer en Catalogne, puiſſe faire grand effet. Auſſi n'ai-je jamais crû, qu'elles fuſſent à beaucoup près ſi fortes ; & il n'y a perſonne, qui ne ſache que deux oppoſez ſont toûjours incompatibles, & que quand une perſonne gagne il faut neceſſairement que l'autre perde. Il eſt donc indubitable, que la France ſeroit la mieux partagée en cela, & que ſi l'échange dont eſt queſtion avoit à ſe faire de Païs à Païs en pleine Paix & de gré à gré, les Eſpagnols auroient tort d'y conſentir. Mais il n'en eſt pas ainſi dans la neceſſité abſoluë où ils ſont, & qu'ils reconnoiſſent eux-mêmes de devoir arrêter les progrès de cette Couronne & de ſes Alliez par quelque moien que ce ſoit, afin d'éviter un plus grand mal, & peut-être leur ruïne entiere ; & voiant d'ailleurs l'orage des Armées Ottomanes, qui peut après la priſe de Candie, (ſi elle arrive) fondre en un moment ſur les Roiaumes de Naples & de Sicile, qui ſe trouvent ſans défenſe ; & conſiderant ſur tout l'état preſent de la Flandre, qu'ils peuvent aſſez vrai-ſemblablement perdre en une ſeule Campagne, de ſorte qu'ils peuvent trouver leur compte, & doivent même deſirer de rentrer dans un Païs, qui leur eſt auſſi important, que la Catalogne (où par la continuation de la guerre nous ferons chaque jour de nouvelles conquêtes) en ſacrifiant un Etat dont ils ſont à la veille d'être chaſſez, & que dans le plus haut point de leur fortune, ils

Les Eſpagnols doivent conſentir à l'échange, quoi que la France y gagne, à cauſe du mauvais état de leurs affaires.

1646. ont ſouvent conſulté d'abandonner pour leur propre interêt, ſans en tirer aucun profit que celui de s'exempter des dépenſes de la guerre qu'ils étoient obligez d'y ſoûtenir.

La France conſentira au mariage dans la vûe dudit échange.

Il eſt de plus à remarquer, que cet expedient, quelque deſavantageux qu'il puiſſe être aux Eſpagnols, leur donnera lieu de ſortir d'affaire avec reputation. Car ils peuvent couvrir la néceſſité qu'ils ont de nous abandonner les conquêtes que nous avons faites ſur eux, par le beau titre de dot, en arrêtant le mariage du Roi avec leur Infante, à qui ils pourroient donner les Païs-Bas, avec les précautions pourtant & les reſerves que j'ai autrefois marquées, afin que quelque accident qui pût ſurvenir, la France demeurât toûjours dans la même poſſeſſion ſous d'autres titres. On pourroit même, ce me ſemble, pour apporter plus de facilité à la concluſion de cette Alliance, convenir ſecretement que ſi le Prince d'Eſpagne, qu'ils peuvent marier dès à cette heure, n'a point d'enfant entre ci & le temps que le mariage du Roi pourroit être conſommé, ils demeureroient quittes de la parole qu'ils nous avoient donnée touchant l'Infante, bien entendu toûjours que les Païs-Bas, dont nous ſerions en poſſeſſion, reſteroient en propre à cette Couronne à titre d'échange ou de Conquête dans une legitime guerre.

Quant aux Anglois, aux Portugais, aux Catalans, & à Meſſieurs les Etats que vous dites que ce parti choqueroit en même temps.

Les diviſions inteſtines empêcheront les Anglois de s'y oppoſer.

Pour les premiers, il eſt certain qu'ils s'y oppoſeroient de tout leur pouvoir ſi leurs affaires propres étoient en un autre état, mais il ſe peut dire que c'eſt aujourd'hui la vraie conjoncture ou jamais de faire réuſſir une pareille choſe ſans y trouver aucun obſtacle de leur part. Ils n'ont nuls Miniſtres à Munſter, leurs armes ont tant d'occupations domeſtiques, qu'elles ne peuvent prendre aucun interêt au dehors; & pour toutes les raiſons qu'ils ſauroient repréſenter aux Eſpagnols, ils les connoiſſent auſſi bien qu'eux. Mais comme c'eſt la pure néceſſité & l'apprehenſion extrême d'avoir pis, qui doit le leur perſuader, ſi une fois leur reſolution en eſt priſe, toutes ces remontrances étrangeres ne produiroient pas grand effet. Au ſurplus la haine naturelle que la Nation Angloiſe a pour la France, & la jalouſie inveterée qu'elle a de ſes proſperitez, eſt un des motifs qui nous doit le plus obliger à faire tous nos efforts pour l'heureux ſuccès de ce point, étant évident qu'une pareille augmentation de puiſſance à ce Roiaume leur ôteroit pour jamais de l'Eſprit la penſée auſſi bien que les moiens de nous nuire.

Cet échange ſeroit indifferent aux Portugais, deſquels au bout du compte on ne doit pas fort s'embarraſſer.

Quant aux Portugais, il n'y a rien contre eux dans cet échange qui ne ſe rencontre également dans le parti de retenir le Rouſſillon & leur rendre la Catalogne, moiennant quelque piéce conſiderable dans l'Artois ou dans la Flandre, ou en toute autre part; dans lequel il ne fût pas arrêté que le Roi d'Eſpagne leur laiſſât la poſſeſſion libre de ce qu'ils tiennent à préſent, puis que nous ne les abandonnerons pas plus en une façon qu'en l'autre, arrêtant toûjours pour eux une Treve la plus longue qu'on pourroit obtenir pendant laquelle on traiteroit à fonds de leur accommodement. Après tout, vous ſavez, Meſſieurs, comme je vous l'ai mandé depuis peu, juſques à quel point va notre obligation envers le Portugal, & que nous ſommes en pleine liberté de chercher nos avantages ſans le conſiderer qu'autant que notre interêt propre le requiert. Et ce qu'il y a de bon en cela, c'eſt que nous n'avons pas à craindre qu'aucun ſoupçon de notre conduite les puiſſe faire accommoder avant nous. Il eſt vrai que je perſiſte toûjours à devoir tenir ferme, & à porter plus hautement leurs prétentions que les Eſpagnols ne s'y attendent, afin qu'ils eſtiment de gagner beaucoup quand nous nous relâcherons & qu'ils nous en tiennent compte à notre profit. 1646.

Il faudra ménager cette affaire bien délicatement envers les Catalans.

Pour les Catalans, bien que ce ſoient aujourd'hui des Sujets du Roi & qu'il dépende abſolument de Sa Majeſté, d'y prendre telle reſolution que le bien de ſes affaires le voudra; néanmoins le point eſt très-délicat à manier, pour la mauvaiſe conſéquence, qu'il y a lieu d'apprehender de la mauvaiſe foi de nos Ennemis. C'eſt pourquoi, outre les autres précautions qui s'y pourront prendre, j'eſtimerois, que ſi nous pouvons obliger par quelque moien, nos Parties ou les Médiateurs de leur part à nous faire la propoſition dont il s'agit, il faudroit ne leur faire de réponſe préciſe, ſi ce n'eſt que l'on en communiquera aux Catalans, ſans la ſatisfaction & le conſentement deſquels Sa Majeſté ne reſoudra jamais rien dans les affaires qui regarderont leur Principauté, & en attendant, on pourroit voir ſi les Eſpagnols deſirent veritablement la choſe, s'ils y marchent de bon pied & ſi donnant conſentement à cet expedient (après nous être aſſûrez que les Catalans recevroient telle ſatisfaction & bon traitement qu'ils ſauroient deſirer) nous pouvons nous en promettre l'execution ſincere. Cependant on a écrit en Catalogne pour faire venir ici un des Deputez, à qui on puiſſe parler ſelon ce qui ſe paſſera à Munſter ſur leur interêt.

Quant à Meſſieurs les Etats, on croit pour les raiſons ci-jointes, que j'ai ramaſſées à la hâte dans un Memoire ſeparé, & auſquelles il s'en peut ajoûter beaucoup d'autres, que mal aiſément ſe peuvent-ils empêcher d'y donner les mains, attendu que la plus forte raiſon politique qu'ils ſemblent avoir pour s'en éloigner, qui eſt celle de confiner avec un ſi puiſſant Roiaume, doit ceſſer; puis que c'eſt une choſe à laquelle ils ont déja poſitivement conſenti dans le Traité de 1635. par le partage des Païs-Bas, qui fut concerté avec cette Couronne & la Hollande, & ſi à preſent nous avions quelque choſe de plus que par le premier projet, il nous coûteroit bon, aiant quitté pour cela une étenduë de Païs très-conſiderable, & remplie de bonnes Places & de belles Villes comme eſt la Catalogne.

Les Etats y conſentiroient en donnant Anvers au Prince d'Orange, pourvû que cette Ville relevât d'eux & que le Prince appuyât l'échange.

De façon que ſi, pour y diſpoſer davantage Meſſieurs les Etats & Monſieur le Prince d'Orange, il étoit jugé à propos de leur lâcher le Marquiſat d'Anvers, qui ſeroit le poſte le plus important & le plus conſiderable qu'ils euſſent, qu'ils ne tiendroient que de la pure liberalité de Sa Majeſté, & qui ſe trouvoit auſſi dans la portion deſdits Etats quand on fit le projet de la diviſion des Païs-Bas, il n'y a point de doute, à mon avis, que cette raiſon avec tant d'autres, ne les portât à deſirer la choſe, & en tout cas à ne s'y pas oppoſer.

J'avois penſé d'abord que Monſieur le Prince d'Orange pourroit tenir Anvers, en relevant de cette Couronne, & en avois écrit en ce ſens, mais j'ai ſongé depuis, que pour ôter tout ſoupçon auſdits Sieurs Etats que nous euſſions deſſein de faire entr'eux aucune diviſion,

1646. ſion, ou profiter du commerce, qui pourroit être introduit à Anvers au préjudice d'Amſterdam, il vaudroit peut-être mieux conſentir qu'il relevât de Meſſieurs les Etats, & le donner en propre au Prince d'Orange.

Puiſque la Cour de Suede ne prétend pas avoir rien à demêler avec l'Eſpagne, & que les Sieurs Oxenſtiern & Salvius ont ſouvent déclaré que nous étions en pleine liberté de terminer les affaires de l'Empire conjointement avec eux, ſans attendre l'accommodement d'Eſpagne, qu'ils croient moins près & plus épineux, il eſt certain, qu'après avoir bien pris nos précautions avec les Catalans, toutes fois & quantes que les Eſpagnols conſentiront au parti propoſé & que les Etats y donneront les mains, l'affaire ſe peut dire conclue ſans difficulté.

Pour moi, bien que je voie que vous autres Meſſieurs, avez peine à croire & avec quelque raiſon, que les Eſpagnols ſoient pour y condeſcendre; néanmoins quand je fais reflexion ſur l'état de toutes les affaires, je vous avouë que je ne puis m'empêcher d'eſperer qu'ils y ſeront obligez, & ce qui me le perſuade le plus, c'eſt que je ſai de ſcience certaine que Picolomini & Caſtel-Rodrigo tiennent la Flandre pour aſſûrement perduë cette Campagne, deſeſperans tout-à-fait de nous pouvoir réſiſter, parce qu'ils ne voient nul jour ni à renforcer leur armée, ni à recevoir aucune aſſiſtance d'Eſpagne. Et ce qui les abat davantage, c'eſt qu'ils ſavent, (& les Miniſtres qui ſont à Madrid le reconnoiſſent & avouent) que nos armées auront encore plus de facilité de faire toutes ſortes de progrès en Eſpagne, qui eſt pour eux la partie la plus ſenſible, ſi bien que voians la perte des Païs-Bas comme infaillible, & leur condition dans la Catalogne en ſi grand danger d'empirer notablement, il n'y a perſonne d'eux qui à la fin ne doive attribuer à prudence, & même à bonheur de pouvoir ſauver tout-à-fait l'un en lâchant l'autre.

La plus grande difficulté qui s'y trouvera, c'eſt la maniere de ménager l'affaire avec les Eſpagnols, pour l'apprehenſion continuelle que nous devrions avoir que, venans à faire entendre ſous main à Meſſieurs les Etats ce qui ſe paſſe, ils ne leur miſſent de tels ſoupçons en tête qui les obligeaſſent à conclure ſeparement leur Traité.

Pour remedier à cela & mettre les choſes en tel état, qu'il ne nous puiſſe arriver d'inconvenient de la mauvaiſe foi des Ennemis, de quelque artifice qu'ils ſe ſervent, j'ai crû que le meilleur moien étoit d'engager adroitement Monſieur le Prince d'Orange à deſirer ce parti-là, & à me prier de tenter toutes les voies de le faire réuſſir, & d'entendre ſans ſcrupule tout ce que les Eſpagnols me voudroient propoſer là-deſſus, ſi ce n'eſt qu'il ſe ſeroit auparavant offert quelque moien à vous autres Meſſieurs, qui vous ait donné lieu & fait juger à propos d'en introduire la Négociation à Munſter, où auſſi bien, quoi qu'il ſe puiſſe ébaucher ailleurs, l'affaire doit toûjours être conclue.

Il eſt indubitable que le Prince d'Orange étant bien mû & perſuadé, ſi on le pouvoit engager à me rechercher lui-même, que j'y travaille, m'aſſûrant que quand il ſera temps, il ſe chargera d'en parler à Meſſieurs les Etats, & qu'ils ſeront ſatisfaits, il ne ſauroit non ſeulement nous arriver du mal du côté deſdits Etats pour cette Négociation, mais nous ne devrons pas douter de leur intention; 1646. quand nous aurons près d'eux un Avocat ſi puiſſant; ſur tout s'agiſſant d'une choſe à laquelle ils ont déja conſenti une fois, & d'étendre notablement l'étenduë de leur domination, affermiſſant pour jamais leurs dernieres conquêtes de Hulſt & du Sas de Gand par le moyen d'Anvers, qui d'ailleurs ſeroit le meilleur & le plus fort boulevart de leur République.

Pour cet effet, on a fait partir en diligence Monſieur d'Eſtrades pour Hollande, ſous prétexte d'aller concerter avec ledit Prince, comme il a accoûtumé, les deſſeins de la prochaine Campagne. Et ce voiage étoit d'ailleurs neceſſaire, pour ôter de ſon eſprit les ſoupçons, que je vous ai mandé dernierement, qu'il y avoit mis d'une Négociation ſecrette.

Ce que d'Eſtrades lui en doit dire.

Il n'a nulle charge de faire aucune propoſition, mais d'expoſer ſimplement audit Prince la ſubſtance des diſcours que Contarini (& d'autrefois Saavedra & Brun) ont jettez des mariages ou des échanges des Païs-Bas & de la Catalogne, & depuis peu ledit Contarini plus préciſément, & que ſa Majeſté juge à propos de le faire communiquer en toute franchiſe audit Prince, par une perſonne confidente, le priant de donner en ſincerité là-deſſus ſes bons avis & de lui faire ſavoir ſes ſentimens.

Ledit d'Eſtrades a ordre bien précis de ne témoigner nulle ſorte d'inclination que la choſe ſoit ici deſirée, mais de prendre plutôt avec adreſſe le contrepied exaggerant à quel prix la France acheteroit ce qui reſte aux Eſpagnols dans les Païs-Bas, puis qu'il y a grande apparence, que continuant encore une année vigoureuſement la guerre, on pourra les en chaſſer, ſans ſe deſſaiſir de la Catalogne, laquelle nous donnant un pied, & un ſi bel établiſſement dans le cœur de l'Eſpagne, nous eſt d'une importance incroiable, en ce que ce Roi-là eſt dans une perpetuelle apprehenſion de tout perdre, ainſi qu'il pourra bien lui arriver, ſi nous y gagnons une ſeule bataille; n'y aiant que peu de Places de ce côté-là, & nulle aſſez conſiderable pour arrêter le torrent d'une armée victorieuſe.

Il doit, le plus délicatement qu'il ſera poſſible, donner des eſperances audit Prince, que ſi, pour les raiſons générales qu'il faut auparavant diſcuter, l'échange propoſé avoit jamais lieu, il y auroit bien moien de faire qu'il y trouvât ſon compte avantageuſement, devant être aſſûré, que le Roi eſt dans toute la diſpoſition, qu'il peut lui-même deſirer pour tous ſes interêts, & pour tout ce qui regarde ſa famille.

Touchant après la matiere, & agitant les conſiderations de part & d'autre, il eſſaiera adroitement de le flatter ſur un repos glorieux pour lui, & qui feroit l'établiſſement ſolide d'une République legitime, & avouée de tout le monde, & ſur les autres avantages particuliers qu'il y auroit lieu de lui procurer, leſquels dans notre intention pourroient être Anvers. Mais pour le lui faire d'autant plus eſtimer, & lui en faire venir plus d'envie, il faut qu'il ſoit en incertitude, ſi la France voudroit conſentir à lâcher une ſi belle piece, & de ſi grande conſéquence.

Ce qu'on doit tenir pour conſtant, c'eſt que ſi jamais la Princeſſe d'Orange ſe peut imaginer de mettre le pied dans cette Place, il n'y a rien au monde qu'elle ne faſſe

1646. ni reſſort qu'elle n'emploie pour y parvenir.

Leur Maiſon a auſſi un interêt (à ce que l'on dit) de cent mille livres de rente dans la Franche-Comté, qu'ils recouvreroient ſi cet échange ſe faiſoit. Ils deſirent avec grande paſſion de faire le mariage de leur fille avec le Prince de Galles, & la meilleure voie pour en venir à bout, ce ſeroit ſans doute celle de pouvoir contribuer au retabliſſement des affaires du Roi d'Angleterre, comme le Prince d'Orange ſeroit en état de le faire puiſſamment, (quand même il y trouveroit quelque difficulté auprès de Meſſieurs les Etats,) puis que la France ſe pourroit entendre avec lui, en ſorte que les reſolutions qu'elle prendroit en faveur dudit Roi, lui produiroient les avantages qu'il peut deſirer pour ſa Maiſon.

S'il parle d'Anvers audit Sieur d'Eſtrades, il ne répondra rien de précis, mais en général ſeulement, que la Reine eſt très-diſpoſée à le favoriſer en tout, & qu'il repréſentera efficacement à la Reine ce que ledit Prince lui voudra ordonner. Ma penſée ſeroit même, ſuivant que les choſes ſe rendroient de ce côté-là plus faciles, d'eſſaier à retirer Maſtricht dans ce rencontre.

Enfin l'envoi dudit Sieur d'Eſtrades ne peut être que très-avantageux. Car ou le Prince d'Orange s'engagera à nous conſeiller de tenter la choſe, & en ce cas-là nous pourrons, (nos précautions étant bien priſes avec les Catalans) en traiter franchement avec les Eſpagnols, ſans crainte aucune; ou ledit Prince ne le conſeillant pas, nous en ſerons détrompez, & il faudra ſonger à d'autres moiens pour ſortir d'affaire, étant certain qu'il ſeroit non ſeulement perilleux, mais peut-être impoſſible d'en venir à bout, quand Meſſieurs les Etats y ſeroient contraires; parce que ſur la moindre eſperance que les Eſpagnols auroient de les deſunir de la France (à moins que tout fût executé d'abord, à quoi je ne voi aucune apparence,) ils ſe retireroient bientôt de toutes les paroles données.

En tout cas, cette confiance obligera toûjours ledit Prince, lequel certainement la prend entiere en moi, juſqu'aux choſes mêmes de ſon Domeſtique. Et il n'eſt pas à craindre qu'il ne garde ſoigneuſement le ſecret. Outre que ledit d'Eſtrades ne ſe doit engager à rien qui ne vienne dudit Prince, puis que c'eſt plutôt une eſpece de Conſeil qu'on lui demande, qu'une propoſition qu'on lui fait.

Quand ledit d'Eſtrades a fait un peu de reflexion ſur l'humeur dudit Prince & de Madame ſa femme, qu'il penſe bien connoître, il m'a aſſûré qu'infailliblement ils donneront là dedans, & qu'ils ſouhaiteront la choſe avec paſſion. Il juge que d'avoir Anvers, & de confiner avec la France, ce ſera le comble de leur joie, parce qu'ils pourront établir une grandeur ſolide pour leur Maiſon, & la laiſſer autant, & peut-être plus conſiderable en pleine Paix, (quand même leurs Deſcendans n'auroient pas les bonnes qualitez de leurs Ancêtres) qu'elle l'eſt aujourd'hui durant la guerre; ſoûtenuë par une perſonne de l'autorité, du pouvoir, & des autres grandes parties qui ſe rencontrent audit Prince.

Vous voiez, Monſieur, par la part que je vous donne en détail, de tous les ordres qu'a portez ledit Sieur d'Eſtrades, & de toutes mes penſées, avec quel plaiſir je vous découvre juſqu'aux moindres. Il eſt ſur tout important qu'on prenne garde au ſecret. Cependant j'ai dit à Monſieur d'Eſtrades de faire entendre par quelque moien à Monſieur le Duc de Longueville ce qu'il négociera en ſubſtance avec Monſieur le Prince d'Orange, afin que nous gagnions le temps de plus, qu'il faudroit à vous écrire d'ici ce qu'il fera. 1646.

Voila pour ce qui regarde Meſſieurs les Etats en cette affaire. Maintenant pour la conduite avec les Eſpagnols à Munſter, j'ai conſideré l'expedient auquel vous avez ſongé, de faire une propoſition qui donne à penſer, que nos deſſeins à acquerir ou conſerver, ſont plutôt du côté de l'Eſpagne que d'ailleurs, & que cela ſe pourroit, en offrant de quitter nos droits ſur la Navarre, pourvû que l'on nous laiſſe la Catalogne, & qu'on nous mette entre les mains les Places de Terragonne, Tortoſe & Lerida, qui ſont partie dudit Païs.

J'avouë avec vous (& vous avez reconnu en toutes occaſions, que ç'a été toûjours ma penſée) qu'en traitant avec les Eſpagnols il faut tourner le dos au lieu où on veut arriver, & dédaigner ce que l'on ſouhaite. Néanmoins après vous avoir déclaré que quelque reſolution que vous preniez ſur ce ſujet, vous devez être aſſûrez qu'elle ſera entierement approuvée de Sa Majeſté; je vous dirai les doutes que j'ai ſur cette propoſition en la forme qu'elle eſt conçuë.

Le Cardinal ne croit pas à propos de mettre ſur le tapis la Ceſſion des droits au Roiaume de Navarre.

Premierement, il me ſemble que ce ſeroit prendre un trop grand détour, parce que nous ſerions obligez, pour couvrir notre artifice, d'inſiſter long-temps ſur cette demande, & de tenir bon, auparavant que nous puſſions changer du blanc au noir ſans que le monde s'apperçût de notre veritable intention, & ainſi ce qui, à mon avis, ſe pourroit conclurre en un jour traîneroit long-temps, & il n'y auroit pas lieu de rien eſperer là-deſſus avant cette Campagne.

Secondement, j'apprehenderois extrémement que la propoſition de laiſſer la Navarre, & d'abandonner toutes les juſtes prétentions que nous avons ſur ce Roiaume-là, pour un Païs qui n'a pas le même Titre, qui eſt déja entre nos mains, & que l'on ne peut vrai-ſemblement nous ôter, que de notre conſentement, la choſe ne fût pas bien reçuë en France, & que non ſeulement les Gotiques, mais que les vieux Gaulois, par un zele mal fondé, n'en fiſſent du vacarme. Il y a ſi long-temps que nos Rois prennent le titre de Rois de Navarre, & cela paroîtroit une nouveauté ſi grande de quitter un nom imprimé de ſi longue main dans l'Eſprit des François, que je me ſouviens d'avoir ouï dire à ce propos, à feu Monſieur le Cardinal de Richelieu, lors qu'il conferoit avec moi des ordres que l'on avoit à me donner pour l'Aſſemblée de Munſter, où je devois aller; qu'encore qu'il reconnût fort bien que la poſſeſſion du Rouſſillon étoit beaucoup plus importante au Roi que celle de Navarre, il n'auroit jamais oſé opiner de ceder les droits de ce Roiaume-là pour nous aſſûrer ledit Païs.

Et enfin je craindrois extrémement que toute l'Aſſemblée ne fût ſcandaliſée, & ne prît prétexte de crier contre nous, que nous ne voulons point la Paix, puis que, comme vous l'avez fort bien remarqué, la propoſition conçuë aux termes qu'elle eſt, nous eſt beaucoup plus avantageuſe, que le parti que nous avons déja offert, de laiſſer toutes choſes en l'état où elles ſe trouvent. Car pour ce qui eſt du temperament auquel vous aviez penſé, pour remedier à cet inconvenient, de pro-

1646. proposer de consentir ailleurs à quelque échange de Places, ou autres sortes d'accommodemens, pour la commodité reciproque des Parties, il ne me semble pas qu'il soit proportionné au besoin, cela pouvant être autant à notre avantage qu'à celui des Espagnols. Et cependant nous demanderions deux choses, la remise effective de trois Places considerables dans la Catalogne, sans leur ceder que des droits sur la Navarre, qui, bien que justes & legitimes, ne passent aujourd'hui dans leur Esprit que pour des imaginations.

Il me semble donc, que pour ne tomber dans aucun de ces inconveniens, on pourroit touchant le premier, (c'est-à-dire, pour éviter le grand détour de former une proposition réelle, d'y attendre la réponse, & de faire après des répliques, & des dupliques) jetter en passant adroitement à Contarini, ce que vous avez pensé de la Catalogne, & des droits sur la Navarre, s'y conduisant justement comme il a fait avec vous, quand il vous a parlé des Païs-Bas & du Mariage. Je ne doute point qu'il ne releve la chose, & qu'il ne veuille l'approfondir, & ainsi il y aura moien d'imprimer dans l'Esprit de nos Parties, sans qu'ils s'en apperçoivent, ce que nous désirons, peut-être mieux que par une proposition plus reguliere, & plus formelle, sur laquelle ils philosopheroient davantage.

Touchant le second, qui est de ceder les droits sur le Roiaume de Navarre, & d'en quitter par conséquent le tître, il n'y a rien à apprehender d'en faire l'offre en simples discours, parce que nous devons être assûrez de n'être point pris au mot.

Quant au troisiéme, qui est de ne demander pas plus que nous avons fait par notre premiere proposition, on pourroit proposer, comme j'ai dit, en passant que les Espagnols nous remettant Tarragonne, Tortose & Lerida, nous leur remettrons en échange trois Places en Flandre, de même consideration. Et outre qu'ainsi nous serions dans nos premiers termes, que toutes choses demeurassent en l'état qu'elles sont, puis qu'un chacun tiendroit & quitteroit trois Places pour trois autres, cette offre produiroit encore mieux l'effet que nous prétendons, qui est de témoigner une passion d'acquerir du côté de l'Espagne, & nulle visée d'étendre nos limites vers les Païs-Bas. On verroit durant quinze jours, en attendant la réponse de Hollande, quelle mine tiendroient nos ennemis & si notre fermeté touchant la Catalogne, (dont ils ne consentiront jamais, que dans les dernieres extrémitez, à nous abandonner la possession paisible,) ne les porteroit point à songer aux expediens qu'il peut y avoir à nous en faire sortir, en nous faisant trouver notre compte ailleurs.

Et alors je ne vois pas pourquoi Contarini, quelque mauvaise disposition qu'il puisse avoir pour nous, ne fût très-capable & propre à conclurre les choses; puis qu'il en a lui-même si souvent jetté des propos, & qu'il verroit de pouvoir en un jour acquerir une grande gloire en son particulier, & rendre à la République le plus signalé service qui se puisse. Je crois donc qu'on pourroit conferer la chose à lui seul, dès qu'on sera assûré des intentions du Prince d'Orange: si ce n'est que ledit Prince eût jugé à propos que je la dûsse traiter avec Castel-Rodrigo pour en renvoier après, comme j'ai dit, la conclusion à Munster.

Il est bon aussi d'examiner, s'il ne seroit pas à propos que Monsieur le Duc de Longueville en fît grande confidence audit Contarini, lui témoignant de traiter l'affaire seul, & à l'insû de ses Collegues, afin qu'il en fût plus obligé, & plus persuadé du secret. 1646.

En un autre temps, où la République n'auroit point été travaillée des armes du Turc, il y auroit eu quelques reflexions à faire. Premierement, savoir, si elle desireroit véritablement la Paix entre les deux Couronnes, & en second lieu, si elle concourreroit sincerement à procurer à celle-ci un si grand accroissement de puissance, que la jonction des Païs-Bas, mais dans la conjoncture présente où ces petites considerations politiques cedent à de plus pressantes, il est à croire qu'elle ne feint pas, quand elle fait proteſter par ses Ministres (comme fait continuellement cet Ambassadeur) qu'elle ne desire que l'accommodement en quelque façon qu'il se fasse, parce qu'effectivement c'est son principal interêt.

Il lui importe aussi beaucoup que l'on sorte d'affaire, plutôt par la Paix que par une Trêve, parce qu'autrement, il seroit mal aisé, que la France, qui vit depuis si long-temps en bonne amitié avec la Porte, pût rien écouter sur les propositions de la rompre, ni de s'engager en nulle dépense de consideration, mais plutôt de mettre de l'argent en reserve pour soûtenir la guerre, quand elle seroit obligée d'y rentrer.

Je ne vois donc nulle difficulté, puisque vous n'avez pas jugé à propos de relever encore le dernier discours que vous a fait Contarini là-dessus, en l'obligeant à éclaircir davantage l'intention de nos Parties, que si vous ne pouvez l'engager à vous en reparler de nouveau, on ne puisse lui permetre d'en parler comme de lui, & que la France seroit pour y consentir à certaines conditions, pourvû que Messieurs les Etats en eussent satisfaction, & concouruſſent en même temps à la Paix, ce que vous ne tarderez pas d'apprendre bientôt par le Sieur d'Estrades.

Il faudra, Messieurs, se bien souvenir, s'il vous plaît, au cas que cette Négociation prene pied, de tâcher à faire entrer l'Empereur & Baviere pour garands de l'execution de tout ce dont on auroit convenu, surquoi je me remets à ce qui est plus particulierement porté en cette matiere par une de mes Dépêches précedentes. Et cela afin que nous ne demeurions pas exposez à aucun inconvenient en la Catalogne, soit que les Espagnols, après avoir traité, vinssent par quelque accident à s'en repentir, soit que dès le commencement ils n'eussent eu autre pensée que de nous tromper, & d'avoir lieu de faire dire aux Catalans que nous aurions consenti de les abandonner. Pour cet effet, il sera necessaire d'y apporter toutes les précautions imaginables, & d'en prendre toutes les sûretez possibles, comme celle ci-dessus, parce qu'ou elles serviront à les tenir en bride, & à leur faire executer ponctuellement ce qu'ils auront promis, ou ne le faisant pas, ils seront les premiers à en être châtiez, s'étant mis sur les bras ceux qui présentement sont dans leur parti même.

Il sera aussi bien à propos, comme il en est touché quelque chose ci-devant, de demander dans le même parti la Paix pour le Portugal, & puis la Treve pour douze ans, & d'insister extrémement, afin que la réduisant à quatre ou à trois, il paroisse que nous relâchons

1646. beaucoup pour faciliter l'accommodement. Et à la verité il y a lieu de bien faire valoir ce point. Car effectivement toutes fois & quantes que la France conſentira de n'aſſiſter directement ni indirectement le Roi de Portugal, c'eſt à proprement parler rendre au Roi d'Eſpagne ce Roiaume-là, & tout ce que les Portugais prétendent aux Indes. Ce qui (non compris même la Catalogne) lui eſt plus important que les Païs-Bas, qui ſont d'ailleurs ſur le point de ſe perdre.

Auſſi me ſemble-t-il qu'il ne faut pas d'abord conſentir à la reſtitution entiere de la Catalogne & du Rouſſillon, mais venir par degrez; d'autant plus que Contarini n'a juſques à préſent parlé que de la Catalogne, dont il ſera bon de prendre avantage, & de faire du moins tout notre poſſible, pour conſerver dans ladite Comté quelques-unes des Places qui nous ſont les plus voiſines, comme Colioure & Salſes, ou pour le moins celle-ci, qui ne leur eſt pas de grande conſéquence, & qui nous ſerviroit pour fortifier la tête du Languedoc. Ce n'eſt pas, que ne le pouvant obtenir, cela doive empêcher la concluſion du Traité, puiſque, Dieu merci, le Roi d'Eſpagne ne ſera jamais gueres en état de faire des efforts conſiderables de ce côté-là, & outre qu'il y a grande diſtance juſques à Paris, on pourra fortifier davantage Leucatte, & qu'en faiſant de Narbonne une Place comme Perpignan, avec une forte garniſon, ſous un Gouverneur capable & fidelle, on peut rendre cet endroit-là plus fort qu'aucun autre du Roiaume, qui confine avec les Etats d'Eſpagne.

Pour concluſion, nous devons appliquer toute notre induſtrie, pour que de nos grands appareils pour la Campagne prochaine, & de la vive apprehenſion que les ennemis ont avec raiſon de nos progrès, particulierement en Flandre & en Eſpagne, nous tirions, ſans combattre, le fruit que nous pourrions eſperer en faiſant la guerre, aſſûrant ſans hazard les mêmes avantages à cette Couronne. C'eſt pour cela qu'il eſt neceſſaire de ne perdre que le moins de temps qu'il ſe pourra, pour réduire la Négociation au point que nous la pouvons deſirer avant que la belle ſaiſon permette aux armées d'agir.

Nous avons de nouveau avis de Stockholm & de divers autres endroits, qu'il n'y a pas lieu de douter de la foi des Suedois, & qu'abſolument ils ne ſe departiront point des Traitez d'Alliance. On me mande de Veniſe, (& c'eſt une perſonne qui aſſûre avoir vû les Lettres mêmes de Contarini) que tout d'un temps il avoit écrit à la République & à ſes amis particuliers, donnant pour infaillible l'accommodement des Imperiaux avec les Suedois, mais qu'en dernier lieu il mandoit poſitivement que ceux-là en avoient perdu l'eſperance, & que toute cette Négociation étoit rompue. Mais puis que Monſieur de Saint Romain ſe trouve déja parti, cela ne gâtera rien, & ne peut produire qu'un bon effet; ſi ce n'eſt peut-être que tant de differentes pieces, que nous faiſons jouer, donneront trop de vanité aux Suedois, & leur perſuaderont trop la neceſſité que nous croions avoir d'eux, par les grandes apprehenſions que nous témoignons de les perdre.

La France ſe loue de plus en plus de Baviere qui offre de

Je me ſuis extrémement rejoüi d'apprendre la ſatisfaction que vous avez déja eue, de la derniere Lettre que je vous ai adreſſée de Monſieur le Duc de Baviere au Nonce, & que ce qu'elle contenoit d'important vous a été communiqué par ſes Miniſtres. En quoi j'avoue qu'outre le motif du ſervice du Roi, j'ai encore une eſpece de chatouillement de voir réüſſir ce que je me ſuis figuré il y a long-temps, que ce Prince ſeroit un jour le vrai Médiateur pour la France, & l'Inſtrument le plus efficace pour lui faire avoir ſes ſatisfactions dans la Négociation de la Paix. 1646. faire avec elle un Traité ſecret.

Je vous envoie une nouvelle Lettre que le Nonce a reçue de Monſieur le Duc de Baviere, & la copie de celle qu'il a écrite au Pape, ſur les affaires qui ſe paſſent entre la France & Rome, qui eſt d'autant plus à eſtimer, qu'elle n'a point été recherchée, & qu'elle fait voir que ſes fins vont au bien public & qu'il a grand reſpect pour cette Couronne, ſans ſe ſoucier beaucoup de déplaire aux Eſpagnols.

Le Nonce m'a fait inſtance en grand ſecret de ſa part, pour conclurre dès à preſent une étroite Alliance & union, qui ne ſoit ſûe de perſonne. Il a ſur tout deſiré que je n'en écriviſſe rien à Munſter, ſe plaignant avec grand ſentiment que toutes les propoſitions que me fit ſon Confeſſeur, y ont été publiques. Et auſſi il ne vouloit pas que les Miniſtres, qu'il a en l'Aſſemblée, en ſuſſent rien. C'eſt pourquoi je vous prie, Meſſieurs, de prendre garde, s'il vous plaît, à ne leur rien témoigner même indirectement. Je crois bien qu'il ſera très-avantageux de faire un Traité particulier avec lui lors que la Paix ſe fera, mais de l'arrêter & conclurre dès à cette heure, c'eſt ce qu'il faut auparavant bien examiner, & je vous prie de m'en mander au plutôt votre ſentiment.

Le Cardinal ne s'éloigne pas d'une ſuſpenſion d'armes en Allemagne.

Je vous avoue que je ſouhaitterois paſſionnément de voir la Négociation de la Paix de l'Empire reduite à tel point que, les points principaux étant ajuſtez particulierement à la ſatisfaction des Couronnes, on pût dans la certitude de la Paix ſonger à faire une ſuſpenſion d'Armes, pendant laquelle on acheveroit de vuider les autres points. Ma raiſon eſt que je ne vois point de ſolides avantages pour nous à eſperer par les armes en Allemagne, ſoit que les ſuccès y ſoient heureux ou infortunez. Notre Armée eſt emploiée contre celle d'un * Prince, lequel, à ce qui nous paroît, agit ſi bien & ſi ouvertement pour la ſatisfaction de cette Couronne, que je ne ſai ſi l'interêt de ſa Majeſté doit permettre qu'on travaille à le ruiner, quand on le pourroit faire, & ſi étant ſans armée, & ſans credit dans l'Aſſemblée, les affaires de la France n'en iroient pas plus mal. D'ailleurs, le moindre évenement dans la guerre eſt capable de changer toute la diſpoſition des choſes qui paroît aujourd'hui fort bonne pour la Paix, & pour la faire avantageuſe à cette Couronne. Si les Imperiaux étoient défaits, les Suedois en deviendroient inſuportables. Si l'armée Suedoiſe étoit ruinée, ce ſeroit encore pis; l'Empereur parleroit plus haut, & le Duc de Baviere, aiant d'autres eſperances, ne nous ſeroit plus ſans doute ſi favorable. Tout cela me donne de l'inquietude, & il ſeroit bon de ſonger à quelque moien de nous en mettre l'eſprit en repos. Il eſt vrai qu'il ſera mal aiſé que nous puiſſions repaſſer le Rhin de tout le mois d'Avril, & d'ici là il y a du temps pour prendre nos meſures, ſuivant le train que prendra la Négociation. Sur quoi il eſt à propos que vous ſoiez informez, que tous les avis que je reçois de Vienne, & d'autres endroits, portent

* Le Duc de Baviere.

1646. tent que Traütmansdorff a depuis peu reçû de nouveaux ordres, de ne pas retourner ſans avoir conclu la Paix dans l'Empire, que l'on veut à quelque prix que ce ſoit. Et en dernier lieu il eſt paſſé un certain Moine de Milan, Confident de l'Empereur, & envoié par lui au Roi d'Eſpagne, pour lui confirmer ce qu'il lui a déja fait declarer par le fils du Marquis de Grana, qu'il étoit abſolument forcé par l'état de ſes affaires, & par les inſtances des Princes de l'Empire, à faire la Paix en Allemagne; ſurquoi il le prioit de prendre ſes meſures pour ſon accommodement.

Son Entretien avec l'Ambaſſadeur de Veniſe.

L'Ambaſſadeur de Veniſe me vint voir hier. J'eus une longue conference avec lui & je vous puis aſſûrer, que ſi vous avez autrefois été ſatisfaits des diſcours que je lui ai tenus, & à d'autres Miniſtres, vous aurez ſujet de l'être au double de celui-ci, où je n'ai laiſſé rien à lui dire, en ſorte qu'il m'a paru très-perſuadé de pluſieurs choſes qui ſont utiles à nos fins. Il m'a fait toutes les ſatisfactions poſſibles de la part de Contarini & de grandes proteſtations, qu'il ſeroit ſuperflu de vous mander pouvant aſſez vous les imaginer. Ma réponſe a eu pour but de ne lui pas ôter l'eſperance que l'on ne rétabliſſe une entiere confiance avec lui, pourvû que l'on reconnoiſſe qu'il procede en vrai Médiateur, & qu'il n'efface pas l'opinion qu'il a autrefois donnée de ſon inclination envers cette Couronne; & après m'être étendu ſur les louanges & merites de ſa perſonne connue de tout le monde, & exaggeré, que ſi j'avois moi-même eu à choiſir un Miniſtre dans Veniſe pour l'emploi qu'il a, je n'aurois jetté les yeux que ſur lui.

Auquel il ſe plaint de Contarini.

Et cela, afin de lui laiſſer toûjours une porte ouverte, & l'obliger à changer de conduite, j'ai fait ſavoir audit Ambaſſadeur tous les ſujets de plaintes & méfiances, que ledit Contarini nous avoit donnez, cottant en détail la pluſpart des choſes qu'il a faites à notre préjudice; ſoit en parlant à diverſes perſonnes à Munſter ou écrivant au dehors, ce qui nous devoit rendre les intentions de la République même ſuſpectes, ſachant avec quelle ponctualité elle veut que ſes Miniſtres executent ſes ordres.

Je n'ai pas manqué à me ſervir de ce que je vous mandai dernierement que ſi la Paix ſe fait, ce ſera ce que deſirent leurs Majeſtez; & ſi elle eſt retardée, c'eſt ce qui convient à cette Couronne. J'ai ajoûté que ſi je tenois la même place dans le Conſeil d'Eſpagne, que j'ai l'honneur d'occuper dans celui du Roi, je ferois veritablement tous les efforts poſſibles, pour retirer quelque piece de ce que leur Monarchie a perdu, mais que cela ne ſe pouvant avant la Campagne prochaine, je croirois trahir mon Maître, ſi je ne lui conſeillois de ſacrifier même encore quelque choſe de ce qu'il a, plutôt que de n'avoir pas un accommodement, qui puiſſe arrêter les progrès de la France & des Alliez, qui peuvent ſi vrai-ſemblablement cauſer ſa ruïne entiere. Que nous avons déja fait en ſorte tous nos préparatifs pour la Campagne prochaine, que ſoit que la Guerre continue, ou que la Paix ſe faſſe, il n'en coûtera pas un ſol moins au Roi, juſqu'au mois d'Octobre, les recrues du Corps de reſerve & les rafraîchiſſemens que l'on deſtine pour les Armées de deça, qui reſtoient à faire, aiant été reſolus au dernier Conſeil, & l'argent s'en diſtribuant déja aux Officiers.

Enfin, j'ai conclu avec cet Ambaſſadeur, 1646.
en lui diſant qu'il pouvoit donner à la République les bonnes nouvelles de l'aſſûrance de la Paix, puis que voiant que les grands aprêts que nous faiſons, n'obligent nos ennemis à en faire aucun, ni en Flandre ni en Eſpagne, pour nous réſiſter, il faut conclure, ou qu'ils ſeroient dans le dernier aveuglement, & que Dieu les voudroit perdre, ou qu'aiant la ſatisfaction de nous avoir engagez en des dépenſes effroiables & inutiles, ils ſe ſerviront à point nommé, du moien aſſûré que nous leur avons fourni, de nous faire tomber les armes des mains, par le conſentement qu'ils donneront à faire la Paix, en laiſſant toutes les choſes en l'état qu'elles ſe trouvent aujourd'hui; Sa Majeſté perſiſtant à préferer le repos de la Chrétienté aux avantages, qu'elle voit pouvoir remporter la prochaine Campagne, quoi qu'elle reconnoiſſe plus que jamais la foibleſſe des ennemis, & les moiens qu'elle a tous prêts d'en profiter infailliblement. Enfin ſi l'Ambaſſadeur mande tout ce que je lui ai dit, je vous aſſûre que cela fera un très-bon effet.

Differens avec le Pape.

Je vous envoye la copie de tous les avis que j'ai reçû de Rome de diverſes perſonnes, ſur la ſortie de Monſieur le Cardinal Barberin, & de ſon frere, afin de vous divertir quelques momens, à conſiderer ce qui ſe dit, & les raiſonnemens qu'un chacun fait.

Il me ſemble qu'il ſeroit bon que les choſes continuans de la ſorte vous priſſiez occaſion en quelque conference avec Contarini, de vous laiſſer entendre en paſſant, que dans la concluſion de la Paix il faudra voir quelle ſatisfaction le Pape donnera à la France, en divers points de juſtice, qu'elle prétend de ſa Sainteté & notamment ſur le fait de la Maiſon Barberine, à qui on impute à crime de s'être ſoûmiſe à la protection de cette Couronne, afin de ne rien laiſſer en arriere, qui puiſſe un jour alterer le repos de la Chrétienté. Ce ſera un aiguillon pour porter le Pape à changer de conduite, & à faire de ſoi-même, (pour nous obliger à lui en ſavoir quelque gré,) les choſes qu'il feroit pour les Eſpagnols même, y étant contraint par eux dans la concluſion de la Paix, puis que tous les intereſſez ne ſouffriroient pas qu'elle fût retardée pour cela, & que le Pape s'expoſeroit à de grands reproches, s'il y heſitoit.

J'ajoûterai ici à la fin une penſée qui me vient touchant l'intention de Meſſieurs les Etats dans le parti de l'échange des Païs-Bas avec la Catalogne. C'eſt qu'il eſt impoſſible qu'ils puiſſent honnêtement s'empêcher d'y donner les mains, ou il faudroit qu'ils déclaraſſent, non ſeulement qu'ils s'oppoſent aux avantages de leurs Alliez, mais qu'ils aiment mieux avoir pour voiſin un Prince leur Ennemi irreconciliable, & qui prétend la Souveraineté ſur eux, qu'un ancien ami, à qui ils doivent leur établiſſement & la meilleure partie de leur grandeur. Les difficultez donc qu'ils y pourroient faire ne ſerviroient, au pis aller, que pour trouver plus de profit dans ce parti, & pour tâcher d'emporter, ou ce qui leur devroit appartenir par le partage, ou la plus grande portion qu'ils pourroient. Ce qu'à mon avis, ils trouveront ſuffiſamment dans le Marquiſat d'Anvers tout le reſte n'étant pas ſi important ni ſi conſiderable pour eux que cette ſeule piece.

Pour ce qui eſt des Memoires publics, j'ai dit

1646. dit quelque choſe à Monſieur de Brienne à quoi je me remets. Et il a été fort à propos d'y inſerer, comme vous avez fait, un article pour y moderer un peu la liberté des diſcours qui peuvent faire tort à votre Négociation.

Les remarques que vous avez faites ſur le Pouvoir des Plenipotentiaires d'Eſpagne avec les Miniſtres de Meſſieurs les Etats, ne peuvent être ni plus ſenſées ni plus prudentes.

Si on ſe relâchoit ſur Philipsbourg, il faudroit tâcher d'avoir Briſach & les deux Alſaces.

Il reſte à vous dire un mot de ce que les Ambaſſadeurs de Baviere vous ont dit touchant Philipsbourg & des grands obſtacles que nous y rencontrerons. Il eſt aiſé de comprendre par les Depêches de Baviere, que pourvû que nous relâchions ce point, il ne ſeroit pas difficile de nous faire accorder les deux Alſaces avec Briſach. Pour moi, mon avis parculier ſeroit que ſi la choſe étoit reduite à ces termes, (& moiennant que nous ne donnaſſions aucun dédommagement pour les Archiducs & ne fiſſions rien de tout ce que je vous ai ci-devant mandé, pour réduire en quelque façon notre prétention) nous pourrions conſentir à remettre Philipsbourg, & il faudroit exprimer après, s'il nous ſeroit plus avantageux, ou de le razer, pour nous rendre plus agréables aux Princes & Etats de l'Empire, qui en voudroient faire l'inſtance que vous empêchates, ou de le remettre en l'état qu'il eſt, à l'Electeur de Treves, quand nous verrions la ſucceſſion de ſa Dignité aſſûrée en une perſonne, qui eût les mêmes ſentimens, & la même affection que lui pour cette Couronne, comme il nous proteſte tous les jours que cela arrivera, & qu'il ne penſe à rien plus, pour mourir content, que de voir la choſe bien établie.

RAISONS

Qui doivent porter Meſſieurs les Etats à deſirer l'échange de la Catalogne, & même du Rouſſillon, avec la Flandre & le Comté de Bourgogne entre la France & l'Eſpagne.

Si l'échange ſe faiſoit les Etats n'auroient plus de guerre à craindre. Ils établiroient ſolidement leur Souveraineté.

Si l'échange ſe faiſoit les Etats n'auroient plus de guerre à craindre.

IL eſt ſans doute qu'un ſemblable parti d'avoir ce que l'Eſpagne tient encore aux Païs-Bas, & rendre la Catalogne & le Rouſſillon, ne peut & ne doit être que bien reçû de Meſſieurs les Etats, puis que leur interêt propre s'y rencontreroit avantageuſement: En ce qu'ils pourroient s'aſſûrer pour jamais de jouïr d'un profond repos, ſans être obligez aux dépenſes exceſſives qu'ils ont accoûtumé de ſoûtenir, puis qu'il ne s'y parleroit plus de Trêve, & que toutes les occaſions de la Guerre finiroient par la ceſſion que les Eſpagnols auroient faite des Païs-Bas à Sa Majeſté. 1646.

Que Sa Majeſté en ce cas, procurant que le Roi d'Eſpagne cedât à Meſſieurs les Etats les droits & les prétentions qu'elle peut avoir ſur leurs Provinces, & la France qui entreroit en ſa place ratifiant cette ceſſion, avec toutes les formes les plus ſolemnelles, que Meſſieurs les Etats ſauroient deſirer, ils établiroient pour toûjours une Souveraineté abſolue & non conteſtée de qui que ce ſoit, & s'affermiroient une grandeur & tranquilité durable, avec tous les avantages, & les commoditez que donne ordinairement la liberté d'un commerce univerſel, par un éloignement pour jamais de leurs anciens & ſeuls irreconciliables ennemis. Et ce d'autant plus, que l'aſſiéte de leur Païs eſt telle, & ſi bien fortifiée par l'art & par la nature, que ce ſera toûjours inutilement, que quelque Puiſſance étrangere que ce puiſſe être, tentera d'y faire aucun progrès, & imprudemment qu'elle s'y embarquera. Et bien que les forces de l'Empire ſoient toûjours à redouter, néanmoins établiſſant une bonne ligue offenſive & défenſive entre cette Couronne & Meſſieurs les Etats, il eſt certain que l'Empereur, avec toute l'Allemagne même, n'oſeroit ſonger à rien entreprendre contre eux. Ils établiroient ſolidement leur Souveraineté.

D'ailleurs, cet expedient les feroit en un inſtant ſortir de l'embarras où ils ſe trouvent auſſi bien que nous, en ce que la France ne veut faire que la Paix, & la Hollande ne veut que la Trêve, & toutes les difficultez, qui arriveront ſans doute ſur l'article 9. ſeroient ſurmontées, ſans que l'on eût à ſe mettre en peine de ce que l'on fera après la Trêve expirée.

Mais une bien forte raiſon pour prouver qu'ils ne peuvent ſe défendre & doivent conſentir à ce parti, c'eſt que déja dans le Traité de 1635, où la diviſion des Païs-Bas, que l'on eſperoit de conquerir, fut faite, les Etats crurent, & avec raiſon, que leur plus grand avantage conſiſtoit à s'aſſûrer un repos qui ne fut plus ſujet à alteration, par la ſortie des Eſpagnols du Païs-Bas, & par une plus étroite union avec cette Couronne, qui s'eſt toûjours intereſſée avec tant de ſoins à leur conſervation & à leur agrandiſſement. Monſieur le Prince d'Orange y trouveroit auſſi ſes avantages particuliers, en ce qu'il acheveroit la guerre, couronnant ſes travaux par une fin glorieuſe, laiſſant Meſſieurs les Etats victorieux, plus puiſſans que jamais, & reconnus, ſans aucun obſtacle, legitimes poſſeſſeurs d'un ſi beau & ſi grand Païs.

Outre que l'execution de ce parti fourniroit les moiens de mettre promptement les choſes en état de rétablir les affaires du Roi d'Angleterre, leſquelles touchent le Prince d'Orange au point que chacun ſait, non ſeulement pour le mariage qu'il a fait, mais pour d'autres interêts qu'il peut avoir à l'avenir.

1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 10. Fevrier 1646.

On continuë à ſe plaindre des Plenipotentiaires de Suede. Ils conſentent qu'on commence par traiter des intérêts des Etats de l'Empire. On ſe plaint auſſi des Médiateurs. Ils propoſent une ſuſpenſion d'armes en Allemagne. Les Eſpagnols tâchent de donner de l'ombrage aux Hollandois de la Puiſſance de la France. Les François s'efforcent de diſſuader les Hollandois d'un Traité de Trêve avec l'Eſpagne. Ils font voir que ſi la Hollande ne fait qu'une Trêve avec l'Eſpagne la France ſera pourtant bien fondée à faire une Paix.

MONSIEUR,

NOus ne vous écrivons pas exactement toutes les particularitez qui ſe paſſent à Oſnabrug, parce que nous ſavons que Monſieur de la Barde vous en tient averti. Les Plenipotentiaires de Suede perſiſtent à ne le vouloir point admettre dans leurs Conferences, & toûjours ils nous donnent quelques nouveaux ſujets de mécontentement, & de ſoupçon contre eux. Ce qui nous a fait reſoudre que l'un de nous iroit préſentement audit lieu d'Oſnabrug, ſous prétexte de l'affaire dudit Sieur de la Barde, qui eſt ſûe de toute l'Aſſemblée. Mais en effet pour faire vivement nos plaintes à ces Meſſieurs, de toutes les procedures qu'ils tiennent envers nous, & pour eſſaier de connoître ſi cette conduite provient d'une humeur particuliere deſdits Plenipotentiaires, ou ſi c'eſt par ordre de leurs Superieurs.

On continuë à ſe plaindre des Plenipotentiaires de Suede.

Ce qui nous a porté d'autant plus à faire cette diligence, c'eſt que nous ſommes avertis que les Etats d'Oſnabrug font de grandes inſtances à ce que les articles de nos propoſitions & repliques qui concernent leurs griefs & les intérêts de l'Empire en général, ſoient traitez & arrêtez avant qu'il ſe parle de la ſatisfaction des Couronnes. Nous ne trouvons pas étrange qu'ils ſoient ſecondez en ce deſſein par les Etats de Munſter qui ont pris la même reſolution. Mais ce qui nous donne lieu de ſoupçonner & de craindre, c'eſt que les Suedois conſentent que cet ordre ſoit ſuivi ou du moins ne s'y oppoſent pas plus que le Comte de Trautmansdorff. Ce dernier peut avoir pour but de diviſer par-là les Etats d'avec les Couronnes, & de faire enſorte que quand on aura contenté leſdits Etats, ils ſoient contraires aux ſatisfactions qu'on prétend : Mais que la Suede y conſente contre ſon propre intérêt, & contre ce qui a été expreſſement arrêté entre nous, c'eſt ce que nous avons peine à comprendre, & nous ne pouvons nous imaginer que deux cauſes de ce changement ; ou que les Suedois ſont aſſûrez par le Comte de Trautmansdorff de ce qu'ils doivent avoir pour leur ſatisfaction, ou qu'ils n'ont point d'inclination pour la Paix, comme ils le témoignent, & que s'il eſt vrai qu'ils deſirent que les intérêts de l'Empire ſoient traitez & préferez aux leurs, c'eſt avec deſſein de rompre ſur une apparence du bien public, & d'avoir un prétexte ſpecieux de continuer la guerre, & ſe rendre favorables les Proteſtans principalement, dont ils veulent être les protecteurs dans l'Allemagne.

Ils conſentent qu'on commence par traiter des intérêts des Etats de l'Empire.

Le voiage d'Oſnabrug & ce que le Sieur de Saint Romain apportera du ſien, nous en pourront donner une plus aſſûrée connoiſſance. Cependant nous voions que chacun s'éloigne de nous, & que (tant les Imperiaux que les Eſpagnols) s'adreſſent à nos Alliez & fuient toute ſorte de communication avec nous ; Ce qui eſt ſi viſible que les Médiateurs qui avoient tiré notre conſentement, que nous recevrions les ouvertures qui nous ſeroient faites par eux, nous ont vû cette ſemaine ſans nous dire un ſeul mot des Eſpagnols, que nous ſavons qu'ils avoient viſitez peu auparavant.

On ſe plaint auſſi des Médiateurs.

Leur entretien fut de nous faire voir une Lettre du Caſtellan de Milan, par laquelle il paroît que Dom Edouard eſt bien traité dans ſa priſon. Ils en lûrent une autre du Roi de Pologne à Monſieur Contarini, où il lui recommande ſes intérêts dans la Sileſie où il poſſede les Duchez de Ratibor & d'Oppelen & encore dans la Pomeranie, où il tient quelques Bailliages, & prie ledit Sieur Ambaſſadeur de notifier ce que deſſus à l'Aſſemblée, & de prendre garde qu'il ne s'y paſſe rien à ſon préjudice.

Sur la fin ils nous parlerent d'une ſuſpenſion d'armes dans l'Empire ; diſant que les armées Imperiale & Suedoiſe étant ſi proche l'une de l'autre, s'il arrivoit un combat, tout ce qui a été fait juſques ici ſeroit inutile. Que lors qu'ils avoient fait ci-devant de pareilles ouvertures, il avoit été dit qu'on y pourroit entendre quand on verroit les affaires acheminées à un Traité, que les Repliques des Couronnes ſont données & que l'Empereur & les Etats de l'Empire reconnoiſſent qu'il eſt dû ſatisfaction aux Couronnes, & ainſi que ne s'agiſſant que du plus ou du moins on étoit aux termes de pouvoir faire la ſuſpenſion qui pouvoit faciliter la Paix quand elle ne ſe feroit que pour quinze jours, & ſerviroit même contre le Turc qui ſeroit bien plus retenu d'entreprendre contre la Chrétienté ſur le ſimple bruit d'une Trêve pour peu de

Ils propoſent une ſuſpenſion d'armes en Allemagne.

1646. tems qu'elle dût durer. Encore que les Médiateurs n'aient pas dit avoir charge de faire cette propoſition, & que ce n'ait été que par occaſion, nous n'avons pas jugé néanmoins la devoir rejetter & avons pris tems pour y aviſer & leur porter votre réponſe. Ce ſera un des points dont moi d'Avaux aurai à m'entretenir avec les Plenipotentiaires de Suede, & qui me pourra donner lieu de mieux connoître s'ils ont de veritables inclinations à la Paix. Quant à nous, il ſemble que nous devons ſouhaiter qu'il ne ſe donne point de bataille en cette conjoncture & que de quelque côté que la victoire tournât nous y pourrions ſouffrir du préjudice.

Nous avons été bien aiſes d'apprendre qu'il y a eſperance que le Pape pourra ſe porter à quelque accommodement. Il n'y a rien qui lui faſſe plutôt prendre les reſolutions que nous pouvons deſirer, que lors qu'il ſe verra deſabuſé de l'opinion qu'on lui avoit donnée de quelque diviſion dans le Roiaume, & quand il connoîtra que tous conſpirent également au bien commun de l'Etat. Nous vous rendons graces très-humbles de ce qu'il vous plaît mander ſur ce ſujet & ſur toutes les occurrences des affaires étrangeres dont nous eſſaierons de tirer profit dans les occaſions qui ſe pourront préſenter au Traité.

Les Eſpagnols tâchent de donner de l'ombrage aux Hollandois de la Puiſſance de la France.

Le langage que tiennent les Plenipotentiaires d'Eſpagne aux Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats peut tenir lieu de nouvelles de ces quartiers. L'Archevêque de Cambray avouoit en parlant à eux que leur guerre contre l'Eſpagne étoit juſte, puis qu'ils étoient en armes pour la défenſe de leur liberté, mais qu'il n'étoit pas croiable qu'ils fuſſent ſi peu aviſez que de vouloir aider à la France à s'agrandir dans leur voiſinage, où l'établiſſement d'une telle puiſſance leur devoit donner de la crainte. Ce qui nous aiant été dit par le Sieur de Niderhorſt, il parut que ſes Collegues n'en étoient point trop contents. Nous ne voulûmes pas néanmoins leur parler davantage ſur ce ſujet, ni faire paroître que nous y euſſions pris garde, de crainte de les rendre plus retenus à nous dire les choſes qui ſe pourroient paſſer ci-après entre les Eſpagnols & eux. Il eſt à remarquer que ce diſcours ne nous a pas été rapporté auſſi-tôt après qu'il a été fait, mais long-temps depuis, & dans une quatriéme Conference que nous avons euë avec leſdits Sieurs Ambaſſadeurs. Les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats nous aiant fait des inſtances reiterées pour nous obliger à convenir de ce prétendu 9. Article qu'ils veulent ajoûter au dernier Traité de la Haye. La premiere fois qu'ils nous en parlerent nous leur demandâmes un peu de temps pour y penſer, & pour recevoir les ordres que nous avons reçus de la Cour ſur ce ſujet. A la ſeconde fois qu'ils nous en ont preſſé nous avons été contraints de leur faire réponſe, & les viſitâmes hier pour cet effet.

Nous leur remontrâmes d'abord qu'il ſeroit à propos auparavant qu'ils nous communiquaſſent la reſolution qu'ils ont priſe ſur la forme du nouveau Pouvoir des Eſpagnols, d'autant que celui qui leur a été preſenté ne tend qu'à faire un Traité particulier, & qu'aiant de notre côté ſommé [obligé] les Eſpagnols, en reformant le premier, qu'ils avoient apporté pour traiter avec nous, d'y ajoûter une clauſe pour les Alliez, on devoit demander la même choſe de la part de Meſſieurs les Etats tant pour ſatisfaire aux Traitez d'Alliance que pour faire paroître que l'union de leur Etat avec la France ne leur eſt pas moins chere qu'à nous. Ils nous dirent qu'ils attendoient encore la réponſe de leurs Superieurs, auſquels ils avoient envoyé ledit Pouvoir des Eſpagnols, & qu'ils ne manqueroient pas de nous communiquer ce qui leur ſeroit ordonné, pour le concerter avec nous avant que de donner aucune reſolution ſur ce ſujet à leurs Parties. Nous leur repréſentâmes encore que la propoſition qui leur a été faite d'une Trêve ſemblable à celle de 1609. auſſi-tôt qu'ils y auront fait réponſe, les va engager bien avant en Négociation avec les Eſpagnols, laquelle non ſeulement exclurra d'abord tout Traité de Paix, & n'aura plus pour but que celui de la Treve, qui eſt celui que leſdits Eſpagnols deſirent, mais ne laiſſera plus de difficulté entr'eux que ſur les conditions qu'on pourra demander de part & d'autre qui ſe trouveront differentes de celles de la précedente Trêve, & que de cette ſorte le Traité ſe trouvera plus avancé en 25. jours qu'ils ont été ici, que celui de la France n'a pû être depuis deux ans, que nous y ſommes; Que nous nous promettions qu'ils nous donneroient auſſi part de la réponſe qu'ils auroient deſſein d'y faire, & qu'ils conſidereroient en y prenant reſolution, combien il étoit néceſſaire pour faire marcher les affaires d'un pas égal de part & d'autre, qu'en même temps qu'ils accepteroient la propoſition qui leur a été faite [les Eſpagnols acceptaſſent auſſi l'offre que nous leur avons faite] il y a long-temps, de conclurre la Paix avec eux, en laiſſant toutes choſes de part & d'autre en l'état où elles ſe trouvent, & qu'on entrât en traité ſur ces deux propoſitions; ſans quoi l'une des Négociations s'avanceroit pendant que l'autre demeureroit en arriere, & par ce moien les Eſpagnols parviendroient à leur fin, qui eſt de nous diviſer en quelque façon qu'ils le puiſſent faire. Ils nous donnerent encore parole de nous communiquer la réponſe qu'ils ſe propoſoient de faire aux Eſpagnols avant que de la leur donner, & qu'ils ne manqueroient pas de faire les reflexions convenables ſur ce que nous venions de leur repréſenter, leur intention n'étant que de conſerver inviolablement l'honneur que leur Etat reçoit de ſon union avec la Couronne de France. 1646.

Les François s'efforcent de diſſuader les Hollandois d'un Traité de Treve avec l'Eſpagne.

Après cela il fut parlé de ce 9. Article & comme notre intention, en allant à cette Conference, avoit été de renvoier à un autre temps la deliberation de cette affaire, aiant reconnu qu'ils ne peuvent pas faire en cela ce qu'ils deſirent, & qu'il ſeroit perilleux d'entrer pour ce ſujet en conteſtation avec eux dans le temps que nos ennemis communs les recherchent ſi fort, & nous laiſſent ſans nous rien dire; nous tâchâmes de leur perſuader qu'il n'étoit pas encore temps de mettre cette difficulté ſur le tapis, puis que la deliberation en pouvoit être differée ſans qu'ils euſſent ſujet de rien craindre, les Traitez d'Alliance ne nous permettant pas de rien faire ſans leur conſentement, & que nous n'en ſaurions traiter maintenant ſans en recevoir un notable préjudice. Qu'ils devoient être aſſûrez que la France ne ſe departiroit jamais de l'union qu'elle a preſentement avec les Provinces-Unies, qui a été ſi utile juſques ici à l'un & à l'autre Etat. Mais qu'il ne ſeroit pas juſte que pour recompenſe d'avoir contribué à leur faire donner le choix de la Paix ou de la Treve par nos ennemis communs, lors que pour leur ſeule commodité, elles préferent la Trêve

Ils font voir que ſi la Hollande ne fait qu'une Treve avec l'Eſpagne, la France ſera pourtant bien fondée à faire une Paix.

1646. ve à la Paix, elles nous engageaſſent auſſi par une reſolution ſemblable à ce qui eſt contenu dans ledit 9. Article à ne pouvoir faire qu'une Trêve pour la France, d'autant que par ce moien elles agiroient plutôt ſelon l'intention des ennemis, qui a été juſqu'à preſent de nous réduire à une Trêve, que ſelon le devoir de vrais & fidéles amis, qui ſont obligez de procurer de tout leur pouvoir le bien & l'avantage d'un Roi leur Allié qui a tant fait pour la grandeur & la liberté de leur Etat. Nous avons travaillé à leur faire comprendre que ſi les Eſpagnols ſavoient que la France ſelon la teneur de ce 9. Article fût obligée de rompre la Paix qu'elle prétend preſentement faire avec eux, lors que la Trêve de Meſſieurs les Etats ſera expirée, ils auroient droit de ſe moquer de nous, lors que nous leur parlerons des ceſſions, renonciations & autres clauſes qui ont accoûtumé d'être accordées par des Traitez de Paix, & nous fermeroient la bouche, en nous diſant que nous ne pouvons pas raiſonnablement prétendre les avantages d'une Paix perpetuelle dans un Traité qui ne devroit avoir l'effet que d'une Trêve par l'obligation où nous ſerions de rentrer en guerre conjointement avec Meſſieurs les Etats à la fin de leur Trêve; & que ce ſeroit une exception générale qu'ils oppoſeroient à tout ce que nous voudrions & pourrions propoſer, qui tendroit à la Paix. Mais que ſi cette Négociation s'avance avec les Eſpagnols, lors qu'on ſera d'accord des principaux articles, & qu'il y aura apparence de pouvoir conclurre le Traité, nous ne refuſerons pas de convenir avec Meſſieurs les Etats de ce que la France devra faire, lors que leur Trêve ſera expirée, en cas que l'Eſpagne refuſe de la continuer, & leur ferons connoître par effet ſelon le pouvoir & les ordres que nous en avons qu'on ne veut pas abandonner leurs intérêts. [Cela ſe pourroit faire alors avec moins de peril pour nous, parce qu'il n'y aura pas à craindre qu'un Traité, proche de ſa concluſion, & où vraiſemblablement chacun aura eſperance de trouver ſon compte en ſortant d'affaires ſelon l'état preſent, où elles ſe trouvent, puiſſe être rompu par la liberté, que nous voudrions nous reſerver d'aſſiſter Meſſieurs les Etats après l'expiration de leur Trêve.

Cette difficulté aiant été longuement agitée entre eux & nous, la Conference finit ſans rien reſoudre. Nous penſions néanmoins y avoir gagné quelque choſe, puiſque notre intention n'avoit été que de differer; mais lors que chacun ſe leva & que nous les priames de faire réflexion ſur ce que nous leur avons repréſenté, ils nous ſuplierent auſſi très-inſtamment de ſonger au grand intérêt, qu'ils avoient de nous preſſer du contraire; ce qui nous fait apprehender, qu'ils ne nous laiſſent pas trop en repos.]

Etant levez, & retombez chacun de nous ſéparement ſur le même diſcours, avec quelques-uns d'entr'eux pour les porter à ce que nous deſirons, nous remarquâmes bien clairement que ſur l'eſperance qui leur fut donnée en paſſant, que ſi on ne pouvoit pas convenir du contenu audit Article, la France feroit pour Meſſieurs les Etats quelque choſe d'équivalent, ce qu'ils entendirent fort bien vouloir dire une aſſiſtance d'argent, ils témoignerent être fort éloignez d'accepter cet expedient. Ce que nous ſommes obligez de vous faire ſavoir.

A la verité deux des nôtres; les aiant portez à conſentir que ſi le refus de continuer la Trêve vient d'eux la France ne ſera obligée ni de rompre avec l'Eſpagne, ni de les aſſiſter, quoi que par le Traité fait à Paris en 1635. les obligations reciproques de rompre & de s'aſſiſter contre l'ennemi commun ſoient égales, & pour toûjours, nous les avons encore obligez ici de ſe relâcher par une declaration qu'ils nous ont faite, qu'ils ſe contenteront que la France demeure obligée de leur faire continuer leur Trêve une ſeule fois, ce qui eſt un ſecond degagement, que nous croions qui ſera trouvé bien conſiderable. Ils ont ajoûté, que cette obligation empêche les Eſpagnols de refuſer la continuation de la Trêve quand ils auront à craindre la guerre contre la France en la recommençant contre les Provinces-Unies. Ils ont dit enſuite que s'ils vouloient préſentement faire une Trêve de quarante années, nous ne pourrions pas, ſans violer les Traitez d'Alliance, refuſer de la garentir pour ce temps-là, & qu'il nous devoit être indifferent ſi pour mieux tenir les peuples en devoir, les obliger à païer les contributions, à tenir ſur pied des gens de guerre pour leur ſûreté & pour pluſieurs autres conſiderations importantes à la conſervation de leur Etat, à laquelle notre intérêt propre nous engageroit en quelque ſorte à prendre part, ils étoient obligez de ſeparer ce terme en deux, & ſi au lieu de faire une Trêve de quarante ans, ils en vouloient faire deux de vingt années chacune. S'ils nous euſſent allegué cette raiſon tous enſemble, lors que nous étions encore aſſis, & qu'ils nous euſſent fait ouverture de faire une Trêve de quarante ans, à la garentie de laquelle la France demeurât obligée, avec pouvoir néanmoins de Meſſieurs les Etats de la ſeparer en deux termes, lors qu'ils en conviendroient avec les Eſpagnols, nous euſſions eu peine à la refuſer. 1646.

Nous apprehendons encore que, lors que nous inſiſterons plus fortement (comme nous avons reſolu de le faire) de n'être pas obligez à rompre avec l'Eſpagne, encore qu'elle refuſe de continuer la Trêve, ils ne nous déclarent qu'ils n'entendent pas auſſi en ce cas demeurer obligez à la garentie de notre Paix qu'autant de temps que leur premiere Trêve durera, parce qu'autrement les obligations ſeroient trop inégales, eux demeurant engagez pour toûjours à la garentie de notre Paix, & nous ſeulement pour un temps limité que durera leur premiere Trêve. De cette ſorte au bout de la Trêve ils pourroient prétendre qu'on demeurât degagé de part & d'autre; & en ce cas les Eſpagnols ſe trouvans en bon état, pourroient prendre le temps d'attaquer la France, contre laquelle eſt leur principale animoſité ſans que les Provinces-Unies fuſſent obligées de rompre avec l'Eſpagne. Et d'autant qu'il ſemble qu'on a voulu éviter ce dégagement par les Traitez de 1634. 1635. & 1643. où l'on a voulu que l'obligation de recommencer la guerre conjointement fût perpetuelle, auſſi-tôt que l'un des deux Etats ſeroit attaqué par l'Eſpagne; nous vous ſuplions de faire conſiderer ce point qui mérite bien que nous ſachions ce que nous aurons à répondre, ſi on nous le propoſe, puis qu'outre le préjudice que la France recevroit de retomber un jour en guerre ſans les Provinces-Unies, ſi nous acceptions maintenant ce parti, nous leur ferions paroître un deſſein de nous ſeparer d'eux, qui ſeroit contraire aux

1646. Proteſtations qu'on leur a toûjours faites, que l'union des deux Etats ſeroit éternelle, & ne produiroit rien de bon en la conjoncture préſente, où les Eſpagnols leur donnent plus de facilité de ſortir d'affaires qu'à nous, qui ſommes &c.

MEMOIRE

De ſon

EMINENCE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 10. Fevrier 1646.

On a enfin envoyé d'Eſpagne à Peñaranda un Pouvoir illimité de faire la Paix. Miſerable état de l'Eſpagne. Elle deſire une ſuſpenſion d'armes du côté de la Catalogne. Caſtel Rodrigo veut perſuader au Prince d'Orange que la France ſonge à faire, par un mariage, ſon accommodement particulier avec l'Eſpagne. La France envoye d'Eſtrades à la Haye pour deſabuſer le Prince. On pourroit lui offrir le Marquiſat d'Anvers pour le rendre favorable à l'échange. Les Eſpagnols croient que la France veut faire la Campagne avant que d'entrer tout de bon en Traité. Préparatifs de la France. Elle pourra conclurre ſans y comprendre le Roi de Portugal. Mais il ne faut s'en ouvrir qu'à l'extrémité, & pour obtenir quelque choſe de plus. Il faut ſe moquer des menaces de la ſeparation de l'Aſſemblée. On demandera volontiers l'Infante en mariage pour le Roi, ſi on peut avoir les Païs-Bas par ce moien. La Thuillerie a fait raport de la ſincerité de la Reine de Suede. Chanut lui ſuccedera en Suede. Le Sr. de Tracy envoyé en Allemagne pour les levées.

1646. On a enfin envoié d'Eſpagne à Peñaranda un Pouvoir illimité de faire la Paix.

AVant que repliquer à ce que je crois neceſſaire à votre Memoire du vingt-huit du paſſé, je vous dirai que j'ai reçû d'Eſpagne, de fort bon lieu, qu'on avoit envoié par un exprès, entiere autorité à Peñaranda pour la concluſion de la Paix, à telles conditions qu'il jugeroit à propos, & que quoi que l'on eût publié de l'ample étenduë de ſon Pouvoir, il avoit été juſques à cette heure fort limité.

Miſerable état de l'Eſpagne.

Que l'on ne voioit pas jour en Eſpagne comme quoi ſecourir puiſſamment la Flandre, ainſi qu'ils en étoient continuellement preſſez par couriers ſur couriers que depêchoient le Marquis de Caſtel Rodrigo & Picolomini, & que l'on reconnoiſſoit comme impoſſible de mettre du côté de la Catalogne cette année une armée capable de réſiſter à celle du Roi, n'étant pas demeuré de reſte trois mille hommes de celle de l'année derniere, qui fut preſque toute defaite; deſeſperant de tirer pas un ſoldat d'Allemagne, & ne faiſant pas grand fondement ſur ce qui peut arriver d'Italie, ni des Walons qu'on leur doit envoier de Flandres, & beaucoup moins des levées qui ſe font en Eſpagne; vû qu'étant obligez de conduire les hommes levez à l'armée, ils ſe debandent à l'inſtant, quelque diligence que l'on y apporte.

Qu'ils craignent extraordinairement que l'Empereur, preſſé de la neceſſité de ſes affaires, & par Baviere & les autres Princes de l'Empire, ne faſſe une Paix particuliere avec la France, & ſes Alliez, & que ſur cela on avoit reſolu de donner ledit Pouvoir à Peñaranda, & de lui ordonner préciſément, qu'après avoir fait toutes les remontrances poſſibles aux Miniſtres de l'Empereur, pour les obliger à ne s'accorder pas ſans l'Eſpagne, il accordât plutôt toutes choſes que de laiſſer conclurre une Paix, dans laquelle elle ne fût pas compriſe.

On me mande auſſi que ſi la France ſe veut contenter du Rouſſillon, & de ce qu'elle a conquis en Flandres, ſans s'opiniâtrer à la Catalogne, & à vouloir ſoûtenir le Roi de Portugal, (auquel pourtant ils tomberoient d'accord de donner quelque ſatisfaction) on pourra conclurre la Paix en quatre jours. Tous ces avis, comme je vous ai dit ci-deſſus, viennent de perſonnes bien informées, & vous en pourrez reconnoître la verité dans les Conferences que vous aurez avec les Médiateurs & les Miniſtres d'Eſpagne.

Elle deſire une ſuſpenſion d'armes du côté de la Catalogne.

Ce que l'on mande des difficultez que le Roi d'Eſpagne aura de mettre de ce côté-là en Campagne une armée conſiderable & de l'apprehenſion qu'il a de ne pouvoir nous empêcher de faire de grands progrès, cette année, nous eſt confirmé de tous côtez, & depuis quatre jours par les inſtances que l'Ambaſſadeur de Veniſe, qui eſt ici, a faites ſur les Lettres qu'il avoit reçues de celui de Madrid, pour nous obliger à conſentir à une ſuſpenſion par mer & par terre de ce côté-là. Ils ont pris occaſion de la propoſition que nous avions faite en faveur de la République de Veniſe, de faire une ſuſpenſion d'Armes dans la Mer Mediterranée, touchant laquelle je vous envoierai une copie du Memoire qui fut communiqué de la part de la Reine à l'Ambaſſadeur Nani au mois de Novembre dernier, & refuſant ladite propoſition en ces termes-là, ils ont témoigné qu'ils y conſentiroient volontiers ſi la France vouloit auſſi demeu-

1646. meurer d'accord d'une Trêve par terre en Catalogne; dont on peut aiſément tirer conſéquence du peu d'eſperance qu'ils ont de ſe défendre de ce côté-là.

Caſtel Rodrigo veut perſuader au Prince d'Orange que la France ſonge à faire, par un mariage, ſon accommodement particulier avec l'Eſpagne.

Le Marquis de Caſtel Rodrigo juſques à cette heure ne fait faire aucune propoſition; mais c'eſt bien lui, à mon avis, ou quelqu'un par ſes ordres, qui a fait dire en grande confidence à Monſieur le Prince d'Orange que la Négociation de Munſter s'entretenoit par une certaine apparence; mais qu'en effet la Paix ſe traitoit en grand ſecret entre la France & l'Eſpagne, par le moien du mariage de l'Infante, & que s'il n'y prenoit bien garde Meſſieurs les Etats ſe trouveroient mal recompenſez du procedé qu'ils tiennent avec la France, & ledit Prince fruſtré de tous les avantages qu'il peut eſperer, s'il ne la prévient, portant Meſſieurs les Etats à conclurre avec l'Eſpagne ſans elle.

La France envoie d'Eſtrades a la Haye pour deſabuſer le Prince.

Monſieur le Prince d'Orange en a écrit en grand ſecret à Monſieur d'Eſtrades, & quoi qu'il ne nomme pas Caſtel Rodrigo, il n'y a nulle difficulté que cette charité vient de lui. Ledit Prince témoigne dans ſa Lettre de n'avoir point de ſoupçon qu'il y ait aucun Traité, puis que je ne lui en ai rien mandé. Néanmoins il le dit en termes qui me font aſſez connoître qu'il en a quelque apprehenſion. C'eſt pourquoi j'ai crû qu'il ſeroit à propos d'obliger Monſieur d'Eſtrades à faire un voiage en diligence à la Haye pour raſſûrer l'Eſprit dudit Prince, au même temps qu'il pourra concerter & ajuſter avec lui les deſſeins de la Campagne prochaine, & tâcher adroitement de le porter à me donner conſeil d'écouter la propoſition que les Eſpagnols me voudroient faire, dans l'aſſûrance qu'il doit avoir, que tout lui ſera auſſi-tôt fidellement communiqué. Je le chargerai de ſonder auſſi avec la même adreſſe ſes ſentimens, en cas que, pour ajuſter promptement toutes choſes, il fût propoſé de nous donner les Païs-Bas; parce que comme nous n'avons à aprehender autre choſe, dans la Négociation avec les Eſpagnols, que la jalouſie de Meſſieurs les Etats & l'artifice de nos Ennemis qui pourroient les dégoûter de nous, en faiſant connoître au Prince d'Orange que nous traitons à part, nous ſerions exempts de toutes ces apprehenſions, ſi je pouvois, de concert & du conſentement dudit Prince, négocier là-deſſus avec Caſtel Rodrigo pour remettre après cela la concluſion de toutes choſes à Munſter.

On pourroit lui offrir le Marquiſat d'Anvers, pour le rendre favorable à l'échange.

Il me ſemble qu'un bon moien pour obliger bien-tôt le Prince d'Orange à y donner les mains, ce ſeroit, comme je vous l'ai marqué ci-devant, de lui donner eſperance de le gratifier du Marquiſat d'Anvers, à condition de le reconnoître de la France. Il ne faut pas douter qu'il n'en fût ravi, & qu'il ne portât Meſſieurs les Etats à conſentir à la Paix par ce moien; puis qu'il les feroit jouïr d'un profond repos, & les aſſûreroit de n'être plus inquietez par les Eſpagnols, qui ſeroient alors bien éloignez d'eux. Outre que les raiſons qui les obligeoient à deſirer de confiner la France, lors qu'ils firent le partage de la Flandre par le Traité de l'an 1635, doivent être encore aſſez fortes, pour les perſuader à la même choſe, quand on en trouveroit un expedient, auquel les Eſpagnols s'accordaſſent, & cela d'autant plus que nous conſentirions à donner Anvers à Monſieur le Prince d'Orange.

Je vous ſupplie de tout mon cœur de tenir ceci fort ſecret, & de prendre garde qu'on ne pénétre ce que Monſieur le Prince d'Orange a écrit à Monſieur d'Eſtrades, parce qu'il recommande fort que perſonne n'en ſache rien. 1646.

Vous voyez, Meſſieurs, comme quoi les Ennemis continuent leurs ruſes, & qu'ils ne peuvent pas ſe porter à prendre une bonne reſolution & à vous propoſer quelque parti qui ſoit recevable, dans un temps qu'eux-mêmes demeurent d'accord, que ſans que Dieu faſſe quelque miracle en leur faveur, ils ne peuvent éviter de plus grandes pertes cette Campagne. Mais à la fin la conduite de vous autres Meſſieurs, qui, ſans vous flatter, ne peut être ni plus prudente, ni plus ferme, ni plus adroite qu'elle eſt, les contraindra, dans la foibleſſe où ils ſont & dans le malheur qui les pourſuit, à vous faire quelque propoſition raiſonnable, lors qu'ils ſeront une fois pour toutes détrompez (comme il y a apparence qu'ils le devroient être) de pouvoir ſeparer de cette Couronne celle de Suede, & Meſſieurs les Etats, ainſi que vous en a menacé Contarini, lequel nous fait grand tort par les Lettres, qu'il écrit à l'Ambaſſadeur qui eſt ici, toutes pleines de plaintes de la dureté qu'il rencontre en vous autres Meſſieurs, voulant faire croire, que vous vous êtes declarez de ne vouloir écouter aucune propoſition qui aille contre la retention de tout ce que nous avons occupé ſur les Eſpagnols, ce qui étant après raporté à des perſonnes qui n'entendent pas la façon dont il faut manier les affaires, elles concluent que nous ne voulons point la Paix. Mais comme je vous ai mandé ci-devant il faut faire ce que l'on doit, & acheter, par la mortification de quelque peu de temps, de la gloire & de la ſatisfaction pour toute ſa vie.

Les Eſpagnols croient que la France veut faire la Campagne avant que d'entrer tout de bon en Traité.

Une des plus grandes eſperances que nous devons avoir que Peñaranda & Caſtel Rodrigo ſe reſoudront bien-tôt à nous faire quelque propoſition, c'eſt qu'ils croient fermement, auſſi bien que le Roi d'Eſpagne, & les Miniſtres qu'il a auprès de lui, que la France eſt reſolue de voir quels avantages elle pourra encore remporter cette Campagne, avant que d'entrer tout de bon en Traité. C'eſt pourquoi il ne faut pas plaindre toutes les dépenſes que nous faiſons pour de grands préparatifs de tous côtez, & pour mettre les choſes en état de pouvoir promptement entrer en Campagne, particulierement en Catalogne, qui eſt la partie la plus ſenſible pour eux. Auſſi l'on y a depêché depuis quatre jours le Chevalier de la Valliere, pour porter des Inſtructions à Monſieur le Comte d'Harcourt de ce qu'il aura à faire, & pour le ſoliciter de profiter du mauvais état des Ennemis, & d'entreprendre quelque choſe à la fin de ce mois, ou au commencement de l'autre, puis qu'il a des forces ſuffiſantes pour cela, que l'Artillerie eſt prête, & que ce climat-là le permet. On fera auſſi partir bien-tôt Monſieur le Prince Thomas, que nous avons ici depuis trois jours, & on travaille avec toute la diligence poſſible à mettre l'armée navale en mer, pour faire outre cela quelque tentative en Italie.

Préparatifs de la France.

Elle pourra conclurre ſans y comprendre le Roi de Portugal.

Vous ſavez, Meſſieurs, qu'encore que notre interêt propre, & pluſieurs autres raiſons nous obligent à procurer toute ſatisfaction au Roi de Portugal dans la Paix, parce que tout ce qui lui ſera avantageux diminue d'autant la

1646. puiſſance de notre ennemi, nous ne ſommes pas néanmoins tenus à toute extrémité, en ſorte que le refus abſolu que l'on pourroit faire, de le comprendre dans l'accommodement, nous doive empêcher de conclurre, quand d'ailleurs nous y trouverons notre compte. Je me remets là-deſſus & à vos Inſtructions, & à pluſieurs Depêches du Roi, ou des miennes, qui touchent là-deſſus. Mais comme il n'y a rien qui pique plus au vif les Eſpagnols, à l'égard de l'Eſpagne même, & avec raiſon, puis qu'étant la partie la plus ſenſible, elle eſt la plus capable de donner le dernier coup à la Monarchie, il ſemble que la prudence requiert que nous tenions bon à demander avec efficace & grande vigueur, que ledit Roi de Portugal ſoit content, afin que cette fermeté, lors qu'il ſera jugé à propos de s'en relâcher à certain point, ſerve à nous faire obtenir les ſatisfactions que nous demandons d'ailleurs.

Mais il ne faut s'en ouvrir qu'à l'extremité, & pour obtenir quelque choſe de plus.

Et ce qui me convie davantage à vous propoſer cette ſorte de conduite, comme très-utile au ſervice du Roi, à votre gloire & à l'avancement de votre Négociation, c'eſt que je comprends par tous les avis les plus ſecrets, que je reçois de Bruxelles & d'Eſpagne, que les ennemis ſe promettent, & ſe tiennent comme aſſûrez, que vous n'inſiſterez pas beaucoup ſur les affaires de Portugal; ſi bien que, ſelon toutes les apparences, l'effet ſera merveilleux quand ils ſe verront trompez en leur calcul, & quelque mauvaiſe diſpoſition que les Médiateurs aient à notre égard, il eſt à croire, que pour leur propre interêt ils ſeront de notre côté, & qu'ils nous ſeconderont à faire valoir nos raiſons en ce point, puis que s'interpoſant pour la Paix générale, elle ne ſeroit pas telle, ſi on laiſſoit allumer la guerre en Portugal. Et je ſuis averti que Contarini a parlé ſur ce point librement aux Miniſtres d'Eſpagne, ſoûtenant que l'Aſſemblée étant convoquée pour faire une Paix Univerſelle, & non pour laiſſer rien en arriere qui puiſſe troubler quelque endroit de la Chrétienté, ni fournir une nouvelle matiere d'en alterer le repos; en vain ils croiroient de pouvoir faire la Paix, ſans que le Portugal y fût compris.

Il faut ſe moquer des menaces de la ſeparation de l'Aſſemblée.

Il n'y a rien dont vous deviez tant vous moquer, que des menaces de la ſeparation de l'Aſſemblée. Je vous aſſûre que quoi que les Eſpagnols puiſſent dire, ils n'apprehendent rien à l'égal de cela, & qu'ils ne prendront jamais cette reſolution. Ce ſont les peuples de Flandres, du Comté de Bourgogne & d'autres endroits de leur domination, & non pas ceux de ce Roiaume, qui ne demeurent plus dans l'obeïſſance, & dans le devoir, que par l'eſpoir continuel dont ils ſont flattez, & amuſez d'un prompt accommodement. C'eſt une fineſſe des Médiateurs, qui eſt un peu groſſiere, & je ſuis certain que rien n'obligeroit & n'étonneroit les Eſpagnols, comme une pareille menace dans votre bouche, ſi dans certain temps limité nous ne recevons ſatisfaction de nos demandes. C'eſt pourquoi j'eſtime que le meilleur diſcours qu'on puiſſe tenir dans les occaſions qui ſe preſenteront, c'eſt de leur faire entendre que toutes les dépenſes, & tous les préparatifs pour la Campagne prochaine ſont faits, & que la France ne peut demeurer que très-ſatisfaite, quelque ſuccès qu'ait la Négociation de Munſter. Car ou la Paix ſe conclurra, & c'eſt ce que nous deſirons; ou elle ne ſe fera pas, & c'eſt ce qui nous convient. Je vous dis ceci, parce qu'aiant parlé en ces termes à Monſieur le Nonce, & à l'Ambaſſadeur de Veniſe, j'ai ſû qu'ils ont fait grande reflexion là-deſſus, & qu'après une grande Conference ils étoient tombez d'accord enſemble, qu'il ne reſte pas tant à faire, à beaucoup près, pour la ruïne entiere de la Maiſon d'Autriche, que ce qui a été déja fait. 1646.

Vous ne ſauriez vous perſuader, Meſſieurs, à quel point je me rejoüis quand je vois en vos Dépêches que l'un ou l'autre de vous s'eſt entretenu avec quelqu'un des Miniſtres d'Eſpagne, parce que vos raiſons, & la maniere avec laquelle vous les portez, font plus d'effet en une Conference, que tout ce que ſauroient dire en un mois les Médiateurs.

On demandera volontiers l'Infante en mariage pour le Roi, ſi on peut avoir les Païs-Bas par ce moien.

Il ſemble que le diſcours que Contarini a fait, quoi qu'en paſſant, touchant le mariage de l'Infante, en nous donnant les Païs-Bas, étoit une belle occaſion pour l'engager d'entrer dans la matiere, & quand même, comme vous croiez, il ne l'auroit pas dit avec participation des Miniſtres d'Eſpagne, il ſuffiſoit que la choſe fût propoſée par lui, pour en introduire la Négociation, l'obligeant adroitement à ſe faire avoüer par les Eſpagnols. Et quand pour ſauver *il decoro della Corona d'Iſpagna*, [l'honneur de la Couronne d'Eſpagne] (comme Saavedra a dit à Monſieur d'Avaux,) il ſeroit neceſſaire de demander l'Infante en mariage pour le Roi, étant auparavant aſſûrez d'avoir les Païs-Bas avec les autres conditions que l'on a mandées, il n'y auroit, à mon avis, aucune difficulté de les contenter en ce point. Peut-être qu'à preſent vous aurez eu lieu d'entrer en quelque Négociation là-deſſus, & je prie Dieu de tout mon cœur de vous donner moyen de ſortir d'affaire par un ſemblable parti que je conſidére toûjours comme le plus glorieux, & le plus avantageux que la France puiſſe obtenir. Mais pour ce qui eſt du mariage de l'Infante, j'ai toûjours grand' peine à croire, que les Eſpagnols vouluſſent conſentir qu'il fût contracté avec Sa Majeſté.

La Thuillerie fait rapport de la ſincerité de la Reine de Suede.

Les aſſûrances que Monſieur de la Thuillerie me donne de la ſincerité de la Reine de Suede & du Chancelier Oxenſtiern méritent, à mon avis, que nous diminuions de beaucoup les ſoupçons que nous avoit donné la conduite de ſes Miniſtres à Oſnabrug & il me ſemble remarquer en vos derniers Memoires, que ceux-ci avoient fait de nouvelles Proteſtations en la même conformité. Néanmoins je perſiſte toûjours à croire qu'il y faut inceſſamment avoir l'œil ouvert, parce que l'occaſion ordinairement fait le larron. Je veux dire que les offres & les flateries que leur font nos ennemis (qu'ils ſavent appuier de tant d'artifices) pourroient à la fin leur perſuader en un ſeul jour ce qu'ils n'ont pû faire en nombre d'années. Le voiage de Monſieur de la Thuillerie en cette Cour-là a été fort à propos, parce qu'il reconnoîtra la ſource des intentions, que l'on y a ſur toutes les affaires préſentes. Je ne vous mande pas en détail ce que ſa Dépêche contient, puis qu'il me marque qu'il vous avoit informez de tout amplement, & après ſon depart le Sieur Chanut qui y doit demeurer, en uſera de même, étant homme prudent, accort, & fort ſoigneux de ce dont il eſt chargé.

Chanut lui ſuccedera en Suede.

Le Sieur de Tracy envoïé en Allemagne pour les levées.

On envoie en toute diligence en Allemagne le Sieur de Tracy, avec tous les ordres neceſſaires, pour tenir la main à l'occaſion de ce que nous attendons des levées qui ſe font en ce Païs-là pour le ſervice du Roi, & pour prendre ſoin qu'elles puiſſent, ſans aucun in-

con-

1646. convenient, ſe rendre promptement ſur le Rhin. Il eſt actif, reſolu, & fort zelé, & très-pratic de tous ces endroits-là, ſi bien que joint à toutes ces qualitez les bons avertiſſemens que vous aurez, Meſſieurs, agréable de lui donner, je ne doute point qu'il ne faſſe des merveilles, & qu'il n'en vienne heureuſement à bout, avec beaucoup d'avantage pour nous, & de la gloire pour lui.

Puiſque Bonichauſen a déja levé les trois Compagnies de Cavalerie, outre celles dont on étoit demeuré d'accord avec lui, il faudra prendre patience, & ne le pas dégoûter pour peu de choſe, mais il le faut preſſer pour l'Infanterie que j'ai peine à croire qu'il puiſſe faire au nombre qu'il s'eſt engagé. Cependant il nous a engagez à de grandes dépenſes pour l'entretien de la Cavalerie, que l'on n'a jamais douté qu'il ne pût lever avec facilité. C'eſt une choſe étrange qu'avec toutes les difficultez qu'il y a à faire des levées d'Infanterie en France, ſi le Roi y vouloit lever dix mille chevaux, je m'obligerois à les rendre complets dans ſix ſemaines.

Tout ce que je vous ai mandé de Volmar ſur le ſujet de Baviere par raport à notre ſatisfaction, eſt la pure verité. Et ſi depuis Volmar a paru autrement & que les Ambaſſadeurs de Baviere ne le trouvent pas contraire aux interêts de leur Maître, c'eſt parce que la crainte qu'il a euë d'attirer ſur lui la perſecution de ce Prince, l'aura obligé de changer de conduite. Du ſurplus il eſt indubitable, que ſoit par ſa diſpoſition naturelle, ſoit pour l'étroite union avec les Miniſtres d'Eſpagne, il doit être ſuſpect à Baviere, & qu'il a grande averſion pour ſes avantages.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 10. Fevrier 1646.

Affaire des Barberins. Paſſeports pour le Duc de Lorraine. La France ne propoſera pas la Trêve. Il paroît que la Suede tiendra bon dans l'Alliance avec la France. Darmſtadt demande la protection de la France dans ſes differens avec Caſſel.

1646.

Monseigneur & Messieurs,

VOtre Lettre du vingt-huitiéme du paſſé a donné lieu de preſſer l'execution de ce qui avoit été reſolu: & pour profiter, & tirer ſervice des troupes qu'on leve en Allemagne pour cette Couronne, on y envoye Monſieur de Tracy, qui ſera accompagné d'un Commis du Treſorier de l'extraordinaire des guerres, pour paier les dépenſes, qui ſeront jugées abſolument néceſſaires pour le maintien deſdites troupes. Nous faiſons plus de fondement ſur celles qui ſe levent à Hambourg que ſur toutes les autres, où à la verité Monſieur de Meules exécute avec adreſſe & chaleur les ordres qu'il a reçus, & ce ne lui eſt pas une petite gloire que lui donnent les Ennemis, quand ils avouent que ſes ſoins les ont empêchez de profiter du licentiement des troupes de Dannemarc. On veut croire que Bonichauſen ſatisfera à ce qu'il a promis, & deſormais il ſeroit temps qu'il fit voir le Corps enſemble en état de marcher, principalement l'Infanterie. L'ouverture qu'il fait d'augmenter ſon Regiment de Cavalerie de trois Compagnies, n'a pas été reçuë, & le bon marché qu'il dit avoir des hommes, n'a pas donné lieu à la tentation. Toutefois je ne détermine pas qu'on l'accepte, & j'eſpere, avant que de finir cette Lettre, d'être informé de la derniere intention de Sa Majeſté, & que je vous la ferai ſavoir, aiant preſſé Monſieur le Tellier de la prendre. Le Commandeur qui eſt demeuré chargé des affaires de Portugal par le départ du Comte de Vidiguiera, avouë que ſon Maître n'a plus rien à deſirer, & que vous avez paſſé tout ce qu'il pouvoit attendre; mais ſaiſi de crainte d'un refus du côté de l'ennemi, je vous exhorte à la perſeverance.

Affaire des Barberins.

Le Pape veut eſſaier quelle peut être la nôtre, &, ſi je ne me trompe, la patience prevaudra contre la haine, & malgré les malveillans des Barberins, leur Maiſon ſera plus puiſſante qu'elle n'a encore été, & ſi elle a été privée de l'appui d'un Oncle & d'un Pape, elle a rencontré l'appui d'un grand Roi. Ceux qui ſont chargez en Cour de Rome des affaires de Sa Majeſté, n'ont pas jugé à propos de nous depêcher un Courrier exprès ſur la retraite des deux freres; au moins il n'en a point paru juſqu'aujourd'hui, mais nous ne ſaurions manquer au premier Ordinaire d'être informez du jugement qu'on en aura fait. Le jour de leur partement étoit celui du Courier, & ce temps me ſemble ſuffiſant pour pénétrer les ſentimens du palais, & pour avoir donné lieu à quelques citations & executions, s'ils en ont deliberé aucunes. Leur crime n'eſt que d'être riches, ainſi qu'on nous le mande. Et le Cardinal Antoine poſſedant moins que les autres, ſera plutôt en état de grace.

Paſſeports pour le Duc de Lorraine.

Sa Majeſté a bien conſideré ce que vous lui avez mandé vous avoir été dit des Paſſeports demandez pour le Duc Charles, & les raiſons qui vous ont portez à vous défendre de les accorder. Elle s'eſt remiſe à vos prudences de ce qu'il s'en devra faire, & elle ne juge pas ſe devoir déterminer à rien de plus précis que ce qu'elle a fait du paſſé. Vous êtes ſur les lieux, où l'on peut juger s'il y a raiſon de l'accorder ou de perſiſter au refus; & où on peut pénétrer les intentions des Imperiaux, & ce qui ſeroit à craindre ou à eſperer de la reſolution qu'on pourroit

1646. roit prendre sur ce sujet. Votre Lettre nous apprend que cela est poursuivi, mais de sorte que quand vous vous affermirez en vos premieres déliberations, celles qui ont à se faire pour avancer la Paix, n'en seront point reculées.

Aiant parlé de cette affaire vous êtes entrez dans une autre, qui est bien plus de conséquence. Les Médiateurs vous ont pressez de vous déclarer sur les prétentions & conditions, que vous avez demandées aux Espagnols. La réponse que vous leur avez faite, sans avoir concerté entre vous, leur aura fait connoître que vous n'en avez pas été surpris & leur aura fait voir ce que l'on doit attendre de votre adresse, de votre capacité, & de votre bonne foi. On se devoit promettre, qu'au lieu de vous presser de parler, ils passeroient des offices envers vos Parties, lesquelles pour se laisser entendre, comme ils ont fait du passé, qu'ils étoient prêts de consentir à une Paix ou à une Trêve, ne sont pas hors de blâme de ne point répondre aux propositions que vous avez faites. S'ils les condamnent pour être trop hautes, ils condamnent aussi la maniere de proposer, & leur premier Ecrit a donné lieu au nôtre, que tous gens sages ne sauroient condamner.

Ce n'est pas un moien pour nous porter à rabattre de nos demandes, que de nous menacer de rompre l'Assemblée. Nous savons, & vous l'avez très-bien jugé, qu'ils ont grand peur que nous en prenions la resolution. Il y a parmi nous des gens qui ont telle envie qu'on fasse une Trêve, que dès le moment qu'on en profere le nom ils se laissent pénétrer de leur sentiment. Mais sa Majesté, qui va avec grande circonspection en ses affaires, n'est pas resolue de la demander. Et quand on lui en fera les ouvertures, elle déliberera si elle la doit accepter ou rejetter. Sur la pensée des Médiateurs sa Majesté ne fera point de fondement. Déja elle a experimenté qu'ils avancent plusieurs choses d'eux-mêmes, qui souvent ne sont pas avancées par les autres, & en une matiere aussi délicate que celle-là il est absolument necessaire de n'y entendre qu'à bonnes enseignes.

La France ne proposera pas la Treve.

Les Espagnols ont mis à execution ce dont on vous a voulu menacer, & comme c'est avant qu'ils aient sû notre réponse, on ne le peut attribuer qu'à leur infidelité. Non contents d'avoir fait rechercher Messieurs les Etats d'un Traité particulier avant le départ de leurs Commissaires, ils s'en sont de nouveau laissez entendre par deux differentes personnes, & ont eu la malice, pour y induire plus facilement les autres, de dire, que nous étions en traité avec eux, & sur le point de conclurre, & que l'une des conditions étoit le mariage du Roi & de l'Infante. Ils n'ont pas eu l'effronterie d'avancer les articles, dont je suis resté surpris. Monsieur le Prince d'Orange s'est moqué de l'avis, & n'a pas laissé de le faire savoir ici.

Il paroît que la Suede tiendra bon dans l'Alliance avec la France.

Ceux que j'ai reçus de Monsieur de la Thuillerie se conforment extrémement aux vôtres. Il ose assûrer que les Suedois ne manqueront point à ce qu'ils ont promis, & il se fonde non seulement sur le bon accueil qui lui a été fait, mais sur l'autorité entiere, que le Chancelier s'est conservée en leur Cour, avec lequel aiant été près de trois heures en conference, il tient l'avoir pénétré jusques à en oser répondre. Pourtant il promet une seconde Dépêche, & il n'aura pas manqué de vous faire réponse à celle que vous lui avez adressée. Ce que vous avez ajoûté du different qui paroît entre leurs Plenipotentiaires confirme ce que vous avez mis un peu devant; & toutes les choses ainsi examinées, on se promet, que les Suedois non seulement persisteront loiaument en ce qu'ils ont juré, mais chercheront les moiens d'amender ce que les Alliez leur pourront reprocher. 1646.

Darmstadt demande la protection de la France dans ses differens avec Cassel.

Un Deputé de Darmstadt m'aiant fait parler des interêts de son Maître, & essaié d'engager Sa Majesté d'en prendre la protection, ou au moins à ne point appuier les interêts de Madame la Landgrave contre lui; je lui ai répondu, que cette Princesse avoit tant merité du bon parti & des Couronnes, qu'on ne la pouvoit abandonner, que ses demandes seroient appuiées par vous, & le seul moien qu'il y avoit de mettre sa famille en repos, étoit qu'ils vuidassent une bonne fois, & en une Assemblée aussi notable que celle de Munster leurs differens. Il me voulut parler des services rendus en faveur de son Maître & des Transactions passées entre les Landgraves. Je lui répondis, que je ne savois pas le fonds des raisons de son Prince, mais que j'avois vû des consultes faites par de grands Jurisconsultes Allemands & François, qui ne les avoient pas en grande consideration, que pour le demeurant ne s'agissant que de faire instance que son Païs fût soulagé, je m'y emploierois avec soin.

J'ai reçû une Lettre de Monsieur de Bregy, datée de Stettin du dix-septieme du passé, & le double des Transactions passées entre les Maisons de Brandebourg & de Pomeranie, comme des Investitures accordées à ceux de Brandebourg du Duché de Pomeranie, que ledit Electeur lui a fait remettre pour nous être envoiez, d'où s'en pourroit inferer qu'il apportera beaucoup de difficulté à quitter ce Duché aux Suedois. J'ai oüi dire à Monsieur le Baron d'Avaugour, que le Roi de Suede & les Electeurs étoient demeurez d'accord, l'un de moienner la récompense, & l'autre d'accepter. S'il s'en est passé quelque acte, il sera entre les mains des Suedois, qui n'oublieront pas de l'exhiber.

Par une Lettre de Monsieur le Maréchal du Plessis Praslin du vingt-trois du même mois, j'ai apris qu'on tenoit pour assûré en la Cour de Savoye, que Madame a revoqué Belletia. Son Ambassadeur qui reside en celle-ci, s'en est aussi laissé entendre, ainsi que je crois vous l'avoir mandé. La longue contestation ôte la grace & le mérite de la chose, & fait perdre tous les avantages qu'on en auroit pû tirer par l'execution de bonne heure & à l'instant qu'on a connû que Sa Majesté le desiroit. Mais le conseil de prudence n'a pas été embrassé par Madame de Savoye.

Mecredi dernier arriva en cette ville Monsieur le Prince Thomas. Monsieur de la Court Groulart, que l'on a destiné pour le voiage de Constantinople, se trouve incommodé d'une chûte qu'il fit pendant les dernieres gelées. Cela a rétardé son voiage, il promet de se mettre en chemin au commencement du Carême. Il a été resolu que dans Lundy au plus tard Monsieur de Tracy partiroit, qu'il seroit envoié un Commissaire à Maience, & cela avant que votre Lettre du premier du courant nous eût été rendue; que les trois Cornettes de Cavalerie levées par Bonichausen seroient prises en service, & que vous lui ferez connoître qu'il est temps qu'il hâte la levée d'Infan-

1646. fanterie, & que c'eſt une grace extraordinaire d'augmenter ſon Regiment de Cavalerie. Mais cela ſe donne à ſon merite, & à la recommandation que vous en avez faite. Je ſuis.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 17. Fevrier 1646.

Mr. d'Avaux à Oſnabrug. Les Etats de l'Empire contraires à la ceſſion de Philipsbourg. Ce ſera affermir les droits de la France ſur l'Alſace que de donner un dédommagement à l'Archiduc. Raiſons d'aſſiſter Madame la Landgrave. Levées du Sr. Bonichauſen. Les Médiateurs propoſent une ſuſpenſion d'armes pendant l'année 1646. afin qu'on puiſſe d'autant mieux reſiſter au Turc. Réponſe des François. Ils ſe plaignent que les Eſpagnols cherchent à faire un Traité particulier avec les Hollandois. Affaire des Barberins. On propoſe, pour ſe vanger du Pape, de défendre de porter de l'argent en Cour de Rome. Ambaſſadeur de Mantouë prétend les mêmes honneurs que celui de Savoye.

MONSIEUR.

Mr. d'Avaux à Oſnabrug. NOs Depêches précedentes vous ont ſi particulierement informé de ce qui s'eſt paſſé entre les Suedois & nous, que nous aurons peu de choſe à vous dire maintenant ſur ce ſujet. Nous eſtimons plus à propos d'attendre le retour de Monſieur d'Avaux, qui eſt à Oſnabrug, & celui de Monſieur de St. Romain, qui reviendra bien-tôt de Suede, pour vous mander ce que nous aurons appris de nouveau. Juſques-ici notre principal ſoin a été d'éviter toute ſorte de rupture & de mesintelligence avec les Suedois, & nous continuerons à l'avenir autant qu'il nous ſera poſſible. Mais il faut auſſi conſiderer, comme nous l'avons déja mandé, qu'il ne ſeroit guere moins perilleux de leur laiſſer faire toutes choſes à leur volonté, ſans avoir égard aux Traitez d'Alliance & ſans ſuivre autre regle que la commodité de leurs affaires. Outre que notre diſſimulation leur donneroit l'aſſûrance de continuer, & peut-être de paſſer plus outre, elle les feroit aller juſques dans le mépris de notre conduite, ou bien dans le ſoupçon que notre ſouffrance ne tend qu'à choiſir une occaſion propre pour nous vanger. 1646.

Les Etats del'Empire contraires à la ceſſion de Philipsbourg. Nous ne craignons pas tant les conſéquences que pourroient tirer les Suedois de la demande que nous faiſons de Philipsbourg, que la jalouſie qu'en prennent les Princes voiſins, & les Proteſtans encore plus que les autres. Nous avons déja mandé que cette conſideration nous fait croire qu'il ſera difficile d'obtenir cette Place du conſentement des Etats de l'Empire, non ſeulement à cauſe de la ſujettion où elle tiendroit tout le voiſinage, mais pour le grand nombre de Places qu'il nous faudroit donner pour la ligne de communication que nous avons demandée. Néanmoins quand on jugeroit à propos de nous donner pouvoir de nous relâcher de cette demande, il importe extrémement que la reſolution en ſoit tenuë ſecrete, afin que nous ne ſoions obligez de nous en ouvrir qu'au beſoin, & que nous le faſſions avec quelque certitude d'obtenir en même temps le compte du Roi, & tout le reſte : & ſur tout avec apparence de pouvoir par ce moien conclurre promptement le Traité.

Les Suedois nous ont bien fait offre, que ſi nous voulions traiter immédiatement avec les Imperiaux, & y mener leur Reſident, ils en feroient de même, mais aiant preſſenti les difficultez que les Médiateurs y apportent, nous n'avons pû convenir de cet expedient. Lors que nous en aurons entretenu leſdits Sieurs Médiateurs un peu plus avant, & que nous aurons vû ce qu'aura produit le voiage de Monſieur d'Avaux, nous vous en parlerons avec plus d'aſſûrance. Les Imperiaux n'ont gueres tardé à ſuivre l'exemple des Eſpagnols envers les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats, & ne ſe ſont pas contentez de rendre à ceux-ci les mêmes honneurs, mais leur ont fait excuſe de leur retardement. Nous n'euſſions pas été fâchez que cette petite diviſion eût continué, mais outre que cela s'eſt raccommodé promptement, nous ne voions pas grande diſpoſition du côté de Meſſieurs les Etats à s'intereſſer dans les affaires de l'Empire. Ce qui eſt ſi vrai qu'ils ont differé juſques à préſent de faire aucun office en faveur des Calviniſtes, quoi que l'interêt de leur Religion leur ſoit ſenſible au point que chacun ſait.

Nous vous remercions des Sauvegardes qu'il vous a plû de nous envoier, & attendons avec impatience le procès verbal de Monſieur de Vautorte, qui nous viendra bien à propos.

La fermeté que vous avez témoignée à l'Ambaſſadeur de Veniſe nous ſera très-utile par deçà, ne doutant point, qu'il ne donne part à Monſieur Contarini du diſcours que vous lui avez fait, & des raiſons dont vous avez ſoûtenu la juſtice des droits de la France ſur la Lorraine. Nous trouvons la reſolution, qui a été priſe de dédommager les Princes du Tirol, digne de la grandeur du Roi, & croions que quand on viendra à la concluſion de cette affaire, cette offre rendra le deſſein que nous avons de retenir

1646. l'Alsace beaucoup plus plausible. Il est même selon nôtre avis plus avantageux, pour affermir les droits du Roi, d'en donner récompense que de n'en donner point. Et cela engagera les Princes interessez à donner leur cession s'ils veulent joüir de la grace que sa Majesté leur fera, ou ne le voulant point, c'est une offre très-honnête qui ne coûtera rien.

Ce sera affermir les droits de la France sur l'Alsace que de donner un dédommagement à l'Archiduc.

Vous pouvez bien être assûré que nous n'expliquerons les intentions du Roi touchant l'Electorat en faveur de Monsieur le Duc de Baviere, que quand il sera temps & bien à propos. Mais nous vous supplions de considerer que les Ministres de ce Prince continuans de bien parler & de bien agir en notre faveur, comme ils font en cette Assemblée, il sera difficile de leur refuser les offices reciproques qu'ils attendent de nous, de crainte que leur Maître ne se refroidisse & n'ordonne à ses Deputez de se conduire aussi avec plus de retenuë en ce qui regarde la France.

Raisons d'assister Madame la Landgrave.

Nous ne doutons point que le Sieur Brasset ne vous ait donné le même avis qu'à nous de l'esperance qu'il a de voir réussir quelque bon effet des puissans offices, que leurs Majestez lui ont fait faire en faveur de Madame la Landgrave. A la verité si on ne conservoit à cette Princesse les quartiers & les contributions de l'Oost-Frise, & si avec cela on ne lui accordoit pas en France un subside extraordinaire, au temps que les fatigues de la derniere Campagne ont si fort affoibli ses troupes, & que la retraite de l'armée du Roi dans son païs lui a causé tant d'incommodité, il seroit mal aisé qu'elle pût subsister parmi les grands préparatifs que l'on fait contre elle, depuis l'établissement d'un nouveau Général dans la Westphalie. Voici la saison que nous avons plus besoin de son assistance que jamais, non seulement dans la Campagne, mais dans cette Négociation, où elle nous est extrémement necessaire, tant pour maintenir l'union entre les Suedois & nous, que pour insinuer ce que nous voulons faire savoir aux Protestans. Mais comme nous croions que les graces de leurs Majestez seront très-bien emploiées, il sera bien à propos en les lui accordant de tirer assûrance d'elle de ce qu'elle fera cette année, & en former la resolution avec Monsieur le Maréchal de Turenne avant son[départ]retour.

Levées du Sieur Bonichausen.

Les dernieres relations que nous avons des levées du Sieur de Bonichausen, nous ont donné plus de satisfaction que les précedentes, nous aiant été assûré que sa Cavalerie est déja sur pied, & que l'Infanterie qu'il a est composée de fort bons hommes & vieux soldats. On nous fait esperer que dans fort peu de temps il aura douze cens hommes de pied & que le reste suivra bien-tôt. Cela merite bien qu'on prenne soin de les conserver. On leur avoit donné quelque aprehension qu'aussi tôt qu'ils seroient arrivez à Maience on les reformeroit pour les joindre à d'autres Corps. Nous sommes obligez de vous dire que l'effet d'une telle pensée seroit encore plus préjudiciable que le bruit n'a été, & ôteroit tout credit à l'avenir parmi les Officiers Allemans, qui auroient quelque dessein de se mettre au service du Roi.

Les Médiateurs proposent une suspension d'armes pendant l'année 1646. afin qu'on puisse d'autant mieux resister au Turc.

Les Médiateurs nous ont visitez cette semaine pour nous faire une espece de protestation de la part des Imperiaux. En nous exposant leur Commission, que nous avons sû depuis avoir été envoiée d'Osnabrug par le Comte de Trautmansdorff, la Lettre duquel traduite d'Allemand en François nous vous envoyons avec la présente, ils ont tâché de temperer l'aigreur de la chose par la douceur des paroles. Ils ont commencé leur discours en exagerant les maux dont la Chrétienté est menacée par les préparatifs extraordinaires, & presque incroiables que fait le Grand Seigneur, disant que son dessein est également contre tous les Princes Chrétiens, qu'il fait état d'attaquer cette année en divers endroits par mer & par terre, pour mieux profiter de leurs divisions; que l'Empereur, en l'état où il se trouve, n'aiant pas des forces suffisantes pour résister, sera contraint de recourir à toutes sortes de moiens pour se garentir de l'orage, nous faisant assez clairement entendre, qu'il ne tiendroit pas à lui, qu'il ne s'accommodât avec le Turc, s'il en rencontroit l'occasion, & qu'en tout cas il déclaroit & protestoit qu'on ne pouvoit pas imputer à Sa Majesté Imperiale le danger où la Chrétienté demeureroit exposée par la continuation de la Guerre, puis qu'il ne tenoit pas à elle, qu'on ne vînt promptement à la conclusion d'une bonne Paix. Ils ont ajoûté, que pour avoir plus de moien de s'opposer à cet ennemi commun, il seroit à propos de faire une suspension d'armes dans l'Allemagne, pendant la Campagne prochaine, pour durer au moins jusques au mois de Septembre ou d'Octobre: qui est le temps que les forces du Turc ont accoûtumé de se retirer.

1646.

Réponse des François.

Notre réponse a été que leurs Majestez voient avec un très-sensible déplaisir l'avantage que les Infideles peuvent tirer de la division des Princes Chrétiens, qu'elles ont cette consolation de n'en être pas cause, & de n'avoir rien ômis pour avancer la paix, que les difficultez ni les longueurs qui s'y rencontrent, ne sont point jusques ici venuës de notre part, mais bien de ceux qui n'ont travaillé qu'à faire des Traitez particuliers, lesquels ne peuvent avoir pour objet le repos public, qu'il y a près de deux mois que nous avons donné nos repliques, sans qu'on nous ait rien dit depuis ce temps-là: Qu'encore que nous nous soions déja mis extrémement à la raison, lors qu'on procedera sincerement avec nous, & qu'on prendra les bonnes voies pour sortir d'affaire, nous ferons paroître le veritable desir qu'ont leurs Majestez d'un bon accommodement. Que pour la suspension d'armes, on l'avoit vûë jusques ici plus propre à reculer qu'à avancer la Paix, puis qu'il ne faudroit pas tant de temps pour conclurre un Traité definitif, si on y vouloit marcher de bon pied, comme pour tomber d'accord des quartiers & de la forme des levées, des contributions pendant la suspension. Qu'outre cela il n'en réussiroit aucun avantage pour la défense de la Chrétienté, n'étant pas croiable, que sur la foi d'un Traité incertain, & de peu de durée, aucune des armées qui sont en Allemagne voulût s'en aller contre le Turc pour laisser tout le païs à la discretion de son ennemi; & étant encore moins à esperer que deux armées ennemies puissent aller de concert s'attacher à une nouvelle Guerre avant qu'avoir bien fini celle qu'ils ont ensemble. Qu'il paroît donc que l'unique moien de remedier à ce grand mal, est de faciliter la Paix plus qu'on n'a fait jusques à présent, de ne se pas arrêter à tant de formalitez & d'y proceder de meilleure foi. Nous avons ajoûté en passant que ce qui s'est passé autrefois entre l'Empereur Charles-Quint, & le Roi François I. a fait assez connoître au monde que les Princes de la Maison d'Autriche aiment mieux

1646. mieux abandonner leurs Etats hereditaires à la discretion du Turc, que de perdre l'occasion de dépouiller des Princes Chrétiens leurs voisins, contre lesquels ils ont plus de jalousie & d'animosité que contre lui. Qu'à la verité en cette Guerre Dieu par sa justice a voulu recompenser la France d'une partie de ses pertes passées, mais qu'il ne seroit pas juste qu'elle se privât volontairement des faveurs du Ciel, ni qu'elle seule par un excès de zele achetât le repos public en sacrifiant tout le fruit d'une longue Guerre, où il s'est consommé plus de deux cens millions d'or, & de deux cens mille hommes, & où il s'est donné plus de trente batailles. Que les ennemis du Roi ne lui ont pas donné autrefois cet exemple, quand ils ont eu l'avantage. Que témoignans encore aujourd'hui tant de fermeté & d'obstination à faire durer une Guerre qui ne leur peut être que malheureuse, ce seroit une espece d'infamie pour notre Nation, si dans le bonheur elle n'avoit autant de constance qu'eux au milieu de toutes leurs disgraces. Qu'on a déja passé beaucoup au delà de ce qu'ils feroient s'ils étoient en notre place, en offrant comme on a fait la restitution de quantité de Places considerables, & de trois Electorats presque tous entiers: Que c'est vouloir donner la loi au vainqueur de prétendre qu'outre tout cela la France se dessaisisse encore d'un Païs que le Ciel a fait tomber en son pouvoir, pour la dédommager des torts qui lui ont été faits autrefois, qu'elle a conquis, par une juste Guerre, sur ses ennemis déclarez & qu'elle a très-grand interêt de retenir autant pour sa sûreté que pour son dédommagement. Que nous n'avions pas laissé de charger Monsieur d'Avaux de proposer à nos Alliez la suspension d'armes dont il nous a été parlé ci-devant pour empêcher, s'il est possible, que les deux armées [qui sont en presence] ne viennent aux mains & que l'évenement d'une bataille ne change la face des affaires: Mais que pour rendre de tous côtez la chose plus faisable & plus utile, il faudroit qu'on fit voir un peu plus de disposition à la conclusion du Traité.

Lesdits Sieurs Médiateurs dirent que nous avions si peu fait de compte de l'offre qui avoit été faite de la part de l'Empereur, que veritablement cela avoit donné du degoût; Que les François disoient tous les jours qu'ils ne vouloient rien faire sans leurs Alliez & qu'il ne paroissoit pas que les Alliez eussent dessein de faire la Paix, puis qu'ils vouloient qu'on traitât les affaires de l'Empire avant la satisfaction des Couronnes, que la discussion desdites affaires étoit si longue que quand on en pourroit esperer une bonne issuë elle viendroit toûjours trop tard pour remedier aux maux si pressans de la Chrétienté; qu'il y avoit apparence que cela se faisoit pour éloigner ou pour rompre le Traité, & que les Suedois se voiant aujourd'hui appuiez des Protestans d'Allemagne, non seulement avoient peu de disposition à la Paix, mais avoient envie d'une Guerre d'Etat d'en faire à l'avenir une de Religion, à quoi la France a intérêt de prendre garde.

Il a été repliqué que si on avoit pû convenir de la satisfaction particuliere du Roi, on pourroit plus hardiment emploier le nom & l'autorité de Sa Majesté auprès des Alliez pour les ramener à la raison. Que nous avons nos Traitez d'Alliance avec eux qui nous donnent lieu de nous opposer à tout ce qu'ils voudroient faire au préjudice de la Religion, mais que ci-devant lorsque nous l'avons voulu entreprendre, nos Parties ont pris ce temps de leur offrir ce que nous leur disputions, afin de leur persuader qu'ils devoient attendre plus de facilité d'elles que de nous. Qu'au moins si Monsieur de Trautmansdorff eût continué dans le dessein avec lequel il étoit venu ici, de pourvoir avant toutes choses à la satisfaction des deux Couronnes, les affaires fussent allées plus vîte & avec plus de facilité. Que sa froideur & le changement de son procedé ont été cause qu'on a appuyé fortement sur les interêts publics de l'Allemagne & principalement des Protestans, qui sans doute deviendront plus faciles aussi-tôt que les deux Couronnes qui leur donnent vigueur auront leur compte. 1646.

Ils se plaignent que les Espagnols cherchent à faire un Traité particulier avec les Hollandois.

Après cela on est venu sur les affaires de l'Espagne, où nous avons fait voir si clairement aux Médiateurs, le mauvais procedé des Ministres qui sont ici & les recherches honteuses qu'ils font aux Hollandois pour les détacher d'avec nous, que Monsieur Contarini a été contraint de nous répondre: „ Dites „ donc à vos Alliez qu'ils declarent nettement „ qu'ils ne veulent pas traiter sans vous. “ Nous avons répondu que cela ne manquoit pas d'être dit en temps & lieu, & qu'ils pouvoient être assûrez qu'il seroit aussi fidellement executé, mais que les Espagnols ne laissoient pas d'être blâmables de leur bassesse & de leur mauvaise foi, puisque le Pouvoir que Peñaranda a apporté, ne tend qu'à faire un Traité particulier avec les Provinces-Unies, quoi que cette Assemblée n'ait été établie que pour faire une Paix universelle, & que puis que lui & ses Collegues n'ont pas fait scrupule, pour flatter les Hollandois, de leur dire que la Guerre qu'ils font au Roi d'Espagne pour la défense de leur liberté est très-juste, mais que celle que la France fait dans les Païs-Bas étant très-inique, les Provinces-Unies auroient grand tort de l'assister dans l'usurpation d'un Païs si voisin du leur. Qu'au contraire ils doivent contribuer du leur à garentir des compatriotes, qui ont leurs mœurs & leur langue, d'une sujettion étrangere, où on les veut mettre, & à se delivrer eux-mêmes des justes apprehensions que le voisinage d'une Nation si inquiete & si puissante que la Françoise leur doit donner. Que nous les prions de nous dire si toutes ces voies & tous ces discours tendoient à une sincere reconciliation, & si ce n'est pas une grande imprudence aux Espagnols d'emploier de semblables moiens, sans être assurez qu'ils produiront quelque effet. Que Messieurs les Etats sont si éloignez de s'y laisser surprendre que tout cela ne servoit qu'à redoubler leur defiance, à leur donner du mépris de leur ennemi, & peut-être à leur faire augmenter leurs prétentions, sans avoir ébranlé en façon du monde l'union qui est entre la France & leur Etat, laquelle a été plus affermie qu'affoiblie par un semblable procedé. Monsieur Contarini a répondu que les Espagnols declarent toûjours qu'ils ont volonté de faire la Paix; qu'ils reconnoissent le mauvais état de leurs affaires, & ont souvent usé de ces termes qu'il faut qu'ils y laissent du poil. Que c'étoit donc à la France, comme aiant l'avantage, de donner la loi, & qu'il lui sembloit qu'elle pourroit avec honneur & grande gloire dire nettement, je ferai la Paix à telles conditions avec l'Espagne; je veux garder telle & telle conquête, & je remets pour le bien public une telle & une telle piece, & s'affermir dans cette resolution sans entendre à aucun

1646. cun autre parti. Nous avons répondu que ſuivant le conſeil qu'il leur avoit plû ci-devant de nous donner, nous avons déja fait cette déclaration, aiant dit franchement, par la propoſition que nous avons donnée aux Eſpagnols, tout ce que nous pouvons faire, qui eſt de conclurre promptement la Paix en laiſſant les choſes en l'état qu'elles ſont, & en reſervant à chacun ſes droits & prétentions ſi on n'aime mieux venir à la diſcuſſion des anciens droits de l'une & l'autre Couronne, ſans avoir égard aux Traitez faits par force & par contrainte. Que depuis nous avons encore offert pluſieurs fois que ſi on vouloit faire raiſon au Roi du Roiaume de Navarre (dont il n'y a perſonne qui ne trouve la retention très-injuſte) nous ne refuſerions pas ſur tous les autres differens de convenir volontiers de tous les expediens & accommodemens qui ſeroient trouvez raiſonnables, ce qui eſt un troiſiéme parti qui ne pouvoit être refuſé avec raiſon. Que nous ne voions pas pourquoi il doit être permis aux Eſpagnols de tourner en raillerie les juſtes demandes du Roi & de faire paſſer leurs prétentions mal fondées pour legitimes. Que ſi de cette ſorte nous prenions pour regle de cette Négociation leur ſeule volonté, ce ſeroit recevoir honteuſement d'eux la loi, au lieu de nous prévaloir du temps & de l'état préſent des affaires qui nous permettent, par leur propre confeſſion, de la donner; qu'ils ne doivent donc pas prétendre nous obliger par le Traité à des reſtitutions qu'ils ne ſauroient nous faire faire par les armes. Qu'en tous les Traitez précedens on étoit d'accord des principaux points de ce que chacun devoit rendre avant que de s'aſſembler, mais qu'on eſt venu en cette Aſſemblée ſans s'engager à rien de part ni d'autre, avec la ſeule intention de faire la Paix ſelon l'état préſent des affaires, & de rétablir ſincerement l'amitié ſans l'acheter ni la vendre. Que la prétention qu'ont aujourd'hui les Miniſtres d'Eſpagne, qu'on leur doit faire des reſtitutions, eſt une condition nouvelle qu'ils veulent apporter à l'établiſſement de cette Aſſemblée, qui a empêché juſques ici qu'on n'en ait pû tirer le fruit que chacun en eſperoit. Nous avons ajoûté diverſes raiſons pour montrer qu'on ne ſauroit conſeiller au Roi de faire preſentement des reſtitutions à un Prince qui lui retient encore injuſtement tant de divers Etats, & qui même refuſe de faire aucune raiſon à ſa Majeſté pour la Navarre, qui eſt ſon ancien patrimoine, ſans que la Couronne de France en reçût très-grand préjudice à l'avenir en ſes droits & prétentions, quelque clauſe de reſerve qu'on pût appoſer au Traité; Et partant que ſi on vouloit ſortir d'affaire, il falloit conſiderer tout ce qui eſt aujourd'hui entre les mains du Roi comme lui appartenant legitimement, & traiter ſur ce fondement, parce que tandis qu'on s'attendroit vainement à des reſtitutions purement gratuites que nous ne ſommes pas reſolus de faire, on ne viendroit jamais à la concluſion du Traité. Que les Eſpagnols faiſoient encore parade de l'offre qu'ils ont faite de traiter avec nous de Paix, de longue Trêve, ou de ſuſpenſion d'armes; comme ſi c'étoit dire beaucoup, étans tous venus ici pour faire la Paix, de declarer qu'on eſt prêt de la traiter en même temps qu'on y apporte des conditions & des prétentions nouvelles qui en empêchent l'effet, & qu'on tâche par des moiens obliques de débaucher les Alliez. Que cela fait bien paroître un deſſein de former des partis nouveaux pour continuer la guerre plus avantageuſement, mais non pas une intention ſincere de faire ceſſer les diviſions preſentes. Que pour la Trêve, encore que les ennemis ne s'en ſoient pas contentez toutes les fois qu'ils ont eu l'avantage, ce n'eſt pas la principale raiſon qui nous empêche d'y pouvoir entendre, mais que nous avons ſouvent repréſenté, qu'elle ne ſeroit pas un ſuffiſant remede pour les grands maux dont la Chrétienté eſt menacée. Qu'un ſemblable Traité ne faiſant que differer la Guerre & ne la finiſſant pas & pour cette raiſon laiſſant les eſprits des Princes en défiance, les obligeoit de demeurer puiſſamment armez & ne leur permettoit pas de s'embarquer dans de nouveaux deſſeins. Que d'ailleurs les peuples nouvellement conquis demeurant par ce moien en incertitude du Souverain auquel ils doivent enfin demeurer par un Traité definitif, tiennent leur affection & leur fidelité en ſuſpens, & ſont ſuſceptibles de toutes les perſuaſions & de toutes les eſperances qu'on leur veut donner, ce qui oblige d'entretenir dans toutes les Places des Garniſons auſſi fortes qu'au milieu de la Guerre, & de cette ſorte, ſans faire le peril ni la dépenſe, on demeure dans une contrainte qui ne permet pas de penſer aux autres entrepriſes. 1646.

Nous leur avons dit pour concluſion, que nous voulions leur parler plus ſolidement que les Miniſtres d'Eſpagne, bien qu'ils ne nous y obligeaſſent pas par leur conduite, & qu'encore que l'intention de leurs Majeſtez ſoit de faire une Paix générale & de ſortir d'affaire en même temps, s'il eſt poſſible, avec l'Empereur, & le Roi d'Eſpagne, comme certainement ce ſeroit l'avantage de la Chrétienté. Néanmoins ſi les affaires de l'Empire peuvent être accommodées, & que les Eſpagnols ne veuillent pas ſe mettre à la raiſon, leurs Majeſtez ne refuſeront pas pour cela d'y entendre, comme auſſi de s'accommoder ſeparément avec le Roi Catholique, en cas que les formalitez & les longueurs de l'Empire apportent trop de retardement à la Paix générale. Que leurs Majeſtez entendent ſeulement en ce cas d'y apporter deux conditions, l'une qu'elles ne feront rien ni d'un côté ni d'autre que conjointement avec leurs Alliez: l'autre qu'on apportera les précautions neceſſaires, pour être aſſûré qu'en finiſſant la guerre en un lieu, on n'aura plus rien à craindre de ce côté-là, pendant qu'elle ſera continuée en un autre endroit. Nous y avons ajoûté que quand les Etats de l'Empire auront pris reſolution ſur nos Repliques & que les Imperiaux voudront traiter franchement avec nous ſur le point de la ſatisfaction du Roi, pourvû que l'on pourvoie aux choſes eſſentielles que nous avons demandées, auſquelles la ſûreté de la Paix eſt intereſſée, nous apporterons des facilitez & des adouciſſemens dans le reſte, qui feront avoüer à tout le monde que leurs Majeſtez ſouhaitent la Paix avec l'Empereur & le repos dans l'Empire. Qu'à la verité avec les Eſpagnols, qui ont toûjours ſi mal traité la France, nous ſerons un peu plus fermes & que perſonne ne trouveroit raiſonnable que pendant qu'ils veulent ſi obſtinément entretenir des armées à cinquante lieuës de Paris & conſerver ce continuel moien de troubler le Roiaume du côté des Païs-Bas ou de le tenir en jalouſie & en dépenſe, nous nous privaſſions volontairement d'un ſemblable moien, que Dieu nous a donné

comme

1646. comme miraculeuſement, de les incommoder dans l'Eſpagne, & de faire paroître les armées de France à cinquante lieuës de Madrid, puiſque rien ne peut mieux tenir en devoir ces deux Puiſſances, & qu'on ne ſauroit trouver une meilleure ſûreté pour le Traité qui interviendra que quand nous demeurerons en état de rendre aux Eſpagnols chez eux le mal qu'ils voudront porter chez nous.

Encore que ce diſcours ſoit long & ennuieux il s'en faut beaucoup qu'il contienne ce qui a été dit de part & d'autre dans une Conference de trois heures. Nous nous ſommes contentez de rendre compte des points plûs importans qui vous feront voir que les Médiateurs viennent ſouvent diſcourir avec nous, qu'ils n'oublient rien pour nous ſonder & nous preſſer, mais qu'ils ne nous apportent jamais rien de nouveau.

Affaire des Barberins.

Nous vous ſommes bien obligez, Monſieur, de l'ample information qu'il vous a plu de nous donner de tout ce qui s'eſt paſſé en la retraite de Monſieur le Cardinal Barberin & du Prince Prefet ſon Frere. C'eſt un évenement qu'on ne peut conſiderer ſans être touché de compaſſion, & qui fait condamner par tout la perſecution que le Pape fait à cette Maiſon pour recompenſe de l'avoir élevé au Pontificat. Nous vous pouvons aſſûrer que ce n'eſt pas ſeulement en France que ſa conduite eſt blâmée. Nous ſavons de bon lieu qu'on commence à Veniſe de faire des plaintes hautement contre lui & qu'on y trouve fort étrange qu'au lieu de travailler à appaiſer les diſſenſions des Princes Chrétiens pour les réunir tous contre l'ennemi commun, il ne s'occupe qu'à en faire naître de nouvelles, & ſonge plutôt à contenter ſa paſſion particuliere qu'aux moiens de pourvoir à la ſûreté de la Chrétienté, dans les grands maux qui la menacent. Nous avons déja pris la liberté par notre Depêche du 28. Octobre, de dire nos ſentimens ſur le mauvais traitement qu'il fait à la France, ſuivant le commandement qu'il plut à la Reine de nous en faire. Nous croions maintenant qu'il ſeroit difficile de les diſſimuler plus longtemps, ſans faire préjudice au ſervice du Roi, &, ſi nous l'oſons dire, à ſa reputation. Chacun voit que la perſecution contre la Maiſon Barberine a beaucoup augmenté depuis que leurs Majeſtez ont fait ſavoir au Pape qu'elles l'ont priſe ſous leur protection. Si on laiſſe pouſſer l'affaire juſques au bout, ſans l'arrêter ou en témoigner du reſſentiment, on ne manquera pas de remettre en memoire le malheur du Cardinal Caraffa, pour faire voir que l'amitié de la France eſt fatale aux Neveux des Papes. Il eſt certain que les Eſpagnols, quelque reſpect qu'ils faſſent ſemblant d'avoir pour le Pape, ne ſouffriroient pas un ſemblable procedé. En ces occaſions ils conſervent la reverence dans leurs paroles & leurs écrits envers le Saint Siege, mais la priſon de Clement VII. montre aſſez clairement qu'en même temps ils ſavent témoigner de la fermeté dans leurs reſolutions contre la perſonne des Papes & qu'ils ne ſouffrent jamais qu'on les maltraite impunément. Le Cardinal Borgia fit un affront public au Pape deffunt ſans qu'il oſât jamais le faire châtier, à cauſe qu'il fût hautement ſoûtenu par le Roi d'Eſpagne. Dans le dernier Conclave le Cardinal Barberin aiant voulu porter au Pontificat le Cardinal Sachetti, nonobſtant l'excluſion que les Eſpagnols lui avoient donnée, les Théologiens qui furent conſultez ſi on le devoit faire, répondirent tous unanimement qu'il ne faloit pas s'expoſer au 1646. peril d'un Schiſme en desobligeant un puiſſant Monarque, & conclurent tous par le fondement qu'ils établiſſoient à leur opinion, que le Roi d'Eſpagne eût eu droit de ne laiſſer pas reconnoître dans ſes Etats un Pape qui eût été élû au préjudice de ſon excluſion. Nous ne ſavons pas pourquoi le même droit n'appartient pas à nos Rois & à la Couronne de France qui a autrefois donné l'exemple de toutes les généreuſes actions qui ont été entrepriſes pour réſiſter aux deſſeins violens des Papes, & pourquoi un Miniſtre du Roi qui n'aura pas aſſez exactement ou aſſez à temps executé les ordres qu'il a d'exclurre du Pontificat un Cardinal que l'on croit ſuſpect, peut ôter la liberté à une puiſſante Monarchie de faire ce qu'elle doit pour ſon bien & pour ſon repos, quand on a élevé au Pontificat un ennemi declaré au lieu d'un Pere commun, lequel aux défauts qui ſe rencontrent dans ſon Election ajoûte une conduite partiale & pleine d'animoſité. On ne pouvoit prendre, ſelon notre avis, une reſolution plus utile à l'Etat que de proteger la Maiſon Barberine, pour attirer avec elle au ſervice du Roi le grand nombre des Créatures qu'elle a, dont il faut croire que la plus grande partie demeurera dans la reconnoiſſance & la fidelité qu'elles doivent.

Les maux que nous fait ce Pape nous apprennent, combien il eſt important d'éviter, s'il eſt poſſible, dans le prochain Conclave, qu'on ne lui donne pas un ſucceſſeur ſi attaché à nos ennemis que lui, & de nous aſſûrer pour cet effet de bonne heure d'une puiſſante faction de Cardinaux, mais cependant il n'importe pas moins de lui faire voir que nous ne ſommes pas pour toûjours ſouffrir, & que les ménaces de la France, comme diſent les Gazettes de Rome, ne ſont pas des Canonades ſans bales.

On propoſe, pour ſe vanger du Pape, de défendre de porter de l'argent en Cour de Rome.

Quant au reſſentiment qu'on pourroit lui témoigner, nous perſiſtons à croire que le plus utile ſeroit de commencer par la défenſe de porter aucun argent en Cour de Rome. Le Pape étant avare en ſera plus touché que des autres choſes, qu'on pourra encore lui faire apprehender. Et il n'y a perſonne qui puiſſe trouver étrange que dans la mauvaiſe volonté qu'il fait paroître contre la France, & dans les préparatifs de guerre, qu'il fait plutôt contre elle ou en faveur de ſes ennemis, que contre le Turc, on lui retranche ce moien de nous battre avec nos propres armes.

Ambaſſadeur de Mantoue prétend les mêmes honneurs que celui de Savoye.

L'Ambaſſadeur de Mantouë eſt à Cologne, d'où il a envoié ici le Docteur Belinzani Secretaire de ſon Ambaſſade, pour eſſaier de ſavoir quel tître lui ſera donné, & quel traitement on lui fera quand il ſera à l'Aſſemblée. Il prétend les mêmes honneurs qu'on a rendus à l'Ambaſſadeur de Savoye, ce qui ſera mal aiſé qu'il obtienne.

Nous vous ſupplions de nous faire donner ordre de la conduite que nous avons à y tenir, & cependant nous avons dit au Secretaire, que nous ferions audit Sieur Ambaſſadeur les mêmes civilitez qu'il recevroit de Monſieur le Nonce & des Plenipotentiaires de l'Empereur, qui nous précedoient, & que nous donnerions volontiers l'exemple à ceux qui nous ſuivent de le traiter favorablement. Nous ſommes &c.

1646.

REPONSE

Au Memoire de ſon

EMINENCE,

du 3. Fevrier 1646.

Affaire de Mr. de la Barde. Les Suedois prennent tout ce qu'on leur cede comme leur étant dû, & en deviennent plus fiers. Affaire des 3. Evêchez. Les Suedois aiant été ſeuls apellez par les Proteſtans d'Allemagne regardent les François comme étrangers dans l'Empire. Leſdits Proteſtans ne ſouhaitent pas que le Roi de France ſoit Membre de l'Empire. On pourroit faire offrir la penſion à l'Archiduc, & à l'Empereur une ſomme d'argent par le canal du Duc de Baviere. Les Etats Généraux ſeront contraires à l'échange des Païs-Bas, & pourquoi. Ils n'en doivent rien ſavoir que quand on en ſera d'accord avec les Eſpagnols. Le Prince d'Orange affectionné à la France, mais non pas juſqu'au point que de favoriſer cet echange. Trautmansdorff contraire aux intérêts du Duc de Baviere. Affaire des Barberins.

Affaire de Mr. de la Barde.

LOrs que nous avons témoigné notre reſſentiment aux Suedois de leur mauvais procedé en l'affaire de Monſieur de la Barde, nous avons heureuſement rencontré les ſentimens de Son Eminence, aiant toûjours pris grand ſoin de leur faire connoître que nous n'avions aucun doute de leur fidelité; mais qu'il ne leur étoit pas moins important qu'à nous, d'éviter tout ce qui peut faire croire à nos Parties, qu'il y a du déconcert entre nous, afin que perdans pour une bonne fois l'eſperance de nous diviſer, elles prennent plutôt la reſolution de ſortir d'affaire. En effet nous euſſions diſſimulé le refus qu'ils ont fait d'admettre ledit Sieur de la Barde en leurs Conferences, s'il ne nous eût paru qu'ils ne l'avoient exclus que pour convier les Imperiaux à s'ouvrir plus librement à eux en l'abſence d'un Miniſtre du Roi. Ce qui nous a le plus affermi dans la maniere d'agir que nous avons tenuë, a été que les Suedois ne ſe tiennent point obligez de tout ce qu'on céde pour leur complaire, le reçoivent comme choſe dûë, & au lieu d'en faire autant de leur côté, en deviennent plus entreprenans. Nous ſouhaitons que les offices que le Sieur de Ceriſantes a promis de faire en Suede, faſſent envoier des ordres aux Plenipotentiaires qui ſont ici, qui les obligent à une conduite plus ſincere, laquelle faſſe paroître qu'ils veulent demeurer exactement dans l'obſervation des Traitez d'Alliance.

1646. Les Suedois prennent tout ce qu'on leur cede comme leur étant dû, & en deviennent plus fiers.

Puiſque Son Eminence deſire ſavoir nos ſentimens ſur la declaration que nous avons à faire quand on parlera des trois Evêchez, nous croions qu'il ſera très-utile, principalement envers les Etats de l'Empire, d'en parler, comme il eſt porté dans ſon Memoire, & que ce ſera un moien qui, diminuant en quelque ſorte la grandeur de nos demandes, rendra la prétention de retenir l'Alſace beaucoup plus raiſonnable.

Affaire des 3. Evêchez.

Cette déclaration ſera d'autant plus agréable qu'elle ſera faite après l'offre d'une ceſſion entiere des droits de l'Empereur ſur leſdits Evêchez. Nous eſſaierons pourtant de la menager en ſorte que nous ne nous departions pas d'un droit acquis par la propoſition de nos Parties, ſans en tirer d'ailleurs quelque profit en même temps. Deux choſes font faire aux Suedois le jugement qu'ils font de notre ſatisfaction & de la leur. L'une, qu'ils nous conſiderent comme étrangers dans l'Empire & s'imaginent que tout ce qu'ils y prétendent leur apartient legitimement, comme aiant été les ſeuls qui ont été appellez par les Proteſtans. L'autre, que le procedé des Imperiaux les confirme en cette croiance, ſe rendant faciles à leurs prétentions & contraires aux nôtres, ſans que les Suedois ſe veuillent appercevoir de ce piege, qui n'eſt tendu que pour nous deſunir. Nous ne manquons pas de bonnes raiſons & de les faire valoir autant qu'il nous eſt poſſible. Mais c'eſt là ce qui rend nos demandes plus juſtes, & ce qui les rend plus difficiles, à cauſe que c'eſt la Maiſon d'Aûtriche qui les doit porter, contre laquelle la France eſt en guerre, au lieu que l'Empereur veut contenter les Suedois aux dépens d'autrui, quoi que les Princes ſur qui on voudroit faire tomber le mal ne ſoient pas les vrais ennemis de la Suede. Cette difference, qui nous eſt nuiſible d'un côté, nous ſeroit favorable envers les Etats de l'Empire ſi l'intérêt de la Religion ne faiſoit trouver aux Proteſtans de l'avantage dans l'établiſſement des Suedois, & ne leur faiſoit aprehender celui de la France dans l'Allemagne, jugeant très-bien, que quand le Roi ſera Prince de l'Empire, dans le premier differend de religion qui naîtra, il ſera obligé de prendre le parti des Catholiques.

Les Suedois aiant été ſeuls apellez par les Proteſtans d'Allemagne regardent les François comme Etrangers dans l'Empire.

Leſdits Proteſtans ne ſouhaitent pas que le Roi de France ſoit Membre de l'Empire.

Les trois points contenus au Memoire de Son Eminence, à ſavoir de donner aux Archiducs d'Inſpruch le revenu qu'ils tiroient de l'Alſace, de promettre quelque ſomme d'argent à l'Empereur, & de s'obliger à lui fournir une aſſiſtance d'hommes ou d'argent quand l'Empire ſera attaqué, ſont merveilleuſement propres pour adoucir nos demandes & pour les faire accorder, en cas qu'il y ait tant ſoit peu de diſpoſition de traiter avec nous. Si avec cela il nous eſt permis de nous relâcher de Philipsbourg, qui donne plus de jalou-

1646. jalousie que le reste aux Etats Protestans, (à cause que cette Place entraîne avec soi beaucoup d'autres Païs pour la communication qui est nécessaire, si on la veut garder avec une entiere sûreté) ou il faudroit que les Imperiaux ne voulussent plus de Paix (ce qui n'est pas croyable) ou qu'ils fussent comme assûrez de la faire avec les Suedois & avec les Protestans, s'ils n'acceptoient des conditions si favorables dans le mauvais état où sont leurs affaires. Il semble qu'il y auroit deux moiens de sonder l'intention de l'Empereur là-dessus, [l'un ce que son Eminence jugera à propos de ce que dessus pourvû qu'on en pût convenir presentement] par la voie de Monsieur le Duc de Baviere, lui faisant écrire de Paris par Monsieur le Nonce Bagni: [l'autre de nous en ouvrir à chacun des Mediateurs à part sous promesse de n'être engagé à rien, si l'ouverture n'est acceptée.] Son Eminence jugera beaucoup mieux que nous, quand il sera temps de s'en découvrir par de-là. Nous tâcherons aussi de ne le faire par deça que bien à propos. Mais il importe extrêmement, si on nous donne pouvoir de nous relâcher de quelque chose, que la resolution en soit tenuë extrêmement secrete à la Cour, afin que nous ne soions obligez de nous en ouvrir qu'au besoin, & que nous le fassions avec quelque certitude d'obtenir en même temps le compte du Roi pour tout le reste; & sur tout, avec apparence de pouvoir par ce moien conclurre promptement le Traité.

On pourroit faire offrir la pension à l'Archiduc, & à l'Empereur une somme d'argent par le canal du Duc de Baviere.

Il est vrai que nos Parties tâchent de faire valoir l'offre de Pignerol, mais de notre côté nous n'avons pas manqué de faire comprendre que l'Empereur n'y a aucun veritable intérêt, & aussi peu de droit d'empêcher l'acquisition que la France en a faite du Souverain à qui cette Place appartenoit. Nous croions bien pourtant qu'il sera mal aisé d'éviter [qu'elle ne releve de Sa Majesté Imperiale, s'il est vrai, comme on nous l'assûre,] qu'elle ait été comprise dans les dernieres investitures que les Ducs de Savoye ont prises de leurs Etats.

Les Etats Généraux seront contraires à l'échange des Païs-Bas, & pourquoi.

Notre plus grande aprehension quand on parlera de l'échange des Païs-Bas, c'est d'y avoir contraires Messieurs les Etats. Nous avons bien compris à leurs discours qu'ils ont besoin de quelque crainte de guerre pour faire plus facilement supporter à leurs peuples l'entretien de leurs troupes, & le payement des contributions, & que c'est la principale raison qui leur fait préferer la Trêve à la Paix. Quand ils n'auroient point de jalousie de nous voir étendre les limites du Roiaume si proche d'eux, la seule crainte d'un trop grand repos qu'ils croient fatal à leur Etat, les empêcheroit de consentir volontairement à cette ouverture, laquelle, éloignant d'eux leur ancien ennemi, & approchant leur Allié feroit cesser le prétexte dont nous nous servons pour les animer contre l'Espagne [qu'ils veulent garder pour demeurer armez.] Tout cela nous fait croire que si on veut faire réussir la chose, il ne faudra la leur communiquer que lors qu'on en sera d'accord avec les Espagnols: & cependant faire paroître que le principal dessein de la France est de conserver ses conquêtes du côté de l'Espagne, insistant toûjours à la restitution de la Navarre, où chacun avouë que les droits du Roi sont indubitables, ou bien de la retention des autres Etats que Sa Majesté possede de ce côté-là, que l'on

Ils n'en doivent rien savoir que lors qu'on en sera d'accord avec les Espagnols.

gardera pour recompense de ce Roiaume. Il y a sujet de croire que l'impossibilité de pouvoir rien obtenir en Espagne, du gré des Espagnols, fera enfin approuver l'échange des Païs-Bas à Messieurs les Etats, comme l'unique moien de parvenir à un accommodement, en cas toutefois qu'on persistât chez eux dans le desir qu'ils ont du repos, & qu'ils n'aimassent pas mieux continuer la Guerre & partager avec nous la dépouille des Espagnols, que de la voir toute entiere tomber entre nos mains, & devenir eux-mêmes nos voisins par un si notable agrandissement de la France, qu'ils auront sujet de redouter plus que l'Espagne. 1646.

Le Prince d'Orange affectionné à la France, mais non pas jusqu'au point de favoriser cet échange.

Quant à Monsieur le Prince d'Orange, nous ne doutons pas qu'il ne soit bien affectionné pour la France, & nous en voions des preuves en diverses occasions: mais quand il verra prendre des resolutions capables de rendre lui & son fils inutiles aux Provinces-Unies, nous croyons difficilement qu'il puisse être favorable à ce dessein. Peut être n'osera-t-il pas s'y opposer ouvertement, mais il seroit à craindre que par des moiens secrets, qui ne lui manquent jamais pour toutes les choses qu'il veut faire, il tâchât de rompre la Négociation ou de faire prendre une conduite à Messieurs les Etats, laquelle nous donnant jalousie forçât la France de se départir de ce qui ne leur plairoit pas.

On nous donne tous les jours de nouveaux avis que Trautmansdorff n'est pas favorable aux intérêts de Baviere. Nous en avons averti les Ambassadeurs de ce Prince, qui nous ont néanmoins témoigné que leur Maître a reçû de nouveau toutes les assûrances qu'il pouvoit souhaiter de l'Empereur, & qu'ils ne peuvent croire que son principal Ministre agisse ici d'une autre façon. Ils n'ont pas laissé d'être un peu émûs de quelques circonstances que nous leur avons fait remarquer, qui leur donnent sujet de prendre une opinion contraire, & ils n'ont pû s'empêcher de nous faire connoître qu'ils n'aprouvoient pas le long sejour que Trautmansdorff fait à Osnabrug.

Son Eminence ne pouvoit faire prendre une resolution plus utile au service du Roi, que d'envoier une personne d'autorité & capable pour avoir soin des levées que l'on fait en plusieurs endroits. Nous apprenons qu'elles s'avancent beaucoup, & qu'il y en aura bien-tôt un nombre considerable sur pied, qui méritera bien l'application d'un homme seul pour pourvoir à la sûreté de leur passage, à leur logement quand les troupes arriveront, & à leur subsistance.

Nous n'avons pas manqué d'exagerer en divers lieux les grandes restitutions que le Roi veut faire pour le bien de la Paix & la facilité que donneroit à Sa Majesté la possession de trois Electorats entiers qui sont entre ses mains, si elle avoit intention de continuer la guerre dans l'Allemagne & d'y faire de nouvelles conquêtes. Nous ne devons pas celer qu'on nous a répondu plusieurs fois que les Places que nous offrons de rendre ont toûjours été en la possession de celui qui est le Maître de la Campagne. On ne savoit pas encore que les fortifications de Maience fussent en si bon état que Monsieur le Maréchal de Turenne les a représentées à Son Eminence. Elles nous donneront lieu de faire maintenant considerer davantage l'importance de cette restitution.

Il

1646. Il y a grand ſujet de croire que l'eſperance, que les Eſpagnols ont de quelque changement en leur faveur, du côté de l'Italie ou d'ailleurs, les a juſques ici rendus ſi retenus. Nous croions pourtant que lors que les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats leur auront déclaré qu'ils ne veulent entrer en aucune Négociation ſans nous, & qu'ils verront que toutes les meſures qu'ils penſoient avoir priſes de ce côté-là ſeront rompuës, qu'ils ſeront contraints de s'avancer plus qu'ils n'ont encore fait. Leſdits Sieurs Ambaſſadeurs auroient déja fait cette déclaration ſur nos inſtances, s'ils n'avoient, comme nous eſtimons, deſſein de ſe ſervir de cette occaſion, pour nous faire paſſer ce 9. Article, dont ils nous preſſent tant. Hors ce point, nous ne voions rien en eux qui ne nous donne un entier ſujet de ſatisfaction.

Le mauvais traitement que Son Eminence a autrefois reçû de Monſieur le Cardinal Barberin rend l'aſſiſtance qu'il donne aujourd'hui à tous ceux de cette Maiſon plus glorieuſe. Il importe extrêmement de ne faire pas voir à toute l'Italie que la protection, que le Roi leur a départie, leur eſt plus nuiſible que profitable, aiant plutôt obligé le Pape d'augmenter ſes perſecutions contre eux que de les diminuer. La reſolution de les proteger a été très-utile à l'Etat, puis qu'on a aquis par ce moien grand nombre de Cardinaux, qui pourront garentir la France, dans le prochain Conclave, du malheur où elle eſt tombée, pour n'avoir pas pû empêcher au dernier qui s'eſt fait l'élection d'un Pape ſi paſſionné pour l'Eſpagne. Nous ſouhaiterions bien que Monſieur le Nonce eût aſſez de créance auprès de lui pour lui repréſenter effectivement ce que nous lui diſons ſouvent ſur ce ſujet. Mais ſoit qu'il craigne qu'on découvre un jour que nous lui aurions donné ce conſeil, ſoit qu'il apprehende de choquer les reſolutions du Pape, nous croions qu'il n'en oſe écrire que foiblement.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Dû 17. Fevrier 1646.

La France ſe promet de grands progrès cette Campagne. Elle ne veut pas rendre Philipsbourg à l'Electeur de Trêves, mais le garder elle-même. La France n'a jamais eu les 3. Evêchez qu'à titre de protection. Elle veut bien les tenir comme fiefs de l'Empire, ſans prejudice pourtant du Parlement de Metz qui ſera conſervé. Elle perſiſte à vouloir être Membre de l'Empire. On croit à la Cour le voyage de St. Romain en Suede inutile. On ſe loue fort du Duc de Baviere. 1646.

Monseigneur & Messieurs,

LE mauvais temps & les mauvais chemins ont tenu Monſieur le Chevalier de la Cheze bien plus long-temps ſur la route qu'il n'avoit crû, & quelque diligence qu'il ait faite, il n'a ſu ſe rendre en cette Ville que le 10. du courant. La Depêche, dont vous l'avez chargé, datée du 1. a été conſiderée, & vous avez été louez de la fermeté, avec laquelle vous avez parlé aux Médiateurs. Il eſt fâcheux que le Comte de Trautmansdorff ait fait tant de diligence à Oſnabrug, & ſi peu en votre endroit. Mais il faut que les Suedois ſe perdent de réputation, s'ils font une infidelité, & que les Princes de l'Empire aient perdu le ſens, ſi, ſous quelques promeſſes qui leur pourroient être faites, ils acceptoient la Paix, que les Couronnes n'euſſent été ſatisfaites, & qu'elles ne la leur garantiſſent. Ces conſiderations, jointes auſſi à ce qui nous a été mandé par vous, & par Monſieur de la Thuillerie, nous aſſûrent (mais non ſi abſolument, qu'il ne nous reſte quelque apprehenſion que les Députez des Princes, nommément les Proteſtans, ne ſoient pour ſe relâcher, & que les Suedois, qui font leur capital de ceux-là, ne ſe relâchent de quelque choſe de leurs prétentions, s'il étoit pleinement ſatisfait à leurs amis) qu'ils ſe contenteroient de l'amniſtie, du rétabliſſement des Princes proſcrits, & mis au ban de l'Empire, & de la reparation des griefs des Proteſtans, ſans qu'il leur ſoit donné pour les frais de la Guerre aucune ſatisfaction, ce qui ne ſauroit entrer en la penſée de perſonne. Mais aiant fait des demandes exceſſives, ils pourroient bien ſe moderer, ſe départir des Archevêchez & Evêchez qu'ils ont demandez, & conſentir que la Sileſie fut donnée au Marquis de Brandebourg, pour le recompenſer de la Pomeranie, de laquelle ils ne ſe départiront jamais. Et je craindrois même qu'ils fuſſent pour ne pas s'affermir à avoir cette derniere Province pour leur Allié, moiennant que quelque Dioceſe lui fût accordé : à quoi les Imperiaux ſeroient aiſément diſpoſez, aimans mieux payer leurs dettes du bien d'autrui que du leur propre.

Aiant lû la replique des Suedois, je n'ai pas jugé qu'ils fuſſent gens à ſortir d'affaire du ſoir au matin, & je crois que les Médiateurs en feront le même jugement, qui peuvent bien perſiſter à demander les Paſſeports pour les Députez du Duc de Lorraine, mais difficilement répondre aux fortes raiſons dont vous vous en défendez. Que les Commiſſaires de l'Empereur aiant avancé qu'ils ſavent que vous avez ordre de les accorder, cela eſt fâcheux.

1646. cheux. Ce pourroit être un artifice, & les Médiateurs, auſſi bien qu'eux, ſont capables de l'avoir inventé. Mais ſoit qu'ils aient pénetré en notre deſſein, ou qu'à la volée ils aient parlé; il faut reſtreindre à moins de perſonnes, qu'on n'a fait juſqu'à préſent, la connoiſſance de ce qui ſe negocie à Munſter, & comme vous le mandez, parler fortement à l'Ambaſſadeur de Veniſe, qui reſide en cette Cour, auquel Contarini défere beaucoup. Et comme vous l'avez remarqué, je me ſuis auſſi apperçû que celui-là en eſt pleinement informé & perſuadé. Si les Médiateurs ſavoient ce qui vous a été mandé d'offrir, pour conſerver à cette Couronne la ſeule Alſace, Briſach & Philipsbourg, ils ſeroient forcez de changer de langage & de publier que nous ſommes très-moderez, mais pour aquerir cette reputation il n'y a pas lieu de le faire. C'eſt à vous à ménager les divers partis, & de ne relâcher au pire qu'après avoir perdu l'eſperance de faire contenter vos Parties des moindres. Il nous a ſemblé que les Médiateurs n'ont pas reçû comme ils devoient la parole que vous leur avez donnée, qu'aians été ſatisfaits au deſintereſſement des Couronnes, vous vous emploierez envers les Alliez, pour faire moderer leurs demandes. C'eſt pourtant beaucoup offrir, mais cela eſt ſi avantageuſement avancé, que vous en recevrez le fruit en la ſaiſon. Et ſans doute ils l'auront bien remarqué, & que vous traitez avec eux avec beaucoup de confiance, puis que pour leur conſideration vous n'avez demandé que ce qu'on ne vous ſauroit refuſer. Je parle dans l'eſprit des perſonnes deſintereſſées & non dans celui de ceux auſquels notre grandeur eſt ſuſpecte, ni de ceux auſſi qui ſavent ce qui vous a été écrit.

On ne peut pas nier que les Suedois ne tiennent & n'occupent plus de Païs dans l'Empire que nous, & qu'ils ne ſoient dans des poſtes qui preſſent & contraignent plus l'Empereur, que ne font ceux où nous ſommes logez, mais nous ne laiſſons pas d'être dans les Païs héréditaires auſſi bien qu'eux; ſi ce n'eſt que Trautmansdorff juge que l'Alſace n'en fait plus partie, parce que nous l'occupons. S'ils s'étoient ſouvenus que Briſach & Philipsbourg ſont au-delà du Rhin, ils n'auroient pas dit que nous ne ſommes poſtez qu'en deçà. On verra dans le commencement de la Campagne que nous ſommes en état, non ſeulement d'occuper ce qui eſt entre le Rhin & le Danube, mais de paſſer cette riviere, & que Baviere aura beſoin de toutes ſes forces pour conſerver ſon Païs. Et pour les Imperiaux, ils ſeront forcez de faire autant de diligence envers vous, qu'ils font à préſent envers les Suedois, ainſi que je vous l'ai mandé. Torſtenſon part pour aller trouver le Maréchal de Turenne, & ſi lui de ſon côté ſatisfait à ce qui a été avancé par le Sr. d'Avaugour de ſa part, nous prendrons des lieux ſi avantageux, que tout ce qui ſe trouvera entre le Danube & la Mer ſera ſous la contribution & ſujettion des Couronnes Alliées, & des Princes qui ſeront dans le bon parti, que pluſieurs ſeront forcez d'embraſſer, qui juſques à preſent ſont demeurez neutres, & le Maréchal de Turenne avec lequel les deſſeins de la Campagne prochaine ont été concertez, eſt le premier qui fait ce jugement.

La France ſe promet de grands progrès cette Campagne.

Enfin on s'eſt reſolu de ratifier le Traité qui a été paſſé entre ledit Maréchal, aſſiſté de Monſieur d'Anctonville, que vous aviez dépêché en l'Archevêché de Treves, & cet Electeur, apportant toûjours quelque modification à l'un des articles, d'autant qu'en vertu du contenu en icelui (comme confirmant ce qui eſt paſſé par les premiers Traitez paſſez entre cette Couronne & ce Prince,) nous ſerions tenus à la reſtitution de Philipsbourg, bien que nous l'ayions par conquête, & qu'il ne nous a pas été confié par ledit Electeur, auquel il fut alors accordé, que la Paix concluë, il ſeroit rétabli dans Hermenſtein & ledit Philipsbourg. Et on donne inſtruction audit Anctonville, (qui a aſſûré que ce n'eſt pas la penſée dudit Electeur) d'accommoder & ajuſter ce point avec lui. S'il faiſoit difficulté de ſe départir de la proprieté de cette Place dans le Traité public on ſe pourroit contenter d'une reverſale, & pour le dédommager de la perte du revenu, on pourroit lui en aſſûrer la valeur par proviſion ou autrement. Et quand il ſe faudroit porter à faire un juſte dedommagement à l'Evêché, je ne juge pas que nous y apportaſſions trop de difficulté, & l'exemple de ce qui ſe fera pour l'Alſace appuie mon jugement. Mais je n'oſe en faire l'ouverture, parce que ce ſeroit découvrir & audit Maréchal & audit Sieur d'Anctonville, ce que l'on ne voudroit pas que d'autres que vous ſuſſent.

Elle ne veut pas rendre Philipsbourg à l'Electeur de Treves, mais le garder elle-même.

Nous aurions grande impatience de ſavoir ce qui vous ſera propoſé par les Médiateurs du conſentement des Eſpagnols, n'étoit que vous préjugez que ce ne ſera rien qui vous puiſſe ſatisfaire. Et toutefois ce n'eſt pas peu de les avoir reduits à ce point. Qui offre, juge qu'il doit, & ne ſe peut plaindre que l'on veuille prétendre; ainſi le plus & le moins demeure en conteſtation. Les Imperiaux ſe ſont eux-mêmes condamnez par l'offre des trois Evêchez. Car bien que nous ſoions en poſſeſſion de celui de Verdun, il y a bien deux cens ans, & des deux autres depuis le voiage de Henri II. en Allemagne, ce n'étoit que ſous le titre de protection, duquel on s'étoit contenté juſqu'au jour qu'on prit reſolution d'aneantir le Tribunal du Maître Echevin & des Treize de la Cité de Metz, & la Juſtice des deux Evêques de Toul & de Verdun, & de l'autre auſſi en l'étendue de ſon Païs, en créant une Cour de Parlement, à la Juriſdiction de laquelle tant leſdits trois Dioceſes, que quelques autres Bailliages furent rendus reſſortiſſans.

La France n'a jamais eu les 3 Evêchez qu'à titre de protection.

Il ſemble que ledit Trautmansdorff prétende faire valoir le deſiſtement deſdits Evêchez nous en laiſſant la Souveraineté: mais de cela nous faiſons ſi peu de compte qu'en acceptant la proprieté, nous nous contenterions de la Souveraineté regalienne, & de les poſſeder avec les Privileges dont jouïſſent les Evêques & la Ville de Metz, ſous la feudalité de l'Empire, en conſervant néanmoins le Parlement, & privant la Chambre de Spire des Appellations civiles qu'on y relevoit avant l'Erection dudit Parlement; & on donne pour exemple, que le Comté de Bourgogne, pour être Fief du même Empire, le Comte ne laiſſe pas d'y avoir ſes Juges Souverains, ſous le même titre de Parlement. Et on croit, que cette diſpoſition que nous avons à relever de l'Empire, doit faciliter nos demandes, & qu'il en arrivera du bien au général de la Chrétienté, une puiſſante Couronne comme celle-ci s'engageant en la défenſe de l'Allemagne, ſouvent attaquée

Elle veut bien les tenir comme fiefs de l'Empire, ſans préjudice pourtant du Parlement de Metz qui ſera conſervé.

Elle perſiſte à vouloir être Membre de l'Empire.

1646. quée par l'ennemi commun : és Dietes de laquelle ſes Deputez aians droit d'intervenir, feront un grand empêchement à l'injuſte prétention, que quelques Empereurs pourroient avoir de s'aſſujettir l'Empire, & le rendre héréditaire en leurs Maiſons, & de diſpoſer des forces du même Empire pour l'oppreſſion des Princes qui en ſont les Membres ou les voiſins, comme l'on a vû au dommage du Public pendant ces dernieres années.

Prévoiant que l'Ordinaire, qui devoit partir deux jours après Monſieur de la Cheze, m'apporteroit de vos Lettres, j'avois commencé de répondre à celle que ledit Sieur Chevalier m'avoit rendue, & ne m'étant trompé, (comme j'écrivois celle-ci, & étant déja parvenu à cet endroit,) votre Lettre du 3. du Courant me fut apportée. Le lendemain qui étoit le 15. j'en fis lecture à Sa Majeſté, laquelle aiant remarqué que vous vous louez de ce qu'on vous avoit envoié quelques Sauvegardes pour des perſonnes qui vous en avoient requis, me commanda de vous faire ſavoir que vous ne deſirerez rien qui puiſſe avancer le Traité général, ou vous accrediter dans l'Aſſemblée, qui ne vous ſoit à l'heure même remis. Elle eut peine d'apprendre que les Suedois continuent à vous en donner, mais elle eſpere qu'ils ne manqueront pas aux choſes eſſentielles de l'Alliance, ſoit par la conſideration de leur honneur, ſoit par celle de leur intérêt. Et ſa Majeſté demeure perſuadée, bien que ce ſoit la regle des Princes, que la Reine de Suede n'y eſt pas ſi fortement attachée qu'à accomplir ce qu'elle a promis, & faire éclatter & renommer ſon adminiſtration par une conduite pleine de vertu. En cela même Elle s'eſt confirmée aiant vû le double de la Lettre que Monſieur de la Thuillerie a écrite à votre Alteſſe, de laquelle il m'avoit envoié le duplicata, qu'il avoit joint à une de ſes Dépêches du 13. du paſſé. Sa Majeſté ſe perſuade que ſi vous l'euſſiez reçuë, avant que de faire partir Monſieur de St. Romain, vous euſſiez differé ce voiage, qui ſemble aſſez ſuperflu, n'y aiant pas lieu de croire qu'il penétre le Chancelier au delà de ce qu'a fait ledit Sieur de la Thuillerie, ni qu'il voie plus clair dans les affaires de leur Cour, qu'a fait le même Sieur de la Thuillerie, & que pourra faire dans la ſuite du temps Monſieur Chanut. Pourvû que les Suedois n'entrent en opinion que nous ſommes en méfiance d'eux, ou que nous les jugeons les Maîtres du Traité, par tant de recherches que nous leur faiſons, ce voiage ne cauſera point de mal. Que s'il leur donnoit une de ces impreſſions, il ſeroit à deſirer qu'il n'eût pas été commandé. Mais la ſuffiſance de la perſonne & la délicateſſe de ceux qui lui ont dreſſé ſon Inſtruction, nous donne ſujet de croire que nous en tirerons plutôt du profit que du dommage.

On croit à la Cour le voiage de St. Romain en Suede inutile.

Les diſcours qui vous ont été tenus par les Députez de Baviere ont été entendus avec plaiſir. C'eſt avoir mis nos affaires en bon état, puis que vous êtes aſſûrez que les Electeurs Catholiques ne conſentiront point que l'Empereur faſſe un Traité ſeparement avec la Suede, & que celui de Baviere non ſeulement juge qu'il nous échet une ſatisfaction, mais qu'il ſe veut entremettre à nous la faire obtenir, & que contre ce qu'il avoit toûjours proteſté de ne faire nulle diligence pour celle de la Couronne de Suede, il ait changé. Pour trouver que les Couronnes prétendent trop, ce n'eſt pas les exclurre de ce qui leur 1646. eſt juſtement dû, mais leur droit établi, il s'agit de diſcuter le plus & le moins, & c'eſt ce que vous aviez tant deſiré être prononcé par les Députez des Princes qui ſont à Oſnabrug.

Sur le ſujet dudit Duc de Baviere je vous dois dire que ce n'eſt pas ſeulement en la Cour de Vienne qu'il inſinuë, qu'il faut porter reſpect à cette Couronne, & la ménager; mais à Rome il en a écrit en des termes préeis, & dignes de ſa prudence. Et ſi le Pape n'y fait conſideration, il eſt à craindre que le châtiment, dont Dieu nous veut exercer, ne puiſſe être détourné. Il combat la dureté de Sa Sainteté par trois raiſonnemens. Le premier, de la conſideration en laquelle il doit avoir cette Couronne, qu'il lui fait remarquer être en pleine proſperité. Le ſecond, les avantages que prendront les Heretiques ſi les Catholiques s'éloignent de lui. Et le troiſiéme, celui qui en réuſſira au Turc, lequel aiant entrepris une conquête ſur la République de Veniſe, ne peut être repouſſé que par la jonction des forces des Princes Chrétiens, & leur union à concourir à un tel deſſein. On ſe louë fort du Duc de Baviere.

Il m'a été mandé de Gennes qu'il y étoit arrivé un Religieux Recolet dépêché en Eſpagne, tant par l'Empereur que par ledit Duc, pour déclarer à cette Majeſté, qu'ils ne peuvent plus ſoûtenir la guerre, & qu'il faut tout de bon ſonger à la faire finir. Cela peut être avancé à deſſein, afin de lui inſinuer que ſi de ſon côté il ne veut faire la Paix, qu'ils ſont reſolus de la conclurre du leur; ce qui a encore raport à ce qui vous a été dit par les Députez du même Duc.

Le Pouvoir donné par Sa Majeſté Catholique au Comte de Peñaranda pour traiter avec les Hollandois, porte des marques de ſon intention, & qu'elle n'a jamais été que de conclurre, ſoit une Treve ou une Paix avec eux, pour les ſeparer d'avec leurs Alliez. Et quand ils leur diſent, qu'ils ſont pour les déclarer & reconnoître Souverains, c'eſt quand ils les veulent embarquer à entrer en une Négociation particuliere; mais que leur but eſt bien éloigné de la fin que les autres ſe propoſent, qui eſt d'aquerir de leur conſentement ce titre, de l'effet duquel ils ſe ſont mis en poſſeſſion par une valeureuſe défenſe & par une forte guerre, qu'ils ont faite à leur ennemi, à l'aide de leurs Alliez. Si Meſſieurs les Etats ont autant de diſpoſition à une Treve que leur ennemi, vous la verrez bien-tôt concluë, ou du moins aſſûrée, & lors que vous ſerez en neceſſité de vuider cet article 9. duquel il a été ſi ſouvent parlé; plus long-temps vous en éloignerez le diſcours, & plus vous en pourrez prendre pour le reſoudre, ce ſera le mieux pour nous. En toute extremité vous ſavez juſques à quoi on nous peut obliger, & juſques où nous pouvons nous étendre.

Il eſt fâcheux que les Ennemis aient quelque connoiſſance du refus que la Province du Languedoc a faite d'impoſer le Quartier d'hiver; mais l'on peut dire que c'eſt plutôt manque d'affection que de puiſſance, puis que les Tréſoriers de la bourſe offrent de leur faire avance de quinze cens mille livres, voire de plus, & de n'en prétendre le rembourſement qu'en deux années. Nous ne ſavons pas encore leur derniere reſolution, & ſi l'offre

deſdits

1646. desdits Tréſoriers aura été acceptée; mais nous avons cet avantage, que toutes les autres Provinces d'Etats les condamnent & les blâment, & tout préſentement celle de Provence en une Aſſemblée des Communautez a conſenti à l'Impoſition des ſommes levées les années dernieres, & bien que ladite Province de Languedoc faſſe quelque difficulté de conſentir à la levée du Quartier d'hiver, pour cela il ne faut pas conclurre, qu'elle ſonge à quelque nouveauté, & bien moins que les autres en deliberent. Toutes à la verité reſpirent à la Paix, pourvû qu'elle ſoit honorable à la Reine & utile au Roi; ſans ces conditions elles préfereroient la durée de la Guerre; que ſi pour être contraintes d'y contribuer de leurs moiens, elle leur eſt auſſi odieuſe, qu'on le publie, combien davantage la doit-elle être à celles qui en ſouffrent l'incommodité, & qui ne ſont pas pour cela exemptes de contributions.

Ce que je puis vous dire, c'eſt que l'union eſt entiere du Roi à ceux de ſon ſang, & leur reſpect tout parfait d'eux à Sa Majeſté; que les peuples la reverent, comme ils doivent, & ceux de la Religion prétenduë reformée ſont autant dans leur devoir que les autres Sujets. J'aurois fini, & ce ne ſeroit pas trop-tôt, s'il ne me reſtoit à vous donner information d'un long entretien qui m'a été tenu par l'Ambaſſadeur de Veniſe, auquel aiant fait connoître que Sa Majeſté auroit ſujet de ſe plaindre de la liberté que ſe donnoit Monſieur Contarini de condamner ce que vous faites, & que cela cauſoit divers mauvais effets: ledit Ambaſſadeur prit grand ſoin de juſtifier ſon Confrere, mais ne voulut le faire paſſer pour innocent ſur la connoiſſance qu'il a de ſa maniere d'agir qui eſt pleine de feu, qu'il oſeroit pourtant aſſûrer qu'elle eſt paſſée, dès qu'il eſt ſorti du lieu de la Conference, & qu'il pouvoit répondre, & de ſa bonne diſpoſition à la Paix & de ſa particuliere inclination envers la France, ajoûtant qu'il ne doutoit point que dès que vous vous éclairciriez avec lui vous n'en reſtaſſiez ſatisfaits.

J'ai ſû que l'Electeur de Brandebourg a donné ordre au Baron de Dona de paſſer en cette Cour, & donner les tîtres de Majeſté au Roi & à la Reine. Si ſon Deputé nous fait quelque ouverture qui puiſſe avancer nos affaires d'Allemagne vous en ſerez ſur l'heure informez. Je ſuis, &c.

1646.

MEMOIRE

De ſon

EMINENCE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 23. Fevrier 1646.

La Thuillerie aſſure que la Reine de Suede agit ſincerement. Le Voyage de St. Romain peu utile. Celui de Mr. d'Avaux à Oſnabrug très-neceſſaire. Suedois peu enclins à la Paix. Utilité pour la France d'une ſuſpenſion d'armes dans l'Empire. Baviere y eſt fort porté. L'armée de Mr. de Turenne pourroit en ce cas-là agir aux Pais-Bas. L'Eſpagne preſſée de faire la Paix à tout prix. Mort du Cardinal Borgia. On peut conclure avec l'Eſpagne ſans conſulter les Suedois, mais conjointement avec les Etats Généraux. Ce qu'il y a à faire ſi l'échange des Païs-Bas ne peut pas avoir lieu. Il faut dans tous les cas obtenir une Trêve pour la Catalogne, & une pour le Roi de Portugal. Etat des affaires d'Angleterre. Les Eſpagnols s'y attachent au Parlement contre le Roi. Il faudroit tâcher de gagner par argent le fils de Trautmansdorff, ſon Pere ne lui cachant rien. Preſens pour les Miniſtres de Suede. Electeur de Trêve offre la Neutralité à l'Eſpagne. Picolomini jaloux du Duc de Lorraine. Legereté de ce dernier. Diſcours du Reſident de Parme varient ſelon les perſonnes. Affaire des Barberins.

1646. J'Ai reçû, Messieurs, votre Dépêche du dixiéme du courant, & j'ai un extrême déplaisir d'apprendre, que tant s'en faut que les Suedois songent à reparer le tort qu'ils ont d'exclurre Monsieur de la Barde de leurs Conferences, quoi qu'ils soient formellement obligez par un Traité public de l'y admettre; qu'au contraire ils nous donnent tous les jours de nouveaux sujets de mécontentenent & de soupçonner leur fidelité. Il est vrai que je me mets l'esprit en repos là-dessus, quand je fais reflexion; en quels termes Monsieur de la Thuillerie nous parle de la sincerité des intentions de la Reine de Suede & nous assûre de l'affection qu'elle & son Conseil, tant le Connétable de la Gardie, & ses amis & adherans, que le Chancellier Oxenstiern & les siens, ont unanimement pour cette Couronne, & de la fermeté avec laquelle ils témoignent avoir resolu de conserver ensemble une étroite intelligence, sans vouloir jamais écouter aucune proposition des Ennemis qui tende à les separer de nous, quelques avantages qu'ils puissent y rencontrer; ne pouvant m'imaginer que ledit Sieur de la Thuillerie, qui est si adroit & si sensé, n'ait bientôt connu au vrai, si ces protestations n'étoient que sur les levres & non pas dans le cœur. Enfin, je dissipe une bonne partie de mes ombrages, quand je considere, que la réputation des Suedois n'y est pas seulement engagée, mais qu'il est de leur bien & de leur intérêt particulier de garder religieusement l'union qu'ils ont avec cette Couronne.

La Thuillerie assure que la Reine de Suede agit sincerement.

Vous aurez vû par ma précedente Dépêche ce que je vous marquai touchant le voyage de Monsieur de St. Romain à la Cour de Suede. Je demeure d'accord qu'attendu tant de differens sujets de plaintes que les Ministres de Suede nous donnent chaque jour injustement, & reconnoissant qu'ils sont capables de s'enorgueillir à tel point des recherches de nos Ennemis, que leur hauteur nous deviendroit à la fin insuportable, & voyant de plus le peril, auquel nous serions toûjours exposez que lesdits Ministres se laissans flatter à de belles propositions (que les Ennemis leur feroient sans doute continuellement pour les separer de nous) ils s'y accoûtumeroient en sorte & se les rendroient si familieres, qu'ils pourroient s'y engager insensiblement, & les persuader même aux Superieurs dont ils dépendent; Tout cela bien consideré & que d'ailleurs Monsieur de la Thuillerie étoit sur le point de s'en revenir, j'estime avec vous que la presence de Monsieur de Saint Romain à Stockholm pendant quelque temps pourra dissiper tous les nuages qui nous troublent, & servira à rafermir la bonne intelligence & à faire envoier à Osnabrug tous les ordres que nous pouvons desirer.

Ce qui seulement nous doit donner un peu de peine, & à quoi il faut essaier de remedier le mieux qu'il se pourra; c'est que, selon mon sentiment, nous ne pouvons pas recevoir tant de préjudice des differends qu'il y a entre vous autres Messieurs & les Ministres de Suede, comme de la connoissance qu'en auront euë nos Ennemis; rien n'étant plus capable de les encourager à renforcer leurs batteries auprès d'eux, qu'un semblable deconcert, lors qu'ils l'auront sû, & quand même tous leurs soins ne produiroient aucun des effets qu'ils se promettent, cela ne laissera pas de nuire à la Conclusion de la Paix, puis qu'il est certain, qu'il ne faut point s'y attendre tant que nos Parties auront le moindre raion d'esperance de pouvoir faire un accommodement particulier avec nos Alliez. 1646.

C'est aussi une des plus fortes raisons qu'il me semble qu'on doit dire aux Ministres de Suede, parce que s'ils n'ont pas envie de nous faire une infidelité complette (ce que je ne puis me persuader) ou de continuer la Guerre, il est indubitable, que pour terminer les affaires promptement, rien n'est si necessaire que de détromper les Ministres des Ennemis, & Trautmansdorff le premier, de l'attente d'un accommodement particulier, à quelques conditions qu'ils le puissent offrir, & j'oserois bien répondre de ma vie, que si les Ministres de Suede & de Hollande faisoient cette protestation en bonne forme, (comme leur devoir & leur interêt même les y obligent) trois semaines ne se passeroient pas après cela, que l'on n'eût ajusté du moins tous les points principaux qui sont nécessaires pour faire bientôt jouir la Chrétienté du repos dont elle a tant de besoin.

Le voiage de St. Romain peu utile.

Mais pour revenir à l'envoi du Sieur de Saint Romain, je considere encore qu'il est impossible qu'il n'aît déplû à Messieurs Oxenstiern & Salvius, comme aiant pour but d'aller décrier leur conduite, si ce n'est peut-être qu'entr'eux ils aient été de differens sentimens. Il est donc à croire, qu'ils auront tâché en même temps de chercher avec soin toutes sortes de raisons pour appuier ce qu'ils ont fait, & se faire avoüer: Et en ce cas ou leur procedé sera approuvé en Suede, & nous aurons le déplaisir de le voir soûtenir avec peu de réputation pour la France, qui s'est engagée si avant au contraire; ou leurs Superieurs les blâmeront, & eux étant mortifiez de la sorte, il sera extrémement à craindre, qu'ils ne recherchent d'autres occasions de s'en vanger dans la suite du Traité, & assez mal aisé que vous autres Messieurs puissiez bien rétablir la confiance & l'union, qui est si nécessaire pour le bien de la cause commune dans une Négociation si importante comme est celle de la Paix générale. Néanmoins je ne vous mande tout ceci que parce que j'estime à propos de songer de bonne heure aux inconveniens qui peuvent arriver, afin d'avoir le temps d'y apporter toutes les précautions, & les remedes, qui peuvent les divertir, à quoi je vous prie de tenir la main.

Celui de Mr. d'Avaux à Osnabrug très-nécessaire.

Le voiage de Monsieur d'Avaux à Osnabrug a été resolu très-prudemment sur le prétexte de la proposition, que les Médiateurs ont faite d'une suspension d'Armes en Allemagne; car en effet il y a grand lieu de soupçonner quelque chose à notre desavantage de l'instance que font les Etats d'Osnabrug, que leurs griefs & les interêts de l'Empire en général soient vuidez & terminez avant que l'on parle de la satisfaction des Couronnes; d'autant plus qu'elle est secondée de Trautmansdorff, & que les Ministres de Suede, qui par tant de raisons s'y doivent emploier avec fermeté, s'ils n'y ont donné leur consentement, n'y font qu'une résistance bien foible. Mais j'espere tout de l'ancienne amitié, & crois que Monsieur d'Avaux se servant auprès de Monsieur Salvius de sa prudence, & de son courage, connoîtra le fonds de leur ame, que toutes choses reprendront le train qui se doit, & que nous, Dieu merci, n'aurons eu d'autre mal que l'aprehension.

Suedois peu enclins à la Paix.

Je vous ferai part, à propos de ce que dessus,

1646. fus, de ce que l'on me mande depuis peu de Pologne, qu'on y eſt aſſûré que les Suedois ne veulent point la Paix. J'ai un autre avis de Suede qui ne le dit pas ſi préciſément, mais qu'au cas qu'ils ne voient pas jour de la faire à des conditions avantageuſes pour eux, ils ont grande inclination de continuer la Guerre, connoiſſant qu'ils la peuvent faire ſans hazard, & ſans dépenſe, que l'Empereur eſt extrémement foible, qu'un ſeul mauvais ſuccès le peut mettre à bout, & eſperant d'avoir encore plus que par le paſſé à leur devotion tous les Proteſtans d'Allemagne. Ce qui doit bien fortifier les ſoupçons que vous autres Meſſieurs avez déja eus là-deſſus.

Utilité pour la France d'une ſuſpenſion d'armes dans l'Empire.

Vous aurez vû par ma précedente comme nous nous ſommes rencontrez en même temps dans la penſée que nous ne devons guere eſperer davantage par les armes dans l'Allemagne dans la conjoncture preſente, ſuppoſé même que les ſuccès nous ſoient favorables & à nos Alliez; & comme, avant que d'avoir reçu votre Dépêche, j'ai ſongé à l'interêt que nous pouvons avoir d'empêcher par une ſuſpenſion les accidens qui peuvent faire changer la face des affaires. Il eſt vrai que je perſiſterois à deſirer d'avoir auparavant ajuſté tous les points principaux, qui regardent la ſatisfaction des Couronnes.

Baviere y eſt fort porté.

Monſieur le Duc de Baviere a fait de ſon côté la même reflexion, ainſi que vous verrez dans la derniere Lettre qu'il a écrite au Nonce, dont je vous envoie la Copie, & je ſai d'ailleurs qu'il n'y a rien au monde qu'il ſouhaite avec tant de paſſion, au cas qu'il ne puiſſe faire d'accommodement entre ci & la ſortie des armées en Campagne, que de faire ceſſer en quelque façon les hoſtilitez pour donner temps à la concluſion de la Paix, ſans que le Traité puiſſe être alteré par les évenemens de la Guerre favorable à un parti ou à l'autre.

Il me ſemble donc qu'il ſera très-à-propos, que ſi nous ne voions pas lieu d'eſperer de rien conclurre pour tout le mois d'Avril, que nous penſions ſérieuſement & avec grande application à ce qui ſera expedient de reſoudre touchant une Trêve en Allemagne, ou du moins convenir, s'il étoit poſſible, du conſentement des Suedois, d'une ſuſpenſion d'Armes avec Baviere, comme ils l'ont faite eux-mêmes avec le Duc de Saxe, tirant de plus une aſſûrance dudit Duc en la forme, qui les pourra le plus contenter, que ſes armes ne leur tomberont point ſur les bras ni directement, ni ſous prétexte de jonction ou de ſecours à l'Empereur; & outre que ce leur ſeroit un grand avantage de tenir inutiles & en échec tant de bonnes troupes; nous y en aurions entr'autres un notable de pouvoir, comme je vous l'ai mandé, emploier contre les Eſpagnols l'armée entiere qu'y commande Monſieur le Maréchal de Turenne, ou pour le moins la plus grande partie, qui donneroit infailliblement le coup mortel à leurs affaires, en quelque lieu qu'on la voulût faire agir, puis qu'elle ſeroit de ſurcroît aux autres armées que l'on a accoûtumé d'y entretenir, & qui ſont déja ſuffiſantes d'elles-mêmes pour y faire les progrès que l'on voit.

L'Armée de Mr. de Turenne pourroit en ce cas-là agir aux Pais-Bas.

Je vous prie, Meſſieurs, d'examiner avec ſoin ce qui ſe doit faire & de m'en mander votre ſentiment. Cependant je puis vous dire par avance que Sa Majeſté approuvera toutes les reſolutions que vous prendrez ſur ce ſujet. La matiere aiant été agitée dans le Conſeil, & tous unanimement aiant témoigné incliner à une ſuſpenſion en Allemagne, reconnoiſſant que dans l'état préſent des affaires, elle étoit avantageuſe à nos interêts, & très-utile à la bonne iſſue de votre Négociation, particulierement ſi on pouvoit convenir au plutôt des points principaux qui regardent la concluſion des affaires dans l'Empire. 1646.

L'Eſpagne preſſée de faire la Paix à tout prix.

Je ne puis aſſez m'étonner que les Eſpagnols ne vous aient encore fait faire aucune propoſition pour la Paix, & ſi les Lettres que je recevrai la ſemaine prochaine de votre part ne m'apprennent nulle nouveauté là-deſſus, je conclurrai qu'il faut néceſſairement que l'eſperance de quelque accommodement particulier avec nos Alliez, les ait retenus de le faire. Car je n'ai pas même la confirmation de tout ce que je vous mandai dernierement des nouveaux ordres donnez à Peñaranda (qui avoit juſques là manqué de Pouvoir ſuffiſant) mais qu'on a depêché de Madrid Couriers ſur Couriers, que nous voions paſſer tous les jours ici, à Caſtel-Rodrigo & à Peñaranda, qui ont eux deux le ſecret & la confiance de leur Maître touchant les affaires de la Paix, pour les preſſer de conclurre preſentement en quelque maniere que ce puiſſe être, parce qu'ils ne peuvent donner aucune aſſiſtance conſiderable à la Flandre, ni ils ne ſauroient où donner de la tête pour trouver les moiens de ſe défendre dans l'Eſpagne même.

J'ai un avis d'Italie de fort bon lieu & j'ai ſû que le Nonce & l'Ambaſſadeur de Veniſe qui ſont à Madrid, ont tenu en ſubſtance le même diſcours à une perſonne digne de foi, que ſi la France ſe vouloit contenter de retenir par la Paix ce qu'elle occupe dans les Païs-Bas, & le Rouſſillon, le Comte de Peñaranda avoit ordre d'y entendre ſans perdre un moment de temps. Et en outre (& j'en ai la confirmation par d'autres endroits) que Peñaranda & Caſtel-Rodrigo étoient ſi vivement ſollicitez d'empêcher par quelque moien que ce ſoit la continuation de la Guerre, & que les Miniſtres de Madrid l'aprehendent à tel point, qu'on leur avoit envoié ordre exprès de reſoudre, au delà du Pouvoir qu'ils ont, tout ce qu'ils jugeroient à propos ſans en donner avis en détail en Eſpagne ni attendre de ſavoir particulierement les intentions de leur Maître.

Mort du Cardinal Borgia.

J'ai ſû auſſi que le Cardinal Borgia qui eſt mort depuis un mois a dicté une Lettre dans ſon lit pour le Roi d'Eſpagne, par laquelle il témoigne, que le meilleur avis qu'il puiſſe lui donner, avant que de paſſer à l'autre vie, étoit de lui dire librement qu'il fît la Paix à toutes conditions, & qu'il eſſaiât ſur tout de rentrer en ce qu'il avoit perdu en Eſpagne, donnant plutôt à la France une recompenſe ailleurs qui la pût ſatisfaire.

On m'aſſûre auſſi que Dom Franciſco de Melos a mis depuis peu par écrit toutes les raiſons qui y doivent obliger le Roi d'Eſpagne, & enfin que tous les grands Seigneurs & Miniſtres qui ſont près de lui, auſſi bien que ceux qui ſont dans les emplois éloignez en Italie, & ailleurs, s'accordent dans le même ſentiment.

Je vous prie, Meſſieurs, de faire cas de tous ces avis, parce qu'outre qu'ils viennent de bons lieux, & que l'état de nos ennemis nous le doit faire croire; véritablement il me ſemble, que l'on doit beaucoup conſiderer que pluſieurs perſonnes de differens endroits

1646. mandent toute la même choſe, ſans le ſavoir l'une de l'autre.

Je n'ai rien, Meſſieurs, à ajoûter à ce que je vous ai mandé par mes précedentes touchant le parti d'échange de la Catalogne avec les Païs-Bas, attendant toûjours les nouvelles des diſpoſitions qu'aura trouvées dans l'Eſprit du Prince d'Orange le Sieur d'Eſtrades. Peut-être qu'après tant de Couriers d'Eſpagne qui ſont arrivez, le Comte de Peñaranda (ſi la raiſon marquée ci-deſſus ne l'a encore retenu) aura donné lieu à Contarini de pouvoir avec plus de fondement vous faire de nouvelles propoſitions qu'il a jettées diverſes fois en paſſant ſur ce ſujet, & comme la déclaration que les Suedois ont faite depuis peu ſi expreſſément de n'avoir point de different avec l'Eſpagne, quoi que très-desobligeante en ſoi, nous donne pourtant cet avantage (joint à ce qu'ils nous ont dit autrefois ſur le même propos) que nous pouvons tenter librement toutes les voies de conclurre notre accommodement avec les Eſpagnols, pourvû que ce ſoit conjointement avec Meſſieurs les Etats, qui ſont les principaux & plus conſiderables intereſſez avec la France en cette Guerre-là. Il ſemble que nous puiſſions dorenavant embraſſer ſans ſcrupule toutes les occaſions qui nous peuvent faire parvenir à conclurre cette Paix-là avantageuſement, en quoi nous trouverions doublement notre compte, puis que nous n'aurions pas ſeulement aſſûré les choſes du côté de l'Eſpagne: mais nous ſerions en état d'obtenir tout avec facilité dans l'Allemagne & d'y être plus conſiderez que nous ne ſommes par les Suedois, dont Meſſieurs les Etats ſont auſſi très-mal ſatisfaits, & Monſieur le Prince d'Orange plus que qui que ce ſoit.

On péut conclurre avec l'Eſpagne ſans conſulter les Suedois Mais conjointement avec les Etats Généraux.

Les Médiateurs ont grand intérêt à cet accommodement pour leur gloire. Mais Contarini principalement à cauſe du Turc & des aſſiſtances que la Chrétienté pourroit en ce cas donner à la République. C'eſt pourquoi il eſt à croire qu'aiant jour de le faire, il y travaillera ſerieuſement & à bon eſcient.

Ce qu'il y a à faire ſi l'echange des Païs-Bas ne peut pas avoir lieu.

Si nos eſperances de pouvoir conclurre avec l'Eſpagne par le moien de l'échange viennent à manquer (ſurquoi nous ſerons bien-tôt éclaircis) il faudra penſer d'abord à s'appliquer de bonne ſorte à l'autre parti & d'eſſaier de retenir nos conquêtes dans les Païs-Bas & le Rouſſillon avec la Place de Roſes, faiſant une Trêve pour la Catalogne, de la durée, ſi on pouvoit, de celle que feront Meſſieurs les Etats; ſi ce n'eſt que l'on pût dès à préſent convenir (ce qui ſeroit encore mieux) de la récompenſe que les Eſpagnols nous bailleroient ailleurs pour la Catalogne, auquel cas il ſuffiroit de faire une Trêve de peu de mois, afin d'avoir moien d'executer ſans peril d'inconvenient dans cette Province-là, ce qui auroit été arrêté.

Et ſur ce ſujet il eſt important de ſe ſouvenir toûjours qu'à moins que les Eſpagnols ſe reſolvent de laiſſer à la France la paiſible poſſeſſion de la Catalogne (à quoi ſans doute ils ne conſentiront pas) on ne peut conclurre aucune ſorte d'accommodement qu'il ne faille neceſſairement une Trêve pour la Catalogne, ou longue comme celle de Meſſieurs les Etats, ſi l'on ne peut convenir d'aucun expedient pour ce Païs-là, ou courte, ſoit que l'on faſſe l'échange propoſé avec les Païs-Bas, ſoit que nous retenions le Rouſſillon, & qu'on nous donne récompenſe ailleurs de la ſeule Catalogne, auquel cas nous aurons toûjours beſoin d'une ſuſpenſion d'Armes de quelques mois, tant pour diſpoſer les Peuples à ce dont on ſera demeuré d'accord, ſans que les Officiers de nos troupes qui ſont dans le Païs couruſſent aucun riſque, que pour l'execution de la choſe même qui aura été arrêtée. 1646.

Il faut en tous les cas obtenir une Trêve pour la Catalogne.

Pour le Portugal en quelque partie que ce ſoit, il faudra toûjours lui procurer une Trêve la plus longue qu'il ſera poſſible d'obtenir, nous relâchant plus ou moins ſur ſa durée, ſelon que nos affaires propres en recevront plus ou moins d'avantage.

Et une pour le Roi de Portugal.

Touchant Meſſieurs les Etats, les Lettres du Sieur Braſſet me mettent l'Eſprit fort en repos aſſûrant poſitivement que tout ira bien. Si le parti d'Echange des Païs-Bas avec la Catalogne a lieu, il ne ſera plus queſtion de parler du 8. Article qui nous embarraſſe ſi fort. Cette difficulté ſera auſſi vuidée, ſoit que nous faſſions tous deux la Paix, ſoit que nous faſſions tous deux la Trêve, ſoit que la France faſſe la Paix pour les Païs-Bas & l'Italie, & ſeulement une Trêve en Catalogne, de la durée de celle de Meſſieurs les Etats, après laquelle expirée, tous deux duſſent rentrer en Guerre conjointement. Il ne reſte que le cas de la Paix générale de la France, prenant récompenſe ailleurs pour la Catalogne, & d'une Treve de Meſſieurs les Etats, auquel échet le contenu de l'Article 9. & en cela on ne peut que ſe remettre à ce que Sa Majeſté vous a déja mandé, ſi ce n'eſt que l'on en puiſſe ſortir par l'expedient, que les Députez deſdits Sieurs Etats vous ont propoſé de convenir d'une Trêve de quarante ans, & de la diviſer en deux termes. Car ainſi notre engagement étant publié, & tous les Princes intereſſez à la Paix étant également obligez à la garantie de ce que les uns & les autres auront promis, il me ſemble (ſi j'ai bien compris ce que vous mandez là-deſſus dans la Dépêche commune) que la France peut ſatisfaire leſdits Etats ſans courir aucun riſque.

Je ne vous dirai autre choſe ſur la Conference que vous avez euë avec les Députez deſdits Etats, ſi ce n'eſt que je ne ſaurois aſſez louër la force des raiſons dont vous vous êtes ſervis, & la prudence que vous avez fait paroître dans les conteſtations que vous avez euës avec eux, ſans les dégoûter en une matiere ſi délicate, & ſur un point où ils témoignent mettre tant d'attachement.

Je ſuis averti que ce Noirmond, duquel on vous a ſouvent écrit, a debité pour choſe certaine d'avoir apris de la propre bouche du Prince d'Orange, que ſi les François ne ſe contentoient pas de conditions raiſonnables, les Etats paſſeroient outre à leur accommodement. Il ajoûte que ledit Prince jugeoit pour une condition avantageuſe à la France, ſi le Roi d'Eſpagne conſentoit à une ſuſpenſion d'Armes durant la minorité du Roi, en laiſſant toutes choſes dans l'état où elles ſont. Je ne puis croire, que ledit Sieur Prince ait tenu jamais un ſemblable diſcours, particulierement ſachant auſſi bien que perſonne du monde, que les brouilleries ſont plus à craindre en ce Roiaume, trois ou quatre ans après que le Roi eſt entré en Majorité, qu'elles ne le ſont durant la Minorité même. J'en écris à toutes fins à Monſieur d'Eſtrades pour en toucher un mot adroitement audit Sieur Prince d'Orange.

Je ſuis averti de bon lieu que Peñaranda eſt en deſſein d'emploier une notable ſomme d'argent à gagner, s'il eſt poſſible, par ce moien

les

1646. les Députez de Messieurs les Etats, & qu'il n'y a rien qu'il n'emploie à cela s'il croit pouvoir faire son coup & venir à bout de détacher Messieurs les Etats d'avec nous, ce qu'il est important que vous sachiez.

Etat des affaires du Roi d'Angleterre.

Une des raisons qui présentement est la plus puissante sur moi pour me faire souhaiter de voir promptement quelque accommodement, c'est que l'état des affaires du Roi d'Angleterre empire tous les jours par sa mauvaise conduite. Le Parlement de son côté se lie plus étroitement avec les Espagnols, qui s'accostent aux plus forts, sans se soucier beaucoup des intérêts de la Religion Catholique, dont ils ont accoûtumé de faire tant d'ostentation, mais ausquels il se voit le plus souvent qu'ils n'ont d'égard qu'autant que leurs intérêts particuliers y sont conformes & le requierent. C'est une étrange chose, que quand le Roi & la Reine de la Grande Bretagne ont été dans un état floriſſant, ils ont témoigné de l'aversion pour notre prosperité, & une grande inclination pour l'Espagne, & aujourd'hui qu'ils sont réduits aux extrémitez que chacun voit, la France les sert, & l'Espagne adhére publiquement à leurs ennemis. Je prie Dieu ensuite que si jamais nous venons à bout de contribuer à rétablir leurs affaires, notre retribution ne soit pas de leur voir aussi-tôt oublier nos services, & l'injure que les Espagnols leur font, & que nous ne soions traitez les uns & les autres comme nous l'étions avant les mouvemens présens d'Angleterre. Il est vrai qu'à bien considerer la maniere dont parle ici la Reine & la conduite qu'elle tient, j'oserois me promettre que cela n'arrivera point. En tout cas, il nous convient extrémement de ne pas souffrir, autant qu'il sera en nous, le pouvoir absolu du Parlement, qui prétend l'établir en abolissant la Roiauté. C'est une affaire déja bien avancée, & qui n'a que trop de correspondance avec les principes des Huguenots de ce Roiaume, qui sont frappez au même coin que les Puritains, c'est-à-dire qu'ils ne cherchent qu'à détruire la Monarchie.

Les Espagnols s'y attachent au Parlement contre le Roi.

J'ai depuis six mois introduit une Négociation pour unir les Ecossois au Roi d'Angleterre, qui est présentement le seul & le plus prompt moien de remettre un peu ses affaires. Si j'eusse été cru dès le commencement, comme je l'ai été depuis quinze jours, la chose seroit déja conclue à sa satisfaction. Je continue pourtant mes soins; mais non pas avec l'esperance que j'avois alors. Si la Reine d'Angleterre eût voulu conseiller au Roi d'Angleterre de consentir à un point qu'ils desiroient, comme il l'a fait depuis peu, il y a longtemps que je les ai avertis l'un & l'autre que l'unique moien qu'ils avoient de sortir d'affaire étoit de diviser leurs ennemis, & d'en gagner une partie pour s'en servir à forcer les autres à l'obéissance, & que pour cette fin il valoit mieux s'adresser aux Ecossois; parce qu'outre qu'ils déferoient beaucoup aux Conseils de la France, dont ils sont si anciens amis, ils n'avoient point l'aversion pour la Roiauté que témoigne le parti Anglois indépendant.

Je sai de bon lieu que le Nonce Chigi fait tout son possible avec les Ministres de Baviere pour tenir leur Maître attaché à la Maison d'Aûtriche, & pour lui persuader de marcher de concert avec elle dans toute la Négociation de la Paix. Et si vous autres, Messieurs, essaiez de vous en informer des Ministres de ce Prince, je m'assûre que vous trouverez l'avis véritable, mais étant découvert, il est plus aisé d'empêcher que les soins particuliers qu'en prend le Nonce ne vous fassent aucun préjudice. 1646.

Les Espagnols, à ce que l'on me mande de Bruxelles, souhaitent extrémement la mort du Duc de Baviere, parce qu'ils s'imaginent qu'ils disposeroient librement de son armée, de ses Etats, & de ses biens, conjointement avec l'Empereur, sous prétexte de proteger ses Enfans.

Il faudroit tâcher de gagner par argent le fils de Trautmansdorff, son Pere ne lui cachant rien.

J'ai aussi eu de bonne part avis, que les Ministres d'Espagne à Munster ont donné quelque argent au fils de Trautmansdorff, à qui son pere confie indifferemment toutes ses affaires. La somme qu'ils lui ont fait toucher n'est pas grande, puis qu'on me marque qu'elle ne passe pas deux mille écus. Il sera bon de s'en informer, & il seroit encore mieux, si nous pouvions par quelque voie l'engager à recevoir de nous quelque plus grande somme, mais je ne voi pas lieu de l'esperer.

Présens pour les Ministres de Suede.

Les présens pour les Ministres de Suede en l'Assemblée, compris Rosenhan, seront envoiez infailliblement en deux jours, on les a achetez sur mon credit, & il me semble, qu'ils sont très-beaux & fort nobles, vous en userez, Messieurs, comme vous le jugerez à propos, parce qu'ils pourroient arriver en telle conjoncture qu'il vaudroit mieux les jetter, que de les remettre à qui ils sont destinez, pour ne pas donner lieu d'ajoûter la moquerie aux autres mauvais traitemens.

J'avois oublié de vous dire sur l'admission de Monsieur de la Barde dans les Conferences, qu'il me semble qu'on pouvoit faire quelque état de la proposition que vous marquez que les Ministres de Suede avoient faite de traiter les uns & les autres directement avec les Imperiaux; & puis que Contarini en est déja informé, il n'y avoit, ce me semble, nul inconvenient à pousser cet expedient. Le Nonce n'eût pû raisonnablement faire difficulté de s'y trouver, puis que le Ministre de Suede n'eût point eu occasion de parler à lui & n'eût fait simplement qu'assister. Pour les seances, il n'en est pas comme avec les Espagnols, je ne voi rien qui empêchât de les régler & d'en convenir facilement.

Je vous dirai aussi, plus pour ma satisfaction que pour croire necessaire de vous en faire souvenir, que j'estimerois qu'il nous seroit très-utile que vous profitassiez de toutes les rencontres, soit par le moien des Médiateurs ou d'autres, de faire connoître aux Espagnols, que nous sommes très-bien informez du mauvais état où sont leurs affaires en Flandres, & en Espagne, exaggerant le détail de tout ce que je vous ai mandé là-dessus, & l'impossibilité où ils se trouveront bien-tôt de nous y résister, parce que, comme ils savent en leur conscience que la chose est vraie, ces discours produiront sans doute un bon effet, quand ils verront que leurs necessitez nous sont si connues, & ils ne trouveront plus si étrange les prétentions que nous avons de ne sortir d'affaire qu'à bonnes enseignes & avec l'avantage qui est convenable à l'état des uns & des autres.

L'Electeur de Treves offre la Neutralité à l'Espagne.

Il y a quelques jours que je reçus Lettres de Bruxelles, que les Ministres de l'Electeur de Trêves, qui sont à Munster, avoient offert par un écrit particulier à ceux d'Espagne la neutralité de la Ville de Trêves & de son Etat avec ceux du Roi d'Espagne. Il y a gran-

1646. grande apparence, que la choſe eſt vraie puis que Monſieur de Turenne vient de me dire preſentement qu'on lui écrit, qu'elle étoit conclue. Il me ſembleroit pourtant fort étrange qu'il l'eût fait ſans nous en dire une ſeule parole, après que nous l'avons ſervi au delà de ce qu'il pouvoit deſirer. Il y a plus de dix ou douze jours que le Sieur d'Anctonville devoit l'aller retrouver, & ſon départ n'a été que pour trouver quelque temperament à un point important auquel j'ai pris garde dans le premier article du Traité qu'on a fait avec lui, & que nous devons ratifier, lequel concerne indirectement Philipsbourg, en ce que nous confirmions les Traitez précedens que nous avons faits enſemble. Or il eſt certain qu'il doit y avoir grande difference, quand il s'obligeoit à retirer cette Place des mains de l'Empereur, ou quand nous la conquerons par nos armes ſans qu'il contribue du ſien quoi que ce ſoit.

Picolomini jaloux du Duc de Lorraine.

Picolomini eſt toûjours malade, & on marque même, que le cerveau commence à pâtir, chacun l'attribue au déplaiſir qu'il a reſſenti de tant de démonſtrations qui ſe font envers le Duc Charles, à qui il ſe voit que Caſtel Rodrigo cherche de complaire en tout, & à la mortification qu'il avoit déja des mauvais ſuccès de la Campagne paſſée, jointe au peu d'eſperance qu'il a de pouvoir rien faire de mieux à l'avenir.

Legereté de ce dernier.

Et ſur le propos du Duc Charles, il eſt bon que vous autres, Meſſieurs, ſachiez qu'après avoir fait un nouveau Traité avec les Eſpagnols, par lequel il s'attache entierement à leur ſervice & plus avant qu'il n'avoit fait juſques ici, il doit commander leur armée contre la France, après avoir avancé de ſon argent pour des recruës non ſeulement de ſon corps, mais des autres troupes qui doivent ſervir ſous lui pour le rembourſement duquel il prend la Ville & Château de Limbourg & toutes ſes appartenances en engagement.

Il y a trois ou quatre jours, qu'une perſonne, qui demeure ici ordinairement a reçu de ſes Lettres, avec charge de me propoſer, qu'il étoit prêt de traiter avec la France par mon moien, diſant qu'il n'étoit pas encore ſi lié avec les Eſpagnols, qu'il ne pût bientôt s'en defaire, ſi on vouloit le traiter raiſonnablement. Jugez par là, Meſſieurs, s'il vous plaît, de l'aſſûrance qu'on peut prendre en la foi d'un homme, qui a tant de legereté, & qui n'eſt jamais plus à la veille d'abandonner un parti, que quand il s'engage par un nouvel acte.

Je ſai qu'il a dit à diverſes perſonnes, qu'encore que la Paix vînt à ſe conclurre, ſans qu'il y fût compris, qu'il perdît toute eſperance de s'accommoder avec cette Couronne, & qu'il fût entierement abandonné de celle d'Eſpagne, il ne perdroit pas pour cela courage, parce qu'en ce cas, il ſe promettoit de faire une puiſſante Armée des troupes qui ſeroient licentiées par tous les Princes, emploiant à cela liberalement tout l'argent qu'il a accumulé depuis pluſieurs années, avec quoi il entreprendroit de recouvrer ſon Etat, & de porter la guerre au milieu de celui-ci, faiſant ſon compte d'y devoir être aſſiſté, non ſeulement des mal affectionnez de la France, mais que d'autres perſonnes du Roiaume adhereroient ſous main à ſon deſſein, & que les Eſpagnols y concourroient par des ſecours ſecrets d'argent & d'hommes. Mais il ſera bien trompé en tout ce calcul, s'il a crû que l'on veuille ici conclurre une Paix générale ſans convenir auparavant de commun concert de ce qu'il devra devenir. 1646.

Je vous prie pourtant, Meſſieurs, de conferer enſemble ſur ce point & de me mander votre avis ſur ce que vous eſtimerez qu'on devra faire là-deſſus dans un accommodement général des affaires de la Chrétienté. J'ajoûterai ſeulement que quant à moi, il me ſemble qu'un Prince de cette humeur, inconſtant, brouillon & hardi, ſeroit plus à craindre dans une Minorité, étant rétabli, avec quelque retranchement que ce puiſſe être, dans la Lorraine, qui eſt contigue à ce Roiaume où il a tant de parens, que n'eſt à preſent le Roi d'Eſpagne avec toute ſa puiſſance, étant certain que ſi quelques François ſont mal intentionnez pour l'Etat, ils auront toûjours plus d'averſion & de remors de ſe jetter entierement entre les bras des Eſpagnols qu'ils conſiderent pour Ennemis naturels de la Nation, qu'ils n'auroient pas de ſe joindre avec un Prince, dont la Maiſon depuis ſi longtemps eſt regardée comme Françoiſe.

La priſon d'Herſent n'a pas détrompé Rome ſuffiſamment du peu d'eſperance qu'ils devroient avoir de pouvoir ſemer des diviſions en cette Cour. Il ſe voit qu'ils marchent ſur le même pied de la Négociation qu'ils lui avoient miſe en main cet été dernier, autant qu'ils peuvent trouver de voies pour le faire. Cette ſemaine il eſt venu un Courier au Reſident de Parme avec les ordres de ſon Maître ſi ambigus & ſi differens, ſelon les diverſes perſonnes à qui on lui a donné charge de parler, qu'il eſt aiſé à connoître que l'inſtruction en vient de plus loin, & de Rome même.

Diſcours du Reſident de Parme varient ſelon les perſonnes.

Le prétexte du voiage de ce Courier a été, pour donner part à leurs Majeſtez & au Conſeil de la promotion du Cardinal Farneſe, qui arriva il y a tantôt trois mois. Une des premieres perſonnes, à qui ce Reſident parla, fut de Lionne, auquel entr'autres choſes il lût une Lettre de ſon Maître, par laquelle il témoignoit avoir reçu une joie indicible, d'avoir appris la reſolution qui avoit été priſe de donner la protection des affaires de France en Cour de Rome à Monſieur le Cardinal d'Eſte, qui eſt ſon beau-frere, & cela d'autant plus que leurs Majeſtez s'étant engagées à la protection de la Maiſon Barberine, qui eſt ſon ennemie, cette Charge étoit incompatible en la perſonne du Cardinal Farneſe, qui d'un côté eût dû les ſoûtenir, comme Protecteur de France, & de l'autre eût été obligé, comme frere du Duc de Parme, & dans les mêmes intérêts, de les perſecuter juſqu'à la mort, ſuivant le deſſein que tous deux en ont fait, dont il diſoit qu'ils ne demordront jamais.

A la Reine, il s'eſt contenté de rendre les Lettres de ſon Maître & du Cardinal Farneſe, & de les accompagner de quelque compliment ſur cette promotion.

A Monſieur l'Abbé de la Riviere, à qui il s'eſt adreſſé avec des Lettres particulieres pour lui, ſous prétexte de le préſenter à ſon Alteſſe Roiale, il a inſinué adroitement que cette affaire étoit un coup de partie, pour les deſſeins qu'il pourroit avoir pour ſes intérêts.

A Monſieur, il a exaggeré extrémement de la part de ſon Maître, le credit, qu'il avoit à Rome, les tendreſſes que ſa Sainteté a pour la

1646. la France, & qu'il y aura moien de tirer d'elle toutes les choſes qu'on voudra ; pourvû qu'on s'en veuille laiſſer entendre, qu'il offre de bon cœur d'y contribuer ce qui dépendra de lui, & de ſes ſoins, & enfin ſa médiation pour raccommoder les affaires des Barberins avec ſa Sainteté, & remettre la bonne intelligence qui doit être entre le Saint Siege & cette Couronne.

A Monſieur le Prince, il a dit que ſi on abandonnoit les Barberins, il y auroit moien de tirer du Pape ce qu'il a refuſé juſques ici, deſignant particulierement le Cardinalat de mon frére, & la remiſſion de Beaupuis, comme il avoit fait encore plus particulierement à de Lionne.

Il a vû encore Monſieur le Duc d'Anguien, & l'a entretenu ſur le même ſujet.

Tous ſes diſcours ſi directement oppoſez, dont chacun de ſon côté a donné part à la Reine dans le Conſeil, prêt à le ſoûtenir au Reſident, ont obligé Sa Majeſté de reſoudre que Monſieur aiant près de lui Monſieur le Comte de Brienne, feroit appeller ledit Reſident, & lui diroit que leurs Majeſtez acceptent volontiers l'offre que Monſieur de Parme fait de racommoder l'affaire des Barberins avec le Pape, & que leur plus grande paſſion a toûjours été d'entretenir l'union & bonne correſpondance avec ſa Sainteté. Enſuite dequoi le Reſident y a été & aiant voulu dire qu'il n'avoit jamais parlé des Barberins en particulier, mais ſeulement de rajuſter le Pape avec la France, en lui faiſant donner ſatisfaction, pourvû qu'on les abandonnât, Son Alteſſe Royale lui a ſoûtenu le contraire, & s'eſt emporté contre lui avec beaucoup de raiſon.

La Reine & Son Alteſſe Royale écriront à Monſieur de Parme en bonne forme, & avec les plaintes que merite une pareille façon de negocier, & Sa Majeſté ſe déclarera comme il faut en toutes ces affaires ici ; afin que le Duc de Parme, qui a depêché ici à l'inſtance du Pape, lui puiſſe auſſi faire connoître, que c'eſt en vain que l'on eſpere de pouvoir obliger la France, par quelque expedient que ce ſoit, à ſacrifier les Barberins, ou à faire qu'il y ait aucune diviſion dans la Maiſon Royale en ce fait particulier, ou en quelque autre que ce puiſſe être, qui regardera la dignité & le ſervice du Roi.

Affaire des Barberins.

Le Cardinal Barberin arrivera ici dans deux ou trois jours : & encore que je ne ſois pas de la Secte des Importants, & qu'il ſoit par conſéquent mal aiſé que j'oſe, ſans leur congé, me mêler de pratiquer la généroſité, dont ils croient qu'il n'appartient qu'à eux de donner des préceptes, je ne laiſſerai pas de l'exercer en cette rencontre, en rendant tous les ſervices, dont je ſerai capable, à une perſonne, qui dans un long cours d'années a mis toute ſon induſtrie à tâcher de me perdre.

Voiant que dans votre Depêche commune vous vous rejoüiſſez de ce que l'accommodement des affaires de Rome étoit en bon chemin, j'en ai été ſurpris, ne pouvant juger avec quel fondement on vous en a envoyé la nouvelle ; puis qu'il eſt certain que juſqu'ici il n'y a eu aucune conjoncture, dans laquelle nous aions vû le moindre jour à cela. Mais peut-être qu'à preſent, que le Pape pourra être détrompé d'attendre aucune baſſeſſe de ce côté ici, & que les Princes d'Italie, qui ont tant d'interêt de voir ces deconcerts terminez, l'en preſſeront vivement, il ſe portera à la fin à ce que requiert la Raiſon & la Juſtice : ce qui importe ſi fort au bien de la Chrétienté. 1646.

Vous trouverez ci-jointe la Copie d'une Lettre qu'un nommé Beaufort a écrite au Sieur de Lopez, & quoi que ce ne ſoient que chimeres qu'il propoſe, néanmoins croiant que c'eſt avec quelque participation des perſonnes dont il parle, j'ai voulu vous l'envoier à toutes fins. Il nomme Monſieur le Cardinal Richi & Monſieur des Hameaux, parce qu'il les a connus à Veniſe il y a deux ans. Je vous laiſſe à penſer, ſi quand Mademoiſelle ſeroit mariée à un Prince de la Maiſon d'Autriche aux Païs-Bas, elle y ſeroit maîtreſſe, & ſi notre puiſſance en ſeroit accrûë, & celle d'Eſpagne diminuée.

Je vous envoye auſſi quelques nouvelles de Rome pour vous divertir plutôt que pour autre choſe.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 24. Fevrier 1646.

Il faut faire confidence aux Hollandois de l'offre des Eſpagnols.

MONSIEUR,

LA Depêche du 10. de ce mois eſt arrivée ici trois jours plus tard qu'elle n'a accoûtumé d'y être portée. Ce qui fait que ne l'aiant pû conſiderer aſſez exactement pour avoir été occupez en diverſes viſites & conferences, nous remettrons à y répondre par l'Ordinaire ſuivant, eſtimant que la Lettre que nous écrivons à la Reine ſuffira pour cette fois. Reſte ſeulement à vous ſupplier, Monſieur, que comme vous ſavez, & comme vous verrez que les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats ſont entrez en crainte que l'on ne traite ſans eux, & qu'ils ont pris jalouſie de voir la Négociation ſi avancée en peu de temps, il vous plaiſe de tenir la main à ce que l'on communique à leur Ambaſſadeur qui eſt à Paris la propoſition qui nous a été faite par les Eſpagnols, de même que nous l'avons fait ſavoir à ceux qui ſont à Munſter. Et quand la Reine aura déliberé ſur ſa Réponſe, qu'il lui plaiſe commander que quelqu'un de ſa part

Il faut faire confidence aux Hollandois de l'offre des Eſpagnols.

1646. diſe audit Ambaſſadeur qu'elle nous envoie ſes ordres & ſes intentions, ſur l'offre faite par les Miniſtres d'Eſpagne, avec charge expreſſe d'en donner part aux Plenipotentiaires des Provinces-Unies qui ſont à l'Aſſemblée, n'étant pas beſoin, ce nous ſemble, que lui ni autre en ſoit plus particulierement informé afin que nous puiſſions les faire mieux valoir.

Nous avons auſſi à vous dire que les Médiateurs nous ont fait connoître que l'offre & la ſoûmiſſion du Roi d'Eſpagne étant une marque de reſpect & de la haute eſtime qu'il fait de la Reine, ce n'étoit point une matiere de Gazette & de vanité, & qu'ils ne doutoient point qu'il n'en fût parlé avec retenuë & moderation, les diſcours trop avantageux qu'on en pouvoit tenir étans capables de détourner le fruit que l'on peut eſperer d'une telle ouverture, ſur laquelle nous prions Dieu qu'il inſpire à la Reine & à Meſſieurs de ſon Conſeil une reſolution qui tourne au bien du Roiaume, au repos de la Chrétienté & à la gloire de leurs Majeſtez. Nous ſommes, &c.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à la

REINE.

Du 24. Fevrier 1646.

Les Eſpagnols offrent de ſe remettre à la Reine Mere des conditions de leur Paix avec la France. Les Plenipotentiaires de France en font confidence à ceux de Hollande, qui en conçoivent quelque ombrage.

MADAME.

NOus faiſons cette Depêche à votre Majeſté pour lui donner un avis bien different de tout ce qui eſt contenu dans nos précedentes. Juſques ici, Madame, nous n'avons pas eu ſujet de faire ſavoir que les divers moiens dont les Plenipotentiaires d'Eſpagne ſe ſont ſervis pour faire des Traitez avec nos Alliez, & les obliger à nous abandonner pour retarder & pour quaſi faire ceſſer toute ſorte de Négociation avec nous. Maintenant ils ont paſſé d'une extrémité à l'autre, nous aiant fait dire par Meſſieurs les Médiateurs que le Roi d'Eſpagne touché des maux dont la Chrétienté eſt affligée, & voulant, autant qu'il eſt poſſible, prévenir ceux que l'invaſion du Turc peut cauſer, déclare qu'il a tant de confiance en la vertu, prudence & équité de Votre Majeſté qu'il la prie de faire ouverture des moiens par leſquels elle croit que la Paix peut être rétablie entre la France & l'Eſpagne, offrant d'accepter les conditions que Votre Majeſté jugera raiſonnables par l'avis de S. A. Roiale, de Monſieur le Prince, de Monſieur le Cardinal Mazarin, & de Meſſieurs les Miniſtres d'Etat. Les Sieurs Plenipotentiaires d'Eſpagne ont ajoûté, que le deſir & l'intention du Roi leur Maître n'eſt pas d'engager par cette offre Votre Majeſté à faire une nouvelle propoſition de Paix de la part de la France, mais de la rendre Médiatrice entre le Roi & lui, préſupoſant que Votre Majeſté en procurant l'avantage du Roi ſon fils aura auſſi l'égard convenable à la Maiſon dont elle eſt ſortie, & que moiennant cela, ils ont ordre & pouvoir de ſigner la reſolution qui ſera ainſi priſe par Votre Majeſté.

Les Eſpagnols offrent de ſe remettre à la Reine Mere des conditions de leur Paix avec la France.

Les Médiateurs n'ont pas manqué de faire valoir cette démonſtration d'honneur & d'eſtime, qui eſt renduë à Votre Majeſté par le Roi d'Eſpagne. Ils l'ont même appellée une humble déference, & nous ont fait connoître que leurs offices & leurs inſtances n'ont pas peu contribué à faire prendre cette reſolution en Eſpagne, quoi qu'ils n'en euſſent pas attendu un ſi grand effet, y aiant ſeulement fait plainte de la froideur & retenuë du Comte de Peñaranda & de ſes Collegues. Ils nous ont requis d'en vouloir rendre compte à Votre Majeſté par un Courrier exprès, ce que nous n'avons pas pû refuſer, tant pour leur faire paroître le gré qu'on leur ſait d'un procedé ſi reſpectueux envers Votre Majeſté, que pour en ſavoir plutôt ſes intentions, & nous leur avons témoigné que nous étions bien aiſes de voir le chemin ouvert à la concluſion d'une bonne Paix, ne doutant point qu'une offre ſi civile ne fût accompagnée de ſincerité.

Après quelques autres complimens, nous leur avons fait entendre qu'afin qu'il y eût moins de retardement à la perfection d'une ſi bonne œuvre, nous étions obligez de leur dire deux choſes: l'une, qu'on ne peut rien faire ſans les Alliez, & que pour cet effet nous communiquerions leur propoſition aux Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats; l'autre, que pour la conſideration des mêmes Alliez le Traité ne peut être conclu qu'en ce lieu où ils ſont tous aſſemblez. Ils répondirent que pour ce qui touche Meſſieurs les Etats, les Plenipotentiaires d'Eſpagne ne leur en avoient point parlé; qu'ils croyoient bien que leur intention n'étoit pas de traiter ſéparement, mais qu'ils les verroient dès le lendemain pour nous en pouvoir informer plus particulierement, comme auſſi ſur le ſecond point touchant le lieu où la Paix ſe doit traiter, ne faiſant nul doute que ce ne dût être toûjours à Munſter.

Comme on ſe leva, nous dîmes à ces Meſſieurs que nous ne manquions pas d'eſtimer comme on doit cette offre & l'avance que fait un ſi grand Roi, mais que nous leur demandions en confiance, ſi ce n'étoit point un ſimple compliment ſujet à leur interpretation, puiſque par la reſerve qu'ils ont faite ils pourroient dire que Votre Majeſté, quelque reſolution qu'elle ait priſe, n'a pas eu l'égard convenable à la Maiſon dont elle eſt ſortie. Monſieur Contarini témoigna que cette queſtion ne leur étoit pas deſagreable & que cette parole

1646. role contenuë en l'offre des Eſpagnols, *con la conveniencia della Caſa donde è uſcita*, leur avoit fait naître quelque doute dans l'eſprit, qu'ils s'en éclairciroient en traitant les autres choſes ci-deſſus deduites & qu'enſuite ils nous en rendroient raiſon.

Ils dirent entre autres choſes que cette reſolution avoit été priſe à Madrid il y a long temps, & que dès le deuxiéme Janvier dernier le Secretaire d'Etat Coloma en avoit donné part au Nonce & à l'Ambaſſadeur de Veniſe, qui leur en firent auſſi-tôt une Depêche, laquelle leur fut renduë par l'Ordinaire, pluſieurs jours avant que les Plenipotentiaires d'Eſpagne euſſent reçû la leur par un exprès, d'autant qu'il ne partit que le 15. dudit même mois. Ils ajoûterent que cela les avoit mis en grande peine, croiant que Peñaranda leur celoit les ordres qu'il avoit reçus, & que les Eſpagnols ont tellement connu que la Paix ne ſe peut traiter ailleurs qu'à Munſter, qu'ils ont adreſſé cette propoſition aux Médiateurs ſans en avoir donné avis au Nonce, ni à l'Ambaſſadeur de Veniſe qui ſont en France.

Les Plenipotentiaires de France en font confidence à ceux de Hollande qui en conçoivent quelque ombrage.

Le lendemain matin, ſans tarder davantage, nous avons été communiquer aux Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats ce qui nous avoit été propoſé & ce que nous avions répondu. Ils n'attendoient rien moins qu'une telle nouvelle & parurent un peu ſurpris de voir les choſes ſi avancées en un moment. Toutefois les Députez de Hollande en témoignerent apparemment quelque ſatisfaction, mais nous remarquâmes que celui de Zelande en fut tout-à-fait mortifié, comme s'il eût crû déja le Traité conclu entre la France & l'Eſpagne. Ils ſe retirerent enſuite dans une autre Chambre pour conſulter enſemble, & après y avoir demeuré près de demie heure, ils nous vinrent trouver, & commencerent par un grand remercîment de la bonne & prompte communication que nous leur avions donné, nous requerant ſoigneuſement de n'avancer point notre Traité que conjointement avec le leur. Ils nous dirent que comme les Eſpagnols avoient eſſaié de traiter avec eux à la Haye, ceci tendoit à tranſporter la Négociation à Paris, & que ce ſeroit les renvoier à la Haye. Nous les ſatisfimes entierement ſur ces deux points, en leur repartant, comme prévenant leur penſée, que nous avions déclaré aux Médiateurs avoir ordre de ne rien faire ſans Meſſieurs les Etats, & que l'intention de Votre Majeſté n'eſt point de tirer la Négociation hors du lieu où ſont les Alliez. L'apprehenſion qu'ils nous ont témoignée nous fit bien connoître que les précautions dont nous avons uſé à la premiere Conference avec Mrs. les Médiateurs, avoient été néceſſaires; vû même que ſi Monſieur Contarini leur en parle il ne peut que leur rendre temoignage de la verité. Et ſur ce que nous les avions priez de nous donner leur bon avis ſur la propoſition qui nous a été faite, ils s'en excuſerent civilement.

L'après-dînée du même jour les Médiateurs nous vinrent trouver pour nous dire, qu'aiant revû le Comte de Peñaranda & ſes Collegues, ils leur avoient déclaré n'avoir eu aucune intention de ſeparer par cette offre le Traité de France d'avec celui des Provinces-Unies, ni les tirer hors d'ici, & leur avoient confirmé, même par ſerment, que l'ouverture qu'ils ont faite par l'ordre du Roi d'Eſpagne, n'eſt point un compliment, mais un moien propre pour parvenir à la Paix par une vraie & ſolide Négociation. Qu'à la verité ce n'étoit pas un Compromis qu'ils paſſoient pour ſouſcrire à yeux clos à tout ce que Votre Majeſté pourroit reſoudre, & que ſi c'eût été leur intention ils n'auroient eu qu'à accepter l'offre que nous leur avons faite il y a long-temps de faire la Paix en laiſſant les choſes en l'état qu'elles ſont. En cet endroit, les Médiateurs inſinuerent en paſſant qu'en cas que cette offre fût préſentement acceptée, nous ne pourrions pas prétendre retenir les conquêtes qui ont eté faites depuis. Mais nous les fîmes ſouvenir d'avoir toûjours déclaré que cela ſe devra entendre pour le temps auquel le Traité ſeroit fait. Tant y a que les Médiateurs diſent avoir reconnu dans l'intention des Plenipotentiaires d'Eſpagne que le Roi leur Maître, en rendant ce reſpect à Votre Majeſté, a cru rendre auſſi ſa condition meilleure, & qu'on ne ſe tiendroit pas préciſément à la premiere propoſition qui leur a été faite de notre part, vû même qu'à la Cour on a ſouvent dit que tandis qu'ils demanderoient qu'on reſtituât tout, on leur répondroit qu'on veut tout retenir, par où ils conclurent qu'aujourd'hui qu'ils ſont prêts de ceder quelque choſe, la France doit auſſi ſe relâcher de ſon côté, & quoi que les Médiateurs aſſûraſſent qu'ils en pouvoient produire pluſieurs Lettres, nous repartîmes que celles que nous avons reçuës de la Cour ne parlent pas en ces termes, & que nous n'avons à nous regler que par les ordres de Votre Majeſté, qui ne portent rien de ſemblable.

1646.

Quand nous avons conſideré entre nous, Madame, tout ce qui s'eſt paſſé ſur cette affaire aux deux Conferences que nous avons euës avec les Médiateurs, il nous eſt venu en penſée que les Miniſtres d'Eſpagne nous aiant trouvé ſi fermes & ſi conſtans en notre premiere propoſition, ſans que tous les ſoins qu'ils ont pris depuis dix-huit mois pour nous faire peur d'un Traité particulier avec les Alliez, ou pour nous faire relâcher par d'autres moiens, nous aient pû faire changer de langage, ils ſe ſont aviſez de remettre le tout au jugement de Votre Majeſté, pour en ſortir par une voie plus honorable; eſperant que cette déference leur vaudra quelque choſe, ou que leur réputation en ſera moins engagée de recevoir de la main de Votre Majeſté les conditions qu'ils ont refuſées de nous. Quoi que nous euſſions donné avis aux Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats de ce qui s'étoit paſſé en cette ſeconde Conference avec les Médiateurs, ils demanderent à nous voir derechef, & en leur audience ils nous prierent de leur communiquer la réponſe que nous pourrions recevoir de Votre Majeſté & de ne pas paſſer outre, d'autant que leur Négociation eſt arrêtée, les Eſpagnols n'aiant pas encore un pouvoir ſuffiſant pour traiter avec eux. Ce qui leur fut promis, & qu'on n'agiroit que de concert avec eux, ſuivant les obligations mutuelles.

Ils parlerent encore du lieu où ſe doit faire le Traité & témoignerent avoir crainte que Votre Majeſté aiant à donner les conditions de la Paix, toutes choſes ſe traitaſſent à Paris. On leur repeta qu'ils devoient être aſſûrez que l'intention de Votre Majeſté n'eſt point de tirer la Négociation hors de Munſter. Surquoi Monſieur Paw dit: Donques la Reine ſe tiendra dans les termes du Traité fait à la Haye en 1644, dont nous de-

1646. demeurâmes d'accord, puis que nous n'avons agi en ce Traité que par les ordres de Votre Majesté, laquelle a fait observer si exactement les Alliances & appuier si puissamment l'interêt des Alliez, qu'on doit encore plus s'assûrer sur ce qui partira directement d'Elle que sur la conduite de ceux qui servent au dehors sous ses commandemens. Ils sortirent bien satisfaits d'auprès de nous. Néanmoins le premier étonnement que leur donna l'affaire, les précautions qu'il leur a fallu aporter pour leur rassûrer l'esprit, les diverses questions & demandes, avec les visites reiterées qu'ils nous ont faites, montrent que l'allarme est grande parmi eux, & que tous nos soins ne l'ont pas entierement fait cesser; puis qu'ils ont fait partir en diligence, pour se rendre à la Haye, les deux principaux d'entre eux, qui sont Messieurs Paw & Knuyt. Les autres nous sont venus donner part de cette resolution & l'ont fondée sur diverses causes, mais nous savons de lieu très-assûré que les deux principales sont, la proposition d'Espagne, & la grande jalousie qu'ils prennent de la prétention des Suedois sur la Pomeranie, qui les rendroit maîtres de tout le commerce de la mer Balthique. Il est bien vrai qu'avec cela ils ont voulu éclaircir leurs Superieurs de quelque blâme qu'on leur avoit donné d'être entrez trop vîte en matiere avec les Espagnols, avant qu'ils eussent un Pouvoir en bonne forme. Et de plus ils nous ont dit que craignant les longueurs de leur Gouvernement, ils ont envoié deux de leurs Collegues presser les resolutions des Provinces, afin que, quand la réponse de Votre Majesté arrivera, ils puissent être en état d'avancer les affaires de leur côté.

Nous attendons, Madame, l'honneur des commandemens de Votre Majesté, ausquels nous ne manquerons pas d'obéir ponctuellement, & cependant nous ne pouvons nous empêcher de témoigner la joie que nous avons de voir que la prudente & généreuse conduite de Votre Majesté a réduit un si puissant Roi à la rendre aujourd'hui l'arbitre des differens qu'il a avec la France, & ce, à la vûe de cette grande & célébre Assemblée sur qui toute la Chrétienté a les yeux. Nous prions Dieu, Madame, que l'intention des Ministres d'Espagne soit assez sincere pour produire une bonne Paix & en laisser une gloire immortelle à Votre Majesté. Nous sommes &c.

1646.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 24. Fevrier 1646.

On fait part de ce qui s'est passé dans le voyage de Mr. d'Avaux à Osnabrug.

MONSIEUR.

ENcore qu'il n'y ait que deux heures que le Sieur Coiffier est parti avec une Lettre que nous écrivons à la Reine, pour donner avis à sa Majesté d'une proposition qui nous a été faite de la part des Plenipotentiaires d'Espagne, nous ne laissons pas de vous faire ce mot par l'Ordinaire afin de vous envoier la relation de ce qui s'est passé au voiage que Monsr. d'Avaux a fait à Osnabrug. Nous remettrons le surplus au premier Ordinaire, vous supliant de croire que nous sommes, &c.

On fait part de ce qui s'est passé dans le voyage de Mr. d'Avaux à Osnabrug.

RELATION

De ce qui s'est passé au voiage de Monsieur d'Avaux à Osnabrug.

Envoiée en Cour le 24. Fevrier 1646.

Mr. d'Avaux juge que les Suedois desirent la continuation de la guerre. Il leur fait de vifs reproches de diverses contraventions. Il confere avec les Etats de l'Empire à Osnabrug. Ces Etats voudroient rejetter sur le Roi d'Espagne la satisfaction de la France. Ils persistent à soutenir qu'on doit traiter des interêts des

1646. *des Princes de l'Empire, avant que de traiter de la ſatisfaction des 2. Couronnes. Dont la Suede ne s'éloignoit pas d'abord. Mais la France refuſe d'y donner les mains. Raiſonnemens du Comte d'Oxenſtiern ſur la Négociation de la Paix. Et ſur la maniere de la continuër. L'Empereur fait eſperer à la Suede la haute Pomeranie, & l'Archevêché de Breme.*

J'Arrivai ici Lundi avant midi. J'envoiai auſſi-tôt faire compliment à Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suede & eux à moi.

Après dîner ils me vinrent viſiter, Monſieur de la Barde fut préſent à la Conference, comme il a été depuis aux autres. En voici la Relation en forme de Journal.

Du 12. Fevrier.

Il nous parut que Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suede n'ont point de mauvaiſe intention, qu'ils étoient bien aiſes qu'on les fut venu viſiter & qu'ils ont envie de ſe remettre bien avec nous. Monſieur Oxenſtiern étoit un peu mortifié & inquiet, Monſieur Salvius content, & qui ne s'étonne pas du bruit.

Nous jugeâmes que Monſieur Salvius voulut donner une fois ſur ſon Collegue en me demandant avec un ſoûris, depuis quand nous le tenions ſi grand Seigneur & d'humeur ſi altiere qu'il prétendît faire quelque choſe d'autorité, avec un Prince Ambaſſadeur de France & deux autres Plenipotentiaires. Monſieur Oxenſtiern prevint ma réponſe & dit aſſez bruſquement en ſe tournant vers lui, *Ni moi auſſi je n'entreprens rien ſur ces Meſſieurs, je n'en ai pas eu ſeulement la penſée.* „ Il eſt vrai, „ repliqua l'autre, mais c'eſt que Monſieur „ d'Avaux me regardoit en diſant que les loix „ de la ſocieté obligent d'agir de concert & „ de ne rien faire d'autorité.

Ils ne firent point de réſiſtance à faire marcher enſemble les interêts de l'Empire & ceux des Couronnes. Ils agréerent & approuverent toutes nos raiſons, aiant ſeulement dit que les Etats ont ſuivi la diſtribution que nous avons faite en quatre claſſes, & l'ordre même que les Couronnes ont tenu en leurs Propoſitions & Repliques, étant certain que le point de la ſatisfaction eſt après tous ceux qui touchent les affaires publiques d'Allemagne. Nous repondîmes que nous ſommes bien contens qu'on ſuive cet ordre & qu'on délibere ſur tous les articles de nos propoſitions l'un après l'autre, ainſi qu'ils ſont écrits, mais que de prendre une partie & de laiſſer le ſurplus, c'eſt ce que nous n'eſtimions pas juſte, & qu'il ſeroit perilleux pour les deux Couronnes.

Que nous n'empêchions pas que les Droits des Princes de l'Empire, l'Amniſtie, les Griefs & autres telles matieres ſoient conſultées en premier lieu tant à Munſter qu'à Oſnabrug, pourvû que rien ne ſe concluë avant que d'avoir entamé & examiné le reſte de la propoſition dont les articles ſont inſeparables, & ne ſont tous enſemble qu'un projet de Paix.

Nous repréſentâmes qu'il ne falloit pas permettre que les *relations* & *correlations* ſe faſſent (qui ſont les termes dont on uſe dans les Diétes) c'eſt-à-dire que les Etats de l'Empire ne prennent leur derniere reſolution que ſur le tout. Les Ambaſſadeurs de Suede en demeurerent d'accord, & promirent de le déclarer nettement ici aux Députez des Princes & Etats afin de les obliger à tenir une autre méthode. 1646.

Monſieur Salvius conta ſur ce propos qu'un des Conſeillers du Duc de Mekelbourg diſoit il y a quelque temps, que les affaires de l'Empire & des Couronnes étrangeres, étoient tellement mêlées & confuſes enſemble que l'on n'en pourroit jamais ſortir que par une infidelité de l'une ou l'autre Partie. C'eſt-à-dire que les Etats d'Allemagne feroient leurs affaires à part, ou que les Couronnes en feroient le tour. Il rioit en faiſant ce conte & ſembloit tacitement en demeurer d'accord.

Monſieur Oxenſtiern ne témoigna gueres d'empreſſement pour la Paix. Il repeta pluſieurs fois ce qu'il diſoit ci-devant, & même il s'en ſervit pour une des raiſons qui nous pourroient obliger à laiſſer les Etats de l'Empire en liberté de traiter & de conclurre leurs affaires ſans parler des nôtres, d'autant, diſoit-il, qu'ils ne s'accordent jamais entr'eux, & qu'ainſi la rupture du Traité ſera imputée à l'interêt public & non à celui des Couronnes. Il en parla de ſorte, qu'on diroit qu'il ne travaille pas tant à faire la Paix comme à juſtifier la continuation de la Guerre, & à s'acquerir en tel cas l'aſſiſtance de quelques Princes & Villes d'Allemagne.

Mr. d'Avaux juge que les Suedois defirent la continuation de la Guerre.

Nous remarquâmes quelque choſe de pareil dans un autre diſcours que fit Monſieur Salvius, bien qu'il ne ſongeât alors qu'à railler un peu Monſieur Contarini. Il contoit comme celui-ci le preſſant dernierement d'avancer le Traité, repetoit de fois à autre: Si vous ne voulez pas la Paix, dites-le, & il repréſentoit l'action dudit Contarini; puis il ajoûta qu'il lui avoit enfin répondu: que ſi nous ne voulions pas la Paix, nous ne ſerions pas ſi fous de le dire; & là-deſſus il rioit avec plaiſir.

Ils nous firent ſavoir que l'un d'entr'eux avoit été le jour précedent chez le Comte de Trautmansdorff pour lui porter leur nouveau Pouvoir ſigné de la Reine de Suede, comme il l'avoit deſiré, & qu'à cette occaſion il avoit tenu pluſieurs diſcours dont ils ſe remettoient à nous informer le lendemain, parce qu'il étoit trop tard.

Du 13. Fevrier.

Nous trouvâmes un grand changement. Ils conteſterent ſur tout ce que nous propoſâmes, même de la part des Médiateurs, comme la ſuſpenſion d'armes, quoi que nous n'y euſſions aucunement appuié. Monſieur Oxenſtiern nia beaucoup de veritez, & la Conference ne fut guere agréable de part ni d'autre. Mais il faloit un peu nous faire ſentir pour arrêter le cours d'une autorité qu'ils s'étoient donnée aſſez hardiment depuis quelques mois.

L'Hiſtoire de tout ce qui ſe paſſa ſeroit trop longue. Nous fûmes ſix heures enſemble, & toûjours en mauvaiſe humeur. Nos paroles néanmoins, de Monſieur de la Barde & de moi, nos plaintes & nos inſtances ne leur donnerent aucune occaſion de s'aigrir, comme ils ne firent pas auſſi. Mais ils eurent

Il leur fait de vifs reproches de diverſes contraventions.

1646. peine de ſe voir convaincre de beaucoup de contraventions à l'Alliance & à notre dernier concert, & Monſieur Oxenſtiern s'eſſuia le viſage à pluſieurs repriſes.

Ils ſuerent encore à ſe demêler du reproche que nous fîmes aux Etats de l'Empire qui ſont à Oſnabrug, car ils connurent bien que cela retomboit ſur eux, & nous n'étions pas marris d'être entendus à demi mot. C'eſt que nous leur demandâmes d'où vient que l'Aſſemblée des Etats à Munſter aiant reſolu des Deputez vers les Plenipotentiaires de France, & aiant même nommé pour cet effet les Ambaſſadeurs de Mayence, Baviere, & Brandebourg, l'Aſſemblée des Etats à Oſnabrug avoit empêché cette Députation. Monſieur Oxenſtiern & Monſieur Salvius feignirent premierement de n'en rien ſavoir, & ils ſe regarderent l'un l'autre, comme ſi la choſe leur eût été toute nouvelle, mais à la longue, comme nous pourſuivions cette plainte, leur reſſentiment les trahit. Ils voulurent juſtifier leurs bons amis, & dirent avoir appris qu'ils n'ont pas empêché qu'on ne deputât vers nous, mais ſeulement que ce ne fût pas au nom de tout l'Empire, [ni pour traiter de la ſatisfaction de la France, comme ceux de Munſter pretendoient. Que leur raiſon eſt que les Deputez de Munſter ne font pas le Corps de l'Empire] & que ce n'eſt pas auſſi à eux ſeuls de traiter d'un point ſi important avec les Couronnes: Mais que s'ils veulent députer vers nous en leur nom ſeulement & pour être éclaircis de quelque choſe, ceux d'Oſnabrug en ſont très-contens & jugent même que cette communication des Etats avec les Plenipotentiaires des Couronnes devroit être plus frequente pour avancer le Traité de la Paix.

Nous leur remontrâmes que le ſujet de la députation étoit juſtement aux termes qu'on approuve à Oſnabrug, puis qu'il eſt certain qu'elle avoit été reſolue par les Etats de Munſter pour nous prier de les informer particulierement de l'intention du Roi ſur quelques points de notre Replique, & non pour autre choſe. Et quant à l'autorité du Corps de l'Empire, ils ont bien reconnu à Munſter qu'elle eſt partagée à préſent en deux lieux, puis que pour faire cette Députation ils en ont demandé l'avis & le conſentement des Etats qui ſont à Oſnabrug. Que cette déférence les mettoit hors d'interêt, & détruiſoit le prétexte de leur oppoſition.

Les Ambaſſadeurs de Suede ne ſortirent pas bien de ce paſſage, ſur tout quand nous leur dîmes: Ce ſont vos amis que les Etats d'Oſnabrug, ils ſont tous Proteſtans, hormis deux ou trois; ils dépendent de vous. Cela s'eſt vû en toutes les choſes où vous avez pris interêt, & cependant il ne ſort de ce Conſeil-là que des deſavantages pour la France; au lieu qu'à Munſter, où ſont nos Parties & nos ennemis, nous y avons toûjours procuré votre contentement.

En cet endroit nous les fimes ſouvenir de l'admiſſion de Magdebourg & de la conceſſion des Paſſeports aux Etats Mediats, du conſentement à la diviſion du Corps de l'Empire, & d'autres reſolutions favorables pour eux que nous avons tirées des Etats qui ſont à Munſter.

Nous ajoutâmes que ſuivant leur deſir on feroit encore en ſorte que les Griefs des Catholiques leur ſeront préſentez de la part deſdits Etats, car le jour précedent Monſieur Oxenſtiern nous avoit témoigné d'en être en grand ſoin. 1646.

Tout cela comparé au réfus qu'on a fait à Oſnabrug de conſentir à une démonſtration d'honneur que ceux de Munſter vouloient faire à l'Ambaſſade de France, incommodoit un peu ces Meſſieurs, mais pour lors ils ne firent que diſputer & chercher des excuſes.

Ils en uſerent de la même ſorte touchant l'excluſion de Monſieur de la Barde de leurs Conferences avec les Imperiaux. La demande qu'ils ont faite de trois Evêchez ci-devant tenus par les Catholiques: la déclaration publique de neutralité avec l'Eſpagne: le peu d'égard aux ſurſeances dont nous les avons requis: la ſubſtitution d'un Miniſtre à un Curé Catholique d'Oſnabrug qui eſt mort depuis quinze jours. Tous articles formellement contraires aux Traitez d'Alliance.

Il eſt vrai que ſur les deux premiers points Monſieur Salvius en laiſſa la défenſe à ſon Collegue, parla peu & foiblement.

Il fit plus ſur le ſujet du manque d'exécution de ce qui avoit été auſſi arrêté à Munſter avec Monſieur Oxenſtiern: Car comme nous vînmes à dire qu'il avoit été reſolu que toute la matiere du Traité de Paix étant diſtribuée en quatre Claſſes, la deliberation ſe feroit en même temps ſur un article de la premiere, & ſur un autre de la ſeconde. Il prit la parole & témoigna que c'étoit le bon chemin pour conſerver l'union & la confiance entre les deux Couronnes alliées & les Etats de l'Empire. Monſieur Oxenſtiern ſoûtint pourtant qu'il n'y a point de peril à laiſſer terminer à part les interêts deſdits Etats, & il trouvoit toûjours un grand avantage pour les Couronnes à rompre le Traité ſur le fait particulier des Proteſtans, parce, dit-il, que jamais les Etats Catholiques n'accorderont leurs demandes.

Il faut bien avouer avec lui que ſi l'on tendoit à la continuation de la Guerre, en voila le meilleur moien & le plus ſpecieux qu'on peut avoir & qui engageroit à notre Partie l'affection & l'aſſiſtance de pluſieurs Princes d'Allemagne, mais outre que tous nos ordres vont à la Paix, cela engageroit auſſi la France dans les prétentions des Proteſtans & dans une Guerre de Religion.

Nous inſiſtâmes donc à ce que les Etats traitent des deux premieres Claſſes enſemble, ou qu'au moins, après avoir opiné & arrêté ce qu'ils veulent faire ſur tous les points de la premiere, ils paſſent immédiatement à la ſeconde, & puis aux deux autres, afin qu'aiant deliberé de cette ſorte, ils donnent leur avis par un même Ecrit ſur toute la Replique, comme ils ont fait ci-devant ſur toute la propoſition. Monſieur de la Barde repréſenta cet exemple aux Ambaſſadeurs de Suede qui ſervit bien à notre deſſein, puiſque les mêmes Etats ont déja tenu cette maniere de conſulter ſur la même affaire. Cela nous donna auſſi moien de répondre à Monſieur Oxenſtiern qui remontroit la confuſion & preſque l'impoſſibilité aux Etats de faire raport à leurs Confreres de tant de diverſes matieres dont ils auroient deliberé.

Nous dîmes enſuite, & les Suedois en demeurerent d'accord, que les Etats de l'Empire ſe ſont ci-devant excuſez de déclarer leurs ſentimens aux Plenipotentiaires de l'Empereur ſur leur réponſe à nos propoſitions, juſques à ce que nous euſſions éclairci deux articles qui étoient couchez en termes généraux;

l'un

1646. l'un touchant la satisfaction des Couronnes; l'autre touchant la sûreté de la Paix, afin, disoient-ils alors, qu'ils pussent avec plus de fondement déliberer sur toutes les choses contentieuses sans en faire à deux fois. Maintenant qu'à leur instance on s'est expliqué sur lesdits articles, il est bien raisonnable qu'ils suivent l'ordre qu'ils ont eux-mêmes jugé le meilleur, & auquel ils ont desiré qu'on s'accommodât.

Du 14.

Les Ambassadeurs de Suede nous vinrent trouver avec un esprit de douceur & un acquiescement à la plûpart de nos instances.

Monsieur Oxenstiern fut de notre avis & de celui de Monsieur Salvius touchant la maniere de consulter, & que les deux premieres classes devoient être mises ensemble ou successivement l'une après l'autre, sans attendre une entiere resolution sur la premiere. Il dit que lui & son Collegue en feroient instance aux Etats, & qu'ils desiroient qu'il ne s'y trouvât point de difficulté. Nous repartimes que s'il s'y en trouvoit, il étoit bien necessaire qu'il leur plût de déclarer ouvertement leur intention ausdits Etats & d'en faire bruit. En un mot, qu'il faudroit agir comme ils ont agi ci-devant, lors que les Etats de l'Empire n'ont pas fait ce qu'ils vouloient. Ils en tomberent d'accord, & il fut resolu entre nous que dès le lendemain ils envoyeroient convier les Députez de Lunebourg & ceux d'Altembourg de venir chez eux. En second lieu, ils promirent de leur parler aussi de bonne sorte sur le sujet de la Députation, & nous y firent esperer contentement.

3. Ils proposerent que pour terminer à l'amiable le differend touchant ce Ministre, qu'ils ont mis à la place d'un Curé, il sera fait enquête, par témoins des deux Religions en nombre égal, pour savoir si le defunt a été Catholique ou Lutherien, sous prétexte qu'une fois il fut forcé par leurs gens de guerre de prêcher dans sa Paroisse qu'on pouvoit communier sous les deux espéces. Nous n'avons pas pû refuser cette voie qui a apparence de justice, & sommes bien aises qu'ils s'y soient soûmis.

4. Ils reconnurent que l'Alliance oblige à surseoir la Négociation quand l'un des Alliez la requiert, & déclarerent qu'ils y satisferont de leur part, sans se vouloir rendre juges de l'interêt pour lequel nous leur pourrions demander cette surseance, ils se reserverent seulement la faculté de nous en dire leur avis comme ils recevroient volontiers le nôtre en pareille occasion. Cela fut ainsi arrêté d'un commun consentement.

5. Monsieur Oxenstiern remontra qu'il fut concerté avec lui à Munster que la Suede n'aiant point de guerre avec le Roi d'Espagne, les deux Traitez de Paix se pourroient separer, mais il s'excusa sur le defaut de sa Memoire, s'il ne se souvenoit pas que cette resolution dût être cachée aux Ennemis, & il dit qu'aussi n'est-elle pas connuë pour avoir déclaré qu'ils tiennent les Espagnols pour neutres.

6. Qu'il y a remede à leur prétention sur les Evêchez Catholiques, & que les choses n'en demeureroient pas là. Ils nous firent connoître qu'ils s'en désisteront, mais s'excuserent de le déclarer positivement.

7. Que si nous desirions que la premiere fois qu'ils auront à traiter d'affaire avec les Plenipotentiaires de l'Empereur, ils y appellent Monsieur de la Barde, ils le feront pour nous satisfaire sur le passé, mais qu'ils ne pourront pas continuer si Monsieur de Rosenhan n'assiste aussi aux Conferences quand nous traiterons avec les Imperiaux, soit par nous-mêmes soit par les Médiateurs, qu'autrement il seroit à propos de traiter par écrit afin de rendre la chose égale. Nous nous chargeâmes d'en faire raport, vû même qu'ils dirent qu'ils n'auront pas si-tôt occasion de revoir les Imperiaux. 1646.

8. Et d'autant que nous avions aussi fait plainte qu'en demandant un Passeport pour les Ambassadeurs de Portugal, ils avoient témoigné au Comte de Trautmansdorff que cela ne retarderoit pas la Négociation de la Paix, & rendu par ce moien l'instance inutile, Monsieur Oxenstiern avoua qu'il avoit été arrêté qu'on ne feroit pas connoître notre intention aux Imperiaux, mais il dit avoir entendu seulement que cette demande n'empêcheroit pas qu'on ne traitât alors sur la Replique, & que quand on voudra passer outre, il insistera audit Passeport. Monsieur Salvius promit le même avec esperance de succès.

9. Que s'ils ne rejettent point la suspension proposée par les Médiateurs, ils ne peuvent aussi l'accepter sans en avoir eu l'avis du Maréchal Torstenson à qui ils en avoient écrit le même jour. Ils ajoûterent que pendant que la réponse viendra, l'on verra ici quel train prendront les affaires, & que si elles s'acheminoient à la Paix ils croient bien à propos de commencer par une suspension d'armes de quelques mois.

Ils finirent par le recit de ce qui s'est passé entre Monsieur Trautmansdorff & Monsieur Salvius, dont je rendrai compte de bouche ou par un Memoire particulier.

Du 15.

Ils nous rapporterent ce qu'ils avoient fait avec les Députez de Lunebourg, de Weimar & autres. Ils dirent avoir obtenu que les Etats d'Osnabrug écriront à ceux de Munster, qu'ils n'ont pas entendu empêcher ni differer la Députation qu'ils vouloient faire vers les Plenipotentiaires de France, mais seulement déclarer qu'il ne s'y peut rien conclurre sans leur intervention, puis qu'ils font partie de l'Empire. Mais que sur l'autre point lesdits Députez s'étoient excusez de changer maintenant l'ordre qu'ils ont pris en leurs déliberations, & avoient témoigné ne le pouvoir faire s'ils ne vouloient abandonner les interêts de l'Empire. Que d'entamer le point de la satisfaction des Couronnes, sans être assûrez de la leur par une resolution finale sur tout le contenu au premier Chapitre, ce seroit consentir qu'on le passât sous silence, ou qu'au plus on le traitât fort froidement & fort negligemment.

Nous répondîmes qu'il en arriveroit ainsi du second s'il demeure en arriere, & que ne tendans qu'à l'union comme nous faisons, il est de l'interêt commun d'éviter la moindre apparence de separation. Nous n'oubliâmes pas de marquer les soins que les Couronnes ont pris de convoquer les Princes d'Allemagne en cette Assemblée; la patience de dix-huit mois que nous avons euë à les attendre, & l'effort qu'il a falu faire pour maintenir leur droit de

suffra-

1646. suffrage. Mais, à vrai dire, il nous parut que Monsieur Oxenstiern étoit toûjours dans son premier sentiment, & nous voions bien qu'au lieu de porter & presser les Etats à faire en cela ce qu'ils doivent, il leur donne plutôt sujet de s'affermir en leur conduite.

Quant à la Lettre qu'ils doivent écrire à ceux de Munster, nous avons témoigné quelque desir d'en voir le projet avant qu'elle soit envoyée afin qu'il n'y arrive pas encore du mal-entendu.

Du 16.

Il confere avec les Etats de l'Empire à Osnabrug.

Tout ce jour a été emploié à negocier avec plusieurs Deputez qui me sont venus voir, ceux d'Altembourg, Weimar, Hesse, Lunebourg & Mekelbourg dont aucuns m'avoient déja vû. J'ai donné heure à d'autres pour demain. Je ne sai si c'est que je suis de facile créance pour les Allemans, mais ils m'ont plus persuadé que n'ont fait les Ambassadeurs de Suede. Il me semble qu'ils sont très-éloignez du dessein de faire leurs affaires à part & qu'ils connoissent bien qu'en leur foiblesse présente ils ne peuvent rien sans les Couronnes qui tiennent un tiers de l'Allemagne. De plus, ils m'ont fait entendre que leurs differends ne sont pas si mal aisez à vuider, qu'ils prendront des voies d'accommodement, & qu'ils se defaudroient à eux-mêmes s'ils manquoient à travailler à la satisfaction des Couronnes, sans quoi ils éloigneroient la Paix, qui leur est si nécessaire, & auroient perdu le seul appui auquel ils se peuvent fier contre la Puissance qui les a si souvent opprimez. Qu'ils ne veulent pas faire un second Traité de Prague quand ils le pourroient, ni suivre un si funeste exemple.

Néanmoins nous tenons ferme, & c'est bien le plus sûr, à mon avis; car tout ce que dessus est fort considerable & presque certain tant que les Couronnes demeureront bien unies; Mais si après que nous aurons laissé contester les Protestans, l'on s'adresse aux Suedois pour sortir d'affaire avec eux, comme il y a grande apparence, nous ne serons plus assistez que foiblement & impatiemment par ceux qui auront déja leur compte. Et il est à remarquer que l'Empereur peut satisfaire les uns & les autres avec le bien d'autrui, en donnant des Evêchez aux Protestans, & la Pomeranie aux Suedois, là où notre satisfaction ne se peut accorder qu'à ses dépens.

Quelques Députez m'ont dit que si Monsieur Oxenstiern au retour de Munster leur eût fait entendre que l'intention des Couronnes étoit qu'ils déliberassent ensemble d'un article de la premiere classe & d'un de la seconde, & ainsi consecutivement, ils s'y seroient conformez sans difficulté.

Enfin ils veulent que la chose ne soit plus entiere, & aprehendent au dernier point qu'on ne les oblige à changer de methode.

Je verrai encore demain ce qui se pourra faire. J'ai proposé à Messieurs les Ambassadeurs de Suede d'ajuster le differend de Monsieur de la Barde & celui des Etats. Cet expedient a plû merveilleusement à Monsieur Salvius, il s'emploie à le faire réussir; mais il vient encore de me mander par un des siens qu'il y trouve beaucoup d'obstacles.

Avant-hier matin au Conseil des Etats, l'on reprit l'affaire de Lorraine, & tous ont expliqué leur avis de l'autre jour, en sorte que si le Duc Charles, comme Prince de l'Empire à cause du Marquisat de Nomenie, peut obtenir un Passeport, il est à propos de lui rendre cet office, mais que s'il s'y rencontre encore de la difficulté, cela ne merite pas d'arrêter le Traité & qu'il faut passer outre. 1646.

Hier ils mirent en deliberation si les interêts de l'Espagne doivent être traitez conjointement avec ceux de l'Empire. Autriche a maintenu qu'oui. Il a passé au contraire & a été resolu que l'on fera office au Roi d'Espagne, à ce que les deux Traitez se fassent conjointement, & ce, pour la consideration qu'il est Prince de l'Empire à cause du Comté de Bourgogne, mais si on ne le peut obtenir, cela ne doit nullement empêcher la Paix d'Allemagne. Ils ont aussi déliberé sur le 9. article de notre Replique, par lequel nous avons demandé que, si à l'avenir il faut élire un Roi des Romains, il ne soit pas de la famille de l'Empereur qui regnera alors. Autriche, Baviere, Brandebourg, Wirtzbourg & un autre ont fort parlé contre cette prétention. Le reste de l'Assemblée a suivi leur avis, mais a dit que pour contenter les Couronnes & pour le bien de l'Empire, la question, s'il est à propos d'élire un Roi des Romains, ne pourra être vuidée que dans une Diete générale, & que si cette élection est jugée necessaire, ce sera alors aux Electeurs à faire choix de la personne ainsi qu'ils voudront. Les Députez d'Autriche & autres ci-dessus nommez se sont encore efforcez de faire changer cet avis, mais en vain; car la pluralité des voix l'a emporté de beaucoup.

Monsieur Lampadius Ministre de Lunebourg & Monsieur Scheffer jugent que le Comte de Trautmansdorff ne donnera pas lieu aux Etats d'opiner sur les satisfactions, & qu'il en voudra traiter lui-même avec les Plenipotentiaires des Couronnes: & moi, je dis que ce discours me fait craindre que les Etats ne soient bien aises de n'entrer pas dans cette matiere, & se décharger de l'envie envers l'Empereur, s'ils opinent à l'avantage des Couronnes; & de la plainte des Couronnes, s'ils font le contraire. Je m'informerai en cette pensée s'ils continuent de résister si scrupuleusement à ce qu'on desire qu'ils déliberent en même temps de leurs affaires & des nôtres.

Du 17.

Les Députez de Weimar, de Magdebourg, de Lunebourg, de Baden-Dourlach, de quelques Comtes de l'Empire, & des Villes Anseatiques, me vinrent voir séparement. Ils parlerent en la même sorte qu'avoient fait les autres, & me voulurent persuader que tous les interêts des Protestans devoient être terminez les premiers, & avant qu'on touchât à la seconde ni troisiéme classe; mais comme leur resolution étoit fondée sur une crainte qu'ils tenoient très-juste, que les Couronnes étant une fois assûrées de leur satisfaction, de celle de Hesse, & de la Paix, l'on ne feroit pas grand effort pour le reste. Je pris sujet de leur représenter combien utilement la France depuis cette Négociation a travaillé pour les Princes d'Allemagne, quelle envie nous en avions attirée; les clameurs, les libelles, & jusques aux menaces contre nos personnes & contre le droit des gens. S'il y avoit

1646. avoit apparence que les Couronnes, après avoir maintenu les droits de l'Empire & par les armes & par le Traité, après avoir resisté si constamment aux Imperiaux & à tous leurs adherans, qui ne vouloient pas que les Etats eussent part à la Négociation de la Paix, qui prétendoient ensuite exclurre quelques-uns ou bien en laisser toute l'autorité à la Diete de Francfort transferée ici à cette fin, & obliger au moins tous les Députez de comparoître à cet effet en un même lieu afin de dissiper l'Assemblée d'Osnabrug. Je leur demandois si après tant de preuves de la constante affection des Couronnes, il y avoit lieu d'apprehender qu'elles n'achevassent pas un ouvrage si glorieux & si utile que le rétablissement des Loix & des affaires de l'Empire. Cette derniere consideration de notre utilité les a touchez, leur aiant fait comprendre qu'en vain ils craignoient que nous puissions être contents sans qu'ils le fussent aussi, parce que la principale Partie de la satisfaction des Couronnes consiste au rétablissement de la liberté, dignité & puissance des Princes & Etats d'Allemagne, sans quoi l'Empereur pourroit toûjours troubler ses voisins & se faire absolu dans l'Empire. Il faut demeurer d'accord que cet interêt nous est commun avec eux & de si grande conséquence pour la France & pour la Suede, qu'on ne le sauroit jamais abandonner. Tout cela néanmoins ne servit qu'à diminuer la defiance qu'on leur avoit donnée de notre conduite, en ce que nous prétendions, contre leur avis & contre celui des Suedois, que les affaires de l'Empire ne doivent pas être traitées & terminées devant toutes autres. Car au fonds ils me témoignerent bien qu'il seroit juste de déliberer conjointement sur tous les articles de la Replique, pourvû qu'on ne laissât pas leurs interêts en arriere. Mais ils ne me promirent pourtant rien. Il leur restoit toûjours une opinion qu'il y avoit encore moins de peril que les Etats abandonnassent les Couronnes, sans lesquelles ils ne peuvent pas aujourd'hui entreprendre grand' chose, que non pas que les Couronnes negligeassent les Etats, dont elles se peuvent passer. Je leur fis voir sur ce propos que l'on ne s'imagine rien moins qu'une desertion de leur part, que leur sincerité nous est connuë aussi bien que leur prudence, & que toute l'Allemagne voulant la Paix & en aiant besoin, l'on est bien assûré qu'ils n'ont garde d'entendre à une Paix de Prague. Mais que sachant certainement que l'intention des Imperiaux est telle, & que le Comte de Trautmansdorff, après avoir fait des efforts inutiles pour induire les Plenipotentiaires des Couronnes à traiter premierement de leur satisfaction, ne parle plus à présent que de la Paix interne dans l'Empire & de la réunion des Membres avec le Chef. Nous estimons qu'il importe au bien de la cause commune de rompre ses mesures; parce que s'il voit le moindre jour à nous pouvoir separer, la vanité de cette esperance l'empêchera de prendre les resolutions necessaires pour parvenir à une bonne Paix.

Le Deputé de Weimar, qui est un des plus considerez de l'Assemblée, & celui de Magdebourg, me dirent en particulier que nous avions raison, & que les Plenipotentiaires des Couronnes dêvroient eux-mêmes traiter de la satisfaction avec ceux de l'Empereur, en même temps que les Etats déliberent sur la premiere partie de notre Replique. Mais outre que ce procedé feroit perdre aux Couronnes l'effet que nous attendons de vôs Conseils pour appuier leurs demandes, & à nous le droit de suffrage sur cet article de nos propositions; Qui sait, leur dis-je, si les Imperiaux esperans aujourd'hui de pacifier le dedans de l'Empire, voudront entrer avec les Etrangers en négociation jusques à ce qu'ils aient vû comme le dessein leur réussira? 1646.

Je connus alors aisément que les Etats ne toucheront pas volontiers au point de la satisfaction, sinon pour dire qu'elle est dûë aux Couronnes, & que la Paix ne se peut faire s'il n'y est pourvû. Les Plenipotentiaires de Suede, à qui je fis ce raport, en furent bien contents, & témoignerent que cet aveu de tout l'Empire (s'ils le font tel) sera suffisant pour nous faire obtenir de bonnes conditions de l'Empereur.

Je ne dois pas aussi omettre qu'en toutes les Conferences que j'ai eu avec lesdits Deputez, ils m'ont fort assûré, & quelques-uns m'ont donné la main pour promettre en bons Allemans, l'affection & gratitude de leurs Princes & Communautez envers le Roi. Monsieur Lampadius, entre autres, me dit une fois que ce sont leurs Majestez qui lui donnent la liberté de parler & d'agir comme il a fait à la vûë du Comte de Trautmansdorff, qu'ils ont été ci-devant chassez des Dietes à la moindre ouverture qu'ils y faisoient pour l'avantage de l'Empire, & qu'aujourd'hui, par le benefice de la France & de la Suede, ils peuvent s'expliquer de leurs sentimens en gens de bien. Il ajoûta qu'ils modereroient leurs prétentions & qu'ils soûtiendroient celles des Couronnes.

Avec tout cela je me suis aperçû que lui & les autres Protestans, sans en excepter les Suedois, voudroient bien rejetter la satisfaction de la France sur le Roi d'Espagne. Et comme j'ai essaié de pénétrer dans leurs pensées, j'ai apris que hors du Conseil ils ont parlé entre eux de nous donner le Duché de Milan, ou la Comté de Bourgogne, comme étant fiefs de l'Empire. Je n'ai pû savoir si c'est du consentement de Trautmansdorff, car pour celui des Espagnols il n'y a gueres d'apparence. Mais quoi qu'il en soit, ce discours témoigne qu'autant que l'Assemblée d'Osnabrug tient juste notre satisfaction, autant elle est en soin de nous l'assigner ailleurs qu'en l'Alsace.

Ces Etats voudroient rejetter sur le Roi d'Espagne la satisfaction de la France.

Du 18.

Les Ambassadeurs de Suede confirmerent à Monsieur de la Barde & à moi, tout ce qu'ils nous avoient dit le 14. & demeurerent enfin d'accord l'un & l'autre, sans plus y apporter de difficulté, qu'il faloit obliger les Etats de l'Empire à deliberer conjointement sur les Articles de la Paix. Ils trouverent bon de le faire savoir sur le champ à Monsieur Lampadius, aux Députez d'Altembourg & à celui de Weimar, comme aussi au Comte de Trautmansdorff, auquel ils envoierent le Secretaire Melonius & lui en donnerent l'ordre en notre présence. Nous fîmes en sorte qu'il fut aussi chargé de faire presser ledit Comte pour le Passeport des Ambassadeurs de Portugal, & même de lui dire que le refus pourroit être cause de quelque inconvenient. Melonius raporta au bout d'une heure que le Comte de Trautmansdorff disoit n'avoir point d'autorité de prescrire aux Etats de l'Empire comment & par quel ordre ils doivent déliberer entr'eux, qu'ils ne se deportent pas volontiers de leurs formes,

Ils persistent à soutenir qu'on doit traiter des interêts des Princes de l'Empire avant que de traiter de la satisfaction des deux Couronnes, dont la Suede ne s'éloignoit pas d'abord, mais la France refuse d'y donner les mains,

1646. formes, & qu'il les faut laiſſer faire. Cette réponſe affermit davantage Monſieur Oxenſtiern à ne pas permettre qu'ils ſeparaſſent leurs affaires des autres points de la Replique. Quant au Paſſeport, il demande temps pour en conſulter avec ſes Collegues à Munſter & s'entretient paiſiblement des expedients qu'on y pourroit prendre.

Du 19.

Comme je devois partir ce jour-là, Monſieur Oxenſtiern envoia de bon matin demander heure pour me viſiter en particulier. Je ne ſaurois dire aſſez le contentement qu'il me témoigna de voir que je m'en retournois ſatisfait de lui, & d'eſperer que Meſſieurs mes Collegues le ſeroient auſſi. Je vis encore tout clairement qu'il n'a eu aucun deſſein de ſe cacher de nous quand il ne mena pas Monſieur de la Barde à la Conference, mais qu'il a eſtimé ne le pouvoir faire à cauſe de la dignité de la Couronne de Suede, & que le premier refus l'a engagé à y perſiſter juſques au bout. Il comprit auſſi bien que nos plaintes n'ont procedé d'aucune defiance. Je lui fis avoüer que cette entrevûe avec les Imperiaux étoit plutôt un acte de Ceremonie que de Négociation, & que la preſence de Monſieur de la Barde ni de Monſieur Roſenhan n'eſt pas ce qui aſsûre l'union des Couronnes, mais que c'eſt ce qui l'auroit fait paroître aux yeux de tout le monde. Je lui dis de nouveau comme en confiance, qu'outre cette raiſon, il ne falloit pas qu'ils s'accoûtumaſſent à faire les choſes à leur mode, & que cela ne leur réuſſiroit pas. Il en tomba d'accord avec tant de douceur & de condeſcendance & même d'excuſe du paſſé, qu'il eût falu être de mauvaiſe humeur pour ne ſortir pas bons amis.

Raiſonnement du Comte d'Oxenſtiern ſur la Négociation de la Paix, & ſur la maniere de la continuer.

Il entra de lui-même dans le diſcours des affaires & me dit que pour arriver heureuſement à la fin que les Couronnes ſe ſont propoſée, qui eſt une paix ſûre & avantageuſe, trois choſes ſont tout-à-fait néceſſaires. La fermeté & perſeverance en leur union, la continuation de la Guerre ſans aucun rallentiſſement, & l'uniformité en la Négociation de la Paix.

Sur le premier point, il s'arrêta longuement à prouver que ni lui, ni ſon pere, ni leur Reine même ne pouvoient avoir d'autres ſentimens que d'obſerver toûjours fidellement une Alliance qui leur eſt ſi utile. Je l'interrompis en cet endroit pour lui dire, ajoûtez, Monſieur, & ſi honorable. Conſiderez, s'il vous plaît, quelle difference il y a entre le Traité que vous faites ici avec le principal Miniſtre de l'Empereur & celui que Monſieur votre pere faiſoit, il y a quelques années, avec les Deputez du Duc de Saxe, parce que l'Empereur ne voulut pas traiter alors immediatement avec la Couronne de Suede. Ce renouvellement de l'Alliance de la France ſuivi d'une rupture ouverte contre la Maiſon d'Autriche, vous a produit ce bon effet, & ſera la meilleure garantie que vous puiſſiez avoir pour maintenir ce qui vous ſera accordé par le Traité de Paix. Il ne ſe contenta pas de l'avoüer, mais il engagea ſa parole & ſon honneur que la la Reine & le Senat de Suede ne heſitent point ſur cette maxime, ni ſur la créance qu'ils ont en notre bonne foi. Il me dit à ce propos, qu'il mépriſoit beaucoup d'avertiſſemens qui lui venoient de la part des ennemis, des demi-amis, & de quelques amis mêmes, que la France traite ſéparement, que les Suedois le verifieront trop tard & qu'au moins ils ſe ſouvinſſent du ſoin & de l'affection de ceux qui les en avoient avertis. Il me regardoit fort en parlant, comme s'il en eût voulu chercher quelque éclairciſſement dans ma contenance. Mais une conduite ſi nette & ſi juſtifiée qu'eſt la notre envers tous les Alliez ne me pouvant rien reprocher, il ne vit ni n'entendit que ce qu'il deſiroit & parut en être content. 1646.

Pour le ſecond point, il fit grande inſtance que l'armée du Roi revînt puiſſante en Allemagne, & bientôt, parce que la leur ſoûtient à préſent toutes les forces de l'Empereur & de Baviere. Je lui dis en riant qu'ils étoient difficiles à ſervir, que quand l'armée du Roi eſt deça le Rhin, ils ne ſont pas bien aiſes qu'elle s'y établiſſe, & que dès qu'elle n'y eſt plus, ils crient au ſecours. Il eſſaia de juſtifier la retraite de Koningsmarck, mais il eût peine à le défendre ſur ce qu'il avoit témoigné craindre que nos troupes priſſent leurs quartiers en Franconie. Je lui demandai pourquoi ils ont differé de traiter d'une ſuſpenſion d'armes de trois mois, pendant lequel temps, on ſeroit en état d'agir du côté du Rhin comme ils deſirent, ſi ce n'eſt que le Traité de Paix s'avançât en ſorte qu'on trouvât bon de continuer la ſuſpenſion. Il me répondit, que ne ſachant pas ſi leur armée pouvoit trouver de la ſubſiſtance dans les lieux qu'elle occupe, ils n'ont garde de rien faire en cette matiere ſans l'avis des Généraux, & qu'ils en auroient dans peu de jours une ample information par un Officier de l'Armée qui étoit depêché vers eux. Tant y a qu'ils preſſent fort le retour de Monſieur de Turenne pour occuper les armées de Baviere qui tombent ſur leurs bras.

Quant au dernier moien pour avoir une bonne Paix, qui eſt de tenir une même conduite en la Négociation, il me repréſenta avec ſoin que ſi la France & la Suede inſiſtent également à faire remettre toutes choſes en l'état où elles étoient en 1618. ſans aucune reſerve ni exception, tant pour la Boheme, que pour l'Empire, & ſi elles ne rejettent toute ſorte de temperament qu'on pourroit offrir; nous ſerions mal traitez ſur le point de la ſatisfaction. Que s'il faut rompre, ce doit être pour les intérêts de l'Empire & non pas pour ceux des Couronnes. Que c'eſt un conſeil qui vient de Monſieur le Chancelier ſon pere & dont le ſuccès eſt infaillible. Je ne voulus pas lui remontrer que ce conſeil eſt beaucoup meilleur pour les Lutheriens que pour nous, car quand il dit qu'il faut inſiſter fortement & rompre même, ſi beſoin eſt, pour l'intérêt de l'Empire, il veut dire pour l'intérêt des Proteſtans au fait de la Religion. Mais je le priai d'examiner un peu ſi une telle union & un tel effort des deux Couronnes, ne tourneroit pas plus à l'avantage d'autrui qu'au leur, & s'il n'eſt point à craindre qu'après avoir obligé l'Empereur à faire tant de choſes en faveur des Etats, il n'en devînt plus difficile pour nous, n'y aiant pas d'apparence qu'il ſe reſolve à perdre de tous côtez. C'eſt pour cette raiſon, dit Monſieur Oxenſtiern, que nous devons agir de la ſorte; car l'Empereur ne pouvant jamais accorder les demandes des Proteſtans touchant l'amniſtie & les griefs, il aimera bien mieux accorder celles des Couronnes. Je dis qu'il faudroit donc alors ſe relâcher ſur les intérêts de l'Empire. Il repartit, oui alors, & non

1646. non plutôt, m'avertiſſant en même temps qu'il falloit tenir cela très-ſecret. Je lui promis le ſilence, mais je l'avertis auſſi que les Deputez des Princes & Etats Proteſtans avoient déja reſolu entr'eux de s'accommoder à l'amiable & qu'ils me l'avoient déclaré. Il y fit reflexion & me donna lieu de douter qu'ils lui en euſſent tant dit à cauſe peut-être qu'il les anime au contraire. Je lui demandai s'il tenoit pour bien certain que dans l'extrémité où nous mettions l'Empereur il aimeroit mieux contenter les Couronnes que les Etats de l'Empire, vû qu'il peut contenter ceux-ci aux dépens de l'Egliſe & de quelques particuliers. Il n'en fit nul doute, parce, dit-il, que les Etats étant contentez, la Guerre ne ceſſeroit pas & les Couronnes aiant ſatisfaction, l'Empereur ſeroit aſsûré d'avoir la Paix. J'en demeurai d'accord, mais non ſans repréſenter que la cauſe des Couronnes ſeroit bien affoiblie & expoſée à l'envie publique, ſi la Guerre ne continuoit que pour leurs intérêts, & que nous tomberions en ce cas dans l'inconvenient qu'il veut éviter. Il revint à ſon premier ſentiment, qu'il eſt impoſſible que l'Empereur conſente aux prétentions des Etats, & que nous pouvons être en repos de ce côté-là. Enfin, lui dis-je, cette maniere d'agir que vous propoſez, pourroit bien produire un bon effet, mais elle en peut produire pluſieurs mauvais. Car ſi les Etats ſe relâchent de quelque choſe, l'intérêt des Couronnes ſera moins favorable, étant demeuré le dernier, & l'Empereur prétendra avoir déja aſſez fait en leur conſideration. S'ils ne ſe relâchent point pour nous, ni nous pour eux, ou le Traité ſe rompra, ce qui n'eſt pas le but pour lequel nous travaillons, ou l'Empereur ſera contraint d'accorder ce qu'ils demandent, ce qui n'eſt pas votre intention ni la notre, ou il viendra à nous pour eſſaier de ſortir d'affaires avec les Couronnes. Ce dernier cas eſt le ſeul qui peut apporter quelque utilité, les trois autres ſont très-deſavantageux.

Après beaucoup de conteſtations fort paiſibles & pleines de confiance, il me dit que notre inclination pour le Duc de Baviere faiſoit tort au bon ſuccès des affaires, & que ſes Ambaſſadeurs avoient dit publiquement dans le College Electoral qu'ils ſavent *ex certa ſcientia* que la France ne prétend pas qu'on lui ôte l'Electorat. Je repliquai que ſi la Suede témoignoit auſſi de ne vouloir pas ſa ruine entiere cela l'obligeroit à travailler pour la ſatisfaction de ladite Couronne, que nous ſommes en lieu & en temps de nous prevaloir des intérêts d'autrui pour le ſervice de nos Rois, & que le Duc de Baviere étant puiſſant comme il eſt en Allemagne & dans la Cour de l'Empereur, on en pourra tirer un bon uſage dans cette Négociation. Monſieur Oxenſtiern l'avoua & dit que pour temperer ſon avis & le mien, il ſeroit bon que nous laiſſaſſions eſperer quelque adouciſſement à ce Prince pendant qu'eux feront les mauvais, & inſiſteront au rétabliſſement de toutes les affaires Seculieres & Eccleſiaſtiques comme elles étoient en 1618. mais que le coup ſeroit encore plus ſûr ſi nous en faiſions autant de notre part, ſelon l'avis de Monſieur ſon pere, auquel il ſe tient fermé contre toute ſuggeſtion étrangere. Je louai la penſée qu'il avoit qu'on menageât le Duc de Baviere, comme un moien propre à l'avancement de la Paix avec la ſatisfaction des Couronnes, & je fus bien aiſe de voir que du conſentement des Suedois, (dont nous avons été peu aſsûrez juſques à preſent) la France & ledit Duc ſe peuvent entreparler ici par mutuels offices. 1646.

L'Empereur fait eſperer aux Suedois la haute Pomeranie & l'Archevêché de Breme.

Une heure après cette Conference, j'allai prendre congé de lui en ſon logis, nous repetames quaſi les mêmes choſes, mais ſuccintement. Ce que j'appris de plus, ou plutôt ce que je jugeai de ſes diſcours, fut que le Comte de Trautmansdorff s'eſt laiſſé entendre que l'Empereur pourroit accorder la haute Pomeranie avec l'Archevêché de Breme; & que ce partage ne lui ſembloit pas mauvais.

Au ſortir de là, je fus viſiter Monſieur Salvius & le mis ſur ce propos, lui donnant ſujet de croire que Monſieur Oxenſtiern m'en avoit encore plus dit. Il me jura qu'ils n'ont pas encore pouvoir de ſe contenter de ſi peu de choſe, mais cette façon de parler me ſembloit ſignifier qu'ils en attendoient l'ordre.

Sur le point de ce partement je ſus que le Secretaire Melonius & celui de Trautmansdorff ſe voioient quelquefois chez Peikernitz homme d'intrigues qui reçoit des nouvelles de tous côtez; mais comme ce ne ſont que des Gazettes, elles ne meritoient pas d'occuper quelques heures deux perſonnes de tel emploi. Et quand la curioſité les y porteroit, il ne ſeroit pas beſoin de s'y rencontrer en même temps. J'en avertis auſſi-tôt Monſieur de la Barde & m'en vins coucher à l'Engerich.

Reſte à donner compte de ce que Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suede nous raporterent, à Monſieur de la Barde & à moi, d'une Conference que Monſieur Salvius avoit euë avec le Comte de Trautmansdorff. C'eſt en ſubſtance que ledit Comte condamna notre demande d'injuſtice & d'impoſſibilité, & que Monſieur Salvius lui aiant dit que nous la défendons par les immenſes dépenſes que la France a faites en cette Guerre, & par le nombre de Places & Roiaumes entiers que la Maiſon d'Autriche a uſurpez ſur nos Rois. Il repliqua pour une ſeconde fois qu'il eſt injuſte de prétendre l'Alſace & impoſſible de la ceder. Il dit enſuite que tout le monde s'eſt élevé contre la Maiſon d'Autriche ſur un ſimple ſoupçon mal fondé de quelque deſſein de parvenir à la Monarchie univerſelle, mais qu'aujourd'hui que la France y marche à grands pas, & qu'outre tant de conquêtes, elle veut encore avoir tous les Païs-Bas par le moien du mariage de l'Infante d'Eſpagne, qui n'a qu'un frere de foible complexion; il s'étonnoit que de ſi vaſtes deſſeins ne donnaſſent aucune jalouſie aux Princes de la Chrétienté. Nous fimes aiſement connoître à ces Meſſieurs que c'eſt un artifice des ennemis qui ſement exprès de tels bruits pour exciter quelque tempête contre nous, qu'on n'a jamais oüi parler de ce mariage qu'aux Imperiaux ou aux Eſpagnols, & que nous ſommes prêts de faire la Paix avec l'Eſpagne, pourvû qu'on demeure de part & d'autre en l'état qu'on eſt à préſent.

1646.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 24. Fevrier 1646.

On n'aprouve pas le voyage de Mr. de S. Romain. Suedois ont tort de conſentir que les affaires des Etats de l'Empire ſoient reglées les premieres. Utilité d'une courte ſuſpenſion d'armes dans l'Empire. Hollandois ont tort de trop preſſer la France ſur le 9. Article du Traité qu'ils ont avec elle. On leur garantira leur Trêve avec l'Eſpagne, fût-elle de 40. ans. Et on en fera une pareille avec l'Eſpagne ſi elle veut. Affaire des Barberins. Affaires d'Angleterre.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

On n'aprouve pas le voyage de Mr. de S. Romain.

VOtre Dépêche du 21. du courant, reçuë le 21. enſuivant, a été lûe à Sa Majeſté, & vous verrez par la réponſe avec combien de ſoin elle a été examinée. Sur le ſujet du voyage que Monſieur d'Avaux eſt allé faire à Oſnabrug, il n'y a rien à redire: aiant été entrepris par de grandes conſiderations. Pour celui de Monſieur de Saint Romain en Suede, bien qu'on ne manque pas de prétexte, on ne laiſſe pas de le condamner, ainſi que je me ſuis déja expliqué avec vous. La raiſon eſt, qu'apparemment il eſt à craindre qu'il n'ait aucun bon ſuccès: d'autant que ſi l'on donne ordre aux Plenipotentiaires de Suede de vivre mieux avec nous qu'ils n'ont fait, cela leur tiendra lieu d'offenſe, & les pourra engager à vous être contraires. Et ſi leurs ſentimens par une autre rencontre d'affaires ſe trouvoient appuiez, notre mécontentement ſera connu aux Miniſtres, & à leur Reine, & ceux qui ſont en Allemagne verront que nos inſtances ne ſont pas beaucoup conſiderées de leurs Superieurs: ce qui pourra encore faire un mauvais effet.

La conduite des Parties eſt choquante & fait bien remarquer qu'elles ne ſe reſoudront pas à ſe joindre à nous qu'elles n'aient été eſconduites des Alliez. Quand ils recherchent les Princes de l'Empire, ils font ce que l'on a toûjours jugé qu'ils entreprendroient & ceux-là ne ſont pas blamables de pourſuivre & de deſirer que les differends qu'ils ont avec l'Empereur ſoient accommodez avant tous autres intérêts: Mais que les Suedois y acquieſcent cela eſt abſolument ſurprenant; & il faut qu'ils aient les intentions que vous remarquez, ſi déja ils ne ſont aſſûrez de leur ſatisfaction. Pluſieurs panchent à croire qu'ils ne veulent pas la Paix, & que pour pluſieurs reſpects ils veulent préferer la continuation de la Guerre. C'eſt l'avis de Monſieur de la Thuillerie, ainſi que je vous l'ai mandé, & pour moi j'avouë que j'y ſouſcris.

Suedois ont tort de conſentir que les affaires des Etats de l'Empire ſoient reglées les premieres.

Les Médiateurs ont eu tort de vous tant preſſer de les écouter comme s'ils étoient aſſûrez que les Eſpagnols fuſſent en reſolution de conſentir qu'ils fiſſent des ouvertures, ou ils ont grand ſujet de leur reprocher leur infidelité, s'ils ont changé, & c'eſt le ſeul moien qu'ils ont de juſtifier leur conduite. Le ſecond d'entr'eux écrit à Veniſe que vous ne demandez pas des choſes deraiſonnables, & que vous avez défendu les intérêts de la Religion. J'ai fait copier l'extrait qui m'a été envoié de ſa Dépêche, que vous trouverez joint à celle-ci, duquel vous comprendrez mieux quel a été ſon ſentiment; que des paroles que j'y pourrois ajoûter. C'eſt beaucoup d'avoir le témoignage d'un homme de ſon poids, ſi avantageux qu'il paroît en ſon Ecrit.

Utilité d'une courte ſuſpenſion d'armes dans l'Empire.

Comme l'évenement d'une bataille en Boheme, de quelque côté que le ſort tombât, nous ſeroit préjudiciable, nous ne contredirons pas l'ouverture d'une ſuſpenſion d'armes ſous cette condition, qu'elle ne fut pas de longue durée. Si c'eſt avec la participation des Imperiaux que l'ouverture vous a été faite, & que les Suedois y conſentent, vous donnerez par ce commencement de grandes eſperances au public que vous lui moiennerez ſon repos. Il eſt fâcheux que la proſperité de nos Alliez nous choque & nous bleſſe comme leur déroute, & que nous ne devions pas ſouhaiter l'entiere ruine du Duc de Baviere, parce qu'un jour nous en pourrions tirer de grands ſervices, bien que ce ſoit lui ſeul qui s'oppoſe à nos proſperitez, & qui nous réduiſe preſque tous les ans à compromettre notre fortune & ſoûmettre au douteux évenement d'un combat l'établiſſement que nous avons en Allemagne.

Hollandois ont tort de trop preſſer la France ſur le 9. Article du Traité qu'ils ont avec elle.

Plus l'on conſidere la fermeté des Députez de Meſſieurs les Etats à vous preſſer de leur donner reſolution ſur le 9. article du Traité fait à la Haye, plus l'on condamne leur injuſte prétention: & la prudence avec laquelle vous avez eſſaié d'éviter la néceſſité d'entrer & de décider cette matiere a été beaucoup louée: mais comme vous l'aviez prevû, le remede n'a pas été pour long tems. Si vous ne fuſſiez pas entrez en diſcours après vous être levez, vous n'auriez pas été forcez de vous laiſſer entendre, ni vous n'euſſiez pas tiré leur derniere reſolution. La nôtre ne ſauroit changer, mais Meſſieurs les Etats ſe portant à l'accepter, & à ſe contenter de ce qu'on peut honnêtement & juſtement faire, vous avez la liberté entiere de leur promettre & accorder ce que vous jugerez être néceſſaire pour ſe garantir de l'oppreſſion qu'on leur voudroit faire.

La Trêve qui leur a été propoſée a ſes inconvenien-

1646. venions, & la relation à la paſſée leur doit faire connoître qu'on leur veut relâcher la Souveraineté. Ce que vous leur avez fait entendre, pour nous excuſer d'épouſer ces ſentimens ne peut être combattu, & ils donneroient de grands avantages à nos ennemis & juſte ſujet de nous refuſer les choſes ſans leſquelles nous ne ſaurions conſentir à la Paix. Nous ne ferons pas difficulté de leur garantir une Trêve, fût-elle de quarante ans, moiennant qu'elle expirée nous ne ſoions plus en obligation d'aucune choſe à leur égard, & ſi les Eſpagnols ſe portoient à la conſentir pour vingt ans, & à entrer en une obligation de la continuer pour pareil terme, nous n'aurions pas ſujet de nous plaindre qu'ils nous aſſujetiſſent à les leur garantir. Mais il eſt à craindre que les Eſpagnols ne s'y voudront pas ſoûmettre, & qu'ils leur diront que ce ſeroit faire une Paix ſous un autre tître, & ſe priver de divers avantages, que par la Paix ils auroient droit d'entreprendre.

On leur garantira leur Trêve avec l'Eſpagne, fût-elle de 40. ans.

Vous avez remarqué comme en deux lieux vous avez remporté deux avantages. Nous eſperons que dans une troiſiéme Conference vous leur ferez conſentir à ce que nous deſirons, & nous ſommes trompez ſi les Depêches du Reſident Braſſet ne nous donnent quelque lumiere ſur ce fait. Il pourra arriver que l'ouverture faite par les Eſpagnols aux Hollandois d'une Trêve vous donnera de la peine, qu'ils ſeront pour s'y porter, & étant hors d'interêt qu'ils vous preſſeront au delà de ce qu'ils devront, ſans conſiderer qu'ils ne peuvent jouir de ce bien que nous n'aions ajuſté nos affaires, puiſque les Traitez & Alliances nous néceſſitent à ne traiter que conjointement.

Vous n'avez pas oublié de le leur faire remarquer, & il ſera très-à propos que vous continuiez, afin de forcer les ennemis de faire autant d'avances de votre côté qu'ils font du leur, ſi la Paix, ainſi que nous croions, leur eſt abſolument néceſſaire. Dans le Conſeil il a été agité ce qu'on devroit dire ſi les Eſpagnols venoient à offrir une Trêve à la France aux conditions, & pour autant de temps que celle qu'ils prétendent conclurre avec les Etats, & il a paſſé, que faite conjointement, & aux conditions ſuſdites elle ne doit pas être rejettée. Peut-être vous ſera-t-elle offerte par leur entremiſe, je ne dis pas que vous acceptiez, je n'en ai nul ordre: mais je puis bien vous dire, que le Courrier que vous nous depêcherez pour nous en apporter la nouvelle ſeroit bien venu, & que nous n'emploierions pas beaucoup de temps à nous reſoudre ſur la queſtion. Il a paſſé pour établi que les Suedois ne ſauroient trouver à redire que nous nous ajuſtions avec les Eſpagnols, & que notre liaiſon n'a d'égard qu'aux ſeules affaires d'Allemagne. Ils ont ſi fort affecté de s'en déclarer, même en leur derniere réponſe, que nous avons droit de nous plaindre d'eux, & qu'ils ont perdu celui qu'ils en auroient pû avoir, de ſorte que nous avons embraſſé ce parti. Le ſujet de notre plainte n'eſt pas ſur la choſe, ils ont raiſon, mais de l'avoir ainſi déclaré ſans néceſſité, & qu'il eût été bon, pour faire voir notre union, de ſe laiſſer entendre qu'ils étoient en tous nos intérêts, mais ils ont ſuivi un autre conſeil qui nous donne plus de liberté que nous n'euſſions eu.

Et on en fera une pareille avec l'Eſpagne, ſi elle veut.

Affaire des Barberins.

Nous venons d'apprendre qu'au moment que le Pape eût été averti du depart des Barberins, il en donna part au Duc de Parme, lequel ſous prétexte de faire ſavoir à ſa Majeſté, que ſon Frere avoit été fait Cardinal, a depêché un Courrier. Vous remarquerez qu'il fut déclaré dès le mois de Decembre, & que ce n'eſt qu'en Fevrier, & encore bien avancé, qu'il s'aviſe de ce compliment. Les diſcours de Villeré, ſon Reſident, ont été bien divers. A la Reine & à moi, il s'eſt contenté de parler des offres de ſervice du Duc & du Cardinal ſon Frere, & qu'il auroit paſſion que la France & le Saint Siege fuſſent en parfaite intelligence, & qu'il y avoit tant de diſpoſition au Pape de concourir à une étroite correſpondance, qu'il pouvoit aſſûrer qu'il le témoigneroit aux occaſions. Il lui fut répondu de Sa Majeſté qu'il y avoit long-temps qu'on l'entretenoit de ſemblables eſperances; qu'elle n'y pouvoit pas être ſurpriſe, & qu'il faloit des effets & non des paroles. 1646.

A Monſieur de Lionne, qu'il avoit charge expreſſe d'entretenir, il tint un langage ſi conforme à celui que le Cardinal Sforze avoit tenu à Gueffier, qu'il ſembloit qu'ils euſſent concerté enſemble, & pourvû qu'on abandonnât les Barberins, il offroit de la part du Pape toutes les ſatisfactions & graces que Sa Majeſté pourroit deſirer. Parlant à ſon Alteſſe Roiale, il offroit d'être le Médiateur des differends entre le Pape & cette Couronne, de les aſſoupir au bien & contentement commun, & que dans le Traité les Barberins y ſeroient compris.

A Monſieur le Prince de Condé, il ne parla que de choſes générales, juſques à ce que Son Alteſſe lui faiſant reproche de ce qu'il avoit avancé, parlant à Monſieur de Lionne, il reconnut avoir eu ordre de le faire. Un chacun de ces Alteſſes aiant fait recit à Sa Majeſté de ce qu'elles avoient recueilli des intentions dudit Duc, ſelon les propos qui leur avoient été tenus par ſon Miniſtre, la contrarieté donne lieu de ſoupçonner diverſes choſes, & il fut prudemment propoſé par Monſieur le Cardinal Mazarin, qu'il falloit ou profiter de l'ouverture ou en reconnoître la fourbe, & lever aux malveillans le prétexte de reprocher à la France, qu'aiant été recherchée elle n'avoit pas voulu écouter les propoſitions que l'on avoit eu deſſein de lui faire & que le moien le plus ſolide, pour parvenir à l'une de ſes fins, étoit que quelques-uns du Conſeil parlaſſent audit de Villeré, & lui fiſſent entendre le ſoin que Son Alteſſe Royale avoit pris de donner information exacte de ce qui s'étoit paſſé entr'eux, & lors aiant été jugé qu'il n'y avoit perſonne qui le pût faire ſi efficacement que Son Alteſſe Royale, elle eût agréable de s'y ranger. Pour la ſoulager, & lui lever la contrainte de demeurer en néceſſité de négocier avec ledit de Villeré, il me fut commandé de me trouver auprès d'elle lors qu'elle parleroit audit de Villeré, auquel je puis vous dire, que Son Alteſſe Royale a merveilleuſement fait entendre l'obligation que le Duc avoit à Sa Majeſté de la confiance qu'elle prenoit en lui, & que Sa Majeſté ſe ſentiroit auſſi de ſon côté obligée audit Sieur Duc, ſi par ſon entremiſe il avoit aſſoupi les dégoûts qui ſe paſſent entre cette Couronne & le Saint Siege. Que pour parvenir à cette fin on lui laiſſoit l'entiere conduite de l'affaire, ſans autre reſtriction que de ne pas engager mal à propos cette Couronne, ni promettre pour elle ce qu'elle ne pourroit pas effectuer; & que ſur le fondement établi, de faire ceſſer toutes les meſintelligences, de procurer toutes

1646. les ſatisfactions dûës, & aſsûrer le repos des Barberins, on entreroit en Traité.

Villeré applaudiſſant à ce qui lui étoit dit s'eſt retiré; mais parce que Son Alteſſe Royale s'eſt donnée à entendre, qu'il ſauroit de moi plus particulierement ce qu'on pourroit deſirer & attendre de l'entremiſe du Duc de Parme nous avons été contraints d'entrer en matiere, & lui aiant rapporté ce qui lui avoit été dit, il m'a paru interdit, & avancer des termes équivoques qu'il diſoit avoir tenus, deſquels il ne pouvoit pas paſſer pour engagé à moienner la ſatisfaction des Barberins, mais ſeulement celle de cette Couronne, ſans qu'ils y fuſſent compris. Sur quoi m'étant écrié, & que pour avoir déclaré que la voie d'y parvenir fut en ſa diſpoſition, cela ne s'étendoit pas à diminuer la ſubſtance des choſes promiſes, il a été contraint de raprocher Monſieur, & entrer en nouvelle conference, la fin de laquelle a été de couvrir de honte ledit Reſident, Son Alteſſe Royale lui aiant ſoûtenu, & enſuite prouvé par diverſes choſes, dont il a convenu, qu'il s'étoit engagé en ce point. De pluſieurs propoſitions, j'en ai retenu deux.

L'une, la difficulté qui ſe pourroit rencontrer en l'execution de ce point, que Son Alteſſe Royale fondoit ſur le refus que le Pape avoit fait de conſentir à laiſſer les Barberins en repos; bien qu'il en eût été recherché par Sa Majeſté, & qu'il avoit ſu qu'elle les avoit pris à ſon ſervice & ſous ſa protection.

L'autre, la gloire que ledit Duc s'acquerroit, donnant ſes reſſentimens, & la haine qu'il avoit contre cette Maiſon aux conſiderations publiques, & à l'affection qu'il avoit pour cet Etat. Ces mêmes choſes aiant été poſées & affirmées par Monſieur, & reconnues par l'autre lui avoir été dites, il n'a trouvé d'échapatoire que de dire qu'il auroit donc transgreſſé ſes ordres, dont il n'a pas voulu demeurer d'accord, & a offert de faire voir ſes inſtructions. Son Alteſſe n'a pas jugé à propos de continuer davantage à l'entretenir, & l'a congedié. Elle a bien ſû remarquer combien peu on ſe doit aſsûrer ſur la foi d'un Grec, & qu'il falloit que celui-là eût quelque deſſein d'impoſer un jour, qu'il avoit fait des offres, & qu'elles avoient été negligées. Si ce diſcours vous charge, vous en devez être accuſez. Les remercimens que vous me faites des avis que je vous donne des choſes qui ſe paſſent, m'ont engagé à vous faire le recit de celle-ci.

Affaires d'Angleterre. J'y ajoûterai que les Parlementaires d'Angleterre ont ſaiſi un Courier que Sa Majeſté avoit depêché au Secretaire Monſtreuil, & les Lettres dont il étoit chargé. Le tout avoit été envoyé par le Gouverneur de Rocheſter au Comte de Northumberland, chez lequel ledit Monſtrueil s'étant trouvé, & ladite Depêche aiant été par lui reconnue, il s'en ſeroit ſaiſi, & l'auroit ouverte en la chambre dudit Comte, lequel après avoir ſouffert les reproches qui lui ont été faits par Monſieur de Sabran & ledit Monſtrueil, les a laiſſez ſortir de chez lui, & emporter ladite Depêche. J'ai ordre de faire entendre au nommé Oger, François de Nation & que ledit Parlement a envoyé de deça, combien ce procedé offenſe. Il nous a été mandé qu'un Vaiſſeau chargé d'armes, que la Reine d'Angleterre envoyoit au Roi ſon mari, a abordé au Port qui lui avoit été ordonné, lequel aiant été rencontré depuis qu'il étoit à la mer par le parti Ennemi, ils ont recueilli leſdites armes, & en ont pris des Lettres, deſquelles ils tireront de grands avantages. Cette Reine fait pitié, qui n'a d'aſſiſtance que de Sa Majeſté. Et la République de Veniſe éprouve auſſi combien on affectionne leur conſervation. Je ſuis. 1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 3. Mars 1646.

Le Voyage de St. Romain ne ſera pas inutile. Meſſieurs Paw & Knuyt vont de Munſter à la Haye. Le bruit court que les Etats ne mettront pas en Campagne cet été. Ils aprehendent que la Ceſſion de la Pomeranie à la Suede ne la rende Maîtreſſe du Commerce de la Mer Baltique. Les Eſpagnols craignent la ſuſpenſion d'armes dans l'Empire. Députation des Etats de l'Empire à Munſter aux Ambaſſadeurs de France. Trautmansdorff vient d'Oſnabrug à Munſter. Belletia rapellé par Madame de Savoye. Les François demandent aux Mediateurs un ſaufconduit pour les Ambaſſadeurs de Portugal. Ils inſiſtent ſur la liberté du Prince Edoüard. Emportement de Peñaranda ſur cette propoſition. Humeur impetueuſe de Contarini. Fierté des Eſpagnols hors de ſaiſon. Combien ils ſont ſenſibles à l'affaire de Portugal. Raiſons des Médiateurs pour obliger la France à abandonner le Roi de Portugal, & à reſtituer la Catalogne.

MON-

1646.

MONSIEUR,

NOus commencerons la réponſe à vos Lettres du 10. & du 17. du mois paſſé en rendant très-humbles graces à la Reine de ce qu'il a plû à Sa Majeſté nous faire ſavoir que toutes les choſes que nous demanderions pour faire avancer le Traité, ou pour nous donner credit à l'Aſſemblée, nous ſeroient envoyées. C'eſt une bonté de Sa Majeſté qui nous oblige d'autant plus à lui continuer nos très-humbles ſervices, & de laquelle nous n'uſerons que quand le bien de ſes affaires le requerra.

Le voiage de Saint Romain ne ſera pas inutile.

Les Lettres de Monſieur de la Thuillerie & le voyage qu'un de nous a fait à Oſnabrug, dont vous aurez vû le recit par la copie d'une relation qui fut écrite en ce temps-là, nous ont donné quelques aſsûrances de la fidelité des Suedois. Nous eſperons pourtant que le voyage du Sieur de St. Romain ne ſera pas inutile, vû même qu'il y eſt allé pour pluſieurs raiſons, ainſi que nous vous avons mandé. Il eſt certain que dès lors que ledit Sieur de St. Romain paſſa à Oſnabrug, les Plenipotentiaires de Suede furent mortifiez de cet envoi plutôt que d'en avoir tiré vanité, & quand on s'eſt plaint à eux de leurs procedures, on ne leur a pas fait connoître qu'on eut aucune jalouſie d'eux, mais bien qu'on ne pouvoit ſouffrir qu'ils vouluſſent conduire les choſes à leur mode ſans avoir égard au Concert fait entre nous, & nous pouvons dire que nous avons déja tiré du profit de ce diſcours, & qu'il ſemble que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ſoient pour tenir ci-après une meilleure conduite.

Meſſieurs Paw & Knuyt vont de Munſter à la Haye.

La Lettre que nous avons écrite à la Reine vous aura informé de ce qui s'eſt paſſé entre les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats & nous. Ils ont envoié à la Haye Meſſieurs Paw & Knuyt. Le prétexte de leur voiage eſt pour avancer la reſolution touchant la forme en laquelle leur Pouvoir doit être conçu, & ce qu'ils ont à deſirer en celui des Eſpagnols. Ils nous ont dit auſſi qu'ils eſſaieroient de faire mettre dans ledit Pouvoir la clauſe de traiter conjointement avec leurs Alliez, mais à notre avis ils ont eu des motifs plus preſſans pour entreprendre ce voiage. Nous eſtimons qu'ils ont jalouſie de voir que dans les termes de la propoſition faite par les Eſpagnols, la France peut conclurre en peu de temps avec eux. Et en effet ils nous demanderent ſi leur Traité étant arrêté, le nôtre ne ceſſeroit pas en même temps, & ſi la Reine ne ſuivroit pas dans ſa réponſe les reſtitutions & obligations contenuës en notre Alliance. Il n'eſt pas beſoin de repéter ce que nous leur répondimes, puiſque nous l'avons fait ſavoir tout au long à Sa Majeſté; mais nous avons appris de plus que parmi leurs domeſtiques mêmes qui ſont ici il ſe dit tout haut que Meſſieurs les Etats ne ſe mettront point en Campagne cet été. Ce que nous avons cru ne devoir pas negliger & vous en donner avis, encore que nous ne doutions pas que ceux qui ſont de la part du Roi à la Haye n'en découvrent mieux la verité & vous en tiennent averti. Un autre but du même voiage nous a ſemblé être la crainte que leſdits Sieurs Etats peuvent avoir de l'agrandiſſement des Suedois par la ceſſion de la Pomeranie qui leur donnera les meilleurs ports d'Allemagne & les rendra comme Maîtres du commerce en ces quartiers-là, ce que ces Meſſieurs apréhendent.

Le bruit court que Meſſieurs les Etats ne mettront pas en Campagne cet été.

Ils apréhendent que la ceſſion de la Pomeranie à la Suede ne la rende Maîtreſſe du Commerce de la Mer Baltique.

1646.

Vous avez vû par nos précedentes que nous avons fait ſavoir aux Plenipotentiaires de Suede ce qui nous avoit été propoſé par Meſſieurs les Médiateurs touchant une ſuſpenſion d'armes dans l'Empire. Nous avons ſû que le Comte de Trautmansdorff leur a fait la même ouverture, & on nous a donné avis que les Eſpagnols en ſont en grande crainte, & qu'un voiage que Brun fit ces jours paſſez à Oſnabrug, vers le Comte de Trautmansdorff étoit pour l'en diſſuader, attendu que la France pourroit par ce moien jetter dans le Païs-Bas ou dans la Franche Comté les forces qu'elle a en Allemagne. Encore que les Suedois, quand il en a été parlé ne l'aient pas entierement rejettée, ils euſſent peut-être mieux fait d'y appuier davantage & d'y entendre avant que leur armée ſe retirât des Païs hereditaires. Et quant à nous, ſi nous pouvions auparavant tirer quelque aſsûrance de notre ſatisfaction, nous eſtimerions une ſuſpenſion très-utile, tant pour les raiſons qui la font craindre aux Eſpagnols, que pour ne prévoir que du deſavantage pour nous s'il arrivoit un combat, quelque ſuccès qu'il pût avoir.

Les Eſpagnols craignent la ſuſpenſion d'armes dans l'Empire.

Députation des Etats de l'Empire à Munſter aux Ambaſſadeurs de France.

Nous avons été viſitez cette ſemaine par les Etats de l'Empire, qui ſont à Munſter & qui nous ont communiqué les Griefs des Catholiques. Ce ſont les points où ils prétendent qu'il a été contrevenu aux anciens Traitez faits pour pacifier les troubles de l'Allemagne au fait de la Religion. Ils ont deputé vers nous de la part des trois Colleges. Maience & Baviere y étoient pour les Electeurs; Bamberg & Culmback pour les Princes; Cologne & Ausbourg pour les Villes. Cette Députation nous ſemble d'autant plus conſiderable que juſques ici les Etats de l'Empire n'avoient point voulu que la France eût aucune connoiſſance de leurs affaires. Ils nous ont viſité immediatement après le Nonce & les Ambaſſadeurs de l'Empereur, & s'ils ont deputé vers les Plenipotentiaires d'Eſpagne, ç'a été après nous. Auſſi eſt-il vrai que le Deputé d'Autriche & celui de Saltzbourg, qui avoient été nommez, ne ſe ſont pas trouvez avec leurs Collegues. Mais c'eſt ce qui a fait remarquer davantage cette action, & qui a fait exalter à la vûe de l'Aſſemblée l'honneur & le reſpect qui a été rendu à leurs Majeſtez. Nous ſommes obligez de vous dire que le Baron de Hazelan Ambaſſadeur de Monſieur le Duc de Baviere a très-bien fait en cette occaſion.

Trautmansdorff vient d'Oſnabrug à Munſter.

Le Comte de Trautmansdorff eſt en cette Ville depuis quatre ou cinq jours. Il s'eſt paſſé peu de choſe en nos viſites hors les complimens. Il a eſſaié ſeulement de faire voir qu'il n'y a point de juſtice en nos prétentions & que l'Empereur ne peut diſpoſer du bien d'autrui & donner un Païs qui appartient à ſes pupilles. Et comme il appuioit fort ſur cette conſideration, nous répondîmes que la Reine eſt obligée de conſerver auſſi le bien d'un pupille, & de ne pas perdre volontairement tous les avantages que le feu Roi a laiſſé à ſon ſucceſſeur ſur une Maiſon qui s'eſt ſi ſouvent enrichie des dépouilles de ſes prédeceſſeurs. Il s'eſt informé avec ſoin du temps que le Courrier que nous avons envoié à Sa Majeſté pourroit retourner, comme s'il n'avoit pas deſſein d'entrer en matiere avec nous qu'a-

1646. qu'après la réponſe de Sa Majeſté à la propoſition des Eſpagnols. Nous ferons néanmoins en ſorte de ne perdre aucune occaſion qui ſe pourra preſenter d'avancer les affaires.

Belletia rapellé par Me. de Savoye.

L'Ambaſſadeur de Savoie, après nous avoir dit que Madame, pour ſatisfaire au deſir de la Reine, a rappellé le Belletia, nous a prié de trouver bon qu'il l'amenât avec lui pour prendre congé de nous; ce que nous ne jugeâmes pas pouvoir refuſer, le Marquis de Saint Maurice aiant témoigné de deſirer cela avec paſſion pour ſon intérêt particulier. Ledit Belletia voulut entrer en juſtification de ſa conduite. On lui fit connoître qu'il y avoit eu du manquement, & il lui fut répondu de ſorte que nous apperçûmes bien que nous faiſions plaiſir à l'Ambaſſadeur. On dit que ledit Belletia va en Pologne ſur l'occaſion du mariage de ce Roi.

Il y a quelques jours que nous fûmes voir les Médiateurs pour leur faire ſavoir que nous n'avions pas manqué ſuivant leur inſtance de dépêcher un Courrier à la Reine pour porter à Sa Majeſté en diligence l'offre qu'ils nous avoient faite de la part des Plenipotentiaires d'Eſpagne, dont leſdits Sieurs Médiateurs témoignerent d'avoir beaucoup de ſatisfaction. Nous continuâmes de leur dire en paſſant qu'il eut été plus utile pour l'avancement des affaires de venir au particulier, & de s'expliquer de ce que l'on peut faire ſur les principaux articles qui ſont en conteſtation, en acceptant la propoſition que nous avons ci-devant faite, que de demeurer ſur des déclarations générales, à la verité fort honnêtes & civiles; mais qui tenant plus du compliment que d'une Négociation réelle, n'ont pas accoûtumé de conclurre les Traitez.

Les François demandent aux Médiateurs un ſaufconduit pour les Ambaſſadeurs de Portugal.

Nous leur dîmes enſuite que cette ouverture nous donnant quelque eſperance de pouvoir entrer effectivement en Traité avec les Eſpagnols, nous étions obligez de faire ſouvenir leſdits Sieurs Médiateurs que les differens de la France & de l'Eſpagne ne pouvant être compoſez ſans que l'on traitât en même temps de ceux de Portugal, il étoit très-néceſſaire de demander un ſaufconduit pour les Ambaſſadeurs du Roi de Portugal, qui ſont ici afin qu'ils puiſſent paroître & agir non ſeulement avec la ſûreté que doivent avoir tous les Députez qui compoſent cette Aſſemblée, mais avec la dignité convenable à des Miniſtres chargez d'une affaire importante, & ſans laquelle il ſeroit impoſſible de rétablir le repos de la Chrétienté par une Paix Univerſelle, ni de mettre tous les Princes Chrétiens en un état de reſiſter à l'ennemi commun. Nous y ajoûtâmes quelques raiſons pour montrer qu'on ne peut refuſer ledit Saufconduit ſans contrevenir au Traité préliminaire, qui porte en termes exprès, qu'il en ſera delivré à tous les Alliez & adherans de la France, entre leſquels on ne peut pas nier que le Roi de Portugal ſoit compris.

Ils inſiſtent ſur la liberté du Prince Edouard.

Il fut encore parlé de la liberté du Prince Edouard, en leur remontrant que puiſque les affaires prenoient un bon chemin & ſembloient ſe porter à la douceur & à la courtoiſie, il ſeroit néceſſaire de mettre ce Prince hors de priſon ou du moins de le remettre entre les mains de l'Empereur, & le faire conduire en quelque Ville d'Allemagne, pour y être gardé avec moins de rigueur, juſques à la concluſion du Traité de Paix. Nous appuiâmes cette demande de diverſes raiſons pour faire voir l'innocence de ce Prince, lequel s'étant rencontré au ſervice de l'Empereur lors que ſon frere a accepté le Roiaume, n'a pû avoir aucune part à cette revolution. 1646.

Emportement de Peñaranda ſur cette propoſition.

Leſdits Sieurs Médiateurs nous promirent de faire office pour l'un & pour l'autre, nous témoignans néanmoins qu'ils y prevoioient de grandes difficultez. En effet nous avons ſû depuis qu'étans entrez ſur ce diſcours avec les Plenipotentiaires d'Eſpagne, le Comte de Peñaranda s'étoit extrêmement emporté, & avoit dit avec beaucoup de chaleur qu'il tiendroit pour ennemis déclarez de ſon Maître tous ceux qui voudroient mêler dans cette Négociation les intérêts du Tyran de Portugal. On nous a rapporté que les Médiateurs étoient ſortis mal ſatisfaits d'auprès de lui, qu'il avoit été parlé avec aigreur de part & d'autre; & que ceux-ci avoient déclaré nettement à Peñaranda que ce n'étoit pas là la voie qu'il falloit tenir dans les affaires, & que leurs charges les obligeans de rapporter tout ce dont ils étoient chargez par les Parties, comme ils ne feroient point de difficulté de demander Paris aux François ſi les Eſpagnols en faiſoient inſtance; ils ne refuſeroient pas auſſi de demander Madrid aux Eſpagnols ſi c'étoit une des prétentions de la France.

Humeur impetueuſe de Contarini.

Ce qui ſe paſſa en cette viſite nous a fait faire trois differentes reflexions. La premiere, que Monſieur Contarini s'emporte quelquefois, auſſi bien contre nos Parties que contre nous, quand on contredit ſes opinions, ou que contre ſon attente on voit naître quelques nouveaux obſtacles à la Paix, & que les préjudices qu'il nous a faits en diverſes occaſions n'ont pas tant procedé de mauvaiſe volonté que de ſon humeur impetueuſe, qui le rend trop prompt à donner ſon jugement & le fait parler & écrire ſouvent avec trop de liberté.

Fierté des Eſpagnols hors de ſaiſon.

La ſeconde, que les Eſpagnols traiteroient ici les affaires d'une étrange ſorte, ſi les leurs étoient en meilleur état qu'elles ne ſont, & qu'ils fuſſent en notre place; puiſqu'au milieu de leurs malheurs & de leur foibleſſe, & dans l'extrême beſoin qu'ils ont de la Paix, ils ne laiſſent pas de parler ſans comparaiſon plus haut que nous, & de menacer ſouvent de rompre l'Aſſemblée, comme ſi nous en devions avoir plus d'apprehenſion qu'eux.

Combien ils ſont ſenſibles à l'affaire de Portugal.

La troiſiéme, que l'intérêt du Portugal les touche ſenſiblement, & que c'eſt peut-être le principal ſujet de la reſerve qu'ils ont ajoûtée à leurs dernieres offres pour convier la Reine par l'égard qu'ils eſperent qu'elle aura à ce qui touche la Maiſon dont elle eſt ſortie, à ne parler point du Portugal, pourvû que Sa Majeſté ait ſatisfaction dans les differens qui ſont directement entre la France & l'Eſpagne.

Raiſons des Médiateurs pour obliger la France à abandonner le Roi de Portugal, & à reſtituer la Catalogne.

Pour revenir à la Conference que nous avons euë avec les Médiateurs avant qu'ils aient viſité le Comte de Peñaranda, nous ſommes obligez de vous dire qu'ils n'y ont rien oublié pour nous faire deſiſter de ce que nous demandons pour les Portugais, juſques à nous dire que les Traitez que nous avons avec eux ne nous obligent point de les comprendre dans la Paix, que les Eſpagnols leur ont dit qu'ils les avoient vûs & qu'ils en avoient des copies. Nous avons répondu que ce n'eſt pas à nos Parties à interpreter les Traitez que nous avons faits avec nos Alliez, ni

1646. ni à nous preſcrire ce que nous devons faire ſur ce ſujet. Que nous avons nos Inſtructions qui nous informent des intentions de leurs Majeſtez & des veritables intérêts de la France, qu'il eſt mal aiſé que les Eſpagnols ſoient bien inſtruits de tout ce qui a été fait avec le Roi de Portugal. Qu'outre les Traitez publics il peut y avoir des articles ſecrets ou des promeſſes verbales qui n'engagent pas moins que ce qui eſt écrit. Et que quand tout cela ne ſeroit point, la raiſon d'Etat ne permet pas dans une Négociation qui a pour but le repos général de la Chrétienté, d'abandonner un Prince qui a les mêmes amis & les mêmes ennemis que la France, & qui outre cela commande aujourd'hui à une Nation belliqueuſe; laquelle n'aiant jamais ceſſé de faire la guerre aux Infidéles, peut beaucoup en l'occaſion préſente à leur réſiſter.

Nous ne vous devons pas celer qu'étant tombez avec leſdits Sieurs Médiateurs ſur le diſcours de la Catalogne pour leur faire comprendre combien il importe au Roi de retenir ce Païs, tant pour ſatisfaire aux promeſſes qui ont été faites au peuple de ne les abandonner jamais, que pour conſerver ce moien d'incommoder l'Eſpagne quand elle voudra troubler la France du côté des Païs-Bas; ils nous ont voulu perſuader que nous ne tenons plus que la moindre partie de cette Province, que les Eſpagnols y occupant les principales Places, il ne nous y reſte que la Campagne & les peuples, dont l'affection eſt aſſez mal aſſûrée. Que pour Barcelonne, elle ne veut point reconnoître de Superieur, que depuis peu il y a eu des Gardes de Monſieur le Comte de Harcourt qui y ont été tuez, qu'au reſte ce n'eſt pas un Païs que nous aions conquis par les armes & que par conſéquent il ne nous doit pas être ſi fâcheux de le rendre pour le bien de la Paix que ſi nous avions ſouffert beaucoup de peine & de dépenſe pour l'acquerir, comme nous avons fait ailleurs. Nous avons répondu que cette derniere raiſon fait contre leur intention, puiſqu'il eſt bien plus aiſé de diſpoſer d'un Païs conquis que d'un qui s'eſt ſoûmis volontairement ſous des conditions reciproques, entre leſquelles il y en a qu'on ne pourra jamais le reſtituer à l'Eſpagne. Que nous n'avons point ouï parler de cette revolte de la Ville de Barcelonne, où nous ſavons certainement que l'autorité du Roi eſt mieux établie & reconnuë que n'a jamais été celle du Roi d'Eſpagne. Que pour les peuples ils ne ſauroient témoigner plus d'affection & de fidelité qu'ils font, & que nous tenions leſdits Sieurs Médiateurs trop bien inſtruits des forces & de l'étenduë de cette Province pour croire que le Roi d'Eſpagne y eſt le plus puiſſant à cauſe qu'il y occupe trois Places ſituées dans les extrêmitez du Païs, puiſque le Roi eſt Maître abſolu de tout le reſte qui eſt compoſé de pluſieurs grandes Villes, & d'une infinité de bourgs & villages, & qu'outre cela Sa Majeſté poſſede des Places dans l'Arragon qui lui donnent le paſſage de la Riviere d'Ebre & le moien de tirer contribution d'une partie de ce Roiaume.

Nous vous envoions ce qui reſtoit à vous faire ſavoir du voyage d'Oſnabrug, qui ſera dans un Ecrit ſeparé de cette Lettre, & après vous avoir ſuplié de nous continuer l'honneur de vos bonnes graces nous demeurerons, &c.

1646.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 3. Mars 1646.

Le Comte d'Oxenſtiern Pere du Plenipotentiaire tiendra la Suede dans le bon chemin. Il faut ſervir le Duc de Baviere. Le Pape partial pour l'Eſpagne. Quelques-uns propoſent de convoquer un Concile pour l'affaire des Barberins. La Paix de l'Empire une fois faite le Roi de France agira contre le Turc. Les Venitiens demandent aſſiſtance au Pape contre eux. On envoie 40. mille Ecus à Madame la Landgrave. Il ne faut faire au Deputé de Mantouë que les mêmes civilitez qu'il recevra du Nonce. Prétentions du Comte d'Egmont ſur Gueldre & Zutphen.

Monseigneur & Messieurs.

S'Il vous ſouvient de quelle grandeur eſt vôtre Lettre du dix-ſept du paſſé, & de combien d'affaires d'importance elle traite, & que vous vous imaginiez qu'en voici la réponſe, ſans attendre une autre plus ample Depêche, en cela vous vous ſerez mécomptez. Car il ne faut point écrire quand il n'y a rien à faire, mais ſeulement louër la diligence de ceux qui ont donné une exacte information des choſes, & en cette occaſion vous avez ſi bien réuſſi, qu'on peut dire que vous vous êtes ſurmontez vous-mêmes.

Vous aurez eu les mêmes avis que nous avons reçus de Suede, & Monſieur de la Thuillerie ne ſe ſera pas oublié de vous les envoier, deſquels il faut conclurre qu'il n'y a point à craindre que cette Majeſté ſe diviſe des intérêts publics ni de ceux de cette Couronne, & que la prudence ſe trouve appuiée des Conſeils d'un grand & experimenté Miniſtre, auquel il n'eſt pas inconnu quel ſeroit l'avantage des Ennemis, s'ils nous pouvoient diviſer. Dechûs

Le Comte d'Oxenſtiern Pere du Plenipotentiaire tiendra la Suede dans le bon chemin.

1646. chûs de l'eſperer, il faut croire qu'ils marcheront de bon pied, & qu'ils eſſaieront d'avancer le Traité général de la Paix, qui leur eſt ſi abſolument néceſſaire.

Ce n'eſt pas la procedure du Comte de Trautmansdorff qui oblige ſa Majeſté à ſe reſoudre de quitter ce qu'elle poſſede par divers tîtres très-legitimes, mais ſon zele au bien public. Et ce qui vous a été ci-devant écrit par Monſieur le Cardinal ſur le ſujet de Philipsbourg, juſtifie bien ce que je dis, ou ratifie ce qu'il a penſé, & dont il ne vous a point écrit ſans la participation de ſa Majeſté, laquelle pour de certains reſpects avoit jugé, qu'il falloit non ſeulement avoir du ſecret quand la choſe ſeroit reſolue, mais auſſi en faire un bien particulier, quand elle ſeroit ſeulement imaginée. Vous ne relâcherez pas une piece de cette conſéquence, & qui en emporte bien d'autres après ſoi, ſans en avoir l'avantage qu'on s'en promet, ſavoir la Paix & la poſſeſſion des autres choſes, ſans leſquelles nous acheterions la Paix, & vainqueurs nous traiterions comme ſi nous avions été vaincus.

Il faut ſervir le Duc de Baviere.

Nous croions que vous ſerez ſecondez des offices de Monſieur de Baviere. Il avoit peine de cette demande, mais il a trouvé toutes les autres raiſonnables. Si c'eſt ſon intérêt, autant que celui de l'Empire, qui le faſſe parler de la ſorte, le jugement en doit être libre à un chacun, il nous ſuffit qu'il appuie nos demandes, & nous ne devons pas lui refuſer de prendre part en ſes avantages comme nous le lui avons fait eſperer. En quelle rencontre, & en quel moment notre volonté en ſon endroit doit éclater, c'eſt ce qui eſt remis à vos prudences.

Sa Majeſté s'eſt trouvée offenſée du faux avis donné à Bonichauſen qu'elle eût penſé de reformer ſon Regiment, quand il auroit conduit ſes hommes ſur le Rhin. Elle eſpere qu'il conſervera & maintiendra très-bien les corps, & qu'il lui ſera facile de faire des recrues. Si vous jugez lui devoir faire ſavoir ce que je vous en écris, vous le pourrez & ne perdrez jamais l'occaſion de le preſſer de mettre enſemble ſes troupes, & de s'avancer vers notre armée, laquelle il faudra de bonne heure mettre aux champs, ſoit pour prendre divers avantages, ou pour empêcher les Ennemis de ſe prévaloir de ce qu'elle demeureroit trop long-temps en ſes quartiers d'hiver.

Ce que vous nous avez écrit qu'il ſeroit de faire pour obliger le Pape de rentrer en ſoi-même, & pour ſa propre fortune de s'unir à la France, a été écouté avec plaiſir. Les exemples que vous avez alleguez le devroient toucher, & lui faire apprehender la trop grande puiſſance de la Maiſon d'Autriche. Mais la dépendance qu'il a pour l'Eſpagne empêche qu'il ne voie ce peril du précipice, & combien il ravale la dignité qu'il poſſede, quand il ſe rend partial de l'une des Couronnes. Sa grandeur au contraire éclate quand il eſt Pere commun, & le reſpect qui lui eſt rendu des deux le rend arbitre de l'Europe.

Le Pape partial pour l'Eſpagne.

Par la grace de Dieu les Barberins ont pourvû à leur ſûreté, & ils ne peuvent plus apprehender de recevoir un traitement pareil à celui qui ſe pourſuit contre eux à Rome, & qui offenſe bien des gens, qui voudroient que nous priſſions des Conſeils extrêmes; mais nous aimons mieux voir faillir les autres, que rien faire qui leur pût ſervir d'excuſe, ou de prétexte. Ceux-là n'ont pas de moindres penſées que l'indiction d'un Concile. S'il pouvoit produire le même effet, que celui tenu à Clermont, au temps que Saint Bernard vivoit, & auquel il prêcha la Croiſade, il y auroit dequoi benir Dieu; mais les Princes Chrétiens ſont trop diviſez entr'eux, & trop éloignez de ſonger à la conquête de l'Orient, puis qu'ils ſouffrent que le Turc les attaque. Pour s'oppoſer à cette puiſſance, ſi ſa Majeſté voioit l'Empereur unir ſes forces, & qu'il fût pour porter la Guerre dans la Hongrie, & que par cette diverſion la République de Veniſe fût ſoulagée, elle pourroit bien prendre un parti qui en cauſeroit bien un autre de pareille condition, donnant une Armée complette au Roi de Pologne, de laquelle celle qu'il leveroit ſe trouvant fortifiée, il pourroit porter les ſiennes bien avant; à l'entretien de laquelle ou d'une bonne partie, ſa Majeſté contribueroit volontiers. On ſait la diſpoſition de ce Roi, & celle de la République à lui aider pour paier une Armée, & on concourroit d'aider à la cauſe de Dieu.

Quelques-uns propoſent de convoquer un Concile pour l'affaire des Barberins.

1646.

La Paix de l'Empire une fois faite le Roi de France agira contre le Turc.

Si Monſieur Contarini pouvoit diſpoſer les Imperiaux à ſe reſoudre à ce qui eſt juſte, ce ſeroit la République qui ſentiroit la premiere les avantages de la Paix, & les peuples de France & d'Eſpagne ſoulagez des frais de la Guerre, porteroient facilement ceux qu'il leur faudroit impoſer, pour contribuer à la cauſe commune.

Les Venitiens demandent aſſiſtance au Pape contre eux.

Les Lettres que nous avons eues de Conſtantinople nous font beaucoup apprehender, & celles qui nous ont été écrites de Veniſe nous font auſſi connoître qu'ils n'oublient rien à faire pour leur défenſe, & qu'ils ont fait paſſer à Rome un Ambaſſadeur extraordinaire pour faire reproche au Pape de ce qu'il abandonne le public, avec intention de lui faire voir, que la conduite qu'il tient envers cette Couronne, les prive de divers ſecours. Quelques-uns ſe flattent qu'il y a lieu d'accommodement, mais je doute de la diſpoſition.

On envoie 40000. Ecus à Madame la Landgrave.

Si ma memoire ne me trompe, je vous mandai, il y a huit jours, qu'on étoit en volonté d'aider Madame la Landgrave. Aujourd'hui on s'en eſt declaré, & dès demain j'expedierai une Ordonnance de quarante mille Rixdalles. Le faiſant ſavoir à Monſieur Beauregard, je parlerai en ſorte qu'il y aura lieu d'eſperer quelque choſe de plus, pourvû que cette Alteſſe ſe diſpoſe à nous aider de quelques quartiers, & que ſon Armée agiſſe de concert avec Monſieur le Maréchal de Turenne, que l'on fera partir dans le 15. de ce mois.

Hier tout tard le Secretaire de Monſieur de Vautorte me donna une partie de l'ouvrage de ſon Maître, que je vous aurois envoyé, ſans qu'il m'a aſſûré que j'aurois l'autre dans le commencement de la ſemaine. S'il me tient parole, par le prochain Courier je vous envoyerai le tout, & en tout cas le peu qu'il m'a remis. En paſſant les yeux ſur ſa Carte & ſur ſon Ecrit il m'a ſemblé, qu'il avoit bien pris votre intention.

Il ne faut faire au Deputé de Mantouë que les mêmes civilitez qu'il recevra du Nonce.

Du Deputé de Mantouë, on vous laiſſe à juger ce qui eſt juſte, & on conſent que vous lui déferiez tout ce qui lui ſera accordé & par le Nonce & par le Comte de Naſſau. De prétendre que la France fera plus que ceux-là, il n'auroit pas de raiſon. C'eſt ce qui a été commandé de vous faire ſavoir.

Prétentions du Comte d'Egmont ſur Gueldre & Al-Zutphen.

Il m'étoit oublié de vous mander que nous avons eu en cette Ville le Comte d'Egmont, lequel nous demande des Lettres pour votre

1646. Alteſſe & pour Meſſieurs vos Collegues, tendantes à vous recommander ſes prétentions & ſes droits ſur le Duché de Gueldre & Comté de Zutphen, & à les appuier. Son prétexte n'eſt pas ſans fondement, mais la matiere eſt très-délicate. Conſideré comme ennemi du Roi d'Eſpagne qui lui reproche l'injuſte detention d'un grand Duché & d'un Comté, cela eſt plauſible; mais conſideré comme Membre d'un Etat allié, il échet d'entrer en d'autres conſiderations. Il eſt remis à vos prudences de faire ce que vous jugerez expedient pour le bien de cette Couronne, ſans avoir autrement égard aux Lettres qui vous ſeront préſentées, & je vous oſerois dire qu'il ſeroit néceſſaire de prévenir les Plenipotentiaires de Meſſieurs les Etats, avant que de s'engager en aucune choſe. Quand j'ai fait cette objection audit Comte, & à un Gentilhomme François qui eſt à ſon ſervice, ils ont eu de la peine à me répondre, & m'ont voulu perſuader, qu'ils auroient des expediens à propoſer, dont Meſſieurs les Etats ne diſconviendroient pas. J'avouë mon ignorance, je n'ai ſû les pénétrer; non que pour Gueldre (comme n'étant pas abſolument poſſedée par eux, & dont la Capitale eſt entre les mains de leur Ennemi) il ne me ſoit paſſé par l'eſprit qu'il ſe contenteroit de demander la reſtitution de Ruremonde & de Venlo, qui en fait partie: Mais pour le Comté de Zutphen, il eſt abſolument de leur République, & eſt l'une des ſept Provinces de leur Union, de même que le Duché qui tient le premier rang parmi les Provinces. De croire que le Roi d'Eſpagne donne les mains à la reſtitution de ce qu'il en poſſede, je ne ſaurois me l'imaginer. Il défendra ſa poſſeſſion d'un contract d'achat, & d'autres raiſons qui ſe liſent dans la Tranſaction paſſée entre l'Empereur Charles & le Duc de Gueldre. Mais la queſtion eſt ſeulement ſi cela ſe doit propoſer. J'oſe dire que je tremblerois ſi elle étoit en mes mains auſſi bien qu'aux vôtres: & ſans que votre grande experience m'aſsûre que vous nous tirerez de cet embarras, je ſerois pour conſeiller qu'on fît tant de difficultez au Comte d'Egmont, que degoûté il ſe retirât de France, & s'en retournât en Angleterre, où il a longuement fait ſa demeure. Il y aura pourtant quelque choſe à ménager pour lui, qui ſera la reſtitution des biens qui lui ont été ſaiſis, & au Traité de Vervins pareille choſe fut ſtipulée pour le Prince d'Eſpinoi. J'ai jugé qu'il étoit à propos de vous prévenir, avant que vous reçuſſiez la Lettre qui eſt demandée.

Votre Courier chargé de votre Lettre du vingt-quatre du paſſé n'eſt arrivé en cette ville que ſur les quatre ou cinq heures du ſoir. La conſéquence de la Depêche requiert bien un jour pour en deliberer, & faire reſoudre ſur le contenu en icelle. Je preſſerai le retour & que vous ſoiez éclaircis des dernieres intentions de la Reine, qui n'eſt point ſurpriſe des offres qui vous ont été faites. L'état où elle voit que ſont les choſes, & le peu de moien qu'ont les Ennemis de lui réſiſter, lui ont toûjours fait croire qu'ils ſeroient contraints de s'accommoder, s'ils ne gagnoient & ſeparoient les Alliez de nous. Je ſuis &c.

1646.

MEMOIRE

De Son

EMINENCE,

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 3. Mars 1646.

La Thuillerie très-content de la Suede. Les Nations du Nord ſont hautaines. Baviere continuë à ſervir la France. Il faut lui rendre le reciproque. On permet aux Plenipotentiaires de ſe relâcher ſur Philipsbourg. 3. Millions debourſez pour des levées & des Recruës. Triple utilité d'une ſuſpenſion en Allemagne. Peñaranda & Caſtel-Rodrigo ont plein pouvoir de conclurre telle Paix qu'ils jugeront à propos. Progrès qu'on pourroit faire contre le Turc après la Paix. Il faut avoir une ceſſion de l'Alſace. Confidence pour Baviere. On a grand ſoin des intérêts de Madame la Landgrave. D'Anctonville dépêché à l'Electeur de Trêves qui eſt bon François, & qui ſouhaite que ſon ſucceſſeur le ſoit auſſi. On lui fait préſent d'une Vaiſſelle de vermeil doré de la valeur de 60. mille livres. Les Eſpagnols tâchent de gagner les Hollandois en leur offrant de les aſſiſter aux Indes contre les Portugais. Affaire de l'Echange. On eſpere que le Prince d'Orange l'apuiera. Le Marquis Louïs Matthei veut aller de Bruſſelles en Eſpagne, & le Sieur Friquet à Munſter dans la vuë de s'intriguer pour la Paix. Il faut détromper Peñaranda de l'eſperance qu'il a de détacher les Hollandois. On propoſe de gagner le Duc de Lorraine.

1646.

JE veux eſperer que le retour du Sieur de Saint Romain de Suede ne vous apportera, Meſſieurs, qu'une ample confirmation de ce que Monſieur de la Thuillerie me mande par les dernieres Lettres que j'en ai reçûes, & dont j'ai une ſatisfaction indicible. Et à la verité il ne ſe peut rien ajouter à la bonne opinion qu'il a de la ſincerité des intentions de la Reine de Suede, du Chancelier Oxenſtiern, & de toute cette Cour-là, pour la fidelle obſervation des Traitez d'Alliance, qu'ils ont avec cette Couronne. Que bien loin de ſonger jamais à y manquer, il les voit très-reſolus de ne donner pas aux ennemis le moindre ſujet de croire que cette union fût ébranlable. Que le Chancelier Oxenſtiern l'avoit entretenu au long de tous les diſcours que ſon fils lui avoit mandé avoir eus avec Trautmansdorff à Oſnabrug, & conclut qu'après les Proteſtations qui lui ont été faites il faudroit qu'ils fuſſent pires que Diables, s'ils y manquoient. Il a auſſi reconnu qu'ils n'ont pas moins de jalouſie de notre fidelité, que nous avons de ſoupçon de la leur. Mais il croit leur avoir mis l'eſprit en repos là-deſſus, & qu'ils ſont maintenant très-perſuadez de tout ce que nous pouvons deſirer ſur ce ſujet.

La Thuillerie très-content de la Suede.

Il me marque qu'outre les civilitez & honneurs qu'on lui a faits, dont il a occaſion d'être très-content, il n'a rien deſiré qu'il n'ait auſſi-tôt obtenu. Que la Reine de Suede aiant ſû qu'il cherchoit des vaiſſeaux pour le Roi, lui fit ſavoir qu'elle vouloit ſe charger elle-même d'en faire vendre, & qu'elle a accordé de fort bonne grace les quartiers qu'on lui a demandez pour la levée de nos troupes Allemandes vers le Duché de Holſtein. De façon que tout cela joint à l'application avec laquelle vous avez, Meſſieurs, l'œil à ce qui ſe paſſe dans l'Aſſemblée, nous doit faire promettre que toutes les batteries de nos ennemis, pour procurer cette diviſion, ſeront toûjours inutiles; parce qu'en effet les Miniſtres de Suede ne ſe porteront jamais à ce qui nous bleſſe eſſentiellement. Et nous avons auſſi lieu de croire que la conduite qu'ils ont tenuë depuis peu, ne procede d'autre principe, que de l'humeur hautaine naturelle à Meſſieurs du Nord, & de la maniere d'agir des Nations Septentrionales, qui ont tant d'apprehenſion d'être peu conſiderées qu'elles veulent toûjours à tort ou à travers, prendre le deſſus. Mais il eſt bon de ne les pas accoûtumer à nous voir ſouffrir leurs injuſtes caprices; d'autant plus que nous nous appercevons que la ſource n'eſt point gâtée, & n'y contribue rien. Il faut ſeulement dans les reſſentimens que l'on eſt obligé d'en témoigner, conſerver toûjours l'eſprit d'Union & n'avoir pour principal but en effet, que de les remettre dans le bon chemin, & dans la connoiſſance de la raiſon.

Les Nations du Nord ſont hautaines.

Baviere continue à ſervir la France.

Je me ſuis auſſi beaucoup réjoüi de la fermeté avec laquelle je vois que le Duc de Baviere témoigne deſirer que la France ait ſatisfaction en Allemagne, & qu'il n'oublie rien de côté ni d'autre de tout ce qu'il croit pouvoir être utile à la faire promptement accorder. Je recherche auſſi avec ſoin de ma part tout ce qui peut ſervir à l'échauffer, & à l'engager de plus en plus en cette affaire, & à lui perſuader que rien ne peut contribuer davantage au bien de ſa Maiſon, & à l'affermiſſement de la grandeur de ſes enfans après ſa mort, que de bien établir pour tous les accidens qui peuvent arriver; une ſolide amitié, & aſſûrance de la protection de cette Couronne. Je ſuis certain que vous autres, Meſſieurs, en uſez de même avec ſes Ambaſſadeurs, & que vous ne perdrez nulle occaſion de leur confirmer cette verité, parlant & faiſant à ſon avantage tout ce qui ſe peut, ſans nous gâter avec nos Alliez. 1646.

Vous verrez par la Copie de la Lettre cijointe comme Monſieur de Baviere preſſe toûjours fort pour nous faire déclarer dès à cette heure en ſa faveur en la cauſe Palatine. Il ſera bon de faire voir à ſes Ambaſſadeurs que ce que l'on n'a pas fait juſques ici ç'a été pour avoir lieu de le mieux ſervir lors que la Négociation s'avancera au point d'ajuſter dans peu de jours les affaires d'Allemagne, & qu'il ſera queſtion par conſéquent de vuider celle du Palatinat. Mais en cela je ſuis bien du ſentiment que vous témoignez avoir, qu'il ſera difficile de leur refuſer plus long-temps les offices reciproques qu'ils attendent de vous, de crainte que leur Maître ne ſe rebutte, & ne ſe refroidiſſe. Et je vous puis dire de la part de la Reine que tout ce que vous jugerez à propos de faire là-deſſus ſera approuvé par Sa Majeſté. En effet il me ſemble que la derniere Lettre de ce Prince nous doit confirmer qu'il ne ſe peut pas mieux marcher qu'il fait, & que nous devons attendre bien-tôt l'accompliſſement de nos ſouhaits par l'efficace avec laquelle il contribue ce qui dépend de lui, en public & en particulier, pour nous les faire obtenir. J'apprends même d'un autre endroit, & de bon lieu, qu'encore depuis peu il a repréſenté tout ce qui eſt néceſſaire pour cela à l'Empereur, & aux Princes & Etats de l'Empire, avec toute la liberté qui ſe peut; & pour les Eſpagnols, qu'il a tout-à-fait levé le maſque contr'eux, & qu'il ne les conſidere que comme des gens qui le ruïneroient infailliblement s'ils en avoient autant de pouvoir que de deſir.

Il faut lui rendre le reciproque.

Je ſuis bien aiſe d'avoir prévenu vos ſentimens en ce qui eſt de relâcher ſur Philipsbourg, en cas qu'il ne ſe puiſſe faire mieux. La Reine m'a commandé de vous écrire qu'elle vous en donne le pouvoir pour vous en ſervir quand vous le jugerez à propos. J'en ai fait prendre aujourd'hui la reſolution à Sa Majeſté en la préſence ſeulement de Monſieur le Duc d'Orleans & de Monſieur le Prince. Et quand il en a été parlé ſur votre Depêche on n'a rien reſolu là-deſſus, mais plutôt on a témoigné qu'il falloit perſiſter à tenir bon en toutes nos demandes, & ainſi la choſe demeurant très-ſecrete, vous aurez plus de moien d'en tirer de l'avantage. Et après ce que j'ai dit à Monſieur le Prince là-deſſus je me veux promettre qu'il n'en parlera point. Cette facilité que nous apportons étant jointe aux ſoins que prend d'ailleurs Monſieur le Duc de Baviere, il y a lieu d'eſperer de voir bientôt la Paix dans l'Empire, dont infailliblement s'enſuivra auſſi l'accommodement avec les Eſpagnols, puis que les divers avis que je reçois tous les jours, me donnent encore de nouveaux ſujets de vous confirmer tout ce que je vous ai mandé par mes dernieres, & que je croi ſuperflu de répeter, touchant la néceſſité abſolue qu'ils ont de faire la Paix, & la reſolution qu'ils ont priſe de la conclurre à quelque prix que ce ſoit. Je me contente ſeulement de vous adreſſer la copie d'un article d'une Lettre que le Nonce d'ici a reçu de ſon Collegue qui eſt en Eſpagne.

On permet aux Plenipotentiaires de ſe relâcher ſur Philipsbourg.

Il

1646. Il eſt très-important, Meſſieurs, de ne perdre pas un moment de temps, & voir à quoi peut aboutir la Négociation avant la Campagne, afin que nous puiſſions mieux prendre toutes nos meſures. Cependant on n'omet rien de tout ce qu'il faut pour une guerre plus vigoureuſe que jamais, & depuis quatre jours on a encore déboursé plus de trois millions de livres pour de nouvelles levées, & pour les recrues de toutes les Armées qui doivent agir. Mais tout cet argent ne ſera pas moins bien emploié ſi la Paix ſe fait que ſi la guerre ſe continue avec les Eſpagnols. Vous pouvez ſur ma parole négotier, comme étant très-certains de toutes les choſes que je vous ai mandées de l'état de leurs affaires, & de la diſpoſition où ils ſont.

Trois millions debourſez pour des levées, & des recrues.

Pour ce qui regarde l'Allemagne, il me ſemble, pour les raiſons que j'ai déja mandées, que ſi l'on pouvoit convenir préalablement des points principaux, une ſuſpenſion d'armes ne ſeroit que fort à propos, ainſi que vous autres, Meſſieurs, m'avez en même temps témoigné de croire. Car outre qu'on ſeroit en repos par ce moien qu'il ne pourroit arriver d'accident en Allemagne qui changeât la face des affaires, & l'inclination qu'un chacun dit avoir pour la Paix, nous en tirerions en notre particulier trois avantages notables, l'un de pouvoir preſſer plus vivement les Eſpagnols, au cas qu'ils perſiſtaſſent à s'opiniâtrer de ne pas nous ſatisfaire. Le ſecond, de pouvoir contribuer quelque choſe de plus que nous ne faiſons au rétabliſſement des affaires du Roi d'Angleterre. Et le dernier, d'empêcher ſous main, & ſans faire aucune déclaration, les progrès du Turc, lequel paroît reſolu, ſelon les avis qu'on en a, de faire auſſi agir ſes Armées du côté de terre contre la Chrétienté.

Triple utilité d'une ſuſpenſion en Allemagne.

J'eſtimerois qu'en cas que les Médiateurs vouluſſent vous donner à entendre qu'ils trouvent des difficultez dans l'eſprit de Peñaranda de nous contenter, qu'ils ne jugent pas ſurmontables, & que ce ſeroit une trop grande longueur & retardement à la concluſion d'un accommodement, d'avoir à depêcher en Eſpagne pour en faire venir de nouveaux ordres, vous pourriez leur faire connoître que cette excuſe n'eſt qu'un pur prétexte pour éloigner la Paix, à laquelle ils ne ſe peuvent pas bien reſoudre, quelque beſoin qu'ils en aient: parce que vous ſavez fort bien que ledit Peñaranda a pleine autorité de conclurre toutes choſes, conjointement avec Caſtel-Rodrigo, ſans même être obligez d'en informer auparavant le Roi d'Eſpagne à quelques conditions qu'ils conſentent, pour ſortir d'affaires, & que cela ne doit pas être fort ſecret, puis que ledit Roi l'a dit lui-même au Nonce, qui reſide dans ſa Cour, & aux autres Miniſtres des Princes, qui ſollicitent ou prennent intérêt à la Paix.

Peñaranda & Caſtel-Rodrigo ont pouvoir de conclurre telle Paix qu'ils jugeront à propos.

J'ai lû avec très-grand plaiſir le recit que vous me faites de la Conference que vous avez euë avec les Médiateurs ſur toutes les affaires généralement, tant de l'Empire que d'Eſpagne, & remarqué le motif que Trautmansdorff leur a ſuggeré de l'invaſion de la Chrétienté par les Armes Ottomanes, pour nous perſuader que nous devrions abandonner une bonne partie de nos prétentions. A la verité il ne ſe peut mieux retorquer l'argument, que vous avez fait, & les raiſons que vous avez repliquées, ſont ſi ſolides & ſi convaincantes, qu'il eſt impoſſible, ſi elles ſont repréſentées à nos ennemis, qu'elles ne faſſent grand effet dans leur eſprit & ne les obligent, ſans autre delai, à prendre quelque bonne reſolution, reconnoiſſant que pourvu qu'ils ſe diſpoſent à conſentir aux juſtes ſatisfactions que nous prétendons, il dépend d'eux de mettre en peu de jours les choſes en l'état, que le Grand Seigneur perdra bien-tôt les eſperances qu'il peut avoir conçues, de profiter des diviſions des Princes Chrétiens, & de faire des progrès à leurs dépens. 1646.

Cependant ſur cette affaire du Turc qui peut effectivement donner de la peine à l'Empereur, & qui touche déja ſenſiblement la République de Veniſe au point que tout le monde voit, je vous mets en conſideration, Meſſieurs, ſi pour intéreſſer davantage les Médiateurs à notre ſatisfaction dans l'Allemagne, & les rendre plus hardis à nous la procurer, & mieux diſpoſer les Princes & Etats de l'Empire à la faciliter, on pourroit leur faire eſperer que cette Paix de l'Empire ſe venant à conclurre, nous conſentirions que l'on formât une Armée d'une partie des troupes, qui ſont aujourd'hui ſous le Commandement de Monſieur le Maréchal de Turenne, & d'autres que nous y pourrions faire joindre pour l'emploier contre le Turc ſous le Roi de Pologne, que nous ſavons qui s'engageroit volontiers en cette Guerre, accordant ſecretement quelque ſomme d'argent pour leur ſubſiſtance, & faiſant ſous main que les Chefs & Officiers y priſſent parti. Ainſi ſans qu'il nous en pût arriver du mal, parce que nous ne ferions aucune déclaration, on pourroit par le moien du Roi de Pologne d'un côté, & de l'Empereur & de Baviere de l'autre, & peut-être même des Suedois (qui pour faciliter leur ſatisfaction, ſe porteroient à faire quelque choſe de ſemblable de leur part) donner bien-tôt de quoi penſer à l'Ennemi commun, & tourner contre lui conjointement toutes les armées, ou du moins la plus grande partie de celles qui déchirent aujourd'hui l'Allemagne. Et ſi dans le même temps, ou peu après on faiſoit l'accommodement avec l'Eſpagne, comme il n'en faut pas douter, le Roi d'Eſpagne joignant ſes forces de mer à celles de la République de Veniſe, & des autres Princes d'Italie, la Chrétienté ſe trouveroit bientôt en état, non ſeulement de s'oppoſer aux progrès du Turc, mais de remporter de grands avantages ſur lui, pouvant emploier un ſi grand nombre de troupes ſi aguerries, & l'attaquer par tant d'endroits.

Progrès qu'on pourroit faire contre le Turc après la Paix.

Enfin pour ce qui regarde la France en ce fait particulier, c'eſt à vous autres, Meſſieurs, à aviſer enſemble ce qui ſera plus expedient, vous pouvant aſſûrer que Sa Majeſté qui s'en repoſe entierement ſur vous, aprouvera ce que vous reſoudrez, & fera executer ponctuellement ce à quoi vous l'avez engagée.

Je vous avois ci-devant mandé, que ſi pour faciliter les choſes vous vous reſolvez à lâcher Philipsbourg (enſuite d'un pouvoir que Sa Majeſté vous en a donné) il ne faudroit pas parler des autres temperamens, que l'on avoit ſongé pour moderer notre demande. Maintenant Sa Majeſté, après en avoir conferé avec Monſieur le Duc d'Orleans & Monſieur le Prince, m'a commandé de vous écrire qu'elle vous donne la même autorité de les accorder auſſi, en cas que vous le jugiez à propos, afin d'avancer la concluſion de la Paix: Sa Majeſté ſachant bien que vous irez par degrez, & que vous ménagerez ſes intérêts plus

1646. que ſi c'étoient les vôtres propres. Et vous remarquez fort bien là-deſſus que la France donnant un dédommagement pour l'Alſace aux Archiducs, aura cet avantage de tirer une ceſſion en bonne forme de tous les droits qu'ils ont en ce Païs-là. Mais il me ſemble, que même ſans ce dédommagement il faudra faire inſtance de ladite ceſſion, & exiger de l'Empereur, qu'il ſoit obligé de la tirer deſdits Archiducs, & de nous la fournir à la ſignature du Traité, afin d'ôter pour l'avenir toute matiere à de nouveaux remuëmens en Allemagne.

Il faut avoir une ceſſion de l'Alſace.

Je ne crois pas devoir encore faire connoître à Monſieur le Duc de Baviere, par la voie du Nonce préciſément, la facilité que nous apportons à la Paix, & à quel point nous ſommes reſolus de retrancher nos prétentions, mais ſeulement de lui faire ſavoir en général, que nous apporterons de tels adouciſſemens à nos demandes en Allemagne, que demeurant en ſubſtance les mêmes à notre égard, elles ſeront tout autres à l'égard des Princes intéreſſez, & des Princes & Etats de l'Empire, & qu'il ſera obligé d'avouër que nous nous relâchons au de-là de ce que lui-même, (qui a tant d'intérêt à voir terminer toutes les affaires) n'eût oſé nous conſeiller. Je croirois auſſi que vous autres, Meſſieurs, pourriez tenir les mêmes diſcours à celui des Plenipotentiaires de Baviere, en qui il a le plus de confiance, & même lui dire en grand ſecret le détail de ce à quoi nous nous relâcherons, avec les mêmes précautions que vous propoſez en votre Depêche commune, pour vous en ouvrir aux Médiateurs. Mais il ſemble qu'en ce cas il faudroit attendre que vous le puſſiez faire avec certitude, ou grande probabilité d'obtenir en même temps le compte du Roi, & de pouvoir par ce moien conclurre promptement le Traité.

Confidence pour Baviere.

Je vous prie auſſi de bien examiner quand & comment il faudra le dire aux Médiateurs, pour tenir la choſe plus ſecrete, la vendre plus cher, & en tirer enſuite plus d'avantage, & s'il ne ſeroit pas à propos que Monſieur le Duc de Longueville, ſeul, ou quelqu'un de vous autres Meſſieurs, de la part pourtant de tous, le dît à l'un des Médiateurs, qui pourroit être Contarini, avec les proteſtations & reſerves contenues dans votre derniere Depêche.

On a grand ſoin des intérêts de Me. la Landgrave.

Il ne ſe paſſe point d'Ordinaire qu'on ne charge le Sieur Braſſet de parler & preſſer vivement, afin que les affaires de Madame la Landgrave continuent dans l'Ooſt-Friſe, au même état qu'elles ſe trouvent à préſent. Et comme j'en écris avec grande chaleur à Monſieur le Prince d'Orange, & que le Sieur d'Eſtrades a ordre d'appuier & d'en ſolliciter continuellement l'effet, je m'aſſûre que cette Princeſſe aura la ſatisfaction qu'elle peut deſirer: d'autant plus qu'il n'eſt pas queſtion ſeulement de ſon intérêt, mais du bien de la cauſe commune. On avoit déja ſongé à engager ladite Dame à quelque choſe de particulier, touchant la façon d'agir de ſes troupes cette Campagne de concert avec Monſieur le Maréchal de Turenne. On fera partir bientôt avec tous les traitemens favorables qu'il ſe pourra, & avec toutes ces reſolutions, le Gentilhomme qu'elle avoit depêché ici, ſi ce n'eſt qu'elle lui commandât d'y demeurer, ſur la nouvelle qu'elle aura maintenant reçûë de la mort du pauvre Polhelm, qui faiſoit ſes affaires en cette Cour, lequel a été regretté de tous les bons François, pour le zele qu'il faiſoit paroître en toutes rencontres à la gloire de cette Couronne. 1646.

On a crû important de faire retourner au plutôt ſur le Rhin Monſieur le Maréchal de Turenne, ſa preſence de ce côté-là ne pouvant être que très-avantageuſe au ſervice du Roi, pour beaucoup de reſpects. Il ſe diſpoſe à partir ſans faute un jour de la ſemaine prochaine.

D'Antonville depêché à l'Electeur de Trêves qui eſt bon François, & qui ſouhaite que ſon ſucceſſeur le ſoit auſſi.

On a fait partir le Sieur d'Antonville pour Trêves, avec pouvoir de donner à Monſieur l'Electeur toutes les ſatisfactions généralement qu'il a deſirées d'ici, hors ce qu'il demandoit touchant Philipsbourg. On a chargé ledit d'Antonville de ménager en ſorte les choſes, que comme ce Prince reçoit toutes les marques poſſibles de la bienveillance de leurs Majeſtez, elles reçoivent auſſi de plus en plus des effets ſolides de ſon affection & de ſon attachement à cette Couronne.

On lui fait preſent d'une Vaiſſelle de vermeil doré de la valeur de ſoixante mille livres.

On fait hâter le travail d'un beau buffet de Vaiſſelle vermeil doré, de la valeur de cinquante à ſoixante mille livres qu'on lui envoyera au premier jour. La principale affaire que nous avons avec lui, c'eſt qu'il faſſe en ſorte que l'Electorat tombe après ſa mort à quelque perſonne qui ne ſoit pas moins partiale qu'il eſt pour la France.

On a inſtruit de tout ce qui ſe pouvoit là-deſſus ledit d'Antonville & je vous prie encore, Meſſieurs, de lui envoier vos bons avis, & d'agir ſur les lieux avec les Deputez dudit Electeur, en la maniere que vous jugerez la plus propre, pour parvenir à notre fin. Elle doit, ce ſemble, nous être d'autant plus facile que ce Prince n'a point de diſcours plus frequent à la bouche, que celui de la paſſion qu'il a, que ſon ſucceſſeur ne ſoit pas moins François que lui, & que s'il en étoit aſſûré il ſeroit content.

Il n'eſt pas tombé en la penſée de qui que ce ſoit de reformer les troupes de Bonichauſen; il ne faut que tâcher qu'elles ſoient bien complettes, ſur tout l'Infanterie; car pour la Cavalerie on n'en a jamais douté. On avoit ſeulement ſongé qu'en cas que les levées qui ſe font du côté de Hambourg réuſſiſſent ſi bien que le Sieur de Meules le mande, & ſe puiſſent joindre auſſi fortes qu'on les fait eſperer, à Monſieur le Maréchal de Turenne (pour l'Armée duquel on a outre cela donné le fonds néceſſaire pour trois mille hommes de recrues aux vieux Corps,) on pourroit faire venir en France ledit Bonichauſen avec ſes troupes ſervir dans l'armée de Monſieur le Duc d'Anguien, ou en quelque autre endroit. Mais il ne faudra, s'il vous plaît, Meſſieurs, en dire mot, n'y aiant encore rien de reſolu. Je vous conjure auſſi ſur ce propos de preſſer toûjours, autant qu'il dépendra de vous, toutes les levées. On n'omet rien de poſſible de ce côté ici. On a fait partir, comme vous ſavez, le Sieur de Traci, & on a envoyé de l'argent ſur le Rhin, & à Caſſel, afin que rien ne manque à l'execution de ce qui a été arrêté, & pour empêcher que les troupes étant une fois levées, ne deperiſſent faute de ſubſiſtance.

Les Eſpagnols tâchent de gagner les Hollandois en leur offrant de les aſſiſter aux Indes contre les Portugais.

Je n'ai pas occaſion de vous rien dire, cette fois-ci, touchant les Miniſtres de Meſſieurs les Etats, & les Négociations que les Eſpagnols ont introduites avec eux; ſi ce n'eſt qu'il ne faut pas douter que parmi les motifs, dont ceux-ci ſe ſerviront, pour eſſaier de gagner les autres, ils ne ſe prevalent de la diviſion qui eſt entre le Portugal & la Hollande dans les Indes

1646. Indes Occidentales, offrans leur assistance à Messieurs les Etats contre des Ennemis plus recens, & par conséquent plus haïs. Enfin nous devons sans cesse avoir présent à l'esprit, que nos Parties n'épargneront ni offres d'argent, ni artifices, ni malices, & qu'ils sacrifieront même gaiement la Religion, & tout autre intérêt, pourvû qu'ils croient que cela puisse être utile à séparer quelqu'un de nos Alliez d'avec nous.

Je continue à vous envoier un extrait de divers avis, que je reçois toutes les semaines de Rome, & de plusieurs endroits, & que je confronte puis après ensemble. Cela contentera vôtre curiosité, & même vous pourriez vous prévaloir de quelqu'un pour parler, selon les occasions, au Nonce, ou à Contarini, ausquels il sera mal aisé de vous en faire accroire quand vous serez avertis ponctuellement de tout ce qui se passe.

Il ne sera que bon, ce me semble, que le Nonce apprehende par vos discours, que le Pape changeant, comme il fait, contre cette Couronne, se trouvera à la fin réduit, ou à empêcher que la Paix ne se conclue, & souffrir lui seul le blâme du retardement, ou d'être comme forcé par tous les Princes ensemble de donner les satisfactions à la France qu'elle prétend de lui avec justice, sa Majesté étant bien resolue de terminer toutes les affaires à fonds, & de ne laisser point de queuë qui puisse alterer de nouveau le repos de la Chrétienté. Cependant il ne se peut rien ajoûter aux sages reflexions que vous faites dans la Depêche commune touchant les affaires de Rome, non plus qu'à la prudence de la réponse que vous avez donnée au Secretaire de l'Ambassadeur de Mantoue, que son Maître avoit dépêché par avance à l'Assemblée, pour découvrir de quelle façon il y seroit traité: c'est à quoi nous croions ici qu'il se faut tenir.

Affaire de l'échange.

Pour ce qui est du parti de l'échange, j'avoue avec vous qu'il y a quelque chose à dire, pour la raison que vous marquez, qui semble devoir empêcher Messieurs les Etats de s'y porter. Mais après tout, c'est une chose qu'ils n'avoient pas moins prévue en l'an 1635. & ils ne laisserent pas de consentir à l'établissement d'une pleine Paix pour leur Etat, & de confiner presque de tous côtez avec cette Couronne. Et outre qu'ils ont pris depuis ce temps-là plusieurs Places, qui ont de beaucoup augmenté leur puissance, vous savez à quoi on se porteroit encore de ce côté-ici, pour les interesser plus avant à l'execution de ce parti.

On espere que le Prince d'Orange l'appuiera.

Quant à Monsieur le Prince d'Orange, son avantage particulier & celui de sa Maison s'y rencontrant au point que vous aurez vû par ce que je vous en ai mandé, en ce que ses Enfans, à qui il doit maintenant songer plus qu'à lui, ne seroient pas moins considerables dans la Paix même, que lui & ses prédecesseurs l'ont été dans le plus fort de la Guerre; il est à croire qu'il le souhaitera peut-être autant que nous-mêmes. Mais c'est dequoi nous serons bien-tôt éclaircis.

Quant à ce que vous mandez de ne proposer la chose en Hollande, que lors qu'elle seroit consentie avec les Espagnols, je m'assûre que vous aurez depuis approuvé les raisons, qui m'ont fait penser à nous en ouvrir à Monsieur le Prince d'Orange, comme l'on a fait, qui est seulement en lui demandant conseil, sans témoigner aucune inclination à l'affaire. Je crois cependant que vous avez bien fait de n'en dire mot aux Deputez des Etats. La raison qui m'avoit obligé de vous le mettre en consideration, étoit la crainte que nos Ennemis le leur découvrissent d'abord, dès la premiere connoissance qu'ils en auroient. En effet nous avons d'autant plus à y prendre garde de près, que j'ai sû que le même parti que Contarini vous a proposé touchant cet échange, comme venant d'eux, il l'a proposé depuis aux Espagnols en la même maniere, comme venant de nous, dont il est bon, pour plusieurs respects, que vous soiez informez, afin que nos Parties ne nous en fassent pas une nouvelle piece près les Deputez des Etats, à quoi sans doute ils ne manqueront pas, ne travaillans à rien avec plus d'application qu'à les revolter contre nous. 1646.

Je ne vous dirai rien de la conduite de Trautmansdorff dans les intérêts de Baviere, ausquels vous aviez tous les jours des avis qu'il n'étoit gueres favorable. Ce doit être un argument bien fort pour nous faire croire que ledit Duc marche de bon pied pour les satisfactions de cette Couronne. Vous verrez ce que lui-même mande du procedé dudit Trautmansdorff. Cependant il a été très-à-propos & il sera bon de continuer d'avertir ses Deputez de ce qu'on apprendra de la conduite dudit Trautmansdorff au préjudice de leur Maître, pour les tenir alertes, & obliger ledit Duc à agir pour nous jusqu'au bout, comme il a commencé.

Le Marquis Louïs Matthei veut aller de Bruxelles en Espagne, & le Sieur Friquet à Munster dans la vûe de s'intriguer pour la Paix.

Monsieur le Nonce m'a fait voir une Lettre qu'il a reçue de Bruxelles du Marquis Louïs Matthei, qui fait instance d'avoir un Saufconduit pour venir ici, & même pour aller en Espagne, s'il est nécessaire, disant qu'il a de grandes choses à proposer pour conclurre la Paix en un instant. Je considere en cela que c'est une personne de condition qui ne peut venir sans éclat, quand même les Espagnols y procederoient de bonne foi; qu'il a été ici près de deux mois, où tout le monde a vû que je l'ai fort caressé; qu'il est parent de Picolomini, & ne pourroit après retourner à Bruxelles, sans donner de grands soupçons à nos Alliez de l'avancement de quelque Négociation secrette à leur préjudice. J'ai donc fait répondre au Nonce (qui n'avoit pû encore me voir, pour les occupations extraordinaires qui m'étoient survenues à la fin de la semaine) que dès qu'il m'auroit parlé il dépêcheroit plutôt un Courier exprès, s'il y avoit quelque chose qui le meritât. Cependant nous gagnons temps, pour avoir des nouvelles de Monsieur d'Estrades des sentimens du Prince d'Orange en l'affaire que vous savez, sur lesquelles je reglerai la réponse que l'on devra faire audit Matthei, & ce qui nous doit donner plus de soupçon de la mauvaise foi de nos Ennemis, c'est que j'ai sû qu'au même temps qu'ils ont fait écrire ledit Matthei, ils ont fait passer par la Haie un certain Friquet, qui va à Munster, chargé de nouvelles propositions pour Monsieur le Prince d'Orange, avec lequel, & avec Madame, il a autrefois negotié. Il sera bon de tâcher, quand ledit Friquet arrivera près de vous, de pénétrer, s'il se peut, ce qu'il aura tiré de sa Négociation, quoi que j'aie sujet de croire que Monsieur le Prince d'Orange en usera comme il a fait jusqu'ici, & aura fait savoir au Sieur d'Estrades tout ce qui lui aura été proposé, & les réponses qu'il aura faites.

Mais je vois bien que nous ne devons pas esperer l'execution des ordres precis que Castel-

1646. Il faut détromper Peñaranda de l'eſperance qu'il a de détacher les Hollandois.

tel-Rodrigo & Peñaranda ont d'Eſpagne de conclurre la Paix à quelque prix que ce ſoit, tant qu'il leur reſtera eſperance d'en pouvoir faire une particuliere avec les Etats. C'eſt pourquoi il n'y a rien, à mon avis, de ſi important que de procurer que ces Miniſtres-là en ſoient au plutôt bien detrompez. Et comme nous ſavons que la reſolution de Meſſieurs les Etats eſt de garder l'Alliance, & de conſerver l'union avec toute ponctualité, il faudroit tâcher de faire que leurs Députez fiſſent ce que Contarini a propoſé, & déclaraſſent fortement à Peñaranda, que quelque choſe qu'il propoſe, & quelque flatterie qu'il leur faſſe, il ne doit jamais eſperer que leſdits Etats entendent à rien, que ce ne ſoit conjointement avec la France, & en ce cas j'oſerois répondre que vous autres, Meſſieurs, ferez la Paix aux conditions à peu près que vous voudrez & en un inſtant.

J'ajoûterai à tout ceci que les Miniſtres d'Eſpagne ne ſont pas mal adroits à ſe conduire comme ils font, nonobſtant tous les ordres qu'ils ont du Roi d'Eſpagne de terminer promptement les affaires; parce que comme il reſte deux mois d'ici à la Campagne, ils eſſaient de profiter de ce temps, pour voir s'ils pourront mettre de la diviſion entre nous & nos Alliez, étant aſsûrez en tout cas que quand ils voudront conſentir à une bonne partie de nos prétentions, il eſt entre leurs mains de faire la Paix en un jour puis qu'ils en ont même le pouvoir, ſans envoier en Eſpagne, & ainſi d'éviter par ce moien les maux qu'ils craignent la prochaine Campagne, ſatisfaiſans aux ordres précis qu'ils ont de leur Maître de ne l'y laiſſer pas expoſer. Mais je tâcherai autant qu'il ſe pourra qu'ils ſe trompent au calcul qu'ils font de l'ouverture de la Campagne, puis que l'on a encore de nouveau depêché au Comte d'Harcourt, pour le preſſer de profiter de la foibleſſe des ennemis, de la douceur du Climat, & des forces qu'il a, & d'entreprendre quelque choſe, ſans attendre davantage, & de tous côtez nous mettons les choſes en état, pour faire agir les Armées dès que le temps ſera un peu adouci.

Je finirai ce Memoire en vous donnant part des nouvelles recherches que continue de me faire le Duc de Lorraine, pour s'accommoder avec la France par mon moien. Je les ai rejettées bien loin, lui faiſant connoître qu'il étoit mal aiſé que nous puiſſions nous fier à ſes promeſſes, venant tout fraîchement de s'engager par un nouveau Traité avec nos ennemis, plus avant qu'il n'a jamais fait. Cependant au cas que la Guerre continue cette Campagne, il eſt certain que s'il y avoit moien de détacher ce Prince d'avec les Eſpagnols, il faudroit néceſſairement qu'ils capitulaſſent pour la Flandre, puis que les principales forces ſur leſquelles ils fondent leur eſperance, ſont les troupes dudit Duc qui ſe trouveroient alors contre eux, & ainſi ils en recevroient un double deſavantage.

On propoſe de gagner le Duc de Lorraine.

Je vous prie, Meſſieurs, de me mander vos ſentimens ſur ce que vous jugez qu'on devroit faire en cela; quoi qu'à le bien prendre, il me ſemble que nous devons regler notre conduite ſur le pied des Négociations de Munſter, & du train qu'elles prendront.

1646.

MEMOIRE DU ROI

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 7. Mars 1646.

Les Eſpagnols preſſez de faire la Paix. Cependant ce n'eſt qu'un ſimple compliment qu'ils font à la Reine Mere en ſe remettant à elle des conditions. Ils veulent faire juger par-là que les obſtacles ne viennent pas de leur côté. Pendant qu'au fonds ils ne s'obligent à rien. Ils ont affecté de rendre cette demarche publique. On eſt étonné du jugement favorable qu'en ont fait les Plenipotentiaires. On leur envoye deux Lettres & un blanc-ſigné de la Reine. Qui ne peut être ni Arbitre ni Médiatrice. On doit confier toute cette affaire aux Hollandois & même aux Suedois. La France ſe flatte encore que l'échange réuſſira. On en repete les raiſons.

LA néceſſité contraint le Roi d'Eſpagne de ſonger à un accommodement, pour prévenir par ce moien la ruine totale dont eſt menacée ſa Monarchie, ſi la Guerre dure, & ſon apprehenſion eſt redoublée à préſent, qu'il ne voit pas comment s'oppoſer aux Armes de France dans l'Eſpagne, ni comment empêcher dans la Flandre le progrès, qu'elles y voudront faire, avec celles de Meſſieurs les Etats.

Après donc que ſes Miniſtres ont tenté en vain, par mille artifices & par diverſes propoſitions avantageuſes à nos Alliez, de les ſeparer de cette Couronne, il a reſolu de recourir à la Paix, comme au moien le plus propre pour ne pas riſquer ce qui lui reſte, & pour cet effet, comme il a déja été mandé à Meſſieurs les Plenipotentiaires il y a plus d'un mois, il a donné des ordres précis à Caſtel-Rodrigo, & au Comte de Peñaranda de la faire à toutes conditions, & de la faire même, ſans être obligez de dépêcher en Eſpagne, pour apprendre plus particulierement ſes intentions ſur les ouvertu-

res

1646. res qui ſeront faites, aprouvant dès à preſent l'accommodement, en quelque façon qu'il ſoit ajuſté.

Les Eſpagnols preſſez de faire la Paix.

Les principaux Miniſtres qui ſont près de lui, ne lui ont pas ſeulement conſeillé de ſortir d'embarras, en conſentant à toutes les prétentions de la France, mais ils lui ont témoigné tous d'une voix, que ce ſera un grand bonheur pour la Couronne d'Eſpagne, ſi en ſacrifiant ce qu'elle a déja perdu, elle peut conſerver tout le reſte qui eſt ſur le point de ſe perdre: jugeant que l'on doit toûjours apprehender extrémement que la France ne veuille profiter de la belle occaſion qui ſe préſente de ruiner ſon ancien ennemi. Et que bien qu'elle parle de la Paix, & qu'elle proteſte d'y être entierement diſpoſée, elle trouvera des échapatoires pour empêcher d'y venir quand on ſera ſur le point de lui accorder tout ce qu'elle demande.

Tout ce que deſſus nous devroit faire eſperer d'eux une propoſition ſolide, & qui portât bientôt les affaires à un accommodement. Cependant nous voions que celle qu'ils viennent de faire, & à laquelle ils tâchent de donner tant d'éclat, ne conclut rien en effet; mais au contraire nous donne grande matiere de ſoupçonner, que leur intention n'eſt pas bien ſincere, & il faut ſans doute qu'ils aient voulu faire encore cette tentative, pour voir s'ils en pourroient profiter de quelque choſe, avec deſſein pourtant, après en avoir vû le ſuccès, de tenir un autre langage, & cedant à la néceſſité, nous donner entiere ſatisfaction.

Et à la verité ſi on veut tant ſoit peu examiner ce que c'eſt que cette propoſition il ſe trouvera qu'ils s'adreſſent à nous, après avoir fait tout ce qu'ils ont pû pour ſéparer nos Alliez, & nommément avoir offert Paix & Trêve à Meſſieurs les Etats en la maniere qu'ils voudroient la preſcrire, & d'envoier des Miniſtres la traiter juſques dans la Haye, & de donner des Provinces entieres à Monſieur le Prince d'Orange pour l'obliger à s'emploier favorablement pour leur accommodement. Et tout cela avec des gens qu'ils pretendent être leurs Sujets, & qu'ils appellent rebelles, & dont la puiſſance n'eſt nullement comparable à celle de la France. Ce n'eſt donc pas un grand effort pour eux, qu'étans rebuttez de toutes parts, & ſe voiant néceſſitez de faire la Paix, ou à laiſſer expoſé au grand hazard ce qui leur reſte, ils nous faſſent un ſimple compliment qui n'obligeroit à rien, quand même ils n'auroient pas eu la précaution de le limiter par la reſtriction qu'ils y ont appoſée: puiſqu'à le bien prendre, ce n'eſt autre choſe que cette civilité qui ſe pratique ſouvent, quand deux perſonnes, aiant des differends enſemble, l'un s'adreſſe à l'autre, & dit, je vous en veux croire, je vous en fais juge, & alors que celui pour qui on a cette déference, n'a de liberté ni de pouvoir pour faire l'accommodement que de ſe condamner ſoi-même s'il veut.

Cependant ce n'eſt qu'un ſimple compliment qu'ils font à la Reine Mere en ſe remettant à elle des conditions.

De plus, il n'eſt pas naturel de voir, ſans nouveau ſujet, naître dans un inſtant un excès d'amour d'une haine, qui un moment auparavant étoit implacable, & on ne peut gueres aller d'une extrémité à l'autre, ſans paſſer par quelque milieu.

Il ſemble donc qu'on peut conclurre, que bien que la néceſſité contraindra à la fin les Eſpagnols de nous accorder tout, pour avoir la Paix, ils n'ont pas encore eu cette intention en la propoſition qu'ils ont faire, ils ont crû qu'ils devoient emploier de la ſorte le temps, qui leur reſte d'ici à la Campagne, ſe flatant qu'une pareille ouverture leur ſeroit utile extrémement, & dans l'apparence & dans l'effet. 1646.

Dans l'apparence, parce qu'elle peut faire croire à la plûpart du vulgaire, qui ne pénétre que l'écorce des choſes, qu'ils ſe ſont mis au delà de la raiſon, & que la Paix eſt entre les mains de ceux à qui Sa Majeſté confie la principale direction de ſes affaires, leſquels retardent cette bonne œuvre pour leurs intérêts particuliers.

Ils veulent faire juger par là que les obſtacles ne viennent pas de leur côté.

Dans l'effet, parce qu'ils ne s'obligent qu'à ce qui leur ſemblera bon, & nous tenant engagez ſans l'être, ils prendroient pour une choſe ſûre ce que nous leur aurions offert, & s'en ſerviroient comme d'un tître pour prétendre avantage. Et parce auſſi qu'ils pourroient donner de telles jalouſies aux Alliez de la France, qu'étant aſsûrée de ſon compte elle s'accommodât, ſans attendre que leur ſatisfaction fût accordée, qu'ils en ſeroient plus diſpoſez à écouter les recherches qu'on leur fait ſans ceſſe de traiter ſéparement afin de nous prévenir. Et en effet ſi les Miniſtres d'Eſpagne euſſent eu auſſi bonne intention, que les Médiateurs ſe ſont mis en peine de vous le perſuader, pourquoi auroient-ils forcé leur naturel à tel point, que de faire, contre leur coûtume, & contre leur humeur hautaine, ſi grande oſtentation d'une ſoumiſſion qu'ils rendent? La Nation n'eſt pas de ſoi-même encline à s'humilier. N'auroient-ils pas plutôt eſſaié de couvrir avec grand ſoin la néceſſité, où le mauvais état de leurs affaires les reduit, & de s'adreſſer, comme ils le pouvoient, par quelque autre moien à la Reine, pour lui faire la même propoſition en grand ſecret? Ils euſſent du moins ſauvé en quelque façon leur réputation, cachant la honte d'une extrême foibleſſe. Mais il ſe voit que le plus grand fruit qu'ils ſe ſont promis d'en tirer conſiſte tout à avoir rendu publique la propoſition, & que ç'a été leur principale viſée pour les fins qui ſont aiſées à juger. Cependant on croit y apporter un ſi bon ordre que ſi dans l'eſſentiel ils n'ont pas eu juſques ici grand avantage ſur nous, ils en auront encore moins dans les apparences où ils ont voulu s'attacher.

Pendant qu'au fond ils ne s'obligent à rien.

Ils ont affecté de rendre cette demarche publique.

Comme l'on fait ici un état très-particulier de tout ce qui vient de la part de Meſſieurs les Plenipotentiaires, on a eu de la peine à comprendre par quelle raiſon ils ont témoigné de faire tant de cas d'une ſemblable ouverture, aiant conſenti d'en dépêcher un Courier exprès, & s'étant conjouis avec la Reine comme ſi la Paix étoit entre les mains de Sa Majeſté, & à ſa pleine diſpoſition.

On eſt étonné du jugement favorable qu'en ont fait les Plenipotentiaires.

On auroit auſſi ſouhaité qu'au même temps que Meſſieurs les Plenipotentiaires ont donné part ici de la choſe, eux-mêmes qui ſont ſur les lieux, & qui voient de près les diſpoſitions d'un chacun, euſſent formé entr'eux un avis touchant ce qu'ils auroient eſtimé que Sa Majeſté devoit répondre, car on fait tant de cas de leur jugement, & de la connoiſſance particuliere qu'ils ont de toutes choſes, que l'on a été ſur le point de leur dépêcher un Courier, ſimplement pour apprendre leur ſentiment, avant que de reſoudre rien.

On leur envoie deux Lettres & un blanc-ſigné de la Reine.

On envoie à Meſſieurs les Plenipotentiaires deux Lettres de la Reine, qui leur apprendront les ſentimens & les intentions de Sa Majeſté. Et

1646. Et outre cela on envoie un blanc-signé de la Reine, afin que s'il est besoin d'ajoûter ou diminuer quelque chose ausdites deux Lettres, ou de toutes les deux en former une nouvelle, ainsi qu'ils le jugeront, & que l'état des conjonctures qui changent d'un jour à l'autre, l'exigera, ils s'en puissent servir & la montrer, comme ils le jugeront utile au service de Sa Majesté, la Reine leur témoignant par là l'entiere confiance qu'elle a à leur zele, & en leur prudence.

Le Nonce & l'Ambassadeur de Venise n'ont pas manqué de demander audience, pour pénétrer les sentimens qu'on a ici sur l'ouverture qu'ont faite leurs Collegues. Et à la verité il n'a pas été besoin d'emploier beaucoup de persuasions, pour leur faire confesser, que ce n'étoit encore que belles paroles. Mais ils ont dit que ce commencement nous devoit faire attendre bientôt de bons effets. On s'est contenté, après leur avoir témoigné le bon gré que l'on fait de l'offre, de leur faire connoître en général les raisons pour lesquelles Sa Majesté ne peut être ni Arbitre, ni Médiatrice, ni entendre à une pareille proposition. Mais on ne leur a point parlé de la pensée qu'ils verront en l'une des Lettres de la Reine & de rendre au Roi d'Espagne civilité pour civilité, parce qu'on a voulu laisser Messieurs les Plenipotentiaires en pleine liberté de s'en servir, ou de ne s'en servir pas, ainsi qu'ils le jugeront à propos, & que s'ils en prennent la resolution, il sera bien mieux que le coup, qui est franc, soit porté aux Espagnols à la vûe de toute l'Assemblée, sans qu'ils l'aient prevû, & sans que les Médiateurs en aient rien pû découvrir, par les Depêches de leurs Collegues qui sont en France.

Qui ne peut être ni Arbitre ni Médiatrice.

On est asûré que Messieurs les Plenipotentiaires se souviendront de communiquer toutes choses aux Députez de Hollande, avant que de dire mot aux Médiateurs, ainsi qu'ils en ont usé jusques ici. Cependant de notre côté on a donné ordre au Sieur Brasset d'informer, de tout Messieurs les Etats, & Monsieur le Prince d'Orange, & de les asûrer derechef qu'on ne sera jamais capable ici de rien écouter qui aille en quelque façon que ce soit, à nous separer d'eux, ni à conclurre aucune Négociation qu'à Munster même, & de leur participation. On a pris soin de le faire en termes si expressifs & si obligeans, qu'il est à croire que Messieurs les Etats, pour y correspondre, encheriront à l'avenir sur la fermeté qu'ils ont témoignée par le passé, de vouloir garder inviolable l'union qu'ils ont eue avec cette Couronne.

On doit confier toute cette affaire aux Hollandois.

Il sera aussi bon d'apporter grande circonspection en toutes ces affaires-ci avec les Ministres de Suede, car encore qu'ils viennent de déclarer tout franc qu'ils tiennent les Espagnols pour neutres, & qu'ils nous aient dit souvent que nous pouvons traiter avec l'Espagne en toute liberté; il importe néanmoins, & pour la bienséance, & pour leur témoigner de la confiance en tout, d'y agir en sorte qu'ils ne s'imaginent pas, que nous nous hâtons de faire cet accommodement, afin de nous passer d'eux plus facilement, & changer de conduite à leur égard. Mais peut-être que l'Empereur, n'étant pas moins pressé que les Espagnols de faire la Paix, les choses s'achemineront en sorte de même pas, que les deux accommodemens viendront à se conclurre en même temps.

Et même aux Suedois.

Il est superflu de faire souvenir Messieurs les Plenipotentiaires de ne rien donner par écrit, quand on ne leur auroit pas souvent mandé les raisons pour lesquelles ils doivent s'en abstenir, l'exemple si recent de la façon dont en ont usé les Ministres d'Espagne, les y convieroit assez, si ce n'est qu'estimant à propos de se servir de la Lettre de la Reine, par laquelle elle remet tout au jngement du Roi d'Espagne, sous certaines reserves, ils crûssent la devoir rendre publique & en vouluſſent donner copie aux Médiateurs; ce qui est remis à leur prudence. 1646.

Cependant comme il est à presumer, qu'après que lesdits Sieurs Plenipotentiaires auront fait leurs réponses, nos Parties entreront veritablement en matiere, il est bon de songer à ce que nous devons faire de notre côté, & où nous devons porter nos visées.

La principale que lesdits Sieurs Plenipotentiaires puissent avoir pour l'avantage de cet Etat, & pour leur gloire particuliere, c'est de faire réussir le parti de l'échange des Païs-Bas avec la Catalogne.

La France se flatte encore que l'Echange réussira.

Il semble que Monsieur le Nonce en aiant parlé de nouveau depuis peu, après que Monsieur Contarini en a si souvent jetté des propos, il y peut avoir lieu pour nous de l'esperer, la Négociation en étant conduite avec industrie & avec adresse, puis qu'il n'est pas probable que ni l'un ni l'autre se fussent attachez à entamer si souvent le même discours, s'ils n'avoient pénétré quelque chose de l'intention de nos Parties lesquelles ont beaucoup de raisons particulieres qui les doivent obliger à y donner les mains.

On en repete les raisons.

Premierement à quelques conditions qu'ils consentent, pourvû qu'il paroisse que c'est en faveur d'un Mariage, ils trouveront moien de sortir d'affaires presentement avec réputation. Et même pour faciliter cette voie, on pourroit dès à cette heure convenir que si dans le temps qu'il le faudra consommer, il ne leur tournoit pas à compte, pour d'autres raisons de le faire, il soit en leur liberté de le faire ou non, aux conditions pourtant qui ont été mandées dans les Depêches précedentes.

Et en second lieu ils ne cederoient qu'un Païs, que s'ils ne tiennent pour perdu cette Campagne, ils sont du moins certains qu'il leur en restera peu, & ils ne laisseroient pas par ce moien d'en recouvrer un autre, où ils connoissent bien qu'ils ne sont pas en état de rentrer jamais par la force, & cependant ils auroient donné ordre à des affaires, qui sont decousues de toutes parts, & dont la decadence augmentant tous les jours, menace leur Monarchie d'une ruine totale.

Pour Messieurs les Etats, outre que la Hollande, qui est la Province la plus considerable, desire la Paix, & de s'asûrer un repos pour toûjours, il semble que si la France se resolvoit à leur ceder le Marquisat d'Anvers, qui accroîtroit notablement leur puissance, il seroit d'autant plus facile qu'ils donnassent les mains à ce parti, que déja ils ont consenti par le Traité de l'an 1635. de le confirmer à ce Roiaume, quand on fit le partage des conquêtes des Païs-Bas. D'ailleurs ils éloigneroient pour jamais un Ennemi, qu'ils doivent croire irreconciliable, & établiroient avec grande gloire une Souveraineté absolue & non contestée de qui que ce soit. Et pour moi je tiens, quoi qu'on puisse dire au contraire, que ces raisons le leur doivent persuader, quand

1646. quand même pour avoir Anvers ils nous devroient donner Maſtricht, parce qu'ils y auroient encore beaucoup d'avantage.

Quant au ſoupçon que le Mariage avec l'Eſpagne leur pourroit cauſer, il ſera aiſé de leur faire comprendre à part ce qui ſe paſſe aujourd'hui dans le monde, que les liaiſons de ſang n'empêchent pas que les véritables & importants intérêts de l'Etat, qui conſiſtent principalement en la forme & étroite union avec les Alliez, ne demeurent en leur entier, & n'aillent avant toutes choſes.

Pour le Prince d'Orange, ſi on peut juger des deſſeins des hommes par leurs intérêts, il y a tout ſujet de croire qu'il doit être favorable à cet expedient, puis que toutes ſes penſées ſont tournées vers Anvers, & que par les raiſons connues d'un chacun, rien ne lui eſt ſi avantageux que cette Place, qu'on lui pourroit donner en propre, relevant pourtant de Meſſieurs les Etats, & ainſi il laiſſeroit ſon fils auſſi conſiderable & autoriſé en pleine Paix, que lui-même l'auroit été au plus fort de la Guerre.

Il échet même de faire reflexion ſur ce que diſent les perſonnes, qui ſe croient le plus avant dans ſa confidence, que la plus forte raiſon qui lui faſſe deſirer de prendre Anvers, c'eſt de s'y établir; de façon que voiant la choſe aſsûrée ſans peine, il y a grande apparence qu'il ſe rendroit lui-même ſolliciteur de l'affaire près des Etats.

Pour les Catalans, en faiſant la Trêve, qui ſeroit neceſſaire pour l'execution des choſes concertées, elle nous ſerviroit auſſi à ménager leurs Eſprits, & à ajuſter tout ce qui pourroit regarder leur ſatisfaction & leur ſûreté, quand ils retourneroient ſous l'obéïſſance du Roi d'Eſpagne; nous obligeans à les proteger hautement, en cas d'infraction par ledit Roi à ce qui auroit été accordé; mais on ſe remet ſur ce ſujet à ce que Monſieur le Cardinal Mazarin en a ſouvent écrit auſdits Sieurs Plenipotentiaires, & ſur tout de ne faire pas la moindre demarche dans cette Négociation, qu'ils n'aient ſû dudit d'Eſtrades en quel ſentiment il aura trouvé ledit Prince d'Orange là-deſſus. On manda audit d'Eſtrades la ſemaine paſſée, que ſelon qu'il aviſeroit, & que la choſe ſeroit goûtée dudit Prince, il pourroit faire une courſe juſques à Munſter, afin de mieux informer leſdits Sieurs Plenipotentiaires de ſes penſées, & des moiens qu'il faut tenir pour faire plutôt réuſſir cette ſorte d'accommodement.

Que ſi ce parti ne peut avoir lieu, il faut eſſaier de demeurer par la Paix en la poſſeſſion de ce que nous avons conquis dans les Païs-Bas, à la reſerve de quelques Places qu'on pourroit conſentir de démolir, ou même de les rendre; retenir le Rouſſillon & faire une Trêve pour la Catalogne de la durée de celle des Etats, s'il étoit poſſible, prendre un temps pour aviſer les affaires d'Italie, & pour le Portugal faire auſſi une Trêve la plus longue qu'on pourroit obtenir.

Mais comme l'on a écrit ſur tout cela, & ſur d'autres choſes non ſeulement par l'addition à l'Inſtruction de Meſſieurs les Plenipotentiaires mais en beaucoup de Memoires particuliers envoiez par Monſieur le Cardinal Mazarin, on ſe contente d'en avoir fait une recapitulation ſuccinte & on ſe remet auſdites Dépêches & Memoires, repliquant ſeulement que tant qu'il y aura la moindre eſperance de faire réuſſir le parti de l'échange, il faut laiſſer à part tous les autres. 1646.

LETTRE

De Monſieur le

DUC D'ORLEANS,

à Monſieur le

DUC DE LONGUEVILLE.

Du 7. Mars 1646.

Le Duc d'Orleans ſe met peu en peine du retardement de la Paix.

Mon Cousin.

J'Ai reçû votre Lettre du vingt-cinq du paſſé, & comme l'on a lû dans le Conſeil votre Dépêche, & examiné la propoſition, que les Médiateurs vous avoient portée de la part des Miniſtres d'Eſpagne, il n'y a pas eu beaucoup à heſiter ſur la reſolution que l'on conſeilleroit à Sa Majeſté de prendre en cette rencontre, aiant été jugé tout d'une voix, qu'elle ne pouvoit être autre, que celle que vous apprendrez par la Dépêche qu'elle vous a fait, à laquelle je me remets. Et à la verité, quoi que l'on doive eſtimer beaucoup la déference que l'on a voulu rendre à la Reine, je n'ai pas laiſſé de m'étonner, ſachant le beſoin que les Eſpagnols ont de la Paix, qu'ils s'amuſent encore aujourdhui à s'en écarter par des propoſitions vagues, & qui ne concluent rien, au lieu d'en faire de réelles & de ſolides qui peuvent produire l'accommodement en peu de jours. Ce ſont leurs affaires, & non pas les nôtres, & en mon particulier, la Flandre me ſemble trop belle & m'ouvre trop les bras pour me mettre en peine du retardement de la Paix, laquelle toutefois je ſouhaite extrémement, pourvû qu'elle ſoit honorable à la France, & qu'elle réponde dignement à ce haut point de gloire & d'élevation où l'ont miſe leurs Majeſtez par leurs armes & par leurs conquêtes.

Le Duc d'Orleans ſe met peu en peine du retardement de la Paix.

Je ſuis aſsûré que c'eſt le ſeul objet que vous avez en cette Négociation, & que vous avez tant de paſſion pour la grandeur de l'Etat, que vous ſerez de même ſentiment que moi. Je ſuis de toute mon affection votre bien bon Couſin, Gaston.

1646.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 7. Mars 1646.

Les Plenipotentiaires devoient rejetter l'ouverture des Eſpagnols comme un Compliment vague & inutile. Monſieur de Brienne défend au Gazettier Renaudot d'en parler dans ſa Gazette.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

N'Etoit qu'il vous a plû, en m'envoiant la Lettre que vous avez écrite à la Reine en date du vingt-quatre du paſſé, l'accompagner d'une dont vous m'avez favoriſé, je me diſpenſerois de vous écrire ſur le ſujet qui ſe préſente; parce que vous trouverez, dans la Lettre de Sa Majeſté, l'expreſſion naïve de ſes intentions ſur tous les points contenus en la vôtre; & qu'elle a pris un ſoin très-particulier de meſurer ſes paroles afin qu'elle ne donne point ſujet à ceux qui la verront ou à ceux à qui ils ſeront rapportez, d'y gloſer ou pour n'avoir aſſez bien reçû le compliment qui lui a été fait, ou pour lui avoir donné trop de créance.

Les Plenipotentiaires devoient rejetter l'ouverture des Eſpagnols comme un compliment vague & inutile.

Il eſt vrai qu'elle a plus évité ce dernier terme, & cela avec tant de prudence, que ceux même qui l'ont avancé ſeront contraints de le reconnoître. S'il vous eût plû rejetter cette ouverture, comme aiant plein pouvoir d'appointer les differens qui ſont entre les Couronnes, & les obliger par cette ferme réponſe de s'ouvrir, vous auriez beaucoup fait pour nous, ou du moins vous ouvrir de vos avis, ſur la réponſe qu'il y convient faire, & ſur ce qu'on ſe pouvoit relâcher de nos prétentions, & de nos conquêtes. Il faut juger que ce que vous avez fait eſt accompagné de beaucoup de prudence, & que vous avez voulu, que Sa Majeſté (à laquelle on ſe vouloit ſoûmettre des conditions du Traité duquel elle eſt partie) reçût la propoſition nuë & telle qu'elle vous avoit été preſentée. Elle l'a fait examiner au Conſeil comme auſſi ſa réponſe, & tant Son Alteſſe Royale que Monſieur le Prince ont été de l'avis qui a été pris, & ſont entrez dans le ſentiment de Sa Majeſté, qui priſe la déference dont on uſe en ſon endroit & lui établit ſon juſte prix. Sa Majeſté s'eſt conſiderée en trois qualitez differentes, de Mere, de Reine Regente, & de Sœur; & les deux premieres l'ont empêchée de ſe prévaloir de l'honneur qu'on lui vouloit faire, ne pouvant faire ſurmonter les ſentimens de la Nature ni ceux que ſa réputation lui inſpire, par ceux que la qualité de Sœur lui pouvoit faire naître. Quand elle dit que, ſi elle étoit Regente d'Eſpagne, & qu'elle eût les lumieres qu'elle a des affaires de France, elle ſeroit hardie à leur donner conſeil d'arrêter leur malheur & nos proſperitez par un prompt accommodement; elle ne croit rien dire qui ſoit élevé & glorieux, mais elle entre ſeulement dans un ſentiment raiſonnable que les autres devroient auſſi avoir. Si je ne coupois court, inſenſiblement je m'engagerois à parler plus que je n'ai reſolu, & tant de conſiderations m'engagent à ſuivre ce mouvement, que je ſerois blâmable d'y contrevenir. Je ne dois pourtant pas vous taire que l'Ambaſſadeur de la République de Veniſe m'a fait connoître qu'il juge que nous ne pouvons païer une civilité que par une pareille, & ce raiſonnement m'a fait comprendre que Sa Majeſté n'eſt pas hors des termes, qu'on doit attendre de ſa moderation, quand elle dit que le Roi d'Eſpagne doit propoſer ce qu'il croit juſte pour parvenir à la Paix (aiant égard à ce que j'ai ci-deſſus touché de ce à quoi il s'expoſe par la continuation de la Guerre,) & que ſelon l'ouverture qui lui ſera faite, elle ſe déclarera, jugeant que comme on lui a demandé une condition, qu'on lui en concedera une autre, & qu'on ne prétendra pas que, pour les examiner comme Sœur, elle oublie qu'elle eſt Mere & Regente.

Du même Ambaſſadeur j'ai pénetré que les Médiateurs ſont en obligation de faire des ouvertures, & j'oſerois avancer, qu'ils y ſont reſolus, & que ce ſera avec le conſentement des Parties, auſquelles la Paix eſt ſi néceſſaire, & eux-mêmes ſe déclarent qu'il ne s'agit plus que de ſavoir, qui premier fera des offres. Ils diſent qu'il eſt honnête à celui qui poſſede de dire ce qu'il veut garder, & il me ſemble qu'il eſt bien juſte, que celui qui deſire recouvrer, ſe déclare de ce dont il demeurera content. Cette Lettre aiant relation à une autre ne doit pas être conſiderée. Je le déclare, comme j'y ſuis obligé, que j'ai fait faire défenſes au Gazetier de parler en façon quelconque de la propoſition qui vous a été faite, que j'aurois celée, ſi celui qui en étoit chargé ne s'en étoit laiſſé entendre à diverſes perſonnes, & c'eſt ce qu'il a dit qui m'a obligé de mander Renaudot.

Monſieur de Brienne defend au Gazettier Renaudot d'en parler dans ſa Gazette.

Bien que je n'aie pas encore eu tout ce qui me doit être envoyé par Monſieur de Vautorte, je ne laiſſe pas de charger le preſent porteur de ce qui m'a été remis par ſon Secretaire, & d'y joindre une Carte qui marque tout ce qui eſt à ceux de la Maiſon d'Autriche & l'une & l'autre Alſace, jugeant que ſi elle ne vous donne une entiere lumiere, comme fait l'autre, de la partie verifiée par ledit Sieur de Vautorte, elle aidera toûjours au deſſein que vous avez. Cette Lettre ſera ſuivie du partement d'un nommé Gloſer, qu'on dit avoir bonne connoiſſance du Païs de l'Alſace & des droits de tous ceux qui y dominent. Pour moi, je ne la connois pas & n'en parle que ſur le rapport d'autrui. L'Ambaſſadeur

de

1646. de la République de Veniſe a pris audience de ſa Majeſté pour lui dire qu'il eſperoit beaucoup de votre Négociation, non que l'offre faite par les Eſpagnols lui donne ce ſentiment, qu'entant qu'il la conſidere comme une marque de leur diſpoſition & de leur foibleſſe, & pourrois ſur la connoiſſance qu'on en a faire un pronoſtic, & que ne pouvant plus défendre les Païs-Bas, aſſeoir ce jugement qu'ils ſont pour les ſacrifier, afin de conſerver le demeurant de leur Monarchie. Vous pouvez ſavoir, comme nous, qu'ils ne ſe préparent point trop pour faire la Guerre, d'où cela même ſe peut conclurre. Ce que j'ai voulu ajoûter, que je vous envoiois ce que j'avois eu de Monſieur de Vautorte, a donné lieu à quelque choſe de plus que je n'avois reſolu.

Je vous envoie le blanc-ſigné de moi que la Reine m'a commandé de mettre avec ſa Depêche, pour vous en ſervir ſelon ſon intention. Vous m'en accuſerez, s'il vous plaît, le reçu, & lors que vous jugerez n'en avoir plus beſoin, je vous prie de me l'envoier ſoigneuſement biffé ou rompu. Je ſuis &c.

LETTRE

De la

REINE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 8. Mars 1646.

La Reine Mere ne veut pas douter de la ſincerité du Roi d'Eſpagne ſon frere dans l'offre qu'il lui fait. Mais ce moien n'eſt pas propre à procurer la Paix. La qualité de Mere & de Regente l'empêche d'être Juge dans ce grand different. Elle en ſeroit reſponſable au Roi ſon fils. On ne veut négocier qu'à Munſter, & y comprendre toûjours les Alliez. On pourroit faire la Paix en laiſſant toutes choſes dans l'état où elles ſont. Ou bien rendre la Navarre à la France contre un équivalent. On propoſe le mariage du Roi avec l'Infante d'Eſpagne.

1646.

Mon Cousin & Messieurs les Comtes d'Avaux & de Servien.

COmme je me perſuade, que la propoſition qui vous a été faite par les Médiateurs, de la part des Miniſtres d'Eſpagne, qu'ils ſont prêts d'accepter les conditions que je voudrois preſcrire pour la Paix, préſuppoſant que j'aurai égard en cela à la Maiſon dont je ſuis ſortie, eſt accompagnée de toute ſincerité, & ne part que de la véritable envie que le Roi Catholique Monſieur mon frere a de voir ceſſer les maux qui affligent la Chrétienté, ainſi ai-je reçu avec tendreſſe & grande eſtime ce témoignage, qu'il a voulu me donner de ſon affection, & de ſa confiance, ne faiſant pas moins d'état de quelque offre, & de quelque parole qui vienne de lui, que s'il avoit voulu s'y obliger par un Compromis ſolemnel, dont les autres Princes qui lui adherent fuſſent garants. J'ai donc rejetté ce que beaucoup de perſonnes ont dit ſur la nature de la propoſition, qu'ils n'appellent qu'une pure civilité, & qu'ils diſent être bien éloignée des offres effectives, avec leſquelles ils ont ſi ſouvent recherché nos Alliez de traiter. Je ſuis bien contente de la prendre pour un effet ſincere de la bonne diſpoſition, où eſt ledit Roi Monſieur mon frere de concourir, ſans plus tarder, à l'établiſſement du repos public; me promettant néanmoins en même temps, que quand je l'aurai informé des raiſons pour leſquelles une pareille ouverture, aux termes qu'elle eſt conçue, ne peut jamais produire la Paix, que je crois être ſon but, comme elle eſt le mien, il prendra auſſi-tôt les véritables voies qui peuvent en peu de jours nous faire parvenir à un ſi grand bien.

La Reine Mere ne veut pas douter de la ſincerité du Roi d'Eſpagne ſon frere dans l'offre qu'il lui fait.

Je deſire donc, qu'auſſi-tôt que vous aurez reçu cette Lettre vous priiez les Médiateurs de faire entendre aux Miniſtres d'Eſpagne ce que j'ai deſigné là-deſſus, de la façon dont j'ai reçu l'honneur que le Roi Monſieur mon frere leur a donné ordre de me déferer, & cela aux termes les plus civils & qui pourront le mieux exprimer mon ſentiment: Mais qu'au même temps j'ai grand déplaiſir de voir qu'il eſt mal aiſé que le chemin qu'ils ont pris puiſſe jamais rien produire de ſolide pour un bon accommodement.

Mais ce moien n'eſt pas propre à procurer la Paix.

Premierement, je me tiens Partie trop intereſſée en tous les differends que la France a avec l'Eſpagne, pour pouvoir accepter la dignité de Juge, ni celle de Médiatrice, étant mal aiſé que je puiſſe rien prononcer qu'avec tous les avantages poſſibles pour le Roi Monſieur mon fils, & pour ce Roiaume. Les affaires, dont il s'agit, étant les plus chers & plus importans intérêts de deux puiſſantes Couronnes, ne ſont pas d'une nature où on puiſſe ſe relâcher en rien pour des conſiderations particulieres. Et on me feroit grand tort ſi on m'avoit jugée capable ou de paier aux dépens de l'Etat un reſpect qu'on m'eût rendu, ou de ſacrifier le bien de cette Couronne à l'affection que j'ai pour la Maiſon dont je ſuis venue.

Les obligations de Mere & beaucoup plus celles de Regente en ce Roiaume, ne ſouffrent pas qu'en des intérêts de telle importance pour le Roi Monſieur mon fils j'aie l'égard que j'aurois eu ſans cela aux ſatisfactions d'un frere, lequel en toute autre rencontre auroit éprouvé en moi l'eſtime & l'amitié d'une bonne Sœur.

La qualité de Mere & de Regente l'empêche d'être Juge dans ce grand different.

1646. Et quand je ne me ſerois pas ſouvenue de ce que je dois au Roi Monſieur mon fils, & à cet Etat, les Miniſtres du Roi mon frere me l'auroient aſſez fait comprendre par la condition dont ils ont limité le pouvoir qu'ils me déferent, que j'aurois égard à la Maiſon dont je ſuis ſortie ; deſignant aſſez par là que ma volonté demeurant libre, elle ne pouvoit que ſe porter autrement qu'à tout ce qui étoit du bien de cette Couronne.

Elle en ſeroit reſponſable au Roi ſon fils.

Et à la verité, ne trouveroit-on pas beaucoup à redire dans le monde, & le Roi Monſieur mon fils n'auroit-il pas quelque jour juſte ſujet de me le reprocher, ſi tous les differens qu'il a avec le Roi Monſieur mon Frere, s'étant remis ſans reſerve à mon jugement, je ne me fuſſe ſervie d'une occaſion ſi belle pour prononcer tout-à-fait en ſa faveur, & lui faire raiſon de tant d'Etats qu'on lui occupe.

Ce n'eſt pas ſeulement mon Frere le Duc d'Orleans, mes Couſins le Prince de Condé & le Cardinal Mazarini, & les autres Miniſtres d'Etat, mais tous les Grands de la Cour & de tout le Roiaume qui ſont perſuadez & reconnoiſſent fort bien, que dans l'état preſent des choſes la France peut avec facilité faire tous les jours de plus grands progrès, & croient que c'eſt déja faire beaucoup pour acheter la Paix, que de ſacrifier tant d'eſperances bien fondées. Quel blâme après cela n'encourrois-je point, ſi on pouvoit en quelque façon s'imaginer que la tendreſſe de Sœur, m'eût fait abuſer, au préjudice de ce Roiaume, de l'autorité que j'y ai, me relâchant de choſes, ſur leſquelles (de tout l'avis du Conſeil) j'ai tenu bon avec grande raiſon juſques ici. Tout cela eſt ſi pleinement connu des François qu'à moins de donner une juſte occaſion de taxer ma conduite de peu d'affection envers le Roi Monſieur mon Fils, je ne puis parler autrement. Et il n'y a perſonne qui ne voie que quand même l'état des affaires de ce Roiaume me conſeilleroit de quitter quelque avantage de ceux que nous avons remportez en cette Guerre, bien que comme Partie & Regente je le puſſe legitimement faire, je ne le pourrois comme Juge & Mediatrice, ni ceder en cette qualité un pouce de terre, ſans être juſtement blâmée.

Voilà une partie des raiſons qui m'empêchent d'entendre plus avant à la propoſition qu'on vous a faite. Et je ſuis bien certaine que ni les Plenipotentiaires d'Eſpagne, ni les Médiateurs n'ont pas crû en leur ame, que je puſſe y répondre autre choſe, qu'en témoignant de ſavoir gré à la civilité du Roi Monſieur mon Frere. C'eſt ce que je deſire que vous aiez ſoin de dire aux Médiateurs de ma part, & d'y ajoûter auſſi deux choſes très-importantes, que vous mettrez peine de bien perſuader à toute l'Aſſemblée : l'une, que quelques avantages & quelques conditions que l'on me puiſſe propoſer ni à preſent, ni en aucun temps, jamais la Paix de cette Couronne ne ſe pourra conclurre que les Alliez de cette Couronne ne ſoient contents, & que leur ſatisfaction ne ſoit arrêtée. L'autre, que quelque ſorte de Négociation que l'on puiſſe introduire, jamais on n'y prêtera l'oreille, & tout ſera auſſi-tôt renvoié à Munſter, qui eſt le ſeul lieu où la Paix peut être concluë.

On ne veut négocier qu'à Munſter & y comprendre toûjours les Alliez.

Cependant pour correſpondre de mon côté, autant que l'intérêt de l'Etat le peut permettre, aux bons ſentimens du Roi Monſieur mon Frere, & étant d'ailleurs touchée au dernier point des maux que la Chrétienté ſouffre depuis ſi long-temps, & de ceux que lui peuvent encore cauſer les grands apprêts qui ſe font à Conſtantinople, j'ai de nouveau fait deliberer dans le Conſeil ſur les moiens d'avancer la Paix, où de l'avis de mon Frere le Duc d'Orleans, de mes Couſins le Prince de Condé & le Cardinal Mazarini, & de tous les autres Miniſtres, il a été jugé, que comme le peril eſt éminent, il n'y a point de remede ni meilleur, ni plus juſte, ni plus prompt, pour éviter les longueurs & les difficultez, qui ſe rencontreroient à diſcuter par le menu les droits & les prétentions de l'une & l'autre Couronne, que celui de rétablir l'amitié entr'elles, laiſſant toutes les choſes en l'état où il a plû à Dieu de les mettre dans cette Guerre. 1646.

On pourroit faire la Paix en laiſſant toutes choſes dans l'état où elles ſont.

Que ſi les Miniſtres d'Eſpagne aiment mieux faire raiſon au Roi ſur la Navarre, qui eſt ſon ancien patrimoine, & qu'il prétend avec tant de juſtice, qu'à peine oſeroient-ils eux-mêmes le deſavouër, on demeurera d'accord de ne pas parler des autres Etats que l'Eſpagne poſſede aujourd'hui, & qui appartiennent legitimement à la France, & rendant la Navarre on fera une telle compoſition, qu'un chacun ſera obligé de confeſſer que ce que nous donnerons excedera de beaucoup la valeur de leur reſtitution.

On bien rendre la Navarre à la France contre un Equivalent.

Je proteſte devant Dieu & les hommes, & vous le pourrez dire hardiment de ma part aux Médiateurs, qu'encore que je propoſaſſe l'un & l'autre, étant Regente en Eſpagne, ſi je ſavois la conſtitution preſente des affaires de ce Roiaume, & que je fuſſe informée que toutes les dépenſes pour la Campagne prochaine y ſont faites, & les appareils pour la Guerre plus grands que jamais, & que je fuſſe d'ailleurs en quel état ſont aujourd'hui les Païs-Bas & le Roiaume d'Eſpagne, je croirois en cela me bien ſouvenir de ma Maiſon, & m'acquitter de bonne partie des obligations de ma naiſſance, mettant en ſûreté par ce moien ce qui autrement court grand riſque de ſe perdre.

Je deſire la Paix avec la paſſion que vous aurez pû reconnoître par toutes mes Dépêches, & par tant d'ordres que je vous ai donnez d'en faciliter l'avancement. Mais je crois au même temps être obligée, & par conſcience & par honneur, de n'y conſentir jamais qu'à des conditions raiſonnables, & proportionnées à l'état préſent des affaires de part & d'autre : tout le monde me diſant qu'on ne peut pas comprendre que ceux qui doivent demandent, & qu'occupant ce qui n'appartient pas moins au Roi que la France même, on prétende de ravoir ce qu'on a perdu ſans offrir en même temps ce que l'on detient.

Enfin j'ajouterai que ſi vous reconnoiſſez que les Miniſtres d'Eſpagne deſirent bien véritablement & ſincerement ſortir d'affaire, & que la reſolution qu'ils ont priſe de s'adreſſer directement à moi, ne ſoit que pour en ſortir avec plus d'honneur, comme vous témoignez en quelque endroit de votre Dépêche, en expliquant ce qu'ils ont entendu par la *conveniencia de Eſtado, &c.* & demeurant d'accord de la ſubſtance des choſes, bien entendu que la ſatisfaction des Alliez de la France y ſera toûjours compriſe, je ne refuſerai pas de les ſatisfaire, autant qu'il ſe pourra, en

la

1646. la forme de prononcer ce qui ſera convenu.

Et comme je veux croire, ainſi que vous faites paroître par les termes de votre Lettre, que dans l'intention des Eſpagnols il y a quelque choſe de plus qu'un compliment pur, & que je me ſuis reſſouvenuë que dans pluſieurs de vos Dépêches il eſt fait mention de quelques propos de mariage jettez par les Miniſtres d'Eſpagne, & que même l'un d'eux a dit qu'il n'étoit pas de la bienſéance que la recherche vînt de la part des filles, je ne ferai point de difficulté, toutes choſes bien établies pour notre ſatisfaction, & pour celle de nos Alliez, & particulierement des Sieurs les Etats, & l'execution en étant bien aſſûrée avec les précautions contenuës dans la Dépêche que l'on vous a faite ſur ce point, je ne ferai pas difficulté, dis-je, de propoſer le mariage du Roi Monſieur mon Fils, avec ma Niéce l'Infante d'Eſpagne, ce qu'on devra communiquer au préalable auſdits Sieurs les Etats.

On propoſe le mariage du Roi avec l'Infante d'Eſpagne.

Cependant la conduite que vous avez tenuë avec leurs Miniſtres, tant en ce que vous dites d'abord aux Médiateurs, que dans les Conferences que vous avez euës depuis avec eux-mêmes, a été très-prudente, & il ſera bien à propos de ne faire pas la moindre démarche en toute cette affaire, qu'après le leur avoir communiqué & de concert avec eux. Et me repoſant de toutes ces choſes ſur vos ſoins & ſur votre adreſſe, je prie Dieu vous avoir, mon Couſin & Meſſieurs les Comtes d'Avaux & Servien, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Paris ce 8. *jour du mois de Mars* 1646.

LETTRE

De la

REINE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 8. Mars 1646.

La Reine Mere renvoie la balle au Roi d'Eſpagne, le priant de dicter lui-même les conditions de la Paix.

1646.

Mon Couſin & Meſſieurs les Comtes d'Avaux & Servien.

VOus aurez vû, par une Lettre à part que je vous écris, les raiſons qui empêchent qu'on puiſſe tirer aucun fruit, pour l'avancement de la Paix, de la propoſition que les Médiateurs vous ont faite de la part des Miniſtres d'Eſpagne, aux termes & avec la limitation qu'elle eſt conçuë. Cependant, comme je ne laiſſe pas d'être ſenſiblement touchée de l'honneur que le Roi Catholique Monſieur mon Frere m'a voulu déferer, j'ai cru ne pouvoir mieux y correſpondre, & en témoigner mon ſentiment & la forte paſſion que j'ai de voir le repos de la Chrétienté bien établi, qu'en vous donnant ordre, comme je fais, qu'auſſi-tôt la préſente reçuë, vous alliez trouver les Médiateurs, pour les prier de dire aux Miniſtres du Roi Monſieur mon Frere, que j'ai tant de confiance en ſa vertu, & ſi grande opinion de ſon équité, que je le conjure de faire lui-même ouverture des moiens par leſquels il croit que la Paix puiſſe être arrêtée entre la France & l'Eſpagne, & j'offre d'accepter les conditions qu'il jugera raiſonnables, ſuppoſant qu'elles ſeront proportionnées à la conſtitution préſente des affaires de part & d'autre, aux avantages que nous avons, & aux apparences de les augmenter à l'avenir, proteſtant en parole de Reine, & en toute ſincerité que c'eſt ma véritable intention, comme l'effet le juſtifiera bien-tôt, ſi l'on propoſe quelque choſe avec cet égard. Et dès à preſent je vous donne le pouvoir de ſigner la reſolution qui ſera ainſi priſe par le Roi Monſieur mon Frere, avec deux conditions pourtant, l'une, que les Alliez de cette Couronne, dont j'entends que les intérêts ne puiſſent jamais être ſeparez des nôtres, ſeront ſatisfaits conjointement. Et l'autre, que pour quelque conſideration que ce ſoit, la Négociation ni la concluſion de la Paix ne puiſſe être faite qu'à Munſter. Ce que me promettant que vous executerez ſoigneuſement je prie Dieu vous avoir, mon Couſin & Meſſieurs les Comtes d'Avaux & Servien, en ſa ſainte garde.

La Reine Mere renvoie la balle au Roi d'Eſpagne, le priant de dicter lui-même les conditions de la Paix.

Ecrit de Paris ce 8. *Mars* 1646.

1646.

LETTRE

De Monſieur

LE PRINCE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 8. Mars 1646.

Monſieur le Prince ſe conforme au contenu de la Lettre de la Reine.

MESSIEURS,

Monſieur le Prince ſe conforme au contenu de la Lettre de la Reine.

AIant reçû une Lettre de Monſieur le Duc de Longueville qui m'a donné connoiſſance de celle qui a été écrite par vous à Sa Majeſté & qui a été lûë en plein Conſeil, j'ai crû vous devoir faire la préſente & vous dire ſur tout mes ſentimens qui ſont entierement conformes aux reſolutions qui ont été priſes tout d'une voix dans le Conſeil, leſquelles vous verrez par la Dépêche de la Reine, à laquelle je me remets; & crois avec verité les Miniſtres d'Eſpagne ſi prudents, que je ne doute plus de la Paix; puis que c'eſt gagner pour eux tout ce qui ſe peut raiſonnablement, que de mettre en ſûreté, par un accommodement, ce qui ſans cela court grande fortune de ſe perdre, les préparatifs que la France a faits cette Campagne ſurpaſſant de beaucoup ce que l'on avoit fait les années précedentes. Et que comme ſans grande vanité nous avons ſujet de nous promettre toute ſorte d'avantages dans la continuation de la Guerre; c'eſt tout ce qui ſe peut de ce côté-ci que de ſacrifier, comme l'on eſt prêt de faire, tant de belles eſperances que nous avons pour l'avenir, au bien du repos public, & de la Chrétienté. Voilà ce que j'ai cru vous devoir mander par celle-ci, à laquelle j'ajoûterai ſeulement les aſſûrances que je ſuis, Meſſieurs, Votre très-affectionné ſerviteur,

HENRI DE BOURBON.

1646.

MEMOIRE

De Son

EMINENCE,

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 8. Mars 1646.

Le Prince d'Orange paroît favorable à l'échange des Païs-Bas. Il demande qu'on ne diſe pas à Munſter qu'il a connoiſſance de ce Projet. Les Eſpagnols découvrent aux Hollandois qu'ils ſe ſont remis à la Reine Mere des conditions de la Paix. Ombrage que les Hollandois en prennent.

DEpuis nos Depêches toutes achevées, le Courier de Hollande eſt arrivé qui m'a rendu une Lettre du Sieur d'Eſtrades du ſeize Fevrier, laquelle, m'informant de tout ce qui s'eſt paſſé en la premiere Conference qu'il a euë avec Monſieur le Prince d'Orange, fait voir que je ne m'étois pas trompé, quand je jugeois que ledit Sieur Prince ſouhaiteroit, pour le moins avec autant de paſſion que nous, l'échange de la Catalogne avec les Païs-Bas. Je vous envoie, Meſſieurs, la copie de la Lettre même dudit d'Eſtrades qui vous fera toucher au doit cette verité, & comme en des affaires de cette nature avoir gagné l'eſprit de ce Prince, c'eſt en quelque ſorte tenir la volonté des Etats, puis qu'outre le credit qu'il a auprès d'eux, il a tant d'autres moiens de parvenir par adreſſe aux fins qu'il veut; j'oſe dire, que le point qui me paroiſſoit quaſi le plus difficile en cette affaire eſt déja ſurmonté, puiſque vous remarquerez bien par ladite Lettre que la ſeule choſe où il a formé des obſtacles, en ce qui regarde les Etats, a été touchant Anvers, & la ceſſion des droits des Eſpagnols ratifiée par la France, de façon que comme on avoit déja prévû & remedié à l'un & à l'autre, il ſemble qu'il ne nous reſte qu'à bien eſperer de ce côté-là.

Le Prince d'Orange paroît favorable à l'échange des Païs-Bas.

Pour les Eſpagnols, qui y ont le principal intérêt, outre qu'il y a grande apparence que le Nonce & Contarini n'en auroient pas ſi ſouvent parlé en l'air, & ſans avoir pénétré quelque choſe de leur intention, je ne fais nul

1646. nul doute, que quand ils n'y auroient jamais eu aucune disposition, l'état de leurs affaires ne leur conseillât d'embrasser, (plûtôt que de n'avoir pas la Paix,) des conditions qui fussent encore bien plus desavantageuses.

Il demande qu'on ne dise pas à Munster qu'il a connoissance de ce Projet.

Vous verrez par ladite Lettre comme ledit Sieur Prince d'Orange a exigé dudit d'Estrades que l'on ne sût point à Munster qu'il eût aucune connoissance de ladite affaire. Il ne coûte rien de le contenter en cela, & de ne témoigner à qui que ce soit que vous autres, Messieurs, sachiez qu'il en soit informé. Mais je tiens qu'au même temps que ledit Sieur d'Estrades s'y est engagé envers lui, il n'aura pas manqué de vous écrire en toute confidence à son insu, suivant l'ordre qu'il en eut à son depart d'ici & la recharge que je lui en ai faite depuis.

Il me semble, Messieurs, que la Lettre dudit Sieur d'Estrades nous doit rejoüir extrêmement dans la matiere qu'elle nous fournit d'augmenter nos esperances, pour la bonne issue du parti de l'échange. Pour le moins nous aurons bien-tôt un libre pouvoir de traiter cette affaire, sans crainte que les Etats s'en formalisent, qui est ce qui nous gênoit le plus: quoi qu'à la verité l'égard des Catalans obligera toûjours de nous y conduire avec grande circonspection & grand secret.

Si j'apprends quelque chose sur ceci du côté de la Haye, où j'ai quelque nouvelle connoissance, que je juge importante à l'acheminement de l'affaire, je ne manquerai pas de vous depêcher courier sur courier, pour vous en avertir, & vous donner lieu de vous en prévaloir.

Après vous avoir écrit jusques ici, Monsieur le Comte de Brienne m'envoie une Lettre dudit Sieur d'Estrades, dont je vous adresse aussi une copie. L'artifice des Espagnols paroît bien clair, puis qu'ils n'ont point de honte d'avoir fait dire à Messieurs les Etats, qu'ils ont remis absolument à la Reine la décision de toutes les affaires, & même des differends qu'ils ont avec lesdits Sieurs les Etats, quoi qu'ils n'aient fait ni l'un, ni l'autre. Mais le disant il faut qu'ils aient eu la visée de faire apprehender aux Etats que la Reine décidant sur tout, ils seront contraints de passer par ce que la France voudra, laquelle ne songera qu'à se procurer des avantages à leurs dépens de concert avec l'Espagne. Cependant cela allarme toute la Hollande, & je suis bien en peine de la resolution que le Prince d'Orange a faite là-dessus de renvoier ledit d'Estrades, bien qu'après tout je croi qu'étant bien asûré de notre franchise, il ne permettra pas que de pareilles malices produisent aucun mauvais effet, lequel seroit préjudiciable aux uns & aux autres, & seulement avantageux aux ennemis.

Les Espagnols découvrent aux Hollandois qu'ils se sont remis à la Reine Mere des conditions de la Paix.

Ombrage que les Hollandois en prennent.

1646.

LETTRE

De Monsieur le Comte de

BRIENNE

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 10. Mars 1646.

On se rejoüit en France de ce que Salvius ose résister à Oxenstiern. La Reine confie au Cardinal l'éducation du Roi, & sous lui au Marquis de Villeroi.

Monseigneur & Messieurs.

J'Avois eu assez de loisir, avant que de faire partir le Sieur Coiffier, d'accuser la reception de votre Depêche du 24. du passé, & d'y faire réponse; Mais pour ne perdre la coûtume établie d'écrire par tous les Ordinaires, je ne le voulus pas faire. Celle-ci ne sera pas longue. Je n'ai rien à vous dire sur le contenu en celle que Monsieur d'Avaux avoit écrite d'Osnabrug à votre Alteſſe & à Monsieur Servien, dont vous m'avez envoyé copie, sinon qu'on est resté satisfait d'avoir apris du contenu en icelle, que Messieurs les Suedois ont donné toute asûrance de conserver avec vous la bonne intelligence qui est absolument necessaire pour parvenir à une bonne Paix. Les diverses émotions de Monsieur Oxenstiern n'ont pas deplû, & que Monsieur Salvius se trouve assez accredité pour lui pouvoir résister, y aiant lieu d'esperer que cela contribuera au bien commun, comme la difference de tons à une parfaite harmonie. Enfin la conduite de Monsieur d'Avaux a été digne de sa prudence. Celle de la Reine a paru dans le choix qu'elle a fait de Monseigneur le Cardinal Mazarini pour lui confier le principal soin de l'Education du Roi; il s'en est longuement défendu, mais enfin il a cedé. Sous lui le Marquis de Villeroi tiendra la place de Gouverneur. Deux Gentils-hommes très-sages, l'un nommé Dumont, l'autre Saint Etienne rempliront celles de Sous-Gouverneurs: & des deux autres Gentils-hommes, qui sont mis auprès de Sa Majesté, pour la suivre toûjours & être près d'elle, l'un est Monsieur du Plessis, que vous connoissez très-bien, & de l'autre on dit beaucoup de bien, & sur la parole de celui qui l'a proposé (qui est

On se rejoüit en France de ce que Salvius ose résister à Oxenstiern.

La Reine confie au Cardinal l'éducation du Roi, & sous lui au Marquis de Villeroi.

1646. Monſieur de Lionne,) on peut bien le garentir.

Ce que nous avons apris par les Lettres de Monſieur Braſſet, datées du. . . . du paſſé, nous fait voir que Meſſieurs les Etats ſont en grande allarme de l'ouverture qui a été faite de la part des Eſpagnols. Ceux de leurs Députez qui ſont retournez, ont avancé quelque choſe de plus, qu'il n'eſt porté par vos Depêches; ſavoir que le Roi d'Eſpagne non ſeulement veut recevoir de la Reine la loi pour ce qui eſt du different entr'eux, mais auſſi lui donne le pouvoir de trancher ſur les leurs. J'ai pris ſoin de détromper ledit Braſſet qui a bien fait connoître que Monſieur le Prince d'Orange en étoit inquieté auſſi bien que les autres.

La Province de Hollande mal diſpoſée pour la France.

La Province de Hollande eſt ſi mal diſpoſée qu'il y a lieu de tout aprehender de ſes reſolutions. Ils n'ont pas craint d'avancer qu'il falloit ſonger à profiter des offres qui leur étoient faites, & qu'à l'exemple des Rois on pouvoit paſſer deſſus les Traitez pour rétablir le repos public. Ils cottent parmi eux ce qui ſe pratiqua par le Roi Henri le Grand à la Paix de Vervins. Je ne ſuis pas demeuré ſans replique, & il m'eſt ſouvenu combien ils s'y firent attendre, & qu'en cette Aſſemblée fut jetté le fondement de leur Trêve, qui premiere les a fait reconnoître pour Souverains. Sans doute ledit Sieur Braſſet vous aura averti des mêmes choſes & vous lui aurez donné les éclairciſſemens neceſſaires de votre procedé, duquel leſdits Sieurs les Etats & Monſieur le Prince d'Orange ont ſujet de vous remercier & de plus eſperer que de craindre.

Sur l'inſtance de Monſieur le Nonce on permet au Comte de Fuenſaldaigne, & au Neveu du Cardinal Zapatta de paſſer par ce Roiaume pour aller en Eſpagne. On n'a pas jugé devoir faire trop de difficulté de leur accorder cette grace dans un temps qu'ils n'en refuſent aucune de celles de cette nature, dont nous les faiſons rechercher. Je ſuis, &c.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 10. Mars 1646.

Soupçons contre les Suedois continuent. Ombrage des Hollandois contre la France. Ils pourroient bien traiter ſans elle. Les ennemis ne feront pas la Paix s'ils peuvent avoir une Trêve. Ambaſſadeurs de Baviere propoſent une ſuſpenſion d'Armes dans l'Empire. Etats de l'Empire trouvent les prétentions de la France exorbitantes. Excepté Baviere & Brandebourg.

1646.

MONSIEUR,

ENcore que les Lettres de Monſieur de la Thuillerie parlent avec certitude de la ſincerité de la Couronne de Suede à obſerver l'Alliance, & que le voiage que l'un de nous a fait à Oſnabrug, duquel nous avons rendu un compte bien particulier, nous en donne quelque aſsûrance, nous ne laiſſons pas néanmoins d'être toûjours en garde de ce côté-là. Nous voions que depuis que le Comte de Trautmansdorff eſt de retour en cette ville, il ne traite non plus avec nous que s'il n'y étoit pas. Et nous ſavons d'ailleurs de bon lieu qu'il a dit qu'il étoit comme d'accord avec les Suedois & qu'ils attendoient quelque ordre qui devoit bien-tôt arriver de Suede. Nous remarquons qu'ils ne nous en ont pas parlé nettement, s'étant contentez de nous faire connoître qu'on leur pourroit accorder la haute Pomeranie avec l'Archevêché de Breme. On a découvert que les Secretaires des deux Ambaſſades ſe ſont vûs ſouvent en la Maiſon d'un nommé Pechernitz. Il eſt conſtant de plus que quand on eſt entré en propos de notre ſatisfaction avec les Plenipotentiaires de Suede, ils l'ont appuiée foiblement, & l'on nous veut faire croire que condamnant nos demandes ils ont fait connoître à Trautmansdorff que quand ils ſeront contents, ils trouveront bien moien de nous faire entendre raiſon; que nous étions les vrais ennemis de la Maiſon d'Aûtriche, mais que pour eux ils étoient à demi-Allemans. Il pourroit bien être que ledit Trautmansdorff ſeme de tels bruits à deſſein de jetter de la diviſion entre nous, mais quoi qu'il en ſoit, pluſieurs conjectures nous font perſiſter à croire ou qu'ils ſont comme aſsûrez de ce qu'ils doivent retenir de leurs conquêtes, ou qu'ils n'ont pas une vraie intention à la Paix, & penſent plutôt à ſe fortifier du Parti Proteſtant pour continuer la Guerre, qu'à travailler pour notre ſatisfaction commune, vû même que par la conſideration des Proteſtans notre établiſſement en Allemagne ne leur eſt peut-être pas agréable. Nous eſſaierons dans ce doute de nous conduire avec toute la circonſpection poſſible, d'éviter la diviſion comme un piége auquel nos Parties prétendent nous faire tomber, & de procurer les avantages de la France autant que nous le pourrons.

Soupçons contre les Suedois continuent.

Il eſt certain que ſi les Suedois & les Hollandois parloient comme ils doivent aux ennemis, & qu'ils ne fortifſent point des bonnes voies, nous aurions dans fort peu de temps une Paix telle que nous la pouvons ſouhaiter. Mais vous aurez ſû de la Haye ce qui ſe paſſe depuis la propoſition faite par les Eſpagnols & les fauſſes allarmes que l'on s'y donne, nonobſtant la franchiſe & la netteté

Ombrage des Hollandois contre la France.

avec

1646. avec laquelle nous nous sommes conduits ici envers leurs Ambassadeurs. La crainte qu'ils ont d'un Traité particulier entre la France & l'Espagne nous peut donner du temps pour n'entrer pas si-tôt avec eux dans l'éclaircissement de ce prétendu 9. article; mais elle nous prépare de l'exercice d'ailleurs. Si l'intention de Messieurs les Etats est sincere & qu'ils n'aient en effet qu'apprehension d'être abandonnez, le temps les desabusera bien-tôt, en sorte qu'ils auront regret d'en avoir eu la pensée, quelque artifice qu'emploient les Espagnols pour la leur donner. Mais s'ils ont envie de se servir de ce prétexte pour executer la proposition que la Province de Hollande avoit faite avec tant de chaleur, avant même que d'avoir sû ce qui a été avancé par les Espagnols, & que les autres Provinces suivent l'inclination qu'elle a de traiter sans la France, il nous sera bien mal aisé de nous garentir de cette infidelité. Nous estimons pourtant que les plus sages de l'Etat ne seront jamais de cet avis; sur quoi nous ne vous pouvons rien écrire de certain jusques à ce qu'après la réponse de la Reine à l'offre des Espagnols, on voie quel train prendra la Négociation Espagnolle.

Ils pourroient bien traiter sans elle.

Nous voions bien que cette offre aura été trouvée plus avantageuse que celle d'une Trêve, & nous souhaitons que la déliberation qui a été tenuë sur ce sujet dans le Conseil demeure dans un grand secret, d'autant que si les ennemis viennent à découvrir qu'il y ait tant soit peu de disposition à se contenter d'une Trêve, il sera inutile que nous parlions ici de Paix, & même alors ils prétendroient dans la Trêve des conditions aussi avantageuses pour eux, que nous les pourrions esperer aujourd'hui dans la Paix avec un peu de patience & de fermeté.

Les Ennemis ne feront pas la Paix s'ils peuvent avoir une Trêve.

Les Ambassadeurs de Baviere, après nous avoir remercié des bons offices qu'ils avoient sû que nous avions rendu à leur Maître, nous ont fait diverses propositions. La premiere est, qu'ils croient être temps desormais de nous expliquer en sa faveur, & de témoigner ici à nos Alliez & à nos Parties que le Roi entend que l'Electorat demeure en sa Maison, & qu'il soit satisfait de ce que lui doit l'Empereur. En second lieu, qu'il a grande peine de voir qu'on se prépare puissamment en France pour lui faire la guerre ce printemps, & d'apprendre qu'on en parle ainsi à la Cour, pendant qu'il n'omet aucun soin ni à Vienne, ni à Munster pour procurer la satisfaction de la France. La derniere proposition a été de faire une suspension d'armes générale dans l'Empire pour éviter le changement que les divers succès de la Campagne pourroient apporter à la Négociation de la Paix.

Ambassadeurs de Baviere proposent une suspension d'armes dans l'Empire.

On a répondu sur le premier point que nous avons déja fait connoître à nos Alliez, aux Médiateurs & même aux Députez du Prince Palatin, qui est la Partie interessée, que leurs Majestez jugent que la Paix ne se peut conclurre sans convenir de quelque temperament en cette affaire, & que nous étions prêts de passer encore plus avant quand ils agiroient de la même sorte dans les intérêts de la France: que c'étoit néanmoins avoir déja beaucoup fait pour ledit Sieur Duc, en même temps que nos Alliez & les Protestans demandoient instamment que toutes choses soient remises en l'état qu'elles étoient en 1618.

Sur le second, on a dit que les préparatifs qui se font en France pour la Campagne prochaine, comme il s'en fait en Baviere, ne peuvent être mal interpretez de part ni d'autre, tant que la Guerre durera: mais que le moien de les rendre inutiles c'est de hâter la conclusion de la Paix. 1646.

Sur le dernier, que ni les Plenipotentiaires de Suede ni nous ne serions pas éloignez d'entendre à une suspension d'armes dans l'Empire quand on en verra plus d'apparence, qu'il n'y a encore, à la conclusion du Traité. Nous dîmes même que s'il se trouvoit trop de longueur ou de difficulté pour en convenir avec tous les interessez, on la pourroit faire entre la France & ledit Duc, comme il a desiré ci-devant; sur quoi les conditions par nous proposées ne lui aiant pas semblé recevables, nous attendrons maintenant de savoir de lui par quel autre moien il juge qu'on puisse venir à un tel Traité, du consentement de la Couronne de Suede, & en sorte qu'elle n'en puisse recevoir aucun préjudice.

Ils témoignerent être bien satisfaits de cette derniere réponse & qu'ils en rendroient compte diligemment au Duc de Baviere. Mais pour ce qui touche la déclaration qu'ils nous avoient demandée de sa part, ils y insisterent derechef comme une juste reconnoissance des continuels offices que nous recevons de leur Maître, qui le rendent odieux à tout son Parti. Nous leur donnâmes parole d'appuier ouvertement ses intérêts quand l'affaire du Palatinat seroit mise sur le tapis, présupposans qu'il agira en sorte que le Comte de Trautmansdorff ne protestera plus, comme il fait publiquement, que jamais l'Alsace ne nous demeurera, & que nous verrons l'effet de la bonne volonté & puissance du Duc de Baviere. Enfin nous leur déclarâmes nettement que le rétablissement de la Paix en Allemagne, la conservation de la Dignité Electorale dans la Maison de Baviere, & l'acquisition de l'Alsace pour la France sont choses inseparables & qui ne se peuvent obtenir l'une sans l'autre.

Une des choses à quoi le Comte de Trautmansdorff s'est appliqué depuis qu'il est ici, a été de faire approuver par les Etats de l'Empire l'offre qu'il nous a faite touchant la satisfaction de la France comme suffisante & que même il n'étoit pas tant dû. Il n'a pas eu grande peine à leur insinuer cette pensée & à les obliger d'en parler ainsi dans leur Conseil lors qu'ils ont deliberé sur cet article, parce qu'ils sont tous affectionnez & attachez à l'Empereur. Nous avons essaié néanmoins de leur donner de meilleurs sentimens, & avons été tous trois çà & là chez les Députez des Electeurs, & envoié en même temps chez ceux des Princes pour leur représenter les raisons de notre prétention & détruire celles dont les Imperiaux se servent. Nous avons agi selon les personnes à qui nous avons parlé & selon les divers intérêts de leurs Maîtres, afin que quand ils viendront à resoudre l'affaire ils puissent opiner sur notre satisfaction le plus avantageusement que chacun l'osera faire, étant bien certain que les uns y sont tout à fait contraires par leurs intérêts & par leur propre inclination, que la plus grande part dépend de l'Empereur, & qu'il y en a tel ici qui a douze ou quinze procurations, en sorte que les Imperiaux auront toûjours la pluralité des voix.

Etats de l'Empire à Munster trouvent les prétentions de la France exorbitantes.

Nous exceptons de ce nombre Baviere &

1646. Excepté Baviere & Brandebourg.

Brandebourg, quoi qu'ils n'aient pas encore parlé ſi affirmativement qu'il ſeroit à deſirer. Mais les Ambaſſadeurs de Baviere nous ont ſoûtenu que leur avis a été que pour le bien de la Paix il falloit donner ſatisfaction à la France. Et quand nous leur avons demandé pourquoi ils n'ont pas dit poſitivement l'Alſace, ils ont répondu qu'il n'a été encore propoſé dans leur Aſſemblée que la queſtion s'il étoit dû quelque choſe à la France, & que lors qu'on viendra à délibérer en quoi conſiſte cette ſatisfaction, ils opineront en ſorte que nous en aurons ſujet de contentement.

Ceux de Brandebourg nous ont dit qu'ils ont parlé aſſez favorablement pour nous & qu'ils ſont diſpoſez de faire davantage, pourvû que cela ne faſſe point de conſéquence pour la Pomeranie.

Ceux de Trêves nous ont voulu faire connoître qu'ils n'ont pas été contraires, mais nous eſtimons que ſi le Sieur d'Anctonville n'eſt point parti on pourroit par lui & par quelque autre faire parler à l'Electeur, afin qu'on ſache ce qu'on peut eſperer de lui en cette rencontre; d'autant que ſes Députez ont dit que leur avis eſt tout conforme aux ordres qu'il leur a donnez. Nous leur avons repréſenté que l'intérêt de Philipsbourg ne les doit pas faire marcher avec retenuë, puis que l'on ne prétend que la garde & la protection de la Place, en laiſſant la proprieté & le revenu à l'Electeur, lequel nous avoit fait eſperer ci-devant quatre ou cinq voix outre la ſienne, & néanmoins nous n'en voions pas l'effet.

Dans le College des Princes il y a eu deux ou trois Députez des Proteſtans qui ont parlé aſſez bien. Nous n'oublions aucun moien pour les tenir en cette bonne diſpoſition & y ramener les autres; mais nous croions que dans l'Aſſemblée des Etats qui ſont à Munſter (compoſée, comme il eſt dit ci-deſſus, des partiſans d'Autriche,) c'eſt gagner beaucoup quand ils ne parlent pas ouvertement contre nous. Il eſt vrai auſſi que l'Empereur a grand intérêt de leur faire faire des déclarations favorables puis qu'il ne pourroit pas s'empêcher d'executer les reſolutions qui ſeroient priſes contre lui, & que celles qui nous ſont contraires ne nous obligent qu'autant qu'il plaira aux deux Couronnes, joint que nous en eſperons de meilleures & de plus favorables de l'Aſſemblée d'Oſnabrug.

Nous avons vû Monſieur Contarini ſeul, & après quelques plaintes de ces choſes paſſées, nous lui fimes connoître ce que nous avons à ſouhaiter de lui pour vivre après avec plus de confiance. Cela réuſſit comme nous le pouvions deſirer, & ledit Sieur Contarini témoignant d'être ſatisfait nous donna quelques avis qui nous peuvent ſervir. Nous eſperons que la ſuite de ſes actions répondra à la bonne eſperance que nous en avons conçuë.

Le ſoin que vous prenez de nous donner part des nouvelles nous oblige beaucoup. Nous avons vû avec grande joie, qu'en vain on s'efforce de jetter de la diſſenſion dans la France. On ne pouvoit tenir un meilleur chemin pour découvrir le deſſein du Duc de Parme & l'artifice dont ſon Miniſtre s'eſt ſervi, que celui qui a été tenu, & nous ne doutons point que ceux qui ont recours à de ſemblables pratiques ne ſe rebutent enfin quand ils verront que le reſpect qu'on porte à la Reine a fait que chacun a rendu compte exactement à Sa Majeſté de ce qu'on penſoit leur avoir dit en particulier. 1646.

Nous avons grand déplaiſir d'aprendre que les affaires du Roi d'Angleterre ſont en ſi mauvais état pour les divers intérêts que la France peut avoir en ſa conſervation. Mais il ſeroit à ſouhaiter qu'il nous pût au moins donner le temps de faire la Paix, avant que l'un des deux Partis ſoit ruiné, ou que nous ſoions obligez de nous déclarer contre le plus puiſſant. En achevant cette Depêche nous venons de recevoir nouvelle de Monſieur de la Barde, qu'il a été reſolu au College des Princes à Oſnabrug que l'on déliberera au premier jour ſur la ſatisfaction des Couronnes & enſuite ſur les autres points ſans faire relation ni correlation juſques à la fin, qui eſt une choſe que nous avons long temps diſputée, & en quoi les Plenipotentiaires de Suede n'appuioient pas nos inſtances avec aſſez de fermeté. Nous connoiſſons par-là qu'il eſt utile de ne pas diſſimuler avec eux. Ce que nous trouvons à redire en leur conduite eſt qu'ils ſe portent mieux à la raiſon quand ils voient qu'on n'eſt pas reſolu d'adherer à tout ce qu'ils veulent.

Nous vous ſupplions de nous conſerver l'honneur de vos bonnes graces, & de faire état que nous ſommes, &c.

REPONSE

Au Memoire de ſon

EMINENCE.

Du 23. Fevrier 1646.

Le Comte de Trautmansdorff de retour à Munſter ne traite point avec les François. Les Plenipotentiaires Suedois ne ſont pas piquez du voiage de St. Romain. Suſpenſion d'armes avec Baviere doit être conſentie par les Suedois. Peu d'aparence de réuſſir dans l'échange des Païs-Bas. Meſures à prendre contre le Duc de Lorraine.

NOus avons auſſi remarqué dans les Lettres de Monſieur de la Thuillerie qu'il parle fort certainement de la ſincerité de la Couronne de Suede à obſerver l'Alliance, & il nous l'a confirmé encore depuis peu par une autre Dépêche. Mais outre les entrevûes qu'on a découvertes des Secretaires de l'Ambaſſade, de l'Empereur & de Suede chez Pechernitz, nous voions que depuis le retour du Comte de Trautmansdorff en cette Ville, il ne traite non plus avec nous que s'il n'y étoit pas. Ses

Le Comte de Trautmansdorff de retour à Munſter ne traite point avec les François.

1646. Ses discours nous ont donné sujet de croire, quand nous l'avons vû, que pour ne s'avancer pas sans les Espagnols, il attend avec eux la Réponse de la Reine. Mais on dit aussi qu'il attend quelque resolution du côté de la Suede, & Monsieur Contarini même s'en est laissé entendre avec nous.

Nous sommes entierement de l'avis de Son Eminence que si les Suedois & les Hollandois parloient comme ils doivent aux ennemis & ne sortoient point des bonnes voies, nous aurions la Paix dans trois semaines à leur avantage & au nôtre. Nous supplions Son Eminence de croire que nous n'oublions rien pour les y obliger & que crainte de l'importuner nous ne lui mandons pas toutes les diligences que nous y apportons.

Les Plenipotentiaires Suedois ne sont pas piquez du voiage de St. Romain.

Nous esperons quelque bon effet du voiage du Sieur de Saint Romain & essaierons d'obvier aux inconveniens qui sont prudemment remarquez par Son Eminence, lui pouvant dire cependant que nous n'avons pas manqué de faire savoir à Monsieur Oxenstiern que nous l'avons consideré dans cet envoi & donné charge audit Sieur de Saint Romain de s'adresser particulierement à Monsieur son Pere, en sorte qu'il en témoigna de l'agrément à celui de nous qui est allé le dernier à Osnabrug; & Monsieur Salvius passa outre, expliquant ce voiage à un dessein que nous avions de connoître mieux l'état présent de la Cour de Suede, & les sentimens de ceux qui sont dans les affaires, tellement qu'ils ne regardent plus cette resolution que nous avons prise comme une chose qui les fâche.

Nous avons rendu compte de tout ce qui s'est passé en la derniere Négociation d'Osnabrug quand l'un de nous y a été & n'y pouvons rien ajoûter, sinon que Monsieur Salvius assûra avec serment qu'ils n'ont point encore eu ordre ou pouvoir de se contenter d'une des deux Pomeranies, avec Wismar ou Breme. Ce qui se rapporte à ce qui est dit ci-dessus que Trautmansdorff attend quelque resolution de ce côté-là.

Tandis que les armées de l'Empereur & de Suede ont été en présence dans la Boheme, nous aurions cru à propos de convenir d'une suspension d'armes de quelques mois, pour éviter qu'une bataille n'apportât un grand changement dans les affaires. Mais à présent qu'elles sont separées, nous estimons, selon le prudent avis de Son Eminence, qu'il est nécessaire de voir la Négociation un peu plus avancée, specialement en ce qui touche la satisfaction de la France. A la verité la suspension générale est sujette à moins d'inconveniens que celle qu'on pourroit faire en particulier avec le Duc de Baviere; mais au défaut de la générale, il est très-à propos de songer à l'autre, avant que l'armée du Roi passe le Rhin, & il n'y aura rien à craindre pourvû que cela se fasse du consentement des Suedois, comme nous voions que c'est l'intention de Son Eminence. Mais comme ce Prince n'a encore fait que des propositions vagues & qu'il est assez accoûtumé à négocier sans conclurre, nous croions que si les ordres que Son Eminence a donnez de fortifier l'armée d'Allemagne sont bien & heureusement executez, cela fera parler plus nettement le Duc de Baviere & obligera le Comte de Trautmansdorff de s'adresser enfin à nous aussi bien qu'aux Suedois, puisqu'on nous a souvent dit qu'on les consideroit plus que nous à cause qu'ils sont dans le cœur de l'Empire, & que nous sommes au delà du Rhin. 1646.

Suspension d'Armes avec Baviere doit être consentie par les Suedois.

Son Eminence a fort bien jugé que les Espagnols ne tarderoient pas à nous faire quelque proposition. Nous voions par-là que les avis qu'elle en a reçus viennent de très-bon lieu, & la Depêche portée par le Sieur Coiffier fait voir qu'ils n'ont pas été sans fondement.

Nous recevons avec grand sentiment d'obligation ceux qu'il plaît à Son Eminence nous donner des intentions du Roi d'Espagne, & des conseils qu'on lui donne pour la Paix, nous esperons d'en voir l'effet lors que la réponse de la Reine aura ouvert la Négociation.

Tous les partis proposez dans le Memoire sont si avantageux pour le Roi & les conditions de chacun d'iceux sont exprimées si distinctement, que nous n'avons qu'à y souscrire, & à nous en servir comme d'une Instruction très-exacte selon les occasions qui s'en presenteront. Nous dirons seulement que comme l'échange des Païs-Bas seroit préférable à tous les autres, nous n'avons rien vû jusques ici qui nous donne sujet de l'esperer.

Peu d'apparence de réussir dans l'échange des Païs-Bas.

Nous avons grand déplaisir d'apprendre que les affaires du Roi d'Angleterre sont en si mauvais état, pour les divers intérêts que la France peut avoir en sa conservation; mais il seroit à souhaiter qu'il pût donner le temps de faire la Paix, avant que l'un des deux Partis soit ruiné ou que nous soions obligez de nous déclarer contre le plus puissant.

Nous nous informerons soigneusement de ce qui concerne la conduite du Nonce Chigi avec les Ambassadeurs de Baviere. Ce n'est pas sans cause que les Espagnols désirent la mort de ce Prince qui ne tient pas compte d'eux, pourvû qu'il ait le sien. Mais il y a dequoi s'étonner de savoir que l'Empereur même le considere comme un ennemi, s'il faut croire ce que Noirmond en a dit des Espagnols, à un des Députez de Messieurs les Etats.

Nous ne manquerons pas de faire connoître aux Espagnols que nous savons le mauvais état de leurs affaires & en dirons les particularitez à Messieurs les Médiateurs; nous l'avons déja fait ci-devant, à present peut-être serons-nous obligez de le faire avec plus de civilité à cause de l'offre qu'ils ont faite à la Reine.

L'avis qu'on a donné à son Eminence d'une Neutralité entre les Espagnols & l'Electeur de Trêves vient de bon lieu. Les Députez dudit Electeur ne nous ont dit aucune condition nouvelle accordée, outre ce qui est porté par les anciens Traitez; que les Espagnols en faisoient au commencement quelque difficulté à cause que l'Electeur a retenu des troupes Françoises à son service; mais qu'enfin ils ont convenu que ladite Neutralité seroit observée de part & d'autre.

Mesures à prendre contre le Duc de Lorraine.

Nous avons consideré ce que son Eminence nous mande touchant le Duc Charles, & croions que pour prévenir le mal qu'il pourroit faire après la Paix, il faudra faire effort dans le Traité pour faire obliger l'Empereur & le Roi d'Espagne à ne l'assister directement ni indirectement.

Il est vrai qu'en cet état il ne laissera pas d'être capable de brouiller par le moien des

1646. troupes qu'il a ſur pied & des nouvelles levées qu'il y pourroit aiſément ajoûter. Mais comme il n'aura plus de retraite ni d'appui, cela ne ſeroit pas beaucoup à craindre, & en tout cas on pourra remedier à cet inconvenient & donner par même moien quelque contentement aux Imperiaux & Eſpagnols qui parleront ſans doute pour lui, en conſentant qu'après avoir deſarmé il envoie ſes Deputez à la Cour pour y être ouïs. Il nous ſembleroit bien avantageux d'en ſortir par là, puiſque la Négociation, qui auroit été remiſe à la Cour, dureroit autant qu'il plairoit à leurs Majeſtez, & qu'à toute extrémité on pourroit offrir audit Duc quelque recompenſe dans le Roiaume, à quoi la Comteſſe de Cantecroix auroit intérêt de le porter pour y faire ſucceder ſes enfans, qui ne pourroient jamais ſucceder à la Lorraine, quand même ledit Duc y pourroit aujourd'hui rentrer. C'eſt ce que nous en pouvons dire par avance en attendant que le Traité & la diſpoſition des affaires nous donne d'autres ouvertures.

Le Duc de Parme ne reconnoît gueres les obligations qu'il a à la France, de ſe rendre inſtrument de la paſſion de ceux qui veulent y jetter de la diviſion. On ne pouvoit pas tenir un meilleur chemin pour découvrir ſon deſſein & les artifices dont ſon Miniſtre s'eſt ſervi, que celui qui a été tenu. Et nous ne doutons point que ceux qui ont recours à de ſemblables pratiques, ne ſe rebuttent enfin quand ils verront que le reſpect qu'on porte à la Reine a fait que chacun a rendu exactement compte à ſa Majeſté de ce qu'on penſoit leur avoir dit en particulier.

Son Eminence ne pouvoit faire une action plus digne de ſon courage & de ſa généroſité ni plus convenable à la place qu'elle tient dans les affaires, que de contribuer comme elle fait à la puiſſante protection qu'on donne à Meſſieurs les Barberins. En quoi elle fait paroître que le ſouvenir des mauvais traitemens qu'elle en a reçus autrefois cede aux ſoins qu'elle a de l'intérêt public de la France.

Quant aux chimeres de Beaufort, nous croions bien que S. E. les a jugées plus dignes de riſée & de mépris que d'y faire aucune reflexion.

1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 17. Mars 1646.

Les Hollandois très-contents de la Réponſe faite par la Reine Mere. Mais les Médiateurs en murmurent fort. Les Etats de l'Empire à Oſnabrug ſe déclarent auſſi favorablement ſur la ſatisfaction de la France que ſur celle de la Suede. Le Prince de Tranſylvanie offre de rentrer en Guerre contre l'Empereur. Conference avec les Miniſtres de Baviere. La France prétend les 2 Alſaces, le Briſgau, le Suntgau, Philipsbourg, & la ligne de communication pour y aller. Les Eſpagnols cederoient plutôt la Franche Comté à la France que de lui voir garder l'Alſace.

MONSIEUR,

COmme nous étions aſſemblez pour faire la réponſe à vôtre Dépêche du deuxiéme de ce mois, nous avons reçû celle du 8. par le Courier que nous vous avions envoié, enſorte que le temps que nous avions deſtiné à vous écrire, a été emploié à déchiffrer les Lettres & Memoires, à voir & examiner les ordres que nous avons reçûs & à les executer auſſi-tôt. Nous avons commencé par les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats, auſquels nous avons donné entiere communication de tout ce que nous avons eu charge de dire aux Médiateurs & de traiter avec eux. Ils nous en ont témoigné grande ſatisfaction & n'ont rien oublié pour nous faire connoître les reſſentimens que leur Etat doit avoir du ſincere & obligeant procedé de la France, proteſtans en même temps qu'ils en uſeront de la ſorte envers vous. Ils ajoûterent qu'ils avoient encore depuis peu fait ſavoir aux Plenipotentiaires d'Eſpagne que c'eſt en vain qu'on propoſeroit

Les Hollandois très-contents de la réponſe faite par la Reine Mere.

1646. ſeroit quelque choſe à Meſſieurs les Etats, ſi l'on ne traite conjointement avec la France, & que ces deux intérêts ne peuvent jamais être ſeparez. Après cela ils approuverent & louërent la reſolution qu'on a priſe à la Cour & témoignerent qu'elle étoit tout-à-fait à leur gré.

Mais les Médiateurs en murmurent fort.

Nous n'avons pas trouvé Meſſieurs les Médiateurs en même humeur, lors que nous leur avons donné part de la réponſe de la Reine. Ils ont bien dit qu'ils ne manqueroient pas de la faire ſavoir aux Plenipotentiaires d'Eſpagne, & qu'ils reçoivent avec reſpect tout ce qui vient de la Cour. Mais dans toute la ſuite du diſcours il n'y a ſorte de pointilles & de contradictions, qu'ils n'aient apporté aux raiſons dont nous avons voulu ſoûtenir la reſolution de Sa Majeſté. Et d'autant qu'il n'eût pas été poſſible de les exprimer ſi bien qu'elles ſont dans les Lettres qui nous ont été écrites, nous jugeâmes à propos d'en faire la lecture. Ce fut pourtant ſans aucun fruit, car au lieu de répondre aux bonnes & puiſſantes raiſons qui y ſont contenuës, les Médiateurs continuerent à nous combattre ſur ce ſujet, diſant tantôt que cela étoit écrit élegamment, tantôt que c'étoit envoier l'éteuf ſans rien faire. Ce qui nous ſurprit extrémement, voiant, comme nous leur dîmes, qu'après avoir tant eſtimé l'offre du Roi d'Eſpagne ils faiſoient ſi peu de cas de la même choſe, quand elle eſt offerte par la Reine. Vû même que le Roi d'Eſpagne étant majeur & Maître abſolu de ſes Etats, peut mieux diſpoſer de ce qui eſt entre ſes mains que la Reine, qui eſt Tutrice d'un Roi mineur, ne peut ceder quelque partie des choſes dont elle eſt en poſſeſſion. Qu'enfin l'offre des Eſpagnols étoit quelque choſe ou rien; ſi ce n'eſt rien, elle ne méritoit pas qu'ils nous preſſaſſent de l'envoier par un Courier exprès, ni qu'on y fît fondement à la Cour; & ſi c'eſt quelque choſe, on ne doit pas moins eſtimer celle de la Reine qui eſt toute ſemblable. Ils ne répondirent pas préciſément à cela. Monſieur Contarini dit [ſeulement] qu'il ſeroit bien marri d'avoir porté les Eſpagnols (comme il y avoit travaillé) à s'ouvrir davantage ſur les moiens de la Paix, d'autant, diſoit-il, que quelque propoſition qu'ils euſſent faite à la Reine, elle auroit pû la rejetter par les mêmes raiſons que Sa Majeſté emploie pour n'accepter pas l'offre qu'ils lui ont faite, puis que la qualité de Mere du Roi & de Regente du Roiaume l'en auroit empêchée, & qu'ainſi il ſe trouveroit qu'il les auroit engagez à une avance qui n'auroit de rien ſervi. Nous nous ſervîmes de ce diſcours pour lui faire voir par ſon propre aveu qu'il n'a pas crû qu'on pût entrer en matiere ſur l'offre des Eſpagnols, puis qu'il a pris tant de ſoin de leur remontrer qu'il faloit parler plus clairement. Enſuite de quoi nous dîmes que s'ils l'avoient fait, nous avions aſſez de pouvoir de traiter avec eux ſans attendre de nouveaux ordres. Les Médiateurs voulurent encore ſonder ſi on ne ſe relâcheroit point de quelque choſe: Mais nous demeurâmes fermes & leur fîmes voir par les Lettres de S. A. Roiale, & de Monſieur le Prince, que c'étoit le ſentiment unanime de tout le Conſeil. Néanmoins pour ne paroître point ſi reſervez, nous leur dîmes que ſi les Eſpagnols prenoient reſolution de rendre le Roiaume de Navarre, qui eſt l'ancien patrimoine du Roi, on lui reſtituera telle partie des conquêtes qu'elle vaudra bien la Navarre, & que ce n'eſt pas s'éloigner de la Paix, pour ravoir un Roiaume qui appartient de droit à Sa Majeſté d'en offrir récompenſe en choſes qu'elle a conquiſes par une juſte Guerre. Ce parti ne fit pas plus impreſſion ſur leur eſprit que de laiſſer les choſes en l'état où elles ſont à préſent, & après avoir conteſté quelque temps nous nous ſeparâmes peu ſatisfaits les uns des autres, mais toûjours avec la civilité requiſe. 1646.

Les Etats de l'Empire à Oſnabrug ſe déclarent auſſi favorablement ſur la ſatisfaction de la France que ſur celle de la Suede.

On delibere ici & à Oſnabrug ſur les principaux points de notre Replique. Celui de la ſatisfaction eſt ſi important, qu'il mérite qu'on en prenne ſoin. Déja les ſuffrages des Etats d'Oſnabrug nous ſont favorables, au moins ils ont reſolu la même choſe pour les intérêts de la France, que pour ceux de la Couronne de Suede; qui eſt tout ce que nous en pouvons raiſonnablement attendre après les ombrages qu'on avoit donnez aux Proteſtans de notre établiſſement en Allemagne. En quoi nous nous ſommes apperçus que les moiens, dont nous nous ſommes ſervis pour nous concilier les principaux d'entr'eux, n'ont pas été inutiles, & que les Ambaſſadeurs de Suede auſſi ſe ſont bien conduits en cette occaſion.

Le Prince de Tranſylvanie offre de rentrer en Guerre contre l'Empereur.

Il eſt arrivé ici un Courier du Prince de Tranſylvanie qui donne beaucoup de jalouſie aux Imperiaux. Monſieur Salvius doit venir en cette ville la ſemaine prochaine pour conferer avec nous ſur l'envoi de ce Courier, & ſur d'autres affaires. Ce qui nous paroît juſques à cette heure eſt, que le Prince de Tranſylvanie, en donnant des eſperances de rentrer en Guerre, cherche à ſe faire paier de ce qu'il prétend lui être dû. Nous eſſaierons, ſans engager le Roi, de tenir les choſes en état que nous puiſſions toûjours donner cette crainte à nos Parties, & laiſſer une porte ouverte pour traiter de nouveau avec ce Prince, s'il étoit jugé qu'on le dût faire.

Nous avons vû ici Meſſieurs de Traci & d'Avaugour, que nous avons informez de tout ce que nous avons jugé néceſſaire pour le ſervice du Roi, où ils vont travailler l'un & l'autre ſuivant les ordres qui leur ont été donnez.

Conference avec les Miniſtres de Baviere.

L'un de nous a viſité cette ſemaine les Députez de Baviere, pour découvrir quels ſont leurs ſentimens ſur la ſatisfaction que le Roi prétend en Allemagne, & pour ſavoir au vrai juſques où ils entendent être obligez de la procurer. Ce n'eſt pas que nous ſoions en doute qu'ils marchent de bon pied, & qu'ils ne faſſent tous les offices qui ſont en leur pouvoir pour la faire obtenir à Sa Majeſté telle que nous la deſirons, mais comme nous nous ſommes apperçus que les aſſiſtances mutuelles que nous nous ſommes faites ne produiſent pas un même effet, & que les affaires du Roi ne s'avancent pas à l'égal de celles de leur Maître, tant à cauſe que ledit Duc de Baviere n'eſt pas ſi puiſſant ni ſi conſiderable dans ſon parti que Sa Majeſté l'eſt dans le ſien, & par conſéquent ne peut pas donner un ſi grand branle aux reſolutions qui doivent être priſes, que parce qu'il ſe rencontre beaucoup plus de difficultez & de differentes oppoſitions à nos demandes qu'aux prétentions dudit Duc, dont l'une, qui eſt ſon rembourſement de treize millions, eſt fondée ſur une bonne Tranſaction faite avec l'Empereur & les Princes de ſa Maiſon, & l'autre, qui eſt l'Electorat, ſur les conceſſions de Sa Majeſté Imperiale autoriſées par les reſolutions des Etats de l'Empire, au lieu que la retention de l'Alſace n'eſt

1646. n'eſt fondée que ſur le droit des armes, ſur le bon état où ſont les affaires du Roi, & ſur la néceſſité que chacun a de la Paix, que nous déclarons ne pouvoir être faite ſans cela. Nous avons eſtimé à propos de nous éclaircir de nouveau avec eux, & de voir quel effet aſſûré nous pouvons nous promettre des paroles qu'ils nous ont ci-devant données. Déja un autre de nous leur avoit dit dans une Conference précedente, qu'ils ne devoient pas s'attendre que la Paix dût jamais être faite dans l'Empire, ni l'Electorat demeurer dans la Maiſon de Baviere, ſans que l'Alſace demeurât au Roi, & que ces trois choſes étoient deſormais inſéparables. Nous leur avons fait encore cette derniere fois la même déclaration, & pour mieux connoître leur intention là-deſſus, on leur a demandé ſi depuis les promeſſes reciproques que nous nous ſommes ci-devant faites ils n'avoient pas reçu quelque ordre de leur Maître qui les autoriſât: Qu'autrement il ne ſeroit pas juſte que nous travaillaſſions de notre côté ſincerement & effectivement à leur faire obtenir ce qu'ils deſirent, & que nous ne viſſions point d'effet de ce qui nous a été promis de leur part. Ils répondirent qu'il ne tenoit pas à eux que nous n'euſſions contentement: Qu'on pouvoit ſavoir de quelle façon ils avoient opiné lors qu'on avoit deliberé de cette affaire: Qu'ils avoient prononcé hardiment (ce qui eſt très-veritable,) que pour avoir la Paix, il faloit donner ſatisfaction au Roi, mais qu'il leur fâchoit extrémement d'être ſeuls de cet avis: qu'on les croioit tellement dans les intérêts de Sa Majeſté ſur ce fait, qu'auſſi-tôt qu'ils ouvrirent la bouche, chacun les conſideroit comme Parties intereſſées, ce qui rendoit leur Maître odieux de tous côtez: Que notre plus grand mal venoit des Proteſtans & de nos Alliez, voulans deſigner les Suedois, qui certainement ne deſirent pas que nous nous établiſſions en Allemagne, jugeant très-bien que ſi le Roi devenoit Prince de l'Empire par la poſſeſſion de l'Alſace, dans les premieres conteſtations qui naîtroient ci-après entre les Catholiques & les Proteſtans, Sa Majeſté ſeroit obligée, par ſa Religion, d'être du parti des premiers & de ſe déclarer contre ceux, qu'elle a protegés juſques à préſent. Et ſur ce qui leur fut repréſenté que cette raiſon devoit obliger les Catholiques de nous favoriſer, ils repliquerent, que d'autres intérêts & dépendances empêchoient la plûpart deſdits Catholiques de nous être favorables: Que pour eux ils demeureroient conſtans dans l'execution de leurs promeſſes, & que pourvû que nous puiſſions nous aſsûrer des Suedois, & des Proteſtans, les autres ſeroient contraints de ſuivre & de conſentir enfin, (quoi que par force) à ce que nous ſouhaitons; mais qu'il nous falloit travailler à cela, & que certainement l'affaire paſſeroit par où voudroient les Suedois & les Proteſtans, s'ils nous étoient favorables, & qu'ils agiſſent comme il faut: Qu'il y en avoit même quelques-uns d'entr'eux, qui leur avoient donné parole de ſuivre leurs avis, mais qui ne l'avoient pas fait: Qu'en un mot, les Imperiaux, les Eſpagnols, les Suedois, les Etats Catholiques & les Proteſtans nous étoient tous contraires, & qu'ils ne ſavoient que faire pour ſurmonter tant de differens obſtacles: Qu'à la verité ce qui donne plus de peine & de jalouſie eſt la ſituation de l'Alſace, qui met au pouvoir de la France, les moiens de troubler & envahir l'Empire toutes les fois qu'elle voudra: Que ſi nous voulions prendre la ſatisfaction du Roi en quelqu'autre endroit, il ne s'y rencontreroit pas peut-être tant de difficulté, & qu'en effet leur Maître s'étoit bien obligé à faire obtenir au Roi ſa ſatisfaction, mais non pas poſitivement à lui faire avoir l'Alſace. Il leur fut fortement ſoûtenu qu'il n'étoit pas temps de revoquer en doute les choſes promiſes, ni d'y apporter de nouvelles interpretations: Que lors que nous nous étions engagez les uns aux autres de nous entr'aider, il avoit été expreſſement convenu, que Monſieur le Duc de Baviere feroit avoir à ſa Majeſté la ſatisfaction qui avoit été déclarée à ſes Miniſtres, auſquels on avoit dit formellement qu'elle prétend retenir les deux Alſaces, le Briſgau, le Suntgau, Philipsbourg, & la ligne de communication pour y aller. Ils dirent diverſes fois qu'ils ne voioient point de moien d'obtenir tout cela, & qu'ils ſavoient ce que leur Maître pouvoit faire. Il fut répondu qu'il avoit ſouvent fait offrir en France & ici de ſe déclarer contre tous ceux qui ne voudroient pas la Paix, laquelle ne pouvant être faite tandis qu'on prétendroit la reſtitution de l'Alſace, il étoit obligé de joindre ſes armes contre ceux qui ont cette prétention, au moins s'il deſire que Sa Majeſté demeure dans l'obligation de conſerver l'Electorat dans ſa Maiſon. Ils repliquerent, que les Eſpagnols étoient ceux qui y apportoient le plus d'oppoſition, & que pour cet effet ils s'étoient depuis peu unis étroitement avec Trautmansdorff, & qu'ils ſembloient diſpoſez à ſe charger eux-mêmes de la ſatisfaction que le Roi prétend dans l'Empire plutôt que de conſentir à l'alienation de l'Alſace. Ce diſcours qu'ils accompagnerent de quelques autres circonſtances nous a confirmé deux choſes, que nous avions appriſes déja d'ailleurs. L'une, que les Eſpagnols & les Imperiaux ont envie de traiter avec nous des deux ſatisfactions à la fois, eſperans que cela nous obligera de nous relâcher d'un côté, en trouvant le compte du Roi de l'autre, ou que toutes les demandes que nous faiſons étant jointes enſemble, & paroiſſans par ce moien plus grandes donneront auſſi plus de jalouſie. L'autre, que les Eſpagnols aimeront mieux donner au Roi la Franche Comté, qui releve de l'Empire, pour la ſatisfaction que nous y prétendons, que de laiſſer perdre l'Alſace à la Maiſon d'Autriche. A la verité les raiſons qu'ils ont eu de prendre cette reſolution, ſi elle eſt veritable, ſont très-grandes, mais ce ſont les mêmes qui doivent affermir Sa Majeſté à ne quitter pas un Païs qui lui donne de ſi grands avantages & que ſes Ennemis ont tant de regret de perdre, puis qu'ils ne ſont pas en état de le lui ôter par les armes. L'on ne manqua pas auſſi, comme on l'a fait en pluſieurs autres rencontres, de témoigner adroitement le peu de compte que l'on fait de la Franche Comté, afin qu'on perde l'opinion qu'on pourroit avoir priſe, que ce ſoit une ſuffiſante récompenſe pour retirer l'Alſace. Mais enfin la concluſion de cette Conference ne fut pas toute telle qu'on eût ſouhaité, puiſque leſdits Deputez, en promettant la continuation de leurs offices pour faire réuſſir les intentions du Roi, exagererent toûjours les raiſons qui ne permettent pas à leur Maître de continuer la Guerre en faveur de la France contre tant d'ennemis, pour lui faire avoir

1646.

La France prétend les 2. Alſaces, le Briſgau, le Suntgau, Philipsbourg, & la ligne de communication pour y aller.

Les Eſpagnols cederoient plutôt la Franche-Comté à la France que de lui voir garder l'Alſace.

1646. avoir l'Alsace plutôt qu'une autre Province. Il parut même qu'ils feroient à présent difficulté de s'y obliger par écrit, voians qu'ils rencontrent plus de facilité pour les interêts dudit Duc de Baviere que nous n'en trouvons pour ceux du Roi, car ils croient que les deux Parties sont d'accord en cela contre nous, & que pour eux ils n'ont à craindre que les Suedois & les Protestans. Encore disent-ils que ceux-ci leur ont fait entendre qu'ils favoriseroient leur Maître dans sa prétention, pourvû qu'il voulût abandonner celle de la France. On n'a pas manqué de leur répondre, qu'on se servoit du même artifice auprès de nous, & que diverses fois les Protestans nous avoient fait dire, qu'ils agiroient plus ouvertement en notre faveur, si nous voulions abandonner les intérêts du Duc de Baviere. Nous esperons que quand les Deputez sauront que les Etats d'Osnabrug auront pris la resolution que nous pouvons souhaiter, & qu'ils verront agir les Suedois de bonne sorte, suivant la promesse qu'ils en ont faite depuis peu, ils pourront devenir plus hardis. Car on a remarqué dans leur procedé plus d'apprehension & de timidité que de mauvaise volonté, outre qu'ils ont toûjours ajoûté que l'Alsace demeureroit au Roi pourvû que les Suedois & les Protestans ne s'y opposent pas. Leur irresolution nous a fait encore juger que leur Maître n'a pas une entiere confiance en eux pour les choses qu'ils veulent traiter avec la France. Car étant tombez sur le discours de la Campagne, & lesdits Deputez aiant demandé s'il se faudroit encore battre, leur Maître desirant avec tant de passion l'amitié de leurs Majestez & faisant tant de choses pour leur service, lors qu'on les a pressez de faire quelque proposition pour un Traité particulier, puis qu'ils avoient refusé celles qui leur avoient été presentées, ils sont demeurez sur la retenuë, & n'ont opiné que sur la suspension générale. Néanmoins lors qu'on leur a fait connoître l'avantage que recevroit le Duc de Baviere s'il lui étoit permis de demeurer en neutralité avec une armée considerable, & d'attendre en une si bonne posture le succès de cette Négociation, sans être exposé aux perils de la Guerre, ils y ont fait grande reflexion, & ont promis d'en écrire derechef à leur Maître, en lui rendant compte de tout le discours que l'on venoit d'avoir avec eux. Nous sommes, &c.

1646.

MEMOIRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monsieur le Cardinal

MAZARIN.

Du 17. Mars 1646.

Les Etats de Munster, excepté les Deputez d'Autriche, de Bourgogne, & de l'Archiduc, opinent qu'il est dû une satisfaction à la France. Les Etats d'Osnabrug tout de même. Les Espagnols choquez de la réponse de la Reine Mere.

NOus n'avons pas eu du temps pour répondre au Memoire de Son Eminence depuis que nous l'avons reçû aiant été si fort occupez, non seulement aux choses contenuës dans une Depêche dont le Duplicata sera ici joint; mais encore à nous garentir de la surprise que les Imperiaux nous avoient faite de faire deliberer de la satisfaction de la France, dans le Conseil des Etats de l'Empire qui sont en cette ville, lors qu'on y pensoit le moins, mais nous avons été si heureux, (encore que l'Assemblée de ce lieu ne nous soit point favorable, & que le Comte de Trautmansdorff crût avoir gagné toutes les voix) qu'il se trouve néanmoins que hors les Deputez d'Autriche, ceux de Bourgogne & de l'Archiduc Leopold, tout le reste s'est opposé à la conclusion que ledit Deputé d'Autriche en qualité de Directeur vouloit faire passer contre nous, qu'il n'étoit point dû de satisfaction à la France. Nous en écrirons plus particulierement le détail par le premier Ordinaire. Et cependant nous croions que Son Eminence sera bien aise de voir le point le plus important de notre Négociation en si bon état, puis que d'ailleurs l'Assemblée d'Osnabrug en a parlé encore plus avantageusement, comme il est porté par notre Depêche commune. Nous ne savons pas si le Comte de Trautmansdorff, qui ne manquera pas en cette occasion de remuër ciel & terre, auroit assez de credit pour y faire apporter du changement. De nôtre côté, nous ne nous endormirons pas pour nous en défendre.

Les Etats de Munster, excepte les Deputez d'Autriche, de Bourgogne, & de l'Archiduc, opinent qu'il est dû une satisfaction à la France.

Les Etats d'Osnabrug tout de même.

Les Médiateurs viennent présentement de nous voir, pour nous dire, qu'aiant fait entendre la réponse de la Reine à Peñaranda & à ses

Les Espagnols choquez de la réponse de la Reine Mere.

1646. à ſes Collegues, il a fait pluſieurs plaintes que nous n'avons pas trouvé bien fondées, & ont dit pour concluſion qu'ils verroient ce qu'ils ont à faire. La plainte ſur laquelle ils ont le plus appuié eſt, qu'il prétendoit pouvoir juſtifier, par une Lettre de Monſieur le Nonce Bagni, que c'eſt du côté de la France qu'on a deſiré que le Roi leur Maître fît l'offre qu'il a faite, ledit Nonce aiant mandé à celui qui eſt à Madrid, que les Principaux Miniſtres d'Etat lui avoient fait connoître, que ſi le Roi d'Eſpagne faiſoit une pareille avance, il y ſeroit répondu avec grande générosité. Nous avons crû en devoir avertir particuliérement V. E. d'autant que les Eſpagnols ont témoigné comme par menace, que le Roi d'Eſpagne envoieroit au Pape ladite Lettre de Monſieur Bagni, & qu'il faudra ſavoir s'il l'a écrite avec charge, ou de ſon propre mouvement; puis que le Roi aiant ſuivi la voie qu'on lui avoit montrée, cela n'a pas eu l'effet qu'on lui avoit fait entendre. Nous avons reparti que nous ne ſavions rien de cette Lettre; mais que quand elle auroit été écrite, nous ne penſions pas que Monſieur le Nonce Bagni eût entendu parler d'un ſimple compliment, comme a été celui du Roi d'Eſpagne; mais de quelque propoſition réelle & importante; joint que de quelque façon qu'ils le vouluſſent interpreter, nous ne voïions pas qu'il y eût ſujet de plainte ſi la France a fait la premiere recherche, puis qu'encore outre cela la Reine a rendu la même civilité que l'on a deferée à ſa Majeſté.

REPONSE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

Aux Memoires de ſon

EMINENCE,

des 3. 7. & 10. Mars 1646.

A Munſter le 17. Mars 1646.

On ne ſe relâchera ſur Philipsbourg qu'à l'extremité. Hollandois contraires à l'échange des Païs-Bas. La Province de Hollande contraire au Prince d'Orange. Caractere de Friquet & de Noirmond. Deux cens mille Ecus remis à Peñaranda pour diſtribuer dans l'Aſſemblée de Munſter. Il ne faut pas rendre la Lorraine au Duc Charles. 1646.

SOn Eminence aura vû par nos dernieres Depêches ce que nous pouvons dire touchant les Suedois & les Bavarois, ceux-là aians repris le bon chemin avec nous & ceux ci continuans d'agir ici pour la ſatisfaction de la France. Ils nous ont même averti depuis trois jours que le Miniſtre, que leur Maître avoit envoié à l'Empereur, étoit de retour, & que ſon voiage avoit produit un ordre à Trautmansdorff d'avancer l'affaire, & qu'il l'avoit viſité depuis peu pour en preſſer l'execution, dont nous verrions bien-tôt des preuves par quelque propoſition qui nous ſeroit faite de ſa part. Ils ont ajoûté qu'ils prévoient de grandes difficultez pour l'Alſace, & qu'on pourroit plutôt ſe reſoudre à nous donner recompenſe ailleurs. Mais comme ils nous ont trouvez fermes à ne nous departir pas de l'Alſace, ils ont répondu qu'on ne pouvoit pas faire les choſes tout d'un coup.

On ne ſe relâchera ſur Philipsbourg qu'à l'extremité.

Pour ce qui eſt de Philipsbourg nous uſerons du pouvoir qui nous eſt donné, comme on le peut ſouhaiter, pouvans bien aſſûrer ſon Eminence qu'il ne ſera pas reconnu, au moins de notre part, que l'on ait intention de s'en relâcher, lors qu'il ſera poſſible de le conſerver. Ce n'eſt pas que déja les Miniſtres de Baviere & les Imperiaux mêmes ne ſe ſoient moquez de notre fermeté ſur ce ſujet, diſans qu'ils ſavoient de bon lieu que nous n'avions point ordre d'y inſiſter. Et la prévoiance, dont ſon Eminence a uſé, de n'en communiquer la reſolution qu'à peu de perſonnes, a été très-néceſſaire, d'autant que nous voions que la plûpart des choſes ſont ſûes, & qu'en effet on nous tient à Munſter les ſeuls auteurs des difficultez, ce qui eſt cauſe que nous ne tirons pas tout le fruit que nous pourrions eſperer de la conduite que nous tenons. Les Médiateurs ne feignant point de nous dire de fois à autre que l'on n'eſt pas de notre avis à la Cour.

Nous n'avons pas manqué, pour adoucir nos demandes dans l'Empire, de faire connoître l'aſſiſtance que l'Empereur ſe pouvoit promettre des forces du Roi contre le Turc quand la Paix ſeroit faite.

Nous ſommes fort aiſes de voir ſon Eminence en diſpoſition de faire contenter Madame la Landgrave. Mais à la verité ſes Députez qui ſont ici ne reçoivent pas la reſolution qui a été priſe pour une ſatisfaction proportionnée au beſoin qu'elle en a. S'il plaiſoit à ſon Eminence de faire augmenter le ſecours, nous eſtimons que la dépenſe y ſeroit bien emploiée.

Nous avons mandé ci-devant ce que nous trouvons à deſirer dans l'affection que l'Electeur de Trêves doit à la France. Quand nous aurons nouvelles de l'arrivée de Monſieur d'Antonville auprès de lui nous lui en ferons ſavoir nos ſentimens.

Nous prendrons occaſion d'agir avec Monſieur le Nonce, ſuivant ce qui nous eſt mandé; mais nous ne ſavons pas ſi ſon Eminence ne trouveroit point à propos de ménager la maniere de nous expliquer, de crainte que cela ne vînt à changer les declarations que ledit Nonce a ſouvent faites, que le

1646. le Pape ne prend aucun intérêt temporel en cette Négociation.

Hollandois contraires à l'échange des Païs-Bas.

Nous croions que ſon Eminence ne trouvera pas mauvais que nous differions d'executer ce qui nous a été ordonné touchant le mariage ou l'échange juſques à ce que nous aions reçu de ſes nouvelles, après qu'il aura été informé par Monſieur d'Eſtrades de l'état où il a laiſſé les Provinces-Unies. Nous apprenons par les Lettres de Monſieur Braſſet, par Monſieur de Ripperda & autres, qu'il y a encore de grandes confuſions & defiances dans le Païs. Ce qui nous met en peine eſt, que Monſieur le Prince d'Orange en a parlé en l'Aſſemblée des Etats comme d'une choſe arrêtée entre la France & l'Eſpagne, & qui devoit être executée dans trois ſemaines, & que nous avons été obligez d'aſsûrer les Deputez qui ſont ici, que jamais il ne nous en avoit été rien propoſé de la part des Eſpagnols. Ce qui eſt très-veritable, & il a été très-néceſſaire de le leur dire. Cela leur fait croire ou que le diſcours de Monſieur le Prince d'Orange a été artificieux, ou que nous ne leur parlons pas ſincerement.

Nous ſupplions ſon Eminence de nous preſcrire comme nous avons à accorder ces deux contrarietez. Il nous ſemble que le meilleur moien eſt d'avouër la verité, & que ſi Monſieur le Prince d'Orange l'a propoſée aux Provinces de la part de la Reine, l'on pourroit dire que ſur de ſimples diſcours qui en avoient été faits en l'air, la ſincerité qu'on garde avec les Alliez avoit obligé de leur en demander leur avis, avant même que la choſe eût été propoſée. En quoi on pourroit leur faire connoître avec le temps qu'ils ont plus de ſujet d'être obligez à la France que d'en prendre jalouſie. Mais nous ne devons pas celer à ſon Eminence qu'il eſt extrémement néceſſaire de ramener les eſprits de ces peuples pour les porter à mettre cette année une armée en Campagne. Pourvû qu'on gagne ce point, qui eſt le plus preſſant, on pourra avec loiſir effacer les impreſſions qu'ils ont pû avoir priſes, & on tirera quelque avantage d'avoir reconnu leurs ſentimens ſur cette affaire, & de les avoir accoûtumez à en ouïr parler en cas que ci-après les ennemis ſe portaſſent au Mariage & à l'échange. Nous connoiſſons bien que c'eſt un grand avantage d'avoir ſur cela le Prince d'Orange favorable. Mais comme ſon Eminence ſait que la Province de Hollande eſt entierement contraire audit Prince, elle aura ſans doute appris que le bruit & le ſoupçon s'eſt augmenté par l'opinion que l'on a euë que la France traitoit ce mariage de concert avec lui.

La Province de Hollande contraire au Prince d'Orange.

Il eſt certain que Monſieur Contarini a parlé du mariage aux Eſpagnols, comme il avoit fait avec nous, & qu'il a ajoûté qu'on pourroit bien marier le Roi d'Eſpagne, ſurquoi Peñaranda eſt demeuré fort froid & fort reſervé. Et ainſi nous voions que la paſſion qu'il a pour la Paix lui fait avancer beaucoup de choſes ſans fondement pour découvrir l'intention des uns & des autres.

Caractere de Friquet & de Noirmond.

Friquet eſt en cette Ville avec le même deſſein que Noirmond. Nous veillons à leurs actions, autant qu'il nous eſt poſſible; & ſur ce que nous avons fait connoître aux Députez de Meſſieurs les Etats que nous ſavions la frequentation qu'ils avoient avec eux, ils nous ont voulu faire croire qu'ils en ſont importunez, & nous ont avoué qu'ils venoient familierement ſe mettre à table ſous prétexte de manger de la viande. Cela néanmoins ne nous donne pas tant de peine que les grandes ſommes d'argent qui ont été remiſes à Peñaranda pour diſtribuer dans cette Aſſemblée. Nous ne manquons pas de notre part à uſer du fonds qui nous a été envoié, mais toute notre crainte eſt que les chevaux n'emportent le Caroſſe, ne ſe parlant pas moins que de deux cens mille écus qui ſont ici entre les mains dudit Peñaranda. 1646.

Deux cens mille Ecus remis à Peñaranda pour diſtribuer dans l'Aſſemblée de Munſter.

Nous croions très-utile d'écarter Monſieur de Lorraine pour donner jalouſie de lui aux ennemis & voir ce que le temps produira. Si on pouvoit l'engager à ſe rendre maître d'une Province de Flandres & lui promettre de l'y conſerver, ce ſeroit une bonne Négociation, mais lui rendre ſon Païs pour le faire changer de parti, nous croions la recompenſe infiniment audeſſus du ſervice incertain qu'on pourroit recevoir de lui & de toutes ſes troupes. Une des principales raiſons qui nous a obligé en dernier lieu de tenir ferme à exclurre le Duc Charles de ce Traité, & n'accorder point les Paſſeports qui nous ont été demandez, de la part des Imperiaux, avec très-grande inſtance, pour les Deputez qu'il voudroit envoier ici, a été pour le réduire à rechercher en France un Traité particulier ſe voiant exclus du général, & à ſe mettre entierement à la diſcretion du Roi pour obtenir telle recompenſe qu'il plaira à ſa Majeſté de lui donner pour la Lorraine.

Il ne faut pas rendre la Lorraine au Duc Charles.

Nous ne pouvons exprimer à ſon Eminence la joie que nous avons eu du choix que la Reine a fait de ſa perſonne pour être Surintendant de l'éducation du Roi, outre que nous ſommes obligez de nous en rejoüir comme ſes très-humbles ſerviteurs, auſquels elle donne en cette Négociation de nouvelles preuves de l'honneur de ſa bienveillance. Nous pouvons dire ſans flatterie que nous en retirerons ici de l'avantage vers les Alliez, en leur faiſant connoître qu'inſpirant au Roi les mêmes maximes qui font ſi glorieuſement proſperer les affaires communes, eux & nous en recevrons de très-utiles effets. Nous remercions ſon Eminence de la part qu'il lui a plû de nous en donner, & des bons offices qu'elle nous promet auprès de leurs Majeſtez, étant bien marris que pas un de nous ne ſe trouve en âge de ſe prevaloir de ceux qu'il auroit agreable de nous rendre auprès de notre jeune Maître.

1646.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 17. Mars 1646.

On eſt content de la Cour de Suede. Mauvais effets que la propoſition des Eſpagnols a produit auprès des Alliez de la France. On augmentera le ſubſide aux Hollandois, afin de les porter à ſe mettre en Campagne. On les ſoupçonne de ſonger à un accommodement particulier. Il n'eſt plus queſtion de la Trêve dans l'Empire. Ce n'eſt pas par haine, mais par temperament, que Contarini a quelquefois parlé fortement contre la France. L'Armée de France veut s'établir au delà du Rhin. On blâme les Plenipotentiaires d'avoir vû Belletia. La France toûjours mécontente de Me. de Savoye. La Ville de Strasbourg craint qu'on ne cede l'Alſace à la France. On donne au Cardinal d'Eſte la protection des affaires de France à Rome. Le Duc de Parme s'offre d'accommoder l'affaire des Barberins.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

VOtre Lettre du 4. de ce mois reçûë le 14. nous a donné une ample information de pluſieurs choſes qui étoient venues à votre connoiſſance depuis que vous nous avez écrit, & Sa Majeſté, ſelon ſa coûtume, s'eſt donné le loiſir de l'écouter lire, qui m'a commandé de vous faire ſavoir, qu'elle eſt toûjours égale à elle-même, pleine d'eſtime pour vous, & qu'elle a tant de confiance en vos perſonnes, qu'il n'y a rien dont elle ne veuille vous faire part, & que tout ce qui pourra avancer l'œuvre de la Paix, & vous autoriſer dans l'Aſſemblée, vous ſera toûjours ponctuellement envoié. Elle eſpere que par le retour de Monſieur de Saint Romain vous aurez la confirmation de ce qui vous a été mandé par Monſieur de la Thuillerie, & que les Miniſtres de Suede, qui ſont en Allemagne, obſerveront fidellement les ordres qui leur ſeront envoiez, & feront de bonne foi ce qu'ils vous auront promis. Il faudroit que cette Reine fût au dernier point diſſimulée, & que le Chancelier fût peu jaloux de ſa reputation, ſi après tant de promeſſes ſolemnelles, accompagnées de tant de raiſons ſolides, dont ils font parade, ils venoient à contrevenir aux engagemens qu'ils ont avec nous, qui demeurons perſuadez de leur bonne foi par celle que nous leur voulons garder. L'ordre que cette Majeſté envoie à ſon Miniſtre, qui reſide à Munſter, d'avoir peu de communication avec les Eſpagnols, donnera à entendre à ceux-ci qu'il n'y a rien à eſperer pour eux en ſa Cour, & Roſenhan, pour s'y conſerver plus de confiance, en aura moins avec nos Parties. Ainſi la plainte qui a été faite de la familiarité qui étoit entr'eux aura produit un bon effet.

1646.

On eſt content de la Cour de Suede.

Il n'en eſt pas de même de la propoſition qui vous a été faite par les Eſpagnols, s'ils ſe ſont propoſez l'avancement de la Paix, puis qu'elle a donné tant de jalouſie aux Alliez, qu'il faudra bien du temps pour regagner envers eux une parfaite confiance. Et il a paru bien clairement que les Médiateurs ont été deçus par les autres, & la mauvaiſe foi de ceux-ci, qui dans le même temps ont donné pour conclu le mariage du Roi & de l'Infante, en ont expoſé les conditions, & tout d'un temps en ont propoſé d'un accommodement avec les Etats, qui ont failli à demeurer perſuadez que la franchiſe avec laquelle vous leur avez parlé étoit l'effet d'un extraordinaire artifice, & l'arrivée de Monſieur d'Eſtrades en Hollande, en cette conjoncture, avoit encore contribué à faire réuſſir celui de l'Ennemi, comme s'il ne s'y étoit acheminé, que pour leur en faire quelque ouverture, que les Eſprits malicieux ont bien oſé avancer avoir été faite de longue main au Prince d'Orange: mais s'en étant expliqué en pleine Aſſemblée, il a fait ceſſer la mauvaiſe opinion qu'on avoit de lui, & fait connoître que l'on avoit tort de blâmer notre conduite. Et enſuite il a été reſolu que vous ſeriez remerciez de la confidence, dont vous traitez leurs Miniſtres & que cela ſera accompagné de tous les témoignages de reſpect que vous devez attendre de ces Meſſieurs.

Mauvais effets que la propoſition des Eſpagnols a produit auprès des Alliez de la France.

L'avis que vous avez pénétré qu'ils ne mettroient point en Campagne, n'étoit que trop véritable. C'étoit une penſée aſſez établie parmi eux; mais la communication que nous avons donné au Prince d'Orange, de ce que nous avions reſolu d'entreprendre & la diſpoſition en laquelle nous ſommes non ſeulement de les aſſiſter du ſubſide ordinaire, mais de l'augmenter, pourvû qu'ils s'obligent, comme les années paſſées, les fera ſans doute changer de reſolution, & prendre celle de profiter de la foibleſſe de l'Ennemi, & de la puiſſante diverſion que nos forces leur feront. J'eſpere que par une apoſtille je tâcherai de confirmer ce que je vous laiſſe concevoir, & que Monſieur d'Eſtrades ſera arrivé avant que j'aye achevé d'écrire; puis que dès le treize de ce mois il avoit heureuſement ſurgi au Port de Bologne. Pour lever, tant à Meſ-

On augmentera le ſubſide aux Hollandois, afin de les porter à ſe mettre en Campagne.

1646. à Meſſieurs les Etats qu'à Monſieur le Prince d'Orange, la mauvaiſe impreſſion qu'ils avoient priſe ſur le ſujet de ce mariage, on a depêché un exprès au Reſident Braſſet, lequel nous a mandé que quelques-uns de Meſſieurs les Etats s'étoient laiſſé entendre, que ſi les Eſpagnols continuoient en cette penſée de donner pour dot les Provinces qu'ils poſſedent, nous ſeriens tenus de leur ceder la part qui nous ſeroit abandonnée pour la conquerir; ſi cela eſt penſé avec du ſens, & ſi le Traité peut être allegué ſur la matiere, je vous laiſſe à juger.

Il eſt mandé audit Sieur Braſſet que vous aurez ordre de vous plaindre du mauvais procedé, dont l'un uſe en notre endroit, & que l'artifice de nos Ennemis a plutôt éclatté que la belle propoſition qu'ils vous ont fait faire n'a été ſue être acceptée ou refuſée: de laquelle de deçà on ne s'eſt pas beaucoup émû, comme vous aurez pû voir par la réponſe à votre Depêche, apportée par le Secretaire Coiffier, du contenu de laquelle vous jugerez auſſi qu'elle pouvoit être la diſpoſition de ſa Majeſté en faveur de Meſſieurs les Etats & dudit Prince d'Orange. Et en cela ſommes-nous à plaindre que nous occupans continuellement à leur procurer divers avantages, nous ne ſoions pas aſſûrez qu'ils ſeront conſtants en leurs promeſſes, & qu'ils auront la gratitude qu'ils doivent avoir pour cette Couronne. Quelques-uns d'entr'eux n'ont pas craint d'avancer, ainſi que je vous l'ai écrit, que pour aſſûrer leur repos ils ne devoient s'arrêter par nulle conſideration, & que le bien public eſt la ſouveraine loi; & les mêmes ont allegué des exemples pour autoriſer leur injuſtice. Mais il faut eſperer que les plus ſages d'entr'eux reſiſteront à une ſi mauvaiſe ouverture, qui ſe trouve combattue des intérêts particuliers du Prince d'Orange. J'entre pourtant en quelque apprehenſion qu'elle ſera ſoûtenue puiſſamment, parce qu'ils ont donné, ou feint de donner, trop de creance à ce faux bruit qui a été ſemé parmi eux que nous avions arrêté toutes les conditions de notre Traité, & que c'eſt pour trouver une excuſe à leur infidelité qu'ils nous en veulent reprocher une. Si je les ſoupçonne à tort je leur en fais excuſe, mais je tiens être fondé. Comme je ſai qu'ils ont pour fondement de leur grandeur la continuation de leur trafic, & qu'ils aiment mieux que les Païs, où ils le font, ſoient contraints de recevoir les Loix qu'on leur voudroit preſcrire, qu'en puiſſance d'en donner, je ne fais point de doute que la demande faite par les Suedois de la Pomeranie ne les ait allarmez. Mais je voudrois bien leur demander, s'ils ont crû que les Suedois doivent s'en départir, & avoir fait fortement, longuement & heureuſement la Guerre ſans qu'il leur reſte rien de leurs conquêtes.

On les ſoupçonne de ſonger à un accommodement particulier.

Autant que la ſuſpenſion d'Armes, que vous aviez deſiré promouvoir entre les Suedois & les Imperiaux, pouvoit être utile à l'Empereur, autant pouvoit-elle cauſer de mal aux Eſpagnols, leſquels aiant diſſuadé à leurs Alliez d'y entendre ont avancé leurs affaires particulieres. Mais ſi c'eſt ſans avoir pris précaution qu'ils ne tenteront pas le ſort d'un combat, leur prudence ſe pourroit bien trouver defectueuſe. La votre, pour l'éviter, étoit complette, & de cela il n'échet plus de parler, ſoit pour l'avoir déja amplement fait, ou que le moment qui étoit à

Il n'eſt plus queſtion de la Trêve dans l'Empire.

craindre, & qui pouvoit être déciſif de pluſieurs choſes, eſt paſſé. 1646.

Vous avez gagné un avantage merveilleux, en diſpoſant les Deputez des Etats de l'Empire d'entrer en communication d'affaires avec vous. Ils l'avoient toûjours apprehendé, & il a fallu bien de l'adreſſe pour les y réduire. Cela même, accompagné de l'avoir exécuté immediatement après avoir rendu les mêmes reſpects au Nonce, & aux Miniſtres de l'Empereur, a fait connoître à ſa Majeſté le reſpect qu'on lui rend, & quelle eſt l'opinion conçue de l'état floriſſant de ſes affaires. Et que l'Ambaſſadeur de Baviere ſe ſoit ſi bien comporté en cette rencontre, fait juger de la bonne diſpoſition de ſon Maître & avancer les ſervices de ſa Majeſté, & à lui procurer ſatisfaction en ſes juſtes demandes.

Si je ne craignois faire une digreſſion, & de m'embarquer à une réponſe ſuperflue du Memoire qui m'a été envoié, de ce qui a été negotié par Monſieur d'Avaux, ou recueilli par lui des intentions de ceux qui ſont à Oſnabrug, je demanderois volontiers ſi cet Electeur ſeroit d'avis que nous nous contentaſſions de la Comté de Bourgogne, ou du Duché de Milan, & que nous nous éloignaſſions tant de lui. Ce ſeroit entrer en la matiere que je veux retrancher en m'appliquant à diſcuter ſes intérêts, & à faire une ſeconde demande, ſi ceux qui en parlent ſont avouez de celui duquel leſdits Duché & Comté dépendent.

Ce qui s'eſt paſſé en la viſite que vous avez renduë aux Médiateurs, a été bien reçu, principalement le ſoin que vous avez pris de leur faire entendre, que plus pour leur reſpect, que pour toute autre conſideration, vous aviez dépêché vers ſa Majeſté, & que c'eût été bien plus avancer le Traité général de venir à des ouvertures particulieres, que de ſe contenter de vous faire une ouverture vague, & telle que celle qui vous a été portée; par où vous leur avez fait connoître que ne l'aiant reçue que comme un compliment, la réponſe que vous en attendez ne ſauroit être de plus de valeur.

La réponſe de Peñaranda à la demande du Saufconduit & Paſſeports néceſſaires aux Ambaſſadeurs de Portugal nous a ſemblé bien hautaine, & la reflexion que vous y avez faite, eſt digne de vôtre grande experience. Qu'eſt-ce qu'on ne devroit pas apprehender des Eſpagnols, ſi leurs affaires avoient été ſecondées de la fortune; puis que dans le deplorable état où elles ſont, ils oſent parler avec tant de fierté. C'eſt bien juger que cette affaire eſt la perte de cette Couronne, qu'elle les touche & traîne après ſoi celle des Indes d'Orient & du Breſil.

La réponſe de Contarini eſt ſage, & la chaleur qu'il a témoigné contre Peñaranda nous a fait faire le même jugement que vous de ſon humeur, & que quand il s'eſt porté contre nous, ce n'a jamais été avec un eſprit de haine, mais qu'il n'a jamais ſû commander la liberté du ſien, auquel il permet toutes choſes, eſtimant que la naiſſance, qu'il a euë en une Ville libre, lui en a acquis le droit. Il nous a paru, & Monſieur le Nonce auſſi, très-peu inſtruit de ce que nous poſſedons en Catalogne, & de la diſpoſition du peuple de cette Principauté, lequel ne reſpire que la domination de la France, & d'être délivré de la crainte de retomber en celle d'Eſpagne; leſquels ont cet avantage que nous avons accepté leur domination, & que nous nous ſommes engagez à les défen-

Ce n'eſt pas par haine, mais par temperament, que Contarini a quelquefois parlé fortement contre la France.

1646. dre ; comme faiſans part de cette Couronne de laquelle autrefois ce Comté avoit été demembré. Mais ils vous ont trouvez très-préparez à leur répondre, qui leur avez bien adroitement inſinué, qu'il y peut avoir entre le Portugal & nous des engagemens, dont les Eſpagnols n'ont pû avoir de connoiſſance. Mais, graces à Dieu, cela n'eſt pas, & ainſi on nous ſera obligé de ce que nous ferons pour eux, ſans que l'on nous puiſſe blâmer de quelque reſolution que nous pourrions prendre pour leur égard. Si celui qu'ils ont publié Roi eût ſuivi nos Conſeils, ſes affaires ſeroient en meilleur état. Occupant beaucoup de l'autrui c'eût été le moien de conſerver le ſien, mais il n'en a jamais été ſuſceptible, ni de regler ſa milice. Et quand on les a preſſez, ils ont dit qu'ils ont accoûtumé de vaincre, en combattant ſans ordre, & que quand ils en veulent garder il leur ſuccede mal. Si cette maxime peut être ſoûtenue & avancée par des Capitaines, je m'en remets à ceux du métier.

On ne peut blâmer le Comte de Trautmansdorff, d'attendre le retour de votre Courier. Si c'eſt avec votre participation que les Eſpagnols ont fait leur belle ouverture, dans cette conſideration il devroit profiter du temps.

Si Monſieur de Turenne s'avance, Baviere ſera obligé de retirer ſes forces & de laiſſer celles de l'Empereur expoſées à la diſcretion de celles des Suedois, leſquels trouvans leur Ennemi affoibli pourront marcher & faire des progrès conſiderables. Selon que vous l'aurez apris du Baron d'Avaugour, nous ſongeons à nous porter, en ſorte qu'eux & nous, nous puiſſions entr'aſſiſter, & pourvû qu'il nous vienne des quartiers, d'où nous puiſſions tirer quelque legere contribution, nous nous établirons ſi puiſſamment delà le Rhin que nous ne pourrons plus être forcez à le repaſſer deſormais. Monſieur de Traci doit être arrivé à Caſſel, où il aura trouvé des corps arrivez, qui ſont en notre ſervice. Si les glaces n'avoient été extraordinaires, il y auroit auſſi trouvé celui que Fritz commande, ſelon les avis que j'en ai du Reſident Hennequin, auquel départant vos ordres, il a ceux de la Cour pour s'y conformer. Monſieur de la Thuillerie rend ſi bon témoignage de celui * qu'il laiſſe en Suede, qu'il y tiendra bien ſa place, & ſa Majeſté en ſera dignement ſervie.

L'Armée de France veut s'établir au delà du Rhin.

* Le Sieur Chanut.

Si Madame de Savoye ſe perſuade d'avoir ſatisfait, en retirant de ſi mauvaiſe grace qu'elle a fait Belletia de Munſter, & ſous prétexte d'aller accomplir un office de conjouiſſance, elle eſt bien trompée. J'oſerai même vous dire ſur le ſujet dudit Belletia, que la complaiſance que vous avez euë pour le Marquis de ſaint Maurice, en lui permettant de ſe congedier de vous, n'a pas été bien reçue ; mais comme d'une choſe faite, & par une ſi puiſſante interceſſion, il n'en ſera pas fait plus de mention. Je prévis le ſentiment de la Reine, & elle condamna ce que vous aviez conſenti. Il fut dit aſſez haut par tous ceux de ſon Conſeil, qu'il étoit inutile de donner & de reïterer des ordres, s'ils n'étoient executez, & que par trois diverſes fois il vous avoit été écrit de ne voir ni recevoir aucune excuſe dudit Belletia. Sa Majeſté a tout ſujet d'être à l'infini mal ſatisfaite de cette Alteſſe, laquelle continuant de ſuivre les Conſeils qui lui ſont inſpirez par le Marquis de Pianezza, met ſes affaires au plus mauvais

On blâme les Plenipotentiaires d'avoir vû Belletia.

La France toûjours mécontente de Madame de Savoye.

état qu'on ſauroit s'imaginer, & par l'obſtination qu'elle a à maltraiter les troupes que nous avons delà les Monts, & par permettre audit Pianezza d'inſinuer au Duc, qu'il n'eſt haï en cette Cour, que pour défendre ſes intérêts. L'effet que cela peut produire eſt aiſément pénétré, & de quel eſprit ces choſes ſont avancées. Le remede n'eſt pas difficile, mais comme il peut avoir des ſuites, on a peine à l'embraſſer. Quand on conſidere ce que la France a fait pour Madame, ce qu'elle lui a fait rendre, & ce qu'elle tient encore du ſien, on eſt ſurpris de ſa mauvaiſe conduite. Et que ne doit-on craindre de ſon Eſprit, quand une fois elle ſeroit délivrée des garniſons que nous tenons dans ſes Etats ? Les Princes ſes beaux-freres la condamnent, & voudroient bien qu'elle ſuivît des Conſeils plus moderez, & proportionnez à l'état de ſes affaires. On parle d'y envoier quelqu'un, pour s'expliquer nettement avec elle de tout ce dont on n'eſt pas ſatisfait ; mais celui-là n'aura pas la qualité d'Ambaſſadeur, afin qu'elle ne conçoive pas qu'on en veuille tenir un auprès d'elle, tant qu'elle ſera de ſi mauvaiſe humeur. Au lieu de Monſieur de Couvonges, qui commandoit à Cazal, & qu'on a envoié en Catalogne en qualité de Lieutenant Général, on y deſtine Monſieur d'Aiguebonne, & au premier jour on y envoiera quelqu'un pour ſucceder en la Citadelle de Turin. 1646.

La mort de Monſieur d'Eſpenan force auſſi de ſonger à envoier un Gouverneur à Philipsbourg. Je tranſcrirai auſſi une Lettre en ce lieu de Monſieur de Vautorte datée du 26. du paſſé, qui porte qu'il eſt arrivé à Brizach, qu'il y trouve de grands éclairciſſemens de ce qui lui a été mandé, deſquels même il a déja apris, qu'il s'étoit mécompté en quelques points contenus au Memoire qu'il m'a envoié, qu'il me prie de differer d'envoier, mais c'eſt trop tard pour vous le faire remettre, & que dans quinze jours j'aurai dequoi reſter ſatisfait. Il ajoûte que le Magiſtrat de la Ville de Colmar a été très-diſpoſé de l'informer de tout ce qu'il recherchoit. Ceux de Strasbourg, très-éloignez de ce ſentiment, ont témoigné s'en defier, & être offenſez de la demande que vous avez faite de l'Alſace. Il croit qu'un de leurs Secretaires, qu'ils ont depêché en cette Cour, m'en témoignera quelque choſe. Il m'a préſenté les Lettres de créance de ſes Superieurs, & pris jour pour m'entretenir. Quand j'aurai entendu ſa charge, il reſtera à la mienne de vous en donner une ample relation ; à quoi je ne manquerai pas.

La Ville de Strasbourg craint qu'on ne cede l'Alſace à la France.

Deux Dépêches de Monſieur l'Abbé de Saint Nicolas, datées de Modene, nous ont fait ſavoir avec combien d'honneur & de reſpect Monſieur le Cardinal d'Eſte a reçû celui qui lui a été préſenté de la Protection. Que ſon frere depêchoit de deçà un ſien confident pour, ſous prétexte du remercîment dû par ſon frere, prendre les précautions deſquelles il a beſoin pour ſa conſervation, & faire enſuite une déclaration ouverte de ſerviteur de cette Couronne. Paſſant à Parme, il s'eſt entretenu avec le Duc des affaires du monde, & de ce qui lui avoit été commandé, duquel il a tiré, qu'il hait les Barberins, mais qu'il veut être ſerviteur de la France. Qu'il croit que les affaires ne ſont point en tel état à Rome, qu'il n'y eut des temperamens à prendre à la ſatisfaction des Parties. Il a fort eſſayé de juſtifier le Pape, & il

On donne au Cardinal d'Eſte la Protection des affaires de France à Rome.

1646. il lui fit grande parade de ſes forces, ſoit pour être conſideré comme un Prince qui peut entreprendre, ou aider le tiers à ſe défendre contre nous. Après un long entretien pour ſa juſtification, il a demandé qu'on lui continuât les graces qui lui avoient été promiſes. Et aiant pris de nouveau ſujet de parler des affaires de Rome, il a bien voulu qu'on entendît qu'il les pouvoit accommoder, & que les Barberins y ſeroient compris. Si par ſon moien, ou ſi par les inſtances de la République de Veniſe, & par les Conſeils du Grand Duc, le Pape vient à ſe moderer, vous en ſerez ſoigneuſement avertis. Les bien entendus de la Cour de Rome, & qui ſont ſur les lieux, tiennent que la maladie empire, & que le Pape eſt reſolu d'aller à l'extrême contre les Barberins, & qu'il eſt fomenté en la haine qu'il a contr'eux par le Grand Duc: & toutefois l'Ambaſſadeur de la République m'a dit que le Grand Duc avoit depêché un Courier à l'effet de ce qui eſt ci-deſſus remarqué. Je ne voudrois garentir l'avis, mais je ſuis bien aſsûré que notre armement nous fait craindre en Italie, & que tous les Princes qui ont des Etats baignez de la mer en ſont en jalouſie.

Le Duc de Parme s'offre d'accommoder l'affaire des Barberins.

L'on a eu de Conſtantinople continuation de la nouvelle du changement des Miniſtres, que premierement nous avions eu de Veniſe, & de cette Ville que le Chevalier de la Vaſette, qui tient la Canée inveſtie, s'étant voulu rendre maître de leurs Moulins, y a eu un échec; que la Chiourme de leurs Galeres, qui y ſont reſtées, deperit, & ainſi qu'il y a beaucoup à craindre pour eux, & rien ou peu à eſperer.

Par le Memoire qui vous eſt envoyé, vous ſaurez encore plus particulierement les intentions de leurs Majeſtez. J'avois ômis de vous dire que les Miniſtres du Roi de Portugal, qui ſont à Munſter, ſe ſont fort louez de votre courtoiſie, & qu'ils n'ont pû s'empêcher de faire témoigner par deçà leur ſatisfaction. Ce qui vous doit obliger à continuer de les favoriſer en tout ce qu'il vous ſera poſſible.

Monſieur le Comte d'Oldenbourg aiant deſiré vers vous la recommandation de leurs Majeſtez pour ſes intérêts, je joins ſon Memoire à cette Depêche, afin que vous y faſſiez la conſideration qu'il convient.

Monſieur d'Eſtrades vient d'arriver, mais je ne l'ai pû encore voir. Je ſuis, Monſeigneur & Meſſieurs, &c.

1646.

MEMOIRE

De Son

EMINENCE,

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

Du 17. Mars 1646.

L'ombrage des Hollandois continuë. Le Prince d'Orange n'en eſt pas exempt. La Province de Hollande le veut rendre ſuſpect. Plaintes du procedé perfide des Eſpagnols. Le Prince d'Orange moins porté pour l'échange des Païs-Bas, qu'il n'avoit paru être d'abord. Intelligence du Duc de Baviere avec le Cardinal par le moien du Nonce Bagni. Suſpenſion d'armes dans l'Empire ſeroit très-utile à la France. Les Suedois s'y opoſent. Hauteur de Peñaranda envers les Médiateurs.

L'ombrage des Hollandois continuë.

ON depêche ce Courier exprès en Hollande ſur la nouvelle qu'a donné ici le Sieur Braſſet des apprehenſions, des jalouſies & des ſoupçons extraordinaires qu'avoient conçû Meſſieurs les Etats de la derniere propoſition que les Médiateurs vous avoient faite de la part de nos Parties. Je ne m'amuſerai pas, Meſſieurs, à vous ſpecifier tout le detail, puis que je ne doute nullement qu'il ne vous en ait amplement informé: mais il eſt certain que jamais artifice ne fut mieux conduit, & que les Eſpagnols ont fait en un même temps jouër tant de divers reſſorts, qu'il a été mal aiſé à Meſſieurs les Etats & à Monſieur le Prince d'Orange même de s'empêcher d'y être ſurpris d'abord.

Ils ont fait publier par cent voies differentes que la Paix étoit concluë par le moien du Mariage de l'Infante avec le Roi, à qui l'on donnoit en dot les Païs-Bas. Que les Provinces-Unies ſe trouveroient compriſes en cette ceſſion. Que tout avoit été negocié par un Pere Iſaac Jacobin. Qu'il ne ſe paſſeroit pas trois ſemaines que l'on n'en vît l'effet. Que c'étoient les conventions ſecretes, dont on étoit demeuré d'accord, & que la Reine de-

1646. devoit pour l'apparence prononcer de la ſorte, enſuite de la remiſſion qu'ils en avoient faite au jugement de ſa Majeſté.

L'allarme ne peut être plus grande que le Sieur Braſſet l'a repréſentée, toutes les Lettres particulieres de Hollande ne contiennent autre choſe. Divers Miniſtres en écrivent en ce ſens, & Paw & Knuyt en ont parlé enſemble, & ont voulu faire croire la même choſe. De ce côté ici on fait tout ce qui ſe doit pour raſsûrer les Eſprits; auſſi je vous prie, Meſſieurs, de n'y rien oublier du votre.

Le Prince d'Orange n'en eſt pas exempt.

Monſieur le Prince d'Orange en a été fort alteré, aiant été trois jours entiers dans la ferme croiance que la Paix étoit faite, qu'on ne lui avoit envoyé d'Eſtrades que pour l'amuſer, & aiant même déliberé pendant ce temps-là, s'il devoit appuier la reſolution que quelques-uns conſeilloient, de prévenir la France par un Traité particulier, & d'accepter les avantages, que les ennemis offroient à Meſſieurs les Etats, & à lui en ſon particulier; mais on m'aſsûre qu'avant que le Sieur d'Eſtrades l'ait quitté, il eſt tout-à-fait revenu. Cependant il n'a pas été lui-même exempt du ſoupçon d'avoir eu connoiſſance de cette Négociation, & d'y avoir conſenti, & la Hollande fomente cette croiance parmi les autres Provinces.

La Province de Hollande le veut rendre ſuſpect.

Ces avis ne ſont pas allez ſimplement dans toutes les Provinces-Unies, où ils devoient porter le principal coup; on en écrit ici de tous côtez, de Flandres & d'Allemagne.

L'Ambaſſadeur de Hollande en cette Cour m'a envoié ce matin un billet, pour m'en donner part, & en même temps de l'offre qu'avoient fait faire les Eſpagnols à Meſſieurs les Etats de conclurre leur Traité avec eux devant le notre, & de leur accorder tout ce qu'ils pourront deſirer.

Je loue Dieu de tout mon cœur de m'avoir inſpiré la fermeté que j'ai euë à ne vouloir jamais écouter ici. Car ſi nos Parties euſſent eu en cette rencontre la moindre choſe en main pour faire voir à Meſſieurs les Etats, il eût été bien à craindre que leur malice n'eût auſſi réuſſi, & qu'il ne nous eût été bien difficile d'y remedier.

Plaintes du procedé perfide des Eſpagnols.

C'eſt à vous autres, Meſſieurs, maintenant à faire des plaintes aux Médiateurs bien hautement, comme je les ai faites ici au Nonce & à l'Ambaſſadeur de Veniſe, que j'ai envoié querir enſemble, pour leur témoigner de la part de Sa Majeſté le reſſentiment qu'elle a de l'étrange procedé de nos Parties, qui nous préſentent du poiſon dans une coupe d'or, & qui en nous ſaluant avec civilité, nous portent la dague dans le ſein. Ils n'ont ſû répondre que des épaules, n'aiant pû trouver des raiſons pour ſoûtenir cette conduite, étant d'ailleurs informez de ce qui s'eſt paſſé en Hollande. Je leur ai témoigné que puis que l'artifice des Eſpagnols ne produiſoit que la continuation de la Guerre, on ſe porteroit volontiers à les ſatisfaire là-deſſus. Et il eſt remis à votre prudence, ſi vous le jugez à propos, de paſſer même plus avant, donnans à entendre, que l'on a mis ici en déliberation de rompre au lieu où vous êtes toute ſorte de Traitez avec les Eſpagnols, juſques à ce que connoiſſant mieux, qu'ils ne font, l'état de leurs affaires & des nôtres, ils aient changé de façon d'agir dans la Négociation.

Il y aura auſſi belle matiere d'exagerer la malice qu'ils ont euë de nous faire prier par les Médiateurs de ne rien faire mettre dans les Gazettes de leur propoſition, pendant qu'ils ont eux-mêmes pris ſoin de la faire publier en tous les lieux, & par tous les moiens dont ils ont pû s'aviſer. 1646.

Le Prince d'Orange moins porté pour l'échange des Païs-Bas qu'il n'a voir paru être d'abord.

Un des mauvais effets que leur artifice ait produit juſqu'ici, c'eſt d'apporter quelque changement dans l'eſprit du Prince d'Orange touchant le parti d'échanger les Païs-Bas avec la Catalogne. Vous avez vû, Meſſieurs, la Copie de la Lettre que le Sieur d'Eſtrades m'écrivit de la premiere Conference qu'il avoit euë avec ledit Sieur Prince ſur ce ſujet. Il paroiſſoit par là, qu'il n'approuvoit pas ſeulement le parti, mais qu'il le ſouhaitoit avec paſſion pour ſes intérêts propres, & que s'il eût pû être aſsûré d'avoir Anvers, moiennant Maſtricht, & que l'Eſpagne cedât aux Etats toutes ſes prétentions & ſes droits, & que la France ratifiât cette ceſſion, il n'y avoit rien de ſi avantageux à Meſſieurs les Etats & à lui que l'heureux ſuccès de cette Négociation.

La ſeconde Lettre que j'ai reçuë du Sieur d'Eſtrades cette ſemaine, ne contient que deux mots, que les affaires avoient changé de face, & que comme il eſperoit arriver plutôt que ſa Lettre, il ne vouloit pas faire un diſcours inutile. Je tiens néanmoins, que comme les raiſons, qui le lui ont fait goûter, ſont toûjours les mêmes, & ont la même force, ſon changement d'avis ne regarde pas la ſubſtance, mais ſeulement la maniere de la Négociation. Je me confirme dans cette opinion ſur ce que Braſſet mande qu'il a témoigné deſirer que tout ſe remît à Munſter; dont j'infere que ce qu'il aura peut-être retranché, c'eſt le Conſeil de la traiter ici ſecretement; mais le Sieur d'Eſtrades nous en éclaircira bien-tôt, & à la verité je compatis en quelque façon audit Prince dans les ſoupçons que l'on a conçus. Car s'étant rencontré que ledit Sieur d'Eſtrades lui a fait l'ouverture que vous ſavez, preſque au même temps que la propoſition des Eſpagnols a éclaté à Munſter, il y a eu quelque apparent ſujet de croire qu'on s'adreſſoit à lui pour avoir ſon conſentement d'une choſe qui étoit déja concertée & reſoluë.

Cependant il eſt arrivé bien à propos que Monſieur le Nonce a reçû une nouvelle Lettre du Marquis Matthei, qui eſt à Bruxelles, datée du 10. du Courant, par laquelle il preſſe extraordinairement d'obtenir la permiſſion de venir ici pour faire des propoſitions pour la Paix, ou qu'il aura grand ſujet de croire que le deſir que nous en faiſons paroître n'eſt pas dans le cœur comme ſur les levres. J'envoie l'original de la Lettre à Monſieur le Prince d'Orange & à vous autres, Meſſieurs, une Copie, dont vous jugerez ſans doute qu'il ne nous pouvoit arriver une choſe plus à point nommé, pour détromper tout-à-fait ledit Sieur Prince, que nous aions jamais entretenu à ſon inſû aucune intelligence ou Négociation avec nos Parties. Les preſſantes inſtances qu'on nous fait pour traiter, & pour écouter ſéparément, faiſant bien voir que nous ne l'avons pas fait juſques à cette heure.

Il échet de faire deux reflexions entre pluſieurs autres ſur la teneur de ladite Lettre. L'une, qu'étant écrite après la propoſition de nos Parties à Munſter, & avant qu'avoir ſû la réponſe que feroit Sa Majeſté, il paroît évidemment qu'ils ne s'attendoient pas qu'elle

pût

1646. pût rien produire ici pour l'accommodement, & ainſi que leur viſée en cela n'étoit pas de traiter avec la France, mais d'en ſeparer les Alliez par la jalouſie d'un Traité. Et en effet je ſuis averti de bon lieu qu'un des Miniſtres des Princes adherans au parti de la Maiſon d'Aûtriche à l'Aſſemblée, & ceux de l'Empereur même, en ont parlé comme n'en faiſans point de cas, & comme d'une ouverture vague, qui ne pouvoit avoir de bonne ſuite pour la Paix.

La ſeconde reflexion eſt, que les Eſpagnols nous déclarent aſſez librement qu'ils ne ceſſeront jamais leur pourſuite pour obliger les uns & les autres à des Traitez particuliers. Et certes ſur ce fondement-là ils ne nous pouvoient pas tendre un piege plus dangereux, que lors qu'aiant fait ſemblant de remettre au jugement de la Reine la déciſion de tous les differens, ils ont en même temps fait dire aux principaux des Provinces-Unies, & ſemer le bruit parmi les peuples, qu'encore qu'ils fuſſent en état de conclure tout avec la France en peu de jours, néanmoins ſi Meſſieurs les Etats vouloient profiter de la conjoncture, ſe reſolvant à nous prévenir, ils étoient prêts de traiter avec eux, & de leur donner toutes les ſûretez qui les contenteroient le plus, pour la fidelle execution de ce qui auroit été arrêté.

Enfin on découvre chaque jour plus clairement, que quand les Miniſtres d'Eſpagne nous ont fait cette belle propoſition, ç'a été ſans avoir aucun ordre du Roi leur Maître, quoi qu'en diſent au contraire les Médiateurs & quelques autres, mais ſimplement pour gagner temps, acquerir créance & applaudiſſement, & ſans s'expoſer à aucun préjudice, eſſaier de nous en cauſer pluſieurs; jettant d'un côté des ſoupçons & des craintes dans l'eſprit des Miniſtres de Meſſieurs les Etats, ou plutôt de toutes les Provinces, & de l'autre leur offrant en même temps des expediens, faciles, avantageux, & apparemment ſûrs, pour les obliger à un Traité particulier, ſous le prétexte plauſible de ſe garentir du mal qui leur arriveroit, ſi la France & l'Eſpagne s'accommodoient enſemble, ſans qu'ils y fuſſent compris, & notamment s'ils avoient cedé à cette Couronne les droits qu'ils ont ſur les Provinces-Unies, comme ils leur ont inſinué, que le mauvais état de leurs affaires les contraindroit bien-tôt d'en venir-là.

Tout cela nous fait voir qu'il ne ſuffit pas que nous obſervions une exacte fidelité & ſans reproche, mais qu'il faut être continuellement alerte & qu'il faut avoir inceſſamment l'œuil ouvert pour empêcher qu'il ne nous arrive quelque inconvenient par l'artifice de nos ennemis.

Cependant je veux me promettre que nous ne demeurerons pas long-temps dans cet embarras, & qu'après avoir rendu les Etats bien perſuadez de notre ſincerité, tout ce grand fracas n'aura ſervi qu'à nous faire faire la Paix avec plus d'avantage aux uns & aux autres.

Je me flâte même que comme Monſieur le Prince d'Orange, à ce que Braſſet mande, avoit déja commencé d'inſinuer aux Etats, qui lui avoient demandé ſon avis ſur ce Mariage, que ce n'étoit pas une choſe ſi étrange ni ſi affreuſe qu'on ſe la figuroit, & que ſi en parlant des Païs-Bas pour dot, la France avoit la portion qui lui eſt reſervée par le partage du Traité de 1635. & Meſſieurs les Etats l'autre, il n'y auroit rien à redire; je me flate, dis-je, que ces peuples s'accommodant à cette ouverture, & ſe rendant capables des avantages qu'ils y rencontreroient, toute l'alarme qu'ils en ont priſe pourroit bien aboutir à la fin à la choſe même, & à conclurre la Paix par un expedient, où eux & nous pouvons trouver notre compte avantageuſement. Mais ce ſuccès dépend plus que jamais de votre conduite & de votre adreſſe; puiſque la Négociation non ſeulement ne peut plus être concluë, mais ne ſauroit être traitée qu'à Munſter. 1646.

Que ſi cet échange ne peut abſolument avoir lieu, & que nous ne puiſſions plus ajuſter un échange particulier de la Catalogne, ſans y comprendre le Rouſſillon, Roſes & ce que nous avons conquis dans la Flandre, faiſant comme il a été mandé quelque échange de Places, pour la commodité & ſatisfaction commune, ou convenant du raſement de quelques-unes pour les contenter. Les Trêves pour la Catalogne & pour le Portugal ſeront d'autant plus avantageuſes qu'on pourra les obtenir plus longues, & on eſtimeroit que du moins celle de Catalogne fût de la durée de celle des Etats avec l'Eſpagne.

J'ai été ſatisfait extraordinairement de voir dans votre Dépêche la façon dont vous avez parlé aux Médiateurs ſur les affaires de Portugal. Il n'y a point de doute que continuans avec fermeté nous ne remportions des avantages notables dans la concluſion de la Paix.

Intelligence du Duc de Baviere avec le Cardinal par le moien du Nonce Bagni.

Je me ſervirai, Meſſieurs, de l'avis que vous me donnez pour ce qui regarde le Duc de Baviere, & j'eſſaierai, par la voie du Nonce, de le faire parler, & déclarer nettement, ce qu'il prétend, ce qu'il veut, & ce qu'il peut faire. Cependant je vous envoie un extrait de ſes dernieres Dépêches à Monſieur le Nonce. Et quoi que ce ne ſoit qu'une repetition de ce qu'il a ſouvent mandé, j'ai jugé à propos de le faire traduire en François, & le chiffrer, m'étant fâché quand j'ai apris qu'on ne l'avoit pas fait juſques à cette heure; parce que la moindre Dépêche qui ſe fût égarée, nous ne lui aurions pas ſeulement fait un notable préjudice, mais auſſi à nous-mêmes auprès de nos Alliez, quand ils euſſent ſû cette intelligence.

Suſpenſion d'armes dans l'Empire ſeroit très-utile à la France.

Quant à la ſuſpenſion d'armes dans l'Empire, je me remets à ce que je vous en ai mandé, me confirmant tous les jours dans la créance qu'elle nous ſeroit toûjours très-utile. Je ſuis bien auſſi de votre avis que les Miniſtres de Suede ont eu grand tort de n'y pas prêter l'oreille, & y donner les mains, avant que leur armée ſe retirât des Païs hereditaires.

Les Suedois s'y oposent.

Il ne faut pas revoquer en doute que les Eſpagnols ne travaillent par toute ſorte de moiens poſſibles, à empêcher cette ſuſpenſion, & avec la même vigueur qu'ils s'oppoſeroient à la Paix de l'Empire, s'il n'y étoient compris, puis qu'à leur égard la Trêve leur cauſeroit le même préjudice.

Si pour faciliter la concluſion de cette Trêve il étoit néceſſaire de promettre de notre part que l'armée de Monſieur de Turenne ne ſeroit point employée dans la Flandre, il n'y auroit point de difficulté d'y conſentir, & de s'y obliger, parce qu'on pourroit ne le faire pas, pour agir non moins utilement en Italie ou en la Franche-Comté.

1646. Hauteur de Peñaranda envers les Médiateurs.

Le Sieur Palagio m'écrit auſſi le mécontentement que les Médiateurs avoient eu de Peñaranda, qui les avoit maltraitez ſur les affaires de Portugal, & qu'il avoit reconnu qu'ils en étoient demeurez d'autant plus piquez, qu'il leur ſembloit que l'état d'Eſpagne ne permet pas de le prendre d'un ton ſi haut. Je ne doute point que vous ne vous ſerviez utilement en ſemblables rencontres des dégouts qu'ils reçoivent de nos Parties, pour nous les acquerir & rendre plus favorables, leur faiſant connoître la diference de notre conduite, & que la France qui a tous les avantages traite avec toute civilité poſſible, pendant que les Eſpagnols qui ſont dans la derniere miſere, ne ſe peuvent défaire de leur arrogance, & de leur hauteur, avec des perſonnes qu'ils doivent reſpecter, quand il n'y auroit d'autre motif, que les ſervices qu'ils tâchent & ſont capables de leur rendre.

Le même Palagio me donne avis que Saavedra eſt tout-à-fait decredité près de Peñaranda, & que celui-ci le maltraite fort. Je ne ſai pas ce qui en eſt.

Je perſiſte toûjours à dire que la plus forte raiſon auprès de Contarini pour l'obliger à hâter la Paix, & pour nous faire avoir notre ſatisfaction dans l'Empire, & avec l'Eſpagne, & pour faire conclurre un accommodement avec les uns & les autres, en quelque façon que ce puiſſe être, c'eſt de le chatouiller ſur les offres d'aſſiſtance contre le Turc, & que quand la France ſeroit tout-à-fait libre, elle ne ſongeroit pas alors ſeulement à donner les mains pour réſiſter à l'Ennemi commun, mais à mettre les choſes en état que l'on pût faire ſur lui des progrès conſiderables, & notamment la République de Veniſe, qui en auroit les moiens plus qu'aucun autre du côté qu'elle confine avec les Ottomans, pendant qu'ils ſeroient en tous autres endroits divertis par de puiſſantes armées. Je vous prie, Meſſieurs, de faire ſouvent jouër cette batterie, & de croire qu'elle portera grand coup.

AUTRE MEMOIRE

De Son

EMINENCE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 17. Mars 1646.

Retour de Monſieur d'Eſtrades. Riſque qu'a couru le Prince d'Orange. Paw ennemi des François. D'Eſtrades croit que les Hollandois conſentiront à l'échange, ſi on leur donne Anvers. Un Particulier excite la France à conquerir le Perou. 1646.

SUr le point que Saladin eſt prêt de monter à cheval Monſieur d'Eſtrades arrive, qui ne m'a pas ſeulement confirmé tout ce qui eſt contenu dans mes Memoires, mais y a ajoûté beaucoup de particularitez des riſques qu'a couru Monſieur le Prince d'Orange, pour avoir été ſoupçonné par les Etats d'avoir eu connoiſſance, & donné les mains au prétendu Traité de Paix entre la France & l'Eſpagne, aux conditions du Mariage & de l'Echange, comme auſſi de la reſolution que les Etats ont été ſur le point de prendre, de nous prévenir, & d'accepter les offres avantageuſes que les Eſpagnols leur faiſoient, ſur la créance qu'ils ont euë que notre Traité fut déja arrêté, ainſi qu'on les en aſſûroit par cent endroits differens. Et ce qui eſt extrêmement à conſiderer, c'eſt que Paw a autoriſé ce bruit, en parlant aux principaux du Païs, quoi qu'il l'ait depuis deſavoué au Sieur Braſſet.

Retour de Monſieur d'Eſtrades.

Riſque qu'a couru le Prince d'Orange.

Il eſt pourtant vrai qu'il a dit publiquement que lors que vous autres, Meſſieurs, donnâtes part de la propoſition aux Députez de Meſſieurs les Etats, ce fut en une maniere peu diſtincte, & de façon qu'il étoit aiſé à connoître que vous en reſerviez plus que vous n'en diſiez. Et comme tout cela eſt ſans fondement, & ſans apparence de verité, il faut conclurre qu'il n'a pas pour nous de meilleures intentions que pour Monſieur le Prince d'Orange; mais avec des gens de cette ſorte il eſt mieux, à mon avis, de diſſimuler que de leur faire des reproches inutiles, qui les engageroient à faire pis. Il me ſemble pourtant qu'on ne doit pas laiſſer de leur en couler quelque choſe en paſſant à tous enſemble, lors qu'il ſera de retour ſans faire ſemblant de ſavoir que c'eſt lui qui ait tenu ce diſcours: exaggerans ſeulement que c'eſt une choſe bien étrange que les artifices des Ennemis aient le credit de faire courir parmi les Provinces-Unies des bruits ſi contraires à la ſincerité, & à l'affection avec laquelle Sa Majeſté & ſes Miniſtres traitent avec Meſſieurs les Etats.

Paw ennemi des François.

Parmi ce que Monſieur d'Eſtrades m'a dit, j'ai conſideré extrémement la méchanceté des Ennemis, en ce que ce Bourgeois d'Anvers que vous aurez vû par ſa Lettre qui étoit employé par Monſieur le Prince d'Orange pour faire dire au Marquis de Caſtel-Rodrigo, qu'il devoit propoſer quelque parti avantageux à la France & à Meſſieurs les Etats, ſans s'attendre qu'il nous put jamais ſeparer, étoit venu lui-même en perſonne à la Haye, pour aſſûrer le Prince d'Orange que la Paix étoit faite, que l'on faiſoit le mariage du Roi avec l'Infante, & que l'on donnoit en dot les dix-ſept Provinces des Païs-Bas, avec tous les droits, & que l'on rendroit la Catalogne & le Rouſſillon, & que l'on abandonnoit le Portugal. Que l'on rendroit auſſi la Lorraine au Duc Charles, moiennant deux Places que Sa Majeſté retenoit dans le Païs, & diverſes perſonnes envoyées ſous d'autres prétextes par les Eſpagnols arriverent auſſi avec les mêmes avis.

Qu'a-

1646. Qu'avec cela on avoit en même temps imprimé un Livre, qu'ils ont débité parmi toutes les Provinces dont le tître étoit: *Les profondeurs d'Eſpagne & le Mariage du Roi & de l'Infante avec les dix-ſept Provinces en dot.*

Je ne vous en dirai pas plus de particularitez parce que je ſai que le Sieur Braſſet vous les a mandées, & Monſieur d'Eſtrades auſſi avant ſon départ de Hollande.

Je ne me ſuis pas trompé quand j'ai crû que le changement de Monſieur le Prince d'Orange n'étoit pas tant dans la ſubſtance de la choſe que dans la maniere de la négocier: Car Monſieur d'Eſtrades m'aſsûre que même après tous ces bruits ledit Sieur Prince l'avoit entretenu long-temps, pour lui perſuader que quoi que la France donnât pour faire cet échange, il ne ſeroit pas à beaucoup près comparable à l'importance d'une telle acquiſition.

Meſſieurs les Etats lui avoient fait témoigner que s'il pouvoit obtenir de la France qu'on ſe tînt aux termes du Traité de l'an 1635. toutes les Provinces-Unies lui en auroient une extrême obligation, & il leur auroit répondu, que la Paix ſe faiſant de la ſorte, ils ſeroient obligez de remercier le Roi à genoux, & de faire aveuglément pour les Alliances offenſives & défenſives tout ce que la France ſouhaitteroit d'eux.

Monſieur d'Eſtrades s'eſt témoigné toûjours bien éloigné de cela, repréſentant qu'il ne ſeroit pas juſte, que la choſe paſſant par un accommodement, comme elle devoit faire ſi on eût chaſſé les Eſpagnols par les armes, & que la Hollande ſans y rien mettre du ſien profitât ſi notablement de ce qui devoit appartenir à la France en faveur de mariage, & de reſtitution d'un Païs qui n'eſt gueres moins important en toutes façons que les Païs-Bas.

D'Eſtrades croit que les Hollandois conſentiront à l'échange ſi on leur donne Anvers.

Ledit Sieur d'Eſtrades pourtant me dit que ſi la choſe en étoit réduite là, il croit aſsûrément, que les Etats la faciliteroient beaucoup, & que pouvans avoir Anvers, & quelque portion de Païs aux environs, ils ſe contenteroient.

Mais je paſſe plus outre, & à mon avis je crois qu'il ſeroit beaucoup plus avantageux au Roi pour les raiſons que j'ai déja mandées, de chaſſer en toutes façons les Eſpagnols des Païs-Bas & de la Bourgogne, quand même nous ſerions obligez d'accorder pour cela à Meſſieurs les Etats tout ce qui leur devoit appartenir par le partage des conquêtes, dont auſſi bien ils ont déja occupé une bonne partie, étans aſsûrez que pour le moins nous les obligerions à nous laiſſer Bruxelles, Malines, & Louvain, puis que le Prince d'Orange en a parlé en ces termes au Sieur d'Eſtrades.

Et une raiſon qui paroît ſans replique, pour nous le conſeiller, c'eſt que les Païs, que ledit partage nous donnoit, valent mieux en toute maniere que ceux que nous leur rendrions en échange, & à notre égard ils valent peut-être au double.

Il eſt donc certain que quand la France ſe voudra reſoudre à laiſſer aux Etats la portion qui leur vient par le partage, on ne doit plus être en peine non ſeulement qu'ils n'y conſentent, mais qu'ils ne le ſouhaitaſſent avec paſſion ſans qu'ils oſaſſent nous refuſer rien de tout ce que nous deſirons de précautions néceſſaires, pour la conſervation de la Religion Catholique, à laquelle même nous pourrions peut-être dans une pareille occurrence procurer des avantages dans les autres Païs, qui ſont déja ſous leur domination. 1646.

Comme nous ſommes aſsûrez du côté deſdits Etats, moiennant ce pis aller, & que nous n'oublierions rien en Catalogne pour détromper les peuples de l'impreſſion qu'il ne faut pas douter que les ennemis n'aient en même temps eſſayé de leur donner auſſi bien qu'en Hollande, que la Paix étoit faite & qu'ils étoient ſacrifiez; C'eſt à vous autres, Meſſieurs, à voir par quels biais on pourroit maintenant reconnoître les intentions des Eſpagnols, & les y diſpoſer.

Pour cet effet je vous mets en conſideration s'il ſeroit bon de leur faire inſinuer que l'éclat qu'ils ont fait de cette propoſition, n'a ſervi qu'à faire que Meſſieurs les Etats y aient pris goût, & à leur faire venir l'envie conſiderans les grands avantages qu'ils y peuvent rencontrer, & en même temps obliger les Hollandois, s'il étoit poſſible, à prendre les Eſpagnols au mot, & à traiter eux-mêmes l'affaire avec eux, afin que ce n'étant pas nous qui fiſſions la Négociation, nos ennemis ne puſſent rien dire aux Catalans qui nous pût porter préjudice, & afin auſſi que les Hollandois mêmes ſe confirment de plus en plus dans la ſincerité de notre procedé voiant qu'on leur remet entierement la Négociation de ce parti.

Et il ſeroit, ce me ſemble, un grand effet, ſi nous pouvions ſi bien rencontrer toutes choſes avec les Députez deſdits Etats, qu'ils vouluſſent faire ſemblant, que nous arrêtans la maniere de conclurre la Paix que les Eſpagnols ont eux-mêmes divulguée, la France & la Hollande travaillent à faire un nouveau Traité, par lequel elles s'obligent à n'entendre jamais à aucun accommodement que les Eſpagnols ne ſortent des Païs-Bas & de la Bourgogne, ou qu'ils n'en aient été chaſſez par les armées, ce que vous pourrez auſſi, Meſſieurs, inſinuer en même temps aux Médiateurs, afin d'obliger par cette crainte les Eſpagnols à conſentir à ce que nous deſirons en cela.

Je ne ſai pas ce qui réuſſira de tout ceci, mais je ſai bien comme je vous ai déja mandé, que leurs Miniſtres, même les plus ſenſez, ſont entierement perſuadez, que rien ne leur peut être plus avantageux, que d'arrêter à quelque prix que ce ſoit par un accommodement le cours des progrès des armes de leurs ennemis. Peut-être que Dieu ne le permettra pas, mais toutes les apparences ſont, ſi la Guerre dure, que ce ſera pour leur plus grande ruïne; pouvant dire avec verité, qu'outre la difference qu'il y a entre les préparatifs des uns & des autres, ils n'ont pas un Roiaume, ni un Etat dont il ne ſoit venu ici des perſonnes propoſer des moiens de revolte & de les faire tomber ſous la domination de Sa Majeſté, ſans excepter les Indes, puis qu'il eſt parti un homme exprès du Perou, pour venir dire ici les expediens de faire cette Conquête avec peu de monde. Je ne dis pas que l'on y ſonge, mais tant de divers nuages aſſemblez pourroient bien faire tomber une telle tempête ſur eux, qu'ils s'en trouveroient à la fin accablez faute d'y avoir pourvû à temps, & en ſe mettant à couvert de l'orage par la Paix.

Un Particulier excite la France à conquerir le Perou.

Quoi que ce ſoit aujourd'hui le depart de l'Ordinaire, nous avons jugé à propos, pour donner plus de poids à ce que vous devez dire aux Médiateurs, d'envoier un Courier exprès, qui faſſe éclat dans l'Aſſemblée. Je man-

1646. mande au Sieur Braſſet de vous écrire bien amplement tout ce qui viendra généralement à ſa connoiſſance, particulierement en cette matiere d'échange.

Madame la Landgrave a reçû les quarante mille Rixdalles de ſubſide extraordinaire dont Monſieur de Brienne vous avoit écrit; & les efforts que l'on fait pour fortifier l'Armée de Monſieur le Maréchal de Turenne contribuent extrémement à ſon avantage; Si bien que vous autres, Meſſieurs, faiſans de votre côté tout ce qu'elle peut deſirer dans l'Aſſemblée pour ſes intérêts, il me ſemble qu'elle a tous ſujets de ſe louer de la France. Elle a deſiré que je vous écriviſſe en ſa faveur. Je vous prie de témoigner au Sieur de Croſic, que je n'y ai pas manqué quoi qu'il fût ſuperflu.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 24. Mars 1646.

Les Suedois reprennent le bon chemin. Les Plenipotentiaires de Baviere continuent à ſervir la France. L'Eſpagne veut empêcher l'Empereur, & l'Empire de traiter ſans elle. Artifice des Eſpagnols dans leur propoſition faite à la Reine Mere. Les Eſpagnols offrent à la France Damvilliers, Landrecy, Bapaulme, & Heſdin: Et Pignerol fortifié, pourvû que Caſal ſoit démoli. Ce que les Plenipotentiaires de France rejettent bien loin, & en font confidence aux Hollandois pour diſſiper leurs ombrages. Inſtances du Markgrave de Lourlach pour être rétabli dans ſes Etats. On renvoie le blanc-ſigné de la Reine biffé.

MONSIEUR,

POur ne vous point ennuier & ne repeter pas pluſieurs choſes que nous avons déja ci-devant écrites, nous paſſerons légérement ſur vos Lettres des 3. 7. & 10. de ce mois, & vous informerons ſeulement de ce qui s'eſt fait ici de nouveau. Soit que les Plenipotentiaires de Suede aient reçû quelque ordre de leur Reine, ou que les diverſes inſtances que nous leur avons faites de prendre une meilleure conduite avec nous les y ait obligez; nous commençons à connoître qu'ils reprennent le bon chemin, & qu'il a été bien à propos de s'éclaircir avec eux comme on a fait. Cela nous a paru dans la reſolution qui a été priſe en l'Aſſemblée des Etats qui ſont à Oſnabrug touchant notre ſatisfaction, de laquelle nous vous envoions une copie & eſtimons que leſdits Plenipotentiaires y ont aidé. Nous avons ſû de plus que quand il s'eſt parlé du Paſſeport demandé par les Députez du Duc Charles, ils ont dit nettement qu'en accordant ce Paſſeport ce ſeroit violer le Traité Preliminaire par lequel il en a été exclus. 1646.

Les Suedois reprennent le bon chemin.

Les Miniſtres de Baviere continuent d'agir ici ſelon que nous le pouvons deſirer. Ils ont averti depuis trois jours que celui que leur Maître avoit envoié à l'Empereur eſt de retour & que ſon voiage a produit un ordre à Trautmansdorff d'avancer les affaires. Qu'ils l'avoient viſité depuis cela pour en preſſer l'execution, dont nous verrions bien-tôt des preuves par quelque propoſition qui nous ſeroit faite de ſa part. Ils ont ajoûté qu'ils prevoient de grandes difficultez pour l'Alſace, & qu'on pourroit plutôt ſe reſoudre à nous donner récompenſe ailleurs. Cette derniere parole nous a confirmé dans l'opinion que nous avions déja que le deſſein du Comte de Trautmansdorff & des Eſpagnols, pourroit bien être de mêler enſemble la ſatisfaction que nous prétendons dans l'Empire & celle que nous devons tirer de l'Eſpagne. Il eſt certain que les Eſpagnols travaillent pour empêcher que l'Allemagne ne traite ſans eux & pour eſſaier de joindre leurs intérêts avec ceux de l'Empire. Le Docteur Brun a fait un Ecrit ſur ce ſujet & s'efforce par diverſes raiſons à convier les Etats de l'Empire de prendre part aux affaires d'Eſpagne. La plus forte (& celle que nous craignons le plus,) eſt qu'ils gagnent quelques Députez avec de l'argent. Le bruit étant bien grand ici que Peñaranda doit diſtribuer une notable ſomme, & que le Roi d'Eſpagne ne pouvant faire une armée aſſez puiſſante pour nous réſiſter en Campagne, eſt reſolu de ne rien épargner pour rendre ſa condition meilleure dans le Traité.

Les Plenipotentiaires de Baviere continuent à ſervir la France.

L'Eſpagne veut empêcher l'Empereur & l'Empire de traiter ſans elle.

Quand on nous apportera les Lettres du Roi pour appuier les intérêts du Comte d'Egmont, nous eſſaierons de lui rendre de bons offices, ſans rien faire néanmoins qu'après en avoir communiqué aux Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats, & qui ne leur ſoit agréable.

On n'a pas été long-temps à découvrir l'artifice caché ſous l'offre ſpecieuſe que les Eſpagnols ont fait à la Reine. Auſſi-tôt que notre Courier fut parti ils publierent ici qu'ils en avoient été recherchez du côté de la Cour pour ſe juſtifier en quelque ſorte envers Meſſieurs les Etats, & leur faire croire que c'étoit la France qui avoit envie d'introduire une Négociation particuliere avec l'Eſpagne. Incontinent après ils ont répandu un bruit dans toutes les Provinces-Unies que la Paix étoit comme arrêtée entre les deux Couronnes, y ſuppoſant des conditions qui pourroient donner le plus de jalouſie à ces Peuples-là; quoi qu'ils

Artifice des Eſpagnols dans leur propoſition faite à la Reine Mere.

1646. qu'ils ne nous en aient jamais fait parler. Ce qui a produit le mauvais effet que nous avons mandé. Maintenant vous verrez à quoi cette grande déference a abouti par la belle propoſition qu'ils nous ont fait faire. Les Médiateurs nous ont dit de leur part que la Reine aiant remis au Roi leur Maître le jugement qui lui avoit été déferé, ils offrent en ſon nom, comme étant bien informez de ſes intentions, de ceder à la France quatre Places qu'ils appellent quatre Frontieres Roiales avec leurs Bailliages, appartenances & dependances, ſavoir Damvilliers, Landrecy, Bapaulme & Heſdin, à la charge que le reſte des conquêtes ſera reſtitué.

Les Eſpagnols offrent à la France Damvilliers, Landrecy, Bapaulme & Heſdin:

Que dans l'Italie on rendra de part & d'autre ce qui appartient aux Princes du Païs, & ſi la France veut retenir Pignerol, qu'en ce cas les fortifications de Caſal ſeront démolies. Que dans le Traité de Paix ſeront compris, l'Empereur, les Princes de la Maiſon d'Autriche, les Electeurs, les Etats de l'Empire & le Duc de Lorraine. Que l'on mettra les clauſes ordinaires dans les Traitez, & entre autres que nous demeurerons amis des amis, & ennemis des ennemis, avec promeſſe de ne point aſſiſter directement ni indirectement de part ni d'autre les ennemis & rebelles.

Et Pignerol fortifié, pourvû que Caſal ſoit démoli.

Nous avons promis de répondre à cette propoſition après que nous l'aurions communiquée à nos Alliez, & cependant pour ne laiſſer pas la créance que nous en fiſſions aucun état, nous avons dit aux Médiateurs par forme de diſcours qu'il étoit bien étrange que dans l'état où les Eſpagnols ſont réduits ils fiſſent des ouvertures telles que l'on pourroit attendre dans le point le plus floriſſant de leur bonne fortune. Qu'ils devoient penſer de faire raiſon au Roi de ſon patrimoine, & d'un Roiaume qu'ils lui detiennent avec tant d'injuſtice, avant que de prétendre qu'il leur ſoit rendu aucune choſe de ce qui a été pris ſur eux par une Guerre juſte & déclarée. Qu'il étoit mal ſeant à ceux qui doivent, de faire des demandes, & que s'ils vouloient entendre ſerieuſement à la Paix, ils avoient beſoin de prendre de bien differentes reſolutions, & de traiter auſſi bien de vieilles conquêtes qu'ils ont faites autrefois ſur nous que de celles que nous avons faites pendant cette Guerre. Que pour l'Italie, le Roi n'aiant pas intention de s'y aggrandir, lors que nous ferions notre réponſe on conviendroit facilement des conditions qui ſeront trouvées raiſonnables pour la ſûreté publique de cette Province-là.

Ce que les Plenipotentiaires de France rejettent bien loin.

Nous remîmes auſſi les autres points à la premiere Conference, nous contentant de toucher en paſſant la difficulté que nous y trouvions. La ſeule choſe que nous eſtimons en cette propoſition eſt, qu'elle nous donne moien d'entrer dans les affaires d'Italie, à quoi nous tâcherons d'engager nos Parties, & de commencer le Traité par là ſuivant nos inſtructions. Nous vous informerons par le premier Ordinaire de la réponſe que nous aurons faite aux Médiateurs après l'avoir exactement concertée entre nous. Cependant nous en avons donné part aux Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats, & nous nous en ſommes ſervis pour les deſabuſer toûjours davantage des faux bruits qui ont couru dans leur Païs, étant choſe bien abſurde que ceux que l'on diſoit ſi reſolus de donner au Roi tous les Païs-Bas, prétendent faire la Paix avec Sa Majeſté, en lui donnant quatre méchantes Places; & de ravoir par ce moien tout ce qu'on a pris ſur eux. Ces Meſſieurs reçurent fort bien cette communication & avec beaucoup de remercîmens & d'aſſûrance d'une pareille ſincerité de leur part en tout ce qui leur pourroit être propoſé. Ils nous dirent qu'ils étoient fort importunez par les viſites de Noirmont, & que même, ſous prétexte de manger de la viande avec eux, il venoit quelquefois familierement ſe mettre à leur table. L'un d'eux ajoûta que les Eſpagnols n'ont point quitté le deſſein de nous ſeparer, & que ce Noirmont leur avoit dit que s'ils ne ſe hâtoient de traiter, on ſeroit obligé du côté de l'Eſpagne de prendre un conſeil de deſeſpoir, & de s'accommoder avec la France.

Et en font confidence aux Hollandois pour diſſiper leurs ombrages.

1646.

Le Marquis de Bade-Doulach a envoyé ici un Gentilhomme qui nous a fort preſſé d'écrire à la Cour en faveur de ſon Maître, à ce qu'il ſoit mis en poſſeſſion de ſes Etats, qui ſont à cette heure en l'obéiſſance du Roi, attendu les promeſſes qui lui ont toûjours été faites de le rétablir quand il y auroit lieu, & vû ſa fermeté dans le bon parti; & que le Marquis Guillaume ſon Couſin, qui prétend retenir ces mêmes Etats, a toûjours été affectionné au parti contraire, aiant encore à preſent ſes enfans au ſervice de l'Empereur. Nous avons eu ſujet de revoir ce qu'il vous a plû nous écrire de cette affaire par votre Lettre du 22. Juillet dernier & de conſiderer quelques papiers que vous nous avez envoiez avec cette Lettre. Il nous ſemble, Monſieur, puiſque l'on a deſiré d'avoir ſur cela notre avis, qu'il eſt bien à propos que ceux qui favoriſent notre parti reçoivent de nous un traitement different de ceux qui y ſont contraires. Il eſt vrai que le Marquis Guillaume ſe défend ſur la foi d'une capitulation qu'il a faite avec Monſieur d'Erlach, remiſe au bon plaiſir de Sa Majeſté. Nous eſtimerions qu'on doit faire en faveur du Marquis tout ce qui ſe peut, ſans contrevenir à ladite capitulation, & qu'il peut être reſtitué dans ſes revenus & poſſeſſions, en retenant néanmoins la Ville de Stolhoven es mains du Roi pour être renduë en faiſant la Paix à celui à qui elle ſe trouvera appartenir. Mais ſi elle eſt approuvée, il faudra, s'il vous plaît, prendre garde que ledit Sieur Marquis de Dourlach, qui eſt Proteſtant, ne faſſe des changemens dans ſeſdits Etats, qui puiſſent porter préjudice à la Religion Catholique, étant vrai que nos Alliez en Allemagne manquent ſouvent ſur ce point aux Traitez, que nous avons avec eux, & que nous en recevons tous les jours des plaintes, & des reproches, ſur leſquels nous avons peine à nous défendre. Il ſera d'autant plus facile de l'y obliger que nous avons remarqué dans un de ſes Memoires qu'il l'a offert. Nous croions que ce Gentilhomme du Marquis de Dourlach ira à Paris & qu'il vous rendra un mot de Lettre que nous lui avons donné avec promeſſe de vous écrire plus amplement & nous vous ſupplions de le traiter favorablement.

Inſtance du Markgrave de Dourlach pour être rétabli dans ſes Etats.

Nous avons encore une recommandation à vous faire en faveur de Meſſieurs de Strasbourg qui ont un Député auprès de vous, & ſe plaignent du Général Major Schimbeiſe. Il importe bien fort pour le point de notre ſatisfaction de donner bonne opinion de nous aux voiſins de l'Alſace, & nous eſtimons utile au ſervice du Roi de faire ceſſer le ſujet de cette plainte autant qu'il ſera poſſible.

1646. On renvoie le blanc signé de la Reine biffé.

Nous avons oublié par notre derniere Lettre d'accuſer la reception du blanc-ſigné de la Reine duquel nous ne nous ſommes point ſervis. Nous vous le renvoions biffé en ſorte qu'il ne peut plus de rien ſervir. Nous avons auſſi reçû la Carte & Deſcription de l'Alſace & attendons ce que vous nous faites eſperer pour notre inſtruction plus ample.

Nous vous remercions de la nouvelle que vous nous avez donné que la Reine a fait choix de Monſieur le Cardinal Mazarin pour lui confier le principal ſoin de l'éducation du Roi. Tout le monde reconnoît que rien ne ſe peut faire de mieux pour le bien de Sa Majeſté & de l'Etat, & nous pouvons ajoûter veritablement que nous en recevons ici de l'avantage dans le Traité de la Paix, voians combien tous nos Alliez ſont rejouis de cette reſolution. Ils eſperent que ſon Eminence formera le Roi aux bonnes & conſtantes maximes pour la conduite de ſon Roiaume qui font aujourd'hui ſi glorieuſement proſperer leurs affaires & les nôtres.

Nous avons été priez par Meſſieurs les Médiateurs, de la part de Monſieur le Comte de Naſſau, de donner un Paſſeport pour celui qui lui doit apporter à Munſter l'Ordre de la Toiſon. Nous avons promis de vous en écrire & vous ſupplions, Monſieur, d'en faire expedier un pour Dom Joſeph Antonio de Hernate premier Heraut d'armes de Sa Majeſté Catholique, pour venir d'Eſpagne par la France à Bruxelles, & de là à Munſter avec deux ſerviteurs, ſes chevaux & hardes; & leſdits Sieurs Médiateurs ont prié que l'on donne ledit Paſſeport au Nonce qui eſt à Paris pour l'envoier à celui qui eſt à Madrid. Nous ſommes &c.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 24. Mars 1646.

Il ne faut aucunement dégoûter la Suede. On ſervira Baviere à proportion de ce qu'il ſervira la France. On propoſe d'avoir un Ambaſſadeur à la Haye. L'Electeur de Trêves eſt bon Allemand. On veut emploier le Duc de Parme à l'accommodement avec le Pape. Le Pleſſis-Beſançon Envoié à la Cour de Savoye. Fermeté des Etats de Languedoc. On les ſepare. 1646.

Monseigneur & Messieurs.

VOtre Lettre du 10. du préſent, de laquelle j'ai fait la lecture à ſa Majeſté, nous a apris, que bien que Monſieur de la Thuillerie s'éforce de vous donner toutes les aſsûrances poſſibles de la diſpoſition de la Reine de Suede, à demeurer inſeparablement unie avec cette Couronne, & que ſes Députez vous aient auſſi proteſté cela même, il ne laiſſe pas de vous demeurer quelque ſoupçon de leur conduite. C'eſt ce qu'il eût fallu vous répondre, ſans que vous dites que vous les veillerez de près, & y ajoûter la précaution que vous avez établie, de faire en ſorte & avec tant de ſecret & d'accortiſe, que notre procedé ne puiſſe donner nul ſujet de diviſion, que vous connoiſſez être le plus dangereux écueil, contre lequel les ennemis eſſaient de nous jetter. Il peut être que le Comte de Trautmansdorff ne publie ce que vous avez recueilli, que pour réuſſir en ce deſſein. Il nous a été mandé que le même s'eſt laiſſé entendre, qu'il eſperoit de grandes choſes dans peu de jours, & cela nous a donné ſujet de bien examiner l'état préſent des affaires, ſoit du dedans du Roiaume, ou du dehors. Et après avoir fait divers jugemens nous avons conclu, ou que c'eſt une parole de vanité, qui lui a échappé, ou qu'il avoit fixé les prétentions des Suedois, & que de concert ils avoient écrit à leurs Maîtres pour recevoir leurs dernieres volontez. Et à cela même votre jugement nous a portez. Mais les Lettres de Monſieur de la Thuillerie ſont ſi expreſſes & ſi oppoſées à cette crainte qu'il faut y renoncer, ou bien s'y étant mécomptez, donner à la Reine de Suede la qualité de la plus diſſimulée Princeſſe qui ſoit ſur la terre, & à ſon Conſeil du plus perfide. Par le retour du Sieur de Saint Romain vous ſerez encore mieux éclaircis des intentions de cette Majeſté.

Il ne faut aucunement dégoûter la Suede.

Ledit Sieur de la Thuillerie apprehende que le Chancelier ne ſoit choqué par ſon arrivée, puiſqu'y faiſant des plaintes de ſon Fils, il ſera contraint de le blâmer en public, ce qu'il eût mieux aimé faire en particulier, & celui-là offenſé aura moins de complaiſance à votre égard. C'eſt ce qu'il a mandé ſur ce ſujet. Mais votre Alteſſe & vous, Meſſieurs, avez un autre ſentiment, & qu'une fois détrompé qu'on n'oſe ſe plaindre de ſa conduite, il ſera pour la prendre plus moderée. Quelque chemin que l'on prenne pour arriver à ce port, pourvû que l'on y aborde, il aura été heureux.

On nous aſsûre que Baviere s'applique fortement, ſoit à Vienne ou ailleurs, à faire comprendre qu'il faut donner ſatisfaction à la France, & cela a rapport à ce qui vous a été dit par ſes Députez, auſquels vous avez répondu avec tant de circonſpection, & ſi à propos, qu'il n'y a qu'à vous en louër. Quand ils vous donneront lieu d'appuier plus fortement les intérêts de leur Maître que vous n'avez fait, vous ſavez ce que vous aurez à faire; & il eſt bon qu'ils ſachent qu'ils ſeront recom-

On ſervira Baviere à proportion de ce qu'il ſervira la France.

1646. recompenſez, ſelon les ſervices qu'ils auront rendus. Il y a pourtant cette difference entr'eux & nous, que notre grandeur aſsûre la leur, qui ne pourra rien contribuer à la nôtre.

On propoſe d'avoir un Ambaſſadeur à la Haye.

Sa Majeſté a bien remarqué ce que vous avez enchaſſé en votre Lettre, que ſi les Suedois & les Hollandois parloient fermement & nettement aux ennemis, cela avanceroit le Traité. Sur cette conſideration on eſt entré en une ſpeculation qui a ſes fondemens, qu'il y pourroit avoir néceſſité d'un Ambaſſadeur à la Haye, ſinon, pendant toute la durée de la Négociation, au moins en de certaines rencontres d'affaires, qui doivent être portées avec plus de hauteur & de majeſté, qu'il ne s'en trouve en la perſonne d'un Reſident. Sur cela Sa Majeſté s'eſt reſolue de vous faire ſavoir, que quand Monſieur de la Thuillerie en ſera parti, & pendant ſon abſence, l'un de vous, Meſſieurs, s'en pourroit donner la peine, quand il ſe préſentera une occaſion de cette nature dont vous vous devrez diſpenſer lors que ledit Sieur de la Thuillerie y ſera, auquel il ſera mandé de faire envers Meſſieurs les Etats tout ce que vous lui preſcrirez, tout ainſi que ſi Sa Majeſté le lui avoit ordonné.

Depuis deux jours le Baron de Dhona eſt arrivé en cette Ville, mais il ne paroît pas encore en public, & pour mieux perſuader que ſon Maître eſt François il veut être vû avec un Equipage à la mode. Quand je l'aurai entretenu & qu'il ſe ſera déclaré du ſujet de ſon voiage, vous en ſerez avertis.

L'Electeur de Trêves eſt bon Allemand.

Je prendrai occaſion d'écrire à Monſieur d'Antonville de faire expliquer l'Electeur de Trêves de ſes ſentimens. Après ce qui vous a été mandé ſur le ſujet de Philipsbourg, & ce que vous avez déclaré à ſes Députez, il ſeroit bien étrange s'il n'appuyoit les intérêts de cette Couronne, qui n'eſt entrée en Guerre contre l'Eſpagne que pour tirer raiſon de l'injuſte oppreſſion qu'il ſouffroit. En ce que j'ai vû de ſa conduite il paroît ſi fort Allemand que je crains que l'affection de ſa patrie ne lui faſſe oublier ce qu'il doit à un Roi voiſin. Mais, graces à Dieu, nos affaires proſperent, & nos Ennemis doivent plus preſſer de nous faire ſortir de leur Païs que nous de l'abandonner. La mauvaiſe volonté de cette Nation envers la nôtre a bien paru au langage que pluſieurs des Députez des Princes ont tenu, & vous avez beaucoup fait quand vous leur avez fait avouer qu'il nous étoit dû quelque choſe. Qui convient de la Theſe a bien de la peine à contredire à ce qu'on demande. Il ne s'agit pour lors que du plus au moins, & il n'eſt pas difficile de trouver des temperamens qui ſatisfont les deux Parties.

La Lettre écrite par l'Archiducheſſe Claude témoigne bien, qu'elle & ſes proches auront grand' peine de relâcher l'Alſace, & que la réſolution priſe d'indemniſer ſes enfans d'une partie du revenu a été priſe avec beaucoup de conſideration. Elle fait ce qu'elle doit pour conſerver le ſien, & nous ce que nous devons pour aſsûrer le repos public & le particulier de cette Couronne.

Les dernieres Lettres du Sieur Braſſet de la Haye nous ont apris, que l'on commence à y entendre raiſon, & qu'on donne à l'ouverture faite par les Eſpagnols ſa juſte valeur, comme auſſi à nos paroles. Ce qui a été réſolu ſur votre Depêche ſera tenu ſecret, & plus encore, s'il ſe peut, ce que vous a apporté Saladin; de cela dépend une partie du ſuccès de votre Négociation. 1646.

On veut emploier le Duc de Parme à l'accommodement avec le Pape.

J'aurois achevé ma Lettre s'il ne m'étoit ſouvenu que pour faire voir à tout le monde la diſpoſition de Sa Majeſté à s'accommoder avec le Pape, il avoit été reſolu d'en remettre le ſoin au Duc de Parme, lequel s'eſt laiſſé entendre à l'Abbé de Saint Nicolas, qu'il y avoit des temperamens à ſuivre qui ſeront de commune ſatisfaction, & que les Barberins feroient partie de l'accommodement. On penſe à offrir des graces au frere dudit Duc pourvû qu'il ſe déclare François; dont il ne paroît pas éloigné. Pendant ces entrefaites le Pape a publié une Bulle qui cite les Barberins, mais leur donnant trois termes & un delai de quinze mois, elle peut bien avoir eu pour fin ſeconde de mettre leur procès hors d'état; & le temps fournira des moiens pour les tirer d'affaire avec la réputation de la Cour Romaine. Le premier objet de la Bulle eſt pour juſtifier toutes les procedures qui ſeront continuées contr'eux & de défendre aux Cardinaux de partir de Rome, & ſe retirer de l'Etat Eccleſiaſtique ſans en avoir eu la permiſſion de Sa Sainteté. On attendoit de par delà avec impatience ledit Abbé, & ce qu'il auroit negocié avec le Grand Duc, lequel paſſe pour le plus confident du Pape, & le ſeul en l'amitié duquel il eſpere, & il m'a été inſinué qu'il ſe préparoit à faire diverſes ouvertures afin de trouver le temperament qu'il ſe propoſe pour la commune ſatisfaction. S'ils ont de l'impatience de l'avoir, je n'en ai pas moins d'avoir de ſes nouvelles.

L'Ambaſſadeur extraordinaire que la République de Veniſe y a depêché, n'y étoit pas arrivé au vingt-ſix du paſſé, & quelques jours auparavant le Pape avoit eu information comme Sa Majeſté avoit honoré de la protection de ſes affaires le Cardinal d'Eſte, & qu'il l'avoit reçûë, ce qui avoit été rendu public par l'appoſition des armes de Sa Majeſté au deſſus de la Porte de ſon Palais. On va mettre à execution la réſolution ci-devant concertée & arrêtée d'envoier chez Madame de Savoye un Gentilhomme chargé de Lettres de créance pour elle, & de lui expliquer tous les ſujets qu'elle a donnez de mauvaiſe ſatisfaction. C'eſt Monſieur du Pleſſis-Beſançon, lequel eſt puiſſant en raiſon & très-capable, non ſeulement de lui faire entendre ce qui lui aura été commandé, mais de recueillir ce que cette Alteſſe lui répondra, & le vrai ſens de ſes paroles. Le remede ſera donné dans un bon moment, Madame Royale commence à connoître ſa faute, & s'en eſt bien expliquée par une Lettre qu'elle a écrite à Monſeigneur le Cardinal Mazarin. Je crains par la connoiſſance que vous avez d'elle que vous me condamniez de me trop avancer puis qu'elle a été capable de prendre des réſolutions contraires & differentes entre elles.

Le Pleſſis-Beſançon envoyé à Madame de Savoye.

Fermeté des Etats de Languedoc. On les ſepare.

Nous avons été avertis de la ſeparation des Etats de Languedoc ſelon l'ordre qui en avoit été envoyé; ils ont eu aſſez d'inconſideration pour refuſer ce qui leur avoit été demandé & de demeurer dans les premieres déliberations. Sa Majeſté avoit été conſeillée de ne rien accepter puiſqu'elle ne manquera pas de moiens pour ſoûtenir la grandeur de ſon Etat, bien que cette Province n'ait pas témoigné de la bonne volonté. J'ai jugé vous devoir avertir de ce qui ſe paſſe, afin que ſi les Gazettes étrangeres faiſoient ſonner bien haut cette

1646. cette ſeparation en la forme qu'elle a été pratiquée, vous n'entriez pas en apprehenſion que ce ſoit le commencement d'un mouvement. Les plus ſages du Païs condamnent les autres. Je devrois être blâmé d'alonger une Lettre, déja aſſez importune, de diverſes choſes aſſez ſuperflues, mais je juge que cela ſert à votre divertiſſement, & qu'il peut même être utile au ſervice de Sa Majeſté. Il m'a été commandé de vous envoier la Sauvegarde que vous avez demandée, & d'expedier le Paſſeport pour le Comte de Naſſau. Si je ſavois quand il entrera dans le Roiaume, je le ferois rencontrer par un Gentilhomme qui auroit ſoin de le faire ſervir.

Monſieur de Beauregard m'a mandé par ſa Lettre du 8. Mars, qu'il avoit été recherché du Baron de Reiffenberg d'eſſaier de retirer des papiers qui ſont à Francfort & qui ont été ſaiſis lors que le nommé Ottaviani a été arrêté priſonnier, & que lui aiant montré une Lettre que je lui ai écrite, il avoit crû qu'il étoit du ſervice de Sa Majeſté de lui faire office, & qu'il lui avoit conſeillé de vous aller trouver, même s'étoit engagé de l'y conduire. Si ledit Ottaviani n'étoit accuſé d'avoir voulu entreprendre ſur la vie de l'Electeur de Maience, ledit Baron étant petit-fils d'une perſonne attachée dans le ſervice du Roi Charles IX. & lui même faiſant profeſſion d'être ſerviteur de cette Couronne, il n'y auroit guere de choſes qu'on ne voulût faire pour lui témoigner bonne volonté. Mais l'empreſſement qu'on auroit de ravoir leſdits papiers (où l'on ne verra rien ſinon que ledit Baron aſpiroit à l'Electorat, & qu'il eſperoit de gagner l'Archevêque, & de le faire entrer dans le bon parti) pourroit donner lieu de ſoupçonner que nous tremperions en une vilaine action.

Nous ne ſommes pas d'avis de paroître en cette affaire. C'eſt ce que j'écris audit Sieur de Beauregard, & dont j'ai crû vous devoir donner avis, afin que vous ne vous engagiez pas aiſément à une choſe de cette conſéquence, ſi ce n'eſt que par les raiſons qui vous ſeront deduites par ledit Baron (lequel autrefois avoit eu ordre de vous aller trouver) vous jugiez en devoir uſer d'autre ſorte, ce qui eſt remis à vos prudences.

1646.

MEMOIRE

De ſon

EMINENCE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 24. Mars 1646.

Baviere preſſe l'Empereur ſur la ſatisfaction de la France. Qui pourtant ne ſe relâche point ſur les préparatifs de la Campagne. Depart de Monſieur de Turenne. Affaire du Roi d'Angleterre. La France ne l'aſſiſte que foiblement. Bulle contre les Barberins.

J'Ai reçû, Meſſieurs, votre Depêche du dixiéme du Courant, & il me ſemble ne pouvoir mieux commencer la mienne qu'en me rejoüiſſant avec vous, comme je fais de tout mon cœur, de ce que vous verrez qui eſt contenu en la derniere Lettre de Monſieur le Duc de Baviere au Nonce, dont je vous envoye une copie en chiffre traduite de l'Italien.

Baviere preſſe l'Empereur ſur la ſatisfaction de la France.

Si la réſolution qu'a priſe à la fin l'Empereur, preſſé par Baviere, de conſentir à la ſatisfaction, que cette Couronne prétend dans l'Empire, ſe trouve veritable & ſincere, on peut s'avancer à dire avec grand fondement que la Paix eſt faite, au moins dans l'Empire, puis qu'il n'eſt pas à preſumer qu'ils n'aient en même temps réſolu de contenter la Couronne de Suede; & les deux Couronnes étant ſatisfaites, on pourra aller bien vîte dans l'Aſſemblée ſur la diſcuſſion des autres points. Cela enſuite produira le contrecoup que nous pouvons ſouhaiter à l'égard des Eſpagnols pour les mettre à la raiſon, étant vrai-ſemblable qu'ils ne ſouffriroient jamais que l'on conclût un accommodement dans l'Allemagne ſans y être compris, pour ne ſe voir pas tomber ſur les bras le faix de la Guerre dans les extrémitez où ſont réduites leurs affaires.

Qui pourtant ne ſe relâche point ſur les préparatifs de la Campagne.

Vous verrez, Meſſieurs, que les termes de la Lettre de Monſieur le Duc de Baviere ſont bien clairs & bien poſitifs. Néanmoins il ne ſeroit pas de la prudence d'interrompre d'un moment, (comme il ſemble vouloir l'inſinuer) les appareils pour la prochaine Campagne, mais il faut au contraire redoubler plutôt les ſoins que l'on en prend, s'il étoit poſſible, afin

1646. afin de faire redoubler auſſi en nos Parties l'envie qu'elles ont de la Paix, & qu'elles perdent toute eſperance de nous pouvoir amuſer par des Négociations captieuſes ; & c'eſt de cette ſorte que l'on en uſera ici.

Ce n'eſt pas que pluſieurs raiſons ne doivent perſuader que celle-ci eſt d'autre nature. L'Empereur a un extrême beſoin de la Paix, parce qu'un ſeul des accidens qui arrivent tous les jours dans les armées, eſt capable de ruïner pour toûjours ſa grandeur, & de le mettre dans un état dont il ne ſe puiſſe relever. Il ne veut point pour cette conſideration, hazarder le ſuccès de la prochaine Campagne. Il voit qu'il ne peut conclurre l'accommodement en ſi peu de temps ſans donner entiere ſatisfaction aux Couronnes. Les Lettres de Monſieur de la Thuillerie nous doivent perſuader qu'il eſt rebuté de la créance dont on l'a flaté qu'il pourroit ſeparer les Suedois d'avec nous ; il eſt preſſé de faire la Paix par une bonne partie des Princes & Etats de l'Empire, & bien vivement par Baviere, qui eſt le plus conſiderable. Il eſt donc à croire qu'il s'y porte ſincerement, quoi que nous n'en aions l'obligation qu'à la pure néceſſité qu'il en a. Le Duc de Baviere d'ailleurs fait les mêmes reflexions, & outre celles-là que s'il vient à mourir devant la Paix ſes enfans courront riſque d'être ruïnez, ou par un parti ou par l'autre. Il la ſouhaite donc ardemment, & il trouve moien de la conclurre, non ſeulement en obligeant une grande Couronne par la façon dont il s'eſt porté pour lui faire avoir ſatisfaction, mais en trouvant en cette même ſatisfaction un notable avantage pour lui & pour ſa Maiſon, outre qu'il lui demeurera une porte ouverte, par laquelle la France lui pourra tendre les mains, & le proteger, ſi jamais les Eſpagnols le vouloient inquieter, & avec un tître plus ſpecieux que par le paſſé, puis que nous l'aſſiſterons en qualité de Prince de l'Empire. Et tout cela ſe fait aux depens de la Maiſon d'Autriche, à la diminution de laquelle il a l'intérêt que chacun ſait.

Depart de Monſieur de Turenne.

Monſieur le Maréchal de Turenne eſt parti. Le fond particulier pour la ſubſiſtance de ſon Armée eſt non ſeulement fait, mais l'argent en eſt envoyé, & l'on a pourvû à toutes les choſes néceſſaires pour la mettre en campagne. Enfin on n'omet aucune choſe imaginable pour faire qu'elle ſoit plus forte & plus belle qu'elle n'a jamais été, & j'oſerois même en répondre, pourvû que Bonichauſen faſſe ſon devoir, & qu'il vienne de Hambourg ſeulement les deux tiers des troupes que le Sieur de Meules nous a fait eſperer. La Lettre de Baviere n'a ſervi qu'à nous faire redoubler tous nos ſoins en cela, & à faire partir ledit Sieur Maréchal deux jours plutôt.

Affaires du Roi d'Angleterre.

Je ne laiſſe rien en arriere de ce qui peut ſervir à ſoûtenir les affaires du Roi d'Angleterre, & on ne lui refuſe nulle des aſſiſtances qu'on lui peut donner, mais comme lui-même contribuë à ſa perte, ſe laiſſant aller à de mauvais Conſeils qu'on lui ſuggere, je crains extrémement que pour beaucoup que la France faſſe, elle aura de la peine à le maintenir. Pour cela il ne me ſemble voir que deux voies : l'une, ſi la Paix générale ſe faiſoit ; car alors ſes Sujets, apprehendant les reſolutions de cette Couronne, ne s'éloigneroient pas tant d'un accommodement raiſonnable, & pourroient bien-tôt retourner ſous ſon obéïſſance : & l'autre, ſi nous aſſiſtions dès à preſent ledit Roi, en ſorte que nous

La France ne l'aſſiſte que foiblement.

contraignions les Parlementaires à ſe mettre à la raiſon. Mais il ſeroit bien mal aiſé que nous nous engageaſſions ſi avant tant que nous aurons d'autres Guerres ailleurs. Cependant je ne voi quaſi point de ſalut pour ledit Roi, qu'en l'un de ces deux moiens. Vous ne ſauriez croire, Meſſieurs, à quel point je me tourmente continuellement pour cela : mais les remedes ne profitent pas comme je ſouhaiterois ; non ſeulement parce que le mal eſt grand, mais auſſi parce que le malade ne contribuë pas de ſon côté ce qu'il devroit à les faire valoir pour ſa gueriſon. 1646.

Je conſidere ce que vous me mandez touchant la conduite que l'on doit tenir avec le Duc Charles, quand on conclurra la Paix, & j'ai trouvé l'avis extrémement judicieux, & digne de votre prudence. Il faudra s'en ſouvenir en ſon temps. Je vous adreſſe les avis que nous avons eû cette ſemaine de Rome, entre leſquels vous trouverez une Bulle nouvelle contre les Cardinaux qui ſortent de l'Etat Eccleſiaſtique ſans permiſſion de ſa Sainteté, qui perdront dans les premiers ſix mois les revenus de leurs Charges & de leurs Bénéfices, dans les ſeconds ſix mois leurs Charges & leurs Bénéfices mêmes, & dans les trois mois ſuivans qui ſont quinze en tout, ils encourent la privation du Cardinalat même, ſi le Pape le veut, & cela nonobſtant tout commandement d'Empereurs, de Rois & de Potentats.

Bulle contre les Barberins.

Il eſt aiſé de voir par toute la teneur de ladite Lettre qu'elle n'eſt que contre les Barberins, & contre la France, qui en a pris la protection. On étudie là-deſſus afin que le Roi ne reçoive pas le préjudice, que l'on a eu deſſein de lui faire, & à ſon ſervice. Cependant les premieres remarques que chacun y a faites, ſont le prétexte, dont le Pape ſe ſert, pour vouloir la préſence des Cardinaux à Rome, qui eſt pour prendre leurs avis, & leurs Conſeils dans les affaires importantes comme étant *in partem ſollicitudinis vocati* : Et cette Bulle même, qui eſt de la conſéquence qu'un chacun voit, par les ſuites qu'elle peut avoir, a été faite ſans qu'on en ait dit un mot à aucun Cardinal ; quoi qu'ils euſſent tous dû la ſouscrire ſi on n'eût paſſé par deſſus les formes accoûtumées.

On trouve qu'elle eſt contraire au Droit naturel, & que tous les Papes, & tous les Conciles, qui ont diſcuté cette matiere, ont toûjours eu égard à la crainte legitime.

Que la privation du Cardinalat eſt une peine, qui juſques ici n'a été ordonnée que pour les Crimes de leze Majeſté divine & humaine, c'eſt-à-dire, hereſie, ou conſpiration contre la perſonne de ſa Sainteté.

Que la Bulle eſt injurieuſe à l'autorité des Rois, qui peuvent ſe ſervir des Eccleſiaſtiques comme des autres Sujets, & il leur eſt même défendu par les Loix de ſortir du Roiaume, ſans expreſſe permiſſion du Prince.

Les Eſpagnols ont bonne grace de vouloir maintenant dire que nous avons recherché à Madrid par le moien du Nonce, la belle offre qu'ils firent dernierement de remettre tous les differens au jugement de la Reine ; & de vouloir, par cette fauſſeté, inſinuer à nos Alliez, que c'étoit à deſſein d'introduire une Negociation particuliere à Paris. Cet artifice ſe détruit de ſoi-même, & je ne ſai pas ce qu'ils pourront répondre quand on les fera ſouvenir, combien de voies ils ont tentées pour pouvoir propoſer ici quelque choſe ſans que jamais

1646. on ait voulu se relâcher seulement à écouter.

Je vous envoie la Copie d'une nouvelle Lettre que Monsieur le Nonce a reçue cette semaine du Marquis Mathei, à laquelle on ne répondra que par un refus à l'accoûtumée.

Depuis ce Memoire achevé, j'ai eu avis de très-bon lieu que Peñaranda avoit écrit, il y a déja quelque temps, à Bruxelles, que les Médiateurs avoient dit que vous autres, Messieurs, les aviez plusieurs fois entretenus, & même pressez du Mariage de l'Infante avec le Roi, en lui donnant en dot les Païs-Bas, & que vous leur aviez dit que vous ne doutiez pas, que les Espagnols ne s'y portassent d'autant plus volontiers, qu'outre les autres raisons, qui les y convioient, ils étoient comme asûrez de voir par ce moien, avant trois ou quatre Années, la Guerre allumée entre la France & Messieurs les Etats.

Vous devez faire état de cet avis duquel vous vous servirez comme vous le jugerez plus à propos, vous en ouvrant aux Médiateurs, & vous plaignans à eux de ce que le tour que nous ont joué dernierement les Ministres d'Espagne en Hollande, sous la couverture de la proposition qu'ils nous ont faite, a eu sa principale origine dudit raport; si ce n'est que c'ait été une pure invention de Peñaranda; le tout est pourtant entierement remis à votre prudence.

LETTRE

De Monsieur le Comte de

BRIENNE

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 31. Mars 1646.

La Province de Hollande s'arroge trop d'autorité sur les autres. La Franche-Comté ne pourroit pas dédommager de l'Alsace. Affaire de Madame la Landgrave. Le Baron de Dhona arrive à Paris de la part de l'Electeur de Brandebourg. Lequel prétend du Roi le titre de Frere. On le lui refuse. Il faut faire reproche aux Médiateurs d'avoir tant fait valoir la proposition des Espagnols. 1646.

Monseigneur & Messieurs.

Bien que j'écrive à dessein d'accuser la réception de votre Depêche du 17. du Courant, je n'ai pourtant pas celui d'y faire réponse. J'entreprendrois quelque chose au delà de mon devoir, de le faire sans que sa Majesté eût eu information du contenu en votre Lettre, laquelle m'aiant été rendue le 27. au soir, ne put être dechiffrée que le lendemain matin qui n'étoit pas jour de Conseil, & je ne jugeai pas en devoir demander un extraordinaire, pour deux raisons.

La premiere, qu'il n'est pas question de rien prescrire, & que votre Lettre tend plutôt à nous donner information de ce qui se passe au lieu où vous êtes, qu'à desirer des ordres.

La seconde, que tous ceux que vous pouvez esperer vous ont été envoiez: le Secretaire Coiffier aiant été suivi du Courier Saladin, lequel a été chargé d'une très-ample Depêche. Je pourrois ajoûter à ces considerations une troisiéme; savoir, que nous avions bien jugé que les Médiateurs ne seroient pas trop satisfaits de ce qui vous a été ordonné de leur dire, soit que nous soions persuadez qu'ils penchent un peu trop du parti le plus foible, comme c'est l'ordinaire de ceux qui rempliſſent la place de Médiateurs, que pour être interessez, par divers respects, de souhaiter d'avancer la Paix, quand elle ne devroit pas durer, & que les conditions sous lesquelles elle auroit été consentie, pussent être condamnées. Il vaut bien mieux qu'ils aient du degoût de la maniere d'agir, que si les Hollandois avoient conservé leur soupçon. Mais ils reviendront peu à peu de leur apprehension, & par la suite de la Négociation reconnoîtront, que nous avons marché envers eux en cette rencontre, avec toute la sincerité qui devoit être attendue de notre bonne foi. La division qui est entre les Provinces, la trop grande autorité, que se veut arroger celle de Hollande, la haine que quelques-unes de leurs Communautez portent au Prince d'Orange, causent bien des desordres, & jusqu'à present leur Ambassadeur ne nous a pas pressé de passer le Traité de la Campagne, & il semble qu'il tarde à le proposer, & cela par ordre de ladite Province, afin que ce lui soit un prétexte de ne point consentir à des levées extraordinaires, sans lesquelles il n'est pas possible que ledit Prince d'Orange puisse rien entreprendre contre l'Ennemi, & ils taisent malicieusement à leurs peuples la disposition, en laquelle ils savent que nous sommes de ne rien faire au dessous de ce qui est accoûtumé, même de faire un effort, pourvû qu'ils s'engagent de leur côté à faire le semblable.

La Province de Hollande s'arroge trop d'autorité sur les autres.

Je ne doute point que quand votre Depêche aura été lûe, vous ne soiez louez de la conduite que vous avez tenue tant avec les Plenipotentiaires de Messieurs les Etats, qu'avec ceux du Duc de Baviere. Lisant comme j'ai fait avec grande attention, les ouvertures que vous leur avez faites, & leurs réponses, j'ai jugé comme vous qu'ils n'ont pas le dernier secret de leur Maître, & que les Espagnols & les Imperiaux se sont accordez de

1646. de traiter de notre satisfaction conjointement, & cela par les raisons que vous avez pénétrées, ausquelles je defére d'autant plus que je les tiens très-prudentes pour eux. Mais celles qu'il y a de vouloir pour l'ordinaire ce qui est apprehendé ou rejetté par l'Ennemi, me feroient appuier fortement à ne pas se departir de l'Alsace, laquelle ne peut pas être compensée par la Franche-Comté, parce que la situation, la grandeur & valeur d'un Païs à l'autre sont toutes differentes.

La Franche-Comté ne pourroit pas dedommager de l'Alsace.

Affaire de Madame la Landgrave.

Pour vous obéir, je presenterai à sa Majesté le Memoire de Madame la Landgrave. Je crains bien qu'il sera mal reçu; néanmoins je ferai mon dernier effort, étant persuadé que c'est être bon ménager, que d'être prodigue en la conjoncture presente des affaires.

Vous aurez été avertis par le Resident Brasset de la bonne disposition qui paroît en quelques-uns des principaux de Messieurs les Etats de favoriser les intérêts de cette Princesse, & que bien loin de se croire arbitres ou juges du different qui est entre elle & le Comte d'Oostfrise, ils se déclarent simples Médiateurs. Si c'est le sentiment de Messieurs les Etats, l'on doit espérer que l'affaire sera ménagée, & en toute extrémité qu'ils laisseront aux Parties vuider leur different, sans y prendre part.

Le Baron de Dhona arrive à Paris de la part de l'Electeur de Brandebourg.

Enfin le Baron de Dhona qualifié par son Maître Burggrave, a commencé à faire les visites, & fait poursuivre l'audience de leurs Majestez, m'étant venu trouver pour me prier de l'avancer, & de faire en sorte qu'il soit bien-tôt expedié. Il m'a fait entendre que la Lettre qu'il a apportée étoit conçue en termes qu'elle pouvoit plaire, & que son Maître de sa seule générosité, & du respect qu'il portoit à cette Couronne, s'étoit disposé de traiter de Majesté le Roi & la Reine, sur l'esperance qu'il a conçue des discours qu'il a recueilli de votre Altesse & de vous, Messieurs, que sa Majesté ne se laisseroit pas vaincre de civilité, & qu'il étoit en droit de prétendre le titre de Frere, puis qu'il étoit donné aux Archiducs & à Savoie, qui n'ont pas de competence avec lui. Qu'il ne mettoit point en Négociation ce qu'il feroit, & ce qui lui seroit donné, mais qu'il vouloit bien que j'entendisse, que si on ne correspondoit point par quelque chose d'extraordinaire à la soûmission, qu'il ne vouloit pas être garand qu'on la continuât. Je lui ai répondu, que sans rien mettre en Négociation non plus que lui, j'étois obligé de lui dire, qu'il demandoit ce qu'il ne pouvoit pas prétendre, & ne donnoit que ce que quatre Electeurs ont accoûtumé de rendre. Que l'exemple qu'il a donné de l'Archiduc Albert & du Duc de Savoie ne fait rien pour lui, s'il ne se veut soûmettre à les suivre entierement. Qu'ils écrivent en François & donnent du Monseigneur. Cela l'a un peu surpris, comme ce que je lui ai dit, pour combattre un exemple qu'il croioit juger sa cause, puis que le feu Roi Henri le Grand écrivant à l'Electeur Palatin, l'avoit honoré du tître de Frere. Je lui ai fait remarquer avoir commencé au temps qu'il n'étoit que Roi de Navarre; & que sans convenir que cela eût été continué, je lui pourrois dire, qu'aiant commencé une façon d'écrire, on ne l'interrompt pas pour l'ordinaire; mais pour faire voir que cela n'acquiert nul tître on revenoit avec le successeur à l'ancien usage; lequel bien conseillé n'en avoit pas témoigné du mécontentement, & se faisant justice, avoit reçu avec honneur & respect

Lequel prétend du Roi le titre de Frere.

On le lui refuse.

les Lettres que le Roi lui avoit écrites. Nous nous sommes separez avec beaucoup de civilité & si je dois donner créance à Monsieur de Bregy, cet Electeur aura bien-tôt de deça un de ses plus afidez Ministres. Je ne vous saurois dire ce qui doit être proposé par celui-ci; pourtant j'en ose juger, qu'il veut demander que le Roi s'interpose de faire accommodement entre lui & Neubourg pour ce qui est de la succession de Juliers. Je tiens qu'il voudroit que le Traité provisionnel fût passé definitif, & qu'il fût satisfait à de certaines conditions promises que par de petites cavillations on a voulu éluder. Je ne manquerai pas de vous tenir instruits de ce qu'il proposera, & de ce qui lui sera répondu, & finirois cette Lettre par vous souhaiter les bonnes fêtes, n'étoit que je viens de me souvenir, que j'ai reçu une Depêche de Monsieur d'Antonville, en date du 28. de ce mois, qui porte que l'Electeur de Trêves s'est tenu pour content de la ratification de son Traité, sous les modifications y apposées. D'où il se peut conclurre que ne s'interessant point en son propre fait, savoir de ravoir Philipsbourg, il ne se souciera pas beaucoup de ce qu'on demande aux autres, & que sur les ordres que ledit d'Antonville doit lui demander pour ses Deputez, ils seront mieux disposez que par le passé. 1646.

Par ce qui suit vous verrez que tous ceux du Conseil de sa Majesté ne sont pas de même avis que moi; & que son Eminence, aiant vû par la Lettre que vous lui avez écrite ce qui s'étoit passé entre vous & les Médiateurs, a jugé qu'il ne falloit pas differer un moment à vous faire savoir combien sa Majesté étoit scandalisée de leur maniere d'agir, & m'aiant dit de me trouver chez elle au retour de ses devotions, où Monsieur le Duc d'Orleans s'est aussi rendu, il a été déliberé sur votre Depêche, & par l'avis de son Altesse Roiale, & de son Eminence, sa Majesté m'a commandé de vous dire, que bien qu'elle ne se doive pas arrêter beaucoup à vous dire précisément ce que vous avez à faire, aiant satisfait à tout ce que vous pouvez desirer d'elle par les Depêches que Coiffier & Saladin vous ont portées, elle ne peut se taire, apprenant que les Médiateurs s'efforcent tant de relever & donner prix à une proposition vaine & de nulle substance, comme celle qu'ils ont avancée de la part des Espagnols, & qu'ils rejettent & mépriſent une semblable que vous avez eu ordre de leur présenter, qui peut être soûtenue par des raisons solides, ainsi que vous l'avez pû remarquer, & combien l'autre avoit été artificieusement avancée par les Espagnols, lesquels dans le même moment qu'elle devoit être faite s'éforçoient de persuader aux Alliez que sa Majesté avoit conclu avec eux. Et bien que la verité de son procedé ait étouffé le mensonge, il n'a pas laissé de donner des impressions aux Hollandois, & la division qui est entre la Province de Hollande & les autres, & l'animosité que celle-là continuë d'avoir contre la personne du Prince d'Orange ont causé dans leur République tant de trouble, qu'on a bien de la peine à l'assoupir. Et cette belle proposition a servi & sert de prétexte à la Province de Hollande de differer à consentir aux levées extraordinaires, sans lesquelles Monsieur le Prince d'Orange ne sauroit mettre en campagne. Il n'y aura pas de mal de faire remarquer aux Médiateurs, que la vûe des ennemis, que

Il faut faire reproche aux Médiateurs d'avoir tant fait valoir la proposition des Espagnols.

1646. l'on avoit pénétrée eſt maintenant découverte.

J'avois bien prevû que ce que vous avez fait entendre aux Députez de Baviere, ſeroit aprouvé. On n'a pas jugé qu'il reſtât rien à faire que vous n'euſſiez prevû & executé avec beaucoup de prudence, & l'on ſe promet de celle de ce Prince, qu'il donnera ordre à ſes Plenipotentiaires d'entrer en Traité avec vous, & de chercher les moiens d'aſsûrer ſa condition. Et bien qu'il paroiſſe beaucoup de franchiſe au procedé des Suedois, ſelon que vous nous l'avez mandé, s'étant comportez à Oſnabrug envers les Députez des Princes, qui ont dépendance vers eux, de la ſorte que vous le pouvez déſirer, ſi eſt-ce que l'on ne laiſſe pas de vous exhorter de les veiller de près, tant l'on juge qu'il importe de n'être pas ſurpris, ou abandonné par eux.

Quelque ſoin que j'aie pris, en donnant part du Memoire de Madame la Landgrave, & de ſes néceſſitez, d'appuier ce que vous avez deſiré, il a été inutile. Une néceſſité que l'on ne ſauroit ſurmonter empêche qu'elle ne ſoit ſecouruë du ſurplus du ſubſide extraordinaire qu'elle auroit bien deſiré. En marquant de ſe contenter de ce qui lui a été ottroié, faiſant un effort de remettre ſes troupes, & favoriſant nos levées, comme elle le doit faire pour ſon propre intérêt, ce ſera donner lieu de repropoſer ce qui la concerne, & il ſe pourroit trouver une conjoncture favorable, de laquelle j'eſſaierois de profiter.

MEMOIRE DU ROI

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 31. Mars 1646.

On ſouhaite que les Plenipotentiaires François refutent un Libelle des Eſpagnols. On reproche à l'Ambaſſadeur de Hollande la conduite de ſes Maîtres & leurs ombrages mal fondez. On commence à ne pas bien eſperer de l'Echange. Autres conditions à propoſer à l'Eſpagne, s'il n'a pas lieu.

SI nous avions beſoin de nouvelles preuves pour ſavoir au vrai quelle a été l'intention des Eſpagnols en la propoſition qu'ils nous ont faite, le temps nous en fournit tous les jours, & nous fait toucher au doigt que le ſeul but en cela n'a été que celui qu'ils ont toûjours eû, de diviſer la France d'avec ſes Alliez. Cela a paru encore bien évidemment par le Libelle qu'ils ont fait jetter depuis peu dans les Villes des Provinces-Unies, intitulé, *Le Caquet François*, lequel je ne vous envoie pas, m'aſsûrant, que s'il n'eſt parti de Munſter même, il y aura été auſſi-tôt, comme au lieu, où, ſelon l'intention de l'Auteur, il devoit faire ſon effet principal. 1646.

On ſouhaite que les Plenipotentiaires François refutent un Libelle des Eſpagnols.

Comme toutes les perſonnes qui ſont ici, & qui ont pleine intelligence de ces affaires-là, ſont ſi extraordinairement occupées qu'elles ne peuvent donner aucune partie de leur temps à ces ſortes d'Ecrits; on ſouhaiteroit bien que quelqu'un de Meſſieurs les Plenipotentiaires ſe voulût charger d'y faire quelque réponſe ſuccincte qui ſervît du moins dans ce temps, à détromper les peuples. Monſieur le Cardinal Mazarin a parlé de la part de ſa Majeſté comme il faut à l'Ambaſſadeur de Meſſieurs les Etats, ſur ce qu'ils ne lui ont pas encore envoié le pouvoir pour le Traité de la Campagne prochaine, & ſur le procedé que l'on tient en Hollande, où l'on déchire les François, & où l'on témoigne grande averſion pour cette Couronne, & inclination à s'accommoder avec les Eſpagnols, quoi qu'ils n'aient que tout ſujet de ſe louër de la ſincerité de leurs Majeſtez & de leur affection. Les artifices de nos ennemis prevalent à tel point parmi ces peuples qu'ils ſemblent capables de les faire héſiter en leur devoir, & dans leurs obligations. Il n'a été rien oublié pour lui bien faire connoître le vif ſentiment que leurs Majeſtez en ont, & leſdits Sieurs Plenipotentiaires parleront aux mêmes termes à leurs Députez qui ſont à l'Aſſemblée.

On reproche à l'Ambaſſadeur de Hollande la conduite de ſes Maîtres, & leurs ombrages mal fondez.

On envoie à Meſſieurs les Plenipotentiaires la Copie d'un article extrait d'une Lettre de Monſieur de Gremonville à Monſieur le Cardinal Mazarin, ne ſachant pas s'il leur aura mandé la même choſe. Ils pourront bien voir par là, quelle conduite tient Monſieur Contarini. Et il eſt remis à eux de ſe ſervir de cette connoiſſance, ainſi qu'ils le jugeront plus à propos, la prudence requerant peut-être qu'on le diſſimule dans les conjonctures préſentes.

On a reçû ici quelques avis d'aſſez bon lieu, que le Comte de Trautmansdorff donne à entendre aux autres, d'être comme tombé d'accord avec les Miniſtres de Suede des conditions de leur Traité avec l'Empereur, & que pour l'accompliſſement on n'attend que le retour du Courier que leſdits Miniſtres avoient depêché là-deſſus à la Reine leur Maîtreſſe. On ajoûte que ce n'eſt pas que ledit Trautmansdorff ſoit aſsûré que les Miniſtres de Suede doivent ſigner le Traité, ſans que celui de France ſoit reſolu en même temps, mais qu'il croit que cela étant arrêté entr'eux, les Suedois preſſeront la France de relâcher beaucoup de ſes prétentions, & y obligeront auſſi les autres Princes, qui ont quelques intérêts à demêler avec l'Empereur dans la Paix. Meſſieurs les Plenipotentiaires ſe prévaudront de cet avis avec leur prudence accoûtumée. Il ſemble qu'on en doit faire d'autant plus de cas, qu'eux-mêmes voiant que Trautmansdorff n'entamoit nulle ſorte de Négociation avec nous, ont deja ſoupçonné que la cauſe de ſon ſilence procedoit de l'attente où il étoit de quelque réponſe de la Cour de Suede qui pourroit bien être celle-ci.

Il

1646. On commence à ne pas bien esperer de l'échange.

Il semble, vû les conjonctures présentes, la conduite des Espagnols, & le grand vacarme qu'il y a en Hollande, qu'il n'y ait plus lieu d'esperer beaucoup de l'échange; si ce n'est que sur ce que l'on manda, par Saladin, touchant les avantages que pourroient y rencontrer Messieurs les Etats, on soit entré en quelque Négociation. On croit donc que si les Médiateurs font quelque proposition de la part des Espagnols, comme il y a apparence, on pourroit répondre que nous sommes prêts de signer la Paix, moiennant que nous demeurions en possession de ce que nos armées ont conquis en Flandres & en Luxembourg, avec les ajustemens que l'on a mandez pour la commodité commune, s'il est nécessaire. Comme aussi du Roussillon compris Roses, faisant une Trêve pour la Catalogne, & pour le Portugal, de la durée, s'il est possible, de celle que feront les Hollandois avec l'Espagne, au moins celle de Catalogne.

Autres conditions à proposer à l'Espagne, s'il n'a pas lieu.

De cette sorte si les ennemis veulent, l'affaire peut être ajustée en un jour, avec entiere satisfaction de Messieurs les Etats, avec lesquels nous n'aurions en ce cas rien à traiter touchant l'article 9. qui nous donne de l'embarras, puis que nous demanderions aussi bien qu'eux une Trêve pour une partie de ce que nous ayons conquis, & nous serions aussi en pleine sûreté du côté des Catalans, qui est un point si délicat, & si mal aisé à être bien ménagé dans cette Négociation.

Cette proposition faite dans un temps où nous sommes prêts de sortir en Campagne avec de grandes forces, & avec toutes les apparences de les faire réussir utilement, ne peut être reçû qu'avec aplaudissement dans la Chrétienté; mais il sera bon que les Médiateurs soient bien persuadez, que c'est tout ce à quoi l'on se peut porter de ce côté-ici pour faciliter la Paix, & que si les Espagnols refusent ce parti, il faut non seulement qu'ils se resolvent à voir quel succès aura la Campagne, mais que c'est une proposition, à laquelle la France ne s'engage que dans le temps qu'elle la fait, prétendant en être quitte dès que les armées auront commencé d'agir.

Nous ne savons pas ce que le Nonce d'ici peut avoir écrit à celui qui est en Espagne, par le zéle peut-être qu'il a de voir la Paix dans la Chrétienté; mais nous savons certainement, que s'il l'avoit fait, il n'auroit mandé que son seul sentiment. Nous croions néanmoins, qu'en quelques termes qu'il l'ait exprimé, ce n'auroit pas été pour n'en tirer qu'un simple compliment, & qui n'eût autre but dans l'intention de ceux qui le font, que de débaucher les Alliez de la France, & non pas conclurre avec elle un accommodement. Il faudroit que les Ministres qui servent le Roi, eussent perdu le sens, s'ils avoient consenti que le Nonce écrivit pour obliger les Espagnols à une ouverture captieuse, comme celle-là. Et il nous importe bien peu qu'ils envoient à qui bon leur semblera la Lettre qu'ils disent avoir entre les mains dudit Sieur Nonce.

1646.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 7. Avril 1646.

Les Médiateurs font entendre qu'on pourroit ceder à la France la Basse Alsace. Ce que la France rejette. Elle ne veut plus de Trêve. Deux Conferences des Plenipotentiaires de France avec les Hollandois: Qui protestent fort de ne se laisser jamais separer d'avec la France.

MONSIEUR,

ENcore que nous vous aions écrit fort amplement par le Courier que nous renvoiâmes hier, nous sommes obligez de vous faire savoir par cet Ordinaire ce qui s'est passé en diverses Conferences que nous avons euës cette semaine avec les Médiateurs & les Députez de Messieurs les Etats.

Les Médiateurs font entendre qu'on pourroit ceder à la France la Basse Alsace.

Les premiers nous vinrent demander, il y a quelques jours, si l'Empereur nous laissant l'Alsace inferieure qui comprend Haguenau & ses dépendances, & par ce moien va jusques au Rhin, nous ne pourrions pas nous en contenter, & nous prierent en ce cas de leur dire ce que la France pourroit faire en faveur de l'Empereur dans le Traité de Paix. Nous répondîmes d'abord que cette proposition ne méritoit pas une longue déliberation, & que n'aiant pas pouvoir de nous relâcher de la demande entiere que nous avons ci-devant faite, il nous seroit facile de répondre sur le champ. Que néanmoins pour observer l'ordre que nous avons établi dans cette Négociation de ne rien faire sans en communiquer à nos Alliez, nous leur donnerions part de cette ouverture & après cela nous ferions réponse ausdits Sieurs Médiateurs. Ils repartirent qu'il étoit nécessaire de savoir quelle assistance on pourroit donner à l'Empereur pour la guerre du Turc; Ce que nous ferions envers les Protestans pour moderer leurs demandes; De quelle sorte nous agirions auprès des Suedois pour les disposer à se contenter de moins pour leur satisfaction; Comment nous entendions que l'affaire Palatine fût terminée; Et si nous ne consentirions pas

1646. que deux Baronnies & un Comté, que la Maiſon d'Aûtriche a repris ſur les Ducs de Wirtemberg, comme lui aiant appartenu d'ancienneté & qu'elle poſſede encore aujourd'hui, lui demeurent : Qu'il faloit nous expliquer de l'intention du Roi ſur tous ces points, parce que, ſi elle étoit raiſonnable, elle pourroit beaucoup ſervir à faciliter celui de la ſatisfaction de ſa Majeſté. Nous répondîmes d'abord que pour déliberer ſolidement ſur tous ces articles il faudroit auparavant qu'on nous aſſûrât de toutes les demandes que nous avions faites, ſans quoi il ſeroit inutile d'entrer en déliberation ſur le reſte, puiſque la Paix ne ſe peut pas faire ſans que la Haute & Baſſe Alſace demeurent à Sa Majeſté, avec le Briſgau, Suntgau & les Villes forêtieres, Philipsbourg & la ligne de communication pour y aller des Etats du Roi. Ils repliquerent que puiſque nous perſiſtions à toutes ces demandes ils voioient l'accommodement ſi éloigné, que pour leur décharge ils étoient obligez de propoſer de nouveau une Trêve de quelques mois qui donneroit moien de réſiſter à l'ennemi commun pendant le temps de la Campagne, & qu'ils nous prioient d'en communiquer la propoſition à nos Alliez. Nous n'oſâmes pas de nous-mêmes rejetter cette ouverture, ni refuſer d'en donner part aux Suedois, & nous nous chargeâmes de le faire afin que le refus qui en ſeroit fait vînt d'eux auſſi-bien que de nous.

Ce que la France rejette.

Après avoir conferé amplement de tout ce que deſſus avec Monſieur Salvius, qui s'eſt trouvé ici, nous avons demandé audience auſdits Sieurs Médiateurs pour leur donner notre réponſe. Nous avons repris d'abord un peu plus au long ce qui avoit été touché à la précedente Conference pour leur faire connoître qu'aiant déclaré par notre replique tout ce que le Roi pouvoit faire pour avoir la Paix avec l'Empereur, & aiant offert de rendre tout ce que les armes de Sa Majeſté occupent dans les trois Electorats de Mayence, de Trêves, & du bas Palatinat, il étoit impoſſible que Sa Majeſté ſe put aujourd'hui relâcher davantage ; que nous leur avions ſouvent déduit les raiſons qui ne permettoient pas à Sa Majeſté d'abandonner tout ce qui eſt contenu dans notre Replique ; & que tandis qu'on prétendroit faciliter la Paix ſeulement aux dépens de Sa Majeſté, & en tâchant à diverſes repriſes de retrancher ſes demandes, il étoit bien à craindre qu'on n'en reculât la concluſion au lieu de l'avancer. Que nous avions trouvé Monſieur Salvius beaucoup mieux inſtruit que nous de l'offre des Imperiaux, & que le Comte de Trautmansdorff pour la faire valoir lui avoit dit qu'on nous avoit préſenté de ſa part un grand Païs, qui contenoit en ſa largeur ſix lieuës d'Allemagne depuis la France juſques à la Riviere du Rhin. Que nous ne trouvons point étrange que leſdits Sieurs Médiateurs nous euſſent parlé douteuſement & conditionnellement d'une offre que les Parties mêmes leur avoient donné charge de nous faire, puiſqu'auſſi bien elle n'eſt pas telle qu'on la puiſſe jamais accepter, & qu'en un mot, pour ne les amuſer pas, nous étions obligez de leur dire que nous n'avions point de pouvoir de diminuer la demande qui avoit été faite. Qu'à la verité, quand nous ſerions aſſûrez du conſentement de l'Empereur pour tout ce qu'elle contient, nous avions charge de chercher dans le reſte tous les accommodemens raiſonnables ; mais qu'auparavant il ſeroit inutile d'en parler. 1646. Monſieur le Nonce prenant la parole nous dit, contre le ſentiment de Monſieur Contarini, qui le vouloit interrompre, qu'il ſeroit bon de ſavoir ce que nous pourrions faire pour l'Empereur en cas qu'il conſentît à nous ceder toute l'Alſace. Nous dîmes qu'il faloit être auparavant aſſûrez de ce conſentement, & qu'après cela Sa Majeſté feroit connoître à tout le monde qu'elle ſe vouloit mettre à la raiſon. Il s'efforça de nous perſuader que nous ne pouvions recevoir aucun préjudice d'entrer en ce diſcours qui pourroit beaucoup faciliter les affaires. Et reprenant inſenſiblement tous les points dont il a été parlé en la précedente Conference, il nous obligea d'en diſcourir avec lui & de dire que ſuppoſé que l'Empereur fût d'accord de laiſſer au Roi ce que nous avons demandé par notre Replique, nous croïions que Sa Majeſté ne trouveroit pas mauvais que nous emploiaſſions ſon autorité auprès des Proteſtans pour ménager entre les Catholiques & eux un accommodement raiſonnable ſur tous leurs differens, pourvû qu'on conſiderât ce que nous pouvons faire honorablement & qu'on n'exigeât pas de nous des offices qui puiſſent choquer nos Alliez. Que pour les Suedois, comme ils n'étoient pas juges de la ſatisfaction du Roi, nous ne prétendions pas dire notre avis de celle qu'ils demandent. Mais que nous n'omettrions rien de ce que l'Alliance nous permettroit de faire pour leur perſuader de s'accommoder. Que nous avions appris des diſcours de Monſieur Salvius qu'ils y étoient très-bien diſpoſez, & qu'il nous ſembloit par les offres qu'on leur avoit déja faites que l'Empereur n'apportoit pas beaucoup de difficulté à leurs demandes, depuis qu'ils ne parlent plus de la Sileſie & qu'il peut les ſatisfaire aux dépens d'autrui.

Quant à l'affaire Palatine, il ne tiendra pas à nous qu'en rendant aux Princes de cette Maiſon tout le bas Palatinat & leur donnant un huitiéme Electorat, on ne trouve des temperamens pour le haut Palatinat & qui ſoient à la ſatisfaction de l'Empereur, du Duc de Baviere & du Prince Palatin, à qui nous prendrons intérêt pour faire réuſſir un bon accord au contentement d'un chacun.

Que pour le Comté & les deux Baronnies que la Maiſon d'Aûtriche prétendoit retenir au Duc de Wirtemberg, pourvû qu'il ne s'y rencontre point d'obſtacles, que de notre côté nous ne l'empêcherons pas, afin qu'elle ait moins de regret à ce qu'elle nous aura laiſſé ; mais que nous voions bien qu'elle a intention de s'en recompenſer d'ailleurs. A quoi nous craignons que les Suedois, les Proteſtans & les particuliers intereſſez n'apportent plus de réſiſtance que nous. Qu'enfin pour la guerre du Turc, les Païs que nous avons demandez demeurans au Roi, Sa Majeſté ne refuſera pas de les relever de l'Empire avec obligation de contribuer, tant pour ledit Païs, que pour la partie de la Lorraine qui en releve auſſi, autant qu'un des Electeurs, toutes les fois qu'il s'agira de la défenſe de l'Empire, & que les impoſitions ſeront reſolues par un conſentement unanime de tous les Etats. Leſdits Sieurs Médiateurs ont fait ſemblant de s'étonner de ce que nous mêlions la Lorraine, diſans que nous augmentions toûjours nos prétentions au lieu de les diminuer. Nous avons reparti que notre Replique & le refus qui a été fait des Paſſeports pour le Duc Charles,

1646. les, leur avoit assez clairement appris que le Roi n'entend point comprendre ledit Duc dans ce Traité; & que si les Imperiaux ne trouvent pas bon qu'il soit parlé de la Lorraine nous en serons bien aises pourvû que l'Empereur s'oblige de ne donner jamais assistance aux Princes de cette Maison contre la France. Après cela lesdits Sieurs Médiateurs ont dit que la contribution que nous offrons pour les Etats de l'Empire qui demeureront au Roi pourroit être bonne pour l'avenir, mais que les maux, dont la Chrétienté est aujourd'hui menacée, ont besoin d'un plus prompt & plus puissant remede. Que l'on avoit ci-devant fait esperer à la Cour & ici, que le Roi aiant son compte raisonnablement dans le Traité de Paix, donneroit de grandes assistances à l'Empereur dans la guerre que le Turc se prépare de lui faire. Nous repartîmes que Sa Majesté ne refuseroit pas un secours d'hommes considerable, & que pour ne contrevenir pas directement à la Paix, qui est entre elle & le Grand Seigneur, dont jusques ici la Chrétienté a reçû beaucoup d'utilité, ladite Majesté pourroit entretenir un nombre de troupes sous le nom du Roi de Pologne. Il ne nous a pas paru que cet expedient les ait contentez, faisant autant de difficulté de recevoir ce secours en hommes que de le mettre sous la conduite du Roi de Pologne. Ils nous ont remontré que sans doute l'Empereur ne voudroit pas, sous prétexte de recevoir assistance, attirer les forces du Roi dans ses Etats. Qu'outre cela peu d'hommes coûteroient beaucoup à Sa Majesté, au lieu qu'avec peu d'argent l'Empereur pouvoit faire dans ses Etats de grandes choses pour résister au Turc. Nous n'avons pas manqué de remontrer que de cette sorte la crainte du Turc serviroit de prétexte à l'Empereur, non seulement pour demeurer armé, mais pour recueillir à son service les forces de tous les partis; & que jusques ici on avoit crû parmi tous les Alliez que le plus solide moien d'asseûrer la Paix dans l'Empire est le licenciement que l'Empereur sera obligé de faire de toutes ses troupes. Les Médiateurs ont répondu qu'il seroit inutile de faire la Paix si on conservoit la meffiance après qu'elle aura été concluë, & ont tellement insisté à faire changer ce secours d'hommes en argent, que nous avons été obligez de leur déclarer que cela passoit notre pouvoir, mais que s'il leur plaisoit d'en écrire à la Cour, nous y ferions savoir leur desir, & y joindrions nos instances auprès de la Reine. Que néanmoins pour faire que leurs solicitations & les nôtres fussent efficaces, il étoit nécessaire, comme nous leur avons déja dit, que l'on fut asseûré auparavant du consentement de l'Empereur à la satisfaction du Roi telle qu'elle a été demandée. Nous n'avons pas été fâchez de les voir échauffez dans ce discours, qui fait paroître que l'on songe aux moiens de laisser au Roi une bonne partie de la satisfaction qu'il prétend, puis qu'on traite des conditions, & qu'on cherche de s'en récompenser ailleurs. Nous croions bien pourtant que si on a quelque intention d'augmenter cette nouvelle offre qui nous a été faite, elle ne va pas encore jusqu'à nous laisser tout ce qui est compris dans notre demande. Néanmoins les considerations touchées ci-dessus ont été cause que nous n'avons pas crû hors de propos d'entrer dans ce raisonnement avec lesdits Sieurs Médiateurs, qui ont examiné par le menu à combien monteroit la dépense du moindre secours que Sa Majesté pourroit donner & remontré que quatre ou cinq mille hommes paiez ne serviroient pas de beaucoup à l'Empereur, & reviendroient à Sa Majesté à plus de deux ou trois cens mille écus par an, au lieu qu'étans fournis en argent comptant ils donneroient moien à l'Empereur de faire de grandes choses pour la défense de la Chrétienté. Il a été répondu que supposé qu'on soit d'accord pour la satisfaction du Roi, nous croions bien que Sa Majesté ne refusera pas de dépenser deux cens mille écus par an pour donner moien à l'Empereur de se défendre, mais que n'aiant pas encore eu charge de promettre un secours en argent, nous les suppliions de nous permettre d'en écrire à la Reine pour en recevoir plus particulierement les ordres. 1646.

Elle ne veut plus de Trêve.

Ils nous ont encore parlé de la Trêve, mais nous avons toûjours répondu que nos Alliez y avoient toûjours témoigné tant d'aversion, que nous n'avons pas estimé à propos d'en parler à Monsieur Salvius, & qu'en effet nous avons crû ci-devant d'avoir suffisamment fait voir que ce seroit un remede plus nuisible que profitable aux maux dont la Chrétienté est menacée; & qu'il ne faudroit pas moins de temps pour convenir des conditions que pour conclurre une bonne & durable Paix, si nos Parties se vouloient mettre à la raison & considerer l'état présent des affaires.

Deux Conferences des Plenipotentiaires de France avec les Hollandois.

Les deux Conferences que nous avons euës avec les Députez de Messieurs les Etats n'ont pas été si remplies de contestations. En la premiere ils se sont contentez de nous dire, qu'ils avoient reçu de leurs Superieurs la minute du pouvoir que le Roi d'Espagne doit donner à ses Plenipotentiaires pour entrer en traité avec eux, dont ils nous ont donné la copie que nous vous envoions, nous disans que les Espagnols leur avoient aussi demandé de la voir, & qu'ils n'avoient pû la leur refuser. Après les avoir remerciez de la communication qu'ils nous en donnoient, nous prîmes temps pour la voir & leur en dire nos sentimens, quoi que nous remarquassions bien que notre avis ne serviroit plus de rien, puis que cette derniere piece étoit déja entre les mains des Espagnols.

Nous ne laissâmes pas de leur dire dans la visite que nous leur rendîmes quelques jours après, que nous avions été un peu surpris de n'avoir point trouvé dans ce projet la clause aussi pour traiter avec les Alliez que nous avions demandé qu'on y ajoûtât, comme nous l'avions fait inserer dans le nouveau Pouvoir qui avoit été envoyé aux Plenipotentiaires d'Espagne. Nous leur fîmes cette plainte avec beaucoup de douceur, témoignans que cela ne nous faisoit pas douter de leur fidelité, ni de celle de leurs Superieurs, puis que l'union & la bonne intelligence qui devoit être entre nous dependoit plutôt des instructions que chacun avoit & des Traitez que nous avions faits ensemble, que des termes d'un Pouvoir; mais que l'on avoit jugé cette clause très-utile dans la conjoncture présente, pour ôter à nos Parties toute l'esperance qu'ils pourroient avoir de nous separer. Ils ne parurent pas moins étonnez que nous, qu'elle eût été ômise, confesserent qu'ils l'avoient crûe nécessaire aussi bien que nous, & qu'ils en avoient écrit en ce sens & qu'ils ne savoient que nous en dire.

Nous leur representâmes encore qu'il y a diver-

1646. diverſes clauſes & ômiſſions dans le projet envoyé de la Haye, qui pourroient recevoir quelque difficulté; que cela ne touchant point les intérêts de la France, nous leur en laiſſions le jugement; qu'à la verité en divers endroits il ſembloit qu'on avoit voulu laiſſer ouverture à un Traité particulier, puis qu'on a demandé que le Roi d'Eſpagne donne pouvoir à ſes Plenipotentiaires de traiter avec Meſſieurs les Etats ou avec leurs Plenipotentiaires qui ſont à Munſter. Que cette alternative venant de la part de Meſſieurs les Etats fera croire aux Eſpagnols qu'on leur donne le choix du lieu où ils veulent traiter. Il fut répondu par un d'entr'eux qu'ils avoient fait la même remarque & y avoient trouvé quelque choſe à redire, mais qu'ils croioient que ce nouveau Pouvoir aiant été dreſſé ſur le Pouvoir que Peñaranda avoit ci-devant préſenté, qui ne parloit que de traiter immédiatement avec Meſſieurs les Etats, ils avoient crû de beaucoup faire d'y ajoûter cette alternative. Qu'après tout perſonne n'avoit pouvoir de traiter avec les Eſpagnols qu'eux qui ſont ici. Qu'ils ſont les ſeuls autoriſez de leurs Provinces & du corps de l'Etat, & qu'il ſeroit très-difficile qu'on donnât la Commiſſion à d'autres quand même il y auroit des Plenipotentiaires d'Eſpagne à la Haye. Qu'ils ne voyoient aucun ſujet d'apprehender un Traité particulier. Que la reſolution de Meſſieurs les Etats eſt de ne rien faire ſans la France. Que nous ne devons pas apprehender qu'il y ait manquement de leur part, & qu'eux qui ſont ici n'ont pas moins d'intérêt de l'empêcher. Toute cette Conference s'eſt paſſée très-bien & avant de nous ſeparer ils promirent de faire ſavoir à leurs Superieurs ce que nous leur avions dit, & de voir ſi on y pourroit encore trouver quelque remede avant que les Eſpagnols aient promis de fournir un pouvoir ſemblable à cette minute. A la verité nous croions bien que le Roi d'Eſpagne ne ſe diſpoſera pas aiſément de raier de ſes qualitez celle de Duc de Brabant & de Luxembourg &c. Que dans l'incertitude du ſuccès qu'aura le Traité il aura peine à reconnoître les Provinces-Unies pour libres par le Pouvoir de ſes Députez & à donner à chacun d'eux la qualité d'Ambaſſadeur auſſi bien que de reconnoître pour tels les Plenipotentiaires de Meſſieurs les Etats. Néanmoins, après toutes les baſſeſſes qui ont été faites de deça par ſes Miniſtres, ils lui pourront bien encore conſeiller de faire celle-là, pour gagner les Provinces-Unies & les détacher d'avec la France.

Qui proteſtent fort de ne ſe laiſſer jamais ſeparer d'avec la France.

1646.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 7. Avril 1646.

Le Chancelier Oxenſtiern défend les ſentimens de ſon fils dans l'affaire de Mr. de la Barde. On ſigne avec les Hollandois le Traité pour la Campagne. On leur offre cent mille Ecus d'Extraordinaire pourvû qu'ils augmentent leurs forces. Affaire du Margrave de Bade Dourlach. On a égard aux plaintes de la Ville de Strasbourg. Reſident Palatin prétend qu'il faut demeurer au nombre de 7. Electeurs, ou le porter à 9, devant être impair. Madame de Savoye continuë à ſe laiſſer gouverner par Pianezze. Le grand Duc veut s'intereſſer pour les Barberins. Mais il ne paſſe à Rome que de foibles offices en leur faveur.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre Lettre du vingt-quatre du paſſé, qui fut rendue le quatre du courant, nous a apris que les Suedois ſe comportent en votre endroit avec plus de franchiſe & de candeur que du paſſé, & que vous ne ſavez à quoi attribuer ce changement, ou à un ordre de leur Reine, ou à l'impreſſion qu'ont fait envers eux les juſtes remontrances que vous leur avez faites. Quel que ſoit le principe de cette modération, & de cette conduite, il eſt à louër. Si vous l'euſſiez prevuë vous euſſiez pû vous diſpenſer d'envoier en Suede Monſieur de Saint Romain, lequel a trouvé le Chancelier très-affermi à défendre l'opinion de ſon Fils, en ce qui concerne l'excluſion de Monſieur de la Barde aux Conferences qu'il prend avec les Miniſtres de l'Empereur; & leur Reine aiant aquieſcé aux remontrances qui lui avoient été faites ſur ce ſujet, & du depuis

Le Chancelier Oxenſtiern défend les ſentimens de ſon fils dans l'affaire de Monſieur de la Barde.

1646. depuis s'étant rendue aux avis dudit Chancelier, nous ſommes combattus de deux craintes, ſavoir, qu'elle revienne à ſon premier ſentiment, ou qu'elle ſe confirme au dernier. Auquel cas, il paroîtra que nous n'avons ſû emporter ſur elle ce qui paroît juſte aux yeux d'un chacun, & même à elle; ou bien ſe laiſſant vaincre, que nous aurons offenſé le Chancelier, lequel ploiant en ce rencontre, s'efforcera de s'en vanger en d'autres, qui ſeront de plus de conſéquence. Deſormais la choſe eſt faite ou faillie, & nous eſperons que la prudence dudit Sieur de Saint Romain, & de Monſieur Chanut les aura empêchez de s'embarquer en cette pourſuite, s'ils ont pénetré qu'elle pût déplaire au Chancelier.

Ce qui vous a été dit par les Miniſtres de Baviere m'a confirmé l'opinion en laquelle nous vivons que leur Maître marche de bon pied: que s'il ne ſe déclare pas ouvertement pour nous faire avoir l'Alſace, il en peut être retenu par des conſiderations. Mais l'Ambaſſadeur de Veniſe, qui reſide en cette Cour, eſt mal averti, ou ledit Duc a fort preſſé l'Empereur. Il aſsûre qu'il l'a reduit à condeſcendre à nous donner ſatisfaction, & il ajoûte qu'elle ſeroit priſe de l'Alſace, mais pourtant après avoir eſſayé de nous en faire relâcher; & quelques autres avis que nous avons, nous font croire que ceux dudit Ambaſſadeur ne ſont pas ſans fondement: Que l'Eſpagne cherche de faire ſon Traité en concurrence avec l'Empereur, pluſieurs raiſons les y peuvent obliger, mais comme ils eſſaient d'en profiter, pour diminuer notre recompenſe, c'eſt à votre Alteſſe & vous, Meſſieurs, de prévenir le coup, & ſi bien prendre vos meſures, que ſa Majeſté ſoit conſiderée & ſatisfaite, ſoit que les Traitez ſe concluent conjointement ou ſéparement.

La parole proferée par Noirmond fait bien connoître le déplorable état où ſont reduites les affaires de ſon Maître, & que ce qui a été publié de notre accommodement avec lui, n'étoit que pour induire les Etats à faire le leur, ſans attendre que nos conditions fuſſent ajuſtées; mais l'artifice n'a pas réuſſi, & étant découvert a obligé Meſſieurs les Etats de nous rechercher de les aſſiſter, pour mettre en Campagne, & de faire quelque choſe de conſiderable, à quoi nous avons aquieſcé, & le Traité en fut hier ſigné, tant par l'Ambaſſadeur que par les Commiſſaires que ſa Majeſté avoit députez pour traiter avec lui. Je vous en manderois les conditions n'étoit qu'elles vous ſont connuës, ce Traité aiant été tranſcrit ſur ceux des années paſſées. Il reſte encore quelque choſe à faire, comme de les obliger à faire une levée extraordinaire, à quoi nous travaillons, & nous ne ſommes pas hors d'eſperance d'y réuſſir. Et pour les hâter, nous donnons pouvoir à Monſieur de la Thuillerie, & en ſon abſence à Monſieur Braſſet, de promettre cent mille écus, outre le ſubſide déja convenu, pourvû qu'ils entrent en cette obligation, avec ordre pourtant que ſi les Etats avoient encore envoié pouvoir à leur Ambaſſadeur de nous en requerir, de ne point paſſer l'office, crainte que la trop grande preſſe qu'on leur feroit ne retardât plutôt qu'elle n'avançât l'affaire. Tels ſont les Eſprits des Peuples, à qui bien ſouvent ce qu'on leur propoſe pour le bien de leurs affaires, fait naître des ſoupçons, & au lieu de profiter de l'occaſion, ils font perdre ce que l'on a bien de la peine à recouvrer.

On ſigne avec les Hollandois le Traité pour la Campagne.

On leur offre cent mille écus d'extraordinaire, pourvû qu'ils augmentent leurs forces.

Nous aurons du temps pour examiner la Capitulation qui a été donnée par Monſieur d'Erlach au Marquis Guillaume de Bade Dourlach, puis que le Gentilhomme, qui doit venir ici pourſuivre la réintegration du Marquis Frederic, n'eſt pas encore arrivé. Trouvez bon que je vous diſe qu'il y a quelque choſe qui ſe contrarie en votre propoſition, de favoriſer la prétention ſans enfraindre la Capitulation, puis qu'elle promet la maintenuë à celui qui eſt en poſſeſſion, dont l'autre déſire qu'il ſoit tiré, & lui mis en la jouïſſance pleniere du Marquiſat. On eſſaiera pourtant de faire quelque choſe pour ledit Marquis Frederic, & hors que l'on ſe trouve lié par l'Accord, & ſi étroitement que ſans Traité on ne le puiſſe enfraindre, il aura ſatisfaction. Et pour celle de ſa Majeſté, & pour le repos de ſa conſcience, on n'oubliera pas de ſtipuler avec lui pour les Catholiques tout ce qu'il a autrefois promis, & qu'il eſt juſte qu'il maintienne, recevant ſon bien de la main d'un Roi très-Chrétien & très-Catholique. 1646. Affaire du Margrave de Bade Dourlach.

Quant aux intérêts de la Ville de Strasbourg, ils ont été conſiderez à un point qu'il a été mandé à Monſieur le Maréchal de Turenne de déloger ſes troupes des Villages, qu'ils reclament, ſans conſiderer que l'on en a toûjours uſé de la ſorte, & que leur droit ſur iceux n'eſt pas établi, en ſorte qu'il ne puiſſe être debatu. Mais la raiſon que vous avancez, qu'il faut toûjours donner bonne opinion de notre modération aux voiſins de l'Alſace, & même à ceux qui y poſſedent des terres en Souveraineté, a fait telle impreſſion ſur nous, qu'elle a prévalu ſur celles qu'on y pourroit oppoſer. On a égard aux plaintes de la Ville de Strasbourg.

Le Paſſeport que vous avez demandé a été accordé, & je le ferai remettre à Monſieur le Nonce, & ſur la Lettre que vous avez écrite en faveur du Comte de Saint Vallier, je lui en ai expedié un pour aller au Comté. Il vous doit être bien obligé; puiſqu'il lui avoit été ſouvent refuſé; mais le reſpect qu'on a porté à votre Lettre, a fait ſurmonter les difficultez qui s'y étoient rencontrées.

On deſireroit d'avoir vos avis, ſi une Trêve de longues années entre l'Empereur & la Suede ſeroit utile au bon parti, & ſi les Suedois ſeroient pour y aquieſcer. Le Reſident du Prince Palatin m'a fait ſavoir que ſon Maître vous étoit très-obligé des aſsûrances que vous lui avez données de conſiderer ſes intérêts. Il paſſa à me dire que la propoſition d'un huitiéme Electorat étoit impoſſible, qu'il falloit demeurer à ſept, ou en créer un neuviéme. Qu'on vouloit qu'il acceptât le huitiéme & qu'il rachetât le haut Palatinat, & que pour le bas Palatinat on offre de le lui rendre. Il trouvoit toutes ces ouvertures injurieuſes & injuſtes, & celle de ſoûmettre ſes differens avec Baviere à la déciſion de l'Empereur, très-captieuſe. Qu'il ſe garderoit bien d'y entendre, & qu'il croioit que celle de faire tomber l'Alſace en la main du Roi (dont Baviere ſe laiſſoit entendre) étoit auſſi de cette nature. Qu'il ſavoit qu'il n'en avoit ni la volonté ni le pouvoir. Je n'eus qu'à l'écoûter, & à l'aſſûrer que Sa Majeſté auroit toûjours en dûë conſideration ſa Perſonne, ſa Maiſon, & ſes intérêts. Reſident Palatin prétend qu'il faut demeurer au nombre de 7 Electeurs ou le porter à 9, devant être impair.

Les Miniſtres de Madame de Mantouë demandent des Lettres de Sa Majeſté, pour vous recommander celui qu'elle a choiſi pour ſon Pleni-

1646. Plenipotentiaire, & qui les attend à Cologne pour s'en aller à Munſter. Ils ſe ſont donnez à entendre qu'ils prétendent les mêmes traitemens que ceux qui ſont rendus à ceux de Savoye; je leur répondrai que vous ſuivrez l'Exemple du Nonce & du Comte de Naſſau, & quoi qu'ils remontrent, on ne ſe relâchera pas à plus que ce que j'ai à vous dire, & que vous obſerverez, s'il vous plaît. Quant à ce qu'ils deſirent que les differens qu'ils ont avec la Maiſon de Savoye ſoient terminez, c'eſt bien notre intention; mais quand cela devra être propoſé, c'eſt ce qui eſt remis à votre jugement, qui ſavez à quoi nous ſommes obligez, & ce que porte le Traité de Quieraſque, contre lequel cette Alteſſe reclame. Vos Inſtructions ſont préciſes ſur cette matiere; il vous plaira les relire, & s'il échet quelque choſe à faire, qui y ſoit contraire, en avertir Sa Majeſté.

Si elle avoit à juſtifier l'excès de ſa bonté, elle n'auroit qu'à faire connoître au monde le zele, avec lequel elle défend les intérêts de la Maiſon de Savoye, & comment ſon affection eſt cultivée par Madame de Savoye, laquelle, ni par le ſouvenir des bienfaits, ni par la crainte de ce qui lui pourroit arriver, ne ſauroit ſe moderer, ſuivant toûjours les Conſeils d'un homme ennemi de la France. Sa Majeſté s'eſt trouvée en termes de faire propoſer à cette Alteſſe d'éloigner de ſa confidence le Marquis de Pianezza, de ne permettre pas qu'il approchât le Duc, & qu'on eût ſoin de mettre auprès de lui des perſonnes ſages & moderées, & qui euſſent déference & reſpect pour cette Couronne; mais enfin Elle s'en eſt abſtenue & pour l'heure Sa Majeſté s'eſt contentée de me commander de vous donner information de l'état où ſont les affaires; afin que vous ne vous engagiez à rien, qui rende cette Alteſſe moins obligée à dépendre de ſes bonnes graces; bien que l'on prévoie qu'il ſera d'obligation de reſtituer les Places que l'on occupe dans ſes Etats, ſi eſt-il bon qu'elle connoiſſe que c'eſt un effet de pure grace & bonté, & que pour tirer cet avantage, elle faſſe les avances qui lui conviennent. Les Princes ſes Beaux-Freres ſont dans un autre ſentiment, condamnant celui de Son Alteſſe, & ils ont fait paroître qu'ils ne ſe ſont pas oubliez des graces & des bienfaits qu'ils ont reçû. Le Prince Thomas eſt parti ſi plein de gratitude & de zele au ſervice de Sa Majeſté, qu'on a ſujet d'eſperer de lui de grandes choſes.

Madame de Savoie continuë à ſe laiſſer gouverner par Pianezze.

Nous ne nous en promettons pas de petites de notre Armée Navale. Elle eſt conſiderable & par le nombre des Voiles & des Galeres, dont elle eſt compoſée, & par le nombre des gens de pied & de cheval, qui ſeront embarquez. Les recrues de celle de terre marchent, & nous ſerons trompez, ſi elles ne ſont plus complettes que l'année paſſée. Chaque Officier s'efforce, auſſi Sa Majeſté prend ſoin de faire paier ceux d'entr'eux qui ont des penſions, & à tous, les montres & les quartiers d'hiver.

Je n'ai rien eu de Rome par le dernier Ordinaire, qui mérite de vous être mandé, ſinon que les Barberins ſe trouvent juſtifiez, par les comptes de la Chambre, de tout ce qu'on leur vouloit mettre ſus; mais cela ne modere pas les paſſions de ceux qui ſont en autorité. L'Ambaſſadeur Extraordinaire de Veniſe n'a pû amolir le cœur du Pape. Le Grand Duc le condamne, & déclare vouloir paſſer les offices qu'il convient. Si la raiſon, la crainte, ou le reſpect lui impriment ce ſentiment, c'eſt ce qui nous eſt inconnu, comme auſſi s'ils ſont paſſez avec la chaleur, qu'il s'efforce de vouloir perſuader. On n'a pas ſujet d'être ſatisfait ni des uns ni des autres, tant que les paroles ne ſeront ſuivies d'effets ſolides, & il y a lieu de croire, qu'on n'en doit pas attendre du Grand Duc, puis que les paroles de ſes Miniſtres ne ſont pas préciſes à le faire.

Le Grand Duc veut s'interesſer pour les Barberins.

1646.

Mais ne paſſe à Rome que de foibles offices en faveur des Barberins.

Le nommé Glazer, duquel je vous ai autrefois parlé, eſt parti pour Strasbourg, en intention de vous aller trouver. Il eſt de la connoiſſance de Monſieur Godefroi, & vous jugerez bientôt de ſa ſuffiſance.

Depuis ma Lettre écrite, on s'eſt aſſemblé, & a été reſolu au Conſeil le Memoire du Roi, qui ſera joint à cette Depêche, par lequel vous verrez comme on prend grand ſoin d'avancer la Négociation de la Paix. Je ſuis & ſerai toute ma vie,

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

Votre, &c.

MEMOIRE DU ROI

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 7. Avril 1646.

L'Empereur à toute extremité cedera l'Alſace. Les Plenipotentiaires François ne doivent ſe relâcher ſur Philipsbourg qu'à l'extremité. Les Etats promettent de mettre 25. mille hommes en Campagne dans le 4. de Mai. Les Eſpagnols veulent gagner par argent les Députez de Hollande pour obtenir des Etats un accommodement ſeparé. Ils emploient à cela Noirmond & Friquet. On voudroit que le Duc Charles de Lorraine ſe ſaiſît d'une des Provinces de Flandres.

ON envoye auſdits Sieurs Plenipotentiaires la Copie de ce qu'écrit cette ſemaine-ci le Duc de Baviere, par laquelle il ſemble qu'il ne parle pas ſi poſitivement qu'il a fait en la précedente, de la reſolution où il avoit porté l'Empereur d'accorder à la France la ſatis-

1646. satisfaction qu'elle prétend en Allemagne. On ne sait si cela ne procede point de la pensée que les Espagnols peuvent avoir suggerée depuis à l'Empereur, d'essaier de nous contenter, en nous cedant la Comté de Bourgogne, plutôt que l'Alsace, (comme l'on a ici avis de deux ou trois endroits differens que l'on devoit bien-tôt en faire la proposition ausdits Sieurs Plenipotentiaires,) & de ce que l'Empereur aura peut-être recherché Baviere de ne nous pas découvrir le secret de ce qu'il a promis, attendant quel effet cette ouverture pourra faire à leur avantage.

On tient pour certain néanmoins que quand ils nous la verront rejetter bien loin, & qu'ils nous reconnoîtront bien fermes, & bien resolus à ne nous relâcher jamais sur ce point, ils se disposeront aussi tôt à y condescendre. Ce sont les termes ausquels l'Ambassadeur de Venise, qui est ici, en a parlé depuis deux jours à Monsieur le Cardinal Mazarin, & à Monsieur de Brienne, les informant de l'engagement où s'est mis l'Empereur avec l'Envoyé de Baviere, à ce que lui écrit son Collegue, qui est en substance qu'il se défendra autant qu'il se pourra de ceder l'Alsace, mais que s'il le faut à la fin, pour avoir la Paix de l'Empire, il y donnera les mains.

L'Empereur a toute extrémité cedera l'Alsace.

Il est superflu de se mettre en peine de leur déduire les raisons pour lesquelles nous ne devons point accepter la Franche-Comté pour l'Alsace & Brisach; elles sont trop évidentes, sur tout quand on a la connoissance des affaires que lesdits Sieurs Plenipotentiaires ont.

Quand les Ministres de Baviere & les Imperiaux se moquent de la fermeté desdits Sieurs Plenipotentiaires sur le sujet de Philipsbourg, & qu'ils disent de savoir qu'ils n'ont pas ordre d'y insister, c'est une chose qu'ils devinent, mais dont ils ne sauroient avoir que des doutes, l'affaire aiant été resolue, comme on l'a mandé, en presence seulement de Monsieur le Duc d'Orleans, de Monsieur le Prince, & de Monsieur de Brienne. Et quand lesdits Sieurs Plenipotentiaires soûtiendront fortement le contraire (jusques à ce qu'il soit tems de déclarer la facilité que nous y apporterons,) les uns & les autres seront bien-tôt détrompez de leur créance. Et cela pourra servir à hâter la resolution de la Cession de l'Alsace.

Les Plenipotentiaires François ne doivent se relâcher sur Philipsbourg qu'à l'extrémité.

On a beaucoup de joie d'apprendre que les Suedois reprennent le bon chemin & que lesdits Sieurs Plenipotentiaires aient eu satisfaction de leur conduite dans la conclusion qui a été prise en l'Assemblée des Etats d'Osnabrug touchant notre satisfaction, & sur la demande du Passeport pour les Députez du Duc Charles.

Les Etats promettent de mettre 25000. hommes en Campagne dans le 4. de Mai.

Hier fut signé le Traité pour la Campagne avec Messieurs les Etats, par lequel ils s'obligent de mettre vingt-cinq mil hommes en état dans le 4. Mai. Voilà, Dieu merci, une affaire finie heureusement après tant de vacarmes qu'avoient excité dans la Province de Hollande les artifices des Espagnols, que l'on reconnoît tous les jours plus clairement n'avoir eu autre but en la belle proposition qu'ils firent, de remettre tout au jugement de la Reine, si ce n'est de donner telle apprehension à Messieurs les Etats, que la France ne se fût accommodée sans eux, que l'alarme qu'ils en prendroient les obligeât à nous prévenir & à conclurre leur Accord, sans attendre le nôtre. Tout est en bonne assiete de ce côté-là, & on prétend encore obliger la Province d'Hollande en certaines choses qu'elle desire sur le sujet de la Négociation, qui la convieront de plus en plus à être favorable aux desseins communs, & à considerer Monsieur le Prince d'Orange, par les mains duquel on prendra soin de faire passer la satisfaction qu'ils en recevront. 1646.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires ne peuvent mieux répondre qu'ils ont fait à la belle proposition que les Espagnols n'ont pas eu honte de nous faire porter en dernier lieu par les Médiateurs. On n'a rien à leur dire sur ce sujet, si ce n'est qu'il est à croire que quand les Ennemis verront toutes les affaires de Hollande en l'état que nous pouvons souhaiter nonobstant toutes leurs ruses; que le temps de la Campagne approche si fort, & qu'ils verront de plus près nos grands préparatifs, ils feront des ouvertures plus raisonnables, & dont ils puissent attendre plus de fruit.

On est ici entierement de leur avis sur la façon dont ils estiment que l'on doit parler en Hollande, & avec les Ministres de Messieurs les Etats, touchant tous les déconcerts que la malice des Espagnols avoit fait naître entre nous & eux, qui est d'avouër sincerement la verité, dont même toutes choses bien entendues ils doivent nous avoir obligation, leur disant que sur les premiers discours, que les Médiateurs avoient jetté d'un Mariage & d'un Echange, Sa Majesté n'avoit pas seulement voulu songer à y prendre aucune resolution, qu'elle n'eût auparavant apris, quels pouvoient être là-dessus les sentimens de Messieurs les Etats par le moien de Monsieur le Prince d'Orange auquel seul on s'en étoit ouvert, parce que nous n'avions encore en main rien de solide, touchant les veritables intentions des Espagnols, mais seulement des paroles entrecoupées des Médiateurs, qui pouvoient faire juger que nos Parties en eussent la pensée.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires se sont prévalus fort adroitement de la qualité de la derniere offre que nous font les Espagnols, pour desabuser toûjours davantage les Deputez de Messieurs les Etats de tous les faux bruits qui ont couru en leur Païs, étant, comme ils remarquent très-judicieusement, bien absurde que l'on nous veuille donner tous les Païs-Bas, puis que pour faire la Paix on ne nous offre que de nous ceder quatre des moindres Places que nous avons conquises, prétendant la restitution des Provinces toutes entieres, & des Places les plus importantes de l'Europe, qui ont coûté tant de sang des Sujets du Roi, & des tresors à cette Couronne. Et on ne peut comprendre comme ils sont si hardis de faire ainsi paroître leur injustice, & leur hauteur dans la foiblesse où ils sont, de nous faire une telle ouverture, étant riches de nos dépouilles, & n'y aiant pas un François qui n'ait le cœur percé de les voir toûjours en possession de la Navarre, qui n'est pas moins legitimement au Roi que Paris.

Les Espagnols veulent gagner par argent les Deputez de Hollande pour obtenir des Etats un accommodement separé.

Il y a long temps que l'on a donné avis ausdits Sieurs Plenipotentiaires que le Roi d'Espagne avoit destiné une somme notable d'argent, pour distribuer dans l'Assemblée, & particulierement pour être employée à gagner les Deputez de Messieurs les Etats, il est certain qu'ils n'épargneront quoi que ce soit à leur égard, pourvû qu'ils fassent que lesdits Sieurs les Etats s'accommodent separément; mais c'est aussi le seul service, pour lequel ils prétendent prodiguer leur argent. Car pour

1646.

d'autres choſes, qui ne ſeront pas de cette conſideration, elles ne leur feront pas beaucoup ouvrir la main.

Ils emploient à cela Noirmond & Friquet.

Noirmond & Friquet ſont les deux émiſſaires qu'ils lâchent après eux pour les ſeduire. Il ſera bon que leſdits Sieurs Plenipotentiaires s'étudient à les découvrir auprès deſdits Deputez pour des perſonnes qui ſe vantent de les gouverner, & qui tiennent ſouvent des diſcours deſavantageux à leur réputation, comme s'ils avoient eſperance de les corrompre par argent. Il faudra faire gliſſer ce diſcours délicatement, témoignant n'y faire fondement & de n'y prendre aucune part, que celle que l'on doit par bienſeance pour l'honneur des Alliez & des Miniſtres ſi qualifiez qui les ſervent.

On eſt ici du ſentiment des Sieurs Plenipotentiaires pour ce qui regarde le Duc Charles, & que le rétabliſſement de ce Prince dans ſes Etats eſt une récompenſe infiniment au deſſus du ſervice incertain que l'on peut ſe promettre, en cette conjoncture d'affaire, de lui & de ſes troupes. Il y a long-temps que l'on travaille à l'engager de ſe rendre maître d'une des Provinces de Flandres, comme leſdits Sieurs Plenipotentiaires propoſent, mais ſoit que les moiens lui manquent, ou que ſon irreſolution ordinaire l'empêche de ſe déterminer, il n'y a pas encore eu lieu de le perſuader. On tâchera pourtant de le lui remettre de nouveau dans l'eſprit, parce qu'il peut y avoir des inſtans où il ſera capable de le faire.

On voudroit que le Duc Charles de Lorraine ſe ſaisit d'une des Provinces de Flandres.

On ne voit pas bien ici, ce que peut changer en la face des affaires & en la Négociation, la propoſition que leſdits Sieurs Plenipotentiaires pourroient faire au Nonce, que la Paix devant être générale, & Sa Majeſté ne voulant rien laiſſer en arriere qui puiſſe de nouveau alterer le repos de la Chrétienté, il eſt néceſſaire pour cela que le Pape donne ſatisfaction à la France, dans les juſtes ſujets de plainte qu'elle a du mauvais traitement qu'elle en éprouve tous les jours, & que ſi ſa Sainteté n'a agréable de le faire par d'autres voies, il faut qu'elle ſe reſolve, que cela ſoit déterminé dans le Traité même de la Paix. Si leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont quelque choſe à repréſenter ſur ce ſujet avant que de tenir ce diſcours aux Médiateurs, ils pourront le faire au plutôt, & Sa Majeſté leur fera ſavoir particulierement ſa volonté.

Signé,

DE LOMENIE.

1646.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 14. Avril 1646.

La France veut retenir Pignerol. Il faudra faire une Ligue pour la ſûreté de la Paix. On rapelle Monſieur de Marcilly d'auprès du Prince de Tranſylvanie.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

LE Courier Saladin a fait ſi bonne diligence, que le 12. de ce mois il s'eſt rendu en cette Cour, & ſans un avis qu'il eut que ſon Alteſſe Roiale & ſon Eminence étoient à Liancourt, où il les alla trouver, il fût arrivé ici en cette Ville le 11. Il m'a remis vos Depêches du 30. du paſſé & du 7. du courant. Il a fallu du temps pour les déchiffrer, & comme il ne s'eſt point tenu de Conſeil, je n'ai pû les preſenter à ſa Majeſté. Ce ſera, Dieu aidant, lundi que je lui en ferai la lecture, de laquelle ſa Majeſté recevra ſans doute beaucoup de ſatisfaction. Car bien qu'elle l'ait entiere du choix qu'elle a fait de ſon Eminence pour lui donner la principale adminiſtration de la conduite du Roi, elle s'augmente par l'aprobation que le public lui donne, & c'eſt avec tant de connoiſſance & d'art que vous louez ſa Majeſté, que je ne dois pas la priver de ce contentement. Elle en aura encore un ſecond, apprenant avec quel ſoin les Eſpagnols veulent s'excuſer de tout ce qui s'eſt publié, ſoit en Hollande ou ailleurs, au préjudice de ſa bonne foi, bien qu'elle ſache que cet artifice ſe découvre entierement par le deſaveu; mais elle eſperera que le premier leur aiant ſi mal réuſſi, ils ſe départiront de cette mauvaiſe maniere d'agir, & qu'ils ſeront enfin pour ſonger à la Paix à des conditions juſtes, & arrêter par elle le cours de nos proſperitez, que l'on avoit voulu ſacrifier au repos & au bien de la Chrétienté. Il fut jugé par tant de Princes, que pour l'aſſûrer, il falloit que la France eût un paſſage en Italie, même par ceux qui l'ont vendu, qu'on ne doit pas croire que ſa Majeſté l'abandonne. Auſſi l'aiant acquis à ſi juſte tître, elle le conſervera, comme vous l'avez parfaitement bien dit,

La France veut retenir Pignerol.

1646. dit, & cela n'entre ni ne fait aucune condition. Ainſi les Ennemis doivent perdre eſperance que nous quittions Pignerol, ou que l'on demoliſſe les fortifications de Cazal. Et ce qui peut être dit contre cette propoſition, & même pour l'appuier, a été prévû, & vos Inſtructions vous donnent un entier éclairciſſement des partis qu'on peut accepter, & de quelles raiſons défendre l'honneur du Monferrat, & la liberté de l'Italie, qui a été la fin premiere des dépenſes exceſſives, & de la Guerre que cette Couronne a ſoutenu, comme les differents qui étoient entre les Maiſons de Savoye & de Mantouë en furent le pretexte. Pour lever tout ſujet d'une nouvelle Guerre il eſt expedient de les terminer, & dans le Traité général d'y faire faire raiſon au Roi & aux Griſons de la Valteline, & aſſoupir ce trouble ainſi que vous l'avez propoſé.

Si j'oſois, je vous dirois, que vous pouvez vous diſpenſer de faire encore la demande de Correggio, bien qu'il vous ait été ordonné il y a quelque temps, même par vos Inſtructions, de la faire. Et la connoiſſance que vous avez que le Cardinal de Modene a accepté la Protection des affaires de France, & que le Duc ſe diſpoſe à ſe déclarer François, pouvoit vous faire prendre ce parti. Quand j'aurai ſu que ſa Majeſté penſera ſur cette ouverture, & qu'elle déliberera devoir être écrite audit Duc, je ne manquerai pas de vous en informer.

Il faudra faire une Ligue pour la ſûreté de la Paix.

Je me ſuis apperçu que vous avez fait goûter aux Médiateurs, que pour la ſûreté de la Paix il faudra faire une Ligue. Je ſuis bien trompé ou ſa Majeſté en aura un extrême contentement, qui a jugé que c'étoit le moien le plus aſſûré pour la rendre durable. Si les priſonniers de part & d'autre doivent être relâchez, le Prince Edouard doit être du nombre. Mais on cherchera des exceptions contre lui, que par votre adreſſe & fermeté vous ſurmonterez. Et certes il a beſoin d'une puiſſante protection.

Sous les conditions que vous avancez l'Empereur & les Princes de ſa Maiſon pourront être compris dans ce Traité. Il me ſemble auſſi que vous les néceſſitez par là à faire la Paix de l'Empire, & que quand vous faites que l'on nomme le Duc Charles, vous l'obligez à une renonciation à tous ſes Etats.

Si les Eſpagnols peuvent donner dans le piege que vous leur avez dreſſé il y auroit dequoi animer contr'eux la Province de Hollande, qu'ils font rechercher ſous main, & qu'ils animent contre les autres. Sur les offres faites je n'ai rien à dire, ni je ne crois pas que ſa Majeſté ſe délibere plus d'en parler, il ſuffit de les mépriſer.

Le Comte de Trautmansdorff agit en Miniſtre habile. Il eſſaie de perſuader aux Suedois qu'il faut contribuer à leur faire avoir la Pomeranie, afin qu'étant reputez Membres de l'Empire, ils euſſent intérêt à s'oppoſer à nos prétentions ſur l'Alſace; mais la prudence de ceux du Conſeil de cette Reine eſt trop grande, pour ſe laiſſer ſurprendre à de ſi groſſiers artifices, & pluſieurs de vos Lettres, même celles du 7, nous apprennent que vous êtes ſatisfaits du procedé de ſes Miniſtres en Allemagne. Ce qui nous donne lieu d'eſperer de grandes choſes pour notre commune ſatisfaction, que l'Ennemi ſera forcé de nous accorder par l'union étroite qui paroîtra entre les Couronnes.

Sur la ſuſpenſion on attend vos avis, bien que l'on ait été dans vos ſentimens pour avancer ou reculer celle qui fut propoſée ſur la rencontre de la proximité des armées, Imperiale & Suedoiſe. 1646.

Je ne manquerai pas d'appuier & de faire remarquer ce que vous m'écrivez au ſujet du Marquis de ſaint Maurice & de Belletia. C'eſt un ſervice que je vous dois rendre, & il n'y en a point que vous puiſſiez deſirer de moi, où je ne me porte, & ſi votre Alteſſe & vous, Meſſieurs, en pouviez douter, j'aurois grand ſujet de me plaindre de ma mauvaiſe fortune.

Vous avez reçû la Depêche que vous croyiez avoir été volée, ainſi que je l'ai apris par un billet que le Sieur Boulanger a écrit au Sieur Briſacier. Si les Eſpagnols, ſous quelque prétexte, ou ſous quelque couleur que ce fut, venoient à détrouſſer les Courriers, non ſeulement il faudroit s'en plaindre, mais uſer de repreſailles ſur eux qui auroient à demeurer expoſez aux longueurs & incertitudes des Mers & des vents, & nous avec aſſez de facilité trouverions des moiens de faire aller nos Depêches.

Le retour de Monſieur de Saint Romain vous informera des dernieres intentions de la Reine de Suede, ſur le fait de Monſieur de la Barde. Après cette tentative faite ſur ce ſujet, il faudra demeurer en repos, & chercher des moiens pour parvenir à notre intention, ſans preſſer davantage le Chancelier de Suede, lequel appuie par les raiſons que ſon eſprit lui fournit, la conduite de ſon Fils, qu'il a peine de ſouffrir qu'on improuve. La nature ne ſe bannit pas pour entrer dans le maniment des grandes affaires. Nous en voions ici un effet. Sans doute on vous aura écrit d'Oſnabrug que le voiage de Monſieur Salvius étoit entrepris pour toute autre fin, que pour vous viſiter. Mais ceux-là qui ont eû juſte ſujet de ſoupçon en ſeront tirez par les avis qu'ils recevront de vous, que vous n'aurez pas été ſurpris par les aſſûrances qu'il vous en aura données, & que vous aurez fait veiller de près à ſes actions.

Ce qu'il vous a propoſé en faveur des Proteſtans à la diminution des Catholiques, & que vous aurez ſû des intentions des derniers, eſt ſur toutes choſes à conſiderer. Mais il ſeroit mal aiſé de mieux répondre que vous avez fait, & d'avoir poſé des maximes plus ſolides, pour faire voir l'impoſſibilité de réuſſir à leurs prétentions, & que c'eſt beaucoup plus qu'ils ne pouvoient eſperer, que ce qui eſt conſenti par les Catholiques. Si ledit Salvius ſonge à la ſatisfaction de la Couronne de Suede, il faut qu'il s'apperçoive qu'ils n'ont de veritable Allié que cette Couronne, & que pour conſerver ce qui leur ſera donné ils ont beſoin que nous ſoions établis en Allemagne. Toutes ces choſes ſont avantageuſes, & vous les lui avez inſinuées avec adreſſe, & il en a reconnu une partie avec ingenuité. J'ai plaiſir d'écrire ces choſes, tant je ſuis perſuadé que Sa Majeſté vous en témoignera beaucoup d'agrément. Que le même Salvius ait convenu qu'il falloit rechercher Baviere, & n'être pas contraire à tous ſes intérêts, cela encore agréera. Quand il dit que pour retenir l'Ober-Ens l'Empereur eſt pour lui donner l'Alſace, cela me ſatisfait beaucoup. Car bien que je ſois perſuadé qu'il aimeroit mieux qu'il l'eût, que la France, ce ſera toûjours avoir fait un grand pas que de s'être déclaré conſentir d'en laiſſer la pro-

1646. prieté à un autre. Soit par les Miniſtres de Suede ou par le Baron d'Avaugour vous ſaurez ce qui aura été conclu avec Saxe. J'ai bien remarqué qu'il veut demeurer en liberté d'aſſiſter ſon gendre, & j'y ferai faire reflexion d'eſſaier de diſpoſer Sa Majeſté à départir ſes graces à Madame la Landgrave.

On rapelle Monſieur de Marſilly d'auprès du Prince de Tranſylvanie.

Le jugement que font Meſſieurs les Suedois du Prince de Tranſylvanie me ſemble bien fondé. Il y a long-temps que j'ai écrit à Monſieur de Marſilly de ſe retirer d'auprès de ce Prince. Au premier jour il ſera fait réponſe à vos Depêches; c'eſt-à-dire, s'il y a des ordres à recevoir ils vous ſeront envoiez. Pour aujourd'hui j'en doute, ſi on ne diſpoſe la Reine à tenir un Conſeil extraordinaire. Il lui a été mandé de Veniſe que l'on y publie le Mariage du Roi & de la Fille de l'Empereur, & pour dot l'Alſace. Je ne doute point que l'on ne vous l'ait écrit comme à moi.

Depuis ma Lettre écrite, le Nonce & l'Ambaſſadeur de Veniſe me ſont venus voir. Tous deux m'ont dit que les Médiateurs vous avoient propoſé que l'Empereur délivreroit la Baſſe Alſace, moiennant que l'on fît promptement la Paix. Que pour diſpoſer les Suedois à y concourir, l'Empereur étoit reſolu de leur donner l'une des Pomeranies, l'Archevêché de Bremen, & l'Evêché de Verden, & parce que les Médiateurs ont eu apprehenſion que cette ouverture de la Baſſe Alſace ne nous ſatisfît pas, ils ont fait entr'eux des ouvertures, comme de nous procurer toute l'Alſace & ce qui peut être en deça du Rhin, laiſſant Briſach, le Briſgau & le Suntgau aux Archiducs de Tirol. Que ſi ce parti ne nous contentoit pas encore, qu'il faudroit eſſaier, (l'Alſace nous demeurant avec tout ce qui eſt de deça le Rhin, Briſach & Philipsbourg razez) de faire donner, en échange du Palatinat, le Briſgau & le Suntgau par le moien du Duc de Baviere, lequel ils diſent être aſſûré du conſentement de ſa Partie, qu'il conſervera l'Electorat, & qu'il en ſera créé un huitiéme pour le Palatin. Comme je n'ai rien vû de ſemblable en vos Depêches des 3. Mars & 7. Avril, je ſuis demeuré bien ſurpris & empêché comment me demêler avec ces Meſſieurs, qui m'ont encore dit que vous leur aviez déclaré faire partir le Courier Saladin, pour nous donner part de ce qui s'étoit paſſé en votre Conference avec les Médiateurs. Trouvez bon que je vous diſe, que ſi vous êtes entrez ſi avant avec eux, vous ne ſauriez vous excuſer d'avoir oublié de l'écrire.

J'avois bien prevû que la Reine aſſembleroit le Conſeil aujourd'hui. On y a reſolu le Memoire qui ſera joint à cette Depêche, par lequel vous verrez que j'avois déja le ſentiment des reſolutions qu'on avoit priſes ſur votre Depêche; & s'il y a quelque choſe d'omis à répondre, il y ſera ſatisfait pleinement dans huit jours. Cependant je vous envoie la copie d'un Ecrit, que Monſieur de Vautorte m'a envoyé, contenant l'état de la Haute & Baſſe Alſace: il me mande que le premier Memoire eſt plein de fautes, & qu'il ſe faut tenir à ce dernier. Je ſuis &c.

1646.

MEMOIRE DU ROI

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 14. Avril 1646.

On loue les Plenipotentiaires d'avoir mis ſur le tapis les Affaires d'Italie. On veut éluder de rendre Caſal au Duc de Mantouë, quoi qu'il ſoit Majeur: Et ſe dedire de la demande qu'on a faite de la reſtitution de Correggio. Affaire du 8. *Electorat.*

LE Courier Saladin eſt arrivé ici en quatre jours, & on a reçu par lui les Depêches deſdits Sieurs Plenipotentiaires. Sa Majeſté aprouve ce qu'ils ont dit aux Médiateurs dans leurs dernieres Conferences, tant pour ſe plaindre auſſi vivement qu'ils ont fait des artifices dont avoient uſé nos Parties, pour ſeparer Meſſieurs les Etats d'avec la France, lorſqu'ils proteſtoient de vouloir conclurre une bonne Paix; que ſur la réponſe qu'ils avoient à rendre auſdits Médiateurs touchant l'ouverture qu'ils leur avoient faite en dernier lieu de la part des Miniſtres d'Eſpagne, & c'eſt avec beaucoup d'adreſſe que d'une propoſition, dont nous devions faire ſi peu de cas, leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont trouvé moien d'en profiter, pour gagner un des points de leur Inſtruction, qui eſt de mettre ſur le tapis les affaires d'Italie avant toutes choſes.

On loue les Plenipotentiaires d'avoir mis ſur le tapis les affaires d'Italie.

Sa Majeſté approuve tout ce qu'ils ont avancé ſur ce ſujet, ſe contentant néanmoins de leur faire remarquer deux choſes. L'une, que Monſieur le Duc de Mantouë eſt hors de ſa Minorité, quoi que la Ducheſſe ſa Mere continuë d'agir dans les affaires comme auparavant, & ne lui en donne part qu'autant qu'elle veut, de ſorte qu'au pied de la lettre on pourroit dès à preſent nous prendre au mot, quand nous offrons de remettre Cazal au Duc de Mantouë lors qu'il ſera majeur. Il eſt donc à propos d'éviter ce terme, & de dire ſeulement, que la France s'obligera de lui garder cette Place, juſques à ce qu'il ſoit en âge de conduire ſes affaires lui-même, ſi ce n'eſt que l'on trouve quelque autre expedient, comme ils l'ont fort prudemment propoſé, pour empêcher que Cazal ne puiſſe jamais tomber entre les mains des Eſpagnols.

On veut éluder de rendre Cazal au Duc de Mantouë quoi qu'il ſoit Majeur.

Li

1646. Et se dedire de la demande qu'on a faite de la restitution de Correggio.

La seconde touchant Correggio, que lesdits Sieurs Plenipotentiaires ont demandé être restitué aux Princes qui en ont été depossedez. Il est vrai qu'ils avoient eu cet ordre par leur Instruction ; mais comme depuis le Duc de Modene, qui tient cette Place, est sur le point de déclarer son attachement aux intérêts de cette Couronne, & que son Frere le Cardinal est dans le service actuel du Roi, exerçant à Rome la charge de Protecteur des affaires de France, Sa Majesté, qui non seulement ne voudroit en façon du monde préjudicier à ces Princes-là, mais qui plutôt leur souhaiteroit tout accroissement & tout avantage, desire que lesdits Sieurs Plenipotentiaires se retirent doucement & avec adresse de l'engagement où ils sont entrez sur ce sujet, sans que les Espagnols s'apperçoivent, s'il est possible, de la raison qui les y oblige ; de crainte que par malice ils ne les prennent au mot, pour nuire à Monsieur de Modene, lequel on sait qu'ils ont déja fort menacé à Vienne, & se sont vantez de le mortifier en lui ôtant la Place de Correggio, laquelle ils disent qu'il ne possede que par leur pure liberalité.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires ne pouvoient aussi mieux répondre qu'ils ont fait à tout ce que les Médiateurs leur ont dit de la part du Comte de Trautmansdorff, qui prétend faire voir, que la France a toûjours déclaré de ne rien prétendre en Allemagne & de nous persuader que l'offre des trois Evêchez est plus grande que nous ne l'avons estimée. La suite a fait voir que c'étoit un dernier effort que faisoient les Imperiaux, pour nous faire relâcher de notre prétention dans l'Empire, puis que ledit Trautmansdorff a bientôt après commencé d'executer en partie les ordres qu'il a reçus de son Maître touchant le point de notre satisfaction, suivant le contenu en la derniere Lettre qu'on a reçûë ici de Monsieur le Duc de Baviere, dont lesdits Sieurs Plenipotentiaires trouveront ici jointe la copie traduite de l'Italien, qui leur fera connoître de plus en plus que ce Prince procede, autant bien que nous le pouvons desirer, à notre égard, & qu'il mérite par cette conduite, (pourvû qu'il la continuë jusques au bout, comme l'on espere) que la France prenne un soin particulier de soûtenir & proteger ses intérêts dans l'Assemblée sur le point de l'Electorat, & pour le paiement de ce que l'Empereur lui doit ; puis qu'il ne se contente pas de presser vivement, & à Vienne & à Munster, pour nous faire obtenir au plutôt notre satisfaction ; mais qu'aussi il nous donne avis des nouveaux obstacles qui y peuvent naître, & des oppositions qui s'y peuvent élever, afin que nous les prévenions. Avec tout cela lesdits Sieurs Plenipotentiaires ont fait fort prudemment de continuer à dire à ses Ministres que l'Electorat ne peut demeurer dans sa Maison, ni la Paix se faire dans l'Empire si la France n'obtient la satisfaction qu'elle prétend. Et ce sont les mêmes discours que l'on tient ici à Monsieur le Nonce. Cela servira à le maintenir dans les bons sentimens où il est sur cette affaire & à en hâter la conclusion, & n'empêchera pas que la France ne lui donne toutes les marques qu'il peut raisonnablement desirer de sa bonne volonté, quand on recevra les effets de celle qu'il témoigne pour cette Couronne.

On a été bien aise d'apprendre que lesdits Sieurs Plenipotentiaires aient profité de l'occasion du dernier voiage du Sieur Salvius à Munster, pour mettre dans son Esprit les bonnes dispositions qu'ils mandent, afin que la Cour de Suede considere dorenavant ce Prince, & le ménage à l'exemple de la France, & lui faire esperer que les Couronnes lui seront favorables pour l'obliger à aider de son côté à ce qu'elles desirent. 1646.

Quant aux expediens, dont ledit Sieur Salvius se laissa entendre que l'on avoit parlé, pour ajuster le point de la Dignité Electorale, on ne croit pas que l'Empereur, ni la Maison d'Autriche consente jamais au premier, qui est de lui conferer la Dignité Electorale, qui est attachée à la Couronne de Boheme.

Affaire du 8. Electorat.

On ne juge pas aussi que Baviere voulût facilement se contenter du second & du quatriéme, qui sont, ou que les deux Maisons, de Baviere & du Palatinat, eussent cette Dignité alternativement, ou que Baviere la conservât sa vie durant. Il n'y a, ce me semble, que le troisiéme qui puisse réussir promptement, qui est la création d'un huitiéme Electorat en faveur du Palatin. Et l'Ambassadeur de Venise qui est ici s'est laissé entendre que les Imperiaux y étoient resolus. Ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup de personnes qui tiennent que le Palatin se tiendroit très-heureux de rentrer dans ses Etats sans cette Dignité.

L'Argument, dont lesdits Sieurs Plenipotentiaires se sont servis envers Monsieur Salvius pour lui faire toucher au doigt l'intérêt que la Suede a que l'Alsace soit entre les mains des François, ne peut être plus fort. Et véritablement tant de Puissances étant contraires aux prétentions de la Couronne de Suede sur la Pomeranie, & l'Empereur n'y consentant que par une pure necessité, il est à croire qu'ils n'y seroient pas long-temps sans y être troublez, & il n'y a que la France seule qui veuille & qui puisse les conserver dans l'acquisition de cette Province-là. Mais ses Armes seroient trop éloignées pour les assister, si elle n'avoit le moien à point nommé de les jetter dans l'Allemagne par l'Alsace, & par le poste de Brisach. Et cette seule apprehension dans l'Esprit des Allemands, est capable de faire qu'ils n'entreprennent jamais rien contre la Couronne de Suede, & qu'ils la laissent jouïr en plein repos de cette conquête.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires ont fort bien pris les intentions de Sa Majesté sur la conduite de la Négociation de la Paix avec l'Espagne, quand ils témoignent qu'ils regarderont toûjours le parti de l'échange comme le plus avantageux, mais que s'ils ne peuvent y réussir, ils travailleront par degrez ou à avoir une récompense en Flandre, ou ailleurs pour la Catalogne, ou à faire une Trêve pour ce Païs-là, retenant le reste des conquêtes par la Paix.

Ils ont fort bien fait de se plaindre aigrement aux Médiateurs, de l'accident qui est arrivé dans la Flandre au Courier qui étoit chargé des Depêches de Sa Majesté du vingt-quatriéme du passé. C'est une introduction qui est de trop grande conséquence contre la foi publique, & qu'il importe trop de ne pas souffrir. Cependant on envoie ausdits Sieurs Plenipotentiaires un duplicata de toutes les Depêches du 24.

Signé LOUIS,

Et plus bas

DE LOMENIE.

LET-

1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 14. Avril 1646.

Trautmansdorff s'eſt trompé en eſperant d'être bien-tôt d'accord avec les Suedois.

MONSIEUR,

PArce que votre Lettre du 24. Mars n'a été apportée à Munſter que bien peu auparavant que le dernier Ordinaire en partît, nous ferons réponſe à certains points qui y ſont contenus & à celle du 31. Mars en même temps.

Trautmansdorff s'eſt trompé en eſperant être bien-tôt d'accord avec les Suedois.

Quand le Comte de Trautmansdorff a dit qu'il eſperoit de grandes choſes dans peu de jours, ce n'étoit pas une parole de vanité, dont ſa conduite paroît bien éloignée. Mais il avoit eſperé véritablement que dans Pâques les Suedois acheminеroient leurs affaires avec lui, non pas peut-être pour faire un Traité ſéparé, mais au moins afin qu'étant d'accord avec eux, il pût avoir meilleur marché de nous par la hâte qu'ils avoient de conclurre, mais en cela il s'eſt mécompté.

Monſieur de la Thuillerie ſera bientôt en Hollande. Si en ſon abſence il ſurvenoit quelque affaire, où la préſence de l'un de nous fût néceſſaire, il n'y en a pas un qui n'y allât bien volontiers, & qui n'embraſsât avec joie l'occaſion de ſervir en quelque lieu que ce ſoit, où il pourroit être propre.

Nous avons eu la même conſideration que vous nous marquez touchant Ottaviani, qui nous a obligé juſques-ici de ne nous point intereſſer en ſon affaire, quoi que nous ne la croions pas ſi noire qu'on la publie, & que ç'ait été un artifice des ennemis pour empêcher qu'on ne lui donnât protection, ſachant l'horreur qu'on a en France contre de ſemblables attentats. Mais il ne s'eſt rien verifié d'approchant de cela contre lui, & chacun commençant à connoître que ç'a été une fauſſeté, nous croirions bien à propos de lui donner quelque aſſiſtance, ſi on peut, étant très-certain qu'encore qu'il n'ait point été chargé d'aucune Commiſſion du Roi (que nous ſachions) ſi a-t-il été reconnu & conſideré dans toute la Cour de l'Electeur, long-temps avant ſa priſon, comme particulier ſerviteur de la France. Ce qui fait qu'on ne le peut tout-à-fait abandonner ſans en recevoir quelque préjudice dans le public, & refroidir ceux qui ont eu juſques-ici de pareilles inclinations. 1646.

Nous n'écrivons rien de ce qui ſe paſſe en Hollande, ne doutant pas que vous n'en ſoiez pleinement informé par le Sieur Braſſet. Les Lettres que les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats ont écrites d'ici, & le ſoin que nous avons eu de faire ſavoir audit Sieur Braſſet la façon dont nous agitſions avec eux, n'ont pas été inutiles à ramener les eſprits de ce Païs-là dans un meilleur chemin. La plus grande crainte que nous aient donné les troubles qu'on y a ſuſcitez étoit à cauſe de la Campagne. Auſſi eſt-ce à quoi nous avons appliqué tous nos ſoins. Déja on nous mande qu'on eſpere que les reſolutions s'y prendront conformes au deſir de la France, & que Monſieur le Prince d'Orange, ſix Provinces entieres & la Nobleſſe de celle de Hollande ſont favorables à notre intention.

Quelque choſe que vous puiſſe avoir dit le Baron de Dhona, on ne s'eſt engagé à rien envers lui pour le traitement qui doit être fait à ſon Maître. On lui a dit qu'il ne devoit point entrer en capitulation; mais faire de bonne grace ce que faiſoient les autres Electeurs, & qu'il ne devoit pas douter qu'il ne reçût du Roi tout ce qu'il pourroit raiſonnablement eſperer.

Si l'intention de cet Electeur n'étoit que de demeurer aux termes du Traité proviſionnel ci-devant fait entre lui & le Duc de Neubourg, il ſeroit bien aiſé d'accommoder leur different & Sa Majeſté pourroit en ce cas contenter aiſément l'un & l'autre de ces Princes. Mais quand les Miniſtres de Brandebourg parlent de cette affaire, ils portent bien plus avant les prétentions de leur Maître.

Monſieur de de Traci écrit qu'il a beſoin qu'on lui faſſe remettre de l'argent pour la ſubſiſtance des levées. Nous n'entrons pas au détail dont il aura ſans doute donné avis particulier. Mais nous vous ſupplions, autant que le ſervice du Roi vous eſt cher, de faire en ſorte qu'il ſoit envoié ordre à temps pour faire fournir audit Sieur Traci les ſommes neceſſaires, étant certain que le manquement feroit perir les troupes & rendroit inutile toute la dépenſe qui a été faite juſques ici, outre que cela ſeroit capable d'éloigner les affaires, & d'apporter du changement à la Négociation qui ſemble prendre un bon chemin. Nous ſommes, &c.

RE-

1646.

REPONSE
Au
MEMOIRE
DU ROI.

Du 31. Mars 1646.

Ce que Monſieur de Gremonville a écrit de Veniſe de la conduite de Contarini ſe confirme. Offices des Bavarois plus efficaces que ceux des Médiateurs. On ne pourroit mettre à Munſter ſur le tapis la Négociation de l'échange ſans tout gâter.

LE Libelle intitulé: *Le Caquet François*, n'a point encore été vû ici. Nous eſſaierons d'en avoir un exemplaire, afin d'en mander notre ſentiment, & de voir s'il y aura lieu d'y faire une bonne réponſe, au cas que les affaires qui commencent à s'échauffer puiſſent donner le temps à l'un de nous d'y travailler.

Ce que Monſieur de Gremonville a écrit de Veniſe de la conduite de Contarini ſe confirme.

Nous avons eu quelque avis de Monſieur de Gremonville touchant ce qu'il a mandé à Monſieur le Cardinal Mazarini; mais non pas ſi particulier. Nous trouvons qu'il n'eſt pas ſans fondement. Nous ne ſavons pas ſi le deſir de la Paix fait agir Monſieur Contarini de la ſorte, ou ſi c'eſt de mauvaiſe volonté. Quoi qu'il en ſoit, nous y prenons garde de près, & nos Dépêches précedentes auront fait voir que nous ne traitons avec lui qu'avec circonſpection. Nous le ménageons un peu à cette heure, à cauſe que le Comte de Trautmansdorff a quelque créance en lui, ſans nous lier néanmoins de telle ſorte aux Médiateurs, que quand nous trouvons quelqu'autre voie pour avancer nos affaires, nous ne nous en ſervions volontiers. Et de vrai, il nous paroît que les offices & l'entremiſe de Baviere eſt plus effective que la leur: En quoi il y a encore cet avantage que les Miniſtres de ce Prince ne conſiderent point les Eſpagnols.

Offices des Bavarois plus efficaces que ceux des Médiateurs.

Il eſt certain que le Comte de Trautmansdorff a eu quelque eſperance du côté de Suede & il a paru auſſi que Meſſieurs Oxenſtiern & Salvius en attendoient quelque réponſe: Mais depuis qu'ils l'ont reçuë, ils ont agi de telle ſorte que ledit Comte aiant ceſſé d'eſperer s'eſt avancé avec nous.

La confuſion qui a été juſques ici dans les Provinces-Unies, & le peu de diſpoſition que les Eſpagnols témoignent à l'échange, nous

On ne pourroit mettre à Munſter ſur le tapis la

ont fait croire que non ſeulement il eût été inutile d'en introduire quelque Négociation avec les Députez de Meſſieurs les Etats, mais que cela eût pû apporter un nouveau préjudice, tout notre ſoin aiant été de leur faire connoître qu'il ne nous en avoit jamais été parlé de la part des Eſpagnols.

1646. Négociation de l'échange ſans tout gâter.

Auſſi-tôt que les Médiateurs nous auront fait quelque offre conſiderable de la part des Eſpagnols, nous ne manquerons pas d'executer l'ordre qui nous eſt donné par le Memoire. Mais puis qu'on ne nous preſcrit pas le temps, nous croions bien que leurs Majeſtez auront agréable que nous choiſiſſions la conjoncture la plus favorable qui ſe pourra pour en tirer utilité, auquel cas nous ne manquerons pas de faire bien entendre aux Médiateurs que c'eſt tout ce à quoi on ſe peut porter du côté de la France pour faciliter la Paix.

Nous avons eu le bonheur de nous ſervir, en parlant aux Médiateurs, des mêmes raiſons qui ſont contenuës au Memoire touchant la Lettre écrite en Eſpagne, par Monſieur le Nonce Bagni; & ils n'ont pû s'en demêler, nous aiant dit eux-mêmes que la Lettre dudit Sieur Nonce portoit de faire à la France des propoſitions ſemblables à celles qui ſe faiſoient à Meſſieurs les Etats, ce qui ne ſe pouvoit pas entendre d'un compliment inutile ou artificieux. Ce que nous en avons écrit à la Cour n'a pas été avec opinion que l'éclat que les Eſpagnols en veulent faire importe au ſervice du Roi. Mais il nous a paru qu'ils croient faire préjudice audit Sieur Nonce le croiant affectionné à la France, dequoi nous avons jugé à propos qu'il fût averti.

LETTRE
De Meſſieurs les
PLENIPOTENTIAIRES
à Monſieur le Comte de
BRIENNE.

Du 19. Avril 1646.

Contarini demande 100. *mille écus par an pour la recompenſe des Archiducs pour l'Alſace. Les Bavarois y inſiſtent auſſi. Strasbourg & les Villes Imperiales*

1646. *craignent qu'on ne cede l'Alsace à la France.*

MONSIEUR,

NOus pensions envoier par le dernier Ordinaire le Memoire que vous trouverez ci-joint. Mais les Médiateurs nous étans venus voir le jour de nos Dépêches, & aiant apporté de la part des Imperiaux une proposition par écrit, dans laquelle il y avoit plusieurs choses au delà de ce qui avoit été concerté entre les Bavarois & nous, nous ne la voulûmes point recevoir en la sorte qu'elle étoit conçûe. Et il fut impossible de vous mander tout ce qui s'étoit passé en cette Conference qui dura jusques à neuf heures du soir. Le lendemain nous vîmes les Bavarois & les Médiateurs & y emploiâmes toute la journée. „ Ceux-ci nous ont rapporté depuis un Ecrit „ different du premier, en ce qu'il y avoit encore quelque chose pour les intérêts de „ Monsieur le Duc de Baviere. Pour faire „ mieux connoître comme le tout s'est passé, „ nous avons crû devoir laisser le Memoire „ comme il y étoit, aiant mis succintement au bas ce qui s'est fait ensuite. Nous „ n'avons pas même voulu changer le premier Ecrit des Imperiaux ni ce que nous avions répondu; mais seulement mettre à „ part ce que l'on a donné la seconde fois, „ ainsi que vous verrez par les diverses copies „ que nous vous envoions. Comme nous „ nous plaignions aux Médiateurs des demandes des Imperiaux, notamment de cette „ somme si excessive que les Archiducs prétendent pour leur dédommagement; Monsieur Contarini avec sa promptitude & liberté accoûtumée s'est moqué de notre „ plainte, & dit qu'il y avoit deux cens ans „ qu'aucun Ambassadeur François n'avoit envoyé à son Maître trois Provinces dans une „ Depêche comme on fait aujourd'hui. Ce „ que nous vous mandions pour faire voir „ comme on insiste vivement pour la recompense des Archiducs, laquelle ledit Sieur „ Contarini fait monter à cent mille écus par „ an & dit que c'étoit le moins que le Roi „ pouvoit faire.

Contarini demande cent mille écus par an pour la recompense des Archiducs pour l'Alsace.

„ Dans la Conference que nous avons eue „ le jour precedent avec les Bavarois, ils nous „ firent aussi de grandes remontrances sur ce „ sujet pour nous persuader qu'il sera non seulement glorieux au Roi, mais très-utile, „ pour asseûrer l'acquisition de l'Alsace, de donner une recompense raisonnable aux Princes d'Inspruck, afin d'avoir leur consentement, & par ce moien joindre un Contract „ civil au Contract politique que nous ferons „ par le Traité de Paix; qu'un procedé comme celui-là, généreux & plein de douceur, „ sera très-bien reçû des Allemans, & fera „ connoître à tout le monde que l'avantage „ des armes n'empêche pas que la France ne „ fasse les choses avec justice; que cela fera „ cesser les discours des envieux de sa gloire „ & lui acquerra l'amitié de ses voisins; ce „ qui ne sera pas peu avantageux à Sa Majesté dans un nouvel établissement, qu'elle a „ très-grand intérêt de n'obtenir pas par la „ seule force. Nous ne demeurâmes pas sans „ repartie pour leur faire connoître que leur „ Maître ne suivoit pas dans ses intérêts particuliers le conseil qu'ils nous donnoient en „ ceux du Roi, puis qu'ils ne faisoient pas „ scrupule de retenir tout le haut Palatinat „ sans en donner récompense à ceux de cette „ Maison.

Les Bavarois y insistent aussi.

„ Comme nous étions prêts à finir cette Depêche, le Sieur Krebs un des Députez de „ Monsieur le Duc de Baviere, nous a fait „ une visite seul, pour nous prier que celui „ de nous qui iroit à Osnabrug s'emploiât auprès des Suedois à ce qu'ils ne se rendent „ point contraires aux intérêts dudit Duc, duquel il nous a beaucoup fait valoir les bons „ offices pour avoir porté l'Empereur à accorder partie de nos demandes & promit „ qu'il les continuera pour Brisach & en toutes autres occasions.

„ Il nous a encore donné un avis en confiance que sur le bruit qui est dans l'Assemblée que les Imperiaux nous laissent les deux „ Alsaces, il y a plusieurs Députez Lutheriens „ qui en ont pris l'allarme, & tâchent d'y „ former des empêchemens & difficultez, „ croians bien que si nous sommes une fois „ établis dans l'Allemagne nous assisterons le „ parti Catholique.

Strasbourg & les Villes Imperiales craignent qu'on ne cede l'Alsace à la France.

„ Que particulierement ceux de Strasbourg „ s'y interessent fort, & y veulent aussi interesser les Villes Imperiales à cause de celles „ qui se trouvent dans l'Alsace, ausquelles ils „ donnent à entendre que ces Villes étant „ sous la protection des François ils leur ôteront leur liberté & en useront comme ils „ ont fait de Mets, Toul & Verdun. Nous „ essaierons de donner ordre à cela par tous „ moiens possibles, & parlerons au Deputé „ de Strasbourg, n'estimant pas néanmoins „ à propos d'user d'aucun ressentiment, mais „ de ramener plutôt ces esprits par douceur.

Le Baron de Reiffenberg aiant desiré d'aller à Paris, quoi que ce voiage vienne de son propre mouvement, nous avons crû ne devoir pas le laisser partir sans une Lettre de recommandation. On lui a surpris un Château, enlevé ses papiers, & fait beaucoup de mal, parce qu'il a témoigné avoir inclination pour la France, lorsque les Armées du Roi sont entrées en Allemagne. Il semble qu'il seroit utile au service de sa Majesté qu'il fût mandé à Monsieur le Maréchal de Turenne & au Gouverneur de Maience de tenir la main jusques à ce que son Château lui soit rendu, & qu'il lui soit fait un meilleur traitement par l'Archevêque; & si après en avoir été averti, cet Electeur persiste à retenir son bien, nous estimerions qu'on lui peut faire dire qu'on arrêtera ses revenus, & même qu'on vendra le vin qu'on a ci-devant saisi sur lui, pour le dédommagement dudit Sieur de Reiffenberg, auquel il importe que le Roi donne protection, non seulement parce qu'il a fait paroître sa bonne volonté pour son service, mais bien plus encore parce que l'on doit ménager l'esprit des Allemans & particulierement des Ecclesiastiques, à cette heure qu'on nous offre un Etat en Allemagne qui nous donnera lieu de prendre plus de part & d'autorité dans les affaires de l'Empire que nous n'en avons eu jusques ici, & qui même leur donnera plus de liberté de communiquer avec nous.

Il y a un Chanoine du Chapitre de Maience qui va en Cour pour en recommander les intérêts. Il semble que si le Chapitre doit obtenir quelques graces de leurs Majestez, ce doit être par le moien dudit Sieur de Reiffenberg pour lui donner plus de credit parmi eux.

Pour

1646. Pour concluſion de cette Depêche, (que vous jugerez bien, je m'aſsûre, la plus importante que nous avons encore faite) nous vous ſupplions, Monſieur, de repréſenter à la Reine qu'il eſt bien néceſſaire au ſervice de Sa Majeſté, que la réponſe qui y ſera faite nous donne des ordres déciſifs, en ſorte que ſans en attendre de nouveaux, auſſi-tôt après que nous ſerons aſsûrez de Briſach avec les deux Alſaces & le Suntgau, nous puiſſions conclurre la Paix dans l'Empire, & aſsûrer au Roi une ſi grande acquiſition, autrement il pourroit arriver que nos Alliez auroient terminé leurs affaires, & que celles de Sa Majeſté demeureroient en arriere. Ce qui donneroit lieu aux Suedois & aux Proteſtans de l'Empire de nous preſſer, & aux Imperiaux d'être difficiles avec nous. Nous ſommes, &c.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 21. Avril 1646.

L'Empereur n'inſiſtera pas ſur le Suntgau, mais il aura peine à ceder le Briſgau à la France. Pouvoir des Plenipotentiaires Eſpagnols pour traiter avec la Hollande. Les Gens du Roi au Parlement ſe portent appellans de la Bulle du Pape, & demandent qu'elle ſoit déclarée nulle dans le Roiaume. Affaire du Montferrat. Succeſſion de Juliers.

Monseigneur & Messieurs.

VOus aurez vû par ma précedente Depêche, que la plus grande partie des choſes qui vous avoient été dites par Meſſieurs les Médiateurs, & dont vous m'avez donné information par la vôtre du huit de ce mois, m'avoient été dites par Monſieur le Nonce & Monſieur l'Ambaſſadeur de Veniſe, & que Son Eminence aiant fait ſavoir à Sa Majeſté ce que vous lui en aviez écrit à la hâte, il y avoit été pris quelque reſolution. Le Nonce & l'Ambaſſadeur de Veniſe agiſſant ſelon les ordres qu'ils reçoivent des Miniſtres de leurs Maîtres, qui ſont à Munſter, en ſuivent les mouvemens, & ne déclarent jamais nettement & poſitivement tour ce qu'ils ſavent que les Parties ont reſolu de nous delaiſſer. Si c'eſt en intention de les favoriſer ou pour nous porter à donner notre parole, pourvû qu'on nous relâche ce que les autres ont intention de nous delaiſſer, c'eſt ce que je ne voudrois pas entreprendre de juger. Mais pourtant j'oſerois dire qu'ils ne procedent pas envers nous avec la franchiſe & la candeur, qu'on ſe devoit promettre, tant du Nonce, qui ſe déclaroit François, lors qu'il avoit beſoin de nos offices pour être conſervé dans ſon Emploi, que de l'autre, qui étant né dans une Republique alliée & jointe par tant d'intérêts à la France, (qui s'expoſe même à rompre avec le Grand Seigneur, ſon ancien Allié, pour les défendre) devoit être plus deſintereſſé. 1646.

J'ai remarqué par les diſcours deſdits Miniſtres, que Sa Majeſté ne ſe ſatisfaiſant pas de la baſſe Alſace, on y pourroit joindre la haute & tout ce qui eſt au deçà du Rhin. Ils ont néanmoins ajoûté que le Briſgau & le Suntgau pourroient être delaiſſez au Duc de Baviere. Or le Suntgau étant au deçà du Rhin, il ſemble qu'il eſt compris dans la propoſition de donner tout ce qui eſt au deçà du Rhin, & que la reſerve dudit Suntgau n'eſt poſée que pour eſſaier de diminuer nos avantages, & avoir de quoi nous reprocher ſi nous perſiſtions à le demander ſur l'ouverture même qu'ils en ont faite, qu'il eſt de l'exception. Mais je ne juge pas que l'Empereur aporte grande difficulté à le delaiſſer, & qu'il ſe tiendroit bien heureux, s'il nous avoit portez à nous retrancher du Briſgau, & de tout ce que nous avons conquis au delà du Rhin, qui ſerviroit de ſeparation à la France & à l'Allemagne, ainſi qu'il faiſoit autrefois.

L'Empereur n'inſiſtera pas ſur le Suntgau. Mais il aura peine à ceder le Briſgau à la France.

La poſterité ſera obligée d'admirer la force & le bonheur du Gouvernement de la Reine, laquelle dans une Minorité aura forcé un puiſſant Prince d'acheter la Paix, & d'en recevoir les conditions qu'elle lui aura voulu impoſer. Je n'entrerai pas plus avant en matiere; les derniers Memoires qui vous ont été envoiez, doivent être la regle de votre conduite, tant pour ce que nous devons prétendre, & ce dont nous nous devons contenter, comme de ce qui eſt l'avantage du Duc de Baviere, lequel ne ceſſe de faire faire les offices qu'il convient à Vienne & ailleurs, pour nous moienner ce qu'il ſait que nous ſommes reſolus d'avoir. La Maiſon Palatine, qui fait toûjours parade de ſes grands ſervices envers cette Couronne, contre laquelle ſouvent ils ſe ſont armez, aura grand ſujet de louer Dieu, que ſes Etats, au moins la plus grande partie, lui ſeront reſtituez, & que la Dignité Electorale y ſoit compriſe. Il ne leur devra pas paroître étrange d'en tenir la derniere place, n'aiant de droit qu'à la ſeconde, bien qu'ils ſoient élevez à la premiere.

Que pouvoient deſirer davantage les Médiateurs des Plenipotentiaires de cette Couronne, que ce que vous leur avez offert pour moienner un accommodement entre les Catholiques & les Proteſtans, que de vous entremettre pour faire contenter la Suede de quelque choſe de moins qu'elle ne demande? Et certes vous leur avez inſinué par une raiſon ſolide, que vous n'avez vers eux que la voie de la perſuaſion. Qu'un Comté & deux Baronies paſſent de la ſujettion de ceux de Wirtemberg en celle de la Maiſon d'Autriche, c'eſt à quoi nous avons peu d'intérêt, & hors que la ſituation nous

1646. nuisît, de quoi il plaira vous éclaircir, nous n'aurons pas de quoi le leur envier. Mais, comme vous l'avez bien remarqué, il faut qu'ils persuadent les interessez & les Protestans d'y consentir. Comme la possession de l'Alsace est une raison que nous alleguons contr'eux, quand ils la demandent, la même servira contre les Protestans, de la plûpart desquels l'affection a toûjours été assez flottante.

Des discours de Monsieur Chigi vous avez bien jugé que les Imperiaux étoient resolus, sinon à condescendre à toutes nos demandes, au moins à en consentir la meilleure part, & la presse de s'asûrer de ce dont on peut faire état, pour un secours contre le Turc, sur un presupposé d'une Paix, donne à entendre que les conditions en sont consenties.

Qu'il ne fût meilleur, je dis même pour la défense de la Chrétienté, que son armée fût composée de Corps François, ou soudoiez par la France, que de recevoir quelque assistance d'argent, je ne le saurois mettre en doute; mais s'il ne tenoit qu'à se relâcher en ce point, je tiendrois l'accommodement asûré. Jusques à présent Sa Majesté ne s'en est pas déclarée, & la raison sur laquelle vous avez fait effort est très-considerable; mais voici un cas que vous n'aviez pas prevû, & qui nécessite l'Empereur de demeurer armé pour sa propre défense. Si une fois il est aux mains avec le Grand Seigneur, il lui sera assez difficile de faire promptement la Paix, & impossible de disposer des forces qu'il aura sur pied contre nous, quand bien il lui en prendroit envie, puis que ses Etats hereditaires demeureroient exposez à l'invasion de ce puissant ennemi, lequel ne restitue jamais ce qu'il a conquis.

Pouvoir des Plenipotentiaires Espagnols pour traiter avec la Hollande.

De l'ingenuë confession que les Plenipotentiaires de Messieurs les Etats vous ont faite que leurs Superieurs n'avoient pas bien examiné ce qui étoit de faire sur le pouvoir qu'ils ont à desirer des Espagnols; je demeure persuadé qu'ils n'ont point eu intention de rien faire qui nous dût déplaire. Et bien que je ne doute point que vous n'en aiez écrit à la Haye, j'en ferai une note aux Ministres de Sa Majesté, avec des avertissemens de s'en plaindre, ou de s'en abstenir, ainsi que vous le leur manderez. Les dernieres Lettres que nous en avons eues portent que les Députez de la Province de Hollande avoient avancé leur retour; d'où on infere qu'ils sont en une meilleure disposition pour les affaires publiques qu'ils n'étoient quand ils se separerent. Nous attendons avec impatience avis de ce qu'ils auront résolu.

Les Gens du Roi au Parlement se portent appellans de la Bulle du Pape, & demandent qu'elle soit déclarée nulle dans le Roiaume.

Les Gens du Roi au Parlement se sont laissez entendre, qu'aiant eu communication d'une partie de la Bulle publiée à Rome, ils étoient obligez par le dû de leurs Charges d'entrer dans le Parlement, s'en porter pour appellans, demander acte de leur dire & de relever leur appel, soit dans la Cour ou ailleurs, ainsi qu'ils verront bon être pour le service de Sa Majesté; que défenses soient faites à tous Prelats de l'executer, & d'y obéir, & que selon l'usage du Roiaume nulle Bulle n'y soit publiée qu'elle n'ait été registrée par la Cour. Il a aussi été avisé de défendre à Messieurs les Cardinaux Barberins de sortir du Roiaume, & de commander aux Gouverneurs des Provinces & Places de les empêcher. Les termes, dont on devra user en leur endroit, seront concertez avec eux.

En Italie on attend avec impatience quelque effet de notre Flotte, & les plus moderez avouent qu'il faut s'y faire craindre, 1646.
pour y être respectez, sans rien faire qui blesse le Pape. Cela n'est pas impossible. Les Espagnols & Imperiaux qui sont à Rome, outrez de la déclaration qui a été faite par le Cardinal d'Este d'être serviteur de cette Couronne, se sont portez à interrompre l'usage qui a toûjours été observé de convier aux corteges des Ambassadeurs qui y arrivent les familles de tous les Cardinaux indifferemment, de quelque Nation qu'ils soient, ou quelque service de Prince qu'ils professent. Ils avoient fait rechercher Grimaldi & Valençai, lesquels aiant sû qu'ils avoient omis d'y faire convier le Protecteur des affaires de France, s'en sont excusez après l'avoir promis. On dit que les Espagnols rechercheront l'occasion de fâcher cette Eminence, mais il est bien résolu de s'en garentir, & en un besoin de le prévenir. Il paroît ferme, haut de cœur, & qu'il l'a proportionné à sa grande naissance.

Sa Majesté a déclaré de vouloir aller faire un voyage en Picardie. Il paroît de là combien solidement est établi le repos & le respect dans l'Etat, & qu'elle est en disposition de se porter par tout où sa présence pourroit être requise pour le bien & l'avantage des affaires du Roi, son fils, qui a telle impatience de partir qu'il ne parle que de son voyage.

Affaire de Montferrat.

Depuis ma Lettre écrite, les Ministres de Madame de Mantouë, savoir le Comte de Sannazar & le Sieur Priandi, me sont venus trouver, & m'ont dit que le Secretaire de Son Alteſſe de Mantouë, qui est à Munster, & qui doit servir auprès du Comte Nerly & ledit Sannazar ses Plenipotentiaires, quand ils seront joints à l'Assemblée, les a avertis, que les Médiateurs vous aiant proposé de mettre sur le tapis les affaires d'Italie, & vous aiant aussi parlé des differens qui sont entre les Maisons de Savoye & de Mantouë, vous leur aviez répondu que pour le premier vous étiez tout disposez d'examiner ce qui seroit de faire pour donner la Paix à l'Italie, & quant aux differens entre les Maisons de Savoye & Montferrat, aiant été terminez par le Traité de Quierasque, il n'écheoit que de l'executer. Ils ont ajoûté, que si c'est la résolution de la Reine de se tenir à l'execution dudit Traité, les Ministres de Madame de Mantouë n'ont qu'à se retirer. Que c'est un Traité auquel elle n'a jamais consenti, & auquel elle ne déferera jamais; mais que ce qui sera prononcé & ajusté sur leurs differens, elle est resolue de l'observer. Je leur ai répondu que vous n'aviez pas dû leur parler d'autre sorte, ce que je ne convenois pas que vous eussiez fait, puisque le Traité de Quierasque est en son entier, jusques à ce que par un subsequent il y soit dérogé: Qu'ils se pouvoient souvenir que l'Empereur avoit prononcé sur un differend dont il étoit le Juge naturel, mais que je les pouvois asûrer que Sa Majesté auroit toûjours en très-grande consideration les intérêts de la Maison de Mantouë, & que tant votre Alteſſe que Messieurs vos Collegues seriez aussi toûjours très-disposez de les favoriser. Ledit Sannazar vouloit entrer en matiere, pour prouver la nullité du Traité, faute de pouvoir suffisant decerné de la part du Duc de Mantouë, & que Sa Majesté stipuloit & promettoit de faire agréer, que c'est dont il se faut souvenir. Moi au contraire j'évitois d'approfondir le discours, & me contenois dans les propositions vagues,

&

1646. & qui ne décidoient rien. Ils y ont ajoûté que Monſieur de Servien étoit ſouvent convenu avec le Priandi, qu'il y avoit eu néceſſité de conclurre le Traité, mais qu'il ne ſe pouvoit ſoûtenir. J'ai encore rejetté cette propoſition & leur ai donné à entendre, que quand vous auriez parlé de retenir Cazal, ce qu'ils mettoient en fait, & dont je ne voulois pas convenir, vous aviez plutôt établi que détruit le droit du Duc. Le Priandi a ajoûté que la propoſition aiant été reſtrainte, autant que la ſûreté de la Paix le requeroit, il n'y avoit pas ſujet de ſe recrier contre ce que vous avez fait.

Succeſſion de Juliers. Le Baron de Dhona, qui a auſſi ce matin été aſſez long-temps avec moi, a fort inſiſté que le Roi traitât de frere l'Electeur ſon Maître. Il eût bien voulu m'inſinuer que vous en étiez convenu avec lui, mais il n'en a jamais oſé lâcher le mot. J'ai recueilli de ſes diſcours, que ſi Neubourg refuſe de terminer les differens de la ſucceſſion de Juliers par voie amiable, il eſt réſolu, plutôt que de ſe ſoûmettre au jugement de la Chambre de Spire, de lui déclarer la Guerre. Il préſupoſe que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne aſſiſteront ſon Ennemi, & que la France prendra ſa défenſe. Tout ce que l'on peut dire pour le contenter, ſans trancher le mot, je le lui ai dit, & les raiſons que nous aurions de défendre un Prince, que les autres voudroient opprimer : mais que le Roi étant requis d'une des Parties, ſavoir de ſon Maître, d'être Médiateur, il n'y avoit pas lieu de le preſſer d'une déclaration, laquelle étant ſuë donneroit tant de ſoupçon à ſa Partie, qu'elle rejetteroit avec raiſon la médiation de ſa Majeſté.

Depuis ma Lettre écrite, on a encore ajoûté quelque choſe aux réſolutions priſes hier, & vous verrez le tout préciſément expliqué dans le Memoire du Roi joint à cette Dépêche, qui ſera votre dernier ordre.

Je vous prie de vous ſouvenir de la recommandation que je vous ai ci-devant faite en faveur du fils de Monſieur Bailly, qui merite quelque faveur particuliere ſi l'occaſion s'en préſente.

MEMOIRE DU ROI

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 21. Avril 1646.

Si on ſe relâche ſur Philipsbourg & ſur le Briſgau, il faut demander avec Briſach tout ce que la France poſſede en deçà du Rhin. Le Suntgau y ſera compris. On veut avoir une ceſſion en bonne forme de l'Alſace. La France veut plutôt donner des Troupes que de l'argent pour agir contre le Turc après la Paix faite. Elle fait eſperer juſqu'à 20. mille hommes. Et ſi l'Empereur aime mieux de l'argent que des Troupes, la France lui donnera 300. mille écus par an. Le Palatin étant Proteſtant, la France aimeroit mieux qu'il ne fût pas Electeur. On trouveroit mieux ſon compte à traiter directement avec les Parties qu'avec les Mediateurs. Partialité de ceux-ci contre la France. On propoſe de faire tomber la Franche-Comté à Baviere pour recompenſe du Haut Palatinat. 1648.

ON a répondu amplement la ſemaine paſſée à la Dépêche deſdits Sieurs Plenipotentiaires, qu'apporta Saladin, du 7. du courant. Depuis on a reçu par l'Ordinaire celle du 3. qui rend compte de ce qui s'eſt paſſé en pluſieurs Conferences, qu'ils avoient euës avec les Médiateurs, touchant la ſatisfaction que la France prétend dans l'Empire.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires recevront cijointe la copie d'une nouvelle Lettre du Duc de Baviere, qui confirme toûjours l'avis qu'il nous avoit fait donner de la reſolution qu'a priſe l'Empereur, de l'accorder, pourvû que la Paix s'en enſuive.

On y ajoûte l'extrait de l'article d'une Lettre écrite de Veniſe du 24. Mars, qui contient ce que l'Ambaſſadeur de Veniſe, qui eſt à Vienne, avoit mandé au Senat, ſur le point de cette ſatisfaction.

Il ſemble donc qu'il ne reſte plus qu'à tenir bon, & continuer dans la même fermeté de notre côté, afin de faire venir Trautmansdorff au point où nous avons reſolu de conſentir, ſuivant le pouvoir & l'ordre exprès, qu'il eſt à préſupoſer qu'il en a reçu de l'Empereur.

Cependant comme il y a beaucoup de diviſions & ſubdiviſions dans l'Alſace, & des Villes & des Païs entiers, comme le Suntgau, qu'il ſemble qu'on puiſſe conteſter d'y être ou de n'y être pas compris, dont on a envoié auſdits Sieurs Plenipotentiaires tous les Memoires que l'on a pû recouvrer, il faut ſur tout prendre garde que nous nous entendions bien, & venir dans le détail avec les Imperiaux, afin que quelque équivoque ne nous faſſe pas préjudice, ou que les choſes paroiſſant ajuſtées dans le monde & ne l'étant pas en effet, on ne rejettât après ſur nous ce qui pourroit retarder la concluſion de la Paix. Il ſemble que pour les éviter tous, on peut, quand on jugera à propos de ſe relâcher de Philipsbourg, (s'il le faut auſſi faire du Briſgau) demander de retenir avec Briſach tout ce que nous poſſedons de deçà le Rhin, dans l'étendue des Alſaces, ſuperieure & inferieure.

Si on ſe relâche ſur Philipsbourg & ſur le Briſgau, il faut demander avec Briſach tout ce que la France poſſede en deçà du Rhin.

1646. Le Suntgau y ſera compris.

Le Suntgau de cette ſorte y ſera compris, & les autres poſtes qu'ils nous pourroient conteſter, Sa Majeſté ſe remettant toûjours ſur leſdits Sieurs Plenipotentiaires, ainſi qu'elle leur a mandé, de ſe relâcher comme ils l'eſtimeront à propos, ou de tenir bon, & quitter en un endroit pour retenir en un autre, ce qu'ils croiront être plus avantageux, comme pourroit être la Ville de Newbourg qui eſt delà le Rhin, entre Briſach & Bâle, & qui paroît fort neceſſaire. Enfin Sa Majeſté ſe repoſe entierement en cela ſur leurs ſuffiſances, & ſur leur affection, ſachant bien qu'ils en uſeront pour le mieux, & qu'ils ne relâcheront rien, que lors qu'ils connoîtront ne pouvoir mieux faire.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires examineront enſemble s'il eſt à propos de ſe déclarer dès à cette heure de la moderation que nous conſentons d'apporter à notre prétention, touchant Philipsbourg, afin de gagner par cette facilité l'aplaudiſſement dans l'Empire, & particulierement auprès des Princes & Etats, qui avoient voulu demander la demolition de cette Fortereſſe, ou bien s'il ſera plus expedient d'attendre encore quelque temps pour faire venir les Imperiaux à notre point avant que de leur laiſſer gagner celui-là.

On veut avoir une ceſſion en bonne forme de l'Alſace.

On preſupoſe que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ne manqueront pas de ſe ſouvenir de ce qui leur a été mandé, touchant la ceſſion que nous deſirons en bonne forme, de tous les droits des Archiducs, laquelle l'Empereur & tous les Etats de l'Empire devront après ratifier; autrement on auroit ſujet de craindre de voir allumer à toute heure un nouveau feu dans l'Allemagne, ſous prétexte de ces droits des Archiducs, que la Maiſon d'Aûtriche chercheroit peut-être occaſion de faire valoir, dès qu'elle croiroit pouvoir bien eſperer d'une rupture, ſoit par les mouvemens inteſtins qui pourroient un jour être en France, ſoit en la conjoncture de quelque autre Guerre, qu'elle auroit à ſoûtenir. C'eſt pourquoi il eſt abſolument neceſſaire d'y pourvoir ſi bien dès à cette heure, qu'il n'y ait rien à apprehender de ſemblable à l'avenir.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires ne pouvoient mieux parler aux Médiateurs, ni ſe conduire plus adroitement qu'ils ont fait, quand ceux-ci les ont voulu ſonder ſur ce que la France feroit pour l'Empereur dans la Guerre du Turc, en cas qu'on conſentît à la ſatisfaction qu'elle prétend en Allemagne, ou ſur ce qu'elle feroit envers les Proteſtans, & les Suedois, pour les porter à la raiſon, & ſur ſes intentions touchant l'affaire qui eſt entre Monſieur de Baviere & le Palatin, & touchant les deux Baronies & la Comté que l'Empereur a repris ſur le Duc de Wirtemberg.

La France veut plûtôt donner des Troupes que de l'argent pour agir contre le Turc après la Paix faite.

On a conſideré extrémement ici que l'Empereur aime mieux recevoir de la France pour la Guerre du Turc un ſecours d'argent, que des troupes, & que les Médiateurs aient tant inſiſté, comme ils ont fait, ſur ce point-là, quoi qu'il n'y ait perſonne qui ne voye (& particulierement Contarini, qui y a grand intérêt pour celui de ſa patrie) que l'on pourroit bien faire plus de mal au Turc, en formant un bon corps d'armée de celles que le Roi a, que par une aſſiſtance d'argent, que l'on fourniſſe à l'Empereur. Cela nous doit d'autant plus faire perſiſter à deux choſes; l'une, que cette aſſiſtance ſoit en gens de Guerre, quoi qu'il en doive coûter davantage à ſa Majeſté, parce que, comme il a été mandé, cela eſt récompenſé par l'utilité qu'elle en retirera, de décharger ſon Roiaume de ſoldats oiſifs, qui pourroient s'occuper à mal, & parce auſſi que de cette ſorte l'Empereur venant à faire la Paix avec le Turc, nous nous trouverions en quelque façon armez, auſſi bien que lui, & cela lui ôteroit toutes les penſées que les Eſpagnols lui pourroient autrement ſuggerer de troubler de nouveau la tranquilité publique, & de ſe prevaloir des forces qu'il auroit ſur pied, pour tâcher de rentrer en ce que la pure néceſſité les obligera de quitter à preſent. 1646.

Elle fait eſperer juſqu'à 20000. hommes.

La ſeconde eſt, que les troupes que nous donnerons, que l'on dira pouvoir aller juſqu'à vingt mille hommes, ſi la Paix d'Eſpagne ſe fait, ſeront envoiées au Roi de Pologne en la forme qu'il a été ci-devant mandé, & même avec les précautions que l'Empereur pourra deſirer. Ainſi les Eſpagnols auront moins de moien de nous jetter les armes du Turc ſur les bras, ſous prétexte de ce ſecours, ſi jamais leur rage contre nous ſe portoit juſques à ce point-là, au préjudice du bien de la Chrétienté. Et en tout cas nous aurions toûjours engagé en notre cauſe le Roi de Pologne, qui feroit une puiſſante diverſion, & en cas de bon ſuccès contre le Turc, il les partageroit avec l'Empereur, & ainſi les avantages que remporteroit la Maiſon d'Autriche nous ſeroient moins ſuſpects.

On avoit même penſé que l'on pourroit conſentir que cette Armée ſe joignît avec celle de Monſieur le Duc de Baviere, convenant d'un Chef qui les commandât, ſous le nom de la Ligue Catholique d'Allemagne, prenant les mêmes précautions marquées ſur le ſujet du Roi de Pologne. Et en tout cas l'offre feroit toûjours voir au Duc de Baviere l'affection que la France a pour lui, & pour la gloire de toute ſa Maiſon. Cela pourroit même ſervir à nous donner moien d'occuper l'Eſprit inquiet du Duc de Lorraine, que l'on pourroit piquer de gloire, & l'engager à aller commander ces armées-là, auſquelles il joindroit les troupes qu'il a, choiſiſſant de notre part un bon Chef, comme feroit auſſi Monſieur de Baviere un autre, leſquels il ne pût gagner pour emploier les armées qu'il commanderoit, à d'autres uſages que contre le Turc. Ainſi l'aiant aſſûré que nous entretiendrions bien notre armée, juſques à ce qu'il eût eu moien de faire des progrès, & de s'établir en quelque endroit de l'Europe, il ſe pourroit plus facilement diſpoſer à ne ſonger plus à la Lorraine, laquelle on apprend qu'il n'eſtime plus tant qu'il faiſoit, depuis qu'il voit que l'Alſace demeurera à la France, & que cet Etat demeurera enclavé entre deux.

Ce ſont des penſées indigeſtes que l'on marque en gros, pour donner des lumieres. Il peut y avoir pluſieurs inconveniens, mais venant dans le détail il ne ſera pas mal aiſé d'y remedier. Cependant leſdits Sieurs Plenipotentiaires s'en ſerviront autant & ſi peu, qu'ils eſtimeront le devoir faire.

Et ſi l'Empereur aime mieux de l'argent que des Troupes, la France lui donnera 300000. écus par an.

En cas que les Imperiaux perſiſtent conſtamment à rejetter l'offre des troupes, leſdits Sieurs Plenipotentiaires pourront conſentir à donner de l'argent juſques à trois cens mille Rixdalles par an, avec deux précautions. L'une, que le temps de cette ſubvention ſera limité à quelques années. L'autre que la France en ſeroit déchargée, ſi elle-même venoit à rompre ouvertement avec le Turc. Il faut ſe ſou-

1646. ſouvenir de parler toûjours de Rixdales, ou leur valeur, paiables dans Paris; ainſi cela paſſera ſans affectation ni ſans qu'on remarque la difference des Rixdales aux Ecus, & le Roi ne laiſſera pas d'y rencontrer un notable avantage.

Quand, en parlant des ſentimens de la France ſur l'affaire Palatine, leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont propoſé la création d'un huitiéme Electorat, il faut qu'ils aient jugé que l'affaire ne ſe peut accommoder autrement, ou qu'ils aient ſû que c'étoit une choſe reſolue de la ſorte. Car au reſte le zele que le Roi a pour la Religion Catholique eſt ſi deſintereſſé, que Sa Majeſté ne ſouhaitteroit pas devoir augmenter le nombre des Electeurs, pour honorer de cette prerogative une famille Proteſtante. Et pluſieurs tiennent, comme l'on a mandé, que le Prince Palatin s'eſtimeroit aſſez heureux de rentrer dans ſes Etats ſans cette Dignité. On dit cela en paſſant, Sa Majeſté approuvant tout ce à quoi ils conſentiront là-deſſus.

Le Palatin étant Proteſtant, la France aimeroit mieux qu'il ne fût pas Electeur.

Il a été merveilleuſement à propos de ne pas laiſſer paſſer aux Médiateurs ſans reſſentiment la mauvaiſe volonté qu'ils nous ont témoignée en ne nous propoſant que conditionnellement, & avec doute, une offre ſur notre ſatisfaction, que les Parties mêmes avouoient leur avoir donné charge de nous faire, & dont Monſieur de Trautmansdorff avoit parlé librement à Monſieur Salvius.

On trouveroit mieux ſon compte à traiter directement avec les Parties qu'avec les Médiateurs.

Cela nous doit faire voir de plus en plus quel avantage ce ſeroit auſdits Sieurs Plenipotentiaires de traiter immédiatement avec nos Parties, ſans dépendre ſi abſolument de la médiation de perſonnes, qui font paroître preſque autant de contrarieté à nos avantages, que ſi nous les devions avoir aux dépens de leurs Maîtres.

Partialité de ceux-ci contre la France.

On reçoit avis de toutes parts que nous avons extrémement à nous garder d'eux, & que les Ennemis font grand fondement, & eſperent beaucoup, dans la ſuite de la Négociation, de cette partialité: & même les dernieres nouvelles que nous avons de Bruxelles de fort bon lieu, portent que Peñaranda écrivoit à Caſtel-Rodrigo que les Médiateurs travailloient à mettre les Plenipotentiaires de France en mauvaiſe intelligence enſemble. On a jugé cela ſi ridicule que l'on croiroit leur faire tort de leur en donner avis, par un autre motif que celui de leur faire connoître l'application continuelle des Ennemis à nous cauſer du préjudice par toutes ſortes de voies, & que les Médiateurs voudroient bien pouvoir les y ſervir.

On a reçû la copie de la minute du Pouvoir que les Deputez de Meſſieurs les Etats demandent que le Roi d'Eſpagne donne à ſes Miniſtres, pour traiter avec eux. Les remarques que Meſſieurs les Plenipotentiaires y ont faites ne peuvent être plus judicieuſes, ni la conduite qu'ils ont tenue, pour en faire de douces plaintes auſdits Députez.

Il ſera bon de leur faire ſavoir, que Noirmond a dit en paſſant par la Haye, qu'il s'en retournoit en Brabant, parce qu'il n'y avoit plus rien à faire à Munſter, après les impertinences qu'avoient demandées aux Eſpagnols les Députez de Hollande. Voilà de quels éloges ils ſont traitez par un homme, qui eſt en de continuelles Négociations avec eux, & qu'ils écoutent encore aujourd'hui à la Haye, bien qu'ils voient la circonſpection avec laquelle nous uſons tous les jours envers ceux qui voudroient venir faire ici des propoſitions de la part des Eſpagnols, & depuis peu avec le Marquis Matthei. 1646.

On propoſe de faire tomber la Franche Comté à Baviere pour récompenſe du haut Palatinat.

On met en conſideration auſdits Sieurs Plenipotentiaires, ſi, attendu le peu de cas qu'ont toûjours fait les Eſpagnols de la Franche-Comte, il n'y auroit pas moien de la faire tomber à Baviere, pour la recompenſe du haut Palatinat. On ſait bien que cela ſeroit mal aiſé pour pluſieurs reſpects, quand même il n'y en auroit point d'autre que l'averſion qu'ont les Eſpagnols pour ce Prince, & la jalouſie que donneroit à l'Empereur ſon agrandiſſement ſi près de la France, avec laquelle il faudroit quaſi par néceſſité qu'il vécût en étroite union: mais il ſemble du moins que l'on pourroit, jettant quelque propos là-deſſus, témoigner à Baviere la bonne volonté que la France a pour lui, & le deſir qu'elle a de lui procurer tous les avantages qu'elle peut.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires remarqueront dans la Lettre de Baviere, avec quelle ardeur il deſire que l'on trouve moien d'empêcher les hoſtilitez, que la ſaiſon, qui eſt ſi avancée, lui fait apprehender, & particuliérement entre nous & lui. Il eſt bon d'un côté qu'il craigne, parce que cela lui fait d'autant plus preſſer l'Empereur ſur le ſujet de notre ſatisfaction. Mais à la verité, agiſſant comme il fait dans nos intérêts, quoi que ce ſoit par le motif des ſiens, il ſeroit fâcheux d'avoir à emploïer nos armées contre un Prince, que par beaucoup de reſpects nous devons plutôt ſoûtenir que ruiner.

Il ſemble ici que dès que notre ſatisfaction & quelques autres points principaux ſeront ajuſtez, on pourroit convenir d'une ſuſpenſion d'armes, en la forme, & avec les précautions qui ont été mandées ci-devant, ou d'autres qui ſeront jugées néceſſaires par leſdits Sieurs Plenipotentiaires, leſquels ſeulement ſauront, qu'il faudroit que l'armée de Monſieur de Turenne paſsât toûjours le Rhin, pour vivre en quelque endroit, ainſi qu'il ſeroit convenu; étant abſolument impoſſible qu'elle puiſſe plus long-temps ſubſiſter de deçà.

Sa Majeſté ſe remet auſdits Sieurs Plenipotentiaires d'arrêter tout ce qu'ils eſtimeront à propos en cette affaire, faiſant toûjours connoître aux Ambaſſadeurs de Baviere la bonne diſpoſition où l'on eſt ici pour tous les intérêts de leur Maître, & le deſir que l'on a que les choſes ſe mettent au plutôt en état que l'on puiſſe faire ceſſer toutes hoſtilitez avec lui, & qu'il ne reſte plus que des marques d'affection à ſe donner reciproquement.

LET-

1646.

LETTRE DU ROI

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

En faveur de la

MAISON DE MANTOUE.

Du 25. Avril 1646.

Le Roi recommande à ses Plenipotentiaires les intérêts de la Maison de Mantouë.

MON COUSIN & MESSIEURS les Comtes d'AVAUX & de SERVIEN.

Le Roi recommande à ses Plenipotentiaires les intérêts de la Maison de Mantouë.

AIant beaucoup d'affection & de bonne volonté pour ceux de la Maison de Mantouë, & voulant leur en donner des marques aux occasions, je vous écris celle-ci par l'avis de la Reine Regente Madame ma Mere, pour vous dire que vous aiez à vous emploier, durant le cours de la Négociation du Traité de la Paix générale, à tout ce qui sera du bien & de l'avantage de ladite Maison.

Et particulierement touchant le differend qu'elle a avec le Duc de Guastalla, de quoi vous serez informez par les Ministres de mon Cousin le Duc de Mantouë, qui se vont rendre incontinent à Munster; ausquels je désire que vous fassiez tous traitemens favorables & accoûtumez en cette Cour, tout ainsi qu'à ceux de Savoye & de Florence, & sachant que vous affectionnez d'executer mon intention, après vous l'avoir ainsi témoignée, je ne puis vous en dire davantage, que pour prier Dieu vous avoir, MON COUSIN & MESSIEURS les Comtes d'AVAUX & de SERVIEN, en sa sainte & digne garde.

Ecrit à Paris le 25 Avril 1646. Signé LOUIS, & plus bas DE LOMENIE, & au dessus de la Lettre est écrit; *A Mon Cousin le Duc de* LONGUEVILLE, *Pair de France, Gouverneur & mon Lieutenant Général en Normandie, & mon Premier Plenipotentiaire pour le Traité de la Paix générale: Et Messieurs les Comtes* d'AVAUX *& de* SERVIEN *Conseillers en mes Conseils & mes Ambassadeurs Extraordinaires & Plenipotentiaires pour ledit Traité.*

1646.

LETTRE DU ROI

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 26. Avril 1646.

Le Roi permet à ses Plenipotentiaires de se relâcher de la prétention du Brisgau & des Villes Forestieres, & de regler la somme d'argent qu'il faudra donner aux Archiducs pour l'Alsace, quand même elle passeroit deux millions d'écus.

MON COUSIN & MESSIEURS les Comtes d'AVAUX & SERVIEN.

JE vous fais cette Lettre de l'avis de la Reine Regente Madame ma Mere, & de la participation seulement de mon Oncle le Duc d'Orleans, de mon Cousin le Prince de Condé, & de mon Cousin le Cardinal Mazarin, pour vous dire que nonobstant tout ce qui est porté par mon Memoire de ce jourd'hui, touchant la Paix de l'Empire, je ne vous donne pas seulement pouvoir, si vous ne pouvez pas faire mieux, de vous relâcher de la prétention du Brisgau, & des Villes Forestieres, mais de donner même outre cela, s'il est nécessaire, aux Archiducs d'Inspruck la somme d'argent que vous aviserez pour le dédommagement de Brisach, des deux Alsaces & du Brisgau.

Le Roi permet à ses Plenipotentiaires de se relâcher de la prétention du Brisgau & des Villes Forestieres.

Je trouve bon aussi, nonobstant ce qui est contenu audit Memoire, que vous puissiez relâcher de Newbourg, & cela d'autant plus que vous reconnoîtrez par la réponse que le Sieur d'Erlach aura faite à votre Lettre, que ladite Place n'est pas si importante ni si nécessaire, pour la sûreté de l'acquisition que je ferai desdits Etats d'Alsace & du Suntgau, particulierement les Imperiaux demeurant d'accord de ne point fortifier de là le Rhin entre Bâle & Strasbourg.

Je vous dirai aussi qu'encore que je croie que les deux millions de Rixdales paiables à Francfort, Nuremberg ou Bâle, ou bien les deux millions d'écus paiables à Paris, seront plus que suffisants pour nous donner moien d'obtenir la renonciation en bonne forme desdits Archiducs de toutes les terres qui leur appartenoient, & qui me doivent demeurer; je ne laisse pas de vous donner pouvoir, si vous jugez qu'il soit nécessaire de faire quelque chose de plus, de le promettre en mon nom, sans

Et de regler la somme d'argent qu'il faudra donner aux Archiducs pour l'Alsace, quand même elle passeroit deux millions d'écus.

1646. ſans attendre un nouvel ordre : approuvant dès à cette heure entierement tout ce que vous accorderez en cela, ne doutant point, que comme vous ſavez combien mes finances ſont ſurchargées, vous ne faſſiez toutes choſes poſſibles pour ménager ma bourſe.

Si mon Couſin le Duc de Baviere ſe vouloit relâcher de quelque portion du haut Palatinat pour contenter mon Couſin le Prince Palatin, & ſatisfaire tous les Princes qui le protegent, & que ledit Duc voulût, pour récompenſe de ce qu'il cederoit, ſonger au Briſgau, & aux Villes Foreſtieres, je me porterois volontiers en ce cas à augmenter la ſomme de la récompenſe qu'il faudra donner aux Archiducs, tant pour témoigner mon affection audit Couſin le Duc de Baviere & le plaiſir que j'aurois que mes Etats confinaſſent avec les ſiens, pour lui pouvoir tendre la main au beſoin, que pour éloigner leſdits Archiducs d'un Païs où il eſt mal aiſé que le voiſinage de l'Alſace ne leur donne toûjours quelque mal au cœur, & enſuite quelque viſée de chercher les moiens d'y rentrer. Et n'étant la préſente à autre fin, je ne la ferai plus expreſſe que pour prier Dieu qu'il vous ait, mon Couſin & Meſſieurs les Comtes d'Avaux & de Servien, en ſa ſainte & digne garde.

Ecrit à Paris le 26. jour du mois d'Avril 1646.

Signé LOUIS

Et plus bas DE LOMENIE.

MEMOIRE DU ROI

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 26. Avril 1646.

Joie de la Cour ſur la nouvelle de la ceſſion de l'Alſace. Il ne faut pas faire ſcrupule de conclure avec l'Empereur & l'Empire ſans y comprendre l'Eſpagne. On conſent à demolir Benfeld & Saverne : Et même Philipsbourg, ſi on ne peut faire mieux. On pourra à toute extremité remettre Philipsbourg fortifié à l'Electeur de Trêves. La France aura les 2 Alſaces, le Suntgau, Newbourg & Briſach. Mais elle ſe relâchera du Briſgau & des Villes Foreſtieres. On donnera aux Archiducs pour dedommagement deux millions d'écus païables en 6 ans. Mais il faut qu'ils donnent une ceſſion en bonne forme de l'Alſace. On voudroit qu'ils emploiaſſent cet argent en achat de terres dans l'Empire. La France voudroit tenir l'Alſace en fief à perpetuité & avoir ſeance & voix dans les Dietes. Secours contre le Turc. On craint que l'Empereur demeurant puiſſamment armé après la Paix, ne tombe tout d'un coup ſur la France pour ſecourir l'Eſpagne. On veut avoir Briſach fortifié. Une courte ſuſpenſion ſeroit fort à propos. Il faut que Baviere avec la Dignité Electorale garde le haut Palatinat. Le Baron de Dhona inſiſte inutilement ſur le titre de Frere pour l'Electeur de Brandebourg. On ſe contenteroit de Cambray & du Cambreſis pour la Catalogne, en gardant le Rouſſillon, la Ville de Roſe & l'Artois. Il faut mettre ſur le tapis à Munſter les differens de la Cour de France avec le Pape. Conditions de la Paix avec l'Eſpagne. 1646.

Joie de la Cour ſur la nouvelle de la Ceſſion de l'Alſace.

IL ſeroit ſuperflu d'exaggerer auſdits Sieurs Plenipotentiaires avec quels ſentimens de joie & de ſatisfaction la Reine & tout le Conſeil ont reçu la Depêche du 18. du courant que le Sieur de Montigni a apportée ; parce qu'ils la jugeront aſſez par l'extrême paſſion qu'ils ſavent que Sa Majeſté a de l'avancement de la Paix, ſur tout avec les avantages pour cette Couronne, avec leſquels il ſe voit qu'on eſt prêt de la conclurre dans l'Empire. Et comme Sa Majeſté reconnoît que le bon état où ſe trouve aujourd'hui une affaire ſi importante, ſi glorieuſe & ſi utile pour la France, eſt dû en partie à la fermeté, à l'adreſſe, & à la bonne conduite qu'ont tenue leſdits Sieurs Plenipotentiaires dans toute cette Négociation, auſſi ne ſe peut-il rien ajoûter au reſſentiment que Sa Majeſté en conſerve & au deſir qu'elle a d'avoir occaſion de la leur faire paroître par les effets en toutes les choſes qui regarderont leur avantage.

Les dernieres Depêches qu'on leur a faites d'ici les auront éclaircis des intentions de Sa Majeſté ſur le point de la ſatisfaction que la France prétend dans l'Empire. Mais comme ils font inſtance depuis d'avoir une réponſe bien particuliere & définitive ſur tout le détail de ce qu'a aporté de leur part le Sieur de Montigny, Sa Majeſté a commandé que l'on y ſatisfaſſe par le preſent Memoire, qui leur pourra

1646. pourra ſervir d'une regle aſſez préciſe pour la concluſion, ſur tout de la Paix dans l'Empire.

Premierement, comme il y a des critiques & des malins, qui ne s'étudient qu'à blâmer généralement tout ce qui ſe fait, & à cenſurer les meilleures actions, on n'a pas voulu paſſer plus avant, ſans décider en premier lieu cette theſe, s'il eſt expedient à la France de conclure la Paix avec l'Empereur, ſans être certain qu'elle ſoit ſuivie en même temps de celle d'Eſpagne.

Il ne faut pas faire ſcrupule de conclurre avec l'Empire, ſans y comprendre l'Eſpagne.

Le Cardinal Mazarin a mis la choſe en déliberation dans le Conſeil, & après avoir dit toutes les raiſons qui pouvoient le diſſuader, & enſuite celles qui nous obligeoient à le faire, il a été jugé tout d'une voix, qu'il n'y avoit pas à heſiter que l'on le dût conclure préſentement avec l'Empereur: d'autant que le meilleur moien, pour obliger les Eſpagnols à relâcher de leur dureté, eſt celui de leur faire voir qu'ils ſont à la veille d'être ſeuls à ſoûtenir tout le faix de la Guerre contre nous, & alors ou ils conſentiront à la Paix aux conditions que la France peut deſirer, ou s'ils ſont encore ſi aveuglez de ne le point faire, nous aurons toûjours rendu notre condition beaucoup meilleure, n'aiant rien à craindre du côté d'Allemagne, qui eſt celui qui nous pouvoit faire le plus de peine. Et aiant moien d'emploier de ſurcroit contre eux l'Armée que commande Monſieur de Turenne, qui aſſez aiſément pourroit être fortifiée de quantité de troupes d'Allemagne, & particulierement de celles de Madame la Landgrave.

Pour répondre maintenant par ordre à chaque article du dernier Memoire que les Médiateurs ont donné auſdits Sieurs Plenipotentiaires de la part des Imperiaux:

Sa Majeſté aprouve qu'ils aient donné les mains au premier, à condition que ſadite Majeſté aura la même protection ſur les Etats immédiats qu'avoit ci-devant la Maiſon d'Autriche.

On conſent à demolir Benfeld & Saverne.

Sa Majeſté aprouve auſſi le ſentiment deſdits Sieurs Plenipotentiaires touchant Benfeld & Saverne, c'eſt-à-dire que les fortifications de Benfeld ſoient raſées, & que Saverne après la démolition de tous les travaux qui y ont été faits, demeure en neutralité ſans que l'on y puiſſe mettre garniſon de part ni d'autre, & avec obligation de donner paſſage libre aux troupes de Sa Majeſté, toutes les fois qu'elles le demanderont.

Touchant Philipsbourg, on ne heſiteroit pas de mander auſdits Sieurs Plenipotentiaires qu'en cas qu'ils ne voient pas lieu de conſerver cette Place à la France, ils ne fiſſent point de difficulté de la remettre à l'Electeur de Trêves, qui eſt ſous la protection du Roi, & qui a tant témoigné d'affection & de conſtance pour cette Couronne, n'étoit qu'aiant déja un pied dans la foſſe, on ne peut pas s'aſſûrer que ſon Succeſſeur ait les mêmes ſentimens que le Devancier.

C'eſt pourquoi, Sa Majeſté juge à propos que l'on inſiſte de tenir ladite Place en depôt pour quelque temps, durant lequel nous puiſſions voir qui ſera le ſucceſſeur, & prendre nos meſures avec lui.

Et même Philipsbourg, ſi on ne peut pas faire mieux.

Mais comme ce point ne doit pas empêcher de faire la Paix avec l'Empereur, en laquelle la France trouve d'ailleurs des avantages ſi conſiderables, le Roi conſent à faire ſortir ſes Troupes de Philipsbourg, moiennant qu'il ſoit razé.

On pourra à toute extremité remettre Philipsbourg fortifié à l'Electeur de Trêves.

Et même ſi cela pouvoit cauſer trop de ſcandale en Allemagne, voiant que l'on traite de la ſorte un Prince qui eſt attaché à nos intérêts & que l'Electeur lui-même en témoignât grand reſſentiment, Sa Majeſté donne pouvoir auſdits Sieurs Plenipotentiaires de promettre que ladite Place lui ſera remiſe en l'état qu'elle eſt.

Ce qui étant bien pris doit être d'autant plus conſideré d'un chacun, & notamment dudit Electeur, que nous ne l'avons jamais tenue de lui; nous aiant été remiſe la premiere fois par les Suedois, & la ſeconde, y étant entrez par la force, & ce fut le principal fruit des avantages que nous remportâmes à Fribourg ſur l'Armée Bavaroiſe, & en ce cas, la Religion Catholique n'en peut recevoir que beaucoup d'avantage; ce qui eſt un des principaux motifs qui oblige Sa Majeſté à leur donner ce pouvoir.

On reconnoît fort bien que mal-aiſément pourra-t-on prendre avec cet Electeur aucunes précautions qui obligent ſes ſucceſſeurs. Meſſieurs les Plenipotentiaires ne laiſſeront pas d'y faire tout ce qui ſe pourra de mieux pour l'avantage de cette Couronne, & même ils conſidereront, ſi, à l'exemple de ce qui a été propoſé pour Cazal, touchant Monſieur de Mantouë, on ne pourroit point ménager quelque choſe de ſemblable avec cet Electeur, qui nous donnât lieu, moiennant d'autres bons traitemens que nous lui ferions, de l'obliger par juſtice, lui & ſes ſucceſſeurs, à vivre toûjours en parfaite intelligence avec cette Couronne.

La France aura les 2. Alſaces, le Suntgau, Neubourg, & Briſach.

Enfin quelque reſolution que leſdits Sieurs Plenipotentiaires prennent ſur ce point de Philipsbourg, ſoit avec les Imperiaux, ſoit avec ledit Electeur, Sa Majeſté l'approuve dès à préſent, étant bien aſſûrée qu'ils feront tout pour le mieux; Sa Majeſté ſe contentera des deux Alſaces, du Suntgau, de Neubourg, & de Briſach, ſans que les Imperiaux puiſſent rien exiger de nous à preſent, ni à l'avenir touchant les fortifications de cette Place, pourvû que la France par ce moien ait droit de ſéance & de ſuffrage dans les Dietes de l'Empire.

Mais elle ſe relâchera du Briſgau & des Villes Foreſtieres.

Et outre ce que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont offert par leur premiere propoſition de rendre ce que nous tenons dans les trois Electorats de Maience, Trêves, & du Palatinat, & ce qui eſt porté ci-deſſus touchant Benfelt, Saverne & Philipsbourg, Sa Majeſté ſe relâchera de la prétention du Brisgau & des Villes Foreſtieres & de tout ce qui eſt au delà du Rhin, hors Briſach & Neubourg, pourvû qu'elle ne ſoit obligée de donner aucun dédommagement aux Archiducs d'Inſpruck, & qu'ils ne laiſſent pas de nous remettre en bonne forme la ceſſion de ce qui nous demeurera & qui nous appartenoit ci-devant.

Ou bien leſdits Archiducs conſentans à nous laiſſer auſſi le Briſgau & les Villes Foreſtieres, Sa Majeſté demeurera d'accord de les dédommager, par une ſomme d'argent, de ce qu'ils auront cedé.

On croit ici abſolument néceſſaire de contenter les Archiducs pour avoir la ceſſion en bonne forme; on tient même qu'encore qu'il fût commode de leur donner pour cela une ſomme annuelle, il eſt plus avantageux d'en ſortir tout d'un coup, afin qu'il ne leur reſte pas une eſpece d'hypotheque ſur la choſe même; il faut ſeulement eſſaier d'avoir le plus de temps qu'il ſe pourra pour acquiter la ſomme qui ſera convenuë, & faire effort, pour obtenir le terme de ſix années.

Quant

1646. Quant à la ſomme il faut, ſi on ne peut mieux faire, tâcher qu'elle ne paſſe pas deux millions de Rixdalles; il ſe voit que nos Parties ſont très-bien informées des differences des monnoies & des remiſes.

On donnera aux Archiducs pour dédommagement deux millions de Rixdales, paiables en ſix ans, mais il faut qu'ils donnent une ceſſion en bonne forme de l'Alſace.

On peut demeurer d'accord de faire paier leſdites Rixdalles à Francfort ou à Nuremberg, encore qu'il nous fût plus commode à Bâle, à quoi il faudra inſiſter, ou du moins que l'on les puiſſe faire remettre en l'une de ces trois Places, ſi ce n'eſt que leſdits Sieurs Archiducs aimaſſent mieux avoir deux millions d'écus à Paris.

On voudroit qu'ils emploiaſſent cet argent à l'achat de Terres dans l'Empire.

Il ſera très-à-propos, de demander & de faire en ſorte, pour plus de ſûreté pour nous, que l'argent que nous donnerons aux Archiducs ſoit emploié à l'achat de Terres Souveraines en quelque endroit d'Allemagne, & il ne ſeroit pas mal aiſé de l'emploier avantageuſement, attendu la néceſſité où les Guerres ont réduit pluſieurs Princes, leſquels, pour pouvoir ſe remettre & vivre avec quelque commodité, auront plus de beſoin d'avoir de l'argent comptant que des Etats ruinez. Ce point ſemble ici aſſez important pour obliger leſdits Sieurs Plenipotentiaires d'y donner leurs ſoins pour en venir à bout. On ſait ici que l'Empereur même en ſes néceſſitez a offert à Rome aux Barberins & au Prince de Salmone & aux Venitiens, de leur vendre des Etats fort conſiderables; c'eſt pourquoi l'Empereur étant d'un côté preſſé d'argent, & d'autre côté devant être bien aiſe de faciliter la récompenſe en Etats à ceux de ſa Maiſon qui en quittent de ſi conſiderables par le moien de la Paix, il y a ſujet d'eſperer que Meſſieurs les Plenipotentiaires ne rencontreront pas grande difficulté en ce point ici; néanmoins, comme on ne leur mande ceci que comme une lumiere, cela ne devra pas empêcher qu'ils ne paſſent outre, s'ils y rencontrent trop d'obſtacles. Cependant Sa Majeſté ſe promet que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ménageront extrémement ſa bourſe, qui eſt déja fort épuiſée. Et quand la Paix même auroit à ſe conclure générale, on ne laiſſeroit pas d'avoir encore une infinité de dépenſes à ſoûtenir, outre la paſſion que leurs Majeſtez ont de ſoulager le peuple.

La France voudroit tenir l'Alſace en fief à perpetuité.

Sa Majeſté conſent bien de tenir le Landgraviat d'Alſace à titre de fief, mais on ne peut paſſer la clauſe que les Imperiaux ont miſe pour reſtraindre cela au Roi, à Monſieur & à leurs Succeſſeurs mâles. Sa Majeſté déſire donc que l'on faſſe tout l'effort poſſible afin que ce ſoit pour tous les Rois de France à venir, & en cas que cela ne ſe puiſſe abſolument obtenir, que ce ſoit du moins pour tous les Princes de la Maiſon Roiale préſentement vivans, ou leurs Deſcendans mâles qui viendront à ſucceder à la Couronne.

On pourroit laiſſer rompre cette glace aux Suedois qui ont encore plus d'intérêt que nous que la Pomeranie ſoit donnée en fief à perpetuité à la Couronne de Suede, à cauſe de l'incertitude où ils ſont ſi leur Reine ſe mariera. Ils ne manqueront pas, ſans doute, de bien conteſter ce point, & ce qu'ils auront fait nous ſervira d'exemple pour nous régler.

Et avoir ſéance & voix dans les Diétes.

Sa Majeſté eſtime plutôt avantageux que préjudiciable de paier les Collectes à l'Empire, pourvû qu'on ait ſéance & voix deliberative dans les Diétes, à condition qu'en contribuant autant qu'un Electeur ſeculier, ce ſoit pour tous les Etats qui demeureront à la France relevant de l'Empire.

1646. Leſdits Sieurs Plenipotentiaires ne pouvoient mieux répondre qu'ils ont fait ſur l'article qui commence *Pati paſſu*.

Secours contre le Turc.

Quant aux aſſiſtances pour la Guerre du Turc, il eſt certain, comme ils ont bien remarqué, que cela doit avoir beaucoup de connexité avec la recompenſe que la France donnera aux Archiducs, & que ces deux choſes devoient être traitées en même temps, pour aller plus avant en l'une, ſelon que nos Parties ſe relâcheront en l'autre.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont auſſi fort judicieuſement conſideré, que l'aſſiſtance qu'on nous demande ne devroit pas raiſonnablement être fournie, que l'Empereur ne ſoit en rupture ouverte avec le Turc. Néanmoins Sa Majeſté voulant apporter toutes les facilitez poſſibles à la Paix, trouve bon que leſdits Sieurs Plenipotentiaires puiſſent auſſi promettre de ſa part ladite aſſiſtance à l'Empereur, pendant que les ſoupçons qu'il aura d'être attaqué par les armes du Turc, l'obligeront à ſe tenir ſur ſes gardes, ou pendant que la République de Veniſe aura cette Guerre à ſoûtenir, afin de donner moien à l'Empereur de garder les paſſages par leſquels les forces Ottomanes peuvent venir par terre attaquer les Etats de ladite République.

Il y aura ſeulement cette diſtinction à faire, qu'en ce cas l'aſſiſtance doit être mediocre; mais on pourra convenir de l'augmenter, ſi l'Empereur lui-même rompt ouvertement; ſe ſouvenant des reſerves qui ont été ci-devant mandées que ces aſſiſtances ſoient en Troupes, s'il eſt poſſible, plutôt qu'en argent; qu'elles ſoient limitées à un certain temps, & que la France en ſoit quitte ſi elle venoit auſſi à rompre avec le Turc. Outre ce que l'on a écrit ci-devant ſur ce point, on en a entretenu au long le Sieur de Préfontaine, afin qu'il informe leſdits Sieurs Plenipotentiaires de tous les ſentimens de-deça.

On craint que l'Empereur demeurant puiſſamment armé après la Paix, ne tombe tout d'un coup ſur la France pour ſecourir l'Eſpagne.

La ſeule choſe qui en ces affaires-ci donne de la peine & beaucoup, c'eſt de voir que la Paix ſe concluant dans l'Empire, les Suedois, & Madame la Landgrave deſarmeront, & l'Empereur demeurera armé ſous prétexte du Turc, & aiant tiré à lui, comme il y a grande apparence qu'il fera, toutes les troupes de Baviere, peut-être même la plûpart de celles de nos Alliez, qui ſont quaſi toutes Allemandes, qui n'ont autre métier que la Guerre, & qui vont la chercher indiferemment où elle leur paroît la plus commode, & la plus profitable; il lui ſeroit facile, s'il vouloit uſer de mauvaiſe foi, à quoi les Eſpagnols ne s'épargneront pas de le perſuader, ſi leur accommodement ne ſe conclut en même temps, de nous tomber tout à coup ſur les bras avec les forces de l'Empire. Et comme il ſeroit peut-être mal aiſé d'obliger les Suedois à armer de nouveau, ou à le faire aſſez promptement eu égard au beſoin; il ſe rencontreroit que nos Ennemis, par un Traité ſimulé, auroient trouvé les moiens qu'ils ont tant cherchez de diviſer la France d'avec les Alliez, ou du moins de leur rendre inutile leur aſſiſtance.

C'eſt à prevenir ces inconveniens, que Sa Majeſté deſire que Meſſieurs les Plenipotentiaires donnent leur principale application en la concluſion de cette affaire, & il ſemble, que c'eſt ici le point que l'on a tant agité au commencement de leur Négociation touchant la ſûreté de la Paix, & la ſincerité de l'execution de part & d'autre.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires pourront re-

1646. voir ce qui en eſt contenu dans leurs Inſtructions, & en pluſieurs Depêches qu'on leur a faites ſur ce ſujet. On ne veut leur preſcrire aucune choſe en particulier, ſachant bien qu'ils n'omettront rien, ſoit pour engager tous les Princes & Etats de l'Empire, & autres qu'il ſe pourra, contre les Infracteurs du Traité, ſoit pour les obligations reciproques que nous devons affermir de plus en plus avec les Suedois pour nous aſſiſter les uns les autres, & rompre de nouveau, ſi quelqu'un vient à être troublé en ce qui aura été convenu par le Traité de la Paix; & enfin pour prendre toutes les précautions imaginables, afin qu'il ſoit ſincerement executé en tous ſes points, & que nous n'aions rien à craindre de ce côté-là. Ce n'eſt pas que l'on ne connoiſſe bien qu'il faut donner quelque choſe au hazard, & que l'on ne peut pas aſsûrer phyſiquement des affaires de cette nature.

On veut avoir Briſach fortifié.

Touchant Briſach, Monſieur le Cardinal Mazarin a écrit dernierement auſdits Sieurs Plenipotentiaires les avis qu'il en avoit eus de Vienne, & avant que le Sieur de Montigny fût arrivé il avoit fait prendre en memoire au Sieur de Préfontaine, que les Imperiaux inſiſteroient extrémement de le faire demolir, mais qu'après ils ſe relâcheroient, & ſe contenteroient que la France l'eût en l'état qu'il eſt. Il eſt certain que le Comte de Trautmansdorff en avoit le pouvoir. On en a l'avis de tant d'endroits, & de ſi bon lieu, qu'on ne peut en douter, & il n'eſt pas à croire qu'il fût ſi mal habile Miniſtre, que ſans cela il eût voulu parler comme il a fait dans l'Ecrit qu'il a donné; mais il n'aura pas voulu s'en laiſſer ſi-tôt entendre, parce qu'auſſi bien leſdits Sieurs Plenipotentiaires avoient réſolu de depêcher ici ſur le ſujet du Briſgau, & des Villes Foreſtieres, & il falloit en attendre la réponſe. Outre qu'il aura voulu donner aux Eſpagnols la ſatisfaction de ce petit delai, afin qu'ils puiſſent avancer cependant leurs affaires, s'ils en ont la volonté.

Une courte ſuſpenſion ſeroit fort à propos.

Quant à la Suſpenſion, Sa Majeſté a trouvé très-juſte & très-prudent ce que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont repondu à la propoſition des Miniſtres de Baviere, qu'ils ne s'éloigneroient pas (après en avoir conferé avec les Alliez) d'y donner les mains pour trois ſemaines, aux conditions contenues dans leur Memoire du 19. du courant, qui ne peuvent être plus judicieuſes. Et à la verité il ſeroit extrémement fâcheux, les choſes s'acheminant ſi bien qu'elles ſont à un accommodement glorieux & utile pour cette Couronne, de courir riſque de les voir changer tout-à-fait de face par quelque accident dans la Guerre, & d'avoir à commencer les hoſtilitez, envoiant nos armées contre un Prince qui s'eſt ſi vigoureuſement emploié pour porter l'Empereur à conſentir à notre ſatisfaction, ſans avoir aucun égard à la haine implacable des Eſpagnols, qu'il s'eſt attirée ſur lui & ſur ſa Maiſon, par les offices ſi publics, qu'il a faits en notre faveur.

Que ſi la ſatisfaction des Couronnes & ce qui regarde le Prince Palatin & Madame la Landgrave étant arrêté, il eſt néceſſaire, pour diſcuter les autres points qui concernent les Princes & Etats de l'Empire, de prolonger le temps de la Suſpenſion, pendant lequel on devra ajuſter toutes choſes pour l'entiere concluſion de la Paix, on confirme tout ce qui a été mandé auſdits Sieurs Plenipotentiaires ſur ce ſujet, & Sa Majeſté approuvera tout ce qu'ils feront, ſachant bien qu'ils ſe ſouviendront ſur tout de prendre, autant qu'il ſe pourra, les précautions qui leur ont été recommandées, afin que nos Parties ne puiſſent pas, pour quelque évenement qui pût ſurvenir, ſe dédire de ce qu'elles auront arrêté, & qu'ils auront auſſi l'égard convenable à ce qu'on leur a fait ſavoir de l'impoſſibilité où ſe trouve l'armée du Maréchal de Turenne, de ſubſiſter de deça le Rhin. 1646.

Il eſt vrai que ſi on ne conclut rien en même temps avec l'Eſpagne, il ne ſera pas néceſſaire d'inſiſter ſur ce dernier point, parce qu'on pourra faire agir ledit Sieur Maréchal dans la Franche-Comté, ou dans la Flandre, & peut-être même dans l'Italie, la Paix étant bien executée en Allemagne. C'eſt pour cette raiſon que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont très-prudemment fait d'exclurre le Cercle de Bourgogne de la Suſpenſion, de quelque durée qu'elle puiſſe être. Et il y a grande apparence que cette clauſe, auſſi bien que celle de *pari paſſu*, y a été miſe à l'inſtance des Eſpagnols.

On depêche à Monſieur de Turenne pour lui donner ordre de ſe conduire entierement ſelon les avis qu'il recevra de Meſſieurs les Plenipotentiaires, leſquels ſe ſouviendront bien, que ne pouvant agir delà le Rhin, il eſt abſolument néceſſaire que ſon armée prenne ſa route, ou dans la Franche-Comté, ou dans le Luxembourg, ſurquoi il aura les ordres du Roi, pour les executer ſeulement, quand leſdits Sieurs Plenipotentiaires lui témoigneront qu'il eſt en liberté de le faire.

Il faut que Baviere garde le Haut Palatinat avec la Dignité Electorale.

Quant à la Maiſon Palatine, l'intention de Sa Majeſté ſeroit, s'il étoit poſſible de le bien ménager, ſans choquer nos Alliez & les Etats Proteſtans de l'Empire, que le Prince Palatin ſe contentât de rentrer dans le bas Palatinat, & que le haut, ou la plus grande partie, avec la Dignité Electorale, demeurât au Duc de Baviere, & aux Deſcendans de la ligne de Guillaume. La ſeule conduite que tient ledit Duc envers cette Couronne meriteroit qu'elle fût dans ce ſentiment, quand elle n'auroit pas un motif encore plus preſſant, qui eſt celui de l'avantage de notre Religion, & de favoriſer & agrandir un Prince Catholique, plutôt qu'un Proteſtant. On a entretenu plus au long le Sieur de Préfontaine ſur ceci.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires ſe ſouviendront, en relâchant le Briſgau & les Villes Foreſtieres, d'obliger, s'il eſt poſſible, les Imperiaux par le Traité, de ne pouvoir fortifier delà le Rhin dans tout le Païs qui eſt entre Bâle & Strasbourg.

Ils ſe ſouviendront auſſi, concluant la Paix dans l'Empire, d'éviter ce qui regarde les trois Evêchez & Pignerol.

Pour les trois Evêchez, on ſe remet à ce que leſdits Sieurs Plenipotentiaires jugeront à propos. Il n'y a point de doute qu'il vaudroit mieux les avoir en toute Souveraineté, comme nos Parties ont fait offre de les ſeparer de l'Empire; mais ſi cela ne ſe pouvoit pas obtenir maintenant qu'ils ſe ſont relâchez de l'Alſace, Sa Majeſté conſentira à tout ce dont leſdits Sieurs Plenipotentiaires conviendront.

Pour Pignerol, Sa Majeſté le tiendra en la même qualité, qu'avoient accoûtumé de le tenir les Ducs de Savoye, c'eſt-à-dire relever de l'Empire, s'il en doit relever, afin que les Eſpagnols ne nous puiſſent mettre en ligne de compte une choſe qui ne dépend pas d'eux, & où ils n'ont que voir, & auſſi pour ſortir par

1646. par ce moien au plutôt de l'intérêt qu'ont sur ce sujet les Maisons de Savoye & de Mantouë.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires se souviendront aussi de ce qu'on leur a ci-devant mandé que le Château de Mayence, en l'état qu'on l'a mis, n'est pas moins bon que Philipsbourg. Ils aviseront ensemble s'il faudra insister ou non, à le faire démolir, du moins à faire raser les nouvelles fortifications que nous y avons faites, & Sa Majesté s'en remet entierement à ce qu'ils jugeront plus à propos.

Si Monsieur le Nonce Bagni a écrit à Monsieur de Baviere, ne parlant que de l'investiture de l'Alsace pour la satisfaction de la France, c'est qu'il n'aura pas sû toutes les distinctions du Suntgau & du Brisgau, & il a crû que tout cela, & Brisach & Philipsbourg même, y étoit compris, étant bien certain que jamais on ne lui a dit ici ni à qui que ce soit, la moindre parole qui pût faire juger, que Sa Majesté fût pour se relâcher dudit Philipsbourg; mais les Ennemis se servent malicieusement de sa Lettre pour voir s'ils pourroient obliger Messieurs les Plenipotentiaires à lâcher cette piéce.

On croit avoir pleinement satisfait, par le contenu du present Memoire, à tout ce que lesdits Sieurs Plenipotentiaires avoient témoigné desirer pour s'éclaircir definitivement des intentions de Sa Majesté touchant la Paix de l'Empire. S'il y manquoit quelque chose, Sa Majesté trouve bon qu'ils étendent leur pouvoir, que, sans attendre autre réponse d'elle, afin de ne retarder pas d'un seul moment cette Paix, ils prennent ensemble les resolutions qu'ils estimeront les plus convenables à son service, s'asssûrant qu'elles seront entierement approuvées par Sa Majesté, qui sait bien qu'il ne se peut rien ajoûter ni à leur suffisance, ni au zele qu'ils ont pour la gloire & pour l'avantage de cet Etat.

Tout l'acheminement qui se voit à la conclusion de la Paix dans l'Empire, n'empêchera pas qu'on ne redouble, s'il est possible, les soins que l'on a pris jusques ici pour les levées qui se font en Allemagne, & pour leur subsistance quand elles arriveront aux quartiers. Il ne laisse pas d'être extraordinairement fâcheux d'avoir à soûtenir inutilement des dépenses excessives, à cause des longueurs des Officiers à satisfaire à ce qu'ils ont promis dans le temps qu'ils s'y étoient engagez. Monsieur de Traci mande que Bonichausen n'a que cinq cens hommes des deux mille qu'il doit lever. Cependant il faut dans cet intervalle qu'on entretienne sa Cavalerie, & lesdits cinq cens hommes, & que cela coûte de notables sommes d'argent inutilement. Lesdits Sieurs Plenipotentiaires contribueront ce qui dépendra d'eux à remedier à ces inconveniens, en hâtant autant qu'il sera possible lesdites levées.

Le Baron de Dhona insiste inutilement sur le titre de Frere pour l'Electeur de Brandebourg.

On se trouve ici bien en peine avec le Baron de Dhona, parce que sa Majesté le voudroit renvoier bien satisfait, ce qui est assez mal aisé, dans les prétentions qu'il a. Il voudroit, qu'attendu que l'Electeur de Brandebourg son Maître s'est porté à donner au Roi le titre qui lui appartient, Sa Majesté changeât ceux qu'elle lui a donnez jusqu'ici, & le traitât de Frere en lui écrivant, ce qui ne se peut ni ne se devroit accorder quand il n'y auroit d'autre raison, que pour ne desobliger pas Baviere, & les autres Electeurs, à qui on ne feroit pas le même honneur, quoi qu'ils aient avant lui traité avec sa Majesté comme ils devoient. 1646.

Il semble qu'il veuille appuier ses instances sur ce que Messieurs les Plenipotentiaires lui ont fait esperer à Munster, qu'il n'y trouveroit point de difficulté, quoi que l'on croie bien qu'ils ne lui auront donné que des paroles générales, que faisant les choses de bonne grace on correspondroit ici à ses civilitez. Cependant on ne voudroit pas que la déference, à laquelle Brandebourg s'est porté, ne servît à autre chose qu'à le degoûter de la France, pour laquelle il témoignoit auparavant avoir de bons sentimens. Sa Majesté desire donc savoir au plutôt là-dessus de Messieurs les Plenipotentiaires, à quoi ils croient qu'on se pourroit porter pour satisfaire cet Envoyé. En attendant leur réponse, on coulera le temps, sans lui donner aucune resolution précise.

Le Sieur de Préfontaine avoit déja écrit tous les Memoires, qu'il fera voir ausdits Plenipotentiaires, de diverses choses, qu'on a crû être important de leur communiquer, & étoit sur le point de monter à cheval lors que le Sieur de Montigny est arrivé. On ne l'a retardé que de deux jours, l'un pour déchifrer la Depêche dudit Sieur de Montigny & la lire au Conseil, & l'autre pour minuter celle-ci, & pour la faire mettre en chiffre. La plûpart des choses qu'on lui avoit fait écrire se sont verifiées à l'arrivée dudit Sieur de Montigny, ainsi que lesdits Sieurs Plenipotentiaires le reconnoîtront par lesdits Memoires. On a entretenu au long ledit Sieur de Préfontaine sur le contenu en celui-ci, & on se remet en partie au compte qu'il en pourra rendre plus exactement.

On ajoûte ce mot, pour dire ausdits Sieurs Plenipotentiaires, qu'encore qu'il soit parlé cidessus de proposer la Trêve pour la Catalogne, en retenant le Roussillon avec Roses, ils doivent se ressouvenir de ce qu'on leur a souvent écrit, qu'il vaudroit beaucoup mieux tirer recompense dès à cette heure de ce Païs-là, pour éviter les inconveniens qui nous y peuvent arriver pendant la Trêve, & ce d'autant plus que les Catalans apprehenderoient par la difference que nous aurions faite du Roussillon d'avec la Catalogne, que ce fût une voie qu'on eût prise pour les faire retomber insensiblement en la puissance de leur prémier Maître, & qu'il ne seroit plus question que de la forme & du temps.

On se contenteroit de Cambray & du Cambresis pour la Catalogne, en gardant le Roussillon, la Ville de Roses & l'Artois.

On seroit même plus aise d'avoir peu pour cette récompense, que de retenir long-temps ce Païs-là par une Trêve, pour les raisons que Messieurs les Plenipotentiaires savent fort bien; jusques là que si nous ne pouvons avoir la Franche-Comté, on pourroit se contenter de Cambray & du Cambresis, qui n'est pas de deux lieuës d'étendue, mais qui pourtant, avec le Comté d'Artois, feroit une nouvelle barriere à la France.

Il faut mettre sur le tapis à Munster les differens de la Cour de France avec le Pape.

Sa Majesté desire que lesdits Sieurs Plenipotentiaires ne retardent pas plus long-temps à mettre sur le tapis les demêlez que nous avons avec le Pape, notamment sur le fait des Barberins, que le Pape persecute contre toutes les formes accoûtumées, à l'instigation des Espagnols, en haine de la protection que la France a prise de cette Maison-là. Si on pouvoit ménager quelque chose pour eux dans la conjoncture de la Paix de l'Empire, Sa Majesté en seroit bien aise. En tout cas, elle entend que l'on déclare présentement au Non-

1646. ce & à Contarini, que la France ne peut jamais conclure la Paix générale, & notamment celle d'Italie, que les affaires de Rome avec la France ne ſoient accommodées, & qu'on ne remette toutes choſes, à l'égard de la Maiſon Barberine, en l'état qu'elles étoient le jour avant que Monſieur le Cardinal Antoine ſortît de Rome, pour venir rendre ſes devoirs au Roi & faire ce qui dépendoit de lui, afin de rentrer dans les bonnes graces de Sa Majeſté.

Il ſera donc neceſſaire que ledit Sieur Nonce ſe faſſe venir un pouvoir valable pour contenter à ce que deſſus ; Sa Majeſté ne voulant abſolument point laiſſer de queuë, qui puiſſe un jour ſervir de prétexte aux Ennemis d'alterer de nouveau le repos de la Chrétienté, qu'on travaille tant à établir, mais plutôt couper dans la racine toutes les ſemences qui ſeroient capables avec le temps de produire quelque diviſion. Et outre que la Juſtice, connuë de tout le monde, devroit déja avoir obligé le Pape à la départir à la Maiſon Barberine, & particulierement après en avoir été prié par ſa Majeſté, il ſeroit bien étrange qu'on pût conſeiller à ſa Sainteté de heſiter là-deſſus, s'agiſſant de la Paix de la Chrétienté & de mettre tout en état de s'oppoſer aux progrès d'un ſi puiſſant ennemi que le Turc, qui veut profiter de nos diſſenſions.

Conditions de la Paix avec l'Eſpagne.

Quant à ce qui regarde la Négociation avec l'Eſpagne, Sa Majeſté ne doute point que ſi les Miniſtres de cette Couronne-là ont fait quelque ouverture raiſonnable, leſdits Sieurs Plenipotentiaires n'aient pris occaſion, (ainſi qu'il leur a été mandé), en y répondant, de faire la propoſition de retenir toutes nos conquêtes par la Paix, compris Roſes & le Rouſſillon, & de faire une Trêve pour la Catalogne & pour le Portugal, de la durée de celle de Meſſieurs les Etats.

Cette ouverture ne peut être reçuë dans le monde qu'avec beaucoup d'applaudiſſement pour la facilité qu'on verra que la France apporte à l'accommodement, quand l'eſperance qu'elle a de l'avenir devroit l'en plus éloigner, & la faire tenir ferme là-deſſus, pendant qu'on conclurra la Paix de l'Empire, & que nos armées commenceront à agir ailleurs. Il y a lieu d'eſperer que les Eſpagnols y donneront les mains, ou que du moins ils feront quelque autre propoſition, dont nous pourrons tirer un avantage à peu près égal à celui-ci.

Cependant, & pour tout ce qui peut arriver, & pour faire même entrer les Eſpagnols en plus de conſideration du beſoin qu'ils ont de la Paix, il ſemble à propos qu'on leur faſſe pénétrer dès à préſent, par la voye des Médiateurs, que dès que les armées auront commencé à agir nous ne nous tenons plus liez à rien pour tous les avantages que l'on pourra remporter cette Campagne, & qu'il pourroit même ſurvenir tel évenement, par les armes ou autrement, que les Eſpagnols n'aiant pas voulu dans un ſi long-temps accepter aucune des offres que nous leur avons faites, nous nous tiendrions déchargez de conſentir à la Paix, en laiſſant les choſes en l'état où elles ſont.

Car encore qu'on ait pris un ſoin particulier de donner des ordres très-exprès à tous les Généraux d'armée, & particulierement dans la Flandre, de ne hazarder quoi que ce ſoit que bien à propos, pour ne courre pas fortune de rien gater ſur le point où nous ſommes de cueillir avantageuſement les fruits de nos travaux ; Néanmoins nos préparatifs ſont ſi beaux, & la foibleſſe des Ennemis eſt ſi grande, auſſi bien que la diſpoſition à la revolte de la plûpart des peuples qui leur ſont ſujets, que nous pouvons beaucoup eſperer dans cette Campagne, ſi les cauſes ſecondes produiſent les effets qu'elles ont accoûtumé. 1646.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires eſſaieront d'y porter les choſes avec adreſſe; & s'ils trouvent trop d'inconveniens à s'en ouvrir ſi-tôt, de crainte que les Eſpagnols ne s'en prévaluſſent contre nous envers les Catalans (leur faiſant voir que la France traite déja de les abandonner) il faudra du moins, s'il eſt poſſible, conduire la choſe par degrez, & après avoir aſſûré le Rouſſillon, & être convenu de ce qui regarde les conquêtes du Païs-Bas, faire inſtance d'une Trêve pour la Catalogne, pour le Portugal & pour l'Italie, étant impoſſible auſſi bien pour cette derniere, qu'on puiſſe en ſi peu de temps avoir ajuſté tout ce qu'il faut à l'égard des Maiſons de Savoye & de Mantouë. Et on perſiſte à croire que ſans la concluſion de quelque Mariage les differens de ces deux Maiſons-là ne ſeront jamais bien terminez, & ſeront capables de rallumer un jour un nouveau feu en cette Province.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 26. Avril 1646.

Empreſſement de la France pour la concluſion de la Paix. Jamais elle n'a fait un Traité ſi glorieux que celui-ci. Monſieur de la Thuillerie en Hollande. Paſſeports demandez pour les Miniſtres de Portugal.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

DEs hier vingt-quatre de ce mois Monſieur de Montigny ſe rendit en cette Ville. La bonne nouvelle qu'il portoit l'a obligé à faire

1646. faire diligence, & ſa Majeſté s'eſt preſſée de ſe reſoudre ſur ce que vous lui avez écrit, ſans avoir encore entierement vû vos Depêches, parce qu'elle avoit aſſez de connoiſſance des affaires les plus importantes, & qu'il falloit faire voir au public qu'elle embraſſoit avec hâte & avec affection ce qui pouvoit cauſer ſon repos. Ce qui eſt offert, ſavoir la haute & baſſe Alſace, & le Suntgau, ſatisfait ſa Majeſté, pourvû que Briſach lui ſoit auſſi delaiſſé : ce qu'elle affecte d'avoir, afin d'être utile aux anciens Alliez, & aux nouveaux qu'elle eſpere de gagner. Pour la défenſe de Briſach, une petite Place qui eſt entre elle & Bâle, nommée Newbourg, eſt néceſſaire, & deſirée par cette ſeule conſideration.

Empreſſement de la France pour la concluſion de la Paix.

Je n'entre point en matiere, ni à vous informer des intentions de ſa Majeſté ſur ce qui eſt à faire ou dire ſur ce ſujet des propoſitions qui vous ont été faites ; parce que par un Memoire ſigné de ſa Majeſté, il y eſt amplement pourvû. Celui-là, & celui qui l'accompagne, vous fera voir, quelle eſt la paſſion & le zéle de ſa Majeſté pour avancer la Paix générale, & la confiance qu'elle a en vous. L'eſtime qu'elle a toûjours fait de vos perſonnes la lui avoit fait naître, votre prudente conduite la lui a augmentée, en ſorte que vous n'avez rien à ſouhaiter.

Et parce que votre Lettre du 14. a auſſi été reçuë avant que j'euſſe achevé de faire réponſe à celle du 19. vous trouverez bon que je m'en acquitte conjointement, & qu'aiant remarqué que vous eſtimez qu'on doit favoriſer le Baron de Reiffenberg & que je me ſerve de votre nom pour y diſpoſer ſa Majeſté, qui le doit aux ſervices rendus par ſes Peres, & à ceux qu'il proteſte de vouloir rendre, ſi elle l'approuve, ainſi que je n'en fais point de difficulté, dès Samedi j'écrirai au Gouverneur de Mayence, dans les termes de votre Depêche, & j'y gliſſerai quelque mot, qui faſſe voir qu'Ottaviani eſt conſideré comme ſerviteur de cette Couronne, & qu'on ſait qu'il eſt innocent de ce crime horrible qu'on lui avoit voulu mettre ſus. Et certes l'artifice de ſes Ennemis a réuſſi & l'horreur que l'on en eût ici a empêché qu'on n'ait fait quelque office en ſa faveur. Maintenant ils ſeront écoutez.

Jamais elle n'a fait un Traité ſi glorieux que celui-ci.

Sa Majeſté ſe trouve en poſture d'être crainte, parce qu'elle eſt armée, & bien plus parce qu'elle eſt appellée en part des affaires de l'Empire. Il le faut avoüer, jamais la France n'a fait un Traité ſi glorieux, & le regne d'une telle Regente ſera donné en exemple, tant que la Monarchie durera. Sa fermeté à vouloir le bien, ſa conſtance & ſa moderation dans les divers évenemens, le bon choix qu'elle a fait de prudents Miniſtres, & ſon zele envers Dieu lui ont moienné tous ces avantages. Elle ne feint point de les croire ſi aſſûrez, qu'elle ne s'applique aux moiens ſeconds pour prévenir tout changement. Car non ſeulement elle ſe modere & ſe reſtreint à ce qui lui a été offert, en y ajuſtant ce qui lui a été laiſſé à eſperer, mais elle s'applique plus que jamais à être puiſſamment armée. Et bien qu'il ait été remis à Maience, & ailleurs, toutes les ſommes neceſſaires pour la ſubſiſtance des troupes Allemandes qui ont été levées, Sa Majeſté ne laiſſe pas de commander qu'on en remette de plus grandes, aimant mieux qu'on en rapporte, que ſi faute d'y en avoir aſſez envoié les troupes venoient à ſe debander. 1646.

Monſieur de la Thuillerie en Hollande.

J'ai reçû une Lettre de Monſieur de la Thuillerie datée du 16. d'Amſterdam, par laquelle j'apprends qu'il forcera ſa ſanté, & qu'il demeurera en Hollande tout le temps qu'il faudra emploier pour le ſervice de Sa Majeſté ; mais il fait bien connoître qu'il a beſoin de venir prendre des eaux, & que c'eſt le ſeul remede duquel il eſpere quelque ſoulagement à divers maux dont il eſt travaillé.

Du même lieu le Sieur Braſſet m'a écrit que Monſieur le Prince d'Orange a été à une Maiſon de Campagne pendant quelques jours, & qu'il en étoit revenu, & que juſqu'à ce qu'ils ſe ſoient tous vûs, il eſt mal aiſé de préjuger les reſolutions qu'ils formeront. On les fera rechercher de leur propre bien, & il eſt à craindre qu'ils ne le connoiſſent & qu'ils ne le veuillent pas avec la chaleur & la promptitude qui pourroit apporter de notables avantages à leur Etat, & à la cauſe commune.

Paſſeports demandez pour les Miniſtres de Portugal.

Le Réſident de Portugal aiant été averti par les Miniſtres du Roi de Portugal, qui ſont auprès de vous, de l'état où étoient les affaires, & aiant eu ordre de leur part de renouveller ſes inſtances, tant en faveur de la délivrance du Prince Edoüard que pour obtenir les Paſſeports ou Saufconduits, dont ils ont beſoin pour comparoître publiquement en l'Aſſemblée générale, il les a vivement pourſuivis. Il lui a été répondu qu'il vous en ſeroit écrit, & de bonne ancre. C'eſt à quoi je ſatisfais, & j'ajoute qu'il eſt remis à votre prudence d'en uſer comme vous le jugerez à propos & pour le mieux. Car quoi qu'on eût deſir de leur complaire, on ne voudroit rien entreprendre qui pût rendre la Paix douteuſe, ou en prolonger la concluſion d'un ſeul moment. Je ſuis.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

Votre &c.

LET-

1646.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 5. Mai 1646.

On a avis que Briſach ſera offert à la France, & que les Eſpagnols cederont le Rouſſillon & l'Artois. Le Prince de Galles arrive en France. La Cour va en Picardie.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

JE mets aujourd'hui en pratique ce que j'ai ſouvent dit qu'il falloit écrire, pour n'en perdre pas la coûtume, quoi que je n'aie rien à vous mander, hormis que votre Dépêche du dix-neuviéme du paſſé m'a été rendue. Celle-là parle d'une que j'avois reçuë & à laquelle il avoit été répondu & que Monſieur Servien devoit partir pour Oſnabrug. Vous ne doutez point que nous ne ſoions en impatience de ſavoir de ſes nouvelles, puis qu'elles nous apprendront ſi Trautmansdorff eſt convenu des conditions de la Paix & de la ſatisfaction de la Suede avec ſes Plenipotentiaires, ou ſi dès ſon premier voiage ils ſe ſeront ajuſtez, enfin ſi la Paix de l'Empire & des Couronnes eſt en termes de ſe conclure.

On a avis que Briſach ſera offert à la France.

Et que les Eſpagnols cederont le Rouſſillon & l'Artois.

Ce que nous vous avons mandé que Briſach ſeroit offert, m'a été confirmé. Les Allemans craignent que vous prétendiez davantage. J'ai auſſi apris de bonne part que les Eſpagnols laſſez de la Guerre ſe diſpoſent à vous faire des ouvertures d'accommodement, & qu'ils voudroient bien avoir acheté la Paix avec les Comtez de Rouſſillon & d'Artois. Si cette nouvelle eſt fondée, vous en devez avoir connoiſſance & les Médiateurs n'auront pas tardé à vous en faire l'ouverture dès qu'ils en auront eu la permiſſion. Il pourroit être qu'ils differeront juſques à ce que vous aiez conclu avec l'Empire, croiant que l'une des Paix donnera ouverture à l'autre, & que le repos établi d'un côté nous donnera envie de le goûter entierement ſans être troublez par l'obligation où nous ſerions de continuer la guerre, dont l'ennemi a apprehendé la durée, ne voiant point d'autre remede que l'accommodement pour faire ceſſer nos proſperitez. Il faut avouër que Dieu vous a apellé à une grande œuvre; & les diſpoſitions préſentes des affaires font juger qu'il veut que la France, après s'être agrandie, ſerve de rampart à la défenſe de la Religion, qui ſe trouve menacée & au hazard d'être opprimée en divers endroits. 1646.

Depuis deux jours nous avons été avertis que le Prince de Galles a ſurgi en Jerzay; qu'il avoit été inveſti dans l'Iſle, où il s'étoit retiré, par une Flotte des Parlementaires; qu'ils lui avoient envoié un Trompete pour le ſommer de ſe rendre, avec offre qu'en recevant un Conſeil qu'ils lui donneroient, & à ſon ſervice ceux qu'ils lui choiſiroient, ils lui laiſſeroient la jouïſſance du Duché de Cornouaille. Une tempête s'étant élevée, qui diſſipa leur Flote, il s'embarqua, & ſans avoir fait nulle rencontre il eſt debarqué en ladite Iſle de Jerzay, d'où il ſe doit rendre en ce Roiaume. La Reine ſa Mere lui a dépêché pour lui en porter l'ordre; elle eſt en grande apprehenſion que le Roi ſon mari ne ſoit priſonnier; puis qu'il y a lieu de le craindre & de le croire, s'il n'a pû joindre l'Armée Ecoſſoiſe qui le devoit recevoir & nous n'avons point de nouvelle qui nous l'aſsûre. Il eſt vrai que celles qui ſont imprimées à Londres donnent lieu de croire, qu'aiant attiré les forces du Parlement, pour empêcher de prendre un Château qui n'étoit pas éloigné de ſa route, & qu'il publioit vouloir aller attaquer, il aura paſſé aiant couvert ſa marche du corps de Cavalerie qui lui reſtoit.

Le Prince de Galles arrive en France.

Je n'ai rien eu de Rome qui vous doive être mandé. Les affaires y ſont toûjours en même état. Cette Cour admire la générosité du Cardinal d'Eſte & ſa bonne conduite. L'Amirante de Caſtille ſera forcé, ſinon de rechercher, au moins de ſe ſoûmettre à ce qui lui ſera preſcrit pour ſortir de l'embarras qu'il s'eſt attiré. Le voiage de Picardie continuë; le jour du depart eſt arrêté à Mardi. De Compiegne en avant, où nous ſerons Vendredi, je vous manderai s'il ſera long. Les apparences n'y ſont pas; c'eſt ce que vous aurez ce jourd'hui de moi, qui ſuis, &c.

La Cour va en Picardie.

MEMOIRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 7. Mai 1646.

On ménagera la bourſe du Roi. Les Alliez de la France s'oppoſent à une ſuſpenſion d'armes. Les Suedois inſiſtent qu'on érige pour le Palatin un 8. *Electorat. Il faudra*

1646. *dra raſer les nouvelles fortifications de Mayence. Les offres faites à l'Eſpagne n'obligeront plus la France après la Campagne commencée. Retour à Munſter de Meſſieurs Paw & Knuyt. Les Eſpagnols tâchent de conclure leur accommodement avec les Hollandois.*

LE Sieur de Préfontaine arriva Jeudi au ſoir & nous rendit le Memoire du 26. Avril, qui eſt tel, que nous n'avons rien à deſirer, ni à repréſenter ſur ce qu'il contient, (ni même à y demander aucune explication:) les ordres qui nous ſont donnez étans ſi judicieux & ſi clairs ſur châque point qu'il ne faut plus que du ſoin & de la diligence pour les executer au gré de leurs Majeſtez, comme nous eſſaierons de faire de tout notre poſſible.

Nous ne ſaurions aſſez dignement remercier Sa Majeſté de l'honneur qu'elle nous fait d'agréer le ſervice que nous lui rendons ici. La ſatisfaction qu'elle en témoigne eſt la principale recompenſe que nous en avons toûjours attenduë, & ce qu'il lui plaît ajoûter de plus eſt une offre de ſa pure bonté.

Nous diſons de nouveau qu'il ne ſe peut rien de plus net ni de plus définitif que les reſolutions qu'on a priſes ſur la dépêche, dont le Sieur de Montigny a été porteur, & qu'il ne nous reſte plus rien à ſouhaiter pour la concluſion d'une bonne Paix, ſinon que nos Parties & nos Alliez faſſent ce qu'on peut raiſonnablement attendre de leur part.

Le Conſeil a eu grande raiſon de juger qu'on pouvoit conclure la Paix avec l'Empereur, ſans être aſſûré qu'elle ſoit ſuivie en même temps de celle de l'Eſpagne. La meilleure preuve qu'on en peut avoir eſt l'extrême apprehenſion que les Eſpagnols en ont, & les efforts qu'ils font pour l'empêcher. S'il y a quelques inconveniens à craindre, nous n'oublierons rien pour les prévoir & pour y remedier autant qu'il ſera poſſible.

L'on ménagera par degrez ce qui nous eſt mandé touchant Philipsbourg, & on eſſaiera d'obtenir des Imperiaux & de l'Electeur de Trêves tout ce qui ſe pourra de mieux.

On ménagera la bourſe du Roi.

Pour ce qui regarde Briſack & Neubourg, nous obſerverons ce qui nous eſt mandé, comme auſſi, s'il échet de donner de l'argent aux Archiducs pour avoir leurs ceſſions en bonne forme, nous ne manquerons pas d'y apporter tout le menage poſſible, & d'avoir égard au temps & aux lieux des paiemens.

C'eſt une très-bonne penſée d'obliger, s'il eſt poſſible, les Archiducs de mettre l'argent qu'ils recevront en Terres Souveraines, principalement s'il s'en trouve de valeur approchante, en quelque façon, de celles qu'on laiſſe à la France, à quoi nous travaillerons ſoigneuſement.

Pour ce qui eſt de l'Inveſtiture de l'Alſace, on ne nous peut propoſer une meilleure regle que ce qui ſera fait par les Suedois touchant la Pomeranie, & en tout cas nous ne nous contenterons pas à moins que de l'avoir pour la Maiſon Roiale.

Puiſque la pieté de la Reine va juſques à vouloir bien donner quelque aſſiſtance à l'Empereur, pendant que les armes du Turc l'obligeront de ſe tenir ſur ſes gardes, avant même qu'il vienne à une rupture ouverte, nous la ferons valoir, en y apportant les ſoins & la circonſpection qui nous eſt preſcrite & les reſerves contenuës au Memoire. 1646.

Il eſt vrai qu'on avoit toûjours crû qu'une des principales ſûretez de la Paix de l'Empire étoit le deſarmement de l'Empereur, mais à préſent que la guerre du Turc lui donne prétexte de demeurer armé, c'eſt avec grande raiſon qu'on nous ordonne de nous appliquer principalement à pourvoir à cet inconvenient. Nous verrons avec les Suedois, qui n'y ont pas moins d'intérêt que nous, ce qui ſe pourra faire.

L'avis que Monſieur le Cardinal Mazarini avoit fait prendre en memoire au Sieur de Préfontaine, avant l'arrivée du Sieur de Montigny, nous confirme dans l'eſperance que nous avons touchant Briſack, dont nous pourrons bientôt mander des nouvelles aſſûrées, ſi les Eſpagnols ne les retardent; à quoi nous ſavons qu'ils emploient toute leur induſtrie.

Les Alliez de la France s'oppoſent à une ſuſpenſion d'armes.

Nous avons trouvé juſques à préſent ſi peu de diſpoſition dans l'eſprit de nos Alliez à faire une ſuſpenſion générale, que nous ne ſavons ce qui en réuſſira. Nous ne perdrons point de temps à obliger les Bavarois, en leur donnant apprehenſion du paſſage de l'armée du Roi, d'en deſirer une particuliere, ſi la générale ne ſe fait point, pour n'expoſer pas à un changement nos affaires qui ſont en bon état, & pour n'agir pas contre un Prince qui ſe conduit ſi bien envers la France.

Nous voions bien la peine où ſera dans peu de temps Monſieur le Maréchal de Turenne, & en avons déja grande inquiétude, à cauſe qu'il ne peut demeurer plus long-temps delà le Rhin. Mais il eſt difficile d'y apporter remede, car comme la ſuſpenſion générale ne peut être faite que pour trois ou quatre ſemaines (quand même nos Alliez y conſentiroient) elle ne lui donnera pas la liberté de s'éloigner beaucoup, ni de former aucun deſſein: & s'il eſt forcé de paſſer au deçà du Rhin, ce ne peut être ſans peril, & pour une jonction qui peut avoir de mauvaiſes ſuites, puiſqu'alors l'armée de France ſera obligée de ſuivre preſque aveuglément les deſſeins de l'autre, & ainſi ne ſervira qu'aux intérêts d'autrui & non pas aux intérêts de Sa Majeſté. Ce que nous jugerions plus faiſable ſeroit de pouvoir convenir d'une ſuſpenſion juſques à la Paix avec Baviere, comme les Suedois en ont fait une avec le Duc de Saxe, dont nous envoions copie. Auſſi-tôt qu'elle auroit été concluë, Monſieur de Turenne ſeroit libre pour aller au Luxembourg, ou dans la Franche-Comté, ſelon les ordres qu'il en auroit de Sa Majeſté: mais pour aller plus loin, nous prenons la hardieſſe de dire que ce ne ſeroit pas notre ſentiment, de crainte que nos Alliez ne cruſſent qu'on veut abandonner de tous points les affaires d'Allemagne. Le mal en cela eſt, que quoi que le Duc de Baviere en témoigne par les Lettres qu'il écrit à Monſieur le Nonce Bagni, quand nous touchons ici quelque mot de cette ſuſpenſion particuliere, ſes Députez s'en éloignent.

La précaution qui nous eſt recommandée, pour empêcher que les Ennemis ne ſe puiſſent dédire des offres qu'ils nous ont faites, nous rendra ſoigneux d'y apporter toutes les

1646. ſûretez poſſibles. Mais ces offres ne pouvant être obligatoires qu'en cas que le Traité ſoit conclu, il eſt bien mal aiſé d'ôter à nos Parties la liberté de ſe retracter, s'ils y trouvent leur compte.

Les Suedois inſiſtent qu'on érige pour le Palatin un 8. Electorat.

Quant à la Maiſon Palatine, l'Ecrit cijoint, qui nous a été donné avec la duplique par Meſſieurs les Médiateurs, fera voir qu'il n'y a pas lieu de pouvoir ménager qu'elle ſe contente de la reſtitution du Bas-Palatinat, puiſque les Imperiaux mêmes lui offrent auſſi un huitiéme Electorat, joint qu'avec cela il ſera aſſez difficile de faire conſentir les Suedois & les Proteſtans qu'elle perde la premiere place dans le College Electoral & le haut Palatinat.

Nous ne parlames point des trois Evêchez, lorſque les Députez de Baviere & enſuite les Médiateurs traiterent dernierement avec nous, touchant la ſatisfaction de la France, parce que nous crûmes devoir par préference aſſûrer l'Alſace & Briſack; Mais comme nous avons vû la choſe à peu près dans ces termes-là, nous les avons fait ſouvenir de l'offre cidevant faite pour le regard des Evêchez, & on verra par la Duplique des Imperiaux que cela nous a réuſſi. Il eſt vrai qu'ils n'y ont point fait mention de Pignerol, dont nous nous plaindrons, croians bien qu'ils n'y peuvent faire de difficulté, & qu'ils n'ont fait cette ômiſſion que pour donner quelque contentement aux Eſpagnols. Nous ſommes reſolus de tenir la même conduite pour la Lorraine, & de n'en parler point juſques à ce que Briſack & tout le reſte qui concerne le point de la ſatisfaction ne ſoit ajuſté.

Il faudra raſer les nouvelles Fortifications de Mayence.

Pour Mayence, nous ſommes dans les ſentimens du Conſeil, qu'il faut faire raſer les nouvelles fortifications, & pour tirer quelque gré d'une choſe qu'on eſt reſolu de faire, nous avons écrit au Vicomte de Courval de ſavoir du Chapitre & des Officiers de la Ville quels ſont leurs intérêts, étant bien à propos de conſerver leur affection.

Nous avons mandé par notre précedente dépêche les raiſons qui nous ont obligé de differer pour quelque temps l'office qu'on nous avoit ordonné de faire auprès du Nonce ſur l'affaire de Meſſieurs les Barberins. Maintenant que l'ordre en eſt réïteré, nous y ſatisferons dans la forme qui nous eſt preſcrite, & déclarerons nettement aux Médiateurs, auſſi-tôt qu'on parlera des affaires d'Italie, qu'elles ne peuvent être terminées ſans rétablir toutes choſes au même état qu'elles étoient avant le départ de Rome de Monſieur le Cardinal Antoine.

Les offres faites à l'Eſpagne n'obligeront plus la France après la Campagne commencée.

Touchant la Négociation avec l'Eſpagne, nous ſommes bien aiſes d'avoir agi ſelon l'intention de Leurs Majeſtez réïterée par le Memoire. On aura vû que nous avons déclaré en termes bien exprès, que l'ouverture par nous faite ne nous obligera plus après que la Campagne ſera commencée. Mais comme les Eſpagnols apprehendent extrêmement les efforts que l'on eſt prêt de faire de toutes parts, ils n'oublient rien pour empêcher Meſſieurs les Etats d'agir de leur côté. Nous ne doutons point que l'on n'ait envoyé de la Haye, l'avis des dernieres baſſeſſes du Marquis de Caſtel Rodrigo, qui leur fait des excuſes de ce qu'il envoye des troupes pour la défenſe de la Ville de Gand. Nous en remarquons bien l'artifice, & voions que cela commence à préjudicier à nos affaires, ſuivi comme il eſt très-exactement de la conduite de Meſſieurs d'Eſpagne qui ſont ici.

1646. Retour de Meſſieurs Paw & Knuyt à Munſter.

Meſſieurs Paw & Knuyt n'ont pas été plutôt arrivez que le Comte de Peñaranda a donné la promeſſe qu'on lui a demandée, de fournir dans le premier jour de Juillet un pouvoir du Roi d'Eſpagne conforme à la minute qui a été dreſſée à la Haye, où on lui retranche ſes qualitez, & où il reconnoît les Provinces-Unies pour libres. On peut juger parlà qu'il n'y aura pas grand different entr'eux, & que ſi les Eſpagnols en ſont crus, ils ſeront d'accord en vingt-quatre heures. Nous travaillons de tout notre poſſible pour prévenir les inconveniens qui en pourroient arriver, & les Députez de Meſſieurs les Etats donnent toutes les aſſûrances qu'on ſauroit deſirer qu'ils ne feront rien ſans nous. Mais nous cherchons encore, s'il ſe peut, une précaution plus grande, jugeant bien que s'ils ajuſtent les premiers leurs conditions, ils nous tomberont ſur les bras pour diminuer les nôtres, ce qui eſt le moindre préjudice que nous en puiſſions recevoir, puiſque cette facilité des Eſpagnols paſſe bien plus avant & tend à empêcher Meſſieurs les Etats de mettre en Campagne. Voilà une amertume qui corrige un peu la douceur que nous commencions à goûter dans les affaires de l'Empire, laquelle néanmoins ne nous fera pas changer de conduite, aians ſouvent éprouvé que rien ne nous nuit tant auprès de nos Alliez, & rien ne leur donne tant d'avantage ſur nous, que de témoigner quelque apréhenſion.

Les Eſpagnols tâchent de conclure leur accommodement avec les Hollandois.

Nous ne répondons pas en détail aux points contenus dans le Memoire du 21. Avril, puis qu'ils ſe trouvent pour la plûpart compris dans celui du 26. Quant aux autres, nous avons déja pris garde d'éclaircir beaucoup de choſes touchant les Païs & les Places qui doivent être cedées à la France. Nous eſſaierons de pourvoir au reſte le plus ponctuellement qu'il ſe pourra, lors qu'on en dreſſera l'Acte de ceſſion.

Nous inſiſterons auſſi à ce que l'aſſiſtance qui ſera promiſe à l'Empereur contre le Turc lui ſoit plutôt donnée en hommes qu'en argent, & qu'on en puiſſe tirer les avantages pour la France qui ſont très-bien remarquez par ledit Memoire. En toute extrêmité nous reduirons l'affaire à la ſomme qui nous eſt mandée, &c.

LET-

1646.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 7. Mai 1646.

L'Armée Suedoise s'aproche de Munster. On ne doit pas accorder le titre de Frere à l'Electeur de Brandebourg.

MONSIEUR,

CEux qui porteront nos Lettres partiront dorénavant de Munster le Mardi matin. Ils promettent de n'être pas plus de six jours sur les chemins, & d'arriver à Paris le Dimanche. Ils asûrent aussi que si de Paris on fait partir les Paquets le Samedi au matin, ils seront ici rendus le Jeudi au soir ensuivant. De cette façon vous auriez la commodité de faire déchiffrer les Lettres, resoudre les réponses, & les remettre en chiffre depuis le Dimanche jusques au Samedi, & nous depuis le Jeudi jusques au Mardi; ainsi l'on pourroit avoir en dix-sept jours la réponse à ce que l'on écriroit; au lieu qu'auparavant il falloit vingt-quatre jours entiers. Nous vous supplions, Monsieur, de faire en sorte que l'on s'y vueille accommoder. Nous vous envoions Copie du Billet que le Commis de la Poste à Munster nous a donné pour cet effet. Et cependant vous serez, s'il vous plaît, averti que nous n'avons pas écrit Mardi dernier, & que notre dépêche fut faite & mise à la Poste dès le Vendredi 27. du Mois passé. Elle est importante & contient une proposition des Espagnols, avec notre réponse conforme aux ordres que nous avons de la Reine.

Le Sieur de Beauregard se plaint que non seulement il n'a pas été si heureux qu'on lui ait augmenté ses appointemens à la même raison que les autres Residents qui sont en Allemagne, encore qu'il y ait dix ans qu'il y rende service, sans avoir fait un seul voiage en France: mais aussi qu'il n'est pas paié de ce qu'on lui donne. Il dit qu'il n'a pas moien de servir le Roi & de s'entretenir à ses dépens, & demandoit que nous le fissions paier sur le fonds qui est en nos mains. A la verité si nous n'avions eu défenses expresses de le divertir, nous lui eussions bien volontiers accordé sa demande, jugeans qu'il en a besoin. Nous vous supplions d'y vouloir faire donner ordre promptement, à ce qu'il puisse continuer à Sa Majesté le service duquel nous sommes obligez de vous têmoigner qu'il s'aquitte dignement. 1646.

Messieurs les Médiateurs nous vinrent trouver le dernier jour du Mois passé, & nous apporterent la Duplique des Imperiaux. Ils nous représenterent en même temps qu'elle étoit remplie de tant de raisons & allegations, qu'elle ne contenoit pas moins de vingt-quatre feuilles de papier & qu'ils avoient été obligez de dire aux Plenipotentiaires de l'Empereur qu'ils n'estimoient pas à propos de donner cette Duplique en l'état qu'elle étoit, qui pourroit causer une grande longueur, & peut-être de nouvelles difficultez; sur quoi lesdits Sieurs Plenipotentiaires leur aians promis de la changer & ne de toucher que le sommaire des choses, sans les appuier de raisons & d'autoritez; lesdits Sieurs Médiateurs nous prierent de la tenir pour reçuë, & promirent de nous la rapporter, comme ils ont fait depuis en la forme que vous verrez par la Copie ci-jointe. Nous avons écrit à Monsieur de la Barde à Osnabrug à ce qu'il fît, s'il se pouvoit, auprès de Messieurs Oxenstiern & Salvius, qu'ils agréassent que la Duplique, qui leur avoit été donnée de la part des Imperiaux, fût racourcie, aussi bien que la notre. Ils y ont fait quelque difficulté, à laquelle nous n'avons pas beaucoup contredit. Nous croions nous assembler bien-tôt avec eux en un lieu tiers, qui est entre Munster & Osnabrug, appelé Lengerick, pour prendre les dernieres resolutions sur le Traité que nous avons à faire avec l'Empereur, & y former ce qu'ils appellent la Replique, où nous essaierons de faire, s'il est possible, en sorte que l'Acte même du Traité soit inseré, tel qu'il devra être passé entre les Imperiaux & nous.

L'Armée Suedoise s'aproche de Munster.

L'Armée Suedoise s'étant avancée vers Oner, qui n'est pas éloigné d'ici, a donné l'allarme à quelques-uns de l'Assemblée, comme si les Suedois avoient dessein de troubler la Négociation. Il est certain que si leurs troupes sejournent long-temps en ces quartiers, le moindre inconvenient qui en puisse arriver est qu'elles ruïneront le Païs & lui ôteront toutes commoditez, de sorte qu'il sera malaisé que l'Assemblée y puisse subsister.

Ce qui est dans le Memoire servira, s'il vous plait, de réponse à vos Lettres du 21. & 26. du Mois passé. Nous vous dirons seulement que la Reine fait très-prudemment de donner les ordres nécessaires pour l'entretenement des levées & de n'y épargner pas un peu de dépense. Le Sieur de Traci a été obligé, par les prieres de Madame la Landgrave & la rencontre des affaires qui sont présentement dans la Hesse, d'y faire plus de sejour qu'il n'eût fait autrement.

Le Baron de Dhona étant ici a demandé souvent si l'Electeur de Brandebourg donnant au Roi le titre de Majesté, il n'auroit pas agréable de le traiter de Frere. On a toûjours répondu qu'il ne devoit pas entrer en aucun Traité, mais faire de bonne grace ce que les autres Electeurs faisoient, & qu'il devoit attendre d'autant plus de faveur de Sa Majesté, qu'il y procederoit avec plus de franchise. Et quand il a parlé en particulier, chacun de nous lui a plutôt ôté l'esperance de voir réussir cette Négociation, que de la lui

1646. On ne doit pas accorder le titre de Frere à l'Electeur de Brandebourg.

laiſſer. Puiſque l'on nous fait l'honneur de demander notre avis, nous eſtimerions qu'il ne ſeroit nullement à propos d'accorder ce qu'il deſire, attendu que ce titre n'a point été donné juſques-ici aux autres Electeurs, qui ſe tiendroient deſobligez ſi l'un d'eux ſeulement en étoit honoré. Et cette raiſon peut être dite à lui-même, qui eſt le dernier d'entr'eux. Ce n'eſt pas qu'il ne ſemble que ſi le Roi trouvoit à propos de gratifier ci-après le College Electoral, Sa Majeſté ne pût faire quelque difference en la façon d'écrire à un Electeur, & à un ſimple Comte de l'Empire. Mais pour le préſent on peut contenter le Baron de Dhona, en diſant que ſi Sa Majeſté venoit à prendre quelque reſolution en faveur de tout le College Electoral, ne pouvant rien faire pour un qu'il ne faſſe auſſi pour les autres, la conſideration de Monſieur le Marquis de Brandebourg y ſerviroit beaucoup, & en ſeroit le principal motif. Et pour le rendre plus capable de ces raiſons, il ſemble qu'on lui peut faire quelque gratification, & l'aſſûrer de la bonne volonté du Roi envers ſon Maître, lequel aiant beſoin de l'appui de la France dans les grandes affaires qu'il a préſentement, n'auroit pas grand' peine d'attendre une autre occaſion.

Le Marquis de Caſtel-Rodrigo a fait une Ordonnance en faveur de ces nouveaux Couriers, qu'ils ont établi depuis peu, dont les Médiateurs nous ont laiſſé une Copie que vous trouverez avec la préſente. Nous vous ſupplions de nous envoier, Monſieur, un pareil ordre de Sa Majeſté, ou plutôt trois ou quatre de même teneur, pour les pouvoir diſtribuer en d'autres Lieux (où il ſera néceſſaire & où nous le jugerons à propos.) Nous vous envoions ci-jointe la relation de celui de nous qui a été à Oſnabrug. Elle vous informera ponctuellement de tout ce qui s'y eſt paſſé. Nous ſommes, &c.

RELATION

De ce qui s'eſt paſſé au voiage

D'OSNABRUG

Fait par Monſieur

SERVIEN.

Du 7. May 1646.

Les Suedois ne veulent point de ſuſpenſion. Ils pretendent la moitié de la Pomeranie, Bremen & Verden. Conteſtation ſur les biens l'Egliſe. La Suede conſentira à l'affaire du 8. *Electorat. Elle veut l'inveſtiture de la Pomeranie à perpetuité. Maximes favorites des Suedois. Impatience de Trautmansdorff pour conclure le Traité. Inveſtitures de la Pomeranie & de l'Alſace, & juſqu'où elles peuvent s'étendre. Entretiens de Mr. de Servien avec les Etats de l'Empire Catholiques & Proteſtans. Wurtzbourg ſe déclare pour les intérêts de la France. On demande à Trautmansdorff des Paſſeports pour les Plenipotentiaires de Portugal. Il les refuſe.* 1646.

JE n'ai pas trouvé les Plenipotentiaires de Suede dans la reſolution de conſentir à la ſuſpenſion générale quelque raiſon dont je me ſois ſervi pour les y diſpoſer. Ils diſent pour leur excuſe qu'ils n'ont pas le même pouvoir que nous en cette affaire, & qu'elle dépend plus de Monſieur Torſtenſon que d'eux. Que s'il s'agiſſoit de conclure la Paix ou une longue Trêve, ce ſeroit à eux de la faire; mais qu'une ſuſpenſion de peu de durée doit être reſolue ſelon l'état où ſe trouvent les Armées, & par conſéquent doit être remiſe à ceux qui les commandent. Ils ont promis d'en écrire à Monſieur Torſtenſon, & de faire ſavoir ſa réponſe dans (douze) quinze jours. Il paroît bien pourtant à leurs diſcours qu'elle ne ſera pas telle qu'on la deſire, ſi ce n'eſt que l'on ſoit entierement d'accord en ce temps-là ſur les principaux points du Traité, & particulierement ſur celui de la ſatisfaction des Couronnes. Ils ont quelquefois dit entr'eux (à ce que m'a rapporté une perſonne confidente) qu'ils feroient ſcrupule d'accorder cette ſuſpenſion contre la reſolution du Traité & la Signature; tant ils ont peur d'être trompez, & tant ils ſont perſuadez de ne pouvoir obtenir ce qu'ils prétendent qu'avec les armes.

Les Suedois ne veulent point de ſuſpenſion.

Lors que je leur ai parlé de leur ſatisfaction, ils m'ont témoigné tous deux enſemble & chacun d'eux en leur particulier, qu'ils n'avoient point encore d'ordre de Suede de rien retrancher de leur premiere demande. Néanmoins le Comte de Trautmansdorff m'a dit qu'on l'avoit aſſûré de bon lieu qu'ils ſe contenteroient ou de toute la Pomeranie & de Wiſmar, ou de la moitié de la Pomeranie, de Wiſmar, de l'Archevêché de Bremen, & de l'Evêché de Verden.

Ils prétendent la moitié de la Pomeranie, Bremen & Verden.

Je ne ſai pas ſi l'un des deux ſe trompe dans ſon opinion, ou ſi l'un a parlé plus franchement que l'autre. Il y a plus d'apparence que les Suedois ont demeuré ſur la retenuë, leur deſſein aiant toûjours été de ne faire connoître leur dernieres intentions qu'à la concluſion du Traité, & après qu'on ſera d'accord ſur tout le reſte. Quoi qu'ils diſent, j'eſtime que le Comte de Trautmansdorff ſait déja pour combien en être quite envers eux.

Monſieur Oxenſtiern m'a dit en confidence que ledit Comte lui donnant part de l'offre qu'il nous avoit fait faire, l'avoit voulu exhorter à ne ſouffrir pas que Briſack nous demeurât, & lui avoit auſſi voulu perſuader que ce n'eſt pas l'avantage des Proteſtans, mais que par ſa réponſe il lui avoit fait connoître

que

1646. que ni les uns ni les autres n'étoient pas d'humeur d'envier le bonheur de leurs amis, & qu'ils seroient tous bien aises qu'on nous donnât plus par le Traité de Paix que nous n'avons demandé.

La resolution que nous avons prise ensemble sur ce sujet & sur tout ce qui est présentement à faire dans cette Négociation, a été qu'il faut attendre la Duplique des Imperiaux, & après cela nous assembler en quelque lieu à mi-chemin de Munster & d'Osnabrug, pour resoudre la derniere réponse que nous y devons faire, qui contiendra, ou la conclusion de la Paix ou la continuation de la Guerre, & que pour cet effet il faudra donner aux Imperiaux le Traité tout dressé en la forme qu'il doit demeurer. J'ai fait entendre doucement à Monsieur Salvius que dans cette entrevûe ils ne doivent pas faire difficulté de se trouver sur le lieu avant nous, pour nous visiter les premiers, lors que nous y arriverons, dont il est demeuré d'accord.

Monsieur Oxenstiern s'est enfin laissé vaincre à la raison touchant la Cure de Valenhorst, & promis d'y faire rétablir un Curé ou un Vicaire Catholique, pourvû que les habitans de la Paroisse le lui demandent par une Requête. J'ai fait savoir à ceux-ci & à quelques Ecclesiastiques d'Osnabrug, avant mon depart, la voie qu'il y faudra tenir, afin qu'il ne s'y rencontre plus de difficulté. Monsieur de la Barde s'est aussi chargé d'en prendre soin.

Contestation sur les biens d'Eglise.

Le plus considerable différent, qui se rencontre aujourd'hui entre les Catholiques & les Protestans, est pour raisons des biens Ecclesiastiques. J'ai fait remarquer en passant à Monsieur Oxenstiern que nous avions bien volontiers consenti, pour l'amour de lui & de son Collegue, qu'il fût traité à Osnabrug, & que les Catholiques assemblez à Munster y envoiassent leurs Députez, croiant qu'il seroit terminé raisonnablement: mais que si on prétend que les Catholiques consentent à une alienation perpetuelle des biens de l'Eglise, ils nous ont tous protesté diverses fois de ne le pouvoir faire, & que leur honneur, leur conscience, les droits du Pape & ceux de Dieu même, auquel la proprieté desdits biens appartient, leur en ôtent tout moien. Comme je l'ai pressé par diverses raisons d'y trouver du temperament, il m'a prié moi-même d'en parler aux Députez des Protestans, & qu'il prendroit soin de les faire venir chez moi, ce que j'ai accepté & pris à bon augure.

Nous sommes après cela tombez sur l'affaire Palatine. J'ai représenté que le Duc de Baviere mérite d'être consideré: que c'est un Prince puissant & dans la Guerre & dans la Négociation. Qu'il s'est le mieux conduit à l'endroit des Couronnes, ses Députez aiant soûtenu le plus hardiment en l'Assemblée, qu'il leur faut donner satisfaction: Que Monsieur le Chancelier Oxenstiern a toûjours été d'avis qu'il faut accommoder ce different: Qu'il est comme impossible de faire rétablir le Palatin en tous ses Etats, & Dignitez, & que ce point ne doit pas empêcher qu'on ne fasse la Paix. Monsieur Oxenstiern s'est plus ouvert sur ce sujet qu'il n'avoit encore fait & m'a avoué que les ordres de Suede portent qu'il ne faut pas demeurer sur les extrêmes, & qu'il faut y chercher quelque accommodement. Le voiant en si bonne disposition, j'ai tâché de le sonder plus avant, pour découvrir son sentiment, & lui ai dit que le Duc de Baviere témoigne de se vouloir porter aux dernieres extrémitez plutôt que de rendre la Dignité Electorale qu'il possede: Que si on en peut créer une huitiéme pour le Palatin, en lui rendant le bas Palatinat, comme l'Empereur & les Electeurs semblent y être disposez, ce Prince aura sujet de se contenter, & ne sera pas mal sorti du pitoiable état où il a été reduit depuis vingt-sept ans. Que cette augmentation du nombre des Electeurs sera remarquable à la posterité, & fera mieux souvenir de ce que les Couronnes font aujourd'hui pour le rétablissement des Princes de l'Empire. Cette derniere consideration l'a plus touché que les autres. Il n'a pourtant pas donné un consentement formel à toute la proposition; mais il ne l'a pas aussi rejettée ni contredite. Il y a même sujet de croire qu'il y a tacitement aquiescé.

1646.

La Suede consentira à l'affaire du 8. Electorat.

Quant à l'Investiture que nous devons prendre, ils sont resolus d'avoir celle de la Pomeranie pour la Couronne de Suede, & non seulement pour la Reine & pour ses Successeurs. Ils prétendent même que si la forme du Gouvernement de Suede vient un jour à être changée, on demeure obligé de la part de l'Empire à la continuer & qu'elle sera seulement prise à chaque mutation d'Empereur. J'ai été bien aise de les voir dans une si ferme resolution, croiant que l'exemple de ce qui sera fait pour la Pomeranie servira pour l'Alsace.

Elle veut l'investiture de la Pomeranie à perpetuité.

Je lui ai donné part de l'état où nous sommes avec les Espagnols, dont il a fait de grands remercimens, & lors que je lui ai communiqué la derniere offre des Imperiaux, dont il a pris une copie par écrit, il m'a dit en riant que nous avions été servis les premiers; mais qu'il n'auroit pas sujet d'être content si on ajoûtoit tant de conditions & de restitutions à celle qui leur doit être faite. Je n'ai pas été fâché qu'il ait fait ce jugemens de la notre; j'ai même pris soin de lui faire connoître que nous y sommes mal traitez, afin que quand nous nous relâcherons, selon les ordres qui en arriveront de la Cour, ils nous aient obligation de la facilité que nous apporterons, & qu'en la leur faisant valoir, nous puissions les presser d'en faire autant de leur côté sur quelque point important.

Maximes favorites des Suedois.

Ces deux Ministres affectent si fort de tenir tous leurs desseins cachez, qu'en traitant avec nous ils ne nous considerent pas la plûpart du temps comme leurs Alliez, & qu'il faut le plus souvent ou arracher leurs paroles ou deviner leurs pensées. On diroit à les ouïr parler qu'ils songent plus à la continuation de la Guerre, qu'aux conditions de la Paix. La fermeté, qu'ils témoignent encore, tant dans les intérêts publics que dans les leurs particuliers, donneroit sujet de prendre cette croiance, si on ne connoissoit leur humeur naturellement méfiante & reservée. A la verité ils sont dans un lieu où toutes leurs actions sont éclairées des Protestans, auxquels ils apprehendent de donner le moindre soupçon. Ce qui redouble leur retenuë naturelle, outre qu'ils croient de parvenir mieux à leurs fins par cette conduite, leur maxime étant, qu'il faut prétendre beaucoup, pour obtenir ce qui est juste, demander hardiment pour n'être pas refusé, faire les mauvais pour ramener les autres à la raison, & poursuivre sans interruption la Guerre pour avoir une Paix avantageuse.

1646. Impatience de Trautmansdorff pour conclure le Traité.

Dans les deux Conferences que j'ai euës avec le Comte de Trautmansdorff, en recevant ſa viſite & lui rendant la mienne, j'ai connu qu'il a très-grande impatience que les affaires s'avancent. Il m'a demandé quand reviendra le Courier que nous avons Dépêché à la Cour, & témoigné beaucoup d'aprehenſion de la maladie de Monſieur Salvius, à cauſe qu'elle peut retarder le Traité.

Ces inquiétudes ne m'ont pas déplû. Il m'a fort prié de diſpoſer les Suedois & les Proteſtans (ſur qui nous devons avoir quelque credit) de ſe mettre à la raiſon. Il m'a voulu engager à faire déſiſter les Suedois de la demande de Bremen & de Verden, mais aiant ajoûté qu'il ne pouvoit pas s'en mêler, pour ne faire pas tomber leur recompenſe ſur l'Electeur de Brandebourg, plutôt que ſur le Fils du Roi de Dannemarck, j'ai répondu que la même conſideration ne me permettoit pas d'en parler, & que je ne voiois pas les Suedois encore diſpoſez à ſe contenter d'une partie de leur demande. Nous avons un peu conteſté ſur la forme d'Inveſtiture qui doit être donnée. J'ai allegué quelques raiſons & divers exemples pour montrer qu'elle doit être accordée au Roi & à ſes Succeſſeurs à la Couronne. Son opinion eſt qu'elle ne peut être délivrée que pour les perſonnes & non pas pour les Couronnes: qu'il ne fut jamais fait autrement dans l'Empire: que le Roi d'Eſpagne même, qui eſt de la Maiſon, n'a celle de Milan que de cette ſorte; & que les exemples que je lui avois alleguez de Naples & de quelques autres Etats, ne peuvent pas être tirez en conſéquence pour l'Allemagne. Enfin, après une aſſez longue conteſtation, il m'a dit qu'on donneroit celle de la Pomeranie à la Reine de Suede ou à ſes enfans, ou, en cas qu'elle n'en ait point, au Roi qui ſera élu après elle & à ſes deſcendans: Et que pour celle de l'Alſace, on l'accordera pour tous les Princes du ſang Royal; mais que c'eſt tout ce qu'on peut faire. Ledit Comte eſtime que la recompenſe que l'on avoit crû donner aux Suedois en argent, doit être délivrée à l'Electeur de Brandebourg pour ſon dédommagement & impoſée ſur tous les Etats de l'Empire. (Mais il me ſemble qu'il y a quelque pratique ſecrette parmi les Proteſtans dont les Deputez de Heſſe ſont les) plus ardents ſolliciteurs pour lui faire donner plutôt quelques Evêchez, comme celui d'Halberſtat, d'Oſnabrug & de Minden, ce qui ſeroit très préjudiciable à la Religion.

Inveſtitures de la Pomeranie & de l'Alſace, & juſqu'où elles peuvent s'étendre.

Entretiens de Monſieur de Servien avec les Etats de l'Empire Catholiques & Proteſtans.

Les Députez des Etats m'ont preſque tous viſité, ou en corps, ou en particulier. Ceux des Catholiques ont été les premiers conduits par l'Ambaſſadeurs de Maience. Leurs remontrances ont abouti à trois points: Que nous emploïions l'autorité du Roi pour faire déſiſter les Suedois de la demande qu'ils font des Evêchez de Bremen & de Verden; Que nous faſſions le même auprès des Heſſiens, qui prétendent pour leur ſatisfaction divers Etats apartenans à l'Egliſe, & que nous diſpoſions tous les Proteſtans à ſe contenter qu'on leur laiſſe pour un temps limité les biens Eccleſiaſtiques qu'ils poſſedent préſentement. J'ai répondu ſur le premier, que nous ne pouvions pas empêcher avec bienſéance que nos Alliez ne reçoivent ce que les Imperiaux leur veulent donner: Que pour les Heſſiens, nous n'appuïions pas leurs demandes en ce qu'ils prétendent au préjudice de l'Egliſe, y aiant pluſieurs demandes qu'ils ont faites ſans notre participation, & y aiant ajoûté beaucoup de choſes contre la parole qu'ils nous avoient donnée de ne le pas faire: Que nous emploierons de bon cœur l'autorité du Roi envers eux pour les en faire départir, pourvû que l'on donne d'ailleurs une ſatisfaction raiſonnable à Madame la Landgrave. 1646.

Quant aux biens Eccleſiaſtiques prétendus par les Proteſtans, que c'eſt une vieille querelle qui a été accommodée autrefois, & de laquelle on peut ſortir aujourd'hui par les mêmes expedients dont on a ci-devant convenu, que nous ne pouvons nous en mêler que pour exhorter les uns & les autres à faire un accommodement raiſonnable: Que nous n'avons garde de rien propoſer qui puiſſe tant ſoit peu bleſſer la conſcience; mais que l'experience aiant juſques-ici fait voir qne rien ne favoriſe tant les progrès de l'hereſie què la licence des armes, chacun doit avouër qu'il n'y a point de remede plus utile aux maux que ſouffre la Religion, que de faire promptement la Paix générale, & que les Catholiques gagneront beaucoup en relâchant quelque choſe.

Les Députez des Etats Proteſtans m'aians viſité en plus grand nombre, m'ont fait un long recit de tous leurs griefs & y ont ajoûté diverſes plaintes de la dureté des Catholiques, qui ne veulent pas, diſent-ils, ſortir d'affaire definitivement. Ils ont principalement appuié ſur trois points, deſquels tous les autres dépendent, ſavoir, à obtenir la revocation du *Reſervatum Eccleſiaſticum*, inſeré dans la Paix de l'année 1555. & retenir pour toûjours le bien de l'Egliſe dont ils ſont en poſſeſſion, & à faire établir quatre Chambres mi-Parties dans l'Empire, afin qu'à l'avenir la Juſtice ſoit renduë plus promptement & ſans faveur auſſi bien que ſans haine.

Ils diſent ſur le premier, qu'il a été autrefois ajoûté à la Paix religieuſe au préjudice des droits, & des proteſtations de ceux de leur créance; qu'ils ne peuvent ſans quelque eſpece d'infamie être privez de leurs Dignitez, quand ils quittent la Religion Catholique pour ſe ranger à la leur. Sur le ſecond, qu'au lieu de faire une Paix durable, qui doit ſervir de loi à la poſterité, l'on ne fera qu'une ſimple Trêve, ſi on leur veut preſcrire un temps limité pour la retention des biens l'Egliſe qu'ils poſſedent, après lequel temps, ou il faudra revenir aux armes, ou qu'ils demeurent expoſez au jugement de leurs propres Ennemis, puiſque l'Empereur prétend que c'eſt à lui ſeul qu'il appartient de juger de ce different: Que les Catholiques s'excuſent ſur ce que l'honneur & la conſcience ne leur permettent pas d'y conſentir; mais qu'il n'eſt pas croiable qu'ils aient moins de pouvoir que leurs Predeceſſeurs aux Traitez de 1552 & 1555. où ils conſentirent à l'alienation perpetuelle des biens Eccleſiaſtiques poſſedez en ce temps-là par les Proteſtans, ni qu'alors ceux qui étoient chargez des intérêts des Catholiques euſſent moins d'honneur & de conſcience que ceux d'aujourd'hui. Sur le troiſiéme, qu'ils ont grand intérêt que la Juſtice leur ſoit adminiſtrée d'une autre ſorte qu'elle n'a été ci-devant: Qu'en Allemagne il n'y a jamais de fin aux procès: Que la France ſe trouve bien d'avoir divers Parlemens, & que l'établiſſement des Chambres mi-Parties y a été très-utile pour bannir les défiances de ceux de la Religion, & réunir les Eſprits, ſans quoi la tranquilité publique ne peut jamais être de durée.

J'ai

1646. J'ai reparti ſur le premier, que ce ſeroit un mauvais préſage pour la Paix qui doit être faite préſentement, ſi on revoquoit en doute ce qui a été accordé en celle de l'année 1555. Que je ne voyois pas comment les Couronnes, qui ont pris les armes pour empêcher les innovations dans l'Empire, & pour faire obſerver les anciens Traitez, peuvent demander la revocation d'un ordre ſolennellement établi depuis près de cent ans, & qui a été executé ſans aucun changement depuis ce temps-là : Que ſi les proteſtations ſecretes contre les Traitez publics étoient recevables, il n'y auroit jamais de ſeureté dans les affaires du monde : Que les Catholiques font un très-mauvais jugement des inſtances qu'on leur fait ſur cet Article, & en prennent de grands ombrages, diſans qu'on cherche de temps en temps à leur faire quelques nouveaux préjudices, & qu'on rendroit leur condition trop mépriſable ſi tout ce qui eſt reſolu contr'eux devenoit ferme & immuable, & ce qui eſt accordé en leur faveur étoit ſujet à de perpetuels changemens.

Je me ſuis un peu plus étendu ſur le ſecond comme le plus important & capable de retarder ou rompre le Traité. J'ai tâché de leur faire comprendre que le raiſonnement qu'on fait pour prouver que ſi les biens Eccleſiaſtiques ne ſont pas laiſſez pour toujours, on ne fera qu'une Trêve, eſt plus ſubtil que concluant, puis qu'il y a peu de Traitez de Paix, où il n'y ait pluſieurs articles, qui non ſeulement ne ſont pas accordez pour toûjours, mais qui demeurent tout-à-fait indécis : Qu'il ne faut que voir celui de Vervins, où les differens pour la Navarre & pour le Marquiſat de Saluſſes, quoi que de très-grande importance, ne furent pas définitivement vuidez, & que la Paix de l'Empire n'en ſera pas moins durable & moins ferme, quand on aura convenu par un des articles que les Proteſtans demeureront en poſſeſſion ſoixante ou ſoixante & dix ans des biens Eccleſiaſtiques, qui ſont entre leurs mains : Que le Traité de 1555. étoit rélatif au Concile qui devoit être tenu pour compoſer les differens des deux Religions, & par conſequent n'avoit pas un terme indéfini, comme on le demande aujourd'hui. Je les ai fort exhortez d'y trouver quelque temperament, & de profiter de l'exemple de leurs ennemis qui avoient changé le floriſſant état de leurs affaires pour avoir formé des deſſeins inutiles & violens : Que la Guerre a été entrepriſe pour garantir les Princes Proteſtans, anciens Alliez de la France, du mal qu'on leur vouloit faire, mais non pas pour ruiner ni violenter les Catholiques ; Qu'un chacun aura ſujet d'être content de la Paix qui eſt ſur le point d'être concluë, pourvû qu'on ſuive la raiſon de part & d'autre, & que ceux qui ont l'avantage demeurent dans la moderation, que les vaincus n'ont pas sû garder lors que le ſort leur a été favorable : Que bien ſouvent on ruine les affaires, pour y vouloir chercher trop de ſuretez : Que c'eſt porter trop avant la prévoiance humaine de vouloir remedier aujourd'hui à tout ce qui pourra arriver dans ſoixante & dix ans : Qu'ils doivent conſiderer les offices des Plenipotentiaires de France, qui leur parlent en fideles amis, & qui ſont intereſſez dans leur conſervation : Qu'il nous ſemble que les Catholiques ſe mettent bien à la raiſon quand ils conſentent à la retention des biens de l'Egliſe pour ſoixante & dix ans, & qu'on peut remedier au trouble que les Proteſtans apréhendent après ce délai expiré, en convenant préſentement que les Parties, demeurant chacune dans leurs droits & prétentions, ne pourront jamais en faire pourſuite par les armes, ni par la Juſtice ; mais ſeulement s'en accorder enſemble par une compoſition amiable avant que les ſoixante & dix ans ſoient expirez. Ils ſe ſont regardez l'un & l'autre ſur cette propoſition ſans me rien répondre, & leur contenance me donne quelque ſujet de croire qu'ils y ont donné une tacite approbation. En effet j'ai sû que les Deputez de Saxe & quelques autres des plus moderez d'entr'eux la trouvent très-raiſonnable, & croient qu'on en doit paſſer par-là. 1646.

Pluſieurs autres Députez m'ont viſité ſéparement, mais ſeulement pour recommander les intérêts particuliers de leurs Maîtres. Celui de Baviere m'a fort preſſé pour ſavoir ce que j'avois avancé en l'affaire Palatine. Je lui ai dit en termes généraux qu'elle étoit en aſſez bon état ; que Monſieur le Duc de Baviere connoîtroit bientôt par effet le deſir que Leurs Majeſtez ont de procurer ſon contentement, mais qu'il falloit auparavant qu'il diſposât les Imperiaux à nous parler plus franchement ſur la ſatisfaction de la France, & que les affaires ſeroient déja plus avancées de tous côtez, ſi on n'eût point laiſſé de queuë dans l'offre qui nous a été faite.

Wurtzbourg ſe déclare pour les intérêts de la France.

Le diſcours qui m'a été fait par le Député de Wurtzbourg mérite d'être remarqué particulierement. Après m'avoir juſtifié ſa conduite à l'endroit de la France, dont il avoit appris avec regret qu'on n'avoit pas entier contentement, & m'avoir préſenté la copie de ce qu'il avoit dit dans l'Aſſemblée ſur la ſatisfaction du Roi, pour dementir (a-t-il ajoûté) ceux qui l'avoient voulu calomnier ; il m'a declaré nettement que ſon Prince deſire avec tant de paſſion la bien-veillance de Leurs Majeſtez, qu'il offre tout ce qui eſt en ſon pouvoir pour leur faire obtenir ce qu'elles deſirent dans le Traité de Paix, & en cas qu'ils ne réuſſiſſe pas, qu'il eſt prêt de ſe joindre, & donner toute ſorte d'aſſiſtance à Leurs Majeſtez, dans la continuation de la Guerre. Je l'ai fort remercié d'une offre ſi obligeante, & l'ai aſsûré que ſon Maître ne demeureroit pas long-temps ſans connoître combien elle avoit été agréable à Leurs Majeſtez.

Le même m'a fait compliment de la part de l'Evêque de Bâle, qui témoigne auſſi beaucoup de deſir d'être honoré de la bienveillance de Leurs Majeſtez ; mais il n'a point paſſé ſi avant qu'en parlant pour celui de Wurtzbourg. Il a fini ſon diſcours en me diſant que le Comté de Ferrette & les Seigneuries de Tannes & d'Alkirchen, qui appartenoient ci-devant à la Maiſon d'Autriche, relevent de l'Evêché de Bâle ; qu'il a cru nous en devoir informer, & a dit en même temps que ſi Leurs Majeſtez deſirent traiter de cette mouvance, ſon Maître s'y diſpoſera très-volontiers pour leur complaire, pourvû qu'on lui donne quelque recompenſe ailleurs.

Le jour avant mon départ, l'indiſpoſition de Monſieur Salvius lui aiant permis de traiter d'affaires, il m'a confirmé les mêmes choſes qui m'avoient été dites par Monſieur Oxenſtiern, tant ſur le public que ſur les intérêts particuliers de la Suede. En la derniere Conference qne nous avons euë tous enſemble, nous avons reſolu d'envoier de nouveau demander

On demande à Trautmansdorff des Paſſeports

1646. pour les Plenipotentiaires de Portugal.

mander conjointement au Comte de Trautmansdorff le Paſſeport des Plenipotentiaires de Portugal ; ce qui a été executé. Ledit Comte a témoigné d'abord d'être piqué de cette demande, laquelle aiant été faite en même temps que celle des Heſſiens, lui a fait dire qu'on cherchoit de nouveaux obſtacles à la Paix, au lieu de ſurmonter ceux qui l'ont retardée juſques-ici, & qu'il lui étoit impoſſible d'y conduire ſeul les affaires, ſi on n'y concouroît de tous côtez, quelque bonne intention qu'il eût. On lui a répondu que la demande des Heſſiens contient beaucoup de choſes qui y ont été ajoûtées ſans notre participation ; mais qu'elle n'empêchera pas la Paix, préſuppoſé qu'on donnera par quelqu'autre voie une ſatisfaction raiſonnable à Madame la Landgrave: Que celle qu'on fait pour les Portugais eſt très-juſte & n'eſt pas nouvelle, qu'il eſt ſans exemple que des Plenipotentiaires de tout un Roiaume ſoient dans une Aſſemblée comme celle-ci, ſans y avoir une entiere ſureté, Qu'on ne cherche pas à faire préjudice aux droits de perſonne, & qu'il ſe peut trouver des expediens qui ne les bleſſeront point. Après un peu de conteſtation, il eſt demeuré d'accord que les Plenipotentiaires des Couronnes, en vertu du Paſſeport qu'ils ont, peuvent prendre ſous leur protection ceux de Portugal & leur donner ſureté comme à leurs Confederez, & que déja de ſon côté il avoit donné les ordres néceſſaires pour empêcher qu'on n'entreprît rien contr'eux, dont ils devoient ſe contenter: Que pour les Heſſiens, on ſe diſpoſera volontiers à leur donner quelque ſomme d'argent; mais qn'ils ne doivent pas prétendre avoir rien en terres & principalement aux dépens de l'Egliſe.

Il les refuſe.

Lors qu'on a fait ſavoir aux Portugais la réponſe de Trautmansdorff touchant leur Paſſeport, ils n'ont pas témoigné repugnance à l'ouverture qu'il a faite, pourvû que ledit ſauf-conduit leur ſoit délivré par nous, en vertu d'une convention précedente, & plus expreſſe qui aura été faite pour ce ſujet entre les Commiſſaires Imperiaux & nous.

1646.

LETTRE DU ROI

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 8. Mai 1646.

Le Roi recommande de nouveau les intérêts de la Maiſon de Mantouë.

MON COUSIN & MESSIEURS les Comtes d'AVAUX & de SERVIEN.

Aiant beaucoup d'affection & de bonne volonté pour la Maiſon de de Mantouë & lui en voulant donner des marques bien véritables aux occaſions, je vous écris celle-ci, par l'avis de la Reine Regente Madame ma Mere, pour vous dire que vous aiez à vous emploier, durant le cours de la Négociation du Traité de la Paix générale, à ce qui ſera du bien & de l'avantage de ladite Maiſon ſur les affaires très-importantes qu'elle a, & dont vous ſerez informez par les Miniſtres de mon Couſin le Duc de Mantouë, qui ſe vont rendre incontinent à Munſter.

Le Roi recommande de nouveau les intérêts de la Maiſon de Mantouë.

Je deſire auſſi que vous leur faſſiez tous les traitemens favorables & accoûtumez en cette Cour, tout ainſi qu'à ceux de Savoye & de Florence, & ſachant comme vous affectionnez d'executer mon intention & mes ordres, après vous l'avoir ainſi témoigné, je ne puis vous en dire davantage, que pour prier Dieu qu'il vous ait, Monſieur mon Couſin & Meſſieurs les Comtes d'Avaux & de Servien, en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris le 8. Mai 1646.

Signé, LOUIS

Et plus bas

DE LOMENIE.

LET-

1646.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 12. Mai 1646.

Pignerol ne ſera pas mis en ligne de compte, & Cazal ne ſera pas demoli. On craint fort la Flote de France ſur les côtes d'Italie.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOus verrez par le Memoire du Roi que Chantilly n'a pas été un lieu de pur divertiſſement, & que Monſieur le Cardinal y a fait prendre à la Reine des reſolutions de très-grande importance, y ayant reçû votre Dépêche du vingt-ſixiéme du paſſé. Ce fut à Paris que la mienne me fut apportée, laquelle me donne beaucoup de joie de la gloire qui ſe prépare à cette Couronne par une augmentation de grandeur, qu'elle eût eu peine à ſe promettre lors de l'ouverture de la Guerre, & de la particuliere eſtime que vous vous êtes acquiſe, ménageant juſques aux moindres avantages, que le cours de la Négociation vous avoit préſentez. Ce qui fut donné à entendre par Contarini m'a poſitivement été dit par Monſieur l'Ambaſſadeur de Veniſe, & il eſtime tant les deux Comtez qu'on vous offre, qu'il dit qu'en bonté & grandeur elles excedent de beaucoup le Roiaume de Navarre. S'il lui avoit plû d'ajoûter que l'une couvre autant Paris que la Navarre fait Madrid, j'aurois été forcé d'en convenir; & j'ai toûjours autant conſideré un pied de Terre du côté de la Frontiere de Picardie qu'une toiſe d'un autre. Qui ſe ſouviendra de l'effroi que l'on eut à Paris quand l'ennemi eût paſſé la Somme, & de quelle apprehenſion le Roi Henri le Grand fut touché quand il eût apris la ſurpriſe d'Amiens, il admirera le bonheur de la France d'être en l'état de ne plus retomber en ces extremitez; voiant ſa Frontiere ſi avancée, & ſa Capitale ſi éloignée de l'ennemi, qu'il n'y ſauroit donner de l'apprehenſion, qu'il n'ait gagné deux Batailles & pris un nombre de Villes de grande importance.

J'évite d'entrer en matiere, ſoit parce que cela ſeroit inutile, & que je ſai ſeulement ce qui a été reſolu, & non les motifs du Conſeil, ne m'y étant point trouvé. J'ai toutefois aſſez de connoiſſance de l'état des affaires pour oſer dire que la Paix ſera glorieuſe & utile tout enſemble, puis qu'elle apportera de ſi riches Provinces à la Couronne, & qu'elle lui redonnera d'un côté ſes anciennes bornes. Deſormais on conſultera le plus & le moins, le pied eſt fait, & le fondement établi de notre ſatisfaction. 1646.

Pignerol ne ſera pas mis en ligne de compte, & Caſal ne ſera pas démoli.

Ce n'eſt pas une choſe legere que Pignerol ne nous ſoit conteſté ni mis en compte, qu'on ne parlera plus de raſer Cazal, & qu'on ſouffre qu'on cherche des expediens pour l'aſſûrer à ſon legitime Maître; que le Roi entre en ligue avec les Princes d'Italie, comme l'un de ſes Potentats, pour en conſerver la liberté; & qu'adroitement vous avez évité de parler de Correggio, appuiant ſur la reſtitution de Sabionette. A ce propos il me ſouvient m'avoir été écrit par Monſieur de Gremonville que le Prince de Correggio ſeroit pour s'accommoder de ſes droits avec le Duc de Modene; & il lui a été mandé de preſſentir ledit Duc, lui en inſpirer le conſeil, & l'y trouvant diſpoſé d'en hâter la concluſion. Pour la faire prendre au Prince avec plus de moderation, Sa Majeſté ſeroit pour lui donner une penſion, & ſi de l'argent dont on conviendra il acqueroit un fief en France, Sa Majeſté l'y conſidereroit. C'eſt un temperament, afin qu'il ne demeure ſujet de l'autre, qui lui avoit voulu donner de grandes Seigneuries dans ſes Etats; ce qu'on pourroit conſentir, s'il ne trouvoit ailleurs à les emploier.

Qui eût dit que la France viendroit à un point de s'intereſſer aux affaires d'Italie, non par une regle de bonne politique à raiſon d'un voyage, mais pour y avoir un pied établi. On auroit eu peine à le croire, & le Duc d'Albe n'auroit jamais imaginé qu'un qui lui auroit ſuccedé au Gouvernement du Païs-Bas, eût été reduit à demander aux Hollandois une ſurſéance d'Armes. Ces deux prodiges ſont dûs à la generoſité de la Reine qui fait voir une troiſiéme merveille, dont un chacun demeure étonné, que l'Interregne eſt capable d'accroiſſement & que l'on y peut tout ce dont un regne établi de longues années pouvoit concevoir quelque eſperance.

Si Meſſieurs les Etats hâtoient leur reſolution, que le jour qu'ils ratifieront le Traité ils miſſent en Campagne, & que le même ils diſtribuaſſent des Commiſſions pour une levée extraordinaire de dix mille hommes; comme ils firent l'an paſſé; le Marquis de Caſtel-Rodrigo ſe tiendroit entierement perdu. Il preſſeroit de telle ſorte le Comte de Peñaranda, qu'il reviendroit de ſa pamoiſon; ſa lenteur & froideur ſe tourneroient en chaleur, & il auroit plus de hâte d'offrir qu'il n'a de plaiſir de remettre au temps le remede des maux dont ſon Maître eſt preſſé. Selon l'avis que j'ai, ſix Provinces y ſont bien diſpoſées, la plûpart des Communautez de Hollande auſſi; mais on craint tant de ſa bizarre conduite que toutes choſes y ſont en ſuſpens. Il eſt étrange que l'on dit qu'il faut reſoudre ſi on mettra en Campagne, après l'avoir promis par un Traité qu'ils ont recherché, & qu'au premier de Mai il n'y eût rien de reſolu entr'eux. Il eſt vrai que la diſpoſition paroît telle qu'on la peut deſirer. Votre premiere Dépêche nous éclaircira de pluſieurs choſes.

Vous ſavez maintenant la finale intention des Imperiaux & des Suedois; celle des uns pour offrir

1646. offrir & celle des autres pour recevoir, & la parfaite intelligence qui ſe paſſe entre vous & les Plenipotentiaires de Suede les aura conviez de s'ouvrir avec Monſieur Servien, qu'on ſait être de retour du voyage qu'il a fait vers eux dès le vingt-huitiéme du paſſé. La Gazette d'Anvers portée par ce dernier Courier dit qu'à la Pomeranie on joint deux Dioceſes, & que Bremen s'en trouve excepté. Mais ce n'eſt pas un fondement ſolide pour appuyer une nouvelle de cette conſéquence, & il n'y a point de raiſon de débiter ce qu'on écrit à ceux qui ſont ſur le lieu où telles ouvertures ſe font; pourtant je la conſidere comme une marque de leur reſolution & de leur foibleſſe.

On craint fort la Flote de France ſur les côtes d'Italie.

Bientôt je vous manderai ce qui aura été entrepris par notre Armée navale. Elle avoit paru dans la Riviere de Gennes, & elle eſt crainte en divers lieux, & preſque par tout où elle a la commodité d'aborder. Sans compter le nombre d'hommes néceſſaire pour la défenſe des Navires, l'Armée qu'on peut mettre à terre eſt compoſée de huit mil hommes effectifs, & il ne ſera pas difficile de la fortifier, puis qu'il y a dans Rome quantité de ſoldats levez pour défendre les intérêts de la France, & pour s'oppoſer aux violences dont l'Amirante de Caſtille ſe vantoit de pouvoir uſer à l'encontre du Cardinal d'Eſte. On mettoit leur accommodement en Négociation; mais on n'en preſſoit pas la concluſion; ce qui donneroit lieu de ſoupçonner que le Pape eſtimeroit que la force ſeroit du côté de l'Amirante, & cela n'a pas porté les Cardinaux François de faire en ſorte qu'ils ſe trouvent en état (lors que le Pape à banieres déployées paſſe de l'autre parti) de réſiſter audit Amirante & aux Cardinaux Eſpagnols. Les Troupes de ſa Sainteté, qui avoient été miſes en mains ſuſpectes, en ont été tirées; préſentement quatre Seigneurs Romains les commandent, dont deux ſont affectionnez à cette Couronne, & reconnus pour lui être obligez. Que ce ſoit une raiſon convaincante pour faire fondement ſur eux, c'eſt ce qui reſte indécis.

Bien que l'on eût travaillé à la réponſe du Memoire, ainſi que je vous avois marqué, ſi a-t'il été jugé plus à propos de diferer de vous l'envoier, & d'attendre vos Dépêches qui ſeront aportées par le Courier qui arrivera Mardi; & alors il vous ſera Dépêché un Extraordinaire. Cependant il m'eſt commandé de vous dire que l'on aprouve tout ce que vous avez répondu aux Médiateurs, & de vous tenir avertis que ſi les affaires avancent, il ſera bon de prendre des précautions pour les progrès que l'Armée navale pourroit avoir faits en Italie, parce que Sa Majeſté ne ſe diſpoſeroit pas aiſément, ſi elle peut établir ſes Armées en quelques Poſtes de ces Quartiers-là, de les abandonner. Je ſuis &c.

1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 14. Mai 1646.

Trautmansdorff arrive à Munſter. Il declare que Briſach ne doit pas reſter à la France, & que le Rhin doit être ſa Barriere. Les François refuſent d'y donner les mains. Les Eſpagnols ſollicitent les Hollandois de faire un Traité ſeparé. Les François craignent que ceux-ci ne ſe laiſſent ebranler. Embarras où on eſt où & comment emploier l'Armée du Marechal de Turenne. Marſilly arrive à Munſter d'auprès de Ragotsky.

MONSIEUR,

Trautmansdorff arrive à Munſter.

DEpuis notre derniere Dépêche du 7. de ce mois, le Comte de Trautmansdorff eſt arrivé en cette Ville. Il y avoit apparence qu'étant parti d'Oſnabrug incontinent après la venuë de notre Courier, c'étoit pour conclurre la Négociation commencée par l'entremiſe des Bavarois & des Médiateurs, qui n'avoit été ſuſpenduë que pour avoir les ordres de la Reine & de l'Empire. Mais il nous a bien ſurpris lors qu'en le viſitant, & depuis plus formellement encore par les Médiateurs, il nous a fait déclarer que ce ne ſeroit pas avoir une Paix aſſûrée en Allemagne, ſi Briſach demeuroit entre les mains des François, Que le Rhin doit être le limite de la France, que cette Place eſt la Capitale du Briſgau, qu'on prétend devoir être rendu aux Archiducs; qu'on en démolira les fortifications, & qu'on en rompra le Pont: que le Roi pourra faire fortifier de l'autre côté du Rhin telle Place d'Alſace qu'il plaira à Sa Majeſté ſans qu'eux en puiſſent fortifier de deçà. Et ſur ces divers partis, les Médiateurs n'ont rien oublié pour nous les faire accepter.

Il declare que Briſach ne doit pas reſter à la France, & que le Rhin doit être ſa Barriere.

Nous avons répondu, avec grande plainte, de ce qu'il ſemble qu'on ſe veut retracter d'une choſe, dont les Imperiaux avoient parlé de

Les François refuſent d'y donner les mains.

1646. de sorte qu'il ne restoit pas lieu d'en douter, comme il paroît même par les termes de la proposition qu'ils en ont faite: Qu'il étoit bien étrange qu'après qu'ils ont eu peut-être quelque avis de la bonne disposition de Leurs Majestez à la Paix, le Comte de Trautmansdorff se recule au lieu d'avancer, & veut aujourd'hui mettre en doute un point, sans lequel nous avons toûjours déclaré ne pouvoir entrer en aucun Traité.

Nous avons exageré tout cela comme il faut & avec de telles raisons que les Médiateurs n'ayans pû le contredire ni rien gagner sur nous, se sont contentez de nous prier de traiter en sorte avec nos Parties, quand nous les verrons, qu'ils connussent que toutes leurs raisons nous avoient été bien déduites par eux. Une autre chose qui nous fit remarquer que les Médiateurs étoient persuadez de nos raisons, c'est qu'ils tournerent toute leur industrie à vouloir au moins, disoient-ils, savoir de nous en confiance ce que portent les derniers ordres de la Cour, afin qu'en nous relâchant de notre part, ils pussent obliger les Imperiaux à en faire autant. Mais nous avons jugé nécessaire de ne nous en point ouvrir jusques à ce que nous soyons asseurez de Brisach, afin qu'après cela nous puissions traiter sur le reste avec plus d'avantage pour le service du Roi. Parmi plusieurs discours qui furent tenus en cette Conference, nous n'oubliâmes pas de témoigner aux Médiateurs que nous étions fort aises d'avoir appris que la Couronne de Suede ait eu entier contentement sur sa demande, & qu'on leur laisse toute la Pomeranie, le port de Wismar, l'Archevêché de Bremen & l'Evêché de Verden, & outre cela l'Evêché d'Halberstat pour dédommager l'Electeur de Brandebourg; mais qu'à la vérité nous ne pouvions comprendre qu'en même temps on eut à diminuer les conditions qu'on nous avoit déja comme promises. Nous n'en avons pas moins fait de bruit avec les Ambassadeurs de Baviere, qui n'ont sû que nous répondre & en sont fort en peine. Ils ont parlé de sorte à Trautmansdorff qu'il leur a avoué de n'avoir point de raison pour se défendre, mais qu'il ne pouvoit passer ses ordres, dont eux-mêmes avoient connoissance. Nous leur avons témoigné, comme aussi aux Médiateurs, que nous sommez obligez de donner promptement avis de ce changement à la Cour & à Monsieur le Maréchal de Turenne, afin qu'on ne s'attende plus aux apparences de Paix qu'on nous avoit données. Les uns & les autres nous ont pressé de ne Dépêcher pas sitôt; & c'est ce qui nous a porté à une plus grande démonstration de le vouloir faire, pour essayer par-là de les faire avancer davantage.

Nous tirons un bien de ce mal, en ce que les Etats Catholiques murmurent hautement de ce que l'Empereur est si liberal du bien de l'Eglise envers les Protestans, & si avare du sien envers la France. Nous ne manquons pas de les bien entretenir en cette humeur, & même avanthier que les principaux d'entr'eux furent Députez vers nous, ils approuverent fort ce que nous leur dimes, qu'après que l'Empereur a fait la Guerre à leurs dépens, il veut aujourd'hui faire la Paix avec les Protestans à leurs dépens, & les engager de nouveau à continuer la Guerre contre nous, s'il y échet. Ils répondirent même que l'Empereur se mécompteroit en cela, & qu'ils n'étoient nullement resolus à l'assister contre la France pour lui faire ravoir Brisach. Ils ont bien connu aussi, comme nous l'avons remonté, que la puissance des Protestans se trouvant si notablement accruë par l'aquisition que fait la Suede dans l'Allemagne, il importoit au Parti Catholique que la France, par l'établissement nouveau qu'elle va prendre en Allemagne, soit en état de les assister au besoin. 1646.

Ce changement d'affaires nous a obligé de differer l'entrevûe que nous devions avoir à Lengerich avec les Plenipotentiaires de Suede, pour prendre les dernieres resolutions & dresser le Traité en la forme qu'il devoit être donné aux Imperiaux. Nous avons été même bien aises de faire connoître que cette resolution ne se pouvoit pas prendre tant qu'on apportera des difficultez à la satisfaction du Roi, & d'ailleurs nous avons jugé que nous n'eussions pû aller à cette Conférence qu'avec desavantage & inegalité, puis que les Suedois ont déja tout leur compte, & que la principale partie de notre satisfaction est encore contestée.

Les Espagnols sollicitent les Hollandois de faire un Traité séparé.

Nous n'avons pas trouvé plus de fidelité du côté des Espagnols. Ils ne se contentent pas d'avoir traversé la Paix de l'Empire, par le refus de Brisach, dont ils sont seuls Auteurs, ils font encore des pratiques & menées par Noirmond & autres pour engager les Hollandois à un Traité particulier. Nous n'ômettons rien de tout ce qui est en notre pouvoir pour l'empêcher; mais nous ne pouvons obtenir que ceux-ci en ôtent toute l'esperance aux Ennemis, à cause qu'ils croient par là mieux découvrir ce qu'on veut faire pour eux, & conclure leur Traité plus avantageusement & plutôt. Nous esperons pourtant, (& ils nous en donnent tous les jours de nouvelles asseurances) qu'ils ne feront pas une infidelité entiere; mais nous voudrions bien ne demeurer pas exposez aux impatiences qu'ils auront, & aux instances qu'ils nous feront, si une fois ils sont asseurez de leur compte, & que nous demeurions en arriere pour celui du Roi; joint que cela les empecheroit de mettre en Campagne ou de poursuivre vivement la Guerre, quand ce ne seroit plus que pour l'intérêt d'autrui. Aussi-tôt que nous fûmes que les Plenipotentiaires d'Espagne avoient délivré l'Acte, par lequel ils promettent de faire venir un pouvoir du Roi leur Maître, tel que Messieurs les Etats l'ont desiré dans le dernier jour du Mois prochain, à la charge qu'on traiteroit toûjours en l'attendant, aiant apprehendé qu'ils n'allassent aussi vîte dans la conclusion du Traité, comme ils avoient fait en cette promesse; nous fûmes voir les Ambassadeurs de Hollande, pour leur dire que comme dès la premiere proposition que nous avons faite aux Espagnols, & depuis peu encore en la derniere Négociation que nous avons euë avec eux, nous avons déclaré ne vouloir entendre à aucun Traité ni accommodement que conjontement avec Messieurs les Etats, nous avions à desirer d'eux qu'ils fissent la même déclaration aux Espagnols, & qu'ils la leur donnassent par écrit, puis qu'ils traitent de cette sorte avec eux, & que nous qui traitons de vive voix, par l'entremise des Médiateurs, n'avons pas laissé de leur faire cette déclaration par écrit.

Les François craignent que ceux-ci ne se laissent ébranler.

Nous leur remontrâmes aussi que les Espagnols étans déja d'accord avec eux sur tous les points principaux, & specialement de ne leur

1646. leur demander aucune reſtitution de Païs ni de Places, leur Négociation étoit plus avancée que la notre, & que les deux Traitez devant aller de même pas, il étoit raiſonnable, avant que de paſſer outre, qu'ils obligeaſſent les Eſpagnols de convenir auſſi avec nous de ne prétendre point de reſtitution de part ni d'autre.

Ils nous promirent bien de faire la premiere déclaration; mais ſi mollement que nous n'en fumes pas bien ſatisfaits. Et quant à la ſeconde demande, ils s'en défendirent fort, diſant que la reſtitution des Places eſt quaſi le ſeul point dont nous ſommes en differend & qu'étant accordée, le reſte dureroit bien peu. Il leur fut répondu qu'encore que cet article fût terminé, il nous reſteroit beaucoup plus de difficultez qu'à eux: Qu'au Traité de Vervins on tomba d'accord de toutes les reſtitutions dès la premiere ſéance, ou pour mieux dire, qu'on étoit d'accord avant que de s'y trouver; & que la Négociation ne laiſſa pas de durer près de quatre mois ſur les autres conditions.

Au lieu de nous répondre préciſement ſur ce point, ils remirent ſur le tapis le neuviéme article, dont il y avoit long-temps qu'ils ne nous avoient parlé. Nous répliquâmes qu'il étoit pourvû ſuffiſamment à leur intention par la derniere offre que nous avons faite aux Eſpagnols de faire une Trêve pour la Catalogne de même durée que celle des Provinces-Unies: ils repartirent que cela ne ſuffiroit pas pour leur ſûreté, parce qu'il nous ſeroit permis pendant la Trêve de faire ce que nous voudrions touchant la Catalogne avec les Eſpagnols, & que de cette ſorte la France ne ſeroit pas obligée de rentrer en Guerre avec Meſſieurs les Etats, lors que leur Trêve expireroit. L'on ne manqua pas de leur faire connoître que c'eſt eux qui choiſiſſent la Trêve pour leur commodité, & que l'Alliance n'impoſe pas au Roi une néceſſité de ne pouvoir faire que le même Traité qu'eux.

Aiant remarqué qu'ils réſiſtoient, comme il eſt dit ci-deſſus, & que nous ne remportions pas le contentement entier de cette Conference, nous avons depuis revû quelques-uns des Principaux en particulier & enſuite leur avons fait une ſeconde viſite en corps, & leur avons lû le dernier Traité fait à la Haye, leur demandant s'ils n'entendoient pas de l'executer ponctuellement de leur part, comme nous faiſions de la notre en toute occaſion. Le Traité ſe trouve ſi exprès pour l'intention que nous avons aujourd'hui, & les obligations ſi préciſes, tant pour ne traiter que conjointement, & pour n'avancer pas plus une Négociation que l'autre, comme auſſi à garder de part & d'autre tout ce qui a été conquis ſur l'Ennemi commun, qu'après en avoir conferé entr'eux, ils ne purent refuſer ce que nous leur avions demandé. Mais à la verité ils firent cette réponſe, de ſorte qu'il nous parut clairement qu'ils n'avoient pas été de même avis. Nous avons ſû pourtant qu'ils ont executé cette promeſſe, en ce qui touche la déclaration de ne traiter que conjointement, & que même ils l'ont miſe à la tête des Articles qu'ils ont donnez aux Eſpagnols pour le projet du Traité qu'ils veulent faire avec eux; mais ce n'a pas été en termes ſi forts que nous avions deſiré, & dont nous avions même donné la minute à nos amis; & cela ne s'eſt pas fait ſans grande conteſtation entr'eux. Ce qui nous donne grande inquiétude, voiant que les choſes les plus juſtes & les plus clairement décidées entre le Roi & leur Etat ſont revoquées en doute parmi eux, & ne ſe peuvent obtenir qu'avec peine. C'eſt un deſavantage que nous trouvons de tous côtez, étant bien certain que les Imperiaux, & les Eſpagnols recherchent les Suedois & les Hollandois à notre excluſion & apportent toute facilité à leurs affaires, pour eſſaier de les induire à quelque manquement envers la France. 1646.

Embarras où l'on eſt, où & comment employer l'armée du Maréchal de Turenne.

Tout ce que deſſus redouble le ſoin où nous avons été juſques-ici de ce que deviendra l'Armée du Roi en Allemagne. Nous voions du peril en la jonction qui a été projetée, & nous en pourrions remarquer pluſieurs inconveniens. De la faire paſſer le Rhin ſans ſe joindre, il ſeroit mal aiſé qu'elle prît un poſte où elle pût ſubſiſter long-temps & y être en ſûreté. Il n'y auroit pas moins d'inconvenient de la faire agir autre part qu'en Allemagne. Cela pourroit donner prétexte à nos Alliez de ſe plaindre, & peut-être de paſſer plus outre. Le remede ſeroit, ainſi que nous l'avons déja mandé, de faire une ſuſpenſion générale dans l'Empire, à laquelle les Suedois n'ont point d'inclination, ou une particuliere avec Baviere, à quoi il ne paroît point auſſi de diſpoſition, ou bien qu'on pût donner moien à l'Armée de ſubſiſter un mois ou elle eſt, pour voir ce que les affaires deviendront.

Marſilli arrive à Munſter d'auprès de Ragotzki.

Monſieur de Marſilli eſt de retour depuis quelques jours de Tranſylvanie. Il nous a apporté des Lettres de Ragotzki, & a laiſſé les affaires en état de pouvoir être redreſſées, s'il en eſt beſoin: ce qui eſt venu aſſez à propos en cette conjoncture. Nous l'envoions préſentement à Oſnabrug, pour communiquer le ſuccès de ſon voiage aux Plenipotentiaires de Suede, & comme on ſait ici le lieu d'où il vient, nous pouvons tirer quelque utilité de ce qu'on le voit aller & venir d'Oſnabrug. Il ira encore à Paderborn, qui eſt menacé de Siege par les Suedois. Les Députez de cette Ville là, qui eſt Catholique, ont deſiré que nous fiſſions propoſer aux Suedois une neutralité pour cette Place. Quand ledit Sieur de Marſilli ſera de retour, & que nous aurons vû quels ſont les ſentimens de Monſieur Oxenſtiern & de Monſieur Salvius ſur l'affaire du Prince de Tranſylvanie, nous vous ferons ſavoir le particulier de ce qui s'eſt paſſé en ſon voiage.

Nous venons de recevoir une Lettre du cinquiéme de ce mois, où il s'eſt rencontré heureuſement qu'on ne nous a point écrit d'affaires qui méritent réponſe; puiſque nous ne l'euſſions pas pû faire en ſi peu de temps, & qu'il eût fallu remettre à la huitaine, l'Ordinaire partant de Munſter le Mardi au matin, ainſi que nous vous en avons donné avis. Cependant, Monſieur, nous vous rendons graces très-humbles des nouvelles, dont il vous plaît de nous faire part, & nous vous ſupplions de nous croire, &c.

Addition. Depuis cette Lettre écrite, les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats nous ont vû & confirmé qu'ils avoient mis à la tête de la propoſition qu'ils ont faite aux Eſpagnols, la déclaration dont nous leur avons fait inſtance. Ils ont ajoûté que les Miniſtres d'Eſpagne en la liſant firent bien paroître par leurs geſtes qu'elle leur déplaiſoit fort, & que le Comte de Peñaranda dit que ce qui étoit au commencement de cette propoſition étoit capable de gâter & de rompre tout le reſte. Sur quoi

1646. quoi nous leur avons fait remarquer, que l'on peut inferer de ce discours que l'intention des Espagnols étoit donc d'introduire un Traité particulier, contre ce qu'ils avoient témoigné à eux-mêmes une autrefois; que cela faisoit connoître leur artifice, & comme toutes leurs paroles alloient à tendre ce piege, auquel ils devoient bien prendre garde, aussi bien que nous, de ne tomber pas. Ils en sont demeurez d'accord & ont reiteré les asûrances d'agir toûjours de concert avec nous.

LETTRE

De Monsieur le Comte de

BRIENNE

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 18. Mai 1646.

Un Ministre de Wurtzbourg à Paris. Son Maître offre de se joindre à la France si la Guerre continuë. Le Roi pourroit se resoudre à traiter de Freres tous les Electeurs.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre Dépêche du septiéme de ce mois étoit accompagnée de deux Memoires & de quelques autres Actes que vous avez envoiez & qui ont été considerez. Il me pourroit suffire de vous dire au sujet des Memoires qu'ils ont été lûs avec plaisir, & que de l'un & l'autre on a pris une entiere information de l'état présent des affaires.

Monsieur de Servien étant à Osnabrug a évité, avec beaucoup d'adresse, divers pas glissans, & insinué, avec une prudence exquise, aux Protestans & aux Catholiques, de bons conseils, qui leur produiront le repos; & l'Eglise conservant ce qui est sien, ce sera beaucoup de gloire à la France d'y avoir contribué. Que les Suedois leur aient déclaré le secret sur le particulier de leur satisfaction, il y a lieu d'en douter, & il est vrai-semblable que le Comte de Trautmansdorff ne s'en seroit pas tant engagé envers nous, s'il ne savoit par où il en doit sortir avec eux. Quel que soit l'expedient, il sera très-utile à la Suede (comme ses Députez déclarent qu'ils en ont ordre) de prendre un temperament sur l'affaire Palatine. Il est probable qu'ils en ont un pareil pour ce qui les regarde, mais qu'ils le tiendront secret tout autant qu'ils pourront pour essaier en disputant de gagner toûjours quelque chose, soit qu'on leur laisse les deux Pomeranies & Wismar, ou l'une & ledit Poste, avec un ou deux Dioceses, leur satisfaction sera très-avantageuse & ils auront remporté bien plus de fruit de la Guerre qu'ils n'avoient dû s'en promettre. Il seroit à souhaiter que les Ministres de l'Empereur qui sont à Vienne eussent autant de desir d'avancer l'accommodement qu'en fait paroître le Comte de Trautmansdorff. S'ils y étoient ainsi disposez, il auroit eu le Courier qu'il y a Dépêché aussitôt que vous avez eu la réponse à la Dépêche dont vous aviez chargé Monsieur de Montigni. Je ne fais qu'effleurer les points contenus en vos Memoires, parce qu'il n'y a rien à vous dire, sinon que l'on attend de vous que vous menerez à bon port ce qui vous est confié. 1646.

Un Ministre de Wurtzbourg à Paris.

Il est parlé dans vos Depêches de Wurtzbourg. Depuis quelques jours il en est arrivé un Ministre en cette Cour, lequel nous a déclaré que le Prince son Maître veut avoir toute dépendance de cette Couronne; & ce que son Ministre s'est laissé entendre de par delà se trouve en tous points confirmé par celui qui est par decà. Il respire après la Paix, comme au souverain bien; mais si elle manquoit à se conclurre par l'opiniâtreté de l'Empereur, il seroit en volonté de se joindre avec nous. Il est vrai que ce seroit plutôt en suivant Baviere, s'il s'y portoit, que de l'oser tout seul; à quoi pourtant il se pourroit porter, donnant des conseils pour ce qui seroit utile de faire dans l'Empire. Il désigne les lieux qu'il faudroit que nos armées occupassent, afin de joindre les siennes, & il croit même que Bamberg seroit forcé de le suivre. Il a été mandé au Maréchal de Turenne de considerer cet avis & d'en profiter, s'il est tel qu'on le représente: ce qu'il deviendra tient nos esprits en suspens; sa demeure en deçà du Rhin est peu utile; son passage au de-là le force à une jonction dont vous voiez bien les inconveniens. Si Dieu avoit permis que Torstenson fût attaqué de sa goute ou du desir de retourner en Boheme, nous aurions du temps qui pourroit donner du remede à ce mal. Le plus sûr seroit de hâter la conclusion du Traité; mais cela dépend de tant de differentes personnes, que c'est un moien qu'on conçoit très-mal aisé à faire réussir. Comme de notre côté nous n'oublierons rien pour y arriver, nous esperons que du votre vous vous y emploierez avec chaleur.

Son Maître offre de se joindre à la France, & la Guerre continuë.

Si Monsieur le Nonce Bagni étoit en cette Ville je lui parlerois de ce qui regarde Baviere, afin de pénétrer son sentiment. Mais il peut être que ce Prince ne lui déclare pas ce qu'il veut, & qu'il ne veut rien faire qui choque l'Empereur, n'étant pas asûré de ce qui lui peut réussir avec nous. Ce que l'on consentiroit pour lui vous est connu, & vous avez pouvoir de conclure, non seulement ce qui le regarde mais encore la Paix générale.

Je reviens à votre Lettre qui a donné lieu à faire changer le jour du depart du Courier; & pour la sûreté de ceux qui feront les courses, je vous envoie trois ou quatre Ordonnances aussi précises que celles qui ont été publiées par le Marquis de Castel-Rodrigo.

La duplique faite par les Imperiaux donnant lieu à une triplique, (pour user de vos propres termes) aura été très-avantageuse, si dans celle-ci vous formez le Traité, & que les autres en conviennent. Comme ils ont grand

1646. beſoin de la Paix & que le Comte de Trautmansdorff a intention de la conclurre, vous y pourrez réuſſir.

Le Roi pourroit ſe reſoudre à traiter de Freres tous les Electeurs.

Avant que votre Dépêche me fut rendue, j'ai bien fait entendre que vous ne vous étiez aucunement engagez avec le Baron de Dhona ſur la maniere d'écrire à l'Electeur de Brandebourg. Mais l'ouverture que vous faites mérite d'être conſiderée, & les Electeurs de leur côté convenans d'une maniere reſpectueuſe d'écrire au Roi & telle qu'elle eſt pratiquée par Savoye & par l'Archiduc qu'il allegue, il y auroit lieu de le contenter & uſer de plus de déference envers eux, qu'on ne fait envers les moindres Princes de l'Empire.

J'ai ſollicité Meſſieurs des Finances de faire remettre à Hambourg les appointemens, tant de Monſieur de Beauregard, que des autres qui ſervent, mais avec peu de fruit, & néanmoins la choſe étant de conſéquence je leur en écrirai dès aujourd'hui; & pour donner moien à un vieux ſerviteur de continuer à ſervir, j'eſſaierai de faire qu'il ait le même traitement que les autres.

Hier le Baron de Reiffenberg me rendit la Lettre dont vous l'avez voulu accompagner. J'eſſaierai de faire en ſorte qu'il parte content de cette Cour; je l'écouterai ſur ce qu'il a à me propoſer. Mais le Deputé de Wurtzbourg, duquel je vous ai parlé, qui me paroit un homme bien entendu, paſſe pour trompé, ſi celui-ci vient à ſucceder à ſon Oncle. Il parle de gagner des voix dans le Chapitre de Maience; il y offre l'entremiſe de ſon Maître, & il conſeille qu'on ſe déclare qu'on ne ſouffrira pas que l'Evêque ſoit deſtiné pour ſucceſſeur de l'Electeur. Pendant que la Ville eſt ſous notre main, & que nous la pouvons mettre en eſſai de ce que le Chapitre aura à deſirer, il y a quelque choſe à gagner avec eux. Quand il aura été reſolu quelque choſe ſur cette matiere, je ne manquerai de vous en tenir avertis.

Il m'eſt commandé d'envoier à Son Alteſſe Royale l'extrait de votre Dépêche. Cela tend à lui rendre honneur & à hâter ſon départ; puis qu'il en apprendra que la diſpoſition de la Paix pourroit ſe changer & que rien ne l'avance tant, comme de s'aprocher des Ennemis. Ils ont occupé pluſieurs poſtes, qui ſont tous ſur une ligne & en peu d'heures ils ſe pourroient raſſembler. Les corps qui nous regardent en peuvent avoir l'ordre par celui qui eſt à Anvers, où il y en a ſans doute un particulier. Monſieur le Duc d'Anguien aiant ſejourné quelque temps en cette Ville, en eſt parti aujourd'hui. Nous ne ſaurions encore déterminer le jour que nous nous acheminerons à Amiens; je croi pourtant que ce ſera la derniere des Fêtes; ſi nous tardons au delà je ſerai fort trompé. Je ſuis &c.

1646.

MEMOIRE DU ROI

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

Sur les affaires

D'ESPAGNE.

Du 20. Mai 1646.

Baviere informe la France que l'Empereur cedera Briſach. La France ſonge encore à l'échange des Païs-Bas. Le grand embarras eſt que les Catalans ne s'aperçoivent qu'on les veut abandonner. Deux expedients pour y obvier. La France en rendant la Catalogne veut garder Roſes outre le Rouſſillon. Trêve à ſtipuler pour le Portugal. Le Roi aimeroit mieux avoir quelques Places de moins, & que le Roi de Portugal s'affermît ſur le Trône. La Baſſée eſt de l'Artois.

ON ne s'étoit pas trompé ici dans la créance que l'on avoit qu'à meſure que le temps de la Campagne approcheroit, les Eſpagnols voians continuer notre fermeté, relâcheroient de la leur, ſe mettans à la raiſon peu à peu, notamment quand l'Empereur commenceroit à condeſcendre à la ſatisfaction prétendue par les deux Couronnes, & qu'ils le veroient diſpoſé de paſſer outre à la concluſion de la Paix dans l'Empire, ſans les y comprendre, s'ils n'avoient en même temps convenu avec nous de leur accommodement.

Sa Majeſté reconnoît bien que la prudence & l'adreſſe de Meſſieurs les Plenipotentiaires ont beaucoup contribué à mettre les choſes au point qu'elles ſont, & en a auſſi les reſſentimens qu'ils peuvent deſirer. Et à la verité, ſi les Eſpagnols nous ont offert le Rouſſillon & la plûpart de nos conquêtes en Flandre, lors qu'il leur pouvoit reſter beaucoup d'eſperance que les reſſorts qu'ils font jouër pour traverſer la Paix dans l'Empire, en empêcheroient la concluſion; il eſt vrai-ſemblable qu'ils s'avanceront bien-tôt à nous faire de

plus

1646. plus grandes ouvertures, & plus avantageuſes à cette Couronne, dès qu'ils verront que la Ville de Briſack (qui à notre égard décide l'accord dans l'Allemagne) nous eſt aſsûrée par le conſentement que l'Empereur y donnera, ainſi qu'il eſt à preſumer de la derniere Lettre que Monſieur le Nonce a reçuë de Monſieur de Baviere, dont on joint ici la copie traduite de l'Italien, & de beaucoup d'autres avis conformes que nous avons reçus cidevant.

Baviere informe la France que l'Empereur cedera Briſack.

Et comme apparemment le Traité, auquel on travaille à l'Aſſemblée générale, eſt dans ſa criſe, Sa Majeſté, afin que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ne manquent d'aucunes des lumieres, qui peuvent le mieux régler leur conduite, a jugé à propos de leur faire dreſſer un plan de l'état où toutes choſes ſe trouvent préſentement, & de les informer, non ſeulement de l'état de ſes forces en tous les endroits où ſes armées doivent agir, mais de leur communiquer avec ſa confiance accoûtumée tous les deſſeins les plus cachez que l'on a meditez, ainſi qu'ils verront par un Memoire ci-joint, duquel ils recommanderont ſoigneuſement le ſecret à celui de leurs Secretaires qui le déchifrera.

Tous ces préparatifs, que leſdits Sieurs Plenipotentiaires verront être grands, & qui ſans trop ſe fiater nous peuvent faire eſperer des ſuccès avantageux contre les Eſpagnols, (notamment ſi les affaires de l'Empire s'accommodent, & que les Armées de l'Empereur ſe tournant contre le Turc, Monſieur de Turenne puiſſe agir dans les Païs-Bas,) n'empêchent pas qu'on ne conſente à la Paix, ſi on la peut avoir aux conditions qui ont été mandées, & que nous ne faſſions ceſſer avec un grand plaiſir en un moment toutes les hoſtilitez, pour faire un peu reſpirer la Chrétienté des maux qu'elle ſouffre, & pour ſonger aux moiens de mieux réſiſter à l'Ennemi commun. Cependant on a voulu repréſenter tout auſdits Sieurs Plenipotentiaires avec ingenuité & confiance, afin qu'ils ſachent que moralement parlant on ne court aucun riſque à inſiſter avec fermeté à vouloir tirer entierement des Eſpagnols les choſes qu'on a demandées pour conclure l'accommodement, puis qu'auſſi bien nous ne gagnerons pas mieux leur affection en nous relâchant qu'en tenant bon, comme il a ſouvent été mandé, & par conſéquent nous avons d'autant plus d'intérêt de les affoiblir & de nous accroître, qu'ils demeureront moins en état de nous faire du mal comme ils voudroient, & penſeront moins à rebrouiller.

Sa Majeſté n'a pas ſeulement approuvé toutes les réponſes que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont faites en ſon nom aux offres que les Médiateurs leur avoient portées de la part des Miniſtres d'Eſpagne, mais elle a encore loué au dernier point leur conduite & leur adreſſe.

Elle a ſur tout été bien aiſe d'apprendre l'approbation qu'a euë dans l'Aſſemblée l'ouverture du Traité pour la Catalogne & pour le Portugal, & que nos Parties & les Médiateurs ne l'aient pas ſeulement priſe pour une marque que la France ne veut point la Paix avant la Campagne (ce qui ſervira beaucoup ſans doute à les faire avancer pour la conclure) mais qu'elle leur ait fait juger que cette Couronne a ſes penſées tournées du côté d'Eſpagne & que ſon but pourroit bien être d'y fomenter une guerre inteſtine.

En affermiſſant les affaires de la Catalogne & du Portugal par une Trêve, l'impreſſion qu'ils en auront priſe, ſi elle continue, eſt le moien le plus propre pour les faire tomber dans le parti de l'échange des Païs-Bas, s'ils ont jamais été capables de s'y porter. En tout cas, pour ſe racheter d'une telle inquietude & pour avoir un Païs qui leur eſt ſi important & dont avec grande raiſon ils trouvent la perte ſi ſenſible, il eſt à croire que, dès qu'ils ſe verront tout-à-fait exclus de nous en faire ſortir par un Traité, il ne leur en coûte quelque piece en un autre endroit. Comme d'ailleurs ils doivent avoir perdu l'eſperance de nous en chaſſer par les armes, ou par les intelligences qu'ils tâcheront d'entretenir parmi les peuples, ils ſongeront ſans doute plus qu'ils n'ont fait juſques-ici au ſeul moien qui leur ſemble reſter de rentrer dans ladite Province, qui eſt de nous en donner recompenſe ailleurs. Ce que vrai-ſemblablement ils aimeront beaucoup mieux, que de nous en laiſſer affermir la poſſeſſion pendant une longue Trêve, après laquelle même, le Roi étant majeur, ils ſeroient en pires termes pour eſperer par aucun moien de la recouvrer. Ce qui donne ici beaucoup de peine c'eſt la maniere d'en conduire la Négociation juſques à l'entiere execution de ce dont on pourra convenir, ſans qu'il puiſſe nous en arriver aucun inconvenient, en cas que les Eſpagnols (comme il eſt toûjours à craindre d'un ennemi) uſaſſent de mauvaiſe foi, & trouvaſſent le moien de faire voir aux Catalans que la France conſent de les abandonner, pour en tirer des avantages en d'autres endroits; parce qu'autrement nos troupes ſeroient expoſées à y courre quelque grande fortune. Et ſi l'Eſpagnol venoit à remettre un pied dans le Païs, par un ſemblable moien, nous n'aurions ni ce qu'on auroit ſtipulé de nous donner en recompenſe, ni peut-être la Paix.

1645. La France ſonge encore à l'échange des Païs-Bas.

Le grand embarras eſt que les Catalans ne s'aperçoivent qu'on les veut abandonner.

On a mandé à diverſes fois beaucoup de choſes auſdits Sieurs Plenipotentiaires touchant la façon de ſe conduire en cette affaire de la Catalogne, & les précautions que l'on peut prendre pour ne point tomber dans les pieges que les Ennemis pourroient nous y tendre, & il ſera bon qu'ils faſſent parcourir leurs dépêches pour s'en rafraichir la memoire & pour s'en prévaloir ſelon les reſolutions qui ſe prendront.

Il ſemble qu'on ne peut ajuſter ce point qu'en trois manieres; l'une, ſi les Eſpagnols acceptent la ſuſpenſion d'Armes en la forme qu'elle leur a été propoſée; c'eſt-à-dire, de celle de Meſſieurs les Etats, à quoi la neceſſité de leurs affaires, qui eſt extrême, & la crainte encore d'empirer davantage leur condition s'ils laiſſent agir les armées cette Campagne, pourroient bien à la fin les faire reſoudre, particulierement s'ils ne voyoient aucune eſperance de nous faire relâcher à aucun autre temperament. En ce cas, nous n'avons quaſi beſoin d'aucune autre précaution envers les Catalans, que de celle que nous avons déja commencé à prendre, qui eſt d'appeller leurs Députez & de leur faire goûter la choſe par des raiſons tirées de leur avantage & qui faſſent une forte impreſſion dans leur eſprit, qui étant bien rafermi, il ne reſteroit qu'à nous munir des artifices de l'Eſpagne, par l'expedient que les Catalans témoignent déſirer eux-mêmes, ainſi que leſdits Sieurs Plenipotentiaires verront dans le Memoire ci-joint, que

1646. que Dom Joſeph d'Argenne & le Docteur Tuarti ont donné, & qui ſeroit de ne point rétablir, durant la tréve, le Commerce de la Catalogne & des Peuples voiſins qui obéiſſent à l'Eſpagne, afin d'ôter aux Caſtillans la facilité qu'ils auroient autrement d'entretenir des correſpondances parmi eux & d'y former des Cabales. Il faudroit en ce cas prendre garde que cette Trêve ſe faiſant de la durée de celle de Meſſieurs les Etats, quand le temps de leur ſuſpenſion ſeroit expiré, on pût fournir les aſſiſtances dont on conviendra.

La ſeconde maniere d'accommoder cette affaire ſeroit celle qui eſt étendue au long à l'addition de l'Inſtruction deſdits Sieurs Plenipotentiaires du douziéme Novembre dernier, & qui propoſe de rendre la Catalogne un Païs neutre, enſorte qu'elle ne fût ſous la protection d'aucune des deux Couronnes; ſurquoi on ſe remet à ce qui eſt pleinement contenu en ladite Inſtruction.

La troiſiéme maniere ſeroit de convenir d'un échange de la Catalogne avec d'autres Païs, ou avec quelques autres Places qui fuſſent ailleurs à notre bienſéance, & cela étant une fois arrêté, il faudroit ſonger aux voies pour l'execution; leſquelles certainement ſont très-mal aiſées à trouver pour être bonnes & ſûres à notre égard; & à la verité plus on y penſe, moins on en rencontre qui puiſſent entierement nous ſatisfaire, & dans leſquelles il n'y ait toûjours quelque riſque à courir, & beaucoup d'inconveniens à apprehender par la malice des Eſpagnols, qui doit agir ſur une matiere ſi propre que la legereté & la ferocité des Catalans.

On a penſé entr'autres expediens principalement à deux que l'on dira auſdits Sieurs Plenipotentiaires, afin qu'ils examinent enſemble lequel leur paroîtra le meilleur & qu'ils en mandent leur ſentiment à Sa Majeſté, s'étudians auſſi de leur côté à en trouver, afin qu'on puiſſe après choiſir celui qui paroîtra le moins mauvais, & tout ce qui ſera faiſable dans une affaire ſi épineuſe & ſi délicate; ou bien ſi les affaires preſſent, ils reſoudront ſur les lieux tout ce qu'ils jugeront le plus à propos, ajoûtant ou diminuant à nos penſées, ou prenant telle autre voie qu'ils verront la plus propre; Sa Majeſté ſe repoſant ſur leur prudence, non pour les rendre garans des évenemens, mais parce qu'elle eſt aſſûrée qu'ils n'oublieront rien pour le bien de ſon ſervice & qu'ils ont tout le zele & la capacité qu'il faut pour cela.

Deux expediens pour y obvier.

L'un donc de ces deux expediens ſeroit, après être d'accord de notre recompenſe avec les Eſpagnols, de dire franchement dès à cette heure aux Catalans ce qui eſt contenu tout au long dans l'addition ſuſdite à l'Inſtruction deſdits Sieurs Plenipotentiaires, laquelle ils auront ſoin de revoir pour cet effet, qui étoit en ſubſtance de leur faire connoître qu'il ne tient plus qu'à leurs intérêts que la Paix générale ne ſoit conclue, que tous les autres points ſont ajuſtez, qu'il n'y a que celui de la Catalogne qui paroît inacommodable, parce que les Eſpagnols déclarent de vouloir plutôt perdre tout le reſte que de ſigner jamais un Traité, par lequel ils ne rentrent pas dans la poſſeſſion dudit Païs; que les Princes d'Italie & ceux même, qui juſques ici ont été Neutres, ſont ſur le point de s'unir contre nous; que nos Alliez mêmes, qui ſont las de la guerre & qui ſont déja d'accord de la Paix à des conditions extrêmement avantageuſes pour eux, menacent non ſeulement de nous abandonner, mais de nous tomber ſur les bras, ſi nous nous opiniâtrons ſur ce ſeul point à continuer la guerre, puis que d'ailleurs les Eſpagnols nous offrent tout ce que nous pouvons deſirer pour l'indemnité & la ſûreté des Catalans; que tout cela n'eſt pas capable d'ébranler la conſtance de Leurs Majeſtez à proteger & conſerver la Catalogne juſques au bout; qu'elles continueront avec la même chaleur & affection qu'elles ont fait juſques-ici, mais que Leurs Majeſtez ſe trouvent obligées de leur mettre en conſideration l'état de toutes choſes & les inconveniens où nous ſerions expoſez, ſi ceux qui nous ſecondent maintenant ſe tournoient contre nous & qu'il fallût réſiſter à tant d'Ennemis tout à la fois, auquel cas il eſt évident que nous ne ſerions pas en état de continuer long-temps les mêmes efforts que nous avons faits juſques-ici, pour leur défenſe, & qu'ainſi, outre que nous aurions perdu l'occaſion de leur procurer un accommodement avantageux avec toutes les précautions néceſſaires pour leur entiere ſûreté, il ſeroit fort à craindre qu'ils ne retombaſſent ſous la domination d'Eſpagne par la voie des armes; ce qui eſt tout dire pour exprimer la derniere des deſolations, puis qu'ils ſeroient à la diſcretion de la rage implacable d'un Ennemi qu'ils ont tant offenſé; que Sa Majeſté les convie d'y ſonger eux-mêmes, & de propoſer ce qui ſeroit le plus de leur goût & de leur contentement, afin qu'on eſſaie de l'obtenir. Ainſi on pourroit les diſpoſer avec adreſſe & preſque inſenſiblement à retourner ſous la domination de l'Eſpagne, moiennant les précautions & ſûretez convenables, & outre l'Amniſtie de tout le paſſé, la confirmation des Privileges & l'augmentation de ceux qu'ils pourroient raiſonnablement prétendre. On pourroit même ſtipuler que le Roi d'Eſpagne ſeroit tenu de paier, en argent & dans certain temps, les biens de quelques-uns qui peut-être aimeroient mieux ſortir du Païs & habiter en d'autres endroits. 1646.

Il ſemble que procedant de la ſorte on pourroit s'aſſûrer en quelque façon que ces peuples ne ſe porteroient à aucune reſolution précipitée; d'autant plus qu'étans bien conſeillez, ils ſe garderont toûjours bien d'irriter la France, laquelle ſeule peut demeurer garand des choſes auſquelles s'engageront leurs Ennemis. Et quand les Eſpagnols n'auroient en cela rien à craindre de notre côté, les Catalans peuvent bien juger que, quelque choſe qu'ils fiſſent, pour eſſaier de regagner l'affection des autres, ils n'en ſauroient venir à bout après les extrémitez où l'on eſt venu de chaque côté, & qu'ainſi le plus ſûr pour eux ſera toûjours de nous avoir liez par obligation & par gratitude, auſſi bien que par intérêt à la manutention de tout ce que les Eſpagnols leur auroient promis par notre entremiſe.

Le ſecond expedient, auquel on a penſé ici, ſeroit que, par le Traité qui ſera publié, on convînt d'une Trêve pour la Catalogne, de la durée de celle de Meſſieurs les Etats avec l'Eſpagne; pendant laquelle on cherchera les moiens d'accommoder cette affaire, & s'il s'en trouve quelqu'un qui ſoit de l'entiere ſatisfaction des peuples, il ſera embraſſé & non autrement.

On pourroit faire en même temps un Arti-

cle

1646. cle ſecret, par lequel il ſeroit dit que, nonobſtant ce qui eſt contenu dans le Traité public que la Trêve de Catalogne doit être de la durée de celle de Meſſieurs les Etats, néanmoins on demeure d'accord de faire l'échange de cette Principauté avec tel autre Païs ou Places dont on ſera pour lors convenu, & que ledit échange s'accomplira fidellement de part & d'autre, cinq ou ſix mois après les autres points de la Paix executez. Bien entendu que le Roi d'Eſpagne s'obligera à l'Amniſtie de tout le paſſé & à ce qui eſt plus particulierement ſpecifié ci-deſſus, à l'obſervation, voire à l'augmentation des Privileges & à faire paier en argent les biens de ceux du Païs qui s'en voudroient retirer. Il faudroit ſeulement ſonger que cet Article ſecret demeurât en main tierce, confidente à l'un & à l'autre parti, pour ôter aux Eſpagnols tout moien de s'en prévaloir contre nous auprès des Catalans; & il ſeroit même fort bien, s'il étoit poſſible, de cacher la choſe aux Médiateurs, ſe ſervant de quelque Perſonne confidente, qui pourroit ſe rendre agréable à Peñaranda, pour l'ouverture & le ſecret d'une choſe qu'il deſire paſſionnément. Et en cas que ledit Peñaranda agît ſincerement, nous n'aurions pas tant à craindre que la choſe fût découverte que ſi elle avoit été communiquée à beaucoup de perſonnes. Nous pourrions même ſtipuler de n'être tenus à rien, en cas que par quelque accident l'affaire fût divulguée; ce qui ſerviroit d'autant plus pour retenir en bride Peñaranda; & ce qui auroit été convenu étant executé, la Perſonne qui auroit en main cet Article ſecret, nous le remettroit ſi nous le deſirions, quoi qu'à la verité après la choſe faite, outre les benedictions que nous aurions de la Chrétienté, les Catalans mêmes ſeroient ravis du repos aſſûré que la France leur auroit procuré. Enfin, il ſemble qu'il n'eſt néceſſaire d'être alerte que pendant le Traité. Car après cela nous ne devons craindre les reproches de qui que ce ſoit, puis que les Catalans les premiers y trouveront leur compte avantageuſement.

Voilà les deux partis auſquels on a penſé ici, & leſdits Sieurs Plenipotentiaires remarqueront que le premier eſt rendu inutile dès que la ſuſpenſion d'armes ſera faite, ou qu'il paroîtra qu'elle eſt arrêtée; parce qu'alors nous ne ſerons plus en termes de pouvoir dire aux Catalans que nos Alliez nous forcent, ni que rien nous contraigne à ceder leur Païs que la pure volonté de les remettre à leur premier Maître.

Il ne peut guerres ſe rencontrer d'affaire plus chatouilleuſe ni où il faille marcher avec plus de circonſpection. Si on n'y apporte point de facilité, il eſt certain qu'on éloigne la Paix; pour peu auſſi que l'on y en apporte, au lieu de l'avancer beaucoup, on la recule peut-être davantage, par les reſolutions extrêmes où les Catalans ſe peuvent précipiter contre nous, & qui ſans doute ôteroient enſuite aux Eſpagnols les diſpoſitions qu'ils ont aujourd'hui à conclurre la Paix; leſquelles ne procedent quaſi que de la paſſion extraordinaire qu'ils ont de rentrer dans cette Principauté. Mais peut-être que la France aura tant de bonheur, que la prudence & la fermeté de Meſſieurs les Plenipotentiaires, dans un temps où nos affaires proſperent de tous côtez, produira le conſentement des Ennemis à la propoſition que nous avons faite d'une Trêve de la durée de celle de Meſſieurs les Etats, & qu'ainſi nous ſortirions heureuſement & ſans rien craindre, d'un point qui nous donne tant d'embarras. 1646.

On a mandé en ce lieu l'Ambaſſadeur de Catalogne. Le Docteur Martigny a été choiſi à Barcelonne, enſuite des ordres du Roi, comme une Perſonne intelligente, à qui on peut communiquer à la Cour ce qui ſe paſſera dans la Négociation de Munſter qui les concerne, & qui peut informer auſſi Sa Majeſté des ſentimens de ſes Superieurs en toutes occurrences.

Monſieur le Cardinal Mazarin a entretenu au long les deux Députez des Catalans, & leur a dit la propoſition que Meſſieurs les Plenipotentiaires ont faite à l'Aſſemblée d'une Trêve pour la Catalogne de la durée de celle de Meſſieurs les Etats, pendant laquelle on cherchera les moiens d'accommoder tout, s'il eſt poſſible, avec ſatisfaction commune; ce qu'il a ajoûté (quoi qu'il n'en ait pas été fait mention à Munſter) afin que ſi on ne convient pas, ils ne puiſſent pas raiſonnablement ſe plaindre qu'on leur ait celé quelque choſe.

Il leur a dit en outre les raiſons preſſantes qu'on a euës d'en uſer de la ſorte, pour n'attirer pas ſur cette Couronne le blâme & la haine de toute la Chrétienté, & que pendant qu'elle a ſi grand beſoin de repos & d'union pour s'oppoſer aux progrès de l'Ennemi commun, nous ne traitaſſions avec autant de hauteur & de dureté que de vouloir forcer le Roi d'Eſpagne à renoncer dès à préſent par un Traité à tous les droits & à toutes les prétentions qu'il a ſur un Etat, dont le changement eſt encore ſi recent & où il poſſede même trois Places des plus conſiderables.

Il leur a fait ſavoir auſſi l'aigreur avec laquelle les Eſpagnols en ont reçû l'ouverture & comme ils ſe ſont emportez voians que ſous le nom de Paix ou de Trêve la France eſt toûjours reſoluë à ſe maintenir dans la poſſeſſion de la Catalogne.

Pour concluſion, ces deux Députez ſont demeurez très-perſuadez de tout ce que nous pouvons ſouhaiter; nous pouvons même tirer deux conſéquences très-bonnes de la réponſe qu'ils ont faite ſur le champ.

L'une, que la propoſition de Trêve ne les a nullement ſurpris, & qu'il faut que ces peuples-là s'y fuſſent attendus, & par conſéquent qu'il n'eſt pas à craindre qu'ils ſe portent là-deſſus à aucune extrémité; parce que d'abord Dom Joſeph d'Argenne a dit avoir ordre de ſa Députation de demander inſtamment en ce cas que l'on ne remette pas le Commerce entre les Catalans & les autres Païs de la domination du Roi d'Eſpagne.

La ſeconde conſéquence eſt, que cette inſtance étant contre leur propre intérêt, puis qu'il n'y a nul doute qu'ils ne tiraſſent beaucoup d'avantage du rétabliſſement du Commerce, on en peut inferer qu'ils marchent auſſi droit qu'il ſe peut dans le ſervice de Sa Majeſté & n'ont pas ſeulement leurs penſées tournées du côté de l'Eſpagne.

Ledit Dom Joſeph partit hier en poſte pour s'en retourner, & outre le compte qu'il rendra ſur les lieux de ce qu'on lui a dit, on a écrit tout au long à Monſieur le Comte d'Harcourt ſur le même ſujet, afin qu'il ſoit informé de ce qui ſe paſſe & qu'il ait moien

1646. de s'en prévaloir pour le ſervice de Sa Majeſté, & de ſe garentir des machines que les ennemis pourroient en cette occaſion mettre en jeu dans le Païs, pour nous y nuire.

La France en rendant la Catalogne veut garder Roſes, outre le Rouſſillon.

On eſt ici en quelque peine que la diſtinction que nous avons faite de Roſes, qui n'eſt pas du Comté de Rouſſillon & que nous n'avons néanmoins pas voulu comprendre dans la ſuſpenſion qui a été propoſée pour toute la Catalogne, ne puiſſe par l'artifice des ennemis produire quelque mauvais effet parmi les Catalans, s'ils leur ſuggeroient, comme il eſt à craindre, qu'aiant deſſein de nous aſſûrer dès à préſent cette Place par la Paix, nous faiſons voir évidemment qu'on ne ſe ſoucie gueres de tout le reſte, pour lequel on ne demande qu'une Trêve. On eſſaiera, s'il eſt néceſſaire, de faire comprendre à ces peuples-là que ce n'eſt qu'une queſtion que l'on a faite à nos parties pour nous en éclaircir, s'ils n'entendoient pas comprendre Roſes dans l'offre qu'ils nous font de la Comté de Rouſſillon, & ſi ce point n'eſt déja ajuſté quand ce Memoire ſera rendu auſdits Sieurs Plenipotentiaires, on leur met en conſideration ſi à cauſe des mauvaiſes conſéquences que les Catalans en peuvent tirer, il ne ſera pas plus à propos de n'en faire aucune inſtance, mais de demeurer d'accord que ladite Place ſoit compriſe dans la Trêve de la Catalogne; bien entendu que l'on ne conviendra jamais ni d'échange, ni de reſtitution dudit Païs, ſi elle ne demeure pas à la France par le même titre que le Comté de Rouſſillon.

On a été bien aiſe d'aprendre que les Miniſtres de Portugal aient commencé d'entendre raiſon, & de comprendre que, s'ils obtiennent une Trêve dans ce Traité, c'eſt tout ce qu'équitablement ils peuvent prétendre & eſperer dans une mutation ſi recente.

Trêve à ſtipuler pour le Portugal.

Il faudra tâcher d'obtenir ladite Trêve de la durée de celle de Meſſieurs les Etats, ou de quatre ans, avec obligation au Roi d'Eſpagne de la prolonger en cas que la guerre de la Chrétienté contre le Turc durât au delà du terme qui ſera convenu. Il eſt à croire que Contarini, pour l'intérêt qu'a ſa République, fera volontiers ſes efforts pour y faire ajoûter cette derniere condition.

Quand on écrivit cet hiver dernier auſdits Sieurs Plenipotentiaires ſur l'échange de la Catalogne avec les Païs-Bas, on leur manda entr'autres choſes que comme nous n'étions obligez à rien envers le Roi de Portugal qu'à ce que requeroit la bienſéance & la raiſon d'Etat, on pourroit ſe relâcher ſur ſes intérêts, pourvû que nous en retiraſſions quelque grand avantage d'ailleurs, comme auroit été de diſpoſer les Eſpagnols à faire ledit échange de la Catalogne avec les Païs-Bas.

Mais on ne voudroit pas que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ſur ce fondement ſe relâchaſſent dans les affaires de Portugal, à moins d'en remporter cet avantage, ou quelque autre bien conſiderable. Car au reſte il n'y a nul doute qu'il importe plus à la France (dont le véritable intérêt conſiſte à abaiſſer la puiſſance de la Maiſon d'Aûtriche) de laiſſer bien affermir le Roi de Portugal, qui lui enleve une ſi noble domination, & qui pourra toûjours faire grande diverſion de ſes forces, que d'avoir elle-même deux ou trois Places plus ou moins; de ſorte qu'il ſemble que Sa Majeſté ne devroit pas faire difficulté de relâcher quelque choſe de ſes prétentions, ſi l'Eſpagne veut conſentir à une Trêve avec le Portugal de la durée de celle de Meſſieurs les Etats, pourvû que l'on pût prendre de ſuffiſantes précautions pour s'aſſûrer qu'elle ſeroit fidellement executée juſques au bout du terme. 1646.

Le Roi aimeroit mieux avoir quelques Places de moins & que le Roi de Portugal s'affermît ſur le trône.

On fera remarquer en paſſant auſdits Sieurs Plenipotentiaires que la Baſſée eſt tenuë ici être de l'Artois, & que toutes les meilleures Cartes & les Auteurs qui en ont écrit la comprennent en cette Comté.

La Baſſée eſt de l'Artois.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 21. Mai 1646.

Les Plenipotentiaires François inſiſtent ſur Briſack. Les Etats Catholiques de l'Empire les y favoriſent. Les Suedois forment de nouvelle prétentions. Plaintes contre les Ambaſſadeurs de Hollande. Ils communiquent enfin aux François leurs propoſitions faites à l'Eſpagne, & la réponſe des Eſpagnols.

MONSIEUR,

CEtte ſemaine s'eſt paſſée ſans que les Médiateurs, ni ceux de Baviere nous aient vû. Ce n'eſt pas que les uns & les autres n'aient agi fortement pour notre ſatisfaction auprès du Comte de Trautmansdorff, ainſi que nous l'avons ſû, & particulierement Monſieur le Nonce. Mais comme ils n'ont pû tirer de lui la parole de nous laiſſer Briſack, ils n'ont peut-être pas crû nous devoir preſſer davantage; puis que nous leur avons tant de fois déclaré que ſans retenir cette Place, nous ne pouvons écouter ſeulement aucune propoſition.

Les Plenipotentiaires François inſiſtent ſur Briſack.

Nous n'avons pas pourtant laiſſé écouler le temps ſans rien faire. Mais prenant ſujet ſur ce que les Imperiaux ſe rendent plus faciles à contenter la Couronne de Suede que la France, ſans faire paroître que nous en euſſions aucune jalouſie, nous avons parlé de ſorte à

Les Etats Catholiques de l'Empire les y favoriſent.

ceux

[1646. ceux du Parti Catholique, que toute l'Assemblée qui est à Munster en a été touchée & la chose est venue si avant que dans leur Conseil ils ont opiné (sans qu'il se soit trouvé aucun qui ait contredit, que le seul Deputé d'Aûtriche) qu'il n'étoit pas raisonnable de rompre la Paix de l'Empire pour empêcher que Brisack ne fût cedé à la France, & de fait ils l'ont ainsi déclaré par Députation solemnelle aux Commissaires Imperiaux, & la plûpart d'entr'eux ont dit hautement que le moien de faire la Paix étoit de satisfaire la France, & qu'il falloit commencer par-là pour avoir meilleur compte dans les affaires qui sont à traiter avec les Protestans & ont blâmé la procedure qui l'on tient au contraire.

Le Comte de Trautmansdorff doit retourner bientôt à Osnabrug. Il fait courir le bruit que son dessein étant de dire aux Plenipotentiaires de Suede les dernieres resolutions de son Maître, il reviendra ensuite à Munster, & s'il ne se fait rien qu'il se retirera, & protestera devant Dieu & le monde qu'il ne tient pas à l'Empereur que la Paix ne se fasse & qu'il s'est soûmis à toutes sortes de conditions raisonnables. Comme au premier sejour qu'il a fait en cette Ville, chacun de nous l'avoit vû & reçû de lui une visite en particulier, outre la commune, nous avons jugé à propos de continuer la même civilité pour essaier de découvrir toûjours ses sentimens.

Il a perseveré à demander la restitution de Brisack, & a employé diverses raisons pour cet effet. Il n'est pas besoin d'en grossir cette Lettre, puis qu'elles ont déja été mandées. Il a protesté que si la Place étoit de delà le Rhin, qu'il n'y seroit fait aucune difficulté; mais qu'étant au deça, elle donnoit une trop libre entrée dans l'Allemagne, dont elle étoit comme le cœur & l'ame, s'étant servi de ces propres termes, que vous jugerez bien nous avoir plutôt augmenté le desir de la conserver, que de nous en faire perdre la bonne volonté.

Pour nous induire à cette restitution, il a offert de laisser en souveraineté à la France l'Alsace & le Suntgau, pourvû que Brisack fût rendu à l'Empereur. Nous avons témoigné être fort peu émus de cette offre, & qu'il ne nous importoit pas que ce Païs nous fût cedé de l'une ou de l'autre façon; c'est-à-dire, ou de le relever de l'Empire ou de le posseder en tout droit de Souveraineté. Cette indifference que nous avons fait paroître ne nous a pas mal réussi. Il semble qu'eux-mêmes soient combatus & ne se puissent resoudre à quel tître ils aiment mieux que cette acquisition nous demeure; & de quelque façon qu'elle soit faite, ils n'en pourront tirer grand avantage ni le faire valoir. Mais nous avons dit bien nettement que sans la Place de Brisack, nous ne pouvons conserver ce Païs, dont la possession ne nous seroit pas plus assûrée quand il ne releveroit pas de l'Empire, & que ce que nous cherchions principalement étoit le repos & la sûreté.

Quand le Comte de Trautmansdorff a vû que ce parti ne faisoit pas beaucoup d'impression, il en est venu jusques à se laisser entendre qu'on pourroit donner à la France quelqu'autre Place & a semblé désigner Benfelt, sans s'y engager néanmoins ni s'en expliquer entierement. Aussi n'a-t-on pas témoigné d'y faire grande reflexion, & comme chacun de nous est demeuré constant à lui

ôter toute esperance que nous fussions pour lui rendre Brisack, il a toûjours tenu ferme de son côté & persisté à cette demande. Nous ne sommes pas pourtant hors d'esperance qu'il ne soit pour s'en relâcher, vû les grandes instances qui lui sont faites de la part des Catholiques. Et il semble qu'il soit retenu par les Espagnols qui censurent sa conduite, & desquels il peut craindre de recevoir de mauvais offices auprès de l'Imperatrice, ou bien il peut être qu'il ne se veut déclarer entierement sur ce point, que pour conclure la Paix & qu'il ne soit du tout assûré du côté des Suedois. 1648.

Les Suedois forment de nouvelles prétentions.

On apprend que ces Messieurs ne sont pas de si facile convention que nous & qu'après qu'on leur a tout accordé ils font de nouvelles demandes. Ils ne se sont pas contentez de comprendre dans les premieres l'Archevêché de Bremen & l'Evêché de Verden, qu'ils veulent retenir pour eux. Ils ajoûtent à cette heure les Evêchez de Halberstat, de Minden, d'Osnabrug & de Paderborn, qui sont tous Catholiques, pour le dédommagement du Fils du Roi de Dannemarck & de l'Electeur de Brandebourg. On dit qu'ils prétendent de plus Meppen & Feld, deux des principaux Membres de l'Evêché de Munster. En somme, leur procedure est telle qu'ils donnent sujet de douter s'ils veulent veritablement la Paix, dont ils rendent les conditions si difficiles.

Ils desirent de plus que l'Empereur s'oblige à faire ceder la Pomeranie par l'Electeur de Brandebourg, & les Evêchez par les Etats de l'Empire, ce qui est hors de son pouvoir. Nous tirons un avantage de leur dureté, qui est, que les Imperiaux ne pouvant conclure promptement avec eux, nous avons plus de temps & de moiens pour achever nos affaires, qui deviennent favorables, & nos prétentions moins odieuses, parmi les Etats de l'Empire. Mais toutes ces nouvelles demandes des Suedois nous paroissent ou feintes ou dangereuses.

Plaintes contre les Ambassadeurs de Hollande.

La conduite des Ambassadeurs de Messieurs les Etats ne nous donne pas moins de peine. Après qu'ils eurent une promesse par écrit que l'on feroit venir d'Espagne un pouvoir tel qu'ils l'ont desiré, nous fumes avertis du jour qu'ils devoient porter au Sieur Peñaranda & à ses Collegues leur proposition pour la Trêve, & leurs fimes savoir que nous en desirions la communication. Ils ne laisserent pas de la porter aux Ministres d'Espagne, & le lendemain ils nous vinrent voir, nous disant en général ce qui s'étoit passé, sans nous parler en particulier des articles de leur proposition. On ne manqua pas de leur représenter ce que nous avions fait en diverses occasions, de les inviter à en user de même, & de leur dire nommément qu'ils devoient nous donner une copie de ce qu'ils avoient délivré par écrit aux Espagnols. Ils s'en excuserent, & remirent à un autre jour à nous faire réponse. Nous apprimes cependant de nos amis qu'il y avoit divers avis entr'eux touchant cette copie que nous desirions avoir, & qu'il avoit passé par la pluralité des voix qu'elle ne nous devoit point être donnée. Ce qui nous obligea de les voir en particulier & de leur faire connoître le préjudice qu'un tel procedé nous pourroit causer aux uns & aux autres dans la Négociation. Nos plaintes les firent à la fin resoudre de nous venir revoir, & de nous dire que leur intention étoit de garder avec

1646. nous une entiere union & bonne correſpondance, à quoi ils étoient obligez, non ſeulement par l'ordre de leurs Superieurs, & par le devoir de bons & fidelles Alliez, mais encore par l'exemple qu'ils reconnoiſſoient que nous leur en donnions ; qu'ils avoient néanmoins à nous repréſenter que la conſtitution de leur Etat étoit telle que pour des raiſons fort conſiderables ils ne devoient pas donner copie de leurs propoſitions ; que préſentement ils n'en envoieroient aucune à Meſſieurs les Etats même, d'autant que s'ils la leur faiſoient tenir, il faudroit que le tout fût communiqué aux Députez, non ſeulement des Provinces, mais encore des Villes particulieres qui ont entrée dans leſdits Etats, leſquels pour la plûpart n'ont aucune connoiſſance de leurs Inſtructions ; que ces mêmes Députez en envoieroient des copies dans les Villes à leurs ſuperieurs, & à d'autres, & que la choſe étant renduë ſi publique & connuë de tout le monde, cela pourroit apporter de grandes longueurs aux affaires & peut-être les arrêter de tout point : Que cela même pourroit nuire à la Campagne, & être cauſe que l'on n'y agiroit pas ſelon ce qui a été concerté & reſolu. Ce qu'ils repeterent plus d'une fois, pour nous détourner d'autant plus de leur faire cette inſtance & nous prierent de nous contenter d'en entendre la lecture. Sur la fin ils offrirent, mais aſſez foiblement & par la bouche d'un ſeul d'entr'eux, (autre que celui qui portoit la parole) que ſi cela ne ſembloit pas ſuffiſant, ils en donneroient une copie, quoi qu'il y eût du peril pour eux. Nous euſſions pû repliquer à ces raiſons & leur dire que nous n'en trouvions pas d'aſſez fortes pour les empêcher de nous donner un écrit qu'ils avoient délivré à leurs Ennemis, leſquels ne manqueroient pas de le publier, s'ils jugeoient qu'il leur pût nuire ; mais qu'ils n'avoient fait cette offre que contraints & qu'ils ne deſiroient pas qu'elle fut acceptée. Nous les priâmes, avant que de leur répondre, de faire lecture de ces Articles. Il y en avoit juſques à ſoixante & onze qui furent lûs ſur le champ.

Ils communiquent enfin aux François leurs propoſitions faites à l'Eſpagne, & la réponſe des Eſpagnols.

La réponſe, après un peu de conference que nous eûmes entre nous, fut que la Reine & le Conſeil pourroient trouver mauvais qu'aians été ſi exacts à communiquer toutes choſes, dequoi nous avions rendu compte à Sa Majeſté, ils ne fiſſent pas le même envers nous ; mais que puis qu'ils avoient tant de crainte de délivrer cet écrit, nous n'en ferions pas plus d'inſtance pour cette fois, ſans que cela pût être tiré à conſéquence ci-après, ni ſervir de regle pour exclurre de demander communication par écrit de ce qui pourra continuer dans le Traité & à la charge que lors qu'il ſera envoié copie des ſuſdits Articles à Meſſieurs les Etats, il nous en ſera donné autant ; ce qu'ils promirent de faire & d'obſerver une étroite correſpondance avec nous, comme ils y étoient obligez. Les Eſpagnols leur ont fait réponſe depuis ſur tous les Articles, laquelle ils ont apportée bientôt après, & nous en ont fait la lecture, comme ils avoient fait de leur propoſition. A la verité ils n'ont pas trouvé toute la facilité aux Plenipotentiaires d'Eſpagne, à accorder leurs demandes qu'ils s'étoient peut-être imaginez, & il y a apparence que s'ils en euſſent eu meilleure réponſe, ils fuſſent allez bien vite, & ne nous euſſent pas informez du ſecret de leur Négociation. En effet, il nous a été rapporté que lors que le Comte de Peñaranda leur dit que le commencement de leur propoſition (qui étoit de ne pouvoir traiter que conjointement avec nous) gâteroit le reſte, un des principaux d'entr'eux répondit qu'on verroit en traitant & qu'il s'y trouveroit quelque temperament. 1646.

Le premier Article de la propoſition des Hollandois demande au Roi d'Eſpagne une Déclaration expreſſe de tenir les Etats des Provinces-Unies pour libres, ſouverains, & independans, ſans que la Trêve étant expirée cette qualité puiſſe être debatue ni revoquée en doute.

A quoi il a été répondu qu'on leur accorderoit la ſuſdite qualité autant qu'une Trêve le pourroit permettre ; ce qui eſt un point délicat & bien difficile. La ſimple lecture des Articles ne nous a pas donné le temps de les bien remarquer en particulier. Il ſe peut ſeulement dire en général que tout ce qui étoit dans la Trêve précedente eſt accordé & quaſi tout ce qui a été ajoûté eſt conteſté & debattu. De ſorte que ces Réponſes ne les contentent pas. Mais comme tout cela ne ſe peut accommoder en vingt-quatre heures ; & que nous ſavons d'ailleurs qu'ils ſe laiſſent tous les jours viſiter par Noirmond, Friquet & les autres Emiſſaires d'Eſpagne, qui ne bougent d'avec eux, nous ſommes en inquiétude & obligez de veiller continuellement ſur eux. Ce qui nous a fait reſoudre d'envoier un Gentilhomme exprès à Monſieur de la Thuillerie pour lui faire tout ſavoir, & eſſaier d'y faire donner quelque ordre par Monſieur le Prince d'Orange s'il ſe peut. En un mot, cette Négociation ne reçoit pas tant de difficulté du côté des Parties mêmes que de celui de nos Alliez, de la conduite deſquels il faut que nous ſoions toûjours en garde & en méfiance.

Nous vous ſupplions, Monſieur, avec toute l'inſtance poſſible, de faire connoître au Conſeil qu'il eſt du tout important qu'il ne paroiſſe pas que l'on ſoit en aucune façon capable de ſe relâcher de Briſack, ni d'entendre à aucun parti que cette Place n'y ſoit compriſe & aſſûrée à la France. Les Médiateurs & nos Parties auſſi ſont très-perſuadées qu'on n'aura pas à la Cour les mêmes ſentimens que nous témoignons ici ſur les dernieres offres du Comte de Trautmansdorff, & qu'il s'y pourra trouver plus de facilité. Il eſt beſoin de lever cette opinion en parlant fortement, non ſeulement aux Miniſtres Etrangers, mais par tout ailleurs ; autrement il ſera du tout impoſſible de parvenir à ce que nous deſirons. Quand on écrira que la France ne veut point de Paix ſans conſerver Briſack, nous aurons encore aſſez de peine à l'obtenir, & ne ſavons pas au vrai ce que nous devons nous en promettre.

Monſieur de la Haye vous aura ſans doute écrit la même choſe qu'à nous, que lors qu'on eut la nouvelle à Conſtantinople qu'il venoit un Gentilhomme à la Porte de la part du Roi, le bruit y courut en même temps que Sa Majeſté donneroit ſecours aux Venitiens. Nous croions le Sieur Baile trop aviſé pour avoir voulu faire valoir la reſiſtance que la République peut faire au préjudice de ceux qui lui témoignent tant de bonne volonté. Mais la choſe nous ſemble bien conſiderable, & d'autant plus que la crainte des préparatifs du Turc n'étant pas ſi grande qu'elle a été, c'eſt peut-être ce qui rend aujourd'hui nos

Par-

1646. Parties difficiles, & que la République de Veniſe étant comme aſsûrée de n'être point attaquée par Mer, le ſecours qu'on lui donne ne ſera plus pour ſa défenſe, mais pour être emploié contre les Etats du Grand Seigneur.

L'Ambaſſadeur de Mantouë étant arrivé en cette Ville a été viſiter Monſieur le Nonce. Le Comte de Trautmansdorff ne l'a point vû encore: mais aiant ſû que les Miniſtres d'Eſpagne lui avoient fait demander audience, & qu'elle leur avoit été donnée pour les trois heures après-midi, il fut reſolu entre nous qu'elle ſeroit demandée pour les deux heures du même jour (qui étoit celui de la Pentecôte) par moi Duc de Longueville ſeul, nous aiant ſemblé que par ce moien nous conſerverions le rang dû à la France & ne hazarderions rien d'ailleurs, ſe pouvant dire que c'eſt la viſite d'un parent & non d'un Miniſtre du Roi, au cas qu'il ne ſoit pas trouvé bon de rendre à la Maiſon de Mantouë les mêmes honneurs qui ont été faits à celle de Savoye. Je ne devançai que d'une demi-heure le Comte de Penaranda, qui y vint un moment après que j'en fus ſorti. Il vous plaira, Monſieur, de nous faire ſavoir comme nous avons à nous conduire ci-après, quand cet Ambaſſadeur rendra ſes viſites. Nous n'avons point reçû de vos Lettres par le dernier Ordinaire. Nous ſommes, &c.

MEMOIRE
DU ROI
à Meſſieurs les
PLENIPOTENTIAIRES,
Sur les affaires de
L'EMPIRE.

Du 26. May 1646.

Si les Suedois vouloient continuër la Guerre par pure ambition, la France devroit pourtant paſſer outre à ſon Traité de Paix avec l'Empire. Les Suedois preſſent la jonction de l'Armée du Maréchal de Turenne avec la leur. Raiſons de la France pour le refuſer. On propoſe une ſuſpenſion d'armes avec Baviere en particulier. On propoſe le Siege de Luxembourg. 1646.

ON veut croire que quand leſdits Sieurs Plenipotentiaires recevront cette dépêche, les affaires de l'Empire ſeront ajuſtées, puis qu'elles ne ſemblent plus pouvoir être retardées que par une oppoſition formelle des Suedois, ſi leur diſpoſition à la Paix ne ſe trouvoit pas auſſi ſincere qu'ils le donnent à entendre, & qu'ils veuillent préferer les avantages qu'ils penſent remporter dans la continuation de la Guerre à ceux qu'on leur offre par un Traité.

Si les Suedois vouloient continuer la Guerre par pure ambition, la France devroit pourtant paſſer outre à ſon Traité de Paix avec l'Empire.

On ne juge pas que cela puiſſe être; mais ſi cela arrivoit contre notre créance, la France devroit d'autant plus ſonger à ſoi & à ce qu'elle aura à faire, que la viſée des Suedois ne pourroit être en cela que de ruïner la Religion Catholique en Allemagne, & relevant par ce moien le parti Proteſtant (qu'ils n'auroient pas grand' peine de faire agir ſelon leurs deſſeins) ſe mettre en un état de n'avoir plus beſoin de nous & de donner la loi à tout l'Empire.

Le plus grand intérêt qu'il ſemble que le Roi ait aujourd'hui, en la conſtitution où ſont les affaires, c'eſt qu'auſſi tôt que les Imperiaux auront conſenti à la ceſſion de Briſach, dont on ne doute point, on conclue ſans la moindre perte de temps l'accommodement dans l'Empire par une Paix, ou par une Trêve qui ſuſpende les hoſtilitez pour le temps qui ſera néceſſaire juſques à ce que les points les moins importans de ladite Paix qui reſtent à ajuſter, le puiſſent être.

Si les Suedois n'ont determiné de continuer la Guerre à quelque prix que ce ſoit, il ſemble qu'ils ont tout ce que raiſonnablement ils peuvent deſirer pour la conclurre avec grand avantage; & comme il y a grande apparence que les Imperiaux ſavent pour combien ils en doivent être quittes envers eux, ſans quoi ils ne ſe ſeroient pas vrai-ſemblablement ſi fort hâtez de nous offrir les trois Evêchez, l'Alſace & le Suntgau, on ne voit pas bien par quelles raiſons les ſatisfactions des deux Couronnes étant bien ajuſtées, & ce qui regarde Madame la Landgrave & la Maiſon Palatine reſolu, les Miniſtres de Suede ſe pourroient défendre de donner les mains à la ſuſpenſion d'armes en Allemagne, pour ajuſter les points de moindre conſéquence, dont on ne ſeroit pas encore convenu, & pour regler l'execution des autres, quand tout ſeroit bien ajuſté.

Les Suedois preſſent la jonction de l'Armée du Maréchal de Turenne avec la leur.

Ce qui augmente ici le deſir de cette ſuſpenſion & avec grand ſujet, c'eſt que les Suedois preſſent la jonction de leur Armée principale à celle que commande Monſieur le Maréchal de Turenne, & la promptitude avec laquelle ils s'y portent, nous donne occaſion de croire qu'ils s'en promettent quelque grand avantage en leur particulier, l'experience nous aiant fait voir qu'ils n'ont jamais ſouhaité de joindre leurs Armées aux nôtres, que pour remedier au mauvais état de leurs affaires, & pour les mettre en plus haut point, & qu'auſſi ſouvent que nous l'avons deſiré pour le bien des nôtres, quoi qu'ils y trouvaſſent auſſi le leur, ou ils l'ont refuſé & trouvé des échapatoires pour s'en excuſer, ou ils l'ont fait de ſi mauvaiſe grace, que quatre jours après ils nous ont quitté: témoin, le procedé que tint Koniſ-

1646. nifmarc l'année derniere avec Monſieur le Duc d'Enguien.

Raiſons de la France pour le refuſer.

Et outre que cette jonction n'eſt pas ſeulement perilleuſe avant qu'elle ſe faſſe, à cauſe de l'empêchement que pourroient y aporter les Ennemis, pour combattre les uns ou les autres à leur avantage, avant que l'on ſoit enſemble; c'eſt après être faite qu'elle peut entrainer plus d'inconveniens & de préjudices pour nous & pour nos affaires; car notre Armée ſeroit gênée à ſuivre la volonté du plus fort, & nous abandonnerions toutes nos Places du Rhin ſans apparence de rien conquerir que nous puiſſions conſerver, ni d'y établir nos quartiers d'hiver; mais ce qui eſt encore plus conſiderable & qui fait le plus de peine, c'eſt que la jonction ne tendroit qu'à la ruine entiere du Duc de Baviere, qui ſeroit ſuivie de celle de la Religion Catholique en Allemagne, & ainſi par ce reſpect & beaucoup d'autres que leſdits Sieurs Plenipotentiaires jugeront, les Suedois tireroient tout le profit, & nous en ſouffririons des deſavantages irreparables.

Il eſt bon que le Duc de Baviere ſache le projet de cette jonction & qu'il l'apprehende vivement, parce que cela l'obligera de redoubler ſes efforts auprès de l'Empereur pour conclurre la Paix ſans delai; mais il pourroit être auſſi pernicieux pour nous que pour lui que ladite jonction s'effectuat.

Le remede qui paroît le meilleur pour nous délivrer de cette inquietude, vû l'engagement où l'on eſt avec Monſieur Torſtenſon ſur ce point, ce ſeroit un prompt accommodement dans l'Empire en la forme marquée ci-deſſus, à quoi leſdits Sieurs Plenipotentiaires appliqueront toute leur induſtrie, & toute leur adreſſe, étant peut-être le plus important & le plus agréable ſervice qu'ils auront lieu de rendre à Sa Majeſté dans tout le cours de leur Négociation.

On propoſe une ſuſpenſion d'armes avec Baviere en particulier.

Que ſi ſa ſuſpenſion générale dans l'Empire ne peut être conclue pour quelque temps, quoi que les principaux points ſoient ajuſtez, ſoit par quelque obſtacle que l'on ne peut prévoir, ſoit par l'oppoſition que les Suedois y pourroient faire, pour des fins qu'ils ont & dont ils ne ſe déclarent pas, on pourra ſonger à en faire une particuliere avec Baviere, & par ce moien il ſeroit en ſûreté, la Religion Catholique hors de danger, & nous aurions correſpondu aux témoignages de bonne volonté que ledit Duc a fait paroître dans nos intérêts: la face des affaires ne pourroit quaſi changer que de bien en mieux à notre égard, & finalement les Eſpagnols ſe diſpoſeroient ſans doute à nous contenter entierement, ou s'ils s'opiniâtroient encore, nous ſerions en état de de leur porter le dernier coup en Flandres avec l'Armée de Monſieur le Maréchal de Turenne, qui ſe trouveroit degagée par cette Trêve particuliere.

On conſidere en cela que nous avons deux differens intérêts à ménager; l'un avec le Suedois, & l'autre avec Baviere même.

Quant au premier, un des principaux Articles de cette Trêve ſeroit que Baviere ne pût faire aucune hoſtilité contre les Suedois ni contre les Heſſiens, ſoit directement, ou indirectement en donnant ſes troupes à l'Empereur. On ne voit pas par quelle raiſon (faiſant voir aux Suedois les grands avantages que la cauſe commune en tireroit d'ailleurs) ils auroient la penſée de le trouver mauvais, ou la hardieſſe de s'y oppoſer, contre ce qui eſt expreſſément porté dans un des Traitez que nous avons enſemble, par lequel, ſi on s'en ſouvient bien, il eſt ſpecialement reſervé au Roi de prendre en ſa protection les Princes Catholiques d'Allemagne qui y auront recours. 1646.

L'exemple eſt bien exprès de ce qui ſe paſſa entre le feu Roi de glorieuſe memoire & le feu Roi de Suede, lors que celui-ci étant piqué au dernier point contre le Duc Charles, qui avoit envoyé une Armée au ſecours de l'Empereur, il venoit fondre avec toutes ſes forces ſur les Etats dudit Duc pour s'en vanger, & que le Roi en prit la protection, & arrêta tout court cet orage.

La protection que la France prit de l'Electeur de Trêves ſur le point que le Roi de Suede s'alloit emparer de ſes Etats, comme il avoit fait de l'Electorat de Mayence, eſt un autre exemple, qui n'eſt pas moins précis & concluant; mais ſur tout on ne voit pas quelle diſparité les Miniſtres de Suede pourront trouver entre le Duc de Saxe à leur égard & celui de Baviere au notre; néanmoins ils viennent de conclurre tout fraichement une ſuſpenſion avec le Duc de Saxe, qui doit durer juſques à la concluſion de la Paix, ſans nous en dire un ſeul mot, ne doutant pas que nous ne l'approuvions, parce qu'elle eſt utile à la Cauſe commune, aiant même permis audit Duc d'envoier ſa Cavalerie à l'Empereur, au lieu que bien éloignez de cela nous ne reſoudrions rien qu'après avoir tout communiqué avec eux, & nous prétendrions lier en ſorte Baviere qu'il ne pût jamais emploier ſes forces qu'à ſa défenſe propre & de ſes Etats, & que l'Empereur ne pût en recevoir aucune aſſiſtance même par voies indirectes.

Toutes ces conſiderations & la conduite même que les Miniſtres dudit Duc ont tenue dans l'Aſſemblée, quand il a fallu parler de la ſatisfaction de la Couronne de Suede, qu'ils ont dit hardiment lui être dûë, & preſſé à Vienne de la part de leur Maître pour la faire accorder ſans délai, font juger que quelque animoſité que puiſſent avoir les Suedois contre ledit Duc, ils n'oſeront pas formellement s'oppoſer à la ſuſpenſion que nous pourrions traiter avec lui. Auſſi ne le firent-ils pas poſitivement l'année derniere, quand ce Prince preſſoit ſon accommodement avec la France; mais ils en éluderent l'effet par des longueurs, témoignans apprehender d'être trompez, & de ne pouvoir prendre confiance en un Prince qu'ils croioient ſi ruſé, dont ils eurent bien-tôt occaſion de ſe repentir à cauſe de l'échec que les troupes de Monſieur de Turenne recûrent à Mergentheim, ce qui fit tomber d'abord la plûpart des forces de Baviere ſur les bras de Torſtenſon.

On eſtime que ſoit pour obtenir que les Suedois donnent les mains à une ſuſpenſion générale dans l'Empire, les points principaux étans ajuſtez, ſoit pour les faire conſentir à la ſuſpenſion particuliere avec Baviere, au cas que le Traité de Paix aille en longueur, il ne ſeroit peut-être pas mal, (ce qui eſt remis pourtant à la prudence deſdits Plenipotentiaires) de parler franchement aux Miniſtres de Suede, & après leur avoir fait comprendre toutes les raiſons marquées ci-deſſus, leur déclarer confidemment qu'il ſera aſſez mal-aiſé qu'on puiſſe plus long-temps continuer la Guerre, ou fournir plus d'argent, à cauſe que le Roiaume eſt épuiſé, y ajoûtant que lors que nous avons pris les armes nous ne nous ſerions jamais flatez de pouvoir abbaiſſer l'Empereur,

&

1646. & affoiblir la Maiſon d'Autriche au point que nous avons fait; obtenir tant d'avantages pour l'une & l'autre Couronne, & relever nos Alliez de l'oppreſſion ſous laquelle la plûpart gemiſſoient, toutes les perſonnes desintereſſées jugeant que chacun doit être ſatisfait de ce que les ennemis offrent, ſans parler de la Guerre du Turc qui doit être un puiſſant motif à tous les Princes Chrétiens de terminer leurs diviſions particulieres, pour avoir plus de moien de réſiſter à cet ennemi commun.

Ce diſcours, ſi leſdits Sieurs Plenipotentiaires jugent à propos de le tenir, devra être fait avec grande circonſpection & adreſſe, afin qu'au lieu d'un bon effet que nous en devons attendre, il n'en produiſe un très-mauvais, étant à craindre que les Suedois voiant que nous les preſſons très-vivement de s'accommoder, & de donner les mains à une ſuſpenſion générale ou à une particuliere avec Baviere, à laquelle ils ont averſion, ne ſongent à s'accommoder eux-mêmes, ſe ſervans du prétexte que nous aurions voulu les y contraindre, & il ne faut pas douter qu'ils n'y trouvaſſent d'abord toute facilité, & que comme toute la plus grande rage de la Maiſon d'Autriche en cette Guerre eſt contre la France, nos ennemis ne leur offriſſent même de plus grands avantages pour les diviſer d'avec nous, dans la paſſion demeſurée qu'ils ont de ſe vanger de cette Couronne, & dans l'eſperance qu'ils en concevroient s'ils croioient d'en pouvoir ſeparer les Confederez. C'eſt pourquoi tout eſt remis à la prudence deſdits Sieurs Plenipotentiaires, leſquels étant ſur les lieux, & pouvant examiner de plus près les actions & les reſolutions des Miniſtres de Suede, ils ſauront auſſi prendre celles qui ſeront plus propres pour parvenir à la fin que Sa Majeſté deſire, ſans courir fortune d'aucun inconvenient.

Voilà pour ce qui regarde les Suedois. Quant à Baviere, il eſt certain & on l'a pû reconnoître par tout ce qui s'eſt paſſé juſques-ici qu'il n'a rien oublié pour preſſer l'Empereur de nous donner ſatisfaction & de conclurre la Paix, mais auſſi on a reconnu en même temps qu'il a de l'averſion à faire une Trêve particuliere, ſoit qu'il ait de la honte de ſe tirer d'un parti où il a été ſi long-temps attaché, ſoit qu'il le juge en quelque façon contraire à ſon humeur & à ſon devoir; ſoit enfin qu'il croie cette reſolution capable de ruïner entierement les affaires de l'Empereur, & qu'il veuille à ſon accoûtumée ſe rendre conſiderable de part & d'autre, ſans venir qu'à la derniere extrémité à une déclaration formelle.

Néanmoins dès qu'il reconnoîtra que la Paix ne ſe peut pas faire avant la Campagne, que ce n'eſt point la France qui par deſſein ou par intérêt retarde l'accommodement, que les Suedois ne veulent point entendre à aucune ſuſpenſion générale d'hoſtilitez, que les forces de France ſe devant joindre aux Suedois & agir conjointement contre lui, ſes Etats, ſa Maiſon, & la Religion Catholique peuvent courir de grands riſques, qu'on ne lui demandera plus pour ſûreté de ſa parole en cette ſuſpenſion ni des Places ni des Quartiers delà le Rhin, qui ſont les deux principaux points ſur leſquels il s'en eſt excuſé par le paſſé, & enfin que les difficultez que les Suedois apportent à la Paix ne procedent que de l'eſperance qu'ils ont qu'en joignant l'armée de Monſieur de Turenne ils pourront relever extrémement le parti Proteſtant par la ruïne dudit Duc, (à quoi par une néceſſité inévitable nous nous trouvons malgré nous forcez de contribuer) il nous ſemble qu'il tombera vitement d'accord avec nous de cette ſuſpenſion particuliere, qui peut ſeule remedier en un inſtant à tous les inconveniens ci-deſſus mentionnez; d'autant plus que lui promettant encore de l'aſſiſter de toutes nos forces, en cas que ſes Etats fuſſent attaquez par quelqu'un, il ne douteroit pas qu'étant jointes aux ſiennes, il ne fût en pleine ſûreté contre quelque ennemi qu'il eût à ſe défendre. On n'a pas pourtant jugé à propos de lui faire écrire poſitivement de cette ſuſpenſion par Monſieur le Nonce, de peur qu'il n'attribuât à foibleſſe ou à quelque autre apprehenſion que nous aurions de ſes forces, ce qui ne part que d'un pur effet de bonne volonté en ſon endroit, & du zéle pour le maintien de la Religion Catholique en Allemagne; ce qui doit obliger auſſi leſdits Sieurs Plenipotentiaires d'apporter la même circonſpection quand ils traiteront avec ſes Miniſtres, les faiſant adroitement tomber dans nos fins par leur intérêt, ſans qu'ils s'apperçoivent quaſi que nous le ſouhaitions. 1646.

On peut encore faire comprendre auſdits Miniſtres que la haine des Eſpagnols contre leur Maître étant au plus haut point qu'elle puiſſe aller, comme d'ailleurs ils apprehendent extraordinairement que la Paix ſe conclue dans l'Empire ſans que leurs affaires ſoient accommodées avec nous, il n'y aura reſſort qu'ils ne faſſent jouër, ni artifice dont ils ne s'aviſent, pour empêcher l'accommodement, & en cela faire deux effets; l'un de tenir l'Empereur & ſes adherans engagez dans leur parti & dans la Guerre, afin de ne pas demeurer ſeuls à en ſoûtenir le faix contre nous; & l'autre de ſe vanger de Baviere, étant ravis, quoi que peut-être contre leur propre intérêt, qu'il reçoive quelque mortification par la jonction des deux Armées Françoiſe & Suedoiſe: d'autant plus qu'après il dépendra, plus qu'il ne fait, de la volonté de l'Empereur & de la leur & qu'il ſeroit comme forcé de les ſuivre aveuglément en toutes choſes.

On a depêché un Courier à Monſieur le Maréchal de Turenne, lequel eſt perſuadé devoir faire cette jonction, quelque inconvenient qu'il y en ait à craindre, parce qu'il reconnoît qu'il eſt quaſi impoſſible qu'il puiſſe agir en Allemagne. On lui réitere les ordres de faire tout ce qui lui ſera mandé par leſdits Sieurs Plenipotentiaires, leſquels cependant n'épargneront pas la dépenſe des Couriers pour le tenir continuellement informé de ce qui ſe paſſera; & on lui ordonne qu'autant qu'il pourra dépendre de lui, il éloigne la jonction, & qu'étant néceſſité enfin de la faire, s'il n'a aucunes nouvelles de Munſter qui l'en empêchent, il tâche au moins d'engager Torſtenſon à la priſe de Heidelberg & de Heilbron, afin de laiſſer en ſûreté toutes les Places du Rhin & s'aſſûrer d'une retraite qui puiſſe lui donner moien de prendre ſes Quartiers d'hiver au delà de ce fleuve.

Pour concluſion, on replique auſdits Sieurs Plenipotentiaires, que le point de Briſach étant reſolu en notre faveur, ils doivent emploier tout leur eſprit & toute leur ſuffiſance pour obliger les Suedois à donner les mains à l'accommodement, puiſque ſans doute l'Empereur

1646. pereur les ſatisfera entierement ſur les chefs principaux de leurs prétentions, & cela de crainte que la jonction de nos armées venant à ſe faire pendant le délai, il n'arrive des accidens par les mouvemens des armées, qui troublent l'accompliſſement d'une ſi grande affaire, qui eſt déja ſi avancée, & dans laquelle les avantages conſiderables que nous remporterons dans l'Empire, nous en produiſent ſans doute encore de plus importans du côté de l'Eſpagne.

Il aura été facile auſdits Sieurs Plenipotentiaires de remarquer que les prétentions exorbitantes des Suedois & celles que les Heſſiens ont mis en avant depuis peu ſans notre ſû, & contre ce qui avoit été concerté, viſent principalement contre la Religion Catholique, & à rendre meilleure la condition du Parti Proteſtant en Allemagne. Et comme la pieté incomparable de Leurs Majeſtez leur donne beaucoup plus de zele pour notre Religion que ne peuvent avoir les Alliez de cette Couronne pour la leur, non ſeulement elles ne prétendent adherer ni contribuer en rien aux mauvaiſes fins qu'ils peuvent avoir, mais elles entendent que leurs Plenipotentiaires, autant qu'il dépendra d'eux, emploient leur induſtrie à procurer tous les avantages poſſibles à la Religion Catholique & à la garentir des préjudices qu'on prétendroit lui faire.

Après avoir écrit ce que deſſus, l'occaſion s'étant préſentée d'un Courier qui porte des Lettres de change à Strasbourg pour la montre de l'Armée de Monſieur de Turenne, on lui a fait à la hâte une nouvelle depêche touchant ſa jonction avec les Suedois, & l'avantage qui reſulteroit au ſervice du Roi s'il pouvoit tirer de bonne grace le conſentement de Torſtenſon à un délai de ſix ſemaines, pour faire agir pendant ce temps l'Armée de Sa Majeſté deçà le Rhin & executer une entrepriſe importante & qui preſſeroit extrémement les Ennemis de nous donner ſatisfaction.

On propoſe le Siege de Luxembourg.

Il auroit ainſi le moien d'attaquer Luxembourg, joignant à ſon Armée le Corps qu'aſſemble vers Mets le Sieur de la Ferté Sennetere & la priſe de cette Place ſeule, qui vraiſemblablement ne tiendroit pas plus d'un mois ou ſix ſemaines, tireroit infailliblement après elle la perte de toute la Province.

On joint ici une copie de la Depêche même qu'on a envoyée à Monſieur de Turenne, & ſi Meſſieurs les Plenipotentiaires trouvent de leur côté quelque expedient de faire avoir libres ces ſix ſemaines audit Sieur Maréchal, ſoit par une ſuſpenſion, ſoit en négociant eux-mêmes le conſentement de Torſtenſon par l'entremiſe de Meſſieurs Oxenſtiern & Salvius, ou s'adreſſans directement à lui, ils rendroient un ſignalé ſervice à Sa Majeſté, dont eux-mêmes ne ſeront pas long-tems ſans en tirer beaucoup d'avantage dans leur Négociation.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires trouveront ci-jointe la copie d'une ſeconde Lettre du Duc de Baviere, que Monſieur le Nonce Bagni a envoiée de Paris ſur le point du départ de ce Courier, comme auſſi la copie d'un Memoire que le Reſident de Madame la Landgrave en cette Cour nous a donné ces jours-ci ſur les intérêts de ſa Maîtreſſe; à l'égard deſquels leſdits Sieurs Plenipotentiaires feront ce qu'ils eſtimeront le plus à propos, comme auſſi touchant les inſtances que fait Monſieur de Baviere en faveur de la Religion Catholique.

On a ſû par quelques avis de Veniſe, que 1646.
l'Empereur tâche d'aſſembler une Diette à Ratisbonne, où il eſpere avoir favorables généralement tous les États de l'Empire, depuis la Déclaration que les Couronnes ont faite de leurs prétentions en Allemagne: s'aſſûrant qu'un chacun ſe joindra à lui pour empêcher que des Etrangers, dit-il, ne démembrent l'Empire. On n'en envoye pas le détail, parce que la même perſonne qui en écrit, mande l'avoir dit à Monſieur de Gremonville pour en informer leſdits Sieurs Plenipotentiaires.

On croit que les Imperiaux, qui n'ont pas renouvellé en leur duplique l'offre qu'ils avoient faite touchant Pignerol, ne feront point de difficulté ſur ce point, au premier mot qu'on leur en dira, puis que la raiſon qu'ils pourroient avoir euë de plaire en cela aux Eſpagnols, ceſſe à préſent que ceux-ci l'ont offert.

On a vû avec plaiſir la relation que Monſieur Servien a faite de toutes ſes Négociations en ſon dernier voyage d'Oſnabrug. Sa Majeſté a loué ſon adreſſe & ſa conduite, & on tirera ici beaucoup de lumieres de ce qu'il a mandé; cependant on attend avec impatience d'apprendre le reſultat de la Conference qui ſe devoit tenir entre leſdits Sieurs Plenipotentiaires & ceux de la Couronne de Suede à Lengerick; puis que les dernieres réponſes de Vienne devant pour lors être arrivées, il ſemble que ce ſera la déciſion, ou de la concluſion de la Paix, ou de la continuation de la Guerre.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires ſe ſont reſolus avec beaucoup de prudence de ne pas parler de la Lorraine que le point de Briſach & tout le reſte qui concerne notre ſatisfaction ne ſoit ajuſté.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 26. Mai 1646.

On craint d'être prévenu par les Hollandois. On écrit à Monſieur de la Thuillerie de reſter à la Haye. Eloge de ce Miniſtre. Affaires d'Italie. Priſe de Telamone & de San Stephano. Orbitello aſſiegé. Plaintes des levées

1646. *levées de Bonichausen. On pourroit à toute extrémité se désister de Brisach.*

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

IL n'y a pas eu moien de répondre à votre Dépêche du dix-huitiéme, parce qu'il eût falu le faire dans ce jour que Monsieur le Duc d'Orleans part pour Amiens, avec lequel on est forcé d'en passer la meilleure partie.

Quand votre Lettre fut lûe à Sa Majesté, on y remarqua trois choses: La premiere est, l'étonnement, dans lequel vous étiez entrez, voians renversé & rendu douteux ce que vous aviez crû aquis; la seconde, le peu d'assurance qu'on peut prendre en ce qui est dit par l'Ennemi, & dont lui-même s'est laissé entendre en le consentant; & la troisiéme, que la memoire des bienfaits est labile en ceux qui n'ont de Souveraineté que parce que cette Couronne la leur a aquise. Le desir qu'on a d'avancer la Paix fait qu'on examine s'il y pourroit avoir un Equivalent à ce qu'on desiroit. Cela ne me semble pas impossible, mais très-difficile à avoir, & qui pourroit causer autant de longueur, pour y disposer l'Empereur, qu'il en a eu à prendre sa premiere resolution. Il est vrai que le payement se faisant de la bourse d'autrui, il lui seroit moins pesant, & qu'à l'exemple de ce qui se pratique en faveur de la Suede, cela pourroit réussir. Ce sera l'un des points qui sera agité dans la Dépêche qui suivra immédiatement celle-ci.

Il fut dit au Conseil qu'il n'y avoit rien à ajoûter à vos soins & que votre grande experience dans les affaires publiques vous y donnoit des lumieres, dont cet Etat tireroit de grands avantages. Quand on fit reflexion sur la maniere d'agir des Députez de Messieurs les Etats, & avec combien de peine & de travail vous les portez aux choses ausquelles ils sont engagez d'honneur, de conscience, & d'intérêt, on ne pût s'empêcher de dire qu'il y avoit lieu de craindre qu'il ne fissent une infidelité, contre laquelle la prudence humaine ne sait point se garentir; que le seul remede qu'elle inspire en cette rencontre, c'est de tenir auprès de leurs Superieurs quelque Personne accreditée, & puissante en raisonnement, & qui ait une parfaite connoissance des choses passées, afin que dans l'occasion se prévalant de ces divers avantages, il les empêche de tomber dans le précipice, en leur en faisant appercevoir la profondeur, & que quelque leger intérêt (qui même n'est pas assûré) ne les doit pas aveugler, non plus que la complaisance qu'ils peuvent avoir pour quelques uns de la Communauté, jusques à attirer une ruine à l'Etat, qui seroit infaillible, s'ils donnoient jour à une division avec nous, qui est la fin que l'ennemi s'est proposée, & qui le porte à leur faire des offres, qui leur persuadent que leur repos conjointement avec leur liberté leur est aquis. Ce choix fut aisé, puis que la place doit être occupée par un Personnage d'éminente capacité, & sur l'heure il fut arrêté qu'il seroit écrit à Monsieur de la Thuillerie, qu'il falloit qu'il prît quelque chose sur lui pour rendre ce service à Sa Majesté, qui lui retranchoit à la verité la liberté qu'il avoit recherchée de faire un tour en sa Maison, mais qui restoit bien compensée par l'estime qu'on avoit de lui, & la connoissance de son mérite. Pour lui exprimer vivement l'honneur de son emploi, & le forcer d'y demeurer par une contrainte douce, il lui fut aussi mandé que si sa santé le pressoit jusques à un point qu'il ne s'y pût pas resoudre, il se gardât bien de décamper, que l'un de Messieurs les Plenipotentiaires ne se fût rendu à la Haye, d'où il pouvoit inferer que c'étoit être Ministre du Traité de la Paix générale, que de demeurer dans son emploi, & que votre Alteſſe & vous, Messieurs, conserveriez une si parfaite correspondance avec lui, qu'il auroit tout sujet de s'en louër; que ce qui lui seroit mandé par vous il eût à l'executer, & qu'on étoit assûré que tout se passeroit entre vous & lui par voie de concert, afin qu'il ne crût pas qu'on le soûmettoit entierement à vos ordres, comme on pourroit faire un Ministre de moindre dignité que lui.

1646. Eloge de ce Ministre.

Je passe pour trompé, s'il ne prend le parti & il s'y est lui-même condamné en nous écrivant les peines qu'il a euës à obtenir la ratification du Traité passé à Paris entre les Commissaires Députez par Sa Majesté & l'Ambassadeur des Etats, pour les disposer à mettre en Campagne, & les obliger à une levée extraordinaire, Sa Majesté contribuant une somme notable pour leur en facilitet le moien. Dire que par sa patience & son adresse il a remporté sur leurs esprits ce que l'on desiroit, c'est avouër qu'en la conjoncture présente des affaires un ancien Ministre & acredité y est absolument nécessaire. Quand il sera question d'ajuster le neuviéme Article, un nouveau y seroit bien empêché, & quelle en est la conséquence, vous le savez mieux qu'on ne vous le sauroit dire. Si vous saviez combien l'on vous plaint d'avoir affaire avec des personnes peu raisonnables, & présomptueuses, comme le sont les Députez de Messieurs les Etats, cela adouciroit votre peine. Ils se font bien entendre qu'ils croient pouvoir tout demander, & au lieu de prendre la loi de cette Couronne, ils veulent la donner; mais ils se pourroient bien mécompter; puis que nous ne sommes pas resolus de sacrifier nos affaires à leur apetit; que la France se tient quitte envers eux de l'engagement porté par le Traité, aiant reduit l'Ennemi à leur offrir la Paix, & que si la constitution de leur Etat y préfere la Trêve, la France, qui a besoin de la Paix, n'est pas obligée de s'y ranger. Elle ne feroit qu'une Trêve, si elle étoit obligée de rentrer en Guerre, conjointement avec eux, & perdroit en un jour les avantages qu'elle espere de se ménager dans ce Traité; au moins demeureroient-ils exposez aux évenemens douteux des armes.

On craint d'être prévenu par les Hollandois.

Vous écrivant, il me vient une pensée que je prens des leurs. Comme ils entendent n'être pas obligez à demander que tout ce que nous avons conquis en cette Guerre nous demeure, & qu'ils nous convient, pour avancer le repos public, de nous en retrancher, comment peuvent-ils prétendre en même tems que nous serons tenus de recommencer la Guerre avec eux pour les assister à défendre leur liberté?

On écrit à Monsieur de la Thuillerie de rester à la Haye.

Vous savez à quoi Sa Majesté est resolue, qui a déja fait savoir aux Catalans tout ce qui s'est passé à Munster, ainsi que vous le lui avez conseillé. Il me souvient bien que par la Dépêche, qui vous a été portée par le Cou-

1646. rier Heron, ce point eſt merveilleuſement expliqué, & je n'en parle que pour vous faire apercevoir que l'on a bien remarqué combien vous avez fait valoir envers ceux-ci ce que vous avez demandé pour les autres.

Affaires d'Italie.

Ce même jour que votre Dépêche du quatre fut rendue, nous en eumes une de Rome du 7. Celle-ci nous aprit que l'Amirante de Caſtille & le Cardinal d'Eſte s'étoient accommodez; quelle eſt la gloire que la France y avoit aquiſe; comment le Peuple Romain avoit fait voir qu'il étoit partial pour la France; que les armes, que les Eſpagnols y avoient fait entrer, leur ſembloient de mauvais augure; qu'ils attendoient leur défenſe des nôtres, & enfin qu'il fût dit que la France y avoit triomphé. La modeſtie du Cardinal Protecteur paroît de ſorte en la relation qu'il a fait dreſſer de ce qui s'eſt paſſé, que j'ai jugé vous la devoir envoier. Ce qu'il a celé par diſcretion, c'eſt que le Pape favoriſoit le parti contraire; mais cela ne lui a cauſé, ni aux autres Cardinaux François, aucune crainte; & celle que l'on a priſe de leur reſolution a fait faire l'accommodement à la gloire & reputation de cette Couronne.

Priſe de Telamone & de San Stephano. Orbitello aſſiegé.

On en eſt venu aux armes en Toſcane. Déja deux Places y ſont ſoumiſes, ſavoir, Telamone & San Stephano. Orbitello ſe trouve attaqué, & le Grand Duc demeure neutre, bien qu'obligé à la défenſe de ces Lieux. Nous eſperons que cette troiſiéme Place ne fera pas grande reſiſtance, & que de la même viteſſe nous emporterons Porto-Hercole. Mais au lieu qu'autrefois, pour donner de l'effroi à l'Ennemi & relever le courage aux Alliez, nous aurions fait ſonner bien haut cette proſperité; nous en étouffons le bruit, de crainte qu'il n'excite de nouvelles jalouſies contre nous. L'Ennemi, pour augmenter l'apprehenſion qu'il donne de nos proſperitez, fera éclater & ſonner cette conquête; mais vos prudences y remedieront en la diminuant, ainſi qu'il leur a été mandé ſur ce ſujet.

Plaintes des levées de Bonichauſen.

J'étois préſent quand il fut reſolu que Monſieur le Tellier vous écriroit, pour vous dire combien peu on étoit ſatisfait de Bonichauſen; le grand argent qu'il vous a fait dépenſer & le peu d'hommes qu'il a mis enſemble; qu'il ne falloit plus ſonger à avoir des hommes, qu'on ne propoſoit que pour prétexte de continuer la dépenſe; ce qui ne nous eſt pas poſſible. Je ne doute point que Monſieur le Tellier ne vous en écrive & parce qu'il me fut auſſi enjoint de le faire, je m'en acquite, & j'oſe vous ſuplier de vous ſouvenir du ſoin que vous avez pris de répondre qu'il ſatisferoit aux conditions de ſa capitulation. Je crains bien que nous ne ſerons pas bien ſervis de quelques autres Officiers, qui ſe ſont engagez à faire des levées; mais au moins ils n'auront pas notre argent, la plûpart d'entr'eux aiant donné caution de le rendre, faute d'avoir fourni le nombre d'hommes, dont on étoit convenu avec eux.

Si vous n'avancez le Traité général, ou une ſuſpenſion, & qu'il faille maintenir l'Armée du Maréchal de Turenne au-deçà le Rhin, nous aurons bien de la peine à fournir à ſa ſubſiſtance. C'eſt un mal que de la joindre à une autre & d'épouſer la haine & la paſſion de Suedois. Il en porroit arriver du bien (ainſi que vos prudences l'ont prévû) en faiſant aller cette Armée en Franche-Comté ou ailleurs; mais toutes ces extremitez ne ſont pas égales à celle de recouvrer de l'argent, & ce ſera l'une des parties de la Dépêche que je vous promets. 1646.

Tout préſentement j'en ai eu une du Baron d'Avaugour; il preſſe toûjours la jonction des Suedois & de nous, ſelon ce qui avoit été concerté. Mais il me ſemble que Monſieur Torſtenſon ne s'en preſſe pas tant, & il pourroit bien arriver que ledit Baron aiant reçû ma précedente Dépêche ſe relâchera de ſes inſtances, & que nous parviendrons à une de nos fins. Il me fait remarquer que Madame la Landgrave a jalouſie de la marche de leur Armée, & de ce qu'un corps doit entrer en Weſtphalie. Vous êtes en lieu pour le ſavoir, & pour tirer profit de cet avis.

Il m'étoit oublié de vous faire ſouvenir que l'on deſire, ſi Dieu permet que la Paix ſe conclue entre les Couronnes, & que la reintegration des perſonnes ſpoliées ſoit conſentie, que vous n'oubliiez pas d'y faire particuliere mention des biens confiſquez ſur le Prince de Monaco. J'aprens que le Duc d'Atri veut auſſi envoier un homme pour vous aller trouver, duquel l'on vous recommande auſſi les intérêts. Graces à Dieu nous ſommes hors de la peine que la maladie de Monſieur nous cauſoit; ſa fievre eſt diminuée à meſure que la rougeolle eſt ſortie, & les Medecins nous aſſûrent qu'elle ceſſera, & même que tout le venin ſortira dehors. Il s'eſt voulu voir dans un miroir & a fait raillerie de ſa beauté.

Enfin le voyage d'Amiens eſt reſolu à Lundi, & ce ſera là que Monſieur le Duc d'Orleans prendra les commandemens de Sa Majeſté. Je finirai auſſi en cet endroit ma Lettre qui ne porte rien de ſubſtantiel, mais un fidelle compte de l'état de nos affaires.

On pourroit à toute extrémité ſe deſiſter de Briſach.

P. S. Monſieur le Duc d'Orleans étant parti de meilleure heure qu'on n'eſperoit, on a employé le reſte de la journée à revoir le Memoire ci-joint qui avoit déja été commencé. De ſa lecture vous verrez qu'on n'eſt pas abſolument éloigné de ſe départir de Briſach. Pour y condeſcendre il y a deux conditions eſſentielles à obtenir; l'une promiſe, ſavoir, la démolition de la Place & du Pont, & la permiſſion d'en fortifier en deça telles que nous voudrions, avec ſtipulation que les Imperiaux n'en pourront point faire de delà. L'autre, qu'il fut donné pour Equivalent Philipsbourg, & la Ligne de communication. Pour diſpoſer l'Archevêque de Trêves à y donner ſon conſentement, on pourroit traiter avec lui, & les avantages qu'il en tireroit tourneroient à celui de ſa Maiſon qu'il aimera le mieux; ainſi qu'il a paru au Traité qu'il a fait avec Monſieur le Maréchal de Turenne. L'Empereur, qui diſpoſe d'un * Duché, qui appartient en propre à l'Electeur de Brandebourg, & de trois Dioceſes en faveur de la Couronne de Suede, avec obligation de défendre la Religion Proteſtante & que les Rois de Suede ſeront tenus de la profeſſer, pourroit bien ſe porter à faire quelque choſe de ſemblable pour un Roiaume Catholique.

* La Pomeranie.

Sur le neuviéme Article & ſur ce que doit devenir l'Armée du Maréchal de Turenne, on a longuement conteſté, & on ſe pourroit plutôt porter à ne pas faire la Trêve avec l'Eſpagne, que de conclurre une Paix qui ne ſeroit effectivement qu'une Trêve, pour être en liberté de diſpoſer de ladite Armée. Vous verrez par le duplicata de la Lettre écrite par

1646. par Monſieur le Cardinal Mazarin audit Maréchal, qu'on ne plaint pas de dépenſer de l'argent, & qu'on veut ôter tout ſujet de plainte, laiſſant ſur le Rhin un corps d'Infanterie & de Cavalerie conſiderable. Je ſuis, &c.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 30. Mai 1646.

On fera un grand myſtere de la reſolution de ſe relacher ſur Briſach. La France aime mieux relever de l'Empire pour l'Alſace, que de la tenir en Souveraineté. La Reine de Suede plus moderée dans ſes prétentions que ſes Plenipotentiaires. Mort de l'Imperatrice & de la fille dont elle étoit enceinte. Affaires d'Angleterre.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

C'A été à Montdidier que votre Dépêche du vingt-ſixiéme du paſſé m'a été renduë. Le même Courier étoit chargé de quelques autres, dont celle-ci fera mention; mais elle ne ſera pas longue, d'autant que par un Memoire, qui vous ſera porté par cet Extraordinaire, on vous donne un entier éclairciſſement ſur toutes les affaires dont vous avez écrit. Le ſecret que vous exigez de nous ſera facile. Peu de perſonnes ont préſentement connoiſſance de nos affaires. Il eſt vrai que s'il étoit pénetré qu'on fut pour ſe relâcher de Briſach, ce ſeroit s'en exclurre, & peut-être même de ce qu'on voudroit donner pour nous y convier. Ainſi, nous ne pouvons qu'aprouver les grandes conſiderations qui vous portent de le diſſuader. Si l'Ambaſſadeur de Veniſe eût été de ce voiage, & qu'il me fut venu parler de cette affaire, je la lui aurois renduë impoſſible, & je l'aurois fait ſouvenir qu'à diverſes fois il a aſſûré que Briſach feroit partie de notre recompenſe, & qu'il ne l'a pas jugée trop forte quand il a ſû de quoi on ſe pouvoit contenter, craignant ſeulement que d'inſiſter ſur Philipsbourg pût arrêter la concluſion du Traité. N'étoit que votre retenuë me défend de vous louër en écrivant, je n'oublierois pas de vous dire qu'il ne reſte rien à ſouhaiter à votre conduite, puiſque, ſans que les Suedois ſe puiſſent plaindre, vous avez fait connoître aux Députez des Princes les grands avantages qu'on cede à ceux-là & quelles en peuvent être les ſuites; qu'ils ne ſe peuvent garantir qu'en rendant la France, non ſeulement intereſſée dans les affaires de l'Empire, mais puiſſante en Allemagne; de ſorte que ſi elle acceptoit l'Alſace en Souveraineté, & qu'elle n'eût rien qui lui donnât droit de ſuffrage aux Dietes, les Proteſtans auroient ſujet de ſe formaliſer ſi la France s'intereſſoit dans les affaires des Catholiques, leſquels beaucoup affoiblis & par la puiſſance des autres (qui eſt accruë) & parce qu'ils courent fortune de perdre, auroient grande peine de leur reſiſter: Outre qu'il reſteroit, & je m'étonne que les Imperiaux ne s'en ſoient apperçus, de nouveaux ſujets de débats contre cette Couronne & l'Empire, celui-ci ſe reſervant les Etats médiats qui ſont enclavez dans l'Alſace, à la Souveraineté deſquels il faudroit qu'ils renonçaſſent, ſi la France acceptoit celle du Païs, qu'on ne lui offre que pour qu'elle ſe departe de quelques autres avantages, & où ſouvent l'entrepriſe des Officiers, ou la diſpute des confins ſeroit ſujet de noiſe. Par votre prudence vous profiterez de toutes ces conſiderations, & ménagerez à la gloire de Sa Majeſté le Traité général, duquel la conduite & le ſoin vous eſt laiſſé.

1646.

La France aime mieux relever de l'Empire pour l'Alſace que de la tenir en Souveraineté.

Il m'a ſemblé que Monſieur Chanut m'inſinuë que la Reine de Suede eſt plus moderée que ſes Députez & eſtime ſe devoir contenter de moins qu'eux & qu'elle veut la Paix autant que les autres en peuvent être éloignez, qui prétexteront & cacheront leurs deſſeins du voile de ſa grandeur & de ſon intérêt; mais c'eſt une Princeſſe pleine de lumiere & de connoiſſance, qui veut regner ſans s'abandonner aux avis de ceux qui l'approchent, qu'autant qu'ils lui en feront connoître l'utilité. Ainſi il y a lieu d'eſperer que les exceſſives demandes de ceux-là ſe moderant elles ne feront plus d'obſtacle à la Paix ſi néceſſaire à chacun.

La Reine de Suede plus moderee dans ſes prétentions que ſes Plenipotentiaires.

Ce qui eſt mandé par Monſieur de Bilderbeck, dans ſa Lettre du vingt-deuxiéme de ce mois, eſt veritable, que l'Imperatrice & la Fille, dont elle étoit enceinte, ſont mortes, après que celle-ci eût eu le Baptême. Le Comte de Trautmansdorff ſera garenti de l'apprehenſion qu'il avoit de ſes mauvais offices, & ſera plus hardi, ſinon à promettre, au moins à conſeiller ſon Maître à nous abandonner Briſach. Je ne doute point que de lui & dudit Sieur Chanut vous n'aiez eu les mêmes avis que moi, qui ſur celui dudit Bilderbeck n'ai pas jugé devoir dire la mort de l'Imperatrice. Il pourroit être qu'un accident de ſa couche l'auroit fait croire, & que la force de ſa nature l'auroit ſurmonté. Ainſi je n'ai pas poulu affliger Sa Majeſté, ſans qu'il y eût juſte ſujet de le faire.

Mort de l'Imperatrice & de la fille dont elle étoit enceinte.

Croiez moi, Sa Majeſté ſent & ſouffre avec peine la maniere d'agir de Meſſieurs les Etats, & de leurs Députez. Pour ne pas laiſſer penétrer ſon mécontentement, & pour lever tout prétexte de differer d'executer ce qu'ils ont promis, elle a voulu que le dernier Traité fait à la Haye fût ratifié. Mais ſi ces Meſſieurs manquent après cela à ſatisfaire aux conditions, elle aura peine à ſe contenir. Elle ne peut pas com-

On fera un très-grand ſecret de la reſolution de ſe relâcher ſur Briſach.

1646. comprendre quelle eſt la fin de leurs Députez de vous refuſer le double de la propoſition qu'ils ont donnée aux Eſpagnols, leſquels ſont aſſûrez que les Hollandois veulent manquer envers nous à leurs obligations. Nous ſommes perſuadez que ce n'eſt pas ſans fondement qu'on aſſûre que les Médiateurs inclinent abſolument du côté de l'Eſpagne. Cela nous met en inquietude, & elle ſeroit plus grande ſi nous n'étions aſſûrez que par l'autorité & crédit que vous vous êtes aquis ſur les Députez des Princes, vous empêcherez qu'ils ne s'en prévaillent & que leur mauvaiſe diſpoſition n'empêchera pas que vous ne concluiez la Paix de l'Empire.

Quant à celle d'entre les Couronnes, graces à Dieu, nos affaires ſont en un état qu'on doit nous rechercher, & qu'elle dépend de nous; ainſi ce qu'elles pourroient concerter enſemble ne nous fera pas grand mal; & quand on viendroit à une rupture de Traité, ce ne ſera pas ſur leur dire que le public blâmera les Parties, mais ſur la reconnoiſſance des difficultez ou facilitez qu'elles auront apportées aux affaires.

Affaires d'Angleterre. Il a été reſolu ſur une inſtance qui a été faite par Mylord Digby Secretaire du Roi de la Grande Bretagne, qui repaſſe en Irlande, d'écrire aux Députez Catholiques & au Comte d'Ormont, que Sa Majeſté prend part aux intérêts de leur Maître, les conviant d'executer les conditions qui ont été traitées entr'eux. On a ſi bien meſuré les termes, quand il eſt parlé de l'autorité du Roi, que le Parlement n'en pouvoit être offenſé, lequel s'emporte ſi avant, qu'ils font voir qu'ils ne ſongent qu'à former une République. Nous ſommes ſur les termes d'y envoier un Ambaſſadeur. Le chaud eſt exceſſif en cette Ville, & pour la ſaiſon & pour le Païs.

Ma Lettre étant achevée d'écrire, il a paſſé un Courier dépêché de Vienne au Roi d'Eſpagne par l'une des Dames de la feuë Imperatrice, laquelle a mandé à la Reine la nouvelle certaine de la mort de cette Princeſſe, dont Sa Majeſté regrette la perte, avec des larmes de tendreſſe & d'amitié, & en uſera pour le deuil tout ainſi qu'il a été fait en ſemblables occaſions, depuis la déclaration de la Guerre.

Monſieur de Caumartin m'écrit que les Cantons ont été conviez, par les Villes Proteſtantes, de députer à Oſnabrug pour s'oppoſer à la ſatisfaction demandée par la France. Mais il me ſemble que comme ils n'ont point de meilleurs amis que cette Couronne, ils n'en doivent pas aprehender le voiſinage. Vous y ferez telle reflexion qu'il convient. Je viens d'aprendre que la Reine ne ſe reſoudra point de prendre le deuil que l'Empereur n'ait envoié pour lui faire part de ſa perte. Je ſuis.

1646.

MEMOIRE

De ſon

EMINENCE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 30. Mai 1646.

Grande partialité des Médiateurs contre la France. Ils encouragent les Eſpagnols à tenir bon: Juſqu'à les exhorter à rompre l'Aſſemblée de Munſter. Ils ſont contraires à Baviere; & ils conſeillent à l'Eſpagne de tout accorder aux Hollandois.

J'Ai voulu, Meſſieurs, vous faire ce Memoire à part ſur un ſeul article qui me tient fort au cœur & que j'ai d'autant plus de peine à digerer qu'il en arrive tous les jours des inconveniens au ſervice du Roi; & plus nous irons avant, ſi on n'y remedie par quelque moien, plus nous en devons attendre de préjudices conſiderables. C'eſt la mauvaiſe volonté des Médiateurs contre nous & l'étrange conduite qu'ils tiennent, qui eſt arrivée à tel point que je les appréhende beaucoup plus que je ne fais Peñaranda ni Trautmansdorff, & les tiens pour les plus dangereux Ennemis que la France ait dans l'Aſſemblée & en la Négociation de la Paix. Grande partialité des Médiateurs contre la France.

Je me veux ſatisfaire de vous en dire quelques particularitez qui ſont venuës à ma connoiſſance, afin que par cet échantillon vous jugiez du reſte, qui nous échape & que nous n'avons pas moien de ſavoir.

Premierement, je ſuis certain que le meilleur inſtrument, dont Peñaranda ſe ſerve auprès de Trautmansdorff, pour lui perſuader ce qui convient aux affaires du Roi d'Eſpagne, c'eſt Contarini, lequel a grand aſcendant ſur ſon eſprit, & comme ſon ami particulier & intereſſé à ſa gloire, il le fait tenir bon à ne point donner ſatisfaction à la France ſur le point de Briſach, pendant qu'au même temps, par l'inſtigation du même Penaranda, il lui conſeille d'accorder tout aux Suedois, afin de voir ſi les avantages qu'ils peuvent remporter par la Paix, lors qu'on nous laiſſera en arriere, & d'autre côté les propoſitions ſpecieuſes qu'ils font à Meſſieurs les Etats, & l'argent qu'ils veulent prodiguer pour corrompre leurs Députez, ne pourront pas produire la ſéparation de quelqu'un de nos Alliez d'avec cette Cou-

1646. Couronne, après laquelle ils croient que nous relâcherions sur tout, & que nous aurions grand' hâte de conclure la Paix à quelques conditions que ce pût être.

Ils encouragent les Espagnols à tenir bon:

Je sai positivement que lesdits Médiateurs n'oublient rien pour encourager les Ministres d'Espagne, lors qu'ils les voyent abatus & qu'apprehendans de plus grands malheurs ils sont sur le point de se resoudre à vous satisfaire. Et comme Peñaranda craint en son particulier qu'on ne lui reproche quelque jour les difficultez qu'il apporte à la conclusion de la Paix, & que les affaires de son Maître venant à empirer, on ne s'en prenne à lui, & que tout le blâme ne lui en tombe dessus, il se justifie, & dans le Conseil d'Espagne, & auprès de Castel-Rodrigo, par les sentimens des Médiateurs, & notamment du Nonce, qui lui conseille de tenir bon, l'asûrant continuellement qu'en se donnant un peu de patience, il pourra conclure quelque chose plus avantageusement.

J'ai avis de Madrid & de Rome que Don Louïs de Haro & le Cardinal d'Albernoi ont reparti à quelques uns qui vouloient donner méfiance du Nonce Chigi, qu'ils avoient des preuves certaines & infaillibles de son affection & de sa partialité pour la Couronne d'Espagne.

Jusqu'à les exhorter à rompre l'Assemblée de Munster.

Quand le Nonce parle de l'Assemblée de Munster à Peñaranda ou à quelque Ministre adherant à son parti, il l'apelle toûjours *Conciliabule*, & je suis même averti que lui & Contarini leur insinuent autant qu'ils peuvent, qu'ils devroient rompre l'Assemblée, croiant que rien ne pourroit être plus avantageux à la Religion & à la Maison d'Autriche que cette resolution, & qu'on verroit bien-tôt des revolutions en France, par la perte des esperances de la Paix, que les Peuples souhaitent ardemment, outre la separation de quelqu'un des Alliez par des Traitez particuliers, le général ne se pouvant plus faire.

Ils sont contraires à Baviere.

Ce qui est étrange; ils sont au desespoir de la bonne disposition que la France a pour Baviere, & des avantages que ce Prince est sur le point de remporter dans la conclusion de la Paix, même jusques à desirer & à se flatter que le Parlement d'Angleterre pourra faire telles declarations en faveur du Prince Palatin, qu'elles feront penser plus d'une fois l'Empereur à ne le pas abandonner. Surquoi je vous dirai en passant qu'il seroit bien à propos de communiquer ceci en quelque occasion aux Ministres de Baviere, & de leur faire connoître que leur Maître n'a pas seulement à se défendre de ses Ennemis & de leurs Alliez, mais de la Maison d'Autriche & du Pape même.

Et ils conseillent à l'Espagne de tout accorder aux Hollandois.

Je sai positivement de Bruxelles qu'il n'y a qui que ce soit qui presse plus vivement qu'eux Peñaranda de donner entiere satisfaction, sans en excepter aucune, à Messieurs les Etats, afin de pouvoir faire un accommodement particulier avec eux.

A la verité si le Nonce travailloit à faire un accommodement particulier entre la France & l'Espagne, afin que ces deux Couronnes étans unies elles fissent la Guerre aux Heretiques, ce seroit une application digne d'un vrai Ministre du Saint Siege, dont le principal but en toutes choses doit être l'accroissement de la Religion Catholique. Mais que celui-ci ne s'occupe, comme il fait, qu'à faire tout accorder aux Hollandois, & à porter les Espagnols à ne refuser rien de ce qui leur peut faire conclure un Traité particulier avec eux à l'exclusion de la France, & qu'il souhaite les avantages du Prince Palatin sur Baviere, c'est ce qui est si extraordinaire & si odieux en la personne du Nonce Apostolique, qu'il imprime même quelque horreur dans l'esprit de ceux qui y feront reflexion. 1646.

Ledit Nonce n'oublie rien pour divertir avec adresse les Députez de l'Electeur de Trêves de l'affection qu'ils nous témoignent; jusques à leur avoir dit, pour les mettre en soupçon des intentions de France, qu'ils en seroient trompez sur le point de Philipsbourg.

Contarini a raporté certainement aux Députez de Hollande & à beaucoup d'autres; tout ce qu'on lui avoit confié du Mariage & de l'Echange, & quelque déclaration au contraire qu'il offre de faire mettre par écrit & de signer, il n'y a rien de plus asûré. Aussi lui aura-t-il été bien aisé de convenir avec ceux à qui il a dit la chose (comme on a accoûtumé,) que si elle venoit à se divulguer; il desavoueroit hautement de leur en avoir jamais parlé.

Je sai en outre que le Nonce, pour s'autoriser davantage & obliger les Espagnols à avoir plus de créance en lui, feint d'être averti par son Collegue, qui est en cette Cour, & d'autres endroits bien sûrs, concluant ordinairement tous ses discours en asûrant que les sentimens & les intentions de la Reine Mere ne peuvent être meilleurs pour la Paix, & pour la conclure promptement; mais que tout cela est détourné par le Cardinal Mazarin, qui écrit en particulier à Messieurs les Plenipotentiaires de France pour les empêcher de faire ce que la Reine desire.

Vous devez, Messieurs, faire état de tout ce que dessus, comme de chose bien asûrée, & il vous sera bien aisé d'en connoître la verité, ou de la plus grande partie, selon que vous estimerez d'en devoir parler ou non; ce que Sa Majesté m'a ordonné de vous mander, qu'elle remettoit à votre prudence. Si vous en dites quelques particularitez au Nonce, vous connoitrez sans doute à son visage qu'il se sentira coupable, & ce qui est encore facheux à son égard, c'est qu'après des déclarations si manifestes en faveur de nos Ennemis en toutes rencontres & en toutes affaires, il s'imagine de pouvoir nous endormir par quatre ou cinq belles paroles dans quelques Lettres de bagatelles qu'il me fait écrire par Guide de Pelagio; comme dernierement que les Espagnols se plaignent extrêmement de lui de ce qu'il presse avec ferveur la conclusion d'une affaire si préjudiciable au Roi d'Espagne que seroit la Paix de l'Empire, s'il n'y étoit pas compris; à quoi je ne fis aucune réponse. Il semblera étrange que la Médiation & la partialité devant en bonne justice être deux choses incompatibles ensemble, ces deux Personnages-ci se laissent aller avec tant d'abandonnement à cette derniere; eux qui ne devroient avoir pour but que le bien de la Paix & son avancement, quelque chose qu'il en pût coûter à l'une des Parties.

Le motif principal du Venitien en cela est peut-être pour mettre les choses en cet équilibre que la République a si fort en tête, & celui du Nonce est de plaire au Prince qu'il sert présentement, & de faire sa fortune à nos dépens. Mais un motif qu'ils ont en commun, quand ils travaillent avec tant de soin à

1646. faire tout accorder aux Suedois & aux Hollandois, & à faire tenir bon contre les prétentions de la France, c'eſt indubitablement celui qui eſt touché ci-deſſus, qu'ils s'imaginent que ſi on avoit ſeparé de nous quelques-uns de nos Alliez, nous conſentirions d'abord à tout pour avoir la Paix. C'eſt pourquoi il importe extrêmement d'avoir un Antidote à ce poiſon, & de les détromper de cette créance, auſſi bien que nos Parties.

Pour cela, je croirois qu'outre ce qui eſt porté par le Memoire du Roi touchant la fermeté & la reſolution que le Roi vous ordonne de montrer, vous pourriez tenir un diſcours précis qui feroit à mon avis un très bon effet. Ce ſeroit de dire que nous ne croirons jamais aucun de nos Alliez capable de nous faire une infidelité, quelques ſoins & quelques artifices qu'on mette en jeu pour les y engager; mais que, quand par une ſupoſition, que nous jugeons d'ailleurs impoſſible, quelqu'un d'eux viendroit à nous manquer, tant s'en faut que nos Parties euſſent meilleur marché des conditions de la Paix, qu'ils trouveroient en nous véritablement ce qu'ils appellent dureté, parce que nous rehauſſerions nos prétentions au lieu de les diminuer & tiendrions ferme.

Pour concluſion, je vous dirai que je voi bien que les Médiateurs ont pris un tel pli, qu'il ſera maintenant impoſſible de les redreſſer; de ſorte que tout ce que nous pouvons faire, c'eſt d'être toûjours tellement alerte qu'ils ne nous cauſent que le moins de préjudice qu'il ſera poſſible; voulant pourtant repeter ce que j'ai mandé pluſieurs fois, que s'il y avoit quelque moien de traiter immédiatement avec les Miniſtres de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, nous aurions grand ſujet d'eſperer un prompt & bien avantageux accommodement.

Mais c'eſt aſſez, Meſſieurs, de vous avoir fait part de tous les avis que j'ai, pour être aſſûré qu'étant ſur les lieux, & voiant les choſes de plus près, vous y prendrez les reſolutions les plus couvenables pour le ſervice de Sa Majeſté. Je vous dirai bien que ſi nous ſommes une fois d'accord des principaux points avec nos Parties, mon avis ſeroit, au cas qu'on pût éviter que cela ne fut attribué à peu de diſpoſition pour la Paix, & à l'envie d'y aporter de nouveaux obſtacles, que nous fiſſions exclurre de tout les Médiateurs, afin de nous vanger de la conduite qu'ils ont tenuë dans tout le cours de la Négociation, leur ôtant la gloire qu'ils remporteront autrement ſi la Paix s'acheve par leur moien & entremiſe.

1646.

MEMOIRE

De ſon

EMINENCE,

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 31. Mai 1646.

Les Hollandois rejettent la ſuſpenſion que les Eſpagnols leur offrent. Cependant la France n'eſt pas ſans inquiétude à leur égard: Et veut qu'on faſſe des reproches à leurs Deputez à Munſter. Le Duc de Lorraine recherche le Cardinal. Trautmansdorff a ordre de ceder Briſack. Nouvelles de l'Armée d'Italie. Le Grand Duc ſe déclare Neutre. Le Roi d'Angleterre joint l'Armée des Ecoſſois.

J'Ai apris, Meſſieurs, par le Memoire particulier que vous m'avez envoié du quatorziéme du Courant, la communication que vous avoient donnée les Députez de Meſſieurs les Etats de la propoſition que leur avoient faite les Eſpagnols, contenant trois points, de faire une ſuſpenſion quand on ſeroit d'accord des principales conditions du Traité; de n'aſſiſter point cependant les ennemis des uns & des autres, & de fournir la ratification du Traité dans trois mois, pendant leſquels toutes hoſtilitez ceſſeroient de part & d'autre. J'ai vû la reſolution que leſdits Députez avoient priſe de la rejetter, & de n'en écrire pas même à leurs Superieurs, aiant ordre d'eux d'en uſer de la ſorte quand on leur propoſeroit cette ſuſpenſion. Il ne ſe pouvoit rien de mieux que ce que vous leur avez reparti, loüant la genereuſe & prudente conduite deſdits Sieurs Etats de ne vouloir pas ſeulement ouïr parler de cette ſuſpenſion, mais prenant pourtant occaſion delà de leur faire connoître que s'ils differoient de faire mettre en Campagne; ce ne ſeroit pas exclurre ladite ſuſpenſion, mais la recevoir en effet. Et à la verité le procedé deſdits Sieurs Etats en notre endroit depuis peu eſt ſi étrange, les jalouſies qu'ils ſemblent prendre de nous ſi hors de propos, le public ſi ingrat, & les particuliers ſi intereſſez, qu'il n'y a mau-

Les Hollandois rejettent la ſuſpenſion que les Eſpagnols leur offrent.

Cependant la France n'eſt pas ſans inquiétude à leur égard.

vais

1646. vais parti à prendre que nous n'aions à apprehender d'eux.

Vous verrez dans la Lettre que j'écris à Monſieur de la Thuillerie, dont vous recevrez ci-jointe une copie, l'état de l'affaire; les avis que nous avons de tous côtez & entr'autres celui de Mylord Germain, qui eſt ici auprès de la Reine d'Angleterre & qui m'a confirmé que Monſieur le Prince d'Orange même eſt auſſi froid dans les affaires de la guerre, & n'y marche pas avec moins de lenteur que les Etats, ſoit pour leur complaire & gagner l'affection de la Province de Hollande, ou bien, comme l'on mande, que ſon eſprit s'affoibliſſe à meſure que le corps décline; que ſi à la fin, on vient à mettre en Campagne, il n'entreprendra rien; que Madame la Princeſſe d'Orange le gouverne abſolument, & qu'elle a été gagnée par la Ville d'Amſterdam, & par les offres que Knuyt lui a apportées de la part des Eſpagnols dans ſon dernier voyage à la Haye, leſquelles il ne faut pas douter qu'il n'ait bien appuyées, puis que l'effet lui doit valoir les cent mille Ecus, qui lui ont été promis en ſon particulier; & à ce propos je me ſuis ſouvenu d'un ſoupçon que le Sieur d'Eſtrades me dit à ſon retour de Hollande qu'il avoit eu de ladite Princeſſe, ſur pluſieurs conferences & entrevûes qui s'étoient paſſées entre elle & Knuyt en une maiſon de Campagne.

Pour moi, je crois que ſuppoſé que les Hollandois ne faſſent pas ce qu'ils doivent, en mettant en Campagne à l'ordinaire, comme ils y ſont obligez par le dernier Traité que l'on a ſigné à Paris avec leur Ambaſſadeur, & en envoiant le nombre de Vaiſſeaux en Mer dont on eſt convenu, il ſeroit beaucoup mieux de ne pas jetter mal à propos le ſubſide qu'on leur doit paier & de retenir, ſoit pour fortifier nos troupes par d'autres levées, ſoit pour en donner quelque choſe à Torſtenſon, comme il eſt porté par la Lettre que j'écris à Monſieur de Turenne, dont on vous envoye la copie, afin de le faire conſentir que ledit Sieur Maréchal vienne agir pour quelque temps dans le Luxembourg avec partie de ſon armée, au cas qu'il ne ſe paſſe rien à Munſter qui le mette en pleine liberté d'agir où il voudra.

Cependant, Meſſieurs, on eſtime ici que vous devez parler fortement aux Députez de Hollande, & leur faire comprendre que, quand de leur part ils apporteront des difficultez à faire les choſes auſquelles ils ſont tenus, & que la Province de Hollande ira ſi lentement en beſogne, agiſſant contre ſon devoir, l'intérêt du bien public & le ſien propre, Sa Majeſté fera de ſon côté ce qu'elle doit & n'eſt en volonté ni en condition de ſe laiſſer entrainer aux caprices de qui que ce ſoit.

Et veut qu'on faſſe des reproches à leurs Députez à Munſter.

Peut-être même qu'il ne ſeroit pas mal (ce que Sa Majeſté remet pourtant à votre prudence) de prendre l'occaſion quand leſdits Députez ſeroient tous enſemble, & de leur toucher quelque choſe en paſſant, que nous ſavons fort bien toutes les Négociations ſecretes, que quelques-uns d'eux entretiennent avec Peñaranda, & en quel état elles ſont, les offres des Places que l'on a envoyées à Monſieur le Prince d'Orange, & les ſommes que les Eſpagnols ont promiſes à ceux qui travaillent avec tant de ſoin pour faire réuſſir un accommodement particulier entr'eux & les Etats, & ſemblables autres choſes, qui, je m'aſsûre, embarraſſeront extrêmement ceux qui ſe ſentiront coupables, & qui pourroient auſſi les ramener dans le bon chemin, particulierement s'ils reconnoiſſent que nous n'apprehendons pas beaucoup aucune des reſolutions qu'ils peuvent prendre. 1646.

On pourra même leur inſinuer adroitement qu'on le mande à Monſieur de la Thuillerie (ce qui n'eſt pourtant pas veritable) mais on a penſé que cela produiroit un bon effet de le faire croire à ces gens-là, & de dire à Madame la Princeſſe d'Orange que la connoiſſance que nous avons de tout ce qui ſe paſſe à notre préjudice nous a été donnée par un Miniſtre d'Eſpagne même, afin que nous prévenions l'accommodement particulier qu'ils traitent par la concluſion du notre, & par une bonne réunion des deux Couronnes à l'avantage de la Religion Catholique.

J'ai conſideré l'inſtance que les Députez des Etats nous ont renouvellée en cette conjoncture touchant le neuviéme Article. Je ſouhaiterois de tout mon cœur de vous pouvoir faire envoyer une reſolution plus préciſe que celle qu'on vous a mandée ci-devant, & même qu'il fut remis à vous autres, Meſſieurs, de paſſer ledit Article dans une extremité, ſi vous le jugez à propos; mais comme auſſi ſouvent que la matiere a été agitée dans le Conſeil, on a trouvé très-injuſte cette prétention que leſdits Etats ont que la France rentre en guerre, quand leur Trêve ſera expirée, & que me rencontrant à préſent ſeul ici, je ne veux pas ſonger à conſeiller Sa Majeſté de changer ce qu'elle a reſolu là-deſſus, de l'avis de tout ſon Conſeil; je ne puis vous en parler que comme de moi, & vous en ouvrir mes ſentimens particuliers.

Je vous dirai donc, Meſſieurs, que je juge que ſi Meſſieurs les Etats ont envie de nous faire une infidelité entiere, ils ne manqueront pas de nous preſſer à deſſein, par leurs Députez, ſur ledit neuviéme Article, afin que ſi la France refuſe de le paſſer, (comme effectivement il eſt injuſte) ils aient quelque ſorte de prétexte apparent pour ſe juſtifier dans le monde de leur défection.

Mais comme ce n'eſt pas là la véritable raiſon qui les oblige à nous manquer de foi, & que ſi pour d'autres reſpects ils en ont une fois pris la reſolution, quand ce prétexte leur défaudroit, ils en trouveront d'autres, il ſemble que l'on ne s'en doit pas relâcher, mais ſeulement y chercher les temperamens les plus convenables qu'il ſe pourra, pour les mettre entierement dans leur tort.

Il eſt premierement à remarquer que quand Meſſieurs les Etats engagerent la France à la rupture contre l'Eſpagne, ils proteſterent que ſi elle ſe portoit à cette déclaration, ils ne prétendoient rien plus de nous, & qu'ils nous quitteroient de toutes les aſſiſtances d'argent, qu'on leur fourniſſoit auparavant. Et en effet, il n'y avoit nul doute qu'ils ne dûſſent tirer plus d'avantage en leur particulier de la rupture des Couronnes, que ſi on eût doublé ou triplé les ſubſides qu'on avoit accoûtumé de leur accorder. Maintenant, après que nous n'avons pas ſeulement continué les mêmes ſubſides ordinaires, mais le plus ſouvent d'extraordinaires, on nous veut encore engager injuſtement à rompre de nouveau la Paix que nous conclurrons lors que la Trêve des Etats expirera, au cas que l'Eſpagne refuſe pour lors de la prolonger.

On conſidere fort bien que dans l'effet l'obli-

1646. bligation qu'on nous demande ne nous peut faire que peu de préjudice réel & qu'il ne nous manqueroit point de moiens en ſon temps de ſortir de cet engagement, & d'en éviter les conſéquences les plus fâcheuſes. Néanmoins les raiſons de n'y pas conſentir paroiſſent ſi fortes, que j'eſtime que l'on doit tenir bon, puis qu'auſſi bien ni le refus, ni la conceſſion de ce neuviéme Article n'obligeront par les Etats à nous manquer ou à ſe maintenir en foi. Et ce ſeront ſans doute des conſiderations plus puiſſantes qui donneront le branle à la reſolution qu'ils prendront, ſoit bonne ou mauvaiſe.

Si ces Meſſieurs veulent regler leur conduite par la raiſon, on ne voit pas bien ce qu'ils peuvent en juſtice exiger contre la France au delà de ce qu'elle a fait, lors qu'après leur avoir donné les aſſiſtances néceſſaires pour former une des plus puiſſantes Républiques de l'Europe, & avoir obligé tous les autres Princes, par l'exemple des traitemens que cette Couronne leur a fait, à la reconnoître pour telle, elle a mis encore les choſes en état que ſes Ennemis ſont forcez de leur offrir la Paix ou la Trêve à leur choix, avec preſque toutes les conditions que les Etats voudront preſcrire pour l'une & pour l'autre.

Que ne tenant donc qu'à eux de faire la Paix auſſi bien que nous, & que la Trêve qu'ils conclurront étant un parti d'élection & non pas de néceſſité, ſi par quelque accident il s'y rencontroit d'ailleurs quelque peril & inconvenient, il eſt juſte que ce ſoit eux plûtôt que nous qui s'y accommodent, & que nous ne ſouffrions pas le préjudice d'une choſe à laquelle non ſeulement nous ne contribuons rien, mais qu'il eſt en leur pleine diſpoſition de faire autrement avec les mêmes avantages & plus de ſûreté, & enfin que pour être en droit de ce qu'ils prétendent, il faudroit que par quelqu'un de nos Traitez la néceſſité fût impoſée au Roi de ne point conclure avec nos Parties, que par le même accommodement & en la même forme qu'il ſeroit conclu par les Etats; ce qui n'eſt point.

On a écrit diverſes fois ſur cette matiere, & leſdits Sieurs Plenipotentiaires repaſſans ſur leurs depêches, trouveront pluſieurs raiſons bien puiſſantes pour perſuader les Etats de ſe départir de cette prétention. Ils ſe ſouviendront auſſi de ce que le Sieur Braſſet manda l'Eté dernier avoir ſû de bonne part, que les inſtructions, qui avoient été données aux Députez qui alloient à l'Aſſemblée, ne les obligeoient pas à inſiſter beaucoup ſur ce point, & ainſi que ſi nous en ſommes preſſez, ce ſera plutôt par la mauvaiſe volonté de quelques-uns deſdits Députez, que parce que tous enſemble aient ordre précis de le faire, ſi ce n'eſt, comme il eſt marqué ci-deſſus, que leſdits Etats étant réſolus de nous manquer, leur aient envoié de nouveaux ordres differens de ceux qu'ils avoient emportez.

Je viens maintenant aux conſiderations qui me font juger qu'on ne doit point s'en relâcher; & dont vous pourriez, en un beſoin, toucher certaines choſes aux Miniſtres deſdits Etats.

Premierement, ce ſeroit manquer bien notablement à la foi publique, ce que Sa Majeſté ne doit, ni ne voudroit faire pour rien du monde, ſi au même jour qu'elle ſigneroit la Paix, elle s'obligeoit de rentrer en Guerre dans certain temps, nonobſtant que l'Eſpagne 1646.
eut obſervé de ſa part ſincerement toutes les conditions de l'accommodement, & qu'elle n'eût fourni aucun ſujet imaginable de rompre avec elle.

On a penſé que pour remedier à cet inconvenient, on pourroit communiquer la choſe aux Eſpagnols, & ménager qu'ils y donnaſſent dès cette heure leur conſentement exprès ou tacite; mais outre qu'on ne peut pas croire pour pluſieurs raiſons, qu'ils le vouluſſent donner ni de façon, ni d'autre, il ſe rencontreroit qu'alors nous n'aurions pas fait une Paix, mais une ſimple Trêve, & qui pis eſt, c'eſt qu'il dépendroit pleinement de nos ennemis de lui donner le nom qu'ils voudroient, ſelon qu'il leur ſeroit plus utile. Car la Trêve de Hollande étant prête à expirer, ſi les conjonctures du temps ne leur étoient pas plus favorables que celles d'aujourd'hui, pour leur faire bien eſperer d'une rupture, ils n'auroient qu'à prolonger ladite Trêve, & ils ſe tiendroient en repos à la faveur de la Paix que nous aurions concluë. Que ſi quelques diviſions domeſtiques ou la conſtitution des affaires générales leur prometoit quelque avantage à rentrer en guerre, ils n'auroient qu'à refuſer la continuation de la Trêve aux Hollandois, & alors la France étant engagée de rompre de nouveau, il s'enſuit que nous n'aurions conclu qu'une Trêve, & que d'ailleurs pour le droit que nous aurions acquis par un Traité de Paix ſur les conquêtes qui nous devront demeurer à préſent, on n'en devroit pas faire beaucoup d'état, d'autant plus qu'il faudroit que les armes decidaſſent une ſeconde fois à qui elles appartiendroient, & que cela dépendroit purement du ſuccès d'une ſeconde Guerre.

De plus, par une Paix faite de cette ſorte, il eſt certain que nous perdrions dans le monde une partie de l'éclat & de la gloire que la France remportera, ſi elle conclut ſans une ſemblable reſerve, & que l'on ne voie point de limitation à ſa durée que celle que les changemens ordinaires dans le monde peuvent apporter. Les Critiques & les mal-affectionnez auront beau à s'exercer dans la cenſure, & la plûpart même des François qui pourroient être informez ſuffiſamment des cauſes qui nous y auroient induits, ou ne manqueroient point de la blâmer, ou ne ſeroient pas touchez des reſſentimens de joie & de reconnoiſſance envers Sa Majeſté qu'ils auroient pour une Paix illimitée, & ne conſidereroient le repos qu'on leur auroit procuré que comme un relâche, & non pas comme un ſolide remede à leurs maux.

Enfin Sa Majeſté pourroit apprehender avec raiſon que le monde ne trouvât beaucoup à dire qu'aiant, après tant de travaux, conclu ſolemnellement, à la vûë de la Chrétienté, une Paix des plus celebres qui ait jamais été traitée, dans laquelle même elle auroit trouvé ſon compte particulier avantageuſement, elle eût à rentrer en guerre dans quelque temps pour l'intérêt ſeul deſdits Etats, leſquels, quoi qu'alliez de cette Couronne de longue main, étant cependant hérétiques, il eſt bien mal-aiſé qu'ils aient aucun avantage que la Religion Catholique n'en ſouffre quelque préjudice, au moins indirectement.

Après tout, quand la difficulté de ce neuviéme Article ne pourroit être ſurmontée par tant de fortes raiſons que nous avons, il ſemble

1646. ble que les Eſpagnols offrans déja à Meſſieurs les Etats une Trêve de vingt ans, il ſeroit beaucoup plus avantageux à cette Couronne de l'accepter auſſi de la même durée, à quoi les Eſpagnols ſe porteroient ſans doute bien plus volontiers qu'à faire préſentement une Paix, & que nous fuſſions obligez de rentrer en guerre, quand la Trêve de Hollande expirera.

La raiſon en eſt bien évidente: car il eſt à préſumer que par la ſuſpenſion nous demeurerions en poſſeſſion généralement de tout ce que nous aurions conquis & par conſéquent ce point de la Catalogne, qui nous donne tant de peine à ajuſter, ſeroit entierement décidé, ſans qu'il y eût à craindre aucun inconvenient; au lieu que faiſant la Paix avec obligation de rentrer en guerre dans certain temps, il ſe trouveroit que nous aurions quité pluſieurs choſes pour l'obtenir, comme les Places que nous tenons ſur la Lis, & en pluſieurs autres endroits, & que nous ne ſerions pas quites de l'embarras & du ſouci que nous donneroient les affaires de Catalogne, pour n'y point faire de faux pas; outre que le droit, qu'on pourroit dire que nous acquerons ſur les Conquêtes qui nous ſeroient laiſſées par cette Paix, ſeroit très-foible, puiſqu'elle ne dureroit pas plus que ladite Trêve, & qu'il faudroit de nouveau le diſputer, & rentrer en guerre après qu'elle ſeroit finie.

Quant aux temperamens qu'on peut prendre en cette affaire, ſi les raiſons marquées ci-deſſus ne peuvent rien gagner, le premier moien que l'on doit tenter eſt celui dont vous vous êtes déja ſervis, qui eſt de faire comprendre aux Députez de Meſſieurs les Etats que quand nous conclurions une Paix avec l'Eſpagne pour le Comté de Rouſſillon & pour les Païs-Bas, & que nous ne ferions qu'une Trêve pour la Catalogne de la durée de celle qu'ils arrêteront eux-mêmes, il n'échet pas de faire inſtance ni prendre d'autres précautions avec nous ſur ledit neuviéme Article, puis que le temps venant à expirer nous ne romprons pas moins contre l'Eſpagne pour la Catalogne ſeule, que nous aurions fait pour tout le reſte deſdites conquêtes, quand elles ne nous auroient pas été aſſûrées par la Paix; & que c'eſt tout ce qu'ils peuvent deſirer.

Car pour ce que les Députez de Hollande alleguent que nous pourrions éviter cet engagement de rompre en accommodant les affaires de Catalogne par quelque échange ou autrement pendant ladite Trêve; c'eſt une ſubtilité de politique & un ſoupçon imaginaire & hors de temps, que nous ne ſommes pas obligez de guerir, pourvû que préſentement nous demeurions dans les termes qu'ils peuvent ſouhaiter, qui eſt que la France doive rompre auſſi bien qu'eux contre l'Eſpagne, quand la Trêve accordée expirera.

Et à toute extrémité, ſi les affaires générales s'accommodent par ce biais, & qu'à la fin les Eſpagnols donnent la main à cette Trêve pour la Catalogne, je ne verrois pas grand inconvenient à faire une convention ſecrete entre nous & les Etats, par laquelle nous nous obligerions de ne pouvoir rien innover durant la Trêve dans les affaires de Catalogne, ni nous accommoder avec l'Eſpagne par échange ou autrement, que ce ne fût avec le conſentement & avec la participation deſdits Etats; & qu'il n'eût été pleinement pourvû à leur ſûreté, & à leur ſatisfaction ſur ledit neuviéme Article.

Ma raiſon eſt, que la Paix étant une fois conclue & executée & leur Trêve auſſi, nous ne manquerions pas de moien ni de prétexte de ſortir de cet engagement, pourvû que les Eſpagnols nous fiſſent bien notre compte d'ailleurs, parce qu'alors n'aiant plus d'Ennemis ſur les bras, ni d'infidelitez d'Alliez à aprehender, nous ſerions plus en état de parler fortement aux Hollandois, de leur faire entendre raiſon, & de les obliger à donner la main aux expediens qui ſeroient jugez les plus équitables. 1646.

Cependant cette convention ſecrete n'auroit pas laiſſé de produire deux bons effets; l'un, dans l'eſprit des Catalans qui nous verroient engagez envers les Etats, durant la Trêve, dans leurs affaires, & par conſéquent ſeroient moins ſuſceptibles des impreſſions que les Eſpagnols eſſaieroient continuellement de leur donner que la France ne ſonge qu'à les ſacrifier pour en tirer d'autres avantages; & l'autre, dans l'eſprit des Hollandois, qui ſe verroient par ce moien en quelque façon aſſûrez contre ce qu'ils ont tant apprehendé de l'échange de la Catalogne avec les Païs-Bas, puis que nous ſerions obligez de ne rien conclure ſans leur conſentement exprès.

Que ſi la Trêve pour la Catalogne n'a point de lieu & qu'on prenne un autre biais d'accommoder les affaires, en ce cas les temperamens que l'on peut apporter à la prétention des Etats ſur ledit 9. Article, y procedant par degrez, ſeroient premierement d'en ſortir, s'il ſe peut, par voie d'argent, augmentant les aſſiſtances & ſubſides, ſelon que l'on pourroit en mieux convenir. En ſecond lieu, conſentant à leur entretenir un certain nombre de troupes pendant leurs guerres. Et en dernier lieu, de leur envoier une troupe auxiliaire de dix-mil hommes, Cavalerie & Infanterie, & de la leur maintenir de pareil nombre tant qu'ils ſeroient en rupture.

J'avois même examiné ſi on ne devoit point à toute extrémité conſentir à rompre dans la Flandres ſeule, pourvû que nous puſſions trouver des ſûretez ſuffiſantes, qu'il ne dépendît pas de la volonté des Eſpagnols de rompre auſſi ailleurs, s'ils le jugeoient utile auſſi à leurs affaires, ou que s'ils le faiſoient, tous les Princes intereſſez à la tranquilité publique & à l'execution de la Paix leur tombaſſent ſur les bras, comme infracteurs du Traité; mais je ne vois pas que cela puiſſe être praticable.

Voilà toutes les penſées que j'ai euës ſur cette matiere, & quoi que l'on reſolve il faudra toûjours ſe ſouvenir de ce que les Députez deſdits Etats ont, ce me ſemble, déclaré en quelque rencontre, qu'ils nous tiendroient quittes dudit 9. Article, pourvû que la France s'obligeât à faire continuer encore une fois leur Trêve pour le même temps qu'ils l'obtiendront par ce Traité ici.

Le Duc de Lorraine recherche le Cardinal.

Je ſuis continuellement recherché par Monſieur le Duc Charles, & à preſent plus preſſamment qu'il n'a jamais fait. Je l'ai voulu engager à faire quelque coup contre les Eſpagnols, qui le rendît irreconciliable avec eux, & qui nous pût obliger à prendre confiance en lui, & en ſa fermeté, dont nous avons tant de ſujet d'être toûjours en doute. Il a le commandement d'une partie de leur armée, & il leur pourroit jouër un tel tour, s'il le vouloit, qu'ils ne s'en releveroient jamais, & par le moien duquel nous pourrions donner recompenſe audit Duc pour la Lorraine, ou la

1646. la lui rendant à certaines conditions, en avoir profité plus qu'elle ne vaut. Mais je vois qu'il a encore grande repugnance à s'y resoudre, croiant qu'il seroit entierement perdu de reputation. Il me fait dire qu'il se separera d'eux & ira dès à présent servir le Roi en Allemagne. Autrement il desireroit qu'on le laissât six semaines en repos auprès de Longwi avec ses troupes, avant d'exiger de lui qu'il fasse la guerre aux Flamans. Je vous prie, Messieurs, de me mander vos sentimens, & ce que vous jugez que l'on pût ou dût faire avec lui principalement dans cette conjoncture du mauvais procedé des Hollandois, & du soupçon qu'ils nous donnent de leur fidelité.

Et à ce propos de Monsieur de Lorraine, je vous prierai aussi de me faire la faveur de me mander par quel biais vous estimeriez que l'on pût accommoder dans le Traité les affaires de ce Prince, y aiant quelques personnes qui croient qu'on pourroit faire une Trêve pour la Lorraine de la durée de celle des Etats, assignant des pensions à la Ducheſſe & au Duc François proportionnées à leurs qualitez, pour leur donner moien de subsister. Et ainsi ce Prince seroit mortifié pendant sa vie, & ses successeurs, ausquels la plûpart tiennent qu'il n'a pû préjudicier, demeureroient dans leurs droits & dans leurs prétentions, pendant que la France s'établiroit toûjours davantage dans la possession du Pais & dans l'esprit des peuples; & durant un si long espace de temps, on auroit peut-être lieu de s'asſûrer pour toûjours cet Etat-là, soit par des échanges, ou par des renonciations, ou par d'autres moiens que les conjonctures font souvent naître, quand on s'y attend le moins, ou enfin faire quelque Traité qui seroit sûr avec le consentement de tous les interessez.

Trautmansdorff a ordre de ceder Brisack.

J'ai avis de très-bon lieu & vous supplie d'en faire état que Trautmansdorff a déclaré à Peñaranda qu'il ne pouvoit plus differer à lâcher Brisack, sans ruïner les affaires de son Maître, & sans manquer aux ordres qu'il en a, & que ledit Peñaranda, qui ne le peut plus empêcher, travaille seulement à obtenir de lui, qu'il attende le retour du Courier qu'il a dépêché en Espagne, à l'arrivée duquel il espere de pouvoir faire un Traité particulier avec les Etats; ce qui nous doit d'autant plus obliger à presser la conclusion des affaires de l'Empire. Le discours de Trautmansdorff se rapporte entierement à ce que je vous ai mandé qu'il avoit ordre de l'Empereur de tenir bon sur ledit point de Brisack, afin d'en proposer la demolition; & enfin de relâcher, s'il ne voioit rien de mieux à faire : & je crois qu'il ne seroit que bien à propos que quelqu'un de vous autres, Messieurs, prît occasion de témoigner audit Trautmansdorff qu'on est informé de la bonne volonté de l'Empereur, & des ordres qu'il lui a donnez là-dessus, & qu'ensuite le retardement de la Paix doit être imputé aux difficultez qu'il fait d'executer ses Ordres, pour complaire aux Espagnols qui ne songent qu'à brouiller tout, & qui se soucient fort peu du bien de l'Empire & de son repos.

Vous verrez, Messieurs, qu'il vous a été ordonné par Sa Majesté de faire bonne contenance, de ne témoigner aucune appréhension & de parler fortement à un chacun sûr ce qui se passe aujourd'hui. J'ajoûterai que j'ose m'asſûrer que notre fermeté sera seule capable d'arrêter tout court celui de nos Alliez qui branleroit pour se détacher de cette Couronne, particulierement les Hollandois. En tout cas, nos affaires ne sont pas en état que, quoi qu'il arrive, elles ne puissent être bien soûtenues, & qu'on ne taille aux ennemis presque autant de besogne qu'ils en ont aujourd'hui. Je vous conjure donc, Messieurs, (quoi que je le tienne assez superflu) d'agir plus que jamais avec une derniere resolution, & non seulement dans les apparences par votre habileté, mais même dans l'effet de ne faire aucun cas de toutes les appréhensions que les Ennemis nous veulent donner, & que nous devons avoir avec raison de la séparation desdits Etats. Car au pis aller, on n'aura pas si bon marché de nous que l'on pense, & je vois déja divers moiens de ne pas tomber en pire condition que celle où nous sommes, & après tout, de nous soûtenir facilement par nos propres forces. 1646.

Outre que nos Alliez y penseront certainement plus d'une fois quand il sera question de se resoudre effectivement à faire un pas si glissant que celui de manquer à cette Couronne. Les Hollandois particulierement, de la legereté desquels nous avons le plus à craindre, quelque ingrats, méfians, & interessez qu'ils puissent être, feront sans doute grande reflexion à l'état où ils se trouveroient, après avoir offensé au plus haut point qu'il se puisse une Couronne, qui les a si généreusement assistez en tout temps, en se détachant d'elle sur le point où l'on est de recueillir ensemble, avec plus de sûreté, le fruit de tous nos travaux, si l'Espagne venoit à manquer à ce qu'elle leur auroit promis, comme elle a eu de tout temps pour maxime qu'elle le peut envers des heretiques, d'ailleurs rebelles, & qu'alors la France n'y prît nulle part.

Enfin, par des Traitez conclus solemnellement il est expressément porté que les uns ne se peuvent accommoder sans les autres. C'est pourquoi il se faut tenir ferme là; & ne s'en relâcher en rien par la crainte que nos Alliez n'en usent pas de même. Car quand quelqu'un d'eux seroit si mal conseillé & si lache que de manquer de foi, il me semble de connoître assez bien la portée de ce Roiaume & sa puissance, pour asſûrer qu'avec l'aide de Dieu, nous ne manquerons pas de moiens pour contraindre les ennemis à souhaiter & à rechercher aussi bien la Paix avec la France seule, comme ils la souhaitent & recherchent aujourd'hui, qu'elle est unie avec ses Alliez; d'autant plus que je ne vois pas, Dieu merci, que nous ayons à présent aucun sujet d'apprehender une infidelité manifeste des Suedois.

Mais pour démontrer cette verité par un argument bien palpable, je soutiens que présupposé même que l'accommodement particulier se fît avec les Provinces-Unies, ou que leurs forces demeurassent oisives & tout à fait inutiles cette Campagne, (qui est le pis qui nous puisse arriver) notre condition ne laisseroit pas d'être toûjours meilleure dans la Flandre qu'elle n'étoit l'année derniere, par trois raisons qui sont à mon avis assez concluantes.

La premiere est, que nous sommes assez avancez dans le Païs, & que nos Conquêtes sur la Lis (que nous n'avions pas au commencement de la derniere Campagne) nous donnent moien de faire avec succès cent entrepriſes differentes, la plûpart d'une derniere conséquence, pour achever de réduire les Espagnols en très-mauvais état. La

1646. La seconde, que l'armée de Monsieur le Duc d'Orleans sera beaucoup plus forte qu'elle n'étoit l'année derniere, & celle des ennemis plus foible, n'aiant pas reçû un seul Soldat ni d'Espagne, ni d'Allemagne, & cependant ils n'avoient quasi pour lors à sauver qu'un seul endroit, qui étoit celui de la Mer, ou celui de la Lis, lors que notre Armée se tourneroit de ce côté-là, au lieu qu'à présent il faut qu'ils separent & dispersent toutes leurs forces pour être en même temps en garde vers la Mer, sur la Lis, sur l'Escaut, dans le Brabant à cause de Monsieur le Duc d'Enguien, & dans le Luxembourg à cause de Monsieur le Maréchal de Turenne, & du Corps qu'assemble en ces quartiers-là le Sieur de la Ferté Sennetere.

La troisiéme, qu'au lieu de l'armée des Etats qui causoit quelque division de la force des ennemis, & qui selon notre supposition seroit inutile, nous aurons dans les Païs-Bas celle que commande Monsieur ledit Duc d'Enguien, & ledit Corps de la Ferté, qui toutes deux ensemble ne seront pas moins en nombre, qu'étoit l'Armée desdits Etats & beaucoup meilleure en qualité, étans composées de troupes aussi aguerries qu'il y en ait en France, avec cette avantageuse difference que l'Armée des Etats ne s'occupoit qu'à ce qui lui étoit le plus utile en son particulier, sans avoir égard à ce qui nous eût mieux convenu, & qu'il dépendra de Sa Majesté de faire agir celle de Monsieur le Duc d'Enguien, & ledit Corps de la Ferté, en tel endroit & en telles entreprises qui lui seront les plus avantageuses selon les rencontres.

Tout cela, sans parler du moien que nous avons en main à toute heure, & dont on se pourroit servir en une necessité, de détacher facilement de l'Armée des ennemis un des plus considerables Corps qu'ils aient, qui est celui de Monsieur de Lorraine, & même de le leur mettre sur les bras dans peu de temps.

Je ne puis, Messieurs, finir ce Memoire, sans vous convier de tout mon cœur, comme chose que j'estime présentement la plus importante au service du Roi, d'employer toute votre industrie & les moiens qui dépendront de vous, pour mettre en quelque façon que ce puisse être Monsieur le Maréchal de Turenne en état d'agir contre les Espagnols, ou au moins qu'avec le consentement des Suedois, il puisse employer une partie de son Armée pour six semaines à l'attaque de Luxembourg. Vous le pouvez faire trouver bon à Messieurs Oxenstiern & Salvius. Ce seroit à mon avis la même chose que d'avoir le consentement de Torstenson, & peut-être encore mieux, puis que ce sont eux qui conduisent la Négociation, & que c'est plutôt en cette matiere qu'en celle de la guerre que les Suedois nous peuvent faire préjudice.

Je m'assûre que s'ils ne sont prévenus injustement, il ne sera pas mal-aisé de leur faire goûter les considerations que nous avons pour éviter la jonction de nos Armées dans cette rencontre d'affaires, où nous avons tous tant d'intérêt de ne pas en changer la face par quelque accident de guerre. Et ainsi il vaut bien mieux temporiser pour voir plus clairement le train que prendra la Négociation de la Paix, que de faire passer notre Armée au delà du Rhin. Car pour prétendre la tenir toute dans cet intervalle sur ladite Riviere, ce seroit la vouloir ruïner absolument, étant impossible qu'elle y puisse subsister. 1646.

On pourroit ajoûter que dans la pensée que nous avons, on feroit divers efforts merveilleusement bons. Car premierement on éviteroit les mauvais évenemens que les armes peuvent causer sur le point où chacun a son compte, ou est prêt de l'avoir.

On assûreroit les Postes du Rhin par le nombre des troupes qui semblent pour cela être nécessaires. Ce seroit perdre & les uns & les autres que d'y en envoier un plus grand, puis qu'il n'y pourroit pas subsister. Elles attendroient là les levées qui viennent de Hambourg & des autres endroits d'Allemagne; après l'arrivée desquelles l'armée seroit aussi forte & autant en état d'agir que si Monsieur de Turenne n'en avoit rien detaché. Cependant nous aurions emploié l'autre partie à remporter un avantage considerable sur les Ennemis.

Et comme les difficultez qui arrivent à la conclusion de la Paix dans l'Empire viennent certainement des traverses des Espagnols, qui apprehendent de demeurer seuls engagez dans la Guerre, le vrai moien de procurer que les Couronnes Alliées obtiennent des Imperiaux tout ce qu'elles peuvent desirer, seroit d'attaquer encore plus vivement qu'on ne fait lesdits Espagnols, y emploiant l'Armée de Monsieur de Turenne, parce qu'alors il est à présumer qu'ils se resoudroient à la Paix de bonne sorte & accommoderoient les affaires de tous côtez, d'autant que se voiant tomber ladite Armée sur les bras de surcroit, cela rabattroit de beaucoup les esperances que leur donne la lenteur des Hollandois à mettre en Campagne, & leur procedé en notre endroit.

Si vous obtenez quelque chose là dessus, il faudra aussi-tôt, s'il vous plaît, en donner avis audit Sieur Maréchal par Courier exprès. Mais en cas que par la conclusion de la Paix, ou par une autre suspension générale en Allemagne, ou par une particuliere avec Baviere, ou par quelque Négociation avec Torstenson ou avec les Plenipotentiaires de Suede, on ne puisse pas mettre ledit Sieur de Turenne en état d'agir contre les Espagnols, & que les Suedois insistent toûjours à la jonction de nos Armées qu'on leur fait esperer, en ce cas, il faut avoir patience, & la faire. Et alors vous autres, Messieurs, prendrez s'il vous plait la peine d'avertir ledit Sieur Maréchal de ce que vous estimerez le plus expedient & le plus avantageux pour le service de Sa Majesté, pour éviter les inconveniens que nous avons sujet d'apprehender de ladite jonction.

Nouvelles de l'Armée d'Italie.

Il est arrivé un Courier de l'Armée Navale qui nous apporte la nouvelle qu'elle est débarquée heureusement le 11 du courant vers les marines de Sienne; que le même jour elle emporta d'emblée Telamone, après lui avoir tiré quelques coups de Canon des Vaisseaux, & le jour suivant le Port San Stephano par un bonheur extraordinaire; étant certain qu'il pouvoit tenir du moins quinze jours parce qu'il falloit battre une Forteresse élevée par le Canon des Vaisseaux, qui étoit fort au dessous, mais une volée aiant emporté le Gouverneur qui faisoit contenance de se vouloir bien défendre, le reste perdit courage & se rendit. Monsieur le Prince Thomas alloit de là assieger Orbitello, qui l'arrêtera quelque temps, parce qu'outre que la Place est fort bonne, il y a sept cens hom-

1646. hommes dedans, & que Dom Carle della Gatta, l'un des meilleurs Chefs qu'ils aient, s'y eſt jetté.

Le grand Duc ſe déclare Neutre.

Quelques jours avant le débarquement de l'Armée, l'Abbé de Bentivoglio alla à Florence de la part du Roi, pour ſavoir les intentions du Grand Duc dans cette rencontre. La choſe s'eſt paſſée comme nous le pouvions ſouhaiter; ce Prince aiant d'abord ſigné la Neutralité, accordé ſes Ports, & le paſſage dans ſes Etats & toutes les aſſiſtances à l'armée qu'il pourra lui donner en paiant comme il eſt juſte.

J'eſtime qu'il ne faudroit point dans cette conjoncture faire éclatter dans l'Aſſemblée toutes ces nouvelles, & quand elles y arriveront d'ailleurs, vous devez montrer de n'en faire aucun cas, & diminuer la choſe en ſoi, & les conſéquences autant qu'il ſe pourra; car il ne faut pas douter que les Miniſtres d'Eſpagne, pour peu habiles qu'ils ſoient, ne tâchent d'émouvoir la commiſeration d'un chacun, & n'en parlent comme ſi cela pouvoit produire la perte de l'Italie, afin d'exciter contre nous l'envie de tous les Princes & de nos Alliez mêmes, & d'accroître les jalouſies qu'ils ont déja de la puiſſance de cette Couronne.

Le Roi d'Angleterre joint l'Armée des Ecoſſois.

Nous avons eu nouvelles d'Angleterre que le Roi de la Grande Bretagne eſt heureuſement arrivé dans l'Armée des Ecoſſois. Mais nous ne ſavons pas encore ce qui en arrivera, n'aiant pas pris cette reſolution dans le temps que je l'avois ménagée avec les autres, & qu'elle lui pouvoit être fort utile, & n'y étant venu qu'à la derniere extrémité, & quand toutes les autres reſſources lui ont manqué. Outre qu'il faut tout apprehender en un Prince malheureux & juſques à preſent mal conſeillé.

En finiſſant ce Memoire, je reçois avis d'un Banquier de Paris, qui a de grandes correſpondances avec ceux d'Anvers, qu'un des principaux de ladite Ville, après avoir pris toutes ſes ſûretez avec Caſtel-Rodrigo, a fait un ordre ſur un autre Marchand d'Amſterdam de paier deux millions de Florins dès que le Traité particulier de Meſſieurs les Etats avec l'Eſpagne ſera fait, & que cet argent doit être diſtribué à ceux qui auront contribué à le faire reſoudre & à le conclure, & qu'on croit même que la partie la plus grande doit être pour Madame la Princeſſe d'Orange, & pour les Députez des Etats qui ſont à l'Aſſemblée.

Fait à Amiens le 31 Mai 1646.

Depuis avoir écrit & chifré tout ce que deſſus, on a reçu votre Dépêche du douziéme, ſur laquelle, pour ne pas arrêter plus long-temps ce Courier, je me contenterai de vous dire ſuccintement trois mots, & ce qu'il y aura de plus à vous mander, on y ſatisfera Samedi par l'Ordinaire.

Il me ſemble en premier lieu, qu'on doit faire grand cas des Declarations que les Catholiques qui ſont en l'Aſſemblée font en notre faveur, & j'en eſtime l'avis comme nous étant extrémement avantageux, & capable de produire des effets merveilleux à notre égard.

On ne pouvoit parler à Trautmansdorff avec plus de prudence & d'accortiſe qu'on a fait lors que ſur la grande propoſition qu'il s'imaginoit nous faire en offrant l'Alſace & le Suntgau ſouverainement au Roi, ſans relever de l'Empire, on a répondu qu'il ſeroit indifferent à Sa Majeſté de le tenir de telle ſorte, ou de le reconnoître de l'Empereur. 1646.

La pentée de Benfelt me fait eſperer qu'on trouvera d'autant plus de facilité dans l'expedient contenu dans le Memoire du Roi touchant Philipsbourg.

J'ai grand ſoupçon qu'il y a quelque artifice caché dans la maniere d'agir des Plenipotentiaires de Suede, quand ils demandent tant de choſes nouvelles. J'ai avis que Trautmansdorff a écrit à Vienne, & qu'il a fait dire à Caſtel-Rodrigo qu'il étoit d'accord avec eux. Il ſe pourroit faire qu'ils ajoûtent de cette ſorte à leurs prétentions, afin de s'en relâcher après, & de nous obliger par leur exemple à en faire de même ſur le point de Briſach. Je ne ſai s'ils ont beaucoup d'envie de nous le voir entre les mains. C'eſt ce qui fait que je ne ſuis pas tout à fait de l'avis de vous autres, Meſſieurs, qu'il ſoit avantageux de gagner temps par des duretez, ou vraies ou feintes, parce que je tiens le retardement de la Paix dans l'Empire très-préjudiciable à nos intérêts pour les raiſons qui ont été mandées, ou qui ſont contenuës en cette Dépêche.

Vous ne pouviez, Meſſieurs, tenir une meilleure conduite que vous avez fait avec les Députez de Meſſieurs les Etats. Le Memoire du Roi, que vous recevrez par ce Courier, vous donnera lieu de parler dorenavant aux occaſions en termes plus forts, & ſans témoigner de rien craindre.

On parlera ici ſur le point de Briſach & ſur tous les autres à tous les Miniſtres Etrangers, avec tant de fermeté & de reſolution, que les Ennemis ni les Médiateurs n'auront pas ſujet de vous dire ſur cela qu'à la Cour on a des ſentimens differens des vôtres. Et quoi que les Médiateurs vous puiſſent raporter au contraire, aſſûrez vous, s'il vous plait, que ce ſera un pur artifice, & ſeulement pour vous tâter & en prendre avantage.

Il y a quelques jours que cette Dépêche étoit minutée; mais dans le mouvement où la Cour a été par le voyage de Compiegne ici, on n'a pû la faire mettre en chiffre auſſi promtement que l'on auroit voulu.

Je vous adreſſe, Meſſieurs, un extrait des nouvelles que j'ai reçues de Rome, & la relation d'accomodement du different de l'Amirante de Caſtille avec Monſieur le Cardinal d'Eſte.

1646.

MEMOIRE DU ROI

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 31. May 1646.

Il faut tâcher que les Suedois déclarent hautement qu'ils ne ſe ſepareront jamais de la France. La France tient ferme ſur Briſach. Elle proteſte qu'elle n'abandonnera jamais ſes Alliez. A toute extremité la France pourroit au lieu de Briſach ſe contenter de Philipsbourg avec la ligne de communication pour y aller. On ſonge toûjours au ſiege de Luxembourg. Catholicité de la Cour de France. Il faut preſſer Baviere d'embraſſer la Neutralité.

SI l'on fait reflexion ſur la maniere dont le Comte de Trautmansdorff parla de Briſach, lors qu'il nous offrit l'Alſace, & le Suntgau; & ſi l'on conſidere ce que le Duc de Baviere a écrit ici au Nonce Bagni dans ſes deux dernieres Dépêches, où il ſpecifie notamment ladite Place dans notre ſatisfaction; outre les autres avis que nous avons eus de Vienne de la reſolution qu'avoit enfin priſe l'Empereur de la ceder, ſi les efforts que l'on feroit auparavant pour nous obliger à conſentir à ſa demolition étoient inutiles; il eſt à préſumer que quand ſes Miniſtres font aujourd'hui ſemblant de vouloir ſe retracter, nonobſtant le beſoin & l'envie que l'Empereur a de la Paix, la paſſion que Trautmansdorff a d'être bien-tôt libre pour retourner à Vienne, & les remontrances du Duc de Baviere, qu'on dit être plutôt des prétentions que des prieres; cette difficulté, que l'on n'avoit pas attenduë, ne procede pas tant d'aucune volonté déterminée de nous refuſer ce point, comme elle part des Négociations des Eſpagnols, auſquels les Imperiaux auront voulu complaire pour leur donner le temps, ou de finir le Traité avec nous, ou d'en faire un particulier avec les Hollandois, à quoi ils mettent tous leurs ſoins & leurs principales eſperances, ou enfin de leur donner moien de profiter de quelque choſe pour l'Eſpagne par le conſentement que donnera l'Empereur à relâcher Briſach. 1646.

Il ne faut pas douter que Peñaranda n'ait emploié toute ſon induſtrie & ſon éloquence pour perſuader à Trautmansdorff que l'Empereur donnant ſatisfaction entiere aux Suedois, & tenant bon à ne pas conſentir à la notre ſur le point de Briſach, on mettroit peut-être les choſes en état ou de nous faire départir de notre prétention, (en quoi ils trouveroient tous un notable avantage) ou de nous faire courre fortune que nos Alliez, ou quelques uns d'eux, qui ſeroient déja aſſûrez de leur compte, ſe ſéparaſſent de nous par un Traité particulier, au cas que nous ne nous contentaſſions pas de ce que l'on nous offre, ne faiſant déja que trop paroître qu'ils tiennent pour déraiſonnable & exorbitant tout ce que nous prétendons comme juſte & raiſonnable.

Il faut tâcher que les Suedois déclarent hautement qu'ils ne ſe ſepareront jamais de la France.

Le vrai remede à cela eſt de faire en ſorte que les Suedois renouvellent en bonne forme, dans cette conjoncture, la déclaration que Monſieur Salvius fit dernierement aux Imperiaux, qu'ils n'ont rien fait pour l'avancement, ou du moins pour la concluſion de la Paix, s'ils n'ont conſenti à la ſatisfaction des deux Couronnes, puis qu'on doit enfin ſe détromper qu'elles ſoient jamais capables de s'accommoder que conjointement, quelques grands avantages que l'on accordât à l'une des deux, au delà même de ce qu'elle auroit prétendu.

Il eſt certain qu'à moins de vouloir violer les Traitez que nous avons enſemble, les Suedois ne peuvent s'empêcher de faire une ſemblable déclaration quand nous les requererons; d'autant plus que nous pouvons être aſſûrez que la Cour de Suede depuis l'éclairciſſement que nous eûmes de la Négociation ſecrette de Roſenhan avec les Ennemis, eſt dans tous les ſentimens que nous devons deſirer de fidelité & de ponctuelle obſervation de nos Alliances; ce que le Sieur Chanut nous confirme encore par ſes Dépêches. Outre qu'on peut leur faire voir facilement que quelque avantage que la Maiſon d'Autriche accordât ſeparement à l'une des deux Couronnes, ſi elle venoit à les diviſer, elle gagneroit toûjours beaucoup, parce qu'elle ſe verroit miſe en état non ſeulement de rentrer en quelque bonne conjoncture dans les Païs qu'elle auroit cedez, mais de pouſſer plus outre ſes progrès, & d'en prendre d'autres qui ne lui auroient jamais appartenu.

Que ſi, outre les empêchemens que les Eſpagnols travaillent de mettre à la concluſion de cette affaire, (auſquels on eſtime que la déclaration ci-deſſus des Suedois peut remedier facilement) il y a eu quelque nouvelle raiſon qui ait obligé l'Empereur à changer d'avis, & à ne plus conſentir à cette ceſſion de Briſach, & que le Courier que Baviere mande qu'il avoit dépêché exprès à Vienne ſur ce ſujet, ne raporte rien de plus favorable pour nous, quoi qu'à la verité on ait grand' peine à ſe le perſuader, lors qu'on fait reflexion à la chaleur avec laquelle ledit Duc aura porté cette affaire, ſoit pour l'apprehenſion où il eſt de la jonction des Armées de France & de Suede, ſoit pour la forte paſſion qu'il a de faire la Paix avant la Campagne, ſoit pour ſon intérêt particulier, qui requiert que nous retenions un paſſage ſur le Rhin pour lui pouvoir tendre la main

1646. au besoin. En ce cas-là le moien que le Roi juge le plus propre pour faire venir nos Parties à notre point, & le meilleur remede pour nous garentir de ce qui nous pourroit arriver de préjudiciable, tant du côté de l'Espagne que de celui de l'Empereur, par quelque infidelité de nos Alliez, ou du moins par les esperances que nos Ennemis ont conçûes d'un accommodement particulier avec eux, qui les oblige à reculer le général : C'est de montrer plus que jamais une entiere fermeté & une asſûrance derniere de ne rien aprehender, déclarant ouvertement aux Médiateurs, à nos Alliez & à toute l'Assemblée.

La France tient ferme sur Brisach.

Premierement, qu'on ne doit jamais se promettre d'avoir la Paix que Brisach ne demeure à la France dans l'état où il est; qu'elle continuera plutôt la Guerre toute seule que de s'en relâcher, & qu'elle ne manquera pas pour cela de moiens de bien défendre cette Place & d'en faire coûter cher à ceux qui penseront de nous en faire sortir par force; & enfin que les choses sont en tel état qu'on a grand tort, si on s'attend de nous voir prendre aucune resolution par crainte ou par foiblesse.

Elle proteste qu'elle n'abandonnera jamais ses Alliez.

En second lieu, que cette Couronne n'abandonnera jamais ses Alliez, quelques avantages qu'on lui puisse offrir au delà même de ses prétentions; ce qu'elle a bien fait paroître en tout ce qui s'est passé depuis la Regence, n'aiant pas même voulu écouter les propositions que les Ennemis ont tenté de lui faire hors de l'Assemblée par toutes sortes de voies; que dans la nécessité des deux partis, elle choisira plutôt d'être abandonnée de ses Alliez, que de manquer à la foi des Traitez qu'elle a avec eux; que Sa Majesté préfere sa reputation & son honneur à toute autre consideration & que quelque mal qui lui en pût arriver, elle aimera toûjours mieux d'être trompée que de tromper; qu'après tout, la France subsiste de son propre poids, & sa puissance est appuiée sur des fondemens assez solides pour se passer dans un besoin d'appuis étrangers, & ne rien craindre pour cela; que quand ses Confederez lui feroient une infidelité manifeste (ce qu'elle ne se peut pas persuader,) ses affaires ne se conserveroient pas moins en bon état, outre qu'elle ne manqueroit pas de moiens pour former un nouveau parti, peut-être aussi considerable que le premier, & de trouver d'autres Amis puissans & fidelles, notamment après les preuves qu'elle viendroit de donner, à la vûë de tout le monde, de l'inviolabilité de sa foi; enfin que la France fera ce qu'elle doit, & qu'il en arrivera ce qui pourra.

De semblables discours que lesdits Sieurs Plenipotentiaires tiendront par delà, & que l'on confirmera ici en tenant le même langage aux Ministres des Princes étrangers, faisant paroître que c'est une resolution prise par Sa Majesté en son Conseil, après une deliberation très-meure, ne peuvent produire que de bons effets, soit envers nos Parties pour leur ôter toute esperance de nous faire relâcher par la crainte, soit envers les Etats de l'Empire, Catholiques ou Protestans, qui ne voudront pas voir durer la Guerre pour le seul point de Brisach, ni continuer les assistances à l'Empereur sans autre fin que de lui ravoir cette Place, lors qu'ils doivent les uns & les autres pour leur intérêt particulier souhaiter qu'elle demeure entre nos mains; soit enfin envers nos Alliez mêmes, par le bon exemple que nous leur donnons, & qui les met en 1646. état de ne pouvoir nous manquer sans encourir quelque espece d'infamie.

Avec tout cela, Sa Majesté ne laisse pas de considerer quels préjudices pourroient resulter à la France d'une défection de ses Alliez, parmi lesquels celui-là seroit toûjours certain, que la Paix seroit reculée, & que l'on nous refuseroit sans doute les mêmes conditions que l'on nous offre aujourd'hui, par les esperances que nos Ennemis auroient conçues de pouvoir alors mettre leurs affaires en meilleur état, n'aiant à combattre que les seules forces de la France. C'est pourquoi, Sa Majesté songeant de donner moien ausdits Sieurs Plenipotentiaires d'obvier à tout, selon que les conjonctures l'exigeront, leur met en consideration si nonobstant ce qui est porté ci-dessus de la fermeté qu'ils doivent montrer sur le point de Brisach, & pour ne retarder pas plus long-temps la Paix dans l'Empire, où nous trouvons fort bien notre compte, & dont nous pouvons tirer des avantages contre l'Espagne très-notables, soit pour la Paix, soit pour la Guerre, il ne seroit pas à propos de nous porter dans quelque temperament sur ledit point de Brisach, pourvû que nous y trouvassions la même & principale utilité que l'on en avoit prétendue, qui est de nous asſûrer le passage du Rhin, comme seroit de nous laisser Philipsbourg avec la ligne de Communication, pour pouvoir y aller de France, sans sortir des Etats de Sa Majesté; ou que suivant l'offre des Imperiaux, Brisach fût razé, & le Pont rompu, & que nous pussions fortifier deça le Rhin en tel endroit de l'Alsace que nous voudrions & qu'eux ne le pussent par delà.

A toute extrémité la France pourroit au lieu de Brisach se contenter de Philipsbourg, avec la ligne de Communication pour y aller.

Il est même à remarquer qu'il ne seroit pas besoin de nous donner un grand Païs pour faire cette ligne, puis qu'avec l'Abbaie de Weissembourg, appellée en Latin *Alba Regia*, qui acheve au Rhin vis-à-vis de Philipsbourg, on asſûre qu'on pourroit aller en sûreté de Haguenau audit Philipsbourg.

Comme l'Empereur est très-liberal avec les Suedois du bien d'autrui, & même de ceux de l'Eglise, & des Protestans, & qu'il est d'autant plus reservé avec nous, que ce que nous demandons est de la Maison d'Autriche & de son patrimoine; il est à croire que pour nous faire sortir de Brisach, qui est des Païs hereditaires, quoi qu'avec la condition que les fortifications en devront être demolies, il sera ravi de sacrifier Philipsbourg, qui est à un Prince dont le mécontentement présent ne le touchera guéres; & on peut même se souvenir que les Ministres Imperiaux nous ont souvent voulu donner la pensée de prétendre quelques autres Etats au lieu de l'Alsace, insinuans que nous y trouverions toute facilité, quand même ils seroient plus considerables & de plus grande étenduë.

En ce cas, on ne s'éloigneroit pas même ici, s'il étoit nécessaire absolument, de donner recompense dudit Philipsbourg à l'Electeur de Trêves, qui y consentiroit volontiers, notamment s'il en avoit une partie qu'il reçût sous main pour pouvoir agrandir ses parens qu'il aime tendrement, & le reste pourroit être paié en telle nature de biens en France, qui serviroit à tenir ses Successeurs en devotion vers cette Couronne & à les attacher à ses intérêts.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires prendront seulement garde en cela que s'il y a quelque chose à faire pour l'accommodement de l'Empire,

1646. pire, il importe extrémement qu'il ſoit conclu avant que le dernier Courier, que Peñaranda a dépêché en Eſpagne, ſoit de retour; non ſeulement parce qu'il pourroit avoir plus en main de quoi traverſer l'affaire auprès de l'Empereur, que parce que ce Courier pourroit apporter de telles reſolutions en faveur des Hollandois, qu'ils concluroient en un inſtant leur Traité particulier & donneroient ce mauvais exemple aux Suedois, qui d'ailleurs nous pourroient conſiderer moins pour l'Alliance que nous viendrions de perdre. Ainſi on juge que le moien le plus propre que nous ayons pour prendre nos précautions contre la mauvaiſe foi des Hollandois, (dont le procedé ne nous donne que trop de ſoupçon avec fondement) c'eſt de hâter la concluſion des affaires de l'Empire, & c'eſt auſſi le principal motif pour lequel Sa Majeſté a ſongé au temperament de Philipsbourg & de la Ligne de communication, au lieu de Briſach, & qu'Elle a ſuggeré cet expedient auſdits Sieurs Plenipotentiaires, pour s'en ſervir à point nommé, ſelon les rencontres & quand ils le jugeront à propos. Mais cependant ils n'obmettront rien de ce qui leur eſt ordonné ci-deſſus pour montrer toûjours une fermeté inébranlable, & une derniere aſsûrance & reſolution, parce qu'en effet, quoi que nous ne devions rien oublier de ce qui peut maintenir nos Alliez en foi, la crainte de ce qui pourroit arriver de leur infidélité ne ſera jamais capable d'obliger cette Couronne à la moindre baſſeſſe.

On envoie auſdits Sieurs Plenipotentiaires la copie d'une Lettre de Monſieur le Cardinal Mazarin, écrite par cette même voie au Sieur de la Thuillerie, par laquelle ils verront bien en détail la conduite de Meſſieurs les Etats, les avis que nous avons de divers endroits de ce que les Ennemis pratiquent avec eux, la diſpoſition des eſprits dans les Provinces, celle de Monſieur le Prince d'Orange, & de Madame ſa femme, les moiens qu'on emploie pour les aliener de la France, & les remedes auſquels on a penſé ici pour empêcher, s'il eſt poſſible, la ſuite de ce mal. A quoi leſdits Sieurs Plenipotentiaires coopereront de leur côté conformément, en tout ce qu'ils y pourront contribuer envers les Députez de Meſſieurs les Etats, qui ſont à l'Aſſemblée, ſuivant la connoiſſance que la même Lettre leur donne des ſentimens & des intentions de Leurs Majeſtez.

Il ſera bon qu'ils parlent hautement auſdits Députez, & qu'ils leur faſſent connoître qu'ils auroient grand tort s'ils préſumoient de porter la France à aucune choſe contre ce qu'elle doit par l'apprehenſion qu'ils s'accommodaſſent ſans nous avec nos Parties; que nous ne nous mettons point en devoir de les prévenir, quoi que nous le puſſions, & que nous en ſoions toûjours recherchez vivement; qu'on les laiſſera faire, & qu'ils reconnoîtront avec le temps que les principales forces de cette Couronne ſont en elle-même; que ſon amitié ou ſon indignation ne ſont pas choſes indifferentes ou à mépriſer, & par conſéquent qu'ils n'auroient pas pû prendre un plus mauvais parti.

Pour concluſion, on pourra leur témoigner le déplaiſir que Leurs Majeſtez auroient de ſe voir obligés à chercher les moiens de ſe garantir des préjudices qui pourroient arriver au bien public de la ſeparation des Provinces-Unies d'avec la France, parce que cela ne ſe pourroit qu'au dommage d'un Etat qu'elles aiment, & peut-être à l'avantage des anciens & irreconciliables Ennemis des uns & des autres. 1646.

On envoie auſdits Sieurs Plenipotentiaires la copie d'une ſeconde Lettre, que Monſieur le Cardinal Mazarin écrit à Monſieur le Maréchal de Turenne, pour lui faire connoître de quelle importance il ſeroit au ſervice du Roi, ſi ſans rien gâter avec les Suedois, il pouvoit éviter la jonction qu'ils deſirent de nos deux Armées, & qu'il pût dans cet intervalle emploier pour quelque temps une partie de la ſienne, & emporter la Ville de Luxembourg, dont la chûte entraineroit celle de toute la Province qui en porte le nom.

On ſonge toûjours au Siége de Luxembourg.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires verront par le contenu de ladite Lettre les biais que l'on ſuggere audit Sieur Maréchal, pour rendre Torſtenſon plus favorable à cette penſée par ſon intérêt particulier; & de leur côté s'ils voient jour de pouvoir par quelque Négociation le porter à nos fins, en ſe ſervant des mêmes moiens & offres qu'on permet audit Sieur Maréchal d'emploier s'il eſt néceſſaire, ou d'autres qu'ils aviſeront. Ils n'y doivent rien oublier ni à tenir continuellement le Sieur Maréchal bien averti de ce qu'ils y auront avancé, & de ce qui ſe paſſe dans l'Aſſemblée touchant les affaires de l'Empire, afin qu'il puiſſe prendre ſes reſolutions là-deſſus.

Les Suedois à la verité ſeroient bien injuſtes, & leur procedé ſeroit hors de toute raiſon, ſi, maintenant qu'ils n'ont à faire aucun effort pour obliger les Imperiaux à leur accorder leur ſatisfaction (puis qu'ils ſont aſſurez de l'avoir telle qu'ils l'ont demandée; & même ils peuvent conclure une ſuſpenſion pour l'affermir davantage) ils inſiſtoient encore ſur cette jonction, qui leur eſt tout à fait inutile, & à nous extrémement préjudiciable pour pluſieurs reſpects, mais ſur tout en ce qu'elle nous ôte un moien d'emporter un avantage de grande conſideration ſur les Eſpagnols, dont il reſulteroit même beaucoup de bien & de profit à tous les intéreſſez en notre cauſe en quelque endroit éloigné qu'ils ſoient.

Ils ne ſauroient en juſtice ſe défendre d'y conſentir, ſous prétexte que ce ſeroit abandonner les affaires d'Allemagne, puis que, comme leſdits Sieurs Plenipotentiaires verront par ladite Lettre, on prétend toûjours laiſſer ſur le Rhin neuf ou dix mil hommes de Cavalerie, & d'Infanterie; ce qui eſt une Armée plus conſiderable que ne l'avoit Monſieur de Guebriant l'année qu'il eſt mort. En quoi il eſt encore à remarquer que ſi l'on prétendoit laiſſer ſur le Rhin un plus grand corps, il ſeroit impoſſible qu'il ſe pût maintenir ou ſubſiſter, ſans pouſſer plus avant, & ainſi courre le riſque, que nous avons tant ſujet d'apprehender, de changer en un moment, par quelque évenement de Guerre, la face des affaires, qui eſt, Dieu merci, ſi riante aujourd'hui & ſi favorable à tout notre parti.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires auront beau champ de faire valoir encore en cette conjoncture la ſincerité des intentions de Leurs Majeſtez, ou pour mieux dire la retenuë & les ſcrupules de leur procedé, puis qu'ils éprouvent tous les jours, & bien ſouvent à leurs dépens, que la ſeule regle des reſolutions de leurs Alliez eſt celle de leurs intérêts particuliers, & qu'ils emploient tous les jours indifferemment toutes leurs forces, ſelon qu'ils le

jugent

1646. jugent plus avantageux à leurs affaires, ſans avoir égard aux convenances d'autrui ni au bien de la cauſe commune, & ſans leur en dire un ſeul mot, au lieu qu'elles ne veulent pas entreprendre la moindre choſe, quoi qu'utile à un chacun, ſans le leur communiquer auparavant, & ſans qu'ils l'aient expreſſément aprouvé.

Catholicité de la Cour de France.

Sa Majeſté ne ſauroit exprimer ſuffiſamment auſdits Sieurs Plenipotentiaires à quel point de douleur elle eſt touchée de voir que toutes les affaires de la Religion prennent de plus en plus un mauvais pli en Allemagne, par l'abandonnement que les Imperiaux en font, du conſeil des Eſpagnols pour d'autres intérêts politiques, & le principal eſt l'animoſité des uns & des autres contre cette Couronne, & la paſſion démeſurée qu'ils auroient de lui faire du mal, au prix même de ce qui devroit être le plus ſacré, & le plus inviolable. Cependant ils veulent toûjours être tenus pour les ſeuls défenſeurs de la foi, & pour les uniques protecteurs de l'Egliſe.

Sa Majeſté ſait qu'il eſt ſuperflu d'exciter là-deſſus le zéle & la pieté deſdits Sieurs Plenipotentiaires, particulierement après ce qu'elle leur a ſouvent mandé être de ſes intentions. Néanmoins, reconnoiſſant mieux tous les jours que les Suedois & Madame la Landgrave n'oublient rien pour ſe procurer, avec adreſſe & fermeté, des avantages qui tendent principalement à l'abbaiſſement ou à des dommages irreparables pour la Religion Catholique; & cela contre la foi des mêmes Traitez que nous avons enſemble, Sa Majeſté ſe croit obligée de renouveller plus préciſement les ordres qu'elle a donnez de temps en temps auſdits Sieurs Plenipotentiaires de tenir ferme en ſemblables matieres & de ne conſentir à aucune des nouveautez que les uns ou les autres voudroient mettre ſur le tapis; mais de les contrecarrer & de s'y oppoſer formellement, quelque choſe qui puiſſe arriver, lors que les autres moiens ſeront infructueux; Leurs Majeſtez n'eſtimant pas que les facilitez que nos Parties apportent à donner contentement entier à nos Alliez, aux dépens de la Religion, puiſſent ſervir d'excuſes valables, devant Dieu ni auprès des hommes, de n'y avoir pas vigoureuſement réſiſté, & nos Alliez mêmes ne ſauroient trouver étrange de nous voir contraires aux profits qu'ils en tireront, puis que nous demeurerons aux termes de tous les Traitez que nous avons enſemble, où cette condition a toûjours été inſerée comme la principale, & ſans laquelle on n'auroit jamais conclu avec eux aucune Alliance. Outre que l'exemple, qu'eux-mêmes nous donnent, par l'ardeur qu'ils font paroître pour l'accroiſſement de leur Religion, nous doit d'autant plus obliger à redoubler notre zéle pour le maintien de la notre, qui eſt la vraie & la bonne, & à en conſerver les prérogatives & les avantages au prix de toutes les conſiderations d'Etat & de Politique, auſquelles Dieu, qui voit le cœur de Sa Majeſté & ſes ſaintes intentions, aura infailliblement la bonté de remedier par d'autres voies connues à ſa providence.

Il faut preſſer Baviere d'embraſſer la Neutralité.

Sa Majeſté eſtime qu'il eſt important au bien public, & à ſon ſervice, (outre que la conjoncture même y eſt fort propre) de faire preſſer Baviere par ſes Miniſtres de prendre quelque reſolution. Comme il voit que ce n'eſt pas la France, mais les intérêts des Eſpagnols & leurs artifices, qui empêchent que la Paix ne ſe puiſſe conclure dans l'Empire, il pourroit convenir avec nous d'une Neutralité à l'exemple du Duc de Saxe avec la Couronne de Suede; & parmi un grand nombre de raiſons qui doivent obliger ledit Duc à ne perdre pas un moment de temps à la faire, il ſemble que ce ne ſera pas la moins efficace que de lui bien faire inſinuer par ſes Députez que la jonction des Armées Françoiſe & Suedoiſe étant une fois faite, quelque bonne diſpoſition que nous aions pour ſa perſonne & pour ſes intérêts, & avec quelque paſſion que nous ſouhaitions de lui en faire voir les effets, tout le contraire pourra arriver, ſans qu'il ſoit en notre pouvoir de l'empêcher. 1646.

On pourra lui faire valoir l'alte que fait notre Armée deça le Rhin avec tant d'incommoditez, & les excuſes qu'on trouve pour faire differer de le paſſer & de faire la jonction, par la crainte des effets qu'elle produira; enfin qu'on ne fera agir nos Armées contre lui que quand on ne pourra pas s'en défendre par d'autres intérêts plus puiſſans; que c'eſt cependant à lui d'y donner ordre, comme il y a ſujet de croire de ſa prudence qu'il le fera, & qu'il ſera d'autant plus hardi à prendre quelque bonne reſolution, qu'il verra que tout le Parti Catholique, qui eſt à Munſter, adhére de volonté & de deſir aux ſentimens de cette Couronne, & trouve fort à redire au procedé des Imperiaux, qui tiennent bon ſur le point de Briſach, pendant qu'ils accordent toutes choſes aux Suedois aux dépens de l'Egliſe & avec des dommages irreparables pour la Religion.

D'un autre côté, pour preſſer les Imperiaux, & leur mettre ſur les bras tous ceux qui ſouhaitent, ou qui ont intérêt en la prompte concluſion de la Paix dans l'Empire, il ſera bon de faire connoître que dès que les Armées auront commencé d'agir, elle ſera beaucoup plus éloignée & difficile, parce que comme les forces des Couronnes Alliées ſont ſuperieures à celles de l'autre Parti, il faut qu'il s'attende que leurs prétentions s'augmenteront à meſure qu'on remportera des ſuccès avantageux.

Il y aura beau champ auſſi de rendre les Eſpagnols odieux dans l'Empire auprès de tous ceux qui en deſirent le repos, en faiſant comprendre que ce ſont leurs artifices, qui trouvant entrée dans l'eſprit des Miniſtres de l'Empereur, empêchent qu'on ne faſſe la Paix, parce qu'ils voudroient rendre leur condition meilleure aux dépens des Allemans. Et comme la choſe eſt très-veritable & très-aiſée à prouver, à la faire toucher au doigt, ſur le point de Briſach, il ne ſe peut que cela ne produiſe un très-bon effet.

LET-

1646.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 1. Juin 1646.

Trautmansdorff ſera plus hardi après la mort de l'Imperatrice. Meſures priſes pour retenir les Hollandois dans l'Alliance. Le Comte d'Harcourt aſſiege Lerida.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

LE Courier Heron s'eſt rendu en cette Ville hier ſur les dix heures après midi & m'a remis votre dépêche datée du vingt-neuviéme du paſſé. S'il n'étoit arrivé, j'aurois laiſſé paſſer le Courier ſans vous écrire, jugeant qu'il eût été inutile après l'ample depêche qui vous a été envoiée par Saladin. Celle-ci mérite de grandes reflexions, mais il faut du temps pour les faire, & il ne ſauroit être pris dans l'intervalle qui en reſte juſques au paſſage du Courier en Flandres.

Après avoir lû votre dépêche, je me puis avancer de vous dire (ſelon le peu de connoiſſance que j'ai des affaires) que Sa Majeſté reſtera très-ſatisfaite de la maniere dont vous avez negotié avec les Médiateurs. Leur colere ne ſe peut excuſer, ni leur précipitation à vouloir être informez de ce que vous voudrez faire, pendant qu'ils ne vous aſsûrent de rien de ce qu'il faut que vous eſperiez; & je ne ſai avec quel front ils ont oſé vous faire une propoſition qui diminue beaucoup celle du jour précedent. Quand ils auront medité ſur ce que vous leur avez dit, ils feront un dernier effort ſur Trautmansdorff, lequel (ou nous ſommes trompez) ne réſiſtera pas davantage à conſentir à ce qui lui a été mandé. Il eſt vrai qu'il ne ſe devoit relâcher que par degrez, & il les a deſcendus les uns après les autres, & étant au deſſous du dernier, ſans avoir ménagé aucune choſe à l'avantage de ſon Maître, touché du ſolide qu'il lui peut procurer, qui eſt la Paix, il s'expliquera ſans doute nettement de ce dont il l'a chargé, & craindra moins de déplaire aux Eſpagnols, qu'il ne faiſoit du vivant de l'Imperatrice. Pendant le temps qu'ils s'avantageoient du pouvoir qu'ils avoient ſur elle, ils n'auroient ſû gagner que du temps, & l'Empereur n'auroit ſû ſe porter à une revocation abſolue de ſes ordres; maintenant il ſera moins retenu, & en preſſera ſans doute l'execution. Si quelque choſe eſt pour l'en retenir, ce ſera le doute où il eſt que les Suedois ne ſe contenteront pas de ce qu'il leur voudroit accorder. Le Traité qu'il leur a fait propoſer me ſemble très-éloigné de leur ſens. 1646.

Trautmansdorff ſera plus hardi après la mort de l'Imperatrice.

Pour empêcher que Meſſieurs les Etats n'acceptent celui qui leur eſt offert de la part de leur Ennemi, nous n'avons obmis aucune diligence, ſoit en les avertiſſant du danger où ils s'expoſent, ou en les traitant très-favorablement en tous leurs intérêts. Le Traité fait à Paris avec leur Ambaſſadeur avoit déja été ratifié quand il a eu ordre de preſſer la ratification du dernier fait à la Haye, & l'on a déja pourvû à faire acquiter la ſomme convenuë, afin qu'ils ſe diligentent de mettre en Campagne. Il eſt vrai que l'argent n'a pas été paié à Monſieur Hulft, & qu'on a jugé plus à propos de le faire remettre à Amſterdam, & de tirer des Lettres de change ſur cette Place ſous le nom de Monſieur de la Thuillerie; lequel aiant en main dequoi garentir ſa parole il trouvera auſſi dequoi les preſſer d'executer la leur. Meſures priſes pour retenir les Hollandois dans l'Alliance.

Il lui a été mandé, ainſi que vous aurez vû par le duplicata de ſa dépêche, ce qu'il doit avancer afin de tenir un chacun en regle, & la voie que vous propoſez eſt ſi judicieuſe qu'elle ſera embraſſée (je ne dis pas ſur l'execution d'une entrepriſe plutôt que d'une autre, cela n'aiant pas encore été reſolu) mais d'emploier les mêmes raiſons pour faire aprouver les nôtres à ceux qu'on voudroit corrompre par de grandes offres, qu'ils peuvent accepter avec honneur & reputation; au lieu qu'ils ne ſauroient écouter la ſeule ouverture de l'ennemi ſans ſe couvrir de honte. J'ajoûterai que je tiens que nous avons du temps, puis que les Deputez de Meſſieurs les Etats ſe ſont laiſſez vaincre à vos prieres de faire une déclaration poſitive aux Eſpagnols de ne point conclure leur Traité que conjointement avec la France.

Pour moi, qui ai toûjours crû qu'ils n'étoient pas capables de la derniere infidelité, je me tiens perſuadé qu'ils executeront de bonne foi ce qu'ils nous ont promis, & j'avouë que j'ai autant été ſatisfait de votre dépêche quand j'ai trouvé cet endroit, que j'étois abatu en liſant ce qui le précéde.

Un Gentilhomme dépêché par Monſieur le Comte d'Harcourt raporte qu'il eſt devant Lerida. Il tient la garniſon puiſſante, & le Roi d'Eſpagne en état de former une Armée. La ſienne diminuë beaucoup, & toutefois il a formé ce ſiege. Il vous ſera aiſé de juger à quel deſſein ces choſes nous ſont mandées; & je tiens que ne mettant point en doute le ſuccès de l'entrepriſe, il le veut relever par les difficultez qu'il repréſente. L'un de ſes proches, ſavoir Monſieur le Comte de Chabre, a été tué en pointant une piece, qui défendoit le point de deux lignes de communication qu'il conſtruit. L'une étoit déja achevée & l'autre beaucoup avancée dès le vingt & un du paſſé; & bien qu'il ait mandé qu'il doutoit encore ſi ce ſeroit de force ou par un blocus qu'il continueroit ſon entrepriſe, je ne crains point d'avancer que la tranchée eſt ouverte. Si je me ſuis mecompté vous m'excuſerez comme une perſonne peu entenduë dans le métier de la Guerre, & qui s'eſt pû tromper prenant un terme pour un autre. Le Comte d'Harcourt aſſiege Lerida.

1646. Je ne dois pas obmettre de vous mander que le Roi aiant sû que l'Imperatrice étoit décedée, il s'avança de dire qu'il donnoit un Serviteur à Mademoiselle. Il se rend toûjours de plus en plus joli, & raisonnable. Il témoigne beaucoup de naturel.

J'ajoûte qu'on songe à un Ambassadeur pour l'Angleterre ; mais qu'on est bien en peine qui y envoier. C'est un poste tres-important, où il faut une personne délicate & ferme, & qui change de conduite du soir au matin, selon que les affaires l'y obligeront. J'espere que demain ou dimanche au plus tard j'aurai des nouvelles de Rome, & que le Courier nous apportera des Lettres qui nous apprendront le siege d'Orbitello. Une barque venant du Levant, qui a touché à Morques, a dit que Naples s'étoit soulevé ; que le Vice-Roi s'étoit sauvé, & que son fils avoit été tué. La nouvelle ne me paroît pas assez circonstantiée pour y déferer. J'avois oublié de vous dire qu'à Bruxelles il passe pour certain que la Paix des Provinces est concluë, & que sur le proposé & présupposé qu'il ne sera rien entrepris sur les Places de la domination d'Espagne, l'on a tiré les Garnisons, tant de Cavalerie que d'Infanterie, de Gueldres, Ruremonde, & Venlo ; au moins la meilleure partie ; & le même Courier Heron a passé proche des lieux où ils étoient logez. C'est le raport qu'il nous en a fait.

MEMOIRE

De son

EMINENCE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 2. Juin 1646.

Trautmansdorff cedera Brisach.

IL n'y a que trois jours, Messieurs, que l'on vous a dépêché Saladin, & depuis son départ on n'a point eu de vos nouvelles, si bien qu'il y aura peu à ajoûter aux amples dépêches qu'il vous a portées.

Je vous dirai pourtant que j'ai reçû de nouveaux avis qui me confirment dans la croiance que j'ai eue qu'il n'y auroit point de revocation expresse de l'Empereur à l'ordre qu'il avoit donné à Trautmansdorff de nous ceder Brisach ; mais que des obstacles qui se sont rencontrez jusques à cette heure sont partis purement & simplement des Négociations des Espagnols, qui ont fait esperer à ce Ministre qu'ils concluroient un accommodement particulier avec les Etats, & qu'après cela il ne falloit pas douter que les François ne devinssent plus traitables, non seulement dans les affaires d'Espagne, mais aussi dans celles de l'Empire : Qu'ainsi avec un peu de patience on rendroit un signalé service à l'Empereur & à la Maison d'Autriche en sauvant Brisach. Et pour fortifier davantage ce qu'ils disoient, Peñaranda a fait en sorte que Knuyt a parlé lui-même à Trautmansdorff, & qu'il l'a assûré des intentions de Messieurs les Etats, & de Monsieur le Prince d'Orange à faire un accommodement même sans la France. 1646.

Nonobstant tout cela, comme Trautmansdorff est pressé par l'Empereur de conclure la Paix en toute façon ; qu'il en est fortement sollicité par Baviere, (lequel a passé jusques aux menaces) & qu'en son particulier il a grande passion de terminer l'affaire, pour être libre de s'en retourner : je sai que les Espagnols même aprêhendent beaucoup de ne pouvoir l'empêcher (dès qu'il sera de retour d'Osnabrug) de nous ceder le point de Brisach, & de conclure la Paix. D'ailleurs, la mort de l'Imperatrice qui est depuis survenue pourroit encore contribuer extrémement à le faire hâter, s'il est vrai (comme il l'est sans doute) que sa consideration le retenoit. Trautmansdorff cedera Brisach.

D'un autre côté, il est certain que les Imperiaux n'ont fait que peu de préparatifs, ou pour mieux dire n'en ont fait aucun pour la continuation de la Guerre ; ce qui me fait esperer d'avoir à toute heure un Courier qui nous raporte la nouvelle que tout ce qui regarde notre satisfaction dans l'Empire est ajusté, & que par le moien d'une suspension, (qui sera accordée pour executer ce dont on sera convenu ;) vous ayez mis Monsieur le Maréchal de Turenne en liberté d'agir contre les Espagnols, (comme il vous a été mandé,) du moins avec partie de son armée ; n'y aiant rien au monde qui soit plus necessaire que cela dans cette conjoncture, où nous sommes à toute heure à la veille de voir un accommodement entre les Espagnols & les Hollandois (comme il vous a été mandé) ou au moins que les armées de ceux-ci n'agissant point, ne fassent aucune diversion des forces des autres.

En outre je sai que Peñaranda & Volmar travailloient à persuader à Trautmansdorff, qu'il est plus important & plus du service de l'Empereur & du bien de l'Allemagne, de s'accommoder avec la Couronne de Suede sans la France & par conséquent qu'il ne doit point relâcher Brisach ; mais on m'avertit que nonobstant tous leurs soins & leur éloquence Trautmansdorff croit tout le contraire, & témoigne plus d'inclination pour nous que pour les Suedois. On me mande même qu'il pense qu'on pourroit établir une sincere correspondance entre son Maître & la France, & qu'il estimeroit très-avantageux pour l'Empereur le mariage de sa fille avec le Roi ; mais que l'Imperatrice avoit eu là-dessus toutes ses pensées tournées vers l'Espagne.

Je vous envoie la copie de la Lettre que j'écris par cet Ordinaire à Monsieur de la Thuillerie. Vous y verrez divers avis qui regardent la conduite des Etats, dont je vous prie de faire cas parce qu'ils me viennent de bon lieu.

Quoi que je marque audit Sieur de la Thuillerie que l'on s'en va hazarder de notre côté ; ce n'est qu'à dessein de donner de l'inquietude à Messieurs les Etats & à Monsieur le Prince d'Oran-

1646. d'Orange. Car du reſte vous pouvez être aſſûrez (comme l'on vous a déja mandé) que l'on ne fera quoi que ce ſoit que bien à propos pour ne pas changer la face des affaires qui nous eſt aujourd'hui ſi favorable.

Fait à Amiens ce deuxieme Juin mil ſix cens quarante ſix.

P. S. Je viens de recevoir, Meſſieurs, la derniére Lettre de Baviere, dont je vous envoie la copie, que l'on n'a pas le temps de traduire & de mettre en chiffre.

MEMOIRE DU ROI

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 9. Juin 1646.

La France en concluant une Trêve avec l'Eſpagne pour les Païs-Bas, en y gardant toutes ſes conquêtes, continueroit volontiers la Guerre en Catalogne & en Italie.

ON n'a point reçû de nouvelles des Sieurs Plenipotentiaires cette ſemaine parce que le Courier Heron les avoit apportées la précedente, & on y a répondu partie par Saladin, & partie par l'Ordinaire, qui partit Samedi dernier. C'eſt pourquoi on a peu de choſe à leur dire.

On a ſongé ici que s'il eſt vrai (comme l'on dit) qu'il y a grande apparence que les Députez de Meſſieurs les Etats aient aſsûré les Miniſtres d'Eſpagne que l'intérêt qu'ils prendront avec la France, pour ne pas conclure leur accommodement ſans elle, ne ſera qu'en ce qui regarde les Païs-Bas & non pas les affaires d'Eſpagne ni d'Italie, auſquelles ils ne veulent prendre aucune part; & qu'enſuite leſdits Deputez (maintenant qu'ils ont ajuſté ce qui les concerne) ne nous fiſſent pas la même déclaration alors (ſi tous nos efforts pour leur faire entendre raiſon étoient inutiles) nous pourrions leur dire que nous ſommes reſolus d'imiter l'exemple qu'ils nous donnent de ne reſtituer quoi que ce ſoit dans les Païs-Bas; & comme (ainſi que Meſſieurs les Etats l'avouënt eux mêmes) ils ſont obligez de ne rien conclure que nous ne ſoions ſatisfaits, au moins en ce point-là, les Eſpagnols ne pourroient rien achever avec eux, ſans que toutes les Conquêtes que nous avons faites aux Païs-Bas nous demeuraſſent; & alors le pis qui nous pourroit arriver ce ſeroit de faire la Trêve pour la Catalogne & pour les autres endroits; ſi ce n'eſt à la verité que les Eſpagnols étans libres de la Guerre du Païs-Bas aimaſſent mieux la continuer en Eſpagne & en Italie, que d'y faire la Trêve, auquel cas il n'y auroit rien à dire; mais on tiendroit cela ſi utile à cette Couronne, que ne doutant pas que les Eſpagnols ne s'apperçoivent, auſſi bien que nous, du deſavantage qu'ils y auroient (dès qu'ils verront ne pouvoir ſéparer les Etats d'avec nous, qu'il ne leur en coûte d'abord tout ce qu'ils ont perdu dans les Païs-Bas) il eſt à croire qu'ils ſe reſoudront plutôt à conclure toutes choſes à la fois. Ainſi on eſtime que Meſſieurs les Plenipotentiaires ménageant bien cette penſée, on rendra vaines toutes les eſperances que nos Parties ont conçuës de pouvoir ſéparer de nous Meſſieurs les Etats; (en cas que contre toute ſorte de juſtice & de raiſon, ils nous lâchent le mot, de n'être obligez avec nous qu'en ce qui regarde les Païs-Bas) puis qu'à le prendre au pis, ou nous ferions le Trêve aux autres endroits, ou nous aurions plus de ſujet d'y deſirer que d'y apprehender la continuation de la Guerre. 1646.

La France en concluant une Trêve avec l'Eſpagne pour les Païs-Bas, en y gardant toutes ſes Conquêtes, continueroit volontiers la Guerre en Catalogne & en Italie.

Que ſi Meſſieurs les Etats penſoient nous émouvoir de notre fermeté en ce qui concerne les Conquêtes de la Flandre, par la conſideration que les choſes ne ſont pas égales en ce que nous prétendons y conclure la Paix, & eux ne font qu'une Trêve; cette raiſon ne ſubſiſte point, parce que la Trêve eſt de leur élection; & on peut leur offrir de notre part de leur faire conclure la Paix, s'ils le veulent, aux mêmes conditions de retenir tout.

Le Docteur Twarti Envoié de la Principauté de Catalogne ſur les affaires de la Paix, a repréſenté depuis deux jours que comme la plus grande partie des Evêques de Catalogne ſe trouvent dans le parti du Roi d'Eſpagne, & ſe ſont retirez dans l'Aragon, & autres Terres de ſon obéïſſance, il importe extrémement, au cas que l'on arrête une Trêve pour longues années, d'obliger ledit Roi à les promouvoir à d'autres Evêchez, parce qu'autrement les Egliſes demeureroient deſtituées de leurs Paſteurs pendant un long eſpace de temps, Sa Majeſté n'y pouvant nommer d'autres perſonnes tant que les Sieges ſeront remplis; & comme il ſeroit d'ailleurs trop dangereux de permettre aux Evêques preſens de pouvoir reſider dans le Païs pendant la Trêve, il ſera bien à propos que les affaires prenant le train d'être accommodées par cette voie, leſdits Sieurs Plenipotentiaires ſongent à ce qui ſe pourra faire de mieux ſur ce que ledit Twarti repréſente avec beaucoup de raiſon.

On a ſû à Bruxelles que l'on n'a rien mis par écrit des prétentions de Monſieur le Prince d'Orange avec les Eſpagnols, mais que Knuyt traitoit cela de vive voix & particulierement de Venlo, & Ruremonde, & l'échange de quelques biens dependans du Marquiſat de Bergues; colorant ſes demandes de la ſatisfaction qu'il prétend pour la nonjouïſſance de certains biens qu'il a dans la Comté de Bourgogne, & en d'autres endroits; & peut-être il ne ſera que bien (ſe ſervant de quelques-uns des moiens que l'on a mandez, ou de quelque autre qui viendra dans l'eſprit à Meſſieurs les Plenipotentiaires) de dire à Knuyt qu'encore qu'il ne mette rien par écrit, ſes Négociations ne ſont pas ſi ſecretes qu'il penſe, & que ſi la France

1646. étoit capable de préter l'oreille, ſans Meſſieurs les Etats, ce ne ſeroit pas à eux que l'on s'adreſſeroit en premier lieu.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 9. Juin 1646.

Affaires d'Italie. Le Pape pourra ſe porter à faire grace aux Barberins. La France eſpere de grands progrès en Flandres. Le Baron de Reiffenberg part content de la Cour de France.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

Affaires d'Italie.

SAns que j'ai eu une dépêche de Monſieur l'Abbé de Saint Nicolas, du contenu de laquelle il eſt bien raiſonnable que vous ſoiez informez, j'aurois pû me diſpenſer de vous écrire. Elle contient que la nouvelle aiant été portée à Rome du débarquement de nos gens dans la Mer de Toſcane, de la priſe de Telamone, & de celle de Saint Etienne, des aproches déja faites pour attaquer Orbitello, (les batteries aiant été de ſorte diligentées qu'elles étoient en état de jouër) l'Ambaſſadeur de Veniſe ſe ſeroit adreſſé au Cardinal Grimaldi, & lui auroit laiſſé entendre que le Pape n'étoit plus celui qu'il avoit paru, & qu'il y avoit lieu de moienner un accommodement entre Sa Sainteté & le Roi; qu'il parloit avec connoiſſance de cauſe, Sa Sainteté lui aiant déclaré qu'elle étoit en diſpoſition de donner ſatisfaction à Sa Majeſté, des armes de laquelle elle ne craignoit rien, étant aſsûrée qu'elles ne ſeroient jamais employées pour la deſtruction du Saint Siége; & que s'il faiſoit faire quelques levées, c'étoit pour la conſolation de ſes Sujets, qui apréhendoient que les Soldats entraſſent ſans ordre en ſes Païs & y fiſſent quelque degât. La propoſition aiant été bien reçûë (comme vous pouvez vous l'imaginer) il faut s'expliquer ſur les griefs que nous voulons nous être reparez, qui ſont quatre en nombre; l'un regarde le déni de pourvoir aux Benefices de nomination Royale dans la Catalogne; l'autre, le mépris avec lequel les Miniſtres & le Roi même de Portugal étoient traitez, puis qu'on refuſoit (contre ce qui a toûjours été pratiqué par le Saint Siége) de l'admettre à l'obédience; le troiſiéme, l'affaire de Meſſieurs les Barberins; & le dernier, de ce que contre juſtice on nous a refuſé de nous remettre Beaupuy. 1646.

L'Ambaſſadeur repliqua que pour les deux premiers, il ne pouvoit point s'en entremettre; puis que ce ſeroit donner un juſte ſujet au Roi d'Eſpagne, d'ôter à la République de Veniſe la Médiation de la Paix générale; mais que pour les deux autres, il croioit qu'on auroit contentement, & preſſa ledit Cardinal de reſtraindre la ſatisfaction de Sa Majeſté, à quoi s'étant diſpoſé ſur l'aſsûrance qui lui avoit été donnée que le Pape feroit grace aux Barberins, l'autre le preſſa de l'aller demander, ce qu'il refuſa juſques à ce qu'il eut parole poſitive & aſsûrée qu'entre le demander & l'obtenir, il n'y auroit point d'intervalle. La fermeté & les raiſons ſolides, dont ledit Cardinal combatit ledit Ambaſſadeur, l'obligea de retourner au Pape, duquel les diſcours parurent un peu plus retenus que les premiers. Le mot de *grace* fut réduit à *quelque grace*; & quant à l'affaire de Beaupuy, il ne pouvoit conſentir qu'il lui en fût parlé. Cela aiant été raporté audit Cardinal, il fit remarquer à l'Ambaſſadeur, combien il avoit eu de ſujet de marcher avec retenuë, & que le terme de *quelque grace* pouvant recevoir double interpretation, il n'étoit pas de la dignité ni du ſervice de Sa Majeſté qu'elle demeurât expoſée à en ſouffrir l'explication, & après avoir laiſſé croire au public qu'elle étoit ſatisfaite, de rentrer en une nouvelle rupture, qui ſans doute ſeroit plus aigre que la premiere. Soit que l'Ambaſſadeur eût ordre de promettre une grace indefinie, ou que comme habile Médiateur, il voulût éviter que la Négociation ſe rompît avant que d'être ſouverte, il preſſa la Cardinal de lui déclarer ſi en cas que ſur ce point Sa Sainteté nous donnât ſatisfaction, on n'abandonneroit pas la pourſuite du dernier, à quoi enfin ledit Cardinal avoit conſenti, ſous la condition qu'il ne s'étoit pas déſiſté des deux premiers, & que ſans interruption il en pourſuivroit la réparation. Ledit Ambaſſadeur promit de retourner vers Sa Sainteté, & de lui en raporter les dernieres intentions. Cela s'étant paſſé & concerté au moment que l'Ordinaire devoit partir, il fut jugé par ceux qui ſont par delà qu'il en falloit informer Sa Majeſté, qui attend avec beaucoup d'impatience de leurs nouvelles & bien plus du ſiege d'Orbitello. De deçà nous aprouvons tout ce qui ſera negocié par ces Meſſieurs qui ſont de delà. Nous avons pourtant trouvé étrange qu'ils ſe fuſſent ſi facilement relâchez de la demande de Beaupuy; & leur avions mandé que, ſi l'affaire étoit encore en ſon entier, ils y inſiſtaſſent & qu'au cas que l'ajuſtement eût été concerté, ce fût au moins avec celle qu'ils pourſuivent avec le plus de chaleur. Leur raiſon de tout ceder, pour parvenir à tirer les Barberins de peine, eſt fondée ſur deux conſiderations; l'une de la réputation & de la gloire que ſe ſera aquiſe Sa Majeſté, protegeant ſi hautement ceux qu'elle aura reçûs à ſon ſervice; l'autre, que comme c'eſt le ſenſible du Pape, cette affaire étant une fois terminée, il ſera facile à être diſpoſé aux autres. Notre raiſon oppoſée à la leur eſt fondée ſur une conſideration bien ſolide, ſavoir que c'eſt donner

Le Pape pourra ſe porter à faire grace aux Barberins.

ſujet

1646. sujet de mécontentement, s'il perſiſtoit à agir contre eux; (ce que nous étions perſuadez qu'il feroit, vû les ſujets qu'il en a, & la connoiſſance que nous avons de ſon naturel) & pour juſtifier par la ſuite ce que nous avions dit au commencement, que nous étions en droit de nous plaindre de ſon procedé à notre égard; ce qu'il étoit aiſé de remarquer, puis que nous nous étions reconciliez avec lui ſans qu'il eût fait autre choſe que grace auſdits Barberins.

A dire le vrai, il ſeroit difficile de lui répondre; mais ſi nous tirons cet avantage, parce que notre armée a paru & emporté les lieux les moins conſiderables qu'occupent les Eſpagnols dans les Mers de Sienne, que ne devons-nous pas eſperer ſi Dieu continue à donner benediction à nos entrepriſes. Déja le Grand Duc (ainſi que je vous l'ai mandé) s'eſt déclaré neutre; il s'eſt reſolu de faire paſſer des offices preſſans en faveur des Barberins, & il eſt en eſperance qu'ils produiront l'effet qu'il s'en eſt promis.

La France eſpere de grands progrès en Flandre.

Nous attendons auſſi de grandes choſes de nos Armées de Flandres; & que celle de Meſſieurs les Etats étant en Campagne, & en action, nous détromperons les Eſpagnols de ce qu'ils ont tant eſperé de pouvoir avoir la Trêve avec eux ſans avoir conclu avec nous.

Monſieur d'Eſtrades, qui eſt arrivé de Gaſcogne & qui part pour aller joindre Monſieur le Prince d'Orange, prétend ſur ſon honneur qu'il n'a rien écouté; mais il ſe garde bien de tant avancer à l'égard de ſa Femme & de Knuyt, car l'avarice de l'un & de l'autre lui eſt connuë. Il eſpere qu'il fera executer au Prince tout ce qui ſera faiſable; mais il nous prépare de perdre du temps, étant ſouvent difficile d'échauffer cette Alteſſe auſſi vite qu'il ſeroit à deſirer. Si nous avons des nouvelles de nos Armées, avant que je ferme ma Lettre, je vous ferai part de ce qui nous aura été mandé. Sous ce terme plurier j'entens les Armées, que commande ſon Alteſſe Roiale & Monſeigneur le Duc d'Enguien, qui ſont proches l'une de l'autre. Peut-être ſaurons-nous que Monſieur de la Ferté ſera entré dans le Païs ennemi.

Le Baron de Reiffenberg part content de la Cour de France.

Nous avons congedié le Baron de Reiffenberg. Il part très-ſatisfait & eſpere de ménager l'eſprit de ſon Oncle; & quand il n'en viendroit pas à bout, il croit qu'il ne laiſſeroit pas de réuſſir en ſon principal deſſein. Il nous a propoſé de faire recevoir dans le Chapitre de Maience Monſeigneur le Prince de Conti. L'abſence du Pere nous a empêché d'avancer l'affaire; mais dès que je ſerai à Paris, je lui en ferai l'ouverture, & s'il y donne les mains nous eſſaierons de faire réuſſir l'affaire. Il ſeroit à deſirer que dans les grands Chapitres d'Allemagne il y eût des Grands Seigneurs de France; car outre qu'il y auroit lieu d'eſperer de les porter aux Dignitez, ils ſeroient toûjours conſiderez, & pourroient ménager les affections de leurs Confreres envers cette Couronne. Vous recevrez un Memoire du Roi, qui vous éclaircira des intentions de Sa Majeſté ſur les deux points qu'il contient. J'avois auſſi oublié de vous dire que j'ai commandement d'expedier la permiſſion & l'ordre à Monſieur de la Barde de revenir, ainſi qu'il a ſouvent témoigné le deſirer. On ſongera à remplir cette Place de quelque autre.

1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 14. Juin 1646.

Les Rois de France prétendent traiter l'Empereur dans leurs Lettres avec une égalité entiere.

MONSIEUR,

NOus n'avons point reçû de vos Lettres par le dernier Ordinaire. Le Memoire ci-joint & les piéces, dont nous vous envoions copie, vous feront voir ce qui s'eſt paſſé ici depuis peu. Nous y ajoûterons ſeulement une particularité qui mérite d'être conſiderée & ſur laquelle nous vous ſupplions de prendre la peine de nous faire donner les ordres de Leurs Majeſtez.

Le Comte de Trautmansdorff nous rendant la viſite qui lui a été faite au ſujet de la mort de l'Imperatrice, nous dit d'une façon fort civile que l'Empereur envoioit un Courier exprès pour donner part de cette nouvelle au Roi & à la Reine; mais que d'autant qu'il n'avoit pas été répondu aux dernieres Lettres de l'Empereur, lors du decès du feu Roi, & qu'on ne ſavoit pas au vrai quelle en étoit la cauſe, il nous en avoit voulu parler auparavant, diſant qu'il étoit prêt de faire paſſer outre ledit Courier, ſi nous aſſûrions que la Lettre ſeroit reçuë & qu'on y feroit réponſe. Après l'avoir remercié de la maniere dont il faiſoit cette ouverture, nous lui dîmes que veritablement on n'avoit pas jugé devoir répondre aux Lettres de l'Empereur, parce qu'elles ne donnoient autre tître que celui de *Serenité* & qu'on eût été obligé de rendre à l'Empereur la même qualité; que l'un de nous avoit eu l'honneur d'être préſent au Conſeil, lors que cette affaire avoit été agitée & qu'il y avoit paſſé tout d'une voix qu'on ne pouvoit admettre aucune difference de tître, & que nous pouvions lui dire comme de nous-mêmes que le commerce de Lettres ne ſe rétabliroit point qu'en obſervant une égalité entiere, la dignité des Rois de France aiant toûjours été tenuë égale à celle des Empereurs, par les Juriſconſultes mêmes de l'Empire. Ledit Sieur de Trautmansdorff repli-

Les Rois de France prétendent traiter l'Empereur dans leurs Lettres avec une egalité entiere.

1646. qua que l'Empereur avoit écrit dans le ſtyle qui s'obſervoit dans ſa Chancellerie de toute ancienneté; qu'il avoit toûjours été écrit de la ſorte aux Rois Louis treiziéme, Henri quatriéme, & à leurs prédeceſſeurs qui ne l'avoient point trouvé mauvais; qu'il nous prioit d'en écrire à la Cour, & de lui faire ſavoir promptement ce qui y auroit été reſolu. Il fut parlé enſuite de quelque expedient comme ſi l'Empereur écrivoit de ſa main en Italien & le Roi en François, ſe donnant de la *Majeſté* l'un à l'autre. Il fut auſſi mis en avant qu'ils ſe pourroient reſpectivement écrire *votre dilection*, ou bien que l'Empereur diroit *votre Royale Majeſté* & le Roi *votre Majeſté Imperiale*. Mais comme ce ne furent que propos qui ne finirent point, l'affaire demeura indéciſe. Il inſiſta fort qu'il ne ſe trouveroit point que les Empereurs euſſent jamais écrit autrement.

S'il ſe pouvoit trouver quelque Lettre où le tître de *Majeſté* fut donné à nos Rois, nous eſtimerions bien à propos qu'il nous en fût envoié des copies collationnées, qui pourroient donner grande facilité à notre affaire. Monſieur le Nonce nous en a parlé depuis, & nous lui avons fait les mêmes réponſes qu'au Sieur Comte de Trautmansdorff. Nous vous envoions la dépêche que Monſieur de Marſilli a apportée de Tranſylvanie. La déclaration que vous verrez qu'il avoit obtenu de ce Prince eût beaucoup ſervi, s'il eût falu continuer la guerre; auſſi les Suedois y faiſoient grande reflexion & avoient deſſein de s'en ſervir. Et quant à nous, vû la conduite des Imperiaux envers nous ſur le fait de Briſack, & la peine qu'ils ont euë de ſe reſoudre à donner cette ſatisfaction à la France, nous avons tenu l'affaire en ſurſéance, étant bien aiſes de leur donner de la jalouſie & de la crainte. La préſence du Sieur de Marſilli qu'ils connoiſſent, & du voiage duquel ils ſavent le ſujet, aidant à les y maintenir. Nous avons même retenu depuis trois mois un Courier dudit Prince, qui eſt encore auprès de nous, & nous avons aſſez fait comprendre aux Médiateurs que nous avions des moiens en main pour faire la guerre à nos parties dans leurs Etats. Ledit Sieur de Marſilli a très bien ſervi en cette occaſion. Nous lui avons fait donner deux mil écus depuis ſon retour, outre ce qu'il avoit touché cidevant, qui n'eſt qu'une partie de la dépenſe qu'il a faite. Nous vous ſupplions, Monſieur, de prendre ſoin de ſes intérêts & d'y faire avoir l'égard que méritent ſes ſervices, les perils qu'il a courus & la paſſion qu'il a témoignée pour le ſervice du Roi.

1646.

MEMOIRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 14. Juin 1646.

On cede enfin Briſack à la France. Offres de ſecours contre le Turc: Et de 3. millions de livres aux Archiducs. On ſe plaint des Députez de Hollande.

PAr le retour du Courier Heron, on aura ſû ce qui s'étoit paſſé ici dans nos dernieres Conferences avec les Médiateurs. Un peu de fermeté que nous avons témoignée n'a pas été inutile, puis qu'enfin l'on nous a fait l'offre formelle & expreſſe de laiſſer Briſack à la France, ainſi qu'il ſe verra par la Copie d'un Ecrit en Latin delivré de la part des Imperiaux. Nous y avons répondu de bouche; mais parce que, pour le ſoulagement de notre memoire, & pour ne rien dire que ce qui avoit été concerté & reſolu entre nous, la réponſe avoit été écrite, Meſſieurs les Médiateurs pour les mêmes raiſons nous ont prié de trouver bon qu'ils en priſſent une Copie ſemblable à celle qui ſera cijointe. *On cede enfin Briſack à la France.*

On verra que nous faiſons encore diverſes demandes. Ce n'eſt pas tant avec eſperance de les obtenir comme à deſſein de nous munir contre les prétentions des Imperiaux, aiant jugé que pour faire venir les affaires au point qu'on les deſire, il étoit à propos de tenir ferme ſur des choſes dont on ſe pourra relâcher, pour les obliger d'en faire autant de leur côté.

Nous nous fuſſions avancez davantage s'il y avoit eu lieu de faire une ſuſpenſion ou générale ou particuliere. Mais les Suedois ne ſont du tout point diſpoſez à une générale, & les Députez de Baviere (quoi que nous leur aions donné ſouvent ſujet d'entrer en propos d'en faire une particuliere avec nous) ne s'en ſont pas laiſſez entendre aſſez clairement. De ſorte que ne pouvant conclure promptement un Traité, & étant neceſſaire que la ſatisfaction de la Couronne de Suede & les intérêts généraux de l'Empire ſoient auparavant ajuſtez de tout point; nous avons crû devoir eſſaier de profiter de ce delai pour rendre les conditions de la France meilleures, & diminuer celles de nos Parties, s'il ſe peut.

Outre ce qui eſt porté par ledit Ecrit, nous nous ſommes encore davantage expliquez avec leſdits Sieurs Médiateurs, principalement en ce qui concerne l'Amniſtie, les griefs des Catholiques & des Proteſtans, & les affaires de l'Empire. Nous leur avons fait comprendre

1646. dre qu'il n'étoit pas à propos de déclarer les dernieres intentions de Leurs Majeſtez ſur ces points que nous n'euſſions communiqué avec nos Alliez; que cela nous donneroit plus d'autorité & de crédit envers eux pour les induire à ce qu'on deſiroit; que nos ordres étoient d'appuier autant que nous pourrions les intérêts des Catholiques, & que nous les aſsûrions de plus que nous ferions tous offices poſſibles pour faire réuſſir les choſes au contentement de l'Empereur, avec lequel nous ſavions que le deſir de Leurs Majeſtez, (la Paix étant faite,) étoit de vivre en amitié & toute bonne correſpondance; mais que, pour nous y rendre plus utiles & y pouvoir agir avec plus de fruit, on ne devoit pas exiger de nous avant le temps des promeſſes qui nous en ôteroient les moiens.

Ces raiſons étant approuvées par les Médiateurs; pour leur témoigner de la confiance & trouver plus de facilité à ce qui nous reſte à traiter touchant Philipsbourg, & ſur les autres points que nous nous ſommes reſervez, il fut jugé à propos de nous ouvrir un peu des choſes que Leurs Majeſtez nous ont donné pouvoir d'arrêter & de promettre en leur nom.

Offres de ſecours contre le Turc.

Nous leur déclarâmes que pendant le temps que l'Empereur ſeroit en crainte d'avoir la guerre contre le Turc, le Roi lui donneroit cent mil Riſdalles par an, pour aider aux dépenſes qu'il ſeroit obligé de faire: Que ſi la guerre ſe déclaroit ouvertement, la France envoieroit dix mil hommes entretenus à ſon ſecours, auſquelles choſes on ne s'obligeroit néanmoins que durant trois années au plus, & pourvû que la France ne vînt point auſſi à rompre de ſon côté avec le Turc, auquel cas elle ſeroit quite envers l'Empereur, & ne ſeroit obligée de lui fournir aucun ſecours en hommes ni en argent. Et pour la recompenſe des Archiducs d'Inſpruck, nous offrîmes de donner en trois paiemens trois millions de livres, ſous les conditions pourtant du plus ou du moins qui ſont marquées dans notre réponſe.

Et de trois millions de livres aux Archiducs.

Cette déclaration n'a pû être portée au Comte de Trautmansdorff que le deuxiéme de ce mois ſur le ſoir. Nous ne manquerons pas de donner avis, ſoit par l'Ordinaire, ou par un Exprès s'il eſt beſoin, de ce qui ſe ſera fait enſuite. Ce que nous avons pû apprendre juſques-ici eſt que le Docteur Volmar a dreſſé un Etat des dettes de l'Alſace que nous avions demandé. Cependant voiant que, graces à Dieu, les affaires s'avancent, nous avons fait ſavoir à Meſſieurs les Plenipotentiaires de Suede que s'ils continuoient dans le deſir de nous voir tous enſemble à Lengerick ou ailleurs, nous étions maintenant prêts de le faire & leur donnions le choix du temps & du lieu. Monſieur Salvius s'eſt excuſé & trouvé indiſpoſé, & ſoit à cauſe de ſon mal ou pour quelqu'autre conſideration, il ſemble que Monſieur Oxenſtiern incline à venir ſeul conferer avec nous en cette Ville, comme il a été pratiqué juſques-ici, ſur quoi néanmoins il n'a pas encore dit ſa derniere reſolution à Monſieur de la Barde. Ce qui l'a retardé juſques à cette heure, c'eſt qu'il attendoit le Comte de Trautmansdorff à Oſnabrug, & nous avons ſecrettement fait ce que nous avons pû pour le retenir ici, afin de conclure avec lui avant ſon départ tout ce qui touche la ſatisfaction du Roi.

En même temps il a été dépêché un Exprès à Monſieur le Maréchal de Turenne 1646. pour lui donner avis que Briſack nous a été offert; que cela avançoit la Négociation, mais ne la mettoit pas en état pourtant qu'il ne reſtât beaucoup de choſes à reſoudre; que dans la crainte que les troupes ne vinſſent à ſouffrir, nous lui donnions cette nouvelle pour agir enſuite ſelon les ordres qu'il a de Leurs Majeſtez; qu'en cas qu'il fût obligé de joindre l'Armée Suedoiſe, nous eſtimions qu'il y auroit grand avantage en l'état préſent des affaires d'agir ſuivant ce qui a été mandé de la Cour, & de commencer la Campagne par les ſieges d'Heilbron & de Heidelberg; à quoi les Suedois ne pouvoient refuſer de l'aider; que ces Places ſembloient néceſſaires pour la ſûreté & retraite des troupes, joint que par ce moien ne s'éloignant pas du Rhin, ſi la Paix venoit à ſe conclure, (comme les choſes y paroiſſoient être diſpoſées) il ſeroit en liberté de faire les entrepriſes dont la Reine avoit eu agréable de nous donner communication.

On ſe plaint des Députez de Hollande.

La conduite des Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats continuë à nous donner peine. Ce n'eſt pas que leurs paroles ne ſoient toûjours bonnes, mais nous n'avons point vû juſques-ici que les effets y aient répondu. Ils ont promis toutes les fois que nous leur en avons fait inſtance, de ſurſeoir la Négociation juſques à ce que la notre fût auſſi avancée que la leur, & de déclarer aux Eſpagnols qu'ils ne pouvoient traiter ſans nous, & ſans que le point de ne faire aucune reſtitution de part & d'autre, fût aſsûré pour nous comme pour eux. Mais quand il a falu venir aux effets, ils n'ont nullement ſuſsis leurs Conferences, & ils ont fait leurs déclarations en termes ſi foibles & ſi differens de ceux auſquels ils ſont obligez par le Traité fait à la Haye, qu'au lieu d'ôter aux Eſpagnols l'eſperance d'une ſeparation, il ſemble qu'ils ont envie de la leur laiſſer; & de fait ils n'ont point ceſſé de conferer avec eux juſques à ce qu'ils aient été aſsûrez ſur tous les points & Articles de la Trêve. Et comme nous leur en avons fait reproche, ils ont dit pour excuſe que c'étoient choſes reſolues avant la promeſſe qu'ils nous avoient faite de ſurſeoir. Ils nous avoient encore donné parole de ne rendre point compte à Meſſieurs les Etats de toute l'affaire que la notre ne fût avancée comme la leur. Et à la verité ils n'ont point envoié les Articles dont ils ſont d'accord; mais ils ont fait ſavoir en général que les choſes étoient arrêtées ſelon leurs intentions, & nous craignons outre cela que chacun en particulier n'ait écrit à ſes amis le détail de tout ce qui s'eſt paſſé. Ce qui nous fait apprehender que quand le pouvoir du Roi d'Eſpagne ſera arrivé, la ratification de tout ce qui a été arrêté pourra être apportée en même temps & par avance; & qu'ainſi les Provinces voiant leurs affaires aſsûrées, & qu'il n'y aura plus que celles de la France à terminer, ne prennent quelque reſolution précipitée, ou du moins ne nous preſſent de finir à quelque prix que ce ſoit. Nous ſavons même de bon lieu que l'opinion de la Province de Hollande & des Principaux de ceux qui ſont ici, eſt que leur Païs n'eſt pas engagé avec la France dans les intérêts d'Eſpagne ni d'Italie; mais ſeulement dans ceux des Païs-Bas, & que leur intention eſt de ſubtiliſer là-deſſus, s'ils voient leurs affaires aller en longueur.

Le Gentilhomme, que nous avons envoié à Mon-

1646. à Monſieur de la Thuillerie, eſt revenu & nous a rapporté que l'opinion dudit Sieur de la Thuillerie eſt que l'affaire des Indes eſt capable d'arrêter long-temps. Mais ce n'eſt pas la croiance de nos amis d'ici, qui eſtiment que les Eſpagnols paſſeront ſur ce point aveuglément, comme ſur les autres, & particulierement n'aiant plus d'intérêt, depuis le changement du Portugal, aux Indes [Occidentales] Orientales. Nous y renvoions préſentement le Sieur Préſident de Sombres, pour eſſaier d'arrêter l'affaire, & faire agir auprès de Meſſieurs les Etats Généraux par l'aſſiſtance de Monſieur le Prince d'Orange. Nous ſuggerons quelques moiens audit Sieur de la Thuillerie, qui vont dans le ſens & dans l'intérêt de ceux du Païs, afin de faire naître, s'il eſt poſſible, quelque delai d'ailleurs que du ſeul intérêt de la France. Nous prions Monſieur de la Thuillerie de demeurer à la Haye le plus qu'il lui ſera poſſible, étant un point très-important au ſervice du Roi & ne ſachant pas véritablement à quoi nous en ſommes avec ces Meſſieurs. En reliſant le Memoire du 20. Mai touchant les affaires d'Eſpagne, nous avons conſideré de nouveau tous les expediens propoſez pour la Catalogne & après y avoir medité longuement, pour voir s'il ſe pourroit trouver quelque autre moien, nous avons jugé qu'il ne s'y en peut ajoûter. Mais comme le choix de ceux qui ſont contenus dans le Memoire dépend du train que prendra la Négociation & que les Eſpagnols demeurant encore couverts, nous ne pouvons ſavoir à quoi ils inclinent; il nous ſeroit impoſſible maintenant de dire celui duquel on ſera obligé de ſe ſervir, &c.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 14. Juin 1646.

Prééminence de la France ſur l'Eſpagne.

MONSIEUR,

IL ſeroit ſuperflu de repeter dans une Lettre particuliere tout ce que nous mettons dans le Memoire du Roi. C'eſt pourquoi nous vous ſupplions d'agréer que celle-ci ne ſerve que pour vous rendre les graces bien humbles qui ſont dûës aux ſoins qu'il vous plait de prendre de nous faire ſavoir ce qui ſe paſſe dedans & dehors le Roiaume. Nous ſommes dans l'attente d'un Exprès que nous avons envoié à la Haye à Monſieur de la Thuillerie, pour apprendre en quelle diſpoſition Meſſieurs les Etats ſe trouvent, & ſi la diligence, dont uſent ceux qui ſont ici de leur part, y eſt approuvée. Mais nous ne deſirons pas tant de ſavoir ce qu'ils diſent comme d'avoir nouvelle de ce qui ſe fera. Nous ne manquons pas ici de recevoir de bonnes paroles. Ce ſera par les effets de la Campagne qu'on connoîtra au vrai s'il y a de la ſincerité en nos Alliez, s'ils ne manquent point à leurs obligations, & ſi Dieu veut que rien ne change dans la face des affaires. Nous eſperons moiennant ſa bonté de finir cette Négociation par un favorable & heureux ſuccès. 1646.

Prééminence de la France ſur l'Eſpagne.

Lundi dernier il ſe fit un ſervice pour la feue Imperatrice dans la principale Egliſe de cette Ville, où étoient les Compagnies Eccleſiaſtiques. Nous y aſſiſtâmes tous trois, ſans que les Imperiaux ni les Eſpagnols y aient été vûs. On connoit aſſez avec quel deſſein les premiers évitent de ſe trouver aux lieux publics. Mais cela ne ſert qu'à faire paroître davantage la prééminence de la France ſur l'Eſpagne, & à confirmer notre poſſeſſion. Les Députez de l'Electeur de Mayence, ceux de Trêves & quelques autres, y furent préſens. Nous finirons la preſente, après vous avoir ſupplié, Monſieur, de nous conſerver l'honneur de vos bonnes graces, & remercié bien humblement de vos Lettres des vingt-cinquiéme & trentiéme Mai, & du deuxiéme Juin, nous demeurons, &c.

REPONSE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

Au Memoire

DU ROI.

Du 31. Mai 1646.

La Paix pour être aſſûrée après la ceſſion de Briſach n'eſt pas concluë. Les Imperiaux demandent quatre millions de Riſdalles pour les Archiducs. La jonction des Armées Françoiſe & Suedoiſe devenuë néceſſaire. On continuë à ſoupçonner les Hollandois. Les Bavarois refuſent une ſuſpenſion particuliere.

NOus avons fait ici le même jugement ſur l'affaire de Briſach, que celui qui eſt porté

1646. porté dans le Memoire qui nous a été rendu par le Courier Saladin ; & nous avons été si heureux que nous ne nous sommes pas fort éloignez de la conduite qu'on nous y prescrit, aiant toûjours témoigné aux Médiateurs, aux Alliez, & à toute l'Assemblée que la Paix ne se pouvoit faire sans que Brisach demeurât à la France ; qu'elle continueroit la Guerre toute seule, & qu'il falloit se resoudre à lui ôter cette Place par force, puis qu'elle en étoit en possession ; ce qui nous a réussi ; de sorte que, comme nous en avons donné avis par nos précedentes Dépêches, les Imperiaux, après avoir en vain tenté tous moiens de nous faire changer de parti, ont à la fin consenti que Brisach demeure au Roi pour satisfaction. Ils y ont ajouté de grandes demandes & des conditions qui véritablement ne sont pas raisonnables. Nous croions que ce n'est pas tant avec esperance de les obtenir, que pour essaier de tirer de nous le plus qu'ils pourront. Mais le point de Brisach étant accordé, qui est le principal & l'essentiel, nous estimons que les affaires sont, graces à Dieu, en tel état pour ce qui regarde l'Empire, que, si l'on y procede de bonne foi, & qu'il n'arrive quelque accident imprevû, qui fut pour en renverser la constitution présente, la Paix est comme asſûrée à notre égard.

La Paix pour être asſûrée, après la cession de Brisach, n'est pas concluë.

Mais pour être asſûrée, elle n'est pas concluë. Il reste encore beaucoup de façons à lui donner. C'est une piéce composée de divers ressorts & une affaire liée & enchaînée parmi tant d'autres ; qu'il faut du temps pour l'achever. La Couronne de Suede y a ses intérêts comme nous, & peut-être encore d'autres desseins, dont ses prosperitez lui ont fait naître la pensée. Madame la Landgrave fait partie de notre Négociation, & nous sommes obligez d'en prendre soin. Les Princes & Etats de l'Empire ont diverses prétentions, qui ne sont point encore ajustées. Et comme toutes ces choses se doivent terminer dans un même temps & par un seul Traité, il faut de necessité que chacun sache par où il en doit passer avant que d'en venir à une entiere conclusion.

Nous eussions bien souhaité de pouvoir mettre les affaires au point que Monsieur de Turenne eût été libre d'agir dans l'entreprise, dont la Reine a eu agréable qu'il nous fut donné part. Ce dessein eût été sans doute autant utile comme il étoit judicieusement projetté ; mais il n'a pas été possible d'avancer ici davantage. Le Comte de Trautmansdorff, comme nous l'avons souvent remarqué, a toûjours prolongé les affaires, soit pour favoriser les Espagnols, & leur donner du temps pour se resoudre ; (ce qui est vrai-semblable, & qui lui peut avoir été ordonné par l'Empereur) soit pour quelque autre consideration, ou il n'a jamais accordé les choses que sous des restrictions sur lesquelles on ne peut conclure.

Un peu avant son départ pour aller à Osnabrug, les Médiateurs nous présenterent un Ecrit, dont nous ne voulumes point nous charger, parce qu'il contenoit plusieurs choses qui pourroient nous rendre suspects aux Alliez. Il fut néanmoins copié à la hâte & sans qu'ils l'aient sû. Nous l'envoions avec les notes en marge de ce que nous dîmes de bouche aux Médiateurs. On verra par cet Ecrit, combien ils font encore de demandes qui sont à rejetter. Cet Ecrit, s'il étoit divulgué, nous apporteroit si grand préjudice que nous supplions très-humblement que nulle copie n'en soit vûë en façon du monde, afin que nous puissions toûjours desavouer de l'avoir reçû. 1646.

Les Imperiaux demandent 4 millions de Risdalles pour les Archiducs.

Ils perſistent à prétendre quatre millions de Risdalles pour les Archiducs, en chargeant le Roi de leurs dettes, qu'ils estiment à un million. Ils demandent en argent le secours qu'on leur a offert en hommes contre le Turc ; & ils y ont mêlé d'ailleurs tant de déclarations, qu'ils desirent de nous contre la bienséance, qu'ils semblent avoir eu dessein de nous tendre un piége pour nous décrediter dans l'Assemblée & nous mettre en mauvais ménage avec nos Alliez.

Cette procedure nous a ôté le moien de conclure, comme nous eussions bien desiré. Nous avons jugé nous devoir défendre par les mêmes armes dont nous étions attaquez. Nous avons laissé le point de Philipsbourg indecis. La question de la forme, dont ils entendent nous ceder la Basse Alsace, a été mise en avant par nous ; & sur la cession des droits souverains demandez sur le tout, comme elle a été offerte sur une partie, nous avons fait savoir nos sentimens aux Médiateurs ; mais sous le seau du secret, & avec protestation du desaveu ; si on s'en servoit pour nous rendre de mauvais offices ; & c'est pour cette raison que nous trouvons si important que l'Ecrit ne soit point vû parce qu'il en fait mention.

Enfin les choses sont en état que (sans desbliger les amis ni donner avantage à nos Parties toutes les fois qu'elles se mettront à la raison) nous pouvons nous departir de nos demandes & nous contenter de ce qui nous a été offert.

Il y a plus : quand nous aurions dès à présent arrêté toutes choses, Monsieur de Turenne n'auroit pas été pour cela en liberté d'agir, ni nos affaires plus asſûrées, aiant toûjours stipulé nous-mêmes (en faisant notre derniere réponse aux Imperiaux) que ce n'étoit qu'avec relation au Traité général ; & que si la Paix ne s'achevoit, tout ce qui se passoit entre nous & eux seroit comme non fait & non avenu ; & il est certain que jusques à ce que chacun soit content ; & que le Traité soit écrit, signé, & même ratifié, il ne faut point se promettre une asſûrance entiere en cette affaire.

Nous ajoûterons à cela qu'il y a eu même quelque avantage de ne point déterminer du tout avec les Imperiaux ce qui regarde la satisfaction de la France ; étant hors de doute que les Plenipotentiaires de Suede (dont la jalousie n'est déja que trop grande) seroient entrez dans un excès de colere capable de les porter à de mauvaises resolutions ; que nous n'eussions eu aucune autorité envers eux, quand il sera peut-être besoin de nous interposer pour les faire contenter de la raison ; que toute l'Assemblée nous eût porté envie & consideré comme trop attachez à nos intérêts particuliers ; que nous eussions été inutiles aux Catholiques, dont Sa Majesté nous recommande le soin ; & enfin que nous en eussions pû recevoir divers préjudices. Pour tout dire en un mot, il est besoin d'un peu de temps, & de ne rien précipiter en cette affaire, qui est tellement resoluë qu'elle peut néanmoins recevoir des difficultez.

Nous ne savons pas le veritable état où l'Armée est présentement, n'aiant reçû aucune Lettre de Monsieur de Turenne depuis le neu-

1646. neuviéme d'Avril. Et pour dire le vrai nous nous ſommes trouvez empêchez de quelle façon lui écrire. Nous lui avons fait ſavoir de temps en temps ce qui s'eſt paſſé ici. On pourra voir par la Copie de notre derniere Lettre que, dans la crainte de nuire à ſes deſſeins, nous l'avons laiſſé en pleine liberté d'agir ſelon ſes ordres & ſelon ce qu'il jugeroit pour le mieux. A la verité la jonction des Armées nous a toûjours ſemblé dangereuſe ; & nos dépêches feront voir que nous en avons ſouvent marqué les inconveniens. Mais toutes choſes y étant diſpoſées (comme il paroît par les Lettres du Baron d'Avaugour) il nous ſembleroit encore plus perilleux d'en changer à préſent le deſſein. Les Suedois ont quité tous ceux qu'ils avoient, & ſur les aſsûrances qui leur ont été données, ſe ſont mis en marche pour s'aprocher du Rhin, & executer ce dont on étoit convenu. L'Empereur de ſon côté fait avancer ſes troupes & eſt aſſiſté des principales forces de Baviere. Si Monſieur de Turenne ne fait pas de ſa part ce qu'il a promis aux Suedois, ils s'en tiendront offenſez, & s'ils étoient capables de ſe porter à quelque manquement, nous leur en aurions donné le prétexte. Ils pourroient auſſi ſans cela être pouſſez par l'Armée Imperiale, & recevoir quelque échec qui changeroit la face des affaires & les remettroit dans leur premiere confuſion. De ſorte que cette jonction, qui nous a toûjours ſemblé perilleuſe, paroît néceſſaire maintenant, & comme de deux maux la prudence veut qu'on choiſiſſe le moindre, il n'y auroit peut-être pas tant de danger à ſuivre cette premiere reſolution qu'à s'en départir trop tard.

La jonction des Armées Françoiſe & Suedoiſe devenuë néceſſaire.

Elle peut produire même un plus grand bien, & Dieu permettra que ce ſera le moien le plus efficace pour porter l'Empereur & le Duc de Baviere à finir promptement le Traité ; & pourvû que Monſieur de Turenne ne s'engage point plus avant avec les Suedois, & qu'il ſe tienne en état de pouvoir repaſſer le Rhin, lors qu'il lui ſera ordonné, elle pourra être cauſe de très-bons effets ; & ce qui n'aura pas été entrepris au commencement de la Campagne pourra s'executer ſur la fin avec plus de ſûreté & d'utilité.

Il eſt arrivé bien à propos que le Sieur de Traci retournant de Hambourg a paſſé à Munſter. Nous l'avons inſtruit amplement de tout ce qu'il nous a ſemblé à propos de repréſenter à Monſieur le Maréchal de Turenne ; qu'il eût été à ſouhaiter qu'il eût pû s'emploier dans le Luxembourg ; mais que ſi les choſes ſont en l'état que nous apprenons ici, nous jugeons bien qu'il ne peut éviter la jonction avec les Suedois, puis qu'ils ſont ſi fort avancez ; que l'Armée Imperiale & partie de la Bavaroiſe ſont en marche, & qu'on ne peut à préſent changer le deſſein, ſans mécontenter les Alliez, & ſans leur faire courre quelque fortune ; que le plus grand ſervice que nous eſtimons, qu'il puiſſe rendre au Roi, eſt de maintenir les choſes & de ne rien hazarder ; qu'on eſpere dans peu la concluſion de la Paix, ou du moins une ſuſpenſion générale à laquelle nous travaillons préſentement ; que nous le ſupplions de ne précipiter rien ; & de faire, s'il ſe peut, en ſorte que nous aions le temps de la faire, & de ſe tenir toûjours en état de pouvoir repaſſer le Rhin, & d'aller executer quelque belle entrepriſe dans les Païs-Bas ; qu'il prenne garde, s'il lui plait, à la paſſion qu'on fait que les Suedois ont de ruïner le Duc de Baviere ; que ce n'eſt ni le ſervice ni l'intention de Leurs Majeſtez ; qu'il nous ſemble qu'il ſe pourroit occuper aux ſieges d'Heilbron & de Heidelberg ou de quelqu'autre Place ſur le Mein ou ſur le Necker, & engager Monſieur Vrangel à commencer la Campagne par là ; & enfin, que nous le conjurons de ſe tenir en état de n'être point obligé de ſuivre entierement les mouvemens des Suedois. Il nous a ſemblé lui devoir faire ainſi parler dans l'état préſent où ſont les affaires, & que le moien de voir libre l'Armée d'Allemagne pour la fin de cette Campagne, eſt de faire préſentement la jonction. Cependant on ſe peut aſsûrer que nous ferons tous les efforts poſſibles pour arrêter une ſuſpenſion générale dans l'Empire, ſi la Paix ne peut être ſi tôt concluë. 1646.

Les ſoins qu'on prend de nous envoier les copies des Lettres écrites par Monſieur le Cardinal à Monſieur le Maréchal de Turenne & à Monſieur de la Thuillerie, nous obligent beaucoup, & nous en recevons de grandes lumieres, dont nous eſſaierons de profiter, vû même qu'elles contiennent pluſieurs choſes importantes, dont nous n'avions point de connoiſſance.

Nous avons envoié à la Haye avertir ledit Sieur de la Thuillerie de l'état où ſont ici les affaires entre les Miniſtres d'Eſpagne & les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats. Elles ſont ſi avancées, qu'il s'eſt parlé de dreſſer les Articles d'une Tréve & de les ſigner de part & d'autre, quand le pouvoir des Eſpagnols ſera venu. Si la ratification eſt envoiée en même temps, comme il eſt à croire qu'il n'y ſera pas manqué, ces affaires-là peuvent être bientôt achevées. Il faût que l'ordre de les retarder vienne des Superieurs. Car quoi que nous aions fait ici toutes ſortes d'éforts, nous y avons peu gagné.

On continuë à ſoupçonner les Hollandois.

Ce n'eſt pas qu'ils ne perſiſtent toûjours à nous donner les meilleures paroles du monde toutes les fois que nous parlons à eux, & qu'ils ne nous aſsûrent tous en général & chacun en particulier qu'ils ne manqueront jamais à leurs obligations. Le temps ſi proche de la Campagne fera connoître par les effets s'il y a de la ſincerité en leurs paroles ; & cependant nous leur parlerons ici, avec la fermeté qui nous eſt ordonnée, & ferons toutes choſes poſſibles pour maintenir leurs affaires & empêcher que le ſervice de Leurs Majeſtez ne reçoive aucun préjudice.

Nous avons bien obſervé les pieuſes intentions de la Reine és choſes de la Religion Catholique, & nous mettrons peine de ſuivre ponctuellement en cela ſes volontez. Sa Majeſté doit avoir cette ſatisfaction que ceux qui ont l'honneur de traiter ſes affaires en cette Aſſemblée, ont porté avec plus de fermeté les intérêts de la Religion que les Miniſtres d'aucun autre Prince. Nous y avons quelquefois peu conſideré les raiſons d'Etat, & n'y avons point hezité quand l'occaſion s'en eſt préſentée, ſachant bien que rien ne pouvoit être plus agréable à Sa Majeſté.

Les Bavarois refuſent une ſuſpenſion particuliere.

Nous avons vû les Bavarois, & eſſayé de leur faire comprendre l'intérêt qu'a leur Maître de finir promptement la Guerre dans l'Empire. Nous leur avons fait appréhender le paſſage de notre Armée, & le changement qui peut arriver en un moment dans les affaires. Il n'a pas été oublié de leur dire que le retardement de la Paix provenoit de l'artifice des Eſpa-

1646. Eſpagnols, & on leur a aſſez fait entendre que pour leur ſûreté ils pouvoient, à l'exemple du Duc de Saxe, convenir d'une Neutralité. Il n'y a pas eu moien pourtant de tirer d'eux autre choſe que la propoſition d'une ſuſpenſion générale; & comme nous leur avons reparti que nous y conſentirions volontiers, mais que nos Alliez y étoient contraires, eſſaiant au défaut de la générale de faire tomber le propos ſur une particuliere, ils ont évité d'y entrer. Il ſemble à la verité que le Duc de Baviere voiant approcher la fin de la Guerre ne veuille point qu'il lui ſoit reproché d'avoir manqué ſi tard à ſon parti. Nous avons ſû pourtant qu'après notre Conference ils ont fait partir un homme exprès pour preſſer le Comte de Trautmansdorff, qui eſt à Oſnabrug, de propoſer aux Suedois une ſuſpenſion générale; ce que nous appuierons par tous les moiens dont nous pourrons nous aviſer.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 15. Juin 1646.

Joie de la Cour de France de la ceſſion de Briſach. Plaintes contre les Plenipotentiaires Hollandois. Entretien avec le Reſident Palatin à Paris. On pourroit dans les Lettres donner à l'Empereur de la Majeſté Imperiale, s'il donnoit au Roi de France de la Majeſté Royale. Les Ambaſſadeurs de Savoye ne veulent pas ſouffrir qu'on faſſe à ceux de Mantouë les mêmes honneurs qu'à eux.

MONSEIGNEUR & MESSEURS.

CE fut Lundi dernier onziéme du Courant que votre Lettre du quatriéme me fut renduë. J'en allai donner part à Sa Majeſté, qui m'avoit promis & en quelque ſorte commandé de m'avancer, qu'elle devoit partir d'Amiens le lendemain pour ſe rendre le Jeudi enſuivant en cette Ville, ainſi qu'il a fait. Vous ne doutez point qu'elle n'entendit avec ſatisfaction l'offre des Imperiaux, & elle la trouvoit d'autant meilleure qu'elle la jugeoit être un acheminement à la Paix, qu'elle paſſionne toûjours, & une marque ſolide que l'Empereur a enfin reconnu qu'il ne la pouvoit eſperer ſans donner ſatisfaction à cette Couronne, qui avoit deſiré la Place de Briſach pour mille bons reſpects qui vous ſont connus, & principalement comme le moien de ſe rendre plus utile à ſes Alliez & à la Religion, qui ſont les deux fins qu'elle s'eſt propoſées du Traité général, après celle de rétablir le repos de la Chrétienté, de faire ceſſer les maux dont elle eſt travaillée, & d'épargner le ſang qui ſe verſe, qui affoiblit l'Europe & donne lieu aux mécréans d'entreprendre avec toute liberté contre la Chrétienté.

1646. Joie de la Cour de France de la ceſſion de Briſach.

Quand Sa Majeſté ſût que vous n'aviez pas laiſſé de faire de nouvelles demandes, elle vous en loua & reconnut que c'étoit le moien le plus aſſûré pour obliger les Imperiaux à moderer leurs prétentions, & particulierement celles qui regardent ce qui doit être paié aux Archiducs de Tirol pour leur dédommagement & de cette place ſi celébre, & des Païs d'au deçà le Rhin, qui leur appartiennent, ſoit de droit ou de jouïſſance ſimplement. C'eſt ce que vous conſidererez afin que la recompenſe, dont vous conviendrez, étant paiée, le droit de Sa Majeſté ſoit ſi puiſſamment établi, qu'il n'y ait point de lieu à perſonne de reclamer contre le Traité. Les affaires, dont on s'eſt trouvé ſurchargé, feront differer l'Aſſemblée du Conſeil juſques à Lundi, où votre dépêche ſera lûë, & où il ſera aviſé s'il y a quelque choſe à vous mander qu'on ait oublié, & peut-être que l'arrivée du Saladin nous fournira la matiere d'une nouvelle conſultation. Nous l'attendons ſans impatience, puis que les affaires nous paroiſſent au point que nous les pouvons ſouhaiter.

Si votre entrevuë avec les Suedois a eu lieu, vous aurez ſû d'eux s'ils ſont contens des offres qui leur auront été faites par les Imperiaux, & ſi ce qui m'a été mandé par Monſieur de la Barde être en bon train, a été conclu, ſavoir, que les Proteſtans ſe ſont départis de prétendre la proprieté des biens Eccleſiaſtiques, & en ont reſtraint la jouïſſance à un terme préfix. Comme cette difficulté paroiſſoit grande, dès qu'elle ſera levée, l'accommodement entre les Catholiques & les Proteſtans ſera aiſément terminé.

Il eſt facheux que les Commiſſaires de Meſſieurs les Etats ſe ſoient laiſſé gagner par ceux d'Eſpagne, & qu'ils vous denient la ſatisfaction qu'avec raiſon on devoit attendre d'eux; mais ce ſeroit bien pis, ſi c'étoit avec ordre de leurs Superieurs. Non ſeulement Braſſet, mais Monſieur de la Thuillerie ſera trompé, ſi cela eſt. Et comme ledit Braſſet, avec ordre & participation de Monſieur l'Ambaſſadeur, vous l'a mandé, auſſi l'un & l'autre nous en ont-ils informez. La queſtion eſt de ſavoir ſi l'on peut compter ſur l'experience qu'ils ont des affaires de ce Païs-là, & ſi Monſieur le Prince d'Orange ſe met en Campagne.

Plaintes contre les Plenipotentiaires Hollandois.

Ce ſont deux conſiderations de poids, qui me confirment ce que j'ai toûjours crû, que le particulier avoit pû être gagné, mais qu'il ſeroit difficile de corrompre le général; & qu'il

1646. y a parmi ceux qui ont part au gouvernement, des gens desintereſſez & clairvoians, qui empêchent, que les autres ne ſoient écoutez, & que ceux-là ſeront ſecondez du Prince d'Orange, lequel aiant toûjours mépriſé les avantages particuliers, qui lui ont été offerts, ne ſera pas pour les accepter au moment qu'il a beaucoup à craindre, & qu'il voit ſa Maiſon expoſée à divers accidens par ceux dont il eſt menacé, qu'il tient au contraire aſsûrée dans l'Union des Provinces & dans la proſperité de leurs affaires. Ces Provinces aiant eu leur accroiſſement au moien des aſſiſtances qu'elles ont tirées de cette Couronne, n'en peuvent eſperer la durée que de la même protection.

Ce qui vous a été dit que les Etats ne ſont obligez de continuer la Guerre que tant & ſi longuement que nous la ferons, en execution du Traité de l'an mil ſix cens trente cinq, n'eſt pas dénué de raiſon, & l'Article ſecret expliquant le neuviéme dudit Traité, peut ſervir de fondement à cette penſée. Il vous plaira de l'examiner afin de vous préparer à détruire les conſéquences qu'on en voudra inferer, comme je fais de mon côté; & je crois qu'il y a lieu de ſoutenir que leur engagement n'eſt point limité non plus que le notre, & qu'eux & nous aiant un commun ennemi, nous avons ſongé à le ruïner, ou à le forcer à condeſcendre à une Paix juſte avec nous, & nos Alliez.

Entretien avec le Reſident Palatin à Paris.

Depuis que je ſuis en cette Ville le Reſident du Prince Palatin m'a viſité; le ſujet de l'audience qu'il prit étoit pour m'inſinuer que bien que ſon Maître ſoit aſsûré que la Couronne de Suede ne ſe departira pas de demander qu'il ſoit rétabli en tous ſes Etats & en ſa Dignité d'Electeur & de grand Maître de l'Empire; il ne laiſſe pas de ſoûmettre aux Couronnes de France, de Suede, de Dannemark, & d'Angleterre, la déciſion de ce qui doit le contenter, & que s'il attend des graces de la Suede, il en doit eſperer de plus grandes de cette Couronne-ici, à laquelle il a toûjours été attaché, ainſi que l'ont été ſes Peres. Je lui fis bien entendre que la France n'avoit point eu de part à la reſolution que le Roi de Boheme avoit priſe de ſe joindre aux Bohemiens qui s'étoient ſoulevez, & il me ſembla qu'il n'étoit pas ſi aſsûré des Suedois qu'il en faiſoit le ſemblant, ni trop éloigné de ſe réduire à ſe contenter d'être rétabli en une partie de ſes Etats. Je n'ai point propoſé la difficulté qui ſe préſente ſur la maniere dont le Roi & l'Empereur ſe doivent écrire. Je prends juſques à Lundi à revoir ce qui a été pratiqué, tant du vivant du feu Roi que depuis ſa mort, & ferai raport de ce que j'aurai remarqué, afin que ſur votre dépêche on prenne une reſolution finale. Le temperament de donner de la *Majeſte Imperiale* en recevant de la *Roiale* ne me choque pas. C'eſt toûjours avoir de la Majeſté plus que le double de ce que les Empereurs en ont jamais donné aux Rois de France. Toutefois je parle avec incertitude, & Monſieur Godefroi, que vous avez auprès de vous, eſt un de ceux que j'aurois conſulté s'il eût été en cette Ville. Au même Conſeil de Lundi je propoſerai qu'il ſoit pourvû aux frais du voiage de Monſieur de Marſilli, & ferai remarquer avec quelle adreſſe & peril il a ſervi, & la ſatisfaction qui vous reſte de ſa maniere de négocier.

On pourroit dans les Lettres donner à l'Empereur de la Majeſté Imperiale s'il donnoit au Roi de France de la Majeſté Roiale.

Les Ambaſſadeurs de Savoye ne veulent pas ſouffrir qu'on

Je ne ſai ſur quoi le Marquis de Saint Maurice s'eſt fondé de faire faire plainte d'un ordre que vous avez de traiter Mantouë comme Savoye. Il vous plaira de vous ſouvenir que je vous ai informé par ma Lettre du ſeptiéme Avril de la prétention du premier & que je vous mandai par ordre de la Reine que vous euſſiez à ſuivre l'exemple qui vous ſera donné par le Nonce & par les Plenipotentiaires de l'Empereur. A cela j'ajoûte (ce qui eſt une eſpece de reſtriction) que le premier doit être entendu de ce qui ſera pratiqué par les deux, parce que le Pape pour gagner un Prince d'Italie, ou l'Empereur pour favoriſer un de ſes Feudataires, s'y pourroient porter, & que la France ne voudroit pas prendre l'exemple de l'un d'eux, mais voudroit bien ſuivre celui qui auroit été pratiqué de concert & également. Ainſi ſi le Comte ſeul, ou le Comte de Naſſau & ſes Collegues ſeuls, accordoient le traitement tel que prétend Mantouë, vous differeriez à le lui donner juſques à ce que vous euſſiez ſû les volontez de Sa Majeſté ſur ce que vous lui auriez écrit de ce qui aura été pratiqué par ceux-là, & ſous quelque prétexte ſpecieux vous éviteriez de recevoir ou prendre audience des Miniſtres de cette Alteſſe, afin qu'elle ne ſoit pas offenſée ou du refus d'accepter ou rendre la viſite, ou du titre ou des avantages qu'elle pourſuit. Si les Miniſtres de Mantouë prétendoient tirer avantage d'une Lettre du Roi que j'ai ſignée du vingt-ſixiéme Avril, pourtant recommandation en général des intérêts de Mantouë, & de ce qui eſt dit en ces mêmes termes que vous leur faſſiez tous les traitemens favorables & accoûtumez en cette Cour, tout ainſi qu'à ceux de Savoye & de Florence; cela n'eſt entendu, qu'en la maniere preſcrite par la Lettre du ſeptiéme, & ce qui eſt ajoûté en celle-ci, on le leur a accordé en termes civils, & tels qu'ils l'ont demandé, mais qui néanmoins ont relation au traitement qui leur eſt fait en cette Cour, & non pas à celui qui leur doit être fait à Munſter.

1646. faſſe à ceux de Mantouë les mêmes honneurs qu'à eux.

Le vingt-ſeptiéme du paſſé Monſieur le Cardinal Grimaldi ſe trouvoit en notre Armée d'Italie, & il m'écrivit que le dix ou douziéme de ce mois au plus tard Orbitello ſeroit emporté, à moins que ceux de dedans ne vouluſſent s'expoſer à la derniere extrémité. Sa préſence aura beaucoup contribué à donner chaleur à nos Généraux; & à les porter de convenir entr'eux ce qu'il ſera de faire, après que cette Place aura été conquiſe. On leur dépêche préſentement un Officier qu'ils avoient envoié, & on leur fait remarquer que les progrès dans la Toſcane ont bien un plus haut relief que ceux qu'on pourroit faire ailleurs, je ſuis &c.

Je vous envoie la Sauvegarde pour Monſieur le Comte de Velhem que vous avez deſirée.

LET-

1646.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 18. Juin 1646.

Reproches faits aux Plenipotentiaires de Hollande. Leur réponse.

MONSIEUR,

CEtte dépêche ne sera pas bien ample, puis que nous n'avons pas de réponse à faire, n'aians reçû aucunes Lettres par le dernier Ordinaire.

Nous avons fait de pressantes rémontrances aux Ambassadeurs de Messieurs les Etats sur les points contenus au Memoire que le Courier Saladin nous a apporté, où nous n'avons pas manqué de nous servir des avis & des bonnes raisons qui y sont contenuës, & nous croions leur avoir parlé en sorte que ceux d'entre eux, qui sont de nos amis, en auront été fortifiez & que les autres trouveront difficulté à mettre en execution leurs mauvaises volontez.

Nos contestations ont été grandes sur deux points principalement. Le premier, sur ce qu'ils nous avoient dit ci-devant qu'ils n'envoieroient point à leurs Superieurs les Articles sur lesquels ils traitoient avec les Ministres d'Espagne, que nous ne fussions aussi avancez qu'eux en la Négociation. Ils avoient fondé sur ce prétexte le refus qu'ils firent de nous donner copie desdits Articles, & leurs raisons étoient (ainsi que nous en donnâmes avis) que s'ils eussent envoié cet Ecrit à Messieurs les Etats, il eut fallu qu'il eût été en même temps communiqué aux Provinces & même aux Villes particulieres; & qu'ainsi les affaires étant divulguées, il eût pût se former de grandes difficultez, qui n'eussent pas seulement retardé le Traité, mais peut-être aussi empêché la Campagne.

Reproches faits aux Plenipotentiaires de Hollande.

Cependant nous avons apris que quelques-uns d'entr'eux doivent aller en leurs Maisons, sous prétexte de vaquer à leurs affaires particulieres, mais avec dessein de disposer les Provinces à la conclusion du Traité tel qu'ils l'ont arrêté avec les Espagnols; que ce qu'ils n'avoient pas donné communication à Messieurs les Etats des Articles proposez, n'étoit pas tant pour éviter les inconveniens marquez ci-dessus que pour leur en ôter la connoissance, se rendre maîtres de la Négociation, & la faire passer selon leur desir; que l'intention de Paw & de Knuyt, & de ceux qui sont favorables aux Espagnols, étoit de n'envoier cet Ecrit qu'au même temps que le pouvoir & la ratification du Roi d'Espagne seroient arrivez; & que toutes choses se trouvant alors disposées à un prompt accommodement, ils feroient facilement passer & approuver ce qui auroit été resolu entr'eux, & se serviroient pour cet effet de l'inclination que les peuples ont au repos, en leur faisant entendre qu'il ne tenoit plus qu'aux François qui ne vouloient point la Paix, & qui ne se contentoient pas des conditions raisonnables auxquelles les Espagnols s'étoient soumis. Cela nous fit resoudre à leur faire de vives plaintes, prenant sujet des bruits que les Espagnols font courre, non seulement dans cette Assemblée, mais dans les Païs-Bas & dans toute l'Allemagne, que leur Traité est resolu avec Messieurs les Etats; que l'on n'attend pour lui donner sa perfection que le pouvoir qui doit venir d'Espagne; & qu'encore que l'Armée desdits Sieurs Etats soit en Campagne, ils sont asûrez que ce n'est que pour l'apparence qu'elle ne doit executer aucune entrepriſe contre eux.

1646.

Lesdits Ambassadeurs répondirent qu'ils avoient eu depuis peu ordre de leurs Superieurs de leur faire savoir le détail de ce qu'ils ont fait jusques-ici avec les Ministres d'Espagne; qu'ils ne savoient pas quels ordres ils en pourroient recevoir ci-après, quand le pouvoir & la ratification du Roi d'Espagne seroient arrivez; mais qu'ils pouvoient bien dire avec certitude que ni Messieurs les Etats ni eux manqueroient jamais à leur Alliance & aux engagemens qu'ils ont avec la France; que les Espagnols disoient ce que bon leur sembloit; mais que l'on connoîtroit par les effets s'il ne leur seroit pas fait bonne Guerre, & s'ils seroient épargnez par Monsieur le Prince d'Orange.

Le second point sur lequel nous avons longtemps debatu fut que nous leur dîmes, que nous savions de lieu très-asſuré que Peñaranda avoit écrit au Marquis de Castel-Rodrigo que quand les Ambassadeurs de Messieurs les Etats lui avoient présenté leur proposition, (le premier article de laquelle étoit qu'ils entendoient traiter conjointement avec la France) il leur avoit dit qu'il ne croioit pas qu'ils vouluſſent persister à cela, pourvû qu'ils trouvassent leur compte d'ailleurs, & qu'ils reconnussent que les François ne se contentassent pas de la raison; que le lendemain cinq d'entr'eux l'avoient été voir pour l'asſûrer que Messieurs les Etats ne prendroient aucune part dans les intérêts que la France a en Italie, Catalogne, Portugal, & en tout autre endroit qu'au Païs-Bas; que sans cet avis que nous avons eu de la Cour même, & sur lequel on nous a ordonné par Courier exprès de leur faire plainte, nous ne nous serions jamais aviſez de leur parler d'une chose qui ne reçoit aucun doute, & qui ne peut tomber dans la pensée d'aucun homme qui ait seulement le sens commun. Ils parurent fort étonnez des particularitez que nous leur marquions, & après s'être retirez pour conferer ensemble, ils répondirent assez confusément que Messieurs les Etats observeroient exactement ce à quoi ils étoient obligez par leur Traité; mais qu'ils ne pouvoient s'expliquer davantage sur cette obligation. Cette ambiguité de leur réponse leur fut

1646. reprochée. On leur dit qu'on desiroit une declaration nette & bien expresse, & que les moindres doutes dans une chose si évidente seroient pris pour une contravention au Traité. Ils s'assemblerent une seconde fois, & leur réponse fut qu'on se devoit contenter qu'ils assûroient qu'on ne feroit jamais rien sans la France, mais que ce n'étoit pas à eux à donner le sens & l'interpretation aux Traitez; & que cela appartenoit à leurs Superieurs.

Leur réponse.

On leur représenta qu'il seroit trouvé étrange de tout homme de bon jugement que tant d'Ambassadeurs eussent été envoiez avec plein pouvoir pour négocier, en vertu & en execution d'un Traité, duquel ils n'auroient pas eu intelligence; qu'en l'année 1634. avant même que la France fût en Guerre avec les Espagnols, Messieurs les Etats s'étoient obligez de ne faire ni Paix ni Trêve que la France ne fût satisfaite dans tous ses intérêts, dont il fut donné alors une declaration signée de part & d'autre, dans laquelle étoient comprises les affaires de Pignerol, de la Valteline, de Lorraine, & d'autres, qui ne regardoient en aucune façon les Païs-Bas; que le Traité de 1635. confirma celui de 1634. & que ni dans l'un ni dans l'autre il n'y a aucune exception ni limitation apposée pour ce qui concerne les intérêts & differens de la France avec l'Espagne; & pour leur faire voir qu'eux-mêmes ne l'avoient point autrement entendu, on les fit souvenir que depuis qu'ils sont à Munster, lors qu'on s'est plaint à eux que leurs affaires alloient trop vite, & se pourroient terminer bien plutôt que les nôtres, ils ont dit plusieurs fois que le seul point des Indes (sur lequel ils n'avoient point encore traité) pouvoit durer plus de trois mois, & étoit capable de tout rompre, & que pour cette raison nous ne devions pas croire qu'ils fussent plus avancez que nous; d'où l'on peut inferer que puis qu'ils alleguoient aux Plenipotentiaires de France l'affaire des Indes, comme pouvant retarder & même rompre le Traité, ils ne pouvoient pas nier d'être obligez aux intérêts que la France peut avoir hors des Païs-Bas, puis qu'ils prétendent que la France est sujette à ceux qu'ils ont en des lieux si éloignez.

Ces raisons ne pouvant être contredites, ils en demeurerent comme convaincus; mais non pas pour cela mieux disposez. Ils continuerent de parler en des termes incertains, & après avoir consulté entr'eux une troisiéme fois, ils demanderent du temps pour revoir leurs Traitez. Ce qui ne fut pas tant avec dessein de nous satisfaire par quelque meilleure réponse (comme nous avons sû depuis) que pour se défaire de nous; les Sieurs Paw & Knuyt entr'autres nous parurent extraordinairement embarrassez.

Nous redepêchons en même temps le Sieur de Sombres à Monsieur de la Thuillerie pour l'informer de ce que dessus; & nous lui donnons avis de de faire connoître à Messieurs les Etats la conduite de leurs Députez, & de les détromper du raport qui leur pourroit être fait contraire à la verité des choses qui s'y passent. Nous l'avertissons de prendre garde que ceux de cette legation qui ont tenu un si mauvais discours à Peñaranda, ne rendent compte de notre Conference à leurs Superieurs, comme si la France mettoit en doute leur obligation envers elle, & qu'il leur doit dire ce qui nous a donné sujet de leur en parler, étant certain que nous y avons été forcez par les propos que nous avons sû qu'ils en avoient tenus avec les Espagnols. 1646.

Au surplus nous persistons dans la créance que Messieurs les Etats ne feront jamais une defection entiere, & que la seconde réponse de leurs Ambassadeurs ci-dessus déduite nous pourroit suffire, si elle étoit executée sincerement, puis qu'ils promettent de ne rien faire sans la France. Aussi nous semble-t'il qu'il y a lieu de croire qu'il y a des Membres gâtez & corrompus parmi eux. Ceux de la compagnie qui sont bien affectionnez, nous assûrent que jamais l'Etat ne manquera à notre Alliance; mais ils demeurent d'accord que les Provinces étant prévenuës des bruits que l'on y fait courre, ne voudront pas suporter la dépense, & que si elles ne se resolvent pas à faire la Paix sans nous, elle laisseront la France faire la Guerre sans elles: (ce qui est le seul inconvenient, mais quasi infaillible qu'ils y prévoient), & si ce n'est pour cette Campagne, ils jugent que cela se verra sans doute dans la suivante.

Les affaires de l'Empire sont au même état que nous l'avons fait savoir par nos précedentes, le Comte de Trautmansdorff étant encore à Osnabrug, d'où l'on écrit qu'il retournera bien-tôt ici, & que Monsieur Oxenstiern sera de la partie. Cela nous donne esperance que ce sera pour conclure les affaires, à quoi nous travaillerons soigneusement de notre part, étant certain que si la Paix étoit faite dans l'Empire nous mettrions bientôt à la raison les Espagnols & les Hollandois mêmes.

Nous sommes &c.

LETTRE DU ROI

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 20. Juin 1646.

Le Roi recommande à ses Plenipotentiaires les intérêts du Duc d'Atri au Roiaume de Naples.

MON COUSIN & MESSIEURS les Comtes d'AVAUX & SERVIEN.

Le Roi recommande à ses Plenipotentiaires les intérêts du Duc d'Atri au Roiaume de Naples.

VOus êtes déja bien informez comme mes Cousins les Ducs d'Atri, & Princes de Melphe aieuls de mon Cousin le Duc d'Atri, s'étant rangez du parti des Rois mes prédecesseurs, durant les Guerres d'Italie, furent chassez & depossedez des grandes Terres & Seigneu-

1646. gneuries qu'ils poſſedoient au Roiaume de Naples, & qu'eux & leurs deſcendans aiant continué de ſervir cet Etat avec entiere fidelité, ont merité d'être recompenſez d'une partie de leurs pertes. C'eſt pourquoi il fut reſolu de les recevoir en France avec tous les honneurs & bons traitemens convenables à leur condition, & aux Maiſons dont ils étoient iſſus, & de leur aſſigner de nos Domaines pour leur demeure & entretien, en attendant qu'ils pûſſent être rétablis dans leurs biens confiſquez. Mais le mauvais ſuccès des entrepriſes qui furent faites alors, & les guerres qui ont travaillé depuis ce Roiaume, ont empêché que par les Traitez de Paix ci-devant faits il ait été pourvû à beaucoup de choſes juſtes & raiſonnables, comme étoit le rétabliſſement en la poſſeſſion des biens de tous les Seigneurs & Gentils-hommes demeurez fideles à la France; ſurquoi faiſant conſideration des intérêts, & de la perſonne de mon Couſin le Duc d'Atri, tant à cauſe des bons & fidéles ſervices qu'il m'a rendus en diverſes occaſions importantes, que parce que les Ennemis de cet Etat ont pris de là ſujet de lui donner des traverſes aux grands avantages qu'il avoit raiſon d'eſperer à la Cour de Rome, au temps qu'il y avoit établi ſon ſéjour, & voulant qu'il reſſente les effets de ma protection Roiale en cette occaſion, je vous écris ceci, par l'avis de la Reine Regente Madame ma Mere, pour vous dire que vous aiez à declarer aux Miniſtres Plenipotentiaires pour le Traité de la Paix générale à Munſter, que mon intention eſt que la reſtitution de tous les biens des Maiſons d'Atri & de Melphe, (deſquels mondit Couſin eſt le principal heritier à cauſe de ſa Mere) ſoit accordée pour lui, & pour ma Couſine Angelique d'Aquaviva d'Arragon ſa fille unique, & leurs deſcendans, & qu'il en ſoit inſeré un Article exprès dans le Traité général de la Paix, en termes clairs & conformes aux Memoires que le Sieur Eſprit vous préſentera de ſa part. Et comme c'eſt une choſe juſte, je ne crois pas que les Miniſtres d'Eſpagne vouluſſent inſiſter à l'encontre; principalement quand vous leur ferez connoître que je ne puis me départir de proteger les intérêts de cette Maiſon; & m'aſſûrant que vous y aporterez vos ſoins comme à une choſe que j'affectionne, je prie Dieu, mon Couſin & Meſſieurs les Comtez d'Avaux & de Servien, vous avoir en ſa très-ſainte garde.

Ecrit à Paris le 20. Juin mil ſix cens quarante ſix.

Signé LOUIS

Et plus bas

DE LOMENIE.

1646.

LETTRE DU ROI

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 22. Juin 1646.

Le Roi recommande à ſes Plenipotentiaires la ſûreté du Fort du Pont de Trêves.

MON COUSIN & MESSIEURS les Comtes d'AVAUX & de SERVIEN.

Le Roi recommande à ſes Plenipotentiaires la ſûreté du Fort du Pont de Trêves.

AYant vû par une Lettre du Sieur Weiler (que vous ſavez avoit été ordonné pour commander au Fort du Pont de Trêves) adreſſante au Sieur le Tellier Secretaire d'Etat, datée du préſent mois, que ledit Fort eſt très-mal gardé, que ledit Weiler n'y entre que la nuit, & eſt obligé d'être le long du jour dans la Ville à cauſe que mon Couſin l'Electeur de Trêves témoigne appréhender de n'être point en ſûreté, & ne ſe pouvoir fier que point ou peu à ceux qui ſont dans la Ville; Qu'outre cela, il a dit audit Sieur Weiler que, ſelon le ſerment qu'il a fait, il doit garder la Ville & le Fort tout enſemble, comme étant le paſſage de la Mozelle, que néanmoins, auſſitôt que ledit Fort ſera en ſa perfection, que les logemens des Soldats y ſeront faits, & qu'il ſera pourvû de toutes les choſes néceſſaires pour ſa défenſe, l'Electeur de Trêves y fera lui-même entrer ledit Weiler; mais que cependant Monſieur l'Electeur de Trêves, ou ſon Lieutenant Général, nommé Melſeran, garde des Clefs de la Porte du Pont, ainſi que de toutes les autres Portes de la Ville; que les bourgeois font l'avant garde dudit Pont, & que celle que ledit Weiler y fait n'eſt qu'à la Porte du dedans d'icelui & dans le Fort; que ce qui lui donne plus de peine eſt d'un côté l'humeur changeante de Monſieur l'Electeur, qui peut proceder de ſon grand âge ou de ce qu'il reçoit diverſes Lettres de la Cour de l'Empereur; & d'autre part qu'il pourroit avoir ſujet de faire un voiage à Spire, & que durant ſon abſence il pourroit arriver quelque fâcheux changement à cauſe que ſon Lieutenant voudroit commander dans la Place, & que ledit Weiler ne pourroit pas s'accommoder à recevoir ſes ordres, ni à lui laiſſer les Clefs du Pont; que pour achever la fortification du reduit du Pont, il eſt néceſſaire de rendre le foſſé plus profond de quatre pieds, ne l'étant à préſent que de huit; que ce reduit n'eſt point paliſſadé, &

1646. & qu'il eſt depourvû de toutes choſes. Mais les avis que le Sieur d'Antonville a donnez de l'état de la Place par ſes Lettres du vingt-neuf du paſſé audit Sieur le Tellier étant beaucoup differens de ceux dudit Weiler, puis qu'il aſsûre que ledit Fort eſt entierement achevé; que ce qui a empêché juſques à préſent ledit Weiler d'y entrer eſt, que ſa Compagnie n'eſt pas complette & que l'uſage d'Allemagne n'eſt pas de faire ſervir aucun Soldat, ſans qu'il ait prêté le ſerment, & que ce ſerment ne ſe fait que quand la troupe deſtinée pour le ſervice eſt preſque achevée; ce que ledit Sieur d'Antonville mande avoit écrit à mon Couſin le Maréchal de Turenne, pour faire qu'il envoie des Soldats audit Weiler, afin d'achever ſa Compagnie, & de retirer quelques Dragons qu'il lui avoit laiſſez pour emploier à la garde dudit Fort en attendant qu'il l'eût formée; & voiant que cette Place n'eſt pas en état de ſûreté même à cauſe que mon Couſin le Maréchal de Turenne peut être préſentement en lieu, d'où il ne lui ſeroit pas poſſible d'y pourvoir, & qu'il n'y a perſonne qui puiſſe s'entremettre plus utilement que ledit Sieur d'Antonville de ce qui peut y être néceſſaire, & donner avis de ce qui ſera à faire de deçà.

J'ai bien voulu, par l'avis de la Reine Regente Madame ma Mere, vous informer de ce que j'apprends de ladite Place, & vous dire que mon intenrion eſt que vous renvoiez au plutôt ledit Sieur d'Antonville, & que vous lui donniez charge de s'emploier auprès de Monſieur l'Electeur de Trêves, ainſi que vous le jugerez à propos, pour l'obliger à l'execution de ce que vous ſavez avoir été convenu avec lui. Sur l'éclairciſſement entier que vous prendrez dudit Sieur d'Antonville de l'état de toutes choſes en ladite Place, vous lui preſcrirez, & audit Sieur Weiler, ce qu'ils auront à faire, même en cas d'abſence dudit Sieur Electeur, & leur en donnerez vos ordres bien exprès, vous ſervant, ſi vous le jugez néceſſaire, de la Lettre que je vous adreſſe, pour ledit Sieur Weiler, afin qu'il ne manque pas de vous obéir. Que vous aviſiez ſur le Memoire, dont la Copie ſera ci-jointe, de ce qu'il y a d'Artillerie & de munitions de guerre dans Trêves, ce qu'il y faudra ajoûter, comme auſſi quels vivres il y faudra mettre, pour tenir la Place dans une entiere ſûreté; & que vous m'envoyiez un Memoire bien particulier de ce qu'il y faudra envoier par mes ordres, afin que j'y pourvoie par le moien des Places qui ſont dans le voiſinage de Trêves. En attendant avec quelque impatience de ſavoir ce que vous aurez fait dans une affaire de cette conſéquence, de laquelle je me repoſe principalement ſur vous, je ne vous en dirai davantage que pour prier Dieu qu'il vous ait, mon Couſin & Meſſieurs les Comtes d'Avaux & de Servien, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Paris le 22. Juin 1646.

Signé LOUIS

Et plus bas

LE TELLIER.

1646.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 22. Juin 1646.

Trautmansdorff agit de concert avec les Eſpagnols. Plaintes du Miniſtre de Brandebourg de ce qu'on cede la Pomeranie aux Suedois. On ſe plaint de l'importunité des Miniſtres de Portugal. Operations des Armées. Monſieur de Bellievre nommé pour l'Ambaſſade d'Angleterre.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

ON voit bien que c'eſt avec beaucoup de connoiſſance que vous avez avancé que la Paix de l'Empire eſt une piece compoſée de divers reſſorts, & les difficultez qui ſe rencontrent à la conclure étant ſurmontées par votre patience, c'eſt ce qui rendra votre Négociation plus glorieuſe. Il eſt aiſé de ſe perſuader que Trautmansdorff agit de concert avec les Miniſtres d'Eſpagne, & il eſt vraiſemblable qu'il en a des ordres précis de ſon Maître. Car quoi qu'il deſire la Paix & qu'il ſe relâche aux conditions qui lui ont été demandées, c'eſt pourtant le plus tard qu'il peut; ce qu'il ne fait qu'à deſſein de donner loiſir aux autres d'ajuſter les leurs. Il pourroit être que c'eſt parce qu'il eſpere quelque choſe du temps, ou bien qu'il ſuive le mouvement naturel de l'homme qui ſe fâche de perdre le ſien & qui ne ſe reſout à l'abandonner qu'à la derniere extrémité. Pourtant Briſach eſt offert, qui eſt la Place la plus conſiderable de l'Empire, & qui y fera reſpecter cette Couronne, comme étant en état de lui nuire & de l'aſſiſter; & c'eſt là le plus haut avantage que les Princes peuvent rechercher. Ce n'eſt pas un foible moien pour faire diminuer les conditions qui nous ſont demandées, que d'en former de nouvelles; & plus vous ſerez fermes & durs à vous relâcher, plus vous forcerez les Parties à ſe moderer. Cette maniere d'agir non ſeulement conduit à cette fin,

Trautmansdorff agit de concert avec les Eſpagnols.

1646. fin, mais elle s'en propoſe une bien plus néceſſaire, & les Suedois, qui ſont recherchez & qui envient notre proſperité, ſeront forcez de demeurer en regle, par l'exemple que vous leur en donnez.

Plaintes du Miniſtre de Brandebourg de ce qu'on cede la Pomeranie aux Suedois.

Il me ſouvient à leur ſujet des clameurs du Baron de Dhona ſur ce qu'ils prétendent la Pomeranie, & il vouloit bien m'inſinuër que c'étoit une ſemence d'une nouvelle guerre, & que l'Electeur ſon Maitre ne manqueroit ni de forces ni d'amis pour les en chaſſer. En ce nombre il mettoit la France, comme intereſſée à la grandeur de ſon Maître & à empêcher celle de la Couronne de Suede. Je lui dis que nous n'étions pas les juges de ce que la Suede pouvoit prétendre, ni ſi Monſieur l'Electeur devoit être dédommagé de la perte d'un Païs qu'il n'avoit jamais poſſedé. Je lui fis bien connoître que les Couronnes ne ſe diviſeroient pas, & qu'il étoit juſte qu'elles fuſſent rembourſées des exceſſives dépenſes qu'elles avoient ſuportées pour le maintien de la liberté de l'Empire. Je ſuis trompé, s'il ne croit que Meſſieurs les Etats ſeroient pour entrer en ligue avec ſon Maître pour empêcher l'établiſſement des Suedois en ce Duché, que ſa grandeur & ſon aſſiete rend très-conſiderable.

S'il ſe trompe en ſon calcul, vous en pouvez mieux juger que perſonne, vous qui voiez les mouvemens des Députez des Princes de l'Empire & de ceux deſdits Etats. Ceux-là doivent approuver tout ce que vous faites, puis que c'eſt pour eux que vous travaillez quand vous preſſez que la France ſoit miſe en état & en droit de s'intereſſer dans leurs affaires, & que vous n'avancez pas la concluſion du Traité ſur les offres qui vous ſont faites de notre ſatisfaction, pour attendre qu'on ait pourvû à celle des Alliez & qu'on ait aſſoupi les differens, qui ſont entre eux. Les Catholiques, les Proteſtants, & les Reformez ont ſujet de louër votre prudence, & il ſeroit mal-aiſé que la prudence humaine conſeillât quelque choſe de plus ſolide que ce que vous avez fait pour differer la jonction de notre Armée à celle de la Suede, à laquelle la même prudence force de conſentir, ſoit pour choiſir entre deux maux le moindre, ſoit pour ne pas laiſſer croire aux Suedois que quand nous l'avons conſentie c'étoit pour les tromper.

Croirez-vous bien que Monſieur le Prince eſt de ce même avis, & qu'il a avancé en plein Conſeil qu'il ne ſe falloit relâcher d'aucune choſe que les conditions du Traité général ne fuſſent accordées, & qu'il falloit que celles des Couronnes & des Alliez fuſſent reglées conjointement.

Quant à l'union des Armées, il la juge néceſſaire, bien qu'il ſoit perſuadé, comme Sa Majeſté & vous autres Meſſieurs, qu'il y a diverſes choſes à craindre qu'elle peut produire. Ce fut au Conſeil qui ſe tint Lundi dernier que votre dépêche du quatorziéme fut luë, & où l'on agita ce qui étoit de faire ſur la propoſition qui avoit été avancée par Trautmansdorff d'engager l'Empereur & le Roi à s'écrire. J'y repréſentai que le Roi Henri le Grand n'avoit jamais donné de la Majeſté & les Regiſtres en font foi, que du depuis & ès derniers temps cela avoit été changé, mais qu'on s'en étoit repenti, & vous avez ſi bien défendu le droit de Sa Majeſté, qu'il ſeroit ſuperflu de vous en faire un plus long diſcours. Bien m'eſt-il commandé de vous faire ſavoir que ſur l'occaſion du Courier depêché 1646. à Madrid pour porter au Roi Catholique la nouvelle de la mort de l'Imperatrice ſa ſœur, la Reine lui avoit écrit, & s'étoit auſſi reſolue ſur l'heure de paſſer un office de condoléance envers l'Empereur, n'en aiant été retenue que ſur la difficulté qui ſe preſente de la maniere dont il faut écrire, & ne ſe pouvant reſoudre à ſe relâcher de ce qui a été reſolu par le feu Roi. Elle ſeroit pourtant très-aiſe qu'on ajuſtât par quelque temperamment cette difficulté, ſoit qu'elle écrivît de ſa main, lui donnant de la Majeſté, pourvû que lui y fît réponſe en Italien, & de ſa main auſſi, en lui déferant le même titre, ainſi qu'il a toûjours été pratiqué entre l'Imperatrice & elle; s'il n'étoit trouvé plus à propos de ſuivre l'ancien ſtile, ou qu'en le changeant on donnât & on reçût de la Majeſté, & pour tiers parti Sa Majeſté Imperiale recevant de la Majeſté Royale. Avec cette depêche vous recevrez trois Lettres; l'une eſt ſelon l'ancien uſage, l'autre ſelon celui qu'on voudroit introduire, & le troiſiéme ſelon le tiers parti, dont il eſt fait mention ci-deſſus, afin que vous faſſiez remettre à celui qui ſera envoié au premier jour la Lettre que vous aurez concertée devoir être envoiée à l'Empereur. Que s'il y a trop de difficultez à convenir de l'un de ces partis, Sa Majeſté ſe reſoudra d'envoier un Gentilhomme à l'Empereur ſans Lettre, & pour lui donner créance il ſera chargé d'un Paſſeport, dans lequel le ſujet de ſon voiage ſera exprimé, & Monſieur le Comte de Trautmansdorff écrivant par delà que cela a été ainſi concerté, en attendant qu'on ait convenu de la maniere dont il faudra écrire, il ne laiſſera pas d'y être bien reçu.

Nous avons un exemple qui fait pour nous & qui ne vous eſt pas inconnu. L'Archiduc Albert, tant que le Roi Henri le Grand a vêcu, n'avoit jamais dédaigné de lui écrire en François, & d'uſer du mot de Monſeigneur. A l'occaſion de ſa mort, aiant envoié un Ambaſſadeur, il voulut interrompre cet uſage, & il fut reſolu qu'on ne verroit point l'Ambaſſadeur. Toutefois l'affaire miſe en Négociation, on prit pour temperament qu'il ne préſenteroit point ſa Lettre de créance, & ne laiſſeroit pas d'être admis à l'audience. Ce qui a été pratiqué ainſi à l'égard d'un Ambaſſadeur, le peut être à plus forte raiſon à l'égard d'un Gentilhomme, qui n'eſt chargé que d'un compliment pour aller le rendre à un Prince. Il vous plaira d'avertir les Suedois de la reſolution qui a été priſe de depêcher à Vienne & du ſujet du voiage du Gentilhomme, qui ſera choiſi tel qu'il ne pourra donner nul ſoupçon qu'on y veuille établir aucune Négociation; & à la verité le principal Miniſtre de l'Empereur étant auprès de vous & témoignant aſſez de diſpoſition à faire avoir ſatisfaction aux Couronnes, cela ſeroit aſſez mal à propos, & pour peu de reflexion que les Suedois faſſent là deſſus, ils n'entreront en aucun ombrage de l'envoi dudit Gentilhomme.

J'ai fait voir au Baron de Dhona comment l'Electeur de Brandebourg, Joachin Frederic, avoit donné au Roi Henri quatriéme de la Majeſté, écrivant en ſa langue, & que Savoye, Lorraine, & ledit Archiduc avoient toûjours écrit en François, & uſé du terme de Monſeigneur & de Majeſté, ce qui avoit convié les Rois à leur donner le titre de Frere qu'il

1646. qu'il poursuit avec tant de chaleur; & il passeroit condamnation à les imiter, si on vouloit la passer aussi à son égard. Je lui ai dit que si son Maître disposoit les Electeurs, tous séparement ou écrivant au College, de suivre cet exemple, qu'il y auroit lieu d'esperer que Sa Majesté se disposeroit de son côté. Cela ne l'a pas satisfait; & il m'a derechef prié de vous recommander les intérêts de son Maître, nommément ceux qu'il a à démêler avec Neubourg, & qu'il sera bien aise de composer par la mediation de Sa Majesté. Vous savez à quoi on a consenti pour ce regard; ce qu'il vous plaira d'avancer autant que vous le jugerez utile pour le service de sa Majesté. Elle est toûjours importunée par le Resident de Portugal de vous prescrire de demander la liberté du Prince Edouard, & les saufs-conduits pour les Ministres de son Maître. On lui répond toûjours que les intérêts du Roi & du Prince sont en grande consideration à Sa Majesté, & que vous aurez des ordres de les appuier; & certes on le desire sous cette seule restriction, que l'une ou l'autre de ces demandes ne puisse apporter du retardement au Traité de la Paix. Le Resident se persuade que Trautmansdorff a consenti à l'expedition dudit saufconduit, non en le signant, mais en consentant aux Ministres de France de le leur accorder, & il se persuade aussi qu'il n'y aura pas grande difficulté d'obtenir que ledit Prince Edouard soit tiré du Château de Milan, & remis à l'Empereur, ou à l'Archiducheſſe de Tirol, ou au Duc de Baviere, pour être gardé jusques à la conclusion de la Paix.

Il vous plaira rendre capables de raison Messieurs les Portugais qui sont auprès de vous, afin que nous ne soions plus importunez de ce Ministre, qui croit que l'une des conditions de la Paix & sans laquelle elle ne sauroit être conclue, c'est que la Couronne de Portugal soit asûrée à Don Jean quatriéme. Vous & moi savons bien à quel point la Couronne de France est engagée en cette affaire, mais c'est à eux à se faire justice, dont je les tiens peu capables.

On se plaint de l'importunité des Ministres de Portugal.

S'il faut croire aux paroles de Monsieur le Prince d'Orange, & faire fondement sur la connoissance que Monsieur de la Thuillerie peut avoir de la disposition des esprits, qui gouvernent l'Etat des Provinces-Unies, nous n'avons rien à craindre de leur côté; leur armée doit être en Campagne il y a déja du temps; & l'on donne pour asûré qu'elle est en marche, & que Monsieur le Prince d'Orange est parti de la Haye, avec resolution de n'y plus retourner; les levées extraordinaires se font; & l'armée étant assemblée forcera les Espagnols de séparer la leur, qui est opposée à la notre, ou bien ils abandonneront des Places de grande consideration aux armes de Messieurs les Etats, qui ne sauroient se défendre de profiter de l'occasion. Je tiens que Monsieur le Prince d'Orange est si desireux de gloire qu'il ne voudroit pas perdre celle de l'acquerir. Monsieur d'Estrades doit être arrivé auprès de ce Prince, il partit d'Amiens deux jours devant la Reine, & nous attendons de ses nouvelles avec impatience. Celles de l'armée qui ont été apportées par Grammont, font que Courtray est attaqué, que l'une des attaques est commandée par Monseigneur le Duc d'Enguien, & l'autre par Monsieur le Maréchal de Gassion, & que Son Alteſſe Royale est avec une partie de l'Armée sur le chemin, par où les forces du côté de la Mer pourroient venir se joindre au gros de l'armée ennemie. On ne doute point de la prise & on est persuadé qu'elle sera prompte. 1646.

Operations des Armées.

Depuis le vingt-huitiéme du passé nous n'avons pas eu de nouvelles de celle qui est dans l'Etat de Sienne. Il se publie à Gennes que ceux qui défendent Orbitello avoient capitulé le 4. mais comme nous n'avons point eu de Courier de la part des Généraux, cela ne peut passer pour asûré, bien que ce qui nous avoit été mandé que dans le huitiéme ou dixiéme la Place seroit forcée, quand même ceux de dedans se défendroient jusqu'aux dernieres extrémitez, eut pû donner creance à ce discours.

On ne veut point prendre créance aux paroles du Transylvain, & c'est tout ce que j'ai à vous dire sur le sujet de la longue dépêche de Monsieur de Marsilly, aux intérêts duquel Messieurs des Finances promettent de pourvoir, & si l'on m'eût sollicité de son Ordonnance, je l'aurois déja délivrée.

Monsieur de Bellievre nommé pour l'Ambassade d'Angleterre.

Nous sommes sur les termes de faire partir Monsieur de Bellievre; les affaires pressent & empirent en Angleterre.

On nous mande de Pologne, que ce Roi arme pour défendre la Chrétienté, & qu'il veut faire irruption dans l'Etat du Grand Seigneur. Le Duc de Moscovie promet ses forces, & ils sont resolus de faire passer un Ambassadeur en Perse pour y faire alliance, & attirer ce Roi à la guerre contre le Grand Seigneur.

Depuis cette Lettre écrite & le Memoire du Roi achevé; l'un des Secretaires de Monsieur le Maréchal de Turenne est arrivé, qui nous a apris comme son Maître avoit refusé aux Suedois de se joindre. Il l'a fait à bonne intention, mais il n'est pas tombé dans notre sens, qui sommes dans le votre de faire cela, quoi que ce soit un mal, pour en éviter un plus grand. On dépêche en toute diligence le même Secretaire pour lui porter l'ordre d'executer ce qu'il aura reçû de votre part à l'arrivée de Traci, s'il ne l'a déja fait.

Vous n'aurez pas les trois Lettres que je vous ai mandé que je vous envoiois, elles vous seront portées par le Gentilhomme qui fera le voiage & qui partira lundi. Comptez sur ce présupposé qu'il n'y aura point de changement à ce que je vous ai écrit sur ce sujet. Vous pouvez dire que la Reine qui sent sa perte fait cette offre de cœur, mais d'un cœur très-blessé de douleur. Je suis &c.

M. E.

1646.

MEMOIRE DU ROI

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 22. Juin 1646.

Eloge de la conduite des Plenipotentiaires par raport à la Paix de l'Empire. Pourquoi la France a joint ses armes à celles de la Suede. Zéle de la Cour de France contre les Protestans d'Allemagne, après qu'elle a son compte par leur moien. On craint les suites de la jonction des Armées Françoise & Suedoise. On songe à assieger Heidelberg & Heilbron. Les Imperiaux aiment mieux que la France ait l'Alsace en toute Souveraineté qu'à condition de relever de l'Empire. Le Roi content de la conduite de Marsilly. On espere que les Hollandois seront constans dans l'Alliance. Les Espagnols promettent à Paw & à Knuyt chacun cent mille écus. La Cour de France songe à les gagner. La France veut arrêter 8. jours le Courier d'Espagne qui aporte à Peñaranda le pouvoir pour traiter avec les Hollandois. Siege de Courtray. Siege d'Orbitello. Siege de Lerida.

COmme ce qui est contenu dans les dépêches des Sieurs Plenipotentiaires du cinquiéme du courant, & dans celle du quatorziéme, que Saladin a depuis aportée, se reduit à trois chefs principaux, l'un de l'état où est la Négociation de la Paix dans l'Empire, le second de la conduite que tiennent les Députez de Messieurs les Etats avec la France, & le dernier touchant les affaires d'Espagne, on reduira aussi la réponse ausdits Memoirees à ces trois points sur lesquels Sa Majesté a estimé devoir leur faire mander ce qui s'ensuit de ses sentimens & de ses intentions. 1646.

Eloge de la conduite des Plenipotentiaires par raport à la Paix de l'Empire.

Et en premier lieu sur les offres de l'Empire, Elle ne peut assez louër la bonne conduite & l'adresse avec laquelle lesdits Sieurs Plenipotentiaires ont enfin porté toutes choses au point que Sa Majesté pouvoit souhaiter pour la satisfaction dûe à cette Couronne; & Elle reconnoît fort bien de quel mérite doit être le service qu'ils ont rendu de l'avoir assûrée avec tant d'utilité & de gloire, malgré tous les obstacles que les Espagnols ont essayé d'y mettre, particulierement en la cession de Brisach, qu'ils n'ont pû empêcher, quoi qu'ils n'y aient rien oublié.

Cependant la methode que lesdits Sieurs Plenipotentiaires ont prise de tenir ferme en certains points, & de les laisser indecis jusques à ce que les Imperiaux se mettent à la raison sur d'autres, ne pouvoit être meilleure & produira même ce bon effet (quand nous viendrons à en relâcher) que nous pourrons avec plus de liberté convier les Suedois par notre exemple à se relâcher aussi de leur côté de la plûpart de leurs prétentions, qui certainement sont exorbitantes, & qui font grande peine à la Reine, parce qu'elle voit qu'elles tendent principalement à relever le parti Protestant en Allemagne, par l'abaissement des Princes Catholiques.

Pourquoi la France a joint ses armes à celles de la Suede.

La seule consideration qui a porté la France dans le commencement & les progrès de cette guerre à joindre ses armes avec celles de Suede & des autres Protestans, a été la nécessité absolue qu'elle avoit de moderer la puissance de la Maison d'Autriche, qui alloit s'augmentant châque jour aux dépens des autres Princes, & qui visoit, à s'accroître aussi aux nôtres & à se rendre à la fin Maîtresse de tout si elle eût pû. Mais aujourd'hui dans l'état où sont les affaires, il y a raison de craindre dans l'Allemagne, la trop grande puissance du Parti Protestant, soûtenu comme il est de la Couronne de Suede, qui s'est rendue considerable, & qu'on voit mépriser les grands avantages qui lui sont offerts pour la Paix, connoissant la facilité qu'elle peut rencontrer, dans la continuation de la guerre, de relever toûjours de plus en plus ledit Parti, pour la ruïne des Catholiques; de façon que si l'ambition démesurée de la Maison d'Autriche nous a obligez de nous servir de tous moiens pour lui former des obstacles; nous ne devons pas nous endormir, lors que nous reconnoissons que l'application & la passion avec laquelle les Protestans tâchent de se rendre redoutables, ne sont pas moins à craindre; d'autant plus qu'outre la raison d'Etat que nous avions seulement à l'égard de ladite Maison d'Autriche, nous avons à présent celle de la défense, & de la conservation de notre Religion, pour nous opposer aux desseins des Protestans.

Zele de la Cour de France contre les Protestans d'Allemagne, après qu'Elle a son compte par leur moien.

Et comme sous cette couverture de la Religion, l'Espagne a toûjours procuré son agrandissement, la Suede aujourd'hui procure effectivement les avantages de la sienne sous le prétexte de sa grandeur, & nous fait servir à son dessein contre notre propre intérêt & notre intention. Cela donne beaucoup d'inquietude à la Reine, & quoi que Sa Majesté connoisse bien que les remedes au mal sont difficiles, néanmoins Elle espere de la prudence & du zele de Messieurs les Plenipotentiaires qu'ils pourront prendre des biais qui donneront lieu de le diminuer, si on ne le peut ôter tout-fait.

1646. Sa Majeſté recommande pour cet effet auſdits Sieurs Plenipotentiaires de ſe bien ſouvenir de ce qu'elle leur a déja mandé ſur ce point, & juge que ſi les Miniſtres de Suede perſiſtent dans les hautes prétentions qu'ils ont miſes en avant depuis peu, & qui ſeroient d'un prejudice irreparable pour l'Egliſe Catholique, on pourra leur faire entendre dans les termes qui ſeront eſtimez les plus convenables, que la France n'eſt pas reſoluë de les ſeconder dans le deſſein qu'ils témoignent avoir de ruïner la Religion Catholique en Allemagne, & que non ſeulement l'obligation de nos Traitez ne porte rien de ſemblable, mais qu'ils y ſont poſitivement contraires, & qu'enfin ni par bienſéance ni par raiſon nous ne pouvons adherer à leur conduite ni la favoriſer, tant qu'elle intereſſera ſi notablement la pieté de Leurs Majeſtez & leur conſcience.

On peut remontrer cela amiablement, & le faire même avec plus de force & de vigueur, s'il eſt néceſſaire, ſans courir riſque d'aucun inconvenient, dans la ferme reſolution que le Sieur Chanut nous aſſûre continuellement qu'il rencontre en la Reine de Suede & en ſes principaux Miniſtres d'obſerver inviolablement l'Alliance, & en ceci nous ne prétendons rien qui ne ſoit conforme à nos Traitez.

On craint les ſuites de la jonction des Armées Françoiſe & Suedoiſe.

Sa Majeſté eſt toûjours fort en peine de ce qui ſuccedera de la jonction de ſes Armées qui ſont commandées par le Sieur Maréchal de Turenne avec celles de Suede, reconnoiſſant bien que mal aiſément ſe pourra-t'il défendre de la faire. Quand on donna ici les mains à cette jonction ſur les inſtances qu'en apporta le Baron d'Avaugour de la part de Torſtenſon, il y eut beaucoup de conſiderations puiſſantes de le faire, & de juger même qu'elle nous étoit néceſſaire, comme le changement de la conſtitution des affaires le fait juger aujourd'hui préjudiciable.

Le Duc de Baviere nous donnoit de bonnes eſperances; mais nous ne voions rien dans la conduite des Imperiaux qui n'y fut contraire.

Les Suedois étoient les ſeuls recherchez, & Trautmansdorff leur offroit tout, avant qu'il nous eût fait dire un ſeul mot, & il ne daignoit pas ſeulement venir faire un tour à Munſter, comme ſi nous n'euſſions eu aucun intérêt à diſcuter dans la Négociation de la Paix.

Baviere ne témoignant aucune diſpoſition à la Neutralité, ni à faire une ſuſpenſion particuliere avec cette Couronne, il n'y avoit ni raiſon d'envoier un renfort à l'Armée à Monſieur de Turenne, comme l'année derniere, pour la fortifier, ni moien pour le pouvoir faire.

Ledit Sieur Maréchal déclara librement avec l'approbation de Monſieur le Duc d'Enguien & de Monſieur le Maréchal de Grammont, qu'il lui ſeroit impoſſible de pouvoir agir tout ſeul, & que paſſant le Rhin avec ſa ſeule Armée, non ſeulement il ne ſeroit pas en état de rien entreprendre, mais il étoit comme infaillible qu'il y recevroit quelque grand échec; & que d'emploier ſon Armée ailleurs qu'en Allemagne & delà le Rhin, on courroit riſque que les Suedois ne ſe ſerviſſent de ce prétexte pour conclure l'accommodement particulier, dont nos Parties les ſolliciteient & recherchoient inceſſamment avec mille baſſeſſes.

Enfin il ne parut autre reſſource ni meilleur expedient que de conſentir à cette jonction, qui remedioit à tout & de dépêcher promptement le Sieur d'Avaugour pour en avertir Torſtenſon; & cela d'autant plus que leſdits Sieurs Plenipotentiaires, à qui ledit Sieur d'Avaugour venant à la Cour avoit communiqué, en paſſant à Munſter, le ſujet de ſon envoi, n'avoient rien écrit au contraire par deçà, ce qu'on eut raiſon de prendre pour une approbation tacite de la propoſition dont il étoit chargé, comme en effet pour lors elle étoit utile & néceſſaire. 1646.

Et comme depuis les choſes ont changé, on a tâché de faire tout ce qui s'eſt pû pour éviter ladite jonction; mais dans le même ſentiment pourtant que témoignent leſdits Sieurs Plenipotentiaires qu'il faut s'expoſer à tous les mauvais effets que nous en apprehendons & la faire, plutôt que de courre riſque des autres préjudices qui nous peuvent arriver en ne la faiſant pas.

La Lettre que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont écrite du neuviéme Juin au Sieur Maréchal de Turenne eſt très-judicieuſe, auſſi bien que les inſtructions qu'ils ont données au Sieur de Traci pour lui parler en cette rencontre. Les reflexions qu'ils font ſur le même ſujet dans leurs depêches ſont dignes de leurs prudences, & le ſoin qu'ils ont pris de charger ledit Sieur de Traci de faire joindre à l'armée les nouvelles levées ne pouvoit être plus à propos. Car plus ledit Maréchal ſera fort, & plus hardiment il pourra parler, & amener les Suedois à ſes fins, & non pas ſe laiſſer entrainer aux leurs.

On ſonge à aſſieger Heidelberg & Heilbron.

On lui a mandé ſouvent d'ici de quelle façon il doit ſe conduire, & qu'il faut, avant que d'entrer dans le Païs, qu'il oblige les Suedois à l'aſſiſter à la priſe d'Heidelberg & de Heilbron, afin d'avoir une retraite aſſûrée, & de pouvoir établir ſes quartiers d'Hiver delà le Rhin, & que cependant il ſe tienne toûjours en état de le repaſſer quand il voudra. On n'a rien oublié pour lui faire connoître le but que peuvent avoir nos Alliez de ruiner & de mortifier Baviere, & les intérêts contraires que Sa Majeſté a; de ſorte qu'on ſe promet qu'il ſe conduira avec tant de circonſpection & d'adreſſe que ſans tomber en aucun des inconveniens que l'on craint, il retirera tous les avantages que l'on peut eſperer de cette jonction; laquelle d'ailleurs produira vraiſemblablement de bons effets pour l'avancement du Traité de Paix dans l'empire, puis que l'Empereur par l'eſperance de l'accommodement, ou faute d'en avoir les moiens, ne s'étant pas beaucoup mis en état de continuer la guerre, les forces des Suedois étant plus conſiderables qu'elles n'ont été juſques ici, & le même ſe pouvant dire du Sieur Maréchal de Turenne, dès que les nouvelles levées auront toutes joint. Il eſt à croire que l'Empereur étant ſi vivement preſſé, il ſera obligé, nonobſtant toutes les inſtances des Eſpagnols, à prendre une prompte reſolution pour ſortir d'affaire par la Paix, à quoi on ne doute point que l'Electeur de Baviere ne faſſe les derniers efforts, particulierement voiant notre jonction faite avec les Suedois; non ſeulement parce qu'il reconnoît fort bien qu'il doit plus craindre qu'aucun autre de la continuation de la guerre; mais pour la haine qu'il porte aux Eſpagnols, laquelle on ſait certainement être augmentée à tel point, qu'il n'y auroit rien qui fût capable de leur nuire à quoi il ne contribuât de tout ſon cœur.

Et

1646. Et à la verité à bien examiner les motifs que ce Prince a eu quand il a fait donner parole ici, par le moien du Nonce, de ne rien entreprendre sur le Rhin contre nous, quelque dégarnis que nous laissions les Postes que nous y occupons, que nous pourrions librement emploier notre Armée ailleurs, il se trouveroit qu'il n'a pas eu seulement intention d'empêcher notre jonction avec les Suedois, n'ignorant pas l'envie qu'ils ont de lui donner une touche, mais qu'il a eu égard aussi à nous mettre en état de faire plus de mal à l'Espagne, employant dans quelque endroit des Païs-Bas l'Armée du Sieur Maréchal de Turenne.

On envoie ausdits Sieurs Plenipotentiaires la copie des dernieres Lettres que Monsieur le Nonce a reçûes dudit Duc de Baviere, que l'on hazarde pour cette fois-ci sans chiffre, parce que le temps manqueroit pour achever à les y mettre. On lui a fait répondre en conformité de ce que dessus, lui faisant connoître le déplaisir sensible que Sa Majesté a que les artifices des Espagnols trouvent assez d'accès auprès de l'Empereur, pour empêcher ou retarder la Paix de l'Empire pour leur intérêt particulier, avec des dommages irreparables pour la Religion, que Sa Majesté voit avec des larmes de sang, mais qu'Elle ne peut pourtant pas empêcher par d'autres raisons qu'on lui marque & qu'il avouera lui-même être d'une nécessité absolue.

Sa Majesté recommande ausdits Sieurs Plenipotentiaires de bien examiner les Lettres dudit Sieur Duc, qui sont très importantes, & bien précises, notamment celle du vingt-troisiéme du passé; & comme on ne doute point que ses Ministres qui sont à l'Assemblée n'aient un pouvoir suffisant de convenir sur tout ce qu'elles contiennent, Sa Majesté donne pouvoir ausdits Sieurs Plenipotentiaires de traiter & arrêter avec lesdits Ministres de Baviere tout ce qu'ils jugeront être à propos pour son service, selon les conjonctures & le train que prennent les affaires de l'Empire dans la Negociation de la Paix, sans être même obligez de depêcher ici pour en donner avis, ou recevoir des ordres plus particuliers de sadite Majesté, laquelle est infiniment touchée des maux que la Religion Catholique est peut-être sur le point de recevoir en Allemagne.

Et pour cela on renouvelle audit Sieur Maréchal de Turenne les ordres qu'on lui avoit envoiez d'executer tout ce que lesdits Sieurs Plenipotentiaires lui feront savoir d'avoir arrêté.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires remarqueront dans une des Lettres de Monsieur de Baviere, l'inquiétude qu'il a de nous voir tenir ferme sur des points, où il avoit crû que nous nous relâcherions dès que les Imperiaux nous auroient accordé Brisach. On n'a pas voulu le détromper, comme on le pouvoit, par le moien du Nonce, ni lui dire le secret de notre conduite, Sa Majesté remettant à Messieurs les Plenipotentiaires de s'en ouvrir en confidence à ses Députez autant ou si peu qu'ils l'estimeront à propos, croiant néanmoins en tout cas qu'il faudra toûjours les entretenir de bonnes esperances.

Dans le dernier papier que les Médiateurs ont voulu donner ausdits Sieurs Plenipotentiaires de la part des Imperiaux, il y a des propositions si chatouilleuses & si délicates, que c'est avec grande raison qu'ils ont apprehendé que ce ne fussent des pieges tendus par les Ennemis pour mettre de la division, ou au moins grande jalousie entre nous & nos Alliez. Ils ne pouvoient aussi se conduire en cela avec plus de prudence qu'ils ont fait, & ils peuvent être assûrez que personne n'aura connoissance de cet Ecrit. 1646.

Les Imperiaux aiment mieux que la France ait l'Alsace en toute Souveraineté qu'à condition de relever de l'Empire.

Sa Majesté voit par les offres des Imperiaux qu'ils sont plus liberaux en un point qu'on n'avoit prétendu; & qu'ils nous veulent donner l'Alsace & tout le reste en toute Souveraineté, quoi que nous ne l'euissions demandée, qu'à condition de relever de l'Empire. Il y a beaucoup de raisons de part & d'autre pour prendre chacun de ces partis. Sa Majesté sera bien aise d'en avoir l'avis desdits Sieurs Plenipotentiaires. Il semble qu'on ne doit pas faire peu de reflexion sur ce que nos Parties mêmes choisissent celui que nous aurions sans cela estimé le plus avantageux pour nous ôter la communication & la familiarité avec les Princes & Etats de l'Empire que nous donneroient les séances dans les Diettes.

Lesdits Plenipotentiaires ont agi avec leur adresse accoûtumée quand ils ont donné jalousie à nos Parties des Négociations que nous entretenons avec le Prince de Transylvanie. Si on peut tarder encore à lui faire réponse il sera très à propos, non pour croire que, dans l'état où sont aujourd'hui les affaires, il faille renouveller aucun Traité avec ce Prince; mais pour en donner l'apprehension aux Ennemis & les porter à ce qui est de la raison.

Le Roi content de la conduite de Marsilli.

Sa Majesté a grande satisfaction de toute la conduite du Sieur Marsilli, & le lui témoignera aux rencontres qui s'offriront pour son avantage, approuvant cependant que lesdits Sieurs Plenipotentiaires lui aient fait donner deux mil Ecus sur le fonds qu'ils ont par delà. Il y aura beau champ de faire valoir dans l'Assemblée ce que nous laissons à faire dans cette rencontre, & combien le desir de la Paix & du repos public doit être grand en Leurs Majestez, puis qu'Elles negligent, contre leur propre intérêt, de mettre de semblables affaires, comme Elles le pourroient, sur les bras de leurs Ennemis.

Messieurs les Plenipotentiaires verront ce que le Sieur Le Tellier leur a mandé sur la Lettre qu'il a reçûe de l'Officier qui commande dans Trêves. Il eût été à desirer que le Sieur d'Autonville ne fût point parti que toutes choses n'eussent été bien établies; mais puis que lesdits Sieurs Plenipotentiaires étoient sur le point de l'y renvoier, il pourra y remedier maintenant sur les ordres qu'on lui a donnez d'ici, auxquels lesdits Sieurs Plenipotentiaires ajoûteront ce qu'ils croiront être du service de Sa Majesté.

Sadite Majesté est aussi un peu en peine de la legereté de cet Electeur, & qu'il ne sache pas se défendre des batteries, que les Ennemis lui dressent continuellement pour le détourner du bon chemin. Un malheur de ce côté-là est plus à craindre pour la réputation que pour toute autre chose. C'est pourquoi il ne faut rien obmettre pour les prévenir, entretenant ce Prince dans sa bonne volonté pour cette Couronne, & le faisant souvenir des mauvais traitemens qu'il a reçûs de la Maison d'Autriche.

Quant au second Chef des Memoires, qui est touchant la conduite de Messieurs les Etats & de leurs Députez qui sont à Munster, envers la France, comme il est mal aisé de croire qu'ils soient capables de commettre une en-

1646. tiere infidelité, auſſi leur façon d'agir donne lieu d'y avoir continuellement l'œil ouvert, & de n'oublier rien, ni en Hollande ni à Munſter, pour rompre les deſſeins de ceux d'entre eux qui ſont mal-intentionnez.

Monſieur le Cardinal avoit écrit de Montdidier au Prince d'Orange en termes preſſans & avec la fermeté qui convenoit à la dignité de cette Couronne, & à l'état de ſes affaires. La réponſe qu'il en a reçûe ne peut être plus poſitive qu'elle eſt ſur la ſincerité de ſes intentions, proteſtant qu'il dementiroit bientôt par les effets tout ce que l'on avoit voulu faire croire ici contre ſa réputation, & on ſait auſſi que depuis il a preſſé ſa ſortie en Campagne avec toute la diligence que nous pouvions en eſpérer.

On eſpere que les Hollandois ſeront conſtans dans l'Alliance.

Le Sieur de la Thuillerie & le Sieur Braſſet nous mandent qu'autant qu'ils peuvent juger ils reconnoiſſent une conſtante reſolution deſdits Etats à ſe tenir fortement unis avec cette Couronne, & une perſonne qui a part dans leurs affaires nous fait aſsûrer poſitivement que leurs Plenipotentiaires ont cet ordre bien précis dans leur Inſtruction. Il a ajoûté que les Députez de Hollande n'ont point encore d'ordre ſur le fait des Indes, dont on delibere maintenant dans les Provinces; que les Eſpagnols ont declaré n'être point autoriſez pour convenir de dix Points qui leur ont été propoſez par deſſus ceux de la Trêve, & qu'ils demeurent auſſi fermes ſur le fait de la Religion en la Mairie de Bois-le-Duc.

Que les Etats de la Province de Gueldres ont requis les Etats Généraux de donner ordre à leurs Plenipotentiaires de faire inſtance envers les Eſpagnols de quitter le quatriéme Membre de ladite Province pour incorporer à ceux de Memmigen, Arnheim & Zutphen, c'eſt-à-dire Gueldres, Venlo & Ruremonde.

Qu'il eſt vrai qu'on n'a pas communiqué certaines choſes aux Plenipotentiaires de France à Munſter; mais qu'ils en ont uſé de même envers l'Etat, parce qu'outre ce qui eſt contenu dans l'Inſtruction des Députez, ils avoient ordre d'obtenir, s'il étoit poſſible, deux points très-importans, dont on ne juge pas à propos de donner connoiſſance aux Provinces, quoi qu'ils leur ſoient avantageux, parce que ceux qui deſirent que la Trêve ſoit promptement conclue s'y ſeroient oppoſez, craignans que la prétention de ces deux points ne cauſât du retardement à la Négociation; qu'on les a pourtant declarez à Noirmond, avec proteſtation qu'il ne ſe feroit rien s'ils n'étoient accordez; que les Eſpagnols y ont conſenti d'abord; mais que les Députez n'en ont parlé à perſonne ni même rendu compte à leurs Superieurs par l'appréhenſion qu'ils ont euë que la Province de Hollande ne fît du bruit de ce que contre la reſolution on auroit paſſé outre à des nouveautez, leſquelles, quoi qu'avantageuſes en cette rencontre, pourroient ſe renouveller en d'autres, où elles ne le ſeroient pas; & qu'on n'en fera l'ouverture à l'Etat qu'à la fin du compte, & quand tous les autres points ſeront conclus.

Les Eſpagnols promettent cent mille Ecus à Paw, & autant à Knuyt.

Avec tout cela il eſt indubitable que la plus grande partie des Députez deſdits Etats ſont abſolument gagnez par les Eſpagnols & principalement Paw & Knuyt, non qu'ils en aient encore reçû de l'argent, mais ſeulement de telles aſsûrances que la Paix ou la Trêve étant faite, il ne ſoit plus au pouvoir des Eſpagnols de leur conteſter ce qu'ils leur ont promis, n'aiant à faire qu'à un Marchand d'Amſterdam, lequel, comme il a déja été mandé, a pris ſes ſûretez avec un autre Banquier d'Anvers. Il eſt certain que ces deux perſonnages y toucheront chacun cent mil Ecus, & que pour les mériter mieux ils ont travaillé fortement, & continuent plus que jamais pour empêcher que Monſieur le Prince d'Orange entre en Campagne, ou pour faire que s'il y entre, il n'entreprenne rien, au moins juſques au retour du Courier qu'on a dépêché à Madrid, & qui doit raporter le plein pouvoir aux Miniſtres d'Eſpagne, en la forme que Meſſieurs les Etats l'ont deſiré. 1646.

Quelque choſe donc que leſdits Paw & Knuyt puiſſent dire à Meſſieurs les Plenipotentiaires, elle ne ſauroit être que maligne & pleine d'artifice & de déguiſement; mais comme nous avons fait grand bruit à la Haye, & notamment envers Monſieur & Madame la Princeſſe d'Orange, il ſe pourroit faire que ladite Princeſſe leur eût mandé d'eſſaier d'adoucir les eſprits de Plenipotentiaires de France par des proteſtations d'affection & de fidelité, afin de les endormir; & cela d'autant plus, que Monſieur le Prince d'Orange (que l'on ne peut croire avoir conſenti au manquement de foi) eſt en meilleur état qu'il n'étoit & donne des eſperances de vivre plus long-temps que l'on n'avoit crû.

On met de nouveau en conſideration, s'il ſeroit bon que leſdits Sieurs Plenipotentiaires fiſſent connoître à ces deux Députez de Hollande qu'on eſt informé de tout ce qui ſe paſſe entre les Eſpagnols & eux, parce que les Eſpagnols mêmes s'en ſont vantez à des perſonnes confidentes, qui l'ont raporté; mais que la France eſt trop aſsûrée de la ponctualité de Meſſieurs les Etats en l'obſervation de leurs Traitez, & connoît aſſez bien Monſieur le Prince d'Orange pour ne point aprehender que ni leſdits Sieurs Etats ni lui ſoient capables de ſe laiſſer jamais porter à rien qui puiſſe toucher leur reputation & leur honneur.

La Cour de France ſonge à les gagner.

Meſſieurs les Plenipotentiaires verront auſſi ſi leſdits Paw & Knuyt étant intereſſez au point qu'ils le ſont, il ne ſeroit point à propos d'eſſaier de les engager par l'eſperance de quelque recompenſe qu'on pourroit leur promettre pour ſervir la France dans ce Traité de Paix & ſe rendre Solliciteurs de ſes intérêts auprès des Eſpagnols.

Si Meſſieurs les Etats ne paſſent pas outre en leurs Traitez, & que (comme on l'eſpere & comme ils le proteſtent) ils ne concluent rien ſans la France, la poſterité, qui peut-être ne ſera pas informée des particularitez de ce qui s'eſt paſſé, aura ſujet de tenir les Députez de Meſſieurs les Etats pour de très-habiles Négociateurs, parce que dans l'accommodement général qui ſera conclu leſdits Etats jouïront de tous les mêmes avantages que les Eſpagnols ne leur avoient accordez que dans la penſée & l'eſperance de les deſunir d'avec nous.

Et à la verité il y aura peu de perſonnes qui louënt les Miniſtres d'Eſpagne d'avoir été adroits dans la conduite de cette affaire, puis qu'ils n'avoient, pour éviter cela, qu'à déclarer auſdits Députez des Etats que tout ce qu'ils condeſcendoient pour favoriſer les Etats n'étoit qu'en cas qu'ils vouluſſent achever leur Traité particulier ſans attendre le général.

Enfin, toutes les Lettres du Sieur de la Thuillerie portent abſolument qu'on ne conclura

1646. clura rien ſans la France, & que quelques avis qu'on nous donne, nous ne devons rien croire au contraire ; ce qui confirme d'autant plus Sa Majeſté dans l'opinion qu'elle a toûjours euë qu'il faut en cette affaire parler fortement & avec fermeté, puis qu'on le peut faire ſans peril, attendu l'état de nos forces, & de celles des ennemis, & qu'on doit montrer que comme cette Couronne veut religieuſement garder la foi à ſes Alliez, elle prétend auſſi qu'ils obſervent de leur côté, avec la même ponctualité & franchiſe ce qui eſt porté par les Traitez que nous avons enſemble.

Sa Majeſté eſtime même que plus on parlera haut dans les rencontres aux Deputez de Meſſieurs les Etats du reſſentiment de leur conduite, plus on les verra ſouples & retenus à ne la pas continuer. Enfin nous avons la juſtice de notre côté & les mal-intentionnez d'entre leſdits Députez ont un parti contraire dans leur propre Etat, qui vrai-ſemblablement ſera le plus fort. Après tout quelque impreſſion qu'aient fait dans leur eſprit les bien-faits que quelques uns attendent des Eſpagnols, il eſt impoſſible qu'ils ne reconnoiſſent que ce n'eſt ni un bon parti pour Meſſieurs les Etats d'offenſer la France, ni pour eux d'en être les inſtrumens.

La France veut arrêter 8 jours le Courier d'Eſpagne qui aporte a Peñaranda le pouvoir pour traiter avec les Hollandois.

On fait état d'arrêter ici huit jours pour le moins, ſous quelque prétexte, le Courier qui doit revenir d'Eſpagne & aporter le plein pouvoir à Peñaranda en la forme que l'ont deſiré Meſſieurs les Etats, avec les inſtructions pour leur accommodement ; & en cela on ne fera qu'imiter l'exemple que nous en ont donné nos Parties, qui depuis peu ont arrêté quatre jours entiers à Bruxelles le Courier qu'on avoit dépêché d'Amiens en Hollande, parce qu'ils craignoient avec raiſon que c'étoit pour preſſer la ſortie en Campagne de l'Armée de Meſſieurs les Etats.

Touchant le troiſiéme & dernier chef, qui ſont les affaires d'Eſpagne, on mande de Vienne que l'Ambaſſadeur du Roi Catholique qui y eſt voiant que toutes ſes prieres & toutes ſes proteſtations n'étoient pas aſſez puiſſantes pour obliger l'Empereur à ſurſeoir la ſatisfaction qu'il avoit reſoluë de donner à la France, etoit d'avis, & en avoit écrit à Munſter, & à Madrid en ce ſens, qu'on devoit auſſi conclure l'accommodement du Roi ſon Maître à quelques conditions que ce fût, pour ne demeurer pas ſeul en guerre contre des Ennemis puiſſans & libres des diverſions d'Allemagne ; mais qu'il eſtimoit à propos pour bonnes conſiderations, & pour ſauver leur réputation, que les moiens en fuſſent propoſez à l'Aſſemblée par les Miniſtres de l'Empereur, après pourtant qu'ils auroient été concertez avec les Plenipotentiaires d'Eſpagne, afin qu'il parût que ceux-ci y avoient été entrainez en quelque façon par les autres.

Le même avis de Vienne porte (& cela eſt confirmé par la voie de Bruxelles) qu'on nous propoſeroit bien-tôt de laiſſer à la France les deux Comtez d'Artois & de Rouſſillon avec Rozes, & qu'à la fin même on conſentiroit aux Trêves de Catalogne & de Portugal, mais que pour cette derniere on inſiſteroit vivement à ce que le terme en fût court, & n'excedât pas dix-huit mois ou deux ans au plus.

Il eſt certain que ſi on peut conclure la Paix pendant que les Armées agiſſent avec avantage pour nous de tous côtez, la gloire en ſera beaucoup plus grande pour cette Couronne, que ſi elle avoit été faite dans un autre temps. Car outre que nous donnerions à toute la Chrétienté une preuve ſi ſolide combien ſon repos nous eſt cher, puis que nous ſacrifierons viſiblement pour le lui procurer, tout ce qu'une fortune très-éminente nous offre de progrès, & d'agrandiſſement dans la continuation de la guerre ; il paroîtroit davantage, en cette occaſion qu'en une autre, que nous aurions forcé nos Ennemis l'épée à la main d'accepter la Paix. 1646.

Siege de Courtray.

Son Alteſſe Roiale aſſiege maintenant Courtray à la vûe de toute l'armée Ennemie, qui en eſt à une demie portée de Canon. Ils ont raſſemblé toutes leurs forces ſans en avoir laiſſé le moindre petit corps du côté des Hollandois, & avec cela ils n'ont juſques ici oſé livrer combat, reconnoiſſans bien que nos troupes ſurpaſſent les leurs en bonté & auſſi en nombre.

Cependant par cette vigoureuſe reſolution qu'on a priſe ici d'agir juſques dans le cœur de la Flandre, ſans attendre la diverſion des armes de Meſſieurs les Etats, & même avant que d'être aſſûrez que leur Armée ſoit en Campagne ; on aura fait connoître auſdits Etats qu'ils ne ſont pas ſi néceſſaires à la France qu'ils ſe l'étoient peut-être imaginé. On fera connoître auſſi par ce moien aux Eſpagnols qu'ils ne ſeroient pas au bout de leurs affaires, quand ils nous auroient ſeparez des Hollandois, & aux Flamans que quand le Traité particulier de la Hollande, auquel ils mettent leur eſperance, ſeroit achevé, ils n'en auroient pas mieux aſſûré leur repos. Nous aurons auſſi gagné par là pour la guerre, puis que le bruit de nos armées a preſſé certainement Monſieur le Prince d'Orange d'entrer en Campagne, ſur tout voyant tant d'apparence à venir à bout de tout ce qu'il voudra entreprendre.

Cette démarche nous ſervira tout de même pour la Paix, en ce que les Hollandois reconnoîtront mieux la néceſſité qu'ils ont de ſe tenir bien amiablement unis avec une Puiſſance, qui ſeule fait des progrès en Flandre, contre toutes les forces des Ennemis enſemble, ſans que cela l'empêche d'en faire par tout ailleurs. Et il eſt à croire qu'ils en ſeront plus retenus, non ſeulement à ne ſe point ſéparer de la France, mais à ne nous pas preſſer de mauvaiſe grace de conclure notre accommodement, comme Meſſieurs les Plenipotentiaires craignent qu'ils ne faſſent dès qu'ils auront leur compte ; parce qu'ils pourront avoir reconnu que nous ne ſommes pas en état d'être menez de la ſorte, & que nos affaires ne ſeroient pas moins ſoûtenuës quand ils commettroient une infidelité, qui ſans doute tôt ou tard cauſeroit leur ruine.

Siege d'Orbitello.

On n'a point de nouvelles du Siege d'Orbitello depuis le vingt-neuviéme du paſſé, qu'on avoit percé le foſſé en quatre endroits, & qu'on eſperoit d'entrer dans la Place dans dix ou douze jours au plus tard. Carlo de la Gatta fait toute la réſiſtance qui ſe peut, & la bonté de la Place le favoriſe extrêmement, ne pouvant être attaquée que par un endroit, où il y a trois demi-Lunes, & un grand foſſé, avec une Canette d'eau au milieu, & après deux grands Baſtions qui ſont fort bons.

Siege de Lerida.

Monſieur le Comte d'Harcourt pourſuit le ſiege de Lerida, & mande tous les jours qu'il en a bonne eſperance, quoi qu'à dire le vrai auſdits Sieurs Plenipotentiaires, on n'a guéres approuvé ici ſa reſolution de l'attaquer

1646. taquer par famine, ſachant le temps que les Eſpagnols ont eû de bien pourvoir la Place, & les ſoins qu'ils en ont pris ; outre que le Gouverneur empêche avec une extrême application que le moindre ſoldat ne ſe ſauve. Ce qui fait bien juger que ce n'eſt pas par le manquement des vivres qu'il craint d'être emporté. Monſieur le Comte aſsûre toûjours qu'il a de bons avis de l'état des Aſſiegez ; mais les exemples de Tarragone & de Balaguer, quoi qu'avec differens ſuccès, faiſans voir avec beaucoup d'autres, que c'eſt attaquer les Eſpagnols dans leur fort que de les attaquer par la patience & la ſobrieté ; on ſe méfie un peu de ce qui réuſſira.

Meſſieurs les Plenipotentiaires feront connoître par delà que la Circonvallation étant achevée & parfaite, comme on mande qu'elle l'eſt, la Place ne peut plus ſe ſauver, & peut-être que les Eſpagnols voyant outre cela que nos Armées agiſſent heureuſement dans la Flandre, même avant que l'Armée de Meſſieurs les Etats ſoit en Campagne, & que l'Empereur témoigne aſſez par la ceſſion de Briſach qu'il veut en toute façon conclure la Paix & conſéquemment qu'ils n'ont rien à eſperer, mais infiniment à craindre, ſi la guerre continuë plus longtemps, ils ſe porteront enfin à donner les mains à l'accommodement aux conditions que nous pouvons déſirer.

Depuis ce Memoire achevé, le Secretaire de Monſieur le Maréchal de Turenne eſt arrivé : il partit le dix-ſept d'auprès de lui pour venir dire que ſur les Lettres qu'on lui avoit écrites d'ici & ſur celles qu'il avoit auſſi reçuës deſdits Sieurs Plenipotentiaires, il avoir refuſé la jonction avec les Suedois juſques à ce qu'il en eût de nouveaux ordres de la Cour, qu'il leur a dit qu'il recevroit en onze jours. Cela a mis Sa Majeſté en peine, ne ſachant de quelle façon les Suedois auront reçu ce délai ni quelle reſolution ils prendront.

Meſſieurs les Plenipotentiaires qui ont eu la copie des Lettres qu'on a écrites d'ici audit Sieur Maréchal, ſavent bien qu'on ne lui a mandé autre choſe, ſi ce n'eſt qu'il fît ſon poſſible pour éviter la jonction, pourvû que cela ſe fît avec l'agrément des Suedois, à qui on l'a promiſe : Qu'il eſſaiât de les tirer à nos fins, plutôt que de nous laiſſer entrainer aux leurs, & ſur tout qu'il les engageât à nous aſſiſter aux priſes de Heilbron, & Heidelberg.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires verront par la copie de la Lettre que ledit Maréchal a écrite à Monſieur le Cardinal Mazarin qu'un Billet du Baron d'Avaugour, ſur une Lettre qu'il avoit euë deſdits Sieurs Plenipotentiaires, avoit beaucoup contribué à le perſuader qu'il ne devoit point faire la jonction, & ſon Secretaire ajoûte qu'il avoit cru qu'on avoit peut-être conclu quelque Traité ſecret, & qu'il appréhendoit de le gâter. On eſpere ici que tout aura été remedié par l'arrivée du Sieur de Traci qui étoit chargé par leſdits Sieurs Plenipotentiaires de lui dire les inconveniens qu'ils trouvent à differer ladite jonction, maintenant que les Suedois s'étoient ſi fort avancez ſur la parole que nous leur en avons donnée. Mais en tout cas, on ne s'eſt pas contenté de renvoier ſur l'heure ledit Secretaire, on a dépêché auſſi en même temps deux autres Couriers par deux differens chemins, avec les ordres audit Maréchal de faire la jonction ſans remiſe. Que ſi les Miniſtres de Suede en font par delà quelques plaintes, il ſera bien aiſé auſdits Sieurs Plenipotentiaires de les ſatisfaire, les aſsûrant que ce n'eſt qu'un retardement de huit jours cauſé par un mal-entendu contre l'intention de Sa Majeſté, laquelle a depêché en diligence audit Sieur Maréchal pour lui ordonner de faire la jonction. 1646.

Et puis que ce delai eſt arrivé on pourra le faire valoir aux Députez de Baviere, leur donnant à entendre qu'il n'y a rien que nous n'aions fait pour nous défendre de la jonction, même depuis que les Suedois ont traverſé tant de Païs, & ſe ſont rendus ſur le Rhin ; mais qu'à la fin nous y avons été néceſſitez ; ajoûtant même ce que nous avons ſû de Francfort, que l'Archiduc, qui y eſt, aiant eu connoiſſance des plaintes des Suedois contre nous ſur le refus de cette jonction, à laquelle nous étions engagez de parole avec eux, eſperoit d'en profiter, ſe ſervant de cette conjoncture pour convier les Miniſtres de Suede à conclure promptement ſans la France un accommoment auſſi avantageux qu'ils ſauroient deſirer.

Pour concluſion, Sa Majeſté recommande auſdits Sieurs Plenipotentiaires de preſſer les Miniſtres de Suede ſur la Paix ou ſur une ſuſpenſion, pour l'execution des points qui auroient été arrêtez, leur faiſant connoître que quoi que nous ſoions en état de faire de grands progrès en Allemagne, nous jugeons néanmoins à propos de les ſacrifier au bien public, & de ceder même beaucoup de prétentions que nous avons formées, pour obtenir une Paix glorieuſe & recueillir le fruit de tant de travaux, ſans rien hazarder à l'avenir qui puiſſe changer l'état des affaires, qui eſt ſi favorable à la cauſe commune.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 20. (25.) Juin 1646.

Trautmansdorff refuſe la premiere viſite à l'Ambaſſadeur de Mantouë, ſur ce que ſon Maître eſt Feudataire de l'Empereur.

1646. *reur.* 8000. *Ecus envoyez à Monſieur de Traci: Et* 4000. *à l'Electeur de Trêves. On preſſe la jonction avec les Suedois.*

MONSIEUR,

NOus avons à vous rendre graces bien humbles de toutes les nouvelles dont il vous plaît nous donner part, dans vos Lettres du neuviéme & quinziéme de ce mois. Celle qui traite de la meilleure diſpoſition où ſont les affaires à Rome, nous a bien réjoui. Monſieur le Nonce Chigi en a témoigné quelque choſe. Mais les troupes qu'on y leve nous tiennent en ſouci, étant mal aiſé de croire, que, ſans quelque deſſein, le Pape voulût ſe mettre en défenſe, après les aſsûrances qui lui ont été données par Leurs Majeſtez.

Nous avons examiné l'article ſecret du Traité fait avec les Hollandois en 1635. S'ils veulent s'en ſervir contre nous pour appuier l'injuſte prétention, dont vous verrez qu'il eſt parlé au Memoire, nous croions nous en pouvoir aiſément défendre, puiſque dans le même article il eſt dit qu'aux lieux mêmes, où l'on n'eſt point obligé de faire la Guerre, on n'y pourra faire la Paix que conjointement.

Ce que vous avez répondu au Reſident du Prince Palatin nous ſervira ici quand on nous fera de ſa part les mêmes inſtances qui nous ont été faites.

Trautmansdorff refuſe la premiere viſite à l'Ambaſſadeur de Mantouë, ſur ce que ſon Maître eſt Feudataire de l'Empereur.

Monſieur l'Ambaſſadeur de Savoie ne nous a point fait les plaintes dont il eſt parlé en votre Lettre touchant le traitement de celui de Mantouë. Il eſt vrai que les Imperiaux n'ont point vû ce dernier. Le Comte de Trautmansdorff nous a dit qu'étant Feudataire de ſon Maître, il n'eſt pas raiſonnable que le Vaſſal ſoit viſité le premier par ſon Seigneur. Mais Monſieur le Nonce, le Comte de Peñaranda, & l'Ambaſſadeur de Veniſe l'ont viſité. Deux de nous ne l'ont point encore vû, & ne ſe ſont point trouvez à la viſite qu'il a renduë à moi Duc de Longueville, qui avoit été chez lui pour la raiſon qui vous a cidevant été écrite, qui fut de prévenir Peñaranda; (ce qui peut même être pris comme la viſite d'un parent.) Ainſi les choſes ſont encore en leur entier, pour pouvoir ſuivre exactement ce qu'on nous fera ſavoir être des intentions de la Cour. Il ne reſte de difficulté que pour la premiere viſite & pour la porte, ledit Ambaſſadeur ſe contentant du titre de *Seigneurie illuſtriſſime*, comme étant Eccleſiaſtique.

L'Armée du Roi s'étant tenuë au delà du Rhin, plus long temps qu'on n'avoit crû, le fonds deſtiné à l'entretien des nouvelles levées s'eſt conſommé, & le Sieur de Traci nous en aiant écrit de Caſſel en la forme que vous verrez par l'extrait ci-joint de ſa Lettre; nous lui avons envoié huit mille Riſdales par un Gentilhomme accompagné d'un Trompette & de quelques Gardes, aiant jugé qu'il valloit mieux faire cette dépenſe que de laiſſer perir des troupes, qui peuvent ſi utilement ſervir. Cependant comme il eſt du ſoin des Généraux de pourvoir à leur ſubſiſtance, nous vous ſupplions, Monſieur, de faire en ſorte que les ordres qui les concernent ne nous ſoient plus adreſſez, puiſque nous ne ſommes pas

8000. Ecus envoiez à Monſieur de Traci.

en lieu où nous puiſſions avoir les connoiſſances néceſſaires pour y pourvoir à temps. 1646.

Nous avons encore été obligez d'envoier à Monſieur l'Electeur de Trêves une ſomme de quatre mille Riſdales pour le dédommager d'une perte qu'il a reçu en une de ſes Terres Patrimoniales par quelques troupes de l'Armée du Roi. Il en a fait tant de bruit & tant de plaintes au Sieur d'Antonville, qu'aiant à le renvoier vers lui pour l'affaire de Philipsbourg, nous avons crû devoir préparer ſon eſprit par cette petite ſatisfaction, vû même que les préſens qui lui ont été deſtinez à la Cour, & dont il a eu avis, ne lui ont point été envoiez. C'eſt un Prince qui eſt pauvre, & qui a beſoin d'être ménagé pour le tenir en la bonne diſpoſition où il eſt envers la France.

Et 4000. à l'Electeur de Trêves.

Ces deux dépenſes étant extraordinaires, & du tout hors du fait de l'Ambaſſade, mais néceſſaires au ſervice du Roi, nous vous prions de les faire promptement remplacer, de crainte que ſur la concluſion du Traité nous ne vinſſions à manquer d'argent; ce qui pourroit cauſer un grand préjudice.

On preſſe la jonction avec les Suedois.

Nous avons écrit depuis peu à Monſieur de Turenne ſur ce que les Suedois ſe plaignoient qu'il ne paſſoit pas deçà le Rhin. Nous le prions de nous en mander les motifs, & de nous faire ſavoir ſi c'eſt de concert avec Monſieur Wrangel qu'il demeure ſi long-temps auprès de Bacharak, ou s'il a reçû quelque nouvel ordre de la Cour qui l'y oblige; pour nous donner moien de répondre & ſatisfaire à nos Alliez, quand ils nous en parlent. Nous lui mandons qu'après s'être ſi fort engagez à la jonction, & que l'Armée Suedoiſe s'eſt avancée pour cet effet, & a quité ſes autres deſſeins, il ſemble qu'il n'y a plus lieu d'en differer l'execution. Nous nous ſommes aperçûs que ni les Imperiaux ni les Bavarois ne preſſent point tant la concluſion du Traité, voiant que cette jonction ne ſe fait pas, & il ſemble qu'il n'y ait rien de plus utile préſentement, ſoit pour faire la Paix ou une ſuſpenſion générale dans l'Empire, ou une particuliere avec Baviere, & que c'eſt le moien le plus promt pour mettre l'Armée du Roi en liberté d'executer après d'autres deſſeins.

Il n'y a rien de nouveau aux affaires de l'Empire ſinon que Meſſieurs les Plenipotentiaires de Suede nous ont envoyé propoſer par le Reſident qui eſt ici, de faire notre entrevûe en lieu tiers, entre Munſter & Oſnabrug. Nous avons répondu qu'encore qu'il y ait beaucoup de choſes non reſoluës pour la ſatisfaction de la France, nous ne laiſſerons pas pourtant de nous y trouver & avons écrit à Monſieur de la Barde de convenir d'un jour avec eux. Cela pourra ſe faire pendant cette ſemaine.

Monſieur l'Electeur de Trêves nous a fait prier par le Sieur d'Antonville de ſupplier Sa Majeſté d'accorder au Sieur Graſs, ſon principal Conſeiller, le droit d'aubeine des biens delaiſſez par un nommé d'Ouſterlac, parent dudit Sieur Graſs. Nous vous ſupplions, Monſieur, de prendre information de cette affaire, [de l'Agent dudit Sieur Electeur & de faire en ſa conſideration tout ce qui ſe pourra.] Vous recevrez ſur ce ſujet une Lettre particuliere. Vous nous avez beaucoup obligez d'envoier une Sauvegarde pour le Comte de Vehlen que nous lui ferons tenir. Conſervez-nous l'honneur de votre bienveillance & faites-nous celui de croire que nous ſommes &c.

1646.

MEMOIRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

ENVOYE' EN COUR

le 26. Juin 1646.

Plaintes fort vives faites aux Plenipotentiaires Hollandois. Leur réponſe. Intérêts particuliers du Prince d'Orange.

LE Memoire du Roi du neuviéme de ce mois touchant le point qui nous donne aujourd'hui le plus de peine dans cette Négociation, nous fut aporté par le dernier Ordinaire. Nous avons remarqué ce qui nous y eſt très-judicieuſement ordonné en cas que contre toute ſorte de juſtice & de raiſon Meſſieurs les Etats vinſſent à déclarer de n'être obligez envers la France qu'en ce qui regarde les Païs-Bas, & c'eſt avec beaucoup de prudence qu'en nous preſcrivant les moiens d'éviter le mal que nous pourroit cauſer le manquement, on y ajoute cette condition, ſi tous nos efforts pour leur faire comprendre raiſon étoient d'ailleurs inutiles. C'eſt ce qui nous fait connoitre que l'intention de Leurs Majeſtez eſt qu'on ne ſe ſerve de ces moiens que dans l'extrémité, & après que l'on aura en vain eſſaié de remettre leſdits Sieurs Etats dans de meilleurs ſentimens. Auſſi n'eſtimons-nous pas qu'une ſi fauſſe opinion puiſſe être reçûë généralement dans les Provinces-Unies. C'eſt une invention des Eſpagnols qui ont gagné les plus corrompus d'entr'eux, & qui n'aura point d'effet envers les gens d'honneur & ceux qui ont du jugement.

On aura vû par la derniere Dépêche que nous avions travaillé déja à cette affaire, & que les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats avoient remis la réponſe quand ils auroient revû leurs Traitez; mais c'étoit pour ſe défaire de nous, comme il nous fut aſſuré depuis. On nous avertit en même temps qu'ils nous devoient venir trouver pour preſſer ſur le neuviéme Article, afin de faire par-là ceſſer nos juſtes plaintes, ou de pouvoir refuſer avec plus de couleur & de prétexte ce que nous deſirions d'eux, quand ils n'auroient pas été ſatisfaits en ce qu'ils prétendent. Sur quoi il arriva bien à propos que, dans une viſite que nous fimes aux Médiateurs, ils nous dirent avoir ſû de la bouche de Peñaranda que les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats lui avoient déclaré de n'avoir d'autre obligation avec la France que pour les affaires du Païs-Bas. Nous reſolûmes auſſi-tôt de les aller voir, tant pour les prévenir en ce qu'ils avoient à nous dire, que pour ne pas laiſſer affermir dans leur eſprit une maxime non moins injuſte que préjudiciable. 1646.

La plainte leur fut portée avec beaucoup de reſſentiment. On leur dit ce qui avoit été découvert par les Médiateurs, & on n'oublia rien pour leur faire connoître leur mauvais procedé. On leur repréſenta que les Miniſtres d'Eſpagne ſe montroient bien plus difficiles depuis que cette parole leur avoit été donnée, & qu'ils ne veulent pas ouïr parler de la Trêve pour le Portugal, à quoi ils étoient auparavant diſpoſez. Auſſi à la verité, leur diſions-nous, eſt-il bien étrange que quand nous vous avons parlé de cette affaire, vous ne nous avez jamais répondu qu'avec doute, diſant que ce n'étoit pas à vous à interpreter le ſens des Traitez; & que contre les mêmes Traitez vous aiez fait une Déclaration ſi ouverte & ſi expreſſe à nos Ennemis communs. Sur cela nous leur cottâmes les Articles des Traitez faits dans les années 1634. 35. & 44. qui établiſſent notre prétention. Enfin nous leur dîmes que nous leur venions faire une déclaration contraire, ſoutenans qu'ils étoient obligez à tous les intérêts que la France peut avoir contre l'Eſpagne. Plaintes fort vives faites aux Plenipotentiaires Hollandois.

Comme il étoit mal aiſé de réſiſter à nos raiſons, ils furent long-temps en conference, & nous firent enſuite une réponſe fort embarraſſée, que nous avions peine à comprendre, ſinon qu'en ſubſtance ils diſoient que nous devons être contens de ce qu'ils avoient ſouvent déclaré & à nous & aux Eſpagnols, qu'ils ne feroient rien ſans la France. Mais aiant repliqué que ce n'étoit pas répondre à propos, & que nous deſirions de n'être plus entretenus de paroles ambigues, mais de ſavoir nettement leurs penſées, afin de prendre nos reſolutions; ils nierent d'avoir tenu ce diſcours aux Miniſtres d'Eſpagne; qu'il pourroit être à la verité que Peñaranda auroit conçu cette opinion ſur ce qu'il avoit connu que Meſſieurs les Etats pourroient faire difficulté de s'intereſſer pour le Portugal, & en effet, ajoûterent-ils, ce ſeroit une grande queſtion à faire entre nous ſi, toutes choſes étant accordées d'ailleurs, il faudroit manquer à conclure la Paix pour les ſeuls intérêts du Portugal. Et quant à ce que nous avions ſoûtenu que Meſſieurs les Etats étoient obligez à toutes les affaires de la France contre l'Eſpagne, il ſe falut contenter de leur ſilence, ne les aiant jamais pû induire à nous parler poſitivement ſur ce fait; ils ſe tinrent ſeulement ſur la negative, aſſûrant de n'avoir point dit aux Eſpagnols ce qui avoit été raporté par les Médiateurs. Leur réponſe.

Nous les preſsâmes d'en faire donc une déclaration expreſſe par écrit. Mais ce que nous pûmes obtenir, après beaucoup de conteſtations, fut qu'ils iroient trouver Monſieur Contarini (ne pouvant voir Monſieur le Nonce) & qu'ils aſſûreroient en préſence dudit Sieur Ambaſſadeur qu'ils n'avoient point tenu un tel diſcours aux Plenipotentiaires d'Eſpagne.

Après tout, nous croions que l'intention de ceux d'entr'eux qui ſe ſont laiſſez corrompre par les Eſpagnols, eſt de dégager, s'ils peuvent, les Provinces de l'obligation qu'ils ont envers la France pour les affaires d'Eſpagne & d'Italie. On nous avertit qu'ils y veulent diſpoſer les eſprits, & travailler à donner cette créance au peuple. Cette nouveauté nous aiant ſemblé importante & dangereuſe;

nous

1646. nous avons renvoié le Sieur de Sombres vers Monſieur de la Thuillerie, pour l'informer & lui donner moien de rompre, s'il ſe peut, ces menées & ces pratiques, en agiſſant auprès de Monſieur le Prince d'Orange & de Meſſieurs les Etats. Ceux des Plenipotentiaires qui ſont les mieux intentionnez, & qui témoignent bonne volonté, ne jugent pas qu'on doive facilement ceder ce point. Ils diſent que l'humeur des Provinces eſt telle que ſi on avoit accordé une choſe ſi peu raiſonnable, elles en prétendroient bien-tôt d'autres, & ſe rendroient inſuportables. Et quant à nous nous jugerions perilleux de donner la moindre connoiſſance qu'on fût pour ſe relâcher & ſe laiſſer vaincre, en une ſi injuſte prétention. Nous avons fait paroître qu'on ſeroit extrémement offenſé à la Cour qu'une choſe ſi claire & ſi évidente ait été revoquée en doute. Il eſt bien néceſſaire que nous ſoions appuiez, & qu'il leur ſoit parlé par tout avec la même fermeté, autrement tout ce que nous ferions ſeroit bien inutile & il ſeroit impoſſible après de conduire les affaires au point deſiré par le ſuſdit Memoire.

Mais ſi contre le devoir & contre toute apparence, Meſſieurs les Etats venoient à franchir le ſaut, & à déclarer qu'ils n'entendent être obligez que pour les affaires du Païs-Bas; il ſemble qu'on peut leur demander l'execution entiere du Traité qui nous lie enſemble, juſques à l'expulſion des Eſpagnols, & qu'à toute extrémité l'on peut juſtement prétendre non ſeulement la retention des Conquêtes, mais encore la ceſſion de ce qui nous manque de la Comté d'Artois & autres choſes ſemblables. On peut auſſi leur faire aprehender que s'ils manquoient à ce qui a été accordé entre nous, la France n'entend point être obligée à garentir leur Trêve, ni tout ce qui leur ſera promis par les Eſpagnols. La crainte de ſe voir privez de l'appui d'un grand Roiaume, les rendra plus traitables & nous donnera lieu d'en tirer de meilleures conditions.

Il eſt à remarquer que comme nous avons ſouvent parlé avec leſdits Ambaſſadeurs des moiens de faire la Paix, ils n'ont jamais jugé que la France dût reſtituer les Places qu'elle a occupées dans les Païs-Bas. Mais ſeulemens ils ont propoſé d'en raſer quelques unes, & d'en démolir les Fortifications, d'où nous inferons que l'on pourroit en tout cas, non ſeulement conſerver ce que nous y avons acquis; mais y augmenter nos demandes, ou du moins obtenir par degrez & de leur conſentement, ce que nous aurions grand' peine d'avoir, ſi on leur accordoit trop facilement la ſeparation qu'ils deſirent des intérêts des Païs-Bas de tous les autres que nous avons contre le Roi d'Eſpagne.

Touchant les Evêques de Catalogne, on fera tout ce qui ſera poſſible pour ſatisfaire à l'avis du Docteur Twarti. Il nous ſemble ſur tout important de ne ſouffrir pas qu'aucun de ceux qui ſe ſont retirez dans les terres de l'obéïſſance du Roi d'Eſpagne retournent en Catalogne pendant la Trêve, quelque longue qu'on la puiſſe faire.

Intérêts particuliers du Prince d'Orange.

Il eſt vrai que Knuyt a traité ici les intérêts de Monſieur le Prince d'Orange. Lui-même nous l'a avoué, ſans nous avoir pourtant voulu dire le détail. Nous avons apris qu'on ne lui donne ni Venloo, ni Ruremonde, d'autant que ces lieux étant dans le Duché de Gueldres, la Province ne l'eût pas trouvé 1646. bon. On nous a dit qu'on lui donnoit la Seigneurie de Montfort, qui a appartenu au Comte Henri [de Wirtemberg,] & qui eſt à Monſieur le Duc d'Arſcot, & que le Comte de Trautmansdorff a promis de faire ériger la Comté de Meurs en Duché & Principauté de l'Empire. Ce qui a rendu cette Négociation plus ſuſpecte, c'eſt que Paw y a été aſſocié, lequel juſques-ici s'eſt toûjours montré contraire aux intérêts dudit Sieur Prince.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 29. Juin 1646.

On eſpere bien des Hollandois. Combat Naval ſur les côtes d'Italie. Le Duc de Brezé y eſt tué. Affaires de Rome.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre Depêche du dix-huitiéme me fut rendue le vingt-deuxiéme, & bien que vous la commenciez d'une maniere qui pouvoit me diſpenſer de la faire voir à la Reine, j'ai été d'un ſentiment contraire. Sa Majeſté s'étant donné la patience de m'entendre ne m'a rien commandé de vous faire ſavoir, hormis qu'Elle s'aſsûre que vous veillerez ſi bien les Députez de Meſſieurs les Etats, qu'ils n'oſeront pas faire ce que quelques-uns d'entr'eux peuvent avoir concerté. Outre la diligence que vous y apportez, en informant ſoigneuſement Monſieur de la Thuillerie de toutes choſes, la nôtre y contribue auſſi, & il pourra arriver qu'il ſe trouvera plus d'honneur dans le Conſeil d'Etat, & plus de loyauté dans les Communautez qui le compoſent, qu'en aucuns de ceux qu'ils ont choiſi pour ſe trouver à l'Aſſemblée de Munſter, & que ceux-là, ou veillez par leurs Confreres ou repris par leurs Superieurs, changeront de batterie dans la ſuite du Traité. Il faut avouër que la pierre de touche eſt à découvert, & que la piece eſt déja poſée deſſus pour y faire paroître de quel titre elle eſt. Car ſi Monſieur le Prince d'Orange, qui étoit à Breda le douziéme du courant, ſe met en Campagne & qu'il attaque quelque Place de conſideration, ou ſeulement qu'il force l'Ennemi à ſéparer ſon Armée, qui eſt oppoſée à la nôtre, pour lui aller au de-

1646. devant, on pourra conclure que l'Etat & lui marchent de bon pied avec nous. Quelques-uns ont publié qu'il alloit à Dam ou à Bruges; mais c'eſt une nouvelle faite à plaiſir, & cela ſe juſtifie en ce que ledit jour il n'avoit pas encore concerté avec Meſſieurs les Etats ce qu'il devoit entreprendre, dont les Députez n'étoient partis que du matin pour l'aller trouver. La deputation eſt célébre & plus qu'à l'ordinaire. De fortune, Monſieur d'Eſtrades s'y rendit en même temps, qui aura fortifié le Prince pour reſiſter aux prieres importunes de Madame ſa femme qui croit de gagner beaucoup quand elle l'empêche de peu de jours de ſe ſéparer d'elle. Il faut avouër que vous avez admirablement preſſé les Députez, & que la honte de leur infidelité les a couverts en leur préſence. Ils ſe ſont défendus comme des gens coupables, & ils ont apris que peu de choſes ſont ſecrettes aux grands Rois. Je ne ſai pas ſi l'Ambaſſadeur des Etats, qui eſt en cette Cour, eſt bien informé de ce qui ſe paſſe. Si on peut aſſeoir un jugement ſur ſon recit, l'Article des Indes n'eſt pas concerté, ni les Provinces ne ſont pas ſeulement convenues de ce qu'elles doivent demander, & il eſt d'opinion que ſi on ne leur accorde pas la liberté entiere du trafic, & de ſe pouvoir établir dans les lieux qui ne ſont pas occupez, & que la Paix ou la Trêve n'ait lieu dans les Païs qu'ils tiennent, tant aux Indes d'Orient qu'en celles d'Occident, il ne s'en conclura point.

On eſpere bien des Hollandois.

Je n'ai plus à vous demander des raiſons pour défendre ce qu'on veut inferer d'un Article ſecret, portant reſtriction à l'un du Traité de mil ſix cens trente-cinq. L'opinion des Députez eſt un préjugé à notre avantage, ſi eux ou leurs Superieurs cherchent à l'interpreter, on aura ſujet de blâmer les uns & de ſe plaindre des autres. Comme vous attendez avec impatience le retour de Monſieur de Trautmansdorff, nous en avons auſſi d'avoir de vos Lettres, & nous ſouhaitons que vous ne vous ſoiez pas mécomptez au jugement que vous faites que ſa venue & celle des Plenipotentiaires de Suede ſera à deſſein de finir cette grande affaire. Les avis que nous avons de Suede portent que la Reine veut la Paix; mais ce n'eſt pas une choſe qui ne ſoit combattuë, & ceux qui la lui déconſeillent ne ſont pas dénuez de raiſons, pour appuier leur ſentiment. On peut dire qu'ils ont encore du credit pour ſe faire croire. Pourtant notre Miniſtre a été trompé ſi la juſtice ne l'emporte, & d'autres conſiderations qui l'appuient, ſur leſquelles Sa Majeſté fait grande reflexion. Je m'abſtiens de vous en dire les particularitez, pour être perſuadé qu'il vous les a écrites, & que Monſieur de Saint Romain vous en aura donné une pleine information.

Combat Naval ſur les côtes d'Italie.

J'aurois achevé, n'étoit que je ſuis obligé de vous faire part du ſuccès d'un Combat Naval qui a été donné à la vûë de l'Italie. Trente Galeres ennemies & vingt-cinq Gallions ont été rencontrez par notre Armée compoſée de vingt Galeres & environ autant de Vaiſſeaux. Les nôtres les ont combattus, & donné la chaſſe plus de trente heures. Le mauvais temps a jetté leur armée vers la Corſe, & la nôtre a été contrainte de relâcher en Provence, où s'étant raccommodée en trois jours, elle a déja fait voile à la Mer. Cet avantage nous coûte la perte de Monſieur le Duc de Brezé, qui a été emporté d'un coup de Canon.

Le Duc de Brezé y eſt tué.

Une Eſcadre de Vaiſſeaux que nous avions envoiée joindre l'Armée, avoit porté un renfort à celle de terre, & les avis que nous en avons ſont que la * Place aſſiegée ne pouvoit plus ſe défendre, que pour la troiſiéme fois on avoit fait la Gallerie & que le Mineur étoit attaché. La mort de Monſieur de Brezé a fait vaquer un Gouvernement, & une charge de conſideration, que la Reine a été conviée de prendre pour ſatisfaire le public. Toutes ſortes de conditions de perſonnes lui ont fait connoître qu'elle devoit cela & au Roi & à elle, & Sa Majeſté s'y eſt d'autant plus librement diſpoſée, qu'elle prenoit un établiſſement ſans qu'il en coûtât rien à l'Etat, duquel elle n'eût pas voulu conſommer les deniers pour ſon avantage particulier. 1646.

* Orbitello.

Affaires de Rome.

Hier ſur les deux heures après midi arriva en cette Ville un Courier depêché par Monſieur l'Abbé de Saint Nicolas, porteur de trois Depêches, l'une du dixiéme, l'autre du douziéme, & l'autre du dix-ſeptieme du mois. Par la premiere, il donne avis qu'il a été à l'audience du Pape ſur les demandes qu'il a faites (qui ſont les quatre dont vous avez ouï parler ſouvent) & que ſa Sainteté lui aiant demandé du temps pour déliberer ce qu'elle auroit à lui répondre, il a témoigné en être ſurpris, & a repliqué à ſa Sainteté qu'elle ſavoit bien la juſtice des prétentions de Sa Majeſté pour en avoir ſouvent diſcouru avec les Ambaſſadeurs de la République, mais que puis qu'elle vouloit du temps, il la ſuppliot qu'il fut bref parce qu'il étoit obligé de depêcher en Cour pour y donner information de ce qu'il avoit avancé. Il fut convié de retourner dans trois jours, à quoi il ne manqua pas; & par la ſeconde de ſes Lettres il explique ce qui ſe paſſa en cette ſeconde audience. Il ſeroit trop long, & même importun, de vous raconter par le menu les proteſtations d'affection, dont on l'avoit longuement entretenu, le ſujet qu'on avoit de ſe plaindre de ce qu'on ne mettoit point en compte les graces reçûes, qu'on en demandoit de fort extraordinaires, & qu'on s'y attachoit ſans qu'on en connût l'utilité, ne pouvant croire qu'on travaillât à lui faire perdre la réputation. Sa Sainteté ajoûta qu'on le preſſoit de recevoir à ſon Audience les Ambaſſadeurs de Portugal; ce qui avoit été jugé ne pouvoir être fait du vivant du Pape Urbain, & que cette queſtion avoit été agitée en une Congregation de Cardinaux & de Prélats, fort éloignez d'aucune dépendance de la Couronne d'Eſpagne, qui y faiſoit une formelle oppoſition, & qu'il ne pouvoit paſſer par deſſus cette reſolution; mais qu'il vouloit bien s'en informer une ſeconde fois pour en prendre avis. Il ne s'expliqua pas, s'il s'y conformeroit; que pour les Benefices de Catalogne il ne pouvoit faire plus que ce qu'il avoit fait, & que ce qu'il avoit declaré qu'une Abbaïe, qui y étoit de la nomination du Roi Catholique, ne portoit point de préjudice à Sa Majeſté, parce que c'étoit un droit acquis à l'autre quand il n'auroit nul droit ſur cette Principauté, aiant été fondée par ſes Prédeceſſeurs à cette condition & lors qu'ils ne la poſſedoient point. Que pour Beaupui, il avoit eu des peines incroiables; qu'il n'avoit conſenti à le faire arrêter que ſous condition qu'il ſeroit jugé à Rome; qu'aiant contrefait le fou, il l'avoit tiré du Château & l'avoit fait garder par cent ſoldats, & qu'aiant vû qu'il ſongeoit à s'évader il l'avoit fait reſſerrer au lieu d'où il l'avoit tiré; qu'il n'y avoit point d'exemple qu'un

1646. qu'un Prince eût livré un prévenu à la priere d'un autre, & qu'il ne ſe pourra reſoudre à le donner & être cauſe de ſa mort. Enfin Sa Sainteté s'étendit beaucoup ſur la faute des Barberins, ſur leurs crimes & ſûr la juſtice qu'elle devoit à ſes peuples, qui la lui avoient demandée; mais que par reſpect pour Sa Majeſté, elle ſe relâcheroit à leur faire des graces, comme de remettre l'amende qu'ils ont encouruë par leur deſobeïſſance & contumace, les rétabliroit en la jouïſſance de leurs Benefices, & leveroit les ſequeſtres, pourvû qu'ils ſe rendiſſent à Rome, & s'humiliaſſent devant lui. Ledit Sieur de Saint Nicolas n'inſiſta pas fortement ſur les trois premiers points, parce que cela avoit été concerté; mais il fit effort pour diſpoſer le Pape à plus en celui-ci, poſa les termes rapportez par les Ambaſſadeurs de Veniſe, qui avoient donné lieu à venir à ſon Audience, que ce n'étoit point avec les Barberins qu'il traitoit, mais avec le premier Roi du monde, duquel la réputation étoit ſi engagée à proteger cette Maiſon, qu'il falloit qu'il le fit ou qu'il la perdît entierement, & que ſa Sainteté, au lieu de ſouffrir de la diminution en la ſienne en ſe relâchant, l'augmentoit par l'avantage qu'il recevoit de ſe rendre entierement dependante une Couronne, telle que celle de France. Que la crainte & le reſpect, qui étoient deux mouvemens raiſonnables, avoient contraint les Barberins de ſortir des Etats de l'Egliſe; mais que pour y revenir ou rentrer dans ſa bonne grace ils étoient diſpoſez à faire tout ce qu'il preſcrivoit, bien entendu après que toutes les affaires auront été ajuſtées; mais que la même crainte qui les avoit fait partir de Rome ne leur pouvoit permettre d'y revenir. Sur cela, le Pape lui dit qu'ils viennent à une Ville d'Etat Eccleſiaſtique de la Romagne ou de la Marche, & que leur affaire n'étant que civile, toutes choſes s'ajuſteroient par le reſpect de la France. Ledit Sieur Abbé ne voulut pas preſſer davantage, crainte de mettre les affaires hors d'état juſques à ce qu'il eût eu ordre & réponſe à ſa Dépêche.

La troiſiéme contient l'avis qu'ils avoient eu du Combat naval, tel que je vous l'ai mandé, & de la reſolution que le Cardinal de Pologne avoit priſe de ſe declarer François. Pour cette fois je ne vous ſaurois mander ce que Sa Majeſté reſoudra touchant ces affaires. Je ne lui ai pas encore montré la Dépêche que j'ai ſeulement parcouruë, & avec tant de hâte que je puis bien en avoir oublié une bonne partie; mais ſi je fais faute à votre égard, j'y ſatisferai quand je vous ferai ſavoir ce qui aura été deliberé ſur icelle. Ce que j'ai jugé, ſur l'avis & en conformité de ce que mande ledit Sieur Abbé, c'eſt que le Pape pourroit rendre Beaupui, ſi on l'aſſûroit de lui ſauver la vie. Je ſuis, &c.

1646.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 30. Juin 1646.

La Cour de France envoie un Gentilhomme à Vienne pour faire compliment ſur la mort de l'Imperatrice.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

ENfin le Gentilhomme deſtiné pour faire le voiage de Vienne part, ſans néanmoins qu'il ſoit aſſûré de l'achever. Il eſt chargé de Lettres ſelon que je vous ai mandé qu'elles ſeroient écrites, ſans y être nommé, afin que vous jugiez ſi, parce qu'il eſt depêché de cette Cour, cela ſeroit un ſujet de jalouſie & ſi on la prendroit moindre d'un que vous envoieriez, pour paſſer l'office de condoleance, à quoi la proximité & la bienſeance obligent Leurs Majeſtez. Par ce même Gentilhomme vous recevrez un Memoire qui vous donne des moiens de ſortir des deux affaires qui nous ſemblent les plus difficiles à accommoder avec les Eſpagnols, auſquels vous leur ferez valoir qu'on leur ſacrifie un Roiaume, & qu'on leur donne encor le moien de rentrer dans une Principauté. On eſt perſuadé que ſelon votre prudence ordinaire vous ne vous ouvrirez que bien à propos, & que ce que vous promettrez ne ſera jamais ſû que quand il n'y aura plus de danger qu'il ſoit publié. Je vous ai fait ſavoir le ſuccès du Combat naval, l'avantage que nous y avons eu, qui s'eſt trouvé diminué par la perte de Monſieur le Duc de Brezé, & le jugement que je faiſois que Sa Majeſté prendroit l'établiſſement que ce Duc avoit, qui ne peut être trouvé que mediocre, puis qu'il n'avoit pas ſemblé trop grand en la main d'un Particulier. Il m'a été commandé de vous en donner avis, après que j'ai eu ordre de l'aller déclarer à Monſeigneur le Prince, lequel me témoigna approuver ce que Sa Majeſté avoit reſolu, ce qu'il a fait depuis confirmer par Monſieur le Préſident de Neſmond. Il a paſſé en l'eſprit de tout le monde que Sa Majeſté ſe devoit cette juſtice, & tel qui a peu d'habitude avec elle s'eſt enhardi de lui en parler, auſſi bien que ceux qu'elle honore de ſa

La Cour de France envoie un Gentilhomme à Vienne pour faire compliment ſur la mort de l'Imperatrice.

1646. confiance. Je me ſervirai de l'occaſion de l'envoi de ce Gentilhomme pour vous adreſſer le double d'un Chifre, qui a été donné à Monſieur le Preſident de Bellievre en partant pour ſon Ambaſſade extraordinaire d'Angleterre, afin que vous aiez liberté de lui écrire, comme il a ordre de vous faire ſavoir ce qui ſe paſſera dans le cours de ſa Négociation. Vous aiant écrit par l'Ordinaire qui eſt parti ce matin, je n'ai rien à ajouter que les proteſtations accoûtumées que je ſerai toute ma vie, &c.

MEMOIRE DU ROI

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 30. Juin 1646.

Arrivée du Courier d'Eſpagne avec les Pouvoirs pour Peñaranda. Il faut être ferme dans l'affaire de Portugal. La France cedera de ſes propres avantages pour maintenir ce Roi ſur le Trône. Au moins faut-il lui procurer une Trêve d'un an: Et à la Catalogne une de 8. ou 10. Affaires d'Italie. Affaires de Flandres. Ce que les Eſpagnols veulent ceder à la France dans les Païs-Bas. La France voudroit avoir l'Artois, Damvilliers, Landreci, Cambrai, & le Cambreſis.

LA derniere Dépêche deſdits Sieurs Plenipotentiaires qui eſt du dix-huitiéme, ne contenant qu'une ſimple relation de ce qui s'étoit paſſé dans une Conference qu'ils avoient euë avec les Miniſtres de Hollande, il n'échet pas d'y faire grande réponſe, puis que Sa Majeſté leur a écrit à diverſes fois ſi amplement ſur cette matiere, & qu'il eſt certain qu'il ne ſe peut rien ajoûter aux ſoins & à l'adreſſe qu'ils ont emploié juſques-ici pour remettre les Députez dans le train de l'honneur.

Sa Majeſté deſire ſeulement que leſdits Sieurs Plenipotentiaires examinent s'il ne ſeroit pas à propos qu'ils écriviſſent une Lettre bien étudiée à Meſſieurs les Etats dans cette conjoncture, qui ſervît à confirmer ceux d'entre eux qui ſont dans de bons ſentimens, & à ramener les autres qui ſe laiſſent entrainer aux artifices de nos ennemis. Car quoi que le Sieur de la Thuillerie leur repréſente continuellement tout ce qu'il peut là-deſſus, il ſeroit bon qu'il y eût quelque piece qui demeurât à toûjours & qui fît voir les ſoins qu'on a pris de notre côté pour les maintenir en leur devoir, & fît éclater davantage la lâcheté de leur défection, ſi elle arrivoit, contre ce que nous croions. En tout cas, il ſemble qu'il ſera bon de faire ſouvenir le Sieur de la Thuillerie (comme on lui mande d'ici) qu'il ne manque pas de faire connoître auſdits Sieurs Etats l'autorité que ſe veulent attribuer les Députez qui ſont à l'Aſſemblée; qu'ils ne conſiderent que par bienſéance & par civilité comme s'ils en étoient tout à fait indépendans, parce que leur Pouvoir eſt émané des Provinces; & qu'en effet ils entretiennent des Négociations particulieres avec elles, & y font de fois à autres des voiages ſous prétexte de leurs intérêts domeſtiques; mais à deſſein ſeulement de faire des Cabales pour les diſpoſer à la concluſion du Traité, tel qu'ils l'ont arrêté avec les Eſpagnols. 1646.

Arrivée du Courier d'Eſpagne avec les Pouvoirs pour Peñaranda.

Maintenant que le Courier qui devoit apporter le Pouvoir aux Miniſtres d'Eſpagne & tous les ordres pour traiter avec Meſſieurs les Etats, eſt repaſſé, il ſemble que la Négociation de la Paix eſt dans une criſe qui doit bientôt faire connoître ce que l'on en peut eſperer de bien ou de mal.

Sa Majeſté juge par les avis qu'elle a de divers endroits, & par ce auſſi que les Sieurs Plenipotentiaires lui ont mandé de la mauvaiſe diſpoſition de Meſſieurs les Etats envers les Portugais, que les affaires de Portugal ſeront les ſeules où les Eſpagnols ſe rendront les plus difficiles, par la connivence & même à l'inſtigation des Hollandois, qui ſe ſont propoſez de partager avec le Roi d'Eſpagne la dépouille dudit Roi.

Il faut être ferme dans l'affaire de Portugal.

Sa Majeſté donc eſtime que la meilleure conduite que nous puiſſions tenir en cela, c'eſt de montrer préſentement grande fermeté dans ce point de Portugal pour trois raiſons.

La France cedera de ſes propres avantages pour maintenir ce Roi ſur le Trône.

L'une, pour obtenir en effet, s'il eſt poſſible, à ce Roi-là les avantages, qu'il eſt de l'intérêt & de l'honneur de cette Couronne de lui procurer; ce qu'elle ſouhaite à tel point qu'elle ſacrifieroit bien volontiers, comme il a été mandé, de ſes avantages propres dans le Traité de la Paix, pourvû qu'il y eût moien de l'affermir dans la poſſeſſion de tous les Etats qu'il poſſede.

La deuxiéme, afin que, ſi pour le bien de la Chrétienté & du repos public, nous ſommes forcez de nous relâcher ſur ſes intérêts, nous en ſoions d'autant plus juſtifiez devant le monde, qui verra que ce n'eſt qu'après avoir fait tous les efforts poſſibles pour les ſoutenir généreuſement & vigoureuſement.

Et la troiſiéme, afin que cette fermeté nous ſerve pour obliger nos Parties à ſe relâcher elles-mêmes en notre faveur en quelque autre point important que nous prétendons; ce qui eſt remis pourtant à la prudente direction deſdits Sieurs Plenipotentiaires, qui ſauront bien ſur les lieux ſe prévaloir de tout à l'avantage de cet Etat. Ils n'oublieront pas en cette rencontre de faire adroitement valoir que ceder de notre part le point de Portugal, c'eſt aſſûrer au Roi d'Eſpagne le recouvrement d'un grand & important Roiaume.

Sa

1646. Au moins faut-il lui procurer une Trêve d'un an.

Sa Majesté cependant trouve bon que ne pouvant faire mieux ils essaient de sortir de cette affaire par le moien d'une Trêve de deux ans, ou dix-huit mois, ou au moins d'une année, si ce n'est que les Ministres de Portugal qui sont avec eux jugeassent plus avantageux au service de leur Maître de traiter présentement de quelque autre forme d'accord, qui délivrat de tout embaras pour l'avenir. En tout cas, on pourra convenir que durant la Trêve on tâchera par quelque expedient de faire cet accommodement.

Et à la Catalogne une de 8. ou 10.

Quant à la Catalogne, Sa Majesté retenant le Comté de Roussillon & Roses avec ses dependances, en vertu de la Paix, trouve bon que lesdits Sieurs Plenipotentiaires, au cas que l'on ne puisse pour le reste faire condescendre les Espagnols à une Trêve de celle de la durée de Messieurs les Etats, ou ajuster l'affaire par quelque autre moien de ceux qui ont été mandez, consentent de sa part à une Trêve de douze années ou de dix, mais qui ne puisse être moindre que de huit.

Il faudra seulement qu'ils apportent deux précautions en cette affaire-ci de la Catalogne, outre plusieurs autres qui leur ont été marquées en des Depêches précedentes.

L'une, que si les Espagnols prétendoient de ravoir Flix ou quelque autre Lieu, petit ou grand, de ceux que nous tenons, sous prétexte qu'ils fussent au delà de l'Ebre ou de la Segre; lesdits Sieurs Plenipotentiaires ne doivent pas y consentir, mais remontrer qu'il seroit extraordinaire, en ne faisant qu'une Trêve, qu'on nous contestât la possession de tout ce que nous avons présentement.

L'autre, qu'ils prennent garde à tenir bon autant qu'il se pourra, afin d'avoir par la Paix toutes les dépendances de Roses, parce que les Espagnols pourroient proposer de restraindre le Comté de Roussillon & ce qui nous devra demeurer, au Païs qui est au delà du Col de Pertuis, dans lequel il n'y a rien desdites dépendances; mais comme Sa Majesté ne prétend pas que des points de cette consideration empêchent la conclusion de la Paix, si d'ailleurs les plus importans sont ajustez, Elle donne pouvoir auxdits Sieurs Plenipotentiaires de se relâcher autant qu'ils jugeront à propos.

Comme Lerida ne peut plus manquer, la Guerre continuant, de tomber au pouvoir du Roi, Messieurs les Plenipotentiaires feront instance que cette Place nous demeure durant la Trêve; mais si la conclusion de l'accommodement ne dépendoit que de cette prétention, Sa Majesté leur permet de s'en relâcher, pourvû toutefois que ladite Place ne fût pas en nos mains lors que les autres conditions seront ajustées.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires auront soin en cela de faire valoir beaucoup les sinceres intentions de Leurs Majestez pour la Paix, faisant éclater l'offre de la retraite de leur Armée de devant Lerida, lors que la Place, dont chacun sait l'importance, ne pouvant plus être secouruë, la conquête en est infaillible; & il se pourra même faire que les Espagnols manquant de tous les moiens de la sauver, auront recours à celui de nous donner promptement satisfaction sur tous les autres points, afin que la conclusion de l'accommodement nous oblige à en abandonner l'entrepriſe.

On adressa de Compiegne auxdits Sieurs Plenipotentiaires un Memoire que les Ministres de Catalogne, qui étoient à la Cour, avoient présenté à Leurs Majestez touchant la Trêve; mais comme il n'a pas été approuvé par les Consistoires, qui ont la direction de la Principauté, & qu'ils ont depuis peu depêché ici un Courier exprès avec d'autres Memoires (se remettant sur tout comme ils devoient, à tout ce que Sa Majesté trouvera bon de resoudre sur ce qu'ils ont crû lui devoir représenter) on envoie auxdits Sieurs Plenipotentiaires les Depêches mêmes qu'a apportées ledit Courier, & outre cela un Memoire succint que le Sieur le Tellier a été chargé de dresser, de tout ce qui s'est passé en cette affaire, tant à la Cour qu'à Barcelone, afin que lesdits Sieurs Plenipotentiaires y fassent les reflexions convenables, & que dans la suite de la Négociation, ils procurent, autant qu'il dépendra de leur industrie & de leur prudence, l'accompliſſement de toutes les choses qui vont à l'avantage & à la satisfaction de ces peuples-là. 1646.

On leur adresse aussi le Memoire qu'a donné le Sieur Twarti sur ce desaveu du Principat.

Affaires d'Italie.

Quant aux affaires d'Italie, Sa Majesté se remet à ce qui en a déja été mandé, & croit qu'en retenant Pignerol, on pourroit convenir que tout sera rendu de part & d'autre, à condition néanmoins que la restitution de Cazal, Verruë, & Bujas, & la Citadelle de Turin, de notre part, & Verceil du côté des Espagnols, sera surſise pour un an, pendant lequel il sera convenu des moiens de pourvoir à la sûreté de Cazal, & à l'execution de ce qui aura été ajusté sur les differens, qui sont entre les Maisons de Savoye & de Mantouë; comme aussi de quelques petits intérêts que la France peut avoir avec lesdites Maisons & qu'il n'eût pas été possible de discuter présentement dans l'Assemblée, sans retarder beaucoup la Paix; convenant néanmoins que l'on ne puisse retourner aux hostilitez, au cas qu'il se rencontre des difficultez à conclure toutes les choses à la satisfaction commune pendant ladite année; Sa Majesté remettant néanmoins entierement auxdits Plenipotentiaires de prendre sur tout ce que dessus, qui concerne les affaires d'Italie, les resolutions qu'ils estimeront les plus convenables pour le bien de son service.

On ne parle point des Postes de Toscane, parce que nous n'avons pas nouvelle encore de la prise d'Orbitello; mais si la Place tombe, comme on l'espere, assez à temps pour pouvoir chasser aussi les Espagnols de Porto Hercole, avant que l'Armée soit obligée par les excessives chaleurs, de quitter ces quartiers-là, où l'air est très-mal sain, il ne faudra rien oublier pour conserver lesdits Postes, dont lesdits Sieurs Plenipotentiaires connoissent l'importance pour toutes les affaires d'Italie.

Affaires de Flandre.

Pour la Flandre, il faudra faire la guerre à l'œil, c'est-à-dire que lesdits Sieurs Plenipotentiaires se conduiront selon les avis qu'ils recevront des succès que les Armées de Sa Majesté auront en ce Païs-là, & de la façon dont agiront Messieurs les Etats, accroissant ou diminuant nos prétentions, suivant ce que les conjonctures requerront. Dans la constitution présente des affaires (presupposé la prise de Courtrai, que les dernieres nouvelles que nous avons du Camp faisoient esperer à cinq ou six jours de là) il est à croire que les Espagnols, soit pour arrêter promptement le cours de nos progrès, & de Monsieur le

Prince

1646. Prince d'Orange, ſoit pour empêcher ceux que vrai-ſemblablement nous pouvons faire ailleurs en tous endroits, ſoit pour la crainte qu'ils ont de demeurer ſeuls en guerre, voians l'Empereur reſolu à conclure la Paix à tout prix; ſoit enfin pour reconnoître l'impoſſibilité de ſeparer Meſſieurs les Etats de cette Couronne, principalement en ce qui concerne les intérêts des Païs-Bas, auſquels ils avoûent être étroitement engagez, ils conſentiront ſans doute bien-tôt à la plus grande partie des avantages que Sa Majeſté peut deſirer de ce côté-là.

Il ſera bon dès qu'ils feront une propoſition équitable & dont nous puiſſions raiſonnablement nous contenter, que Meſſieurs les Plenipotentiaires ne perdent point de temps à depêcher ici pour en informer Sa Majeſté & lui en mander leur ſentiment; ſur lequel Elle leur fera ſavoir avec la même diligence ſes ſentimens.

Ce que les Eſpagnols veulent ceder à la France dans les Païs-Bas.

On a des avis qu'ils doivent abſolument propoſer tout le Comté d'Artois avec Damvilliers & Landrecy, à condition qu'on leur rende le reſte; mais quelques-uns ajoûtent qu'ils conſentiront même à nous laiſſer Bourbourg, Graveline & Thionville, ou que tout au plus ils inſiſteront à prétendre que Thionville ſoit razé, à condition qu'il ne pourra plus être fortifié, & qu'ils demanderont auſſi la demolition de Graveline, laiſſant le Fort Philippes, qui a été bâti ſans contredit ſur le terrein de France; (ce qu'on s'aſſûre qu'ils ne deſavouëront pas eux-mêmes) & c'étoit auſſi pour cette raiſon que quand ledit Fort fut pris, Monſieur le Comte de Charroſt, Gouverneur de Calais, fit tant d'inſtances pour y être reconnu, comme étant une dependance de ſon Gouvernement; mais comme il en étoit un peu éloigné & ſi proche de Graveline, on jugea plus à propos, pour le ſervice de Sa Majeſté, qu'il fut annexé au Gouvernement dudit Graveline.

La France voudroit avoir l'Artois, Damvilliers, Landrecy, Cambray & le Cambreſis.

Sa Majeſté, ſi on ne peut faire mieux, ne s'éloignera pas de ces démolitions aux conditions ſuſdites, pourvû qu'on nous céde tout le Comté d'Artois, (dans lequel la Baſſée eſt compris) Damvilliers, & Landrecy; & ſi les choſes en viennent là on donnera des connoiſſances plus particulieres auſdits Sieurs Plenipotentiaires de certains Châteaux ou petits Forts que nous tenons & qu'il faudra conſerver parce qu'ils ſont néceſſaires pour la garde du Païs. Sa Majeſté recommande auſdits Sieurs Plenipotentiaires de mettre en pratique tous les moiens dont ils s'aviſeront pour faire demeurer, (s'il étoit poſſible) Cambray & le Cambreſis à cette Couronne, moiennant quoi Sa Majeſté rendroit volontiers tout ce que ſes armes ont pris ſur la Lis, & Courtrai même, & tels autres avantages que nous pourrions avoir pour lors emportez, pourvû qu'ils ne fuſſent pas d'une derniere conſéquence.

Enfin, leſdits Sieurs Plenipotentiaires ſauront que moiennant quelque ajuſtement, dont on pourroit convenir pour de petits Forts, ſelon les commoditez des uns & des autres, Sa Majeſté rendra à l'Eſpagne tout ce qu'elle a occupé pendant la Guerre dans les Païs-Bas, pourvû qu'Elle retienne l'Artois, Cambray, & le Cambreſis.

Sa Majeſté conſiderant que la priſe des Poſtes ſur la Lis donne à ſes armes l'entrée dans la Flandre, qui étoit le ſeul motif qui l'avoit obligée ci-devant à fortifier Warneton; & voiant que pour ſa garde Elle y entretenoit aſſez inutilement, & avec grande depenſe, des troupes qui peuvent être emploiées ailleurs, Elle l'a depuis un mois fait demolir entierement, & on n'en a conſervé que le Fort qui eſt en bas ſur la Riviere, dont elle a crû devoir avertir leſdits Sieurs Plenipotentiaires & des raiſons qui l'y ont obligée, &c. 1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 2. Juillet 1646.

Trautmansdorff à Munſter. Siege de Courtrai. Saint Romain de retour de Stockholm. D'Antonville retourne à Trêves, avec ordre d'offrir 50000. Ecus à l'Electeur pour qu'il conſente que la France garde Philipsbourg.

MONSIEUR,

L'Ordinaire n'a point apporté de vos Lettres cette ſemaine, & les dernieres que nous avons reçuës ſont du quinziéme du mois paſſé, auſquelles aiant répondu, il y a huit jours, & ne s'étant rien fait depuis en la Négociation, nous n'avons pas ſujet de vous faire cette Dépêche bien ample.

Traut-mans-dorff à Munſter.

Le Comte de Trautmansdorff eſt retourné d'Oſnabrug à Munſter. Chacun de nous l'a vû en particulier, & il a déja rendu la viſite à un de nous. Il ne s'eſt dit aucune choſe qui mérite que l'on en faſſe raport. On tient qu'il n'a rien fait de nouveau avec les Plenipotentiaires de Suede en ſon dernier voiage; & depuis ſon retour, il ne nous a du tout point fait parler d'affaires. Ce qu'il y a de plus conſiderable eſt qu'il a témoigné deſirer que leſdits Sieurs Plenipotentiaires de Suede entrent en Conference avec nous, & que cela ſe faſſe plutôt à Munſter qu'à Lengerick, comme il avoit été propoſé. Ce qui nous fait croire qu'il pourra s'ouvrir davantage en ce temps-là, ne croiant peut-être pas pouvoir rien conclure avec les uns & les autres, que lors que nous nous ſerions vûs, & aurions pris enſemble nos dernieres reſolutions.

Nous avons laiſſé le choix à Meſſieurs Oxenſ-

1646. Oxenſtiern & Salvius du lieu & du jour de cette entrevûe, que nous n'eſtimons pas devoir être differée plus tard que ſur la fin de la Semaine. Ils ſe reſoudront peut-être de venir à Munſter, pour éviter qu'allant à Lengerick, ils ne ſoient obligez de nous viſiter les premiers. Nous ſerions bien aiſes que cette Conference ſe fît au lieu de notre Reſidence, où toutes les Parties intereſſées ſe trouvant, & les Médiateurs auſſi, il y auroit ſujet d'eſperer plutôt une concluſion que ſi l'on s'aſſembloit ailleurs.

Siege de Courtray.

On eſt ici en une merveilleuſe attente du ſuccès du Siege de Courtrai. Le Comte de Peñaranda a debité ces jours paſſez une Lettre, comme venant d'Anvers, qui portoit qu'un quartier de l'Armée du Roi avoit été défait. La copie de cette Lettre fut envoiée à divers Plenipotentiaires. Mais la nouvelle s'étant trouvée fauſſe a donné ſujet de rire à l'Aſſemblée & fait mettre en doute une autre qu'ils ont publiée depuis d'avoir emporté le poſte de Monſieur le Maréchal de Rantzau. Ils voient toûjours bien ſouvent les Ambaſſadeurs de Hollande, & ceux-ci ne manquent pas de nous donner de nouvelles aſſurances de leur fidelité, & promettent de ne rien faire ſans nous. Ils n'ont pas executé néanmoins ce dont ils étoient demeurez d'accord, qui étoit de voir Monſieur Contarini, & de deſavoüer devant lui ce que les Miniſtres d'Eſpagne ont dit aux Médiateurs, que ceux des Provinces-Unies ont déclaré de n'être point obligez aux intérêts de la France, que pour ce qui concerne les Païs-Bas.

Saint Romain de retour de Stockholm.

Le Sieur de Saint Romain eſt retourné de Stockholm, où il a raporté avoir laiſſé toutes choſes en très-bonne diſpoſition envers la France: Sa Relation particuliere fera voir le détail de ce qu'il y a fait, & en quoi ſon voyage aura ſervi. Monſieur le Chancelier Oxenſtiern a bien connu que Monſieur ſon fils avoit failli. Il aprehendoit qu'on ne l'eût envoié exprès en Suede pour décrier ſa conduite. Mais aiant vû la moderation qu'on a euë à ſe plaindre de ce manquement, il s'en tient obligé, & la Reine y a pourvû en ordonnant à ſes Miniſtres de vivre avec nous en toutes choſes dans une bonne & ſincere correſpondance.

D'Antonville retourne à Trêves avec ordre d'offrir 50000. Ecus à l'Electeur pour qu'il conſente que la France garde Philipsbourg.

Le Sieur d'Antonville retourne à Trêves, bien inſtruit de ce qu'il doit négocier avec Monſieur l'Electeur. Il eſt porteur d'une Lettre de change de quatre mille Rixdalles que nous faiſons remettre à Cologne, pour lui donner moien d'adoucir les reſſentimens de ce Prince (duquel nous avons beſoin) en le dedommageant de la perte qu'il a faite au paſſage des troupes du Roi, qui ont fait un grand dégât dans ſes propres terres. Son conſentement eſt abſolument néceſſaire pour retenir Philipsbourg. Nous avons donné avis audit Sieur d'Antonville de lui promettre pour cet effet juſques à la ſomme de cinquante mille Rixdalles, au cas qu'enſuite de ſondit conſentement la Place nous demeure par le Traité de Paix, & avec ordre de n'accorder cette Somme qu'à l'extrémité, & de la menager par degrez, en offrant moins & puis augmentant la recompenſe comme de ſon propre mouvement & ſans en avoir ordre; mais donnant eſperance d'en faire venir le pouvoir. Nous vous ſupplions, Monſieur, de faire pour le contentement de cet Electeur tout ce qu'il ſera poſſible. Il a une affaire à Rome pour l'Abbaye de Saint Maximin qu'on lui veut faire perdre. Il nous a prié de faire en ſorte qu'on écrivît à ceux qui ont charge des affaires du Roi d'aſſiſter l'Agent dudit Sieur Electeur en ce qu'il deſirera d'eux. Il vous plaira auſſi conſiderer s'il ſeroit bon que la Reine lui fît une Lettre pour témoigner le déplaiſir que Sa Majeſté a reçu quand elle a apris qu'on avoit logé dans ſes terres, & qu'elle a donné ordre que cela n'arrive plus ci-après. Enfin il eſt très-utile de ménager en toutes choſes l'eſprit de ce Prince & de nous le rendre favorable. 1646.

Meſſieurs les Médiateurs nous ont renvoié les Ordonnances du Roi pour le fait des Couriers avec un Memoire du Comte de Taxis, qui demande que l'ordre dit général, tant pour les Couriers qui iront de Paris à Munſter [& de Munſter à Paris] que pour tous les Ordinaires qui reviendront ou retourneront dudit lieu de Munſter, ſoit à Paris, Allemagne, Italie, Angleterre, Hollande, ou autres Lieux. Il ne ſemble pas qu'il y ait de difficulté à le leur accorder de cette ſorte, puis que le Roi agréant que dans les terres de ſon obéiſſance il y ait ſûreté pour tous Couriers, ordinaires & extraordinaires, Sa Majeſté doit deſirer que la même ſûreté ſoit par tout ailleurs. Nous vous ſupplions, s'il eſt jugé que l'on doive ainſi faire, de nous en avertir & envoier les ordres.

Les Jeſuites d'Emerick demanderit des Lettres du Roi pour recommander leur College à Meſſieurs les Etats. Il eſt digne de la bonté de Leurs Majeſtez de les leur accorder, non pas peut-être avec les clauſes qui ſont dans leur Memoire cijoint, mais telles qu'on a accoûtumé en de ſemblables occaſions. Nous ſommes, &c.

1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le

TELLIER.

Du 2. Juillet 1646.

Ordres qu'il faut donner pour la garde du Fort du Pont de Trêves.

MONSIEUR,

NOus avons reçu la Lettre du Roi du 22. du mois paſſé, & la vôtre du même jour. Nous avons revû avec le Sieur d'Antonville le Memoire, qu'il vous avoit ci-devant envoié, auquel nous avons ajoûté tout ce qui nous a ſemblé neceſſaire pour mettre le Fort du Pont de Trêves en état, afin que ceux qui ſeront deſtinez à le garder y puiſſent demeurer avec ſûreté, ainſi qu'il ſe verra par ledit Memoire ci-joint. La premiere choſe, & qui nous ſemble la plus importante, eſt de former la Compagnie du Sieur Weiler & lui donner moien d'avoir des ſoldats aſſûrez.

Ordres qu'il faut donner pour la garde du Fort du Pont de Trêves.

Il vous plaira, Monſieur, de faire mettre en conſideration s'il ne ſeroit point à propos de tirer, des corps Suiſſes ou Allemans qui ſont au ſervice du Roi, le nombre neceſſaire pour faire ladite Compagnie & en compoſer la Garniſon qui doit garder ce Fort, puis qu'on ne peut y mettre des François. Une autre neceſſité eſt de bâtir promptement des logemens capables de retirer les Officiers [& Soldats] qui doivent demeurer jour & nuit dans ce Poſte. Le Sieur d'Antonville nous a dit que les Soldats entretenus par l'Electeur dans la Ville ont cinq ſols par jour ſans les uſtenciles & le pain; ce qui nous fait juger qu'il y aura peine de conſerver ceux qui ſeront mis dans ce Fort, ſi on ne leur accorde un bon traitement. C'eſt ce que nous avons dit au Sieur d'Antonville, & dequoi nous ne jugerions pas néceſſaire d'écrire ſans le commandement de la Reine. Nous ſommes fort éloignez de Trêves, & en lieu où l'on ne peut nous en donner de nouvelles qu'après un long-temps & avec danger que les Lettres ne ſoient interceptées. Ainſi il ſeroit bien mal aiſé que nous y puſſions pourvoir auſſi promptement que le bien du ſervice du Roi le pourroit requerir. Vous ſupliant au ſurplus de croire que nous ſommes veritablement, &c.

1646.

ADDITION

Pour Monſieur le

TELLIER.

Il faut paier trois Maiſons qu'on a démolies pour bâtir ledit Fort.

Il faut paier trois Maiſons qu'on a démolies pour bâtir ledit Fort.

LE Sieur d'Antonville nous a dit que pour bâtir le Fort on a démoli trois maiſons, dont l'une a été eſtimée douze cens Ecus; [l'autre deux cens, & la troiſiéme cent écus.] que le rembourſement deſdites Maiſons a été promis, & que Monſieur l'Electeur prend fort à cœur qu'il ſoit ſatisfait. C'eſt un Prince dont on a beſoin, & il importe au ſervice du Roi qu'il ſoit content; outre que vous jugez bien, Monſieur, qu'il eſt raiſonnable que chacun ait ce qui lui appartient.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris du 6. Juillet 1646.

On doit tenir ferme avec les Etats Generaux des Provinces-Unies. Touchant le Ceremoniel pour le Miniſtre de Mantoue. Et ſur la conduite des Miniſtres Eſpagnols envers les Savoyards. Les Miniſtres de Mantoüe demandent que le Traité de Queraſque ſoit entendu ſelon la raiſon. Ordres donnez au Maréchal de Turenne, de ſe joindre aux Suedois. Affaires des Troupes & de Trêves. L'Armée des Hollandois eſt en marche. Promeſ-

1646. *meſſes des Hollandois, à l'égard de la Religion Catholique. Monſieur de la Thuillerie doit revenir en France pour ſa ſanté. Priſe de Courtrai. Defaite des Eſpagnols devant Orbitello. On eſpere qu'Orbitello ſera bien-tôt priſe.*

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

On doit tenir ferme avec les Etats Généraux des Provinces Unies.

VOtre Dépêche du vingt-ſixiéme du paſſé aiant été luë, & le Memoire de même date, il fut reſolu, qu'il vous ſeroit mandé, que ſi l'occaſion s'en préſente, & que Mrs. les Etats ſe laiſſent entendre des belles imaginations de leurs Députez, qu'il leur ſera répondu avec autant de force, que vous avez parlé, & qu'on leur fera connoître, qu'ils ſont obligez, à tout ce dont vous vous êtes declaré auxdits Députez & ſi l'article neuviéme du Traité de 35. ſonne quelque peu à leur avantage, celui de trente-quatre, & le dernier paſſé à la Haye en 43. ſe fait retentir ſi fort, qu'il faudroit être ſourd, pour ne le pas entendre & cela eſt bien fâcheux, que des gens qui nous ſont obligez, & deſquels l'Etat n'a été formé que ſous l'abri de cette Couronne, peſent les ſyllabes, quand il s'agit de la ſervir; mais ſi on en vient à cette extremité, ils n'auront pas dequoi s'en vanter, ni lieu d'eſperer qu'on ſe relâche jamais des choſes qui ont été promiſes ſur le ſujet du traitement qui eſt prétendu par les Miniſtres de Mantouë; on n'a pas jugé devoir rien changer à ce qui vous a été mandé, pour leur rendre tel qu'ils le prétendent, il faut qu'ils l'obtiennent des Etats de l'Empereur, & du Nonce, & quand le dernier s'y relâcheroit ſon exemple ne ſeroit pas ſuivi, ni conſideré, étant une choſe ordinaire, que les Miniſtres du Pape ſe relâchent aiſément à ce dont ils ſont priez.

Touchant le Cérémoniel pour le Miniſtre de Mantoue.

Sur le fait des viſites & des Titres en France, les Nonces viſitent les premiers les Ambaſſadeurs de Savoie, ſi la rencontre le porte, bien que les derniers n'aient jamais voulu uſer de pareilles deférences avec ceux de Mantouë, & il me ſouvient à ce ſujet, que le Nonce ne voulut jamais aller chez le Marquis de Pomar, qui eſt du ſang de Mantouë.

Et ſur la conduite des Miniſtres Eſpagnols envers les Savoyards.

Il paroît étrange, que les Miniſtres d'Eſpagne ſe ſoient abſtenus de faire civilité à ceux de Savoye, & d'autant plus qu'ils n'ont pas marchandé à uſer de tous reſpects envers ceux de Meſſieurs les Etats, & le ſujet d'être en guerre ne peut donner celui-ci, nous y ſommes & la leur faiſons fortement, & avec de grands avantages, & il a été jugé convenable, pour avancer le Traité general, qu'il y auroit communication entre les Députez des Couronnes; ſi c'eſt pour ne lui vouloir donner le Titre ni la main, l'aiant euë de l'Empereur & de la France, cela ſeroit ſurprenant.

Les Miniſtres de Mantouë ont affecté de me dire, que ceux de leur Maître, qui ſont de par delà, avoient été bien traitez par ceux de l'Empereur; mais pour leur confuſion j'avois eû votre Lettre, & le leur aiant denié, l'un d'entr'eux qui étoit le Priandi rougit, & le Comte de Saneaſar changea le diſcours; ſans diſconvenir de ce que je leur avois répondu, ils me dirent qu'ils n'avoient pas deſſein de choquer ou renverſer le Traité de Queraſque, qu'il étoit ſaint, & conſideré autant que le peut être un Traité, qui alloit à faire la Paix, mais qu'ils demandent, qu'il ſoit entendu ſelon que la raiſon le preſcrit, que quand il s'agit de paier on établiſſe une dette, & que quand le prix en a été arrêté, il ne ſoit pas permis de l'étendre. Ce ſeroit une choſe bien extraordinaire, qu'un different de la nature de celui-là, terminé par les Députez des plus grandes Couronnes de l'Europe, & qui a eû ſon execution, pût retarder la Paix generale. 1646.

Les Miniſtres de Mantouë demandent que le Traité de Queraſque ſoit entendu ſelon la raiſon.

Ordres donnez au Maréchal de Turenne de ſe joindre aux Suedois.

Vous aviez jugé pour un tems, qu'il falloit que le Maréchal de Turenne, ſous quelque prétexte ſpecieux ne paſsât pas le Rhin, & que la conjonction avec les Suedois, étoit de trop de conſéquence; maintenant vous avez pris une autre penſée, qui n'eſt pas contredite, & comme vous avez vû par mes précédentes, il lui a été commandé de marcher, & de ſe joindre; ce qu'il aura executé.

Affaires des Troupes & de Trêves.

Quant à l'argent que vous avez debourſé, pour donner lieu à Monſieur de Tracy de faire ſubſiſter les Troupes, & pour contenter l'Archevêque de Trêves, il a été pourvû à le faire remplacer, & Monſieur le Sur-Intendant promit, qu'il y ſeroit ſatisfait: je lui ai fait donner l'Ordonnance, & ai fait avertir Monſieur Hœuff de prendre ſes ſûretez, & de donner les ordres qu'il convient, afin que vous receviez cette ſomme à tems.

L'Armée des Hollandois eſt en marche.

Monſieur d'Eſtrades ou Monſieur de la Thuillerie vous auront ſans doute mandé, comme l'Armée de Meſſieurs les Etats étoit en marche; cela étant ſû de leurs Députez ils en tireront avantage ſur nous, & les plus gagnez par les Eſpagnols en ſeront étonnez, voiant que les promeſſes de ceux-là, & pour le general, & pour les particuliers, n'ont pas ſû empêcher les Etats, & le Prince d'Orange d'executer ce qu'ils avoient promis. S'il s'attache à quelque choſe de conſiderable comme il y a lieu de l'eſperer, l'effet ſera une preuve nouvelle & aſſûrée de ſa diſpoſition au bien.

Promeſſes des Hollandois, à l'égard de la Religion Catholique.

Ledit Prince & les Députez des Provinces, qui étoient auprès de lui, n'ont pas tenu difficile de promettre que dans les lieux qu'ils prendroient, ils y conſerveroient la Religion Catholique, mais pour en être encore plus aſſurez de concert avec lui, Monſieur de la Thuillerie en devoit preſſer Meſſieurs les Etats, & en tirer un Ecrit, s'il lui étoit poſſible. Je crois qu'aiant mis la derniere main à cette affaire, & aiant ſû que l'Armée eſt attachée à quelque choſe, ce ſera la derniere dont il ſe mêlera, & que ſe ſervant de la permiſſion qu'il a obtenuë, il viendra faire un tour en cette Cour, & aux eaux de Bourbon, qui lui ont été ordonnées. Si Dieu permet qu'il y prenne ſes forces, on le preſſera de retourner au lieu de ſa reſidence, où ſa préſence eſt très-néceſſaire; le Reſident Braſſet demeurera pendant ſon abſence chargé des affaires qui auront à ſe negocier à la Haye, comme Monſieur d'Eſtrades de celles qui devront être traitées auprès de Monſieur le Prince d'Orange de Bruxelles en hors, de Cologne, & de la Haye. Vous ſaurez comme la Ville de Courtrai a été priſe à la vuë de l'En-

Monſieur de la Thuillerie doit revenir en France pour ſa ſanté.

Priſe de Courtrai.

1646. l'Ennemi, & l'action eſt d'autant plus glorieuſe, qu'il eſt inouï que pareille choſe ait réuſſi, car outre que leur armée étoit conſiderable, la garniſon de la Place étoit d'un nombre ſi fort, qu'elle pouvoit favoriſer ce que leur Armée eût oſé entreprendre.

Il eſt remarquable que lorſque les Députez accordoient la reddition, le Duc Charles fit propoſer de la rendre neutre. Il lui fut répondu que ce qui étoit conquis recevoit la Loi, & n'entroit plus en Traité. Je vous laiſſe à penſer quel fut ſon étonnement, & pour moi j'ai conçû que l'action étoit bien glorieuſe, quand j'ai ſû qu'un Officier Eſpagnol, qui eſt en cette Ville, pour traiter de l'échange des Priſonniers, de dépit a été deux jours ſans vouloir manger, & qu'il lui a échapé de dire, voilà la derniere des hontes.

Défaite des Eſpagnols devant Orbitello.

La défaite de huit cens hommes, & la perte de trois Canons, dont les Ennemis battoient notre Camp, devant Orbitello, & deſquels ils vouloient rafraichir la Place, fait juger de la foibleſſe de leur Armée de Mer; Elle a paru un peu rude, parce que la nôtre avoit relâché dans la Provence; après avoir mis à terre un nombre d'hommes choiſis des meilleurs de l'armée, ils furent attaquez, & les attaquans ſont demeurez morts ſur la place, ou Priſonniers, & ſur l'heure la Flotte ſerpa pour ſe retirer: cela nous donne grande eſperance de la priſe de la Place, & qu'elle ne ſauroit tarder.

On eſpere qu'Orbitello ſera bientôt priſe.

Si notre Flotte qui eſt en Mer rencontroit celle d'Eſpagne, elle ne la marchanderoit pas, elle eſt partie équipée de tout ce qu'elle peut avoir beſoin, & chargée d'Infanterie, pour rafraichir l'armée.

J'ajouterai à ces bonnes Nouvelles celle de la parfaite ſanté de leurs Majeſtez, qui enfin ſe ſont reſoluës de partir Lundi prochain, pour aller à Fontainebleau, & puis je vous ſupplierai de me permettre de me dire, &c.

ECRIT

Envoié en Cour avec la Depêche du 9. Juillet 1646.

Raiſons pour leſquelles il ſeroit plus avantageux à la France de tenir l'Alſace comme Fief de l'Empire. La France étant Membre de l'Empire, ſes Rois pourroient devenir Empereurs. Les Princes d'Allemagne en ſeroient plus autoriſez à entrer en Alliance avec la France. La France ſauroit tout ce qui ſe paſſeroit dans les Dietes. L'Empire ne paroîtroit pas demembré par la Ceſſion de l'Alſace. Raiſon contraire. De cette maniere l'Alſace pourroit quelque jour retourner à l'Empire. Charles-Quint a preferé que la Franche-Comté fût Fief de l'Empire, & pourquoi. Si le Roi eſt Souverain en Alſace, il ſera ſuſpect à tous les voiſins. S'il eſt Feudataire, il ſera Vaſſal d'un autre Prince & pourra être mis au Ban de l'Empire. 1646.

IL y a quelque diverſité d'avis ſur l'offre qui nous a été faite par les Imperiaux.

Raiſons pour leſquelles il ſeroit plus avantageux à la France de tenir l'Alſace comme Fief de l'Empire.

Il y en a qui croient (& pluſieurs Allemans ſont de cette opinion) qu'il ſeroit plus avantageux au Roi de retenir les Païs qu'on laiſſe à Sa Majeſté, en Fief, & de relever de l'Empire à condition d'avoir ſéance & voix dans les Dietes, que de les poſſeder en toute Souveraineté & ne point dépendre de l'Empereur.

La France étant Membre de l'Empire, ſes Rois pourroient devenir Empereurs.

Ils diſent que cela nous donneroit plus de familiarité avec les Allemans qui nous conſidereroient à l'avenir comme leurs Compatriotes & comme Membres de l'Empire; que cette qualité pourroit un jour ſervir de degré à nos Rois pour monter à l'Empire & pour l'ôter à une Maiſon, dont la grandeur nous eſt ſuſpecte.

Les Princes d'Allemagne en ſeroient plus autoriſez à entrer en Alliance avec la France.

Que cela donneroit moien aux Princes d'Allemagne de traiter plus librement avec nos Rois toutes ſortes de Confederations & d'Unions, ſans que l'Empereur le pût trouver mauvais ni l'empêcher. Ce qui n'arrivera pas de même tandis qu'on ne pourra les conſiderer que comme Princes étrangers, qui ne poſſedent rien dans l'Empire.

La France ſauroit tout ce qui ſe paſſeroit dans les Dietes.

Que pouvant envoier des Deputez dans toutes les Dietes, nous aurons moien de ſavoir tout ce qui s'y paſſera, de traverſer les deſſeins de la Maiſon d'Aûtriche, & de remedier de bonne heure à ceux qui pourront être formez contre la France.

L'Empire ne paroîtroit pas démembré par la Ceſſion de l'Alſace.

Que l'offre de laiſſer au Roi en toute Souveraineté les Païs qui lui ſeront cedez eſt bien avantageuſe aux Empereurs & aux Princes de ſa Maiſon; mais elle n'eſt pas ſi agréable au reſte de l'Empire, que ſi on ne faiſoit point ce démembrement.

[Que l'apprehenſion que nos ennemis ont temoignée de nous voir prendre aucun établiſſement dans l'Empire doit être un puiſſant motif pour ne le pas negliger, parce qu'ils ont fort bien reconnû que divers Princes, & preſque tout le parti Catholique commençoit de jetter les yeux ſur le Roi pour leur ſervir à l'avenir de Protecteur plus puiſſant & plus aſſuré que n'ont été ceux qu'ils ont eus juſques à préſent.

Raiſons contraires.

Ceux qui ſoutiennent l'opinion contraire diſent qu'il n'y a point d'avantage qui puiſſe être égalé à celui de ne dependre de perſonne, & d'être Souverain & abſolu, que le voiſinage & le pouvoir de faire du bien aux Princes voiſins, fera autant rechercher l'amitié de nos Rois, que s'ils demeuroient Princes de l'Empire. Que ſi les affaires étoient un jour diſpoſées à faire accorder l'Empire à nos Rois, il leur ſerviroit autant de poſſeder des Pro-

vin-

1646. vinces en Allemagne, quoi que Souverainement, que ſi Elles relevoient encore de l'Empereur, puis qu'en effet, elles ſeroient toûjours eſtimées faire partie de l'Empire, vû même que dans l'étenduë des païs cedez il reſtera des Villes Imperiales & des Princes Souverains qui en relevent: que la liberté d'envoyer aux Dietes n'eſt pas ſi avantageuſe qu'elle paroît, puis que le plus ſouvent elles ne ſont convoquées que pour reſoudre des impoſitions ſur l'Empire, & pour quelques autres affaires de cette nature, & qu'en tout cas quand il y aura apparence qu'on y puiſſe traiter quelques affaires plus importantes, où les Princes voiſins ſont intereſſez, nos Rois pourront y envoier des Ambaſſadeurs qui paroîtront & agiront avec plus d'autorité de la part d'un grand Roi que s'ils n'étoient que de ſimples Députez d'un Landgrave d'Alſace à qui on ne ſauroit donner un rang digne de la grandeur du Roi dans l'Aſſemblée, ce qui a empêché bien ſouvent le Roi de Dannemark d'y envoïer les ſiens comme Duc de Holſtein. Qu'encore que peut-être il fût plus agréable aux Etats de l'Empereur de n'en demembrer point ledit païs, on eſt obligé dans les grandes reſolutions de conſiderer plutôt ce qui eſt commode, avantageux & honorable, que ce qui eſt agréable aux Etrangers. Que ſi les Imperiaux ont mieux aimé ne voir point nos Rois dans l'Empire, ç'a été de crainte que nous n'aions une prétention à laquelle on ne ſonge point, & que ce n'eſt pas la premiere fois que pour divers reſpects une même choſe a contenté les deux Parties.]

De cette maniere l'Alface pourroit quelque jour retourner à l'Empire.

Mais quand tout cela ne ſeroit pas encore plus conſiderable, la plûpart des Allemans diſant qu'on ne ſauroit poſſeder les Païs cedez en fief relevant de l'Empire & les incorporer à la Couronne; mais qu'il faudroit en ce cas-là les limiter à la ligne de Bourbon; cela fait ceſſer la raiſon de douter, n'y aiant perſonne qui puiſſe croire qu'il ſoit plus avantageux (pour quelque conſideration que ce ſoit) de poſſeder un Païs qui releve de l'Empire, & qui lui peut retourner un jour par le défaut d'un certain nombre de perſonnes, que de le poſſeder en toute Souveraineté ſans qu'il puiſſe jamais être demembré de la Couronne; vû que de cette ſorte la France reprendra ſes anciens limites, lors que l'abſoluë & independante Souveraineté de nos Rois s'étendra juſques au Rhin.

Ceux qui ont mis en avant les conſiderations ci-deſſus couchées en premier lieu, & en faveur du premier avis, ajoûtent qu'en cas que l'Alſace ne puiſſe être laiſſée à Sa Majeſté & à ſes ſucceſſeurs Rois à la Couronne de France en fief de l'Empire, perſonne ne doute ici qu'il ne vaudroit mieux l'avoir pour toûjours en Souveraineté. Mais comme il y a grande apparence que la Pomeranie demeurera à perpetuité à la Couronne de Suede & ne laiſſera pas de relever de l'Empire, la même choſe ne pourroit-elle pas être acordée à la France?

Le prétexte que les Empereurs ont pris d'aſſiſter le Roi d'Eſpagne des forces de l'Empire c'eſt que ce Roi en eſt Membre. Cela ſe voit dans les Protocolles des Dietes, & cela a ſervi juſques-ici à tromper la credulité de beaucoup d'Allemans.

Si nos Rois étoient Membres de l'Empire, ou ils en tireroient la même aſſiſtance ou au moins ils empêcheroient que l'Empereur ne s'intereſsât contre eux, & le prétexte ſuſdit ceſſeroit entierement, ce qui ne ſeroit pas un petit avantage. 1646.

Charles-Quint a préferé que la Franche-Comté fût Fief de l'Empire & pourquoi.

Charles-Quint auroit pû aiſément faire paſſer à ſes ſucceſſeurs la Comté de Bourgogne en Souveraineté, s'il y avoit trouvé quelque profit. Mais au contraire il a pris grand ſoin de l'attacher davantage à l'Empire, & de la mettre ſous ſa garde & protection par la Tranſaction faite à Augsbourg l'an mil cinq cens quarante-huit, en vertu de laquelle les Imperiaux prétendent encore aujourd'hui qu'ils ne peuvent pas s'obliger à n'aſſiſter point le Roi d'Eſpagne contre la France.

Si François premier eût été Prince de l'Empire, la prudence de la Reine ne ſeroit pas aujourd'hui ſi occupée à reparer les fautes & les diſgraces de ce Prince, qui ont tant coûté à la France & il auroit eu ſur la Maiſon d'Aûtriche les avantages qu'elle a pris ſur lui.

L'Hiſtoire nous apprend que les Ambaſſadeurs de France n'ont pas été toûjours ouïs dans les Dietes de l'Empire. On a quelquefois envoié au devant d'eux leur dire qu'ils euſſent à ſe retirer & quelquefois on les a congediez bien honteuſement en leur déclarant que le Roi de France n'a que voir dans les affaires d'Allemagne. L'état glorieux où ſont maintenant les nôtres ne laiſſe rien concevoir de tel. Il eſt néanmoins bon d'examiner ſi le temps avenir ne peut pas dans quelques intervalles être auſſi-tôt ſemblable au paſſé qu'au préſent.

Il y auroit plus de ſûreté à l'acquiſition de l'Alſace tenuë en fief. Car de cette ſorte l'intérêt du Roi ſera mêlé avec l'intérêt commun de tous les Princes & Etats de l'Empire; & s'il arrivoit dans cinquante ans quelque trouble ou guerre civile en France on connoîtroit alors les deſavantages d'avoir détaché du corps de l'Empire un Païs ſi éloigné du cœur du Roiaume.

Si le Roi eſt Souverain en Alſace, il ſera ſuſpect à tous les voiſins.

Si le Roi eſt Souverain en ce Païs-là, il ſera ſuſpect à tous les voiſins, Princes, Comtes, & Villes de l'Empire, qui craindront inceſſamment la perte de leur liberté, au lieu que s'il y eſt en qualité de Landgrave d'Alſace, il ſera reſpecté & aimé d'eux tous. Au premier cas, ils ne ſongeront qu'à remettre les choſes comme elles ont été ci-devant. Au ſecond, ils trouveront leur compte à maintenir Sa Majeſté en la poſſeſſion de l'Alſace & de Briſack.

L'éclat de la Souveraineté le devroit tant moins emporter ſur le ſolide & l'utile, que nous ſuivrions en cela le deſir de nos ennemis & accepterions cette liberalité d'une main ſi ſuſpecte.

S'il eſt Feudataire, il ſera Vaſſal d'un autre Prince & pourra être mis au Ban de l'Empire.

Ce n'eſt pas qu'en la refuſant l'on ne fût expoſé à un autre blâme d'avoir rendu volontairement le Roi Feudataire & Vaſſal d'un autre Prince & qu'on ne ſût bien marquer la difference qu'il y a pour le Roi d'Eſpagne qui releve la Bourgogne des Empereurs, qui eſt qu'ils ſont toûjours de ſa Maiſon, au lieu qu'au contraire, ſi l'Alſace demeure Fief de l'Empire, on nous fera tous les jours des querelles d'Allemand, on pourra mettre nos Rois au Ban de l'Empire, &c.

Il faut avouër que c'eſt une queſtion très-difficile à reſoudre, & que le choix, quel qu'il puiſſe être, laiſſera matiere de reprehenſion. Mais puis qu'il faut prendre parti, il ſemble que le plus ſûr & le plus utile eſt la plus certaine regle dans les affaires d'Etat.

1646.

MEMOIRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Son

EMINENCE.

Du 9. Juillet 1646.

On eſt plus content des Députez de Hollande. Priſe de Courtrai.

NOus ſommes obligez de faire ſavoir, par ce Memoire particulier, à Son Eminence qu'il importe extrêmement, ſi on veut que nous tirions par deçà quelque avantage de la fermeté que nous avons témoignée juſques ici, qu'on n'ait aucune connoiſſance par delà des derniers ordres qui nous ont été envoiez par la Depêche du premier de ce mois. Car ſi les Eſpagnols ont le moindre vent que nous aions pouvoir de nous relâcher; tant pour la Catalogne que pour le Portugal, ils ſe rendront plus difficiles; mais pourvû qu'ils ne découvrent rien des intentions de leurs Majeſtez, nous pourrons peut-être ſortir plus avantageuſement de ces deux points, & nous avons quelque eſperance qu'ils s'avanceront plus qu'ils n'ont encore fait, lors qu'ils verront la Paix de l'Empire ſur le point d'être concluë; ſur tout ſi l'Armée de Meſſieurs les Etats agit vigoureuſement en même temps. Il eſt bien vrai qu'on nous donne de mauvaiſes nouvelles de la ſanté de Monſieur le Prince d'Orange. Mais Meſſieurs les Etats aſsûrent que, quand ſa mort arriveroit, ils ne laiſſeront pas de mettre leur Armée en Campagne & de faire leur devoir. S'ils tiennent leur parole, nous ne faiſons point de doute que nous n'aions bien-tôt le compte du Roi avantageuſement.

On eſt plus content des Députez de Hollande. Priſe de Courtrai.

Dans une viſite que leurs Deputez nous ont renduë ce matin, ils nous ont autant donné de ſatisfaction que nous avons ci-devant eu ſujet de nous plaindre de leur procedé. Après nous avoir fait compliment ſur la priſe de Courtray, & juſtifié par diverſes raiſons les manquemens paſſez; ils ont promis de voir bien-tôt Monſieur Contarini pour lui faire connoître en bons termes qu'ils ſont fort éloignez de condamner les prétentions de la France, & qu'ils ſont obligez d'appuier & procurer de tout leur pouvoir ſon entiere ſatisfaction. Après cela, ils nous ont aſsûré qu'en une Conference qu'ils eurent Samedi dernier avec les Deputez d'Eſpagne, ils leur déclarerent qu'ils ne devoient pas s'attendre de rien faire en particulier avec eux, & que l'unique moien d'avancer les affaires étoit de traiter en même temps avec les Plenipotentiaires de Sa Majeſté, ſans quoi on perdroit le temps inutilement. 1646.

Les Eſpagnols répondirent qu'ils étoient tout prêts d'entrer en Négociation avec nous; que leurs intentions & leurs ordres étoient de faire un Traité général; qu'ils les prioient de vouloir être juges des difficultez qu'ils avoient avec nous, & qu'ils s'en remettroient très-volontiers à leur jugement.

Nous avons répondu que nous n'avons garde de refuſer l'entremiſe de nos Alliez & que nous ſommes toûjours prêts d'en paſſer par leur avis. Qu'il y avoit ſujet de prendre à bon augure l'ouverture des Eſpagnols, qui ne voulant pas de leur mouvement accepter l'offre que nous leur avons ci-devant faite, cherchoient d'y être condamnez par le jugement d'autrui; qu'il ne tiendroit qu'à eux que nous ne ſortiſſions d'affaire en vingt-quatre heures en laiſſant au Roi par une Paix le Comté de Rouſſillon avec Roſes, & tout ce que Sa Majeſté poſſede dans les Païs-Bas, y compris la Ville de Courtrai, & faiſant la Trêve pour la Catalogne & le Portugal de la durée de celle de Meſſieurs les Etats.

Il nous a paru qu'ils trouvent notre demande aſſez juſte, excepté pour la longueur de la Trêve de la Catalogne, & qu'ils eſtiment que les Eſpagnols n'en voudront faire aucune pour le Portugal. Peu de jours nous feront voir ſi cette Négociation produira quelque bon effet. Nous n'avons point encore parlé des moiens de terminer les affaires d'Italie; l'expedient contenu au Memoire du premier de ce mois nous paroît ſi excellent, que nous ferons tout notre poſſible pour le faire accepter. La principale difficulté ſans doute ſe rencontrera ſur les Places de la Toſcane; s'il plait à Dieu qu'Orbitello tombe entre les mains du Roi, nous n'oublierons rien pour la ſurmonter.

1646.

MEMOIRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

Envoié à la Cour le 9. Juillet 1646.

Lettres de Peñaranda interceptées. On les communique aux Médiateurs & aux Bavarois: Et même à Trautmansdorff; comme auſſi aux Hollandois. On leur fait de grands reproches. Leur réponſe. Oxenſtiern à Munſter. La Suede ne veut rien relâcher de ſes prétentions. La France prétend la garde de Philipsbourg. Baviere ne veut point d'une ſuſpenſion particuliere. Il eſt plus glorieux à la France de tenir l'Alſace en Souveraineté.

Lettres de Peñaranda interceptées.

LEs Lettres du Comte de Peñaranda qui ont été interceptées & dont on nous a envoié les Copies, ont produit un bon effet dans toute l'Aſſemblée en les faiſant voir aux Médiateurs. Nous leur avons fait remarquer que lors qu'ils emploient leurs ſoins & leurs peines pour acheminer le Traité de l'Empire, les Eſpagnols les détruiſent autant qu'ils peuvent; d'où il eſt aiſé de juger quelle eſt la cauſe du retardement. Ils ne pûrent s'empêcher d'avouër que Peñaranda s'arrêtant à écrire des choſes de ſi peu de conſideration à ſon Maître, au lieu de s'appliquer ſerieuſement à faire la Paix, il ne falloit pas s'étonner ſi on avançoit ſi peu dans la Négociation.

On les communique aux Médiateurs, & aux Bavarois.

Les Miniſtres de Baviere s'en ſont piquez & offenſez. Nous leur avons fait part en même temps d'un avis qui nous a été donné que les Eſpagnols tiennent un homme à Oſnabrug pour eſſaier de perſuader aux Deputez du Prince Palatin que ſi les Parlementaires d'Angleterre peuvent être induits d'entrer en ligue avec le Roi d'Eſpagne, il promettra de ne point faire la Paix que le Palatin ne ſoit reſtitué dans tous ſes Etats & dans la Dignité Electorale; ce qui a fait d'autant plus d'impreſſion ſur leur eſprit, qu'ils ont ſû qu'Alonce de Cardona, dont il eſt fait mention dans la Lettre, étoit en Angleterre. Nous ajoûtâmes que nous pouvons encore faire voir par écrit que le Roi d'Eſpagne pourſuivoit d'autres ligues & aſſociations dans l'Allemagne avec les Proteſtans, outre celles qu'il vouloit former en Italie, pour empêcher la Paix & troubler de nouveau la Chrétienté. Ils demanderent Copie deſdites Lettres pour envoier au Duc de Baviere, & témoignerent nous être obligez de la communication que nous leur en avons faite. 1646.

Et même à Trautmansdorff.

Il eſt bien à croire que le Comte de Trautmansdorff n'aura pas été mieux ſatisfait de ces Lettres, & qu'il n'aura pas fort agréable de ſe voir taxer de legereté; ce qui n'eſt pas le vice ordinaire des Allemans. Nous ne doutons pas que les Médiateurs & les Bavarois ne lui aient fait ſavoir le tout; & déja (comme nous l'avions vû chacun de nous en particulier) nous lui avions donné quelque connoiſſance de la mauvaiſe volonté que les Eſpagnols ont pour lui; ce qui n'avoit pas été inutile. Mais le principal effet & l'utilité la plus préſente que nous en aions tiré a été envers les Hollandois. Nous avions été avertis que depuis la priſe de Courtrai les Eſpagnols les preſſoient extraordinairement de ſigner les Articles de la Trêve, c'eſt-à-dire qu'outre les Ecrits qui ſe ſont déja donnez de part & d'autre, ils ſignaſſent conjointement les Articles dreſſez & conçus en la même forme qu'ils doivent être inſerez dans le Traité. Celui qui nous donnoit cet avis craignant d'être découvert, nous avoit priez de ne leur parler point de cette particularité, & de ne pas témoigner que nous en euſſions connoiſſance. L'Affaire cependant meritoit de n'y perdre point de temps, puiſque les Miniſtres d'Eſpagne aiant ſigné avoient envoié leſdits Articles avec le Pouvoir aux Deputez de Meſſieurs les Etats, & que Noirmond en les leur préſentant, avoit dit que ſi cela ne ſe faiſoit promptement, ils perdroient les avantages qui leur avoient été offerts. Cette inſtance ſe faiſoit avec tant de chaleur, parce que les Eſpagnols prétendent que les Articles étant ainſi ſignez ils les rendront publics parmi les Provinces-Unies, & eſperent, non ſans grande raiſon, d'empêcher par ce moien les effets de la Campagne, ou du moins de les ralentir. C'eſt avec ce même deſſein que le Marquis de Caſtel-Rodrigo a écrit à la Haye pour avertir Meſſieurs les Etats de la venuë de leur Courier, donnant avis en même temps qu'il ſeroit plutôt arrivé, s'il n'eût été arrêté en France.

Comme auſſi aux Hollandois.

Un autre avantage que les Eſpagnols prétendent, en faiſant ſigner de la ſorte ces Articles, eſt d'exclurre ce qui eſt dans le préambule de l'Ecrit qui leur a été donné par les Hollandois, où il eſt declaré que les intérêts de la France doivent être décidez en même temps; en quoi ils ont favorables ceux des Ambaſſadeurs qu'ils ont gagnez & qui ſous prétexte de rediger les Articles aux termes & en la même forme qu'ils doivent être couchez dans le Traité, en ont exclus cette Declaration comme une Piece hors d'œuvre & néceſſaire.

Ces conſiderations firent que nous reſolumes d'aller trouver les Ambaſſadeurs deſdits Sieurs Etats, & ſans leur faire grand compliment, on leur fit lecture mot à mot des Lettres de Peñaranda au Roi d'Eſpagne & au Marquis de Caſtel-Rodrigo. On leur fit remarquer que Volmar avoit dit aux Médiateurs que les Plenipotentiaires des Provinces-Unies improuvoient & condamnoient les prétentions de la France comme exorbitantes. On demanda à Knuyt, duquel il eſt fait mention particuliere, quelle étoit cette Négociation faite

On leur fait de grands reproches.

1646. faite avec lui, dont il n'a donné aucune part, & de là prenant ſujet de leur faire de plus grandes plaintes, nous dîmes que c'étoit la quatriéme fois que nous les venions voir ſans qu'ils nous euſſent fait réponſe; qu'ils avoient promis, après avoir vû les Traitez, de répondre ſur ce que nous avions deſiré ſavoir d'eux, s'ils n'entendoient pas être obligez à tous les differens de la France avec l'Eſpagne, à quoi ils n'avoient point ſatisfait; Et que leur aiant fait ſavoir depuis ce que Peñaranda avoit dit aux Médiateurs, qu'ils avoient declaré n'être obligez que pour les affaires du Païs-Bas, ils avoient promis d'en faire le deſaveu en préſence de Monſieur Contarini, ce qu'ils avoient auſſi peu executé. Nous leur reprochâmes que pour déclarer aux Eſpagnols qu'ils ne traiteroient pas ſans nous, il leur avoit falu faire de grandes & réïterées inſtances; qu'ils n'avoient fait cette declaration que de mauvaiſe grace, & comme y étans contraints; que les Eſpagnols n'avoient jamais perdu l'eſperance de faire un Traité particulier avec eux, tant ils leur avoient parlé mollement & avec peu de reſolution ſur ce ſujet. En effet, n'eſt-il pas étrange, leur diſions-nous, que vous traitiez tous les jours avec les Eſpagnols, & que ce ne ſoient que viſites & conferences des uns avec les autres, ſans que nous en ayions aucune communication? Ne ſait-on pas que le Courier d'Eſpagne eſt de retour, & qu'il a apporté le Pouvoir, qui vous a été preſenté, ſans que nous en aions été avertis par vous? Auſſi les Eſpagnols ſe ſont vantez par tout qu'ils étoient aſsûrez que l'Armée de Meſſieurs les Etats ne feroit rien dans tout le mois de Juin. Sur cette aſsûrance ils ont dégarni leurs Places du côté de la Hollande, & notre Armée s'eſt trouvée ſeule à ſoutenir toutes les forces raſſemblées des Ennemis. Enfin lors que les Eſpagnols publioient que nos troupes étoient aſſiegées, & qu'ils rempliſſoient l'Aſſemblée de faux bruits, & des vaines eſperances qu'ils s'étoient données; on vous voioit converſer tous les jours avec eux, & après la priſe de Courtrai, chacun s'étant venu réjoüir avec nous, juſques aux plus indifferens, nous n'avons pas reçû de votre part un ſimple compliment.

Ce dernier reproche leur cauſa beaucoup de honte & de confuſion. Il parut bien à leurs viſages qu'ils ſe ſentoient preſſez & touchez de nos remontrances; & encore que nous ne leur euſſions point parlé de la ſignature des Articles, qui étoit le point le plus important, ils n'en furent pas moins étonnez, leur conſcience s'accuſant & leur faiſant aſſez imaginer quel ſeroit notre reſſentiment quand ce deſſein viendroit à notre connoiſſance.

Leur réponſe. Après avoir long-temps deliberé enſemble, ils nous dirent qu'ils avoient grand déplaiſir de voir notre mécontentement; qu'ils n'avoient jamais manqué à la fidelité qu'ils nous doivent, & qu'ils ſouhaiteroient que nous fûſſions au vrai & en detail la conduite qu'ils ont tenuë. Ils eſſaierent par divers diſcours de juſtifier leurs actions, & de nous appaiſer; & pour concluſion, ils nous dirent qu'après avoir conſideré les Lettres, dont ils nous demandoient copie, & avoir penſé aux choſes qui leur avoient été repréſentées, ils nous viendroient voir pour faire une plus ample réponſe, tant ſur cette derniere plainte, que ſur les autres points, dont nous leur avions parlé auparavant.

Nous perſiſtames à témoigner du mécontentement, diſant que nous ne croyions pas que ces manquemens euſſent été faits par l'ordre de Meſſieurs les Etats, de la ſincerité deſquels nous recevions tous les jours de nouvelles aſſurances; qu'on ſavoit bien faire diſtinction de l'Etat avec certaines perſonnes mal intentionnées; que la France, graces à Dieu, ſubſiſtoit par elle-même, & par ſes propres forces, & qu'il ne pouvoit être utile d'offenſer un ſi puiſſant Roiaume, ni pour le bien général des Provinces-Unies, ni pour le particulier de ceux qui contribueroient à l'offenſe. On ne raporte pas dans ce Memoire tout ce qui leur fut dit, étant aſſez que l'on ſache qu'il fut parlé avec toute la fermeté poſſible; ce qu'on jugea d'autant plus néceſſaire que le mal étoit preſſant, & qu'entre des Articles ſignez & un Traité en forme, il y a peu de difference, vû même que leſdits Articles contiennent tout ce dont les Ambaſſadeurs avoient charge par leur Inſtruction de convenir. On a ſû que cette Conference a arrêté le mal, du moins pour quelque temps. La ſignature des Articles, à laquelle ils étoient diſpoſez, a été differée, & quelques-uns d'entr'eux ont paru être touchez de nos remontrances. Le Sieur de Ripperda entr'autres, qui depuis ſon retour de Hollande témoigne meilleure volonté, a dit qu'il ne ſe falloit point hâter ni mécontenter les François. Mais comme il eſt déja arrivé qu'après avoir parlé avec eux, il nous a ſemblé les avoir laiſſez aſſez bien perſuadez, & qu'ils ont changé depuis, & ſont retombez dans leurs premieres erreurs; nous craignons qu'ils n'en faſſent de même cette fois; & nous n'oſerions aſſûrer autre choſe ſinon que nous chercherons tous les moiens poſſibles pour les empêcher de conclure & de ſigner leſdits Articles; ou ſi nous ne pouvons mieux, on eſſaiera pour le moins d'y faire inſerer la même clauſe qui étoit dans le préambule de l'Ecrit precedent, & de leur faire de nouveau déclarer qu'ils ne feront rien que les intérêts de la France ne ſoient décidez. Quand nous n'aurions retardé que de huit jours la ſignature deſdits Articles; nous ne croirions pas avoir perdu nos peines, pouvant arriver que pendant ce temps-là Monſieur le Prince d'Orange s'engagera dans quelque deſſein important, qui changera ici la Négociation & donnera lieu à de nouveaux conſeils.

1646.

Depuis que ces choſes ſe ſont paſſées, le Sieur de Sombres eſt retourné de la Haye. Il rapporte que ſur les inſtances de la Province de Zelande il a été reſolu que les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats nous doivent faire inſtance pour convenir du 9. Article, & cependant arrêter toute leur Négociation avec les Eſpagnols; ce qui ne nous viendra point mal à propos, puiſque nous aurons moien de prolonger & gagner quelque temps. Et parce que leſdits Sieurs Ambaſſadeurs ont aſſez legerement coulé dans l'Ecrit qu'ils ont donné aux Eſpagnols, qu'après le temps de la Trêve expiré le Roi d'Eſpagne ſera en liberté de rentrer en Guerre, nous nous ſervirons de cette Déclaration à deux fins, l'une, pour éluder l'inſtance qu'ils nous feront ſur ledit neuviéme Article de leur procurer la continuation de la Trêve, puiſqu'eux mêmes veulent bien qu'elle ne continuë pas, & en ſont convenus avec les Eſpagnols; l'autre, pour les decréditer auprès de leurs Superieurs, leur faiſant remarquer la conſéquence d'une telle déclaration, qui annulle & rend inutile celle que le Roi d'Eſpagne a faite de les tenir pour

Etats

1646. Etats libres & Souverains, puiſque pouvant recommencer la Guerre par leur propre aveu, ce ne peut être avec juſtice, s'il ne le fait ſur le titre de vouloir remettre ſes Sujets ſous ſon obéïſſance.

Oxenſtiern à Munſter.

Monſieur Oxenſtiern eſt venu ſeul en cette Ville, aiant pris pour excuſe, de ce que Monſieur Salvius n'a pas été de la partie, un mal de jambe qui eſt, à ce qu'il dit, ſurvenu à ce Miniſtre. Ce qui nous aiant donné lieu de douter du véritable deſſein de ſon voiage, nous l'avons ſupplié de nous dire franchement s'il étoit à Munſter pour la viſite ordinaire & accoûtumée entre nous, ou ſi c'étoit avec volonté d'entrer ſérieuſement dans les affaires, & de conclure ou avancer le Traité. Il nous a aſsûré que c'eſt avec intention de porter, autant qu'il ſe pourra, les affaires à la concluſion. Sur quoi, tant pour juſtifier le retardement de la jonction des armées que pour le diſpoſer à moderer un peu les grandes prétentions de la Suede, nous lui avons dit ſommairement les raiſons qui doivent faire ſouhaiter aux Couronnes de finir la Guerre, nous arrêtant ſûr celles que nous eſtimons pouvoir faire le plus d'impreſſion ſur ſon eſprit. Il témoigna que la Suede n'avoit pas moins de diſpoſition à la Paix que la France, ni moins de ſujet de la deſirer; que leur ordre étoit de la faire, & ſon deſſein de s'y appliquer entierement. Il ajoûta pluſieurs raiſons à celles que nous avions dites pour en faire connoître l'utilité, & celles particulierement qui convenoient à la Couronne de Suede. Nous le mîmes enſuite ſur les points qui reſtent à ajuſter avec les Imperiaux; nous reconnûmes qu'il n'étoit pas éloigné de condeſcendre à s'accommoder, pour ceux qui regardent le général de l'Empire & le fait de la Religion, aux conditions que l'on a accordées. Car elles ſont telles en effet, que ſi le Comte de Trautmansdorff ne s'étoit point en cela trop relâché, les Proteſtans ſe fuſſent peut-être contentez de moins, & nous euſſions eu plus de moien, en obéïſſant aux ordres de la Reine portez par le Memoire du vingt-deuxiéme Juin, de ſatisfaire aux ſaintes & pieuſes intentions de Sa Majeſté. Toutefois, comme il y a encore ſujet d'y faire du bien, nous eſſaierons d'aider les Catholiques, ſuivant ce qui nous eſt ordonné. Ledit Sieur Oxenſtiern témoigna de l'averſion contre le Duc de Baviere, & de la repugnance à ce qu'il fût créé un huitiéme Electorat pour le Palatin, & que ce Prince ne fût pas reſtitué dans ſes Etats. Quand on tomba ſur la ſatisfaction de la Suede, non ſeulement il ne fit point paroître de vouloir retrancher aucune des choſes demandées, mais il ajoûta que la Suede entendoit qu'elles lui demeuraſſent avec le conſentement de l'Electeur de Brandebourg, du Duc de Mekelbourg, du Fils du Roi de Dannemark & autres intereſſez. On ne manqua pas de lui repréſenter le plus doucement qu'il ſe pût qu'on ſouhaitoit en toutes façons les avantages de la Suede; mais que l'Empereur accordant ce qui dépendoit de lui, & les Etats de l'Empire y conſentant, on ne pouvoit raiſonnablement en exiger davantage; & que le conſentement de ces Princes étoit dans leur volonté, de laquelle l'Empereur n'eſt point le Maître. Nous lui fimes voir de quelle façon la France en uſoit, & comme, pour avoir la ceſſion volontaire des Archiducs d'Inſpruck, Elle leur rendoit une bonne partie de leur Païs, quoi que fort importante à

La Suede ne veut rien relâcher de ſes prétentions.

la ſûreté de Briſach, & leur donnoit une notable ſomme d'argent. Nous lui repréſentâmes qu'une acquiſition faite de cette ſorte, comme elle avoit plus de juſtice, étoit auſſi de plus grande durée & plus aiſée à conſerver. Mais nous ne pûmes par toutes ces raiſons tirer autre parole dudit Sieur Oxenſtiern. Le Baron de Loenen, qui étoit allé vers l'Electeur de Brandebourg pour ſavoir ſes dernieres intentions, doit être en cette Ville, à ce qu'on dit, aujourd'hui ou demain, & le Comte de Wigtenſtein Plenipotentiaire de ce Prince y arriva dès hier; outre qu'il ſe dit que l'Electeur ſera lui-même dans peu de jours fort près de Munſter. On connoîtra alors ce qui s'en pourra eſperer, y aiant lieu de croire, quoi que diſent les Miniſtres de Suede, qu'ils rendront l'une des deux Pomeranies, pour poſſeder l'autre (qui eſt la plus grande & la meilleure) du conſentement de ce Prince. C'eſt tout l'entretien que nous avons eu juſques ici avec ledit Sieur Oxenſtiern, aiant remis à demain & au jour ſuivant de conferer enſemble ſur toutes choſes, dont nous rendrons compte par le premier Ordinaire.

Au ſurplus, il nous fit encore de nouveaux remercimens, & témoigna nous être obligé de la façon dont nous avions chargé le Sieur de Saint Romain de parler à Stockholm des choſes paſſées, reconnoiſſant bien (ce que nous ſavons d'ailleurs être veritable) que ſi on eût voulu pouſſer l'affaire, on lui eût pû rendre de très-mauvais offices.

Quant à ce qui reſte à ajoûter pour la ſatisfaction de la France, nous avons déja donné avis de la condition que nous y voulons tenir, & des raiſons qui nous y obligent. Il y a trois points qui ſont encore indecis. Les Imperiaux prétendent toûjours une ſomme exceſſive pour la recompenſe des Archiducs. Nous demandons la ceſſion des droits de l'Empereur & de l'Empire ſur les Villes & Etats immediats qui ſont dans l'Alſace, & en troiſiéme lieu nous prétendons la garde & protection de Philipsbourg. Ces points, comme nous avons ci-devant fait ſavoir, ſont plutôt reſervez pour mettre les Imperiaux à la raiſon, que par eſperance de les obtenir. Ils font encore inſtance de comprendre au Traité le Roi d'Eſpagne & le Duc Charles, à quoi nous avons répondu en la ſorte que l'on aura vû par nos précedentes Dépêches. Pendant le temps qui reſte à négocier les affaires générales de l'Empire & celles de nos Alliez, nous eſſaierons de faire réuſſir quelqu'une de ces demandes, & de tirer quelque avantage nouveau. Ce n'eſt pas pourtant que nous ne nous ſouvenions bien de nos ordres, & que nous ne ſoions pour donner les mains, toutes les fois que nous connoîtrons ne pouvoir faire mieux, & qu'il y aura apparence de conclure. Mais il ſeroit très-perilleux que Monſieur le Nonce Bagni ou l'Ambaſſadeur de Veniſe, ou aucun autre en pénétrât la moindre choſe, & au contraire nous ſouhaiterions extrémement qu'on ſe plaignît quelquefois à eux de notre facilité.

La France prétend la garde de Philipsbourg.

La garde de Philipsbourg eſt le point où nous pourrions eſperer quelque choſe. Mais comme il ſera très-difficile, quand même nous aurions le conſentement de Monſieur l'Electeur de Trêves, auſſi ſans l'avoir, il eſt preſque impoſſible de retenir cette Place. Cet Electeur ne s'y eſt pas conduit juſques ici comme nous aurions ſouhaité. Nous en avons

1646. fait plainte à ſes Députez qui lui ont écrit; de ſorte que par la derniere Inſtruction qu'il leur a envoyée il leur donne pouvoir de conſentir que cette Place demeure entre les mains du Roi juſques à ce que la Paix ſoit faite entre Sa Majeſté & toute la Maiſon d'Autriche. Et quoi que leſdits Députez nous firent remarquer, que l'intention de cet Electeur eſt que cette Place ſoit entre les mains de la France tant qu'elle aura la Guerre avec l'Eſpagne, nous n'avons pas laiſſé de donner charge au Sieur d'Antonville de faire de nouvelles inſtances, lui aiant même donné le pouvoir (dont nous avons rendu compte par la derniere Depêche) de promettre audit Sieur Electeur juſques à la ſomme de cinquante mille Riſdalles, au cas que par ſon conſentement la Place demeure, par le Traité de Paix, en la garde du Roi.

C'étoit avec très-grande raiſon que l'on avoit ordonné la jonction de l'armée du Roi avec celle de Suede, dans le temps où cette reſolution fut priſe. C'eſt avec la même prudence qu'on a deſiré depuis d'emploier cette armée ailleurs, pour en tirer un effet plus important; mais toûjours avec cette condition que cela ſe fit du conſentement des Suedois, lequel n'aiant pas été donné par eux, les ordres qu'on a envoiez à Monſieur le Maréchal de Turenne ne pouvoient être accompagnez de plus ſages précautions. C'eſt un effet de la plus haute prevoiance de changer les Conſeils, ſelon le temps, ou plutôt ce n'eſt pas changer, quand par diverſes voies on tend à un même but, qui eſt le bien du ſervice du Roi & la grandeur de ſon Etat.

Nous eſperons que cette jonction, ſi elle s'execute, pourra ſervir beaucoup à conclure promptement la Paix dans l'Empire. En tout cas, nous ſommes aſſez juſtifiez envers nos Alliez, qui ont bien connu que, pendant les affaires que nous avions aux Païs-Bas & l'irreſolution de Meſſieurs les Etats, il étoit néceſſaire de tenir au delà du Rhin les forces de la France. Nous ſommes obligez de dire ſur ce propos, que le Reſident de Suede & celui de Madame la Landgrave à la Haye ont parlé merveilleuſement bien pour nous en cette rencontre, s'étans plaints avec vigueur du préjudice que la lenteur de Meſſieurs les Etats à mettre leur Armée en Campagne apportoit aux affaires communes, & nous dirons encore avec verité que la conduite de Madame la Landgrave & de ſes Députez en cette Aſſemblée a été très-louable, ne s'étant jamais plaints, quelque ruine & quelque dégât que leur Païs ait ſouffert par le ſéjour de l'Armée Suedoiſe, dont le retardement du paſſage du Rhin étoit cauſe. Au contraire ils ont témoigné notre ſincerité aux Suedois, & les ont toûjours aſſûrez que les conſiderations que nous avions étoient juſtes & néceſſaires, & que nous ne manquerions que pour un peu de temps à faire la jonction promiſe & concertée. Nous eſtimerions à propos qu'il en fût parlé en ces termes au Miniſtre que cette Princeſſe tient à la ſuite de la Cour, & qu'on lui en témoignât toute la ſatisfaction que mérite une conduite ſi généreuſe.

Nous avons bien examiné les Lettres de Monſieur le Duc de Baviere; elles tendent à avoir la liberté de détruire les Suedois ſous prétexte d'aſſiſter ſon Frere, & que l'Armée de France ne puiſſe pas agir pour leur ſecours. Mais outre que ce qu'il deſireroit de nous ſeroit contre l'Alliance, il ſemble d'ailleurs qu'il ſeroit bien dangereux de conſentir à ſes demandes. Car encore que ledit Sieur Electeur obſervât exactement ce qu'il auroit promis, & qu'il n'attaquât point les Places que le Roi tient ſur le Rhin, il pourroit n'être pas le Maître & être emporté par un plus fort que lui à faire du mal à la France. 1646.

Baviere ne veut point d'une ſuſpenſion particuliere.

Ses Miniſtres ont pû aſſez reconnoître en diverſes occaſions qu'ils nous trouveroient diſpoſez à faire une ſuſpenſion particuliere avec lui; mais ils n'y ont jamais voulu entendre. Il eſt bien vrai que quand ils veulent porter les Imperiaux à conſentir à ce qu'ils deſirent, ils leur font craindre cette ſuſpenſion, & ſe ſervent de ce moien pour les amener où ils veulent, comme nous l'avons quelquefois remarqué. Mais ils évitent pourtant d'entrer en cette Négociation avec nous, pour les raiſons que nous en avons ci-devant écrites. Au demeurant nous nous garderons bien de nous ouvrir, ni à eux ni aux Médiateurs, des ordres que nous avons de conclure ſur ce qui nous a été offert; & nous ſupplions très-humblement qu'à la Cour on en uſe de même, & qu'on retranche plutôt les eſperances que d'en donner; car encore que l'on n'ait rien découvert juſques-ici au Duc de Baviere, ſes Députez n'ont pas laiſſé de nous montrer des copies de Lettres qu'ils diſent être de Monſieur le Nonce Bagni, où il eſt porté expreſſement que le point de Briſach étant accordé, toutes choſes ſeront ajuſtées. Nous avons donné à ces Lettres l'interpretation la plus favorable que nous avons pû. Mais il eſt bien certain que non ſeulement en ce point-là, mais en celui de Philipsbourg auſſi, & en tous les autres, le ſecret doit être gardé, pour faire réuſſir heureuſement la Négociation; n'y aiant rien qui nous ſoit reproché ſi ſouvent, ſinon qu'à la Cour on n'a pas les mêmes intentions que nous faiſons paroître ici.

Il eſt plus glorieux à la France de tenir l'Alſace en ſouveraineté.

Nous avons ſouvent agité entre nous quel parti ſeroit à ſouhaiter & le plus avantageux à la France de poſſeder l'Alſace en fief & la relever de l'Empire avec ſéance & voix dans les Diettes, ou bien de la tenir en ſouveraineté. Il y a eu quelque doute & diverſité d'opinions. Mais il a enfin été comme reſolu que tenir ce Païs en ſouveraineté étoit plus convenable à la dignité & grandeur de la Couronne; & puis qu'on nous a fait l'honneur de nous en demander notre avis, il y aura dans un Memoire ſeparé de celui-ci les raiſons qui nous ſemblent devoir être les plus conſiderées de part & d'autre.

On a gardé juſques-ici le Courier du Prince de Tranſylvanie; mais il preſſe ſi fort qu'il le faudra bientôt renvoyer. La jalouſie qu'il a donnée à nos Parties n'a pas été inutile, & quand on ſera obligé de le licentier, on eſſaiera de faire connoître combien Leurs Majeſtez ſont diſpoſées à la Paix, puis qu'elles ſe privent volontairement des moiens de faire plus puiſſamment la Guerre.

Pour les affaires d'Eſpagne, nous avons été bien-aiſes de voir les avis qu'on a de la Cour de Vienne, que ce Roi eſt conſeillé de faire la Paix, & que les moiens en doivent être propoſez par les Miniſtres de l'Empereur, afin qu'il paroiſſe que ceux d'Eſpagne y ſont comme entrainez par eux, & que les avis venus d'Eſpagne portent que leurs Plenipotentiaires nous doivent offrir la Comté de Rouſſillon avec Roſes, & la Comté d'Artois, & qu'ils conſentiront à la Trêve pour la Cata-

1646. Catalogne, & même pour le Portugal, pourvû que cette derniere ſoit de peu de durée. Mais juſques-ici les Imperiaux ni les Médiateurs ni autres ne nous propoſent rien & il ſemble que les Miniſtres d'Eſpagne ne ſoient point à l'Aſſemblée pour traiter avec nous, & n'aient autre deſſein que de faire un Traité particulier avec les Hollandois, à quoi ils appliquent tous leurs ſoins & toute l'eſperance de leur reſſource.

L'heureux & glorieux ſuccès du Siege de Courtrai, dont nous avons reçu une joie plus grande qu'on ne la peut exprimer, leur fera naître d'autres penſées, & nous fait croire qu'on verra bien-tôt les effets de cette victoire dans l'execution des avis mentionnez ci-deſſus.

Quant à ce que le Memoire nous met en conſideration, s'il ſeroit bon de faire connoître à Paw & à Knuyt que l'on eſt informé de ce qui ſe paſſe entr'eux & les Eſpagnols, qui s'en ſont vantez à leurs confidens; & s'il ne ſeroit auſſi point à propos de les intereſſer; il ſemble que l'un & l'autre de ces moiens ſe peut pratiquer en ſon temps. On a déja commencé à leur jetter quelque propos ſelon le premier & on pourra dans les occaſions leur en parler plus ouvertement. Mais pour cette heure il ſeroit mal-aiſé de les gagner par l'intérêt. Il faudroit des ſommes trop grandes, & on ne peut ſurmonter en cela ce que les Eſpagnols font pour eux; mais comme nous eſperons qu'ils n'effectueront pas ce à quoi ils ſe ſont engagez & qu'ils ſeront peut-être obligez de changer de conduite, il ſembleroit utile de ménager alors leur eſprit par l'intérêt, afin de les faire agir volontiers ſelon les intentions de Leurs Majeſtez, ce qu'ils ne feroient autrement qu'à regret & avec contrainte.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 9. Juillet 1646.

On envoie encore 8000. *Risdalles à Monſieur de Traci pour l'entretien des levées. Peñaranda ſe plaint de ſon Courier retardé en France.* 1646.

MONSIEUR,

NOus reçûmes hier la Dépêche du dernier Juin que nous n'avons pas encore eu le temps de conſiderer, non plus que de voir Monſieur de Trautmansdorff pour convenir avec lui, s'il ſe peut, du titre que la Reine doit donner & recevoir de l'Empereur. Nous ne ferons point de réponſe particuliere à vos Lettres, pour ne pas repeter ce que nous avons mis dans le Memoire qui vous eſt adreſſé, & vous rendrons ſeulement graces bien humbles de toutes les faveurs que nous recevons de vous, & de la peine que vous avez agréable de prendre en notre conſideration.

On envoie encore 8000. Risdalles à Monſieur de Traci pour l'entretien des levées.

Outre les huit mil Riſdalles que nous avions envoiées au Sieur de Traci pour l'entretien des nouvelles levées, il nous a écrit de lui en faire tenir encore autant & nous a mandé que ſans ce ſecours la perte deſdites troupes étoit infaillible, attendu leur ſejour dans la Heſſe plus long qu'on ne l'avoit crû, à cauſe que l'armée avoit tant tardé à paſſer le Rhin. Nous avons mieux aimé hazarder encore cette partie que de laiſſer perir des troupes qui coûtent ſi cher au Roi & qui peuvent rendre de ſi bons ſervices à Sa Majeſté. Nous vous ſupplions de faire ſavoir que nous avons été obligez de diſtraire vingt mil Riſdalles du fonds deſtiné pour cette Ambaſſade, ſavoir ſeize mil Riſdalles envoiées à deux fois audit Sieur de Traci, & quatre mil à Monſieur l'Archevêque de Trêves, dont nous vous avons donné avis. Si on ne remplace promptement ces ſommes le ſervice du Roi en pourroit recevoir un grand préjudice. Et puis que nous ſommes ſur cette matiere pecuniaire, aiez agréable, Monſieur, que nous vous renouvellions nos prieres pour faire envoier au Sieur de Meules & au Sieur de Beauregard leurs appointemens. Il eſt bien mal aiſé de ſervir utilement le Roi parmi les Etrangers, ſi on n'a pas dequoi s'y entretenir honnêtement; & cela eſt ſi néceſſaire au bien des affaires de Sa Majeſté, que nous ne faiſons point de difficulté de vous ſupplier d'en faire en notre nom une bien vive inſtance.

Peñaranda ſe plaint de ſon Courier retardé en France.

Meſſieurs les Médiateurs envoiant demander un Paſſeport, de la part du Comte de Peñaranda, pour un Courier qu'il a ces jours paſſez depêché en Eſpagne, ont fait dire que ledit Sieur Peñaranda ſe plaignoit qu'on a arrêté long-temps à Paris le dernier Courier qui y a paſſé. Cette plainte nous avoit déja été faite, & nous avions répondu que nous ne ſavions pas ce qui étoit arrivé à Paris; mais qu'à Bruxelles on arrêtoit ſouvent ceux qui étoient envoiez de notre part; & que depuis peu un Courier parti d'Amiens pour la Haye y avoit été retenu quatre jours. Ledit Peñaranda a fait dire qu'il en écriroit bien expreſſément au Marquis de Caſtel-Rodrigo, & ſe promet que cela n'arrivera plus, nous prians d'en faire autant de notre part. Nous avons promis d'en écrire, & pour nous en acquitter, nous vous ſuplions de faire donner ſur ce les ordres qui ſeront jugez néceſſaires, & de nous continuer l'honneur de votre bienveillance, puis que nous ſommes, &c.

1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 16. Juillet 1646.

L'Empereur reçoit de tous les Rois le titre de Majeſté *& ne le donne à aucun. La Reine prend pour Elle-même les charges du Duc de Brezé. L'Armée de Monſieur de Turenne paſſe le Rhin à Wezel.*

MONSIEUR,

NOus avons vû le Comte de Trautmansdorff pour lui dire que la Reine aiant ſû qu'il y avoit ici un Courier & des Lettres de l'Empereur pour lui donner avis de la mort de l'Imperatrice, Sa Majeſté avoit reſolu d'envoier un Gentilhomme à Vienne pour témoigner ſa douleur. Mais avant que de le faire partir, elle nous avoit ordonné de ſavoir comment ſes Lettres y ſeront reçuës, & de quelle façon il y ſeroit répondu, afin qu'il ne s'y paſsât rien qui ne fût à la ſatisfaction commune. Nous voulûmes enſuite entrer dans les expediens propoſez; mais le Comte de Trautmansdorff s'en éloigna, diſant qu'il étoit conſtant que l'Empereur recevoit de tous les Rois le tître de *Majeſté* & qu'il ne le donnoit à aucun. Entre les raiſons dont il ſe ſervit, il allegua des Lettres de Henri le Grand, que vous nous mandez n'avoir point deferé ce tître. Il ſeroit bien à propos de nous en envoier quelques copies dûëment collationnées, encore qu'à la verité nous n'eſtimions pas qu'il faille diſputer cette queſtion par les exemples, étant à craindre qu'il ne pût par cette voie juſtifier ſa prétention. On ne laiſſa pas de mettre en avant tous les partis hormis celui de *Majeſté Imperiale* & *Majeſté Roiale*, qu'on a reſervé comme pour un dernier retranchement. Mais il tint ferme à ſoûtenir que l'Empereur n'avoit jamais donné de *Majeſté*. Quand on lui parla d'écrire de main propre, & de donner ce titre reſpectivement, il avoua de nous avoir dit que cela ſe pouvoit faire, & que ſi d'abord on eût pris cette voie, il eût été répondu en la même ſorte; mais que la difficulté étant muë il ne pouvoit ſans ordre de Vienne y donner reſolution. Cela nous fit croire que nous ne devions pas paſſer plus avant, & reſoudre de tenir encore ici Monſieur de Mondevergue, [Mondejus] n'eſtimant pas qu'on doive ſouffrir aucune inégalité dans la façon d'écrire, ſi ce n'eſt en tout cas celle de *Majeſté* [*Imperiale* & celle de *Majeſté Royale*.]

L'Empereur reçoit de tous les Rois le tître de *Majeſté* & ne le donne à aucun.

1646.

Nous avons appris avec un grand déplaiſir la mort du Duc de Brezé. Leurs Majeſtez ont perdu un très-digne ſerviteur, qui aiant déja fait de ſi belles actions, pouvoit rendre de grands ſervices à l'Etat, s'il n'eût plû à Dieu de l'appeller ſi tôt à ſoi. Nous vous remercions, Monſieur, de la part que vous avez eu agréable de nous donner de la reſolution priſe par la Reine de conſerver pour Sa Majeſté les charges dudit feu Duc. Nous nous ſommes trouvez ici dans les mêmes ſentimens de ceux que vous nous mandez en avoir témoigné joie & entiere approbation de la choſe.

La Reine prend pour elle-même les charges du Duc de Brezé.

Les Suedois ont fait de grandes plaintes de ce que Monſieur de Turenne n'a point paſſé le Rhin au temps concerté. Nous les avons moderez autant que nous avons pû & fait voir que ce n'étoit pas par ordre de la Cour. Ils ont crû que nous avions fait une ſuſpenſion avec le Duc de Baviere; & nous avons eu aſſez de peine à leur ôter cette opinion. La nouvelle qui arriva hier en cette Ville, que l'Armée a paſſé le Rhin à Wezel, fera ceſſer leurs ſoupçons & leurs plaintes. Dieu veuille qu'elle produiſe un bon effet & qu'elle y puiſſe donner perfection au Traité de la Paix dans l'Empire. Nous ſommes bien en peine des nouvelles levées qui ſe font dans la Heſſe. Elles ſont très-belles au raport de tous ceux qui les ont vûes. Il y a plus de quatre mil cinq cens hommes effectifs, tous vieux Soldats, & auſſi bons hommes qu'il y en ait dans toute l'Allemagne. Le Sieur de Traci a eu le bonheur de leur faire prêter le ſerment, encore qu'elles n'aient pas touché leur montre, qui eſt à Francfort. Mais il a été obligé, (n'aiant point d'autre ordre de Monſieur de Turenne) de joindre l'Armée de Suede. Il a aſſez prévû les inconveniens qui en peuvent arriver; mais on a été contraint de choiſir ce parti, non pas tant pour ſatisfaire en quelque façon nos Alliez, comme pour éviter la diſperſion & la ruïne aſsûrée deſdites troupes, ce qui nous a obligé de lui mander qu'il ſe joignît, après avoir fait un nouvel effort pour entretenir ſes levées, & lui avoir envoié à deux fois juſques à ſeize mille Risdalles, comme nous vous l'avons déja écrit. Nous vous ſupplions de faire donner l'ordre du remplacement le plutôt qu'il ſe pourra, étant dans une conjoncture où le manquement de ce fonds peut ici préjudicier aux affaires du Roi. Nous remettons le ſurplus des nouvelles au Memoire, finiſſant après vous avoir aſsûré que nous ſommes, &c.

L'Armée de Mr. de Turenne paſſe le Rhin à Wezel.

M E-

1646.

MEMOIRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

Envoié à la Cour le 16. Juillet 1646.

Les Hollandois s'entremettent pour accommoder la France avec l'Eſpagne. Trêve pour la Catalogne. Conferences avec Oxenſtiern. Les Suedois veulent les 2. Pomeranies, Wiſmar, Bremen, & Verden. Oxenſtiern ſe plaint du delai de la jonction. Un 8. Electorat ſera créé pour l'Electeur Palatin.

IL n'y a rien à répondre au Memoire du Roi du trentiéme du mois paſſé, ſinon que nous le ſuivrons exactement & aurons un ſoin particulier de nous conduire au fait de la Catalogne & du Portugal avec les précautions qui nous ſont très-prudemment ordonnées. Reſte à ſupplier très-humblement qu'il ne ſoit rien pénétré par delà des intentions de la Reine, parce que cela nous ôteroit le moien de ſervir utilement Sa Majeſté & ruïneroit tout notre travail.

Pour ce qui nous eſt mandé d'examiner s'il ſeroit à propos d'écrire une Lettre étudiée à Meſſieurs les Etats; nous avons jugé, après les plaintes qui leur ont été faites par Monſieur de la Thuillerie, qu'on doit differer & attendre une autre occaſion qui ſe préſentera peut-être, lors qu'on nous parlera de ce prétendu neuviéme Article, comme nous ſommes avertis qu'on veut faire. Cependant la derniere conduite de leurs Ambaſſadeurs, dont nous avons déja donné avis par la précedente Depêche, ne nous donne pas lieu de faire préſentement cette nouvelle plainte.

Les Hollandois s'entremettent pour accommoder la France avec l'Eſpagne.

Ils nous vinrent trouver ces jours paſſez, diſant qu'ils avoient encore déclaré bien expreſſément aux Miniſtres d'Eſpagne qu'ils ne pouvoient rien conclure ni arrêter dans leurs affaires, que celles de la France ne fuſſent accommodées en même temps, & que de là ils avoient pris occaſion d'ajoûter qu'encore qu'il y eût pluſieurs grands differens entre les deux Couronnes, il s'y pouvoit trouver néanmoins du temperament, s'offrans de s'interpoſer & d'y rendre tous bons offices; Que les Eſpagnols avoient répondu que leur deſſein avoit toûjours été de faire la Paix avec la France, ſi elle ſe pouvoit obtenir à des conditions tolerables, & que ſi Meſſieurs les Ambaſſadeurs des Provinces-Unies s'y vouloient entremettre, ils eſperoient leur faire voir qu'il ne tient pas à eux qu'elle ne ſe concluë. Après ce préambule, leſdits Sieurs Ambaſſadeurs nous dirent qu'étant aſsûrez, par la bouche des Miniſtres de l'une & de l'autre Couronne, de leurs diſpoſitions à la Paix, il leur avoit ſemblé que, pour commencer cette bonne œuvre avec apparence de ſuccès, ils devoient ſavoir quelles étoient reſpectivement les intentions des Parties: Qu'il y avoit trois points principaux à ajuſter, deſquels ſi on étoit convenu, le reſte ſeroit aſſez facile. Le premier point étoit ce qui devroit demeurer à la France des Conquêtes du Païs-Bas; Le ſecond, les affaires de Catalogne, & le troiſieme celles de Portugal. Ils s'arrêterent ſur le fait de la Catalogne ſeulement & demanderent ſi les Catalans interviendroient au Traité, ou ſi le Roi traiteroit pour eux. On leur répondit que les affaires d'Italie n'étoient pas de moindre conſideration que celles dont ils avoient parlé, & qu'il étoit à propos de convenir ſur tous les autres points autant ou plus que ſur celui de la Catalogne. Que nous leur dirions néanmoins, pour l'éclairciſſement par eux deſiré, que la Catalogne avoit été autrefois un Membre de la Couronne de France; qu'elle en avoit été diſtraite & unie à celle d'Arragon, où aiant été mal-traitée & ſes Privileges violez, elle s'étoit pendant cette Guerre retirée de l'obéïſſance du Roi d'Eſpagne, & avoit eu recours à ſon ancien Seigneur; qu'en France on avoit fait grande difficulté de recevoir les Catalans; mais qu'après leurs inſtantes prieres, eux aiant fait volontairement toutes les ſoumiſſions de vrais Sujets, reconnu le Roi pour leur Souverain, & prêté le ſerment de fidelité, ils avoient enfin été admis; que Sa Majeſté leur avoit promis ſa protection, & n'étoit pas moins obligée à les conſerver que le reſte des Provinces annexées de plus long temps à ſa Couronne. Que maintenant la Reine pour témoigner le deſir de la Paix, éviter tout ce qui peut éloigner un ſi grand bien, & ne pas exiger du Roi d'Eſpagne une renonciation expreſſe de ſes droits ſur ce Païs, avoit conſenti de ne faire qu'une Trêve pour ce regard de la même durée de celle qui ſeroit arrêtée avec Meſſieurs les Etats. Nous repréſentâmes auſdits Ambaſſadeurs, qu'il y auroit de l'infidelité à abandonner des peuples à qui on doit protection. Que ſi les Eſpagnols vouloient entendre ſerieuſement à la Paix, ils ne devoient pas s'imaginer que nous fuſſions pour ſubir cette infamie de manquer à ceux qui avoient recours à la France, ni de quitter legerement les avantages que Dieu nous avoit mis en main, n'étant pas en état d'apprehender que l'Eſpagne nous y contraigne par force, & n'aiant rien à craindre, mais beaucoup à eſperer dans la continuation de la Guerre. Nous rendimes graces à ces Meſſieurs de leur entremiſe, tenant à bonheur que nos affaires euſſent à paſſer par leurs mains, & ne doutant pas qu'ils ne ſouhaitaſſent les avantages du Roi plutôt que de ceux qui juſques-ici ont été nos ennemis communs. Mais afin, diſions-nous, que la peine que vous prenez puiſſe produire un bon effet, il faut, s'il vous plait, bâtir ſur ce fondement, que nous voulons bien faire la Paix avec les Eſpagnols & non pas l'acheter. Ils repliquerent que les Miniſtres d'Eſpagne diſoient que leur Maître feroit plutôt la Guerre vingt ans que de conſentir à une Trêve pour la Catalogne,

Trêve pour la Catalogne.

1646. attendu que la Trêve étant expirée, ce ſeroit attirer la Guerre dans le cœur de l'Eſpagne au lieu qu'elle eſt à préſent dans des Etats plus éloignez.

Il fut aiſé de répondre que la Guerre étoit dans l'Eſpagne même, puiſque nous y tenions Lerida aſſiegé; qu'elle ceſſeroit par une Trêve qui dureroit autant de temps que celle de Meſſieurs les Etats, & laquelle venant à expirer pourroit être de nouveau prolongée. Mais nous ajoûtames qu'il y avoit un moien encore plus aſsûré de mettre l'Eſpagne en repos, qui étoit de nous ceder Tortoze, Tarragone, Lerida, & les autres Lieux que les Eſpagnols occupent encore dans cette Principauté, & que nous offririons de recompenſer les Places qui nous ſeroient cedées, en leur en rendant d'autres dans le Païs-Bas, dont nous ferions juges Meſſieurs les Etats.

Cette ouverture étoit faite afin de donner à penſer aux Eſpagnols que le deſſein de la France eſt de s'établir plutôt du côté de l'Eſpagne que de la Flandre, & pour ôter à Meſſieurs les Etats l'opinion de cet échange, qu'ils ont ſi fort témoigné de craindre, & ſur ce propos un d'entr'eux s'avança de dire que les peuples de l'obéïſſance du Roi d'Eſpagne dans les Païs-Bas étoient ébranlez, & demanda s'ils venoient à un ſoulevement ce que nous ferions. On ſuivra en ce cas le Traité, & chacun aura ſon partage, dîmes-nous, & s'il y a quelque piece, dont on ait peine à s'accorder, propre à ſeparer les deux Etats, on y pourroit loger le Duc Charles, ce que nous leur mettions en avant avec le même deſſein de leur ôter la jalouſie & le ſoupçon, à quoi ils ſont enclins de leur naturel, & entretenus par l'artifice des Eſpagnols.

La concluſion de cette Conference fut qu'ils nous avoient dit ces choſes d'eux-mêmes & pour s'inſtruire de nos intentions; qu'ils eſſaieroient de ſavoir celles des Eſpagnols, pour voir enſuite s'il y auroit moien de venir à un accommodement.

Parmi ces diſcours, le Sieur Paw dit plus d'une fois qu'il ſe pouvoit faire des échanges, & que ſouvent il avoit ouï ſouhaiter à feu Monſieur le Cardinal de Richelieu une Province du Roi d'Eſpagne comme bienſéante à la France. Lui aiant demandé quelle? Il répondit la Franche-Comté. Nous dîmes qu'à la verité ce Païs étoit contigu à la France, mais de nulle importance, & ſans rejetter entierement cette penſée, nous témoignâmes de n'y faire pas grande reflexion.

Il y a encore eu depuis une autre Conference, où ils raporterent qu'après avoir long-temps parlé avec les Miniſtres d'Eſpagne ils n'avoient rien pû tirer d'eux. Qu'à la verité ils avoient connu que pour ce qui regarde les Païs-Bas, on ſe pourroit accommoder facilement, que la grande difficulté leur paroiſſoit être ſur la Catalogne; que nous en parlions comme d'une Province de France, & le Comte de Peñaranda comme ſi elle étoit encore d'Eſpagne; que cette affaire leur étoit ſenſible ſur toutes les autres, & qu'il y auroit grand' peine à faire conſentir une Trêve pour ce Païs, ou qu'il faudroit qu'elle fût bien courte. Nous répondîmes à Meſſieurs les Ambaſſadeurs qu'ils nous parloient incertainement des affaires du Païs-Bas, & ne nous diſoient rien de celles du Portugal, où la difficulté n'étoit pas moindre, ni de l'Italie, où il y en avoit de très-importantes à decider. Ils dirent qu'il falloit traiter une affaire après l'autre; que celle de Catalogne étant la plus malaiſée, ſi on prenoit quelque bon expedient, il ſeroit plus facile de terminer le reſte. Ils demanderent enſuite de combien de temps nous voudrions que fût cette Trêve. De trente ans comme la vôtre, répondîmes nous; & ſur ce qu'ils repliquerent qu'ils n'étoient point encore convenus du temps, nous dîmes que nous la demandions d'égale durée à celle dont ils demeureroient d'accord. Ils n'oublierent rien pour nous tourner en toutes façons, & dirent que ſi nous voulions avoir une longue Trêve pour la Catalogne, il la faudroit faire par tout ailleurs, & non pas la Paix en un lieu, & la Trêve en un autre. Il fut répondu que la même choſe nous avoit été ſouvent repréſentée par les Médiateurs & que nous l'avions toûjours rejettée; que notre intention étant de faire la Paix & de mettre en repos la Chrétienté, il ſeroit bien à deſirer qu'elle ſe fît par tout: mais que parce qu'il paroiſſoit plus de difficulté en Catalogne & en Portugal, Leurs Majeſtez conſentoient qu'il n'y fût fait qu'une Trêve, en quoi étoit évidente leur grande moderation & l'extrême deſir qu'elles avoient de la Paix. Ces Meſſieurs n'eurent rien à nous repliquer, ſinon qu'ils nous voioient grandement éloignez les uns des autres; que pour un an de Trêve en Catalogne, ils croioient que les Eſpagnols y pourroient entendre, afin que pendant ce temps on prît quelque expedient pour cette affaire, & ils ſe ſeparerent de nous, ſans jetter aucun propos d'échange comme ils avoient fait auparavant. On n'oublia pas de leur dire que ſi Lerida étoit pris & Orbitello, nous entendions les comprendre dans notre propoſition comme le reſte de nos conquêtes & de pouvoir changer & augmenter les demandes, ſelon le ſuccès de la Campagne. Nous leur remontrâmes auſſi que les Eſpagnols ſuivant leurs procedures ordinaires, faiſoient les difficiles toutes les fois que nous témoignions avoir diſpoſition à la Paix; que la priſe de Courtrai & l'épreuve qu'ils venoient tout fraichement de faire des forces de la France les devroit avoir rendus plus dociles; qu'ils ſe laiſſoient toûjours éblouïr par l'eſperance d'un Traité particulier avec Meſſieurs les Etats; qu'il falloit les deſabuſer & leur faire connoître vivement la vanité de cette penſée, rien n'étant plus capable de les porter à ce qu'eux & nous en pouvions deſirer.

Conferences avec Oxenſtiern.

Dans les Conferences que nous avons euës avec Monſieur Oxenſtiern, nous lui avons ſouvent repréſenté que les Couronnes peuvent faire à préſent la Paix avec beaucoup de gloire; que quand elles auroient quelque ſuccès pendant la Campagne, elles en tireroient fort peu d'utilité & qu'un mauvais évenement changeroit entierement la face des affaires. Nous lui avons fait voir que la proſperité de la Couronne de Suede avoit des envieux; que le Marquis de Brandebourg ne ceſſeroit de lui ſuſciter des ennemis à cauſe de la Pomeranie; que Meſſieurs les Etats voient mal volontiers leur établiſſement ſur la Mer Baltique & ſur les Rivieres de l'Elbe & du Wezer, & comme nous l'avons vû en peine des levées qui ſe font en Pologne, nous ne nous ſommes pas trop empreſſez à lui ôter cette crainte, non plus que celle du Roi de Dannemarck, qui n'a pas tout à fait deſarmé. Enfin nous lui avons tellement rempli l'eſprit de ces conſiderations qu'il a témoigné les approuver & deſirer la Paix. Pour l'y confirmer davantage, nous avons dit que la France étant épuiſée ne ſeroit plus en état de

1646. de faire la Guerre en Allemagne avec la même vigueur que par le passé, ni de fournir à ses Alliez les secours & assistances d'hommes & d'argent qu'elle leur a donné jusques-ici. De ces discours généraux, nous sommes tombez au particulier des affaires, & quoique nous aions trouvé de la difficulté en son esprit quasi sur tous les points, nous l'avons pourtant assez bien disposé, ce nous semble, pour ceux qui regardent les affaires communes de l'Empire. Mais quand il a falu venir au point de la satisfaction de la Couronne de Suede, nous l'y avons trouvé merveilleusement arrêté.

Les Suedois veulent les 2. Pomeranies, Wismar, Bremen & Verden.

Ils prétendent retenir l'une & l'autre Pomeranie. Ils demandent dans le Mekelbourg, le Port de Wismar, & tout son Bailliage avec un Fort voisin appellé Valfischer. L'Archevêché de Bremen & l'Evêché de Verden font aussi partie de leurs demandes; & ils veulent changer la nature du bien d'Eglise, & posseder le tout comme uni à perpetuité à la Couronne de Suede, qui le relevera néanmoins de l'Empire avec séance dans les Dietes & autant de voix qu'il y en a dans ces Principautez, qui sont quatre voix en tout. Ils persistent de plus que les Princes interessez, & à qui ces Lieux appartiennent, y donnent leur consentement. Ce que nous lui pûmes dire sur ce sujet fut que nous souhaitions que la Suede eût un entier contentement, sachant bien que plus elle seroit établie dans l'Allemagne, plus nous y trouverions de sûreté, comme au reciproque rien ne les pouvoit assûrer davantage que si nous étions en état de les pouvoir secourir, quand on les voudroit troubler; mais que nous pouvions dire en amis & en bons Alliez, que nous ne voyions pas qu'il y eût moien d'obtenir le consentement des Princes interessez, ni que l'Empereur s'y dût obliger. Nous lui représentâmes comme la France en usoit à l'égard des Archiducs d'Inspruk, ce que nous laissions pour avoir leur cession sur le reste & les grandes recompenses que nous leur offrions volontairement en argent pour ce qui nous demeuroit. Que l'affaire aiant été agitée dans le Conseil on avoit été d'avis d'user de cette moderation, jugeant qu'une aquisition faite de cette sorte seroit plus assûrée. Nous lui mimes en consideration, si pour avoir le consentement de l'Electeur de Brandebourg, il ne seroit pas meilleur de lui remettre une partie de la Pomeranie, ou, au lieu de cette portion, lui donner l'Archevêché de Bremen & l'Evêché de Verden. Il parut être un peu touché de nos raisons; mais il ne s'est point encore déclaré & nous ne savons pas ce qui s'en doit esperer, étant bien resolus de le moderer autant que nous pourrons.

Oxenstiern se plaint du delai de la jonction.

Ledit Sieur Oxenstiern nous fit de grandes plaintes de ce que Monsieur de Turenne n'avoit pas joint l'Armée Suedoise au temps qui avoit été concerté. Nous lui répondîmes que nous nous étonnions autant que lui que cette jonction n'eût pas été faite, l'assûrant que Monsieur de Turenne n'avoit jamais eu ordre de la Cour de ne pas passer le Rhin, & qu'il lui avoit toûjours été mandé de ne rien entreprendre au delà que de concert & avec le consentement des Généraux Suedois; que nous lui avions écrit & conseillé de faire ladite jonction, toute autre consideration cessante, encore qu'on fût obligé en quelque façon de retenir l'Armée delà le Rhin, à cause du peril où étoit celle de Flandres & du manquement de Messieurs les Etats, qui n'aiant pas mis la leur en Campagne avoient donné moien aux Ennemis de faire un amas extraordinaire de toutes leurs forces en dégarnissant les Places qu'ils avoient du côté de la Hollande. 1646.

Il ajoûta à cette plainte que le bruit étoit grand que nous avions fait une suspension d'armes avec le Duc de Baviere, & que c'étoit ce qui avoit empêché Monsieur de Turenne de passer. Nous répondimes que ce bruit n'étoit pas véritable, & que si nous eussions fait une suspension, elle leur eût été communiquée; qu'ils en eussent les premiers ressenti les fruits & les avantages, parce que nous ne l'aurions jamais accordée qu'à condition que le Duc de Baviere ne pourroit aider de ses troupes l'Empereur ni faire aucune hostilité contre nos Alliez; Mais qu'il n'avoit pas seulement été parlé de cette suspension, laquelle nous eussions bien volontiers accordé en cette sorte, la jugeant très-utile à la cause commune; Que nous estimions qu'on avoit fait une faute de n'accepter pas la suspension générale lors qu'elle avoit été proposée par les Imperiaux; Qu'il se pouvoit souvenir qu'il n'avoit pas tenu à nous, & que quand il se feroit de semblables ouvertures, nous le prîions de les vouloir mieux considerer & de ne les rejetter pas si facilement.

Un 8. Electorat sera créé pour l'Electeur Palatin.

Nous trouvâmes ledit Sieur Oxenstiern assez mal disposé en l'affaire du Prince Palatin; mais après lui avoir représenté ce que le Duc de Baviere avoit fait au point de la satisfaction des Couronnes, & combien il étoit important de ne le point mécontenter, pour achever le Traité; il fut resolu que les Couronnes consentiroient à ce que le premier Electorat demeurât à ce Prince & à sa posterité; qu'il en fût créé un huitiéme pour le Prince Palatin, auquel le Bas Palatinat seroit restitué tout entier, & que l'on feroit quelques offices pour essaier de lui conserver une portion du Haut Palatinat, le surplus demeurant au Duc de Baviere pour le paiement de sa dette.

Pour achever cette relation des affaires de la Suede, nous avons crû devoir ajoûter que Monsieur le Comte de la Gardie étant en chemin pour aller en France, il nous semble très-important au service du Roi, qu'il soit reçû avec toutes les caresses, honneurs, & demonstration d'amitié qu'il sera possible. On nous assûre qu'il est entierement bien dans l'esprit de la Reine, qui se tiendra bien obligée du bon traitement qui lui sera fait, & qui témoigne être en souci & avoir grande passion que cette Ambassade ait de l'éclat. Nous croions même qu'elle a augmenté les présens qui ont été faits à Monsieur de la Thuillerie au delà de l'ordinaire, pour procurer par cet exemple à son Ambassadeur une semblable gratification. Ce qui nous met un peu en peine est que l'on écrit que le Grand Maître de Dannemark est parti en même temps, qui étant une personne de condition & de mérite, nous souhaiterions qu'il pût être promptement expedié, avant que l'Ambassadeur Suedois arrive, étant à craindre que l'un ou l'autre ne soit desobligé par un traitement inégal. Mais en tout cas nous ne hesitons point à prendre parti en faveur de ceux qui sont si étroitement unis avec la France, jugeant bien necessaire que ledit Sieur Comte de la Gardie soit traité favorablement en toutes choses, & qu'il reporte en Suede des marques de la liberalité du Roi.

1646.

REPONSE

Au Memoire de Son

EMINENCE,

du 11. Juillet 1646. envoiée le 16. dudit Mois.

Juſques où les Eſpagnols pourront ſe relâcher. Trautmansdorff mécontent des Suedois. On parle de rompre l'Aſſemblée de Munſter.

LA réponſe que nous avons faite au Memoire du Roi du dernier jour de Juin, & la relation particuliere de tout ce qui nous a été dit par les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats touchant l'affaire d'Eſpagne, fait voir que les avis que ſon Eminence reçoit ſont véritables & bien fondez, comme nous les avons toûjours reconnus très-juſtes juſques-ici. Car encore que les Eſpagnols ne nous aient pas fait faire expreſſément les offres portées audit Memoire; nous en attribuons la cauſe à la façon d'agir de Peñaranda lente & peu reſolue. Peut-être auſſi que leſdits Ambaſſadeurs ne diſent pas d'un premier coup tout ce dont ils ont eu charge, & qu'il y en a quelques-uns d'entr'eux aſſez fidelles aux Eſpagnols pour ménager leurs offres & eſſaier de tirer de nous le plus qu'ils pourront, avant que de ſe découvrir. Auſſi ſon Eminence verra comme par nos réponſes nous avons crû être obligez de nous tenir auſſi reſervez que ſi nous avions à traiter avec les Parties mêmes.

Nous croions aſsûré ce qui eſt écrit d'Eſpagne & de Bruxelles que les Eſpagnols ſouhaitent en toutes façons l'accommodement avec Meſſieurs les Etats; mais que quand même ils croiroient les pouvoir ſeparer de la France, ils ne laiſſeroient pas de deſirer de faire la Paix avec elle, voians bien qu'ils ne ſont pas en état de nous faire grand mal, & il paroît aſſez par tout ce qui nous a été dit que les Miniſtres d'Eſpagne pourront condeſcendre à nous laiſſer les Conquêtes du Païs-Bas, du moins la plus grande partie, outre le Comté de Rouſſillon; qu'ils feront les difficiles ſur Roſes, mais qu'ils y donneront enfin les mains; qu'ils conviendront d'une Trêve dans la Catalogne & qu'ils en diſputeront la durée; & qu'au fait du Portugal ils demeureront fermes tant pour leurs intérêts, que pour y être confirmez par les Hollandois, qui devorent en eſperance la dépouille de ce Roiaume.

Jusqu'où les Eſpagnols pourront ſe relâcher.

Sur tous ces points nous ſuivrons avec ſoin ce qui nous eſt preſcrit & eſſaierons, en y procedant par degrez, d'obtenir les meilleures conditions que nous pourrons à l'avantage de Sa Majeſté. Il n'y a qu'une choſe dans le ſuſdit avis que nous mettions en doute, ſavoir que les Miniſtres d'Eſpagne n'aient pas eu le pouvoir d'arrêter ce qui concerne le Commerce. Car nous ſavons que tous les ſoixante & onze Articles de leur Trêve ſont accordez, & qu'il y a quinze jours que les Eſpagnols preſſent les Députez de Hollande de les ſigner, ce qui ſeroit executé ſans les divers empêchemens que nous y avons formez. 1646.

Quoi que le Marquis de Caſtel-Rodrigo & le Comte de Peñaranda aient pouvoir abſolu de conclure, ſelon qu'ils eſtimeront plus à propos, même ſans en donner part en Eſpagne; Peñaranda néanmoins a voulu faire croire à ces Meſſieurs, ſur le fait de la Catalogne, qu'il n'avoit pouvoir que d'arrêter une Trêve bien courte, aiant offert, à ce qu'ils nous ont raporté, de leur montrer ſes Inſtructions; mais on ſait aſſez juſques à quel point il ſe faut arrêter à cette offre, ſur leſquelles nous avons témoigné de ne faire aucun fondement.

Trautmansdorff mécontent des Suedois.

Le Comte de Trautmansdorff a quelque raiſon de ſe plaindre des Suedois, & connoît bien qu'ils ſont exceſſifs & injuſtes en leurs demandes; mais il ne laiſſe pourtant pas de les rechercher autant comme il s'éloigne de nous. Il ſemble qu'il n'ait pas ſujet d'aimer les Eſpagnols, deſquels il eſt maltraité, mais il paroît qu'il les craint. Il eſt veritable qu'il a fait ici courre le bruit de vouloir quitter l'Aſſemblée ſi les affaires ne s'y avançoient davantage, & les Eſpagnols ont publié ſouvent d'en vouloir faire autant. Nous eſtimons que ſi ces derniers pouvoient faire en ſorte que le Traité de l'Empire ſe rompît & que l'Aſſemblée vînt à ſe ſeparer, ils ne s'y épargneroient pas. On a ſouvent ouï dire à Saavedra, pendant qu'il y étoit, que l'Aſſemblée de Munſter étoit la ruïne de la Maiſon d'Autriche. A cela on peut encore ajoûter que depuis peu un homme qui hante chez l'Ambaſſadeur de Veniſe, a dit que l'on y tenoit pour aſsûré que ſi dans vingt ou vingt-cinq jours il ne ſe concluoit quelque choſe, chacun ſe retireroit. Mais nous ne jugeons pas pourtant que cela puiſſe arriver. Les Etats de l'Empire, tant Catholiques que Proteſtans, ſouhaitent très-paſſionnement la Paix, & l'Empereur les auroit entierement contraires, s'il leur en avoit ôté l'eſperance. Et quant à nous, nous répondons à ceux qui nous parlent de cette retraite que nous ne la ſouhaiterions pas pour le bien général de la Chrétienté, mais que ce ſeroit bien un des plus grands avantages qui pourroit arriver en particulier à la France.

On parle de rompre l'Aſſemblée de Munſter.

On a combatu Monſieur Oxenſtiern ſur tous les points qui reſtent à ajuſter au Traité de l'Empire. Il s'eſt rendu aſſez facile en ce qui regarde les affaires générales; mais il a eu peine à ſe moderer ſur la ſatisfaction de la Suede. Nous avons quelque eſperance qu'il pourra ſe relâcher d'une partie de la Pomeranie, pour avoir le conſentement de l'Electeur de Brandebourg; mais nous n'en pouvons encore rien aſsûrer.

Monſieur de Bregi a empêché que le Sieur Roncailli ne ſoit paſſé à Munſter, avec bonne intention. Mais il eût été à ſouhaiter qu'il y fût venu, d'autant que Monſieur Oxenſtiern étant en peine des levées qui ſe font en Pologne, & lui étant chargé de tirer éclairciſſe-

1646. ciſſement de l'intention des Suedois, on eût pû obliger les uns & les autres, & aiant cette affaire en main en profiter & ménager d'autres avantages.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 30. Juillet 1646.

La France veut donner juſqu'à 40. mille Ecus pour faire élire le Colonel Jamart Bourgmeſtre à Liege.

MONSIEUR,

NOus ne ſaurions, pour réponſe aux Lettres que vous avez eu agréable de nous écrire le treiziéme (& le vingtieme) de ce mois, vous mander autre choſe que ce qui eſt contenu dans le Memoire, & par même moien vous rendre graces bien humbles du ſoin que vous prenez de nous informer de toutes choſes, & de nous faire envoier promptement les expeditions que nous deſirons. Mais à ces remercimens il faut que nous ajoutions ces nouvelles ſupplications.

Le Sieur Krebs, l'un des Plenipotentiaires du Duc de Baviere, s'eſt déja reſſenti de vos faveurs, & a ci-devant obtenu une Lettre de recommandation, qui lui a fait recevoir toute ſorte de courtoiſie du Sieur de Baſilli Gouverneur de Haguenau. Il a du bien dans cette Ville, aiant à partager avec un ſien Beaufrere la ſucceſſion de la femme du Sieur Honoré; ce qu'il ne peut faire qu'après que cette Aſſemblée ſera ſeparée. Il deſire qu'il ſoit mandé à Monſieur de Bauſſan Intendant de la Juſtice & au Commandant audit Haguenau de favoriſer ſes intérêts & de remettre deux coffres apartenans à lui & à ſondit Beaufrere, entre les mains d'un appellé le Sieur Niedtenier, où ils avoient ci-devant été dépoſez, & d'où on les a tirez. Il demande de plus que les effets de cette ſucceſſion ſoient conſervez par le Magiſtrat de Haguenau. C'eſt une perſonne de merite qui a rendu ſouvent de bons offices, & qui peut ſervir le Roi. Nous vous ſupplions de commander ces expeditions, ſuivant le Memoire ci-joint & quand elles ſeront faites qu'il vous plaiſe nous les adreſſer, pour les lui faire tenir ici en main propre. 1646.

Monſieur Brun Plenipotentiaire du Roi d'Eſpagne obtint de nous, il y a quelque temps, un paſſeport pour un Jeſuite ſon frere qu'il faiſoit venir de la Franche-Comté par la France au Païs-Bas & delà à Munſter. Il a, dit-il, été arrêté à Peronne. Nous ſommes ſouvent comme obligez d'accorder de ces Paſſeports & d'exceder peut-être en cela notre pouvoir pour ne pas deſobliger ceux de qui nous pouvons recevoir de ſemblables graces. C'eſt pourquoi nous vous ſupplions que s'il n'y a quelque choſe qui rende d'ailleurs ce Jeſuite ſuſpect, il vous plaiſe faire écrire au Gouverneur de Peronne de le mettre en liberté.

La France veut donner juſqu'à 40000. Ecus pour faire élire le Colonel Jamart, Bourgmeſtre à Liege.

Il y a quelque temps que nous fûmes avertis, que ſi nous voulions aider le Colonel Jamart, il pourroit être élû Bourgmeſtre de Liege. C'eſt une perſonne qui a ſervi le Roi dans ſes armées, & qui a affection pour la France. Nous reſolûmes d'envoier le Sieur Préſident de Sombres avec pouvoir de diſtribuer juſques à quarante mille Risdalles pour favoriſer cette Election. Il y a ici des Lettres de Liege que ledit Sieur Jamart a été élû Bourgmeſtre avec un autre de la faction, le jour de la Saint Jacques dernier & que les anciens Bourgmeſtres s'étans retirez de Liege, les exilez y ſont retournez. Nous n'avons point encore reçû de Lettre de celui que nous y avons envoié. C'eſt pourquoi nous ne vous mandons ceci qu'avec incertitude, puis que vous en ſerez plutôt averti que celle-ci ne vous ſera renduë, ſi la choſe a réuſſi comme il ſe dit. Ce n'eſt pas peu d'avoir en ce Lieu un Magiſtrat favorable, & que ceux qui en avoient été chaſſez, pour avoir témoigné affection à la France, y ſoient rétablis. Cela nous tirera de la peine où nous étions de prendre reſolution en cette affaire. Car comme d'un côté il eût été fâcheux d'en venir aux extremitez avec cette Ville, auſſi ne pouvoit-on pas diſſimuler avec honneur les offenſes qu'elle a faites au Roi, en banniſſant & perſecutant tous ceux qui ont ci-devant paru affectionnez à ſon ſervice. Cela peut-être eût obligé à ne conſentir pas à la neutralité de la Ville de Liege & à ne permettre pas qu'elle eût été nommée dans le Traité de Paix comme amie de la France. Nous vous écrivons ceci avant qu'en avoir eu l'entiere confirmation, afin que ſi la choſe ſe trouve véritable, il vous plaiſe de faire emploier l'autorité du Roi pour conſerver les partiſans & ſerviteurs de Sa Majeſté dans le crédit où on les a remis, & empêcher, s'il eſt poſſible, que le parti contraire n'y reprenne l'autorité. L'affection de cette grande Ville envers la France peut tellement incommoder les ennemis, qu'elle merite bien d'être cultivée. Pour cet effet, il n'eſt queſtion que de porter aux charges publiques des perſonnes bien intentionnées & qui ne ſoient point attachées à l'Eſpagne, tout le peuple étant déja fort bien diſpoſé. C'eſt ce que nous vous manderons par cet Ordinaire & après nous être recommandez à l'honneur de vos bonnes graces, nous vous ſupplions de croire que nous ſommes, &c.

1646.

MEMOIRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

ENVOYE' EN COUR

le 31. Juillet 1646.

Les Plenipotentiaires vont à Wesel pour y faire passer le Rhin à l'armée de Monsieur de Turenne. Les Imperiaux paroissent froids sur la conclusion du Traité. Ils refusent Passeport aux Ministres Portugais. L'Amnistie en Allemagne ne doit commencer que l'an 1627. *Le Duc de Baviere doit avoir le haut Palatinat tout entier. Il ne dépend pas de l'Empereur de ceder la Souveraineté des* 10. *Villes Imperiales d'Alsace. Conference des François avec Trautmansdorff. Henri* IV. *& Louïs* XIII. *ont donné à l'Empereur le titre de* Majesté *dans leurs Lettres. Monsieur d'Antonville conclut un Traité avantageux avec l'Electeur de Trêves touchant Philipsbourg.*

LE voyage de Monsieur Oxenstiern en cette Ville n'a pas produit tout ce que l'on avoit esperé pour l'avancement de la Paix, à laquelle nos Parties ont témoigné depuis quelque temps peu de disposition, soit que les pratiques secrettes des Espagnols aient eu ce pouvoir sur le Comte de Trautmansdorff, ou soit par l'esperance conçuë de prendre avantage sur l'Armée de Suede, étant certain que les Imperiaux & Bavarois l'aiant tenuë comme investie dans la Haute Hesse, s'étoient vantez qu'elle ne pouvoit leur échaper. Les difficultez qui se sont trouvées au passage du Rhin, & le longtemps que Monsieur le Maréchal de Turenne a été obligé de demeurer au delà les ont entretenus dans cette pensée.

Les Plenipotentiaires vont à Wezel, pour y faire passer le Rhin à l'armée de

On aura sû comme Messieurs les Etats ont mis en deliberation s'ils devoient accorder le passage à l'armée du Roi sur le pont de bâteaux qu'ils ont à Wezel. Il arriva que les Sieurs Meinderswyk, Knuyt & Niderhorst étoient au même temps sur le point de partir, pour aller rendre compte à leurs Superieurs de tout ce qui a été fait & arrêté entre les Espagnols & eux. Leur chemin étant par Wezel, nous jugeâmes qu'ils pouvoient faciliter le passage de l'Armée, & pour les y obliger par notre présence, nous resolûmes de nous rendre aussitôt qu'eux en ce Lieu. La venue de Madame la Duchesse de Longueville nous en fournissant une occasion favorable, ce qui a réussi, de sorte que l'armée est au deça du Rhin, à laquelle on eût peut-être refusé le passage, après ce qui s'est passé à la Haye, nonobstant les obligations si expresses des Traitez que nous avons avec eux. 1646. Monsieur de Turenne.

Au retour de Wezel, nous eûmes avis que le Sieur de Traci & le Baron de Bonichausen avec les nouvelles levées, avoient joint heureusement l'armée de Suede auprès d'Amenebourg, & par leur marche (quoi que perilleuse & exposée aux entreprises des Ennemis) avoient donné sûreté à un grand convoi que Madame la Landgrave envoioit aux Suedois, que les Imperiaux ensuite avoient quité leur poste, & s'étoient retirez vers Frideberg, laissant quantité de morts dans leur Camp, & ramenant avec eux une plus grande quantité de malades & de blessez.

Les Imperiaux paroissent froids sur la conclusion du Traité.

Ce succès nous a donné beaucoup de joie, & nous fait esperer que Monsieur de Turenne aiant joint les Suedois & s'étant fortifié des levées qu'on dit être fort belles & des meilleures de toute l'Allemagne, les Imperiaux seront obligez de reprendre les derniers erremens du Traité & d'en poursuivre la perfection, avec autant de chaleur qu'ils y ont témoigné d'indifference depuis quelque temps.

Depuis que nous sommes en cette Ville les Mediateurs nous ont vû pour nous rendre réponse sur ce que nous leur avions dit ensuite de nos Conferences avec Monsieur Oxenstiern. Ils ont commencé par le Passeport demandé pour les Portugais, & ont dit que l'Empereur ne leur en peut donner aucun, ni comme à des particuliers, ni en qualité de Ministres d'un Prince ou Etat Souverain; Que si les Couronnes leur veulent donner un Sauf-conduit, comme les Imperiaux ne le peuvent pas empêcher aussi n'y veulent-ils pas consentir; Que depuis trois ans que lesdits Portugais sont dans l'Assemblée ils y ont vécu en asûrance, & y peuvent être de même à l'avenir, soit qu'ils demeurent à Munster, ou qu'ils aillent à Osnabrug, ou ailleurs, dequoi les Imperiaux donnent leur parole & pour eux & pour les Ministres d'Espagne.

Ils refusent Passeport aux Ministres Portugais.

Quant au Prince Edoüard, ils ont dit qu'il ne peut être mis en liberté que la Paix ne soit faite; Que l'Empereur n'a pas pouvoir de l'élargir, & ne veut pas à son sujet entreprendre une Guerre contre le Roi d'Espagne; Que ledit Dom Edouard sera compris dans le Traité qu'on fera avec l'Espagne; mais non pas dans celui de l'Empire.

Sur le point de l'Amnistie, les Suedois aiant persisté à demander qu'elle ait son effet dès l'année mil six cens dix-huit (quoi qu'ils soient comme d'accord avec le Comte de Trautmansdorff, qu'elle commencera à l'année mil six cens vingt-quatre & qu'ils ne fassent cette instance que pour montrer de la fermeté à soutenir les intérêts des Etats Protestans de l'Em-

1646. l'Empire, nous avions été obligez d'appuier la demande de nos Alliez pour conſerver l'union avec eux; ce que nous avions fait de ſorte néanmoins que nous avions aſſez donné à entendre aux Mediateurs que ce n'étoit pas avec deſſein d'y tenir ferme. Mais les Imperiaux ont de là pris occaſion de dire que lors qu'ils s'étoient declarez & avoient fait leur offre pour la ſatisfaction de la France, c'étoit avec condition que l'Amniſtie n'auroit ſon commencement que l'année mil ſix cens vingt-ſept, laquelle condition n'étant pas effectuée, ce qui avoit été accordé par eux pour la ſatisfaction de la France ne ſubſiſtoit plus.

L'Amniſtie en Allemagne ne doit commencer que l'an 1627.

Ils ont dit en l'affaire Palatine, que ſi nous prétendions que le Palatinat ſuperieur fût demembré, & qu'il ne demeurât pas tout entier au Duc de Baviere, c'étoit contre la promeſſe que nous avions faite audit Duc, ſur laquelle étoit auſſi fondé ce qui nous avoit été accordé. Ils ont même perſiſté à ce que le Bergſtraſſ prétendu par l'Electeur de Maience dans le bas Palatinat lui ſoit reſtitué. Ils ſe remettent à nous de faire ce que nous jugerons à propos pour les Griefs des Etats de l'Empire.

Le Duc de Baviere doit avoir le haut Palatinat tout entier.

Ils diſent qu'ils traiteront de la ſatisfaction de la Suede avec les Plenipotentiaires de cette Couronne-là, & pour celle de Madame la Landgrave, pour laquelle nous avions demandé qu'elle fût maintenuë dans Marbourg, & que la ſucceſſion qui lui eſt diſputée par le Landgrave George lui fût adjugée, ils ont répondu qu'il y a une regle dans la Heſſe & un accord fait entre tous les Princes de cette Maiſon, portant que tous les differends qui naîtront entre eux ſeront décidez par des Princes parens & amis communs de la Maiſon, & qu'en conſéquence de cette convention, le differend de la haute Heſſe doit être renvoié au jugement des Electeurs de Saxe & de Brandebourg. Que ſi l'on y procede par autre voie que celle d'une amiable compoſition, l'Electeur de Saxe ne veut pas abandonner ſon gendre, & s'oppoſera à la ſatisfaction du Duc de Baviere & d'autres; que s'il échet de terminer ce differend par quelque recompenſe en argent pour le Landgrave de Heſſe-Caſſel, elle pourroit être d'une ſomme de cinquante ou ſoixante mille Risdalles.

Il ne dépend pas de l'Empereur de ceder la Souveraineté des 10. Villes Imperiales d'Alſace.

Pour la ſatisfaction de la France, ils ont dit qu'il ne dépend pas de l'Empereur de donner Philipsbourg, ni la Souveraineté des dix Villes Imperiales de l'Alſace; que les Etats de l'Empire y ſont contraires; & pour la recompenſe des Archiducs d'Inſpruck, ils perſiſtent à demander les quatre millions de Risdalles avec le paiement de toutes les dettes.

Que chacun de ſon côté ſatisfera la ſoldateſque, les Couronnes devant conſiderer les grands Etats qu'elles aquierent à la diminution de l'Empire; & que l'Empereur qui ne profite rien donnera ordre à contenter ſa milice.

Pour la ſûreté du Traité, ils demeurent d'accord que tous les Princes intereſſez ſoient contre celui ou ceux qui y contreviendront. Mais ils ne veulent pas qu'il ſoit fait mention expreſſe des Etats de l'Empire, comme s'ils prétendoient inferer par cette excluſion qu'ils ne peuvent ſe liguer contre l'Empereur quand même il contreviendroit au Traité.

Jusques-là les Imperiaux avoient répondu ſur les points, dont nous avions parlé aux Mediateurs. Mais ils ajoûterent de plus que la Paix ne ſe pouvoit faire dans l'Empire qu'elle ne fût concluë en même temps avec les Eſpagnols, & que c'étoit une condition abſoluë, & *ſine quâ non*; que le Roi d'Eſpagne étoit intéreſſé à la ceſſion de l'Alſace, aiant le droit d'y pouvoir ſucceder, & que s'il n'eſt compris dans la Paix, il ne rendra pas Frankendal. Ils perſiſterent auſſi à demander un Paſſeport pour le Duc Charles de Lorraine. 1646.

Nous ne jugeames pas devoir conteſter ſur cette réponſe, eſtimant qu'il valloit mieux y faire paroître de l'indifference & du mépris, & nous demandames en riant à Meſſieurs les Mediateurs s'ils avoient été priez depuis peu de nous la faire, ou ſi c'étoit pendant que nous étions abſens de cette Ville. Ils répondirent que dès le dix-huitiéme de ce mois ils en avoient été chargez. Peut-être, leur dimes-nous, que Meſſieurs les Imperiaux changeront de diſcours, voians que les grands avantages que leur Armée s'étoit promis ne ſont pas arrivez; qu'ils devoient conſiderer qu'il ne ſeroit pas avantageux à l'Empereur d'aporter du changement aux choſes ci-devant accordées, parce qu'il n'a encore conſenti de laiſſer qu'une partie des Places que nous tenons, & que la France a offert de lui en reſtituer pluſieurs, qu'il ſeroit malaiſé de lui ôter par les armes, & leſquelles deſormais elle ſera en liberté de conſerver par la même raiſon dont on ſe veut ſervir contre elle. Monſieur Contarini dit deux ou trois fois que la Paix ſeroit bien aiſée à faire & que toutes choſes s'ajuſteroient ſans doute, n'étoit la prétention de Philipsbourg & des dix Villes. Il dit auſſi que pluſieurs dans l'Aſſemblée ne veulent pas la Paix, & font ce qu'ils peuvent pour l'empêcher, deſquels on ſe doit garder. Il ajoûta que les Bavarois ne parloient pas aux Plenipotentiaires des autres Princes, comme ils faiſoient quand ils étoient avec nous. On ne témoigna pas de faire grande reflexion ſur tout cela, comme ſi nous n'euſſions point été fâchez que les affaires s'éloignaſſent plutôt de la concluſion que de s'en approcher. En effet, quand nous ſerions diſpoſez à nous départir de la prétention de Philipsbourg & des Villes de l'Alſace, le ſeul intérêt de l'Eſpagne [l'Empereur] empêcheroit toûjours que la Paix ne pût être concluë dans l'Allemagne, ſi l'Empereur perſiſte à ne vouloir rien faire ſans elle. Et ſi les avis qu'on nous a donnez d'aſſez bon lieu ſont veritables, que l'union de l'Empereur & du Roi Catholique ait été renouvellée & raffermie ſur le mariage de leurs quatre enfans & celui du Roi d'Eſpagne avec une des Princeſſes d'Inſpruck, il y a aparence que l'Empereur fera tous ſes efforts pour ne ſe ſeparer pas de cet Allié nouveau, qui lui eſt ſi néceſſaire. Baviere & les Etats de l'Empire ſe laiſſent bien entendre, que quand il n'y aura plus que cet obſtacle, ils obligeront l'Empereur de paſſer outre; mais les Imperiaux qui le reconnoiſſent & qui l'apprehendent, conteſtent induſtrieuſement ſur d'autres articles, afin qu'il ne paroiſſe pas aux Etats que la ſeule excluſion des intérêts d'Eſpagne arrête la Paix de l'Empire.

Le lendemain le Comte de Trautmansdorff nous vint voir. Il nous parla premierement des titres que Leurs Majeſtez doivent donner à l'Empereur & recevoir de lui; mais nous

1646. en ferons le recit en dernier lieu, pour ne diſcontinuer pas ce qui regarde la Négociation.

Il nous fit des excuſes de ce qu'il avoit apris qu'il nous avoit été raporté qu'il avoit fait voir à Monſieur Oxenſtiern certaines Lettres interceptées à deſſein de lui faire connoître que c'étoit de propos deliberé & par l'ordre de la Cour que la jonction de notre Armée à la Suedoiſe ne s'étoit point faite. Il ſe mit fort en peine à nous perſuader le contraire, diſant qu'il eût fait en cela contre le ſervice de ſon Maître, qui avoit intérêt que cette jonction ne ſe fît pas, & qu'il eût été plus utile de ſuprimer que de publier de telles Lettres. Il dit enſuite avec quelque émotion que ſes ordres & ſon intention étoit de faire la Paix s'il ſe pouvoit, & d'éviter tout ce qui en retardoit la concluſion.

Conference des François avec Trautmansdorff.

Sur ce propos de Paix, on ſe mit à parler des conditions dont il reſte à convenir. Il fit un long diſcours pour faire voir que la ſatisfaction accordée à la France étoit grande & exceſſive; que le Duc de Baviere avoit toûjours donné à entendre à l'Empereur que moiennant la ceſſion de Briſack, la France ſeroit contente; qu'on n'avoit jamais crû qu'on dût prétendre ni Philipsbourg, ni les droits Souverains ſur les dix Villes Imperiales de l'Alſace, que l'Empereur même ne pourroit accorder, quand il le voudroit. Il lui fut repliqué que ſouvent on avoit déclaré aux Médiateurs que nous voyions bien que le retardement d'accorder Briſack étoit pour nous faire quitter le reſte de nos prétentions; Que nous avions remis les Villes Foreſtieres pour obliger la Maiſon d'Inſpruck, à qui elles appartenoient en particulier, quoi qu'elles fuſſent du tout à notre bienſéance, & qu'avec une pareille facilité nous nous étions départis du Briſgau; Que perſonne ne ſe trouvoit intereſſé en ce que nous prétendions; que nous ne voulions occuper ni les revenus, ni les droits de l'Evêque de Spire, ne demandant que la ſimple garde d'une Place, la France ne recherchant en cela que ſa ſûreté & l'affermiſſement de la Paix. Comme ces raiſons lui faiſoient de la peine, il dit aſſez bruſquement qu'on ſavoit bien que nous n'avions pas le pouvoir de conclure, & que depuis peu nous avions eu ordre de la Cour de tenir la Négociation en ſuſpens. Accordez-nous donc, lui dimes-nous, ce que nous deſirons, contentez nos Alliez & les Etats de l'Empire, & nous vous déclarons que demain, ſi vous voulez, nous ſignerons la Paix. Il nous parut que cela lui donnoit à penſer, mais qu'il n'étoit pas encore entierement perſuadé que nous n'euſſions deſſein de retarder la concluſion. Cette opinion lui peut avoir été ſuggerée par les Eſpagnols, pour lui ôter le deſir de conclure promptement, en lui en faiſant perdre l'eſperance. Peut-être auſſi fait-il ſemblant de la croire pour excuſer ſes dernieres procedures, & donner à connoître que s'il a differé ç'a été par cette raiſon, & non pas à cauſe des vaines eſperances qu'il s'étoit un peu facilement données.

Pour ce qui regarde le titre, le Comte de Trautmansdorff tint le même langage que celui dont il a été donné avis ci-devant, qu'il ne ſe trouveroit point que l'Empereur eût traité nos Rois de *Majeſté*. Il nous fit voir les originaux de deux Lettres du feu Roi & d'une de la Reine, qui donnent à l'Empereur le titre de *Majeſté*. Il dit qu'à Vienne il s'en trouveroit de ſemblables d'Henri quatriéme & de ſes prédeceſſeurs; que le deſſein de ſon Maître n'étoit pas d'introduire aucune nouveauté, mais de ſuivre ce qui s'étoit juſques-ici pratiqué; que ſi la Reine écrivant de ſa main donnoit à l'Empereur de la *Majeſté*, l'Empereur feroit le même par une Lettre particuliere, pourvû qu'en même temps on reçut les Lettres de ſa Chancellerie en la même façon qu'elles ont toûjours été conçues. Il ajoûta qu'il attendoit encore quelque nouvelle de Vienne & nous pria d'écrire ce que deſſus à la Cour. Nous répondimes qu'on pourroit faire voir par quantité de Lettres que nos Rois ont écrit aux Empereurs dans les mêmes termes dont on avoit uſé envers eux, & que la Reine ne ſeroit jamais conſeillée d'y admettre aucune diſparité: Que l'on pouvoit juger de l'équité & moderation des Rois de France, qui aiant eu de tout temps la preſeance ſur les autres Rois de la Chrétienté ne l'avoient jamais voulu debattre à l'Empereur, quoi qu'ils l'euſſent pû faire, avec autant & plus de fondement que ceux qui depuis peu ont voulu revoquer en doute leur prééminence; mais qu'on ne pouvoit en aucune façon recevoir de l'inegalité dans les titres.

Henri IV. & Louis XIII. ont donné à l'Empereur le titre de *Majeſté* dans leurs Lettres.

Nous ſouhaiterions bien d'avoir ici quelques Lettres qui puſſent ſervir de témoignage comme nos Rois n'ont point donné de *Majeſté* aux Empereurs. Cela pour le moins feroit voir qu'il en a été uſé diverſement. Nous avons ſupplié que l'on nous en envoiât quelque copie dûement collationnée; mais comme cette affaire ne doit pas être traitée par les exemples, quelque uſage qui puiſſe avoir été ci-devant, nous n'eſtimons pas qu'il faille en aucune maniere ſe relâcher, & il ſemble qu'on ne peut convenir d'un titre different, ſi ce n'eſt qu'on vînt à prendre l'expedient de *Majeſté Imperiale & Roiale*, duquel nous avons jugé ne devoir point parler pour cette fois, mais attendre qu'il ſoit propoſé par eux, conſervant ce moien comme le dernier auquel on ſe peut laiſſer entendre.

Nous ſuivrons exactement ce que la Reine aura agréable de nous commander pour ce ſujet, ſuppliant très-humblement Sa Majeſté de nous faire ſavoir ſi au cas qu'on ne convienne d'aucun expedient, il ſuffira de dire comme eux que nous avons ici des Lettres pour l'Empereur, ou ſi l'on doit faire partir le Sieur de Mondvergues [Mondejus] avec le Paſſeport faiſant mention du ſujet de ſon envoi ſans Lettre. Nous ſommez obligez de dire à ce propos qu'encore que le Comte de Trautmansdorff nous ait parlé en cette affaire avec beaucoup de civilité & de douceur, il n'a pas laiſſé de demeurer dans la fermeté & d'inſiſter toûjours ſur le ſtile ancien. Nous avons répondu qu'on ne l'avoit pas obſervé ſi exactement envers les autres Princes; qu'on avoit donné depuis peu le titre de Sereniſſime à pluſieurs qui n'étoient pas d'une Dignité approchante de celle du Roi, qu'autrefois les Bulles des Papes étoient adreſſées à l'Empereur, au Roi de France & aux autres Rois, qu'on deſignoit ſous un nom collectif, & qu'au Concile de Trente, pour contenter la jalouſie de Philippe ſecond, on commença de changer cette forme au deſavantage de nos Rois. Que ſi on vouloit s'arrêter ponctuellement aux Regles anciennes, les Empereurs n'avoient point accoûtumé de prendre ce titre ni d'être qualifiez que Rois des Romains juſques à ce qu'ils euſſent pris la Couronne Imperia-

1646.

1646. periale des mains du Pape, & que de cette ſorte les anciennes formes aient été changées en faveur d'un chacun, il n'étoit pas juſte qu'on les fît valoir ſeulement au préjudice de nos Rois, & qu'on alleguât contre eux les prérogatives des Empereurs Romains, lors qu'ils étoient Maîtres de toute la terre; que pour concluſion, nous étions obligez de lui dire qu'on ne ſouffriroit aucune ſorte de difference entre les titres du Roi & de l'Empereur, & que Sa Majeſté avoit d'autant plus de raiſon de perſiſter en cette reſolution, que nous avions vû des Lettres publiques écrites par le feu Roi de Suede, & par quelques autres Rois qui ne prétendent pas aller du pair avec celui de France, où ils ne traitent point l'Empereur de *Majeſté*.

Monſieur d'Antonville conclut un Traité avantageux avec l'Electeur de Trêve touchant Philipsbourg.

Monſieur d'Antonville aura donné avis de ce qu'il a heureuſement negocié avec l'Electeur de Trêves, & aura envoié Copie ou l'Original même du Traité qu'il a arrêté ſous le bon plaiſir de Leurs Majeſtez. Il a ſi bien ménagé les choſes qu'aiant adouci l'eſprit de ce Prince & de ceux qui ſont auprès de lui, avec le peu d'argent que nous lui avons fait fournir, il n'a point obligé le Roi à la ſomme qu'il avoit pouvoir d'accorder. Il ſemble que l'on doit promptement envoier la ratification, & qu'il importe de tenir ſecret ce Traité, afin que nous puiſſions mieux nous en prévaloir, ſi d'avanture les Imperiaux venoient à rejetter la difficulté ſur le conſentement de celui à qui la Place appartient.

Nous n'avons rien à mander de la Négociation d'Eſpagne, ni de ce qui s'eſt fait en Hollande, dont on eſt plutôt averti à la Cour par les Miniſtres que le Roi tient ſur les lieux. L'indiſpoſition de Monſieur le Prince d'Orange nous donne beaucoup d'inquietude.

Les Sieurs Meinderswyck, Paw & Knuyt aiant ſigné les Articles qui ont été arrêtez avec les Eſpagnols, on nous mande que l'Aſſemblée de la Haye l'a trouvé fort mauvais. Nous avons écrit au Sieur Braſſet, qu'il en doit faire une plainte formelle & bien vive, & obtenir, s'il ſe peut, un ordre de l'Etat à ceux qui ſont ici, de ne rien faire que conjointement avec nous, & que les deux Traitez marchent d'un même pas & s'avancent également.

1646.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 3. Août 1646.

La Paix de l'Empire dépend de celle de l'Eſpagne. Les Miniſtres de Suede apréhendent le Roi de Pologne. Armement de Pologne. Levée du Siege d'Orbitello. On attaque Berg St. Vinox. On ſoupçonne la concluſion d'un Traité entre l'Eſpagne & la Hollande. On mande du ſecours aux Venitiens. Ceux-ci veulent la ſuſpenſion d'Armes en Italie. Importunité de Wirtemberg. Et du Reſident de Portugal. Affaires d'Angleterre. Condé ſe retire ſur ſes Terres. Diviſion dans le Parlement. Priſe de St. Vinox.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

LA raiſon qui vous a empêché d'écrire par le dernier Ordinaire, eſt ſi juſte, qu'on ne blâme ni votre Alteſſe, ni Meſſieurs vos Collegues, d'y avoir acquieſcé; ce nous en ſeroit auſſi une de nous en abſtenir, n'aiant point de réponſe à vous faire, mais la coutume que l'on ne veut pas interrompre ne le peut pas ſouffrir, & l'on n'eſt pas ſi dénué, ou d'affaires, ou de nouvelles, qu'il n'y ait quelque ſujet qui oblige d'écrire.

La Paix de l'Empire dépend de celle de l'Eſpagne.

J'établis une opinion dont l'on avoit toûjours bien crû, que l'on verroit les effets, que la Paix de l'Empire eſt liée à celle d'Eſpagne, & qu'elles ſont ſi dépendantes l'une de l'autre, que l'une ne ſauroit être concluë, que l'autre ne ſoit arrêtée. L'Empereur y donne couleur, ou par quelqu'autre myſtére, que l'on ne pénétre pas encore, ces Majeſtez ont voulu renouveller l'Alliance qui eſt entre elles, & par une nouvelle parenté empêcher que la leur ne finiſſe.

Il eſt vrai qu'il leur reſtoit des dégrez de génération à courir avant qu'elle eût ceſſé, bien qu'elle ſoit limitée au troiſiéme des Deſcendants des freres, dont les enfans peuvent contracter ſans diſpenſe. Vous ſaurez plutôt

1646. que nous ce que la Couronne de Suede imaginera de cette Alliance, & ſi la trop grande liaiſon des branches de la Maiſon d'Autriche ne donnera pas de l'aprehenſion à cet autre Etat, que ce jour qu'on ſigne la paix on projette de la rompre, & pour un plus grand engagement dans les intérêts des uns & des autres, l'on fait qu'ils deviennent de nouveau unis, il ſeroit fâcheux que ce fût un obſtacle à la Paix, qu'on tient être abſolument reſoluë dans l'eſprit de la Reine de Suede.

Les Lettres de Monſieur Chanut m'ont apris, outre ce que deſſus, que les Miniſtres de cette Majeſté ſouffrent impatiemment, que le Roi de Pologne arme, & qu'ils ſont en aprehenſion qu'il tourne ſes forces contr'eux; ils diſent qu'il ne manque ni de prétexte, ni de volonté de leur faire la Guerre, & que ſans le conſentement de la Republique, il ne l'oſeroit entreprendre contre le Turc. Il a pourtant été convaincu par cette même raiſon, qu'ils ne doivent rien aprehender de ce côté-là, la même Republique aiant bien plus de crainte de rompre leur Trêve, que d'offenſer le Grand Seigneur, & ainſi ils ſont contraints d'avouër que les forces que ce Roi amaſſe peuvent plutôt avoir été miſes enſemble, pour être conſideré de ſes Sujets, que pour entreprendre contre ni l'une ni l'autre de ces Puiſſances.

Les Miniſtres de Suede aprehendent le Roi de Pologne.

N'étoit que l'Ambaſſadeur de Veniſe autoriſe un avis, donné par Monſieur de Meules, que cet armement a été évanoui avant que d'être formé, je croirois, ſur ce qui eſt mandé par Monſieur l'Ambaſſadeur Bregy, que c'eſt tout de bon que ce Roi veut entreprendre la Guerre contre le Turc.

Armement de Pologne.

La nôtre en Italie n'a pas eu tout le ſuccès que nous avions eſperé, la malignité de l'air aiant favoriſé nos Ennemis, qui ont auſſi été favoriſez du Pape, nous avons été forcez de lever le Siége devant Orbitello, ce qui s'eſt paſſé avec tant d'ordre, que nous n'avons laiſſé ni malades, ni aucune choſe de notre attirail à terre, & notre armée s'eſt embarquée, ſans que celle de l'Ennemi ait oſé tenter de l'incommoder. Nous aurons bien-tôt une relation, qui ſera dreſſée par l'ordre de Monſieur le Prince Thomas de tout ce qui s'eſt paſſé pendant le Siege, & je ne manquerai pas de vous l'envoyer. Pourvû que dans la Flandres nous profitions des avantages qui ſont à notre diſpoſition, nous aurons de quoi nous conſoler, & nous ne mettons pas en doute, quoi que publient les Eſpagnols, que le Prince d'Orange ne faſſe quelque choſe de ſignalé, & qu'il ne favoriſe par une diverſion puiſſante ce que nous entreprendrons.

Levée du ſiége d'Orbitello.

Nous avons ſû par un Gentilhomme, arrivé du Camp le dernier du paſſé, que Berg St. Vinox étoit inveſti, & que l'on travailloit à la circonvallation, ce ne ſera pas un ſiége de beaucoup de durée, & ſa priſe ouvrira les moyens à de plus grandes choſes.

On attaque Berg St. Vinox.

Le Reſident Braſſet vous aura ſans doute averti de l'arrivée à la Haye de deux des Députez de Meſſieurs les Etats, & qu'ils n'avoient point encore expoſé ce qu'ils avoient conclû avec les Eſpagnols, parce qu'ils attendoient le troiſiéme, qui a ordre d'être préſent au recit qu'ils en doivent faire. Il eſt trompé & aſsûre qu'il ne le ſauroit être aiant puiſé en une fontaine très-claire, ſi l'Etat aprouve ce que ces Meſſieurs ont arrêté, & il ajoûte qu'il aidera volontiers à leur faire avoir cette mortification, qui ſeroit bien ſenſible aux Eſpagnols, leſquels ce faiſant ſeroient détrompez de tout ce qu'ils avoient eſperé, & qu'un Traité particulier ſe peut bien propoſer, être mêmement déſiré par des particuliers, mais jamais accepté par l'Etat, qui fonde ſon maintien dans les bonnes graces de Sa Majeſté. Si cela ſuccede de la ſorte, vous aurez en main de quoi vous en faire accroire, & Contarini ſera forcé de ſe dedire de toutes les choſes qu'il avoit mandées à Veniſe.

On ſoupçonne la concluſion d'un Traité entre l'Eſpagne & la Hollande.

1646.

Il part pour leur ſecours douze Vaiſſeaux de notre Armée: ce ſera le ſeul conſiderable, qu'ils ayent encore eû, puiſqu'il paſſe de beaucoup celui des Galéres qu'ils eurent l'année derniere du Pape, d'Eſpagne & du Grand Duc.

On mande du ſecours aux Veniciens.

Leur Ambaſſadeur veut paſſer un office, afin qu'on ne faſſe point la Guerre en Italie, & que ce ſoit un moyen pour induire le Pape à les aſſiſter de quelques Troupes qu'il a miſes enſemble. Je doute qu'il obtienne ces fins, mais bien toutes les aſſurances, qu'il ſauroit déſirer, que l'on n'attaqueroit point les Etats de ſa Sainteté, qui a tant d'intérêt à empêcher que les leurs ne tombent ſous la domination du Grand Seigneur, que ce lui pourra être un motif de le leur donner, toutefois il ne manquera pas de prétexte pour s'en excuſer, mais le ſolide conſiſte à l'averſion qu'il a de dépenſer le ſien.

Ceux-ci veulent la ſuſpenſion d'armes en Italie.

En donnant une Lettre au Prince Roderic de Wirtemberg, pour vous recommander ſes intérêts, je décharge la Cour & de ſa préſence, & de l'importunité qu'on en reçoit: mais tous moyens me manquent pour celle du Reſident de Portugal; il me vint dire Mardi, que les Lettres qu'il avoit reçuës de Munſter lui ôtoient les eſperances, que les autres lui avoient fait concevoir. Il vous plaira de vous ſouvenir de ce que je vous ai écrit ſur ce ſujet.

Importunité de Wirtemberg.

Et du Reſident de Portugal.

Nous avons eu depuis deux jours une ample Dépêche de Monſieur de Bellievre, il juge que les affaires ne ſont pas entierement deſeſperées, & que moyennant qu'on s'applique, on pourra former un parti, qui aidera au Roi d'Angleterre à ſe relever. Certains Articles lui ont été envoyez de la part du Parlement, qui lui a donné un tems bien bref, pour ſe reſoudre à les ſigner, ou à les refuſer. Il ſemble qu'ils ont affecté de voir ſon ſentiment, ſans qu'il eût pris les conſeils que ledit Preſident lui pouvoit donner, qui a été d'avis, aiant vû les Chefs des Presbyteriens, que la Reine d'Angleterre conſeillât au Roi de les ſigner. Il ſe fonde ſur cette raiſon, ou que la Dépêche arrivera à tems, & fortifiera le Roi ſon Seigneur en une choſe qui lui eſt utile, parce que les Peuples qu'on a imbus que c'eſt Elle qui empêche qu'il ne ſe reconcilie avec eux en ſeront détrompez; ſi ſa Lettre arrive trop tard, comme il a ſujet de le croire, étant toûjours divulguée, elle en tirera le même avantage. Il devoit partir dès le lendemain, pour aller vers le Roi & les Ecoſſois, ſi l'audience ne lui étoit accordée, mais il m'a fait ſavoir depuis qu'elle avoit été arrêtée: s'il gagnoit quelque créance ſur l'Aſſemblée, ce ſeroit un acheminement au bien qu'il faut déſirer de voir rétabli par mille reſpects, qui ne vous ſont pas tout-à-fait inconnus.

Affaires d'Angleterre.

Vous pourrez être informez de pluſieurs particuliers qui vous écrivent, comme Monſieur le Prince de Condé a paſſé par Melun, pour aller dans ſa Maiſon de St. Valery, ſans avoir

Condé ſe retire ſur ſes Terres.

1646. avoir couché en ce lieu-là. Il a dépêché le Sieur Ligean, pour assurer Leurs Majestez de sa fidelité, & de son affection à leur service, & a écrit à Monsieur le Cardinal Mazarini, qu'il prie de moyenner, que Monsieur le Tellier soit envoyé vers lui, ce que Sa Majesté n'a pas trouvé à propos, à qui il deplairoit que le monde se persuadât, que Monsieur le Prince ne fût pas satisfait, ou qu'il fût recherché de venir en Cour, & qu'il le refusât. Pour aller au devant de cette opinion Sa Majesté a pris la resolution dont je vous ai fait part. Je suis &c.

Division dans le Parlement.

J'avois oublié de vous dire, qu'aiant paru quelque semence de division dans le Parlement, qui est provenuë des contentions ordinaires, qui sont entre la Chambre de la Plaidoirie, & celles des Enquêtes, la crainte que les uns & les autres ont euë, que cela fût préjudiciable au service de Sa Majesté, les a disposez à les faire cesser. Ils ont bien voulu que Sa Majesté sût, qu'ils n'ont pas d'intérêt, qu'ils ne sacrifient quand il en sera question, donnant exemple aux Sujets de la fidelité qu'ils doivent, & d'avancer le bien de son service. Cette soumission & deference aux volontez du Roi, ont été reçuës d'une maniere si obligeante pour la Compagnie, qu'elle se trouve obligée à en faire des remerciemens. La justice & la bonté dont Sa Majesté use en toutes sortes de rencontres, en revoquant même des Edits, dont on lui fait voir que l'execution seroit à charge, soit au Clergé, aux Gentilshommes, ou au Peuple, lui acquiert de nouvelles benedictions: enfin la plus grande contestation, qui soit à présent dans l'Etat, c'est à qui donnera plus de marques de fidelité à Sa Majesté, qui s'en rend digne par celle de son affection. 1646.

Depuis que je vous ai écrit, Sadite Majesté m'a commandé de vous adresser un Memoire, où quelques affaires sont plus expliquées, que je n'avois fait par ma Lettre, & de ne pas omettre de vous informer que Monsieur le Prince s'étoit acheminé à St. Valery, d'où il a déja dépêché aux fins que vous remarquerez par ce qui est écrit ci-dessus.

Il vient d'arriver un Courrier, qui aporte la nouvelle de la prise de Bergue par son Altesse Royale, & qu'elle a logé son Armée aux mêmes retranchemens que les Ennemis occupoient l'année derniere, auprès de la Ville de Dunkerque, & que Monsieur de Froulé, Capitaine au Regiment des Gardes, y a été blessé. Je vous laisse à juger de la consequence de cette conquête. Prise de St. Vinox.

Vous trouverez jointe à cette Dépêche une Copie de Lettre écrite à son Eminence par le Docteur Fontanella, comme aussi une Copie de Lettre traduite écrite au Roi, par ceux de Soleure, avec un Memoire de la specification de leurs droits sur le Domaine d'Inspruch.

MEMOIRE

Du Sieur FONTANELLA, envoyé à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Munster le 5. Août 1646.

EMINENTISSIMO SENOR,

Porque he considerado que V. Em. hateni do muchos, que le handado aviso de lo que los Consistorios han hecho, contra Don Joseph d'Ardena, y el Doctor Marti par haver firmado a quel Papel en orden a la Treguas, no he cansado a V. Em. Commis Cartas, solo me parece dever advertir à V. Em. un negocio importante, en caso que las Treguas ye concluhian que esque como el enemiego tienne tan fuerte Guarnition en Taragona, y el S. Conde de Harcourt, tienne todo su exercito occupado en elsitio de Lerida, el enimigo a obligado per fuerça à la major parte de las Villas del Campo de Tarragonna, que son abjertas y no podian resistirce a prestalle la obedientia en Tarragonna se las Treguas se hazen y las cosas han de que dar, en el Estado, que se alleren podra serque, el enemigo pretendera que todas estas Villas ayan de que dar a su obediencia, loque fuere danyosissimo al Prin-

MONSEIGNEUR.

Aiant fait reflexion que V. E. a plusieurs personnes qui lui ont donné avis de ce que les Consistoires ont fait contre D. Joseph d'Ardena, & contre le Docteur Marti, pour avoir signé ce papier concernant la Trêve, je n'ai pas voulu la fatiguer par mes Lettres: je me crois pourtant obligé de l'avertir d'une affaire très-importante en cas que la Trêve se fasse, c'est que comme l'Ennemi tient une très-forte Garnison à Taragone, & que le Comte d'Harcourt occupe son Armée au siege de Lerida, le Gouverneur de Taragone a forcé la plus grande partie des Villages autour de cette Place qui sont tous ouverts & hors d'état de resister à lui prêter serment de fidelité. Si la Paix se fait & que les choses restent dans l'état qu'elles se trouveront alors, il pourra arriver que l'Ennemi prétendra que tous ces villages lui demeurent soumis, ce qui seroit très-

1646. *Principado, por entrar eſtas Villas muy a dentro y haver ſiempre parecido nos eles podia quitar el Commercio porque no haga; Voluntarios los que hagora han hecho per fuerca, conque por eſte Camino ſe tendria Commercio con Tarragonna, aſſi para prevenir eſte inconveniente, quando ſe concluyan Paces o Treguas y las coſas ayan de que darſe en el Eſtado, que ſe hallaran, ſe podia deſir que eſto ſe ha entender de la plazas, y no de las Villas abjertas nombrando las plazas, en los Capitulos del Tratado me parcie ſera coſa muy importante, muy del ſervicio de ſu Majeſtad, y beneficio deſta Provincia, y ſe podra deſta manera quitar total mente la communicacion, y ſe cerrara al enemigo el paſſo à la negociacion, que quedandoſe con las Villas del Campo de Tarragonna ſera mucho mas deficit, V. Em. lo conſiderara mejor, que yo lo ſabre dezir que el deſeo, que tengo del ſervicio de ſu Majeſtad, y de la conſervacion de eſta Provincia a ſu real Corona, ma da animo para advertir eſto ſubmittiendolo toda a la ſuperior cenſura, y parecer de Vueſtra Eminencia, cuya perſona guarde Dios como ſelo ſupplico, y la Monarquia de Francia a meneſter para bien deſſus vallatos, del Campo de lante de Lerida a* 10. *de Julio* 1646.

très-prejudiciable à la Principauté: ces Villages pénétrent fort avant dans le Païs, & l'on a toûjours vu que l'on ne ſauroit leur ôter le commerce avec cette Ville, de ſorte que ce qu'ils font par force preſentement, ils pourroient bien le faire de bon gré pour ſe conſerver cet avantage. Il me ſemble que pour prevenir cet inconvenient, on pourroit faire en ſorte quand on fera la Paix ou la Trêve, & que les choſes devront reſter en l'état qu'elles ſont, qu'on le devroit entendre des Places murées & non pas des villages ouverts, & qu'ainſi il ſeroit très-important de nommer ces Places dans le Traité: le Roi y trouveroit ſon compte & la Province ſon avantage, & de cette maniere on fermeroit la porte à une trop grande communication avec les Ennemis, au lieu qu'étant maître de la Campagne on y perdroit très-conſiderablement. V. E. le connoitra beaucoup mieux que je ne ſaurois lui dire, il n'y a que le deſir que j'ai pour le ſervice du Roi, & pour lui conſerver cette Province qui me donne la hardieſſe de donner cet avis, l'abandonnant entierement au jugement de V. E. que je prie Dieu qu'il conſerve. 1646.

MEMOIRE

Envoié en Cour par Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Du 6. Août 1646.

Plaintes contre Baviere. Réponſe des Bavarois. Differens entre les Hollandois & le Roi de Portugal. Le Duc de Lorraine s'adreſſe aux Hollandois pour qu'ils faſſent ſon accommodement avec la France. Les Hollandois propoſent un échange de la Catalogne contre Cambrai, le Cambreſis, & le reſte de l'Artois.

LE Memoire du Roi du vingt-ſeptiéme du Mois paſſé ne contenant quaſi qu'une réponſe à la Depêche du ſeiziéme, nous en toucherons ſeulement certains points, & rendrons compte enſuite de nos dernieres Conferences.

Nous avons bien obſervé ce qui nous a été très-prudemment ordonné de prendre garde qu'en offrant de faire pour la Catalogne une Trêve de la durée de celle de Meſſieurs les Etats, ils n'en fiſſent une ſi courte que nous n'euſſions pas ſujet d'en être contens. C'eſt une précaution néceſſaire, vû l'animoſité des Eſpagnols, la jalouſie de nos Alliez, & le peu d'aſſûrance qu'il y a en ceux qui traitent ici leurs affaires. Mais il eſt d'ailleurs aſſez difficile de changer l'offre que nous avons faite, & dangereux de venir à un plus grand éclairciſſement. Nous eſſaierons de prévenir cet inconvenient, dont il a été très-à propos que nous fuſſions avertis. Et déja en la derniere Conference que nous avons euë avec les Ambaſſadeurs de Hollande, comme ils ſont venus à parler de la Catalogne, nous avons perſiſté à y vouloir une Trêve auſſi longue que ſera la leur, préſupoſans qu'ils n'en feront pas une plus courte que de quinze ou vingt ans. Nous y coulames ce mot, que nous repeterons en quelque autre occaſion, afin d'avoir lieu de pouvoir expliquer notre premiere déclaration, en cas qu'ils vinſſent à ſe contenter d'une courte Trêve.

La reſolution qu'on a priſe de faire connoître au Duc de Baviere, par la voie de Monſieur le Nonce, le ſujet que l'on a de ſe plaindre de ſa conduite en ces dernieres rencontres, ſera fort utile. Nous avons parlé ici à ſes Députez en la même ſorte. Ils ſe ſont plaints les premiers que Monſieur Oxenſtiern ne tient plus dans leurs affaires le même langage qu'il faiſoit étant à Munſter; qu'il a dit aux Plenipotentiaires de l'Empereur qui ſont à Oſnabrug, qu'il faut rendre l'un & l'autre Palatinat, & que pour la Dignité Electorale, elle doit être alternative dans les deux Maiſons. Surquoi ils nous ont prié d'écrire aux Plenipotentiaires de Suede.

Il leur fut répondu qu'on ne ſavoit pas de quelle façon Monſieur Oxenſtiern avoit parlé depuis ſon retour à Oſnabrug; mais que lors qu'il avoit été en cette Ville, ils avoient pû reconnoître combien nos offices auprès de lui avoient été puiſſans & efficaces, juſques là qu'au fait de l'Electorat il s'étoit declaré au Comte de Trautmansdorff & aux Médiateurs ſelon ce que deſire leur Maître; que nous continuerions, & eſperions de le ramener au même point, pourvû que Monſieur le Duc de Baviere fît de ſon côté ce qui dépendoit de lui pour la ſatisfaction des Couronnes: qu'il étoit

1646. était certain que ledit Oxenſtiern était parti de Munſter avec peu de contentement de ce que la créance que l'Armée Suedoiſe dût recevoir quelque échec avoit entierement fait changer de procedure aux Imperiaux : Que nous ne leur pouvions pas celer que nous n'étions pas demeurez ſatisfaits ni d'eux ni de Monſieur l'Electeur de Baviere, encore que nous le trouverions moins étrange de la part des Imperiaux; puis qu'on ſait qu'ils deferent tout aux Eſpagnols, auſquels ils ſe ſont de nouveau attachez par diverſes Alliances: mais que le Duc de Baviere ſuive leurs mouvemens & conſpire dans le même deſſein, lui qui a tant d'intérêt de faire la Paix promptement, qui fait profeſſion de deſirer l'amitié de la France, & qui eſt trop clair-voiant pour ne pas connoître ce qu'il doit raiſonnablement craindre de la Maiſon d'Autriche, c'eſt ce qui nous étonnoit & de quoi nous leur faiſions plainte, & que pour avoir trop uſé de bonne foi, & differé de faire paſſer le Rhin à notre Armée, nous avions mis celle de nos Alliez en peril.

Plaintes contre Baviere.

Nous ajoutâmes que nous l'avions fait pour n'interrompre pas les Traitez qui étoient ſi avancez; pour donner lieu ou à la concluſion de la Paix ou à une ſuſpenſion générale, & pour empêcher que les Armées étant jointes ne ſe jettaſſent dans la Baviere; mais que leur Maître ſe ſervant de cette occaſion, avoit donné toutes ſes forces à l'Empereur pour ruïner nos amis, & remettre les choſes dans la premiere confuſion. Nous leur fîmes enſuite ce reproche que depuis deux mois ils ont parlé foiblement pour notre ſatisfaction, qu'ils ont blâmé en divers lieux nos demandes, & y ont été contraires. Nous leur dîmes enfin que nous ne nous arrêterions plus aux apparences; mais aux véritables effets, & que l'Armée du Roi aiant été obligée de paſſer le Rhin, ſi on ne venoit à conclure le Traité, il faudroit voir à qui le ſort des armes ſeroit favorable. L'excuſe qu'ils nous donnerent fut que l'on avoit ruïné entierement l'Electeur de Cologne en lui ôtant Paderborn, & autres Lieux occupez depuis peu par les Suedois. Ils ne ſe plaignoient pas moins du traitement qui a été fait à cet Electeur par l'Armée de Monſieur le Maréchal de Turenne, & diſoient que leur Maître n'avoit pas dû abandonner ſon Frere dans une néceſſité ſi preſſante, & que les affaires étant encore incertaines, il ne pouvoit pas être blâmé d'avoir joint ſes forces contre ceux qu'on ſait notoirement ne tendre qu'à la ruïne de ſa Maiſon & de la Religion Catholique en Allemagne.

Réponſe de Baviere.

Pour ce qui regarde le different des Portugais & des Hollandois, il eût été à ſouhaiter que le Roi de Portugal aiant un ſi puiſſant Ennemi en tête ne ſe fût point brouillé avec ſes Amis. Mais les choſes étant venuës au point où elles ſont entr'eux, notre opinion eſt que quand le Portugal accorderoit aux Hollandois une partie de ce qu'ils deſirent, ils ne lui ſeroient pas moins ennemis, & eſſaieront de le dépouiller du reſte, tenant pour perdu tout ce qu'ils ne lui pourront ôter, & n'aiant autre regle de leurs actions que le ſeul intérêt. Si ce Prince ſe pouvoit établir entierement dans les Indes, il leur ſeroit peut-être plus conſiderable, & pour s'accommoder après avec lui & en retirer quelque avantage, ils ſeroient obligez d'appuier ſes intérêts contre le Roi d'Eſpagne.

Different entre les Hollandois & le Roi de Portugal.

1646. L'avis, que le Comte de Peñaranda a pouvoir d'accorder une Trêve de ſept ou huit ans pour la Catalogne, eſt bien veritable. Car encore que ceux qui nous parlent des affaires d'Eſpagne mettent toûjours en doute cette Trêve, & diſent qu'en tout cas elle ne ſera jamais accordée que pour fort peu de temps, on voit néanmoins de l'apparence qu'ils la pourront faire plus longue. Mais il a toûjours été conſtamment declaré de notre part que notre intention eſt de faire une Trêve de la même durée que celle de Meſſieurs les Etats, afin de ne ſéparer point nos intérêts, & que s'il faut rentrer en Guerre nous le puiſſions faire conjointement avec eux, & nous eſſayions de faire connoître à leurs Députez que le deſſein des Eſpagnols eſt directement oppoſé au nôtre, & ne tend qu'à nous diviſer ſoit préſentement dans le Traité, ou à l'avenir, lorſque le temps de leur Trêve ſera expiré.

Les Sieurs Paw, Riperda & Knuyt, qui reſtent ici de la Legation de Hollande, nous parlerent ces jours paſſez de deux choſes. L'une fût qu'un certain Deputé, qui eſt en cette Ville de la part de l'Evêque de Verdun, & qui ſe dit avoir commiſſion du Duc Charles, étoit venu les voir, pour leur dire que ledit Duc s'aſsûrant de leur amitié, qu'il avoit toûjours recherchée, s'adreſsoit à eux comme à des amis & Alliez de la France, pour obtenir par leur moien un plus favorable traitement des François qui le vouloient exclurre du Traité, ajoûtant qu'il avoit des choſes à propoſer de la part de ce Prince fort avantageuſes à la Cauſe commune, ſi on vouloit entrer avec lui [comme il le deſiroit] dans quelque accommodement. Ces Meſſieurs nous ont rapporté que leur réponſe avoit été que le Duc Charles portant les armes contr'eux, & étant encore à l'heure préſente avec les Eſpagnols, qui ſont leurs ennemis, ils s'étonnoient qu'il s'adreſsât à eux. Le Député nia que ſon Maître eût fait aucune hoſtilité contre Meſſieurs les Etats; & ceux-ci lui repliquant qu'encore l'année derniere il n'y avoit eu que les Lorrains qui ſe fuſſent oppoſez à leurs entrepriſes, & empêché le paſſage du Canal; il repartit aſſez plaiſamment, vous n'avez jamais demandé ce paſſage au Duc mon Maître; il ne vous l'eût pas refuſé. Pour concluſion, ils dirent à cet Agent que s'il avoit quelque choſe à deſirer, il ſe devoit adreſſer à la France même. Et parce qu'en ſe ſeparant d'avec eux, il avoit dit qu'il les verroit ci-après, & leur feroit des ouvertures conſiderables, ils avoient attendu quelque temps pour apprendre à une ſeconde viſite dudit Deputé quelque choſe de plus particulier; mais que n'étant point retourné ils n'avoient pas voulu differer davantage à nous donner cet avis. Nous les en remerciâmes, & de la façon dont ils avoient répondu, ajoûtant que nous leur dirions en confiance que le bruit couroit que le Duc Charles étoit entré en pourparler avec ſon Alteſſe Roiale devant Courtrai, & qu'en effet s'il avoit à propoſer quelque choſe, il étoit plus à propos que ce fût là ou à la Cour que non pas à Munſter. Que ſi néanmoins ce Député retournoit chez eux, & qu'il leur fît quelque ouverture, ils pourroient l'écouter ſans nous engager, & que nous verrions après avec eux ſi ce qu'il diroit meriteroit qu'on y fît reflexion. Nous n'avons pas été fâchez que cet homme ſe ſoit adreſſé aux

1646.

Le Duc de Lorraine s'adreſſe aux Hollandois pour qu'ils faſſent ſon accommodement avec la France.

1646. Hollandois, eſtimant qu'ils ont aſſez de familiarité avec les Eſpagnols pour leur donner part de cette nouvelle; & qu'il eſt du ſervice du Roi d'entretenir le ſoupçon & la méfiance que leſdits Eſpagnols peuvent avoir de ce Prince.

L'autre affaire, dont ces Meſſieurs nous parlerent, concerne le Traité avec les Eſpagnols; mais ce fut de façon qu'ils y procederent plutôt en Médiateurs & comme voulant découvrir nos ſentimens, que pour nous faire ſavoir ceux de nos Parties. Ils nous demanderent ſi les Armées étant en action, nous ſerions capables d'entendre au Traité. Il leur fut declaré qu'il n'y avoit aucun temps auquel nous ne fuſſions diſpoſez, non ſeulement d'écouter, mais de traiter & de conclurre. Ils ſe mirent auſſi-tôt à parler de la Catalogne, diſant comme ci-devant que c'étoit le point le plus mal-aiſé à ajuſter, & que ſi nous en demeurions à notre premiere propoſition, ils ne croioient pas que la Paix ſe pût jamais faire: que les Eſpagnols ſouhaitoient ſur toutes choſes de conſerver l'Eſpagne entiere, & qu'ils aimeroient mieux ceder quelque autre choſe dans les Païs-Bas que de laiſſer la Catalogne; Et ſi au lieu, ajoûterent-ils, de ce que vous tenez dans cette Principauté, ils vous donnoient Cambrai, le Cambreſis, & le reſte de l'Artois, n'y voudriez-vous point entendre? Nous répondimes que ſi les Eſpagnols eſtimoient beaucoup la Catalogne, elle n'étoit pas en moindre conſideration à la France; Que le Conſeil du Roi étoit très-perſuadé que la Paix ne ſeroit jamais aſſûrée entre les deux Couronnes, ſi nous ne retenions cette Province, parce que les Eſpagnols pouvant, par le moien de la Flandre, ſuſciter aiſément la Guerre en France, la Catalogne nous donneroit la même facilité de faire la Guerre en Eſpagne; que le mutuel reſpect de ces deux grandes Puiſſances ſeroit le ciment & l'aſſûrance de la tranquilité publique, & que cela étoit ſi conſtant dans l'eſprit de ceux qui avoient part au Gouvernement, que le jour même que nous leurs parlions, nous avions eu ordre & pouvoir de la Cour, ſi le Roi d'Eſpagne vouloit ceder Tortoſe & Tarragone (nous ne faiſions point mention de Lerida comme le comptant être à nous,) d'offrir une recompenſe au double ſur les Places qu'on tient au Païs-Bas, & que nous en ferions Juges ces Meſſieurs.

Les Hollandois propoſent un échange de la Catalogne contre Cambrai, le Cambreſis & le reſte de l'Artois.

Cette penſée leur fut confirmée de telle ſorte que nous ne doutons pas qu'ils ne croient véritablement que le but & la viſée du Conſeil tend à conſerver la Catalogne, qu'ils avouërent être plus importante à la France qu'aucune autre aquiſition. Mais ils retournoient toûjours à leur premier mot, que nous euſſions à prendre des Places en échange dans les Païs-Bas; & nous à rejetter cela bien loin & à témoigner d'en faire peu de cas. En quoi nous perſiſtâmes juſques à la fin, ſinon qu'il fut dit une fois ſeulement & par occaſion que les Eſpagnols ſeroient trop heureux de laiſſer la Franche-Comté, outre tout ce qu'ils avoient dit, ſi on leur vouloit accorder ce parti, ce qui n'arriveroit jamais.

Quand ces Meſſieurs euſſent parlé avec ordre des Miniſtres d'Eſpagne, nous euſſions fait paroître la même froideur pour cet échange; mais ce qui nous obligeoit encore plus à être retenus, c'eſt qu'ils avançoient ces choſes d'eux-mêmes, à ce qu'ils diſoient, & ſans aucune charge des Parties, qu'ils nous déclarerent d'abord n'avoir pas vuës depuis un long-temps. On peut néanmoins prendre quelque conjecture que ce diſcours n'a pas été ſans fondement, de ce que les Bavarois nous ont rapporté avoir apris du Comte de Peñaranda qu'il étoit prêt de traiter avec la France, & que s'il n'avoit fait une offre aſſez grande il l'augmenteroit, & que l'on cederoit encore d'autres Places dans le Païs-Bas, pourvû que l'on rendît la Catalogne au Roi ſon Maître, & qu'il ne fût fait aucune mention du Portugal. Nous ne devons pas auſſi omettre de dire que les Hollandois propoſant de donner au Roi Cambrai & le reſte de l'Artois, diſoient qu'il faudroit en ce cas que nous rendiſſions Courtrai, Armentiers, Menin, & les autres Places plus avancées dans le Païs-Bas, qui ſont ſur la Lis. 1646.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Fontainebleau du 10. Aout 1646.

On veut la Paix. On ſe plaint de quelques Députez Hollandois. On a égard à leurs recommandations. On reſpecte leurs Paſſeports. On loüe leur conduite ſur l'élection d'un Bourguemaitre à Liége. On loüe la conduite d'Oxenſtiern envers les Imperiaux. Les Hollandois ſont obligez de donner paſſage à nos Troupes par leur Païs. Affaire des levées. Affaire des Paſſeports pour les Miniſtres Portugais. Et de l'amniſtie pour les Proteſtans. Touchant la ſatisfaction des Membres de l'Empire, & de la Suede. Et de la Landgrave. Affaire des Troupes. Reflexions ſur les dépendances. L'Evêque de Spire, Electeur de Trêves, accorde aux François de mettre Garniſon à Philipsbourg. On ignore ſi le Roi d'Eſpagne donnera ſa fille à l'Archiduc. Baviere preſſe pour la Paix. Sur le Titre de Majeſté. On intercepte des Lettres à Oxenſtiern. Les Suedois renforcent leur Armée. Reproches faits

aux

1646. *aux Hollandois. Indiſpoſition du Prince d'Orange. La Cour ſoupçonne ſa conduite. Siege de Mardick. Touchant le Ceremoniel. La France prend à cœur l'affaire des Eccleſiaſtiques en Allemagne.*

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre Dépêche du penultieme du paſſé, contient tant de differentes choſes, qu'il ſera mal aiſé, qu'en y repondant, on n'en oublie quelqu'une & elle a donné lieu à un Memoire, la lecture duquel vous fera voir de plus en plus qu'on veut la Paix. Auriez-vous penſé qu'après tant de ſujets que Leurs Majeſtez ont de ſe plaindre, ſinon du Corps de la Republique des Provinces-Unies, au moins de leurs Députez, qu'on eût penſé ſe porter à conſulter ceux-ci, & en quelque ſorte prendre leur avis de ce dont nous nous devons contenter. Car bien que nous demeurions en notre liberté d'y acquieſcer, ou de le rejetter; c'eſt pourtant s'engager en quelque maniere au premier, horsmis qu'ils fuſſent aſſez déraiſonnables pour nous propoſer des choſes du tout injuſtes, ce que l'on ne pourroit accepter, ſans ſe couvrir de honte, & perdre avec les avantages, que la continuation de la Guerre nous donne, lieu d'eſperer quelque choſe de la reputation. Il pourroit arriver qu'ils ſeroient très-retenus à s'ouvrir de leurs ſentimens, dans la penſée qu'ils pourront prendre, qu'on eſſaye plutôt de les pénétrer, pour juger de leur affection que par envie de les ſuivre, & en ce cas ſans avoir hazardé aucune choſe nous aurions gagné beaucoup envers le public quand il viendroit à ſavoir que nous avons demandé conſeil à des perſonnes, qui ſont d'accord avec les Eſpagnols, & qui conſiderent la Trêve, dont ils ſont convenus, comme l'affermiſſement de leur puiſſance. Ce n'eſt pas que cet avantage ne ſoit contrebalancé de divers inconvenients; qui demande conſeil, s'oblige en quelque maniere à le ſuivre, ou s'expoſe à ſe faire un Ennemi, lequel diſſimulant la rage, qu'il fonde ſur un mépris, s'aplique volontiers à tout ce qui peut nuire à celui duquel il ſe tient offenſé; mais ces accidents ſe mepriſent, quand on ſe propoſe un bien ſolide, ce qui ſe trouve en cette occaſion, en obligeant les Etats à ſurſeoir ce qu'ils auront propoſé, & à pénétrer ſi leurs intérêts particuliers leur ſont en telle recommandation, que pour les avancer ils ſoient capables de renoncer à leur honneur, & à de plus ſolides qu'ils puiſſent avoir, & desquels dépend la conſervation de leurs Etats.

On veut la Paix.

On ſe plaint de quelques Députez Hollandois.

Je n'entrerai point dans les diverſes parties du Memoire, ce ſeroit vous importuner, vous qui devez craindre la longueur de cette Lettre, pour peu qu'il vous ſouvienne des points contenus en la vôtre, & au Memoire du trentiéme Juillet; vous recevrez avec elle les Dépêches, que vous avez demandées pour Monſieur Krebs, & m'étant imaginé, que ceux auxquels elles s'adreſſent, les conſidereroient moins leur étant envoyées par lui, que par une autre voye, je les ai avertis que Sa Majeſté veut qu'ils executent ponctuellement ce qui leur eſt mandé, & qu'elle ne recevra nulle excuſe de la deſobéïſſance qu'ils lui pourroient rendre. 1646.

On a égard à leurs recommandations.

Auſſi-tôt que je fus averti par celui qui commande à Peronne, qu'il y avoit arrêté un Jeſuite, Frere de Monſieur Brun, qui avoit votre Paſſeport, je lui en fis reproche, & lui mandai de le laiſſer paſſer, & de lui faire toutes les civilitez dont il ſe pourroit aviſer. Si je vous mandois qu'il ſe porta à cette execution, ſur un ordre que je lui avois envoyé, de ne laiſſer pas paſſer un Capucin, qui pourroit même avoir eû un Paſſeport ſigné de moi, ne le tiendriez-vous pas bien excuſé? J'avouë que quand je vis la Lettre, qui faiſoit mention que ce bon Pere avoit votre Saufconduit, je fis rude reprimande audit Commandant, parce qu'il n'avoit pas rendu à vos Signatures les reſpects, que ſi ſouvent je lui ai fait ſavoir qu'il y devoit rendre: mais afin que telle choſe n'arrive plus, s'il vous plaiſoit me faire ſavoir quand vous aurez expedié des Paſſeports, pour des Perſonnes que vous conſiderez, je ſerai ſoigneux d'écrire aux Gouverneurs des Places Frontieres, d'ajoûter à la liberté de leur paſſage, quelque témoignage de reſpect, afin que les Etrangers ſachent combien on en rend à vos perſonnes.

On reſpecte leurs Paſſeports.

C'eſt de vous les premiers, Monſeigneur & Meſſieurs, que j'ai ſû que le Colonel Jamart, de faction & de dependance Françoiſe, avoit été élu Bourguemaître à Liege, & que les exilez y aient été remis: il eſt à ſouhaiter, que l'avis que vous avez eû, & de l'élection de celui-ci, & de ce qui s'eſt enſuivi, ſoit véritable, c'eſt une choſe prudemment entrepriſe, & heureuſement réuſſie, & Monſieur le Preſident de Lombres doit être loué de ſon adreſſe, & la dépenſe qu'il peut avoir faite, approuvée. Si par quelque pareille on pouvoit dans un an faire créer des Magiſtrats bien affectionnez, il ne faudroit pas la plaindre, non ſeulement les Liegeois obſerveroient la neutralité, mais en des rencontres, ils auroient pour nous les complaiſances qu'ils ont euës pour les Eſpagnols, & nous aurions de la facilité de tirer des hommes de leur Païs, que l'Ennemi cependant auroit de la peine à y en enroler. S'il reſte quelque choſe à faire, qui dépende de l'autorité de Sa Majeſté, & de mon Miniſtére, pour donner de la force & de l'apui à ce qui a été commencé, je ne manquerai pas de le faire.

On loüe leur conduite ſur l'élection d'un Bourguemaître à Liege.

Permettez-moi qu'en louant ledit Preſident, je le blâme de ne vous avoir pas averti, de ce qui lui avoit ſi heureuſement réuſſi, & de ce qu'il jugeoit que nous devions faire, afin de tirer le fruit de ſes travaux.

Il m'a ſemblé, que vous n'étiez pas fâché, que le Comte Oxenſtiern ſe fût retiré à Oſnabrug, ſans avoir rien conclû avec Trautmansdorff; il eſt bon qu'il ſache qu'il y a plus d'union entre les Couronnes alliées, qu'il en veut faire aprehender entre les deux Branches de la Maiſon d'Autriche, & ce ſera une forte perſuaſion ſur ſon eſprit, pour le diſpoſer à reprendre les premiers erremens du Traité, & de paſſer condamnation ſur le point de la ſatisfaction des Couronnes.

On loüe la conduite d'Oxenſtiern envers les Imperiaux.

Quand nous fumes avertis, qu'il y avoit une partie du Conſeil de Meſſieurs les Etats, qui mettoient en doute, s'ils étoient tenus de conſentir au paſſage des Troupes de Sa Majeſté ſur leur Païs, nous écrivimes à la Haye de leur en remontrer la conſéquence, & prévimes bien, qu'ils pouvoient ſoutenir leur opinion par une aſſez fauſſe, qu'ils ne ſont pas

Les Hollandois ſont obligez par le Traité de donner paſſage à nos troupes par leur Païs.

1646. tenus d'entrer en Guerre avec l'Empereur, & ainſi excuſez de donner paſſage aux Armées qui vont directement contre lui, ce qui nous obligea de faire ſouvenir, comme il y a un article exprès dans l'un de nos Traitez, qui les y engage. Mais pour ne les pas néceſſiter à ſe trop déclarer, & contre leur ſentiment, en notre faveur, on rendit un témoignage public de trop de déference envers l'Empereur, nous ne nous ſouciames pas d'avoir le paſſage avec éclat, & nous avons été ſatisfaits de l'avoir plutôt de tolerance, que de droit, pourvû qu'il leur fût déclaré qu'il nous étoit acquis, & vos preſences, & les inſtances du Reſident Braſſet aiant terminé cette affaire, & le Maréchal de Turenne étant au delà du Rhin, & aiant à preſent joint les Suedois, nous n'avons qu'à déſirer, que ſa jonction à eux produiſe quelque avantage ſi ſignalé, qu'il donne tant d'aprehenſion aux Ennemis, que ce leur ſoit un ſujet de preſſer la concluſion du Traité, & d'offrir les conditions néceſſaires pour y parvenir.

Nous avons ſenti beaucoup de joye, quand vos Lettres & d'autres encore de Monſieur de Tracy, nous ont apris, qu'il avoit heureuſement conduit & aſſemblé des Troupes, & que pour leur bonté elles ſont telles, que nous les pouvions déſirer, qui ne ſommes pas hors d'eſperance, que les Officiers qui les ont levées les rempliront ſinon au nombre complet, au moins en aprocheront: & ce ſervice, qui a été rendu par ledit Sieur de Tracy, lui tiendra lieu de beaucoup envers Sa Majeſté, qui ſera bien aiſe de lui departir ſes graces, & de faire voir combien elle l'eſtime. Autant que les diſcours des Médiateurs nous ont déplû, autant avons-nous été ſatisfaits de vos réponſes. Ils n'ont point ſujet de s'en plaindre, & auront reconnu, que vous avez pénétré l'artifice des Ennemis, & maintenant que leurs eſperances ſont évanouïes, qu'ils ſeront contraints de tenir un autre langage.

On eſt content des levées.

Affaires des Paſſeports pour les Miniſtres Portugais.

Le refus des Paſſeports aux Portugais, la ſurêté néanmoins qu'ils leur donnent, qui eſt un temperament, nous tirera de la perſecution du Commandant; il s'imagine, que ſi vous les demandiez, offrant ceux qui vous ſont auſſi demandez par le Duc Charles, que vous les auriez ſur l'heure, & que vous ne devriez pas marchander à cela, me l'aiant declaré bien nettement. Je lui dis que cela ne me paroiſſoit pas, que ſi les Imperiaux en avoient fait l'ouverture on y eût déliberé, mais que ſi la France peut entrer dans l'offre, elle ſe feroit un merveilleux préjudice, ſans même être aſſurée que ſa tentative lui réuſsît, croyant le Duc Charles auſſi mal fondé, à prétendre que ſes Députez duſſent être reçus à l'Aſſemblée. Il ajouta qu'il étoit perſuadé que c'étoit avec juſtice, que ſon Roi le demandoit: mais rien ne le ſatisfait, ni même l'aſſurance de la liberté de l'Infant Dom Joan Edouard; il voudroit au moins qu'il fût hors des mains des Eſpagnols, & ſe plaint de ce qu'on lui a ôté ſon Epée, & quelques Officiers, dont il avoit juſques à préſent été ſervi. Mais comme l'Empereur ne ſe ſauroit reſoudre de faire la Guerre au Roi d'Eſpagne à ſon ſujet, je n'eſtime pas auſſi qu'il y eût raiſon de rompre l'Aſſemblée, à quoi le dit Commandant donnoit facilement ſa concluſion.

Et de l'Amniſtie pour les Proteſtans.

L'on a toûjours prévû que le point de l'Amniſtie ſeroit l'un des plus difficiles à conclure, & il ſeroit fâcheux, que les Suedois ne vouluſſent pas prendre le terme, qui leur pouvoit être offert: ſi, pour y reduire l'Empereur, ils inſiſtent, qu'elle commence dès l'année 1619. ils ſont louables; mais ſi c'étoit avec intention de ne s'en point relâcher, cela ſeroit très-fâcheux, les deux extrêmes ſont bien éloignez; mais le terme mitoyen paroit raiſonnable. Tout ce que vous avez jugé devoir dire aux Médiateurs ſur ce ſujet a été loué, quand bien ils ſeroient demeurez perſuadez que vous aprouvez la demande des Suedois, & qu'on auroit de la peine à vous en faire relâcher, cela n'auroit pas nui, & aiant ſû à quoi vous vous reduiſez, & que vous n'êtes pas ſans eſperance d'en faire contenter les Suedois. 1646.

Ils ont tort s'ils n'ont fait connoitre au Comte de Trautmansdorff, qu'il ne doit pas prétendre davantage, que le haut Palatinat ſoit adjugé à Baviere. Ils ne ſauroient ignorer, que nous le deſirons, ni trouver mauvais que nous le deſirions, ni trouver mauvais, que la Suede eſſayât d'en retrancher quelque portion; car outre qu'il y a animoſité entre leur Couronne, & cet Electeur, ils peuvent bien s'en déclarer, afin que s'en relâchant, ils appuyent leurs intérêts, & ſi ma memoire ne me trompe, c'eſt le jugement que vous en avez fait; le Comte Oxenſtiern s'étant déclaré, que ce ne ſeroit pas un ſujet de continuer la Guerre, ce qui doit être interpreté en faveur de Baviere.

Touchant la ſatisfaction des Membres de l'Empire & de Suede.

Pour les Griefs de l'Empire, qu'on remet à vos prudences de terminer, c'eſt témoigner en déſirer ſortir, & il eſt à ſouhaiter que les Catholiques, & les Proteſtans s'aprochent, enſorte qu'il y ait lieu d'eſperer, qu'attendant que Dieu les réuniſſe tous en vraye créance, ils obſerveront les conditions de Paix, qui ſeront reſoluës en votre Aſſemblée.

La diſpoſition ſemble entiere pour la ſatisfaction de la Couronne de Suede, puiſqu'on en veut convenir avec ſes Plenipotentiaires, & la vôtre & celle de Heſſe étant ajuſtées, il eſt à déſirer, qu'elle ſe concluë de commun conſentement, que l'une des Parties cede ce qui eſt juſte, & que l'autre s'en ſatisfaſſe. Nos intérêts ſont doubles, & ſe choquent en ce point; il nous convient que la Suede ſoit établie dans l'Allemagne, mais avec cette reſtriction, qu'elle ne ſoit pas ſi puiſſante qu'elle puiſſe donner la loi aux Catholiques. ni que ſa trop grande puiſſance lui ſoit ſujet d'y entreprendre des nouveautez.

Et de la Landgrave.

Si Madame la Landgrave convient de ce qu'on propoſe à ſon égard, nous n'avons rien à y dire, mais ſi Elle veut que les différents, qu'elle peut avoir avec ſes Couſins de Darmſtad, ſoit au ſujet de Marpurg & autres, ſoient décidez en l'Aſſemblée, il ſemble que l'Empereur ni l'Electeur de Saxe ne le peuvent pas rejetter, & l'un doit attendre, que les intérêts de ſon Gendre y ſeront auſſi bien conſervez qu'en la particuliere qu'il propoſe, ſous le prétexte d'une loi de la famille: & l'Empereur qui doit déſirer, que la Paix ſoit dans l'Empire, & aller au devant de ce que la diviſion & l'aigreur qui eſt entre ces familles y pourroit cauſer, qui ne peut pas ſe perſuader, que la ſatisfaction de Madame la Landgrave, ſans laquelle vous avez déclaré ne vouloir pas traiter, ſe puiſſe trouver en une ſomme auſſi modique que celle dont ſes Députez ſe ſont laiſſez entendre. Pour la nôtre, ſi rien ne les arrête, que le manque de conſentement de l'Evêque de Spire, vos dili-

1646. diligences & vos ſoins y ont remedié, & ce qui eſt à repondre pour la ſomme prétenduë par les Princes de Tirol, & ſur la prétention des dix Villes, cela vous a ſi ſouvent été mandé, qu'il eſt inutile d'en plus parler.

Affaires des Troupes. Quant à la recompenſe demandée pour la Soldatesque, qui a ſervi, trouvez bon auſſi que je m'en remette à ce qui eſt porté par vos Inſtructions, & à ce qui vous a été mandé, depuis que vous êtes par delà : ſi la ſeule qui vous eſt offerte, & ſi l'exception qu'on veut faire de laiſſer intervenir les Provinces ou les Princes de l'Empire, doivent être acceptées, cela eſt remis à vos prudences, qui ne manqueront pas de prendre l'avis deſdits Princes, & qu'on prétend aſſujettir à une dépendance envers l'Empereur, telle qu'elle a été ſoutenuë devoir être renduë, dont leſdits Princes n'ont jamais voulu convenir. Et bien que les Miniſtres de l'Empereur, quelquefois même ceux de Baviere, & les Médiateurs ayent eſſayé de perſuader, que la Paix de l'Empire ſe pouvoit conclure à notre égard, ſans que celle d'Eſpagne la fût auſſi, peu de perſonnes y ont ajoûté foi, mais on n'avoit pas jugé que les Miniſtres de l'Empereur en duſſent faire une declaration ſi expreſſe.

Quelques-unes de vos précedentes Dépêches nous ont donné à entendre, que bien que cela eût été mis en condition, qu'elle n'étoit pas ſi fortement appuyée, qu'on ne la pût faire changer; mais la derniere n'inſinuë plus cela, au moins c'eſt plus foiblement que les autres, & une des nôtres, (mais il y a bien un an qu'elle eſt écrite) vous peut faire connoitre, que nous ſoupçonnames, que ſous le nom de la Bourgogne, les Imperiaux comprenoient la Province de Flandres, à l'exception des Comtez de Flandres, & d'Artois, que le Roi d'Eſpagne poſſede en pure Souveraineté, depuis le Traité de Madrid, parce qu'elles ſont compriſes dans le Traité de Vervins, dans le Cercle de Bourgogne, qui eſt l'un des dix de l'Empire. Ils s'en ſont préſentement expliquez, l'Ambaſſadeur de Veniſe me l'a dit, au moins qu'ils reſtraignoient cette condition de ne point faire de Paix avec la France, qu'elle ne fût arrêtée entre les Provinces dudit Cercle, mais le même Ambaſſadeur reconnoit bien, que cette propoſition ne peut être reçuë, & que la France, qui a tant de facilité à étendre ſes Conquêtes dans le Luxembourg, & dans la partie même de la Flandres, qu'on nomme Allemande, ne s'en privera pas, ſi elle doit continuer la Guerre, à l'encontre dudit Roi, ſoit en Italie, ſoit en Eſpagne. A la demande des Paſſeports pour les Députez du Duc Charles, il n'y a rien à repondre, vous ſavez les raiſons que l'on a de les refuſer, & celles qui nous y avoient dû convier, les unes & les autres demeurants en leur entier, le choix de ce qui eſt à faire eſt remis à votre diſcretion.

L'Evêque de Spire, Electeur de Trêves accorde aux François, de mettre Garniſon à Philipsbourg. Quand le Contarini aura ſû que l'Archevêque de Trêves, en qualité d'Evêque de Spire, a conſenti que la Garde de Philipsbourg nous demeure, il ſera forcé de reconnoitre, qu'un homme ſage ne ſe doit pas facilement avancer, & que qui repond du fait du tiers, ſe trouve ſouvent mécompté. La pretention de Philipsbourg ne fait plus d'obſtacle à la Paix ſi l'Empereur ne la traverſe : & quant aux dix Villes, vous avez aſſez de pouvoir pour trancher & ſigner le Traité, ainſi que vous l'avez déclaré au Comte de Trautmansdorff. Il eût été à déſirer que le Traité, qui a été paſſé auſujet de cette Place, entre l'Archevêque & Monſieur d'Antonville, eût été entierement ſecret, duquel j'aurois mis la ratification, ſi les Articles m'en avoient été remis. Ce Gentilhomme s'en eſt excuſé, aiant voulu, comme c'étoit vous qui l'aviez dépêché, que vous fuſſiez auſſi les Juges de ſa conduite. Je lui ai écrit, que je n'ai eû ſa Lettre du vingt-neuviéme du paſſé, que le ſeiziéme du Courant, & qu'il eût à m'envoyer l'Original du Traité, ou du moins une Copie authentique par le Secretaire de l'Electeur, pour être attachée ſous le Contre-Sceau, ou du moins le contenu des Articles inſérez dans le corps de la Lettre, ne pouvant pas dreſſer une ratification d'un Traité inconnu. Il ne tardera pas à ſatisfaire à ce qui lui eſt enjoint, ni moi, à ce qui m'a été commandé ſur ce ſujet. 1646.

On ignore ſi le Roi d'Eſpagne donnera ſa fille à l'Archiduc. Nous n'avons pas ſû juſques à préſent, que le Roi d'Eſpagne eût promis ſa fille au fils de l'Empereur, bien qu'il eût demandé ſa fille pour le Prince ſon fils; mais ſoit qu'il épouſe une fille d'Inſpruch, qu'il faſſe l'Alliance double entre leurs Enfans, ou qu'il ſe contente de celle dont il vous a écrit, ils n'en ſeront ni plus ni moins unis, ils ont entr'eux une Trêve, qui ſerre plus que celle de la parenté; l'intérêt & le déſir de regner ſont deux puiſſans moyens, & qui durent au delà de la parenté, puiſque l'ambition ne meurt point, & que ſans un ſoin aſſez continuel, la parenté ceſſe & dégénére en une ſimple Alliance, dont pour l'ordinaire on ne fait pas grand cas.

Baviere preſſe pour la Paix. L'on ne doute point que Baviere ne preſſe l'Empereur de franchir les difficultez, qui peuvent reſter entre lui & nous, ſes intérêts le requierent, & il n'eſt pas même ſans quelque aprehenſion du ſuccès de cette Campagne.

Sur le Titre de Majeſté. Pour vous donner moyen de convaincre le Comte de Trautmansdorff, l'on fait recherche des Lettres qui ont été écrites à l'Empereur, par les Rois, Predeceſſeurs de Sa Majeſté; mais ils n'y auront pas plus d'égard que de raiſon, aiant la liberté d'en faire le jugement qu'il leur plaira, que nous en ayons d'eux avec le titre de Majeſté: j'en doute, les Princes ſes Vaſſaux nous la refuſant pour l'ordinaire, ainſi que vous ſavez très-bien; mais ce que vous alleguez en faveur de notre droit, & de leur propre pratique à l'égard d'Eſpagne, les doit convaincre & porter à prendre une reſolution conforme à notre déſir; ſi par l'expedient propoſé de *Sa Majeſté Imperiale & Royale* on en ſort, nous aurons gagné notre cauſe. La perte que Madame de Puiſieux a faite de Monſieur le Cardinal de Valençay ſon frere, celle du Comte de Berny auſſi où étoient les Papiers de Monſieur ſon Mari, qu'on a tranſportez ailleurs, & dont on n'a pas pris grand ſoin, nous empêche de tirer d'elle tous les éclairciſſemens dont nous aurions beſoin. Je lui ai néanmoins écrit d'en faire la recherche à ſon poſſible.

Lettres interceptées par les Imperiaux. Les raiſons que vous a alleguées Trautmansdorff, pour ſe juſtifier de n'avoir pas donné part de quelques Lettres interceptées à Oxenſtiern, ſeroient ſans doute de miſe, ſi l'on ignoroit que la paſſion de l'Empereur eſt bien plus grande à nous desunir avec les Suedois, qui ont bien connu que la lenteur, ou même le peu de fidelité de Meſ-

1646. sieurs les Etats à executer ponctuellement ce qu'ils avoient promis en a été le sujet, il importe peu qu'il les ait fait voir ou non.

Ce que vous lui avez déclaré au sujet de notre satisfaction, & du pouvoir que vous avez de signer le Traité, sans dépêcher en cette Cour, lui fera songer aux affaires de son Maître, qui de tous côtez demeureront exposées à de grandes extrémitez. Il n'est pas possible qu'il ne sache, que les Suedois ont fait passer un secours considerable dans l'Allemagne, que la jalousie qu'ils avoient des levées de Pologne cesse les voyant dissipées, & que l'autorité Royale s'affermit toûjours de plus en plus dans le Royaume.

Les Suedois renforcent leur Armée.

Les Lettres de Monsieur l'Ambassadeur de la Thuillerie, en date du dernier du mois passé, & celle du Resident Brasset du précédent nous ont apris la resolution prise par le dernier de donner un Ecrit à Messieurs les Etats, par lequel il leur reproche la faute de leurs Députez, & demande qu'elle soit reparée, que défense leur soit faite de signer le Traité avec les Espagnols, que celui de cette Couronne ne soit aussi arrêté. Il espere que sa remontrance fera impression sur leurs Esprits, & que dans les Provinces on trouvera à redire à la conduite de ceux, qui sans la participation de leurs Collegues, se sont bien avancez au delà de ce qui leur étoit permis par leur instruction. Cette affaire a paru de telle conséquence à Monsieur l'Ambassadeur, qu'il en a différé de partir, selon la permission qu'il en a obtenu, de laquelle il ne se servira pas, qu'il n'ait ajusté toutes choses.

Reproches faits aux Hollandois.

Indisposition du Prince d'Orange.

L'indisposition du Prince d'Orange, qui continuë, nous donne bien de l'inquietude; nous n'avons point encore de nouvelles, qu'il soit attaché à aucune chose, & si un avis venu de l'Armée Ennemie devoit être crû, il y auroit bien à craindre, qu'il ne feroit pas là une diversion; c'est l'Ambassadeur de Venise qui me l'a communiqué. Il est du quatriéme, & porte que les François songeoient à se retirer de cette Armée, & aux moiens de rejoindre la nôtre, que le Duc de Weymar s'étant logé sur le Canal entre Gand & Anvers, ôtoit aux Ennemis les moiens de rien entreprendre.

La Cour soupçonne sa conduite.

Siege de Mardik.

Nous venons d'avoir avis que son Alteſſe Royale a assiégé le Fort de Mardik. Monsieur le Prince a mandé, que dans deux jours il seroit ici, comme aussi Monsieur d'Estrades.

Touchant le Ceremoniel.

Sa Majesté à qui j'avois donné communication de votre Dépêche, & qui avoit pris les resolutions contenuës au Memoire, qui vous est envoyé, a voulu que ceux de son Conseil fussent informez de ce qu'elle contenoit: cela a donné lieu d'examiner de nouveau l'Article de votre Memoire, où il est parlé de ce qu'on devra faire, si les Imperiaux persistent à demander qu'il soit donné à l'Empereur de la Majesté, sans qu'il soit obligé à en rendre; tous ont conclu qu'il falloit insister à demander l'égalité en ce point, & leurs raisons se sont trouvées appuyées des vôtres.

L'exemple de ce qui se pratique par l'Empereur même en faveur de l'Espagne, a fait grande impression: ce qui a été toleré par nos Rois, pour ne pas choquer entierement celui d'Espagne, que vous avez adroitement remarqué. Si l'Empereur aprouve le temperament de la Majesté Imperiale & Royale, on sera très-satisfait par deça, où l'on ne voudroit pas absolument insister pour ce Titre: si en le relâchant on gagnoit quelque chose de solide au Traité de Paix, c'est ce qui est remis à vos prudences, comme aussi d'envoier sans Lettres ce Gentilhomme, qui a été destiné pour aller à Vienne, si elles blessent tant soit peu l'Empereur, lequel relâchant d'offrir du Titre de Majesté aux Lettres particulieres, n'en sauroit refuser en celles qui sortent de sa Chancellerie. Vous pouvez sans crainte décider de ce point, si vous l'emportez vous serez louëz, si vous en relâchez, on ne vous en blâmera pas, & Sa Majesté croit faire beaucoup pour le Roi son fils en l'obtenant, & en le contestant, car par l'un des moiens elle entreroit en possession de la chose, qui lui en acquerroit pour toûjours le droit, & quand elle n'y réussira pas, l'avoir prétendu est donner lieu de mettre la chose en doute & en faciliter l'acquisition. C'est ainsi que les Espagnols sont parvenus à se dire égaux aux Rois de France, & que les Papes pour ne les pas blesser, ont cherché des termes qui les ont satisfaits. 1646.

Messieurs, votre Dépêche ne pouvant être sitôt resoluë, parce qu'elle est de grande conséquence & très-ample, j'ai jugé ne devoir laisser partir celle que je vous avois écrite avant l'arrivée de Monsieur de Saint Romain, sans y ajoûter que Sa Majesté m'a déja commandé de faire savoir à Monsieur le Maréchal de Turenne, qu'elle prenoit en sa protection speciale divers Monastéres, & lieux Ecclesiastiques, qui sont situez dans la Suabe, dont le Wirtemberg la fait meilleure partie, & de lui mander, qu'il eût à exempter de tous logemens & courses de gens de Guerre, les Terres, Seigneuries & biens, appartenants à Monsieur le Comte de Nassau; j'ajoûterai à sa Lettre ceux qui apartiennent à Monsieur l'Evêque d'Osnabrug. Vous les pouvez assurer que dans demain pour le plus tard ces Dépêches seront envoyées, & qu'on fait cas de leur naissance & de leur merite.

La France prend à cœur l'affaire des Ecclesiastiques en Allemagne.

MEMOIRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

Envoié à la Cour le 13. Août 1646.

Depuis les Mariages conclus entre la Cour Imperiale & celle d'Espagne, Trautmansdorff ménage fort les Espagnols. Prise de Bergue St. Vinox. Levée du Siege d'Orbitello. Plaintes contre les Suedois de ce qu'ils demandent toute la Pomeranie. Les Médiateurs promettent d'empêcher qu'on ne fasse le pro-

1646. *procès au Prince Edoüard. Ils refuſent d'écouter les Ambaſſadeurs Portugais. La France pourra ſe relâcher ſur l'Article du Roi de Portugal, ſi elle y trouve d'autres avantages. Mais elle veut ſe reſerver le pouvoir d'aſſiſter ce Roi après la Paix concluë avec l'Eſpagne.*

Depuis les mariages conclus entre la Cour Imperiale & celle d'Eſpagne, Trautmansdorff ménage fort les Eſpagnols.

DEpuis la concluſion des Mariages entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, qu'on croit avoir été faite ſans la participation du Comte de Trautmansdorff, on a vû ici ſa conduite entierement changée. Il n'a plus la même hardieſſe pour avancer les Traitez; & autant qu'il montroit autrefois peu de ſoin de contenter les Eſpagnols, il ſemble à cette heure qu'il n'ait autre penſée. Mais comme l'eſperance que les Imperiaux ont eu de prendre avantage, lors que nos Armées étoient ſeparées, peut avoir aidé à ce changement; maintenant qu'elles vont entrer en action, peut-être qu'il tiendra une autre procedure.

Priſe de Bergue Saint Vinox.

Levée de du Siege d'Orbitello.

Nous avons eu grande joie de la priſe de Bergue Saint Vinox, & nous eſperons que celle de Mardick, qu'on tient ici être aſſiegé, ſuivra de bien près, & que la levée du Siege d'Orbitello ſera bien recompenſée. La defaite de deux ſecours, & les belles actions qui s'y ſont faites par les armées du Roi & de Mer & de Terre, donnent peu de ſujet aux ennemis de s'en glorifier. Néanmoins il faut avouer que nous en ſommes affligez, quoi qu'en public nous paroiſſions avec bonne mine. L'importance de cette entrepriſe ſe connoît par le grand effort que les Eſpagnols ont fait en quittant leurs autres affaires, pour donner ordre à celle-là, où ils euſſent eu ſans doute un mauvais ſuccès ſans l'aſſiſtance de ceux qui par tant de reſpects étoient obligez à demeurer neutres.

Plaintes contre les Suedois de ce qu'ils demandent toute la Pomeranie.

Les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats nous ſont venus voir exprès pour nous parler des intérêts de l'Electeur de Brandebourg. Ils diſent que la prétention des Suedois de retenir toute la Pomeranie, qui appartient à ce Prince, eſt exorbitante; qu'ils pourroient ſe contenter d'une moitié, & procurer audit Electeur recompenſe de l'autre; que s'ils continuent à vouloir garder le tout, ils y trouveront plus d'obſtacles qu'ils ne s'imaginent, & que la Paix en pourroit être retardée: Que ce Prince ne ſera pas abandonné dans une oppreſſion ſi manifeſte, & que pluſieurs grandes Puiſſances s'y pourront intéreſſer, tant de celles qui ont leurs Députez dans l'Aſſemblée qui en murmurent & qui ont peine à la ſouffrir, que d'autres qui juſques-ici n'ont point paru: Que Meſſieurs les Etats en ont écrit à la Reine de Suede, pour la prier de ne vouloir pas traiter un Prince, qui lui eſt ſi proche, avec tant de rigueur, & qu'ils nous prioient d'y joindre nos offices & de porter les Suedois à la moderation.

On leur répondit que la France étoit ſi religieuſe envers ſes Alliez, & gardoit ſes Traitez avec tant de fidelité, qu'étant liée avec la Couronne de Suede comme chacun ſait, elle ne manqueroit jamais d'appuier ſes intérêts: Que hors cette conſideration, elle aſſiſteroit volontiers Monſieur le Marquis de Brandebourg en tout ce qui lui ſeroit poſſible; que déja nous nous étions emploiez pour lui & avions eſſaié envers les Plenipotentiaires de Suede de les faire contenter d'une partie de la Pomeranie, ou de demander une autre ſatisfaction: Que Monſieur Oxenſtiern au dernier voiage qu'il a fait à Munſter nous avoit dit, lors que nous lui parlions de cette affaire, que les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats lui avoient déclaré que leurs Superieurs n'y prenoient aucun intérêt: Qu'il ne faloit pas douter que ledit Sieur Oxenſtiern n'eût fait fondement ſur cette réponſe, & ne l'eût fait ſavoir à la Reine ſa Maîtreſſe, que c'étoit à eux à dire leurs ſentimens, & à en parler à Meſſieurs les Suedois avec franchiſe comme amis, mais non pas d'écouter ceux qui ne prendroient intérêt dans cette affaire que pour brouiller. Surquoi ils reſolurent de voir le Reſident de Suede, & de lui faire ſavoir l'intention de Meſſieurs les Etats conforme à la Lettre qu'ils ont envoiée à Stockholm. Nous leur promîmes de travailler auſſi de notre part pour l'accommodement entre la Couronne de Suede & l'Electeur, autant que l'Alliance le pourra permettre. 1646.

Le reſte de la Conference avec ces Meſſieurs ſe paſſa en nouvelles & en diſcours communs; & quoi que les derniers que nous avions eus avec eux, dont il a été fait raport dans la précedente Depêche, les obligeaſſent aſſez à nous parler des Eſpagnols, ils n'en firent néanmoins aucune mention.

Dans une viſite que nous avons faite à Meſſieurs les Médiateurs, nous leur avons demandé trois choſes pour les Portugais: La premiere, qu'on ceſsât les pourſuites qui ſe font contre le Prince Edouard, qui depuis peu a été interrogé, & auquel on a donné un Avocat pour ſa défenſe en Juſtice, comme ſi on avoit deſſein de lui faire ſon procès. Nous dîmes que les Eſpagnols aiant eux-mêmes aſſûré que ſi la Paix ſe faiſoit, on donneroit la liberté à ce Prince, il n'y avoit pas apparence de le traiter aujourd'hui en Criminel; que ce ne ſeroit pas ſeulement ſe moquer de ce qui ſe fait en l'Aſſemblée, & de Meſſieurs les Médiateurs, qui nous ont donné par écrit cette aſsûrance de leur part; mais que ce ſeroit offenſer les Couronnes qui s'étoient emploiées pour ſa liberté, & qu'une telle procedure ſeroit capable de rompre toute eſperance de Paix, dont nous fimes proteſtation pour notre decharge. Les Médiateurs reconnurent ce que nous diſions être veritable, & promirent de le remontrer en la meilleure façon qu'ils pourroient aux Eſpagnols.

Les Médiateurs promettent d'empêcher qu'on ne faſſe le procès au Prince Edouard.

La ſeconde demande fut du Paſſeport; ſurquoi nous dîmes que les Imperiaux le pourroient donner en telle forme qu'il ne porteroit aucun préjudice. Les Médiateurs répondirent que puis que nous le deſirions, ils en feroient une nouvelle inſtance; mais qu'ils ne croioient pas qu'il s'y pût faire autre choſe que ce qu'ils nous avoient raporté la derniere fois: Que ces Meſſieurs ſe peuvent contenter de la ſûreté qui leur a été accordée, puiſque ſi le Paſſeport ne leur a pas été donné en forme, du moins ils en ont l'effet.

Ils refuſent d'écouter les Ambaſſadeurs Portugais.

Nous primes de là ſujet de leur faire une troiſiéme demande, diſans qu'un Paſſeport ne doit pas ſeulement ſervir à la ſûreté des perſonnes, mais donner faculté d'agir & de négocier, & puis qu'ils reconnoiſſent que Meſſieurs les Portugais avoient l'effet du Paſſeport,

1646. port, qu'il leur plût donc de les recevoir & entendre comme les autres Ambaſſadeurs, quand ils auroient quelque choſe à leur repréſenter. Ce que leſdits Médiateurs refuſerent abſolument, & leur raiſon fut que le Pape & la République n'aians point reconnu juſques-ici le Roi de Portugal, ils ne pouvoient pas traiter avec ceux qui ſe diſent ſes Miniſtres; mais que toutes les fois que nous leur parlerions de l'intérêt du Portugal, ils s'en chargeroient bien volontiers, comme de tout le reſte de la Négociation, & qu'ainſi les Portugais ne recevroient aucun préjudice de ne pas traiter avec eux.

Quand les Hollandois nous vinrent voir, nous eſtimions qu'ils nous duſſent entretenir des affaires d'Eſpagne, dont ils ne dirent pas un mot. Mais nous entrâmes bien avant en propos ſur ce chapitre avec les Médiateurs, auſquels nous n'avions aucun deſſein d'en parler. Ils nous reprocherent notre dureté, en ce qu'aiant mis dans notre derniere propoſition, que ſi elle n'étoit acceptée avant la Campagne, nous déclarions de n'y être point obligez, nous avions fermé entierement la bouche aux Miniſtres d'Eſpagne. Et comme nous leur faiſions voir les motifs que nous avions eu d'en uſer ainſi, & qu'il n'y avoit rien dans ladite propoſition qui ne fût raiſonnable, & qui ne dût être reçu de nos Parties, ils dirent, après divers autres diſcours, que l'on connoiſſoit aſſez que les Eſpagnols ſe porteroient à nous laiſſer le tout ou la plus grande partie des Conquêtes du Païs-Bas, ſauf à échanger quelques Places pour la commodité mutuelle, s'il eſt trouvé à propos; qu'ils laiſſeroient auſſi le Comté de Rouſſillon, & que pour la Catalogne il y auroit grande difficulté; que peut-être ils conſentiroient bien à une Trêve courte; mais que de la faire aller du pair avec celle de Meſſieurs les Etats, & de ſouffrir que par une ſi longue poſſeſſion cette Province fût comme aſſûrée à la France, ils ne pourroient jamais s'y réſoudre. Quant au Portugal, que Peñaranda ne vouloit en aucune façon ouïr parler de Trêve, ni courte ni longue, & que c'étoit le point de tous qui lui étoit le plus ſenſible, & ſur lequel ils ne voioient pas qu'il y eût moien de traiter.

Nous répondîmes que, quand il n'y auroit que deux ans de difference entre les deux Trêves, nous n'y pourrions pas conſentir, voiant fort bien que par ce moien les Eſpagnols ont deſſein de nous ſeparer de nos Alliez, afin d'attaquer la France, quand la Trêve de Catalogne ſeroit expirée, ſans que Meſſieurs les Etats puſſent être de la partie, parce que la leur dureroit encore: Que nous ſerions blâmables ſi nous faiſions nous-mêmes par un Traité ce que les Eſpagnols n'ont pû faire par tant d'artifices & de ſoins, ni pendant la Guerre ni pendant cette Négociation. On a donc perſiſté de notre part à une Trêve ſemblable à celle de Meſſieurs les Etats, pourvû qu'elle ne ſoit pas moins de quinze ou vingt ans. Ce que nous avons dit pour prévenir l'inconvenient qui a été judicieuſement remarqué dans les Dépêches de la Cour. Monſieur Contarini repartit qu'au fait de la Catalogne, il s'y pourroit trouver quelque temperament; mais que pour le Portugal il n'en voioit aucun. Il ajoûta qu'il lui ſembloit que la France auroit plus davantage, étant en liberté de donner ſecours aux Portugais, que ſi après une Trêve, qui ne pouvoit être que fort courte, elle étoit obligée de les laiſſer perir, ou en les aſſiſtant de s'attirer le blâme de rompre le Traité, & de mettre de nouveau le trouble dans la Chrétienté. Ils nous preſſerent fort l'un & l'autre ſur ce point, diſant: Encore ſi vous conſentiez qu'il ne fût point parlé du Portugal, vous contentans de la liberté de l'aſſiſter, cela feroit peut-être que les Eſpagnols accorderoient la Trêve de la Catalogne. Ils repeterent cela tant de fois, & nous firent de ſi vives inſtances de donner quelque facilité au Traité, qu'après nous être retirez & avoir conſulté quelque temps enſemble, notre réponſe fut que pour témoigner à Meſſieurs les Médiateurs ce que nous deferions à leur entremiſe & à leurs ſentimens, & le deſir que nous avions de la Paix, nous leur déclarions que s'ils nous offroient formellement de la part des Eſpagnols ce qu'ils venoient de nous dire, ſavoir de ceder à la France tout ce qu'elle tient dans les Païs-Bas, ſauf à échanger quelques Places pour la commodité mutuelle, le Comté de Rouſſillon, y compris Roſes, & pour la Catalogne de faire une Trêve de durée égale à celle de Meſſieurs les Etats (ſuppoſé qu'elle fût au moins de quinze ou vingt ans) nous leur ferions telle réponſe ſur les ouvertures qu'ils nous avoient faites touchant le Portugal, qu'ils auroient tout ſujet d'en demeurer ſatisfaits; à condition toutefois qu'ils ne feroient aucune propoſition de notre part, & que ſi les Eſpagnols ne demeuroient d'accord de tout ce que deſſus, ce que nous venions de leur dire touchant le Portugal, quoi qu'en termes généraux, demeureroit pour non dit. Nous les priâmes même de n'en point écrire à Rome ou à Veniſe durant une Négociation ſi importante, ſi ce n'eſt en cas qu'elle ait ſon effet. Ils nous promirent l'un & l'autre & nous les laiſsâmes, ce nous ſemble, non ſeulement en intention d'acheminer cette affaire, mais auſſi en quelque créance qu'elle ſe pourroit terminer par là.

1646.

Encore que les Médiateurs ne nous tinſſent pas ce diſcours avec charge des Eſpagnols, & que ce qu'ils avoient dit ne vînt que de leur mouvement, nous jugeames néanmoins qu'il n'y avoit aucun inconvenient à leur répondre de la ſorte, & que nous ne devions pas perdre une ſi belle occaſion qui s'offroit d'avancer le Traité, demeurant toûjours dans les termes de la premiere propoſition, ſans nous en relâcher aucunement & il nous ſemble que pluſieurs raiſons nous devoient porter d'en uſer ainſi.

La France pourra ſe relâcher ſur l'article du Roi de Portugal, ſi elle y trouve d'autres avantages.

Premierement, parce que par la Dépêche du 20. Juillet il a plû à la Reine de nous donner tout pouvoir de conclure l'affaire de Portugal en la maniere que nous aviſerons & qu'il ſe pourra, Sa Majeſté ne deſirant pas qu'elle empêche l'établiſſement du repos de la Chrétienté.

En ſecond lieu, pour éviter le blâme qu'on nous eut pû donner d'être trop arrêtez à notre mot, ſans nous vouloir départir de ce que nous avons une fois avancé, comme ſi nous voulions emporter les choſes de force. Ce que les Médiateurs nous ont aſſez ſouvent reproché, & pour faire voir à l'Aſſemblée, notamment aux Hollandois qui ſecrettement desaprouvent nos demandes, que nous ne ſommes pas inflexibles, quand la raiſon & le deſir de la Paix nous obligent d'y chercher des facilitez.

Et enfin, il nous a ſemblé que nous pouvions

1646. vions tirer de grands avantages de cette réponſe, & n'en recevoir aucun préjudice. Nous ne ſavons pas ſi cette Conference produira quelque fruit, & ſi les Eſpagnols réduiront en propoſition ce dont les Médiateurs nous ont fait l'ouverture. S'ils ne le font pas, nous aurons rejetté ſur eux le blâme du retardement de la Paix, & étant demeurez, comme nous avons fait, dans des termes généraux, on ne pourra pas objecter que nous avons formellement promis de ne comprendre pas le Roi de Portugal dans le Traité, & nous pourrons toûjours dire que notre intention étoit de demander pour le moins une Trêve durant le temps que la Guerre du Turc durera : Que ſi les Médiateurs ont parlé avec fondement & quelque connoiſſance de la diſpoſition des Miniſtres d'Eſpagne que Contarini avoit vû le jour auparavant, nous croions, après avoir tourné cette affaire en tout ſens, & l'avoir bien conſiderée, que le ſeul moien qu'il y a quaſi de ſortir d'un point ſi délicat comme eſt celui de Portugal, eſt qu'il n'en ſoit point du tout fait mention dans le Traité, ſinon en y mettant une clauſe expreſſe qu'il ſera permis d'aſſiſter les Amis, en cas qu'ils ſoient attaquez, ſans que cela puiſſe rompre la Paix qui ſe fera entre les deux Couronnes.

Mais Elle veut ſe reſerver le pouvoir d'aſſiſter ce Roi, après la Paix concluë avec l'Eſpagne.

Dans cette condition la France trouvera ſes avantages, puiſque l'Eſpagne ſera obligée de ſe conſommer pour la conquête du Portugal, qui ne lui ſera pas bien facile quand il ſera ſecouru, & la France en recevra du ſoulagement, faiſant couler à ce ſecours ſes humeurs peccantes, & y emploiant une partie des hommes qu'elle a aujourd'hui qui ne peuvent ſubſiſter que dans la Guerre, & qui faute d'occupation au dehors ſeroient capables de ſuſciter du trouble dans le Roiaume.

Il eſt à craindre que s'il eſt permis d'aſſiſter le Roi de Portugal après la Paix faite, l'Eſpagne ne prétende la même liberté d'aſſiſter le Duc Charles à recouvrer ſes Etats. Nous ferons tous les efforts poſſibles pour prévenir cet inconvenient par les termes exprès du Traité; faiſans voir la diſparité, en ce que le Portugal eſt hors de la puiſſance du Roi d'Eſpagne, & que la Lorraine eſt entierement entre les mains du Roi. Mais comme il eſt malaiſé dans un Traité de Paix de s'exempter de la Loi qu'on veut preſcrire, principalement dans les choſes qui ſe doivent obſerver de part & d'autre après la Paix faite, nous eſtimerions qu'il ſuffiroit, ſi on peut obtenir qu'il ſoit permis aux deux Rois d'aſſiſter chacun ſes amis en cas qu'ils ſoient attaquez, ſans que pour raiſon de cette aſſiſtance la Paix s'entende rompuë; mais qu'ils ne pourront aſſiſter directement ni indirectement ceux qui attaquent leſdits Rois dans les Etats, Païs, Seigneuries, & Places qu'ils poſſederont lors du Traité. Cela n'eſt pas ſans exemple, ſe voiant divers Traitez, où les Guerres défenſives ont été permiſes & non les offenſives.

Outre toutes ces raiſons, nous avons encore penſé qu'en conſentant qu'il ne ſoit point fait mention du Portugal, nous pouvons faire entendre aux Hollandois que c'eſt en leur conſideration, & nous eſſaierons de moienner s'il ſe peut leur aſſiſtance pour défendre avec nous le Portugal contre le Roi d'Eſpagne, & en tout cas nous les rendrons plus favorables à la Trêve que nous deſirons obtenir pour la Catalogne.

Mais pour ménager en cela, comme il faut, l'intérêt & le ſervice du Roi, il importe qu'il y ſoit gardé un ſecret tout entier, & que la reſolution que la Reine aura agréable de prendre ne ſoit penétrée par aucun Miniſtre étranger. 1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 13. Août 1646.

La France donne du ſecours par Mer aux Venitiens contre le Turc.

MONSIEUR,

PAr votre Lettre du troiſiéme de ce mois, vous nous mandez que celles du Sieur Chanut aſſûrent que la Reine de Suede veut la Paix. Il nous en a écrit autant; mais on l'a pourtant vû quelquefois varier dans ſes diſcours, ſoit qu'Elle le faſſe avec deſſein, ou ſelon les dernieres impreſſions que ceux à qui Elle parle lui ont laiſſée. Ce qui nous met le plus en peine pour les Suedois, eſt la reſolution où ils témoignent être de vouloir retenir toute la Pomeranie, & d'en avoir le conſentement & la ceſſion de l'Electeur de Brandebourg. S'ils y perſiſtent, ils ſe pourront attirer de nouvelles affaires, n'y aiant que trop de Princes qui par envie ou par intérêt ſont fâchez de leurs proſperitez. Vous verrez dans notre Memoire ce qui nous a été dit ſur ce ſujet par les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats.

La France donne du ſecours par Mer aux Venitiens contre le Turc.

Quand nous avons parlé à celui de Veniſe du ſecours que le Roi a donné à leur République, il n'en a pas fait toute l'eſtime que nous penſions qu'il dût faire, diſant que pour cette année elle n'a rien à craindre par Mer, & qu'un ſecours par terre lui ſeroit plus utile. Néanmoins ce qu'on fait pour cette République nous ſemble mériter plus de conſideration, puis qu'il y a lieu d'appréhender que cela ne ſerve à fortifier la bonne intelligence que l'Empereur prend ſoin de conſerver à la Porte, & à y établir celle du Roi d'Eſpagne à notre excluſion.

Nous nous ſouvenons bien de ce qu'il vous a plû autrefois nous écrire du Prince de Wirtemberg; mais il ſeroit bien à ſouhaiter qu'il ne vînt point du tout à l'Aſſemblée, où faiſant des plaintes, auſquelles on ne peut remedier, il peut plus nuire au ſervice du Roi qu'en aucun autre lieu.

1646. On ne croit pas que les Portugais aient ſujet d'en faire de nous, vû le ſoin que nous avons de leurs intérêts, ce que vous connoitrez encore par le Memoire même. Mais ils voudroient que faute d'accorder leur demande, on déclarât qu'on ne peut pas paſſer outre au Traité; ce que nous n'eſtimons pas être du bien du ſervice de Leurs Majeſtez.

Nous eſſaierons de prévenir l'inconvenient marqué dans la Lettre du Docteur Fontanella, ſi le Traité n'eſt pas conclu quand Monſieur le Comte d'Harcourt aura pris Lerida. Si ce Général menoit l'Armée dans le Païs, & qu'il pût faire prêter le ſerment de fidelité au Roi, cela aideroit beaucoup à obtenir dans le Traité ce dont il donne avis, qui eſt aſſez difficile autrement. Les Eſpagnols ſe vantent qu'il y a pour ſix mois de vivres dans Lerida. Nous vous ſuplions, Monſieur, de nous mander au vrai quelle eſperance on a du ſuccès de ce Siege. Ce n'eſt pas la curioſité qui nous oblige à vous faire cette priere; mais il importe grandement que nous ſoions avertis de l'état veritable des armées & des entrepriſes qu'elles doivent executer, afin que nous ſachions ſi nous devons preſſer plus ou moins la concluſion du Traité, en cas que les affaires s'avancent. Cela augmentera auſſi l'obligation que nous vous avons du ſoin que vous prenez de nous informer des nouvelles.

Encore que nous ne doutions pas que vous ne ſoiez averti d'ailleurs de ce qui s'eſt paſſé à Liege, nous avons crû néanmoins vous devoir envoier les Lettres du Sieur Preſident de Sombres, qui y eſt allé de notre part, afin que vous puiſſiez mieux connoître les choſes, & y faire donner, s'il vous plait, les ordres qui ſeront jugez néceſſaires. Et cependant nous avons écrit audit Sieur Preſident de s'y arrêter encore quelque temps pour aſsûrer davantage les affaires, & confirmer ceux qui témoignent affection au parti de la France. Nous lui mandons auſſi qu'il peut dorenavant vous écrire directement s'il ſe paſſe quelque choſe en ce lieu-là qui merite que vous en ſoiez averti, étant plus proche de vous que nous ne ſommes ici; ce que nous vous ſuplions d'avoir agréable, & vous verrez par ſes Lettres comme il a bien ſervi, & qu'il eſt capable d'executer ſagement ce qui lui ſera ordonné.

Nous ne vous mandons rien de l'affaire de Trêves, croiant qu'on y aura envoié la ratification de ce qui a été fait avec l'Electeur par le Sieur d'Antonville, & nous promettant que Leurs Majeſtez auront eu ſatisfaction de ces deux affaires.

Le Gouverneur de Ruremonde deſire un Paſſeport tel que l'on verra par le Memoire qu'il nous a fait donner. Nous vous ſupplions de commander qu'il ſoit expedié, & de croire que nous ſommes, &c.

1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 16. Août 1646.

Les Cantons demandent d'être compris dans le Traité de Munſter.

MONSIEUR,

NOus ne pouvons ſans repetitions vous mander autre choſe que ce qui eſt contenu au Memoire qui ſervira, s'il vous plaît, de réponſe à la Lettre que vous nous avez fait la faveur de nous écrire le 27. du Mois paſſé. Nous avons reçû celle de Meſſieurs les Cantons au Roi. Nous leur rendrons toute l'aſſiſtance poſſible ſelon le deſir de Leurs Majeſtez, pour les faire comprendre dans le Traité avec la conſervation de leurs privileges. Nous avons eu nouvelles du Sieur Preſident de Sombres que nous avons envoié à Liege, que le Colonel Jamar, celui que nous deſirions & qu'il avoit ordre de porter, y a été élû Bourgmeſtre, & que les Refugiez y ſont retournez. Ce n'a pas été ſans bruit & ſans qu'avec des moiens plus couverts il y ait falu emploier la force. On nous écrit de là que l'Electeur de Cologne aiant deſſein de faire élire un de ſes Neveux pour Coadjuteur, y trouve de l'oppoſition, & que ceux qui lui ſont contraires ſe ſervent du nom de la France, envers laquelle ils diſent que ce ne ſeroit pas obſerver la Neutralité, ſi on faiſoit élection d'un Prince du parti contraire. Il y a même un Chanoine appellé le Sieur de Rocholt, lequel on eſtime que s'il étoit porté de la France pourroit eſperer de parvenir à cette Dignité. Nous croions bien, Monſieur, que vous aurez été averti de ces choſes, & qu'on ne jugera pas les devoir negliger, principalement ſi l'état des Refugiez eſt aſsûré, puiſque leur parti venant à ſe fortifier, & cette Ville étant bien diſpoſée envers la France, on en peut tirer de grands avantages. Quand notre Envoyé ſera de retour & que nous en aurons plus de connoiſſance, nous en pourrons écrire plus particulierement. Nous envoions une copie en chiffre du Traité fait par le Sieur d'Antonville avec l'Electeur de Trêves, dont notre précedente Dépêche fait men-

Les Cantons demandent d'être compris dans le Traité de Munſter.

1646. mention; de crainte que ce Traité ne vous eût pas été envoié, & afin de dreſſer la ratification & la faire tenir promptement, comme nous croions bien qu'on le jugera néceſſaire. Cependant nous vous ſupplions bien humblement de nous croire, &c.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Fontainebleau du 17. Août 1646.

Affaire de Philipsbourg, & de l'Electeur de Trêves. On loüe leur conduite avec les Miniſtres Bavarois. Et avec les Députez Hollandois. La France ſoutient la validité du Traité de Queraſque, par raport au Montferrat. La France veut demander aux Etats Généraux des Provinces-Unies, qu'ils blâment leurs Députez. Suite du Siege de Mardik. Le Prince de Condé retourne à la Cour. Affaires d'Angleterre.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

Affaire de Philipsbourg, & de l'Electeur de Trêves.

J'Ai reçu avec votre Lettre du treiziéme de ce mois, la copie du Traité, qui a été arrêté entre Monſieur d'Antonville, & Monſieur l'Archevêque Electeur de Trêves, ſur lequel je fais dreſſer la ratification, & la ferai remettre audit Sieur, afin qu'il la préſente à l'Electeur, n'aiant pas beſoin de la ſienne, parce qu'il a ſigné en perſonne le Traité, & c'eſt un avantage, vu la legereté ordinaire de ſon eſprit, car chacun demeure ſurpris de ce qu'il a fait paroitre une conſtante affection envers cette Couronne, même dans les fers. Il lui ſera auſſi très-avantageux, que les Magiſtrats de la Ville de Liege dépendent d'elle, & s'il y avoit quelque choſe à faire, pour y autoriſer le Bourguemaître, qui a été nouvellement élu, on ne s'y épargneroit pas. Si ce Bourguemaître écrit, ſoit en ſon nom, ou de la Ville, à Sa Majeſté, il lui ſera repondu très-favorablement: je n'ai rien ſû juſques à préſent, ni de ſon élection ou inclination, ni de ſa diſpoſition à favoriſer les intérêts de la France, ni que les exilez aient été reçus dans leur patrie, que ce que vous avez pris la peine de m'en écrire.

Votre Memoire de même date de votre Lettre a été conſidéré, & avec quelle adreſſe vous avez inſinué aux Députez de Baviere, qu'on avoit ſujet de n'être pas fort ſatisfait de leur Maître, ce qu'il devoit craindre de la durée de la Guerre, & les moiens qu'il avoit à tenir pour s'en garentir. Il faut eſperer que les Miniſtres lui en feront un raport fidelle & que le Prince, duquel la prudence eſt connuë, voudra en profiter, dont vous ſerez les premiers à voir les effets, que vous lui avez propoſez, & demandez pour temoins de ſon affection, qui ſera deſormais meſurée ſur iceux, & non plus ſur les aſſurances qu'elle en donnera: & certes il m'a ſemblé qu'ils ſe ſont aſſez mal défendus ſur les reproches que vous leur avez faits, puiſque cette Alteſſe eût évité ce qui lui a cauſé du déplaiſir, ſi elle eût porté les Imperiaux à faire à tems & de bonne grace, ce qui pouvoit aſsûrer la Paix dans l'Empire.

1646. On loüe leur conduite avec le Miniſtres Bavarois.

Vous avez parlé avec la même énergie, & votre prudence ordinaire aux Députez de Meſſieurs les Etats, qui auront ſans doute rapor é aux Eſpagnols, que la Catalogne eſt conſiderée, & par les avantages qu'elle apporteroit à cette Couronne, & par le préjudice qu'en recevroit celle d'Eſpagne, de ſorte que ceux-là ſeront contraints, ou ſe trouveront obligez d'eux-mêmes de venir à de grandes offres, pour eſſayer de la ravoir, ou de conſentir que leſdits Députez les faſſent pour eux, qui n'ont pas ſû pénétrer de quoi on ſe pourroit contenter, ni que quand on ajouteroit la Comté de Bourgogne, cela fut eſtimé une recompenſe ſuffiſante.

Et avec les Députez Hollandois.

J'ai conclû de ce diſcours, que nous ne devions point aprehender, que ce que nous avions pû penſer ſur cette affaire, eût été pénétré, ce qui me fait dire que le ſecret a été inviolablement gardé dans des matieres moins importantes, on en eſt entré en aprehenſion; mais à preſent je puis dire, que les Miniſtres des Princes, qui ſont en cette Cour & à Munſter, ont avancé des choſes ſans une connoiſſance certaine.

La France ſoutient la validité du Traité de Queraſque, par raport au Montferrat.

Depuis deux jours le Priandi s'eſt laiſſé entendre, que les Ambaſſadeurs du Duc de Mantouë, qui ſont par delà, s'étoient trouvez mortifiez de ce qui leur avoit été ſignifié, que Sa Majeſté ne pouvoit conſentir, qu'on mît en doute la validité du Traité de Queraſque, & aiant pris grand ſoin d'en remontrer les inconvenients, je fus obligé de lui trancher court, & de lui parler dans les mêmes termes, que vous aviez fait de par delà. Surpris, ou feignant l'être, il fut en termes de s'emporter, ne pouvant comprendre comme quoi on voudroit ſouffrir une léſion toute manifeſte, contre & au préjudice de ce qui avoit été établi pour fondement du Traité, ni que l'on crût que de l'argent pût être accepté, ni tenir lieu de recompenſe, du démembrement que l'on avoit fait du Montferrat. Enfin il pria qu'on voulût, en ouvrant les deux yeux, ſi bien examiner l'affaire & aſſoupir les differends d'entre les Maiſons de Mantouë & de Savoye, qu'ils ne fuſſent plus le ſujet de l'occaſion de renouveller la Guerre dans la Chrétienté; à quoi il ajouta, que Madame de Mantouë demeuroit affermie en ces points, de ſatisfaire à ce qui a été adjugé à Savoye, & de ne rien faire qui pût rendre douteuſe l'acquiſition, que le feu Roi fit de la Place de Pignerol, qu'elle juge utile, & ſans laquelle il ſeroit difficile de conſerver la liberté de l'Italie, & le repos de la Chrétienté.

Il n'oublia pas auſſi de dire, comme le feu

1646. Roi Henri le Grand avoit toûjours traité les Maiſons de Savoye, Florence, & Mantouë de la même ſorte, pour faire entendre que ſon Maître a ſujet de ſe douloir de ce que pluſieurs choſes ont été cedées au premier dont il ſe trouve privé, & je ſuis trompé ſi l'Empereur ne fait déclarer à Mantouë, qu'il ne veut rien changer, ſoit au Titre, ou aux autres choſes, dont le Nonce s'eſt diſpenſé à l'égard de ſes Ambaſſadeurs, ſoit avec un ordre du Pape, ou de ſa propre liberalité.

La France veut demander aux Etats Généraux des Provinces-Unies qu'ils blâment leurs Députez.

Je ne doute point, que Monſieur de la Thuillerie ne vous ait fait part de la reſolution, qu'il avoit formée de demander à Meſſieurs les Etats de blâmer les Députez de s'être tant avancez, & au delà de ce qu'ils devoient avec leur Ennemi, ſans avoir attendu que la France eût remis les affaires, qu'elle a à démêler avec le même, en termes de ſe pouvoir ajuſter; à quoi il eſt fortifié par la condamnation que chacun des particuliers, qui compoſent le Corps de l'Etat font du procedé de leurs Députez, leſquels de leur côté n'oublient aucune diligence, pour tirer des Provinces une aprobation entiere de ce qu'ils ont négocié. Quel ſera le ſuccès de la demande, c'eſt ce qu'il ne peut prévoir: il panche néanmoins à en bien eſperer, & parce que la choſe en ſoi eſt accompagnée de juſtice, & qu'il ſemble que les Eſprits des plus ſages, & des plus autoriſez, auſquels il s'étoit déja plaint du peu de compte qu'ils avoient tenu de faire avancer leurs Vaiſſeaux ſur la côte de Flandres, ſoient dans ce ſentiment; mais ils ont payé de ſi mauvaiſe monnoye, qu'elle eſt décriée & leur foible connu de tout le monde, leur négligence, pour ne pas dire, leur infidelité nous ont couté cher, car la liberté qui reſte aux Ennemis, de rafraichir la Garniſon de Mardik aux Marées, fait que la défenſe en eſt très-vigoureuſe.

Suite du Siege de Mardik.

Le Lundi treiziéme de ce mois, il en ſortit quatre cens hommes ſoutenus de ſix cens, qui attaquerent la Tranchée, laquelle fut très-bien defenduë par Picardie, qui y étoit en garde. A ce bruit Monſieur le Duc étant accouru, il fit commandement à la Cavallerie qui ſoutenoit ſa garde, de les couper, ce qu'ils executerent; mais le combat fut ſi rude que ſon Alteſſe fut bleſſée, Meſſieurs de Nemours, de Marſillac, & pluſieurs autres perſonnes de condition le furent auſſi, Meſſieurs de Flez, de la Rocheguyon, le Chevalier de Fieſque, & deux Capitaines de Picardie y furent tuez, les bleſſures de ſon Alteſſe, de Monſieur de Nemours, & du Prince de Marſillac, graces à Dieu, ſont legéres, mais je ne ſaurois vous dire, quel fut le peril, où Monſieur le Duc s'expoſa. Il ſuffit pour vous le faire comprendre, de déclarer le nombre d'hommes, qui attaquerent les Lignes, qui étoient défenduës de leur Artillerie, & de leur Mouſqueterie, logée dans la Contreſcarpe, ſur les Baſtions, & le long de la Courtine.

Le Prince de Condé retourne a la Cour.

Monſieur le Prince arrivera ce ſoir ici, & Dimanche la Reine d'Angleterre & le Prince de Gales s'y rendront auſſi, leur ſéjour n'y ſera pas bien long, aiant impatience de retourner à St. Germain, où ledit Prince eſſaie d'aprendre la Langue Françoiſe; Monſieur de Sabran eſt avec nous depuis deux jours. J'ai

Affaires d'Angleterre.

ſû de lui, que Meſſieurs du Parlement d'Angleterre avoient fait entendre à Monſieur de Bellievre, qu'ils n'admettroient nulle médiation entre leur Roi & eux: ledit Sieur de Bellievre étoit déja parti de Londres, quand il reçut cette reponſe. Il s'eſt acheminé vers le Roi & les Ecoſſois, qui ont du reſpect pour la perſonne de Sa Majeſté, & beaucoup de déference pour cette Couronne. Ce ſera en ce lieu-là, où il faudra que le Roi prenne ſes dernieres reſolutions, & que les Ecoſſois déclarent les leurs: ſelon ce qui eſt mandé, il y a plus à craindre qu'à eſperer. 1646.

Si Monſieur de la Ferté eût été en Lorraine, je lui aurois envoyé le Memoire, qui a été donné à votre Alteſſe par les Ambaſſadeurs de Trêves, & lui aurois mandé de nous faire ſavoir l'importance de ce Château, duquel la demolition a été ordonnée. J'écrirai en ſon abſence à Monſieur le Preſident de Beaubourg, & qu'il en ſurſoye le razement; mais juſques à ce que j'aie ſû les motifs du premier commandement, je n'oſe vous aſſurer qu'il ſera déféré à vos prieres, c'eſt pourtant beaucoup de faire ceſſer l'ouvrage & un grand préjugé du contentement de la Partie intéreſſée. Je ſuis de tout mon cœur, &c.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 20. Août 1646.

Conference avec les Médiateurs. Ce qu'ils raportent des diſcours de Peñaranda. Pourvû que les François aient leur compte, ils travailleront auprès des Suedois qu'ils moderent leurs prétentions. Pourvû que la France ait Philipsbourg, l'affaire des 10. Villes d'Alſace s'accommodera. Mort de Madame d'Oxenſtiern.

MONSIEUR,

LA Depêche du dixiéme de ce Mois ne nous a été rendue que le 19. s'étant rencontré que le Courier, qui porte les Lettres de France à Anvers, n'y étoit pas arrivé quand l'Ordinaire en eſt parti, & comme on a été occupé à déchiffrer, & à une longue Conference que nous eumes hier avec les Médiateurs, nous differerons la réponſe, & vous don-

1646. donnerons seulement avis de ce qui s'est fait en ladite Conference.

Conference avec les Médiateurs.

Messieurs les Médiateurs ont laissé passer dix jours sans nous voir depuis ce qui avoit été dit touchant les affaires d'Espagne. Ils ont raporté qu'ils en avoient entretenu le Comte de Peñaranda comme d'eux-mêmes sans nous engager ni faire aucune proposition de notre part, ainsi que nous les en avions priez: Que Peñaranda les en avoit remerciez, & pris du temps pour y penser, dequoi lesdits Sieurs Médiateurs ont conçû bonne opinion, jugeant que ce delai est pour communiquer avec le Marquis de Castel-Rodrigo, duquel ils croient qu'il attend la réponse avant que de faire la sienne. Ils ajoûterent que le Comte de Peñaranda avoit vû depuis chacun d'eux seperement, & qu'il leur avoit témoigné par un semblable discours être en doute si la France vouloit tout de bon entendre à la Paix, & si ce qu'ils lui avoient dit étoit sur quelque fondement; à quoi lesdits Sieurs Médiateurs ont dit avoir répondu qu'ils n'avoient aucune charge des Plenipotentiaires de France; mais qu'ils ne parloient pourtant pas sans fondement & sans quelque lumiere; & que si de la part de l'Espagne on faisoit les choses par eux avancées, la France pourroit entrer en expedient au fait du Portugal.

Ce qu'ils raportent des discours de Peñaranda.

Le même Peñaranda leur dit qu'il ne voioit pas qu'il y eût apparence de faire la Paix ni entre la France & l'Espagne, ni avec l'Empire, parce, dit-il, que les Imperiaux & nous ne nous voulons point separer, & ne ferons jamais la Paix en un lieu qu'elle ne se fasse en l'autre; que les François ne veulent point quitter les Suedois, & que les Suedois ne veulent point de Paix; ce qui paroît par les demandes nouvelles & peu raisonnables qu'ils font; leur dessein étant de s'appuier des Protestans, & de faire une Guerre de Religion dans l'Allemagne.

Nous repliquames aux Médiateurs que nous ne nous voulions point separer de nos Alliez; mais que si l'on nous avoit accordé notre satisfaction, & que l'on tînt avec nous la procedure que mérite le soin que nous prenons de faciliter la Paix, & les marques évidentes que nous donnons de la desirer, nous pourrions faire auprès des Suedois des offices plus puissans & peut-être plus efficaces qu'ils n'ont été jusques-ici; qu'on pouvoit arrêter ce qui touche la France en particulier sans aucun peril ni préjudice, puisqu'il ne devoit avoir effet qu'en cas que le Traité général se fît; mais que nous desirions d'en être assûrez, afin de pouvoir sans crainte nous emploier auprès de nos Alliez & nos amis, lesquels nous ne voulions pas desobliger, comme le dessein de nos Parties étoit de nous y engager insensiblement; que lorsque Monsieur Oxenstiern étoit venu à Munster, nous avions disposé les choses à un point que si le Comte de Trautmansdorff ne se fût éloigné, il y avoit apparence d'une prompte conclusion: que nous avions même hazardé les affaires & fait differer le passage du Rhin à l'Armée du Roi; mais que les Imperiaux abusant de notre facilité & poussez par les artifices des Espagnols, avoient pris esperance de ruiner les Suedois, & perdu l'occasion d'achever une bonne œuvre si bien acheminée; qu'on voioit bien clairement le peu de disposition que nos Parties ont encore aujourd'hui à la Paix, puisque lors qu'on parle au Comte de Trautmansdorff de faire celle de l'Empire, il met l'Espagne en avant, & que quand on veut traiter avec Peñaranda des affaires d'Espagne il change de discours sur celles de l'Allemagne & sur les Suedois. C'est la demande de Philipsbourg & des dix Villes qui a tout gâté, répondit Monsieur Contarini. On avoit toûjours dit & écrit de la Cour que Brisach accordé la Paix étoit faite à l'égard de la France, & quand on en a été assûré, on a fait de nouvelles demandes. Cela a surpris toute l'Allemagne, degoûté les amis de la France, & mis en apprehension ses ennemis. C'est ce qui est cause que l'Empire ne veut point traiter sans l'Espagne, qui a fait les Mariages, & obligé la Maison d'Autriche à s'unir plus étroitement. On repliqua que la demande n'étoit pas nouvelle, que nous nous étions non seulement toûjours reservez de traiter sur Philipsbourg, mais encore sur Benfelt, Saverne, & Neubourg; & que de quatre Places nous reduisant à une, on ne pouvoit pas nous blâmer de ne pas vouloir accepter un temperament. Les Médiateurs dirent: Mais encore si vous remettiez la demande de Philipsbourg à la conclusion du Traité & après avoir disposé vos Alliez à un accommodement; qu'on connût que ce point accordé, vous ne demanderiez rien davantage, & qu'il y eût lieu d'esperer ensuite la Paix, peut-être que travaillant auprès des Imperiaux pour faire donner ce contentement, il s'y pourroit faire quelque chose. Ce discours fut fait & repeté si souvent, que nous aiant obligé de conferer ensemble quelque temps, nous resolumes enfin de leur déclarer, que comme dans les affaires d'Espagne nous leur avions fait voir ce que nous deferions à leurs instances & à leurs sentimens, en nous ouvrant à eux des dernieres resolutions que nous y pouvions prendre, nous en ferions maintenant de même pour celles de l'Empire, & que moiennant que Philipsbourg nous demeurât, la difficulté touchant les Villes de l'Alsace s'accommoderoit aisément; que nous nous contenterions d'en avoir la parole des Médiateurs sans que les Imperiaux fussent obligez de s'en expliquer qu'après que les autres affaires auront été ajustées: Que pour leur témoigner le véritable desir qu'on a en France de la Paix, nous ferions au delà de ce qu'ils prétendoient, & irions tous trois à Osnabrug pour faire un effort auprès de nos Alliez, & les porter autant qu'il nous seroit possible à l'accommodement, tant pour leur satisfaction que pour les affaires générales de l'Empire: Que nous faisions cette ouverture en confiance à Messieurs les Médiateurs, ne desirant pas qu'elle fût divulguée, & demandions d'être promptement resolus, parce que si elle n'étoit acceptée nous penserions à nos affaires, étant le dernier point auquel nos Pouvoirs nous permettoient de nous relâcher, & pour l'Empire & pour l'Espagne.

Pourvû que les François aient leur compte, ils travailleront auprès des Suedois pour qu'ils moderent leurs prétentions.

Pourvû que la France ait Philipsbourg, l'Affaire des dix Villes d'Alsace s'accommodera.

Les Médiateurs se chargerent d'en parler au Comte de Trautmansdorff, & de nous rendre une resolution. Nous ne savons pas quel sera le succès de cette Négociation. Mais les mêmes raisons que nous avons euës de faire pour l'Espagne l'ouverture, dont notre derniere Dépêche a rendu compte, nous ont obligés à faire celle-ci, puis que nous avons ordre & pouvoir de conclure même sans Philipsbourg; que cette maniere d'agir nous a semblé la plus propre à l'obtenir & la moins sujette à l'envie; qu'on nous a toûjours ordonné d'apporter plus de facilité aux affaires de l'Empire, qu'en celles de l'Espagne; que nous voions que la

1646. Paix eſt deſirée par Leurs Majeſtez, & en quelque façon néceſſaire à la France, & que l'avancement de l'un des deux Traitez donnera lieu à la perfection de l'autre; que nous avons affaire à des Alliez difficiles & couverts, qui ſeront obligez de nous faire voir le fonds de leurs intentions, & de donner à connoître s'ils veulent effectivement la Paix, ou ſi leur deſſein eſt d'abuſer de notre Alliance, & de s'en ſervir à des fins pour leſquelles elle n'a point été contractée; & enfin qu'il ne nous peut nuire en aucun façon d'en uſer de la ſorte, & que le moindre avantage que nous en puiſſions retirer eſt de nous juſtifier envers Dieu & le Monde, nous rendre favorables les Médiateurs s'ils agiſſent ſans paſſion, & les Etats de l'Empire, & faire voir à toute l'Europe la ſincerité de Leurs Majeſtez à procurer ſon repos. Quant au voiage d'Oſnabrug, la mort de Madame Oxenſtiern nous fournit un prétexte d'aller viſiter le Mari, & puis toute la Legation d'Oſnabrug étant une fois venuë à Munſter, celle de France eſt obligée en quelque façon de retourner à Oſnabrug, & comme l'affaire ne ſe pourra pas terminer ſi promptement, il arrivera peut-être que les Plenipotentiaires de Suede étant invitez par notre exemple à venir tous deux à Munſter, la Paix s'y pourra conclure; ce qui ſeroit bienſéant à la dignité de la Couronne & au reſpect dû à Leurs Majeſtez.

Mort de Madame d'Oxenſtiern.

C'eſt tout ce qui ſe paſſa dans cette Conference. Les Médiateurs nous dirent auſſi qu'ils avoient fait nos plaintes de la rigueur qu'on exerce envers le Prince Edouard; que Peñaranda avoit témoigné de s'en étonner, & de ne pouvoir croire qu'on lui fît aucun mauvais traitement, & avoit promis d'en écrire de nouveau. Mais Monſieur Contarini avoua que les avis de Veniſe confirmoient ce dont les Portugais ſe plaignent; qu'il croit bien que Peñaranda improuvoit cette procedure; mais qu'il n'y pouvoit apporter aucun remede. Il ajoûta qu'il en parleroit au Comte de Trautmansdorff, ſon Maître aiant intérêt qu'il ne ſoit fait aucun tort à ce Prince, pour lequel nous reïterâmes nos proteſtations.

Nous avons reçû les Lettres pour le Commandant de Haguenau & l'Intendant d'Alſace en faveur de Monſieur Krebs. Nous vous en rendons graces bien humbles, Monſieur, & de ce qu'il vous a plû écrire à Peronne pour le frere de Monſieur Brun, vous étant extrémement obligez de tant de ſoins que vous avez agréable de prendre à notre conſideration, & vous aſſûrant que nous ſommes &c.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Fontainebleau du 24. Août 1646.

On aprouve leur conduite à l'égard du Portugal. Touchant la Catalogne. Continuation du Siége de Mardik. Soupçon d'un Traité entre l'Eſpagne & la Hollande. Siége de Lerida. Diſpoſitions militaires. On doute des intentions de la Suede pour la Paix. Arrivée du Comte Magnus à Dieppe. Touchant les ſecours que la France accorde aux Venitiens. Et la Ligue pour la défenſe d'Italie. La Reine d'Angleterre & le Prince de Galles y ſont honorez. Affaire d'Angleterre. Entrepriſe ſur Menin.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

CE que vous avez déclaré aux Médiateurs, que vous pouviez faire, pour donner du contentement aux Eſpagnols ſur le fait particulier du Portugal a été aprouvé, & Sa Majeſté s'eſt bien ſouvenuë de la liberté, qu'elle vous avoit donnée de prendre ſur cette affaire l'expedient que vous jugeriez le meilleur; qu'il n'a jamais crû que c'en fût un qui dût faire obſtacle à la Paix; car ſi Sa Majeſté déſire tout contentement à ce Prince, Elle ſait juſques à quel point cette Couronne eſt engagée à ſa protection, qui fait pour lui beaucoup plus, qu'il ne pourroit prétendre. Il lui tourne ſans doute plus à compte, qu'il ne ſoit fait aucune mention de lui dans le Traité & que la France, & les Etats aient la liberté de l'aſſiſter, que ſi on lui moyennoit une Trêve de quelques années, parce que ne pouvant eſperer ſon ſalut, que dans les armes, il doit craindre que les peuples les poſent, & que ſes voiſins s'accoutument au repos, de ſorte qu'ils ne ſe puiſſent enſuite reſoudre de le perdre pour la défenſe d'un tiers. Si les Eſpagnols reçoivent votre propoſition tout au pire, vous aurez mis les affaires en état, que la France pourra ſecourir ce Roi, & qu'eux n'auront pas la liberté d'aſſiſter le Duc Charles: ainſi la Guerre continuera dans l'Eſpagne, & elle en ſera

On aprouve leur conduite à l'égard du Portugal.

le

1646. le Theâtre, pendant que la France jouïra d'un doux repos, que les Victoires du feu Roi, & celles qu'elle a remportées durant la Regence de la Reine lui auront acquis; vos soins & vos peines y auront aussi beaucoup contribué, ce qui vous tournera à une merveilleuse gloire.

Touchant les Passeports, qui me sont continuellement demandez par les Ministres du Roi de Portugal, il me semble que je n'en dois plus faire de mention, ni vous recommander la sureté de la vie du Prince Edouard, puisque pour l'une & pour l'autre de ces affaires, vous avez parlé si avantageusement aux Médiateurs, qu'il y a lieu d'esperer, que les Espagnols en entreront en consideration, & qu'ils ne voudroient pas se porter à cette extremité, que de faire rougir l'épée du Bourreau du sang de ce Prince innocent, qui n'a point eû de part au soulevement de ce Royaume, & qui servoit même l'Empereur dans ses Armées, au moment que Dieu l'a permis.

L'on a aussi considéré que ce seroit un grand avantage aux affaires de Sa Majesté, si l'expedient qui se pourroit prendre sur cette affaire facilitoit l'ajustement de celles de Catalogne, & ceux qui s'en sont donnez à entendre, avoient choisi un argument très-fort pour persuader, puisqu'il est vrai que c'est une de celles qui nous a toûjours fait autant de peine, & qui exige le dernier secret, pour ne tomber plus dans l'un des précipices, dont on la voit environnée.

Touchant la Catalogne.

Si ceux qui m'ont écrit depuis peu de jours de notre Armée, ne se sont point trompez, dans la semaine prochaine nous vous ferons voir la prise de Mardick, qui s'est de beaucoup avancée, depuis que les Vaisseaux de Messieurs les Etats ont mis à fonds les Fregates & les Barques, qui y aportoient du rafraichissement, & levé l'esperance du secours ordinaire; mais il a fallu user de beaucoup d'artifices, pour porter leurs Capitaines de Navire à faire ce combat, ce qui donne lieu de craindre que l'Etat ait quelque part au Traité, que leurs Députez ont avancé avec l'Ennemi, & Monsieur de la Thuillerie qui en a aprehendé les suites, est resolu d'entrer dans l'Assemblée des Etats, les presser de se déclarer comme ils entendent d'executer ce qui a été convenu par les Traitez; auquel Sieur de la Thuillerie, ils n'avoient point encore fait de réponse le quatorziéme du present mois, bien que dès le huitiéme, il leur eût donné par écrit ce qu'il leur avoit dit de bouche, ainsi qu'il en avoit été requis par eux: les plus sensez blâment ce que nous trouvons mauvais; mais il est incertain s'ils seront suivis des autres, & si les mêmes auront la hardiesse de condamner en public, ce qu'ils déteſtent en leur particulier.

Continuation du Siége de Mardick.

Soupçons d'un Traité entre l'Espagne & la Hollande.

Je voudrois bien vous pouvoir mander, que la prise de Lerida fût assurée, mais comme l'on propose de l'attaquer de force, après un blocus de plus de trois mois, que sur le projet de la prendre par famine, on a empêché quinze cens hommes d'en sortir, je crains l'évenement, toutefois j'espere que notre Armée Navale, qui est sur les termes de se mettre à la voile, & sur laquelle on a embarqué une puissante armée, qui est commandée, par les Maréchaux de la Meilleraye & du Plessis, fera quelque chose de signalé; que l'on oubliera qu'Orbitello n'a pas été pris, & une conquête de consideration secondant celle de Mardick, on ne pourra pas nous reprocher, que nous nous soions flattez de plusieurs chimeres, & que la Campagne n'ait pas repondu à notre attente. 1646.

Siége de Lerida.

Dispositions Militaires.

Les Galéres qui font partie de l'Armée seront commandées par Monsieur de Souvré, & tous nos Chefs partent avec d'autant plus d'assurance, & de désir de faire quelque chose qu'il y a lieu de se tout promettre de leur affection, de leur courage & de leur zele au bien du service de Sa Majesté.

Les avis de la côte de Genes seroient faux si l'Armée d'Espagne n'étoit séparée; il a été remarqué, que vingt Gallions & autant de Galéres faisoient voile vers l'Espagne. Le reste des Vaisseaux dont leur Flote étoit composée, se sont retirez vers Naples. Ceux qui montent les premiers avoient publié de vouloir faire une descente en Provence, & tenir la Mer, jusques à ce qu'ils eussent rencontré l'Armée Navale de France, mais on sait qu'ils ont changé d'avis, & n'ont pas seulement osé brûler Mantot & Ouailles, comme ils s'étoient vantez de faire. Ainsi notre Flote demeure Maitresse de la Mer, & la liberté restera entiere à nos Généraux, de faire telle entrepriſe qu'ils voudront. Ils en regardent plusieurs, qui sont toutes d'une très-grande consideration.

Votre Lettre du treiziéme, qui accompagne votre Memoire du même jour, me fait remarquer, que vous mettez en doute l'inclination de la Reine de Suede à la Paix, & il m'a semblé, en lisant la derniere Lettre, que j'ai reçuë de Monsieur Chanut, que lui-même n'en est plus si assuré, qu'il sembloit l'avoir été au passé, néanmoins après avoir remarqué la difference du langage de la Reine, selon le mouvement, que l'état des affaires, ou le raisonnement de ceux qui l'aprochent lui font prendre, il conclut qu'elle y a de la disposition; mais je crois, que jusques à ce qu'elle soit resoluë de se contenter de l'une des Pomeranies, ou qu'elle ait fait un effort, pour en faire donner une recompense de son prix à l'Electeur de Brandebourg, la Paix sera toûjours incertaine, & je suis étonné si Monsieur Oxenstiern n'a pris le bon marché dans sa bourse, quand il s'est persuadé, que les Plenipotentiaires de Messieurs les Etats lui avoient déclaré, que leurs Superieurs ne trouvoient rien à redire, que la Couronne de Suede s'agrandît de cette Province, les Ports qu'elle a sur la Mer Baltique, ni le pied qu'elle lui donnera dans l'Empire ne sauroient plaire à ces Messieurs. Il est à souhaiter que leurs Lettres disposent cette Majesté à toutes choses, mais cela sera assez difficile, si les Ministres sont divisez, ainsi qu'on le croit. Voici une matiere d'une très-longue discussion, & qui sera un obstacle à la Paix.

On doute des intentions de la Suede pour la Paix.

Nous aurons ici dans ce mois le Comte Magnus; il est arrivé à Dieppe, il y eut jeudi huit jours, son Equipage est magnifique, & l'on se dispose à lui faire tous les accueils accoutumez, enrichis de plusieurs Regals, & soins extraordinaires. L'on veut essaier de l'obliger, tant pour plaire à Sa Maitresse qui a bien donné à connoître, qu'elle s'y attend, que pour essaier de le gagner lui-même, aiant sujet de croire, qu'il sera un jour le plus puissant de sa Cour. Pour repondre à vos sentimens, & à ceux de Monsieur le President de Sombres, qui a pris le soin d'en écrire, je lui fais une Dépêche par ce Courrier, pour lui témoigner combien l'on est satisfait de son negocié, l'affaire qu'il a menée à bon port étoit

Arrivée du Comte Magnus à Dieppe.

1646. étoit de consideration, & il nous a ôté d'un grand embaras, quand ce ne seroit que de nous avoir tirez de la nécessité de rompre avec cette Ville, dans laquelle en y ménageant des Créatures, on pourra même y établir un Prince duquel le Païs dépend, lequel Païs doit être considéré par le nombre d'hommes que l'on y peut lever.

Ce qui vous a été dit par le Contarini m'a beaucoup surpris, l'Ambassadeur de la Republique, qui reside en cette Cour, est d'un autre sentiment. Il fait cas d'un secours de Mer, qui a été accordé, & juge que si leur Armée de Mer ne se fait craindre au Turc, ils ne conserveront, ni leurs Iles, ni leurs Etats de Terre ferme, qui sont situez au delà du Golphe. Pour prendre Zara, qui est, à ce qu'on dit, le but des armes Ottomanes, il faut fermer le Canal qui y va, & pour y pouvoir réussir être maitre de la Mer. Il a toûjours pressé, que ceux qui commandent les Vaisseaux, qui sont chargez de plus de deux mil hommes, eussent ordre d'aller joindre la Flote des Venitiens, & presentement, il ne demande que la permission d'une levée de deux mil hommes, qu'on ne sauroit se resoudre de lui accorder; mais comme il est un homme intelligent, s'étant imaginé qu'on la lui refusoit, pour ne point faire d'empêchement aux nôtres il est resolu d'interrompre sa poursuite, & dans peu de jours de la renouveller.

Touchant les secours que la France accorde aux Venitiens.

Il me dit il y a deux jours que son Collegue, qui est à Rome, lui avoit écrit, que le Pape lui avoit fait ouverture de cette Ligue, dont on parle il y a tant de tems, pour la défense d'Italie; qu'il lui avoit repondu, qu'elle n'étoit ni de saison, ni nécessaire, & qu'il ne falloit point avoir d'aprehension des Armes de France, mais de celles du Turc, qu'il demandoit secours d'hommes & d'argent, qu'il n'avoit sû obtenir, & qu'il jugeoit qu'il n'y avoit rien à esperer du Pape, duquel à la verité la dureté en notre endroit se fait de plus en plus connoitre.

De la Ligue pour la défense d'Italie.

Le Nonce prit avanthier audience, où il s'efforça, selon l'ordre qu'il en avoit eû, de persuader à Sa Majesté, que sa Sainteté étoit bien disposée à son endroit, qu'elle avoit observé une neutralité fort exacte, pendant le Siege d'Orbitello, qu'elle avoit même disposition à lui faire des graces, & qu'elle la conjuroit de soutenir la Chrétienté attaquée. A cela Sa Majesté lui repondit, qu'il avoit assez fait paroitre sa partialité, & que déniant les choses justes, comme il avoit continuellement fait, il étoit hors de tems de pretendre des graces, auxquelles elle renonçoit volontiers, & seroit très-satisfaite d'obtenir le juste, qu'il lui sembloit étrange qu'on la pressât de faire ce qu'elle faisoit, en faveur de la Republique, pendant le tems qu'on y étoit dur, & que contre les regles du devoir de la conscience, & même celle de toute bonne Politique, on ne se mettoit pas en peine de secourir les Venitiens, qu'il y avoit à craindre pour la Religion, & pour les Etats du Patrimoine de l'Egliſe, que l'Ennemi commun s'établît dans un lieu, d'où il pût aisément passer en Italie. Il m'a semblé qu'on étoit en disposition de lui donner un Memoire, où les réponses fussent étenduës, afin qu'il les fît savoir de par delà, & qu'on ne les lui imputât pas, à quoi on est toûjours très-disposé, parce qu'il est reconnu attaché à la France.

Le Nonce assure que le Pape est bien disposé pour nous.

Leurs Majestez ont fait les honneurs en ce lieu à la Reine d'Angleterre, & au Prince de Gales, son fils. On est en impatience d'avoir des nouvelles de Monsieur de Bellievre, & de ce qui s'est passé, depuis qu'il aura joint le Roi d'Angleterre, dont les affaires font beaucoup de compassion. Il se trouve entre les deux extrêmitez, de recevoir ou de refuser les conditions, qui lui ont été portées; & le peril y est si égal, qu'il n'y a point de choix à faire.

1646. La Reine d'Angleterre & le Prince de Galles sont honorez.

Affaires d'Angleterre.

Les Ennemis aiant fait une entrepriſe sur Menin, ils ont eû assez de fortune pour l'emporter, & ont fait main basse à la Garnison. Ils ont même voulu engager le Marquis de la Ferté dans un Combat, ou pour l'attirer dans une embuscade, ou bien le couper de quelques Places qu'il couvroit, mais ils n'ont pû l'y attirer, & aiant joué de tête il a rendu un très-signalé service à Sa Majesté.

Entrepriſe sur Menin par les Espagnols & sa prise.

Sur le raport du Courier Heron, & sur une Lettre reçuë de Monsieur de Tourville, je puis vous assurer que la blessure de Monsieur le Duc est sans peril, & qu'il ne lui en restera point de marque, l'accident a été bien plus grand, qu'on ne l'avoit mandé. Je suis &c.

Il vous plaira de vous souvenir de faire inserer dans le Traité avec l'Espagne l'Article pour les Consulats ci joint, que vous trouverez, comme je m'assure, bien raisonnable.

ARTICLE

Pour être inséré au Traité de

PAIX.

Sur les privilèges des Consuls.

QUe Sa Majesté très-Chrétienne pourvoira de Consuls dans tous les Ports de Mer, de l'obéissance du Roi Catholique, où les François trafiquent, avec les mêmes droits & pouvoirs pour la protection & direction des Sujets de Sa Majesté très-Chrétienne, Regnicoles & autres trafiquans sous la banniere de France, dont jouïssent en autres lieux & endroits les Consuls de la Nation Françoise.

Sur les privilèges des Consuls.

1646.

MEMOIRE DU ROI

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Fontainebleau du 24. Aout 1646.

Touchant les prétentions des Suedois ſur la Pomeranie. Sur les affaires de Portugal. Sur la Paix avec l'Eſpagne. Conduite de la Cour touchant le Portugal, & la Catalogne. Sur les ſecours donnez à la Republique de Veniſe. Etat des Armées de France. Les Eſpagnols ſurprennent Menin. Avantages des Eſpagnols. Inclination de la Princeſſe d'Orange pour l'Eſpagne.

ON a reçu la Dépêche de Meſſieurs les Plenipotentiaires du treiziéme du Courant. Ils ne pouvoient parler avec plus de prudence, qu'ils ont fait, pour divertir les Députez de Meſſieurs les Etats, du deſſein qu'ils pouvoient avoir de prendre intérêt au ſentiment qu'a l'Electeur de Brandebourg, de ce que les Suedois pretendent de retenir toute la Pomeranie. La France & la Hollande peuvent bien faire les offices auprès des Miniſtres de Suede, pour eſſaier à les faire contenter d'une partie de cette Province, ou demander leur ſatisfaction en quelqu'autre endroit; mais de paſſer plus avant, c'eſt ce que la Foi des Traitez, & la Religion avec laquelle Sa Majeſté veut les obſerver ne permet pas. Cette conſideration pourra avoir produit encore un bon effet près de Meſſieurs les Etats, ſi leurs Députez ont ſoin de leur en rendre compte, pour leur faire connoitre, que rien n'eſt capable d'ébranler la fidelité, que nous avons promiſe à des Alliez.

Touchant la prétention des Suedois ſur la Pomeranie.

Sa Majeſté a eû plaiſir d'entendre, que leſdits Sieurs Plenipotentiaires, aient preſſé comme ils ont fait, les Médiateurs, touchant les affaires de Portugal, c'eſt-à-dire ſur la liberté du Prince Edouard, ſur le Saufconduit des Miniſtres de cette Couronne-là, & ſur la faculté d'agir, comme les autres dans l'Aſſemblée: outre que ces inſtances ſont juſtes de ſoi, & que Sa Majeſté en étant vivement ſollicitée à toute heure par le Reſident, qui eſt près d'elle, il importe pour pluſieurs reſpects, qu'on lui a ſouvent mandé, que les Ennemis ſe voient toûjours preſſez, ſur le point auquel ils ont le plus d'averſion.

Sur les affaires de Portugal.

Mais Sa Majeſté a ſur tout aprouvé tout ce qui s'eſt paſſé enſuite dans la même Conference avec les Médiateurs touchant la Paix d'Eſpagne, & loüe extrêmement l'adreſſe, de laquelle leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont uſé, pour avancer le Traité, ſans pourtant s'engager formellement à rien, qu'à condition que les Eſpagnols nous offrent toutes les conquêtes du Païs-Bas, & la Comté de Rouſſillon, compris Rozes, & de conſentir à la Trêve de Catalogne, de la durée de celle de Meſſieurs les Etats; alors nous pourrions condeſcendre, comme ils ont donné à connoitre aux Médiateurs que nous n'inſiſterions pas à faire mention du Portugal dans le Traité de Paix, moiennant que la liberté nous demeurât d'aſſiſter ledit Roi, lorſqu'il ſera attaqué, Sa Majeſté ſe promet beaucoup de cette ouverture, & attend par le premier Ordinaire, d'aprendre ce qu'elle aura produit. Il faudroit ſeulement en pareil cas menager, s'il étoit poſſible, par quelque moien, & même cela ſe pourroit ſans rien écrire, les Eſpagnols donnant ſeulement la ſimple parole aux Médiateurs, que l'on n'entreprendroit rien contre le Portugal de ſix mois, pour voir ſi pendant ce tems-là il y auroit lieu d'accommoder l'affaire au contentement des uns & des autres: l'on n'entend pas pourtant de changer en aucune façon les ordres, qui ont été envoiez aux dits Sieurs Plenipotentiaires ſur ce ſujet.

Sur la Paix avec l'Eſpagne.

Meſſieurs les Plenipotentiaires auront remarqué dans les Dépêches précedentes, que Sa Majeſté avoit déja ſongé ici, à ce qu'ils mandent qu'il y aura lieu, ſi on ſe relaché pour le Portugal, de faire valoir à Meſſieurs les Etats, qu'on le fait à leur conſideration, & prendre de là ſujet de moyenner leur aſſiſtance, pour défendre avec nous ce Roi-là contre les Eſpagnols, ou au moins les rendre plus favorables à la Trêve, que nous pretendons faire pour la Catalogne: cependant il ne faut pas que leſdits Sieurs Plenipotentiaires aprehendent, que ces penſées-là ſe divulguent ici, ni qu'aucun Miniſtre étranger en puiſſe rien pénétrer, & tout ce qu'on pourra leur en dire par delà ne ſeront que de pures conjectures, qu'ils rejetteront hardiment.

Conduite de la Cour touchant le Portugal & la Catalogne.

On s'eſt extrêmement étonné, que le Sieur Contarini ait montré de faire ſi peu de cas des aſſiſtances, que la Republique a reçuës ici de cette Couronne. Il eſt bien étrange de ſe déſaiſir, comme nous faiſons, de nos propres forces, en des tems où nous en avons nous-mêmes tant de beſoin, & après cela trouver ſi peu de gratitude, & pour ne pas parler de tant de Troupes, qu'on leur a permis de lever dans le Royaume, des brûlots qu'on leur a donnez, des Mariniers, Canoniers, & autres Officiers de Mer, dont ils avoient grand beſoin.

Sur les ſecours donnez à la Republique de Veniſe.

Il ſemble qu'une Eſcadre de dix grands Vaiſſeaux, armez & équipez de tout point, ne merite pas d'être ſi fort mepriſée, ſur tout ſi on fait reflexion, & à la conjoncture dans laquelle on s'en prive, qui eſt juſtement ſur le point que l'Armée Navale va ſe remettre à la Mer, pour eſſaier à combattre celle des Ennemis, & ſur les conſéquences qui peuvent s'en enſuivre, qui n'importent pas moins que le

1646. le danger, qu'il y a que les Eſpagnols ne s'en prévalent à la Porte, pour y établir la bonne intelligence qu'ils deſirent; quoique pour ce patticulier Meſſieurs les Plenipotentiaires ſauront, que l'on y a pris toutes les précautions poſſibles, Sa Majeſté aiant fait armer les Vaiſſeaux en Hollande, ſous la Commiſſion de la Republique, & aiant eû ſoin de les faire commander preſque tous par des Chevaliers de Malte.

Il ſeroit bon de preſſer ledit Contarini, qu'il diſe un peu les ſecours qu'il a tirez d'Eſpagne, depuis que la Republique eſt en Guerre, & quelle aſſiſtance auſſi elle a eû du Pape, qui par l'intérêt de la Religion, & par la proximité de ſes Etats, doit prendre plus de part qu'aucun autre, à ce qui leur arrive. Il vient encore tout fraichement de leur refuſer la permiſſion de lever à leurs dépens cinq cens hommes, dans l'Etat Eccleſiaſtique.

Etat des Armées de France.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires deſirent avec raiſon & très-prudemment, d'être informez du veritable état des Armées & des deſſeins que l'on a, afin de regler là-deſſus leur conduite, pour preſſer, ou plus, ou moins, la concluſion du Traité.

Pour la Catalogne, ils ſauront que Monſieur le Comte d'Harcourt continuë le Siége de Lerida, ſans apparence que les Ennemis puiſſent trouver aucun moien d'y jetter du ſecours: les avis qu'il écrit avoir du dedans de la Place, ſont que les vivres ne peuvent aller plus avant, que vers la fin d'Octobre tout au plus, cependant pour rafraichir ſon Armée, & remplacer le nombre des Soldats, que les incommoditez du Siége, ou d'autres raiſons auroient fait diminuer, on y fait paſſer préſentement un renfort de mil hommes effectifs dont la plus grande partie ſont tirez des vieux Corps.

L'Armée Navale ſe trouvant payée & pourvuë de toutes choſes néceſſaires, pour agir juſques à la fin d'Octobre, Sa Majeſté a jugé à propos de s'en prevaloir, & de la faire de nouveau ſortir à la Mer, pour eſſaier de remporter quelque avantage ſur celle des Ennemis, & ſi Dieu favoriſoit d'un bon ſuccès ce deſſein, ou que les Ennemis euſſent déja diviſé leurs forces de Mer, voir s'il y auroit lieu de faire quelque entrepriſe à terre, ſoit en Italie, Sardaigne, Minorque, ou en Catalogne, dont Sa Majeſté s'eſt remiſe entierement ſur les Sieurs Maréchaux de la Meilleraye & du Pleſſis Pralin, qui commanderont conjointement l'Armée de Mer, & celle de Terre, qui pourra debarquer, ſe ſeparant pourtant ſelon que l'occaſion le requerra. Ils reſoudront enſemble ſur les lieux l'entrepriſe qu'ils voudront tenter, ſelon les avis qu'ils auront de l'état des Ennemis, & en tout cas cela ſervira d'une puiſſante diverſion pour la Catalogne, étant certain que les Ennemis ſeront comme en échec de tous côtez par l'aprehenſion de notre débarquement, & ne pourront ſe deſaiſir de rien pour l'envoier hors d'Eſpagne, comme ils l'auroient fait ſans cela.

Le Siege de Mardick continue plus heureuſement qu'il n'avoit commencé, depuis l'arrivée des Vaiſſeaux Hollandois, qui ſe ſont rendus maitres du Canal, & ont rompu entierement le Commerce qu'il y avoit entre Dunkerque & cette Place. On écrit du dix-neuviéme qu'ils eſperoient être dedans en moins de huit jours; après cela, Monſieur le Duc d'Orleans reviendra ici, en aiant été convié par la Reine, & Monſieur le Duc d'Enguien demeurera au Commandement Général des Armées de Flandres. L'occupation qu'apparemment elles pourront avoir, ce ſera, comme il eſt mal aiſé d'emporter Dunkerque, les Ennemis y aiant un Corps d'Armée conſiderable, d'eſſaier au moins de le rendre tout à fait inutile, s'emparant, s'il eſt poſſible, de Furnes, & de Nieuport. 1646.

Les Eſpagnols ſurprennent Menin.

Les Ennemis ont ſurpris Menin, deux jours ſeulement avant que le Corps de la Ferté Senneterre arrivât en ces quartiers-là. Caracene & Lamboy ſont partis de deſſous Dunkerque avec deux mil chevaux, & deux mil hommes de pied, pour executer la choſe; mais on mande de l'Armée, ou qu'ils la razeront, ou qu'il faudra qu'ils y tiennent toûjours trois mil hommes, & que même cela n'empêchera pas qu'il ne nous ſoit facile de les en chaſſer. Cependant ledit Sieur de la Ferté Senneterre a jetté douze cens hommes dans Courtrai, & neuf cens dans Armentieres, avec cinq cens dans Bethunes, & après le Siége de Mardick nos armées ſeront augmentées de plus de dix mil, ſoit par le corps de la Ferté Senneterre qui s'y joindra, ſoit par les Polonois, qui ont débarqué, ou par les Anglois, qui vont arrivant tous les jours.

Avantages des Eſpagnols.

Monſieur le Prince d'Orange continuë d'être dans un état pitoyable. Il a reperdu les Forts qu'il avoit pris, le Prince Guillaume témoigne avoir de parfaitement bonnes intentions pour cette Couronne, & y demeurer toûjours attaché Il n'en eſt pas de même de la Princeſſe Sa Mere, qui, à ce qu'on nous mande, demeure fort perſuadée que la France a tout ſujet de ſe contenter de ce qu'on lui offre; & nous avons avis certain, que tout ce que Knuyt a traité avec les Eſpagnols a été par ſon ordre. Enfin il s'aperçoit qu'Elle a une grande paſſion de conclure promptement la Trêve, mais Monſieur de la Thuillerie a fort bien parlé à Meſſieurs les Etats Généraux là-deſſus, & ils témoignent de deſaprouver entierement la conduite de leurs Députez.

Inclination de la Princeſſe d'Orange pour l'Eſpagne.

Monſieur le Maréchal de Grammont, voiant qu'il n'y avoit pas à eſperer que l'on entreprît aucune choſe par delà, a pris une reſolution d'embarquer toute ſon Infanterie, & ſongeoit auſſi aux moiens de faire repaſſer ſa Cavalerie avec ſureté.

L'on n'eût pas été ici de cet avis, car les quatre mil hommes, que nous tenions là en engageoient plus de quatorze mil des Ennemis, leſquels nous tomberont ſans doute auſſi-tôt ſur les bras, voiant bien qu'ils n'ont pas beaucoup à craindre de Monſieur le Prince d'Orange, en l'état où il eſt, & l'on doit même craindre que Meſſieurs les Etats ne prennent ce prétexte, pour renvoier d'abord leur Armée dans ſes Garniſons: mais on a écrit tout ce qui ſe peut là-deſſus au Sieur d'Eſtrades, afin qu'il travaille ſoigneuſement à les obliger de tenir la Campagne, auſſi longtems que notre Armée y ſera.

RE-

1646.

REPONSE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

Aux Memoires

DU ROI,

Des 10. & 17. Août 1646.

Envoyée à la Cour le 27. dudit Mois.

On eſpere que Philipsbourg demeurera à la France. L'Electeur de Trêves y avoit donné les mains. On y rend les Bavarois favorables. Mauvaiſe ſanté du Prince d'Orange. La méfiance contre les Hollandois continuë. On tâchera de rejetter ſur Contarini la haine de l'abandon du Portugal. Affaires de Liege. Affaires de Catalogne. Affaire du Duc de Lorraine.

On eſpere que Philipsbourg demeurera à la France.

ON a bien jugé à la Cour que le Comte de Trautmansdorff changeroit de diſcours après la jonction de l'Armée du Roi à celle des Confederez, & qu'il ajoûteroit plutôt quelque nouvelle ſatisfaction à la France, que de ſe retracter de celles qu'il avoit accordées. Car, Dieu merci, les affaires y paroiſſent à préſent bien diſpoſées, & il ſemble qu'il y a lieu d'eſperer que Philipsbourg demeurera au Roi. On peut aſſez s'imaginer ſi nous avons impatience d'en donner la nouvelle avec certitude.

Enſuite de la Conference dont nous avons rendu compte par le dernier Ordinaire, les Médiateurs ont rapporté que Trautmansdorff leur avoit dit qu'il n'étoit pas au pouvoir de l'Empereur de nous accorder Philipsbourg; que c'étoit un point auquel il falloit que tous les Princes & Etats de l'Empire donnaſſent leur conſentement; qu'ils y étoient contraires, non ſeulement les Catholiques, mais encore davantage les Proteſtans; que pour l'Empereur il ne s'y oppoſeroit pas, ſi cela pouvoit faire la Paix; qu'il le propoſeroit au College des Electeurs, & qu'on verroit que de ſa part il n'y ſeroit apporté aucun empêchement, que nous devions nous aider auſſi, & travailler à cet effet auprès de nos amis. 1646.

Nous répondîmes que ſi Monſieur de Trautmansdorff vouloit propoſer cette affaire dans le College Electoral, avec deſſein d'y faire naître des oppoſitions & des difficultez, ce n'étoit pas vouloir acheminer la Paix, mais chercher à la rompre; que l'Empereur n'étoit pas ſi religieux, quand il s'agiſſoit de mettre des Places de l'Empire entre les mains du Roi d'Eſpagne ou autres Princes de la Maiſon d'Autriche; que par la Paix de Prague il s'étoit nommément reſervé Philipsbourg, & que depuis encore il avoit voulu donner cette Place avec les revenus en toute proprieté à la Maiſon d'Inſpruck & l'annexer à l'Alſace; que l'Empereur renvoioit aux Etats les choſes qu'il ne vouloit pas accorder: mais que lors qu'il affectionnoit une affaire il ne heſitoit point à la conclure ſans en avoir leur conſentement, ce qu'il avoit encore témoigné depuis peu ſur le ſujet de la Paix avec l'Eſpagne, dont il veut faire une condition néceſſaire pour la Paix de l'Empire, quoique les Députez des Princes, qui ſont ici & à Oſnabrug, tant Catholiques que Proteſtans, ſoient dans un ſentiment bien contraire.

Les Médiateurs repliquerent que l'intention des Imperiaux n'eſt pas d'empêcher que Philipsbourg nous demeure, ſi les Etats de l'Empire y conſentent; mais qu'on ne doit pas exiger de l'Empereur (qui a fait le ſerment de ne pas ſouffrir qu'il ſoit rien demembré de l'Empire,) que lui-même en faſſe les alienations; qu'au fait de l'Alſace (qui appartenoit à ſa Maiſon en particulier) il avoit eu plus de pouvoir qu'en celui-ci, où chacun étoit contre notre prétention; que même les Députez de Trêves s'y oppoſeroient, & l'avoient ainſi declaré publiquement.

Cela nous fit juger qu'il étoit temps de dire aux Médiateurs ce que nous avions tenu ſecret juſques alors, que l'Electeur y avoit conſenti. Nous leur fimes voir que la garde de Philipsbourg étoit la ſûreté de la Religion Catholique en ces quartiers-là, & que ç'avoit été le motif qui avoit porté l'Electeur à deſirer qu'elle demeurât entre nos mains; Que celui qui ſeul y avoit intérêt y conſentant, il y avoit bien plus de juſtice de nous en laiſſer la garde & la protection, que d'en transferer la proprieté avec tous les revenus comme l'Empereur avoit voulu faire. Les Médiateurs aquieſcerent à ces raiſons, & dirent qu'ils les repréſenteroient aux Imperiaux, nous conviant de voir les Députez des Electeurs, pour lever les difficultez qu'ils pourroient faire ſur cette propoſition.

Nous n'avons pas manqué auſſi-tôt après cette Conference de ſolliciter leſdits Députez. Nous avons été chez ceux de Trêves & de Baviere, & avons envoié le Sieur de Saint Romain vers Maience & Saxe, parce que nous ne les voions pas, & encore chez ceux de Cologne & de Brandebourg, à cauſe que l'Evêque d'Oſnabrug & le Comte de Wigtenſtein, qui ſont les Chefs de l'une & l'autre Legation, ne ſont pas en cette Ville à préſent.

L'Electeur de Trêves y avoit donné les mains.

Nous montrâmes à ceux de Trêves la ſignature de leur Maître, aiant porté avec nous l'Original même du Traité. Nous les priâmes d'agir ſuivant ſon intention, ce qu'ils promirent de faire, & nous leur promimes d'écrire à la Cour pour faire recommander aux Miniſtres du Roi qui ſont à Rome d'appuier les

1646. les intérêts de Monſieur l'Electeur contre les Moines de Saint Maximin, qui eſt une affaire qu'il a fort à cœur & dont ils nous firent une nouvelle inſtance.

Le même Traité nous ſervit auſſi chez les Bavarois. Ils nous avoient ſouvent dit que leur Maître ne vouloit pas offenſer l'Electeur de Trêves en lui perſuadant de donner une partie de ſon bien à la France. Nous leur remontrâmes que puiſque nous avions ſon conſentement, ils ne pouvoient pas nous refuſer leurs bons offices, vû même que le Comte de Trautmansdorff nous avoit fait témoigner par les Médiateurs qu'il étoit bien diſpoſé, & que nous devions nous aider & emploier nos Amis. Ils ont mieux reçû cette inſtance qu'aucune autre que nous leur aions faite depuis deux mois. Ils exagererent fort le grand accroiſſement de la France, ſi l'on ajoûtoit encore Philipsbourg à Briſach & l'Alſace avec le Suntgau. Le Sieur Krebs qui eſt du Païs dit que cela vaut un demi-Roiaume. Ils nous firent valoir les grands offices que leur Maître avoit rendus, aiant travaillé jour & nuit dans un âge ſi avancé pour faire obtenir au Roi une ſi abondante ſatisfaction; & n'oublierent pas de repréſenter auſſi avec quel ſoin & quelle fermeté ils avoient en leur particulier porté les intérêts de la France dans l'Aſſemblée. Après les remercimens de ce que le Duc de Baviere & eux ont fait en cette Négociation (dont nous les aſsûrâmes d'avoir rendu bon compte à Sa Majeſté qui en étoit demeurée très-ſatisfaite) on leur fit voir que la grandeur de la France ne doit jamais être ſuſpecte à la Maiſon de Baviere; que c'étoit au contraire un moien de maintenir le grand établiſſement qu'elle procuroit aujourd'hui à leur Maître par le Traité de Paix, & que l'acquiſition de ces deux Places ſur le Rhin aſsûrera encore la Religion Catholique dans tout le voiſinage. Nous primes enſuite occaſion de leur dire que nous ne leur voulions pas diſſimuler que nous avions été étonnez de leur ſilence & de leur froideur, lors qu'ils étoient les plus obligez de reconnoître les bonnes intentions de la France, & ce qu'elle faiſoit pour l'avancement de la Paix, pour le bien de la Religion Catholique, & pour la conſervation particuliere de Monſieur le Duc de Baviere. Il fut dit beaucoup de choſes de part & d'autre ſur ce ſujet; mais ils eurent peine à ſe défendre. Nous fûmes bien aiſes qu'ils connuſſent qu'ils avoient manqué, & que nous n'étions pas ſatisfaits de leur conduite à tous égards; afin principalement qu'ils ne croient pas s'être acquitez envers nous par le moien des choſes accordées juſques à préſent, dont ils font tant d'éclat, & qu'ils ſachent que pour nous contenter, il eſt beſoin qu'ils s'emploient à ce que Philipsbourg nous demeure; auſſi reçûmes-nous d'eux toutes bonnes paroles avec promeſſe de ſervir au deſir de la France.

On y rend les Bavarois favorables.

Le Sieur de Saint Romain raporte avoir laiſſé ceux qu'il a vûs en bonne diſpoſition. Ils lui ont tous demandé, ſi avec Philipsbourg on auroit la Paix, ce qui avoit auſſi été dit par ceux de Trêves & de Baviere. Il a répondu comme nous qu'il falloit contenter nos Alliez, mais que c'étoit beaucoup avancer le Traité que de mettre la France hors d'intérêt, & que nous contribuerions par ce moien nos offices pour en faciliter la concluſion.

Nous avons ſû que l'affaire aiant été propoſée au College Electoral, il fut reſolu qu'on tiendroit les déliberations très-ſecrettes. On n'a pas laiſſé néanmoins de pénétrer qu'elle prend un bon chemin. Nous continuerons tous les ſoins poſſibles pour la faire réuſſir au contentement de Leurs Majeſtez; & ainſi aiant terminé tout ce qui touche les intérêts de la France dans l'Empire, on ne lui pourra plus imputer le retardement de la Paix, & cela nous conciliera l'affection & la confiance non ſeulement des Princes & Etats de l'Empire, mais encore des Médiateurs & des Imperiaux mêmes. 1646.

Nous avons grand' peine à nous perſuader que les Eſpagnols laiſſent faire la Paix de l'Empire ſans faire auſſi la leur, ſi ce n'eſt que la mauvaiſe conduite de Meſſieurs les Etats envers la France, tant aux affaires de la Guerre que de la Négociation de la Paix, & l'affoibliſſement entier de Monſieur le Prince d'Orange ne les flatte de quelque eſperance de pouvoir avec le temps rendre leur condition meilleure. Mais s'il arrive que les Imperiaux ſoient obligez d'achever le Traité à part, nous ne manquerons pas de veiller à ce qui nous eſt très-prudemment ordonné par les Memoires.

Mauvaiſe ſanté du Prince d'Orange.

Notre premier ſoin ſera d'apporter toutes les précautions ci-devant marquées dans les Depêches de la Cour, pour empêcher que les Eſpagnols ne profitent des Troupes de l'Empereur & autres de ſon parti; & comme c'eſt une choſe qui ſera très-difficile, nous travaillerons au moins à faire en ſorte (ainſi qu'il nous eſt ordonné) de nous aſsûrer des principaux Chefs & Officiers des Troupes de Suede & de Heſſe. Il y a déja long-temps que nous en avons parlé à Monſieur Oxenſtiern & aux Députez de Madame la Landgrave, qui nous y ont témoigné toute bonne diſpoſition. Mais comme cela dependra principalement deſdits Officiers, nous croions que Monſieur le Maréchal de Turenne étant tous les jours avec les uns & les autres, pourra mieux s'en aſsûrer, s'il en reçoit l'ordre de Sa Majeſté, & qu'il pourra ſe ſervir utilement pour cet effet des Sieurs de Traci & d'Avaugour. L'habitude que nous avons ici avec les Ambaſſadeurs de Baviere nous a fait penſer que nous pourrons peut-être obtenir de leur Maître, par le deſir qu'il aura de la Paix, qu'il ne permette pas que ſes Troupes paſſent au ſervice du Roi d'Eſpagne, ou du moins que la France en puiſſe avoir une partie.

Il ne ſe peut rien de meilleur ni de plus fort, pour juſtifier la France de ce qu'on pourra ſe relâcher à l'égard du Portugal, que les inſtructions qui nous ſont données ſur ce ſujet, étant certain que ſi l'affaire peut être conduite par l'ordre & en la maniere qu'on nous mande, il paroîtra clairement que Leurs Majeſtez auront été emportées par l'intérêt général de la Chrétienté; & qu'au moins elles demeurent fermes en ce qui ne dépend que d'elles, comme eſt la liberté qu'on ſe reſervera d'aſſiſter le Portugal après la Paix.

Si les Ambaſſadeurs de Hollande agiſſoient avec nous de bonne foi, ce ſeroit certainement un moien fort avantageux pour aſsûrer la ſatisfaction de la France du côté de l'Eſpagne que celui dont il eſt fait mention dans le Memoire. Mais les grandes & juſtes cauſes de défiance qui y ſont marquées (outre ce que nous voions ici tous les jours) nous obligent d'agir en cela avec beaucoup de reſerve & de circonſpection, puis que ſans doute, ſi nous venions à leur ouvrir nos dernieres intentions (comme il faudroit faire en ce cas) elles feroient

La méfiance contre les Hollandois continuë.

1646. roient connuës aussi-tôt des Espagnols; & la sûreté que nous pourrions prendre des Ambassadeurs ne seroit peut-être pas suffisante. D'ailleurs, il n'y a maintenant ici que deux de ces Messieurs, dont Paw est un, auquel nous n'avons pas sujet de nous fier, & l'autre qui est Monsieur Klant est une personne fort foible. Outre cela nous voions que le principal but du Memoire étoit de faire promptement quelque convention avec Messieurs les Etats, avant que la ratification fût arrivée, & on nous assûre qu'elle est ici depuis trois jours, & que Brun a vû diverses fois Paw en secret pour lui persuader de passer outre, puis qu'on a tout ce qui s'étoit desiré du Roi d'Espagne. Nous aprenons que ledit Brun n'a pas raporté tout le contentement qu'il s'étoit promis de ses Conferences; & que Paw aiant eu le vent de ce qui s'est passé en Hollande (où sa conduite n'est pas grandement approuvée) a fait des reponses, dont on nous assûre que les Espagnols sont demeurez très-mal satisfaits. Mais d'autant que leur derniere entrevûë ne fut faite qu'hier en une Maison de campagne, nous n'avons pas encore pû en tirer tout l'éclaircissement nécessaire. Pour ce qui nous est mandé que Monsieur de la Thuillerie étant obligé de retourner en France, il sera peut-être necessaire que l'un de nous aille à la Haye, en cas que ce qu'on pourroit écrire d'ici au Sieur Brasset ne suffise pas, nous nous tiendrons prêts à ce que la disposition des affaires pourra requerir, & à tout ce qu'il plaira à Leurs Majestez de nous commander. Il faudra voir quelle sera la réponse de Messieurs les Etats à l'Ecrit de Monsieur de la Thuillerie, & à celui du Sieur Brasset, & quelle sera puis après ici la conduite de leurs Ambassadeurs. Nous remarquons déja que lesdites plaintes, qui ont été faites à la Haye, ont produit un bon effet, le Sieur Paw s'étant mis hier en grand soin de justifier son procedé, & nous aiant assûré avec chaleur qu'il n'avoit rien fait & ne fera jamais rien qui puisse déplaire à la France, ni choquer tant soit peu les Traitez de 1635. & 1644. ausquels il avoit eu l'honneur de prêter son ministere. En cas que l'un de nous eût à faire ce voiage, il lui sera nécessaire d'avoir une Lettre de Créance.

Nous sommes bien aises de voir que les instances faites à notre poursuite par les Suedois pour le Passeport des Portugais, aient donné l'allarme aux Espagnols. Et quant à la liberté de Dom Edouard, si on ne gagne rien par les offres que l'on a faites, elle ne se doit esperer que par la Paix. Encore est-il bien à craindre que les Espagnols ne lui jouent cependant un mauvais tour; surquoi nous avons fait & réiteré les protestations dont nous avons ci-devant donné avis.

On tâchera de rejetter sur Contarini la haine de l'abandon du Portugal.

Celui qui est porté dans le Memoire est bien veritable touchant la méfiance que les Espagnols ont de Contarini sur le point du Portugal. Car outre ce qu'il a dit qu'il étoit mal aisé de songer à la Paix de la Chrétienté, laissant cette Guerre-là ouverte, l'intérêt de la République de Venise s'y rencontre particulierement, & nous savons qu'il s'est emploié pour faire accorder une Trêve tant que la Guerre du Turc durera. Mais il y a trouvé telle résistance, qu'il est aujourd'hui le premier & le plus preſſant à nous vouloir obliger de nous en départir, & s'il en faut venir là, nous nous en prévaudrons [comme il sera besoin] pour la décharge de Leurs Majestez.

Nous attendons au premier jour le retour du Sieur de Sombres, ou quelque ample Depêche de sa part, qui nous apprendra l'état des affaires de Liege, & s'il y aura lieu de songer à s'aider dans l'Election d'un Coadjuteur. En quoi nous n'épargnerons ni soin ni argent, puisque Sa Majesté l'a pour agréable. Si ledit Sieur de Sombres fait un plus long sejour à Liege, (ce que nous avons laissé à son choix & à ce qu'il jugera devoir faire étant sur les lieux) nous l'avons fait souvenir qu'il doit desormais s'adresser directement à la Cour & y donner avis de ce qui se passera en cette Ville-là. 1646. Affaires de Liege.

Ce qui nous est mandé pour la Négociation de ce qui concerne la Catalogne, est accompagné de raisons si fortes & si importantes, que c'est à notre avis le meilleur & le plus sûr moien qui se puisse pratiquer pour terminer cette affaire. Nous croions que la fermeté avec laquelle nous persistons à ne point consentir à aucune Trêve pour ce Païs-là, qui ne soit aussi longue que celle de la Hollande, est le chemin pour y parvenir, & nous empêcherons avec grand soin qu'on ne puisse pénétrer la facilité que nous avons pouvoir d'y aporter, dont nous ne nous servirons qu'en cas de besoin; parce que cela nous ôteroit le moien d'y ménager les avantages de la France. L'affaire de Catalogne.

Dans la Conference des Médiateurs, ils nous firent l'instance accoûtumée de la part des Imperiaux de comprendre le Roi d'Espagne au Traité & de donner Passeport aux Députez du Duc Charles. Il n'est pas besoin de repeter ici les réponses, parce que ce furent les mêmes que nous avons mandées plusieurs fois. Mais il fut repliqué par les Médiateurs que voiant les affaires s'avancer ils pensoient à tout ce qui en pourroit retarder la conclusion, & qu'ils prévoioient que l'affaire du Duc Charles seroit un grand obstacle, n'étant pas possible, disoient-ils, que l'Empereur puisse avec honneur abandonner un Prince, qui outre qu'il est Vassal de l'Empire, sert actuellement dans le parti avec ses troupes & sa personne. Ils nous exhorterent vivement d'y trouver quelque expedient. On leur répondit que si les Imperiaux desiroient la Paix, il ne falloit plus renouveller une affaire sur laquelle la France s'est tant de fois declarée; Que quand le Duc Charles seroit ouï dans l'Assemblée, (d'où il étoit exclus par les Préliminaires) il n'obtiendroit rien de nous pour cela, & que ce ne seroit que de la longueur & un nouvel empêchement à la Paix; Qu'en consideration de l'Empereur & pour son respect, si ce Prince desire envoier ses Députez au Roi, lors que le Traité se conclura avec l'Empereur, ils seront favorablement reçûs & écoutez, comme il a déja été par nous représenté, & que même au lieu du Passeport qu'ils requeroient de nous pour venir à Munster, lequel on ne peut leur accorder en aucune façon, on ne feroit pas difficulté de leur en donner un pour ceux qu'il voudroit envoier à la Cour; Que l'Empereur auroit par ce moien satisfait audit Duc, & même au delà de ce à quoi il est obligé, puis qu'il a renoncé diverses fois à ses Alliances. Nous leur alleguâmes l'exemple de ce qui avoit été fait au Traité de Noion entre le Roi François premier & l'Empereur Charles-Quint à l'égard du Roi de Navarre, dont la cause étoit bien plus favorable que celle dudit Duc. Monsieur Contarini demanda de voir ledit Traité, qui lui a été depuis envoié. Affaire de Duc de Lorraine.

1646. On nous avoit ci-devant ordonné de faire une Lettre concertée à Meſſieurs les Etats pour confirmer ceux d'entr'eux qui ſont dans de bons ſentimens, & ramener les autres qui ſe laiſſent entrainer par l'artifice des Ennemis, & nous avions répondu qu'il ſe préſentetoit occaſion de faire cette Lettre, lorſqu'on renouvelleroit l'inſtance pour accepter le neuviéme Article. Cette inſtance nous fut faite par leurs Ambaſſadeurs la veille ſeulement que quatre d'entre eux partirent de l'Aſſemblée ; ce qui nous a fait differer juſques-ici d'y répondre ; joint que notre intention a toûjours été de retarder cette affaire, comme nous avons mandé pluſieurs fois à la Cour. Mais les Amis que nous avons parmi eux, nous aiant convié de donner éclairciſſement ſur ce point, duquel les mal-intentionnez ſe ſervent pour perſuader à Meſſieurs les Etats que nous ne voulons pas ſatisfaire aux engagemens que nous avons avec eux, nous avons crû enfin d'y devoir répondre en la maniere qu'on verra par la copie d'un Ecrit ci-joint. Nous n'y avons point voulu mêler de plaintes, puis qu'elles ont été prudemment repréſentées par Monſieur de la Thuillerie & par le Sieur Braſſet ; & notre but principal a été d'ôter le crédit parmi les Provinces à ceux de leurs Ambaſſadeurs, de qui nous n'avons pas ſujet d'être contens, en faiſant voir le préjudice qu'Elles ont reçû de leur mauvaiſe conduite, puis qu'eux-mêmes ont aporté un obſtacle formel à ce qu'ils demandent de la France.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 27. Août 1646.

Pourquoi les Plenipotentiaires de France ne voient pas ceux de Maience & de Saxe. Le Chapitre de Maience ſe plaint des extorſions des François. Il faut faire réponſe aux Lettres du Prince de Tranſylvanie.

MONSIEUR,

Pourquoi les Plenipotentiaires de France ne

QUand nous aurons ajoûté au Memoire un remerciment bien humble de la continuation de vos faveurs, nous aurons répondu à vos Lettres des dixiéme & dix-ſeptiéme de ce Mois. Vous pouvez remarquer dans ledit Memoire que nous ne voions pas les Députez de Maience & de Saxe. Il y a long-temps que nous avons rendu compte du ſujet qui nous oblige d'en uſer ainſi contre les premiers. Pour ceux de Saxe, lors qu'ils arriverent en l'Aſſemblée à Oſnabrug, ils viſiterent le Comte de Trautmansdorff avant qu'il les eût vûs ; ce qui fut cauſe que les Plenipotentiaires de Suede ne voulurent pas leur faire la premiere viſite, comme il s'eſt pratiqué ici par toutes les Couronnes envers les Ambaſſadeurs des Electeurs. Il y eut ſur cela une longue conteſtation, après laquelle leſdits Députez de Saxe allerent rendre la premiere viſite à Meſſieurs les Suedois. Quand ils ont été à Munſter, ils ont voulu changer cet ordre, & le Comte de Peñaranda pour les obliger les a viſitez le premier ; ce que nous n'avons pas voulu faire & la choſe eſt demeurée en cet état juſques-ici. 1646. voient pas ceux de Maience & de Saxe.

Nous n'avons encore point pris de reſolution ſur l'envoi du Gentilhomme deſtiné pour faire le compliment à l'Empereur ſur la mort de l'Imperatrice, parce qu'il n'a pas ſemblé à propos d'interrompre la Négociation au point où elle eſt entre le Comte de Trautmansdorff & nous. Quand l'affaire de Philipsbourg ſera reſolue, nous eſſaierons de nous conduire en celle-ci au mieux qu'il nous ſera poſſible, puis que la Reine a eu agréable de nous en confier le ſoin, & nous ſerons fort ſoigneux de ménager l'intérêt du Roi & la dignité de la Couronne.

Le Chapitre de Maience fait de grandes plaintes qu'on exige d'eux & de leurs Sujets une quantité de choſes au delà de ce qui a été accordé par la Capitulation. Ils nous ont envoié la requête que vous trouverez ci-jointe avec le Memoire de leurs plaintes. Il importe extrémement en tout temps, mais en celui-ci plus qu'en nul autre, de rendre la juſtice, & de donner bonne opinion aux Voiſins de l'équité de la France. Nous vous ſuplions de repréſenter la choſe ſelon ſon mérite, & d'y faire donner quelque bon ordre qui puiſſe procurer un ſoulagement effectif à ces Meſſieurs. Le Chapitre de Maience ſe plaint des extorſions des François.

Nous avons toûjours ici le Courier du Prince de Tranſylvanie ; & comme il nous preſſe extrémement de lui donner ſa Dépêche, & qu'elle ne lui peut être refuſée plus long-temps, il ſembleroit bien à propos qu'il plût à Leurs Majeſtez faire réponſe aux Lettres dudit Prince. On peut même ſe remettre ſur nous de ce qui concerne cette affaire. Ce Prince & ſes Enfans ſe tiendront fort honorez de la réponſe de Leurs Majeſtez, & cela ſervira à le maintenir dans les bons ſentimens qu'il témoigne avoir pour la France. Nous differons à faire partir ce Courier juſques à ce qu'il vous ait plû nous envoier leſdites Lettres. Il faut faire réponſe aux Lettres du Prince de Tranſylvanie.

Celles qui recommandent les intérêts de Monſieur Krebs ſont venuës bien à propos. Nous avons à faire de lui, ainſi que le Memoire vous l'apprendra, & ces petites gratifications ſervent quelquefois à bien diſpoſer les eſprits, & ſont utiles au ſervice de Leurs Majeſtez, ce qui fait que ſouvent vous recevez de nous de ſemblables prieres. Nous avons tout ſujet de vous rendre graces des ſoins que vous avez agréable d'apporter à faire ce que nous deſirons en cela, & c'eſt avec beaucoup d'obligation que nous ſommes, &c.

ME-

1646.

MEMOIRE DU ROI

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Fontainebleau le 31. Août 1646.

On aprouve leur conduite. Touchant les Armées en Allemagne. Et le Mariage de l'Archiducheſſe avec le Prince d'Eſpagne. La Dépêche du Cardinal Mazarin interceptée produit un très-bon effet. Secours que donnera la France contre le Turc. Touchant le Traité d'Eſpagne avec la Hollande. Affaire ſur le Portugal & du Traité du Paix avec l'Eſpagne. Affaires d'Allemagne. Priſe de Mardick. Etat de l'Armée aux Païs-Bas. L'Armée Navale d'Eſpagne ſe rend inutile. Les Evêques de Wurtzbourg & Bamberg demandent Sauvegarde à la France. Pourſuite des Eſpagnols contre le Prince Edouard de Portugal.

On aprouve leur conduite.

COmme la derniere Dépêche de Meſſieurs les Plenipotentiaires du vingtiéme du Courant, ne contient qu'une Relation de ce qui s'étoit paſſé en la Conference, qu'ils avoient euë quelques jours avant avec les Médiateurs, il n'y échet pas d'autre réponſe, que celle qu'ils donnent toûjours occaſion de leur faire, qui eſt d'aprouver leur conduite, & de louër leur zele, & l'adreſſe avec laquelle ils agiſſent pour avancer le ſervice de Sa Majeſté, & la grande œuvre, à laquelle ils travaillent depuis ſi longtems, ſans y avoir pû mettre la derniere main. Mais on ſe promet que le bon état des affaires d'Allemagne à notre égard portera un grand coup à ſa perfection, & que la marche de nos Armées avec des forces de beaucoup ſuperieures à celles des Ennemis, fera bientôt parler les Miniſtres de l'Empereur, & ceux de Baviere, en la forme que nous le pouvons déſirer.

Touchant les Armées en Allemagne.

Il ſeroit bien à propos dans cette conjoncture, de rafraichir un peu la memoire des Miniſtres Imperiaux, par l'entremiſe des Médiateurs, de ce qu'on a ſouvent fait entendre à nos Parties, que comme ſi le deſſein que les Armées Imperiales & Bavaroiſes avoient de défaire la Suedoiſe, dans le retardement de notre Jonction, eût réuſſi, & que les affaires d'Allemagne euſſent changé de face, nous nous fuſſions tenus pour dit, qu'ils n'euſſent perſiſté en rien de tout ce qu'ils ont déja offert aux Couronnes pour leur ſatisfaction; il ſera auſſi bien juſte, que ſi les armes alliées font des progrès conſiderables, la France & la Suede prétendent de nouveaux avantages dans la Paix, à proportion de ceux qu'on remportera dans la Guerre, ce que l'on ſeroit encore en état d'augmenter ſi elle continuë. Cette proteſtation appuyée avec vigueur, ſera capable, ce ſemble, de faire entrer les Ennemis en grande conſideration de les faire reſoudre, & de trancher ſans délai toutes les difficultez, qui ont juſques ici arrêté la Paix dans l'Empire; car pour le Mariage de la fille de l'Empereur avec le Prince d'Eſpagne, qu'il ſemble que la Maiſon d'Autriche, de la façon que ſes partiſans en ont parlé, voudroit faire conſidérer comme la reſſource, & le retabliſſement de leurs affaires; il pourra bien obliger l'Empereur à ſe tenir plus uni qu'il n'eût peut-être fait avec l'Eſpagne, & déferer davantage à ſes Conſeils, & à ſes prieres. Mais il eſt auſſi aiſé à voir, que ne lui aportant ni argent, ni aſſiſtance aucune, cette union, s'il y perſévére opiniâtrement, pourroit bien être cauſe de ſa ruine, dans la continuation de la Guerre, qui vraiſemblablement nous donneroit de bien plus grands avantages, que ceux que nous demandons par la Paix: & nous nous pouvons déja vanter, que ſi le Parti Catholique, dans l'Allemagne, avoit quelque affection dans cette occaſion pour cette Couronne, elle eſt redoublée & augmentée notablement depuis peu, par un moien innocent, dont les Ennemis, ſans y penſer, ont été eux-mêmes les ſeuls inſtrumens.

Et le Mariage de l'Archiducheſſe avec le Prince d'Eſpagne.

La Dépêche du Cardinal Mazarin interceptée, produit un très bon effet.

L'Archiduc Leopold aiant envoyé à Munſter la Dépêche interceptée de Monſieur le Cardinal Mazarin, que St. Aignan, qui fut pris, portoit au Sieur Maréchal de Turenne, par laquelle ledit Sieur Cardinal le prioit de différer, ſous quelque prétexte, ſa Jonction avec l'Armée de Suede, pour les raiſons qu'il lui alleguoit, qui étoient l'avantage de la Religion, & l'avancement de la Paix, il s'eſt rencontré heureuſement qu'elle a produit un effet, tout contraire à celui que s'étoit propoſé ledit Archiduc, qui étoit de nous mettre mal avec les Suedois, en leur donnant des ſoupçons de notre fidelité; car les Suedois ſont demeurez fort ſatisfaits, du devoir où ledit Sieur Maréchal de Turenne s'eſt mis pour aller joindre leur armée avec tant de peine & d'obſtacles, & par conſéquent avec eux tout le parti Proteſtant, qui a vû que nos actions parloient, & cependant tous les Catholiques qui ont ſû la choſe ont été extrêmement édifiez de notre procédé, pour les intérêts de la Paix & de la Religion, & entierement détrompez des fauſſes impreſſions, que nos Parties leur avoient enracinées dans l'eſprit, que la France n'avoit pour principale fin, que ſa grandeur & ſon accroiſſement, par quelques mauvais moiens qu'elle y pût parvenir.

Il y a ici des Députez des Evêques de Bamberg, & de Wurtzbourg, leſquels font les dernieres proteſtations de la part de leurs Maîtres, du déſir qu'ils ont de ſervir, & de s'attacher

1646. tacher à cette Couronne, & c'eſt par eux, que l'on a ſû, que cette Lettre dont on a tiré un nombre infini de Copies, a produit des effets merveilleux dans l'Empire pour notre avantage. L'un de ces Députez pour témoignage de ſon zéle a donné un Memoire touchant les affaires de la Paix dont on envoie copie auxdits Sieurs Plenipotentiaires.

Secours que donnera la France contre les Turcs.

Meſſieurs les Plenipotentiaires ſe ſouviendront, au ſujet des aſſiſtances d'hommes ou d'argent, que l'on pourra promettre à l'Empereur contre le Turc, qu'elles ſoient ſtipulées & couchées, en ſorte, & avec telle précaution, que jamais les Ennemis ne s'en puiſſent prévaloir, ni tirer avantage à la Porte à notre préjudice, ou nous y brouiller, comme la mauvaiſe volonté, que ſans doute, ils conſerveront toûjours contre nous, doit faire aprehender.

Touchant le Traité d'Eſpagne avec la Hollande.

Nous avons ici de retour le Courrier d'Eſpagne, qui avoit été dépêché, pour avoir la derniere reſolution ſur le Traité de Hollande: on a pris prétexte de lui faire une querelle, de ce qu'il eſt venu droit à la Cour demander lui-même ſon Paſſeport, au lieu d'aller deſcendre au Bureau de la Poſte de Paris, comme c'eſt l'ordre & la coutume, & cela afin de gagner toûjours le plus de tems que nous pourrons. On ne ſait pas ſi ce Courrier ne porteroit point ordre aux Plenipotentiaires d'Eſpagne, de paſſer outre, à accorder à Meſſieurs les Etats le point de la Négociation des Indes; mais on nous a confirmé de divers endroits, que juſques à préſent Caſtel-Rodrigo, & Peñaranda ont eû ordre précis, de ne ſe point relâcher là-deſſus, & de n'y rien faire, au delà de ce qui fut pratiqué en la derniere Trêve; à quoi on a aſſuré que leſdits Etats ne conſentiront en aucune façon.

Quelqu'un a écrit ici, que Peñaranda, dont l'adreſſe conſiſte en quelques petits artifices, après avoir ſû des Médiateurs, ce que Meſſieurs les Plenipotentiaires leur avoient laiſſé couler touchant le Portugal, a fait dire au Comte de Trautmansdorff, que les François tâchoient de faire la Paix avec l'Eſpagne ſans l'Empereur; mais qu'il n'avoit rien voulu écouter. Si l'avis eſt véritable, ce que Meſſieurs les Plenipotentiaires pourront aiſément reconnoître ſur les Lieux, la viſée de Peñaranda a été d'obliger toûjours de plus en plus le Comte de Trautmansdorff, à n'entendre auſſi à aucun accommodement, que l'Eſpagne n'y ſoit compriſe, mais il ne ſera pas mal aiſé de lui faire connoitre la difference qu'il y a de cette obligation mutuelle, en ce que l'Empereur a abſolument beſoin d'avoir la Paix, & l'Eſpagne, quoique dans les mêmes néceſſitez, ne la veut point: ainſi le Roi d'Eſpagne recevroit tout l'avantage, & l'Empereur tout le préjudice juſques à courir fortune de ſa ruine.

Affaires ſur le Portugal & ſur le Traité de Paix avec l'Eſpagne.

On nous a auſſi mandé, que ſi les Miniſtres d'Eſpagne trouvoient que Meſſieurs les Etats ne vouluſſent pas conclure leur Traité ſans la France, que pour les y pouſſer ils tenteroient ſous main, & adroitement, ils ſeroient forcez de conſentir au Mariage de l'Infante avec le Roi, dont nous leur faiſons faire de continuelles inſtances, & même de le conclure ſans les Provinces-Unies, n'aiant pas pour elles les ſcrupules, qu'elles ont à notre égard, & qu'ils laiſſeront en dot au Roi, tous les Païs-Bas, pour avoir moien de rentrer dans la Catalogne. Meſſieurs les Plenipotentiaires profiteront de cet avis, ſuivant les occaſions qui ſe preſenteront.

On a reçu cette ſemaine deux bonnes nouvelles, l'une de l'état des affaires d'Allemagne dont on ne parle point à Meſſieurs les Plenipotentiaires, puis qu'ils ont plutôt les avis de ce que font les Armées. L'autre eſt de la priſe de Mardick, mais avec une circonſtance, qui redouble de moitié la ſatisfaction que l'on a, & qui pour les conſéquences qu'elle peut avoir, n'eſt gueres moins à eſtimer, que la Place même; c'eſt que Monſieur le Duc d'Orleans n'a voulu recevoir la Garniſon, qu'à diſcretion, & il en eſt ſorti plus de trois mil Soldats effectifs, & quatre vingt Officiers, qui ſont tous demeurez Priſonniers de Guerre, & que l'on diſperſe maintenant en diverſes Provinces du Royaume. Ce ſont deux vieux Regimens Eſpagnols, & le reſte des Italiens & des Bourguignons toutes vieilles Troupes aguerries, & les meilleures qu'ils euſſent: Fernando Solis qui commandoit dans la Place, a avoué d'y avoir outre cela perdu mil hommes pendant le ſiege, & comme il n'y a gueres de Batailles, quelque entier qu'en ſoit le gain, où l'on profite de plus de quatre mil hommes effectifs ſur l'Ennemi, il ſemble que l'on ne pouvoit faire davantage, pour ſe vanger de la perte, que nous y avons faite en cette priſe, de pluſieurs perſonnes de condition & de merite. 1646. Affaires d'Allemagne. Priſe de Mardick.

Monſieur le Duc d'Orleans, que Sa Majeſté a convié de revenir un peu gouter le repos après tant de fatigues, ſera ici demain ou après, & Monſieur le Duc d'Enguien, qui demeure au commandement des Armées de Flandres, ne ſe prevaudra pas peu, ſans doute, de la perte que les Ennemis viennent de faire, d'un corps ſi conſiderable, ſe trouvant encore affoiblis de deux autres mil hommes, qu'ils ont jetté dans Menin. Etat de l'Armée des Païs-Bas.

Il eſt vrai, que pour reparer cet échec, ils ont détaché de l'Armée, qu'ils oppoſoient aux Hollandois le Prince d'Amalfi, qui eſt venu à Dunkerque avec quatre mil hommes, & Dom Eſteban de Gamarra à Ipres, avec deux autres mil, de ſorte que ſi Meſſieurs les Etats vouloient, jamais la conjoncture ne fut plus favorable pour leur donner moien de faire quelque grand progrès: mais il eſt bien à craindre, que le mauvais état de la ſanté du Prince d'Orange, & le peu d'envie que les Députez qui ſont près de lui, ont de faire agir l'armée, ne prévalent à toutes les diligences, que le Sieur Maréchal de Grammont, & le Sieur d'Eſtrades emploient pour les échauffer.

L'Armée Navale d'Eſpagne ſe rend inutile.

L'Armée Navale des Ennemis, que l'on avoit vû paſſer près des côtes de Provence, eſt retournée tout court, & on juge qu'il faut qu'elle aît, en chemin faiſant, reçu l'ordre, que nous avons avis que l'on envoioit à celui qu'on a commandé de s'arrêter en Italie, pour tranſporter en Eſpagne la fille de l'Empereur, qui y eſt attenduë à la fin du mois prochain, ou au commencement de l'autre. Elle n'a plus que trente-quatre Vaiſſeaux, & il faut qu'elle ait détaché cinq ou ſix des plus gros, qui doivent aller néceſſairement aux Indes, & ſur leſquels ils auront voulu paſſer au Royaume d'Eſpagne.

Les Evêques de Wurtzbourg & Bamberg demandent une Sauvegarde à la France.

Les Députez de Wurtzbourg & de Bamberg, dont il eſt parlé ci-deſſus, ont déſiré une Sauvegarde & déclaration du Roi en faveur de leurs Maîtres; on l'envoie auxdits Sieurs Plenipotentiaires, pour la remettre à leurs Députez dans l'Aſſemblée, ou en uſer ainſi

1646. ainſi qu'ils eſtimeront plus à propos. Ils ont auſſi donné un autre Memoire de la part de l'Evêque de Wurtzbourg, que Sa Majeſté recommande auxdits Sieurs Plenipotentiaires.

Le Sieur de Gremonville mande de Veniſe, que les Eſpagnols continuent à Milan le procès qu'ils avoient commencé au Prince Edouard de Portugal, & que même on aprehende, qu'ils le faſſent mourir: il eſt bien à propos que les Couronnes interviennent en cela, avec tous les offices les plus preſſants, & les plus efficaces, qu'il ſe pourra, pour garantir ce pauvre Prince du peril où il eſt, Sa Majeſté ſe remettant ſur la prudence deſdits Sieurs Plenipotentiaires, de le faire aux termes qu'ils aviſeront entr'eux.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Fontainebleau du 31. Août 1646.

On louë leur conduite ſur les affaires de l'Empire. Les Eſpagnols ne ſouhaitent pas la Paix. Les Imperiaux ſollicitent la Paix. Touchant la jonction des Armées. Jugement par raport au Duc de Baviere. Affaire des Barberins. Et d'Angleterre. Nouvelles prétentions du Duc de Bouillon.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre Dépêche du vingtiéme du Courant me fut renduë le vingt-huitiéme, & en aiant fait la lecture à Sa Majeſté, la reſolution que vous prites de vous déclarer aux Médiateurs ſur les affaires de l'Empire, comme vous aviez fait auparavant ſur celles d'Eſpagne, fut louée, tout ce que vous y portates, fut trouvé judicieux, & c'eſt avec beaucoup de fondement que vous eſperez en tirer du fruit. On voudroit que cela fut déja ainſi, & que les Imperiaux vous euſſent mis en état de pouvoir preſſer les Suedois de ſe contenter de la raiſon, & de faire connoitre qu'ils ſouhaitent la Paix, & ne deſirent point en aſſurer une de Religion dans l'Empire, ſi les Imperiaux & les Eſpagnols ne le deſirent auſſi, car c'eſt Peñaranda, qui l'a dit aux Médiateurs qui ont témoigné pénétrer, qu'ils s'éloignent du déſir de la Paix, & brûlent de celui d'en faire naître une ſeconde Guerre. La Chrétienté eſt bien à plaindre, mais le remede étant de conſiderer la France, & de la mettre en état de pouvoir parler bien haut, ils doivent l'embraſſer, & comme vous l'avez admirablement bien declaré aux Médiateurs, les Imperiaux ne hazardent rien à perdre, & beaucoup à gagner; car ſans qu'ils ſoient d'accord avec les Suedois ils ne nous livreront rien, & la certitude d'une juſte & raiſonnable ſatisfaction nous engage à renouveller nos inſtances envers les Alliez, pour les diſpoſer à ſe contenter de l'honnête & du juſte, qui leur doit être auſſi offert. 1646.

On louë leur conduite ſur les affaires de l'Empire.

Les Eſpagnols ne ſouhaitent pas la Paix.

On eſt perſuadé que l'état preſent des affaires ſollicite les Imperiaux d'eſſaier d'en ſortir, & que la fortune de l'Empire eſt expoſée, dont les forces ne peuvent pas reſiſter à celles des Couronnes des Alliez, & dont les Chefs ont laiſſé prendre à ceux des Couronnes un avantage de telle conſequence, qu'il eſt preſque impoſſible, qu'ils reparent la faute, dans laquelle ils ſont tombez. Je ne parle pas ſur les Lettres écoutées à Cologne. J'ai vû celles du Maréchal de Turenne, qui ſont ſi expreſſes, qu'il y a lieu d'y ajoûter foi, & d'autant plus qu'il ne s'avance jamais, & qu'il eſt fort retenu à rien promettre, ſur tout des choſes, où la fortune prend part.

Les Imperiaux ſollicitent la Paix.

J'ai eû le plaiſir d'entendre combien il fait valoir le ſervice rendu par Monſieur de Tracy, & que les Suedois lui ont rendu tous les honneurs qu'il pouvoit prétendre, & ont même paſſé juſques à lui en rendre, qu'il n'eût pas demandez. Nous ſerons trompez ſi bientôt nous ne recevons de vos nouvelles, qui de l'eſperance où nous ſommes d'un prompt accommodement, nous en donnent l'aſſurance, & nous attendons de ſi grandes choſes de la jonction des Armées, que nous croions, que comme vous dites, au commencement de la campagne, que ce qui ſeroit profité par les Eſpagnols leur donneroit lieu à de nouvelles demandes, que vous aurez fait une nouvelle proteſtation, ſuivant l'occurrence préſente ſur celles de l'Empire, & cela eſt d'autant plus fondé, que c'eſt à l'exemple de nos Ennemis, leſquels dans la penſée que leur Armée auroit de l'avantage ſur la Suedoiſe eſſaioient de faire comprendre, qu'ils n'étoient plus tenus aux choſes qu'ils avoient promiſes.

Touchant la Jonction des Armées.

Je ne doute point, que Baviere ne paſſe des Conſeils aux menaces, puiſqu'il voit que les Armées paſſent au Danube, & qu'il ſera contraint d'en faire barriere, pour garentir le ſien: c'eſt ce que je vous écrirai ſur le ſujet des affaires d'Allemagne, & fais difficulté de vous mander, ce qui m'eſt écrit de la Haye, & de Suede, ne mettant point en doute, que les Reſidents Braſſet & Chanut, & Monſieur de la Thuillerie, même avant ſon départ, ne vous aient mandé ce qui ſe paſſe aux lieux de leur reſidence, & ce qu'ils ſe promettent de remporter des choſes, qu'ils ont eû ordre d'y pourſuivre; je ne prétends pas être quite à ſi bon marché des nouvelles que j'ai d'ailleurs.

Jugement par raport au Duc de Baviere.

On me mande de Rome, que le Pape pourroit ſe relâcher ſur l'affaire des Barberins, & leur conſerver leurs benefices, & leurs charges, mais il s'affermit à les vouloir avoir ſous ſa main, de ne pas rendre ce qu'il leur a pris, & de ne terminer pas le tems de leur rétabliſſement en leur charge. Ils ont grande peine à ſe reſoudre d'être en la puiſſance d'un Prince irrité contr'eux, & qui a plutôt ſuivi les mouvemens de ſa colere, que ceux de la Juſtice à leur endroit. On attend de ſavoir

Affaire des Barberins.

1646. leur derniere resolution, Sa Majesté aiant été conseillée de ne pas insister que Beaupuy lui soit remis, qui étoit une demande, sur laquelle il avoit été commandé à Monsieur l'Abbé de St. Nicolas d'insister, pourvû que premierement l'affaire des autres fût accommodée. On improuve en cela le sentiment du Pape, qui a désiré qu'elle fut traitée la derniere, comme aussi de chercher des temperamens, sur lesquelles deux autres affaires, qui sont celles de la Catalogne & du Portugal, soient nommées.

Et d'Angleterre. Monsieur de Montreuil est revenu depuis deux jours d'Angleterre; ce qu'il nous en rapporte étonne, mais c'est un mal qu'on avoit de longue main prevû, & qui n'a pû être gueri par divers remedes dont on s'est servi. Il en faut à présent un très-puissant, & le Roi se trouve en cette extrêmité de songer à se sauver en Ecosse, s'il peut joindre ceux qui sont encore pour lui, ou s'exposer à la merci du vent, pour éviter d'être livré par les Ecossois à ceux du Parlement, qui d'un commun concert le pressent de signer des conditions, qui ravalent son autorité, & lui levent l'esperance de la pouvoir rétablir. On envoie le même Montreuil vers la Reine de la Grande Bretagne, pour lui découvrir l'extrêmité du Roi, son Seigneur, afin qu'elle prenne ses resolutions, & les nôtres tarderont à se former, jusques au retour de l'Envoyé.

Nouvelle prétention du Duc de Bouillon. Un Député de Monsieur le Duc de Bouillon se rendit seulement hier en ce lieu, quand on croioit avoir achevé avec lui; on a été surpris d'un grand nombre de demandes nouvelles, auxquelles on ne pourra consentir. J'ai jugé vous en devoir avertir, afin que si quelqu'un de sa part faisoit faire instance au lieu où vous êtes, vous ne soiez pas surpris: ce qui détruit ses demandes est la confession de son crime, la grace qu'il a recherchée, & l'ingenuë confession qu'il a faite pour se la garentir pour l'avenir, a fait que pour cette fois son crime lui seroit pardonné, mais qu'il falloit que Sedan sortît de ses mains. Je suis, &c.

Monsieur le Sur-Intendant a assuré la Reine, qu'il avoit été pourvû au rembourſement des cinquante mil Livres, dont il est fait mention dans votre Lettre. Je fais écrire à Monsieur Hœuft, pour savoir s'il a donné l'ordre, qu'il convient pour cet effet, à Monsieur son neveu, & pour le prier, s'il s'en étoit oublié, de le faire au plutôt.

1646.

LETTRE

à Monsieur le Comte

D'AVAUX.

A Fontainebleau du 31. Aout 1646.

Le Duc de Longueville est peu content de la Cour. Soins de la Cour pour le ramener à la raison. La Cour est fort satisfaite de Monsieur d'Avaux.

MONSIEUR,

Le Duc de Longueville est peu content de la Cour. LA confiance qui est entre nous m'oblige à vous dire, que les serviteurs de Monsieur le Duc de Longueville sont étonnez qu'il ait témoigné tant de déplaisir de n'avoir pas été pourvû de la Charge de Sur-intendant du Commerce, après même avoir apris qu'elle étoit prétenduë par Monsieur d'Enguien, & que la Reine l'avoit prise avec le Gouvernement de Brouage. On avoit crû & moi tout le premier, que rien ne lui feroit condamner l'action de Sa Majesté, que l'intérêt qu'il prend à ceux de Monsieur d'Enguien; mais qu'il étoit assez prudent, pour croire, qu'il y avoit eû raison d'en user de la sorte: & maintenant qu'on aprend qu'il crie, & qu'il se plaint, comme si on lui avoit fait injustice; plusieurs démeurent étonnez. S'il a jugé que ce fut un établissement, qui dût faire naître de l'envie, en aiant un bien considerable en son Gouvernement de Normandie, & en la Place de Diepe, il ne pouvoit être surpris qu'il fût désiré par la Reine. S'il en vouloit deux, il se condamne d'en envier un à Sa Majesté, qui en a donné aux autres, avant d'en avoir pris pour Elle. Il importe fort audit Duc qu'il change de conduite à cet égard, que ses Serviteurs vous font convier de l'y porter, & étant persuadez qu'il defere beaucoup à vos avis, ils désirent qu'il vous aît cette obligation. Pour moi qui suis du nombre, je n'ose lui en écrire mon sentiment, bien que toutefois je ne craindrois pas, quand il sauroit que je condamne son procedé. J'ai sû qu'il s'est donné à entendre, que si Trautmansdorff partoit de Munster, qu'il auroit intention de revenir. Jugez si sur cette conjoncture d'affaires cela pourroit être approuvé, & si l'intérêt du Roiaume ne demande pas autre chose de lui. Je puis vous assurer, que dans le point, qui lui tient le plus au cœur, & qu'il faut menager avec delicatesse, ceux qui gouvernent sont bien intentionnez pour lui. Vous aurez à remarquer, n'aiant point fait de réponse, sur le point de l'une de vos Dépêches, en laquelle vous louiez ce que Sa Majesté avoit resolu sur le point de la Mer, qu'on a trouvé

Soins de la Cour pour le ramener à la raison.

foible

1646. foible ce que vous aviez écrit. Peut-être a-t-il paru étrange, que vous qui écrivez en particulier sur diverses rencontres, vous vous en soiez oublié en celui-là. Je parle avec incertitude, parce que ni la Reine, ni Monsieur le Cardinal ne s'en sont point ouverts à moi, qui vous aiant fait remarquer, qu'on attendoit une aprobation de l'Ambassade, je vous avois assez fait connoître, que vous pouviez prendre la liberté d'en écrire. Ce n'est plus une chose à quoi il faille songer, elle seroit desormais à contre-tems, mais disposer ledit Duc à faire des excuses de ce qu'il s'est emporté, & quand j'aurois la liberté de faire entendre que vous avez pris ce soin, je m'assure que cela seroit bien reçu.

Je dois vous dire que l'on est fort satisfait de vous, & que l'on vous considére beaucoup. Je m'abstiendrai, par de certains respects, de vous écrire d'une affaire, dont je me suis ouvert avec Monsieur d'Irval. Il m'a assuré de ce que j'avois toûjours imaginé, & que dans l'occasion je pourrai dire. Celui duquel il est fait mention n'oublie aucune diligence à faire, pour regagner ce qu'il peut avoir perdu; mais je suis trompé si cela lui réussit facilement: ce n'est pas qu'il ne se soit fait chemin en l'opinion du public; mais je ne tiens pas qu'il en jugeât bien. Pour moi, je ne prends, ni soin, ni intérêt à ce qui le regarde.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 3. Septembre 1646.

Les Plenipotentiaires Hollandois justifient leur conduite contre les plaintes des François. Réponse de ceux-ci. Le Roi aura la garde de Philipsbourg. Trautmansdorff parle de retourner à Vienne. Les Plenipotentiaires obtiennent Philipsbourg au delà de leurs ordres.

MONSIEUR,

NOus n'avons point eu de Dépêches de la Cour cette semaine, ni aucun avis de ce qui en peut avoir été cause; Et comme dès la précedente nous avons répondu à tous les Memoires qui nous ont été envoïez, il nous reste seulement à rendre compte d'une Conference que nous avons euë avec les Ambassadeurs de Messieurs les Etats. 1646.

Les Plenipotentiaires Hollandois justifient leur conduite contre les plaintes des François.

Ce fut au sujet de l'Ecrit que nous leur donnâmes ces jours passez, duquel nous vous avons envoié copie, contenant la réponse à l'instance faite pour l'acception du neuviéme Article. Nous avons connu que cet Ecrit donne de l'inquietude à Monsieur Paw. Il nous vint trouver avec deux de ses Collegues, les Sieurs de Ripperda & Klant, les autres étant pour lors absens. Il dit qu'avant que de faire tenir notre réponse à leurs Superieurs, ils avoient jugé à propos de s'éclaircir avec nous sur certains points sur lesquels ils nous prient de trouver bon qu'ils pussent dire avec liberté leurs sentimens, croiant que peut-être nous jugerions les devoir changer & n'y persister pas, & puisque nous témoignions de vouloir non seulement continuer les Alliances, mais les affermir & étraindre davantage s'il se pouvoit, qu'il ne seroit peut-être pas à propos de faire maintenant des plaintes.

Le premier point & le moins important est que nous n'avions fait mention que des Sieurs Paw & Klant, encore que le Sieur de Ripperda fût à Munster aussi bien qu'eux.

Le second, qu'il étoit dit que par l'ouverture faite de la part du Roi aux Espagnols, il étoit pourvû aux intérêts de Messieurs les Etats les plus éloignez, & en un cas qui ne pouvoit arriver que dans trente années: Que lesdits Sieurs Etats lisant cet Article pourront croire que leurs Députez seront convenus du terme de trente années pour leur Trêve, dequoi ils n'ont eu aucun ordre, la chose étant encore tout-à-fait indecise.

Le troisiéme point est celui où il est dit que lesdits Sieurs Ambassadeurs mettent en doute les choses clairement décidées par les Traitez. Surquoi ils repréſenterent que se trouvant du doute dans l'interpretation, c'étoit à leurs Superieurs & non à eux d'en expliquer le sens.

Sur le quatriéme, parlant de l'inexecution desdits Traitez, ils assûrerent que jamais leur intention n'avoit été de contrevenir aux Traitez, & s'efforcerent de nous le persuader, & de justifier tout ce qui s'est fait jusques-ici.

Le cinquiéme & dernier point est celui, auquel lesdits Sieurs Ambassadeurs ont le plus de part & d'intérêt, & sur lequel aussi ils ont le plus fortement insisté. C'est au sujet de la raison dont nous nous sommes servis pour faire voir, qu'après l'expiration de leur Trêve, le Roi ne pourroit pas déclarer avec justice de vouloir rompre la Paix que Sa Majesté auroit faite avec l'Espagne, à faute de continuër ladite Trêve, puisque les principaux interessez, qui sont Messieurs les Etats, ont déclaré par l'Ecrit du 24. Mai dernier que, la Trêve étant finie, le Roi d'Espagne peut rentrer en Guerre.

Le Sieur Paw remarquoit aussi avec ressentiment ce que nous avons dit de l'avantage que les Espagnols tirent de cette Déclaration, & des copies authentiques qu'ils en ont envoiées en Espagne & ailleurs. Il s'est efforcé de nous persuader que ladite Déclaration ne faisoit aucun préjudice à celle que les Espagnols ont faite de la liberté & souveraineté des Provinces-Unies, & qu'elle n'a point d'au-

1646. tre force ni d'autre ſignification que celle que le mot de Trêve emporte avec ſoi, puiſque toutes les Trêves étant expirées, il eſt certain que la Guerre ſe peut juſtement recommencer par l'un & l'autre des Partis.

Il fut répondu auſdits Sieurs Ambaſſadeurs que le deſir de vivre en toute bonne correſpondance avec eux nous avoit obligez de leur dire franchement ce qui étoit remarqué en notre Ecrit, y aiant même été conviez, & comme contraints par l'inſtance preſſante qu'ils nous ont faite ſur le neuviéme Article, & qu'avec la même franchiſe nous leur répondrions ſur chacun deſdits points.

Réponſe de ceux-ci.

Au premier, qu'il n'y avoit aucune difficulté, étant une erreur provenuë de ce que lors que l'Ecrit avoit été dreſſé le Sieur de Ripperda n'étoit pas à Munſter, & qu'il y étoit retourné quand il leur avoit été préſenté; que puis qu'ils le deſiroient nous mettrions volontiers le nombre de trois, où il eſt dit qu'ils n'étoient que deux.

Au ſecond, que leſdits Sieurs Ambaſſadeurs nous aiant ſouvent dit que les Eſpagnols avoient offert de faire la Trêve de vingt ou trente ans, nous nous étions arrêtez au terme le plus éloigné, quoi qu'ils nous euſſent dit qu'il n'y avoit encore rien de determiné, & qu'ainſi on avoit mis un nombre certain pour un incertain, par lequel il ne s'entendoit autre choſe que le temps dont il ſera convenu pour la Trêve de Meſſieurs les Etats, que nous ne croions pas devoir être d'une durée guére moindre, puis qu'il eſt en leur liberté de la faire pour autant de temps.

Pour le troiſiéme point, qui concerne le doute qui a été fait de leur part ſur l'obligation des Traitez, nous leur avons répondu qu'avec grande raiſon nous avons fait cette remarque, puis que veritablement on s'étoit étonné dans le Conſeil du Roi que leſdits Ambaſſadeurs euſſent heſité ſur des obligations qui ſont ſi expreſſes dans les Traitez de 1635. & 1644. & qu'il ſe fût trouvé des eſprits capables de faire une diſtinction d'intérêts, & de ſoûtenir qu'on étoit allié avec le Roi pour une partie de ſon Roiaume, & non pour l'autre; qui étoit une interpretation nouvelle, & juſques-ici inouïe.

Touchant l'execution deſdits Traitez, qui étoit le quatriéme point, nous les priames de conſiderer ſi nous n'avions pas eu raiſon d'en faire mention, puis que la verité étoit que la France avoit ſatisfait amplement à toutes ſes obligations, & au delà, aiant fourni non ſeulement le ſubſide ordinaire, mais encore l'extraordinaire, & envoié partie de ſon Armée pour fortifier celle de Meſſieurs les Etats, & pour leur donner moien d'entreprendre ſur l'ennemi commun; que néanmoins ils ont tardé d'entrer en Campagne, & donné lieu aux ennemis de tourner toutes leurs forces contre l'Armée du Roi, qui en a été expoſée à un grand peril devant Courtrai; que faute de Vaiſſeaux qui devoient être prêts dès le Mois de Mai, Dunkerque avoit été muni & Mardick ſecouru; qu'encore à cette heure leur Armée étoit dans l'inaction, & que les Eſpagnols diſoient par tout qu'ils étoient aſſûrez, & n'avoient rien à craindre de Meſſieurs les Etats, étant ſur le point de retirer leurs Troupes dans leurs Garniſons; de ſorte que les Eſpagnols devoient faire paſſer de Flandres en Allemagne un grand ſecours; ſurquoi nous les priâmes de conſiderer quel blâme encourroient Meſſieurs les Etats ſi les affaires venoient à recevoir par-là du changement dans l'Empire, ce qui ſans doute feroit ceſſer les Traitez, & ôteroit par tout l'eſperance de voir la Paix rétablie. Nous leur dîmes de plus qu'ils ſe ſouvinſſent des vives inſtances qu'ils nous avoient ci-devant faites pour le rétabliſſement des Princes Palatins; & que ce n'étoit pas là le moien de contraindre l'Empereur & le Duc de Baviere à la création d'un huitiéme Electorat en faveur de cette Maiſon & à lui rendre la plus grande & la meilleure partie de ce qui a été uſurpé ſur elle; qu'au reſte ces plaintes aiant été faites à Meſſieurs les Etats par Monſieur de la Thuillerie & par Monſieur Braſſet, nous les avions touchées ſeulement en paſſant pour faire voir à nos Alliez ce que nous avions à deſirer d'eux, afin qu'avec la même confiance & la même ſincerité ils nous communiquaſſent auſſi leurs intentions, & ne nous diſſimulaſſent point s'il y a quelque choſe où ils eſtiment que l'Alliance ne ſoit pas entierement obſervée de notre part; enfin que ceux qui avoient volonté de maintenir une bonne union ſe pourroient dire librement les uns aux autres en quoi ils croioient qu'on eût manqué, afin qu'il y fût pourvû & donné ordre pour l'avenir. 1646.

Sur le cinquiéme & dernier point, nous les fimes ſouvenir que dès la premiere fois qu'ils nous donnerent communication de l'Ecrit délivré aux Eſpagnols le vingt-quatriéme de Mai, nous avions remarqué que la Déclaration par eux faite, qu'il ſeroit libre au Roi d'Eſpagne de rentrer en Guerre après la Trêve expirée, pourroit leur porter préjudice, & ſervir de prétexte aux Eſpagnols pour limiter au temps de la Trêve la reconnoiſſance qu'ils faiſoient de tenir les Provinces-Unies pour libres, indépendantes, & Souveraines; & que nous ſavions qu'ils avoient publié que le Roi leur Maître, après une telle Déclaration de Meſſieurs les Etats, pourroit, ſans ſe faire aucun tort, accorder toutes celles qu'on deſireroit de lui. Le Sieur Paw travailla fort à montrer que cette liberté de rentrer en Guerre n'avoit aucun raport avec l'aveu de la Souveraineté, dont la Déclaration étoit ſi formelle & ſi expreſſe dans l'Ecrit des Eſpagnols, qu'elle ne pouvoit être détruite par un mot qui n'a autre force que d'expliquer la nature de la Trêve, qui porte avec ſoi une faculté de recommencer la Guerre quand la Trêve eſt finie. Il ajoûta qu'il a été convenu entre les Eſpagnols & eux que tout ce qui a été negocié & donné par écrit de part & d'autre n'auroit aucun lieu, ni ne ſeroit tiré à conſéquence, mais qu'on s'arrêteroit ſeulement aux Articles qui ſeroient accordez & dreſſez en forme. Nous repliquâmes que nous le ſouhaitions ainſi, & que la France feroit la Guerre avec eux pour maintenir leur Souveraineté; mais que nous ſavions bien que les Eſpagnols ſe vantoient de les tenir engagez, & que la Déclaration du Roi leur Maître étoit relative à celle qui avoit été précédemment faite par Meſſieurs les Etats; qu'ils en avoient dreſſé des Actes, & envoié des Copies-collationnées en Eſpagne; que c'étoit une Nation qui prenoit ſes avantages en toutes choſes, & avec laquelle il falloit être ſur ſes gardes, & bien prendre ſes meſures & ſes précautions, qu'il étoit bien vrai qu'une Trêve étant expirée, ceux qui l'ont faite ſont en pleine liberté de reprendre les armes; mais que c'eſt de quoi les Eſpagnols veulent ſe prévaloir pour interpréter l'Ecrit du vingt-quatriéme Mai, comme il eſt porté ci-deſſus, puis qu'autrement il n'auroit pas falu de

1646. de Déclaration particuliere pour une choſe qui eſt de droit commun; & qu'en effet il ne ſe trouvera jamais un Article pareil dans aucun Traité de Trêve. Nous dîmes au ſurplus audit Sieur Paw que nous n'étions pas en liberté de rien changer en notre Ecrit, puis que nous l'avions envoié à la Haye & que nous en avions auſſi rendu compte à la Cour.

Après tous ces diſcours, leſdits Sieurs Ambaſſadeurs nous dirent que dans la derniere Conference qu'ils avoient euë avec les Miniſtres d'Eſpagne, ils leur avoient de nouveau déclaré qu'il ne ſervoit de rien de traiter avec eux ſi en même temps on ne s'accordoit avec la France, & qu'ils leur avoient dit ces mêmes mots: *Cela eſt utile & néceſſaire, & il ne ſe peut rien faire autrement*: Que le Comte de Peñaranda avoit répondu que bientôt Meſſieurs les Médiateurs verroient les Plenipotentiaires de France, & leur feroient une telle ouverture, qu'on reconnoîtroit qu'il ne tient point à l'Eſpagne que la Paix ne ſe faſſe. Nous remerciâmes leſdits Sieurs Ambaſſadeurs de la bonne & fidelle obſervation des Traitez en ce point-là, & les priâmes d'y perſiſter; leur remontrant qu'il ne falloit pas ſeulement être fermes dans l'union, (comme nous n'avions jamais douté que Meſſieurs les Etats ne dûſſent l'être,) mais qu'il étoit beſoin de plus que nos Parties le connuſſent, & perdiſſent toute eſperance de diviſion, qui étoit la ſeule choſe capable de retarder la concluſion du Traité & le fruit que chacun attendoit de cette Aſſemblée.

Le Roi aura la garde de Philipsbourg.

Nous avons été en doute ſi nous devions par cette même Dépêche vous donner la nouvelle que Meſſieurs les Médiateurs ont enfin offert de laiſſer au Roi la garde & protection de Philipsbourg. Les Imperiaux ont tenu encore cette fois la conduite qu'ils tinrent lors qu'ils ſe déclarerent ſur la ceſſion de Briſach; & y ont mêlé tant de conditions que nous n'oſerions dire avec certitude que la ſatisfaction de la France ſoit de tout point aſſûrée. Ils veulent que celui qui commandera dans la Place prête ſerment au Roi, à l'Evêque de Spire & au Chapitre. Ils demandent abſolument quatre millions cinq cens mille livres: Que le ſecours de dix mil hommes qui a été offert pendant trois ans, (en cas qu'il y ait Guerre ouverte avec le Turc,) ſoit converti en argent, ſi l'Empereur le deſire, ſelon qu'il ſera convenu de part & d'autre: Ils mettent des reſtrictions à la ceſſion des trois Evêchez & de l'Alſace; ils diminuent les offres faites aux Suedois pour leur ſatisfaction; ils rejettent quaſi tout à fait celles que prétend Madame la Landgrave, & nous veulent obliger à faire enſorte que les Etats de l'Empire ſe contentent de ce qui leur eſt offert. D'ailleurs ils perſiſtent à ne vouloir rien faire ſans les Eſpagnols, & qu'on comprenne dans le Traité le Duc Charles. Ils exigent de nous tant de choſes peu raiſonnables que nous n'avons point retenu l'Ecrit qu'ils ont mis entre les mains des Médiateurs, parce qu'il eſt fait captieuſement pour nous brouiller & mettre en mauvais ménage avec nos Amis & Alliez. Nous avons fait voir aux Médiateurs que nous en connoiſſons l'artifice, & ſur ce qu'ils nous ont parlé de faire notre voiage à Oſnabrug, nous leur avons remontré que ce n'étoit pas nous donner autorité auprès de nos Alliez que de retrancher des choſes qui leur avoient été accordées: Que les Imperiaux devoient perdre l'opinion que nous fuſſions pour tomber dans un piege qui nous avoit été tendu ſi ſouvent, & que nous avions toûjours évité; & que s'ils vouloient ſerieuſement la Paix, il en faloit prendre les bonnes voies, ce que nous ne voïions pas qu'ils fiſſent. 1646.

Trautmansdorff parle de retourner à Vienne.

En effet nous ne pouvons pas bien comprendre quelle eſt leur veritable intention, & quelle eſt leur viſée dans leurs actions & dans les diſcours mêmes qu'ils tiennent. Car en même temps que cette Déclaration a été faite, le Comte de Trautmansdorff a demandé notre Paſſeport pour retourner à Vienne, & nous ſavons d'ailleurs que les Imperiaux & les Eſpagnols font courir le bruit, dans cette Aſſemblée & en divers autres lieux, qu'ils ſont entierement d'accord avec nous. Nous eſſaïerons de reconnoître à quel deſſein ils font courir ces bruits, ſi c'eſt pour contenter leurs Peuples & rejetter ſur nous le blâme de la rupture, ſi on en vient là, ou ſi c'eſt pour nous rendre ſuſpects à nos Alliez. Quoi qu'il puiſſe arriver, la France aura cet avantage que ſa ſatisfaction eſt comme arrêtée à l'égard de l'Empire, & qu'il ſera deſormais évident à tout le monde que ſes intérêts ne retardent point la Paix. Car pour le ſerment qu'ils demandent que le Commandant de Philipsbourg prête à l'Evêque & au Chapitre de Spire, nous pourrons faire ôter cette condition, ou du moins la modifier de ſorte qu'elle ne ſera pas pour éloigner la concluſion du Traité. Pour les autres points touchez ci-deſſus qui concernent la ſatisfaction du Roi, Meſſieurs les Médiateurs ſe ſont chargez de nos plaintes & de nos raiſons pour les faire ſavoir aux Imperiaux, afin d'y trouver quelque temperament. Et quant aux autres difficultez, elles concernent plutôt le général de l'Empire & l'intérêt de nos Alliez que celui de la France. Mais pour ce qui eſt du Duc Charles, nous avons nettement parlé qu'il ne falloit pas eſperer la Paix ſi on vouloit le comprendre dans ce Traité, & ſi l'Empereur ne vouloit pas promettre en termes exprès de ne l'aſſiſter [ni directement, ni indirectement.]

Les Plenipotentiaires obtiennent Philipsbourg au delà de leurs ordres.

Meſſieurs les Médiateurs n'ont pas peu contribué à faire reſoudre le Comte de Trautmansdorff touchant Philipsbourg, qui eſt à la verité un nouvel avantage très-conſiderable pour la France, & au delà de nos ordres. Nous les avons remerciez de leurs ſoins & croions que ſi on en témoigne à la Cour quelque agrément à Monſieur le Nonce & à l'Ambaſſadeur Nani, cela leur donnera ſujet de nous faire encore d'autres bons offices dans la ſuite de la Négociation.

Nous n'avons point nouvelles que les cinquante mil livres que nous avons emploiées pour les levées & pour l'affaire de Trêves ſoient remplacées, & que l'ordre de nous les délivrer ait été envoié au Sieur Hoeuft. Néanmoins il importe extrémement au ſervice du Roi que dans l'état préſent des affaires nous puiſſions nous ſervir de cet argent.

Le Sieur de Beauregard nous écrit qu'il lui eſt du tout impoſſible de ſubſiſter à Caſſel, ſi ſes appointemens ne lui ſont paiez. Nous vous ſupplions de vouloir faire pourvoir ſans remiſe à l'un & à l'autre, & de nous croire, &c.

1646.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Fontainebleau du 7. Septembre 1646.

Touchant l'état de la Négociation. Les Imperiaux ne doivent pas comprendre dans leur Traité le Roi d'Eſpagne. On ſe loüe de la conduite des Hollandois. On entretiendra le Tranſilvain. Affaires du Duc de Lorraine & de Portugal. Eloge de la Landgrave. Ordres en faveur de la Ville de Mayence. Et des intérêts de l'Electeur de Trêves. Suite de l'affaire des Barberins. Touchant leur Memoire donné aux Députez de Hollande. Artifice des Eſpagnols, voulans faire croire leur Traité avec la Republique de Hollande. Celui de la France pour retenir les Courriers. Indiſpoſition du Roi. Affaire de Pologne. Affaire des Courriers. Retour du Roi à la Cour.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

LE Memoire, que vous avez envoié faiſant réponſe à ceux du Roi du dixiéme, & dix-ſeptiéme Août, & la Lettre, que vous m'avez écrite, dattée comme le Memoire du même jour dix-ſeptiéme, a été luë en préſence de Sa Majeſté, laquelle a bien prévû ce qui ſeroit pratiqué par le Comte de Trautmanſdorff, après les jonctions des Armées, & le bon achemineſment à la Paix. Elle attend avec autant d'impatience que vous, la nouvelle du conſentement, donné par les Imperiaux & les Députez des Electeurs, à la Garde de Philipsbourg que les uns & les autres deſdits Députez demandent. Si c'eſt avoir la Paix, que d'y conſentir, c'eſt une marque qu'ils ne s'en éloigneront pas, pluſieurs d'entr'eux y ont autant d'entrée que nous, Baviere par les reſpects des ſiens particuliers, & de la conſervation de la Religion Catholique, qui ſont communs aux trois Electeurs Eccleſiaſtiques, dont les deux ne ſauroient condamner les mouvemens de leur Collegue, qui a tant fait ceder au bien de la Religion, & les deux autres Seculiers, s'ils aiment le repos de l'Empire, doivent auſſi être bien aiſes que la France, de qui il dépend en partie, n'ait plus rien à prétendre, & qui pour joüir des avantages qu'il lui aportera, ſe trouve intéreſſée à preſſer les Suedois de moderer leurs demandes, & de ſe contenter de ce qui leur peut être donné. Ce ſeroit redire une partie, de ce qui vous a déja été mandé, ou de ce qui eſt porté en vos Dépêches; que d'entrer dans une particuliere diſcuſſion de la juſtice de nos demandes, & de la force avec laquelle vous avez rejetté ce qui étoit induſtrieuſement & artificieuſement avancé par les Imperiaux. Ils auront ſû que vous avez profité de leur connoiſſance, & s'ils ont bonne intention à la Paix, ils en doivent ſentir de la joye, & ſe diſpoſer, ou à la conclure ſans l'Eſpagne, comme ce ſeroit l'intention des Princes, ou à les preſſer de ſe porter à la raiſon, qu'il fût aiſé de conclure les deux à la fois.

1646.

Touchant l'état de de Négociation.

Quand on dit que les Imperiaux veulent comprendre dans leur Traité le Roi d'Eſpagne, il ſemble qu'ils aient oublié qu'ils ſont en Guerre contre nous, qui ne pourrions pas la finir, ſans avoir ajuſté nos differents. Il ſe pratique à la verité, qu'on y comprend ſes Alliez, que par honneur l'on y eſt nommé, & qu'ils le ſont des deux partis, mais cela ne fait point ceſſer les Guerres, qui ſont déclarées, & qui ont leur ſource en d'autres différents, que ceux qui étoient entre les Princes qui contractent. Monſieur de la Thuillerie vous aura, ſans doute, envoié la réponſe qu'il a euë de Meſſieurs les Etats, ſur la plainte qu'il leur avoit faite, & vous aurez remarqué, que l'Etat ſe trouve rempli de tous les bons ſentimens, qu'on pouvoit ſe promettre de leur légalité, & de leur bonne foi, ce qui aiant été pénétré ou ſû par les Eſpagnols, ils auront été ſurpris d'un merveilleux étonnement, qui aura été d'autant plus grand, qu'ils auront reconnu, que ceux qui leur offroient des merveilles, n'ont pas eû le credit de ſe faire avoüer par leurs Superieurs, qui ſe prévalant de la foibleſſe du Prince d'Orange, & s'arrogeans beaucoup d'autorité, à quoi ledit Prince les incite, ont aſſez de connoiſſance de ce qui peut faire leur bien, & leur mal pour déſirer l'un, & pour éviter l'autre. On fait tout ce que l'on peut, pour ſe conſerver l'autorité envers eux, & celle qu'acquerra le Prince Guillaume ſera pour la France, qu'il connoit être ſeule en état de le maintenir, & qu'elle a paſſé divers offices envers ſon Pere, pour le porter à le mettre dans le commandement; mais que la jalouſie qu'il a toûjours euë contre lui l'en a empêché, qui peut être ſuivie de ce malheur pour ſa Maiſon, que le fils aura peine d'empêcher, que ſon autorité ne lui ſoit diminuée, dont il pourra arriver de grands maux à l'Etat dans lequel ſa fortune étant bornée, il en verra le déchet avec celle de la Republique, au lieu, que s'il fût parvenu au Commandement avec l'eſtime, il eût ſavouré & ſa fortune particuliere, & celle des Provinces-Unies en auroit été ſoutenuë. Monſieur Paw y aiant de l'autorité, on a jugé à propos de vous mander de lui faire connoitre, qu'il doit craindre & eſperer beaucoup de la France, l'un, s'il traverſe ſa ſatisfaction, & qu'il porte les Provinces à n'avoir pas pour elle toute la déférence qu'elle s'en doit promettre, & l'autre, en conſervant ſa protection

Les Imperiaux ne doivent pas comprendre dans leur Traité le Roi d'Eſpagne.

On ſe loüe de la conduite des Hollandois.

&

1646. & continuant à ſa patrie les ſervices qu'il eſt tenu de lui rendre: il s'engage à tout ce qu'on lui ſauroit demander, quand il dit qu'il y a obligation d'obſerver les Traitez des années 1635. & 1644. ce ſont ceux qui les lient à ne pouvoir faire de Paix ni de Trêve, que du conſentement de la France, & il faut qu'il aît été averti, que ſon procedé avoit déplû aux plus autoriſez, puiſqu'il cherche les moiens de s'excuſer, & partant il ſera plus ſuſceptible de crainte.

On entretiendra le Tranſilvain.

Vous recevrez avec cette Dépêche celles que vous avez déſirées, tant pour le Prince de Tranſilvanie, que pour le Prince ſon fils; celles du Pere ſeront en créance ſur vous, qui pourrez lui expliquer ſuivant que vous le jugerez utile au ſervice de Sa Majeſté & ſur la connoiſſance que vous aurez euë de ce que l'on peut eſperer de lui, bien qu'il ſoit d'un eſprit leger, qu'on ne puiſſe faire de fondement ſur ſes propoſitions, & qu'il ſoit ſi ſoumis à la Porte, qu'il en épouſe aveuglément les ordres. Il ne laiſſe pas d'être craint par l'Empereur, & la jalouſie qu'il en prend, le rend toûjours plus diſpoſé à la Paix.

Affaire du Duc de Lorraine & de Portugal.

Il m'a été fait une ouverture par l'Ambaſſadeur de Veniſe, que puiſque l'on eſt ſi attaché à ne point donner de Paſſeport au Duc Charles de conſentir que les Miniſtres de l'Empereur traitaſſent de ſes intérêts, & il appuioit cette ouverture, ſur ce que les Eſpagnols ont conſenti de traiter & conferer avec vous des affaires de Portugal. Je lui ai repliqué que l'Empereur ne le leur demandant point, il n'écheoit pas de lui faire aucune réponſe; & en aiant donné compte à Sa Majeſté, il s'eſt émû une queſtion, qui n'a pas été terminée, ſavoir s'il ſeroit à preferer de vous autoriſer à traiter ſur ce point, ou à conſentir que les Députez ſe rendiſſent à la Cour, ſelon le conſentement que vous en avez donné.

Vous ſerez informé au premier jour des intentions de Sa Majeſté, qui voudroit bien avoir autant de moyens d'aſſiſter Madame la Landgrave qu'il connoit qu'elle en a beſoin, & qu'elle a beaucoup merité du public. N'étoit que Monſieur de Vautorte travaille à apoſtiller le Memoire, que Meſſieurs du Chapitre de Mayence vous ont adreſſé dont ſans doute il y a eû une copie, j'aurois dès aujourd'hui écrit audit Sieur de Vautorte, & au Gouverneur qui eſt maintenant de bonne intelligence avec eux que Sa Majeſté ne pourroit conſentir, que leur Capitulation leur fût enfrainte, mais j'ai jugé qu'il valloit mieux différer à faire la choſe après avoir vû ce qui eſt poſſible, & été informé de ce qui avoit déja été reparé; car il me ſemble avoir ouï dire à Monſieur le Tellier que ledit de Vautorte s'eſt mis en devoir de leur donner du contentement ſur quelques unes de leurs plaintes.

Eloge de la Landgrave.

Ordres en faveur de la Ville de Mayence.

Puiſque vous le voulez, je continuerai à écrire aux Miniſtres de Sa Majeſté, qui ſont à Rome, d'y ſoutenir les deſſeins de Monſieur l'Archevêque de Trêves, contre les Moines de Saint Maximin, & par le retour de Monſieur d'Antonville, qui eſt ſur le point de partir, je lui ferai ſavoir & l'ordre que j'en ai & les inſtances que vous en faites, afin qu'il vous ſoit obligé, & qu'il vous donne du repos.

Et des intérêts de l'Electeur de Trêves.

Je ne vois pas que le Pape ſe diſpoſe à en prendre, ni à en laiſſer jouir les Barberins. Il les veut gagner ſous main, & ils ont peine à s'y reſoudre. Nous avons pourtant trois mois de tems pour delibérer ſur cette affaire, & pour peu que notre Armée Navale aît de fortune, ou ſur la mer rencontrant celle d'Eſpagne, ou ſur Terre, nos offices ſeroient plus conſidérez, ſelon qu'on nous craint, ou que l'on nous aime, & cela eſt bien rude. 1646.

Suite de l'affaire des Barberins.

Il m'étoit échapé de vous dire que le Memoire que vous avez dreſſé, pour être donné aux Députez de Meſſieurs les Etats a été loué: certainement en cela on vous fait juſtice, mais je crains qu'ils ſe prevalent de votre raiſonnement propre, quand vous leur demanderez quelque choſe en faveur des Catholiques, puiſque vous l'avez conclu pour les inciter à demeurer toûjours fermes aux Maximes qui ont fondé leur Etat, qui a pris ſa naiſſance & ſon accroiſſement, en banniſſant notre Religion, & en établiſſant la pretenduë Reformée. Je ſuis, &c.

Touchant leur Memoire donné aux Députez de Hollande.

Affaire des Eſpagnols voulans faire croire leur Traité avec la Republique de Hollande.

Ce qui nous a été raporté, que la ratification du Traité d'Eſpagne, & des Hollandois étoit arrivée à Munſter, trois ou quatre jours avant votre Dépêche, eſt ſans doute un artifice des Ennemis, car les avis que nous avons de bon lieu nous aſſurent le contraire; mais bien qu'un Courrier, que nous avons retenu, ſous divers prétextes, près de ſix jours en ce lieu, & à Paris, le portoit. Un peu de laſſitude dont Sa Majeſté ſe trouva travaillée, lui fit garder deux jours le lit, je dis que je ne la pouvois voir, pour recevoir ſon Commandement: quand cette excuſe ceſſa, je fis entendre qu'elle avoit donné ſes ordres au Sur-Intendant des Poſtes, de laiſſer paſſer les Courriers, qu'il avoit des Paſſeports pour leur délivrer, & qu'il eût à l'aller trouver: celui-là lui dit qu'il avoit rempli mes blancs, qu'il falloit m'en envoier demander, & m'aiant dépêché, je tardai encore du tems, avant que de lui envoier le Paſſeport, ainſi nous gagnames celui de cinq ou ſix jours.

Celui de France pour retenir les Courriers, Indiſpoſition du Roi.

Vous réuſſirez aiſément, ſi votre avis & le nôtre eſt vrai, & il me ſemble que vous en êtes en eſperance, puiſque vous êtes en celle de ſavoir ce qui s'étoit paſſé en l'Aſſemblée de Brun & de Paw à la Haye, pour y faire autoriſer ce qu'il avoit oſé, ou qu'il avoit demandé cette Conference pour s'excuſer de ce qu'il n'y avoit pas réuſſi & ſe dégager honnêtement d'avec ſes gens; vous voiez quel état a la fermeté & l'honneur, auquel lui & deux de ſes Collegues avoient renoncé.

L'Ambaſſadeur de Veniſe, qui eſt en cette Cour, leur a fait preſſer Sa Majeſté de recommander à Monſieur de Bregy, de faire déclaration ouverte en la Diette de Pologne qu'elle s'intéreſſe en la Guerre qui leur eſt faite par le Turc, afin que ce ſoit un moien de les porter à condeſcendre à celle que leur Roi veut entreprendre pour bien des reſpects, qui vous ſont connus. Sa Majeſté n'a ſû ſe porter ſi avant, qui a conſenti, qu'au Roi & aux confidens il fût fait ſavoir ce qu'elle vous a ordonné d'offrir à l'Empereur, & que la Paix étant concluë entre Leurs Majeſtez, ſoit de l'aſſiſter d'une ſomme conſiderable, quand il ſeroit forcé d'être armé par la jalouſie, qu'il auroit des Armes Ottomanes, & d'une plus grande, & d'un corps d'Armée, s'il étoit attaqué pour avoir rompu avec lui, pour la défenſe de la Chrétienté.

Affaire des Courriers.

Le même Ambaſſadeur aiant preſſé que l'on conſentît au libre paſſage des Courriers, qui ſeront dépêchez d'Eſpagne à Rome, & qui retourneront, Sa Majeſté s'y eſt accommodée, à condition que ceux de France, ſoit pour Veniſe ou Rome, auront la liberté du paſſage

1646. paſſage ſur l'Etat de Milan, & que ceux d'Eſpagne n'entreront en France que par Bayonne & par Lion, viendront à Paris, & ſuivront la route ordinaire de Bourdeaux & de Lion.

Son Alteſſe Roiale, à ſon retour de l'Armée, a été reçuë de la Reine avec une grande demonſtration de joie, & il ne ſe peut rien ajouter à la confiance qui paroit entr'eux: ſon Eminence lui a donné logement chez lui à cauſe que ſon train & ſon Equipage n'étoient pas encore venus, ſadite Alteſſe eſt partie aujourd'hui pour Saint Germain en Laie, afin d'aller viſiter la Reine de la Grande Bretagne, & le Prince de Galles ſon fils.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 10. Septembre 1646.

Les Imperiaux veulent comprendre dans le Traité le Roi d'Eſpagne & le Duc de Lorraine. Contre quoi les François proteſtent. Les François ſe reſervent des prétextes pour former de nouvelles prétentions ſi leurs Armées avoient quelque grand ſuccès. Offres des Eſpagnols.

MONSIEUR,

LE dernier Ordinaire a apporté deux de vos Lettres avec deux Memoires du Roi du 24. & du 31. du Mois paſſé. Nous n'y faiſons point encore de réponſe, parce que depuis que ces Depêches ſont arrivées, nous avons été continuellement occupez à traiter avec les Imperiaux par l'entremiſe des Médiateurs touchant la ſatisfaction de la France. Nous ne ſaurions dire encore ſi nous en conviendrons entierement, d'autant que l'Ecrit que nous donnâmes hier aux Médiateurs fut fort conteſté par eux en quelques Articles importans, dont nous ne pouvons nous relâcher. Ils témoignerent avoir apprehenſion que le Comte de Trautmansdorff n'y fit grande difficulté & ne ſe reſolut à quiter l'Aſſemblée, promettant néanmoins de continuer leurs offices & de chercher tous moiens pour mettre les Parties d'accord, s'il étoit poſſible.

Nous avons communiqué ponctuellement au Sieur de Roſenhan & aux Députez de Heſſe tout ce qui s'eſt paſſé en cette Négociation, & continuerons de leur en donner part, jour par jour. Ils n'y ont témoigné aucune repugnance, quoi que ledit Sieur de Roſenhan en ait écrit pluſieurs fois aux Ambaſſadeurs de Suede, & même en notre derniere Conference, comme nous parlions d'aller bientôt à Oſnabrug, il dit qu'il ſeroit à propos d'avoir auparavant terminé cette affaire ou d'une façon ou d'autre. 1646.

Les Imperiaux veulent comprendre dans le Traité le Roi d'Eſpagne & le Duc de Lorraine.

Le temps ne nous permet pas de vous informer du détail, outre l'incertitude où l'on eſt. Nous dirons ſeulement que les Commiſſaires de l'Empereur ſe tiennent fermes dans certaines conditions qui leur donnent toûjours la liberté de ſe dédire, & qui ſont celles de comprendre au Traité le Roi d'Eſpagne & le Duc Charles. On ſe peut bien défendre contre ces inſtances en la maniere que nous avons écrit pluſieurs fois que nous faiſons. Mais il ſemble qu'on ne peut pas raiſonnablement deſirer de l'Empereur qu'il ceſſe de les faire juſques à la fin du Traité, ſon honneur y étant en quelque façon engagé, & devant paroître à toute l'Aſſemblée, quand il s'en départira, qu'il y eſt contraint & forcé pour le bien de la Paix. Deſorte que nous eſtimons ne pouvoir pas empêcher pour cette heure que les Imperiaux n'en faſſent une condition de ladite Paix. Mais nous y joignons de notre part une proteſtation au contraire, & c'eſt ce qui les fâche. Nous eſſaierons néanmoins de ne perdre pas l'occaſion de ſerrer le nœud & d'aſſûrer autant qu'il ſe peut une affaire de telle conſéquence.

Contre quoi les François proteſtent.

Nos raiſons ſont qu'on accorde au Roi Philipsbourg, qui eſt ce qu'on avoit plutôt ſouhaité qu'eſperé, & nous ne voions pas, quand même il y auroit quelque ſuccès favorable dans les Armées, que la France puiſſe pour le préſent augmentrer ſes prétentions. Que s'il arrivoit un changement ſi grand qu'il y eût lieu de les accroître, comme les Imperiaux ont le prétexte du Roi d'Eſpagne & du Duc Charles pour ne demeurer pas dans les termes dont on doit tomber d'accord preſentement, nous avons celui des Suedois, & celui de Madame la Landgrave, qui ſans doute en ce cas ne manqueroient pas de groſſir leurs demandes, puis qu'en l'état où l'on eſt ils ont de la peine à les moderer. Celles que nous pourrions faire de nouveau ſeroient trouvées alors d'autant plus raiſonnables que nous aurions facilité à nos Parties les moiens de s'accommoder, & qu'ils ſe devroient imputer d'en avoir perdu l'occaſion; & nous ne pourrions être blâmez avec juſtice de nous prévaloir de l'avantage que le ſort des armes nous auroit donné. C'eſt ce qui nous fait reſoudre (en accordant de ne rien ajoûter à nos demandes pour un temps) de proteſter de le pouvoir faire après, tant pour tenir en quelque crainte les Imperiaux & les obliger par ce moien à terminer les affaires, que pour ne nous priver pas de la liberté de recueillir le fruit des ſuccès de la Campagne, s'il en arrivoit quelqu'un qui fût fort conſiderable; en quoi nous tâchons à nous conformer aux dernier ordres qui nous ont été envoiez.

Les François ſe reſervent des prétextes pour former de nouvelles prétentions ſi leurs Armées avoient quelque grand ſuccès.

Si l'affaire s'acheve, notre deſſein eſt d'aller tous trois à Oſnabrug, pour eſſaier de porter nos Alliez à la Paix, & de les faire contenter des conditions raiſonnables qui leur ſont offertes, dequoi nous avons donné eſperance aux

1646. aux Imperiaux, ſans nous obliger pourtant, & ſans que nous aions ſouffert qu'il en ait rien été mis par écrit. Peut-être qu'avant de partir nous vous envoierons par un Exprès l'Ecrit qui ſe forme, ſi on en demeure d'accord. Cependant nous pouvons dire que nous avons eu le bonheur de changer ici l'état de la Négociation, & qu'en la même façon qu'on recherchoit il y a cinq ou ſix mois les Miniſtres de la Couronne de Suede ſeuls, on s'adreſſe aujourd'hui à nous, le nom & l'autorité de Leurs Majeſtez étant plus en conſideration dans l'Aſſemblée que toute autre Puiſſance, chacun les regardant comme les vrais arbitres de la Paix.

Offres des Eſpagnols.

Les Eſpagnols même ont ajoûté l'offre de deux Places, & une Trêve de quatre ans en Catalogne, à ce qu'ils avoient offert ci-devant. Ils propoſent cette Trêve entre la Segre, l'Ebre, & les Monts Pirenées, & conſentent qu'il ne ſoit point fait mention du Portugal dans le Traité, en quoi nous prétendons que le Roi conſervera la liberté d'aſſiſter celui de Portugal pour la défenſe de ſon Roiaume. Nous avons dit à Meſſieurs les Médiateurs que les Eſpagnols étoient plus raiſonnables quand ils parlent aux Hollandois, leur aiant dit & déclaré pluſieurs fois qu'ils laiſſeront tout ce que les armes du Roi occupent dans les Païs-Bas, & qu'ils l'avoient même ainſi fait dire à la Haye, & en divers autres lieux, avec deſſein de ſéparer nos Alliez, comme s'ils n'étoient obligez de nous aſſiſter que dans les affaires du Païs-Bas, où ils publient, (quoi que contre la verité) qu'ils nous donnent tout contentement; que pour la Trêve, nous ne la pouvions pas faire de moindre durée que celle de Meſſieurs les Etats: car comme le deſſein des Eſpagnols dans la difference de la durée de l'une & l'autre Trêve, eſt de ſéparer nos intérêts d'avec ceux deſdits Sieurs Etats, le nôtre au contraire eſt de ne point perdre l'avantage d'avoir le ſecours & l'aſſiſtance de nos Alliez, ſi le temps de la Trêve étant paſſé, elle ne continuë pas, & qu'il faille rentrer en Guerre. Il ne s'eſt rien dit davantage, & nous avons fait paroître aux Médiateurs beaucoup de mépris de cette derniere propoſition, & d'avoir beaucoup de fermeté à ne nous départir pas de celle que nous leur donnâmes il y a quelque temps, leur aiant nettement déclaré que nous ne ferions jamais rien davantage. Nous avons été avertis qu'on les avoit voulu obliger ici, il y a déja quelque temps, de nous faire cette offre, & qu'ils avoient eu peine de s'en charger, & avoient differé à la faire, ne la jugeant pas raiſonnable. Nous ne doutons pas que les Miniſtres d'Eſpagne ne demeurent dans la froideur, tant que le Traité de l'Empire ne ſera pas reſolu. Mais s'il peut être une fois conclu, il y a apparence qu'ils ſe rendront plus traitables.

Nous vous rendons graces bien humbles de l'avis qu'il vous plait de nous donner qu'il y a ordre pour le remplacement des cinquante mille livres. Mais n'aiant encore rien apris de l'execution, nous ſommes obligez de vous dire que le ſervice de Leurs Majeſtez ne peut ſouffrir qu'il ſoit differé plus longtemps. Le Sieur de Beauregard nous écrit que n'aiant aucun moien de s'entretenir où il eſt, il ſera contraint de quitter s'il n'eſt paié de ſes appointemens. Nous vous ſupplions, Monſieur, d'y vouloir tenir la main. Il ſeroit honteux que ceux qui rendent ſervice actuel à Leurs Majeſtez vinſſent à manquer des choſes néceſſaires. Sur ce nous demeurons, &c. 1646.

LETTRE

ECRITE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Fontainebleau le 14. Septembre 1646.

On les loüe de leur conduite envers quelques Députez Hollandois. Prétention de Trautmansdorff & ſes menaces. Affaires du Duc Charles de Lorraine. Et des apointemens aux Reſidens en Allemagne. Et des penſions. La Cavallerie de Heſſe eſt mal-traitée par Jean de Wert. Diſpoſition des Eſpagnols pour la Paix. Capitulation de Furnes. On veut aſſiéger Dunkerque. Comme auſſi Menin. Affaire des Barberins. Etat de l'Armée Navale. La Suede veut continuer avec fermeté ſon Alliance avec la France. La Reine Chriſtine eſt déclarée majeure. Eloge du Comte de la Gardie, Ambaſſadeur de Suede. Réponſe du Roi à ſon diſcours. On leur envoie une Sauvegarde pour le Baron de Schonborn.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

On les loüe de leur conduite envers quelques Députez Hollandois.

VOtre Lettre du troiſiéme me fut renduë l'onziéme, & en aiant donné communication à Sa Majeſté, Elle eſt reſtée très-ſatisfaite de la maniere dont vous avez parlé à trois des Députez de Meſſieurs les Etats, & que vous aiez conſenti de leur donner ſatisfaction ſur certains points de notre Ecrit, qui étoient indifférents, & que vous aiez fortement appuyé ſur les autres. Il importe tant à la cauſe commune, que l'union ſoit entiere entre la France & les Provinces-Unies, qu'il faut faire toutes ſortes de diligences, pour la maintenir. Un des moiens les plus légitimes, & les plus aſſurez eſt de traiter avec confiance; celle dont vous uſez avec ou envers leurs

1646. Députez, doit convier ceux-là, à l'avoir entiere envers vous, comme l'Etat envers cette Couronne, qui lui en donne l'exemple. La conjoncture du tems, fait qu'on y apréhende du changement, & on n'oublie rien à faire, qui puisse y affermir l'autorité des bons; mais on ne laisse pas de craindre, parce que les Peuples sont ordinairement legers, & que qui propose du changement au Gouvernement, est pour l'ordinaire suivi, parce qu'il se laisse tromper sous les belles esperances de liberté. Nous saurons au premier jour par Monsieur de la Thuillerie le sentiment des Députez des Provinces, & de ceux du Conseil d'Etat; il ne sauroit tarder à se rendre de deça, étant parti de la Haye dès le premier de ce mois. Au même tems qu'il arrivera nous recevrons de vos Lettres, que nous attendons avec beaucoup d'impatience, par lesquelles nous serons éclaircis, si c'est par feinte, ou tout de bon que le Comte de Trautmansdorff publie se vouloir retirer à Vienne, & s'il n'aura pas modéré ses prétentions, tant sur la somme qu'il demande pour la recompense de l'Alsace, que sur les autres, qui seroient autant d'empêchemens à la Paix. On espere que vous les restraindrez, non seulement en ce qui concerne Philipsbourg, mais que vous le ferez départir de la pensée, qu'il témoigne de vouloir alterer ce qu'il a offert au sujet des Evêchez de Metz, Thoul & Verdun, qui depuis tant de tems sont en la puissance de la France, que l'on juge qu'elles en font un Membre, & pour mille raisons on doit désirer qu'elles y demeurent incorporées, sans qu'il reste nulle marque, qu'elles aient été de l'Empire, sinon la renonciation, qui en aura été faite en faveur de cette Couronne. Ce que vous avez inséré dans votre Dépêche, de l'instance qu'on vous renouvelle en faveur du Duc Charles, pour le faire comprendre dans le Traité, a donné lieu d'agiter la question, s'il étoit plus utile que les affaires fussent discutées en cette Cour qu'au lieu où vous êtes, & il me semble qu'on panche à vous en laisser le soin; mais cette matiere n'est pas encore décidée, & ne le sera point, qu'on n'ajoûte aux Instructions que vous avez, un ample Memoire, pour justifier nos prétentions, portant aussi les dernieres resolutions que vous aurez à suivre. J'ai fait resoudre que l'on pourvoiroit aux apointements des Residents, qui servent en Allemagne, & votre Lettre m'en a fourni le moien, laquelle a aussi servi pour faire ressouvenir à Monsieur le Sur-Intendant, qu'il falloit faire remettre les cinquante mil livres, ainsi qu'il lui avoit été par ci-devant ordonné, qu'il a soutenu avoir été executé; mais pour en tirer plus de certitude, je me trouverai à la premiere direction, qui se tiendra, & je vous ferai savoir ce que j'y aurai pû arrêter, si tant étoit que Messieurs des Finances eussent negligé une affaire aussi importante que celle-là. J'ai aussi ménagé que les pensions des Officiers de Madame la Landgrave fussent payées, & j'ai déja jetté quelque avant-propos, qu'il la faudroit assister, afin de lui donner moien de relever sa Cavallerie, qui a été mal traitée par Jean de Wert, lequel étant à la solde de Monsieur de Baviere nous enseigne qu'il ne faut pas discontinuer de faire la Guerre, & que comme c'est le seul moien qu'ils ont pour se relever, c'est le seul que nous aions pour les aboucher, & les porter à faire la Paix, qui est si nécessaire à la Chrétienté. J'ai sû de l'Ambassadeur de Venise, que les Espagnols étoient en disposition de vous faire faire des ouvertures, & qu'ils sont en celle de se porter à ce qui est juste, selon l'état présent de leurs affaires, & je suis trompé, s'ils feront quelque restriction pour les Places de Saint Omer & Aire, offrant de laisser à la France ce qu'elle tient dans le Comté d'Artois, s'ils ne sont resolus de vous les offrir: ils font comme ceux qui se fâchent d'avoir perdu leur argent, & qui paient mal leurs dettes. Ce qui leur est arrivé à Furnes, & ce dont ils sont menacez, qui est le Siége de Dunkerque, les pressera bien encore de parler. Huit mil hommes postez sous Furnes & défendus de ses Murailles, couverts de plusieurs Rivieres, qu'il falloit passer sur des pieux, ont été contraints de se retirer & d'abandonner une partie de leurs Troupes, la Place ensuite a capitulé, & est aujourd'hui le quartier du Roi, dans lequel Monsieur le Duc travaille à avancer tout ce qui peut lui être nécessaire pour entreprendre le Siége de Dunkerque.

Il a dépêché de deça pour donner avis de ce qui lui avoit succedé, & de ce qu'il étoit en pensée d'executer, & a representé les difficultez qui s'y pouvoient rencontrer, comme aussi d'attaquer Menin, & les facilitez, qui se pouvoient trouver à l'un & à l'autre de ces sieges, afin qu'il plût à Sa Majesté de lui prescrire ce qu'il auroit à faire. Il a été jugé à propos de lui remettre le choix de l'une & de l'autre entrepriſe, & de l'assurer que quoiqu'il tente, il sera approuvé. Il est certain que les deux Conquêtes ne sont point égales, l'une dévance de beaucoup l'autre, & l'on sait que les Espagnols ont ordre de combattre pour essaier de sauver Dunkerque, mais cela n'est pas capable d'en ôter la pensée, & pourvû que Monsieur le Duc puisse mettre ensemble le nombre d'hommes dont on ne se sauroit passer, pour former ce siége, il est à presumer qu'il le tentera.

Il se dit, mais sans beaucoup de fondement, que Monsieur de la Mousſaie doit arriver en ce lieu, si c'est avant que je signe ma Dépêche je vous en tiendrai avertis, & de ce qui sera venu à moi du sujet de son voyage. Les dernieres Lettres que j'ai de Rome, dont la datte est du vingtiéme du passé, portent que le Pape a mieux aimé accorder un Bref, portant prolongation de terme aux Barberins de comparoitre, que d'admettre à son audience le Sieur Bidault; peut-être qu'il se rendra encore plus traitable avant que ce terme soit expiré, & l'on ne le met point en doute, pour peu de fortune qu'aient nos Armées. Celle de Mer doit avoir serpé, qui est montée d'un si bon nombre d'hommes, qu'elle est capable de faire quelque chose; je serai en impatience d'aprendre des nouvelles pour vous en tenir avertis, c'est ce que vous auriez de moi, si l'audience qui a été donnée par Leurs Majestez au Comte de la Gardie ne m'obligeoit à continuer ma Lettre. Il a parlé en Latin & s'est étendu sur la fermeté que la Suede veut avoir à l'Alliance, qu'elle a contractée avec cette Couronne, & à laquelle elle doit la Paix, qu'elle a concluë avec le Danemarck: ces deux points avoient été précedez de donner part à Leurs Majestez, que cette Reine étoit déclarée majeure, & avoit l'administration de son Etat. Il n'a pas oublié de faire valoir les avantages que les communes armes ont remporté sur l'Ennemi, & de proteſter que sa Maitresse veut la liaison de conseil & pour la Paix & pour la Guerre. Il faut dire à la

Prétention de Trautmansdorff & ses menaces.

Affaire du Duc Charles de Lorraine.

Et des apointements aux Residents en Allemagne.

Et des pensions.

La Cavallerie de Hesse est mal traitée par Jean de Wert.

1646. Disposition des Espagnols pour la Paix.

Capitulation de Furnes.

On veut assieger Dunkerque.

Comme aussi Menin.

Affaires des Barberins.

Etat de l'Armée Navale.

La Suede veut continuer avec fermeté son Alliance avec la France.

La Reine Christine est déclarée majeure.

1646. Eloge du Comte de la Gardie Ambaſſadeur de Suede.

à la louange de ce Seigneur, que tout a plû de lui, ſa harangue étoit meſurée, & ſon geſte relevé. Sa Majeſté à qui j'ai expliqué ce qu'il lui avoit dit, lui a repondu en peu de paroles à tous les points de ſon diſcours, avec tant de majeſté qu'il en eſt demeuré ſurpris; elle a commencé par lui dire, qu'il n'avoit pas beſoin d'interprête, parce qu'il poſſedoit parfaitement la Langue Françoiſe, qu'elle s'éjouiſſoit que la Reine ſa ſœur fut ſur le Trône, & qu'elle lui ſouhaitoit toutes ſortes de proſperitez, que ce qu'elle s'étoit entremiſe de lui procurer la Paix avec le Danemarck, étoit un office d'Allié, & qu'elle en devoit eſperer de ſemblables en toutes ſortes de rencontres, qu'elle portoit avec elle le deſir d'avancer la Paix publique, & que de ſon côté, elle avoit & auroit toûjours une entiere diſpoſition à maintenir l'Alliance d'entre leurs Couronnes, & qu'elle ſentoit avec un grand plaiſir les avantages que leurs communes armes avoient remportées ſur l'Ennemi, comme un moien ſolide pour lui faire déſirer la Paix, & qu'il étoit glorieux à Leurs Majeſtez, que ſous l'Empire des deux Reines, l'Ennemi fût humilié: que s'il avoit quelque choſe de plus à propoſer, il pouvoit s'adreſſer à ſes Miniſtres, & comme il avoit fini par en demander la permiſſion, Sa Majeſté auſſi a ceſſé de parler en le lui accordant, & moi je ceſſerai d'écrire après vous avoir proteſté, que je ſuis & ſerai toute ma vie, &c.

Réponſe du Roi à ſon diſcours.

On leur envoie une Sauvegarde pour le Baron de Schonborn.

Le Sieur de Meel Député de Monſieur l'Evêque de Wurtzbourg, m'aiant demandé une Sauvegarde, & protection du Roi pour le Sieur de Schonborn ſon frere, je vous l'envoye afin qu'il la reçoive de vos mains.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 17. Septembre 1646.

Les trois Plenipotentiaires de France vont à Oſnabrug pour perſuader les Suedois de conclure.

MONSIEUR,

Les trois Plenipotentiaires de France vont à Oſnabrug

NOus avons reçû votre Lettre du 7. de ce Mois. Vous verrez par celle que nous écrivons à la Reine & l'Ecrit qui l'accompagne, ce qui s'eſt paſſé ici depuis peu, & n'aurez aucune autre nouvelle de nous par l'Ordinaire prochain, parce que nous partons demain tous trois pour aller voir Meſſieurs les Plenipotentiaires de Suede à Oſnabrug. Nous laiſſons ici le Sieur de Saint Romain pour parler à Meſſieurs les Médiateurs & à Monſieur de Trautmansdorff quand il ſera néceſſaire. Nous ſommes obligez de vous dire que les Plenipotentiaires de Monſieur le Duc de Baviere ont rendu toute ſorte de bons offices en ces dernieres occaſions. Les Lettres qu'il vous a plû envoier pour le Prince de Tranſylvanie & ſon Fils nous ont été renduës; ſon Courier ſera bientôt depêché. Nous vous demandons la continuation de l'honneur de votre bienveillance, & vous ſupplions de croire que nous ſommes, &c.

1646. pour engager les Suedois à conclurre.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à la

REINE.

Du 17. Septembre 1646.

La France aura Briſach & tout ſon Territoire, les 2 Alſaces, le Suntgau, & la garde perpetuelle de Philipsbourg: La Souveraineté abſoluë des 3 Evêchez: Pignerol & Moyenvic en toute Souveraineté. Elle paie les 2 tiers des dettes des Archiducs en Alſace. La recompenſe des Archiducs eſt fixée à trois Millions de livres, quoi que les Plenipotentiaires euſſent pouvoir d'en accorder ſix.

MADAME,

NOus depêchons à Votre Majeſté le Sieur d'Herbigni pour lui porter les Articles dont nous ſommes convenus avec les Imperiaux. Chacun eſpere que la concluſion de la Paix dans l'Empire ſuivra bientôt après, ou du moins s'il falloit demeurer en armes, ce ne ſera plus pour les intérêts particuliers de la France; mais pour la ſatisfaction du public & des Alliez. Cela fait voir à toute l'Europe combien les intentions de Votre Majeſté ont

1646. toûjours été portées à la Paix, puis qu'Elle a été la premiere à demeurer d'accord des conditions qui la peuvent donner. Et les Ennemis de l'Etat, qui s'efforçoient de perſuader le contraire, n'auront pas le moien de ſe prévaloir de cet artifice.

La France aura Briſach & tout ſon territoire, les 2. Alſaces, le Suntgau, & la garde perpetuelle de Philipsbourg.

Philipsbourg eſt laiſſé à la Couronne par un droit perpetuel de garde & de protection, avec la liberté du paſſage pour les troupes & pour tout ce qu'il ſera beſoin d'y envoier. Briſach & tout ſon territoire, les deux Alſaces & le Suntgau ſont accordez aux conditions que Votre Majeſté a déja ſûes.

Les Fortifications de Benfelt & du Fort de Rhemaw, de Saverne, & du Château d'Ambar, qui pouvoient troubler la poſſeſſion de ce Païs nouvellement conquis, doivent être démolies.

La Souveraineté abſolue des trois Evêchez:

Mais ce qui n'eſt gueres moins à eſtimer, c'eſt, Madame, qu'un droit de prétention ſur les trois Evêchez (qui a été le ſeul juſques à préſent, & qui étoit bien racourci) eſt aujourd'hui changé en une Souveraineté abſolue, & independante qui s'étend auſſi loin que les trois Diocèſes. Encore que nous aions bien connu d'abord l'importance de cette acquiſition, nous avons témoigné pendant quelque temps de la mépriſer, juſques à ce que nous aions été aſſûrez du reſte.

Pignerol & Moyenvic en toute Souveraineté.

Pignerol & Moyenvic demeurent auſſi au Roi en toute Souveraineté, avec la ceſſion des droits de l'Empereur & l'Empire.

Elle paie les 2. tiers des dettes des Archiducs en Alſace.

Il eſt vrai, Madame, que Sa Majeſté eſt chargée des deux tiers des dettes qui ſe paioient par les Receveurs comptables à la Chambre d'Enſisheim, parce que tenant les deux tiers des Provinces qui compoſoient le reſſort de cette Chambre, & l'autre tiers étant reſtitué à la Maiſon d'Inſpruck, la raiſon veut que chacun porte les charges à proportion de ce qui lui demeure.

La récompenſe des Archiducs eſt fixée à 3. millions de livres, quoique les Plenipotentiaires euſſent pouvoir d'en accorder 6.

La recompenſe des Archiducs a été arrêtée à trois millions de livres, quoi que nous euſſions pouvoir d'accorder juſques à ſix millions. Mais en cela, Madame, comme en l'aquiſition de Philipsbourg, ſi nous avons peché contre nos ordres, Votre Majeſté aura de la bonté aſſez pour nous le pardonner.

Meſſieurs les Médiateurs ſont demeurez dépoſitaires de l'Ecrit dont copie ſera ci-jointe. Nous avons fait mettre en marge ce qui ſert pour l'explication de chaque Article.

Enfin, Madame, ſi Dieu benit ce qui eſt par ſa grace heureuſement commencé, Votre Majeſté aura cette gloire que dans un temps de Minorité (où le comble des ſouhaits a toûjours été de pouvoir conſerver l'Etat en ſon entier,) Elle aura non-ſeulement étendu les limites de la France juſques à ſes plus anciennes bornes, mais encore aquis deux Places très-importantes ſur le Rhin; & que cette dangereuſe communication des forces de la Maiſon d'Aûtriche, qui a donné tant de crainte à nos peres, ſe trouve aujourd'hui rompuë & diſcontinuée par le ſoin & la prudente conduite de Votre Majeſté.

Nous partons de Munſter pour aller voir Meſſieurs les Plenipotentiaires de Suede à Oſnabrug, & eſſaier de vaincre les difficultez qui reſtent pour leur accommodement. Nous y ménagerons autant qu'il ſera poſſible les intérêts de la Religion, ſelon les pieuſes & ſaintes intentions de Votre Majeſté, qui ſera conſiderée deſormais dans cette Aſſemblée comme l'Arbitre de tous les differens qui y ſont. Nous la ſupplions très-humblement de croire que nous n'ômettrons rien de notre part de ce qui pourra ſervir à la perfection de cette affaire, & que nous ſommes, &c. 1646.

MEMOIRE DU ROI,

Envoyé à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

ECRIT

A Fontainebleau le 21. Septembre 1646.

Touchant la ſatisfaction de la France en Allemagne. Sur l'intention de l'Empereur de comprendre les Eſpagnols dans le Traité. Et du Saufconduit au Duc de Lorraine. Les Eſpagnols conſentiront à la fin d'entrer en Traité. Avantages de la France en Allemagne. En Eſpagne. Etat de l'Armée Navale aux Païs-Bas. Siége de Dunkerque. Eloge du Duc d'Enguien. Etat des forces Eſpagnoles aux Païs-Bas. Etonnement des Eſpagnols. Sur les plaintes du Duc de Baviere.

Touchant la ſatisfaction de la France en Allemagne.

LA Dépêche des Sieurs Plenipotentiaires du dixiéme du Courant, ne contenant que l'avis qu'ils donnent en général des conteſtations qu'ils avoient avec les Médiateurs, ſur quelques points eſſentiels, qui regardent notre ſatisfaction dans l'Empire, dont ils ne diſent pas le détail, remettans à le faire ſavoir par un Courrier exprès, au cas qu'ils en tombent à la fin d'accord, on n'aura pas à leur dire grand' choſe pour cette fois.

Sur l'intention de l'Empereur de comprendre les Eſpagnols dans le Traité.

Il eſt très-vrai, comme ils le repreſentent, que nous ne pouvons pas raiſonnablement déſirer que l'Empereur, avant la fin du Traité, ceſſe de témoigner qu'il veut y comprendre les Eſpagnols, & de faire des Offices, pour les Saufconduits du Duc Charles.

Mais ſur le premier point on envoie auxdits Sieurs Plenipotentiaires, la Copie de la Lettre que le Nonce a reçuë, il n'y a que dix jours de Monſieur de Baviere, qui ne ſauroit déclarer plus poſitivement qu'il fait, que la conſideration de la Couronne d'Eſpagne n'arrêtera pas un moment le Traité, quand tous les points

1646. points dont on eſt en différent ſeront ajuſtez.

Et pour le ſecond, il me ſemble qu'on doit tirer une conſéquence infaillible, que ſi l'Empereur ne s'arrête pas pour l'intérêt des Eſpagnols de conclure la Paix, même après le nouveau nœud dont il vient de ſe lier avec le Roi d'Eſpagne, beaucoup moins s'arrêtera-t-il pour les intérêts du Duc Charles, particulierement dans la conjoncture préſente, où les Armes des Couronnes en Allemagne pouſſent leurs progrès avec tant de bonne fortune & de proſperité.

Et du Sauf-conduit au Duc de Lorraine.

Mais comme il y a beaucoup de raiſons, qui obligent à croire, qu'il vaudroit peut-être mieux traiter à Munſter les intérêts de ce Prince, on examine preſentement la matiere, & on fera ſavoir au premier jour auxdits Sieurs Plenipotentiaires les reſolutions de Sa Majeſté.

Les Eſpagnols conſentiront à la fin d'entrer en Traité.

L'on a toûjours cru ici, comme font Meſſieurs les Plenipotentiaires que le Traité de l'Empire ſe concluant, les Eſpagnols qui ſont déja dans le chemin de nous donner ſatisfaction ſe porteront à nous l'accorder telle que nous pouvons ſouhaiter, ſur tout voiant nos affaires ſucceder par tout avec tant de bonheur, que nous venons de recevoir avis tout préſentement, que Monſieur le Maréchal de Turenne a emporté Tierendorff en peu de jours, qui eſt de la conſéquence que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ſavent, ſoit pour ſa force ſoit pour ſa ſituation, & qu'il alloit de là s'emparer du poſte de Lavinguen, pour avoir un paſſage ſur le Danube.

Avantages de la France en Allemagne.

En Eſpagne.

Monſieur le Comte d'Harcourt continuë à nous donner toutes les meilleures eſperances, qui ſe puiſſent ſouhaiter du ſuccès du Siége de Lerida, & témoigne ſe moquer de tous les efforts que les Ennemis peuvent faire, pour empêcher la priſe de la Place.

Etat de l'Armée Navale.

Monſieur le Maréchal de la Meilleraie ſe mettoit à la voile le quatorziéme du Courant, avec des forces de Mer & de Terre, dont une partie s'embarquera à Oneille avec Monſieur le Maréchal du Pleſſis Praſlin, pour entreprendre ſur les Ennemis, au lieu où il y aura plus d'apparence de faire quelque progrès.

Aux Païs-Bas.

Pour là Flandres on ne ſauroit aſſez dire les deſordres & l'étonnement, où ſont nos Ennemis, ils s'y tiennent pour entierement perdus, ſi les Armées de France & de Hollande ſe joignent, & quand cela n'arrivera pas, ils avouënt que la Hollandoiſe tenant ſeulement la Campagne, & même ſans agir, ils ne peuvent s'empêcher de perdre tout ce que nous voudrons attaquer de ce côté-ci, de quelque conſideration qu'il ſoit.

Siége de Dunkerque.

Tous les avis que nous avons nous font croire que le Siége de Dunkerque ne durera que peu de jours, puiſque les eſperances que les Ennemis avoient en Mardick, Bergues & Furnes, & de bien défendre ces poſtes-là leur avoient fait mettre tout leur eſprit à les bien fortifier & munir de tout aux dépens de Dunkerque même: tout eſt en confuſion parmi eux, ils manquent de plomb & de vivres, les familles entiéres délogent, les chefs ne s'occupent qu'à ſe rejetter l'un ſur l'autre les cauſes de leurs malheurs. Caracene dit que le Marquis de Leide, Gouverneur de la Place, a manqué de prévoiance à la bien fortifier, Leide dit que Caracene lui a mangé toutes ſes proviſions; & à Bruxelles après beaucoup de Conſultations, voiant qu'il n'y avoit aucun moien de fortifier l'Armée de Caracene, pour l'obliger à tenir tête à la nôtre, ils ont remis toutes leurs eſperances ſur le mois de Novembre, priant Dieu cependant de vouloir diminuer les pertes qu'ils peuvent faire d'ici-là. 1646.

Eloge du Duc d'Enguien.

On a donné en diligence tous les mêmes avis à Monſieur le Duc d'Enguien, afin qu'il ſache leur manquement, & ſe prévale d'une ſi favorable conjoncture, mais aiant déja reconnu leur confuſion & abatement, il a fait ſavoir ici, qu'il en profiteroit, les pouſſant de la bonne maniere; & comme ſa ſanté eſt tout à fait remiſe, & qu'il agit comme s'il n'avoit eu aucun mal, & avec le zéle & l'application qu'il a toûjours fait paroitre pour la grandeur de l'Etat, nous en attendons des effets très-avantageux.

Etat des forces Eſpagnoles au Païs-Bas.

Le Marquis de Caracene, dont l'Armée, à ce que mande ici Monſieur le Duc d'Enguien, eſt reduite à cinq mil hommes, depuis les pertes qu'ils ont faites à Mardick & à Furnes, & ce qu'ils ont mis dans Menin, Ipres & la Baſſée, a écrit des Lettres au Marquis de Caſtel-Rodrigo, ſi pleines d'épouvante, & de proteſtations qu'il ne voioit pas moien de ſauver ce que l'on attaqueroit, que ledit Marquis, après les avoir conſultées avec Salamanque & Garrido, qui ont le plus de part dans les affaires, avoit écrit au Comte de Peñaranda & en Eſpagne, qu'il n'étoit plus queſtion d'heſiter ſur les conditions de la Paix; mais de nous accorder promptement toutes celles que nous ſaurions déſirer, pour avoir ſatisfaction ſur le point de Portugal, & ſortant le moins mal qu'il ſeroit poſſible de celui de Catalogne, parce que ſi la Guerre continuoit encore une année, on perdroit les Païs-Bas, & alors leurs autres affaires ſeroient bien en pire état. Meſſieurs les Plenipotentiaires profiteront de cet avis.

Etonnement des Eſpagnols.

Sur les plaintes du Duc de Baviere.

Quant aux plaintes que fait Monſieur de Baviere par ſa Lettre, de ce que le Maréchal de Turenne s'avance pour ruiner ſes Etats, leſdits Sieurs Plenipotentiaires auront beau champ de faire avoüer à ſes Miniſtres que c'eſt la conduite qu'il a tenuë, qui lui a principalement attiré cet orage, & qu'il ne peut ſe plaindre, que de lui-même, s'il lui en arrive du mal: il ſait de combien de divers prétextes, nous nous ſommes ſervis pour retarder à ſa conſideration notre jonction avec l'Armée de Suede, & que nous ne l'avons fait qu'après avoir ſû les ſoupçons que les Ennemis avoient jettez dans l'eſprit de nos Alliez, par la publication des Lettres de Monſieur le Cardinal Mazarin, qu'ils avoient interceptées, & que lui-même faiſoit tout ſon poſſible pour ſe prevaloir du retardement de notre jonction, & ruiner l'Armée de Suede, en lui tombant ſur les bras, avec toutes les forces de l'Empereur & les ſiennes.

Monſieur le Nonce Bagny lui en écrit d'ici aux mêmes termes, & comme ce Prince après avoir vû par un hazard ce qui étoit contenu dans leſdites Lettres interceptées, ne peut plus douter de la ſincerité de Leurs Majeſtez, ſoit pour la concluſion & avancement de la Paix, ſoit pour les avantages de la Religion Catholique, pour le ſien particulier, & l'agrandiſſement de ſa Maiſon, il n'aura pas de peine à connoitre que c'eſt à contre-cœur que l'on agit, quand il faut que la France s'emploie à lui faire du mal; mais il eſt auſſi aſſez juſte pour ne prétendre pas d'elle des choſes abſolument impoſſibles, comme ſont celles

1646. d'arrêter les torrents des Armées, quand une fois ils ont pris leur cours, & surtout ne sachans encore ce que nous pourrions nous promettre dans l'Empire, quand ce peril seroit échapé, comme il arriva après l'accident du Maréchal de Turenne, que toutes les belles propositions de ce Prince allerent en fumée. Après tout le veritable remede est en ses mains plutôt qu'aux nôtres, car nous avons à ménager des Alliez délicats & puissans, puisqu'il peut obliger l'Empereur à donner satisfaction à tous, sans user d'aucun délai, & à conclure promptement la Paix, par le moien de laquelle il sera à couvert avec grande gloire & utilité pour lui & pour sa famille, & cependant, comme l'on a dit ici à Monsieur l'Ambassadeur extraordinaire de Suede, toutes les raisons qui doivent obliger cette Reine, à faciliter de son côté dans les conjonctures présentes les conditions qui peuvent établir le repos de la Chrétienté, en quoi l'intérêt de la Couronne de Suede se rencontre. On ne doute point que Messieurs les Plenipotentiaires, dans le voiage qu'ils désignent de faire, mettent toutes pieces en œuvre auprès de Messieurs Oxenstiern & Salvius, pour les disposer à se relâcher de ce qui cause le retardement de la Paix dans l'Empire, qui quelque mine que fassent les Espagnols seroit infailliblement suivie de la générale.

LETTRE

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Fontainebleau du 21. Septembre 1646.

On attend leur Projet pour la Paix entre l'Empire & la France. Avantages de la France en Allemagne, & aux Païs-Bas. On blâme la conduite du Duc de Baviere. On le plaint néanmoins. Artifices de la Cour en traitant avec les Suedois. Et pour faire valoir ses pretentions en Allemagne. Et sur l'Espagne. La Cour espere la conquête de Dunkerque. Soupçons contre le Prince d'Orange. Il faudra intimider le Pape. Il semble que le Transilvain veut entrer en Guerre contre l'Empereur. Raisons pourquoi la France n'appuie pas ses intentions. Affaire du Portugal & de la Catalogne. Et de Liége. 1646.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre Lettre du dixiéme de ce mois nous fait esperer un Extraordinaire & par lui l'Ecrit que vous avez dressé pour parvenir à la Paix entre l'Empire & la France si les conditions s'en peuvent ajuster. L'envie de voir ce Projet, & bien plus de savoir si la disposition que fait paroitre l'une des Parties, de sortir d'affaires est sincére, nous donne de l'impatience de recevoir cette Dépêche. Ce qui se passe en Allemagne & en Flandres, au lieu de ralentir, doit presser les Ministres de l'Empereur & du Roi d'Espagne, & ceux de Baviere se rendront sans doute solliciteurs envers les premiers de conclure sans se soucier si les seconds seront reçûs à en faire de même, puisque la prise du fort Château de Scherendorff situé dans le Wirtemberg, la marche de notre Armée, pour aller attaquer une autre Place, & celle des Suedois droit à Donawert avec la retraite de leur Maître à Ingolstat, & l'abandon qu'il a fait de Munic ne leur peuvent être cachées. Au même moment que ces diverses nouvelles nous sont arrivées, une Dépêche de l'Electeur de Baviere a aussi été apportée, il préjugeoit ce qui lui étoit proche d'arriver, & pour detourner l'orage il faisoit bien ses diligences, mais la lenteur des Imperiaux, & la diligence des Armes confederées l'ont surpris, il voit ce qu'il craignoit, & son Païs, le theatre de la Guerre, exposé aux Courses de notre Cavallerie. S'il lui eût plû de se souvenir qu'il a attiré cet orage, en joignant ses forces aux Imperiales sans nécessité, dans l'esperance de leur aider à defaire celle des Suedois, il blâmeroit ou sa fermeté au parti qu'il sert, ou son peu de prévoiance, & ne se plaindroit point de la France, qui a differé, tout autant qu'elle a pû, de faire sa jonction avec les Suedois, & sous l'esperance qu'il hâteroit la conclusion du Traité, ou que par un particulier il assureroit sa condition. Mais emporté de quelques esperances, qui n'étoient pas sans fondement, il est maintenant reduit à un état qui nous fait de la peine, & il ne dépend plus de nous de le garantir, qui avons à désirer que le Maréchal de Turenne prenne des quartiers pour loger notre Armée, & que celle de Baviere n'en puisse avoir, que dans son Duché, lequel se partage déja entre les Généraux des Couronnes pour le trouver depourvû de forces, & de moiens pour se défendre. Pendant le tems que l'Armée Imperiale & la Bavaroise remontent le Mein, & essaient de gagner Ratisbonne, les Places attaquées seront emportées, & à la faveur de l'une, qui a un pont sur le Danube, l'entrée dans la Baviere sera assurée; & bien que ces progrès nous soient avantageux, ils ne laisseroient de nous faire de la peine, s'ils n'avoient la Paix, que nous nous sommes proposée comme derniere fin, & d'autant plus qu'ils causent la ruine d'un Prince Catholique, & qui a bien merité des Couronnes, s'étant employé avec soin pour disposer l'Empereur à leur donner satisfaction: & c'est la raison dont on s'est servi, pour faire voir à l'Ambassadeur de Suede qu'il ne doit pas demander que tou-

On attend le Projet pour la Paix entre l'Empire & la France.

Avantages de la France en Allemagne & aux Païs-Bas.

On blâme la conduite du Duc de Baviere.

On le plaint néanmoins.

Artifice de la Cour en traitant avec les Suedois.

1646. tes autres entrepriſes délaiſſées on s'aplique ſeulement à loger dans ſes Etats, mais il faut traiter cette matiere avec tant de délicateſſe, qu'on s'y trouve bien empêché: de mander au Maréchal de Turenne qu'il ſe ſepare d'avec Wrangel, ni la Juſtice, ni le bien du ſervice du Roi ne le comportent pas, & il eſt aſſez facheux, que les avantages que nous remporterons tournent à celui des Alliez, ſans que nous en tirions aucun en profit particulier. Sa Majeſté étant reſoluë de faire valoir la parole qu'Elle a donnée, de ne prétendre pas au delà de ce qui a été demandé de ſa part, ce ſera un ſecret, pour faire que la crainte avance les Imperiaux à ſe déclarer nettement, & même à abandonner les Eſpagnols, ainſi que Baviere aſſure qu'ils ſont reſolus de faire, ou que l'Empire les y forcera, & pour eſſaier de diminuer la recompenſe, que nous avons offerte pour l'Alſace. Vous êtes ſans doute informez de ce qui ſe paſſe vers le Danube, & par les avis de Cologne, & par la crierie des Députez de Baviere, ce qui me peut diſpenſer de vous en mander toutes les particularitez. J'évite même de parler ſur les conditions demandées par les Imperiaux, dont vous vous êtes défendus, parce que je ſuis perſuadé qu'ils s'en déporteront ainſi que vous le préjugez, ne pouvant en ſoutenir l'une, & ſe ſouciant peu de l'autre. Je ſouhaite que votre voiage à Oſnabrug réuſſiſſe, & que vous aiez l'avantage de reduire les Suedois à ſe contenter de ce qui eſt juſte: il ſeroit bien glorieux à la France qu'aiant repris celui de l'autorité dans le Traité qu'on avoit porté aux Suedois, elle en faſſe un ſi bon uſage. L'attaque de Dunkerque ſera un argument preſſant ſur les Eſpagnols, & les Médiateurs s'en ſauront bien prévaloir, pour les diſpoſer à ne plus chicaner; mais à ſe porter tout d'un coup à la raiſon. Sur la liberté qui fût donnée à Monſieur le Duc, de le faire, ou de ne le faire pas, en aiant communiqué avec Meſſieurs les Maréchaux de France, & les autres Officiers Majors, qui ſont à l'Armée, ſur la poſſibilité d'y réuſſir, bien que pluſieurs difficultez s'y rencontraſſent, l'ordre de la marche pour l'inveſtir fut donné, & par un Gentilhomme dépêché par Monſieur le Duc, qui eſt arrivé ici ſur le midi, nous en avons eû un avis, qui ſe trouve accompagné de tant d'eſperances d'en avoir bon ſuccès, que nous ne le mettons point en doute, nous ſavons même qu'en Flandres ils tiennent la Place pour perduë, & ont bien plus de penſée d'en élever une, qui nous empêche l'entrée dans le Païs, que de ſonger à tenter le ſecours de celle-ci. Si quelque choſe le pouvoit faire entreprendre, ce ſeroit que le Prince d'Orange ſe retirât d'où il eſt poſté, à quoi il paroit fort enclin, & le Maréchal de Grammont, qui demeure toûjours dans ſon Armée avec un Corps de Cavallerie Françoiſe, eſt toûjours en ſoupçon qu'il s'y reſolve, & d'être ſurpris: ce n'eſt pas qu'il ne nous ait écrit par le Reſident Braſſet, que les Etats le lui ont défendu, & même commandé de faire quelque entrepriſe; mais outre qu'ils changent aſſez aiſément leurs reſolutions, la ſaiſon qui s'avance nous fait craindre. Vous croirez aiſément que nous n'épargnons pas notre peine, pour les confirmer dans leur premiere deliberation, je ſerai trompé s'ils la retractent, & ledit Prince auroit même de la confuſion ſi en une occaſion auſſi importante il venoit à nous manquer, aiant contribué tous les moiens pour lui faciliter celui de ſe contenter en prenant Anvers; de ſemaine en ſemaine ce Siége tera partie de ma Dépêche.

1646.

Celles que j'ai eûës de Rome m'aprennent qu'il faut faire craindre le Pape, pour eſperer qu'il ſe porte à la raiſon, que c'eſt la ſeule paſſion qui le meut, & qui modere celle de la vangeance, qui prédomine en lui. Il peut en être touché preſentement que notre Armée Navale navige ſur ſes Mers, ou ſur celles des Etats, qui avoiſinent les ſiens, que le nombre des voiles, dont elle eſt compoſée, en fait connoitre la grandeur, & que la renommée lui aura apris qu'elle eſt chargée de plus de ſix mil hommes, qu'il leur faut, & pour manœuvrer, & pour combattre une Flote, s'ils la rencontroient. Il n'ignore pas auſſi que celle d'Eſpagne eſt retirée & hors d'état de ſe mettre à la voile, qu'à Naples les Peuples qu'on ſurcharge d'impoſitions extraordinaires pour ſatisfaire à la dépenſe, qu'il a fallu faire, pour préparer le ſecours d'Orbitello; impuiſſants d'y fournir, ils témoignent déſirer un changement dans le Gouvernement. Le Pape qui s'étoit flatté qu'il arriveroit de la diviſion dans le Roiaume, aprend que l'union & l'obéiſſance y eſt entiere, que l'autorité Roiale contient un chacun dans ſon devoir, & qu'elle eſt ſi puiſſamment reconnuë, qu'il n'y a perſonne qui ne plie ſous ſon poids, & que les Compagnies, qui dans les Minoritez ſont accoutumées d'entreprendre, ſouffrent la correction, quand elles ſe ſont emportées. Il connoitra avec le tems que les graces de la Juſtice qu'on fait au Prince, ſont celles qui lui pourroient acquerir du credit, & que celles qu'il prodigue aux particuliers contentent ceux-là; mais ne ſont pas capables de rien qui lui tourne à compte. Depuis quelques jours j'ai eû une ample Dépêche de Monſieur de Bregy, un Miniſtre du Tranſilvain lui a fait quelques ouvertures des intentions de ſon Maître & comme il deſiroit rentrer en Guerre contre l'Empereur; mais il n'a pas été jugé devoir appuier ſur cette ouverture, parce qu'elle eſt conditionnée de lui en moienner la liberté à la Porte, & que la legereté de l'eſprit de ce Prince donne toûjours des inquietudes; comme il prend aiſément les armes, il les poſe avec la même facilité, parce que ſon but n'eſt que d'obtenir quelque Courſe en Hongrie, ou quelque liberté d'exercice de Religion pour les Calviniſtes Schiſmatiques, dont il fait profeſſion, & l'Empereur eſt aſſez liberal de ces choſes, ainſi on le ſait plutôt desarmé, que l'on n'a ſû qu'il ait fait quelque exploit, & s'être ſeulement fait voir à la Campagne, lui donne lieu de demander de l'argent, & d'être compris dans le Traité Général comme Allié.

Pour avoir paſſé légerement ſur ce qui vous a été offert pour la Catalogne & le Portugal, ne croiez pas que cela aît été peu conſideré: pour l'un avec la liberté qui nous demeurera de l'aſſiſter, nous avons ce que nous pouvions prétendre, & pour les autres il faut quelque choſe de plus, ainſi que vous le jugez très-prudemment. J'ai ſû de l'Ambaſſadeur de Veniſe, que ce n'eſt pas le dernier mot des Eſpagnols, mais la poſſeſſion de trente ans les étonne; huit ou dix ne ſeroient pas éloignez de leur penſée ſelon ſon ſens: ſi c'eſt avec fondement qu'il le dit, je m'en raporte à vous, qui êtes en lieu, où vous le jugerez bientôt.

J'envoie à Monſieur le Preſident de Sombres les reſolutions ſur les points dont il a écrit,

Et pour faire valoir ſes pretentions en Allemagne.

Et ſur l'Eſpagne.

La Cour eſpere la Conquête de Dunkerque.

Soupçons contre le Prince d'Orange.

Il faudra intimider le Pape.

Il ſemble que le Tranſilvain veuille entrer en Guerre contre l'Empereur.

Raiſons pourquoi la France n'apuie pas ſes intentions.

Affaire du Portugal & de la Catalogne.

Affaires de Liege.

1646. crit, il ſe trouve en une étrange rencontre, mais il a de l'adreſſe pour s'en démêler, & s'il obtenoit que l'Etat de Liege députât vers Leurs Majeſtez, après avoir donné ſatisfaction ſur les deux points dont il vous a écrit, il faudroit aller au devant de tout ce qui pourroit contenter cet Etat. Si ceux qu'il a portez au Magiſtrat ont du credit, ils en viendront à bout & pour y maintenir des perſonnes auxquelles on eût confiance, une ſomme de trois ou quatre mil Risdalles ſeroit bien employée; ſi par les habitudes qu'il y prendra, il pouvoit ſonger à quelque choſe de plus haut, comme d'y faire élire un Evêque, qui en fût obligé à Sa Majeſté, il rendroit un grand ſervice, & ce n'en ſera pas un petit, s'il y menage les choſes en ce point, que le Prince y ſoit ſans autorité, il eſt perſuadé que cela n'eſt pas impoſſible, & que par ſa timidité naturelle il n'oſera venir eſſaier de relever ſon autorité, & ſon parti. Je ſuis, &c.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 25. Septembre 1646.

Sauvegarde accordée au Deputé de Wurtzbourg.

MONSIEUR,

NOus avons reçû ici les deux Lettres qu'il vous a plû de nous écrire le quatorziéme de ce Mois. Nous vous rendons graces bien humbles des ſoins que vous avez agréable de continuer pour tout ce que nous pouvons deſirer de vous. La Sauvegarde pour le Sieur de Meel Député de Monſieur l'Evêque de Wurtzbourg nous a été apportée. Nous ſuivons exactement ce qui nous a été ordonné pour Monſieur le Grand Duc. Le Memoire ci-joint vous fera voir que c'eſt avec fondement que l'Ambaſſadeur de Veniſe nous a parlé de la diſpoſition où ſont les Eſpagnols, quoi que l'ouverture nous ait été faite par d'autres que Meſſieurs les Médiateurs. Nous ne vous ſaurions rien mander qui ne ſoit compris audit Memoire & il ne reſte qu'à vous ſupplier de croire que nous ſommes, &c.

Sauvegarde accordée au Député de Wurtzbourg.

1646.

MEMOIRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

ENVOYE' EN COUR

Le 25. [26.] Septembre 1646.

Les François ſe plaignent de la fermeté des Suedois, qui veulent toute la Pomeranie. Les propoſitions des Eſpagnols continuent à ſe faire par le canal des Hollandois. Ils offrent tout ce que la France poſſede dans les Païs-Bas & dans la Franche-Comté, le Rouſſillon, & une Trêve pour la Catalogne, pourvû qu'on ne parle point du Portugal. Siege de Dunkerque.

NOus craignons bien que la fermeté de Meſſieurs les Suedois à ne rien relâcher de leurs prétentions ne nous empêche de tirer le fruit de notre voiage en ce lieu que nous nous étions promis. Ils perſiſtent opiniâtrement à vouloir retenir toute la Pomeranie, & aſsûrent que les ordres de Suede ne leur permettent pas de s'en départir. Ils veulent même que l'Empereur donne à l'Electeur de Brandebourg la recompenſe néceſſaire pour avoir ſon conſentement, quoi que le Comte de Trautmansdorff ſoûtienne qu'ils lui avoient ci-devant promis de n'exiger point ces conditions de Sa Majeſté Imperiale. D'autre côté, les Députez de Brandebourg proteſtent que leur Maître ne traitera jamais de toute cette Province, & qu'il ſe reſoudra plutôt à toutes ſortes d'extrémitez, pour attendre le temps de tirer raiſon de l'injure qu'on veut lui faire. Cela nous met en très-grande peine. Car tandis que les Suedois ne ſeront pas contens ſur leur intérêt particulier, nous ne voions point de moien de terminer les difficultez qui ſe rencontrent dans les affaires générales de l'Empire; leſquelles ils fomentent ſecretement au lieu de les faire ceſſer, afin que ſi le Traité venoit à ſe rompre ou à être differé, il paroiſſe au monde que c'eſt pour les intérêts publics & non pas pour le leur particulier. Nous pouvons bien aſsûrer la Reine que nous n'avons rien oublié dans les Conferences que nous avons euës avec eux pour leur perſuader de ſe ranger à la raiſon, & que nous avons ajoûté à tout ce que nous leur avons repréſenté

Les François ſe plaignent de la fermeté des Suedois qui veulent toute la Pomeranie.

1646. senté sur ce sujet notre propre exemple, & le temperament que nous avons pris en la satisfaction particuliere du Roi, pour ne perdre pas, s'il est possible, une si favorable conjoncture de sortir d'affaire honorablement. Monsieur Salvius nous a dit en confidence qu'ils ont écrit diverses fois à la Cour de Suede les mêmes choses que nous leur disons; mais qu'ils n'avoient encore pû obtenir la permission de rien relâcher de leurs demandes; Qu'il seroit bon d'y faire agir efficacement de notre côté, & qu'on pourroit accorder à nos raisons & à nos instances ce qu'ils n'avoient encore pû obtenir. De cette sorte nous nous voions reduits à attendre la réponse de leur Dépêche, ou le retour de celui que nous envoierons en Suede; ce qui ne sauroit être un moindre delai que de six semaines. Pendant ce temps-là, nous aurons à souffrir les plaintes & les reproches des Médiateurs, & à nous défendre des artifices des Espagnols, qui avoient déja publié, avant notre départ de Munster, que nous ne ferions rien ici, & que nous n'y venions que pour amuser le Monde.

Il semble que Dieu a voulu recompenser d'un autre côté les saintes intentions de Leurs Majestez & tous les offices que nous faisons par leur commandement pour l'avancement de la Paix. Car en même temps que la dureté des Suedois ne nous permet pas de conclure le Traité de l'Empire à Osnabrug, les Ambassadeurs de Messieurs les Etats nous y sont venus trouver deux jours après notre arrivée, pour nous faire des propositions importantes de la part des Espagnols. Le prétexte de leur voiage a été pour faire divers offices auprès des Suedois en faveur de la Maison Palatine, de Madame la Landgrave, de l'Electeur de Brandebourg touchant la Pomeranie, de ceux de leur Religion en Allemagne, & en général pour les exhorter à faciliter la Paix. Mais le principal sujet a été pour nous dire qu'ils ont conferé plusieurs fois depuis notre départ avec les Ambassadeurs d'Espagne, & qu'ils ont enfin reconnu qu'on peut sortir d'affaire promptement avec eux à peu près selon le desir de Leurs Majestez, & qu'ils n'ont rien oublié de leur part pour les y disposer. Et de fait le Sieur Paw aiant fait recit en substance de ce qu'il leur a dit, nous n'aurions pas pû mieux agir ni parler que lui dans notre propre cause; aiant déclaré nettement au Comte de Peñaranda qu'il ne devoit point s'attendre que les Provinces-Unies pussent jamais se resoudre à rien faire sans la France, ni que nous pussions nous relâcher des dernieres propositions que nous avons faites & qu'au contraire il y avoit grand sujet d'apprehender que si le reste de cette Campagne nous étoit heureux, nous ne prétendissions de nouvelles conditions: Que le lendemain l'Archevêque de Cambrai & Brun les étoient venus trouver pour les prier de savoir de nous au plutôt si nous persistions à nos dernieres propositions, & qu'il ne les avoit pas vûs éloignez d'y consentir, pourvû qu'on ne parlât point du Portugal: Qu'ils avoient voulu d'abord se mettre en chemin pour nous faire savoir cette bonne disposition d'accorder tout ce que nous avons prétendu jusques-ici. La proposition a été que tout ce que le Roi possede dans les Païs-Bas, & dans la Franche-Comté, la Comté de Roussillon avec Roses demeureront à perpetuité à Sa Majesté & à la Couronne de France par le Traité de Paix, & qu'il sera fait une Trêve en Catalogne de la durée que nous desirons, à la charge néanmoins que si on juge à propos, pour la commodité reciproque, de faire quelque échange de part & d'autre aux Païs-Bas, nous y consentirions & même y apporterions quelque facilité. Nous avons fait repeter plusieurs fois cette proposition, afin qu'elle soit bien entenduë de part & d'autre. Mais encore que nous vissions bien clairement que les Ambassadeurs de Messieurs les Etats en ont reçû le consentement des Espagnols, & que même ils nous le fissent connoître par leurs gestes & par quelques discours ambigus, ils n'ont jamais voulu déclarer nettement que lesdits Espagnols en eussent donné parole en termes exprès, & lorsque nous les avons pressez, ils nous ont supplié de nous en reposer sur eux, & de croire qu'ils ne seroient pas venus ici nous faire cette ouverture s'ils n'eussent vû les dispositions nécessaires à en tomber d'accord. Le resultat de trois longues Conferences que nous avons euës avec eux, a été que, pour être plus asûrez de ce que nous pouvions faire & soulager leur memoire, ils ont pris un Ecrit semblable à celui qui sera ci-joint, où nous avons fait inserer l'affaire du Portugal, n'aiant pas jugé à propos de consentir qu'il n'en soit point parlé, jusqu'à ce que les Espagnols soient demeurez d'accord positivement de tout le reste, dont nous tâcherons de les faire expliquer aussi-tôt que nous serons de retour à Munster.

1646. Franche-Comté, le Roussillon avec Roses, & une Trêve pour la Catalogne, pourvû qu'on ne parle point du Portugal.

Pendant le temps que cette affaire a été agitée, les Hollandois nous ont fait connoître que les Espagnols veulent conclure promptement. Et quand nous avons objecté la longueur & difficulté qu'ils apportent ordinairement aux ratifications des Traitez qu'on fait avec eux, ils nous ont dit en souriant & se regardant l'un l'autre, peut-être l'ont-ils déja, & la donneront-ils en signant le Traité; ce qui nous a fait appercevoir que l'avis que Monsieur le Cardinal Mazarin avoit donné, il y a quelque temps, qu'on avoit envoié des blancs-signez à Peñaranda pour lui donner moien d'achever les affaires en un instant, étoit très-veritable.

L'impatience que témoignent les Hollandois d'achever promptement ce Traité, nous fait faire de bonnes & de mauvaises conjectures de leur intention, au moins de celle de Paw, qui est le seul qui agit des trois qui sont ici. Les bonnes sont que voiant le corps des Provinces-Unies reprendre le bon chemin, & ne vouloir rien faire sans la France, il fait sincerement cet effort pour avancer notre Traite, afin que celui qu'il a commencé & signé pour sa Patrie ne soit pas sans effet. Les mauvaises sont, qu'il auroit pû donner confidemment avis aux Espagnols de ce qui se passe en Hollande, & leur conseiller pour y rétablir les affaires selon leur desir, de mettre sur le tapis une chaude Négociation avec nous, afin qu'écrivant à ses Superieurs que nous sommes sur le point d'être d'accord, ceux-ci, pour n'être pas prévenus, passent outre dans leur Traité, & approuvent la signature qui a été faite ici par trois de leurs Plenipotentiaires, laquelle plusieurs Provinces sont sur le point de desavoüer. Il y a encore beaucoup d'apparence que ce qui presse le plus les Espagnols & les Hollandois est l'aprehension que Dunkerque ne tombe entre les mains du Roi, & que la perte de cette importante Place ne soit suivie de

Les Propositions des Espagnols continuent à se faire par le canal des Hollandois.

Ils offrent tout ce que la France possede dans les Païs-Bas & dans la

1646. quelque grande revolution dans la Flandre en notre faveur ; en quoi nous avons ſujet de croire que leurs ſentimens ne ſont pas beaucoup differens les uns des autres.

Quelque deſſein ou jalouſie qu'ils puiſſent avoir, l'effet qui en paroît eſt très-avantageux pour la France ſi elle peut obtenir ce qu'elle a deſiré juſques à préſent. Le ſeul doute qui peut reſter eſt, ſi nous devons avancer la concluſion du Traité, dont nous voions que nous ſerons preſſez à notre retour; ou ſi nous le devons differer juſques à ce qu'on voie le ſuccès du Siege de Dunkerque & de Lerida, & de la nouvelle entrepriſe que les Armes du Roi doivent faire ſur les côtes de Toſcane. Il y a tant de raiſons contraires à alleguer ſur cette queſtion, & tant d'importantes conſiderations à faire de part & d'autre, que nous avons crû la reſolution au deſſus de notre pouvoir, & avons eſtimé à propos d'envoier aprendre la volonté de la Reine, qu'il importe extrémement de nous faire ſavoir en diligence. Nous tâcherons de l'attendre, s'il eſt poſſible, avant que de rien reſoudre, ſi ce n'eſt que nous reconnoiſſions qu'un trop long delai pourroit cauſer quelque rupture où l'on ne pût pas remedier, ou bien donner quelque ſoupçon à nos Alliez. Car il eſt très-néceſſaire, pour le ſervice du Roi, qu'ils ſoient perſuadez que nous ne cherchons point de longueur. Peut-être que s'ils avoient cette opinion ils prendroient des reſolutions fâcheuſes pour nous forcer à ce qu'ils deſirent & éviter ce qu'ils craignent. Ils ſeroient gens à mettre trop tôt leur Armée en garniſon, & à retirer leurs Vaiſſeaux de la côte de Flandres, Paw aiant dit pluſieurs fois que la ſaiſon étoit deſormais bien rude pour tenir la Mer & pour demeurer en Campagne; ſi bien que pour ne lui donner ni le temps ni le ſujet de nous faire aucun mauvais office, nous emploions toute notre étude à lui faire croire que nous ſouhaitons de ſigner le Traité plutôt aujourd'hui que demain, croians bien pourtant qu'il naîtra aſſez de difficultez de la choſe même ſur divers Articles, dont nous ne ſommes pas encore convenus enſemble, pour nous donner le loiſir d'attendre les reſolutions de Leurs Majeſtez.

Siége de Dunkerque.

Nous ſommes obligez de leur faire ſavoir que les Députez de Meſſieurs les Etats parlant de la Trêve de Catalogne, ont toûjours évité de dire qu'elle ſeroit de pareille durée que la leur, & nous ont fait inſtance de limiter un temps en le demandant ſi long que nous voudrions. Quand on leur a répondu que cette limitation dépendoit d'eux; & que nous reglerions le temps de notre Trêve par celui qu'ils auroient choiſi pour la leur, ils ont reparti que leurs Superieurs n'avoient pas encore pris une derniere reſolution ſur ce ſujet. Le même diſcours nous aiant été fait diverſes fois par les Médiateurs, nous fait croire qu'il y a quelque myſtere caché là-deſſous, que nous n'avons pas encore bien pû pénétrer. Nous ne ſavons pas ſi les propoſitions qui ont été miſes depuis peu ſur le tapis en Hollande, de faire une Paix avec l'Eſpagne, ne ſeroient point cauſe que leurs Députez veulent éviter cette relation, qui ſembleroit les reduire à ne faire qu'une Trêve, ou s'il y a quelqu'autre ſujet de faire cette difficulté, dont nous tâcherons de nous mieux éclaircir lors qu'on entrera plus avant en cette matiere.

En diſcourant avec leſdits Députez des moiens d'executer le Traité principal ſi on vient à faire quelque échange, ils nous ont dit que les Eſpagnols ne refuſeroient pas que Meſſieurs les Etats fuſſent Dépoſitaires des Places échangées pour les reſtituer en même jour à ceux à qui elles devront demeurer. Il nous ſemble qu'on ne pourroit pas avec raiſon refuſer cet expedient, quoi qu'il tende à établir une grande union & confiance entre eux & les Eſpagnols. 1646.

LETTRE

Ou

MEMOIRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Fontainebleau le 20. Juillet 1646.

On louë leur conduite avec les Députez des Hollandois. Et avec Monſieur d'Oxenſtiern. Animoſité des Eſpagnols contre le Duc de Baviere. Conduite de la Cour envers le Nonce, & l'Ambaſſadeur de Veniſe. On aprouve leurs offres pour Philipsbourg. Affaire de la Landgrave. Et des Levées. On leur donne tout pouvoir de traiter ſans le Portugal. Conduite des Eſpagnols touchant la relation des Evenemens. Levée du Siége de Lerida. Levée du Siége d'Orbitello. Les Eſpagnols flattent leurs Sujets d'un accommodement avec les Hollandois.

SA Majeſté a appris par la Dépêche de Meſſieurs les Plenipotentiaires du neuviéme du preſent mois, ce qui s'étoit paſſé en la derniere Conference, qu'ils avoient euë avec les Députez de Meſſieurs les Etats, & ne peut aſſez louër la conduite qu'ils y ont tenuë, ni la vigueur & la prudence avec laquelle ils leur ont parlé : elle aura produit un bon effet, quand elle n'auroit ſervi qu'à rompre pour quelque tems le coup que les Eſpagnols vouloient faire de porter leſdits Députez à ſigner de part & d'autre les Articles dont ils ſont d'accord, & c'eſt avec grande raiſon, que Meſſieurs les Plenipotentiaires diſent qu'un délai même

On louë leur conduite avec les Députez des Hollandois.

1646. même de huit jours peut avoir été fort utile, parce que Monſieur le Prince d'Orange s'engageant cependant dans quelque grand deſſein, il eſt ſans doute que la Négociation de ces affaires de Hollande changera entierement; nous avons eû avis des Sieurs de la Thuillerie & d'Eſtrades, que ſon Armée marchoit, & qu'elle ſeroit infailliblement le quatorziéme dans la Flandres, & le vingtiéme ſur le Canal de Bruges à Lowendighen, pour y faire la jonction avec les Troupes que S. A. Roiale lui prête pour quelques jours, & delà marcher droit à la tête d'Anvers, & attaquer ladite Place. Cependant ſon Alteſſe Roiale ſe preparera de ſon côté à ſe trouver à point nommé au lieu aſſigné, aiant jugé à propos d'accompagner avec toute l'Armée le Corps qu'il en doit détacher, & ce pour donner plus de ſûreté à Monſieur le Prince d'Orange.

Et avec Monſieur d'Oxenſtiern.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires ne pouvoient auſſi mieux parler, ni avec plus d'adreſſe, & de prudence, qu'ils ont fait à Monſieur Oxenſtiern. Le Sieur Chanut continuë à nous aſſurer de plus en plus, que les intentions de la Reine de Suede ſont veritablement de faire la Paix, & que toute ſa Cour le ſouhaite auſſi, & y eſt diſpoſée, autant qu'il le peut deſirer.

Animoſité des Eſpagnols contre le Duc de Baviere.

La conduite des Eſpagnols envers le Duc de Baviere, & l'animoſité qu'ils font paroitre contre lui nous doit obliger de plus en plus à inſiſter pour ſes intérêts, auſſi fermement que nous le pouvons faire pour les nôtres: l'obligation qu'il en aura à cette Couronne, en ſera d'autant plus grande, qu'il n'a pas ſeulement ſes propres Ennemis contre lui dans la Négociation, mais la Maiſon d'Autriche même, qui ne s'applique qu'à chercher les moiens de lui nuire, fomentant la mauvaiſe diſpoſition des Suedois à ſon endroit, & échauffant les ſentimens de tous les autres, qui peuvent prendre part à ce qui regarde la Maiſon Palatine.

Conduite de la Cour envers le Nonce & l'Ambaſſadeur de Veniſe.

On ſe conduit ici avec le Nonce & l'Ambaſſadeur de Veniſe, en la maniere que leſdits Sieurs Plenipotentiaires temoignent le déſirer, & on ſe plaint même quelquefois, comme ils en font eux-mêmes inſtance très-judicieuſement, que le déſir qu'ils ont de remporter la victoire, de faire la Paix, & peut-être celui de revenir bientôt, leur font ſouvent faciliter, plus qu'ils ne devroient certains points importans au ſervice de Sa Majeſté, & de grande conſequence dans la concluſion du Traité de la Paix.

On aprouve leurs offres pour Philipsbourg.

Sa Majeſté a fort approuvé le pouvoir que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont donné au Sieur d'Antonville, de promettre juſques à la ſomme de cinquante mil Risdales à Monſieur l'Electeur de Trêves, au cas que le conſentement abſolu qu'il pourra donner à nous laiſſer Philipsbourg, produiſe l'effet que nous prétendons, & que la Place demeure par le Traité à la garde du Roi, ſans aucune limitation de tems: & comme ce point eſt de l'importance que chacun voit, pour l'avantage de cette Couronne, Sa Majeſté eſt aſſurée que Meſſieurs les Plenipotentiaires continueront avec la même ferveur juſques au bout les ſoins qu'ils ont pris juſques ici pour l'emporter, & tout ce qu'ils promettront pour cela ſera approuvé & ponctuellement executé par Sa Majeſté.

Affaire de la Landgrave.

On parlera ici au Reſident de Madame la Landgrave, aux termes que leſdits Sieurs Plenipotentiaires mandent qu'il ſeroit à propos de faire, & on écrit en cette conformité au Sieur de Beauregard, afin qu'il témoigne encore plus particulierement à ladite Dame le ſentiment que Sa Majeſté conſerve de ſa conduite, & de celle de ſes Miniſtres dans l'Aſſemblée: & à la verité c'eſt bien témoigner ſon affection, que tous les dégats que ſes Etats ont ſouffert par le ſéjour que l'Armée Suedoiſe y a fait, dont le retardement du paſſage de notre Armée delà de Salms a pû être cauſe, n'aient pas fait ſortir la moindre plainte de ſa bouche, mais qu'elle ſe ſoit plutôt emploiée à faire connoitre aux Suedois la ſincerité de nos intentions, & les juſtes cauſes que nous avions d'en uſer de cette ſorte. 1646.

Et des Levées.

On avoit déja donné ordre pour remplacer les douze mil Risdales, que leſdits Sieurs Plenipotentiaires avoient envoiez au Sieur de Tracy, pour la ſubſiſtance des nouvelles levées, & on donnera le même ordre pour les huit autres mil, qu'ils lui ont fait tenir depuis.

On leur donne tout pouvoir de traiter ſans le Portugal.

Comme Sa Majeſté juge du diſcours que les Députez de Hollande ont tenu aux dits Sieurs Plenipotentiaires, que la principale difficulté en la concluſion de la Paix avec l'Eſpagne ſera ſur le point du Portugal, encore que Sa Majeſté leur aît fait ſavoir ci-devant ſes intentions là-deſſus, elle veut encore repliquer dans ce Memoire, qu'elle leur donne tout pouvoir de conclure cette affaire, en la maniere qu'ils aviſeront, & qu'il ſe pourra, ne déſirant pas qu'elle empêche l'établiſſement du repos de la Chrétienté.

Il eſt vrai que Sa Majeſté, & par bienſeance, pour ſortir avec honneur de ce point, pour correſpondre même à la bonne grace, avec laquelle le Roi de Portugal vient d'accorder ſept Vaiſſeaux pour venir ſervir dans l'Armée Navale de Sa Majeſté; & par ſon propre intérêt, ſouhaiteroit paſſionnément, que l'on pût arrêter une Trêve pour ledit Roi de Portugal, au moins de deux années; ce ſeroit autant de tems gagné pour eux; & comme après il faudra bien trois ou quatre années au Roi d'Eſpagne, avant que de s'être arraché cette épine du pied, il ſe rencontreroit inſenſiblement que nous aurions atteint la Majorité, avant que les Eſpagnols euſſent eû moien de ſonger à nous, comme il eſt à croire qu'ils n'en prendront pas ſi-tôt la penſée, ne s'accommodant aujourd'hui que par une pure néceſſité, & de crainte d'empirer leur condition.

Conduite des Eſpagnols ſur les Evenemens qu'ils tournent à leur avantage.

Cependant nous aurions tort de nous plaindre du partage que font les Miniſtres d'Eſpagne des avantages qu'ils reçoivent différemment de leur côté & du notre, puiſqu'ils nous laiſſent la réalité des bons ſuccès, & ſe contentent de ſe les attribuer, & de ſe flatter ou d'amuſer le monde de l'imagination du bonheur, qui ne leur eſt pas arrivé, & du malheur de nos affaires, qui ne ſe rencontre que dans les bruits qu'ils en repandent.

Levée du Siége de Lerida.

La Levée du Siege de Lerida qu'ils ont publiée, ſe trouve reduite à la continuation du Siége de ladite Place, qui ſe pourſuit de telle ſorte, que Monſieur le Comte d'Harcourt nous mande comme une choſe aſſurée, que pour tout le mois qui vient, il la mettra à la raiſon, & nous avons ſi bien perdu Ballaguier, qu'on y voit pourtant encore une Garniſon Françoiſe.

La Levée du Siége de Courtrai qui étoit infaillible, & où le moindre mal qui nous pouvoit arriver étoit la perte de notre bagage, & de notre Canon, s'eſt changée en la priſe de cette Place, que nous avons emportée à la

1646. face de toutes les forces des Ennemis, qui ſembloient être aſſemblées là, afin qu'il y eût plus de Spectateurs de notre conquête, que Meſſieurs les Etats ne s'étoient pas mis en ſoin de divertir afin qu'elle en fût plus glorieuſe pour la France.

La perte de la Bataille Navale avec tous nos Vaiſſeaux & Galéres, que le mauvais tems leur a fait tomber entre les mains, & une autre qui s'eſt échouée, au lieu d'une Galere, & quatre Vaiſſeaux qu'ils y ont perdu, & néanmoins toute ruinée qu'a été notre Armée, la voilà de retour en mer à chercher celle des Ennemis, plus forte de huit Vaiſſeaux, qu'elle n'étoit quand elle eſt ſortie cidevant, & ſur le point d'être renforcée de treize autres très-grands, ſept deſquels le Roi de Portugal y envoie ſur la priere, qu'on lui en a faite d'ici, & ſix qu'on a armez en Hollande, leſquels bien qu'ils ſoient deſtinez au ſervice de la Republique de Veniſe, ne laiſſeront pas avec ſix autres qui ſont à l'Armée, & qui ont été armez à même fin, de voir en paſſant, s'il n'y auroit point quelque choſe à faire pour nous.

Levée du Siége d'Orbitello.

Quant à Orbitello, on ne s'étonne point que nos Ennemis ſe ſoient flattez à Munſter de notre retraite de devant cette Place, avec la perte de ce que nous avions emploié pour l'aſſieger, puiſqu'à Rome, qui n'en eſt éloignée que de trente lieuës, ils y ont eû la même illuſion deux jours durant, & qu'on y a vû les Valets de pied de Ronquillo, & des Cardinaux partiſans d'Eſpagne courir en divers endroits, où l'on eſt affectionné pour cette Couronne, & y porter cette nouvelle, pour en atraper quelque regal.

Ce ne fut pourtant pour eux qu'une courte joie, puis qu'immédiatement après il leur arriva deux nouvelles, l'une ſur l'autre, de la défaite de deux ſecours, dont le dernier eſt fort conſiderable, ainſi que Meſſieurs les Plenipotentiaires verront par la relation qu'on leur en envoie. Il eſt vrai que ſi l'avis que nous avons de beaucoup d'endroits ſe trouve vrai, que le Pape & le Duc de Parme, ont donné paſſage à deux mil Chevaux Eſpagnols, qui vont au ſecours de cette Place, Mr. le Prince Thomas, qui n'en a que deux cens aura bien de la peine à les repouſſer, & à continuer le ſiége, qu'il n'a pû preſſer, comme il auroit fait par les continuels efforts que les Ennemis ont fait pour l'en divertir, & l'obliger à emploier contr'eux les forces, qui devoient agir pour preſſer la Place.

Les Eſpagnols flattent leurs Sujets d'un accommodement avec les Hollandois.

Enfin les Eſpagnols n'ont pas ſeulement publié par tout, & flatté particulierement les Peuples de Flandres, que leur ajuſtement avec Meſſieurs les Etats étoit infaillible; mais ils ſe le ſont perſuadez tout de bon, & l'ont ſi bien crû dans leur ame, qu'ils ont acheminé ſur cela toutes les choſes de leur part, comme ſur un fondement qui ne pouvoit manquer, & cependant voilà Monſieur le Prince d'Orange en Campagne avec une Armée plus forte que celle qu'il avoit l'année paſſée, & à la veille de tenter un deſſein, plus grand, qu'il n'a encore fait.

Cela étant, ne ſerions-nous pas injuſtes de vouloir tout prendre pour nous, & priver les Eſpagnols de la faveur, qu'ils font courir des premiers bruits ſur les Evenemens de la Guerre, & qu'ils embelliſſent même de Rodomontades, pour en rendre croiable la fauſſeté, pendant que nous en recevons avec moderation les veritables avantages? Par cette raiſon l'on peut laiſſer à juger à tout le monde, à quel haut point ils feroient monter leur orgueil, s'ils avoient la fortune auſſi veritablement pour eux, comme fauſſement ils la vantent, puiſque dans les diſgraces, qui leur arrivent, ils s'enflent & ſe débordent ſi fort. 1646.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Fontainebleau le 20. Juillet 1646.

Leurs plaintes contre les Hollandois ſont bien fondées. Affaires de Suede. Pretentions de Brandebourg. Le France ſouhaite la Paix. Reſſentiment des Suedois contre les Hollandois. On loüe la conduite de la Landgrave & on l'aſſiſtera. On leur envoie des ſubſides. On ſoupçonne une Trêve entre l'Eſpagne & la Hollande. Soins de la France pour le Prince D. Edoüard de Portugal. Les Eſpagnols demandent au Duc de Parme le paſſage ſur ſon Etat. Le Duc de Parme le leur acccorde. Soupçons contre le Duc de Parme. Le Pape & le Grand Duc ont donné paſſage aux Eſpagnols pour ſecourir Orbitello. Armées au Païs-Bas. Nouvelles de Conſtantinople. Le Roi de Portugal envoie aux François un ſecours Maritime. On examinera leur Memoire touchant l'Alſace. Affaire de Modene. Affaire de Conſtantinople. Et d'Allemagne. Loüange des gens du Septentrion. Et de l'Ambaſſadeur de Veniſe à Paris.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre Memoire datté du 9. du Courant eſt ſi clair & les raiſons que vous avez de vous plaindre des Hollandois ſont ſi bien fondées, qu'il n'y a rien à déſirer, après les choſes que votre prevoiance & capacité vous ont ſuggerées: je ne ſais pourtant ce qui réuſſira de vos juſtes plaintes, mais ce n'eſt pas peu d'avoir confondu ceux qui manquent à leurs engagemens, & à leurs propres intérêts. L'on avoit dû apréhender que les Eſpagnols plus déliez que les Hollandois circonviendroient ceux-ci, mais qu'ils puſſent manquer de fidelité, c'étoit bien une choſe qui paſſoit par l'eſprit

Leurs plaintes contre les Hollandois ſont bien fondées.

1646. l'esprit des plus délicats; mais qui étoit combattuë de tant de raisons, qu'ils étoient forcez de revenir aux sentimens des autres: par leur conduite, ils ont donné beaucoup de gloire au Comte de Peñaranda, mais ils se sont à proportion couverts de honte, & celui-là les aura mepriſez en son cœur, qui aura été surpris de voir leur Armée en Campagne, & qui le sera encore davantage si elle agit avec la fermeté qu'on se doit attendre du Prince d'Orange, auquel il convient pour l'avantage de sa Maison qu'il fasse quelque chose de haut relief, & que son fils soit en part de l'action, afin que venant à l'autorité, il la soutienne d'une reputation acquise, sans cela il sera peu consideré: car les services des Peres, & des aieuls sont facilement oubliez par des Peuples, lesquels aiant longuement combattu pour la liberté ne la croient fondée, qu'en abbaissant la puissance de ceux qui sont de quelque illustre naissance, & qui ont contribué à la leur acquerir.

Vous aurez sû comme Monsieur d'Estrades a été forcé de mander à son secours Monsieur de la Thuillerie, & de ses Dépêches à son retour de Breda, quelle aura été la fin de son voiage.

Affaires de Suede.

Ce qui nous est mandé de Suede par Monsieur Chanut, s'accorde avec vos Dépêches, les siennes portent, que la Reine de Suede veut la Paix, & qu'Elle est contente des satisfactions qui lui sont proposées, & ne demandera rien davantage, que de certaines restrictions, & peut-être, ainsi que vous l'avez remarqué, Elle sera pour abandonner une partie de la Pomeranie, afin d'avoir une cession de l'autre par l'Electeur de Brandebourg.

Pretentions de Brandebourg.

Si les Ministres de cet Electeur vous parlent avec la fermeté, qu'a fait le Comte de Dhona, vous ne jugerez pas que son Maitre se dispose si aisément à relâcher le sien; mais ne pouvant mieux il en prendra recompense, & je fais ce jugement sur ce que ledit Dhona diminuë la valeur du Dioceſe d'Alberstad, afin d'insinuer que pour le contenter, il faudroit encore d'autres choses, car s'il ne vouloit que le sien, il étoit superflu de donner prix à ce qui lui étoit offert.

La France souhaite la Paix.

J'évite de parler de ce qui est à faire pour avancer la Paix, parce que vous l'avez en plusieurs Mémoires & Dépêches, mais je puis bien vous dire que la pensée d'en jouïr, & de la donner à l'Europe sont les delicieux entretiens de Sa Majesté, qui souhaiteroit de borner ses prosperitez dans une Campagne, où tout paroit disposé à les accroitre. Le public peut connoitre, que les Espagnols qui disent y être incitez par des considerations éloignées, ne l'ont pas à cœur, comme Sa Majesté, qui renonce à ses avantages, & les retranche afin de la mieux établir.

Ressentiment des Suedois contre les Hollandois.

J'ai reçu des Lettres du Baron d'Avaugour, qui me confirment ce que vous avez mandé, que les Généraux Suedois sont offensez contre les Hollandois, donnant à leur manquement le retardement de la jonction de notre Armée avec la leur, & je ne m'épargnerai pas d'appuier sur cette raison, & de faire tous les offices que vous jugerez devoir être rendus à Madame la Landgrave, de faire même entendre à son Ministre, combien sa maniere d'agir a été louée, & enfin de faire paier ceux qui la servent des pensions de cette Cour: & l'aiant proposé à Monsieur le Cardinal Mazarin, il a été resolu d'en presser Messieurs des Finances. Je leur ferai aussi entendre combien il est necessaire de faire pourvoir aux Appointemens de Messieurs de Meules & de Beauregard, aussi-tôt qu'ils seront en ce lieu, où ils doivent se rendre demain, ou ce soir. 1646.

On leur envoie des Subsides.

Je ferai pourvoir à remettre les huit mil Risdales, que vous avez envoiez à Monsieur de Tracy, & je suis fort aise d'avoir déja expedié les Ordonnances des douze, dont vous avez ci-devant écrit, afin que cette seconde somme leur paroissant moindre, ils aient plus de facilité à la faire acquitter, s'il est tems de gagner quelqu'un des Députez, selon qu'il vous a mandé, c'est ce qui est remis à vos prudences.

On soupçonne une Trêve entre l'Espagne, & la Hollande.

Le Resident de Portugal m'a dit que l'Ambassadeur de Venise lui avoit déclaré, que les Espagnols & les Hollandois étoient d'accord, que la Paix, qu'ils ont qualifiée Trêve, doit durer trente ans, & qu'on donne divers avantages au Prince d'Orange. Ce discours me fait souvenir d'un autre publié à Venise, sur l'occasion d'une Lettre reçuë de Contarini, qui portoit à peu près les mêmes choses; mais avec une marque de joie indicible, & de douleur, que les Suedois n'étoient pas capables d'imiter les autres, & qu'aiant conservé la bonne foi des Septentrionaux, ils en donnoient des marques à la France; qu'il falloit néanmoins essaier de les en faire revenir. J'eusse eû peine à n'en rien témoigner à l'Ambassadeur de Venise, s'il eût été en ce lieu; mais à la premiere vuë, & de celle que j'aurai de Monsieur le Nonce, je leur parlerai, comme vous remarquez qu'il sera utile, & ils me trouveront dans des pensées si hautes, pour la satisfaction de Sa Majesté, qu'ils auront sujet de croire, que je m'en ouvre avec eux, pour les preparer à n'en être point surpris, quand leurs Collegues qui sont à Munster le leur manderont, que vous vous en êtes aussi laissez entendre: & il est très-vrai, comme vous le mandez, qu'il faut avoir une conduite très-reservée avec eux; car bien qu'ils paroissent affectionnez, le désir d'avancer la Paix, ou de faire connoitre qu'ils ont pénétré quelque chose, les porte à écrire ce qu'ils ne savent pas, & d'un terme qui ne signifie rien d'aprochant de ce qu'ils en conçoivent. Ils en tirent des consequences, qui peuvent souvent être préjudiciables aux avantages de Sa Majesté.

Soins de la France pour le Prince D. Edouard de Portugal.

Au même Resident de Portugal, le Confident qui est averti du Prince Dom Edouard, Prisonnier au Chateau de Milan, lui a dépêché un Courrier exprès pour l'avertir qu'on avoit ôté audit Prince son Epée & ses Domestiques, qu'il avoit été interrogé par deux fois par le Chancelier de Milan, & qu'il voioit bien qu'on songeoit à lui faire perdre la vie, sous quelque pretexte de justice commettre la derniere Tyrannie, & qu'il n'en esperoit la conservation, que des puissans offices que vous passeriez en sa faveur. Ce Prince est digne de compassion, & que vous lui continuiez vos assistances, mais si c'est jusques à déclarer, que vous romprez le Traité, si l'on ne vous assure sa personne, c'est ce qui ne m'est pas commandé de vous écrire, ou bien seulement de faire pour lui, comme pour les affaires de son frere tout ce qui est en votre puissance, hormis de rompre l'Assemblée; pour nous délivrer de l'importunité dudit Resident, qui toûjours nous débat de vous prescrire de demander le Saufconduit pour les Ambassadeurs de son Maitre, & d'offrir ceux-là pour

On loüe la conduite de la Landgrave & on l'assistera.

1646. les Députez du Duc Charles. Si c'eſt le prix qu'on y donne, faites entendre aux Ambaſſadeurs, qui ſont auprès de vous, que vous ne perdrez point d'occaſion de les ſervir, mais qu'il faut qu'ils vous la laiſſent ménager.

Les Eſpagnols demandent au Duc de Parme le paſſage ſur ſon Etat.

Ce Courrier venu de Veniſe en deux jours m'a rendu une Dépêche de Monſieur de Gremonville, aiant déſiré de profiter de la Courſe, pour m'avertir que le Duc de Parme lui avoit fait ſavoir, qu'il ſeroit bien aiſe qu'il le rencontrât à la promenade, & que l'aiant pris dans ſa Gondolle, il lui auroit fait entendre, que ce jour-là, qui étoit le ſeptiéme du Courant, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne lui auroit preſenté une Lettre de Créance du Viceroi de Naples, & l'expliquant demandé le paſſage ſur ſon Etat de Caſtro, des Troupes qu'il a miſes enſemble pour le ſecours d'Orbitello, que ſurpris de l'inſtance, & du peu de moien qu'il avoit de le lui refuſer, il y avoit conſenti.

Le Duc de Parme le leur accorde.

A ce qui lui fut repréſenté par Monſieur l'Ambaſſadeur que c'étoit faire une choſe toute contraire à la devotion & ſervice qu'il lui avoit déclaré de profeſſer pour la France, le Duc lui auroit repliqué, que pour éviter un affront, & la derniere ruine de ſes Sujets, il auroit été forcé de conſentir à la demande, mais qu'il avoit bien fait connoitre aux Miniſtres d'Eſpagne combien c'étoit à contrecœur. Celui de Sa Majeſté le pria de remarquer qu'il avoit offenſé une puiſſante Couronne, & peu ou point obligé l'autre, & qu'il pourroit arriver que ſon Païs deviendroit le Theatre de la Guerre, & qu'il auroit pu imiter le Grand Duc, & le Pape, dont l'un eſt partial, & l'autre fort ſuſpect, bien qu'il ſoit entré en neutralité, leſquels avoient bien conſenti au paſſage deſdites Troupes ſur leurs Etats; mais à la file, & non d'y donner Place d'armes comme l'avoient prétendu les Eſpagnols.

Se voiant preſſé il dit, mais que pouvois-je faire? Je ſuis mépriſé par la France. Elle protege mes Ennemis, & je n'ai point de Traité avec elle, ni vous ſeulement le pouvoir d'en conclure un avec moi. A cela il lui fut répondu, qu'il ne falloit point mettre en doute qu'il auroit été défendu & protegé par la France, ſi en une occaſion comme celle-là, il eût déclaré à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, que ſi l'on prenoit à main armée le paſſage ſur le ſien, qu'il entreroit dans le Milanois pour en tirer raiſon; que les Eſpagnols ne l'euſſent oſé entreprendre, & qu'il auroit acquis un grand merite envers Sa Majeſté. Et puis qu'il avoit mis en jeu les Barberins, qu'il le prioit de conſiderer, s'il étoit plus juſte qu'un Roi de France prît les paſſions du Duc de Parme, ou celles d'un Roi: qu'il ne pouvoit ignorer qu'il avoit été du ſervice de Sa Majeſté de recevoir en grace, & en protection Meſſieurs les Barberins, & que les Eſpagnols qu'il conſideroit juſques au point qu'il avoit fait n'exigeroient pas ſeulement de ceux, qui ſont leurs ſerviteurs, de ne rien faire contre une Maiſon de laquelle ils auroient entrepris la défenſe, mais qu'ils les aſſujetiroient à leur faire ſervice.

Soupçons contre le Duc de Parme.

Ledit Duc, contre ſon ordinaire & contre l'attente de Monſieur de Gremonville, ſe modera, avoua l'inégalité des conditions, & cela avec tant de flegme, que l'autre jugea, qu'il s'étoit engagé avec les Eſpagnols. Ce qui lui donna matiere de parler d'une Ligue, dont on le déclare le Général, à quoi il ne voulut jamais repondre, & dit ſeulement, qu'il dépêcheroit ou écriroit en Cour, & qu'il en avoit été empêché, ſur ce qu'on avoit publié, qu'une Armée qui devoit entrer en Italie, en feroit déclarer pluſieurs, & que pour ne pas donner lieu de croire, qu'il eût eû peur, ou que ce diſcours le regardoit, il s'en étoit abſtenu. 1646.

Le Pape & le Grand Duc ont donné paſſage aux Eſpagnols pour ſecourir Orbitello.

Il avoua même qu'il avoit fait paſſer des offices auprès du Pape, contre la Maiſon Barberine. J'ai crû que vous ne ſeriez pas marri d'avoir cette information, & que le Duc avoit aſſuré que le Pape & le Grand Duc avoient accordé aux Eſpagnols le paſſage de leur Armée par leurs Païs: ſi elle ſera arrivée à tems pour ſecourir Orbitello, & ſi elle y avoit réuſſi, c'eſt ce qui nous eſt encor incertain; mais nous craignons pour notre Armée, laquelle aiant rompu deux puiſſants ſecours, qu'on y a voulu jetter s'eſt affoiblie, & la Place s'eſt ſi bien défenduë, que nous avons fait perte de nombre d'hommes, aux divers logemens qu'il a fallu prendre & conſerver. Néanmoins nous ne ſommes pas ſans quelque eſperance, que notre Armée Navale chaſſe de devant Port-Hercole l'ennemi, & qu'elle n'arrive aſſez à tems, pour rafraichir celle de Terre de quelques trois mil hommes, qu'elle aura chargez à Toulon; & ſi nous avions mil chevaux au Camp, nous ne ſerions en aucun doute de remporter la Place: que s'il en faut abandonner le ſiege, ce ſera la Cavallerie ennemie qui nous y contraindra, laquelle étant, ſelon ce qui nous eſt raporté, de plus de deux mil cinq cens Maîtres, ne ſauroit être ſoutenuë par le peu que nous en avons. Si avant que de fermer ma Lettre, il nous arrive quelques nouvelles, je ne manquerai pas de vous en faire part.

Armées au Païs-Bas.

Notre Armée de Flandres marche, & celle de Meſſieurs les Etats: ſans ſon aſſiſtance, Courtrai a été emporté, & je crois que les Députez de Meſſieurs les Etats ont eû tant de honte de ce que la leur n'a point eû de part à la gloire, que la nôtre y a remportée, que ç'a été le ſujet qui les a empêchez de vous en témoigner de la joie; mais c'eſt une faute qu'ils ont ajoûtée à la premiere, & dont vous avez un très-juſte ſujet de leur faire reproche.

Nouvelles de Conſtantinople.

L'avis que vous avez eû du Comte de Trautmansdorff, de ce qui s'eſt paſſé à Conſtantinople, lorſque Monſieur de Varennes y eſt arrivé, m'a été écrit de Veniſe: la Republique a eû deux fois des Lettres de ſon Baile & Monſieur de Gremonville n'en a point reçu, ni pour lui ni pour la Cour, de Monſieur la Haye, ni dudit Sieur de Varennes. Cela me tient en inquietude, & bien que la conduite de la Republique, ou du moins celle de ſes Miniſtres puiſſe détourner Sa Majeſté de faire paſſer à leur ſecours, les Vaiſſeaux, qu'elle leur a promis, & qu'elle en ait beſoin pour ſoutenir ſes entrepriſes, ſi eſt-ce qu'elle ne laiſſera pas de les y envoier.

Le Roi de Portugal envoie aux François un ſecours maritime.

Le Roi de Portugal a fait paſſer en la Mer Mediterranée ſept Gallions pour joindre notre Armée: j'ai mandé au Grand Prieur d'Auvergne de les traiter, & conſidérer comme un ſecours notable & fait de bonne grace: que s'il a un peu tardé, la faute en peut être imputée au longtems que le Comte Almirante a mis à ſe rendre auprès de ſon Maitre. Monſieur l'Aſnier y eſt non ſeulement arrivé; mais Monſieur le Marquis de Rou-

1646. Roubiat en eſt parti, ce que le Roi n'eſtime pas une petite fortune.

On examinera leur Memoire touchant l'Alſace. Quand le Conſeil ſera revenu auprès du Roi, Sa Majeſté examinera le Memoire, que vous avez envoié ſur le ſujet de l'Alſace : car il eſt plus avantageux de la poſſeder en pleine Souveraineté, que de la relever de l'Empire. Comme entre votre Alteſſe, & vous Meſſieurs, vous avez eû différentes opinions, cela pourra bien auſſi arriver de deça, & j'avouë pour moi, que je ne pancherois de l'un des côtez, & que je préfererois d'avoir droit de ſuffrage aux Diettes de l'Empire, au démembrement de l'un de ſes Landgraviats: ce qui eſt à dire ſur la matiere, eſt ſi bien éclairci dans ledit Memoire, qu'il ne faut plus rechercher de raiſons pour l'une ou l'autre opinion, mais ſeulement ſe déterminer du choix.

Affaire de Modene. Le Duc de Modene n'a pas jugé, qu'il fût raiſonnable de propoſer au Pere Corregio leur accommodement. Il en donne deux raiſons, l'une qu'il faut une fois laiſſer détromper ledit Prince des belles eſperances qu'il a conçuës à Milan, l'autre que quand il aura ſon déſiſtement, & ſa prétention, que l'Empereur ne l'inveſtiroit pas du fils, & qu'ainſi il n'auroit plus de partie, mais que pour cela il ne ſeroit pas aſſuré de ſe conſerver ce qu'il auroit acquis. Il eſt mandé à Monſieur de Gremonville d'attendre de ſes nouvelles, & de profiter de l'occaſion, qu'il lui donnera de ménager ſes avantages, & de faire connoitre audit Prince, que la France eſt toûjours diſpoſée à le protéger, ſi ce n'eſt pour avoir une Souveraineté, ou du moins des biens conſidérables. Je ſuis, &c.

Depuis ma Lettre écrite le Mémoire du Roi que vous trouverez joint à cette Dépêche a été reſolu, & l'Ambaſſadeur de Veniſe s'en allant prendre ſon logis à Moret, a pris la peine de me voir en paſſant. Le ſujet apparent de ſa viſite, étoit pour me dire, qu'il avoit eû des Lettres de Conſtantinople, & de la Republique de Veniſe, leſquelles lui donnoient avis, que Varennes y étant arrivé, avoit été forcé d'aller à l'audience du Vizir, ſans qu'on lui eût donné un moment de tems, quelque excuſe qu'il en eût propoſée. Interrogé s'il venoit offrir la Paix de la part de la Republique, & aiant repondu que non; mais bien la Mediation du plus grand Roi Chrétien, ami de ſa Hauteſſe, & de ſa Serenité, & que c'étoit ce qui avoit donné ſujet à ce mouvement dont la cauſe avoit été ignorée du Senat, il lui fut repondu, qu'ils ſavoient que le Gallion pris avoit été mené à Candie, & qu'il n'y auroit rien à faire, ſinon en offrant les fraix de la Guerre, & le Roiaume de Candie: & lui aiant été repliqué, qu'on avoit de bonnes exceptions à propoſer au fait du Gallion, & que la demande étoit exorbitante, le Viſir repondit, ſans ces conditions toutes ouvertures ſont inutiles, & le Grand Seigneur eſt reſolu de continuer ſes Victoires, & pouſſer outre ſes Conquêtes. En m'expoſant les menaces qui leur ſont faites, vous ne doutez pas, qu'il ne crie au ſecours.

Affaire de Conſtantinople.

Et d'Allemagne. Le même Ambaſſadeur me dit enſuite, parlant des affaires d'Allemagne, que les Suedois avoient gagné l'avantage, & qu'on les tenoit très-diſpoſez à la Paix, que bien qu'ils euſſent fait des demandes ſans comparaiſon plus grandes que les François, au moins s'étoient-ils donné à entendre, ce qu'ils prétendoient, que vous aviez une conduite oppoſée à la leur, & que votre but avoit été toûjours d'engager les Miniſtres d'Eſpagne & de l'Empereur à faire des offres, & que quand on vous a abandonné Briſac, qui étoit la borne de vos prétentions à l'égard de l'Empire, ſelon que vous vous en étiez expliquez, & qu'on s'en étoit auſſi laiſſé entendre de deça, vous aviez dit, il faut encore d'autres choſes, touchant Philipsbourg, & en étiez demeurez dans cette reſerve. 1646.

Je lui ai dit, qu'il ſe pouvoit ſouvenir, que je lui avois toûjours déclaré, que Briſac étoit une de nos prétentions, & que ſur ce qu'il avancoit à la gloire des Suedois, j'étois obligé de lui dire, qu'il étoit aiſé à ceux-là de parler intelligiblement de leurs intérêts, & de ceux de leurs amis, qu'ils n'avoient point de meſures à garder, n'en aiant que de Proteſtants, que vous au contraire aviez bien les mêmes Proteſtants en conſideration, mais bien plus, ſi on doit ainſi parler, la Religion Catholique, & que pour n'offenſer ni l'un ni l'autre parti vous êtes bien ſouvent empêchez à trouver des ajuſtemens, qu'il étoit de la prudence des Médiateurs, auxquels vos Limites ne ſont pas inconnuës d'y compâtir, & de porter vos Parties à ſe déclarer de tout ce qu'ils peuvent & veulent faire, afin que vous puiſſiez en un moment conclure avec eux s'ils ſe mettent à la raiſon.

Sans lui dire ce qui m'étoit mandé de Veniſe, je lui ai bien fait entendre, qu'en ce Païs-là, l'on voudroit que les Suedois nous fiſſent un faux bond; mais que la foi des gens du Septentrion eſt ſi conſtante, qu'il n'y a rien à craindre de leur côté, & qu'enfin les Hollandois étant en Campagne, & pour entreprendre & mettre fin à quelque choſe de grande conſideration, les Eſpagnols éprouveroient à leurs dépens, que ſi l'on peut gagner des particuliers, on ne corrompt point un Etat, & que tel offre facilement les choſes qu'il croit, qui agréent pour en tirer des avantages, néanmoins aſſuré qu'il ne ſera rien executé, il changea de viſage, & de diſcours, & nous nous ſeparames.

Louange des gens du Septentrion.

Je lui dois cette juſtice, qu'il eſt bien intentionné envers cette Couronne, & que quand il eſt perſuadé par Contarini que vous avez tort, c'eſt l'amour de ſa patrie qui l'emporte, qu'il connoit ne pouvoir ſe défendre du puiſſant Ennemi qui l'attaque, ſans l'aſſiſtance des Potentats Chrétiens, qui ne ſauroient être induits à les aider ſi une fois la Paix n'eſt concluë entr'eux, ainſi il la regarde comme leur Havre de ſalut, & pourvû qu'elle ſoit faite elle lui paroitra toûjours juſte, ſoit la France, l'Eſpagne, ou l'Empire, qui l'aient la plus avantageuſe.

Et de l'Ambaſſadeur de Veniſe à Paris.

LET-

1646.

LETTRE

à Monſieur le Comte

D'AVAUX.

A Paris le 20. Juillet 1646.

Mort de Monſieur de Brezé. La Cour eſt très-ſatisfaite de leurs ſoins.

MONSIEUR,

LA Lettre particuliere que vous m'avez écrite le neuviéme de ce mois, m'a été renduë bien à propos, pour faire voir à la Reine, que je vous avois fait ſavoir la reſolution, où elle étoit de prendre les Charges, qui ont vaqué par la mort de Monſieur de Brezé, & Sa Majeſté m'aiant demandé, ſi vous ne m'aviez rien écrit en commun ſur ce ſujet, je lui ai declaré le ſentiment dans lequel vous étiez, dont elle eſt demeurée fort ſatisfaite, vous ſavez qu'elle aime fort qu'on approuve ce qu'elle fait.

Mort de Monſieur de Brezé.

Je puis vous dire avec beaucoup de ſincerité, que nul de ceux qui ont écrit de par delà, que la Reine n'avoit pris l'Amirauté, que pour ne la point donner, n'ont pas entendu, que cela regardât Monſieur de Longueville, & ſi Sa Majeſté n'eût eû cette prudence de la reſerver pour Elle, & qu'Elle l'eût donnée à qui que c'eût été, Monſieur le Duc en auroit reçu un extraordinaire déplaiſir, & eut été capable de ſe porter à quelque extrêmité.

La Cour eſt très-ſatisfaite de leurs ſoins.

J'ajouterai que Sa Majeſté & Monſieur le Cardinal ſont ſatisfaits de vous au dernier point, & n'ont pas pour desagréable, que je vous en tienne averti. Ce qui a été entrepris de faire marcher l'Armée en Flandres, & rechercher l'occaſion d'une bataille, dans le moment que les Eſpagnols croioient leur accommodement reſolu avec les Etats, & que pour prix de cet avantage, ils n'entreprendroient rien de cette Campagne, a réuſſi avec autant de gloire, qu'il étoit prémedité avec prudence, & ceux-là détrompez de leurs eſperances ſeront en état de ſonger tout de bon à arrêter nos proſperitez, par la concluſion du Traité. Sur cette connoiſſance on a ajoûté au Memoire du Roi quelque choſe, depuis qu'il a été concerté. Si je m'étendois davantage ſur ce ſujet cela ſeroit importun, je me contenterai donc de vous dire que je ſuis, &.

1646.

MEMOIRE

DU ROI

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Fontainebleau le 27. Juillet 1646.

On les aſſure du ſecret. On loue leur conduite envers les Hollandois. Soins de la Cour pour la Trêve en Catalogne. Il loue pareillement leur conduite avec les Suedois. Affaires Militaires en Allemagne. Et des Levées. Il faut ſe plaindre des Bavarois. L'Eſpagne ſouhaite la Paix. On fera toutes ſortes d'honnêtetez à l'Ambaſſadeur de Suede en France.

ON a reçu la Dépêche de Meſſieurs les Plenipotentiaires du ſeiziéme du Courant, il ne faut pas qu'ils apréhendent, qu'il puiſſe être rien pénétré ici de ce qu'on leur a mandé des intentions de Leurs Majeſtez, pour faciliter l'avancement de la Paix. Ils doivent au contraire être aſſurez, que l'on fera continuellement des plaintes de la trop grande condeſcendance, qu'ils aportent en pluſieurs choſes, & que les Miniſtres des Princes Etrangers, qui ſont ici, feront très-perſuadez, que toutes les difficultez viennent de la Cour, où l'on eſt plus ferme, & non pas d'eux, qui y aportent des temperamens, autant qu'ils peuvent.

On les aſſure du ſecret.

Les diſcours que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont tenu aux Députez de Hollande en la derniere Conference, ne pouvoient être plus adroits, & il ſuffit de dire, qu'ils n'ont quaſi lâché de parole, qui n'aît eû ſa viſée particuliere, ou qui n'ait porté ſon coup, & ce qui eſt plus à eſtimer, ſans aucune affectation.

On loue leur conduite envers les Hollandois.

Il a été très-à-propos qu'ils ſe ſoient prévalus de l'occaſion pour offrir par l'entremiſe des Députez de Hollande, de donner des Places en Flandres, en échange de Tortoſe, de Tarragone, & de Lerida, & d'en faire même Juges Meſſieurs les Etats: & outre les avantages, qu'il eſt porté dans la Dépêche deſdits Sieurs Plenipotentiaires, que nous pouvons tirer de cette ouverture, nous en avons un autre qu'ils n'ont point touché, qui eſt que nous ferons dérechef ſonner haut dans la Catalogne cette propoſition: & comme nous ſommes aſſurez, que jamais les Eſpagnols n'y don-

1646. donneront les mains, nous pouvons hardiment offrir le double de ces trois Places dans les Païs-Bas, afin que les Peuples de cette Principauté voient ce que nous sommes prêts de faire pour leurs intérêts, & que nous préférons leur conservation à la propre sûreté de la Ville de Paris, à laquelle il importe tant de former un puissant Boulevart contre les Ennemis du côté de Flandres.

Messieurs les Plenipotentiaires, se sont aussi fort bien conduits, quand le Sieur Paw a jetté un discours d'un échange avec la Franche-Comté, ne rejettant par la proposition, & ne témoignant pas aussi s'y arrêter trop. A la verité on croit ici, que c'est la moindre chose, que les Espagnols pourroient consentir de lâcher, pour avoir la Catalogne, si une fois la Trêve étoit concluë, & qu'alors on pourroit traiter cette affaire, sans courir aucun risque des inconvenients sur lesquels on a si souvent discouru.

Soins de la Cour pour la Trêve en Catalogne.

Il faut seulement prendre bien garde, quand nous offrons de nous contenter pour la Catalogne, d'une Trêve de la durée de celle de Messieurs les Etats, que les Députez de Hollande, qui sont gagnez par les Espagnols, ne nous puissent jouër là-dessus quelque méchant tour, faisant conclure exprès une Trêve fort courte pour la Hollande, afin que la nôtre fût bien-tôt expirée, & que cependant les Espagnols, & Messieurs les Etats s'en rendissent secretement les Maitres pour faire continuer la leur; prétendants alors n'être obligez de rompre pour nos intérêts, puisque nous refusons de nous engager aux leurs, aiant toûjours rejetté le neuviéme Article dont ils nous ont si fort pressez, outre que sans faire une autre convention secrete, Messieurs les Etats seront assez persuadez, que l'envie, que les Espagnols auront de se vanger, étant toute contre nous, ils ne se feroient pas beaucoup prier de prolonger la Trêve avec eux, quand ils resoudroient de continuer la Guerre contre cette Couronne.

On louë pareillement leur conduite avec les Suedois.

On ne peut parler plus obligeamment, ni en plus veritables & sincéres amis, que lesdits Sieurs Plenipotentiaires ont fait à Monsieur Oxenstiern en dernier lieu, sur la conduite, qu'il semble que doit tenir la Couronne de Suede pour son propre avantage, on s'en promet un très-bon effet, pource que les raisons, qui lui ont été représentées sont si pressantes, qu'il est impossible qu'elles n'aient fait quelque grande impression dans son esprit.

Il n'y a, ce me semble, aucun risque à courir de continuer en toutes rencontres à parler là-dessus vivement, d'autant plus qu'il ne peut tomber dans la pensée des Ministres de Suede, que nous le fassions par envie, ou par jalousie, que nous pourrions avoir de grands établissemens qu'ils prétendent; puis qu'outre que nous y rencontrons notre avantage propre nous ne leur donnons point de conseil, que nous ne l'aions auparavant pris pour nous-mêmes, aiant, comme ils ont vû, modéré nos pretentions, & offrant de si grandes recompenses aux Archiducs, & des assistances considerables à l'Empereur contre le Turc, pour avoir la satisfaction, à laquelle nous nous sommes reduits, & pouvoir avec plus de facilité établir le repos dans l'Empire.

Affaires militaires en Allemagne.

Comme tous les avis que nous avons d'Allemagne nous assurent que l'Armée Suedoise est si bien postée, qu'elle ne peut recevoir aucun échec, quoique les Ennemis fassent tous leurs efforts, & que même dans quelques escarmouches, les Imperiaux ont eû du desavantage, & Gleen y aiant été blessé, & Asfeld un Cheval tué sous lui, nous esperons qu'il n'arrivera aucun mauvais effet, de ce que notre jonction avec les Suedois a été differée pour quelque temps, & qu'au contraire le grand détour que Monsieur le Maréchal de Turenne a pris pour les joindre leur fera toucher au doigt la forte passion, que nous en avons toûjours euë, & qu'un mal entendu, auquel Sa Majesté n'a rien contribué, a été la seule cause de ce retardement, dont nous avons eû autant de déplaisir qu'eux. On croit que nos Armées sont maintenant ensemble, & que les Imperiaux voiants qu'ils ont manqué le coup, qui étoit leur derniere ressource, & le Bavarois aussi, pour ce respect-là, & pour plusieurs autres, ne songeront plus qu'à conclure promptement la Paix de l'Empire, connoissant la fausseté de toutes les autres esperances, qu'ils s'étoient mises en tête, & il est même fort vraisemblable, que si les Imperiaux pour ainsi parler vont au pas pour faire l'accommodement, les Espagnols y courront à toutes brides, puis qu'outre les raisons pressantes qu'ils en ont en leur particulier, ils auront encore celle de se voir exclus de la Paix d'Allemagne, & de suporter seuls tout le faix de la Guerre, qu'ils avoient tant de peine à soutenir, étant même secondez de toutes les forces de l'Empereur, & de ses adherants. 1646.

Et des Levées.

On a été très-aise d'apprendre, que les Levées, qui sont dans la Hesse, pour le service du Roi aient si bien réussi, que lesdits Sieurs Plenipotentiaires le mandent. Il eût été très-à propos de les faire joindre à l'Armée de Suede, pour les considerations qu'ils remarquent dans leurs Dépêches. On se promet qu'ils n'auront pas manqué de faire valoir cela aux Ministres de Suede & la sincerité de nos intentions.

Il faut se plaindre des Bavarois.

Cependant il est bon de faire connoitre aux Députez de Baviere par delà, comme nous le faisons ici à leur Maître par la voie du Nonce, que la France a grand sujet de se plaindre de la conduite qu'il a tenu en ces dernieres rencontres, puisque dans le même tems, que nous nous sommes assemblez avec la chaleur, que tout le monde a vû, pour porter ses intérêts à bien affermir ses avantages, que nous n'avons eû aucun égard ni au Palatin ni à tout le parti Protestant dans l'Allemagne, que nous avons mépriſé tous les risques, que nous pouvions courir, que la Couronne de Suede, qui eût pû s'en formaliser, n'eût pris des resolutions, qui nous fussent préjudiciables, que mêmes nous l'avons obligé à consentir à presque tout ce que ledit Sieur Duc peut desirer, & à quoi il n'auroit jamais pû aspirer, sans une vigoureuse assistance & appui de cette Couronne, d'autant plus que les Espagnols, qui sont de son parti, remuënt encore aujourd'hui toutes sortes de pieces pour l'empêcher.

Qu'outre cela nous avons retardé sous divers prétextes notre jonction à l'Armée Suedoise, pour donner lieu cependant à la conclusion de la Paix, ou d'une suspension générale dans l'Empire, ou d'une particuliere avec lui.

Toutes ces sensibles obligations, & la franchise de notre procedé en son endroit n'ont servi qu'à lui faire mieux prendre son tems, pour essaier de nous faire du mal, donnant toutes ses forces aux Imperiaux, sans avoir re-

1646. tenu que quatre Cornettes de Cavallerie, afin d'accabler l'Armée Suedoiſe par le nombre, ſans conſidérer que quelque ſuccès qui en arrive, il ne peut être que très-desavantageux à ces effets; car ou l'Armée Imperiale étant battuë, il aura toûjours fait paroitre ſa mauvaiſe volonté, & nous aura obligé à ne plus tant conſiderer ſes intérêts, ou en remportant l'avantage, il aura éloigné la concluſion de la Paix qu'il doit ſouhaiter preferablement à tout, & aura mis les Imperiaux en état de lui donner la Loi.

Enfin leſdits Sieurs Plenipotentiaires ſe conduiront en cela, & paſſeront plus outre, ou modereront ces plaintes, ſelon que les affaires auront ſuccedé entre les Armées Imperiales & Suedoiſes, & l'état de notre jonction avec celle-ci.

Les Portugais devroient appaiſer les Hollandois.

Le plus grand coup que les Portugais pourroient faire pour leur bien, ſeroit d'appaiſer les Hollandois. Ils ne pouvoient certainement commettre une plus grande faute, que celle de les dégouter en une affaire ſi ſenſible, que leur eſt celle du Brezil: on l'a dit ici au Miniſtre de Portugal, & il ſera bien à propos, que leſdits Sieurs Plenipotentiaires exhortent continuellement ceux qui ſont auprès d'eux à la reparer, commençant doucement à leur faire connoitre, que la France ne peut pas ſeule raccommoder ce qu'ils ont gâté, & qu'il leur importe par conſéquent, de contenter à quelque prix que ce ſoit, les Hollandois, parce qu'ils auront toûjours eû à bon marché leur amitié, quoi qu'elle leur coûte, s'ils peuvent gagner ce point d'être aſſiſtez de la France & d'eux, quand la Paix ſera faite, & que la Trêve expirera.

L'Eſpagne ſouhaite la Paix.

On confirme auxdits Sieurs Plenipotentiaires, tous les avis qu'on leur manda dernierement de la reſolution que le Conſeil d'Eſpagne a pris, de conclure promptement la Paix: l'on en a eu un particulier depuis peu, que ſur le bruit qui couroit à Saragoſſe, que le ſeul point de la Catalogne regardoit cette bonne œuvre, on s'étoit extrêmement étonné, que les François ne vouluſſent pas ſe contenter pour cela d'une Trêve de ſept à huit ans, comme le Comte de Peñaranda a ordre d'y conſentir, puiſque durant un ſi long eſpace de tems, on pourroit trouver des expedients d'ajuſter toutes choſes, avec ſatisfaction commune.

On eſt bien marri que le Sieur Roncalli n'aît pris ſon chemin par Munſter, venant de Pologne, peut-être ſera-t-on encore à tems de l'en avertir, & Monſieur le Cardinal Mazarin en écrit aujourd'hui au Sieur de Bregy, & adreſſe auſſi pour le même effet à Hambourg une Lettre audit Roncalli, afin qu'elle puiſſe ſervir, s'il étoit parti de Pologne, avant que la Lettre audit Sieur de Bregy y fût arrivée.

On fera toutes ſortes d'honnêtetez à l'Ambaſſadeur de Suede en France.

On avoit déja ſongé ici à tout ce que mandent leſdits Sieurs Plenipotentiaires, ſur le ſujet du Comte de la Gardie, qui vient Ambaſſadeur extraordinaire de Suede, auquel on fera toutes les careſſes & honneurs poſſibles.

1646.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Fontainebleau du 27. Juillet 1646.

La Cour eſt fort contente de leurs ſervices, & de leur conduite envers les Hollandois. Conduite de la Cour envers les Catalans. Touchant l'échange de la Franche-Comté. Avantages de la Priſe de Courtrai. Prétenſions des Suedois. On ſe plaint du Duc de Baviere. On ſuivra leur avis par raport au traitement qu'on fera au Miniſtre Suedois. Touchant le Ceremoniel. Affaire des Levées. Le Maréchal de Turenne demande le paſſage de Wezel. Paſſage de l'Armée Françoiſe ſur le Rhin. Bizarrerie du Duc de Parme. Les Turcs prenent Novigrade ſur les Venitiens. La France offre ſa Médiation aux Turcs. Bruit d'une Ligue en Italie. Le Miniſtre de Portugal à Paris ſe loüe de leur conduite, & de leurs ſoins. La Reine reçoit une Lettre du Roi Catholique ſon Frere. L'Armée Françoiſe ſe joint à celle du Prince d'Orange. Etat des Armées du Païs-Bas. Et de la Flotte. Prétentions des Suiſſes.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

La Cour eſt fort contente de leurs ſervices, & de leur conduite envers les Hollandois.

SI le veritable témoignage que je puis vous rendre de la ſatisfaction que vos ſervices donnent à Sa Majeſté, vous peut rendre agréables les peines que vous ſuportez, j'oſerois dire que vous n'en ſentez plus, & que vos ſoins & votre bonne conduite meritent les louanges, qui vous ſont données. Votre Memoire du 16. a donné ſujet à Sa Majeſté de s'en expliquer. Il produira encore une autre

1646. autre fin, qui eſt très-importante, non ſeulement d'uſer de grand ſecret envers les Ambaſſadeurs des Provinces, qui ſont en cette Cour, mêmes de leur imprimer que pour obliger la France à ſe priver des avantages, que la durée de la Guerre lui fait concevoir, il faut lui faire des offres, non ſeulement raiſonnables, mais proportionnées à l'état préſent des affaires. Celles de Catalogne qui de ſoi ſont épineuſes, le deviennent toûjours de plus en plus par la néceſſité qu'on nous veut impoſer de nous declarer de ce que nous ſommes reſolus d'en faire. Vous avez évité avec une merveilleuſe adreſſe de vous en ouvrir aux Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats, & leur avez rompu en viſiere, leur reprochant ſans le dire, qu'ils avoient accordé une Trêve de trente ans, avec l'ennemi, ſans avoir attendu que vous euſſiez ajuſté les differents des Couronnes : leur desaveu du tems eſt une conviction du Traité. Comme ils ſe ſont ſi facilement laiſſé gagner, on craindroit que ſi les Eſpagnols tenoient pour aſſuré, que nous vouluſſions regler la Trêve de Catalogne à la durée de la leur, qu'ils puſſent la conſentir de ſi peu de tems, ſur l'aſſurance de leur être renouvellée, que les Catalans n'en tireroient nul ſoulagement, & c'eſt la raiſon qui a obligé Sa Majeſté, de déſirer que vous ne vous engagiez pas ſi determinément, que la durée de la leur ne ſoit reglée & publique. Il eût été mal aiſé, je dirai même impoſſible, d'aporter un plus ſouverain remede, contre le mal de jalouſie dont ils brûlent & pour leur faire comprendre, que les établiſſemens du côté de l'Eſpagne nous touchent plus ſenſiblement, que ceux qu'on peut prendre dans les Païs-Bas, que de leur propoſer, qu'on ſeroit diſpoſé de changer des Places de Flandres contre celles que le Roi Catholique poſſede encore dans ce Principat, & dont ils demeureront les juges : crainte que les Eſpagnols oubliaſſent de le mander, il a été jugé néceſſaire de faire ſavoir à la Députation, & aux Magiſtrats de Barcelone, ce que vous aviez avancé, & avec beaucoup de raiſon ; on ſe doit promettre, qu'ils en ſeront très-ſatisfaits.

Conduite de la Cour envers les Catalans

Le moien que vous avez propoſé, pour faire que le Roi d'Eſpagne n'aprehende point de voir la Guerre portée dans le cœur de ſes Etats eſt delicat : qu'il s'y accommode, ni vous, ni nous ne l'avons cru, & ſans doute notre penſée s'eſt unie, quand vous avez écouté l'ouverture qui vous a été faite d'échanger la Comté contre quelques autres Etats, que ceux qui s'avançoient avoient penſé que ce ſeroit pour la Catalogne, c'eſt ce qui nous a frapé, en liſant votre Dépêche, & qui nous a fait louër la maniere avec laquelle vous avez reçu cette ouverture, afin qu'on eſtimât moins la choſe, vous en avez diminué la valeur, mais non pas, de ſorte qu'on aît pu juger, que vous la rejetterez entierement.

Touchant l'échange de la Franche-Comté.

Comme leſdits Députez n'ont pas aprofondi les affaires du Païs-Bas, de l'Italie, ni du Portugal, il n'y a rien à en dire, les unes & les autres nous regardent, & nous leur ſouhaitons bonne fortune par un effet de charité, de juſtice, & de grandeur de cette Monarchie, que nous l'aions en tous autres lieux.

Avantages de la Priſe de Courtrai.

Il a paru, comme vous avez adroitement avancé à la priſe de Courtrai, que les Armes de France de leur propre poids ſe font reſpecter, & qu'elles ſont aſſez heureuſes pour remporter des avantages, qui doivent imprimer de la crainte aux Ennemis ; que s'il arrivoit que ce fût un ſujet de ſoulevement aux autres Provinces, qui reconnoiſſent encore la puiſſance d'Eſpagne, qui peuvent demander encore à Meſſieurs les Etats, l'execution du Traité, qui regle & partage ce qu'on veut conquerir ſur l'ennemi. Je me ſuis étonné que leſdits Députez n'aient rien repliqué ſur l'ouverture, que vous leur avez faite d'établir le Duc Charles entr'eux & nous, & qu'ils n'aient preſſé qu'on déſignât ce qu'il devroit avoir, puiſque la conſtitution des choſes ſemble porter, que ſon Etat ſeroit formé plus à leurs dépens qu'aux nôtres, avec autant d'adreſſe que de force. 1646.

Prétentions des Suedois.

Vous avez entendu les prétentions des Suedois, qui font voir, que leurs intérêts les touchent de plus près, que ceux des Princes Proteſtants ; mais c'eſt beaucoup, qu'ils ſoient raiſonnables, & en ce point, & en celui du Palatin ; l'un devoit faire aprehender de la difficulté au Traité général, & l'autre même, quoique moins important, étoit pour retarder la concluſion. S'ils ſont capables de moderation & auſſi de ſuivre l'exemple, que nous leur donnons, ils ne laiſſeront point de ſemence d'une nouvelle Guerre. Il pourroit arriver que l'Electeur de Brandebourg renonceroit à l'une des Pomeranies, pour conſerver l'autre, & peut-être à toutes les deux, ſi on l'inveſtiſſoit des Archevêchez & Evêchez qu'on offre aux autres. En ce cas il y auroit bien autant gagné que perdu ; car ſi ce qui lui ſeroit delaiſſé ne lui étoit pas ſi commode, que ce dont il ſeroit privé, pour être moins attaché au Corps de ſon Etat, ils aprocheroient de ſorte ceux qu'il a dans la Weſtphalie, qu'il ſe rendroit Maitre du Cercle.

J'ai écrit à Monſieur d'Avaugour en conformité de ce que vous avez parlé au Baron Oxenſtiern, pour excuſer le retardement de la jonction du Maréchal de Turenne, & s'il avoit paſſé le Rhin, ainſi que vous le mandez & qu'il m'eſt auſſi écrit de Cologne, les Suedois ſeroient détrompez, de tous les ſoupçons qu'ils ont pris.

On ſe plaint du Duc de Baviere.

Baviere ne ſe ſauroit excuſer d'avoir joint ſes forces aux Imperiaux ſans les ſiennes. Ils ne pouvoient attaquer les Suedois, ni ceux-ci les Imperiaux, ſans les notres, & on eût fait une eſpece de ſurſeance, en leur ôtant à tous deux les moiens de ſe faire la Guerre, mais ledit Duc n'a ſû s'empêcher de ſe laiſſer emporter par ſon zèle, dans le tems que nous moderions le nôtre, & à ſon ſeul reſpect, on lui fera connoitre que cela n'a pas plû. Il doit deſormais ceſſer de haïr les Suedois, ils ont acquieſcé à ce qui le regarde, & bien que ce ſoit à la France, à qui il en a obligation, il eſt néanmoins tenu à cette gratitude, de la facilité qu'ils y ont aportée : vous en aurez fait part à ſes Députez, ſi vous avez jugé qu'il aît été expedient, & je crois qu'on s'abſtiendra d'en rien mander à Monſieur le Nonce, auquel on eſt reſolu de ſe laiſſer entendre, qu'on n'eſt pas fort ſatisfait de ſon procedé.

On ſuivra leur avis par raport au traitement qu'on fera au Miniſtre Suedois.

Les Conſeils que vous donnez du traitement qui doit être fait au Comte de la Gardie ſera ſuivi, on diſpoſe déja les choſes pour cela, & j'eſpere, que nous aurons aſſez de fortune, que le Grand Maitre de Danemarck tardera en Hollande, où il a charge de négocier quelque affaire, & qu'il n'arrivera en cette Cour qu'après que l'autre en ſera parti ; mais

1646. soit pour le respect de la Reine de Suede, & aussi pour son merite particulier, on le traitera de sorte qu'il n'aura nul sujet de se plaindre.

Touchant le Ceremoniel. Je prévois une facheuse rencontre audit Sieur de la Gardie, que j'essaierai de faire surmonter par Monsieur Chanut, puisque la prétention de la main le pourroit priver de voir Monsieur le Cardinal: car il ne peut, ni n'oseroit s'accommoder à la donner, & l'autre a tant d'exemples qui le doivent convier de ne la pas prétendre, qu'il peut, ce me semble, s'y accommoder: le Roi d'Angleterre qui est de même profession a jugé la These, imitant ce qui avoit été commencé par le feu Roi son Pere.

Je ne doute point que l'Empereur ne justifie, qu'il a été traité de Majesté de tous les Rois, mais il ne sauroit la refuser au Roi, puisqu'il la donne à l'Espagne, & la raison de leur Parenté n'est point à considerer. Si votre Dépêche m'eût trouvé à Paris, j'aurois été prier Madame de Puisieux de faire rechercher dans le Cabinet de Monsieur son Mari, les Lettres que les Empereurs Rudolphe, Mathias & Ferdinand ont écrit aux Rois Henri le Grand, & Louïs le Juste, & je m'assure que nous y aurions trouvé ce que nous desirons, bien que sans cela nous soions en droit, par ce que j'ai ci-dessus avancé, & que les Imperatrices ont toûjours traité la Reine de Majesté, même la Belle-Mere de l'Empereur en ses derniers jours, & sur l'occasion de la mort de l'Imperatrice sa sœur.

Affaire des Levées. Je vous ai déja mandé, qu'il avoit été pourvu au remplacement des douze mil Risdales, & qu'il seroit donné ordre de remettre aussi les huit mil, que vous avez envoiez à Monsieur de Traci, puisqu'il n'y a pas eû moien d'éviter, que les Troupes qu'il a assemblées ne se soient unies avec les Suedois: il est force de s'en consoler, & pourvû qu'on les ménage, & qu'on les conserve, on en tirera de grands services. Monsieur de Beauregard me mande, que ce sont des hommes bien faits & qu'ils ont prêté le serment. Il fait une remarque, qui me donne bonne augure de leur devotion au service, qui est que sans que l'argent de la montre fût sur la place montré, ils l'ont volontiers rendu.

L'Ordinaire arrivé le vingt-cinquiéme, & qui étoit chargé de la Dépêche du seiziéme de votre part, ne m'a point aporté de Lettres de Monsieur de la Thuillerie; cela fait juger qu'il s'est avancé avec Monsieur le Prince d'Orange, & qu'il a suivi l'Armée; s'il se fût trouvé à la Haye, il auroit eû de la peine de demander le passage de Wezel pour Monsieur de Turenne, il aprehendoit, qu'il y auroit de la difficulté, comme si de droit & par la force des Traitez, il ne nous étoit pas acquis, & il se fondoit sur ce que s'en étant expliqué, on lui avoit repondu, qu'il falloit attendre à resoudre la question, qu'il en fît la demande, sur les ordres précis dudit Sieur Maréchal. Je me suis imaginé lisant vos Lettres du seiziéme, & celles de Cologne du treiziéme qui se raportent, que l'Armée a passé, qu'il pourroit être qu'on le souffroit prendre sans le vouloit accorder, pour ne pas enfraindre la neutralité que les Etats conservent avec l'Empereur: on pourroit dire qu'il importe de peu, de la sorte dont on voit les choses; pourvû qu'on s'en prevale, mais en ce fait il seroit rude de se taire: car, comme vous le savez, ils sont tenus de rompre avec l'Empereur par ce Traité.

Passage de l'Armée Françoise sur la Rhin.

1646. Pour votre divertissement je veux bien vous mander que le Duc de Parme, qui étoit encore à Venise le quatorziéme du Courant, s'y fait connoitre, parce qu'il est plein de belles pensées, & d'une grandeur toute extraordinaire: enfin on donne aux uns le blâme, & on louë la conduite de l'autre qui lui est toute particuliere. On a resolu, pour ne point donner à ce Prince le contentement, qu'il recevroit si on s'en plaint, de ne lui point témoigner qu'on ait connoissance de son procedé, mais bien que l'Ambassadeur declareroit publiquement combien peu on se soucie de ce qui vient de lui.

Bizarrerie du Duc de Parme.

Je me reserve avant que de finir cette Lettre de vous faire part de qui se passera entre l'Ambassadeur de la Republique & moi, je l'attends, en vous écrivant, peut-être n'est-ce que pour me donner part de la prise de Novigrade emportée sur eux par le Turc, duquel l'Armée Navale, selon les avis aportez de Constantinople, n'a pas eû une trop bonne rencontre, aiant voulu sortir des Dardanelles où celle de la Republique l'attendoit. Les Dépêches qui portent cet avis en donnent de l'indignation de sa Hautesse contre la France, & toutefois sur ce qui lui a été remontré, qu'elle désiroit s'entremettre de la Paix, & faire cesser la Guerre, qu'elle a declarée aux Venitiens, il s'est soumis d'en entendre les Commissions, mais à sa mode, c'est-à-dire, en les proposant; elles se reduisent à deux choses, qui est d'avoir la Candie, & qu'on le rembourse des fraix de la Guerre. Leur Bailli qui les a trouvez extraordinaires & exorbitantes, ne laisse pas d'être content que l'on soit entré en Conference, mais il n'est pas possible de la continuer, soit parce qu'il s'est fait entendre, qu'il n'y a rien à faire, qu'en recevant la Loi qu'il veut imposer, que pour être très-animé contre la France. Le sujet de sa rage, c'est que les François ont pris le Galion, qu'il sait que leurs Galeres sont montées de Chevaliers & Soldats François, & il lui est échapé de dire, qu'il peut & veut s'accommoder avec les Espagnols, qui le cherchent tous les jours: comme il a été conseillé par les Ministres de dissimuler la haine qu'il nous porte, nous le sommes aussi de l'ignorer; mais aiant lieu de craindre, que la colere fût dommageable à la France, l'on cherche des moiens pour l'appaiser; l'on croit que les Sultanes seront preparées à le ramener, & avec le tems on se promet divers remedes.

Le Turc prend Novigrade aux Venitiens.

La France offre sa médiation aux Turcs.

Il m'avoit été mandé de Venise, que l'un des principaux Senateurs s'est emporté de dire, que le Pape les faisoit rechercher des choses étranges & extravagantes, qu'on soupçonnoit que c'étoit d'entrer dans la Ligue, dont on fait tant de bruit, ou de quelque accommodement peu mesuré avec cette Couronne, ce qu'on affectoit de croire plutôt qu'autre chose: mais je fais un jugement contraire depuis que j'ai vû ledit Ambassadeur, qui ne m'a parlé que du mauvais état auquel la Republique & l'Italie alloient être reduites, à cause des Postes, qui seroient certainement occupez par l'Ennemi commun, & que pour representer la necessité publique, il lui avoit été dépêché un Courrier extraordinaire.

Bruit d'une Ligue en Italie.

Le Resident de Portugal m'a fait voir une Lettre des Plenipotentiaires de son Maitre, qui sont à Munster, qui se louënt des soins que vous avez eû de parler des Saufconduits qu'ils demandent, dont ils esperent enfin avoir du con-

Le Ministre de Portugal à Paris se louë de leur conduite & de leurs soins.

1646. contentement, comme auſſi de la liberté du Prince Dom Edouard, que s'il eſt détenu pour des raiſons d'Etat, la Paix ſera la fin de ſes miſeres : je voudrois que ce fût celle de ſes importunitez.

Je ne fermerai pas cette Lettre que par une apoſtille, je ne vous donne part de ce que contiendra une Lettre écrite de la propre main du Roi Catholique à la Reine : il arrive un Courrier dépêché de ſa part du ſeiziéme du Courant de Sarragoſſe, qui en eſt chargé & de pluſieurs autres Dépêches, tant pour Bruxelles, Munſter, que la Cour de l'Empereur; ſon ordre eſt de ne la donner qu'en main propre, & de tirer une certification de la lui avoir renduë. Si c'eſt un miſtére, nous le ſaurons dans quelques heures, & vous en recevant celle-ci que je finis avec la proteſtation, que je ſuis, &c.

La Reine reçoit une Lettre du Roi Catholique ſon frere.

Le Courrier dont ci-deſſus eſt fait mention aiant été préſenté à la Reine, il lui a remis la Lettre du Roi ſon frere, dont la fin n'eſt autre que de lui donner part de la reſolution qu'il a priſe de marier le Prince ſon fils avec ſa Niéce, fille de l'Empereur, il en eſpere une lignée puiſſante, qui regnera longtems ſur ſes Etats ; s'il a voulu inſinuër, que c'étoit un moien pour marier l'Infante avec le Roi, il l'a fait bien délicatement.

Au même moment Monſieur de Bar, que Monſieur avoit dépêché, arrive, il n'a été que trois jours en chemin, on a ſû de lui que nos Troupes avoient joint celles du Prince d'Orange, elles n'ont été expoſées à aucun peril, aiant été eſcortées juſques ſur le bord du Canal, & l'Armée ennemie, qui n'a jamais été vuë que de notre avant-garde, n'avoit garde de ſe mettre en nul devoir de les empêcher, étant ſi foible qu'elle ſe fût expoſée à une certaine défaite.

L'Armée Françoiſe ſe joint à celle du Prince d'Orange.

Ce Corps qui eſt le plus grand qu'ils aient enſemble, n'eſt que de treize mil hommes, celui que commande ſon Alteſſe Roiale reſte de plus de vingt-huit mil, bien que celui qui eſt paſſé avec Monſieur le Maréchal de Grandmont ſoit de plus de ſix mil, celui de ſon Alteſſe Roiale ſera bientôt fortifié de près de dix mil, ainſi il y aura à eſperer de grandes choſes de la Campagne.

Etat des Armées aux Pais-Bas.

On dit que l'Ennemi s'eſt fortifié à la tête de Flandres, & qu'il y a logé une partie de ſes Troupes. Mais comme je n'ai point de Lettre de Monſieur d'Eſtrades, je ne voudrois pas garentir que ce bruit ſoit vrai.

Et de la Flote.

Je viens de recevoir tout preſentement une Dépêche de Monſieur l'Archevêque d'Aix, apportée par un Courrier exprès, qui aſſure que nôtre Flote aiant eû le vent ſur celle d'Eſpagne lui donnoit la chaſſe, & un Capitaine de Gallere qui a été contraint de revenir parce que le Corps de la ſienne ne pouvoit plus reſiſter à la Mer, les a vû ſerper, & à la voile pour cet effet. La Dépêche porte de plus, qu'il embarquoit ſur les vaiſſeaux du Commandeur de Neufcheſe treize à quatorze cens hommes, & beaucoup de choſes néceſſaires à notre Armée, que ſur vingt-cinq Tartanes, qu'il a noliſées, il eſpere faire porter le demeurant des Troupes levées pour cette Armée, & qui auront été les plus pareſſeuſes à ſe rendre au lieu deſtiné pour leur embarquement, qu'il ne donnoit ſans garantie une nouvelle, qui s'eſt repanduë de la défaite de cinq cens chevaux Napolitans. Voici comme a été le combat, Saint Aulnais aiant été à leur rencontre avec de la Cavallerie & des Mouſquetaires, mis en embuſcade qu'il fut, il feignit prendre l'alarme d'eux, ils pourſuivent avec chaleur & donnent dans l'embuſcade, où la plûpart ont été tuez, ou faits priſonniers ; il en attend la continuation, mais la choſe eſt ſi circonſtanciée, & ſi vraiſemblable, qu'il y a lieu d'y donner créance. 1646.

Prétentions des Suiſſes.

Revoiant mes papiers, afin de conſiderer, ſi je n'ai rien oublié à vous écrire, j'ai trouvé ſous ma main une Lettre des Cantons à Sa Majeſté, je vous l'envoie afin qu'il vous plaiſe y avoir les conſiderations qu'il conviendra, c'eſt pour être compris au Traité comme Alliez, & qu'il y ſoit fait mention de leurs privileges & de l'exemption de la Juriſdiction de la Chambre de Spire : ils diſent qu'ils ont titre, ſans être Parties du Traité. Ce n'eſt pas une choſe qui ſoit ſans difficulté, mais il eſt certain qu'il importe à Sa Majeſté de les obliger en pareilles rencontres, & ſi l'Alſace, le Zuntgau & Briſac nous demeurent par la Paix, leur Alliance & leur amitié nous ſera toûjours de plus en plus conſiderable; il eſt vrai auſſi, que nous leur ſerons très-utiles, mais c'eſt ainſi que les bonnes Alliances s'entretiennent par la néceſſité reciproque de les conſerver.

LETTRE

De Monſieur le Duc de

BAVIERE

à Monſieur le Nonce

BAGNY,

Traduite & envoiée à Munſter avec la

DEPECHE

Du 27. Juillet 1646.

Il faut veiller à la conſervation de la Religion. La France & la Suede paſſent d'une pretention à l'autre. L'une & l'autre retardent l'accommodement. Baviere au contraire le facilite. Il blâme les François. On fera la Paix ſans l'Eſpagne. Il ſe plaint de l'Armée de Turenne. L'Archiduc Leopold n'a pas penſé de traiter avec les Suedois. On intercepte les Let-

1646. *tres de Peñaranda. Il ſe plaint des Eſpagnols.*

MONSIEUR,

JE ſuis bien aiſe que vous aiez particulierement informé Monſieur le Cardinal, non ſeulement de ce que je vous ai ſouvent réïteré touchant la conſervation de la Religion, mais encore des maux que la Couronne de France s'attire par la trop grande facilité qu'elle fait paroitre aux choſes de ladite Religion, & puiſque vous lui avez fait voir mes Lettres, j'eſpere que ce qu'elles contiennent ſera un témoignage bien avantageux de ma ſincerité, & je ſouhaite qu'elles trouvent dans l'eſprit de ſon Eminence, la croiance, que ladite Couronne pourra bien ſe repentir trop tard, (ce que Dieu ne veuille) de ne m'avoir pas écouté.

Il faut veiller à la conſervation de la Religion.

Quand vous fites la demande de Briſac, au nom de Monſieur le Cardinal, on ne parla pas qu'il fallut contenter la Couronne de Suede, & bien que depuis Elle aît eû divers ſujets de l'être, Elle ne s'arrête pas aux ſatisfactions qu'Elle a reçuës, ſuivant en cela l'exemple de la France: que s'il eſt ainſi permis de paſſer d'une prétention à l'autre la concluſion du Traité en ſera néceſſairement reculée, d'autant que les Miniſtres de Suede s'étant aperçu que ceux de France augmentent leurs prétentions, & par le frequent changement de celles qu'ils publient, veulent ſe ſervir de cette maniere d'agir, & portent les leurs à ſi haut point, qu'il n'eſt pas au pouvoir de l'Empereur de les ſatisfaire, ni même d'executer ce qu'ils deſirent, puiſqu'ils ne peuvent changer la nature des biens Eccleſiaſtiques.

La France & la Suede paſſent d'une prétention à l'autre.

La prétention que les Eſpagnols avoient d'être compris dans le Traité de l'Empire, & les douze conditions que les Miniſtres Imperiaux demandent en échange de la ceſſion de Briſac, ne devoient pas aporter de la difficulté à Meſſieurs les Plenipotentiaires de France, puiſque les Etats de l'Empire avoient aſſuré, qu'ils ſouhaitoient bien que les Eſpagnols fuſſent compris dans leur Paix; mais qu'à leur conſideration, ils ne vouloient pas en retarder la concluſion du Traité, & que mes Ambaſſadeurs leur faiſoient préciſement connoitre, que l'intention du Comte de Trautmansdorff n'étoit pas d'obtenir par la concluſion du Traité les douze conditions qu'il avoit publiées, mais bien de s'en accorder après que la France auroit accepté la Paix, moiennant la ceſſion de Briſac. Que ſi ladite Couronne veut ſe ſervir de ces deux difficultez, comme d'un ſpecieux prétexte pour retarder la concluſion du Traité, & s'attacher aux intentions des Suedois, Elle ſera néceſſairement obligée de combattre la Religion auſſi ouvertement qu'eux.

L'une & l'autre retardent l'accommodement.

Je deſirois hardiment, que la Paix ſe conclût, avant qu'il fallut mettre en Campagne, ce qui étoit facile, tandis que par la Declaration de la France, il n'y avoit d'autre obſtacle, que celui de la ceſſion de Briſac, pour laquelle le Comte de Trautmansdorff n'aiant pas un plein-pouvoir ſuffiſant, puiſqu'on étoit déja convenu d'une ſuſpenſion d'Armes de quatre ſemaines, attendant les Inſtructions des deux Parties, il falloit dès que ledit Plein-pouvoir fut arrivé, & que dans ledit tems il avoit été intimé par Meſſieurs les Médiateurs, à Meſſieurs les Plenipotentiaires de France, prolonger ladite ſuſpenſion, comme les Miniſtres de l'Empereur & les miens en étoient demeurez d'accord, ainſi empêcher la Campagne, ou faire la Paix avec les conditions, moiennant leſquelles ladite Couronne avoit offert de l'accepter. Mais ſi elle s'obſtine à demeurer unie aux Suedois, & que ceux-ci perſiſtent dans leurs demandes exceſſives, continuants leurs hoſtilitez, contre l'Egliſe, il eſt d'une néceſſité inévitable que les Armes de l'Empereur & de l'Empire en viennent à l'extrêmité, pour la défenſe de la Religion, & tâchent d'empêcher même par l'effuſion de leur ſang, qu'il ne ſe commette des choſes deſagréables à Dieu: par cette reſolution ladite Couronne de France aura la reputation dans le monde & chez la poſterité, d'avoir contribué par ſes Armes à détruire la Religion dans l'Empire.

1646. Il blâme les François.

Les Miniſtres de l'Empereur n'auroient pas offert aux Suedois & Proteſtans la vingtiéme partie de ce qu'ils ont fait, s'ils avoient reçu en cela quelque aſſiſtance de la Couronne de France, de quoi ſes Plenipotentiaires aiant été pluſieurs fois inſtamment recherchez, ils ne s'en ſont ſeulement pas excuſez, ſous prétexte de leur ſatisfaction, quoi qu'ils l'euſſent déja reçuë; mais même Monſieur de la Barde, Reſident à Oſnabrug, a toûjours animé & pouſſé leſdits Proteſtants, comme je l'ai cidevant écrit; ce que vous pouvez voir par la copie ci-jointe, de ce qu'il a eû la hardieſſe de dire, à ſon départ, aux Miniſtres de l'Empereur, ſur l'affaire du Palatinat, ſur quoi je déſire ſavoir les ſentimens de Monſieur le Cardinal, & les vôtres, ce qui peut faire juger, ſi les Miniſtres de l'Empereur ont propoſé, avant le tems, le huitiéme Electorat, pour faciliter la Paix, & ſi ceux de France ont parlé ſi haut dans l'Aſſemblée, pour le maintien de la Religion que la Reine l'imagine.

Que l'Empereur ſe laiſſe detourner par les Miniſtres Eſpagnols, de faire la Paix avec la France, je puis témoigner le contraire, & j'eſpere que la Couronne aura ſujet d'y ajoûter foi, d'autant que ſur la parole qu'elle m'avoit donnée de faire la Paix, l'Empereur a eû confiance en moi, & a cedé Briſac. Je ſouhaiterois ſeulement que Meſſieurs les Plenipotentiaires de France vouluſſent accomplir ce qu'ils ont promis; car l'effet feroit connoitre, que l'on n'auroit aucun égard aux Miniſtres Eſpagnols, quand ils voudroient retarder la Paix.

On fera la Paix ſans l'Eſpagne.

Je confeſſe avoir pris le retardement de la jonction de l'Armée de France à celle de Suede, pour une marque de bonne intelligence avec l'Empire, & de quelque bonne volonté particuliere pour ma perſonne & ma maiſon. J'avois même ſur cette penſée ordonné à mes Généraux de n'incommoder en façon quelconque l'Armée de France, ſéparée des Suedois, mais l'intention & les deſſeins de Monſieur de Turenne, ſe font aſſez connoître maintenant qu'il eſt entré avec toute ſorte d'hoſtilité dans les Etats du Prince Electeur de Cologne, mon frere, où après la priſe de la Ville de Lints, de laquelle il a exigé cinquante mil Talers de rançon, il a aſſiégé Andernac, ce qui fait voir, que la jonction n'a pas été differée pour faciliter & avancer la Paix, mais parce que ledit Maréchal de Turenne étoit rempli d'autres deſſeins contre ma Maiſon, qu'il execute contre mon dit Frere.

Il ſe plaint de l'Armée de Turenne.

Baviere au contraire la facilite.

Je

1646.

L'Archiduc Leopold n'a pas eû la pensée de traiter avec les Suedois.

Je puis auſſi vous aſſurer, que l'Archiduc Leopold n'a eu aucune penſée de traiter ſeparément avec les Suedois, qu'il n'a d'autre pouvoir de l'Empereur, que celui de commander ſon Armée, & de plus qu'il a particulierement recommandé au Comte de Trautmansdorff de hâter la concluſion du Traité de Paix, qui a été entierement remis à Munſter & à Oſnabrug. Je ne ſache point, que ledit Archiduc ait été à Francfort; vous pouvez juger, que les intentions de cette nature peuvent produire de dangereux effets contre la Religion.

Quant à l'ordre donné au Maréchal de Turenne, d'éviter l'occaſion de combattre mes Troupes, je l'ai toûjours ainſi déſiré, & j'avois même auparavant ordonné à mes Officiers, de n'attaquer pas les premiers l'Armée de France; mais les hoſtilitez qu'il exerce maintenant contre mon frere, font voir, combien ponctuellement il obéït aux ordres que la Roi lui donne, & par conſequent m'obligent à défendre en même tems la Religion, & ma Maiſon qu'il maltraite également.

On intercepte les Lettres de Peñaranda.

Meſſieurs les Plenipotentiaires de France communiquerent bien à propos à mes Miniſtres les deux Lettres de Peñaranda interceptées, touchant les artifices que les Eſpagnols ont fait jouër contre moi en Angleterre pour l'affaire du Palatinat: ils m'ont toûjours été contraires en ce point, & c'eſt ce qui m'a fait confier avec beaucoup plus de franchiſe aux aſſiſtances de la Couronne de France: la protection qu'Elle ne m'a jamais refuſée m'a fait auſſi encoûrir plus librement, pour ſon ſervice la haine des Miniſtres Eſpagnols, qui en témoignent leur reſſentiment en cette conjoncture, tellement qu'aiant auſſi ceux de France, je me vois dénué de tout ſecours, mais la conſideration des Alliez fait oublier toutes choſes. J'avouë qu'il me vient beaucoup de différentes penſées, & particulierement quand je conſidére avec combien peu de raiſon les Suedois traverſent l'affaire du Palatinat, quoique Monſieur le Comte Servien croie d'en avoir conclû la Négociation avec eux.

Il ſe plaint des Eſpagnols.

Je mets toute ma confiance en Monſieur le Cardinal, & j'eſpere qu'étant Prelat, élevé en une Dignité ſi éminente, qui l'oblige à prendre un ſoin particulier du ſervice de Dieu, & de l'avancement de la Religion, il ne me déniera pas les aſſiſtances, qu'il m'a ſi ſouvent promiſes, & donnera ordre à Meſſieurs les Plenipotentiaires de ſe declarer publiquement & préciſément ſur toutes ces choſes, & de s'oppoſer aux injuſtes demandes, que le Reſident Oxenſtiern fait aux Miniſtres de l'Empereur à Oſnabrug, ſelon qu'il le pourra voir dans l'autre Copie ci-jointe. Que ſi par le retardement de la Concluſion du Traité, dans lequel l'article du Palatinat n'eſt pas des moins conſiderables, les Proteſtans & les Suedois peuvent s'unir avec l'Angleterre & autres, la France peut s'aſſurer qu'elle travaille à ſa ruine, par ſa trop grande retenuë. Je finis, &c.

1646.

DECLARATION

Que Monſieur Oxenſtiern à faite aux Miniſtres Imperiaux le 2. Juillet 1646.

Il faut avant tout régler l'Amniſtie. Remettre les affaires de la Religion Proteſtante. Etablir le Palatin. Ce qu'on doit laiſſer à la Suede. Donner ſatisfaction aux Proteſtants.

Il faut avant toutes choſes regler l'Amniſtie.

IL propoſa touchant la Paix, que ſi l'on vouloit l'obtenir, il falloit que l'Amniſtie commençât en l'année mil ſix cens dix huit, & bien que les Ambaſſadeurs de Saxe s'interpoſaſſent, pour obtenir que ce fût en l'année mil ſix cens vingt-quatre, leſdits Proteſtants & Suedois n'étoient pas ſatisfaits de cette propoſition, & qu'on ne ſortiroit d'embarras, qu'en acceptant l'année 1618.

Remettre les affaires de la Religion Proteſtante.

Que l'exercice de la Confeſſion d'Ausbourg fût remis au même état, qu'il étoit en l'année 1618. dans les Provinces Hereditaires de l'Empereur, comme la Boheme, la Sileſie, la Moravie & l'Autriche.

Etablir le Palatin.

Qu'il falloit établir le Palatin, auſſi bien dans le Titre, que dans l'Etat Electoral, que toutefois l'adminiſtration en demeureroit au moderne Duc de Baviere, ou bien qu'on pourroit convenir de l'alternative, deſorte que le Palatin Charles ſuccederoit immédiatement après la mort du Duc de Baviere, mais qu'il ne laiſſeroit pas de faire réuſſir ce parti.

Ce qu'on doit laiſſer à la Suede.

Que pour contenter la Couronne de Suede, il faut lui laiſſer en fief à perpetuité toute la Pomeranie, l'Archevêché de Breme, l'Evêché de Verden, dans le Duché de Meklenbourg les Places de Wismar, Poel & Basfeld avec Warnemund, ou en échange de cette Forteresſe les Comtez plus voiſines de Wismar.

Donner ſatisfaction aux Proteſtants.

Qu'il faudra donner ſatisfaction aux Proteſtants ſur les dommages reçus, & le *terminus ad quem* & que *tam quoad viam juris quam ad viam facti* la renonciation ſera à toûjours.

EX-

1646.

EXTRAIT

Du

PROTOCOLE.

Du 2. Juillet 1646.

MOnſieur de la Barde Reſident de France, s'en allant ledit jour, dit aux Miniſtres de l'Empereur que la Couronne aſſiſteroit le Comte Palatin, pour le remettre dans l'Etat & le Titre Electoral; mais qu'elle ne permettroit point, qu'il ſe fit aucun changement dans leſdits Etats, aux choſes qui concernent la Religion.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Fontainebleau du 31. Juillet 1646.

La Reine Mere arrive à Fontainebleau. Conduite des Miniſtres d'Eſpagne. Affaires d'Italie. On croit que Trautmansdorff ne dit pas ſes dernieres intentions. Etat des Armées en Allemagne. Trautmansdorff ne veut point ſe declarer qu'il ne ſache les intentions des Couronnes Alliées. Inclination de l'Evêque de Wurtzbourg pour la France. On aprouve leurs plaintes contre les Députez Hollandois. Correſpondance du Marquis de Caſtel-Rodrigo avec les Hollandois. On entreprend les intérêts de l'Electeur de Trêves. Utilité du voiage de Monſieur de Saint Romain en Suede. Affaire des Courriers, & des Sauvegardes pour les Jeſuites. Paſſeport accordé au jeune Duc de Brunswick.

1646.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre Lettre du deuxiéme du Courant me fut renduë le dixiéme, le contenu de laquelle je n'ai ſû faire entendre à Sa Majeſté que depuis que je ſuis arrivé en ce lieu, où la Reine arriva le jour de la reception de la vôtre, étant partie de Paris le lendemain du *Te Deum*, chanté en la grande Egliſe de Paris, au ſujet de la priſe de Courtrai. Je vous ai déja mandé, le jour que cette Ville capitula, quelle fut notre gloire, & la honte de l'Ennemi, à la vuë duquel le Siége avoit été entrepris, & continué. Je paſſe même à vous informer des propoſitions du Duc Charles, & de la réponſe qu'il eut, ce qui m'auroit empêché de vous en faire un nouveau diſcours, n'étoit que votre Dépêche m'y a engagé, laquelle m'a prouvé votre inquietude, & que le Comte de Peñaranda ne s'eſt pu encore desaccoutumer d'une pratique ordinaire à ceux de ſa Nation de préſumer de l'impuiſſance beaucoup plus qu'ils ne devroient, & donner pour aſſuré ce qu'ils ſouhaiteroient de voir réuſſir.

La Reine mere arrive à Fontainebleau.

Conduite des Miniſtres d'Eſpagne.

Ils en ont franchement uſé de la ſorte à Rome, & ont été paiez de la même monnoie, car tenant leurs tentatives, pour des actions achevées, ils oſerent publier le ſecours d'Orbitello, & le lendemain on ſut à leur confuſion, qu'il avoit été repouſſé, & mis en tel deſarroi, que le Canon qu'ils avoient logé nous étoit demeuré.

Affaires d'Italie.

Je puis avancer, ſur un avis reçu de Gennes, la défaite d'un ſecond ſecours, & bien plus puiſſant que le premier; car il eſt ſi circonſtancié, que l'on peut avoir lieu d'y ajoûter foi, il porte que ſix mil hommes embarquez ſur cinq Galeres de Naples, & quelques Barques & Felouques aiant pris terre, ont tenté cette action, qui leur a tourné à confuſion, & leur coute la perte de plus de cinq cens Gentilhommes Napolitains. L'avis nomme les morts, & il eſt fondé ſur celui reçu de deux differents endroits, & notamment d'une Felouque venant de la côte de Toſcane, arrivée à la nuit du deuxiéme du Courant. Nous ne ſaurions tarder d'en ſavoir le vrai, ou un Courrier extraordinaire nous continuera la bonne Nouvelle, ou l'ordinaire parti de Rome, le même deuxiéme, nous éclaircira du contraire, & nous aprendra l'état de ce Siége. Celui qui le ſoutient peut deſormais remettre la Place ſans aucune crainte d'en pouvoir être blâmé l'aiant défenduë longuement & bravement. Cette digreſſion eſt un peu longue, je crois toutefois que vous l'excuſerez.

On croit que Trautmansdorff ne dit pas ſes dernieres intentions.

Pour revenir à votre Dépêche je ne craindrai point d'avancer, aiant pour ſoutenir ma propoſition des Lettres de Cologne, que le Comte de Trautmansdorff différe de ſe declarer de ſes dernieres intentions, juſques à ce qu'il ait ſû quel ſera le ſuccès de ce qui ſera entrepris par l'Archiduc lequel aiant été renforcé de pluſieurs Regimens de l'Armée de Baviere, & s'étant poſté en ſorte que Monſieur de Turenne ne ſauroit joindre les Suedois, eſt reſolu de les combattre. Les termes

Etat des Armées en Allemagne.

de

1646. de la Lettre ſont, qu'il veut hazarder l'Empire ou relever ſa Maiſon, & plein de beaucoup d'eſperance, qu'il fonde ſur ſes forces, de beaucoup ſuperieures à celles des Suedois, il tient la bataille gagnée, qu'il cherche & qu'il veut forcer les autres d'accepter. Mais ils ont une retraite ſure dans la Heſſe, & ſont logez ſi avantageuſement, ainſi que le Reſident de Madame la Landgrave aſſure, qu'il ſera malaiſé que l'Archiduc réuſſiſſe en ſes deſſeins, & lors le Comte de Trautmansdorff pourra changer ſa reſolution, qui paroit aſſez fondée, quand il déſire avant que de ſe déclarer du fonds de ſon ſac, que les Miniſtres des Couronnes Alliées aient formé la leur, & qu'ils ſe ſoient aſſemblez pour conſulter enſemble, ſoit à Lenguerick ou à Munſter. Votre Alteſſe & vous Meſſieurs y ſerez, c'eſt-à-dire votre prudence & vos connoiſſances, & ainſi il y a tout ſujet d'eſperer, que la concluſion en ſera avantageuſe au public, & à cette Couronne dont les intérêts ſont ſi fort joints, qu'il eſt malaiſé de les diviſer: les Princes de l'Empire conviennent de cette verité.

Trautmansdorff ne veut point ſe declarer qu'il ne ſache les intentions des Couronnes Alliées.

Inclination de l'Evêque de Wurtzbourg pour la France.

Le Miniſtre de l'Evêque de Wurtzbourg eſt parti depuis peu, & ſi bien intentionné, ſi ſon cœur ſent ce que ſa bouche profére, que vous en verrez bien-tôt des effets: il aſſure que ſon Maître diſpoſera Baviere, à preſſer plus vivement que jamais l'Empereur à condeſcendre aux juſtes demandes de la France, & à ſon refus, qu'il néceſſitera cet Electeur à ſonger à ſes affaires, & par une neutralité, ou une ſuſpenſion particuliere, de ſe retirer d'avec l'Empereur, dans la ruine duquel il ne veut pas être enſeveli: & il ſe tient ſi accredité en l'eſprit dudit Duc, qu'il oſe ſe promettre qu'il ſuivra les mouvements du ſien. Pour écrire ce qui a été dit, ne me faites pas ce tort de croire que je ſois perſuadé; je crains bien plus que l'Empereur emporte l'Evêque, que je n'eſpere que l'Evêque ſoit ſuivi de l'Electeur.

On aprouve leur plainte contre les Députez Hollandois.

La plainte que vous faites du manquement duquel ont uſé en votre endroit les Députez de Meſſieurs les Etats, eſt bien fondée, aiant cauſé le plus, je ne ſuis pas ſurpris, qu'ils executent le moins; mais j'eſpere que Monſieur le Prince d'Orange fera connoitre que l'Etat ne veut point tomber dans une infidelité, & qu'il ne trempe point dans les choſes qui ont pû être promiſes par aucuns des Députez. Il n'étoit pas parti de Breda le deuxiéme du mois, mais il étoit en état de marcher, & n'attendoit que le retour de l'un de ceux qu'il avoit dépêché pour aller vers Monſieur.

Correſpondance du Marquis de Caſtel-Rodrigo avec les Hollandois.

Monſieur de la Thuillerie me manda le même jour, que le Marquis de Caſtel-Rodrigo avoit écrit à Meſſieurs les Etats. Il vous en a ſans doute écrit, comme il a fait en Cour, & aura accompagné ſa Lettre du double de celle dudit Marquis. Monſieur d'Eſtrades ne m'aiant point mandé, que ce jour deuxiéme, qui eſt la datte de la ſienne, que celle que ledit Marquis adreſſoit au Prince d'Orange, lui eût été renduë, il eſt probable qu'elle ne l'avoit pas encore été, & ſelon l'engagement où il s'eſt mis, il eſt à croire que cette belle eſperance ne l'empêchera pas d'agir avec vigueur & adreſſe, comme il s'eſt déclaré le vouloir faire.

On entreprend les interêts de l'Electeur de Trêves.

Vous ne devez point douter que ce qui ſera offert à l'Electeur de Trêves ne s'effectuë, & je prendrai ſoin de faire ſavoir à Monſieur d'Antonville combien on a trouvé à propos ſon envoi, qu'il ſera mandé aux Miniſtres du Roi, qui ſont à Rome, d'appuier fortement les intérêts de cet Electeur, & de ſolliciter, ſelon qu'ils jugeront le pouvoir faire, & honnêtement & à ſon avantage, le procès qui y eſt pendant entre lui & les Moines de Saint Maximien: car, comme vous le remarquez prudemment, il importe beaucoup d'avoir l'amitié de ce Prince, & quelque argent que puiſſe couter ſon conſentement, pourvû que Philipsbourg nous demeure par le Traité de Paix, il aura été utilement dépenſé. 1646.

Utilité du voiage de Mr. de Saint Romain en Suede.

La reſolution du voiage de Suede de Monſieur de Saint Romain, ce que Sa Majeſté a dit à Monſieur Chanut, & les ordres, que ſes Députez en ont reçu en ſont voir l'utilité, l'excellence de votre prudence, & la bonne conduite dudit Sieur de Saint Romain. La ſorte dont il s'eſt ſeparé d'avec le Chancelier, & c'eſt un Miniſtre ſi conſommé, que bien qu'il paroiſſe décheu de credit, il ne laiſſera d'avoir grande part à l'adminiſtration de ce Roiaume, & la Reine qui déſire de s'inſtruire des grandes affaires, ne ſauroit puiſer en une ſource plus vive & plus nette que la ſienne.

Affaire des Courriers & des Sauvegardes pour les Jeſuites.

Vous trouverez jointe à cette Dépêche celle déſirée par Monſieur Taxis, pour la ſûreté des Courriers en la forme qu'il l'a démandée, auſſi la Sauvegarde pour les Jeſuites d'Elmeric en faveur deſquels j'écrirai en Hollande: mais la Lettre qui ſera ouverte, ne ſera préſentée à Meſſieurs les Etats, ſi Monſieur de la Thuillerie, ou en ſon abſence le Reſident Braſſet, jugent qu'elle puiſſe leur déplaire.

Paſſeport accordé au jeune Duc de Brunſwick.

Je vous envoie auſſi le Paſſeport du jeune Duc de Brunſwick, & vous prie de me faire l'honneur de croire, que je ſuis & ſerai toute ma vie, &c.

ARTICLE

Inſéré dans la Dépêche precedente.

A Paris le 13. Juillet 1646.

On loüe leur reſolution dans leur Conference avec les Députez Hollandois. Les prétentions des Miniſtres de Mantouë touchant le Céremoniel.

On loüe leur reſolution dans leur Conference avec les Députez Hollandois.

LE dernier Mémoire de Meſſieurs les Plenipotentiaires, ne contenant que la relation de ce qui s'étoit paſſé en la Conference, qu'ils avoient tenuë avec les Députez de Meſſieurs les Etats, ne donne occaſion d'y repondre autre choſe, que de louer leur reſolution, leur adreſſe & leur ſuffiſance, d'avoir convaincu, comme ils ont fait, leſdits Députez, & les avoir reduits à ne ſavoir que di-

1646. re ſur l'injuſte prétention, qu'il ſemble qu'ils vouloient mettre en avant, que Meſſieurs les Etats ne fuſſent obligez envers la France, que pour les affaires des Païs-Bas. Il n'y a pas eû occaſion de témoigner ici, qu'on eſt dans tous les mêmes ſentimens, qu'ils ont montré par delà, & ſi elle arrive on ne manquera pas de faire paroitre que Sa Majeſté ſe tiendroit offenſée, ſi une choſe ſi claire & ſi évidente avoit été revoquée en doute, & d'appuier tout ce que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont dit, avec la même fermeté, ſans laiſſer lieu de croire, que l'on ſoit jamais pour s'en relâcher aucunement.

Les prétentions du Miniſtre de Mantoue touchant le Ceremoniel.

Pour le traitement de l'Ambaſſadeur de Mantouë, on perſiſte ici dans la derniere reſolution, qui a été mandée, de ne ſe relâcher point, en ce qu'il peut prétendre, qu'après que les Miniſtres de l'Empereur le lui auront accordé. Il eſt certain que les Nonces en France, ne ſont aucune difficulté d'être les prémiers à viſiter les Ambaſſadeurs de Savoye, & n'ont jamais voulu traiter de la ſorte ceux de Mantouë, même le Marquis de Poma, qui étoit de la Maiſon. Il eſt étrange auſſi que les Miniſtres d'Eſpagne ne viſitent point à l'Aſſemblée l'Ambaſſadeur de Savoye, eux qui ont tant fait de baſſeſſes aux Hollandois. Ils ne peuvent pas s'en excuſer ſur la Guerre; car par cette raiſon nous ne devrions point nous voir, ni ils ne devroient pas avoir vû les Hollandois.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Fontainebleau du 28. Septembre 1646.

Belles eſperances pour la Paix dans l'Empire. Mais il faut pourvoir à la ſatisfaction des Alliez. Les Suedois ſongent à l'état de la Guerre. Voici l'intérêt d'Etat. On ſe flate que le Pape ſe rendra à donner du contentement à la France. Continuation du Siége de Dunkerque. Armée des Hollandois dans le Hainault. Affaires en Hollande. Et de la Catalogne. Le Médiateur Contarini écrit aux Suedois pour les diſpoſer à la Paix. Entretien de l'Ambaſſadeur de Suede à Paris avec Monſieur de Brienne. Satisfactions que la Suede prétend. Touchant la Maiſon Palatine. Affaires d'Angleterre. On croit les Suedois diſpoſez à la Paix. Le Duc de Toſcane demande d'être compris dans le Traité de Paix, comme Allié de la France. Autres demandes de ce Prince.

1646.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOus concevrez, que la Dépêche dont vous avez chargé Monſieur d'Erbigny, fut luë avec plaiſir, l'eſperance qu'on a que de ſi beaux commencemens ſeront ſuivis de la fin, qu'on s'eſt propoſée, augmentent la joie; mais l'on n'eſt pas ſans aprehenſion, que ces belles eſperances ne s'évanouïſſent. Les ſatisfactions de la France établies y ſont un acheminement, mais il faut que les Alliez trouvent la leur, leſquels aiant moins de moderation que nous, ſont pour nous faire perdre les avantages qui nous ſont déja acquis. Si l'on pouvoit donner créance aux paroles de l'Ambaſſadeur de Suede, & à ce qui eſt mandé par Monſieur Chanut, cette Reine veut la Paix, mais ſous quelles conditions, c'eſt ce dont elle, ni ledit Ambaſſadeur ne ſe ſont point encore ouverts: ils affectent de demeurer ſur des termes généraux, dont il eſt facile de ſe tirer. Ce ſera votre Alteſſe & Meſſieurs vos Collegues qui aurez pénétré leur ſecret, & bien que vous ne nous aiez point mandé quelles ſont les offres des Imperiaux, nous ne laiſſons pas de les croire raiſonnables, parce que vous êtes chargez de les propoſer aux autres, & ainſi nous avons ſujet de bien eſperer du voiage que vous avez entrepris. Les Imperiaux aiants donné ſatisfaction aux Couronnes, ne la refuſeront pas aux Princes de l'Empire, ce ſeroit nous donner trop d'avantage en la continuation de la Guerre. Les Suedois ſongent déja à faire des ouvertures de ce qui ſe devra entreprendre en la Campagne prochaine, & il eſt bon que cela ſoit publié, afin de diſpoſer les Imperiaux, qui en ſont en crainte, à paſſer les bornes pour la ſatisfaction & des Suedois, & des autres Alliez, ſur leſquels vous avez pris l'avantage. Vous êtes recherchez de l'Ennemi, votre condition eſt aſſurée, pendant que la leur demeure incertaine, & en cas, ce que Dieu ne veuille, que la Paix ne ſe pût conclure, la haine en ſeroit rejettée ſur les autres, & bien qu'il ait été ſtipulé, que ce qui eſt conſenti ne puiſſe faire conſéquence, ſi le Traité venoit à ſe rompre, ce ſeroit toûjours des préjugez quand il ſe recommenceroit. Pour peu de fortune que nous aurions en la continuation de la Guerre, nous ſerions en droit de pretendre davantage, & il faudroit éprouver beaucoup de la mauvaiſe, pour qu'on refuſât ce qui a été accordé, la Souveraineté des trois Evêchez, l'extenſion même qu'on peut donner aux paroles, ſous leſquelles cette ceſſion eſt conçuë, a été conſiderée. Il vous arrive d'être loués en tous les articles, ce n'eſt pas qu'il n'y en aît un qui doit être un peu éclairci, ce que je ne dis pas pour reveiller votre ſoin; car vous-même avez fait remarquer qu'il a été écrit en des termes qui ne vous ſatisfont pas; mais ſeulement pour vous convier de faire un effort pour cela,

Belles eſperances pour la Paix dans l'Empire.

Mais il faut pourvoir à la ſatisfaction des Alliez.

Les Suedois ſongent à l'état de la Guerre.

1646. cela, auquel il ſera malaiſé que les Ennemis reſiſtent, après avoir quité le plus eſſentiel, & ſouffert une clauſe qui nous donnera lieu de nous en faire accroire. Si je ne vous écris rien de ce qui ſe paſſe à Rome, c'eſt parce que les affaires n'y ſont pas plus avancées qu'elles l'étoient, il y a huit jours, & il me ſemble qu'il faut que la crainte de notre Armée Navale chaſſe les obſtacles qui ſe trouvent dans l'eſprit du Pape, afin de le diſpoſer à nous donner du contentement.

On ſe flate que le Pape ſe rendra à donner contentement à la France.

Continuation du Siege de Dunkerque.

Ce qui ſe paſſe à Dunkerque, vous l'imaginez bien, à la circonvalation qui eſt en ſa perfection, il y a déja du tems, a ſuccedé l'ouverture de la tranchée, & l'on ſe confirme toûjours de plus en plus en l'opinion que l'on a conçuë que l'iſſuë de ce Siége ſera avantageuſe & glorieuſe.

Armée des Hollandois dans le Haynault.

Monſieur Braſſet vous aura ſans doute mandé que l'Armée de Meſſieurs les Etats eſt allé attaquer une Place dans le Hainault, & qu'il deſaprouve cette reſolution : mais comme elle a deux viſages, elle n'eſt pas encore condamnée, il ſeroit à craindre que les Eſpagnols ſe flattant de croire que cette marche ſe fait pour aller en Garniſon, joigniſſent toutes leurs forces, pour aller au ſecours de Dunkerque, mais pour peu qu'ils différent leur jonction, ils ſeront détrompez, & pour lors la crainte de voir Anvers ſerré de tous côtez les préoccupant ils pourront être portez à s'oppoſer aux Hollandois.

Affaires en Hollande.

J'ai apris du même Sieur Braſſet, que la Province de Hollande ſemble être en diſpoſition de s'unir plus étroitement qu'elle n'a fait du paſſé avec cette Couronne, qu'elle condamne le procedé de ſes Députez, & qu'elle déſire, que la Trêve qui leur eſt propoſée ſoit convertie en une Paix. Pour ſavoir ſi c'eſt tout de bon le ſentiment de la Province, & qu'il y aît été recueilli par ceux qui l'ont revelé, il faut ſe donner un peu de patience, le tems decouvrira ſi c'eſt par artifice, ou tout de bon qu'elle témoigne ſes ſentimens. Je ne ſais pas ſi en l'état, où ſont les affaires, ce changement nous tourneroit à compte. Sur le préſuppoſé que les Provinces-Unies ne vouloient qu'une Trêve, vous en avez ſtipulé une pour la Catalogne, & je doute, que quand les Eſpagnols conviendroient avec eux de faire une Paix, qu'ils vouluſſent conſentir que dans la même la Catalogne y fût compriſe, & nous ne ſerions pas peut-être conſeillez, la Paix étant concluë entre les Eſpagnols & les Etats, de nous contenter, la notre étant auſſi reſoluë, de ne faire qu'une Trêve pour la Catalogne, de telle durée pourroit-elle être offerte, qu'il y auroit autant de raiſon de s'en ſatisfaire; mais c'eſt de vous de qui il faut attendre ces ouvertures.

Et de la Catalogne.

Le Médiateur Contarini écrit aux Suedois, pour les diſpoſer à la Paix.

J'ai ſû de l'Ambaſſadeur de Veniſe, que Contarini a écrit une bonne Lettre aux Suedois, pour les diſpoſer à la Paix, & qu'il eſt perſuadé, que les Suedois ne ſauroient refuſer ce qui leur eſt offert, ni raiſonnablement pretendre quelque choſe de plus.

L'Ambaſſadeur de cette Majeſté a déſiré qu'on établît une forme nouvelle, & qu'il lui fût donné par écrit la réponſe qu'on fait aux diverſes propoſitions qu'il a avancées. On s'y eſt reſolu pour lui plaire, & lui aiant été faite la lecture de ce qui ſera apoſtillé ſur chacun des Articles, il m'a témoigné en déſirer avoir une plus ample communication, dont je me ſuis défendu. Le prétexte pour l'avoir a été, qu'il voioit bien de gros en gros, qu'on

Entretien de l'Ambaſſadeur de Suede à Paris, avec Mr. de Brienne.

avoit beaucoup de diſpoſition à ſatisfaire ſa Maîtreſſe, & qu'il ſeroit bien aiſe, aiant expliqué nettement ſes intentions, d'aprendre auſſi celles de Sa Majeſté, pour lui en lever l'eſperance & l'envie. Je lui ai demandé auquel des Articles il croioit que nous avions été trop reſervez, & il m'a répliqué que c'étoit en ceux auſquels il fait mention de la Maiſon Palatine, & du Marquis Frederic de Baden, que celui-ci aiant merité des Couronnes, s'en trouvoit privé, & que la France le pouvant retablir ne pouvoit s'en excuſer. Je lui ai repliqué que Sa Majeſté avoit beaucoup d'affection & d'eſtime pour ledit Marquis; mais qu'elle étoit attachée à la parole qui avoit été donnée par Monſieur d'Erlac capitulant avec le Marquis Guillaume, que dans l'Aſſemblée leurs pretentions fuſſent vuidées, & que c'étoit faire au delà de ce qu'on lui devoit demander. Il n'a pas inſiſté davantage, & parlant de la Maiſon Palatine, il m'a dit que la Reine de Suede n'eſperoit pas que l'on fît beaucoup davantage pour lui, que ce qui avoit été propoſé, ſavoir d'être créé Electeur, & de rentrer en la poſſeſſion du bas Palatinat; mais qu'elle avoit à déſirer, qu'on lui promît de ne point faire la Paix, que les intérêts de cette Maiſon ne fuſſent ajuſtez. Il n'a pas été jugé à propos d'aller ſi avant, mais bien de lui dire, qu'elle ſeroit compriſe dans le Traité. De la lecture de ces propoſitions, & des réponſes qui lui ont été faites, vous prendrez mieux ſon ſens & le nôtre, que de ce que je vous en pourrois écrire, & c'eſt ce qui me fait reſoudre de vous envoier la copie des deux Ecrits. Vous les aurez avec cette Dépêche, ou par l'Ordinaire prochain. Il m'a montré la Copie d'une Lettre que les Plenipotentiaires de Suede vous ont écrite en datte du dernier du paſſé, de laquelle j'ai compris qu'ils avoient de la jalouſie, de ce que vous étiez ſi recherchez de vos Parties, & qu'ils craignoient, ſans néanmoins le déclarer, que vous achevaſſiez votre Traité, ſans que le leur fût reſolu. La précaution que vous avez priſe, même dans le ſecret dépoſé aux mains des Médiateurs dont je lui ai fait la Lecture, (entendez du proeme) l'a fort ſatisfait; mais il n'a pas voulu convenir que Rantzau aît eû une commiſſion ponctuelle de tout ce que vous avez négocié, bien que par l'une de vos Lettres vous m'en aiez aſſuré: mais enfin il eſt content, de tout ce que vous avez fait, & avouë que vous avez prévenu le ſujet qu'ils pourroient avoir eû de ſe plaindre, & que la Suede avoit ſujet d'être contente de la déclaration que vous aviez faite, que la France ne pouvoit faire de Paix, que ſes Alliez n'euſſent été ſatisfaits. Nous ſommes occupez à le congedier, & je ſuis trompé s'il ne part fort ſatisfait de notre Cour: il m'a bien fait entendre que le Comte Oxenſtiern & le Sieur Salvius ne ſont pas contents du procedé de Monſieur de la Barde, & que pour avoir été déſigné Ambaſſadeur pour la Suiſſe, il en prétendoit le rang à Oſnabrug, d'où il lui a été mandé que vous étiez attendus: & il m'a joûté que pour faire croire à l'Ennemi que nous marchons de concert, & donner cette ſatisfaction à l'Aſſemblée, il eût été à déſirer, que vous & les Miniſtres de la Reine euſſiez de plus fréquentes Conferences. Je lui ai repondu, qu'il eût été à déſirer que les deux Aſſemblées, qui n'en compoſent qu'une, euſſent été dans une même Ville; mais qu'aiant été trouvé expedient de la diviſer, il faloit cher-

Satisfactions que la Suede prétend.

Touchant la Maiſon Palatine.

1646. cher les moiens de faire enſorte, que le public n'en fût point intereſſé, & que de votre côté il n'y avoit nulle diligence à faire que vous ne vouluſſiez embraſſer. Son intention eût été que ſous prétexte d'aprouver le Traité, fait par l'entremiſe de Monſieur de la Thuillerie entre les Couronnes du Nord, que Sa Majeſté en fût entré le garand; mais je lui ai fait remarquer qu'il y avoit de l'impoſſibilité & des inconvenients, l'un d'autant que cela n'eſt point ſtipulé, l'autre que ſi Sa Majeſté y alteroit quelque choſe, c'étoit donner ſujet au Roi de Danemark de ſe plaindre, pour ce qu'il a été offenſé des Suedois, & qu'ils craignoient que ledit Roi ſe joigne à ceux qui envient leur grandeur. Ils en ſont en de merveilleux ſoupçons, à peine ſerons-nous délivrés de cet Ambaſſadeur, que celui de cet autre Roi ſe rendra en cette Cour. Celui-là ſans doute s'intéreſſera aux affaires d'Angleterre, & la proximité qu'il a avec le Roi de la Grande Bretagne lui en ſervira de motif; j'apprends que ſes affaires prennent le mauvais chemin. Il y contribuë pour avoir trop de confiance, que par ſa preſence il pourroit changer la face des affaires, & c'eſt ce qui le porte à déſirer de s'aprocher de Londres, & de conſentir d'être gardé par ceux que le Parlement commettra. Il a fait un ſecret de cette penſée à Monſieur de Bellievre, & j'avouë qu'il eſt ſi profond, que je ne le pénétre point: s'il demandoit d'être reçu dans Londres & d'aller au Parlement, il pourroit croire que ſa préſence donneroit de la chaleur à ſes Senateurs, & qu'il pourroit faire moderer les injuſtes demandes qui lui ont été faites; mais d'être en une Maiſon des Champs en garde, je ne ſaurois concevoir ces avantages: qui dit gardé laiſſe entendre qu'il ne ſera vû que de ceux qu'on agréera, & partant ſans eſperance de rien menager avec perſonne. J'écris à Monſieur de Bellievre ce que vous avez conclu, afin qu'il en faſſe part audit Roi, & peut-être que l'eſperance de la Paix ſervira de correctif aux humeurs peccantes de ſon Roiaume, où la proſperité de la France eſt enviée, & par la haine inveterée des Nations, & par la crainte dont ils ſont touchez, que déchargés du peſant fardeau de la Guerre avec l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, nous ne nous intéreſſions aux affaires de leur Roi.

Affaires d'Angleterre.

On croit le Duc de Parme mort.

L'on m'a aſſuré depuis deux jours de la mort du Duc de Parme, mais l'avis n'étant que de Florence il peut reſter du doute que l'extremité de ſa maladie, qui y a été portée, n'en faſſe croire la mort.

L'on a pris reſolution de dépêcher un extraordinaire dans peu de jours, lequel vous portera un Memoire aſſez ample des raiſons qui fondent divers moiens de faire la Paix Générale; je vous envoierai par le même la Copie des Articles du Memoire qui nous a été donné par Monſieur l'Ambaſſadeur de Suede, & de la réponſe qui lui eſt faite: je m'aperçois qu'il a l'eſprit porté à la Paix, & que c'eſt une marque certaine que la Reine de Suede y eſt diſpoſée.

On croit les Suedois diſpoſez à la Paix.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

Le Duc de Toſcane demande d'être compris dans le Traité de

J'ai eû ordre d'ajoûter à ma Dépêche de ce jour, & de vous dire que le Miniſtre du Grand Duc, qui reſide en cette Cour, a ſupplié le Roi de la part de ſon Maître, d'ordonner à Meſſieurs les Plenipotentiaires, que la Paix venant à ſe conclure, la France lui fit la même grace, que dans le Traité de Vervins, qui eſt de le nommer, & de l'y comprendre pour un de ſes Alliez. Sa Majeſté lui a d'autant plus volontiers accordé ſa demande qu'elle a tout ſujet d'être ſatisfaite de la conduite que ce Prince a tenuë durant l'attaque des Poſtes de Toſcane, aiant depuis le commencement juſques à la fin fait donner à notre Armée toutes les aſſiſtances de ſes Etats, qui ont été poſſibles, & obſervé inviolablement la neutralité, qui avoit été arrêtée avec lui, nonobſtant toutes les inſtances & les artifices que les Eſpagnols ont emploiés, & d'autres Princes auſſi, pour l'obliger à prendre des reſolutions contre nous. On ſait que les Eſpagnols en ſont extraordinairement piquez, & c'eſt avec raiſon qu'il aprehende qu'ils ne veuillent s'en reſſentir, s'ils en trouvent jamais la conjoncture favorable: c'eſt pourquoi Meſſieurs les Plenipotentiaires feront entendre à ſon Miniſtre de delà, qu'ils ont ordre non ſeulement de le faire comprendre dans le Traité de Paix de la part de cette Couronne, mais de le favoriſer, & apuier fortement tous les autres intérêts qu'il peut avoir dans les concluſions de l'accommodement, Leurs Majeſtez étant très-ſatisfaites de ſon procedé, & aiant grand deſir de lui témoigner de ce leur gratitude par quelques bons effets.

1646. Paix, comme Allié de la France.

Le même Reſident qui eſt ici a auſſi parlé des aſſiſtances que ſon Maître eſt contraint de donner aux Eſpagnols, pour la défenſe de l'Etat de Milan, comme ſouhaitant que Sa Majeſté s'emploiât pour lui faire obtenir quelque moderation des ſommes immenſes qu'on exige de lui, tant que la Guerre dure, & qu'on trouvât quelque biais pour le faire ſoulager de cette vexation.

Autres demandes de ce Prince.

Sadite Majeſté ſera bien aiſe que Meſſieurs les Plenipotentiaires s'apliquent à en chercher les moiens, leſquelles peut-être ils pourront facilement trouver dans la concluſion de la ligue qui ſe fera pour l'Italie, ſans même que Monſieur le Grand Duc paroiſſe dans cette inſtance; à quoi il auroit ſans doute peine à ſe reſoudre dans l'incertitude de l'évenement, à ce que l'on a pû connoître par les diſcours de ſon Miniſtre, & la choſe réuſſiſſant nous n'aurions pas ſeulement acquis une obligation très-ſenſible ſur ce Prince; mais nous aurions d'autant affoibli les Eſpagnols, ſi jamais leur mauvaiſe foi, ou quelque autre accident, nous forçoit à prendre les armes contr'eux.

1646.

TRADUCTION

De la

LETTRE

De Monsieur de

BAVIERE

à Monsieur le

NONCE.

Du 5. Septembre 1646.

Dont il étoit fait mention dans le Memoire de l'Ordinaire passé, & qu'on oublia de mettre dans la Dépêche.

Il demande d'être instruit des intentions du Cardinal Mazarin à son égard. L'Empire souhaite la Paix avec la France. Ses intentions touchant Philipsbourg.

Il demande d'être instruit des intentions du Cardinal Mazarin à son égard.

J'Eusse bien désiré d'aprendre par votre derniere du dixiéme du passé ce que Monsieur le Cardinal vous avoit dit sur le sujet de ma précédente du deuxiéme de Juillet, ainsi que vous-mêmes me l'aviez promis : c'est pourquoi si sa reponse a été mise entre vos mains, je vous prie de me la communiquer, & même de procurer, comme vous vous êtes offert de faire, que j'aie aussi réponse par même moien, sur le sujet de mes dernieres, parce que j'ai de l'impatience de savoir précisément l'intention de son Eminence pour ce qui me touche, d'autant plus que je vois que ses expressions sont fort obligeantes, & que tout ce que vous m'écrivez de sa part est rempli de civilitez, & qu'au contraire les desseins que Monsieur de Turenne tâche d'executer contre mes Etats, ne portent qu'aigreur & hostilité. Je vous prie donc ardemment de me delivrer de ce doute, & obtenir de Monsieur le Cardinal que ses offres soient effectuées par les Ministres de France, plutôt que de me contraindre à faire de nouveaux actes d'hostilité contre le Roi très-Chrétien, pour la manutention des intérêts duquel j'ai fait instance moi & les miens, & la fais encore hautement, comme savent très-bien Messieurs les Plenipotentiaires de France. C'est un avis sans fondement, que l'on ne veuille pas la Paix dans l'Empire, à cause du Mariage du Roi de Boheme avec l'Infante d'Espagne. Que Monsieur le Cardinal donne ordre seulement à Messieurs les Plenipotentiaires de France, que conformément à ce qu'ils ont déclaré, ils se contentent de la protection de Philipsbourg, & d'y avoir Garnison sans y prétendre davantage, & se resolvent à conclure la Paix avec l'Empire & il verra si les Etats de l'Empire y aporteront des longueurs de leur côté, & reconnoîtra clairement que l'on n'y désire que la Paix, sans s'arrêter aux intérêts d'Espagne. De fait pour avancer les satisfactions de la France j'ai dépêché un Courrier à l'Empereur, & les Ambassadeurs que je tiens auprès du College Electoral ont déja porté la chose à ce point, que pour ce qui est de ladite Forteresse, il consentira à la demande de cette Couronne-là en la forme ci-dessus, encore qu'en reconnoissance de tous ces soins, que je me donne, & même dans le tems qu'ils agissent, le Marechal de Turenne, joint avec les Suedois, s'avance contre mes Etats, & me menace d'y commettre toutes sorte d'hostilitez.

1646.

L'Empire souhaite la Paix avec la France.

Ses intentions touchant Philipsbourg.

LETTRE

De la

REINE

ECRITE

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Fontainebleau le 29. Septembre 1646.

Elle souhaite la Paix. On dispose toutes choses pour la Campagne suivante. Les Espagnols souhaitent la Paix à tel prix que ce puisse être. Sa Majesté est fort satisfaite de leur conduite avec les Imperiaux.

Mon Cousin & Messieurs les Comtes d'Avaux & de Servien.

Elle souhaite la Paix.

LE Sieur d'Erbigny m'a rendu votre Dépêche du seiziéme du Courant, par laquelle j'ai vû que vous avez achevé de convenir

1646. avec les Imperiaux de tout ce qui concerne la ſatisfaction de la France dans l'Empire. La paſſion que vous ſavez que j'ai de l'avancement de la Paix, vous pourra faire juger combien cette bonne nouvelle m'a touché; mais quoiquelle m'aît cauſé une joie très-ſenſible, je puis dire avec verité qu'elle ne m'a point du tout ſurpriſe, que je m'attendois d'heure à autre d'en recevoir quelqu'une de votre part de cette nature, connoiſſant bien qu'il étoit mal aiſé que les armes du Roi proſperaſſent de tous côtez, que nous n'en reſſentiſſions en même tems un effet favorable dans la Négociation, & que nos Parties, & notamment l'Empereur aiant le beſoin qu'il a de la Paix, & en étant de plus fort preſſé par le Duc de Baviere, & par tous les Etats de l'Empire ils ne ſe portaſſent ſans délai à donner au Roi Monſieur mon fils toute la ſatisfaction qu'il peut deſirer. L'experience donc faiſant voir, que les progrès de nos armes ſont les raiſons les plus concluantes, qu'on vous puiſſe ſuggérer, pour perſuader les Ennemis à conſentir à des conditions équitables pour la Paix, j'ai reſolu de ne rien obmettre pour continuer à vous en fournir tous les jours de plus puiſſantes, & je commence dès à préſent à donner tous les ordres pour les apareils de la Campagne prochaine, comme de préparer le fonds néceſſaire & d'ordonner des nouvelles levées avec la même aplication, que ſi l'Aſſemblée de Munſter étoit rompuë. Quoique l'on m'aſſure de bon lieu, ainſi que vous verrez dans le Memoire du Roi, que les Eſpagnols ſe voians dans une fin de Campagne plus vivement preſſez, qu'ils n'avoient crû, ont reſolu de ſortir d'affaires, à quelque prix que ce ſoit, & de nous donner carte blanche pour la Flandre & pour la Catalogne, pourvû qu'ils puiſſent obtenir qu'on ne parle point du Portugal dans le Traité, & il eſt à croire par les raiſons qui ont ſouvent été mandées, que l'avancement du Traité de l'Empire ſervira beaucoup à les confirmer dans cette reſolution s'ils l'avoient priſe, en quoi je ne puis aſſez louer votre fermeté & adreſſe, qui a tant contribué à mettre la Négociation en ſi bon état.

On diſpoſe toutes choſes pour la Campagne ſuivante.

Les Eſpagnols ſouhaitent la Paix, à tel prix que ce puiſſe être.

Je n'entrerai point dans le détail des points dont vous êtes convenus avec les Imperiaux, me contentant de vous témoigner une pleine ſatisfaction de la très-prudente, & judicieuſe conduite que vous avez tenuë. Je vous dirai ſeulement ſur le ſujet de Philipsbourg, que vous me marquez d'avoir conſervé, quoique vous euſſiez pouvoir de le relâcher, & ſur les trois millions de dédommagement des Archiducs, que vous dites auſſi que vous aviez la faculté d'étendre juſqu'au double, que quand je vous donnai la liberté avant le commencement de Campagne de faire plus ou moins en beaucoup de choſes, je conſiderai fort bien entre les mains de qui je commettois ce pouvoir, & que chacun de vous avoit le zele & la prudence qu'il falloit pour ſavoir tenir bon ou diminuer de nos prétentions, & même les accroitre, ſelon que les affaires de la Guerre, qui doivent donner le branle, & la regle à celles de la Négociation iroient bien ou mal. J'ai été bien aiſe cependant de voir que je ne me ſuis pas trompée dans ce jugement, que vous aiez ſi bien profité de la conjoncture que vous a fourni la proſperité de nos armes en Allemagne, dont j'ai tout le reſſentiment qui ſe peut, & une très-forte paſſion de vous le témoigner en toutes rencontres, & la préſente n'étant à autre effet, je prierai Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, & Meſſieurs les Comtes d'Avaux & Servien en ſa ſainte garde. Ecrit à Fontainebleau le 29. Septembre 1646. 1646.

Sa Majeſté eſt fort ſatisfaite de leur conduite avec les Imperiaux.

MEMOIRE DU ROI

Envoié à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

Ecrit à Fontainebleau le 29. Septembre 1646.

Les progrès militaires donneront un grand poids à la Négociation pour la Paix. Touchant la ſatisfaction pour la France. Et celle de Suede & de la Landgrave. Entretiens du Cardinal Mazarin avec le Miniſtre Suedois. Soins de la France pour contenter la Suede. Touchant l'Eſpagne. Le Roi Catholique ſouhaite la Paix avec paſſion. Diſcours du Duc de Terranova, Ambaſſadeur d'Eſpagne, à l'Empereur. Les Eſpagnols ſe ſervent de tous les moiens, pour faire leur Paix avec la France. Mais la France les élude. Diſcours & Lettres des Députez Hollandois ſur le même ſujet. Artifices des Eſpagnols. Bruits du déplaiſir des Eſpagnols contre les Hollandois. Touchant une Trêve en Catalogne. On leur recommande de veiller ſur le diſcours des Médiateurs touchant la Trêve. La Suede ſonde l'Eſpagne ſur la liberté du Commerce après la Paix ou la Trêve. On projette une Ligue contre l'Eſpagne & la Hollande pour le Commerce aux Indes. Precautions de la France. Il faut s'en ſervir

1646. *vir pour l'avantage de la France. Miſérable état de l'Eſpagne. Comment on doit agir dans la Négociation avec les Eſpagnols. Touchant la ſureté du Traité. Les Eſpagnols Ennemis irreconciliables de la France. La France ſouhaite de ſe conſerver la Lorraine. On prend de nouvelles eſperances de la conduite des Etats Généraux des Provinces-Unies. Affaire des Barberins. Comment ils doivent ſe comporter avec le Nonce. On les loüe de leur zèle, & de leur conduite dans la Négociation.*

Les progrès militaires donneront un grand poids à la Négociation pour la Paix.

L'On ne s'eſt pas trompé quand on manda dernierement aux Sieurs Plenipotentiaires, que le Comte de Trautmansdorff, & les Miniſtres du Duc de Baviere reprendroient bientôt la parole, qu'ils ſembloient avoir tout à fait perduë, dès qu'ils conçurent l'eſperance de pouvoir défaire l'Armée Suedoiſe, dans l'intervalle du tems que le Sieur Maréchal de Turenne tarda à la joindre. Il eſt infaillible qu'auſſi ſouvent, que les affaires de la Guerre changeront de face, celles de la Négociation prendront le même train, & comme les armes de cette Couronne ont eû depuis peu les heureux ſuccès que l'on ſait en Flandres, & ce qui importe encore plus en Allemagne, on n'avoit quaſi pas douté, qu'on ne vît bientôt un grand acheminement à la Paix.

Touchant la ſatisfaction pour la France.

C'eſt ce que la Dépêche de Meſſieurs les Plenipotentiaires que le Sieur d'Erbigny a apportée a verifié à point nommé, puiſqu'ils ſont convenus, en peu de jours de Négociation, avec les Imperiaux de tout ce qui concerne la ſatisfaction de la France, & qu'on leur a accordé tout ce à quoi Sa Majeſté leur avoit témoigné déſirer qu'ils inſiſtaſſent.

Sadite Majeſté a vû avec grand plaiſir les Articles qui en ont été dreſſez, avec les nôtres que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont mis à côté, qui ſont veritablement très-judicieux, & bien dignes de leur prudence: elle ne peut aſſez leur exprimer l'entiere ſatisfaction qu'elle a de toute leur conduite, & de la fermeté & adreſſe avec laquelle ils ont mis la Négociation au point où elle ſe trouve aujourd'hui avec tant d'avantage & de gloire pour cette Couronne.

Et celle de Suede & de la Landgrave.

Il reſte à pourſuivre de même ce qui a été ſi heureuſement commencé, & à mettre la derniere main à ajuſter la ſatisfaction de la Couronne de Suede, & de Madame la Landgrave, ſur quoi on attendra avec grande patience, ou avec grande impatience les nouvelles du ſuccès du voiage qu'ils ont fait à Oſnabrug.

Entretiens du Cardinal Mazarin avec les Miniſtres Suedois.

On n'a cependant rien obmis ici, pour eſſaier de porter les Miniſtres de Suede à faciliter les choſes de leur part autant qu'il ſe pourra; Monſieur le Cardinal Mazarin eut là-deſſus de longues conferences avec l'Ambaſſadeur extraordinaire dès ſon arrivée, & n'a laiſſé en arriere aucune raiſon, ni publique, ni particuliere de la Couronne de Suede, ou de la perſonne de la Reine même, & de ceux qui ont part en ſes bonnes graces, qui pût faire impreſſion dans ſon Eſprit. 1646.

Après avoir exageré les conſiderations générales & le beſoin que la Chrétienté a de repos pour pouvoir mieux reſiſter à l'ennemi commun, qui ſe met en état de profiter des diviſions de ſes Princes, ledit Sieur Cardinal lui a fait connoitre de quelle gloire immortelle ſe couronneroient les deux Reines, ſi aiant pris le timon de leurs Etats, durant une ſanglante Guerre, & après les pertes de deux grands Rois, chacune deſquelles avoit fait craindre aux Ennemis de leur donner la loi, Leurs Majeſtez ne s'étoient pas contentées de ſoutenir les affaires avec vigueur, ce qui auroit toûjours été beaucoup en des Minoritez, qui aportent ordinairement le trouble & le deſordre; mais aiant pouſſé plus avant leurs progrès, & étendu notablement les Limites de leurs Roiaumes, elles s'étoient aſſurées la poſſeſſion de la meilleure partie des conquêtes par une Paix avantageuſe, laquelle toute la Chrétienté reconnoitroit ne devoir qu'aux bonnes intentions de Leurs Majeſtez pour le bien public, & pour ſon repos, vû le bon état de nos affaires, & l'apparence, qu'il y a qu'elles proſpereroient toûjours de plus en plus dans la continuation de la Guerre.

Il lui a fait voir enſuite le revers de la medaille, c'eſt le riſque, que nous pourrions courir, qu'en tenant trop de rigueur, une ſi belle conjoncture ne nous échapât, & qu'elle ne revînt plus: qu'un petit accident dans la Guerre où il en naît tous les jours mille imprévus, étoit capable de refroidir le déſir que les Ennemis ont de la Paix, qui leur eſt aujourd'hui ſi néceſſaire, & de changer la Scene en un inſtant.

Il lui a mis en conſideration avec adreſſe quelle ſorte d'embaras pourroit arriver à la Suede d'un jour à autre, aiant d'un côté le Danois envieux ſecret de ſa grandeur, & ami reconcilié par force, & de l'autre le Roi de Pologne, Prince guerrier, prétendant que ce Roiaume-là lui apartient, pouvant rompre la Trêve, ſelon que les affaires d'Allemagne iront, & même ladite Trêve pouvant expirer avant que la Paix, ſi on l'éloigne davantage, puiſſe être concluë.

Il n'a pas auſſi oublié le cas qu'on doit faire du reſſentiment de l'Electeur de Brandebourg, piqué au vif pour la Pomeranie, dont la Suede le veut dépouiller, & l'intérêt que tous ſes amis & ſes proches peuvent prendre en ſa cauſe, non plus que tout ce qui ſe peut dire ſur l'Angleterre & la Hollande, aiant reconnu que ledit Ambaſſadeur étoit en inquietude du ſéjour de celui de Danemark à la Haye, & du mariage que l'on traite de l'Electeur de Brandebourg avec la fille du Prince d'Orange, concluant que l'on devoit tenir pour certain, que les Ennemis feroient tous les efforts poſſibles pour unir tous ceux qui par envie, par eſperances & par intérêt peuvent contribuer en quelque façon à faire changer la face des affaires, qui eſt à préſent ſi riante, & ſi avantageuſe pour nous.

Il a pris auſſi occaſion de lui dire, comme pour marque d'une derniere confiance, dont l'autre a témoigné grande obligation, qu'encore que la France avec une conſtance inébranlable, quoi qu'il puiſſe arriver, aît reſolu de ne manquer jamais à la moindre des obligations où elle eſt engagée par des Traitez avec ſes Alliez, que néanmoins il pouvoit arriver tel accident que nous ſerions tous enſemble

1646. ſemble contraints de nous relâcher beaucoup de ce qu'on peut obtenir fort facilement : que nous avons des raiſons ſecretes de déſirer la Paix, que les Peuples dans ce Roiaume ſont entierement épuiſez d'argent, & que leur miſére eſt telle qu'il eſt abſolument impoſſible, que nous puiſſions continuër à ſoutenir les frais immenſes que l'on a faits juſques ici, enſorte que la néceſſité nous forceroit bientôt avec un grand déplaiſir de Leurs Majeſtez à manquer de fournir les ſommes d'argent ſi conſiderables qu'il nous faut trouver pour l'Allemagne, ſoit pour les ſubſides à la Couronne de Suede, & à Madame la Landgrave, ſoit pour maintenir l'Armée du Maréchal de Turenne, qui nous coute plus de dix millions de Livres.

Et comme par certains diſcours de l'Ambaſſadeur ledit Sieur Cardinal reconnut, qu'on avoit quelque aprehenſion en Suede que la Paix d'Eſpagne fût concluë avant celle de l'Empire, il apuie extrêmement ce point, pour lui en augmenter la crainte, lui faiſant connoitre que la priſe de Dunkerque & celle de Lerida, les ſuites qu'elles pouvoient avoir, la ſortie de notre Armée Navale à la Mer, & le changement de conduite de Meſſieurs les Etats, de qui les Ennemis ſe promettoient toutes choſes, pouvoient faire telle impreſſion dans l'eſprit des Eſpagnols, que craignans une ruine totale ils ſe reſoudroient peut-être en un inſtant à embraſſer les partis que nous leur avons propoſez pour la Paix, que nous ne pourrons plus alors refuſer avec bienſéance, ſans nous charger de la haine publique ; qu'en ce cas l'Empereur aſſiſté de toutes les forces que les Eſpagnols ont en Flandres & en Italie, & de leur argent, auroit moien de remettre ſes affaires avec facilité, ſans que la France pour être libre de la Guerre d'Eſpagne pût à proportion accroitre ſes aſſiſtances en Allemagne, & y faire le contrepoids convenable, à cauſe de l'averſion que les Soldats François ont de paſſer le Rhin, qui eſt telle que toutes les Troupes qu'on y envoie, quelque ſoin que l'on prenne de les bien traiter, ſe diſſipent en peu de tems.

Mais la conſideration à laquelle il a ſemblé le plus déferer, eſt celle qui ſuit, dont il ſera bon par conſequent que Meſſieurs les Plenipotentiaires ſe prévalent envers les Miniſtres de la Couronne de Suede, s'ils ne l'ont déja fait.

L'on jugera bien qu'il n'y a gueres d'aparence, que la Couronne de Suede puiſſe obtenir une ſatisfaction plus avantageuſe, que celle qu'on lui a déja offerte, ſi on fait tant ſoit peu de reflexion ſur ce qui s'eſt paſſé en cette matiere dans l'Aſſemblée, depuis que le Comte de Trautmansdorff y eſt arrivé. La premiere aplication, & quaſi la ſeule qu'il eût dans le commencement, fut de gagner à quelque prix que ce pût être la Suede, ſon long ſejour à Oſnabrug, les continuelles recherches qu'il fit avec Meſſieurs Oxenſtiern & Salvius, ſans faire dire un ſeul mot aux Plenipotentiaires de France, firent même juger à tout le monde, qu'il n'étoit pas venu pour traiter la Paix Générale ; mais pour ſéparer les deux Couronnes, en faiſant à l'une largement ſon compte, & laiſſant tout à fait en arriere les intérêts de l'autre. Or, diſoit il audit Ambaſſadeur, il eſt indubitable qu'il n'épuiſa pas ſeulement ſon pouvoir, mais à l'inſtigation des Eſpagnols, qui lui promettoient ſans ceſſe des merveilles de cette deſunion, il alla au delà de ſes ordres, & crut que pour tenter la Couronne de Suede d'une infidelité, il ne lui faloit pas ſeulement ceder ce qu'elle pouvoit raiſonnablement pretendre, mais lui offrir ſans reſerve tout ce qui étoit le plus capable de la chatouiller. 1646.

Les Miniſtres d'Eſpagne qui ne ſongeoient qu'aux moiens de ſe vanger de nous, & qui d'ailleurs ſe ſoucioient bien peu aux dépens de qui cela ſe fît, pourvû qu'ils parviniſſent à leur but, oublierent alors toutes les penſées de Paix Générale, pour ne travailler qu'à cet accommodement particulier, dans lequel ils avoient mis toutes leurs eſperances, & pour le faire réuſſir ils s'étudierent ſur tout à bien perſuader à Trautmansdorff que quoique ſon Maître pût ceder, pour contenter la Suede, il gagneroit toûjours beaucoup, parce que n'aiant plus à faire qu'à la France, elle ſe departiroit de ſes prétentions, pour ſe tirer de tout embaras, ou ne le faiſant pas, l'Empereur emploiant toutes ſes forces contr'elle, pouvoit ſe promettre toutes ſortes d'avantages, dans la continuation de la Guerre. Ils n'oublierent pas même de faire voir à Trautmansdorff, que la France étant une fois contrainte de ne plus ſonger aux affaires de l'Empire, & offenſée contre les Suedois pour leur manquement, il ſeroit facile à l'Empereur de trouver des moiens de rentrer dans tous les Etats, qu'il auroit cedés aux Suedois.

De ſorte qu'aujourd'hui que nous traiterons conjointement comme il ſe doit, & que la France ſera obligée à la manutention de ce qui ſera accordé à la Couronne de Suede, il eſt à préſumer que les Imperiaux n'auront garde de hauſſer des propoſitions qu'ils jugeoient déja exorbitantes, quand ils avoient la penſée de s'en dédommager ailleurs, & que la Suede fera beaucoup ſi elle peut ſe conſerver dans un Traité legitime, ce qui ne lui avoit quaſi été offert, que pour le prix de la défection à laquelle on la vouloit porter.

L'exemple de la conduite que les Eſpagnols ont tenuë depuis peu avec les Hollandois, eſt bien formel pour juſtifier ce raiſonnement. Ils ont conſenti ſans heſiter aux ſoixante & onze articles que ceux-ci leur preſenterent, dans la croiance que leur donnant une ſatisfaction complete de tout point, ils les obligeroient à achever le Traité ſans la France. Mais dès que Meſſieurs les Etats ont déclaré ne pouvoir rien conclure ſans elle, les Miniſtres d'Eſpagne n'ont pas manqué de faire connoitre qu'il ne falloit pas qu'ils s'attendiſſent d'avoir les mêmes conditions par cette voie, que s'ils ſe fuſſent accommodez ſeparément, quoiqu'il y aît apparence que la néceſſité de leurs affaires ne leur permettra pas de s'en dedire non plus qu'aux Imperiaux envers les Suedois.

Ledit Sieur Ambaſſadeur a paru fort perſuadé de tout ce que deſſus, & a poſitivement aſſuré que les ſentimens de la Reine ſa Maitreſſe ſont de faire une Paix à la verité glorieuſe & avantageuſe : mais pourtant il n'y a pas apparence de la faire promptement.

Soins de la France pour contenter la Suede.

On avoit ſongé ici, que pour faciliter l'accommodement des Suedois, en tirant même pour nous quelque avantage des difficultez qui s'y trouvent, la France pourroit fournir une ſomme d'argent, & avoir en échange quelque ville Forêtiere & Bensfeld, & les Suedois pourroient ſe ſervir de ladite ſomme, ou à contenter en partie l'Electeur de Brandebourg,

1646. debourg, ou à s'en satisfaire eux-mêmes pour contenter ledit Electeur en d'autres choses, l'envie ou le besoin qu'ils ont d'argent comptant en Suede, que l'on infére du procedé qu'ils ont tenu en certaine vente de Vaisseaux qu'ils nous recherchent avec grande instance d'acheter, pourroit peut-être donner lieu à Messieurs les Plenipotentiaires aiant plus meurement digeré cette ouverture, d'en retirer quelque utilité & de surmonter les obstacles qui empêcheroient cet accommodement: néanmoins comme il ne leur est dit qu'en passant, ils ne s'y arrêteront qu'autant qu'ils croiront que cela puisse avancer la Paix & le service de Sa Majesté.

Voilà ce qui regarde les affaires de l'Empire qui sont présentement dans une crise, laquelle décidera bientôt ce qu'on doit se promettre de cette Paix.

Touchant l'Espagne.

Pour les Espagnols, il est certain que de leur confession même ils sont au plus mauvais état qui se puisse concevoir: les derniers avis d'Espagne portent que tout y est dans un désordre incroiable, & dans une derniere consternation, le Roi même a fait de grands retranchemens dans sa propre maison, ils n'ont ni hommes ni argent, & pour en trouver on n'use plus d'autre industrie que de rechercher qui en a pour le faire prendre aussi-tôt par force.

On mande pour indubitable qu'il avoit été unanimement resolu dans le Conseil du Roi, de sortir d'embaras, à quelque prix que ce fût, & de nous donner carte blanche pour la Catalogne, & pour la Flandre, pourvû que l'on obtînt qu'il ne seroit point fait mention du Portugal dans le Traité.

Les avis que l'on a de Flandres, de Vienne, de Rome, & de toutes les autres parties confirment nettement la même chose.

Le Roi Catholique souhaite la Paix avec passion.

Le Marquis de Castel-Rodrigo parlant depuis peu de jours à Mylord Goring, qui a été Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne en cette Cour, après avoir déclamé contre les François qui ne veulent point la Paix, protestant que le Roi son Maître la désire à un tel point, que pour les conquêtes que la France a faites en Flandres, il ne s'en parleroit nullement, & a trouvé bon qu'il en écrivît en ce sens à la Princesse d'Orange, avec laquelle il a eû jusques à présent de grandes Négociations, & qu'il l'assurât qu'on feroit avec cette Couronne un accommodement à la Hollandoise, c'est-à-dire en abandonnant tout ce qu'on a perdu, sans y rien prétendre, si ce n'est peut-être quelque échange de Places, selon qu'elles seroient plus ou moins à la bienséance des uns & des autres, & de commodité reciproque.

Discours du Duc de Terranova Ambassadeur d'Espagne à l'Empereur.

Le même personnage de Vienne, qui nous donne avis de la Négociation de Rosenhan, avec les Ministres d'Espagne, écrit ici que le Duc de Terranova, Ambassadeur d'Espagne en cette Cour-là se plaignant à l'Empereur de la dureté des François, & voulant faire voir qu'il étoit inutile d'esperer de les porter à la Paix, lui avoit dit ces propres paroles, Nous consentirons à ce qu'ils désirent en Catalogne, nous ne prétendons aucunes restitutions des Places dans la Flandre, nous n'apporterons point de difficulté d'accommoder à leur gré les affaires d'Italie, & néanmoins la Paix ne se fera point, parce que nous savons certainement, qu'on la considere en France comme la seule chose qui peut empêcher la ruine totale de la Maison d'Autriche; concluant son discours, que l'Empereur devoit une fois pour toutes se desabuser, & songer serieusement aux moiens de continuer la Guerre, sans se laisser flater ni endormir aux belles paroles que le Duc de Baviere donnoit de la sincerité avec laquelle les François désiroient la Paix: qu'après tout les affaires n'étoient pas tellement desesperées, qu'il n'y eût des expedients de former un parti capable de faire suer tous les Ennemis de la Maison d'Autriche, si on vouloit s'apliquer de bonne sorte à fomenter les dégouts du Roi de Danemark, & de l'Electeur de Brandebourg, & les jalousies qu'ils ont, aussi bien que le Roi de Pologne, & beaucoup d'autres Princes & Etats, de la grandeur & puissance des Suedois, achevant comme il leur étoit aisé la Ligue projettée entre les Princes d'Italie, & assurant enfin que le Roi son Maitre emploieroit tant de ressorts à faire naître quelque division dans la France qu'on la verroit bientôt éclater. 1648.

Le même personnage ajoûte, que l'Empereur aiant communiqué ce que lui avoit dit cet Ambassadeur, à un Ministre de Baviere, & à quelques autres de ses plus confidents, on lui avoit représenté que pour mettre la France dans son tort, il falloit lui offrir tout ce que le Duc de Terranova avoit avancé, insistant qu'il ne soit point parlé de Portugal. Que si alors les François n'y condescendoient pas, on n'auroit qu'à quiter toute esperance de Paix & songer à prendre les dernieres resolutions pour la continuation de la Guerre, puisque les facilitez qu'ils aporteroient conjointement avec les Suedois à conclure l'accommodement de l'Empire, ne viseroient qu'à se mettre en état de pouvoir presser davantage les Espagnols, & avec de plus grandes forces, pour, après en être venu à bout, perdre sans aucun obstacle la Maison d'Autriche, dans l'Allemagne.

Celui qui a donné l'avis témoigne ne douter point, que tous ces discours n'aient été mandez ponctuellement au Comte de Trautmansdorff, & ajoûte que tous les mauvais offices que les Espagnols ont rendu audit Trautmansdorff, dans la conjoncture du mariage d'Espagne que l'Empereur souhaitoit passionnément n'ont produit l'effet qu'ils s'étoient promis, l'Empereur faisant toûjours grand cas de ce Ministre, & parlant de lui avec la même estime & tendresse que par le passé.

Les Espagnols se servent de tous les moiens pour faire leur Paix avec la France.

Mylord Goring, qui étoit la semaine passée à Bruxelles, a écrit ici à un de ses amis, qu'il se faisoit fort de nous faire donner telle satisfaction que nous pourrions désirer pourvû qu'en effet nous voulussions sincérement la Paix, & le prioit de montrer sa Lettre à Monsieur le Cardinal Mazarin.

Le Marquis Louis Matthei a fait quasi au même tems savoir au Sieur Cardinal que si on vouloit lui permettre de venir ici, il y aporteroit de quoi conclure la Paix en quatre heures, à des conditions plus avantageuses, qu'il ne connût être souhaitées dudit Sieur Cardinal, en son passage à Paris l'année derniere.

Le Marquis de Castel-Rodrigo a dit de plus à un Religieux qu'il savoit le devoir mander par deça, que si le discours que la Reine de Pologne lui tint il y a un an étoit veritable, que la France se relâcheroit touchant le Portugal, rien ne pouvoit plus empêcher la Paix,

1646. mais que ce qui lui en faiſoit le plus douter, étoit que Monſieur le Cardinal Mazarin ne vouloit rien écouter à Paris, y aiant grande aparence, que ſi les choſes étoient diſpoſées à un accommodement, il ne perſiſteroit plus à faire cette difficulté, pour en avoir la gloire, lui tout ſeul; & ce qui lui augmentoit le plus ſes ſoupçons, étoit qu'il ne voioit pas la raiſon du ſcrupule, que la France fait, de traiter à l'inſu des Hollandois, puiſque ceux-ci négocient & traitent tous les jours ſans elle.

Un Marchand Portugais qui eſt ici a fait dire au même Cardinal, que Dom Louïs de Haro, qui a aujourd'hui la principale confidence du Roi d'Eſpagne, auroit grande paſſion de nouër amitié avec lui, laquelle ſera très-utile pour cette Couronne, puiſqu'infailliblement elle produiroit bientôt la Paix à des conditions avantageuſes pour elle, offrant dès à préſent d'envoier une perſonne confidente en tel lieu, & ſous tel prétexte, que ledit Sieur Cardinal lui déſigneroit avec pouvoir de tout conclure, & promettant en homme d'honneur de garder juſques au bout un dernier ſecret.

De Rome même on a fait diverſes propoſitions ſemblables avec grande inſtance; mais il a toûjours été repondu que les Eſpagnols avoient tort de croire que la France ne déſirât pas ſincérement la Paix, que Leurs Majeſtez y étoient tout à fait reſoluës, que les dernieres ouvertures qu'avoient fait leurs Plenipotentiaires étoient plus avantageuſes à l'Eſpagne, qu'à nous, dans la conſtitution préſente des affaires, qui nous doit faire vraiſemblablement eſperer de plus en plus de nouvelles proſperitez dans la continuation de la Guerre, & que ſi nos Parties ſe diſpoſoient à conſentir auxdites propoſitions, ils reconnoîtroient bientôt, ſi en effet la France déſire le repos de la Chrétienté, & ſi ſes Plenipotentiaires à Munſter ont pouvoir de tout conclure, & de ſigner le Traité ſans délai.

Mais la France les élude.

Et enfin que pour beaucoup de raiſons on avoit reſolu de ne rien traiter ni achever qu'à Munſter même, quelque differente conduite que nos Alliez puſſent tenir, encore qu'à dire vrai on eût juſte ſujet de croire que les Eſpagnols fuſſent détrompez de l'opinion dont ils s'étoient flattez de pouvoir ſéparer Meſſieurs les Etats de cette Couronne.

Voilà la réponſe qu'on a faite à tous, & on perſiſtera pour pluſieurs conſiderations à en uſer de même, & principalement parce que Leurs Majeſtez étant très-ſatisfaites de la conduite de Meſſieurs les Plenipotentiaires, Elles ſont aſſurées auſſi qu'ils continueront à agir avec le zèle, & la prudence, qu'ils ont fait paroître juſques ici, & qu'étant aſſiſtez des bons avis qu'on leur donnera ici, & des avantages que nos armes remportent tous les jours, ils conduiront à bon port, & glorieuſement pour cette Couronne la Paix, dont la Chrétienté a tant beſoin, & que pour ce reſpect Leurs Majeſtez déſirent avec extrême paſſion.

Pour reprendre maintenant la ſuite des avis que nous avons de l'embaras, où ſe trouvent les Ennemis, & de la reſolution qu'ils ont priſe d'en ſortir, à quelques conditions que ce puiſſe être.

Diſcours & Lettres des Députez.

Paw a écrit à un ſien confident en Hollande, qu'il eſt aſſuré, que pourvû que les Miniſtres de France ſe veuillent contenter de toutes les ſatisfactions qu'ils ſauront déſirer en Flandres, & en Catalogne, ſans rien prétendre touchant le Portugal, la Paix ſe peut dire concluë dès à cette heure. 1646. Hollandois ſur le même ſujet.

Noirmont, à ce qu'on mande, a tenu le même diſcours à diverſes perſonnes, ajoûtant néanmoins qu'il ſavoit que les François ne s'en contenteroient pas, & par conſéquent que Meſſieurs les Etats devoient être bien alertes, & ſe reſoudre promptement à conclure un accommodement très-avantageux avec l'Eſpagne, pour ne dépendre pas toûjours des volontez d'autrui.

Knuyt a tellement imprimé dans l'eſprit de Monſieur le Prince d'Orange, & de la Princeſſe ſa femme, que la France ne veut point la Paix, & qu'elle a refuſé la carte blanche que les Eſpagnols lui ont offerte pour la Flandre, la Catalogne & l'Italie, que toute l'induſtrie & les ſoins du Sieur de la Thuillerie & de pluſieurs autres n'ont pû encore desabuſer ladite Princeſſe de la fauſſeté de cette opinion, non plus que le Sieur d'Eſtrades le Prince d'Orange, duquel le Maréchal de Grammont écrit, que quand ſon mal lui donne du relâche, & qu'il parle le plus ſenſément, c'eſt alors qu'il témoigne le plus s'étonner que la France refuſe les conditions avantageuſes qu'on lui offre, puiſqu'on ne fait la Guerre, que pour avoir la Paix, que Meſſieurs les Etats veulent abſolument s'accommoder, qu'il le leur conſeillera, & que comme il leur ſeroit trop rude d'être obligez à continuer la Guerre, pour le caprice d'autrui, auſſi ſeroient-ils forcez à la fin de prendre quelque reſolution pour ſe délivrer de cette violence.

Cette Princeſſe a des impatiences extrêmes de ſe voir en poſſeſſion de tant d'avantages conſiderables, dont les Eſpagnols l'ont leurrée par l'entremiſe de Knuyt, & comme ils ont été ſi liberaux envers elle, par la paſſion qu'ils ont de ſéparer Meſſieurs les Etats d'avec la France, il ſe pourra bien faire aujourd'hui que la Paix ſe traitera conjointement, qu'ils lui retranchent la meilleure partie de leurs offres, qui eſt peut-être ce que ladite Princeſſe craint, & ce qui l'oblige à faire tout ce qu'elle peut en faveur des Eſpagnols, ſoit pour avancer l'accommodement particulier, ſoit pour empêcher Monſieur le Prince d'Orange d'agir, à quoi Elle aplique toute ſon adreſſe, & le credit que le mauvais état de ſa ſanté lui donne près de lui, avec grand regret de Monſieur le Prince Guillaume ſon fils, & de tous les veritables ſerviteurs de ſa Maiſon. Artifices des Eſpagnols.

Des perſonnes très-bien informées nous aſſurent de Bruxelles que Caſtel-Rodrigo, & Peñaranda ſont irritez à un point, qui ne ſe peut exprimer, contre les Hollandois, de ce qu'ils ſont maintenant ſi froids en l'accommodement, après leur avoir fait voir la Trêve conclue, & avoir tiré d'eux tout l'avantage qu'ils en ont ſû prétendre. Ils connoiſſent & avouënt à préſent que les eſperances qu'ils avoient conçuës du bon ſuccès de la Négociation avec les Hollandois, leur ont fait beaucoup de préjudice, & que le dégoût & le reſſentiment qu'ils en ont l'un & l'autre, eſt ſi extraordinaire, que quelqu'un a dit que Caſtel-Rodrigo s'étoit emporté juſques à dire, qu'ils accorderoient préſentement à la France au delà de ce qu'elle demande, pourvû qu'elle voulût condeſcendre, non ſeulement à s'accom- Bruits du déplaiſir des Eſpagnols contre les Hollandois.

1646. commoder ; mais à faire enſemble une plus étroite union, pour la ruine deſdits Sieurs les Etats, d'autant plus qu'ils auroient un beau moien de couvrir leur foibleſſe par le prétexte de l'avantage de la Religion.

Les mêmes perſonnes aſſurent, qu'il ne peut être de correſpondance plus parfaite, que celle qu'entretiennent enſemble le Marquis de Caſtel-Rodrigo & Peñaranda, qui s'écrivent au moins deux fois la ſemaine, & que leurs ſentimens ſont ordinairement conformes en tout.

Ils confirment les mêmes avis que l'on a d'autres endroits de la diſpoſition des Eſpagnols à faire la Paix, à toutes conditions, moiennant qu'ils puiſſent gagner le point de Portugal, & un d'eux écrit en particulier, que Caſtel-Rodrigo & Peñaranda avoient conçu un raion de bonne eſperance, de ce que les Médiateurs avoient depuis peu fait certaines propoſitions, que pourtant ils ne marquent point, leſquelles étant plus modérées dans une conjoncture, que tout va à ſouhait pour les François, ils avoient ſujet de croire, que quelque cauſe ſécrete du dedans du Roiaume nous obligeoit à chercher les voies de ſortir le plus promptement que nous pourrions de la Guerre étrangére.

Que Contarini avoit fait grande impreſſion dans l'eſprit de Peñaranda, par un diſcours, qu'il lui avoit tenu, pour lui perſuader qu'une longue Trêve pour la Catalogne, dont il diſputoit ſi fort la durée, ſeroit peut-être meilleure pour eux, qu'une courte Paix.

Touchant une Trêve en Catalogne.

La ſubſtance de ce qu'il lui a repreſenté là-deſſus, eſt qu'il a aſſez de connoiſſance de la conduite des François, pour oſer repondre, que ſi on arrête une longue Trêve, ils ne ſongeront en façon quelconque à ſe préparer pour être en bon état, lorſqu'elle s'achévera, au lieu qu'étant courte, ils ſe tiendront toûjours prêts pour continuer la Guerre, lorſqu'elle expirera.

Que comme il ne manque jamais aux grands Princes de prétextes de rompre, lorſque le bien de leurs affaires le requiert, la Trêve longue ou courte à l'égard du Roi d'Eſpagne, ſeroit une même choſe, puiſque toutes deux lui donneroient moien de ſortir à préſent d'un mauvais pas, & que le tems lui en fourniroit d'autres de rompre de nouveau, quand il le jugeroit à propos, pour le bien de ſes affaires, ſans aprehender que Meſſieurs les Etats rentraſſent en Guerre contre lui pour cette rupture, & avec grande apparence de trouver la France dépourvuë de tout, ſeparée de ſes Alliez, & avec quelque brouillerie inteſtine, qui ſuivroit ſans doute de près la concluſion de la Paix : outre que l'Empereur ſeroit alors en état d'aſſiſter puiſſamment l'Eſpagne. Qu'enfin Contarini avoit conclû que le prétexte des maux, dont l'invaſion du Turc menace la Chrétienté, étoit digne d'émouvoir un Roi Catholique, à ſacrifier toutes choſes pour compoſer à préſent les differents qui ſont entre les Princes Chrétiens, puiſque ledit Roi étoit reconnu de long-tems d'un chacun pour le veritable ſoûtien, & protecteur de la Religion Catholique.

On leur recommande de veiller ſur les diſcours des Médiateurs touchant la Trêve.

Meſſieurs les Plenipotentiaires eſſaieront de reconnoître adroitement par delà, s'il eſt vrai que Contarini, aſſiſté du Nonce, aît tenu ce diſcours, comme on nous le mande, témoignant de l'avoir apris au lieu où ils ſont : cependant ils ſauront là-deſſus en paſſant, qu'à lui donner une interpretation favorable, on peut dire que Contarini, voiant la peine que Peñaranda, & les autres Miniſtres d'Eſpagne ont de ſe reſoudre à accorder ce que nous prétendons pour la France, il a voulu gagner leur eſprit, pour les obliger à faire ce pas, en les chatouillant par l'eſperance qu'il arriveroit auſſi-tôt des Guerres civiles en ce Roiaume, & que le Roi leur Maitre ne manqueroit pas de prétextes plauſibles, pour rompre quand quelque belle conjoncture s'en préſenteroit ; mais à dire vrai, c'eſt paſſer trop avant à des Médiateurs d'inſinuer, qu'on pourra manquer à un Traité ſolemnel, eux qui ne doivent pas ſeulement prêcher la Paix, mais ſa ſureté & ſa manutention, & en affermir la durée. 1646.

Cela donne ſujet à Sa Majeſté de faire reſſouvenir Meſſieurs les Plenipotentiaires de ce qui leur a ſouvent été mandé, que comme les Ennemis ne ſe diſpoſent à ſortir de cette Guerre, que par la crainte qu'ils ont de tomber dans de plus grands malheurs, & avec la penſée de revenir de leur marché dès que la moindre occaſion favorable s'en offrira, & que Caſtel-Rodrigo & Peñaranda, quand le diſcours de Contarini ne les y auroit pas pouſſez, étoient déja tout perſuadez, que le Roi leur Maître en doit uſer de la ſorte. On doit d'autant plus prendre toutes les précautions imaginables & moralement poſſibles, pour brider en ſorte les Ennemis, qu'ils ne puiſſent executer le pernicieux deſſein qu'ils ont de rompre la Paix ou la Trêve, qui ſe concluera pour la Catalogne, avant qu'elle finiſſe, ou bien que le faiſant ils ſoient aſſurez de n'avoir pas ſeulement la France à combattre, mais tous ceux qui ſeront engagez à la manutention de ce qui aura été arrêté dans l'Aſſemblée de Munſter, comme on l'a déja écrit au long en diverſes Dépêches : & on ne doute pas qu'en une affaire de cette importance Meſſieurs les Plenipotentiaires n'emploient toute leur prudence, & leur induſtrie, pour bien aſſurer, que la France, après avoir donné le repos à la Chrétienté jouïra elle-même du ſien particulier, & des avantages qu'elle a remportez dans une ſi longue & ſi ſanglante Guerre, ſur des Ennemis qui ſont riches pour la plus grande partie, de ce qu'ils detiennent injuſtement à cette Couronne. Car ſans être aſſurez de la durée de la Paix, autant qu'on le peut être probablement, Leurs Majeſtez ſeroient bien mal conſeillées d'y conſentir, pouvant eſperer de reduire leurs Ennemis encore en plus mauvais état qu'ils ne ſont, en continuant la Guerre, & s'aſſurer de leurs intentions par leur foibleſſe, en quoi même la Chrétienté ſouffriroit beaucoup moins, que ſi on faiſoit aujourd'hui un accommodement plâtré, dont la rupture qui arriveroit quelque tems après la replongeroit dans de nouveaux maux, d'autant plus ſenſibles & plus cuiſants, qu'elle s'en ſeroit vuë délivrée.

Au ſurplus on donnera ſi bon ordre à la conſervation de ce qui aura été cedé à la France par la Paix, que les Eſpagnols, & toute autre perſonne, qui auroit la même opinion qu'eux de la négligence des François, ſeront obligez de changer d'avis, auſſi bien que de ſe détromper de la croiance dont ils ſe flattent que ce Roiaume auſſi-tôt après l'accommodement ſera embaraſſé dans des diviſions domeſtiques, & que nous attaquants à l'impourvu on remportera ſur nous toutes ſortes d'avantages.

1646. Reprenant de nouveau le fil des avis qu'on nous a donnez, Meſſieurs les Plenipotentiaires ſauront que tous les Miniſtres d'Eſpagne, ſoit dans le Conſeil du Roi ou à Bruxelles & à Munſter, s'accordent unanimement dans le ſentiment de ne devoir en aucune façon permettre que la Paix ſe faſſe dans l'Empire, ſans qu'en même temps leur accommodement ſe faſſe auſſi avec cette Couronne à quelque prix qu'il faille l'acheter; ce qui eſt conforme à ce que l'on a toûjours jugé ici, & mandé ſouvent à Meſſieurs les Plenipotentiaires, ſur quoi ils doivent faire un fondement très-aſſuré, & prendre enſuite leurs meſures. Il eſt vrai néanmoins que les mêmes Miniſtres d'Eſpagne ne tiennent pour fort aiſée la concluſion des affaires de l'Empire, à cauſe des prétentions exorbitantes des Suedois, & des Proteſtants, qu'ils ne croient pas beaucoup déférer à tout ce que pourront repreſenter les Plenipotentiaires de France, pour les obliger à ſe contenter de la raiſon.

La même perſonne nous aſſure que les Eſpagnols ſe feront prier extrêmement; mais qu'à la fin ils conſentiront à la Trêve de Catalogne, de la durée de celle de Meſſieurs les Etats, qu'ils cederont dès à préſent Roſes & Cadaçques à la France, pour être tenus en propre, comme la Comté de Rouſſillon, & qu'ils ſe relâcheront auſſi de ce qu'ils ont prétendu retenir par la Trêve, tout ce qui leur reſte entre l'Arragon & les Rivieres d'Ebro & de la Segre.

On mande en outre que Monſieur Oxenſtiern avoit tâché en grand ſecret de s'éclaircir de Peñaranda ſi le Roi ſon Maître concluant la Paix ou la Trêve avec les Hollandois voudroit après cela entendre à faire une Ligue avec la Couronne de Suede, pour la liberté du commerce, & la défenſe reciproque de leurs Etats. Il ſera bon que Meſſieurs les Plenipotentiaires eſſaient de decouvrir le vrai ou le faux de cet avis.

La Suede ſonde l'Eſpagne en la Liberté du Commerce après la Paix ou la Trêve.

On écrit de Hollande que Paw & l'autre Député, qui étoit demeuré avec lui avoient eû une longue Conference avec Peñaranda, qui leur avoit donné à entendre, que l'on étoit bien en avant en traité touchant une Ligue pour les Indes, entre la France, la Suede & le Portugal qui alloit tout au préjudice des Eſpagnols & des Hollandois, ajoûtant auxdits Députez, que ce nouvel incident devoit d'autant plus obliger Meſſieurs les Etats à conclure ſans remiſe avec le Roi d'Eſpagne, & s'unir étroitement à lui.

On projette une Ligue contre l'Eſpagne & la Hollande pour le Commerce aux Indes.

Précautions de la France.

Cet avis a donné ici occaſion de ſonger ſi la France ſe reſervant la liberté d'aſſiſter le Roi de Portugal, on pourroit le faire avec une Flote aux Indes, dont on tirât quelque utilité évidente, ſans néanmoins s'attirer les Provinces-Unies ſur les bras, Meſſieurs les Plenipotentiaires y feront reflexion ſelon les conjonctures.

L'on mande en outre que le même Paw & ſon Collegue avoient aſſuré leurs amis en Hollande, que Peñaranda avoit les deux blancs-ſignez de la main du Roi d'Eſpagne, pour conclure avec Meſſieurs les Etats en un inſtant, mais qu'ils l'avoient prié pour le bon ſuccès de cette affaire de ne le découvrir à qui que ce ſoit; ſi bien que Meſſieurs les Plenipotentiaires, témoignants en avoir eû avis de Hollande, pourront ſe plaindre vivement audit Paw, & à l'autre de ce qu'ils leur ont caché une choſe ſi eſſentielle, & le publiant ainſi, ils rompront le deſſein qu'ils avoient fait de hâter la concluſion de l'accommodement en le tenant ſecret, & ils auront une autre fois plus d'égard à nous communiquer ce que les Eſpagnols leur diront, croiants que nous en ſommes ponctuellement avertis. 1646.

On nous aſſure de plus que les ſentimens des Provinces-Unies, touchant la durée de la Trêve, eſt de la faire de trente ans, ou peu moins.

Voilà tous les divers avis que l'on a eû depuis peu, dont Meſſieurs les Plenipotentiaires peuvent ſe prévaloir beaucoup pour leur conduite, il ſera bon néanmoins qu'ils ne témoignent pas d'en avoir connoiſſance, ſinon entant que cela leur peut ſervir, pour rendre notre condition meilleure: cependant ils doivent en faire un état bien aſſuré, parce qu'ils nous ſont donnez de bon lieu, & qu'ils s'accordent tous, quoiqu'ils viennent de differents endroits & outre cela les extrêmitez où nous voions que nos Ennemis ſont reduits avec peu ou point d'apparence de reſſource, mais plutôt d'une ruine totale, s'ils n'y remedient promptement, nous avoient fait penſer avec grand fondement toutes les mêmes choſes, que l'on nous mande de leurs ſentimens, & de leurs reſolutions, avant que qui que ce ſoit en eût écrit.

Les Flottes n'arrivent plus, ou arriveront très-pauvres, l'impoſſibilité de trouver de l'argent, particulierement en Eſpagne, s'augmente tous les jours, parce que la Guerre ſe fait par tout dans leurs Etats, tous leurs efforts pour lever quelques Troupes n'aboutiſſent quaſi à rien, & l'on ne voit pas que les Chefs qu'ils ont, ſoient ſi unis entr'eux, ni ſi capables qu'ils puiſſent par leurs bonnes qualitez ſuppléer à tant de manquemens de choſes néceſſaires pour continuer à ſoutenir la Guerre, contre une Couronne victorieuſe, & ſi bien alliée.

Miſerable état de l'Eſpagne.

Et ſi le Comte-Duc d'Olivarez, avant que de mourir, fit ſavoir au Roi ſon Maître, que le meilleur conſeil qu'il pût prendre, étoit de faire la Paix en toutes façons.

Si le Cardinal Borgia, étant à l'article de la mort, lui envoia dire la même choſe avec des inſtances fort preſſantes, pour l'y reſoudre.

Si le Comte de Monterei Dom Franciſco de Melos, & le Marquis de Leganez y inſiſterent auſſi alors avec de puiſſantes raiſons, comme on l'écrivit auxdits Sieurs Plenipotentiaires, & l'ont toûjours continué.

Si le Comte d'Ognatte dernier mort, l'un des plus grands Miniſtres qu'ils euſſent, a ſoutenu pluſieurs fois en des Conſeils publics & particuliers, que l'on n'avoit d'autre parti à choiſir, qu'à prendre les François au mot, & leur accorder tout ce qu'ils demandoient, parce qu'à quelque prix, diſoit-il, qu'on achetât la Paix, on l'auroit toûjours à bon marché, dans un tems que des revoltes de la conſideration de celles de Catalogne & de Portugal étoient allumées en Eſpagne, & y conſommoient le plus pur argent, & les meilleures forces de la Couronne, ſans aucune apparence de les éteindre.

Il y a lieu de croire qu'ils n'auront pas changé de ſentiment, voiant augmenter tous les jours la proſperité des armes de Sa Majeſté, & de ſes Alliez, & le malheur déclaré contre eux plus ouvertement que jamais.

Ainſi

1646. Ainſi eſt-il certain que tous ceux qui ont la faculté de parler ou d'écrire au Roi d'Eſpagne, lui remontrent continuellement qu'il n'y a aucune condition, qu'il ne doive embraſſer avec plaiſir, pour avoir moien d'arrêter les progrès de ſes Ennemis par la Paix, voiant celle de l'Empire dans le train d'être promptement concluë, Lerida aux abois, l'Armée Navale de France dans la Mer Mediterranée, en état que ſi elle n'y tente aucune entrepriſe, elle tient en échec, & en grande crainte tous les lieux, qui ſont ſous la domination d'Eſpagne & en Italie, & fera ſonger plus d'une fois à quelques Princes de ſe ranger de leur parti, comme ils en auroient peut-être envie, les Peuples des Païs-Bas dans le dernier deſeſpoir, les Armes de France, après la priſe de Courtrai, de Bergues, de Mardick & Furnes à la veille d'entrer dans Dunkerque en trois ou quatre jours, avec grande apparence même, que cette conquête, quoique la fin de la Campagne aproche, ſera ſuivie de celle de quelques autres poſtes conſiderables, qui donneront ſans doute la communication de la Lys avec la Mer, & mettront Aire & Saint Omer dans l'impoſſibilité de ſe ſauver même, ſans être attaquez, les Hollandois témoignants vouloir faire agir leur Armée tout de bon, & aiant déclaré poſitivement, que jamais ils ne concluroient de Traité ſéparé, & qu'enfin toute la France eſt dans un tel calme, que préſentement il n'y a pas un ſeul homme de Guerre dans le Roiaume, quoi qu'on y entretienne les grandes Armées, que chacun voit, que tous les Princes du ſang n'y ſongent qu'à bien ſervir leur Roi, & à contribuer de façon ou d'autre à la grandeur de l'Etat.

Les avis donc, que nous avons de toutes parts, les recherches que les Eſpagnols font par tant de divers endroits, la connoiſſance certaine que nous avons de l'extrêmité où ils ſont reduits, le bon train que prend l'accommodement de l'Empire, qui les force à ne heſiter plus au leur, s'ils ne veulent demeurer ſeuls à ſoutenir la Guerre, ce qu'ils ne feront jamais, le changement de face de toutes les affaires par les heureux ſuccès que nous avons eû cette Campagne, le fondement que nous avons de nous promettre que Meſſieurs les Etats, quoi qu'il y aît quelque Membre infect dans leur Corps, ne donneront plus ſujet aux Ennemis d'eſperer qu'on puiſſe les ſéparer d'avec la France, & enfin les proteſtations qu'on leur a faites ſi ſouvent, par l'entremiſe des Médiateurs, qu'à meſure que nous ferions de nouvelles conquêtes, nos prétentions s'augmenteroient à proportion, tout cela nous fourniroit belle matiere d'alterer nos demandes touchant la Catalogne, & de les changer auſſi pour le Portugal, ſans recevoir aucun blâme dans le public. Mais la modération de Leurs Majeſtez eſt à tel point, qu'encore que tout ce que deſſus ſoit palpable à un chacun, & de plus qu'une ſeule Campagne de Guerre peut aſſurer à cette Couronne la conquête entiere des Païs-Bas, pour ne parler pas des autres endroits, elles ne déſirent autre choſe, ſi ce n'eſt que Meſſieurs les Plenipotentiaires perſiſtent aux dernieres ouvertures qu'ils ont faites aux Médiateurs, prenant ſeulement bien garde de ne s'en relâcher en quoi que ce ſoit.

Comment on doit agir dans la Négociation avec les Eſpagnols.

Que ſi les Miniſtres d'Eſpagne font inſtance, pour quelque échange de Places en Flandres, pour la commodité reciproque d'un chacun, comme on ne peut prévoir de quelle nature elles ſeront, l'on ne peut dire à Meſſieurs les Plenipotentiaires les ſentimens de Leurs Majeſtez, qu'après en avoir été informez: c'eſt pourquoi ils en donneront avis ici, & on leur fera ſavoir en diligence les intentions de Leurs dites Majeſtez, ſans que cet échange, qui n'eſt qu'un petit acceſſoire, & que l'on preſupoſe devoir être autant à notre bienſéance, qu'à la leur, arrête la concluſion des autres points, ſur leſquels cependant leſdits Sieurs Plenipotentiaires tiendront ferme, & feront valoir que c'eſt beaucoup donner au bien public, & au repos de la Chrétienté, qu'on ne s'enorgueilliſſe point, après que nous aurons pris Dunkerque & tant d'autres avantages, que nous avons remportez.

Et il eſt infaillible, que les Miniſtres d'Eſpagne après s'être quelque tems débattus, & menacé de ne plus traiter, nous cederont entierement tout ce que nous avons demandé, ſe tenant très-heureux, qu'il ne ſoit point parlé du Portugal, qui vaut autant que de leur rendre ce Roiaume-là, puiſqu'eux mêmes ne font aucun cas de la reſiſtance que les Portugais leur peuvent faire.

Meſſieurs les Plenipotentiaires ſe ſouviendront que comme on nous aſſure, que les Eſpagnols, après avoir un peu conteſté, nous laiſſeront à la fin Roſes & Cadacques, pour être tenus en propre avec leurs dépendances, comme la Comté de Rouſſillon, en vertu du Traité de Paix, il importe qu'ils tiennent bon pour nous acquerir ces deux Places en cette maniere-là, Leurs Majeſtez ne doutant point, que leſdits Sieurs Plenipotentiaires, tant par leur inclination propre, que pour ſe conformer à leurs volontés, n'emploient volontiers quelques jours, pour gagner ce point, & que leur fermeté & leur adreſſe, qui ont déja tant contribué à en aſſurer d'autres importans, auront le même ſuccès en celui-ci qui ne l'eſt pas moins, parce que l'on aprend de tous côtez que les Eſpagnols y donneront les mains, croiant ce qu'un deſdits Sieurs Plenipotentiaires a autrefois dit à Brun ou à Saavedra, qu'on ne s'en relâcheroit jamais: car au reſte Leurs Majeſtez ne prétendent pas que ce ſoit un point, qui doive empêcher la concluſion de la Paix; mais étant informez qu'à la fin les Miniſtres d'Eſpagne y conſentiront, ils n'oublient rien pour l'emporter.

Il ſe pourra faire que les Eſpagnols qui ſe feront d'ailleurs reſolus à nous donner entiere ſatisfaction, pour les raiſons marquées ci-deſſus, en preſſeront extrêmement l'effet, & la concluſion de l'accommodement pour eſſaier de ſauver Dunkerque & Lerida; mais comme ces deux Places ſont aux abois, qu'elles ſont toutes deux de la derniere conſéquence & reputation, que c'eſt le principal fruit de toutes les ſommes immenſes, que nous avons été obligez de dépenſer cette Campagne, Sa Majeſté déſire que Meſſieurs les Plenipotentiaires conduiſent, s'il eſt poſſible, enſorte leur Négociation, que l'une ni l'autre ne nous échape.

Pour la premiere, elle ne leur donnera pas grande peine, puiſqu'on a bonne eſperance, qu'elle pourra être priſe dans deux jours, l'autre pourroit peut-être aller bien avant dans le mois de Novembre. Il ne manquera pas de prétextes ni d'expédients auxdits Sieurs Plenipotentiaires, pour ménager adroitement ce point.

1646. Peut-être que l'accommodement des Hollandois, ou celui de l'Empire fera bien traîner la concluſion du Traité général juſques là, ſans qu'il paroiſſe que nous contribuions à ce retardement, pour la viſée que nous avons: l'ajuſtement entier des affaires d'Italie, ſur lequel nous pouvons inſiſter, nous peut donner lieu auſſi de gagner juſques à ce tems-là, avant que de rien ſigner.

L'on pourroit même prétendre directement ladite Place, comme étant abſolument néceſſaire à la ſureté de la Trêve en Catalogne, & ſtipuler que le Traité n'auroit ſon effet qu'à commencer du premier Decembre, & que les Eſpagnols demeureroient en poſſeſſion de ce qu'ils reprendront ſur nous d'ici là, comme nous de ce que nous gagnerons ſur eux, en quelque endroit que ce ſoit, ce qui ſeroit fondé en beaucoup de raiſons, vû ce que nous coute déja Lerida, & le tems que nous aurions conſommé inutilement avec une grande Armée devant cette Place ſans la prendre, quoique nous l'aions miſe hors d'état d'être ſécouruë, & plus que tout la mauvaiſe ſatisfaction que les Catalans auroient avec quelque raiſon, de voir que nous nous fuſſions ſi aiſément relâchez ſur un point qui leur importe tant; ce qui ſeroit capable d'entraîner avec ſoi d'autres ſuites plus facheuſes, les Eſprits ne demeurants pas en bonne aſſiette, & les Eſpagnols, par le moien de Lerida, s'il leur demeuroit, aiant lieu de faire mille cabales dans le Païs, & fomenter utilement les dégoûts que ces Peuples avoient déja conçus de notre conduite, ſur le ſujet de ladite Place. On ne doute pas que les Miniſtres d'Eſpagne, ſelon leur coutume, ne ſe plaignent de notre rigueur; mais après leur avoir fait connoître ce que la France fait pour eux, ſeulement à conſentir de mettre les armes bas, dans de ſi belles conjonctures, pour ne rien dire du Portugal, qu'on leur donne franc, lorſqu'on demeure d'accord de n'en parler point. Il y aura beau champ de leur mettre un peu dans la mémoire de quelle façon ils nous ont traitez, aiant emploié des années entieres à mettre toutes pieces en œuvre pour débaucher nos Alliez, & ne s'étant adreſſez à nous, que quand ils ſe ſont vûs hors de tout eſpoir de réuſſir dans l'autre deſſein, leurs affaires en un état pitoiable de tous côtez, & détrompez de toutes les eſperances de diviſion domeſtique dans ce Roiaume.

Après tout Peñaranda pourra bien ſe mettre en grande colére, & faire ſemblant de rompre toute Négociation; mais il ne tardera pas à revenir, les extremitez où ils ſont ne pouvants permettre qu'il en uſe autrement, & au contraire la priſe de Dunkerque, & les ſuites qu'elle peut avoir nous donnant beau champ de faire éclater la moderation de Leurs Majeſtez, en ce qu'elles ne rehauſſent pas maintenant leurs prétentions.

Pour concluſion, Sa Majeſté veut donner quelques avertiſſemens en paſſant auxdits Sieurs Plenipotentiaires, ou plutôt leur rafraichir la memoire de pluſieurs points importants, qui leur ont été mandez.

Touchant la ſureté du Traité.

Le premier & le principal, ſur lequel Sa Majeſté ne ſauroit aſſez inſiſter, ni eux prendre aſſez de précautions, eſt la ſureté de ce qui ſera arrêté avec les uns & les autres, parce qu'autrement les Eſpagnols feroient un coup de grande prudence de conſentir à nos demandes, cedant à la mauvaiſe conjoncture d'apreſent, pour en attendre une meilleure, ſans 1646. s'obſtiner à perdre ce qui leur reſte, qui étant bien gouverné eſt aſſez conſidérable, pour leur donner moien un jour de tenter leur fortune, avec aparence d'avoir de meilleurs ſuccès, qu'ils n'en ont dans cette Guerre. Quand on traitera de cette ſureté, Contarini viendra ſans doute s'emploier près de Meſſieurs les Plenipotentiaires, pour leur faire faciliter ce point, & alors ils auront l'occaſion bien à propos de lui remontrer que c'eſt le plus néceſſaire de tout, puiſque quand les Eſpagnols n'auroient point de diſpoſition de profiter de la premiere conjoncture de rompre une Paix, qu'ils ne font que par pure néceſſité, il leur en auroit fait naitre l'envie, par les beaux diſcours qu'il a tenus là-deſſus aux Miniſtres de cette Couronne-là.

Les Eſpagnols Ennemis irreconciliables de la France.

Enfin nous devons nous tenir pour dit ce qu'on a mandé autrefois, que la crainte ſeule d'empirer leurs affaires, obligeant aujourd'hui les Eſpagnols à faire la Paix, ils ne ſongeront continuellement qu'à la rompre, quand ils en trouveront une favorable occaſion: car outre qu'ils ſont Ennemis irreconciliables, & envieux de toutes les proſperitez de cet Etat, les pertes qu'ils auront faites, & dont nous aurons profité, aurons encore augmenté ces qualitez que la nature leur donne, & comme la prudence voudroit ne pas prendre garde à quatre, ni à ſix Places, voire à des Provinces entieres, ſi on pouvoit s'aſſurer de leur ſincerité, & que la Paix dût être durable, auſſi ne ſachant que trop vraiſemblablement le contraire, aurions-nous grand tort de ne retenir juſques à un pouce de terre de tout ce que nous pourrons, puiſqu'ils en ſeront d'autant plus affoiblis, & comme il eſt touché ci-deſſus, que cette diminution avec les autres précautions que nous pourrons prendre ſervira pour les rendre plus retenus à ne pas brouiller les affaires, & avoir en main de quoi les faire repentir, s'ils le font, & cela d'autant plus que les meilleures ſuretez ſeront toûjours celles que nous tiendrons en nos mains.

En ſecond lieu, qu'ils ſe ſouviennent de ſtipuler la renonciation du Roi d'Eſpagne & de l'Alſace.

En troiſiéme lieu, que touchant Cazal, ils eſſaient que la Place ſoit laiſſée à la garde de Sa Majeſté juſques à ce que le Duc de Mantouë aît vingt-cinq ans, ce qui peut-être pourra réuſſir dans cette conjoncture.

En quatriéme lieu, qu'arrêtant quelque Trêve pour l'Italie, afin d'avoir plus de tems d'ajuſter tout, ce ſoit enſorte que pour les difficultez qui s'y rencontreront on ne puiſſe rentrer en Guerre, convenants dès à cette heure d'Arbitres pour terminer tous les différents dans un certain tems.

En cinquiéme lieu, de tenir cachée, autant que l'avancement de la Paix le pourra permettre, la condeſcendance que Leurs Majeſtez ont reſolu d'aporter ſur le point de Portugal pour beaucoup de raiſons connuës auxdits Sieurs Plenipotentiaires, & particulierement parce qu'aiant une Eſcadre de Vaiſſeaux de ce Roi-là dans notre Armée Navale, il ſeroit à craindre qu'ils ne vinſſent à ſe retirer dans la rencontre préſente, où ſans ce renfort notre Armée pourroit courir quelque riſque.

En ſixiéme lieu, il faudra bien aſſurer même par le conſentement du Roi d'Eſpagne, s'il

1646. s'il eſt jugé néceſſaire, que pendant la Trêve de Catalogne le Pape ne fera aucune difficulté de donner toutes les expeditions, ſoit pour Croiſades, collation de Benéfices ou autres choſes, tout ainſi, & en la même maniere que ſes Predéceſſeurs en avoient uſé envers le Roi d'Eſpagne, quand ils poſſedoient cette Principauté.

En ſeptiéme lieu, Meſſieurs les Plenipotentiaires examineront, ſi les Eſpagnols aiant tant de repugnance à voir cette connexité de la Trêve de Catalogne avec celle de Hollande, on ne pourroit point en ſortir par un expedient, dont le nom ne les choqueroit pas, quoiqu'il fût en effet la même choſe, & ce ſeroit qu'après qu'ils auront ſû combien doit durer celle de Hollande; ils demandaſſent le même nombre d'années, pour la Catalogne, ſans parler en aucune façon des Hollandois, prenant néanmoins à part avec ceux-ci toutes les précautions néceſſaires ſur ce ſujet.

En huitiéme lieu, ſi leſdits Sieurs Plenipotentiaires peuvent obtenir que la Campagne aura ſon étenduë, & ſon effet juſques au premier Decembre. Leurs Majeſtez trouvent qu'ils conſentent de leur part à ne retenir les conquêtes que nous pourrions faire entre-ci & là en Italie, que comme par Trêve, ainſi que celles de Catalogne; mais celles de Flandres ſeront compriſes dans ce qui nous doit demeurer par le Traité de Paix.

En neuviéme lieu, Meſſieurs les Plenipotentiaires ſauront qu'on nous aſſure que Peñaranda a pouvoir de ſon Maître de condeſcendre à divers partis ſur les intérêts de Portugal; mais que néanmoins ils ne ſont pas tels que ledit Roi veuille ſe ſatisfaire d'aucun. On en manda autrefois divers auxdits Sieurs Plenipotentiaires, & ſi quelqu'un pouvoit réuſſir, afin que la Paix fût univerſelle, comme Contarini a toûjours inſiſté, ce ſeroit un grand bien; car cette Couronne ſortiroit, & dans l'apparence, & dans le ſolide d'un grand embarras, puiſqu'auſſi bien la faculté, qui nous reſtera d'aſſiſter ledit Roi, ne lui ſera pas de grand profit, à cauſe de la grande diſtance qu'il y a entre la France & ſes Etats, & aigrira toûjours davantage l'eſprit des Eſpagnols contre nous. Peut-être même que le public qui ordinairement ne s'arrête qu'à l'écorce des choſes n'aprouvera pas que nous tenions ce procedé avec l'Eſpagne, que nous lui devons avoir grande obligation de ce qu'elle aura condeſcendu à tout ce que nous aurons demandé.

Cependant Sa Majeſté déſire que leſdits Plenipotentiaires continuent à faire juſques au bout de grandes inſtances publiques en faveur dudit Roi de Portugal, afin que quand nous ſerons obligez de nous en deſiſter, il paroiſſe évidemment à tout le monde que c'eſt après y avoir fait tous les efforts imaginables, & que nous avons été obligez de ceder pour un intérêt général, qui doit prévaloir aux particuliers, qui eſt celui du repos de l'union des Princes Chrétiens dans cette préſente incurſion des Armes Ottomanes.

On ne doute point que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ne viennent aiſément à bout de procurer la liberté du Prince Dom Edouard de Portugal dans le Traité; d'autant plus que les Couronnes Alliées ſe ſont engagées ſi avant à la demander.

Mais on voudroit ici ſur tout, qu'il y eût moien de ſortir du point de Portugal, par une Trêve de ſix mois au moins, que l'on pourroit accorder ſecretement par l'entremiſe des Médiateurs, ſi les Eſpagnols s'opiniatrent juſques au bout, à ne pas ſouffrir qu'il en ſoit fait mention dans le Traité public, ainſi que l'on a mandé d'autres fois. 1646.

Ainſi nous aurions une voie honorable, de nous tirer de quelque engagement de bienſéance que nous avons avec les Portugais, & le prétexte de cette Trêve ſeroit pour avoir moien de traiter l'accommodement au fonds.

Si les Eſpagnols ne regardent qu'à la ſubſtance & au ſolide, ils ne devront y faire aucune difficulté, puiſqu'auſſi bien, quand la Paix ſeroit aujourd'hui ſignée, ils ne ſeroient en état de ſix mois d'attaquer vivement le Portugal, vû la mauvaiſe ſaiſon & les preparatifs qu'il leur conviendra de faire pour cela.

Ce n'eſt pas que Sa Majeſté ait aucune intention de retrancher ou moderer auxdits Sieurs Plenipotentiaires le pouvoir qu'elle leur a donné de ſe relâcher de ce point, & de s'y conduire ainſi qu'ils l'eſtimeront plus à propos; mais à la verité elle ſouhaiteroit bien qu'une conjoncture ſi belle, pour negocier avantageuſement, nous donnât moien de ſauver au moins en cette affaire toutes les apparences, devants être aſſurez que nos Ennemis, quoique ſans raiſon, ne manqueront pas d'eſſaier d'imprimer dans l'eſprit de ceux, qui en d'autres tems pourroient faire la même reſolution, que fait le Roi de Portugal, que la France n'eſt pas trop difficile à ſacrifier les intérêts d'autrui, lorſqu'elle peut ſe procurer quelque avantage.

Et ſur ce ſujet Meſſieurs les Plenipotentiaires examineront enſemble une penſée qu'on a eû ici, dont ils pourront peut-être ſe prévaloir. Ce ſeroit de mettre en balance les intérêts du Duc Charles avec ceux de Portugal, & faire une propoſition, qui commencera par une longue déduction de toutes les raiſons que la France a, pour ne point traiter avec le Duc de Lorraine, & que nonobſtant cela, ſi l'Eſpagne ſe veut diſpoſer à tout ce qui eſt équitable pour le Portugal, Sa Majeſté en échange promet de ne pas ſeulement traiter avec ledit Duc Charles; mais encore lui accorder une grande partie des choſes qu'il peut déſirer.

Il y auroit même belle matiere de relever notre offre, principalement pour deux raiſons, l'une que le Roi de Portugal eſt en pleine poſſeſſion depuis ſix ans de tout ſon Roiaume, & que le Duc Charles n'a pas un pouce de terre dans toute la Lorraine.

L'autre, que quelque facilité que le Roi d'Eſpagne ſe propoſe à reconquerir le Portugal, elle n'aprochera pas à beaucoup près celle que Sa Majeſté a de ſe conſerver la Lorraine.

La France ſouhaite de ſe conſerver la Lorraine.

Il eſt indubitable que les Eſpagnols ne conſentiront jamais à cette ouverture, cependant elle ne laiſſeroit pas de produire trois bons effets.

Le premier, de nous ſervir extremement dans le public, faiſant voir les facilitez que la France aporte pour accommoder tous les différends qui peuvent troubler le repos de la Chrétienté, même au préjudice de ſes propres intérêts.

Le ſecond, de gagner de plus en plus l'affection du Roi de Portugal, & lui faire toucher au doigt, ſi nous ſommes contraints de nous relâcher ſur ſon ſujet, que ce n'a été

1646. été qu'après avoir fait les derniers efforts en ſa faveur.

Et le troiſiéme, de mettre le Duc Charles ſur les bras des Eſpagnols, & le rendre irreconciliable avec eux, voiant de quelle façon il eſt traité, & comme ils l'abandonnent.

Tout cela néanmoins eſt remis à ce que leſdits Sieurs Plenipotentiaires reſoudront enſemble être pour le mieux.

On avoit reſolu d'envoier un long Memoire auxdits Sieurs Plenipotentiaires ſur les affaires de Lorraine; mais comme l'aprehenſion que Sa Majeſté avoit que le Traité de l'Empire ne pût s'achever ſans qu'elles fuſſent terminées, c'étoit la principale raiſon, qui tenoit l'eſprit de Sa Majeſté en ſuſpens, ſavoir ſi Elle donneroit les mains à laiſſer traiter ce different dans l'Aſſemblée générale, & qu'il ſemble que cette conſideration ceſſe aujourd'hui par la paſſion que les Imperiaux font paroitre de hâter ſans délai la concluſion de la Paix, & qui devra être la même à l'égard des Eſpagnols, parce qu'ils ſont encore plus preſſez, Sa Majeſté remet à examiner la choſe avec plus de loiſir, & à en faire ſavoir les intentions auxdits Plenipotentiaires.

On prend de nouvelles eſperances de la conduite des Etats Généraux des Provinces-Unies.

Depuis ce Mémoire achevé l'on a reçu une nouvelle confirmation que les intentions de Meſſieurs les Etats ſont telles que nous pouvons deſirer, ſoit pour ne faire leur accommodement, que conjointement avec la France, ſoit pour faire agir leur Armée, & profiter de la belle occaſion qu'elle a de faire toutes ſortes de progrès, mais que Madame la Princeſſe d'Orange emploie toute ſon induſtrie & le credit qu'elle a ſur l'eſprit de ſon Mari, pour faire éluder toutes les bonnes reſolutions de l'Etat, qu'elle étoit allée à Bergopſom pour empêcher ledit Prince de rien entreprendre, ce qu'elle devoit d'autant moins faire, ſi elle eût eû égard à ſa gloire. Que les Ennemis ont détâché tout-recemment le Duc d'Amalphi & Beck, avec quatre mil hommes du Corps de delà, pour les faire venir vers Dunkerque, deſorte qu'il eſt vrai de dire que Monſieur le Prince d'Orange étant parti, en reſolution d'attaquer une Place, malgré l'oppoſition de huit ou dix mil hommes, a changé d'avis depuis que ce Corps-là a été affoibli de moitié.

On reçut hier la nouvelle que le Pape avoit enfin amoli la dureté qu'il avoit toûjours témoignée en l'affaire de Meſſieurs les Barberins, qu'il a remis en tous leurs biens, Charges & Bénéfices à la conſideration de Sa Majeſté, avec un applaudiſſement général de toute la Cour de Rome. C'eſt le premier bon effet de la ſortie de notre Armée Navale à la Mer, aidée par une petite circonſtance qui de ſoi ne ſemble rien; mais qui n'a pas laiſſé avec l'autre de porter ce coup, c'eſt la ſortie de Rome de l'Abbé de St. Nicolas, à qui on avoit mandé de ſe rendre à Florence, pour être près de Monſieur le Grand Duc dans le tems que l'Armée paroitroit de nouveau en ces Mers-là, & cela principalement à deſſein, comme il eſt arrivé, que le Pape pût ſoupçonner, voiant la retraite du Miniſtre du Roi, que les Généraux de l'Armée de Sa Majeſté pouvoient avoir ordre de faire quelque reſſentiment contre ſa Sainteté, de la façon dont elle a procedé avec cette Couronne dans l'occaſion derniere de l'attaque des Poſtes de Toſcane. Il eſt vrai pourtant que quoique ſa Sainteté aît fait paroitre une partialité viſible pour nos Ennemis, & qu'elle aît paſſé bien au delà des termes, & de Pere commun, & de Prince neutre, aſſiſtant ouvertement les Eſpagnols d'hommes, d'argent & de conſeil, la piété de Leurs Majeſtez eſt telle, & leur reverence envers le Saint Siége, qui ne doit pas ſouffrir pour les caprices particuliers des Papes, qu'elles n'ont jamais ſongé à donner aucun ordre d'endommager l'Etat Eccleſiaſtique, s'étant toûjours contenté de recourir à Dieu, & le prier qu'il lui plût inſpirer ſa Sainteté de prendre une autre conduite. 1646.

Comment elles ſe doivent comporter avec le Nonce.

Meſſieurs les Plenipotentiaires ne témoigneront pas au Nonce, qu'on croie que la reſolution du Pape a été un effet de la ſortie de notre Armée, & de la route qu'elle a priſe vers les côtes d'Italie, mais de la connoiſſance qu'a eû à la fin ſa Sainteté des bonnes intentions de Leurs Majeſtez, lui roulant adroitement, que puiſqu'elle s'eſt diſpoſée à faire le plus important, l'on ne doute nullement qu'il ne veuille en cette occaſion contenter dans les autres, qui ſont moindres & d'une entiere juſtice.

Il eſt arrivé, que le jour que le Prince Prefet, ſa femme & ſes Enfans ſont arrivez ici, pour ſaluer Leurs Majeſtez, on les a reçus avec ce beau regal, que la protection de Leurs Majeſtez leur a valu.

On les loue de leur zèle & de leur conduite dans la Négociation.

Sa Majeſté ne peut finir cette Dépêche, ſans aſſurer encore Meſſieurs les Plenipotentiaires de la pleine ſatisfaction qu'elle a de toute leur conduite, reconnoiſſant bien, que la fermeté qu'ils ont fait paroitre, ſans s'ennuier de leur long ſejour hors de la Cour, & avec beaucoup d'incommoditez, a notablement ſervi pour nous faire obtenir des conditions plus avantageuſes dans le Traité de Paix, ce qui leur aportera grande gloire en leur particulier, notamment à un Prince de la qualité de Monſieur le Duc de Longueville: & ils doivent attendre d'être un jour le modele que l'on propoſera aux Miniſtres des Princes qui ſeront emploiez, étant certain que leur patience & leur reſolution ont fait mentir tous ceux, & principalement les Eſpagnols, qui tenoient les François incapables de ces qualitez-là, & qui en eſperoient à ſon tems des avantages conſiderables.

M E-

1646.

MEMOIRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

ENVOIE' EN COUR.

Le 1. Octobre 1646.

Les Suedois se pourront contenter de la moitié de la Pomeranie, si on y joint Stetin qui fait partie de l'autre. La Trêve pour la Catalogne sera de 25. ans. Affaire du Duc de Lorraine.

NOus sommes retournez d'Osnabrug d'avant-hier seulement, aiant trouvé tant de difficultez que nous avons été obligez d'y faire un plus long séjour que nous ne pensions. Messieurs les Plenipotentiaires de Suede sont demeurez d'accord que la Paix est nécessaire à l'une & à l'autre Couronne. Ils témoignent la desirer comme nous, & nous les avons enfin disposez d'y apporter toutes les facilitez qui dépendent d'eux. Mais ils ont toûjours soûtenu que les offres qui leur avoient été faites par les Imperiaux étoient pures & simples, & qu'on étoit obligé de les leur faire valoir, & de leur fournir le consentement des intéressez. Quand nous leur en avons remonté l'impossibilité, & qu'ils ont été pressez d'entrer en quelque expedient, ils se sont défendus sur leurs ordres. Ils ont dit néanmoins qu'ils avoient fait savoir à Stockholm la peine qu'il y avoit d'obtenir toutes leurs demandes; qu'ils esperoient d'avoir bientôt réponse & nouvelle instruction, & qu'ils en écriroient encore, & porteroient les choses dans le temperament autant qu'il seroit en leur pouvoir. Ils nous ont même convié d'écrire, comme nous avons fait à l'heure même, au Sieur Chanut, & sommes sur le point d'envoier un Courier qui lui portera une seconde Dépêche de notre part avec une Lettre à la Reine pour donner plus de force à ses instances.

Les Suedois se pourront contenter de la moitié de la Pomeranie, si on y joint Stetin qui fait partie de l'autre.

Ce qui nous a paru, après avoir souvent conféré avec lesdits Sieurs Plenipotentiaires, avec les Députez de Brandebourg, & les Imperiaux aussi, c'est que les Suedois se pourront contenter de la moitié de la Pomeranie en retenant Stetin, qui fait partie de l'autre, & que l'Electeur se resoudra plutôt à toutes extrémitez que de n'avoir pas cette Ville, qui est si fort desirée de part & d'autre, que ce seul point est capable d'arrêter le Traité. Nous avons disposé les Ambassadeurs de Suede d'entendre cependant à une suspension d'armes, aiant été resolu qu'on depêchera de part & d'autre à Monsieur le Maréchal de Turenne & à Monsieur Wrangel, pour leur donner avis que nous étions tombez d'accord avec les Imperiaux de faire une suspension de six semaines ou de deux mois, & que nous avions remis à eux d'en arrêter les conditions avec les Généraux du Parti contraire; ce que nous les prions de faire promptement, si les choses n'étoient en tel état quand ils recevront nos Lettres, que la suspension fut pour aporter un préjudice notable aux affaires. 1646.

Nous fimes cette ouverture ausdits Ambassadeurs, sur ce qui en avoit été dit au Sieur de Saint Romain par les Médiateurs. Nous fûmer hier les informer de ce qui s'est passé en notre voiage, leur faisant voir que les Imperiaux s'étant beaucoup élargis avec les Suedois pour les obliger à s'accommoder sans nous, ils n'avoient pas eu la Paix pour cela, mais l'avoient renduë plus difficile, & que notre plus grande peine aujourd'hui étoit de défaire pour leur intérêt ce qu'ils avoient fait contre nous. Lesdits Médiateurs se chargerent de faire raport de tout au Comte de Trautmansdorff, & il ne se passa rien en cette Conference qui mérite d'en donner avis, sinon qu'en leur représentant que la possession de Stetin étoit ce qui sembloit le plus malaisé à ajuster, & que les Suedois ne s'en départiroient pas, & disant que l'Empereur devoit faire effort pour recompenser en terres l'Electeur de Brandebourg; ils répondirent que jamais l'Empereur ne se déferoit d'un seul pouce de terre, mais qu'on pourroit faire accorder dans une Diette une somme d'argent comme d'un ou deux millions de Risdalles, qui seroient donnez audit Electeur. Ce moien nous sembleroit fort bon, s'il étoit praticable, non pas tant à l'égard de l'Electeur que de la Couronne de Suede, qui aimeroit peut-être autant toucher cette somme que de garder Stetin. Mais comme l'Empereur se porteroit aisément à cet expedient, qui ne lui coûteroit rien, aussi n'estimons-nous pas que les Etats de l'Empire épuisez comme ils sont y donnent leur consentement.

Au retour de chez les Médiateurs nous fumes visitez par les Ambassadeurs de Messieurs les Etats. Ils nous dirent avoir eu quatre Conferences avec les Ministres d'Espagne depuis leur voiage d'Osnabrug: Qu'en la premiere il n'y avoit eu que l'Archevêque de Cambrai & Brun, à cause de l'indisposition du Comte de Peñaranda, mais qu'à la seconde ils y étoient tous trois: Que Peñaranda ne se trouva pas à la troisiéme, & que la quatriéme fut avec Monsieur Brun tout seul. Ils nous parlerent sur tous les points qu'ils avoient eus de nous par écrit, & nous donnerent des réponses qui aprochent fort de ce que nous desirons. Mais quand il fut question de s'expliquer sur la cession des Conquêtes du Païs-Bas & de la Franche-Comté, du Roussillon, de Roses, & de la Trêve en Catalogne, ils hésiterent longtemps, disans qu'ils avoient bien connu que les Espagnols ne s'éloigneroient pas d'accorder à la France ce qu'elle prétendoit; mais qu'ils ne s'étoient pas encore entierement ouverts sur cela. Nous repartîmes ausdits Sieurs Ambassadeurs que lors que nous leur avions confié un Ecrit, & que nous étions entrez en matiere avec eux, nous a-

1646. vions préſuppoſé que les Miniſtres d'Eſpagne leur déclareroient nettement leurs intentions pour nous les faire ſavoir; que nous croyions bien que leurs conjectures & leurs opinions étoient bien fondées, mais que ſans une Déclaration formelle & expreſſe de la part des Eſpagnols, & ſans être aſſûrez de ces trois principaux points, nous ne pouviôns paſſer plus avant, & que nous les priions de le dire ainſi au Comte de Peñaranda de notre part. Après pluſieurs autres diſcours que nous eûmes ſur ce ſujet, le Sieur Paw, aiant conferé avec les Sieurs Donia & Klant ſes Collegues, s'excuſa, & apporta quelques raiſons qui l'avoient empêché de nous dire tout d'une ſuite ce qui leur avoit été confié ſur leſdits points. Et puis il dit qu'il avoit parole des Eſpagnols qu'ils laiſſeront au Roi toutes ſes Conquêtes dans le Païs-Bas & la Franche-Comté: Que la Paix étant faite on pourroit échanger quelques Places pour la commodité mutuelle, dequoi Meſſieurs les Etats ſeroient les Entremetteurs, & que les Places ſeroient depoſées en leurs mains; Que le Comté de Rouſſillon demeureroit au Roi: Pour Roſes, que les Eſpagnols avoient toûjours dit que c'étoit une Ville de la Catalogne, ſituée au delà des Monts, & que le Rouſſillon ne s'étendoit que juſques au Col de Pertuis; Qu'ils n'avoient point juſques-là donné parole de ceder cette Place, que toutefois on avoit aſſez connû qu'ils la pourroient quitter comme le reſte: Quant à la Catalogne qu'ils avoient gagné ſur eux de les faire condeſcendre à une Trêve de vingt-cinq années.

La Trêve pour la Catalogne ſera de 25. ans.

On leur dit qu'il ſeroit bon qu'ils priſſent tout cela par écrit des Miniſtres d'Eſpagne, & ils répondirent que c'étoit déja choſe faite. Ils ajoûterent que les Eſpagnols prétendent que la Paix ſe faſſe en même temps avec l'Empereur, & que les intérêts du Duc Charles ſeront auſſi terminez par ce Traité. Sur tous leſquels points leſdits Sieurs Ambaſſadeurs nous repréſenterent qu'ils avoient efficacement défendu toutes les prétentions de la France, & diſputé fort long-temps contre les Plenipotentiaires d'Eſpagne.

Après les avoir remerciez de tant de bons offices, nous remîmes à les voir aujourd'hui pour leur faire réponſe, leur diſant néanmoins par avance que ſi l'Empereur vouloit traiter avec nous & nos Alliez, rien n'empêcheroit que le tout ne fût arrêté en même temps: Quant au Duc Charles, que ſes affaires n'avoient aucun raport avec celles d'Eſpagne; & que ſi l'on vouloit faire la Paix avec la France, une des conditions devoit être que le Roi d'Eſpagne n'aſſiſteroit directement ni indirectement ledit Duc. Entre pluſieurs diſcours tenus ſur ce ſujet, ils raporterent que les Miniſtres d'Eſpagne diſoient que ſi la France ne vouloit pas reſtituer au Duc de Lorraine tous ſes Etats, qu'elle lui en rendît au moins une pa[illegible]

Affaire du Duc de Lorraine.

Et puis comme nous fumes levez, le Sieur Paw parla de quelque entretenement, dont on pourroit convenir à Munſter, afin que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne n'euſſent pas la honte d'avoir abandonné ce Prince, qui ſert actuellement dans leur parti.

Nous jugeâmes pour deux principales raiſons ne devoir pas rejetter ce dernier expedient, & leur donnâmes eſperance qu'on y pourroit entendre, & même donner quelque recompenſe ailleurs audit Duc. La premiere fut qu'il nous a été mandé depuis peu qu'on a mis en queſtion s'il étoit plus utile que cette affaire fût traitée à Munſter, ou qu'elle fût remiſe à la Cour. Et voiant que les Ennemis ſe portent eux-mêmes à ce qu'on peut déſirer, nous n'avons pas crû devoir négliger une ſi belle occaſion. L'autre eſt, que cette Négociation nous peut donner du temps; non ſeulement pour avoir réponſe de la Cour ſur notre derniere Dépêche, mais peut-être encore pour voir le ſuccès du Siége de Lerida & de celui de Dunkerque; étant important (comme nous l'avons déja écrit) qu'il ne paroiſſe pas que nous affectons des longueurs; mais qu'elles viennent des choſes mêmes & de la difficulté des affaires, afin de maintenir la bonne diſpoſition que nous font paroître Meſſieurs les Etats & leurs Ambaſſadeurs, & pour détourner les reſolutions qu'ils pourroient prendre, s'ils connoiſſoient que nous fiſſions les difficiles, lors qu'on nous offre des conditions ſi avantageuſes. 1646.

Ce qui nous a auſſi fait connoitre que les Eſpagnols & eux deſirent d'avancer le Traité, c'eſt que quand on a dit aux premiers que les ratifications ſeroient longues à venir, ils ont répondu qu'elles n'étoient pas néceſſaires, puis qu'il y a une clauſe dans les Pouvoirs des Plenipotentiaires de part & d'autre, qui approuve tout ce qui ſera négocié par eux. Ils dirent de plus que le Traité étant ſigné les hoſtilitez devoient ceſſer, ſans qu'il fût beſoin d'attendre pour cet effet la ratification; & le Sieur Paw, qui commença juſtement à faire ſon raport par ce point, nous demanda ſi nous ne l'entendions pas ainſi. Il fut répondu que ces clauſes étoient ordinaires dans tous les Pouvoirs, qui ne prenoient pourtant leur force que de la ratification, mais que nous apporterions toutes les facilitez poſſibles à la prompte concluſion du Traité que nous ſouhaitions plus que perſonne.

L'importance des affaires mériteroit bien que cette Dépêche fût plus longue & plus étenduë. Mais on s'eſt contenté de la nuë & ſommaire relation du fait, aiant eſtimé qu'il valoit mieux agir dans une conjoncture ſi favorable, que d'écrire. Nous ne devons pas ômettre qu'il nous reſte un ſoupçon qui nous fait peine, de ce que les Eſpagnols s'ouvrent ſi confidemment à Meſſieurs les Hollandois, & tiennent cachée à Meſſieurs les Médiateurs toute cette Négociation, dont le ſecret nous a été très-recommandé. Nous apprehendons que cela ne ſoit pas ſans quelque deſſein, & ce qui nous entretient dans cette crainte, c'eſt la nouvelle qui ſe dit à Munſter du jour d'hier, que l'Armée de Meſſieurs les Etats s'eſt retirée de la Flandre. Ce qui donne moien aux Ennemis de ramaſſer toutes leurs forces pour ſecourir Dunkerque, & ne s'accorde pas avec tant de bonne volonté que les Ambaſſadeurs nous font paroître ici. Nous apporterons tous les ſoins poſſibles pour éviter qu'il ne ſoit fait aucun préjudice à la France par cette Négociation, & eſperons d'avoir le temps d'attendre les ordres de la Reine.

LET-

1646.

LETTRE

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Paris du 3. Octobre 1646.

Les Suedois doivent être contens de leurs avantages. Affaire du Duc de Lorraine. Affaire des Barberins. Zèle de la Reine pour la Paix & pour la Religion. On espere d'autres satisfactions du Pape. Affaire de Maience.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

Les Suedois doivent être contens de leurs avantages.

ENfin le Courier que je vous ai mandé vous devoir être dépêché, est prêt de monter à cheval, il n'attend que cette Lettre qui ne sera pas longue : il seroit bon à la verité d'y traiter de l'affaire principale qui donne lieu à son envoi ; mais le Mémoire dont il est chargé est plein de raisons pour persuader les Suedois de préférer un établissement solide à un de plus d'étenduë, qui ne sauroit être acquis, que par la continuation de la Guerre, dont les évenemens sont toûjours douteux, puisque ce n'est ni la justice apparente de la cause, ni la multitude des hommes qui acquierent les victoires, & que Dieu dont les secrets ne se pénétrent point les donne à celui qu'il veut élever, & pour en humilier un autre, il fait voir des chutes que l'entendement de l'homme ne conçoit point. Votre experience dont Sa Majesté a fait l'épreuve en diverses autres rencontres d'affaires vous donnera des lumieres pour faire consentir les Imperiaux, & les Espagnols aux justes conditions, que nous demandons, afin que la Paix qu'on s'est proposé devoir être générale aît son accomplissement.

Affaire du Duc de Lorraine.

Sous quelles conditions l'on peut consentir qu'il soit parlé du Duc Charles, cela est fort bien expliqué, & c'est la troisiéme fin, qu'on s'est proposée en dressant le Memoire ; desorte qu'il seroit superflu d'en parler. Je me flatte d'esperer que toutes choses vous succederont à bien, parce que je suis persuadé, que votre capacité, & la fortune de l'Etat acquerront à Sa Majesté toutes sortes d'avantages, & qu'elle ne voudra pas que ce soit en Allemagne, & dans les affaires delaissées à votre conduite que Sa Majesté en éprouve le revers.

Celles qui étoient à démêler entre le Pape, & Sa Majesté ont eû une issuë qu'on n'espetoit plus, la patience & la justice l'ont emporté sur la haine & l'injustice que l'on vouloit faire commettre à sa Sainteté, dépouillants Messieurs Barberins de leurs Biens & de leurs dignitez. Pressé des vives raisons qui lui avoient été representées, & du respect qui est dû à un Roi & à une Reine remplis de toutes sortes de vertus, il s'est enfin relaché à ce qu'on pouvoit prétendre pour leur satisfaction, & la protection de la France leur a été aussi utile, qu'il lui est glorieux de la leur avoir accordée ; tout ce qu'ils ont jamais pû demander leur est octroié, & même la décharge d'aller en Italie, leur étant seulement imposé de se rendre à Avignon. Je vous fais transcrire l'Article de la Lettre que j'ai reçû de Monsieur le Cardinal de Grimaldi, duquel vous comprendrez parfaitement tout ce qui a été cedé à ces Messieurs, par le respect qui est rendu à cette Couronne ; peut-être que l'aprehension de voir une Armée dans la Romagne a aidé à ce bon mouvement, & c'est quelque chose qui releve à l'avantage de cette Monarchie, ce qui s'est passé.

1646.

Affaire des Barberins.

Zèle de la Reine pour la Paix & pour la Religion.

La Reine a senti avec beaucoup de contentement cet effet de la protection que Dieu donne à ses entreprises, & Elle se promet la continuation de ce bonheur, par le zèle dont Elle est touchée de tout ce qui peut contribuer à sa gloire, & par l'ardent désir qu'elle a, que la Paix soit une fois affermie dans la Chrétienté, qu'elle espere pouvoir ensuite produire une réunion de tous les dévoiez à la Religion Chrétienne.

On espére d'autres satisfactions du Pape.

Nous ne sommes pas hors d'opinion que Beaupui nous sera remis, la parole n'en est pas lâchée ; mais la justice de notre cause est reconnuë, & les respects que nous rendrons au Saint Siége nous acquerront des graces de sa Sainteté. Rome voit aujourd'hui les François triompher, non seulement pour avoir acquis des Provinces, & gagné des Batailles, mais pour avoir rendu la justice Maîtresse de l'injustice, & le Peuple aimant sa liberté a senti de la joie de ce qui nous a été déferé.

Je vous envoie les apostilles que Monsieur de Vautorte a mis aux treize Articles proposez par lui au grand Chapitre de Maience, dont je vous ai envoié le double, desquels vous connoîtrez que ces Messieurs se plaignent de bien des choses dont nous ne saurions les garentir, & que c'est la Guerre qui leur cause des pertes, & non la volonté de Sa Majesté, ou de ceux qui commandent ses Armées. Ils seroient en droit en quelques chefs, s'ils ne faisoient un très-mauvais usage de ce qui lui a été cedé & aux autres. Le même Monsieur de Vautorte aportera tous ses soins, pour leur donner du contentement. Le mien &c.

1646.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 8. Octobre 1646.

Pourquoi les Espagnols aiment mieux traiter par le canal des Hollandois leurs Ennemis que par des Médiateurs. On offre aux Suedois la Pomeranie anterieure, Vismar, Bremen, & Verden. Plaintes des Bavarois. Commission du Sieur Roncalli Envoié de Pologne. Les Cantons Suisses se plaignent des poursuites faites à la Chambre de Spire contre la Ville de Bâle.

MONSIEUR,

NOus avons reçû votre Lettre avec celle de la Reine du vingt-neuviéme du Mois passé, ensemble la Copie d'une Lettre du Duc de Baviere, & de l'Ecrit presenté au Roi par les Catalans. Les Espagnols continuent de traiter avec nous par l'entremise des Ambassadeurs de Messieurs les Etats, & témoignent desirer (sans que nous en puissions comprendre le sujet) que cela ne soit pas sû par les Médiateurs. Il peut bien être que les Ministres d'Espagne aient quelque dégoût d'eux, à cause que Monsieur Contarini a toûjours fort insisté qu'il falloit faire une Trêve pour le Portugal; jugeant bien que si la liberté demeure au Roi d'Espagne d'y faire la Guerre, la République de Venise ne pourra être si puissamment secouruë. Et comme ce point est extrémement sensible aux Espagnols, & qu'ils ont trouvé en cela les Hollandois plus favorables à leur intention, ils ont mieux aimé s'adresser à eux; joint le dessein qu'ils peuvent avoir d'établir par ce moien une liaison plus grande avec Messieurs les Etats; & qu'ils croient aussi peut-être d'obtenir plutôt & plus efficacement la Paix avec la France par leur entremise. Mais il est étrange d'ailleurs qu'ils aient plus de confiance en leurs propres Ennemis qu'aux Médiateurs, vû même que l'un d'eux est Ministre d'un Prince qui paroît leur être favorable. Nous remarquons deplus qu'il est comme impossible que lesdits Sieurs Médiateurs n'aient connoissance de ce qui se passe, de quoi toutefois ils ne témoignent aucune jalousie & ils l'ont souffert jusques ici sans aucune plainte. Toutes ces choses nous donnent un grand desir de découvrir la véritable raison de cette procedure que nous n'avons encore pû pénétrer. Nous aurons l'œil ouvert pour éviter les piéges qu'on nous pourroit tendre, & nous empêcher, s'il se peut, d'en recevoir aucun préjudice.

Pourquoi les Espagnols aiment mieux traiter par le canal des Hollandois leurs ennemis que par celui des Médiateurs.

1646.

Pour faire voir ce qui s'est passé, nous envoions la Copie de deux Ecrits; l'un donné par les Ambassadeurs de Messieurs les Etats pour réponse à celui qui fut mis entre leurs mains, lors qu'ils nous vinrent trouver à Osnabrug, & qui a été portée à la Cour par le Sieur de Forceaux; l'autre contient ce que nous y avons repliqué, & on a mis en marge quelques observations qui nous ont semblé meriter éclaircissement.

Voiant que ce qui retarde la conclusion du Traité dans l'Empire est la satisfaction de la Couronne de Suede, nous cherchons toutes sortes d'expediens pour la faciliter. Messieurs Oxenstiern & Salvius s'étoient plaints à nous qu'on ne leur avoit jamais fait une proposition nette & bien expresse qui fut obligatoire. Pour lever ce prétexte, nous avons fait ensorte que les Imperiaux leur ont fait une offre formelle, de laquelle nous leur avons fait auparavant donner avis par le Sieur de Saint Romain, qui a été exprès à Osnabrug. Cette offre est de leur laisser la Pomeranie anterieure, & la Conseigneurie de Vismar, en leur donnant pour l'une & pour l'autre l'investiture de l'Empereur, l'homologation dans les Etats de l'Empire avec leur garantie & le consentement de l'Electeur de Brandebourg.

On offre aux Suedois la Pomeranie anterieure, Vismar, Bremen & Verden.

ITEM de laisser à la Couronne de Suede, pour en disposer à perpetuité, l'Archevêché de Bremen & l'Evêché de Verden, à la charge de ne point changer l'état & la forme de posseder ces biens Ecclesiastiques, qui a été gardée jusques à présent. Cet office que nous leur avons rendu a été reçû d'eux avec agrément. Ils ont promis de le faire savoir à leur Reine, & de renouveller leurs instances pour avoir des ordres favorables. Mais ils ont toûjours persisté à dire qu'ils n'en avoient aucun de se relâcher, quoi que les Imperiaux aient une opinion contraire & que pour les obliger à s'en découvrir nous leur eussions fait entendre que nous n'avions pas dit aux Parties qu'ils n'eussent point d'ordre, afin de tirer d'eux cette derniere Déclaration. Ils ont aussi promis de faire bientôt partir un Officier d'Armée, qui est à cette heure auprès d'eux, & d'écrire par lui à Monsieur Wrangel pour la suspension d'armes. Nous y envoions le Sieur de Marsilli avec une instruction de prier de notre part Monsieur le Maréchal de Turenne d'accorder, s'il se peut, une suspension générale; mais au cas que les Suedois s'y rendissent trop difficiles d'en arrêter une particuliere avec le Duc de Baviere, à condition néanmoins qu'il sera au choix des Suedois d'y être compris. Nous croions qu'il y aura du temps assez pour écrire de la Cour audit Sieur Maréchal, & pour lui donner les ordres que la Reine aura agréables & jugera nécessaires.

Les Députez de Baviere se plaignent grandement de ce qui se fait aujourd'hui contre leur

Plaintes des Bavarois.

1646. leur Maître, après tant de bons offices qu'il a rendus aux Couronnes. Ils dirent qu'il a pû occuper partie des Places que nous tenons auprès du Rhin, & qu'il ne l'a pas voulu faire; que pour avoir recherché par tous moiens l'amitié de la France, il est haï des Princes de son parti, qui lui reprochent ce qu'il a fait pour nous, & la belle recompense qu'il en reçoit aujourd'hui. Il leur a été répondu, que c'est avec grand déplaisir de Leurs Majestez que les choses sont reduites en cet état, qu'on l'avoit bien prévû, & mis toutes choses au hazard pour ne tomber pas dans cet inconvenient; qu'il n'avoit tenu qu'à leur Maître d'être le plus heureux Prince d'Allemagne, pouvant demeurer armé & attendre en toute sûreté l'évenement de la Guerre, en faisant une suspension particuliere, qui lui a été offerte tant de fois; que quand les grandes Armées sont engagées dans un dessein, il n'est pas bien aisé de les retenir quand on veut; que le seul remede que nous voyions étoit de faire une suspension générale, à quoi nous travaillions de tout notre pouvoir, ou de convenir d'une particuliere aux conditions dont il a été parlé ci-devant entre nous. Ils ne rejetterent pas cette offre, ni ne l'accepterent pas aussi, disans qu'ils n'avoient point d'ordre de leur Maître, ce que nous croions aisément. Nous leur déclarâmes que dans le Traité nous porterions leurs intérêts avec plus de vigueur, que nous n'avions jamais fait, & que nous l'avions dit nettement aux Suedois & au Député même du Prince Palatin; ce qui n'adoucit que fort peu leur ressentiment qui paroît bien grand.

Commission du Sieur Roncalli Envoié de Pologne.

Le Sieur Roncalli qui doit partir d'ici dans trois ou quatre jours pour aller en France, nous a dit qu'il avoit ordre d'y parler de quatre choses principalement. La premiere, d'exhorter à la Paix, à cause du grand besoin qu'en a la Chrétienté & le Roi de Pologne en particulier, pour avoir irrité un si puissant ennemi qui ne manquera pas de s'en ressentir. En deuxiéme lieu, il doit recommander fortement les intérêts de Monsieur le Duc de Neubourg, pour lequel le Roi son Maître a grande passion, disant qu'il entrera en Guerre avec l'Electeur de Brandebourg, si celui-ci la lui fait. Il a dit aussi que ce Roi lui conseillera de se mettre sous la protection de la France, comme a fait l'Archevêque de Trêves. La troisiéme chose, dont il nous a parlé, est de n'aider pas la Couronne de Suede en la prétention de retenir toute la Pomeranie. La quatriéme est, que sur ce qui a été représenté au Roi de Pologne, de la part de la Reine, pour l'exacte observation de la Trêve avec la Suede, ledit Roi a fait une Déclaration, dont ledit Sieur Roncalli est porteur, que son intention n'est pas de venir à une rupture, & nous croions qu'il desireroit avoir les offices & interposition de la France, pour obtenir une pareille Déclaration de la Reine de Suede.

Quand les Plenipotentiaires de Suede étoient ici les seuls recherchez, & qu'on nous laissoit en arriere, nous aurions été bien aises d'avoir en main cette derniere proposition, pour faire valoir le moien que nous eussions eu de les délivrer de la crainte des Polonois. Mais en l'état où nous sommes à présent, nous avons jugé qu'il étoit utile de les laisser dans cette apprehension pour les rendre plus traitables, & sommes bien aises que le temps que ce Resident emploiera pour aller à la Cour & y faire cette demande, se puisse écouler avant que les Suedois en sachent rien. Nous avons sû que depuis peu le Maréchal Horn a été envoié en Livonie, afin que dans cette Province il se trouvat un homme de commandement, au cas qu'il y eût quelque mouvement du côté de Pologne. 1646.

Et quant aux autres trois points, nous avons dit au Sieur Roncalli, qu'il n'y a aucun Prince de la Chrétienté qui desire la Paix avec plus de passion que Leurs Majestez, qui ont témoigné ce desir de sorte que personne dans cette Assemblée n'en doute plus: Que nous estimons qu'elles auront grand égard aux recommandations qui leur seront faites de la part du Roi de Pologne, & qu'elles contribueront volontiers à l'accommodement des differens qui sont entre l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg; & que pour la difficulté qui se trouvoit aujourd'hui au fait de la Pomeranie, elle venoit de la conduite qu'avoient tenu les Imperiaux, qui avoient donné esperance de la laisser toute entiere, en un tems où ils croioient pouvoir par ce moien separer nos Alliez d'avec nous, & que nous ne laissions pas pourtant, en gardant une fidelité à nos dits Alliez, d'essaier de les faire contenter de moins, & de nous emploier en faveur des Imperiaux en une chose qu'ils avoient faite pour nous procurer du mal, & qui en faisoit à présent à eux-mêmes.

Les Cantons Suisses se plaignent des poursuites faites a la Chambre de Spire contre la Ville de Bâle.

Les Députez de Messieurs des Ligues, en la derniere Assemblée tenue à Bade, nous ont écrit & imploré le nom & l'autorité du Roi pour faire cesser les poursuites qui se font en la Chambre Imperiale de Spire contre la Ville de Bâle, & quelques-uns de ses habitans, au préjudice de leur liberté. Nous vous supplions, Monsieur, de le vouloir représenter, à ce qu'il plaise à Leurs Majestez écrire au Gouverneur de Spire, & à l'Intendant de Justice d'empêcher ces vexations & d'y tenir soigneusement la main. Nous écrirons cependant à l'un & à l'autre, comme nous avons fait esperer par la réponse que nous avons faite ausdits Sieurs des Cantons. C'est une affaire qui est juste, & quand les Suisses s'adresseroient à l'Empereur pour faire cesser ces poursuites, il l'ordonneroit ainsi, selon que le Docteur Volmar lui-même nous en a assûré. Mais il est glorieux au Roi qu'ils aient plutôt recours à Sa Majesté. C'est où nous finirons cette Lettre, après nos humbles recommandations à l'honneur de vos bonnes graces, & vous avoir assûré que nous sommes, &c.

1646.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Paris du 12. Octobre 1646.

On eſpere que la Suede modérera ſes prétentions. Et que l'Electeur de Brandebourg s'en contentera. Touchant Lorraine. Soupçons contre le Médiateur Contarini. On blâme les Eſpagnols. Siége d'Augsbourg. Etat des Armées aux Païs-Bas. Et de la Flote.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

CE ſera par Monſieur Farſeau, que vous recevrez la réponſe à vos Dépêches du vingt-ſixiéme du paſſé & premier du Courant, & ſi j'étois bien aſſuré que contre notre intention nous ne tardaſſions pas un jour, ou deux plus que nous n'avons reſolu à le dépêcher, je laiſſerois partir l'Ordinaire ſans écrire. Ce que je puis vous dire à l'avance de la Dépêche qu'il vous portera, c'eſt que Leurs Majeſtez eſperent que la Reine de Suede ſe laiſſera vaincre aux puiſſantes raiſons, dont la Lettre que vous lui avez écrite eſt remplie, & qu'elle moderera ſes demandes, donnant au public une partie de ce qu'elle avoit prétendu, & que l'Electeur de Brandebourg cedant à la néceſſité, prendra la recompenſe qui lui ſera offerte, ou pour le total de la Pomeranie, ou pour la Ville de Stetin, conſervant dans ſon cœur le déſir de ravoir ce qu'il aura perdu, & d'en rechercher le moien. Si ceux de ſon Conſeil ont autant de lumieres que le Contarini, ils le perſuaderont par les raiſons, dont celui-là s'eſt ſervi pour diſpoſer les Eſpagnols à conſentir à nos demandes, & ce qui ſeroit honnête en ceux-là doit être condamné en celui-ci; la Place qu'il remplit condamne ſon procedé encore qu'il l'eût fait à bonne intention, ce qu'il auroit peine à prouver, s'étant avancé à donner Conſeil par la connoiſſance qu'il crût avoir de notre maniere d'agir; mais s'il lui avoit plû d'examiner notre conduite depuis l'ouverture de la Guerre, & du Traité de Paix, il auroit ſans doute fait un autre jugement de nous que celui qu'il a déclaré, & que nous avons joint à la valeur de nos Peres la prudence dont d'autres Nations tiroient avantage ſur nous: la preuve lui eſt devant les yeux, dans le flegme que vous avez témoigné, qu'on jugeoit bien plus éloigné de notre naturel, que les ſoins, qu'il faudroit avoir pour conſerver ce que nous aurions auparavant conquis.

On eſpere que la Suede modérera ſes prétentions.

Et que l'Electeur de Brandebourg s'en contentera.

1646.

Par le Mémoire que le Courrier Clinchamp vous a porté, vous aurez vû, que ce que je vous avois mandé ſur le ſujet du Duc de Lorraine, étoit avec fondement, & je ne fais point de doute que quand l'ouverture qui eſt faite à ſon ſujet ne ſera pas acceptée, que de deça l'on ne prenne l'un des temperamens qui vous ont été propoſez, voire que des deux l'on en pourroit bien former un.

Touchant Lorraine.

Le ſecret qui vous a été demandé par les Plenipotentiaires de Hollande, a été gardé par les Eſpagnols à l'égard du Contarini, où lui contre ſa coutume n'a point donné de part de ce qui ſe paſſe à Munſter à l'Ambaſſadeur Nani, lequel m'étant venu voir pour me faire part des nouvelles qu'il avoit reçuës de Veniſe, plaignant la Chrétienté a exclamé contre les Eſpagnols, qui ne font point la Guerre, & ne ſavent pas faire la Paix. J'ai aplaudi à ſa douleur, & ai voulu paſſer pour perſuader qu'ils n'ont nulle diſpoſition à la conclure, & ajoutant mon étonnement à celui de pluſieurs touchant la priſe de Dunkerque, qu'ils ne ſe ſont mis en nul devoir de défendre, je lui ai bien fait entendre, que notre prévoiance n'avoit pas été inutile, quand vous aviez déclaré que les conquêtes que nous ferions pendant la durée de la Campagne, nous donneroient lieu à plus pretendre, & qu'elles nous devoient demeurer pour le prix de nos dépenſes, & pour châtier les Eſpagnols, qui n'ont ſû profiter de la diſpoſition en laquelle nous nous trouvions de conclure avec eux, s'ils euſſent embraſſé les moiens honnêtes. Nous nous ſommes ſeparez ſans qu'il aît été plus ſavant, qu'il étoit lorſqu'il eſt entré chez moi, qui ne dois pas vous celer, que le contentement de Sa Majeſté eſt proportionné à l'avantage qu'aporte au bien de ſon ſervice la priſe de Dunkerque, dans laquelle dès avant hier au ſoir nos Troupes devoient paſſer, ſi dans le jour l'Armée ennemie ne nous avoit chaſſé de nos Poſtes, car pour y mettre des hommes ou des munitions ſoit à la faveur d'un grand combat, ou profitant de l'obſcurité de la nuit, & de quelque mauvais tems, qui auroit contraint nos Vaiſſeaux de s'élargir, pour cela la Place ne paſſoit pas pour ſecouruë, & ceux de dedans étoient obligez de la rendre, ſi leur Armée ne detruiſoit entierement la nôtre.

Soupçons contre le Médiateur Contarini.

On blâme les Eſpagnols.

Il ſeroit à deſirer que les Maréchaux de Turenne & Wrangel convinſſent des conditions d'une ſuſpenſion d'armes avec les Généraux du parti ennemi, mais ceux-ci étant dans la Baviere, & croiants les autres occupez au Siége d'Augsbourg, ſe ſeront hâtez d'en tenter le ſecours, & celui qui aura eû l'avantage ſera incapable de ſe modérer, Baviere ne nous pouvant ſouffrir dans ſes Etats, ni les autres ſe priver de l'utilité que le pillage leur en aporteroit. Je ne laiſſe pourtant pas d'écrire au Baron d'Avaugour, qu'il faſſe tous les offices que vous lui aviez preſcrits, pour y faire condeſcendre Wrangel, & quand même vous ne lui auriez pas écrit, qu'il appuie ce qu'il aprendra être de vos ſentimens, ſoit auprès dudit Sieur Wrangel, ou dudit Sieur de Turenne.

Siége d'Augsbourg.

Vous aurez ſû comme le Prince d'Orange aiant trouvé des difficultez au Siége de Lyers, le Maréchal de Grammont a pris la reſolu-

Etat des Armées aux Païs-Bas.

tion

1646. tion de repaſſer en France, & de côtoier la Meuſe pour rentrer dans la Champagne. Deux choſes differentes auront été remarquées, à quoi on ne s'attendoit pas, l'une que Meſſieurs les Etats n'aient pas eſſaié de profiter de la belle occaſion qu'ils ont euë d'accroître leurs Etats d'une Province entiere, qui ne leur eût couté qu'un Siége, l'autre qu'ils ne nous ſont pas ſi abſolument néceſſaires, que nous ne nous puiſſions bien paſſer d'eux: cela hâtera les Eſpagnols à ſe reſoudre, & fera que leſdits Etats ſeront bien plus reſpectueux, ou moins preſomptueux qu'ils n'étoient en notre endroit; maintenant que les choſes ont ſuccedé on en a de la joie; mais pendant qu'on étoit occupé leur conduite bleſſoit, & on avoit juſte ſujet de s'en plaindre.

Et de la Flote. Nous avons eû avis que notre Armée Navale a debarqué en l'Ile d'Elbe, & qu'elle alloit attaquer Portolongone: nous eſperons qu'elle emportera cette Place, & que Monſieur le Duc d'Enguien occupera encore des lieux avantageux; il lui eſt laiſſé le choix d'aller au Lis ou du côté d'Ipres; celui que je déſire de faire eſt de demeurer toute ma vie, & de toute mon affection, &c.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Paris le 14. Octobre 1646.

Bonnes intentions de la France pour terminer la Guerre. Mais c'eſt pour ſe procurer de plus grands avantages. Priſe de Dunkerque.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

AU lieu de Monſieur de Farſeau, qui s'eſt excuſé de partir ſur quelques affaires qu'il a, ce Courrier vous eſt dépêché, lequel eſt chargé de deux Memoires, & d'un troiſiéme contenant quelques remarques ſur un que vous nous avez envoié.

Bonnes intentions de la France pour terminer la Guerre. Vous verrez les liſant, que Sa Majeſté eſt en la diſpoſition que le public ſauroit déſirer, préferant la Paix à mil belles eſperances, dont avec raiſon elle ſe pourroit flatter: que ſi elle veut qu'on les cultive pour un peu de tems, ce n'eſt point à un autre ſujet que d'aſſurer la durée de la Paix, & certes la grandeur du Roiaume, & la felicité publique ne ſe peuvent établir qu'en diminuant de puiſſance une Maiſon, qui enviant l'une a troublé l'autre, juſques au point que l'on voit, & ſon ambition n'aiant point de bornes, elle nous enſeigne que pour la contenir, il n'y a point de remede, qui ſoit plus ſolide que celui de l'affoiblir. 1646.

Ce ſeroit ſe rendre importun que de redire une partie des choſes contenuës auxdits Mémoires, & de pretendre y pouvoir rien ajoûter, ce ſeroit avoir beaucoup de preſomption, comme les affaires qui y ſont décidées ou traitées, & dont même ſur quelques-unes on ſera bien aiſe de recevoir vos avis, ſont de grande conſéquence, ils ont été dreſſez avec ſoin, & on les a relus en préſence de quelques-uns de ceux qui ſont du Conſeil, afin de prendre leurs ſentimens, ſelon que Sa Majeſté l'avoit commandé, & vous aiant écrit aſſez amplement, par l'Ordinaire qui partit Vendredi à la nuit, je n'ai qu'à vous ſupplier de m'honorer de la continuation de vos bonnes graces & de me croire, &c.

Priſe de Dunkerque. Monſieur le Marquis de Faure vient d'arriver qui a aporté nouvelles que les Troupes du Roi ſont entrées dans Dunkerque, ſuivant la Capitulation du ſeptieme de ce mois, dont la Copie eſt ci-jointe.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 15. Octobre 1646.

Nouvelles inſtances des Eſpagnols en faveur du Duc de Lorraine. Ils refuſent la liberté du Prince Edouard. Priſe de Dunkerque. On veut épargner le Duc de Baviere. Si le Roi & la Reine écrivant de leur main à l'Empereur lui donnent de la Majeſté, *l'Empereur conſent de leur répondre de ſa main avec le même titre. Accommodement de l'affaire des Barberins glorieux à la France.*

MONSIEUR,

NOus avons reçû votre Lettre du troiſiéme de ce Mois, avec le long Memoire du Roi aporté par le Courier Clinchamp.

Nous

1646. Nous ſommes après à le bien conſiderer, & ne ſaurions aſſez rendre de graces très-humbles du ſoin que l'on prend de nous tenir avertis de toutes choſes, & de nous donner les lumieres & les inſtructions néceſſaires pour notre conduite. Elles viennent très-à propos & en un temps où il les faut mettre en pratique, puiſqu'à préſent nous ſommes continuellement occupez avec Meſſieurs les Etats & autres. Ce qui nous ſervira d'excuſe ſi nous ne faiſons promptement réponſe audit Memoire; & ſi nous nous contentons de vous mander ſimplement ce qui s'eſt paſſé depuis peu dans la Négociation, en attendant que nous ſatisfaſſions à tout lors que nous renvoierons le Courier.

Dans une Conference que nous avons euë avec les Hollandois, ils ont rapporté que les Eſpagnols s'accommodant à ce que nous déſirons quaſi en toutes choſes, nous demeurions toûjours dans les mêmes termes, & ne nous relâchions en rien; Qu'il étoit étrange que nous leur euſſions fait déclarer que s'ils ne ſe deſiſtoient de leur demande en faveur du Duc Charles, & s'ils ne conſentoient à la ceſſion de Roſes, nous ne pouvions pas ſeulement entrer en aucun Traité. Sur quoi leſdits Ambaſſadeurs nous remontrerent que le Duc Charles étant avec ſes troupes dans le parti de l'Eſpagne, & y ſervant actuellement, il n'étoit pas poſſible qu'il ne fût aſſiſté juſques à la concluſion du Traité, & qu'il y devoit être compris; Que les Miniſtres d'Eſpagne ne s'étoient pas encore à la verité déclarez ſur la ceſſion de Roſes, mais qu'on voioit bien qu'ils en conviendroient comme du reſte; Que cependant il leur ſembloit que nous ne devions pas refuſer de convenir ſur les autres points, & qu'il y auroit de la dureté ſi nous en uſions autrement. Il fut répondu qu'on avoit eu avis de bon lieu qu'encore que les Eſpagnols fiſſent paroître de vouloir avancer & conclure avec la France, ils avoient pourtant une toute autre intention, & que leur deſſein étoit d'obliger par cette apparence Meſſieurs les Etats d'achever leur Traité, & puis après de rompre celui qu'ils entretiennent avec la France pour parvenir à cette diviſion des Alliez qu'ils ont tant recherchée; Que leur procedure rendoit cet avis vrai-ſemblable, puis qu'ils ſe reſervent des points ſur leſquels on ne peut jamais tomber d'accord, comme la ceſſion de Roſes, & celui du Duc Charles, auquel ils ne s'arrêtent que pour avoir un prétexte de rompre quand il leur plaira, connoiſſant bien que ce qu'ils font eſt inutile, & qu'ils ne ſont pas en pouvoir de faire rendre les Etats d'autrui, qu'ils ſont obligez de quitter même une partie des leurs. Nous dîmes néanmoins auſdits Sieurs Ambaſſadeurs que pour faire voir toûjours de plus en plus le deſir que Leurs Majeſtez ont d'éviter ce qui peut retarder la Négociation, nous nous contenterions qu'ils tiraſſent parole des Miniſtres d'Eſpagne que ce qui étoit par eux propoſé touchant le Duc Charles n'empêcheroit pas la concluſion du Traité, & que dans icelui ils s'obligeroient de ne l'aſſiſter point, dont nous nous remettions à la prudence deſdits Ambaſſadeurs de tirer les aſſûrances néceſſaires: Quant à Roſes, qu'il n'y avoit rien qui les obligeât à ne s'en déclarer pas dès à préſent; & que ſuppoſant qu'ils demeureroient d'accord de la ceder, nous ne laiſſerions pas pour complaire auſdits Sieurs Ambaſſadeurs de traiter ſur les autres points.

Nouvelles inſtances des Eſpagnols en faveur du Duc de Lorraine.

Nous eûmes grande conteſtation ſur le fait du Prince Edouard. Les Miniſtres d'Eſpagne ſe plaignent de ce que nous aſsûrons qu'ils ont promis ſa liberté. Leur raiſon eſt que tout ce qui s'agite entre nous ne doit être eſtimé accordé que quand on eſt entierement convenu de toutes choſes; Qu'à la verité lors qu'on a propoſé de remettre de part & d'autre les priſonniers en liberté, il fut dit que le Prince Edouard ſeroit délivré comme les autres; mais que ce fut en un temps que l'Eſpagne demandoit que la France s'obligeât de n'aſſiſter en aucune maniere le Portugal, ce qui aiant été refuſé, & l'Eſpagne s'étant depuis departie de cette demande, la liberté du Prince Edouard ne s'entend pas auſſi être accordée. Entre autres réponſes que nous fîmes à cette objection, nous dîmes qu'à plus forte raiſon la France pourroit demander la Paix pour la Catalogne & la ceſſion de cette Province, au cas que Meſſieurs les Etats fiſſent la Paix, parce que quand nous nous ſommes contentez d'une Trêve d'égale durée à la leur, nous avons crû qu'ils devoient convenir d'une Trêve ſeulement. Au ſurplus, nous leur fîmes connoître que le Roi ne pouvoit abandonner ce Prince, qui étoit innocent, & qu'on l'avoit arrêté lors qu'il étoit au ſervice de l'Empereur. Les Eſpagnols lui imputent à crime de s'être voulu ſauver de ſa priſon, & diſent qu'il ſoûtient que ſon Frere a eu droit de ſe faire Roi de Portugal. Nous avons peine à reſoudre ce qui ſe doit faire pour lui, craignant de lui nuire en voulant l'obliger, & qu'une inſtance trop preſſée ne donne prétexte ou occaſion de lui faire un plus grand mal. Le Sieur Paw a propoſé comme de lui-même & ſans charge des Eſpagnols, à ce qu'il dit, que pour les guerir de l'appréhenſion qu'ils ont que ce Prince n'aille ſervir ſon Frere dans la Guerre, on pourroit l'obliger en lui rendant la liberté de ne porter point les Armes contre l'Eſpagne pendant quelques années. Nous n'avons pas accepté cet expedient, étant même incertain ſi nos Parties y conſentiroient. Mais s'il nous étoit fait de leur part, nous craindrions en le refuſant de mettre ce Prince en peril de ſa vie, & que ſi les Eſpagnols ont ſi grande apréhenſion de lui à cauſe de quelque experience qu'il a dans le métier de la Guerre, ils ne le mettent en état, avant que de ſortir de priſon, qu'il ne puiſſe leur faire aucun mal.

1646. Ils refuſent la liberté du Prince Edouard.

Leſdits Sieurs Ambaſſadeurs nous donnerent enſuite les notes qui ſont avec la préſente, & ils nous ont vû depuis pour y demander reponſe, que nous leur avons faite en ſubſtance ſelon l'Ecrit ci-joint. En cette ſeconde viſite ils dirent que juſques-ici ce qui s'étoit fait par leur entremiſe avoit été aſſez ſecret; mais qu'on commençoit à le ſavoir; Que Monſieur Contarini en avoit écrit à des Correſpondans qu'il a à la Haye; Que Meſſieurs les Etats & Monſieur le Prince d'Orange, auſquels ils en avoient écrit en termes généraux ſeulement, ſe plaignoient qu'ils n'entendoient point leurs Lettres, & en demandoient l'explication. Ils nous prierent de leur dire de quelle façon ils en pourroient écrire ci-après.

Nous répondîmes que ſi l'ordre de leurs Superieurs ne les obligeoit pas de donner avis particulier de ce qui ſe paſſoit, il nous ſembloit qu'il étoit à propos de continuer le ſecret autant qu'il ſe pourroit: Qu'il y avoit grande difference d'avoir quelque conjecture qu'une choſe

1646. choſe ſe fait, ou d'en ſavoir au vrai toutes les conditions; qu'il ſe trouveroit des Eſprits qui ne manqueroient pas de brouiller ou de rendre de mauvais offices quand les choſes ſeroient tout à fait connuës; Qu'ainſi nous eſtimons qu'ils pourroient écrire à Meſſieurs les Etats & à Monſieur le Prince d'Orange que le Traité continuoit & s'avançoit ſans leur marquer les particularitez; Que nous ferions de même envers le Reſident du Roi, ſi ce n'eſt ſur les points où il ſeroit néceſſaire de le faire agir auprès de Meſſieurs les Etats; que déja il nous avoit mandé, comme on avoit fait à eux, qu'il ne comprenoit pas bien le ſens de notre Lettre, & qu'il ne ſavoit que répondre à ceux qui lui demandoient ce qui ſe paſſoit dans le Traité de la France avec l'Eſpagne.

Priſe de Dunkerque.

Ces Meſſieurs preſſerent fort la réponſe, & comme nous étions enſemble il arriva un Gentilhomme de moi Duc de Longueville, qui nous apporta les Articles de la reddition de Dunkerque, d'où il étoit parti un jour après la capitulation. Ils en témoignerent de la joie, après toutefois un peu de ſurpriſe qu'ils tâcherent de cacher, & nous en firent les complimens à l'heure même. Nous ne ſavons pas encore de quelle façon les Eſpagnols ſe conduiront après cette nouvelle perte, & ſi elle les fera hâter, ou ſi étans depouillez de ce qu'ils craignoient de perdre, ils en ſeront plus lents dans la Négociation.

L'affaire de l'Empire eſt toûjours au même état; on attend que les Plenipotentiaires de Suede aient reçû leurs ordres. Ils ont fait partir un Officier pour aller trouver Monſieur Wrangel ſur la propoſition de la ſuſpenſion d'armes pour ſix ſemaines ou deux mois. Les Imperiaux envoient pour ce ſujet à l'Archiduc Leopold le Baron de Roſenbeck. Madame la Landgrave y doit auſſi faire trouver un Gentilhomme de ſa part & nous y dépêchons le Sieur de Marſilli [Croiſſi.]

Ce voiage eſt pour informer amplement Monſieur le Maréchal de Turenne de ce qui s'eſt paſſé ici, pour lui faire ſavoir nos ſentimens, qui ſont de conclure une ſuſpenſion générale & conjointement avec les Suedois s'il ſe peut, ſinon (en cas qu'ils s'y rendiſſent trop difficiles) d'en convenir d'une particuliere avec Monſieur le Duc de Baviere, s'il y veut entendre; & pour recommander audit Sieur Maréchal les intérêts de ce Prince, autant que la ſûreté des Armes & la fidelité dûë aux Alliez le pourront permettre.

On doit d'autant plus prendre ſoin d'empêcher la ruïne dudit Prince, qu'on ſait qu'en Suede il y a haine mortelle contre lui. Quelques-uns de leur Conſeil ont opiné que ſi les Armées entroient dans ſon Païs on y doit tout mettre à feu & à ſang. Et quoi que l'abaiſſement d'un ennemi puiſſant ſoit le prétexte d'un ſi violent conſeil, la Religion en eſt la véritable cauſe. Nous croions que la Reine n'aura pas oublié de commander à Monſieur de Turenne de ne pas adherer à la paſſion de nos Alliez en cela; & s'il n'y avoit pas d'autre moien de détourner leurs mauvaiſes volontez; il ſemble qu'on pourroit leur déclarer en ce cas nettement que Leurs Majeſtez ne veulent pas ruïner le Duc de Baviere, & bien moins la Religion Catholique, & leur donner crainte de les laiſſer agir tous ſeuls, s'ils ne ſe rendent capables de quelque moderation.

On veut épargner le Duc de Baviere.

Nous avons enfin obligé le Comte de Trautmansdorff à demeurer d'accord que le Roi & la Reine écrivant de leur main propre à l'Empereur, & lui donnant de la *Majeſté*, il fera réponſe auſſi de ſa main avec le même titre. Nous vous ſupplions d'envoier une Lettre du Roi écrite de la main de Sa Majeſté, où ce mot, *vous*, ne ſe trouve point, comme il n'eſt pas dans la Lettre de la Reine, dont nous vous renvoions une Copie. Nous eſtimons que Leurs Majeſtez auront entiere ſatisfaction de cet ajuſtement, n'aiant point eu encore connoiſſance que les Empereurs écrivant à nos Rois leur aient donné juſques-ici de la *Majeſté*.

1646. Si le Roi & la Reine écrivant de leur main à l'Empereur lui donnent de la *Majeſté*, l'Empereur conſent de leur répondre de ſa main avec le même titre.

Le Comte de Trautmansdorff avoit inſiſté qu'en même temps que ſon Maître écriroit une Lettre de ſa main, il en pût envoier une autre du ſtile de la Chancellerie, où le titre de *Majeſté* ne ſeroit pas. Mais nous avons rejetté cette propoſition, & l'affaire a paſſé ſans cela par l'entremiſe de Meſſieurs les Médiateurs, qui s'y ſont fort bien comportez.

Accommodement de l'Affaire des Barberins glorieux à la France.

Nous ne devons pas attendre le retour du Courier pour vous dire que la nouvelle de l'accommodement de Meſſieurs les Barberins a été d'un grand éclat dans cette Aſſemblée, & fait donner de grandes louanges à Leurs Majeſtez; chacun reconnoiſſant combien leur protection eſt puiſſante & aſsûrée à ceux qui y ont recours. Les Médiateurs en ont témoigné de la joie, & Monſieur le Nonce en particulier, que nous avons vû pour nous en réjoüir avec lui, & lui avons dit que ſa Sainteté aïant reconnu la juſtice des demandes qui lui ont été faites par Leurs Majeſtez ſe rendra auſſi facile ſur les autres points, comme elle a jugé raiſonnable de leur accorder celui-ci.

Monſieur le Vicomte de Courval nous a écrit diverſes fois qu'un Officier de grand mérite & réputation, nommé Okirken, s'eſt adreſſé à lui pour préſenter ſon ſervice au Roi, & offrir de faire des levées étrangeres. Nous ſavons bien que c'eſt une perſonne accreditée. Mais nous avons répondu qu'il ſe faut adreſſer directement à la Cour, & que nous n'avons pas les moiens de pourvoir aux nouvelles levées ni ordre d'y prendre reſolution; outre qu'en l'état où ſont les affaires, il n'y a pas trop d'apparence qu'on nous emploie en ces ſortes de choſes.

Le Sieur de Beauregard nous mande que les Colonels Fry & Ranschamp ſont dans la Heſſe avec quatre ou cinq cens Hommes & pluſieurs Officiers, & que ne pouvant paſſer à l'Armée, leurs Soldats periront s'il ne leur eſt donné quartier. Nous écrivons à Madame la Landgrave, pour la ſupplier de leur en donner, avec promeſſe d'en faire rembourſer la dépenſe par le Roi. Ledit Sieur de Beauregard nous écrit qu'il y aura grand' peine à leur donner quartier dans un Païs ruïné, & qu'il faudroit envoier de l'argent pour les entretenir quelque temps. Ce qui nous oblige de vous faire ſouvenir que nous ne voions point l'effet des ordres du remplacement des cinquante mil Livres que nous avons fait fournir pour l'entretien des nouvelles Troupes, & néanmoins le ſervice du Roi peut ici demeurer faute de cette ſomme. Nous vous ſupplions, Monſieur, de faire connoître qu'il importe que cela ne ſoit pas differé un moment, & de nous faire la faveur de croire que nous ſommes, &c.

1646.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Paris du 19. Octobre 1646.

Etat des Armées en Catalogne. On débarque en l'Ile d'Elbe. On blâme les Eſpagnols de ſe fier à leurs Ennemis. Touchant la ſatisfaction pour la Suede. On s'attend à la priſe d'Augsbourg. Touchant la Trêve avec Baviere. Eloge du Maréchal de Turenne. Inſtruction par raport au Duc Charles de Lorraine. Et à contracter quelques Ligues. On recommandera les prétentions des Suiſſes. Importunité du Reſident de Portugal à Paris. Jugement ſur les affaires du Portugal.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre Lettre du ſeptiéme de ce mois me fut renduë le quinziéme au matin, & j'eus le loiſir de la lire avant que d'aller à l'Egliſe de Paris, où Sa Majeſté aſſiſtoit à l'action de graces, qu'elle a voulu être renduë à Dieu pour l'heureux ſuccès que ſes armes avoient remporté ſur l'Ennemi, en la conquête de Dunkerque.

Etat des Armées en Catalogne. On débarque en l'Ile d'Elbe.

L'état où ſe trouve Lerida, & les grands & prompts ſuccès que nous eſperons de notre Armée, qui a débarqué en l'Ile d'Elbe, ſont les meilleures raiſons, qui feront hâter les Eſpagnols de conclure la Paix, & faiſant reflexion ſur la gloire que Sa Majeſté ſe ſera acquiſe de donner la Paix à la Chrétienté, & de tant de grandes Provinces & Villes, dont elle aura accru ce Roiaume; je conſidére auſſi ce que vous aurez merité, aiant par vos ſoins avancé cet ouvrage.

On blâme les Eſpagnols de ſe fier à leurs Ennemis.

Quel peut-être le deſſein des Eſpagnols de ſe fier à leur Ennemi, & de priver de la gloire de la Médiation ceux, dont eux & nous ſommes convenus, c'eſt ce que je n'ai pas encore pénétré; car ſi je vois quelques raiſons qui les y ont pû porter, je ne les trouve pas aſſez fortes pour l'avoir dû, & j'entre dans votre curioſité, de déſirer ſavoir où en eſt la ſource.

Touchant la ſatisfaction pour la Suede.

Il eſt à ſouhaiter, que ce que vous avez écrit à Monſieur Chanut produiſe quelque bon effet, & qu'il perſuade la Reine de Suede de ſe contenter de ce qui lui eſt offert, ou au plus de ce qu'on eſt en diſpoſition de lui offrir, & je paſſe pour trompé, ſi la Ville de Stetin n'eſt la borne de ſon Ambition, & de la recompenſe qu'Elle prétend; toutefois les avantages que les Armées confédérées ont remporté depuis leur jonction, lui pourront faire naître de nouvelles eſperances, & ils ont tant de fortune qu'elle ne ſera pas encore bornée par la priſe d'Augsbourg, & l'Ennemi n'aiant pas combattu pour l'empêcher, il ſemble peu diſpoſé d'en chercher l'occaſion, afin d'éviter divers maux auxquels la Baviere eſt expoſée.

On s'attend à la priſe d'Augsbourg.

Touchant la Trêve avec Baviere.

Le parti que vous avez pris d'eſſaier de faire une Trêve générale, ou une particuliere avec cet Electeur, a ſemblé digne de vos prudences; mais il n'eſt pas encore établi, ni ſans diverſes difficultez: les Suedois en pourront être éloignez, Baviere même n'y conſentira qu'avec douleur. Sa Majeſté qui l'aprouve a mandé à Monſieur de Turenne de déferer à vos avis, & de les embraſſer, ſi des raiſons preſſantes & ſolides ne l'en retiennent; il eſt ſi jaloux de la gloire des Armes de Sa Majeſté, & des avantages de ſa Couronne, qu'on peut ſe promettre de lui, qu'il y poſtpoſera toutes les autres conſiderations qu'on lui pourroit repréſenter, & il a tant d'eſprit qu'il faut même eſpérer qu'il aura l'aſcendant ſur celui de Wrangel, & qu'il le portera plutôt à acquieſcer à ſes ſentimens, que de ſe laiſſer emporter aux ſiens, la confiance & l'intelligence eſt parfaite entr'eux, ſelon qu'il nous eſt mandé, & les dernieres Lettres que j'ai reçu de Monſieur le Baron d'Avaugour le marquent diſertement.

Eloge du Maréchal de Turenne.

Inſtruction par raport au Duc Charles de Lorraine.

La vôtre, à laquelle je fais préſentement reponſe, étoit accompagnée de deux Memoires, qui ont été examinez, & on y fait réponſe par un que je vous envoie, quelques-uns des points avoient été diſcutez & même reſolus, parce que votre précedente Dépêche nous avoit donné des lumieres de ce qui nous ſeroit propoſé. Si vous les joignez, & que vous preniez la peine de revoir votre Inſtruction, vous ſaurez non ſeulement les volontez de la Reine; mais les raiſons qui l'ont obligée de les avoir. Celles qu'ils aportent à conſentir diverſes choſes à l'avantage du Duc Charles, & de lui en refuſer d'autres, ſont certainement bien fondées, & la charité de l'Etat, & l'amour qu'elle a pour le Roi ſon fils, font qu'elle en a beaucoup moins pour ce Prince, duquel l'Eſprit ambitieux & inégal donne juſte ſujet de le déſirer éloigné des lieux, où il pourroit nuire: car la Paix ne ſera jamais ſure, s'il demeure armé, & qu'il lui reſte un pretexte pour le pouvoir faire, & c'eſt ne la point vouloir que de demander qu'on lui rende ſes Etats, & ne pas s'obliger de lui faire la Guerre, s'il a la hardieſſe de la déclarer à cette Couronne.

Et à contracter quelques Ligues.

Sur les difficultez que vous avez remarqué, qui ſe trouvoient à faire l'une des Ligues dont il eſt parlé en vos Inſtructions, Sa Majeſté s'eſt reſoluë de s'en relâcher; mais elle s'aſſure que vous prendrez ſi bien les précautions néceſſaires avec tous les Princes intéreſſez à la Paix, que nul ne ſe croira dégagé de rentrer en Guerre, ſi l'Ennemi venoit à lui déclarer, ſoit en l'attaquant aux lieux, qui lui auront été cédez, ou dans la Catalogne, pendant la durée de la Trêve: & comme on ne doute point que ce ne ſoit l'intention de l'Ennemi de rentrer en Guerre, l'on cherche tous les moiens poſſibles pour lui ſervir de Barriere, & lui faire

1646. faire obſtacle. Il me ſouvient bien que les deux Ligues ne doivent point être dépendantes l'une de l'autre par votre Inſtruction, mais auſſi que Sa Majeſté n'a jamais crû, ſe contentant de faire une Trêve pour la Catalogne, & ſi elle étoit violée, au moins Meſſieurs les Etats ne fuſſent point obligez de l'aſſiſter, autrement elle auroit conſenti & procuré leur repos pour demeurer ſeule expoſée à la continuation de la Guerre.

A ce propos, il vous pourra ſouvenir que la premiere condition, que Sa Majeſté a déclaré déſirer, & qui eſt de celles, *ſine qua non*, a été la ſureté de ce qui ſeroit arrêté, & ce avec d'autant plus de raiſon, que devant recueillir divers avantages pour la Paix, puiſque ſes affaires étoient floriſſantes en tous les lieux où ſe faiſoit la Guerre, elle a dû craindre que l'Ennemi qui étoit forcé d'y conſentir, pour faire ceſſer nos proſperitez, & ſes pertes, ne s'y porteroit qu'en intention de la rompre, dès qu'il en auroit l'occaſion, & qu'il en trouveroit une favorable, pour ſe relever des pertes auxquelles il étoit tombé.

Il me doit ſuffire d'avoir reveillé votre Mémoire par ce petit avertiſſement, & combien fortement vous avez combattu l'opinion de Meſſieurs les Etats, quand ils ſe ſont avancez de dire que notre liaiſon n'avoit d'égard qu'à la conquête des Païs-Bas. Je ne manquerai pas d'écrire à Spire, & à Monſieur de Vautorte, en conformité de ce que vous m'avez mandé, au ſujet des inſtances qui nous ont été faites, & à vous auſſi, par les Suiſſes, de faire ceſſer les entrepriſes faites par la Chambre Imperiale.

On recommandera les prétentions des Suiſſes.

Importunité du Reſident de Portugal à Paris.

Quand je vois quel tourment me donne le Reſident de Portugal, parce que vous n'avez pas obtenu les Saufconduits pour les Miniſtres de ſon Maître, j'entre en aprehenſion du mal que j'aurai, quand il ſaura que le Roi d'Eſpagne ne le veut point comprendre dans le Traité. Mais ce Roi a grand ſujet de ſe louër de toutes les inſtances, que vous avez faites en ſa faveur, & ne ſe doit plaindre de perſonne, ſi ſa fortune n'eſt pas meilleure, que de n'avoir pas voulu eſſaier de l'affermir, donnant au ſort des armes un peu davantage qu'il n'a fait, ou bien, pour mieux parler, pour n'y avoir pas hazardé ce qu'il poſſedoit, afin de s'en aſſurer une poſſeſſion éternelle.

Jugement ſur les affaires du Portugal.

Ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe bien reſiſter à ſon Ennemi, s'étant aſſuré des Indes & des Iles qui ont toûjours reconnu ſa Couronne; mais entreprenant dans l'Eſpagne, & y faiſant des conquetes ainſi qu'il en a eu le moien, il eût rencontré celui d'être admis au Traité, & d'être reconnu en même tems pour Roi legitime de celui qui le traite maintenant de rebelle & de perfide, l'on s'eſt ſouvent efforcé de lui faire connoitre que c'étoit dans les armes qu'il trouveroit ſa gloire, & ſon établiſſement, mais l'on n'a rien pû gagner ſur lui. Je ferai en mon particulier gloire d'être toute ma vie votre, &c.

1646.

REPONSE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

Au Memoire

DU ROI,

Du 3. Octobre 1646.

Envoié en Cour le 24. dudit Mois.

La France craint fort un combat en Allemagne. Une victoire rendroit les Suedois inſuportables. La Cour refuſe de traiter à Paris avec les Eſpagnols & renvoie toute Négociation à Munſter. Il faudroit occuper & fortifier Mont-Caſſel. Etenduë de ſa Châtellenie. Importance des affaires du Portugal, & de la Catalogne pour la France. Les Imperiaux ne trouveront pas mauvais que la France concluë avec l'Eſpagne avant que de conclure avec eux. Il faut bien prendre garde à la ſûreté du Traité. La France voudroit garder Cazal. La Trêve pour la Catalogne ſera de 30. années. Siege de Portolongone. Trêve de ſix mois pour le Portugal.

NOus avons eu grande joie d'apprendre par ledit Memoire que la Reine ait eu contentement de ce que nous avons fait ici avec les Imperiaux. L'agrément que Sa Majeſté témoigne au ſervice que nous avons rendu en cette occaſion, redoublera nos ſoins pour achever ce qui reſte. Nous avons auſſi à rendre graces très-humbles de la communication ſi ample que l'on nous a donnée de toutes choſes, & ſpecialement des bonnes & ſolides raiſons dont Monſieur le Cardinal Mazarin s'eſt ſervi pour perſuader à l'Ambaſſadeur de Suede que ſa Maîtreſſe doit ſe diſpoſer à la Paix. Nous eſſaierons de les faire valoir auprès des Miniſtres de cette Couronne, qui ſont en l'Aſſemblée, & ne ceſſerons point

1646. que nous n'aions conduit cette affaire au point que Leurs Majeſtez deſirent.

Si dans les divers partis qui ſe pourront propoſer pour induire les Suedois à convenir de leur ſatisfaction, on peut inſinuer celui de les faire contenter de quelque ſomme d'argent que la France fourniroit en gardant Benſelt & les Villes Foreſtieres en tout ou en partie, ainſi qu'il nous eſt très-judicieuſement remarqué, nous n'en perdrons aucune occaſion. Mais il eſt bien vrai que nous y prévoions grande difficulté, pour ne pas dire impoſſibilité, principalement parce que la Maiſon d'Autriche y eſt trop intereſſée, & qu'elle voit mal-volontiers notre accroiſſement en ces quartiers-là, & notamment s'il ſe doit faire à la diminution de ſes Domaines, & avec l'alienation des Places qui ſont à elle en proprieté. Mais nous ne laiſſerons pas de tenter tous les moiens pour y ménager, s'il ſe peut, quelque avantage pour la France.

Nous ſommes ici en de grandes peines de l'état préſent des affaires d'Allemagne. Nous appréhendons que celui où le Duc de Baviere ſe trouve reduit ne le porte à prendre quelque conſeil extrême, & ne lui faſſe changer de conduite envers nous. La proximité des Armées fait craindre qu'on ne vienne à un Combat général, où la victoire & la perte nous ſembleroient quaſi être également dangereuſes. Si les Imperiaux avoient l'avantage, ils ne voudroient plus traiter aux mêmes conditions, & il faudroit continuer la Guerre encore long-temps pour les y faire revenir; ſi notre parti demeure victorieux, il y a ſujet d'apréhender la conduite des Suedois, non ſeulement ils ne ſe voudroient pas contenter des conditions auſquelles ils ſe rendent ſans cela difficiles, mais ils prétendroient donner la loi à tout le Monde, & a nous les premiers. Ils ſe rendroient les Maîtres abſolus dans les affaires d'Allemagne, & tâcheroient d'y ruiner tout à fait le parti de la Religion Catholique, qui eſt une viſée qu'ils ont en cette Guerre il y a long-temps. Enfin nous ne voions qu'inconveniens, quelque changement qui arrive par un combat, dans l'état préſent des affaires, & ce qui nous donne grande peine eſt, qu'en ruinant le Duc de Baviere nous agiſſons contre nos propres intérêts.

La France craint un combat en Allemagne.

Une Victoire rendroit les Suedois inſupportables.

Nous ne mettons pas en ligne de compte que la Franconie & la Suabe ſe trouvent par ce moien occupées par les Troupes Suedoiſes, qui étoient des Provinces deſtinées pour la ſubſiſtance de nos armées ſeules, quand elles paſſeroient le Rhin. Mais ce qui eſt bien plus important, les Suedois ne haiſſent peut-être point tant le Duc de Baviere, pour être de Religion contraire, que parce qu'ils connoiſſent qu'il a été juſques-ici attaché d'affection à la France, & qu'il peut favoriſer ſes deſſeins. Ils veulent être les ſeuls auſquels les Princes & Etats de l'Empire, mal-contens, ou opprimez par la Maiſon d'Autriche, puiſſent avoir recours; & toute Puiſſance étrangere, qui peut partager avec eux cette autorité, leur déplait. Ils croient que le Duc de Baviere eſt le ſeul Prince capable de former un parti qui puiſſe s'oppoſer à leur puiſſance, & eſtiment, non ſans quelque fondement, que c'eſt lui qui eſt cauſe qu'ils ne ſont plus tant recherchez qu'ils étoient au commencement de cette Négociation. Il eſt bien certain que leur haine, de quelque motif qu'elle vienne, eſt ſi implacable contre ce Prince, qu'un des Senateurs de Suede a dit au Sieur Chanut, ainſi qu'il nous le mande, que ſi les Armées confederées entroient dans la Baviere, on y devoit tout mettre à feu & à ſang, & le Sieur Roſenhan n'a pû s'empêcher de dire dans Munſter même, que ſi on étoit contraint de ſortir de la Baviere, l'Armée de Suede mettroit le feu par tout, étant, diſoit-il, meilleur de ruiner ſon ennemi, que de lui laiſſer moien de mal-faire. Enfin il paroît que ſi ledit Duc étoit ruïné, les Suedois ſe rendroient arbitres de la Paix & de la Guerre en Allemagne, & que l'autorité que le Roi s'eſt acquiſe dans la Négociation paſſeroit entierement en leurs mains, auquel cas il ſeroit fort à craindre qu'ils n'euſſent pas pour nous la même fidelité, & le même ſoin de nos intérêts que nous avons des leurs. 1646.

Nous avons donné charge au Sieur de Marſilli, qui eſt allé vers Monſieur le Maréchal de Turenne pour lui propoſer la ſuſpenſion d'armes, de lui repréſenter toutes choſes, & de le prier de notre part de moderer en tout ce qui lui ſera poſſible la paſſion des Suedois. Nous croions que Leurs Majeſtez lui auront en même temps envoié leurs ordres & commandemens bien exprès pour le même ſujet. Il nous ſemble bien qu'on ne doit rien faire qui puiſſe mettre les armées en peril ni en quoi les Alliez ſe puiſſent juſtement plaindre que nous leur manquions. Mais s'ils veulent, par colere & par vengeance, faire des choſes qui ſoient contre l'ordre de la Guerre, on peut, ſans pécher contre la fidelité, leur déclarer qu'on ſeparera les troupes, & qu'on ne ſouffrira pas que celles de la France ſoient emploiées pour ſatisfaire leur haine contre un Prince qui lui eſt ami, & moins encore contre la Religion Catholique.

Nous connoiſſons ici par les effets que les avis contenus au Memoire ſont veritables. Nos Dépêches qui auront été renduës à la Cour au même temps que nous avons reçu ici leſdits avis, en ſont des preuves aſsûrées. Mais nous ne ſaurions aſſez louër la grande prudence avec laquelle on a rejetté toutes les ouvertures que les Ennemis ont faites pour introduire la Négociation près de Leurs Majeſtez. Cela eût été capable de nous brouiller de nouveau avec nos Alliez, & ſans doute c'étoit le but & l'intention des Eſpagnols. Que ſi un ſimple ſoupçon que l'on a eu ci-devant d'une choſe qui n'étoit qu'imaginaire, a été ſi mal-aiſé à guerir, quelle peine n'eût-on pas euë d'ôter aux Provinces-Unies la jalouſie & la méfiance qui leur ſont naturelles, quand on eût vû les affaires ſe traiter ailleurs qu'à Munſter? Il eſt bien vrai que nous-mêmes avons été d'avis ci-devant qu'on pouvoit ſans peril écouter les propoſitions qui ſe feroient par-delà. Notre principal fondement étoit pour reconnoître quelles étoient alors les intentions des Eſpagnols, & juſques où ils ſe porteroient pour avoir la Paix. Mais il a ſans doute été plus ſûr de ne les point recevoir, principalement aujourd'hui qu'on eſt comme aſsûré d'obtenir la plûpart des choſes que Leurs Majeſtez ont deſirées. Ce n'eſt pas que les affaires n'euſſent pû être traitées à la Cour avec plus d'avantage & mieux faites en toutes façons; mais vû les inconveniens qu'on a ſi judicieuſement évitez, ç'a été l'effet d'une plus haute prévoiance de n'y vouloir pas entendre. Nous eſſaierons de correſpondre à l'honneur que la Reine nous fait, & à la

La Cour refuſe de traiter à Paris avec les Eſpagnols, & renvoie toute Négociation à Munſter.

1646. la confiance que Sa Majesté nous témoigne. Et pour dire le vrai, puis que nous avons à tirer des Ennemis jusques aux dernieres conditions ; que nous voulons faire la Paix sans leur rendre aucune chose, & traiter, comme ils disent eux-mêmes, à la Hollandoise, peut-être a-t-il été plus à propos de renvoier les choses à ceux qui agissent au loin, que si cela se fut adressé à Leurs Majestez & à leurs premiers Ministres, qu'on eut sans doute importunez de diverses soûmissions pour obtenir quelque grace.

Nous croions assez facilement que Monsieur Contarini aura dit à Peñaranda les choses dont on a donné avis, & nous expliquons son discours dans le sens favorable qui lui est donné par le Memoire. Comme les Médiateurs ne vont qu'à leur fin, qui est la Paix, ils se servent de toutes les raisons bonnes ou mauvaises qu'ils estiment y pouvoir conduire, & particulierement l'Ambassadeur de Venise à cause du peril où est la République.

Puisque nous sommes sur le propos des Médiateurs, il nous paroît à cette heure assez clairement que les Espagnols ne leur ont point donné connoissance de ce qui se traite avec nous par l'entremise des Hollandois, & comme les Médiateurs ont plusieurs conjectures qui ne leur donnent pas lieu de douter que l'on a bien avancé les affaires, ils paroissent fort irritez contre les Ministres d'Espagne. Aussi à ne point mentir, ils ne pouvoient être offensez d'eux plus sensiblement que de les voir prendre plus de confiance en leurs propres Ennemis qu'en des Médiateurs nommez & convenus. Nous avons averti Monsieur l'Abbé de Saint Nicolas de cette mesintelligence, & lui avons mandé que s'il voit l'occasion favorable, il peut s'en servir adroitement envers le Pape, & lui faire connoître comme ses bienfaits ont été mal-placez & ses bonnes volontez mal reconnuës.

Nous n'avons pas découvert s'il est vrai que Monsieur Oxenstiern ait voulu savoir de Peñaranda, si le Roi d'Espagne, après la Trêve ou la Paix concluë avec Messieurs les Etats, voudroit entendre à faire une Ligue avec la Couronne de Suede, pour la liberté du Commerce & la défense reciproque de leurs Etats. Nous tâcherons d'éclaircir par tous moiens la verité de cet avis. Il pourroit bien être que les Suedois, qui tâchent par tous moiens d'établir un grand Commerce dans leur Païs, auroient eu intention, après la Paix, de faire quelque Traité avec l'Espagne pour cet effet, & l'un de nous s'est souvenu que Monsieur Oxenstiern lui en a avoué quelque chose confusement.

Nous n'avons point aussi de connoissance de l'avis que l'on a eu de Hollande que Peñaranda avoit donné à entendre au Sieur Paw qu'il se faisoit une Ligue pour les Indes entre la France, la Suede, & le Portugal. Il ne faut pas douter qu'ils n'emploient toutes sortes d'artifices pour donner jalousie de nous à nos Alliez. Et pour ce qui nous est ordonné de dire notre sentiment, s'il seroit bon d'assister le Roi de Portugal dans les Indes, il nous semble plus necessaire de songer aux moiens de donner assistance à ce Roi pour la conservation de ses Etats de terre ferme que dans les Indes, vû principalement que les Espagnols n'ont rien à y demêler avec lui, mais les Hollandois seulement, & que nous estimons qu'une des fautes du Roi de Portugal est d'avoir eu plus de soin de son établissement dans les Indes que de conserver ce qu'il possede en Espagne. 1646.

Quant à l'avis que Peñaranda a deux blancsignez de la main du Roi d'Espagne pour conclure en un instant avec Messieurs les Etats, nous le tenons veritable. Et pour remedier au mal que ces blanc-signez nous pourroient causer, on aura vû par un des Ecrits que nous avons ci-devant envoié, comment nous avons déclaré aux Ambassadeurs de Messieurs les Etats que nous desirions & dans la signature du Traité, & pour donner & recevoir les ratifications, & pour cesser les hostilitez, marcher d'un même pas avec eux, & que chacune de ces choses se fit par les uns & les autres en même temps, dont nous leur laissions le choix, & que nous le faisions pour tenir toûjours nos intérêts unis, & prévenir ce qui pourroit arriver, puis qu'autrement l'un des Alliez étant en Paix, nous les avons aussi avertis, que pour avoir une ratification valable, il étoit necessaire que depuis le Traité signé, il y eût assez de temps pour faire venir des ordres d'Espagne, & qu'une ratification faite avant ce temps porteroit sa nullité avec soi.

Nous dirons encore, sur ce qu'on a eu agréable de marquer dans le Memoire quel dessein on peut avoir dans la Flandre pour le reste de la Campagne, qu'il semble que puis qu'on est prêt de conclure un Traité, par lequel tout ce qui aura été conquis doit nous demeurer, si la saison ne permet pas de s'attacher à des entreprises de durée, qu'on pourroit au moins se mettre en possession de quelques postes principaux où ressortissent les autres, comme pourroit être celui de Mont-Cassel, qui est une Châtellenie de grande étenduë, & qu'on y pourroit faire bâtir promptement quelques fortifications, de l'importance desquelles les Ennemis ont bien jugé, quand ils ont brûlé celles qui y étoient, voians qu'ils ne pouvoient conserver la Place.

Il faudroit occuper & fortifier Mont-Cassel. Etenduë de sa Châtellenie.

Comme Leurs Majestez ont reçû de grandes louanges en cette Assemblée d'avoir été les premiers à convenir des conditions dans l'Empire, la disposition où Elles sont d'en faire autant avec l'Espagne, sans considerer les nouveaux avantages que leurs armes victorieuses leur peuvent donner tous les jours, ne recevra pas un moindre aplaudissement. Elles auront vû par les offres qui sont faites de la part des Ministres d'Espagne que nous n'avons rien perdu de ce qu'on a acquis jusques-ici, & qu'on a obtenu tout ce sur quoi nous avions ordre d'insister. Quant à l'échange des Places, comme cela ne se doit faire qu'après le Traité conclu & arrêté, on sera en liberté d'arrêter les partis qui agréront, & de rejetter ceux où l'on jugera ne devoir pas entendre, & nous aurons tout loisir de recevoir sur ce sujet les avis de Leurs Majestez, ausquelles nous ne manquerons pas de rendre compte de ce qui nous sera proposé, avant que d'y prendre aucune resolution.

Importance des affaires du Portugal & de la Catalogne pour la France.

Nous avons estimé à propos de représenter ici que les affaires de Portugal & de la Catalogne nous semblent être d'une très-grande consideration pour la France, & que l'on s'y doit appliquer dorenavant autant ou plus qu'à aucun autre intérêt du Roiaume. La puissance des grands Rois ne se mesure pas tant en elle-même que par la comparaison de ceux qui s'y peuvent opposer, & par la force des

1646. Etats qui leur ſont voiſins. Et comme il n'y a rien qui affoibliſſe tant le Roi d'Eſpagne que le démembrement de la Catalogne & du Portugal ; il n'y a rien auſſi qui releve plus la grandeur & la puiſſance du Roi, qui le mette plus hors du pair & qui le rende plus veritablement arbitre de la Chrétienté, & ſans contredit le premier & le plus puiſſant Prince de l'Europe. En effet, tant que ces deux Provinces ſeront détachées de l'Eſpagne, elle ſe minera peu à peu, & conſommera ſes tréſors & ſes forces pour les reconquerir, & étant occupée dans cet exercice domeſtique & interieur, elle eſt incapable de pouſſer aucune entrepriſe au dehors. La Catalogne ſera en ſûreté par une longue Trêve, & par la précaution que nous tâcherons d'y apporter. Mais pour le Portugal, il ſemble qu'on doit penſer de bonne heure à l'aſſiſtance qu'on y veut envoier après la Paix faite, qui ne doit pas être legere, mais telle qu'elle puiſſe empêcher la ruine & la ſubverſion de cet Etat; Qu'on y doit travailler à préſent, & y préparer toutes choſes, & même lui procurer, s'il ſe peut, le ſecours des Hollandois, à quoi nous n'oublierons rien, leur en aiant déja tenu quelques propos qu'ils n'ont pas rejettez.

Que ſi l'on maintient ces deux Provinces en l'état où elles ſont à préſent, de deux effets également avantageux à la France, il en arrivera l'un ou l'autre infailliblement, ou que les Eſpagnols demeureront hors de pouvoir de faire la Guerre ailleurs, & expoſez à celle qu'on leur voudra faire dans leur propre Païs, ou que pour ſe délivrer de ce mal, ils ſeront à la fin contraints de ceder à la France ce qu'ils occupent encore dans le Païs-Bas, qui ſeroit un accroiſſement ſi grand & ſi notable que l'on pourroit dire alors que la France ſubſiſtant par elle-même & par ſes propres forces, ne dépendroit plus tant de l'aſſiſtance de ſes Alliez. Ainſi de quelque façon que l'affaire s'accorde, la France trouvera une entiere ſûreté, tandis que la Catalogne, & le Portugal ſubſiſteront en l'état qu'ils ſont aujourd'hui, l'Eſpagne occupée au dedans ne pourra rien entreprendre contre nous par ſa foibleſſe; Et ſi pour recouvrer ces deux Etats, le Roi Catholique ſe reſout de donner au Roi le Païs-Bas, ſon Roiaume ſera en état (de ne rien craindre) par ſa ſeule puiſſance.

Notre intention a toûjours été de faire ce qui nous eſt ordonné touchant Dunkerque & Lerida, n'aiant jamais jugé raiſonnable que, pour avancer le Traité de peu de jours, on perdît des Places de cette importance. On aura vû par la Dépêche faite à Oſnabrug que nous n'avons pas voulu uſer du pouvoir qu'on nous a donné de conclure, ſans y faire les reflexions portées au Memoire & ſans attendre les ordres de la Reine. Pour Dunkerque, les conſeils en ſont pris. Touchant Lerida nous avions penſé, qu'on pourroit mander à Monſieur le Comte d'Harcour qu'il fit ſavoir à celui qui y commande qu'il ne lui ſera point accordé de capitulation s'il attend à l'extrémité, & qu'en vain il eſperoit de ſauver cette Place par le Traité de Paix, puiſque le Roi en retarderoit plutôt la concluſion que de manquer à s'en rendre le Maître. Cela feroit connoître au Gouverneur qu'il ne doit pas ſe fonder ſur cette eſperance, & s'il étoit poſſible de l'induire préſentement à capituler, pour rendre la Place dans quelque temps, nous nous acquererions par ce moien un titre plus legitime de la ravoir par le Traité ſtipulé pour la reddition. Cela ſerviroit au moins envers les Catalans, pour leur faire voir combien la Reine eſt ſoigneuſe de leurs intérêts, puis qu'elle differeroit la Paix pour leur acquerir cet avantage. 1646.

Les Impe-riaux ne trouveront pas mauvais que la France conclue avec l'Eſpagne, avant que de conclure avec eux.

Nous n'eſtimons pas que le retardement du Traité de l'Empire puiſſe faire differer la concluſion de celui qui ſe doit faire avec l'Eſpagne. Nous penſerions au contraire que le Comte de Trautmansdorff ne ſera pas fâché de voir conclure ce dernier pour obliger les Suedois à ſe rendre plus faciles à l'autre. Auſſi faiſons-nous état de nous en ſervir envers ceux-ci pour cette fin; & comme nous avons hâté les Eſpagnols par la crainte de faire ſans eux la Paix avec l'Empereur, nous prétendons porter les Suedois à prendre plutôt leurs reſolutions quand nous aurons achevé celui d'Eſpagne; & peut-être que Paw & ceux de ſon Païs, qui comme lui deſirent la Paix, ſeront bien aiſes de l'avancement de nos affaires, pour ramener par ce moien dans leur ſentiment ceux qui en ont eu juſques-ici de contraires.

Il faut bien prendre garde à la ſûreté du Traité.

Nous répondrons enſuite aux points dont il a plû à la Reine de nous faire avertir. Sur le premier, c'eſt une grande prudence qu'on nous fait ſouvenir de prendre garde à la ſûreté du Traité; puis que ce n'eſt que par force & par pure néceſſité que les Eſpagnols en ſubiſſent les conditions, leſquelles leur étant ſi desavantageuſes, ils ne manqueront pas de le rompre quand ils croiront y gagner quelque choſe. Nous y apporterons toutes les précautions que nous pourrons imaginer. Juſques-ici nous n'en voions point d'autres que de convenir d'une Ligue en Italie, aſſûrer celle qui ſe doit faire dans le Traité de l'Empire entre tous les Princes intéreſſez, affermir l'Alliance que nous avons avec Meſſieurs les Etats, apporter tous les moiens poſſibles pour empêcher que les Catalans ne puiſſent être débauchez pendant la Trêve, ni le Portugal envahi en peu de temps faute de lui donner un ſecours conſiderable, & affoiblir nos Ennemis de tout ce qu'on a conquis ſur eux. La derniere & la plus forte de toutes eſt dans la prévoiance & le prudent & heureux gouvernement de la Reine.

Le deuxiéme point regarde l'ordre qui nous eſt donné de ſtipuler du Roi d'Eſpagne ſa renonciation ſur l'Alſace. Nos Dépêches précedentes auront fait voir que nous nous en ſommes ſouvenus; quoi que nous euſſions un autre moien de l'obtenir, en obligeant les Archiducs de la fournir lors qu'il leur faudra rendre les Villes Foreſtieres & leur paier la ſomme d'argent qui leur eſt promiſe.

La France voudroit garder Cazal.

Le troiſiéme nous ſemble le plus mal-aiſé de tous à executer. Nous avons inſiſté fort long-temps que Cazal fût laiſſé entre les mains du Roi juſques à ce que Monſieur de Mantouë fût en âge de le conſerver. On y a toûjours contredit, & les Médiateurs ſur la ſimple propoſition ont excité de grandes clameurs, de quoi nous avons donné avis, & que nous étions néceſſitez de venir aux autres partis contenus en nos Inſtructions, voiant que celui-là ne choquoit pas moins les autres Princes que les Eſpagnols. Celui qui eſt propoſé par eux-mêmes de rendre le Pape & la République de Veniſe cautions de ce dont il ſera convenu, nous ſemble aſſez conſiderable, vû même que dans la Ligue d'Italie cette obliga-

1646. bligation ſera renouvellée. Mais ce que nous eſtimerions le plus utile ſeroit que ledit Duc de Mantouë, en reconnoiſſance de ce qu'il doit à la Couronne la conſervation de ſes Etats, promît de ne jamais faire aucun échange ni Traité par lequel cette Place pût tomber en la puiſſance du Roi d'Eſpagne, & de ne point marier ſa Sœur à un Prince de la Maiſon d'Autriche, ou de ceux qui ſont attachez ou dépendans d'elle. Ce qui ſeroit un Traité particulier à faire avec ledit Duc hors de cette Négociation, n'y aiant pas d'apparence de le propoſer aux Eſpagnols, puis que cette obligation non ſeulement eſt contre eux, mais ne dépend pas d'eux.

Pour le quatriéme point, nous l'executerons ainſi qu'il eſt ordonné, mettant cette condition que s'il reſte quelque choſe à décider pour l'Italie, on ne pourra rentrer en Guerre pour cela. Mais ſi pour terminer ces differens il faloit dès à préſent nommer des Arbitres, nous ſupplions très-humblement la Reine de nous faire ſavoir de quel Prince on pourra convenir, en cas que les choſes ſe réduiſent à ces termes.

Le cinquiéme point qui concerne le Portugal a été ſi bien executé, que dans tous les Ecrits & les Notes qu'on a pris de nous, il y a toûjours un article exprès par lequel nous avons demandé qu'il fût accordé pour le Portugal une pareille Trêve & de même durée, que celle de Meſſieurs les Etats. Les Médiateurs ſeuls & les Hollandois ſont ceux à qui nous nous ſommes déclarez ſur ce point, parce que pour amener les choſes au point où elles ſont, il étoit néceſſaire d'en uſer ainſi. Il eſt à conſiderer que le ſecret que nous tenons au Miniſtre de ce Roi, le met en un peril évident d'être envahi par le Roi d'Eſpagne, lors qu'il croira entrer dans ſa plus grande ſûreté. Nous ſommes obligez de donner cet avis ſur lequel on fera telle reflexion qu'il ſera jugé raiſonnable, & afin qu'on prenne les meſures qu'il faudra pour la défenſe de ce Roiaume, que les Eſpagnols ſe promettent de recouvrer en peu de temps.

On n'oubliera pas de ſatisfaire ponctuellement au ſixiéme point & de demander le conſentement à ce que le Pape faſſe ſur la nomination du Roi les mêmes Expeditions que ſa Sainteté faiſoit lors que la Catalogne étoit en la poſſeſſion du Roi d'Eſpagne, pour ôter le prétexte qu'on pourroit prendre de refuſer cette grace à Sa Majeſté, faute dudit conſentement.

La Trêve pour la Catalogne ſera de 30. années.

Pour le ſeptiéme, nous avons toûjours demandé que la Trêve qui ſera faite pour la Catalogne, ſoit d'égale durée à celle de Meſſieurs les Etats, ſans ſpecifier le nombre des années. Mais au cas que leſdits Sieurs Etats faſſent la Paix au lieu d'une Trêve, nous avons limité la notre à trente années, qui eſt un terme qui ne vaut guere moins qu'une Paix; ce que nous ſommes preſque aſſûrez d'obtenir.

Sur le huitiéme, nous eſſaierons de faire en ſorte, s'il ſe peut, que les actions de la Campagne aient lieu juſques au premier Decembre, & pour ce qui pourroit être conquis en Italie nous ſuivrons l'ordre qui nous a été preſcrit. Mais parce que Portolongone eſt aſſiegé & que ce poſte eſt très-important, ſoit pour tenir tous les voiſins en crainte, ou pour les entrepriſes qui ſe peuvent faire ſur le Roiaume de Naples; nous croions qu'il y aura grande difficulté à le conſerver, même par une Trêve de trente années, qui entre de

Siége de Portolongone.

puiſſans Rois n'eſt gueres moins conſiderée qu'une Paix. C'eſt auſſi la raiſon dont nous nous ſommes ſervis contre les Eſpagnols, lorſqu'ils ont fait les difficiles à nous laiſſer Roſes; faiſant voir le peu de difference qu'il y avoit à l'accorder pour toûjours ou à le laiſſer pendant une Trêve de trente années. 1646.

Nous avons ſouvent déclaré & fait valoir aux Médiateurs que hors Pignerol, le Roi ne prétendoit rien du tout dans l'Italie. Nous eſſaierons néanmoins de faire tout ce qui ſe pourra & tâcherons, ſi la Reine a pour agréable de nous en donner le pouvoir, d'en profiter au moins par un échange, s'il ne ſe peut mieux.

Trêve de ſix mois pour le Portugal.

A l'égard du neuviéme, nous ferons effort d'obtenir, s'il ſe peut, par le moien des Médiateurs, une Trêve de ſix mois pour le Portugal. Car il ſera difficile d'y engager les Hollandois; le ſeul moien de venir à bout des autres points aiant été le relâchement que nous avons dit que nous faiſions en leur conſideration ſur celui-là; ce que nous leur avons beaucoup fait valoir & très-ſouvent repréſenté. Ils nous ont toûjours aſſûré que toutes les fois qu'on a parlé à Peñaranda du Portugal, il s'eſt mis dans ſes tranſports, & a juré avec de grands ſermens qu'il n'avoit aucun ordre de traiter ſur ce point, & qu'il ſortiroit plutôt de l'Aſſemblée que d'entrer ſur cela en aucun parti.

Nous avons lû avec admiration l'expedient propoſé pour le Portugal & la Lorraine, n'aians jamais rien vû, ce nous ſemble, de mieux imaginé. Nous chercherons les moiens d'en profiter & de nous en prévaloir, ſans rien faire néanmoins qui puiſſe changer ce qui s'eſt négocié juſques-ici ſur ces deux affaires. Car nous ſupplions de conſiderer qu'elles ne ſont pas entierement ſemblables en ce que nous croions avoir diſpoſé les choſes en ſorte que le Duc Charles demeurera exclus tant du Traité de l'Empire que de celui de l'Eſpagne, & qu'en l'un & l'autre il ſera expreſſément porté que ni l'Empereur ni le Roi d'Eſpagne ne pourront aſſiſter, ni directement ni indirectement ledit Duc; au lieu que nous n'avons jamais conſenti, ni en parlant aux Médiateurs, ni en parlant aux Hollandois, de ne point faire mention du Roi de Portugal dans le Traité, ſinon avec condition expreſſe que la France ſeroit en liberté de l'aſſiſter. Et cela eſt ſi veritable & ſi reconnu par les Eſpagnols même, que lors que nous leur avons fait dire qu'ils avoient promis la liberté du Prince Edouard quand la Paix ſeroit faite, ils demandoient que la France ne pût aſſiſter le Roi de Portugal & ſous cette condition. Ce qui n'aiant pas été accepté par nous, & eux s'étans départis de cette demande, la liberté du Prince Edouard ne s'entendoit pas auſſi être accordée. Ainſi ce ne ſera pas ſous main & de façon que la France puiſſe être blâmée qu'on envoiera du ſecours à ce Roi. Et nous n'eſtimons pas qu'il y ait rien qui faſſe plus connoître la néceſſité où l'Eſpagne eſt reduite; que d'avoir conſenti à ce point, ni rien de plus utile à la France pour tenir l'Eſpagne dans un exercice continuel qui épuiſera ſes forces, que d'avoir cette permiſſion, de laquelle les Portugais ont ſujet d'être ſatisfaits, & d'en être bien obligez à leurs Majeſtez. Nous avons reſolu entre nous, pour nous bien prévaloir de cette penſée, de nous adreſſer ſeulement aux Miniſtres du Roi de Portugal, & de leur dire qu'ils peuvent faire ſavoir comme

1646. me d'eux-mêmes à l'Agent de Lorraine, qui eſt ici, pour l'écrire à ſon Maître, que ſi le Roi d'Eſpagne ſe diſpoſe à ce qui eſt équitable pour le Portugal, la France promettra de ne pas ſeulement traiter avec le Duc Charles, mais de lui accorder une bonne partie de ce qu'il peut déſirer.

Nous obtiendrons par cette offre les deux effets qu'on a ſouhaitez; l'un, de gagner l'affection du Roi de Portugal en lui faiſant connoître que nous avons fait toute ſorte d'efforts en ſa faveur; l'autre, de donner ſujet au Duc Charles de ſe plaindre qu'il a été abandonné par les Eſpagnols. Le public d'ailleurs demeurera ſatisfait ſans qu'on puiſſe rien imputer à la France; puiſque nous aſſiſterons le Roi de Portugal, bien loin de l'abandonner, & ce ſecours étant réel & effectif, l'attachera bien plus fortement à nos intérêts que toute autre conſideration. Ainſi on pourra trouver les avantages qui ſont judicieuſement remarquez dans l'expedient, & on évitera deux inconveniens que nous apprehenderions, ſi nous prenions la voie des Médiateurs & des Hollandois pour faire cette ouverture. L'un eſt, qu'introduiſant cette Négociation formelle des affaires de Lorraine, on pourroit induire que nous ne prétendions plus exclure tout-à-fait le Duc Charles de ce Traité, qui eſt un point important que nous croions avoir déja comme obtenu des Imperiaux & des Eſpagnols. L'autre, que mettant en parallele les intérêts de Lorraine & ceux de Portugal, lors que nous inſiſterions à faire promettre au Roi d'Eſpagne qu'il n'aſſiſtera pas le Duc Charles, on prétendit revoquer en doute la liberté que nous avons déja obtenuë d'aſſiſter le Roi de Portugal.

L'Accommodement de Meſſieurs les Barberins, qui a été reçû ici avec l'aplaudiſſement que nous avons mandé, nous a tiré de peine. Nous avions en diverſes rencontres fait ſentir à Meſſieurs les Médiateurs que la France vouloit voir une fin de cette affaire, & quelques jours avant que d'en recevoir la nouvelle nous avions été trouver exprès Monſieur Contarini, & lui avions dit en paroles formelles que c'étoit une affaire capable de retarder la Paix. Il nous repartit qu'il l'avoit aſſez compris ſur les propos que nous en avions jettez plus d'un mois auparavant, & qu'il avoit écrit à la République pour la faire agir du côté de Rome, & diſpoſer le Pape à complaire en cela à leurs Majeſtez. Nous ſavons auſſi pour certain que Monſieur le Nonce en avoit adroitement écrit à Rome, aiant fait ſavoir au Pape la reſolution de la France qu'il avoit reconnuë par les diſcours de ſes Plenipotentiaires, & qu'il laiſſoit à juger à ſa Sainteté, s'il lui ſeroit plus avantageux d'attendre la concluſion du Traité pour donner cela au bien de la Paix, ou de prévenir ce temps-là, pour paroître le faire de ſon propre mouvement & obliger davantage Leurs Majeſtez. Nous avons auſſi quelque conjecture que le Grand Duc y a contribué. Dans la viſite que nous avons faite à Monſieur le Nonce, pour nous en conjoüir avec lui, nous lui avons dit que la connoiſſance que ſa Sainteté avoit euë des bonnes intentions de la Reine avoit produit ce bon effet, & que nous eſperions qu'il ſeroit ſuivi encore d'autres.

1646.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Paris le 26. Octobre 1646.

Leur Mémoire aux Députez des Etats eſt aprouvé. On loüe le ſecret ſur l'affaire des Ligues. Diſcours du Miniſtre avec l'Ambaſſadeur de Veniſe. Différents droits entre la Navarre & la Bourgogne. Inconſequences des Eſpagnols. On doit s'emploier en faveur du Prince Dom Edouard de Portugal. Il faut conſentir à donner des Saufconduits au Duc de Lorraine, pourvû qu'on les accorde aux Portugais. Ordres donnez au Maréchal de Turenne touchant la ſuſpenſion d'armes. Soins de la Cour pour le ſoulager. Les Suedois s'oppoſent à la ſuſpenſion d'Armes avec la Baviere. Priſe de Piombino, & Siége de Portolongone. Il faut retenir Cazal. Affaires d'Angleterre.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre Dépêche du quatorziéme de ce mois me fut renduë le vingt-troiſiéme, & Sa Majeſté en aiant eû la lecture le vingt-cinquiéme, eſt demeurée fort ſatisfaite de l'état où ſont les affaires, parce qu'elle eſpere qu'un ſi beau commencement ſera ſuivi de la fin qu'on ſe propoſe, & qui eſt attenduë avec impatience de tous les gens de bien.

Leur Mémoire aux Députez des Etats eſt aprouvé.

Le Mémoire que vous avez donné aux Députez de Meſſieurs les Etats a été aprouvé, ſans néanmoins ſe départir de la reſolution ci-devant priſe ſur le ſujet de la Ligue d'Italie que l'on trouve accompagnée de diverſes difficultez, & qui ne produiroit pas les avantages qu'on s'en étoit promis lorſqu'on l'a déſirée, & ce changement eſt une ſuite de ceux que l'état floriſſant des affaires de Sa Majeſté nous a obligé de ſuivre. Elle croit que le ſecret que l'on a gardé a beaucoup contribué à les lui acquerir, & par cette conſidération Elle voudroit bien que les Députez de Meſſieurs les Etats ſe contentaſſent de faire ſavoir à leurs Principaux, qu'ils font la médiation

1646. diation entre les deux Couronnes, ſans s'étendre à leur donner information en détail des choſes qui paſſent par leurs mains ; mais quand ils ſuivront un autre conſeil, il faudra prendre patience, & ſe préparer à l'avance à ce qu'on aura à dire à ceux qui ſe plaindront de leur en avoir fait fineſſe, ou même de leur avoir levé la Médiation du Traité: mais la faute en pourra être rejettée ſur les Eſpagnols, leſquels, ſans qu'on aît bien pénétré leur deſſein, ont confié leurs affaires à leurs Ennemis.

On loüe le ſecret ſur l'affaire des Ligues.

Il ſeroit mal aiſé que les Médiateurs, ſoit de Hollande, ou de Munſter même ne ſuſſent ce qui s'y traite, & néanmoins, ſoit par diſcretion, ou que contre toute apparence la choſe ne fût pas venuë juſques à eux, il ſe peut dire qu'ils l'ignorent, ou que s'ils ont quelque connoiſſance elle eſt ſi vague, & ſi peu appuiée, qu'ils n'oſent y faire de fondement.

Diſcours du Miniſtre avec l'Ambaſſadeur de Veniſe.

Il ne ſera pas hors de propos, que ſur celui-là, je vous diſe que l'Ambaſſadeur de Veniſe, qui m'eſt venu parler de la Lettre pour l'Empereur, (que je vous envoie, & toute telle que vous l'avez déſirée) m'a dit que la Paix étant le ſalut de la Chrétienté, il l'eſperoit de foi, ſans voir que l'on y travaillât, au moins à celles des Couronnes; mais qu'il importoit tant qu'elle le fût, & ſi peu du lieu où elle ſeroit traitée, qu'il ne s'enquerroit pas, ſi en quelqu'autre qu'à Munſter on eſſaioit de la conclure, & n'avoit pas même la curioſité, qu'il pouvoit juſtement prétendre, de le ſavoir au vrai, ſur le grand bruit répandu en cette Ville, que la Paix ſera publiée au premier jour.

Je lui ai repondu à tout cela, que je l'aſſurois, que Sa Majeſté ne la traiteroit ni concluroit en d'autre lieu qu'à Munſter, & qu'il falloit donner le bruit dont il parloit, au déſir général de la France, & que ce qui avoit été publié avoir été avancé avec les Miniſtres de l'Empereur, avoit perſuadé pluſieurs que l'Eſpagne étoit diſpoſée de vuider d'affaires, & que ſans cela elle eût empêché l'Empereur d'entrer dans des propoſitions formelles, deſquelles on connoit leur foibleſſe, & la puiſſance de cette Couronne.

Differents droits entre la Navarre & la Bourgogne.

On eſt demeuré étonné de l'égalité de droit que les Eſpagnols veulent de la Bourgogne à la Navarre, celle-ci a été uſurpée, & l'autre réunie par un droit reçu, ce qui a donné ſujet aux Eſpagnols de renoncer à leur protection, & les Rois de Navarre bien éloignez d'un tel procedé ont toûjours déclamé contre l'injuſte détention qui leur étoit faite d'un Roiaume: je dis les Rois de Navarre de crainte que ſi je diſois les Rois de France on m'objectât ce qui a été promis par le Roi François I. Mais celui-là n'étoit ni l'heritier, ni le proprietaire de cette Couronne, laquelle ſe trouvant poſſedée par le Roi Henri le Grand, fit, ainſi que vous l'avez très-bien remarqué, une reſerve de ſes droits au Traité de Vervins.

Inconſequences des Eſpagnols.

A proportion, que cette propoſition a ſurpris, on eſt demeuré étonné, que les Eſpagnols aient laiſſé entendre, qu'une renonciation n'acquiere point de droit: ils reclamoient autrefois contre la Loi de ce Roiaume, qui lie les mains aux Rois, quoique Monarques, de ne pouvoir rien aliener de la Couronne; mais à preſent ils poſent une maxime bien plus étrange, puiſque celle-là ſemble recevoir interpretation, & qu'à celle-ci on n'en peut donner. S'il eût plû aux mêmes Eſpagnols de ſe ſouvenir de ce qui a été convenu, lorſque l'Aſſemblée a été ouverte, ils ſe ſeroient bien gardez de repondre en la maniere qu'ils ont fait à l'inſtance que vous leur faites de la delivrance du Prince Edouard, puiſque d'une propoſition vraie ils en forment une concluſion fauſſe. Il eſt certain que toutes conditions dont on convient, n'obligent à rien, que le Traité ne ſoit ſigné, mais chaque article en doit faire une partie, & il n'eſt pas permis de revoquer en doute ce dont l'on eſt demeuré d'accord, ſur le préſuppoſé allegué; autrement il n'y auroit pas moien d'ajuſter un Traité qui doit contenir divers chefs & articles, ſi celui auquel vous vous emploiez n'avoit pas la fin qu'on ſe propoſe. On ſeroit reduit à demander la liberté de ce Prince, & pour dire qu'elle a été promiſe, cela ne fait pas partie du Traité, parce qu'il n'a pas été conclu au moment que cette demande fût faite, c'eſt ce qui ne ſauroit tomber dans l'eſprit d'aucun homme de bon entendement. Sa Majeſté déſire auſſi que vous employiez vos offices en ſa faveur, & que vous preniez tous les temperamens, qui lui pourront acquerir la liberté, qu'il s'oblige à ce qu'ils voudront, il ne ſera pas tenu de l'executer; le droit l'en dégage, & la force eſt notoire, prejugée par le lieu & l'état auquel il ſe trouve. 1646.

On doit s'employer en faveur du Prince Dom Edouard de Portugal.

Le Reſident du Roi ſon Frere ſollicite toûjours pour ce Prince, & il en tient la vie en tant de hazard, qu'il tiendroit à grace, s'il étoit changé de priſon, ou qu'il fût remis à l'Empereur: ſi cette ouverture doit être faite, c'eſt à votre Alteſſe, & à vous Meſſieurs à en juger. Sur l'inſtance du même Reſident, il a été reſolu de vous écrire que ſi les Médiateurs vous offrent des Saufconduits pour les Miniſtres de ce Roi ſous condition qu'il en ſoit donné au Duc Charles, d'y conſentir. On avoit eû juſques à preſent de la peine d'entrer dans ce parti; mais ce que l'on a déclaré que l'on feroit pour ce Duc ſi les Eſpagnols vouloient laiſſer en Paix ce Roi, fait qu'on ſe porte à ce qui nous eſt mandé, & bien qu'il aît été écrit au Maréchal de Turenne d'apuier l'ouverture qui lui ſera faite d'une ſuſpenſion générale, ou d'une particuliere avec Baviere, on lui en renouvelle les ordres, mais il eſt remis à ſa prudence la ſorte dont il ſe doit conduire, & ſur le Traité & avec les Suedois.

Il faut conſentir à donner des Saufconduits au Duc de Lorraine, pourvû qu'on les accorde aux Portugais.

Ordres donnez au Maréchal de Turenne touchant la ſuſpenſion d'Armes.

Il eſt trop avéré qu'ils haïſſent Baviere comme Ennemi, comme poſſedant le haut Palatinat, mais davantage parce qu'il eſt Catholique, & la raiſon de leur haine à l'encontre de lui eſt celle de notre affection à ſon endroit: pour lui en faire ſentir les effets, on défend à Turenne de ſaccager ſon Païs, & il lui eſt commandé de le ſoulager tout autant que le ſervice le pourra permettre, & d'éviter de ruiner, & de prophaner les lieux Saints. De ſa moderation & du déſir dont il eſt rempli de plaire, on ſe promet qu'il ſe portera à tout ce qui eſt déſiré de lui, & Monſieur de Croiſſi avec ſon adreſſe, & ſelon le contenu dans ſes Inſtructions l'y diſpoſera abſolument: & afin que Wrangel ne lui ſoit point une excuſe, j'écris à d'Avaugour de faire en ſon endroit tous les offices qui ſeront concertez entre Turenne, Croiſſi & lui; mais je doute qu'il leur réuſſiſſe, d'autant que les Lettres que j'ai eû de Suede me font connoître, que par bien des raiſons on y a

Sujets de la haine des Suedois contre le Duc de Baviere.

Soins de la Cour pour le ſoulager.

détruit

1646. détruit la principale, ſur laquelle nous pouvions nous fonder, pour faire une ſuſpenſion avec Baviere, quand les Suedois ne la voudroient pas accorder. Nous alleguons l'exemple de ce qu'ils avoient ôſé avec Saxe, & ils le détruiſent en diſant, ſes armes pouvoient nuire à la cauſe commune, par l'utilité qu'en pouvoit recevoir l'Empereur, mais jamais à la France, conſidérée ſéparée de la cauſe: qu'à leur égard il n'en va pas ainſi avec Baviere, qui peut les attaquer & les mettre en peril. Je m'étendrois davantage ſur ce ſujet, n'étoit que je ſuis perſuadé que Monſieur Chanut vous en aura écrit comme à moi, & d'autant plus probablement, que nos raiſons étoient les mêmes, & pour excuſer le retardement de notre jonction, & reprocher aux Suedois le Traité de Saxe, pour en inférer que nous étions en droit d'en conclure un avec Baviere. J'ajoûterai à cette Lettre, qui ne fera que partie de la Dépêche, puiſqu'elle accompagnera un Memoire du Roi, que nous avons eû avis de la reddition de la Place de Piombino, & que celle de Portolongone étoit aſſiégée & preſſée, deſorte qu'on n'en mettoit point la priſe en doute. Pour la premiere, elle pouvoit être ſecouruë, parce qu'étant en terre ferme, les Eſpagnols, qui ont des gens dans le Roiaume de Naples, le pouvoient tenter, mais pour l'autre aiant beſoin d'une Armée de Mer, ils ne ſont pas en état d'en mettre une ſur les voiles.

Les Suedois s'oppoſent a la ſuſpenſion d'Armes avec Baviere.

Priſe de Piombino, & Siége de Portolongone.

J'évite de parler de Madame de Mantouë, & de ce qui eſt à faire pour la ſureté de Cazal, d'autant que c'eſt un des points qui a donné lieu au Mémoire, & que la conſequence de la Place vous eſt ſi connuë, qu'il eſt aſſuré que vos prudences ne ſeront jamais ſurpriſes en un point de cette conſequence. Il eſt certain qu'il y a des accidents à prévoir, mais tous ceux qui ſont à craindre ne s'éviteront pas facilement: ſi ce que l'on aſſure eſt fondé, & que la Ducheſſe ſoit en penſée & en eſperance de marier ſa fille avec le Roi d'Eſpagne, il ſera dificile d'empêcher que Cazal ne tombe en la Maiſon d'Eſpagne, & Dieu ſeul le peut empêcher, en conſervant la vie au Duc, & lui donnant une longue lignée. La Ville de Cazal eſt néanmoins de telle conſidération pour la liberté de l'Italie, qu'elle l'oblige à ſonger aux moiens de ne tomber pas en une ſi puiſſante main. Il y a du tems que l'un des confidents de cette Ducheſſe me diſoit, qu'elle étoit en intention de marier ſa fille à Parme; mais il pourroit arriver que l'eſperance de mieux la fera changer, & que l'affection qu'elle a toûjours eûe pour la Maiſon d'Autriche l'engagera dans cette autre penſée, ſans conſidérer que la puiſſance d'Eſpagne en Italie fait perdre la liberté à tous ſes Potentats. Elle y fait ſans doute fort peu de reflexion, parce qu'elle n'eſt pas touchée du public, & que le cas qui rendroit ſa fille Ducheſſe de Montferrat ne ſauroit arriver que ſon fils & la lignée ne ſoient éteints. Je ne doute point que quand cette Alteſſe ſera informée de ſes Miniſtres, qui ſont à Munſter, que vous avez demandé l'execution du Traité de Queraſque, & que vous voulez obliger les Eſpagnols ou à le faire conſentir aux Parties intereſſées, ou à prendre les armes contre celle qui n'y voudra acquieſcer, qu'elle n'en ſente beaucoup de douleur: car bien qu'il n'y aît pas lieu d'eſperer, ni de demander que la France donne ſon conſentement pour l'alterer, elle n'a pas laiſſé d'en faire faire diverſes inſtances, & y trouvant de la reſiſtance, ſous divers expedients elle a eſſaié de venir à ſes fins: l'un de ſes Miniſtres qui eſt de par delà ſait bien les offres qu'il a faites, & avec quelle fermeté il lui a été parlé ſur ce ſujet. 1646.

Il faut retenir Cazal.

Je viens de recevoir en vous écrivant, les Lettres de Londres, qui portent que quelques eſperances, que les ſerviteurs du Roi de la Grande Bretagne avoient euës, que les affaires s'accommoderoient s'évanouïſſent, & qu'il a été ordonné par le Parlement, que les Commiſſions, qui émaneront de leur autorité ſeront deſormais conçuës ſous leur ſeul nom, & que celui du Roi qui avoit été laiſſé ſera omis. Les Ecoſſois font pourtant mine de s'intéreſſer pour leur Roi, mais l'Angleterre demeurant armée, & la foi de ceux-là étant douteuſe, je crains bien plus que je n'eſpere, & l'on doute que le Comte d'Ormond a dépêché au Parlement, pour lui offrir de ſe joindre à eux, & de leur livrer les Places qu'il tient en Irlande, pourvû qu'ils lui aident à châtier les rebelles, c'eſt-à-dire les Catholiques, & ceux-ci, ſelon un bruit aſſez établi, aiant mis le ſiege devant Dublin me font croire que ledit d'Ormond a été capable de prendre cette reſolution.

Affaires d'Angleterre.

Il eût bien été à déſirer que les Confédérez ſe fuſſent un peu modérez, & que le Roi d'Angleterre de ſon côté les eût un peu davantage conſidérez qu'il n'a fait: de leur union dépendoit, & la conſervation du Roiaume au Roi, & en icelui celle de la Religion Catholique. Les Lettres ſur la foi deſquelles j'écris, ſont de Monſieur le Preſident de Grignon, deux Ordinaires ſont arrivez ſans que j'en aie eû ni de Monſieur l'Ambaſſadeur de Bellievre, ni du Reſident Montreuil, & cela me donne de l'inquietude. Si avant que de fermer ma Lettre j'en reçois de Monſieur de Bellievre, je vous ferai part de ce qu'il m'aura mandé. Je ſuis, &c.

RE-

1646.

REPONSE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

Aux Memoires

DU ROI

du 14. Octobre 1646.

Envoiée en Cour le 29. dudit Mois.

Levée du Siége d'Augsbourg agréable à la France. Il faut traiter le Landgrave de Darmstadt comme Ennemi. Madame la Princesse d'Orange favorable aux Espagnols ; Et même le Prince son Mari. Les François trainent en longueur la Négociation avec l'Espagne pour voir le succès du Siege de Lerida. Siege de Portolongone. Le Château de Joux depend de Neuf-Châtel. On pourra exclure le Duc de Lorraine du Traité.

NOus avons bien remarqué ce qui nous a été mandé que si le differend qui reste pour ajuster la satisfaction de la Couronne de Suede se reduit à la Ville de Stetin, & que pour le terminer il falût donner une somme d'argent aux Suedois ou à l'Electeur de Brandebourg, nous fissions, s'il se peut, ensorte que fournissant ladite somme Benfelt & quelques Villes Forestieres puissent demeurer à la France. Mais plus nous avons pensé aux moiens de faire réussir cette affaire, plus nous le trouvons difficile, n'aiant point vû jusques-ici que les Parties soient pour quitter cette prétention moienant de l'argent, outre les obstacles du côté de la Maison d'Autriche que nous avons déja fait savoir. S'il y a lieu néanmoins d'en tirer avantage, nous n'en perdrons pas l'occasion.

Nous avons été bien aises d'aprendre que le Comte de la Gardie ait envoié un Exprès à la Reine de Suede, ne doutant pas que les fortes & puissantes raisons qui lui ont été suggerées pour induire l'esprit de cette Princesse à la Paix, ne fassent grande impression, principalement dans la rencontre de la levée du Siege d'Augsbourg, qui fera voir aux Plenipotentiaires de Suede qu'étant à Osnabrug nous ne leur donnions pas un mauvais conseil, quand nous les voulions porter à se servir de l'occasion favorable de conclure leur accommodement. Ce mauvais succès les rendra peut-être plus traitables, ce qui nous le fait supporter avec moins de déplaisir, quoi que nous aions sujet de craindre pour les Places qui sont le long du Rhin, vû même que Melander le doit passer avec un Corps assez considerable & qu'il est à aprehender que le Duc Charles, qui est comme forcé de se retirer de la Flandre, ne dresse sa marche vers ces quartiers-là pour y former quelque dessein. Nous voions que cet évenement avoit été comme prévû à la Cour, & comme nos Alliez ont fait faute en ne s'assûrant pas d'un établissement solide & réel qui leur étoit offert, & se laissant éblouïr par de vaines esperances. Aussi ne saurions-nous assez louër le prudent conseil que Leurs Majestez ont pris de n'augmenter point leurs demandes, & de témoigner de la moderation pendant la prosperité des Armées confederées.

1646. Levée du Siege d'Augsbourg agréable à la France.

Il nous semble qu'il y a peu à deliberer si l'on doit traiter le Landgrave de Darmstadt comme ennemi, puisque lui-même se déclare tel par ses actions, non seulement pour avoir Guerre ouverte contre Madame la Landgrave, mais parce qu'il s'est joint avec le Roi d'Espagne par un Traité, dont la copie nous a été envoiée, qu'il y a quatre Regimens de Cavalerie de l'Empereur desquels il se sert, & que sans doute s'il trouvoit occasion de nous faire du mal, il ne s'y épargneroit pas.

Il faut traiter le Landgrave de Darmstadt comme ennemi.

Ce qui nous est mandé touchant Messieurs les Etats est fondé sur de si prudentes considerations que nous n'avons rien à y répondre, ne jugeant pas qu'il s'y puisse rien ajoûter. Le procedé de Monsieur le Prince d'Orange & de Madame sa femme nous étonne. Cette Princesse se porte quasi ouvertement pour tous les intérêts de l'Espagne ; & quant à Monsieur son Mari, on ne comprend pas si c'est son indisposition qui lui fait désirer que la Guerre ne continuë pas, ou si c'est le desir de se voir en jouïssance de ce qui lui peut avoir été promis. Tant y a qu'il semble avoir quitté toutes ses premieres maximes & jouër, comme on dit, à pis faire. Pour Messieurs les Etats leur conduite à la verité est meilleure qu'elle n'a été, & il n'y a pas d'aparence que le corps de l'Etat manque à ce à quoi il est obligé envers le Roi. Mais, pour ne point dissimuler, la corruption de quelques particuliers qui ont du pouvoir parmi eux, la diversité d'intérêts & la constitution de leur gouvernement donnent sujet de tout craindre & de ne pas faire un jugement certain sur leurs resolutions.

Madame la Princesse d'Orange favorable aux Espagnols.

Et même le Prince son Mari.

Nous essaierons toûjours de gagner le temps dans le Traité d'Espagne suivant l'ordre qui nous est donné, sans que ce dessein paroisse aux Hollandois. Nous tâcherons d'obtenir que la Trêve de Catalogne ne commence qu'après que le Siege de Lerida sera achevé d'une façon ou d'autre. Nous suivrons aussi ce qui nous est prescrit pour les affaires d'Italie. Et quant au retardement qui pourroit survenir à cause que les Espagnols ont dit que la Paix se doit faire en même temps avec l'Empereur, nous ne l'estimons pas considerable, parce que c'est plutôt par hon-

Les François trainent en longueur la Négociation avec l'Espagne pour voir le succès du Siége de Lerida.

1646. honneur qu'ils ont fait cette Déclaration qu'avec deſſein d'y perſiſter, ne doutant pas qu'ils ne s'en départent aiſément, même à la priere des Imperiaux qui croiront mieux jouir des Suedois quand l'Eſpagne aura achevé avec nous, ainſi que nous l'avons déja repréſenté.

Siége de Portolongone.

Nous avons apris avec grande joie le débarquement en l'Iſle d'Elbe & le Siege d'une Place ſi importante comme eſt Portolongone. Nous rendons très-humbles graces à Leurs Majeſtez de l'information qu'elles ont agréable de nous faire donner de tout ce qui ſe paſſe au loin; comme encore de l'avis de la bonne diſpoſition où ſont aujourd'hui tous les Princes d'Italie. C'eſt une ſuite de la glorieuſe Regence de la Reine, & de la grande prudence de ſon Conſeil. Il nous en paroît ici quelque choſe par la conduite des Médiateurs, & par la communication que nous avons auſſi avec le Reſident de Florence, qui témoigne affection à la France, & nous donne quelquefois de bons avis. Nous le ménageons auſſi du mieux qu'il nous eſt poſſible, lui faiſant valoir les bonnes volontez de Leurs Majeſtez envers ſon Maître, & l'ordre que nous avons de le comprendre dans la Paix, & lui donnant même eſperance que nous chercherons les moiens de le desengager, s'il ſe peut, des grandes obligations dont il eſt chargé envers le Roi d'Eſpagne.

On a fort bien jugé de l'intention des Eſpagnols quand ils ont fait paſſer la Négociation par les mains des Hollandois. Ils ont crû nous obliger par ce moien à faire la Paix, ou bien faiſant voir à Meſſieurs les Etats que la France ne la veut pas faire, les porter à conclure avec eux ſeparément. Ils ont eſtimé que leur entremiſe ſeroit plus autoriſée que celle des Médiateurs, & qu'elle produiroit plutôt l'effet qu'ils deſirent. Mais il nous paroit encore qu'ils ont eu du degoût deſdits Sieurs Médiateurs, qu'ils ont voulu mortifier par-là. Cependant il faut avouër que le bonheur de Leurs Majeſtez eſt grand, parce que l'entremiſe des Hollandois nous a produit des avantages que peut-être nous euſſions eu peine d'obtenir par l'autre voie. Les mêmes Hollandois demeurent plus attachez à la France voiant qu'elle ſe confie à eux de ſes principaux intérêts, & les Médiateurs reſtent offenſez contre l'Eſpagne. Nous agiſſons de ſorte avec eux que nous eſperons de profiter de ce mécontentement, & de les rendre mieux affectionnez envers nous.

Nous avons mandé au Sieur Chanut qu'il ne parlât point à Stockholm du Château de Joux, parce que les Suedois n'y ont aucun droit, & qu'il ſeroit de dangereuſe conſéquence de leur en faire naître la penſée. Il a été occupé par l'armée du feu Duc de Weymar lors qu'elle prit ſes quartiers d'hiver dans la Franche-Comté. Et comme après la mort dudit Duc, moi Duc de Longueville reçus ordre du feu Roi de paſſer d'Italie en Allemagne, le Général Major Erlach avec les Colonels Ehm, Roze, & le Comte de Naſſau, qui avoient été laiſſez Directeurs de ladite Armée par le teſtament dudit feu Duc de Weymar, me vinrent offrir ce Château, parce qu'il touche à la Comté de Neuf-Châtel, & qu'il a été du Domaine de ma Maiſon, ſur laquelle il a été uſurpé: Encore que je l'euſſe accepté ſous le bon plaiſir du feu Roi, je ne voulus pas changer le Commandant qui étoit un Officier deſdites Troupes, afin qu'il ne parût pas que le Château fût à moi, & que la Neutralité qui eſt entre la Franche-Comté & celle de Neuf-Châtel n'en reçût aucun préjudice. Mais j'ai toûjours depuis fourni les vivres & l'entretien audit Commandant. Leurs Majeſtez ordonneront pour cela tout ce qu'elles auront agréable, qui ſera executé ſans qu'il ſoit néceſſaire d'avoir recours à la Suede. 1646.

La Château de Joux dépend de Neuf-Châtel.

Pour ce qui eſt du Memoire touchant le Duc Charles, voiant qu'on le fonde principalement ſur ce qu'on croit que les Miniſtres de la Maiſon d'Autriche auront peine à ſigner le Traité de Paix ſans avoir fait quelque choſe pour lui; nous ſommes obligez de mander que nous voions aparence que tant les Imperiaux que les Eſpagnols pourront demeurer d'accord qu'il ne ſoit pas compris dans le Traité, & même pourront s'obliger de ne l'aſſiſter ni directement ni indirectement. C'eſt pourquoi il importe que nous ſachions ſi l'intention du Roi eſt, que nonobſtant la diſpoſition qu'on voit à l'exclure de ce Traité, on introduiſe une Négociation ſur le pied de ce qui nous eſt ordonné par ledit Memoire, à quoi nous obéirons en ce cas fort exactement.

On pourra exclure le Duc de Lorraine du Traité.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 29. Octobre 1646.

Les Plenipotentiaires de France manquent d'argent.

MONSIEUR,

NOus faiſons réponſe par cet Ordinaire à la Dépêche du quatorziéme de ce mois; & par le Courier que nous retenons près de nous, il ſera répondu à celle du dix-neuviéme, & mandé ce qui ſe paſſera de nouveau dans la Négociation d'Eſpagne, où nous ſommes tous les jours occupez & preſſez de conclure. Les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats nous aiant dit que le Comte de Peñaranda deſire de ſavoir nos dernieres intentions, & qu'il voit bien qu'on differe & qu'on ne veut point la Paix, puiſque ſe ſoumettant quaſi à tout ce que nous avons deſiré, on a déja traîné quarante jours un Traité qui ſe pouvoit terminer en huit. Nous les devons voir demain ſur cela, & cependant nous vous en-

1646. envoions les notes de ce que nous avons repliqué ſur le dernier Ecrit qui nous a été apporté par leſdits Sieurs Ambaſſadeurs, dont vous aurez eu copie par l'Ordinaire précedent.

Les Plenipotentiaires de France manquent d'argent.

Nous n'avons pas reçû de Duplicata de la Lettre qu'on nous écrit avoir été donnée à Monſieur le Comte de la Gardie, de laquelle le Memoire du 14. fait mention. Nous vous ſupplions, Monſieur, de nous continuer l'honneur de votre bienveillance & de vos ſoins obligeans pour nous faire envoier de l'argent, tant pour nos appointemens pour leſquels il n'y a plus de fonds, que pour le remplacement des parties qui ont été diverties au paiement des gens de Guerre; dont nous avons eu le bien de vous écrire ci-devant. Si le Traité s'acheve, nous ſerons chargez de diverſes dépenſes auſquelles nous n'avons pas le moien de fournir. Nous vous prions d'y faire reflexion & de nous croire, &c.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Paris le 2. Novembre 1646.

On attend le reſultat de leur Conference avec les Ambaſſadeurs des Provinces-Unies. Mort du Prince d'Eſpagne. Aprehenſion de la Cour que la levée du Siége d'Augsbourg n'apporte quelque changement au Traité. On craint la levée du Siége de Lerida. Suite du Siége de Portolongone. Plenipotentiaire nommé par les Portugais. Jugement ſur le Roi Jean de Portugal. Il faut garder le ſecret par raport à la Ducheſſe de Mantouë. On travaille à un Memoire ſur la mort du Prince d'Eſpagne, & ſur ſes conſequences.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

QUelque diligence qu'aît eſſaié de faire le Courier Clinchamp, qui étoit chargé de vos Dépêches du cinquiéme du paſſé, il ne s'eſt pû rendre en cette Ville que le trentiéme, ſur les neuf à dix heures du matin. Il falut emploier le reſte de la journée à les déchiffrer, & il n'y eut pas moien d'en faire la lecture à Sa Majeſté, au Conſeil qu'Elle tint ce jour-là, ainſi Elle ne l'aura qu'après les Fêtes. Je pourrois différer d'en accuſer la reception, puiſque je ne veux pas entreprendre d'y repondre, & néanmoins j'ai jugé, que j'en devois uſer d'autre ſorte, & vous mander que vos Lettres avoient été reçuës, & la raiſon qui avoit empêché, qu'il n'y fût pas repondu par le Courier qui partira ce ſoir: il pourra arriver qu'entre ci & Lundi celui que vous avez retenu arrivera, & que par une même Dépêche il ſera repondu aux deux vôtres. 1646.

J'ai remarqué par celle qu'il vous a plu de m'écrire, & qui eſt jointe au Memoire que vous m'avez envoié, que dès le jour de la ſignature, ou le lendemain au plus tard vous deviez entrer en conférence avec Meſſieurs les Ambaſſadeurs des Provinces-Unies, & votre commun jugement vous faiſoit croire, qu'il y ſeroit pris des reſolutions, qui avanceroient le Traité. Je fais des vœux afin que cela aît ſuccedé, & ne ſuis point en aprehenſion que vous vous trouviez trop preſſez, puiſque par votre adreſſe vous avez ménagé les affaires & les tems, enſorte que l'on ne vous aura pas gagnez, & que dans la diſcuſſion des autres, vous aurez emporté tous les avantages que l'on pouvoit ſouhaiter: & bien qu'il en reſte encore à gagner, & que tous les points ne ſoient pas encore ajuſtez, le plus fort de la beſogne étant bien avancé, l'on peut eſperer que vous aurez à la fin la même fortune, que vous avez euë au commencement. Si la mort du Prince d'Eſpagne, dont nous avions eû l'avis depuis cinq ou ſix jours, fût arrivée au tems que les Eſpagnols ſembloient fort éloignez de la Paix, & qu'il paroiſſoit que les Imperiaux les forçoient d'y conſentir, j'aurois apréhendé que cet accident y fût un empêchement formel, & que les Eſpagnols en auroient profité, faiſant entrer dans leur dépendance l'Empereur, en lui offrant le mariage de l'Infante avec ſon fils; mais à préſent, que ce ſont ceux-là qui preſſent la concluſion du Traité, j'eſpere qu'au lieu d'y nuire elle y contribuera, & que la continuation des malheurs qu'ils éprouvent leur ſervira d'avertiſſement qu'il n'y a moien d'en arrêter le cours, qu'en faiſant la Paix.

On attend le reſultat de leur Conférence avec les Ambaſſadeurs des Provinces-Unies.

Mort du Prince d'Eſpagne.

Je crains bien que la retraite des Armées confederées de devant Augsbourg n'aporte de l'alteration au Traité de l'Empire, & que ce commencement de fortune n'en faſſe eſperer de plus grandes ſuites aux Imperiaux & Bavarois, que l'on nous mande avoir parti d'Augsbourg afin de s'aprocher de Donawert, pour paſſer le Danube, où les Armées des Confédérez s'étoient retirées. Si elles s'y ſont portées, comme il y a lieu de l'eſperer de la ſuffiſance de ceux qui les commandent, il n'y a pas lieu de craindre que les autres les attaquent. S'ils l'oſoient, tous les avantages paroiſſans du côté du bon parti, il y auroit lieu de s'en promettre une bonne iſſuë. Si l'Ennemi ſe loge auſſi proche d'eux, le combat ſera décidé à la gloire de celui qui aura le dernier paru. L'Empereur & Baviere ſont probablement pour l'avoir, puiſque le Païs de cet Electeur leur en fournira, & que le haut du

Aprehenſion de la Cour que la Levée du Siége d'Augsbourg n'aporte que que changement au Traité.

1646. Danube leur eſt aſſuré. Si les Généraux des deux partis étoient en apréhenſion, que ce qui ſe paſſera aux lieux où ils ſont, pût être de telle conſéquence, qu'ils fuſſent bien aiſes de l'éviter, ceux qui ont été envoiez vers eux, pour les porter à conſentir à une ſuſpenſion de ſix ſemaines ou de deux mois, arriveroient en une bonne conjoncture, & pour peu de diſpoſition que puſſent avoir les Imperiaux & Baviere, il eſt ſûr que le premier échec qu'ont eû les Conféderez, aiant été forcez de lever un Siége, ſera pour les y faire conſentir. Je dis Wrangel, car pour Turenne, je ne doute point, qu'il ne défére aux avis que vous lui avez envoiez, qui lui ont été confirmez par les ordres de Sa Majeſté, au ſervice de laquelle il eſt ſi attaché, qu'il préferera d'y obéïr à tous autres reſpects, même à celui de la gloire.

Il lui avoit été mandé de conſerver le Païs de l'Electeur de Baviere, & de n'y faire aucun mal, que celui qu'il ne pourroit éviter, c'eſt-à-dire vivre, mais épargner le feu, conſerver religieuſement les Monaſteres, & les Egliſes, & empêcher que ſes gens n'y commiſſent aucune cruauté, qu'on étoit aſſuré qu'elle y ſeroit exercée par les Suedois dont l'exemple pourroit bien convier les ſiens à en faire autant, & dont Sa Majeſté fût reſtée offenſée.

On craint la levée du Siége de Lerida.

Je commence à craindre, que la Ville de Lerida ne ſera pas priſe, le Gouverneur ne ſe fait point entendre de vouloir traiter, & il a chaſſé de la Ville les bouches inutiles, qui ont été reçuës par les nôtres: ils défendent leur action de la charité que l'on doit avoir pour le prochain, mais ils ne s'aperçoivent pas que la premiere eſt celle qui eſt d'obligation à ſes conſidérations au public. Monſieur d'Harcourt continuë pourtant à aſſurer qu'il emportera la Place, mais ſe plaignant de bien des choſes, & cherchant de faire tomber la faute ſur ceux qui ſervent ſous lui, imputant même qu'on n'a pas eû tous les ſoins qu'on devoit avoir touchant la mesintelligence qui ſe paſſe entre lui & Monſieur le Tellier, s'eſt établi un plan de juſtification pour avancer les moiens de s'excuſer de l'évenement d'une entrepriſe à laquelle il s'eſt porté de ſon ſeul mouvement. La ſemaine prochaine ne ſe ſauroit paſſer, que nous n'en aions des nouvelles, & nous ſerons trompez ſi dans la même nous ne recevons des nouvelles de Portolongone: les dernieres de l'Armée qui ſont du dix-neuviéme aſſurent qu'on étoit Maître de la Contreſcarpe, & qu'on travailloit à l'ouverture du foſſé, ceux de la Place s'étoient ſi bien défendus de leur canon, qu'ils avoient mépriſé le nôtre aux premieres batteries, mais enfin ils avoient perdu cet avantage, que le nombre acquiert dès qu'il eſt logé.

Suite du Siége de Portolongone.

Plenipotentiaire nommé par la Portugais.

J'oublioïs à vous dire que le Roi de Portugal a envoié le Pouvoir de comparoitre en l'Aſſemblée, en qualité de ſon premier Plenipotentiaire, à Dom Louïs, petit-fils de Dom Antoine, qui s'intituloit Roi du même Roiaume. Je crois qu'il ne partira pas de la Haye, qu'il n'aît reçu ſon Saufconduit, que je ne crois pas qu'il ait ſi-tôt, au moins ſeroit-il mal conſeillé s'il n'avoit cette prudence. Son Maître fait partir de cette Cour le Comte de Videguierra, qui y a longuement réſidé; il ſemble que ce ſoit pour l'envoier ailleurs, à Munſter ou en Hollande, c'eſt ce dont le Reſident ne s'eſt pas encore déclaré; mais comme vous le remarquez prudemment, il faloit davantage ſonger à s'établir en Eſpagne qu'aux Indes. 1646.

Jugement ſur le Roi Jean de Portugal.

Ce Prince a été aſſez heureux pour être déclaré Roi, & ſe voir élever au Trône par le commun conſentement de ſes Sujets, mais il ne s'eſt pas trouvé avoir toutes les qualitez abſolument néceſſaires pour fonder un Etat, & ſoit qu'il lui apartienne de droit, ou qu'il l'uſurpe ſur autrui, ainſi qu'on le lui reproche, la poſſeſſion qu'en avoit eû ſon Ennemi l'obligeoit à agir en conquerant; beaucoup entreprendre dans les occaſions favorables qu'il a euës, & étendre ſes limites, c'eût été le moien de conſerver par un Traité ce qu'il poſſede à préſent.

Il faut garder le ſecret par raport à la Ducheſſe de Mantouë.

La proteſtation que j'ai faite en deux différents endroits de cette Lettre, de ne point repondre à la vôtre, me défend de m'étendre ſur ce qui la regarde. Ce que vous conſeillez qu'on devoit ménager avec Mantouë, doit, ce me ſemble, pour un peu de tems demeurer ſecret, & juſques à ce que le Duc ſoit entré en ſa majorité. Il n'en eſt pas éloigné par le Teſtament de ſon Aieul qui l'a reculée de deux ans.

On travaille à un Memoire ſur la mort du Prince d'Eſpagne, & ſur ſes conſequences.

On travaille à un Memoire aſſez ample, qui ſervira de réponſe à votre derniere, & qui contiendra diverſes conſiderations ſur la mort du Prince d'Eſpagne, & ſur les conſéquences qu'elle peut avoir dans les conjonctures préſentes: auſſi-tôt qu'il ſera achevé on vous dépêchera le Sieur Farcean, s'il eſt en état de partir, ou bien un autre extraordinaire.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 8. Novembre 1646.

On craint les Troupes du Duc de Lorraine.

MONSIEUR,

NOus penſions renvoier le Courier qui eſt près de nous. Mais comme dans la Négociation qui continuë par l'entremiſe des Hollandois, il peut ſurvenir des choſes dont il importe de pouvoir donner promptement avis, nous avons reſolu de le garder encore quelque temps & de mettre cette Dépêche à l'Or-

1646. l'Ordinaire. Vous y trouverez la réponſe à celle du dix-neuviéme du mois paſſé, & à un Memoire du quatorziéme, & il ne reſte que celle du vingt-ſixiéme à laquelle nous n'avons pas ſatisfait. Vous recevrez auſſi un Ecrit que nous avons donné aux Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats touchant l'affaire de Cazal. Nous y avons mis tout ce à quoi nos Inſtructions nous obligent, & ce dont nous nous ſommes pû aviſer pour la ſûreté de cette Place. On verra ce qui ſe pourra obtenir. La marche des Troupes du Duc Charles nous donne quelque crainte pour les Places qui ſont ſur le Rhin. Le Corps que Monſieur Melander commande & les Troupes du Landgrave de Darmſtadt peuvent favoriſer une entrepriſe contre leſdites Places, ou contre Madame la Landgrave, à quoi nous ne doutons pas qu'on n'uſe de toute la prévoiance qui ſe pourra. C'eſt tout ce que nous vous manderons en particulier, après vous avoir remercié bien humblement de vos ſoins, & ſupplié de nous les continuer avec l'honneur de votre bienveillance, puis que nous ſommes, &c.

On craint les Troupes du Duc de Lorraine.

REPONSE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

Aux

OBSERVATIONS

du 19. Octobre 1646.

Prétextes ſont aiſez à trouver pour traîner en longueur la Négociation avec l'Eſpagne. La France ajoûte aux autres prétentions celle de Cadaquiers. Les Hollandois doivent garantir la Trêve dont on conviendra pour la Catalogne. Meſures à prendre pour la ſûreté de Cazal. Affaire du Duc Charles de Lorraine. La France après avoir injuſtement depouillé le Duc de Lorraine, voudroit lui faire donner un Commandement contre le Turc. On propoſe de lui donner des Etats ailleurs. 3. Expedient touchant l'affaire de Lorraine. Il faudra ſecourir le Portugal après la Paix concluë. 1646.

L'Inſtruction des Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats portant expreſſement qu'ils ne doivent pas accorder aucune ceſſation des hoſtilitez, que les ratifications du Traité qui ſe fera ne ſoient delivrées de part & d'autre, nous avons jugé qu'il ſeroit difficile que cet ordre fût changé & nous avons écrit au Sieur Braſſet de faire tous offices convenables pour empêcher qu'il ne ſoit rien reſolu au contraire, ſans qu'il parût néanmoins que la France eût autre deſir que de s'unir toûjours étroitement avec les Provinces, & de chercher ſa ſûreté & non de prolonger l'affaire. Quand ce moien nous manqueroit, & que Meſſieurs les Etats ſe reſoudroient à faire ceſſer les hoſtilitez auſſi-tôt après que le Traité ſera ſigné, nous avons eſtimé qu'il eſt encore en notre pouvoir de gagner le temps qui nous ſeroit néceſſaire pour voir les effets de la Campagne, parce qu'il dépend de nous de ſigner ou de ne ſigner pas, & de differer autant de temps qu'il en ſera beſoin, les prétextes étant faciles à trouver dans des affaires qui portent leurs longueurs & leurs difficultez avec elles. Mais en tout cas ſi nous étions obligez de ſigner avant qu'on ait vû le ſuccès qu'on attend des Armées, nous mettrons en pratique ce qui nous eſt très-prudemment ordonné de ſtipuler que la ceſſation des hoſtilitez n'aura lieu que du jour que la nouvelle arrivera dans les Armées, en convenant pour cet effet du temps proportionné à la diſtance des lieux où il faudra dépêcher, ſans nous départir néanmoins des ordres particuliers que nous avons eus touchant Lerida.

Prétextes ſont aiſez à trouver pour trainer en longueur la Negociation avec l'Eſpagne.

Sur le ſecond Article.

Nous avons parlé de Cadaquiers, en ſorte qu'il n'a pas paru que ce fût une nouvelle demande, & avons quelque eſperance de la pouvoir obtenir. Si toutefois il s'y trouve grande difficulté & que pour y trop perſiſter on pût entrer en ſoupçon de la ſincerité des intentions de Leurs Majeſtez pour la Paix, nous pourrons nous en relâcher; puiſque Leurs Majeſtez nous en donnent le pouvoir, le faiſant valoir aux Hollandois en ce cas, & leur témoignant que ce ſera à leur conſideration, pour en profiter ſur quelqu'autre point, & pour la ſûreté de la Trêve qui ſera faite en Catalogne. Après avoir revû exactement les Memoires dont il eſt parlé, on eſſaiera d'obtenir tous les avantages que l'on pourra.

La France ajoûte aux autres pretentions celle de Cadaquiers.

Nous ſommes obligez de dire ſur ce point qu'il eſt à craindre que les Eſpagnols deſeſperant de pouvoir conſerver Lerida ne s'emparent cependant de divers autres lieux moins importans qui leur donneroient de l'étenduë, & ôteroient à la France une partie de ce qu'elle occupe dans la Catalogne, à quoi il faudra bien prendre garde, puis que nous ne pouvons pas éviter de convenir que chacun demeurera en poſſeſſion de ce qu'il tiendra au temps que la Trêve devra commencer; & l'avantage ou le desavantage qui procedera de cet Article dépend plus des Généraux d'armée que de nous.

Sur

1646.

Sur le quatrieme.

Les Hollandois doivent garantir la Trêve dont on conviendra pour la Catalogne.

Nous ferons toutes choſes poſſibles pour obliger Meſſieurs les Etats à tous les intérêts de la France. Ils ne peuvent refuſer avec juſtice de rompre leur Paix ſi les Eſpagnols viennent à rompre la Trêve en Catalogne, & l'on peut deſirer d'eux quelque choſe davantage, puiſque la Trêve à notre égard n'eſt pas, comme il eſt très-bien dit, un parti d'élection mais de néceſſité. Nous eſperons que leur Ambaſſadeur qui a été à Paris n'aura pas connu le ſentiment de la Cour ſur ce ſujet & nous demanderons le plus pour obtenir tout au moins, ce à quoi Leurs Majeſtez ſe veulent bien contenter, ſavoir la manutention de ladite Trêve pour le temps qu'elle devra durer.

Sur le ſixiéme.

Il eſt très-veritable qu'on fera préſentement plus de chemin avec les Eſpagnols qu'en tout autre temps, & que ſi on laiſſe quelque choſe d'indécis avec eux on aura peine de le vuider après ; leur humeur lente, le deſſein de troubler de nouveau, & la créance que Meſſieurs les Etats aiant poſé les armes ils ne les reprendront pas facilement, leur feront chercher toutes ſortes de fuites & de longueurs. Il y a grande aparence auſſi que les Miniſtres de Hollande contribueront préſentement à avancer les choſes, puis qu'ils n'ont pas moins de deſir que les Eſpagnols de voir arrêter les progrès de la France & de jouïr du repos qu'ils ont tant deſiré.

Pour ces conſiderations, on eſſaiera de convenir dès à préſent de tout ce qui ſe pourra, tant pour les autres affaires d'Italie, que pour ce qui concerne principalement la ſûreté de Cazal. Mais nous ſupplions très-humblement la Reine de conſiderer que cette ſûreté conſiſte principalement, à ce qu'il nous ſemble, aux aſsûrances qu'on peut prendre de Monſieur le Duc de Mantouë qu'il ne ſe déſaiſira jamais de cette Place, & ne permettra point qu'elle tombe entre les mains des Eſpagnols ; ce qui ſe doit traiter & négocier avec ledit Sieur Duc, & dont on ne peut convenir ici dans le Traité, ſes Députez n'aiant pas de pouvoir pour cela. Il eſt vrai qu'en remettant cet Article dans la ſuite, c'eſt tomber en quelque façon dans l'inconvenient remarqué : mais d'un autre côté la France aura en cela cet avantage que retenant par tout ailleurs ſes Conquêtes, & n'étant obligée par le Traité à aucune reſtitution que dans l'Italie, pendant les difficultez & longueurs qui pourront être faites à cet égard, elle aura le gage en main, & ſera en poſſeſſion des Places ; ce qui obligera ſans doute les Eſpagnols à ſe rendre capables de raiſon, & à uſer de plus de diligence. D'ailleurs nous tiendrons par ce moien Meſſieurs les Ducs de Savoye & de Mantouë, en ſorte qu'on ne pourra point prendre de reſolution, pendant leur bas âge, ni pour Mariage ni pour autre choſe, qui puiſſe être desagreable à Leurs Majeſtez.

Meſures à prendre pour la ſûreté de Cazal.

Sur le huitiéme.

Nous trouvons tout ce qui eſt remarqué ſur le huitiéme Article ſi excellent, que nous ne croions pas qu'il y ait perſonne qui ne ſoit convaincu des raiſons qui y ſont. Nous nous y conformerons en tout & par tout. Nous eſtimons que les Princes d'Italie ne ſe voudront pas obliger pour d'autres intérêts que pour ceux de cette Province. Mais après avoir eſſaié de reconnoître là-deſſus leurs ſentimens, nous nous retirerons de l'engagement où nous nous ſommes mis pour cette Ligue, en faiſant paroître que c'eſt pour faciliter les choſes & avancer la concluſion de la Paix. Que ſi les Miniſtres deſdits Princes qui ſont à Munſter témoignent avoir envie de ladite Ligue, nous pratiquerons l'expedient propoſé par le Memoire, y faiſant inſerer un article, par lequel il ſoit permis au Roi de rompre en Italie contre les Eſpagnols, s'ils viennent à rompre contre la France en quelqu'autre endroit au préjudice d'un Traité ſi ſolemnel.

1646.

Sur le Treiziéme.

Affaire du Duc Charles de Lorraine.

Par notre derniere Dépêche nous n'avons dit autre choſe ſur le Memoire particulier qui nous a été envoié pour l'affaire du Duc Charles, ſinon que nous croions que les reſolutions priſes à la Cour étoient principalement fondées ſur ce qu'on eſtimoit que les Imperiaux & les Eſpagnols auroient peine de conclure le Traité ſans avoir fait quelque choſe pour ce Prince ; & que nous attendrions de ſavoir ſi nonobſtant les grandes aparences qu'il y a d'obtenir qu'il ſoit entierement exclus, on attend que nous agiſſions ici conformément à ce qui eſt contenu audit Memoire. Mais d'autant que par les obſervations ſur le treiziéme Article on reïtere les mêmes ordres, nous avons jugé à propos de reprendre la choſe de plus loin & de repréſenter tout ce qui s'eſt paſſé en cette affaire.

Quand les Imperiaux ont fait inſtance que nous euſſions à donner des Paſſeports pour les Députez que le Duc Charles devoit envoier en cette Aſſemblée, à ce que ſes droits y fuſſent debatus & terminez avec ceux des autres Princes qui y ont été convoquez ; nous avons dit que ce n'étoit point une affaire qui dût être traitée à Munſter ; que ſes differens étoient nez avant qu'il y eut Guerre dans l'Empire ; qu'il en avoit été traité & tranſigé pluſieurs fois ; que par tous les Actes faits entre le feu Roi de glorieuſe Memoire & ledit Duc, il avoit renoncé aux Alliances & Confederations de la Maiſon d'Autriche, & que ces choſes avoient été ſi bien reconnuës, & averées que par le Traité préliminaire (qui doit donner la forme & la regle pour la conduite de celui-ci) ce Prince en avoit été exclus, que c'étoit par conſéquent une choſe jugée, & ſur laquelle il n'écheoit plus aucune conteſtation ; Que tout ce que le Roi pouvoit faire en conſideration de l'Empereur étoit que ſi ledit Duc vouloit envoier ſes Députez à la Cour, ils ſeroient favorablement écoutez, pour être pourvû ſur l'execution des Traitez ci-devant faits avec lui. Il n'eſt pas beſoin de repréſenter toutes les diverſes inſtances qui ont été faites ſur ce ſujet que nous avons toûjours rejettées, aiant enfin obtenu par notre fermeté, que les Médiateurs nous ont donné, ſinon des aſsûrances entieres, pour le moins de très-grandes eſperances, que ce point n'arrêteroit pas la Paix ; mais que les Imperiaux étant obligez de témoigner juſques au bout de vouloir proteger ce Prince, comme étant du Corps de l'Empire & de plus de leur parti, quitteroient néanmoins enfin cette pourſuite & ſoufriroient qu'il n'en fût point parlé quand

on

1646. on viendroit à la concluſion du Traité. Et de fait lors que les Conventions pour la ſatisfaction particuliere de la France ont été dreſſées, les Imperiaux avoient voulu faire deux conditions expreſſes, & comme ils diſent, *ſine quâ non*, de l'admiſſion du Roi d'Eſpagne au Traité de l'Empire, & de celle du Duc Charles. Mais nous ne l'avons jamais voulu ſoufrir aiant permis ſeulement qu'ils en fiſſent une mention conditionnée à laquelle nous avons répondu par le même Ecrit, comme on l'aura pû voir & marquer.

Quand les Eſpagnols ſont entrez en Traité avec nous par l'entremiſe des Hollandois, ils ont fait les mêmes inſtances qu'avoient fait les Imperiaux pour ledit Duc Charles, & nous y avons fait les mêmes repliques. On nous a repréſenté l'impoſſibilité que le Roi d'Eſpagne abandonnât un Prince, qui ſert actuellement dans ſon parti, de ſa perſonne & de ſes troupes, & nous avons répondu qu'il eſt impoſſible de faire la Paix avec nous tant qu'on s'arrêteroit ſur ce point, qui avoit été décidé par tant de Traitez, & ſur lequel nous avions ordre de n'entrer en aucun accommodement, étant malaiſé que le Roi Catholique faſſe rendre les Etats d'autrui par un Traité où il eſt contraint d'abandonner les ſiens propres. Enfin les Hollandois nous ont fait entendre que la bienſéance ne permettant pas au Roi Catholique d'abandonner ceux qui ſont de ſon parti, nous devions trouver bon qu'il en fut au moins parlé juſques à la fin; mais qu'ils voioient aſſez que cette affaire n'empêcheroit pas la concluſion de la Paix.

Leſdits Hollandois ont paſſé plus outre & ont dit, comme d'eux-mêmes & comme nos Amis & Alliez, qu'il leur ſembloit que nous devions couper racine à ce qui pourroit arriver en France ſi cette affaire de la Lorraine demeuroit indeciſe, & qu'il falloit faire quelque choſe pour ce Prince. Un d'entre eux s'avança de dire qu'il lui faudroit donner du bien dans la France. Un autre dit qu'au moins lui faudroit-il quelque entretien. Nous répondimes ce que nous avions toûjours fait ſur ſemblables ouvertures, que nous n'entendions pas que cette affaire demeurât indéciſe; qu'elle avoit été terminée par le dernier Traité de Paris, à l'execution duquel on prétendoit ſe tenir, & que nous n'avions pouvoir de faire aucun Traité ni avec l'Empereur ni avec le Roi Catholique, qu'ils ne s'obligeaſſent en termes exprès de ne donner jamais aucune aſſiſtance à ce Duc, & qu'ils ne conſentiſſent à tout le moins à le faire deſarmer; que cependant il n'y auroit rien de plus avantageux au Duc Charles que d'envoier ſes Députez au Roi, & de ſe ſoûmettre envers Leurs Majeſtez, à quoi ſans doute il trouveroit mieux ſon compte, que dans le Traité de Munſter; que ſi l'on venoit à agiter ici cette affaire, outre qu'il ne s'y feroit rien, cela pourroit cauſer de grandes longueurs, & retarder la Paix, que chacun deſiroit être faite promptement, & dont la Chrétienté avoit tant de beſoin; Que néanmoins nous croyions bien que Leurs Majeſtez ne refuſeroient pas d'accorder au Duc Charles un entretien ſortable à ſa condition, & qu'Elles pourroient nous donner le pouvoir de l'arrêter en la concluſion du Traité, ſans que pour cet effet il fût néceſſaire d'introduire ici une nouvelle Négociation. Leſdits Sieurs Ambaſſadeurs nous répéterent qu'ils avoient fait ces ouvertures d'eux-mêmes & qu'en la même ſorte ils parleroient avec les Eſpagnols, pour voir s'il y auroit moien d'y trouver quelque accommodement. 1646.

Dans une autre Conference, ils nous dirent que les Eſpagnols s'étoient chargez d'avertir le Duc Charles de ce qu'ils leur avoient raporté, & les mêmes Ambaſſadeurs ajoûterent qu'un entretien en argent étoit bien peu de choſe pour un Prince Souverain, que mal-aiſément ledit Duc pourroit accepter du bien dans la France, & qu'il faudroit lui donner quelque choſe ailleurs. Enſuite les Sieurs Paw & Ripperda dirent, il eſt Prince de l'Empire, il ſeroit bien aiſe de ne point perdre ce rang. Vous pouvez lui donner l'Alſace en retenant la Place de Briſach, avec la garde & protection de Philipsbourg. Nous rejettâmes bien loin cette penſée, leur faiſant voir qu'elle ſeroit le moien de perpetuer la Guerre, & non pas de la finir, vû l'eſprit inquiet & remuant de ce Prince, qui étant voiſin de la Lorraine, ne manqueroit pas d'y entretenir des factions, & de chercher matiere à brouiller de nouveau, à quoi le voiſinage de l'Empire le pourroit auſſi favoriſer. Ce ſont les derniers propos que nous avons eus ſur ce ſujet, & comme nous l'avons mandé il nous ſemble que les Imperiaux & les Eſpagnols ne perſiſteront pas dans cette demande, & nous avons quaſi certitude que ſi nos Parties connoiſſent qu'il n'y a aucune eſperance d'obtenir autre choſe, ils ſe reſoudront de n'en faire aucune mention au Traité, & nous eſperons qu'ils s'obligeront de ne l'aſſiſter ni directement ni indirectement. Nous demanderons même que ſi ce Prince ne deſarme, il ſoit loiſible à la France de le pourſuivre par tout où il ſe retirera avec ſes forces & celles de ſes Alliez, pour le faire deſarmer ſans que pour cela la Paix puiſſe être tenuë pour rompuë de notre part, croiant bien qu'il ſera impoſſible d'obtenir que le parti contraire joigne ſes armes avec celles du Roi pour cet effet.

Voilà l'état préſent de cette affaire, ſur laquelle il reſte à dire nos ſentimens puiſque la Reine nous fait l'honneur de les demander. Nous les lui repréſenterons avec tout le reſpect qui eſt dû à ſes ordres, & avec une diſpoſition entiere d'y obéir, auſſi-tôt que Sa Majeſté aura eu agréable de nous faire ſavoir ſes dernieres intentions là-deſſus.

La France après avoir injuſtement depouillé le Duc de Lorraine voudroit lui faire donner un Commandement contre le Turc.

Il ſemble qu'il y ait trois voies pour ſortir d'affaire avec le Duc Charles. La premiere ſeroit de lui donner un entretien en quelque lieu qui fût éloigné de la France. Ce moien ſeroit ſans doute le meilleur, le plus court, & le plus avantageux pour la France, & peut-être pour lui-même; cela lui donneroit du repos, dont il a été incapable juſques-ici: ou s'il deſire d'exercer ſon courage, la Guerre du Turc lui peut fournir de belles & glorieuſes occaſions. En ce cas, il pourroit être aidé, non ſeulement de la France, mais encore de divers autres Princes, qui lui donneroient moien d'executer quelque choſe de grand contre cet Ennemi commun. Mais c'eſt avec beaucoup de prévoiance qu'on nous ordonne de prendre garde qu'il ne puiſſe abuſer des forces qui lui ſeroient miſes en main & les tourner contre la France. Sans doute nous eſtimerions dangereux que ſous prétexte de faire la Guerre au Turc, il lui fût donné quelque commandement ſur ces Troupes en Allemagne. Mais il pourroit bien être emploié utilement au ſervice de la République de Veniſe,

1646. ou dans l'Angleterre, & pourvû que ſon Gouvernement ne s'étendît qu'au delà des Mers, nous eſtimerions que la France devroit contribuer à lui procurer un tel emploi. Mais cette reſolution dépend de la République de Veniſe, & de divers autres Princes qui la prendront mal-aiſément. Nous en avons déja jetté pluſieurs propos à Monſieur Contarini, & ſi nous voions la moindre aparence qu'un tel deſſein puiſſe réuſſir, nous l'apuierons fortement, & cependant nous dirons, pour ce qui regarde le point qui eſt à cette heure à examiner, que comme le Duc Charles aiant le commandement d'une Armée ſeroit bien aiſe de tirer quelque ſomme notable de la France, auſſi eſt-il aſſez mal-aiſé de croire qu'il veuille ſe contenter ſans cela d'un ſimple entretien, vû même qu'il a de l'argent, à ce qu'on dit, & qu'il n'eſt pas reduit à une derniere néceſſité.

On propoſe de lui donner des Etats ailleurs.

Un ſecond moien de terminer cette affaire ſeroit de lui donner une autre Province, ſoit dans la France ou ailleurs. Celle d'Alſace nous ſembleroit tout-à-fait mal-propre, attendu le voiſinage de la Lorraine, où il auroit toûjours moien de cabaler. Lors que nous avons conferé enſemble, entre pluſieurs avis ſur leſquels nous avons été en different, nous ſommes toûjours convenus en ce point qu'il ſeroit à ſouhaiter que ce qu'il plairoit au Roi de faire pour le Duc Charles & pour ſa Maiſon ne fût ni dans les Provinces voiſines, parce qu'il ſemble que lui en donner une partie, c'eſt comme l'aſsûrer du reſte, ou du moins lui faire naître une ſi forte paſſion d'obtenir le tout, qu'il eſt quaſi impoſſible que lui ou les ſiens à l'avenir ne trouvent quelque conjoncture, pour s'en remettre en poſſeſſion; Et comme le Roi n'a point de Province hors de France, de laquelle il pût diſpoſer en faveur dudit Duc, il ne reſteroit, ſuivant ce parti, que de lui en donner une dans le cœur & dans le milieu du Roiaume. On lui pourroit même faire ſa condition avantageuſe pour le revenu, pourvû qu'il relevât de la Couronne & qu'il demeurât dans la ſujettion du Roi.

3. Expedient touchant l'affaire de Lorraine.

Le troiſiéme expedient eſt celui qui eſt propoſé dans le Memoire du quatorziéme Octobre & dans les Obſervations; qui ſeroit de convenir d'un entretien préſent pour le Duc François ſon frere, outre celui qui ſe donne à Madame la Ducheſſe de Lorraine; & dans dix ans du jour de la Paix, de donner aux Princes qui peuvent prétendre à cette ſucceſſion, l'ancien Duché & Souveraineté de la Lorraine, les Places démolies, & non pas ce qui eſt mouvant de la France, ni ce qui dépend des trois Evêchez, ou bien leur donner un Etat auſſi en Souveraineté d'égale valeur à l'ancien Duché, au choix de Sa Majeſté.

Cet expedient eſt ſans doute digne de la bonté de Leurs Majeſtez & du mérite des ſervices que quelques-uns de cette Maiſon rendent à la Couronne. Il agréeroit au public, & ſatisferoit aux inſtances preſſantes de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, & ſans donner aucun nouveau moien au Duc Charles de nuire à la France, on contenteroit ceux de ſa Maiſon; leſquels le Roi ne laiſſeroit pas de transplanter ailleurs, s'il étoit jugé dangereux de les laiſſer dans la Lorraine, puiſqu'il demeureroit au choix de Sa Majeſté de leur donner alors un Etat, qui en ſeroit éloigné. Le temps même qu'on prendroit pour executer cette propoſition auroit raport aux Traitez précedens, & juſques à ce qu'il fût écoulé, il ſe préſenteroit peut-être une occaſion favorable d'établir cette Maiſon dans un lieu moins ſuſpect à la France. 1646.

Toutes ces conſiderations ſont puiſſantes, & nous ſemblent avoir été merveilleuſement bien trouvées. Mais on nous permettra de dire que cette offre à l'égard du Duc Charles, n'eſt autre en effet que de lui donner un peu d'argent & de l'exclure pour jamais de l'eſperance de rentrer dans ſa Souveraineté. Ce qui vrai-ſemblablement ne devant pas être accepté, ne remedie pas au mal préſent, puis que cela ne l'empêchera pas de faire la guerre, & de ſe ſervir des troupes qu'il a ſur pied, & de celles qu'il peut retirer du debris des Armées, & peut-être encore de l'aſſiſtance indirecte & cachée des Princes, auſquels la grandeur & la proſperité de la France donnent de l'envie. En vain eſpereroit-on d'obliger par cette offre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne à joindre leurs forces à celles du Roi, pour contraindre le Duc Charles à deſarmer. C'eſt aſſez, ſi nous gagnons ce point, qu'ils ne le puiſſent pas aider, & quand même on auroit à faire quelque choſe pour ce Prince, il nous ſemble que ni l'Empereur ni l'Eſpagne n'y doit avoir aucune part, & qu'il importe à la France qu'il n'ait aucun attachement à la Maiſon d'Autriche & qu'il ne doive la grace qu'il pourra recevoir qu'à la ſeule clemence & généroſité de Leurs Majeſtez. C'eſt un exemple qui eſt dû à la poſterité qu'un Duc de Lorraine aiant oſé offenſer la France, il n'ait pû trouver de ſuport ni dans l'Empire ni dans l'Eſpagne; & qu'encore qu'il y ait eu recours, il ait porté néanmoins la peine de ſa temerité; ou s'il reçoit quelque effet de bonté, qu'il n'en ſoit redevable qu'au Roi.

Au ſurplus, ce n'eſt point choſe nouvelle de voir des Princes exclus d'un Traité de Paix, ni que ceux dans le parti deſquels ils ont été aient quelquefois été contraints de laiſſer en arriere leurs interêts. L'exemple de Louis XII. & de ſes Succeſſeurs eſt bien en plus forts termes, puis que les Rois de Navarre n'avoient perdu leur Etat que pour avoir adheré à la France; qu'ils n'étoient point Vaſſaux, & n'avoient commis aucune felonnie contre ceux qui détiennent encore aujourd'hui ce patrimoine de nos Rois. Par le Traité de Creſpi en l'an mil cinq cens quarante quatre, l'Empereur Charles-Quint fut bien contraint d'abandonner le Duc de Savoye, quoi que cet Empereur fût avec ſon Armée dans le cœur de la France, & que les Anglois y fuſſent entrez par un autre endroit.

Pour concluſion, il nous ſemble que des trois moiens qui nous ſont tombez en la penſée pour la ſatisfaction du Duc Charles, il n'y en a aucun qui préſentement puiſſe être mis en pratique. Celui de donner un entretien en argent nous ſembleroit très-bon; mais nous eſtimons qu'il ne ſera pas accepté. Le ſecond d'un établiſſement dans l'Alſace ou ailleurs eſt rejetté par Leurs Majeſtez, qui jugent avec grande raiſon qu'il eſt perilleux en une perſonne de ſon humeur. D'ailleurs, nous ferions perdre au Roi la gloire & le fruit d'une conquête ſi avantageuſe pour la France, & qui la doit rendre conſiderable à toute l'Allemagne. Pour le troiſiéme, qui conſiſte à promettre de rétablir dans un certain temps ſes ſucceſſeurs dans l'ancien Duché de Lorraine, ou dans une autre Souveraineté, il ne remedie

pas

1646. pas assez au mal qui est à craindre, & nous ôte l'avantage que nous croions avoir acquis jusques-ici dans la Négociation. C'est pourquoi nous estimons que le seul parti qui reste à prendre est de persister dans l'exclusion, ce qu'aiant fait assez heureusement jusques-ici, il semble que l'on doit continuer, & si après il est jugé à propos de prendre de nouveaux conseils, on sera dans la liberté de le faire sans qu'il paroisse que l'on y ait été contraint.

Ce qui regarde ce dernier Article touchant le troisiéme expedient aiant été fort debatu entre nous, & s'y étant trouvé de differentes opinions, il a été approuvé que chacun écrivît séparement à Monsieur de Brienne les raisons de son opinion, afin de mieux éclaircir Sa Majesté & Messieurs de son Conseil. Mais d'autant que cette resolution n'a été prise qu'en fermant la Depêche, si on n'en peut pas écrire par cet Ordinaire, ou qu'il n'y ait qu'un de nous qui en écrive à Monsieur de Brienne, il est suplié d'attendre les raisons des autres, qu'on lui envoiera par un Courier que nous croions depêcher dans trois ou quatre jours.

Sur le quinziéme Article.

On persiste à demander la liberté du Prince Edoüard, quoi que les Espagnols paroissent fort sensibles sur ce point & les Hollandois peu favorables.

Sur le Seiziéme.

Il n'y aura aucun Article dans le Traité qui fasse mention de l'échange des Places, comme jusques-ici notre intention n'a pas été qu'il en fût parlé; ou si nous y sommes obligez, on ne manquera pas d'y apposer les conditions qui sont très à propos remarquées.

Il faudra secourir le Portugal après la Paix conclue.

La précaution qu'on nous ordonne de prendre avec Messieurs les Etats pour le Portugal, est très-bonne. On y a travaillé, & on continue de le faire avec tous les soins possibles. Nous avons déja mandé que nous estimions que la subsistance du Portugal seroit la veritable sûreté de la Paix. Si ce Roi n'est point assisté il n'y a pas apparence qu'il puisse se maintenir long-temps contre la puissance d'Espagne. Mais si de bonne heure on prépare son secours, & que suivant la grande prévoiance qui fait si heureusement réussir toutes les affaires de Leurs Majestez, on lui donne à temps une assistance considerable, & qu'on lui en procure une des Provinces-Unies, il ne sera pas facile à l'Espagne de ruiner cet Etat, qui la pourra tenir en exercice, non seulement jusques à la Majorité du Roi, mais peut-être encore long-temps au delà.

1646.

LETTRE

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Paris du 9. Novembre 1646.

La France consent que le Duc de Lorraine soit compris dans le Traité. On croit que les Espagnols ne se tiendront pas au Traité d'une paix generale. Ordres donnés pour rembourser l'argent des Levées & pour leurs appointements, & d'autres fraix secrets.

Monseigneur & Messieurs.

LA longue Dépêche qui vous a été envoyée par le Courrier extraordinaire, que l'on vous a dépêché, vous pourroit faire imaginer qu'on laisseroit partir l'Ordinaire de ce soir, sans le charger d'aucunes Lettres; mais Sa Majesté est trop soigneuse de voir des Dépêches & d'y faire reponse, & s'étant donné la patience d'entendre la Lecture de vos dernieres, dattées du vingt-neuviéme du passé, il lui a semblé après avoir entendu ceux de son Conseil, qu'elle doit persister en la resolution qu'elle a prise, de consentir que le Duc Charles soit compris dans le Traité, sous les conditions qui vous ont été mandées, sans que ce que vous avez écrit au contraire l'ait su détourner de sa pensée, & Sa Majesté a désiré que les raisons sur lesquelles elle a fondé sa premiere & sa seconde resolution vous fussent encore écrites.

La France consent que le Duc de Lorraine soit compris dans le Traité.

L'on pose en fait que les Espagnols rechercheront les occasions de rompre le Traité qu'ils concluront dans peu de jours, parce que, soit qu'ils l'aient ainsi arrêté, ou qu'ils n'y consentent que pour faire cesser leurs miseres, & les malheurs dont ils sont accablés, se flattans d'esperer que la discontinuation de faire la guerre bornera notre fortune, & que dans une autre qu'ils recommenceront, ils l'auront plus favorable qu'ils ne l'ont éprouvée pendant la durée de celle-ci, que Sa Majesté fait cesser, touchée des miseres publiques, & par les avantages qu'elle espere de remporter par le Traité dont la charge vous a été laissée, jugeant que tout leger prétexte sera capable de les faire mettre aux champs, & qu'il est de la prudence de le lever, qu'il est assuré, quelques précautions que vous puissiez prendre, que le Duc de Lorraine sera assisté directement ou indirectement

On croit que les Espagnols ne se tiendront pas au Traité d'une Paix générale.

1646. de l'Empereur, & du Roi Catholique s'il ne s'amende, & que leur manque de foi ſera couvert de l'exemple des choſes paſſées, & de l'utilité qu'ils y rencontreront, qu'il faut pourtant s'apliquer à faire en ſorte que le Duc ne demeure armé, & qu'il y aît ſujet aux Eſpagnols de le preſſer de licentier ſes Troupes, & beaucoup de juſtice de leur côté, pour lui refuſer les aſſiſtances, dont il les pourroit rechercher, pour leur donner droit de s'obliger à l'une de ces choſes, & trouver de la juſtice à lui refuſer l'autre: il a ſemblé qu'il n'y avoit point de moyen ſi aſſuré que de pourvoir à ſa ſatisfaction. Ou il acceptera ce qui lui ſera offert, ou bien il le rejettera: en l'un de ces cas il n'a pas de prétexte de demeurer armé, & en l'autre ſon intention étant déclarée, Sa Majeſté ſera en droit d'exiger des Eſpagnols, qu'ils le forcent à mettre bas les armes, & il n'aura pas à leur reprocher qu'ils l'ont abandonné, puiſqu'ils auront obtenu, qu'il lui demeure de quoi vivre & aſſuré à Sa Maiſon un Etat Souverain. Si contre leur avis il perſiſte au deſſein d'être armé, ils s'engageront aiſément dans le tems qu'ils veulent la paix, de le contraindre à licentier ſes Troupes, deſquelles ſe trouvant dénué, il aura bien de la peine d'en refaire, puiſque n'ayant point de place de retraite, il ſeroit contraint de la prendre dans les Pais de l'Empereur ou du Roi Catholique, leſquels s'étant engagés à l'abandonner, & aiant conſenti que celui qui contreviendra au Traité ſoit attaqué de tous ceux qui y ſeront intervenus, ils s'attireroient ſur les bras une forte guerre.

Ce ſont les raiſons de Sa Majeſté, & qui ont été appuyées & approuvées de ceux de ſon Conſeil. De ce qui vous eſt écrit n'inférez pas qu'on change rien de ce qui vous a été mandé au ſujet de ce Duc, au contraire l'intention de Sa Majeſté n'eſt autre que de vous faire ſavoir, qu'elle y perſiſte, & qu'elle ſera très-aiſe, que ce qu'elle fera à l'avantage de ce Prince en procure au Roi de Portugal, qu'elle veut toûjours aſſiſter, & en avoir la liberté, ſans que celle qui lui demeurera donne prétexte aux Eſpagnols, ni aux Imperiaux de la pretendre, pour faire le ſemblable en faveur de ce Prince.

Ordres donnés pour rembourſer l'argent des Levées, & pour les apointements & d'autres fraix ſecrets.

Sa Majeſté a commandé à Monſieur le Surintendant de pourvoir en toute diligence à faire remettre l'argent que vous aurez debourſé, & pour les Levées, & pour d'autres depenſes, dont il vous a plu de m'envoyer l'état, & pour fournir à vos apointements auſſi, & qu'il s'aplique à trouver un fonds qui vous puiſſe être envoyé. Il eſt certain qu'on a de la peine à trouver de l'argent, & que les particuliers ſerrent celui qu'ils ont; mais l'affaire de la Paix eſt ſi privilegiée, qu'il faut en trouver, afin que vous ayez en main de quoi gratifier ceux qui voudront ſervir, & qui ne ſe laiſſeront pas gagner par des eſperances. Nous attendons avec impatience le retour des Courriers, que nous vous avons dépêchés. Je ſuis, &c.

1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 12. Novembre 1646.

Plaintes des Hollandois de la lenteur affectée des François dans la Négociation avec l'Eſpagne. Mort du Prince d'Eſpagne. Salvius à Munſter.

MONSIEUR,

NOus avons vû par la vôtre du deuxiéme de ce mois que notre Dépêche du vingt-quatriéme du paſſé n'avoit pas été lûë devant la Reine, quand l'Ordinaire eſt parti & qu'on ſe diſpoſoit à renvoier le Sieur de Farcereaux avec un Memoire qui doit contenir d'autres conſiderations ſur la mort du Prince d'Eſpagne. Ce qui nous a fait reſoudre de garder encore le Courier que nous avons près de nous; & cependant de vous envoier la réponſe au Mémoire du Roi du vingt-ſixiéme Octobre avec cette Lettre.

Plaintes des Hollandois de la lenteur affectée des François dans la Négociation avec l'Eſpagne.

Il s'eſt paſſé ici un aſſez long-temps ſans qu'il ſe ſoit rien fait au Traité d'Eſpagne, dequoi les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats nous ont fait plainte, diſant que dès le commencement que cette négociation a été miſe ſur le tapis, ils avoient aſſûré ſur notre parole les Miniſtres d'Eſpagne, que pourvû qu'ils nous accordaſſent les poins principaux, on trouveroit toute facilité ſur les autres & qu'on pourroit conclure en fort peu de tems; que néanmoins il s'étoit déja écoulé plus de ſix ſemaines ſans qu'on eût rien avancé, la France ne demeurant pas ſeulement arrêtée à tout ce qu'elle a prétendu ſans s'être relâchée de la moindre choſe, mais encore augmentant de jour à autre ſes demandes; ſur quoi les Miniſtres d'Eſpagne diſoient qu'au lieu de tirer quelque avantage de la Mediation deſdits Sieurs Ambaſſadeurs, ils ſe trouvoient grandement intereſſez, & avoient ſujet de ſe plaindre d'eux & de les tenir pour partiaux de la France; quoi qu'ils fuſſent obligez d'être neutres en cette occaſion, qu'il ſembloit qu'on voulût emporter toute choſe de hauteur, & obliger le Roi leur Maître à convenir ſur des points qui alloient en quelque façon contre ſon honneur & contre ſa dignité.

Cet-

1646. Cette plainte nous fut faite avec chaleur par le Sieur Paw. Il y ajoûta toutes les raiſons qui pouvoient nous convier à faire promptement la Paix, n'oubliant pas de nous repréſenter les changemens de fortune; Qu'une Paix raiſonnable eſt plus aſsûrée; Que l'Eſpagne ſe pouvoit joindre d'amitié avec la France & s'unir par de nouvelles Alliances. Il coula même le mot de mariage, & finit en diſant que le Comte de Peñaranda deſiroit avoir une derniere reſolution.

Mort du Prince d'Eſpagne. Ce diſcours nous fût fait avant qu'on fût en cette Aſſemblée la mort du Prince d'Eſpagne. Nous y répondîmes aſſez froidement, faiſant voir ſeulement que les Eſpagnols avoient grand tort de ſe plaindre de l'entremiſe de Meſſieurs les Etats, puiſque nous avions paſſé des points à leur conſideration ſur leſquels nous ne nous fuſſions jamais relâchez s'ils ſe fuſſent adreſſez à d'autres, comme celui du Portugal; & en ce que Meſſieurs les Etats faiſant la Paix nous nous contentions de faire une Treve pour la Catalogne; Que notre intention n'étoit pas d'exiger aucune choſe du Roi d'Eſpagne qui fût contre ſa dignité; mais que la France ſe vouloit faire raiſon d'une partie de ſes pertes paſſées, & ſur tout aſsûrer ſon repos pour l'avenir; que ce n'étoit pas merveille ſi nous demeurions dans nos premieres propoſitions, puiſque pour le reſpect de Meſſieurs les Etats nous avions d'abord épuiſé tous nos pouvoirs & declaré dès le premier mot ce que nous avions ordre de faire.

Enſuite de cette Conference nous donnâmes auſdits Sieurs Ambaſſadeurs l'Ecrit touchant Cazal, dont nous avons envoié copie par le dernier Ordinaire; ce qui a produit une autre viſite dans laquelle leurs plaintes ont été bien plus moderées, nous aiant fait comme d'eux-mêmes, & pour chercher les moiens propres à terminer ce qui reſte en differend, les ouvertures qu'on verra par un autre Ecrit ci-joint, ſur lequel nous les devons revoir dans deux ou trois jours. Nous croions leur pouvoir dire alors nos dernieres reſolutions, & que ſi les choſes s'ajuſtent, bien-tôt après on conclura les Articles comme ils doivent être dans le Traité. En vous envoiant la réponſe audit Ecrit, nous y pourrons ajoûter les remarques que nous jugerons néceſſaires, n'aiant pas eu le tems de le faire, parce que nous ne l'avons que d'hier au ſoir fort tard.

Salvius à Munſter. Monſieur Salvius qui eſt ici a écrit à Monſieur Oxenſtiern, & lui a envoié le Secretaire de leur Ambaſſade, pour le preſſer & lui perſuader de venir en cette Ville. S'il y vient, comme on le croit, dans deux ou trois jours, on pourra avancer les affaires, principalement ſi nous avons bien-tôt quelques bonnes nouvelles des Armées, & que ceux qu'on y a envoié propoſer la ſuſpenſion d'Armes, y aient diſpoſé les Généraux. Mais toute l'Aſſemblée eſt en peine, parce qu'on ſait que les Armées ſont fort proches, ce qui fait aprehender un combat.

Le Sieur de Sombres nous écrit que le Marquis de Caſtel-Rodrigo a fait parler au Général Lamboi pour lever dans Liege juſques à vingt mille hommes. Encore que nous ne croyions pas que la choſe puiſſe réuſſir facilement, nous lui avons mandé qu'il devoit en donner avis à la Cour, comme auſſi de certaines levées que Monſieur de Bouillon a voulu faire dans le même Païs, & comme ledit Sieur de Sombres eſt fort ſoigneux & s'acquitte fort bien de toutes les choſes auſquelles il eſt emploié, nous ne doutons pas qu'avant que vous receviez celle-ci vous n'en aiez été averti. Nous ſommes &c. 1646.

REPONSE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

Au Memoire

DU ROI,

Du 26. [27.] Octobre,

Envoié en Cour le 12. Novembre 1646

Les Plenipotentiaires écrivent à Monſieur de Turenne pour une ſuſpenſion d'armes générale dans l'Empire. Eloge du Réſident Braſſet. Affaire de Cazal. Honneurs faits à la Cour de France au Comte de la Gardie. On tâchera de conſerver par la Paix Piombino & Portolongone. Intérêt du Portugal negligé.

ON fera toutes choſes poſſibles pour obtenir la liberté de Dom Edouard. Mais les Eſpagnols y font une grande réſiſtance & ſe plaignent de ce qu'aiant donné ſatisfaction quaſi ſur tous les points, on les preſſe en une choſe où ils ſoûtiennent que nous n'avons aucun intérêt; & quand on replique qu'ils l'ont promis par Meſſieurs les Mediateurs, ils ſe défendent de la maniere dont nous avons déja donné avis; de ſorte qu'il ſera difficile d'obtenir la liberté de ce Prince ſans quelque condition.

Nous avons toûjours bien crû qu'une Négociation, qui avoit à paſſer par les mains des Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats, ne pourroit être tenuë ſecrette. Mais ce n'a pas été peu d'avoir au moins fait en ſorte que toutes les particularitez n'en aient pas été ſûës, & d'avoir empêché que cela ne nous ait pû nuire envers nos Alliez, ni envers les Mediateurs; & quant aux Eſpagnols, qui ont intérêt de la faire ſavoir à leurs peuples, pour les tenir dans l'obéïſſance & leur faire eſperer une prompte Paix, nous ne pouvons y donner ordre: ce remede qu'ils recherchent pour retenir dans le devoir le peu de Sujets qui

1646. leur reſtent dans la Flandre, fait voir l'extremité où ils ſont, étant bien different des vanteries dont ils avoient accoûtumé de les entretenir.

Les Plenipotentiaires écrivent à Monſieur de Turenne pour une ſuſpenſion d'armes générale dans l'Empire.

Nous avons mandé par la Dépêche du cinquiéme de ce mois de quelle façon les Députez de Baviere nous ont parlé dans leur derniere Conference, ce qui fera que nous ne répondrons pas à l'endroit du Mémoire qui concerne cette affaire, ſur laquelle on s'eſt expliqué ſi ſouvent. Nous dirons ſeulement que nous n'avons encore aucune nouvelle du Sieur de Croiſſi qui doit être arrivé depuis peu près de Monſieur le Maréchal de Turenne. Mais nous ne doutons pas que ledit Sieur Maréchal ne faſſe ſavoir toutes choſes à la Cour, d'où il peut recevoir des Lettres auſſitôt & auſſi ſûrement que de Munſter. Nous lui avons écrit depuis trois jours que les Miniſtres de Suede témoignant à cette heure meilleure diſpoſition à la Paix qu'ils ne faiſoient il y a quelque temps, nous eſtimons qu'il doit, s'il eſt poſſible, convenir d'une ſuſpenſion d'armes générale dans l'Empire; mais que pour la particuliere avec Baviére, il nous ſemble qu'il n'y doit pas entendre, ſi ce n'eſt du gré & du conſentement des Suedois, & pour détacher ce Prince du parti de l'Empereur, auquel cas elle nous ſembleroit très-utile. Mais comme nous avions été d'avis que ſi Monſieur Wrangel rejettoit entierement la propoſition de la ſuſpenſion générale, & qu'il témoignât qu'il ne vouloit point de Paix, ledit Sieur Maréchal pouvoit en ce cas eſſaier de faire une ſuſpenſion particuliere avec Baviere, à l'exemple de celle que la Suede a faite avec le Duc de Saxe, & avec deſſein d'obliger par là Monſieur Wrangel à ſe rendre plus facile à la générale; nous lui mandons qu'aujourd'hui que nous connoiſſions les Plenipotentiaires de Suede être mieux diſpoſez à la Paix il nous ſembloit qu'il ne devoit entendre à aucune ſuſpenſion particuliere, ſinon avec le conſentement dudit Wrangel, & que s'il y en avoit eu quelque pourparler il le devoit ſurſeoir, juſques à ce qu'il eût reçû les ordres & les intentions de Leurs Majeſtez.

Nous ſommes très-aiſes que la Reine ait eu ſatisfaction de ce qui a été concerté ſur le ſujet du voiage du Sieur de Mondevergne à Vienne. Il partira au premier jour puiſque la Lettre qui a été envoiée donne moien de le dépêcher.

On nous a preſſé diverſes fois de faire fournir l'entretien aux hommes du Colonel Friz & Rauthaupt, qui ſont encore dans la Heſſe, juſques-là que nous avons été obligez de faire promettre à Madame la Landgrave de la rembourſer de ce qu'elle pourroit avancer pour leur nourriture juſques à quatre mil Risdalles. On ne s'engagera à rien davantage, puis que nous ſavons l'intention de Sa Majeſté. Nous ferons auſſi inſtance pour les faire eſcorter juſques à Maience, où il nous ſembleroit qu'ils viendroient bien à propos, pour l'apprehenſion que nous donne la marche des Troupes du Duc Charles, qui ſe peuvent joindre, comme nous l'avons mandé, à celles du Général Melander, & du Landgrave de Darmſtadt. Mais ces dernieres étant ſur le chemin de la Heſſe à Maience il ſera comme impoſſible d'y pouvoir faire paſſer leſdits Soldats.

L'article où il doit être fait mention des Places qu'on retient étant des plus importans du Traité, nous y procederons avec toute la circonſpection qui nous ſera poſſible, eſſaiant de profiter du temps & de l'état préſent des choſes. Le ſoin que prendront ceux qui commandent les Armées, ſoit dans la Flandre ou dans la Catalogne, d'occuper & de fortifier les lieux, dont il y en a d'autres qui dépendent, nous donnera moien de rendre leſdits Articles plus ou moins avantageux dans le Traité, par lequel nous ne pouvons pas éviter de convenir d'une clauſe reſpective, que chacun retiendra les lieux qu'il occupera lors dudit Traité avec ce qui en dépend, bien entendu que les Places où de tout tems il y a eu Garniſon, encore qu'elles fuſſent dépendantes d'autres, ne pourront être prétenduës par celui qui demeurera poſſeſſeur du lieu dont elles dépendent. 1646.

Eloge du Reſident Braſſet.

Nous avons grand ſujet de louër la diligence du Sieur Braſſet, qui travaille fort utilement auprès de Meſſieurs les Etats. Il a eu d'autant plus de peine depuis peu que nous avons été ſouvent obligez de lui faire dire le contraire de ce que leurs Députez écrivent d'ici, ſans que néanmoins il oſât faire paroître qu'il fût informé du fonds de la Négociation, leſdits Sieurs Députez nous aiant quelquefois fait parler dans leurs raports d'autre façon que nous n'avions eu intention. Pour les Eſpagnols, nous pouvons bien aſsûrer qu'ils ne croient pas que nous deſirions de ſortir bien-tôt d'affaire, au contraire ils ſe plaignent de notre lenteur, & nous font preſſer tous les jours, eſſaiant de perſuader à Meſſieurs les Etats que la France ne veut point la Paix. Auſſi le deſir que nous en témoignons n'eſt pas pour contenter les Eſpagnols, mais pour nous munir, comme nous l'avons ci-devant écrit, contre les ſoupçons & méfiances de nos Alliez, & pour détourner les reſolutions qu'ils pourroient prendre s'ils croioient que nous n'euſſions pas deſir de conclure; ce que nous avons aſſez de peine de leur perſuader, quelque ſoin que nous y aportions.

Affaire de Cazal.

Pour l'affaire de Cazal, nous avons envoié, par le dernier Ordinaire, Copie de l'Ecrit que nous en avons donné aux Députez de Meſſieurs les Etats, pour le faire voir aux Eſpagnols. Nous avons ſuivi nos Inſtructions, & l'avons mis dans les termes les plus avantageux pour la France que nous aions pû penſer. Si les Eſpagnols paſſoient cet Article en la forme qu'il eſt, Leurs Majeſtez auroient ſujet d'en être contentes; mais il eſt à croire que de leur part & de celle de Monſieur le Duc de Mantouë il s'y formera de grandes difficultez. Si on trouve qu'il faille y ajoûter quelque choſe, pourvû que nous le puiſſions ſavoir à tems, nous y apporterons toutes les précautions poſſibles.

Honneurs faits à la Cour de France au Comte de la Gardie.

On reſſent déja ici un bon effet des diſcours que Monſieur le Cardinal Mazarin a tenus à Monſieur le Comte de la Gardie, les Miniſtres de Suede paroiſſant mieux diſpoſez à la Paix. Monſieur Salvius, qui eſt ici depuis quatre ou cinq jours, témoigna que ledit Comte a de grands reſſentimens des honneurs qu'il a reçûs en France.

Pour Benfelt, ces Meſſieurs ſont demeurez ſi fort ſur la retenuë toutes les fois qu'on leur en a parlé, qu'il ſera difficile d'en traiter avec les Imperiaux, parce que de leur part & de la notre on s'eſt départi de toute pretention ſur cette Place, & que l'argent qui en pourroit être donné ne ſeroit pas de conſide-

ration

1646. ration pour la recompenſe de Stetin ; puis qu'il ne s'eſt pas moins parlé que de deux millions de Florins, & nous eſtimons que quand il y auroit facilité à obtenir Benfelt, on y pourroit emploier juſques à cent mille Ecus ; mais que mal-aiſément pourroit-on exceder cette ſomme, à cauſe qu'on ne peut prétendre que la garde de la Place qui eſt un bien d'Egliſe. Et quant à Joux, nous avons déja fait ſavoir que ce Château n'appartient en aucune façon à la Couronne de Suede, & qu'il ſeroit dangereux de donner cette Place aux Suedois qui pourroient prétendre par là d'avoir droit aux Conquêtes faites par l'Armée du feu Duc de Weymar. Et pour faire voir en un mot qu'ils ne peuvent y avoir aucune part, c'eſt que ce Château eſt ſitué dans les Terres de l'obéïſſance du Roi Catholique, avec lequel ils ont déclaré qu'ils n'avoient point de Guerre.

Nous croions au ſurplus que l'avance faite audit Sieur Ambaſſadeur de la Somme de cinquante mil Ecus ſur le ſubſide a été très-à propos, & qu'il ne ſeroit pas inutile que nous promiſſions aux Plenipotentiaires qu'encore que le Traité de la Paix fût ſigné avant la fin du mois de Decembre, on leur paieroit le ſubſide qui ſera dû en ce temps-là, parce qu'ils ſont aſſez bons ménagers pour retarder par cet intérêt la concluſion de la Paix.

C'eſt avec une grande prudence qu'on a reparti en termes généraux ſur les propos que ledit Sieur Ambaſſadeur a jettez d'une continuation d'aſſiſtance en argent pendant quelques années. Quoi qu'on ne veuille pas y entendre, il a pourtant été très-bon de lui en laiſſer quelque eſperance. Si les Plenipotentiaires de la Suede nous en parlent ici, il leur ſera répondu de ſorte, qu'on ſera en liberté à la Cour de former enſuite telle reſolution qu'on jugera devoir prendre. Nous eſſaierons auſſi de les engager à dire ce qu'ils pourroient faire en échange. Mais juſques à ce qu'ils ſe ſoient un peu ouverts à nous ſur ce point, il eſt aſſez mal-aiſé de juger de l'utilité de cette propoſition, vû même que ſi la Couronne de Suede entretient un corps de troupes en Allemagne, l'Empereur voudra en faire autant de ſon côté, ce qui ſeroit perilleux pour la France : Et quand la Suede ſeule demeureroit armée, cela hauſſeroit peut-être le courage des Proteſtants, & leur donneroit un avantage qu'il ſemble que la France a intérêt de ne leur pas procurer, outre que la plus grande ſûreté qu'on puiſſe avoir pour la Paix, eſt que chacun deſarme en Allemagne.

On tâchera de conſerver par la Paix Piombino & Portolongone.

Ce qui s'eſt paſſé à Piombino & l'état du Siege de Portolongone nous a donné une grande joie. Nous ferons tous les efforts poſſibles pour maintenir la France dans la poſſeſſion de ces Poſtes, dont elle ſe peut ſervir ſi utilement ; & nous ne viendrons qu'à l'extremité à l'expedient dont il nous eſt donné pouvoir de nous ſervir, qui eſt de les retenir ſeulement par une Trêve. Nous ne craignons pas tant en cela l'oppoſition de nos Parties que la jalouſie des Princes d'Italie, qui ne ſeront pas moins allarmez quand ils nous verront occuper ces Places par une Trêve de trente ans, que ſi c'étoit par la Paix. Ils ne manqueront pas de faire effort ſur la Déclaration que nous leurs avons ci-devant faite que Leurs Majeſtez ne prétendoient du tout rien dans l'Italie, hors Pignerol. Ce qui nous fait perſiſter à ce que nous avons écrit, que ſi on ne peut faire mieux, il ſera peut-être plus utile de profiter de ces Places par un échange. Surquoi nous ſupplions très-humblement qu'on nous envoie un ordre précis de ce que nous aurons à faire, en cas que nous viſſions ne les pouvoir conſerver entierement. 1646.

Intérêt du Portugal négligé.

Les Portugais nous preſſent bien fort de ne point faire de Traité qu'ils n'y ſoient compris, ou dans la Paix, ou par une Trêve, laquelle ils ne prétendent pas devoir être moindre de dix ou douze ans. Un d'eux a dit que s'ils n'obtenoient la Trêve que pour quatre ou cinq ans, elle leur ſeroit plus dommageable qu'utile, le Roi d'Eſpagne n'étant pas en état de leur faire tant de mal comme il fera après avoir repris ſes forces par un repos de cette durée. Nous croions à la verité que ſi les Hollandois n'euſſent point abandonné cette affaire il y eût eu moien de leur faire accorder une Trêve. Mais les choſes étant réduites au point où elles ſont, nous faiſons état de les aller voir au premier jour, & de leur faire ſentir qu'après avoir aporté toute la conſtance poſſible à ſoûtenir leurs intérêts, les Eſpagnols étant inflexibles ſur ce point, nous craignons qu'on ne ſoit enfin obligé de ceder aux inſtances qui ſe font de toutes parts pour la Paix générale, auſquelles ſi on réſiſtoit davantage, la France pourroit s'attirer ſur les bras tous les Princes Chrétiens. Il eſt certain que s'ils n'étoient avertis ils auroient ſujet de ſe plaindre d'avoir été expoſez à leur Ennemi.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Paris du 16. Novembre 1646.

Baviere preſſe l'Empereur pour la Paix. On loüe leur conduite avec les Bavarois, & les Médiateurs. On croit que le Danemarck s'oppoſera à la ſatisfaction demandée par la Suede. Soins de la Cour pour conſerver Cazal. Affaires de Catalogne. Et de Savoye.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

VOtre Dépêche du ſixiéme de ce mois, aiant fait entendre que le Duc de Baviere eſt toûjours en la diſpoſition de preſſer l'Empereur

1646. Baviere preſſe l'Empereur pour la Paix.

reur de conclure la Paix, a été d'autant plus agreablement reçuë, qu'il y pouvoit avoir lieu de douter que cet Electeur ne s'en fût éloigné, ſoit pour avoir vû ſes Païs maltraitez des Armes des Couronnes, que pour les en avoir vû, ſinon chaſſées, du moins contraintes de s'en retirer. Ce n'eſt pas qu'on ne fût toûjours perſuadé qu'il convient audit Duc, à l'Empereur, & au Roi Catholique de la conclure, & que tous les accidents dont la Guerre ſe trouve pour l'ordinaire ſuivie ne ſoient entierement contr'eux, & qu'il n'en ſauroit arriver, qui puiſſent changer tout à fait la face des affaires; mais Sa Majeſté ſouhaitant toûjours la concluſion de la Paix, qu'Elle s'eſt propoſée, comme la fin de ſes déſirs, Elle eſt bien aiſe de ſavoir, que les Ennemis y tendent: ainſi deux Puiſſances oppoſées concourent à une même choſe, ce qui en fait voir l'utilité, & que c'eſt le ſeul bien où ils doivent aſpirer.

On loue leur conduite avec les Bavarois & les Médiateurs.

Il a paru des diſcours avancez par les Députez de Baviere, & par les Médiateurs, qui avoient été concertez avec Trautmansdorff, & la curioſité des uns & des autres a été châtiée par la réponſe uniforme qu'ils ont euë de vous, qui en cette rencontre avez donné des marques de votre circonſpection, & prudence accoutumée, & le piége étoit d'autant plus delicatement poſé, qu'au moment que l'on eſſaioit de vous y faire tomber, on ſe laiſſoit entendre aux Suedois, que nous avions reſolu de conclure ſans eux, s'ils venoient à refuter les conditions qui leur étoient propoſées. Les uns & les autres auront éprouvé notre bonne foi, ce qui ſervira beaucoup à nous donner de la creance ſur les uns, & lever aux autres les penſées qu'ils conſervent, que nous ſerions capables de nous deſunir des Alliez.

On croit que le Danemarck s'oppoſera à la ſatisfaction demandée par la Suede.

J'apprends qu'en Danemarck on eſt reſolu de faire une grande oppoſition ſur la ſatisfaction demandée par la Suede, parce qu'elle comprend le Diocèſe de Bremen, duquel l'adminiſtration eſt en la main de l'un des Enfans de ce Roi, que l'on y conſidére comme Succeſſeur de ſon Pere, ſoit parce que la ſanté de ſon ainé eſt très-delicate, que pour n'avoir nulle eſperance, qu'il laiſſe des Enfans: & je m'aſſure que vous aurez bientôt des Députez de ce Roi, qui vous preſſeront de paſſer des offices en faveur de ſon fils. Mais aiant éprouvé combien ceux de Monſieur de la Thuillerie ont été peu conſidérez enſuite, ils devroient s'abſtenir de vous rechercher, qui les mettrez en la conſideration qu'il conviendra, & pour le public & pour le ſervice particulier de cette Couronne. Il ſeroit à déſirer que les Eſpagnols convinſſent de l'article que vous avez

Soins de la Cour pour conſerver Cazal.

propoſé pour la ſureté de la Ville de Cazal, & il ſemble qu'ils ne ſauroient honnêtement le contredire, puis qu'on ne ſtipule rien qui ne ſoit pour l'avantage du Duc, ſans que nous en puiſſions prétendre aucun, s'ils veulent de bonne foi & auſſi le Duc executer ce qui eſt abſolument néceſſaire, & pour conſerver la Paix de l'Italie, & pour mettre en conſideration ledit Duc, lequel pourroit bien contribuer quelque peu du ſien au paiement de la Garniſon de Cazal: ce qui ſera déſiré afin de ſoulager la Republique de Veniſe, qui par ſes intérêts doit empêcher, qu'il ne tombe en la puiſſance d'Eſpagne, & Sa Majeſté pourroit conſentir que la depenſe fût partagée en cinq parts, & s'en décharger de deux, pourvû que les trois autres fuſſent acquitées par la Republique, & le Duc, laquelle ne doit point faire d'aprehenſion, pouvant être reduite à peu, puiſque pendant la Paix une Garniſon de ſix à ſept cens hommes peut ſuffire pour garder la Place. On attendra les raiſons que vous devez envoier ſur l'affaire du Duc Charles, qui ſeront examinées avec ſoin; mais on croit que quand vous aurez lû les deux dernieres Dépêches, qui vous ont été faites, que vous ſerez tous d'un même avis, & que vous aprouverez celui qui a été formé de deça. 1646.

Affaires de Catalogne.

Nous avons eû des Lettres de Catalogne, qui nous donnent la priſe de Lerida pour aſſurée dans le quinze ou vingtiéme de ce mois, & puiſque les Députez de Meſſieurs les Etats n'ont point fait difficulté, que les Places conquiſes dans l'Italie nous duſſent demeurer, il peut paſſer pour établi que c'eſt la reſolution des Eſpagnols, & qu'ainſi ils n'inſiſteront pas que nous rendions celle-ci, ſi la bonne fortune nous la fait prendre, & je juge plus fortement de leur deſſein de l'ouverture faite d'échanger celle de Toſcane, que de toute autre induction que je forme du peu de connoiſſance que j'ai de l'état de leurs affaires.

Et de Savoye.

Suivant ce que vous avez mandé, on ſe diſpoſera de faire un Traité avec Madame de Savoye, pour obtenir d'elle les Places qui ſont abſolument néceſſaires pour la conſervation de Pignerol, & on ne vous auroit pas mandé d'entrer en conférence avec le Marquis de St. Maurice, ſans que c'eſt une choſe concertée entre cette Alteſſe & nous, qu'il ſeroit parlé de cette affaire à Munſter: mais puiſque ledit Marquis déſire s'en décharger, il faudra lui complaire, ſi ce n'eſt que Madame perſiſtât en ſa premiere reſolution, & ce ſera à vous de prendre le ſoin de lui en faire envoier les ordres. Je crains pour mille reſpects dont il s'eſt ouvert aſſez confidemment à vous, qu'il s'y rendroit très-difficile, & que nous gagnerons plus à Turin, ou avec l'Ambaſſadeur qui eſt en cette Cour qu'avec lui. Je ſuis, &c.

LET-

1646.

LETTRE

à Monſieur

D'AVAUX.

A Paris du 16. Novembre 1646.

Affaires de Lorraine. Et de la Suede.

MONSIEUR,

Affaires de Lorraine.

LA Dépêche commune m'a fait connoitre, qu'il y avoit diverſité d'avis entre vous, ſur ce qui ſeroit à faire pour le Duc de Lorraine, & ma Memoire m'avoit ſervi, avant que la Lettre particuliere que vous m'avez écrite m'eût été renduë, pour me faire appercevoir que c'étoit vous qui étiez du ſentiment, qui avoit été depuis peu pris à la Cour, où à la verité on a très-bien reconnu, que ſans tirer ce Prince d'affaires c'eſt demeurer ſurchargez d'une très-facheuſe, pour contredire l'avis qu'il faudroit poſer, & aſſurer que les Eſpagnols ſont ſi las de la Guerre, qu'ils ne ſongeront jamais à la recommencer: mais c'eſt ce que vous ni nous n'avons jamais imaginé, & les avantages que nous acquerra la Paix ſont des raiſons ſolides, pour non ſeulement aprehender, mais connoître qu'elle ne ſauroit durer, & partant qu'il eſt de la prudence de prevoir & de prevenir tout ce qui peut donner lieu à une rupture.

L'on peut dire, puiſqu'il eſt aſſuré que la Paix ne durera pas, pourquoi y comprendre un Prince lequel exclus pourroit demeurer privé de ſes Etats, & admis en doit eſperer la reſtitution, ſinon du tout, du moins d'une partie, ou en acquerir d'autres ailleurs, lequel demeurant offenſé aidera à l'eſperance à nous faire du mal, d'où l'on conclud qu'il ſeroit plus utile de pouſſer l'autre ſentiment.

Je replique & dis pourquoi faiſons-nous la Paix, & bornons-nous nos conquêtes & nos eſperances dans le tems que la fortune contribuë ſes ſoins à nous élever? Parce qu'elle eſt inconſtante, & que les moiens nous defaillent, pour continuer la Guerre: d'où j'infére qu'il eſt par conſequent néceſſaire de s'accommoder avec le Duc Charles, lequel aiant de l'argent ſelon le bruit commun, & étant Prince d'ambition, aſſez accredité envers la Soldateſque, pourroit aiſément former une Armée puiſſante, & faire la Guerre dans les Païs que nous avons conquis, où il ſeroit aſſiſté des Eſpagnols, & ainſi ils nous verront conſommer pendant qu'ils reſpireront & donneront ordre à leurs affaires. Si ce qu'on lui veut offrir le contentera ou non, c'eſt ce qui ne doit pas être décidé par nous, & néanmoins il y a grande apparence du non, & ainſi pour être entrez en offres à ſon égard, il n'aura rien eû, & le prétexte ſera ôté aux Eſpagnols, de ne le pas preſſer de deſarmer, ce qui doit être notre principal but; car pourvû qu'il ſoit un tems ſans un corps, il lui ſera très-difficile, même impoſſible d'en former un. Je ne ſuis pas ſeul de cet avis, Monſieur le Cardinal y eſt entré, qui m'a bien dit avoir vû une Dépêche particuliere de Monſieur de Longueville, ſans toutesfois m'en avoir fait la lecture, & je conclus, où que lui & Monſieur Servien, ont fidellement obſervé la convention arrêtée entre vous de n'écrire qu'à moi ſeul ſur ce ſujet, ou bien leurs avis n'ont point fait impreſſion. Je vous ouvrirai le mien, quand j'aurai eû communication des Lettres; à l'avance en conformité de ce que je vous ai ſouvent mandé, je puis dire qu'il faut rejetter toute ouverture de traiter avec le Duc Charles, ou convenir qu'il eſt plus utile de le faire en tout autre lieu qu'en cette Cour, y aiant nombre de parens qui y ſont en fort grande conſideration, & y pouvant faire capital de la protection de ſon Alteſſe Roiale.

1646.

Et de la Suede.

J'ai eû avis du paſſage par Hambourg du Medecin de la Reine de Suede, & qu'il eſt homme qui a part à ſa confiance: vous êtes en lieu où vous jugerez bientôt ſi cela eſt appuié, & ſi ce que vous a dit Salvius eſt avec fondement. Dieu veuille que ſa Maîtreſſe ſe puiſſe contenter de l'une des Pomeranies, & qu'elle ou Monſieur l'Electeur de Brandebourg prennent recompenſe de la Ville de Stetin, & que nous ſoions les paieurs, ſous les conditions dont nous nous ſommes expliquez. Il nous importe de tirer des Etats qui nous demeureront les Archiducs & leurs Miniſtres, & qu'ils nous mettent des gens qui aient toutes les Parties néceſſaires pour bien gouverner des Peuples, accoutumez à jouïr d'une honnête liberté.

1646.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Le 19. Novembre 1646.

Oxenstiern à Munster. Il ne se presse pas de conclure la Paix.

MONSIEUR,

Oxenstiern à Munster. Il ne se presse pas de conclure la Paix.

NOus avons en cette Ville Messieurs Oxenstiern & Salvius, & si nous ne voions pas qu'il y ait en eux, du moins en Monsieur Oxenstiern, toute la disposition que nous pourrions bien souhaiter à conclure promptement les affaires. Cependant nous ne sommes pas peu empêchez, puisque nos Alliez nous donnent autant ou plus de peine dans l'un & l'autre Traité que nos Parties mêmes. Nous sommes outre cela obligez de donner quantité d'audiences, tant aux Catholiques & Protestans de l'Empire qu'aux Députez des Princes particuliers, qui tous ont recours à la France, comme à celle de qui ils esperent principalement la Paix. Il est bon de les tenir en cette opinion, & de les écouter. Mais cela emporte la meilleure partie de notre temps, & sera cause que vous n'aurez de nous par cet Ordinaire que ce mot pour accuser la reception des Memoires des 5. 6. & 9. de ce Mois avec deux Lettres du 7. & du 9. Nous nous reservons à y répondre par un des Courriers que nous vous renvoierons dans deux ou trois jours. Peut-être qu'entre ci & ce temps-là nous aurons à vous écrire quelque chose de plus assûré que nous ne pourrions faire à présent. Nous sommes, &c.

1646.

LETTRE

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris le 23. Novembre 1646.

On loüe leur réponse aux plaintes des Espagnols & des Hollandois. Soins de la France pour entretenir la bonne union avec la Suede. Affaires de Mantouë. On loue Monsieur Brasset. Et Monsieur le Président de Sombres. Prétentions de l'Evêque de Liége. Et du Marquis Frederic de Baden. Affaires du Commerce en Portugal. Il faut prendre grand soin pour les intérêts de Savoye.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

PAr un Memoire du Roi il est si amplement répondu au votre du douziéme de ce mois, qu'il seroit inutile de s'y arrêter davantage, & n'étoit que vous m'avez écrit le même jour, je me dispenserois de l'accompagner de cette Lettre.

On loüe leur réponse aux plaintes des Espagnols, & des Hollandois.

La vôtre a été luë immédiatement après ledit Memoire, & vous avez été louez de la sorte dont vous avez repondu aux plaintes des Espagnols, & à celles des Députez de Messieurs les Etats, qui voient avec un œil jaloux nos prosperitez, comme les Espagnols les souffrent avec beaucoup de chagrin; accoutumez à retenir le bien d'autrui, & à faire des Traitez à leur avantage, il leur fâche de faire restitution, & de perdre cette coutume. On ne sauroit s'imaginer qu'ils s'affermissent à demander la restitution des Païs occupez sur eux en la côte de Toscane, & la connoissance qu'ils ont de leur importance sera ce qui les forcera à se commander, & à demeurer dans les termes d'une parfaite modestie; & ils ne sont pas sans quelque aprehension, que les Princes d'Italie députent vers Leurs Majestez, pour les supplier de les garder, comme ils firent autrefois au feu Roi, lorsqu'il étoit à Suze, pour l'engager de conserver Portolongone, afin d'assurer leurs libertez. Monsieur le Nonce, duquel l'experience & l'affection vous sont connus, a désiré que je pressasse cet office en son nom, auprès de Leurs Majestez. & il entra si avant avec moi, qu'il vint jusques à me dire, que qui compareroit Pigne-

rol

1646. rol à ces lieux-là, ſeroit ſans connoiſſance des affaires du Monde, l'un aſſuroit le Piemont, & les Etats de Lombardie contre la puiſſance de Milan, mais que ceux-ci non ſeulement la conſerveront au Grand Duc, aux Républiques de Gennes, de Luques & au Duc de Modene, mais même l'acquerroient au Pape, & au Sacré College, lorſqu'ils ſeroient au Conclave, où il ne ſe délibére pas ſeulement de donner un Chef viſible à l'Egliſe; mais de faire un Prince temporel, duquel la puiſſance eſt d'autant plus conſiderable, que la Spirituelle y eſt en ſorte liée, qu'il ne peut faire valoir l'une ſans emploier l'autre. Et bien qu'il ait été mandé à Monſieur de Turenne, de ſe conformer aux avis qui lui ſeront portez de votre part, & à Monſieur de Croiſſi d'entrer & de ſuivre entierement vos ſentimens, on ne laiſſera encore de leur confirmer les mêmes ordres.

Soins de la France pour entretenir la bonne union avec la Suede.

Les premiers projets euſſent pû donner du dégoût aux Alliez, ſans que l'on fût aſſuré qu'elles produiroient l'effet qu'on s'en étoit propoſé; mais c'étoit avec tant de reſerve, qu'ils devoient être executez, qu'il paſſa pour conſtant, qu'il n'en arriveroit aucun accident, & l'on prit peine d'imprimer cela même audit Sieur de Turenne, lequel ne s'avancera en choſe du monde qui puiſſe déplaire au Sieur Wrangel, dès que vos dernieres Dépêches lui auront été communiquées: car outre qu'il eſt ſage & deferant, ceux-ci ſans doute ſont bien de ſon ſentiment.

Je n'ai point fait dans le Conſeil la lecture des Articles, qui vous ont été donnez par les Députez de Meſſieurs les Etats, & j'ai jugé qu'il falloit attendre les notes que vous nous promettiez ſur iceux.

Affaires de Mantoue.

J'ai ſû que les Miniſtres de Mantouë ont des Lettres pour Sa Majeſté, par leſquelles la Ducheſſe s'oblige à l'execution du Traité de Queraſque, & eſt dans le ſentiment de le ratifier, mais qu'elle tend à déſirer qu'il vous ſoit défendu de continuer vos inſtances, pour obtenir de l'Empereur l'inveſtiture de ce qui a été démembré du Duché de Montferrat, en faveur de Monſieur de Savoye, contre lequel elle prétend former une action pour la reſtitution de ce qui lui a été donné au delà de ce qui avoit été convenu, & de ce qu'il doit paier, qu'elle eſtime à plus de trente-cinq mil Ecus de rente en biens ſouverains. Quand ſes Miniſtres auront eû leur audience, vous ſerez informez & de ce qu'ils auront propoſé, & de ce qui leur aura été repondu.

On louë Monſieur Braſſet.

Sa Majeſté eſt très-ſatisfaite de la conduite du Reſident Braſſet, & il lui ſera mandé avec combien de chaleur vous faites valoir ſes ſervices.

Et à Monſieur le Préſident de Sombres.

Je ne dois pas omettre à vous dire que le Preſident de Sombres s'aquite très-dignement de l'emploi que vous lui avez confié. Il faut ſonger en ſortant de Liége à l'envoier ailleurs.

Pretentions de l'Evêque de Liége.

Il m'a mandé par les Lettres du ſixiéme que l'Evêque preſſe les Etats du Païs de députer à Munſter, & demander la reſtitution de Philippeville, Mariembourg, & Charlemont, qui ſont du Diocèſe & de la Souveraineté de Liége, & ce avec d'autant plus de raiſon, que les choſes qui avoient été offertes en contr'échange ne leur ont point été livrées. Je lui ai mandé que s'il aprend que cet avis ſoit veritable, il peut ſe laiſſer entendre, que la France appuiera leur demande, qui auroit de grands avantages, que ces Places fuſſent ſous toute autre Puiſſance, que ce pût être, que ſous celle d'Eſpagne.

1646. Prétentions des Portugais.

Le Reſident de Portugal eſt ſur les termes de préſenter un Memorial, contenant les raiſons qui doivent obliger la France, ſinon à rompre, du moins à menacer les Eſpagnols, ſi ſon Maître n'eſt compris dans la Paix, ou qu'on ne lui accorde une Trêve à longues années. Je fais ce que je puis pour le diſpoſer à ſe contenter de ce qui ſe peut faire pour ſon Roi, mais il n'eſt ni capable de raiſon, ni de m'entendre ſur cette matiere, & il avouë que l'excluſion de ſon Maître du Traité, donne, en un jour & par le conſentement des Peuples, ce Roiaume au Roi d'Eſpagne.

Et du Marquis Frederic de Baden.

L'Ambaſſadeur de Suede continuë toûjours ſes offices, en faveur du Marquis Frederic de Baden, & il voudroit que le différent qu'il a avec le Marquis Guillaume fût décidé à Munſter ou par l'autorité de Sa Majeſté, & qu'en cas que dans ſix ſemaines le jugement ne fût rendu par la faute dudit Guillaume, qu'il fût mis en poſſeſſion du haut Marquiſat dont l'autre a été inveſti par l'Empereur. Sa Majeſté deſireroit bien, parce qu'il a toûjours été attaché dans le bon parti, qu'il y eût lieu de le favoriſer, & que ſa Partie conſentît de remettre à l'Aſſemblée de Munſter de juger leur different; mais Elle ne ſauroit ſe porter à enfraindre une capitulation, & aiant ſes intérêts en recommandation, autant que la conſideration de la Couronne de Suede l'y peut obliger, & que la juſtice le pourroit requerir, il eſt remis à votre diſcretion de paſſer en ſa faveur les offices que vous jugerez devoir faire, qui pourront ou à l'amiable accommoder ces deux Princes, ou de leur conſentement leur donner des Juges. Je ſuis, &c.

Affaires du Commerce en Portugal.

Il me fut remis à Fontainebleau un Memoire de pluſieurs choſes concernant le commerce, par le Sieur de Saint Pé, Conſul pour la Nation Françoiſe en Portugal, que je vous envoie. Il eſt fort étendu & confus, mais vous y pourrez trouver quelques lumieres, pour remedier à divers mouvemens, touchant le point de la liberté du Commerce; votre Alteſſe & vous Meſſieurs y ferez les reflexions telles qu'il convient, pour en avantager la Nation, & pour que l'établiſſement des Conſuls François aux Ports de l'obéïſſance du Roi d'Eſpagne ne ſoit plus conteſté, comme il a été autrefois, étant raiſonnable qu'ils y ſoient reçus comme chez les autres Princes.

Il faut prendre grand ſoin pour les intérêts de Savoye.

Je vous prie de ne point conſidérer du tout l'intérêt particulier que je pourrois avoir en cela à cauſe de ma Charge; mais purement ce qui ſera du ſervice du Roi, & du bien de ſes Sujets. J'avois oublié à vous dire qu'il m'a été recommandé de vous écrire, que vous aiez à prendre grand ſoin des intérêts de la Maiſon de Savoye, & particulierement en ce qui regarde la dot de l'Infante Catherine, qui eſt une prétention ſi légitime, que l'on s'étonne que les Eſpagnols y aient juſques ici aporté de la difficulté.

1646.

REPONSE

Aux Memoires

DU ROI,

Des 5. 6. & 9. Novembre 1646.

Envoiée en Cour le 24. dudit Mois 1646.

Plaintes des Portugais contre la France. Differens des Maiſons de Savoye & de Mantouë. La France fait ſemblant d'un grand deſir pour la Paix, pendant qu'elle forme chaque jour de nouvelles prétentions. Avantages que la France cherche à tirer de la mort du Prince d'Eſpagne. Echapatoire & mauvaiſe foi des François pour garder des Places en Italie, outre Pignerol. Il faudra tâcher que dans la ſuite des tems la France ait tout ce que le Roi d'Eſpagne poſſede aux Païs-Bas.

LA principale réponſe qu'il échet de faire auſdits Memoires, après avoir remercié très-humblement la Reine des ſoins qu'elle prend d'éclaircir notre conduite juſques aux moindres choſes, eſt d'aſsûrer Sa Majeſté que nous ſuivrons particulierement tous les ordres qui nous y ſont donnez.

Nous n'oublierons pas quand il ſera parlé de la retention des Conquêtes, de faire mettre les mots de Châtellenie & Prevôté, notamment de celles qui ſont marquées au Memoire du cinquiéme de ce Mois. Si on pouvoit tirer de ceux qui ſont ſur les lieux une ſpecification encore plus ample que celle qui nous a été envoiée nous eſſaierions d'en profiter.

On ſe ſervira auſſi des bonnes raiſons compriſes audit Memoire touchant les Portugais. C'eſt avec beaucoup de prudence qu'on a commencé d'inſinuer à leur Reſident les difficultez qui ſe trouvent à les faire comprendre dans le Traité, & qu'on a écrit à Monſieur Lanier d'en faire autant auprès de leur Roi. Nous avons ici parlé dans ce ſens à ſes Miniſtres, qui ſe plaignent hautement & avec plus de liberté que l'état de leurs affaires & le beſoin qu'ils ont de la France ne le ſemble requerir. Nous ferons bien tout ce qu'il nous ſera poſſible pour ménager une Trêve ou ceſſation d'hoſtilitez pour un an, s'il ſe peut, ou du moins pour ſix mois, & déja nous en avons parlé aux Hollandois, qui pourroient s'y rendre favorables, s'ils étoient ſatisfaits ſur le point du Breſil. Mais les Ambaſſadeurs de ce Roi qui ſont à Munſter, s'emploient à demander plutôt une choſe qu'ils n'obtiendront pas, qui eſt d'être compris au Traité, qu'à chercher les moiens de ſe défendre contre leur ennemi & à tirer du ſecours des Princes, de qui ils en peuvent eſperer. Nous ne laiſſerons pas de faire cet office pour eux, & de travailler auprès des Suedois, pour les engager à les aſſiſter de quelque Cavalerie, ainſi qu'ils nous ont marqué. En un mot, quand nous ne réuſſirions pas dans cette pourſuite ni auprés des Suedois ni auprès de Meſſieurs les Etats, c'eſt très-prudemment qu'on ſe prépare à la Cour d'aſſiſter leſdits Portugais, étant, à notre opinion, hors de doute que la conſervation de cet Etat ſera dorenavant un des plus conſiderables intérêts de la France, & auquel on ſe doit appliquer avec autant de ſoin.

1646. Plaintes des Portugais contre la France.

On verra par divers Ecrits que nous ne nous ſommes pas contentez de déſigner Cadaquiers; mais que nous l'avons nommé expreſſément, & nous avons déja donné avis qu'il y a eſperance que ce point ſera arrêté ſelon le deſir de Leurs Majeſtez.

Nos ſentimens ſont entierement conformes à ce qui nous eſt mandé touchant les précautions que nous devons prendre, tant avec Meſſieurs les Etats que ſur le point de Cazal, & celui des différens qui ſont entre les Maiſons de Savoye & de Mantouë; & il eſt ſans difficulté que l'on peut plus facilement regler toutes choſes avant la ſignature du Traité qu'après. Nous rendons compte de ce que nous avons fait avec les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats dans un Memoire à part, & attendons nouvelles du Sieur Braſſet pour ſavoir de quelle façon notre inſtance aura été reçûë à la Haye, bien reſolus de pouſſer cette affaire juſques au bout, & de n'en point quiter la pourſuite que nous ne voyions une aſsûrance entiere de la part deſdits Sieurs Etats de garentir tout ce qui ſera convenu dans ce Traité.

Pour l'affaire de Cazal, nous jugeons bien qu'il eſt très-à propos d'arrêter dès à préſent les expediens néceſſaires pour la conſervation de la Place. Mais quant à l'execution, il nous ſemble, comme il a déja été écrit, qu'il n'y peut avoir d'inconvenient qu'elle ſoit remiſe après le Traité, puiſque la France eſt en poſſeſſion, & qu'elle ſera en état de ne pas rechercher la juſtice, mais de la rendre.

Differens des Maiſons de Savoye & de Mantouë.

Et quant aux differens des Maiſons de Savoye & de Mantouë, l'Eſpagne conſentant que le Traité de Quieraſque ait lieu, c'eſt ce que nous pouvons faire à préſent de plus important ſur ce point, ſur lequel n'y aiant pas aparence que l'Ambaſſadeur de Mantouë, qui eſt ici, donne ſon conſentement, nous ſupplions très-humblement la Reine de nous envoier l'ordre de ce que nous avons à faire touchant les cinq cens mil Ecus que le Roi doit donner. Ledit Ambaſſadeur de Mantouë nous a mis en main un Ecrit, dont la Copie ſera ci-jointe. Monſieur le Nonce & Monſieur Contarini nous ont recommandé très-inſtamment cet intérêt, & nous ont fait connoître que le Pape & la République de Veniſe y prennent grand' part. Nous leur avons remontré par bonnes raiſons qu'il ſeroit perilleux de toucher

1646. toucher à ce qui a été arrêté par le Traité de Quieraſque, & ils en demeurent d'accord. Mais ils reviennent toûjours à la léſion & au dommage, qu'ils font monter bien haut pour la Maiſon de Mantouë, & à la ſituation de quelques terres voiſines de Cazal, ſans quoi ils diſent que cette Place ne peut pas ſubſiſter. Et pour le Traité qui ſeroit à faire avec le Duc de Mantouë, on eſſaiera de convenir ici de tout ce qui ſe pourra. Mais comme les Miniſtres de ce Prince s'excuſent ſur ce qu'ils n'ont aucun pouvoir, & qu'en effet il ſemble qu'une telle Négociation ne ſe puiſſe jamais ſi bien ménager qu'auprès des Maîtres mêmes, on aura agréable de conſiderer s'il ſeroit plus à propos de faire cette ouverture ailleurs qu'à Munſter, où il n'y a pas d'apparence qu'on puiſſe rien reſoudre, tant pour le défaut du Pouvoir des Miniſtres, que par l'incertitude du temps qui reſte à y demeurer.

La France fait ſemblant d'un grand deſir pour la Paix, pendant qu'elle forme chaque jour de nouvelles prétentions.

Sa Majeſté ſe peut aſsûrer que nous ne manquons pas de faire valoir le deſir que la France témoigne pour la Paix, y conſentant dans des conjonctures ſi favorables & où l'on peut avec tant de raiſon eſperer de plus grands avantages. Nous repréſentons auſſi par tout où il eſt beſoin, que les Eſpagnols ont volonté de brouiller à la premiere occaſion, n'omettant aucune des choſes que Sa Majeſté nous ordonne, ni de donner apprehenſion à nos Parties que ſi les conditions par nous offertes ne ſont acceptées, on les pourra augmenter, ni de déclarer ſouvent aux Hollandois que ſi la Négociation qui ſe fait par leur entremiſe ne s'acheve bientôt, nous ne conſentirons jamais à aucun Traité que le Portugal n'y ſoit compris.

On a très-prudemment remarqué à la Cour la difference qu'il y a de faire une Ligue entre les Princes d'Italie pour les affaires de cette Province-là ſeulement, ou d'engager leſdits Princes à porter leurs armes contre celui des deux Rois qui viendra à manquer aux choſes promiſes par le Traité, ce qu'on peut inferer être accordé par ces mots qui ſont dans l'Article huitiéme de l'Ecrit donné par les Hollandois, *pour maintenir le préſent Traité.* Nous tâcherons de les en faire expliquer plus clairement, & s'il ſe peut d'en ſtipuler l'obligation bien expreſſe. En tout cas, nous nous ſouvenons très-bien de ce qui nous a été mandé touchant ladite Ligue des Princes d'Italie, & nous ſuivrons entierement l'ordre & l'intention de Leurs Majeſtez.

On fera auſſi toutes choſes poſſibles pour ne laiſſer rien d'indécis au Traité, & ſi pour l'execution de certaines choſes il eſt beſoin de convenir de quelques Arbitres, on nommera les Princes dont il eſt parlé dans ledit Memoire.

Il ſera ſatisfait à l'ordre qui nous eſt donné de faire promettre par un Article exprès la main levée des biens ſaiſis dans les Terres d'Eſpagne ſur Meſſieurs les Cardinaux Barberins & Monſieur l'Abbé leur Neveu. Et quant à la prétention de Monſieur le Duc de Guiſe, qui par le Memoire que nous en avons reçû paroît être bien fondée, nous nous emploierons de tout notre pouvoir pour la faire réuſſir à ſon contentement, ainſi que nous connoiſſons être du deſir de Leurs Majeſtez.

Avantages que la France cherche à tirer de la mort du Prince d'Eſpagne.

Nous rendons très-humbles graces à la Reine de la communication qui nous a été donnée de toutes les penſées de Sa Majeſté ſur un évenement ſi important comme eſt celui de la mort du Prince d'Eſpagne. Les conſi- 1646.
derations en ſont ſi bonnes & ſi accommodées au temps préſent, que déja nous nous en ſommes prévalus auprès de nos Alliez, aiant repréſenté, tant aux Suedois qu'aux Hollandois, combien ils avoient ſujet de ſe prémunir contre une Puiſſance qui tiendroit dans une même main les forces de l'Empire & celles de l'Eſpagne. Les premiers y ont fait grande reflexion; mais, pour dire la verité, il ſe connoît que la plûpart des Députez de Meſſieurs les Etats qui ſont ici, panchent ſi viſiblement du côté de l'Eſpagne, qu'ils ferment les yeux pour ne voir pas ce qu'ils en peuvent craindre, & pour n'être pas obligez à chercher des précautions. Nous avons ſû même que Brun s'eſt voulu ſervir envers eux de cet accident pour un effet tout contraire, en leur donnant jalouſie qu'on pourroit faire le Mariage du Roi avec l'Infante, & en leur diſant qu'il y avoit déja des Moines en campagne qui y travailloient. Ce qu'il y a de plus malicieux dans cette ſuppoſition, c'eſt qu'on la publie dans le même temps que les Eſpagnols font de nouvelles & vives inſtances à Meſſieurs les Etats de traiter ſéparément avec eux; ce que nous avons vû par la copie d'une Lettre que leurs Ambaſſadeurs ont écrite de Munſter le neuviéme de ce Mois, qui nous a été envoiée par le Sieur Braſſet.

Si de la part des Imperiaux il nous eſt jetté quelque propos de Mariage, comme la Mort de ce Prince en pourroit donner l'occaſion, nous nous conduirons avec la retenuë qui nous eſt ordonnée.

La reſolution que Sa Majeſté a priſe de n'interrompre point le cours de cette Négociation pour cet accident, eſt digne non ſeulement de ſa grande pieté pour faire ceſſer par la Paix les maux qui affligent la Chrétienté, & arrêter les progrès du Turc; mais elle nous ſemble encore accompagnée d'une ſinguliere prudence, car quand la France aura aſſûré par un Traité toutes ſes Conquêtes, on ne laiſſera pas d'être en état de profiter enſuite des occaſions favorables que le temps pourra apporter, ſoit par Mariage, Echanges, ou autres moiens que la Paix rendra plus faciles & plus praticables qu'ils ne le pourroient être à préſent.

Nous reconnoiſſons l'importance de retenir les Poſtes que les armées du Roi ont acquis depuis peu dans la Toſcane, & les raiſons qu'on a de les conſerver ſont ſi juſtes & ſi avantageuſes aux Princes d'Italie même, qu'on n'oubliera rien pour leur en faire comprendre l'utilité, afin, s'il ſe peut, d'avoir en cela leur gré & leur approbation, à quoi il nous paroît qu'il y aura de la difficulté. Et quant à l'objection que le Roi a déclaré ne vouloir rien garder dans l'Italie, nous nous en défendrons, en diſant que cela s'entend des Places appartenantes aux Maiſons de Savoye & de Mantouë, & non de celles d'Eſpagne. Nous ſupplions très-humblement la Reine de croire qu'avant que de rien relâcher ſur ce point, nous ferons tous les efforts imaginables, & qu'en tout cas on n'excedera point le pouvoir qui nous eſt donné, qui eſt de convenir qu'elles ſeront gardées pendant une Trêve d'égale durée à celle de la Catalogne. Mais nous ne viendrons à ce parti qu'après avoir tenté tous les moiens de les retenir par la Paix.

Echapatoire & mauvaiſe foi des François pour garder des Places en Italie, outre Pignerol.

On ne manquera pas auſſi de faire tout ce qui ſe pourra pour Lerida. Mais pour les inconveniens de la poſſeſſion que les Eſpagnols

1646. peuvent prendre de la Plaine d'Urgel, nous ne voions pas comment y pouvoir remedier, quoi que la choſe nous ſemble de grande conſideration. Car on ne peut pas empêcher que le Roi retenant tout ce qu'il poſſede, le même ne ſoit accordé à l'égard du Roi d'Eſpagne. Nous nous ſouviendrons auſſi de faire convenir, s'il ſe peut, de la faculté de fortifier de côté & d'autre les Lieux qu'on retiendra par la Trêve.

Il faudra tâcher que dans la ſuite des tems la France ait tout ce que le Roi d'Eſpagne poſſede aux Païs-Bas.

Nous ne ſaurions aſſez admirer la prévoiance de la Reine pour rendre la Paix aſsûrée & durable; & le deſſein de Sa Majeſté de joindre un jour ce que le Roi d'Eſpagne poſſede aux Païs-Bas à la France ne ſe peut aſſez louër. C'eſt ſans doute la plus glorieuſe & la plus rare acquiſition à laquelle on ſe puiſſe appliquer, & qui rendroit la Monarchie Françoiſe parfaite & invincible. La priſe de Lerida nous ſemble merveilleuſement importer pour y parvenir, puiſque ſans cette Place, ce qui reſte dans la Catalogne ne ſemble pas aſſez conſiderable pour obliger le Roi d'Eſpagne à conſentir à l'échange, duquel il pourroit un jour être tenté, ſi en recouvrant cette Principauté il ſe voioit auſſi en eſperance de recouvrer le Portugal.

L'ordre qui a été donné à Monſieur le Marquis de Senneterre, nous ſemble très-utile au ſervice du Roi, puis qu'en même temps il conſervera la Lorraine, ſur laquelle le Duc Charles peut former des entrepriſes, & aſsûrera de plus les Places voiſines du Rhin, & celles encore de Monſieur l'Electeur de Trêves, en cas que ledit Duc y allât chercher ſes quartiers. On nous pardonnera ſi le zéle que nous avons au ſervice de Leurs Majeſtez nous oblige de repréſenter que les Gouverneurs deſdites Places & de celles de Flandres en doivent prendre un ſoin extraordinaire, non ſeulement parce que les ſurpriſes s'executent plutôt pendant l'Hiver qu'en Eté; mais auſſi parce qu'étant ſur le point d'un Traité, il y auroit de la honte de perdre en un moment ce qui a coûté tant de labeurs & de dépenſe & fait épancher tant de ſang.

Nous ne perdrons aucune occaſion de conclure le Traité, quand on aura ſatisfaction ſur les points qui reſtent à accorder, conformément à nos Ordres & Inſtructions, pourvû que nous puiſſions obtenir pour Lerida, ou que la Place ſoit dès à préſent miſe au pouvoir du Roi, ou que la Trêve de Catalogne ne commence que du jour que cette entrepriſe ſera finie d'une façon ou d'autre. Pour l'affaire de Lorraine, aiant été pleinement éclaircis des volontez de Leurs Majeſtez, nous les executerons ponctuellement, ce qui ſe fera dans le temps, & en la meilleure façon qu'il nous ſera poſſible.

1646.

ADDITION

Faite en particulier à Son

EMINENCE,

Dans le Memoire ci-devant

Du 24. Novembre 1646.

Diſcours du Sieur Brun au ſujet de la mort du Prince d'Eſpagne.

Diſcours du Sieur Brun au ſujet de la mort du Prince d'Eſpagne.

ON a crû devoir faire ſavoir en particulier à Son Eminence qu'outre ce qui eſt dans le Memoire des diſcours que Brun a tenus aux Hollandois au ſujet de la mort du Prince d'Eſpagne, il leur a dit de plus que Son Eminence avoit écrit au Marquis de Caſtel-Rodrigo qu'on avoit à la Cour grand déplaiſir de cet accident, & qu'on le témoigneroit lors qu'on en auroit eu l'avis du lieu d'où il doit venir. Et enſuite il a ajoûté ce qui eſt porté audit Memoire, afin de faire croire aux Hollandois que ce qui n'eſt qu'un compliment ordinaire étoit l'ouverture d'une Négociation importante.

1646.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 24. Novembre 1646.

Compliment à Monsieur de Brienne.

MONSIEUR,

NOus faisons réponse par ce Courier aux Dépêches qui ont été apportées ici la semaine derniere. Comme nous achevions nous avons reçû celle du seiziéme de ce Mois. Nous ne pouvons que continuer nos actions de graces pour tous les soins qu'on a de nous, & pour les nouvelles dont vous avez agréable de nous donner part, vous suppliant très-humblement, Monsieur, de nous faire toûjours la même faveur, & de croire que nous en avons le ressentiment que nous devons, & passion de vous témoigner que nous sommes, &c.

Compliment à Monsieur de Brienne.

REPONSE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

Au Memoire

DU ROI

du 16. Novembre 1646.

Envoiée en Cour le 26. dudit Mois.

On offre l'Evêché d'Halberstadt à l'Electeur de Brandebourg pour dédommagement de la moitié de la Pomeranie. Nouveaux soupçons contre les Hollandois: Et même contre Baviere. Affaire de Catalogne. Affaires d'Italie. Affaire de Lorraine. Affaire de Portugal.

1646.

CE que le Comte de la Gardie a dit à la Reine, en prenant congé de Sa Majesté, qu'Elle auroit tout sujet de satisfaction des réponses venuës de Suede, est conforme aux avis du Sieur Chanut, & les Plenipotentiaires de cette Couronne nous assûrent qu'ils ont ordre & desir de faire la Paix. Il faut avoüer pourtant que leur conduite, ou du moins celle de Monsieur Oxenstiern, nous donne ici beaucoup de peine. Il avoit été arrêté entre nous, qu'étant de retour à Osnabrug il essaieroit de tirer des Députez de l'Electeur de Brandebourg le plus d'avantage qu'il pourroit, & que Monsieur Salvius demeureroit ici pour traiter cependant avec les Imperiaux, ausquels il devoit donner la replique sur la réponse dont on a envoié copie par le Courier, faite ensuite de la demande des Suedois. Il nous avoit même donné parole de diminuer de leurs premieres demandes, & de les moderer. Mais dans une Conference que nous eumes hier avec ledit Sieur Salvius, il nous dit que son Collegue le presse de retourner à Osnabrug, étant toûjours dans cette opinion que les affaires qui touchent la Couronne de Suede ne doivent pas être traitées ailleurs, & qu'il ne pouvoit faire de replique sinon pour la formalité, sans rien changer dans la substance de ce qui est au premier Ecrit. Nous fimes toutes les instances possibles pour le tenir dans les premieres resolutions, lé pressant de sorte qu'il fut réduit à nous déclarer qu'ils avoient bien ordre de se relâcher de quelque chose, mais qu'étant obligez de le faire par degrez, il ne pouvoit rien avancer sans l'avis de son Collegue, qui pourroit donner à entendre en Suede que s'il eût été plus ferme ils eussent pû obtenir de plus grands avantages.

Il pria même l'un de nous, qu'il estima pouvoir gagner quelque chose sur l'esprit dudit Oxenstiern, de lui écrire en particulier, ce qui fut fait à l'instant, en la façon qu'on verra par la copie de la Lettre ci-jointe. On ne sait pas quel effet s'en promettre, vû l'humeur de la personne. Monsieur Salvius promit de plus d'en écrire en conformité & de lui persuader de trouver bon que la Replique fut donnée ainsi qu'il avoit été concerté. S'il y consent, cela sans doute avancera beaucoup les affaires, parce que les Imperiaux & le College Electoral doivent écrire ensuite, & envoier des personnes expresses à l'Electeur de Brandebourg, pour lui proposer de deux partis l'un, ou de donner son consentement sur la partie de la Pomeranie prétenduë par la Suede en recevant l'autre, & l'Evêché d'Halberstadt pour recompense de celle qu'il perd, ou de lui déclarer que ne pouvant contraindre ladite Couronne à lui restituer cette Province entiere, ils étoient resolus de lui en donner l'investiture avec les promesses des Garanties accoûtumées & de ne pas continuer la Guerre plus long-temps. Nous devons aussi de notre part

On offre l'Evêché d'Halberstadt à l'Electeur de Brandebourg pour dédommagement de la moitié de la Pomeranie.

1646. part faire office envers ledit Electeur, & Monsieur Contarini lui écrira dans le même sens, afin que toute l'Assemblée agissant pour une même fin on fasse d'autant plus d'impression sur son esprit, & que plus promptement on puisse prendre les dernieres resolutions.

Nous continuons nos diligences pour terminer les differens des Catholiques & des Protestans, & ce qui est à remarquer, ces derniers ont député vers Monsieur Salvius, pour le prier de faire séjour à Munster; ce qui dans les longueurs qu'on est contraint de souffrir, ne donne pas peu d'esperance, puis qu'il se connoît clairement que chacun souhaite la Paix.

C'est avec beaucoup de raison que Madame de Savoie aiant remis à la conclusion de la Paix de traiter de Cavours, de la Perousse, & de la décharge de l'obligation de faire la guerre à Gennes, on lui peut demander qu'elle ait à en convenir présentement. Si elle en envoie le pouvoir à son Ambassadeur, nous travaillerons pour terminer ici, s'il se peut, ces affaires; mais nous craignons bien que Madame de Savoie n'y étant pas portée ne fasse difficulté d'envoier par deçà les ordres nécessaires, & que cela ne nous ôte le moien d'en pouvoir traiter ici.

Nouveaux soupçons contre les Hollandois.

Les Espagnols ne perdent pas encore toute esperance de traiter en particulier avec Messieurs les Etats. La copie d'une Lettre que les Ambassadeurs desdits Sieurs Etats ont écrite à la Haye le fait assez connoître, ainsi que nous l'avons déja mandé. Nous savons de plus que les Ministres d'Espagne, pour se justifier envers les Médiateurs de ce qu'ils n'ont pas pris leur entremise pour traiter avec nous, ont dit que c'étoit afin que les François ne se portant pas à la raison, ils pussent au moins faire en sorte auprès des Hollandois qu'ils achevassent le Traité commencé avec eux. Ce discours, & l'obligation de satisfaire aux commandemens de Leurs Majestez, qui nous ordonnent avec très-grande raison de prendre bien garde à la sûreté du Traité nous a fait réiterer nos instances auprès desdits Hollandois, que nous avons vû exprès depuis peu sur ce sujet, les aiant priez de se vouloir déclarer nettement sur la garantie qu'on se doit les uns aux autres pour toutes les choses dont il sera convenu au Traité. Encore que ce soit la troisiéme fois que nous leur en aions parlé, & que nous leur aions allegué toutes les raisons qu'on a de desirer d'eux cette déclaration, qui nous semble très-juste & bien fondée, ils sont néanmoins demeurez aussi froids que la premiere fois, & ne nous ont répondu qu'en termes généraux & ambigus, après s'être retirez à part deux fois pour en déliberer ensemble. Nous les avons priez & pressez d'en écrire à leurs Superieurs, & en même temps il en a été donné avis au Sieur Brasset, avec charge de faire à la Haie les mêmes instances de notre part.

Et même contre Baviere.

L'avis qu'on a eu de Vienne des sollicitations du Duc de Baviere pour concerter les moiens de continuer la guerre, & que la même instance a été par lui faite auprès du Marquis de Castel-Rodrigo nous semble être de grande importance, d'autant plus qu'il s'est dit ici que Salamanca aportoit quantité de Lettres de change en Allemagne. Nous sommes bien resolus de voir sur ce sujet les Députez de ce Prince & de nous en éclaircir avec eux en leur déclarant qu'il ne seroit pas juste que la France mécontentât les Suedois, les Protestans d'Allemagne, Messieurs les Etats & toute la Maison Palatine, pour conserver le haut-Palatinat & la Dignité Electorale à leur Maître, si au lieu d'acquerir son amitié en lui procurant ces avantages, elle le voioit s'unir aux Espagnols, desquels il avoit témoigné ci-devant ne faire pas beaucoup de compte. 1646.

Nous mettrons ensuite quelques réponses sur les points, dont il est parlé dans l'autre Mémoire du seiziéme de ce Mois.

Sur le premier Article.

Quand on verra à peu près le jour de la signature du Traité, on fera en sorte, s'il est possible, que la Reine en soit avertie huit jours auparavant.

On essaiera d'obtenir que la Trêve ne commence en Catalogne que quinze jours après le Siege de Lerida achevé, afin que pendant ledit tems on puisse décider par les armes qui demeurera en possession de la Plaine d'Urgel, & de tous les Postes que le Marquis de Leganès peut avoir depuis occupez.

Affaire de Catalogne.

Nous ne saurions assez louër la prévoiance qu'on a d'envoier du secours de tous côtez, pour faire réussir l'entrepriſe de Lerida. Ce qui ne peut être que très-avantageux, soit pour la prise de cette Place, ou pour la conservation des lieux qui donnent de l'étenduë à ce que la France retiendra par la Trêve en Catalogne, ou soit enfin pour faire connoître aux Catalans avec quels soins & quelle affection on embrasse leurs intérêts.

Sur le sixiéme.

Tous les Ministres des Princes d'Italie, qui sont ici aians eu le vent de la proposition faite, de la part des Espagnols, de garder les Places que les Couronnes y tiennent, en attendant l'execution de ce qui sera convenu pour cette Province, ne peuvent comprendre pourquoi les Espagnols ont fait cette ouverture, vû qu'ils n'ont à garder que Verceil tout seul, & qu'ils laissent par ce moien la France en possession de plus d'une douzaine de bonnes Places dans le cœur de l'Italie; ce qui les fait entrer en quelque jalousie. Mais c'est un grand bonheur pour nous que la proposition en soit venuë du côté d'Espagne.

Si après avoir offert de paier la moitié de l'entretien de la Garnison de Cazal, on peut faire que le Roi des cinq parts n'en paie que les deux, nous essaierons de le faire. Mais si on nous rebute sur ce point, nous n'estimons pas que Leurs Majestez veuillent qu'on y insiste bien fort, vû même que plus le Roi contribuera au paiement de ladite Garnison, plus il semble qu'il se conservera de respect & d'autorité dans la Place, Paw nous aiant dit diverses fois que les Places demeurent ordinairement en la disposition de celui qui paie la Garnison.

On observera les qualitez, & on suivra soigneusement l'ordre présent pour la nomination des Princes d'Italie, ou l'on essaiera, pour éviter les jalousies, de ne nommer en tout que le Pape & la République de Venise.

Affaires d'Italie.

Les Princes d'Italie sont si éloignez de vouloir entrer en obligation pour garantir le Traité

1646. té de Quieraſque, que tous les jours Monſieur le Nonce & Monſieur Contarini diſent, que la Savoie devroit relâcher quelque choſe pour avoir le conſentement de Mantouë, & les Miniſtres d'Eſpagne ont toûjours déclaré que leur Maître ne ſe pouvoit obliger pour le fait d'autrui. Nous envoions l'Article que nous avons dreſſé ſur ce point & ſur celui des Griſons, que nous avons mis entre les mains des Hollandois, pour ſavoir ſi les Eſpagnols en voudront convenir. Si l'on juge à la Cour qu'il y faille ajoûter quelque choſe, nous aurons peut-être le tems de recevoir les ordres qu'on nous voudra envoier.

Il faudroit marier le Duc de Savoye à la Princeſſe de Mantouë.

Il ſeroit ſans doute très à propos, pour pluſieurs importantes conſiderations, de faire le mariage du Duc de Savoie avec la Princeſſe de Mantouë. Mais on ne voit pas le moien d'introduire ici une Négociation ſur laquelle les Miniſtres n'ont aucun pouvoir, & qui en effet ſemble ne ſe pouvoir ménager qu'auprès des Princes même, vû que nous avons reconnu depuis peu aux diſcours de Monſieur Contarini, que la République n'eſt pas de cet avis, ce qui nous donne plutôt ſujet de craindre de ſa part des offices contraires que d'en eſperer de favorables.

Sur le treiziéme.

Affaire de Lorraine.

Nous avons bien compris l'Article de l'expedient pour l'affaire de Lorraine, dont les conſiderations nous ont été marquées en divers Mémoires. Et pour celles qu'on attendoit de nous, à cauſe de la diverſité des avis où nous avons été ſur ce ſujet, on a très-bien jugé qu'après avoir reçû les dernieres Dépêches qui nous ont été faites ſur ce ſujet, il ne ſeroit plus beſoin de demander de nouveaux éclairciſſemens, chacun aiant acquieſcé à ce qui a été mandé, & s'étant trouvé pleinement perſuadé de la ſolidité des raiſons ſur leſquelles cet expédient eſt fondé.

Sur le quinziéme.

On a bien remarqué ce qui a été dit par un Miniſtre du Roi d'Eſpagne touchant Dom Edouard; mais on proteſtera, & l'on inſiſtera juſqu'au bout à demander la liberté de ce Prince.

Affaire de Portugal.

Les Eſpagnols ont crû beaucoup faire quand ils ont conſenti que dans le Traité il ne fut rien dit du Portugal, & il y aura grande difficulté d'obtenir qu'il paroiſſe que c'eſt de leur conſentement exprès que la France pourra aſſiſter ce Roi. Nous voions bien qu'il importe d'ôter ce prétexte aux Eſpagnols de recommencer la guerre, & de les obliger à penſer auſſi un jour aux moiens de nous faire quitter cette aſſiſtance. On fera tous efforts pour gagner cet avantage; mais comme ce point eſt capable de porter les choſes à l'extrémité, nous ſupplions très-humblement la Reine de nous faire ſavoir ſa volonté, ſi après avoir tenté tous les moiens d'obtenir quelque choſe de plus, on pourra ſe contenter de mettre au Traité une clauſe: „ Qu'il ſera permis aux deux Rois d'aſſiſter „ leurs Alliez quand ils ſeront attaquez, ſans „ que pour cela on puiſſe prétendre que la „ Paix ſoit violée, ni qu'il ſoit permis de ve„ nir à une rupture entre eux.

1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

A Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 26. Novembre 1646.

La France aura peine à conſerver les Places d'Italie.

MONSIEUR,

NOus répondons par cet Ordinaire à la Dépêche du ſixiéme de ce Mois, aiant retenu ici le Courier, afin que s'il arrivoit quelque choſe qui meritât qu'il en fût donné un prompt avis, nous le puiſſions faire avec plus de commodité. Nous ne vous repeterons point ce qui eſt dans le Memoire, nous vous éclaircirons ſeulement deux points, ſur leſquels il nous ſemble que nous ne nous ſoions pas aſſez expliquez. Le premier eſt, que par votre Lettre du ſixiéme vous préſuppoſez pour aſsûré que les Places conquiſes dans l'Italie demeureront à la France, puiſque les Hollandois n'y ont pas fait de difficulté, & qu'ils ſavent bien quelle eſt la reſolution des Eſpagnols. Mais la verité eſt que ni les uns ni les autres ne nous ont point donné cette aſsûrance, & qu'il y aura grande peine à obtenir ce que Leurs Majeſtez deſirent en cela, à quoi nous nous préparons bien d'emploier toute l'induſtrie & tous les moiens dont nous nous pourrons ſervir. L'autre point eſt, que vous eſtimez qu'il nous a été fait quelque ouverture pour l'échange des Places de la Toſcane, & néanmoins, Monſieur, il ne nous en a été parlé en façon quelconque. Il eſt bien vrai que nous avons eu la penſée de profiter deſdites Places par un échange, au cas qu'on ne les pût conſerver, & nous avons écrit pour avoir ſur cela l'ordre & les intentions de Leurs Majeſtez, leſquelles aiant ſû depuis, nous ne ſommes plus en doute de ce que nous avons à faire ſur ce ſujet, lorſqu'on nous en fera quelque propoſition; ce qui n'eſt pas encore arrivé juſques-ici.

La France aura peine à conſerver les Places d'Italie.

1646.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Paris du dernier Novembre 1646.

On loüe leurs ſoins, & leur conduite dans le Traité avec les Eſpagnols, & les Suedois. Touchant la ſatisfaction pour la Suede. Mariage de l'Electeur de Brandebourg avec la Princeſſe d'Orange. Toutes les Provinces Unies préferent la Paix à la Trêve. Mais elles ſont inclinées pour l'Eſpagne. Affaires de Mantouë. Et du Portugal. Prétentions de la France pour Sabionnette & Monaco. Secours pour la Catalogne. Les Eſpagnols ne veulent la Paix que par force. Il faut qu'il y ait un Miniſtre de France aux Conferences des Alliés. On eſpere beaucoup de l'Electeur de Brandebourg. Affaires d'Angleterre.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

On loüe leurs ſoins.

VOtre Lettre du dix-neuviéme me fut renduë le vingt-huitiéme du preſent mois, & le vingt-neuviéme au matin celle du vingt-quatriéme, avec les deux Mémoires, que vous avez faits de l'extraordinaire travail, que vous avez fait, & de toutes les précautions que vous avez priſes, afin de ſi bien expliquer les intentions de Sa Majeſté, ſur quelques-uns des Articles qui ne ſont pas encore ajuſtés avec les Eſpagnols, qu'il ne leur en reſte aucun doute; & de votre prudence & adreſſe: on ſe promet la continuation de ce même ſoin, & qu'il en réuſſira divers avantages au bien du ſervice de Sa Majeſté. Si Oxenſtiern s'eſt piqué pour voir que vous étiez trop recherchés des Imperiaux, & des Députés des Princes de l'Empire, ou parce que vous n'avez pas aſſés ſoutenu les intérêts de la Couronne de Suede, ou pour avoir fait trop d'effort envers Sa Reine, pour lui faire modérer leurs prétentions, ç'eſt ce qui n'eſt pas éclairci, & les diſcours de l'Ambaſſadeur la Gardie m'obligent à ajouter ce doute à ceux que vous nous avez propoſés. Et bien

Et leur conduite dans le Traité avec les Eſpagnols & les Suedois.

que ledit la Gardie m'ait aſſuré, qu'il n'avoit point eû de Lettres ni d'Oxenſtiern ni de Salvius, mais ſeulement vû entre les mains de quelques Reſidents des Princes d'Allemagne, qui ſont en cette Cour, celle de leurs correſpondants, j'ai douté de la verité de ſes paroles juſques à ce que j'aie eû vû vos dernieres Dépêches, & du depuis j'ai crû que la fierté & la gloire de la Nation étoient les vrais motifs de la conduite d'Oxenſtiern, ou bien Monſieur Salvius & lui ſont en telle ſorte diviſés, que l'un condamne ce que l'autre aprouve, ſans autre motif que de contrarier ſon Collegue: & s'il y eût eû en cette rencontre la moindre choſe qui les eût dû choquer, le dernier d'entr'eux étant très-habile l'eût bien remarqué. L'Ambaſſadeur me l'aiant néanmoins voulu faire aprehender, je lui ai repondu fortement que cela ne pouvoit être, mais que c'étoit un inconvenient dans lequel tombent pour l'ordinaire ceux qui eſſaient de perſuader quelque choſe, & que s'il avoit connoiſſance de la ſorte dont les Impériaux & les Députés de Brandebourg ſe plaignent de votre maniere d'agir, il ſeroit obligé de prendre une autre opinion de la ſincerité avec laquelle vous preſſez & pourſuivez les avantages de la Reine; & ſoit qu'il ait été convaincu de mes raiſons, ou qu'il ſe ſoit ſouvenu que c'eſt Oxenſtiern ſeul qui ſe plaint, il a donné les mains & m'a fort prié de ne vous point écrire ce qui s'étoit paſſé entre nous; ce que je lui ai promis, & dont je vous fais note, afin qu'il vous plaiſe n'en témoigner aucune choſe à Salvius, ſe paſſant entr'eux une entiere confidence, qui prend ſa ſource de la dépendance que ledit Salvius a au Connêtable ſon Pére, & aux Miniſtres de la Cour de Suede, qui ſont oppoſés au Chancelier contre lequel ledit de la Gardie s'eſt beaucoup emporté, parlant avec moi ſur la difficulté qu'avoit fait Hœufft de lui donner diverſes ſommes, dont il l'avoit fait prier, croyant que c'eſt le Chancelier qui a modifié la force des Lettres de credit de la Reine dont il étoit chargé; & je ne doute point, que s'il arrive en Suede, il ne prenne à tâche de contrarier ce qui ſera apuié par le Chancelier, dont j'ai informé Monſieur Chanut, afin qu'il eſſaie de profiter de la diviſion qui eſt entre ces familles, & qu'il regle pourtant ſa conduite, avec telle adreſſe, qu'il ne paroiſſe pas qu'il ait pris parti, ſuivant toutesfois le mouvement de la Cour & celui de la Reine.

Touchant la ſatisfaction pour la Suede.

Il a été remarqué en votre Dépêche deux choſes bien eſſentielles, l'une que Brandebourg ſe ſoit une fois expliqué qu'il peut ceder une partie de la Pomeranie, l'autre qu'y aportant trop de difficulté, l'Empereur ſeroit pour en inveſtir la Reine de Suéde, & que cette Majeſté pouvoit ſe diſpoſer de l'accepter, & de ſe paſſer du deſiſtement de l'Electeur lequel prétendant tant de Diocèſes, mêmes quelques-uns poſſedés par les Catholiques, fait bien connoître que la diminution de la Religion Catholique lui eſt autant à cœur qu'aux Suedois, leſquels s'étant laiſſés pénétrer d'être reſolus de ne point perſiſter, pour l'obtention d'un Evêché, dont ils n'avoient jamais parlé, nous laiſſent eſperer, ainſi que vous l'avez jugé, qu'ils n'ont pas encore lâché leur dernier mot. Et ſans doute ce qui ſe ménage entre les Députez des Princes Catholiques & Proteſtants, leur diſpoſition à s'accommoder & l'averſion qu'ils temoignent à la continuation de la guerre, ſont des raiſons ſolides à preſſer

1646. presſer les Suedois à ſe moderer, & peut-être la ſeule du chagrin dudit Oxenſtiern.

Mariage de l'Electeur de Brandebourg avec la Princeſſe d'Orange.

Il vous a été mandé par le Sieur Braſſet, comme on tient le mariage de l'Electeur de Brandebourg, & de Mademoiſelle d'Orange reſolu, & peut-être que la connoiſſance qu'en a pris la Province de Zelande a contribué à les faire revenir à l'avis des autres, de préférer la Paix à la Trêve, m'aiant été mandé que les Alliances d'Angleterre & d'Ooſtfriſe déplaiſoient à la plûpart des Provinces, & que cette troiſiéme les choquoit encore, à cauſe des Etats que cet Electeur poſſede de la ſucceſſion de Juliers; pluſieurs de leurs principaux s'étant imaginé que l'on ne s'allie pas ſans deſſein avec des Princes de qui les Etats confinent aux leurs.

Toutes les Provinces-Unies preferent la Paix à la Trêve.

La Lettre que j'ai eû du Reſident Braſſet dattée du dix-neuviéme du courant a beaucoup de raport avec vôtre Dépêche du vingt-quatriéme, & il a bien remarqué que les Députés de Meſſieurs les Etats qui ſont à Munſter, ne donnent pas à leurs Maîtres au vrai les informations comme les choſes ſe paſſent, & qu'ils ne ſauroient s'empêcher de faire connoître leur partialité pour l'Eſpagne: & ils ſont venus à un tel aveuglement, qu'ils ne veulent pas voir ce qui les peut ruiner, pourvû qu'ils faſſent un gain ſordide, ou qu'ils puiſſent parvenir à diminuer l'autorité du Prince d'Orange, & qu'enfin les Etats ont pris la reſolution ſur les huit Articles dont quelques-uns de leurs Plenipotentiaires étoient venus les conſulter. Selon l'ordre qu'il aura reçu de vous, il aura parlé avec force & courage, & en des termes ſi méſurés, que les Etats ne s'en pourront nullement plaindre, leſquels demandans que la France garantiſſe le Traité qu'ils feront avec leur Ennemi, s'obligent auſſi à un reciproque envers cette Couronne; & ils ne ſauroient faire de diſtinction des lieux où la France ſeroit attaquée, ſoit parce que tout engagement doit être égal, qu'ils y ſont obligés par des Traités précedents, deſquels vous demandez l'explication, & qu'ils ſoient expliqués, afin que tout ſujet de juger, & douter, ſoit levé, pour prévenir de grands inconvenients, & qui ſeroient autant à craindre par les Etats, que par nous, dont vous vous êtes ſi nettement expliqués, & les autres ſi prudemment prevû, qu'il n'y peut avoir lieu de douter, que les mêmes choſes aiant été mandées par vous audit Reſident, le faiſant entendre aux Etats, ils n'en prévoient les conſequences, & par leur prudence éveillée de leur intérêt ils n'aillent au devant de tant de maux auxquels ils demeureront expoſés, pour s'être laiſſé ſurprendre à l'ennemi commun, & pour avoir donné trop de creance à quelques-uns d'entr'eux qu'on voit avoir été gagnez par les Eſpagnols.

Les Députez des Etats ſont nommés pour l'Eſpagne.

Affaires de Mantouë.

Le Reſident Priandi a enfin préſenté à leurs Majeſtez les Lettres de la Ducheſſe de Mantouë & fit un long diſcours, pour conclure qu'il falloit confirmer le Traité de Queraſque & le modifier: & m'aiant été commandé de lui enlever toute ſorte d'eſperance, je n'y manquerai pas, & de faire conſiderer que le peu du Montferrat dont la Savoie a été partagée, au delà de ce qui lui pouvoit apartenir, eſt le prix de Pignerol, que la Maiſon de Mantouë doit déſirer d'être ſous la domination de cette Couronne, afin que les Eſpagnols n'oſent entreprendre contre le Montferrat, dans la poſſeſſion duquel elle n'a été conſervée que par les armes de France, à laquelle cette Guerre coute tant d'hommes & d'argent qu'il feroit le prix d'un Roiaume; & que le Traité de Queraſque a rétabli dans Mantouë le Duc qui en avoit été chaſſé par les armes Imperiales. De ſavoir ſi l'on envoiera à Mantouë quelqu'un pour rendre la Ducheſſe capable de ces raiſons, c'eſt ce qui n'eſt pas encore reſolu; mais je m'aperçois bien que la Republique de Veniſe flatte cette Princeſſe dans ſes penſées, & ſon Ambaſſadeur ne me l'a ſû diſſimuler parlant à moi. 1646.

Et du Portugal.

Vous avez admirablement bien dit que les Miniſtres de Portugal ſe tuent pour faire admettre dans le Traité de la Paix leur Maître, & qu'ils ne s'apliquent guéres à conſidérer ce qui le peut conſerver. Je ſuis ſouvent entré en diſcours avec le Reſident de ce même Roi qui eſt en cette Cour, mais je ne lui ai ſû faire comprendre qu'il falloit que ſon Maître fit proviſion d'amis, & qu'il engageât à ſa défenſe pluſieurs Princes: & ſoit qu'il l'en connoiſſe incapable & qu'il n'a nulle habileté au métier de la guerre, ou qu'il ſache que les peuples ne la veulent pas continuer; il ne goute point ce qui lui eſt dit. Il voudroit bien que ſous la mediation de la France l'ajuſtement ſe fît entre ſon Roi & Meſſieurs les Etats, des différents qu'ils ont au Breſil; mais juſques à préſent les Etats n'y ont pas voulu conſentir. Pour les porter à rechercher la mediation de Sa Majeſté, Braſſet a fait diverſes avances; mais on les en a trouvé ſi éloignés, que Sa Majeſté n'a pas été conſeillée de l'offrir quoiqu'elle eût bien déſiré, comme elle continuë à ſouhaiter que par un bon accommodement cette ſemence de Guerre, qui eſt entre des Princes alliés fût ôtée.

Prétentions de la France pour Sabionette Monaco doit être compris dans le Traité & delié de toute ſujettion aux Eſpagnols.

Vous vous êtes ſouvenus de demander la reſtitution de Sabionette, dont Sa Majeſté eſt reſtée très-ſatisfaite; Il ſera bien à propos de comprendre dans le Traité le Prince de Monaco, & que les Eſpagnols renoncent aux droits d'une ſujettion qu'ils avoient contractée avec ſes Peres; il eſt en cette Cour depuis deux jours.

Nous avons eû des nouvelles que le Maréchal du Pleſſis Praſlin s'étoit embarqué pour Catalogne, paſſant avec ſoi un corps très-conſidérable; cela aidera à la priſe de Lerida, & à occuper par delà divers poſtes qui pourront contribuer, la Trêve expirée, ou rompuë, à parvenir ou à l'entiere conquête du Principat, & mêmement à de bien plus grandes choſes.

J'apprends que ſon Eminence vous envoie la Copie de la Lettre qu'elle a écrite au Marquis de Caſtel-Rodrigo, qui ſervira beaucoup à confondre la malice des Eſpagnols, leſquels font bien voir qu'ils ne conſentiront que de pure force à la Paix, & qu'ils la voudroient avec les Alliés de la France, & continuer la Guerre contre nous. Ils nous menacent de rompre, on juge bien que leurs levres proferent ce qu'ils ont dans le cœur, mais graces à Dieu nos affaires ſeront ſi bien établies, qu'ils auront de la peine à nous faire du mal, & notre Maître, duquel l'Etat augmente avec ſes années, ſe trouvera en celle d'agir de ſoi, & beaucoup plus puiſſant que l'ont été ſes Peres, ſera en état non ſeulement de leur reſiſter, mais de les attaquer. Il ſe fortifie en ſageſſe comme en taille; & l'on peut dire ſans le flater, qu'on voit en lui toutes les ſemences des vertus qui ſont néceſſaires aux

1646. plus grands Rois, ce qu'il a de naturel étant cultivé avec des ſoins du tout extraordinaires.

Il faut qu'il y aît un Miniſtre de France aux Conférences des Alliés.

Les Lettres que j'ai euës de Mrs. de St. Romain & de la Cour, au ſujet de quelque différent qui a été entr'eux, aiant été conſiderées, Sa Majeſté m'a commandé de vous dire, que les Traités Préliminaires aiant établi une néceſſité qu'il y auroit auprès des Plenipotentiaires de Suede un Reſident de France, qui ſeroit admis en toutes les Conférences, qu'ils tiendroient avec les Médiateurs & les Parties, l'emploi de celui-là eſt abſolument néceſſaire, & qu'il importe au ſervice de Sa Majeſté & pour s'accrediter davantage avec les Suedois, & pour lui donner une connoiſſance entiere de ce qu'il doit faire, qu'il aſſiſte auſſi aux Conferences qui ſe tiennent entre les Plenipotentiaires des deux Couronnes; que la même néceſſité n'y étant point, à l'égard d'un autre qui auroit même titre de Reſident, que ledit Sieur de la Cour y fût procedé: & comme l'on eſtime ſa naiſſance, & celle de St. Romain, & toutes les bonnes parties qui ſont en eux, Sa Majeſté ſera bien aiſe que tout ce qu'elle détermine à l'avantage de l'un ne ſoit point ſujet de quelque meſintelligence & alienation d'affection entr'eux.

On eſpere beaucoup de l'Electeur de Brandebourg.

Le voiage dudit Sieur de St. Romain, & de Monſieur Courtin vers l'Electeur de Brandebourg n'a pas été inutile, ainſi qu'il a ci-devant été remarqué, & on eſpere que ce Prince prendra des reſolutions conformes au bien public, & à l'état où ſont les affaires.

Affaires d'Angleterre.

Nous n'avons point eû, depuis plus de quinze jours, de nouvelles de Monſieur le Preſident de Bellievre, mais bien de Monſieur ſon frere, qui eſt demeuré à Londres, duquel nous aprenons qu'il paroît quelque étincelle de feu qui éclaire encore à l'avantage du Roi, & s'il étoit capable de prendre une bonne reſolution, & de s'accommoder au Presbitariat, qui lui eſt demandé par les Ecoſſois, & qui ſeroit agréablement reçu d'une bonne partie de l'Angleterre, il y auroit lieu d'eſperer que ſes affaires ſe raccommoderoient, & que ſa puiſſance prendroit du relief. On lui a fait remarquer ce qui ſeroit de ſon avantage, ſans lui donner conſeil, pour n'être pas garand des évenemens, l'aiant laiſſé en ſon entiere liberté. Je ſuis &c.

1646.

MEMOIRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

ENVOIE' EN COUR

le 3. Decembre 1646.

Nouvelles inſtances des Hollandois pour la concluſion du Traité entre la France & l'Eſpagne. La France veut garder Portolongone & Piombino. Expedient propoſé touchant la Pomeranie. Autre Expedient ſur la même affaire. Oxenſtiern continuë ſes difficultez & ſes prétentions exorbitantes.

NOus n'avons ici aucunes nouvelles de ce qui s'eſt fait en Baviere. Il court un bruit que l'on traite de la ſuſpenſion depuis que l'Armée Imperiale & Bavaroiſe a trouvé le moien de paſſer le Lech. Mais n'aiant point reçû de Lettres de Monſieur de Turenne, nous n'en pouvons rien aſsûrer. On ſaura à la Cour plûtôt que nous ce qui s'y arrêtera.

Nous avons fait valoir à Monſieur Salvius la facilité qu'on a eue d'avancer cent mille Ecus au Comte de la Gardie, & de faire remettre le ſurplus du ſubſide à Hambourg avant le terme. La premiere nouvelle ne lui a pas été fort agréable, ne s'étant pas pû empêcher de témoigner devant nous qu'il en avoit de l'émotion, comme étant chargé de beaucoup d'aſſignations ſur ce fonds-là.

La crainte que nous avons eue ci-devant que la Guerre du Turc ne ſervît de prétexte à l'Empereur pour demeurer armé eſt à préſent diminuée, le Comte de Trautmansdorff aiant dit ſouvent que la Paix étoit aſsûrée de ce côté-là. Mais les Suedois n'étant pas obligez par cette conſideration de conſerver leurs Troupes, ils ſont en grand ſoin d'ailleurs comment ils les pourront contenter. Nous croions bien que celles qui ſervent le Roi en Allemagne aiant été paiées de temps-en-temps, il ſera plus aiſé de s'en défaire. Mais comme le mauvais exemple des autres peut cauſer du trouble parmi celles-ci, nous eſtimons auſſi qu'on pourvoira aux moiens par leſquels on les puiſſe facilement licencier, ſans qu'il en arrive aucun inconvenient, & ſans que le cré-

1646. crédit du Roi ſoit diminué parmi les étrangers.

Nous avons bien obſervé l'éclairciſſement qui nous a été donné touchant la Ligue qui étoit à faire entre les Princes d'Italie; en quoi nous ſuivrons exactement ce qui nous eſt preſcrit, & ferons, s'il ſe peut, obliger leſdits Princes à joindre leurs forces, du moins en Italie, contre celui des deux Rois, qui contreviendra, ſoit en cette Province ou ailleurs, à ce qui ſera convenu dans le Traité; cette précaution aiant été très-judicieuſement remarquée.

Nous avons vû les Ambaſſadeurs de Baviere, ainſi que nous avions mandé, par la précedente Dépêche, que nous ferions. Après leur avoir dit qu'il y avoit avis de divers lieux que leur Maître faiſoit de grandes inſtances, non ſeulement auprès de l'Empereur, mais encore auprès de Caſtel-Rodrigo, pour concerter les moiens de continuer puiſſamment la guerre, nous leur avons remontré que nous avions peine à croire que la France procurant au Duc de Baviere tous les avantages poſſibles, il penſât à s'unir plus étroitement avec ſes ennemis. Leſdits Ambaſſadeurs ont bien reçû notre plainte, comme étant un effet de la confiance que nous prenions en eux, aſsûrans qu'ils en avertiroient leur Maître, & qu'ils ſavoient bien qu'il n'avoit rien changé des bons ſentimens qu'il avoit eus pour la France, & du deſir de mériter les bonnes graces de Leurs Majeſtez.

Les Eſpagnols n'ont point encore répondu ſur le dernier Ecrit, dont nous vous avons envoié la Copie, & nous n'avons rien à mander de nouveau ſur ce ſujet, ſinon que depuis peu les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats nous ont viſité tous trois, chacun à part, & l'un incontinent après l'autre. Ils ont fait un aſſez long diſcours pour nous prier de nous rendre faciles en ce qui reſte à convenir dans la Négociation, de laquelle ils ſont Entremetteurs, & de vouloir bientôt conclure. De cette viſite, qui ne peut avoir été faite qu'avec deſſein, nous n'avons pû imaginer que deux cauſes; la premiere eſt, que nous avons eu avis que les Miniſtres d'Eſpagne ſe ſont découverts depuis peu aux Médiateurs de ladite Négociation, & que s'excuſant d'y avoir été obligez pour nous porter d'autant plus effectivement à la Paix, ainſi que nous l'avons déja écrit, ils leur ont fait plainte que depuis quelque temps les Hollandois aportoient de la longueur & du retardement en cette affaire; & ont même prié Monſieur Contarini de les voir, & de les ſolliciter d'avancer le Traité, de ſorte qu'il pourroit être que leſdits Ambaſſadeurs, pour ſe couvrir du reproche qui leur eſt fait par les Eſpagnols, auront fait cette apparente diligence, quoi qu'en effet ils n'aient pas volonté de nous preſſer, parce que peut-être ils ont des points à convenir pour la Paix, ſur leſquels ils prévoient qu'il y aura difficulté.

L'autre motif qu'ils peuvent avoir eu eſt pour faire un dernier effort envers nous, afin que nous voiant ainſi ſéparément & ſans nous donner loiſir de conferer enſemble, ils pûſſent gagner quelque choſe, & avoir plus de connoiſſance de nos dernieres intentions en ce qui nous reſte à ajuſter. Mais il s'eſt rencontré heureuſement que ſans avoir ſû ce qu'ils nous vouloient dire, nous avons fait une même réponſe, diſant que les Eſpagnols étoient en demeure & que nous ne pouvions faire autre choſe que ce qui eſt porté dans notre dernier Ecrit. 1646.

Nouvelles Inſtances des Hollandois pour la concluſion du Traité entre la France & l'Eſpagne.

Peut-être auſſi que le ſujet de cette viſite extraordinaire a été véritablement pour avancer la Négociation, & qu'ils deſirent de finir la leur, attendant de jour à autre le retour de leurs Collegues, qui viennent de la Haie avec toutes les inſtructions néceſſaires. Et en effet ils nous ont convié de mettre la main à la plume & de commencer à dreſſer les Articles en la même ſorte qu'ils doivent être couchez dans le Traité. Nous avons dit que nous le ferions bien volontiers; préſuposans que les Eſpagnols ſeront demeurez d'accord de nos juſtes demandes ſur ce qui reſte à convenir.

Le Sieur Paw qui portoit la parole s'étendit à nous repreſenter les ſûretez que la France auroit de tous côtez, puiſqu'elle s'étoit ſi fort agrandie, que non ſeulement elle auroit les Monts Pyrenées pour barriere contre l'Eſpagne, mais qu'elle poſſederoit encore des Places au delà, & que dans l'Italie Pignerol lui donnoit le même avantage. Il s'eſt trouvé que tous trois, en lui répondant, nous avons dit que Pignerol étoit fort peu de choſe ſi la France n'avoit occupé depuis peu les Poſtes de Portolongone & de Piombino; ce que nous leur diſions pour leur faire connoître que l'intention de Leurs Majeſtez étoit de conſerver ces Places, & pour ne leur pas donner ſujet de revoquer la choſe en doute, à quoi ils n'ont point contredit. Mais peut-être n'ont-ils pas voulu paroître les Auteurs de la difficulté que les Eſpagnols y peuvent faire. Nous ne pouvons encore donner ſur cela autre aſsûrance, ſinon que nous ſerons très-ponctuels à ſuivre l'ordre qui nous a été donné & à faire toutes choſes poſſibles pour conſerver à la France une acquiſition ſi utile. Pour cet effet, nous ne manquerons pas de nous expliquer comme il faut à la premiere Conférence, ou dans l'Ecrit que nous donnerons aux Eſpagnols.

La France veut garder Portolongone & Piombino.

Nous ne ſaurions mander de bonnes nouvelles du Traité de l'Empire, à cauſe de la conduite de Meſſieurs les Suedois, ou plutôt de Monſieur Oxenſtiern. La derniere Depêche aura apris comme il eſt parti promptement de cette Ville, ſans donner temps aux Imperiaux de lui porter la réponſe ſur ſa demande. Monſieur Salvius étoit demeuré d'accord de ſon conſentement pour la recevoir, & pour repliquer & rechercher avec nous quelque temperament ſur le fait de la Pomeranie. Il eſt arrivé que Meſſieurs les Médiateurs croiant avancer les affaires nous vinrent convier de nous aſſembler tous pour eſſaier de demeurer d'accord, tant ſur cette difficulté que ſur les autres qui ſont encore à regler pour le général de l'Empire. Nous nous excuſâmes de faire cette aſſemblée, ſur ce qu'il y avoit certains points, comme ceux où il s'agit de la Religion, ſur leſquels n'étant pas de même ſentiment que nos Alliez, il ſeroit mal à propos de nous voir tomber en conteſtation devant les Imperiaux, & ainſi nous reduiſimes la Conférence entre Monſieur Salvius & nous, où Monſieur Contarini aſſiſteroit. Nous fumes donc tous trois chez ledit Sieur Salvius, où aiant conferé avec lui pendant une heure pour préparer les choſes & empêcher qu'il ne parût entre nous aucune diverſité d'avis, Monſieur Contarini s'y trou-

1646. va. Après pluſieurs diſcours, dont le reçit ſeroit ſuperflu, on tomba d'accord que les Imperiaux & les Suedois ne voulant faire aucune propoſition nouvelle, l'ouverture de quelque expedient ſûr la ceſſion de la Pomeranie ſeroit faite par nous. L'expedient étoit de laiſſer à la Couronne de Suede la Pomeranie anterieure avec l'Iſle de Volhin; Que Stetin & Gars lui demeurant l'Empereur ſe chargeoit de donner à l'Electeur de Brandebourg douze cens mille Risdalles, ou ſi l'Electeur aimoit mieux retenir leſdites Places de Stetin & Gars, que cette ſomme ſeroit paiée à la Couronne de Suede.

Expedient propoſé touchant la Pomeranie.

Avec la facilité que cette ouverture nous ſembloit donner à l'accommodement, nous avions encore une autre viſée qui étoit que l'impoſſibilité de trouver cet argent dans l'Empire feroit avoir recours à la France, & que pour la fournir on ſe pourroit reſoudre à lui laiſſer les Villes Foreſtieres & Benfelt, dequoi néanmoins nous n'avons pas jugé qu'il fût encore temps de nous ouvrir. Monſieur Contarini ſe chargea de donner avis le jour même de cet expedient au Comte de Trautmansdorff, ce qu'il fit & nous envoia le ſoir un Ecrit, dont la copie ſera ci-jointe, où il fut changé quelque choſe, aiant été ajoûté, pour décharger l'Empereur de trouver cet argent, qu'au cas qu'il dût être paié à la Couronne de Suede, Stetin & Gars lui demeureroient entre les mains, attendant que la ſomme fût fournie, qui eſt une condition à laquelle l'Electeur ne conſentira pas. Nous avons donné avis de ce que deſſus aux Députez de Brandebourg, & fait voir ledit Ecrit à Monſieur Salvius, qui avoit promis d'en faire raport à ſon Collegue, & la choſe nous ſembloit être en aſſez bon chemin, lorſque nous fumes avertis que Monſieur Oxenſtiern avoit écouté une autre propoſition, & que déja il en avoit écrit en Suede.

Autre Expedient ſûr la même affaire.

Elle conſiſte à mettre l'Electeur de Brandebourg en poſſeſſion de toute la Pomeranie, la Couronne de Suede ſe contentant d'en avoir préſentement l'inveſtiture, qu'ils appellent *Simultanée*, c'eſt-à-dire en même temps qu'elle ſera donnée à la Maiſon de Brandebourg, pour la poſſeder au cas que cette Maiſon vînt à faillir; & qu'outre le Port de Wiſmar, l'Archevêché de Bremen & l'Evêché de Verden, ladite Couronne aura pour ſa ſatisfaction les Evêchez d'Oſnabrug & de Minden avec trois Comtez voiſines, dont la Comté de Schomberg eſt une.

Oxenſtiern continue ſes difficultez & ſes prétentions exorbitantes

C'eſt le point où cette Négociation eſt réduite en laquelle nous ne ſavons plus quelle methode tenir avec ces Meſſieurs. On a eu grand' peine à faire venir Monſieur Oxenſtiern à Munſter; mais elle a été encore plus grande de l'y retenir quelque temps, & pour éluder nos inſtances & s'échaper de nos mains, il promit qu'étant à Oſnabrug il envoieroit ici ſes avis à ſon Collegue, qui pourroit reſoudre les choſes, aiant même aſſûré qu'il retourneroit s'il étoit beſoin. Mais depuis qu'il eſt là il n'a pas laiſſé de témoigner qu'il trouvoit mauvais le ſejour de Monſieur Salvius en cette Ville, & lui a écrit qu'il n'accorderoit rien de tout ce qui ſe feroit ici, & par ce moien il a arrêté toutes choſes.

Nous n'avons pas manqué de repréſenter à Monſieur Salvius que cette nouvelle propoſition ne peut jamais réuſſir, & qu'on ſera blâmé de toute l'Aſſemblée de l'écouter ſeulement; qu'elle ne tend qu'à faire continuer la guerre, & à rendre inutile tout ce qui a été traité juſques-ici; qu'elle eſt beaucoup moins avantageuſe à la Couronne de Suede que l'offre qui lui eſt faite d'ailleurs; que ce ſont Pieces détachées & éloignées, leſquelles l'Empereur à la premiere occaſion favorable peut occuper aiſément; que quelque eſprit malicieux l'a inventée pour jetter la diviſion entre la France & la Suede, ſachant bien que nous ne pouvions jamais conſentir que toute la recompenſe de Suede fût en biens d'Egliſe, puiſque nos Alliances y ſont directement contraires. Le Sieur Salvius a témoigné de trouver nos raiſons bonnes, & d'improuver cette nouveauté; mais il craint que ſon Collegue en ait écrit en Suede, & qu'il n'en faille attendre la réponſe. 1646.

Toutes ces choſes nous font apréhender que nous ne ſoions à la fin obligez de leur parler plus fortement. Nous jugeons bien à propos de voir auparavant ce qui ſera reſolu du côté de l'Eſpagne, & cependant nous avons donné avis de ce que deſſus au Sieur Chanut, qui aſſûre que la Reine de Suede eſt toûjours bien diſpoſée à la Paix. Nous ne lui avons rien preſcrit pour ſe conduire; nous ſupplions que de la Cour on lui envoie auſſi-bien qu'à nous les ordres de ce qui ſera à faire ſi cette procedure continue. Nous avons auſſi écrit à Monſieur de la Cour qu'il vît ledit Sieur Oxenſtiern, & qu'après lui avoir repréſenté une fois de notre part les conſéquences dangereuſes de ladite propoſition, il ne lui en parlât plus, de crainte qu'une inſtance preſſante ne rendît cet eſprit plus opiniâtre au lieu de lui perſuader la raiſon.

Cependant on jugera ſi voiant ces longueurs & le retardement que ceci peut cauſer, il ne ſeroit point à propos, pour ſe rendre plus conſiderables à nos Parties & à nos Alliez, de donner ordre de bonne heure à fortifier l'Armée d'Allemagne. Nous eſperons pourtant que ſi le Traité avec l'Eſpagne, qui eſt en bons termes, peut être promptement conclu, il aportera grande facilité à la prompte concluſion de l'autre.

LET-

1646.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 3. Decembre 1646.

Les Plenipotentiaires manquent de fonds.

MONSIEUR,

VOus verrez par le Memoire ci-joint ce qui se passe en la Négociation, qui nous fait craindre que la conclusion du Traité ne soit plus éloignée que nous ne l'avons esperé.

Puisque la conduite du Sieur de Sombres dans Liege donne satisfaction, il semble que pour l'autoriser davantage, il seroit bien à propos de lui donner un tître & qu'il fût reconnu agir de la part du Roi; car outre que ce qu'il fera sera plus consideré, il est certain que sans cela il ne peut demeurer en cette Ville-là avec sûreté, dans les changemens & troubles qui y sont assez ordinaires. Et si l'on trouve à propos qu'il y demeure plus longtemps vous jugez bien, Monsieur, qu'il est juste de lui donner moien d'y subsister. Nous ferons la même remontrance pour les Sieurs d'Avaugour, de Beauregard, & de Meules, qui ne peuvent servir utilement Sa Majesté, s'il n'est donné ordre au paiement de leurs appointemens, dont ils n'ont rien reçû depuis deux années. Et puisque nous sommes tombez sur ce propos, nous avons vû par diverses Lettres qu'on avoit ordonné à Messieurs des Finances de rembourser les cinquante mil livres que nous avons emploiées pour les levées & autres affaires hors de cette Négociation. Mais jusques-ici nous n'avons vû aucun effet, dequoi nous ne parlerions pas si le service de Leurs Majestez n'en pouvoit recevoir un notable préjudice. Nous sommes aussi contraints de représenter que nous nous trouvons ici sans fonds pour nos appointemens; faites-nous la faveur, Monsieur, de nous continuer vos soins &c.

Les Plenipotentiaires manquent de fonds.

1646.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monsieur le

TELLIER,

du 3. Decembre 1646.

On aura soin de l'échange des Prisonniers.

MONSIEUR;

NOus avons reçû la copie qu'il vous a plû de nous envoier du dernier Traité fait pour l'échange des Prisonniers, & vû ce que la Reine nous ordonne de faire sur ce sujet dans le Traité de Paix, à quoi nous obéirons. Nous vous suplions, Monsieur, d'en asûrer Sa Majesté, & de nous donner part en l'honneur de votre bienveillance, puisque nous sommes &c.

On aura soin de l'échange des Prisonniers.

LET-

1646.

LETTRE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Paris du 7. Decembre 1646.

Touchant les Places conquiſes en Toſcane. Et le Diſcours d'un des Députés Hollandois. Affaires de Mantouë. Et des Griſons.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS

VOtre Lettre du vingt-ſixiéme de Novembre fut renduë le quatriéme du Courant & le cinquiéme s'étant trouvé jour de Fête en ce Diocèſe, Sa Majeſté n'a point aſſemblé ſon Conſeil, ce qui pourra bien faire que vous ne recevrez pas la réponſe au Mémoire du même jour de votre Lettre, que par l'Ordinaire, qui partira dans la huitaine, ſi quelque affaire preſſée ne donne lieu à l'envoi d'un Extraordinaire. J'aurois différé juſques à ce tems-là, à repondre à la Lettre qu'il vous a plu m'écrire, ſi je ne m'étois aperçu que vous avez donné aux termes de l'une des miennes un peu plus de force que je n'avois crû. J'ai préſuppoſé que les Places conquiſes ſur la mer de Toſcane demeureroient à la France, parce qu'on vous a ſouvent mandé que c'étoit l'intention de Sa Majeſté, & que je n'ai crû que les Eſpagnols fuſſent plus difficiles à y conſentir, qu'ils l'ont été de quelques autres, qui leur ſont de grande conſequence; je ne dis pas d'ici, & ne compare pas les uns aux autres, parce que ce pourroit être un ſujet de contention. J'ai auſſi affermi mon opinion ſur un diſcours avancé par l'un des Plenipotentiaires de Meſſieurs les Etats, qui a dit qu'il en falloit tirer avantage, & les échanger comme étant peu utiles à la France; mais je n'ai pas conclû de cela, qu'ils l'euſſent déclaré avec ordre & ſeulement inferé qu'il falloit que les Plenipotentiaires d'Eſpagne en fuſſent entrés en diſcours avec eux, & que c'eſt laiſſer prendre un grand préjugé, quand on cherche par un équivalent de ſortir d'affaires. J'ai dû inférer de vos Dépêches ce qui eſt encore bien nettement exprimé en la derniere, que vous êtes reſolus de faire tous les efforts pour les conſerver, ou en les relâchant en tirer divers avantages; il ſeroit ſuperflu de parler de ce qui eſt à faire pour ce regard, d'autant que l'on s'en eſt ſouvent expliqué avec vous, qui aurez ſans doute aprouvé que le Reſident Braſſet aît differé de faire la remontrance dont vous l'avez chargé, par les raiſons contenuës dans la Lettre qu'il vous a écrite. Par celle que j'ai eû de lui dattée du vingt-ſixiéme, il m'en a informé, & j'ai jugé qu'il avoit eû raiſon d'en uſer de la ſorte qu'il a fait. Y faiſant reponſe, je l'exhorte à appuyer fortement ce que vous lui avez commandé, & je ſerai trompé s'il ne lui réuſſit: non que je ne ſache la belle imagination dont quelques-uns des Etats ſe ſont flattés, qu'ils n'étoient obligés à nous ſervir, qu'en la guerre de Flandres, mais les Magiſtrats des Villes qui ont droit de ſuffrage en l'Aſſemblée des Etats ſeront ſans doute plus reconnoiſſables, que ceux de Meſſieurs les Etats, & ceux-là n'aiant point été gagnés, comme il y a lieu de croire, que pluſieurs de ceux-ci l'ont été, ils entreront dans la connoiſſance de ce qui eſt juſte & s'y porteront.

Touchant les Places conquiſes en Eſpagne.

Et le Diſcours d'un des Députés Hollandois.

J'aurois achevé, n'étoit que je ſuis obligé de vous mander que Priandi, & moi fûmes hier plus de deux heures en conference, où il eſſaia de me perſuader, qu'on devoit appuier les prétentions de Monſieur le Duc de Mantouë, & moi de lui en faire voir l'injuſtice; il arriva que nous nous ſeparames peu ſatisfaits l'un de l'autre, mais qu'il fut ſouvent contraint d'acquieſcer à ce que je lui diſois, pour lui imprimer & la juſtice & l'utilité du Traité de Queraſque, & que Madame de Mantouë pouvoit eſperer divers avantages de Sa Majeſté, en entrant dans ſes ſentimens, & qu'il falloit qu'un chacun contribuât à l'ouvrage de la Paix. Il ſe prépare de parler à Monſieur le Cardinal duquel il ne peut pas eſperer de meilleures paroles qu'il a eû de moi, qui ſuis, &c.

Affaires de Mantouë.

Vous verrez par le Memoire que vous recevrez, que l'on a fait effort, & de faire voir votre Dépêche à Sa Majeſté, & d'y répondre. On ne s'eſt pas contenté de lui lire votre Mémoire, on a voulu qu'elle entendit le contenu au projet des articles qui concernent les affaires des Griſons, & de celles terminées par le Traité de Queraſque; l'un & l'autre ſont approuvez, mais on croit qu'il eſt néceſſaire d'ajoûter à celui de Queraſque quelque choſe qui décharge Sa Majeſté de ce qui fut promis, & particulierement de l'obligation de faire la guerre à la Republique de Gennes, ainſi qu'il vous a été mandé. Que ſi la propoſition toute nuë choquoit la Maiſon de Savoye, au moins faudra-t-il couler quelque terme qui reçoive cette interpretation, & qui ſignifie nettement ce qu'on déſire. C'eſt ce qui eſt remis à vos prudences d'ajuſter, & de trouver le lieu, où cela doit être placé; Sa Majeſté ne ſauroit croire que Madame de Savoye n'y donne les mains, puiſqu'elle témoigne vouloir contribuer à l'ouvrage de la Paix, qui ne ſeroit pas aſſurée, s'il reſtoit une ouverture pour la rompre: elle auroit tort de croire que notre Roi ſouffrit, qu'on attaquât une Republique qui eſt en ſon Alliance, ſans ſe mettre en état de la défendre, & la Chrétienté a intérêt que la Maiſon de Savoye perde l'envie de faire la guerre à ce ſujet, & l'opinion qu'elle a que la France fût obligée de l'aſſiſter en cette entrepriſe. Sa Majeſté doit ſouhaiter d'être degagée de ce que le feu Roi pourroit avoir promis, afin qu'il ne reſte nul ſujet à la Maiſon de Savoye de quereller la propriété & poſſeſſion de Pignerol, qui eſt acquiſe par ledit Traité à la France, qui depuis a conſommé des treſors immenſes & verſé beaucoup de ſang pour la conſervation

Et des Griſons.

des

1646. des Etats dudit Duc, & le rétabliſſement de Madame en ſon autorité.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Monſieur le Comte de

BRIENNE,

Du 10. Decembre 1646.

La lenteur eſt naturelle aux Allemans. Expedients touchant la Pomeranie. Etat de la Négociation avec l'Eſpagne.

MONSIEUR,

NOus répondrons aux Mémoires du Roi du vingt-troiſieme & du trentiéme du Mois paſſé par le Courier qui pourra partir d'ici dans trois ou quatre jours. Cependant il a été jugé à propos de vous faire ce mot, de crainte que n'aiant point de nos nouvelles par l'Ordinaire on ne fût en quelque peine.

Nous travaillons beaucoup & avançons peu dans la Négociation, ſoit que les demandes trop hautes & les procedures des Suedois en ſoient la cauſe, ou que les irreſolutions du Marquis de Brandebourg y contribuent. Il eſt encore à craindre que cet Electeur s'étant allié avec Monſieur le Prince d'Orange ne conçoive des eſperances de l'appui de Meſſieurs les Etats, qui le rendront plus difficile, & le confirmeront dans la lenteur qui eſt comme naturelle aux Allemans.

La lenteur eſt naturelle aux Allemans.

Nos précedentes vous auront appris l'expedient qui avoit été concerté que la Couronne de Suede retint avec la Pomeranie anterieure l'Iſle de Wolhin, & que reſtituant Stetin & Gars à l'Electeur, elle reçût de l'Empire [l'Empereur] une ſomme de douze cens mille Riſdalles. Monſieur Salvius avoit témoigné aprouver cette ouverture; & néanmoins il ne nous y a fait aucune réponſe depuis qu'il eſt de retour à Oſnabrug; mais Monſieur Oxenſtiern & lui nous ont envoié une Lettre, dont la copie ſera ci-jointe, par laquelle vous verrez qu'au lieu de prendre quelque temperament, ils prétendent non ſeulement retenir Stetin & Gars avec l'Iſle de Wolhin; mais auſſi que les douze cens mille Riſdalles leur ſoient paiées.

Expedients touchant la Pomeranie.

Ce qu'il y a de meilleur dans leur Ecrit eſt qu'ils y mettent une alternative, c'eſt-à-dire qu'au cas que l'Electeur ne veuille pas donner ſon conſentement, ils demandent que toute la Pomeranie leur demeure avec la garantie de l'Empereur & des Etats de l'Empire. De ſorte que ſe pouvant au moins traiter ſur ce parti, nous devons voir aujourd'hui le Comte de Trautmansdorff, ou Monſieur Contarini ſe trouvera, pour déliberer enſemble ſur l'envoi des perſonnes que les Imperiaux & Electoraux doivent depêcher vers le Marquis de Brandebourg, pour le convier, en lui donnant part du contenu en ladite Lettre, à prendre une reſolution. Ils deſirent que nous y envoyions auſſi, à quoi nous conſentirons pour donner d'autant plus d'éclat & de vigueur à cette inſtance, & pour faire voir à tout le monde la ſincerité de Leurs Majeſtez, & le grand deſir qu'elles ont de la Paix. 1646.

Quant à la penſée qu'on avoit voulu donner à Monſieur Oxenſtiern de laiſſer la Pomeranie à l'Electeur & de prétendre la ſatisfaction de la Suede toute en bien d'Egliſe, nous avons écrit au Sieur Chanut que ſi l'on en parle à Stockholm, il en faſſe connoître les inconveniens, diſant que c'eſt une invention qui ne peut jamais produire autre effet que la longueur dans le Traité, & ſujet de diviſion entre les Couronnes, auſquelles on veut tendre ce piege pour les faire tomber dans un écueil qu'elles ont ſi heureuſement évité juſques ici. On ne ſait pas ſi ledit Sieur Oxenſtiern en a écrit; mais il ne ſe parle plus tant de cette nouveauté, dont le bruit avoit fort couru dans l'Aſſemblée, & la Lettre des Plenipotentiaires de Suede ſemble témoigner qu'ils ne s'y ſont pas arrêtez, comme en effet la prudence ne permet pas d'y entendre, & leurs propres intérêts y ſont contraires.

Etat de la Négotiation avec l'Eſpagne.

Le Traité avec l'Eſpagne ſemble être mieux diſpoſé; & pourvû que Meſſieurs les Etats ne faſſent point de nouvelles & extraordinaires demandes, (comme quelques-uns croient qu'ils veulent faire,) il y a lieu d'eſperer qu'il pourra être bientôt conclu. Nous ne ſommes pas marris des difficultez qui s'y peuvent rencontrer à leur égard, afin d'avoir le temps de voir quel ſera le ſuccès des inſtances qui ſe font continuellement, tant à la Haye qu'ici, pour la garantie reciproque, comme étant le fondement & la ſûreté de tout notre Traité. Leurs Députez qui étoient abſens, ſont de retour; ils nous ont prié de trouver bon qu'ils pûſſent propoſer comme d'eux-mêmes les expediens qu'ils eſtiment propres à terminer les points dont il reſte à convenir; ce que n'aians pû refuſer, ils nous ont donné hier au ſoir l'Ecrit dont vous trouverez une copie avec la préſente. Il y a beaucoup de choſes qui ne nous plaiſent pas, ſurquoi nous leur euſſions répondu dès aujourd'hui, ſi nous n'étions occupez ailleurs. Nous rendrons un compte exact de tout par le Courier que nous depêcherons. Il n'y a point ici de nouvelles des Armées & nous ne ſavons ce qui ſe fait touchant la ſuſpenſion. Nous vous ſupplions de croire que nous ſommes &c.

1646.

REPONSE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

Aux Memoires

DU ROI,

Du 29. & 30. Novembre & 7. Décembre 1646.

Envoiée en Cour le 17 dudit Mois de Décembre 1646.

On n'inſiſte que foiblement ſur Sabionette. Plaintes des difficultez des Suedois. Salvius entrainé par Oxenſtiern. Mantouë n'aprouve pas le Traité de Quieraſque. Servien ira à la Haye. Levée du Siege de Lerida.

NOus avons fort conſideré les avis qu'il a plû à la Reine de nous faire donner que l'Empereur ſollicite le Duc Charles d'acheter partie de ſes Etats patrimoniaux les plus proches de la Baviere; & que les Eſpagnols penſent auſſi à aliener partie de leurs Etats dans les Païs-Bas, & à en ceder même la Souveraineté. Il y auroit péril de s'ouvrir ſur des propoſitions dont nous n'avons point ouï parler juſques-ici. Il nous ſemble bien être hors de doute qu'il ſeroit très-utile à la France de procurer audit Duc un établiſſement dans l'Allemagne, s'il ſe pouvoit, ou du moins aux Païs-Bas; & pour y parvenir, nous ne jugerions pas ſeulement à propos d'y emploier une ſomme notable de deniers; mais encore de ceder quelque choſe aux Eſpagnols en d'autres endroits en échange de ce qui lui pourroit être laiſſé. Si nous voions quelque occaſion favorable d'en faire l'ouverture, nous ne la laiſſerons pas échaper; mais nous croions qu'il ſeroit inutile d'en parler juſques à ce que nous y voyions un peu plus de fondement.

L'avis qui nous a été donné du Landgrave de Darmſtadt, nous confirme dans le jugement que nous avons fait qu'il doit être tenu pour Ennemi: Nous l'avons ainſi mandé à Monſieur de Vautorte & à d'autres, & à Monſieur le Maréchal de Turenne même, avec cette reſerve néanmoins que nous n'étions pas d'avis que l'on vînt aux hoſtilitez, que quand il y auroit lieu d'en tirer avantage pour le Roi ou ſes Alliez. 1646.

Ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on a eu ſoupçon de l'intention des Eſpagnols ſur le point du Traité de Quieraſque. Elle eſt évidente par le dernier Ecrit dont on a envoié la copie. Ils ont penſé, en laiſſant les affaires indéciſes, favoriſer la Maiſon de Mantouë & engager auſſi celle de Savoye ſur l'eſperance d'appuier ſes prétentions. Nous avons fait remarquer aux Miniſtres de Mantouë qu'ils demandent une égale liberté, pour la Maiſon de Savoye & celle de Mantouë, de ſe pourvoir ſur la lezion, de quoi ils ont témoigné être mal ſatisfaits. On verra par la réponſe que nous leur avons faite, que nous n'avons voulu admettre aucune clauſe ni reſerve à l'Article que nous avons donné, à quoi nous tiendrons ferme.

Si on avoit un Memoire certain de tous les particuliers qui doivent être compris au Traité, ou qu'en les ſpecifiant, il fut à craindre que nos Parties vinſſent auſſi à nommer des perſonnes qui peut-être ne ſeroient pas agréables à Leurs Majeſtez; nous jugerions bien à propos, ſuivant l'avertiſſement qui nous eſt donné, de nommer & ſpecifier ceux qui doivent joüir de cette grace, & en exclure les autres. Mais comme il ſera difficile de n'admettre pas en ce point une clauſe générale, nous prendrons garde à dreſſer cet Acte en termes ſi clairs & ſi peu ſujets à équivoques, qu'on ne puiſſe jamais s'en ſervir contre l'intention de Leurs Majeſtez, & notamment qu'ils ne puiſſent être expliquez en faveur du Duc Charles ou du Duc François ſon Frere à cauſe du Barrois, ni de Monſieur de Bouillon à l'égard de Sedan. Nous ne manquerons pas de faire tous nos efforts pour faire rentrer le Prince de Monaco dans les Etats qu'il a perdus au Roiaume de Naples & au Duché de Milan. Et pour Monaco, comme nous eſperons faire enſorte qu'il ſera dit, que toutes choſes demeureront en l'état où elles ſont, auſſi ſeroit-il bien mal-aiſé de faire convenir les Eſpagnols d'annuller tous les Traitez qui ont été faits ci-devant avec eux.

On aura pû voir que nous avons fait diverſes inſtances ſur le fait de Sabionnette; mais y aiant trouvé grande repugnance on n'a pas crû y devoir fort inſiſter, quand on a vû les affaires approcher de la concluſion, & quoi qu'on ne s'en ſoit jamais départi, leſdits Eſpagnols ont bien pû connoître que cela n'arrêteroit point la Paix. On n'inſiſte que foiblement ſur Sabionette.

Monſieur Oxenſtiern ne s'eſt pas rendu ſeulement difficile en ce qu'il n'a pas voulu qu'on traitât les affaires à Munſter; mais quand il a été à Oſnabrug il a changé les reſolutions qui avoient été priſes entre eux & nous. Leur Lettre (dont nous avons envoié copie par le précedent Ordinaire) vous aura fait voir comment au lieu de s'arrêter à l'expedient propoſé, que la Couronne de Suede retenant l'Iſle de Wolhin avec la Pomeranie anterieure, & laiſſant Stetin & Gars à l'Electeur, recevroit en recompenſe une ſomme de douze cens mille Risdalles, ils prétendent à cette heure & Stetin & Gars, & les douze cens mille Risdalles auſſi, deſquelles il n'avoit pas Plaintes des difficultez des Suedois.

1646. pas été parlé auparavant, & qu'eux-mêmes n'avoient pas demandées. Il faut avouër que nous nous trouvons empêchez à faire un jugement sur la conduite de ces Messieurs. Quant à Monsieur Oxenstiern, il est certain que nous ne lui avons donné aucun sujet de dégoût, & quand il a été ici nous l'avons fort caressé, & lui-même a témoigné satisfaction, aiant vû chacun de nous à part & demandé nos avis en secret & comme en confiance. S'il a eu du chagrin il lui vient d'ailleurs. Peut-être que Monsieur le Chancelier son pere lui donne des ordres secrets qui le font agir de la sorte. Car s'il est vrai que le Chancelier ne desire pas la Paix (comme quelques-uns le croient) il peut, étant très-habile, sans témoigner ce sentiment, prolonger les affaires & se servir du prétexte tantôt de la Religion, & tantôt de la grandeur de l'Etat, pour en differant la conclusion du Traité esperer qu'il se rompe. Mais ce qui nous donne encore plus de peine c'est que Monsieur Salvius qui paroît mieux disposé cede néanmoins à l'autre, soit par irresolution, ou par crainte qu'on le blâme de n'être pas assez ferme; ensorte que le premier arrête rudement les affaires par ses difficultez, & le second par ses facilitez accompagnées de douceur ne les avance point.

Salvius entraîné par Oxenstiern.

Nous avons cependant répondu à leur Lettre, & leur avons mandé comment, pour satisfaire au devoir de bons Alliez, nous avions fait savoir aux Imperiaux le contenu en leur demande; que nous les avions portez d'envoier à l'Electeur de Brandebourg le Baron de Plettemberg pour lui notifier ladite demande, le presser d'y donner son consentement, & lui déclarer que s'il ne l'accorde, l'Empereur & les Etats de l'Empire donneront à la Couronne de Suede l'Investiture de la Pomeranie entiere avec promesse de garantie; Que le College Electoral a écrit dans ce même sens, & fait faire une pareille Déclaration audit Electeur par le même Baron de Plettemberg, & que nous lui avons aussi en même temps envoié le Sieur de Saint Romain, pour le persuader à prendre promptement une resolution là-dessus.

Nous avons ajoûté à cela qu'il y avoit peu d'apparence que l'Electeur consentît aux propositions qui lui sont faites comme étant trop desavantageuses; Qu'il en seroit encore moins susceptible que ci-devant, attendu l'Alliance qu'il a depuis peu contractée; Que peut-être ceux qui témoignent facilité à laisser la Pomeranie entiere à la Couronne de Suede, avoient dessein de la rendre odieuse en Allemagne, & de la lui ôter par ce moien quelque jour; Que nous ne laissions pas de faire agir fortement auprès de l'Electeur; Que depuis quatre mois ils avoient pû connoître avec quelle fidelité nous embrassions tous leurs interêts, & que ce qui s'étoit passé tant en la Campagne qu'en la Négociation en étoient des preuves asûrées. C'est en somme ce que nous leur avons écrit, après quoi nous attendrons le succès de la Députation faite vers l'Electeur, pour resoudre ensuite la conduite que nous aurons à tenir avec eux.

Nous avons vû la Lettre écrite par Monsieur le Cardinal Mazarin au Marquis de Castel-Rodrigo, & rendons graces très-humbles de la communication qui nous en a été faite. Nous nous en servirons si on parle de cette affaire, qui fait bien voir que nos Parties sont à bout de leurs finesses, puis qu'ils se servent de si foibles moiens pour redresser leur reputation, & tirent à leur avantage un compliment & une civilité ordinaire. 1646.

Les Ministres de Mantouë seront mal-aisément portez à vouloir aprouver le Traité de Quieraſque, & peut-être feront-ils plutôt des protestations au contraire. Toutefois quand ils se verront hors d'esperance de toucher sans cela les cinq cens mille Ecus que le Roi doit fournir, ils y penseront plus d'une fois. Nous en ferons l'offre ainsi qu'il nous est ordonné dans le Memoire.

Mantouë n'aprouve pas le Traité de Quieraſque.

On a reçu celui qui regarde le Commerce pour lequel on essaiera d'obtenir le plus d'avantage qu'il se pourra; mais si on ne peut tout obtenir, nous croïons qu'il y aura sujet de contentement pour les Marchands, si on nous accorde en termes généraux en leur faveur les mêmes reglemens qui ont été faits par ceux d'Angleterre & de la Hollande.

On essaiera de se prévaloir de tous les avis contenus au Memoire du septiéme de ce Mois, & on fera savoir aux Plenipotentiaires de Suede ce qu'on croira être à propos qu'ils sachent en la meilleure façon qu'il se pourra.

L'avis qui a été donné à Leurs Majestez, qu'après la Paix faite, l'Espagne & Messieurs les Etats pourront entrer en Ligue, se raporte fort à ce que nous voions se passer ici dans la Négociation. Nous estimons que c'est le dessein des Ministres d'Espagne & de quelques-uns des Hollandois qui leur font esperer d'y attirer leur Etat. Ce soupçon rend la garantie encore plus necessaire, & nous fait juger, aussi bien que la Cour, qu'on y doit d'autant plus insister. On pourroit à la verité se contenter peut-être qu'il y eût quelque restriction dans la garantie qu'on demande, comme si après la Trêve de Catalogne expirée Messieurs les Etats ne s'obligeroient pas de rentrer en guerre avec nous pour nous la faire continuer. Peut-être encore que la prudence voudroit qu'on souffrit, plutôt que de rompre, qu'ils ne demeurassent pas obligez pour les affaires d'Italie. Mais pour obtenir d'eux une partie il nous semble necessaire de leur demander le tout, & qu'ils ne puissent en aucune façon pénétrer que nous soions pour nous satisfaire d'une partie. Cette affaire étant d'une très-grande importance, chacun s'est offert volontairement d'aller à la Haye pour en tirer un éclaircissement entier selon le desir de la Cour; & il a été resolu que moi Servien ferois promptement ce voiage. Il nous semble qu'il faut parler avec fermeté; mais sans user de termes qui puissent aigrir les esprits, témoignant seulement qu'on ne craint point trop ce qu'ils pourroient faire en cela, & que la France se peut passer de leur garantie, avec intention toutefois de les y amener s'il se peut, & d'ôter aux Espagnols toute esperance de nous pouvoir desunir.

Servien ira à la Haye.

Nous attendons d'heure à autre une occasion favorable de faire la proposition qui nous a été ordonnée touchant le Duc Charles. Jusques ici nous ne l'avons pû executer, d'autant qu'avec les Imperiaux la Négociation est surseise à cause de celle de la Suede, & à l'égard des Espagnols, la médiation étant entre les mains des Hollandois, nous craindrions d'offenser en quelque façon les véritables Médiateurs, si d'autres qu'eux étoient emploiez par nous à faire cette ouverture. Nous la ferons au premier moment qui se trouvera pro-

1646. propre, ſoit aux Imperiaux ou aux Eſpagnols, avec deſſein de le faire ſavoir auſſitôt à ceux qui n'en auront pas été les premiers avertis, & nous tâcherons de nous y conduire ainſi qu'il nous eſt preſcrit, & de ſuivre notre Inſtruction bien exactement.

Nous avons dit au Sieur Roſenhan que Trautmansdorff étoit ſolicité par les Eſpagnols de rompre l'Aſſemblée, & qu'il n'en étoit pas éloigné, deſeſperant de la Paix, à cauſe de la dureté des Plenipotentiaires de Suede. Ce Réſident a témoigné être touché de cet avis & ne s'eſt pû empêcher d'accuſer la conduite de Meſſieurs Oxenſtiern & Salvius, blâmant la mauvaiſe humeur de l'un & l'irreſolution & molleſſe de l'autre, & reconnoiſſant qu'il eſt temps de conclure la Paix.

Si les Eſpagnols publient que nous ne la voulons pas, ils n'en ſeront pas crus par les Imperiaux mêmes, au moins par le reſte de l'Aſſemblée, où il n'y a aucun Député qui ne loue la France de ce qu'elle fait tous les jours pour parvenir à ce bien tant deſiré. La Reine de Suede a même fort aprouvé la moderation de Leurs Majeſtez, qu'elle a reconnuë être accompagnée de prudence, lors que dans le premier ſuccès des Armées en Baviere nous n'avons rien changé à nos demandes, quoi que nous fuſſions en liberté de le faire.

Si le pouvoir de traiter ſur les points de Cavours, de la Perouſe, & de la décharge de l'obligation de la Guerre de Gennes, n'eſt point envoié à l'Ambaſſadeur de Savoye, on eſſaiera de convenir de quelque clauſe générale qui puiſſe juſtifier que ce ne ſera pas nouveauté quand on parlera de ces affaires. Et pour la liberté d'aſſiſter le Portugal, après avoir tenté le mieux, on eſſaiera au moins de ſatisfaire à ce dont il nous eſt donné pouvoir.

L'avis que le Secretaire de l'Ambaſſade de Hollande eſt à la diſpoſition des Eſpagnols nous a ſurpris, & nous ſemble mériter grande reflexion. Nous mettrons peine d'y voir plus clair, & cependant de nous tenir tellement ſur nos gardes que nous ne puiſſions en recevoir de préjudice. Juſques à préſent il nous avoit paru très-affectionné à la France, & même il nous avoit donné divers avis.

Levée du Siege de Lerida.

Depuis ce Memoire achevé, la nouvelle de la levée du Siege de Lerida eſt arrivée, dont nous avons eu grand déplaiſir, aiant néanmoins debité ladite nouvelle ainſi qu'il nous a été mandé. Nous ferons notre réponſe cette ſemaine par un des Couriers que nous avons ici. Et cependant nous oſons dire qu'il ſemble qu'il ſeroit très-dangereux de ſe negliger dans la Guerre d'Eſpagne, n'y aiant encore aucune certitude en la Paix ni au temps qu'elle peut être faite.

1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Le 17. Decembre 1646.

Paſſeport refuſé au Duc d'Amalfi.

MONSIEUR,

NE s'étant rien fait ici cette ſemaine qui ait merité qu'on depêchât le Courier, on le retient pour s'en ſervir quand il ſe préſentera occaſion. Et cependant voici la réponſe aux Dépêches du dernier Novembre, & ſeptiéme de ce Mois. Nous ne vous repetons pas en particulier ce qui eſt dans notre Memoire, & vous ſupplions ſeulement de prendre la peine de voir deux Ecrits qui nous ont été mis en main, l'un par les Députez des Ducs de Saxe-Weimar, & l'autre par le Sieur Huygens Député de la Province de Gueldres à l'Aſſemblée de Meſſieurs les Etats. Il vous plaira, Monſieur, de nous écrire quelque choſe que nous puiſſions dire à ceux qui nous parlent & nous preſſent ſur ces affaires. Vous trouverez avec la préſente, la réponſe que nous faiſons aux Eſpagnols ſur le dernier Ecrit qui nous a été donné de leur part par Meſſieurs les Hollandois, duquel Ecrit l'Ordinaire vous porta copie il y a huit jours. Le Duc d'Amalfi nous a fait demander un Paſſeport pour paſſer de Flandres en Allemagne pour ſes affaires particulieres. Nous fimes dire au Comte de Trautmansdorff, qui le faiſoit ſoliciter, qu'on pouvoit l'obtenir du Roi plus commodément, la Ville de Bruxelles étant plus proche de Paris que de Munſter, & que nous ne le pouvions donner ſi nous n'avions aſſûrance que ledit Duc ne ſeroit point emploié dans les Armées, & depuis on ne nous en a point parlé. Nous avons fait ſavoir la nouvelle de Lerida, ainſi qu'il nous a été mandé, aiant été les premiers dans l'Aſſemblée qui l'avons euë. Ce n'a pas été ſans grand déplaiſir. Nous eſperons de renvoier un de vos Couriers au milieu de la Semaine.

Paſſeport refuſé au Duc d'Amalfi.

ME-

1646.

MEMOIRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

Servant de réponse aux Mémoires

DU ROI,

Du 9. & 14. Decembre 1646.

Envoié en Cour le 24. dudit Mois.

Préparatifs pour la Campagne de 1647. les Suedois demandent Osnabrug, Minden, & Hildesheim s'ils doivent quitter la Pomeranie. Le Chapitre de Maience se plaint des Contributions excessives que les François lui font paier.

LEs Médiateurs nous aiant visité le jour même que le Courier Petit Maire arriva à Munster, & nous aiant fait compliment de la part du Comte de Peñaranda, sur quelque accident survenu entre ses Domestiques & les nôtres; nous leur dimes que pour répondre à sa civilité & lui donner une bonne nuit ils pouvoient lui faire savoir que le Siege de Lerida étoit levé. Monsieur Contarini envoia son Secretaire à l'heure même vers ledit Comte qui se trouva surpris de cette nouvelle, comme s'il se fût attendu à l'autre toute contraire, & s'étant assûré de la verité remercia les Médiateurs & nous aussi.

Trois jours après il en eût un Courier, qui a publié la chose avec plus d'avantage pour l'Espagne qu'elle n'est en effet. Mais parce que nous avions été les premiers dans l'Assemblée qui en avoient reçû & donné l'avis, cela en a comme étouffé les bruits, & de beaucoup diminué l'éclat selon qu'il a été bien prévû à la Cour. Il est bien vrai pourtant que les Espagnols ont changé depuis leur maniere d'agir, & qu'ils paroissent n'être pas si bien disposez à conclure promptement leur Traité, jusques-là qu'on a raporté que dans la réponse qu'ils doivent faire à notre dernier Ecrit ils prétendent que les hostilitez ne cesseront qu'après la ratification du Traité, quoi qu'ils eussent ci-devant demandé de les terminer à la signature. Mais le bon ordre qui a été donné à toutes choses, & la grande prévoiance dont la Reine a usé en faisant passer tant de forces d'Italie en Catalogne, empêchera que ce mauvais succès n'ait de mauvaises suites. Et d'ailleurs les offres faites par son Altesse Roiale, & par Monsieur le Duc d'Enguien, qui ont été sûës dans l'Assemblée ont beaucoup servi à temperer la joie des Espagnols, & à leur faire apréhender qu'on ne veuille user de revanche. 1646.

Préparatifs pour la Campagne de 1647.

Nous ne saurions assez louer la sage & généreuse resolution de Sa Majesté de continuer les préparatifs de la Campagne prochaine. C'est l'unique moien d'aisûrer à la France le fruit de tous les labeurs, & de finir heureusement une si longue & si pénible Guerre. Que si les Ennemis s'appercevoient qu'on fût pour se relâcher, sans doute ils en deviendroient encore plus difficiles; les moindres aparences leur pouvant faire prendre de nouveaux dessseins. Ainsi nous craindrions de causer un notable préjudice au service du Roi, & peut-être même de détourner la Paix, si nous donnions conseil d'épargner ni soins ni dépenses en cette conjoncture, vû principalement que nous ne voions pas encore avec certitude quelle sera l'issuë du Traité. La dépense même de l'Armée Navale, quoi qu'excessive, nous semble nécessaire. Elle ne servira pas seulement à faire voir aux Ennemis qu'on est en état de prendre de nouveaux avantages sur eux; mais elle donnera encore moien de secourir promptement le Roi de Portugal, duquel la subsistance sera une des sûretez principales du Traité, & une des meilleures précaucautions dont on puisse user pour établir le repos de la France.

Ce qu'on prescrit pour notre conduite avec les Plenipotentiaires de Suede, est si plein de jugement & accompagné de tant de circonspection qu'il n'y a rien à dire, sinon que nous nous y conformerons entierement, & qu'en toutes choses nous éviterons comme un écueil ce qui peut alterer la bonne intelligence des deux Couronnes. Nous sommes obligez néanmoins de représenter que le bruit est plus grand qu'il n'avoit encore été, que Messieurs Oxenstiern & Salvius se laissent entendre sur la proposition de quitter la Pomeranie à l'Electeur, & de demander pour la satisfaction de la Couronne de Suede des Evêchez Catholiques, comme ceux d'Osnabrug, de Minden, d'Hildesheim & autres biens Ecclesiastiques. Et quoi que ces Messieurs ne nous en aient rien dit, il est à croire qu'ils en ont écrit en Suede, & qu'ils attendent la réponse. S'ils persistent dans cette pensée, nous nous y trouverons empêchez: d'un côté l'honneur & la conscience ne permettent pas d'adherer à leurs demandes, & l'Alliance y résiste formellement: de l'autre, notre opposition offensera non seulement l'Electeur de Brandebourg, mais aussi Messieurs les Etats, qui sans doute appuieront cette ouverture, par des offices secrets. Les Imperiaux d'ailleurs se relâchent assez facilement dans ces rencontres, & ne seroient pas fâchez de nous voir entrez en contestation avec nos amis.

Les Suedois demandent Osnabrug, Minden, & Hildesheim s'ils doivent quitter la Pomeranie.

Nous donnerons avis au Sieur Chanut de cette menée, & lui en faisant voir les inconveniens nous lui manderons qu'il agisse auprès de la Reine de Suede à ce qu'elle ordonne à ses Ambassadeurs de tenir une autre conduite; & cependant nous essaierons de faire par deçà du mieux qu'il se pourra; esperant de voir plus clair en cette affaire quand le Sieur de Saint Romain sera de re-

1646. tour, & que le Baron de Plettemberg aura raporté réponſe de l'Electeur.

Le Chapitre de Maience ſe plaint des contributions exceſſives que les François lui font paier.

Le Chapitre de Maience ſe plaint que le Rhingrave, qui fourniſſoit partie de l'entretien de leur Garniſon, étant occupé par les Ennemis, & que quelques autres Païs, qui y contribuent auſſi, aiant été ruïnez par les logemens des gens de Guerre, on leur fait paier néanmoins la contribution toute entiere, qui a été reglée bien plus haut que celle de l'Alſace & des lieux voiſins. Ledit Chapitre nous a envoié un Exprès pour nous prier d'y faire donner ordre, ſe plaignant de la rigueur qu'on leur tient. Nous n'entrons pas en la diſcuſſion du fait, dont Monſieur de Vautorte nous a auſſi écrit; nous voions qu'il a procedé avec grande raiſon dans la néceſſité où l'on eſt de faire ſubſiſter les troupes; nous ſavons auſſi les charges immenſes de l'Etat, & la dépenſe du tout extraordinaire qu'on eſt obligé de ſoûtenir; néanmoins nous ne pouvons nous empêcher de dire que dans les termes où l'on eſt de pouvoir bientôt faire la Paix, il importe de ne pas donner ce degoût de la domination Françoiſe aux peuples d'Allemagne, & notamment audit Chapitre, qui eſt le premier en Dignité dans l'Empire, & compoſé de perſonnes toutes de condition. Ainſi nous eſtimerions qu'encore qu'il y eût de la juſtice à prétendre le paiement entier, (dequoi pourtant les Chanoines ſe défendent par de bonnes raiſons) la prudence veut qu'on leur donne quelque ſatisfaction, & qu'on ſupplée plutôt par quelque autre moien à la ſubſiſtance de la garniſon que de les contraindre au paiement de la totalité. Cet Exprès a charge de demeurer auprès de nous à Munſter, juſques à ce que de la part du Roi on ait donné les derniers ordres. Nous ſupplions très-humblement la Reine qu'il lui plaiſe de commander qu'ils ſoient envoiez au plutôt, avec la plus favorable réponſe qu'on jugera pouvoir faire.

Les Médiateurs nous ont avoué que les Eſpagnols leur avoient donné connoiſſance de ce qui ſe négocie, & il leur a été repréſenté que n'aiant pû refuſer ce qui nous étoit offert par l'entremiſe des Hollandois nous avions expreſſément déclaré que nous n'arrêterions & ne conclurions le Traité que par la voie de la Médiation ordinaire. Nous leur avons auſſi donné part de ce dont on eſt demeuré d'accord, & de ce qui reſte à terminer. Enſuite dequoi [pour avancer d'autant plus les affaires &] pour connoître ſi le ſuccès de Lerida a changé la reſolution des Eſpagnols, & pour nous expliquer auſſi ſur le fait de Portolongone & de Piombino (dont il n'avoit point été fait de demande particuliere juſques ici) nous avons donné par écrit l'Article de la retention des Conquêtes, comme le principal, & celui dont il importe le plus d'être aſſûré. Nous avons même fait eſperer que quand on auroit arrêté ce point-là, nous redigerions par écrit les autres Articles ainſi qu'ils devoient être couchez dans le Traité. La copie dudit Ecrit que nous avons miſe entre les mains des Hollandois ſera ci-jointe.

1646.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 24. Decembre 1646.

La France par ſon Traité avec l'Eſpagne veut garder toutes ſes Conquêtes. Réſidens de France mal-paiez.

MONSIEUR,

VOus verrez par le Memoire l'état de la Négociation qui eſt encore fort incertaine, tant du côté de l'Empire que de celui de l'Eſpagne; ce qui nous fait garder ici long-temps le Courier, parce que nous attendions de pouvoir écrire des choſes plus aſſûrées.

La France par ſon Traité avec l'Eſpagne veut garder toutes ſes Conquêtes.

Nous avons commencé à donner par écrit aux Eſpagnols l'Article de la retention des Conquêtes, dont vous aurez une copie avec la préſente. Il a été dreſſé ſur le Memoire qu'on nous a ci-devant envoié en la maniere la plus avantageuſe que nous avons pû; & nous ſavons que les Miniſtres d'Eſpagne en ont été piquez. Nous y tiendrons ferme autant qu'il ſera poſſible. Mais ſi on nous envoioit un Memoire plus précis des Conquêtes du Païs-Bas, comme on nous l'avoit fait eſperer, il pourroit venir aſſez à temps pour nous ſervir. Nous n'avons pas nommé tous les Forts & petites Places ſpecifiées par ledit Memoire, aiant crû qu'il valoit mieux les deſigner ſous un terme général, qui comprend auſſi celles qui pourroient avoir été omiſes.

Dans le rétabliſſement des Sujets Refugiez, le Comte d'Egmont, les Ducs de Crouï & de Bournonville, & le Prince d'Eſpinoy ont été nommez de notre part. S'il y en avoit encore quelques autres qui euſſent été oubliez, nous vous ſupplions de nous le mander, & on les nommera.

Réſidens de France mal paiez.

Il nous fâche de vous répéter ſouvent une même choſe; mais nous ſommes contraints de vous dire que pluſieurs Reſidens ſe plaignent grandement de n'être point païez. Le Sieur de Beauregard nous écrit qu'il eſt accablé de dettes

1646. dettes & de honte, & qu'il ne ſait plus dequoi vivre. La même plainte eſt faite par le Sieur d'Avaugour, & le Sieur de Meulles n'en dit gueres moins. Nous vous ſupplions, Monſieur, de repréſenter cela de bonne ſorte, & d'y faire donner un ordre prompt & effectif; le ſervice que rendent ces Meſſieurs étant trop utile pour être ainſi negligé, & les affaires publiques en pouvant patir, & en quelque façon la réputation de la France parmi les Etrangers.

Les Députez de Madame la Landgrave nous ont prié de vous envoier le Memoire ci-joint, & de vous le recommander; ce que nous faiſons avec le plus d'affection qu'il nous eſt poſſible. Vous trouverez auſſi le Memoire inſtructif qui nous a été envoié par Meſſieurs du Chapitre de Maience. Nous ſommes, &c.

MEMOIRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

ENVOIE' EN COUR

le 31. Decembre 1646.

Le Traité entre l'Eſpagne & la Hollande s'avance. Plaintes que les François en font. Nouvelle chicane des François touchant Charlemont, Philippeville, & Marienbourg; voulant qu'on les rende aux Liegeois qui ne les demandent pas. Les Eſpagnols ne veulent pas ceder les Places de Toſcane. Le Roi d'Eſpagne s'engage envers les Hollandois de ne pouvoir plus rien acquerir aux Indes Orientales.

LEs Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats aiant été long-temps ſans nous rien dire de la part des Eſpagnols, (quoi qu'ils fuſſent en de continuelles Conferences avec eux) & aiant ſû qu'ils étoient ſur le point de convenir enſemble de toutes choſes, nous reſolumes ces jours paſſez de les aller trouver, & de nous plaindre du peu de communication qu'ils nous donnoient. Il leur fut repréſenté que les Eſpagnols n'aiant pas répondu à la propoſition par nous faite touchant la rétention des Conquêtes, & y aiant encore tant de points principaux à vuider entre nous, on les prioit, conformément aux Alliances, de ne paſſer pas outre, juſques à ce que nos affaires fuſſent au même état que les leurs, & que l'un & l'autre Traité pût aller d'un pas égal, qui ſont les propres termes de celui qui a été fait en mil ſix cens quarante quatre. 1646.

Ces Meſſieurs, au lieu de déferer à une demande ſi raiſonnable, repondirent qu'il n'y avoit pas lieu de ſurſeoir leur Négociation, puiſque celle de la France étoit la plus avancée & la plus proche de la concluſion. Il nous fut aiſé de leur faire voir le contraire par la deduction de tout ce qui s'eſt paſſé juſques ici; mais nous ne pûmes jamais le leur faire avoüer, & il ſembloit, à les ouïr dire, qu'il n'y avoit aucun Article des leurs qui ne fût en conteſtation, & qu'ils ne pouvoient achever de trois Mois, tant ils faiſoient les choſes éloignées.

Nous ſortîmes de cette Conference mal ſatisfaits, & ne leur celant pas notre mecontentement, ils nous vinrent trouver le lendemain matin pour nous faire ſavoir que les Miniſtres d'Eſpagne, qu'ils avoient vûs immédiatement après nous, avoient conſenti que tout ce qui avoit été ci-devant arrêté pour la Trêve eût lieu pour la Paix, & qu'on mettoit ſeulement dans les Articles le mot de *Paix*, aux endroits où il y avoit celui de *Tréve*, le reſte demeurant comme il avoit été projetté. Et à l'égard des trois points dont on n'étoit pas convenu par ladite Trêve, ils nous dirent que les Eſpagnols leur avoient accordé celui des Indes en la ſorte qu'ils l'avoient demandé; Que pour certaines Places outre-Meuſe, que Meſſieurs les Etats avoient prétenduës, ils en remettoient la deciſion aux Commiſſaires qui ſeroient nommez de part & d'autre pour regler les confins. Et pour la Mairie de Bois-le-Duc, & ce qui regarde le Gouvernement ſpirituel de ce lieu, les Eſpagnols les avoient priez d'écrire à Meſſieurs les Etats pour y prendre quelque temperament raiſonnable, cette affaire n'étant pas capable d'empêcher que la Paix ne ſe fit. Nous leur demandâmes ſi toutes ces choſes étoient miſes par écrit, & ſi elles étoient miſes en Articles & ſignées. C'étoit pour ſavoir mieux comme le tout s'étoit paſſé, avant que de leur dire nos ſentimens. La réponſe fût qu'il n'y avoit rien de redigé en Articles ni ſigné; mais ſeulement qu'on avoit mis par écrit ce dont on étoit demeuré d'accord, & ils nous montrerent ſur cela un Papier, que celui d'entr'eux qui porte la parole tenoit à la main.

Le Traité entre l'Eſpagne & la Hollande s'avance.

Nous leur fimes alors une nouvelle inſtance qu'ils n'euſſent point à paſſer outre, (c'eſt-à-dire ni à rediger ces points en Articles ni à les ſigner) que notre Négociation ne fût au même état. Ils ſe retirerent & après avoir conſulté enſemble, nous dirent qu'ils avoient toûjours traité par écrit, ſuivant ce qui leur avoit été enjoint par leurs premieres Inſtructions; Que par le retour de leurs Collegues ils avoient toûjours eu charge expreſſe de mettre au net & par Articles les choſes dont ils conviendroient avec les Eſpagnols, & de les ſigner de part & d'autre, à condition néanmoins de déclarer aux Plenipotentiaires d'Eſpagne que cela n'auroit point la force d'un Traité que les affaires de la France ne fuſſent arrêtées. On leur repliqua que l'ordre de leurs Superieurs ſe doit entendre ſur les préſuppoſitions que le Traité de la France s'avançoit également avec le leur; que s'ils avoient ordre de paſſer outre, quand ils ſeroient par nous requis de ſurſeoir, ce ſeroit une contravention

Plaintes que les François en font.

1646. vention manifeſte à l'Alliance, dont le Roi feroit ſes plaintes à Meſſieurs les Etats, & que s'ils n'avoient pas un tel ordre ils étoient obligez de déferer à notre inſtance. Nous leur fîmes ſentir auſſi le mauvais procedé qu'ils avoient tenu avec nous le jour précedent, en ce qu'ils ſoûtenoient que leur Traité n'étoit pas plus avancé que le nôtre pour avoir prétexte de nous refuſer la ſurſéance qu'on leur demandoit, à quoi tant s'en faut qu'ils euſſent acquieſcé, comme ils y étoient obligez, qu'il ſembloit au contraire qu'ils y étoient hâtez davantage & avoient preſſé la reſolution de leurs affaires.

Ils eurent quelque honte de ſe voir ainſi convaincus, & nous vinmes enſuite à leur dire que c'étoit bien aſſez d'avoir ſi mal traité leurs amis & d'être convenus de toutes choſes avec nos Parties, lorſqu'on nous diſpute encore le premier Article, & le plus eſſentiel de notre Traité, touchant les Conquêtes, outre pluſieurs autres points d'importance qui ſont auſſi indécis; Qu'au moins ils ſe doivent contenter d'en être venus ſi avant ſans y vouloir encore ajoûter la ſignature des Articles redigez en forme de Traité, & que s'ils ne nous donnoient autre réponſe, comme Monſieur de Servien alloit partir pour la Haye, nous depêcherions en même temps un Courier à la Cour pour y donner avis que toutes nos diligences & nos oppoſitions avoient été inutiles. A tout cela ils témoignerent beaucoup de froideur, ce qui nous obligea d'ajoûter que Peñaranda avoit dit à des principaux Miniſtres de cette Aſſemblée que tout nouvellement & depuis trois jours quelques-uns des Ambaſſadeurs des Provinces-Unies lui avoient promis qu'ils feroient la Paix ſans nous. Surquoi un d'entr'eux repartit que ceux qui avoient parlé de la ſorte en répondroient de la tête. Et cela mit tant de rumeur parmi eux, qu'après s'être ſéparez de nous & avoir parlé enſemble plus de demie heure, pendant que nous étions dans un autre cabinet, le Sieur de Meinderſwyck nous y vint prier de trouver bon qu'ils allaſſent en leurs Logis pour conſulter avec un de leurs Collegues abſent, à cauſe de ſon indiſpoſition, & qu'ils reviendroient incontinent. En effet ils retournerent au bout d'une demie heure, & nous dirent qu'encore que leur maniere de traiter eût toûjours été de réduire les choſes par écrit, & de ſigner, néanmoins pour nous donner ſatisfaction ils étoient contents de differer la ſignature de huit ou dix jours, pendant leſquels ils feroient ſavoir à leurs Superieurs les inſtances que nous leur avions faites, & enſuite executeroient les ordres qu'on leur envoieroit ſur ce ſujet; comme ſi ces Meſſieurs devoient être les ſeuls Juges de tout ce qui doit être fait en execution de l'Alliance. Notre réponſe fut que nous ne pouvions pas recevoir un ſimple delai, comme ils nous l'offroient, puis qu'ils étoient obligez par les Traitez de ſurſeoir juſques à ce que nos affaires fuſſent au même état que les leurs; Que néanmoins, pour leur montrer notre facilité, nous nous contenterions pourvû que Monſieur Servien eût le temps d'aller à la Haye, & d'y conferer avec les Provinces, & qu'ils ne fiſſent rien ici qu'en ſuite des ordres qu'ils recevroient après que Mondit Sieur Servien en auroit traité avec Meſſieurs les Etats, & qu'ils leur auroient fait entendre leur reſolution. Il témoignerent y conſentir; mais ils ne répondirent pas tous bien nettement, diſant que ce terme étoit ſuffiſant pour avoir des nouvelles de Monſieur Servien, après ſon arrivée à la Haye, & avoir conferé avec Meſſieurs les Etats. Surquoi leur aiant encore répété la même choſe, & demandé s'ils ne le promettoient pas, beaucoup d'entr'eux dirent qu'oui, & les autres ne contrediſant pas, on ſe leva & nous leur dîmes que nous avions mis notre inſtance par écrit en intention de la leur donner. Ils témoignerent qu'étant tombez d'accord ils ſeroient bien aiſes qu'il n'en fût plus parlé, à quoi nous conſentimes d'autant plus aiſément que l'un de nous alloit ſur les lieux, qui ſaura bien agir plus à propos & plus efficacement qu'on ne peut faire par des écritures, quelque concertées qu'elles puiſſent être, joint qu'il en porte une copie par delà pour s'en ſervir ainſi que nous ferons ici s'il eſt néceſſaire, après que le terme qu'ils ont accordé ſera expiré. Pour rendre un compte plus exact à la Reine de ce qui s'eſt paſſé, & du ſujet de nos plaintes (qui n'eſt point entierement exprimé ci-deſſus) la copie dudit Ecrit ſera miſe avec ce Memoire. 1646.

En cette derniere Conference nous fimes fort bien comprendre à ces Meſſieurs que nous n'avons aucun deſſein d'apporter du retardement ni à la Paix ni à leur Traité; mais d'avancer auſſi le nôtre, dont l'évenement eſt encore toûjours incertain comme ils ſavent, & que s'ils veulent à bon eſcient preſſer les Eſpagnols de ſatisfaire à nos demandes, toutes choſes ſeront conclues & arrêtées en moins de trois jours. Cela fut bien reçû de la plus grande partie d'entre eux; ils témoignerent qu'ils alloient travailler de bonne ſorte à terminer nos affaires avec l'Eſpagne. Monſieur Paw dit en ſortant qu'on connoîtroit mieux leurs ſoins & leurs affections par les effets que par les paroles, en quoi nous ſerons fort aiſes qu'ils nous trompent. Mais toûjours les avons-nous laiſſez bien perſuadez qu'il ne faut pas eſperer que nous nous relâchions d'aucune partie de ce qui a été occupé ſur le Roi d'Eſpagne par une ſi juſte Guerre, pendant qu'il ne veut rien rendre de tant d'uſurpations qu'il a faites ſur la France.

Et afin que dans la mauvaiſe diſpoſition de tous ces gens-ci, qui paroît tout clairement, ils ne cherchent pas à ſéparer les affaires d'Italie avec les autres intérêts du Roi, & ne puiſſent prétendre que l'engagement des Provinces-Unies ne va pas juſques-là, nous leur avons préparé un obſtacle qui eſt capable de les arrêter tout-court de leur propre aveu, puis qu'il ſe rencontre dans l'étenduë des Païs-Bas, où nous avons demandé aux Eſpagnols la reſtitution de Charlemont, Philippeville & Marienbourg, en faveur de l'Evêché & Etat de Liege, ſur lequel on detient injuſtement ces trois Places. On aura vû à la Cour par la Copie de la derniere Réponſe que nous avons donnée aux Plenipotentiaires d'Eſpagne, comme nous avons pris occaſion d'y couler cet Article, non pour y perſiſter juſques au bout, n'y aiant pas d'aparence de tenir ferme ſur une nouvelle demande, & dont les Parties mêmes, qui ſont les Liegeois, ne font point de pourſuite; mais pour nous en ſervir à l'effet marqué ci-deſſus. C'eſt encore par la même raiſon que dans l'Ecrit qu'on leur devoit donner nous avions marqué particulierement, outre Portolongone & Piombino, beaucoup d'autres points, ſur leſquels nous ſommes en conteſtation avec les Eſpagnols.

Nouvelle chicane des François touchant Charlemont, Philippeville & Marienbourg, voulant qu'on les rende aux Liegeois qui ne les demandent pas.

Nous

1648. Nous venons d'aprendre que les Plenipotentiaires d'Eſpagne ſe laiſſent entendre par tout qu'ils n'ont pas pouvoir de ceder les Places de Toſcane, qu'ils en ont écrit à Caſtel-Rodrigo, & lui au Roi leur Maître, en ſorte qu'ils n'en peuvent avoir nouvelles, diſent-ils, de douze ou quinze jours. Ce qui étant à peu-près le terme que nous avons obtenu des Hollandois, on peut juger combien cela nous donne de peine & de ſoupçon, y aiant apparence, ſi ce raport ſe trouve être véritable, que c'eſt un concert & une colluſion entre nos Alliez & nos Ennemis.

Les Eſpagnols ne veulent pas ceder les Places de Toſcane.

Une autre choſe qui nous donne à penſer, eſt le relâchement des Eſpagnols ſur le fait des Indes, qui eſt ſans doute l'un des plus conſiderables Articles de tout le Traité, auquel les Hollandois trouvent un avantage qu'ils n'avoient pas eſperé, & qui ne leur a pas été accordé ſans quelque motif extraordinaire. Le Roi d'Eſpagne conſent de ne pouvoir étendre ſes limites dans les Indes Orientales, & de les borner à ce qu'il y occupe préſentement; & que les conquêtes qui pourront être faites par les Provinces-Unies leur demeureront, ſoit ſur les Naturels du Païs ou ſur les Portugais, quelque évenement que puiſſe avoir la Guerre dudit Roi d'Eſpagne contre celui de Portugal. Ce qui paroît un complot viſiblement fait entre eux pour dépouiller ce dernier, afin que pendant que les Caſtillans le chaſſeront de la terre ferme, il perde auſſi ce qu'il tient dans les Indes par le moien des Hollandois, qui, comme Marchands, ſur qui l'intérêt peut tout, ne pouvoient être plus flattez par l'Eſpagne qu'en leur laiſſant la faculté & l'eſperance de faire un ſi grand profit. Et comme les Miniſtres d'Eſpagne ont témoigné en cela beaucoup de baſſeſſe & de ſoûmiſſion, il y a lieu d'aprehender que le prix de cet abandonnement ne ſoit pas ſeulement la ruine du Portugal; mais qu'il y ait de plus une promeſſe ſecrete de s'accommoder ſans la France, étant certain que trois jours auparavant Peñaranda avoit déclaré qu'ils hazarderoient plutôt toutes choſes que de ceder ce point. 1648.

Le Roi d'Eſpagne s'engage envers les Hollandois de ne pouvoir plus rien acquerir aux Indes Orientales.

Quant au Traité de l'Empire, il eſt toûjours au même état, ſinon que le Baron de Plettemberg eſt de retour, & le Sieur de Saint Romain auſſi d'hier ſeulement. On ſera informé par la Relation ci-jointe de ce qui s'eſt paſſé en ſon voiage. Si la reſolution de l'Electeur de Brandebourg ne peut aucunement contenter les Suedois, nous chercherons les moiens de mettre fin à cette affaire en leur procurant quelqu'autre ſatisfaction en argent, comme il en a été parlé; ſinon il en faudra paſſer par la ſeconde partie de l'alternative qu'ils ont propoſée, qui eſt de retenir toute la Pomeranie ſans le conſentement dudit Electeur, pourvû qu'ils ne s'en retractent pas & qu'ils n'aient tourné leurs penſées vers les Evêchez, dont il a été écrit ci-devant, comme il en eſt quelque bruit. Nous reçumes hier ſeulement, & bien tard, la Dépêche de la Cour du vingt-uniéme du mois, à laquelle nous nous conformerons entierement.

1646. 1646.

DIFFERENTES PIECES

Au ſujet

DE LA NEGOCIATION

Pour la Paix de

WESTPHALIE

Ecrites par

DIFFERENS MINISTRES.

EN MDCXLVI.

SOMMAIRE REPLIQUE,

Que les Plenipotentiaires de France ont fait de bouche à la Réponſe des Imperiaux le 7. Janvier 1646.

ILs ont dit qu'ils ne répondroient point par écrit pour avancer la Négociation & éviter les dégouts & les aigreurs où l'on s'engage de part & d'autre par les écritures; que le retardement ne leur pouvoit pas être imputé, aiant déja donné ci-devant deux propoſitions ſur leſquelles l'on pouvoit traiter; que les Imperiaux ont pris le tems qu'ils ont voulu pour répondre aux propoſitions qu'on leur a faites; qu'il avoit été néceſſaire que les Préliminaires & le nombre des Plenipotentiaires fuſſent accomplis & l'Aſſemblée complette, les Saufconduits accordez, & les Etats de l'Empire que l'on vouloit exclurre, admis, que les Imperiaux avouent dans leur Préface qu'il a fallu communiquer toutes choſes avec les Députez des Etats de l'Empire; qu'enfin l'Aſſemblée étant complette, & les choſes ci-deſſus executées, ils ont concerté ſans aucun délai la préſente Replique avec leurs Alliez.

Ils ont demandé des Paſſeports pour les Ambaſſadeurs de Portugal, comme Alliez & adhérans des deux Couronnes; ils ont agréé qu'il fût libre de part & d'autre de s'expliquer plus amplement en la maniere qui eſt ſpécifiée par l'Ecrit des Imperiaux; declarant toutefois que juſques à préſent ils n'avoient rien à retrancher ni ajoûter à ce qui s'enſuit.

A l'Art. 1. *de la Réponſe des Imperiaux.*

Ils ont déclaré, tant au nom du Roi très-Chrétien que de ſes Alliez, qu'ils ne ſont point en Guerre contre l'Empire; & ne doutent nullement que les Etats de l'Empire ne ſoient dans le même ſentiment; Qu'ils trouvent bon toutefois que leſdits Etats ſoient compris de part & d'autre au préſent Traité, & d'autant qu'entre ceux avec leſquels la Guerre doit ceſſer, les Imperiaux ont nommé le Roi d'Eſpagne, duquel les Plenipotentiaires de France n'avoient fait aucune mention, ils ont demandé ſi les Imperiaux entendoient par là qu'on ne peut traiter ni conclurre la Paix dans l'Empire, que les différents qui ſont entre la France & d'Eſpagne ne fuſſent auſſi terminez.

Ils ont dit ne pouvoir demeurer d'accord d'une

1646. d'une ſuſpenſion d'armes, comme étant un moien pour proionger le Traité de Paix, & non pour le faciliter.

Au 2. Art.

Ils l'ont toutefois approuvé moiennant les raiſons ci-deſſus alléguées.

A l'Art. 3.

Ils ont remis à un autre Article l'explication de ce qu'on prétend pour la ſureté de la Paix: ils ont demeuré d'accord que l'Empereur s'oblige de ne point aſſiſter les Eſpagnols contre la France, mais qu'il n'eſt pas raiſonnable que la France s'oblige au réciproque, de ne point aſſiſter la Suede & les autres Alliez; parce que la choſe n'eſt pas égale, premierement en ce que l'Empereur ne peut diſpoſer des forces de l'Empire comme font les Rois de celles de leurs Roiaumes & Etats héréditaires, & la cauſe de la Guerre de l'Allemagne étant, que l'Empereur de ſon autorité particuliere a envoyé les Armées de l'Empire, tantôt en Pruſſe, tantôt en Italie, contre les Rois voiſins & amis de l'Empire: en ſecond lieu parce qu'en ce Traité qui ne peut être fait que conjointement avec la Suede, il ſera pourvû à la ſureté des uns & des autres par la Ligue qui eſt propoſée ci-deſſus, & la Transaction de Bourgogne de l'an 1548. ne fait rien au contraire, n'aiant point été obſervée, vû que l'Empereur ne s'étoit jamais mêlé des affaires de Flandre.

A l'Art. 4.

Que les Couronnes ne peuvent agréer l'amniſtie de Ratisbonne de 1641. ni celle qui a été publiée depuis peu; l'experience aiant fait voir que pour terminer les troubles d'Allemagne, il faut une amniſtie générale, ſans reſtriction, ni réſerve, comme ils l'ont demandée en l'Article 4. de leur Propoſition.

Au 5. Art.

Qu'ils y ont conſenti, pourvû toutefois que l'amniſtie ſoit générale & illimitée.

A l'Art. 6.

Ils ont perſiſté à demander le rétabliſſement de toutes choſes dans l'Empire en l'état qu'elles étoient l'an 1618, excepté toutefois ce qui pourroit être autrement reſolu par le préſent Traité, conformément au 6. Article de leur Propoſition: ils ont répété que la France n'eſt point en Guerre contre l'Empire, duquel au contraire elle veut procurer le bien & l'avantage. Ils ne ſont pas convenus de pluſieurs choſes contenues en l'Addition de la Réponſe des Imperiaux, ſur laquelle ils auroient beaucoup à dire, mais qu'ils l'ont omis pour éviter autant qu'il ſe pourra les ſujets de conteſtation.

Au 7. Art.

Ils en ſont convenus, demandant ſeulement l'explication tant des deux reſervations contenues à la fin dudit Art. que de la derniere clauſe qui commence, *omnia intelligendo.*

1646.

A l'Art. 8.

Ils y ont conſenti, pourvû qu'il ne ſe faſſe rien contre les Capitulations ni contre les Conſtitutions de l'Empire: ils ont demandé de plus que pour ôter la cauſe des Guerres & diſſentions en Allemagne, & y établir une bonne Paix, on travaille à ce que les differens qui ſont entre les Etats de l'Empire Catholiques & les Proteſtans ſe puiſſent terminer par voie amiable.

A l'Art. 9.

Ils ont déclaré que l'intention n'a jamais été de préjudicier à la liberté des Electeurs, mais ſeulement d'obtenir que ſelon les Loix de l'Empire, il ne ſoit point héréditaire; qu'on peut obvier à cet inconvenient, & que la liberté des Electeurs ſera plus entiere, ſi les Rois des Romains, que l'on voudra élire à l'avenir, ne peuvent être pris dans la famille des Empereurs regnans.

A l'Art. 10.

Ils ont perſiſté à demander la libération du Prince Edouard de Portugal, comme aiant été fait priſonnier par l'ordre de l'Empereur, lorſqu'il étoit à ſon ſervice, & aiant depuis été remis par le même ordre entre les mains d'autrui.

A l'Art. 11.

Ils ſont demeurez d'accord de rétablir le commerce entre l'Empire & la France, comme ci-devant, & que le commerce ſoit libre dans l'Empire, comme il étoit avant la Guerre, après toutefois en avoir pris l'avis des Etats de l'Empire & des Villes Anſéatiques.

A l'Art. 12.

Et pour ſatisfaire à l'explication qui a été demandée ſur cet Article, & le ſuivant, ils ont propoſé pour la ſureté de la Paix, une Ligue générale entre tous les intéreſſez en cette Pacification de l'Empire, & tous les Princes & Etats d'Allemagne, avec obligation réciproque de tous en général & en particulier de prendre les armes contre celui ou ceux qui contreviendront au préſent Traité, après toutefois que par une voie amiable on aura eſſaié de faire réparer ou ceſſer la contravention.

A l'Art. 13.

Pour plus grande ſureté des Couronnes & des Princes de l'Empire leurs Alliez, comme auſſi pour la ſatisfaction duë à la France, ils ont dit être raiſonnable qu'outre les offres qu'on leur a déja faites, quoi que de choſes qui appartiennent déja d'ancienneté à la France, que la haute & baſſe Alſace demeure aux François, y compris le Suntgaw, Briſach, & le Brisgaw, les Villes forêtieres, avec tout le droit que les Princes de la Maiſon d'Autriche y avoient avant la préſente Guerre.

Item qu'ils demeurent en poſſeſſion de Philipsbourg, avec ſon territoire, ſes dépendances, & lieux néceſſaires pour aſſurer la communication de cette Place avec le Roiaume

1646. de France; que ſi l'Empereur & l'Empire eſtiment qu'il leur importe que leſdites deux Alſaces avec Philipsbourg & leurs apartenances relevent de l'Empire, la France ne le refuſera pas, pourvû qu'elle eût ſéance & ſuffrage dans les Diettes, comme les autres Princes & Etats de l'Empire: moiennant cela les Plenipotentiaires de France ont déclaré, que pour le bien de la Paix, on reſtituera Spire, Worms, & tout ce qui a été occupé dans les trois Etats de Maience, Trêves, & Bas-Palatinat; pourvû toutefois que ceux du parti contraire reſtituent auſſi en même tems, tout ce qu'ils tiennent & occupent dans les trois Electorats.

A l'Art. 14.

Ils ont perſévéré à demander la ſatisfaction de Madame la Landgrave de Heſſe, d'autant que la Convention alléguée en la Réponſe des Imperiaux, n'a été qu'un ſimple projet non accepté, ratifié, ni executé, ſe raportant du reſte à l'Ecrit qui ſera donné ſur cette affaire par les Miniſtres de Heſſe.

Au 15. *Art.*

Ils y ont conſenti; mais parce que les Députez de l'Empereur ne répondent en leur Ecrit rien de particulier pour la ſatisfaction des Gens de guerre; ils inſiſtent à cette ſatisfaction, reſtrainte toutefois aux Gens de guerre étrangers.

A l'Art. 16.

La ſatisfaction des deux Couronnes, & de Madame la Landgrave de Heſſe, comme il eſt porté ci-deſſus. Ils ont promis de bonne foi la reſtitution de tout ce qui a été occupé, ainſi qu'il eſt dit en l'Article treiziéme. Et quant au Duc Charles, comme ſes affaires n'ont rien de commun avec ce Traité, ainſi qu'il a été reconnu en la Négociation des Préliminaires d'icelui, où l'on demanda Paſſeport pour ledit Duc, ſans le pouvoir obtenir, ils ont requis que l'Empereur s'oblige par le préſent Traité de ne moleſter jamais la France en la poſſeſſion de tous les Etats dudit Duc, comme apartenans au Roi très-Chrétien à divers titres, & l'Empereur n'aiant aucun droit ni intérêt de ſe mêler de cette affaire; après les Traitez que ledit Duc a faits avec la France par leſquels il a renoncé à toute Alliance avec la Maiſon d'Autriche.

A l'Art. 17.

Ils y ont conſenti.

A l'Art. 18.

Tout de même; pourvû toutefois que les Ratifications ſoient faites, & délivrées avant l'execution du Traité.

1646.

RELATION

De l'arrivée & de l'entrée de leurs

EXCELLENCES

Meſſieurs les

AMBASSADEURS

Et

PLENIPOTENTIAIRES

De leurs Hautes Puiſſances les

ETATS GENERAUX

Des

PROVINCES-UNIES

A MUNSTER.

Et de quelle maniere ils y ont été reçus, & congratulez ſelon leurs propres Ecrits.

APrès notre depart de Deventer, qui fut le 5. de Janvier vieux ſtyle, & ſeconde fête de Noël, nous reſtames quelques jours en chemin pour nous mieux informer de quelle maniere nous ferions notre entrée à Munſter, & quelle reception nous devions nous promettre: à cet effet nous eumes quelque correſpondance avec les Ambaſſadeurs & Plenipotentiaires de France, & nous envoiames quelques-uns des nôtres *incognito* à Munſter, & alors nous nous mîmes en chemin pour la ville le onze de Janvier vieux ſtyle. Nous en étions à une demie lieue lorſque nous fumes rencontrez par trois Caroſſes des Ambaſſadeurs de France, & deux des Ambaſſadeurs de Portugal, avec le Commandant de la Ville à cheval, accompagné de quelques chevaux & le Capitaine de la Garde du Duc de Longueville, ſuivi de deux Gentilshommes du Comte d'Avaux & de Monſieur Servien, il y avoit enſuite deux Gentilshommes Portugais. Le Commandant deſcendit de ſon cheval & nous vint ſaluer reſpectivement au nom de ſes Principaux, dans nos Caroſſes & nous ſouhaita la bienvenuë, & tous enſuite ſe retirerent derriere nos Caroſſes & furent dans cet ordre juſqu'à la Ville. Nous trouvames ſur le chemin une grande foule de peuple, auſſi bien hors des Portes que près de la Ville: on tira ſix coups de Canon des remparts, & nous entrames environ ſur les quatre heures. Nous trouvames aux Portes trois Compagnies de Soldats ſous les armes placez ſur deux rangs ainſi que dans la Ville, & aux environs de nos logemens il y avoit pareillement trois Compagnies de Bourgeois ſous les armes, au travers deſquels

nous

1646. nous paſſames & de quantité de perſonnes ſoit ſur la ruë, ſoit dans les Maiſons aux fenêtres, & de toutes ſortes de conditions tant Eccleſiaſtiques que gens du monde qui nous ſaluerent fort reſpectueuſement, ainſi que les Bourgeois & les Soldats. Lorſque nous fumes arrivez à nos logemens, les Bourgeois firent une ſalve devant nos Portes, comme les Soldats l'avoient fait aux Portes de la Ville, & prirent enſuite congé de nous fort civilement. Les Officiers des ſuſdits Ambaſſadeurs & le Commandant qui nous avoient conduits juſqu'à notre logement ſont revenus encore nous faire des complimens chacun à part, ſavoir premierement de la part de la France, ſecondement, de la part du Portugal, & enſuite le Commandant qui dit entre autres que ſes Meſſieurs auroient ſouhaité de faire plus d'honneur à LL. HH. PP. & à nous-mêmes, mais qu'on n'en avoit pas pû faire davantage qu'à l'entrée de tout autre Ambaſſadeur. Peu après les Ambaſſadeurs de Veniſe, ceux de l'Electeur de Brandebourg & de Madame la Landgrave de Heſſe, nous ont fait ſaluer & ſouhaiter la bienvenuë par leurs Secretaires ou Gentilshommes. Le jour ſuivant qui étoit le 12. nous fimes faire les remerciemens aux Ambaſſadeurs de France, de Portugal, & au Commandant au nom de ſes Principaux qui nous avoient fait recevoir hors de la Ville, & après cela aux Ambaſſadeurs de Veniſe, de Brandebourg & de Heſſe qui nous avoient fait complimenter dans notre logement. Nous avons après cela dans l'après-midi été complimentez ſur notre arrivée par les autres Ambaſſadeurs, ſavoir le Nonce du Pape, l'Ambaſſadeur de l'Empereur, ceux du Roi d'Eſpagne, de la part de l'Evêque d'Oſnabrug, ceux du College des Electeurs, & celui de Savoye qui nous firent faire ces complimens par leurs Secretaires & par des Gentilshommes: il y avoit quatre Secretaires de la part des Ambaſſadeurs d'Eſpagne, qui nous congratulerent fort gracieuſement, le premier de la part du Comte de Peñaranda qui fit ſon compliment en Hollandois, le deuxiéme de la part de l'Archevêque de Cambrai fit le ſien en François, le troiſiéme & le quatriéme de Meſſieurs de Saavedra & Brun le firent en Latin, ils nous donnerent chacun en particulier le titre d'Excellence. Et après cela le Duc de Longueville nous fit encore demander par le Capitaine de ſes Gardes, de pouvoir nous rendre viſite le lendemain en perſonne, ainſi que les autres Ambaſſadeurs de France. Nos Secretaires furent également très-bien reçus des Ambaſſadeurs d'Eſpagne, du Comte de Naſſau & de Monſieur de Colmar Ambaſſadeur de l'Empereur; le Comte de Trautmansdorff étoit parti quelques jours auparavant pour Oſnabrug. Ils furent auſſi reçus de même chez ceux de Munſter, Trêves, Baviere & Savoye qui tous, auſſi bien que l'Ambaſſadeur de l'Empereur, nous donnerent le tître d'Excellence: le Nonce du Pape étoit ſorti, & de retour s'étoit retiré dans ſa chambre pour repoſer, & il fit faire ſes excuſes par ſon Gentilhomme à celui que nous lui avions envoié. Le 13. de ce mois on rendit les contre-viſites, les Ambaſſadeurs de l'Empereur le firent par deux perſonnes differentes qui ne nous donnerent pas le tître d'Excellences; mais qui nous témoignerent beaucoup d'inclination pour la Paix: on nous envoia de même ceux de Munſter, de Trêves, de Baviere & d'Oſnabrug. Le premier fit faire des excuſes ſur ce qu'il ne nous faiſoit pas viſite en perſonne au nom de Sa Majeſté, à cauſe de la diſpute ſur le rang: le deuxiéme & le troiſiéme, ainſi que le quatriéme, après les complimens firent connoître que les Ambaſſadeurs viendroient nous voir en perſonne, ſe ſervant toûjours du mot d'Excellence à notre égard, comme a fait auſſi celui de Savoye. Comme perſonne de la part de la Couronne de Suede ni de l'Electeur de Cologne n'étoit ici, nous n'avons pû leur faire de notification ni en être complimentez. Tout cela s'eſt paſſé avec beaucoup d'honneur & de reſpect pour LL. HH. PP. excepté de la part du Nonce du Pape & des Miniſtres de l'Empereur qui ne nous ont pas donné le tître d'Excellences; il nous a été raporté que le premier Ambaſſadeur Imperial, en parlant à notre Gentilhomme que nous lui avions envoié, nous avoit donné une fois ce titre. Le même jour avant midi Monſieur le Duc de Longueville, le Comte d'Avaux & Monſieur Servien ſont venus nous trouver dans notre logement avec beaucoup de pompe & de magnificence. Ils avoient 7 Caroſſes, 10 Suiſſes portant la Hallebarde, 12 Carabiniers & une ſuite nombreuſe de Gentilshommes qui avoient été à notre entrée & qui nous firent des civilitez extraordinaires & nous donnerent de parfaits témoignages de reſpect & de confiance pour leurs Hautes Puiſſances: ils ont reſté plus d'une heure, & ont fait connoitre de toutes manieres l'eſtime que la France faiſoit de notre Etat, & ſur tout par rapport à la correſpondance de la Négociation qu'ils ſouhaitoient ſincerement d'entretenir avec nous. Le Duc ſur cela a donné des témoignages de ſa bonne volonté & de la civilité qu'il avoit pour nous, nous aſſurant que du côté de la France on ne manqueroit pour nous ni d'honnêteté ni de reſpect. Les Trompettes du Duc de Longueville ſont venus à midi qui avec ceux de Meſſieurs le Comte d'Avaux & Servien nous donnerent une ſymphonie. Après midi l'Ambaſſadeur Bacxontecael Andrada nous rendit viſite en ceremonie, & nous témoigna la joie qu'il avoit de notre arrivée, & excuſa l'abſence de l'autre Ambaſſadeur qui le jour ſuivant nous fit préſenter ſes reſpects. Le lendemain au matin, après la prédication c'eſt-à-dire le 14. cet Ambaſſadeur nous fit demander viſite, mais comme en même tems les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Veniſe nous demanderent auſſi viſite, nous donnames le premier rendez-vous aux Eſpagnols & d'autant plus que le premier Ambaſſadeur de Portugal avoit été chez nous le jour precedent; ainſi les quatre Ambaſſadeurs d'Eſpagne, ſavoir le Comte de Peñaranda, l'Archevêque de Cambrai, Don Saavedra & Monſieur Brun, l'après-midi environ ſur les 3. heures avec dix Caroſſes, douze Hallebardiers & douze Mouſquetaires, outre un grand nombre de Gentilshommes & de gens de livrée, ſont venus à notre logement, & nous les avons reçus comme les Ambaſſadeurs de France; ils ont reſté environ une heure dans la chambre d'audience, le Comte de Peñaranda parla le premier en peu de mots en Eſpagnol, enſuite Monſieur Brun le fit en Latin, l'Archêveque de Cambrai en Hollandois & Don Saavedra auſſi en Latin. Le Duc de Peñaranda parla après cela toûjours en Latin, nous ſouhaitant la bienvenuë fort civilement, & nous declarant qu'il étoit dans l'intention de déliberer en faveur de la Chrétienté pour finir une ſi rude & ſi ſanglante Guerre, la Chrétienté même étant menacée du Turc. Qu'on 1646.

1646. nous avoit attendu long-tems, & qu'il étoit perſuadé que nous venions avec une bonne intention pour finir la Guerre & nous donnans ainſi que les autres le titre d'Excellences. S'informant ſi nous nous portions bien, ſi nous étions bien logez, nous leur repondimes fort civilement en termes généraux en les reconduiſants à leurs Caroſſes. Ils nous préſenterent à chacun la main en ſortant de la Chambre, à la maniere de Hollande, de ſorte que cette premiere viſite fut faite à l'honneur des Etats. Le ſecond Ambaſſadeur de Portugal Don Pedro de Caſtro vint encore chez nous, il nous fit auſſi toutes ſortes de Complimens. Voila en ſubſtance qui nous eſt arrivé juſqu'à préſent. 1646.

RATIFICATION DU TRAITE' Fait entre LE ROI Et celui de DANNEMARK

Le 5. Novembre 1645.

La Ratification du 15. Mars 1646.

LOuïs par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces préſentes Lettres verront, ſalut. Ayant vu & examiné en notre Conſeil, en préſence de la Reine Régente, notre très-honorée Dame & Mére, le Traité qui a été fait en notre nom avec notre très cher & très-amé, bon Frere & Couſin, Allié & Confederé le Roi de Dannemarc & de Norwége, ſigné par notre amé & féal Conſeiller en notre Conſeil d'Etat le Sieur de la Thuillerie, Gaſpard de Coignet, & par les Sieurs Chriſtian Thomaſſon & George Brahé Commiſſaires Députez dudit Roi, en vertu des Pouvoirs à eux reſpectivement donnez, deſquels Traité & Pouvoirs la teneur enſuit.

.. Cùm Sereniſſimus ac Potentiſſimus Franciæ & Navarræ Rex Chriſtianiſſimus Dominus Ludovicus XIV. & ejus nomine Sereniſſima ac Potentiſſima Princeps & Domina, Anna Mater ipſius dilectiſſima & ſuorum Regnorum Regens, intellexerint Sereniſſimum & Potentiſſimum Daniæ, Norwegiæ, Vandalorum, Gothorumque Regem, nihil antiquius aut magis in votis habere quàm ut priſtina Fœdera inter Divos prædeceſſores ſuos & Reges Daniæ ſancita non tantùm renoventur, ſed & arctiori inſuper vinculo cum Majeſtatibus ſuis jungatur : & reciprocè quoque nihil ipſis ſit exoptatius magiſque gratum quam huic Sereniſſimi Daniæ Regis propoſito pari promptitudine reſpondere & teſtatum facere, quanto amicitiam ejus æſtiment pretio, Nos Gaſpard Coignetius Thuilerius Eques auratus, Curſonii Baro, Comes Conſiſtorianus, & altè memoratæ Regiæ Majeſtatis Chriſtianiſſimæ per Septentrionem Legatus Extraordinarius, ſpeciali mandato inferiùs inſerendo ad hos Tractatus peragendos Deputatus & ordinatus Commiſſarius, ab unâ parte, & nos Chriſtianus Thomæus Dominus in Stouffaard & Georgius Brahe Dominus in Huedholm Cancellarius Regni, Senatores & Equites peculiari itidem mandato ſub finem ſimiliter inſerendo ad idem Negotium Deputati & ordinati Commiſſarii ab alterâ parte, Notum facimus tenore præſentium univerſis & ſingulis quòd poſt varia inſtituta colloquia, dictorum

Le Sereniſſime & très-puiſſant Seigneur Louïs XIV. Roi de France & de Navarre très-Chrétien, & en ſon nom, la Sereniſſime & très-puiſſante Princeſſe & Dame, Dame Anne, ſa très-chere & bien aimée Mere Regente de ſes Royaumes étant informez que le Sereniſſime & très-puiſſant Roi de Dannemark, de Norwege, des Vandales & des Goths ne deſiroit rien tant que de renouveller & rendre encore plus étroites les Alliances faites entre ſes ancêtres de glorieuſe memoire, les Rois de Dannemark & Leurs Majeſtez. Comme Leurs Majeſtez n'ont de leur côté rien plus à cœur que de repondre avec toute la promptitude poſſible aux deſirs du Roi de Dannemark, & lui faire connoître quel cas elles font de ſon amitié, nous Gaſpart du Coignet de la Tuillerie, Chevalier, Baron de Curſon, Conſeiller d'Etat & Ambaſſadeur extraordinaire de Sa Majeſté très-Chrétienne dans les Cours du Nord, ſon Député & Commiſſaire en vertu d'un ordre exprès qui ſera inſeré ci-après, pour conclure le préſent Traité d'une part, & nous Chrétien Thomaſon Seigneur de Stouffaard & George Brahé Seigneur de Huedholm Chancelier du Royaume, Conſeillers & Chevaliers, Deputez & Commiſſaires d'autre part, en la même affaire, en vertu de nos ordres exprès qui ſeront inſerez ci-après, ſavoir faiſons par ces preſentes à tous & un chacun qu'après pluſieurs

1646. *rum Potentiſſimorum Principum noſtrorum nomine tandem eo quo ſequitur modo inter nos convenerit & concluſum ſit.*

I.

Inter altè memoratos Reges eorumque Regna, ſit terrâ marique ut antehac, ita & impoſterum perfecta & ſincera amicitia ac inviolabile Fœdus.

II.

Subditi utriuſque Coronæ ex uno Regno in aliud liberè Commercia exerceant ſecundùm Leges ibi ſancitas.

III.

Chriſtianiſſimæ Regiæ Majeſtatis Subditi in Daniam aut Norwegiam venientes; ibique nacti occaſionem commorandi, negotiorum propriorum vel principalium ſuorum mercaturam aut aliud quid concernentium gratiâ, conſcientiæ libertate fruantur, Regiis Miniſtris ibidem commorantibus libero Catholicæ Religionis exercitio in privatis ædibus conceſſo.

IV.

Navium utriuſque Coronæ ingredientium portum alterutrius Regni gratus ſit adventus, æquè benignè habeantur ex prædictarum Legum præſcripto.

V.

Subditi utriuſque Coronæ per mare commercia exercentes & littora alterutrius Regni legentes, non teneantur quemcumque intrare portum, ſi ipſorum curſus eò non fuerit directus, neque ibi ſubſiſtentes cogantur merces ſuas exonerare, commutare, vel vendere, ſed libertatem habeant quidvis pro lubitu & prout rebus ſuis conducere arbitrabuntur agendi.

VI.

Naves Gallicæ vel ad Gallos pertinentes, vel ab illis conductæ vel onuſtæ, Oreſunticum Fretum tranſeuntes quocumque locorum iverint & undecumque venerint, merces etiam qualeſcumque portaverint, nullâ exceptâ, aliud vectigal ſolvere non teneantur, quàm quod altè memoratus Daniæ Rex ſpeciali eâ de re ſub dato 27. Septembris currentis Anni confecto Inſtrumento conſtituit; cujus ſigillatorii ſubnexa eſt tabella taxationem vectigalis exhibens: ſi verò pro tonnis & Pharis à Belgis impoſterum aliquid ſolvetur, illud non minùs Galliæ Subditis etiam præſtabitur.

VII.

fieurs Conferences tenuës à cette fin, nous ſommes convenus au nom deſdits très-puiſſans Princes de ce qui s'enſuit. 1646.

I.

Il y aura à l'avenir, comme il y a eu ci-devant, une entiere & ſincere amitié & une Alliance inviolable entre les ſuſdits Seigneurs Rois & leurs Royaumes par mer & par terre.

II.

Les Sujets des deux Couronnes exerceront librement leur commerce d'un Royaume dans l'autre ſuivant les Loix établies.

III.

Les Sujets de Sa Majeſté très-Chrétienne, qui étant venus en Dannemark ou en Norwege, trouveront occaſion d'y reſter pour leur commerce, celui de leurs intéreſſez ou pour quelqu'autre raiſon que ce ſoit, y jouïront de la liberté de Conſcience; & les Miniſtres du Roi y auront l'exercice de la Religion Catholique dans leur Hôtel.

IV.

Les Vaiſſeaux de l'une des Couronnes entrant dans quelque port de l'autre, y ſeront bien reçûs & y ſeront traitez ſuivant l'uſage établi.

V.

Les Sujets des deux Couronnes qui font leur commerce par mer touchant les côtes de l'un ou l'autre Etat ne ſeront pas obligez d'aborder dans aucun port s'ils n'y ont pas dirigé leur courſe, & au cas qu'ils s'y arrêtent on ne pourra les contraindre d'y decharger leurs marchandiſes, de les troquer, ou de les vendre: mais il leur ſera libre de faire ce qu'ils jugeront à propos & convenable à leurs intérêts.

VI.

Les Vaiſſeaux François, apartenans aux François, achetez ou fretez par eux, qui paſſeront le Sundt, en quelque lieu qu'ils aillent & de quelque lieu qu'ils viennent, & quelque marchandiſe qu'ils aient ſur leur bord, ſans excepter aucune, ne païeront d'autre droit que celui que le Roi de Dannemark a établi par l'Ordonnance du 27. Septembre de la préſente année & à laquelle eſt joint un tarif deſdits droits. Mais ſi à l'avenir les Hollandois païent quelques droits pour les tonnes & les Phares, les Sujets de France les païeront de même.

VII.

1646.

VII.

Altè memorati Regis Franciæ Subditi in Norvegiam proficiſcentes eò portandi merces ſuas gratia vel vacui inde neceſſaria exportaturi, nec pro ingreſſu mercium quæ eò importantur nec pro exportatione earum quas inde evehere voluerint, ad gravius vectigal ſolvendum obligentur, quàm quod ipſis Daniæ Regis Subditis impoſitum eſt vel imponetur.

VIII.

Pari ratione Subditi altè memorati Regis Daniæ in Gallià commercantes alia vel graviora vectigalia non pendant, quàm omnes reliqui amici, Subditi vel Confœderati; ipſiſque fas ſit vendere venaleſque habere merces ſuas cuicunque placuerit, pretio etiam quocunque voluerit.

IX.

Naves bellicæ utriuſque Coronæ ſive ſingulæ ſive numero duæ vel tres omnes portus alterutrius Regni ingrediantur, ibique benignè accipiantur, poteſtate ipſis factâ neceſſaria ſibi pro numeratâ pecuniâ comparandi. Si verò majori ſint numero, & vel tempeſtate aut aliâ non prævisâ occaſione cogantur ſe ſe in tutum recipere, non minùs licitum erit illis ibidem tutò commorari & de iis quæ ſibi neceſſaria eſſe poſſunt providere.

X.

Dictæ naves bellicæ alieve mercatoriæ in portubus alterutrius Regis inventæ, non cogantur ad militiam vel vecturam abſque conſenſu ſive dicto Regis ad quem pertinent, ſive Civis aut Naucleri, etiamſi Præfectus navis conſenſerit.

XI.

Et quemadmodum omnes hi articuli cedunt in emolumentum utriuſque Coronæ earumque Subditorum, ita altè memorati Reges ſpondent, omnem ſe daturos operam, ut executioni mandentur & commercia hæc Subditis ſuis adeò utilia promoveantur; nominatim Daniæ Rex ſe ſe obſtringit nulli ſe Piratarum conceſſurum refugium in ſuis portubus, & imprimis iis Piratis qui Regni Franciæ hoſtes ſunt vel ab ejus hoſtium nutu pendent; & quouſque Dominium ipſius Majeſtatis in mari & portubus ejus ſe ſe extendit, pollicetur ſe quantùm fieri poteſt, non permiſſurum ut commercia Subditorum Regis Galliæ perturbentur; id quod ſimiliter Regiæ Majeſtatis Daniæ Subditis in portubus & maribus Regni Galliæ quantùm fieri poteſt, ut præſtetur, eſt promiſſum.

XII.

1646.

VII.

Les Sujets du Roi de France qui navigeront en Suéde ou avec des Marchandiſes ou à vuide & pour y aller chercher ce dont ils ont beſoin, n'y païeront ni pour l'entrée des Marchandiſes qu'ils porteront ni pour la ſortie de celles qu'ils en emporteront, d'autres droits que ceux que payent ou païeront les Sujets du Roi de Dannemark.

VIII.

De même les Sujets du Roi de Dannemark qui negocient en France, ne payeront aucuns droits plus forts que ceux que payent les autres amis, Sujets & Confederez, & il leur ſera libre de vendre leurs denrées à qui & au prix qu'ils voudront.

IX.

Les Vaiſſeaux de Guerre des deux Couronnes ſoit ſeuls ſoit au nombre de deux ou de trois pourront entrer dans tous les ports des deux Royaumes, & y ſeront bien reçûs enſorte qu'il leur ſoit permis d'acheter les choſes qui leur ſeront neceſſaires. Mais s'ils ſe trouvoient en plus grand nombre, & qu'ils fuſſent contraints par tempête ou de quelqu'autre maniere imprevuë de s'y mettre en ſureté, il ne leur ſera pas moins permis d'y demeurer & de ſe pourvoir des choſes néceſſaires.

X.

Leſdits Vaiſſeaux de Guerre ou Bâtimens Marchands qui ſe trouveront dans les ports de l'un ou de l'autre Royaume ne pourront y être contraints à ſervir en guerre ou à quelque tranſport ſans le conſentement du Roi dont ils dependent ou du Marchand & du Facteur, quand même le Commandant du Vaiſſeau y conſentiroit.

XI.

Et d'autant que tous ces articles tendent à l'avantage des deux Couronnes & de leurs Sujets, les ſuſdits Rois promettent de pourvoir à ce qu'ils ſoient exactement obſervez, afin d'encourager ainſi le commerce ſi utile de part & d'autre; le Roi de Dannemark en particulier s'oblige de ne recevoir dans ſes ports aucun Pirate, ſur tout ceux qui ſont ennemis du Roi de France, ou qui dependent de ſes Ennemis: & Sa Majeſté promet qu'auſſi loin que s'étend ſa domination en mer & dans ſes Ports, elle empêchera autant qu'elle pourra que le commerce des François y ſoit aucunement troublé; la même choſe a été promiſe aux Sujets du Roi de Dannemark dans les Ports & Mers de France, autant que faire ſe pourra.

XII.

1646.

XII.

Cùmque libertas Commerciorum in eo præcipuè ſita ſit ut per Oceanum Occidentalem, Mare Septentrionale, & Balthicum eadem rerum forma conſervetur quæ hactenus viguit, allaborabit uterque Rex & annitetur ut antiquum illud & ſalutare æquilibrium quo in hæc uſque tempora pax & tranquillitas publica ſtetit, ſine ullâ alteratione ubivis conſervetur.

XIII.

Altè memoratus Rex Daniæ informatus de Chriſtianiſſimi Regis & Reginæ Regentis Matris ipſius probo laudabili propoſito reſtabiliendi Pacem in Orbe Chriſtiano & unumquemque, ſi fieri poteſt, in poſſeſſionem eorum quæ legitimè & de jure ſibi debentur, reſtituendi, ut & grato animo agnoſcens ſingulares curas quas ipſarum Majeſtates in audiendo inter ſe & Reginam Sueciæ exorto bello, cujus incendium facile totum Septentrionem corripere potuiſſet, adhibuerunt; quibus & hoc nomine alia ſuæ gratitudinis documenta dare vellet, tamen cum in præſens non poſſit ob rationes dicto Domino Legato per Dominos Commiſſarios ſuos expoſitas, declarare ſat habet, ſe nullis omnino illigatum pactis quibus prohibeatur cum iis quorum amicitiâ & auxilio frui poſſit, pro lubitu & arbitrio vivere; ac proinde pollicetur, & ſe durante hoc Tractatu obſtringit, nec directè nec indirectè ſe opitulaturum Franciæ hoſtibus ſive præſentibus ſive futuris in bello quod gerunt vel gerere poterunt cum Majeſtate Chriſtianiſſimâ, vel ejus in bello ſociis, neque ipſis conceſſurum ut in dictis ſuis Regnis militem conſcribant. Quemadmodum vice versâ Regia Franciæ Majeſtas Daniæ Regi promittit nullâ in re ſive jam nominatâ ſive aliâ qualicunque, ſe futurum auxilio iis qui hoſtes ipſius contingere poterunt, ſed potiùs, ſi inter illos aliquis reperiatur, qui Galliæ fœdere junctus ſit, omnem operam in dirimendis ipſorum controverſiis collocaturam. Sin Princeps aliquis fuerit minùs talis, tunc altè dicta Regia Majeſtas Franciæ, ſi de bello vel injuriâ altè memorato Daniæ Regi ab illo Principe illatâ reſciverit, ſuumque auxilium requiſitum fuerit, tale omnino ipſum ſperare poſſet quale à ſincero amico & fideli Confœderato expectari debet.

XIV.

Altè memoratorum Regum alter in alterius Aulâ, ſuos habeat Miniſtros ut tantò facilius per eos invicem communicari & proponi poſſint, res quæ tam in publicum quàm privato uniuſcujuſque commodo inſervire poſſe putaverint.

1646.

XII.

Et comme la liberté du Commerce conſiſte en ce que les choſes reſtent dans l'Ocean Atlantique, dans la Mer du Nord & dans la Baltique ſur le même pied où elles ont été juſqu'à preſent, les deux Rois contribueront de tout leur pouvoir à maintenir par tout l'ancien & ſalutaire équilibre, d'où a dependu juſqu'à préſent la Paix & la tranquilité publique.

XIII.

Le ſuſdit Roi de Dannemark informé du bon & louable deſſein de Sa Majeſté très-Chrétienne & de la Reine Regente ſa Mere, de rétablir la Paix dans la Chrétienté & de mettre un chacun, autant qu'il ſeroit poſſible, dans la poſſeſſion des choſes qui lui apartiennent, & plein de reconnoiſſance des ſoins que prirent Leurs Majeſtez lors qu'elles aprirent que la Guerre s'étoit allumée entre lui & la Reine de Suéde, afin d'étouſer dans ſa naiſſance un incendie qui auroit embraſé tout le Nord, Sa Majeſté en témoigneroit volontiers ſa reconnoiſſance par des réalitez, mais ne le pouvant à préſent pour les raiſons que les Commiſſaires Danois ont declarées à Mr. l'Ambaſſadeur, il ſuffit que le Roi de Dannemark déclare qu'il n'a aucun engagement qui l'empêche d'agir comme il voudra avec ceux dont il recherche l'amitié & le ſecours. Ainſi il promet & s'oblige autant que ce Traité ſubſiſtera, de ne donner aucun ſecours ni directement ni indirectement aux Ennemis de la France préſens ou à-venir, dans la Guerre qu'ils font ou pourront faire à Sa Majeſté très-Chrétienne, ou à ſes Alliez dans cette Guerre, & qu'il ne leur permettra point de lever des Soldats dans ſes Etats; d'un autre côté Sa Majeſté le Roi de France promet au Roi de Dannemark de ne donner aucun ſecours en l'affaire ſuſdite ou aucune autre à ceux qui deviendront ſes Ennemis; qu'au contraire, s'il s'en trouve parmi eux qui aïent quelque Alliance avec la France, Sa Majeſté employera tous ſes bons offices à terminer leurs différens; que ſi cela n'étoit pas, auſſi-tôt que le Roi de France ſera inſtruit de la Guerre ou de l'inſulte faite au Roi de Dannemark, & que celui-ci aura imploré ſon ſecours, il pourra s'attendre d'en recevoir un tel que l'on doit l'eſperer d'un Ami ſincere & d'un fidéle Allié.

XIV.

Les Rois ſuſdits tiendront des Miniſtres dans la Cour l'un de l'autre, afin de ſe communiquer mutuellement par leur canal les choſes que l'on croira avantageuſes au bien public ou à l'avantage de l'un ou de l'autre.

1646.

XV.

Cùm Sereniſſimus Daniæ Rex univerſalis Pacis Tractatibus comprehendi, eoſque a Chriſtianiſſimo Rege non priùs firmari deſideret quàm Illuſtriſſimus Archiepiſcopus Bremenſis in ſuos Archiepiſcopatus & Epiſcopatus plenariè fuerit reſtitutus, Chriſtianiſſimus Galliarum Rex promittit, cùm nihil ſubeſſe videatur difficultatis quominùs altè memoratus Rex Daniæ iis includatur, ſe officia ſua quàm libentiſſimè eo nomine interpoſiturum, non minùs ac in eo allaboraturum, ut ſi prædicti Domini Archiepiſcopi ad Sereniſſimam Sueciæ Reginam Allegatio, quod Deus avertat, ſucceſſu caruerit, pariter tunc ipſi ſatisfiat.

XVI.

Altè memoratus Daniæ Rex apud ſe conſtituens Legatos ſuos quàm primum in Galliam mittere, ut teſtatum faciat Chriſtianiſſimo Regi & Reginæ Matri Regenti ejus, quàm gratâ mente colat memoriam prolixæ eorum erga ſe voluntatis in hoc ultimo Bello tot argumentis comprobatæ, in mandatis ipſis daturus eſt ut præſentis Fœderationis arctioribus vinculis conſtringendæ diligenter rationes ineant, in eumque finem ſufficienti eos muniet poteſtate.

Tempus huic Fœderi ſtatutum ſit annorum ſex, à tempore Ratihabitionis utrinque traditæ numerandorum.

Suit la teneur des Pouvoirs.

Louïs, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces préſentes Lettres verront, Salut. Auſſi-tôt que la nouvelle nous fut apportée de la rupture entre les deux Couronnes de Dannemark & de Suéde, nous eumes la penſée de nous rendre Médiateurs de leurs différens, & diſpoſer les choſes à une réconciliation; & pour cet effet nous envoyâmes en diligence nos Pouvoirs & Inſtructions au Sieur de la Thuillerie, Conſeiller en nos Conſeils, & notre Ambaſſadeur Extraordinaire, afin de s'emploier avec ſoin & vigilance pour parvenir à un bon accommodement; en quoi il auroit ſi utilement traité, avec tant d'aſſiduité & de prudence qu'il ſeroit enfin venu à bout d'un ſi difficile ouvrage, & conclu un Traité de Paix à la ſatisfaction des uns & des autres. Mais comme il a reconnu que le Roi de Dannemark étoit porté d'affection envers la France, à cauſe de tant de bons offices & de témoignages d'amitié que nous lui avions rendus en cette occaſion, & qu'il s'étoit laiſſé entendre de deſirer un renouvellement des anciennes Alliances qui ont été faites entre les Rois nos Prédéceſſeurs, même les affermir davantage par quelques nouvelles conditions détachées de tout autre intérêt que de celui du Public; Nous avons eu bien agréable ce con-

1646.

XV.

D'autant que le Sereniſſime Roi de Dannemark deſire d'être compris dans les Traitez de la Paix generale, & que le Roi très-Chrétien ne les ratifie pas que l'Illuſtriſſime Archevêque de Brême n'ait été entierement retabli dans ſes Archevêchés & Evêchés, Sa Majeſté très-Chrétienne promet que, n'y aïant aucune difficulté à ce que le Roi de Dannemark ſoit compris dans les ſuſdits Traitez, il fera tout ſon poſſible à cet effet, & au cas que les remontrances de Mr. l'Archevêque n'aïent point de ſuccès auprès de la Reine de Suede, ce qu'à Dieu ne plaiſe, Sa Majeſté employera ſes bons offices pour lui faire obtenir au moins quelque ſatisfaction.

XVI.

Le Roi de Dannemark étant reſolu d'envoyer au plûtôt des Ambaſſadeurs en France pour témoigner à Sa Majeſté très-Chrétienne & à la Reine Régente ſa Mere combien il eſt reconnoiſſant de leur bonne volonté à ſon égard qu'elles ont fait connoître de tant de manieres differentes pendant la derniere Guerre, il les chargera de chercher les moyens de rendre encore plus étroite la préſente Alliance, & pour cet effet il leur donnera des Pleins-pouvoirs ſuffiſans.

Cette Alliance durera pendant ſix années à compter du jour de l'échange des Ratifications.

tribuer de notre part pour l'avancement de ſi louables propoſitions, & pour cet effet étant néceſſaire de députer quelqu'un qui puiſſe bien exécuter nos intentions, nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur ni plus digne choix que dudit Sieur de la Thuillerie, notre Ambaſſadeur Extraordinaire, lequel étant maintenant à Coppenhague & bien informé de l'état préſent de nos affaires & de nos bons ſentimens, s'acquitera dignement de cet emploi. Pour ces cauſes & autres à ce nous mouvans, de l'avis de la Reine Régente, notre très-honorée Dame & Mére, de notre très-cher & très-amé Oncle le Duc d'Orléans, de notre très-cher & très-amé Couſin le Prince de Condé, de notre très-cher & amé Couſin le Cardinal Mazarin, & de pluſieurs autres grands & Notables Perſonnages de notre Conſeil, nous avons commis, ordonné, & député, & par ces préſentes ſignées de notre main, commettons, ordonnons, & députons, ledit Sr. de la Thuillerie notre Ambaſſadeur Extraordinaire, auquel nous donnons plein & abſolu pouvoir pour en notre nom avec ledit Roi de Dannemark ou celui ou ceux qui ſeront députez de ſa part, aiant de lui ſuffiſant pouvoir, renouveller les anciennes Alliances qui ont été faites entre nous par les Rois nos Prédéceſſeurs, reprendre pour cet effet les anciens & derniers Traitez, iceux confirmer, même y ajouter, & diminuer les choſes dont ils conviendront, ſelon & ainſi qu'il ſera trou-

1646. trouvé plus à propos, conclurre un Traité nouveau, fondé ſur les précédens, qui ſoit pour établir entre nous, nos Roiaumes, & Sujets une bonne & parfaite union, amitié, & correſpondance, au bien de nos communs intérêts; & ſigner en notre nom tout ce qui ſera particuliérement réſolu entr'eux, promettans en foi & parole de Roi, ſous l'obligation de tous & chacuns nos biens préſens & à venir, de ratifier tout ce qui aura ainſi été convenu, arrêté, & ſigné par ledit Sieur de la Thuillerie notre Ambaſſadeur Extraordinaire, & en fournir Lettres de ratifications dans le tems promis, & de garder, entretenir, obſerver, & faire obſerver toutes les clauſes & conditions dudit Traité, & un chacun des articles d'icelui, ſans promettre qu'il y ſoit jamais contrevenu en aucune ſorte & maniére que ce ſoit. Car tel eſt notre plaiſir; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites préſentes. Donné à Fontainebleau le xx. jour de Septembre, l'an de grace mil ſix cens quarante-cinq, & de notre regne le troiſiéme,

ſigné

LOUIS;

Sur le repli par le Roi, la Reine Régente Sa Mére préſente, *ſigné*

DE LOMENIE,

Et ſcellé du Grand Sceau de cire jaune. 1646.

Nos Chriſtianus Quartus Dei gratiâ Daniæ, Norwegiæ, Vandalorum, Gothorumque Rex, Dux Sleſwici, Holſatiæ, Stormariæ, ac Dithmarſiæ, Comes in Oldenburg & Delmenhorſt: Notum facimus univerſis & ſingulis quorum intereſt, cum conſultum hoc tempore nobis fuerit, viſum ut ultra priſtina Fœdera quæ inter Divos Prædeceſſores noſtros & Reges Chriſtianiſſimos ab aliquot ſæculis fuere, novum aliquod & arctius Fœdus ſanciretur, & Sereniſſimum, Potentiſſimum ac Chriſtianiſſimum Principem Dominum Ludovicum XIV. Franciæ & Navarræ Regem conſanguineum, amicum, & confœderatum noſtrum chariſſimum, ut & Sereniſſimam, Potentiſſimam & Chriſtianiſſimam Principem Dominam Annam Serenitatis ipſius Matrem Franciæ & Navarræ Reginam Regentem, a Regiâ Domo Hiſpanicâ natam, conſanguineam, & amicam noſtram chariſſimam, eodem propendere ex Illuſtriſſimo & Excellentiſſimo Majeſtatum ipſarum Legato Domino Gaſpardo Cognetio de la Thuillerie Equite aurato, Curſonii Barone, & Comite Conſiſtoriano, intellexerimus; nos dediſſe & dare vigore præſentium generoſis & nobilibus Cancellario noſtro & Senatoribus Regni Domino Chriſtiano Thomæo in Stouffaard Equiti & Domino Georgio Brahé in Huedholm Equiti, plenam poteſtatem cum memorato Domino Legato Gallico ſuper hoc negotio conveniendi, deliberandi, & noſtro nomine concludendi; quæ in hunc finem neceſſaria atque e re fore videbuntur, ſpondentes & promittentes in verbo & fide Regiâ nos ea omnia quæ prædicti Commiſſarii noſtri ita gerent, concludent & promittent, rata & grata habituros, ac bonâ fide atque inviolabiliter obſervaturos. In quorum uberiorem fidem præſentes manu Regiâ ſubnotatas Sigilli noſtri appoſitione muniri juſſimus. Quod factum anno milleſimo ſexcenteſimo quadrageſimo quinto, die vigeſimâ quintâ Octobris.

Supra dicta omnia & ſingula nomine Sereniſſimorum Regum noſtrorum, ita tranſacta & concluſa eſſe hiſce teſtamur, eorumque ratihabitiones in optimâ formâ intra ſpatium menſium quinque ſine ulteriori dilatione reciprocè traditas iri recepimus. In quorum fidem præſentes ſinguli ſuâ manu propriâ ſubſcripſimus & ſigillo noſtro munivimus.

Nous Chriſtiern IV. par la grace de Dieu Roi de Dannemark, de Norwege, des Vandales & des Goths, Duc de Sleſwick, de Holſtein, de Stormarie & Ditmaſie, Comte d'Oldenbourg & de Delmenhorſt, ſavoir faiſons à tous & un chacun à qui il apartient que nous avons trouvé à propos dans la conjoncture préſente non ſeulement de renouveller les anciennes Alliances qui ont été depuis quelques ſiécles entre nos Prédeceſſeurs de glorieuſe mémoire & les Rois très-Chrétiens, mais même d'en faire une nouvelle encore plus étroite; nous ſommes informés par l'Illuſtriſſime & Excellentiſſime Ambaſſadeur de leurs Majeſtez le Sieur Gaſpart de la Thuillerie, Chevalier Baron de Courſon & Conſeiller d'Etat que le Séréniſſime, très-puiſſant & très-Chrétien Prince & Seigneur Louïs XIV. Roi de France & de Navarre notre très-cher Couſin ami & confédéré, & la Sereniſſime & très-puiſſante & très-Chrétienne Princeſſe, Dame Anne, Sa Mere, Reine Régente de France & de Navarre, Née Princeſſe d'Eſpagne notre très-chere Couſine & amie, ſont dans les mêmes ſentimens, nous avons donné & donnons par ces préſentes au Sieur Chrétien Thomaſon, Chevalier Seigneur de Stouffaard, notre Chancelier & au Sieur George Brahé Chevalier Seigneur de Huedholm, plein pouvoir de conferer, & deliberer de la ſuſdite Alliance avec ledit Ambaſſadeur de France & de conclure à cette fin ce qui ſera jugé convenable, promettant en foi & parole de Roi d'aprouver & de ratifier tout ce que noſdits Plénipotentiaires feront, concluront, & prometront & de l'obſerver de bonne foi & religieuſement: en foi de quoi nous avons ſigné ces preſentes de notre main & y avons fait mettre notre ſceau. Fait le 25. Octobre de l'an mille ſix cens quarante-cinq.

Nous certifions par ces préſentes que tout ce que deſſus a été ainſi paſſé & conclu au nom de nos Sereniſſimes Rois, & nous nous ſommes engagez à en delivrer les Ratifications de part & d'autre dans cinq mois au plus tard. En foi de quoi nous avons ſigné les

1646. *Quod factum die decimâ quintâ Novembris anni milleſimi ſexenteſimi quadrageſimi quinti.*

Nous avons par le même avis de la Dame Reine Regente notre très-honorée Dame & Mere, de nôtre très-cher & très-amé Oncle le Duc d'Orleans, de notre très-cher & très-amé Couſin le Prince de Condé, de notre très-cher & très-amé Couſin le Cardinal Mazarin, & autres Princes, Ducs, Pairs, & Officiers de notre Couronne, Grands & Notables Perſonnages de notre Conſeil, agréé, approuvé, & ratifié, agréons, approuvons, & ratiffions, par ces préſentes ſignées de notre main, ledit Traité, & un chacun des Articles d'icelui ci-deſſus tranſcrits, promettons en foi & parole de Roi & ſous l'obligation & hypothéque de tous nos biens generalement quelconques, de l'obſerver, & exécuter de point en point, ſelon ſa forme & teneur, ſans y contrevenir directement, ni permettre qu'il y ſoit contrevenu en aucune ſorte & maniere que ce ſoit. Car tel eſt notre plaiſir; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites préſentes. Donné à Paris le quinziéme jour de Mars, l'an de grace mil ſix cens quarante & ſix & de notre regne le troiſiéme,

Signé

LOUIS,

Et plus bas par le Roi, la Reine Régente ſa Mere préſente,

DE LOMENIE;

Et ſcellé du grand Sceau de cire jaune.

1646. préſentes & y avons mis notre cachet. Fait le 15. Novembre de l'an mille ſix cens quarante-cinq.

DIFFEREND

Entre les

LANDGRAVES

De

HESSE-CASSEL,

Et ceux de la

BRANCHE DE DARMSTAT.

BRiéve Déduction du différend pour la Principauté de Marpourg, & les païs qu'on appelle la haute Heſſe, & comprenant la baſſe Comté de Catzenellenbogen, & la Seigneurie de Schmalkalden, entre les Landgraves de Heſſe-Caſſel & ceux de la Branche de Darmſtat.

D'où il appert qu'il eſt très-juſte & raiſonnable que ceux de Heſſe-Caſſel ſoient pleinement remis par ce Traité de la Paix générale dans les ſuſdits Païs, qui leur ont été ôtez à tort & par des violences notoires.

TABLE GENEALOGIQUE
DES LANDGRAVES
DE HESSE.

PHILIPPE Landgrave de Heſſe mort 1567.

1. Branche de Caſſel. — 2. Branche de Darmſtat.

Guillaume IV. mort 1592.

Maurice mort 1632.

Guillaume V. Herman, Frédéric, Erneſt. m. 1637.

Guillaume VI. (*b*)

(*b*) Qui eſt en minorité & ſous la tutelle & Regence de ſa Mere.

Louïs le Vieil (*a*) mort 1604. — Philippe. mort 1585. — George mort 1596.

Louïs le jeune, mort 1626. — Philippe, m. 1643. — Frédéric m. 1638.

George, Jean, Frédéric. (*c*)

(*a*) C'eſt celui qui a fait le Teſtament de la Succeſſion duquel il s'agit.

(*c*) C'eſt la Partie adverſe.

DISCOURS.

LE Landgrave Louïs le Vieil, qui tenoit en propre la Principauté de haute Heſſe & la Ville de Marpourg lieu de ſa réſidence, inſtitua pour héritiers de partage égal de toutes ſes terres & biens, le Landgrave Maurice fils unique de ſon frere aîné, le Landgrave Guillaume quatriéme du nom qui réſidoit à Caſſel, & ſon propre frere le Landgrave George le Vieil de Darmſtat, par ſon Teſtament du 25. Decembre 1595. Mais il leur ordonna auſſi de ne rien entreprendre ou prétendre en façon quelconque contre cette ſienne diſpoſition, à peine de perdre ce qu'il leur laiſſoit par ledit Teſtament; ſubſtituant ſur tout cela leſdits héritiers, de la ſorte qu'en cas que le Landgrave Maurice, ou le Land-

1646. Landgrave George vinſſent à mourir avant ou après le décès du Teſtateur, qu'alors les enfans mâles d'un chacun qu'ils laiſſeroient après eux auroient la moitié ſuſdite de tous ſes Païs & Terres. Et quoi qu'en ſuite de cela ledit Landgrave George l'un des héritiers vînt à déceder l'an 1596. & laiſſer trois Fils, le Landgrave Louïs le Jeune, Philippe & Frédéric, & que par conſéquent l'affaire eût pris une autre face, néanmoins ledit Teſtateur confirma nonobſtant cela en tous points par ſon Codicile de l'an 1601. ledit Teſtament; & alors qu'après la mort du Teſtateur arrivée le 30. Mai 1604. l'ouverture de ce Teſtament ſe fit. Il fut accepté du Landgrave Maurice en toutes ſes clauſes, mais diſputé & revoqué en doute du Landgrave Louïs le jeune en ſon nom & de la part de ſes fréres; parce que l'inſtitution ne s'y étoit pas faite par têtes, mais par ſouches, & droit de repréſentation, que ce Teſtament étoit contraire au Droit civil, à la Coutume de ſuccéder aux Fiefs de l'Empire, à la confraternité héréditaire & paction de ſuccéder mutuellement entre la Maiſon Electorale de Saxe & celle de Heſſe, au Teſtament des ayeuls, & aux conventions héréditaires des Princes de Heſſe, confirmées par des ſermens ſolemnels, accuſant en ce faiſant le Teſtateur d'avoir été parjure. L'affaire fut remiſe à l'inſtance du Landgrave Louïs le Jeune au jugement déciſif des Prêtres, qui en ſemblables occaſions avoit été ordonné par les Teſtamens de leurs ancêtres, & les pactes de famille de la Maiſon de Heſſe, & entiérement confirmé par Sa Majeſté Imperiale; & qui plus eſt, il fut juré ſous le nom de Dieu ſolemnellement, par les Princes de la Maiſon de Heſſe-Caſſel & Darmſtat, qu'ils s'arrêteroient & acquieſceroient entiérement à ce qui ſeroit jugé & prononcé par les Juges & qu'ils tiendroient leur Sentence pour déciſive aiant été choiſis par les deux Princes mêmes & reçus pour légitimes par le ſerment qu'ils avoient prêté tous deux: de ſorte qu'après cela ni l'un ni l'autre de ces Princes ne prétendroit ou demanderoit la moindre choſe à l'encontre de cette Sentence. Mais les Juges ne pouvant accorder les Parties à l'amiable, & le Landgrave Louïs de Darmſtat s'arrêtant toûjours à improuver & contredire le Teſtament, le Landgrave Maurice cependant ſe raportant à cette impugnation & en vertu d'icelle ſoutenant le Teſtament, demanda d'entrer cependant par proviſion en la poſſeſſion de la moitié des Païs qui lui étoient aſſignez & prétendant l'autre moitié par la contravention manifeſte du Landgrave Louïs, ainſi qu'il étoit porté par ledit Teſtament. Le Landgrave Louïs changea d'avis & demanda de même d'entrer en la poſſeſſion de la moitié que le Teſtament lui donnoit, enſuite de quoi les Juges adjugérent (ce qui ſe fit par diverſes Sentences de 1604. 14. Novembre & 25. Janvier 1605.) ladite moitié en ce qui étoit du poſſeſſoire ſuivant le Teſtament au Landgrave Louïs, & à ſes fréres, reſervant néanmoins au Landgrave Maurice ſes droits à cauſe de la contravention du Landgrave Louïs, enſemble avec l'Univerſité de Marpourg & autres droits qui n'avoient rien de commun avec ce partage, ainſi que les ſuſdits Princes en firent le partage ſuivant l'aſſignation faite par les Juges en deux portions égales de tout l'héritage, & en prirent paiſiblement la poſſeſſion & ſans aucun contredit. Mais le Landgrave Louïs de Darmſtadt remarquant, que le Landgrave Maurice avoit offenſé la Maiſon d'Autriche, par la part, qu'avec d'autres Princes, il prit dans l'affaire de Cléves & de Juliers de 1599. & par la bonne correſpondance qu'il entretenoit avec le Roi de France, il tâcha à ſe rendre agreable à la Cour Imperiale noirciſſant le Landgrave Maurice; & y préſenta Requête deux ans après que la ſuſdite Sentence déciſive eut été prononcée, ſe plaignant de ſa nullité, & implorant la reſtitution pour le tout: ce qui étoit directement contraire au ſerment réciproquement fait par les deux Parties, comme il a été dit ci-deſſus, impugnant par ainſi de nouveau pour les raiſons ſuſdites le Teſtament, & accuſant le Teſtateur d'avoir été parjure, & avoir contrevenu aux Conventions héréditaires de la Maiſon de Heſſe, acceptées avec des ſermens réciproques; prétendant que la crainte lui avoit fait approuver le Teſtament devant les premiers Juges, & qu'à cauſe de cela ni la Sentence donnée, ni le partage fait enſuite d'icelle, ne lui pourroit tourner à préjudice, principalement à ſes fréres étans encore pupiles, & les Juges étans ſuſpects, & y aiant procedé injuſtement. Le Landgrave Maurice n'a pas manqué pour cela, après l'adjournement fait, de ſe préſenter, & auſſi de remontrer à la Cour Imperiale que cette affaire ici pouvoit être décidée, mais qu'il appartenoit au Jugement déciſif des Auſtreges, ſelon qu'il a été établi par les Conventions & Accords entre les Princes de la Maiſon de Heſſe, & confirmez par Sa Majeſté Imperiale; & qu'auſſi il avoit été décidé par une Sentence definitive, laquelle avoit été agréée du côté de Darmſtat, le partage fait effectivement, enſuite de cela le Teſtament accepté, & auſſi promis par un ſerment ſolemnel fait ſous le nom de Dieu & ſur le Saint Evangile par le Landgrave de Darmſtadt d'y acquieſcer. Mais on a fermé les oreilles à toutes ſes Remontrances quoi que fondées en toute Juſtice, & il a été impoſé au Landgrave Maurice par un Décret publié en 1613. le 25. Octobre, de repondre à ces accuſations; en lui aſſignant à cette fin un terme de quatre mois, avec des menaces atroces en cas de coutumace: & quoi qu'il ait appellé le 16. Novembre 1613. de cette Sentence inique, juſques à ce que l'Empereur eût été mieux informé, & auſſi à tous les Etats & Membres de l'Empire devant Notaire & témoins, il s'en eſt bien fallu que cet Appel ait été accepté, ains en faiſant l'inſinuation on a privé le Notaire de ſa charge, & fait priſonnier un des témoins Docteur en Droit. Le Landgrave Maurice pour cela n'a pas laiſſé, quoi qu'en proteſtant, d'obſerver le terme preſcrit, & de préſenter à la Cour Imperiale ſa défenſe, & on s'évertua auſſi de la part de Darmſtat de prouver la nullité prétendue de la Sentence ſuſdite, & du Teſtament, aiant préſenté quatre grands volumes remplis de pluſieurs diverſes additions, raiſons, & preuves prétenduës, & tout ceci ſe fit en l'année ſuivante 1614. mais on ne le produiſit à la Cour Imperiale que huit ans après en l'année 1622. le vingt-deuxiéme Juillet, là où il fut baillé un terme de ſix mois au Landgrave Maurice pour y répondre, & pour prouver ce qu'il avoit mis en avant pour ſa dé- 1646.

1646. fenſe, ſans avoir égard d'avoir accordé huit ans entiers au Landgrave Louïs pour juſtifier ſon droit prétendu.

Le Landgrave Maurice n'aiant pû obtenir prorogation du terme, ne put moins faire que de faire expédier ce qui étoit néceſſaire au terme preſcrit, & le fit préſenter à Ratisbonne en l'année ſuivante mil ſix cens trente-trois, eſpérant que tout ainſi qu'on avoit écouté ceux de Heſſe-Darmſtadt, avec leurs Memoires, qu'on admettroit auſſi ceux du Landgrave Maurice pour ſa défenſe, & lui accorderoit la commiſſion qu'il avoit demandée, que la Partie adverſe ſe ſeroit légitimement déclarée & ſoumiſe à juſtice, & qu'on obſerveroit le procédé & l'ordre de droit. Mais ſoit que la raiſon d'Etat, & les paſſions aient eu plus de force à la Cour Imperiale que la Juſtice, & les Conſtitutions de l'Empire n'y aient été conſiderées, ſoit que le Landgrave Maurice s'y ſoit rendu plus odieux par la part qu'il avoit priſe à l'affaire du Palatin, & de l'Union des Princes pour la Liberté Germanique, & par la correſpondance qu'il entretenoit avec la France; d'où auſſi il fut conclu à Mulhauſen en 1620, quand on accorda la proſcription du Palatin, de donner la ſecouſſe au Landgrave Maurice: ſoit que le Landgrave de Darmſtadt ménageât l'occaſion pour pêcher en eau trouble, déchirant & décriant tant qu'il pouvoit les Actions du Landgrave Maurice auprès de l'Empereur & de la Ligue Catholique, le rendant même ſous prétexte de la Religion & en faveur de la Lutherienne deſagréable aux Proteſtans, & ſe conciliant par des préſens & par d'autres induſtries les eſprits du Conſeil Aulique, ou privé, & celui de Guerre de l'Empereur; la parade qu'il fit de ſa paſſion pour l'avantage de la Maiſon d'Autriche lui gagnant une penſion du Roi d'Eſpagne. Il eſt certain qu'il obtint toutes choſes à la Cour de l'Empereur, & embraſſant le conſeil qui lui fut donné par ſon Referendaire de changer la forme de ſes plaintes, & ſe déſiſter de l'impugnation, *mutato genere actionis*, pour recourir à une contravention prétenduë, dont il chargea le Landgrave Maurice, il s'enſuivit que deux jours après que les Deductions très-amples dreſſées par ceux de Heſſe-Caſſel eurent été inſinuées, & ſignifiées, étant impoſſible qu'on les eût pu lire, moins les examiner, & peſer en ſi peu d'eſpace de tems, on paſſa à une Sentence définitive publiée à Ratisbonne l'an 1623. le premier Avril, non pas fondée en façon quelconque ſur les actes qui s'étoient paſſez dans l'affaire & ſur la juſtice de la cauſe, mais ſur la raiſon d'Etat, ſous prétexte de juſtice, & cela en l'abſence du Landgrave Maurice, ni ſans l'avoir fait appeller, ou au moins ſon Procureur, pour entendre ladite Sentence, laquelle fut publiée avant qu'on eût écouté le Landgrave Maurice, avec les preuves de ſa défenſe, & avant qu'il eût été jugé definitivement de l'affaire. La Sentence portoit qu'à cauſe des contraventions manifeſtes amplement déduites dans les Actes, faites par le Landgrave Maurice contre le teſtament du Landgrave Louïs le Vieil, s'étoit privé totalement de l'héritage qui lui étoit échu, & qu'il ſeroit tenu de rendre au Landgrave Louïs le Jeune, à compter du tems de la contravention, ce qui lui étoit échu de ladite hérédité, avec tous revenus & fruits perçus: & en ſuite cinq jours après, nonobſtant que ſuivant le Droit ordinaire on accorde dix jours à chaque Appellant pour pouvoir appeller, on dépêcha le 5. Avril 1623. les Decrets d'execution aux Electeurs de Cologne & de Saxe, ſous peine de mille Marcs d'or à huit onces d'or le Marc, s'ils n'y obéiſſoient. 1646.

Or il paroît par les raiſons ſuivantes & pluſieurs autres, de quelle ſorte Monſieur le Landgrave Maurice a été outragé par cette Sentence inopinée & non attenduë.

Premierement d'autant qu'il eût été raiſonnable que la queſtion, ſi le Teſtament étoit valable ou non, eût été vuidée, avant que de ſubir & encourir les punitions qui dépendent de l'infraction.

Secondement qu'il ne s'eſt point fait de faute de la part de Heſſe-Caſſel en cette cauſe, le Landgrave Maurice n'aiant eu aucune connoiſſance, ni lui aiant été donné part, de ce que le Landgrave de Darmſtadt après une impugnation du Teſtament de dix-huit ans, l'auroit approuvé & demandé toute l'hérédité en vertu d'une infraction du Teſtament prétendue contre le Landgrave Maurice, lequel ignorant toutes ces menées n'eut aucun moien de faire paroitre ſon innocence & des exceptions que très-juſtement il pouvoit mettre en avant contre ces demandes.

Tiercement, que le Landgrave Louïs aiant une fois desavoué le Teſtament, qui prive celui qui n'y obéiroit pas de ſa ſucceſſion, n'auroit ſu l'accepter après à ſon avantage & au desavantage de l'accuſé.

En quatriéme lieu, étant choſe abſurde que celui qui par une contravention manifeſte, comme eſt celle du Landgrave Louïs, & diſputant le Teſtament, auroit perdu ſa part à l'héritage, dût obtenir la part d'un autre ſous prétexte de contravention.

En cinquiéme lieu, ce ſeroit choſe inouïe que celui qui auroit impugné tout le Teſtament aux choſes ſubſtancielles, & accuſé le Teſtateur d'avoir été parjure, dût être de meilleure condition que celui qui a contrevenu (comme l'on prétend à tort du côté de Darmſtadt) dans certains points particuliers, & qui ne ſont point eſſentiels, comme en changeant quelques cérémonies dans l'Egliſe.

Sixiémement, que le Droit civil enſeigne que celui ſeulement peut implorer la Juſtice, qui n'a point failli contre elle en la même maniere qu'il la demande.

Septiémement, & qui plus eſt que du côté de Heſſe-Caſſel on ne tombe d'accord d'aucune contravention exprimée & défenduë par le Teſtament, qu'elle n'a point été démontrée, ni notoire, ni publiée, ni le Landgrave de Heſſe-Caſſel convaincu de l'avoir commiſe.

En huitiéme lieu, que le Landgrave Maurice a été condamné à la reſtitution des fruits perçus, non du tems qu'il eſt dit que le Landgrave Louïs ſe déſiſta d'impugner le Teſtament, ce qu'il continua par dix-huit ans, juſques à ce qu'il eût accepté le Teſtament, où néanmoins il ne ſe pouvoit (le cas poſé, que du côté de Heſſe-Caſſel il y eût quelque contravention) qu'on adjugeât au Landgrave Louïs les fruits reçus pendant le tems qu'il prétend avoir obéï au Teſtament; quoi qu'il l'ait impugné, & qu'il ne ſauroit prétendre la répétition des fruits qu'après qu'il a formé ſa plainte ſur la contravention fauſſement prétenduë.

En

1646. En neuviéme lieu, le Landgrave Maurice aiant perçû les fruits à bon titre & de bonne foi en vertu de la Sentence donnée par les Juges, que le Landgrave Louïs avoit choisis lui-même, aiant fait ſerment à Dieu d'acquieſcer à leur jugement, & l'avouant par le partage qu'enſuite il avoit fait; de ſorte que quoi qu'il eût été poſſible de réformer la premiere Sentence, ou qu'elle eût été injuſte, il ne l'eſt pas moins de condamner le Landgrave Maurice à la reſtitution des fruits reçûs.

En dixiéme lieu, qu'il eût été juſte de confronter les contraventions, où ſans doute la condition du Landgrave Maurice auroit été la meilleure.

En onziéme lieu, que Sa Majeſté Imperiale ne peut être le Juge des choſes & des diſputes qui ſe font au fait de la Religion entre ceux qui ſont de la Confeſſion d'Augsbourg; ſoit qu'il ſurvienne différend entre les uns, & les autres pour le principal ou pour l'incident.

Douziémement, que quoi que cette contravention prétendue auroit été commiſe du côté de Heſſe-Caſſel, & ſuppoſé qu'il dût être privé de la ſucceſſion, elle ne pouvoit néanmoins échoir au Landgrave Louïs, qui n'a obſervé le Teſtament, ni n'étoit Cohéritier du Landgrave Maurice, ni ſon ſubſtitué; mais au Fils du Landgrave Maurice, comme lui étant véritablement ſubſtitué en vertu du Teſtament & ſelon tout droit: outre les autres raiſons qu'on peut alléguer, qu'on paſſe ſous ſilence pour n'être trop prolixe.

Le Landgrave Maurice n'oublia pas pourtant dans cet embarras, d'appeller de l'Empereur mal informé à l'Empereur mieux informé, le cinquiéme Avril 1623. mais on n'avoit garde d'accepter cet Appel, auſſi peu que celui que le Landgrave Maurice fit à tout l'Empire. On lui refuſa de même la réviſion des Actes qu'il demanda le 22. Avril 1623. ni on ne voulut admettre l'intervention, & l'entremiſe de Meſſieurs les Fils de ce Landgrave, ſignées le 22. Août 1623. lui déniant, & refuſant de tous côtez la Juſtice. Enſuite de quoi le Général Tilli occupa non ſeulement & ruina totalement toute la baſſe Heſſe, mais le Landgrave Louïs s'empara auſſi, par ſon aſſiſtance, à main armée de la haute, & cela avant que le terme donné pour obéir aux Décrets Imperiaux fût expiré.

Il ſe ſaiſit de plus de la Ville & réſidence de Marpourg, de l'Univerſité, de tous les meubles, artillerie, & de toutes les proviſions (quoi que l'Univerſité ni les meubles n'euſſent jamais été de la controverſe) & aiant préſenté, durant cette invaſion, un Memoire des fruits reçûs, aux Députez de Cologne, qui montoient à trois millions & ſix cens mille Risdalles; il fut prononcé un Arrêt à Bonn, avant que la liquidation deſdits fruits ait été faite, & ſans conſideration quelconque, & qu'on ait jugé ſelon les formes ordinaires ſur cette affaire. Et pour couper chemin à toute appellation, on publia à Vienne ledit Arrêt le vingt-uniéme Avril 1626. ſans avoir ouï ni appellé le Landgrave Maurice ou ſon Procureur, le condamnant de paier auſſi les intérêts de la ſomme ſuſdite, pour les fruits reçûs, & ce dans ſix ſemaines, ſous peine de mille Marcs d'or, réſervant au Landgrave Louïs une plus ample déclaration; & au même jour on préſenta au Landgrave Maurice, que l'Armée de Tilly tenoit en ce temps comme aſſiegé dans Caſſel, les Lettres d'execution dreſſées par l'Agent de Darmſtadt. Mais aiant été impoſſible & contre toute juſtice d'y obéir, le Landgrave Maurice appella derechef le vingt-uniéme Mai 1626. & prit en main tous les moiens & voies licites & fondées en droit & juſtice; mais on ne le voulut écouter nulle part: & le Landgrave Louïs après avoir fait courir le bruit que le Landgrave Maurice étoit au point de remettre entre les mains du Roi de France la Forteresſe de Rheinfeld, au grand préjudice de l'Empereur & de l'Empire, & que pour cette raiſon il ne falloit point s'endormir en cette occurrence, mit le ſiege devant ladite Place (qui n'avoit rien de commun avec la ſucceſſion de Marpourg) avec l'aſſiſtance des Eſpagnols, & l'occupa avec tous les Châteaux, Bailliages, & Peages ſituez en la baſſe Comté de Catzenellenbogen. Son Fils le Landgrave George aujourd'hui vivant, le Landgrave Louïs ſon Pere venant lors à décéder, continua rigoureuſement ſes hoſtilitez, s'emparant quaſi de toute la baſſe Heſſe, de tous les Châteaux, Bailliages, Villes & Juriſdictions y appartenantes; & cela non pas ſeulement ſous prétexte des fruits prétendus, mais pour les frais & dépens du Siége de Rheinfeld, ſe faiſant prêter le ſerment de fidélité des Sujets, chaſſant les Miniſtres & Prédicateurs de Heſſe-Caſſel, & mettant d'autres en leur place, réduiſant le Landgrave Maurice au point, ſans avoir aucun égard aux proteſtations, demandes, & remontrances qu'il faiſoit, de n'avoir plus ce qui lui étoit néceſſaire pour l'entretien de lui, de ſa femme, & de ſes Enfans, ſans conſidérer la perſonne d'un Prince de telle qualité. 1646.

Le Landgrave Maurice ſe voiant dépouillé ſi injuſtement de tous ſes Etats, & ne pouvant rien obtenir ni à la Cour Imperiale, ni auprès de l'Archevêque de Cologne, moins encore auprès du Landgrave George d'aujourd'hui, qui prétendoit encore dix-neuf cens mille Risdalles, outre les trois millions ſix cens mille, & les dix ſept cens mille qui lui avoient été adjugez pour les fruits reçûs, & obtenoit ordre ſur ordre de l'Empereur au Général Tilli de s'emparer des Forteresſes de Ziegenhaim & de Pleſſe à l'avantage du Landgrave George.

Le Landgrave Maurice qui voioit que les portes de la Juſtice lui étoient fermées de tous côtez, ceda la Regence & Gouvernement de ſes Etats le troiſiéme Mars 1627. à ſon Fils le Landgrave Guillaume, & laiſſa à ſes autres Fils qui étoient encore en minorité le débris de ce naufrage, forcé qu'il fut de prendre cette reſolution derniere, vû qu'il ſavoit de bonne part que le Landgrave Louïs avoit déclaré auparavant ſa mort qu'on mettroit le Landgrave Maurice ſi bas qu'il reſſembleroit plus à un Gentilhomme, qu'à un Prince, & qu'on travailloit déja du côté de Darmſtadt de ne laiſſer que de certaines petites penſions aux Landgraves de Caſſel, & de s'attribuer tous les deux Pays de Heſſe; le Chancelier Wolff, l'ame de ſon Maître, s'étant de plus laiſſé entendre que jamais on n'accorderoit avec le Landgrave Maurice, mais qu'on ſeroit bientôt d'accord avec les Landgraves ſes Fils.

Et quoi que le Landgrave Guillaume, après avoir accepté avec proteſtation requiſe la Regence, ſignifiât à l'Empereur le neuviéme Avril mil ſix cens vingt-ſept, & à l'Electeur de Cologne le cinquiéme Avril audit an, l'abdication qui s'étoit paſſée, & fit inſtance de ſuſpendre toute execution, & de lui remettre les Païs dont on l'avoit dépouillé, avec ce qui y appartenoit; repréſentant que l'affaire

aiant

1646. aiant pris tout une autre face, les Decrets & Commiſſions Imperiales étoient par-là effacées, & que lui le Landgrave Guillaume aiant pris la poſſeſſion en vertu des Conventions faites par ſes Ancêtres, & de ce qui en avoit été ordonné par eux, n'en pourroit être privé par la contravention qu'on prétendroit avoir été faite par ſon pére. Si eſt-ce qu'il ne put jamais réuſſir en ceci, auſſi peu qu'à obtenir la Commiſſion qu'il demandoit de la Cour Imperiale, pour compoſer l'affaire à l'amiable, le Landgrave George & l'Electeur de Cologne s'y oppoſant hautement, diſant que le Landgrave Guillaume n'avoit point plus de droit que ſon Pere, lui faiſant tenir des commandemens Imperiaux très-précis & exprès, pour remettre entre les mains du Landgrave George les deux Fortereſſes de Ziegenhaim & de Pleſſe, & pourſuivant à force le procès de liquidation. Sur quoi le Landgrave Guillaume ſe ſentant abandonné de tout le monde, & voiant devant ſes yeux la ruine totale de la Maiſon de Heſſe-Caſſel, le Général Tilli lui aiant déja ôté par force le fort Château de Spangenberg, & aiant mis le Siége devant celui de Pleſſe, & fait des préparatifs pour attaquer Ziegenhaim, rechercha en ces extrêmitez, & contraint qu'il fût par une ſi dure néceſſité, le Landgrave George de vouloir condeſcendre à une compoſition amiable, ſe flattant de l'eſperance que ſes ſoumiſſions & priéres, fléchiroient l'eſprit de ſon Couſin, & y feroient naître quelque ſentiment de juſtice.

Le Landgrave George ſe montra en quelque façon porté à l'accord, mais il refuſa à plat la ſuſpenſion de l'execution qu'on lui avoit demandée, pour traiter avec le Landgrave Guillaume en lui tenant l'épée dans les reins, & lui declara à l'entrée du Traité qu'il ne pourroit avoir lieu, & qu'il pourſuivroit le cours de l'execution & d'autres liquidations.

Premierement, ſi le Landgrave Guillaume & ſes Freres ne conſentoient que cet Accord paſſât en Sanction pragmatique & Tranſaction perpétuelle & irrevocable, & fût ratifiée comme telle de Sa Majeſté Imperiale.

Secondement, ſi on ne s'accommodoit avec lui en certaines choſes qui ne regardoient pas la ſucceſſion de la haute Heſſe.

Troiſiémement, ſi on ne lui rendoit pas auſſitôt une de ces Fortereſſes.

En quatriéme lieu, ſi on ne lui laiſſoit héréditairement toute la haute Heſſe avec l'Univerſité.

Cinquiémement, & qu'on ne renonçât entierement au droit de primogéniture, ou d'aineſſe, à la Fortereſſe de Rheinfeld, & à toute la baſſe Comté de Catzenellenbogen, avec les Péages ſur le Rhein, & autres revenus occupez par lui à cauſe des fruits prétendus.

Et ſixiémement, ſi on ne le contentoit d'une certaine ſomme d'argent, en remettant au Landgrave Guillaume les Bailliages pris en la Baſſe Heſſe, & que ſi tout ceci agréoit au Landgrave Guillaume, que l'Accord ſe pourroit faire, & non pas autrement.

Ainſi le Landgrave George continua de perſiſter en ſes demandes, les augmentant de pluſieurs autres, & faiſant paſſer ſa volonté pour une Loi, quoi que le Landgrave Guillaume pût dire, faire, & prier à l'encontre, & qu'il recourût, mais en vain, aux interceſſions de ſes parens pour diſſuader à ſon Couſin une ſi grande violence.

Le Landgrave Guillaume enfin fut contraint 1646.
en qualité de ceſſionnaire, de conſentir pour toûjours à toutes ces injuſtes demandes, & de remettre entre les mains du Général Tilli, durant le Traité, la Fortereſſe de Pleſſe, de renoncer à toute la haute Heſſe, à la Fortereſſe de Rheinfeld, & à la baſſe Comté de Catzenellenbogen, à l'Univerſité de Marpourg, à tous les meubles, comme auſſi au droit d'aineſſe, & de laiſſer en hypothéque au Landgrave George le Bailliage de Smalkalden juſques à ce qu'il lui eût paié cent mille florins Imperiaux; le Landgrave George ne donnant rien du ſien, mais rendant ſeulement quelques Bailliages occupez en la baſſe Heſſe par une très-injuſte violence, forçant le Landgrave Guillaume de ſigner la Lettre qui fut écrite pour obtenir la confirmation de l'Empereur, comme elle avoit été dreſſée de mot à mot par le Landgrave George auſſi bien qu'on avoit preſcrit au Landgrave Guillaume toutes les Lettres qui furent écrites aux Princes de l'Empire, & aux Sujets, & Vaſſaux de Heſſe: le Landgrave George déclarant auſſi-tôt, & lorſque le Landgrave Guillaume fit difficulté de les ſigner & ſouſcrire, que le Traité ſeroit rompu, ne le voulant conclure que le Landgrave Guillaume, à qui il tenoit le pied ſur la gorge, n'eût fait tout ce qu'il lui dictoit; l'aſtraignant de ſigner au nom de ſes Freres, nonobſtant que le Pere le Landgrave Maurice, qui étoit encore en vie, proteſtât le douziéme Septembre 1627. à l'encontre, durant ce Traité & après, d'accepter la Confirmation de l'Empereur, comme elle avoit été conclue, & avoit été couchée ſur le papier à Darmſtadt avec toutes ſes clauſes & envoiée à Vienne, & de confirmer par un ſerment cet Accord arraché par la force.

Toutes ces choſes bien conſidérées, il n'y aura perſonne qui blâmera Madame la Landgrave & Regente de Heſſe, qu'en vertu du devoir de Tutrice, elle tâche de recouvrer pour ſon Fils ce qui lui a été ôté par force & injuſtice, & à main armée; principalement d'autant que tous autres moiens lui ſont ôtez par la Confirmation de l'Empereur, forcé par ceux de Heſſe-Darmſtadt, & preſentée avec menace & violence au Landgrave Guillaume, vû que auſſi le Teſtateur a commis l'execution du Teſtament à ceux auſquels, en vertu du fidei-commis, il a deſigné la ſucceſſion, leur donnant pouvoir de s'en ſaiſir de leur propre autorité.

La juſtice du procédé de Madame la Landgrave paroitra encore claire, ſi on conſidére que le Landgrave George & ſon Pere n'ont jamais eu aucune action véritablement fondée en droit contre le Landgrave Maurice, moins encore contre ſes Enfans, & qu'ils ont néanmoins extorqué cette Tranſaction ſi préjudiciable par une pure calomnie, dol, & machination fondée ſur une très-fauſſe & nulle cauſe; & les raiſons du Procès n'étant bien vérifiées; reduiſant le Landgrave Guillaume de l'accepter par la force, & par la crainte, qui ſont deux voies iniques & défenduës par les Conſtitutions de l'Empire. Il faut auſſi remarquer qu'il eſt expreſſement dit en cette Tranſaction, qu'elle ne ſeroit valable qu'en cas que le Landgrave Maurice y conſentît de ſa part & au nom de ſes fils, ce qui ne s'eſt pas enſuivi; au contraire le Landgrave Maurice y a contredit pour lui & pour ſes fils, tandis qu'il a vécu: de ſorte que ce défaut ne peut être ſuppléé par aucun autre moien qui ſoit de même valeur,

1648. leur, ni par Sa Majeſté Imperiale, & d'autant moins qu'on n'a pû ôter aux jeunes Princes, les Landgraves, le pouvoir de reconnoître légitimement de la cauſe, & ſans les ouïr, ce qui leur a été donné par Fidei-commis par le Teſtateur: outre que cette Transaction ne contient rien que des infractions, & qui plus eſt le Landgrave George n'en a pas obſervé les conditions, ni les régles; car pour paſſer ſous ſilence d'autres actions par leſquelles l'on y a contrevenu, il la renverſa tout à fait en l'année 1637, en ce que comme le principal inſtrument de la Paix de Prague de 1635, il fit enſorte que par un particulier reſultat, le Landgrave Guillaume en fut exclus & travailla tant qu'on le mit au ban de l'Empire, & fut proſcrit à raiſon de ce qu'il étoit allié avec les Couronnes de France, & de Suede, que ce Landgrave de Darmſtadt décrioit par tout comme Ennemis de l'Empire; publiant puis après ledit ban contre le Landgrave Guillaume le ſixiéme du nom, de tout innocent & en très-bas âge, le déclarant criminel, & d'avoir perdu ſes Païs, & Dignitez, exhortant & menaçant ſes Sujets, ſous des peines atroces d'abandonner leur véritable Seigneur, & de lui prêter le Serment de fidélité, en fourniſſant pour cet effet toutes ſortes de ſecours à l'armée Imperiale, qui avoit envahi en ce tems-là la baſſe Heſſe, chargeant de calomnies & d'injures les Couronnes, Madame la Regente, ainſi que ſes propres Lettres données en public en font foi, & preſcrivant à Madame la Regente de nouveau un autre accord inuſité dans l'Empire, le divulgant même par des Imprimez publics, comme s'il avoit été accepté & avoué d'elle.

Or Son Alteſſe la Landgrave laiſſe juger à tous ceux qui n'ont pour but que la raiſon & la juſtice, ſi un tel procédé qu'on a tenu contre la Maiſon de Heſſe-Caſſel, eſt ſelon les formes & les loix, s'il ſe peut ſans une oppreſſion manifeſte qu'on baptiſe du nom de Transaction, un Accord arraché par la force & les armes, qu'on nomme & qualifie une affaire jugée, qui l'a été ſi mal, & ſur de ſi faux principes, & ſans entendre les juſtifications de l'opprimé; car c'eſt ce dont on ſe plaint de la part de Heſſe-Caſſel, qu'elle a été jugée, & qu'elle ne le pouvoit être: d'où il paroît clairement qu'elle eſt de la nature de celles qui doivent être vuidées en ce Traité de Paix générale, où il s'agit de remettre un chacun dans le ſien & de faire juſtice à ceux qui en ont été privez.

Il n'eſt pas ici queſtion de juger d'un procès au pétitoire, mais il s'agit de remettre un chacun en poſſeſſion de ce qui lui appartient & de faire juſtice à ceux qui en ont été ſpoliez.

La Maiſon de Heſſe-Caſſel ne peut s'arrêter à aucun autre accord, ni à aucune autre ſureté, qu'à celle qu'elle peut prendre en comprenant cette affaire dans la Paix générale; d'autant que ce ſeroit ſe précipiter dans les rigueurs & inconveniens par où elle eſt paſſée, que de ſe fier à un accommodement particulier avec ceux de Heſſe-Darmſtadt. On voit par leurs contraventions tant de fois multipliées, ce qu'on peut eſpérer de leur parole, voire de leurs ſermens, celui qu'ils ont extorqué de feu Monſieur le Landgrave Guillaume a été forcé, preſcrit & injuſte, & manque de ſuite en pluſieurs points ſur leſquels il avoit été fondé; comme par exemple, de l'aprobation de Meſſieurs ſes Freres, & de feu Monſieur ſon Pere; il a été fait ſur des nullitez: ceux qui ont été faits, mais derechef non obſervez par ceux de Heſſe-Darmſtadt, ont été volontaires, fondez ſur la juſtice, & les conventions de ceux de la famille. Quelle apparence y aura-t-il donc de vouloir commettre ſa ſureté à des Accords particuliers avec les perſonnes qui les renverſent, ou changent, lorſque bon leur ſemble? Quelle apparence y aura-t-il auſſi de remettre derechef cette affaire devant des Commiſſaires, ou des Juges, puiſque ceux de Darmſtadt ont trouvé à redire aux Sentences de ceux qui leur étoient alliez par ſerment, & choiſis par eux-mêmes? Eſt-il poſſible de ſe confier à la Juſtice, de la façon qu'elle eſt adminiſtrée aujourd'hui dans l'Empire, & comme il paroît par ce qui eſt dit ci-deſſus qu'elle l'a été par le paſſé pour la Maiſon de Heſſe-Caſſel? Le Landgrave de Darmſtadt aura-t-il l'oreille moins favorable à la Cour Imperiale, maintenant que la vigueur de la Guerre a contraint la Maiſon de Heſſe-Caſſel de s'y rendre encore moins agreable? Et que s'enſuivroit-il ſinon que lorſque cette Maiſon ſeroit desarmée, les mêmes de Darmſtat joueroient leurs premiers reſſorts, & au lieu de maintenir les Princes de Heſſe-Caſſel en leurs droits, & poſſeſſions, on les condamneroit peut-être, ſous prétexte de contravention prétendue, à perdre encore ce qu'ils ont de reſte? L'exemple du mauvais traitement qu'ils ont reçû, eſt de trop fraiche memoire pour ne laiſſer cette juſte crainte à ces Princes, qui ne peuvent autrement être garantis de l'injuſtice qu'ils ont ſujet d'appréhender, que par la ſureté qui leur arrivera en cette affaire dans le Traité de Paix générale, en l'y inſérant ſous les ſuretez & aſſurances communes qui doivent être les garants de tout le Traité. C'eſt donc aux Couronnes de qui la Maiſon de Heſſe-Caſſel implore l'aſſiſtance, à ce faire, & ne s'en point déſiſter; c'eſt la Juſtice qui parle en ſa faveur, le ſujet de la Guerre qui doit être ôté les y convie, l'Alliance les y oblige, comme au plus ſolide intérêt de cette Maiſon, la protection en laquelle elles l'ont priſe, ne leur permet pas d'uſer de moins d'appui envers elle, qu'envers les autres Etats, qu'elles veulent remettre en leurs Seigneuries & biens: & ſi le commencement de cette Guerre des Couronnes contre l'Empereur & ſes adhérans a été de proteger & de ſauver les opprimez, l'on ne peut laiſſer à la concluſion du Traité un Prince qui l'a été plus que tous les autres, qui a, par des actions peu communes d'une ſinguliére fidélité & conſtance, beaucoup contribué à porter les affaires à la Paix générale, & qui en cas contraire ſeroit ſeul la proie de ſes Ennemis, & un triſte ſujet à la poſtérité qui lira ſon innocence & ſa fermeté, & ne pourroit s'empêcher en pleurant ſon mauvais ſort, de cenſurer la généroſité, & la réputation des Couronnes, deſquelles la Maiſon de Heſſe-Caſſel a conçu toute une autre confiance, & ſe réſigne encore en leur appui & puiſſante protection.

1646.

LETTRE

D'un

GENTIL-HOMME

VENITIEN,

A UN SIEN AMI

A TURIN.

Ecrite de Munſter le 2. d'Avril 1646.

Traduite de l'Italien.

MONSIEUR,

JE vous declare, que toutes les conteſtations que nous avons euës enſemble, viennent d'être terminées, & que je donne à la fin les mains à tout ce que vous aviez eſſaié ſi longtemps inutilement de me perſuader, & du peu de diſpoſition que l'Eſpagne y a.

Ne penſez pas néanmoins, que ce ſoit la force de vos raiſonnemens qui m'ait convaincu, puiſque à juger ſainement & par la raiſon des intentions des deux Couronnes, je perſiſte plus que jamais dans la premiere opinion que j'ai euë, que ni la France ne doit vouloir la Paix aux conditions qu'elle l'offre, c'eſt-à-dire de laiſſer les choſes en l'état qu'elles ſe trouvent aujourd'hui.

Ni l'Eſpagne ne doit differer un ſeul moment à l'accepter, quand ces conditions lui ſeroient beaucoup plus dures & plus deſavangeuſes qu'elles ne ſont.

Mais comme Dieu ne permet pas toûjours que la prudence humaine ſache ſe déterminer à temps, aux reſolutions qui lui ſeroient les plus profitables: Il ſemble que par des mouvemens reſervez à ſa Providence ſeule, & qui ne ſeront connus ici bas que par les effets qui s'en enſuivront; il permet que les François & les Eſpagnols ſoient aveuglez en cette affaire, & que les uns & les autres pechent lourdement contre leurs propres intérêts.

Les uns par une facilité trop grande qu'ils ont dans le plus fort de leurs proſperitez, & dans des eſperances mieux fondées que jamais, que leur bonheur ira toûjours en augmentant dans la continuation de la guerre.

Les autres par une fermeté hors de ſaiſon, ou pour mieux dire par une obſtination qu'ils apportent dans l'accablement d'une infinité de diſgraces, ſans qu'il nous paroiſſe aucune apparence de reſſource à leurs affaires. 1646.

J'ai voulu vous toucher ce mot en paſſant, moins pour taxer la conduite d'autrui, que pour ma propre juſtification; vous faiſant connoître que ſi je me ſuis abuſé quand j'ai opiniâtré contre vous, que la France ne vouloit point la Paix, & que l'Eſpagne la deſiroit ſincerement; je n'ai pas laiſſé d'avoir eu la Raiſon pour guide: & que même un des principaux motifs qui m'avoit jetté dans cette erreur, n'étoit que la bonne opinion que j'avois conçuë de la ſuffiſance des Miniſtres de l'une & de l'autre Couronne; jugeant tout-à-fait impoſſible, qu'ils ne s'aperçuſſent pas avec le reſte du monde.

Les François, que l'occaſion ne pouvoit jamais être plus favorable ni plus belle de pouſſer à bout & de ruiner tout-à-fait un ancien Ennemi, qui ſera d'autant plus irreconciliable avec eux, qu'outre l'antipathie naturelle qui eſt entre ces deux Nations, il eſt irrité de nouveau par ſes dernieres pertes, & par le dépit de voir ſa foibleſſe manifeſtée.

Et les Eſpagnols, qu'ils ſe trouvent dans une abſoluë néceſſité d'arrêter à quelque prix que ce puiſſe être les progrès de leurs ennemis, s'ils ne veulent expoſer mal à propos à des riſques bien dangereuſes, ce qui reſte d'Etats plus conſiderables à leur Monarchie.

Je vous découvrirai maintenant par quelle avanture inopinée j'ai en un inſtant developé tous mes doutes, & rencontré, ce me ſemble, pleinement l'éclairciſſement que nous avons tant travaillé à chercher parmi nos diſputes.

La derniere Conference des Médiateurs avec les Plenipotentiaires de France, a produit en moi cette nouveauté, au ſimple rapport qui m'a été fait des propoſitions que ceux-là avoient miſes ſur le tapis de la part des Plenipotentiaires d'Eſpagne. A la verité elles m'ont paru ſi ridicules & ſi abſurdes dans la conſtitution preſente des affaires du monde, que la premiere penſée qui m'eſt venuë dans l'eſprit ſur cela, a été de louër la bonté & la condeſcendance des Médiateurs, de s'être voulu charger d'une pareille ouverture; & d'admirer la retenuë & la moderation des Miniſtres de France, d'avoir pû l'écouter. En voici à peu près la teneur.

Que le Roi Catholique eſt entierement diſpoſé à la Paix, & que pour le témoigner, & faire mieux éclater la paſſion qu'il a pour le repos de la Chrétienté, il eſt prêt d'en faciliter l'accompliſſement, en conſentant de ceder à la France Danvilliers, Bapaume, Heſdin, & Landreci, moiennant qu'on lui reſtitue généralement tout ce qui a été occupé ſur lui dans cette Guerre.

Que l'on remette le Duc de Lorraine dans la pleine & paiſible jouiſſance de ſes Etats.

Que ſi la France veut garder Pignerol, on demoliſſe Cazal.

Et que l'on ſoit ami des amis, & ennemi des ennemis, les uns des autres.

C'eſt dans cette occaſion où je confeſſe librement ma ſimplicité, & l'avantage que votre jugement a remporté ſur le mien, dans le diſcernement du myſtere caché ſous l'honneur que les Eſpagnols firent ſemblant dernierement de vouloir deferer à la Reine Regente de France. Vous jugeates fort bien que c'étoit un aſpic qu'on preſentoit ſous une belle fleur; & les artifices qui éclaterent en même tems dans les

1646. les Provinces unies, & qui y ont cauſé tant de vacarme, ont bien-tôt verifié la ſolidité de tous les raiſonnemens que vous me mandates ſur ce ſujet, & que tout ne viſoit qu'à mettre de la diſſenſion & à ſemer des jalouſies entre la France & ſes Alliez.

Pour moi je penetrai en cette rencontre-là guere plus avant que l'écorce, & me fondant toûjours ſur mes anciennes maximes du beſoin qu'a l'Eſpagne de la Paix; Je la crus alors indubitablement arrêtée, & me perſuadai, que c'étoit un biais dont les Miniſtres de cette Couronne-là s'étoient aviſez pour ſortir d'affaires avec plus d'honneur, & pour mourir comme l'on dit d'une belle épée.

Je ne faiſois donc nul doute, que dès que la Reine auroit répondu par quelque civilité à leur compliment, ils n'entraſſent tout de bon d'abord en matiere, & que ſe voians d'ailleurs preſſez par le temps de la Campagne qui approche, ils ne fiſſent quelque ouverture raiſonnable & proportionée à l'état où un chacun ſe trouve. Mais aujourd'hui mes eſperances ſont en partie avortées, & j'avouë avec vous, que faiſant reflexion ſur la qualité de la propoſition portée par les Médiateurs, & ſur le temps qu'elle a été faite, qui ne donne plus lieu d'amuſer le tapis par des Négociations frivoles dans le commencement de la ſaiſon où les armes peuvent agir; il eſt impoſſible de n'avouër pas enſuite, que l'heure n'eſt pas encore venuë, à laquelle les Eſpagnols ſe diſpoſeront tout de bon à la Paix, & que ſi le mauvais état de leurs affaires leur en donne par fois quelque deſir, ce n'eſt pas avec une volonté aſſez efficace pour les faire reſoudre conſtamment aux moiens propres d'en venir à bout.

Quand j'ai conſideré que la France poſſede aujourd'hui dans les Païs-Bas, Gravelines, Bourbourg, Link, Arras, Waten, Bethune, Armentieres, Saint Venant, Lens, Warneton, la Mothe au bois, Menin, Heſdin, Landreci, Bapaume, Danvilliers, & Thionville.

Qu'elle tient la Duché de Lorraine.

Qu'en Italie ſes armes ſont dans Cazal, dans Trin, & dans la plûpart des meilleures Places du Piemont.

Qu'elle poſſede les Comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne, où il y a tant de Places importantes & de Ports de mer.

Qu'elle eſt Maîtreſſe de toute la Principauté de Catalogne, qui eſt de ſi grande étenduë, à la reſerve de trois villes qu'elle peut emporter en une Campagne.

Que la conquête de la Franche-Comté ne depend purement que de la reſolution qu'elle prendra d'y envoier une armée.

Que la Flandre eſt ouverte, & qu'ait-ſi malaiſément empêchera-t-on aux armes de France & de Hollande d'y faire des progrès conſiderables.

Que la plûpart des Peuples qui ſont ſous la domination d'Eſpagne en Italie & en Flandres ne ſe maintiennent plus en fidelité, que par les eſperances dont on les repaît continuellement de la concluſion d'une prompte Paix, & que ſans cette attente, ils auroient, il y a long temps, ſecoué un joug, qui leur ſeroit inſupportable, quand il n'y auroit autre raiſon, que de ce qu'ils éprouvent l'impuiſſance de leur Maître à les défendre & à les garentir de l'oppreſſion que leur cauſent les armes étrangeres.

Qu'enfin les preparatifs que la France a faits pour la Guerre de cette Campagne, ſont plus grands & plus à craindre, que tous les efforts qu'elle avoit faits les années précedentes. 1646.

Et que bien loin de cela les Eſpagnols ont des peines incroiables à ſe mettre en état de pouvoir reſiſter en Flandres.

Et que dans l'Eſpagne ils ne voient pas ſeulement encore par quels moiens ils pourront y former une armée un peu conſiderable.

Quand j'ai, dis-je, fait reflexion ſur tout ce que deſſus; je n'ai ſu véritablement comprendre comme quoi les Eſpagnols peuvent avoir été aveuglez à tel point, que de s'imaginer qu'ils faiſoient une grande ouverture pour la Paix; propoſant à la France, que pour la ceſſion de quatre des moindres Places qu'elle ait conquiſes, elle en rendît un grand nombre de très-importantes, & des Provinces toutes entieres dont elle eſt en poſſeſſion: & le monde peut juger ſi elle a plus de ſujet d'apprehender d'en être chaſſée par la force, que d'eſperer d'y joindre encore d'autres conquêtes.

Sur la plûpart deſquelles elle a des droits très-legitimes; outre celui d'une juſte guerre.

Et qui enfin ont coûté tant de travaux au Roi pere du celui-ci, tant de ſoins à la Reine Regente, la mort de tant de Généraux, la perte de tant de Chefs de Guerre, & de tant de Nobleſſe, l'effuſion de tant de ſang François, & la conſommation de tant de treſors tirez de la plus pure ſubſtance des Peuples.

Mais ce qui porte mon étonnement au dernier point, c'eſt que l'Eſpagne prétende les reſtitutions de tant de Places & de Provinces, non ſeulement quand elle doit être hors de toute eſperance d'y rentrer par la continuation de la Guerre, mais lors qu'elle ſe pare encore en tant d'endroits des depouilles de la France; & pour comprendre tout en un ſeul mot, lorſqu'elle lui detient le Royaume de Navarre, qui eſt l'ancien patrimoine de la Maiſon de Bourbon, qui n'appartient pas moins au Roi Louïs XIV. que Paris même, & que l'Eſpagne occupe par ſa propre confeſſion à titre ſi injuſte, que ſes Rois ont accoûtumé en mourant de charger la conſcience de leurs ſucceſſeurs d'en faire raiſon à la France.

A la verité je n'avois pas vu juſqu'ici, que ceux qui doivent, demandaſſent, & moins encore qu'un debiteur, dont les affaires ſont en deſordre, pretendît de retirer des gages qui ſont entre les mains d'un créancier puiſſant, ſans parler d'acquiter la dette: C'eſt auſſi à quoi un des Miniſtres d'Eſpagne ne ſut dernierement me donner aucune bonne réponſe avec toute ſa ſubtilité, & avec toute l'experience qu'il a des affaires de ſon Maître.

Il eſt vrai, que quand je voulus le confondre de même ſur ſes ſubterfuges, & ſur le retardement de la Paix, en lui repreſentant le beſoin preſſant que l'Eſpagne a de la conclure: Il me paia de deux échapatoires, qui m'auroient peut-être ſatisfait & perſuadé qu'ils ſe gouvernent avec beaucoup de prudence, n'étoit que n'étant pas partie ſi intéreſſée en cela que lui, je ne me laiſſai pas flatter, comme il faiſoit à ma paſſion ni à mon deſir, & je reconnus bien-tôt la fauſſeté des fondemens, ſur leſquels il appuioit ſes eſperances, & dont il ſe ſervoit pour juſtifier la conduite du Conſeil d'Eſpagne, & ſa dureté dans les conditions d'un accommodement.

1646. L'un consistoit dans les divisions intestines qui devoient éclore en France au premier jour, & dont la Duchesse de Chevreuse avoit envoié tous les Memoires depuis peu à Madrid par le Pere de Bares.

Et l'autre dans la resolution que l'Espagne avoit prise de ne rien omettre pour separer la France d'avec ses Alliez, & de faire jouër tous les ressorts imaginables pour disposer ceux-ci à des accommodemens particuliers, sans attendre le général.

Quant au premier, c'est une vieille chanson, qui coûte peut-être à la Couronne d'Espagne, le mauvais état où elle se trouve, parce qu'on lui en a battu les oreilles depuis 1630. avec le succès que le monde a vu.

Elle avoit à la verité repris sa vogue avec plus de vrai-semblance à la mort du feu Roi, & les plus sages & clair-voians ne pouvoient penetrer par quels biais, dans une si basse Minorité, que celle du Roi de France, cette Couronne-là aiant tant de guerres à soûtenir, & étant gouvernée par une femme, pourroit éviter les dissensions dont tant de Rois Majeurs, prudens, & autorisez n'avoient sû garantir leurs Regnes; Mais aujourd'hui ce seroit errer en Politique que de s'y attendre, voiant à quel point est affermie l'union & la bonne intelligence de la Maison Roiale; avec quelle ardeur les personnes qui la composent, conspirent toutes à un même but, qui est la gloire & l'avantage de l'Etat; & même avec quelle indignation elles ont regardé les artifices, & se sont défenduës de tous les ressorts qu'on a fait jouër pour essaier de les desunir.

Outre que les intentions sont toutes bonnes & entierement portées au service & à la grandeur de leur Roi, la France a encore un Cardinal, dont un des principaux soins est de maintenir cette amour & cette concorde, & qui est perpetuellement à l'erte pour empêcher que rien ne la puisse troubler, ni gâter ce beau concert que le monde admire. J'avouë que j'avois crû d'abord, que sa qualité d'étranger nuiroit à l'établissement de son credit dans un Roiaume où il se peut dire qu'il fait lui seul tout son parti, n'y aiant ni parentez qui l'appuient, ni places ni charges, ni gouvernemens qui affermissent son autorité: Toutefois l'experience a verifié que c'est cette même qualité d'étranger non seulement qui l'y fait réussir, mais sans laquelle il lui auroit été impossible de faire les merveilles que l'on voit; conservant comme il fait avec un chacun la creance qui est nécessaire pour arracher toutes les semences de division dès le point qu'elles commencent à paroître, & donnant enfin tout son temps & tous ses soins au bien de cet Etat-là, & à la gloire du Roi & de la Couronne. Ainsi c'est bien vouloir se tromper soi-même, que de prêter l'oreille aux propositions chimeriques que fait à son accoûtumée la Duchesse de Chevreuse, & de ne pas s'apercevoir qu'il lui importe peu qu'elles aient effet. Pourvû que ces amusemens & ses flateries obligent les Ministres d'Espagne à faire cas d'elle, & à lui paier ponctuellement les mil écus par mois que le Roi leur Maître lui donne pour sa subsistance, & qu'elle ne soit pas obligée de toucher aux cinq cens mil livres qu'elle a apportées de France, destinées au paiement de la Principauté de Carpen qu'elle achette, entre les Etats des Provinces unies, & ceux de Madame la Landgrave, & à faire d'autres acquisitions. 1646.

Quant au second point, qui est de diviser la France d'avec ses Alliez; je ne voi pas que les Espagnols y aient guere mieux réussi. Le long séjour que le Comte de Trautmansdorff a fait à Osnabrug, qui avoit fait juger à toute l'Assemblée qu'il n'étoit pas tant venu pour travailler à une Paix générale, que pour traiter un accommodement particulier avec la Couronne de Suede, n'a point produit le fruit qu'il s'étoit promis de toutes ses submissions, & de tant de soins qu'il a pris pour plaire à M. Oxenstiern & à M. Salvius, & pour gagner leur esprit. Les Couronnes Alliées ont paru jusqu'ici trop jalouses de leur reputation, pour penser qu'elles soient capables de jamais violer la foi de leurs Alliances, & leurs Ministres sont trop habiles, pour ne pas voir combien cette union apporte à toutes deux d'avantage & de sûreté.

La trame des Espagnols pour attirer les Hollandois à leurs fins, avoit été plus dangereuse, & parfaitement bien conduite, au moins jusqu'à un certain point. Dans le même tems qu'ils firent en l'Assemblée le compliment dont nous avons parlé ci-dessus, à la Reine Regente; qu'ils remettoient la décision de toutes les affaires au jugement de Sa Majesté, moyennant qu'elle eût agreable de se souvenir des intérêts de la Maison d'où elle étoit sortie. Ils s'étudierent à faire arriver par cent endroits differens à un même jour dans toutes les villes des Provinces unies, la nouvelle de l'heureuse conclusion de la Paix: Que tout étoit remis à la déclaration de la Reine Regente, qui prononceroit de concert arrêté avec eux le mariage du Roi son fils avec sa Niece l'Infante d'Espagne, laquelle apporteroit les Païs-Bas en dot à Sa Majesté, avec la cession de tous les droits sur les Provinces-Unies: faisant néanmoins insinuer adroitement aux principaux de Messieurs les Etats, qu'il leur restoit encore assez de tems pour prevenir la France, & pour rompre ce coup; s'ils vouloient se resoudre à conclure leur accommodement particulier, dans lequel ils trouveroient tous les avantages qu'ils sauroient desirer.

Cela excita d'abord parmi ces peuples-là le vacarme que tout le monde a sû, & fit que non seulement ils se crurent abandonnez de la France, mais qu'ils penserent être déja en guerre avec elle à cause de cette prétendue cession de droits sur leurs Etats: Et certainement il n'y a personne au monde qui ne se fût laissé surprendre à un artifice si subtil & si bien conduit, notamment après avoir sû qu'effectivement l'offre de remettre tout au jugement de la Reine avoit été faite à Munster; mais on leur taisoit que ce fût sous certaines modifications qui la rendoient nulle.

Néanmoins lesdits Sieurs Etats ont été bientôt détrompez & gueris de leurs soupçons, soit par la communication que les Plenipotentiaires de France donnerent aussi-tôt en confiance aux leurs, de l'ouverture que les Mediateurs leur avoient faite; soit par les soins que l'on a pris à Paris de les éclaircir sincerement de tout ce qui s'étoit passé, & de leur faire toucher au doigt la malice dont les Espagnols s'étoient servis pour essaier de jetter de la défiance entre la France & eux: Et après tout, quand il leur fut encore resté quelque scrupule dans l'esprit sur cette matiére, il vient d'achever d'être entierement détruit

1646. truit par la belle propoſition qui m'a donné ſujet de vous écrire cette Lettre ; n'y aiant guere d'apparence que l'Eſpagne ſoit prête de donner à la France tous les Païs-Bas, puiſque pour avoir la Paix dans le beſoin qu'elle en a, & toute la Chrétienté, elle n'offre encore que la ceſſion de quatre petites Places, qui ne ſont ni en ſon pouvoir, ni en état vrai-ſemblablement d'y être jamais.

C'eſt en quoi je confeſſe que je n'ai pû bien trouver où étoit la prudence des Miniſtres d'Eſpagne, à faire une propoſition qu'ils ſavoient certainement ne pouvoir avoir aucun effet, & laquelle néanmoins en produiſoit deux très-mauvais pour eux.

L'un de diſſiper abſolument toutes les impreſſions, qu'ils avoient pris tant de ſoin de mettre dans l'eſprit de ceux qui ont part au gouvernement des Provinces-unies, touchant les intentions de la France, pour l'obſervation des Traitez qu'ils ont enſemble.

Et l'autre, qu'ils détruiſoient en un inſtant toute la gloire & l'applaudiſſement qu'ils avoient penſé gagner dans le monde, de la paſſion extrême qu'ils ont pour la Paix, par l'offre ſpecieuſe de remettre tout au jugement même de la partie la plus intereſſée qu'ils euſſent.

C'eſt un grand malheur pour toute la Chrétienté, qu'étant envahie comme elle l'eſt par l'Ennemi commun, dont les forces ſont ſi redoutables, il ſe voit encore que l'on ne cherche pas tant la Paix, comme de faire paroître au monde que l'on la deſire. On ſe ſoucie peu de ce qui arrivera, pourvû que les uns puiſſent jetter ſur les autres le blâme du retardement de cette bonne œuvre. Cependant notre maiſon brûle, & perſonne n'accourt à éteindre l'embraſement : nous avons beſoin d'aſſiſtance, & non de ſavoir qui a de meilleures intentions de nous la donner : Toutes ces bonnes diſpoſitions ſont de fort mauvaiſes armes pour ſecourir notre Republique.

La France prétend, que quand elle ne feroit autre choſe pour cela que de ſacrifier toutes les grandes eſperances qu'elle a pour l'avenir dans la continuation de la guerre, c'eſt toûjours donner beaucoup au bien public ; & à la verité nous ne pouvons pas deſavoüer, que ce ne ſoit faire tout ce qui ſe peut pour les intérêts d'un ami, que d'abaiſſer les voiles dans une navigation heureuſe quand on a le vent en pleine poupe, & que l'on commençoit à gagner un port, où après une agitation perilleuſe on pouvoit rencontrer une entiere ſûreté & de notables avantages.

Si l'on ajoûte à cela l'offre que cette Couronne-la fit à Paris pour la ſeconde fois à notre Ambaſſadeur dès le mois de Novembre dernier (& que l'Eſpagne refuſa) d'une ſuſpenſion d'armes ſur la mer Mediterranée, afin que les Princes Chrétiens puſſent joindre leurs forces maritimes aux nôtres, & que le Roi d'Eſpagne particulierement ne pût pas ſeulement nous aſſiſter, comme il en faiſoit une merveilleuſe oſtentation, ſi à ſon dire l'armée navale de France ne l'en eût empêché, mais qu'il fût en état lui-même de défendre ſes Royaumes de Naples & de Sicile, ſur qui l'orage pourroit bien tomber, la Candie venant à ſe perdre ; il eſt impoſſible enſuite de n'avoüer pas, que notre République a tout ſujet de ſe loüer du procedé de la France, en ce que n'aiant rien à craindre dans ſes Etats ni des forces de Mer d'Eſpagne, ni de celles du Turc qui ſont trop éloignées, & avec qui elle n'eſt point en rupture, elle ne laiſſoit pas de vouloir ſe priver pour l'amour de nous des avantages qu'elle pouvoit temporter ſur ſon ennemi par tant d'entrepriſes differentes, qu'il lui eſt facile de former ſur les divers Etats qu'il poſſede dans l'étenduë de cette mer-là. 1646.

Et au contraire l'Eſpagne nous fait un dommage irreparable, d'avoir rejetté cette propoſition qui ne lui étoit guere moins utile qu'à nous-mêmes, puis qu'aſſûrant Tarragone & tout ce qu'elle poſſede dans les côtes d'Italie, & le Royaume de Naples, & la Sicile des armes Françoiſes, elle pouvoit emploier ſon armée navale à defendre ces mêmes Etats-là des forces Ottomanes qui s'aprêtent peut-être pour y fondre. Outre que le Roi de France n'armant pas en mer, les autres Princes d'Italie n'euſſent pas pris ce prétexte, comme peut-être ils feront, de ne point envoier leurs Galeres à notre ſecours.

Voilà néanmoins où ſe réduiſent toutes les oſtentations que les Miniſtres d'Eſpagne font de la diſpoſition de leur Maître au repos de la Chrêtienté, qui conſiſte à refuſer contre ſon propre intérêt une ſuſpenſion d'armes ſur la Mer, & à faire pour la Paix dans le mauvais état où ſont ſes affaires, cette belle offre de ceder quatre Places qu'il n'a plus, & qui ſont des moindres qu'il ait perduës.

Pour concluſion je vous replique encore, que depuis quelques jours je me ſuis tout-à-fait rangé de votre parti ; & un diſcours que me tint hier un François à la promenade n'a pas peu ſervi à m'y confirmer, juſqu'à ce que je voie que les-uns ou les autres changent de conduite. Je vous en raconterai la ſubſtance en peu de mots.

La France (me dit-il) deſire la Paix, mais à des conditions honnêtes, ſûres, & équitables. Elle ſent ſes propres forces, & connoît la foibleſſe de ſes ennemis : Elle ſait qu'elle joue une partie bien faite, où elle eſt parfaitement bien ſecondée par des Alliez puiſſans & fidéles.

Nous aurions (me diſoit-il) peu de courage & d'affection pour notre patrie, ſi nous nous portions au milieu de nos proſperitez à rendre volontairement ce que le mauvais état de nos ennemis ne leur permet pas de nous ôter par la force, & que nous condeſcendiſſions à cela en faveur de ceux mêmes qui nous ont autrefois dépouillez, qui ſont encore nos redevables, & dont nous ne pouvons pas nous promettre de gagner ſincerement l'affection, quelque facilité que nous apportaſſions à conſentir à leurs demandes.

D'ailleurs quand la Fortune a été favorable aux Eſpagnols, ils nous ont donné la loi, ſoit dans la forme, n'aiant fait que de bons Traitez de Paix, & refuſant d'ouïr parler de trêves, afin que nous n'euſſions pas moien de reſpirer, ni de prendre haleine, ſoit dans les conditions, les aiant quaſi preſcrites telles qu'ils ont voulu.

Voiez maintenant où va leur injuſtice : ils ne veulent ni ſuivre notre exemple en ce que nous nous ſommes autrefois accommodez au temps, ni permettre que nous les imitions en ce qu'ils en ont profité, comme s'ils étoient les Maîtres des affaires auſſi-bien dans la mauvaiſe fortune que dans la bonne.

Il importe trop au repos de la Chrétienté

1646. de n'établir pas cette maxime, qu'il faille rendre aux Eſpagnols dans les Traitez ce qu'ils pourroient perdre par les armes. Le deſir inſatiable qu'ils ont de s'agrandir & le deſſein de la Monarchie univerſelle, que quelques malheurs qu'ils aient, il ſera mal-aiſé d'effacer de leur eſprit, leur feroit trop ſouvent troubler la tranquillité publique, ſi on leur laiſſoit la faculté de tout entreprendre impunement.

Ce ſeroit alors qu'ils feroient la guerre par métier, parce qu'il ne pourroit leur être qu'avantageux de tenter ſouvent la fortune, en ce que leurs deſſeins venans à réuſſir, ils ſeroient aſsûrez de gagner, & ne craindroient pas de rien perdre, quand ils auroient de mauvais ſuccès.

Après tout, ſi nous avions à nous déſaiſir entierement de ce que nous tenons, comme ils y viſent par la propoſition qu'ils ont faite, il vaudroit bien mieux y être forcé par les armes, que d'y conſentir par une Négociation; le premier pouvant arriver par le ſeul malheur, ſans qu'il y ait de notre faute, mais l'autre ne peut procéder que de notre imprudence & de notre lâcheté.

Voilà les raiſonnemens du François, qui m'ont fait voir que cette Nation-là n'a pas toûjours l'impetuoſité dont on l'accuſe, & qu'elle ſe conduit aujourd'hui auſſi judicieuſement qu'il ſe peut; ſi ce n'eſt peut-être en ce que ſes ennemis étans ſur le panchant de leur ruïne, la France conſent de s'arrêter tout court au lieu de les pouſſer à bout, afin de ne leur laiſſer pas, comme il ſemble qu'elle veuille faire, un moien de pouvoir ſe relever quelque jour, & de revenir au combat avec plus de ſuccès, ſelon les diverſes conjonctures qui arrivent dans les affaires du monde. Sur ce je demeure,

MONSIEUR;

Votre très-humble & très-affectionné ſerviteur.

1646.

REPONSE

A une

LETTRE

D'un Noble

VENITIEN

A SON AMI

A TURIN.

ILluſtriſſime Seigneur, Vous m'écrivez ſur un ſujet très-important, cependant vous ſavez que je ne ſuis qu'un petit Bourgeois; quoiqu'il en ſoit je vous repondrai ſuivant mon petit genie. Vous voulez me prouver que les François penſent ſerieuſement à la Paix, & non pas les Eſpagnols. Vous les traitez les uns & les autres d'aveugles à la page 410. les François parce que qu'ils font ſitôt halte & s'arrêtent au milieu de leurs ſuccès, & les Eſpagnols parce que malgré les revers qu'ils ont eſſuiez pendant cette Guerre, ils perſiſtent dans leur opiniâtreté. Vous avez raiſon de les apeller aveugles, vous l'auriez même de dire que le monde entier eſt aveugle, & que vous ſeul avez une bonne vuë, car vous ſeul voiez ce que perſonne n'aperçoit. Car enfin où les François font-ils halte? où ſe ſont-ils arrêtez? où ont-ils ſuſpendu leur activité depuis l'an 1636. que le Pape nomma Cologne pour le Theatre des Négociations? Vous ne direz pas que c'eſt à preſent: eſt-ce en Allemagne, en Italie, en Catalogne, les armées Françoiſes y ſont en mouvement plus que jamais. Eſt-ce en Flandres? juſqu'à preſent ils n'y ont eu que vingt à vingt-cinq mille hommes, aujourd'hui l'on parle d'y envoier une armée de ſoixante mille hommes, & de s'emparer du Luxembourg, du Namurois & de la Flandres. Apellez-vous ſe tenir en repos, tous les mouvemens qu'on ſe donne à Munſter, où les Ambaſſadeurs de France ſe trouvent? c'eſt-là une nouvelle Logique que les Docteurs de Padoue n'entendroient pas. En effet ces Négotiations de Munſter font-elles qu'on en tire un coup de moins: A preſent la ſcene eſt à Munſter, auparavant elle avoit été à Hambourg, elle avoit commencé à Cologne. Si les François apellent cela *s'arrêter en leurs proſperitez*, ſans vouloir venir à une concluſion, & empêchant

les

1646. les autres d'y venir, la Guerre pourra bien de cette maniere durer encore cent ans.

Vous prouvez dans la page 410. par l'offre ridicule de Bapaume, Damvilliers, Hesdin, & Landreci, l'opiniâtreté de l'Espagne à suivre le cours de ses revers & de la guerre. Illustrissime Seigneur, ou vous êtes sorti trop tôt du Conseil, ou vous déguisez de gaïeté de cœur ce que vous savez ou devez savoir beaucoup mieux; en effet qui ignore que les deux Chefs de cette sanglante guerre sont d'un côté la France avec ses Alliez & de l'autre l'Espagne avec les siens; il est aussi notoire que de ce côté-ci on a perdu de gré ou de force & que la France & ses Alliez, ont gagné par consequent le Portugal, les Algarves, le Roussillon, la Catalogne, la Côte d'Afrique, le Bresil, les Isles entre ce Païs & les Indes, la Lorraine, l'Artois, une partie de la Flandres, du Luxembourg, de la Savoie, du Piemont, Cazal, le Montferrat, la Haute & Basse Alsace, le Brisgow, Philisbourg, & tout le cours du Rhin; la Pomeranie & toute la Côte de la Mer Baltique, l'Evêché de Bremen, celui d'Halberstat, Verden, Fulden, Hirsfeld, Munster, Paderborn, & Osnabrug sauteront aussi; les Evêchez de Cologne, de Trêves, & de Mayence, auront peut-être le même sort, avec Grol, Oldenseel, Lingen, Mastricht, Breda, Boisleduc, Rhinberg, Orsoi, Wesel, Burick, les Forts sur l'Escaut, le Sas de Gand & Hulst. Ceux qui n'ont voyagé que sur la Carte savent que c'est là au moins la moitié de ce que la Maison d'Autriche possedoit. Enfin il est au moins certain que la France & ses Alliez s'empareront de plus de la moitié de l'autorité en Allemagne. Le Roi Philippe rendit à la France en 1598. tout ce qu'il avoit conquis & Pierre Mathieu dit dans son Histoire fol. 37. *que le Roi d'Espaigne ne pouvoit vivre en tranquilité de son esprit, ni mourir en l'integrité de sa Religion, s'il ne rendoit ces Conquêtes*, qui n'étoient pas comparables à celles que la France a faites. La France a-t-elle donc plus de droit à présent de garder ses conquêtes que l'Espagne n'en avoit alors? J'en doute; mais je sai en général que si les Rois étoient obligez de rendre ce qu'ils possedent injustement *Cito ad casas & tuguria redituros esse*, comme dit Ciceron. Mais nous ne disputons pas sur la justice des armes. Le desordre regne dans Troye comme hors de Troye. Mais comme les pauvres peuples, les Païs voisins, chacun en un mot soufre pour l'ambition de ces deux Monarques depuis tant d'années, ils demandent la Paix les larmes aux yeux; à qui tient-il qu'elle ne se conclue? Parlons sans partialité, ceux qui veulent paier la Paix de toute la moitié de leurs biens, peuvent-ils passer pour ne pas vouloir la Paix? au contraire n'est-ce pas celui qui se nourrit de l'esperance de s'emparer de l'autre moitié, & dont vous dites pag. 413. *que la France faisant la Paix, sacrifira ses grandes esperances*: mais comme ses demandes & ses preparatifs ne respirent que la Guerre, on ne peut pas presumer, qu'elle ait quelqu'inclination pour la Paix. Je vous avouë que je ne crois pas que le Roi de France soit blâmable de tâcher, comme tous les autres Princes, de devenir tous les jours plus puissant, le Roi d'Espagne a fait la même chose; si la France pouvoit conquerir tout l'Univers le Roi n'aquereroit pas moins de Gloire qu'Auguste & qu'Alexandre; mais, Illustrissime Seigneur, qu'en reviendroit-il à votre Republique, au Duc de Savoie, à la Hollande, 1646.
à la Suede, au Pape & aux autres? combien de sang Chrétien seroit immolé? nous autres dans le Montferat, dans le Piemont & dans la meilleure partie de la Savoye nous sommes déja sous la domination Françoise, il en est de même de la Lorraine & du Duché de Bar, &c. sans parler de tout ce que la Maison d'Autriche a perdu. Si la France du moins parloit de rendre quelque chose de ce qui n'appartient ni à l'Autriche ni à l'Espagne, je croirois en quelque maniére ce que vous dites du *penchant aveugle de la France pour la Paix.*

Vous tournez en ridicule pag. 410. 411. la proposition du Roi d'Espagne, *de remettre toute la Négociation de la Paix entre les mains de la Reine Régente, sa sœur.* Vous dites que c'est par maniere de compliment puisque la Reine ne veut pas s'en charger. Je vous avourai que la Reine auroit dû accepter le compliment, & prononcer. Si l'Espagnol n'eût pas acquiescé à sa decision, elle l'exposoit à la condamnation de tout l'Univers qui lui auroit donné tout le tort; & le procès auroit été bientôt fini; mais non, la France ne cherche pas les procès si courts, elle espere d'autres succès de la continuation de la Guerre & de la lenteur de la Négociation de Munster; pour un point, pour une virgule, il faut écrire à Paris, puis à Madrid, & c'est ainsi que l'Eté se passe, & l'on engage les Alliez à entrer en Campagne au moment qu'ils ne demanderoient pas mieux que de conclure la Paix.

Vous dites pag. 411. *Que la plupart des peuples qui sont sous l'Espagne, ne se maintiennent plus en fidelité que par l'esperance dont on les nourrit de la Paix.* Autrement, ajoutez-vous, tous les Espagnols auroient secoué le joug il y a long-tems, ne fut-ce pour aucune autre raison, que parce que leur Souverain n'est pas capable de les défendre. Ce raisonnement est contre vous, puisqu'il donne à entendre que la France atend cet heureux moment, autrement Mazarin ne seroit pas un fidéle Ministre, comme vous le dites ailleurs, de perdre tant de grands avantages & de les sacrifier au bien de la Paix. Je ne veux pas dire au moins que Mazarin ou le Roi très-Chrétien font mal à cet égard; je les en loue, ils agissent Roialement, & si le Roi Catholique ou quelqu'autre Prince avoient les mêmes avantages, ils en profiteroient de même. Mais je soutiens que vous, qui vous donnez pour Venitien, & tous les autres François font très-mal de vouloir faire croire au peuple que la France veut la Paix & que l'Espagne veut la Guerre.

A la page 411. vous vous batez de vos propres armes, *vous dites que la France fait de plus grands preparatifs que jamais & que l'Espagne aura bien de la peine à former une bonne armée.* Pourquoi donc l'Espagne cherche-t-elle la guerre; est-ce pour perdre ce qui lui reste?

Vous louez fort le Cardinal Mazarin, à la page 412. on voit par là que vous êtes un François masqué, que vous n'avez jamais été Venitien & que vous ressemblez à tant d'autres qui n'avez rien à perdre & qui à la faveur de vos flateries trouvez à vivre à Paris. Donnez-lui tant que vous voudrez de l'encensoir par le nez, flattez-le, je vous le permets; j'avoue même qu'il sert son Roi & fait du bien à ses adulateurs, mais quel avantage en retirent ses Alliez, ses Sujets & ses malheureux voisins? que pouvez-vous en conclure

1646. clure pour faire voir qu'il ſouhaite la Paix? Le contraire eſt clair comme le Soleil: il lui faut la guerre pour rendre ſa fortune plus éclatante, ſe faire un plus grand nom, enrichir ſa famille, & avancer ſes amis plus facilement que pendant la Paix. Mais je ne vois pas qu'il faſſe rien pour les Alliez de ſon Maître ni pour ſes voiſins neutres. Qu'y gagne notre Duc de Savoye? Tous les Princes d'Italie crevent de jalouſie; le Pape même ne ſait plus où il en eſt; Veniſe eſt aux abois, la Sicile, Naples & les autres Iſles ne ſavent ſi elles tomberont dans les mains des Turcs ou dans celles de la France, car les Turcs attaquent l'Italie d'un côté & la Flotte Françoiſe de l'autre, comme s'ils s'étoient donné le mot; en ſorte que les Chrétiens ne peuvent faire tête des deux côtez.

Vous vous ſervez d'un autre raiſonnement à la page 412. pour prouver que l'Eſpagne ne cherche pas la Paix. Elle s'atend, dites-vous, à une Guerre civile de France, dont la Ducheſſe de Chevreuſe a formé le plan il y a long-tems: en ſecond lieu vous dites que l'Eſpagne ſe flatte que la Suede ou la Hollande feront une Paix ſeparée avec la Maiſon d'Autriche ou avec l'Eſpagne. Avouez par raport au premier cas que le François ſait mieux que l'Eſpagnol entretenir le feu de la guerre civile chez ſes voiſins, c'eſt par cet art qu'il a mis en feu la Catalogne & le Portugal. On ſait auſſi ce qu'il a ourdi en Angleterre entre le Roi & ſon Parlement, car on ſait qu'on accuſe le Conſeil du Roi d'être Eſpagnol & bon Catholique, c'eſt un bruit que les Emiſſaires de la France ont ſoin de repandre parmi le peuple & parmi ſes predicateurs. Enſuite, le Conſeil du Roi étant tout François, la France mit tout en œuvre pour faire triompher le Roi de ſon Parlement qui prenoit le deſſus. Helas! on ne ſait que trop en Allemagne quel ſuccès y a eu l'adreſſe des François à alumer les Guerres domeſtiques. Dieu ſait ce qu'ils trament dans les Provinces-Unies: la vertu & la prudence même ne doivent pas être ſans crainte. Le plan de Me. de Chevreuſe pour exciter une Guerre civile en France n'eſt aparemment pas fort bien lié puiſqu'on n'en voit rien éclore. Vous me repondrez peut-être que nous avons vû en France la mere contre le fils, le frere contre le frere &c. à l'inſtigation des Eſpagnols; mais je vous répondrai que cet argument même eſt contre vous, car les Eſpagnols s'en ſont ſi mal trouvés qu'ils ont inutilement donné leur argent à la Reine mere chaſſée par ſon fils & à un frére bani par le Roi, ſon frére, & à tous leurs adherans. Préſentement denué de tous moiens & manquant même du neceſſaire, le Roi d'Eſpagne ſera plus prudent, & n'aura garde de ſe flater de voir ſi aiſement une Guerre civile en France, quand même il ſeroit en état de l'exciter, puiſque toutes les fois qu'il l'a entrepris il a ſi mal réuſſi.

Il eſt vrai qu'il ſe trouve bien des gens qui s'imaginent avec raiſon que la retraite de la mere & du frere ſont une politique du Cardinal; car tant que l'un & l'autre ſeront hors du Royaume, ils lui feront moins de mal que s'ils étoient dedans. Il a toûjours eu ſes eſpions auprès de la mere & du frere du Roi & il leur fait faire tout ce qu'il veut, ce qui parut bien lorſqu'il avoit en vûë une rupture entre la France & l'Eſpagne, alors on avoit beſoin du frere du Roi dans le Païs pour pluſieurs raiſons, particulierement parce que le Roi n'avoit pas encore d'Héritier, & que s'il fût mort ſon frere ſe ſeroit trouvé entre les mains des Eſpagnols & auroit promis & fait tout ce qu'ils auroient voulu. C'eſt pourquoi il étoit néceſſaire qu'il rentrât dans le Royaume. Le Cardinal n'eut pas beaucoup de peine à le faire revenir. Puylaurent ſe rendit aux grandes promeſſes & les autres à de moindres. Il auroit pu avec auſſi peu de peine faire revenir la Reine mere, mais il ne ſe ſoucioit pas de ſa preſence. 1646.

L'autre raiſon, dites-vous, pour laquelle l'Eſpagne ne veut pas la Paix, c'eſt parce qu'elle eſpere ſeparer la France de la Hollande, ou la Hollande de la France par un Traité particulier. Ceci ne conclud encore rien. Car qui veut traiter à part avec la Hollande ou avec la France n'eſt pas contraire à la Paix. Quiconque aime mieux traiter en particulier qu'en général ne témoigne pas une repugnance abſoluë de traiter en général, mais ſimplement de preferer le Traité particulier au Traité général, qui n'empêche pas qu'au defaut du Traité particulier, on ne ſoit prêt à donner les mains à un Traité général, & même plus prêt que la France. Par quelle induſtrie les Ambaſſadeurs de Hollande ont-ils ſi long-tems diferé leur départ & le diferent-ils encore? N'eſt-ce pas par les artifices de la France & pour lui plaire qu'ils trainent ſi long-tems une choſe qu'ils pourroient conclure en un moment. Car il eſt certain que ſi l'armée des Etats ſe met en campagne, celle de France qui ſera, dit-on, de ſoixante mille hommes s'emparera ſans peine de toute la côte de Flandres qui n'eſt pas en état de leur faire tête à cauſe de la diverſion que l'armée Hollandoiſe fera faire à celle d'Eſpagne. L'année prochaine les François chercheront de nouvelles conquêtes: l'armée Hollandoiſe ſervira à celle de France de chien couchant & conduira ainſi les perdrix dans les filets de la France. Il eſt étonnant que l'aveuglement ſoit ſi prodigieux & ſi univerſel, qu'on ne voie pas comme la France s'aproprie inſenſiblement les Etats de la Couronne d'Eſpagne; & qu'on ſoufre que la France faſſe ce qu'on a empêché l'Eſpagne de faire. Autrefois Auguſte fut conſeillé *de coërcendo intra terminos Imperio:* Si Louis XIV. étoit parvenu à l'age de Raiſon il imiteroit ſans doute cet exemple & ôteroit à ſes Alliez & à ſes voiſins tout ſujet d'ombrage & de jalouſie. Mais ſes Miniſtres ont intérêt à continuer la Guerre, pour glaner dans le champ des finances & créer ainſi eux-mêmes leur fortune; on ne peut pas leur en faire un crime. Mais il eſt étonnant que les Alliez de la France qui pourroient l'empêcher, le ſoufrent. St. Auguſtin dit au Liv. 4. de la Cité de Dieu Chap. 5. *Feliciores fore res humanas ſi omnia regna parva eſſent concordi vicinitate lætantia.* Quelle jalouſie la Suede n'a-t-elle pas donné l'année paſſée à la Hollande, qui craignoit que le Dannemark ne ſuccombât? La Hollande a moyenné la Paix à ſes dépends & ſauvé le Dannemark: mais quelle comparaiſon y a-t-il entre la Suede & la France? Les Hollandois voient & ſe plaignent déja comme faiſoient leurs ancêtres dans Tacite *non ſocietatem ut olim ſed velut mancipia haberi;* & comme les Latins dans Denys d'Halicarnaſſe *ſub umbrâ Fœderis ſervitutem ſe pati* Mais que ſera-ce quand les dehors ſeront pris, je veux dire la Flandre, le Hainaut, Namur

&

1646. & Luxembourg. Il n'eſt pas ſurprenant que la France faſſe de ſon mieux pour occuper ces dehors, mais c'eſt quelque choſe qui tient du prodige que la Hollande l'aide dans cette entrepriſe, car il faut toûjours ſupoſer que les choſes de ce monde, mais ſur tout les hommes, ſont ſujets au changement; c'eſt ainſi que les meilleurs amis deviennent Ennemis mortels, *optimi vini peſſimum acetum.* De cette maniere les François peuvent devenir les Ennemis des Hollandois. Supoſons que les Hollandois ayent déja entre leurs mains Anvers & le Brabant qui doivent être leur portion; quel avantage en tireront-ils? ceux qui ſavent l'art militaire vous diront que qui eſt maître de la Campagne eſt maître des Villes. Dès que le François ſera maître du Rhin, c'eſt-à-dire du meilleur Païs de l'Allemagne, & du plus peuplé de la baſſe Allemagne, ne ſera-t-il pas maître de la Campagne avec une armée d'Allemans qui deſcendra le Rhin, & n'enfermera-t-il pas quand il voudra les Provinces qui ſont à l'Orient du Rhin, comme la Gueldres, l'Overyſſel, la Friſe, Drente & Groeningen. Tout ce qu'il y a de Catholique dans la Weſtphalie, l'Archevêché de Cologne, le Païs de Berg &c. ſeconderont ſes projets; & maître de la Campagne à l'Occident du Rhin avec une armée dans les Païs-Bas, il le ſera des Villes que les Hollandois ne pourront ſecourir par eau. Et s'il n'eſt pas maître par mer il pourra des Ports de Flandres leur venir rendre viſite de tems en tems avec une bonne Flotte, dont il fera un meilleur uſage que les Eſpagnols.

Ce que je dis-là ne ſont ni contes ni fables, la choſe eſt claire & tous les bons patriotes la voïent. Mais que dis-je d'une armée d'Allemans & d'une de Flamans dont il pourra ſe ſervir ſans employer ſes troupes Françoiſes? Diſons plus, diſons qu'il pourra employer contre la Hollande une armée Hollandoiſe; car il n'eſt que trop viſible qu'il a un parti conſidérable en Hollande. Mais je ne vole pas ſi haut, je laiſſe à ceux qui ſont mieux inſtruits que moi l'examen de cette affaire.

Vous parlez pag. 412. *d'un mariage entre le Roi de France & l'Infante d'Eſpagne.* Vous dites que ce ſont des bruits que l'Eſpagne répand. Ce que vous dites eſt équivoque, ou vous nous débitez le plus inſigne menſonge qu'on ait proferé depuis Adam. Nommez-vous l'Eſpagne parce que la France a fait par hazard & contre ſon intention quelque bien à l'Eſpagne? J'en tombe d'accord avec vous. Mais entendez-vous par-là que celui qui a débité cette nouvelle eſt un Eſpagnol ou un adhérant de l'Eſpagne, la Republique entiere des Provinces-Unies vous dira que vous êtes le plus grand menteur qui ſoit ſur la terre. On connoît aſſez qui a enfanté cette nouvelle & l'on a nommé le Colonel d'*Eſtrades* dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande. On a ajouté que l'on avoit propoſé de la part de la France que le mariage entre Louïs XIV. & l'Infante d'Eſpagne ſe conclurroit à condition que le Roi d'Eſpagne cede à la Couronne de France la Souveraineté des Provinces des Païs-Bas qui dépendent de lui &c. Vous dites, & toute la Hollande le ſait, que celui dont vient cette ouverture eſt autant éloigné d'être Eſpagnol que l'Orient l'eſt de l'Occident. C'eſt donc une grande impudence de débiter que c'eſt un bruit repandu par les Eſpagnols.

Vous direz peut-être que cela n'a eu aucune ſuite. Je vous repondrai que tous les jours n'ont pas de ſoirées. Ce qui n'eſt pas encore pourra être. Les François croyent que la Hollande auroit d'abord dit; bien vous faſſe, ha! Mr. le Singe que vos petits ſont jolis, ce ne ſeroit que nôces, on envoyeroit de magnifiques Ambaſſades à Paris pour demander les Places compriſes dans le partage. Mais les Hollandois n'ont pas oublié que la France leur a laiſſé demander pendant quinze ans le titre d'*Excellens Seigneurs* (morceau fort delicat) combien de tems les auroit-on laiſſé courir après les Villes du Partage? La Hollande n'aprouve point ces Négotiations clandeſtines & craint avec raiſon que lorſque l'armée ſera en Campagne, la Hollande ne donne les violons pour conduire la mariée au lit: c'eſt pourquoi elle ne ſe preſſe pas d'ouvrir la Campagne. L'Eſpagne s'en aperçoit de reſte, c'eſt pourquoi elle ſe tient en repos, & il paroit qu'elle laiſſera les Païs-Bas dans l'état où ils ſont plûtôt que de les livrer à la France. Mais ſi les Hollandois paroiſſent en Campagne avec de grandes forces en ſorte que les Eſpagnols ne puiſſent leur faire tête, ils aimeront mieux les donner avec honneur comme douaire & avec avantage en échange de la Catalogne, que de les perdre avec honte & dommage. Ainſi ſi les Hollandois mettent une trop nombreuſe armée en Campagne de maniere que les Eſpagnols voyent leur perte inévitable, les Hollandois verront que le mariage n'eſt que trop réel; car après tout on ne peut croire qu'un François, qui a des Benefices & qui eſt lié par tant de ſermens, auroit debité une pareille nouvelle à l'inſtigation des Eſpagnols. 1646.

On a raiſon de dire que ſouvent diferens perſonnages jouent la même comedie. En 1583. les François faiſoient des Hollandois tout ce qu'ils vouloient; ils avoient trop de crédit, ils en vouloient avoir davantage. Aujourd'hui ils en ont trop encore & cherchent tout de même à l'augmenter. De tous tems ils ont pratiqué autant qu'ils ont pu, le proverbe, *qui neſcit diſſimulare neſcit regnare*, c'eſt-à-dire en bon François, pour regner il faut ſavoir être fourbe. En 1583. ſon Alteſſe le Prince Guillaume de Naſſau, dont la memoire ſera toûjours chere à tous les bons Hollandois, fut averti des execrables deſſeins des François dont il avoit les intérêts à cœur. Alors on avoit autant de peine à croire que ces deſſeins fuſſent réels que l'on en a aujourd'hui à ſe perſuader la *realité de ce mariage & de la ceſſion des Païs-Bas.* Le Duc d'Alençon & ſes Miniſtres mettant en pratique l'art de feindre nioient tout, *c'étoit*, diſoient-ils, *un bruit repandu par les Eſpagnols*, que c'étoit des partiſans de l'Eſpagne qui cherchoient à mettre la defiance entre la France & les Hollandois: à préſent on traite la nouvelle dont il s'agit d'invention des Eſpagnols, & on nomme Eſpagnols tous ceux qui ne veulent pas prêter l'oreille aux perſuaſions de la France. Alors que ne mit-on pas en œuvre pour engager ce grand Prince à ſortir d'Anvers, aujourd'hui à quels artifices n'a-t-on pas recours? on prie, on menace, pour engager le Prince à ſortir, c'eſt-à-dire à ſe mettre en Campagne. Alors on ne voulut rien croire juſqu'au moment qu'on entendit crier, *vive la Meſſe, Ville gagnée, tuë, tuë!* J'eſpere que les Hollandois ne laiſſeront pas aujourd'hui aller

1646. les choſes juſqu'à une pareille extremité. Car Dieu qui ſauva alors la République par un coup éclatant de ſa miſericorde n'eſt pas obligé de faire tous les jours des miracles pareils. En 1584. les deliberations par raport aux François furent fort épineuſes. La ſeule Ville de Tergou fit une courageuſe Remontrance que *Borre* raporte en forme de Reſolution à la pag. 28. du Livre XIX. il ne faut pas moins de vigueur & de courage aujourd'hui pour faire connoître le danger & pour le prevenir. La France ne doit pas s'en ſcandaliſer, on ne lui preſcrit rien; elle eſt libre de faire ce que bon lui ſemble, mais elle ne doit pas ſe mêler de regler les affaires & les intérêts de ſes Alliez.

Vous dites page 413. que *le Roi de France a propoſé à celui d'Eſpagne dans le mois de Novembre dernier une ſuſpenſion d'armes dans la Mediterranée.* Si cela eſt (il y a bien des gens qui en doutent & d'autres diſent tout le contraire) la France a cherché à faire tort à ſes Alliez; car cette conduite eſt contraire aux Traitez, ainſi que toutes les Négociations clandeſtines touchant ce mariage. Il eſt étonnant que les François oſent tant faire parade de leur exactitude à obſerver les Traitez, on diroit qu'on ne les connoit pas, ou qu'on ignore qu'ils ont cent fois promis de paier les Vaiſſeaux coulez à fond devant la Rochelle : d'autres ont aſſez fait connoître comment ils obſervent les Traitez, je ne parle que de leurs promeſſes; mais j'ai honte moi-même de dire que la France ait pu penſer encore, moins executer le projet d'enlever les Vaiſſeaux à tant de Hollandois & de les faire couler à fonds, quelques-uns même avec leur charge dans le Port de la Rochelle pour affamer & reduire, qui? Les Freres des Hollandois, des gens qui faiſoient profeſſion de leur Religion & priver les autres de ce pour quoi les Hollandois avoient ſi glorieuſement & ſi heureuſement combatu. Les François ont cent fois promis de paier cette dette criarde à laquelle ſont intéreſſés tant de Veuves & d'Orphelins, qui crient vengeance contre ceux qui cent fois ont manqué à leur promeſſe. A la verité ils paient regulierement les ſubſides, mais pourquoi? Ne croiez pas que ce ſoit pour ne pas manquer à leur parole; car ils devroient la tenir encore plus religieuſement par raport à ces Vaiſſeaux coulez à fond, c'eſt parce qu'ils y trouvent un avantage réel. C'eſt ainſi qu'agiſſent tous les Rois & tous les Princes. Ils tiennent leur parole autant qu'elle ne leur eſt pas préjudiciable; car auſſi-tôt que l'obſervation de leur promeſſe pourra leur faire le moindre tort, il n'y a pas un Conſeiller d'Etat qui auroit la hardieſſe de dire que le Roi eſt plus obligé à obſerver une promeſſe par écrit, (car on ne confirme pas les Traitez par ſerment) qu'au ſerment qu'il a fait de chercher en toute occaſion les avantages de ſon Etat & de ſes Sujets. Combattre cette maxime dans le Conſeil ſeroit un crime de Leze Majeſté.

Ceux qui ſont en Hollande au gouvernail ſavent ſeuls combien la barque eſt ſurchargée; l'Eſpagne l'a échapé belle, il s'agit à préſent de franchir les écueils de la France. Que vaut-il mieux, jetter l'ancre & plier les voiles ou aller échouer contre la France?

Helas! chers Hollandois, où avez-vous les yeux? Vous paſſiez pour les plus habiles marins, êtes-vous donc engourdis, ou cherchez-vous à couler à fond de nouveau pour faire plaiſir à la France comme il eſt arrivé devant la Rochelle? ſervez-vous du vent, tenez le large, c'eſt en Hollande que vous devez être, ſi de ce cri *bon François!* 1646.

Mais revenons à votre Lettre, illuſtriſſime Seigneur; vous avancez page 413. que *les Eſpagnols refuſant la ſuſpenſion d'armes dans la Mediterrannée, font un tort irreparable à la Republique de Veniſe.* Cela ſeroit ainſi ſi vous diſiez la verité; mais laiſſons juger à l'Italie qui profite le plus à la Guerre des Turcs & des François; l'Eſpagne ou la France? C'en ſera aſſez pour faire évanouïr toutes vos flateries.

Page 413. vous dites que *la France ſouhaite une Paix raiſonnable, ſure & honorable.* Mais ce n'eſt pas à la France ſeule, c'eſt à ſes Alliez à juger de ce qui eſt raiſonnable ſûr & honorable.

Vous dites Page 414. que *le Roi d'Eſpagne a une paſſion dominante de parvenir à la Monarchie univerſelle.* S'il a eu cette paſſion, elle lui a couté bon juſqu'ici; & il a bien apris qu'il ne ſufit pas de *deſirer.* Tout l'Univers eſt témoin qu'il a plus apris à perdre qu'à gagner, comme vous à mentir, & s'il eſt vrai que l'apetit vient en mangeant, je crains fort que cette paſſion ne ſe trouve plutôt chez le Roi de France qu'autre part. Quoiqu'il en ſoit, dans le tems que l'Eſpagne étoit dans toute ſa vigueur, elle n'a pû parvenir à ce but de la Monarchie Univerſelle, que peut-elle faire à préſent qu'elle eſt ſeche juſqu'aux os? Le Portugal ſeul qui eſt à ſa porte lui donnera de l'ouvrage pour plus de cent années. Mais le Roi de France la dechargera bien de la peine de faire la Guerre au Portugal; tant elle eſt éloignée de penſer à la Monarchie Univerſelle. Chacun peut reconnoître à la lecture de cette Lettre combien eſt falſifiée la Theriaque que ce Venitien vouloit nous vendre, en nous debitant que *c'eſt l'Eſpagne & non la France qui veut la Guerre.* N'eſt-ce pas comme s'il nous diſoit *nil intra eſt oleam, nihil extra eſt in nuce duri;* ou *Cretenſes mare neſciunt?*

LET-

1646.

LETTRE

D'un Miniſtre de

L'EMPEREUR

ENVOIEE DE MUNSTER.

Le 30. Avril 1646.

MONSIEUR,

ENfin le tems eſt venu auquel il faut que vous faſſiez voir l'effet de vos prédictions, ou que vous paſſiez pour un faux Prophéte. Vous me permettrez de vous faire ſouvenir de votre parole, & vous demandez des réalitez, après tant d'eſpérance. Je m'addreſſe à vous comme garant & caution de l'intention de Meſſieurs vos Miniſtres, que vous nous avez aſſuré être tout à fait portez à la Paix, pourvû que nous nous miſſions à la raiſon : je vous ai promis auſſi que notre partie ſe mettroit dans les termes tels qu'on ne pourroit les refuſer, ſans ſe déclarer ennemis du repos public. Je vais m'acquitter de ma promeſſe, nous verrons après ſi vous vous dégagerez auſſi exactement de la vôtre. Sa Majeſte Imperiale par ſon premier Plenipotentiaire Monſeigneur le Comte de Trautmansdorff a fait offrir les deux Alſaces à la reſerve de Briſac, Neubourg, & quelques autres petites Places frontieres, qui ne ſont d'aucune importance à la France, & tout à condition de quelque ſomme que vous donnerez pour le desintéreſſement du jeune Prince, & que l'Eſpagne ſera incluſe dans ledit Traité. D'autre côté l'on travaille à donner contentement aux Suedois, & je crois que la difficulté de traiter ne ſera pas grande, pour peu qu'il y ait de la diſpoſition pour la ſatisfaction des Princes d'Allemagne; l'on eſt à préſent bien avant à travailler à la réunion de tous les Membres avec le Chef; on a déja charitablement reſtitué quantité de biens confiſquez, & l'affaire du Prince Palatin, qui eſt la grande pierre d'achopement, s'en va ſur le point d'être vuidée par l'érection d'un huitiéme Electorat, & la reſtitution du Palatinat inférieur, à quoi Sa Majeſté Catholique eſt généreuſement portée de l'un & de l'autre. Voilà pour ce qui nous regarde; en quoi je ne vois que la difficulté, & l'intérêt d'Eſpagne, duquel vous ſavez bien que nous ne devons nous détacher; mais à preſent cet obſtacle doit être ôté, puiſqu'enfin par l'interceſſion de Sa Majeſté Imperiale, & de ſes Miniſtres, & les ſinceres intentions de ceux qui ont cette affaire entre les mains, aujourd'hui Meſſieurs les Miniſtres d'Eſpagne ont reſolu, que leur dernier mot eſt faire ſavoir à Meſ-

1646.

ſieurs vos Plenipotentiaires qu'en conſidération des miſéres préſentes de la Chrétienté, & pour l'amour de votre bonne Reine, ils ſont prêts de céder à la France ce qu'elle tient de la Comté de Rouſſillon, & dans l'Artois, outre & par deſſus la propoſition faite ci devant par eux, de quatre Places, ſavoir, Landreci, Danvilliers, Heſdin & Bapaume, avec leurs dépendances & Bailliages, dont les deux premieres ne ſont pas de l'Artois; & le Palatinat inférieur qu'ils cédent en Allemagne; quant à la Catalogne Sa Majeſté, à l'interceſſion de la France, la rétablira dans les anciens privileges dont elle étoit déchue par la rébellion, & accordera un pardon general à tous les coupables; pour le Portugal on en pourra facilement convenir, en exerçant envers eux une même clémence; & la France aura la gloire non ſeulement de leur avoir procuré le pardon, mais de leur avoir fait obtenir leurs priviléges anciens, qui eſt tout ce qu'ils pouvoient eſperer & ſouhaiter au monde. Je ne doute pas que cette condition ne leur ſoit bien plus ſouhaitable que celle où ils ſe trouvent à preſent : je ne vous veux pas faire juge, mais bien le plus paſſionné François qui ſoit à Paris, ſi le parti eſt glorieux, s'il eſt utile, & profitable à la France, & ſi on le peut rejetter à moins que d'être ennemi de ſon repos. Si après cela on ne conclut rien, & que l'on nous paie de ſubterfuges, dilations, & ſubtiles interprétations, ou que l'on preſſe de quelque choſe de plus, ne m'avourez-vous pas que l'on ne veut point de Paix, & qu'il faut qu'il y ait d'autres intérêts que ceux de la France qui donnent le mouvement à vos reſolutions ? Feuilletez tous vos Regiſtres, liſez toutes vos Hiſtoires, & toutes les Chroniques, vous ne trouverez pas qu'il ſe ſoit traité de Paix, où aucun Prince ait tant relâché du ſien, & ce en un tems que nous ſavons que nous n'avons plus qu'une campagne à eſſuier, que vos finances ſont épuiſées, & vos peuples deſeſpérez, que nous avons plus de quarante mille hommes aux Païs-Bas, plus de trente mille en Allemagne, d'où nous vous avons chaſſez il n'y a que cinq mois, & ſommes en état de vous empêcher d'y rentrer. Pour moi, je ne puis croire que votre bonne fortune vous aveugle juſques à ce point, que de vous faire refuſer, un avantage que vous offre la Regence d'une Princeſſe d'Eſpagne; ſans quoi nous aurions plutôt tout hazardé, & recouru aux extrêmes remédes, que de ſonger jamais à en venir bien loin delà. Je crois que vous ne ſerez pas ſi mal conſeillez que de ne vous pas prévaloir de cette conjoncture ſi favorable, & qui vous offre un moien aſſuré de vous affermir des conquêtes qui euſſent coûté beaucoup de ſang à votre Nobleſſe, & beaucoup d'argent à votre Peuple. J'eſtime pour mon particulier que vous devez plus faire de cas de cette propoſition que de trois victoires, & que vous gagnez plus en ce jour que vous n'avez fait dans toutes vos Guerres paſſées; vous avez bien ſujet d'en faire des feux de joie, & d'en ſavoir gré à votre bonne Reine, qui a plus conquis ſur le cœur de ſon Frere que vos armes n'ont fait ſur ſes terres. Pour moi, bien que je reſſente notre perte, je ne laiſſe pas de me conſoler par l'effet qui s'en enſuivra, ſi vous l'acceptez; nous ſerons bien aiſes d'avoir cette gloire d'avoir acheté à la Chrétienté, à nos dépens, le repos qui lui eſt ſi néceſſaire, & de nous être ſacrifiez pour le bien de l'Egliſe, après l'avoir ſi longtems maintenu par les ar-

1646. mes. Si vous la refuſez, nous n'aurons pas beaucoup de ſujet d'être marris que vous ſoiez ſi ennemis de vous-mêmes; mais en ce cas nous prendrons Dieu ſeul pour Arbitre, Juge, & Médiateur de nos différends; & après lui avoir mis notre cauſe entre les mains, nous irons fondre ſur vous avec l'extrême réſolution que doivent avoir ceux qui voient que l'on n'épargne rien pour leur ruïne, & que les deſſeins de leurs ennemis ne ſe terminent que dans la totale oppreſſion. Vos Alliez connoîtront combien vos penſées ſont vaſtes, & que vous ne faites plus la guerre pour la jalouſie de notre puiſſance, mais pour l'ambition d'élever la vôtre au delà de toutes bornes; tous les Princes d'Allemagne & d'Italie ouvriront les yeux; & la plûpart de tous ceux qui nous voudroient voir abaiſſez ne nous veulent pas voir abbatus. Voilà ce que je vous puis dire ſur cette matiere vous aſſurant auſſi-tôt qu'il me ſera permis d'être ami de la France, que je ſerai très-aiſe de le pouvoir être ſans crime;

Signé

FRANÇOIS DE LISOLA.

Et plus bas,

De Munſter le 30. Avril 1646.

ARTICLES OU PROPOSITIONS Des IMPERIAUX.

I.

LEs Plenipotentiaires du Roi très-Chrétien demandent pour leur prétendue ſatisfaction & aſſurance que l'on laiſſe la haute & baſſe Alſace avec le Suntgaw, & Briſac, avec tous leurs droits, régales, Sujets, villages, métairies, rivieres, forêts, & toutes autres choſes qui en ces contrées ont juſques à préſent appartenu à la Maiſon d'Autriche & nommément aux enfans du feu Séréniſſime Prince Archiduc Léopold, pour le tout être transféré & cédé au Roi très-Chrétien.

II.

Ils promettent de rendre & reſtituer aux enfans de la Maiſon d'Autriche les quatre Villes foreſtieres, à ſavoir Reinfeld, Seckingen, Lauffemberg, & Waldshut, avec leurs appartenances des deux côtez du Rhin, le reſte du Brisgaw, & tout ce qui, en ladite Province, appartenoit d'ancienneté à ladite Maiſon d'Autriche.

III. 1646.

Ils demandent de plus d'entretenir des Garniſons dans Philipsbourg, Benfeld, & Saverne, aux conditions à faire & paſſer avec eux à ce ſujet.

Contre ceci.

IV.

Les Plenipotentiaires de Sa Majeſté Imperiale demandent avant toutes choſes, que tous les Etats & Ordres de la haute & baſſe Alſace qui avant cette Guerre étoient immédiatement ſujets à l'Empire, ſoit qu'ils ſoient Eccleſiaſtiques ou Seculiers, de quelque grade & dignité qu'ils ſoient, ſoient reſtituez dans leurs premiers états & laiſſez dans leur liberté & en leur ſujettion immédiate à l'Empereur & à l'Empire Romain.

V.

Quant à Benfeld, Saverne, & Philipsbourg, puiſque cette derniere Place appartient à l'Evêque de Spire & les deux autres à l'Evêque de Strasbourg, il eſt raiſonnable qu'elles ſoient reſtituées à leurs Seigneurs.

Ces conditions ainſi réſervées & préſuppoſées.

VI.

Les Plenipotentiaires de Sa Majeſté Imperiale conſentent que la haute & baſſe Alſace, avec le Suntgaw ſous le titre de Landgraviat d'Alſace, avec le même droit que la Maiſon d'Autriche l'a poſſedée juſques à préſent, ſoit cedée & transférée au Roi très-Chrétien Louïs quatorze.

VII.

Demeureront à la Maiſon d'Autriche & ſeront reſtituées aux Princes d'Inſpruck les quatre Villes foreſtieres, Rhinfeld, Seckingen, Lauffemberg, & Waldshut, avec les territoires & Bailliages deça & delà le Rhin: item tout le Brisgaw, avec les Villes qui y ſont enclavées, & qui d'ancienneté appartiennent à la Maiſon d'Autriche, Horbourg, Fribourg, Endinguen, Kentzigue, Valtrixen, Villinguen, Brulinguem, avec tous leurs Bailliages, Monaſtéres, Abbayes, Prélatures, Ordres d'Egliſe, de Chevalerie, Barons, Gentilshommes, Vaſſaux, Hommes, Sujets, & généralement tout ce qui appartient au particulier patrimoine des Princes de la Maiſon d'Autriche, & relève d'eux: item l'Ortnaw avec les Villes Imperiales d'Offembourg, Gengenbach, & celle auprès d'Armersbach, & tout ce qui eſt du même côté du Rhin.

VIII.

Cette ceſſion ſera faite de part & d'autre; non ſeulement pour les droits & émolumens, mais auſſi pour les charges tant réelles que perſonnelles, ſelon la propoſition des deux Parties.

IX.

1646.

IX.

Et parce que les Princes d'Inſpruck par ce moien ſeront privez, ſans aucune leur faute, des deux Alſaces, & de Suntgaw, de la meilleure partie des Provinces d'Autriche, il eſt juſte & raiſonnable que le Roi de France leur en donne une due & équitable ſatisfaction & récompenſe, & qu'elle ſoit determinée avec la concluſion de ce Traité de Paix par quatre millions d'Ecus, ou cinq millions de Risdalles, à paier en Allemagne, à Francfort, ou à Nuremberg, dans les deux prochaines années.

X.

Le Roi très-Chrétien donnera ſecours à l'Empereur contre les préſens troubles & mouvemens des Turcs en la Chrétienté, en déterminant une certaine ſomme d'argent tous les mois, non ſeulement ſi on entroit en une guerre ouverte, mais auſſi tant & ſi longtems que dureront les preſens mouvemens, & que l'Empereur ſera contraint d'entretenir, aux Frontieres des Turcs, de plus grandes troupes pour crainte de la guerre, que de coûtume.

XI.

Le Roi très-Chrétien tiendra ladite Alſace de l'Empereur Romain pour ſoi & ſes héritiers mâles & légitimes deſcendans de Louis XIII. & iceux venant à manquer elle retournera à la Maiſon d'Autriche, & pourtant on en inveſtira les Princes d'Inſpruck au même tems que le Roi très-Chrétien.

XII.

Le Roi très-Chrétien par ce Fief ſera tenu de paier ſa part des deniers à lever à l'Empire, toutefois & quantes qu'elles auront été reſolues par les Dietes Générales de l'Empire, & en fournira autant qu'un Prince Electeur ſeculier eſt obligé de fournir par la Matricule de l'Empire.

XIII.

La Paix ſera traitée en même tems avec les Plenipotentiaires du Roi Catholique, & ſera conclue avec des conditions raiſonnables; en ſorte que le Roi Catholique y puiſſe comprendre ſes Roiaumes & faire la Paix avec l'Empereur & l'Empire.

XIV.

Et d'autant qu'il faut néceſſairement attendre un nouvel ordre de l'Empereur pour laiſſer Briſac aux François, & afin auſſi que l'on puiſſe avec plus de ſureté parachever ce qui reſte pour la concluſion de la Paix, on fera une ſuſpenſion d'armes par tout l'Empire, le Cercle de Bourgogne y compris, comme auſſi les Roiaumes & Païs héréditaires de Sa Majeſté Imperiale.

XV.

La Maiſon Palatine demeurera contente de la reſtitution du Palatinat inférieur, & la Dignité Electorale avec le haut Palatinat demeurera au Séréniſſime Electeur de Baviere, & à tous ſes deſcendans de la Ligne Wilhelmine; item la Maiſon d'Autriche ſera effectivement délivrée de la charge d'éviction pour la haute Autriche. 1646.

Que ſi contre l'eſperance la Paix ne ſe faiſoit pas, tout ce qui deſſus a été fait & offert, ſera tenu pour non dit & offert, & ni l'une ni l'autre des Parties ne ſera pour ce obligée à quoi que ce ſoit.

Les deux premiers Articles ont été changez comme enſuit.

Les Plenipotentiaires de Sa Sacrée Majeſté Imperiale pour répondre à la prétendue ſatisfaction du Roi très-Chrétien, par laquelle il demande qu'on ait à laiſſer à la Couronne de France les Provinces de l'antérieure Autriche, ſavoir eſt le Briſgaw, les Villes foreſtieres, les deux Alſaces, avec le Suntgaw, item Benfeld, Saverne, & Philipsbourg, en ſe déclarant demandent avant toutes choſes &c. comme il eſt porté au 4. Article ci-deſſus.

DUPLIQUE

Des

PLENIPOTENTIAIRES

De Sa Majeſté

IMPERIALE

Delivrée le 1. Mai à Oſnabrug,

Sur le

PROTOCOLE

De la

REPLIQUE VERBALE

faite par les

PLENIPOTENTIAIRES

SUEDOIS,

Le 7. Janvier 1646.

IL y a longtems que les Plenipotentiaires de Sa Majeſté Imperiale nommez pour la Négociation de la Paix auroient vu avec plaiſir qu'aulieu de la Replique verbale que Meſſieurs les Plenipotentiaires de Suede ont fait ſur les propoſitions principales le 7. Janvier dernier, ils euſſent eu ordre de faire leur declaration *duplicando*. Mais puiſque la Négociation eſt dirigée par les Miniſtres de cette Couronne, de maniere que tout doit être auparavant com-

1646. muniqué au College Electoral de l'Empire; les Miniſtres Imperiaux ont jugé à propos d'attendre ce que l'on pourroit en eſperer.

D'autant que ladite Duplique a été delivrée Vendredi dernier 17. Avril aux Miniſtres Imperiaux, ils ont reçû les avis des Etats de l'Empire, & ont jugé à propos de delivrer leur declaration & réponſe ſur la ſuſdite Replique, en la maniere ſuivante.

Premierement quant à ce qui eſt dit dans le prelude des diſpoſitions de la Suede pour conclure cette Paix, les Miniſtres Imperiaux declarent que de leur côté ils n'ont pas manqué de mettre en œuvre tout ce qui pouvoit contribuer à la concluſion d'une Paix honorable & que juſqu'à ce qu'ils ſoient parvenus à cette fin, ils ne ceſſeront de donner des marques de leur zèle Chrétien à cet égard.

Ce que l'on dit des Sauf-conduits des Portugais eſt une nouvelle pretenſion, ou une erreur qui s'eſt gliſſée dans la concluſion preliminaire; Sa Majeſté Imperiale eſt diſpoſée à obſerver ce à quoi elle s'eſt engagée touchant ces ſortes de Sauf-conduits & on peut ſe repoſer ſur ſa parole à cet égard.

Quant à ce que l'on demande que l'on ôte du preambule ces mots *quâ intentione vel ſtudio Corona Sueciæ arma in Imperium intulerit*, & ce qui y eſt dit en même tems des cauſes de la Guerre qui ont engagé le Roi de Suede à prendre les armes: il eſt inutile de s'arrêter à cela, puiſqu'outre qu'il faudra dreſſer le preambule du Traité de Paix d'une toute autre maniere, l'intention n'eſt pas de diſcuter ici la juſtice ou l'injuſtice des cauſes de la Guerre; bien loin delà, il s'agit de la terminer, & de procurer la Paix au plutôt, autrement il ne ſeroit pas dificile avec les Lettres originales de Sa Majeſté Suedoiſe écrites en 1626. au Prince de Tranſilvanie, de prouver que dès ce tems-là, quelque tems avant que Sa Majeſté Imperiale envoyât du ſecours au Roi de Pologne, avant la publication de l'Edit Imperial, avant les changemens dans le Mecklembourg, & avant le Siége de Stralſont; on avoit formé la reſolution de faire la Guerre à Sa Majeſté Imperiale, à ſa Maiſon Archiducale, aux Electeurs & Etats ſes Alliez, & l'évidence du fait montre que les armes des Suedois étoient deſtinées, après la Paix de Prague, non ſeulement contre Sa Majeſté Imperiale & ſes Roiaumes & Païs héréditaires, mais même contre tout l'Empire, ſes Electeurs & Etats ſans diſtinction de Religion; puiſque juſqu'à préſent elles n'ont ceſſé de s'emparer par la force, & retiennent encore les Etats apartenans à l'Empire, les Places, Villes, Païs & Sujets, que la Couronne de Suede s'eſt apropriez *Jure belli*. Néanmoins afin d'éviter tout ce qui pourroit donner lieu à de nouvelles diſputes on conſent de ſe ſervir du terme *Gravamina* au lieu de celui d'*Imperium*.

Les Imperiaux repondent à l'Art. I. qu'on ne peut avec raiſon exiger que l'on raie ces mots *Sacrum Romanum Imperium*, puiſqu'il s'enſuivroit que l'Empire eſt ſeparé de l'Empereur, ce que l'on doit éviter, puis que le but du Traité de Paix eſt de rétablir l'union.

Quant au Roi d'Eſpagne, quoique le Roi de Suede ne veuille pas le traiter comme Ennemi en qualité de Roi d'Eſpagne, il eſt néanmoins conſtant qu'il eſt le plus puiſſant défenſeur de la Maiſon d'Autriche, dont la Couronne de Suede a envahi & ravagé les Etats héréditaires; dont une partie eſt encore en ſon pouvoir. Ainſi ce n'eſt pas à tort que Sa Majeſté Imperiale le met au nombre de ſes adhérans & de ſes Alliez; ſur tout après 1646.
que les Suedois eux-mêmes en ont fait une mention particuliere & ſans aucune diſtinction dans l'Article II. de leur propoſition; ainſi que des Sauf-conduits des Portugais, mais même dans l'Art. IX. de la propoſition des Suedois, ils s'intéreſſent pour l'élargiſſement de *Don Edouard*, qu'ils nomment Frere d'un Roi de Portugal: ces circonſtances ne paroiſſent être des témoignages d'amitié pour le Roi d'Eſpagne; néanmoins quoiqu'il en ſoit, puiſque Meſſieurs les Plenipotentiaires de Suede ſe déclarent tout autrement dans cette occaſion, on ſe flate qu'ils ne s'intéreſſeront plus pour les Portugais, & qu'ils laiſſeront le ſoin de cette affaire aux intéreſſez, de crainte que ce Traité, qui n'eſt déja que trop embaraſſé, ne le devienne davantage par ce mélange de Négociations étrangeres.

Sur la declaration que l'on demande, pourquoi dans la Réponſe Imperiale il eſt parlé du Projet de Schoonbeek, & ce que l'on entend par-là, on repond que l'on entend par-là les Négociations de 1635. entre l'Electeur de Saxe & le Chancelier de Suede Oxenſtiern, qui ne peuvent être inconnuës à Meſſieurs les Plenipotentiaires de Suede, puis qu'eux-mêmes en font mention dans le preambule de leur Propoſition.

PREMIERE CLASSE.

Pour répondre aux quatre Claſſes dans leſquelles les Plenipotentiaires Suedois ont diſtribué toutes les matieres qui doivent être traitées, nous commencerons par la premiere, & par l'Article premier qui concerne l'*Amniſtie*; rien n'eſt plus équitable que la declaration déja faite que *in hoc puncto amniſtiæ* on doit s'en raporter à la derniere reſolution de Ratisbonne & aux termes y ſpecifiez pour les biens civils depuis l'an 1630. & pour les biens Eccleſiaſtiques depuis l'an 1627. ſuivant la Convention de Prague; quant à ce qui s'eſt enſuivi depuis *ceſſione effectus ſuſpenſivi*, il n'en ſera point parlé; de plus l'Amniſtie doit être reciproque, à cette condition que ceux qui ſe trouveront lezez pourront en porter leurs plaintes. Comme l'affaire du Palatinat eſt en Négociation particuliere, entre les intéreſſez, s'ils ne peuvent s'accorder & que cette Négociation dure encore, on y traiteroit de cette affaire & on la conclura.

Car premierement, puiſqu'il a été reſolu publiquement dans la Diette de l'Empire par Sa Majeſté, les Electeurs & Etats de l'Empire de publier cette Amniſtie avec les termes de 1630. & 1627, & outre cela pour plus grande ſureté, de ne s'en deſiſter en aucune maniere; & que la fortune tourne comme elle voudra, d'y laiſſer cette clauſe propoſée par les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, même par ceux de la Confeſſion d'Augsbourg; car une pareille concluſion de la Diette ſur laquelle on ſe repoſe dès qu'elle a été publiée ne peut pas être ſuprimée ou changée quand même les armes de Sa Majeſté Imperiale auroient eu les plus grands avantages. C'eſt ſurquoi Sa Majeſté Imperiale s'eſt repoſé juſqu'à preſent & ſe repoſe encore, puiſque ſuivant la definition & la force du terme d'*Amniſtie*, on ne peut apliquer le ſecond à une autre Guerre ou à un terme plus éloigné, ſi ce n'eſt relativement à la Guerre que l'on a eu avec les Couronnes ſpecifiées & du côté où elles ont fait la Guerre

à Sa

1646. à Sa Majesté Imperiale : *Cùm Amnistia juxta morem ab omnibus Gentibus receptum restringi debeat inter terminos & latitudinem sui belli.* C'est ce qu'on ne peut apliquer à la precedente Guerre civile; & quant à la Guerre de Boheme c'est une affaire à part, & qui est terminée; Mansfeldt & le Prince Chrétien de Brunswick se sont absorbez d'eux-mêmes; la Guerre de Dannemarck a été terminée par un Traité de Paix, & l'affaire du Palatinat qui avoit été le pretexte de la Guerre a été renvoiée à des Traitez & Accords particuliers. Ces Traitez particuliers ont été faits en divers endroits, sous diferentes mediations, avant que l'on eût à parler de la presente Guerre, ou pendant qu'on la meditoit.

Quant à la Guerre civile qui a commencé en 1630. entre les Princes & Etats Protestans & les Catholiques, elle a été terminée par la Paix de Prague; que tous les Electeurs Princes & Etats, à la reserve d'un très-petit nombre, ont acceptée, & qui dans la derniere Diette de Ratisbonne est passée en Pragmatique Sanction; outre qu'elle est absolument terminée par l'Amnistie: de sorte que les troubles qui restent à pacifier n'ont raport qu'à la presente Guerre de Suede & du dehors, qui a commencé en 1630. Ainsi c'est contre le Droit des Gens, c'est une chose qui ne se trouvera dans aucune Histoire que la pacification d'une Guerre s'étende au delà du tems où elle a commencé; car où il n'y a ni injure ni dommage, il n'est besoin ni d'Amnistie ni de de Paix. Messieurs les Plenipotentiaires Suedois ne peuvent faire remonter les hostilitez au delà de l'année 1628; ainsi qu'il paroit par le Manifeste de Suede rendu public & par les Lettres du Roi de Suede aux Electeurs, puisque feu le Roi Gustave Adolphe y reconnoit que pendant toute la Guerre d'Allemagne il avoit vecû en bonne & constante amitié avec Sa Majesté Imperiale, & le St. Empire entretenant une exacte neutralité, sans leur donner ni avant ni après aucun sujet de se plaindre qu'il l'eût violée, *qua professione regia stante*, il ne peut avoir eu aucun *jus vel causam belli contra Cæsarem & Imperium.* Par consequent la Couronne de Suede n'a aucune raison de vouloir étendre jusqu'à l'an 1618. l'Amnistie dont il est question. C'est ce qui est arrivé à ceux qui ont dressé le projet entre l'Electeur de Saxe & le Chancelier de Suede Oxenstiern. Mais Messieurs les Plenipotentiaires de Suede ne peuvent nier que quoique du côté de la Suede on ait alors voulu se fixer au terme de l'an 1618, dès qu'on a aporté les raisons au contraire & que l'on a fait voir que l'équité & le bon sens étoient contraires à cette pretention on n'y a plus insisté, & non seulement on s'est contenté du terme de 1630; mais même on a dressé sur ce plan les points proposez & sur tout l'Art. II. où il est dit que les autres Etats qui n'ont pas accepté la Paix de Prague, seront de même compris dans l'Amnistie & seront considerez comme les autres; c'est à ce projet qu'ont eu égard Messieurs les Plenipotentiaires de Suede dans leur proposition, puisque dans leur prelude ils ont usé de cette formule, *quod pro materiâ tractandi reassumunt eosdem articulos ante novennium à Regni Sueciæ Cancellario & Electore Saxoniæ delineatos, eosque præsenti rerum statui saltem propius accommodatos, ceu media Pacis proponunt*; aprouvant ainsi cette Négociation, dont ils veulent que l'on ajuste les articles *ad præsentem rerum statum.* En troisiéme lieu l'Amnistie publiée est 1646.
assez universelle, elle comprend généralement tout ce qui depend de la Suede, sans parler ici du Palatinat dont l'action ne peut être justifiée *nullo jure*, c'est pourquoi il vaût mieux la renvoier à des Traitez particuliers. Jamais le Roi *Gustave Adolphe* n'a fait entendre qu'il voulût faire son affaire de celle du Palatinat, & dans son Manifeste où il n'est point parlé de l'affaire du Palatinat, il proteste que sans les motifs alleguez il n'auroit jamais pris les armes contre Sa Majesté Imperiale.

Le Duc de Wirtemberg & le Prince de Nassau Sarbrug ont part à l'Amnistie : quant à Bade-Dourlac ses droits sont *decisa & transacta* qui n'ont aucune relation avec la Guerre; quant à la Ville d'Augsbourg l'exercice n'a pas été ôté aux Bourgeois, mais seulement les Eglises qu'ils avoient enlevées aux Catholiques contre le contenu de la Paix de Religion; & l'on a consenti qu'ils fissent bâtir une Eglise à leurs depends; s'ils se trouvent encore lezez, on écoutera leurs raisons, & cette affaire concerne plus les Griefs que l'Amnistie.

Quant à la Ville d'Egra & aux Païs héréditaires de Sa Majesté Imperiale, ils sont exceptés de l'Amnistie *jure superioritatis*, & doivent subir le sort de leur Souverain, ils n'ont aucun raport à cette Guerre, & même ils ne demandent pas que l'on pense à eux dans ce Traité, bien loin delà, ils souhaitent tout le contraire puisqu'ils n'ont & n'ont eu aucun intérêt avec la Couronne de Suede, & qu'ils n'ont reçu ni Privileges ni Lettres de Sa Majesté, il est nécessaire de savoir qu'ils n'en ont voulu recevoir aucune confirmation de *Ferdinand II.* de glorieuse memoire alors Roi & depuis Empereur, ni de l'Empereur Mathias; au contraire ils ont continué dans leur revolte universelle contre ledit Roi Ferdinand, & ainsi y ont donné lieu *omnium gentium jure.*

Lorsque Sa Majesté Imperiale a excepté ses Païs héréditaires, de l'Amnistie, dans la Diette de Ratisbonne; on ne s'y est pas opposé de la part de l'Empire: c'est pourquoi *in Responsione Cæsaris ad Art. VIII.* on a ôté ces mots *sive ex hereditarii Imperii Provinciis oriundi.*

On sait de quelle maniere le College Electoral a agréé à Mulhausen en 1627. tout ce qui avoit été négocié auparavant jusques alors; si aujourd'hui on y déroge & que l'on étende plus loin l'Amnistie, on renverse non seulement tout ce qui a été stipulé sur les événemens d'alors, mais même *omnes res judicatas & transactas*, mais encore tout ce qui a été négocié, conclu, jugé & executé avec connoissance de cause par Sa Majesté Imperiale Ferdinand II. de très-glorieuse memoire : on ôtera aux autres leur droit & on attaquera indiferemment & l'on cassera tous les actes du louable & glorieux Regne de ce Prince, ce qui ne pouvoit qu'être très-prejudiciable à l'autorité & à la Souveraineté de Sa Majesté Imperiale & peu convenable à son honneur; outre que cela ne manqueroit pas de causer des disputes & divers inconveniens dans les Colleges respectifs des Electeurs & des Princes, où il n'y auroit que confusion & animosité au lieu de la tranquilité que l'on cherche à y rétablir, puisque chacun pour apuier ses injustes prétensions decidées selon l'équité ou terminées par accord ne manqueroit pas de s'en remettre *ad casus & causas belli* & d'y apeller, contre tout droit & toute raison, de l'Amnistie judicieusement établie par leurs sages Ancêtres. Enfin, de cette maniere de se servir de cette occa-

1646. occaſion pour tout renverſer ſens deſſus deſſous.

De plus il n'eſt pas néceſſaire de donner un terme ſi général & ſi étendu à une amniſtie qui n'eſt déja que trop illimitée, non ſeulement à cauſe des injuſtices qui pourroient en naître à pluſieurs égards, mais même à cauſe de l'importance de la choſe en elle-même: d'autant que pluſieurs Princes & Etats ne ſoufriront pas que ce reglement les depouille de leurs Terres, Sujets & Dignités. Ainſi l'Amniſtie publiée avec les *reſervatis & clauſulis*, qui aboliſſent ſuffiſamment tous les griefs & les crimes de la Guerre ſufit *quoad Imperium, Regna & Provincias Hereditarias Cæſareæ Majeſtatis*, & ſi l'on y faiſoit quelque changement, il n'en naîtroit que des defiances, puiſqu'il s'enſuivroit qu'on ne devroit pas faire fond ſur les reſolutions de la Diette priſes de concert entre l'Empereur, les Electeurs & les Princes & Etats de l'Empire, puiſqu'on ne fait pas difficulté de les changer ou abolir l'une après l'autre ſelon l'occaſion & quand l'avantage de quelqu'un le demande, & ſelon l'occaſion.

Mais ſi par raport à la Couronne de Suede en particulier, quelques Négociations publiques ou particulieres, s'il y en a eu quelques-unes de part & d'autre avant l'année 1630, exigent que pour la plus grande ſureté de faire remonter l'Amniſtie plus haut & juſqu'à l'année de ces Traitez ſecrets & au commencement des hoſtilitez, on ne s'y opoſera point de ce côté-ci; mais en ce cas l'Amniſtie ſera cenſée n'avoir été traitée qu'entre Sa Majeſté Imperiale & la Couronne de Suede.

Si outre cela on avoit encore à aleguer quelques autres affaires particulieres qui euſſent beſoin de quelque Transaction ou Accord particulier, & que l'on pût raiſonnablement regler d'avance ces Conventions particulieres ſans pour cela diférer la Négociation principale, *ſalvis quoque Imperii Conſtitutionibus*, on y donnera volontiers les mains; mais en ſtipulant d'avance que toute affaire au ſurplus qui pourroit retarder l'affaire principale ſeroit renvoyée juſqu'à la premiere Diette de l'Empire.

Enfin cet Article de l'Amniſtie a à tout égard ce but, que tout ce qui ſera traité par raport aux reſtitutions & autres affaires on devra l'entendre reciproquement, tant pour ce qui intéreſſe ceux qui ont été du parti de l'Empereur, ſes Alliez & adherans que ceux de la Couronne de Suede.

Quant à ce que Meſſieurs les Plenipotentiaires de Suede propoſent que l'on ôte les termes *quacumque neceſſitudine juncti fuerant*, on répond qu'en dreſſant l'Inſtrument de Paix on trouvera naturellement la maniere d'y exprimer ces termes.

Par raport à l'autre membre de cette premiere Claſſe qui concerne *Privilegia Statuum*, nous ne toucherons pas aux motifs que les Plenipotentiaires de Suede, diſent avoir engagé la Couronne de Suede à ſe mêler des affaires de l'Empire; comme nous l'avons déja dit, n'étant pas ici pour décider ſur la juſtice de cette Guerre nous n'en parlerons pas.

La Paix de Prague peut ſervir de réponſe à ce que l'on dit de l'Edit Imperial de l'an 1629; & cela regarde les Griefs.

Ce qui eſt dit *in Reſponſione Cæſarea ad Art. V.* (*juxta morem ab antiquo receptum*) doit s'entendre du *Modernum Imperii Statum, & ejuſdem fundamentales leges, conſuetudines & obſervantias*; & non pas *de tempore antiquorum & primorum Romanorum Imperatorum.* Mais il a 1646.
falu ſe ſervir de ces termes puiſqu'il eſt notoire qu'il y a dans l'Empire certaines affaires qu'il appartient à l'Empereur, aux Electeurs & Etats d'expedier, & ſur ces expeditions on doit ſuivre les anciens uſages rétablis, quand le Droit écrit n'y eſt pas aplicable.

Quant au *jus Fœderum* & à la declaration demandée ſur ce ſujet par les Plenipotentiaires de Suede: ſur tout comment on doit entendre *Clauſulam ad Articulum III. modo non ſint Fœdera contra Imperatorem & Imperium & Pacem ejusdem publicam fiantque, &c.* Les Miniſtres Imperiaux en conſiderant cet Article ne peuvent concevoir comment cette reſolution de Sa Majeſté Imperiale, ne s'eſt pas aſſez fait comprendre d'elle-même. En effet quoique l'Empereur ait évacué les Etats de ceux qui avoient fait des Alliances au dehors, il doit néanmoins exiger *cauſæ cognitionem*, afin que l'Empire ne ſoutre aucun dommage de ces ſortes d'Alliances; c'eſt pourquoi il ne ſufit pas de s'en tenir à cette imitation, il eſt juſte, que, conformément au Recès de l'Empire dreſſé à Worms en 1495, & adreſſé à l'Empereur & aux Etats de l'Empire qui y ont donné leur approbation, on connoiſſe les motifs de ces Alliances avant de les conclure, ce que les Etats doivent d'autant plus faire *ratione conſenſus*, puiſque l'Empereur s'eſt obligé par la Capitulation, § *Nous voulons*, &c. de ne contracter aucune Alliance ſans un conſentement exprès des Electeurs, ni au dedans ni au dehors de l'Empire, & puiſque l'on fait la même defenſe à l'Empereur, qui eſt le Chef de l'Empire, dans les propoſitions des Suedois; il eſt juſte que les Etats de l'Empire ne ſoient pas moins liez à cet égard que leur Chef, de maniere que les Conſtitutions de l'Empire y ont ſuffiſamment pourvû, en ordonnant de quelle maniere on traitera ces ſortes d'excès, au cas que contre toute attente l'Empereur élu vînt à y tomber.

Le troiſiéme membre de cette premiere Place concerne les Griefs au redreſſement deſquels on travaille.

Quant à la declaration que l'on demande par raport aux mots *in Reſponſione Cæſarea ad Art. IV. ſi velint & quietè vivant*, on les croit aſſez clairs d'eux-mêmes pour n'avoir pas beſoin d'autre explication; mais puis qu'ils paroiſſent obſcurs à Meſſieurs les Plenipotentiaires Suedois, il dependra d'eux-mêmes d'expliquer plus clairement comment ils veulent qu'on entende leur propoſition & en quoi conſiſte l'obſcurité de leurs termes.

Le quatriéme membre concerne le Commerce qu'il eſt juſte de rétablir dans toute ſa liberté ſur eau & ſur terre, en aboliſſant tous les deſordres qui s'y ſont gliſſez pendant la Guerre en établiſſant par force des peages, droits & impôts de quel nom qu'on les appelle, & même les augmentations que l'on a faites aux anciens; pour cet effet maintenir les anciens Pactes & Accords, & pourvoir à la mutuelle ſureté des Sujets de l'Empire & de Suede pour leur Commerce, enſorte qu'ils ſoient traitez & protegez de part & d'autre contre toute injuſtice de la même maniere que les Sujets reſpectifs.

SECON-

1646.

SECONDE CLASSE

Qui contient ces 3. membres.

I. *La ſatisfaction des Couronnes.*
II. *La Landgrave de Heſſe.*
III. *Les Troupes.*

Quant à la ſatisfaction qu'exigent les Couronnes, on s'en tient à ce que l'on a declaré nuement de bouche, par amour de la Paix & nullement par devoir ; ſur quoi l'on a offert de convenir avec Meſſieurs les Plenipotentiaires de Suede, & dreſſer ſur ce ſujet des Inſtrumens particuliers, avec cette condition expreſſe qu'au cas que l'on ne convienne pas avec les Couronnes, on s'en tiendra aux declarations & réſerves faites de cette part.

Mais les Plenipotentiaires Imperiaux auroient ſouhaité pour le bien de la patrie, que les Couronnes ſe fuſſent ſervi à leur égard dans cette occaſion de la Maxime de l'Empire *quod quiſque juris in alterum ſtatuerit, ut is eodem quoque utatur*, & que d'une maniere exemplaire & heroïque ils euſſent fixé le terme de 1618. en renonçant à ce qu'ils n'ont pas poſſedé alors ſur les frontieres de l'Empire, ainſi qu'ils ont exigé avec zéle le même terme pour l'amniſtie: de cette maniere l'Empire Romain en Allemagne auroit eu tout ſujet de ſe rejoüir de l'eſperance de la Paix.

Par raport à Madame la Landgrave Douairiere de Heſſe-Caſſel on s'en tient pour toûjours à la declaration de Sa Majeſté Imperiale, qu'on ne lui doit rien de ce qu'elle prétend pour les fraix & depenſes de la Guerre, & le memoire qu'elle en a preſenté ſe termine en partie par l'amniſtie & les principes communs, en partie *per rem judicatam & transactam*. Le reſte n'eſt pas ici de miſe, néanmoins puiſque cette Maiſon Sereniſſime a declaré ſes pretenſions dans un Memoire particulier, les Plenipotentiaires Imperiaux ne desaprouveront pas que l'on en traite entre ceux qui ſont intéreſſez à la ſucceſſion de Magdebourg ; du reſte il dependra de Son Alteſſe Sereniſſime de preparer ſes affaires avec toute la capacité néceſſaire, & en acceptant l'Accord déja propoſé, afin qu'elle joüiſſe en même tems que les Electeurs, Princes, & Etats de l'Empire, des avantages de la Paix deſirée; & en faiſant les inſtances néceſſaires, obtenir la confirmation du *jus primogenituræ*, & de l'Accord que l'on fait revivre entre l'Empereur & cette Maiſon.

Il eſt raiſonnable que chaque Partie paie bien les troupes qui l'ont ſervi, & les Couronnes n'ont aucun ſujet de prétendre la moindre choſe à cet égard ni de l'Empereur ni de l'Empire.

TROISIEME CLASSE

Qui concerne la rupture de la Paix & ſes ſuretez.

On a repondu ci-deſſus *ad Art. I. in Claſſe I.* à ce que l'on propoſe ici *de amniſtia ad An.* 1618. *reducenda*, & que l'on ne doit entendre la reconciliation ni de l'Empire ni de l'Eſpagne.

Quant à ce que l'on dit du retranchement des termes *in Reſponſione Cæſarea ad Art. I.* touchant les cauſes de la Guerre, & les prétextes de cette Guerre, cela n'arrêtera point lorſqu'on dreſſera l'Inſtrument de Paix. 1646.

De même dans la Réponſe de l'Empereur aux Propoſitions de la France, il eſt dit que cette Couronne ne ſe mêlera en aucune maniere *neque directè neque indirectè bellis & controverſiis*, qui pourroient arriver entre Sa Majeſté Imperiale, & l'Empire & le Roi de Suede: c'eſt ce que l'on pourroit retrancher pourvû que la Couronne de France renonce à cet égard à ſes prétenſions contre Sa Majeſté Imperiale, & qu'elle ſe contente de l'obligation propoſée pour la ſureté de la Paix, dans l'Art. 17. de la Réponſe de l'Empereur. Si la Couronne de France ne veut pas s'en accommoder, Sa Majeſté Imperiale ne pourroit renoncer à cette reciprocité qui eſt fondée en juſtice.

Par raport à la propoſition faite par les Suedois dans leur Art. 17. touchant une Ligue générale, *& de jungendis cum Parte læſa conſiliis & armis*; Sa Majeſté Imperiale s'en tient à la déclaration précedente, qu'elle ne s'opoſera point à une pareille Alliance, au cas qu'on en convienne de part & d'autre, mais elle croit qu'on devroit fixer un terme de trois ans pendant lequel on emploiera tous les moiens de douceur pour rétablir toutes choſes: mais au cas qu'après ce terme expiré on n'ait pû réuſſir, on donnera tout ſecours à la Partie leſée & joignant les forces communes pour l'aider. Mais il eſt inutile de parler à cet égard des Etats de l'Empire, en ſe ſervant des termes, *Univerſi Imperii Status*, tant parce que leſdits Etats ne la demandent pas que parce que l'Empire ne fait qu'un même corps avec l'Empereur qui en eſt la tête, & que toutes les affaires qui y ſont expediées par les Etats, le ſont au nom de l'Empereur comme legitime adminiſtrateur.

Il eſt encore moins raiſonnable que les Etats de l'Empire comme un troiſiéme Corps, entretiennent l'équilibre entre l'Empereur & les Couronnes, en aſſiſtant plutôt la France ou la Suede que leur propre chef.

QUATRIEME CLASSE

Qui concerne l'execution du Traité, ſpecialement,

I. *La liberté & l'échange des priſonniers & ſur tout du Prince Dom Edouard.*
II. *La reſtitution des Places.*
III. *La reforme des Troupes.*
IV. *L'énumeration des Princes qui auront part à cette Paix.*
V. *La ſouſcription des Plenipotentiaires.*
VI. *La Ratification.*

Quant au premier Article il eſt juſte, conformément à la Réponſe de l'Empereur à l'Art. 9. de la Propoſition des Suedois, de rendre la liberté aux priſonniers auſſitôt que la Paix ſera conclue; mais par raport à la rançon on doit mettre une grande diférence entre le Soldat & le Sujet de l'Empire: & il eſt juſte de mettre en liberté ceux-ci de la rançon desquels on eſt convenu quoiqu'elle n'ait pas été paiée. Mais quant à ce que l'on demande touchant *Dom Edouard* de Bragance, comme c'eſt un étranger qui ne concerne pas l'Empire, outre que *Dom Edouard* n'eſt pas priſonnier de l'Em-

1646. pereur, enſorte que ſa liberté ne dépend pas de lui : les Miniſtres Imperiaux repondent que cette affaire, ainſi que celle des Sauf-conduits, doit être renvoiée à l'Eſpagne.

Il n'y a rien à ajouter, par raport à la reſtitution des Places, à ce qui a été repondu à la premiere propoſition ; & juſqu'à ce que l'on ſoit d'accord les Couronnes y feront obſerver les ordres de la Guerre, & n'y pourront exiger d'autres meubles, s'il y en a, que ceux qui y auront été apportez ; en un mot chaque Partie reſtituera ceux qu'elle aura tenu pour ſes Alliez avec les *mobilia* qui leur apartiennent & ſur tout les Archives qui y ont été trouvées ſans en rien detourner.

La reforme des troupes ſe fera de maniere que ni Sa Majeſté Imperiale ni les Couronnes n'aient aucun ſujet de jalouſie ; les Electeurs & Etats à qui il eſt libre de tenir Garniſon à leurs dépens dans leurs Places, feront la même reforme ſans cauſer aucun tort ou prejudice : au reſte il doit être libre à Sa Majeſté Imperiale de conſerver ſur pied autant de troupes qu'elle en a beſoin pour la défenſe des frontieres de ſes Roiaumes & Païs héréditaires, particulierement dans la conjoncture préſente qu'elle eſt menacée des armes de l'Ennemi commun de la Chrétienté.

Sa Majeſté Imperiale & l'Empire demandent que tous leurs amis, Alliez, Confederez & adherans, ſpecialement les Rois d'Eſpagne, d'Angleterre, de Dannemark & de Pologne & les Princes & Republiques d'Italie, ſoient compris dans cette Paix.

Enfin auſſi-tôt que la Paix ſera conclue & le Traité ſigné de part & d'autre par les Plenipotentiaires des Couronnes intéreſſées, il eſt à propos qu'il ſoit réellement executé dans toutes ſes clauſes, & ſur le champ toutes hoſtilitez ceſſeront, & pour plus grande ſureté l'Inſtrument de Paix ſera ratifié, & confirmé non ſeulement par Sa Majeſté Imperiale & la Reine de Suede, mais auſſi par les Electeurs & Etats de l'Empire & par les Etats de Suede, & toutes les ſuſdites Ratifications ſeront échangées ici dans Oſnabrug.

Enfin les Plenipotentiaires de Sa Majeſté Imperiale ne demandent autre choſe à ceux de Sa Majeſté Suedoiſe ſinon que des à préſent & ſans autre reflexion ou replique, ils veuillent entrer en conference avec eux pour executer le *Receſſum Pacis*. A Oſnabrug le 1. de Mai 1646.

DUPLIQUE

Des

IMPERIAUX

Sur la

REPLIQUE

Des

FRANÇOIS.

Sur le Preambule.

LEs Imperiaux répondent à ce que les Plenipotentiaires propoſent au nom du Roi très-Chrétien, qu'ils auroient pu refuter plus de choſes s'ils avoient cherché des detours, mais qu'ils jugeoient à propos de venir d'abord au principal, & qu'il faloit ſe hâter ; qu'ils remarquent que ce ſont les vœux de tous les hommes, & les Plenipotentiaires de part & d'autre aiant de cette maniere pris un même delai pour ſe conſulter, les Plenipotentiaires Imperiaux en ſont contens.

Mais ils demandent des Paſſeports pour les Miniſtres Portugais, ſur quoi les Imperiaux repondent que cette demande eſt une nouveauté, qui ne concerne pas cette Aſſemblée-ci, puiſque dans la Négociation de Hambourg on n'a pas fait mention des Portugais ; outre que les Sauf-conduits pour les Alliez, & adherans de la France dependent de la Diette de l'Empire.

C'eſt pourquoi les François ne peuvent alleguer aucune bonne raiſon pour prouver qu'il eſt néceſſaire que l'Empereur donne de pareils Sauf-conduits ; car dans la concluſion de Hambourg l'intention des Contractans étoit, que le libre accès ſeroit accordé ſeulement aux Alliez qui ſont impliquez de part & d'autre dans cette Guerre d'Allemagne.

Sur la Replique de l'Article I.

Cette Replique renferme quatre points très-importans.

I. Que les François & leurs Confédérez ne font pas la Guerre contre l'Empire.

II. Que les Imperiaux doivent declarer leur intention s'ils veulent que l'on traite de la Paix dans l'Empire, & qu'on ne peut la conclure à moins que la Guerre ne ſoit terminée entre la France & l'Eſpagne.

III. Que l'on ne peut attendre le conſentement pour la concluſion de la Paix.

IV. Que le Duc de Lorraine doit être exclu de cette Négociation.

On

1646. On repond au premier point que c'eſt une proteſtation contraire aux actions de notorieté publique, ce qui pourroit être prouvé en diverſes manieres; ſi ce n'eſt que l'on juge à propos de ne rien dire qui puiſſe reculer la Paix. Mais jamais on ne diſtingue un Prince de ſes Etats. C'eſt ce que les Suedois ont reconnu dans leur Négociation de Schoonbeek, dans laquelle ils ont expreſſement mis le Roi & ſon Roiaume d'un côté & eux de l'autre, entre leſquels on devoit faire la Paix; c'eſt ce qu'ils ont auſſi reconnu pendant cette Négociation-ci dans leur Replique, car après avoir nié qu'ils euſſent fait la Guerre à l'Empire, ils ont declaré publiquement qu'ils avoient tenu pour leurs Ennemis premierement l'Empereur, & enſuite tous les Catholiques & tous ceux qui tenoient le parti de l'Empereur & de ſes Etats. Outre cela les Etats de l'Empire aiant été apellez ici par l'Empereur à la ſollicitation des Couronnes, qui d'entr'eux y a encore comparu qui n'ait donné ſes Conſeils à l'Empereur. La choſe parle d'elle-même, il s'agit de faire la Paix entre l'Empereur & l'Empire d'une part & le Roi de France d'autre part; ainſi Meſſieurs les Plenipotentiaires de France n'ont aucune raiſon de faire quelque diſtinction entre l'Empereur & l'Empire dès qu'ils veulent traiter avec l'Empereur.

On répond au ſecond que l'on a conferé une ſeule fois ſur les Preliminaires, pour pacifier le diferent entre la France & l'Eſpagne, & qu'ainſi on devoit être attentif au contenu de cette reſolution preliminaire que les deux Rois ont aprouvée & ratifiée, ſur tout puiſque les François ont demandé avec tant d'inſtance cette Ratification du Roi Catholique juſqu'à l'aller chercher en Eſpagne, parce que la Ratification du Cardinal Infant n'avoit point été aſſez de poids. C'eſt pourquoi il eſt certain que le Sauf-conduit reglé à cette fin dans la reſolution preliminaire, a été changé afin que les Plenipotentiaires des deux Couronnes, terminaſſent leurs diferends dans l'endroit où ils comparoitroient. Auſſi les Plenipotentiaires des deux Couronnes ont comparu dans un endroit, où ils ont declaré leurs Pleinpouvoirs & leurs ordres; le Pleinpouvoir des Eſpagnols a été corrigé & remis au net de la maniere que les François l'ont exigé. Mais les Pleinpouvoirs des François contenoient en particulier qu'ils devoient faire la Paix avec l'Empereur, le Roi Catholique & leurs adherans. Enfin les François même ont declaré dans leurs Propoſitions Art. 3. qu'ils devoient terminer ici ce diferent; de maniere, diſent-ils, que pour aſſurer d'autant plus la Paix & l'amitié, l'Empereur devra s'obliger, après qu'elle aura été confirmée par les Princes, & par le Roi d'Eſpagne, de ne ſe mêler en aucune maniere ni directement ni indirectement dans les Guerres ou démêlez qui pourroient ſurvenir entre l'Allemagne & l'Eſpagne.

Sur le troiſiéme point, puiſque l'on traite à préſent de la ceſſation d'armes, cela eſt inutile.

Les Imperiaux répondent au quatriéme qu'ils ne peuvent conſentir à l'excluſion de Son Alteſſe le Prince de Lorraine pour pluſieurs raiſons qui ont été déja deduites, & qui ont été aprouvées de tous les Etats.

Sur l'Art. II.

Cette refutation qui permet que l'Empereur y réponde n'a aucune difficulté, ſinon que l'Empereur ne trouve en ceci aucune reſtriction puiſque dans la propoſition même il n'eſt parlé d'aucune reſtriction. 1646.

Sur l'Art. III.

Les Imperiaux diſent que de leur part la réponſe eſt égale: & qu'il faut ou que les François s'obligent mutuellement, ou qu'ils ceſſent de donner du ſecours aux Suedois dans la Guerre qui eſt entre l'Empereur & l'Empire d'une part, ou entre l'Empereur ſeul, en qualité de Prince d'Autriche pour ſes Etats héréditaires, & la Suede d'autre part; ou qu'ils ne demandent pas que l'Empereur n'aſſiſte pas le Roi d'Eſpagne faiſant la Guerre; alors les limites ſeront les mêmes de part & d'autre. Mais s'ils croient que dans cette Négociation on puiſſe par quelque autre voie parvenir à la Paix, & qu'ils paſſent ſur ces conditions, les Imperiaux n'auront aucun ſujet de s'arrêter aux changemens opoſez. Néanmoins ils nient qu'il ſoit faux qu'on n'ait pas obſervé l'Accord de Bourgogne de l'an 1548; puiſqu'il eſt certain qu'en vertu de cet Accord la Maiſon de Bourgogne a toûjours eu ſeance & ſufrage dans l'Empire, qu'elle a fourni ſon contingent, & fait pluſieurs executions pour maintenir le repos public, à l'avantage des Catholiques; enfin qu'elle a fait toutes les autres choſes qu'elle étoit obligée de faire en vertu de cet Accord.

Il n'importe pas que l'Empire ne ſe ſoit pas mêlé des affaires des Païs-Bas, car cela demande d'autres conſiderations.

Sur l'Art. IV.

Les Imperiaux diſent qu'en faiſant la Paix on doit ſur tout penſer à deux choſes.

I. Stipuler autant qu'il eſt poſſible l'oubli de toutes les injures & injuſtices faites & reçues de part & d'autre par le parti de l'Empereur & par celui des Couronnes.

II. Stipuler autant qu'on pourra l'oubli & la reſtitution entre les Princes de l'Empire.

Quant au premier point il eſt évident que les François n'ont aucune raiſon de faire remonter la Paix juſqu'aux évenemens de 1618: puiſque depuis cette année-là juſqu'en 1630. il n'y a eu abſolument aucune Guerre en Almagne entre l'Empereur & les François, & que ce qui s'eſt paſſé alors en Italie a été pacifié & terminé cette année-là même par la Paix de Ratisbonne & l'année ſuivante par l'Accord paſſé *apud Cheruſcos*. Enfin l'on ne peut faire à l'Empereur d'objections contre tout.

Mais ſi les Plenipotentiaires François, en vuë des Négociations publiques ou particulieres, qui auroient pu s'être faites avant l'an 1630. ou environ entre les Couronnes, s'imaginent que leur Roi & la Couronne de France doit prendre la précaution d'étendre la Paix juſqu'à une époque plus éloignée, Sa Majeſté Imperiale ne s'y opoſera pas, & même elle conſent qu'on y ajoûte entre ceux qui y ont intérêt les demêlez qui pourroient avoir été entre elle & les deux Rois.

Mais ils declarent par raport aux Etats de l'Empire qu'il leur ſuffit de la Paix de Ratisbonne publiée qui a été amplifiée dans cette Négociation en aboliſſant le delai qui y avoit été ſtipulé.

Outre cela il a été reſolu, du conſentement

1646. de l'Empereur entre les Etats des deux Religions que tout ce qui a été ſtipulé dans cette Aſſemblée ſubſiſtera même pour ceux que la fortune de la Guerre a favoriſé. D'autant que ſi l'Empereur & les Catholiques avoient eu l'avantage, les Proteſtans euſſent ſans doute demandé qu'on leur tînt ce qu'on leur avoit promis, il eſt juſte que le bonheur aiant été de l'autre côté, qu'ils tiennent leurs promeſſes à l'Empereur & aux Catholiques; ce qui ne peut rencontrer aucune dificulté à l'égard des Etats de l'Empire qui ont accepté la Paix de Prague, & qui juſqu'à preſent l'ont obſervée, mais par raport aux autres, s'il ſe preſente quelque motif particulier que les Plenipotentiaires des Couronnes croient que l'on doive examiner, les Imperiaux ne s'opoſeront pas à leur réunion en ce cas, ſur tout ſi cette Paix n'en eſt pas retardée, ſauf auſſi les Conſtitutions de l'Empire, & ſauf auſſi à renvoier à la premiere Diette ce qui pourroit retarder la principale Négociation: ce qui eſt très-raiſonnable.

Les Imperiaux entendent tout ce qui ſera accordé touchant cette Paix, de maniere que quant aux Reſtitutions & aux autres affaires, tout doit être reciproque, encore que ce qui ſeroit accordé à Sa Majeſté Imperiale ne doit pas être moins avantageux, que ce qui ſera ſtipulé pour les adverſes Parties.

Sur la Replique aux Art. V. & VI.

Seulement qu'il faut faire reflexion à ce qui a été dit ci-deſſus.

A l'Article VII.

Puiſque les François conviennent de cette réponſe, & qu'ils n'attendent que l'expiration du delai, qui tend à ſa fin, les Imperiaux declarent qu'ils n'ont autre choſe à dire, puiſque tout eſt fondé ſur la Bulle d'Or qui eſt la regle de l'Empereur, & une Loi Roiale qui établit ſuffiſamment l'autorité de l'Empereur dans l'Empire dont les Conſtitutions ſont une confirmation de cette Bulle; & c'eſt un ſentiment que l'uſage & le tems ont confirmé, ſavoir que l'Empire eſt paſſé aux Allemans. Et il ne convient pas aux Princes Etrangers de limiter ces choſes: néanmoins s'il ſe rencontre à cet égard quelque difficulté les Imperiaux diſent qu'on en pourra traiter dans une Diette aſſemblée publiquement & legitimement.

Sur l'Art. VIII.

Puiſque l'Empereur offre ce que ſon adverſe Partie demande, il n'eſt beſoin d'aucune autre declaration: à moins que ces Alliances avec les Nations étrangeres, ſuivant les vœux des Etats, ne duſſent ſe faire qu'après avoir donné connoiſſance des choſes, qui devroient être ſtipulées à la Diette de l'Empire.

Pour fondement de leur réponſe les Imperiaux s'en raportent, ſur cette affaire à ce qui eſt dans l'Art. VII. des Propoſitions des Suedois, ce qui doit être aplani entre les deux Parties.

Sur l'Art. IX.

Les Imperiaux diſent que ceci depend de la volonté de celui qui eſt élû, ſuivant la Bulle d'Or.

1646.

Sur l'Art X.

Les Imperiaux s'en tiennent à leur premiere réponſe touchant la liberté de *Don Edouard* que l'on demande, & qui depend des diſpoſitions de Paix entre la France & l'Eſpagne.

Sur l'Art. XI.

Au cas que les Plenipotentiaires de France ſouhaitent cela, en rétabliſſant la liberté du Commerce, ajoûtant, après avoir conſulté les Villes Anſéatiques, que l'on aura égard à tout ce que la Bourgeoiſie pourroit dire ſur ces affaires-là; c'eſt ce à quoi les Imperiaux ne s'opoſeront pas, pourvû que cela s'accorde avec les Conſtitutions de l'Empire & les Conventions publiques.

Sur l'Art. XII.

Puiſque pour la ſureté de la Paix, ils propoſent une Ligue générale entre tous ceux à qui il importe, on entend par tous ceux à qui il importe Sa Majeſté Imperiale & le Roi Catholique: & puiſque les Imperiaux declarent qu'ils y ſont diſpoſez, dans leur réponſe à l'Article VII. des Propoſitions des Suedois, ils s'en tiennent à cette declaration au nom de Sa Majeſté Imperiale, quoiqu'à cet égard on doit faire attention à quelques Etats. Au reſte leur ſentiment eſt que s'il arrivoit après la Paix concluë que quelques-uns des Alliez ou adherans n'obſervoient pas ce qui auroit été ſtipulé, & que le diferend ne put pas être terminé amiablement ou par les voies de la Juſtice dans le terme de 3. ans; (car on doit emploier ces moiens d'abord, plutôt que de prendre les armes afin d'épargner le Sang Chrétien, (alors l'une & l'autre Partie & leurs Alliez & adherans joindront leurs conſeils & leurs forces à la Partie leſée & ſeront tenus de prendre les armes.

Quant à ce qui eſt dit de l'augmentation des Etats de l'Empire, il faut d'abord declarer que c'eſt une obligation qui ne doit pas être contraire à la Juſtice publique qui doit être renduë dans l'Empire, à quoi l'Empereur eſt tenu par le droit commun & par la diſpoſition des Loix générales. D'un autre côté, comme l'établiſſement d'Etats dans l'Empire ne tend qu'à augmenter leur reſpect & leur obéiſſance envers l'Empereur, ce qui eſt contraire à toute raiſon, il n'eſt pas aparent que les Etats de l'Empire conſentent à cette augmentation. Néanmoins les Imperiaux ne s'opoſent pas à ce que les Etats joints à l'Empereur ſoient conſiderés comme une partie & unis enſemble, s'il arrivoit que le Roi très-Chrétien vînt à rompre la Paix; pour tous enſemble prendre les armes contre Sa Majeſté Royale avec Sa Majeſté Imperiale & ceux qui lui ſont Alliez.

Sur l'Art. XIII.

Les Imperiaux diſent que quoiqu'ils pourroient prouver par bonne raiſon qu'on ne doit aucune ſatisfaction à la Couronne de France, & quoiqu'ils veulent ſe tenir à ces mêmes raiſons, au cas que la Paix n'ait pas lieu, néanmoins puiſque la matiere de la ſatisfaction a été renvoyée à une Aſſemblée particuliere, ainſi que la renonciation aux droits de l'Empire ſur les trois Evêchés de *Metz*, *Toul* & *Verdun*; de même on y renvoie la propoſition de laiſſer au Roi très-Chrétien à de certaines conditions

la

1646. la Haute & Basse Alsace avec le Sundgaw & ce qui en depend.

Sur l'Art. XIV.

Lorsque les Députez de Madame la Landgrave de Hesse ont proposé leurs demandes à part, les Imperiaux ne se sont pas oposé à ceci, parce que l'on devoit établir une Négociation convenable sur ce sujet avec ceux à qui il importoit; mais ils nient pour toûjours qu'elle ait droit de prétendre aucun équivalent ou compensation pour les pertes qu'elle a fait ou pour les frais de la Guerre. C'est ce qui sera examiné dans la Paix Générale que l'Empereur fera avec tous les Etats de l'Empire à la requisition des Couronnes.

Sur l'Art. XV.

Les Imperiaux soutiennent qu'il est juste que chaque Partie paye & contente ses troupes, & qu'on ne peut avec droit exiger de l'Empereur ou de l'Empire qu'ils satisfassent les Soldats des autres. 1646.

Sur l'Art. XVI.

Quant au Duc de Lorraine Charles I. les Imperiaux repetent ce qu'ils ont déja dit Art. I. & que l'Empereur, au jugement même de l'Empire, ne peut accorder ce que la France demande; parce que cette affaire depend de la Justice de l'Empire, auquel elle prétend n'avoir point fait la Guerre; & la renonciation, que l'on dit que ce Prince a fait en s'alliant avec la Maison d'Autriche, ne peut s'étendre jusques à ses engagemens envers l'Empire; mais qu'il se soit engagé par l'Accord de 1542. non à la Maison d'Autriche, mais à l'Empire; c'est ce qui paroit par le Diplome.

Sur les Art. XVII. & XVIII.

Puisque les François conviennent de cette réponse, il n'est pas besoin d'autre declaration.

POSTREMA CÆSAREANORUM

In puncto

SATISFACTIONIS GALLICÆ

DECLARATIO.

I.

PRimò. Omnium Sacræ Cæsareæ Majestati ejusque Familiæ Austriacæ, & in specie Serenissimo Domino Archiduci Ferdinando-Carolo, Serenissimi quondam Archiducis Leopoldi filio primogenito pro se & hæredibus suis restituantur ac perpetuo hæreditatis jure permanente Civitates Silvestres Rheinfelda, Seckinga, Lauffenberga & Waldenshusum; cum omnibus Territoriis & Ballivatibus, Villis, Pagis, Molendinis, Sylvis, Forestis, Vassallis, Subditis, omnibusque appertinentiis cis & ultra Rhenum; itemque Comitatus Havenstein, Sylva nigra superior & inferior, Briscovia, Civitatesque in eâ sitæ, antiquo jure ad Domum Austriacam spectantes scilicet Neoburgum, Frieburgum, Endinga, Lenzinga, Waldkircha, Wilinga, Brunlinga, cum omnibus eorumdem territoriis; item cum omnibus Monasteriis, Abbatiis, Prælaturis, Præposituris, Commendatariis ordinum Sacrorum

DERNIERE DECLARATION

Des

IMPERIAUX

Sur l'Article de la satisfaction de la

FRANCE.

I.

PRemierement que l'on restitue à Sa Majesté Imperiale & à la Maison d'Autriche, & en particulier au Sereniſſime Archiduc Ferdinand Charles, fils ainé de feu le Sereniſſime Archiduc Leopold, & à ses héritiers, pour en jouïr à perpetuité à droit d'héritage les Villes Forestieres de Rheinfeld, Sekingen, Lauffenberg, & Waldshuts, avec tous leurs Territoires, Bailliages, Metairies, Villages, Moulins, Bois, Forets, Vassaux, Sujets & toutes leurs dependances en deça & au delà du Rhin; plus le Comté de Havenstein, la haute & basse Forêt noire, le Brisgaw & les Villes qui y sont situées, qui de droit apartiennent à la Maison d'Autriche, savoir Neubourg, Fribourg, Endingen, Lenzingen, Waldkirk, Willingen, Brunlingen, avec leurs territoires; plus tous les Monasteres, Abbayes, Prelatures, Prevôtez, Commanderies des Ordres de Chevaleries, avec tous

1646. *rum Equeſtrium cum omnibus Ballivatibus, Baronatibus, Caſtris, Fortalitiis, Comitibus, Baronibus Nobilibus, Vaſſallis, Hominibus Subditis, Fluminibus, Vicis, Foreſtis, Silvis, omnibusque Regaliis Juribus, Jurisdictionibus, Feudis, Patronatibus, cæteriſque omnibus & ſingulis ad ſublime territorii jus patrimoniumque Domus Auſtriacæ in toto iſto tractu antiquitùs ſpectantibus; tota itidem Ortenavia cum Civitatibus Imperialibus Offenburga, Gengenbach, & Cella ad Armersbach, quatenus ſcilicet Præfecturæ Ortonovienſi obnoxiæ ſunt, adeo ut nullus omnino Rex Franciæ quidquam aut poteſtatis in his præmemoratis partibus cis & ultra Rhenum ſitis nullo unquam tempore prætendere & uſurpare poſſit vel debeat.*

II.

Liberæ ſint in univerſum utriuſque Rheni Ripæ ac Provinciarum utriuſque adjacentium Incolarum commercia & commeatus: imprimis verò libera ſit Rheni Navigatio, ac neutri Parti permiſſum eſto naves tranſeuntes, deſcendentes & adſcendentes impedire, retinere, arreſtare, aut moleſtare quocumque prætextu, nec etiam nova Pedagia, Paſſagia, Datia, aut alias ejuſmodi exactiones imponere, ſed utraque Pars contenta maneat vectigalibus & datiis ordinariis ante hoc Bellum ſub Auſtriacorum gubernatione præſtari ſolitis.

III.

Decretum Amniſtiæ à Cæſarea Majeſtate juxta Receſſum Comitiorum Ratisbonenſium anno 1641. celebratorum noviſſimè publicatum, ratum firmumque maneto.

IV.

Cùm Cæſarea Majeſtas ut cauſa Palatina in Congreſſu hoc de Pace univerſali componatur conſenſerit, tota iſta compoſitio ſequentibus inſcribatur terminis.

1. *Quod Dignitas Electoralis, ſicut hactenus ita etiam in poſterum remanere debeat penes Sereniſſimum Dominum Principem Maximilianum Ducem Bavariæ ejuſque liberos maſculos totamque Lineam Guilhelmianam in perpetuum, cum omnibus Regalibus, officiis, præcedentiis, privilegiis & juribus quibuscumque, quemadmodum eandem hactenus tenuit, exercuit, & poſſedit nullo prorſus excepto.*

2. *Quod eidem Domino Electori in ſolutum pro debito 13. millionum totus Palatinatus ſuperior cum omnibus appertinentiis abſque ullâ diminutione aut detractione in perpetuum aut irrevocabiliter pro ſe & hæredibus ſuis ex corpore ſuo, ſive ex lineâ reliquâ Guillelmianâ deſcendentibus; permanere & relinqui debeat citra omnem contradictionem Palatinorum, aut cujuſcumque alterius, ita ut oppigneratio a Ferdinando II. Imperatore pro*

1646. tous les Bailliages, Baronies, Châteaux, Forts, Comtes, Barons, Nobles, Vaſſaux, Sujets, Fleuves, Villages, Forêts, Bois, tous droits de Regale, Juriſdictions, Fiefs, Patronats, en un mot tout ce qui d'ancienneté a apartenu au droit Souverain de territoire & au Patrimoine de la Maiſon d'Autriche dans tout ce Canton: plus tout l'Ortnau avec les Villes Imperiales d'Offenbourg, Gengenbach & Celle auprès d'Armersbach entant que dependances de l'Ortnau, enſorte qu'aucun Roi de France ne puiſſe en aucun tems prétendre le moindre droit ſur aucun des lieux ſusmentionnez en deça ou au delà du Rhin.

II.

Les rives du Rhin de part & d'autre ſeront entierement libres auſſi bien que le Commerce des habitans des Provinces adjacentes. La Navigation ſur le Rhin ſera libre, & il ne ſera permis ni à l'un ni à l'autre des Partis d'empêcher, retenir, arrêter ou inquiéter en quelque maniere que ce ſoit les bâtimens qui paſſeront ſoit en deſcendant ſoit en montant, ni d'impoſer aucun nouveau peage, droit, paſſage ou quelqu'autre impôt que ce ſoit: mais les deux Partis ſe contenteront des droits ordinaires que l'on a payez avant la Guerre ſous le Gouvernement des Autrichiens.

III.

Le Decret d'Amniſtie publié en dernier lieu par Sa Majeſté Imperiale conformément au Recès de la Diette de Ratisbonne de 1641. ſubſiſtera dans toute ſon étenduë.

IV.

Lorſque Sa Majeſté Imperiale aura conſenti que l'affaire du Palatinat ſe termine dans ce Congrès de la Paix générale, cette affaire ſera couchée en ces termes.

1. Que la Dignité Electorale reſtera à l'avenir comme elle a été juſqu'à preſent au Sereniſſime Seigneur & Prince Maximilien Duc de Baviere, à ſes Enfans mâles, à toute la Ligue Guillelmine à toûjours avec tous les droits de Regale qui y ſont attachez, les privileges & droits quelconques qu'il a tenus, exercez & poſſedez juſqu'à préſent ſans en excepter un ſeul.

2. Que tout le haut Palatinat avec ſes dependances ſans aucune diminution reſtera, en payement de 13. millions, à perpetuité au ſuſdit Electeur pour lui & ſes heritiers nez de lui, ou de la dite Ligne Guillelmine, ſans aucune oppoſition de la part de la Maiſon Palatine ou de quelqu'autre que ce ſoit: enſorte que l'engagement fait audit Electeur par l'Empereur Ferdinand II. pour la dite ſomme de

13.

1646. *pro dictis 13. millionibus eidem Electori super Austriâ superiore constituta, virtute præsentis Conventionis, re ipsâ sublata, cassata, & annullata sit, nullamque prorsus actionem hoc nomine vel ipse Dominus Elector, vel ejus liberi, hæredes & successores nullo unquam tempore vel casu prætendere possint aut debeant. Teneatur etiam idem Dominus Elector statim post conclusam ac publicatam Pacem Cæsareæ Majestati omnia Instrumenta super isto contractu confecta ad cassandum & annullandum exhibere & tradere.*

3. *Ut Dominus Carolus Ludovicus Comes Palatinus postquam Cæsareæ Majestati debitam obedientiam præstiterit ad eandem Dignitatem Electoralem, sed octavo & ultimo loco, admittatur; nihil tamen juris ipsi ad ea quæ hoc nomine Electori Bavariæ specialiter attributa sunt competat; idemque Princeps Palatinus restitutione Palatinatûs inferioris certis conditionibus faciendâ pro se & hæredibus suis contentus maneat, teneaturque Palatinatui superiori in perpetuum donec ex Lineâ Guillelmianâ hæredes legitimi & masculi superfuerint, tum ipse ejusque fratres renunciare.*

4. *Ut ambæ Coronæ unà cum Statibus Imperii se mutuò ad horum omnium, ut præmittitur, manutentionem obligent; idque in confectione Instrumenti inserta singulari clausulâ disertis verbis caveatur: & hoc quantùm ad decisionem causæ Palatinæ attinet.*

V.

Porro non permittatur ut Augustanæ Confessionis assecla duriora componendorum Gravaminum Ecclesiasticorum media à Statibus Catholicis extorqueant, quàm hactenus illis tum per ipsosmet Status tum Legatos Cæsareanos oblata fuere, circa reservationem Ecclesiasticam, circa retentionem bonorum Ecclesiasticorum, sive ante sive post Pacem Passaviensem occupatorum, circa prætensum jus reformandi, circa prætensam Autonomiam, circa libertatem migrandi, circa titulos, investituram, sessionem, votum in Dietis Imperialibus, circa jurisdictionem imprimis in causis ex Pace religiosâ descendentibus, circa paritatem Assessorum in Aulâ Cæsaris & Camerâ Imperiali, circa suspensionem jurisdictionis factam Episcopis, & circa alia his rebus annexa.

VI.

Non permittatur ut Plenipotentiarii Suecici quocumque tandem nomine & quocumque prætextu Episcopatus Osnabrugensem & Mindanum, tam etiam Oppida ad Episcopatum Monasterienſem spectantia Vechtam scilicet & Meppen retinere vel invadere præsumant.

VII.

1646. 13. millions sur la haute Autriche sera cassée, anéantie & annullée par la presente Convention, & ledit Electeur ni ses enfans, heritiers, ou successeurs ne pourront jamais former aucune prétention à cet égard. Et le susdit Electeur sera tenu aussi-tot après la conclusion & la publication de la Paix de remettre à l'Empereur toutes les pieces de ce Contract qui devient nul & de nulle valeur. 1646.

3. Que Monsieur Charles Louïs Comte Palatin sera admis à la Dignité Electorale, mais au huitieme & dernier rang, après qu'il aura rendu à Sa Majesté Imperiale l'obéissance qui lui est dûë. Il n'aura aucun droit aux choses cedées en cette qualité à l'Electeur de Baviere, & ledit Prince Palatin se contentera de la restitution du bas Palatinat qui lui sera faite à de certaines conditions pour lui & ses heritiers, & il renoncera pour lui & ses freres au haut Palatinat à perpetuité & tant qu'il y aura des descendans legitimes & mâles de la Branche Guillelmine.

4. Lorsqu'on dressera le Traité on stipulera par une clause expresse que les deux Couronnes & les Etats de l'Empire s'obligent à maintenir ce que dessus. Voila ce qui concerne l'affaire du Palatinat.

V.

On ne soufrira point que ceux de la Confession d'Augsbourg imposent aux Etats Catholiques, dans le redressement de leurs Griefs, des conditions plus dures que celles qui leur ont été offertes tant par lesdits Etats que par les Ambassadeurs de l'Empereur, touchant la reservation Ecclesiastique, touchant la retention des biens d'Eglise dont on s'est emparé soit avant soit après la Paix de Passaw, touchant le prétendu droit de Reforme, touchant la pretendue liberté d'établir des Loix, touchant la liberté de changer de domicile, touchant les titres, investitures, seance & suffrage dans les Diettes de l'Empire, touchant la jurisdiction sur tout dans les causes qui proviennent de la Paix de Religion, touchant le nombre égal de Conseillers dans le Conseil Aulique & dans la Chambre Imperiale, touchant l'interdiction de toute jurisdiction faite aux Evêques, & touchant les autres choses qui dependent de celle-ci.

VI.

On ne soufrira pas que les Plenipotentiaires de Suede pretendent retenir ou envahir sous quelque pretexte que ce soit les Evêchez d'Osnabrug & de Minden, & les Villes de Vecht & de Meppen qui appartiennent à l'Evêque de Munster.

VII.

1646.

VII.

Cum Domino Electori Brandeburgico pro amisso Ducatu Pomeraniæ ad instantiam & in gratiam Reginæ Sueciæ Plenipotentiariorum, Episcopatus Halberstadiensis citra tamen immutationem Statûs Ecclesiastici nomine Cæsareæ Majestatis cessus fuerit, sua Majestas sicuti aliàs nihil omnino Electori dicto obligata est, ita etiam sive contentus tali obligatione maneat sive non, ab omni ulteriori indemnitatis & recompensationis præstatione libera & immunis esse, nec etiam eo nomine a Coronis (quocumque prætextu id fieri possit) interpellari, turbari, aut inquietari debet.

VIII.

Cùm duplicis Cæsareanorum ad articulum decimum quartum dictum sit non se refragaturos quin ad postulationes Dominæ Landgraviæ Hassiæ-Cassellanæ dudum propositas conveniens instituatur tractatio, cum quibus oportet, intelligunt id Cæsareani de iis quæ ad controversiam de successione Marpurgensi pertinent; de cætero prætensiones illius quæ novissime sub titulo debitæ satisfactionis contra eminentissimos Dominos Electores Moguntinensem, Colonienſem, & Abbatem Fuldensem, propositæ sunt, utpote ab omni prorsus ratione alienæ atque generalis Amnistiæ Sanctioni contrariæ penitus rejiciuntur.

IX.

Serenissimus Dux Lotharingiæ suis Ditionibus pariter restitui & ob diversos respectus, tum quia Vassallus tum quia Fœderatus, tum quia Socius, tum quia vicinus Imperii Romani est, Paci generali debet includi.

X.

Pari passu Pax cum Regis Catholici Plenipotentiariis tractetur & concludatur, istaque Pacis generalis compositionibus includatur.

XI.

Regis Christianissimi Plenipotentiarii declarabunt quale, quantum, & quibus Pactis, definitum auxilium Rex Cæsari contra Turcam, cum in motu contra Christianitatem est, & quando aperto Bello Regna Suæ Majestatis invaserit præstare velit.

XII.

Cùm omnino de æquitate & justitiâ Rex Christianissimus pro eâ parte Principatus Austriaci quæ suæ Majestati ut infra ceditur competentem recompensationem Serenissimi Archiducis Leopoldi piæ memoriæ hæredibus dare debeat, eoque nomine quinque Thalerorum Impe-

1646.

VII.

D'autant qu'à la sollicitation & en faveur des Plenipotentiaires de la Reine de Suede on a cedé à l'Electeur de Brandebourg au nom de Sa Majesté Imperiale l'Evêché d'Halberstat à la place du Duché de Pomeranie, qu'il a perdu, à condition qu'il n'y fera aucun changement dans la Religion, & Sa Majesté n'aiant aucun engagement avec le susdit Electeur, soit qu'il soit content de cette cession ou non, Sa Majesté ne sera tenue de lui procurer aucune indemnité ou compensation, & les Couronnes ne pourront en aucune maniere & sous quelque pretexte que ce soit troubler ou inquieter Sa Majesté Imperiale à ce sujet.

VIII.

D'autant que les Imperiaux ont donné à entendre dans l'Article XIV. qu'ils ne s'opposeroient pas à ce que l'on traitât avec ceux qu'il convient sur les prétentions de Madame la Landgrave de Hesse-Cassel, on doit entendre cela des choses qui concernent la Succession de Marpourg; mais l'on rejette absolument les dernieres propositions qui ont été faites sous le titre de satisfaction pretenduë contre les Eminentissimes Electeurs de Maience & de Cologne, & contre l'Abbé de Fulde d'autant qu'elles sont deraisonnables & contraires à l'Acte d'Amnistie générale.

IX.

Le Sereniſſime Duc de Lorraine doit être rétabli dans ses Etats & compris dans la Paix générale à plusieurs égards, tant parce qu'il est Vassal & Confederé que parce qu'il est ami & voisin de l'Empire Romain.

X.

La Paix doit être conclue en même tems avec les Plenipotentiaires de Sa Majesté Catholique & être compriſe dans les Traitez de la Paix générale.

XI.

Les Plenipotentiaires du Roi très-Chrétien déclareront quel secours & à quelles conditions Sa Majesté envoiera à l'Empereur contre le Turc qui remuë contre la Chrétienté, & lorsqu'il déclarera la Guerre & attaquera les Etats de Sa Majesté Imperiale.

XII.

D'autant qu'il est de la justice & de l'équité de Sa Majesté très-Chrétienne de donner aux heritiers du Sereniſſime Archiduc Leopold de pieuse memoire, un équivalent pour les Etats d'Autriche qui lui sont cedez & qui montent à cinq millions de Rixdalles, les Ple-

1646. *Imperialium milliones producti sint, declarare se Plenipotentiarii Gallici cathegoricè debent quam hac de re conventionem inire velint; his conditionibus ita præsupositis & quidem cum clausulâ* sine quibus non, *si Regis Christianissimi Plenipotentiarii se se ad singulas declarent cathegoricè ac de iisdem exequendis, manutenendis & præstandis cum Plenipotentiariis Imperialibus convenerint, in Regem Christianissimum Serenissimum Dominum Ludovicum XIV. ejus hæredes & successores legitimos & naturales ex Domo Borbonianâ descendentes sequentium rerum fiat cessio & transmissio.*

Primo præter tres Episcopatus Metensem, Tullensem & Virdunensem, Civitatemque Imperialem Metim, Pignarolum, Moyenvicum, de quorum cessione in Instrumento Pacis specificè disponitur, dicto Regi Christianissimo permanere debebit Oppidum Brisaccum cum omnibus suis fossis, vallis, propugnaculis, munitionibus, cis & ultra Rhenum, omnibusque ad idem oppidum & Civitatem Brisacensem appertinentiis, salvis tamen ejusdem Civitatis privilegiis & immunitatibus a Domo Austriacâ antehac obtentis & impetratis.

Ne verò imposterum ratione jurisdictionis territorialis in citeriori Rheni ripâ contentiones & controversiæ suboriantur, jus sublimis territorii, quod Rex Christianissimus occasione hujus Fortalitii cis Rhenum prætendere posset, non se extendat ultra canalem ex Rheno ad Molendinum insulanum quod vulgo dicitur . . . . . ductum.

2. *Consentit Imperator pro se & Austriacâ Domo ut dictus Rex Ludovicus decimus quartus pro se & heredibus suis masculis, legitimis, ex Domo Borbonianâ descendentibus, Suntgaviam, Landgraviatum Alsatiæ Superioris cum Brisago, sicut etiam Præfecturam Imperialem Alsatiæ inferioris cum omnibus Vassallis, Subditis, hominibus, Oppidis, Castris, Villis, Sylvis, Forestis, argentifodinis, fluminibus, rivis, pascuis, omnibusque juribus Regaliis & appertinentiis libero allodii & proprietatis jure cum omnimodâ jurisdictione & superioritate in perpetuum retineat, eo prorsus modo quo antehac a Domo Austriacâ possidebantur: nullaque prorsus ratione ob hasce Ditiones Sacro Romano Imperio obligatus aut subjectus esse intelligatur. Ita tamen ut ante omnia fidem Catholicam in hac Provinciâ, quemadmodum sub patrocinio Austriaco erat, illæsam conservet, novitatesque omnes, quæ durante hoc bello irrepserunt, exstirpet.*

3. *Quod ad æs alienum attinet quo Ditiones istæ Austriacæ gravatæ sint, ea quidem debita quæ Cameræ seu Fisco Principis incumbunt, Christianissimus Rex in se suscipere debet exsolvendo, teneaturque Domum Austriacam ea propter indemnem præstare: quæ verò Collegiis Ordinum attributa sunt, eisque solvenda incumbunt, debet inter eos qui sub dominio*

1646. Plenipotentiaires François doivent declarer cathegoriquement quel accord ils veulent faire sur cela en presupposant ces conditions & avec la clause *sine quibus non*, savoir que si les Plenipotentiaires de Sa Majesté se declarent cathegoriquement sur chaque Article & conviennent avec les Plenipotentiaires Imperiaux de les maintenir & executer, on cedera au Roi très-Chrétien le Sereniſſime Seigneur Louïs XIV. à ses heritiers & Successeurs legitimes de la Maison de Bourbon les choses suivantes; savoir, 1646.

Premierement outre les trois Evêchez de Metz, Toul & Verdun, la Ville Imperiale de Metz, Pignerol, Moyenvic, dont la cession sera specialement exprimée dans le Traité de Paix: ledit Roi de France gardera la Ville de Brisach avec tous ses fossez, remparts, forts, bastions, fortifications en deça & au delà du Rhin & toutes les dépendances de ladite Ville de Brisach, dont les privileges & immunitez accordées par la Maison d'Autriche seront conservez.

Et afin qu'il ne survienne à l'avenir aucune dispute sur la jurisdiction territoriale en deça du Rhin, la haute jurisdiction que le Roi très-Chrétien pourroit prétendre en vertu des Forts en deça du Rhin ne s'étendra pas au delà du Canal conduit depuis le Rhin jusqu'au moulin de l'Isle nommée. . . . . .

Secondement l'Empereur consent pour lui & pour la Maison d'Autriche que le susdit Roi Louïs XIV. conserve & possede à perpetuité pour lui & ses heritiers & Successeurs legitimes sortis de la Maison de Bourbon, le Sundgaw, le Landgraviat de la haute Alsace avec le Brisgaw, le Bailliage Imperial de la Basse Alsace avec tous les Vassaux, Sujets, Hommes, Villes, Châteaux, Villages, Bois, Forêts, mines d'argent, fleuves, riviéres, prairies, & tous droits Roiaux avec leurs dependances, libre alleu, droit de proprieté & toute jurisdiction quelconque ou superiorité en la même maniere que la Maison d'Autriche a possedé tous ces Païs, sans être tenu en rien envers l'Empire Romain à cause desdits Païs, mais à condition que la Religion Catholique sera conservée dans lesdites Provinces comme sous la domination d'Autriche, & qu'on y détruira toutes les nouveautez qui s'y seront introduites pendant cette Guerre.

Troisiémement, quant aux dettes dont ces Païs sont chargez, le Roi très-Chrétien sera obligé de se charger de celles qui sont à la charge de la Chambre ou du Fisc & d'en décharger entierement la Maison d'Autriche; quant à celles que les Conseils ont contractées, il faudra en faire un juste partage entre ceux qui

1646. *Domûs Auſtriacæ remanent, atque illos qui ſub ditionem Regis Chriſtianiſſimi veniunt, iniri conveniens diſtributio, ut unaquæque pars ſciat quantum ſibi æris alieni diſſolvendum reſtet.*

4. *Si Linea maſculina Borboniana deficiat, hæ Ditiones cum Briſaco ad Domum Auſtriacam, ſi ſuperfuerit, redeant, Domuſque Auſtriaca teneatur rependere Coronæ Galliarum eam pecuniæ ſummam quæ hoc Tractatu pro recompenſatione Archiducis Leopoldi hæredum conventa eſt.*

5. *Teneatur nihilominus Rex Chriſtianiſſimus Status omnes & ſingulos immediatè Imperio per utramque Alſatiam ſubjectos ſive Eccleſiaſticos, ſive Seculares, cujuscumque dignitatis, conditionis ſive ordinis in ſuâ libertate & poſſeſſione immediatis erga Romanum Imperium relinquere & reſtituere, præſidiis Gallicis ex omnibus ejuſmodi locis, præſertim Tabernis Alſatiæ & Benfeldâ eductis, nec verò eoſdem Status inſtitutione novorum & hactenus in Germaniâ non uſitatorum Parlamentorum gravare.*

6. *Similiter ceſſio hæc privatorum patrimoniis fraudi eſſe non debet, ſed omnes Vaſſalli, Subditi, Cives & Incolæ, quicumque cis & ultra Rhenum Domui Auſtriacæ ſubjecti erant, bonis, villis, caſtris, fundis, poſſeſſionibuſque ſuis reſtituentur, nonobſtante confiſcatione qualicumque belli causâ factâ; intelligendo hæc quoad bona ſtabilia & incorporalia.*

7. *Reſtituatur Epiſcopatui Spirenſi Caſtrum Philipsburgum, Præſidiumque Gallicum dimittatur.*

8. *Non impediat Rex Chriſtianiſſimus Domum Auſtriacam in retentione Comitatûs Achalm & Baronatuum Hohenſtauffæ & Blaubeuræ, quos Duces Wirtembergici antehac à Domo Auſtriacâ titulo impignerationis & feudi tenebant, & intra hæc Blaubeura quidem finitâ primi acquirentis generatione, Achalm verò & Hohenſtauffa certo reſtitutionis pacto ad eandem redire debeant extra controverſiam.*

9. *Cùm itidem Caſtrum . . . . . in Landgraviatu Nelleburgenſi ad Domum Auſtriacam ſpectante ſitum ex novis & antiquis pactis Domui Auſtriacæ à Ducibus Wirtembergicis tradi debuiſſet, nec tamen pactis hactenus ſteterint, Sacra Cæſarea Majeſtas deſiderat Caſtrum hoc ad evitandas futuras contentiones poſtulantibus etiam Helvetiis deſtrui & funditus deleri.*

10. *Quandiu Briſacum in Regis Chriſtianiſſimi poteſtate erit, tamdiu poterit Domus Auſtriaca in Civitate Lindavio ad Lacum Acronium ſitâ præſidium tenere; quod ſi Briſacum ſucceſſu temporis ad Domum Auſtriacam redierit, Civitas quoque Lindavienſis, educto præſidio, ſuæ reſtituetur libertati.*

Actum Monaſterii Weſtphalorum die 29. Menſis Maii anno 1646.

qui demeurent ſous la domination de la Maiſon d'Autriche & ceux qui paſſent ſous celle de France, afin que chacun ſache ce qu'il doit en payer. 1646.

4. Au cas que la Ligne Maſculine de Bourbon vienne à manquer, ces Païs avec Briſach retourneront à la Maiſon d'Autriche, ſi elle ſurvit à la premiere, & alors la Maiſon d'Autriche rendra à la Couronne de France la ſomme dont on eſt convenu dans le préſent Traité pour l'Equivalent des heritiers de l'Archiduc Leopold.

5. Le Roi très-Chrétien ſera obligé de laiſſer & retablir tous & chacun les Etats dans les deux Alſaces, ſujets de l'Empire ſoit Eccleſiaſtiques ou Seculiers, de quelque dignité, condition, ou rang qu'ils ſoient, dans leur liberté & poſſeſſion immediate envers l'Empire, en faiſant ſortir les Garniſons Françoiſes deſdits lieux & ſur tout de Saverne & de Benfeldt, & il ne ſurchargera pas leſdits Etats par l'établiſſement de nouveaux Parlemens inuſitez en Allemagne.

6. Cette ceſſion ne portera aucun prejudice aux patrimoines des particuliers, & tous les les Vaſſaux, Sujets, Citoyens & habitans quels qu'ils ſoient, ſujets de la Maiſon d'Autriche en deça ou au delà du Rhin, ſeront rétablis dans leurs biens, metairies, châteaux, terres, poſſeſſions, nonobſtant toute confiſcation quelconque faite à cauſe de la Guerre; ceci bien entendu des biens immeubles.

7. On rendra Philipsbourg à l'Evêque de Spire & on en fera ſortir la Garniſon Françoiſe.

8. Le Roi très-Chrétien ne s'opoſera pas à ce que la Maiſon d'Autriche retienne le Comté d'Achalm & les Baronies de Hohenſtauff & de Blaubeuren, que les Ducs de Wirtemberg tenoient ci-devant en gage & comme Fiefs de la Maiſon d'Autriche; & dont Blaubeuren doit revenir à ladite Maiſon après que la Ligne de l'acquereur ſera finie, Achalm & Hohenſtauff en faiſant un certain rembourſement ſtipulé.

9. D'autant que le château de . . . . . ſitué dans le Landgraviat de Nellenburg qui apartient à la Maiſon d'Autriche devoit être reſtitué ſuivant d'anciens & de nouveaux Traitez par ceux de Wirtemberg, qui ne les ont pas executez, Sa Majeſté Imperiale demande conjointement avec les Suiſſes que pour éviter à l'avenir toute diſpute à cet égard, ledit château ſoit detruit & razé.

10. Tant que Briſach ſera en la puiſſance du Roi très-Chrétien, la Maiſon d'Autriche pourra tenir garniſon dans la Ville de Lindau ſur le Lac de Conſtance; & ſi avec le tems Briſach retourne à la Maiſon d'Autriche la Ville de Lindau ſera rétablie dans ſa liberté & on en fera ſortir la garniſon.

Fait à Munſter en Weſtphalie le 29. de Mai 1646.

PRO-

1646. 1646.

PROJET DU TRAITE'

Entre la

REPUBLIQUE

Des

PROVINCES-UNIES

Des

PAYS-BAS

Et le Roi

D'ESPAGNE,

L'an 1646. au mois du Mai.

Articles convenus provisionellement entre les Ambassadeurs Extraordinaires & Plenipotentiaires du Roi d'Espagne d'une part ; & les Ambassadeurs & Plenipotentiaires des Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas d'autre ; pour être inserez dans le Traité qui se fera à Munster.

I.

PRemiérement déclare ledit Seigneur Roi & reconnoît que lesdits Etats Généraux des Païs-Bas unis & les Provinces d'iceux respectivement, avec tous leurs Païs, Associez, Villes, & Terres y appartenans, sont libres & Souverains Etats, Provinces & Païs, sur lesquels ni sur leurs Païs, Villes, & Terres, Associez comme dessus, ledit Seigneur Roi ne prétend rien, & que présentement, ou ci après, pour soi-même, ses Hoirs & Successeurs, tant durant le présent Traité qu'après l'expiration d'icelui, il ne prétendra jamais rien ; & qu'ensuite de ce il est content de traiter avec leldits Seigneurs Etats, comme il fait par le présent Traité, une Trêve aux conditions ci-après écrites.

II.

A savoir que ladite Trêve sera bonne, ferme, loiale & inviolable & pour le terme de . . . . . ans, durant lesquels il y aura cessation de tous Actes d'hostilité de quelque façon qu'ils soient entre lesdits Seigneurs Roi & Etats Généraux tant par Mer, & autres Eaux que par Terre, en tous leurs Roiaumes, Païs, Terres, & Seigneuries, & pour tous leurs Sujets & Habitans de quelque qualité ou condition qu'ils soient, sans exception des lieux ni des personnes, chacun demeurera saisi & jouïra effectuellement des Païs, Villes, Places, Terres, & Seigneuries qu'il tient & possède à présent, sans y être troublé ni inquieté de quelque façon que ce soit, durant ladite Trêve ; en quoi on entend comprendre les Bourgs, Villages, Hameaux, & plat Païs dépendans de la Ville & Mairie de Bois-le-Duc, la Ville & Baronie de Breda, les Villes de Mastricht, Grave & Païs de Cuick, Hulst & Bailliage de Hulst, & Hulster-Ambacht, les Forts que lesdits Seigneurs Etats possédent au Païs de Waes & toutes autres Villes & lieux que lesdits Seigneurs les Etats tiennent en Brabant, Flandre & ailleurs demeureront en tous & mêmes droits de supériorité auxdits Seigneurs Etats qui tiennent les Provinces des Païs-Bas-Unis.

III.

Bien entendu que tout le surplus dudit Païs de Waes (exceptant lesdits Forts) demeurera à Sa Majesté, & à condition qu'au sujet du spirituel de laditte Mairie de Bois-le-Duc, & plat Païs d'icelle, il sera trouvé quelque expedient & tempérament pour la satisfaction de l'une & de l'autre partie.

IV.

Les Sujets & habitans ès Païs desdits Seigneurs Rois & Etats auront durant cette Trêve toute bonne correspondance & amitié par ensemble, sans se ressentir des offenses & dommages qu'ils ont reçûs par le passé ; pourront aussi fréquenter & séjourner ès Païs de l'un & de l'autre, & y exercer leur trafic & commerce en toute sureté, tant par mer & autres eaux que par terre.

V.

Bien entendu que ce sera sans préjudice & en réservant expressement à s'éclaircir ci après sur certains articles concernant la Navigation & le Commerce des Indes Orientales & Occidentales, lesquels on entend conserver & maintenir.

VI.

Et parce qu'il est besoin d'un assez longtems pour avertir ceux qui sont hors les li-

1646. mites avec forces & navires, à ſe déſiſter de tous actes d'hoſtilité, a été accordé qu'entre les limites de l'Octroi ci-devant donné à la Société des Indes Orientales du Païs-Bas, ou à donner par continuation, la Trêve ne commencera pas plutôt qu'un an après la datte de la concluſion du préſent Traité. Et quant auxdittes limites de l'Octroi ci-devant donné par les Etats Généraux, ou à donner par continuation à la Société des Indes Occidentales auxdits lieux, la Trêve ne commencera pas plutôt que ſix mois après la datte que deſſus.

Bien entendu que ſi l'avis public de part & d'autre de la Trêve ſuſdite arrive plutôt auxdites limites reſpectivement, que dès l'heure de l'avis l'hoſtilité ceſſera auxdits lieux; mais ſi après le terme d'un an & de ſix mois reſpectivement dans les limites des Octrois ſuſdits, ſe fait aucun acte d'hoſtilité, les dommages en ſeront réparez ſans délai aucun.

VII.

Les Sujets & Habitans ès Païs deſdits Seigneurs Roi & Etats, faiſant trafic ès Païs l'un de l'autre, ne ſeront tenus de payer plus grands droits & impoſitions que les propres Sujets reſpectivement, de maniere que les Habitans & Sujets des Païs-Bas-Unis ſeront & demeureront exemts de certains vingt pour cent, ou telle moindre, plus haute, ou de quelque autre impoſition que le Roi d'Eſpagne durant la précédente Trêve a levez, ou que durant la préſente Trêve, lui Seigneur Roi voudroit lever ſur les Habitans ou les Sujets des Païs-Bas-Unis, ou bien mettre à leur charge par deſſus & plus haut qu'il ne feroit ſur ſes propres Sujets.

VIII.

Leſdits Seigneurs Roi & Etats ne léveront hors leurs limites reſpectivement aucunes impoſitions ou gabelles pour l'entrée, ſortie, ou bien pour autres charges ſur les denrées paſſans ſoit par eau ſoit par terre.

IX.

Les Sujets deſdits Seigneurs Roi & Etats joüiront reciproquement ès Païs l'un de l'autre de l'ancienne franchiſe des péages, de laquelle ils auront été en poſſeſſion paiſible devant le commencement de la Guerre.

X.

La fréquentation, converſation & commerce entre les Sujets reſpectivement ne pourra être empêché: & ſi aucuns empêchemens ſurviennent, ils ſeront réellement & de fait levez.

XI.

Et depuis le jour de la concluſion du préſent Traité de la Trêve, fera le Roi ceſſer ſur le Rhin & la Meuſe, la levée de tous péages qui devant la Guerre ont été ſous le reſſort de trois des Provinces-Unies des Païs-Bas, notamment auſſi le peage de Zélande; de façon que ce péage ne ſera levé de la part de ſadite Majeſté, ni dans la Ville d'Anvers ni auſſi ailleurs.

Bien entendu & à condition que depuis le jour ſuſdit les péagers de Zélande réciproquement prendront à leurs charges & payeront tous & premiérement depuis ce premier jour, les rentes annuelles, qui devant l'année 1572. ont été hypothequées ſur ledit péage, & deſquelles les propriétaires & tireurs de rentes ont été en poſſeſſion & recepte devant le commencement de ladite Guerre; ce que feront ſemblablement les Plenipotentiaires, de tous les ſuſdits autres péages. 1646.

XII.

Le ſel blanc bouilli venant des Provinces-Unies en celle de ſaditte Majeſté y ſera reçû, & admis ſans y être chargé de plus hautes impoſitions que le gros ſel.

Et de même s'admettra du ſel des Provinces de ſadite Majeſté en celles deſdits Seigneurs Etats, & s'y débitera ſans pouvoir pareillement être plus impoſé que celui deſdits Seigneurs Etats.

XIII.

Les Rivieres de l'Eſcaut comme auſſi les Canaux du bas Rhin, & autres Bouches de mer y aboutiſſans, ſeront tenues cloſes du côté deſdits Seigneurs Etats durant le terme de ladite préſente Trêve.

XIV.

Les Navires & denrées entrans & ſortans des Havres de Flandre reſpectivement ſeront & demeureront chargées par ledit Seigneur Roi de toutes telles impoſitions & autres charges, leſquelles ſont levées ſur les denrées allans & venans au long de l'Eſcaut & autres Canaux mentionnez en l'article précédent; leſquelles Impoſitions & autres charges, ledit Seigneur Roi mettra ſi haut & ſi bas que ſadite Majeſté le trouvera convenable, pourvû que, comme dit eſt, elles ſoient par tout égales, & les uns ne ſoient plus impoſez que les autres, & ce durant & pendant le terme de la préſente Trêve.

XV.

Auſſi auront les Sujets & Habitans deſdits Seigneurs Etats la même ſureté & liberté ès Païs dudit Seigneur Roi, qui a été accordée aux Sujets du Roi de la Grande Bretagne par le dernier Traité de Paix, & Articles ſecrets faits avec le Connétable de Caſtille.

XVI.

Ledit Seigneur Roi donnera au plutôt la proviſion néceſſaire à ce que ſoient ordonnées places honorables pour l'enterrement des corps de ceux, leſquels du côté des Etats viendront à décéder ſous l'obéïſſance de Sa Majeſté.

XVII.

Les Sujets & Habitans des Païs dudit Seigneur Roi, venans ès Païs & Terres deſdits Sieurs Etats devront au regard de l'exercice public de la Religion, ſe gouverner & comporter en toute modeſtie ſans donner aucun ſcandale de paroles & de fait, ni proférer aucuns blaſphêmes; & le même ſera fait & obſervé par les Sujets & Habitans des Païs deſdits

1646. desdits Seigneurs Etats venans ès terres de Sa Majesté.

XVIII.

Et touchant les Eglises publiques en la Baronie de Breda, Marquisat de Berg & ailleurs, il en sera convenu en la même sorte qu'il a été dit en l'article troisiéme, au regard du spirituel de la Mairie de Bois-le-Duc.

XIX.

Et ne pourront les Marchands, Maîtres des Navires, Pilotes, Matelots, leurs Navires, Marchandises & denrées, ni autres biens à eux appartenans, être saisis & arrêtez, soit en vertu de quelque mandement général ou particulier, & pour quelque cause que ce puisse être de Guerre, ou autrement, ni même aussi sous prétexte de s'en vouloir servir, pour la conservation & défense du Païs. On n'entend toutefois en ce comprendre les saisies & arrêts de justice par les voies ordinaires, à cause des dettes propres, obligations, & contrats valables de ceux sur lesquels lesdites saisies auront été faites; à quoi il sera procédé, selon qu'il est accoûtumé par les voies de droit & de raison.

XX.

Seront commis de part & d'autre certains Juges en nombre égal, en forme de Chambre mi-partie, qui auront séance dans les Provinces des Païs-Bas, & en tels lieux, soit par tour, tantôt sous l'obéissance de l'un, tantôt de l'autre, selon qu'il sera convenu par consentement mutuel, lesquels Juges commis de part & d'autre conformément à la Commission & Instruction, laquelle leur sera donnée, & sur laquelle ils feront serment tant audit Seigneur Roi qu'auxdits Seigneurs Etats respectivement, auront égard aux négoces des habitans desdites Provinces des Païs-Bas, & aux charges & impositions lesquelles seront levées de l'un & de l'autre côté, sur les Marchandises; & si lesdits Juges comprennent que de l'un & de l'autre, ou bien des deux côtez, soit fait aucun excès, ils régleront & modéreront lesdits excès.

De plus lesdits Juges examineront les questions touchant la défaillance de l'execution du Traité, comme aussi les contraventions d'icelui, qui en tems & lieu pourroient survenir, tant ès Païs de deça comme aussi ès Roiaumes lointains, Païs, Provinces & Isles de l'Europe; & en disposeront sommairement de plein, & décideront ce qu'ils trouveront convenir en conformité du Traité. Les Sentences & dispositions desquels Juges seront executées par les Juges ordinaires du lieu où la contravention aura été faite, ou bien contre les personnes des contrevenans selon qu'il sera requis par les occurrences.

Et ne pourront lesdits Juges ordinaires demeurer défaillans à faire ladite exécution ou la laisser faire & réparer les contraventions dans le terme de . . . . . après que requisition en sera faite aux Juges ordinaires.

XXI.

Si quelques Sentences & Jugemens avoient été donnez entre personnes de divers partis non défenduës, soit en matiere civile ou criminelle, ils ne pourront être exécutez contre les personnes desdits condamnez ni de même sur leurs biens durant la présente Trêve. 1646.

Et ne seront octroyées aucunes Lettres de Marques ou de Represailles durant la même Trêve, si ce n'est avec connoissance de cause, & en cas qu'il soit permis par les Loix & par les Constitutions Imperiales, comme aussi selon l'ordre lequel a été établi par icelles.

XXII.

L'on ne pourra aborder, entrer, ni s'arrêter aux Ports, Havres, Places & Rades ès Païs l'un de l'autre avec Navires & Gens de Guerre, en nombre qui puisse donner soupçon, sans le congé & permission de celui sous lequel sont lesdits Ports, Havres, Places, Rades, si ce n'est que l'on y fût jetté par tempête, ou autrement, ou bien contraint de le faire par nécessité, comme aussi si c'étoit pour éviter quelque péril de Mer.

XXIII.

Ceux sur lesquels les biens ont été saisis & confisquez, à l'occasion de la Guerre ou leurs héritiers ou en aiant cause, jouïront d'iceux biens durant la présente Trêve, & en prendront la possession de leur autorité, sans qu'il leur soit aucunement besoin d'avoir recours à la Justice, nonobstant toutes incorporations au Fisc, engagemens, en faits ou dons, & Traitez, Accords & Transactions, quelques renonciations qui aient été mises esdites Transactions pour exclure de partie desdits biens & droits, lesquels conformément audit Traité présent, seront restituez ou devront être restituez réciproquement aux premiers Propriétaires & leurs Hoirs ou en aians cause; pourront être vendus par lesdits Propriétaires, sans qu'il soit de besoin d'impétrer pour ce consentement particulier (excepté la propriété des rentes) qui de la part du Fisc seront constituées en lieu des biens lesquels auront été vendus, excepté aussi les rentes ou actions lesquelles sont à la charge des Fiscs réciproquement.

XXIV.

Ce qui pareillement aura lieu au profit des héritiers du feu Seigneur Guillaume, Prince d'Orange, même pour les droits qu'ils ont ès Salines du Comté de Bourgogne, lesquelles leur seront remises & délaissées avec les bois aussi qui en dépendent, au regard de ce qui ne se trouveroit avoir été racheté & payé de la part de sadite Majesté.

XXV.

En quoi aussi l'on entend être compris les autres biens & droits assis au Comté de Bourgogne & Charolois, & ce qui, en suivant le Traité du neuviéme jour du mois d'Avril de l'an mil six cens neuf & du 7. jour du mois de Janvier de l'année mil six cens dix respectivement, n'a pas encore été restitué, sera au plutôt par tout restitué en bonne foi aux Propriétaires, leurs Hoirs & aians cause de tous les deux côtez.

XXVI.

Comme aussi l'on entend en ce être compris les biens & droits, qui après l'expiration de la présente Trêve par Sentence du Grand

1646. Conſeil de Malines au préjudice du Fiſc ont été adjugez au feu Comte de Naſſaw ou en quelque autre maniere que lui Comte en ait acquis la poſſeſſion, en quelques lieux, Places ou Seigneuries que leſdits biens & droits puiſſent être aſſis, & de qui qu'ils puiſſent être poſſedez; laquelle Sentence en vertu du préſent Traité eſt & ſera tenuë pour non donnée, & toute autre acquiſition de poſſeſſion deſſusdite ſera annulée.

XXVII.

Et quant au procès du Châtel-Belin qui fut intenté du tems du feu Seigneur Prince d'Orange par devant le Grand Conſeil de Malines contre le Procureur-Général du Roi d'Eſpagne, puis que ledit procès n'a été jugé dans un an après la pourſuite qui en a été faite, comme il étoit promis au quatriéme Article de la précédente Trêve, eſt encore accordé qu'incontinent après la concluſion & ratification du préſent Traité, le Fiſc au nom de Sa Majeſté, ou au nom de qui que ce pourroit être, délaiſſera effectivement tous & chacuns les biens demandez audit procès, & par qui, & par quel droit ils pouvoient être poſſédez, & renoncera au nom & de par ceux que deſſus à toutes actions & prétentions que le Fiſc pourroit avoir, ou prétendre en aucune façon ſur iceux biens, pour être occupez réellement & de fait & pris en libre & pleine poſſeſſion par ledit Seigneur Prince d'Orange d'à préſent, ſes Hoirs, Succeſſeurs, & aiant cauſe, incontinent après la concluſion & la ratification de ce préſent Traité, & en vertu d'icelui, & ſans avoir recours à la juſtice; à condition que les fruits reçûs & profits avec les charges d'iceux, juſques à la concluſion du préſent Traité demeureront entiérement au profit dudit Fiſc.

XXVIII.

Si en quelque lieu ſe rencontre dificulté ſur la reſtitution des biens & droits qui doivent être reſtituez, le Juge du lieu fera effectuer ſans délai la reſtitution, & en ce prendra la plus courte voie ſans que ſous prétexte de la Capitulation non payée ou autrement, la reſtitution ſe puiſſe dilayer.

XXIX.

Les Habitans ou Sujets des Païs-Bas-Unis pourront par tout, dans les terres de l'obéïſſance dudit Seigneur Roi, ſe faire ſervir de tels Avocats, Procureurs, Notaires, Solliciteurs, & Exécuteurs, que bon leur ſemblera; à quoi ils ſeront auſſi commis, par les Juges ordinaires, quand il en ſera de beſoin & lors qu'iceux Juges en ſeront requis & réciproquement les Habitans & Sujets dudit Seigneur Roi venant ès Païs deſdits Seigneurs Etats jouïront ſemblablement de même aſſiſtance.

XXX.

Et ſi le Fiſc a fait vendre d'une part & d'autre quelques biens confiſquez, ceux à qui ils doivent appartenir en vertu du préſent Traité, ſeront tenus de ſe contenter de l'intérêt du prix à raiſon du denier ſeize, pour en être paié chacun an durant la Trêve, à la diligence de ceux qui poſſédent leſdits biens, autrement leur ſera loiſible de s'addreſſer au fond & heritage vendu.

Bien entendu qu'au lieu des biens vendus, rentes rachetées & ſort d'icelles par & au nom des Fiſcs reſpectivement ſeront paſſées Lettres patentes au profit des Propriétaires, leurs Hoirs & aians cauſe, qui leur ſerviront de preuve déclaratoire en conformité du Traité, avec aſſignation du payement annuel ſur un Receveur en la Province; & ſera le prix calculé à raiſon de la premiere vente publique, ou autrement faite comme de droit, la premiere année de laquelle rente écherra un an après la datte de la concluſion & ratification dudit préſent Traité. 1646.

XXXI.

Mais ſi leſdites ventes avoient été traitées par juſtice pour dettes legitimes de ceux à qui leſdits biens ſouloient appartenir, avant la confiſcation, il leur ſera loiſible, ou à leurs heritiers & aians cauſe, de les retirer en paiant le prix dans un an, à compter du jour du préſent Traité, après lequel tems ils n'y ſeront plus reçûs & ledit retrait & rachat aiant été par eux fait, ils en pourront diſpoſer comme bon leur ſemblera, ſans qu'il ſoit beſoin d'en obtenir aucune permiſſion.

XXXII.

On n'entend toutefois donner lieu à ce retrait pour les Maiſons ſituées dans les Villes, venduës à cette occaſion, pour la grande incommodité & dommage qu'en recevroient les acquereurs, à cauſe des changemens & réparations qu'ils pourroient avoir faites èsdites Maiſons, dont la liquidation ſeroit trop longue & difficile.

XXXIII.

Et quant aux réparations & méliorations faites ès autres lieux vendus, dont le rachat eſt permis, ſi elles ſont prétenduës, les Juges ordinaires feront droit avec connoiſſance de cauſe, demeurans les fonds & heritages hypothéquez pour la ſomme à quoi les méliorations ſont liquidées, ſans que pourtant il ſoit loiſible auxdits acheteurs d'uſer du droit de rétention pour en être payez & ſatisfaits.

XXXIV.

Tous biens & droits tenus cachez, meubles, immeubles, rentes, actions, dettes, credits & autres, qui n'auront été ſaiſis du Fiſc avec duë connoiſſance de cauſe, devant le jour de la concluſion & ratification de ce Traité, demeureront en la pleine, libre, & entiere diſpoſition des Propriétaires, leurs heritiers, & aians cauſe, avec tous les fruits, rentes, revenus & profits, auſſi ceux qui auront caché les ſuſdits biens & droits ni leurs héritiers ne pourront être moleſtez des Fiſcs, mais les Propriétaires, leurs Héritiers ou aians cauſe auront pour le regard deſdits droits action contre un chacun comme pour leur propre bien.

XXXV.

Les arbres coupez après le jour de la concluſion de ce Traité & qui ce jour même auront encore été ſur le fond, comme auſſi les arbres vendus qui lors de ladite concluſion n'auront encore été coupez, demeureront

1646. ront aux Propriétaires, nonobſtant la vente faite & ſans qu'ils ſoient tenus de payer aucun prix.

XXXVI.

Les fruits, louages, fermes, & revenus des Seigneuries, Terres, Dixmes, Pêcheries, Maiſons, rentes & autres provenus des biens, qui conformément au Traité devront être reſtituez, échus après le jour de la concluſion, demeureront pour toute l'année aux Propriétaires.

XXXVII.

Les fermes faites des biens confiſquez ou annotez (quoi qu'elles aient été faites pour longues années) expireront dans la même année de la concluſion du Traité, ſelon la coûtume des lieux reſpectivement où leſdits biens ſeront ſituez & aſſis; & les fermes échues après le jour de la concluſion du Traité, comme dit eſt, ſeront payées au Propriétaire; bien entendu ſi le Fermier deſdits biens a employé pour le cru d'icelles années aucuns frais auxdits biens, que leſdits frais ſeront remboursez par les propriétaires aux fermiers, ſelon la coûtume ou diſcrétion des Juges du lieu ou de l'aſſiette deſdits biens.

XXXVIII.

La vente des biens confiſquez ou annotez, faite après la concluſion du préſent Traité, ſera tenuë pour nulle & pour non faite, comme auſſi la vente faite durant ladite concluſion, contre les Capitulations & Accords faits particuliérement avec aucunes Villes.

XXXIX.

Les Maiſons des Particuliers reſtituées ou à reſtituer, conformément au Traité ne ſeront réciproquement chargées de garniſon, ou d'aucunes autres choſes, autrement ni plus haut que les Maiſons des autres habitans de ſemblable condition.

XL.

Et nul ne ſera de l'un ou de l'autre côté empêché directement ni indirectement au changement du lieu de ſa demeure, en payant les droits convenables; & ſi aucuns empêchemens étoient faits, depuis le Traité, ils ſeront levez promtement.

XLI.

Si quelques fortifications ou ouvrages publics ont été de part ou d'autre faits avec permiſſion & autorité des Supérieurs, en des lieux dont la reſtitution doit être faite par le préſent Traité, les Propriétaires d'iceux ſeront tenus de ſe contenter de l'eſtimation qui en ſera faite par les Juges ordinaires tant deſdits lieux que de la juriſdiction qu'ils y avoient, ſi ce n'eſt que les Parties s'en accordent de gré à gré: comme auſſi ſatisfaction ſera faite aux Propriétaires des biens qui ſont appliquez aux fortifications, & aux ouvrages publics en lieux pieux.

XLII. 1646.

Quant aux biens d'Egliſe, Colléges & autres lieux pieux aſſis dans les Provinces-Unies, leſquels étoient Membres dépendans d'Egliſes, Colléges & Bénéfices qui ſont de l'obéiſſance dudit Seigneur Roi.

Ce qui n'a été vendu avant la concluſion du préſent Traité leur ſera rendu & reſtitué & y entreront auſſi de leur autorité privée & ſans aide de juſtice, pour en jouir durant la Trêve; ſans en pouvoir diſpoſer; ſelon ce qui a été ci-deſſus dit, mais pour ceux qui ſeront vendus avant ledit tems, ou donnez en paiement par les Etats d'aucunes Provinces, la rente du prix leur ſera payée par chacun an à raiſon du denier ſeize, par la Province qui aura fait ladite vente ou donné leſdits biens en paiement, & aſſignée auſſi, enſorte qu'ils en puiſſent être aſſurez; le ſemblable ſera fait & obſervé du côté dudit Seigneur Roi.

XLIII.

Et touchant les intérêts & prétentions que le Seigneur Prince d'Orange pourroit avoir au regard des parties, dont il n'eſt pas en poſſeſſion, ſera convenu par un Traité à part à la ſatisfaction dudit Seigneur Prince d'Orange; mais quant aux biens & autres effets dont ledit Seigneur Prince eſt en poſſeſſion par Octroi & Commiſſion deſdits Seigneurs Etats-Généraux au Bailliage de Hulſter Ambacht, & ailleurs, dont leſdits Seigneurs Etats depuis peu lui ont donné la confirmation, toutes icelles parties lui demeureront abſolument en pleine propriété, au profit de lui-même & ſes Succeſſeurs, ſans qu'il puiſſe rien être prétendu ſur leſdits biens en vertu d'aucuns Articles dudit préſent Traité.

XLIV.

Ceux à qui ces biens confiſquez doivent être reſtituez ne ſeront tenus de paier les arrérages des rentes, charges & devoirs, ſpécialement affectez & aſſignez ſur iceux biens pour le tems qu'ils n'en ont joui, & s'ils en ſont pourſuivis & inquiétez d'une part ou d'autre, en ſeront renvoyez abſous; & s'il ſe trouve au vrai que tous les biens de quelqu'un, de l'un ou de l'autre côté aient été confiſquez & annotez, enſorte qu'un tel n'ait retenu aucuns moiens deſquels il auroit pu paier les rentes & intérêts échûs durant la confiſcation ou annotation; cettui non ſeulement ſera quitte des charges réelles & rentes en conformité du Traité; mais auſſi des charges générales & perſonnelles des rentes & intérêts, qui durant ledit tems ſe trouveront être échûs.

XLV.

L'on ne pourra prétendre auſſi pour les biens vendus ou accordez, afin d'être diguez & rediguez, ſinon les redevances auſquelles les poſſeſſeurs ſe ſont obligez par le Traité ſur ce fait avec les intérêts des deniers, ſi aucuns ont été donnez, auſſi à raiſon du denier ſeize comme deſſus.

XLVI.

Les Jugemens donnez pour biens & droits confiſquez avec parties qui ont reconnu les Juges

1646. Juges & ont été légitimement défendues, tiendront & ne ſeront les condamnez reçûs à les contredire ſinon par les voies ordinaires.

XLVII.

Ledit Seigneur Roi quitte & renonce à toutes prétentions de rachat, & à tous autres droits & prétentions qu'il pourroit avoir en aucune maniere ſur la Ville de Grave, Païs de Cuick, ſes appartenances & dépendances, anciennes Baronies de Brabant, ci-devant tenuës en engagement du feu Seigneur Prince d'Orange, & le rachat duquel engagement a été quitté & converti en propriété & cédé au profit du feu Seigneur Prince Maurice en Décembre mil ſix cens onze par les Seigneurs Etats Generaux des Païs-Bas-Unis, comme Souverains de ladite Ville de Grave & Païs de Cuick, ſuivant & en conformité des Lettres patentes ſur ce expediées, & en vertu de laquelle commiſſion & ceſſion, ledit Prince d'Orange d'à préſent, ſes hoirs, ou aians cauſe joüiront à toûjours, tant durant qu'après l'expiration de la préſente Trêve, de la pleine & entiere propriété de laditte Ville & Païs de Cuick, ſes appartenances & dépendances.

XLVIII.

Quitte auſſi & renonce ledit Seigneur Roi à tous & chacuns droits & prétentions ſoit de proprieté, ceſſion, ou autres, qu'en aucune maniere il pourroit prétendre ſur la Ville, Comté, & Seigneurie de Lingen, & de Bevergern, les quatre Villages & autres droits y appartenans pour demeurer réellement & de fait à jamais tant durant qu'après l'expiration de la préſente Trêve audit Seigneur Prince d'Orange, ſes hoirs ou en aians cauſe, en plein droit de propriété, conformément à la ceſſion ſur ce faite en Novembre l'an mil cinq cens ſoixante & dix-huit, que ledit Seigneur Roi, entant qu'il lui pourroit toucher, a confirmé & confirme par le préſent Traité.

XLIX.

Leſdits Seigneurs Roi & Etats commettront chacun endroit ſoi des Officiers & Magiſtrats pour l'adminiſtration de la Juſtice & Police ès Villes & Places fortes, leſquelles par le préſent Traité doivent être renduës aux Propriétaires pour en joüir durant la Trêve.

L.

Ledit Seigneur Roi s'oblige à procurer effectivement la continuation & obſervation de la neutralité de la part de Sa Majeſté Imperiale & de l'Empire, avec leſdits Seigneurs Etats, à laquelle continuation & obſervation leſdits Seigneurs Etats s'obligent auſſi réciproquement & s'en devra faire la confirmation dans deux mois de la part de Sa Majeſté Imperiale, & dans un an de la part de l'Empire après la concluſion & ratification du préſent Traité.

LI.

Les meubles confiſquez & les fruits qui ſeront échûs avant la concluſion du préſent Traité, ne ſeront ſujets à aucune reſtitution.

1646.

LII.

Les actions mobiliaires qui auront été remiſes par leſdits Seigneurs Roi & Etats au profit des débiteurs particuliers, avant la concluſion du préſent Traité demeureront éteintes d'une part & d'autre.

LIII.

Le tems qui a couru pendant la Guerre à commencer depuis l'année mil cinq cens ſoixante & ſept, juſques au commencement de la préſente Trêve; comme auſſi le tems qui a couru depuis l'expiration de ladite Trêve, juſques à la concluſion de ce Traité, ne ſera compté pour par ce donner préjudice ou dommage à quelqu'un.

LIV.

Ceux qui durant la Guerre ſe ſont retirez en Païs neutres joüiront auſſi du fruit de cette Trêve, & pourront demeurer où bon leur ſemblera, voire même retourner en leurs anciens domiciles pour y habiter en toute ſureté & obſervant les Loix du Païs, ſans qu'à l'occaſion de leur demeure qu'ils feront en quelque lieu que ce ſoit, leurs biens puiſſent être ſaiſis ni eux privez de la joüiſſance d'iceux.

LV.

On ne pourra durant la préſente Trêve faire aucuns nouveaux Forts dans les Païs-Bas ni de l'un ni de l'autre côté; on ne pourra auſſi creuſer nouveaux canaux, ni foſſez, par leſquels à l'expiration de la Trêve on pourroit repouſſer, ou détourner l'une ou l'autre deſdites Parties.

LVI.

Les Seigneurs de la Maiſon de Naſſau ne pourront être pourſuivis, ni moleſtez en leurs perſonnes ou biens durant la préſente Trêve pour aucunes dettes contractées par le feu Seigneur Prince d'Orange depuis l'an mil cinq cens ſoixante & ſept, juſques à ſon trépas, ni pour aucuns autres arrerages échûs pendant le ſaiſiſſement & annotation des biens qui en étoient chargez.

LVII.

Et ſi aucune contravention étoit faite à la Trêve par des Particuliers, ſans commandement deſdits Seigneurs Roi & Etats, le dommage en ſera reparé au même lieu où la contravention aura été faite s'ils y ſont ſurpris, ou bien en celui de leur domicile, ſans qu'ils puiſſent être pourſuivis ailleurs, en leurs perſonnes ou biens en quelque maniere que ce ſoit: & ne ſera loiſible de venir aux armes, ou rompre la Trêve en cette occaſion, mais il ſera bien permis en cas de dénégation manifeſte de juſtice de ſe pourvoir ainſi qu'il eſt accoutumé par Lettres de Marque ou de Repréſailles.

LVIII.

Toutes exhérédations & diſpoſitions faites en haine de la Guerre ſont déclarées nulles & tenues pour non faites; & ſous les exhéréda-

1646. rédations faites en haine de la Guerre, on entend comprendre celles qui ſont faites pour aucunes cauſes, dont la Guerre ſeroit procédée & qui en dépendent.

LIX.

Les Sujets & Habitans des Païs deſdits Seigneurs Roi & Etats de quelque qualité ou condition qu'ils ſoient, ſont déclarez capables de ſucceder les uns aux autres, tant par Teſtament que ſans Teſtament, ſelon la coutume des lieux; & ſi quelques ſucceſſions étoient ci-devant échues à aucuns d'iceux, ils y ſeront maintenus & conſervez.

LX.

Tous Priſonniers de Guerre d'une part & d'autre ſeront délivrez, ſans paier aucune rançon ſans diſtinction ni réſerve des Priſonniers qui ont combattu hors des Païs-Bas, & ſous autres étendars & drapeaux, que ceux deſdits Seigneurs Etats.

LXI.

Le paiement des arrerages des contributions, qui lors de la concluſion du Traité reſteront à paier pour les perſonnes & biens de part & d'autre, ſera réglé & déterminé par ceux qui de part & d'autre ont la ſurintendance de toutes les contributions.

LXII.

Et ne retournera, ni ne pourra être aucunement interprêté à l'avantage ni au préjudice d'aucun directement ou indirectement tout ce qui durant la Négociation de part & d'autre ſera propoſé ou allégué de bouche, ou par écrit, ainçois tant leſdits Seigneurs Roi & Etats Généraux & particuliers comme auſſi tous Princes, Comtes, Barons, Gentilhommes, Citoiens & autres habitans des Roiaumes & Païs reſpectivement de quelque état ou condition qu'ils ſoient, demeureront en leurs droits ſelon la teneur dudit Traité, comme auſſi ſelon la concluſion d'icelui.

LXIII.

Les Habitans & Sujets deſdits Seigneurs Roi & Etats reſpectivement jouïront réellement de l'effet du quinziéme Article de la précédente Trêve expirée & de l'effet du dixiéme Article de l'Accord enſuivi le ſeptiéme jour du mois de Janvier de l'année mil ſix cens dix, & ce pour autant que durera le terme de la ſuſdite Trêve, encore que ledit effet n'ait été ſuivi ni procuré de part & d'autre.

LXIV.

Et ſeront reſtituez au Comte de Flodorp les revenus & biens dépendans du Château de Lentz, ſi aucuns lui en ſont detenus, mais non pour ce qui eſt dudit Château qui demeurera audit Seigneur Roi. 1646.

LXV.

Et afin que le préſent Traité ſoit mieux obſervé promettent reſpectivement leſdits Seigneurs Roi & Etats de tenir la main & emploier leurs forces & moiens chacun endroit ſoi, pour rendre les paſſages libres & les Mers & Rivieres navigables ſures contre l'incurſion des mutins, Pirates, & Corſaires, & Voleurs, & s'ils les peuvent prendre, les faire châtier avec rigueur.

LXVI.

En outre promettent de ne rien faire contre & au préjudice du préſent Traité, ni ſouffrir être fait directement ou indirectement; & ſi fait étoit, de le faire reparer ſans aucune difficulté, ni remiſe: & à l'obſervation de tout ce que deſſus ils s'obligent reſpectivement (mêmement ledit Seigneur Roi ſoi-même & ſes ſucceſſeurs) & pour la validité d'icelle obligation renoncent à toutes Loix, Coutumes & autres choſes quelconques à ce contraires.

LXVII.

Si le préſent Traité ratifié & approuvé par leſdits Seigneurs Roi & Etats & les Lettres de Ratification ſeront délivrées de l'un à l'autre en bonne & due forme dans le tems de deux mois; & ſi ladite Ratification arrive auparavant, ceſſeront dès lors tous actes d'hoſtilité entre les Parties ſans attendre l'expiration dudit terme: bien entendu qu'après la concluſion & ſignature dudit préſent Traité, l'hoſtilité des deux côtez, ne ceſſera qu'au préalable la Ratification du Roi d'Eſpagne ne ſoit délivrée en duë ſubſtance & forme & changée contre celle des Etats des Provinces-Unies.

LXVIII.

Si bien que cependant les affaires des deux côtez demeureront en même état & conſtitution, que lors de la concluſion du préſent Traité elles ſeront trouvées, & ce juſques à tant que la ſuſdite Ratification réciproque ſera changée & délivrée.

LXIX.

Sera ledit Traité publié par tout où il appartiendra, incontinent après que les Ratifications de part & d'autre ſeront échangées & délivrées, & ceſſeront dès lors tous actes d'hoſtilité.

Tout ce que deſſus ſans préjudice & en réſervant expreſſément d'ajoûter & accorder ce qui ſera trouvé néceſſaire & convenable, outre les précédens articles. Fait à Munſter & ſigné de part & d'autre.

POUVOIR

De la part de Philippe IV. Roi d'Eſpagne à ſes Ambaſſadeurs Plenipotentiaires pour traiter de Paix ou de Trêve avec la Republique des Provinces-Unies des Païs-Bas. A Sarragoſſe l'an 1646. le 7. Juin.

DOm Phelippe por la gracia de Dios, Rey de Caſtilla, de Leon, d'Aragon, de las dos Sicilias, de Jeruſalem, de Portugal, de Navarra, de Grenada, de Toledo, de Valencia, de Galicia, de Mallorca, de Minorca, de Sevilla, de Cerdeña, de Cordoua, de Corcega, de Murcia, de Jaen, de los Algarbes, de Algecira, de Gilbratar, de las Islas de Canaria, de las Indias Orientales, y Occidentales, Islas, y Tierra firma del Mar Oceano; Archiduque d'Auſtria, Duque de Borgoña, de Brabant y Milan; Conde de Abspurg, de Flandres, Tirol y Barcelona; Señor de Viſcaya y de Molina, &c.

Por quanto por lo mucho que deſſeo encaminar el Repoſo y tranquilidad de los Suditos y habitantes de las Provincias de los Payſes-Baxos, para que deſcauſen de la larga y cruel Guerra, para llegar tanto mejor en Tua Paz general en Europa, en bien de la Chriſtiandad; y aviendoſe de comun y mutual concierto excogido y ſeñalado la Villa de Munſter en Weſtphalia para el Congreſſo y Negociacion de la dicha Paz: he hallado por conveniente nombrar perſonas que en mi nombre ayan de aſſiſtir con toda autoridad y Plenipotencia al dicho Congreſſo, y ſpecialemente con los Eſtados de las Provincias libres de los Payſes-Baxos-Unidos, ò ſus Ambaxadores Plenipotenciarios en particular autorizados y deputados teniendo conſideracion a la ſufficiencia, integridad, prudencia, experiencia, intelligencia y zelo de mi ſervicio y del bien y repoſo Univerſal de la Chriſtiandad, que concurrent en las perſonas de Dom Gaſpar de Bracamont y Guſman, Conde de Peñaranda, Gentilhombre de mi Camera, de mis Conſejos de Camera y Juſticia, y mi Ambaxador Extraordinario en Allemagna, Fray Joſeph Begañe Arçobiſpo de Cambray; y Antonio Brun, Conſejo de Flandres; y por la ſatisfaçon que ſiempre me han dado en differentes y grandes negocios que les han ſido encargados y por ellos reſpetivamente manejados; por tanto confiando enteramente que todos juntos, y cada uno en particular en auſencia ò incommodidad del uno o del otro tendran attencion al mayor bien de la Chriſtiandad y de mis intereſſes par-

DOm Philippe par la Grace de Dieu Roi de Caſtille, de Leon, d'Arragon, des deux Siciles, de Jeruſalem, de Portugal, de Navarre, de Grenade, de Tolede, de Valence, de Galice, de Majorque, de Minorque, de Seville, de Sardaigne, de Cordoue, de Corſique, de Murcie, de Jaen, des Algarves, d'Algecire, de Gibraltar, Iſles Canaries, des Indes Orientales & Occidentales, des Iſles & Terre Ferme de l'Ocean; Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de Brabant & de Milan, Comte d'Habsbourg, de Flandres, de Tirol, & de Barcelone, Seigneur de Biſcaye & de Molina, &c.

D'autant que je deſire procurer le repos & la tranquilité de nos Sujets & des Habitans des Provinces des Païs-Bas, & faire finir parlà une longue & cruelle Guerre; pour arriver d'autant mieux à une Paix générale dans l'Europe, avantageuſe à toute la Chrétienté, aiant d'un commun & mutuel concert nommé & choiſi la Ville de Munſter en Weſtphalie pour le Congrès & Négociation de ladite Paix; j'ai trouvé à propos de nommer des perſonnes qui aſſiſtent en mon nom avec toute autorité & Pleinpouvoir audit Congrès; particulierement avec les Etats des Provinces Libres des Païs-Bas-Unis, ou leurs Ambaſſadeurs Plenipotentiaires en particulier, autoriſez & députez. Ayant donc égard à la ſufiſance, integrité, prudence, experience, intelligence & zèle pour mon ſervice & pour le bien & repos univerſel de la Chrétienté, qui concourent dans les perſonnes de Dom Gaſpar de Bracamonte & Gusman Comte de Peñaranda, Gentilhomme de ma Chambre, de mes Conſeils de Cabinet & de Juſtice, & mon Ambaſſadeur Extraordinaire en Allemagne, de Frere Joſeph Begagne Archevêque de Cambrai & d'Antoine Brun de mon Conſeil de Flandres; aiant égard, dis-je, à leurs grandes qualitez & à la ſatisfaction qu'ils m'ont donnée dans les differens & grands emplois dont ils ont été chargez, & qu'ils ont exercez; par ces raiſons aiant une pleine confiance que tous enſemble & chacun en particulier, en cas d'abſence ou d'incommodité de l'un ou de l'autre feront attention au plus grand bien de la Chrétienté, & de mes intérêts

1646. *particulares, los he nombrado por mis Ambaxadores y Plenipotenciarios, y en virtud de la presente les doy a todos juntos y a cada uno en particular en ausencia ò incommodidad de qualquier dellos entera y absoluto Poder para hazer overtura a los Estados de dichas Provincias Libres de los Payses-Baxos-Unidos, ò a sus Ambaxadores y Plenipotenciarios que especialmente fueren autorizados y constituidos para ello, como tambien oir loque mirare a apazar la sobre dicha larga y cruel Guerra sucitada en las Provincias de los Payses-Baxos, y las que della se han originado contra los dichos Estados generales en otros lexos Payses y Mares, y en consequencia d'esto con los dichos Estados Generales de dichas Provincias Unidas Libres o con los dichos sus Ambaxadores y Plenipotenciarios entrar en Negociacion, conferir, proponer, convenir, capitular y concluir uno bueno, firmo y inviolable Trattado de reposo, ses de Paz o de Tregua; prometiendo por mi y por mis Successores de tener para siempre por firme y valido precisa y puntualmente sin falta alguna todo lo que por mis dichos Embaxadores y Plenipotenciarios juntos o cada uno en particular en ausencia y incommodidad de alguno dellos fuere convenido y capitulado en el dicho Trattado con los dichos Estados Generales ò los dichos Ambaxadores y Plenipotenciarios de las sobredichas Provincias Unidas Libres, y assy mismo de approvarlo dentro del termino que reciprocamente se señalare con confirmacion de juramento y todas otras Solemnidades en tal caso necessarias y acostumbradas. En fe de loqual mando despachar la presente firmada de mi mano, sellada con mi sello secreto y refrendada del inscritto mi Secretario de Estado. Dada en Saragoça a siete de Junio mil seicientos y quarenta y seiz años.*

YO EL REY.

PEDRO COLMA.

Es Copia de la Plenipotencia Original de su Magestad, de verbo ad verbum *que queda en nuestro poder en Munster a 3. de Julio* 1646.

El Conde de PENARANDA.

Fray JOSEPH Arçobispo de Cambray.

A. BRUN.

1646. rêts particuliers; je les ai nommez pour mes Ambassadeurs Plenipotentiaires, & en vertu de la presente je leur donne à tous ensemble & à chacun en particulier en cas d'absence ou d'incommodité de quelqu'un d'entre eux, un entier & absolu pouvoir de faire des ouvertures aux Etats desdites Provinces libres des Païs-Bas-Unis ou à leurs Ambassadeurs Plenipotentiaires qui auront été particulierement autorisez & constituez pour cela, comme aussi d'entendre ce qu'on jugera à propos de leur proposer pour apaiser tant la susdite longue & cruelle Guerre suscitée dans les Provinces des Païs-Bas, que celles qui ont été allumées par celle-là contre les Etats Généraux dans les autres Païs & Mers éloignez; & en consequence de ce je les autorise à entrer en Négociation avec lesdits Etats Généraux desdites Provinces-Unies libres, ou avec leurs dits Ambassadeurs Plenipotentiaires, à conferer, proposer, convenir, capituler & conclure un Traité bon, ferme, & inviolable soit de Trêve ou de Paix; promettant en mon nom & au nom de mes Successeurs de tenir toûjours pour ferme & valide precisement, ponctuellement & sans faute aucune tout ce que mesdits Ambassadeurs Plenipotentiaires ensemble ou chacun d'eux en particulier en cas d'absence ou d'incommodité de quelqu'un d'entr'eux, auront accordé & capitulé dans ledit Traité avec lesdits Etats Généraux ou lesdits Ambassadeurs Plenipotentiaires des susdites Provinces-Unies libres; comme aussi de l'aprouver dans le terme dont on sera convenu reciproquement, de le confirmer par mon serment & par toutes les autres solemnitez nécessaires & accoutumées en pareil cas. En foi de quoi j'ai fait dépêcher la présente écrite de ma main, scelée de mon sceau privé, & paraphée par mon Secretaire d'Etat soussigné. Donné à Saragosse le 7. de Juin 1646.

Signé

YO EL REY.

Et plus bas,

PEDRO COLMA.

C'est la Copie du Pleinpouvoir original de Sa Majesté *de verbo ad verbum*, qui demeure en notre pouvoir: à Munster ce 3. de Juillet 1646.

Signé

Le Comte de PENARANDA.

F. JOSEPH Archev. de Cambrai.

ANT. BRUN.

1646.

SOMMAIRE

De la

REMONTRANCE

De la part de Charles, Duc de Lorraine & de ſon Couſin le Prince François de Lorraine Evêque de Verdun, délivrée en Latin aux Députez des Princes & Etats de l'Empire, à Munſter en Weſtphalie l'an mil ſix cens quarante-ſix, au mois de Juillet.

1. A Ce que le Duc Charles ſoit rétabli en ſes Seigneuries, qui ſont à préſent poſſedées par la Couronne de France.

2. Et ledit Evêque, en ſon Evêché, Abbayes, & biens patrimoniaux.

3. Que l'Empereur ne quitte les droits de Souveraineté, jurisdiction & féodalité, qu'il a comme Empereur, ſur les Evêchez de Metz, Toul & Verdun.

4. Qu'il y ait des Saufconduits du Roi pour les Députez du même Duc Charles.

I.

Que l'Empereur a promis de bouche & par écrit de ne bailler des Saufconduits aux confédérez de la Couronne de France ſi le Roi de France n'en donne de même au Duc de Lorraine.

II.

Qu'il ne peut abandonner ſon Vaſſal & Allié de l'Empire.

III.

Et moins un Prince qui a été dépouillé de ſes Seigneuries en haine de ce qu'il l'a ſi fidellement ſecouru & avec tant de frais & perte de ſes Sujets.

IV.

Les aſſiſtances des Ducs de Lorraine aux Empereurs d'Allemagne depuis Godefroi de Bouillon en diverſes occaſions.

V.

Qu'il a été conclu en l'Aſſemblée de Munſter qu'on ne laiſſera de paſſer au Traité ſans le Duc de Lorraine ; & d'autres au contraire ont été d'avis qu'il ſoit compris au Traité de la Paix générale. 1646.

VI.

L'Evêque de Verdun s'oppoſe & proteſte contre la ceſſion & tranſport à la France par l'Empereur des droits de l'Empire ſur ledit Evêché.

VII.

Les intérêts du Duc de Lorraine, de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne à ce que l'Empereur ne céde ſes droits ſur les Evêchez de Metz, Toul & Verdun.

VIII.

Que l'Evêché de Verdun ne peut être aliéné ſans le conſentement de l'Evêque.

IX.

Que le Duc de Lorraine eſt Vaſſal de l'Evêché de Metz, Protecteur de celui de Verdun, & a pluſieurs revenus dans l'Evêché de Toul.

X.

Du droit de marche & jurisdiction du Duc de Lorraine ès Evêchez de Metz, Toul & Verdun.

XI.

Que par le moien du Parlement de Metz, la Couronne de France a uſurpé pluſieurs droits ſur les Evêques & Clergé deſdits Evêchez contre la liberté Eccleſiaſtique, le Concordat Germanique en ce qui eſt du droit d'élection & autrement, & encore contre les droits du Pape & le danger qu'il y a que l'héréſie s'y établiſſe.

XII.

Le préjudice du Roi d'Eſpagne pour le regard du Comté de Bourgogne & Duché de Luxembourg & autres Seigneuries des Païs-Bas ſi la France retient ces Evêchez.

XIII.

L'intérêt de pluſieurs Princes & Comtes d'Allemagne Vaſſaux de ces Evêchez de ne devenir ſujets du Roi de France.

XIV.

L'obligation des Etats de l'Empire au Duc de Lorraine, par la Transaction de Nuremberg en l'an mil cinq cens quarante-deux de l'aſſiſter réciproquement.

XV.

Le reſultat du Traité de Prague, & de Ratisbonne de ne point conclurre de Paix par l'Empereur & l'Empire que le Duc de Lorraine ne ſoit rétabli en ſes Etats & Seigneuries.

XVI.

Que l'Empereur a déclaré de conſentir de céder

1646. céder à la France ſes droits ſur les Evêchez de Metz, Toul & Verdun pourvû que les intéreſſez la ratifient.

XVII.

Qu'il importe à la ſureté de l'Allemagne que la Maiſon de Lorraine ne ſoit ruinée.

XVIII.

Que les François par le moien des Evêchez (dont celui de Metz s'étend proche de la riviere du Rhin) peuvent parvenir à de plus grandes conquêtes dans l'Allemagne.

XIX.

Que le Traité entre le feu Roi Louïs XIII. & le Duc Charles en l'an mil cinq cens quarante & un, qui a été extorqué par crainte & violence, n'a été obſervé pour le regard de la reddition de Marſal, & a été auſſi-tôt proteſté à l'encontre de ce Traité par le même Duc Charles.

XX.

Qu'il n'y a rien à eſpérer pour le Duc de Lorraine d'envoier ſes Députez en France pour traiter d'un accommodement.

XXI.

Et que le Roi de France veut que ſes adhérans le Duc de Wirtemberg, la Landgrave de Heſſe-Caſſel, le Marquis de Bade-Dourlac & autres traitent de leurs affaires à la Conférence pour la Paix à Munſter, & non à la Cour de l'Empereur combien qu'ils ſoient juſticiables de l'Empire.

HARANGUE

De Monſieur

BRASSET

à Meſſieurs les

ETATS-GENERAUX.

LE Reſident de France aiant eu avis de Munſter par Lettre du 19. de ce mois qu'il auroit été ſigné reciproquement par aucuns de Meſſieurs les Plenipotentiaires de cet Etat & ceux d'Eſpagne un Ecrit contenant les points & Articles de la Trêve dont ils ont convenu entr'eux, ſans y faire mention aucune de l'obligation où eſt cet Etat de ne rien faire que conjointement avec la France, & en avoir donné communication à Meſſieurs les Plenipotentiaires de France, ce que ceux de deça ont remis de faire après qu'ils en auroient rendu compte à Meſſieurs les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Et le dit Reſident aiant ſu qu'avant hier, cela fut fait en l'Aſſemblée de leurs Seigneuries, il a crû être de ſon devoir de lui repreſenter, 1646.

Qu'il n'auroit jamais penſé qu'un tel Ecrit eût pu ſe paſſer en cette forme, puis que c'eſt une eſpece de Traité réel, où les Parties ont ſigné, & non une piece de communication, telle qu'on fait ordinairement pour venir à de ſimples ajuſtemens. Et d'autant que c'eſt une action qui va directement contre l'obligation des Traitez faits entre la France & Meſſieurs les Etats, de la bonne foi deſquels dans l'obligation ſincere d'iceux, la Reine Regente ne voudroit jamais douter, vu la créance parfaite qu'elle a de leur ſincerité, prudence, gratitude & généroſité.

Il ſupplie leurs Seigneuries de lui vouloir déclarer par écrit ſi cette ſignature s'eſt faite de leur ordre, aveu & conſentement, ou non, afin que Sa Majeſté en étant informée, elle ne ſoit point ſurpriſe par les rapports qui pourroient lui être faits ſans connoiſſance du véritable fondement d'un tel procedé, remettant en leur prudence de conſiderer en cas que cela ſe ſoit paſſé à leur deſçu, ce qu'elles auront à faire pour la ſatisfaction de Sa Majeſté.

Il les ſupplie en outre de ne point prendre de concluſion ſur ledit Ecrit, rapport ni ſur les points d'éclairciſſement demandez par leurs Plenipotentiaires que premierement la Reine Regente ou Meſſieurs les Miniſtres qui ſont à Munſter n'aient en conformité des Traitez eu communication de ce qui s'eſt paſſé, d'autant que ce ſeroit valider & confirmer une action très-contraire à la bonne correſpondance qui doit être conſervée entre la France & cet Etat, dans le cours de cette Négociation, & de plus prejudiciable aux intérêts communs, en ce que les Eſpagnols ont en ſuite de cet Ecrit rempli leurs peuples d'une créance toute certaine de la concluſion de la Trêve particuliere avec cet Etat, ce qui leur fait plus librement faire des efforts de bourſe, & le retient des reſolutions que le deſeſpoir leur avoit fait prendre, utiles aux uns, & aux autres, comme encores il ſe voit que depuis que les Plenipotentiaires d'Eſpagne ont conçu une vaine eſperance de pouvoir tant gagner dans cet Etat que de les diviſer & ſeparer d'avec la France. Ils ſe ſont retenus de toute Négociation ſincere avec ceux de Sa Majeſté n'aiant fait que des Propoſitions vaines, ou ſi fort au deſſous de la raiſon qu'il a ſuffiſamment paru de leur mauvaiſe intention. Car quoi qu'on veuille dire que leur Négociation ſoit autant ou plus avancée avec la France qu'avec les Etats, cela ne ſe trouvera jamais, n'aiant point encore juſques là fait des Propoſitions réelles qui fuſſent aucunement tolerables. Et il eſt certain que rien ne releve leur courage que cet eſpoir de diviſion, dans lequel ils ſont entretenus, joint à cela je ne ſai quelle viſion d'incidens & reſolutions auſquelles ils ne ſe devoient plus attendre après y avoir été trompez depuis l'avenement du Roi à la Couronne & l'heureuſe Regence de la Reine ſa Mere, ſécondée d'un très-ſage & très-puiſſant Conſeil, outre ce qui ſe voit de toutes parts dans la forme & conduite de l'Armée de Leurs Majeſtés tellement que quoi qu'il puiſſe arriver de l'artifice de nos ennemis, il y a lieu d'eſperer, & de croire, Dieu aidant, que la France de-

1646. meurant ſeule aux mains avec eux elle auroit plus de charge à porter; mais elle n'en ſeroit pas ruïnée.

PROPOSITION

Faite à l'Aſſemblée de

LEURS HAUTES PUISSANCES

Les

ETATS-GENERAUX

Des

PROVINCES-UNIES

Par Monſieur de la

THUILLERIE

AMBASSADEUR

De Sa Majeſté le

ROI DE FRANCE.

A la Haye le 8. Août 1646.

MESSIEURS.

VOs Hautes Puiſſances aiant témoigné hier qu'elles ſouhaitoient avoir par écrit les Propoſitions que j'ai faites hier de bouche, elles ſont ici en ſubſtance autant que j'ai pû me ſouvenir des paroles dont je me ſuis ſervi.

Les differents bruits qui courent ici auſſi bien qu'à l'Armée au ſujet de ce qui ſe paſſe dans la Négociation de la Paix générale m'obligent d'avoir recours à vos Hautes Puiſſances, étant prêt de partir pour retourner en France, afin de ſavoir ce que je dois répondre au Roi mon Maître & à la Reine Regente ſa Mere, quand Leurs Majeſtez me demanderont compte de l'état des affaires qui les concernent ici, & particulierement de ce qu'on dit qu'il y auroit une Trêve conclue entre le Roi d'Eſpagne & les Provinces ſignée de trois des Plenipotentiaires de vos HH. PP. qui ſont à Munſter. C'eſt de cela dont je demande une déclaration expreſſe à vos HH. PP. parce que ce procedé, Meſſieurs, me paroît étrange & contraire aux Traitez qu'il y a entre la France & vos HH. PP. ainſi qu'à la ſincerité avec laquelle elles ont toûjours gardé leurs paroles; néanmoins j'apprends que certaines perſonnes qui ſont dans cette affaire ont dit à d'autres en bonne Compagnie, qu'on pouvoit tromper la France. Je ne puis croire que tant de perſonnes ſages & diſtinguées qui compoſent cette puiſſante Republique puiſſent approuver de pareils diſcours, & encore moins qu'ils vouluſſent les mettre en pratique. Si j'étois une perſonne qui ne pût juger des affaires que ſur les apparences, & ſur les actions, j'oſerois vous dire qu'elles ſe trouvent en quelques-unes tout à fait contraires à ce que nous attendions des Miniſtres d'un Etat uni avec le nôtre dès ſa naiſſance, & qui a reçu de ſi grandes & ſi tendres marques d'affection, que connoiſſant, Meſſieurs, votre équité je ſuis perſuadé que quand je vous aurai découvert ce qui me donne ces ſoupçons, vos HH. PP. avoueront elles-mêmes que ce n'eſt pas une terreur panique; mais une crainte bien fondée & véritable dont ſeroient ſuſceptibles les perſonnes les plus fermes. Je dis donc, Meſſieurs, que vous n'ignorez pas les Traitez qui ont été faits entre le Roi & vous, ils ſont en ſi grand nombre qu'il ſeroit impoſſible de les raporter, je me tiens ſeulement à celui de l'année 1635. & à celui de 1644. Le premier nous ſert de regle pour la Guerre, & le ſecond pour nous conduire dans la Négociation de la Paix. Vos Hautes Puiſſances ſavent bien qu'il nous preſcrit à cet égard de marcher d'un pas égal dans les Négociations, que l'un n'y avance pas plus que l'autre, que nous déclarions à l'ennemi commun ce que l'un & l'autre exige, & que nous nous aidions mutuellement. Bien loin que les Ambaſſadeurs de vos Hautes Puiſſances aient obſervé, au moins quelques-uns, ces points, non ſeulement ils ont pouſſé leur Négociation bien plus loin que la nôtre, que je puis dire avec verité n'être pas encore commencée, mais ils ont ſigné avec les Plenipotentiaires d'Eſpagne & arrêté 71. Articles qui terminent tous les différents que ces Etats avoient avec les Eſpagnols, ſans faire mention de nous, & ſans avoir égard aux inſtances des Plenipotentiaires de France pour les engager à ne pas aller plus avant & à ne pas ſigner, contre la parole qu'ils avoient donnée. Ainſi au lieu que l'on devoit s'aider l'un l'autre ſelon le Traité de l'année 1644. les Ambaſſadeurs de vos HH. PP. empêchent par leur précipitation, que nos Négociations n'avancent: & j'oſe dire, Meſſieurs, que s'ils avoient vécu avec plus de confiance avec nous, & qu'ils euſſent fait paroitre plus de fermeté contre l'ennemi commun, il y a longtems que vous & nous aurions terminé avec lui. Je vois parlà que leur conduite nous fera un tort conſiderable, & que ſi quelqu'un étoit réſolu de nous faire du mal, il y trouveroit aiſément ſon avantage.

1646.

Pour continuer à découvrir à vos Hautes Puiſſances ce qui me donne ces idées, je leur dirai qu'il me paroit tout-à-fait étrange, que les Eſpagnols qui étoient vos ennemis irreconciliables, & avec leſquels vous êtes en Guerre depuis 80. ans, ſemblent être mieux informez de vos intentions que nous qui ſommes vos Alliez & vos veritables amis, puiſque vous n'ignorez pas, Meſſieurs, que les Eſpagnols ont publié dès le commencement de l'année qu'ils étoient aſſurez que vos armées ne feroient aucune diligence, que les François pourroient venir à vous. Le malheur ou un mauvais hazard a permis qu'ils ont été Prophetes, puis qu'après que la Ratification du Traité de Campagne fait en Avril eut trainé juſqu'au 20. Mai, & par lequel on vous donne 1200000. Liv. de ſubſide extraordinaire, & l'exécution de celui du ſubſide extraordinaire qui vous en aſſure 300000. autres, aiant trainé juſqu'au 20. Juin; en perdant cinq ou ſix jours faute d'avoir preparé les choſes néceſſaires pour le ſecours

1646. cours de 3000. Cavaliers, & de 3000. fantaſſins qui ſelon vos intentions ont été menez juſqu'au Canal de Bruges, par ſon Alteſſe Roiale Oncle du Roi mon Maître & par le Duc d'Anguien, premier Prince du Sang: à préſent pour remplir toute cette Prophetie, & donner à toutes les forces d'Eſpagne la liberté de nous tomber ſur le corps, Meſſieurs vos Députez qui ſont à l'Armée, ſont allez chez le Maréchal de Grammont, qui commandoit le ſecours, lui dire qu'il devoit ſonger à ſa retraite, qu'il les pria de favoriſer. Je vous laiſſe juger, Meſſieurs, ſi cela n'eſt pas capable de donner de la jalouſie à ceux qui n'ont pas le don de lire ce qui ſe paſſe dans le cœur des hommes, & ſi une pareille conduite n'encourage pas l'ennemi commun pour notre prejudice & au vôtre. Je vous laiſſe à penſer ſi ce n'étoit pas confirmer tacitement ce Traité & ces Articles ſignez qu'on nous veut faire paſſer pour des Papiers volants. C'eſt pourquoi, Meſſieurs, je demande au nom du Roi mon Maître qu'il vous plaiſe me déclarer ſincerement l'intention de votre Etat que j'aprends de pluſieurs endroits être bien éloigné de nos conventions particulieres, ſi le ſuſdit Traité ou les Articles ſignez ne ſont point de votre aprobation; repetant ce que vous avez vû dans le Memoire qui a été preſenté par Monſieur Braſſet ici Reſident de Sa Majeſté, ſi votre intention n'eſt pas de reſter fermes dans l'exécution des Traitez; afin que je puiſſe ſur votre réponſe me regler pour en informer le Roi mon Maître: mais je me flatte ſur la confiance que j'ai en votre ſageſſe que vous ne voudrez pas changer ni vous reconcilier avec l'ennemi, ou pour mieux dire, ſous pretexte de craindre de tout perdre, feindre de le devenir de ceux qui ont toûjours été vos amis & Alliez, & qui vous ont aidé & aſſiſté. J'attends donc que vos HH. PP. ordonneront très-ſerieuſement à ceux qui ont à Munſter le ſoin d'une Négociation ſi importante de vivre avec les Miniſtres, qui y ſont de la part du Roi, d'une maniere à faire ceſſer les juſtes plaintes du prejudice notable que le Roi a reçu par le défaut d'une bonne correſpondance avec ceux qui ſont-là de votre part. J'aurois inſiſté davantage ſur ce point ſi je n'avois pas ſû que vos Hautes Puiſſances étoient pleinement informées de ce que je pourrois dire de plus. Voilà, Meſſieurs, ſurquoi je demande réponſe par écrit, promptement s'il plaît à vos HH. PP. afin que quand je ſerai de retour en France je puiſſe, ſelon le zèle que j'ai pour votre ſervice, entretenir autant qu'il ſera en mon pouvoir la bonne intelligence qui a toûjours été entre la France & cet Etat. J'avois auſſi intention de faire quelques inſtances auprès de vos Hautes Puiſſances pour les engager, ſelon leur obligation du Traité de Campagne, à envoier leur Flotte ſur les côtes, pour favoriſer les deſſeins de ſon Alteſſe Roiale le Duc d'Orleans, qui y eſt avec ſon Armée vers les côtes, qui ſont à couvert de tous ceux qui voudroient s'opoſer à nous de ce côté-ci: Cependant il n'y a pas un ſeul de vos Vaiſſeaux. Je vous demande auſſi de faire ceſſer par votre autorité les entrepriſes de quelques Maîtres de Vaiſſeaux de l'Amirauté d'Amſterdam, contre les cautions qui ont été données envers leſdits Maîtres pour ſureté du paiement des depenſes qu'ils ont fait pour l'équipement de quelques Vaiſſeaux au ſervice de S. A. R. & dont l'effet a été empêché par l'Etat, ſans en avoir pû juſqu'à preſent ſavoir les raiſons, puiſqu'il paroît que c'eſt une affaire libre & que cette faveur n'a pas été refuſée à la Suede, au Dannemarck, ni à la Republique de Veniſe, & je crois que vos Hautes Puiſſances trouveront juſte, que puiſque l'Etat nous ôte les moiens de nous ſervir des ſuſdits Vaiſſeaux, il nous garantiſſe des pourſuites que leſdits Maîtres font contre nous. 1646.

A la Haye ce 8. Août 1646.

Signé

La THUILLERIE.

REPONSE

De leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les

ETATS-GENERAUX

Des

PROVINCES-UNIES

Sur la

PROPOSITION

Faite par Monſieur de la

THUILLERIE

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE

De Sa Majeſté le

ROI DE FRANCE.

SUr la Propoſition de Monſieur de la Thuillerie Ambaſſadeur Extraordinaire de Sa Majeſté très-Chrétienne faite dans l'Aſſemblée de Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies le 7 de ce mois, comme auſſi ſur le Memoire de Monſieur Braſſet, du 27. Juillet dernier par raport à certains Ecrits ſignez à Munſter, les Ambaſſadeurs y mentionnez declarent & ſoutiennent que ce n'eſt qu'un recueil en ſubſtance de tout ce qui s'eſt paſſé à Munſter dans les affaires de Hollande, entre les Plenipotentiaires d'Eſpagne & ceux de cet Etat, afin de les pouvoir inſérer en tems & lieu dans un Traité qui ſe feroit à Munſter, comme auſſi pour mieux informer leurs Principaux de l'état de la Négociation de la Paix, & que ces Ecrits n'ont nullement été faits pour ſervir de Traité réel & definitif. A l'égard des promeſſes faites par tous les Plenipotentiaires à Munſter à Meſſieurs les Miniſtres de France, *de ne pas aller plus avant*, quelques-uns d'eux nous ont ra-

1646. raporté que les mêmes promeſſes ne pouvoient pas être priſes autrement, que *pour les affaires ulterieures & par raport à l'avenir*, mais nullement *ſur les points dont on étoit déja convenu & auxquels on avoit conſenti*, & dont les Miniſtres de Sa Majeſté avoient toûjours eu communication à Munſter.

A l'égard des intentions de cet Etat ſur l'un & ſur l'autre dont les Miniſtres du Roi ſouhaittent avoir une déclaration: Meſſieurs les Etats Généraux déclarent que leur intention a toûjours été & eſt encore de reſter dans les bornes du Traité, que le Roi & les Etats agiront de concert pour parvenir à la ſureté néceſſaire au repos par une Négociation qui ſera faite conjointement à Munſter, le tout en conformité du Traité du 1. Mars 1644. ce que Meſſieurs les Etats donneront ordre à leurs Plenipotentiaires d'obſerver exactement.

A l'égard de l'envoi de la Flotte ſur les côtes de Flandres, ſelon le Traité de Campagne, Meſſieurs les Etats-Généraux déclarent qu'un grand nombre de Vaiſſeaux ſous le Commandement de l'Amiral Tromp, a été dans ſon tems ſur les côtes, mais aiant apris que l'Ennemi n'avoit pas des forces conſidérables ſur mer, mais ſimplement quelques petites Frégates, qui avoient couru à la faveur de la nuit, comme auſſi que l'Armée de France étoit en marche dans le Païs, & non pas ſur les côtes de la mer, ſans nous informer du deſſein de ſon Alteſſe Roiale ſur le Mardick, l'Amiral a jugé qu'il vaudroit mieux croiſer en mer afin d'attraper les Frégates de l'Ennemi, & pendant ce tems-là les Vaiſſeaux ont conſumé leurs Proviſions de bouche; ce qui les a forcez à rentrer dans le port, pour y prendre des vivres & y être ravitaillés, & ſi quelques-uns ſe ſont trouvez avoir encore des proviſions ils ſont ſur les côtes, & afin qu'ils ſoient plutôt pourvûs dece qui leur peut-être néceſſaire, leurs Hautes Puiſſances ont envoyé des Deputez de leur Aſſemblée pour preſſer les Colleges de l'Amirauté: de ſorte que nous eſperons que dans peu de jours l'Amiral ſera ſur les côtes avec un bon nombre de Vaiſſeaux de Guerre pour ſeconder les deſſeins de S. A. R.

A l'égard des demandes faites pour arrêter les pourſuites de quelques Maîtres de Vaiſſeaux, qui doivent les équipper pour le ſervice de S. A. R. & qui en ſeroient empêchez par ceux de la Ville d'Amſterdam, Meſſieurs les Etats Généraux déclarent qu'on n'a jamais demandé la permiſſion d'équipper aucun Vaiſſeau de Guerre ni de la part de Sa Majeſté, ni de la part de ſon Alteſſe Roiale, de ſorte que LL. HH. PP. ont été en droit, ignorant cette deſtination, d'empêcher cet équipement ſans être reſponſables des ſuites: priant Monſieur l'Ambaſſadeur qu'il lui plaiſe à ſon retour en France, d'informer & aſſurer le Roi ſon Maître, & la Reine Regente ſa Mere de l'intention ſincere de leurs Hautes Puiſſances. Fait à la Haye dans l'Aſſemblée de leurs Hautes Puiſſances le 21. Août 1646.

1646.

DECLARATION

De la part des

PROVINCES-UNIES

Des

PAYS-BAS.

Du 21. Août 1646.

1. DE ne point traiter de Paix avec le Roi d'Eſpagne que conjointement & d'un commun conſentement avec la France.

2. De fournir nombre de navires de Guerre ſur la côte de Flandre.

3. Et que l'on ne leur a demandé licence d'équipper en leurs Païs des navires pour le ſervice du Roi. A la Haye l'an 1646. le vingt-uniéme Août.

Sur la propoſition du Sieur de la Thuillerie Ambaſſadeur ordinaire du Roi très-Chrétien faite en l'Aſſemblée des Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le ſeptiéme de ce mois; enſemble ſur le Mémorial du Sieur Braſſet Réſident de Sa Majeſté livré auſdits Sieurs Etats le 27. Juillet dernier touchant certain Ecrit ſigné à Munſter; les Sieurs Plenipotentiaires y mentionnez déclarent & ſoutiennent qu'il n'eſt autre qu'un recueil de tout ce qui s'eſt paſſé en ſubſtance aux affaires des Païs-Bas entre les Sieurs Plenipotentiaires d'Eſpagne & ceux de l'Etat des Provinces-Unies pour être en tems & lieu inſeré dans un Traité qui ſe doit faire à Munſter; & en outre pour informer tant mieux & plus nettement les Supérieurs en quel terme la Négociation pour un repos y ſeroit avancée, mais point du tout pour s'en ſervir d'un Traité réel ou final.

Et quant à la parole donnée par tous les Sieurs Plenipotentiaires & Ambaſſadeurs Extraordinaires de l'Etat des Provinces-Unies, aux Sieurs Miniſtres du Roi très-Chrétien à Munſter, de ne pas paſſer outre; quelques-uns d'iceux nous en ont fait rapport que ladite parole n'a pu prendre autre réflexion que ſur les affaires ultérieures & à mettre en avant à l'avenir, mais point ſur ceux qui étoient déja concertez & ajuſtez dont les Miniſtres du Roi à Munſter en avoient eu ſucceſſivement communication.

Touchant l'eſprit de l'Etat des Provinces-Unies ſur les uns & les autres deſquels les Sieurs Miniſtres du Roi deſirent être éclaircis, les Sieurs Etats Généraux aſſurant que leur intention a été toûjours & eſt encore de demeurer ferme dans l'obſervation des Traitez, que le Roi & leſdits Sieurs Etats agiront de concert & avec la fermeté néceſſaire dans la Négociation de la tranquilité générale qui ſe doit

1646. doit faire à Munſter conjointement & d'un commun conſentement: & en outre tout en conformité du Traité du premier de Mars 1644. ce que leſdits Sieurs Etats Généraux ordonneront à leurs Plenipotentiaires d'obſerver ponctuellement.

Sur l'envoi de la Flotte ſur la côte de Flandre en conformité du Traité de campagne, les Sieurs Etats Généraux déclarent qu'un grand nombre de navires de Guerre ſous le commandement & conduite de l'Amiral Tromp, a garni en la ſaiſon pluſieurs ſemaines de ſuite ladite Côte; mais aiant appris que les Ennemis n'avoient pas force navale de conſideration dans leur Ports & que quelques petites Fregates s'étant ſervies de l'obſcurité de la nuit avoient fait voile en mer, ce qui étoit fort mal aiſé de leur empêcher, joint que l'Armée du Roi s'étant éloignée de la côte, agiſſant dans le cœur du Païs ennemi ſans qu'on nous ait informé du deſſein de ſon Alteſſe Roiale ſur Mardick: ledit Sieur Amiral a jugé à propos d'aller croiſer la Mer pour attraper leſdites Fregates ennemies: cependant lui & la plupart des autres Navires de ſon commandement ont été obligez & néceſſitez faute de vivres, de retourner en ce Païs pour être ravictuaillez & radoubez, envoiant néanmoins une partie de ſes Navires vers la Côte qui étoit encore pourvue, & afin que ce ravictuaillement puiſſe être tant plutôt avancé, les Etats Généraux ont renvoié des Commiſſaires du Corps de leur Aſſemblée, pour preſſer ceux du College de l'Amirauté & autres Officiers à qui il appartient, de ſorte que nous eſpérons que dans peu de jours ledit Amiral ſera ſur la Côte avec un grand nombre de navires de Guerre pour ſeconder l'intention de ſon Alteſſe Roiale.

Sur la demande de faire ceſſer les pourſuites qui ſe ſont faites par quelques Maîtres de Navires qu'ils doivent équipper pour le ſervice de ſon Alteſſe Roiale dont l'effet pourroit être empêché par l'Etat des Provinces-Unies, les Sieurs Etats Généraux déclarent que de la part de Sa Majeſté très-Chrétienne ni de la part de ſon Alteſſe Roiale n'a jamais été demandé licence d'équipper en ce Païs des Navires pour faire la Guerre; deſorte que l'Etat des Provinces-Unies de bon droit & d'une juſte ignorance du deſſein a défendu, par conſidérations légitimes & raiſonnables, l'équipage & ſortie deſdits Navires, ſans que l'Etat des Provinces-Unies puiſſe être inquieté ou garent des pourſuites que leſdits Maîtres font.

Requérant leſdits Sieurs Etats Généraux le Sieur Ambaſſadeur que lui plaiſe à ſon retour en France informer & aſſurer le Roi ſon Maître & la Reine Regente ſa Mére des bonnes & ſinceres intentions de l'Etat des Provinces-Unies. Fait à l'Aſſemblée des Etats Généraux à la Haye le 21. Août 1646.

Par ordonnance d'iceux.

1646.

LA DECLARATION

De la part de la Republique des

PROVINCES-UNIES

Des

PAYS-BAS,

Que leur Armée demeurera en campagne juſques à ce que les Etats-Généraux en aient ordonné autrement & envoieront promtement leurs Navires de Guerre vers la Côte de Flandres.

A la Haye le 26. Septembre 1646.

LE Reſident de France aiant appris par les Letres qu'il a reçues de la Cour, & particuliérement par une que lui a écrit le 12. de ce mois Monſeigneur le Cardinal Mazarin, qu'après la priſe de Furne, la Reine Regente, Mere du Roi, avoit remis à Monſeigneur le Duc d'Anguien de s'atacher à telle entrepriſe qu'il eſtimeroit le plus à propos; ledit Reſident a été informé par un Gentilhomme depêché de la Cour, qui avoit vû inveſtir Dunkerque par toutes les troupes de l'armée de Sa Majeſté, icelles camper le 19. de ce mois ſur les Dunes à une demie lieue de ladite Ville, & qu'on travailloit promtement à la circonvallation.

Ce que conſideré & la conſéquence de cette entrepriſe capable de produire de grands avantages pour les intérêts communs de la France & de cet Etat, lequel peut particulierement profiter d'une ſi notable occupation des Ennemis (qui ſans doute mettront le tout pour le tout afin de conſerver une Place qui leur eſt ſi importante) & par ainſi emploier utilement ce qui reſte de la ſaiſon, ſans perdre le tems ni l'intérêt de tant de dépenſes déja faites, ledit Reſident ne doute point que Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas ne ſongent, ſelon leur prudence, à profiter d'une ſi belle rencontre; néanmoins comme il eſt averti par Letres à lui écrites de leur armée qu'il y a quelqu'un envoié expreſſement vers leurs Seigneuries pour entendre leur ſentimens ſur ce qui ſera à faire de leur armée, & même, ce qu'il ne peut croire, qu'il y auroit quelque diſpoſition à la retirer en garniſon, il juge être de ſon devoir & de l'execution des

1646. ordres qu'il a, de s'opposer à une telle resolution, & de protester formellement que si telle resolution venoit à se prendre, ce seroit une contravention aux Traitez qui obligent Messieurs les Etats, en recevant les subsides & assistances de Sa Majesté, à faire demeurer leur armée en campagne tant & si longtems que le bien de la cause commune le requerrera, & que la saison pourra le permettre : se remettant du reste ledit Resident à ce que Leurs Majestez jugeront être à faire de consequence de ladite contravention; & suplie très-humblement leurs Seigneuries de vouloir lui donner là-dessus une réponse catégorique par écrit.

Fait à la Haye le 25. jour de Septembre 1646.

Signé.

BRASSET.

1646.

REPONSE

Donnée le 26. Septembre 1646 sur le Memoire du Resident de France.

LEs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas aiant vu & examiné le Memorial du Sieur Brasset Resident du Roi très-Chrétien, livré hier par écrit, déclarent que l'*armée de cet Etat demeurera en campagne à leurs ordres ulterieurs; & qu'ils ont écrit aux Provinces d'envoier promtement leurs Navires de Guerre vers la Côte de Flandre.* Fait à la Haye le 26. jour de Septembre 1646.

CONVENTIO

Inter

PLENIPOTENTIARIOS

CÆSAREÆ

MAJESTATIS

Et

REGIS

CHRISTIANISSIMI

Facta Monasterii Westphalorum.

Die 13. Septembris anno 1646.

CUm omnes Imperii Ordines e re communi esse censuerint atque etiam optaverint ut de puncto satisfactionis Coronarum seorsim per utriusque Regni Plenipotentiarios cum Cæsareanis ageretur, Cæsareæ & Christianissimæ Majestatis Plenipotentiarii de iis quæ ad Galliæ satisfactionem pertinent his conditionibus convenerunt.

I.

Ut Pacta hæc non aliter conventa intelligantur, aut nullum sortiantur effectum, quàm si ea quæ publicum Imperii Statum tangunt conventa quoque constitutaque fuerint in Tractatu Pacis per Germaniam Universalis ad

CONVENTION

Entre les

PLENIPOTENTIAIRES

De

L'EMPEREUR

Et

DU ROI

TRES-CHRETIEN

Conclue à Munster en Westphalie.

Du 13. Septembre 1646.

D'Autant que tous les Etats de l'Empire ont jugé qu'il étoit de l'intérêt commun, & qu'ils ont témoigné desirer que les Plenipotentiaires des deux Couronnes traitassent separement de la satisfaction qu'ils demandent avec ceux de Sa Majesté Imperiale; les Plenipotentiaires de l'Empereur & ceux du Roi très-Chrétien sont convenus de ce qui s'ensuit par raport à la satisfaction demandée par la France.

I.

Cet Accord ne sera entendu être conclu & ne sortira son effet qu'autant que les choses qui concernent l'Etat public de l'Allemagne seront concluës & accordées, dans le Traité de la Paix générale de l'Allemagne, auquel les Arti-

1646. *ad quem præsentes Articuli necessariâ connexione referri in eoque includi debebunt.*

II.

Deinde ut cum Suecicis Legatis de satisfactione Regni Sueciæ suscepta Tractatio ad finem perducatur; utque pari passu Domui Hasso-Cassellanæ omni ex parte satisfiat.

III.

Postremò ut hoc quidquid est rei circa mutuam satisfactionem ab Ordinibus Imperii confirmetur & ratihabeatur, cum obligatione præstandi eventum Conventionis hujus, ut & cæterarum quæ ad communem Imperii causam spectant.

IV.

Circa ea quæ ex parte Cæsaris Coronæ Galliarum præstanda sunt, promittunt Cæsareani nomine Imperatoris & Imperii consensum daturum iri.

Primò quod Supremum Dominium, jura superioritatis, aliaque omnia in Episcopatus Metensem, Tullensem & Virdunensem, Urbesque ejusdem cognominis, horumque Episcopatuum Districtus & nominatim Moyenvicum, eo modo quo hactenus ad Romanum spectabant Imperium, imposterùm ad Coronam Galliæ spectare debeant; reservato tamen jure Metropolitano ad Archiepiscopatum Trevirensem pertinente.

Nec non restituatur in possessionem Episcopatûs Virodunensis Dominus Franciscus Dux Lotharingiæ tanquam legitimus Episcopus, & hunc Episcopatum pacificè administrare licebit & suarum Abbatiarum (salvo Regis & cujuscumque privati jure) nec non bonorum suorum Patrimonialium ubicumque sitorum juribus, privilegiis, reditibus, & fructibus uti fruique permittatur; dummodo prius præstiterit Regi juramentum fidelitatis nihilque moliatur adversùs Regis Regnique commoda.

Transfert etiam Imperator & Imperium in Regem Christianissimum ejusque in Regno successores jus directi Dominii, Superioritatis, & quodcumque aliud quod sibi & Sacro Imperio hactenus in Pinarolum competere poterat.

Secundò Imperator pro se totâque Serenissimâ Domo Austriacâ & Imperium cedent omnibus juribus, Proprietatibus, Dominiis, possessionibus, & jurisdictionibus, quæ hactenus sibi, Imperio & Familiæ Austriacæ competebant in Oppidum Brisaccum, Landgraviatum Alsatiæ superioris, & inferioris, Sundgoviam, Præfecturamque Provincialem decem Civitatum Imperialium in Alsatiâ sitarum, scilicet Haguenaw, Colmar, Sleftat, Weissemburg, Landaw, Oberhenhein, Roshaim, Munster in Valle Sancti Gregorii, Keisersberg, Turkheim: omnesque pagos & alia quæcumque jura quæ a dictâ Præfecturâ dependent, eaque omnia & singu-

Les Articles suivans devront avoir raport & y être absolument compris. 1646.

II.

On terminera la Négociation commencée avec les Ambassadeurs de Suede, touchant la satisfaction demandée par cette Couronne, & on donnera en même tems satisfaction à la Maison de Hesse-Cassel.

III.

Les Etats de l'Empire confirmeront & ratifieront ce qui sera conclu par raport à ladite satisfaction, & ils s'obligeront à faire executer la presente Convention, & les autres qui concernent la tranquilité publique de l'Empire.

IV.

Les Ministres Imperiaux promettront de procurer le consentement de l'Empereur & de l'Empire par rapoft aux choses qui seront accordées de la part de l'Empereur à la Couronne de France.

Premierement, le Souverain Domaine, les droits de superiorité & tous autres sur les Evêchez de Metz, Toul & Verdun, sur les Villes de même nom, sur l'étenduë desdits Evêchez, & nommément sur Moyenvic, apartiendront-ci après à la France de la même maniere qu'ils ont dependu de l'Empereur Romain, sauf néanmoins le droit de Metropolitain reservé à l'Archevêque de Trêves.

Messire François Duc de Lorraine sera rétabli dans la possession de l'Evêché de Verdun dont il est Evêque legitime, & dont on lui laissera la paisible administration; de plus il lui sera permis de jouïr des droits, privileges, revenus & fruits de ses Abbayes (sauf les droits du Roi & de tout autre particulier) & de ses biens patrimoniaux, en quelqu'endroit qu'ils soient situez, pourvû qu'avant toute chose il prête au Roi le serment de fidelité, & qu'il n'entreprenne rien contre les intérêts du Roi & de son Roiaume.

De plus l'Empereur & l'Empire transportent à Sa Majesté très-Chrétienne, & à ses successeurs le droit de Domaine direct & de Souveraineté & tout autre que l'Empereur & l'Empire ont pû pretendre & avoir sur Pignerol.

Secondement l'Empereur renoncera pour lui & pour toute la Maison d'Autriche, & l'Empire renoncera de même à tous droits, proprietez, domaines, possession & jurisdictions que lui, l'Empire & la Maison d'Autriche avoient sur la Ville de Brisach, sur le Landgraviat de l'Alsace superieure & inferieure, sur le Sundgau, & sur le Bailliage Provincial des dix Villes Provinciales situées en Alsace, savoir Haguenau, Colmar, Sleftat, Weissembourg, Landau, Oberhenheim, Roshaim, Munster dans la vallée de St. George, Keisersbergen, Turkheim, avec tous les villages & autres droits, quels qu'ils soient, qui dependent de ce Bailliage qu'ils transporteront à Sa Majesté

1646. *la in Regem Chriſtianiſſimum, & Regnum Galliarum transferent; ita ut dictum Oppidum Briſacum cum Villis Hochſtat, Niderinbring, Harten, & Acheren ad Communitatem Civitatis Briſacenſis pertinentibus, cumque omni territorio & Banno, quatenus ſe ab antiquo extendit; ſalvis tamen ejuſdem Civitatis Briſacenſis privilegiis ac immunitatibus a Domo Auſtriacâ antehac obtentis & impetratis*

Itemque dictus Landgraviatus utriuſque Alſatiæ & Suntgovia, tum etiam Præfectura Provincialis in dictas Civitates & loca dependentia; item omnes Vaſſalli, Landſaſſii, Subditi, Homines, Oppida, Caſtra, Villæ, Arces, Sylvæ, Foreſtæ, auri, argenti, aliorumque Mineralium Fodinæ, Flumina, Rivi, Paſcua, omniaque Jura, Regalia, & appertinentiæ cum omnimodâ juriſdictione & Superioritate, Supremoque Dominio in perpetuum ad Regem Chriſtianiſſimum, Coronamque Galliæ pertineant, & pertinere intelliguntur abſque Cæſaris, Imperii, Domûs Auſtriacæ, vel cujuſcumque alterius contradictione, adeo ut nullus omnino Imperator aut familiæ Auſtriacæ Princeps quidquam juris aut poteſtatis in his prænemoratis partibus cis & ultra Rhenum ſitis ullo unquam tempore prætendere vel uſurpare poſſit aut debeat.

Sit tamen Rex obligatus in his omnibus & ſingulis Catholicam Religionem conſervare, quemadmodum ſub Auſtriacis Principibus conſervata fuit, omneſque quæ durante hoc bello novitates irrepſerunt, removere.

Dictarum ceſſionum & renunciationum, quemadmodum ſupra expreſſæ ſunt, Inſtrumenta in omni meliori formâ tradentur, cum ab Imperatore tum & Imperio totâque Domo Auſtriacâ, eo ipſo die quo Pacis Tractatum ſubſignari contigerit; item poſtquam Domini Sueci convenerint de reſtitutione Benfeldæ, equabuntur ſolo munitiones, nec non adjacentis Fortalitii Rheinaw, ſicut Tabernarum Alſatiæ, Caſtri Hohenbar & Neoburgi ad Rhenum, neque in prædictis locis ullus Præſidiarius Miles haberi poterit.

Per Magiſtratus & Incolas dictæ Civitatis Tabernarum Alſatiæ neutralitatem accuratè ſervaturos licebit Militi Regis, quoties poſtulatum fuerit, tutò liberèque tranſire.

Nullæ ad Rhenum munitiones in citeriori ripâ extrui poterunt Baſilea uſque ad Philipsburgum, neque ullo molimine deflecti aut interverti fluminis curſus ab unâ alterâve parte.

Tertio, quod ad æs alienum attinet quo Camera Enſisheimiana gravata eſt, Dominus Archidux Ferdinandus-Carolus recipit in ſe cum eâ parte Provinciæ quam Rex Chriſtianiſſimus ipſi reſtituere debet, tertiam omnium debitorum partem, ſine diſtinctione, ſive Chirographaria ſive hypotecaria ſint; dummodo utique ſint in formâ authenticâ, vel ſpecialem hypothecam habeant ſive in Provincias cedendas ſive in reſtituendas: vel ſi nullam habeant, in libellis rationariis receptorum ad Cameram

jeſté très-Chrétienne, ainſi que la Ville de Briſach avec les lieux de Hochſtat, Niderinbring, Harten & Acheren, qui dependent de la Commune de Briſach avec le territoire, & le ban dans toute l'étendue qu'il a eu de tout tems; ſauf néanmoins les privileges, & immunitez de la Ville de Briſach, qu'elle a cidevant obtenus de la Maiſon d'Autriche. 1646.

Ledit Landgraviat des deux Alſaces, le Sundgaw & le Bailliage Provincial deſdites Villes, & des lieux qui en dependent, comme auſſi tous les Vaſſaux, Habitans, Sujets, Hommes, Villes, Châteaux, Villages, Forts, Bois, Forêts, Mines d'or, d'argent ou d'autres Mineraux, Fleuves, Vaiſſeaux, Pâturages, tous Droits Royaux, & apartenances avec la juriſdiction quelle qu'elle ſoit, la ſuperiorité, le haut Domaine qui apartiendront à toûjours & à perpetuité au Roi très-Chrétien & à la Couronne de France; ſans que ni l'Empereur, ni l'Empire, ni la Maiſon d'Autriche, ni aucun autre quel qu'il ſoit puiſſe s'y oposer: enſorte que jamais aucun Empereur ou Prince de la Maiſon d'Autriche, ne pourra pretendre ou exercer aucun droit ſur aucun deſdits lieux ſituez en deça & au delà du Rhin.

Cependant le Roi ſera obligé de maintenir & conſerver la Religion Catholique dans tous & chacun deſdits lieux, ainſi qu'elle y a été maintenue ſous les Princes Autrichiens, & de changer toutes les nouveautez qui pourroient s'être introduites pendant cette Guerre.

On mettra le jour de la ſignature du Traité de Paix les Inſtrumens des ſuſdites renonciations, & ceſſions dans la meilleure forme de la part de l'Empereur, de l'Empire, & de la Maiſon d'Autriche: lorſque Meſſieurs les Suedois auront conſenti à la reſtitution de Benfeld, on en demolira les fortifications, & celles du Fort Rheinaw, qui eſt auprès, ainſi que celles de Saverne, de Hohenbar & de Neubourg, & l'on ne pourra tenir de garniſon dans leſdits lieux.

Les Magiſtrats & habitans de la Ville de Saverne obſervant une exacte neutralité accorderont le paſſage libre aux troupes du Roi toutes les fois qu'on le leur demandera.

On ne pourra bâtir aucun Fort en deça ſur le bord du Rhin depuis Baſle juſqu'à Philipsbourg, & de part & d'autre on ne pourra en aucune maniere detourner le cours du Rhin.

Troiſiémement, pour ce qui concerne les dettes dont eſt chargée la Chambre d'Enſisheim, Monſieur l'Archiduc Ferdinand Charles ſe charge en recevant la partie que S. M. T. C. doit lui reſtituer, du tiers de toutes les dettes ſans aucune diſtinction, ſoit qu'elles ſoient contractées par promeſſe, ſoit qu'elles ſoient en forme d'hypotheque, pourvu qu'elles ſoient authentiques; ſoit qu'elles aient une hypotheque particuliere dans les Provinces qui doivent être cedées ou reſtituées, ſoit qu'elles n'en aient aucune; pourvû qu'elles ſoient reconnues dans les livres des comptes

1646. *meram Enſisheimianam reſpondentium uſque ad finem anni 1632. agnita atque inter credita & debita illius recenſita fuerint, & penſitationum annuarum ſolutio dictæ Cameræ incubuerit, eamque diſſolvet, Regem pro tali quotâ penitùs indemnem præſtando.*

Quæ verò debita Collegiis Ordinum ex ſingulari per Auſtriacos Principes in Dietis Provincialibus initâ Conventione attributa aut ab ipſis Ordinibus communi nomine contracta ſunt eiſque ſolvenda incumbunt, de iis inter eos qui ſub Dominio Domûs Auſtriacæ remanent, atque illos qui in ditionem Regis veniunt, iniri conveniens diſtributio ut unaquæque Pars ſciat quantùm ſibi æris alieni diſſolvendum reſtet.

Quartò, conſenſum præſtabit Cæſar atque ut Ordines Imperii etiam aſſentiant dabit operam, ut Regi Chriſtianiſſimo, ejuſque in Regno Succeſſoribus jus ſit perpetuum tenendi Præſidium in Caſtro Philisburg protectionis ergo; ad convenientem tamen numerum reſtrictum qui vicinis juſtam ſuſpicionis cauſam præbere non poſſit, ſumptibus dumtaxat Coronæ Galliæ ſuſtentandum. Patere etiam debebit Regi liber tranſitus per terras & aquas Imperii ad inducendos milites, commeatum &c. quibus & quoties opus fuerit.

Rex tamen propter protectionem, præſidium & tranſitum in dictum Caſtrum Philipsburg nihil ulteriùs prætendet, omnimoda Juriſdictio, poſſeſſio, omniaque emolumenta, fructus, acceſſiones, jura, Regalia, ſervitutes, homines, Subditi, Vaſſalli, & quidquid omnino antiquitùs ibidem & in totius Epiſcopatûs Spirenſis, Eccleſiarumque illi incorporatarum Diſtrictu, Epiſcopo & Capitulo Spirenſi competebat & competere poterat, eisdem impoſterum quoque ſalva, integra, & illæſa (excepto tantùm jure protectionis) permaneant.

Circa ea quæ ex parte Regis Chriſtianiſſimi præſtanda ſunt Plenipotentiarii Gallici promittunt

Primò, quòd Rex Chriſtianiſſimus reſtituet Domui Auſtriacæ & in ſpecie Archiduci Ferdinando Carolo Primogenito quondam Archiducis Leopoldi Filio, quatuor Silveſtres Reinfelden, Seckingen, Laufenbergen, & Waldshut, cum omnibus Territoriis & Ballivatibus, Villis, Pagis, Molendinis, Silvis, Foreſtis, Vaſſallis, Subditis, omnibusque appertinentiis cis & ultra Rhenum: Itemque Comitatum Houvenſtein, Silvam nigram, totamque ſuperiorem & inferiorem Brisgoviam, & Civitates in eâ ſitas antiquo jure ad Domum Auſtriacam ſpectantes, ſcilicet Neuburg, Friburg, Enſeingen, Kenhtringen, Waltkirch, Villingen, & Brenlingen cum omnibus earumdem Territoriis: item cum omnibus Monaſteriis, Abbatiis, Prælaturis, Præpoſituris, Ordinumque Equeſtrium Commendatariis, cum omnibus Balivatibus, Baronatibus, Caſtris, Fortalitiis, Comitibus, Baronibus, Nobilibus, Vaſſallis,

comptes des Receveurs de la Chambre d'Enſisheim juſqu'à la fin de l'an 1632. & qu'elles ſe trouvent au nombre de leurs *debet* & *credit*; comme auſſi ce qui concerne les penſions annuelles de ladite Chambre; Monſieur l'Archiduc ſe charge de ce payement & indemniſera le Roi de cette quôte part. 1646.

Pour ce qui eſt des dettes dont les Colleges des Etats ont été chargez par quelque Convention faite par les Princes d'Autriche dans les Dietes Provinciales, ou que lesdits Etats ont contractées en leur nom & qu'ils doivent encore payer, il faudra convenir d'une repartition entre ceux qui reſtent ſous la Maiſon d'Autriche & ceux qui paſſent ſous la Couronne de France, afin que chaque Partie ſache les dettes qu'il doit payer.

Quatriémement, l'Empereur conſentira, & fera enſorte que les Etats de l'Empire conſentent, que Sa Majeſté T. C. & ſes Succeſſeurs tiennent Garniſon dans le Château de Philisbourg ſeulement pour la protection, & fixé à un certain nombre qui ne puiſſe donner aucune inquiétude aux Etats voiſins; cette Garniſon ſera entretenue aux dépens de la Couronne de France. Sa Majeſté devra auſſi avoir le paſſage libre ſur les terres & les eaux de l'Empire pour faire entrer des Soldats & des munitions, vivres &c. dans cette Forteresſe, toutes les fois qu'il ſera néceſſaire.

Néanmoins en vertu de cette Protection, Garniſon & paſſage vers le Château de Philipsbourg Sa Majeſté très-Chrétienne ne pourra former aucune prétention. Toute Juriſdiction, poſſeſſion, émolument, fruits, revenus, droits Royaux, ſervages, hommes, Sujets, Vaſſaux, en un mot tout ce qui de tout tems a apartenu ou pu apartenir dans ledit lieu & dans toute l'étendue de l'Evêché de Spire & des Egliſes qui y ont été incorporées, à l'Evêque & au Chapitre de ladite Ville de Spire leur ſeront conſervez dans leur entier, à l'exception du droit de protection.

Par raport à ce que le Roi très-Chrétien doit executer les Plénipotentiaires de France promettent

Premiérement, que le Roi très-Chrétien reſtituera à la Maiſon d'Autriche & particuliérement à l'Archiduc d'Autriche Ferdinand Charles fils ainé du feu Archiduc Leopold, les quatre Villes foreſtieres, Rheinfeld, Seckingen, Laufenburg & Waldshut avec leurs Territoires & Bailliages, Fermes, Villages, Moulins, Bois, Forêts, Vaſſaux, Sujets, & toutes leurs dépendances en deça & au delà du Rhin, le Comté de Houvenſtein, la Forêt noire, le haut & bas Briſgaw, les Villes qui y ſont ſituées & qui d'ancienneté ont apartenu à la Maiſon d'Autriche, ſavoir Neubourg, Fribourg, Enſeingen, Kenhtringen, Waldkirk, Villingen, & Brenlingen avec tous leurs Territoires, & tous les Monaſteres, Abbayes, Prelatures, Prevôtez & Commanderies des Ordres Militaires, avec tous les Bailliages, les Baronies, Châteaux, Forts, Comtes, Barons, Nobles, Vaſſaux, Hommes, Sujets, Fleuves,

1646. *lis, Hominibus, Subditis, Fluminibus, rivis, Foreſtis, Sylvis, omnibuſque Regaliis, juribus, Juriſdictionibus, Feudis, & Patronatibus, cæteriſque omnibus & ſingulis ad ſublime Territorii jus Patrimoniumque Domûs Auſtriacæ, toto iſto tractu antiquitùs ſpectantibus : totam item Ortonaviam cum Civitatibus Imperialibus Offenburg, Gengenbach, & Cella ad Ammersbach, quatenus ſcilicet Præfecturæ Ortonavienſi obnoxiæ ſunt, adeo ut nullus omnino Franciæ Rex quicquam juris aut Protectionis in his præmemoratis partibus cis & ultra Rhenum ſitis, nullo unquam tempore prætendere vel uſurpare poſſit aut debeat; ita tamen ut Auſtriacis Principibus prædictâ reſtitutione nihil novi juris acquiratur.*

1646. ves, Ruiſſeaux, Forêts, Bois, tous droits Royaux, Juriſdictions, Fiefs, Patronats & tout autre apartenant à la Souveraineté du Territoire & au patrimoine de la Maiſon d'Autriche dans toute cette Province. Plus tout l'Ortnau avec les Villes Impériales d'Offenburg, Gengenbach, Zell-ſur-Hammersbach en ce en quoi elles dépendent de l'Ortnau, enſorte qu'aucun Roi de France ne puiſſe jamais prétendre ni uſurper aucun droit ou protection dans lesdites parties en deça ou delà du Rhin, & de maniere que par ladite reſtitution les Princes de la Maiſon d'Autriche n'aquierent aucun nouveau droit.

Secundò libera ſint in univerſum inter utriuſque Rheni ripæ ac Provinciarum utrinque adjacentium incolas Commercia & commeatus; imprimis verò libera ſit Rheni Navigatio, ac neutri Parti permiſſum ſit naves tranſeuntes, deſcendentes, aut aſcendentes impedire, detinere, arreſtare, aut moleſtare quocumque prætextu (ſolâ inſpectione quæ ad perſcrutandas & viſitandas naves fieri conſuevit exceptâ) nec etiam liceat nova & inſolita Vectigalia, Pedagia, Paſſagia, datia, aut alias ejuſmodi exactiones ad Rhenum imponere; ſed utraque Pars contentâ maneat vectigalibus & datiis ante hoc bellum ſub Auſtriacorum Gubernatione ibidem præſtari ſolitis.

Secondement, le Commerce & les paſſages ſeront entierement libres entre les habitans des deux côtez du Rhin & des Provinces adjacentes. Sur tout la Navigation du Rhin ſera libre & il ne ſera permis ni à l'une ni à l'autre des Parties, d'empêcher, retenir, arrêter, moleſter ſous quelque prétexte que ce ſoit les Vaiſſeaux dans leur paſſage ſoit en montant ou en deſcendant (à l'exception néanmoins de la viſite des Vaiſſeaux) il ne ſera point permis auſſi d'établir ſur le Rhin aucun nouveau droit, Impôt, péages, paſſages &c. & les deux Parties ſe contenteront des droits & Péages établis avant la Guerre & ſous la Regence des Autrichiens.

Tertiò, omnes Vaſſalli, Landſaſſii, Subditi, Cives, Incolæ, quicumque cis vel ultra Rhenum, qui Domui Auſtriacæ ſubjecti erant, nonobſtante qualicumque confiſcatione, translatione, donatione per Ducem Bernardum Weymarienſem alioſque Militiæ Sueciæ Præfectos poſt occupatam Provinciam factâ, perque Regem Chriſtianiſſimum ratificatâ aut proprio motu decretâ, ſtatim poſt publicatam Pacem bonis ſuis immobilibus & ſtabilibus ſive corporalia ſive incorporalia ſint, Villis, Caſtris, Oppidis, fundis, poſſeſſionibus reſtitui debent, citra ullam exceptionem, melioracionem, expenſarum & ſumptuum compenſationem, quas moderni poſſeſſores quomodolibet objicere poſſunt, & citra reſtitutionem perceptorum fructuum.

Troiſiémement, tous les Vaſſaux, Sujets, citoyens, habitans, quelconques en deça ou au delà du Rhin, qui étoient ſujets de la Maiſon d'Autriche, ſeront rétablis dans leurs Fermes, Châteaux, Villes, terres & poſſeſſions, biens immeubles & ſtables ſoit corporels ou incorporels, auſſitôt après la Paix faite, nonobſtant toute confiſcation, transport, & donation faites par le Duc Bernard de Wiſmar, ou autres Généraux des Troupes Suedoiſes depuis l'invaſion de cette Province, & ratifiées par le Roi de France ou faites de ſon propre mouvement, ſans aucune exception, melioration des dépenſes ou compenſation des frais que les nouveaux poſſeſſeurs pourroient demander, & ſans aucune reſtitution des fruits perçus.

Quartò, teneatur Rex Chriſtianiſſimus non ſolùm Epiſcopos Argentinenſem & Baſilienſem, ſed etiam reliquos per utramque Alſatiam Romano Imperio immediatè ſubjectos Ordines, Abbatemque Murbacenſem, & Luderenſem, Abbatiſſam Andlavienſem, Monaſterium in Valle ſancti Benedicti, Palatinos de Lutzelſtein, Comites & Barones de Hanaw, Falkenſtein, Oberſtein totiuſque inferioris Alſatiæ Nobilitatem; item prædictas decem Civitates Imperiales quæ Præfecturam Hagenaenſem agnoſcunt, in eâ libertate & poſſeſſione immedietatis quâ hactenus gaviſi ſunt erga Romanum Imperium, relinquere, ita ut nullam ulteriùs in eos Regiam Su-

Quatriémement, le Roi très-Chrétien ſera obligé de laiſſer non ſeulement les Evêques de Strasbourg & de Bâle, mais même les autres Etats & Sujets de l'Empire Romain dans les deux Alſaces, l'Abbé de Murbach, de Luderen, l'Abeſſe de Andlau, le Monaſtere de Val Saint Benoit, les Palatins de Lutzelſtein, les Comtes & Barons de Hanaw, Falkenſtein, Oberſtein, & toute la Nobleſſe de la Baſſe Alſace, enfin les dix Villes Impériales du Bailliage de Haguenau dans l'entiere jouïſſance de leur liberté & de l'immédiateté dont elles ont joui juſqu'à preſent à l'égard de l'Empire Romain, & Sa Majeſté très-Chrétien ne prétendra & n'exercera ſur eux aucune

1646. *Superioritatem prætendere possit, sed iis juribus contenta maneat quæcumque ad Domum Austriacam spectabant & per hunc Pacificationis Tractatum Coronæ Galliæ ceduntur; ita tamen ut præsenti hac declaratione nihil detractum intelligatur de eo omni supremi Dominii jure quod supra concessum est.*

Quintò, item Rex Christianissimus pro recompensatione Domino Archiduci Ferdinando solvet tres milliones librarum Turonensium annis scilicet 1647. 1648. *&* 1649. *in festo Sancti Joannis Baptistæ, quolibet anno tertiam partem in monetâ bonâ & probâ Basileæ ad manus dicti Domini Archiducis ejusque Deputatorum.*

Sextò, præter dictam pecuniæ quantitatem Rex Christianissimus tenebitur in se recipere duas tertias debitorum Cameræ Ensisheimianæ sine distinctione, sive Chirographaria sive Hypothecaria sint; dummodo utraque sint in formâ authenticâ & vel specialem Hypothecam habeant sive in Provincias cedendas, sive in restituendas; vel si nullam habeant, in libellis rationariis receptorum ad Cameram Ensisheimianam respondentium usque ad finem anni 1632. *agnita atque intercredita & debita illius recensita fuerunt & pensationum annuarum solutio dictæ Cameræ incubuerit, easque dissolvet Archiducem pro tali quotâ penitus indemnem præstando: utque id æquiùs fiat delegabuntur ab utraque Parte Commissarii statim a supradicto Tractatu Pacis qui ante primæ pensitationis solutionem convenient quænam nomina utrique Parti expungenda erunt.*

Quod si, præter spem, Tractatus Universalis ad conclusionem perduci nequeat, quæcumque hactenus amore Pacis oblata, dicta aut facta sunt pro non oblatis, non factis, non dictis habere debent.

Declarant tamen Cæsareani dictum Pacis Universalis Tractatum non posse concludi, nisi Galli pari passu Pacem quoque cum Hispanis tractent & concludant, nec non restitutionem Ducis Caroli Lotharingiæ admittant, eumque præsenti Pacificationi includant.

Gallici verò Plenipotentiarii repetunt, ingeminant & profitentur clarè non posse hìc admitti aut disceptari causam Ducis Lotharingiæ, cujus rei toties gravissimæ rationes allatæ sunt, ut eas denuo afferre supervacuum, cùm videri possit Bellum Lotharingiæ a Bello Germanico & origine & tempore planè diversum peculiares offensionum causas, peculiares Tractatus; ejurationem Fœderum cum Domo Austriacâ initorum, quod ipsum ostendit iisdem Fœderibus solutum quoque esse Imperatorem, vi rei judicatæ exclusionem Ducis à Tractatu Præliminari, totam denique Negociationis hujus ferè triennalis seriem in quâ supradictis de causis res illæ prorsus intactæ remanserunt. Nunc verò sub instantem tam diuturni tamque impediti Tractatûs exitum, nec novis litibus ac dilationibus

cune Superiorité Royale se contentant des droits dont jouissoit la Maison d'Autriche qui sont cédez par le present Traité, à la Couronne de France; bien entendu que la presente déclaration ne préjudiciera point au droit de haut Domaine cedé ci-dessus. 1646.

Cinquiémement, le Roi très-Chrétien payera à l'Archiduc Ferdinand un équivalent de trois Millions de Livres tournois dans les trois années 1647. 1648. & 1649. au jour de Saint Jean Baptiste, c'est-à-dire un tiers de ladite somme chaque année en bonne monnoye dans la Ville de Basle entre les mains dudit Archiduc ou de ceux à qui il en donnera la Commission.

Sixiémement, outre ladite somme, Sa Majesté très-Chrétienne, se chargera des deux tiers des dettes de la Chambre d'Ensisheim sans aucune distinction, soit qu'elles soient contractées par promesse, soit qu'elles soient en forme d'Hypothéque, pourvu qu'elles soient authentiques, soit qu'elles ayent une Hypothéque particuliere dans les Provinces qui doivent être cedées ou restituées soit qu'elles n'en ayent aucune, pourvu qu'elles soient reconnues dans les Livres des comptes des Receveurs de la Chambre d'Ensisheim, jusqu'à la fin de l'an 1632. & qu'elles se trouvent dans leurs *debit* & *credit*, comme aussi ce qui concerne les pensions annuelles de ladite Chambre; Sa Majesté se charge de leur payement & indemnisera l'Archiduc de cette quote part, & afin que cela se fasse dans l'ordre, on nommera des Commissaires de part & d'autre aussitôt après la conclusion du present Traité, qui, avant l'écheance du premier terme regleront ce que chaque Partie doit payer.

Si, contre toute esperance, le Traité de la Paix Universelle ne se concluoit pas, toutes les offres faites jusqu'à present dans la vuë de parvenir à la Paix seront tenues comme non faites.

Cependant les Impériaux déclarent que ledit Traité de Paix Universelle ne peut se conclure, si les François ne traitent & ne concluent en même tems avec les Espagnols, & s'ils ne consentent au rétablissement du Duc Charles de Lorraine & ne l'admettent dans le present Traité.

Les Plenipotentiaires de France repetent & déclarent de nouveau qu'on ne peut ni admettre ni discuter ici les intérêts du Duc de Lorraine, ce dont on a si souvent alegué de si bonnes raisons, qu'il paroit inutile de les repeter, puisque la Guerre d'Allemagne est très-differente de celle de la Lorraine & pour le tems & pour les motifs, les sujets de plaintes sont particuliers, le Traité doit être particulier, il s'agit de renoncer aux Alliances que ce Prince a contracté avec la Maison d'Autriche, ce qui fait voir que l'Empereur n'est pas tenu par ces Alliances, que c'est en vertu d'un jugement rendu que l'on demande préliminairement que ce Duc soit exclu du Traité, qu'il ne convient pas d'entamer de nouveau cette Négociation qui pour les raisons susdites dure depuis plus de trois ans, dans le tems qu'il s'agit de mettre la derniere main à des Traitez qui ont couté tant de peine, qui ont

déja

1646. *tionibus fortè egent tempora, nec si alienam hanc causam tam intempestivè admittas, aliud nihil consequaris quam via ad Pacem omnino obstruatur, cum ea iniri non possit nisi caveat Imperator se nullo Ducem Carolum contra Regem auxilio consiliove directè vel indirectè adjuturum, sicuti vicissim cavebit Rex quomodocumque tandem cum Duce transigat ne ei a se ullæ adversùs Cæsarem, quovis tempore aut prætextu suppetiæ ferantur, aut omnis turbandæ Pacis remittendæque amicitiæ ansa præscindatur, quam hoc Tractatu inter Imperatoriam & Regiam Majestatem constare expedit. Verumtamen si positis armis Carolus Dux delegatos ad aulam mittere cupiat, humaniter excipientur benigneque audientur in gratiam Cæsaris, omniaque ex bono & æquo cum illis componentur super executione Tractatuum qui ante hac cum ipso Duce pacti sunt.*

Ad Hispanos quod attinet juvat & Pacem eo ipso tempore cum illis sancire, ea Regimens, id consilium fuit ut Pax toto Christiano Orbe constitueretur : sed quandiu Ministri Hispanici restitutionem eorum quæ a Gallis hoc Bello recepta sunt, prætendent, interim ipsi superioribus Bellis oblata non restituent, manifestum est per eos stare quominus Pax fiat; undè omnibus æquis bonisque arbitrandum relinquitur an propterea quies & Pax Germanica diutiùs procrastinanda sit, cùm maximè novissimâ suâ ad Hispanos responsione Gallici Plenipotentiarii, ea media proposuerunt, quæ ad superandas præcipuas difficultates latam viam aperiunt.

déja trainez si longtems, & qu'il n'est pas expedient de traiter plus longtems par de nouvelles disputes; puisque si l'on entre si à contre-tems dans l'examen de ce démêlé, on n'y trouvera que des difficultez capables d'arrêter la conclusion de la Paix puisqu'on ne pourra la faire que l'Empereur ne s'oblige de n'aider le Duc Charles ni directement ni indirectement ni de Conseil ni de secours contre le Roi, & que d'un autre côté le Roi ne promette que de quelque maniere qu'il traite avec le Duc, il n'en exigera jamais de secours, sous quelque prétexte que ce soit contre l'Empereur : en un mot à moins qu'on ne stipule des moyens d'éviter toute occasion de troubler la Paix & de rompre l'amitié que le present Traité doit rétablir entre le Roi & l'Empereur. Néanmoins si le Duc Charles mettant bas les armes vouloit envoyer quelques Ministres à la Cour, ils y seront bien reçus, & eu égard à Sa Majesté Impériale ils y seront favorablement écoutez, & l'on conviendra équitablement avec eux des moyens d'executer les Traitez conclus ci-devant avec le Duc Charles. 1646.

Pour ce qui est des Espagnols & la Paix à faire avec eux à present; l'intention du Roi & son dessein est de rétablir la Paix dans toute la Chrétienté; mais tant que les Ministres d'Espagne pretendront la restitution des Conquêtes que la France a faites pendant cette Guerre, pendant qu'ils refusent de rendre celles qu'ils ont faites dans les Guerres précédentes, il est évident qu'ils s'opose nt seuls à la conclusion de la Paix. Ainsi on laisse à toute personne impartiale à juger, si pour cette raison on doit différer de rétablir le repos dans l'Allemagne, d'autant plus que dans la derniere réponse que les Plenipotentiaires de France ont faite, il ont proposé des moyens de dissiper les plus grandes difficultez.

PROPOSITION

Faite

AU ROI

De la part de la

REINE DE SUEDE.

EXTRACTUM

Propositionis Legati Suecici ad Regem Christianissimum.

Mense Septembri Anno 1646.

IMprimis Regia Majestas Sueciæ a Christianissimo Galliarum Rege seriò postulat ut Pa-

EXTRAIT

De la Proposition de l'Ambassadeur de Suede au Roi très-Chrétien.

SA Majesté Suedoise demande très-serieusement à Sa Majesté très-Chrétienne que l'on

1646. *Palatinæ Domûs præcipuè habeatur ratio, & Sereniſſimus Princeps Carolus-Ludovicus tam in Provincias & Ditiones quam Dignitatem Electoralem reſtituatur, præſertim cùm & cauſæ communis, & Statuum Imperii, & Fœderatorum Regnorum magnoperè interſit, ea ex eo major ſecuritas quam ex nullâ aliâ re iis accedat, quo tam diuturni & graviſſimi Belli fomes extinguatur, nec ullæ radices maneant turbandæ impoſterum Germaniæ vicinorumque Regnorum: cui accedit quo Domus illa de utroque Regno & nunc & olim optimè ſit merita & a conventu Hailbrunnenſi firmiter illis adhæſerit, ac dicta reſtitutio ab utriuſque Regni Miniſtris ſit promiſſa.*

Et cùm Altiſſimus Bavariæ Dux a multo tempore neutralitatis ſpem fecerit, ac in eum finem per Litteras & Nuntios ad Tractatus ſpecioſa verbis, re inania obtulerit, inde conſecutus eſt ut Rex Chriſtianiſſimus cum Celſitudine ejus ut Pacis amante & Catholico Principe moderatè agendum ſtatuerit, cùm interea ipſe rerum gerendarum occaſionem nactus Gallicas copias iteratò adortus & in Fœderatorum Regum perniciem nihil non molitus ſit, imò hac æſtate ob dilatam armorum conjunctionem res noſtras in ſummum diſcrimen præcipitarit; quo factum ut Monaſterii degentes adverſarum Partium Plenipotentiarii animum protinus mutarint, retractare auſi quæ ante ſponte obtulerunt, ac omni ſe periculo defunctos arbitrati, cùm viderent metum a Turcis ceſſare, Auſtriam quodammodo liberatam, Suecorum in Haſſiâ exercitum ad anguſta redactum, dubias in Italiâ res & unitas Provincias Belgii ſeorſim tractare. Nunc poſtquam divino auxilio arma denuo conjuncta & præter hoſtium ſpem fortiter eluctata ſunt, ſua Regia Majeſtas Sueciæ certo perſuaſum habet, dictum Bavariæ Ducem ad priſtinas artes rediturum, apud Chriſtianiſſimum Regem per Nuntios & Litteras ſollicitando ut communium Sacrorum & Religionis intuitu, Statûs & Ditionum ejus ratio habeatur; & Gallicus exercitus Suecis jam conjunctus, citò gradum ſiſtat aut revocetur, quod in Fœderatorum rebus longè exitioſiſſimum Paciſque Tractatui ſummo impedimento eſt: ita Sacra Regia Majeſtas Sueciæ Chriſtianiſſimum Regem inſtanter requirit, Domino Mareſchalo de Turenne in mandatis dare velit, ut ſuſceptam expeditionem ſtrenuè proſequatur, unitiſque viribus & armis ad finem perducat, nec Regum armis iterum deluſis etiam de Pace conceptâ ſpes evaneſcat. Nunquam Sereniſſima Sueciæ Regina in animum inducit Celſiſſimum Bavariæ Ducem & Provincias ejus armis infeſtare, aut in Catholicæ Religionis præjudicium quicquam admittere, ſed Fœderum pacta in his omnibuſque aliis ſanctè ſervare; quinimo dictum Principem eo loco habere quo ipſe Rex Chriſtianiſſimus velit: verùm cùm Celſitudo ejus labantes hoſtium vires ac potentiam quovis

l'on ait ſur tout égard aux intérêts de la Maiſon Palatine; enſorte que le Séreniſſime Prince Charles Louis ſoit rétabli dans ſes Etats & dans la Dignité Electorale: d'autant plus qu'il eſt de l'intérêt de la cauſe commune, des Etats de l'Empire & des Couronnes Alliées, & que cela ſeul contribuera plus à leur ſureté qu'aucune autre choſe, ce qui eſt capable d'éteindre juſqu'aux étincelles d'une ſi longue & ſi rude Guerre, & d'ôter juſqu'au moindre prétexte de troubler l'Allemagne & les Royaumes voiſins. Joint à cela que la Maiſon Palatine a rendu à préſent & autrefois de grands ſervices aux deux Couronnes dont elle eſt reſtée fidèle Alliée depuis l'Aſſemblée de Hailbron; outre que cette reſtitution lui a été promiſe par les Miniſtres des deux Royaumes. 1646.

Le Séréniſſime Duc de Baviere a fait eſpérer depuis longtems qu'il accepteroit la neutralité, mais après avoir écrit & envoyé les Miniſtres pour traiter, on trouve que ce ne ſont que paroles ſans effet. Il s'en eſt ſuivi delà que le Roi très-Chrétien a pris la réſolution de traiter de Paix modérément avec ce Prince comme avec un Prince qui aime la Paix & qui eſt auſſi Catholique. Sur ces entrefaites ayant trouvé l'occaſion favorable, il a attaqué de nouveau les troupes Françoiſes, & n'a rien oublié pour faire de la peine aux Couronnes Alliées. Et même cet été il a réduit nos affaires dans un très-mauvais état parce qu'on a un peu differé la jonction de nos forces. Il eſt arrivé delà que les Plenipotentiaires ennemis qui ſont à Munſter, ont changé de deſſein & ont oſé retracter ce qu'ils avoient offert d'eux-mêmes; & ſe croyant entiérement hors de danger, parcequ'ils voyoient qu'ils n'avoient plus rien à craindre du côté du Turc, que l'Autriche étoit en ſureté, que l'armée Suedoiſe étoit comme enfermée dans la Heſſe, que les affaires étoient douteuſes en Italie, & que les Provinces-Unies vouloient traiter à part. A préſent que ſous la Protection du Ciel nos forces ſont unies, & que contre l'eſpérance des Ennemis elles ſe ſont vaillamment défendues, Sa Majeſté Suédoiſe eſt perſuadée que le Duc de Baviere aura recours à ſes artifices ordinaires, & qu'il ne manquera pas d'envoyer des Ambaſſadeurs à la Cour de France & de la ſolliciter par Lettres de prendre ſes intérêts ſous prétexte qu'il eſt de la même Religion; il tâchera qu'on donne ordre à l'armée combinée de ne pas avancer ou même de retourner ſur ſes pas, ce qui ſeroit très-préjudiciable aux intérêts des Alliés & au Traité de Paix. C'eſt pourquoi Sa Majeſté Suedoiſe prie inſtamment le Roi très-Chrétien de donner ordre au Maréchal de Turenne de continuer avec vigueur la Campagne commencée, & de reſter uni juſqu'à la fin, de peur que les Rois ne ſe voyent trompez une ſeconde fois & que les eſpérances de la Paix ne s'évanouïſſent. Jamais Sa Majeſté la Reine de Suede n'a eu intention d'attaquer le Duc de Baviere ou ſes Etats, ou de rien entreprendre au préjudice de la Religion Catholique; mais ſeulement d'exécuter à cet égard & à tous autres le Traité d'Alliance; elle eſt même diſpoſée à traiter ce Prince comme le Roi très-Chrétien le ſouhaitera, mais puiſque ſon Alteſſe fait tous ſes efforts pour

1646. *modo ac ratione ſuſtentare conetur & hucuſque contra unitos Reges auctoritate, operâ, conſilio, extrema tentarit, Sacra Regia Majeſtas Sueciæ exiſtimat publicæ ſalutis & ſecuritatis intereſſe ut illius molimina fortiter retundantur.*

pour ſoutenir & rélever s'il ſe peut la puiſſance & les forces abatues des Ennemis, & que juſqu'à préſent il a mis en œuvre, crédit, force & adreſſe contre les deux Rois Alliez, Sa Majeſté Suédoiſe juge qu'il y va de l'intérêt & du ſalut public de s'opoſer à ſes entrepriſes. 1646.

SECUNDA PROPOSITIO

LEGATI

SUECICI.

CUm Sereniſſima Regia Majeſtas Sueciæ, Domina mea Clementiſſima, diligenter perpendiſſet, quantùm Confœderatorum Regum interſit, Germanicum Imperium ad antiquam formam ac æquilibrium reduci, Plenipotentiariis ſuis in mandatis dedit, non modò cum Ferdinandi Imperatoris, ſed Chriſtianiſſimi quoque Regis Miniſtris Ordinumque Germaniæ Deputatis agere, ut Domus Palatina in priſtinum locum reſtitueretur. Teſtatus eſt Bavariæ Dux ſatis elato animo omnia ſe potiùs amittere paratum, quàm acquiſitâ dignitate ceſſurum, confiſus in hoc Chriſtianiſſimi Regis pietati, Auſtriacorum Principum Viciniæ, Regionum ſuarum firmitati, & in hunc propitiæ & indulgenti fortunæ; acceſſit prudentia, & in rebus agendis dexteritas quâ Dominis Plenipotentiariis perſuaſit ſuâ auctoritate & mediatione Aulam Cæſaream inductum iri, ut Fœderatis Regnis planè ſatisfieret; tandem Germaniæ Ordinibus ſpem fecit ſe auctore Pacem infallibiliter conſiliatum iri, ſi Electorale Decus cum ſuperiore Palatinatu ſibi relinqueretur. Docuit eventus quo candore egerit, cùm arctæ res noſtræ intentionem proderent, animique ſecreta renudarent; in Tractatu ſuper Electorali Dignitate media quædam propoſita ſunt, nimirum ut Electoribus ſeptem octavus adderetur, & Bavariæ Dux in Collegio primum, Palatinus ultimum locum obtineret; reluctata eſt Domus Palatina pro viribus, oſtenditque ſcriptis longè ſolidiſſimis ſe vi & injuriâ gradu illo dejectam. Prudentes arbitrati ſunt alia expectari debere momenta & occaſiones, cùm iniquiſſimum ſit ante viginti demum annos durante bello adſcitum Electorem ſupremo inter Sæculares loco potiri, vetuſtiſſimo poſſeſſore cum indignitate remoto, Bavaricam Domum ſatis lucratam quòd ſublimi Electorum Collegio adſcripta ſit, æquitati conſentaneum ut Maximiliano provecta

SECONDE PROPOSITION

De

L'AMBASSADEUR

De

SUEDE.

LA Séréniſſime Reine de Suede, ma très-Clémente Dame, ayant murement examiné combien il importe aux Rois Alliez de rétablir en Allemagne, l'ancienne forme de gouvernement & l'équilibre, elle a ordonné à ſes Plenipotentiaires de faire enſorte auprès des Miniſtres du Roi très-Chrétien & de l'Empereur, & auprès des Députez des Etats d'Allemagne, que la Maiſon Palatine ſoit rétablie. Le Duc de Baviere a donné à entendre qu'il étoit prêt à tout ſoufrir plutôt que de conſentir à renoncer à ſa dignité, ſe repoſant ſur la piété du Roi très-Chrétien, ſur le voiſinage des Autrichiens & ſur la ſituation de ſes Etats; il a joint la prudence & l'adreſſe à la fortune qui lui eſt favorable & il a ſu perſuader aux Plenipotentiaires qu'il porteroit la Cour Impériale par ſon crédit & par ſa Médiation à donner une entiére ſatisfaction aux Rois Alliez. Enfin il a fait eſpérer aux Etats de l'Empire qu'il moyenneroit abſolument la Paix, pourvû qu'on lui laiſſât la Dignité Electorale avec le haut Palatinat. L'événement a fait voir quelle étoit la droiture de ſes deſſeins, lorſque nos affaires paroiſſant en mauvais état, il fit connoitre quelle étoit ſon intention & quels étoient ſes motifs. On a propoſé des moyens d'accorder les intérêts particuliers par raport à la Dignité Electorale, comme d'ajouter un huitiéme Electorat aux ſept autres, & de donner au Duc de Baviere la préſéance ſur l'Electeur Palatin dans le Collége des Electeurs. La Maiſon Palatine a rejetté ces expediens autant qu'elle a pu & elle a fait voir par des écrits très-ſolides, qu'elle avoit été injuſtement dépouillée de cette Dignité. Elle a cru prudemment qu'elle devoit attendre une occaſion plus favorable, quoiqu'il paroiſſe injuſte qu'un Electeur à qui l'on n'a conféré cette Dignité que depuis vingt ans & pendant la Guerre, jouiſſe du premier rang parmi les Séculiers, au préjudice de l'ancien poſſeſſeur; la Maiſon de Baviére a aſſez gagné d'avoir été reçue dans le Collége Electoral, & que s'il eſt juſte de laiſſer Maximilien, qui eſt fort

agé,

1646. *te ætatis Principi ad dies vitæ prærogativa maneret, poſt obitum liberi ejus (non modò in Electoratu novi ſed quoque minorennes & in puerili ætate conſtituti) ordine poſtremi eſſent. Si Rex Chriſtianiſſimus Catholicæ Religionis incrementum reſpiciat, majorem numerum & vota in Collegio eſſe, ſi ad alias cauſas propriique Statûs rationes, nec hoc pacto eidem quidquam decedere; in omnibus Pacificationibus Galliæ & Hiſpaniæ Regum Palatinam Domum ab illis, Bavaricam ab his comprehenſam utpote ſibi fidam & addictam; officia quæ olim Regno Galliæ a Palatinâ Domo preſtita, non tantùm ex ſitu & commoditate locorum, ſed Electoralis dignitatis prærogativâ & ſplendore profecta eſſe, quo ſublato, tam efficaces operæ vix ſperari queant. Quibus conſideratis, Sereniſſima Regina mea a Chriſtianiſſimo Rege Fratre & Confœderato ſuo Chariſſimo omni ſtudio contendit, ut pro reſtituendâ Domo Palatinâ auctoritate & potentiâ ubivis intercedat, ne afflicti Principes hoc Articulo rerum tam utili ac neceſſariâ ope deſtituantur; cùm imprimis occaſio permittat & incommoda belli adverſariis meliora conſilia ſuggerere poſſint. Perſuaſum habet Sereniſſima Regia Majeſtas Sueciæ hoc ſummâ æquitate & juſtitiâ pulcherrimo Pacis temperamento & utriuſque Domûs laude & honore nec non duraturâ ad poſteros ſecuritate fieri poſſe.*

agé, jouïr de cette prérogative le reſte de ſes jours, il ne l'eſt pas moins qu'après ſa mort ſes enfans, nouveaux Electeurs & de plus mineurs, ayent le dernier rang. Si le Roi très-Chrétien a égard à l'avantage de la Religion Catholique, elle en tire un très grand de ceci, puiſque par là elle a le plus grand nombre de ſuffrages dans le Collége Electoral; s'il eſt animé par d'autres motifs & par les intérêts de ſes propres Etats, il ne ſoufre en cela aucun préjudice, puiſque dans tous les Traitez de Paix entre les Rois de France & d'Eſpagne, les premiers y ont toujours compris la Maiſon Palatine & ceux-ci celle de Baviere comme leur étant fidellement Alliées. Deplus Sa Majeſté doit faire attention aux ſervices importans que la Maiſon Palatine a rendus à la France, non ſeulement à cauſe de la ſituation & de l'avantage des lieux, mais vu ſa Dignité Electorale; enſorte que dès qu'elle en ſera depouillée ſes ſervices ne ſeront plus auſſi efficaces. Fondée ſur ces réflexions ma Séréniſſime Reine prie inſtamment le Roi très-Chrétien ſon très-cher Frére & Allié, d'employer tout ſon crédit & tout ſon pouvoir pour le rétabliſſement de la Maiſon Palatine; enſorte que ces Princes oprimez ne ſe trouvent point privez d'une ſi puiſſante protection dans une pareille conjoncture, ſur tout puiſque l'occaſion eſt favorable & que la mauvaiſe ſituation où ſont les affaires de l'Ennemi peut lui inſpirer de meilleurs ſentimens. Ainſi Sa Majeſté Suedoiſe eſt perſuadée que cela peut s'exécuter aprésent avec autant d'équité, en faiſant ſervir ce rétabliſſement à la concluſion de la Paix, que de gloire pour cette illuſtre Maiſon & de ſureté pour tous, ſureté qui paſſera juſqu'à la poſterité. 1646.

Quò reſpiciant adverſariorum Conſilia conſtat ex ſequentibus.

Oxenſtiernius Plenipotentiarius Sueciæ ad Tractatus Pacis Oſnabrugenſis miſit Landgraviæ Haſſiæ Inſtructionem ſecretam, quam non modò Galli approbarunt, ſed etiam per ſuum Legatum Hagæ-Comitis in Hollandiâ diligenter conſultarunt, cujus Inſtructionis ſumma hæc eſt.

I.

Lactari debere nudâ ſpe Pacis Electores, Principes ac Status Germaniæ, exceptis Haſſis utpote Fœderatis, donec Hiſpani prorſus in Belgio ſint debellati, quod quidem hodie eſt proxima potentia.

II.

Deinde debere Gallos & Hollandos viribus conjunctis quà data porta in Imperium irrumpere, Cæſarem deponere, abolere Septemvirorum Electorale Collegium, Imperium ejuſque compagem diſſolvere, formare Rempublicam Ariſtocraticam, ita tamen ut Gallis Alſatia & quidquid eſt antiqui limitis Gallici uſque in Gueldriam attribuatur, Hollandis verò Epiſcopatus Monaſterienſis, Clivenſis Du-

Il paroit par ce qui ſuit quelles ſont les vues des Ennemis.

Oxenſtiern Plenipotentiaire de Suede aux Traitez d'Oſnabrug a envoyé à la Landgrave de Heſſe une Inſtruction ſecréte que les François ont non ſeulement aprouvée, mais même qu'ils ont communiquée par le moyen de leur Ambaſſadeur à la Haye. Voici le contenu de cette Inſtruction.

I.

Qu'il falloit leurrer les Electeurs, Princes & Etats de l'Allemagne de l'eſperance de la Paix, à l'exception des Heſſois qui étoient Alliez, juſqu'à ce que les Eſpagnols ayent été reduits dans les Pais-Bas.

II.

Les François & les Hollandois doivent joindre leurs forces & ſe jetter dans l'Empire par où ils pourront dépoſer l'Empereur, abolir le Collége Electoral, détruire l'Empire Germanique tel qu'il eſt établi & établir une République Ariſtocratique en donnant à la France l'Alſace & tout ce qui étoit autrefois renfermé dans les Bornes de la France juſqu'à la Gueldre, & aux Hollandois l'Evêché de Munſter, les Duchés de Cléves & de Berg

1646. *Ducatus & Montenſis cum pleriſque Ditionibus inter Rhenum & Viſurgim: tamen cum reſervatione Catholicæ Religionis & Juriſdictionis ſolùm quoad perſonas, & Haſſis-Caſſellanibus Calvinianis Epiſcopatûs Paderbornenſis, pars Weſtphalica Colonienſis, unà cum Marpurgenſi & Darmſtadienſi ditione cedant.*

III.

Quòd ſi res Bavaro detegeretur & in Belgio minùs proſperè eveniret, ita ut Bavarus ad ſuas partes alios neutrales traheret & potentior evaderet, videndum eſſe ut Bavaro perſuadeatur & tum Palatinis Ditionibus, tum Francicâ pecuniâ ejus conſenſus ematur, quo Imperium in ſe ſuſcipiat: hocque faſcino quaſi ſoporifero, Statibus Catholicis inquietis illudatur & veternus inducatur.

IV.

Cùm enim Bavariæ Elector jam devecta ætatis ſit & propè abſit a morte, Dominatus Imperatorius brevis erit; & poſt ejus obitum nullus deinde Imperator futurus eſt.

Principibus Germaniæ exemplo eſſe debere Principes Italicos, eò quòd ipſis integrum erit cum Coronis exteris Fœdera inire, imò ſingulis licebit more Italicorum Principum in ſuis Ditionibus ſe pro Regibus gerere. Suecis denique Pomerania tota concederetur. Acta & Regiſtratura Cameræ Imperialis ducentur Pariſios, ubi cuivis Principum jus erit acquirendum.

Hos Articulos Malsburgius Haſſicus Commiſſarius generalis cuidam ex ſuis intimis prælegit, addens jam nihil eſſe cur de prioris partis executione dubitetur.

Fore deinceps Principes in Imperio ſublimes, minores verò Status & præſertim Nobiles Principibus ſubditos, imò Mancipia futuros, nihil ſupereſſe quod contra opponatur; hæc jam eſſe omnino decreta & conſtituta ut a nemine amplius poſſint interverti.

His itaque pro principio ita conſtitutis non contenti adverſarii ulteriùs nimio & ſolito ſpiritûs ſui fervore ad alia Conſilia exagitantur; conſtat enim quòd Anglia, Suecia & Hollandia unà cum Germanis Fœderatis novum Fœdus jam ſanciunt, inſcio & non incluſo Rege Franciæ; cogendum modò Regem Angliæ ad eum modum quo coactus eſt Rex Daniæ ad Pacem ſimilis normæ faciendam, unde talis rerum conditio naſcetur & formabitur quæ Catholicis ſupra modum dura & exitialis evadet.

Et quamvis Electoris Saxoniæ, Huguenotorum Galliæ Hereticorum, Hungariæ & Po-

1646. avec la plupart des Etats ſituez entre le Rhin & le Weſer en y conſervant la Religion Catholique & la Juriſdiction ſeulement quant aux Perſonnes. A la Branche de Heſſe-Caſſel Calviniſte on donnera l'Evêché de Paderborn, la partie de l'Evêché de Cologne qui eſt dans la Weſtphalie avec les Etats de Marpurg & de Darmſtadt.

III.

Que ſi le Bavarois decouvroit le Complot, & que les affaires n'allaſſent pas bien dans les Païs-Bas, enſorte que le Bavarois put mettre quelques Etats neutres dans ſon parti & devenir ainſi plus puiſſant, il faudroit tâcher de lui perſuader, en lui donnant les Etats Palatins, & une bonne ſomme de Louïs d'Or, de prendre la Couronne Impériale. De cette maniére on leurreroit les Etats Catholiques qui voudroient remuer, & enfin on ſauroit les endormir.

IV.

Comme l'Electeur de Baviére eſt fort agé & qu'il a, pour ainſi dire, un pied dans la foſſe, ſon regne ſeroit fort court & après lui on ne creeroit plus d'Empereur.

Les Princes d'Allemagne devroient ſuivre l'exemple des Princes d'Italie à qui il eſt libre de faire des Alliances avec les Couronnes étrangéres : & même ils pourroient, ainſi que ces Princes d'Italie, vivre en Rois chacun dans ſes Etats. La Suede auroit toute la Poméranie & la Chancellerie de la Cour Impériale ſeroit tranſportée à Paris où il ſera permis à chaque Prince d'en tirer ce qui lui convient.

Malsburg Commiſſaire général de Heſſe a lu ces Articles à un de ſes intimes amis, ajoutant qu'il n'y avoit pas à douter de l'exécution de la premiére partie.

Que les Princes tiendroient le premier rang dans l'Empire & que les Etats inférieurs & ſur tout les Nobles ſeroient Sujets aux Princes & leurs Vaſſaux, & qu'il n'y avoit rien à opoſer, que cela étoit réſolu de maniére que perſonne ne pourroit en empêcher l'exécution.

Ceci poſé pour principe & pour baſe, les Ennemis n'en étant pas encore contens & pouſſez par leur génie bouillant & inquiet formérent encore d'autres projets. Car il eſt certain que l'Angleterre, la Suede, & la Hollande travaillent à une nouvelle Alliance avec les Allemans Confédérez à l'inſu du Roi de France qu'ils en ont exclu; il faut ſeulement contraindre le Roi d'Angleterre comme on a contraint celui de Dannemark à faire une Paix toute ſemblable, ce qui mettra les choſes dans un Etat à faire craindre tout ce qu'il y a de pire aux Catholiques.

Et quoiqu'on ne diſe mot de l'Electeur de Saxe, des Huguenots de France, de Hongrie, de

1646. *Poloniæ & aliorum nulla fiat mentio, non est tamen dubium quin omnes sint in eâdem navi, iisdemque remis incumbant, & non modò in Catholicos Germaniæ, sed & in ipsum Regem Franciæ & tandem in Italiam & Hispaniam (nisi Deus prohibuerit) exitium & extrema quæque meditentur.*

de Pologne & des autres, il n'y a pas à douter qu'ils n'y soient tous compris, qu'ils ne mettent la main à l'œuvre avec les autres non seulement contre les Catholiques d'Allemagne, mais même contre le Roi de France, & qu'ils ne portent ensuite le fer & le feu, si Dieu n'y met la main, jusques dans l'Italie & l'Espagne. 1646.

NEGOCIATION

Du Traité de

MUNSTER

Entre Leurs Majestez de

FRANCE

Et

D'ESPAGNE,

Contenant les prétentions, demandes & Réponses des deux Couronnes de France & d'Espagne.

TOut ce que l'on a donné de la part d'Espagne, par les Médiateurs, aux François, jusques au troisiéme de Septembre en diverses propositions, est la Ville d'Arras avec tout ce qu'ils tiennent dans le Païs d'Artois, Landrecis en Hainaut, & Damvilliers dans le Païs de Luxembourg; & que l'on ne prendra si près garde à deux ou trois Villes que les François tiennent dans le Païs-Bas, ajoutant à ces offres le Comté de Roussillon, aussi une Trêve de quatre ans pour décider les différens de Catalogne, laissant les affaires de Portugal à part sans en faire mention au Traité. Que touchant aux Etats d'Italie, si les François rendoient à leurs Princes ce qu'ils possédent en Savoye & Mantouë, Sa Majesté d'Espagne rendroit aussi Verceil & Vercellis, réservant toûjours le droit de la Princesse Marguerite, & de sa Fille la Duchesse de Mantouë; & si les François vouloient persister de tenir Pignerol, que ladite Majesté se conformeroit aux offres de Sa Majesté Imperiale; & pour cela si les François veulent démolir les fortifications de Casal & rendre ladite Ville & autres à leurs Princes, l'Espagne rendroit aussi Verceil & Vercellis & avec cela renoncera au droit qu'elle a sur l'Alsace, pour ratifier le don qu'en fera Sa Majesté Imperiale à la Couronne de France. De plus les conditions doivent être telles que sont ordinairement celles d'une Paix amiable, entre deux Couronnes; les François rendant ce qu'ils possédent de plus dans le Païs-Bas, Bourgogne, & Artois avec permission de Commerce libre & paisible avec l'Empereur & autres Princes de la Maison d'Autriche, des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire & le Duc de Lorraine & autres clauses, comme on a coutume d'user pour l'assurance des Traitez de la sorte.

REPONSE

Des

FRANÇOIS.

LA Réponse des François est telle, à savoir, qu'ils veulent tenir tout ce qu'ils ont pris dans le Païs-Bas & Bourgogne; que touchant la Catalogne ils seroient contens d'entrer en Trêve avec l'Espagne, toutes choses demeurans en même état de côté & d'autre comme elles sont à présent, y comprenant Flix nonobstant qu'il est de la Maison d'Arragon; & qu'on comprendra aussi la Ville & Havre de Roses dans les offres du Roussillon & que la France accorderoit de faire une Trêve avec le Portugal, laquelle finira alors que finira celle que feront les Etats Généraux avec Sa Majesté d'Espagne; qu'on relâchera aussi-tôt la personne de Dom Edouard de Bragance; entendu pourtant que tout ceci sera, la France réservant toûjours la prétention du Royaume de Navarre. Touchant les affaires d'Italie, la France demande que l'Espagne rende au Maréchal de Prinar Sabionette, veut aussi qu'on fasse une Ligue avec les Princes d'Italie pour l'assurance de cette Paix des deux Couronnes; comprenant qu'ils seront tous obligez à prendre les armes contre celui qui la rompra le premier. Pour ce qui est de Casal, elle demande qu'on leur propose d'autres moiens,

1646. s'ils prétendent de se tenir à Pignerol: & touchant la Savoye & Mantouë ils se veulent tenir aux Traitez précédens de Queraſque & Mouzon, y ajoutant que Granpunts ou les Griſons devoient être remis dans l'Alliance de la France, comme ils ont été l'an 1617. & que touchant le Duc de Lorraine, que Sa Majeſté d'Eſpagne n'y avoit rien à prétendre que de s'obliger qu'elle ne l'aſſiſtera jamais directement ni indirectement.

INTERPOSITION

De Meſſieurs les

ETATS-GENERAUX

Des

PROVINCES-UNIES.

LE Traité ſe trouvant en tel état ſans qu'on y touchât de côté ni d'autre, à cauſe de la réſolution que les François montroient, les Plenipotentiaires des Etats ſuſdits vinrent au logis du Comte de Peñaranda le 17. de Septembre pour l'exhorter, ſe ſervant de raiſons fort perſuaſives, à cette fin qu'il fit une déclaration plus ample pour le repos de la Chrétienté & la conſervation des Païs-Bas, vu la grande proſpérité des armes Françoiſes: qu'iceux leur avoient déclaré leur derniere réſolution, à ſavoir qu'ils veulent tenir tout ce qu'ils ont dans les Païs-Bas; une Trêve avec la Catalogne pour ſi long-tems comme on conclurra avec les Etats-Généraux & qu'on ne ſe mêleroit point du Portugal. Ledit Comte dit qu'il y ſongeroit, & pour montrer ſa ſincérité & ſa confiance auſdits Etats-Généraux, & combien de deſir il avoit de travailler avec leur bienveillance & les obliger, leur répondit le jour d'après, leur donnant plein & abſolu pouvoir d'être Médiateurs entre ſa cauſe & celle de France; ce que les Plenipotentiaires ont accepté, l'eſtimant à grand honneur & remerciérent ledit Comte grandement de ſa ſincérité & réſolution, proteſtant d'avancer les intérêts de la Couronne d'Eſpagne avec la même diligence que les leurs propres; reconnoiſſant la grande obligation qu'ils avoient audit Comte, à cauſe de ſa confiance en iceux; & à quoi ils s'étoient obligez par la demande qu'il leur avoit fait pour être les Médiateurs. Voiant donc que leſdits Médiateurs étoient diſpoſez à la Paix, que l'on doit eſpérer, moiennant tout ce qui eſt prédit, tout viendra à perfection; ce que les François diſoient pouvoir conclurre en vingt-quatre heures; & leſdits Médiateurs firent auſſi connoître qu'ils ne vouloient nullement entendre que leur Trêve & celle de Catalogne ſe fit avec même formalité; tant touchant les tems que les paroles, & pour éviter cela, il pourroit arriver qu'aulieu de Trêve, ils feroient une Paix éternelle avec Sa Majeſté. Ainſi les Etats commencérent l'affaire, & (ſous autre prétexte) allérent à Oſnabrug, où pour lors étoient les Plenipotentiaires de France, & après être retournez à Munſter rendirent réponſe fort ample de ce qui leur étoit arrivé avec les François, & comme ils s'étoient comportez pour commencer & conclure cette Négociation. Ils diſoient qu'après tout ce que les François leur avoient dit, qu'il leur avoit couté beaucoup de peine d'exclurre de cette Négociation, le Roi de Portugal, & que ce qui pouvoit reculer davantage la concluſion, ſelon leur opinion, étoit la ſéparation qu'ils vouloient faire de Roſes & du Rouſſillon, & auſſi la retention de Dom Edouard de Bragance, le priant de n'y point faire de difficulté, mais qu'on le devoit finir au plutôt. 1646.

Enfin leſdits Médiateurs donnerent par écrit les articles qu'ils avoient traitez avec les François, étant ceux-là deſquels on eſt des deux parties d'accord ou point, ſelon les diférentes demandes, réponſes & repliques.

Enfin l'Eſpagne accorde de céder à la France tout ce qu'elle poſſéde à préſent dans le Païs-Bas, comme dans le Comté de Bourgogne & Charolois. La France ne vouloit pas conclurre juſques à ce que la Ratification ſeroit venue; l'Eſpagne répondit qu'il n'étoit pas beſoin d'attendre la ratification des Rois pour confirmer ce qu'on aura traité, ſuivant le Pleinpouvoir qu'ont les Miniſtres des deux Couronnes, parceque Leurs Majeſtez ont promis dès le jour qu'ils étoient arrivez, d'approuver & accorder tout ce qui ſeroit conclu par leurs Plenipotentiaires, comme il paroit par leurs Lettres de Pleinpouvoir: pour cela, on trouve que pour parvenir à la concluſion que l'on ſouhaite & une ceſſation de toute ſorte d'hoſtilitez, dans le tems qu'on prendra à attendre la ratification, on pourroit exécuter beaucoup. Surquoi la France répondit qu'elle en étoit contente, ſi on fait la même choſe avec ceux de Hollande, & préſuppoſé qu'après avoir ſigné les Traitez de côté & d'autre, & que toute ſorte d'hoſtilitez ceſsât, on ne laiſſeroit pas pourtant de faire venir la Ratification, & toutes les autres formalitez ſeront obſervées, & le ſerment, comme on a fait au Traité de Vervins.

L'Eſpagne touchant ce point d'attendre la Ratification ſe rapporta à ce qui ſeroit fait entre les Etats-Généraux & leurs Miniſtres, & ſur cela toutes les deux Parties demeurent d'accord.

La France prétend que tout le Comté de Rouſſillon, dans icelui compris tous les Ports & lieux juſques à Roſes, demeureroit éternellement au Roi de France. Fut répondu que par le Comté de Rouſſillon on entend tout ce qui eſt depuis Pertas juſques à la France, ſans que jamais ladite Ville de Roſes ait été appartenante audit Comté, & que par cela on ne trouveroit pas raiſonnable de vouloir ôter les choſes de leur être naturel & changer & confondre les limites des Provinces; & que pour cela la raiſon veut que Roſes demeurât & fût compriſe dans la Principauté de Catalogne. Nonobſtant, la France perſiſtoit en ſa demande, & pour cela le Comte de Peñaranda remettoit auſſi ce point à l'arbitrage des Etats, afin que quand on ajuſteroit les autres

points,

1646. points touchant la Paix, ils l'accorderoient auſſi; non autrement.

Après la France repliqua que l'on leur devoit donner Roſes avec toutes ſes dépendances, y comprenant la Ville & Port de Cadaques au Rouſſillon. Surquoi le Comte répondit aux Plenipotentiaires des Etats que le Port de Cadaques étoit auſſi bon, voire meilleur que celui de Roſes, & que l'un auſſi bien que l'autre appartient ſans aucun doute à la Principauté de Catalogne, ſans qu'ils euſſent aucune choſe de commun avec le Comté de Rouſſillon; & qu'il étoit hors de raiſon de demander Cadaques comme dépendances, étant auſſi conſidérable & plus que Roſes, comme eſt dit ci-deſſus; mais que nonobſtant tout cela la Paix ne laiſſeroit pas de ſe faire quand leſdits Plenipotentiaires deſdits Etats donneroient leur parole qu'il ne reſtoit que cela tout ſeul; & pour cela ce point de Cadaques demeura en ces termes.

La France demanda que pour la perpétuité de ce que l'Eſpagne leur céde, on devoit faire un Traité de Paix dans lequel on comprendra la renonciation en telle forme qu'ils peuvent être mis à la Couronne de France; & on demeurera d'accord qu'on donneroit toute ſatisfaction au nom de Sa Majeſté d'Eſpagne.

La France deſira que touchant la Principauté de Catalogne on feroit une Trêve de tant d'années comme en celle que l'on feroit avec la Hollande, ſans pourtant le ſpécifier dans le Traité; & qu'on tiendra ladite Trêve de Catalogne en bonne foi ſans exercer aucune hoſtilité ni ſtratagême au contraire, de quoi on donnera bonne aſſurance, y ajoutant des précautions apartenantes.

L'Eſpagne répondit qu'elle ſe mettoit tout à l'arbitrage des Etats touchant le tems de la Trêve. Surquoi on répondit que ladite Trêve ne ſe pouvoit point accorder touchant la formalité & le tems, comme on a dit ci-deſſus, conforme à celle de Hollande & que touchant la précaution & aſſurance, l'Eſpagne procéderoit à la bonne foi. La France prétendoit que cette Trêve fût de trente ans, nonobſtant le Traité de la Paix entre la Hollande & l'Eſpagne: il laiſſa ainſi cela à l'arbitrage des Etats, & qu'on accorderoit ce point quand on ſeroit d'accord des autres, & point autrement. Sur les affaires d'Italie & Granpunts, les Plenipotentiaires de France ſe ſont déclarez aux Etats, que le Roi d'Eſpagne rendroit aux Ducs de Savoye & Mantouë ce qu'il poſſéde d'eux, principalement Verceil & Vercellis; mais que le Roi de France rendroit auſſi auſdits Ducs ce qu'il poſſéde dans le Piémont & Montferrat, ſavoir Abilano, le Château de Turin, Creſcentin, Chinon, Berne, Turin & toutes les autres Places ſituées dans le Montferrat, la Ville & Citadelle de Caſal & tout ce qui appartient audit Montferrat, excepté Pignerol avec ſes dépendances, comme cela eſt ſpécifié entre la France & la Savoye, & que ladite Ratification ſe feroit d'un même tems réciproquement. L'Eſpagne diſoit qu'elle avoit déja préſenté & préſentoit encore de rendre tout ce qu'elle tenoit dans la Savoye & Mantouë à leurs Princes légitimes, vû que cela eſt l'unique moien de conſerver la Paix en Italie; à condition que les François cédent de même ce qu'ils tiennent de leur côté. La France accorda que des deux côtez la reſtitution ſe feroit en même tems, exceptant ſeulement Pignerol, s'accordant auſſi que le droit de la Princeſſe Marguerite ſeroit maintenu: tellement que les deux Parties demeurérent d'accord de ce point. 1646.

Mais quelques jours après contre les Articles ſuſdits eſt venu prétendre que la Ville de Caſal devoit recevoir une Garniſon de Suiſſes ſous le nom du Duc de Mantouë auquel ſeul elle feroit le ſerment de fidélité, le renouvellant tous les ans en préſence des Députez de France & de la République de Veniſe, & que ladite Garniſon y ſeroit aux dépens de la Couronne de France; que le Gouverneur qui y eſt à préſent demeurera, & que quand celui-là ſeroit changé, le Duc de Mantouë en nommeroit un de ſes Sujets du Montferrat, avec approbation toutefois de Sa Majeſté de France; ce qui eſt à dire que Caſal demeurera comme il eſt à préſent, ſavoir à la France, quoiqu'on lui donne une autre couleur: tellement que la République de Veniſe contribueroit auſſi une partie du paiement deſdits Suiſſes qui ſeroient dans Caſal & qu'elle deſiroit cela, étant pour l'aſſurance de la Paix; afin que ſi l'Eſpagne la vouloit rompre, attaquant quelque Province dans la France, en tel cas Caſal demeureroit à la France, juſques au temps que le diférend ſeroit accordé: & s'il arrivoit que la France vînt à attaquer quelque Province du Roi d'Eſpagne, en tel cas la Garniſon de Caſal ſeroit diſpenſée de l'obligation qu'elle auroit à la France, la laiſſant toute à la diſpoſition du Duc de Mantouë, dans quoi la France a encore cette conſidération de pourvoir que cette Place ni le Païs de Montferrat ne tombe de la Maiſon de Mantouë entre les mains d'un Prince de la Maiſon d'Autriche, ou par mariage ou autre moien, à quoi ſe doit obliger ledit Duc de Mantouë & ſa Mére comme Tutrice. De plus on devoit deſirer que le Pape, les Ducs de Savoye, Florence, Modéne & Parme, comme auſſi les Républiques de Veniſe, Gennes, & Luques demeuraſſent cautions de cela. Les Plenipotentiaires d'Eſpagne ont répondu que ce qu'on prétendoit touchant Caſal étoit une nouveauté, & tout à fait contraire à ce qui avoit été conclu au commencement, à ſavoir que pour plus grande aſſurance de la Paix d'Italie, les deux Couronnes rendroient à leurs Princes légitimes tout ce qu'ils y poſſédent à préſent, dans quoi Caſal a été compris, ſans limitation en façon quelconque de la part d'Eſpagne: en conſidération de la Paix on a accordé que le Roi de France demeureroit en poſſeſſion de Pignerol ſuivant les offres qu'a faites Sa Majeſté Imperiale touchant cette Place, dans leſquelles on devoit déclarer que la France avoit offert de rendre aux Princes qui ont été du côté du Roi d'Eſpagne & qui lui ſont encore Confédérez & Alliez depuis le commencement de la Guerre, & que le Roi d'Eſpagne rendroit au Duc de Savoye qui a été contraire à lui & qui encore lui fait la Guerre; néanmoins pour montrer la ſincérité avec laquelle on procéde de la part d'Eſpagne, on demeureroit d'accord d'un des trois articles ſuivans, ſavoir eſt, que toutes les deux Parties tiendront ce qu'ils poſſédent dans le Montferrat & le Piémont, juſques au tems que la Ligue ſoit faite entre les Princes d'Italie; ce qui ne ſervira pas ſeulement pour conſerver le Traité de la Paix, mais auſſi pour l'aſſurance de la France; que Caſal ne tombera pas entre les mains d'autres Princes que ceux de la Maiſon de Mantouë, ou bien qu'on le mettra entre les mains du Pape ou de la République de Veniſe,

1646. niſe, ou finalement qu'on démoliroit toutes les Fortifications de Cazal, préſupoſant qu'en aucune façon directement ou indirectement demeureroit dans ladite Ville ou dépendances ni Officier ni gens de Guerre aux dépens de l'une ni de l'autre Couronne. Nonobſtant ces offres la France perſiſta toûjours dans ſa premiere réſolution, & diſoit que cet Article ne permettoit point de remiſe.

La France vouloit que les Traitez de Queraſco & Mouſon fuſſent exécutez hormis ce qui par le préſent Traité ſeroit changé. L'Eſpagne diſoit que dans le Traité devoient être compris tous les intérêts des deux Couronnes, tels qu'ils puiſſent être, ſans qu'il ſeroit beſoin de nommer aucun autre Traité ni s'y référer, vû que delà pouvoient naitre des empêchemens, leſquels reculeroient la concluſion qu'on deſire. La France perſiſta, diſant qu'il étoit du tout néceſſaire au Traité de la Paix de ſe référer aux Traitez de Queraſco & de Mouſon, pour le repos de l'Italie, & pour maintenir ce qui eſt accordé entre les Ducs de Savoye & de Mantouë, & que la France préſenta de paier à la Maiſon de Mantouë ou aſſigner là où on trouveroit bon la ſomme par ledit Traité de Queraſco mentionnée, & touchant celui de Mouſon, elle vouloit bien qu'on lui montrât le dernier qui a été fait à Milan avec ceux de Grandpunts, pour montrer la médiocrité qu'on devoit tenir en cette affaire. L'Eſpagne ſatisfit pour cela, diſant que touchant le Traité de Queraſco, Sa Majeſté s'accorde de le ſuivre tant que ſon propre intérêt le permettra; mais qu'elle ne pouvoit rien faire en ce qui ne la touche pas immédiatement, & qu'avec raiſon on ne pouvoit lui impoſer. La France ſe montra contente, à condition que ni l'une ni l'autre Couronne n'aſſiſteroient aucun des Princes intéreſſez, qui contre ledit Traité de Queraſco feroit quelque choſe, mais qu'au contraire elles prendront les armes à la main pour les contraindre à le tenir: touchant celui de Mouſon que tout ſeroit remis au regard de la France & d'Eſpagne comme il étoit l'an 1617, ſavoir eſt que les deux Rois auront paſſage par Grandpunts & Valteline & la même Alliance qu'ils avoient alors. L'Eſpagne dit derechef que ſon Maître de ſa part étoit content d'exécuter le Traité de Queraſco, & qu'il n'étoit pas raiſon de deſirer davantage de lui; mais qu'on trouvoit bon que ni Sa Majeſté ni le Roi de France ne donneroient aſſiſtance à ces Princes qui voudroient prendre les armes au contraire. La France répondit que l'Eſpagne étoit obligée d'exécuter le Traité de Queraſco, quoiqu'elle n'avoit point de fondement: vû que dans icelui perſonne de la part d'Eſpagne n'avoit traité avec Pleinpouvoir; & tellement la France demeura ſur les premiéres pétitions, & que touchant Grandpunts qu'on déclaroit que les uns auſſi bien les autres auroient paſſage libre par ledit Païs, & qu'on maintiendroit l'ancienne confédération de la France avec leſdits Grandpunts & Valteline, & qu'en toute autre choſe touchant le Commerce, Gouvernement & accommodement de ceux de Grandpunts & Valteline, le Traité de Milan ſeroit ſuivi. Surquoi l'Eſpagne répliqua ce qui eſt dit ci-deſſus; & touchant Grandpunts, Sa Majeſté d'Eſpagne ne s'intéreſſeroit ni empêcheroit le recouvrement des paſſages que la France prétend par leſdits Païs, ni auſſi l'ancienne Confédération, puiſque c'eſt une choſe qui dépend de ceux de Grandpunts & Valteline; & par conſéquent cela ſe devoit négocier avec eux. Surquoi la France répliqua, ſe conformant à ce que l'Eſpagne accordoit touchant le Traité de Queraſco, à condition que les deux Royaumes employeroient leur autorité pour empêcher & réparer les tranſgreſſions, & ſi cela ne ſe finiſſoit pas ſitôt, le Roi de France aura pouvoir d'aſſiſter celui des Princes qui eſt oppreſſé, ſans que l'Eſpagne puiſſe donner aſſiſtance à la partie contraire: & que touchant Grandpunts & Valteline, & pour mieux faire entendre l'intention de côté & d'autre, les Plenipotentiaires mettront la choſe par écrit. En ces termes eſt demeuré aujourd'hui cet Article ſans qu'on y ait procédé davantage. 1646.

La France deſiroit qu'une Ligue fût faite entre les Princes d'Italie pour l'aſſurance de ce qui ſeroit conclu dans le Traité préſent, touchant l'Italie, de la part du Roi d'Eſpagne. On eſt déja d'accord de tout ce qui touche l'entiére aſſurance d'Italie.

La France ajouta encore qu'on devoit à l'heure même rechercher des moiens d'avancer ladite Ligue, & qu'à cette fin on devoit traiter avec les Miniſtres des Princes d'Italie qui étoient à Munſter. L'Eſpagne répondit qu'elle étoit contente d'une telle Ligue, qu'on feroit pour l'aſſurance de l'Italie & qu'on ne pouvoit plus rien demander au Roi d'Eſpagne, mais à ceux que la choſe touche. La France perſiſta qu'il étoit beſoin, pour parvenir audit Traité, que de la part du Roi d'Eſpagne les mêmes inſtances devoient être faites aux Miniſtres des Princes d'Italie qui ſont à Munſter, comme ſeront faites de la part du Roi de France; afin que la Ligue fût conclue. Les Miniſtres d'Eſpagne ont accordé faire le même à ceux des Princes d'Italie qui ſont à Munſter, pour avancer ladite Ligue, ſans que cela empêche la concluſion du Traité de la Paix; & la raiſon pourquoi ils ne l'avoient fait étoit de n'avoir pas voulu publier le Négoce qui court entre les mains des Etats: de quoi l'un & l'autre s'étoit obligé. A quoi ceux de France repondirent qu'ils vouloient bien ſavoir quelles inſtances ſeroient faites de la part d'Eſpagne aux Miniſtres d'Italie, ſouhaitant que ladite Ligue ſe fît devant la Ratification du Traité de Paix, & que cependant la France tiendroit tout ce qu'elle poſſéde en Italie, juſques au tems que la Ligue ſeroit conclue. L'Eſpagne ſe tint à ſa premiére réponſe, ſans répliquer aucune choſe; mais ceux de France dirent qu'ils deſiroient pourtant ladite Ligue préſentement, d'autant que c'étoit une des principales aſſurances des deux Couronnes. Ici eſt demeuré ce point ſans qu'on y paſsât outre.

La France deſira qu'on donnât ſatisfaction de la dot de la deffunte Infante Catherine, à la Maiſon de Savoye. L'Eſpagne répondit que ce point, en diverſes occaſions, entre Sa Majeſté d'Eſpagne & ſon Alteſſe de Savoye, étoit décidé, & que pour montrer cela, il étoit beſoin d'avoir toutes les piéces du procès, & ce qui en a été accordé, leſquelles n'étoient pas à Munſter; néanmoins on offre de la part de Sa Majeſté d'Eſpagne de donner ſatisfaction de la ſomme que S. A. prétendra. La France nonobſtant perſiſta comme auparavant, y ajoutant qu'on pourroit ôter de ladite dot ce qu'on prétend être dû à la Princeſſe Marguerite, tellement que l'Eſpagne paieroit. Sur quoi fut répondu de la part d'Eſpagne, qu'on ſe tenbit à ce qui a été ſuſdit. La France perſiſtoit derechef, diſant qu'elle vouloit bien

1646. bien que cela fût paié tout préſentement. Surquoi les Plenipotentiaires des Etats dirent qu'on devoit faire juger le procès par des Juges équitables, & limiter un tems; à quoi l'Eſpagne s'accorda, propoſant un an, & qu'on obſerveroit ponctuellement l'arrêt; & que dans ce tems on donneroit ſatisfaction à la Princeſſe Marguerite & à ſa fille. La France prit quelque tems pour répondre; après avoir conſulté l'Ambaſſadeur de Savoye, dirent qu'ils étoient contens, à condition qu'on donneroit caution de paier tout ce que la Rotte de Rome jugeroit touchant la dot de ladite Infante Catherine. L'Eſpagne accorda le choix de la Rotte de Rome, mais ſans être obligée de donner caution de la part de la Couronne.

La France propoſa qu'on feroit juſtice aux Sujets de côté & d'autre, les rétabliſſant dans leurs biens, & ſpécialement le Duc d'Atri. On répondit de la part du Roi d'Eſpagne, que pour ce qui étoit de lui, il s'accorderoit qu'entiere juſtice ſeroit faite aux Vaſſaux des deux côtez. La France perſiſta encore à la reſtitution des biens du Duc d'Atri dans le Roiaume de Naples, comme auſſi des biens du Duc de Bournonville & de Croi, du Prince d'Eſpinoi, du Comte d'Egmond, & d'autres qui ſont en même condition, qui ſeront nommez devant la concluſion & ratification du Traité. L'Eſpagne ſe référa à ce qu'elle avoit répondu touchant le Duc d'Atri, ajoutant que tous les autres étoient Vaſſaux du Roi d'Eſpagne, condamnez par juſtice pour crime de Leze Majeſté, devant la Guerre des deux Couronnes.

La France perſiſta qu'on donneroit ſatisfaction à tous ceux qui auroient ſervi ſa Couronne, & devant tout au Duc d'Atri, ſi ce n'étoit point en tout, au moins en partie; diſant que ladite ſatisfaction ſe pourroit donner des biens, leſquels de la part du Roi d'Eſpagne ont été donnez à un cadet de la même Maiſon: & touchant ceux du Païs-Bas ci-deſſus mentionnez qui ont auſſi ſervi la France, qu'ils retourneront dans leurs Païs, biens & dignitez, comme a été fait avec le Duc de Bourbon au Traité de Madrid, & du vieux Prince de Chimai au Traité fait avec les Etats. L'Eſpagne répondit qu'on donneroit une ſatisfaction raiſonnable à celui qui porteroit la qualité de Duc d'Atri: que touchant le Duc de Bournonville, le Prince d'Eſpinoi, le Comte d'Egmond & autres qui auront ſervi la France, le Roi d'Eſpagne, à l'inſtance du Roi & de la Reine de France, leur rendra tous leurs biens, qui ſont encore en leur être; que la France feroit le même à ceux, qui ſe ſont donnez du côté d'Eſpagne, tellement qu'ils deviendront comme ils ont été devant le commencement de la Guerre, excepté les revenus paſſez, leſquels de côté & d'autre ne ſeront pas rendus; & on nommera de la part d'Eſpagne principalement le Baron de Poitiers, Dame Iſabelle de Bourgogne, la Marquiſe de Marnei Ducheſſe de Pontdeu, le Baron de Chuz, le Marquis de Varembor, le Comte de St. Amour, & autres, qui ſe préſenteront devant la concluſion du Traité.

La France demanda une plus ample déclaration de la reſtitution du Duc d'Atri, & qu'on remettroit les Vaſſaux d'Eſpagne qui s'étoient retirez en France, par forme de Traité, & non pas par forme de pardon, comme a été fait aux Traitez précédens; laiſſant la liberté à ceux qui ſe ſont retirez en France de vivre où bon leur ſemblera, moiennant qu'ils jouïſſent de leurs biens. L'Eſpagne promit que le procès du Duc d'Atri ſeroit vuidé en même tems, & que Sa Majeſté d'Eſpagne lui donneroit une ſatisfaction proportionnée, & comme elle le trouvera bon; & que touchant ces Vaſſaux, qui ont pris la prétention de France, elle leur rendroit tous les biens qui ſont encore en être comme a été dit, entendant que de même ſoit fait en faveur des Vaſſaux de France, qui ſont venus en Eſpagne. 1646.

La France repliqua, que, touchant le Duc d'Atri, pendant qu'on attendoit le jugement de Naples, le Roi d'Eſpagne devoit reſtituer les domaines de la Maiſon d'Agnanie qui ont ſuivi la Couronne, & pour cela ledit Duc s'obligeroit à laiſſer toute ſa prétention à Sa Majeſté, & s'il venoit à gagner ſon procès qu'il ſe contenteroit, ſans aucune récompenſe, de la reſtitution du Marquiſat de Vitanta. En tel état eſt demeuré ce point ſans qu'autre choſe ſe ſoit paſſée.

La France propoſa auſſi que la confiſcation, repréſailles & autres dépendances du Commerce, ſeroient reglées comme on a accoutumé de faire dans les autres Traitez, & s'il y avoit quelque choſe de nouveau que cela ſeroit déterminé avec le conſentement des deux côtez. A quoi l'Eſpagne s'accorda: & tous deux diſoient que de l'heure même on devoit propoſer des Articles touchant ledit Commerce & autres choſes ſemblables, pour avancer tant plus vîte cette matiere.

Le France prétend que ceux-là qui devoient être compris dans le Traité devoient être nommez de côté & d'autre, dans le terme de ſix mois ſans en pouvoir comprendre d'autres après; à quoi l'Eſpagne s'accorda.

LORRAINE.

La France propoſa que les droits & prétentions de côté & d'autre ſeroient obſervez, comme dans le Traité de Vervins, principalement dans la prétention de Navarre. L'Eſpagne diſoit qu'en cas de reſervation des anciens droits & prétentions, on tiendroit en tout la forme du Traité de Vervins. La France perſiſta de vouloir ſpecifier Navarre, conſentant néanmoins qu'on ne permettroit pas leur prétention par voie d'armes; mais par accord & amitié. L'Eſpagne répondit que ſi on nommoit Navarre, on devoit auſſi nommer Bourgogne, parce que ces prétentions devoient aller réciproquement & avec ſincerité des deux côtez. La France perſiſta en la ſpécifique reſervation des droits de Navarre, ſans vouloir conſentir le réciproque au Roi d'Eſpagne, de ceux de Bourgogne. Surquoi l'Eſpagne dit qu'il falloit faire une renonciation de côté & d'autre, comme eſt fait dans le Traité de Vervins. La France ne voulut pas, mais perſiſta de vouloir qu'on ſpécifieroit Navarre, ſans permettre que de la part du Roi d'Eſpagne on ſpécifieroit Bourgogne. L'Eſpagne répliqua encore comme eſt dit ci-deſſus.

La France ne voulut pas, mais demeura à la reſervation de Navarre, accordant néanmoins que l'Eſpagne réſerveroit quelque choſe, qui n'avoit pas été renoncé expreſſément; ſurquoi l'Eſpagne dit de n'avoir jamais renoncé au Duché de Bourgogne, & que pour cela elle le pou-

1646. voit reſerver, ſuivant ce que la France avoit accordé.

La France vouloit que tous les priſonniers de côté & d'autre ſeroient relâchez, entre autres Dom Edouard de Bragance ; & qu'on promettra que leſdits priſonniers de l'heure même ne ſeront plus tourmentez ni maltraitez.

L'Eſpagne répondit que Dom Edouard n'étoit pas priſonnier de Guerre, mais Vaſſal du Roi d'Eſpagne, & que perſonne ne pouvoit avec droit prétendre ſur lui que Sa Majeſté ; & que néanmoins la Paix étant faite, la Reine Regente de France & le Roi ſon fils pouvoient s'entremettre en telle façon qu'ils trouveroient à propos vers Sa Majeſté d'Eſpagne, touchant l'intérêt de Dom Edouard ; mais que touchant les autres, on en étoit déja d'accord.

La France perſiſta derechef pour Dom Edouard, ſur quoi les Etats répondirent qu'il le falloit mettre entre les mains de l'Empereur ou du Roi de France, à condition de ne le pas laiſſer aller en Portugal ni de donner aucune aſſiſtance directement ou indirectement à ſon Frere ni aux Portugais ; que le dépoſitaire ſera reſponſable de cette condition.

L'Eſpagne, après avoir eu large diſpute ſur ce point, répondit que pour l'avancement de la Paix & en conſidération des Etats, elle vouloit accorder un deſdits deux moiens, à ſavoir de laiſſer Dom Edouard entre les mains de l'Empereur, ou bien de Sa Majeſté de France ; mais que cela ne ſe feroit pas par un Traité à part, laiſſant le choix à Sa Majeſté de l'un deſdits moiens, à condition de pleine aſſurance qu'il ne retourneroit pas en Portugal, & qu'on n'envoieroit aucune aſſiſtance à ſon Frére ni audit Roiaume. La France n'en étoit pas contente, mais redemanda derechef l'entiere liberté de Dom Edouard, & ſans aucune condition, accordant néanmoins que cela ſe pouvoit faire par un article particulier & ſecret. En tel cas eſt demeuré ce point ſans que l'Eſpagne répondît.

La France propoſa que dans trois mois on pourroit députer des Commiſſaires pour regler les limites de ces lieux qui ſont donnez à la France, & pour accorder ces autres points qui ne ſont pas décidez dans le préſent Traité.

L'Eſpagne demeura d'accord de ceci, & qu'après le Traité ſera permis des deux côtez de changer, par l'interpoſition des Etats, les lieux plus utiles aux uns qu'aux autres.

La France recommença dans ſa derniére Replique de ſolliciter le point de Sabionette ; ſurquoi fut répondu que c'étoit une affaire déja jugée par le Conſeil Imperial, qui avoit juriſdiction ſur les Parties, qui avoient conſenti au procès & au jugement, tellement que cela ne touchoit point le préſent Traité.

Ceci eſt l'état dans lequel eſt demeurée la préſente Négociation.

1646.

EXTRAIT

D'une

LETTRE

De

MUNSTER.

Du vingt-ſeptiéme jour de Novembre mil ſix cens quarante-ſix.

APrès que Monſieur l'Ambaſſadeur Oxenſtiern eut été ici quelques jours, il fut réſolu de bailler aux Imperiaux une propoſition par écrit, qui porte, que la Couronne de Suede veut retenir la Poméranie antérieure, qui eſt au deçà de la Riviére de l'Oder, comme Stetin, Dam & Camin, & que pour le reſte de la Poméranie, elle la veut bien rendre à l'Electeur de Brandebourg aux conditions ſuivantes :

Premiérement, qu'il renonce à tous ſes droits ſur ces Piéces que ladite Couronne de Suede retient.

Secondement, que Sa Majeſté de Suede reçoive toûjours conjointement avec ledit Electeur l'inveſtiture ſur la Poméranie Ultérieure, pour y ſuccéder en cas que tous les mâles de la Maiſon de Brandebourg vinſſent à faillir. Quant au Duché de Meckelbourg la Suede en veut retenir Wismar, le Fort de Walfech, avec les Terres de Pochl & de Neucloſter : outre cela elle inſiſte encore d'avoir les Archevêché & Evêché de Bremen & Verden, & que l'Empereur donne recompenſe aux Princes, qui auront à prétendre les ſuſdites parties pour obtenir leur conſentement. On a auſſi demandé quelque ſatisfaction raiſonnable pour les milices de Suede & de Heſſe ; & les Couronnes de France & de Suede étant demeurées d'accord juſques à quel point elles veulent maintenir les intérêts de Madame la Landgrave de Heſſe ; les articles en furent ajoutez & baillez aux Plenipotentiaires de l'Empereur, pour ſavoir leur réponſe là-deſſus, laquelle ils rendirent deux jours après, qui fut Mercredi dernier vingt-uniéme Novembre ; déclarant qu'ils conſentent de laiſſer à la Suede la Poméranie antérieure, pourvû que ſans y rien ajouter, elle demeure diviſée de l'autre partie ainſi qu'elle a été autrefois : mais ils ne trouvent pas raiſonnable l'inveſtiture ſur la Poméranie ultérieure, d'autant que cela ne ſe peut pratiquer réciproquement, c'eſt-à-dire, la Poméranie antérieure ou citérieure ; mais autrefois c'étoit l'inférieure dont Wolgaſt étoit Capitale, comme Stetin de la ſupérieure.

Du côté de l'Electeur de Brandebourg, les mêmes

1646. mêmes Imperiaux n'offrent rien autre choſe que l'Evêché de Halberſtad ; ils accordent auſſi la Ville & Seigneurie de Wismar, mais ils en veulent ôter Pochl & Neuchloſter, & offrent au Duc de Meckelbourg, pour ſa perte de Wiſmar, l'Evêché de Ratzenbourg. De plus, ils accordent de laiſſer à la Suede les Evêchez de Bremen & de Verden, à condition que l'on ne les ſécariſe point ; mais ils ne parlent de la récompenſe envers les intéreſſez en la ceſſion de ces deux Piéces. D'ailleurs ils ſont d'accord qu'au défaut du conſentement deſdits Princes intéreſſez, on ne laiſſe de paſſer outre & d'établir une bonne Paix entre les Couronnes, l'Empereur & l'Empire, dont le conſentement mutuel aſſureroit ces conquêtes à la Suede, qui en tel cas retiendroit tout ce qu'elle occupe maintenant en Poméranie. Sur ces articles de la ſatisfaction de Heſſe & de la Milice, ils n'ont encore rien répondu ; à raiſon de quoi Monſieur Salvius a fait grande inſtance pour avoir leur réſolution là-deſſus, afin que s'aprêtant à repliquer & dire ſon dernier mot, il pût le faire tant plutôt ; c'eſt ce qu'on attend maintenant : & ſans doute quand le dernier mot en ſera dit & arrêté de part & d'autre, on tombera d'accord avec les Imperiaux pour cette ſatisfaction. Il n'y a que Stetin qui donne le plus de peine, d'autant que la Suede le veut retenir, & Brandebourg ne le veut quiter. C'eſt une affaire comme celle de Briſach qui a couté tant de travail aux François : cependant pour continuer le Traité avec Monſieur de Brandebourg, Monſieur le Comte d'Oxenſtiern partit d'ici Mercredi dernier, car les nouvelles lui étoient venues de quelques nouveaux Pouvoirs que cet Electeur avoit donnez à ſes Plénipotentiaires : mais l'effet montre que ces Pouvoirs n'étoient guére diférents des premiers, & par conſéquent défectueux, ne donnant pas grande apparence d'un conſentement de ſadite Alteſſe Electorale à la ſatisfaction de Suede, & peut-être que ce Prince ſe roidira d'autant plus, qu'accompliſſant ſon Mariage, qu'il eſt allé faire à préſent avec la fille ainée du Prince d'Orange, il eſpérera par ce moien s'appuier ſur les Provinces-Unies pour l'aider à favoriſer ſes prétentions. Mais nonobſtant toutes ces difficultez, on ne laiſſe de continuer le Traité ; & quand les conditions de la Poméranie ſeront ajuſtées, tous les Principaux Ambaſſadeurs ſe ſont offerts de les faire préſenter audit Electeur de Brandebourg ; & le requerir afectueuſement de les vouloir accepter : que s'il ne le veut faire, d'un conſentement unanime ils promettent à la Couronne de Suede de la maintenir & conſerver dans ſes conquêtes.

Vendredi paſſé vingt-troiſiéme Novembre Monſieur Salvius, ſecond Plenipotentiaire de Suede, fut ſur le point de s'en retourner à Oſnabrug, pour ne changer point, diſoit-il, le lieu du Traité où il appartenoit. Les Ambaſſadeurs de France en étant avertis le vinrent requerir inſtamment de patienter encore un peu, pour n'interrompre le progrès des affaires durant ce bon vent : & pour lui ôter la crainte du changement de lieu, ils lui remontrérent qu'encore qu'on vînt à s'accorder ici de quelque choſe, ſi ne ſeroit-ce pas une concluſion totale & finale, mais toutes les autres ſolemnitez accoutumées en tel cas ſe paſſeroient à Oſnabrug ; & pour ne préjudicier en rien à l'honneur de la Couronne de Suede, ils promirent d'aller puis après tous enſemble en cette Ville, avec Monſieur Contarini Médiateur de la part de Veniſe, & les Imperiaux, pour y continuer & achever, s'il ſe peut, le Traité : joint qu'une plus longue demeure en cette Ville ne ſe pouvoit ni ne devoit être réputée à préjudice, ſi pour la maladie de Monſieur Trautmansdorff, qui ne pouvoit aller à Oſnabrug, on étoit contraint de ſe trouver ici pour avancer le Traité. Les Etats Proteſtans de l'Empire ſurvinrent là-deſſus, qui firent toutes poſſibles inſtances à même ſujet, d'autant, lui dirent-ils, qu'ils ne voyoient aucun moien d'avancer quelque choſe au Traité de leurs Griefs, ſans ſa préſence ; de ſorte que perſuadé par ces raiſons, il a promis de s'arrêter ici encore quelques jours ; & devant qu'il parte, il y aura, ſans doute, de grandes beſognes faites. Au reſte ſur les Griefs de l'Empire on n'a encore pu trouver les moiens d'accommodement ; les derniéres Conférences des Etats n'ont fait qu'en découvrir les impoſſibilitez, pas un ne voulant rien céder ni quiter à l'autre ; de ſorte qu'il ne reſte autre voie que l'autorité de l'Empereur & des Couronnes pour les mettre d'accord. C'eſt pourquoi les Proteſtans ont remis leurs affaires & leurs intérêts entre les mains de Meſſieurs de Suede, les Catholiques ont fait de même ; mais l'on doute encore que ce ſoit entiérement, comme les Proteſtans ont fait, avec quelque reſerve toutefois. D'ailleurs le moien de leur accommodement eſt ſi court, ſi facile, & ſi ſalutaire, qu'il en fera bientôt voir le ſuccès. Hier Monſieur Salvius commença de conférer ſur ces matieres avec Meſſieurs les Imperiaux ; quelques Députez du Corps des Proteſtans y furent auſſi & l'on continuera de même aujourd'hui ; & ainſi le Traité n'a jamais été ſi vigoureuſement manié & pourſuivi, que depuis deux ou trois ſemaines : de ſorte qu'on approche bien fort de ſa fin, que l'on eſpére dans peu de jours, & la pluralité des voix de deça va là, & que nous aurons au plus tard la Paix dans deux mois. Les Plenipotentiaires des Provinces-Unies des Païs-Bas, qui avoient été abſens, retourneront dans peu de jours avec pleine commiſſion & entier pouvoir d'achever la Paix avec les Eſpagnols ; la Province de Zelande, qui s'étoit la plus oppoſée, ſe trouve maintenant du ſentiment des autres. 1646.

ARTICLES

Propoſez pour le Traité de Paix entre le

ROI D'ESPAGNE

Et les

ETATS-GENERAUX

Des

PROVINCES-UNIES.

Avec les Réponſes, Dupliques & Répliques de part & d'autre ſur chaque article.

En Decembre 1646.

TABLE.

ARTICLES propoſez pour le Traité de Paix entre le Roi d'Eſpagne & les Etats

1646. tats-Généraux des Provinces-Unies.

Delivré à Meſſieurs les Plenipotentiaires d'Eſpagne le dix-huit de Decembre 1646.

Conféré devant & après midi, le quinziéme dudit mois chez nous & chez l'Archevêque de Cambrai, preſent Monſieur Brun.

REPONSE ſur les derniers Articles propoſez par les Sieurs Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plenipotentiaires des Seigneurs Etats des Provinces-Unies des Païs-Bas, pour parvenir à la Paix entre le Roi & eux.

Delivré par les Eſpagnols le quinziéme Decembre 1646.

REPLIQUE arrêtée les ſeiziéme & dix ſeptiéme Decembre entre nous pour donner ſur la réponſe des Ambaſſadeurs d'Eſpagne donnée & delivrée le quinziéme dudit mois 1646.

LES AMBASSADEURS Ordinaires & Plenipotentiaires des Hauts & puiſſans Seigneurs les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas ont ordre & charge de négocier & convenir avec les Sieurs Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plenipotentiaires du Roi d'Eſpagne, ſur les Articles ſuivans; & outre les points ci-devant délivrez & maintenant augmentez & appliquez à un Traité de Paix perpetuelle.

Delivré le treiziéme Decembre 1646. par Monſieur Brun, & le quinziéme Decembre 1646. conféré devant & après midi, par Meſſieurs l'Archevêque & nous tous, excepté Matheneſſe malade.

MEMOIRE des Articles propoſez pour le Traité de la Paix entre le Roi d'Eſpagne & les Etats-Généraux des Provinces-Unies, dont ils ſont tombez d'accord.

Delivré aux Plenipotentiaires d'Eſpagne le treiziéme Decembre 1646.

Conféré entre les Plenipotentiaires d'Eſpagne & les Etats les 15. 16. 17. 18. & 19. Decembre 1646.

ARTICLES NOUVEAUX propoſez le 19. Decembre par l'Eſpagne & reçus de Meſſieurs les Plenipotentiaires des Provinces-Unies, pour être repréſenté aux Etats-Généraux.

ARTICLES

Propoſez pour le Traite de Paix entre le Roi d'Eſpagne & les Etats-Généraux des Provinces-Unies. Conféré devant & après midi le quinziéme dudit mois de Decembre 1646.

ARTICLE 1. Soit effacée la clauſe [tant durant le préſent Traité qu'après l'expiration d'icelui.]

En lieu du mot [Trêve] ſoit [mis une Paix perpétuelle.]

Article 2. Soit mis que ladite Paix ſera bonne, ferme, fidelle, & inviolable; & qu'en conſéquence ceſſeront & ſeront délaiſſez tous actes d'hoſtilitez, &c.

Soient effacez les mots [& pour le tems des années.]

Article 3. Soit effacé [ladite Trêve] après les mots [hameaux & pluſieurs Païs qui en dépendent] ſoit mis comme s'enſuit [& enſuite toute la Mairie de Bois-le-Duc, comme auſſi toutes les Seigneuries, Villes, Châteaux, Bourgs, Villages, Hameaux, & plat Païs dépendans de ladite Ville & Mairie de Bois-le-Duc, Ville & Marquiſat de Berg-op-Zoom, Ville & Baronie de Breda, Ville de Maſtricht & reſſort d'icelle, comme auſſi le Comté Vroenhoff, les trois quartiers des Païs d'outre-Meuſe, ſavoir Fauquemont, Dalem & Rol-le-Duc, & pareillement la Ville de Grave & Païs de Cuick, Hulſt, Bailliage de Hulſt, & Hulſter-Ambacht, & auſſi Axel-Ambacht, aſſis au côté méridional & ſeptentrional de l'Eſcaut, comme auſſi les Forts que leſdits Sieurs Etats poſſédent préſentement au Païs de Waes, & toutes autres Villes & Places que leſdits Etats tiennent en Brabant, Flandre & ailleurs, demeureront en tous & mêmes droits de Souveraineté & Superiorité auſdits Sieurs Etats, qu'ils tiennent les Provinces des Païs-Bas-Unis; bien entendu que tout le reſte dudit Païs de Waes, exceptant leſdits Forts, demeurera audit Sieur Roi d'Eſpagne.] 1646.

Article 4. Soit effacé [durant le préſent Traité.]

Article 5. Soit effacé [entiérement] & en lieu d'icelui ſoit mis ce qui s'enſuit [La Navigation & trafic des Indes Orientales & Occidentales ſera maintenue ſelon & en conformité des Octrois à ce donnez ou à donner ci-après pour ſureté de laquelle ſervira le préſent Traité, & la Ratification d'icelui, qui de part & d'autre en ſera procurée; & ſeront compris ſous le ſuſdit Traité tous Potentats, Nations & Peuples avec leſquels leſdits Sieurs Etats, ou ceux de la Societé des Indes Orientales & Occidentales, en leur nom, entre les limites de leursdits Octrois, ſont en amitié & Alliance: & un chacun, ſavoir les ſuſdits Sieurs Roi & Etats reſpectivement, demeureront en poſſeſſion, jouïront de telles Seigneuries, Villes, Châteaux, Forteresſes, Commerces, & Païs des Indes Orientales, comme auſſi au Breſil, & ſur les côtes d'Aſie, d'Afrique, & d'Amerique reſpectivement, qu'ils tiennent & poſſédent; en ce compris ſpécialement les lieux & les Places que les Portugais ont pris & occupez ſur cet Etat, compris auſſi les lieux & Places qu'iceux Sieurs Etats ci-après ſans infraction du préſent Traité viendront à acquerir & poſſeder, & les Directeurs de la Societé des Indes tant Orientales qu'Occidentales des Provinces-Unies, comme auſſi les Miniſtres, les Officiers Hauts & Bas, & Soldats, & Matelots étans en ſervice actuel de l'une & de l'autre deſdites deux Compagnies, ou aiant été en leur ſervice, comme ceux qui ſont hors leur ſervice reſpectivement, tant en ce Païs qu'au diſtrict deſdites Compagnies, continuent encore, ou pourront ci-après être emploiez, ſeront & demeureront libres & ſans moleſte en tous les Païs, étans ſous l'obéïſſance dudit Sieur Roi d'Eſpagne, en Europe, pourront voiager, trafiquer, & fréquenter comme tous autres habitans de cet Etat. En outre a été conditionné & ſtipulé que les Eſpagnols retiendront ce qu'ils tiennent pour le préſent ès Indes Orientales, ſans le pouvoir étendre plus avant, comme auſſi les habitans de ces Païs-Bas s'abſtiendront de la fréquentation des Places que les Caſtillans ont ès Indes Orientales.]

Article 6. Le ſixiéme Article ſera: Quant à ce qui eſt de la Compagnie des Indes Orientales, icelle pourra avancer ſon négoce & trafic en tous lieux entre les limites de l'Octroi qui leur eſt accordé par leſdits Sieurs Etats, tant ès lieux des Provinces & Peuples neu-

1648. neutres, comme auſſi notamment ès lieux où le Roi d'Eſpagne a Châteaux, Forteresſes, Juriſdiction, & ſupériorité; & pourront les Sujets & Habitans dudit Sieur Roi d'Eſpagne exercer ſemblable liberté de Commerce & trafic tant ès lieux des neutres qu'aux contrées poſſédées par ladite Societé des Indes Orientales; & en tel cas ni l'un ni l'autre ne pourra être chargé d'autre plus grande impoſition, que ne paieront les autres habitans mêmes deſdites Places.

Article 7. En lieu de [Trêve] ſoit mis par tout [Paix] & ſur la fin ſoit mis [bien entendu que, s'il y a avis de ladite Paix, ſera de la part du public de part & d'autre pourvu plutôt entre leſdites limites reſpectivement.]

En lieu des mots [précedente Trêve] ſoit mis [Trêve de douze ans,] a levé ou ci-après directement ou indirectement voudroit lever.

Articles 8. 9. 10. 11. 12. 13. Demeureront comme ils ſont.

Article 14. Soient effacez ces mots [durant la préſente Trêve.

Article 15. Séroit inſéré [& ſera ci après convenu entre les Parties reſpectivement de la taxe de la ſuſdite charge égale.]

Soit rayée la clauſe commençant [leſquelles impoſitions & autres ledit Sieur Roi &c.

Articles 16. & 17. Demeurent.

Article 18. Soit rayé.

Article 20. Soit mis après les mots [feront ſerment] ſelon certain formulaire qui de part & d'autre à ce ſera arrêté d'avoir égard &c. Et ſera rayée la clauſe [tant audit Sieur Roi qu'auſdits Sieurs Etats.]

Article 21. Soit rayé [durant la précédente Trêve.]

Soit auſſi rayée la clauſe [excepté la propriété des rentes &c.] juſques à la fin de l'Article, & au lieu de biens vendus comme auſſi des rentes & actions étant à la charge de la propriété d'icelle par rente ou autrement comme de leurs autres propres biens.

Articles 26. & 27. En lieu de la précédente Trêve ſoit mis [Trêve de douze ans.]

Article 42. Soit rayé [durant ladite Trêve.]

Articles 47. 48. 49. Soit rayé [tant durant la Trêve qu'après l'expiration d'icelle.]

Article 50. Après le mot [Neutralité] ſoit mis [amitié & bon voiſinage.]

Article 53. Soit mis au lieu de [précédente] [Trêve de douze ans.]

Article 54. En lieu de Trêve ſoit mis [Traité.]

Article 55. Soit rayé [durant la Trêve & l'expiration de Trêve.]

Article 57. En lieu de Trêve, ſoit dit [Traité de Paix.]

Article 63. Soit mis ainſi [ſeront reſtituez au Comte de Flodorp les revenus & biens avec le Château de Lents, mais la Garniſon dudit Château ſera laiſſée à la diſpoſition dudit Sieur Roi.]

Fait & ſigné à Munſter le treiziéme Décembre mil ſix cens quarante-ſix.

1648.

REPONSE

Sur les derniers

ARTICLES

Proposez par les Sieurs

AMBASSADEURS EXTRAORDINAIRES

Et

PLENIPOTENTIAIRES

Des Seigneurs

ETATS

Des

PROVINCES-UNIES.

Des

PAYS-BAS,

Pour parvenir à la Paix entre le

ROI ET EUX.

Délivrée par les Eſpagnols le 15. Decembre 1646.

LE premier & ſecond accordez.

Au regard du troiſiéme, on ne peut rien changer ni retrancher de ce qui a été mis à la fin d'icelui touchant le Spirituel de la Mairie de Bois-le-Duc, touchant les additions de comprendre le Comté de Vroenhoff, Fauquemont, Dalem, & Rol-le-Duc, comme auſſi Axel-Ambacht entre les poſſeſſions qui doivent demeurer auſdits Sieurs Etats, demeureront pour toujours & à perpétuité toutes Places, Terres, Domaines, qu'ils poſſédent à préſent, & s'il y a quelque doute ſur le fait de ladite poſſeſſion, on les remettra à la Chambre mi-partie, pour les décider amiablement & ſans venir aux armes; comme tous autres points qui ſeront remis à la même Chambre mi-partie.

Quatriéme, d'accord.

Sur le cinquiéme que les Sieurs Etats pourront recouvrer tout ce que les Portugais auront occupé ſur eux au Breſil, le droit demeurant à Sa Majeſté ſur tout ce qu'elle y avoit lors que commença le ſoulévement de Portugal.

Sur le 6. des Indes Occidentales, Sa Majeſté ne peut y admettre le trafic, ains en exclure leſdits Sieurs Etats, de la même ſorte qu'en ſont exclus les Rois d'Angleterre, Dannemarck & les propres Sujets de Sa Majeſté, ſans qu'aucuns autres que ceux du Royaume de Caſtille ayent ledit Commerce.

1646. Les 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. accordez.

Par le quatorze il ſera dit, qu'il ſera libre à Sa Majeſté & également les impoſitions ou les immunitez des denrées & navires entrans & ſortans des Havres de Flandre, avec celles ſur les Navires & Marchandiſes allans & venans le long de l'Eſcaut, & autres Canaux mentionnez à l'Article 13. de les decharger entiérement & reſpectivement, ou d'y mettre par égalité quelques légéres charges qui ne pourront être préjudiciables au Commerce.

Les 15. 16. 17. paſſez.

Le 18. on ne peut rien retrancher ou changer au 18.

Le 19. accordé.

Au 20. ſera admiſe la clauſe requiſe par Meſſieurs les Etats touchant le formulaire du ſerment, & ſera rayée celle [tant audit Sieur Roi qu'auſdits Sieurs Etats.]

Les 21. & 22. paſſez.

Au 23. On paſſera par les mêmes termes que les Sieurs Etats témoignent déſirer.

Le 24. & autres ſuivans juſques au ſoixante quatre, paſſez.

Quant au 64. qu'il demeure libre à Sa Majeſté ou d'accorder la demeure au Comte de Flodorp dans ſon Château en y mettant néanmoins & entretenant ſadite Majeſté Garniſon, ſi bon lui ſemble, ou de le récompenſer de la valeur dudit Château en argent, ſelon qu'il ſera arbitré par la Chambre mi-partie.

REPLIQUE ARRETEE

Le 16. & 17. Decembre entre nous pour donner ſur la Réponſe des Ambaſſadeurs d'Eſpagne.

Donnée & délivrée le 15. dudit mois 1646.

A l'Article 1. 2. ſoit dit généralement que l'on tient pour arrêtez & conclus tous les Articles qui ſont paſſez ou accordez ſans autre remarque.

Article 3. ont perſiſté à ce que la clauſe touchant le tempérament au ſpirituel ſoit effacée.

Touchant le Comté de Vroenhoff il eſt depuis la priſe de Maeſtricht, & Axel-Ambacht depuis la priſe d'Axel, notoirement en la poſſeſſion & jouiſſance des Etats, ſans détourbier juſques à cette heure, & à tant ne ſont ſujets à aucun doute.

Touchant les trois quartiers d'outre-Meuſe, l'on tient que les Etats en ſont en poſſeſſion; & ſi touchant iceux ſe fait quelque diſpute, en cas de Traité, on s'en remettra à la Chambre mi-partie pour être décidé, ſans en venir pour ce aux armes.

Article 5. On ne peut rien changer au contenu de l'Article, ains doit demeurer comme nous l'avons mis.

Touchant le 6. Article. Puiſque le Roi ne peut admettre le Trafic ès Indes Occidentales qu'il poſſéde, l'on conſent d'ajoûter au précédent Article, l'alternative qui s'enſuit [Les Sujets & habitans tant dudit Sieur Roi que deſdit Sieurs Etats reſpectivement s'abſtiendront de naviger & trafiquer ſur tous les havres & Places de l'une & l'autre des parties garnis des Forts, Loges, & Châteaux, en ce compris les lieux & Places que les Portugais ont pris & occupez ſur les Etats, & ceux qu'iceux Etats, ſans infraction du préſent, viendront ci-après à acquerir & poſſéder.] 1646.

Article 15. Qu'il demeure comme nous l'avons mis, ſera convenu ci-après de la taxe.

Article 18. Qu'il demeure rayé comme au troiſiéme.

Article 64. ou 19. Qu'il demeure comme nous l'avons mis.

SECOND PAPIER.

Article 1. Faire nouvelle inſtance & réſerver à la fin, ſi eux ſe relâchent en aucuns points, on ſe relâchera auſſi.

Article 2. La démolition ſoit arrêtée, & convenu de ſemblable démolition ſur ce.

Article 3. L'on attendra les informations pour être reglées en ſon tems.

Article 4. Accordé.

Article 5. Que les preuves vues, en ſoit diſpoſé comme de raiſon, les contremandes ſont hors le Traité & de quoi n'a point été fait mention.

Les Ambaſſadeurs Ordinaires & Plenipotentiaires des Hauts & Puiſſans Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, ont ordre & charge de négocier & convenir avec les Sieurs Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plenipotentiaires du Roi d'Eſpagne, ſur les Articles ſuivans, & outre les points cidevant délivrez & maintenant augmentez & appliquez à un Traité de Paix perpétuelle. Délivré le 13. Decembre 1646. par Monſieur de Brun, intitulé Chronique ſcandaleuſe de Louïs onziéme. *15. Decembre 1646.*

Conféré devant & après midi par Meſſieurs l'Archevêque & nous tous excepté Matheneſſe malade.

I.

Que le haut quartier de Gueldres avec toutes les Villes, Forts, & tout le reſſort d'icelui ſera conſolidé avec les autres trois quartiers de la même Province de Gueldre, & demeurera à ladite Province avec tous les droits de ſupériorité que les autres trois quartiers appartiennent aux Provinces-Unies.

II.

Que les Forts près & ès environs de la Ville de l'Ecluſe en Flandre du côté du Roi d'Eſpagne ſeront démolis.

III.

1646.

III.

Que les Limites en Flandre & ailleurs ſeront réglées, en telle ſorte qu'on trouvera qu'ils appartiennent au reſſort de l'un & de l'autre côté.

IV.

Que tous les Regiſtres, Chartres, Lettres, Archives, & Papiers, comme auſſi Sacs de procès concernans reſpectivement aucunes des Provinces-Unies, Païs Aſſociez, Villes & Membres d'iceux, ou aucuns habitans d'iceux, étans ès Cours, Chancelleries, Conſeils, & Chambres de Police, Juſtice, Finance, Fiefs ou Archives, ſoit à Anvers, Malines, ou autres Places, ſous l'obéïſſance du Roi d'Eſpagne, ſeront délivrez en bonne foi à ceux qui de la part des Provinces reſpectivement auront charge de le demander.

V.

Qu'au Sieur Guillaume de Dort, ayant épouſé Dame Valsbourg de Marnix, Dame de Sainte Aldegonde, avec toutes ſes appartenances, ſuivront & ſeront reſtituez ou rembourſez tous les revenus de ladite Seigneurie depuis la mort de Guillaume Olden-Barnevelt, profitez par le fiſc ou autres, juſques à la reſtitution effectuée, conformément à la requête & piéces y jointes.

VI.

Qu'en ce préſent Traité de Paix ſeront compris & exprimez ceux qui durant la charge de l'agréation, ou en trois mois après ſeront nommez de part & d'autre.

VII.

Bien entendu que ce que deſſus pourra être expliqué plus amplement.

Bien entendu auſſi que rien ne ſera conclu, qu'en même tems le Traité entre France & Eſpagne ne ſoit auſſi conclu.

Fait & ſigné à Munſter le 13. *Decembre mil ſix cens quarante-ſix.*

1646.

MEMOIRE

Des

ARTICLES

Propoſez pour le

TRAITE' DE LA PAIX

Entre le

ROI D'ESPAGNE

Et les

ETATS-GENERAUX

Des

PROVINCES-UNIES

Dont ils ſont tombez d'accord.

Délivré aux Plénipotentiaires d'Eſpagne le 13. *Decembre* 1646.

Conféré entre les Plenipotentiaires d'Eſpagne & les Etats les 15. 16. 17. 18. *&* 19. *Decembre* 1646.

LE premier & ſecond accordez.

Le 3. accordé, excepté le Spirituel dans la Mairie de Bois-le-Duc, Marquiſat de Bergop-Zoom, Baronie de Breda &c. Si ce n'eſt qu'on y trouve quelque autre moyen d'en ſortir & s'accommoder.

Au regard de Fauquemont, Dalem, & Rolle-Duc, a été accordé qu'ils demeureront au Roi, ſauf à Meſſieurs les Etats, en cas qu'ils ayent quelque prétention ſur leſdits trois quartiers d'outre-Meuſe, que cette prétention ſera décidée par la Chambre mi-partie.

Article 4. D'accord.

Article 5. D'accord, excepté que les Eſpagnols rejettent la clauſe *ſans ſe pouvoir étendre plus avant.*

Article 6. Au lieu de cet Article, l'on a mis l'Alternative, ſavoir que les Sujets & habitans tant dudit Sieur Roi que deſdits Sieurs Etats reſpectivement, s'abſtiendront de naviger & trafiquer ſur tous les Havres & Places que l'un & l'autre des Parties a garnies des Forts, Loges, Châteaux, comme auſſi en tous lieux de terres fermes & Iſles que leſdits Sieurs Roi & Etats poſſédent aux Indes Orientales, reſpectivement, en ce compris les Lieux & Places que les Portugais ont pris ſur les Seigneurs Etats.

Articles 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. D'accord.

Article 15. La clauſe à inſérer rejettée par l'Eſpagne.

Ar-

1646. *Articles* 16. 17. D'accord.
Article 18. Comme le troiſiéme.
Articles 19. 20. 21. 22. D'accord.
Article 23. D'accord, pourvû que ces termes ſoient ajoûtez [excepté les ventes & Tranſactions faites par les Propriétaires durant la Trêve.]
Articles 24. 25. 26. 27. 28. juſques à l'Article 63. conclus & d'accord.
Article 64. Sa Majeſté accorde les biens & revenus & la démeure du Château de Lentz au Comte de Flodorp, demeurant la Garniſon au Roi; les ſuivans juſques à la fin d'accord.

TOUCHANT LE 2. MEMOIRE.

Article 1. Le haut quartier de Gueldre par l'Eſpagne rejetté, & après diverſes inſtances faites en vain, gliſſé par les Plenipotentiaires des Etats.
Article 2. Les démolitions des Forts; accordé qu'il en ſera convenu après le Traité fait, par les Commiſſaires de la Chambre mi-partie, à charge du réciproque ſur les Terres deſdits Sieurs Etats, & qui ſoit d'égale importance en quantité ou en qualité.
Article 3. Les limites en Flandre & ailleurs; paſſé, & ſeront attenduës les informations pour être reglées en ſon tems.
Article 4. Les chartres &c. à délivrer; accordé à la charge du réciproque.
Article 5. Prétention de Monſieur Dort; difficultée par l'Eſpagne.
Article 6. Ceux qui ſeront compris en ce préſent Traité; accordé.

ARTICLES NOUVEAUX

Propoſez le 19. *Decembre par*

L'ESPAGNE

Et reçus de Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

Des

PROVINCES-UNIES

Pour être repréſentez aux

ETATS-GENERAUX.

L'On tâchera de part & d'autre de trouver, après la concluſion du Traité, quelque expédient pour faciliter le Commerce réciproquement.
Quant aux demandes faites ſéparément & en un autre papier à part; on déclare que l'on ne peut conſentir aucunement ni en la moindre partie du contenu au premier Article touchant le tranſport du haut quartier de Gueldre auſdits Sieurs Etats, étant une nouveauté du tout extraordinaire que contient ladite propoſition. 1646.
Sur le ſecond, au regard de la démolition des petits Forts d'Ecluſe il en ſera convenu après le Traité fait, & par les Commiſſaires de la Chambre mi-partie, à la charge du réciproque ſur les terres deſdits Sieurs Etats qui ſoit d'égale importance ou en quantité ou en qualité.
Le troiſiéme eſt paſſé & remis à l'exécution du Traité & auſdits Commiſſaires de la Chambre mi-partie, pour en convenir conjointement.
Le quatriéme accordé à charge du réciproque.
Le cinquiéme, qu'il demeure rayé, pource que ſi on l'admet, on en propoſera auſſi d'autres de même nature de la part du Roi d'Eſpagne qui embrouilleroient le Traité.
Le ſixiéme paſſé.
De la part d'Eſpagne on demande que l'on faſſe réparer les attentats faits depuis peu aux Villages de Zuitdorp & Becoſtenblede ſituez au milieu du chemin entre le Sas-de-Gand & Hulſt, d'où l'on a chaſſé les Curez & Paſteurs des Catholiques, dépouillé les Egliſes, dépoſé les Magiſtrats.
On requiert auſſi de la part d'Eſpagne que les Etats veuillent mettre en liberté les Religieux, Eccléſiaſtiques & autres des terres de Nieubourg, qu'ils détiennent priſonniers depuis quelque tems.
Finalement ont demandé que puis que l'on vient à une Paix perpétuelle, que l'on léve les licences, du moins pour les petits bateaux, & que l'entrée ne ſoit pas plus chargée qu'elle étoit avant le commencement des troubles; ou que les charges & impoſitions ſoient égales de part & d'autre, qui eſt le vrai moyen de rendre le Commerce floriſſant, afermir la Paix, & maintenir l'amitié & union entre les Sujets de l'une & de l'autre part.

Signé

CONDE PENARANDA,

F. JOSEPH *Arch. de Cambrai*,

BRUN.

FIN

1646.

FIN DE LA GUERRE

Des

PAYS-BAS,

Aux

PROVINCES

Qui ſont encore ſous l'Obeïſſance

D'ESPAGNE,

REPONDANT

*A l'*AVIS DESINTERESSE' *n'aguéres publié par une perſonne neutre.*

LA Guerre qui ſe demene aujourd'hui dans la Flandre, par les armes de France & des Provinces-Unies contre l'Eſpagne, partage d'une affection bien contraire les inclinations de tous ceux qui la conſiderent. Il eſt bien difficile de deguiſer ni ſa contenance ni ſa poſture, en un ſujet ſi paſſionné. Nul n'en peut parler ni en écrire, qu'il ne faſſe connoître le Demon qui l'anime. Cette eau entrant dans la mer retient durant quelque eſpace la douceur de ſa ſource. Le langage de Canaan ſe fait diſcerner parmi les infideles. Et la parole ou morte ou animée démontre les mouvemens du cœur qui la pouſſe.

L'Avis des-intereſſé aux habitans des Païs-Bas, qui ſont ſous la domination du Roi d'Eſpagne, donné, comme il dit, *par une perſonne neutre*, fait d'abord connoître l'intérêt qu'il y prend, en proteſtant de ſa Neutralité. Et cette proteſtation contraire à l'acte même qu'il publie, le rend irrecevable en ſa qualité. Il parle trop bon François, pour être crû d'autre Nation ou d'autre humeur : ſon langage n'eſt point Walon : il ne tient rien du dehors : & les mouvemens de ſon diſcours font voir qu'ils ſont procedés d'un homme venu du cœur de la France auſſi bien que d'un cœur François.

Je n'entreprends point de heurter cet Avis par un ſentiment contraire. C'eſt à faire à un Eſpagnol pêtri de la fine fleur du froment de Madrid, ou à un Caſtillan nourri & élevé de la main de ſes Maîtres. Je ne veux point faire le ſuffiſant, ni mêler mes foibles ſentimens parmi ceux qui font métier d'écrire, qui ont l'eſprit raffiné dans la connoiſſance des affaires du Royaume, & qui ſont tous ſavans des intentions des principaux Miniſtres de l'Etat de France. Je ne ſuis que jeune Tyron en ce métier, apprentif en matiere d'Etat, avorton aux affaires, éloigné des intrigues de celles de la Paix & de la Guerre, ignorant de celle de France. Je paſſionne bien que tous ces peuples ſecoüent le joug d'Eſpagne, & dis avec lui que jamais l'opportunité n'a été plus grande pour les redimer de la ſervitude, ni la neceſſité plus preſſante pour les obliger d'embraſſer la liberté ; mais non pas ſous une telle forme de Gouvernement qu'il ſuggere, rejettable par les experiences du paſſé, contraire aux mœurs & aux humeurs des habitans du Païs, impoſſible à executer : & quand elle ſe pourroit en quelque ſorte mettre en uſage, ce ne pourroit être pour longtemps, ni que pour autant qu'il en faudroit pour les relancer plus avant dans cette dure ſervitude où ils gemiſſent. 1646.

Je dis plus, & en ceci je ne ſuis point avec lui, que quand ces Provinces pourroient être défendues aujourd'hui plus que jamais par la puiſſance d'Eſpagne, leurs peuples ne ſont plus obligés à cette parfaite obeïſſance qu'elle exige d'eux depuis ſeptante ans : & dont elle s'eſt ſervie non pour leur propre ſubſiſtance ſelon leurs privileges, mais comme du ſiége de la Guerre pour la porter par tout où elle a voulu : tantôt dans le ſein de la France, après y avoir jetté & nourri des Ligues pour en diviſer les forces : tantôt en Allemagne, pour opprimer la liberté Germanique & élever la Maiſon d'Autriche à une plus que Souveraine autorité, ſous ombre de celle de l'Empire : ſouvent pour depouiller des Princes de leurs Etats & Païs Héréditaires, témoin le Palatin & les Succeſſeurs de Cleves & de Juliers ; & toujours contre les Provinces-Unies, quoi que ſœurs gemelles de celles-ci, nourries & élevées au même tetin d'union & d'amitié : tout cela par une infraction intolerable des privileges du Païs, bâtiſſant des Citadelles, ſurchargeant le peuple de ſubſides & d'impoſitions induës, dominant icelui avec une verge de fer au gré des forces d'une Nation étrangere commandée par des étrangers : & à l'exemple de Phalaris, par la conſtruction de lieux affreux, hideux, parſemés de raſoirs & de coûteaux deſtinés au carnage & au démembrement des Corps humains dans des cachots tenebreux de ces antres effroyables de Villevoorde, monſtres que l'Inquiſition d'Eſpagne a enfanté. Ces bons Païs, dis-je, qui de droit ne connoiſſoient qu'un Duc, un Comte, ou un Seigneur avec une domination attrempée de l'autorité des Barons & des Villes, ſans leſquels le Seigneur même ne peut pas ſeulement déclarer la Guerre, ſe voit depuis plus d'un ſiécle continuel que la Maiſon d'Autriche s'eſt portée à cette demeſurée grandeur, haraſſé, moleſté, accablé de tous les maux qui peuvent rendre un peuple miſerable. Et ces belles Provinces, ces grandes Villes jadis ſi riches & ſi floriſſantes par deſſus toutes autres de l'Europe, maintenant vuides de biens, déſertes, aſſechées, reduites en ruine & en deſolation comme Païs de Conquête, par un Roi qui les a matté avec un ſceptre d'extorſion, à la forme des bazanés d'Eſpagne. Et après tout cela, ne ſe peuvent-ils pas legitimement ſouſtraire de telle tyrannie ?

La Flandre & l'Artois qui aujourd'hui plus que les autres Provinces ſemblent être l'échiquier de la Guerre, ont bien plus de ſujet de penſer à leur repos & de reclamer l'aide de leur Souverain en leurs angoiſſes & perplexi-

1646. tez. Chacun ſait que l'Empereur Charles V. en a prêté le dernier hommage au Roi François I. Et que celui-ci ne s'en eſt departi que dans la priſon de Madrid, ne l'ayant pu valablement ni comme priſonnier & par contrainte, ni au préjudice de ſes Succeſſeurs Rois de France, ni comme agiſſant d'une Pairie quant à la Flandre, laquelle à faute d'hoirs mâles par l'inſtitution originaire & par la nature de tels fiefs & dignités, doit toûjours revenir à la Couronne pour y demeurer annexée, & en eſt inſeparable quant à la Souveraineté d'icelle, & du Comté d'Arthois. Voila les raiſons qui éloigneront de vous tout blâme de felonie, & vous garentiront du reproche d'avoir été deſerteurs volontaires de votre Prince, & du devoir de ſujettion à l'Eſpagne, quand bien elle ſeroit encore en état de vous ſoutenir en la condition où vous êtes.

Il eſt donc conſtant que vous pouvez legitimement ſecouer ce joug-là, & que vous le devez par la neceſſité de vos affaires & par la conſideration de votre ſubſiſtance ſous peine de ruine & de deſolation entiere. Mais par quels moyens y parvenir? Je crois que les plus faciles, les plus aſſurés, & les plus durables ſeront toûjours à preferer à tous autres, où l'on ne rencontrera point ces qualités en pareil avantage. Il eſt donc queſtion de connoître ſi la Souveraineté de vos Provinces peut plus facilement paſſer de la main du Roi d'Eſpagne à la votre propre, ſi elle y peut être attachée avec plus de fermeté, & s'il y a apparence qu'elle y reſide plus longuement & avec plus d'avantages, que ſous la domination des François & des Hollandois, ſelon la ſituation de vos Provinces, en la bienſeance de chacune des deux Nations reſpectivement.

Ce Des-intereſſé ayant pris à tâche de prouver que vous devez attirer devers vous la Souveraineté, le premier argument qu'il employe pour vous induire à ſon opinion, eſt tiré de l'avantage qu'il dit que l'Eſpagne recevra de tel changement; ſoit à votre égard, en *demeurant* par ce moyen encore *unis d'inclination à l'Eſpagne*: ſoit à l'égard de l'Eſpagne, *en ne fortifiant pas ſes ennemis de la Conquête & de la dépouille de vos Provinces.* Mais à ceci la réponſe eſt aiſée.

Premiérement les Peuples qui ſecouent le joug d'un Souverain, en quelle ſorte que ce ſoit, ou pour paſſer à un autre Prince, ou pour retenir par devers eux le commandement, comme ils croyent d'offenſer à l'extremité la Majeſté du Prince qu'ils abandonnent, lequel ne medite que feu & vengeance contre eux, ils ne peuvent en ſuite nourrir que défiances, jalouſies, haines contre lui, leur étant impoſſible d'aimer celui qu'ils ont offenſé à l'extremité; plutôt ils ne butent qu'à ſa diminution & à l'empirement de ſes affaires, pour lui ôter le moyen de ſe venger. Voila donc Meſſieurs l'inclination que vous pourriez garder envers votre Prince pour ce regard.

D'ailleurs, ce n'eſt pas jeu d'enfant que de changer de forme de gouvernement dans un Etat, & on n'a pas de coutume d'y aller à demi. Céſar ne paſſa pas le Rubicon pour s'arrêter au milieu. La plus grande moderation en telles matieres eſt de n'en avoir point. Car ne pouvant que paſſer d'une extremité à une autre, tout ce qui ſe rencontre entre deux peut & doit être franchi ſans ſcrupule. Et comment pourriez-vous de Monarchiques, devenir Républicains à l'avantage de votre Prince? Comment de l'obéïſſance qui vous demeure en partage, pourriez-vous empieter le Souverain commandement ſans offenſer votre Prince à l'extremité? Et cuideriez-vous bien par ce moyen, vous rendre plus utiles à lui, ou à ſes affaires aux occaſions? 1646.

Mais auſſi d'autre part, ſi ce nouveau parti que vous embraſſeriez en vous declarant pour vous-mêmes, étoit plus utile & plus avantageux à l'Eſpagne, croiriez-vous bien que la France & la Hollande vous y vouluſſent aider & aſſiſter? Ains plutôt ne ſeroient-elles pas obligées de vous en démouvoir, par cette raiſon qui eſt naturelle à chacun, de pancher plus à ſa propre utilité qu'à celle d'autrui, & à plus forte raiſon qu'à celle de l'ennemi? Ainſi donc il ne faut pas douter que le François & le Hollandois n'aiment beaucoup mieux de vous voir ajoints à eux en la ſorte que je viens de vous dire; que non pas de vous voir former un Corps de République à part & independant de tout autre que de vous-mêmes, & par conſequent en état de retourner bientôt à l'Eſpagne au moindre changement de fortune, que de vous en détacher pour toûjours, en vous uniſſant inſeparablement à eux, & vous rendans piéces conſiderables de leurs Etats.

Et croyez-vous bien, Meſſieurs, que cet Ecrivain qui ſe qualifie Neutre, s'il jugeoit le mouvement qu'il vous donne le plus avantageux à l'Eſpagne, voulût ſeulement penſer d'en faire l'ouverture? Non, il eſt trop bon François: il ne ſauroit par effet dementir ſa profeſſion. Mais toutefois en cuidant feindre pour s'inſinuer davantage dans vos eſprits, il eſt bien vrai que le conſeil qu'il vous donne en ceci, eſt le plus avantageux qu'il vous pourroit donner pour l'Eſpagne, dans la neceſſité qui vous eſt impoſée de vous enſeparer; mais le pire pour la France & pour la Hollande, & le plus ruineux pour vous.

Car encore que les Eſpagnols ſoient trop bons Politiques, pour ne ſavoir bien pratiquer cette maxime, que de deux maux il faut éviter le pire, & que s'ils avoient le choix de l'une de ces deux extremités par où il leur falut paſſer, je veux croire qu'ils choiſiroient plutôt celle-là; toutefois il ne me ſauroit perſuader que le Roi d'Eſpagne vous voulût abandonner la Souveraineté de ſes Provinces, ni conſentir que vous vous puſſiez impunément ſouſtraire de ſon obéïſſance, ſous pretexte qu'il n'eſt plus à ſon pouvoir de vous y retenir. Ainſi n'en ayant aucun ordre de ſa part, l'exemple des Villes de terre ferme de la République de Veniſe ne peut ici être tiré en conſequence, pour vous induire à recevoir cet avis, & plutôt vous déclarer libres, de votre propre autorité, que de vous ſoumettre à la puiſſance de vos voiſins. Là elles reçurent ordre de la République comme de leurs ſeuls Maîtres & Seigneurs, d'ouvrir les portes à l'ennemi plutôt que de ſe laiſſer forcer: & ici le Roi d'Eſpagne votre Souverain Seigneur ſemble vouloir coucher de ſon reſte pour vous contenir dans ſa ſujettion: témoin les grandes armées qu'il tient & entretient parmi vous: témoin les Citadelles & les Forteresſes qu'il fait ſi ſoigneuſement garder: témoin en ſoit la défiance qu'il a conçuë de vos cœurs & de vos inclinations, qui lui a fait preferer la perte d'une Place ſi importante que Gravelines, au peril de vous voir armés pour la délivrance d'icelle. Auſſi cet homme Neutre vous oppoſe très à propos enſuite pour un ob-

1646. obſtacle, la crainte que vous devez avoir, que les Eſpagnols venans à renverſer votre nouvel Etat, ne priſſent vengeance de vos ſoulevemens : témoignage certain que vous ne feriez pas choſe qui leur fût agreable.

Reſte à faire voir, que vous ne feriez rien pour vous, ni pour vos voiſins; & que vous devez prendre d'autres meſures pour votre liberté.

Par le conſentement de tous les Politiques, la Monarchie eſt la plus belle & la plus divine forme du Gouvernement des hommes, & comme telle, elle a naturellement toutes les autres en averſion. C'eſt quelque choſe de divin à un homme ſeul de commander à tant de Peuples, Langues, & Nations de differentes mœurs. Et cette grande autorité n'a été bâtie que du débris des autres, leſquelles étans imparfaites en elles-mêmes, ne ſe pouvoient ſi aiſément mouvoir par la direction de pluſieurs, que par le mouvement d'un ſeul Chef agiſſant en toutes les parties du Corps par ſa conduite, comme de celui qui ſeul tient en ſa main les rênes du commandement. Les Monarchies donc ne ſouffrent pas les Républiques par amour, mais par neceſſité. Et c'eſt merveille de les voir établies dans une ſi longue durée, qu'elles ne ſoient enfin ſubjuguées par la puiſſance de quelque Prince, ou détruites & diſſipées par leurs propres diviſions.

Les Républiques de la Grece n'ont jamais été regardées que d'un œuil d'indignation par les plus grands Rois de leur voiſinage. Avec quels frais, quelles peines & quels travaux immenſes, Cyrus, ce grand Roi de Perſe, penetra toute cette grande piéce de terre qui étoit depuis le cœur de ſon Empire juſques aux extremités de l'Aſie-mineure, pour porter la Guerre au milieu des Etats de ces peuples-là & domter la fierté de ces Républicains? Fut-ce pas lui qui conſtruiſit ce tant célébre pont flotant ſur l'Helleſpont pour joindre l'Aſie avec la Grece, dreſſer comme une Barriere aux deux Mers, & faire un paſſage à ſon armée pour paſſer ſur le ventre de leur liberté?

Cette puiſſante République Romaine qui avoit aſſujetti tant de Rois & de Nations ſous ſa main, après avoir gaſpillé & ſaccagé preſque tout l'Univers, la voilà monter au plus haut periode de ſa puiſſance; mais pour ſe rendre plus deplorable en ſa chute. Elle donnoit la loi à tous les Etats étrangers, & n'étoit regardée d'eux qu'avec crainte & tremblement. Cependant en un moment ſes redoutables conducteurs, après avoir aſſujetti tout le reſte ſous ſes loix, ne trouvans plus aucune puiſſance étrangere digne du rencontre de ſes armes, elle tourne ſon glaive contre elle-même & déchire ſes propres entrailles, diviſant cette vaſte domination en pluſieurs portions, pluſieurs de ſes Provinces en preſque autant de Royaumes, & démembrant les autres & les reduiſant en preſque autant de petits Etats populaires & Villes libres, dont la plûpart ont été enſuite envahies par les plus puiſſantes : & tout cela parmi des montagnes de Corps morts, dans des deluges de ſang, & un monde de ruine & de deſolation.

Celle de Veniſe eſt la ſeule reſtée de ce débris, & devenue conſiderable plus par de bonnes loix que par une grande puiſſance, qui ont établi en elle une durée de douze ſiécles. Mais quelles atteintes n'a-t-elle pas ſouffert en ſa liberté? De quelles ſecouſſes n'a-t-elle pas été agitée? Combien de fois portée à deux doigts de ſa perte? Sa ſubſiſtance entre tant & de ſi puiſſans ennemis eſt du tout miraculeuſe, mais traverſée de tant de guerres, de combats, de batailles, de deſſeins & d'entrepriſes formées ſur la liberté, que rien ne les a ſauvés qu'une rigoureuſe ſageſſe très-étroitement obſervée au regime de leurs peuples : ou pour mieux dire, une particuliere providence du Ciel, qui l'a gardée comme une forte Barriere pour arrêter le cours des invaſions Turqueſques dans la Chrétienté. Ajoûtez à cela la ſituation des Villes maritimes de ſon Etat, qui ont toûjours maîtriſé ce beau Golphe qui leur ſert comme d'un foſſé impenetrable aux Puiſſances étrangeres. 1646.

La République des Païs-Bas, le plus grand miracle de nos jours, conçuë de la Tyrannie & de l'extorſion, enfantée de la neceſſité, formée par Guillaume de Naſſau Prince d'Orange, le plus grand homme de ſon âge, nourrie & élevée par les mains guerrieres de ces deux grands Heros dignes Fils & Succeſſeurs de cet incomparable pere, regardée de tout le monde avec admiration, journellement portée à un plus haut faîte de gloire & de puiſſance par les Conquêtes de ce grand Duc Frederic, & laquelle ſous la conduite de ces trois grands hommes, a fait plus de progrès en ſoixante-dix ans que celle des Romains en quatre cens, n'a-t-elle pas ſes défauts auſſi bien que ſes vertus, ſes manquemens comme ſes perfections? Et comme toutes les choſes ſublunaires ſont aſſujetties à vanité par cette inſtabilité naturelle qui leur eſt impoſée de la main du Tout-puiſſant, chacun ſait que les Etats accrus hâtivement panchent plutôt à leur déclin, que ceux qui ſe ſont élevés dans une longue durée de ſiecles.

Combien de Royaumes & d'Etats voiſins, leſquels ayans tendu les mains pour former celui-ci en haine de l'Eſpagne, & pour affoiblir par le démembrement de ces Provinces cette fiere & orgueilleuſe puiſſance de la Maiſon d'Autriche qui la rendoit formidable à toutes autres, ſont devenus jaloux de leur grandeur, & ont couché gros pour leur diminution?

Que n'a pas l'Angleterre exercé d'hoſtilité contre ces Provinces avant ſa diviſion?

Combien de fois a le Dannemarck été en état de rompre avec elles, s'il n'eût redouté leurs forces marines? Et de combien a-t-il accru le talent de l'Impôt ſur le Sond pour les affamer ou incommoder?

La Suede s'entretient d'elles plus par neceſſité que par affection, comme ayans tous ſeparement une grande & mortelle querelle à vuider contre leur commun ennemi.

Les Allemans qui ont armé pour favoriſer leur liberté, & pour les aider à ſecouer le joug Eſpagnol, n'en ayans reçu qu'un bien petit échange à leur beſoin, ſouhaiteroient volontiers d'être quittes de la Guerre qui les matte depuis ſi longtemps, & de renvoyer chez elles le Brandon du feu qui les conſume peu à peu; & ne voudroient être maîtriſés ni mâtinés à leurs portes par de ſi puiſſans Républicains, leſquels, comme en mangeant l'appetit vient, ſe pourroient avec le temps accommoder de quelque bienſeance du voiſinage de leurs terres.

Les Venitiens, qui les premiers ont autoriſé cette République par la reception de leurs Ambaſſadeurs dans leur Senat à la barbe de celui d'Eſpagne, & non obſtant ſes inſtantes proteſtations au contraire, ne les regardent

1646. plus que d'un œuil d'envie, étans bien perſuadés que comme ils devancent en rang & en ancienneté, les Provinces-Unies les ſurmontent en puiſſance. Et ſi en l'état preſent, elles ſe ſont rendues & ſe rendent journellement ſi conſiderables, qu'elles ſont dévenues les arbitres des Royaumes & des Etats Chrétiens, que ne feroient-elles pas par l'adjonction d'une telle puiſſance? Certainement elles deviendroient la terreur & l'effroi de leurs voiſins, & conſequemment le blanc & la butte de leur indignation. Et les Monarchies qui les environnent, jalouſes de leur puiſſance, s'uniroient toutes enſemble pour la diſſiper & en partager les dépouilles.

Et la France, cette paternelle France, mere des affligés, ſi elle étoit autant ſtable comme elle eſt prompte à donner ſecours, qui n'a jamais épargné pour elles ni ſes hommes ni ſes finances, n'a-t-elle pas ſouvent abandonné ſon propre intérêt pour ſolliciter publiquement celui d'Eſpagne; lors que voyant déja le feu allumé dans le ſein d'icelles par des factions inteſtines, pretextées de Religion, au lieu de courir à l'eau pour les éteindre, elle a voulu fournir du bois pour les embraſer, & pour les faire durer en la durée & en la ſubſiſtance de ceux qui les nourriſſoient? Mais la conjoncture de ce temps-là eſt bien differente de celui-ci, qui ne reſpire maintenant que la grandeur du Sceptre François, l'affoibliſſement d'Eſpagne, & la proſperité de ces Provinces, dans la Regence d'une Princeſſe incomparable en ſon gouvernement, aſſiſtée du Conſeil d'un grand homme d'Etat, vrai Regnicole franciſé, d'inclination & d'affection Françoiſe, grand Prelat, grand Politique digne de ce Regne, mais plutôt que le Ciel a donné Miniſtre à la France pour la plus grande gloire, qui encherit aujourd'hui par deſſus cet autre grand homme d'Etat naguéres ſurnommé l'inimitable au maniement des affaires, & qui le va ſurmontant en civilité & en douceur, & ne lui cede pas en prudence & en la ſcience d'Etat, du tout admirable à ſavoir contenter tant de differentes humeurs, & à ne mécontenter perſonne, bref d'autoriſer ſes Conſeils avec une ſi haute reputation, ſans ſeverité & ſans ſang, dans une univerſelle approbation dedans & dehors le Royaume. Et toutefois qui pourra croire que tous ces grands Adminiſtrateurs de l'Etat François, ni tous ceux qui leur pourront ſucceder à l'avenir, puiſſent déſirer un tel accroiſſement aux Provinces-Unies que celui de l'adjonction des Provinces Walonnes, qui reſtent encore de l'obéiſſance d'Eſpagne? Et que la France veuille avoir pour voiſin immediat un Etat ſi puiſſant, lequel comme à préſent Maître de la mer par le grand nombre de ſes navires, de ſes hommes experts en la Navigation, de la commodité & du grand nombre de ſes Ports & Havres, la ſurmonte en force marine; ne lui cederoit pas alors ſur la terre, & auroit une puiſſance plus prompte, comme plus prochaine, plus unie, & plus communicable par la mer & par tant de Rivieres qui l'arroſent. Autrement ſeroit-ce point rappeller les vieux temps des Bourguignons, à la moindre rupture ſur un pied de terre de la Frontiere, de laquelle difficilement on eſt d'accord de tout point? Et là-deſſus l'Angleterre pourroit-elle pas reveiller ſes vieilles prétenſions ſur la Normandie & la Guienne, ſur Calais & Païs Reconquis? Ainſi donc la France d'amie & Alliée, deviendroit incontinent ennemie & jalouſe de ſa puiſſance, & dès lors commenceroit de travailler à ſa diminution. 1646.

D'ailleurs croyez-vous bien, Meſſieurs, que quand aujourd'hui la France pour vous détacher de l'Eſpagne, donneroit quelque conſentement à cet Avis, de vous déclarer libres & retenir devers vous la Souveraineté de vos Provinces, que cela fut irrevocable à toûjours au préjudice de la Souveraineté qui d'ancienneté lui appartient, comme j'ai dit, ſur la Comté de Flandres Pairie de France, & ſur la Comté d'Artois? Chacun ſait que celle étant un droit inalienable de la Couronne, qu'il ne peut durer ni valoir en tout cas que ſous cette adminiſtration. Et ſi mêmes François premier n'a pu s'en départir par la Paix de Madrid, moins peut-il être valablement renoncé à ce droit ſous la pupillarité d'un Roi. Et ainſi n'y ayant rien de certain de ce côté-là, ce ſeroit toûjours à recommencer: car le Roi Majeur, ou un autre qui lui ſuccedera, ſera toûjours en état de ſe rétablir de ſoi-même & par armes en ſa Souveraineté en tout temps inalienable & inſeparable de ſa Couronne. Tellement que ce ne ſeroit qu'une Pierre d'attente pour y appuyer de nouveaux troubles, & matiere de grabuge à l'avenir.

L'Eſpagne même qui ſait tirer profit de ſes propres pertes, ne vous ayant pu conſerver ſous ſa domination, ſi elle eſt contrainte de vous reconnoître libres dans l'union ou Conféderation des autres Provinces, n'épargnera rien pour nourrir avec vous quelque apparente amitié: & par un mutuel Commerce dans la débite de ſes denrées, elle débitera auſſi chez vous ſes penſions ſecretes: & ſous prétexte de l'intérêt de la Religion Catholique, mettra toute pierre en œuvre pour bâtir même des Alliances d'Etat pour la ſubſiſtance de votre commune Religion, tout ainſi qu'elle a fait & fait avec les Cantons Catholiques de Suiſſe, qui d'ancienneté ſe ſont auſſi ſouſtraits de ſon obéïſſance & ont acquis la liberté: mais toûjours avec cette reſerve, de ne perdre jamais l'occaſion de vous reavoir, ou d'interrompre l'harmonie de l'Etat quand il lui plaira, en pinçant les cordes des differentes Religions. Ou bien en cas de rupture avec la France, comme il ſeroit très-difficille que deux ſi grandes & coégales Puiſſances voiſines & contigues l'une à l'autre puſſent longuement durer en Paix, n'étans point ſeparées ni de mers, ni de montagnes, ni de grandes Rivieres, mais ayans en tout temps les chemins libres & ouverts pour penetrer l'une dans l'autre, l'Eſpagne ne ſe mettroit-elle pas en état de vous aſſiſter de ſes forces, par cette maxime d'Etat qui oblige de ſoutenir le plus foible contre le plus fort, & celui qui eſt le plus éloigné contre le plus prochain: mais ce ne ſeroit que pour nourrir le feu quand bien vous vous en fieriez à elle, comme autrefois la Ligue en France. Et lors l'Eſpagnol d'ennemi naturel de toutes ces Provinces, deviendroit votre ami & Allié d'Etat, mais en apparence & pour vous tromper. Et les François ſuccederoient envers vous, à la haine des Eſpagnols, par cette viciſſitude naturelle des affaires du monde. Et ainſi vous perdriez l'un, & ne gagneriez pas l'autre. La France deviendroit votre ennemie par raiſon d'Etat, & l'Eſpagne perſiſteroit dans ſa haine héréditaire contre vous.

Ce ſeroit donc rien faire, que de retenir à vous la Souveraineté de vos Provinces, & de trai-

1646. traiter d'une conféderation avec celles qui ſont unies & qui forment aujourd'hui un corps de Republique à part dans les Païs-Bas. Chacune de celles-ci eſt Souveraine dans l'étendue de ſon reſſort, & prétend à ſoi toute puiſſance ſur la Religion, ſans qu'il ſoit loiſible à la Généralité de s'en mêler. Chacun a ſa juſtice en dernier reſſort, la nomination abſoluë de ſes Etats, l'impoſition & la diſpoſition de ſes finances, l'œconomie & la police de ſes Païs. Vous déclarant libres en corps, pour entrer en conféderation avec les autres, par un commun intérêt, ſous une même forme de Gouvernement, pour votre mutuelle conſervation & deffenſe reciproque; ſeroit-ce point une même choſe, & ſous noms aucunement divers non differens en effet, ſinon en la Religion, faire revivre en même tems l'Union d'Utrecht, de laquelle vous vous êtes une fois départis, ſous le nom de Malcontents pour quelques Articles brechez au prejudice de la Religion Catholique? tellement que vous voulans déclarer libres & Souverains en cette ſorte, vous feriez comme les autres Provinces qui ont ſecoué le joug d'Eſpagne, & ſeriez obligés de vivre dans un même intérêt d'Etat. Et ainſi votre adjonction avec les Provinces-Unies produiroit toûjours mêmes effets envers vos voiſins, de jalouſie de vos trop grandes forces: & croians par ce moien d'établir votre repos, vous fileriez la trame de nouveaux troubles parmi vous.

Il n'y a telle ſageſſe que celle qui s'acquiert par ſa propre experience. Ce qui s'eſt paſſé parmi vous, dans ce ſoulévement univerſel de toutes les dix-ſept Provinces, vous doit ſuffire pour toute raiſon. Vous ſavez que tous ces Païs impatiens du joug de l'Eſpagnol, ſous le cruel tyrannique Gouvernement du Duc d'Alve, avoient arboré l'enſeigne de la Liberté pour bannir l'Inquiſition & donner Paſſeport à la ſortie des Eſpagnols. Vous ſavez que Dom Jean d'Auſtrie, quoi que ſuccedant à la charge & aux ordres du premier, faiſoit ſemblant de favoriſer les juſtes intentions de Peuples & la ſortie de ſa Nation, à quoi toutes choſes contribuoient. Cependant au lieu d'emploier l'argent qu'il avoit touché pour les congedier, il le fait valoir pour ſe cantonner dans Namur, d'où il forma un corps d'armée & peu après par l'arrivée d'Alexandre Farneze Duc de Parme, conduiſant des troupes fraiches & gaillardes, il donna ſi rudement ſur les doits à cette grande armée de la Généralité à Gemblours, que depuis les affaires des Provinces ne firent qu'empirer, celles d'Eſpagne s'amender & reprendre nouvelle force, juſques à l'entier redreſſement de vos Provinces, plus en ſuite par votre diviſion & par le démembrement d'icelles d'avec la Généralité, que par force d'armes.

Et qui cauſa cette déroute & ce grand desordre? La jalouſie des deux Religions, les uns ne voulans ceder aux autres; & l'opinion que vous eûtes que la Proteſtante ne ſuppeditât la Catholique: l'ambition des Grands du Païs; le deſir que chacun d'eux avoit de prendre la meilleure part en la conduite des affaires: & l'envie qu'ils avoient tous de la grande créance & vertu du Prince d'Orange. Mais ſur toutes choſes, l'impoſſibilité de retenir dans l'union tant de Provinces & un ſi grand Peuple, lequel bien que conſtituant une même Nation, eſt ſi divers en ſon regime de vivre, ſi particulier en ſes privileges, ſi exact & ſi ponctuel à les entretenir, que toutes les Provinces forment autant d'Etats particuliers, & chaque ville d'icelles autant de petites Republiques, toutes prêtes a coucher de leur reſte plutôt que de démordre d'un pied de ce qu'elles ſe ſont une fois figurez leur appartenir. Et quel moien de joindre & de tenir unies tant de pieces déjointes par ſi frequentes diſcrepances, s'il n'y a quelque lien plus particulier & plus affectionné qui les lie par enſemble? Or il n'y en peut point avoir de plus ſerré ni de plus preſſant que la Religion. 1646.

Que ſi tous ces défauts ſe rencontrent encore parmi vous comme ils ſont, vous retomberez ſans doute dans les mêmes inconveniens où vous croupiſſez encore, ſi vous ne prenez d'autres meſures, & n'embraſſez d'autres moiens pour parvenir au repos où vous aſpirez.

Pour contenir tant de Païs & tant de Peuples, tant de riches & puiſſantes Villes ſous l'obéïſſance des Loix, il faudroit bien un autre frein. Toutes celles des anciennes Republiques d'Athenes, de Lacedemone, ou de Sparte n'y ſauroient ſuffire. Il ſeroit néceſſaire d'en emprunter des Venitiens comme jadis les Romains des Grecs en la naiſſance de leur Republique. Il faudroit caſſer la plûpart des particulieres, & en établir des générales ſous une obſervance très-exacte. Mais par quel moien? On verra plutôt remonter toutes ces Rivieres vers leur ſource, ou l'eau de l'Ocean tarir, avant que non les Provinces, mais la moindre des Villes voulût relâcher quelque choſe de ſon intérêt particulier pour le bien général dans la grande liberté dont les unes ſont jouïſſantes & à laquelle les autres aſpirent.

Mais feriez-vous bien quelque choſe de bon pour la Hollande & pour les autres Provinces-Unies, de vous déclarer libres & Souveraines? rien moins que cela. Car au lieu qu'elles ſont aujourd'hui les plus riches, les plus peuplées & les plus floriſſantes, elles deviendroient pauvres, deſertes & incultes: Et la liberté des rivieres que vous auriez comme elles, la bonté de votre Païs, la ſalubrité de l'air pardeſſus le leur, & la ſituation opportune de vos Provinces y attireroient les Arts & les habitans. Et Amſterdam, cette Mere-ville du Païs, le plus riche Magaſin de l'Europe, capable toute ſeule de contreluiter la puiſſance d'un Roiaume, comme la plus opulente de toutes, y perdroit le plus; & au lieu qu'elle va augmentant journellement elle pencheroit dès lors à ſon declin. Ils y perdroient donc beaucoup, & vous y profiteriez pour un tems; mais pour donner plus de facilité aux Eſpagnols d'y revenir & de s'avantager de vos richeſſes.

Encor ce ne ſeroit pas tout. L'Etat des Provinces-Unies du Païs-Bas eſt d'une très-louable étendue & telle que les Politiques la deſirent pour établir la durée d'une Republique: ni trop grande pour n'avoir ſes forces diſperſées & difficiles à s'entre-communiquer, ni de telle puiſſance qu'elle ſoit ſuſpecte & redoutable à ſes voiſins: ni trop petite aiant des forces ſuffiſantes pour ſubſiſter de ſon propre poids: mais de telle mediocrité qu'étant proportionnée en elle-même, ſi elle eſt encor accommodée de quelques pieces qui ſont en ſa bienſeance, je ne crois point d'Etat ſous la cape du ciel plus fort ni plus impenetrable que celui-ci: Et à meilleur tître que celui de Florence pourra-t-il être ſurnommé un Etat de fer ramaſſé dans ſa propre force. Cet-

1646. te générale adjonction des Provinces leur ſeroit donc plus à charge que à gain, plus capable de les embarraſſer que de les fortifier, plus propre pour les porter à une diſſipation que pour les rendre perdurables.

Les Provinces-Unies ont été engendrées de la Guerre : elles ſe ſont élevées & accruës par la Guerre : & ſelon toutes les apparences elles ne ſont durables que par la Guerre. Il les faut conſiderer comme invincibles à toute autre puiſſance qu'à la ſienne propre : c'eſt-à-dire, elles ne peuvent être ſurmontées que par la diviſion. Tant que ce myſterieux faiſceau de javelots de Scillurus durera dans la patte du Lion Belgique, ſa force demeurera indomtable & elles ne pourront être rompues : mais la Guerre ceſſant, leurs adminiſtrateurs ont un beau champ pour exercer leur prudence, pour concilier les partialitez qui couvent ſous les cendres du feu de la Guerre, pour aſſoupir tant de ſectes de Religions, ou du moins pour les contenir en quelque devoir dans un apparent deſir que chacune auroit de former une faction pour favoriſer la ſienne. Et lors la Catholique, dont l'exercice eſt ſeul interdit entre toutes les autres plus par raiſon d'état que par haine, ſauroit bien prendre ſes avantages dans la diviſion & faire valoir le nombre & la force de ſon parti ; & encor mieux s'il étoit fortifié de l'adjonction des autres qui leur donneroient cœur de ſe demontrer : Et s'il eſt loiſible de dire ce mot en paſſant ſur un point chatouilleux, il y auroit en ce cas toute apparence de courte durée, la Guerre ceſſant, ſinon, comme je viens de dire par une reformation & abrogation de tant de privileges particuliers & par des Loix & Conſtitutions plus générales pour le regime de toutes les Provinces en gros.

Et l'Angleterre en profiteroit-elle plus ? hormis de prendre ſes avantages ſur la France en cas de rupture des François avec les Païs-Bas, comme nous avons dit, on ne verroit dès lors qu'une mesintelligence ouverte avec ces Provinces pour la Seigneurie de la Mer. Elle qui ſe l'eſt ſi ſouvent voulu vendiquer par forme de ſuperiorité juſques par des imprimez remplis d'oſtentation, pour ſignifier qu'à elle competoit le droit de la fermer, par trop jalouſe des forces maritimes de cet Etat, qui a ſi ſouvent triomphé d'une plus grande puiſſance que la ſienne & ſi ſouvent eſquivé la rupture avec elle quoi que provoqué, mais plus par modeſtie que de crainte ; faiſant voir journellement à tout le monde juſques où s'étendent leurs forces de mer : Et à l'Angleterre, que ſi elle avoit entrepris de déclarer de parole la mer fermée aux autres Nations, ils l'avoient par effet ouverte & publié une réponſe généreuſe à leurs vaines poſitions. D'ailleurs l'Angleterre perdroit la plûpart de ſon Commerce, & ne pouvant rien profiter, mais beaucoup perdre avec ces Provinces, elle en viendroit facilement aux extrémitez d'une rupture.

Que faut-il donc faire pour établir la condition de ces Provinces accablées du joug Eſpagnol ? doivent-elles croupir à toûjours ſous le fais importable de la tyrannie ? Ainçois elles s'en doivent ſouſtraire ſans plus marchander. Le tems eſt favorable, l'opportunité grande ; & c'eſt à elles de profiter de la gayeté de ceux qui leur tendent les mains. Il n'y a qu'un pas à faire de la ſervitude à la liberté, de la honte à l'honneur, de l'opprobre à la gloire. Conſiderez, Meſſieurs, ce qui appartient déja à la France de vos Provinces, & ce qui eſt aſſis dans ſa bienſeance. D'autre part regardez ce qui peut accommoder l'Etat des Hollandois vos freres & vieux amis ; les deux Nations en ſont d'accord : car j'entends que la peau de l'ours eſt déja partagée. Vous n'avez qu'à vous déclarer de part ou d'autre, non pour leur être aſſujettis d'une façon ſervile, mais pour devenir compagnons de fortune, confreres d'une même liberté, participans du bonheur dont ils jouïſſent. Vous demeurerez étraints d'un même nœud d'intérêt & d'amitié, & étans une partie d'eux-mêmes on ne vous ſauroit toucher qu'ils n'en ſoient ſenſibles & qu'ils ne parent ſoudain pour vous. Vous êtes poſez au milieu de deux grandes puiſſances armées pour votre ſoûtien. Si vous vous donnez aux François & aux Hollandois, ils ſoûtiendront la Guerre pour vous s'il en reſte tant ſoit peu ; votre querelle deviendra en un moment la leur. Et ſi vous vous declarez libres de vous-mêmes, vous ſerez ſeuls à en porter le fais & les frais. Si vous vous donnez à eux, vous ferez votre condition. Si vous attendez d'être ſubjuguez, on la vous fera : Et l'Eſpagne fera durer le mal & ne ſe ſervira de vos forces que pour achever votre ruïne. 1646.

A la bonne heure donc, généreux Peuple ! armez vous de cœur & de reſolution pour parvenir à cette felicité. Auquel des deux que vous ſoiez, vous ne pouvez que bien être ſelon le departement déja fait en avance.

La France victorieuſe par tout qui n'a jamais refuſé ſecours aux Etrangers, vous recueillira ſous ſes charitables aîles comme ſiens, vous hebergera de ſon abondance, vous défendra par la force de ſes armes. Cette belliqueuſe Nation ſe mettra devant vous comme une muraille de fer pour vous couvrir contre toutes les atteintes des ennemis de votre repos. La France aujourd'hui toute Françoiſe, toute ſavante de ſes vrais intérêts, & amatrice de votre conſervation, ne fera plus qu'un corps & une ame avec vous. Vous aurez un grand Roi pour défenſeur, un puiſſant Roiaume pour ami, mais plutôt vous deviendrez une partie d'icelui & le rendrez encor plus redoutable. Vous vivrez ſous mêmes Loix en conſervant vos Statuts Provinciaux ou municipaux à l'égal des autres Provinces & villes du Roiaume. Vous ne lui ſerez plus Frontiere ennemie, mais vous deviendrez enfans de la Maiſon, & n'aurez autres bornes que les Monts Pyrenées, les Alpes & la Mer de midi. Si l'Eternel envoie ſterilité parmi vous, vous pourrez ſans crainte puiſer de ſon abondance. Et quand le ciel fera germer & fructifier vos terres graſſes avec exuberance, vous y debiterez vos denrées ſans Licences ni Paſſeports. Le Commerce vous ſera libre chez elle, & d'elle chez vous, car vous ne ſerez plus qu'un. Depuis Philippe II. ce grand fleau du Païs, vous n'y avez vu aucun de vos Princes (car les Archiducs ne vous ont commandé que par precaire) ; deſormais vous êtes aſſurez d'y contempler la Majeſté d'un grand Roi au milieu de vous, plein de grace & de douceur ; & quand il vous plaira, vous pourrez aller droit à lui ſans empêchement, car il eſt à vos portes & vous n'avez point de mers à paſſer. Les Nations étrangeres qui ſe promenent aujourd'hui ſi fierement dans vos Provinces, pillant, ravageant vos biens avec impunité ſans contraſte par des hoſtilitez étranges & inouïes ſous prétexte de vous défendre, diſparoitront en un inſtant & ne penſeront plus qu'à la retraite.

1646. traite. Les Canons ne tourneront plus leurs bouches contre vous. On ne vous demandera autres Citadelles que vos courages. Les subsides, les impôts & les exactions dont vous êtes surchargez cesseront avec la Guerre. Les Logemens des Gendarmes ne seront plus marquez sur les pôteaux de vos maisons. Il ne sera plus ouï parmi vous aucun brayement, lamentation, ni voix de frayeur. La Paix fleurira dans vos Campagnes & avec elle l'abondance, le repos & la prosperité. On n'orra dans le Païs que cris d'éjouïssance, de joie & d'exultation avec tous les biens que peut apporter une parfaite felicité. Les Provinces-Unies sont aussi toutes prêtes à recueillir les piéces de leur bien-seance. Elles vous tendent les mains & les bras & vous ouvrent le sein pour retraite. Vous n'aurez plus qu'une commune cause à soûtenir avec elles contre vos communs ennemis. Leur puissance ne vous est pas inconnue: l'Espagnol l'a ressentie dès long-tems à son dommage. Elles n'ont plus rien à exploiter que ce qui reste pour le recouvrement entier de votre liberté. Tout fait joug humainement à la force de leurs armes: & dans la prosperité de leurs affaires s'il leur arrive quelque déplaisir, ce ne peut être que pour vos pertes & vos souffrances. Il leur est impossible d'arracher de vos entrailles cette vermine étrangere sans que vous enduriez quelques douleurs & extorsions. Considerez maintenant leurs armes dans la Flandre, non comme ennemies mais comme de vos bons amis, non à dessein de vous subjuguer, mais pour domter vos communs ennemis & pour vous acquerir la même liberté dont ils jouïssent. Ce grand Chef Orangeois, digne conducteur de leurs armées, que le ciel leur a donné au tems de leur plus grande consternation comme par miracle pour achever le chef-d'œuvre de leur liberté, se présente maintenant à vous pour garant & consommateur de votre repos. Il n'y est que comme pere de la patrie, toûjours occupé & travaillant à votre bien. Les conquêtes qu'il a faites & qu'il vient de faire ne sont pas siennes. Il n'y contribuë que sa valeur & sa conduite, ses soins & ses veilles, ses labeurs & ses experiences. Il n'en remporte que la gloire & vous les autres avantages, si vous les voulez profiter en un tems si favorable. Il ne depend que de vous de lever le masque & de frapper du pied en terre pour en faire sortir des Legions toutes prêtes à combatre & à défaire tout ce qui se voudra opposer à votre repos & à votre liberté. Vous n'avez pas besoin de prendre des gens à votre solde, ni de mettre des armées en campagne pour un si glorieux dessein. Il n'est que de vous armer de courageuse résolution. Une seule Brille & un Flessingue ont donné le premier branle à la liberté dans les Provinces-Unies. Il ne faut qu'un Gand pour empoigner ce qui semble de plus rude ou en apparence de plus raboteux dans les votres, mais en effet ce ne sera que miel & douceur? Qu'un Bruges vous peut suffire pour broyer & mettre en poudre la servitude qui vous comprime le cœur. Anvers & les autres bonnes Villes leveront bien-tôt le sourcil contre leurs Citadelles & leurs Garnisons pour prevenir les sacs dont ils sont menacez. Et si vous prêtez les oreilles à un si louable dessein, toutes choses vous y favoriseront; le Ciel même se déclarera de la partie: Les élemens s'armeront à votre défense: votre terre ne sera plus qu'une terre de fer à vos ennemis: vos mers seront toûjours en tourmente pour eux: Ils ne respireront qu'un air de pestilence & d'infection: le feu même le plus pur de tous les élemens ne brûlera que pour ardre & consumer leurs entreprises. Et le grand Dieu du Ciel & de la Terre qui les a si longuement attendus en patience pour leur donner tems de se repentir de leurs actes, fera venir sur eux les jours de retribution & vengance, tandis que vous jouïrez à l'aise du repos & de la tranquillité. 1646.

LES PROFONDEURS D'ESPAGNE

Cachées sous cette

PROPOSITION

De donner au Roi de France en mariage l'Infante d'Espagne avec les dix-sept Provinces des Païs-Bas, en constitution de dot.

CE que l'Espagne a osé entreprendre contre la France, a été plus souvent affeublé de la peau du Renard que de celle du Lion. Cette cauteleuse Nation n'a jamais eu gueres de l'avantage sur la générosité de la Françoise qu'à la dérobée & en cachette, fort peu souvent à bras nud & par le droit fil de la vaillance, la ruze leur a toûjours beaucoup plus profité que la force. Et ils ont fait voir par le succès de leurs affaires, qu'ils étoient plus savans en artificieux préceptes d'Ulysse, qu'imitateurs des actions hardies & guerrieres du vaillant Ajax.

Lors qu'elle a voulu subjuguer la France, elle n'a pas fait trembler les Pyrenées sous l'effroi de ses Armées pour pénétrer dans son sein de vive force. Elle a armé le François contre le François, bandé autel contre autel, sous prétexte de Religion, semé la graine de son Perou dans ses Provinces, bâti au milieu & aux quatre coins du Roiaume des Ligues animées pour le soûtien de la Catholique & extirpation de la Protestante, cabalé les esprits les plus enclins à remuemens & les plus susceptibles de nouveauté. On a vû après cette mort déplorable de Henri III. avancée par un bras assassin à leur propre suggestion, des Propositions étranges mises sur le tapis; tantôt de marier l'Infante d'Espagne avec un Grand de France en lui portant le Diademe Roial sur le front; tantôt de se faire offrir par les Etats du Roiaume, la Couronne comme par droit de bienseance & au plus puissant Gardien de la Religion de leurs Peres, au préjudice du legitime successeur & du vrai conservateur de la Roiauté.

S'il

1646. S'il a été queſtion, de faire des conquêtes à communes armes, il ne nous en eſt demeuré que la gloire, & à elle le profit. Si nous avons partagé des Roiaumes & des ſucceſſions héréditaires, elle s'eſt accommodée de ſa portion pour envahir la nôtre avec plus de facilité: bref de ces belles ſucceſſions de Naples, de Sicile & de Milan, il ne nous reſte plus que le regret de nos pertes paſſées, la peine de nos maux preſens, & toute apparente impoſſibilité d'y pouvoir rentrer à l'avenir. Et combien de têtes caſſées pour reavoir par la force cette forte Place de Perpignan avec la Comté de Rouſſillon, qu'une par trop ſuperſtitieuſe facilité ainſi artificieuſement pratiquée par cette Nation, leur avoit fait lâcher par Charles huitiéme?

Mais ſi jamais l'Eſpagne a machiné quelque choſe d'artificieux, de couvert & de caché ſous le voile d'un apparent avantage pour la France, on peut dire que cette Propoſition, du Mariage de l'Infante d'Eſpagne avec le Roi & la conſtitution en dot des dix ſept Provinces du Païs-Bas, a été forgée ſur le même enclume & dans la même boutique que le Catholicon, en ces lieux opaques & tenebreux de l'Inquiſition, en parties plus reculées du Commerce, dans ces ſombres cachots qui n'ont jamais été éclairez de la lumiere du Soleil. Fallacieux Conſeil rempli de toute fraude, à divers replis & à double entente, beau en déhors, mais qui envélope au dedans de ſoi une infinité de maux. C'eſt un Eſcorpion qui grimpe tout doucement dans notre ſein, pour nous piquer à mort de ſa queuë veneneuſe. C'eſt la boite de Pandore remplie de toute ſorte de mauvais ingrédiens qu'on nous préſente pour nous empoiſonner. C'eſt en un mot, une des profondeurs apocalyptiques de Satan avec laquelle il prétend d'affliger la France, les Provinces-Unies & pluſieurs autres Etats de la Chrétienté.

Ici je ne touche point ni au ſang ni aux perſonnes, & je ne prétends pas de rejetter l'Alliance d'Eſpagne comme indigne de celle de la France. Ce ſeroit pécher contre le ſens commun, & notre propre experience me contrediroit. Cette tant renommée Blanche de Caſtille qu'elle donna Reine à la France en la plus grande néceſſité de ſes affaires pour la rendre Mere d'un Roi qui a merité le ſurnom de Saint, aiant contribué pour le bien de ſon Fils & de ſon Roiaume tout ce qu'on pouvoit eſperer d'une vraiement bonne Mere & d'une Excellente Princeſſe: & cette grande Reine qui regente aujourd'hui dans le Roiaume avec une généroſité & conduite inimitable par tant d'heureux ſuccès, en l'élevation d'un jeune Roi, à la gloire du nom François & à la réputation de ſes armes, font avouër à tout le monde, que ce bien ineſtimable eſt avenu à la France du lieu d'où elle n'avoit jamais reçu que beaucoup de mal? Et que les miſeres que l'Eſpagne nous a fait ſentir par le paſſé, n'égalent point les felicitez préſentes que l'adminiſtration de cette Princeſſe, qu'elle nous a donné pour Reine, nous font ſavourer. C'eſt cette douceur procedée du Fort: c'eſt ce miel enchaſſé dans la machoire du Lion Eſpagnol.

Mais je dis bien que la Reine eſt trop bonne Mere, & qu'elle aime trop le bien du Roiaume pour recevoir de telles Propoſitions. Cette Princeſſe ne tient plus rien de l'Eſpagne, que la naiſſance: ſon élevation eſt toute Françoiſe: ſon inclination Françoiſe: toutes ſes actions Françoiſes. Elle n'emploie ſa prudence & la force de ſon jugement, qu'au bien du Roi & à l'agrandiſſement de la France. Et aujourd'hui que la force des armes Françoiſes dirigée par ſa ſage conduite & appuiée du conſeil de ce rare & excellent Miniſtre qui l'aſſiſte, ont éloché pluſieurs de ces Provinces, porté la crainte & l'effroi au milieu du Païs, emporté les plus fortes & importantes Villes, rendu preſque toutes les autres frontieres de la France ou des Provinces-Unies: Aujourd'hui que tout tend à un ſoulevement univerſel parmi ces Peuples accablez du joug Eſpagnol & qui ne béent qu'à leur délivrance: Aujourd'hui qu'il ne leur reſte pour toute reſſource de ſalut, que de ſe joindre promtement & volontairement aux François & aux Hollandois, à peine d'y être en bref contraints par la force: Aujourd'hui que l'Eſpagne n'a plus aucune confiance en eux, ni eux à l'Eſpagne: Qu'elle n'y commande plus que dans ſes Citadelles, parmi une Gendarmerie à demi mutinée & à la veille d'une diſſipation faute de ſolde: Le Soldat affamé du déſir de ſe gorger de la curée & du ſac des plus riches Bourgeois & Marchands: le Bourgeois & le Marchand en défiance de l'avarice & de la rapacité du Soldat, devenus ſages par leurs exemples domeſtiques, qui ne regardent plus les Eſpagnols que comme Bouchers, toûjours en poſture de gens prêts à demener les mains pour leur donner la fuite: Aujourd'hui que le Roi d'Eſpagne ne les peut plus aſſiſter ni d'hommes ni d'argent, & que ſes affaires ſont en tel état, qu'il a plus beſoin du ſecours de ces Provinces, qu'il n'a de moien de les ſecourir: Après la perte du Sas de Gand qui trouble la communication des plus importantes Villes de la Flandre, qui ouvre le chemin à la conquête de Hulſt & d'Anvers à ce ſage & vaillant Prince d'Orange, lequel en bref en ſaura bien profiter, & qui expoſe à contribution, ou à l'invaſion des armes qu'il commande, tout le plat Païs ennemi: après cette prompte & ſoudaine reddition de Gravelines, l'une des plus fortes Places de l'Europe, contrainte & forcée de revenir à la France par la ſage conduite & hardie réſolution du Duc d'Orleans, qui a bien fait voir dans cet emploi, que la vertu conſiſte en l'action & qu'elle demeure comme cachée lors qu'elle eſt ſans exercice, & qui a fait juger par cette piece ce que la France doit eſperer de ce Prince dans les occupations de la Guerre comme dans celles de la Paix: Que S. Omer & Bourbourg demeurent comme blocquez par la diligence du Maréchal de Gaſſion, & tout le Païs d'alentour & loin de là rangé ſous contribution: Qu'il ne reſte plus à conquêter ſur la côte de Flandres que Dunkerque & quelques bicoques qui ne ſont que la beſogne du renouveau prochain, leſquelles ne pouvant être ſecourues par mer & leurs havres bouclez par les Navires Hollandois, ſeront contraintes de ſe rendre avec beaucoup plus de facilité que Gravelines, pour être moins fortes qu'elle: Après quoi il ne reſte plus que Namur & peu d'autres ſur la Meuſe pour couper la communication de l'Allemagne avec ces Provinces Walonnes, leſquelles privées de la commodité de la mer, qui eſt comme la bouche qui donne vie & nourriture à tout le corps, & du ſecours des Allemans par terre qui ont toûjours été leur bras droit, que leur reſte-t-il de moien humain pour ſubſiſter? le Païs ne

1646.

ſera-

1645. ſera-t-il pas contraint de ſe rendre la corde au col, ou plutôt de reclamer la domination Françoiſe & Hollandoiſe, & d'en chaſſer cette engeance étrangere pour toûjours? Et qu'avec tous ces grands avantages la France écouteroit de telles Propoſitions?

C'étoit le grand deſſein & la partie faite par Henri le Grand contre l'Eſpagne, qui ne fut diverti que par une main maudite & parricide. Le François devoit commencer la route de ſes conquêtes par la Meuſe en deſcendant: Et le Prince Maurice avec les Forces des Etats, devoit monter par la même Riviere, & chacun d'eux attaquer toutes les Places ennemies expoſées à leur chemin juſques à ce qu'ils ſe fuſſent rencontrez. Cela fait, chacun de ſon côté devoit attaquer les Villes de la Flandre ſur la mer juſques à ce qu'ils ſe fuſſent auſſi rencontrez: après quoi le plat Païs découvert, couru, & ravagé, ſans ſecours de terre ni de mer, étoit notoirement contraint de faire joug aux deux Nations.

Ces grands Genies qui gouvernent aujourd'hui la France, ne ſemblent-ils pas animez de l'eſprit de ce grand Roi? Ils agiſſent par les mêmes mouvemens, leurs entrepriſes ſemblent proceder de cette même ſource, & les expeditions guerrieres toutes formées au moule de ſes deſſeins. Gravelines a été en un moment comme nous avons dit, retirée de la main Eſpagnole & eſt revenue ſous la juriſdiction de ſon legitime Seigneur & ſous la puiſſance de ſon Roi. Dunkerque, l'Iſle, Bourbourg, qui ſont auſſi du Domaine de France, ſeront auſſi bientôt contraintes de ſe ranger, & avec le reſte de la Province de reclamer le nom du victorieux. Tandis que d'un autre côté l'Orangeois accompagné de valeur & de bonheur ne trouvant rien d'impoſſible à ſes entrepriſes, aſſujettira les Villes & contrées qui avoiſinent ſes Gouvernemens; & de ſes voiſins bons amis & vieux Compatriotes, il en fera des voiſins ſiens, conſorts de même affection & membres d'un même corps.

C'eſt ce en partie qui peut aujourd'hui obliger l'Eſpagne à cette propoſition. Et l'Eſpagnol ſe voiant reduit au compte-fait de la perte de ſes Provinces, fait demonſtration de vouloir lâcher ce qu'il ne peut plus retenir, & de vouloir donner à la France le Païs que l'Eſpagne ne peut plus garder.

D'ailleurs les forces de ce grand Corps d'Eſpagne étant occupées & diſperſées ailleurs en pluſieurs autres endroits, on voit bien qu'elle ne peut fournir à tout en même tems, & que ſe voiant attaquée au cœur de ſes Etats de deux côtez, il faut néceſſairement que les eſprits y accourent de toutes les autres parties du corps pour le vivifier & ſoûtenir, & que les plus reculées demeurent pâles & languiſſantes ſans pouls ni mouvement.

L'Eſpagne eſt la Citadelle de l'Europe, auſſi l'eſt-elle de tous les autres Royaumes & Etats de l'Eſpagnol. La voila aſſaillie de deux endroits, en tête & en flanc. La Catalogne heriſſée de mécontentemens pour l'infraction de ſes privileges, a reclamé la protection de France, arboré l'étendard de la liberté, & armé pour le maintien d'icelle. La néceſſité des affaires du Roi d'Eſpagne y a attiré & ſa perſonne & ſes plus grandes forces pour arrêter le torrent des conquêtes de la France; Et à toute peine a-t-il pu recouvrer Lerida & deſaſſieger Tarragonne, qu'il n'ait mis en ſueur toute ſa puiſſance.

1648. Le Portugal aiant fiché un clou à l'ambition d'Eſpagne par l'élection d'un Roi dans un applaudiſſement général & comme miraculeux de tout le Roiaume, fait des progrès dans la Caſtille, lui emporte des Villes & des Païs, le combat au milieu des ſiens, lui gagne des batailles: Et une partie des Indes Orientales détachées de ſon gros avec le Portugal & pluſieurs Places de la côte d'Afrique qui en dépendent, la rangent au deſeſpoir de tant de pertes, & la reduiſent à cette damnable maxime, de ſuſciter à ce Roi reſſuſcité un Ahod pour lui redonner la mort.

Les Roiaumes & les Etats qu'il poſſede en Italie preſſez du ſentiment de tant de maux qu'ils ſouffrent pour fournir à ſon ambition & à toutes ces Guerres étrangeres de terre & de mer, n'en peuvent plus, & ſont à la vieille d'un ſoulévement, pour ſe décharger du fardeau de la ſervitude Eſpagnole.

Le S. Pere nouvellement inauguré, quoi que partiſan de ſes paſſions en ſon entrée dans le Papat, n'a plus grand deſir que d'affranchir ſa Tiare de ſujettion, & de faire voir à toute la Chrétienté qu'il eſt le chef viſible de l'Egliſe & le Pere commun de tous les Chrétiens, & que s'il eſt entré en Renard, il ſera bien aiſe de regner en Lion. En tout cas, il appréhendera de ſe montrer paſſionné des Eſpagnols, de peur d'attirer quelque grand Schiſme dans l'Egliſe, ou d'obliger les François à un Patriarchat.

L'Allemagne eſt tellement travaillée de Guerres & dedans & dehors, qu'elle a plus beſoin de l'aide de l'Eſpagne que de moien de la ſecourir.

Le Prince Ragotski fortifié de la puiſſance des Ottomans, triſtes effets du deſeſpoir des Princes opprimez, lui a taillé de la beſogne pour long tems dans la Hongrie.

Le Saxon obligé de ſa fortune à la Maiſon d'Autriche ne tâche que de retirer ſon épingle du jeu, & de mettre ſes Etats à couvert de la tempête qu'il voit venir ſur elle.

Le Bavarois affectionne plus l'agrandiſſement de ſa propre Maiſon que de celle d'Autriche, & ne lui prête rien que ſous bons gages, témoin les beaux Païs héréditaires que l'Empereur lui a engagez pour pluſieurs avances, là où il ſe cantonne dignement & ſe met en état de l'abandonner, s'il peut faire la Paix avec la France & avec ſes Alliez, en gardant des gages de ſi haut prix.

Les autres Etats & Villes libres d'Allemagne, laſſées de tant de Guerres, ne cherchent que repos & abri dans le calme & la ſerenité d'une Paix, ou bien dans le declin de la Maiſon d'Autriche; ſachant bien que tant qu'elle aura le deſſus, elles ne ſeront jamais tranquilles.

Les Suedois ſont aſſez puiſſans non ſeulement pour conſerver leurs conquêtes dans l'Allemagne, mais pour y faire encore des notables progrès, principalement ſi la querelle qui a été excitée entre eux & les Danois vient à être pacifiée, comme ils en ſont à la veille.

Le Duc d'Anguien vient de faire ſentir aux Imperiaux ce que peut la valeur & la conduite d'un grand Chef de Guerre ſur une Nation aguerrie & accoûtumée à vaincre. Nos François encore tout rouges du ſang Bavarien, les Campagnes de Fribourg couvertes des corps morts & toutes blanches des oſſemens de cette grande défaite; les principales Villes du Palatinat rangées ſous l'obéïſſance de Fran-

1646. ce, ce qui reste du Païs en état de ploier le col; les Villes voisines sur le Rhin de partisanes des Imperiaux sont devenuës toutes Françoises, ont reçu les François, & plusieurs des Garnisons Françoises, les autres méditent d'en faire autant : le Maréchal de la Tour Lieutenant du Duc est avantageusement logé avec l'Armée Françoise en quartier d'hyver dans le Païs ennemi : Et ce Prince, digne surgeon de la valeur du sang de Bourbon, revenu en France tout couvert de palmes & de lauriers de cette glorieuse expédition, pour ajouter ce trophée à ceux de Rocroi & Thionville, & pour obtenir de nouvelles levées au renouveau prochain, afin d'achever ces conquêtes.

Bref la Maison d'Espagne panche au declin de tous côtez, & toute la Chrétienté lassée de si longs troubles qu'elle a excitez par tout, demeure d'accord d'aller à sa diminution, jusques à ce qu'elle ne soit plus en état de pouvoir troubler le repos commun.

Et qu'avec tous ces desavantages de l'Espagne, ces pertes & ces dommages qui lui arrivent journellement & tant d'autres gros & épais nuages qui grondent sur sa tête, le Conseil de France voudroit-il bien écouter aujourd'hui une si captieuse Proposition, tant avantageuse aux affaires d'Espagne, tant dommageable à celles de la France & de ses Alliez, tant prejudiciable à toute la Republique Chrétienne ?

L'Espagne de cette Proposition a cuidé comme d'une seule pierre frapper plusieurs grands coups.

Premiérement elle l'a lâchée avec quelque incertitude, si elle vient du Conseil d'Espagne, ou bien si elle a été inventée à plaisir par quelque donneur de nouvelles pour remplir les Gazettes, à dessein de sonder les intentions des Princes & des Etats intéressez, & les cœurs des Peuples. Et en cas d'approbation l'avouër comme sienne pour faire voir à tout le monde qu'elle donne gros pour procurer la Paix générale à toute la Chrétienté, laquelle lui en devra beaucoup de retour. Que si elle n'est pas reçuë, elle la desavouera comme bâtarde, l'imputera à quelque artifice d'Etat de ses ennemis, ou bien à l'invention de quelque Roman, & tâchera de conserver quelque créance qu'elle s'imagine d'avoir encore parmi les Flamans. Mais on voit bien que cette Proposition n'a pas été inspirée du Ciel, ni n'est pas procedée du cerveau de Jupiter. C'est une matiere trop profonde pour avoir été inventée à plaisir. On n'en parle pas tant qu'il n'y en ait quelque chose. Cette fumée déja épanduë par tout presuppose un feu, quoi que pour encore caché & couvert.

D'ailleurs elle est mise en avant pour valoir autant qu'elle pourra, si elle ne peut valoir selon la mesure des pernicieux desseins de l'Espagne. Elle est de la nature de ces fausses nouvelles qu'on publie exprès pour profiter de quelque chose, le peu de tems qu'elles sont crues véritables.

L'Espagne croit d'abord de flatter l'imagination des Alliez de la France, leur mettre la France en ombrage & iceux en méfiance de la France, & d'imprimer des arriére-pensées aux cœurs des uns & des autres.

C'est contre la Hollande principalement que cette piece a été faite. Et l'Espagne croit que si elle ne réussit au principal, du moins qu'elle pourra valoir pour obliger les Provinces-Unies de détourner leurs forces de mer, ou de les rallentir en l'assistance que la France espere d'elles devant Dunkerque, comme elle a eu devant Gravelines, & pour les obliger en avance de traverser sous main les progrès de la France, en leur faisant appréhender l'accomplissement de cette Proposition, & qu'il leur vaut beaucoup mieux avoir l'Espagnol entre deux qu'un si puissant allié pour voisin. 1646.

Mais l'exécution en seroit bien plus dommageable, & si elle réussissoit, l'Espagne penseroit bien d'avoir donné le coup de mort à ces Provinces, & de s'être bien vengée de tant de maux, qu'elles lui ont causé depuis tant de tems, pour s'être si hardiment soustraites de sa domination, avoir soutenu contre lui une si longue Guerre, rapporté de si grandes victoires, & fait une infinité de conquêtes admirables, consumé ses hommes & ses finances, interrompu son repos dans l'Escurial, troublé ses affaires en l'un & en l'autre monde; en un mot pour l'avoir reduit au point où il en est, Dieu s'étant servi des choses basses & humbles pour confondre les hautes & les puissantes de ce monde.

Quelle pomme de discorde entre la France & les Etats des Païs-Bas ? l'Angleterre ne tarderoit pas dès qu'elle seroit devenuë calme d'y entrer pour son écot. Et comment donneroit l'Espagne toutes les dix-sept Provinces, dont la moitié ne lui appartient plus, lui aiant été enlevées par le droit des armes, & aiant traité avec elles comme avec un Etat libre & Souverain, sur lequel elle ne prétendoit plus rien ? Ainsi donc l'Espagne donneroit le bien d'autrui, à la mode du Pape qui distribuë si liberalement les Dignitez & Prélatures assises au milieu des Etats du Turc, qui ne le reconnoissent point, laissant à leur liberté d'en aller prendre. Et après cette domination, la France seroit obligée à l'une des deux ? Ou de lâcher en faveur des Etats le prétendu droit que l'Espagnol lui auroit transféré sur ces Provinces ? mais la difficulté demeureroit toûjours, si elle le pourroit faire au préjudice de la dot constituée à une fille, dont par le droit le mari ne peut nullement disposer, autrement il en laisse à perpetuité une action ouverte aux enfans qui pourront naître du mariage. Que si la France vouloit user de tel droit, on voit à clair qu'il en faudroit venir aux armes contre une Republique cimentée en partie du sang François & portée à ce comble de gloire à l'aide de la France. Et ainsi la France seroit desormais plus occupée à défaire un Etat qu'elle même s'est tant aidée à soutenir. Et alors les Allemans, Anglois & Danois intéressez en la conservation de cette Republique, la secourreroient. Et le Roi d'Espagne même traverseroit sous main de ce côté-là l'agrandissement de la France, ou pour l'arrêter, ou pour tenir la puissance des François dans un exercice perpetuel.

Et qui doute, que telle rupture avenant de la France avec les Provinces-Unies, cette Guerre d'Etat n'en excitât une autre civile de Religion au milieu de la France ? Et que les Protestans du Roiaume ne prissent les armes pour le soutien de leurs Freres, & ne fissent une générale diversion en faveur d'un Etat de même créance & Religion qu'eux, leur principal azile & refuge en tems de persecution ?

Tout le monde sait que la France a de très-grandes forces, & qu'elle est estimée la premiere puissance de l'Europe. Mais je doute bien, que eu égard à ce Parti de Religion, qui

1646. qui eſt épandu par tout le Roiaume, lequel, en ce cas, ſe mouvroit à l'inſtant; à l'aſſiette des Provinces-Unies, qui ont leurs forces ſi ramaſſées & ſi promptes à s'entre-ſecourir; à tant de fortes Places dont elles ſont remplies; à un ſi grand & ſi généreux Peuple tant amateur de liberté, ſi riche d'or & d'argent qu'il a de quoi ſoudoier en tout tems cent mil hommes de Guerre; à tant de grandes & riches Villes remplies de tous biens, de Canons, d'Armes, de Munitions, une ſeule Ville d'Amſterdam qui a plus de cinquante mille livres de rente en Droits, Acciſes ou Impôts par chacun jour, qui eſt le revenu d'un grand Roi; à un Païs qui ſubſiſte & s'enrichit par la Guerre, qui la ſoutient depuis ſeptante ans contre l'Eſpagne, & lui fait donner du nez en terre, qui a une force de mer invincible, laquelle ne trouvant rien d'aſſez puiſſant en l'Europe pour l'occuper, s'en va de mois en mois chercher la Guerre en l'autre monde & en rapporte des treſors ineſtimables. Et de plus un Païs ennemi de confuſion, où rien ne ſe fait qu'à pas comptez, tout avec de parfaitement bons ordres, exactement gardez & obſervez. Je doute bien que la France toute puiſſante qu'elle eſt, aiant à diſputer tous ces grands avantages en une extremité du Roiaume, & au dedans de ſoi traverſée de tous ces mouvemens de Religion, en ſeroit bien laſſée & haraſſée. Et ſi la Rochelle ſeule avec quelques autres Villes diſperſées ont occupé tant d'Armées Royales près d'un ſiecle durant, que ne feroient pas tous ces Païs unis enſemble, favoriſez en dedans comme ils ſeroient? Alors l'Eſpagne ne manqueroit pas de profiter de cette Guerre Civile pour un de ſes principaux deſſeins, & de prendre ſes avantages pour ſe remplumer à l'équipolent de ce qu'elle auroit donné.

Cette donation ſeroit faite à l'Infante d'Eſpagne ſi elle étoit mariée au Roi, en faveur des enfans qui en naîtroient & non pas au Roi même; mais en ce cas, on leur pourroit demander caution, qu'ils n'empêcheroient pas ce qu'ils ont eſſaié de faire, & qui n'a été que trop verifié en nos jours, quoi que ſurmonté par une vertu & benediction toute divine dont la France eſt jouïſſante. D'ailleurs les Succeſſeurs Rois d'Eſpagne agréeroient-ils à l'avenir une alienation ſi importante de ſes Etats, qu'ils n'y trouvaſſent ſur quelque pointille à grebuger?

Il n'y a doute qu'on ne voulût auſſi obliger la France de quitter tous ces beaux droits & prétenſions qu'elle a en Italie, d'abandonner le Piemont qui lui tient la porte ouverte pour y entrer en tout tems quand il lui plaît; de laiſſer le Savoiſin & tous les Potentats d'Italie à la diſcretion d'Eſpagne, de renoncer à ce qui lui eſt occupé du Roiaume de Navarre; de reſtituer les conquêtes du Rouſſillon & livrer la Catalogne à l'Eſpagnol ſans coup ferir; de retirer la main du ſecours des Portugais; de renoncer à l'Alliance de Suede & fermer la bourſe aux Suedois; de rappeller les François d'Allemagne & laiſſer toutes ces belles conquêtes qui ont tant coûté d'hommes & d'argent; de tourner le dos aux Proteſtans d'Allemagne, d'immoler tous les autres Alliez de la France à l'appetit des Eſpagnols; bref de rendre la France du tout Eſpagnole, comme s'il ne reſtoit plus autre choſe, ſinon que le François fût à la ſolde de l'Eſpagnol.

Au contraire ſi l'Eſpagne ſe ſentoit déchargée de cette peſante Guerre que la France & les Provinces-Unies lui livrent de tous côtez, devant, derriere, à tête, a dos, en flanc; elle ramaſſeroit ſes forces par tout, ſe renforceroit d'hommes & de finances, reprendroit nouveau cœur & nouvelle creance parmi ſes Peuples ja imbus de l'opinion de ſon impuiſſance par tant de pertes qui lui arrivent journellement. 1646.

L'Eſpagne qui occupe la moitié de l'Italie & qui y a juſques ici tenu ſes forces en équilibre avec tous les autres Potentats, les balanceroit ſans doute, ou du moins leur donneroit beaucoup de peine pour les faire pancher à ſes intentions.

L'Eſpagne tourneroit tous ſes efforts contre le Portugal par Mer & par Terre, & évoqueroit la puiſſance de tous ſes autres Roiaumes & Païs pour les reduire. Et y a grande apparence qu'elle viendroit à bout de cette Nation deſtituée du ſecours François, puis qu'à la longue le plus fort emporte le plus foible, que les forces du Portugal ſont beaucoup inferieures à celles de toutes les Eſpagnes jointes enſemble, & que celui-là a faute de Navires dont celles-ci abondent, plus d'hommes & d'argent que l'autre, outre les intelligences que l'Eſpagnol nourrit avec grande attention dans le Païs.

Les Catalans ſeroient tantôt contraints de ſe rendre à diſcretion; & les Caſtillans croiroient bien leur faire grande grace, en abrogeant tous leurs privileges, & leur faiſant expier leur revolte par la mort des plus coupables, de recevoir le reſte à miſericorde.

Tous les Princes Allemans qui ont voulu regimber contre l'Empereur, reviendroient à lui comme le Saxon & tâcheroient de faire leur Paix les uns après les autres, aux dépens de la Maiſon Palatine & de tous les autres malheureux qui ſeroient accuſez, mêmes par leurs proches & par ceux qui leur ont le plus d'obligation, d'avoir excité la tempête & attiré ſur l'Allemagne tous ces maux qui l'affligent depuis ſi long-tems.

Les Suedois n'étans plus ſoutenus des forces de France ni aidez de leurs Partiſans, ſeroient bien aiſes de ſe retirer chez eux avec une piece d'argent.

Et ſi la Maiſon d'Autriche étoit devenue paiſible dans l'Allemagne, que deviendroient les ligues dont elle tient la moitié attachées avec des chaines d'or? que deviendroit le Piemont? Quoi Florence, Mantouë, Parme & les plus minces puiſſances de ce côté-là? Où ſe tapiroient Genes & les autres petites Républiques? Venïſe la plus grande & la plus généreuſe, comme la plus puiſſante & la plus capable de reſiſtance, lui donneroit plus de peine que les autres, mais il eſt bien à craindre qu'à la longue étant preſſée de l'Allemagne & du reſte de l'Italie qui eſt Eſpagnole, elle ne put pas reſiſter ſans l'aide du Turc.

Ainſi l'Eſpagne delivrée de la Guerre de Flandres, & en Paix avec la France, que ne ſe rendroit-elle pas capable d'exploiter en tout le reſte de la Chrétienté? Et quelles Richeſſes ne retireroit-elle pas encore de ſes Indes, ſi elle n'y étoit point troublée par les Hollandois, qui d'ailleurs ſeroient par trop occupez à défendre leur liberté contre la France, ſi elle devenoit ceſſionnaire des droits qu'elle prétend ſur ce Païs? La ſuite verifieroit bientôt que l'Eſpagne ſait finalement venir à bout de ce qu'elle a une fois entrepris; & quoi qu'avec plus grand détour, qu'elle parvient à la fin qu'elle s'eſt propoſée, qui ſeroit de donner

1646. plus de peine à la France qu'elle n'a jamais fait par ci-devant, comme contre celle qui l'a toûjours empêchée de parvenir à la Monarchie de l'Europe.

Voila en ſomme une partie des maux que cette Propoſition, ſi elle étoit executée, fait apprehender aux gens de bien ſur toute la Chrétienté. Dieu qui tient le cœur des Rois & des Princes en ſa main, comme le décours des eaux, & les contourne ſelon que bon lui ſemble, veuille toujours encliner les affections de cette grande Reine à l'avantage du Roi & de ſes affaires, au bien de la France & de tous ſes Alliez, à la gloire du nom François, au ſoulagement de ſes Peuples, à l'agrandiſſement du Roiaume, & à la protection & défenſe des Princes & des Etats opprimez. Et qu'ainſi cette Malice puiſſe demeurer confondue, ce grand mal détourné de deſſus nos têtes, le Conſeil d'Achitophel détruit, les profondeurs de Satan abyſmées, & que toutes les Parties que l'Eſpagne nous livre inceſſamment, ſoient de jour en jour diſſipées & englouties à victoire.

ENTRETIEN LIBRE

Sur la

GUERRE

Et la

PAIX

Entre l'Eſpagne & la Hollande avec les Provinces ſes Alliées; tel qu'il s'eſt paſſé à Bruxelles entre ſon Excellence le Marquis de QUEVA *Ambaſſadeur d'Eſpagne & Monſieur* J. UYTENBOGAERT.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne, Marquis de Queva, aiant ouï dire que j'étois reſolu de paſſer de Brabant en France, me fit venir pour la ſeconde fois à Bruxelles pour m'engager à reſter, en me faiſant des offres conſidérables.

Je me mis en chemin priant Dieu de me donner la ſageſſe & la force dont j'avois beſoin pour parler naturellement à ſon Excellence.

Je lui dis d'abord que j'étois très-obligé à leurs Alteſſes d'avoir ſoufert ſi long-tems que moi & mes Confreres nous vecuſſions en repos dans la Province : que ma femme & moi nous ne pouvions y reſter plus long-tems, ſur tout pendant que la Guerre dureroit avec la Hollande, pour les raiſons ſuivantes.

I. Que l'on ſoupçonneroit dans notre Patrie que nous machinerions quelque choſe à ſon préjudice ; & que je n'avois rien plus à cœur que d'être exempt même d'être ſoupçonné, bien loin de rien entreprendre.

II. Que les biens que ma femme avoit encore dans le Païs ſeroient par là expoſez à être confiſquez. *Sur quoi ſon Excellence m'interrompit diſant* que l'on nous rendroit le double. *Je repliquai* que ni moi ni ma femme nous ne le deſirions pas. 1646.

III. Que quoi que je n'entrepriſſe ni ne conſeillaſſe rien contre la Patrie, on me ſoupçonneroit pourtant de machiner quelque choſe contre l'Etat & contre leurs HH. PP. par quelque correſpondance ſecrete.

IV. Que je ne pouvois reſter à moins que je ne m'établiſſe entiérement, de ſorte que je puſſe me conduire comme Sujet de leurs Alteſſes, ce que je ne pouvois faire ſans avoir libre exercice de ma Religion, que je ſavois bien qu'on ne m'accorderoit pas ici & qu'on ne pouvoit même m'accorder avec ſureté.

Son Excellence voiant avec quelle liberté je lui parlois, fit tomber la converſation ſur la Guerre, qu'on ſeroit obligé de recommencer contre la Hollande, me demandant ce que j'en penſois, & quel ſuccès elle pourroit avoir ?

Je lui dis que je ne peuvois repondre à cette queſtion, puiſque je ne ſavois quelles forces on voudroit ou pourroit emploier de ce côté-ci, & que je ne voulois pas le ſavoir, parce que cela ne me convenoit pas. Mais qu'avec la permiſſion de ſon Excellence je lui avouerois que, quoique je reconnuſſe que le Roi d'Eſpagne étoit le plus puiſſant Potentat de la Chrétienté, il me ſembloit que c'étoit beaucoup entreprendre, que de faire la Guerre à ces Provinces dont Sa Majeſté avoit eſſaié les forces pendant tant d'années, &, comme je croyois, les ſentiroit encore plus à préſent.

Son Excellence me demanda alors s'il n'y avoit donc pas de moien de faire la Paix; je repondis que oui, qu'il n'y avoit qu'à laiſſer ces Provinces en repos.

Il me dit, qu'on le feroit, pour peu qu'on voulût prévenir le Roi, & le reconnoître.

Je repliquai que l'on n'en feroit rien chez nous. Pourquoi non ? me dit-il, ſi on leur cede tout le reſte comme ils le demandent.

Je répondis que le Roi en leur accordant tout à condition qu'ils le reconnuſſent pour Roi, reprenoit par cela même tout ce qu'il cédoit, puiſque, ajoutai-je, cette reconnoiſſance que le Roi exige, vaut autant que le reconnoître pour Souverain, reconnoiſſance qui avec le tems renverſeroit bientôt le reſte.

Mais, dit-il, Sa Majeſté eſt reconnuë pour Souverain en Eſpagne & ailleurs, ce qui n'empêche pas que les Sujets ne conſervent leurs privileges & Sa Majeſté leur conſerve ce qu'elle leur a promis.

Je n'en diſpute pas, repartis-je, & je crois ſans peine que cela eſt ainſi; mais les Hollandois ne pourront ſe perſuader qu'on veuille leur tenir parole, ſur tout en ce qui concerne la Religion, & cela pour pluſieurs raiſons, particulierement parce qu'il ne dépend pas de Sa Majeſté de le faire, quand même elle le voudroit, puiſque la choſe dépend ſeulement du Pape.

Mais, répondit ſon Excellence, le Pape accordera pour cela une diſpenſe à Sa Majeſté.

Je le veux bien croire, mais le même Pape a le pouvoir, comme Sa Majeſté le croit, de diſpenſer quand il voudra Sa Majeſté du ſerment & des promeſſes qu'elle auroit faits, enſorte qu'elle pourra les violer ſelon qu'il lui conviendra.

Mon-

1646. Monsieur, ajoutai-je, cette défiance est si enracinée chez les Hollandois que je ne crois pas qu'il soit possible de leur persuader le contraire. Or tant que cette défiance subsistera, il n'y aura rien à faire avec notre Nation.

Mais, dit-il, n'y a-t-il point de moien de les guerir de cette défiance?

Je n'en trouve qu'un, lui répondis-je, encore doutai-je qu'il puisse réussir, & puis, je suis persuadé que Sa Majesté n'en fera rien. On me demanda quel étoit ce moyen, je priai que l'on ne prît pas en mal la liberté avec laquelle je m'expliquois. Son Excellence me le promit, m'assurant que cette franchise lui faisoit plaisir. Je lui dis donc que si le Roi & leurs Altesses pouvoient se resoudre à accorder la liberté de la Religion dans leurs Provinces de Flandres, de Brabant &c. en donnant les ordres nécessaires pour prevenir les troubles & les tumultes que l'on pourroit entreprendre sous ce prétexte contre la Religion Catholique, ainsi qu'on se plaint qu'il est arrivé autrefois, & qu'ils se conduisent en tout comme le doivent des Sujets obéissants; de plus maintenant en tout les privileges du Païs dans les Terres de Sa Majesté, & remediant aux infractions qui pourroient y être faites; ce seroit là une preuve évidente de la bonne volonté de Sa Majesté, car on diroit qu'il n'y auroit plus lieu de soupçonner Sa Majesté de ne vouloir pas tenir ce qu'elle auroit promis aux Hollandois, dès qu'elle s'y seroit obligé par le Traité juré, puisque par simple bonté pour ses Sujets & sans y être contrainte, elle auroit accordé cette liberté, & l'auroit mis en execution.

S'il y a un moyen, dis-je, pour dissiper la méfiance dont j'ai parlé, c'est celui-là; mais je sais, ajoutai-je, que la conscience de Sa Majesté ne le lui permettra pas: & que l'Eglise Romaine, les Confesseurs & autres, par lesquels Sa Majesté & leurs Alt. se laissent conduire, n'y consentiront jamais, quoique quelques Potentats Catholiques l'ayent fait.

Son Excellence me regardant fixement alors, me dit, hé bien Sa Majesté donnera une déclaration par laquelle elle rétablira tous les privileges, même ceux que les nouveaux regnes ont abolis.

Monsieur, lui dis-je, on se moquera d'une pareille déclaration, car ils ont déja ce que Sa Majesté leur promettroit & les nouveaux n'ont pas violé les privileges pour toujours, mais seulement une fois, pour établir la Regence sur le pied que le vouloit le Prince d'Orange & les Ministres; en protestant que cela ne tireroit point à consequence, mais que tous les privileges resteroient pour l'avenir en leur entier, ce qui leur suffit pour se maintenir dans la Regence; outre que cela n'ataque point la liberté de Religion ni de la conscience qui étoit l'Article que nous agitions & sur laquelle il falloit dissiper la mefiance.

J'ai encore un mot, ajoutai-je, à dire librement à votre Excellence pour l'avantage de Sa Majesté & de leurs Altesses, c'est que je sais que votre Excellence & les autres Seigneurs, & même les Ecclésiastiques tâchent à me retenir dans ce Païs avec mes Confreres, non pas tant par affection pour nous & pour nos intérêts, quoique je ne doute pas qu'ils nous considerent comme des gens fort paisibles, pour des habitans obéissans qui ne formeront aucune faction ou tumulte sous prétexte de Religion; ce que l'experience a fait aprehender de la part des Calvinistes, & ce qu'on ne peut craindre de nous: mais on s'est flaté qu'au moyen de ceux de notre Secte qui sont en très-grand nombre dans notre patrie, nous pourrions exciter quelques revoltes dans quelques Villes contre l'Etat pour favoriser ce Royaume & l'assister lors qu'on seroit en Guerre. Je suis certain, lui dis-je, que l'on s'atend que nous prêterons d'ici la main à cela; mais je puis vous assurer sans detour pour l'avantage de Sa Majesté; qu'on se trouveroit trompé en esperant cela de nous; & que ceux de notre Secte qui sont dans le Païs ne porteront jamais leur ressentiment du joug sous lequel ils gemissent sous les nouveaux Regens qui leur ont ôté leurs Ministres & leur liberté de conscience, jusqu'à le secouer pour en subir un autre bien plus insuportable qu'ils nomment le joug Espagnol. Personne ne le leur conseilleroit, & quand ils en auroient le pouvoir, ce qui n'est pas, ils ne le feroient point; car ils cherissent trop leur liberté, & ils ont trop d'horreur pour cette Nation pour s'exposer à ce malheur, car quelqu'injustice qu'on leur ait fait & à nous, on ne les contraint pas à embrasser une autre Religion qui ne leur convient pas. 1646.

Votre conduite m'étonne, dit l'Ambassadeur; car c'est l'ordinaire que les exilez, ceux qui sont chassez de leur patrie, cherchent tous les moyens d'y rentrer, & prêtent volontiers la main aux moyens qui peuvent faciliter leur retour.

Je repliquai que les gens dont il me parloit, ne pensoient qu'à leurs intérêts & à la vengeance, ce que nous ne faisions pas, aimant mieux vivre dans la disette, & vivre au pain & à l'eau hors de notre patrie, que de tenter d'y rentrer par des voyes illicites, puisque nous étions des Chrétiens, qui mettions nos esperances dans un avenir plus heureux, & que par conséquent nous ne pouvions rien faire de ce que Dieu nous avoit défendu. Si nous pouvions retourner chez nous par les conditions d'une bonne Paix qui rétablit la liberté de conscience & les privileges, rien ne pourroit nous faire plus de plaisir, autrement nous prendrons patience.

Vous parlez naturellement, me dit-il. Oui, Monsieur, lui dis-je, je ne déguise point, & c'est pour le service de Sa Majesté afin qu'on ne se trompe pas en s'atendant à quelque révolte de la part des nôtres, car cela n'arrivera pas.

Voilà le sommaire de ce qui fut dit entre nous, & que ce Seigneur écouta avec beaucoup d'attention, n'étant pas accoutumé à entendre parler si librement.

1646.

ETAT GENERAL

Des affaires de la

CHRE'TIENTE',

Dans lequel on voit comme dans un miroir tout ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable en Europe.

Pendant l'année derniere 1646.

IMPRIME' A PARIS AVEC PRIVILEGE DU ROI.

L'Intention que nous avons en donnant ces Remarques eſt d'y faire voir comme dans un miroir tout ce qui s'eſt paſſé l'année précedente en Europe, nous le ferons ſimplement & ſans fard, conformément aux bons ſentimens que leurs Majeſtez ont pour une Paix générale.

Le grand Seigneur ou Empereur des Turcs a mieux aimé que les Coſaques ſe ſoient rendus Maîtres de l'importante Ville d'Azof ſituée ſur la mer noire, que de perdre l'occaſion des brouilleries qui regnent entre les Princes Chrétiens & du triſt état où ſont les armes des Venitiens, ſur leſquels il a eu quelques avantages, qui n'ont été bornez que par la peſte, ayant à ſoutenir une Guerre plus terrible de la part du Ciel que de celle des hommes. Dans ces entrefaites leurs Majeſtez par leurs Députez, faiſoient tout leur poſſible auprès du Grand Seigneur pour trouver le moyen d'entrer dans quelque accommodement.

Le Prince de Tranſilvanie doit bien ſe repentir à préſent de ce qu'il n'a pas pouſſé ſes progrès dans la Hongrie, il s'eſt relâché ſur l'eſpérance qu'il obtiendroit plus de l'Empereur par l'amitié & la douceur que par les armes, car au lieu que ſon adverſe Partie auroit dû plier, il faut qu'il plie lui-même ſans avoir pû ſeulement obtenir par les ſoumiſſions de ſon Ambaſſadeur à Presbourg, après tout ce qu'on lui avoit promis, la Dignité de Palatin de Hongrie pour ſon fils aîné.

Les Polonois ſont fort contents de la Reine que la France leur a donnée, ils en donnent des marques à cette Princeſſe, qui les voit dans leur bon cœur pour elle, par la magnificence de ſes Nôces, de ſon Couronnement & de la reception dans toutes les Villes & Places du Royaume qu'elle a été viſiter avec le Roi ſon Époux. Et leurs Majeſtez Polonoiſes allant viſiter les principales Places du Royaume ont eu de tous côtez des preuves de leur affection & de celle de tous leurs Sujets. On attend la réſolution qui ſera priſe à la Diéte qui doit s'aſſembler à Warſovie & ſûr tout par raport aux levées que le Roi a faites contre les Turcs & qui auroient pu cauſer quelques meſintelligences entre le Roi & la Diéte, s'il n'avoit eu la prudence de leur en laiſſer la déciſion. 1646.

La Hongrie, depuis que le Prince Ragotski a pris la fuite, commence à perdre la mémoire de ce qu'elle a ſouffert, elle eſpére ſon rétabliſſement entier de la Diéte qu'on lui fait obſerver, l'Empereur lui ayant fait promettre de redreſſer tous ſes griefs pour ſe rendre les Etats du Royaume favorables par raport à la Couronne qu'il veut faire tomber ſur la tête de ſon Fils aîné qui, par une pareille précaution, eſt déja Roi de Bohéme.

Le Roi de Dannemarc poſſede à préſent ſes Etats en paix depuis l'exécution du Traité qu'il a fait avec les Suedois par l'entremiſe de la France, il s'eſt auſſi un peu accommodé avec la Hollande, ce qui le débaraſſe des gros fraix qu'il étoit obligé de faire pour entretenir les Troupes qu'il a réformées. Il eſt occupé à tenir les Etats pour remedier aux deſordres que la Guerre a cauſés, pendant que les Ambaſſadeurs qu'il envoye dans pluſieurs endroits y confirment ſon Alliance.

L'Archevêque de Bremen, après avoir employé beaucoup de tems à ſolliciter à Stockholm la reſtitution de ſon Archevêché, dont les Suédois tiennent la plus grande partie, eſt obligé, comme beaucoup d'autres, d'attendre l'accommodement de la Paix générale.

On ne doit pas être ſurpris de voir la Suéde fort contente; c'eſt pour elle un tems de réjouiſſance & de victoire, car elle ne ſe maintient pas ſeulement dans les grands avantages qu'elle a eus ſur ſon ennemi depuis que ſes Troupes ſont en Allemagne, mais elle a fait encore de grands progrès, pendant la Campagne derniere que ſes Généraux ont commencé par la priſe de Fridland, de Leutmaris, de Brix, & de quelques autres Places dans la Bohéme; elle s'eſt emparée au mois de Mai de Hoxter & Stadberg en Weſtphalie; & dans le mois de Juillet dernier elle a attaqué l'armée Impériale, & les Troupes de Baviére avec tant de force qu'elle les a obligez de prendre la fuite avec perte de plus de 8. ou 10. mille hommes, elle s'eſt jointe à l'armée de France après avoir pris Heinheym, Selingen-Stadt, & Aſſchaffenbourgh dans l'Archevêché de Mayence, enſuite dequoi elle eſt encore entrée dans la Baviere & y a pris Schorndorff, Nortlingen, Donawert, Lauwingen, Rain, Landsberg, & pluſieurs autres Places ſur le Danube. L'armée de Suede jointe aux Troupes de France a encore aſſiegé Augsbourg dans le mois de Septembre, cela épouvanta ſi fort les Bavarois, qu'ils furent obligez d'implorer au plus vîte le ſecours des Troupes de l'Empereur, ce qui obligea les Alliez à ſe retirer au mois d'Octobre; mais au lieu de prendre leur route au delà du Danube, comme ceux de Baviere l'avoient eſperé, ils eurent le courage de rentrer encore dans la Baviére, où elles font encore tous les jours de plus grands progrès pendant que les autres Troupes de Suede gardent dans la Moravie les Conquêtes qu'elles y ont faites, & en font d'autres dans la Sileſie, où le Général Wirtenberg a ruiné depuis longtems la plus grande partie de l'armée de l'Empereur ſous le Comte de Montecuculi.

L'Em-

1646. L'Empereur contraint d'envoyer ſes Troupes pour aider le Duc de Baviere ſon Beau-Frére, laiſſe pendant ce tems-là ſon Païs à la diſcretion des Suedois, & nommément la Silésie & la Moravie. Sa Majeſté Impériale eſt cependant à Presbourg pour accommoder le différend qu'elle a avec le Prince de Tranſilvanie, & qui a donné occaſion aux Griefs des Etats de Hongrie où les Catholiques ne veulent pas conſentir à l'accommodement qu'on a fait ci-devant par écrit, & qui regarde les Egliſes que les Proteſtants ont eu ci-devant.

Il y a longtems que l'Allemagne eſt laſſe d'être le Théatre de la Guerre, elle demande toûjours une Paix générale, ne pouvant plus fournir à l'entretien de tant de Troupes qui ſont dans le Païs.

La Maiſon Palatine n'a point encore trouvé d'adouciſſement à ſa mauvaiſe fortune, mais on lui donne l'eſpérance d'être entierement rétablie par la Paix générale.

Le Duc de Saxe s'eſt ſi bien trouvé de la ſuſpenſion d'armes de 6. mois avec la Couronne de Suede, que ne trouvant pas de moyen plus ſûr pour conſerver ſes Etats, que de la prolonger juſqu'à la Paix, il l'a effectivement fait, nonobſtant les preſſantes ſollicitations de l'Empereur qui lui promettoit de grands avantages & un ſecours de dix mille hommes pour le detourner de cette Négociation qui met ſon Païs en ſureté; mais il a bien jugé qu'il ne devoit pas attendre de ſecours d'un Prince qui avoit tant de peine à conſerver ſon propre héritage.

Le Duc de Baviere en prenant les intérêts de la Maiſon d'Autriche, les a préférez aux ſiens propres, il croioit en joignant ſes Troupes à celles de l'Empereur, qu'on ne tomberoit pas ſur ſon Païs, & qu'il feroit la loi aux armées des Alliez dont il croioit la jonction impraticable, après les obſtacles qu'il s'imaginoit y avoir mis, mais à préſent il ſe trouve dans une ſituation bien différente, car il a préciſement quatre armées dans ſes Etats, celle des François, des Suedois, de l'Empereur & ſes propres Troupes, dans un Païs qui étoit auparavant à ſa diſpoſition.

L'Electeur de Mayence a été viſité cette année par les armées de France & de Suede, ſans avoir reçu aucun ſecours de l'Empereur, dont il en attendoit, mais il commence à voir, que ſi la Paix ne le rétablit pas, il ſera obligé de chercher d'autres moyens.

Celui de Cologne eſt également trompé dans ſes projets ſur Liége, il n'a pu obtenir de neutralité avec Heſſe, quoiqu'il s'y fut attendu, il eſt donc obligé de ſouffrir dans ſon Païs le Général Melander qui commande en Weſtphalie ſans avoir pû juſqu'à preſent le faire retirer.

L'Electeur de Trêves goûte le repos que la France lui a procuré en le remettant dans tous ſes Etats, il attend de la Maiſon d'Autriche les autres biens qu'elle lui retient avec autant d'injuſtice, qu'elle s'en eſt emparée.

Celui de Brandebourg a été principalement occupé de ſon différent avec le Duc de Neubourg, dont on eſpére une bonne iſſuë par l'entremiſe de la France qui dans cette occaſion s'employe en ſa faveur, comme auſſi pour le différent que le même Electeur a avec la Suéde au ſujet de la poſſeſſion de la Poméranie, il gagne ainſi l'affection des deux côtez par ſon Mariage avec la fille du Prince d'Orange.

La Landgrave de Heſſe toûjours auſſi ſage que généreuſe, n'a pas écoûté plus favorablement que ci-devant les propoſitions qu'on lui à faites pour ébranler ſa fermeté, elle s'eſt toujours comportée avec courage dans cette affaire, & tient encore une partie de ſes Troupes dans l'Archevêché de Cologne, ainſi que dans les autres Places qu'elle a priſes dans le commencement de la derniere Campagne dans la Principauté de Marbourg, & ſur le Landgrave de Darmſtadt, dont elle a même entierement battu les Troupes. 1646.

On jouït dans la Baſſe Saxe de quelque repos depuis qu'elle eſt déchargée des Troupes de Magdebourg qui ſe ſont retirées, mais elle ne compte ſur un repos aſſuré que par la Paix generale, ſur laquelle ſe fondent auſſi ceux de Franconie qui ont preſque ſupporté pendant la Guerre tout le fardeau des Troupes de l'Allemagne.

Les Villes libres aſpirent également après cette Paix générale & c'eſt le but de toutes leurs Négociations.

La Flandre eſt ouverte de tous côtés, quel peut être le ſujet de ſa diſgrace? On ſait que c'eſt au Duc d'Anguien à préſent Prince de Condé, & aux Maréchaux de France dont il eſt accompagné qu'elle en a l'obligation, il n'y a cependant pas de remede, elle craint avec raiſon de voir augmenter la liſte de ſes Places conquiſes.

La Hollande a ſagement bouché les oreilles au ſiflet des oiſeleurs qui croioient l'attraper, mettant la deſunion entr'elle & ſes veritables amis, qui peuvent ſeuls, contraindre ſes mortels Ennemis à lui tenir ce qu'ils ſeront obligés de lui promettre par les Traités.

L'Angleterre veut diſpoſer de la perſonne du Roi, on croit que l'Ecoſſe qui paroiſſoit le favoriſer eſt dans le meme ſentiment; le Parlement ſemble le vouloir auſſi, l'Irlande tient ſeule le parti du Roi.

Naples commence à ſe laſſer de ſon joug, elle a bien fait voir qu'elle ſouhaitte en être dechargée, mais ſon ſouhait n'a juſqu'à préſent rien produit, au contraire, ce même joug en eſt encore devenu plus peſant par de nouveaux Impôts, que le nouveau Gouverneur a mis ſur tout le Royaume, afin qu'étant entiérement épuiſé d'hommes & d'argent il connoiſſe moins juſqu'où peut aller la force que ce Viceroi employe pour ſoutenir la domination d'Eſpagne dans les Cantons d'Italie.

La Sicile, la Sardaigne & l'Iſle de Corſe rendent leurs Forteresſes, & leurs Ports auſſi puiſſants qu'elles le peuvent, afin d'être en tout tems en état de défenſe contre les Vaiſſeaux du Turc qui fait connoître qu'il leur en veut quand il aura fini avec ceux contre leſquels il eſt actuellement en Guerre.

Malte dans ſon peu d'étenduë veut prevoir à tout, & ne ſe croit pas moins aſſurée par le courage de ſes Chevaliers, & par leurs courſes continuelles, que par ſes Ecueils & ſes Rochers qui ne permettent pas qu'on en puiſſe approcher; elle a plus de compaſſion pour ſes voiſins que de crainte pour elle-même.

Rome a avoué malgré elle que ſon principal pouvoir ne s'étend que ſur le Spirituel, & ne pouvoit mieux ſe maintenir qu'en embraſſant le parti d'une parfaite Neutralité, telle qu'elle convient au Pere commun des Chrétiens. Le Pape a un eſprit & une capacité infinie, il n'a pas moins d'experience & il voit qu'il

1646. qu'il ne peut rien par la force en faveur du Cadet contre le Fils ainé de l'Egliſe : c'eſt pourquoi ſa Sainteté ayant égard aux inſtances de Sa Majeſté très-Chrétienne a rétabli la Maiſon Barberini dans tous les emplois, honneurs & dignitez qu'elle a poſſedé, & cela s'eſt fait ſous des proteſtations les plus fortes qu'on ne doute pas que la France après cela n'ait tout à attendre de ſa bonté paternelle dans ce qu'elle pourra ſouhaitter. C'eſt pourquoi l'on voit auſſi que Sa Majeſté, dans les Conquêtes de Piombino & de Portolongone a genereuſement laiſſé au Prince Ludovico ſon Neveu tous ſes biens & revenus qui raportent par an cent vingt mille florins qu'il tiroit auparavant de ces deux Principautés qui étoient ſous la Domination de l'Eſpagne avec laquelle il étoit engagé depuis longtems.

Les Milanois, après la priſe de Vigerano ſituée trop près de leur porte pour la ſouffrir plus longtems entre les mains d'un autre que du Maître de tout le Païs, avouent qu'ils ſe ſont épuiſez d'hommes & d'argent : car malgré tout ce qu'ils ont fait pour tenir les promeſſes de leur nouveau Gouverneur, il s'eſt contenté de la priſe du Château de Ponzone dans le Montferrat, la défiance qu'il a eu de ſes forces l'a porté à le demolir ainſi que Centio, Breme, Aqui & d'autres Places qu'il ne ſe croioit pas en état de défendre.

La Savoye attend que ſon Duc ſoit en âge, il eſt entré depuis peu dans ſa 13. année ; elle n'eſt pas trop contente de l'aſſiſtance des armes de la France, puiſque cela n'a pas diminué la crainte que leur cauſoient les Places que les Eſpagnols ont ſur leurs Frontieres, au contraire cela a tenu en jalouſie pendant toute la Campagne, les Troupes du Milanois, quoiqu'on eût retiré un gros Corps hors du Piémont pour le mettre dans la Toſcane, & envoyé les autres Troupes dans le Païs Ennemi. Sa Majeſté en cela a fait voir à la Ducheſſe la bienveillance de la France pour la conſervation des Etats de ſon fils.

Les Venitiens eſperent une bonne Paix qu'ils ne peuvent obtenir parce qu'ils n'ont pas les forces ſufiſantes pour ſoutenir la Guerre contre un puiſſant ennemi qui les mepriſe, & qui depuis longtems eſt dans l'eſperance de joindre le Royaume de Candie à ſes Etats, c'eſt ce qui fait croire que cette République aura aſſez affaire pour le conſerver, ſans un puiſſant ſecours de tous les Princes Chrétiens qu'elle demande avec inſtance dans ce preſſant beſoin. Elle a perdu cette année Novigrade dans la Dalmatie, Retimo en Candie avec ſon Viceroi, beaucoup de Nobleſſe & d'Officiers avec 5. ou 6000. hommes, elle n'a que fort peu de Soldats, il lui en manque pour le pouvoir défendre contre des armées auſſi terribles que celles du Turc, cependant, elle a bien fait voir ſa force & ſa valeur en ſoutenant ſeule deux ans entiers tout le fardeau de l'Empire du Turc.

Les Troupes du Duc Charles ſont à craindre, amies comme ennemies, il n'y a pas plus à s'y fier, elles traitent également les uns comme les autres, elles ont mis la diviſion dans toute la Flandre.

La Seigneurie de Genes a donné un libre accès dans ſes Ports aux Vaiſſeaux de Guerre de France & d'Eſpagne, ils peuvent aller où ils veulent, elle ſe montre par là amie des deux partis afin de ne pas tomber dans la disgrace de l'un ou de l'autre.

On eſt ſurpris de la Neutralité du Grand Duc de Toſcane, tandis que deux fortes Puiſſances, qui ſont ſes voiſins, ſe tiennent aux crins, & qu'elles ont leurs armées tout proche de ſon Païs, mais il ſe met fort peu en peine des ménaces des Eſpagnols qui voudroient que pour eux, on ruinât ſes propres affaires, le peu de forces qu'ils ont, les empêchent d'être contents de ce Prince, & en ſuppoſant qu'il pourroit un jour avoir beſoin de leur ſecours, ils s'imaginent que leurs ménaces doivent lui faire peur. 1646.

La mort du Duc de Parme a été cauſe que la Cour d'Eſpagne a changé de deſſein ; & elle eſt très-contente de ſon nouveau Duc, il eſt rempli d'une capacité & d'un jugement merveilleux, l'eſtime que ſon pere avoit pour la France, fait qu'elle l'eſtime auſſi.

Modene regrête encore la perte de la Ducheſſe, cependant elle devroit être contente d'avoir un Maître ſage, courageux & qui contribuë beaucoup au repos & à l'avancement de l'Etat, puiſqu'il goûte une tranquilité parfaite où d'autres ne peuvent arriver dans un tems ſi agité & ſi rempli de tempêtes.

Le Roi de Portugal eſt trop aſſuré depuis 6. années de poſſeſſion pour craindre quelque choſe, il n'a pas ſeulement garni ſes Frontieres, mais il les a fortifiées contre toute attaque, & en eſt venu aux priſes avec ſon Ennemi qu'il a bien embaraſſé par les Vaiſſeaux qu'il a envoiez en Italie pour reconnoître l'aſſiſtance qu'il a reçu de Leurs Majeſtez. Il a outre cela repreſenté au Pape l'impatience de ſes Peuples qui ſoupirent après des Evêques qu'il ne peut obtenir quoique la plûpart des Egliſes en manquent.

La Catalogne ne peut oublier l'incommodité que l'Eſpagne lui a cauſée, cela redouble ſon amitié pour la France, qui par reconnoiſſance la doit vanger. On dit ordinairement que qui montre un grand courage doit d'autant plus faire voir ſa fidelité, ce qui fait que quand un ennemi a tort, on doit tout faire pour le réduire dans ſon premier état, tout ce que l'on en fait eſt pour décourager la Caſtille, mais on ne pourra jamais porter cette brave Nation à rentrer ſous un joug dont elle a ſécoué la Domination avec tant de raiſon.

L'Eſpagne veut toûjours la Paix & ne la veut pas, parce qu'elle la veut autrement que dans le précedent Traité auquel elle trouvoit beaucoup d'avantages à cauſe des progrès qu'elle avoit faits en France & par raport à pluſieurs Places qu'elle nous a uſurpées & qu'elle poſſede encore, & aujourd'hui elle ne peut ſouffrir les conquêtes que nous avons faites & qui coutent tant d'hommes & d'argent à la France, ſi ces raiſons ne ſont chez elle d'aucune valeur nous n'aurons aucun avantage : Les allées & les venues de ſes Plenipotentiaires, qui reſtent depuis long-tems ſeront ſans fruit. Dieu ſeul peut y apporter le remede par ſa miſericorde.

On ſe flatte que toute la France ſe brouillera, comment accorder cela avec le luſtre & la majeſté de ſon état préſent ? Peut-on ſavoir, après la priſe de tant de Places où elle portera ſes coups qui d'ordinaire ſe font ſentir. Quand l'ennemi les fait éviter ſa joie eſt extrême & ſes épanchemens extraordinaires ; mais les avantages ſont ſi grands, ils vont ſi loin que ſi je voulois tout raporter il faudroit faire une relation de toute l'année. Je me contente donc de dire ici ſeulement que le bon ou le mauvais d'un Etat, depend principalement

1646. palement de la comparaiſon que l'on en fait avec d'autres, il faudroit être bien dépourvû de bon ſens, ſi on n'étoit pas ſurpris de l'état des affaires de ce Royaume, qui eſt le ſeul à preſent de toute l'Europe qui goûte une Paix intérieure préferable à celle du dehors, au ſentiment non ſeulement des plus grands Politiques, mais même de toutes les perſonnes d'eſprit: ce qui n'empêche pas leurs Majeſtez de faire tout ce qu'elles peuvent pour l'obtenir des Ennemis. Mais je ne dois pas paſſer ſous ſilence le malheur qu'on a eu & dont pas une condition n'eſt exempte; l'Empire a perdu cette année un ſage Empereur, l'Eſpagne un Infant, nous avons perdu un grand Prince, ces pertes ne ſont pas encore reparées comme la nôtre, car de deux Princes de Condé qui ont vû la fin de l'année, ſi l'un a été grand, celui qui nous reſte ne lui cedera en rien. 1646.

NEGOCIATIONS SECRETES

De Monsieur

DE VAUTORTE

AMBASSADEUR PLENIPOTENTIAIRE

De Sa

MAJESTE' TRES-CHRE'TIENNE

Auprès de la

DIETE DE RATISBONNE.

Depuis le 10. *Novembre* MDCXLV. *jusques au* 23. *Avril* MDCLIV.

1645. 1645.

NEGOCIATIONS SECRETES

De Monſieur

DE VAUTORTE

AMBASSADEUR PLENIPOTENTIAIRE

De Sa

MAJESTE' TRES-CHRE'TIENNE

Auprès de la

DIETE DE RATISBONNE.

Depuis le 10. *Novembre* 1645. *juſques au* 23. *Avril* 1654.

MONSIEUR De VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 10. Novembre 1645.

Monſieur de Turenne n'a pas pu ſuivre les ordres de la Cour. Spire ne peut pas prétendre d'exemption. Il a ordre de la Cour de donner toute ſorte de ſatisfaction à l'Electeur de Trêves.

MONSIEUR,

J'Ai reçu ſeulement hier au ſoir à mon arrivée en ce lieu les Dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 17. & 20. Octobre : elles y étoient depuis douze jours, mais mon Secretaire n'avoit oſé me les envoyer auprès de Monſieur le Maréchal de Turenne, où j'ai été quinze jours, eſpérant mon retour de jour en jour, & par défaut d'occaſion ſure ; s'il eût ſu la conſéquence il les eût hazardées, & ce m'eût été beaucoup d'avantage de les recevoir promptement à cinq heures de Coblens, & étant avec Monſieur de Turenne, qui a été néceſſité pour la conſervation des troupes de former des deſſeins bien contraires aux propoſitions & promeſſes que vous m'ordonnez de faire ; il a dépêché un Gentilhomme en Cour pour en informer, comme auſſi des propoſitions que lui a faites par une Lettre & par un Député celui duquel vous m'écrivez. Il ſeroit peut-être à propos que j'attendiſſe là deſſus un nouvel ordre de vous, nos affaires ayant tellement changé depuis vos Dépêches, qu'elles pourront faire changer les reſolutions : toutefois je ne prendrai pas un ſi long delai ; mais ſeulement celui de voir Monſieur de Turenne & d'avoir réponſe de Munſter à une Lettre que j'y écris préſentement ſur ce ſujet. Il n'y aura point de temps perdu pour cela, car je la recevrai auſſitôt que je ſerai avec Monſieur de Turenne, où je me rendrai après avoir fait ici un ſejour de cinq jours, néceſſaire pour l'établiſſement de la Garniſon pendant l'hiver, & pour lequel j'y ſuis revenu. Si Monſieur de Turenne a laiſſé les choſes en l'état que mon voyage ſe doive faire, j'irai où vous m'ordonnez, mais s'il n'en eſt pas d'avis ou Meſſieurs les Plénipotentiaires, j'attendrai un nouvel ordre de vous auprès de Monſieur de Turenne où je paſſerai l'hiver, & non ici.

Monſieur de Turenne n'a pas pu ſuivre les ordres de la Cour.

1645. Cependant j'oſe vous dire que la reſtitution des terres dans mon département ne diminuë les contributions que de cinquante mil livres, car Spire n'appartient à perſonne, partant ne peut prétendre exemption. Par là j'eſtime auſſi que la reſtitution de Spire ne ſe pourra refuſer & ne cauſera aucun inconvénient. Monſieur l'Electeur de Trêves m'a écrit pour lui faire raiſon du tort que lui fait Monſieur de la Roche, & pour les Priſonniers pris dans ſes terres, comme ſi cela étoit de mon département, & auſſi de ſon deſſein d'empêcher le Duc de Lorraine de prendre ſes quartiers ſur le Rhin à Hozelle. J'étois fort embaraſſé pour lui repondre : maintenant ce dernier point eſt terminé par le retour de notre Armée, & votre Dépêche me donnant ordre de remédier aux autres. Je lui en écris préſentement, & lui mande que j'ai ordre de la Cour de lui donner toute ſatisfaction, pour laquelle j'eſpére aller en ſes quartiers dans peu de jours; je ne lui écris rien davantage de peur d'être trop engagé en cas que Meſſieurs les Plénipotentiaires ne jugeaſſent à propos d'executer ma commiſſion. Je la trouve Monſieur ſi honorable que je n'ai rien à déſirer qu'une capacité égale au reſſentiment de l'obligation que je vous en ai & à la paſſion d'être toute ma vie avec reſpect.

Spire ne peut pas pretendre d'exemption.

Il a ordre de la Cour de donner toute ſorte de ſatisfaction à l'Electeur de Trêves.

Je me ſuis donné l'honneur de vous écrire deux fois pour vous remercier de la Commiſſion d'Alſace & pour vous demander du tems afin de la mieux exécuter.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 30. Novembre 1645.

Traité fait avec l'Electeur de Trêves. L'Electeur ne demande point Philipsbourg ni Spire. L'Electeur de Trêves ſouhaite d'être neutre. La France le lui accorde, en l'aſſurant de la Ville de Trêves. On a deſſein de faire quelque Fortification à Trêves. Il demande de l'argent pour cela. Les Eſpagnols voudroient reprendre Trêves qui les importune; ils ne ſont pas aſſez forts. En cas que l'Electeur vînt à mourir, il faut ſe préparer d'avance pour s'aſſurer entierement de Trêves. Les Eſpagnols y ont un parti très-conſidérable, Monſieur de Turenne tâchera de le connoître, & d'y remédier. La Cour veut envoyer un préſent à l'Electeur. Le Roi donne le revenu d'une Abbaye en Allemagne à l'Abbé de Gorze. L'Electeur de Trêves demande que quelques terres qu'il poſſede qui ſont de la Lorraine, ne ſoient plus ſous cette dépendance. Il fait d'autres demandes. 1645.

MONSIEUR,

JE ſuis arrivé ici après la priſe de la Ville de laquelle Monſieur le Comte de Duras vous a porté la nouvelle avec le Traité fait entre Monſieur le Maréchal de Turenne & le Gouverneur Eſpagnol. Depuis mon arrivée il en a fait un autre avec Monſieur l'Electeur que vous porte maintenant Monſieur d'Antonville lequel y a très-adroitement ſervi; pour moi je n'ai eu autre occupation que celle d'admirer la prudence de Monſieur le Maréchal de Turenne, & de connoître qu'il conduit auſſi bien les affaires que les Armées; il eſt vrai qu'il a trouvé beaucoup de facilité en celle-ci; car Monſieur l'Electeur ſemble n'avoir rien diminué de l'inclination qu'il avoit autrefois pour notre parti, & n'a reſiſté à aucun Article du Traité; il ne demande point Philipsbourg ni même Spire, & avoue que nous avons de très bonnes raiſons de les retenir. De ſorte que je n'ai fait aucune difficulté de lui donner les Sauvegardes du Roi avec les Lettres pour les Gouverneurs leſquelles vous m'aviez envoyées, & depuis encore à toutes celles que Monſieur Grativa a aportées à Monſieur le Maréchal de Turenne. S. A. E. a témoigné beaucoup de ſentimens de joye & d'obligation pour toutes ſes Dépêches, & proteſte de favoriſer à l'avenir notre parti autant qu'il a fait au paſſé : il eſt vrai qu'il veut vivre en une eſpéce de Neutralité exterieurement avec les Eſpagnols : il dit que ſa voix qui nous eſt acquiſe, en ſera plus conſidérable à Munſter, & que Monſieur l'Electeur de Cologne en ſera plus diſpoſé à lui rendre Hermenſtein, comme il lui promet maintenant par la crainte qu'il a de l'armée; en effet il veut vivre en Paix le reſte de ſa vie & craint de retomber dans le malheur duquel il ſort. Je ſoupçonne encore qu'il peut avoir promis de vivre ainſi; mais il ſemble que cela ne nous importe & qu'on doit permettre à ſon Alteſſe de conſerver cette aparence pour quelque ſujet qu'elle la déſire, pourvû qu'en effet nous ſoyons aſſurez de ſon inclination & de la Ville de Trêves. Les nouveaux liens deſquels il s'attache à nous maintenant ne permettent pas qu'on doute de ſon cœur tandis qu'on le traitera bien, & les précautions dont a uſé Monſieur le Maréchal de Turenne par le Traité, nous

Traité fait avec l'Electeur de Trêves.

L'Electeur ne demande point Philipsbourg ni Spire.

L'Electeur de Trêves ſouhaite d'être neutre.

1645. nous assurant la Ville suffisamment, on n'y met point de François, parceque cela ne pouvoit s'accorder avec cette aparence neutre de l'Electeur ; mais on y met un Commandant fort capable & fort affectionné, auquel on donne une Compagnie de deux cens hommes laquelle son Alteſſe consent de mettre à tel nombre au dessus qu'on voudra, puisque le Roi la paye: attendant la levée pour laquelle il est à propos d'envoyer de l'argent promptement, comme aussi de ne faire jamais tarder le fond de sa subsistance, Monsieur le Marêchal de Turenne donne des hommes de son Armée, qu'il licencie aparemment afin que cela soit secret & qu'il reprendra ses hommes payés par le Roi, & ceux qui seront entretenus par Monsieur l'Electeur n'étant pas suffisans pour garder cette Ville, qui est grande & sans défense, Monsieur le Marêchal a jugé néceſſaire un ou deux Ponts Levis avec un retranchement qui sera assez bon au bout du Pont, duquel il vous envoye le dessein. On commence dès demain à faire un Pont Levis & on travaillera sans perdre de tems au retranchement pour lequel il est aussi néceſſaire d'envoyer un fond sans delai; après cela, l'armée se retirant, Monsieur le Marêchal laissera quelques Regimens dans des lieux voisins de cet Archevêché pour se jetter dans la Ville en cas de besoin, & je ne doute point que le Roi ne donne de pareils ordres aux troupes qui hiverneront dans le Païs Messin & aux Garnisons voisines. Il semble que cela suffit pour éviter une surprise, & on n'est pas ici maintenant en état d'y laisser des Troupes suffisantes à un siége fait par une Armée. Il faut tâcher de couler l'hiver, & les desseins qu'on pourra former sur le Luxembourg dans le printemps, mettront cette Place en plus grande sureté ; elle n'y sera jamais à l'égard des Espagnols que par leur impuissance : car elle les importune trop, & ils sont trop adroits, pour penser longtems de la neutralité de l'Electeur & pour ne pas donner le sens veritable au refus qu'on leur fera du passage du Pont lorsqu'on le permettra aux Troupes du Roi ; mais il vaut mieux qu'ils rompent avec lui, que si nous l'obligions de rompre avec eux : car il se sentiroit blessé, & le public aussi, faisant une action contre son gré & peut être contre sa parole. Dans l'autre cas, cet inconvenient cesse & il retombe volontairement plus que jamais en nos mains. Je pense qu'il est bon de s'y préparer dès à présent comme à une chose qui tardera peu, mais je pense aussi qu'il n'est pas moins à propos de se preparer à ce qu'on voudra faire en cas que l'Electeur meure, soit pour s'assurer de la Ville soit pour avoir un successeur favorable. Les moiens de la force seront les plus surs : car la vie de S. A. ne donnera peut-être pas le tems de ruiner la cabale Espagnole qui est dans le Chapitre & dans la Ville, laquelle certainement a été fort doucement traitée des Espagnols: toutefois il ne faut rien négliger ; c'est pourquoi Monsieur le Maréchal de Turenne a résolu de faire venir ici un Allemand assez spirituel, pour déchifrer tous les intérêts & inclinations des Chanoines & des principaux Bourgeois, auquels il tâchera d'aporter les remédes convenables quand il en aura connoissance. Il vous mande son avis sur le présent que vous destinez à S. A. E. & qui sera très-bien reçu d'Elle. Voila, Monsieur, ce que je puis vous dire

La France la lui accorde, en l'assurant de la Ville de Trêves.

On a dessein de faire quelque Fortification à Trêves.

Il demande de l'argent pour cela.

Les Espagnols voudroient reprendre Trêves qui les importune: ils ne sont pas assez forts.

En cas que l'Electeur vint à mourir, il faut se préparer d'avance pour s'assurer entierement de Trêves.

Les Espagnols y ont un parti très-considérable, M. de Turenne tâchera de le connoitre, & d'y remédier.

La Cour veut envoier un présent à l'Electeur.

pour vous rendre compte de ma connoissance, & pour répondre aux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17. & 20. d'Octobre, & à celle du 18. Novembre, que m'a rendu Grotius. Le defaut de forces m'a empêché de venir plutôt; mais mon retardement n'a causé aucun préjudice. Je rends un pareil compte à Messieurs les Plenipotentiaires, & je leur envoie une Copie du Traité, duquel je souhaite l'exécution aussi inviolable qu'est le vœu que je fais d'avoir toute ma vie un ressentiment très-vif de l'honneur que vous m'avez fait en cette occasion. 1645.

J'ai reçu il y a quelque tems une Lettre du Roi & une de vous en faveur de Monsieur l'Abbé de Gorze pour le revenu de l'Abbaie d'Eeussersthat. J'y ai fait obéir ceux desquels procedoit la difficulté, comme je ferai toûjours à vos ordres. Depuis ma Lettre écrite S. A. E. a désiré donner à Monsieur d'Antonville pour plus d'éclaircissement de ses intentions une espece d'instruction sur plusieurs points. Le premier touche les terres que son Alteſſe a du Duc de Lorraine, dont Elle désire fort ardemment l'extinction de la Souveraineté pour les tenir comme en franc aleu : à quoi Monsieur le Maréchal n'a trouvé lieu de difficulté; mais plutôt occasion de lui promettre office. La réponse du second point dépend de la conquête de Luxembourg, n'y aiant maintenant que de l'espérance à donner. Il reconnoit le Roi pour Souverain dans la demande du troisiéme point contre l'Abbé de St. Maximin ; mais il seroit difficile de trouver une forme durable & valable à la concession qu'il veut. Nous l'avons fait contenter sur le fait du quatriéme point, de la Lettre du Roi que je lui ai rendu pour la Republique de Strasbourg, & de l'offre que j'ai fait, d'en être le raporteur & de dire que le Roi désire la satisfaction de S. A. E. & que si on ne lui fait raison, Sa Majesté ne voudra point empêcher qu'il ne la fasse dans ses terres par forme de represailles, sans que le Roi écrive cette espéce de ménace & aussi sans qu'elle s'exécute dans Philipsbourg, & autres lieux que le Roi tient. Par le cinquiéme point il prétend renvoi à Munster pour connoître si on lui rendra Philipsbourg & si le Gouverneur lui fera serment. Vous savez mieux que moi la réponse de cet Article : voiant qu'il n'étoit important, (puisque sans refus, l'on peut l'éluder par le renvoi même, tirant la décision en longueur à Munster) je n'y ai fait aucune difficulté, & n'ai rien dit ni pour ni contre. Monsieur le Maréchal de Turenne a promis à S. A. E. de pourvoir au sixiéme point pour Haguenau où il y aura des Troupes en quartier. Sur le septiéme point on peut croire que si on en écrit à Madame la Landgrave, Elle accordera de quitter ce qui ne lui apartient & où elle ne peut prétendre, pour avoir sujet de demander qu'on n'en demande au Païs de Cologne où Elle a les siennes & auquel il n'est à propos de renoncer. Il suffit donc de faire ici ce que S. A. E. demande en cet Article, sans que le Roi se fasse une affaire avec Madame la Landgrave & lui donne jour à des demandes: par la sienne S. A. ne demande rien que la Ville de Spire qui n'est à lui ; mais pour les terres de l'Evêché où nous n'avons que la Garnison du Château de Deidesheim pour laquelle on peut le contenter, le Gouverneur lui faisant serment en le lui laissant, si ce serment faisoit conséquence pour Philipsbourg. L'Article neuviéme n'a besoin de remarque.

Le Roi donne le revenu d'une Abbaye en Allemagne à l'Abbé de Gorze.

L'Electeur de Trêves demande que quelques terres qu'il posséde qui sont de la Lorraine ne soient plus sous cette dépendance.

Il fait d'autres demandes.

MON-

1646.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 16. Janvier 1646.

Monsieur de Turenne ne sauroit décharger entierement Darmstad des quartiers d'hyver.

MONSIEUR,

IL y a long-tems que je ne me suis donné l'honneur de vous écrire, attendant toûjours votre réponse aux Dépêches que vous a portées Monsieur d'Antonville, & espérant depuis cinq semaines dépêcher de jour en jour mon Secretaire en Cour. Il partira enfin dans quatre jours & j'aurai l'honneur de vous informer amplement par lui de ce que je pense avoir découvert des intentions de Monsieur l'Electeur de Trêves. Monsieur le Maréchal de Turenne vous en aura entretenu auparavant : je lui ai fait voir la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur le sujet de Monsieur le Prince de Darmstadt ; mais la nécessité le force de tirer de son Païs la subsistance des Regimens d'Infanterie de Vaubecourt & Mazarin pendant ce quartier d'hiver. Le premier est logé dans St. Gowar petite Ville sur le Rhin de ce côté au dessous de Vézel & qui apartient à ce Prince & il aura 12500. écus. Le second en aura 14500. & est logé dans la Ville de Mayence pour assurer mieux la Citadelle. Monsieur le Prince de Darmstadt donna l'année passée pareille somme de 27000 écus ; mais on ne logea aucunes Troupes dans ses Terres, & outre cette somme il avoit donné au mois de Novembre dernier de quoi habiller les deux Regimens & quelque chose aux Capitaines pour les faire déloger de Caub & Saint Gowar, où Monsieur le Maréchal de Turenne les avoit mis après qu'ils eurent passé de là le Rhin, & dont il les tira pour les mener à Trêves. Il a renvoyé en Hesse par l'avis de Messieurs les Plenipotentiaires les Gens de Monsieur de Bonichausen qui étoient dans Mayence au nombre de 60. Cavaliers & 30. Soldats & avec eux le Sieur Libot son Secretaire Allemand, auquel le Sieur Persan Commissaire établi par le Roi pour la subsistance de ces levées dans Mayence a remis 13800. Liv. qui lui restoient de 200000. Liv. qu'il avoit reçu. J'espére vous envoyer dans peu de jours ce que vous avez désiré de moi touchant l'Alsace. J'ai satisfait il y a long-tems à l'ordre que vous m'avez donné pour l'Abbaye d'Eeusserstat qui apartient à Monsieur l'Abbé de Gorze, & je tiendrai toûjours à grand honneur de recevoir vos Commandemens ausquels j'obéirai avec grand soin, étant &c.

M. de Turenne ne sauroit décharger entiérement Darmstad des quartiers d'hiver.

1646.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 7. Mars 1646.

Il lui promet un Mémoire exact touchant l'Alsace. Il lui recommande l'Auditeur général afin que la Cour paye sa rançon.

MONSIEUR,

JE tarde beaucoup à vous envoyer le Mémoire de l'Alsace ; mais il m'a été impossible de le faire plutôt & j'espére qu'il sera assez exact pour vous faire excuser ce retardement. S'il mérite votre aprobation & quelque louange, elle est toute duë à Monsieur d'Erlac, qui a pris un soin très-particulier de cette affaire & qui non content de me donner les informations & les connoissances très-grandes qu'il avoit, a obligé tous les Officiers de son Gouvernement de me communiquer ce qu'ils savoient. Monsieur l'Auditeur Général est heureusement revenu de prison, lequel seul en fait autant que tous les autres, & il s'est employé à faire ce Mémoire avec tant d'ardeur, que je suis obligé d'avouër qu'il en est l'auteur, & que je n'en suis que le Secretaire. Je prends, Monsieur, la liberté de vous dire qu'il me semble qu'il mérite quelque reconnoissance de ce service, & que son bonheur l'ayant tiré de prison assez tôt pour le rendre, la Cour ne peut avoir une meilleure occasion de lui faire faveur, qu'en payant la rançon dont il a convenu ; ses services passez & l'usage de l'armée lui peuvent faire espérer cette grace, laquelle pourra encore tenir lieu de récompense à celui qu'il a rendu présentement à d'Aiguillon pour continuer à l'avenir. Pour moi je ne de-

Il lui promet un Mémoire exact touchant l'Alsace.

Il lui recommande l'Auditeur général afin que la Cour paye sa rançon.

1646. demande autre ſatisfaction que de le voir content du ſoin qu'il a pris, & vous du mien dans la lecture du Memoire que je vous envoierai dans huit jours, ce tems m'étant néceſſaire pour le mettre en ordre. Je ſuis &c.

COPIE

De la

LETTRE

Ecrite à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

DU ROI

A

MUNSTER,

Par Monſieur de

VAUTORTE.

Du 15. Avril 1646.

De la ſubſiſtance des nouvelles levées. Le Logement des Soldats à Spire, cauſe d'un procès entre les Habitans & les Fermiers. Les Fermiers reclament la protection de l'Electeur de Baviere comme Electeur Palatin. Il a mis ces Soldats chez le Fermier pour châtier en quelque ſorte les Eccleſiaſtiques pour s'être adreſſez à l'Electeur de Baviere. Il fait faire quelques ſaiſies en faveur de l'Electeur de Trêves. Il témoigne être fâché d'avoir fait injuſtice à une Dame & prie les Plenipotentiaires d'y apporter du reméde.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

J'Arrivai hier en cette Ville où j'ai trouvé un bon ordre établi par Monſieur le Com-

miſſaire Deſallus pour la ſubſiſtance des nouvelles levées qu'on paie ſuivant l'état du paiement qu'elles reçoivent en Heſſe, dont Monſieur de Traci m'a envoié Copie, avant lequel je leur avois fait fournir deux prêts ſur celui des Troupes de Monſieur Bonikauſen. S'il en vient beaucoup, les dix mil Risdalles dureront peu : j'emploierai tout mon crédit par delà. Meſſieurs les Miniſtres auſquels je me ſuis déja donné l'honneur d'en écrire & Monſieur le Maréchal de Turenne, que nous attendons dans peu de jours, pourvoiront au ſurplus : la dépenſe du peu de gens arrivez, monte preſque à deux mil écus juſques à préſent, y comprenant les mil empruntez par Meſſieurs du Paſſage & de Cornal que j'ai fait rendre. Je conſidererai toûjours les Lettres de V. A. & de vous Meſſieurs comme des Loix & y obéirai avec grand ſoin ; mais s'il vient beaucoup de Troupes, il ſera difficile d'executer le commandement que vous me faites par la Lettre du 22. Mars qui m'a été renduë par Meſſieurs du Chapitre de Maience : car il n'y a que leurs terres en ce Païs qui ne ſoient pas pleines de Troupes, quoi qu'elles en aient déja plus qu'ils ne voudroient, & que la capitulation ne porte. Monſieur le Maréchal de Turenne arrivera avant ces troupes & en ordonnera. Pourvû qu'elles reçoivent régulierement leur ſubſiſtance, comme elles reçoivent maintenant, elles incommoderont peu leurs hôtes.

1646. De la ſubſiſtance des nouvelles levées.

Je me ſuis obligé d'informer V. A. & vous Meſſieurs du ſujet que j'ai eu de loger dix Soldats & un Sergent chez le Doyen & un Chanoine de l'Egliſe Collégiale de Touſſaints de Spire. Au commencement du quartier d'hiver les habitans logérent un Lieutenant chez le Fermier de ces Eccleſiaſtiques, qui s'en plaignirent, allégans une protection obtenuë d'un Electeur Palatin, il y a deux cens ans, par laquelle les Fermiers & tous autres qui ſont à leur ſervice ſont exempts de toutes les charges de la Ville. Les habitans répondirent, que cette Protection étoit annulée par une Transaction faite entr'eux & tout le Clergé, il y a cent ans, qui ſe renouvelle tous les quinze ans, par laquelle tous Actes précedens ſont caſſez & toutes les perſonnes exemptes nommées, entre leſquelles les Fermiers ne ſe trouvent point. L'affaire aiant été portée à Monſieur de Varenne Commandant dans Spire, il me la renvoya & cependant laiſſa le Lieutenant chez le Fermier, jugeant la promeſſe des habitans de rendre cette dépenſe, ſi je l'ordonnois, plus ſure, que celles du Fermier & des deux Eccleſiaſtiques, à la priére desquels il donne ſeulement au Fermier délai de paier pour quatre jours, ſur leur promeſſe de lui faire faire. Ils ne demanderent ce delai, que pour le faire ſauver avec tous ſes meubles dans Heidelberg, & pour s'adreſſer eux-mêmes aux Officiers que Monſieur le Duc de Baviere a dans cette Ville, le reconnoiſſant dans leurs Lettres pour Juge & exécuteur de cette protection, comme Electeur Palatin, ſe declarans ſes hommes propres obligez à prier Dieu pour ſa proſperité, & invoquans ſa clémence pour les délivrer de l'oppreſſion qu'ils ſouffrent. Les Officiers de Monſieur le Duc de Baviere écrivent une Lettre de menace aux habitans de Spire qui y répondent fort humblement ſans la participation de Monſieur de Varenne, qui n'a rien ſu de cette affaire que par moi. L'aiant apriſe à mon arrivée dans Spire, je me ſaiſis de la Lettre écrite aux habi-

Le Logement des Soldats à Spire, cauſe d'un procès entre les Habitans & les Fermiers.

Les Fermiers reclament la protection de l'Electeur de Baviere comme Electeur Palatin.

1646. habitans par les Officiers d'Heidelberg & de la Copie de celle des Eccleſiaſtiques qu'ils leur avoient auſſi envoiée, & après avoir remontré aux Eccleſiaſtiques & aux habitans leur mauvaiſe conduite & le peu de ſatisfaction que le Roi en auroit, je me ſuis contenté de faire ce logement, pour faire voir par ce petit châtiment que les Eccleſiaſtiques s'étoient mal adreſſez pour en exempter leur Fermier; l'extrême vieilleſſe du Doyen & la crainte d'un grand éclat m'empêcha de les traiter plus rudement.

Il a mis ces Soldats chez le Fermier pour châtier en quelque ſorte les Eccleſiaſtiques pour s'être adreſſez à l'Electeur de Baviere.

Aiant eu ordre de ſatisfaire en tout Monſieur l'Electeur de Trêves, j'ai ſaiſi au nom du Roi à ſa priére, lors que j'étois auprès de lui, les biens de Meſſieurs de Metternick & de quelques autres, ne voulant le faire lui-même pour ne contrevenir à la promeſſe qu'il en a faite dans Vienne, & eſpérant tirer quelques avantages de ces Meſſieurs par la main levée de ces ſaiſies qu'il leur procureroit. J'en ai fait faire une entre les autres ſur les biens poſſedez dans la Couervrich ſur la Mozelle par le Baron de Reck Imperialiſte, dont il avoit obtenu confiſcation de l'Empereur ſur le Sieur de Floresheim marié à une Demoiſelle de Wuldeck qui demande la jouiſſance de ſes biens qui lui eſt duë par juſtice, & même par une clauſe expreſſe de l'acte de ſaiſie: toutefois elle ſe plaint que Monſieur l'Electeur ſe veut ſervir de la ſaiſie pour l'obliger de lui vendre ſon bien à vil prix, lui aiant même fait écrire par ſon Chancellier de l'Evêché de Spire que ſi elle ne conſent à ſon déſir, elle n'aura jamais main levée de la ſaiſie & qu'elle lui eſt fort obligée de ce qu'il veut donner quelque choſe d'une terre dont elle n'auroit rien ſans ſa bonté. N'étant pas en pouvoir d'ordonner ſur la plainte de cette Dame ni en lieu commode pour en traiter avec Monſieur l'Electeur, je prends la liberté de dire à votre Alteſſe & à vous Meſſieurs que je ſerois fâché d'avoir fait un acte qui cauſât de l'injuſtice, & de vous prier très-humblement d'y aporter le reméde que vous jugerez convenable.

Il fait faire quelques ſaiſies en faveur de l'Electeur de Trêves.

Il témoigne être fâché d'avoir fait injuſtice à une Dame, & prie les Plenipotentiaires d'y aporter du reméde.

Je me donne l'honneur de repondre à toutes les Lettres que vous m'écrivez en faveur de ceux qui s'adreſſent à vous, & je vous informe auſſi des choſes qui ſe paſſent dans l'étenduë de mon Emploi, leſquelles je crois mériter votre connoiſſance: toutefois je n'en reçois point de réponſe, & aucune de vos Lettres ne me marque la reception des miennes, ce qui me donne la hardieſſe de vous faire cet Article, de crainte que mes Lettres ſoient perduës & que vous n'aiez occaſion de blâmer.

1646.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monſieur de
BRIENNE.

Du 16. Avril 1646.

La Cour veut que l'on exempte le Duc de Deux-Ponts des contributions. On ne peut pas l'exempter tout-à-fait.

MONSIEUR,

ETant obligé de vous rendre compte de quelques Articles contenus dans une Dépêche que j'ai faite à Meſſieurs les Plenipotentiaires, j'ai penſé que je ne le pouvois mieux faire qu'en vous envoiant la Copie de ma Lettre, laquelle vous recevrez avec la préſente, & me ferez, s'il vous plait, la faveur de me donner les ordres néceſſaires en cas qu'il y ait quelque choſe à faire enſuite. Je viens de recevoir une Lettre du Roi que vous avez ſignée du 12. Janvier dernier, pour exempter de contributions les deux Bailliages de Deux-Ponts & Meiſenheim, ce que je ferai à l'avenir comme j'ai fait au paſſé, n'aiant encore jamais rien demandé à Monſieur le Duc de Deux-Ponts pour ces deux Bailliages; mais ſeulement pour celui de Bergzabern dont je n'ai encore rien pu tirer que des refus: maintenant Monſieur le Maréchal de Turenne y a mis ſix Compagnies du Régiment de la Couronne en quartier. Par ma derniere je me ſuis donné l'honneur de vous rendre compte de ce que vous m'aviez ordonné pour la vaiſſelle de Monſieur le Marquis de Gamache. Je ſuis avec reſpect &c.

La Cour veut que l'on exempte le Duc de Deux-Ponts des contributions.

On ne peut pas l'exempter tout-à-fait.

MON-

1646.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 12. Septembre 1646.

La Chambre Imperiale de Spire aiant prononcé Sentence contre la Ville de Bâle, ne lui a pas voulu accorder de surseance, qu'il a obtenue des Parties pour six mois.

MONSIEUR,

EN partant de Mayence le premier jour de ce mois je rencontrai Monsieur le Baron de Reiffemberg qui y arrivoit, lequel me rendit la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le huitiéme de Juin, avec les deux Dépêches du Roi du même jour. Il y en avoit aussi une de Son Eminence: il me dit son dessein fort amplement & les moiens par lesquels il pensoit y réussir, & me promit d'être ici le dixiéme de ce mois pour passer à l'armée, & conferer avec Monsieur le Maréchal de Turenne; mais il n'est point encore arrivé. Je lui promis secret & service, j'en chercherai tous les moiens, & ferai ponctuellement tout ce que Messieurs les Plenipotentiaires ou Monsieur le Maréchal de Turenne me prescriront sur ce sujet. Je vous en rendrai compte exactement, je ne manquerai pas aussi de lui faire délivrer quatre foudres de vin qui lui sont dus de rente à Oppenheim, cent malters de seigle, comme il eut l'an passé par gratification de Monsieur le Maréchal de Turenne, & quarante-six pistoles & demi par mois qu'il lui avoit ordonné pour la subsistance du Château de Reiffemberg, nonobstant que la raison cesse depuis que Monsieur l'Electeur de Mayence l'a surpris; ces trois points m'étant ordonnez par l'une des Lettres du Roi. J'ai pareillement écrit de ses intérêts à Monsieur le Vicomte de Courval & lui ai mandé tout ce qui m'a été ordonné; desorte que j'espére qu'il le traitera selon l'intention du Roi.

J'ai vû à Spire Messieurs de la Chambre Impériale touchant l'affaire de Bâle; mais la Sentence étant déja donnée, & les Mandemens d'exécution délivrez à la partie & envoiez, elle n'a point voulu accorder de surseance, étant aussi fort irritée contre Bâle pour le mépris dont ses réponses sont pleines: mais j'ai obtenu un délai de six mois des Parties, & j'aurai cette semaine un ample Mémoire de l'affaire que je vous envoierai par le prochain Courier. La Ville de Bâle n'aiant point de Procureur, je ne puis aprendre que les raisons qui sont contre elle. Je suis &c.

1646. La Chambre Imperiale de Spire aiant prononcé Sentence contre la Ville de Bâle, ne lui a pas voulu accorder de surseance, qu'il a obtenue des Parties pour six mois.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de,

BRIENNE.

Du 21. Septembre 1646.

Il l'informera par son Secretaire touchant la jurisdiction de la Chambre Imperiale de Spire sur la Ville de Bâle.

MONSIEUR,

J'Envoie mon Secretaire à la Cour pour quelques affaires dont il aura l'honneur de vous informer, & huit jours après il vous présentera le Mémoire que vous désirez touchant la jurisdiction de la Chambre Imperiale sur la Ville de Bâle. Les difficultez qu'elle m'a faites, & le voiage que j'ai été obligé de faire ici, m'ont empêché de vous envoier le Memoire, je retourne présentement à Spire où je le dresserai & l'envoierai par le prochain Courier. Je vous suplie très-humblement de m'accorder ce delai & de me faire l'honneur de croire que je suis avec respect &c.

Il l'informera par son Secretaire touchant la jurisdiction de la Chambre Imperiale de Spire sur la Ville de Bâle.

1646.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 10. Octobre 1646.

Toute cette Lettre n'eſt que pour faire voir les droits que la Chambre Imperiale de Spire a ſur la Ville de Bâle, & que cette Ville eſt de la juriſdiction de cette Chambre. Raiſons pour ſoutenir l'independance de la Ville de Bâle.

MONSIEUR,

JE n'ai pu rien obtenir de Meſſieurs de la Chambre Imperiale. Ils m'ont refuſé non ſeulement un delai & ſurſéance de leurs Jugemens, ſans laquelle je leur ai dit qu'il me ſeroit inutile d'informer Sa Majeſté du droit des Parties; mais ils m'ont auſſi refuſé cette information, & ne m'ont pas même donné une réponſe, par laquelle je puſſe prouver leur refus: toutefois ils ont traité cette affaire avec beaucoup de civilité & de reſpect pour le Roi, & votre Lettre que je leur ai montrée leur a fait approuver extrémement la prudence & la moderation du Conſeil de Sa Majeſté: ils m'ont rendu raiſon de leur Conduite & m'ont dit qu'en ce tems principalement, ils ne pouvoient entrer en aucune conference avec un Prince Etranger ſur les affaires de l'Empire; mais ils m'ont tacitement fait connoître que je pouvois avoir des Parties, cette ſurſéance & cette information qu'ils me refuſoient. J'ai donc eu recours à elles, & j'ai obtenu une ſurſéance de ſix mois & l'information de leurs affaires. Elle contient le mérite de leurs corps particuliers, & la queſtion générale de la juriſdiction. Le premier point n'eſt point de conſéquence & il me ſemble que vous n'êtes pas fort en peine de ſavoir ſi la demande des Parties eſt juſte; mais ſeulement s'ils ſe ſont adreſſez à un Juge legitime. Il me ſeroit auſſi bien difficile de juger du droit des Demandeurs ſans avoir entendu les raiſons des Défendeurs, & je penſe qu'il ſuffit de vous envoier pour l'affaire du Sieur Vachter, la copie du Mandement exécutorial donné ſur la Sentence définitive de la Chambre, dans lequel elle eſt pleinement deduite, ſelon l'intention de la Partie. J'y ajouterai ſeulement que la croyance publique de toute l'Alſace eſt qu'on ne lui a pas rendu juſtice à Bâle, & que la mienne particuliere eſt, que la Chambre a eſtimé beaucoup trop haut ſes dépens, dommages & intérêts, s'en étant raportée à ſon ſerment & à la liquidation qu'il en a faite ſans contradicteur, ce qui arrive ordinairement, lors qu'une Partie ne ſe veut point défendre. La demande du Sieur de l'Iſle a été formée contre ſes débiteurs de la Ville de Bâle, pour la ſomme de quinze mille écus, & parce qu'il ſe plaint d'un déni de juſtice, il a pris les Magiſtrats de laditte Ville à partie auſſi bien que le Sieur Vachter, & avec les dépens & intérêts ſa demande monte maintenant à la ſomme de trente mille écus.

1646.

Toute cette Lettre n'eſt que pour faire voir les droits que la Chambre Imperiale de Spire a ſur la Ville de Bâle, & que cette Ville eſt de la juriſdiction de cette Chambre.

Sur la queſtion de la juriſdiction, je ne ſai que les raiſons qui ſont pour la Chambre, n'aiant trouvé ici perſonne qui pût me dire celles de la Ville de Bâle, & les réponſes aux objections contraires. Cela m'empêche de donner mon avis en une affaire de cette importance comme vous me l'ordonnez & je me contente de vous dire ce que j'ai apris, ne doutant point que Monſieur l'Ambaſſadeur de Suiſſe ne vous donne une parfaite connoiſſance des raiſons de la Ville de Bâle.

La Ville de Bâle ne nie pas qu'elle n'ait été un Membre de l'Empire, & l'intérêt des Princes eſt, que tout le monde croye, qu'une partie d'un Etat ne peut de ſon autorité s'exempter de l'obéïſſance qu'elle doit à ſon Souverain pour ſe donner à un autre ou pour s'établir en forme de République. Il faut que le conſentement du Souverain ait précédé, ou ſuivi cette entrepriſe ou que ne rendant pas à ſes Sujets ce qu'il leur doit, il leur ait donné juſte ſujet de ne le reconnoître plus. Sans cela rien ne peut les juſtifier & la preſcription n'a point de lieu en cette matiére.

Sur ce fondement on doit conclure que la Ville de Bâle eſt encore un Membre de l'Empire. Elle s'en ſépara en l'an 1501. pour ſe joindre aux Suiſſes; mais ce fut de ſon propre mouvement ſans avoir reçu aucun mauvais traitement, & ſans conſentement de l'Empereur, ni des Etats de l'Empire, qui n'ont jamais voulu aprouver depuis cette desobéïſſance, quoiqu'ils en aient été ſouvent requis, & qu'ils aient confirmé les privileges des Suiſſes: au contraire on a toujours compris la Ville de Bâle dans les Matricules de l'Empire; on l'a appellée aux Dietes, & chargée des contributions comme les autres Etats, & généralement on ne l'a jamais omiſe lorſqu'il y a eu occaſion d'agir contre tous les Membres de l'Empire. Elle-même fait encore à préſent ce qu'elle ne peut faire ſans être ſous la Souveraineté de l'Empire; car étant avant ſa jonction aux Suiſſes Juge de la Ville de Strasbourg avec les Villes de Ulme & de Wormes, dans cette forme de juriſdiction privilegiée qui ſe nomme Auſtrégue, elle conſerve encore ce droit & auſſi elle comparoit aux Aſſemblées des Etats de la haute Alſace lorsqu'il s'agit du fait des monnoyes pour leſquelles elle obſerve toujours les Ordonnances & les Loix de l'Empire.

Il s'enſuit delà que la Ville de Bâle eſt ſujette à la juriſdiction de la Chambre Imperiale, de laquelle il eſt certain qu'aucun Etat de l'Empire n'eſt exempt, ſi ce n'eſt par Traité ou par privilege, ou par preſcription.

Elle

1646. Elle n'allegue aucun Traité; mais elle se sert d'un Privilege donné par l'Empereur Frideric en l'an 1452. & d'une prescription immémoriale.

La copie du Privilége est ci jointe, contre lequel on dit, non pas que l'Empereur seul sans les Etats ne l'a pu donner (car on veut parler plus doucement) mais qu'il ne peut s'entendre de la Chambre qui n'étoit pas encore, n'aiant été établie qu'en l'an 1494. par l'Empereur Maximilian, & quoique ce Privilege porte exemption de la jurisdiction du Conseil de l'Empereur qui suit sa Cour, & de la Chambre de Rotwil, avec une clause générale qui comprend toute autre Chambre Imperiale, & Siége de Justice, on dit que cette clause ne se peut entendre que des Chambres égales ou inférieures en puissance au Conseil de la Cour de l'Empereur, ou à la Chambre Provinciale de Rotwil, & non de la Chambre de Spire qui est le Siége général de Justice de l'Empire, & non de l'Empereur seul, semblables clauses ne comprenant jamais tacitement les choses plus favorables que celles qui ont été exprimées. On ajoute que ce Privilege n'a jamais été confirmé par l'Etat de l'Empire ni enregistré à la Chambre comme celui de Lorraine, Bourgogne & autres Membres de l'Empire, & on fait un grand fondement sur ce défaut d'insinuation, & enfin on dit que ce Privilege excepte le déni notoire de justice & qu'il s'agit d'un tel déni dans les affaires des Sieurs de l'Isle & Vachter, lesquelles ne regardant originairement que les Parties, tombent maintenant par ce moyen sur le Magistrat de Bâle (*qui litem suam facit*) & par conséquent sur tout le Peuple qui doit répondre des fautes de son Chef avec lequel il ne fait qu'un corps. Ce Privilege n'a jamais été observé & même la Ville de Bâle n'a pas fait un grand fondement dessus; cela se prouve par la Copie ci-jointe du Statut qu'elle fit en 1527. pour s'exempter de la jurisdiction de la Chambre, dans lequel elle n'allégue point ce Privilege ni aussi son union avec les Suisses, quoique ce fussent de forts moyens, s'ils eussent été valables; mais elle se sert seulement du prétexte des longueurs & abus de la jurisdiction de la Chambre qui montre par sa confession propre, la possession depuis l'établissement de ce Siége.

On dit contre la prescription, qu'il ne peut y en avoir, parce qu'on connoit le principe de la possession dans ce Statut qui est vicieux & injurieux, & qu'il n'y en a point, non seulement parce qu'en matiere de jurisdiction dont l'acte n'est pas continuel, la preuve de n'avoir point plaidé à la Chambre depuis cent ans est aussitôt une marque de n'avoir point eu de procès, que d'avoir exemption de sa jurisdiction; mais d'autant qu'il y a plusieurs procès intentez par des particuliers contre la Ville de Bâle devant la Chambre depuis ce Statut même depuis trente ans, dans lesquels la Chambre a toujours fait sa fonction de Juge & conservé sa possession.

On avouë que la Ville de Bâle a toujours protesté contre les assignations, & qu'elle n'a jamais voulu reconnoître la jurisdiction ni même se présenter pour la décliner, depuis le procès d'un nommé Haquenback, formé en 1535. On confesse aussi (quelque procedure qu'il y ait contre elle) qu'il n'y a jamais eu d'exécution d'aucun jugement: mais puisque la jurisdiction s'exerçoit librement avant le Statut, il suffit à la Chambre pour conserver la possession & empêcher la prescription, d'avoir reçu les actions de tous ceux qui se sont présentés à elle, d'avoir prononcé sur leurs demandes sans que le défaut de la Ville de Bâle de comparoître aux assignations lui puisse nuire, ni aussi le défaut d'exécution de ses Jugemens qui dépend de la volonté & du soin des Parties qui peuvent transiger. 1646.

Voila, Monsieur, l'information que j'ai reçuë des Parties adverses de la Ville de Bâle, de laquelle j'ai voulu conférer avec un des premiers de la Chambre en dignité & en doctrine, pour voir s'il ne m'aprendroit rien davantage, & comment il repondroit aux objections que je formois moi-même dans cette question qui touche les Juges plus que les Parties. Je n'ai pu l'obliger de droit fil à cette Conference, parce qu'elle étoit contraire à la résolution de la Chambre, & j'ai seulement obtenu qu'il m'écouteroit, ce qu'il a cru ne pouvoir refuser civilement, sans l'obliger à parler; mais la conversation l'a emporté plus avant, ou la crainte qu'il a eu que son silence me confirmât dans les objections que je lui faisois; de sorte que j'en ai tiré peut-être moins que je n'eusse desiré; mais beaucoup plus que je ne pouvois esperer: car il m'a été aisé de voir que le Memoire que j'ai reçu des Parties avoit été dressé par ordre de la Chambre ou du moins communiqué avec elle, tant ils étoient bien instruits de toutes les moindres raisons & particularités même des plus inutiles. J'ai tout omis & il m'a dit que la Chambre faisoit dresser un Memoire de ses raisons pour l'envoyer aux Etats de l'Empire à Munster s'il en étoit besoin, dans lequel il y en auroit quelques-unes qui n'étoient point dans celui des Parties, étant juste qu'elle se reservât quelque chose à dire en sa cause propre, & comme un coup de Maître. Je n'ai pu penetrer plus avant & il m'a seulement dit qu'environ l'an 1627. le Roi recommanda par Lettres à la Chambre l'intérêt du Sieur de l'Isle contre la Ville de Bâle dans cette affaire qui étoit déja commencée.

Je lui ai dit sur le premier Article de cette affaire que je ne voulois pas disputer la Souveraineté de l'Empire sur la Ville de Bâle, parcequ'il n'étoit pas nécessaire d'en venir si avant pour décider la question de la jurisdiction; mais son fondement étoit plutôt dans l'Ecole & chez les Docteurs que dans le monde où nous voyons plusieurs puissans Etats, dont le commencement a été vicieux & qui n'ont point d'autre titre que la force du tems & leurs armes, qui ne manquent point de prétexte & couleurs pour pallier leur revolte, le succès de laquelle est toujours le seul Juge qui la justifie, ou la condamne. Ce qui se dit contre la Ville de Bâle, se peut dire contre quelques Cantons des Suisses, & quoiqu'elle ait souvent été mise dans les Matricules, appellée aux Diétes, & chargée de contributions: toutefois elle n'a jamais comparu ni payé. On ne trouvera point depuis cent ans qu'on ait procedé contre elle pour le refus, desorte qu'on peut dire qu'elle est en possession d'une liberté réelle que l'Empire a tolerée dans le tems de sa plus grande puissance, ne se retenant que des marques imaginaires de Souveraineté semblables à ses prétentions dont les grands Etats abondent & qui n'empêchent point que ceux sur lesquels elles se forment ne passent pour libres dans l'opinion commune des hommes.

Raisons pour soutenir l'independance de la Ville de Bâle.

Il m'a répondu que des Juges ne doivent pas se fonder sur cette opinion; mais sur la verité quand ils la peuvent trouver, & qu'elle

1646. leur aprend que la Ville de Bâle ayant été autrefois un Membre de l'Empire, ne peut ceſſer de l'être que par des moyens légitimes, & que la Chambre la réputera toujours pour telle tandis que l'Empire ne le lui défendra point; mais au contraire la comptera au nombre de ſes Membres dans les Actes les plus ſolemnels.

Sur l'exemption de la Juriſdiction, je lui ai témoigné que la Ville de Bâle ſembloit avoir raiſon de la prétendre par privilége & par preſcription.

Le privilége qu'elle a eſt donné par un Empereur, & confirmé par un autre, ce qui ſemble être ſuffiſant pour la faire jouïr de l'exemption, ſauf l'autorité des Etats qui ne s'y opoſent pas formellement; mais qui tolerent plutôt ſa prétention, puis qu'il y a de pareils exemples dans l'Empire, & je lui ai allegué celui des Seigneurs de Ribaupiere en Alſace qui dépendoient autrefois immédiatement de l'Empire & reconnoiſſoient la juriſdiction de la Chambre; mais à préſent ils en ſont exempts, & reſſortiſſent à la Chambre de la haute Alſace qui eſt à Enſisheim par conceſſion des Empereurs de la Maiſon d'Autriche ſeulement, d'autant moins valable que celle dont la Ville de Bâle ſe ſert, eſt donnée par des Empereurs dans leur propre cauſe & pour augmenter leur Souveraineté, Juriſdiction & Patrimonial au préjudice de l'Empire. Il eſt véritable que le Procureur Général les apelle toujours; mais ſans effet, & ſe contentant d'une ſimple proteſtation ſans en pourſuivre l'effet comme on a toujours fait contre la Ville de Bâle.

Le privilége eſt fort général & ſe doit entendre de tous Siéges de Juſtice, même de celui-ci qui a été établi depuis, par lequel l'Empereur n'a pas entendu déroger aux priviléges précédens. Il ſemble auſſi qu'il n'étoit pas beſoin de l'inſinuer à un Siége dont l'établiſſement eſt poſtérieur, & dans lequel tous les autres priviléges de l'Empire ne furent pas alors enrégiſtrés, & pour ce deffaut ils n'ont pas laiſſé d'être obſervez, & la Ville de Bâle ne l'a pas enregiſtré depuis, non ſeulement parcequ'il n'en étoit pas beſoin; mais peut-être à cauſe de ſon union avec les Suiſſes, qu'elle fit ſept ans après, par le moyen de laquelle elle a cru être ſuffiſamment exempte.

La clauſe du privilége qui arrête le déni de juſtice ne doit avoir lieu dans les affaires des Sieurs de l'Iſle & Vachter: car le Prévôt de Bâle eſt Juge, & dénier juſtice n'eſt pas juger mal; mais ne vouloir point juger: autrement on ſe ſerviroit de cette clauſe en tous jugemens, & le privilége n'auroit jamais lieu. Il eſt vrai qu'on dit que le Juge de Bâle a refuſé quelques réviſions des jugemens; mais les Juges ne ſont pas obligez de les accorder en tous cas, & avant ces refus, la Chambre avoit été ſaiſie par des apellations, & je ne doute point que le Magiſtrat de Bâle n'offre de faire voir les jugemens donnez contre les Sieurs de l'Iſle & Vachter & de leur faire rendre juſtice s'ils ne l'ont pas reçuë.

Le privilége a toujours été obſervé & la Ville de Bâle s'en eſt toujours ſervi; on ne fait rien voir au contraire depuis ſa conceſſion juſques à l'établiſſement de la Chambre ni depuis juſques à l'union de Bâle avec les Suiſſes. Je ne ſai que par le Statut, que la Chambre a voulu entreprendre au contraire: car on ne m'en a allegué aucun exemple, & quoiqu'il ne faſſe pas mention du privilége; mais ſeulement de l'union, cela vient peut être de ce qu'alors la Ville de Bâle penſoit, que cette union lui ſuffiſoit pour l'exemption: mais dans l'affaire d'Haquenback, qui fut le premier après le Statut qui ſe pourvut à la Chambre contre un jugement du Prévôt de Bâle, la Ville qui comparut n'allégue pas l'union qui étoit alors trop récente; mais elle ſe ſervit du privilége & elle n'en fut point déboutée; mais la Chambre lui renvoya l'affaire ſous un autre prétexte, parce qu'il s'agiſſoit d'une matiére purement criminelle, laquelle par l'Ordonnance de Charles-quint n'eſt pas de la connoiſſance de la Chambre, quand les Juges n'ont point contrevenu à ladite Ordonnance. Après cette affaire on ne peut guére alléguer le défaut d'inſinuation du privilége, pour le moins on ne le peut ignorer, & dans les occaſions ſuivantes, la Ville de Bâle n'a pas eu beſoin de le préſenter de nouveau, puis que dans celle-là on ne l'avoit point rejetté; mais on avoit cherché un moyen d'en éviter l'aprobation, donnant ſous un prétexte le renvoi, duquel la Ville de Bâle ſe ſervit ſans l'aprouver. 1646.

Sur toutes ces objections touchant le privilége, il m'a dit que l'exemple des Seigneurs de Ribaupierre n'étant pas plus valables que celui de Bâle & autres ſemblables, ne les peut autoriſer, outre que l'exemption immédiate pour retomber ſous la juriſdiction d'un Membre de l'Empire; comme eſt celle des Seigneurs de Ribaupierre, n'eſt pas ſi odieuſe, qu'une exemption entiere comme celle de Bâle. Il eſt demeuré d'accord que le privilége eſt fort général pour tous Siéges, & n'a pas fort inſiſté ſur la clauſe du déni de juſtice, non ſeulement parceque ces réviſions demandées au Juge de Bâle depuis des appellations interjettées à la Chambre, ſemblent être affectées ſubtilement pour mieux fonder la juriſdiction, & pour rendre Parties les Juges par le déni de juſtice, & par eux tout le peuple; mais auſſi d'autant que fondant la juriſdiction de la Chambre ſur le déni de juſtice, on accorde l'exemption là où il n'y a point de déni. Il a donc mieux aimé rejetter le privilége que de ſe ſervir de ſa clauſe, & il l'a rejetté par le défaut d'inſinuation, ſans laquelle il dit que la Chambre ne doit point avoir égard à ce privilége quelque connoiſſance qu'elle en ait eu par la Partie ou d'ailleurs.

Sur la preſcription, je lui ai dit, que le privilége étoit ſon principe, qui étoit bon, & qu'elle avoit duré plus de cent ans, depuis leſquels la Ville de Bâle, n'avoit point reconnu la juriſdiction de la Chambre ni éprouvé aucune exécution de ſes jugemens. S'il n'y avoit point eu d'action intentée, je ſuis demeuré d'accord que ce ne ſeroit pas un moyen de preſcription, plutôt qu'une preuve de défaut de procès; mais puiſqu'il y en a eu très-ſouvent dont la Ville de Bâle s'eſt toujours moquée, étant d'ailleurs fondée ſur ſon privilége & ſur ſon union, & la Chambre qui en a eu connoiſſance n'ayant rien fait d'elle-même ni fait faire par les Etats de l'Empire ſi ſouvent aſſemblés dans cet eſpace de tems, il ſemble que la preſcription a lieu, nonobſtant les Actes inutiles que la Chambre dit avoir faits, leſquels ſont autant de marques de la poſſeſſion de la Ville de Bâle, laquelle on ne connoîtroit pas, s'il n'y avoit point eu de procès.

Il ne m'a rien dit là-deſſus que ce que j'avois apris des Parties; mais il m'a voulu faire connoître qu'il pourroit me dire quelque choſe

1646. se davantage s'il n'avoit été jugé plus à propos de le reserver.

Pour conclusion je lui ai dit qu'il n'étoit point nécessaire d'examiner cette affaire par le droit, qu'il suffisoit que notoirement la Ville de Bâle jouïssoit en effet de l'exemption de jurisdiction, dans laquelle les Etats de l'Empire la voyoient & toléroient depuis cent ans, pour conclure qu'il n'y avoit point d'inconvenient de la souffrir encore quelque tems, au moins jusques à la Paix, & qu'il pourroit y en avoir, d'exciter un nouveau feu dans l'Empire dont la Chambre seroit blâmée, si elle n'avoit quelque ordre de faire ce qu'elle faisoit pour des raisons secrétes, lesquelles je ne pouvois m'imaginer : puisque même les Etats de l'Empire ausquels l'execution de ses jugemens est mandée semblent les desaprouver en ce qu'ils refusent de les exécuter & cherchent des excuses pour ne se brouiller avec la Ville de Bâle.

Il m'a répondu que les Juges ne doivent point voir ces inconveniens ni retarder le cours de la justice, faisant un mal certain, pour en éviter un incertain. Que les Etats de l'Empire ne leur défendant point d'exercer leur jurisdiction contre Bâle, ne peuvent les blâmer de faire leurs charges. Que la Ville de Bâle doit s'adresser à eux & en obtenir les inhibitions qu'elle desire, & non de la Chambre, qui jusques là est obligée de rendre justice à ceux qui la demanderont, & en ce tems plutôt qu'en aucun autre, parceque les Etats étant assemblez à Munster & Osnabrug, il est bon de donner lieu à la Ville de Bâle de s'y pourvoir pour terminer cette difficulté si longtems indécise, & aussi pour ne pas faire par cette tolérance un exemple pernicieux pour d'autres Etats qui se voudroient séparer semblablement.

J'ai cru qu'il pensoit à l'Alsace, quoique la Supérieure soit déja de la jurisdiction de la Chambre en qualité de bien héréditaire de la Maison d'Autriche; mais non encore exempte de la Souveraineté de l'Empire.

Voila, Monsieur, tout ce que je puis vous dire pour l'éclaircissement de cette affaire sur laquelle on a six mois à délibérer qui commencent au mois de Septembre, après lesquels je ne doute point que la Chambre ne presse avec chaleur l'execution de ses jugemens. Je suis &c.

1646.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 28. Octobre 1646.

MONSIEUR,

J'Espere que vous aurez maintenant l'information que je vous ai donnée par une ample Dépêche de l'affaire de la Ville de Bâle. Mon Secretaire m'a rendu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le quatriéme de ce mois, à laquelle je répondrai de Mayence, où j'irai dans six jours, ne pouvant le faire avant que d'avoir vu le Chapitre & Monsieur de Reiffemberg, il m'a donné tant de preuves de la grace que vous me faites de m'aimer, que j'en suis confus, sachant que je ne la puis jamais mériter, quand je serois assez heureux pour trouver les occasions de vous en rendre tout le service que je vous ai voué. Le dernier Article de votre Lettre en est aussi un témoignage qui surpasse mon esperance & presque mon desir. Ce n'est pas que je ne souhaitasse volontiers ce qui me seroit si honorable & avantageux; mais je passerois pour téméraire de me croire digne d'un si haut emploi, & courrois hazard d'être seul de mon avis. Il me semble que je dois laisser juger de moi à mes Superieurs comme vous, & attendre les effets de ce jugement & de leur bonne volonté, qui seront toujours au dessus de mon mérite; mais non jamais plus grandes que ma reconnoissance & que le sentiment que me donne cette excessive bonté que vous avez pour moi. Je vous suplie très-humblement de croire qu'il durera autant que ma vie & que vous n'avez jamais favorisé personne qui soit avec plus de respect & de reconnoissance que je suis &c.

MON-

1646.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 31. Octobre 1646.

La Chambre Impériale de Spire est très-satisfaite de la façon dont on la traite par ordre du Roi. Il lui repéte l'avis qu'il lui avoit déja donné que les Parties avoient accordé un délai de six mois du consentement tacite de la Chambre. Il ne croit pas qu'il faille faire paroître la Lettre du Roi & en dit les raisons.

MONSIEUR,

J'Ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le dix-neuf de ce mois sur l'affaire de la Ville de Bâle, avec celle du Roi du même jour & sur le même sujet pour Monsieur de Varenne Commandant dans Spire & pour moi, & je me suis étonné de ce que vous y faites mention de ma réponse à votre premiere Lettre, parcequ'elle est du dixiéme & ne doit être arrivée à Paris par le Courier que le vingtiéme. Cela m'oblige à en envoyer encore une copie avec la présente, de crainte qu'elle ne soit perdue & que vous ne me parliez d'une autre Lettre que je m'étois donné l'honneur de vous écrire auparavant sur le même sujet. Elle vous fera connoître que je suis assuré d'une surséance de six mois de l'exécution des Sentences données par la Chambre Impériale pour les Sieurs de l'Isle & Vachter, contre la Ville de Bâle à commencer du premier jour de Septembre: car encore que je n'aye cette assurance que des Parties, je sai bien qu'elle s'est donnée du consentement des Juges, & qu'ils m'aideront secrétement à la faire observer, n'ayant rien voulu éviter que de paroitre entrer en Traité avec un Officier du Roi sur un point de la jurisdiction de l'Empire, sans savoir si l'Empereur & les autres Princes de l'Empire nos ennemis l'auroient agreable; mais en effet ayant contribué en cela secrétement à me faire obtenir ce délai, parcequ'ils sont fort satisfaits de la façon dont on les traite par ordre du Roi, & de ce qu'on les fait jouïr pleinement de tous leurs priviléges. L'assurance de ce délai m'a fait surseoir de leur parler suivant la Lettre du Roi jusqu'à tant que vous m'ayez fait la faveur de répondre à celle-ci, ne voyant aucun inconvenient d'en user ainsi jusques à la fin du mois de Fevrier, & croyant qu'il peut y en avoir de leur déclarer présentement l'intention de Sa Majesté : car il me semble que dès le moment de cette déclaration, ils ne sont plus obligez, ni les Parties aussi, à l'observation du délai, lequel je ne demande que pour informer le Roi & recevoir ses ordres, & qu'ils peuvent beaucoup m'embarrasser sans que je puisse obtenir aucun avantage par cette déclaration : non seulement il n'y a point d'autre affaire de cette nature qui soit née; mais on ne prévoit pas à mon avis qu'il doive y en avoir bientôt d'autres que celles des Sieurs de l'Isle & Vachter. Celle-là qui n'est pas encore jugée définitivement se peut surseoir autant de tems que le Roi voudra, parce que les héritiers du Sieur de l'Isle feront infailliblement ce que Sa Majesté ordonnera & s'en raporteront à elle, si elle veut en juger, celle-ci est jugée définitivement, & le Mandement exécutorial a été délivré à la Partie & par elle signifié aux Etats exécuteurs, desorte que les Juges n'ont plus rien à faire sinon en cas de refus des exécuteurs de les contraindre à exécuter le jugement, ou de recevoir leurs causes, & en nommer d'autres. Si la Sentence n'étoit point donnée, on pourroit espérer de la surseoir par cette déclaration; mais en l'état où est l'affaire on ne peut rien attendre de plus favorable de la Chambre, sinon qu'elle réponde qu'elle n'y peut plus rien, & qu'elle en est bien fachée, & qu'il faut s'adresser aux exécuteurs : car je sai bien qu'elle n'ordonnera jamais la surséance de l'exécution de son Jugement, si l'Empereur ne lui mande secrétement, ce qu'il ne fera jamais pour en donner l'avantage à la France, & je crains que l'Assesseur de Baviére qui est puissant dans la Chambre, ne la dispose à répondre grossiérement, qu'en ce qui est de sa jurisdiction elle ne peut ni veut considérer la recommandation du Roi ni d'aucun autre, principalement s'agissant de rendre justice, à quoi son serment l'oblige, & bien loin de surseoir elle pressera l'exécution par de nouveaux Mandemens. Nous pouvons l'empêcher dans les postes que le Roi tient; mais non pas dans ceux de Manheim & Guernsheim tenus sur le Rhin, par l'Archevêque de Mayence & le Duc de Baviere nommez Exécuteurs. Monsieur l'Ambassadeur de Suisse m'a mandé que celui-ci a promis de n'exécuter point; mais si le Roi en fait sa cause il pourroit bien changer, & celui là n'a peut-être rien promis & sera plus aise d'obliger le Roi que d'obliger les Suisses, n'ayant aucun intérêt de vivre bien avec eux, comme le Duc de Baviére. Si cela arrive comme je crois qu'il arrivera, le Roi aura ce déplaisir de voir sa recommandation inutile & ses amis, dans une affaire qui aura éclaté, & eux peut-être la pensée de s'adresser à quelqu'autre, qui leur donnant satisfaction le déplaisir de Sa Majesté augmenteroit, comme il est arrivé depuis peu de tems à Monsieur le Maréchal de Turenne, ayant donné à la Ville de Strasbourg main levée de quelques Marchandises saisies à Mayence à la requête de quelques Sujets de l'Archevêque, lequel a ordonné que la saisie se feroit dans Guernsheim; desorte que les Bourgeois

La Chambre Impériale de Spire est très-satisfaite de la façon dont on la traite par ordre du Roi.

Il lui repéte l'avis qu'il lui avoit déja donné que les Parties avoient accordé un délai de six mois du consentement tacite de la Chambre; il ne croit pas qu'il faille faire paroitre la Lettre du Roi & en dit les raisons.

1646. geois de Strasbourg ſont contraints de recourir à lui, & de laiſſer leurs marchandiſes dans Mayence, ſans tirer aucun fruit de la mainlevée. Cela me fait croire qu'il eſt à propos de laiſſer couler le délai accordé ſans dire mot, & ſi pendant ce tems il ne ſurvient rien qui change l'affaire, ou ſi on n'aprouve pas de conſentir que les Suiſſes demandent en cette affaire l'aſſiſtance ou de l'Empereur ou des Etats de l'Empire, qui certainement peuvent mieux les ſatisfaire que le Roi, on pourra faire cette déclaration qui ſervira toujours, avec l'empêchement que l'on aportera à l'execution dans les poſtes du Roi, pour leur montrer qu'on aura fait ce qu'on aura pu, & ce retardement ne peut leur déplaire étant fait pour leur bien & pendant un délai qu'ils doivent à l'entremiſe du Roi; mais aſſurément on n'en tirera autre avantage. Quoique le refus de la Chambre ſoit incivil, je ne penſe pas qu'on voulût la priver de ſes privileges ni lui donner lieu de plainte par quelque autre mauvais traitement. Je vous ſuplie très-humblement, Monſieur, de faire aprouver, ou du moins excuſer la hardieſſe dont j'uſe en cette occaſion, & de me faire la grace de me croire &c.

COPIE

D'une

LETTRE

Ecrite par Monſieur

L'ELECTEUR

De

TREVES

à Monſieur de

VAUTORTE.

Du 13. Novembre 1646.

Il lui donne avis qu'on le menace de l'attaquer de pluſieurs côtez. Il lui demande deux mille Chevaux de ſecours en cas de néceſſité. Il demande que les François ôtent leur Garniſon de Magdebourg & d'Eidesheim ſuivant les ordres du Roi dont il lui envoye la copie. Il le prie pourtant d'en ſurſeoir l'execution pour quelque temps. 1646.

MONSIEUR,

JE ne doute qu'aviez déja apris d'ailleurs comment que mes Terres de l'Archevêché de Trêves ſont menacées d'invaſion de tous côtez, tant des Gens de l'Empereur, par le moyen de la Forteresſe d'Ehrenbreiſtein, que de l'Armée du Duc de Lorraine d'y prendre les quartiers d'Hiver; enſorte que Monſieur le Cardinal Mazarini même ne m'en a pas ſeulement donné des avis très-aſſurez, mais auſſi promis en cas de beſoin toute aide & ſecours, tant par Monſieur le Marêchal de Turenne, comme verrez par celle que Monſieur d'Antonville vous fait, que de Monſieur de la Ferté, & Madame la Landgrave de Heſſe, témoignant auſſi un ſoin particulier pour ma conſervation, dont je lui ſuis grandement obligé. Sur ces nouvelles, j'ai donné ordre par tout mon Archevêché de bien garder les paſſages, & ſe mettre en bonne défenſe, & bien que j'eſpére ainſi avec l'aide de Dieu d'empêcher toute l'entrée hoſtile, neanmoins je vous ai voulu prier de faire, enſuite de l'ordre de Sa Majeſté, tout votre poſſible, qu'en cas de néceſſité & non autrement que ſelon mon avis, (parce que je ne donnerai point de quartiers & ne me veux pas ruiner moi-même devant la néceſſité) je puiſſe avoir prompt ſecours de deux mil Chevaux, dont cinq cens pourront venir de Madame la Landgrave de Heſſe & loger du côté d'Ehrenbreiſtein ſur le Weſterwalt y compris tous les voiſins, cinq cens dans mon bas Archevêché des deux côtés de la Mozelle, cinq cens dans le haut Archevêché, auſſi des deux côtés de la Mozelle, compris les voiſins, & les autres cinq cens en Weſtraſie du côté de Nanci, Sérek & Thionville, leſquelles jointes avec l'Infanterie que j'ai de 6000. bons hommes avec les Montagnes & paſſages bien aiſez à garder & fort incommodes à paſſer principalement par la neige que nous attendons journellement, feront bien changer de réſolution à tous ceux qui voudront entreprendre ſur mon Païs.

Il lui donne avis qu'on le menace de l'attaquer de pluſieurs côtez.

Il lui demande deux mille Chevaux de ſecours en cas de néceſſité.

Touchant la Garniſon de Magdebourg & d'Eidesheim, le Sieur Médard m'a déja averti qu'étiez de bonne intention encore avant l'arrivée de l'ordre de Monſieur le Marêchal de Turenne, & de les faire ſortir delà, de laquelle bonne volonté que me témoignez je vous remercie. Comme donc les ordres tant dudit Monſieur le Marêchal, que de Sa Majeſté même conformes à la copie jointe ſont arrivez, vous en pourriez avec tant plus de facilité faire l'execution; mais ayant bien conſideré que mon Evêché de Spire n'eſt pas encore trop bien aſſuré des autres Gens de Guerre, qui (tout ainſi comme ont fait à préſent au Duc de Neubourg, étant entrez dans le Païs de Juliers en pluſieurs endroits) pourroient entreprendre ſur l'une ou l'autre Place, & ne me trouvant point encore en aſſez bon état de pouvoir ſi bien garder ces Places, comme il eſt requis pour mon aſſurance, principalement au temps que nous nous croyons ſi proches d'une Trêve, vous me ferez grand plaiſir de donner ordre & l'envoyer

Il demande que les François ôtent leur Garniſon de Magdebourg & d'Eidesheim ſuivant les ordres du Roi dont il lui envoye la copie.

Il le prie pourtant d'en ſurſeoir l'execution pour quelque temps.

1646. par ce Meſſager à mon Conſeil à Spire, aux Capitaines deſdites Garniſons de Magdebourg & d'Eidesheim, d'y demeurer encore quelques ſemaines en même état comme ils ſont aux gages ordinaires du Païs, ou comme ils s'accorderont avec mon Stathalter & le Conſeil de Spire : toutefois qu'ils promettent verbalement d'obéir audit mon Stathalter & Conſeil juſques à ce que j'aye des Gens ſuffiſans pour la garde deſdites Places, auxquelles & lors à ma premiere requiſition ils ayent à les céder ſans delai & aucune contradiction ſuivant les ordres de Sa Majeſté & de Monſieur le Maréchal.

Pour l'Architecte Mathieu Stant, je ſouhaiterois qu'il pourroit ſervir quelques jours; mais comme les nouvelles ſuſdites & l'hiver qui commence nous font travailler ici en beaucoup d'endroits avec toute diligence poſſible jour & nuit, il y eſt employé inceſſamment, & ne peut être abſent ſans la ruine de ce qu'avec tant de fatigues & dépens nous avons fait l'été paſſé, comme Monſieur d'Antonville vous dira plus particulierement. S'il vous pouvoit ſervir à faire ou conſulter quelque deſſein, il fera tout ce qu'il pourra ici pour votre ſervice, & ſur ce je demeure &c.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 21. Novembre 1646.

Il lui rend compte de l'argent qu'il a employé pour les Troupes outre ce qu'on lui a fourni à Mayence, dont il lui envoye un Mémoire. On ne doit pas eſperer d'avoir l'Electeur de Mayence de notre parti. La reconciliation du Baron de Reiffemberg avec l'Electeur de Mayence ſera de peu de fruit. Le Baron de Reiffemberg pourroit être fait Electeur ; mais cela ſera bien difficile : les raiſons. Monſieur de Schwalbach Chantre a les mêmes prétentions. Son Caractére ; il faudroit lui donner penſion. Les autres Chanoines qui y peuvent prétendre. Il eſt très à propos que le Roi apuye l'Election, l'argent ſeroit alors bien néceſſaire. 1646.

MONSIEUR,

Il lui rend compte de l'argent qu'il a employé pour les Troupes outre ce qu'on lui a fourni à Mayence, dont il lui envoye un Mémoire.

J'Ai préſenté à Meſſieurs du Chapitre de Mayence les ordres du Roi & votre Dépêche, & ayant compté avec eux depuis le dixiéme Juillet juſques au dixiéme de ce mois, & fait les déductions, que le Roi leur accorde, ils ne ſont demeurés redevables que de la ſomme de 4600. Liv. laquelle ils ont payée, & j'ai trouvé que je devois pour les Troupes & autres dépenſes juſques audit jour dixiéme de ce mois 9600. Liv. deſorte que pour remettre toutes choſes en ordre j'ai été obligé de fournir 5000. Liv. ſans eſpérance de les retirer à l'avenir, ni auſſi plus de dix-mil Livres que j'ai déja fournies. C'a été par deſſus le fonds de Mayence; car encore qu'on payât, tout le revenant bon n'acquiteroit de longtems ce qui eſt dû du paſſé à Meſſieurs de Courval & de Paris, comme le Mémoire ci-joint vous pourra faire voir, & ſi les Ennemis demeurent dans Elfeld qui eſt le principal lieu du Chingant, le Chapitre aura auſſi peu de puiſſance de payer tout à l'avenir, qu'il en a juſques à préſent peu de volonté : car ſelon la taxe qu'il en a faite le Chingant doit la moitié de la contribution, & on n'en tirera rien tandis que les Ennemis y ſeront, & ils y ſeront autant de tems qu'ils voudront; car nous ne pouvons les en chaſſer ſans Infanterie, ni en avoir que de Monſieur d'Erlach qui s'eſt excuſé d'en envoyer, ſi ce n'eſt en cas que Melander revienne, ou d'autres Troupes Ennemies capables d'entreprendre ſur les Places du Roi.

On ne doit pas eſpérer d'avoir l'Electeur de Mayence de notre parti.

Il ne faut point eſperer de faire prendre le parti du Roi, ni même la neutralité à Monſieur l'Electeur de Mayence, s'il n'arrive de grands changemens; car outre ſon inclination, & ſon Conſeil qui nous ſont contraires, il penſe encore que la prudence & ſon honneur lui défendent de changer dans l'attente de la fin de la Guerre, & comme il dit encore de celle de ſa vie. Je ne ſai ſi Monſieur le Baron de Reiffemberg ſe pourra reconcilier avec lui: je crois que cette reconciliation ne produira jamais le fruit que nous en ſouhaiterions tirer pour lui, & que Monſieur l'Electeur prétendroit de s'en ſervir pour le mettre dans ſes intérêts, & non pas pour entrer dans les ſiens tandis qu'ils ſeront conformes aux nôtres, & qu'il le ruinera plutôt que de l'avancer pour notre avantage. L'experience favoriſe mon avis juſques à préſent, & je ne vois encore aucun jour à cette reconciliation; deſorte que Monſieur le Baron de Reiffemberg ne peut eſperer de parvenir à ſon but par cette voye; mais ſeulement par élection. Je la trouve fort difficile; car il y a beaucoup de Prélats & Chanoines agez, qui ont une pareille prétention que lui, avec plus d'amis dans le Chapitre, dans lequel nous ne pouvons le ſervir beaucoup préſentement, n'y ayant à Mayence que trois ou quatre Prélats qu'on ne peut gagner, parce que chacun a pretenſion pour ſoi, & tous les autres étans abſens. Les préſens

La reconciliation du Baron de Reiffemberg avec l'Electeur de Mayence ſera de peu de fruit.

Le Baron de Reiffemberg pourroit être fait Electeur; mais cela ſera bien difficile : les raiſons.

1646. sens sont, Monsieur l'Evêque de Wormes qui est Grand Prévôt, Monsieur le Grand Doyen, Monsieur le Scholastique, Monsieur le Chantre, & Monsieur Dandelot Chanoine. * De ces cinq Messieurs, le Grand Prévôt & le Chantre peuvent raisonablement prétendre à l'Election, & je pense que le premier y aura bonne part; car il est vieux & peu remuant, & chacun espérera de monter en le faisant monter. Mon sentiment seroit de l'apuyer si le dessein de Monsieur de Reiffemberg ne peut réüssir; car il est craintif & avare, ce qui me fait croire qu'il y aura moyen de le disposer à n'être point partial. Monsieur le Comte de Courval incline vers Monsieur de Schwalbach Chantre, parce qu'il le croit François. Il est vieux, il a autant d'esprit qu'aucun autre; mais turbulent & hardi, & partant avec lequel il y a beaucoup à hazarder, ne voyant point d'assurance de son inclination qui suivra toujours son intérêt. Il a grande passion d'être apuyé du Roi dans cette affaire, & il s'en est ouvert à moi par l'avis de Monsieur de Courval, & même m'a fait connoître qu'une pension lui seroit fort agreable. Je pense qu'elle ne seroit pas mal employée pour lui & pour nous; car il est peu riche & gouverne maintenant toutes les affaires du Chapitre, & pourroit beaucoup faciliter les nôtres. Je crois qu'il seroit bien content de quatre ou cinq cens Livres par mois, & de moins. Cela n'est pas beaucoup pour une bonne affaire & dureroit peu de tems. Des absens Messieurs Cratz, Eltz & Sales ont les plus justes prétentions. Les deux premiers sont à Munster, celui là Député de l'Electeur de Mayence, celui-ci de l'Electeur de Trêves. Le dernier est jeune, mais honête homme, & grand ami de Monsieur l'Evêque de Wirtzbourg. Dans ce nombre de prétendans, je ne sai point de Princes qui y sont: toutefois on dit que Monsieur l'Archiduc Léopold en est un; mais je ne crois pas que le Chapitre pense de ce côté-là: car les grands Bénéfices ne sortent guére de Maisons Souveraines quand ils y sont entrez. J'ai bien entendu dire qu'on n'est pas résolu d'élire un simple Prélat ou Chanoine; mais un Prince qui ait moyen de vivre d'ailleurs & de rétablir l'Archévêché; mais j'ai toujours interpreté ce discours qui fut fait dans une débauche par plusieurs jeunes Chanoines, en faveur de Monsieur l'Evêque de Wirtzbourg. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il est très à propos d'apuyer de l'autorité du Roi celui qui sera élu; car outre la honte de n'avoir réüssi dans une élection faite à Mayence, ce seroit une grande excuse d'être contre nous à celui qui seroit élu contre notre gré. On dit que l'Empereur a accoutumé d'envoyer un Ambassadeur à l'Election: il pourra proposer de la faire hors Mayence aussitôt qu'on n'auroit pas le tems d'avertir le Roi de la mort de l'Electeur, & de recevoir ses ordres pour l'Election, avec les moyens de la faire réüssir, dont le principal seroit de l'argent. Voila, Monsieur, l'information que je puis vous donner sur ce que vous avez désiré de moi.

Monsieur de Schwalbach Chantre a les mêmes prétentions. Son caractere; il faudroit lui donner pension.

Les autres Chanoines qui y peuvent prétendre.

Il est très à propos que le Roi apuye l'Election, l'argent seroit alors bien nécessaire.

Je vous envoye un Memoire de nos nouvelles avec des Copies des Lettres que je viens de recevoir de Monsieur l'Electeur de Trêves pour Monsieur le Maréchal de Turenne & pour moi, & aussi des Lettres que j'écris, présentement à mondit Sieur l'Electeur, & à Monsieur d'Antonville. Monsieur l'Ambassadeur de Suisse m'a écrit qu'il aprouve la surséance que j'ai faite de l'ordre du Roi que vous m'avez envoyé en faveur de la Ville de Bâle, tandis que le délai de six mois durera, lequel finit avec le mois de Fevrier prochain. Je suis avec respect &c. 1646.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du douziéme Decembre 1646.

Il a déchargé de contributions les Terres de l'Evêché de Spire selon l'ordre du Roi. Le Chapitre de Mayence rentre en procès & se plaint à Munster.

MONSIEUR,

J'Ai ponctuellement obéi à la Lettre du Roi signée de vous, laquelle Monsieur l'Electeur de Trêves m'a fait l'honneur de m'envoyer, pour décharger de toutes contributions les Terres de l'Evêché de Spire deçà & delà le Rhin, ce que je ne pouvois faire sans ordre du Roi.

Il a déchargé de contributions les Terres de l'Evêché de Spire selon l'ordre du Roi.

Messieurs du Chapitre de Mayence rentrent en procès & ont envoyé se plaindre à Munster. Je vous envoye copie de la Lettre que j'en écris à Messieurs les Plénipotentiaires, & du Memoire que j'y joins. Je vous ai ci-devant envoyé le premier qui fait mention de cette affaire. C'est contre mon intention & je serai bien facile à redresser: car je n'y ai passion ni intérêt que celui du Roi, lequel je souhaite d'accorder avec leur satisfaction; mais je n'ai pas le bonheur d'y réussir, & ayant été autrefois revoqué d'un emploi pour être trop doux dans la levée des droits du Roi, je cours fortune d'être excommunié en celui-ci pour y être trop rigoureux. J'obéirai à vos ordres en cette affaire & en toutes autres, étant avec respect &c.

Le Chapitre de Mayence rentre en procès & se plaint à Munster.

1646.

ETAT

Du payement d'un mois en trois prêts pour les Garniſons de la Citadelle de Mayence & Château de Binguen ſuivant l'extrait de la revue.

CITADELLE DE MAYENCE.

A la Compagnie de Monſieur le Vicomte de Courval.	1198. l.	16. ſ.	6. d.
A Celle de Deſgranges.	361.		
A Celle du Chevalier.	413.		
A celle du Sieur Doche.	727.	6.	6.
Aux Gens de l'Armée commandez du Regiment de Montauſier ſervans dans la Citadelle de Mayence.	153.		
Aux Gens de l'Armée des Regimens de Rokaup & Baudack, demeurez malades & ſervans à Mayence.	387.		
Aux Gens François de l'Armée venus de Steinheim à Mayence & y ſervans.	788.	6.	6.
Aux Gens Allemands de l'Armée auſſi venus de Steinheim & ſervans à Mayence.	429.	7.	6.
Somme	4457. l.	17. ſ.	

ETAT MAJOR.

A Monſieur le Vicomte de Courval pour ſes apointemens de Gouverneur.	1000. l.
Au Major.	100.
Au Capitaine des Portes.	66.
A l'Aumonier & Chirurgien.	50.
A trois Canoniers.	40.
Au Commiſſaire.	125.
Au Receveur & Payeur.	100.
Som. de l'Etat Maj.	1481. l.
Somme totale de la dépenſe de la Garniſon de Mayence.	5938. l. 17.

1646.

CHATEAU DE BINGUEN.

A la Garniſon du Château de Binguen auſſi pour un mois.	466. l.

ETAT MAJOR DE BINGUEN.

A Monſieur de Paris pour ſes apointemens de Gouverneur	600.
Somme totale de la dépenſe de la Garniſon de Binguen	1066. l.

DEPENSE EXTRAORDINAIRE.

A Monſieur le Baron de Reiffemberg.	488. l.	5. ſ.
Au Sieur Deſcherez Capitaine de l'Armée, malade à Mayence.	120.	
Au Sieur Truel auſſi Capitaine de l'Armée, malade à Mayence.	120.	
Au Sieur des Aunais Capitaine de l'Armée, auſſi demeuré malade à Mayence.	90.	
Au Sieur du Han Officier de l'Armée, demeuré malade à Mayence.	90.	
Au Sieur Meſlui Lieutenant du Regiment de Cavalerie de Duras malade à Binguen.	90.	
Au Sieur du Caiſne Enſeigne du Regiment de Vaubecourt demeuré malade à Mayence.	50.	
A un Enſeigne du Regiment de Klag malade à Mayence.	30.	
A un des gardes de Monſieur le Maréchal de Turenne malade à Binguen.	30.	
A deux Suiſſes de Monſieur le Maréchal de Turenne auſſi malades à Binguen.	60.	
A ſix Cavaliers de l'Armée malades à Mayence.	60.	
Somme de la Dépenſe extraordinaire.	1228. l.	5. ſ.
Somme totale de la dépenſe ordinaire & extraordinaire deſdites Garniſons de Mayence & Binguen pendant un mois.	8233. l.	2. ſ.

CO-

1646.

COPIE

D'une

LETTRE

Ecrite par Monſieur de

VAUTORTE

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

Le dixiéme Decembre 1646.

Le Chapitre de Mayence ſe plaint de lui ; il donne les raiſons de ſa conduite. Il rejette la faute ſur Monſieur de Courval Gouverneur de Mayence.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS.

JE me ſuis donné l'honneur d'écrire depuis deux mois aſſez ponctuellement à votre Alteſſe & à vous Meſſieurs ſur les affaires de ce Païs, leſquelles j'ai cru pouvoir mériter l'honneur de votre connoiſſance, & principalement ſur celles de Mayence ; & pour vous informer mieux j'ai pris la liberté de vous envoyer des Copies des Lettres que j'ai reçues & de mes Réponſes, ma derniere Dépêche contenant celles d'une Lettre de Meſſieurs du Chapitre & de deux que je leur écrivis, & à Monſieur le Vicomte de Courval. On m'a mandé qu'ils n'en ſont pas contens, & qu'ils ont député un de leurs principaux Officiers pour ſe plaindre à votre Alteſſe & à vous Meſſieurs. Je me ſoumets avec reſpect au jugement que vous donnerez & l'exécuterai très-ponctuellement, vous ſupliant très-humblement de lire dans cette Lettre les motifs de ma conduite.

Le Chapitre de Mayence ſe plaint de lui ; il donne les raiſons de ſa conduite.

Je ne veux point importuner votre Alteſſe, & vous Meſſieurs d'une répétition de tout ce qui vous a été écrit ſur ce ſujet de ma part ou d'autre par le paſſé, & encore que vos grandes occupations & le peu d'importance de mes Lettres ne me permettent pas de croire que vous vous en ſouveniez, j'eſpére toutefois que vous ſaurez bien que les premieres plaintes de Meſſieurs du Chapitre furent faites contre les actions de Monſieur le Vicomte de Courval, & les ſecondes contre les ordres de Monſieur le Maréchal de Turenne, n'y en ayant jamais eu contre moi juſques à préſent, ſi ce n'eſt pour n'avoir pas diminué la contribution & pour en avoir trop preſſé le payement par des ménaces de logemens, leſquels je n'ai point encore faits. 1646.

Mes précédentes Dépêches vous ont apris le voyage que j'ai fait à Mayence au commencement de Novembre, après avoir reçu les Dépêches & le Reglement du Roi, ſur les plaintes de Meſſieurs du Chapitre. Outre la ſomme qu'ils devoient je fus obligé de fournir cinq mille Livres pour payer les deux Garniſons de Mayence & Binguen, juſques au jour auquel ils commençoient de devoir quelque choſe. Cela eſt aſſez éloigné du divertiſſement de leur fond, & un Mémoire général que je joignis à mes Dépêches vous aura fait voir que je ſuis en avance d'une très-grande ſomme dans cette année. Avec celle-ci je vous en envoie un particulier de la dépenſe préſente ſur le pied du dernier payement fait depuis ſix jours, lequel vous donnera une pleine information.

La contribution duë par Meſſieurs du Chapitre monte par mois à la ſomme de dix mil deux cens ſoixante livres, de laquelle le Rhingau ſeul paye cinq mil livres à la Ville de Mayence. Celle de Binguen & autres Terres compriſes dans le Traité paient cinq mil deux cens ſoixante livres ſuivant la taxe qu'ils ont faite.

Meſſieurs du Chapitre offrent de payer cinq mil deux cens ſoixante livres & non davantage, parce qu'ils diſent qu'ils n'en peuvent rien tirer préſentement.

Je pourrois leur demander la ſomme entiére parce qu'ils la doivent, & non Rhingau, & les autres lieux avec leſquels nous n'avons point traité, & qui ne nous ont rien promis. Ils peuvent les paier en doublant la taxe des lieux pour leſquels ils offrent de paier, leſquels ce doublement chargera encore moins que la contribution ordinaire ne charge le Palatinat, & nous en avons beſoin pour le payement des dépenſes effectives, & pour le rembourſement des avances que j'ai faites.

Je pourrois du moins demander 8233. liv. 2. ſ. pour le payement des dépenſes contenues dans l'état ci-joint : car elles ſont toutes aſſignées ſur ce fond par le Roi, & par Monſieur le Maréchal de Turenne, & je ne dois differer le payement d'aucune.

Mais pour ſoulager Meſſieurs du Chapitre, autant qu'il m'eſt poſſible, je ne leur demande que 7004. liv. 17. ſ. pour l'entretien de deux Garniſons compoſées, ſavoir celle de Mayence, de 476. hommes, & celle de Binguen de 55. & je conſens d'attendre le payement du ſurplus, & de fournir cependant d'ailleurs 1228. liv. 5. ſ. pour la dépenſe extraordinaire contenuë dans ce Mémoire.

De cette ſomme de 7004. liv. 17. ſ. à laquelle monte la dépenſe des deux Garniſons, il y en a 4924. liv. 17. ſ. pour les deux Garniſons, & 2081. liv. pour les apointemens de Meſſieurs de Courval, & de Paris, & pour l'Etat Major de Mayence ; de ſorte qu'il ne s'agit que de l'intérêt de Meſſieurs les Gouverneurs : car la ſomme de 5260. liv. que le Chapitre offre eſt plus grande que celle de 4924. liv. 17. ſ. à laquelle monte la dépenſe des deux Garniſons ; mais ces Meſſieurs voulans être paiez par préférence ſur les premiers deniers qu'on reçoit, il n'en reſte pas aſſez pour les Soldats,

1646. & ne voulant pas qu'ils périſſent, je demande qu'on les paye en Argent, ou qu'on les loge chez les Bourgeois. Je n'empêche pas que Meſſieurs du Chapitre n'obtiennent de votre Alteſſe, & de vous Meſſieurs, telle décharge que vous jugerez raiſonnable: car je n'ai autre intérêt que celui du Roi, lequel vous ſaurez mieux conſidérer que moi, & la leur accordant vous pourvoirez au même tems d'un fonds; mais cependant il eſt néceſſaire de payer les Soldats: car le delai les ruine. Cet item a toujours fait toute notre diſpute à la Cour, & devant vous: car je ne me ſuis jamais inquieté de leur décharge, mais de la proviſion pendant le procès, n'aiant point d'autre fonds pour l'entretien de ces deux Garniſons, & croiant mieux faire de bleſſer Meſſieurs du Chapitre par un logement que de les laiſſer périr.

Juſques à tant que vous m'aiez condamné, je ne puis me repentir de ce que je fais; mais je ſuis contraint de blâmer moi-même la façon dont je le fais en mon peu d'adreſſe: car toute la haine & la plainte s'adreſſent à moi, & Monſieur de Courval paſſe dans le Chapitre pour ſon protecteur, & toutefois pour ne laiſſer perir ſa Garniſon, il devroit faire le logement au défaut du payement, quand même je le voudrois empêcher, & dans celui-ci il ne s'agit que de ſon intérêt particulier.

Il rejette la faute ſur Monſieur de Courval Gouverneur de Mayence.

J'attendrai là-deſſus avec impatience les ordres de votre Alteſſe, & de vous Meſſieurs, & je les ſouhaite tels qu'ils puiſſent pour une bonne fois régler toutes ces difficultez, afin que n'y aiant plus rien à diſputer, je puiſſe me mettre mieux en état de ſervir dans les projets dont j'ai l'honneur de vous écrire depuis un mois. Je ſuis avec reſpect &c.

1647.

EXTRAIT

D'une

LETTRE

Ecrite par Monſeigneur le Duc de

LONGUEVILLE

à Monſieur de

VAUTORTE.

Du 25. Janvier 1647.

Il lui recommande de traiter favorablement Meſſieurs du Chapitre de Mayence.

MONSIEUR,

JE vous envoie une Lettre du Roi qui nous a été ici adreſſée, & qui vous eſt écrite, ſur le fait des Requêtes préſentées par Meſſieurs du Chapitre de Mayence, je n'ai garde de rien ajouter à ce qui vous eſt mandé; mais je dirai ſeulement en général que je tiens être à propos pour le ſervice du Roi de traiter ces Meſſieurs autant favorablement qu'il ſe pourra, & même en ce tems où l'on eſpére bientôt la concluſion de la Paix, le reſtant de cette Lettre ne contient que des nouvelles.

Il lui recommande de traiter favorablement Meſſieurs du Chapitre de Mayence.

CO-

1647.

COPIE

De la

LETTRE

Ecrite à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

Par Monſieur de

VAUTORTE.

De Mayence du 27. Janvier 1647.

Il fera relâcher quelques Balles de Marchandiſes qui apartiennent aux Hollandois. Il attend leurs ordres touchant d'autres Balles de Marchandiſes pour ſavoir s'il doit les relâcher. Il leur donne avis qu'il a reçu ordre du Roi de diminuer les contributions du Chapitre de Mayence comme il le trouvera à propos. L'Electeur de Mayence envoye des Troupes dans le Rhingau, pour empêcher que Monſieur de Turenne n'y prenne des quartiers. Il accorde avec le Chapitre que les Troupes de l'Electeur ſortiroient du Rhingau. On parle de faire l'Evêque de Wirtzbourg Electeur de Mayence après la mort de celui d'apréſent qui n'eſt pas éloignée ſelon le raport des Medecins. Il prie les Plenipotentiaires de faire aprouver ſa conduite à la Cour. Il leur demande comme il ſe doit conduire avec le Landgrave de Darmſtad. Il leur rend compte du mouvement de quelques troupes qui ont ordre d'aller à l'Armée de Monſieur de Turenne.

1647.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

JE me ſuis donné l'honneur d'écrire deux Dépêches le dixiéme de ce mois à Vôtre Alteſſe, & à vous Meſſieurs, l'une pour vous aſſurer qu'auſſitôt que je ſerai arrivé à Spire, je ferai relâcher les trente ſept Balles de Marchandiſes qui apartiennent aux Hollandois, arrêtées par Monſieur le Baron de Millendonck: l'autre pour vous ſuplier très-humblement de croire que je ferai tout ce qui dependra de moi pour la ſatisfaction de Meſſieurs du Chapitre de Mayence, & que je vous en rendrai compte. Je pars d'ici demain, pour aller à Spire, où je donnerai la mainlevée auſſitôt que j'y ſerai arrivé, & d'autant qu'il y a encore trente Balles de Marchandiſes compriſes dans la même ſaiſie qui ſont répétées par des Marchands d'Italie, & de Francfort, leſquels prouvent par des atteſtations qu'elles leur apartiennent, & non à des Brabantois. Je ſuplie très-humblement Votre Alteſſe & vous Meſſieurs, de me donner vos ordres en cas que vous deſiriez qu'elles ſoient relâchées, ſans leſquels je renvoierai les Parties à la Chambre Imperiale, me contentant de lui remontrer qu'elle doit en donner la mainlevée, laquelle je ne ſuis pas aſſuré d'obtenir.

Il fera relâcher quelques Balles de Marchandiſes qui apartiennent aux Hollandois.

Il attend leurs ordres touchant d'autres Balles de Marchandiſes pour ſavoir s'il doit les relâcher.

Depuis ma Dépêche du dixiéme j'en ai reçu une du Roi du cinquiéme, pour donner à Meſſieurs du Chapitre de Mayence telle diminution de la contribution que je jugerai convenable, à cauſe du dommage que les Ennemis font ſouffrir au Rhingau, & Monſieur le Tellier m'ajoute par ſa Dépêche de même date, que cette modération doit durer autant que le ſejour des Ennemis dans le Rhingau, & qu'on ne peut fournir de l'Epargne du Roi aucun remplacement de la ſomme diminuée. Meſſieurs du Chapitre en reçurent avec celle du Roi, une de leur Agent en Cour, qui leur mandoit que le payement de la cotte du Rhingau demeuroit en ſuſpens, pendant que les Ennemis y ſeroient. La joye qu'ils en eurent, & les diſcours qu'ils me firent, me confirmérent dans la croiance que j'avois que Monſieur l'Electeur devoit envoier des Troupes dans le Rhingau de concert avec eux, pour empêcher Monſieur de Turenne d'y mettre cet hiver un Regiment, comme l'année paſſée, & que ſi on leur accordoit cette décharge ou ſuſpenſion, ils retiendroient les Gens de l'Electeur, auxquels ils aimeroient mieux fournir la cotte du Rhingau qu'à nous. Je leur montrai la Lettre du Roi qui ne me preſcrivoit rien de particulier, & leur dis que je ne conſentirois jamais de décharger le Rhingau, tandis que nos Ennemis y ſeroient, parceque ce ſoulagement n'iroit pas au profit du Peuple, mais à celui des Ennemis, qui prendroient ce que nous quiterions, que cela leur donneroit moien d'être dans le Rhingau en plus grand nombre, & de paſſer en deçà du Rhin, pour tenter Bingen une troiſiéme fois, ou quelque autre Place de l'Archevêché, & que s'ils ne réuſſiſſoient, il faudroit encore leur laiſſer la cotte du Rhingau, & ainſi faire périr nos Soldats, pour donner leurs aſſignations de notre conſentement à ceux

Il leur donne avis qu'il a reçu ordre du Roi de diminuer les contributions du Chapitre de Mayence comme il le trouvera à propos.

L'Electeur de Mayence envoye des Troupes dans le Rhingau, pour empêcher que Monſieur de Turenne n'y prenne des quartiers.

1647. ceux de notre Ennemi. J'ajoutai que je ſerois bien aiſe de ſoulager le Rhingau ; mais que le Roi qui n'en eſt que Protecteur, n'étoit pas obligé d'avoir plus de charité que Monſieur l'Electeur, qui en eſt Seigneur, lequel aime mieux le ruïner par ſes Gens, que de le laiſſer en état de nous profiter. Que nous voulions l'imiter & que ſi nous ne pouvions chaſſer ſes Gens, nous ruïnerions le Rhingau, en ſorte que la néceſſité les en chaſſeroit, & ſi nous prenions Elfeld, nous ſerions obligez d'y mettre des Soldats pour refaire les Compagnies que le ſiége pourroit endomager, & pour empêcher que les Ennemis n'y rentraſſent. Ce diſcours les toucha plus qu'aux autres fois, parce qu'ils nous crurent en état maintenant de prendre Elfeld. Monſieur le Colonel Rokaup auquel j'avois envoié de la Cavallerie pour l'eſcorter, étant heureuſement arrivé ſur le Rhin avec deux cens cinquante Soldats qu'il avoit en Heſſe, leſquels paroiſſoient beaucoup à cauſe du bagage & du grand nombre d'Officiers ; ils envoyoient auſſi un pareil détachement tiré des Garniſons de Philipsbourg, Spire & autres. Cela les obligea de me demander un delai de deux jours pour demander à Monſieur l'Electeur des logemens pour ces Gens, leſquels j'accordai comme une grace après un peu de difficulté, feignant que le déſir de les obliger me faiſoit perdre occaſion de prendre les Soldats de Monſieur l'Electeur, & de donner un bon quartier aux nôtres, comme je le pouvois, ſans contrevenir au Traité, parceque le Rhingau ſeroit un Païs reconquis ſur ſon véritable Seigneur notre ennemi, lequel s'en emparant nous avoit diſpenſé du Traité pour ce regard. Ils n'eurent point de peine à obtenir le délogement, à condition que je promettois au nom du Roi que nos Troupes n'entreroient point dans le Rhingau, ni celles de nos Alliez : je le promis facilement parceque cette promeſſe étoit conforme au Traité, & ne nous bleſſoit point, & je tirai une pareille obligation de Meſſieurs du Chapitre pour le regard des Ennemis, laquelle ils me donnerent, après avoir reçu celle que Monſieur l'Electeur leur en a faite. Je vous envoie Copie des deux, après la ſignature deſquelles les Ennemis ſortirent du Rhingau pour aller à Ehrenbreſtein & à Hoechſt d'où ils étoient venus, nous aiant rendu les deux Pontons qu'ils avoient pris à Mayence & aiant démoli quelques légéres fortifications qu'ils avoient faites. Je penſe qu'on les eût pu prendre ; mais Monſieur de Turenne aiant beſoin d'Infanterie on ne jugea pas à propos d'en faire tuer, & d'être obligé d'en laiſſer encore pour la garde d'Elfeld, ou de le démolir, puiſqu'on nous offroit mieux, & j'ajoutai à cette conſidération des Gens de Guerre, celle que vous avez eu de conſerver le Rhingau, & de ne donner du degout de la France à Meſſieurs du Chapitre, leſquels ſont fort contens d'avoir mis par cette voie le Rhingau à couvert de tous orages, & non moins encore de la diminution de deux mil livres par mois ſur le Total de la contribution, avec remiſe entiére de ce qu'ils peuvent devoir depuis notre dernier compte, que je leur ai fait aujourd'hui ſous le bon plaiſir du Roi, & pour autant de tems qu'il plaira à Sa Majeſté, eu égard à celui qui ſera néceſſaire au Rhingau pour ce faire. J'ai en cela outrepaſſé mon ordre, puis que les Ennemis n'y ſont plus ; mais j'ai conſidéré que la cauſe duroit & qu'il me reſteroit aſſez de fonds pour la ſubſiſtance des deux Garniſons, & pour la penſion de 1647.
Monſieur le Baron de Reiffemberg, & que vous jugeriez plus à propos de retrancher les autres dépenſes extraordinaires, que de refuſer à Meſſieurs de ce Chapitre une partie de ce qu'ils demandent depuis un ſi long-tems. Ils témoignent être fort contens : ſi cette bonne humeur leur doit durer, je l'attribue principalement à la mort de Monſieur de Schwalbach grand Chantre & Préſident du Conſeil. Il s'étoit mis dans l'eſprit d'être Electeur, & pour y parvenir il avoit cru devoir ſe rendre néceſſaire, & ne le pouvoir mieux faire qu'en brouillant les Officiers. Il me ſemble que tout eſt changé, mais je ne ſai ſi ce ſera pour longtems. On procedera à l'Election d'un Chantre après le trentiéme jour échu depuis ſa mort. On croit que Monſieur de Sales aura ſa place. Il a du mérite & eſt intime ami de Monſieur l'Evêque de Wirtzbourg, auprès duquel il ſe tient ordinairement, étant Chanoine de ſon Egliſe. On parle fort de faire ce Prince Electeur, en cas de mort de celui-ci, laquelle ne peut tarder ſelon le raport des Médecins, & j'ai aperçu quelques préparatifs ſecrets pour cela. J'ai auſſi apris d'un de ſes amis que Monſieur l'Electeur de Trêves a demandé & obtenu pour lui du Pape la permiſſion de tenir deux Evêchez. J'ajoute à ce long diſcours une très-humble priere que je fais à Votre Alteſſe & à vous Meſſieurs, de faire aprouver ma conduite en cette affaire, & de me faire la grace de demander la ratification de la promeſſe dont je vous envoie copie, & de la diminution de la contribution, le retardement de laquelle donneroit du ſoupçon. Je ne ſai s'il en faut prendre de Monſieur le Prince de Darmſtat après la civile Lettre qu'il m'a écrite pour le paſſage de nos Gens, lequel il leur a donné libre dans ſon Païs, comme je l'en avois prié : ni s'il faut croire qu'il a promis à Monſieur le Duc de Lorraine de lui donner par engagement les Châteaux de Caub, & Saint Gowar ſur le Rhin pour quelques Troupes qu'il doit lui fournir contre Madame la Landgrave. En ce cas il ſembleroit néceſſaire de faire effort pour avoir ces deux Châteaux ou bien Mayence ; & les autres Places qui ſont entre Frankendal & ces Châteaux ſeroient en hazard.

J'ôte le Regiment de Tot des petites Places qu'il occupoit en ces Païs, pour y mettre Monſieur de Rokaup & ſes Gens, juſques à tant qu'il ait ordre de Monſieur de Turenne de marcher à l'Armée, & moi des Gens pour remplacer. J'ôte auſſi à Monſieur le Vicomte de Courval, par l'ordre de Monſieur de Turenne, les Soldats de ſon Regiment, & autres qui étoient ſortis de Steinheim & venus ici pour les envoier avec ceux de Tot, dans le Marquiſat de Baden, attendre la commodité du paſſage, & je remplace pareil nombre à Monſieur de Courval & trois ou quatre de plus des Gens du Colonel Friche, venus avec Monſieur de Rokaup ; Monſieur de Turenne m'aiant mandé d'en uſer ainſi. Les deux Regimens de Cavalerie de Bonicauſen & de Rokaup ſont encore demeurez en ce Païs. Je ſuis avec reſpect &c.

Il accorde avec le Chapitre que les Troupes de l'Electeur ſortiroient du Rhingau.

On parle de faire l'Evêque de Wirtzbourg Electeur de Mayence après la mort de celui d'aprèſent qui n'eſt pas éloignée ſelon le raport des Médecins.

Il prie les Plenipotentiaires de faire aprouver ſa conduite à la Cour.

Il leur demande comme il ſe doit conduire avec le Landgrave de Darmſtat.

Il leur rend compte du mouvement de quelques troupes qui ont ordre d'aller à l'Armée de Monſieur de Turenne.

MON-

1647.

MONSIEUR De VAUTORTE à Monsieur de BRIENNE.

Du 6. Février 1647.

Il est accusé par ceux de Mayence, d'avoir mis à couvert un meurtrier dans sa Maison; il fait voir la fausseté de l'accusation.

MONSIEUR,

Il est accusé par ceux de Mayence, d'avoir mis à couvert un meurtrier dans sa Maison : il fait voir la fausseté de l'accusation.

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, m'a beaucoup surpris, m'aprenant une récrimination assez malicieuse de Messieurs de Mayence. Je vous envoie Copie d'une Lettre que m'écrivit Monsieur le Vicomte de Courval sur cette action aussitôt qu'elle fut passée. Il est vrai qu'un Bourgeois de Mayence, nommé Titius, en a tué un autre, & qu'il s'est sauvé par l'aide de quelque Cavallerie qui se trouva-là. On crut qu'il s'étoit refugié dans mon quartier où logent en mon absence Monsieur des Allus Commissaire du Roi, & le Sieur Quosius Payeur de la Garnison; & sur cette croiance 30. Bourgeois yvres y vinrent le soir, y entrérent sans permission & sans respect, & cherchérent par tout assez insolemment sans y trouver Titius qui n'y étoit pas. Le Payeur qui étoit seul avec deux petits Pages de Monsieur de Turenne ne sachant leur dessein, eut peur pour son argent, & envoya promtement avertir le Commissaire qui soupoit en ville. Il y vint accompagné de deux Capitaines de l'Armée, & trouva les Bourgeois dans la rue, avec lesquels il eut quelques paroles. Le lendemain Messieurs du Chapitre desavouérent cette action, l'excusérent, & priérent qu'on ne me le mandât point & étant arrivé quelques jours après à Mayence, ils me répétérent les excuses & le desaveu, & me priérent de n'en avoir aucun ressentiment; ce que j'accordai volontiers, sachant que le vin étoit cause de ce desordre. Je pensois cette affaire éteinte, & cependant ou par crainte de ma plainte, ou par malice, on vous en a fait un recit étrange. Si on ose soutenir que le meurtrier ait été dans ma Maison ni vu du Commissaire ou du Payeur depuis son action, ils s'offriront à telles peines qu'on voudra; mais ce qu'on vous dit hardiment à la Cour, on ne le diroit pas à Mayence, où la verité est connuë. Aussi je vous suplie très-humblement de considérer le peu d'aparence qu'il y a que trois hommes en forcent 30. & de vous informer si le soir quand la Citadelle est fermée le Commissaire auroit pu assembler dix hommes dans toute la Ville. J'ai été à Mayence depuis l'action, où l'on ne m'en a fait aucune plainte, mais des excuses par la bouche du Vicedom pour le meurtre, c'est un fait entre Bourgeois dont on ne voudroit que je connusse. Certes, Monsieur, de quelque esprit que vienne cette malice, & pour quelque dessein que ce soit, elle est bien grande. Ces Messieurs m'en ont fait beaucoup d'autres, & vous en savez les sujets que vous avez condamnez; mais j'espere que mon dernier voyage les aura adoucis comme vous pourrez savoir de Monsieur le Tellier, ne voulant vous importuner du récit, mais bien vous remercier de la faveur extrême que vous me faites en cette occasion, & vous prier de croire que je suivrai soigneusement l'avis que vous me donnez, lequel m'est un ordre très-particulier. J'espére que Monsieur l'Electeur de Trêves se louera de moi, comme il me témoigne par toutes ses Lettres. Je continuerai à lui en donner tous les sujets que je pourrai, & à vous de me croire avec respect &c.

1647.

COPIE De la LETTRE Ecrite par Messieurs du Chapitre de MAYENCE à Monsieur de VAUTORTE.

Du 11. Février 1647.

Ils lui demandent diminution des contributions.

MONSIEUR,

LEs encloses nous aiant été adressées sous l'envelope de Son Altesse Monseigneur le Duc de Longueville, afin de les faire passer vers vous, nous nous sommes fort réjouis d'u-

1647. ne occaſion ſi propre à joindre aux graces que nous vous rendons pour les preuves de votre affection conteſtée en ce dernier voyage, la priére à laquelle rien ne ſeroit capable de nous porter que la néceſſité, dans laquelle nous nous ſommes trouvez. Lorſque nous avons voulu faire la diſtribution de la modération que vous nous avez accordée, la pauvreté du Rhingau & l'impoſſibilité d'y aſſurer quelque fonds, nous ont obligez d'y appliquer à peu près la grace entiére. Nous nous trouvons en une nouvelle détreſſe. Nous confeſſons qu'aiant un ordre ſi général de ſoulager nos pauvres Sujets, comme vous nous l'avez fait voir, nous vous ſommes beaucoup obligez pour la ſomme ſur laquelle vous avez voulu vous déclarer; mais puiſqu'au même tems il vous a auſſi plu nous faire offre pour le reſte de votre apui pour le ſurplus de nos néceſſitez, le peu de raiſon qu'il y a que ces autres Lieux ſoufrent pour l'inſolvabilité dudit Rhingau, & beaucoup d'inclination à ſoulager notre impuiſſance que nos juſtes raiſons ont effectuées tant en Cour qu'à Munſter, nous y portent, & nous nous promettons de votre courtoiſie que vous ne nous refuſerez pas la faveur d'accompagner & apuyer de votre crédit & recommandation en l'un & l'autre lieu, la pourſuite à laquelle cette nouvelle difficulté nous oblige, afin que s'il plaiſoit à Leurs Majeſtez nous décharger juſques à trois mil cinq cens florins par mois, vous vous puiſſiez repoſer ſur ce fonds, qui ſuffiroit encore pour la conſervation de la Garniſon complete, au pied que l'on paye: vû que le pain de munition & d'autres néceſſitez qu'on fournit, n'y ſont compriſes, & qu'étant déchargez des contributions extraordinaires auxquelles nous nous voions obligez, outre les corvées pour leſquelles le Rhingau ſeul paye chaque ſemaine deux cens livres, nous ôtent le moien de la ponctualité d'une ſomme plus grande. Nous croions, Monſieur, que pour ces conſidérations & pour éviter même les difficultez auxquelles l'impoſſibilité ſeroit toujours ſujette, le déſir réciproque qu'avons de vivre en bonne intelligence & dans les voies de douceur, vous induira à nous accorder cette faveur que de cooperer à notre deſſein, vous aſſurant que par ce moien vous ne nous confirmerez pas ſeulement dans la créance que vous nous avez fait concevoir de votre amitié; mais auſſi nous obligerez parfaitement à vous en témoigner les reſſentimens aux occaſions qui dépendront de &c.

Ils lui demandent diminution des contributions.

1647.

COPIE

De la

REPONSE

Faite par Monſieur de

VAUTORTE

à Meſſieurs du Chapitre de

MAYENCE.

Du 15. Février 1647.

Il leur repond qu'il fera ce qu'il pourra pour leur rendre ſervice.

MESSIEURS,

JE penſois vous avoir entiérement contentez, aiant fait toute la diminution qui étoit en mon pouvoir, laquelle ne laiſſe du fonds que pour la dépenſe néceſſaire des Garniſons de Mayence & Binguen; mais puiſque vous déſirez quelque choſe davantage, & que la paſſion que j'ai de vous ſervir va plus loin que mon pouvoir, je me tiendrois heureux d'en avoir le moien, & je voudrois que les affaires du Roi fuſſent en aſſez bon état, & mon crédit aſſez grand pour obtenir une décharge entiére. Tel qu'il eſt je vous l'offre, & ne manquerai pas d'écrire à la Cour, & à Munſter; mais ce ſera s'il vous plait avec cette condition que le payement ſe fera cependant, comme vous me l'avez promis, de la ſomme de 4130. florins par mois, afin d'éviter le depériſſement des Garniſons. En cela & en toutes autres choſes, mon premier but étant le ſervice du Roi, je vous ſuplie très-humblement de croire que le ſecond ſera toujours le déſir de vous plaire, pour ſatisfaire à mon devoir qui me l'ordonne & pour aquerir l'honneur de vos bonnes graces, lequel je tâcherai de mériter en toutes occaſions avec la qualité de, &c.

Il leur repond qu'il fera ce qu'il pourra pour leur rendre ſervice.

J'écrirai plus volontiers pour la décharge des contributions extraordinaires, parcequ'elles ne ſont point compriſes dans le Traité, ni abſolument néceſſaires pour la ſubſiſtance des deux Garniſons, mais je n'en connois point d'autre que les corvées qui ſont bien néceſſaires pour la ſureté. Je n'ai point ſu que celles du Rhingau fuſſent en argent, & de quelque façon qu'elles ſoient, j'en écrirai à la Cour, & à Munſter pour l'en ſoulager; mais d'autant que je ne me ſuis point mêlé de la fortification, & que c'eſt le fait de Monſieur le

1647. le Vicomte de Courval, je ſuis bien aiſe d'en communiquer avec lui & d'agir de concert. Je lui en écris par la Lettre ci-jointe, & auſſitôt que j'aurai la réponſe je ne manquerai pas de vous y ſervir.

MONSIEUR De VAUTORTE à Monſieur de BRIENNE.

Du 15. Février 1647.

Cette Lettre n'eſt que comme la précedente pour ſe diſculper de l'accuſation de Mrs. de Mayence: il dit qu'ils lui en ont fait des excuſes.

MONSIEUR,

JE reçus hier la Lettre du Roi du quatriéme de Janvier, & celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le même jour, avec une de Monſieur le Duc de Longueville du vingt-cinquiéme, & une de Meſſieurs du Chapitre de Mayence de l'onziéme de ce mois, & d'autant que les affaires ſur leſquelles vous m'écrivez ont changé d'état & ſont preſque terminées, je crois ne pouvoir vous faire une réponſe qui vous donne une plus ample information, qu'en vous envoiant des Copies de la Lettre que j'écrivis ſur ce ſujet à Meſſieurs les Plenipotentiaires le vingt-ſeptiéme de Janvier, de celles que je reçus hier de Monſieur le Duc de Longueville, & de Meſſieurs du Chapitre de Mayence, des réponſes que je leur fais & de la Lettre que j'écris à Monſieur le Vicomte de Courval.

Cette Lettre n'eſt que comme la précedente pour ſe diſculper de l'accuſation de Meſſieurs de Mayence: il dit qu'ils lui en ont fait des excuſes.

Je ne ſai ſi outre la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ſur l'action paſſée entre Monſieur des Allus & des Bourgeois de Mayence, à laquelle j'ai fait réponſe, Meſſieurs du Chapitre en ont encore reçu quelqu'une pour moi ſur ce ſujet, du Roi ou de Meſſieurs les Plenipotentiaires auxquels ils s'en ſont auſſi plaints; mais je vous aſſure que depuis les excuſes qu'ils m'en ont faites, ils ne m'en ont point parlé & qu'ils n'en ont écrit que pour ſe précautionner contre les plaintes qu'ils ont juſtement appréhendé qu'on en fit. Je ſuis avec reſpect &c.

1647.

COPIE De la REPONSE Faite par Monſieur de VAUTORTE à Monſeigneur le Duc de LONGUEVILLE.

Du 16. Février 1647.

Le Chapitre de Mayence demande une nouvelle diminution des contributions.

MONSEIGNEUR,

MEſſieurs du Chapitre de Mayence ne m'ont envoyé que depuis deux jours la Dépêche de Votre Alteſſe, dans laquelle j'ai trouvé la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le vingt-cinquiéme de Janvier, avec celle du Roi, & de Monſieur le Comte de Brienne du quatriéme, & ils l'ont accompagnée de leur Lettre du onziéme de ce mois, dont la Copie eſt ci-jointe, avec celle de ma réponſe. Celle que je me ſuis donné l'honneur d'écrire à Votre Alteſſe le vingt-ſept de Janvier pour vous rendre compte de mon dernier voyage de Mayence, me diſpenſe de répondre à cette derniére Dépêche, toutes choſes aiant alors été terminées: toutefois je penſe être obligé d'y ajouter ſur la Lettre du Roi & ſur celle de Monſieur le Comte de Brienne, non ſeulement qu'elles n'ont plus trouvé les affaires en l'état ſur lequel on ſe fondoit pour l'exemtion du Rhingau, parce que les Ennemis en étoient ſortis; mais qu'elles n'ont jamais été en l'état que Meſſieurs du Chapitre de Mayence ont repréſenté au Roi; car pendant le ſejour des Ennemis dans le Rhingau, on leur a demandé ſa part ou aſſignation ſur icelui, avec offre de la prendre en payement & d'en rechercher nous-mêmes la ſatisfaction; mais non jamais de faire paier aux autres Terres la quote du Rhingau. Ils ont refuſé cette aſſignation ſur le Rhingau, laquelle on demandoit par reſpect, pour ne toucher à leurs Terres & ſans leur ordre, le Traité avec eux portant que le reglement & l'exaction de la contribution doit dépendre de leur autorité. Après ce refus on leur a demandé toute la ſomme de la contribution qui eſt de

1647. dix mil deux cens ſoixante livres par mois ; mais celle qui étoit néceſſaire à l'entretien des deux Garniſons de Mayence & Binguen montant à 8000. liv. ou environ, laquelle eſt plus grande que la quote des Terres (le Rhingau excepté) qui paye 5000. liv. car elle n'eſt que de 5260. liv. Ils ont là-deſſus député vers Votre Alteſſe, & cependant ont ſatisfait en partie à cette demande, & ce qu'ils n'ont pas payé leur a été remis avec 2000. liv. par mois à l'avenir. Ils m'en ont remercié avec des témoignages de grande ſatisfaction ; mais ils n'ont rien payé depuis ce tems-là, & le payement des deux Garniſons ceſſe depuis le vingtiéme de Janvier, & maintenant au lieu de payement ils propoſent une nouvelle diminution. J'ai tant parlé & écrit ſur cette matiére par l'obligation de ma charge que j'ai perſuadé à Meſſieurs du Chapitre de Mayence & beaucoup d'autres perſonnes que j'en uſois trop rudement, que j'avois de l'animoſité ; ce qui étant contre mon ſentiment autant que contre mon devoir qui m'oblige de vivre bien avec eux & de ne leur donner aucune mauvaiſe ſatisfaction ; je n'entreprendrai plus d'en parler, & laiſſerai à la prudence de Votre Alteſſe le jugement de leur demande, vous ſupliant très-humblement de leur refuſer ou de leur accorder au plutôt ce que vous jugerez raiſonnable, & de conſidérer que l'eſpérance de ſe plaindre avec fruit les fera éternellement crier contre moi ; mais un refus ou une limitation finale à une ſomme certaine, ſans eſpérance d'obtenir davantage, les mettra en repos, & me donnera moien d'emploier plus utilement le tems que je pers avec eux en des contentions fort importunes à mon humeur, & qui ne font point le ſervice du Roi, ſans la conſidération duquel je déſirerois qu'ils puſſent obtenir de Sa Majeſté une entiére décharge pour mon repos, & pour faire voir à Votre Alteſſe par leurs plaintes qu'ils ne ceſſeroient pas & ne feroient que changer de matiére, que la contribution n'en eſt que le pretexte ; mais que leur haine contre les François en eſt la véritable cauſe, laquelle pourra vivre après Monſieur l'Electeur, mais non mourir avant lui. Il fait maintenant payer le Rhingau 900. liv. par mois à ſa Garniſon de Hoechſt, de ſorte que la meilleure partie de notre diminution ne va pas au ſoulagement du Peuple, mais au profit d'une Garniſon ennemie. Meſſieurs du Chapitre ne s'en plaignent pas, & ils ſe plaindroient encore moins ſi on leur avoit accordé la décharge de toute la quote du Rhingau pour la faire conſommer ſur le lieu même, ou dans quelque Place voiſine par les Ennemis du Roi. L'état ci-joint de la dépenſe préſente de celles de Mayence & Binguen, fera voir à Votre Alteſſe que cela ne ſe peut ſans remplacement de fonds, & qu'après ma diminution de 2000. liv. par mois, il n'y a point de revenant bon : car les 140. liv. qui ſemblent reſter par prêt ſeront aiſément conſommées par 95. rations de pain par jour & par les utenciles des Officiers non compriſes dans la dépenſe de cet état, auquel je n'ajoute plus rien ſur cette matiére qu'une très-humble priére que je fais à Votre Alteſſe de me pardonner la liberté que je prens de lui écrire ſi amplement. Meſſieurs du Chapitre de Mayence ſe ſont plaints au Roi, & (comme on m'a dit) à Votre Alteſſe d'une action paſſée dans leur Ville. Monſieur le Comte de Brienne m'a fait la faveur de m'en écrire & j'envoie à Votre Alteſſe Copie de la Reponſe que je lui ai faite. Je ne ſai s'ils ont obtenu quelques Lettres de vous ſur ce ſujet : car ils n'en ont point fait paroitre, étant trop ſages pour me préſenter des plaintes d'une action dont ils m'ont fait faire des excuſes. 1647.

Le Chapitre de Mayence demande une nouvelle diminution des contributions.

Le Regiment de Cavalerie de Bonicauſen & quatre Compagnies de celui d'Infanterie de Rokaup qui y eſt en perſonne paſſent ici le Rhin aujourd'hui pour aller attendre les ordres de Monſieur de Turenne à Schoradorf où Monſieur Grotius eſt de retour d'Hailbron. Il y a deux cens Soldats & cent cinquante autres, tirez de nos Garniſons pour mettre dans le Regiment de Turenne. Je ſuis avec reſpect &c.

COPIE

De la

LETTRE

Ecrite par Monſieur de

VAUTORTE

à Monſieur le Vicomte de

COURVAL.

Du 16. Février 1647.

Cette Lettre n'eſt que pour les mêmes affaires des précédentes.

MONSIEUR,

MEſſieurs du Chapitre de Mayence m'ont fait l'honneur de m'écrire, pour me prier d'appuier à la Cour, & à Munſter la demande qu'ils y veulent faire d'un plus grand ſoulagement que celui de mil florins par mois, & ils diſent que les charges & contributions extraordinaires auxquelles ils ſont obligez, outre les corvées pour leſquelles le Rhingau ſeul paye deux cens livres par ſemaine, leur ôtent le moien de payer la ſomme dont nous ſommes demeurez d'accord. Je leur répons, que je n'ai point encore ſu que les corvées ſe payaſſent en argent, & que ſi on trouve raiſonnable de leur donner un plus grand ſoulagement, mon ſentiment ſeroit de commencer par les décharges extraordinaires auxquelles ils ne ſont point obligez par le Traité, avant que de diminuer davantage la contribution ordinaire, laquelle en l'état qu'elle eſt, eſt toute néceſſaire pour la ſubſiſtance des Garniſons. Ce n'eſt pas que les corvées ne le ſoient auſſi pour

Cette Lettre n'eſt que pour les mêmes affaires des précédentes.

1647. pour achever la fortification de la Place d'où dépend la ſureté; mais s'il faut que l'un ceſſe, il eſt plus à propos de laiſſer la fortification imparfaite, que de faire périr ceux qui la gardent, & ſi le Roi veut fournir pour l'un la ſomme néceſſaire, il eſt plus à propos de décharger le Peuple de celui auquel il n'eſt point obligé par le Traité. Mais parce que je n'ai point encore pris connoiſſance des fortifications, & que je ne voudrois pas écrire d'une choſe qui dépend de vos ſoins ſans vous en avertir, je vous ſuplie d'en mander vos ſentimens à la Cour, & à Meſſieurs les Plenipotentiaires, afin qu'ils voient mieux ce qui eſt à propos de faire pour la ſatisfaction de Meſſieurs du Chapitre, laquelle je ſouhaite procurer ſans bleſſer la vôtre, étant &c.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 19. Mai 1647.

Il lui envoye Copie du Traité que Monſieur de Turenne a fait avec l'Electeur de Mayence. Il lui donne avis que les Troupes de Heſſe-Caſſel vont aſſiéger Fridberg.

MONSIEUR,

JE ne me donne pas l'honneur de vous écrire ſouvent, parce que mon emploi m'en donne peu de matiere, & je n'oſe vous importuner ſans ſujet, mais quand mon bonheur m'en préſente quelqu'un, je ne le puis perdre, mon devoir & mon inclination m'obligeant à chercher les occaſions de me conſerver dans l'honneur de votre ſouvenir. Je prens maintenant celle du Traité fait par Monſieur le Maréchal de Turenne avec Monſieur l'Electeur de Mayence, duquel je vous envoie Copie, laquelle ſatisfera à tout ce que vous pourriez déſirer de ſavoir. Il eſt parti le dix-ſeptieme de ce mois avec ſes Troupes pour retourner vers Hailbron, où il attendra le retour de Monſieur du Paſſage, aiant laiſſé ſur le Mein quelque Cavalerie & Infanterie pour joindre aux Heſſiens qui viennent aſſiéger Fridberg, & poſſible enſuite quelques autres Places du Prince de Darmſtad. Je demeurerai à Mayence pendant cette petite Guerre & vous informerai de tout ce qui s'y paſſera, n'aiant point de plus forte paſſion que celle de vous témoigner que je ſuis infiniment, &c. 1647. de Heſſe-Caſſel vont aſſiéger Fridberg.

Il lui envoye Copie du Traité que Monſieur de Turenne a fait avec l'Electeur de Mayence.

Il lui donne avis que les Troupes

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 3. Juin 1647.

Il ne peut pas mettre le Comte de Muiſck en poſſeſſion du Comté d'Ortembourg, parce qu'il n'eſt pas de ſon departement; il faut s'adreſſer à Monſieur d'Erlac Gouverneur & à Monſieur de Bauſſan Intendant.

MONSIEUR,

JE me ſuis donné l'honneur de vous écrire le vingt-un de Mai, pour vous rendre compte de ce qui s'eſt paſſé dans le Traité de Monſieur le Maréchal de Turenne avec Monſieur l'Electeur de Mayence, duquel je vous ai envoié Copie. J'ai depuis reçu une Lettre du Roi du quinziéme d'Avril, que vous avez ſignée en faveur du Comte de Muiſck Grand Maître de Cuiſine du Roi de Pologne, pour le remettre dans la poſſeſſion & jouiſſance du Comté d'Ortembourg près de Briſſac; mais d'autant que mon emploi eſt borné par le Palatinat, & que ma commiſſion ne me donne aucun pouvoir dans le Gouvernement de Monſieur d'Erlac, ni dans l'Alſace, dont Monſieur de Bauſſan eſt Intendant, je ne pourrai ſatisfaire à cet ordre qui les regarde. Je les en avertirai, & leur envoyerai Copie de la Lettre du Roi, & s'il vous plait de la leur envoyer je penſe que l'affaire du Comte de Muiſck ſe fera mieux. Je vous demande pardon de la liberté que je prens, & vous ſupplie très-humblement de croire que je ſuis, &c.

Il ne peut pas mettre le Comte de Muiſck en poſſeſſion du Comté d'Ortembourg, parce qu'il n'eſt pas de ſon departement: il faut s'adreſſer à Monſieur d'Erlac Gouverneur & à Monſieur de Bauſſan Intendant.

1647.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 19. Novembre 1647.

Il lui demande une Lettre de change.

MONSIEUR,

Il lui demande une Lettre de change.

ME donnant l'honneur de vous envoyer Copie de toute la Dépêche que je fais à Son Eminence, ce mot vous dira seulement que j'ai reçu par le dernier Courrier le duplicata de celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par Monsieur des Allus, & je vous supplie très-humblement de me vouloir envoyer sans delai la Lettre de change que je demande. Il m'est très-important de l'avoir bientôt pour la conservation de mon crédit, & de la Garnison de Philipsbourg, & pour me donner le moyen de faire le voiage auquel je suis obligé par mes affaires. J'attens, Monsieur, cette faveur de votre bonté & suis avec passion, &c.

1647.

COPIE
De la
LETTRE
Ecrite par Monsieur de
VAUTORTE
à Messieurs les
PLENIPOTENTIAIRES.

Le dixneuviéme Novembre 1647.

Il leur envoye la relation de l'Election d'un nouvel Electeur à Mayence, & leur rend compte des dépenses qu'il a faites pour cela. Le Comte Cratz va à Munster pour engager les Plénipotentiaires à travailler pour lui faire obtenir le Coadjutoriat de Trêves. Il leur marque les moyens pour connoître le fond de son cœur. L'Electeur de Mayence voudroit que l'Election tombât sur Monsieur de Valdorf Chanoine de Trêves.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

CE Gentilhomme informera amplement votre Alteſſe & vous Meſſieurs, du ſuccès de ſon voyage, & des particularitez de l'Election, & je prens la liberté de vous envoyer auſſi une relation de ce que j'en ſai: la dépenſe montera à quinze mille Riſdalles ou environ, dont je vous rendrai compte auſſitôt qu'elle ſera achevée, & j'eſpére que vous jugerez qu'on n'a rien donné inutilement, & que vous me ferez la grace d'en obtenir promptement le remplacement, ſans lequel la Garniſon de Philipsbourg ſouffrira, ſon fonds étant diverti.

Il leur envoye la relation de l'Election d'un nouvel Electeur à Mayence, & leur rend compte des dépenſes qu'il a faites pour cela.

Monſieur l'Electeur de Mayence renvoyera Monſieur le Comte Cratz. Il ne ſe fie pas en lui; mais il conſidére qu'il donneroit trop de ſoupçon aux Imperiaux, s'il faiſoit ſitôt un changement de cette conſéquence, lequel ſeroit inutile, s'il n'ôtoit auſſi le Chancelier, & il feroit trop clairement voir à Monſieur le Comte Cratz, qu'il n'a pas deſſein de l'aider pour obtenir la Coadjutorerie de Trêves, s'il lui ôtoit le moyen d'agir avec vous, & de vous

Le Comte Cratz va à Munſter pour engager les Plénipotentiaires à tra-

1647.

vailler pour lui faire obtenir le Coadjutoriat de Trêves.

vous faire connoître par sa nouvelle conduite qu'il faut imputer la premiere, aux ordres de feu Monsieur l'Electeur de Mayence, & à l'obligation qu'il avoit de suivre ses mouvemens qui nous étoient peu favorables. Il promet d'être François pour parvenir à la Coadjutorerie de Trêves, & Monsieur l'Electeur de Mayence ne doute pas qu'il n'en donne avant l'Election tous les témoignages qu'on voudra, & qu'il pourra; mais il ne sait si les premiéres inclinations ne renaitroient après, & si on pourroit trouver des engagemens présens qui l'obligeassent à l'avenir. L'Emploi de Munster & les ordres qu'il pourra lui donner à dessein, serviront de pierre de touche infaillible, & il sera facile à votre Alteſſe, & à vous Messieurs d'un côté, & aux Ambassadeurs de Monsieur l'Electeur de l'autre, (lequel y veut envoyer son frere, ou quelque autre confident) de connoître en peu de tems le fond du cœur de Monsieur le Comte de Cratz.

Il leur marque les moyens pour connoître le fond de son cœur.

S'il agit de bonne foi, & s'il devient François, Monsieur l'Electeur de Mayence croit qu'on le doit favoriser, d'autant plutôt qu'entre les autres prétendans, il n'y en a aucun qui ne nous soit autant contraire que lui, & que procurant la reconciliation du Chapitre avec Monsieur l'Electeur de Trêves, laquelle on lui propose comme un préalable nécessaire, il fera un grand bien à la France, & offensera les Espagnols par la confirmation des Traitez que son Alteſſe a faits avec le Roi, & en cas qu'il trompe, sa fourbe ne pourra nuire, pourvû qu'elle soit découverte avant son Election, & elle aura servi pour peu qu'il avance à cette reconciliation à laquelle il travaillera de tout son pouvoir comme pour son intérêt, & il y a aparence qu'il y peut autant qu'aucun autre, puisqu'il espére d'être élu par le Chapitre, s'il a le consentement de l'Electeur. On peut aussi considérer que cette reconciliation est fort utile à la France, & qu'il est très-difficile de l'espérer, à cause de la proposition que Monsieur l'Electeur fait de reduire à une voix dans les déliberations capitulaires toutes celles de Messieurs Metternich, & ainsi de celles de Messieurs d'Eltz, & Lagen, par la loi des parentés; mais il seroit hors d'intérêt, & pourroit se départir de cette demande, si le Chapitre éliſoit pour son Successeur celui qu'il auroit choisi. Monsieur l'Electeur de Mayence voudroit bien que ce fut Monsieur de Valdorf Chanoine de Trêves, & de Wirtzbourg, & il ne fera rien pour Monsieur le Comte de Cratz qui le mette hors d'état d'apuyer celui-ci s'il voit aparence de réuſſir, ainsi qu'il m'a dit. Il est aimé de Monsieur l'Electeur de Trêves; mais il est mal avec le Chapitre & fort jeune.

L'Electeur de Mayence voudroit que l'Election tombât sur Monsieur de Valdorf Chanoine de Trêves.

Monsieur l'Electeur de Mayence ne m'a pas encore parlé d'aucune autre affaire, & celles de cette nature ne sont pas de ma charge; mais celle-ci est tombée dans l'exécution des ordres que j'ai reçus de votre Alteſſe, & de vous, Messieurs, pour son Election, & Monsieur le Comte Cratz m'ayant obligé de vous en écrire je ne le puis mieux faire que par les sentimens de son Alteſſe Eminente. Je suis avec respect &c.

1647.

COPIE

De la

LETTRE

Ecrite par Monsieur de

VAUTORTE

A son

EMINENCE

Monsieur le Cardinal

MAZARIN.

Du 19. Novembre 1647.

Il lui donne avis que l'Evêque de Wirtzbourg a été élu Electeur de Mayence. On a donné au Baron de Reiffemberg dix-mille écus pour avoir sa voix. Il lui rend compte du reste de la dépense qu'il a faite pour cette Election. Il lui demande une Lettre de change.

MONSEIGNEUR,

Il lui donne avis que l'Evêque de Wirtzbourg a été élu Electeur de Mayence.

MOnsieur l'Evêque de Wirtzbourg a été fait aujourd'hui Archevêque de Mayence, & il a avoué que votre Eminence l'a élu. Messieurs les Plénipotentiaires, & Monsieur le Maréchal de Turenne, n'ayant agi que par vos mouvemens, il n'a pas été en grand danger, sinon du côté de Monsieur le Baron de Reiffemberg; mais on n'a pu ôter de son esprit la prétension enracinée de l'Electorat, sans ébranler beaucoup, & hazarder de le voir tomber dans l'autre extremité, & quand il en est revenu, ç'a été pour pancher du côté de Monsieur l'Evêque de Wormes, qui nous eût été assez inutile. Monsieur le Maréchal de Turenne a jugé à propos de lui donner dix-mille écus, & votre Eminence l'auroit cru nécessaire, si elle avoit été ici. Le reste de la dépense monte à cinq mil écus ou environ, dans laquelle est compriſe la somme de quinze cens Livres que j'ai donnée à Monsieur Gras Vice-Chancellier de Monsieur l'Electeur de Trê-

On a donné au Baron de Reiffemberg dix-mille écus pour avoir sa voix.

Il lui rend compte du reste de la dépense qu'il a faite pour cette Election.

1647. Trêves, & cinq cens Livres pour ſon voyage, avec beaucoup de bonnes paroles par l'ordre de votre Eminence. J'envoyerai l'état de cette dépenſe auſſitôt qu'elle ſera achevée, & ſans l'atendre je ſuplie très-humblement votre Eminence de me faire envoyer par le premier Courrier une Lettre de change de quinze mil écus pour payer ce que j'ai emprunté, & remplacer ce que j'ai pris ſur le fonds de la Garniſon de Philipsbourg. J'ai une permiſſion du Roi d'aller faire un voyage à Paris pour mes affaires particulieres qui me preſſent aſſez, & je ne puis m'en ſervir, avant que j'aye rendu cet argent, & pourvu à la ſubſiſtance de la Garniſon de Philipsbourg. C'eſt pourquoi j'ai la hardieſſe de remplir cette Lettre de mes intérêts particuliers, eſpérant que votre Eminence aprendra aſſez le précis dont j'ai connoiſſance, par la copie d'une Lettre que j'écris à Meſſieurs les Plénipotentiaires, & par une relation ſommaire de cette Election. Je ſuis avec reſpect & paſſion &c.

Il lui demande une Lettre de change.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 25. Novembre 1647.

L'Electeur de Mayence eſt allé au devant de Monſieur de Turenne qui le venoit viſiter, & lui a donné la main chez lui.

MONSIEUR,

MA Dépêche du dix-neuf de ce mois, qui vous ſera rendue par le Courier de Monſieur le Maréchal de Turenne, vous informera de tout ce que je ſai touchant l'Election. J'ai depuis reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le quatriéme pour Monſieur de Waldorf, auquel j'ai témoigné les bons ſentimens que vous avez pour lui. Monſieur l'Electeur met ordre aux affaires de l'Archevêché, & à la reformation du Conſeil & de la Maiſon de ſon Prédéceſſeur, avant que de ſortir d'ici, où l'on ne croit pas qu'il faſſe long ſejour. Monſieur le Maréchal de Turenne l'eſt venu voir aujourd'hui. Il eſt allé hors la Ville audevant de lui, lui a donné la main chez ſoi, l'a logé dans ſa Maiſon, & lui fait le meilleur traitement qu'il peut. Il part demain pour aller viſiter Hoechſt, d'où il paſſera bientôt ici pour retourner en ſon quartier près de Bacchara, où il attendra le retour de Meſſieurs Valet & Long-pied qu'il a envoyez en Cour. Je ſuis avec paſſion &c. 1647.

L'Electeur de Mayence eſt allé audevant de Monſieur de Turenne qui le venoit viſiter & lui a donne la main chez lui.

COPIE

De la

LETTRE

Ecrite à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

Par Monſieur de

VAUTORTE.

Le 1. Decembre 1647.

Il leur demande dequoi faire un préſent honnête à Monſieur de Sace confident de l'Electeur de Mayence. Il leur rend compte de la maniere & des raiſons de la dépenſe qui a été faite pour l'Election de l'Electeur de Mayence. Ils font avec Monſieur de Courval des complimens à Monſieur l'Electeur de la part des Plénipotentiaires, qui y répond d'une maniere très-obligeante & très-cordiale. L'Electeur de Mayence ayant demandé à Monſieur de Turenne la grace du Comte de Truckſes & de quelques priſonniers, il la lui accorde, & les lui envoye. L'Electeur le ſonde pour la liberté de Monſieur de Furſtemberg, il lui dit les raiſons qui doivent l'engager à ne pas la demander. Monſieur de Turenne a rendu viſite à l'Electeur qui lui a fait tous les honneurs poſſibles. Monſieur de Turenne doit paſſer le Rhin à Oppenheim. L'Electeur de Mayence eſt mal ſatisfait du Comte de Cratz, il doute s'il le

1647. *le renvoyera à Munſter. Cet Electeur fait avertir les Plénipotentiaires de ne point ſe fier au Comte Cratz ni à Monſieur Bremſer Vicedom de Mayence, ni au Chancelier, mais à un de ſes confidens qu'il envoyera à Munſter. Qu'ils peuvent ſe confier entiérement en Monſieur de Verbourg ſon Ambaſſadeur de Wirtzbourg. Memoire envoyé à Monſieur de Vautorte pour faire réuſſir l'Election à l'Electorat de Mayence en faveur du Baron de Reiffemberg.*

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS.

J'Eſpere que votre Alteſſe, & vous Meſſieurs, aurez maintenant reçu la Dépêche que j'ai donnée le dix-neuviéme de ce mois au Gentilhomme que vous avez envoyé à Monſieur l'Electeur de Mayence avant ſon Election. Je joins à celle-ci le memoire de la dépenſe montant à la ſomme de quarante-trois mille cinq cens Livres, à laquelle il ſera bien honnête & utile d'ajoûter le prix de quelque beau préſent pour Monſieur de Sace l'intime Confident de Monſieur l'Electeur, lequel ne prendra point d'argent, & qui, outre ſa voix, a plus ſervi dans cette Election qu'aucun autre. L'Article de trente mille Livres pour Monſieur le Baron de Reiffemberg vient du ſeul mouvement de Monſieur le Maréchal de Turenne, lequel n'a pas déſiré que Monſieur le Vicomte de Courval en eût la connoiſſance avant ni depuis l'Election, à cauſe de l'inimitié qui eſt entre lui & ce Chanoine, & il m'a dit qu'il vous en avoit écrit. Monſieur Pandbavert parent de Monſieur le Vicomte de Courval, étoit en cette occaſion Procureur de Monſieur l'Electeur de Trêves qui a fait demander cette gratification pour lui. Les ſommes données à Monſieur le Rich, & Pienheim, leur avoient été promiſes par les Agens de Monſieur l'Electeur, qui a ſu & agréé cette dépenſe, & il a déſiré celle de Monſieur de Valdorf qui eſt ſa Créature, & qui a très bien ſervi dans cette occaſion, quoiqu'il n'ait point eu de voix, n'étant pas encore Capitulaire. Monſieur Crats a eu quinze cens Livres par ordre de Monſieur le Cardinal, pour le payement d'une penſion que le Roi lui a donnée, & cinq cens Livres pour ſon voyage par forme de gratification, ou pour augmentation de ſa penſion, comme il l'eſpere & demande. Monſieur Médard Conſeiller de Monſieur l'Electeur de Trêves a eu ſix cens Livres par forme de gratification, étant venu ici dès le commencement & ayant dit & fait de la part de ſon Alteſſe Electorale tout ce que nous avons voulu. Je n'ai pu me diſpenſer de la dépenſe contenue aux Articles précédens ſans un ménage peu honnête en cette occaſion & qui eût mal perſuadé Monſieur l'Electeur de Mayence de la paſſion que la France avoit pour ſon Election.

Il leur demande dequoi faire un préſent honnête à Monſieur de Sace confident de l'Electeur de Mayence.

Il leur rend compte de la maniere & des raiſons de la dépenſe qui a été faite pour l'Election de l'Electeur de Mayence.

Nous lui avons fait, Monſieur le Vicomte de Courval & moi, tous les complimens contenus dans la Lettre que votre Alteſſe, & vous Meſſieurs nous avez fait l'honneur de nous écrire le vingt-deuxiéme de ce mois, tant ſur l'accident qui lui eſt arrivé, que ſur ſon Election, où il nous a répondu dans les termes les plus obligeants qu'il a pu & leſquels nous penſons avoir été proférez auſſi bien du cœur que de la bouche.

1647. Ils font avec Monſieur de Courval des complimens à Monſieur l'Electeur de la part des Plénipotentiaires, qui y répond d'une maniere très-obligeante & très-cordiale.

Monſieur le Maréchal de Turenne eſt tombé dans votre ſentiment touchant le Comte de Truckſes & Monſieur l'Electeur lui ayant demandé ſa grace & celle des habitans priſonniers, il la lui a accordée, & Monſieur le Vicomte de Courval les a envoyez avec une forte garde, à ſon Alteſſe Electorale, de qui ils ont reçu la liberté publiquement; deſorte que cette action a eu tout l'éclat néceſſaire pour produire l'effet que vous deſirez. Je lui ai témoigné que vous aviez prévenu par votre Lettre la demande qu'il en a faite, avant que nous l'ayons reçue. Il croit que Monſieur de Furſtemberg le fera prier d'interceder auſſi pour lui, & il m'a voulu ſonder: j'ai répondu qu'étant l'Auteur, ſa cauſe eſt bien différente de celle d'autres, & l'exemple public ſemble déſirer qu'on y faſſe plus de difficulté. Que je ne parlois pas ainſi pour fermer la bouche à ſon Alteſſe Electorale, ni pour limiter le déſir que le Roi a de l'obliger n'en ayant aucun ordre, mais ſeulement pour lui dire mon ſentiment particulier & pour lui repréſenter qu'il ſeroit bon de tenir Monſieur de Furſtemberg en ſuſpens, afin de lui faire au moins acheter ſa grace par le ſuffrage de ſon Frére Chanoine de Trêves, lorſqu'on en auroit beſoin. Il m'a paru aprouver cet avis.

L'Electeur de Mayence ayant demandé à Monſieur de Turenne la grace du Comte de Truckſes & de quelques priſonniers, il la lui accorde, & les lui envoye.

L'Electeur le ſonde pour la liberté de Monſieur de Furſtemberg, il lui dit les raiſons qui doivent l'engager à ne pas la demander.

Monſieur le Maréchal de Turenne vint Lundi dernier de ſon quartier ici pour viſiter ſon Alteſſe Electorale, qui lui fit tous les honneurs poſſibles, l'ayant reçu à un quart d'heure de la Ville conduit de même, & lui ayant donné le devant à Table, & aux portes de Sa Maiſon. Il eſt allé d'ici à Hoechſt dont il revint hier au ſoir & part demain pour retourner dans ſon quartier, qui eſt proche de Baccharac. Il a ordonné de faire un Pont de bateaux à Oppenheim, où il fait deſſein de paſſer le Rhin dans peu de jours pour aller vers Hailbron. Il m'a dit qu'il vous écriroit par ce Courier pourquoi il n'a point paſſé plutôt, & pourquoi il paſſe maintenant, quoique ſans eſpérance de ſecourir Memmingen qui doit être rendu ſelon les avis que nous en avons.

Monſieur de Turenne a rendu viſite à l'Electeur qui lui a fait tous les honneurs poſſibles.

Monſieur de Turenne doit paſſer le Rhin à Oppenheim.

Monſieur l'Electeur de Mayence eſt aſſez mal ſatisfait de Monſieur le Comte de Cratz, pour quelques diſcours qu'il lui a faits, & à moi auſſi; deſorte qu'il doute s'il le renvoyera bientôt à Munſter: toutefois je penſe qu'il l'y renvoyera à la fin, & ſi Monſieur Bremſer veut, il y retournera pareillement; car étant ſuſpect il l'embaraſſe fort dans ſon Conſeil, duquel ſa charge de Vicedom de Mayence lui donne l'entrée; mais il m'a chargé de vous prier de ne vous fier point à eux ni au Chancelier, & de vous aſſurer qu'il envoyera à Munſter un de ſes plus confidens, qui aura ſes ordres ſecrets, & celui de vous communiquer tout. Cependant vous pouvez prendre une entiere confiance en Monſieur de Verbourg ſon Ambaſſadeur de Wirtzbourg, qui a ordre de prendre connoiſſance des affaires de Mayence & entiére confiance en vous. Il m'a auſſi dit qu'il envoyeroit Monſieur Meel ſon Conſeiller à Monſieur le Duc de Baviére pour

L'Electeur de Mayence eſt mal ſatisfait du Comte de Cratz, il doute s'il le renvoyera à Munſter.

Cet Electeur fait avertir les Plénipotentiaires de ne point ſe fier au Comte Cratz ni à Monſieur Bremſer Vicedom de Mayence, ni au Chancelier, mais à un de ſes confidens qu'il envoyera à Munſter. Qu'ils peuvent ſe confier entiérement en

1647. Monsieur de Verbourg son Ambassadeur de Wirtzbourg.

pour découvrir ses véritables sentimens touchant la Paix, aussitôt qu'il auroit réponse d'une Lettre qu'il lui a écrite depuis qu'il est Electeur. Il parle de partir d'ici dans quinze jours pour aller à Wirtzbourg, & de faire sa résidence ordinaire à Aschaffenbourg. Monsieur de Schinkern a voulu lui persuader de la faire à Francfort. Il n'est pas venu ici & on doute s'il ira à Aschaffenbourg. Monsieur l'Electeur voudroit bien s'en défaire; mais il semble n'oser au moins sitôt, & avant qu'il ait la confirmation de son Election, & il espére pouvoir le faire doucement éloigner des affaires en ne lui confiant rien.

Je ne pus me donner l'honneur d'écrire à votre Alteſſe, & à vous Messieurs par le dernier Courier, & Monsieur le Vicomte de Courval auquel je dis le dernier Article de cette Lettre, m'a promis de vous en informer. Je suis avec respect &c.

ETAT DE DEPENSE.

A Monsieur de Reiffemberg.	30000. l.
A Monsieur Dandlau deux mil Livres ci.	2000.
A Monsieur de Rich deux mil Livres ci.	2000.
A Monsieur Pienheim trois mil Livres ci.	3000.
A Monsieur de Valdorf trois mil Livres ci.	3000.
A Monsieur Grac Vice-Chancelier de Monsieur l'Electeur de Trêves deux mil Livres ci.	2000.
A Monsieur Médard premier Député de Monsieur l'Electeur de Trêves six cens Livres ci.	600.
Au Sieur Quosius pour son voyage de Munster quatre cens Livres ci.	400.
Au Sieur Des pour son voyage de Trêves cent cinquante Livres ci.	150.
Pour autres voyages & dépenses trois cens cinquante Livres ci.	350.
Somme ci	43500. l.

Mémoire envoyé à Monsieur de Vautorte pour faire réussir l'Election à l'Electorat de Mayence en faveur du Baron de Reiffemberg.

Le seul moyen de faire parvenir à l'Electorat de Mayence le Baron de Reiffemberg étant la pluralité des voix des Chanoines, & n'étant requis pour icelles que neuf, à cause du petit nombre de Chanoines qui à présent sont du Chapitre, le tout consiste en ce qu'on se rende assuré de neuf personnes. Or la voix du Prince Electeur de Trêves lui est déja promise, il se tient assuré de trois autres, qui sont Messieurs de Valderdorff, de Dieuheime, & Frei, par de petits offices qu'il leur a déja rendus; mais ce seroit encore plus s'il pouvoit continuer, comme à présent l'occasion s'en présente en Monsieur Walderdorff, lequel s'étant fait résigner par son Frére la Prébende de Mayence, a besoin d'une petite somme d'argent pour le payement des Statuts requis, laquelle si le Baron de Reiffemberg lui fournit, augmentera de beaucoup l'obligation qu'il lui a déja. De la voix du Prince de Franconie (encore qu'il l'ait offerte au Roi, & que Sa Majesté l'ait donnée audit Baron,) on n'en est pas assuré, & sera nécessaire de tirer plus d'assurance de lui, ce qui sera bien facile, & fort profitable à ce dessein : car lui s'y accordant, facilitera beaucoup d'autres à suivre son autorité, qui sont Messieurs Desalle, Walpott, Truchsesseleroh, Metternich, & Ried, qui est un des plus anciens & bon ami dudit Baron; mais pour celui-là, comme encore deux autres, il est nécessaire de les engager par quelque pension qui en tout ne montera pas à mille Pistoles; ce que Monsieur de Vautorte étant ordinairement sur le lieu, pourroit fort aisément pratiquer, moyennant qu'il en ait ordre, & la disposition libre de cette affaire-là: car de recourir toujours à la Cour, ce sera perdre beaucoup de tems, & d'occasions, & fort dangereux audit Baron. Il y a encore Monsieur Dandlau un vieillard qui est fort ami à Monsieur de Courval, & qui, en cas de la mort de l'Electeur, pour quelque petite promesse qu'on lui feroit, donneroit sa voix; mais il y a aparence qu'il ne survivra pas l'Electeur. Enfin le plus expédient est d'en donner un Pleinpouvoir à Monsieur de Vautorte, qui étant mieux informé que personne & se tenant en ce Païs, pourra profiter des occasions, & sans doute conduire l'affaire au but désiré.

1647.

MONSIEUR DE VAUTORTE à Monsieur de BRIENNE.

Du 2. Decembre 1647.

Il lui demande une Lettre de change pour remplacer l'argent qu'il a pris pour l'Election de l'Electeur. L'Electeur de Mayence témoigne une grande passion pour la Paix. Il a trouvé son Archevêché bien ruiné. Il a demandé diminution des contributions, afin que ses Sujets ayent sujet de se louer de lui. Monsieur de Turenne a jugé à propos de la lui accorder. Etat des contributions & des diminutions. Monsieur de Turenne veut passer le Rhin à Oppenheim. Nouvelles des mou-

ve-

1647. *vemens des Armées pour aller prendre leurs quartiers. La Ville de Memmingen prise par les Imperiaux.*

MONSIEUR,

JE me suis donné l'honneur de vous envoyer la copie d'une Lettre que j'ai écrite à Messieurs les Plénipotentiaires le dix-neuviéme de Novembre, & maintenant je prens la liberté de vous adresser celle que je leur écrivis hier, avec le Mémoire de la dépense que nous avons faite pour l'Election, pour laquelle je vous suplie très-humblement, comme j'ai déja fait, de m'envoyer une Lettre de change, afin de remplacer ce que j'ai pris sur le fonds de la Garnison de Philipsbourg, & conserver mon crédit. Je ne puis rien ajoûter à ladite Lettre, sinon que Monsieur l'Electeur envoyera en Baviére un Chanoine de Wirtzbourg dans quelques jours, & qu'il fera partir après demain Monsieur Meel pour aller à Munster, n'attendant que la reception des Lettres de Messieurs les Plénipotentiaires sur son Election, lesquelles nous espérons demain. Il ne renvoyera pas à Munster Monsieur le Comte de Cratz, si ce n'est sur le point de la conclusion du Traité, & il en retirera le Docteur Crépe; desorte que de tous les Députez de son Prédécesseur, il n'y laissera que le Chancelier de cet Archevêché, qui est bien suspect : mais Monsieur Meel aura le secret & ordre de l'observer soigneusement. Ce Prince témoigne une grande passion pour faire la Paix, au moins en Allemagne. Je me donnerai l'honneur de vous informer par le prochain Courier des ouvertures qu'il nous fera sur les Lettres de Messieurs les Plénipotentiaires, & sur celles que j'espére aussi de recevoir de la Cour touchant son Election.

Il lui demande une Lettre de change pour remplacer l'argent qu'il a pris pour l'Election de l'Electeur.

L'Electeur de Mayence témoigne une grande passion pour la Paix.

Il a trouvé l'Archevêché fort ruiné: & ne prenant aucunes pensions de la Maison d'Autriche, il est certain qu'il ne pourroit pas vivre s'il n'avoit rien d'ailleurs. C'est pourquoi il fait tout le ménage possible, auquel il est naturellement assez porté, & je crois que la dépense que Monsieur le Comte de Cratz, & le Baron de Bremer lui feroient à Munster, entre en quelque considération pour ne les y renvoyer pas, aussi bien que le peu de confiance qu'il a en eux : car il avoit proposé au commencement & même fait espérer de les renvoyer.

Il a trouvé son Archevêché bien ruiné.

Les rentes de l'Archevêché, & les péages sur le Rhin, dont le Chapitre jouïssoit pendant la vie du défunt Electeur, faisoient une partie du payement de notre contribution. Maintenant cet Electeur retirant à soi les rentes, il faudroit augmenter la taxe des Sujets s'il n'y avoit point de diminution. Il l'a demandée afin que ses Sujets ayent occasion de se louer de son Election, & Monsieur le Maréchal de Turenne a jugé à propos de la lui accorder sans le renvoyer à la Cour, où il est certain qu'on ne la lui auroit pas refusée, puisqu'on ne lui refuseroit pas des pensions s'il en vouloit accepter, outre que cette diminution n'est pas de grande conséquence.

Il a demandé diminution des contributions, afin que ses Sujets ayent sujet de se louer de lui.

Monsieur de Turenne a jugé à propos de la lui accorder.

Etat des contributions & des diminutions.

Monsieur de Traci avoit taxé au mois de Septembre de l'an mil six cens quarante quatre a la somme de dix mil deux cens soixante Livres, la dépense de cinq cens hommes qui doivent être entretenus suivant l'accord fait entre Monseigneur le Prince de Condé & le Chapitre. J'accordai au mois de Novembre par ordre du Roi une diminution de deux mil Livres par mois, & maintenant on en a accordé une autre de la somme de treize cens soixante treize Livres seize sols huit deniers; desorte que la contribution ne montera plus qu'à la somme de six mil huit cens quatre-vingt six Livres trois sols quatre deniers par mois, laquelle sera suffisante pour l'entretien de cinq cens hommes dans les deux Garnisons de Mayence & de Bingen, comme vous verrez par l'état que je vous en envoye. Le revenant bon étoit employé au payement d'une pension de quatre cens quatre vingt huit Livres cinq sols par mois, pour Monsieur le Baron de Reiffemberg, suivant un ordre du Roi signé par vous, & pour fournir aux dépenses extraordinaires qui étoient toutes pour l'Armée, comme pour du pain & autres choses qui consommoient toujours ce revenant bon. Monsieur le Maréchal de Turenne me dispensera à l'avenir de telles fournitures, & Monsieur le Baron de Reiffemberg vous demandera un autre fonds: aussi bien sans cette diminution j'eusse été obligé de l'employer pour partie de la subsistance d'une Compagnie de Cavalerie dont le Roi accorde depuis peu la commission à Monsieur le Vicomte de Courval: cette diminution se fait de son gré & par son aprobation; mais si on ne lui trouve point de fonds ailleurs, je ne pense pas qu'il léve sa Compagnie. 1647.

Monsieur le Maréchal de Turenne a donné rendez-vous à toutes ses Troupes le cinquiéme de ce mois à Oppenheim, où il propose de passer le Rhin sur un Pont de bateaux, & aller vers Hailbron; mais Memmingen étant pris & Ekenfort en liberté d'agir, je ne sai s'il continuera son dessein.

Monsieur de Turenne veut passer le Rhin à Oppenheim.

Monsieur l'Electeur propose de partir d'ici dans dix jours pour aller à Wirtzbourg où ses affaires l'appellent, & principalement le soin des quartiers que les Bavarois veulent prendre dans la Franconie. On dit qu'il fera sa résidence ordinaire dans Aschaffenbourg.

Les derniéres Lettres de Cassel disoient, que l'Armée Impériale marchoit vers Lunebourg; mais on dit aujourd'hui qu'il semble qu'elle se mettra en des quartiers vers ce Païs-là, comme les Suedois se sont mis delà le Weser, si plutôt les Impériaux ne reviennent les prendre en Suaube, & Wirtemberg, auquel cas Monsieur le Maréchal de Turenne ne pourroit passer vers Hailbron. On saura dans peu de jours ce qui en sera. Lamboi est allé joindre Mélander, après avoir pris le Château de Vindeck au Païs de Bergue. Nous n'avons pas encore nouvelles de sa jonction, laquelle nous aprimes hier par Monsieur Bulmental Commissaire général de l'Armée Impériale, lequel passa ici pour aller de Munster à la Cour de l'Empereur.

Nouvelles des mouvemens des Armées pour aller prendre leurs quartiers.

La Ville de Memmingen a été rendue le vingt-quatriéme de Novembre, & le Gouverneur doit être conduit avec deux cens soixante Soldats qui lui restent jusques à Erfort, & la Bourgeoisie maintenue en ses Priviléges. On dit que sans le défaut de poudre, la Place ne seroit pas encore rendue. On dit aussi que Iglaw est à l'extrêmité & qu'il ne tiendra pas longtems. Je suis avec respect &c.

La Ville de Memmingen prise par les Impériaux.

1649.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monſieur de
BRIENNE.

Du 15. Avril 1649.

Il lui témoigne la joye qu'il a d'aprendre qu'il n'y a plus de diviſions à la Cour. Le Roi donne vingt mille écus à la Ville de Strasbourg.

MONSIEUR,

VOus aprendrez toute l'hiſtoire de mon voyage juſques à ce jour par la Lettre que je me donne l'honneur d'écrire à Monſeigneur le Cardinal, & que je prends la liberté de vous adreſſer. J'ai reçu hier au ſoir celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le troiſiéme de ce mois, qui eſt une nouvelle marque de la bonté que vous avez pour moi. Je vous ſuplie très-humblement, Monſieur, de croire que vous ne pouvez honorer de vos bonnes graces une perſonne qui vous reſpecte davantage, & qui vous ſoit plus aquiſe que moi, & que vous ne pouvez me mander une nouvelle plus agréable que celle de la Paix Domeſtique. Je l'ai toujours ſouhaitée avec paſſion, comme bon François, & elle m'eſt néceſſaire dans l'emploi où je ſuis maintenant: car nos diviſions rehauſſoient extrêmement le cœur de nos Ennemis, & leur donnoient des penſées pour la rupture du Traité de Paix de l'Empire. Monſieur Millet m'a dit qu'il ſe rencontrera de grandes difficultés dans l'exécution de ce Traité. Il vous les pourra dire s'il va à la Cour, comme il témoigne s'y réſoudre, quoique Monſeigneur le Cardinal lui ait ordonné de s'arrêter ſur le Rhin. Pour moi je ne vous manderai rien que ce que j'aprendrai dans le Païs où je vais, remettant aux autres de vous informer des choſes dont je n'ai pas encore une aſſez grande connoiſſance.

Il lui témoigne la joye qu'il a d'aprendre qu'il n'y a plus de diviſions à la Cour.

J'ai donné aux Magiſtrats de cette République la Lettre du Roi qui leur donne les vingt-mil écus, & ils l'ont reçue avec excès de joye. La mienne ſera parfaite lorſque j'aurai le bonheur de pouvoir vous témoigner la paſſion avec laquelle je ſuis &c.

Le Roi donne vingt mille écus à la Ville de Strasbourg.

1649.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monſieur de
BRIENNE.

Du 24. Avril 1649.

Il lui marque qu'il s'en va à Nuremberg pour y voir les perſonnes qui s'y aſſemblent.

MONSIEUR,

JE me ſuis donné l'honneur de répondre de Strasbourg à votre Lettre du troiſiéme de ce mois, que j'y avois reçue. Celle du neuviéme m'a été rendue dans Hailbron, où j'ai trouvé Monſieur Deſmidberg, ſans aucun Mémoire, ni inſtructions de Munſter. Je l'ai mandé à Monſieur de la Court, & je penſe que Monſieur de Servien les a envoyez avant ſon départ à Monſieur d'Avaugour. Il a été bien à propos de l'employer dans cette affaire, à cauſe de la connoiſſance qu'il a des perſonnes avec qui on doit traiter, & je ſuis extrêmement aiſe de ſervir avec lui. Il ſera demain à Nuremberg, avec le Prince Palatin qui couche ce ſoir à Forchani, & j'y ſerai Lundi au matin. Je pourrois facilement y être demain; mais il n'y a rien qui preſſe. C'eſt pourquoi j'ai demeuré ici deux jours pour tirer de Monſieur l'Electeur toutes les inſtructions que j'ai pu. J'ai vu auſſi par la même raiſon Monſieur le Marquis Guillaume de Baden, & depuis Monſieur le Duc de Wirtemberg. Comme j'ai eu l'honneur d'écrire de Strasbourg à ſon Eminence, auſſitôt que je ſerai à Nuremberg & que j'aurai vu les perſonnes qui s'y aſſemblent, j'écrirai une ample Dépêche. Maintenant je ne puis rien mander ſur quoi on dût faire fondement, n'étant pas encore aſſez informé. Je ſuis avec une paſſion & un reſpect extrêmes &c.

Il lui marque qu'il s'en va à Nuremberg pour y voir les perſonnes qui s'y aſſemblent.

MON-

1649.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 10. Mai 1649.

Il lui demande réponse pour savoir ses intentions sur l'affaire qu'il traite.

MONSIEUR,

Il lui demande réponse pour savoir ses intentions sur l'affaire qu'il traite.

JE prens la liberté de vous adresser une Dépêche pour Monseigneur le Cardinal, qui contient une Lettre pour Son Eminence, & trois copies, & je ne puis rien ajouter à celle-ci à ce que je me donne l'honneur de lui mander, que la très-humble priére que je vous fais de m'honorer d'une réponse, qui m'aprenne vos intentions sur ce sujet. Si l'affaire étoit moins importante je n'userois pas de cette liberté: car c'est beaucoup de vous donner la peine de lire mes Lettres, sans vous obliger encore à celle d'y repondre. Je suis avec respect &c.

1647.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 28. Mai 1649.

On fait difficulté d'assembler les Etats de l'Empire, depeur de donner trop d'avantage aux Protestans. C'est ce que les Imperiaux souhaitent. Il les faut forcer à s'assembler en retenant leurs Places. Les Suedois ne nous abandonneront point quand il faudra soutenir les intérêts de l'Electeur Palatin. Les Généraux des Armées n'ont pas voulu traiter avec le Comte de Lamberg, il ne trouve pas cela juste. Il demande un Député de l'Electeur de Trêves & lui écrit pour cela.

MONSIEUR,

JE prens la liberté de vous adresser notre Dépêche de ce jour pour Monseigneur le Cardinal, comme celle des quatorze & vingt un de ce mois, & d'y ajouter par celle-ci, que les Suedois nous ont parlé depuis une heure si résolument sur le point de Franckendal, que nous balançons entre la crainte & l'espérance de leur constance. Les Députez de Mayence viennent aussi de nous dire, que la crainte de donner trop d'avantage aux Protestans sur le point des griefs, est cause de la difficulté qu'ils font d'assembler les Etats, parce qu'il n'y a presque ici que ceux qui sont intéressez, & qu'ils aiment mieux atendre que les Députez qui sont à Munster viennent ici. Nous leur avons représenté, que cette résolution apporte beaucoup de retardement, & que les Imperiaux ne demandant autre chose (comme il paroit par toutes leurs actions) ils veulent attendre le retour du Courier qu'ils ont envoié à Vienne, pour repondre à nos Repliques, & ils n'ont encore fait aucun bruit de la Coadjutorerie de Trêves: car ils ne veulent pas proposer toutes les difficultez à la fois, de

On fait difficulté d'assembler les Etats de l'Empire, depeur de donner trop d'avantage aux Protestans.

C'est ce que les Imperiaux souhaitent.

1649. peur qu'on les juge de même; mais ils veulent les faire filer les unes après les autres. Chacun craint d'offenſer l'Empereur, & partant ceux de Mayence n'aſſembleront les Etats qu'à l'extrêmité, & tous n'y réſoudront que par force, ce que nous pouvons déſirer; deſorte qu'il faut les y forcer en retenant leurs Places: car s'ils les ont une fois, ils ne feront rien pour nous contre l'Empereur. Si nous demeurons fermes en cette réſolution, les Suedois auront honte de nous abandonner dans l'intérêt de l'Electeur Palatin parent de leur Généraliſſime, principalement ſi cet Electeur n'accepte aucun expédient, & nous ſerons toujours en état de recevoir à l'extrêmité les expédiens qu'on nous propoſera. Monſieur le Comte de Lamberg partit Mardi dernier pour aller à Vienne, ſoit à cauſe qu'il n'a pu s'accorder ici avec Monſieur le Duc d'Amalfi (ainſi qu'on dit) ſoit parce que les Suedois (dans le Traité deſquels cette Conférence eſt réſervée aux Généraux des Armées, & non aux Plenipotentiaires) n'ont pas voulu traiter avec lui, que comme Subdélegué de Monſieur le Duc d'Amalfi, ce qui n'étoit pas juſte, puiſque Meſſieurs de Belumental & l'Indebruck, avec leſquels ils traitent, ont leur Pouvoir de l'Empereur, comme Monſieur d'Amalfi. Je penſe qu'ils font cette difficulté pour empêcher leurs Plenipotentiaires de venir ici, leur faiſant connoître qu'ils les obligeront à traiter comme Subdéléguez du Généraliſſime. Il ſeroit très à propos que Monſieur l'Electeur de Trêves eût ici un Député. Je me donne l'honneur de lui en écrire. Je ſuis avec reſpect &c.

Il les faut forcer à s'aſſembler en retenant leurs Places.

Les Suedois ne nous abandonneront point quand il faudra ſoutenir les intérêts de l'Electeur Palatin.

Les Généraux des Armées n'ont pas voulu traiter avec le Comte de Lamberg, il ne trouve pas cela juſte.

Il demande un Député de l'Electeur de Trêves: il lui écrit pour cela.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 4. Juin 1649.

Ceci regarde le Coadjutoriat de Trêves. Touchant les Places qui doivent être reſtituées de part & d'autre. L'Empereur ne confiera jamais Ehrnbreiſtein à l'Electeur de Trêves ſeul. Difficultez ſur les Châteaux que tient le Duc de Lorraine. La Reſtitution qu'on doit faire à l'Electeur de Trêves de quelques biens meubles ſaiſis & terres dans le Luxembourg, recevra quelque difficulté. Les Eſpagnols ont proteſté contre le Traité de Paix. On doit menacer l'Empereur que l'on ne rendra pas les quatre Villes forêtiérês, que l'Electeur de Trêves ne ſoit ſatisfait. Il ſouhaite avoir un Député de Trêves pour ſoutenir les droits de cet Electeur. Il s'excuſe de ce qu'il ne propoſe que des doutes & des difficultez: mais il aſſure qu'il ne fera rien qui ſoit deſavantageux à la France, ſur les points eſſentiels. 1649.

MONSIEUR,

J'Ai reçu ici en un même jour, les deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'une du huitiéme de Mai en particulier, pour réponſe à la mienne du quinziéme d'Avril, & l'autre du vingt-deuxiéme de Mai en commun, pour réponſe à celle que Monſieur le Baron d'Avaugour, & moi, avions eu l'honneur de vous écrire ſéparément le vingt quatriéme d'Avril. Depuis que nous ſommes ici enſemble, nous vous avons écrit en commun une fois par ſemaine, comme nous faiſons encore aujourd'hui, & nous continuerons; mais outre la Dépêche commune, nous vous avons écrit quelquefois en particulier, Monſieur le Baron d'Avaugour pour les levées, & moi pour vous adreſſer deux Lettres, que j'ai pris la liberté d'écrire à Monſeigneur le Cardinal le dix & dix huitiéme de Mai ſur la Coadjutorerie de Trêves. J'aprens par la votre du vingt-deuxiéme que mes ſentimens ne ſont pas conformes en ce point à l'intention du Roi; c'eſt pourquoi je les corrigerai, & agirai en cette affaire comme vous nous l'ordonnez quand l'occaſion ſe préſentera d'en parler. Il eſt aſſez difficile de la défendre contre ceux qui la ſauroient bien attaquer: toutefois je dirai tout ce que je pourrai m'imaginer, & tout ce que j'ai apris par une Lettre de Monſieur Graſs Vice-Chancelier de Monſieur l'Electeur de Trêves, qui contient toutes ſes raiſons. Quoique cette action faſſe du bruit en pluſieurs endroits & même à Munſter, les Imperiaux n'en parlent point ici, & il ſemble qu'ils ne la ſachent pas, ou qu'elle leur ſoit indifférente. Chacun s'étonne de ce ſilence qui n'eſt pas ſans myſtére, & on juge bien qu'ils attendent l'occaſion d'en parler. Il faut l'attendre avec eux: car nous ne devons pas commencer à remuer cette difficulté. Il n'y a perſonne ici de la part du Chapitre, & s'il y vient quelque Chanoine Député des autres, ce ſera ſans doute un des plus obſtinez. Nous penſons qu'ils le ſont tous ſi fort contre cette Election, qu'il ſeroit difficile d'en aprivoiſer aucun, quand même nous ſerions dans ces lieux où ils ſont, & que nous aurions les moiens de leur offrir ce qui les peut tenter.

Ceci regarde le Coadjutoriat de Trêves.

Nous avons ſuivi l'ordre des Suedois pour les Places qui doivent être reſtituées par l'Empereur, & ſes Alliez, & nous avons mis comme eux Ehrnbreiſtein & Hamerſtein au ſecond terme, non ſeulement pour ne nous diviſer pas; mais parceque nous n'avons pas cru pouvoir mieux faire. Il auroit été à déſirer que la reſtitution de ces Places eût pu ſe faire

Touchant les Places qui doivent être reſtituées de part & d'autre.

1649. faire au premier terme, auſſi bien que de pluſieurs autres importantes; mais il n'étoit pas raiſonnable de propoſer que l'Empereur rendît d'abord tout ce qu'il tient de conſidérable, ſi nous ne voulons faire le même. Nous avons mis au premier terme Frankendal comme la Place qui nous eſt la plus importante, Lindau y eſt auſſi, qui ne l'eſt pas moins à la Maiſon d'Autriche: c'eût été trop demander & accumuler trop de difficultez que d'y mettre encore Ehrnbreiſtein.

Les Imperiaux ont mis comme nous Ehrnbreiſtein au ſecond terme, & ils pourront bien l'attendre pour faire leurs difficultez, s'ils ne prévoient qu'il doive arriver plutôt quelque occaſion de les propoſer, laquelle je ne puis deviner. Alors ils parleront de la forme extraordinaire dans laquelle le Coadjuteur a été nommé, & concluront que le Gouverneur & la Garniſon ne doivent pas être mis par Monſieur l'Electeur ſeul, parceque ce ſeroit rendre Maître de la Place le Coadjuteur, que l'Empereur ni aucun Prince ne reconnoîtra pour tel, & qu'ils croient entiérement attaché aux intérêts de la France.

Encore que le Gouverneur & la Garniſon doivent faire le ſerment à Monſieur l'Electeur & au Chapitre, ſuivant l'uſage commun de toutes les Places d'Allemagne qui dependent des Evêchez, j'en ſai toutefois qui ſont établis par l'Evêque ſeul, ſans que le Chapitre prétende avoir aucune part dans le choix des perſonnes, & en ce cas particulier, l'Inſtrument de la Paix l'a ainſi ordonné, *Quo nomine & Capitaneus & novum Præſidium ibi ab Electore conſtituendum*: car il ne dit pas *Electore & Capitulo*; mais *ab Electore* ſeulement, quoique devant & après, lorſqu'il parle de la reſtitution de la Place que l'Empereur doit faire, & du ſerment que le Gouverneur de la Garniſon doit prêter, il diſe, *Electori & Capitulo*, aiant très-bien diſtingué ce qui leur apartient en commun, d'avec ce qui apartient à Monſieur l'Electeur en particulier, & cela eſt ſi clair dans l'Inſtrument de Paix, & par l'uſage commun que ces mots, *pari poteſtate*, n'en doivent pas faire douter, non plus que de la diviſion qui eſt entre Monſieur l'Electeur & le Chapitre, puis qu'elle étoit déja au point où elle eſt, lorſque le Traité a été ſigné; mais la déclaration du Coadjuteur faite depuis, eſt une cauſe ou au moins un prétexte de nouvelles difficultez, & je penſe qu'on pourra auſſi peu reſoudre l'Empereur à ſouffrir, que Monſieur l'Electeur de Trêves mette dans Ehrnbreiſtein des Gens à ſa devotion, qu'à conſentir au choix qu'il a fait de Monſieur le Baron de Reiffemberg. Si nous avions tous les Etats auſſi contraires ſur le ſujet de cette Place qu'ils ſeront ſur celui de la Coadjutorerie, nous ſerions condamnez par nos meilleurs amis, & quoique nous puiſſions faire, je penſe que ſi nous les voulons croire nous ſerons obligez de prendre quelque expédient là-deſſus: car l'Empereur ne confiera jamais Ehrnbreiſtein à Monſieur l'Electeur ſeul, & ſi nos Alliez ont voulu le premier terme, nous ne pouvons pas aiſément les réſoudre & ſurſeoir l'exécution du reſte pour ce point, dans lequel ils ne croiront pas que toute la raiſon ſoit de notre côté. Il ne ſeroit pas auſſi trop à propos dans l'état préſent de nos affaires que la France voulût ſeule ſurſeoir ſous ce prétexte.

L'Empereur ne confiera jamais Ehrnbreiſtein à l'Electeur de Trêves ſeul.

On propoſera de remettre la Place entre les mains d'une perſonne dont Monſieur l'Electeur & le Chapitre conviendront; mais cette perſonne eſt fort difficile à trouver; & Monſieur l'Electeur ne voudra pas ſeulement en ouïr la propoſition: car même en ce qui regarde la reſtitution de la Place, & le ſerment du Gouverneur & de la Garniſon qui ſe doit faire à Monſieur l'Electeur & au Chapitre Métropolitain, il déclare qu'il ne reconnoit pour tel que celui qui eſt auprès de lui dans Trêves, & non pas celui qui eſt à Cologne, ou à Coblens, & il n'en peut uſer autrement ſans préjudicier à la Coadjutorerie. Le mal eſt que tout l'Empire eſt d'un autre avis, & le Pape même. 1646.

Voila, Monſieur, le premier mal que nous fera cette Election. Sans elle cet embarras ne fût poſſible pas arrivé, ou au moins les Imperiaux euſſent été plus mal fondez, & ſi Monſieur l'Electeur eût eu Ehrnbreiſtein, le Coadjuteur qu'il auroit fait enſuite eût eu meilleure raiſon, & les Chanoines moins de hardieſſe, & plus de conſideration pour le Roi, dans le choix d'un Electeur ſi on eût pu le diſpoſer à aprouver celui qui auroit été fait.

Difficultez ſur les Châteaux que tient le Duc de Lorraine.

Nous avons mis au ſecond terme Hamerſtein, avec les deux autres Châteaux que tient Monſieur le Duc de Lorraine, & nous penſons qu'il ſuivra l'exemple du Roi d'Eſpagne dans la reſtitution, ou dans le refus de Frankendal; toutefois s'il eſt plus opiniâtre, il eſt vrai que les Suédois ne ſeront pas ſi fermes, & qu'ils recevront plutôt des expédiens pour Frankendal, à cauſe que Monſieur l'Electeur Palatin eſt parent de leur Généraliſſime, mais auſſi le Roi demeurant ferme ſur ce point comme ſur l'autre, l'Empereur & les Etats preſſeront Monſieur le Duc de Lorraine, & n'auront pas la même conſidération pour lui, que pour le Roi d'Eſpagne. J'ajoute encore que nous avons mis des Places dans le troiſiéme terme, dont la retention nous conſoleroit aiſément ſur ce point-là; mais la Paix de l'Empire étant faite, la garde de toutes celles que nous devons rendre ne peut nous indemniſer ſuffiſamment du dommage que nous recevrions pendant la Guerre avec l'Eſpagnol, s'il conſervoit Frankendal.

La reſtitution qu'on doit faire à l'Electeur de Trêves de quelques biens meubles ſaiſis & terres dans le Luxembourg recevra quelque difficulté.

Les Eſpagnols ont proteſté contre le Traité de Paix.

La reſtitution qui ſe doit faire à Monſieur l'Electeur de Trêves, *ex capite amniſtiæ*, de quelques biens meubles ſaiſis & de quelques terres miſes en ſéqueſtre dans le Duché de Luxembourg, recevra auſſi de la difficulté, comme vous aurez pu voir par la lecture de la proteſtation que les Eſpagnols ont faite contre le Traité de Paix. Il en faudra parler ici, ſi les Catholiques donnent un Mémoire des reſtitutions qu'ils demandent, *ex capite Amniſtiæ & Gravaminum*, comme les Suédois en ont donné un pour les Proteſtans: & ſi les Catholiques n'en donnent point, il ne faudra pas laiſſer d'en parler, pour témoigner à Monſieur l'Electeur que nous ne négligeons pas ſes intérêts; mais en l'un & en l'autre cas, je penſe que nous en parlerons ici aſſez inutilement ſi les Eſpagnols n'y conſentent: car les Impériaux demanderont délai pour obtenir d'eux cette reſtitution, & quoiqu'ils duſſent l'avoir déja faite, nous ne retarderons pas l'exécution du reſte du Traité pour le défaut de cette reſtitution. Si on veut porter ce petit intérêt fort haut, on pourroit retenir quelque Place au troiſiéme terme, ou déclarer à l'Empereur après l'entiére exécution du Traité, qu'on ne rendra pas les quatre Villes forêtiéres, juſques à tant que Monſieur l'Electeur ſoit ſatisfait.

On doit menacer l'Empereur que l'on ne rendra pas les quatre Villes forêtiéres, que l'Electeur de Trêves ne ſoit ſatisfait.

Voila, Monſieur, tout ce que je puis vous dire des affaires de Monſieur l'Electeur de Trê-

1649. Trêves, pour lesquels il seroit très-à propos qu'il eût ici un Député, comme tous les autres Electeurs: car il seroit mieux informé que nous de ses intérêts & de ses intentions, & il y a des choses qu'il est plus à propos qu'il dise que nous.

Il souhaite avoir un Député de Trêves pour soutenir les droits de cet Electeur.

Je crains, Monsieur, qu'en lisant mes Lettres, vous ne trouviez à redire que je ne propose rien que des doutes & des difficultez, & qu'aulieu de les résoudre, je semble m'y rendre d'abord, & consentir à des expédiens. Il est vrai que mon esprit doute beaucoup & que me défiant de lui, je suis bien aise de consulter; mais toutefois je tâcherai de ne rien faire contre ce qui est de notre avantage, & je serai ferme dans les points essentiels, comme dans ceux de Frankendal, d'Ehrnbreistein, des Places que tient Monsieur le Duc de Lorraine, & dans le licentiement des Troupes, ce que je prens la liberté de vous écrire, afin que la lecture de mes Lettres ne vous donne aucune appréhension, & que vous ne pensiez pas que je suis prêt à tomber, parceque je chancelle en marchant. Je suis avec respect &c.

Il s'excuse de ce qu'il ne propose que des doutes & des difficultez; mais il assure qu'il ne fera rien qui soit desavantageux à la France, sur les points essentiels.

EXTRAIT

D'une

LETTRE

Ecrite par Monsieur

GROTIUS

Gouverneur de

LAWINGEN

à Monsieur de

VAUTORTE.

Du 5. Juillet 1649.

Il lui rend compte de l'état de la Garnison. Il lui dit que ses Soldats sont prêts à aller joindre l'Armée. Il demande les frais qu'il a faits avec les Capitaines pour la levée. Moiens pour faire de nouvelles levées.

MONSIEUR,

J'Ai reçu celle qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire & vous rens graces très-humbles des bonnes nouvelles dont vous m'avez voulu faire part. J'ai fait une revue de ma Garnison & vous en envoye un extrait, Compagnie par Compagnie. Vous vous pouvez assurer que cela y est effectif, n'y aiant pas un seul valet compris. Parmi sept Compagnies que j'ai il y en a deux apartenantes au Regiment du Tot, & une à celui de Frise. Les autres quatre n'appartiennent qu'à leurs Capitaines, n'étant pas incorporées dans aucun Regiment. Nous les avons faites de notre argent, n'en aiant jamais reçu un sol pour la levée, comme ont eu les Garnisons de Schorndorff & Heilbron. Ce qui nous a engagé à cette dépense, a été la parole que Monseigneur de Turenne nous a donnée de nous faire rembourser. Je vous puis assurer que dans ma Compagnie, laquelle vous voiez à présent de soixante hommes, il en a passé près de deux cens, depuis que je l'ai faite, que de tems en tems j'ai donné à l'Armée par ordre de Monseigneur le Maréchal, & même deux jours devant son départ de Tubingen j'en ai envoyé trente tout d'un coup aux Regimens du Passage, & du Val. Je ne vois point que nos Gens demandent aucun choix d'aller tout aussitôt joindre l'Armée au sortir d'ici, ou bien d'attendre les autres Garnisons. Ils feront ce qu'on leur commandera: aussi crois-je que vous trouverez juste que les Capitaines soient dedommagez des frais qu'ils ont faits pour la levée. Je ne sai pas si Monsieur Poucker ne se sera point refroidi en son premier dessein; mais je me puis bien imaginer que les Soldats de son Regiment suivront l'exemple des autres Troupes de Baviere: c'est-à-dire qu'ils voudront être licentiez & ensuite choisir tel Maître qu'il leur plaira, & ce sera en ce tems-là que Monsieur Poucker vous pourroit servir: en tout cas j'envoierai demain un de mes Officiers à Rheine pour le faire sonder, & ne manquerai point de vous faire savoir sa contenance. Je crois, Monsieur, que vous pouvez mieux savoir que non pas moi, lorsque Monsieur l'Electeur de Baviere voudra licentier les Regimens qui sont à Augsbourg & Memmingen, & qu'alors il sera nécessaire que vous y envoyiez quelqu'un avec de l'argent tout prêt à l'heure du licentiement & sur le lieu même. Je ne doute qu'en ce cas-là vous ne trouviez des Soldats assez. Si mes soins y peuvent contribuer quelque chose, je les y employerai aussi volontiers comme le devoir m'y oblige. Je pense qu'il sera bon de publier en ce Païs qu'il est arrivé beaucoup d'argent pour les nouvelles levées.

1649. Il lui rend compte de l'état de la Garnison.

Il lui dit que ses Soldats sont prêts à aller joindre l'Armée.

Il demande les frais qu'il a faits avec les Capitaines pour la levée.

Moyens pour faire de nouvelles levées.

EX-

1649.

EXTRAIT

De la revuë faite à la Garniſon de Lawingen, le 25. Juillet 1649.

1.

A la Compagnie de Monſieur le Gouverneur, Capitaine, Lieutenant, Enſeigne, quatre Sergens, deux Tambours, & 60. Soldats.

2.

A celle du Lieutenant de Roi, Capitaine, Lieutenant, trois Sergens, deux Tambours, & 51. Soldats.

3.

Du Regiment du Tot. A celle de Saint Pauge, Capitaine, Lieutenant, Enſeigne, deux Sergens, un Tambour, & 52. Soldats.

4.

Du Regiment du Tot. A celle de Belair Lieutenant, deux Sergens, & 28. Soldats.

191. Soldats.

5.

A celle de Diaphane, Capitaine, Lieutenant, Enſeigne, & trois Sergens, & 37. Soldats.

6.

A celle de Peruzy, Capitaine, Lieutenant, un Sergent, & un Tambour, & 19. Soldats.

7.

Des commandez du Regiment de Frize. A celle de Ricbauf, Capitaine, deux Lieutenans, un Enſeigne, ſix Sergens, trois Tambours, & 44. Soldats.

100.
191.

291.

Sergens —— 21.
Tambours —— 9.

Punctum ſatisfactionis, exauctorationis & evacuationis Sueciæ.

Il eſt arrêté que la ſatisfaction Suedoiſe ne doit pas moins être faite, que le licentiement & évacuation des Places, ſuivant le contenu de la Paix: de façon que le Sénat des Villes *depoſitionis* dans chaque Cercle qui pourroit être Brunswig ou Magdebourg, & celui de la Haute Saxe, ſelon que les Etats le jugeront le plus à propos, aſſurant Son Alteſſe huit ou dix jours auparavant chaque terme, qu'au premier il y aura 1800. mil Risdalles, au ſecond 600. mil Risdalles, & au troiſiéme 600. mil Risdalles, ſans défalcation, *hujus vel illius partis quotæ*, afin qu'icelle n'ait pas beſoin de courir après; ains que l'argent ſoit tout prêt dépendant uniquement de la diſpoſition abſolue de ſon Alteſſe. 1649.

In primo termino, ſera deduit des premiéres 100. mil Risdalles, ce que quelques-uns des Etats ont déja effectivement payé ſur l'ordre de Monſieur le Généraliſſime & ce qui a été pris des Villes *depoſitionis* pour la reduction derniére ou employé autrement.

Pareillement, *in tribus hiſce evacuationis terminis*, doit-il être déduit à proportion, ce qu'au nom de la Reine, Son Alteſſe a remis à quelques-uns, *per modum exemptionis*, ou bien par une quitance ſignée de ſa main propre, ou autre diſpoſition faite ou à faire. Tout ceci doit être déduit de la ſomme de cinq Millions de Risdalles, moyennant que la proportion, *terminorum ſolutionis*, ſoit obſervée & le compte réglé enſuite.

Mais afin que les tardifs payent auſſi le reſte d'argent qui manque, Son Alteſſe a fait commandement à tous les Généraux & Gouverneurs és ſept Cercles, de bailler à leurs Directeurs autant de monde qu'ils demanderoient pour faire exécution *contra moroſos*, & de les rapeller par après quand ils n'en auroient plus affaire.

Huit jours après la concluſion du préſent Traité, les Villes *depoſitionis*, payeront un Million de Risdalles, à condition que chaque Cercle n'y contribue pourtant pas davantage que ſon contingent pour les trois Millions, & alors les Imperiaux & Suedois commenceront au premier terme (qui ſera le quatorziéme jour après la fin de ceci) à licentier & évacuer les Regimens & Places nommées en la déſignation-ci jointe *lett. A.* ſi du moins il ne ſe fait point quelqu'autre Convention particuliére avec les Etats pour leur mieux, & une plus promte réddition des lieux qui leur appartiennent.

De même au ſecond terme, après le payement du deuxiéme Million, où ſemblablement la ſuſdite proportion des Cercles doit être obſervée, l'évacuation & licentiement des Villes & Troupes contenues en la déſignation préſente *lett. B.* ſe fera dans les quatorze jours prochains. Au troiſiéme terme après le payement du troiſiéme Million les Places & Regiments ſeront auſſi évacuez & licentiez, derechef en autres quatorze jours comme il paroît par la déſignation *lett. C.* de façon que le tout ſe pouvant parfaitement abſoudre dans l'eſpace de ſix ſemaines après l'achevement de cette Négociation, les Electeurs & Princes ont véritablement grandiſſime raiſon de travailler fortement à ce que ce ſaint œuvre ne ſoit point retardé par la faute d'argent. D'ailleurs on ne doute nullement auſſi, que Sa Majeſté Imperiale n'effectue loyallement ce ce qu'elle a agréé d'accorder touchant les 200. mil Riſdalles, Monſieur le Prince eſpérant qu'elle en ordonnera le payement en trois termes, ſavoir 66666⅔ Risdalles *in ſpecie*, huit jours auparavant l'évacuation de la Bohéme,

1649. me, 66666⅔ Risdalles *in ſpecie* huit jours auparavant l'évacuation du Marquiſat de Moravie & 66666⅔ Risdalles, *in ſpecie*, encore huit jours auparavant l'évacuation des Places qui ſont dans la Principauté de Sileſie.

Ce qui étant unanimement conclu touchant la ſatisfaction, évacuation & exauctoration Suedoiſe, tout chacun ſera obligé de tenir la main, afin qu'il ſoit auſſi effectué réellement. Cependant il a été concerté que dès le reglement & ſignature de ce point-ci, les ſuivantes Places ſoient incontinent entrechangées en préſence des Commiſſaires des deux Parties, & cela le plutôt que faire ſe pourra, *propter diſtantiam locorum*, auquel cas ils en aviſeront chaque fois leur plus haut Chef de Guerre, qui ne pourra point en tout bouger d'ici devant le ſecond terme

Prague.	Augsbourg.
Le Haut Palatinat, ſavoir	Le bas Palatinat.
Ce qui y apartient à	Memmingen.
Monſieur de Baviere.	Albrock, Hernberg,
Donawerth.	& Seildach.
Le Fort de Rainé.	Aurach.
Uberbingue.	Lindaw.
Meinaw.	Aſchberg.
Langhenarche.	Wildenſtein.
Tabor.	Ratisbonne.
Leuemeritz.	
Brandeis.	
Konopiſt.	Wultzbourg.
Et toutes les autres Places en Bohéme, hormis celle d'Eger.	Weiſſenbourg.

Après l'échange & entiére reddition de ces Places-là à leurs anciens Poſſeſſeurs & vrais Maîtres, l'évacuation & exauctoration générale ſuivra tout ceci au point nommé ſans aucun delai ou retardement.

Et combien qu'il paroiſſe dans l'execution de la Paix quelque diſpoſition touchant les deux Millions, ſi eſt-on néanmoins convenu, tant pour hâter plus l'évacuation & exauctoration, comme pour diminuer davantage l'aſſécuration réelle, que le quatriéme Million ſeroit encore quand & quand auſſi avancé, à quoi la plupart des Etats des Cercles de la Haute & Baſſe Saxe & Weſtphalie, ſemblablement quelques-uns des autres quatre Cercles ſupérieurs, leſquels n'ont point toûjours porté le fardeau de la Guerre, amaſſeront, en vertu d'une ſpécification particuliére, leur contingent pour le quatriéme & cinquiéme Million pendant les trois termes du licentiement & évacuation ſuſdite, & le feront payer ſur l'aſſignation de ſon Alteſſe, laquelle en revanche ne veut être parlé ici que du quatriéme Million, remettant le cinquiéme ſur l'aſſécuration réelle.

Enſuite de cela, les Etats, & particuliérement ceux de la haute, baſſe Saxe, & Weſtphalie, qui auront payé leur contingent entier pour le quatriéme & cinquiéme Million, ne bailleront plus de quartier à des Regiments qui y ſont logez maintenant, vû que ſon Alteſſe s'offre à les congédier, avant même le terme que leur licenciément ſe devoit faire; mais pour ce qui eſt des Garniſons, icelles ſeront évacuées és termes contenus dans les déſignations ci-deſſus ou bien ſelon que l'un ou l'autre Etat s'en accommodera avec Monſieur le Prince, ce qui ne devra pas moins être ferme & vallable que s'il étoit compris en ce recit de mot à mot, joint que ce qui a été agréé ici de part & d'autre touchant la ſatisfaction Suedoiſe ne pourra jamais être appellé une contravention de Paix de qui que ce ſoit; mais bien une concluſion, *abſolutè voluntaria.* 1649.

Ce qui reſtera des deux Millions, outre ce que quelques Etats & Cercles en ont déja payé, Meſſieurs les Electeurs & autres Etats feront enſorte, s'il leur plait, que ce que l'un ou l'autre d'entr'eux devra du quatriéme Million, ſoit délivré dans ſix mois après la derniére évacuation; mais ce que l'un ou l'autre devra du cinquiéme Million ſoit aquitté dans douze mois après laditte derniére évacuation dans les Villes *depoſitionis.*

Cependant, reſervé à ſon Alteſſe, *per expreſſum*, de ne point pouvoir quitter l'aſſécuration réelle, touchant les reſtans du quatriéme Million, & cinquiéme Million, *ſed verò ut dicta realis aſſecuratio, antè primum evacuationis & exauctorationis terminum, abſolutè & perfecta detur*, & qu'enſuite de cela tout ce qui eſt dit ici commence à être ferme & ſolide, joint que du côté Suedois, l'on proteſte auſſi & demande le payement de ce qui leur reſte encore dû en vertu de l'accord fait entre les Etats & leurs Généraux ou Colonels, touchant leur entretien & ſubſiſtance, & qu'une telle choſe puiſſe être demontrée devant les Commiſſaires des deux Parties. Cela devra être payé auparavant le licenciement de chaque Regiment à l'évacuation de chaque Garniſon.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 12. Juillet 1649.

Il lui recommande ſes intérêts particuliers.

MONSIEUR,

OUtre notre Lettre commune, je me donne l'honneur de vous écrire celle-ci en particulier, pour vous remercier très-humblement de l'excès de votre bonté en mon endroit, & pour vous ſuplier de croire que je ſerai toute ma vie à vous très-fidélement. Ma belle-ſœur m'a écrit que Monſieur d'Haligre lui avoit dit que mes apointemens ſeroient reglez à deux

Il lui recommande ſes intérêts particuliers.

1649. à deux mil livres par mois. Notre dépense va certainement plus loin, toutefois je m'en contente, & je vous en remercie très-humblement, & lui aussi; mais afin que la somme ne s'accumule & que le payement en soit difficile si elle devient trop grosse, je vous suplie, Monsieur, de vouloir dès à présent donner une ordonnance pour le payement de trois ou quatre mois, & après mon retour vous me ferez la faveur de m'en donner une pour le reste. On m'a dit que Monsieur de la Court ira en Baviere, & que Monsieur le Vicomte de Courval pourra prendre soin de l'affaire de Trêves: celle-ci est facheuse & je ne suis pas peu aise d'en être débarrassé; mais j'eusse bien désiré d'aller à Munich. Je vous demande pardon de la liberté que je prens de vous ouvrir mon cœur. Je voudrois que vous y pussiez lire avec combien de respect & de passion je suis &c.

Monsieur des Allus aura l'honneur de vous parler sur ce que vous me faites la faveur de proposer pour mes intérêts. Je vous prie très-humblement de lui ajouter créance & de me considérer comme l'homme du monde qui se sent plus votre obligé & qui est plus à vous.

Quod autem ad castra Ehrnbreistein & Hamerstein attinet, Imperator, tempore & modo infra in articulo executionis definitis, præsidia inde deducet aut deduci curabit, illaque castra in manu Domini Electoris Trevirensis ejusdemque Capituli Metropolitani (pro Imperio & Electoratu custodienda) tradet, quo nomine & Capitaneus, & novum præsidium ibi ab Electore constituendum, juramento fidelitatis pro ipso ejus Capitulo pariter obstringi debebunt.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 29. Octobre 1649.

MONSIEUR,

J'Ai reçu par cet Ordinaire la commission que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer pour le Traité de Baviére, & j'espére de recevoir encore la réponse de Monseigneur le Cardinal, à la demande que j'ai faite à son Eminence, & depuis à vous sur quelques points du Projet, & combien je pouvois me relâcher; mais si la nécessité force le Roi à consentir que Benfeld soit mis és mains de Monsieur l'Electeur Palatin, je ne sai s'il sera à propos de faire avec Monsieur l'Electeur de Baviere un Traité qui pourroit l'aigrir, & qu'il est difficile de tenir secret. D'autre part il n'est pas aisé de s'exempter du voyage sans blesser Monsieur l'Electeur de Baviere, parcequ'il m'attend, & que nous nous entretenons par Lettres toutes les semaines Monsieur Crebs & moi; mais s'il faut le faire, il me semble qu'il seroit bon de dire à Monsieur le Prince Palatin Généralissime, tout ce qu'on croira ne lui pouvoir cacher du sujet de mon voyage, & même d'en aller dire autant à Monsieur l'Electeur Palatin dans Heidelberg, avant que d'aller à Munick, ce qui se pourroit faire sans donner aucun soupçon à Monsieur l'Electeur de Baviere & même sans que Monsr. l'Electeur Palatin crut qu'on allat le voir pour cela, parcequ'en ce cas on aura d'ailleurs un sujet fort raisonnable de l'aller trouver de la part du Roi, & pour cet effet il seroit à propos d'avoir une Lettre de créance qui ne particularisât rien que la joye de Sa Majesté de son rétablissement, auquel il ne manque plus rien que la restitution de ces Places que nous tenons: car nous avons donné aujourd'hui à son Député l'Acte de rétablissement dans la jouïssance des Domaines & dans l'administration de son Païs, lequel nous aurions donné plutôt s'il l'avoit désiré. 1649.

Au cas que Benfeld soit mis és mains de Monsieur l'Electeur Palatin, il me semble qu'il seroit à propos que Monsieur Chanut ne fît aucune plainte en Suede de tout ce qui s'est passé ici, & qu'il ne témoignât pas même qu'on en ait eu aucun dégout à la Cour: car le reméde que la Reine de Suéde y voudroit aporter viendra trop tard & sera inutile, & Monsieur le Prince Palatin Généralissime pourroit en avoir du ressentiment contre la France; desorte qu'on ne gueriroit pas le premier mal, mais on s'en feroit un second. Son humeur est aussi haute que ses espérances, qui doivent obliger la France de rechercher son amitié, & nous de sortir bien d'auprès de lui. On vient de me dire que Monsieur le Comte de la Gardie revient ici de Leipsic en poste; mais on n'a pu m'en dire le sujet, ni même m'assurer de la verité de cette nouvelle. Monsieur le Comte Jacob son Frére est déja revenu ici de sa part. Je suis avec un respect & une passion extrêmes &c.

1649.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 10. Decembre 1649.

Il lui demande une Lettre du Roi pour l'Electeur Palatin dont la date soit plus fraiche que celle qu'on lui a envoyée. Il informe soigneusement Monsieur Chanut de tout ce qui se passe, & l'avertit de ne point se plaindre à la Reine de Suede du Prince Généralissime. Touchant le Doyenné de Cleinmunster.

MONSIEUR,

J'Ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en particulier le dix-neuviéme de Novembre, avec celle du Roi pour Monsieur l'Electeur Palatin. La nôtre commune de ce jour vous aprendra l'état présent de nos affaires, & que je ne suis pas encore prêt à partir d'ici pour aller à Heidelberg. C'est pourquoi je vous suplie très-humblement, Monsieur, de m'envoyer une autre Lettre du Roi pour ce Prince, dans laquelle toutefois il n'y ait rien de changé de celle que j'ai, que la date. Si je lui portois celle-ci dans quelque tems, il pourroit croire qu'elle nous donnoit le pouvoir de lui rendre ses Places dès à présent, l'Agent qu'il a en Cour lui ayant écrit qu'on lui avoit promis de nous en envoyer l'ordre, & le Député qu'il a ici nous étant venu voir de sa part pour savoir si nous l'avions reçu, & s'il prenoit cette croyance, il auroit sujet d'être mal satisfait de moi, & moins disposé à recevoir favorablement & à croire ce que je lui dirai; mais si la Lettre de Sa Majesté est dattée du jour que vous recevrez celle-ci, ou un peu après, il n'aura aucun sujet de soupçon.

Il lui demande une Lettre du Roi pour l'Electeur Palatin dont la date soit plus fraiche que celle qu'on lui a envoyée.

Nous informons soigneusement Monsieur Chanut, par tous les Couriers qui partent une fois par semaine pour Hambourg, & je me suis donné l'honneur de lui écrire une fois en particulier, d'une façon qui lui fera bien connoître que mon sentiment a toujours été de ne faire aucune plainte de Monsieur le Prince Généralissime, & principalement à la Reine de Suede. 1649. Il informe soigneusement Monsieur Chanut de tout ce qui se passe, & l'avertit de ne point se plaindre à la Reine de Suede du Prince Généralissime.

J'ai reçu une Lettre du Roi que vous avez signée le vingt-sixiéme d'Octobre, pour convier l'Evêque d'Avalie de conférer le Doyenné de Cleinmunster à Monsieur Roche Aumonier général de l'Armée d'Allemagne; mais il n'en a pas le pouvoir : car ce Bénéfice qui s'apelle Prévôté, revient à Monsieur l'Electeur Palatin par le Traité de Paix. Il étoit véritablement és mains des Catholiques en l'an mil six cens quatre; mais il n'y étoit plus en l'an mil six cens dix-huit, & le terme de la restitution des biens Ecclesiastiques, qui est l'an mil six cens vingt-quatre pour tout le reste de l'Allemagne, est l'an mil six cens dix-huit pour le bas Palatinat. Le Traité dit *antè motus Bohemicos*, & ainsi il n'y a point de difficulté, outre qu'il se faudroit adresser pour la Collation, s'il y avoit lieu, à Monsieur l'Electeur de Trêves, ce Bénéfice étant dans l'Evêché de Spire: car l'Evêque d'Avalie a son Evêché *in partibus infidelium*, & comme Suffragant de celui de Spire, il n'a obtenu de Monsieur l'Electeur de Trêves que le pouvoir de conférer les Cures & autres Bénéfices qui ont charge d'ame, ainsi qu'on m'a dit; mais cette seconde raison est inutile: car la premiére est certaine. Je suis avec un extrême respect &c.

Touchant le Doyenné de Cleinmunster.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 25. Février 1650.

Il souhaite de savoir la volonté de la Reine pour pouvoir répondre à Monsieur l'Electeur de Baviere.

MONSIEUR,

IL y a déja quelque tems que j'ai reçu la seconde Lettre du Roi pour Monsieur l'Electeur Palatin. Je vous supplie très-humblement de considerer s'il n'est pas aussi à propos de m'en envoyer une seconde de la Reine pour Monsieur l'Electeur de Baviere, la premiére que j'ai étant dattée du mois d'Août de l'année 1650.

1650.

Il ſouhaite de ſavoir la volonté de la Reine pour pouvoir répondre a Monſieur l'Electeur de Baviére.

l'année paſſée. Je me ſuis donné l'honneur d'en écrire trois à ſon Eminence, ſur le ſujet de mon voyage, auxquelles je n'ai point eu de réponſe, & toutefois ſi je le dois faire, il eſt néceſſaire que je ſois informé. Je vous ſuplie très-humblement, Monſieur, de me faire la grace de ſavoir de ſon Eminence quelle eſt la volonté de la Reine ſur ce ſujet de mes Lettres, & ce que je dois répondre à Monſieur l'Electeur de Baviére. Je ſuis avec un reſpect extrême &c.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 24. Juin 1650.

Il a appaiſé avec ſes Collégues l'aigreur du Prince Généraliſſime. Il demande la permiſſion de partir dans quelques ſemaines.

MONSIEUR,

Il a appaiſé avec ſes Collégues l'aigreur du Prince Généraliſſime.

CE que je me donnai l'honneur de vous écrire par le dernier Courier, de l'aigreur de Monſieur le Généraliſſime, m'oblige de vous dire qu'elle eſt apaiſée, ainſi qu'il nous a témoigné, & qu'elle étoit également contre nous trois. Elle venoit moins de notre conduite, que du déplaiſir qu'il avoit de n'avoir pas Benfeld pour Monſieur l'Electeur Palatin. Maintenant qu'il eſt ſatisfait par une autre voye, ſon eſprit eſt radouci & il promet de faire tout ſon poſſible pour nous guérir du mal du licenciement. On ne devoit en eſpérer le retardement que de la Reine de Suede; car ce Prince a trop d'impatience de la voir pour donner un jour de delai à toutes nos priéres, & dix ou douze jours nous ſeroient de peu d'importance. Monſieur de la Court partira incontinent après lui, & Monſieur d'Avaugour qui l'accompagne juſques à la mer, ira prendre des eaux dont il a beſoin pour ſa ſanté; deſorte que je ſuis condamné de demeurer ici pour l'execution. J'y conſens par néceſſité, & je m'en conſolerai pourvû que j'aye la permiſſion de partir ſix ſemaines après Meſſieurs mes Collégues: je vous ai mandé les raiſons, Monſieur, de ma demande. Je vous ſuplie très-humblement de me l'accorder & de croire que je ſuis avec un reſpect extrême &c.

Il demande la permiſſion de partir dans quelques ſemaines.

1650.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 8. Juillet 1650.

Du licenciement des Troupes, de la reſtitution d'Ehrnbreiſtein, & du razement de Benfeld.

MONSIEUR,

Du licenciement des Troupes, de la reſtitution d'Ehrnbreiſtein, & du razement de Benfeld.

TOut l'intérêt du Roi dans l'exécution du Traité, dépend du licenciement des Troupes, de la reſtitution d'Ehrnbreiſtein, & du razement de Benfeld. Le premier dépend du ſoin que les Suedois en auront, tant pour les Troupes de l'Empereur, que pour celles de leur armée. Le ſecond dépend auſſi d'eux: car l'Empereur a un déſir extrême de retenir cette Place, & il n'en peut être empêché que par les Suedois qui tiennent la Moravie, & Siléſie. Le troiſiéme eſt la ſureté de l'Alſace. Monſieur le Baron d'Avaugour qui connoit l'état, & la force des Troupes, peut mieux que nous avoir le ſoin du premier point. Monſieur de la Court peut demeurer ici pour ce qui reſte, & je partirai demain pour aller en Alſace voir le razement de Benfeld, ayant plus de connoiſſance des Places qu'on doit reſtituer que Meſſieurs mes Collégues, & étant aſſez à propos qu'il y ait un de nous. J'y attendrai mon congé, que je vous ſuplie très-humblement de m'y envoyer comme la fin de beaucoup de dégoût que vous ſavez que j'ai eu depuis un an. Je ſuis avec un reſpect & une paſſion extrêmes &c.

1650.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 22. Juillet 1650.

Il lui donne avis qu'il est arrivé à Brisac, où il s'arrêtera jusques à l'exécution du Traité. On a commencé à raser Benfeld. Dans la Ratification de l'Empereur on a omis les titres de Potentissimus, *&* Serenissimus: *les Impériaux promettent de reparer cela. En disant adieu au Généralissime, il en a reçu toutes les civilitez qu'il pouvoit souhaiter.*

MONSIEUR,

Il lui donne avis qu'il est arrivé à Brisac, où il s'arrêtera jusques à l'exécution du Traité.

PAr ma Lettre du huitiéme de ce mois, je vous ai donné avis de mon voyage. Je partis de Nuremberg le neuviéme, & j'arrivai le dix-neuf à Brisac. Je m'arrêterai ici jusques à la fin de l'exécution pour laquelle ma présence se trouve encore plus utile en Alsace que je ne pensois, à cause de plusieurs difficultez que forment les Possesseurs des Terres qui doivent être rendues aux Propriétaires.

On a commencé à raser Benfeld.

Messieurs de la Court, & d'Avaugour vous informeront de ce qui s'est passé à Nuremberg depuis mon départ, & de ce qu'ils auront apris du licenciement des Troupes, de la restitution d'Ehrnbreistein. Le razement de Benfeld a été commencé depuis deux jours & durera un mois. S'il se faisoit par les Impériaux ce seroit un prétexte de retenir autant de tems les Places que nous devons rendre à la Maison d'Autriche; mais parce qu'il se fait par les Suedois, ils prétendent que le retardement ne peut leur être imputé, & les Places sont de trop petite considération pour donner un prétexte de plainte. Je pense toutefois qu'on pourra garder Neubourg & Saverne, faisant durer leur razement autant que celui de Benfeld.

Dans la Ratification de l'Empereur on a omis les titres de *Potentissimi*, avec celui de *Serenissimi.* J'en parlai le jour de mon départ à Messieurs les Impériaux, qui me promirent qu'il seroit donné aussi bien qu'à la Reine de Suede, ou qu'on conviendroit d'une autre forme de Ratification comme à Munster, & Messieurs de la Court & d'Avaugour se chargerent de les presser d'en écrire à Vienne, afin de pouvoir vous écrire promptement, s'il est besoin que la Ratification du Roi soit dans une autre forme que celle que nous vous avons envoyée. Avant mon départ, j'ai fait tous les adieu nécessaires, & j'ai reçu de Monsieur le Généralissime toutes les civilitez que je pouvois souhaiter. Je pense être obligé de vous faire cette remarque à cause de l'ordre que vous nous avez réiteré si souvent de partir bien d'auprès de lui.

1650.

titre de *Potentissimus*, & *Serenissimus*: les Impériaux promettent de reparer cela.

En disant adieu au Généralissime, il en a reçu toutes les civilitez qu'il pouvoit souhaiter.

J'espére, Monsieur, que vous me ferez la grace de m'envoyer mon congé, & même que la fin de l'exécution du Traité en est un suffisant, puisque ma commission sera finie. Celle que j'avois d'aller en Baviére est exécutée en partie, par le mariage accordé entre le Prince de Baviére & la Princesse de Savoye, & le Traité entre le Roi, & Monsieur l'Electeur qui faisoit l'autre partie, n'est pas trop de saison, outre que mon argent finira plutôt que l'exécution du Traité, & que je n'ai pas assez de bien pour servir. Je suis avec un respect extrême &c.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 2. Jour d'Août 1650.

Il lui donne avis que l'Election d'un Coadjuteur est faite à Trêves, & que Monsieur de Leyen a été élu. Le Comte Cratz en a appellé au Pape. Il craint que cette dispute ne donne occasion à l'Empereur de reprendre Ehrnbreistein. Ce seroit un bon coup de faire aprouver par l'Electeur de Trêves l'Election de Monsieur de Leyen; il le faut ménager. Le razement de Benfeld va lentement & pourquoi.

1650. *quoi. Il lui rend compte des Places qu'il doit rendre. Comme on eſt obligé de rendre avec les Terres les Titres & les Documens, & qu'on en a tranſporté en France quelques-uns, il demande qu'on les renvoye. Les Officiers Allemans au ſervice de la France ſe plaignent des menaces que le Gouverneur de Frankendal fait de prendre leurs biens, & de maltraiter leurs Fermiers. Il déclare qu'on uſera de repréſailles ſur les Allemans qui ſervent les Eſpagnols. L'Archiduc qui commande en Flandre peut empêcher ce deſordre pour l'intérêt de l'Allemagne, & pour le ſien propre.*

MONSIEUR,

Il lui donne avis que l'Election d'un Coadjuteur eſt faite à Trêves, & que Monſieur de Leyen a été élu.

JE reçus hier de Monſieur le Vicomte de Courval une Lettre du Roi, écrite de Richelieu le dix-neuviéme de Juillet, & j'ai lu auſſi la Lettre que vous nous avez écrite le lendemain en commun, à Meſſieurs mes Collégues, & à moi. Je ne puis exécuter l'ordre que j'ai reçu par ces deux Lettres de me trouver à Trêves lorſque l'Election du Coadjuteur ſe fera, parce qu'elle eſt déja faite, & qu'il n'y a plus rien à traiter dans cette affaire avec Monſieur l'Electeur ni avec ſon Chapitre. Monſieur le Vicomte de Courval qui eſt mieux informé que moi m'a dit qu'il vous a mandé toutes les particularitez de l'Election de Monſieur de Leyen qui a eu huit voix de quatorze & qu'elle ſubſiſtera, quoique Monſieur le Comte Cratz qui en a eu ſix ait apellé au Pape, fondant ſon apellation ſur les qualitez de l'Elu, plutôt que ſur aucun autre défaut. Je ſuis de l'avis de Monſieur le Vicomte de Courval dans ce point, & encore dans le ſentiment qu'il a que Monſieur de Leyen, qui eſt déſiré par Monſieur l'Electeur de Mayence, ſera moins incommode à la France, que Monſieur le Comte Cratz qui eſt ſouhaité par Monſieur l'Electeur de Trêves; mais je crains que cette diviſion ne donne à l'Empereur un prétexte de reprendre Ehrnbreiſtein, qu'il ne la fomente, ou que celui dont il prendra le parti ne ſoit obligé d'acheter ſa faveur par des engagemens & des conditions qui l'éloigneront de nous. Je penſe que nous n'avons point de remède contre ce mal que de faire témoigner à Monſieur l'Electeur de Mayence, & à Monſieur de Leyen ſecrétement la joye qu'on a de ſon Election. S'il étoit poſſible de la faire aprouver par Monſieur l'Electeur de Trêves, ce ſeroit un grand coup; mais s'il continue à la desaprouver, il ſemble que le Roi ne peut l'aprouver ouvertement ſans l'offenſer & ſans donner à tous les Princes d'Allemagne un juſte ſujet de croire que la France abandonne ceux qui ſe ſont perdus pour elle, quand ils ne lui ſont plus utiles. Monſieur l'Electeur de Mayence & Monſieur de Leyen aprouveront la raiſon qu'on a de ne faire aucune demonſtration publique, & on peut auſſi faire comprendre à Monſieur l'Electeur de Trêves, que le Roi ne pouvant rien dans cette affaire, il n'eſt pas à propos qu'il paroiſſe s'en mêler. Je ſai bien que la voye du milieu eſt ſouvent la plus mauvaiſe dans les affaires du monde, qu'il faut prendre parti, & que les Gens neutres n'obligent perſonne & desobligent ordinairement les deux côtés; mais il y a quelquefois des occaſions d'en uſer ainſi, & ce qu'on ne doit pas faire ouvertement, ſe peut faire en ſecret avec autant d'efficace.

Le Comte Cratz en a apellé au Pape.

Il craint que cette diſpute ne donne occaſion à l'Empereur de reprendre Ehrnbreiſtein.

Ce ſeroit un bon coup de faire aprouver par l'Electeur de Trêves l'Election de Monſieur de Leyen; il le faut ménager.

Le razement de Benfeld va lentement & pourquoi.

Le razement de Benfeld va lentement. Les Officiers de l'Evêché de Strasbourg qui fourniſſent les paysans, le retardent autant qu'ils peuvent, & le Gouverneur ne l'avance pas, voulant le faire marcher également avec le payement de ce qui eſt de la ſatisfaction Suedoiſe en ces quartiers où il a ordre de l'exiger. Ce n'eſt pas argent prêt & s'il n'avoit point de Place, il ne ſeroit pas en ſi bonne poſture qu'il eſt pour le recevoir. Il dit que le razement durera encore cinq ſemaines; mais je crains qu'il n'aille plus loin & qu'il n'arrive quelque choſe qui l'empêche après que toutes nos Garniſons ſeront ſorties: car les Lorrains ſont encore deçà la Moſelle, & il ſemble qu'ils n'y peuvent rien faire maintenant & qu'ils nous nuiſent davantage.

Il lui rend compte des Places qu'il doit rendre.

Nous n'avons plus de Places à rendre que Neubourg, Saverne, Haubar, Dachſtein, Haguenau, Stollone, Grabau, & les quatre Villes forêtiéres. Neubourg ſera razé & rendu dans peu de jours. Haguenau ſera rendu à la fin de cette ſemaine, & bientôt après Stollone, Grabau, & les quatre Villes forêtiéres. On commença hier le razement de Haubar. Celui de Saverne ſuivra, que Monſieur de Bauſſan fera durer autant que celui de Benfeld. Nous ne ſommes pas encore certains du tems de la reſtitution de Dachſtein. Il eſt proche de Benfeld, & nous avons intérêt de le garder juſques à tant que le razement ſoit achevé; mais le prétexte nous manque.

Comme on eſt obligé de rendre avec les Terres les Titres & les Documens, & qu'on en a tranſporté en France quelques-uns, il demande qu'on les renvoye.

Par le Traité de Paix on eſt obligé de rendre avec les Terres, les Titres & autres Documens. Les Officiers de l'Evêché de Strasbourg demandent la reſtitution de pluſieurs Actes en original, que feu Monſieur Stella a pris dans la Chancellerie de Saverne, & qu'il a portés en France, ſuivant le Mémoire Allemand qu'il leur a donné, ſigné de ſa main, dont je vous envoye la copie en François. Je penſe que ces piéces ſont peu utiles à la France, & on eſt obligé de les rendre: c'eſt pourquoi je vous ſuplie très-humblement de les faire rechercher, & de les envoyer à Monſieur de Bauſſan qui les rendra.

Les Officiers Allemands au ſervice de la France ſe plaignent des menaces que le Gouverneur de Frankendal fait de prendre leurs biens, & de maltraiter leurs Fermiers.

Les Officiers Allemands qui ſont dans le ſervice du Roi, & qui ont des terres dans l'Empire, ſe plaignent des menaces que fait le Gouverneur de Frankendal, de prendre leurs biens, & traiter leurs Fermiers comme ennemis. Ils diſent auſſi qu'ils traitent mal ceux qui ont autrefois ſervi la France, quoiqu'ils ne la ſervent plus. Cette violence eſt contraire au repos d'Allemagne, & au ſervice & réputation du Roi: car Sa Majeſté ne trouveroit plus d'Allemands, ſi en le ſervant ils ne pouvoient jouïr de leurs biens, dans un lieu où tous les autres ſont en repos. J'ai dit aux Officiers de l'Evêché de Strasbourg que le Roi auroit intérêt d'attirer le long du Rhin, la

Il déclare qu'on uſera

Guerre

1650.

Guerre qui ſe fait ſur la Frontiére de France, & de ſouffrir les courſes de ſes Garniſons contre Frankendal ; mais que préferant à ſon intérêt le repos de l'Empire établi par la Paix de Munſter, il ordonneroit à ſes Gouverneurs de ne faire aucune courſe, s'ils n'y étoient obligez par celles des Eſpagnols, leſquels ne pouvoient commencer ſans être reſponſables de tout le dommage que l'Allemagne en ſouffriroit. J'ai ajoûté que le traitement qui ſeroit fait par les Eſpagnols, aux Allemands qui ſervent le Roi, ou qui l'ont ſervi, ou à leurs Gens, ſeroit rendu par maniére de repréſailles aux Allemands qui ſervent le Roi d'Eſpagne, ou qui l'ont ſervi, à leurs Gens, & biens, & que Monſieur l'Archiduc qui commande en Flandre pouvoit bien empêcher ce deſordre par l'intérêt de l'Allemagne qui eſt ſon Païs, & par le ſien propre, les Terres de ſon Evêché de Strasbourg, & ſes Officiers, comme auſſi de l'Ordre Teutonique dont il eſt le Chef, & des Abbayes de Murbach, & Lure, étans en danger. Ils ont témoigné que ces deux points étoient raiſonnables, & ont dit qu'ils en écriroient à Monſieur l'Archiduc, & même qu'après l'exécution de la Paix, les Etats de la Baſſe Alſace feroient une Aſſemblée pour chercher les moyens d'empêcher les courſes des deux Partis. Les Officiers qui ſervent le Roi dans l'Armée ne me demandent rien davantage ; mais ils demandent au Roi un ordre pour Meſſieurs les Gouverneurs de Briſac, & Philipsbourg, dans lequel la volonté de Sa Majeſté ſoit clairement expliquée, & afin qu'elle ſoit connue de tout le monde, ils ſouhaitent que l'ordre ſoit notifié par Meſſieurs les Gouverneurs, aux Officiers de l'Evêché de Strasbourg. Je me ſuis chargé de vous le propoſer. Si on n'envoye promptement un fond à Philipsbourg pour faire un Magazin de Bled, pour habiller les Soldats, & donner quelques prêts, on peut ſe reſoudre à perdre cette Place dans l'hiver. On tâchera d'y pourvoir quand il ne ſera plus tems. Je ſuis avec une paſſion & un reſpect extrêmes &c.

de repréſailles ſur les Allemans qui ſervent les Eſpagnols.

L'Archiduc qui commande en Flandre peut empêcher ce deſordre pour l'intérêt de l'Allemagne, & pour le ſien propre.

J'ai été à Benfeld le troiſiéme de ce mois. Le razement durera plus d'un mois. Monſieur de Tilladet a ſujet de craindre que les Garniſons de Rheinfelds & Lauffembourg faſſent difficulté de ſortir, avant le payement de ſept mois qui leur ſont dus, & il n'a point d'argent. J'irai demain à Stollone pour le faire rendre. Ce 5. d'Août 1650.

Monſieur le Prince François Evêque de Verdun qui eſt à Molsheim, à quatre heures d'ici, avec les autres Chanoines, pour les affaires de l'Evêché dont il eſt Doyen & Lieutenant, m'a écrit, pour me prier de vous mander qu'il ſeroit allé à la Cour faire le ſerment ſans ſon incommodité, celle de la ſaiſon, l'éloignement du Roi, & la néceſſité de ſa préſence en ce Païs. Il demande delai de quelques mois & qu'on ne l'impute à manque de reſpect & de zéle pour le ſervice du Roi. Cependant il voudroit bien qu'on agréât quelqu'un à prêter à la Cour le ſerment en ſon nom, ou qu'on envoyât ici commiſſion à Monſieur de Bauſſan pour le recevoir de lui, à condition de l'aller prêter de nouveau au Roi auſſitôt qu'il pourra. Je l'irai viſiter au retour de Stollone.

1650.

DE'SIGNATION

Des Piéces d'écriture que Monſieur Stella de Morimond a touchées & reçues en préſence & par le ſçu de Meſſieurs les Conſeillers de Strasbourg ſuivant l'ordre du Roi de France, leſquelles ont été emportées & amenées le 10. *Fevrier* 1642.

1. UNe Lettre en parchemin contenant l'Accord, ou comme les Allemands diſent, *Bourgfriden* de Greiffenſtein, entre l'Evêque Guillaume & le Comte de Sarwerde en l'année 1401.

2. Un autre ſemblable Accord de Greisfenſtein de Monſieur Conrard de Boſnang élu & le Comte Jean Greifenſtein Schwerin de l'année 1440.

3. L'Evêque Robert & Wirich de Hohenbourg au nom du Comte Frederic de Sarwerden font un accommodement touchant l'Accord ou *Bourgfriden* de Greifenſtein année 1447.

4. Un Accord dit *Bourgfriden* fait entre l'Evêque Albert, le Chapitre & Monſieur Guillaume de Roppolſtein année 1489.

5. Un Accord di *Bourgfriden* de l'Evêque de Bertold, comme auſſi du Prévôt & Doyen à Strasbourg année 1340.

6. Une Alliance de la Nobleſſe retirée de Strasbourg & de l'Evêque Guillaume en l'année 1420. avec ſes Sceaux.

7. Un Accommodement de l'Evêque Robert & du Duc Albert d'Autriche année 1451. avec ſes Sceaux.

8. Un Original comme le Duc Léopold d'Autriche donna un Fief de réſidence à Bergheimb de cent marcs d'argent à Jean de Hohenſtein année 1315.

9. Un Accommodement avec la Ville de Haguenau entre le Palatin & l'Evêque Guillaume année 1420.

10. Un paquet en Original d'accommodement avec la Ville de Haguenau 1332.

11. Alliance entre le Comte de Deux-Ponts & le Seigneur de Bicſch avec Monſeigneur Jean Evêque de Strasbourg année 1358.

12. Accord entre le Comte de Deux-Ponts & le Seigneur de Bicſch avec Monſeigneur Jean Evêque de Strasbourg.

13. Un Original comme le Roi Charles s'oblige contre le Prince Palatin Louïs, qu'en ce tems il ne conſervera aucun Accord, de l'année 1321.

14. Une Alliance des Evêques de Strasbourg & Bâle, & la Maiſon d'Autriche, de Meſſieurs de Habsbourg, Furſtemberg, Bade, Geroltzeck, Liechtemberg, & des Villes de Bâle, Strasbourg, Fribourg, de la Landvogtie, contre les Anglois de l'année 1363.

15. Comme la charge de Receveur du Domaine de Kohheimb a été baillée à Noble

1650. ble Jean de Rambſtem de l'année 1350.

16. Une Lettre, comme Meſſeigneurs de Strasbourg, Comte Palatin, & le Duc Etienne ſe ſont joints & obligez enſemblement, en l'année 1447.

17. Accord dit *Bourgfriden* de Meſſieurs le Duc Etienne, & autres, nommement les Comtes de Veldens, & Naſſau, fait au jour Saint André en l'année 1441. avec cinq Sceaux.

18. Une Alliance entre quelques Ducs, & Comtes du Païs-Bas, & l'Evêque de Strasbourg, contre les Ducs d'Autriche, année 1431. le 22. Septembre avec deux Sceaux pendants.

19. Six copies auſſi touchant le ſcel de Marſall.

20. Item encore treize copies touchant le ſcel de Marſall.

21. Une déſignation de quelques vieilles & nouvelles monoyes.

22. Départ d'Empiére paſſé à Erfort année 1567.

23. Un partage entre les quatre Fils du Roi Robert année 1410.

24. La Succeſſion des Rois de France & touchant leurs monoyes.

25. La Succeſſion des Rois de Hongrie & la monoye frappée.

26. Bulle d'Or de l'Empereur Sigiſmond année 1434. avec quelques Accords du Comte Palatin du Rhin.

27. *Concordata Nationis Germanicæ* 1554.

28. Un Accord Latin, paſſé entre l'Empereur, & les Princes de la Tranſilvanie, daté du troiſiéme Septembre 1597.

29. Une Lettre touchant le département du Cercle de la Baſſe Saxe.

30. Un Traité du Cercle du Rhin ſur la Cavalerie & Infanterie, comme il a été dreſſé en l'an 1521. & en 45. 57. & 67. à Wormbs, & enſuite moderé l'année 1571. à Francfort.

31. Copie comme le Duc Sigiſmond d'Autriche, les Evêques Robert & de Bâle ont accepté en leur Alliance le Duc Renichard de Lorraine en l'année 1475.

32. Une Alliance du Saint Pére le Pape avec les Suiſſes.

33. Copie d'un Traité fait entre la Maiſon d'Autriche, & l'Evêché de Strasbourg, touchant la conduite de Margoltzheimb, juſques à Ottersheimb de deçà & delà. Item de la Bergſtraſſ, juſques à Schlettſtatt, tirant le Païs en haut juſques à Bergheim, & comme on ſe doit comporter avec le Rhin, année 1372.

34. 35. & 36. Copies du Duc Albert d'Autriche d'un Revers de ſaiſie qu'il tient de l'Evêché de Strasbourg année 1372.

37. Copie d'une atteſtation ſcellée avec ſon Original & ſes Sceaux pendans du Duc d'Autriche, comme il s'eſt accordé avec l'Evêque Robert touchant la conduite en la haute *Mundat* de l'Alſace, année 1457.

38. Apointemens de l'Evêque Albert, & du Chapitre de la Ville de Strasbourg, & de la Cavalerie pour trois ans durant l'année 1448.

39. Suplication des Etats Catholiques en général adreſſante à Sa Majeſté Impériale, année 1576.

40. Encore un Accord de l'Evêque Robert & du Comte Palatin Louis, année 1447.

41. Une Sentence définitive en la cauſe de Monſeigneur Jaques Archevêque de Trêves Electeur, contre la Ville de Trêves publiée le Vendredi 18. Mai à Prague 1580.

42. Inſtruction de l'Empereur Maximilian deuxiéme pour Monſeigneur l'Evêque, & Otto Henri Comte de Swarzenbourg. 1650.

43. Touchant la Ville d'Haguenau année 1571.

44. Une propoſition du Comte Palatin Jean Caſimir faite à Wormbs.

45. *Facultates Sedis Apoſtolicæ ad inſtantiam Cæſareæ Majeſtatis conceſſæ*, année 1549.

46. Une Lettre de compoſition d'un Château ſitué ſur la Mozelle année 1386.

47. Un Accord paſſé entre Walh-Raffen Comte de Deux-Ponts, Jean de Daun, & autres, d'une & d'autre part, les Comtes de Biſth de leur moyenne part, l'Evêque de Neuweiler au jour de *Corporis Chriſti* 1360. avec douze Sceaux pendans.

48. Un Compromis en original pour traiter la Paix entre les ſuſdits par la perſonne dudit Evêque Jean avec autant de Sceaux pendans.

49. Une Alliance entre l'Evêque Robert, le Chapitre, la Ville de Strasbourg, & la Nobleſſe en Alſace, année 1473.

50. Une autre Alliance touchant leſdits Evêques, & Chapitre, de la Ville de Strasbourg, & de la Nobleſſe, année 1473.

51. Le Chapitre de la Ville de Strasbourg conſent à l'Evêque Guillaume de racheter les Villes & Châteaux de Moltzheimb, Dachſtein, & Dambach, année 1409.

52. Une Lettre en original touchant l'Accommodement entre l'Evêque Robert, & la Nobleſſe de Crehange, année 1452.

53. Promeſſe d'aſſiſtance du Comte Palatin Louïs contre les aſſiſtants de Strasbourg, daté de Neuſtat du jour de Saint Philippe & Saint Jacques, année 1420.

54. Accord, pacte & jurement, fait par le Comte Palatin Philippe à Orttenbourg, Offenbourg, Gengenbach, Zell, & Reiſchoffen, daté d'Heidelberg année 1485.

55. Apointement de Paix du Comte Palatin Louïs, contre l'Evêque Robert, fait à Weiſſemberg année 1441.

56. Une Procuration du Comte Palatin Louïs, à l'Evêque Guillaume contre les Villes d'Offenbourg, Gengenbach, Zell, pour démettre & ôter quelques nouveautez avenues, *datum* Orttenbourg, année 1433.

57. Accord du Comte Philippe & de l'Evêque Robert daté de Hasbourg année 1477.

58. Un autre, du Comte Palatin Louis touchant les Villes d'Offenbourg, Orttenbourg, Zell, & Reiſchoffen, daté d'Haguenau année 1411.

59. Accord du Comte Palatin Fréderic paſſé avec l'Evêque Robert daté de Weiſſenbourg année 1453.

60. Un Vidimus contenant que Charles Roi des Romains octroye à l'Evêque Bertholdt & Chapitre, de racheter les Villes d'Offenbourg, Gengenbach, Zell, des mains du Marquis de Baden, datez, la Lettre & le Vidimus, de 1351.

61. Un Accord du Roi Robert, fait avec l'Evêque Guillaume touchant le Rachat desdites Villes année 1405.

62. Accord entre le Marquis de Baden & l'Evêque Guillaume touchant une rançon, daté d'Orttenbourg 1434. avec trois Sceaux.

63. Accord de la Guerre entre les Nobles de Furſtenheimb & de Rengen d'une part, & la Ville de Roſſeinheimb d'autre part, de l'an 1357.

64. Accord des Comtes Palatins du Rhin, Electeurs, Evêques de Strasbourg, l'Archi-

1650. duc Albert d'Autriche, des Comtes de Lupfen & Liechtenberg, Offenbourg, Gengenbach, Zell, Fribourg, Brifac, Neubourg, & Endingen, touchant les expéditions de la Weſtphalie 1461. avec quinze Sceaux pendans.

65. Vidimus d'un Accommodement du Palatin Fréderic, & de l'Evêque Albert durant leurs vies, année 1465.

66. Le Cloitre de Damer de l'Ordre de Saint Auguſtin de Haguenau ſoumis à l'Evêque de Strasbourg 1321.

67. *Inſtrumentum Permutationis Oppidorum Milhauſem & Jurispatronatus ipſius, nec non Oppidi Zabern & quorumdam aliorum prediorum, Offenburg, Thanu, Briſchtall, Invenheim, Biſchoffsheim, & Weſthoffen. Datum ann.* 1236. avec trois Sceaux pendans.

68. Quitance de ceux de Rambſtein, contient que de 1000. Florins d'argent qui ſont en capital 15000. Florins, 1000. Florins ont été payez, année 1378.

69. Une Lettre en original du Marquis de Brandebourg parlant des Bourgeois de Faltzbourg ou de leurs conditions, *datum* Nuremberg, année 1356.

70. *Decretum Electionis Domini Joannis de Liechtenberg.* 1353.

71. *Sancta Synodus Baſilienſis dat Monaſterio Chonochenſi Ordinis Sancti Benedicti licentiam Eccleſias & Cœmeteria reconciliandi, anno* 1440.

72. Sentence diffinitive du Roi Henri, des conditions de ceux qui ſe tranſportent aux autres Villes Impériales dans l'Alſace, *Datum apud Baſilicam* 17. *Kal. Janv. Indict.* 13.

73. Toutes les Piéces ci-deſſous ont été en original.

74. Un Livre de poche en Allemand de Fréderic de Floersheimb le vieux, année 1530.

75. Copie de l'Accord Dobec Ehenheimb paſſé entre les Ducs de Lorraine, Wirtemberg, & l'Evêque de Strasbourg 1600.

76. Copie de l'Accord de Wilſtett, année 1594.

77. Copie de l'Accord de Haguenau, 1604.

78. Copie de l'Accord de Paſſau 1552.

79. Copie de quelque Accord entre le Comte Palatin, & l'Evêque de Strasbourg, des années 1406. 1411. 1451. 1453. 1477. & 1485.

80. Les ordres du Réglement de la Chambre Impériale, Paix du Païs & départ, imprimé à Wormbs 1521.

81. Paix du Païs faite à la Diéte de Wormbs, année 1551.

82. Une Lettre en parchemin ſans Sceaux touchant le Scel de Marſall, année 1331.

83. Une autre Lettre en parchemin ſans Sceaux touchant le Scel de Marſall, année 1337.

84. Vidimus de la Confirmation du Pape ſur les *Concordata Germanica, anno* 1447. le Vidimus daté 1459.

85. Sentence contre le Roi d'Angleterre prononcée par le Pape, année 1633.

86. Copie comme l'Evêque Robert s'eſt obligé à ſon Frére le Comte Palatin Louïs de l'aſſiſter contre le Comte Palatin Fréderic l'Electeur, année 1470.

87. Copie d'une Lettre écrite à l'Electeur de Mayence, pour les contributions dues à la Ligue Catholique du premier Septembre 1615.

88. Pluſieurs & diverſes Lettres ſous *Litteris B. C. D. E. H. J. M. O P. Q.* que ſon Alteſſe l'Archiduc Léopold a écrites à ſa Sainteté, au Roi d'Eſpagne, à ſes Etats, & à l'Empereur Mathias, en l'année 1611. 1650.

Signé

STELLA DE MORIMONT.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 12. d'Août 1650.

Il reſtitue les Villes de Haguenau, Stollonne, & le Château de Graben. Il n'a encore rien rendu à la Maiſon d'Autriche; ce qui peut donner ſujet de plainte. Il demande un ordre exprès de la Cour pour reſtituer les Villes forêtiéres. Le razement de Benfeld va très-lentement. Haguenau n'a pas voulu recevoir les Troupes du Roi pour ſa garde, de peur que leur reſtitution ne ſemblât pas entiére. Le droit de protection que le Roi a ſur les dix Villes de l'Alſace a beſoin d'être menagé délicatement. Les Etats du Rhin ſe ſont aſſemblez à Worms. Il tâchera de s'informer de ce qui s'y paſſera.

MONSIEUR,

JE laiſſe à Monſieur de la Court le ſoin de vous informer de ce qui ſe paſſe à Nuremberg, & du licenciement des Troupes de l'Empereur, & des Suédois. Le mien ne s'étend pas au delà de l'Alſace & des lieux voiſins.

Nous avons reſtitué cette ſemaine les Villes de Haguenau, & Stollonne, & le Château de Graben; deſorte que nous ne tenons plus que

Il reſtitué les Villes de Haguenau, Stollonne, & le

1650. que les Places qui apartiennent à la Maiſon d'Autriche, à laquelle nous n'avons encore rien rendu. Cela ſemble d'abord affecté & peut donner un prétexte de plainte.

Château de Graben. Il n'a encore rien rendu à la Maiſon d'Autriche; ce qui peut donner ſujet de plaintes.

Nous tenons dans l'Evêché de Strasbourg, Saverne, Haubar, Dachſtein, & dans les terres de l'Archiduc, Inſpruch, Neubourg, & les Villes forêtiéres. Nous ne ſommes pas obligez de rendre Saverne, Haubar, & Neubourg, qu'après leur razement qui ſe fait. Celui de Haubar & Neubourg eſt preſque achevé, & celui de Saverne eſt commencé. Il n'y a ſujet de plainte que pour Dachſtein & les Villes forêtiéres,

Nous avions eſpéré que Monſieur de Tillade rendroit les Villes forêtiéres en vertu des ordres du Roi que vous nous avez donnez en blanc, pour la reſtitution des Places, ou que vous nous en envoyeriez un exprès pour lui ſur ce ſujet, ſuivant la demande que nous avons eu l'honneur de vous en faire par notre Lettre commune du huitiéme de Juillet. Il déſire cet ordre exprès & bien précis, ſans lequel il croit ne pouvoir être valablement déchargé, & je l'attens de vous avec impatience, le retardement étant fort nuiſible, & les Impériaux voulant faire paſſer pour des contraventions, les plus légéres difficultez qui arrivent de notre part ſans notre faute. Je vous ai mandé par ma derniére Lettre la raiſon qui nous oblige de retenir Dachſtein.

Il demande un ordre exprès de la Cour pour reſtituer les Villes forêtiéres.

Le razement de Benfeld va très-lentement.

Le razement de Benfeld va ſi mal & ſi lentement qu'il durera encore plus de ſix ſemaines. Le Gouverneur n'eſt pas fâché de ce retardement, & j'en crains le ſuccès, & qu'il y ait intelligence ſur ce point, entre lui & les Officiers de l'Evêché de Strasbourg. Meſſieurs de Tillade & Bauſſan feront tout ce qui dépendra d'eux pour le ſervice du Roi en cette affaire.

La Garniſon de Stollone s'eſt mutinée le cinquiéme de ce mois, pour avoir payement de ſept mois qui lui étoient dus. Elle eſt ſortie le dixiéme après en avoir reçu ſix.

Haguenau n'a pas voulu recevoir les Troupes du Roi pour ſa garde, de peur que leur reſtitution ne ſemblât pas entiere.

Les habitans de Haguenau ne pouvant garder leur Ville ſans Soldats, on leur a declaré que la Garniſon n'en ſortiroit pas, s'ils n'en levoient, comme Landau, & Séleſtat. Ils ont promis d'en lever, & cependant d'en emprunter. On n'a jamais pu les obliger à prendre des Soldats du Roi, depeur de la conſéquence, & que leur reſtitution ne ſemblât pas entiére, & on n'a pas auſſi jugé à propos de leur en laiſſer emprunter ſans s'en mêler, de crainte de préjudicier à la protection du Roi. Ils en ont demandé à la Ville de Strasbourg & j'ai fait la même demande pour eux au nom du Roi, déclarant qu'en pareil cas ils devoient s'adreſſer au Roi leur protecteur pour avoir des Soldats de lui, ou par lui. Ils en ont cinquante qu'ils ne garderont pas longtems : car la dépenſe leur en coute trois fois plus que ce qu'ils payoient au Roi, deſorte que je crains quelque ſurpriſe. Le droit de protection ſur les dix Villes a beſoin d'être manié fort délicatement, ſi on déſire en tirer quelque jour de l'avantage. Il ſemble à propos de le laiſſer maintenant repoſer pour aprivoiſer les eſprits, & guérir les ſoupçons : outre que l'état préſent de nos affaires ne nous permet pas d'entamer une affaire, où il eſt important de réuſſir au commencement. On a convoqué dans Wormes au dix-ſeptiéme de ce mois une Aſſemblée particuliére des Etats du Rhin, où l'on parlera de pluſieurs choſes dans leſquelles nous avons intérêt. J'en écrirai à Monſieur l'Electeur de Mayence, & tâcherai d'être informé ponctuellement par quelqu'un des Députez, afin que s'il y a quelque choſe à dire, ou à faire, je le puiſſe aſſez tôt. Je n'ai perſonne auprès de moi capable d'y ſervir, & il ſeroit difficile d'y aller & revenir ſurement. Je ſuis avec un reſpect extrême &c.

Le droit de protection que le Roi a ſur les dix Villes de l'Alſace a beſoin d'être menagé délicatement.

Les Etats du Rhin ſe ſont aſſemblez à Worms; il tâchera de s'informer de ce qui s'y paſſera. 1650.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 20. Août 1650.

L'Armée du Duc de Lorraine leur a pris huit cens hommes du côté de la Meuſe. Les Lorrains ſont maîtres de la Campagne & enlevent les Courriers. Il envoye un exprès à la Cour pour obtenir l'ordre pour la reſtitution des Villes forêtiéres. Il demande deux mille écus pour faire préſent au Gouverneur de Benfeld afin qu'il n'abandonne pas la Place qu'elle ne ſoit razée.

MONSIEUR,

L'Armée du Duc de Lorraine leur a pris huit cens hommes du côté de la Meuſe.

UNe partie de l'Armée de Lorraine qui eſt ſur la Sare depuis quelque tems, commandée par Monſieur le Comte de Ligneville, a pris le huitiéme de ce mois un lieu au delà de Chaſtei ſur Meuſe, Monſieur de Roſvormes, avec tout ſon Regiment, & celui de Smidberg qu'il conduiſoit. Il y avoit huit cens hommes dont pluſieurs ont pris parti & les autres ſont diſſipez & perdus pour le Roi. C'étoit tout le ſecours que vous pouviez attendre de nos Garniſons, n'en reſtant plus qu'environ quatre cens hommes des Garniſons de Mayence, Haguenau, & Stollone, que Meſſieurs le Vicomte de Courval & le Colonel Roſe conduiſent. Ils ont pris le chemin de Montbelliard pour s'éloigner des Lorrains, qui ayant groſſi leurs Troupes & leur courage, ſont

1650.

Les Lorrains ſont maîtres de la Campagne & enlevent les Courriers.

ſont maîtres de la Campagne, & en état d'entreprendre & de réuſſir dans la Lorraine, & dans l'Alſace. Ils arrêtent tous les Courriers, & je penſe qu'ils ont pris la Lettre que je me ſuis donné l'honneur de vous écrire par le dernier Ordinaire, dont je vous envoye le duplicata, & celle que j'attendois de vous pour réponſe à la nôtre commune du huitiéme de Juillet. Cette perte nous met en un grand deſordre parceque nous eſpérions recevoir avec votre réponſe la Ratification de notre Traité, & un ordre du Roi à Monſieur de Tilladet pour la reſtitution des Villes forêtiéres, ſans lequel il ne ſeroit pas valablement déchargé. Vous jugez mieux, Monſieur, que moi où nous ſerons réduits, ſi ces deux piéces nous manquent, & ſi nous n'exécutons pas ce que nous avons promis; mais cette connoiſſance ſera inutile, & le reméde viendra trop tard, s'il ne peut venir que de vous pour réponſe à cette Lettre. C'eſt pourquoi j'envoye aujourd'hui à Paris Monſieur des-Allus qui eſt bien informé de la conſéquence, pour la repréſenter & pour tâcher d'y obtenir cet ordre de la reſtitution des Villes forêtiéres, après laquelle on pourra attendre la Ratification qui doit être envoyée à Nuremberg; mais l'ordre doit venir à Briſac à Monſieur de Tilladet, ou ici à moi. J'y attens avec beaucoup d'impatience mon congé, que j'ai tant de fois demandé & dont je n'ai preſque plus beſoin, l'affaire dans laquelle j'étois employé me le donnant d'elle-même parce que j'y ſuis maintenant entiérement inutile; car Monſieur de Tilladet n'a pas beſoin de ma préſence pour rendre les Villes forêtiéres quand il en aura l'ordre, encore moins s'il ne le reçoit pas, & Monſieur Moſer menace de ſortir de Benfeld au premier jour de Septembre du vieil ſtile en quelque état que ſoit le razement. Je ne penſe pas qu'il puiſſe être achevé ce jour-là & cette infidélité qui ſeroit le dernier des maux que nous avons reçu des Suédois pendant notre Traité ſeroit un des plus grands. S'il a un ordre fort exprès de Monſieur le Généraliſſime de nous faire ce tort, il n'y a aucun reméde; mais s'il le fait par intérêt particulier & pour plaire aux Officiers de l'Evêché, je ne ſai point de meilleure raiſon pour lui perſuader la bonne foi, qu'un préſent réel, & non en promeſſe de deux mil écus. Il viendroit aſſez tôt, ſi on l'envoyoit de Paris ſur cette Lettre, laquelle j'adreſſe à Monſieur le Tellier, & cette perte de deux mil écus ſeroit un gain ineſtimable ſi elle pouvoit achever le razement de Benfeld. Je ſuis avec une paſſion extrême &c.

Il envoye un exprès à la Cour pour obtenir l'ordre pour la reſtitution des Villes forêtiéres.

Il demande deux mille écus pour faire préſent au Gouverneur de Benfeld afin qu'il n'abandonne pas la Place qu'elle ne ſoit razée.

1650.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monſieur de
BRIENNE.

Du 21. Août 1650.

Il demande que le Roi faſſe reſtituer inceſſamment au Comte Fuger des fiefs qui lui apartiennent, & dont les Officiers du Roi ſont en poſſeſſion.

MONSIEUR,

PAr le Traité de la Paix, tous les Propriétaires doivent être reſtituez dans les terres dont ils ont été depoſſédez à cauſe de la Guerre. Par cette régle générale & certaine Monſieur le Comte de Fuger doit être reſtitué dans la Terre de Bolweiller, qui eſt un Fief de l'Evêché de Strasbourg, laquelle lui apartient en propre, & dans celle de Maſmunſter, qu'il tient par engagement de la Maiſon d'Autriche, & maintenant du Roi: toutefois il n'a pas encore pu ſe faire rétablir dans l'une ni dans l'autre, quoique nous lui ayons donné à Nuremberg les Lettres qu'il a déſirées de nous. La premiere de ces Terres eſt poſſédée par Monſieur le Lieutenant Général Roſe, & la ſeconde par Monſieur le Lieutenant Colonel Ratſchin, ſon Gendre, qui ſont maintenant dans l'Armée du Roi, & en leur abſence Madame Roſe qui eſt ſur les lieux ne veut écouter aucune propoſition de ſortir, quoiqu'elle n'ait aucune raiſon de diſputer contre une choſe qui n'a point de difficulté; le Traité de la Paix étant fort clair en cet Article, & le terme étant expiré il y a long tems. Je penſe qu'il eſt fort à propos d'envoyer des ordres du Roi à meſdits Sieurs Roſe & Ratſchin pour faire ladite reſtitution ſans aucun retardement, tous les autres Propriétaires étans reſtituez dans l'Empire, & Monſieur le Comte Fuger étant déja rentré en poſſeſſion de quelques autres terres dont il avoit pareillement été depoſſédé. Je l'ai aſſuré que dans peu de tems il recevra cette ſatisfaction, le Roi voulant exécuter ſincérement le Traité, & ne pouvant lui ôter ce qui lui apartient. Je vous ſuplie très-humblement, Monſieur, de lui faire

Il demande que le Roi faſſe reſtituer inceſſamment au Comte Fuger des Fiefs qui lui apartiennent, & dont les Officiers du Roi ſont en poſſeſſion.

faire

1650. faire justice & de me faire la grace de croire, que je suis avec une passion extrême &c.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Le 26. d'Août 1650.

La Garnison ne sortira pas de Benfeld qu'il ne soit entiérement razé. Ils doivent rendre Dachstein & Neubourg rasées. Ils doivent rendre Saverne dont le razement n'ira pas plus vîte que celui de Benfeld. Il recommande qu'on donne quelque recompense honnête au Gouverneur de Benfeld, qu'à moins de cela le razement pourroit rester imparfait.

MONSIEUR,

J'Allai hier à Benfeld, & Monsieur de Tilladet y envoia aussi Monsieur de Charlenois. Monsieur Moser nous a promis de ne sortir point avec sa Garnison jusques à ce que le razement soit achevé en une maniére que Monsieur de Charlenois trouve suffisante, pourvû que l'Evêché de Strasbourg continue de lui donner la subsistance nécessaire, qu'il avoit protesté de ne paier plus que jusques à la fin de ce mois, & les Officiers de l'Evêché dans le Bailliage de Benfeld nous ont promis de continuer, pourvû que nous leur rendions présentement Dachstein, que nous devrions leur avoir restitué il y a plus d'un mois, suivant le Traité de Nuremberg. Mais nous l'avons retenu jusques à présent comme un gage du razement de Benfeld, qui est fait à moitié & peut être achevé dans le commencement d'Octobre, pourvû que le nombre de mil quatre cens paisans qui y travaillent maintenant, ne diminue pas. Nous avons jugé l'offre raisonnable : Monsieur de Charlenois est allé la proposer à Monsieur de Tilladet & ils sont venus ici en faire le rapport au Conseil de l'Evêché qui doit l'autoriser. En ce cas je pense que nous rendrons Dachstein Lundi & le jour suivant Neubourg, dont la fortification est rasée. Nous n'avons plus à rendre que Saverne dont le razement n'ira pas plus vîte que celui de Benfeld, & les Villes forêtiéres pour lesquelles on attend l'ordre du Roi. Voila le razement de Benfeld beaucoup meilleur que je ne vous ai mandé, & Monsieur Moser nous a promis d'en avoir un soin tout particulier. Il en espére quelque reconnoissance & il la méritera. Si vous ne la désirez pas faire de deux mil écus comme je vous ai proposé par ma derniére Lettre, il me semble qu'il seroit fort à propos de lui en donner mil au moins, non en argent, mais en une chaine d'Or avec une Medaille où soit l'effigie du Roi, & une Lettre de Sa Majesté, & on aura besoin de ce présent avant la fin du razement : car il garde pour le dernier ouvrage des piéces qui ne sont point encore assez abaissées, qu'il pourra laisser en l'état qu'elles sont s'il est trompé dans son espérance, & pour peu qu'il écoute les Officiers de l'Evêché, ils lui offriront beaucoup davantage, que ce que je vous propose. Quelque résolution qu'on prenne là-dessus & pour les Villes forêtiéres, je suis entiérement inutile ici, où il n'y a plus rien à faire; c'est pour quoi je vous supplie très-humblement d'agréer que j'aille penser à mes affaires Domestiques qui sont fort embarassées. Je suis avec un respect extrême &c.

La Garnison ne sortira pas de Benfeld qu'il ne soit entiérement razé.

Ils doivent rendre Dachstein, & Neubourg rasées.

1650.

Ils doivent rendre Saverne dont le razement n'ira pas plus vîte que celui de Benfeld.

Il recommande qu'on donne quelque recompense honnête au Gouverneur de Benfeld, qu'à moins de cela le razement pourroit rester imparfait.

COPIE

De la

LETTRE

Ecrite par Monsieur le Duc de

BAVIERE

à Messieurs

DE LA COURT

Et

D'AVAUGOUR.

à Furstenfeld le 9. Septembre 1650.

Il leur declare qu'il souhaite que la Paix soit ponctuellement observée. Il ignore que l'Empereur ait donné secours aux Espagnols, & leur dit de s'adresser à l'Electeur de Mayence qui donnera la connois-

1650. *ſance de cette affaire aux Etats de l'Empire.*

MESSIEURS,

J'Ai vu par celle que vous m'avez écrite en date du 29. d'Août, le déſir que vous avez que les Articles de la Paix s'exécutent ponctuellement, & que j'y veuille contribuer avec mes ſoins des effets véritables, ſignamment en ce qui regarde vos plaintes du ſecours que vous prétendez avoir été envoié par Sa Majeſté Imperiale au Roi d'Eſpagne, & ce qui concerne la perſonne du Duc de Wirtemberg: ſurquoi j'ai à vous aſſurer que comme j'ai contribué tout mon poſſible à procurer l'établiſſement de la Paix, il n'y a rien que j'affecte avec plus de paſſion, que de la voir ponctuellement obſervée. Quant au ſuſdit ſecours vous êtes les premiers qui m'en avez donné part, de maniére que n'en étant informé d'ailleurs je me trouve obligé de vous prier d'en faire prendre connoiſſance aux Etats de l'Empire, & leur faire repréſenter par Monſieur l'Electeur de Mayence, à qui appartient ce devoir, ſur lequel je ne puis rien entreprendre, bien que pour mon particulier, lorſque le fait ſera mis en déliberation, j'aurai ſoin que la raiſon ait lieu à la ſatisfaction du Roi votre Maître, ainſi que les obligations que je lui ai & les Conventions de Munſter & de Nuremberg le demandent, n'en voyant préſentement autre expédient de mon côté en conſideration que c'eſt une affaire qui ſe doit traiter de concert, par ceux qui ſont obligez à la garantie de la Paix & que je ne ſuis pas en état de pouvoir venir à d'autres effets, puiſque même vous jugez qu'en ce rencontre mes Lettres ſeroient inutiles. Quant au Duc de Wirtemberg, tant s'en faut qu'il ait rien commis par mon aveu qu'aiant ſu ſes deportemens, je l'ai fait ſortir de mes Etats & licentié ſon Regiment & donné des ordres-très-exprès pour tous les lieux du Cercle de Baviere de ne donner aucun paſſage à ſes Troupes au préjudice de la Paix, comme en effet ces ordres ont été exactement gardez. Pour ce que vous jugez avoir été donné pour ma ſatisfaction, vous ſavez vous-même que c'eſt un droit en partie aquis bien chérement & à haut prix, partie d'ancienne proprieté & dépendance de ma Maiſon, me remettant du ſurplus à ce que vous dira le Sieur Ox, qui a commandement exprès de vous faire entendre mes volontez. Je me dirai, &c.

Il leur declare qu'il ſouhaite que la Paix ſoit ponctuellement obſervée.

Il ignore que l'Empereur ait donné ſecours aux Eſpagnols, & leur dit de s'adreſſer à l'Electeur de Mayence qui donnera la connoiſſance de cette affaire aux Etats de l'Empire.

1650.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 12. Septembre 1650.

Il ne ſauroit aller à Trêves faute d'eſcorte & croit ce voyage plutôt nuiſible qu'utile. Il ne ſait encore ce que la France doit attendre du Coadjuteur de Trêves, qu'il faut ménager, & appuyer pourtant ſecrétement. Touchant la reſtitution des Papiers. Il tâchera d'engager doucement l'Evêque de Verdun d'aller en Cour, il recommande qu'on lui donne l'Abbaye de Beaulieu. Les Troupes de Lorraine peuvent prendre quartier dans le voiſinage de l'Alſace, & dans l'Alſace même, à moins qu'on ne les empêche. Benfeld razé, Briſach & Philipsbourg conſervez, les Ennemis ne ſauroient faire aucun établiſſement ſolide. Il appréhende la perte de Philipsbourg, ſi l'on n'y remédie efficacement. On doit faire une proteſtation à l'Empereur ſur l'article de l'aſſiſtance.

MONSIEUR,

JE demeurerai en Alſace juſques à ce que le razement de Benfeld ſoit achevé, quoique j'y ſois maintenant inutile. Monſieur de Tilladet qui y fut le ſeptiéme de ce mois m'a écrit, qu'il ſe fait très-bien, & qu'il pourra être achevé dans la fin de ce mois. J'exécuterai en ce point la premiére condition que vous oppoſez à la permiſſion de retourner en France que vous m'accordez par la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le vingt-

1650. vingt-sixiéme d'Août ; mais il est impossible d'accomplir la seconde qui est de passer par Trêves: car maintenant je n'y pourrois aller surement sans armée, ou sans Passeport, n'y aiant point d'escorte à Brisach, ni à Philipsbourg, assez forte pour m'y conduire & pour m'en retirer. Je n'ai aussi aucun prétexte d'y aller, & sans Lettre du Roi & sans quelque affaire importante. Ce voyage qui me détourneroit de mon chemin d'autant de lieues qu'il y en a d'ici à Trêves, feroit suspect à Monsieur l'Electeur de Trêves, & à Monsieur Cratz, & pourroit nous causer plus de mal de leur côté que nous n'en tirerions d'avantage de celui de Monsieur de Leyen. Il semble que Monsieur l'Electeur de Trêves feroit prudemment s'il approuvoit son élection : car puisqu'elle est faite par la pluralité des voix, & qu'elle est approuvée par tout l'Empire, il y a apparence qu'elle aura lieu, & que Monsieur de Leyen persécutera sa Maison après sa mort, s'il ne veut point le reconnoître pour son Successeur. La France ne doit point toucher dans cette faute ; & sans offenser Monsieur Electeur de Trêves on peut ménager l'amitié de Monsieur de Leyen, & en acquerir tout ce qu'il peut nous en donner. Monsieur l'Electeur de Mayence nous en promet une bonne part : d'autres disent qu'elle est fort engagée à nos Ennemis. Quoiqu'il en soit, il faut lui ôter tout prétexte de nous être contraire, & à Monsieur l'Electeur de Mayence, de s'excuser de ce qu'il nous a fait espérer de lui. Je n'ai pas jugé à propos de leur écrire sur ce sujet: car vous désirez que la satisfaction qu'on leur témoignera ne vienne point à la connoissance de Monsieur l'Electeur de Trêves, & ils auroient possible montré mes Lettres, leur intérêt étant de faire voir qu'ils ont l'approbation de la France. Je pense aussi que cet office se fera mieux de vive voix que par écrit, qu'un voyage sera plus obligeant qu'une Lettre, & que s'ils veulent s'en vanter, ils n'en auront pas la preuve en main. Je ne le puis faire d'ici à Mayence non plus qu'à Trêves par les mêmes raisons; mais Monsieur le Baron d'Avaugour doit aller à Mayence au sortir de Nuremberg, pour y mettre chez les Péres Jésuites Messieurs ses Neveux, & il pourra dire à Monsieur l'Electeur que ce qu'il lui déclarera de la part du Roi sur l'Election de Monsieur de Leyen, est le principal sujet de son voyage. Je lui en écris présentement. S'il vous plait d'en parler de même façon à l'Agent que Monsieur l'Electeur de Mayence a en Cour, il lui écrira conformément à ce que Monsieur le Baron d'Avaugour lui dira.

Il ne sauroit aller à Trêves faute d'escorte & croit ce voyage plutôt nuisible qu'utile.

Il ne sait encore ce que la France doit attendre du Coadjuteur de Trêves, qu'il faut ménager, & appuyer pourtant secretement.

Je repondrai suivant votre intention aux Officiers de l'Evêché de Strasbourg pour les Papiers dont ils demandent la restitution, & je ferai savoir aux Allemands qui servent le Roi ; & qui ont des terres dans l'Empire, que vous avez envoyé les ordres qui leur sont nécessaires à Messieurs de Tilladet & de la Claviere. Je ferai aussi entendre à Monsieur l'Evêque de Verdun, le plus dextrement & doucement que je pourrai, qu'il est à propos pour son avantage qu'il aille à la Cour. Il me semble qu'il est résolu d'y aller quand le Roi sera de retour à Paris. Il me fait la grace de me témoigner de la bonne volonté, & je tâche de la mériter par beaucoup de respect & de foibles services, voyant qu'il se fait aimer & qu'il passe pour Homme d'honneur & de foi. Je prens la liberté de vous dire qu'on pourroit faire de bonne grace & en obligeant, ce qu'on doit faire, & ce qu'on fera par force. Je parle ainsi à cause de l'Abbaye de Beaulieu qu'on ne lui peut refuser de bonne foi, & dont Monsieur l'Abbé de Peuquiéres jouït encore. Nous avons en France le don & le secret de nous faire haïr des Etrangers & ceux qui voyent notre conduite en de semblables choses ne s'en étonnent pas.

Touchant la restitution des Papiers.

Il tâchera d'engager doucement l'Evêque de Verdun d'aller en Cour, il recommande qu'on lui donne l'Abbaye de Beaulieu.

1650.

On vous mande de Metz les progrès du Comte de Ligneville qui lui donneront moien de prendre des quartiers d'hiver dans les Montagnes qui séparent la Lorraine de l'Alsace, & même dans l'Alsace, & dans le Palatinat, si les Etats ne l'empêchent, comme je croi qu'ils feront. Quoiqu'il arrive en cela le mal sera peu considerable, pourvû que Benfeld soit bien razé, & que nous sauvions Brisach & Philipsbourg: car de ces trois points seulement, dépend la conservation de la conquête du Roi, & tous les Ennemis du Roi joints ensemble & postez en Alsace n'y sauroient prendre aucun établissement solide. Le razement de Benfeld paroit certain. J'en crois autant de la conservation de Brisach ; mais Philipsbourg est en péril évident, & un foible secours d'argent ne l'en ôtera pas, & ne servira qu'à le faire languir un peu davantage, n'y aiant rien de plus honteux & de plus dommageable à la France, que de laisser perdre une Place si importante & qu'elle a tant désirée. Il semble qu'on se doit résoudre à la razer ou à y établir un fonds raisonnable & certain qui sera très-modique, si on veut en retrancher toutes les dépenses dont on peut se passer.

Les Troupes de Lorraine peuvent prendre quartier dans le voisinage de l'Alsace, & dans l'Alsace même, à moins qu'on ne les empêche.

Benfeld razé, Brisach & Philipsbourg conservez, les Ennemis ne sauroient faire aucun établissement solide.

Il apréhende la perte de Philipsbourg, si l'on n'y remédie efficacement.

Je vous ai déja mandé, que les Lorrains ont pris votre Dépêche du dixneuf ou du vingtiéme d'Août, avec les Ratifications du Traité, & les ordres que vous adressiez à Monsieur de Tilladet pour la restitution des Villes forêtiéres. Les autres que vous renvoyerez ne trouveront plus Messieurs les Imperiaux à Nuremberg. Je vous envoye la Copie de ce que j'écris sur ce point à Messieurs de la Court, & d'Avaugour, comme aussi sur une protestation qu'ils veulent faire à cause de la contravention de l'Empereur à l'Article de l'assistance. Je suis avec un respect extrême &c.

On doit faire une Protestation à l'Empereur sur l'article de l'assistance.

1650.

EXTRAIT

De la

LETTRE

Ecrite par Monſieur de

VAUTORTE

à Meſſieurs

DE LA COURT

Et

D'AVAUGOUR

Plenipotentiaires du Roi.

Du 12. Septembre 1650.

Touchant les Ratifications qui ſe doivent échanger à Nuremberg. Il n'approuve pas qu'on faſſe une proteſtation dans les formes ſans ordre exprès de la Cour.

Touchant les Ratifications qui ſe doivent échanger à Nuremberg.

SI Meſſieurs les Imperiaux partent de Nuremberg avant qu'on vous ait renvoyé la Ratification, & les autres Piéces néceſſaires, il me ſemble qu'ils pourront vous nommer quelqu'un des Députez à qui vous les pourrez bailler, & qu'ils chargeront de la Ratification de l'Empereur; mais ſi vous n'avez convenu depuis mon départ d'une autre forme de Ratification de leur côté, je ne ſai ſi vous voudrez échanger celle du Roi avec celle de l'Empereur, ſi elle ne contient le titre de *Potentiſſimus*, ou s'il ſera mieux attendant que cette difficulté ſoit vuidée de les dépoſer de part & d'autre au Directoire de Mayence, ou ſi les Imperiaux refuſent cet expédient, ſi en faiſant l'échange vous ne jugerez pas à propos de leur donner par écrit & aux Etats auſſi une proteſtation ſur l'omiſſion de ce titre, afin qu'elle ne puiſſe préjudicier, & qu'on voye que vous faites l'échange pour n'apporter aucun retardement. Le plus mauvais parti de tous ſeroit à mon avis celui de ne point échanger les Ratifications, & ne les conſigner point auſſi au Directoire, afin de ne laiſſer pas notre Traité imparfait en ce point: car en l'état où ſont nos affaires, il me ſemble qu'il faut éviter noiſe. Quelque contravention que faſſe l'Empereur, celle des Troupes qu'il envoye eſt manifeſte & importante; mais la rupture ſeroit pire: car Elle contiendroit ce mal & encore pluſieurs autres. L'Ecrit que vous avez donné aux Etats par lequel vous vous plaignez de cette contravention, & demandez qu'ils y remédient comme ils ſont obligez par le Traité de Paix, me ſemble être ſuffiſant, & vous pouvez encore en donner un pareil; mais je ne ſuis pas aſſez hardi pour conſeiller de faire en la conjoncture préſente une proteſtation ſur ce ſujet ſans ordre exprès de la Cour, puiſqu'elle n'arrêtera pas les Troupes. Je ne vois pas ce qu'elle ſervira plus que l'Ecrit que vous avez donné, & j'y vois de l'inconvénient: car les Imperiaux proteſteront auſſi de leur part pour le retardement de la reſtitution des Villes Forêtiéres, & ſur pluſieurs autres petites contraventions dont vous ſavez qu'ils font un amas, & en tiennent regiſtre. Les actes de cette nature ſont des commencemens de quérelles, & de rupture: c'eſt pourquoi le plus foible ne doit jamais les commencer, quand l'utilité n'en eſt pas manifeſte: en tout cas l'ordre vous en viendra aſſez tôt de la Cour, ſi on juge à propos de faire une proteſtation, qui ne perdra point ſa force par le retardement, votre plainte par écrit le lui aiant conſervée. Je ſoumets toutefois en cela, comme en toutes autres choſes, mon jugement au vôtre.

1650.

Il n'approuve pas qu'on faſſe une proteſtation dans les formes ſans ordre exprès de la Cour.

DUPLICATA.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 16. Septembre 1650.

Il lui demande un ordre de la Cour pour faire des repréſailles ſur les Allemands qui ſervent ou ont ſervi le Roi d'Eſpagne. Les Officiers Allemans qui ſont au ſervice du Roi l'ont

1650. *l'ont prié de presser cette affaire.*

MONSIEUR,

J'Ai répondu le douziéme de ce mois par la voye de Brisach, à Langres, à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le vingt-sixiéme d'Août. J'ai vu depuis ce jour-là, une Copie de la Lettre du Roi de même date, à Monsieur de la Claviére sur les courses dans l'Empire, tant de la Garnison de Frankendal, que de celles de Sa Majesté, & je présupose que celle qui a été écrite à Monsieur de Tilladet ne contient rien davantage. Je m'étois donné l'honneur de vous écrire sur deux points par ma Lettre du deuxiéme d'Août. Le premier étoit de faire cesser les courses, & le second de faire aux Officiers, Baillifs, Receveurs, & Sujets des Terres des Allemans, qui servent & ont servi le Roi d'Espagne, même des Terres de Monsieur l'Archiduc Leopold, & de ses Evêchez & autres Bénéfices, un traitement (comme par une espéce de représailles) pareil à celui que les Espagnols & Lorrains font aux Officiers, Baillifs, Receveurs, & Sujets des Terres des Allemands, qui servent & ont servi le Roi. Le premier de ces deux points est dans la Lettre du Roi; mais elle ne parle point du second, & les Officiers Allemans, à la priere desquels j'ai pris la liberté de vous en écrire, ne seroient satisfaits, si vous n'expliquiez particuliérement ce qui les regarde. Si vous jugez à propos de le faire, je vous supplie d'en envoyer les ordres à Messieurs de Tilladet & la Claviére, & de leur mander par des Lettres séparées de les montrer à Messieurs de Smidberg, Fletkenstein, & Cloug, pour en avertir les autres Allemands qui servent le Roi, & qui l'ont servi, comme aussi de les notifier au Gouverneur de Frankendal & aux Officiers de Monsieur l'Archiduc Leopold dans l'Evêché de Strasbourg, si ces Messieurs qui y sont intéressez le jugent à propos. Je suis avec un respect extrême &c.

Il lui demande un ordre de la Cour pour faire des représailles sur les Allemands qui servent ou ont servi le Roi d'Espagne.

Les Officiers Allemans qui sont au service du Roi l'ont prié de presser cette affaire.

1650.

EXTRAIT

De la

LETTRE

De Messieurs

DE LA COURT

Et

D'AVAUGOUR,

De Nuremberg du 16. Septembre 1650.

Touchant les levées.

NOus avons vu la Lettre de Monsieur le Maréchal de Schomberg, & votre Réponse. Vous avez eu raison de lui écrire les difficultez: car toutes ces Troupes de Liége sont à présent licentiées, & nous ne croyons pas qu'il reste à licentier que le Regiment de Monsieur le Landgrave, qui est encore dans le Païs de Trêves, & peut-être deux autres. S'il y avoit de l'argent de Strasbourg, on ne laisseroit pas de faire quelque chose quoique la saison soit fort avancée: car il se trouvera toujours des Officiers & des Soldats.

Touchant les levées.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 19. Septembre 1650.

Il s'excuse d'aller à Munick, & à Mayence sur son peu de san-

1650. *te, & faute d'argent. Il ne partira point pour Paris que Benfeld ne ſoit entiérement raſé; la conſervation de l'Alſace en dépend. Il repréſente que Briſach & Philipsbourg ſont en grand danger à moins qu'on ne les ſecoure puiſſamment. On ne doit point attendre du ſecours des Princes de l'Empire.*

MONSIEUR,

QUoique mes affaires domeſtiques demandent ma préſence, & que je ne puiſſe la leur refuſer, ſans me mettre au hazard de ruïner ma Maiſon, j'aurois obéi avec beaucoup de promtitude au commandement que je reçus hier par votre Lettre du quatriéme de Septembre d'aller à Munick, & Mayence, ſi la néceſſité où je ſuis, de ſanté & d'argent, ne me défendoit tout autre voyage que celui de Paris, pour lequel je ne ſais s'il me reſte aſſez de l'un & de l'autre. Depuis que je ſuis ici, je ſuis retombé en des incommoditez qui m'avoient attaqué à Nuremberg, & qu'on jugea mortelles, & les moindres maladies que j'ai en Allemagne ſont perilleuſes, parceque la maniére de pratiquer la Médecine, y eſt ſi contraire à mon temperament, que je ſuis obligé de m'abandonner au mal plutôt qu'aux Médecins: mon autre incommodité n'eſt pas moindre, & encore que j'aie déja renvoyé en France plus de la moitié de mon train, & que mon équipage ne ſoit maintenant que celui d'un petit particulier, je ne le pourrois entretenir, ſi j'étois obligé de faire encore ici un peu de ſéjour, ni aller en France ſans le ſecours de mes amis. De ces deux maux l'un eſt public à Nuremberg & à Strasbourg, & vous avez apris l'autre dans toutes les Lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire depuis ſix mois; de ſorte que j'eſpére que mon excuſe ſera approuvée n'y en aiant point de plus légitime, que celle de la néceſſité, & n'y aiant point, à mon grand regret, de néceſſité de ſanté & d'argent plus grande & plus manifeſte que la mienne, outre que mon deffaut peut être reparé en cette occaſion, & le ſervice du Roi beaucoup mieux fait par Meſſieurs mes Collegues, que par moi: car Monſieur de la Court qui vous a montré la néceſſité de cette Négociation pourra la commencer avec les Députez de Meſſieurs les Electeurs de Mayence, & de Baviere, qui ſont encore à Nuremberg, & découvrir quel ſuccès il devra eſpérer du voyage de Munick: & Monſieur le Baron d'Avaugour qui a fait deſſein d'aller à Mayence, pour une affaire particuliére, pourra aller en ſureté à cauſe des Paſſeports qu'il a & apprendra les ſentimens de Monſieur l'Electeur de Mayence, comme j'ai déja eu l'honneur de vous mander, & à lui auſſi, pour le compliment que vous avez jugé à propos de faire faire à ce Prince & à Monſieur de Leyen ſur le ſujet de ſon Election. Pour moi j'atendrai ici la fin du razement de Benfeld qu'on nous promet, avec celle de ce mois, puiſque votre Lettre du 26. d'Août apoſe cette condition à mon congé, & ſi je peux voir cette Place bien démolie, je partirai pour aller à Paris ſans aucun delai, avec cette conſolation d'avoir vu achever, contre mon eſpérance, un ouvrage qui eſt entiérement néceſſaire pour la conſervation de l'Alſace, laquelle le Roi ne peut perdre quoique les Ennemis y viennent avec toutes leur forces & y prennent des quartiers, pourvû qu'on conſerve Briſach & Philipsbourg; mais ſi on n'entretient pas dans ces deux Places de bonnes Garniſons avec une ſubſiſtance réglée & certaine, Philipsbourg périra cet hiver, non pas par Franckendal ni par aucun effort des Ennemis, mais par un ſimple Blocus qu'ils peuvent faire avec mille hommes de pied & deux cens chevaux, & Briſach ſe perdra de la même ſorte, les Négociations avec Monſieur le Surintendant étant les ſeules qui peuvent arrêter ce mal, & n'y aiant point de Prince dans l'Empire qui en l'état où ſont leurs affaires, & dans la croyance qu'ils ont des nôtres, ſoient capables de prendre des réſolutions conformes à leur obligation, & à notre beſoin. Je vous ſupplie, Monſieur, très-humblement, d'ajouter en ma faveur à ce que contient cette Lettre tout ce que vous jugerez à propos pour faire recevoir agréablement mon excuſe. Les Médecins de Paris certifieront bientôt qu'elle eſt légitime, & le desordre de mes affaires domeſtiques ſera encore un temoin ſans reproche. C'eſt un état bien facheux d'avoir beſoin pour s'exempter de blâme de prouver qu'on eſt malheureux. Je ſuis avec un reſpect & une paſſion extrêmes &c.

Il s'excuſe d'aller à Munick & à Mayence ſur ſon peu de ſanté, & faute d'argent.

1650. Il ne partira point pour Paris que Benfeld ne ſoit entiérement raſé: la conſervation de l'Alſace en depend.

Il repréſente que Briſach & Philipsbourg ſont en grand danger à moins qu'on ne les ſecoure puiſſamment.

On ne doit point attendre du ſecours des Princes de l'Empire.

Comme j'étois ſur le point de fermer cette Lettre j'en ai reçu une de Monſieur de la Court du treiziéme de ce mois, où ſont ces mots: Monſieur l'Electeur de Baviere ne nous a pas fait l'honneur de repondre à la Lettre que nous lui avions écrite pour nous plaindre de la contravention de l'Empereur, au point de l'aſſiſtance; & Monſieur l'Electeur de Mayence, auquel nous avions auſſi écrit, nous a envoyé une Lettre qu'il lui a écrite par laquelle il paroit qu'il n'y a rien à eſpérer de lui.

J'envoye aujourd'hui à Meſſieurs de la Court & d'Avaugour la Copie de votre Lettre & je leur mande ce que contient celle-ci.

CO-

1650.

COPIE

De la

LETTRE

Ecrite par Monsieur de

VAUTORTE

à Monsieur le Maréchal de

SCHOMBERG.

Du 30. Septembre 1650.

Touchant les levées.

MONSEIGNEUR,

Touchant les levées.

JE vous envoye la réponse que j'ai reçu de Messieurs de la Court & d'Avaugour sur la proposition des levées. Monsieur le Landgrave Frederic a un Regiment de Cavallerie très-fort, aiant eu le soin de le fortifier dans le licentiement des autres, parcequ'il a épousé la sœur du Prince Généralissime. Il s'est offert plusieurs fois depuis un an à servir le Roi, & a declaré que si on ne l'employoit, il prendroit parti avec les Espagnols, aiant besoin & désir d'avoir emploi. Le défaut d'argent a empêché de recevoir son offre, comme celle de plusieurs autres, & on a tâché de le divertir du dessein de servir contre la France, & je ne sai maintenant ce qu'il veut faire, & le retardement du licentiement me donne du soupçon. Pour les deux autres Regimens, je ne sai où ils sont. Nous aurons des hommes en Allemagne pour notre argent, & les Espagnols comme nous. Je suis avec une passion & un respect extrêmes &c.

1650.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 3. Octobae 1650.

Benfeld est rasé. Le Gouverneur auroit souhaité un present du Roi, & il l'a merite. La Garnison est sortie de Saverne quoique les fortifications ne soient pas entiérement razées. Monsieur d'Avaugour doit faire le compliment à Monsieur l'Electeur de Mayence, & à Monsieur de Leyen. Il se doit plaindre à cet Electeur de la contravention de l'Empereur à l'article de l'assistance, & touchant la garantie de la restitution de Frankendal, & de la conservation de l'Alsace. Mort de l'Electeur de Cologne, le Prince Maximilian sera mis en possession par les Chanoines presens. L'Evêque de Verdun y prétend, & fait présenter un Manifeste au Chapitre, & l'a envoyé au Pape. L'Evêque de Verdun se plaint qu'on lui ôte ses revenus sous prétexte du service du Roi. Cet Evêque est Doyen des Chapitres de Cologne & de Strasbourg. Il est obligé d'en quitter un, mais il tâchera de conserver celui de Strasbourg, il croit qu'il sera pour les intérêts de la France. Monsieur de la Court va à Munick, & Monsieur d'Avaugour à Mayence.

MONSIEUR,

J'Ai répondu par ma Lettre du 19. de Septembre, à celle que vous m'avez fait l'hon-

1650. neur de m'écrire le quatriéme. Je n'en ai point reçu, ni écrit, par le dernier Courier, & celui-ci ne m'en a point encore apporté de votre part. La Garnison Suedoise est sortie de Benfeld le vingt-huitiéme, & avant la sortie le Gouverneur a désiré, que Monsieur de Tilladet & les Magistrats de Strasbourg fissent voir la démolition, offrant de parachever ce qui ne seroit pas encore à leur gré. J'y allai le vingt-sixiéme avec Messieurs Baussan, Cloug, & Charlenois, qui ont trouvé le razement bien fait. Les Officiers de l'Evêché de Strasbourg ont fait un présent de mille Risdalles au Gouverneur, qui en espéroit aussi un du Roi, & qui le méritoit beaucoup mieux que d'eux: car un François n'auroit pu mieux servir Sa Majesté en cette occasion. La Garnison du Roi sortit hier de Saverne, quoique le razement ne puisse être achevé avant le quinziéme de ce mois. Monsieur l'Evêque de Verdun & les Officiers de l'Evêché de Strasbourg ont promis de le faire achever sans retardement, & Monsieur de Baussan s'en est contenté avec raison, parceque ce qui reste à faire n'est d'aucune importance. La démolition des fortifications de cette Place n'est pas fort utile à la France: car sa force est dans ses murailles, & de toutes les piéces que nous avons razées, il n'y en a aucune qui ait servi à sa défense pendant le dernier Siége, qui a été si longtems & qui est si fameux. Le razement du Château de Haubar n'étoit pas aussi fort nécessaire; mais il eût été très-important de détruire celui de Dachstein qui est très-bon & qui avec un peu de travail se peut rendre très-considérable: car il est dans la plaine du côté de la Montagne comme Benfeld est du côté de la Riviere.

Benfeld est razé.

Le Gouverneur auroit souhaité un présent du Roi, & il l'a mérité.

La Garnison est sortie de Saverne, quoique les fortifications ne soient pas entiérement rasées.

Monsieur d'Avaugour doit faire le compliment à Monsieur l'Electeur de Mayence, & à Monsieur de Leyen.

Monsieur le Baron d'Avaugour m'a écrit le vingt-troisiéme de Septembre, qu'il sera à Mayence au commencement de ce mois, & qu'il vous écrit le même jour qu'il fera envers Monsieur l'Electeur de Mayence, & Monsieur de Leyen l'office dont vous m'avez chargé. Il ne manquera pas aussi de parler avec cet Electeur de la contravention de l'Empereur à l'article de l'assistance de la garantie pour la restitution de Frankendal, de celle pour la conservation de l'Alsace & de tout ce que vous m'aviez ordonné par votre Lettre du quatriéme de Septembre: car je l'en ai aussi prié, & il n'est pas possible qu'ils logent ensemble sans tomber sur ce discours, dans lequel il pourra bien mieux qu'aucun autre découvrir les intentions de ce Prince qui a beaucoup d'amitié pour lui.

Il se doit plaindre à cet Electeur de la contravention de l'Empereur à l'article de l'assistance, & touchant la garantie de la restitution de Frankendal, & de la conservation de l'Alsace.

Enfin Monsieur l'Electeur de Baviere s'est résolu d'écrire à Messieurs de la Court & d'Avaugour, une Lettre, qui ne donne pas plus d'espérance, que son silence. Je vous en envoye la Copie, qui vous fera connoître qu'il seroit inutile de le voir sur ce sujet, principalement avant que d'avoir vu Monsieur l'Electeur de Mayence.

Mort de l'Electeur de Cologne: le Prince Maximilian sera mis en possession par les Chanoines présens.

L'Evêque de Verdun y prétend, & fait présenter un Manifeste au Chapitre, & l'a envoyé au Pape.

Monsieur l'Electeur de Cologne est mort: le Prince Maximilian son Neveu sera mis en possession par les Chanoines présens sans apeller les absens. S'ils ne sont point citez, ou s'ils ne le sont qu'après la prise de possession, je pense que Monsieur l'Evêque de Verdun n'ira pas à Cologne, ne voulant pas avoir le deplaisir de voir son Compétiteur dans la place qu'il prétend, & n'étant pas en état de la lui disputer, si ce n'est par la voye de la Justice. Depuis la mort de l'Electeur, il a fait présenter au Chapitre un Manifeste, qu'il a aussi envoyé à Rome où il déduit son droit, & tâche de détruire celui du Prince Maximilian. Il voit bien dans les affaires de cette conséquence que le Pape, & l'Empereur sont favorables à son Competiteur, & qu'il ne peut espérer du secours que de Monsieur le Duc de Lorraine, qui n'est pas en état de lui en donner maintenant, contre de si fortes parties: toutefois il témoigne de ne vouloir point céder, & d'espérer que Monsieur de Lorraine fera un Traité particulier avec Sa Majesté, si le général avec l'Espagne ne se fait bientôt, & son espérance est fortifiée par la nouvelle qu'il a eue que Madame de Cantecroix sort des Païs-Bas, comme si Monsieur le Duc de Lorraine vouloit ôter ce gage aux Espagnols & être libre. Il dit que si le Traité se faisoit, Monsieur le Duc de Lorraine pourroit l'aider, & que le Roi ne s'y opposeroit pas, l'amitié que Sa Majesté a pour Monsieur le Duc de Baviere ne devant point être plus forte que le ressentiment de l'affaire de Liége, & l'intérêt d'afoiblir celui qui en est Evêque, & d'avoir un Electeur de Cologne, Vassal du Roi à cause de l'Evêché de Verdun.

1650.

Après ce discours, auquel j'ai répondu le plus généralement que j'ai pu, comme n'ayant aucun ordre ni instruction, & sur une affaire qui vraisemblablement demeurera en l'état où elle est, Monsieur l'Evêque de Verdun m'a dit que la mort de Monsieur l'Electeur de Cologne retarderoit son voyage de France jusques au mois de Février, & qu'il espéroit que son excuse seroit trouvée légitime. J'ai répondu que je le pensois aussi & que j'aurois l'honneur de vous en écrire. Puisqu'il ne va pas à Cologne, il semble que cette considération ne peut retarder son voyage pour quatre mois, & qu'il doit en avoir quelque autre. Je ne sai si c'est le défaut d'argent ou le désir de voir, avant que d'aller à la Cour, Monsieur le Duc de Lorraine reconcilié avec le Roi, ou plutôt l'espérance d'être Lieutenant Général de Monsieur l'Archiduc dans l'Evêché de Strasbourg. Quoiqu'il en soit, j'ai cru lui devoir repondre comme j'ai fait.

L'Evêque de Verdun se plaint qu'on lui ôte ses revenus sous prétexte du service du Roi.

Enfin il m'a prié de vous représenter que le séquestre des fruits de ses Bénéfices, & particuliérement de l'Evêché de Verdun lui est inutile, s'il ne vous plait d'y aporter quelque remède, parceque Monsieur de Feuquiéres oblige les Economes de fournir ce qu'ils reçoivent, sous prétexte du service du Roi, comme pour donner du pain aux Troupes qui passent, où il fait faire la moisson, & porter les grains dans la Citadelle, sous prétexte de l'approche des Ennemis, & de crainte qu'ils ne s'en servent. Ce Prince désireroit des ordres du Roi, pour les Economes, afin qu'ils ne se defaisissent pour quelque cause que ce soit, à peine d'en repondre, & aussi une Lettre de Sa Majesté pour Monsieur de Feuquiéres sur le même sujet. Il m'a nommé Monsieur de Riancourt Gentilhomme de Monsieur le Marquis de Mony qui est à la Cour pour les affaires de Monsieur le Prince de Ligne, auquel il vous prie de délivrer la Lettre & les ordres si vous jugez à propos de les lui accorder.

Voila, Monsieur, tout ce qu'il m'a dit dans une longue Conférence, pour laquelle il est venu à la porte de cette Ville le vingt-neuviéme de Septembre, parceque je n'avois point d'escorte pour aller surement à Motsheim où il réside.

Ce Prince est Doyen des Eglises de Cologne,

1650. gne, & de Strasbourg. Ces deux Bénéfices ſont incompatibles, parcequ'ils obligent à réſidence; mais d'autant que tous les Prélats & Chanoines de l'Egliſe de Strasbourg en ont été diſpenſez pendant la Guerre, il a eu permiſſion de les poſſeder. Maintenant il ſera obligé d'en quitter un, & tout ce qu'il pourroit obtenir du Pape ſeroit un delai de deux ans pour opter, lequel je penſe qu'il n'eſpére pas, parcequ'il en a déja eu un aſſez long. Il quittera aſſurément le Doyenné de Cologne, ne voulant pas y aller réſider, ſi Monſieur le Prince Maximilian eſt en poſſeſſion de l'Electorat, & il tâchera d'être Lieutenant Général de Monſieur l'Archiduc dans l'Evêché de Strasbourg comme étoit le Comte de Salme ſon Prédeceſſeur dans le Doyenné, parceque ſi un autre Chanoine avoit cette charge, il n'y pourroit pas reſider avec dignité. Tous les Officiers de l'Evêché le ſouhaitent, parcequ'il eſt civil & facile, & les principaux m'ont dit que c'étoit une affaire presque aſſurée. La Ville de Strasbourg & tous les Etats du Païs l'aiment déja, & je penſe qu'il ſera plus commode pour les intérêts du Roi dans l'Alſace qu'un autre. Il me ſemble que cette raiſon doit convier à l'obliger en France, comme je penſe que c'eſt celle qui retarde ſon voyage pour ne ſe rendre ſuſpect ou par quelque autre conſidération.

L'Evêque de Verdun eſt Doyen des Chapitres de Cologne & de Strasbourg. Il eſt obligé d'en quitter un, mais il tâchera de conſerver celui de Strasbourg, il croit qu'il ſera pour les intérêts de la France.

J'ai déja eu l'honneur de vous envoyer la Copie d'une Lettre que j'ai écrite à Monſieur le Maréchal de Schomberg, ſur une propoſition de levées. Je prens encore la liberté de vous envoyer la ſeconde que je lui ai écrite ſur le même ſujet.

Le razement de Benfeld & de Saverne étant achevé, je n'ai plus rien qui m'arrête ici, & ma ſanté & mes affaires domeſtiques m'appellent à Paris. C'eſt pourquoi je pars pour aller à Briſach. J'ai beaucoup d'impatience d'être auprès de vous, pour vous remercier très-humblement de toutes les faveurs que vous m'avez faites dans le cours de mon Emploi, & pour vous renouveller le vœu que j'ai fait d'être toute ma vie avec un reſpect & une paſſion extrêmes &c.

Monſieur de la Court va à Munick, & Monſieur d'Avaugour à Mayence.

Je viens de recevoir une Lettre de Meſſieurs de la Court & d'Avaugour, du 27. de Septembre, qui m'aprend que Monſieur de la Court ira à Munick, & Monſieur d'Avaugour à Mayence pour faire ce que vous m'aviez ordonné. Cette réſolution qu'ils ont priſe ſur la Lettre que je leur en ai écrite me donne beaucoup de ſatisfaction: car j'appréhendois que le ſervice du Roi ne fût retardé en effet, ou dans votre croyance par mon incommodité.

1652.

MONSIEUR DESMINIERES

à Monſieur de

BRIENNE,

De Philipsbourg du 24. Août 1652.

MONSIEUR,

J'Eſpére d'avoir demain réponſe à une Lettre que je me donnai l'honneur de vous écrire Mardi dernier, ſur une matiere aſſez importante, & qui ſubſiſte encore aujourd'hui en l'état que je vous l'ai mandé; ce qui a fait, Monſieur, que j'ai ſous main voulu ſavoir les intentions de ceux dont j'avois quelque méfiance, leſquels j'ai trouvé autant bien diſpoſez qu'il ſe peut pour le ſervice du véritable Maître. Je donnerois de mon plus pur ſang pour que tout ce que je vous ai dit, Monſieur, ne fût qu'une fauſſe alarme, n'y ayant point de Prince au Monde que j'honore & reſpecte à l'égal de celui dont je vous ai parlé, & je ſai bien que ce ne ſera qu'à toute extrêmité qu'il en viendra au point que j'appréhende. Quoiqu'il en ſoit, j'aurois cru être très-blâmable dans les mauvais indices que j'ai, ſi je ne vous avois confié ce que j'en ſai, & par conſéquent ce que j'en crains. Quoiqu'il arrive, j'eſpére que cela ne me nuira jamais, ni auprès de vous, ni de perſonne. Je ſuis avec reſpect &c.

1653.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 14. Janvier 1653.

Il s'excuse sur la maladie de sa Mére, afin qu'il ne soit pas surpris s'il tarde à suivre ses ordres.

MONSIEUR,

VOyant que la maladie de ma Mére étoit plus longue & dangereuse que les Médecins n'avoient prévu, & ne pouvant sans crime l'abandonner en cet état, je me suis donné l'honneur de vous l'écrire par la poste, le quatriéme & onziéme de ce mois, & je le fais encore maintenant, afin que mon retardement ne vous surprenne pas. Je crois, Monsieur, que je ne peus avoir une excuse plus légitime, & que je dois être plaint, d'être au hazard de perdre ma Mére, & l'occasion d'un emploi très-honorable. Pourvû que Dieu me conserve ma Mére, j'aurai quelque consolation, & aussitôt qu'elle sera hors de danger je partirai pour aller recevoir l'honneur de vos Commandemens & vous assurer que je serai toute ma vie avec un respect extrême &c.

Il s'excuse sur la maladie de sa Mére afin qu'il ne soit pas surpris s'il tarde à suivre ses ordres.

1653.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 28. Janvier 1653.

Il lui écrit sur le même sujet.

MONSIEUR,

IL s'est fait un grand changement dans la maladie de ma Mére. En quatre jours la dyssenterie s'est tournée en flux hépatique, & la fievre continue s'est augmentée, avec des rédoublemens violents toutes les nuits. Les Médecins qui m'avoient toujours donné beaucoup d'espérance ne m'en donnent que fort peu, & je crains qu'ils ne me flatent, & qu'ils n'en ayent plus. Je crois, Monsieur, que cette malheureuse excuse de mon retardement sera trouvée légitime, & je vous suplie très-humblement de la faire valoir, & de représenter que je serois indigne de l'Emploi dont on a voulu m'honorer, si je le préferois à ce que je dois à ma Mére en l'état où elle est. Je suis avec un respect extrême &c.

Il lui écrit sur le même sujet.

MON-

1653.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 29. Mai 1653.

La revolte des payſans du Canton de Berne a retardé ſon voyage. Les Electeurs ſont à Augsbourg pour élire un Roi des Romains. Il trouve à propos de rendre viſite au Roi des Romains, lors qu'il aura été élu; il en attend l'ordre inceſſamment.

MONSIEUR,

JE me ſuis arrêté dans Lyon juſqu'au 18. de ce mois pour y voir Monſieur Dupleſſis Bezançon, qui écrivit à Hévers qu'il avoit quelque choſe à me communiquer. J'arrivai ici le 27. j'en pars demain. La revolte des payſans du Canton de Berne qui arrêtent les étrangers à tous les paſſages, m'a empêché de faire une plus grande diligence. On dit ici que l'Empereur, & les Electeurs ſont à Augsbourg dès le 20. pour élire le Roi des Romains. Cette affaire ſera bientôt finie ſi elle a été réſolue dès Prague, comme on croit. Cependant quelques Princes s'ennuyent à Ratisbonne & ſe retirent, & on dit que l'Empereur n'en eſt pas fâché, & que de tous les Electeurs, celui de Mayence ſeul y retournera. Je les verrai à Augsbourg, ou dans leur chemin, & ne ferai aucune difficulté de viſiter le Roi de Hongrie en qualité de Roi des Romains après ſon Election, s'il n'y a aucune aparence qu'elle puiſſe être conteſtée. L'Empereur ne me recevroit pas, ſi je refuſois de faire cette viſite, & les affaires ni la bienſéance ne me permettent pas de la differer beaucoup de tems, pour attendre l'ordre du Roi. Je ſerois très aiſe de le recevoir avant l'Election, & ſouhaite qu'elle ſoit retardée juſques à tant que j'aye votre réponſe à cette Lettre. Je vous prie très-humblement de me l'addreſſer à Ulme, & non à Ratisbonne. Je ne déſire pas m'éloigner trop d'Augsbourg, afin que l'Electeur ne me puiſſe échaper, & je veux voir l'Empereur avant que d'entrer dans Ratisbonne. Je ſuis avec une paſſion & un reſpect extrêmes &c.

La revolte des payſans du Canton de Berne a retardé ſon voyage.

Les Electeurs ſont à Augsbourg pour élire un Roi des Romains.

Il trouve à propos de rendre viſite au Roi des Romains, lorſqu'il aura été élu; il en attend l'ordre inceſſamment.

Monſieur je n'ai reçu ici aucunes nouvelles de Monſieur votre fils comme j'eſpérois, les payſans arrêtent les Courriers, & on eſpére que les Chemins ſeront bientôt libres; deſorte que s'il m'a fait l'honneur de m'écrire par cette voye, j'eſpére recevoir la Lettre dans peu de jours.

1653.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 12. Juin 1653.

Il lui donne avis de l'Election du Roi des Romains. La Reine de Suede a écrit aux Electeurs pour leur recommander le Roi de Hongrie afin qu'il fût élu Roi des Romains. L'Ambaſſadeur de Pologne n'a pas voulu donner le Titre d'Excellence aux Députez des Electeurs abſens. Il apréhende que la même difficulté ne ſe rencontre à ſon égard. Différent entre la Suede & Brandebourg retarde la Diéte. Ce différent a été vuidé. On s'étonne que la Suede ait donné ſi longtems un prétexte à l'Empereur de retarder la Diéte. L'Electeur Palatin prétend couronner le Roi des Romains dans l'Egliſe, l'Electeur de Brandebourg le prétend auſſi. On n'eſpére rien de bon de la Diéte. Le Roi ne donne que la qualité de Couſin aux Electeurs. Les Electeurs n'ont pas fait difficulté juſques ici de donner chez eux la droite aux Ambaſſadeurs des Rois. L'Electeur de Cologne prétend ne la point don-

1653. *donner. L'Electeur Palatin pretend être traité comme l'Electeur de Cologne, ce qui eſt raiſonnable. L'Electeur Palatin lui témoigne de la jalouſie contre la Maiſon de Baviere. Il l'aſſure qu'il eſt très-conſideré du Roi, & qu'il le lui témoignera dans toutes les occaſions. L'Empereur a fait donner un Memoire aux Electeurs touchant les trois millions. Ils n'ont pas encore déliberé là-deſſus.*

MONSIEUR,

DEpuis mon départ de Paris, je me ſuis donné l'honneur de vous écrire trois fois, de Lyon, de Soleure, & de Saint Gal. J'arrivai ici le huitiéme de ce mois, & je m'y arrêterai juſques après le Couronnement du Roi des Romains qui ſe doit faire à Ratisbonne le 18. Le prétexte que je prens pour mon retardement eſt véritable : car la longueur du voyage a tellement défait mon équipage & la difficulté de trouver une Maiſon meublée dans Ratisbonne eſt ſi grande, qu'il ſeroit difficile que j'y puſſe arriver avant le Couronnement.

Il lui donne avis de l'Election du Roi des Romains.

L'Election a été faite ici le 31. de Mai, par les 3. Electeurs Eccléſiaſtiques, par le Roi de Bohéme, par l'Electeur Palatin, & par les Députez des Electeurs de Baviére, de Saxe, & de Brandebourg, qui étoient précedez par l'Electeur Palatin, quoiqu'il l'eût été par leurs Maîtres. Je ne vous mande point les cérémonies de cette action ni pluſieurs autres particularitez inutiles.

L'Empereur avoit gagné les Electeurs à Prague, il y a plus de dix mois, & les autres Etats n'ayant pu obtenir que l'ouverture de la Diéte ſe fît avant cette Election, ſe ſont enfin contentez de la promeſſe que l'Empereur a faite de leur donner ſatisfaction ſur leurs demandes raiſonnables après l'Election, comme il auroit fait auparavant; de ſorte qu'elle a été faite d'un commun conſentement, & tous les Ambaſſadeurs en ont témoigné de la joye, & ont fait de grands complimens au nom de leurs Maîtres à l'Empereur, au Roi de Hongrie, & aux Electeurs, outre le compliment de ceux que la Reine de Suede a envoyez, l'un pour la Poméranie & l'autre pour l'Archevêque de Brémen, n'y en ayant point encore de la part de la Couronne de Suede. Elle a écrit une Lettre aux Electeurs pour leur recommander le Roi de Hongrie, en cette occaſion. Cette Lettre qui n'a été préſentée qu'un jour avant l'Election a fait d'autant plus d'éclat, qu'elle étoit moins attendue, & l'Empereur, & les Electeurs en ont témoigné beaucoup de joye. L'Ambaſſadeur de Pologne, qui eſt venu pour demander à l'Empereur & aux Etats quelques ſecours, a fait le même office au nom de ſon Maître. Il déſiroit le faire dans le Collége Electoral; mais les Députez des trois Electeurs abſens ayant déſiré qu'il les traitât d'Excellence, il ne l'a pas jugé à propos, & s'eſt contenté de voir les

La Reine de Suéde écrit aux Electeurs pour leur recommander le Roi de Hongrie afin qu'il fût élu Roi des Romains.

L'Ambaſſadeur de Pologne n'a pas voulu donner le titre d'Excellence

Electeurs ſur ce ſujet dans leurs Maiſons. Je rencontrerai cette même difficulté lorſque je demanderai audience au Collége Electoral. Je n'ai vu perſonne qui ait pu me la réſoudre, & je ne ſai ſi j'en ſerai mieux inſtruit à Ratisbonne. Je vous ſuplie, Monſieur, très-humblement de m'envoyer un ordre ſur ce ſujet. Si je ne puis l'attendre, je m'informerai le plus ſoigneuſement qu'il me ſera poſſible de ce qui s'eſt fait en ſemblables occaſions, & ne ferai rien ſans exemple. 1653. aux Députez des Electeurs abſens. Il apréhende que la même difficulté ne ſe rencontre à ſon égard.

Je ne doute point que vous ne m'envoyiez au plutôt des Lettres du Roi pour l'Empereur, & le Roi des Romains, ſur ſon Election, & ſans les attendre, je ne laiſſerai pas de leur en faire compliment au nom de Sa Majeſté.

Le différent qui étoit entre la Reine de Suede & l'Electeur de Brandebourg pour la Poméranie a été un beau prétexte pour retarder la Diéte, l'Electeur ayant demandé que les Députez de Suede ne fuſſent point admis dans le Collége des Princes avant la fin de ce différent, & l'Empereur ayant été bien aiſe d'accorder à la priére d'un Electeur duquel il avoit beſoin pour l'Election, ce qu'il auroit recherché avec beaucoup de ſoin. Ce différent eſt maintenant vuidé, & la Reine de Suéde a promis de rendre dans l'onziéme de ce mois à l'Electeur de Brandebourg ce qu'il prétendoit. Cette réſolution eſt venue de Suede avec la Lettre écrite en faveur du Roi de Hongrie, & on ne s'eſt pas moins étonné de l'une que de l'autre. La difficulté qu'on faiſoit en Suede de reſtituer à l'Electeur de Brandebourg ce qu'il demandoit avec raiſon n'a été aprouvée de perſonne & on l'a conſidérée au commencement comme un deſſein de rentrer en Guerre; mais l'évenement faiſant voir le contraire, on s'étonne que la Reine de Suede ait donné ſi longtems à l'Empereur un prétexte de retarder l'ouverture de la Diéte, au préjudice des Etats de l'Empire, & principalement de ceux de ſa Religion, & qu'elle ne l'ait juſtement fait ceſſer qu'au tems qu'il n'en avoit plus beſoin, comme ſi elle agiſſoit de concert avec lui à l'avantage de la Maiſon d'Autriche. Différent entre la Suéde & Brandebourg retarde la Diéte. Ce différent a été vuidé. On s'étonne que la Suéde ait donné ſi longtems un prétexte à l'Empereur de retarder la Diéte.

L'Empereur & le Roi de Hongrie retournérent à Ratisbonne dès le deuxiéme de ce mois pour voir l'Impératrice qui y étoit accouchée d'une fille en leur abſence. Les trois Electeurs Eccléſiaſtiques partirent d'ici deux jours après pour aller voir le Duc de Baviere à Munick, d'où ils retourneront à Ratisbonne, deſorte que je n'ai trouvé ici que l'Electeur Palatin, Madame ſa femme, y eſt accouchée depuis quinze jours d'un fils qui eſt mort deux jours après. Ce n'eſt pas la ſeule cauſe de ſon retardement en cette Ville : il eſt encore en doute s'il retournera à Ratisbonne pour aſſiſter au Couronnement du Roi des Romains, ou s'il s'en retournera d'ici à Heidelberg. Cela dépend de la réſolution de l'Empereur qu'il attend à tous momens, ſur une prétention qu'il a d'entrer dans l'Egliſe, & remettre la Couronne ſur la tête du Roi des Romains. L'Electeur de Brandebourg qui l'habille & lui met la Couronne ſur la tête dans la Sacriſtie, prétend avoir droit de faire le même office dans l'Egliſe, & l'Empereur qui croyoit que cette fonction dans l'Egliſe dépendoit de lui, l'avoit fait eſpérer à l'Electeur Palatin, afin qu'il eût quelque choſe à faire dans cette cérémonie qui eût quelque raport à la Couronne qu'il lui a permis de mettre dans ſes armes. Je crois qu'il y a encore quelques autres petits

L'Electeur Palatin prétend couronner le Roi des Romains dans l'Egliſe, l'Electeur de Brandebourg le prétend auſſi.

points

1653. points dont je ne ſuis pas informé. Si l'Electeur Palatin retourne à Ratisbonne, il y fera peu de ſejour. Il croit que les Electeurs de Cologne, & de Trêves ne s'y arrêteront pas auſſi longtems, ni les autres Princes qui s'y ennuyent depuis cinq ou ſix mois, n'y ayant rien fait qu'une dépenſe exceſſive. L'Empereur promet d'y être juſques à la fin du mois de Septembre, & l'Electeur de Mayence juſques à la fin de la Diéte, de laquelle on n'eſpére aucun bon ſuccès.

On n'eſpére rien de bon de la Diéte.

J'ai viſité ici Monſieur l'Electeur Palatin le 9. de ce mois, & il m'a rendu la viſite l'onziéme. Après avoir lu la Lettre du Roi dont j'étois chargé pour lui, & avant que de me donner audience, il m'a fait faire dans ma Maiſon par ſon Secretaire un éclairciſſement ſur deux points; mais fort civilement, & ſans aucune conteſtation. Le premier eſt pour la qualité de Couſin que le Roi lui donne. Il apréhendoit que le Roi ne donnât celle de Frére aux Electeurs de Baviere, & de Brandebourg, & s'eſt contenté quand il a ſu que Sa Majeſté ne faiſoit aucune différence entre lui, & eux. Il m'a dit qu'on m'en parleroit à Ratisbonne, & qu'il ne demandoit que ce qu'on donneroit aux autres. Je ne me ſuis point expliqué, & ai ſeulement répondu, que le Roi écouteroit volontiers tout ce qui lui ſeroit propoſé de la part des Electeurs, & que Sa Majeſté prendroit toujours beaucoup de ſoin de leur donner toute ſorte de contentement. Le ſecond point eſt pour la main droite dans la Maiſon des Electeurs. Il m'a fait dire que celui de Cologne avoit publié à Ratisbonne que j'avois ordre de la lui donner, & que celui de Baviere qui viendra bientôt à Ratisbonne auroit auſſi la même prétention : quoique tous les autres Electeurs ne faſſent maintenant à Ratisbonne & n'ayent fait à Prague aucune difficulté de donner dans leurs maiſons la main droite aux Ambaſſadeurs des Rois. Il a ajouté qu'il n'aprouve pas, ni ſes Collégues auſſi, la prétention de l'Electeur de Cologne qui eſt contraire à l'uſage; mais qu'il ne déſire ſouffrir aucune différence, & qu'on doit accorder à tous ce qu'on voudra donner à l'un des Electeurs. J'ai répondu que de la façon que l'Electeur de Cologne s'eſt expliqué à la Cour ſur ce point; on avoit compris qu'il n'avoit cette prétention que dans le lieu où ſe tient la Diéte, & que nous n'y étions pas maintenant, & qu'on avoit cru auſſi à la Cour que cette prétention étoit commune à tous les Electeurs dans la Diéte, & non particuliere à l'Electeur de Cologne, contre l'uſage, & contre ce que font maintenant ſes Collégues à Ratisbonne: Que le Roi ne vouloit pas mettre une différence ſi notable entre les Electeurs, & que je n'avois point d'ordre de faire en ce cas ce qu'un ſeul déſiroit : que j'écouterois à Ratisbonne ce qu'on me diroit ſur ce point, & que je n'accorderois rien à l'Electeur de Cologne que je ne lui accordaſſe auſſi, & que ce qui auroit été accordé dans les Diétes précédentes, ou dans celle-ci par les Ambaſſadeurs des autres Rois. Il s'eſt contenté de ma réponſe & m'a donné la main droite, puiſque les Electeurs de Mayence & de Trêves la donnent auſſi dans Ratisbonne à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui n'a point vu celui de Cologne. Je ne puis le contenter ſans me ſoumettre à rendre le même honneur à tous ſes Collégues qui ne le demandent pas, & il eſt peut-être plus à propos de ne le voir point, que de faire cette nouveauté ſans aucune utilité évidente.

Le Roi ne donne que la qualité de Couſin aux Electeurs.

Les Electeurs n'ont pas fait difficulté juſques ici de donner chez eux la droite aux Ambaſſadeurs des Rois.

L'Electeur de Cologne prétend ne la point donner.

L'Electeur Palatin prétend être traité comme l'Electeur de Cologne, ce qui eſt raiſonnable.

L'Electeur Palatin témoigne dans ſes diſcours beaucoup de paſſion & de jalouſie contre la Maiſon de Baviere, & ſe plaint, quoique fort civilement, du traitement que ſa Maiſon a reçu de la France depuis trente ans. Il m'a dit par raillerie que les ſoins qu'on avoit pris de gagner les Electeurs de Mayence, & de Baviere, avoient aſſez mal réuſſi, & m'a fait connoître que celui de Mayence étoit maintenant dans les intérêts de la Maiſon d'Autriche. Je lui ai répondu que le Roi ne déſiroit rien des Electeurs après la Paix qui les éloignât de ce qu'ils doivent à l'Empereur, & que Sa Majeſté ne demandant que la raiſon & le repos de l'Empire, travailloit pour leur propre intérêt : que celui de la Maiſon Palatine avoit toujours été très-conſidéré par le Roi, qui avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour ſon rétabliſſement, & que Sa Majeſté déſiroit lui témoigner ſon amitié en toutes occaſions, s'y ſentant obligée (outre les anciennes conſidérations) par la raiſon nouvelle du voiſinage; & par l'eſtime qu'elle fait de ſa perſonne. Il m'a répondu avec beaucoup de reſpect & de civilité, & il me ſemble auſſi que ſa foibleſſe, & l'état préſent de ſes affaires le feront pancher du côté de l'Empereur, ſi les autres Electeurs lui en donnent l'exemple.

1653.

L'Electeur Palatin lui témoigne de la jalouſie contre la Maiſon de Baviere.

Il l'aſſure qu'il eſt très-conſideré du Roi, & qu'il le lui témoignera dans toutes les occaſions.

Il croit qu'on me parlera d'abord des trois millions, parce qu'à Prague l'Empereur en fit donner un ample Memoire à tous les Electeurs, ſur lequel ils n'ont point encore déliberé. Il n'a pas voulu me montrer ce Memoire, & ayant vu que je n'en avois aucune connoiſſance, il m'a prié de ne témoigner pas qu'il me l'eût donnée. Cette priére fait aſſez voir ſa foibleſſe & ſa crainte.

L'Empereur a fait donner un Memoire aux Electeurs touchant les trois millions. Ils n'ont pas encore déliberé la-deſſus.

Voilà, Monſieur, un long diſcours pour le commencement & pour peu de choſe. L'Empereur n'étant plus ici, j'ai changé le deſſein que j'avois à Saint Gal d'aller à Ulm; & outre le déſir de voir l'Electeur Palatin, j'ai cru que j'aurai ici plus d'inſtruction qu'en tout autre lieu. J'écris aujourd'hui à tous Meſſieurs les Ambaſſadeurs du Roi pour commencer ma correſpondance avec eux. Je ſuis très-étonné de n'avoir encore aucunes nouvelles de Monſieur votre Fils, j'en attends avec beaucoup d'impatience, ayant une paſſion extrême de vous témoigner en ſa perſonne, que je ſuis infiniment &c.

1653.

MONSIEUR De VAUTORTE à Monsieur de BRIENNE.

Du 19. Juin 1653.

On s'attendoit à Munick qu'il s'y rendroit pour y faire des complimens de la part du Roi sur le Mariage de Monsieur l'Electeur. Ce voyage seroit à propos; mais il n'a pas les Lettres nécessaires. Il demande ces Lettres en cas qu'on trouve à propos qu'il aille à Munick. L'Electeur de Baviére ne veut point donner la main aux Ambassadeurs chez lui. L'Electeur Palatin lui a déclaré qu'il prétendoit avoir le même avantage. Il faut ménager les Electeurs de Cologne & de Baviere, parcequ'ils s'opposent seuls aux entrepriſes des Espagnols. Pour cette considération on peut leur céder cela & aux autres Electeurs.

MONSIEUR,

JE me donnai l'honneur de vous écrire d'ici le 12. de ce mois. J'en pars demain pour aller à Ratisbonne, où j'ai envoyé une partie de mes gens il y a déja huit jours. Je n'ai pu y trouver plutôt un logis meublé. Monsieur l'Electeur Palatin partit d'ici le 15. de ce mois, pour être au Couronnement qui se devoit faire hier. On dit que l'ouverture de la Diéte se fera demain.

On s'attendoit à Munick qu'il s'y rendroit pour y faire des complimens

Monsieur Kitner, Conseiller de Baviere a écrit au Sieur Drieb Marchand de cette Ville, qu'on espéroit à Munick que j'irois, avant que d'aller à Ratisbonne, pour y faire des complimens au nom de Sa Majesté sur le mariage de Monsieur l'Electeur, & sur la mort de Monsieur son Pére. Ce voyage eût été fort à propos étant souhaité, & je l'aurois fait si j'avois eu des Lettres pour Madame l'Electrice Douairiére, & pour Monsieur le Duc Albert; mais j'ai su qu'elles étoient nécessaires pour y être reçu, l'une étant Régente absolue, & l'autre Administrateur de l'Electorat; ensorte que toutes les affaires s'expédient sous leur nom, & qu'on visite Madame la Régente avant que de demander audience à Monsieur son Fils. S'ils en usent ainsi pour les affaires, ils le doivent faire avec plus de raison pour les complimens qu'ils attendoient: car on n'en peut faire un de bonne grace au Fils, sans en faire un semblable à la Veuve, & je pense que le mariage de Madame l'Electrice feroit la moitié du compliment. Une Lettre pour elle seroit aussi nécessaire. 1653. de la part du Roi sur le Mariage de Monsieur l'Electeur. Ce voyage seroit à propos; mais il n'a pas les Lettres nécessaires.

Si vous désirez que j'aille à Munick faire des complimens, ou plutôt des excuses de ne les avoir pas faits, il y a un an, je vous suplie, Monsieur, très-humblement de m'envoyer les Lettres nécessaires, & si vous désirez que je les fasse simplement dans Ratisbonne, il sera encore nécessaire de m'envoyer des Lettres de créance générale pour Madame l'Electrice Douairiére, & pour Monsieur le Duc Albert, sans lesquelles les Députez de Baviere feront peut-être difficulté de traiter avec moi, celle que j'ai pour Monsieur l'Electeur seul ne suffisant pas. Il demande des Lettres en cas qu'on trouve à propos qu'il aille à Munick.

J'ai encore apris par la même voye, que Monsieur l'Electeur de Baviere a la même prétention pour le rang que Monsieur l'Electeur de Cologne. Il ne faut pas espérer de leur céder & de conserver le rang ancien chez les autres. Monsieur l'Electeur Palatin m'a dit qu'il ne souffrira jamais une si notable différence, & que les Electeurs Ecclésiastiques sont dans le même sentiment. L'Electeur de Baviere ne veut point donner la main aux Ambassadeurs chez lui. L'Electeur Palatin lui a déclaré qu'il prétendoit avoir le même avantage.

Nous avons besoin dans cette Assemblée des Electeurs de Baviere, & de Cologne: car les trois autres qui y sont en personne ont été gagnez par l'Empereur, ou sont foibles, & ces deux seuls font encore quelque opposition aux entrepriſes des Espagnols. Cette considération peut servir pour leur céder & aux autres en leur faveur, s'il nous en revient quelque avantage évident & très-grand. Je me conduirai en cette occasion suivant la disposition où je trouverai les esprits, & les affaires dans Ratisbonne, n'espérant pas pouvoir recevoir votre ordre assez tôt. Je n'ai point encore eu de nouvelles de Monsieur votre Fils. Je me donne présentement l'honneur de lui écrire à Mayence. Je viens de recevoir la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16. de Mai, qui m'a été envoyée de Ratisbonne. Je n'y puis répondre que par le prochain Courier, celui-ci étant presſé de partir. Je suis avec une passion & un respect extrêmes &c. L'Electeur de Baviere ne veut point donner la main aux Ambassadeurs chez lui. L'Electeur Palatin lui a déclaré qu'il prétendoit avoir le même avantage. Il faut ménager les Electeurs de Cologne & de Baviere, parcequ'ils s'opposent seuls aux entrepriſes des Espagnols. Pour cette considération on peut leur céder cela & aux autres Electeurs.

MON-

1653.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 26. Juin 1653.

Il n'est pas souhaité à l'ouverture de la Diéte. Les Ambassadeurs entrant dans la Ville où la Diéte se tient, ils n'y font point d'entrée avec cérémonie. L'Electeur de Cologne n'a pas assisté au Couronnement du Roi des Romains, fâché de ce que l'Empereur avoit jugé en faveur de l'Electeur de Mayence. L'Empereur & le Roi des Romains ont écrit au Roi le jour de son Election, il attend des Lettres pour eux. Ceci regarde le Fils de Monsieur de Brienne à qui il veut rendre tous les services qu'il pourra étant si obligé au Pére.

MONSIEUR,

JE viens enfin d'arriver ici. Je demanderai demain ma premiere audience à l'Empereur, laquelle je n'obtiendrai peut-être qu'après l'ouverture de la Diéte, si elle se fait Lundi prochain comme on dit. Je me prépare à être chicané sur tout. Je l'ai été pour le logement, & si j'en avois attendu un de la part du Maréchal de l'Empire, auquel je l'ai demandé, il y a 15. jours, je serois encore aux portes de cette Ville à un mois d'ici. Il a paru en cette occasion que je n'y étois pas fort souhaité. Je n'ai pas demandé que l'Empereur m'envoyât un carosse hors de la Ville, de crainte d'un refus, & je n'ai pas aussi vou-

Il n'est pas souhaité à l'ouverture de la Diéte.

lu donner lieu de dire que je ne l'avois pas demandé. J'écrivis hier à Monsieur l'Electeur de Mayence, & le priai de me mander si je devois faire présenter à l'Empereur la Lettre de créance du Roi devant ou après mon entrée. Il entrevit bien ce que je voulois, & ayant pris du tems pour s'en informer, il répondit qu'il étoit permis à tout le monde d'entrer sans congé dans la Ville où la Diéte se tient, & que je ne devois présenter ma Lettre de créance qu'après mon entrée, parce que si je la présentois plutôt, ce seroit demander une entrée avec cérémonie, qui ne se faisoit point, & que l'Empereur n'avoit faite à aucun Ambassadeur. J'ai suivi son conseil & suis entré ce matin sans bruit.

Les Ambassadeurs entrant dans la Ville où la Diéte se tient, ils n'y font point d'entrée avec cérémonie.

L'Electeur de Cologne est fort offensé, de ce que l'Empereur a jugé en faveur de l'Electeur de Mayence sur la prétention qu'ils avoient l'un & l'autre de couronner le Roi des Romains. Il n'assista point à la cérémonie, & avant qu'elle se fît, il se retira à deux heures d'ici, où il est encore. On croit qu'il s'apaisera, & qu'il reviendra ici, étant fort recherché. J'y envoyerai demain un Gentilhomme pour lui faire compliment, pour presentir quel profit nous pouvons tirer de ce dégout, & pour convenir avec lui de quelque expédient, qui me donne le moyen de le voir dans le lieu où il est, s'il ne revient bientôt ici.

L'Electeur de Cologne n'a pas assisté au Couronnement du Roi des Romains, fâché de ce que l'Empereur avoit jugé en faveur de l'Electeur de Mayence.

J'ai apris ici que l'Empereur & le Roi des Romains avoient écrit au Roi le jour de son Election; c'est pourquoi j'espére bientôt recevoir des Lettres de Sa Majesté pour eux. L'Ambassadeur d'Espagne assista au Couronnement, avec celui de Pologne, & le Nonce du Pape, & fit le lendemain un festin magnifique aux Electeurs, & aux autres Princes, avec autant d'éclat & de démonstration de joye, que si son Maître avoit été élu. Si j'avois été ici j'aurois été reduit à faire le malade.

L'Empereur & le Roi des Romains ont écrit au Roi le jour de son Election, il attend des Lettres pour eux.

Monsieur votre Fils est arrivé ici le 17. de ce mois, & a vu le Couronnement: je vous suplie très-humblement de me le laisser, & de m'en donner la conduite pour quelques mois. Vous étant obligé au point que je suis, je ne puis pas nier que je n'aye une joye extrême de le voir, & de pouvoir vous témoigner en sa personne que je vous honore infiniment, mais cette considération ne me fera jamais rien faire contre son avantage, & j'ose vous dire que je le chasserois d'ici, si je ne jugeois clairement qu'il y aprendra plus pour quelque tems qu'à Mayence. Il est très-capable d'aprendre, & est parfaitement bien né, j'en aurai tout le soin que vous pouvez demander.

Ceci regarde le Fils de Monsieur de Brienne à qui il veut rendre tous les services qu'il pourra étant si obligé au Pére.

1653.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 3. Juillet 1653.

Il a eu audience de l'Empereur. On a retardé sa premiére audience sous prétexte des empêchemens que causoit l'ouverture de la Diéte. Il croit que c'étoit pour lui ôter le moyen de voir l'Electeur de Trêves qui étoit sur son départ. On ne visite personne que l'on n'ait vu premiérement l'Empereur. Il n'a point voulu faire d'entrée publique depeur de perdre trop de tems. L'Electeur de Cologne prétend ne pas donner chez lui la main à l'Ambassadeur de France. Les Electeurs ont donné la main à Prague à l'Ambassadeur d'Espagne. Il lui offre le titre d'Alteſſe Electorale au lieu de celui d'Eminence, & de donner la droite à l'Electrice de Baviere. S'il voit cet Electeur dans un lieu neutre, il lui donnera la main pour s'acquerir des amis par cette civilité.

MONSIEUR,

Il a eu audience de l'Empereur.

LA derniére Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire vous aprendra que j'arrivai ici le 26. Juin au matin. J'eus hier au soir ma premiére audience de l'Empereur. Je l'aurai ce soir du Roi des Romains; je tâcherai de l'avoir ce soir de l'Electeur de Mayence, afin de pouvoir visiter ensuite l'Electeur de Trêves qui part demain pour retourner à Trêves.

On a retardé sa premiére audience sous prétexte des empêche-

On a retardé ma premiere audience le plus qu'on a pu sous prétexte de l'ouverture de la Diéte qui se fit le 30. de Juin, & des empêchemens qu'elle a causez à l'Empereur; mais en effet pour me chicaner sur tout, & peut-être pour m'ôter le moyen de voir l'Electeur de Trêves qui n'est pas satisfait, & qui devoit partir dès hier. Mon soupçon est fondé sur ce qu'on a dit chez l'Empereur que je l'avois vu *incognito*, & que l'Electeur de Mayence m'a fait dire qu'il l'auroit trouvé mauvais, étant à propos de voir chacun dans son rang, & de ne visiter personne, avant que d'avoir vu l'Empereur: jusques là qu'on ne m'a pas voulu permettre de visiter l'Impératrice Douairiére qui partit d'ici le 30. Juin pour retourner à Vienne. Je lui en fis faire mes excuses qu'elle reçut civilement avec la Lettre du Roi. J'ai aussi fait présenter la Lettre de Sa Majesté à l'Impératrice; mais je n'aurai l'honneur de la voir que Lundi, parce qu'elle est encore dans ses couches, & ne commencera à se montrer que Dimanche 6. de ce mois.

1653.

mens que causoit l'ouverture de la Diéte. Il croit que c'étoit pour lui ôter le moyen de voir l'Electeur de Trêves qui étoit sur son départ.

On ne visite personne que l'on n'ait vu premiérement l'Empereur.

J'ai reçu dans ma premiére audience tous les honneurs accoûtumez, & on m'a fait dire par plusieurs personnes que l'Electeur de Mayence m'avoit mal conseillé, & que je devois demander une entrée. J'ai su qu'on l'avoit faite à l'Ambassadeur de Pologne; mais j'ai cru qu'en me l'accordant on me feroit encore perdre une semaine, & j'ai considéré ce conseil comme un piége.

Il n'a point voulu faire d'entrée publique depeur de perdre trop de tems.

J'ai eu une longue Conférence avec le Comte Egon de Furstemberg, sur la prétention de l'Electeur de Cologne, & lui ai fait avouer que je ne le pouvois contenter, si je n'étois assuré qu'en lui donnant la main chez lui, les autres Electeurs ne laisseroient pas de me l'accorder chez eux, comme à l'Ambassadeur d'Espagne, parceque s'ils vouloient recevoir de moi le même honneur que je lui aurois fait, ainsi que l'Electeur Palatin m'a déclaré, que je serois forcé à y consentir ou à ne les voir point; qu'il n'étoit pas raisonnable de me reduire à ne les voir point, principalement l'Electeur de Mayence qui est le Directeur de l'Assemblée, & que Sa Majesté n'aprouveroit jamais que dans un lieu si solennel, son Ambassadeur cédât volontairement un honneur aux autres Electeurs, qu'ils cédent volontairement à l'Ambassadeur d'Espagne. J'ai ajouté que sa possession étoit détruite par l'exemple de ses six Collégues qui ont cédé dans Prague à l'Ambassadeur d'Espagne, & qu'il n'en avoit aucune preuve, parceque Messieurs de Lionne, de Charnacé, de Saint Etienne, & de Quincé, qu'il m'a alléguez n'ont point été en Baviere avec la qualité d'Ambassadeurs; mais avec celle d'Envoyez, & que l'exemple des précédens Ambassadeurs d'Espagne étoit dénié par celui-ci & ne seroit jamais la régle de la conduite de ceux de France. Mais que sans considérer le droit ni la possession, je ferois cet exemple aux autres & lui céderois si nous étions dans un lieu où la conséquence n'en fût pas si prompte & si desavantageuse, & que dès à présent je voulois lui accorder deux choses que l'Ambassadeur d'Espagne a refusées, l'une est la qualité d'Alteſſe Electorale qu'il demande, & non d'Eminence, & l'autre la main droite à Madame l'Electrice dans sa Maison. Le Comte de Furstemberg a été satisfait, & l'Electeur a témoigné qu'il l'étoit aussi au Gentilhomme que je lui ai envoyé. Je crois que j'aurai l'honneur de le voir dans un lieu neutre, où je lui donnerai la main droite. Il a offert ci-devant cet expédient à l'Ambassadeur d'Espagne qui l'a refusé; mais notre condition n'est pas égale ici: car tout est pour lui, & il n'a

L'Electeur de Cologne prétend ne pas donner chez lui la main à l'Ambassadeur de France.

Les Electeurs ont donné la main à Prague à l'Ambassadeur d'Espagne.

Il lui offre le titre d'Alteſſe Electorale au lieu de celui d'Eminence & de donner la droite à l'Electrice de Baviere.

S'il voit cet Electeur dans un lieu neutre il lui donne-

1653. n'a point preſque d'Ennemis que ceux qu'il ſe fait par des prétentions trop hautes; mais nous n'aurons ici preſque aucuns amis que ceux qu'il nous fera, & ceux que nous pourrons aquerir par civilité, n'ayant point d'autre monnoye. Il a auſſi peu d'affaires, & l'Empereur eſt ſon Solliciteur. On tâchera de nous en faire beaucoup, & nous n'avons point de meilleurs amis que les Electeurs de Cologne & de Baviere : c'eſt pourquoi j'eſpére d'être excuſé ſi je me ſuis un peu trop avancé. Je me hazarderai encore de me relâcher à l'égard de quelques autres, & pourvû que j'aye l'honneur d'éviter par cette voye l'orage dont on nous ménace, je ne craindrai point la honte d'être deſavoué pour avoir rendu quelques honneurs ſans exemple, mais ſans conſéquence.

ca la main pour s'aquerir des amis par cette civilité.

Le Comte de Hohenlo eſt ici il y a plus d'un mois. Il parle de levées pour Monſieur le Prince de Condé; mais il n'en fait point. Le Comte de Saint Etienne eſt auſſi en cette Ville de la part de Monſieur le Prince & a eu audience de l'Empereur. Je n'ai encore pu découvrir le ſecret de ſon voyage.

Je ne vous parle point encore d'affaires, parcequ'on ne m'en a point encore parlé ici, & que je ne devois pas commencer en faiſant & recevant des viſites. Je tâcherai de ſonder les eſprits & m'ouvrirai ſelon la diſpoſition que j'y trouverai.

Monſieur votre Fils a des bontés pour moi capables de me corrompre; mais je vous aſſure ſans complaiſance qu'il eſt tel que vous le pouvez déſirer, & que s'il continue, il ſaura les affaires de la Diéte de Ratisbonne auſſi bien que la Philoſophie. Je ſuis avec un reſpect extrême &c.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Le 10. Juillet 1653.

Garniſon Suedoiſe à Wecht à charge à l'Empire. On cherche les moyens de s'en délivrer. Plaintes contre le Duc de Lorraine qui prend des quartiers d'Hiver dans l'Empire & qui retient encore trois Places. Le Duc de Lorraine ſe moque des concluſions des Diétes, lorſqu'il n'y a pas des Troupes pour les ſoutenir. Les Cercles du Rhin & de Weſtphalie veulent lever cinq mille hommes pour ſe mettre à couvert du Duc de Lorraine. Les Impériaux & les Eſpagnols voudroient détourner cette levée. Le Duc de Lorraine envoye un Agent à la Diéte. La Diéte prie l'Empereur de l'ouïr & d'être Médiateur. Cet Agent demande un million d'or pour reſtituer les trois Places, & ne prendre plus des quartiers. Il demande la Ville d'Heilbron pour gage du payement. Un Traité fait avec le Duc de Lorraine ſeroit inutile, ſi l'on ne met l'argent qu'on lui veut donner à couvert. Il ſollicitera les levées des deux Cercles. L'Electeur de Trêves part mal ſatisfait de Ratisbonne. Il paroit avoir de bonnes diſpoſitions pour la France; il le faut ménager, le Roi lui devroit écrire une Lettre obligeante. Il recommande un Memoire du Prince de Stavelo. L'Electeur Palatin a paru attâché aux Eſpagnols, on a gagné ſa voix pour l'Election par pluſieurs préſens. Il faut ſolliciter Strasbourg & les Villes Impériales d'Alſace de s'armer pour ſe mettre à couvert des entrepriſes des Lorrains. Il demande une Lettre du Roi pour le Duc de Wirtemberg, afin de l'engager à couvrir l'Alſace. Les Allemans ſont dégoutez du ſervice d'Eſpagne. On ſe plaint à lui des Garniſons de Briſac & Philipsbourg : il avoue que ces plaintes ſont juſtes, & il promet d'y remédier. Touchant les dix Villes Impériales d'Alſace. Touchant les trois millions que la France devoit donner. Le Duc de Savoye demande l'inveſtiture à l'Empereur, l'Ambaſſadeur la ſollicitera avec lui. 1653.

MONSIEUR,

DEpuis l'ouverture de la Diéte, les Etats n'ont encore fait aucune Concluſion. Ils

1653. ont commencé par trois points. Le premier eſt celui de la Garniſon Suedoiſe qui eſt dans Wecht. Le ſecond eſt un Accord avec le Duc de Lorraine & le troiſiéme eſt le rétabliſſement du nombre des Aſſeſſeurs dans la Chambre Impériale de Spire & le réglement de leurs Salaires.

Garniſon Suédoiſe à Wecht à charge à l'Empire. On cherche les moyens de s'en délivrer.

Les Suedois retiennent Wecht juſques à préſent par un conſentement des Etats donné à Nuremberg pour gage de ce qui leur eſt encore dû de la ſomme qui leur fut accordée à Munſter, & l'Empire paye par mois pour leur Garniſon huit mil Riſdalles. Ce fardeau eſt d'autant plus peſant qu'il dure depuis trois ans, & qu'il monte par an plus haut que la ſomme qui eſt encore due & qu'il eſt porté par ceux qui ne leur doivent plus rien : car l'Evêque de Munſter auquel apartient Wecht a payé toute ſa part, & la Garniſon Suedoiſe ne pouvant aller demander la ſubſiſtance à ceux qui doivent encore quelque choſe, parce-qu'ils ſont éloignez, s'adreſſe aux Evêchez de Munſter & de Paderborn quoiqu'ils ne doivent plus rien. Cette affaire ſera vuidée la premiere, & on propoſe de payer préſentement aux Suédois ce qui leur eſt encore dû pour les faire ſortir de Wecht; mais pour ce qui eſt dû aux Evêchez de Munſter & de Paderborn qui ont payé la Garniſon à la décharge de quelques Etats, on leur donnera quelque choſe & ils accorderont un delai pour le reſte.

Plaintes contre le Duc de Lorraine qui prend des quartiers d'hiver dans l'Empire & qui retient encore trois Places.

Les Etats, principalement les Electeurs de Cologne, & de Trêves, ont fait beaucoup de bruit contre le Duc de Lorraine qui prend tous les hivers ſes quartiers dans leurs Pais, & qui retient encore trois Places de l'Empire, Hombourg qui apartient au Comte de Naſſau-Sarbruch, Landſtoul à des Gentilhommes nommez Seckengen, & Hammerſtein ſur le Rhin à l'Electeur de Trêves. Ce bruit qui fut fait dès l'année paſſée obligea le Cercle de la Baſſe Saxe à lever des Troupes pour ſa défenſe, & les Cercles Electoral & du haut Rhin à réſoudre à faire des levées; mais leur réſolution n'ayant point eu d'effet par l'adreſſe des Impériaux, le Duc de Lorraine les a viſitez cet hiver ſelon ſa coutume, & leur a fait voir qu'il ne craint pas tant les concluſions d'une Diéte que les levées effectives. Le bruit s'eſt augmenté ici, & l'Empereur voulant le diminuer envoya il y a quelque tems le Comte de Staremberg à l'Archiduc & au Duc de Lorraine, lequel n'ayant raporté que des paroles les eſprits ſe ſont échaufez, & les Cercles Electoral & de Weſtphalie ont réſolu de faire des levées ſans aucune perte de tems, & d'avoir au commencement de l'hiver un Corps de 5. mille hommes. Les trois Electeurs de Mayence, Cologne & Trêves levent chacun ſix cens hommes de pied & cent chevaux & les Etats de Weſtphalie fourniront aiſement le reſte. Le Duc de Neubourg qui eſt ici en pourroit ſeul donner la moitié qu'il a encore ſur pied; mais il n'eſt pas ennemi du Duc de Lorraine & il ne fournira que ſa part. Si le Cercle de la Baſſe Saxe s'y vouloit joindre & faire une Ligue avec les deux autres, tout ce côté-là ſeroit à couvert, & je penſe même qu'il ſera aſſez aſſuré, pourvû que les 5. mille hommes ſoient effectifs & que la levée n'en ſoit point divertie par l'adreſſe des Impériaux comme l'année paſſée. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne a fait tous ſes efforts pour empêcher cette réſolution qui a été priſe avant l'ouverture de la Diéte, & mon arrivée, & maintenant pour l'eluder, non ſeulement il l'aprouve; mais il dit qu'elle doit être générale & que tout l'Empire doit faire un Corps d'Armée pour la défenſe commune, en vertu de la Garantie générale. Les Impériaux, & ceux des Etats qui ſont à leur dévotion travaillent ſur ce projet dans l'Aſſemblée. Les autres n'y réſiſtent pas; mais prévoyant bien qu'un ſi grand Corps ne ſe remue pas aſſez vite, & que la contrariété des ſentimens empêchera l'effet de cette réſolution, ils ſoutiennent qu'elle ne doit pas retarder celle qui a été priſe par les Cercles particuliers & cette opinion ſera la plus forte.

Le Duc de Lorraine ſe moque des concluſions des Diétes, lorſqu'il n'y a pas de Troupes pour les ſoutenir.

Les Cercles du Rhin & de Weſtphalie veulent lever cinq mille hommes pour ſe mettre à couvert du Duc de Lorraine.

Les Impériaux & les Eſpagnols voudroient détourner cette levée.

L'autre artifice dont on a uſé pour retarder les levées, a été de faire venir ici comme l'année paſſée à Francfort un Agent du Duc de Lorraine nommé Fournier. Les Impériaux vouloient obliger les Etats à traiter avec lui par Députez comme ils font avec les Ambaſſadeurs des Rois; mais cela ayant été jugé contre la Dignité de l'Empire, on a réſolu de prier l'Empereur de l'ouïr & d'être le médiateur de cette affaire. Cette réſolution n'a pas déplu aux Impériaux parce qu'elle donne à l'Empereur le moyen d'avancer ou retarder l'affaire. Fournier demande un million d'Or pour la reſtitution des trois Places & pour l'obliger à ne prendre plus des quartiers de l'Empire, & la Ville d'Heilbron pour gage du payement. Cette demande ridicule fait croire à pluſieurs que ce n'eſt qu'un amuſement pour ralentir par l'eſpérance d'un Accord les levées des Cercles Electoral & de Weſtphalie.

Le Duc de Lorraine envoye un Agent à la Diéte. La Diéte prie l'Empereur de l'ouïr & d'être Médiateur.

Cet Agent demande un million d'Or pour reſtituer les trois Places & ne prendre plus des quartiers. Il demande la Ville d'Heilbron pour gage du payement.

J'avois fait deſſein de ne parler des levées des Eſpagnols, & des quartiers du Duc de Lorraine, que par maniere de défenſe & de replique aux contraventions qu'on nous objectera; mais ayant trouvé une ſi belle occaſion & en étant prié par Monſieur l'Electeur de Trêves, & par quelques autres, j'ai commencé par cette affaire. Je ne ſuis point opoſé au deſſein de donner quelque ſomme d'argent au Duc de Lorraine pour la reſtitution des trois Places & pour n'entrer plus dans l'Empire avec ſes Troupes : car j'aurois choqué le ſentiment de tous les Etats qui veulent acheter leur repos, & principalement celui de l'Electeur de Trêves qui veut ravoir Hammerſtein à quelque prix que ce ſoit; mais j'ai propoſé de ne lui donner aucune Place en gage, de retenir l'argent pour ſureté de la parole qu'il donnera de ne prendre plus de quartiers dans l'Allemagne, & de faire paſſer pour contravention les quartiers de ſes Troupes ſous le nom de Monſieur le Prince de Condé, étant certain qu'un Traité fait avec le Duc de Lorraine ſeroit inutile ſans ces précautions. Je n'ai eu aucune peine à perſuader les Etats ſur ce point, & j'oſe aſſurer qu'on ne traitera point avec lui, ou qu'on retiendra l'argent pour ſureté de ſa parole, & qu'il ſera mis dans une Ville Impériale par forme de dépôt dont on lui payera l'intérêt. On ne le rendra peut-être pas garant de Monſieur le Prince & on ſe contentera de faire ici une concluſion contre eux laquelle étant inutile comme elle le fut l'année paſſée à Francfort, les Cercles Electoral, & de Weſtphalie témoignent être réſolus à faire leurs levées n'y ayant point d'autre reméde à ce mal.

Un Traité fait avec le Duc de Lorraine ſeroit inutile, ſi l'on ne met l'argent qu'on lui veut donner à couvert.

Je ſolliciterai inceſſamment les Etats de ces deux Cercles. L'Electeur de Mayence m'a dit que ſes Gens étoient déja levez, & qu'il les fourniroit quand on voudroit. Je n'ai point encore vu l'Electeur de Cologne; mais il eſt très-

Il ſollicitera les levées des deux Cercles.

1653. très-disposé à cette levée, & il y engage les autres. L'Electeur de Trêves y a plus d'intérêt qu'aucun, & s'en rend le solliciteur. Il est parti d'ici très-mal satisfait, il l'a dit fort hautement & qu'il n'y étoit demeuré les derniers jours que pour me voir. Pour obtenir sa voix dans l'Election du Roi des Romains, on lui avoit promis la restitution d'Hammerstein, & une assurance d'exemption de quartier, & l'Empereur lui avoit donné un Jugement sur Requête, par lequel l'Abbé de Saint Maximin qui prétend relever immédiatement de l'Empire est déclaré relever de lui; mais il n'a pu obtenir que des paroles sur les deux premiers points, & les Espagnols veulent s'opposer à l'execution du Jugement de l'Empereur, sous prétexte que cette Abbaye est dans la protection du Luxembourg. Je suis assuré qu'il a dit à l'Ambassadeur d'Espagne & à des Ministres de l'Empereur, qu'il étoit venu ici plus Imperial qu'il n'en sortoit, & que si on le persecutoit par des quartiers il auroit recours à la France, & il m'a dit que le département des quartiers étoit déja fait, & qu'il devoit avoir cette année les Lorrains dans son Païs. Que pour s'en garantir il auroit recours au Roi, aussi bien que pour maintenir le Jugement de l'Empereur, auquel il m'a assuré avoir dit la même chose, & que Sa Majesté Imperiale, après l'avoir régardé quelque tems en riant, avoit repondu qu'il falloit empêcher que les deux Couronnes ne se mêlassent des affaires d'Allemagne & qu'elle y penseroit. Cet Electeur témoigne avoir beaucoup de confiance en Monsieur de Marolle Gouverneur de Thionville, par le moyen duquel on pourra tirer de lui tout ce qu'il sera capable d'accorder. Je pense qu'il ne se disposera en notre faveur qu'à l'extrêmité : car il est foible & assez dépendant de Monsieur l'Electeur de Mayence, auquel il doit tout ce qu'il est. En l'état où on l'a mis il nous sera aussi favorable qu'aux Espagnols, & la confiance est allée si avant qu'il m'a prié de ne me fier point aux Députez qu'il laisse ici, & de lui écrire par une autre voye que la leur si j'ai quelque chose à lui mander. Son premier Député se nomme Metternich, & est Chanoine de Mayence & de Trêves, & le second est son Chancellier. Il m'a promis de leur donner des ordres pour nos affaires auxquels ils n'oseroient manquer. Je pense qu'il seroit à propos de lui envoyer une Lettre du Roi fort obligeante par Monsieur de Marolle, & de lui faire dire que Sa Majesté a eu une extrême satisfaction d'apprendre tout ce qui s'est passé entre lui & moi, & qu'elle lui donnera tout le secours dont il aura besoin.

L'Electeur de Trêves part mal satisfait de Ratisbonne.

Il paroît avoir de bonnes dispositions pour la France; il le faut menager, le Roi lui devroit écrire une Lettre obligeante.

Je vous envoye un Mémoire du Prince du Stavelo sur lequel je vous suplie d'écrire à Monsieur de Marolle comme je fais aujourd'hui & de m'envoyer une réponse favorable que je puisse lui montrer. Il est à propos de satisfaire ici tout le monde & de témoigner beaucoup d'équité.

Il recommande un Memoire du Prince de de Stavelo.

Je n'ai point encore vu le Duc de Neubourg ni les Evêques de Munster & de Paderborn qui sont ici.

Si la levée des deux Cercles s'effectue, je crains que les Troupes ennemies ne prennent leurs quartiers dans l'Alsace: car le Cercle du Haut Rhin, dans lequel elle est, ne s'armera point, parceque l'Electeur Palatin qui est le plus puissant du Cercle l'empêchera. Il ne veut point exécuter pour sa part la conclusion du Cercle Electoral, & je suis assuré qu'il ne fera rien que ce que l'Empereur voudra. Il partit hier, & n'a laissé ici que des Députez. Je n'ai remarqué en lui aucune aigreur contre la France, quoique plusieurs m'ayent voulu persuader le contraire; mais il est certain que de tous les Princes qui sont venus ici, il n'y en a aucun qui ait paru plus attaché aux Espagnols, on a gagné sa voix pour l'Election par plusieurs grands présens, & principalement par un Jugement sur Requête de l'Empereur qui lui donne dans le Collége des Princes par provision les deux voix des Duchez de Simmeren & Lautern, & les ôte à son Oncle, qui a eu ses Duchez par le Testament de son Pére, lequel est mort dès l'an 1610. Ce procès se doit vuider ici, & on croit que le Duc de Simmeren le gagnera & qu'au plus il ne lui en coûtera qu'un ou deux Bailliages. Je ne m'arrête point à vous dire les raisons de l'un & de l'autre, ayant trop de choses plus importantes à vous mander. Je ne vous parle point aussi du troisiéme par lequel les Etats ont commencé, qui est le rétablissement du nombre des Assesseurs de la Chambre Imperiale & le reglement de leurs salaires. 1653.

L'Electeur Palatin a paru attaché aux Espagnols, on a gagné sa voix pour l'Election par plusieurs présens.

Je ne sai si on pourra obtenir de la Ville de Strasbourg & des dix Villes Imperiales d'Alsace, qu'elles arment pour leur défense, & qu'elles demandent du secours au Duc de Wirtemberg, & aux Marquis de Baden, qui sont leurs voisins, quoiqu'ils soient dans le Cercle de Suaube. Il seroit à propos d'en solliciter de bonne heure la Ville de Strasbourg, & les autres, & de m'envoyer une Lettre du Roi sur ce sujet pour le Duc de Wirtemberg, & que la Lettre lui témoignât encore la satisfaction qu'a Sa Majesté de la façon dont on m'a reçu & un désir d'union & amitié particuliére pour le repos public & l'intérêt commun. Il n'y a personne ici qui parle si haut que lui, & je suis assuré que l'Empereur voudroit qu'il en fut déja parti. Il n'y fera pas long sejour, c'est pourquoi la Lettre ne peut venir trop tôt. Je n'en demande point pour les Marquis de Baden, parceque je les crois inutiles, & suis persuadé que le Catholique ne fera rien contre les Espagnols & que le Luthérien est trop foible & trop pauvre pour armer.

Il faut solliciter Strasbourg & les Villes Imperiales d'Alsace de s'armer pour se mettre à couvert des entreprises des Lorrains.

Il demande une Lettre du Roi pour le Duc de Wirtemberg, afin de l'engager à couvrir l'Alsace.

Je n'ai osé parler des levées que les Espagnols font dans l'Empire & je garderai cette plainte pour une Replique à celles qu'on fera contre nous. Les levées que nous faisons rendent notre plainte inutile: car nous ne persuaderons à personne qu'elles nous soient permises, & qu'elles ne le soient pas aux Espagnols. On m'a dit que le Comte de Hohenlo attend chez lui trois cens chevaux qu'il a envoyé acheter en Hongrie, & qu'il a déja quatre-vingt ou cent Cavaliers à pied. Ce Comte est fort mépriſé ici pour avoir quitté le parti du Roi. Je ne vois pas un Allemand qui ne soit dégouté du Service d'Espagne. L'un des Fils du Marquis de Baden Catholique a quitté ce Service & s'en plaint ici hautement, & on dit que le Duc Ulrich de Wirtemberg en est très-mal satisfait & n'y est retenu que par l'engagement de son Mariage.

Les Allemans sont dégoutez du service d'Espagne.

Les plaintes des Garnisons de Brisac & Philipsbourg éclateront bientôt, & l'Evêque de Spire m'a déja fait la sienne fort civilement, & m'en a promis un grand Mémoire. Je n'ai aucune bonne réponse contre ces plaintes, car elles sont justes: tout mon soin sera de les adoucir

On se plaint à lui des Garnisons de Brisac & Philipsbourg: il avoue que ces plaintes sont justes, & il promet d'y remédier.

1653. doucir & de promettre tout ce qu'on voudra. 1653.

Touchant les dix Villes Imperiales d'Alsace.

Monsieur le Comte d'Harcourt prétend que les dix Villes Imperiales appartiennent maintenant au Roi & non à l'Empire, & elles prétendent que le droit de protection aquis au Roi par le Traité de Paix n'appartient pas même au Roi en pleine Souveraineté; mais comme un Fief de l'Empire. J'ai écrit à Monsieur le Comte d'Harcourt que sa prétention est contraire au Traité, & j'ai répondu aux Députez des dix Villes que la protection appartient au Roi en pleine Souveraineté. Elles en présenteront un Mémoire aux Etats qui formeront la même difficulté pour l'Alsace. Vous savez, Monsieur, que vous l'avez prevue & je suivrai les ordres du Roi sur ce sujet.

Touchant les trois millions que la France devoit donner.

Il me semble qu'on ne résoudra rien ici contre nous sur le point des trois millions, si l'Archiduc d'Inspruck ne nous donne la renonciation du Roi d'Espagne; mais s'il la fournit il y aura de la difficulté sur les termes des payemens, & sur les intérêts. Je crains que l'Archiduc n'ait cette renonciation, & ma crainte est fondée sur le discours de l'Electeur de Mayence, & du Marquis Guillaume de Baden. Le dernier m'a dit qu'il avoit appris de bonne part que la renonciation étoit ici, & qu'elle n'étoit pas en bonne forme, & le premier m'a donné du soupçon m'ayant dit trop ouvertement que sans cette renonciation les Etats n'écouteroient pas la demande des trois millions, & ayant ajouté que si on la fourniſſoit il seroit raisonnable de les payer, puisque les termes du payement étoient expirez. Je lui ai répondu que ces termes ne commenceroient que du jour que la renonciation seroit donnée, & lui aiant fait un long discours sur ce sujet, il ne m'a pas paru en être entiérement persuadé. Si on nous fournit la renonciation je vous l'envoyerai sans aucun delai pour en examiner les clauses, sur lesquelles il y aura beaucoup de difficultez. Je crois que les Etats ne l'approuveront point si elle est en mauvaise forme; mais aussi nous ne serons pas reçus à demander toutes les clauses qu'un Notaire fort subtil pourroit inventer, & nous passerions pour des Gens de mauvaise foi, si nous ne l'approuvions en la forme qui sera approuvée par les trois Colléges. A cette difficulté succedera celle du delai, & je crois qu'on ne pourra obtenir trois ans sans intérêts. L'Archiduc a donné ici, il y a six semaines, un Mémoire sur ce point, dans lequel il a compris toutes les plaintes qu'on fait contre Brisac & Philipsbourg, afin de nous rendre odieux, & l'Electeur de Mayence a été fort soigneux de le communiquer à tous les Etats, aussi bien que les Réponses que Sa Majesté fit faire l'année passée à la demande de l'Archiduc. J'ai besoin d'avoir cette demande, & je vous supplie très-humblement de me la faire envoyer au plutôt.

Le Duc de Savoye demande l'investiture à l'Empereur, l'Ambassadeur le sollicitera avec lui.

L'affaire de l'Investiture que demande le Duc de Savoye n'avance point. Son Agent desespérant avec raison d'en avoir aucune satisfaction de l'Empereur, a présenté un Mémoire aux Etats par lequel il leur demande leur interposition envers Sa Majesté Imperiale. Je la solliciterai avec lui, & j'ai déja témoigné à tous ceux que j'ai vus qu'on ne pouvoit prendre pour prétexte le défaut du payement de 494000. écus parceque le Roi les offroit. L'Ecrit que Monsieur le Duc de Mantouë a fait donner à Monsieur Dupleſſis Besançon l'onziéme de Juin dernier, nous est venu à propos pour prouver clairement tout ce que nous dirons sur ce sujet.

L'Electeur de Cologne partit le quatriéme de ce mois pour aller à Landstoul où étoit toute la Cour de Baviere & il doit revenir aujourd'hui dans une Maison à deux lieues d'ici où il a toujours été depuis le Couronnement. Ce voyage m'a empêché de le voir. J'espére que j'aurai cet honneur la semaine prochaine dans un lieu tiers.

J'eus hier l'honneur de voir l'Imperatrice. J'aurois demandé audience à l'Empereur pour lui parler de l'affaire de Savoye, & des quartiers des Lorrains, si j'avois eu les Réponses du Roi pour Sa Majesté Imperiale, & pour le Roi des Romains, sans lesquelles je ne crois pas devoir me présenter à lui. Je leur ai fait dans ma premiére audience le compliment de Sa Majesté sur l'Election, comme en aiant reçu l'ordre le jour précédent quoique je n'eusse pas encore reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur ce sujet le vingt-septiéme de Juin. Je l'ai reçue par la voye de Hollande dans le paquet de Monsieur Brasset, laquelle est plus longue de cinq jours que celle de Bruxelles, Anvers, & Cologne, par l'adresse de Monsieur Bilderbeck.

Je me suis donné l'honneur de vous écrire avec liberté ce que je pense de Monsieur votre Fils; mon estime augmente tous les jours, la France vous devra tout le service qu'il sera capable de lui rendre: car outre son excellent naturel, vous avez eu tout le soin possible de son instruction en lui donnant Monsieur Blondel qui a d'aussi excellentes qualitez & en aussi grand nombre que j'en aye jamais vu à personne, & par dessus toutes une affection sans pareille. Je vous dois, Monsieur, témoigner cette verité étant avec une passion extrême &c.

LET-

1653.

LETTRE

Ecrite à ſon

EMINENCE

Monſieur le Cardinal

MAZARIN

Par Monſieur de

VAUTORTE.

Du 10. Juillet 1653.

Il lui rend compte d'une Conférence qu'il a eu avec l'Electeur de Mayence. L'Electeur de Mayence fait prier le Cardinal de n'employer plus le Baron de Reiffemberg auprès de lui. Il ſouhaite qu'on adouciſſe l'Electeur qui peut nuire.

MONSEIGNEUR,

JE ne me ſuis point donné l'honneur d'écrire à Votre Eminence, depuis mon arrivée en ce lieu, & ne vous mande point maintenant tout ce que j'y ai fait juſques à ce jour. Les Lettres que j'ai écrites à Monſieur de Brienne aux deux derniers Ordinaires en auront amplement informé Votre Eminence, & celle que je lui écris maintenant, dont je vous envoye Copie, vous apprendra l'état préſent de nos affaires: celle-ci eſt ſeulement l'abregé de ma premiére Conférence avec Monſieur l'Electeur de Mayence.

Il lui rend compte d'une Conférence qu'il a eu avec l'Electeur de Mayence.

Après les premiers complimens il me parla avec émotion durant deux heures de la conduite du Baron de Reiffemberg, & me dit, que lui aiant rendu une Lettre de créance de Votre Eminence, laquelle il me lut, il ne lui avoit dit que trois choſes. La premiére eſt le peu de ſatisfaction que le Roi recevoit de l'Election du Roi des Romains, & qu'il étoit aſſuré que le Roi ne le reconnoîtroit jamais en cette qualité. La ſeconde eſt la créance que l'on avoit en France qu'il étoit le principal Auteur de cette Election. Qu'il s'étoit fait Eſpagnol: qu'on l'en feroit repentir dans toutes les occaſions, & qu'il pouvoit renoncer aux quarante mil écus que le Roi lui doit. La troiſiéme eſt la joye qu'on avoit à la Cour du deſordre de la Suiſſe, & que le Roi le fomentoit, afin que les Suiſſes étant occupez chez eux ne preſſaſſent pas tant Sa Majeſté de leur payer ce qui leur eſt dû. 1653.

Il me dit qu'il avoit répondu ſur le premier point qu'il ne pouvoit croire que Sa Majeſté prît une réſolution ſi avantageuſe aux Eſpagnols, & ſi desagréable à tout l'Empire. Sur le ſecond, qu'il ne le pouvoit aucunement croire, n'aiant jamais rien fait & ne voulant jamais rien faire contre le ſervice, & l'amitié qu'il a vouez au Roi: Qu'il étoit Allemand & avoit pour but principal le bien public & le repos de l'Empire; mais qu'il ne ſeroit jamais Eſpagnol, & qu'il ſeroit toujours favorable à la France. Et ſur le troiſiéme, qu'il n'étoit pas à propos de le publier, parceque les Eſpagnols en tireroient avantage.

Il me dit auſſi que le diſcours du Baron de Reiffemberg n'avoit fait aucune impreſſion ſur ſon eſprit que contre lui; mais qu'il étoit obligé de m'en avertir pour me donner moyen de desabuſer ceux auxquels il peut encore en avoir parlé, & pour avertir Votre Eminence de n'écouter plus un homme ſi imprudent, qui abuſe de l'honneur que vous lui faites & auquel on ne doit point ſe fier parce qu'il a vû ici ſecrétement quelques Miniſtres de l'Empereur & eſt capable de tous les partis.

Après l'avoir écouté avec beaucoup de patience, je lui répondis, que Votre Eminence ſeroit extrêmement ſurpriſe de ces diſcours, & qu'elle ſe ſentiroit fort obligée à ſon Alteſſe Electorale de ſa confiance. Que le premier point étoit clairement détruit par l'ordre que j'avois reçu du Roi de témoigner à l'Empereur & au Roi des Romains, la joye qu'avoit Sa Majeſté de ſon Election, & par les Lettres qu'elle leur en écrivoit. Que le ſecond point l'étoit auſſi par la Lettre de Sa Majeſté, que j'avois rendu à ſon Alteſſe l'Electorale, & par la confiance que j'aurois en elle pour toutes nos affaires plus ſecrétes: & qu'il n'y avoit rien à craindre ſur le troiſiéme point, parceque la conduite de Monſieur de la Barde avoit été contraire au diſcours du Baron de Reiffemberg.

Il me repliqua, qu'il n'en doutoit point; mais qu'il déſiroit que j'en avertiſſe Votre Eminence, afin qu'à l'avenir elle reconnût le Baron de Reiffemberg, & ne donnât, par ſa favorable réception, quelque créance aux mauvais diſcours qu'il vient faire en Allemagne à ſon retour de France. Il ajouta qu'il écriroit à Votre Eminence pour la remercier des témoignages d'amitié dont votre Lettre eſt pleine, pour confirmer ce qu'il me prioit de vous écrire, & pour vous ſuplier de n'employer plus le Baron de Reiffemberg auprès de lui. Il eſt à Mayence, & je ne l'ai point encore vu, étant parti d'ici à mon arrivée. Il m'a mandé qu'il avoit des Lettres de Votre Eminence pour moi.

L'Electeur de Mayence fait prier le Cardinal de n'employer plus le Baron de Reiffemberg auprès de lui.

Monſieur l'Electeur de Mayence m'a paru extraordinairement ému pour cette affaire, & ſi on ne l'adouciſſoit, il pourroit aiſément ſe déclarer contre nous: car il eſt en effet fort attaché à l'Empereur & par conſéquent aux Eſpagnols, qui peuvent tout en cette Cour. C'eſt pourquoi je prens la liberté de dire à Votre Eminence qu'il me ſemble très à propos que vous m'envoyiez une Lettre pour lui ſur ce ſujet. Il eſt tout puiſſant dans les Etats, & nous avons grand intérêt qu'il ne nous faſſe que le mal qu'il pourra nous faire ſans ſe déclarer: car de cette façon nous aurons juſ-

Il ſouhaite qu'on adouciſſe l'Electeur qui peut nuire.

1653. tice, & nous ne demandons rien davantage. Si nous prétendions quelque grace, nous ſerions aſſurez de ne l'obtenir pas; mais ne demandant rien que l'exécution de la Paix, il ſera pour nous, pourvû qu'on le conſerve dans les termes où il eſt maintenant. Je ſuis &c.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 17. Juillet 1653.

Le Duc de Lorraine fait demander aux Etats de l'Empire trois millions. Les Etats de l'Empire n'en veulent point entendre parler, & diſent que l'Empereur eſt obligé à faire rendre les trois Châteaux. L'Archiduc ramaſſe de tous côtez des plaintes contre les François pour aigrir les Etats de l'Empire. Le Marquis de Dourlach, & l'Evêque de Bâle ont refuſé de donner les leurs & les lui ont aportées, il juge à propos d'y remédier. Il ſe plaint de l'Evêque de Spire, qui a préſenté ſes plaintes aux Etats quoiqu'il lui eût promis le contraire. Plaintes du Marquis de Dourlach. Plaintes de l'Evêque de Bâle. Plaintes de l'Evêque de Spire juſtes. On l'aſſure que la renonciation d'Eſpagne eſt arrivée, il n'en croit rien. L'Electeur de Cologne qui eſt ici fait difficulté de me voir dans un lieu tiers. La Pologne & le Roi d'Angleterre demandent du ſecours aux Etats, qui leur ont répondu que l'Allemagne n'étoit pas en état de le leur accorder. 1653.

MONSIEUR,

JE n'ai point encore eu de vos Lettres par ce Courier & j'attens avec impatience celle de Sa Majeſté, pour l'Empereur, & pour le Roi des Romains, n'oſant leur faire une ſeconde viſite ſans les leur préſenter.

Je me donnai l'honneur de vous écrire amplement au dernier Ordinaire, depuis lequel les Etats n'ont point parlé de la Garniſon de Wecht.

Le Duc de Lorraine fait demander aux Etats de l'Empire trois millions.

Le Mémoire préſenté aux Etats par le Sieur Fournier Agent du Duc de Lorraine contient une demande de trois millions de livres, tant pour récompenſe des ſervices qu'il a rendus à l'Empire depuis trente-deux ans, que pour la reſtitution des trois Châteaux, & pour la promeſſe de ne prendre plus aucuns quartiers dans l'Allemagne. Les Etats, qui par leur ſituation ſont expoſez à ſes courſes, & ceux qui veulent plaire aveuglément à l'Empereur, étoient d'avis de traiter avec lui, avec les précautions contenuës dans ma derniére Lettre; mais tous les autres Etats qui font le plus grand nombre, n'en ont point voulu ouïr parler, & ont déclaré que puiſque l'Empereur étoit obligé par le Traité de Paix à faire rendre ces trois Châteaux, il devoit y pourvoir, comme auſſi à la récompenſe des prétendus ſervices du Duc de Lorraine, & que l'Empire ne devoit point acheter ſa promeſſe de n'y prendre plus aucuns quartiers. L'affaire ſera encore miſe en déliberation pour tâcher de faire changer cette concluſion, laquelle n'eſt pas agréable aux Electeurs Eccléſiaſtiques, qui ſont expoſez aux quartiers des Armées ennemies; mais elle ne nous eſt pas desavantageuſe, ſi elle peut augmenter leur crainte, & celles des Princes, & Etats du Cercle de Weſtphalie: en ſorte qu'ils s'arment ſuffiſamment pour leur défenſe. J'ai vu cette ſemaine les Evêques de Munſter, d'Oſnabrug & de Paderborn & le Duc de Neubourg qui m'ont témoigné y être diſpoſez.

Les Etats de l'Empire n'en veulent point entendre parler, & diſent que l'Empereur eſt obligé à faire rendre les trois Châteaux.

L'Archiduc ramaſſe de tous côtez des plaintes contre les François pour aigrir les Etats de l'Empire.

Les Députez de Monſieur l'Archiduc d'Inſpruck ramaſſent de tous côtez des plaintes contre nous, & ſollicitent d'en faire tous nos voiſins de l'Alſace, afin d'aigrir les Etats contre la France, & les diſpoſer à leur être favorables. Les Députez du Marquis de Dourlach, & de l'Evêque de Bâle ont refuſé de leur donner leurs plaintes, & me les ont apportées. Je les ai envoyées à Monſieur le Comte d'Harcourt, & il ſera à propos qu'il y remédie volontairement, car ſi cette voye de civilité ne leur réuſſit, ils auront enfin recours aux Etats, & favoriſeront l'Archiduc d'Inſpruck pour en être favoriſez: l'Evêque de Spire n'en a pas ſi bien uſé qu'eux, quoiqu'il y fût plus obligé. Je l'avois prié de prendre cette même voye & il me l'avoit promis; mais il a mieux aimé plaire à l'Archiduc d'Inſpruck, & a donné ſon Mémoire aux Etats.

Le Marquis de Dourlach & l'Evêque de Bâle ont refuſé de donner les leurs & les lui ont aportées, il juge à propos d'y remédier.

Il ſe plaint de l'Evêque de Spire, qui a préſenté ſes plaintes aux Etats quoiqu'il lui eût promis le contraire.

Les plaintes du Marquis de Dourlach conſiſtent en deux points. L'un eſt pour la chaſſe ſur les terres voiſines de Briſac & de Philipsbourg, laquelle on permet contre ſon gré aux ſimples Officiers, même aux Soldats, & l'autre pour la reſtitution du Château de Land-

Plaintes du Marquis de Dourlach.

ſeron

1653. seron proche de Brisac, lequel est dans son Fief & appartient à des Gentilhommes de la Maison de Rech.

Plaintes de l'Evêque de Bâle.

Les plaintes de l'Evêque de Bâle contiennent plusieurs Articles de légére conséquence, & on pourroit s'accorder à l'amiable sur tout, à la reserve d'une demande qu'il fait, d'être dédommagé pour le Comté de Ferrette qui étoit dans son Fief. Il sera nécessaire qu'il fasse cette demande aux Etats parcequ'ils sont obligez au dédommagement au cas qu'il lui en soit dû.

Plaintes de l'Evêque de Spire justes.

Je n'ai point encore vu le Mémoire des plaintes de l'Evêque de Spire; mais on peut facilement imaginer ce qu'il contient. Elles sont presque toutes justes. Le passé nous sera remis pourvû que nous nous corrigions à l'avenir; mais cela ne se peut tant que le Roi ne fera point un fond réglé pour l'entretien de cette Garnison, & sans ce reméde il sera difficile de conserver longtems cette Place, l'Evêque aiant une passion démesurée de la ravoir par quelque voye que ce soit, & ses voisins de la voir hors de nos mains. Cet Evêque nommé Metternick nous est entiérement contraire, & quoique j'aye fait pour l'obliger à une Conférence amiable sur ses plaintes, avant que de les faire éclater, je n'ai rien pu obtenir, & l'Electeur de Mayence son grand ami, auquel je me suis adressé pour l'y disposer, n'en a pas pris beaucoup de soin.

La Noblesse d'Alsace & les dix Villes, feront aussi des plaintes. On pourroit faire cesser celles des dix Villes, & les faire consentir à toutes nos prétentions raisonnables, si Monsieur d'Harcourt vouloit surseoir le payement des sommes qu'elles ont accoutumé de payer tous les ans au Landwogt; mais de crainte de payer deux fois elles sont résolues à ne les payer qu'à celui qui aura la quitance du Tresorier de l'Empire, selon l'usage ordinaire, jusques à tant que les Etats en ayent ordonné, & Monsieur le Comte d'Harcourt les menace d'exécutions, principalement la Ville de Colmar qui est la plus proche de Brisac, si elle ne les paye promtement. Châque année monte environ à 5000. liv. & il demande trois années.

Toutes ces plaintes feront le commencement de nos affaires, & elles seront suivies par la demande des trois millions. Le Sieur Meel Conseiller de l'Electeur de Mayence m'a assuré que la renonciation du Roi d'Espagne étoit ici, & m'a fait connoître que les termes du payement des trois millions étant échus, il étoit raisonnable de les payer incontinent après. Je lui ai répondu comme j'avois fait à son Maître. Ils me sont tous deux fort suspects, & je commence à douter que la renonciation soit ici, parceque je ne l'aprens que de personnes suspectes, & qui me le disent si affirmativement qu'il me semble que c'est avec dessein.

On l'assure que la renonciation d'Espagne est arrivée, il n'en croit rien.

L'Electeur de Cologne arriva en cette Ville le 13. de ce mois au soir, il dina le 15. avec l'Electeur de Mayence chez le Duc de Neubourg où ils se reconciliérent. Il visita hier l'Empereur & le Roi des Romains, & on croit qu'il partira demain pour s'en retourner à Cologne. Je ne l'ai point encore vu & je ne sai si j'aurai cet honneur: car il fait difficulté de me voir dans un lieu tiers. Je vous en écrirai amplement par ma premiére Lettre.

L'Electeur de Cologne qui est ici fait difficulté de me voir dans un lieu tiers.

Monsieur de saint Etienne est encore ici, & ne paroit jamais que dans le caroſſe de l'Ambassadeur d'Espagne & avec ses livrées. Il est souvent avec les Ministres de la Cour, & dans l'Antichambre de l'Empereur. Il l'a vu, & les Electeurs: celui de Trêves m'a dit qu'il n'avoit rien apris de lui, sinon qu'il étoit venu ici pour justifier les Armes de Monsieur le Prince. 1653.

La Pologne & le Roi d'Angleterre demandent du secours aux Etats qui leur ont répondu que l'Allemagne n'étoit pas en état de le leur accorder.

Le Vice-Chancellier de Pologne est ici où il demande du secours contre les Cosaques, & le Comte de Rochester en demande aussi pour le Roi d'Angleterre. Les Etats résolurent hier de leur repondre que l'Allemagne n'étoit pas maintenant en état de leur en accorder, & qu'elle ne pouvoit faire autre chose que de plaindre leur misérable condition.

J'espére de pouvoir obtenir maintenant une bonne assignation des quatorze mil quatre cens livres qui me sont dues de reste de mon Emploi de Nuremberg, puisqu'on m'a fait espérer de me la donner incontinent après mon depart. Je prens la liberté d'en écrire à Son Eminence, & à Messieurs les Surintendans, & je vous suplie très-humblement, Monsieur, de la vouloir demander, & d'ajouter cette obligation à tant d'autres que je vous ai.

Je fais tout ce que je puis pour retenir Monsieur votre Fils; mais il me sera impossible si votre réponse à ma Lettre du 26. Juin, laquelle j'atens Mardi prochain, ne l'arrête, & il faudra faire beaucoup d'efforts pour l'obliger à demeurer jusques à ce jour-là. Je ne vois pas qu'il en ait reçu aucun ordre de vous, ni que ce qu'il fera à Mayence lui soit plus utile pour quelques mois que ce qu'il fait ici.

J'oubliois de vous mander que Lundi le Couronnement de l'Impératrice se fera.

AUTRE

à Son

EMINENCE

Monseigneur le Cardinal

MAZARIN.

Du 17. Juillet 1653.

Il lui demande l'argent qui lui est dû.

MONSEIGNEUR,

JE me suis donné l'honneur d'écrire à Votre Eminence ce que j'avois apris de Monsieur l'Electeur de Mayence sur le sujet du Baron de Reiffemberg, & j'ai écrit par tous les Couriers l'état de nos affaires à Monsieur le Comte de Brienne. J'envoye à Votre Eminence la Copie de la Lettre que je lui ai écrite aujourd'hui à laquelle je ne puis rien ajouter.

1653. Il lui demande l'argent qui lui eſt dû.

Je n'ai encore oſé importuner Votre Eminence de l'aſſignation de 14400. livres qui me ſont dues de reſte de mon Emploi de Nuremberg, quoique vous ayez eu la bonté de me la faire eſpérer incontinent après mon départ; mais puiſqu'il y a deux mois & demi que je ſuis parti, & que je me trouve engagé ici dans une dépenſe exceſſive, je crois qu'il eſt tems de demander ſecours à Votre Eminence, & que vous me ferez la faveur de me l'accorder. Je vous ſuplie très-humblement d'ajouter cette grace à celle que Votre Eminence m'a faite de croire que je ſuis avec une paſſion & un reſpect extrêmes, &c.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 24. Juillet 1653.

Preſque toute cette Lettre ne traite que des Titres prétendus de part & d'autre, & des incidents arrivez là-deſſus. Les plaintes contre la France groſſiſſent. L'Empereur & ſes Adhérents ne veulent pas que l'Alſace ſoit un Etat de l'Empire: il n'oſe s'expliquer là-deſſus; ſes raiſons. L'Empereur eſt tout puiſſant à la Diéte, il fera donner de l'argent au Duc de Lorraine s'il le veut. Les Directeurs du Cercle de Weſtphalie en ont convoqué les Etats pour déliberer ſur l'affaire de Lorraine. L'Ambaſſadeur de Pologne a obtenu de pouvoir lever de l'Infanterie, des lieux d'aſſemblée, & des routes ſans payer. On parle diverſement du ſuccès de la Diéte. Il lui annonce le départ de ſon Fils dont il lui parle avantageuſement. 1653.

MONSIEUR,

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4. de ce mois, m'a été rendue le 20. Je l'aurois reçue le quinziéme, & y aurois répondu le dixſept, ſi vous l'aviez adreſſée à Monſieur de Bilderbeck dans Cologne, ou ici à quelque Marchand. Depuis mon départ j'ai reçu quatre Lettres des ſeize Mai, vingt & vingt-ſept Juin, & quatriéme Juillet. Elles ſont venues par voyes & ſous adreſſes différentes, & toutes trop tard. Je ſuis, Monſieur, obligé de vous en avertir pour excuſer le retardement de mes réponſes.

Preſque toute cette Lettre ne traite que des Titres prétendus de part & d'autre, & des incidents arrivez là-deſſus.

J'ai reçu avec votre Lettre du 4. de ce mois celles de Sa Majeſté pour l'Empereur, le Roi des Romains, l'Electeur de Baviere, & les autres Electeurs. J'ai parlé à Monſieur le Comte Curtz Vice-Chancellier de l'Empire, de la Lettre du Roi pour l'Empereur, & lui ai dit comme de mon chef & ſans en avoir aucun ordre, que l'amitié qui eſt maintenant entre Leurs Majeſtez les obligera à s'écrire ſouvent, & qu'il me ſemble qu'il ſeroit à propos de les décharger d'écrire de leurs mains. Il m'a répondu que cet expédient avoit été trouvé pour donner au Roi le titre de Majeſté, & que l'Empereur en uſe de la même façon avec le Roi d'Eſpagne, parceque le ſtile de la Chancellerie de l'Empire ne donne aux Rois que le titre de Sérénité. Il a ajouté que lorsqu'on eſt obligé d'écrire au Roi d'Eſpagne des Lettres de la Chancellerie pour l'apeller à la Diéte, ou pour quelque autre cauſe, il ſe contente du titre de Sérénité. Que les Allemands ſont fort attachez à leurs anciennes formes, & qu'il ſeroit difficile de changer cela, de crainte de donner aux autres Rois la même prétention. Je lui ai repliqué que lorsque l'Empereur écrit au Roi d'Eſpagne, comme Duc de Bourgogne, & Vaſſal de l'Empire, il peut ſe contenter du titre ancien: que les formes doivent changer, quand la raiſon le veut, & que l'Empereur a donné au Roi le titre de Majeſté dans le Traité de Munſter. Que je lui en parlois ſans deſſein & ſeulement par maniére d'entretien, & pour mon inſtruction particuliére. Il me ſemble, Monſieur, que cette formalité ne mérite pas de nous faire une affaire qui nous ſeroit aſſez difficile, & principalement en un tems où cette Cour eſt entiérement contraire.

Je préſenterai au Roi des Romains la Lettre qui a une ſouſcription, parcequ'elle eſt en la forme qu'elle doit être. Puiſqu'il a donné au Roi le titre de Majeſté, il me ſemble qu'on doit auſſi le lui donner, & quoique dans ſa Lettre, il n'ait pas ajouté au titre de *Sereniſſime*, celui de *Potentiſſime*, je ne ferai aucune difficulté de lui donner celle qui le qualifie *très-Haut, très-Excellent & très-Puiſſant*, parceque Monſieur le Comte Curtz & Monſieur le Comte d'Aversperg m'ont déclaré que c'étoit une omiſſion. Que le Roi des Romains ne refuſeroit jamais au Roi un titre que l'Empereur lui donne dans le Traité de Munſter & qu'il donne à la Reine de Suede, ce que Leurs Majeſtez me déclareroient elles-mêmes lorsque j'aurai l'honneur de les voir. Leur parole me doit ſuffire, & je ne puis honnêtement demander

1653. mander une autre ſureté puiſqu'ils n'ont maintenant aucune occaſion d'écrire au Roi. S'il étoit queſtion d'un Traité public, je ne paſſerois pas ſur cette difficulté ſi légérement, parceque le défaut d'un titre paroitroit & dureroit; mais il n'eſt d'aucune conſéquence dans une Lettre. Après cette déclaration Monſieur le Comte Curtz m'a ajouté que l'ancien ſtile de la Chancellerie de l'Empereur & du Roi des Romains ne donne au Roi que le titre de *Sereniſſime*; que celui de *Potentiſſime* n'a été ajouté dans celle de l'Empereur que depuis cette derniére Guerre, & que le Secretaire du Roi des Romains ne l'aiant point trouvé dans la ſienne a fait cette omiſſion. Je ne lui ai rien répondu, ſinon que l'Empereur aiant ajouté au vieux ſtile le titre de *Potentiſſime*, pouvoit bien auſſi ajouter celui de *Majeſté*; le changement n'étant pas plus grand ni la conſéquence plus à craindre pour l'un que pour l'autre. Monſieur le Comte d'Aversperg eſt Grand Maître de la Maiſon du Roi des Romains, & a été ſon Gouverneur. Il a plus de pouvoir qu'aucun autre Miniſtre auprès de l'Empereur, & on croit qu'il ſuccedera bientôt à tout le crédit du Comte de Trautmansdorff: il eſt entiérement attaché aux intérêts d'Eſpagne.

L'Empereur eſt malade au lit d'un Catharre, & affligé de la perte de ſa fille ainée qui eſt morte à Vienne âgée de deux ans. Ces deux accidens ont fait remettre le Couronnement de l'Imperatrice du vingt un de ce mois, au vingt-huit. Ils m'ont auſſi empêché de voir l'Empereur & de donner les Lettres de Sa Majeſté.

Les Electeurs Séculiers de Saxe, Brandebourg & Heidelberg, & les Eccleſiaſtiques de Mayence & Trêves ont donné à Prague, dans leurs Maiſons, la main droite à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Les deux Eccleſiaſtiques & celui d'Heidelberg déclarérent qu'ils avoient trouvé cet uſage dans les Mémoires de leurs Prédéceſſeurs. Celui de Saxe qui eſt plus difficile que ſes Collegues pour les Titres, l'eſt moins pour le rang: car il a donné depuis ſix mois dans ſa Maiſon à Dreſden la main droite à Monſieur Meel Ambaſſadeur de l'Electeur de Mayence, & l'a fait aſſeoir à table au deſſus de lui, & de Madame l'Electrice ſa Femme. L'Electeur de Brandebourg fit quelque difficulté à Prague & ſoutint que de tout tems les Ambaſſadeurs des Rois avoient donné la main droite à ſes Prédéceſſeurs dans leurs Maiſons; toutefois il céda à l'exemple de ſes Collegues, & à la priére de l'Empereur; mais il a dit depuis à Monſieur Meel dans Berlin, qu'on l'avoit obligé à faire une faute dont il ſe repentoit, & qu'il ne la feroit plus. Madame l'Electrice de Baviere alla auſſi à Prague où l'Ambaſſadeur d'Eſpagne offrit de lui donner la main droite chez elle, en qualité d'Archiducheſſe d'Autriche, & la lui refuſa en qualité de Douairiere de Baviere. Elle ne voulut pas changer ſa condition préſente, & il ne la viſita point.

Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg ne ſont point venus à Ratisbonne; celui de Cologne y étant a voulu obliger ceux de Mayence, Trêves & Heidelberg qui y étoient auſſi à changer ce qu'ils avoient fait à Prague, & à prendre pour prétexte l'Aſſemblée Générale de l'Empire, comme ſi elle leur donnoit quelque éclat nouveau; mais il n'a pu rien obtenir d'eux qu'un Acte par lequel ils déclarent que chacun peut faire pour le rang ce qu'il trouve avoir été fait par ſes Prédéceſſeurs, ſans que l'exemple des uns puiſſe nuire ou ſervir aux autres. 1653.

Les trois autres Electeurs ont donné ici la main droite dans leurs Maiſons aux Ambaſſadeurs d'Eſpagne, & de Pologne: celui de Cologne ſeul l'a refuſée & n'a point été viſité par eux. Il a fait propoſer à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne par un ami commun de le voir dans un lieu tiers, & celui-ci l'a non ſeulement refuſé, mais a encore déclaré qu'il vouloit lui donner le titre d'*Eminence*, & non celui d'*Alteſſe Séréniſſime*, qu'il ne donne qu'aux Electeurs Séculiers. Au contraire l'Ambaſſadeur de Pologne lui a offert ce titre, & a tâché de le voir dans un lieu tiers; mais il l'a refuſé.

Je trouvai l'affaire en cet état, & l'Electeur de Cologne hors de cette Ville à cauſe de la diſpute qu'il eut pour le Couronnement du Roi des Romains. Je l'envoyai viſiter & lui écrivis auſſitôt que je fus arrivé. Il me rendit la viſite par un Gentilhomme ſans Lettre, & le lendemain il m'envoya le Comte Egon de Furſtemberg pour me perſuader de lui donner la main droite dans ſa Maiſon. Je me ſuis donné l'honneur de vous rendre compte de notre Conférence par ma Lettre du troiſiéme de ce mois. J'eſpérois qu'elle produiroit une entrevue dans un lieu tiers, & on me l'avoit promiſe; mais l'Electeur de Cologne s'en eſt ſervi pour perſuader à celui de Mayence de continuer à me donner la main, quoique je la lui donnaſſe. Il lui a allégué l'Acte fait ici entr'eux, & a déclaré qu'il n'avoit pas cette prétention en qualité d'Electeur; mais comme Prince de la Maiſon de Baviere, à l'exemple des Archiducs d'Autriche, qui ſont tous précédez par les Electeurs, & qui toutefois ne donnent pas la main droite dans leur Maiſon aux Ambaſſadeurs des Rois. L'Electeur de Mayence aiant répondu qu'il n'empêchoit point que je ne lui rendiſſe cet honneur & qu'il feroit comme ſes Collegues, celui de Cologne a voulu me perſuader de me contenter de cette déclaration: mais celui de Mayence me l'aiant clairement expliqué, & m'aiant dit qu'il ſuivroit le ſentiment de l'Electeur Palatin, je l'ai fait ſavoir à l'Electeur de Cologne, & ſuis demeuré dans le mien. Il a témoigné en être ſatisfait, & depuis le 13. de ce mois qu'il arriva ici, juſques au dix-huit qu'il en partit pour retourner à Cologne, j'ai tous les jours de ſes nouvelles, & le dix-ſept, il m'envoya dire adieu par ſon Maître d'Hotel, qui m'aſſura de ſa part qu'il donnoit ordre à ſes Ambaſſadeurs d'avoir autant de ſoin des intérêts du Roi, que des ſiens. J'ai répondu à ces civilitez le mieux que j'ai pu, & voyant qu'il ne vouloit pas me voir dans un lieu tiers, prenant pour prétexte la crainte d'offenſer l'Ambaſſadeur de Pologne, je l'ai fait informer amplement de cette affaire, & des intérêts du Roi dans la Diéte par le Comte Egon de Furſtemberg, & par un Gentilhomme que je lui ai envoyé trois fois; lequel lui a auſſi préſenté la Lettre de Sa Majeſté. Depuis ſon départ, j'ai viſité le Comte Guillaume de Furſtemberg, ſon premier Ambaſſadeur, & je l'ai trouvé diſpoſé auſſi bien que les Ambaſſadeurs de Baviere à nous donner toute ſorte d'aſſiſtance.

Madame l'Electrice de Baviere viendra ici à la fin du mois d'Août, avec Monſieur l'Electeur ſon Fils. Je ne ferai aucune difficulté de donner la main droite à Madame

1653. l'Electrice dans ſa Maiſon; mais j'ai la même raiſon pour Monſieur l'Electeur de Baviere, que pour Monſieur l'Electeur de Cologne. Je m'imagine que (15.) m'attend à ce paſſage, & je me perſuade que cette difficulté étant fort raiſonnable ne diminuera point la bonne volonté de la Maiſon de Baviere.

La prétention qu'a cette Maiſon, eſt de plus grande conſéquence que ſi elle la fondoit ſur l'Electorat: car elle s'étend juſques aux puiſnez, dont le nombre peut croître & il ſeroit à l'infini ſi les autres Electeurs Séculiérs imitoient cet exemple: toutefois s'il falloit plaire à Monſieur l'Electeur de Baviere, il ſeroit plus à propos de le faire à Munick, que dans ce lieu, à cauſe de la difficulté qui naitroit avec l'Electeur de Mayence; mais il me ſemble que je puis m'exempter d'aller à Munick, puiſque Monſieur l'Electeur de Baviere vient ici, ſi ce n'eſt qu'on déſire que j'y aille exprès pour le contenter, en lui accordant ce que je ne puis faire ſans un inconvénient préſent.

J'ai donné les Lettres du Roi aux Electeurs de Mayence, Cologne, Trêves, & Heidelberg, qui les ont reçues avec le titre de *Couſin*. Je n'ai pas jugé à propos de donner celles que j'ai pour les Electeurs de Baviere, Saxe & Brandebourg à leurs Ambaſſadeurs, afin de ne leur donner pas lieu de former une difficulté, qu'ils n'auroient pas le pouvoir de finir. Quand l'Electeur de Baviere ſera ici, je lui ferai donner ſa Lettre avec le titre de *Couſin*, auſſi bien que celles des Electeurs. S'ils les reçoivent, j'en demeurerai là, & ne formerai point la difficulté de laquelle perſonne ne m'a encore parlé; mais s'ils me la font, & me demandent le titre de Frére, & Sœur, je me conduirai alors dans cette affaire ſuivant mon Inſtruction. Je ſuis perſuadé que les Electeurs Eccleſiaſtiques auront pour le titre auſſi bien que le rang la même prétention que les Séculiers, & s'ils ne s'en expliquent maintenant ils ne feront aucune déclaration contraire: c'eſt pourquoi il me ſemble qu'il faut éviter s'il eſt poſſible de le donner.

Les Electeurs Eccleſiaſtiques, qui ne ſont pas nez Princes, ſe contentent du titre d'*Eminentiſſime*; mais ils prétendent que celui de *Sereniſſime* leur eſt auſſi bien dû qu'aux autres. Monſieur le Duc de Savoye le donne à celui de Mayence, & ceux qui parlent ou écrivent au College Electoral diſent indiférement *Séréniſſimes Electeurs*, ou *Eminentiſſimes & Séréniſſimes Electeurs*. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne n'a été vu que des Princes Eccleſiaſtiques & du Landgrave de Darmſtad qui ſe ſont contentez du titre d'*Excellence*, qu'ils lui ont auſſi donné. Il prétend cette égalité par ſa qualité de Grand d'Eſpagne. L'Ambaſſadeur de Pologne n'a voulu donner le titre d'*Alteſſe* qu'aux Ducs de Simmeren, & de Neubourg, diſant qu'il ſignifie *Serenitas*, & aux autres celui de *Celſitudo*, quand il a parlé Latin, & *Alteſſe* en François, prétendant que ce titre a été rendu ſi commun qu'il ne ſignifie plus que *Celſitudo*, & que pour exprimer *Serenitas*, il faut dire *Alteſſe Séréniſſime*.

Les premiers Ambaſſadeurs des Electeurs veulent le titre d'*Excellence* comme les Ambaſſadeurs des Rois. Ils prétendent l'avoir obtenu à Munſter, & depuis peu à Lubeck, & ils ont réſolu ici du conſentement des Electeurs préſens de ne voir que ceux qui le leur accorderont. Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Pologne l'ont refuſé, & ne les ont point vus. Je le leur ai accordé, auſſi bien que le titre d'Alteſſe aux Princes, aiant beſoin de les voir tous, & croyant que cela ne fait aucune conſéquence dangereuſe. Voila, Monſieur, une Réponſe fort ample ſur ce que vous avez déſiré ſavoir de ces formalitez. 1653.

Les plaintes qu'on fait contre nous groſſiſſent tous les jours. Celles de l'Evêché de Spire ont été ſuivies de celles de l'Evêque de Bale & des dix Villes. J'y remédierai le mieux que je pourrai lorsque les Etats m'en parleront. *Les plaintes contre la France groſſiſſent.*

L'Ambaſſadeur de l'Electeur de Brandebourg m'a dit qu'un autre Ambaſſadeur qui eſt attaché aux intérêts de la Maiſon d'Autriche, l'avoit aſſuré que j'avois dit que j'avois ici des Lettres de change pour les trois millions, & que je les échangerois avec la renonciation du Roi d'Eſpagne. Ce diſcours me fait croire qu'elle eſt ici, & qu'on tâche d'engager les Etats à me demander de l'argent comptant. Je desabuſe ſur ce point tous ceux que je vois.

J'ai des preuves certaines que l'Empereur & ceux d'entre les Etats qui ſuivent ſes ſentimens ne veulent point que l'Alſace ſoit un Etat de l'Empire. Je n'oſe encore m'expliquer à perſonne ſur ce point. Monſieur l'Electeur de Mayence m'eſt ſuſpect pour la conſidération de l'Empereur, & les Suedois auſſi par la même raiſon qui eſt plus forte pour eux, & pour les Heſſiens, que vous ne ſauriez croire par leur humeur jalouſe. Si je me découvre, ce ſera aux Bavarois; mais nos efforts ſeront inutiles ſi l'Empereur s'y oppoſe, & nous ne pouvons réuſſir dans cette affaire qu'en témoignant qu'elle nous déplait. *L'Empereur & ſes Adherents ne veulent pas que l'Alſace ſoit un Etat de l'Empire: il n'oſe s'expliquer là-deſſus; ſes raiſons.*

L'Empereur peut tout ici, & les Etats ſont dans une baſſeſſe extrême. Il a traité l'affaire du Duc de Lorraine avec le Sieur Fournier; s'il a deſſein d'obliger les Etats à lui promettre de l'argent, il en viendra à bout. Il y en a qui croyent qu'il ne penſe qu'à les endormir, & à les empêcher d'armer. Les Electeurs de Cologne, & de Trêves, armeront, & le Duc de Neubourg, & l'Evêque de Munſter Directeurs du Cercle de Weſtphalie, l'ont convoqué au dixiéme de Septembre, dans Eſſen proche de Cologne, pour déliberer ſur ce ſujet. *L'Empereur eſt tout puiſſant à la Diéte, il fera donner de l'argent au Duc de Lorraine s'il le veut. Les Directeurs du Cercle de Weſtphalie en ont convoqué les Etats pour déliberer ſur l'affaire de Lorraine.*

L'Ambaſſadeur de Pologne s'en va demain. Il a obtenu permiſſion de faire des levées d'Infanterie dans l'Empire, avec des lieux d'aſſemblée, & des routes ſans payer. Il n'a encore aucune nouvelle d'un bruit qui court aujourd'hui de la défaite de 20000. Coſaques par les Polonois. *L'Ambaſſadeur de Pologne a obtenu de pouvoir lever de l'Infanterie, des lieux d'aſſemblée, & des routes ſans payer.*

On parle ici diverſement du ſuccès de la Diéte, & du départ de l'Empereur. Les uns diſent qu'il ſera ici juſques à la fin de Septembre, & les autres qu'il partira au quinziéme d'Août, & transférera la Diéte à Francfort: je me tiens au premier avis qui m'a été confirmé par ſes Miniſtres, par l'Electeur de Mayence & par les Ambaſſadeurs de Baviere. *On parle diverſement du ſuccès de la Diéte.*

Monſieur de Vignancourt a beaucoup de connoiſſance dans la Cour de l'Empereur, & y peut bien ſervir. Je ſuis avec un reſpect extrême &c.

Monſieur votre Fils part demain pour retourner à Mayence. Je ne l'ai pu retenir quelque effort que j'aye fait. Il a impatience d'achever ſa Philoſophie, & d'apprendre l'Allemand, qu'il ne peut apprendre ici avec des François. Il a vu, & s'eſt fait connoitre de tous les Princes, & perſonnes de con- *Il lui annonce le départ de ſon Fils dont il lui parle avantageuſement.*

1653. condition, & il croit que nos affaires ne ſe traiteront de longtems. Quand je dis qu'il s'eſt fait connoître, je veux dire qu'il s'eſt fait eſtimer, vous pouvant aſſurer ſans flaterie, qu'il eſt tel que vous le pouvez déſirer. Je vous remercie, Monſieur, très-humblement de la faveur que vous m'avez faite de me le confier, & me ſentirai toute ma vie obligé à vous & à lui de la bonté que vous avez eues tous deux pour moi.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monſieur de
BRIENNE.

Du 28. Juillet 1653.

Il lui recommande de favoriſer la demande du Marquis de Bade-Dourlach.

MONSIEUR,

Il lui recommande de favoriſer la demande du Marquis de Bade-Dourlach.

JE me ſuis déja donné l'honneur de vous écrire de la demande de Monſieur le Marquis de Baden-Dourlach pour des Canons & Munitions de Briſac. Je n'ai pas beſoin de vous dire l'intérêt & l'obligation qu'a le Roi de le gratifier dans toutes les choſes poſſibles, parce que vous le ſavez mieux que moi. J'y ajouterai ſeulement que ſa conduite dans cette Aſſemblée eſt très-obligeante pour Sa Majeſté, de laquelle il ne peut être trop conſidéré. Je vous ſuplie, Monſieur, très-humblement d'apuyer ſon intérêt & de me faire la grace de me croire &c.

1653.

AUTRE
Dudit Jour,
à Monſieur de
BRIENNE.

Difficultez pour les Titres du Roi des Romains. Il lui rend compte des audiences qu'il a eues de l'Empereur & du Roi des Romains. L'Empereur lui repréſente que pluſieurs Etats ſe plaignoient des François: ſa réponſe. Il lui repréſente à ſon tour les plaintes de la France. Touchant la Paix entre la France & l'Eſpagne. Les Etats Proteſtans ne voudroient pas que cette Paix ſe fît ſitôt. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne doit avoir dit que la Paix ſe devoit faire ſur les Frontiéres de Flandres. L'Empereur veut remettre l'affaire de Duc de Lorraine à la concluſion de la Paix entre la France & l'Eſpagne. Si l'Empereur veut s'entremettre de la Paix entre les deux Couronnes, il ſe chargera d'en avertir le Roi avec éclat, ſans s'engager. Les Electeurs ſont partagez pour & contre la France, le parti oppoſé eſt plus ardent à nous attaquer, que l'autre à nous défendre. Le Collége des Princes peu favorable à la France; les Catholiques ſont devouez à l'Empereur, & les Proteſtans nous ſoutiennent foiblement. Le votum deciſivum *que le Collége des Villes avoit obtenu à Munſter eſt mal ſoutenu. Plaintes aux Etats de la part de l'Archiduc pour les trois millions: De l'Evêque de Spire con-*

1653. *contre la Garniſon de Philipsbourg: Des dix Villes Impériales pour dépendre de l'Empire: De l'Evêque de Bâle pour le Comté de Ferrette: Du Comte de Naſſau-Sarbruk & autres pour ne pas relever du Parlement de Metz, & de la Nobleſſe d'Alſace pour ſes priviléges. Il fera examiner ces plaintes ſéparément dont une partie eſt fauſſe & l'autre de peu de conſequence. La Maiſon d'Autriche fera tous ſes efforts pour ôter Briſac à la France & pour empêcher que le Roi ne ſoit reçu entre les Etats de l'Empire. Touchant la Souveraineté de l'Alſace, & la protection des dix Villes. Il ſera prié au Couronnement de l'Impératrice, mais il fera le malade pour ne pas céder à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. La Diéte ſe terminera bientôt, l'Empereur les preſſe. Mort de Monſieur Fromhold Ambaſſadeur de Brandebourg à Munſter & à la Diéte.*

MONSIEUR,

Difficultez pour les Titres du Roi des Romains.

JE rendis le 25. de ce mois les Lettres de Sa Majeſté à l'Empereur, & au Roi des Romains. Ils me firent tous deux la déclaration ſur le Titre de *Potentiſſime*, que Meſſieurs les Comtes d'Aversperg, & de Kurtz, m'avoient promiſe. Je vous mandai le 24. que je donnerois au Roi des Romains la Lettre qui avoit une ſuſcription, parce qu'elle me ſembloit être en bonne forme; mais le Comte d'Aversperg me chicana ſur la tranſpoſition d'un Titre, & voulut que celui d'*Elu Roi des Romains*, fût mis avant celui de *Roi de Hongrie, & de Bohéme*; deſorte que je fus obligé de me ſervir de la Lettre en blanc ſur laquelle je mis la ſuſcription qu'il déſiroit, ce changement nous étant indifférent. Je ne pus m'empêcher de lui dire, que les Miniſtres de Sa Majeſté n'étoient pas ſi difficiles, & qu'elle avoit reçu agréablement la Lettre du Roi des Romains, dans laquelle il y avoit une omiſſion du Titre de *Potentiſſime*, qui eſt de plus grande conſéquence, qu'une ſimple tranſpoſition. Il refuſa auſſi à mon arrivée la Lettre de Sa Majeſté pour *le Roi des Romains*, parce qu'elle ne le nommoit que le *Roi de Hongrie, & de Bohéme*, étant écrite avant ſon Election, & je ne la donnai point dans ma premiére audience. Ces difficultez ſont autoriſées par l'Empereur auquel j'en parlai dans les deux audiences que j'ai eues. Elles doivent vous faire connoître le peu de facilité que nous trouverons ici dans nos affaires. Je ne veux point m'en faire de nouvelles pour de petites choſes, & j'aime mieux céder après une longue conteſtation. J'ai remarqué dans la Lettre du Roi des Romains, qu'il a écrite à Sa Majeſté de laquelle on m'a donné ici copie, qu'à la ſignature & à la ſuſcription, le mot *Conſobrinus* eſt mis avant le mot *Frater*, & que le Titre de *Roi de Navarre* n'y eſt point; mais je croi que cette tranſpoſition & cette omiſſion ne ſont pas conſidérables puiſque vous ne m'en avez rien écrit. 1653.

Il lui rend compte des audiences qu'il a eues de l'Empereur & du Roi des Romains.

La premiére audience que j'ai eu de l'Empereur, celle de l'Impératrice & les deux du Roi des Romains ſe ſont paſſées en complimens. Dans la ſeconde de l'Empereur, après lui en avoir fait un ſur ſa guériſon & ſur la mort de ſa Fille, je lui ai dit que j'avois ordre de Sa Majeſté de lui parler de toutes nos affaires qui regardent l'exécution de la Paix, & que j'aurois l'honneur de l'en entretenir à meſure qu'elles ſe préſenteroient; que Sa Majeſté fera ceſſer tous les ſujets qu'elle a de ſe plaindre, comme de ſa part elle offre d'exécuter exactement le Traité. Il m'a répondu que ſon intention étoit conforme à celle du Roi; mais qu'il connoiſſoit beaucoup d'Etats qui ſe plaignoient de nous, & qu'il ne croyoit pas que nous euſſions aucun ſujet de nous plaindre. J'ai repliqué, que j'avois déja vû les Memoires des plaintes de pluſieurs Etats, & qu'elles étoient toutes injuſtes, ou de ſi peu de conſéquence qu'elles ne méritoient pas d'être examinées dans une Aſſemblée ſi célébre; que celle de Monſieur l'Archiduc d'Inſpruch pour les trois millions étoit mal fondée, & qu'il ne pouvoit les demander, qu'après avoir fourni la renonciation du Roi d'Eſpagne en bonne forme; mais que les plaintes de Sa Majeſté étoient toutes importantes & conformes au Traité de Paix; qu'elles étoient en grand nombre, & que pour ne l'importuner point, je ne lui voulois parler à cette fois que des levées des Eſpagnols, des quartiers du Duc de Lorraine, & de l'inveſtiture du Duc de Savoye pour ce qui lui apartient dans le Montferrat. Je me ſuis étendu ſur ces trois points & ai fait valoir le mieux que j'ai pu la réponſe que le Duc de Mantouë a faite à Monſieur Dupleſſis Beſançon. L'Empereur m'a écouté avec beaucoup de patience, & m'a répondu en général ſur toutes les plaintes faites contre nous qu'il étoit à propos de les examiner. Il ne m'a dit mot ſur celle de l'Archiduc que j'avois particuliriſée. Sur la nôtre contre les quartiers du Duc de Lorraine, il m'a dit que nous n'étions pas les ſeuls intéreſſez, & qu'on y remédieroit ici. Il a paſſé celle des levées des Eſpagnols, & m'a dit qu'il n'avoit pas connoiſſance de la réponſe du Duc de Mantouë, & qu'il s'en feroit informer.

L'Empereur lui repréſente que pluſieurs Etats ſe plaignoient des François: ſa réponſe.

Il lui repréſente à ſon tour les plaintes de la France.

Si j'avois eu quelque eſpérance de réuſſir, je l'aurois preſſé ſur chaque Article, & n'en aurois propoſé qu'un à la fois; mais ne lui parlant d'affaire que par reſpect, & par bienſéance, & le conſidérant partie, j'ai penſé qu'il étoit plus à propos de les traiter en général, que de les aprofondir, & me mettre au hazard de me découvrir ſur quelque point. Il eſt véritable que j'ai voulu particulariſer la plainte de Monſieur l'Archiduc pour les trois millions, afin de tâcher d'aprendre ſi la renonciation d'Eſpagne eſt ici; celle de Monſieur le Duc de Savoye, afin qu'il ſoit ſatisfait de nous par le bruit que j'en ferai, & les nôtres contre les levées des Eſpagnols, & les quartiers des Lorrains dans l'Empire, afin que l'Em-

1653. l'Empereur sût que nous avons des plaintes à faire en grand nombre, & de plus grande conséquence que celles qu'on prépare contre nous.

Huit jours après mon arrivée en cette Ville, je parlai à Monsieur le Marquis de Baden, conformément à mon Instruction, sur la Lettre qu'il avoit écrite à Monsieur le Prince Thomas, & m'ayant dit qu'il n'en avoit point ouï parler depuis, je jugeai que cela n'auroit aucune suite.

Touchant la Paix entre la France & l'Espagne.

Plusieurs Princes m'ont parlé depuis de la Paix entre les deux Couronnes; mais de leur mouvement, & comme d'une chose dans laquelle tout le monde prend intérêt, tous m'ont demandé si je n'en parlerois point à l'Empereur, & le Landgrave de Darmstad m'a dit, qu'il avoit apris de lui que je lui en parlerois. J'ai répondu à tous que Sa Majesté désiroit la Paix, & la jugeoit nécessaire pour le bien commun; qu'elle aprouveroit toutes les propositions raisonnables, & en sauroit gré à ceux qui les feroient; que je recevrois toutes celles qu'on me feroit, & en avertirois Sa Majesté; mais que je ne pensois pas que les Espagnols fussent dans la même disposition.

Le 29. de ce mois le Marquis de Baden m'est venu voir, & m'a dit qu'ayant apris du Duc de Malfy que dans mon audience du 25. j'avois parlé à l'Empereur de la Paix entre les deux Couronnes, & l'avois convié de s'en mêler, il avoit voulu le savoir par curiosité de Sa Majesté Impériale, laquelle le lui avoit nié, & m'a prié de lui dire ce qui en étoit. J'ai répondu que je n'en avois point ouï parler à l'Empereur, & que de la façon qu'il a écrit à Monsieur le Prince Thomas & qu'il m'a depuis parlé, il jugeoit bien que mon devoir étoit d'écouter. Il m'a repliqué que dans peu de jours les Etats en parleroient à l'Empereur, & le prieroient de convier les deux Rois à la Paix, & de leur offrir son entremise, & que l'Empereur m'en parleroit, & que l'on prieroit aussi le Pape de s'en mêler. J'ai répondu que si l'Empereur m'en parloit je lui ferois une réponse de laquelle il seroit content: cette réponse est mot à mot dans mon Instruction. Il m'a dit qu'il n'en doutoit point, & qu'il pensoit que je lui en parlerois dans ma première audience, la Lettre de Sa Majesté que je lui présentai étant très-obligeante, & contenant une créance générale pour moi. Il m'a encore dit que les Etats Protestans empêchoient cette déliberation, ne croyant pas que la Paix des deux Couronnes fût utile à l'Empire, avant qu'il soit affermi dans son repos. Enfin il a ajouté, qu'on en avoit parlé à l'Ambassadeur d'Espagne, & qu'il avoit répondu que notre Paix se devoit faire sur les Frontiéres de Flandre, & que Monsieur l'Archiduc Léopold en avoit le pouvoir

Les Etats Protestans ne voudroient pas que cette Paix se fît sitôt.

L'Ambassadeur d'Espagne doit avoir dit que la Paix se devoit faire sur les Frontiéres de Flandres.

Je crois que cette visite a été faite par l'ordre de l'Empereur, qu'il n'espére pas faire notre Paix, & que son but est seulement de satisfaire les Etats voisins du Rhin qui la souhaitent pour leur intérêt, & de se décharger honnêtement de l'affaire du Duc de Lorraine.

Je vous ai écrit la demande du Sieur Fournier son Envoyé, & que les Etats n'ayant pas voulu s'en charger, avoient prié l'Empereur de l'obliger à restituer les Places qu'il occupe dans l'Empire, & à n'y prendre plus de quartiers: cette déliberation a été inutilement combatue par les Impériaux, & même par les Etats voisins du Rhin, lesquels sont opposez au mal, & savent bien que l'Empereur n'y apportera aucun reméde. Je ne m'en suis point mêlé, ne voulant point offenser les Electeurs de Cologne, & de Trêves, qui souhaitoient l'entremise des Etats, & étant bien aise que l'Empereur en fût chargé. Il en est fort embarassé: car il ne veut pas user de force, ni donner de son argent au Duc de Lorraine. Il ne peut aussi laisser cette affaire: car les Etats crient; & il est obligé par le Traité de Munster de faire restituer ces Places. Je pense donc que leur faisant espérer une Négociation entre les deux Couronnes; il y joindra l'affaire du Duc de Lorraine comme une dépendance, & tâchera de s'en debarrasser sous prétexte de la remettre à la conclusion de la Paix.

1653.

L'Empereur veut remettre l'affaire du Duc de Lorraine à la conclusion de la Paix entre la France & l'Espagne.

Ce dessein n'est pas de si grande conséquence, & si l'Empereur en a quelque autre je ne le vois pas; mais quel qu'il puisse être, il me semble que je dois recevoir l'offre de son entremise, & me charger d'en avertir Sa Majesté avec beaucoup d'éclat, & avec l'apparence d'une disposition entiére à la Paix, mais en effet ne m'engager à rien: car dans l'état présent des choses son entremise, & celle des Electeurs ne nous est pas avantageuse. Jamais la Cour de Vienne n'a été plus Espagnole qu'elle est, & jamais les Etats n'ont été plus soumis à l'Empereur. Je parle des Principaux Ministres, & de ceux qui gouvernent tout: car il y a ici comme dans toutes les Cours, & dans toutes les Assemblées, des mécontens qui crient contre l'état présent; mais ils n'y peuvent rien. Monsieur l'Electeur de Mayence fait tout ce que veut l'Empereur, & nous est entiérement contraire, & celui d'Heidelberg ne l'est pas moins en effet, & l'est encore davantage en apparence: celui de Saxe est Autrichien selon sa coutume, & ses Ambassadeurs ne m'ont point encore visité: ils ne nous visiterent point aussi à Nuremberg. Je crois que Monsieur de Trêves nous seroit favorable s'il étoit ici; mais ses Ambassadeurs font tout ce qu'ils peuvent contre nous. Le premier est Metternich Chanoine de Mayence & parent de l'Evêque de Spire, & le second est Auctamis son Chancelier grand Espagnol, & grand ennemi du défunt Electeur. J'écris à celui-ci; mais il n'osera leur donner un ordre général en notre faveur, de crainte de se déclarer trop, & il seroit assez mal exécuté. Les Ambassadeurs des Electeurs de Cologne, Baviere & Brandebourg sont assez pour nous; mais les autres sont en plus grand nombre & nous attaquent avec plus de chaleur que ceux-ci ne nous défendent.

Si l'Empereur veut s'entremettre de la Paix entre les deux Couronnes il se charger d'en avertir le Roi avec éclat, sans s'engager.

Les Electeurs sont partagez pour & contre la France; le parti opposé est plus ardent à nous attaquer, que l'autre à nous défendre.

Le Collége des Princes ne nous est pas plus favorable: les Catholiques sont tous à la dévotion de l'Empereur: les Protestans nous soutiennent foiblement, & se contentent de ne nous être pas contraires: le Collége des Villes ne peut rien dans une affaire de cette nature, & ne peut même obtenir ici pour soi l'effet d'un *votum decisivum*, que le Traité de Munster lui donne. Ce *votum decisivum* des Villes est très-avantageux pour tous ceux qui veulent conserver la liberté d'Allemagne: toutefois il est si foiblement apuyé par ceux-là-même qui l'ont obtenu à Munster, qu'elles n'en ont encore pû jouir.

Le Collége des Princes peu favorable à la France; les Catholiques sont devouez à l'Empereur, & les Protestans nous soutiennent foiblement.

Le votum decisivum que le College des Villes avoit obtenu à Munster est mal soutenu.

Les choses étant en cet état, nous ne devons espérer aucune résolution ici, en notre faveur, & nous sommes bien heureux de n'avoir rien à demander; mais seulement à nous dé-

1653. défendre. On nous attaque de tous côtez, & dans le Traité de Munſter il n'y a aucun Article qui nous regarde lequel on ne tâche d'ébranler.

Plaintes aux Etats de la part de l'Archiduc pour les trois millions, de l'Evêque de Spire contre la Garniſon de Philipsbourg. Des dix Villes Imperiales pour dépendre de l'Empire : De l'Evêque de Bâle pour la Comté de Ferrette : Du Comté de Naſſau-Sarbruk & autres pour ne pas relever du Parlement de Metz, & de la Nobleſſe d'Alſace pour ſes priviléges.

Monſieur l'Archiduc d'Inſpruch a donné un Memoire aux Etats pour les trois millions qu'il demande. Monſieur l'Evêque de Spire en a préſenté un plein de plaintes contre la Garniſon de Philipsbourg; celui des dix Villes Impériales tend à faire déclarer le droit de protection dépendant de l'Empire. Monſieur l'Evêque de Bâle demande par le ſien le Comté de Ferrette, qui eſt une partie du Sundtgau, laquelle a été cédée au Roi dans la totalité, & il dit qu'elle ne l'a pu être par la Maiſon d'Autriche, puiſqu'elle ne lui apartenoit pas. Le Comte de Naſſau-Sarbruk & autres qui ont des Fiefs relevant de l'Evêché de Metz, ſe plaignent de ce qu'on les apelle au Parlement de Metz, & ſoutiennent que pour la juriſdiction, & pour leurs perſonnes ils ne dépendent que de l'Empire. Enfin la Nobleſſe d'Alſace ſe plaint de ce qu'on la veut aſſujettir à des devoirs, auxquels elle prétend n'être point obligée, & on nous menace encore de quelque autre Memoire.

Il fera examiner ces plaintes ſéparement, dont une partie eſt fauſſe & l'autre de peu de conſéquence.

Toutes ces plaintes ont été ramaſſées par Monſieur Wolmar principal Agent de la Maiſon d'Autriche, & il a cru que les faiſant paroître en gros devant les Etats, elles feroient plus d'effet, & nous noirciroient davantage. Une grande partie eſt fauſſe, & une autre ſi peu importante qu'elle ne mérite pas d'occuper l'Aſſemblée. Cela paroîtra en les ſéparant & examinant les unes après les autres; mais venant toutes en foule, elles peuvent donner d'abord par leur multitude une mauvaiſe impreſſion de nous. On a réſolu de me les communiquer, je les ferai examiner ſéparement; mais on commencera par celles que nos Ennemis choiſiront & je ne le puis empêcher.

On ne parle plus de la Renonciation d'Eſpagne. Je vous ai demandé le Memoire donné au Roi l'année paſſée à Pontoiſe par le Député de Monſieur l'Archiduc, & la Réponſe de Sa Majeſté. Ces deux Piéces me peuvent ſervir, & je ne les ai pas. Monſieur Wolmar donna aux Electeurs lorſqu'ils étoient à Prague un grand Memoire de cette affaire, & l'Empereur leur en parla à tous; il en a depuis fait écrire à tous les Princes de l'Empire pour les prévenir, & les obliger d'envoyer ici les ordres à leurs Députez contre nous. Le Memoire préſenté ici ſous le nom de Monſieur l'Archiduc, a été communiqué aux Etats avant mon arrivée, & l'ouverture de la Diéte : on leur a communiqué la réponſe faite l'année paſſée par Sa Majeſté traduite en Allemand; enfin on y a joint les plaintes, & les demandes de tous ceux qu'on a pu obliger à en faire. Tous ces préparatifs font connoître que la Maiſon d'Autriche fera tous les efforts poſſibles pour nous ôter Briſac; je crois auſſi qu'elle fera tout ce qu'elle pourra pour empêcher que le Roi ſoit reçu entre les Etats de l'Empire, & elle y réuſſira facilement : car non ſeulement nous ne devons pas le propoſer, mais ſi les Etats le propoſent, le moyen de l'obtenir eſt de nous en éloigner en aparence. Les Etats ne le propoſeront peut-être pas, & ſi quelques-uns le propoſent, il y en a pluſieurs qui s'y oppoſeront pour plaire à l'Empereur, & cette diviſion ruinera notre deſſein, puiſque s'ils étoient tous d'accord, l'opoſition de l'Empereur ſeul ſeroit aſſez forte pour le ruiner en ce tems où il a un extrême pouvoir, & dans une affaire qui dépend de lui à cauſe de l'Inveſtiture.

La Maiſon d'Autriche fera tous les efforts pour ôter Briſac à la France & pour empêcher que le Roi ne ſoit reçu entre les Etats de l'Empire.

1653.

J'ai remarqué dans les Memoires des plaintes, qu'on nous diſpute tout ce qui nous a été accordé à Munſter, à la reſerve de la Souveraineté d'Alſace. On ne parle point encore ici qu'on nous diſpute celle du droit de protection des dix Villes, & que nous étant toutes deux conjointement cédées il ſoit impoſſible de les ſéparer, & de donner aux mots qui expriment ces deux ceſſions un ſens de Souveraineté pour l'un, & un ſens de dépendance pour l'autre. Lorſque j'alléguerai cette raiſon, les Etats auront occaſion de déclarer leur ſentiment ſur la Souveraineté de l'Alſace, & de me la diſputer, auſſi bien que le droit de protection; mais je crains de l'obtenir pour tous les deux & d'avoir plus que je ne déſire. Nous ne pouvons pas les obliger à changer ce que nous avons demandé & obtenu à Munſter, & on pourra toujours y revenir dans un meilleur tems. Je penſe que la Maiſon d'Autriche voudroit bien faire déclarer le droit de protection dépendant de l'Empire, parceque cette déclaration le diminue, & ne nous donne aucun avantage; mais elle ne voudroit pas la faire faire pour le Briſgau, d'autant qu'elle nous donneroit voix & ſéance dans les Etats.

Touchant la Souveraineté de l'Alſace, & la protection des dix Villes.

Je ne vous parle point des autres plaintes, car cette Lettre eſt déja trop longue, & vous ne pourriez me donner aucune inſtruction aſſez tôt. Je vous en informerai à meſure qu'elles ſeront examinées.

Il ſera prié au Couronnement de l'Impératrice, mais il fera le malade pour ne pas céder à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne.

Le Couronnement de l'Impératrice ſe fera le 4. d'Août, je croi qu'on m'y conviera; je ſerai malade, ne voulant pas céder à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & ne pouvant obtenir la preſéance à la Cour de l'Empereur. Monſieur de Leon Brulart en uſoit ainſi dans l'Aſſemblée de l'an 1630.

La Diéte ſe terminera bientôt, l'Empereur les preſſe.

Il y en a beaucoup qui croyent que l'Empereur aura une ſemblable maladie bientôt après le Couronnement, & que ſes Médecins jugent ſon retour à Vienne néceſſaire à ſa ſanté. Il eſt certain qu'il s'en ira dans le mois de Septembre, & que la Diéte ne durera pas longtems. On communiqua aux Etats le vingt-huitiéme de ce mois ſon Décret du 23. par lequel il les convie de ſe hâter, & de finir dans le mois de Septembre, & leur déclare que ſa ſanté ne lui permet pas d'attendre ici l'hiver. On croit qu'en finiſſant la Diéte on laiſſera ici ou à Francfort un nombre de Députez pour examiner les affaires qui n'auront pu être terminées, principalement pour ce qui regarde le fait de la Juſtice.

L'Ambaſſadeur de Pologne partit d'ici le 25. de ce mois : le Comte de Schwartzemberg y arriva le vingt-huitiéme : ſon ſejour n'y eſt pas agréable aux Eſpagnols, ni au Comte d'Aversperg; car l'Empereur l'eſtime beaucoup. Monſieur Fromhold l'un des Ambaſſadeurs de Brandebourg à Munſter & qui avoit ici la même qualité eſt mort cette ſemaine. Je ſuis &c.

Mort de Monſieur Fromhold Ambaſſadeur de Brandebourg à Munſter & à la Diete.

A U-

1653.

AUTRE

A ſon

EMINENCE

Monſeigneur le Cardinal

MAZARIN.

Du 31. Juillet 1653.

L'Empereur a pris bien ſon tems pour l'Election du Roi des Romains. Il ignore par quel intérêt les Electeurs de Cologne & de Baviere ont été gagnez, mais ce qu'on a promis aux autres eſt public. Il ſeroit plus fort dans le Collége Electoral que ſes Parties, ſi les Députez de Trêves ne lui étoient pas contraires. Il ne compte pas ſur l'Electeur de Mayence qu'il faut pourtant ménager. L'Electeur Palatin attaché à l'Empereur & aux Eſpagnols, il voudroit ôter Philipsbourg à la France auſſi bien que l'Evêque de Spire qui employera tout pour cela. Il eſt important de garder Philipsbourg & de régler un fonds pour cela. Il a fait ſes complimens à l'Empereur & au Roi des Romains en Latin. Le Landgrave de Darmſtad dépend de l'Empereur & le Duc de Neubourg qui épouſe ſa fille en dépendra auſſi. Le Duc de Neubourg après avoir recherché Mademoiſelle, ſe marie à une autre, parceque Mademoiſelle avoit répondu qu'elle ne pouvoit pas ſe marier dans l'état preſent des affaires. On eſpére que l'ainé des Princes de Sultzbach ſe fera Catholique. Il lui parle de l'état d'un procès que le Cardinal a contre un homme appellant d'une Sentence donnée à Cologne. Monſieur le Comte de Harcourt eſt ſollicité par Monſieur le Prince pour l'engager dans ſon parti. Il ne ſait que répondre aux plaintes de l'Evêque de Spire, il juge Philipsbourg néceſſaire, & il demande qu'on régle un fonds pour l'entretien de la Garniſon.

1653.

MONSEIGNEUR,

LA Lettre que j'écris aujourd'hui à Monſieur le Comte de Brienne, & celle que je lui écrivis au dernier Ordinaire, répondent aux principaux Points de celle que votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire le quatriéme de ce mois. La copie que je vous envoye m'empêche de répéter ici ce qu'elles contiennent. L'Empereur a bien pris ſon tems pour l'Election du Roi des Romains, & encore que la France eût été paiſible & floriſſante elle auroit eu beaucoup de peine à l'empêcher : car il a gagné les Electeurs à Prague par des intérêts ſi puiſſans, que nous n'avions rien de capable d'y réſiſter. L'intérêt préſent peut plus ſur l'eſprit des Hommes que le ſouvenir du bien, ou du mal que l'on a reçu autrefois, ni que la conſideration de l'avenir; deſorte que tous nos raiſonnemens auroient été inutiles puiſque nous n'avions rien de réel à donner.

L'Empereur a pris bien ſon tems pour l'Election du Roi des Romains.

Je n'ai encore pu ſavoir par quel intérêt les Electeurs de Cologne, & Baviére ont été gagnez, mais ce qu'on a donné, ou promis aux autres eſt public, & de telle conſéquence qu'ils ne le pouvoient refuſer. Il eſt véritable qu'après la choſe faite on a offenſé l'Electeur de Cologne & en ſa perſonne celui de Baviére; qu'on a trompé l'Electeur de Trêves, & qu'il y a aparence que les Electeurs de Brandebourg, & d'Heidelberg n'auront pas tout ce qu'on leur a promis; mais nous ne ſommes pas en état de profiter de tous ces mécontentemens, & n'étant pas apuyez ils ne peuvent faire autre choſe que gronder.

Il ignore par quel intérêt les Electeurs de Cologne & de Baviere ont été gagnez, mais ce qu'on a promis aux autres eſt public.

J'ai fait ce que j'ai pu auprès de Monſieur l'Electeur de Trêves, & j'en ai rendu compte à Monſieur le Comte de Brienne par ma Lettre du 10. de ce mois, de laquelle j'ai envoyé copie à votre Eminence. Quoique je n'aye point vu Monſieur l'Electeur de Cologne, j'ai traité très-ſouvent avec lui, & ſuis aſſuré qu'il nous ſera favorable dans cette Aſſemblée, auſſi bien que celui de Baviere : c'eſt tout ce qu'on peut tirer maintenant. Les Ambaſſadeurs de Brandebourg m'ont donné la même aſſurance, & ſi ceux de Trêves ſuivoient le ſentiment de leur Maître, je ſerois plus fort dans le Collége Electoral que nos Parties : car j'aurois quatre voix, de ſept; mais ils nous ſont ſi contraires, que je ſuis obligé de lui écrire aujourd'hui ſur ce ſujet. Monſieur l'Electeur de Mayence ne nous donne qu'un peu d'aparence, & tout l'effet eſt contre nous: toutefois il faut le ménager depeur qu'il ne nous ôte encore ce qu'il nous garde; il s'eſt donné

Il ſeroit plus fort dans le Collége Electoral que ſes Parties, ſi les Députez de Trêves ne lui étoient pas contraires.

Il ne compte pas ſur l'Electeur de

1653. donné tout entier à l'Empereur; mais il reviendra quand il plaira à la fortune de changer. Il me parle & me fait parler inceſſamment de quarante mil écus que le Roi lui doit, & qu'on lui a promis : ſoit qu'il cherche dans mon refus un pretexte à ſon changement, ſoit qu'il eſpére de ſe faire payer dans cette conjoncture, où il croit nous être néceſſaire, je ne m'engage point à lui dire qu'on lui doit, ou qu'on ne lui doit pas, car je n'en ſais rien, je me contente de lui repréſenter que le Roi n'eſt pas en état de payer ſes dettes. Outre ſon attachement à l'Empereur qui protégera toutes nos Parties il en a un particulier à l'Evêque de Spire, parceque le Frére de cet Evêque épouſe la fille de ſon Frére : cet Evêque eſt auſſi proche parent & ami de l'Electeur de Trêves.

Mayence qu'il faut pourtant ménager.

L'Electeur Palatin eſt autant attaché à l'Empereur & aux Eſpagnols que s'il leur avoit beaucoup d'obligation, & il ne déſire pas moins de voir Philipsbourg hors de nos mains que l'Evêque de Spire : c'eſt-à-dire beaucoup; car cet Evêque le déſire avec une paſſion déréglée, & il s'emporte ici contre nous ſi hautement que les plus paſſionnez s'en étonnent. Il armeroit l'Empire contre la France, s'il pouvoit, & il faudra être toujours à Philipsbourg en garde contre lui : il penſera continuellement à nous ſurprendre, & ſera aidé par tous les voiſins ſans exception. Il y en a pluſieurs qui ne le voudroient pas voir Maître de Philipsbourg; mais ils l'aiment encore mieux que nous, parce qu'il eſt foible, & qu'ils eſpérent le pouvoir obliger à raſer cette Place. Je l'ai toujours jugée fort utile à la France, mais cette utilité paroit encore plus clairement qu'autrefois : car par cette Place bien gardée on empêchera de parler hautement les Electeurs de Mayence, & d'Heidelberg & beaucoup d'autres Princes, mieux que Briſac qui en eſt éloigné. Si on le veut bien garder, il eſt néceſſaire de faire ceſſer les plaintes des voiſins, & cela ne ſe peut ſans un fond reglé pour ſon entretien.

L'Electeur Palatin attaché à l'Empereur & aux Eſpagnols, s'il voudroit ôter Philipsbourg à la France auſſi bien que l'Evêque de Spire qui employera tout pour cela.

Il eſt important de garder Philipsbourg, & de régler un fonds pour cela.

Je ſuis très-obligé à votre Eminence du favorable jugement qu'elle a fait de ma conduite, & afin de ne me flater pas moi-même, je lui envoye les complimens que j'ai fait à l'Empereur, & au Roi des Romains, dans ma premiére audience. Ils ne ſont pas en François parce qu'ils n'aiment point les interprétes, & qu'ils répondent toujours en Allemand ſi on ne leur parle Latin, ou Italien: l'Ambaſſadeur de Pologne qui n'entend pas mieux l'Allemand que moi a parlé auſſi en Latin.

Il a fait ſes complimens à l'Empereur & au Roi des Romains en Latin.

Le Duc de Neubourg épouſera bientôt la fille du Landgrave de Darmſtat qui eſt Lutherien, & il m'a dit qu'il eſt aſſuré qu'elle ſe fera Catholique incontinent après les Nôces. Il étoit déja aſſez attaché à la Maiſon d'Autriche, ce Mariage eſt un nouveau lien; car le Landgrave de Darmſtat en dépend entiérement de ſon Chef & par ſa femme qui eſt fille de l'Electeur de Saxe.

Le Landgrave de Darmſtat depend de l'Empereur, & le Duc de Neubourg, qui épouſe ſa fille en dépendra auſſi.

Il m'a dit un grand compliment ſur la recherche de Mademoiſelle, & m'a dit qu'il eſt infiniment obligé à leurs Majeſtez, & à Monſeigneur le Duc d'Orleans d'avoir eu agréable ſa témérité, & qu'il l'auroit continuée s'il avoit eu un tems limité; mais que Mademoiſelle ayant répondu qu'elle ne pouvoit penſer au Mariage en l'état préſent des affaires, & n'en voyant point la fin, il avoit été obligé de céder aux priéres de ſes Sujets, & aux Remontrances de ſon Confeſſeur, qui déſirent qu'il ait des Enfans, parceque les Princes de Sultzbach ſes Couſins germains & héritiers ſont Lutheriens; que cela ne diminueroit point ſon reſpect, ſa reconnoiſſance, & ſon affection pour le ſervice du Roi & qu'il me prioit d'en aſſurer Sa Majeſté de ſa part.

Le Duc de Neubourg après avoir recherché Mademoiſelle, ſe marie à une autre, parceque Mademoiſelle avoit répondu qu'elle ne pouvoit pas ſe marier dans l'état preſent de ſes affaires.

On eſpére bientôt la Converſion de l'Ainé des deux Princes de Sultzbach; mais ſon Frére ſera apparemment ſon héritier; car il n'a point d'Enfans mâles qui puiſſe maintenir ce qu'il aura commencé. Monſieur l'Electeur Palatin a donné quelque eſpérance de converſion, mais on ne ſait s'il y a de la feinte. On parle encore de la converſion de deux ou trois Princes, mais ce ſont des Cadets qui n'ont point d'Etats.

On eſpére que l'ainé des Princes de Sultzbach ſe fera Catholique.

On m'a parlé d'un procès où votre Eminence a quelque intérêt, contre un homme appellant au Conſeil de l'Empereur d'une Sentence donnée à Cologne. J'en parlerai ici aux Juges avec tout le ſoin & l'affection poſſibles; mais Monſieur Crane mon ami qui eſt un des Juges m'a dit, que les Actes ſur leſquels la Sentence a été rendue n'étant pas encore ici, on n'en peut eſpérer le jugement qu'à Vienne, & qu'on ne levera point les défenſes d'exécuter la Sentence donnée ici, ſans voir les Actes. S'ils arrivent avant le départ de l'Empereur, je ferai tous mes efforts pour faire lever les défenſes, ſinon je me contenterai de recommander l'affaire.

Il lui parle de l'état d'un procès que le Cardinal a contre un homme appellant d'une Sentence donnée à Cologne.

Je remercie très-humblement votre Eminence de la grace qu'elle a faite à mon Frére de lui accorder la chaire du Louvre, & la ſuplie très-humblement de croire qu'elle ne peut honorer de ſes bonnes graces une perſonne qui ſoit avec plus de reſpect & de paſſion que je ſuis &c.

On dit ici que Monſieur le Comte d'Harcourt eſt fort ſollicité par Monſieur le Prince, qui lui a envoyé Monſieur de Romainville. Ce bruit eſt ſi grand que je le prendrois pour un artifice des Eſpagnols, ſi je n'en avois été averti en particulier, & ſi je ne ſavois le paſſage de Romainville à Philipsbourg; mais la Lettre de Monſieur de Brienne du 14. de ce mois me met hors d'inquiétude, m'aprenant que l'accommodement de Monſieur le Comte d'Harcourt eſt fait, & qu'il ne retient Briſac qu'en gage des choſes qu'on lui a promiſes. S'il ſe déclaroit pour Monſieur le Prince, j'aprens de bonne part que la Garniſon de Philipsbourg ne le ſuivroit pas, & qu'elle demeurera dans le ſervice du Roi. Je ne ſai que répondre aux plaintes de l'Evêque de Spire qui ſont juſtes: cette Place eſt néceſſaire au Roi, il ne mérite aucune grace de Sa Majeſté, mais on ne la peut plus garder ſans un fond réglé pour ſon entretien.

Monſieur le Comte de Harcourt eſt ſollicité par Monſieur le Prince pour l'engager dans ſon parti.

Il ne ſait que répondre aux plaintes de l'Evêque de Spire, il juge Philipsbourg néceſſaire, & il demande qu'on régle un fonds pour l'entretien de la Garniſon.

MON-

1653.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 7. Août 1653.

Il parlera au Duc de Wirtemberg pour le secours de l'Alsace, quoi qu'il n'ait pas reçu la Lettre du Roi pour lui. On donne toutes les semaines à la Diéte quelques Mémoires remplis de plaintes contre les François. Il a donné les Lettres du Roi aux trois Colléges. Le Collége Electoral trouve trois choses à redire à ces Lettres, il ne veut qu'une Lettre pour les trois Colléges; il veut un titre plus honorable que celui de Cousin, & il désire à la fin de la Lettre un votre bon Ami & Cousin. L'Empereur ne cherche qu'à finir honnêtement la Diéte. Griefs touchant la Religion divisent la Diéte... Couronnement de l'Imperatrice, il en est prié, mais on lui fait dire que l'Ambassadeur d'Espagne aura la premiére place, il refuse d'y aller. On parle d'un voyage de la Cour Imperiale à Munick. Il doit mettre à la tête de ses plaintes le refus de l'Investiture demandée par le Duc de Savoye, pour témoigner à ce Duc qu'il s'est intéressé pour lui. Défiance entre le Roi d'Espagne & l'Empereur. Envoyé de Monsieur le Prince à la Diéte dont il ne peut pas pénétrer la maneuvre. Le bruit se repand que le Comte d'Harcourt s'est déclaré pour le Prince, mais il n'en a aucune nouvelle de Philipsbourg, ni de Francfort. 1653.

MONSIEUR,

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18. de Juillet, m'a été rendue le 4. de ce mois, & j'ai reçu le lendemain celle du 25. par l'adresse de Monsieur de Bilderbeck. Elle m'en promet une du Roi pour le Duc de Wirtemberg, laquelle n'étoit point dans votre paquet. Je ne laisserai pas de lui parler du secours de l'Alsace au cas que les Lorrains, ou autres Ennemis, y vinssent cet hiver. Je vous manderai la résolution par le prochain Courier, & mon avis sur la conduite qu'on devra tenir en cette occasion avec la Republique de Strasbourg & les dix Villes d'Alsace. Je ne puis rien ajouter à ma Lettre du 31. Juillet, car on n'a point encore parlé de nos affaires. On donne toutes les semaines quelque nouveau Mémoire contre nous; Monsieur l'Evêque de Bâle a donné le dernier, par lequel il nous dispute la jurisdiction territoriale sur les terres d'Alsace, qui sont dans son Fief. A la lecture de ces Mémoires tous les partisans de l'Archiduc d'Inspruck font beaucoup de bruit contre nous pour aigrir les esprits. Les Députez des Evêques de Spire & de Vormes, éclatent plus que les autres: celui-ci detourne, car il dépend de Monsieur l'Electeur de Mayence, qui a été élu Evêque de Vormes par le Chapitre, & je croyois qu'il ne nous feroit aucun mal ouvertement.

Il parlera au Duc de Wirtemberg pour le secours de l'Alsace, quoi qu'il n'ait pas reçu la Lettre du Roi pour lui.

On donne toutes les semaines à la Diéte quelques Mémoires remplis de plaintes contre les François.

Les Etats ont résolu de joindre tous ces Mémoires ensemble, & de me les envoyer pour y répondre, cette résolution ne s'exécutant point j'ai voulu les en faire souvenir, & ai donné les Lettres du Roi aux trois Colléges, lesquelles j'avois gardées pour m'en servir en quelque occasion. Elles ont été lues chacune dans son Collége: celles pour les Princes, & pour les Villes ont été mises en Allemand, & communiquées à la Dictature publique: celle pour les Electeurs ne l'a pas encore été. Le Collége Electoral y trouve trois choses à redire: il ne veut qu'une Lettre pour les trois Colléges, étant fâché que le Roi écrive séparement aux Villes: il veut quelque titre plus honorable que celui de Cousin, étant un rang plus haut que le Collége des Princes, auquel le Roi le donne également, & il désire à la fin de la Lettre un votre bon Ami & Cousin ou autre civilité semblable, à l'exemple du Roi d'Espagne, & de la Reine de Suede. Le Député de l'Electeur de Mayence s'est chargé de me proposer ces trois points; mais il ne l'a pas encore fait, & on m'a dit qu'il attend de Mayence, où est la Chancellerie, des Lettres que le feu Roi a écrites au Collége Electoral. Je suis préparé à lui répondre, & je voudrois que nous n'eussions point ici de plus grandes difficultez. Ces trois Lettres n'ont pas eu l'effet que je m'étois proposé, car on n'a point parlé depuis de nos affaires, je souhaiterois qu'on n'en parlât point du tout; mais puis qu'il en faut parler, je voudrois que ce fût présentement, lorsqu'il y a ici des Princes: au contraire nos Parties retardent jusques à leur départ, espérant mieux venir à bout de leurs Députez.

Il a donné les Lettres du Roi aux trois Colléges.

Le Collége Electoral trouve trois choses à redire à ces Lettres; il ne veut qu'une Lettre pour les trois Colléges; il veut un titre plus honorable que celui de Cousin, & il désire à la fin de la Lettre un votre bon Ami & Cousin.

Il semble qu'on ne fera rien ici pour le bien de l'Empire, & que l'Empereur ne cherche

1653. qu'à finir honnêtement cette Diéte, ſans qu'on lui puiſſe reprocher qu'il n'a eu de ſoin que de ces intérêts. Pour réuſſir dans ce deſſein, il a fait mettre ſur le tapis les points deſquels les Etats des deux Religions ne conviennent pas encore: c'eſt une matiére qui échauffe d'abord les eſprits, & ſur laquelle on n'eſt jamais d'accord, après des conteſtations de quelques années. On croyoit l'avoir réglée à Munſter. On en forma depuis, ſur l'explication de quelques articles du Traité de Paix, qui durérent autant que l'Aſſemblée de Nuremberg; mais n'aiant pû y être terminées, & les eſprits étant las plutôt que ſatisfaits, elles furent renvoyées à la prémiere Diéte. On les propoſe donc maintenant pour partager les eſprits dès le commencement, & pour faire dépendre par cette diviſion l'un & l'autre parti de l'Empereur. Il n'y a que ſix jours qu'ils ont entamé cette matiére, & ils ſont déja ſi échauffés qu'ils ne penſent plus à autre choſe.

L'Empereur ne cherche qu'à finir honnêtement la Diéte.

Griefs touchant la Religion diviſent la Diéte.

Le Couronnement de l'Imperatrice a été fait le 4. de ce mois. J'y fus convié de la part de l'Empereur le troiſiéme comme tous les autres par le Comte de Herberſtein; mais il eut ordre de me dire que l'Empereur donneroit la premiére place à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui étoit en poſſeſſion dans ſa Cour, & que ſi j'y faiſois difficulté, Sa Majeſté Imperiale ne trouveroit point mauvais que je n'y aſſiſtaſſe pas. Je repondis que l'Empereur me faiſant l'honneur de me convier à une Cérémonie ſi pleine de joye pour lui & pour ſa Maiſon, continuoit de donner au Roi des preuves de ſon amitié, & que j'étois aſſuré que Sa Majeſté en recevroit beaucoup de contentement; mais que je ne pouvois pas m'y trouver puiſqu'il ne vouloit pas m'y donner le rang qui eſt dû en tous lieux aux Ambaſſadeurs de France, & qui leur eſt accordé ſans conteſtation à Rome, à Veniſe, & dans toutes les autres Cours où l'on en juge ſans intérêt: que le diſcours que l'Empereur me faiſoit faire témoignoit qu'il voyoit bien le droit que j'avois, & qu'il n'y avoit point de poſſeſſion contraire où le Roi n'a jamais d'Ambaſſadeurs. J'en ai parlé de la même ſorte à tous ceux que j'ai vu depuis, ſans chaleur, & ſans plainte, ne jugeant point à propos d'en faire: lorſque j'aurai l'honneur de voir l'Empereur & l'Imperatrice je leur ferai compliment ſur ce Couronnement & je leur en parlerai auſſi.

Couronnement de l'Imperatrice, il en eſt prié, mais on lui fait dire que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne aura la premiére place, il refuſe d'y aller.

On dit que l'Empereur, l'Imperatrice, & le Roi des Romains, partent dans huit jours, avec une partie de la Cour, pour aller à Munick, d'où ils reviendront ici par Augsbourg, & que ce voyage durera quinze jours, pendant leſquels l'Electeur de Mayence ira boire des eaux. L'Abbé de Fulde eſt parti aujourd'hui, & le Landgrave de Darmſtadt s'en retourne demain chez lui.

On parle d'un voyage de la Cour Imperiale à Munick.

Lorſque l'on commencera à parler de nos affaires, je mettrai à la tête de nos plaintes les inexécutions du Traité d'Inveſtiture demandée par le Duc de Savoye, & tâcherai de faire que s'il n'eſt content de l'Empereur & des Etats il le ſoit de nous, & avoue que nous n'avons pû faire davantage pour lui. Je l'ai dit au Comte de Luzerne qui eſt ici de ſa part, lequel m'a témoigné en être ſatisfait, & l'avoir écrit à Turin. Je lui ai auſſi communiqué ce que Monſieur le Bailli de Valançai vous a mandé avoir apris du Pape de la défiance que le Duc de Mantouë dit être entre le Roi d'Eſpagne, & l'Empereur même. Nous n'en avons pu rien découvrir ici & il y a peu d'apparence que la défiance aille juſques à l'Empereur: il peut même bien être que le Duc de Mantouë ait fait parler au Pape à l'inſtance des Eſpagnols pour découvrir les ſentimens de Sa Sainteté.

Il doit mettre à la tête de ſes plaintes le refus de l'inveſtiture demandée par le Duc de Savoye, pour témoigner à ce Duc qu'il s'eſt intéreſſé pour lui.

Défiance entre le Roi d'Eſpagne & l'Empereur.

Je n'ai encore pu pénétrer ce que fait ici l'Envoyé de Monſieur le Prince. Il n'a rien à faire avec les Etats à mon avis, & je ne puis ſavoir ce qu'il traite avec l'Empereur. Le bruit court ici depuis Mardi que Monſieur le Comte d'Harcourt s'eſt déclaré pour Monſieur le Prince. Je n'en ai aucune nouvelle, quoique je reçoive des Lettres de Philipsbourg, & de Francfort, par tous les Couriers. On m'a dit auſſi que l'Empereur veut envoyer trois Regimens de Cavallerie en Flandre, & qu'il feindra de les licentier auparavant; mais un ſeul homme me l'a dit comme l'ayant appris de Montecuculli. Je m'en ſuis informé depuis très-curieuſement, & n'ai trouvé perſonne qui le ſût; deſorte que je n'ai encore oſé en parler de crainte de me plaindre mal à propos. Je ſuis avec un reſpect extrême &c.

1653.

Envoyé de Monſieur le Prince à la Diéte dont il ne peut pas pénétrer la maneuvre.

Le bruit ſe repand que le Comte d'Harcourt s'eſt déclaré pour le Prince, mais il n'en a aucune nouvelle de Philipsbourg, ni de Francfort.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 7. Août 1653.

Ses Lettres de Philipsbourg & de Francfort lui font croire que le bruit qui a couru de Monſieur le Comte d'Harcourt eſt faux. Les Polonois levent quelque Infanterie dans la Siléſie.

MONSIEUR,

DEpuis ma Lettre écrite, j'en ai reçu de Philipsbourg, & de Francfort, qui me font croire, que le bruit qui a couru ici de Monſieur le Comte d'Harcourt eſt faux. J'ai auſſi vu deux perſonnes de condition, qui m'ont dit que Monſieur de Saint Etienne eſt venu pour obtenir de l'Empereur quelques Troupes; mais qu'il n'en aura point. Il n'en a point dans la Bohéme, ni dans la Siléſie, & Moravie, & tout ce qui lui en reſte eſt dans la Hongrie: ce tout n'eſt pas fort conſidérable.

Ses Lettres de Philipsbourg & de Francfort lui font croire que le bruit qui a couru de Monſieur le Comte d'Harcourt eſt faux.

Les Polonois font quelques levées d'Infanterie dans la Siléſie, mais de peu de conſéquence. J'ai cru, Monſieur, devoir ajouter ce mot

Les Polonois levent quelque Infanterie dans la Siléſie.

1653. mot à ma Lettre. Je ſuis avec un reſpect extrême &c.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 7. Août 1653.

Il lui avoue ſa faute, mais qu'il n'y a eu aucune mauvaiſe intention de ſa part.

MONSIEUR,

Il lui avoue ſa faute, mais qu'il n'y a eu aucune mauvaiſe intention de ſa part.

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le vingt-cinquiéme de Juillet m'a beaucoup affligé. J'avoue que j'ai tort, & que je n'ai point de bonne excuſe; mais je ne puis m'empêcher de vous dire que dans ma faute, je n'ai eu aucune mauvaiſe intention, & que je ſerois auſſi capable d'en avoir contre moi-même que contre vous. Celui auquel je me ſuis fié m'eſt auſſi aſſuré que mon Secretaire: toutefois je commencerai aujourd'hui à vous adreſſer directement mes Lettres. Je vous ſuplie très-humblement d'oublier le paſſé. Vous me défendez un plus grand éclairciſſement, & je ne le pourrois pas ſi bien faire par écrit, que de vive voix: je vous obéirai donc, Monſieur, en ce point comme en toute autre choſe & vous ſuplie très-humblement de croire que je ſuis ſans réſerve &c.

1653.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 14. Août 1653.

Il a complimenté l'Empereur ſur le Couronnement de l'Imperatrice, & s'eſt plaint en même tems de ce que l'Empereur en le conviant d'y aſſiſter, lui avoit fait dire qu'il donneroit la premiére place à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. L'Empereur lui a répondu qu'il ne pouvoit pas faire autrement. L'Empereur, pour détourner le diſcours, lui demanda des nouvelles de Bordeaux. Il lui en donne qui ne lui ſont pas fort agréables. Voyage de l'Empereur avec l'Imperatrice, & le Roi des Romains à Munick. Touchant l'argent que le Duc de Lorraine demande, les Etats de l'Empire l'ont renvoyé à l'Empereur obligé par le Traité de Munſter de lui faire rendre les trois Châteaux qu'il tient. L'Empereur a nommé deux perſonnes de ſa Cour pour traiter avec le Député de Lorraine. On lui a dit que ce Traité a été conclu le 12. de ce mois, qu'on promet 300. mille écus au Duc de Lorraine, la moitié dans trois mois, & qu'il rendra en même tems les Châteaux, l'autre moitié dans quelque tems pour ſureté de ſa parole; le Prince ſon frére a auſſi donné la ſienne. Les Contractans prétendent que l'Empi-

re

1653. *re paye cet argent, cela ne se fera pas sans difficulté. Nonobstant cela le Cercle du Rhin ne sera pas plus en sureté à cause du Prince de Condé, il arme avec le Cercle de Westphalie. Le Duc de Neubourg part le 16. de ce mois pour aller à Essen où le Cercle est convoqué & passe à Darmstadt pour épouser la Fille du Landgrave. Il craint pour l'Alsace si ces deux Cercles se garantissent. Si la Garnison de Brisac étoit forte elle empêcheroit les Ennemis d'hiverner dans l'Alsace. Le Duc de Wirtemberg n'oseroit seul nous secourir; le Cercle de Suaube ne prendra pas cette résolution; il est plein d'Ecclesiastiques qui dépendent de l'Empereur. Il a donné au Duc de Wirtemberg la Lettre du Roi, il n'a pas donné celle qui étoit adressée à l'Evêque de Bâle; sa raison. Il ne croit pas que le Roi doive écrire à Strasbourg ni aux dix Villes d'Alsace; si Elles ne s'arment pas pour leur défense, elles ne le feront pas sur les Lettres du Roi. L'Envoyé du Prince de Condé ne demande rien aux Etats de l'Empire, & n'en doit rien espérer, il ne sait pas ce que l'Empereur fera pour lui, & ne pense pas qu'il lui donne de l'argent, sans quoi il ne lui peut donner des Troupes. Etat des Troupes de l'Empereur. Il les garde sous prétexte de la crainte qu'il a du Turc. Mais plutôt pour profiter des occasions à cause des divisions qu'il y a dans l'Empire pour la Religion. On croit que l'Empereur en veut à Brisac sous le nom de l'Archiduc, & à Philipsbourg, sous celui de l'Evêque de Spire. Monsieur le Comte d'Harcourt en peut ôter le prétexte & même le moyen. Tout est à craindre pour Philipsbourg à moins qu'on n'y remédie. Il avoue que leur contravention au Traité de Paix est manifeste. Les Etats de l'Empire sont occupez aux Griefs de Religion; ils n'ont point parlé encore de nos affaires, il croit qu'il y a du mystére à ce retardement. L'Electeur de Mayence lui a promis de lui communiquer dans peu de jours les Mémoires des plaintes que l'on fait contre la France. Il donnera un Ecrit aux Etats, où il leur parlera selon son Instruction & fera ses plaintes. Il ne juge pas à propos d'y aller en personne à cause de la dignité du Roi: s'ils ont à lui parler ils doivent lui envoyer des Députez comme ils ont fait à Nuremberg. Dispute entre les François & l'Electeur Palatin touchant les bateaux que les François envoyent chargez de munitions à Philipsbourg. L'Electeur prétend qu'on doit payer le péage & l'a même fait payer à un bateau. Le Comte d'Harcourt menace d'user de represailles, il lui demande ses ordres sur ce point. Il le prie de lui repondre favorablement à un Mémoire qu'il lui envoye en faveur de Monsieur de Hunstein, que Monsieur l'Electeur de Mayence lui a donné. L'Accord avec le Duc de Lorraine a été présenté ce matin aux Etats: le College des Villes l'a refusé: dans le College des Princes les uns l'ont refusé; & les autres ont demandé du délai: dans le College Electoral les Electeurs Ecclesiastiques ont été d'avis de l'approuver, & les autres ont demandé un delai.* 1653.

MONSIEUR,

J'Ai reçu le 12. de ce mois la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le premier: si elle étoit venue par la voye de vos précédentes Lettres, je ne l'aurois reçue que le dix-sept, & n'y aurois pu répondre que le vingt-un.

Il a complimenté l'Empereur sur le Couronnement de l'Imperatrice, & s'est plaint en même tems de ce que l'Empereur en le conviant d'y assister, lui avoit fait dire

J'ai vu l'Empereur, & l'Imperatrice, sur son Couronnement, le douziéme de ce mois: j'ai dit à l'Empereur que ce que je lui avois dit sur l'Election du Roi des Romains par ordre exprès & spécial du Roi, je le lui venois dire sur le Couronnement de l'Imperatrice suivant mon ordre général: que je n'en voulois point attendre de particulier pour lui témoigner la joye de Sa Majesté, parceque mon Instruction m'ordonnoit de l'assurer que le Roi se rejouïroit de tout ce qui le pourroit contenter,

1653. tenter, & s'affligeroit de tout ce qui pourroit lui causer du déplaisir: que le sujet de plainte qu'il m'avoit donné par le compliment qu'on m'avoit fait de sa part, ne m'empêchoit point de lui rendre ce devoir, & que le droit du Roi étoit si clair & si établi dans toutes les Cours, par une possession ancienne, qu'il ne pouvoit être blessé par aucun Acte, ni de qui que ce soit. Il a répondu avec beaucoup de civilité à ce que je lui ai dit sur le Couronnement, & a ajouté pour la préséance, que je jugeois bien qu'il ne pouvoit faire autrement. J'ai repliqué que s'il me permetoit d'en juger, je prendrois la hardiesse de lui dire que s'il ne vouloit pas faire autrement, il pouvoit au moins d'une autre sorte, & n'ajouter pas à l'honneur qu'il me faisoit de me convier, une condition si fâcheuse: que je ne prétendois pas le forcer à me donner dans sa Cour le rang qui est dû aux Ambassadeurs de France, & que j'aurois pû éviter de faire une chose contre son intention; mais que j'avois sujet de trouver un peu rude, qu'on m'eût proposé comme une régle, ce qui devoit venir de ma modération. Il m'a repondu qu'il seroit fâché d'avoir donné en cette occasion aucun sujet de plainte, n'en ayant pas eu le dessein, & m'a demandé si je n'avois aucune nouvelle de Bordeaux. Je n'ai pas jugé à propos de le presser davantage sur ce sujet, m'étant proposé dès le commencement de m'en plaindre sans aucune aigreur, ni chaleur, comme j'ai eu l'honneur de vous mander par ma derniére Lettre. En voyant que pour se débarasser il passoit à un autre discours, je l'ai suivi, & lui ai lu ce que vous me mandez de Bordeaux par votre Lettre du premier de ce mois que je venois de recevoir. Il a voulu que je la lui interprétasse en Latin, & l'a écoutée avec beaucoup d'attention, mais avec aussi peu de plaisir que le discours précédent. J'ai fini par un compliment sur le voyage qu'il va faire à Munick. Il part le seiziéme de ce mois avec l'Imperatrice, & le Roi des Romains, & fort peu de train, & sera ici de retour à la fin du mois.

qu'il donneroit la premiére place à l'Ambassadeur d'Espagne. L'Empereur lui a répondu qu'il ne pouvoit pas faire autrement.

L'Empereur, pour détourner le discours, lui demande des nouvelles de Bourdeaux. Il lui en donne qui ne lui sont pas fort agréables.

Voyage de l'Empereur avec l'Imperatrice, & le Roi des Romains à Munick.

Je vous ai mandé dès le commencement, que je n'avois pas jugé à propos de m'opposer publiquement à la demande d'argent faite par le Député du Duc de Lorraine, parceque mon opposition auroit offensé l'Electeur de Cologne, & de Trêves, qui étant les plus exposez au danger, souhaitent d'en être délivrez aux dépens de tout l'Empire à quelque prix que ce soit. Je vous ai écrit depuis que les Etats avoient rejetté cette demande, & avoient dit que l'Empereur étant obligé par le Traité de Munster à faire rendre par le Duc de Lorraine les trois Châteaux qu'il tient encore dans l'Empire, ils ne vouloient pas les racheter, & qu'il n'y avoit point d'autre remède contre ses courses dans l'Allemagne, que celui de s'armer. L'affaire ayant donc été renvoyée par les Etats à l'Empereur, il a commis le Comte de Curtz Vice-Chancellier de l'Empire, & le Comte d'Oetingen Président du Conseil Aulique pour traiter avec le Député du Duc de Lorraine, & les Ambassadeurs des Electeurs de Mayence & de Cologne ont assisté aux Conférences de leur chef, sans ordre des Etats. On m'a dit qu'ils acheveront le 12. de ce mois le Traité, par lequel on promet 300. mille écus au Duc de Lorraine, sans aucune Place en gage: qu'il en doit recevoir la moitié dans trois mois, & rendre au même tems les trois Châteaux: qu'on lui payera l'autre moitié dans quelque tems, laquelle on retient pour sureté

Touchant l'argent que le Duc de Lorraine demande. Les Etats de l'Empire l'ont renvoyé à l'Empereur, obligé par le Traité de Munster de lui faire rendre les trois Châteaux qu'il tient.

L'Empereur a nommé deux personnes de sa Cour pour traiter avec le Député de Lorraine.

On lui a dit que ce Traité a été conclu le 12. de ce mois, qu'on promet 300. mille écus au Duc de Lorraine, la moitié dans trois mois, & qu'il

de la parole qu'il donne de n'envoyer plus ses Troupes dans l'Empire, & que Monsieur le Prince François son Frére donnera aussi la sienne. Cet argent doit être payé par les Etats de l'Empire selon l'intention des Contractans; cela ne se fera pas sans beaucoup de difficulté. Il me semble que le Roi n'y a point d'intérêt: ces cinquante mille écus dans la bourse du Duc de Lorraine nuiront moins au Roi, que les trois Châteaux entre ses mains, lesquels lui donnent beaucoup de facilité pour des levées & pour des quartiers.

Quoique les Etats approuvent ce Traité, ceux qui sont proches du Rhin n'en seront pas plus assûrez à cause de Monsieur le Prince de Condé, & les Cercles des Electeurs de Westphalie ne laisseront pas de s'armer. L'armement est déja résolu dans le Cercle Electoral, & celui de Westphalie est convoqué au dixiéme de Septembre dans Essen proche de Cologne. Le Duc de Neubourg qui en est Directeur avec l'Evêque de Munster part le seiziéme de ce mois pour y aller. En passant à Darmstadt, il y épousera la Fille du Landgrave qui est déja parti.

Je crains que si ces deux Cercles se garentissent, l'orage ne tombe sur l'Alsace qui est dans le Cercle du haut Rhin. Le Duc de Simmeren l'un des Directeurs est foible, & sans considération. Monsieur l'Electeur de Mayence, qui est l'autre Directeur comme Evêque de Wormes, agit mollement pour la défense de ce Cercle, parceque tout le mal tombera sur l'Alsace: c'est-à-dire sur ce qui en appartient au Roi, & sur l'Evêché de Strasbourg auquel Monsieur l'Archiduc Léopold qui en est Evêque est plus obligé de pourvoir. Si la Garnison de Brisac étoit forte, elle pourroit empêcher les Ennemis d'hiverner fort à leur aise dans l'Alsace. Les petits Etats de ce Cercle m'ont promis de s'armer, mais ils n'y sauroient faire 600. hommes entiers & ce nombre ne suffit pas.

J'ai parlé à Monsieur le Duc de Wirtemberg pour l'obliger à nous secourir: il n'oseroit le faire seul, n'osant pas offenser l'Empereur, & il ne croit pas que le Cercle de Suabe dans lequel il est, prenne cette résolution, parcequ'il est plein d'Ecclesiastiques qui dépendent de l'Empereur. Je lui ai rendu la Lettre du Roi: les deux autres Lettres de Sa Majesté m'ont été inutiles, celle pour Monsieur l'Evêque de Bâle, parcequ'ayant donné sa plainte aux Etats depuis ce que je vous en avois écrit, je n'ai pas cru lui devoir donner une Lettre qui le remercie de ne l'avoir pas fait, & celle pour Monsieur le Landgrave de Darmstadt, parcequ'elle lui est adressée par mépriſe & qu'elle devroit être pour Monsieur le Marquis de Dourlach. Il ne sera pas besoin d'en faire à la Republique de Strasbourg, & aux dix Villes d'Alsace: car si Elles ne s'arment pour leur intérêt & leur défense, elles ne le feront pas sur des Lettres du Roi.

L'Envoyé de Monsieur le Prince de Condé ne demande rien aux Etats, & n'en doit rien espérer en général ni en particulier: je ne sai ce que l'Empereur fera pour lui, mais jusques à présent je ne vois aucun préparatif: je ne pense pas qu'il lui donne de l'argent, & je ne crois pas qu'il lui puisse donner des Troupes sans argent. Depuis le Traité de Paix il n'a point donné de secours ouvertement aux Espagnols si ce n'est un licentiement simulé des Regimens qu'il leur a envoyé; mais il n'est pas au pouvoir des Officiers de faire marcher

1653. rendra en même tems les Châteaux: l'autre moitié dans quelque tems pour sureté de sa parole. Le Prince son Frere a aussi donné la sienne.

Nonobstant ce a le Cercle du Rhin ne sera pas plus en sureté à cause du Prince de Condé. Il arme avec le Cercle de Westphalie.

Le Duc de Neubourg part le 16. de ce mois pour aller à Essen où le Cercle est convoqué & passe à Darmstadt pour épouser la Fille du Landgrave.

Il craint pour l'Alsace si ces deux Cercles se garentissent.

Si la Garnison de Brisac étoit forte, elle empêcheroit les Ennemis d'hiverner dans l'Alsace.

Le Duc de Wirtemberg n'oseroit seul nous secourir; le Cercle de Suabe ne prendra pas cette résolution; il est plein d'Ecclesiastiques qui dépendent de l'Empereur.

Il a donné au Duc de Wirtemberg la Lettre du Roi, il n'a pas donné celle qui étoit adressée à l'Evêque de Bâle; la raison.

Il ne croit pas que le Roi doive écrire à Strasbourg ni aux dix Villes d'Alsace, si elles ne s'arment pour leur défense, elles ne le feront pas sur les Lettres du Roi

L'Envoyé du Prince de Condé ne demande rien aux Etats de l'Empire, & n'en doit rien espérer, il ne sait pas ce que l'Empereur fera pour lui, & ne pense pas

1653. les Soldats sans nouveau payement. L'Empereur a encore trois ou quatre mil Chevaux en huit Regimens, & huit mil hommes de pied en dix Regimens. Ces Troupes sont toutes en Hongrie à la reserve des Garnisons de Bohéme, & Silésie, & deux Regimens de Cavallerie. Il a besoin de trois ou quatre mil hommes de pied, & de mil Chevaux pour ses Garnisons, le reste lui est maintenant inutile. Il garde ses Troupes sous prétexte de l'appréhension qu'il a du Turc: mais en effet pour être préparé à profiter de toutes les occasions qui se présenteront. Quoique les Allemands paroissent être sous la Guerre & du secours des Couronnes, il n'y a pas d'apparence que la Paix d'Allemagne dure long-tems, tant il y a de division, & de jalousie entre les Princes, & d'aigreur entre les Etats des deux Religions. Cette apparence peut bien obliger l'Empereur à demeurer armé: il y en a qui croyent qu'il ne perdra jamais l'occasion de reprendre Brisac sous le nom de Monsieur l'Archiduc d'Inspruck, & Philipsbourg sous celui de l'Evêque de Spire. Pour ce qui est de Brisac on peut lui en ôter tout sujet légitime, & ce qui est encore mieux on peut lui en ôter le moyen, si Monsieur le Comte d'Harcourt veut; mais pour ce qui est de Philipsbourg, il ne sera pas difficile de le prendre par blocus, car il est fort mal muni, & nous ne sommes pas trop en état de secourir une Place qui est deça le Rhin, & si éloignée de la France. On aura juste sujet de le faire, & quand l'Evêque de Spire aura l'approbation de l'Empereur, il sera favorisé par tous les Princes de l'Empire: d'autant que notre contravention au Traité de Paix est manifeste, & sans défense. Elle durè depuis trois ans, & durera à l'avenir si on ne fait un fond réglé pour l'entretien de cette Garnison, & si outre ce fond on n'y met un Gouverneur fort sage qui empêche tous les dèsordres. La contravention du passé nous sera pardonnée; mais je ne sais si on la soufrira encore pour longtems en l'état où sont les choses, & je vois bien qu'elle ne cessera pas, & je ne puis refuser ici de promettre qu'on exécutera ponctuellement à l'avenir le Traité de la Paix.

qu'il lui donne de l'argent, sans quoi il ne lui peut donner des Troupes.

Etat des Troupes de l'Empereur.

Il les garde sous prétexte de la crainte qu'il a du Turc; mais plutôt pour profiter des occasions à cause des divisions qu'il y a dans l'Empire pour la Religion.

On croit que l'Empereur en veut à Brisac sous le nom de l'Archiduc, & à Philipsbourg, sous celui de l'Evêque de Spire.

Monsieur le Comte d'Harcourt en peut ôter le prétexte & même le moyen.

Tout est à craindre pour Philipsbourg à moins qu'on n'y remédie.

Il avoue que leur contravention au Traité de Paix est manifeste.

Les Etats de l'Empire sont occupez aux griefs de Religion, ils n'ont point parlé encore de nos affaires, il croit qu'il y a du mystere à ce retardement.

L'Electeur de Mayence lui a promis de lui communiquer dans peu de jours les Mémoires des plaintes que l'on fait contre la France.

Il donnera un Ecrit aux Etats, où il leur parlera selon son Instruction & fera ses plaintes.

Il ne juge pas à propos d'y aller en personne à cause de la dignité du Roi: s'ils ont à lui parler ils doivent lui envoyer des Députez comme ils ont fait à Nuremberg.

Les Etats sont encore occupez à leurs Griefs de Religion, & on ne m'a point encore parlé de nos affaires, ni de la Lettre que le Roi a écrite au Collége Electoral. Ce retardement n'est pas sans mystére, & il vient de l'Archiduc d'Inspruck, & de Monsieur l'Electeur de Mayence qui le favorise pour plaire à l'Empereur: car il y a déja quinze jours que les Etats ont résolu que tous les Mémoires des plaintes me seroient communiquez par le Chancelier de l'Electeur de Mayence. J'en parlai à son Altesse le 8. de ce mois, & il me promit que j'aurois les Mémoires dans peu de jours: si je ne les reçois pas cette semaine, je donnerai un Ecrit aux Etats qui contiendra tout ce que mon Instruction m'ordonne de dire aux Princes en corps, & nos plaintes. Les Princes n'étant pas dans l'Assemblée & n'y allant que des Députez, j'ai cru qu'il n'étoit pas de la dignité du Roi que j'y allasse en personne, & qu'un Ecrit feroit plus d'impression qu'un Discours. Quand ils voudront me parler, ils doivent m'envoyer des Députez, & ils en ont toujours usé ainsi à Nuremberg.

Par le Traité de la Paix on accorde au Roi le protection de Philipsbourg, & le passage libre de l'Empire par eau, & par terre, pour y mettre des Soldats & des munitions. Les mots du Traité sont *liber transitus ad inducendos milites & commeatum.* Lorsqu'on y fait descendre des munitions par eau, les bateaux passent premiérement à Strasbourg, & ensuite le long des terres du Marquis de Baden, & enfin auprès de celles de l'Electeur Palatin. La Ville de Strasbourg, ni le Marquis de Baden ne leur demandent rien, quoiqu'ils ayent droit de péage: l'Electeur Palatin le demande, & la derniére fois qu'il a descendu un bateau, il l'a fait payer. Monsieur le Comte d'Harcourt s'en plaint, & menace que si on fait payer ceux qu'il fait dessein d'envoyer bientôt, il usera de represailles sur les Terres, & Sujets de l'Electeur Palatin, lequel de son côté menace aussi de se défendre. Ses Ambassadeurs m'en ont parlé de sa part, & m'ont dit que par le Traité le Roi a la liberté du passage sans qu'on l'en puisse empêcher; mais qu'il n'est pas exemt de payer les droits, le mot *liber* ne signifiant pas *immunis.* Ils ont ajouté que Monsieur de la Claviére les a payez sans difficulté. J'ai répondu que le mot *liber* nous donnoit liberté du passage, & exemtion de droits, devant être pris dans toute sa signification en une matiére si favorable, puisque la protection de Philipsbourg a été accordée au Roi pour la sureté de la Paix, & que Sa Majesté y fait beaucoup de dépense pour le bien public: que l'exemple du Marquis de Baden, & de la Ville de Strasbourg explique ce mot fort clairement, & qu'on trouvera rude que l'Electeur Palatin fasse seul cette difficulté, ayant peut-être plus d'obligation de ne la faire point que les autres. Ils m'ont repliqué qu'ils étoient assurez que le Marquis de Baden, & la Ville de Strasbourg ne le faisoient que par courtoisie, & qu'ils s'y opposeroient dès aussitôt qu'on le prétendroit comme une chose due; qu'on avoit accoutumé en Allemagne d'exemter de péage ce qui appartient aux grands Princes, & que l'Electeur leur Maître n'en useroit pas autrement à l'égard du Roi, pourvû que Sa Majesté l'en requît dans la forme ordinaire: cette forme est de lui écrire toutes les fois qu'on fait descendre des bateaux, c'est-à-dire une ou deux fois par an, & de lui demander par la Lettre l'exemtion des péages par courtoisie. Si le Roi se rélâche à son égard, le Marquis de Baden demandera la même civilité, & la Ville de Strasbourg la prétendra aussi: il est assez rude de demander une courtoisie à trois Etats, toutes les fois qu'on voudra mettre des provisions dans Philipsbourg. Je vous supplie très-humblement de m'envoyer un ordre sur ce point, lequel n'est pas dans mon Instruction: je demande cet ordre parceque Monsieur Paul Résident de l'Electeur Palatin lui a mandé que les Ministres du Roi trouvoient qu'il avoit raison.

1653.

Dispute entre les François & l'Electeur Palatin touchant les bateaux que les François envoyent chargez de munitions à Philipsbourg.

L'Electeur prétend qu'on doit payer le péage & l'a même fait payer à un bateau.

Le Comte d'Harcourt menace d'user de represailles, il lui demande ses ordres sur ce point.

Je vous envoye un Mémoire que Monsieur l'Electeur de Mayence m'a donné en faveur de Monsieur de Hunstein son parent. Il m'a parlé de cette affaire avec beaucoup d'affection, & m'a obligé d'en écrire à Monsieur le Maréchal de la Ferté, & à Monsieur Le Jay. Je vous supplie très-humblement de me faire une réponse favorable, que je lui puisse montrer, & de m'envoyer les ordres qu'il désire si vous le jugez à propos.

Je vous supplie très-humblement de croire que je suis avec un respect extrême &c.

Le projet d'accord avec le Duc de Lorraine a été présenté ce matin aux Etats: le Collége des Villes l'a refusé tout net avec des paroles fort hautes contre lui: dans le Collége des

Il le prie de lui repondre favorablement à un Mémoire qu'il lui envoye en faveur de Monsieur de Hunstein, que Monsieur l'Electeur de Mayence lui a donné.

L'Accord avec le Duc de Lorraine a été présenté ce matin aux Etats: le Collége des Villes l'a refusé:

1653. des Princes les uns l'ont refusé & entr'autres les Députez des Evêchés de Strasbourg, & Passau, & de l'Ordre Teutonique qui appartiennent à Monsieur l'Archiduc Léopold, & les autres ont demandé du tems, pour avoir des ordres particuliers de leurs Maîtres sur cette affaire, n'ayant pas un Pouvoir suffisant pour les obliger à payer de l'argent. On croit que la demande de ce delai est aussi un refus en termes plus doux. Dans le Collége Electoral, les Députez des Electeurs de Mayence, Cologne, & Trêves ont été d'avis de l'approuver, & les autres ont aussi demandé delai, pour avertir leurs Maîtres. Celui de l'Electeur Palatin m'a dit que l'affaire n'est pas encore hors d'espérance, mais que les Etats ne l'approuveront pas à son avis si l'on ne diminue encore de la somme & si le Duc de Lorraine ne donne de grandes suretez de la promesse qu'il fait de ne prendre plus de quartiers dans l'Empire.

dans le Collége des Princes les uns l'ont refusé; & les autres ont demandé du délai: dans le College Electoral les Electeurs Ecclesiastiques ont été d'avis de l'approuver, & les autres ont demandé un délai.

AUTRE LETTRE

Ecrite à son

EMINENCE

Monseigneur le Cardinal

MAZARIN.

Du 14. d'Août 1653.

Il lui donne avis de ce qu'il a apris du Fils ainé du Prince de Dourlach, qui a beaucoup d'inclination pour la France: Que ce Prince se trouvant à table avec le Comte Frederic de Furstemberg, celui-ci lui dit que l'Empereur auroit assiégé Brisac l'année passée, n'eût été l'Election du Roi des Romains, & qu'il n'osoit le faire cette année à cause de la Diéte: que pour les mêmes raisons les Espagnols n'avoient assisté le Duc de Neubourg que sous le nom du Duc de Lorraine, mais qu'il savoit qu'on avoit résolu d'exécuter ce dessein la Campagne prochaine. Il n'a rien fait à la Diéte jusques ici & souhaite de n'y rien faire. Monsieur de Hunstein parent de l'Electeur de Mayence s'étant retiré dans la Lorraine proche de Marsal sur ses terres, & ayant prêté serment de fidelité au Roi, le Roi lui accorda des Lettres d'exemption de Logement de Guerre & de demeurer neutre: cependant Monsieur de la Ferté a logé dans ses deux Châteaux des Troupes. Monsieur l'Electeur de Mayence prie très-humblement le Roi de renouveller ladite neutralité & l'exemption, & d'envoyer ses ordres à son Ambassadeur pour les délivrer à Monsieur de Hunstein & qu'on en écrive à Mr. de la Ferté.

1653.

MONSIEGNEUR,

JE n'ajouterai rien à la Lettre que j'écris à Monsieur le Comte de Brienne, de laquelle j'envoye Copie à Votre Eminence, que ce que j'apris hier du Fils ainé de Monsieur le Marquis de Dourlach, lequel a beaucoup d'inclination pour la France, & merite d'être traité en bon voisin. Il me dit que le Comte Frederic de Furstemberg Capitaine d'une des deux Compagnies des Gardes de l'Empereur, Frére ainé de ceux qui sont auprès de Monsieur l'Electeur de Cologne, faisant la débauche la semaine passée avec lui, lui dit, que l'Empereur auroit bloqué, ou assiégé Brisac sous le nom de Monsieur l'Archiduc d'Inspruch l'année passée, s'il eût osé le faire avant l'Election du Roi des Romains, & avant la Diéte de l'Empire: qu'on n'osoit pas le faire cette année à la vue de la Diéte: que la même considération avoit empêché les Espagnols d'assister ouvertement le Duc de Neubourg, contre Monsieur le Marquis de Brandebourg Electeur de l'Empire, & qu'ils s'étoient contentez de le secourir sous le nom du Duc de Lorraine; mais qu'il savoit bien qu'on avoit résolu d'exécuter ce dessein contre nous dans la Campagne prochaine, pour peu qu'il y eût de jour d'y réussir, & qu'il s'en affligeoit extrêmement d'autant que son pays qui est dans la Montagne noire serviroit de passage aux Troupes, & qu'il seroit ruiné. Ce discours ne m'aprend rien de nouveau, & pour peu de connoissance qu'on ait dans la Cour de l'Empereur, on y aprend qu'il ne perdra jamais aucune occasion de reprendre Brisac & Philipsbourg.

Il lui donne avis de ce qu'il a apris du Fils ainé du Prince de Dourlach qui a beaucoup d'inclination pour la France: Que ce Prince se trouvant à table avec le Comte Frederic de Furstemberg, celui ci lui dit que l'Empereur auroit assiégé Brisac l'année passée, n'eût été l'Election du Roi des Romains, & qu'il n'osoit le faire cette année à cause de la Diéte: que pour les mêmes raisons les Espagnols n'avoient assisté le Duc de Neubourg que sous le nom du Duc de Lorraine, mais qu'il savoit qu'on avoit résolu d'exécuter ce dessein la Campagne prochaine.

Je n'ai encore rien fait ici, & tout mon souhait est de n'y rien faire: mon Instruction ne m'ordonne que cela, & nous ne pouvons rien espérer davantage: car nous n'obtiendrons jamais en l'état où sont ici les choses,

Il n'a rien fait à la Diéte jusques ici & souhaite de n'y rien faire.

1653. Mr. de Hunstein s'étant retiré dans la Lorraine proche de Marsal sur ses terres, & ayant prêté serment de fidélité au Roi, le Roi lui accorda des Lettres d'exemption de logement de Guerre & de demeurer neutre, cependant Monsieur de la Ferté a logé dans ces deux Châteaux des Troupes.

de faire dire par les Etats que nos Parties ont tort, & ce sera beaucoup d'empêcher la Diéte de déclarer qu'elles ont raison &c.

Monsieur de Hunstein qui a servi l'Empereur dans des charges de Guerre très-honorables, se retira après la Paix d'Allemagne dans la Lorraine à Château-Wouai, & à Wise, qui sont deux Terres qui lui apartiennent à une lieue de Marsal. Il prêta le serment de fidelité entre les mains de Monsieur de la Ferté, & obtint du Roi des Lettres qui lui accordoient l'exemption de logemens, & la permission de demeurer neutre : toutefois depuis un an Monsieur de la Ferté a logé dans ces deux lieux vingt-cinq Cavaliers, & peu de tems après une Compagnie entiére de cinquante Maîtres, qui y ont été six semaines, & ont même logé dans le Donjon de Château-Wouai, qui est le lieu de la résidence de Monsieur de Hunstein.

Monsieur l'Electeur de Mayence parent de Monsieur de Hunstein prie très-humblement Sa Majesté de renouveller ladite neutralité & exemption de logement, ensorte qu'on n'y puisse contrevenir : d'en envoyer ici les ordres à Monsieur l'Ambassadeur pour les délivrer à Monsieur de Hunstein & d'en écrire encore de la Cour à Monsieur de la Ferté.

1653. Monsieur l'Electeur de Mayence prie très-humblement le Roi de renouveller ladite neutralité & l'exemption, & d'envoyer ses ordres à son Ambassadeur pour les délivrer à Monsieur de Hunstein & qu'on en écrive à Monsieur de la Ferté.

MEMOIRE

Donné par Monsieur de

VAUTORTE

A LA DIETE.

Le 15. Août 1653.

CUm primùm Rex Christianissimus Dominus meus intellexit Cæsaream Majestatem convocasse omnes Imperii Ordines, ut Transactio Monasterienſis, ex abundanti, pro majori securitate, rata haberetur, dignitatis & officii sui esse duxit, mittere me Legatum suum Extraordinarium, ut notum sit omnibus, propositum perpetuò fore Christianissimæ Suæ Majestati, eam inviolabiliter servare, & quietem Germaniæ omnibus modis promovere.

Sed omni expetitâ bonorum omnium votis quiete diù & securè frui Germania vix potest, nisi omnia novorum dissidiorum semina diligenter prospiciantur, & summo studio amoveantur : non ingratam aut inutilem Rex Christianissimus operam hac in re suam fore credidit quam amicè pollicetur.

Præcipuè autem, ut ante omnia ad agendum videtur ut Transactionis Monasterienſis executio sincerè fiat. Ideo cùm in quibusdam gravioris mo-

AUssitôt que le Roi très-Chrétien mon Maître a su que l'Empereur avoit convoqué les Etats de l'Empire, pour leur faire, comme par surabondance, aprouver & ratifier le Traité de Munster, afin d'en rendre les dispositions d'autant plus assurées : Sa Majesté a cru qu'il convenoit à sa dignité & à ses obligations de m'envoyer ici en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, pour faire connoître de sa part à tout le monde, le ferme dessein qu'elle a formé d'entretenir inviolablement ce même Traité, & d'employer tous les moyens qui dépendront d'elle, pour accélerer & affermir la tranquilité de l'Empire.

Mais cette tranquilité que toutes les personnes bien intentionnées desirent avec ardeur ne sauroit s'établir & durer longtems dans l'Empire, si par de mesures justes & promtes on n'arrête le cours des nouvelles dissensions, & si on ne travaille avec grand soin à en étoufer les semences. C'est dans ces vues que le Roi mon Maître offre ici son intervention & ses bons offices, persuadé qu'ils ne contribueront pas peu à la consommation de ce grand ouvrage.

Il paroit qu'il faut d'abord commencer par exécuter de bonne foi le Traité de Munster. Or comme il y a quelques Articles importans, qui

1653. *momentî rebus adhuc aliquid deſideretur, mandavit mihi Majeſtas Sua, ut de iis mentem ſuam in hoc celeberrimo amicorum Cœtu aperiam, &, quæ ipſe tam pro ſe quàm pro ſuis Confœderatis requirit, exponam. Ne verò Majeſtatis Suæ mandato diligenter ſatisfacerem, obſtitit, primùm mea ergà inclitum hunc Sacri Imperii Romani Conventum ſumma obſervantia, quem primordia Negociorum adhuc tractantem nolui intempeſtivè adire: deinde retinuerunt me querelæ ad eum nomine Sereniſſimi Archiducis Ænipontani & aliorum perlatæ: nam etſi omnes partim nullius momenti ſint expectandæ, tamen mihi conveniens duxi, poſtquam cognovi viſum eſſe inclito huic Sacri Romani Imperii Conventui eas ad me deferri, debere hoc tempore ſpondere me tenebras illas lumine veritatis & juris, quod præcipuè ex Inſtrumento Pacis facilè fiet, diſcuſſurum.*

qui n'ont pas encore eu leur entier effet, Sa Majeſté très-Chrétienne, ſe repoſant ſur les bonnes intentions & l'amitié de cette illuſtre Aſſemblée, m'a ordonné de lui communiquer ſes ſentimens, & de lui propoſer les demandes qu'elle a à faire tant pour ſes intérêts propres que pour ceux de ſes Alliez. 1653.

Si j'ai différé juſqu'à préſent d'obéïr aux ordres du Roi mon Maître, c'eſt en premier lieu par les égards reſpectueux que j'ai pour l'Aſſemblée, qui m'ont empêché d'interrompre ſes premiéres Conférences par des propoſitions prématurées: en ſecond lieu, les plaintes que Monſieur l'Archiduc d'Inſpruck, & quelques autres Puiſſances ont portées contre la France, m'ont arrêté; car quoique la plus grande partie de ces plaintes ne doive être d'aucune conſidération, néanmoins, puiſqu'il a plu aux Etats d'ordonner qu'elles me ſeroient communiquées, j'ai cru que je devois inceſſamment debrouiller les équivoques ſur leſquelles elles ſont fondées, & mettre la vérité & la juſtice dans leur jour naturel. C'eſt ce que je me propoſe de faire par les diſpoſitions mêmes du Traité de Paix.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 21. Août 1653.

L'Empereur eſt parti le 16. *de ce mois pour Munick, l'Electeur de Mayence pour Faltzbourg, les Etats feront peu de choſe pendant leur abſence. L'Empereur envoya le* 13. *un ſecond Décret aux Etats de l'Empire pour les avertir de ſon voyage, & les convier de finir dans le mois de Septembre. Les affaires ne ſauroient finir ſitôt à la Diéte, il en dit la raiſon. Les Députez pour le point de la Juſtice l'ont achevé, il ne reſte plus qu'à être examiné par les Etats. La liquidation des comptes avec les Suedois va lentement: l'Evêque de Munſter ſera obligé de faire les avances, s'il veut retirer ſa Place de Wecht de leurs mains. Le Comte de Rocheſter eſpére d'obtenir quelque argent pour le Roi ſon Maître; l'Empereur lui a promis quelque ſecours, il eſpére que cet exemple portera les Etats à donner quelque choſe. Touchant l'inveſtiture d'une partie du Montferrat pour le Duc de Savoye. Il n'eſpére plus la communication des plaintes, on la garde pour la fin de la Diéte: les Lettres du Roi qu'il a préſentées pour cet effet, & un Ecrit de ſa part n'ont rien produit. La Maiſon d'Autriche avoit pouſſé cette affaire au commencement, elle avoit porté le Collége Electoral à déclarer que les plaintes ſeroient lues avant de nous les communiquer; mais ſur ma plainte le Collége des Princes déclara que la communication m'en devoit être plutôt faite. Le Collége E-*

1653. *lectoral a desavoué ce qu'il avoit fait, & depuis on n'en a plus parlé. Il croit qu'on retarde pour attendre le ſuccès de la Campagne, & que l'Empereur voudroit finir les griefs qui regardent la Religion, dans l'eſpérance, s'il pouvoit contenter les Proteſtans, & les réunir aux Catholiques, qu'ils lui ſeront plus favorables contre nous. Il ne craint point touchant les trois millions, les Etats ne déclareront point que nous les devions payer avant la renonciation d'Eſpagne. Si l'affaire des trois millions demeure indéciſe, l'Archiduc en prendra prétexte pour attaquer Briſac. Si Briſac & l'Alſace doivent être ſous l'Empire comme Fiefs. Il a reçu la viſite des Ambaſſadeurs de Saxe, & dans celle qu'il leur a rendue, il leur a préſenté la Lettre du Roi. Il ne recevra point de Lettres des Electeurs ſi elles n'ont les Titres convenables. L'Impératrice Douairiére eſt menacée d'hydropiſie.*

MONSIEUR,

CEt Ordinaire ne nous a aporté aucunes Lettres de France, & on m'écrit dè Cologne que lorſque le Courrier eſt parti d'Anvers, celui de Paris n'y étoit pas encore arrivé. Ce retardement nous fait eſpérer quelques bonnes nouvelles, qui auront obligé les Eſpagnols de retenir le Courrier à Bruxelles, pour nous en retarder la connoiſſance de quelques jours comme ils ont déja fait d'autres fois.

L'Empereur eſt parti le 16. de ce mois pour Munick: l'Electeur de Mayence pour Faltzbourg. Les Etats feront peu de choſe pendant leur abſence.

L'Empereur partit le 16. de ce mois, avec l'Impératrice, & le Roi des Romains, pour aller à Munick, comme je vous ai déja mandé. L'Electeur de Mayence partit hier pour aller à Faltzbourg, & pendant leur abſence les Etats feront ici peu de choſe : ils ne trouveront plus que des Députez, car tous les Princes partiront avant leur retour.

L'Empereur envoya le 13. de ce mois aux Etats de l'Empire un ſecond Décret, par lequel il les avertit du voyage de Munick & les convie encore de finir dans le mois de Septembre. Il eſt impoſſible que les affaires puiſſent être achevées dans ce tems, & les Proteſtans déclarent qu'ils ne ſouffriront point qu'on renvoye à une Députation après la Diéte les points qui ſont en diſpute entr'eux, & les Catholiques ; deſorte que pour ne les dégouter pas, on croit que la Diéte durera jusques à la déciſion de tous ces points, pour le moins des plus importans, & que l'Empereur ira faire ſon ſejour à Lintz qui eſt à moitié chemin d'ici à Vienne, & où la chaſſe qu'il aime entiérement eſt fort belle.

L'Empereur envoya le 13. un ſecond Décret aux Etats de l'Empire pour les avertir de ſon voyage & les convier de finir dans le mois de Septembre.

Les affaires ne ſauroient finir ſitôt à la Diéte, il en dit la raiſon.

1653.

Les Députez pour le point de la Juſtice l'ont achevé, il ne reſte plus qu'à être examiné par les Etats.

Les Députez pour les affaires de la Juſtice l'ont achevé, & il ne reſte plus qu'a examiner dans les Etats ce qu'ils ont fait. Ces Députez n'ont pas eu beaucoup de peine, car ceux qui y travaillérent à Francfort en l'an 1644. avoient bien avancé cette affaire, & on n'a fait que continuer ce qu'ils avoient commencé. A ces affaires qui regardent la Juſtice & les biens d'Egliſe ſuccederont les Politiques, ſuivant l'ordre que les Etats ſe ſont ici propoſez.

La liquidation des comptes avec les Suedois va lentement: l'Evêque de Munſter ſera obligé de faire les avances, s'il veut retirer ſa Place de Wecht de leurs mains.

Les Députez nommez pour faire avec les Suedois la liquidation de ce qui leur eſt encore dû travaillent fort lentement, & quand on ſera d'accord de ce qui reſte encore, Monſieur l'Evêque de Munſter ſera obligé d'en faire l'avance, s'il veut tirer de leurs mains ſa Place de Wecht ; car les Etats qui doivent ce reſte ne ſont pas en puiſſance de la payer préſentement.

Le Comte de Rocheſter eſpére d'obtenir quelque argent pour le Roi ſon Maître ; l'Empereur lui a promis quelque ſecours : il eſpére que cet exemple portera les Etats à donner quelque choſe.

Monſieur le Comte de Rocheſter ne deſeſpére pas encore d'obtenir ici quelque ſomme d'argent pour aider le Roi ſon Maître à couler le tems. L'Empereur lui a promis de lui donner quelque ſecours en ſon privé nom, & quelques Miniſtres lui ont fait entendre que ce ſecours ſeroit de cinquante mil florins : il eſpére que cet exemple portera les Etats à donner quelque choſe, & que s'il ne peut obtenir une aſſiſtance de l'Aſſemblée en Corps, il y aura beaucoup de Princes qui la donneront en leur particulier, ce qui fera quelque ſomme conſidérable.

Touchant l'inveſtiture d'une partie du Montferrat pour le Duc de Savoye.

Le Collége des Electeurs eſt d'avis de convier l'Empereur d'accorder à Monſieur le Duc de Savoye l'inveſtiture de la partie du Montferrat qui lui apartient ; mais cet avis n'eſt pas encore écrit, & les Proteſtans du Collége des Princes ont déclaré, que cette affaire ne ſe devoit traiter qu'à la fin de l'Aſſemblée ; tout le ſoin de l'Empereur ſera d'empêcher que les Etats ne déliberent ſur cette affaire ; car il n'eſt pas poſſible, ſi on la met en déliberation, que le Duc de Savoye n'obtienne ce qu'il demande. Je mets toujours cette affaire devant toutes les nôtres, lorſque je parle à quelque Député, parceque nous ſommes forts ſur cet Article, & que je ſuis bien aiſe de faire connoître à Monſieur le Duc de Savoye que ſon intérêt eſt très-cher au Roi.

Il n'eſpére plus la communication des plaintes, on la garde pour la fin de la Diéte : les Lettres du Roi qu'il a préſentées pour cet effet, & un Ecrit de ſa part n'ont rien produit.

Je n'eſpére plus la communication des plaintes qui ont été faites contre nous à l'Aſſemblée : on la garde pour la fin de la Diéte, & il n'eſt pas en mon pouvoir d'éviter ce retardement. J'ai donné aux Etats les trois Lettres du Roi pour les obliger d'en parler, & cela n'ayant pas réuſſi, je leur ai préſenté un Ecrit le quinziéme de ce mois, qui n'a pas eu un meilleur ſuccès, parceque le Directoire du Collége des Princes eſt entre les mains de la Maiſon d'Autriche & celui du Collége Electoral apartient à Monſieur l'Electeur de Mayence qui ne fait que ce que veut l'Empereur, & nous n'avons aucun ami dans les Etats aſſez échauffé pour ſe brouiller avec eux en notre faveur.

La Maiſon d'Autriche avoit pouſſé cette affaire au commencement : elle avoit porté le Collége Electoral a déclarer que les plaintes ſeroient lues

Notre affaire a été pouſſée au commencement avec beaucoup de violence par la Maiſon d'Autriche, & elle vouloit la propoſer avant toutes les autres ; elle avoit porté le Collége Electoral à déclarer que les plaintes données contre nous ſeroient lues dans les Etats avant que de me les communiquer ; mais le Collége des Princes ayant déclaré ſur ma plainte que la communication me devoit être faite avant

1653. avant de nous les communiquer; mais sur ma plainte le Collége des Princes déclara que la communication m'en devoit être plutôt faite. Le Collége Electoral a desavoué ce qu'il avoit fait, & depuis on n'en a plus parlé.

avant cette lecture, le Collége Electoral a desavoué ce qu'il avoit fait, & s'est joint à celui des Princes, & depuis ce tems-là on n'a plus parlé de nos affaires.

Le prétexte pour faire la lecture avant la communication étoit, qu'on devoit connoître ce qu'on avoit à communiquer, & l'effet étoit de préoccuper les esprits par les premiéres impressions, & de reconnoître ceux qui seroient favorables, & ceux qui ne le seroient pas; mais toutes les plaintes ayant été communiquées aux Etats par la Dictature publique qui est le Greffe où chacun envoye prendre copie de tous les Actes, il n'étoit pas besoin de les lire publiquement, chacun pouvant les lire dans sa Maison & c'eût été perdre beaucoup de tems inutilement dans une Assemblée que l'Empereur presse de finir.

Il croit qu'on retarde pour attendre le succès de la Campagne, & que l'Empereur voudroit finir les Griefs qui regardent la Religion, dans l'espérance, s'il pouvoit contenter les Protestans, & les réunir aux Catholiques, qu'ils lui feront plus favorables contre nous.

Je crois qu'on retarde pour attendre le succès de cette Campagne, qui disposera beaucoup les esprits pour ou contre, & que l'Empereur est bien aise aussi de finir avant notre affaire, les points qui sont encore en dispute entre les Etats des deux Religions; car s'il peut contenter les Protestans sur cette matiére, & les réunir aux Catholiques, ils lui seront plus favorables contre nous, qu'ils ne le seroient maintenant.

Il ne craint point touchant les trois millions, les Etats ne déclareront point que nous les devions payer avant la renonciation d'Espagne.

Je ne crains rien sur le point des trois millions, car les Etats ne déclareront jamais que nous les devons payer avant que nous ayons la renonciation du Roi d'Espagne; mais j'appréhende que ce point demeure indécis. Je le mettrai à la tête des plaintes qu'on fait contre nous, comme celui de Savoye à la tête de celles que nous faisons, & si on ne le juge point, on ne jugera rien; mais ce n'est pas là une grande satisfaction, car le point des trois millions demeurant indécis, donnera un prétexte à l'Archiduc d'Inspruck de nous brouiller vers Brisac s'il y trouve quelque jour.

Si l'affaire des millions demeure indécise, l'Archiduc en prendra prétexte pour attaquer Brisac.

Si Brisac & l'Alsace doivent être sous l'Empire comme Fiefs.

Je vous ai ci-devant mandé que nous n'étions pas en état d'obtenir ici de remettre Brisac, & l'Alsace sous l'Empire, comme un Fief, & qu'il étoit à propos de n'en parler point, & de reserver cette affaire à un meilleur tems. J'ai apris depuis, quelque chose qui pourra nous faire changer d'avis. Monsieur le Comte de Cerni demanda l'année passée au nom du Roi à l'Assemblée du Cercle du haut Rhin, qui se tenoit à Wormes, son assistance pour obtenir cette faveur de la Diéte générale, & on lui répondit que l'Assemblée particuliére n'avoit pas le pouvoir de parler sur une affaire de cette conséquence. Il ne devoit pas espérer une autre réponse, & je m'étonne de la proposition; mais puisqu'elle a été faite, & qu'elle est sue ici de tout le monde, il est assez inutile de témoigner l'ignorer, & de desavouer celui qui l'a faite; car chacun juge assez de notre intention par notre intérêt: c'est pourquoi vous croirez peut-être qu'on la devra faire ici non pas directement, mais en demandant ici aux Etats l'explication de la déclaration qu'ils firent à Munster le 22. Août 1648. qu'ils ne nous promettoient leur Garantie pour Brisac, & pour l'Alsace, qu'au cas que nous la possédassions sous l'Empire en Fief, & qu'ils n'entendoient point nous la donner autrement. Cette déclaration a été communiquée ici à la Dictature publique par Monsieur l'Evêque de Bâle avec son Memoire de plainte, parcequ'elle contient une clause qui lui est favorable. On pourra se servir de cette occasion pour demander aux Etats de quelle façon ils croyent que le Roi posséde l'Alsace, Sa Majesté ne voulant être incertaine pour son Titre & désirant le savoir définitivement. J'attendrai votre ordre sur ce point avant que de l'entamer. 1653.

Il a reçu la visite des Ambassadeurs de Saxe, & dans celle qu'il leur a rendue, il leur a présenté la Lettre du Roi.

Enfin les Ambassadeurs de Saxe me sont venus voir & dans la visite que je leur ai rendue, je leur ai présenté la Lettre du Roi pour leur Maître, laquelle ils ont reçue comme avoit fait ci-devant l'Ambassadeur de Brandebourg. S'ils m'en apportoient une pour Sa Majesté qui n'eût pas les Titres convenables, je ne la recevrois pas, & commencerois par là à entrer en traité sur cette matiére avec les Electeurs, qui ne m'ont encore rien dit de celle que j'ai présentée à leur Collége, quoiqu'il soit très-certain qu'on y a remarqué ce que j'ai eu l'honneur de vous mander.

Il ne recevra point de Lettres des Electeurs si elles n'ont les Titres convénables.

L'Impératrice Douairiére est menacée d'hydropisie.

L'Impératrice Douairiére est menacée d'hydropisie, & les Médecins ne croyent pas qu'elle passe l'hiver. Je vous suplie très-humblement de croire que je suis avec beaucoup de respect & de passion &c.

LETTRE

Ecrite à son

EMINENCE

Monseigneur le Cardinal

MAZARIN.

De Ratisbonne le 21. Août 1653.

On lui mande de Philipsbourg que l'Evêque de Spire a voulu traiter avec le Gouverneur pour le Comte d'Harcourt, & que cent mille écus le tenteroient: que les Capitaines de la Garnison ont député un d'entr'eux pour remettre leurs Compagnies à ce Comte. Il n'est pas content des réponses que lui fait Monsieur le Comte d'Harcourt, qui a auprès de lui des personnes qui rendent les François odieux aux Allemands. Le Com-

1653. *Commandant de Brisac se plaint à lui, disant qu'il y avoit mangé tout son bien : il ne lui a répondu qu'en termes généraux.*

MONSEIGNEUR,

JE ne puis rien ajoûter dans cette Lettre à celle que j'écris à Monsieur le Comte de Brienne, dont j'envoye copie à votre Eminence, sinon que Monsieur le Baron de Reiffemberg m'a enfin envoyé de Mayence depuis six jours la Lettre du Roi, & celle de votre Eminence écrites à Fontainebleau le dixiéme de Mai dernier. Ces Lettres ne contiennent rien qu'une créance sur lui & il ne m'a point mandé, en me les envoyant, ce qu'il avoit proposé à votre Eminence, & ce qu'il avoit charge de me dire. Je devine bien que l'une de ses propositions étoit d'empêcher l'Election du Roi des Romains, laquelle étoit faite avant son retour en Allemagne. En l'état où sont nos affaires & celles d'Allemagne, il n'eût pas été possible de rompre ce coup. Pour ce qui est des propositions qu'il a faites de la part de Monsieur l'Evêque de Spire pour la restitution de Philipsbourg, je n'en ai aucune connoissance, ni de la réponse qu'on lui a faite. On me mande de Philipsbourg qu'avant que de l'envoyer à la Cour, ce Prince a voulu traiter avec le Sieur des Miniéres qui y commande maintenant pour Monsieur le Comte d'Harcourt, de la part duquel la proposition étoit favorablement écoutée, & qu'une somme de cent mil écus le tenteroit fort. On m'avoit ci-devant écrit du même lieu qu'il n'étoit pas au pouvoir de Monsieur le Comte d'Harcourt de faire déclarer la Garnison contre le Roi: on me mande par cet Ordinaire que les Capitaines ont député un d'entr'eux pour aller remettre leurs Compagnies entre ses mains, lequel en nommant d'autres Officiers à sa devotion sera Maître absolu de cette Place.

On lui mande de Philipsbourg que l'Evêque de Spire a voulu traiter avec le Gouverneur pour le Comte d'Harcourt, & que cent mille écus le tenteroient : que les Capitaines de la Garnison ont député un d'entr'eux pour remettre leurs Compagnies à ce Comte.

J'écris presque toutes les semaines à Monsieur le Comte d'Harcourt, & il me répond souvent, mais sans beaucoup de satisfaction; car il a auprès de lui des personnes qui rendent notre Nation odieuse aux Allemands, & qui lui font faire des choses qu'il seroit à propos de ne faire point du tout, pour le moins durant cette Diéte. J'écris souvent à Monsieur de Charlenois, & il me répond dans sa derniére Lettre, qu'il ne désiroit rien que de sortir promptement de Brisac avec un peu de satisfaction pour lui & pour ses Officiers, y vivant avec chagrin, & y ayant mangé tout ce qu'il avoit. Je ne lui avois donné aucune ouverture par mes Lettres à m'écrire sur ce sujet, & par ma réponse je lui en parle fort généralement &c.

Il n'est pas content des réponses que lui fait Monsieur le Comte de Harcourt, qui a auprès de lui des personnes qui rendent les François odieux aux Allemands.

Le Commandant de Brisac se plaint à lui, disant qu'il y avoit mangé tout son bien, il ne lui a répondu qu'en termes généraux.

1653.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 28. Août 1653.

Il n'a augmenté à Ratisbonne ni diminué le Titre de personne. L'Ambassadeur d'Espagne vouloit que les Princes qu'il traitoit d'Alteſſe le traitassent de même; il n'a eu que le Titre d'Excellence. L'Electeur de Saxe ne donne pas au Roi le Titre de Majesté. Il pretend la droite dans la Maison de l'Electeur de Baviere. L'Ambassadeur d'Espagne offrit la main droite à Prague à Madame la Duchesse de Baviere comme Archiduchesse, & la lui refusa comme Electrice. Le sejour de l'Empereur à Munick donne à penser aux spéculatifs qu'il y pourroit bien y avoir autre chose à faire qu'à chasser. Au retour de l'Empereur il tâchera de découvrir ce qui se sera fait à Munick, il lui sera bien difficile parceque toutes les portes lui sont fermées en cette Cour. Monsieur de Saint Etienne s'en est retourné, il n'a rien traité avec les Etats de l'Empire, il ne pouvoit que demander des Troupes à l'Empereur, il croit qu'il n'en a point obtenu. Les affaires que les Etats

1653. *Etats de l'Empire doivent traiter ſont diviſées en trois Articles, le premier regarde la Juſtice, le ſecond les biens Eccléſiaſtiques prétendus par les deux Réligions, le troiſiéme les affaires politiques. Le Député de Savoye eſt entré dans le Collége des Princes comme Prince de l'Empire, le lieu où il fut placé : il harangua fort bien & obtint qu'on parleroit de ſon affaire au premier jour. Le Collége Electoral a conclu que ſa demande étoit juſte ; il croit que le Collége des Princes conclura de même. Les Etats doivent examiner le point qui regarde l'Alſace, l'indemnité que prétend l'Evêque de Bâle pour la Comté de Ferrette, & les droits des Etats, Comtes & Gentilhommes qui poſſédent des terres dans les trois Evêchez. Il ne peut pas les empêcher de déliberer là-deſſus, mais il fera ſon poſſible afin qu'on ne conclue rien contre la France. Il ne doit plus faire le fin ſur le point de l'Alſace, on peut le communiquer aux Etats favorables, il ne croit pas que cela réuſſiſſe, parceque l'Empereur s'y oppoſera de toute ſa force, & que pluſieurs Etats lui ſeront contraires. Il lui fait compliment au ſujet de ſon Fils.*

MONSIEUR,

J'Ai reçu cette ſemaine les deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les huit, & quinziéme de ce mois, qui répondent à la mienne du 24. de Juillet.

Il n'a augmenté à Ratisbonne ni diminué le Titre de perſonne.

Je n'ai augmenté ici le Titre de perſonne, mais je n'ai pas voulu imiter l'Ambaſſadeur d'Eſpagne qui prétendoit diminuer les qualités de tous les Princes, & Ambaſſadeurs des Electeurs. On ne lui a point donné d'autre Titre que celui d'*Excellence*, & il n'en demandoit un autre qu'aux Princes qui vouloient de *l'Alteſſe*, prétendant être traité comme eux.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne vouloit que les Princes qu'il traitoit d'Alteſſe le traitaſſent de même, il n'a eu que le Titre d'excellence.

Je penſe qu'il eſt plus à propos de laiſſer la choſe comme elle eſt, que de donner la qualité de *Frére* aux Electeurs, écrivant en Corps au Collége Electoral : car en l'état où nous ſommes, il n'y a aucun inconvénient qu'à l'égard de Monſieur l'Electeur de Saxe, qui ne donne pas au Roi le Titre de *Majeſté*, & ſi vous accordez celui de Frére aux Electeurs

L'Electeur de Saxe ne donne pas au Roi le Titre de Majeſté.

leur écrivant en Corps, les Eccléſiaſtiques le prétendront en particulier, ſi on le donne aux Séculiers, & cet inconvenient ſera plus fâcheux que l'autre, parce qu'on a plus ſouvent occaſion de leur écrire, qu'au Duc de Saxe. 1653.

Il pretend la droite dans la Maiſon de l'Electeur de Baviere.

Je ne ſai ſi Monſieur l'Electeur de Baviere viendra ici prendre congé de l'Empereur, mais je n'aurai pas le moyen de le voir : car je ne dois pas lui donner la main droite en ſa Maiſon, & il ne voudra peut-être pas convenir d'un lieu tiers.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne offrit la main droite à Prague à Madame la Ducheſſe de Baviere comme Archiducheſſe, & la lui refuſa comme Electrice.

L'Archiduc d'Inſpruck ne viendra pas ici : l'Ambaſſadeur d'Eſpagne lui auroit donné la main, parce qu'il eſt de la Maiſon d'Autriche, comme il la voulut donner à Prague à Madame la Ducheſſe de Baviere, en qualité d'Archiducheſſe, & il la lui refuſa en qualité d'Electrice ; mais puiſque je ne la donne pas aux Electeurs dans leurs Maiſons, je ne l'aurois pas auſſi donnée à l'Archiduc, & ne l'aurois point vu à cauſe de cette difficulté.

Le ſejour de l'Empereur à Munick donne à penſer aux ſpéculatifs qu'il pourroit bien y avoir autre choſe à faire qu'à chaſſer.

L'Empereur avoit promis d'être ici le 30. de ce mois, & il n'y ſera que le 6. de Septembre, & ne partira de Munick que Lundi prochain. Les ſpéculatifs ont cru d'abord que la voyage de Munick n'étoit pas pour une ſimple viſite de compliment, ou pour prendre le plaiſir de la chaſſe, l'Empereur tenant ſa gravité pour aller voir un Electeur, qui ne l'avoit pas encore viſité, principalement après l'Election du Roi des Romains, & lorſqu'il n'a plus tant beſoin de lui : le ſejour plus long qu'on n'avoit propoſé ou publié augmente fort ce ſoupçon, & on croit qu'il ſe fait quelque liaiſon : chacun en parle en général avec beaucoup de vraiſemblance ; mais je ne vois perſonne qui touche le particulier, ni qui prétende ſavoir ce qui ſe paſſe. La Cour de Baviére eſt fort reſervée : tout le ſecret eſt entre l'Electrice régente, & le Comte Curtz : il faut attendre le retour de l'Empereur pour tâcher de découvrir quelque choſe, & il ſera aſſez difficile à un Ambaſſadeur de France, auquel il ſemble que toutes les portes ſoient fermées en cette Cour. Monſieur de Saint Etienne partit d'ici le 22. de ce mois pour s'en retourner : je n'ai pu découvrir le ſujet de ſon voyage ; mais je ſai bien qu'il n'a rien traité avec les Etats & il me ſemble qu'il ne pouvoit demander à l'Empereur que des Troupes. Je croi qu'il n'en a point obtenu : je penſe que toutes celles de l'Empereur ſont en Hongrie, & on y a fait marcher depuis peu quelques Regimens qui étoient en Bohéme, & Siléſie, ce qui me fait croire qu'on n'a pas deſſein d'en envoyer en Flandre. On dit qu'il ſe fait quelques levées d'Infanterie à Vienne ſous le nom de l'Empereur : je ne vois pas où il veut les employer, mais il me ſemble qu'il ne le feroit pas ſous ſon nom, s'il les vouloit donner aux Eſpagnols.

Au retour de l'Empereur il tâchera de découvrir ce qui ſe ſera fait à Munick, il lui ſera bien difficile parceque toutes les portes lui ſont fermées en cette Cour.

Monſieur de Saint Etienne s'en eſt retourné, il n'a rien traité avec les Etats de l'Empire, il ne pouvoit que demander des Troupes à l'Empereur, il croit qu'il n'en a point obtenu.

Les Etats ont diviſé les affaires qu'ils doivent traiter en trois Articles. Le premier regarde la juſtice, la reformation des abus de la Chambre de Spire, & du Conſeil Aulique, & pluſieurs reglemens. Le ſecond eſt pour les biens, & Maiſons Eccléſiaſtiques, qui ſont prétendues par les deux Religions. Le troiſiéme comprend tout le reſte, ſous le nom d'affaires politiques.

Les affaires que les Etats de l'Empire doivent traiter ſont diviſées en trois Articles, le premier regarde la Juſtice, le ſecond les biens Eccléſiaſtiques prétendus par les deux Religions, le troiſiéme les affaires politiques.

Je vous ai mandé que les affaires de la Juſtice avoient été remiſes à des Députez, & auſſi celles des biens & maiſons Eccléſiaſtiques.

Pour ce qui eſt des affaires politiques, ils en ont fait un grand Memoire, & leur deſſein eſt d'y travailler maintenant en pleine Aſ-

1653. semblée, chacun en son Collége, & de commencer par l'examen de la Capitulation du Roi des Romains.

Ils comprennent dans ce Chapitre des affaires Politiques, non seulement celles de l'Empire, & des Etats entr'eux, mais aussi celles qu'ils ont avec les Princes étrangers; desorte que le Traité avec le Duc de Lorraine y est compris, & on en reparlera lorsque les Députez auront reçu les Instructions de leurs Princes sur ce sujet.

Le Député de Savoye est entré dans le Collége des Princes comme Prince de l'Empire, le lieu où il fut placé: il harangua fort bien & obtint qu'on parleroit de son affaire au premier jour. Le Collége Electoral a conclu que sa demande étoit juste, il croit que le Collége des Princes conclura de même.

La demande de l'Investiture faite par le Duc de Savoye y est aussi compriſe : le Comte de Lucerne son Député entra le 23. de ce mois dans le Collége des Princes, & y prit sa place comme Député d'un Prince de l'Empire, entre les Députez du Duc de Saxe-Lawembourg, & du Duc de Baviere comme Landgrave de Liechtemberg : c'est-à-dire au bas bout, n'y ayant personne après eux que les Députez des nouveaux Princes : il harangua fort bien, & obtint qu'on parleroit de son affaire au premier jour. Le Collége Electoral a déja conclu que la demande de l'Investiture étoit juste, & que l'Empereur seroit convié de la donner. Je crois que la conclusion du Collége des Princes sera semblable.

Les Etats doivent examiner le point qui regarde l'Alsace, l'indemnité que prétend l'Evêque de Bâle pour le Comté de Ferrette, & les droits des Etats, Comtes & Gentilhommes qui possédent des Terres dans les trois Evêchez. Il ne peut pas les empêcher de déliberer là-dessus, mais il fera son possible afin qu'on ne conclue rien contre la France.

Nos affaires sont aussi compriſes dans le Chapitre des Politiques, & les Colléges ont résolu d'examiner la déclaration qui fut faite à Munster par les Etats de l'Empire le vingt-deuxiéme Août 1648. & envoyée au Roi.

Cette déclaration contient trois points. Le premier est pour l'Alsace, que les Etats n'accordent au Roi qu'en Fief, comme la Maison d'Autriche la possedoit. Le second est pour l'indemnité demandée par l'Evêque de Bâle, à cause que la Comté de Ferrette étoit un Fief de son Evêché. Le troisiéme est pour les Etats, Comtes, & Gentilhommes, qui possédent des Terres dans la Féodalité des trois Evêchés, & qui prétendent toutefois n'être pas sous leur jurisdiction.

Il n'est pas à mon pouvoir d'empêcher que les Etats déliberent sur ces trois points, & puisqu'ils l'ont fait à Munster, ils le pourront faire ici. J'empêcherai le mieux que je pourrai les conclusions qui nous seroient desavantageuses, & ne consentirai à aucune, de bouche ni par écrit.

Il ne doit plus faire le fin sur le point de l'Alsace, on peut le communiquer aux Etats favorables; il ne croit pas que cela réussisse, parceque l'Empereur s'y opposera de toute sa force, & que plusieurs Etats lui feront contraires.

Après la proposition faite l'année passée à Wormes par Monsieur le Comte de Cerni, je pense qu'il n'est plus à propos de faire le fin sur ce point de l'Alsace, & qu'on peut s'expliquer de notre intention aux Etats qui nous sont favorables. Je ne crois pas qu'elle réussisse, car l'Empereur s'y opposera de toute sa force, & nous aurons beaucoup d'Etats contraires.

Il lui fait compliment au sujet de son Fils.

Le Duc de Wirtemberg part aujourd'hui pour retourner chez lui : je vous envoye une Lettre qu'il m'a donnée pour Sa Majesté.

Le remerciement que vous me faites, augmente la confusion que j'avois déja, de n'avoir pas rendu à Monsieur votre Fils tout ce que je lui dois, & tout ce que je voudrois lui rendre : ma consolation est que j'ai fait tout ce que j'ai pu, & que je ferai toute ma vie tout ce que je pourrai pour m'aquiter en quelque sorte des obligations infinies que je vous ai, & pour vous témoigner que je suis avec toute sorte de reconnoissance & de respect &c.

1653.

LETTRE

Ecrite à son

EMINENCE

Monseigneur le Cardinal

MAZARIN.

Le 28. Août 1653.

Les François sont chargez par le Traité de Munster de deux millions de dettes, les créanciers ne savent où se pourvoir si l'Alsace est possédée par le Roi en Souveraineté. Si elle est possédée en Fief de l'Empire, ils commenceront tout aussitôt à poursuivre leur payement, les Etats intéressez dans ces dettes nous favoriseront pour nous faire obtenir l'Alsace en Fief, mais la forte opposition de l'Empereur en empêchera la réussite.

MONSEIGNEUR,

Les François sont chargez par le Traité de Munster de deux millions de dettes, les créanciers ne savent où se pourvoir si l'Alsace est possédée par le Roi en Souveraineté. Si elle est possédée en Fief de l'Empire, ils commenceront tout aussitôt à poursuivre leur payement, les Etats intéressez dans ces dettes nous favoriseront pour nous faire obtenir l'Alsace en Fief, mais la forte opposition de l'Empereur en empêchera la réussite.

J'Envoye à votre Eminence la copie de la Lettre que j'écris aujourd'hui à Monsieur le Comte de Brienne, & c'est toute l'information que je puis vous donner de nos affaires. Les dettes dont nous nous sommes chargez par le Traité de Munster montent à deux millions pour nos deux tiers. Les créanciers sont assez empêchez où se pourvoir, car l'Alsace étant possédée par le Roi en Souveraineté, ils ne peuvent obtenir valablement aucune condamnation, ou permission de saisir à la Chambre de Spire; mais si l'Alsace est possédée en Fief, ils commenceront tous dès le lendemain leurs poursuites. Cela obligera plusieurs Etats voisins intéressés dans ces dettes à favoriser notre intention; mais quoiqu'on fasse je ne crois pas qu'elle puisse réussir, tant l'opposition de l'Empereur sera forte. Je suis &c.

LET-

1653.

LETTRE

Ecrite à Monſieur de

VAUTORTE

A

RATISBONNE,

Par Monſieur

DES MADRIS.

Le dernier Août 1653.

Il lui donne avis de quelque intrigue entre le Duc de Lorraine & le Comte d'Harcourt ſur le ſujet de Briſac. Il le prie de faire en ſorte que le Cardinal lui envoye de quoi ſubſiſter ; qu'il menagera les eſprits des plus puiſſans & leur fera faire une partie de ce qu'il voudra.

MONSIEUR,

Il lui donne avis de quelque intrigue entre le Duc de Lorraine & le Comte d'Harcourt ſur le ſujet de Briſac. Il le prie de faire en ſorte que le Cardinal lui envoye dequoi ſubſiſter; qu'il menagera les eſprits des plus puiſſans & leur fera faire une partie de ce qu'il voudra.

JE trouve cette voye la plus ſure, pour vous donner avis qu'il y a quatre ou cinq jours, qu'il eſt venu à Briſac, un homme de la part du Duc de Lorraine, offrir à Monſieur le Comte d'Harcourt argent & Troupes. On l'a écouté ſans rien réſoudre : il a 250. mille Livres à prendre, à Bâle, Strasbourg, & Francfort : il eſt à préſent au dernier lieu : c'eſt un Chanoine de Verdun, lui quatriéme à cheval. Il a paſſé auſſi ici, & en grande Conférence avec notre Commandant : il a été parlé de quelque mariage de Monſieur le Comte d'Harcourt, avec ceux de ce Duc, ſans rien conclure non plus, parce qu'on attendoit encore le retour de Mirebeau, qui arriva de la Cour ſamedi au ſoir. On ne nous a rien encore mandé : je veux croire qu'il n'a rien fait à la Cour, & qu'on pourroit bien prêter l'oreille à ces derniéres propoſitions, & ainſi Romainville n'aura qu'à s'en retourner. Le mal qu'il y a pour nous eſt, que nous manquons de tout : on a fait donner quelque prêt depuis deux jours aux Officiers : pour moi je ne touche plus rien du tout, & ainſi, Monſieur, ſi vous jugez que je puiſſe être utile ici au ſervice du Roi, je vous ſuplie très-humblement de demander pour moi quelque ſubſiſtance à ſon Eminence. Je me fais fort de ménager ici les eſprits les plus puiſſants, & de leur faire faire une partie de ce que je voudrai &c.

1653.

LETTRE

Ecrite à Monſieur de

VAUTORTE

Par Monſieur

DES MADRIS

Commiſſaire de

PHILIPSBOURG.

Le 2. Septembre 1653.

Il lui donne encore avis de ce qui ſe paſſe ſur le ſujet de Philipsbourg, que le Comte d'Harcourt eſt très-mécontent ne recevant aucune ſatisfaction de la Cour. Il croit que de ſimples offres ne tenteront point les Officiers ; mais l'argent comptant. Il ſe perſuade que ſi la Cour veut aider les bien-intentionnez, que le Comte d'Harcourt ne réuſſiroit pas ſi facilement ; il lui remontre la conſequence de cette Place.

MONSIEUR,

Il lui donne encore avis de ce qui ſe paſſe ſur le ſujet de Philipsbourg, que le Comte d'Harcourt eſt très-mé-

JE ſuis fort étonné que vous n'ayez point encore reçu la Lettre que Monſieur des Minieres vous a écrite par la voye de Francfort, ſur la Conférence qu'il a eu avec Monſieur l'Evêque de Spire, qui eſt telle que je vous l'ai déja mandée. Avant de recevoir la derniére qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire le 21. Août, je m'étois donné celui de vous en écrire une autre, par la voye de Strasbourg du dernier du paſſé, par laquelle je prenois la liberté de vous informer comme il étoit venu un Agent du Duc de Lorraine à Bri-

1653. Brisac, qui avoit offert, tant à Bâle, Strasbourg que Francfort, 250. mille Livres, & même ouvert quelques propositions de mariage entre les deux Maisons, auxquelles on n'avoit rien répondu déterminement, non plus qu'aux offres de cet Abbé, & qu'on attendoit le retour du Courier dernier envoyé, qui est enfin arrivé avec nulle satisfaction de la Cour. On ne veut plus donner aucun Gouvernement, ni Place de sureté; mais seulement quelques gages ou pierreries, à quoi on ne veut point entendre, & on me mande ce matin que Monsieur de Charlenois, & tous les Officiers disent qu'ils sont prêts de faire tout ce que voudra le Prince, pourvû qu'ils ayent de l'argent. Voila la véritable pierre d'achopement; car quelques offres qu'on leur fasse, je les tiens bien bas percez, & néanmoins de la façon que m'en parloit l'année passée ce Prince, pendant que nous étions au siége de Villeneuve, il a beaucoup plus d'inclination du côté du Duc de Lorraine, que d'aucun autre parti; mais il faut donner des ôtages, & je pense cette Place, pour sureté, ce qui ne sera point si facile que ce grand génie de Moireux se persuade. Pourvû que du côté de la Cour on aide un peu à ceux qui sont bien-intentionnez, il est certain, Monsieur, que cette Place donnera le branle à Brisac. Dieu sur tout nous veuille bien inspirer, & sur tout me donner à moi la grace de vous pouvoir quelque jour donner de véritables preuves de la passion & du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être &c.

content ne recevant aucune satisfaction de la Cour.

Il croit que de simples offres ne tenteront point les Officiers; mais l'argent comptant.

Il se persuade que si la Cour veut aider les bien-intentionnez, que le Comte d'Harcourt ne réussiroit pas si facilement, il lui remontre la conséquence de cette Place.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 4. Septembre 1653.

L'Empereur doit être de retour ici Dimanche. L'Electeur de Baviére ne viendra point, celui de Mayence est allé aux bains. On croit que l'Empereur partira pour Vienne au commencement d'Octobre, qu'il laissera ici des Commissaires, ce qui fera que les affaires iront plus lentement. Les propositions de Paix faites par le Marquis de Baden, n'ont eu aucun effet. L'Electeur de Saxe ne veut point donner le Titre de Majesté *au Roi. Nomination des Députez de l'Empire des deux Religions. Les Députez ont achevé le calcul de ce qui est dû de reste aux Suédois, & en ont fait raport aux Etats, on délibére aujourd'hui sur cette affaire. Il presse l'examen des plaintes contre la France; il a présenté sur ce sujet deux Ecrits aux Etats pour leur en faire connoître l'injustice. Il a répondu à l'Archiduc & il a communiqué la réponse aux amis, il en dit la raison. Les Etats de l'Empire en cette Assemblée ne feront point de mal à la France, mais c'est tout ce qu'on en doit espérer, à cause que l'Empereur y est très-puissant. Il ne doute pas que les Etats ne confirment la déclaration faite à Munster touchant les Vassaux des trois Evêchez, mais ils n'obtiendront pas de l'Empereur que l'Alsace nous demeure en Fief de l'Empire. Il lui demande une copie exacte du Paragraphe* Imperator, *qui ordonne que l'Archiduc fournira à Sa Majesté la renonciation du Roi d'Espagne à l'Alsace, il lui dit la raison qui l'engage à lui demander cette copie, par une chicane de l'Archiduc à laquelle il doit répondre pour contenter tout le monde.*

1653.

MONSIEUR,

J'Ai répondu le 28. d'Août aux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le huit, & quinziéme: cet Ordinaire ne nous en a point aporté de France, & on m'écrit de Francfort qu'elles ont été arrêtées en Flandre.

L'Empereur sera de retour ici Dimanche prochain: l'Archiduc d'Inspruck le visita à Munick le vingt-neuviéme d'Août, & ils n'en partiront que le premier de ce mois. Les Ambassadeurs de Baviere m'ont dit que leur Maître ne viendra point ici. L'Electeur de Mayence qui est allé aux bains de Saltzbourg dès le 20. d'Août, ne reviendra qu'au 20. de ce mois. On croit que l'Empereur en partira pour retourner à Vienne au commencement d'Octobre, & qu'il laissera ici des Commissaires: les affaires en iront encore plus lentement;

L'Empereur doit être de retour ici Dimanche. L'Electeur de Baviere ne viendra point, celui de Mayence est allé aux bains. On croit que l'Empereur partira pour Vienne au commencement

1653. ment; car il ſera néceſſaire de recourir ſouvent à lui, & quand on voudra retarder une affaire ce ſera le prétexte.

ment d'Octobre, qu'il laiſſera ici des Commiſſaires, ce qui fera que les affaires iront plus lentement.

Toutes les belles propoſitions de Paix faites par Monſieur le Marquis de Baden, & tout ce que d'autres m'en ont dit, n'a eu aucun effet, & je crois que l'Empereur ne m'en parlera point. L'Ambaſſadeur de l'Electeur de Cologne m'a dit, que le Collége Electoral me parlera de la forme en laquelle Sa Majeſté a écrit, & celui de Brandebourg m'a aſſuré qu'ils ont tous parlé à l'Ambaſſadeur de Saxe, pour convier ſon Maître à donner au Roi le titre de *Majeſté*, & qu'ils n'y ont vu aucune diſpoſition. J'ai répondu qu'il étoit aſſez étrange qu'un Duc de Saxe refuſât de donner au Roi le titre qui lui eſt donné, non ſeulement par tous ſes Collégues, mais encore par le Roi des Romains: qu'on ne leur demandoit rien ſur ce ſujet, & qu'on étoit bien content de ſe tenir à la forme accoutumée; mais que ſi on déſiroit la changer, il étoit à propos que par une déliberation de leur Corps, ils y obligeaſſent l'Electeur de Saxe.

Les propoſitions de Paix faites par le Marquis de Baden n'ont eu aucun effet.

L'Electeur de Saxe ne veut point donner le titre de *Majeſté* au Roi.

Les Etats n'ont rien fait cette ſemaine, que de proceder à la nomination des Députez ordinaires de l'Empire, en nombre égal des deux Religions, conformément au Traité de Paix, & ils n'ont pas encore achevé cette affaire.

Nomination des Députez de l'Empire des deux Religions.

Les Députez nommez pour faire avec les Suedois le calcul de ce qui leur eſt dû de reſte, l'ont achevé, & en ont fait leur rapport aux Etats: ce reſte monte à environ cent cinquante mil écus, preſque tous dûs par le Cercle du Haut Rhin, & un peu par celui de Suaube. On délibére aujourd'hui ſur cette affaire, & je crois qu'on ordonnera une exécution ſans remiſe contre ceux qui doivent; mais d'autant que ce n'eſt pas de l'argent fort prêt, les Etats pourront conſentir que cette ſomme ſoit levée dans ſix ſemaines ſur les ſept Cercles, pour la fournir aux Suedois, & leur faire rendre la Place de Wecht à l'Evêque de Munſter.

Les Députez ont achevé le calcul de ce qui eſt dû de reſte aux Suédois, & en ont fait rapport aux Etats, on délibére aujourd'hui ſur cette affaire.

Après ces deux affaires, les Etats ſont deſſein d'examiner la Capitulation du Roi des Romains ſuivant le Traité de la Paix.

Il preſſe l'examen des plaintes contre la France; il a préſenté ſur ce ſujet deux Ecrits aux Etats pour leur en faire connoître l'injuſtice. Il a répondu à l'Archduc & il a communiqué ſa réponſe aux amis, il en dit la raiſon.

Je me ſuis donné l'honneur de vous écrire amplement par ma Lettre du 28. Août, le deſſein que les Etats ont d'examiner nos affaires, & même la déclaration qu'ils firent à Munſter le vingt-deuxiéme Août 1648. Je preſſe autant que je puis l'examen des plaintes données contre nous, & la Maiſon d'Autriche le retarde. J'ai donné ſur ce ſujet deux Ecrits aux Etats, afin de leur faire connoître que les plaintes ſont fort injuſtes, puiſque ceux qui les font en retardent l'éclairciſſement, & que nous le pourſuivons. J'ai auſſi fait une réponſe au Mémoire de Monſieur l'Archiduc; mais d'autant qu'il ne m'a pas été communiqué de la part des Etats, je n'ai pas jugé à propos de la donner à la Dictature, & je me ſuis contenté de la communiquer à tous ceux qui ne ſont point déclarez contre nous: je l'ai même déja envoyée à Meſſieurs les Electeurs de Cologne, & de Brandebourg, & je l'envoyerai encore aux autres.

1653.

Je crois vous avoir mandé par ma premiére Lettre que cette Aſſemblée ne nous feroit point de mal: je ſuis encore dans cette opinion; mais c'eſt tout ce qu'on en doit eſpérer, car l'Empereur y eſt ſi puiſſant, que nous n'y obtiendrons aucune déclaration à notre avantage, quelque juſtice que nous ayons. Je ne doute même pas qu'ils ne confirment la déclaration qu'ils ont faite à Munſter le 22. Août, touchant les Vaſſaux des Evêchez de Metz, Toul, & Verdun; mais ils n'obtiendront pas de l'Empereur que l'Alſace demeure Fief de l'Empire, & je ne ſai même ſi la pluralité des voix y conclura. J'en parle à tous ceux que je vois, mais les amis de la Maiſon d'Autriche y ſont formellement contraires. Tous les Prelats les ſuivront, & entre nos amis les principaux ne nous ſeront pas favorables, ſoit par leur intérêt, ou pour ne vouloir pas rompre avec l'Empereur, comme ils ſeroient obligez de faire, s'ils vouloient porter cette affaire avec la hauteur qui ſeroit néceſſaire, pour la faire réuſſir.

Les Etats de l'Empire en cette Aſſemblée ne feront point de mal a la France, mais c'eſt tout ce qu'on en doit eſpérer, à cauſe que l'Empereur y eſt très-puiſſant.

Il ne doute pas que les Etats ne confirment la déclaration faite à Munſter touchant les Vaſſaux des trois Evêchez, mais ils n'obtiendront pas de l'Empereur que l'Alſace nous demeure en Fief de l'Empire.

Je vous ſupplie très-humblement de m'envoyer au plutôt une Copie figurée du paragraphe *Imperator*, lequel ordonne que l'Archiduc d'Inſpruck fournira à Sa Majeſté la renonciation du Roi d'Eſpagne à l'Alſace. Je demande cette Copie, pour voir s'il y a un point, & une grande diſtance dans l'Original, comme dans les Copies imprimées, entre la clauſe de cette renonciation, & la derniére du paragraphe, laquelle commence par *quod & Imperii*. L'Archiduc d'Inſpruck entre autres mauvaiſes raiſons en fonde une ſur ce point, & prétend aſſez mal à propos, que le jour de la ſignature du Traité de Paix, n'a été nommé que pour la ceſſion de l'Empire, & non pour celle du Roi d'Eſpagne. Cette chicane ne mérite pas de réponſe, toutefois on doit repondre à tout, dans un lieu où il y a des eſprits de toutes ſortes.

Il lui demande une Copie exacte du paragraphe *Imperator*, qui ordonne que l'Archiduc fournira à Sa Majeſté la renonciation du Roi d'Eſpagne à l'Alſace, il lui dit la raiſon qui l'engage à lui demander cette Copie, par une chicane de l'Archiduc à laquelle il doit répondre pour contenter tout le monde.

Je vous ſuplie très-humblement, Monſieur, de me faire la grace de croire que je ſuis avec une extrême paſſion & reſpect &c.

MEMOIRE

Donné par Monſieur de

VAUTORTE

A LA DIETE.

Le 5. Septembre 1653.

QUâ de cauſâ a Rege Chriſtianiſſimo meo Domino miſſus, Scriptum quod 16. *Auguſti dictatum fuit, inclito huic Sacri Romani Imperii Conventui breviter expoſui: ab eo tempore libellorum contra Gallos exhibitorum communicationem non levi ratione ductus expectavi: nam, qui libellos obtulerunt, ſtatim ab initio rem acriter urgebant, magniſque clamoribus, tanquam de ſummâ Imperii ageretur, extollebant, Imperii etiam Ordines, conſentientibus Collegiis, hanc communicationem bis, terve decreviſſe intellexerant; ſed contra ſpem meam & fortaſſe etiam aliorum, eam nondum obtinui, & qui adeo urgebant, mutato conſilio, rem differunt. Ex quo liquere poteſt omnibus qui promptiùs & ſinceriùs executionem Pacis promovent, an Rex Chriſtianiſſimus Dominus meus, qui gravamina contra Gallos propoſita examinari ultrò expetit, an verò illi qui cauſæ ſuæ diffidentes temporum vices captant; quaſi ex vario rerum eventu & non ex fide publicâ, certâque & conſtanti Pacis lege, negotia decidantur. Itaque ab hoc inclito totius Sacri Romani Imperii Conventu iterum peto, ut juxta concluſa ſua, hæc mihi communicatio fiat, examinatiſque etiam gravaminibus quæ ex parte noſtrâ promoventur, omnia abſque ulteriori declaratione ponderare, atque debita remedia adhibere velit.*

PAr le Mémoire que j'ai eu l'honneur de préſenter le 16. du mois d'Août à cette Illuſtre Aſſemblée, je lui ai fait ſavoir en peu de mots les motifs qui ont engagé le Roi très-Chrétien à m'envoyer auprès d'Elle. Depuis ce tems-là j'ai toujours attendu la communication des plaintes, qu'on a portées contre la France, & j'avois d'autant plus lieu de l'attendre, que les perſonnes qui les ont portées, en preſſoient du commencement l'examen, avec toute la vivacité & tout l'éclat qu'auroit pu mériter l'affaire la plus importante de l'Empire. Cependant mon attente a été vaine; les Etats ont eu beau ordonner cette communication par trois Décrets diférens, elle ne m'a point encore été faite, & par un changement qui procéde ſans doute d'une juſte réflexion, ceux qui ont paru d'abord ſi ardens à pourſuivre, ſont les mêmes qui cherchent aujourd'hui des longueurs & des ſubterfuges. Que l'on juge delà, laquelle des Parties ſe porte avec plus d'empreſſement & de bonne foi à la conſommation de la Paix, ou le Roi mon Maître qui demande avec toutes ſortes d'inſtance, qu'on examine les plaintes & qu'on faſſe juſtice, ou les Plaignans qui comptant peu ſur la bonté de leur cauſe, épient la faveur des tems, comme ſi la déciſion de pareils intérêts devoit plutôt dépendre de la viciſſitude des événemens, qu'être réglée par les Loix de la Foi publique & par un Traité de Paix ſûr & permanent.

Je ſuplie donc encore l'Aſſemblée d'ordonner que la communication que je demande me ſoit faite, & qu'enſuite après avoir examiné les Griefs de la France, & peſé tous les diférens au poids de ſon équité ordinaire, elle veuille bien aporter aux maux préſens les remédes convenables.

1653. 1653.

AUTRE MEMOIRE

Du même jour.

EX omnibus querelis quæ contra Gallos ſparguntur nulla hactenus ad me viâ publicâ provenit, & ſparguntur unicè ad tentandos & (ſi ſit aditus) ad præoccupandos hominum animos. Inter alia audio inſimulari Regem Chriſtianiſſimum Dominum meum, ob non ſolutam Domino Duci Mantuæ pecuniam quam Sua Majeſtas debet, quaſi ſit omnium diſſidiorum cauſa. Durum eſt alieno facto invidiâ premi & non ſolutæ pecuniæ culpam Regi Domino meo objici, quam per Legatos ſuos, non requiſitus, ſed ultrò, Domino, Duci Mantuæ obtulit. Hæc eſt quæſtio quæ probationibus indiget: nullâ aliâ utar quàm ipſius Domini Ducis Mantuæ teſtimonio, cujus Autographum Italice ſcriptum ad Regem Dominum meum tranſmiſſum, tranſumptum a Domino Nuntio Apoſtolico, in Aulâ Sabaudiacâ recognitum, & manu ſigilloque ejus, ac teſtium ſubſcriptione roboratum, apud Directorem Moguntinum depono, illudque etiam Latinè redditum adjungo; ut ad neceſſariam & debitam defenſionem honoris Regis, & publicam univerſorum Statuum notitiam quantocius ad Dictaturam promoveatur & communicetur, ex quo omnes intelligent non Regem in morâ ſolvendi, ſed Dominum Ducem Mantuæ in morâ recipiendi, fuiſſe.

DE toutes les plaintes qu'on a porté contre la France, aucune ne m'eſt encore parvenue par une voye directe & légitime, ce qui prouve aſſez qu'on ne les répand dans le monde que pour ſurprendre & prevenir contre nous, les eſprits qui ne ſeront point en garde contre les fauſſes impreſſions. J'entens, entr'autres choſes, qu'on fait un crime au Roi mon Maître de n'avoir pas payé à Monſieur le Duc de Mantouë la ſomme que Sa Majeſté lui doit, d'où naiſſent, ajoute-t-on, toutes les diſſenſions. Il eſt fâcheux d'être en butte aux raiſonnemens de l'envie & de la jalouſie par un défaut qui procéde du fait d'autrui, & le Roi mon Maître a lieu de trouver très-injuſte le reproche qu'on lui fait de n'avoir pas payé, tandis que, ſans attendre d'en être requiſe & par un pur mouvement de ſa bonne volonté, Sa Majeſté a fait offrir par ſes Ambaſſadeurs à Monſieur le Duc de Mantouë la ſomme dont il eſt queſtion. Je ſuis en état de prouver ce que j'avance par le témoignage par écrit de Monſieur le Duc de Mantouë lui-même. Cette Piéce authentique que le Roi mon Maître a reçu des mains de Monſieur le Nonce, avérée par le Conſeil de Savoye, munie du ſeing & du ſceau de Monſieur le Duc de Mantouë, ſouſcrite de pluſieurs temoins, ſufit pour l'honneur & la juſtification de la conduite de Sa Majeſté. J'en remets l'Original écrit en Italien, accompagné d'une Traduction Latine à Monſieur le Directeur du Cercle de Mayence, afin que par la communication qui en ſera faite aux Etats, ils ſoient inſtruits de la verité, & que tout le monde ſache que ce n'eſt pas le Roi mon Maître; mais Monſieur le Duc de Mantouë qui eſt en demeure.

MON-

1653.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 11. Septembre 1653.

Il se plaint du retardement des Lettres. Il croit que l'omission du titre de Roi de Navarre *n'est d'aucune conséquence; il en dit les raisons. Il vaut mieux traiter avec l'Electeur de Trêves qu'avec ses Ministres, parce qu'il sont attachés à l'Espagne. Il ne croit point qu'on parle de Paix ni de Médiation à Ratisbonne. On lui a fait tenir quelques discours dans le monde là-dessus comme s'il ne vouloit point la Paix, il ne comprend pas quel avantage on peut tirer de tout cela. Les plaintes ne lui ont pas encore été communiquées, les Députez de l'Archiduc les retardent toujours, il croit que cela finira bientôt, il est pourtant bien aise que cela n'aille pas si vite; il en dit la raison. Il ne comprend pas quel avantage peuvent tirer les Députez de l'Archiduc du retardement. Il lui envoye la Copie d'un Mémoire qu'il a présenté aux Etats avec la Réponse faite au Sieur Du Plessis Besançon par Monsieur de Mantoue. Il a donné cet Ecrit à la requisition du Député de Savoye à qui il importe que les Etats ayent communication de la réponse du Duc de Mantouë; il en dit la raison. Les Colléges des Princes & des Villes ont pris leur résolution touchant ce qui regarde la Place de Wecht, le Collége des Electeurs n'y consent pas encore. La nomination des Députez à la pluralité des voix n'est pas encore terminée. L'Empereur est arrivé ici, il a eu l'honneur de le voir. L'Archiduc n'a point été à Munick, comme il l'avoit mandé, on croit qu'il viendra ici. On parle du départ de l'Empereur avec incertitude, on en saura la verité au retour de l'Electeur de Mayence.*

1653.

MONSIEUR,

LEs Postes tardent maintenant d'un Ordinaire, car je devois recevoir, il y a huit jours la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22. d'Août, & je ne l'ai reçue que cette semaine, sans le Mémoire de Monsieur l'Archiduc, & la Réponse, quoiqu'elle me les promette: à ce compte votre Lettre du 29. n'arrivera que la Semaine prochaine.

Il se plaint du retardement des Lettres.

Votre Lettre étant une Réponse aux miennes du trente-un de Juillet, & du septiéme d'Août, je ne m'arrêterai qu'aux points, sur lesquels je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire assez amplement.

Je crois que l'omission du titre de *Roi de Navarre* n'est d'aucune conséquence, & je ne vous l'ai remarquée, que pour la comparer avec la transposition des titres, sur laquelle on me faisoit ici une difficulté sans fondement. Quoique le Roi écrivant au Roi des Romains ne lui donne pas tous les titres qu'il prend, des Duchez & autres Terres, qui sont possedées par la Maison d'Autriche, toutefois puisqu'il lui donne le titre de tous ses Royaumes, on auroit droit de lui demander le titre de Roi de Navarre; mais puisqu'on n'a presque rien à traiter avec le Roi des Romains, il me semble qu'il n'est pas à propos de se faire une affaire, dans un tems, & dans un lieu, où tout nous est difficile, pour une chose qui a été jugée inutile jusques à présent. Cette difficulté ne se peut rencontrer entre le Roi, & l'Empereur, car puisqu'ils s'ecrivent de leurs mains, & que le Roi ne lui donne que le seul titre d'*Empereur*, il semble que Sa Majesté se doit aussi contenter du titre de *Roi de France*, sans celui de *Roi de Navarre*, comme vous pourrez voir dans le Traité de Munster; mais lorsque l'un d'eux fait des Actes publics, où il parle de l'autre, comme des Pleins-pouvoirs, des Ratifications, des Cessions, & autres semblables, l'Empereur ne donne au Roi que le titre de Roi de France, & Sa Majesté ne lui donne aussi que celui d'Empereur, & ainsi il n'y a aucun desavantage de part ni d'autre.

Il croit que l'omission du titre de *Roi de Navarre* n'est d'aucune conséquence; il en dit les raisons.

Ce que vous me faites la grace de m'écrire, sur la demande de Monsieur l'Electeur de Trêves, est très-juste; mais c'est une chose à traiter avec lui, & non avec les Députez qu'il a ici: car ils sont attachez de tout tems au parti d'Espagne, & ils ne recevroient pas

Il vaut mieux traiter avec l'Electeur de Trêves qu'avec ses Ministres, parce qu'ils sont attachés à l'Espagne.

1653. si bien cette proposition que leur Maître. Je leur dirai que j'ai une réponse conforme à leur demande, le Roi ne désirant rien autre chose que l'exécution sincére du Traité de la Paix, & la satisfaction de Monsieur l'Electeur de Trêves, vers lequel Sa Majesté envoyera au premier jour pour régler cette affaire à son contentement. Je lui repondrai de la même façon à la Lettre qu'il m'a écrite sur ce sujet, & lui ferai espérer que je passerai moi-même à Trêves au sortir de cette Assemblée.

Il ne croit point qu'on parle de Paix ni de Médiation à Ratisbonne On lui a fait tenir quelques discours dans le monde là-dessus comme s'il ne vouloit point la Paix, il ne comprend pas quel avantage on peut tirer de tout cela.

Je crois qu'on ne parlera point ici de Paix, ni de Médiation, & partant il seroit inutile de repondre à ce que vous me faites l'honneur de m'en écrire: si on m'en parle, j'observerai ponctuellement l'ordre que vous me donnez. Je ne vois pas bien l'avantage qu'on a prétendu tirer de tous les discours qu'on m'a fait faire sur cette matiére, ni de la Lettre écrite par Monsieur le Marquis de Baden, à Monsieur le Prince Thomas: car on n'a pas dû croire que nous fussions capables de témoigner une mauvaise disposition à la Paix ni de nous embarquer à demander la Médiation de l'Empereur ou des Electeurs.

Les plaintes ne lui ont pas encore été communiquées, les Députez de l'Archiduc les retardent toujours, il croit que cela finira bientôt, il est pourtant bien aise que cela n'aille pas si vite; il en dit la raison.

Quelque bruit que je fasse, je n'ai encore pu obtenir la communication des plaintes, qui ont été données aux Etats contre nous: l'Assemblée l'a déja ordonnée quatre fois, & la derniére fut le cinquiéme de ce mois: mais les Députez de Monsieur l'Archiduc d'Inspruck la veulent retarder, & ils peuvent tout ici, & principalement sur le Chancelier de Monsieur l'Electeur de Mayence, qui est le Directeur, & duquel je dois recevoir les Mémoires de plaintes: toutefois je pense que cela ne peut pas beaucoup tarder, car l'Evêque de Spire presse comme nous, & après quatre Décrets il sera difficile d'user de remise, & à dire la verité elles ne me déplaisent pas, car mes instances, & la fuite des Députez de Monsieur l'Archiduc donnent aux Etats la mauvaise impression de sa bonne foi, qu'il avoit voulu au commencement leur donner de la notre, & j'ai intérêt de retarder autant que je pourrai l'examen des plaintes de Monsieur l'Evêque de Spire, parcequ'en l'état où les affaires sont encore à Brisac, & à Philipsbourg, nous ne saurions tenir ce que je serai obligé de lui promettre: Il seroit bien facheux de contrevenir d'abord, l'Assemblée durant encore, aux choses dont je conviendrai. Après tant d'empressement & tant d'éclat que les Députez de Monsieur l'Archiduc ont fait, je ne devine pas quel avantage ils ont de retarder.

Il ne comprend pas quel avantage peuvent tirer les Députez de l'Archiduc du retardement. Il lui envoye la Copie d'un Mémoire qu'il a présenté aux Etats, avec la Réponse faite au Sieur du Plessis Besançon par Monsieur de Mantouë. Il a donné cet Ecrit à la requisition du Député de Savoye à qui il importe que les Etats aient communication de la réponse du Duc de Mantouë, il en dit la raison.

Je vous envoyé la Copie des deux Ecrits, que j'ai donnez aux Etats pour les presser; je n'en donnerai point d'autre d'ici à longtems, s'il ne survient quelque chose de nouveau: car j'ai assez fait pour persuader que nous pressons, & que nos Parties fuyent, & je ne serois pas fâché après ce que j'ai fait que l'examen de nos affaires fût retardé.

Je vous envoye aussi la Copie d'un Mémoire que j'ai donné aux Etats, avec la Réponse faite à Monsieur du Plessis Besançon par Monsieur le Duc de Mantouë. Quoiqu'on n'ait donné de sa part aucune plainte aux Etats contre nous, je n'ai pas cru devoir refuser de donner cet Ecrit, en étant extraordinairement pressé par le Député de Monsieur le Duc de Savoye. Il lui importe que les Etats ayent communication de la Réponse de Monsieur le Duc de Mantouë, & il ne jugeoit pas à propos de la donner lui-même, pour n'attacher en aucune façon son affaire à la nôtre, & ne sembler pas faire dépendre l'investiture qu'il demande, du payement de l'argent duquel il est pleinement déchargé par le Traité de Munster, enforte que notre défaut, s'il y en avoit, ne doit point retarder l'exécution de ce qui lui a été accordé.

1653. Les Colléges des Princes & des Villes ont pris leur resolution touchant ce qui regarde la Place de Wecht, le College des Electeurs n'y consent pas encore

L'affaire qui regarde la Place de Wecht, a été résolue dans les Colléges des Princes, & des Villes, mais celui des Electeurs n'y consent pas encore; desorte que ce n'est pas une affaire finie. Celles de la nomination des Députez ordinaires, & de la pluralité des voix en matiére de contributions d'argent, ne le sont pas aussi: ces deux derniéres occupent les Etats depuis huit jours.

La nomination des Députez à la pluralité des voix n'est pas encore terminée.

L'Empereur arriva ici le septiéme de ce mois. J'ai eu l'honneur de le voir le neuviéme, & hier le Roi des Romains. Ce sont visites de complimens desquelles je ne vous puis rendre aucun compte. On m'a assuré que l'Electeur de Mayence arriva ici le 16. Monsieur l'Archiduc d'Inspruck n'a point été à Munick, comme je vous ai mandé par ma derniére, & on croit qu'il viendra ici un jour ou deux, avant le départ de l'Empereur, duquel on parle avec beaucoup d'incertitude, les uns assurant, qu'il passera ici l'hiver, & les autres qu'il partira au commencement d'Octobre. On en saura la verité au retour de Monsieur l'Electeur de Mayence. Je vous suplie très-humblement de croire que je suis avec une passion & un respect extrêmes &c.

L'Empereur est arrivé ici, il a eu l'honneur de le voir. L'Archiduc n'a point été à Munick comme il l'avoit mandé, on croit qu'il viendra ici.

On parle du départ de l'Empereur avec incertitude, on en saura la verité au retour de l'Electeur de Mayence.

LETTRE

à son

EMINENCE

Monseigneur le Cardinal

MAZARIN.

Du 11. Septembre 1653.

Il se plaint qu'il n'a pas reçu une de ses Lettres ni celle qui étoit pour l'Electeur de Mayence. Il lui envoye Copie de la Lettre qu'il écrit à Monsieur de Brienne qui servira de Réponse à quelqu'article de la sienne. Il ne trouve pas à propos de parler à l'Electeur de Mayence des 40. mille écus qu'il prétend, il veut renvoyer cette affaire à la fin de la Diéte, qui autrement pourroit causer du chagrin. L'Evê-

1653. *que de Spire eſt du parti Eſpagnol, il ſouhaite avec paſſion de ravoir Philipsbourg, il eſt intereſſé: un Benefice pourroit l'appaiſer, en tout cas il faut entretenir une bonne Garniſon dans cette Place, & ne point lui donner aucun ſujet de chagrin. Les Ambaſſadeurs de Cologne, Baviere, & Brandebourg ſont bien diſpoſez pour la France, à moins que le voyage de l'Empereur à Munick n'ait changé quelque choſe: il n'en a pu rien découvrir. Il croit le pouvoir aſſurer que le Roi aura la protection des Villes, de la même façon que l'Alſace, en Souveraineté. Il ne faut point eſpérer d'obtenir que l'Alſace reſte Membre de l'Empire, l'Empereur a intérêt de s'y oppoſer. Il lui envoye Copie de la Lettre du Sr. des Madris Commiſſaire dans Philipsbourg, il l'a miſe en chiffre afin que Monſieur d'Harcourt n'en puiſſe rien ſavoir, il lui recommande ce Commiſſaire comme une perſonne affectionnée & qui a grand beſoin d'argent. Il lui promet de ſoliciter puiſſamment l'affaire qu'il a contre un Marchand de Cologne & de lui en rendre compte.*

MONSEIGNEUR,

Il ſe plaint qu'il n'a pas reçu une de ſes Lettres ni celle qui y étoit pour l'Electeur de Mayence.

J'Ai reçu cette ſemaine la Lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire le vingt-deuxiéme Août, mais je n'ai point reçu la précédente ni celle qui y étoit jointe pour Monſieur l'Electeur de Mayence, & je ne ſai ce qu'elles peuvent être devenues, n'en ayant perdu aucune de celles de Monſieur le Comte de Brienne. J'envoye à Votre Eminence la Copie de la Lettre que je lui écris aujourd'hui, qui ſervira de réponſe à quelques Articles de la votre.

Il lui envoye Copie de la Lettre qu'il écrit à Monſieur de Brienne qui ſervira de Réponſe à quelqu'article de la ſienne.

Je penſe qu'il eſt à propos que je ne parle point à Monſieur l'Electeur de Mayence, des quarante mille écus qu'il prétend, ſi ce n'eſt à la fin de la Diéte; car il me donneroit ſon Mémoire bien vîte, & pourroit recevoir ici une réponſe favorable, qui ſeroit un grand engagement & une nouvelle matiére de chagrin contre nous.

Il ne trouve pas à propos de parler à l'Electeur de Mayence des 40. mille écus qu'il prétend, il veut renvoyer cette affaire à la fin de la Diéte, qui autrement pourroit cauſer du chagrin.

L'Evêque de Spire eſt du parti Eſpagnol, il ſouhaite avec paſſion de ravoir Philipsbourg, il eſt intereſſé, un Benéfice pourroit l'appaiſer, en tout cas il faut entretenir une bonne Garniſon dans cette Place, & ne point lui donner aucun ſujet de chagrin.

L'Evêque de Spire nommé Metternich eſt Eſpagnol dès ſa naiſſance, & la paſſion qu'il a de ravoir Philipsbourg l'empêche d'être François; il eſt fort intéreſſé, & n'eſt pas fort à ſon aiſe, deſorte qu'un Bénéfice le pourroit appaiſer; mais la propoſition d'une penſion ne ſera pas reçue, parce que le payement n'en eſt pas aſſuré: je l'ai ſondé ſur ce ſujet il y a plus d'un mois. Le ſeul ſecret eſt d'entretenir une bonne Garniſon dans Philipsbourg, & de ne lui donner aucun ſujet de plainte qui ſoit conſidérable; ſans cela Philipsbourg ſera toujours en hazard, parceque les Electeurs de Mayence & d'Heidelberg, & les autres Princes voiſins, ſouhaitent avec paſſion de voir cette Place hors de nos mains.

Les Ambaſſadeurs de Cologne, Baviere, & Brandebourg, ſont bien diſpoſez pour nous juſques à préſent; je ne ſai ſi le voyage de l'Empereur à Munick aura changé quelque choſe: je n'ai encore pu rien découvrir ſur ce ſujet. Toute la Cour de l'Empereur eſt merveilleuſement ſatisfaite de la jeune Electrice, & peu de l'Electeur, qui eſt extraordinairement peſant, & endormi.

Je crois pouvoir aſſurer Votre Eminence que nous poſſéderons la protection des dix Villes, de la même façon que l'Alſace, c'eſt-à-dire en Souveraineté, conformément au Traité de la Paix. Car il ne faut point eſpérer d'obtenir que l'Alſace demeure un Etat de l'Empire, & que le Roi ait voix, & ſéance dans l'Aſſemblée; l'Empereur eſt trop puiſſant ici, & a trop d'intérêt de l'empêcher.

J'envoye à Votre Eminence la Copie d'une Lettre que j'ai reçue de Monſieur des Madris Commiſſaire dans Philipsbourg; je l'ai miſe en chiffre, parcequ'il paſſeroit mal ſon tems, ſi Monſieur le Comte d'Harcourt en avoit le vent. Il demande quelque ſubſiſtance pour lui, & je puis aſſurer Votre Eminence qu'il en a grand beſoin, & qu'il me paroit fort affectionné au ſervice du Roi.

L'affaire de Votre Eminence contre le Marchand de Cologne eſt très-juſte, mais les Juges de cette Cour ne le ſont pas beaucoup. Je les ſolliciterai ſoigneuſement à préſent que les Actes ont été apportés de Cologne, & j'en rendrai compte à Votre Eminence par ma premiére Lettre &c.

1653. pagnol, il ſouhaite avec paſſion de ravoir Philipsbourg, il eſt intéreſſé, un Benéfice pourroit l'appaiſer, en tout cas il faut entretenir une bonne Garniſon dans cette Place, & ne point lui donner aucun ſujet de chagrin.

Les Ambaſſadeurs de Cologne, Baviere, & Brandebourg, ſont bien diſpoſez pour la France, à moins que le voyage de l'Empereur à Munick n'ait changé quelque choſe il n'en a pu rien découvrir

Il croit le pouvoir aſſurer que le Roi aura la Protection des dix Villes, de la même façon que l'Alſace, en Souveraineté. Il ne faut point eſperer d'obtenir que l'Alſace reſte Membre de l'Empire, l'Empereur a intérêt de s'y oppoſer.

Il lui envoye Copie de la Lettre du Sieur des Madris Commiſſaire dans Philipsbourg, il l'a miſe en chiffre afin que Monſieur d'Harcourt n'en puiſſe rien ſavoir, il lui recommande ce Commiſſaire comme une perſonne affectionnée & qui a grand beſoin d'argent.

Il lui promet de ſolliciter puiſſamment l'affaire qu'il a contre un Marchand de Cologne & de lui en rendre compte.

1653.

COPIE

D'une

LETTRE

Ecrite par Monsieur de

VAUTORTE

à Monsieur l'Electeur de

TREVES.

Du 11. Septembre 1653.

Le Roi veut accorder à l'Etat de Trêves le rétablissement de la Jurisdiction sur les trois Evêchez; mais il y a encore bien des choses à régler, c'est pourquoi il doit aller auprès de ces Electeur; mais comme il ne peut quitter son poste il a écrit en Cour afin qu'on envoyât quelque autre. Mais comme il ne sauroit aller auprès de S. A. E. parceque l'Assemblée durera longtems, & qu'il ne peut quitter, il a écrit en Cour afin qu'on lui envoyât quelqu'autre en cas que l'Electeur ne veuille pas attendre. Il ne doute pas que cette affaire ne soit bientôt réglée, y ayant plusieurs exemples qu'il allégue selon lesquels on pourra se régler, le Roi ne désirant que la satisfaction de S. A. E.

MONSEIGNEUR,

Le Roi veut accorder à l'Etat de Trêves le rétablissement de la Jurisdiction sur les trois Evêchez; mais il y a encore bien des choses à régler, c'est

J'Ai reçu la Lettre que V. A. E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 13. Août, & j'ai differé d'y faire réponse, attendant celle de la Cour, pour le rétablissement de la Jurisdiction Métropolitaine de Trêves sur les trois Evêchez: je l'ai reçue depuis deux jours, & l'ai communiquée à Messieurs vos Ambassadeurs. On m'écrit que le Roi consent en cela au désir de V. A. E. parceque Sa Majesté veut l'exécution sincére du Traité de la Paix, & qu'elle sera toujours très-aise de donner en toutes occasions des preuves de son amitié à V. A. E. Mais d'autant qu'il y a des choses à observer lorsque les Apellations passent d'un Royaume dans un autre Etat, comme des trois Evêchez, qui sont du Royaume de France, à Trêves qui est de l'Empire, le Roi m'ordonne de passer à Trêves pour régler tout ce qu'il y a à faire sur ce point avec V. A. E. dans la créance qu'on a eu à la Cour, comme en beaucoup d'autres lieux, que l'Assemblée alloit finir avec ce mois, & que je serois en état de partir d'ici; mais d'autant que l'Assemblée durera longtems, & que je ne la puis quitter, j'écris à la Cour d'envoyer cet ordre à Monsieur de Marolles, ou à quelque autre, ce qu'on pourra déja avoir fait, au cas que V. A. E. ne juge pas à propos d'attendre que je sois en état de lui aller moi-même rendre mes devoirs. Nous avons les mêmes choses à observer avec le Roi d'Espagne: car l'Evêché de Bologne qui est en France étend sa Jurisdiction spirituelle dans la Flandre, & l'Artois, & l'Evêché de Saint Omer qui est en Flandre, étend la sienne dans la Picardie. Nous observons aussi le semblable avec le Pape même, pour les Appellations qu'on releve devant Sa Sainteté des jugemens donnez par les Archevêques de France; desorte que j'espére que tout cela s'accommodera aisément par ces exemples, le Roi ne désirant que la satisfaction de Votre Alteſſe Eminente, & moi n'ayant point de passion plus forte que celle de vous témoigner que je suis avec un respect extrême &c.

1653.

pourquoi il doit aller auprès de cet Electeur, mais comme il ne peut quitter son poste il a écrit en Cour afin qu'on envoyât quelque autre.

Mais comme il ne sauroit aller auprès de S. A. E. parce que l'Assemblée durera longtems, & qu'il ne peut quitter, il a écrit en Cour afin qu'on lui envoyât quelqu'autre en cas que l'Electeur ne veuille pas attendre.

Il ne doute pas que cette affaire ne soit bientôt réglée, y ayant plusieurs exemples qu'il allégue selon lesquels on pourra se régler, le Roi ne désirant que la satisfaction de S. A. E.

LETTRE

Ecrite à Monsieur de

VAUTORTE

Par Monsieur

DES MADRIS.

De Philipsbourg le 17. Septembre 1653.

Il lui donne avis que le Gouverneur de Philipsbourg étant allé auprès de l'Electeur Palatin par ordre du Comte d'Harcourt, pour le pressentir sur le Traité avec le Duc de Lorraine, cet Electeur a répondu qu'il étoit serviteur du Comte d'Harcourt; mais qu'il croyoit qu'il ne lui de-

1653. *manderoit rien contre le ſervice du Roi. Il y a bonne intelligence parmi les Troupes, mais il faut aider les bien-intentionnez qui pourroient ſe laiſſer ſeduire à l'argent comptant.*

MONSIEUR,

Il ſui donne avis que le Gouverneur de Philipsbourg étant allé auprès de l'Electeur Palatin par ordre du Comte d'Harcourt pour le preſſentir ſur le Traité avec le Duc de Lorraine, cet Electeur a répondu qu'il étoit ſerviteur du Comte d'Harcourt, mais qu'il croyoit qu'il ne demanderoit rien contre le ſervice du Roi.

ON attend toujours à Briſac le retour de Monſieur de Melai, ou du Député du Duc de Lorraine, l'un de la Cour, l'autre de Francfort; on n'eſpére rien du tout du premier, mais bien du dernier, qui s'appelle Rouſſelot, Chanoine de Verdun. Cependant Monſieur des Minieres a eu ordre d'aller viſiter Monſieur l'Electeur Palatin, de la part de Monſieur le Comte d'Harcourt d'où il retourna avanthier avec peu de ſatisfaction. On le croyoit trouver fort aiſe que Monſieur le Comte d'Harcourt s'accommodât avec le Duc de Lorraine; mais ſur quelques paroles qu'on lui a dites pour le preſſentir il a repondu qu'il étoit ſerviteur de Monſieur le Comte d'Harcourt; mais qu'il croyoit qu'il ne demanderoit jamais rien de lui contre le ſervice du Roi: qu'il ſavoit fort bien que Monſieur étoit mal avec les Généraux d'Eſpagne, ce qui arrivoit d'ordinaire à tous les mécontens, qui quittoient le ſervice de leur Prince Naturel, & pour concluſion qu'il vouloit demeurer dans les intérêts du Roi tant qu'il pourroit, & qu'on avoit à faire à un fourbe, (parlant de ce Député de Lorraine) qui les tromperoit. Il le connoit particuliérement, pour avoir été celui que le Duc de Lorraine envoya en ſa place nommer l'Enfant de Monſieur l'Electeur Palatin: cependant il y a bonne intelligence parmi les Troupes, mais il ſeroit à propos de ſavoir de quoi on pourroit avertir ceux qui ſont bien intentionnez, qui ſe pourroient laiſſer ſéduire par compagnie ſi l'argent venoit comme on le promet: c'eſt où je ſerois bien empêché, &c.

Il y a bonne intelligence parmi les Troupes, mais il faut aider les bien intentionnez qui pourroient ſe laiſſer ſeduire à l'argent comptant.

1653.

LETTRE

A ſon

EMINENCE

Par Monſieur de

VAUTORTE.

Du 18. Septembre 1653.

Il lui envoye Copie d'une Lettre qu'il a reçu de Philipsbourg qui fait ſoupçonner que le Duc de Lorraine pourroit bien fournir quelqu'argent pour s'aſſurer de cette Place. L'Evêque de Spire en offre auſſi dans la même penſée, & le Gouverneur qu'on néglige pourroit bien la livrer. Il craint que l'Evêque de Spire ne s'accommode avec le Comte d'Harcourt, & qu'il ne livre Philipsbourg pour conſerver Briſac; ce qui pourroit bien retarder les plaintes de l'Archiduc. Il faut envoyer inceſſamment de l'argent à Philipsbourg, ſi l'on veut conſerver cette Place. On lui marque que les Officiers de Philipsbourg ne ſuivront point le ſentiment du Comte d'Harcourt contre le Roi, pourvû qu'on leur donne quelque ſubſiſtance. Il écrit pour les encourager qu'il en donnera avis au Cardinal, qui leur envoyera promtement l'argent néceſſaire. Il accuſe Picolomini d'être un grand cauſeur. Il lui donne avis qu'un Colonel Suiſſe au ſervice des Eſpagnols qui a de l'eſprit & du credit en ſon Païs y a fait pluſieurs voyages pour y traverſer par ordre de l'Empereur le renouvellement de l'Alliance

1653. *liance avec la France : il l'a fait savoir à Monsieur de la Barde.*

MONSEIGNEUR,

Il lui envoye Copie d'une Lettre qu'il a reçu de Philipsbourg qui fait soupçonner que le Duc de Lorraine pourroit bien fournir quelqu'argent pour s'assurer de cette Place. L'Evêque de Spire en offre aussi dans la même pensée, & le Gouverneur qu'on néglige pourroit bien la livrer. Il craint que l'Evêque de Spire ne s'accommode avec le Comte d'Harcourt, & qu'il ne livre Philipsbourg, pour conserver Brisac; ce qui pourroit bien retarder les plaintes de l'Archiduc.

JE me donnai l'honneur de repondre le 11. de ce mois, à la Lettre de votre Eminence du 22. Août: j'ai depuis reçu la Lettre du quinziéme, avec celle que Votre Eminence écrit à Monsieur l'Electeur de Mayence. Je partis d'ici le vingtiéme d'Août, & n'arrivai que hier, desorte que le retardement de votre Lettre n'a été d'aucune conséquence. Je la lui présenterai dans un ou deux jours, & lui dirai ce que Votre Eminence m'ordonne.

J'ai envoyé à Votre Eminence avec ma derniére la Copie d'une Lettre qui m'a été écrite de Philipsbourg: je lui envoye maintenant la Copie d'une autre, que j'ai reçue depuis. On m'a écrit du même lieu le cinquiéme de ce mois, qu'on y attend le Comte de Cerny avec de l'argent pour donner quelques prêts à la Garnison, & qu'on ne sait d'où vient cet argent; si ce n'est du Duc de Lorraine, parceque Monsieur le Comte d'Harcourt n'en a point. S'il n'y avoit rien à faire à Philipsbourg que pour donner de l'argent aux Soldats, il suffiroit de l'envoyer, & ne seroit pas nécessaire que le Comte de Cerny y allât; mais la Lettre dont j'envoye Copie à Votre Eminence dit qu'on propose de donner Philipsbourg au Duc de Lorraine pour gage de son argent. Je pense que l'Evêque de Spire auroit donné la même somme pour y rentrer, & je sai certainement qu'il en a fait parler à Monsieur le Comte d'Harcourt par Des Minieres, qui en est maintenant le Commandant, avant le voyage que le Baron de Reiffemberg a fait à la Cour. Des Minieres ne m'écrit avec aucune confiance, toutefois la façon dont il m'écrit, me donne du soupçon; car il me mande qu'en l'état où la Cour laisse cette Place, elle ne peut passer l'hiver, & qu'il croit être déchargé de l'évenement devant tous les hommes d'honneur. L'Evêque de Spire est aussi fort joyeux depuis quelques jours, & parle avec plus de modération, & moins d'empressement qu'il ne faisoit. Cela me fait croire que si Monsieur le Comte d'Harcourt desespére de s'accommoder à la Cour, il pourra tirer de l'argent de Philipsbourg pour avoir dequoi conserver Brisac par force, après lui avoir ôté Philipsbourg volontairement. Si cela est, Monsieur l'Archiduc d'Inspruck, a quelque raison de retarder l'examen de sa plainte, & le voyage du Comte de Saint Etienne n'aura peut-être pas été inutile. Celui qui m'écrit, m'a souvent mandé que la plus grande partie des Officiers de Philipsbourg ne suivront point le sentiment de Monsieur le Comte d'Harcourt contre le Roi, pourvû qu'on leur donne quelque subsistance. Je lui mande maintenant pour les encourager que j'en écris à Votre Eminence, & que je ne doute point qu'elle n'envoye promtement de quoi les assister.

Il faut envoyer incessamment de l'argent à Philipsbourg, si l'on veut conserver cette Place.

On lui marque que les Officiers de Philipsbourg ne suivront point le sentiment du Comte d'Harcourt contre le Roi, pourvû qu'on leur donne quelque subsistance. Il écrit pour les encourager qu'il en donnera avis au Cardinal, qui leur envoyera promtement l'argent nécessaire.

Il accuse Picolomini d'être un grand causeur.

Monsieur de Picolomini m'a dit, qu'il avoit prophetisé au Comte de Saint Etienne tout ce que Monsieur le Prince feroit cette Campagne, & qu'il feroit la Guerre tout l'hiver avec un petit corps, lorsque les armées feroient obligées d'entrer en quartier. Votre Eminence sait qu'il est un grand causeur, & il peut m'avoir dit comme de soi & en le prevoyant, ce qu'il aura apris dudit Saint Etienne. 1653.

Il lui donne avis qu'un Colonel Suisse au service des Espagnols qui a de l'esprit & du credit en son Pais, y a fait plusieurs voyages pour y traverser par ordre de l'Empereur le renouvellement de l'Alliance avec la France: il l'a fait savoir à Monsieur de la Barde.

Il y a ici un Colonel Suisse du Canton d'Uri nommé Sesveyer, qui a toujours servi les Espagnols dans le Milanois, & lequel a beaucoup d'esprit, & de credit dans son Pais: il y a fait plusieurs voyages depuis que je suis ici, & la derniére fois pour se trouver à l'Assemblée de Baden, & y traverser par l'ordre de l'Empereur le renouvellement de l'Alliance de France. J'apris ce dessein avant son départ d'un Sous-Secretaire du Comte Curtz, qui le dit à un de mes Domestiques son ami, après avoir beaucoup bu. J'en donnai avis dès lors à Monsieur de la Barde, & je ne le mande maintenant à Votre Eminence que par occasion, & d'autant qu'elle m'ordonne de lire à Monsieur l'Electeur de Mayence l'endroit de sa Lettre qui dit, que la conclusion de l'Alliance s'en va faite: il est aussi bien informé que nous de cette affaire. J'envoye à Votre Eminence la Copie de la Lettre que j'écris aujourd'hui à Monsieur le Comte de Brienne, &c.

MONSIEUR De VAUTORTE à Monsieur de BRIENNE.

Du 18. Septembre 1653.

Le Collége Electoral s'est brouillé avec les Protestans au sujet des contributions, on pourra en faire rapport à l'Empereur, pour les accorder, c'est l'usage ordinaire. Division dans la Diéte sur ce qu'on doit traiter. L'hiver approche, & les Ennemis prendront des quartiers dans l'Empire, il fera son possible pour l'empêcher. L'Empereur fera tous ses efforts pour accorder les Etats, parceque les Protestans déclarent qu'ils ne consentiront à rien avant que ces affaires soient finies. Quand on

1653. *feroit bien le Traité avec le Duc de Lorraine, on n'exemtera pas l'Empire des quartiers d'hiver. L'Armement des Cercles se fait lentement, il apréhende pour l'Alsace, & que le Comte d'Harcourt ne s'accommode avec les Ennemis. La Diéte a trop à faire pour examiner les plaintes contre la France, elle les renvoye peut-être dans l'espérance de réussir auprès du Comte d'Harcourt. Comme l'affaire qui regarde l'Electeur de Trêves recevra quelque difficulté, il trouve à propos de n'en point parler qu'après la Diéte & d'amuser en attendant cet Electeur. On croit que l'Empereur partira au commencement de Novembre, on ne peut deviner quand ni comment la Diéte finira; la raison. Après le départ de l'Empereur il ne restera à la Diéte que les Députez : comme il n'y pourroit pas rester avec honneur il demande un ordre pour se retirer. L'Empereur a fait le Comte d'Aversperg Prince de l'Empire. Il le fait réssouvenir qu'il lui a recommandé Monsieur de Honstein de la part de l'Electeur de Mayence.*

MONSIEUR,

DEpuis ma derniére Lettre, j'ai reçu celles que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le vingt-neuf d'Août, & le cinquiéme de ce mois, j'attends le Mémoire de Monsieur l'Archiduc d'Inspruck, & la Réponse du Roi.

Les Etats ont employé toute cette semaine à crier les uns contre les autres sur la nomination des Députez ordinaires de l'Empire, qu'on doit ajouter à ceux qui l'étoient déja, pour égaler le nombre des deux Religions, conformément au Traité de Paix, & sur la question de la pluralité des voix, en matiére de contribution d'argent, les deux Colléges des Electeurs, & des Princes, ou pour mieux dire le Collége Electoral, & les Protestans se sont fort brouillés, & n'ont pû rien conclure, desorte qu'on pourra résoudre d'en faire raport à l'Empereur, pour voir s'il y aura quelque moyen de les accorder. Ce raport se fait ordinairement quand il arrive de semblables contestations : il n'en étoit point encore arrivé dans cette Diéte, aussi n'a-t-elle encore fini aucune matiére, & n'a fait que deux conclusions en forme, l'une pour donner place & voix dans l'Assemblée aux Princes de Zollern, Eggenberg, & Lobkowits, l'autre pour refuser du secours aux Rois d'Angleterre & de Pologne. Le Comte de Rochester a parole de l'Empereur qu'il lui donnera quelque somme d'argent, & il espére que cet exemple obligera beaucoup d'Etats à donner en leur particulier.

Le Collége Electoral s'est brouillé avec les Protestans au sujet des contributions, on pourra en faire rapport à l'Empereur, pour les accorder, c'est l'usage ordinaire.

Division dans la Diéte sur ce qu'on doit traiter L'hiver approche, & les

1653.

Ennemis prendront des quartiers dans l'Empire, il fera son possible pour l'empêcher.

Si les Etats ne peuvent s'accorder sur les deux questions, ils les remettront à une autre fois, & passeront à quelque autre matiére, mais l'Empereur fera tous les efforts possibles pour les accorder; car les Protestans déclarent qu'ils ne soufriront aucune Assemblée par Députez, ni aucune levée d'argent, avant que ces deux difficultez soient finies. Ils veulent ensuite qu'on parle de la Capitulation du Roi des Romains, & le College Electoral propose le Traité avec le Duc de Lorraine comme une affaire qui ne se peut diferer, à cause que l'hiver approche. Les Etats traitent cette affaire fort négligemment, & je crois que nos Ennemis prendront leurs quartiers dans l'Empire, comme les années passées. J'en ferai tout le bruit possible; mais il ne servira que de contrepoids à quelqu'une des plaintes qu'on fait contre nous; car si l'intérêt de l'Empire n'oblige pas les Etats à s'armer contre ceux qui les ruinent, celui de la France, ni la considération de la Garantie qu'ils nous ont promise, ne le fera pas, celles qu'ils se doivent les uns aux autres étant plus forte.

L'Empereur fera tous ses efforts pour accorder les Etats, parce que les Protestans déclarent qu'ils ne consentiront à rien avant que ces affaires soient finies.

Si le Traité s'acheve ici avec le Duc de Lorraine, il pourra rendre les trois Châteaux qu'il tient; mais il ne faut pas espérer que ce Traité produise une exemtion de quartiers; car si on ne s'arme, Monsieur le Prince de Condé les prendra, & si Monsieur le Duc de Lorraine ne peut les prendre en France, ou dans le Païs des Etats de Hollande, il sera contraint de les prendre lui-même dans l'Allemagne quoiqu'il promette.

Quand on feroit bien le Traité avec le Duc de Lorraine, on n'exemtera pas l'Empire des quartiers d'hiver.

Je crois que cet armement va assez lentement dans le Cercle des Electeurs, & dans celui de Westphalie, & je n'y vois aucune disposition dans le Cercle du haut Rhin, ni partant aucun reméde pour l'Alsace, d'autant plus que Monsieur le Comte d'Harcourt pourra s'accommoder avec eux, s'il perd l'espérance d'achever son Traité avec la Cour.

L'Armement des Cercles se fait lentement, il apréhende pour l'Alsace, & que le Comte d'Harcourt ne s'accommode avec les Ennemis.

Il ne faut pas espérer que les Etats examinent bientôt nos affaires, car ils sont trop échauffez pour celles qui les touchent de plus près, & nos Parties réculent avec trop de soin. Je cherche incessamment la cause de ce retardement, & je ne sai s'il ne vient point de quelque espérance qu'ils ont de faire leurs affaires avec Monsieur le Comte d'Harcourt : je n'y puis de ma part aporter aucun reméde.

La Diéte a trop affaire pour examiner les plaintes contre la France, elle les renvoye peut-être dans l'espérance de réussir auprès du Comte d'Harcourt.

J'ai dit aux Députez de l'Electeur de Trêves, & lui ai écrit ce que je vous ai mandé, par ma Lettre du onziéme de ce mois, comme vous pourrez voir par les Copies de celles que je lui ai écrites. Cette affaire recevra de la difficulté, c'est pourquoi il est à propos de l'éloigner adroitement, & de n'en parler qu'après la Diéte. Pour l'obliger à attendre avec patience, il me semble que vous pourriez lui faire dire, ou écrire par Monsieur de Marolles qu'on avoit cru que la Diéte finiroit dans ce mois, & que je pourrois l'aller trouver au commencement d'Octobre; mais que je ne puis quitter ce lieu, & qu'il peut attendre un peu, ou que le Roi lui envoyera quelque autre personne.

Comme l'affaire qui regarde l'Electeur de Trêves recevra quelque difficulté, il trouve à propos de n'en point parler qu'après la Diéte & d'amuser en attendant cet Electeur.

L'Electeur de Cologne se porte bien maintenant : celui de Mayence arriva hier au matin.

1653. tin. La plus vraiſemblable opinion eſt, que l'Empereur partira au commencement de Novembre; mais on ne ſauroit encore deviner ce que la Diéte deviendra, car ſi les eſprits s'échauffent elle pourra finir auſſi bruſquement que celle de l'an 1608. qui ſe diſſipa ſur la même queſtion de la pluralité des voix en matiére de contribution d'argent. Si cette affaire & celle de la nomination des Députez ordinaires de l'Empire étoient réſolues, de la façon que les Electeurs propoſent, ils ſeroient tout puiſſans dans l'Allemagne, & les Princes, ni les Villes n'auroient plus aucun crédit, deſorte que la forme du Gouvernement ſeroit beaucoup changée. L'Empereur le ſouhaitte parcequ'il lui eſt plus facile de gagner ſept Electeurs, que trois Colléges.

On croit que l'Empereur partira au commencement de Novembre, on ne peut deviner quand ni comment la Diéte finira; la raiſon.

Le Nonce du Pape, & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui reſident ordinairement à la Cour de l'Empereur, s'en iront avec lui, & l'Electeur de Mayence s'en retournera auſſi: en ce cas il ne reſtera plus ici, ni Princes, ni Ambaſſadeurs; mais ſeulement des Députez des Etats de l'Empire. Le Comte de Rantzau qui n'eſt ici pour le Roi de Dannemarck, qu'à cauſe de la Duché d'Holſtein, s'en va, & fait venir ici un Docteur en ſa place. Je penſe qu'un Ambaſſadeur du Roi n'y peut demeurer avec dignité, & que Sa Majeſté ne le doit pas ſouffrir. Je penſe auſſi que les Etats ne m'ayant rien dit pendant quatre mois, quoique je les aye fort preſſez, ne pourront pas ſe plaindre de mon départ, ni examiner les plaintes, lorſque je ne ſerai plus ici. Je vous ſuplie très-humblement, Monſieur, de m'envoyer l'ordre du Roi ſur ce ſujet, & de croire que je ſuis avec un reſpect extrême &c.

Après le départ de l'Empereur, il ne reſtera à la Diete que les Députez: comme il n'y pourroit pas reſter avec honneur il demande un orure pour ſe retirer.

L'Empereur a fait le Comte d'Aversperg Prince de l'Empire.

Il le fait reſſouvenir qu'il lui a recommandé Monſieur de Honſtein de la part de l'Electeur de Mayence.

Je viens préſentement d'apprendre que l'Empereur a fait le Comte d'Aversperg Prince de l'Empire. Vous n'avez point répondu à la recommandation que je vous ai faite de la part de Monſieur l'Electeur de Mayence en faveur de Monſieur de Honſtein.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 25. Septembre 1653.

L'Electeur de Mayence l'a aſſuré que les plaintes contre les François, lui ſeroient communiquées en peu de jours, il voudroit qu'on les retardât. Ces plaintes ne ſeront examinées dans la Diéte de longtems. Ils veulent voir plutôt la Capitulation du Roi des Romains. Il a le choix de recevoir cette communication ou par le Chancelier de cet Electeur, ou par des Députez des Etats. Il a choiſi la derniére comme plus honorable, parcequ'il leur donnera un Memoire de ſes plaintes afin qu'ils ſoient obligez de les examiner les unes & les autres. Plaintes des François. L'Empereur ne donnera point l'Inveſtiture au Duc de Savoye, les Impératrices s'y oppoſent, & les Etats de l'Empire ne peuvent ni ne veulent l'y obliger. Ce ſera beaucoup s'ils déclarent que la demande eſt conforme au Traité & à la raiſon. Le Collége Electoral a déja fait cette déclaration, les Princes & les Villes ſuivront, s'ils déliberent là-deſſus; l'Empereur ne le peut éviter qu'en empêchant la propoſition; ce qui ſera difficile, à moins que la Diéte ne ſe ſépare bientôt. Imprimé du Député du Duc de Mantouë par lequel il prétend prouver que le Duc de Savoye doit un reſte à ſon Maître, que le Traité de Munſter & deux précédens ne ſont fondés que ſur une dette ſuppoſée, qu'ils ſont nuls à ſon égard, que l'offre de la France de donner de l'argent n'eſt que verbale, qu'il falloit un depôt réel, que les François ont commencé à violer la Paix, que ſon Maître n'eſt plus obligé à rien. Il croit que cet Imprimé ne fera aucun effet que dans l'eſprit de ceux qui lui ſont contraires, qui ne ſont pas le plus grand nombre. Il n'eſpére point de réparation au ſujet des levées, content ſi l'on les empêche à l'avenir. Les levées ne paſſent point pour contravention en Allemagne pourvû qu'elles ſe faſſent ſelon leurs 1653.

1653. *leurs Conſtitutions. L'Empereur ſecourra toujours le Roi d'Eſpagne. L'Empereur ne peut plus fournir de Troupes; Monſieur de Saint Etienne qui étoit venu pour en demander n'a remporté qu'une chaine d'Or. On fera raport à l'Empereur des deux points qui ont occupé la Diéte. On a déja commencé l'affaire du Duc de Lorraine, les Etats demandent la diminution des 300. mille écus, mais ils ne l'obtiendront pas, ce qui ne les empêchera pas de conclure. Les quartiers d'hiver commenceront avant que cette Négociation finiſſe. Il lui envoyera les plaintes qu'on lui communiquera. Il faut entretenir d'eſpérance l'Electeur de Trêves, juſqu'à la fin de la Diéte. Départ de l'Empereur incertain, raiſons pour & contre.*

MONSIEUR,

LEs Lettres de France ne ſont point arrivées cette ſemaine. On m'écrit de Francfort qu'on ne ſait ſi le Courier a été arrêté au Païs-Bas ou par les armées.

L'Electeur de Mayence l'a aſſuré que les plaintes contre les François, lui ſeroient communiquées en peu de jours, il voudroit qu'on les retardât.

Depuis ma derniére, j'ai vu Monſieur l'Electeur de Mayence, qui m'a aſſuré que les plaintes données aux Etats contre nous me ſeroient communiquées dans peu de jours. Je voudrois qu'elles ne le fuſſent encore d'un mois, car le retardement nous eſt avantageux, par la mauvaiſe opinion qu'il donne aux Etats, de ceux qui le cauſent, & la communication qui ſe fera préſentement ne nous ſervira de rien, parceque je ſuis déja informé de toutes les plaintes, & que les Etats ne les examineront de longtems, ayant réſolu de voir avant toute autre choſe la Capitulation du Roi des Romains, qui les occupera plus d'un mois.

Ces plaintes ne ſeront examinées dans la Diéte de longtems, Ils veulent voir plutôt la Capitulation du Roi des Romains.

Monſieur l'Electeur de Mayence a laiſſé à mon choix, de recevoir cette communication par la voye du Directoire, c'eſt à dire, des mains de ſon Chancelier, ou par des Députez des Etats. J'ai choiſi la voye des Députez comme plus honorable, & plus avantageuſe, parceque je pourrai au même tems leur donner un Memoire de nos plaintes, & les lier de cette façon avec celles qu'ils me communiqueront, afin qu'ils ſoient obligez de les examiner conjointement.

Il a le choix de recevoir cette communication ou par le Chancelier de cet Electeur, ou par des Députez des Etats. Il a choiſi la derniére comme plus honorable, parcequ'il leur donnera un Mémoire de ſes plaintes afin qu'ils ſoient obligez de les examiner les unes & les autres.

Nos plaintes ſont le refus que l'Empereur fait, de donner au Duc de Savoye l'Inveſtiture qu'il demande, les Troupes qu'il a envoyé aux Eſpagnols depuis la Paix, les quartiers d'hiver que les Lorrains ont pris dans l'Empire, & l'opiniâtreté des dix Villes d'Alſace, à ne ſe ſoumettre à la protection du Roi aux conditions du Traité.

L'Empereur ne donnera point volontairement au Duc de Savoye l'inveſtiture, car les deux Impératrices ſont plus fortes que la raiſon, & les Traitez. Les Etats de l'Empire n'ont maintenant ni la volonté, ni le pouvoir de l'y obliger, & ce ſera beaucoup ſi on obtient d'eux, qu'ils déclarent que la demande de cette Inveſtiture eſt conforme au Traité, & à la raiſon, & qu'elle ne doit pas être retardée par le défaut du payement des quatre cens quatre vingt-mille écus. Le Collége Electoral où le Duc de Baviere peut beaucoup, a déja fait cette déclaration : celui des Princes & celui des Villes la feront auſſi s'ils déliberent ſur cette matiére, & l'Empereur ne peut éviter ce coup, qu'en empêchant la propoſition. Cela ne ſera pas facile ſi la Diéte ne ſe ſépare bientôt, & bruſquement ; car ſi nos affaires ſont propoſées, celle de Savoye y entrera. Le Député du Duc de Mantouë a fait imprimer ici depuis peu un grand Memoire Latin, par lequel il prétend montrer que le Duc de Savoye lui doit du reſte, & que le Traité de Munſter avec les deux précédens étant fondez ſur une dette ſuppoſée, ſont nuls à ſon égard; il y remarque auſſi pluſieurs nullitez & injuſtices, & il y ajoûte que les offres de l'argent que le Roi lui a fait faire n'étant que verbales, ne doivent point être conſidérées : qu'il falloit au moins un dépôt réel, & que n'ayant pas été fait incontinent après le Traité, on n'y eſt plus recevable : que nous avons commencé à violer la Paix, & qu'il n'eſt plus obligé à rien. Ce diſcours ne fera, à mon avis, aucune impreſſion, que dans l'eſprit de ceux qui voudront être perſuadez, & qui chercheront ſeulement un prétexte pour nous être contraires; mais ils ne font pas le plus grand nombre ſur cette matiére, & le Duc de Mantouë n'a point d'autre expédient, que d'en empêcher la déliberation.

1653. Plaintes des François.

L'Empereur ne donnera point l'Inveſtiture au Duc de Savoye, les Impératrices s'y oppoſent, & les Etats de l'Empire ne peuvent ni ne veulent l'y obliger. Ce ſera beaucoup s'ils déclarent que la demande eſt conforme au Traité & à la raiſon.

Le Collége Electoral a déja fait cette déclaration, les Princes, & les Villes ſuivront, s'ils déliberent là-deſſus; l'Empereur ne le peut éviter qu'en empêchant la propoſition, ce qui ſera difficile, à moins que la Diéte ne ſe ſépare bientôt.

Imprimé du Député du Duc de Mantouë par lequel il prétend prouver que le Duc de Savoye doit un reſte à ſon Maître, que le Traité de Munſter & deux précédens ne ſont fondés que ſur une dette ſuppoſée, qu'ils ſont nuls à ſon égard, que l'offre de la France de donner de l'argent n'eſt que verbale, qu'il falloit un dépôt réel, que les François ont commencé à violer la Paix, que ſon Maître n'eſt plus obligé à rien.

Nous n'eſpérons aucune reparation de la contravention ſur le point des levées, & nous ſerons contens ſi elles ceſſent à l'avenir, & ſi celle du paſſé peut nous ſervir de replique à quelqu'une des plaintes qu'on fait contre nous. Toutes les levées ne paſſent point ici pour contravention, mais ſeulement celles qui ont été faites dans les Païs Héréditaires de l'Empereur, où les Eſpagnols ont eu en un jour pluſieurs Regimens entiers, qui paſſoient d'un ſervice à l'autre, ſans aucun changement que celui du drapeau, & qui marchoient en Corps dans l'Allemagne contre les loix de l'Empire, & le Traité de la Paix; mais je ne puis perſuader aux Etats qu'ils défendent les levées particuliéres, pourvû qu'elles ſe faſſent ſelon leurs Conſtitutions, c'eſt-à-dire pourvû qu'aucun Etat ne donne des lieux d'Aſſemblée, & ne ſouffre que les Troupes marchent en Corps dans ſon Païs. Ils diſent qu'il eſt impoſſible, & perilleux, d'empêcher les levées, dans un Païs où il y a beaucoup de Gens, qui ne ſavent rien faire que la Guerre, & que nous en faiſons auſſi bien que nos Ennemis. Il y a des François qui croyent que la défenſe du Traité n'eſt que pour les Eſpagnols, mais on ne le perſuadera ici à perſonne, & je crois que nous gagnerions beaucoup ſi nous pouvions faire que les levées d'Allemagne ne fuſſent point plus avantageuſes aux Eſpagnols qu'à nous; nous crierions de toute notre force, & on avouera que nous avons raiſon ; mais dans l'état où ſont les affaires du monde, l'Empereur donnera au Roi d'Eſpagne tout le ſecours qui dépendra de lui, & les Princes de l'Em-

Nous n'eſpérons point de réparation au ſujet des levées, content ſi l'on les empêche à l'avenir.

Les levées ne paſſent point pour contraventions en Allemagne pourvû qu'el-

1653.

les ſe faſſent ſelon leurs Conſtitutions.

L'Empereur ſecourra toujours le Roi d'Eſpagne.

L'Empereur ne peut plus fournir de Troupes.

Monſieur de Saint Etienne qui étoit venu pour en demander n'a remporté qu'une chaine.

l'Empire ne feront rien pour nous qui l'en puiſſe empêcher. Monſieur l'Electeur de Mayence toutefois aſſure que l'Empereur n'en donnera plus, parcequ'il n'eſt plus en état d'en donner, ayant licentié tout ce qui lui étoit inutile, & il m'a dit que Monſieur de Saint Etienne qui étoit venu pour en demander, n'avoit remporté qu'une chaine d'or, & une medaille. Il eſt véritable que l'Empereur a fait des recrues, & qu'il a fait paſſer toutes ſes Troupes en Hongrie; mais ce qu'il ne fait point cette année, ou par foibleſſe, ou par la conſidération de la Diéte, (à la vue de laquelle il ne veut pas manquer au Traité) il le pourra faire une autre fois, & ſi on ne veut point ſe tromper, il faut poſer pour fondement qu'il le fera quand il pourra le faire. Cela ne doit pas empêcher de crier, & de faire des plaintes qui peuvent retarder & diminuer le mal.

On fera rapport à l'Empereur des deux points qui ont occupé la Diéte.

On a déja commencé l'affaire du Duc de Lorraine, les Etats demandent la diminution des 300. mille écus, mais ils ne l'obtiendront pas, ce qui ne les empêchera pas de conclure.

Les quartiers d'hiver commenceront avant que cette Négociation finiſſe.

On fera rapport à l'Empereur ſur les deux points qui ont occupé les Etats depuis trois ſemaines, & on a déja commencé l'affaire du Duc de Lorraine. Les Etats demandent la diminution des trois cens mil écus, mais ils ne l'obtiendront pas, & ce refus ne les empêchera point de conclure. Ils demandent auſſi trois termes, chacun d'un an, & veulent qu'au premier qui ſera dans le mois de Novembre, il reſtitue les trois Châteaux. Il n'en veut rendre qu'un châque terme, ou au plus deux au premier, & garder Hombourg au dernier; mais je crois qu'ils ne ſe relâcheront point ſur cet Article. Les quartiers d'hiver commenceront avant que cette Négociation finiſſe, pour peu que le Duc de Lorraine la veuille retarder. Je me ſuis donné l'honneur de vous écrire ſur cette matiére par ma derniére Lettre: j'ai apris depuis que le Cercle de Weſtphalie réſoudra de s'armer: vous en ſerez informé de Cologne plutôt que d'ici.

Il lui envoyera les plaintes qu'on lui communiquera.

Il faut entretenir d'eſpérance l'Electeur de Trêves, juſqu'à la fin de la Diéte.

Notre plainte des dix Villes ſera reciproque, car elles ſe plaignent auſſi de nous. Je vous envoyerai le Mémoire de toutes celles qu'on me communiquera, auſſi tôt que je l'aurai. Il eſt néceſſaire d'entretenir d'eſpérance Monſieur l'Electeur de Trêves, juſqu'à la fin de la Diéte, & d'empêcher que ce qu'on déſire de lui pour la juriſdiction Eccléſiaſtique ſoit propoſé ici, car il ſeroit desaprouvé généralement.

Départ de l'Empereur incertain, raiſons pour & contre.

On ne ſait encore quand l'Empereur partira: on ne parle ici d'autre choſe, & quoique ce ſoit fort diverſement, chacun croit ſavoir le ſecret: les Principaux Officiers de la Cour m'ont dit, que cela n'étoit point encore réſolu. Cela me fait croire qu'il partira au commencement de Novembre, car s'il vouloit demeurer ici, ils le publieroient, comme une nouvelle fort agréable. Il a fait préparer tous les bateaux pour deſcendre à Vienne, & il n'a ici des proviſions que juſques à la fin d'Octobre, & on ne voit point qu'on ſe mette en peine d'en faire venir. Les autres ſe fondent ſur la raiſon, & ne peuvent croire que l'Empereur ayant eu des Etats la choſe qu'il déſiroit avec plus de paſſion, les laiſſe en l'état où eſt la Diéte, laquelle n'a encore rien fait, & Monſieur l'Electeur confirme cette opinion, & m'a aſſuré que l'Empereur ne partira pas ſitôt. Monſieur de la Haye Vautelai eſt arrivé ici depuis deux jours, pour aller trouver Monſieur ſon Pére à Conſtantinople. Je ſuis avec un reſpect extrême &c.

REPONSE

de Monſieur de

VAUTORTE

à Monſieur le Comte

D'HARCOURT.

Du 29. Septembre 1653.

Il lui répond qu'il a reçu les Mémoires, & la Lettre du Doyen de Munſter, qu'il s'employera pour Haguenau & pour Colmar, puis que c'eſt l'intérêt du Roi. L'Affaire de l'Abbaye de Munſter ſera difficile, il croit qu'il obtiendroit beaucoup s'il pouvoit empêcher que les Etats n'en priſſent connoiſſance: il pouſſera vivement cette affaire. Les Etats trouvent la plainte de l'Evêque de Spire juſte, nous ne ſaurions nous défendre ſur pluſieurs Articles qu'il ſpécifie. Il lui envoye un Mémoire de la part de l'Evêque de Bâle. On lui a écrit que le Comte offroit à l'Evêque de Spire de demeurer à Philipsbourg, pourvû qu'il n'eût qu'une quarantaine de perſonnes avec lui, on trouve ici ce nombre trop petit. On ſe plaint de ce qu'on oblige la poſte de paſſer à Philipsbourg, il le prie de conſidérer qu'il faut s'accommoder au ſentiment de tous les Etats de peur de les aigrir.

MONSEIGNEUR,

Il loi répond qu'il a reçu les Mémoires, & la Lettre du Doyen de Munſter.

J'Ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16. de ce mois, avec les Mémoires qui y étoient joints, & la Lettre du Doyen de Munſter, que j'ai fait rendre à l'Abbé de Wingarten. Je ſuis très-

1653. aise d'avoir vu le Reversail de la Ville de Haguenau, & la quitance donnée à la Ville de Colmar, & vous promets d'agir en cette affaire avec tout le soin possible pour votre satisfaction : elle est en ce point jointe à l'intérêt du Roi, & est seule capable de me faire faire tout ce qui peut dépendre de moi, parceque j'ai une passion très-forte d'aquerir l'honneur de vos bonnes graces.

qu'il s'employera pour Haguenau & pour Colmar puis que c'est l'intérêt du Roi.

L'Affaire de l'Abbaye de Munster sera difficile, il croit qu'il obtiendroit beaucoup s'il pouvoit empêcher que les Etats n'en prissent connoissance : il poussera vivement cette affaire.

L'affaire de l'Abbaye de Munster recevra plus de difficulté, & je croirois avoir beaucoup obtenu si je pouvois empêcher que les Etats en prissent connoissance; mais je crois que je n'y pourrai réussir, & qu'ils feront une déclaration contraire à notre intention. Je vous suplie néanmoins, Monseigneur, très-humblement de croire, que je porterai cette affaire aussi haut qu'aucune autre. Ils nous voudront reduire à faire ce qu'a fait Monsieur l'Archiduc en l'an 1628. & à nous contenter d'une represaille comme lui, d'autant plus que la présentation d'un Prince François, qui n'est ni Religieux, ni en âge, n'est pas bonne, & Monsieur l'Evêque de Bâle n'a pas le pouvoir de le confirmer.

Les Etats trouvent la plainte de l'Evêque de Spire juste, nous ne saurions nous défendre sur plusieurs Articles qu'il spécifie.

Je ne me suis point donné l'honneur de vous répondre sur le Mémoire de Monsieur l'Evêque de Spire : tous les Etats trouvent sa plainte plus juste, que toutes les autres qui ont été données contre nous, & elle contient beaucoup de points, sur lesquels nous ne saurions nous défendre, comme celui des Péages, celui des Corvées, & du bois pour le Corps de garde; car encore que ceux qui sont protegez donnent ordinairement quelque chose pour le droit de Protection, toutefois ils ne doivent rien, quand il est expressement dit, qu'ils ne payeront rien, comme cela est assez clairement expliqué par le Traité de Paix, dans lequel on n'a jamais pensé nous donner la Protection de tout l'Evêché de Spire, comme porte votre Mémoire; mais seulement de Philipsbourg. Pour ce qui est des meubles qui y étoient, il me semble que Monsieur l'Evêque de Spire a droit de les demander, & qu'ils n'ont jamais apartenu, ni à Monsieur Despevast, ni à Monsieur de la Claviére.

Il lui envoye un Mémoire de la part de l'Evêque de Bâle.

Monsieur de Reynach Député de Monsieur l'Evêque de Bâle, m'a donné un Mémoire qu'il m'a prié de vous envoyer, & de lui donner la Lettre, avec le Mémoire, pour vous être présentez de la part de son Maître : je n'ai pas cru le devoir refuser : ce Mémoire contient une plainte du Curé de Sainte Croix, contre la Ville de Colmar. Je ne sai à quel dessein il prend ce detour, ayant pu vous le faire présenter sans me l'envoyer.

On lui a écrit que le Comte offroit à l'Evêque de Spire de demeurer à Philipsbourg, pourvû qu'il n'eût qu'une quarantaine de personnes avec lui; on trouve ici ce nombre trop petit.

Monsieur des Minieres m'a écrit que vous offriez à Monsieur l'Evêque de Spire, de demeurer dans Philipsbourg, pourvû que son train ne fût que de quarante personnes; mais il n'y a personne ici qui ne le trouve trop petit pour un Prince de l'Empire, & il me semble qu'ils vont tous à soixante ou quatre-vingt personnes. Ils voudroient aussi qu'on lui laissât tout le corps du Château pour sa demeure, & que le Commandant prît pour son logement l'avant-court, & néanmoins qu'il eût un Corps de garde dans le Château même pour sa sureté. On se plaint ici de ce qu'on oblige la poste qui passe à Rheinhausen de passer dans Philipsbourg : nous l'avons fait pendant la Guerre; mais on en fait ici du bruit maintenant. Je vous suplie très-humblement de me mander votre sentiment, contre lequel je n'accorderai rien, quelque liberté que je prenne de vous mander le mien. Je vous prie seulement de considérer que nous sommes dans un lieu, où il faut s'accommoder autant qu'il est possible au sentiment de tous les Etats, car nos Ennemis ne demandent pas mieux que de les aigrir contre nous, & de leur faire connoitre que nous sommes déraisonnables. Je suis avec un respect extrême &c. 1653.

On se plaint de ce qu'on oblige la Poste de passer à Philipsbourg, il le prie de considérer qu'il faut s'accommoder au sentiment de tous les Etats de peur de les aigrir.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 2. Octobre 1653.

Les postes retardent. Les Etats n'ont encore rien fait pour ce qui regarde le Duc de Lorraine. Ce retardement lui fait croire que les Ennemis prendront leurs quartiers d'hiver dans l'Empire comme à l'ordinaire, à moins que ceux à qui cela touche ne les en empêchent : il crie, il proteste, mais inutilement. Au sujet de la Paix entre les deux Couronnes. On lui a donné avis que le Duc de Lorraine vouloit prier l'Empereur, & les Etats de l'Empire pour faire sa Paix avec le Roi; le Duc de Lorraine ne choisira pas l'Empereur pour le détâcher des Espagnols, il doit satisfaire les Etats de l'Empire, avant de demander leur entremise. Les plaintes ne lui ont pas encore été communiquées. On dit présentement que l'Empereur, & l'Electeur de Mayence passeront ici l'hiver. Touchant la Franchise des Péages sur le Rhin, pour les munitions qui descendent à Philipsbourg. Les Ambas-

1653. *Ambaſſadeurs de Brandebourg l'aſſurent que le Roi a accordé le titre de Frére à leur Electeur: il voudroit ſavoir ce qui en eſt: ils lui témoignent plus de bonne volonté que tous les autres. Un Comte de Naſſau-Idſtein s'eſt fait Catholique ici.*

MONSIEUR,

Les Poſtes retardent.

LA Poſte tarde maintenant, car la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11. Septembre, devoit arriver le 23. Je ne l'ai reçue que le 26. celle que j'attendois le 30. n'arrivera que demain. Les Etats n'ont rien fait depuis ma derniére, & quoiqu'ils ayent réſolu de traiter avec les Députez du Duc de Lorraine, aux conditions que je vous ai mandées, ils n'ont pas encore commencé. Si l'Empereur ſouhaitoit que ce Traité s'achevât & s'exécutât il le preſſeroit davantage : ce retardement me fait croire que nos Ennemis prendront cet hiver leurs quartiers dans l'Empire à l'ordinaire, ſi ceux qui y ont un intérêt particulier ne les empêchent. Je ne ſai ſi l'armement que le Cercle des Electeurs, & celui de Weſtphalie propoſent de faire aura lieu, mais quoiqu'il en ſoit, l'orage tombera ſur le Cercle du haut Rhin, qui ne ſe met en aucune défenſe. J'en parle à tous ceux qui y ont intérêt, & crie hautement, que le Roi ne peut plus ſouffrir une contravention ſi viſible, & ſi importante, & que nous avons droit de ſuivre nos Ennemis dans tous les lieux où ils vont; mais il ne faut pas eſpérer que notre intérêt ſoit plus conſidéré par les Etats, que celui de l'Empire & qu'ils faſſent pour nous ce qu'ils ne font pas pour eux-mêmes.

Les Etats n'ont encore rien fait pour ce qui regarde le Duc de Lorraine.

Ce retardement lui fait croire que les Ennemis prendront leurs quartiers d'hiver dans l'Empire comme à l'ordinaire, à moins que ceux à qui cela touche ne les en empêchent: il crie, il proteſte, mais inutilement.

Je me ſuis déja donné l'honneur de vous mander, qu'on ne me parle plus de la propoſition de Paix entre les deux Couronnes; mais (24.) qui ſemble avoir toujours été choiſi pour de ſemblables avances, m'eſt venu dire le 26. Septembre, que le Sieur Fournier Député du Duc de Lorraine vouloit prier l'Empereur, & les Etats de l'Empire, de s'employer pour lui envers le Roi, conformément au Traité de Paix, & que c'étoit un témoignage qu'il penſoit à ſe ſéparer des Eſpagnols. Je lui ai répondu que le Duc de Lorraine ne choiſiroit jamais l'Empereur, pour lui aider à ſe détâcher des Eſpagnols, & qu'il devoit penſer à ſatisfaire premiérement les Etats de l'Empire, avant que de demander leur entremiſe: qu'il vouloit leur donner le change, & paſſer d'un Traité à l'autre, afin de ne rien conclure: que cette entremiſe ne pourroit être mal reçue du Roi venant de ſes Alliez, & étant conforme au Traité de la Paix, pourvû qu'elle ſe fît dans ſon ordre, & après que les Etats de l'Empire auroient contenté Sa Majeſté, ſur les juſtes plaintes que je dois faire dans cette Aſſemblée, & ſur celles qu'on a faites contre nous ſans aucune raiſon. J'ai revu le Marquis de Bade le 29. Septembre ſans qu'il m'ait remis ſur ce diſcours.

Au ſujet de la Paix entre les deux Couronnes.

On lui a donné avis que le Duc de Lorraine vouloit prier l'Empereur & les Etats de l'Empire pour faire ſa Paix avec le Roi; le Duc de Lorraine ne choiſira pas l'Empereur pour le détâcher des Eſpagnols, il doit ſatisfaire les Etats de l'Empire, avant de demander leur entremiſe.

Les plaintes ne lui ont

Les plaintes ne m'ont point encore été communiquées: on excuſe ce retardement ſur la maladie du Chancelier de Monſieur l'Electeur de Mayence, laquelle continue, par la raiſon que je vous ai mandée dans ma derniére Lettre. On publie maintenant que l'Empereur, & l'Electeur de Mayence paſſeront ici l'hiver. Le Marquis de Bade s'en va dans quatre jours, & il ne reſte plus ici de tous les Princes Séculiers que le Duc de Simmeren, & des Eccléſiaſtiques, que les Evêques de Ratisbonne, de Munſter, & de Spire.

1653. pas encore été communiquées.

On dit préſentement que l'Empereur, & l'Electeur de Mayence paſſeront ici l'hiver.

J'ai remercié Monſieur le Marquis de Bade, comme vous me l'ordonnez, de ce qu'il ne prétend aucun Péage pour les munitions qui deſcendent ſur le Rhin à Philipsbourg : il m'a dit qu'outre la Ville de Strasbourg, le Marquis de Dourlach en uſe comme lui, ayant un Péage ſur le Rhin, duquel il n'avoit pas connoiſſance. Je penſe que l'exemple de ces trois Etats condamne la prétention de Monſieur l'Electeur Palatin: toutefois s'il n'eſt queſtion que de la cérémonie, & qu'il promette d'accorder l'exemption, pourvû qu'on la lui demande par civilité, & comme une courtoiſie, il me ſemble que cela ne mérite pas de nous faire une affaire avec lui, & de le mécontenter.

Touchant la Franchiſe des Péages ſur le Rhin, pour les munitions qui deſcendent a Philipsbourg.

Les Ambaſſadeurs de Brandebourg m'aſſurent ici, que vous avez accordé à leur Maître le titre de Frére : je vous ſuplie très-humblement de me mander ce qui en eſt. Je ne puis rien ajouter à ce que je vous ai mandé ſur cet Article par mes précédentes. Ils me témoignent ici plus de bonne volonté que tous les autres. Je ſuis avec un reſpect extrême &c.

Les Ambaſſadeurs de Brandebourg l'aſſurent que le Roi a accordé le titre de Frére à leur Electeur: il voudroit ſavoir ce qui en eſt: ils lui temoignent plus de bonne volonté que tous les autres.

Le Fils ainé du Comte Jean de Naſſau-Idſtein, Couſin Germain de celui de Sarbruck, s'eſt rendu ici Catholique.

Un Comte de Naſſau-Idſtein s'eſt fait Catholique ici.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 9. Octobre 1653.

Mort du Sieur Bilderbeck trouble le Commerce des Lettres. Les Etats n'ont rien fait depuis ſa derniére Lettre, Ce retardement le confirme dans la créance qu'ils traitent avec le

1653. *Duc de Lorraine, & des quartiers d'hiver de nos Ennemis dans l'Empire. Il n'aprend rien de certain des armemens du Cercle de Weſtphalie, & des Electeurs; mais le Cercle du haut Rhin qui ne ſe prépare point ne peut éviter l'orage. Le Marquis de Bade lui dit avant de partir que le Député de Lorraine veut demander la médiation de la Diéte. Il prétend qu'on lui communique les plaintes par des Députez des trois Colléges, ce que l'Electeur de Mayence lui avoit promis; il en dit les raiſons. Départ de Ratisbonne de Monſieur de la Haye pour Conſtantinople avec Paſſeport de l'Empereur. Affaires particuliéres de l'Ambaſſadeur, qu'il lui recommande. Il fera ſon poſſible pour ſuivre les ordres du Roi qui lui recommande le Duc de Gueldres.*

MONSIEUR,

Mort du Sieur Bilderbeck trouble le Commerce des Lettres.

LA derniére Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, eſt datée du 11. Septembre : je n'en ai point reçu par les Ordinaires du 19. & 26. La mort de Monſieur de Bilderbeck me deſajuſte, ne ſachant point d'autre adreſſe : je ſuivrai celle que vous me preſcrirez.

Les Etats n'ont rien fait depuis ma derniére Lettre. Ce retardement le confirme dans la créance qu'ils traitent avec le Duc de Lorraine, & des quartiers d'hiver de nos Ennemis dans l'Empire.

Les Etats n'ont rien fait depuis ma derniére Lettre écrite du deuxiéme de ce mois, deſorte que je n'y puis rien ajouter ſur les choſes qu'elle contient, ſinon que ce retardement me confirme encore davantage dans la créance que j'ai du Traité des Etats avec le Duc de Lorraine, & du quartier d'hiver de nos Ennemis dans l'Empire. On m'écrit fort diverſement des préparatifs d'un armement dans le Cercle de Weſtphalie, & dans celui des Electeurs, & vous pouvez en être mieux informé des lieux mêmes, que d'ici; mais quoiqu'il en ſoit, le Cercle du haut Rhin qui ne ſe prépare point à ſe défendre ne peut éviter l'orage.

Il n'aprend rien de certain des armemens du Cercle de Weſtphalie, & des Electeurs, mais le Cercle du haut Rhin qui ne ſe prépare point ne peut éviter l'orage.

Le Marquis de Bade lui dit avant de partir que le Député de Lorraine veut demander la Médiation de la Diéte.

Monſieur le Marquis de Bade partit hier pour retourner à Bade : il me parla encore en partant de la priére que le Député du Duc de Lorraine veut faire ici pour une médiation, & il me dit auſſi que l'Empereur lui avoit demandé s'il ne pourroit pas s'aſſurer de ſon retour en cette Ville dans deux mois, au cas qu'il eût beſoin de lui & qu'il avoit répondu qu'il obéiroit à tous ſes commandemens. Cela lui fait croire que l'Empereur a quelque deſſein de partir en ce tems-là, & de le laiſſer ici en ſa place.

Je n'ai point encore reçu la communication des plaintes qui ont été faites ici contre nous, & l'Electeur de Mayence, qui non ſeulement m'avoit promis de la faire faire par les Députez des trois Colléges, mais qui me l'avoit offert, & conſeillé, s'eſt laiſſé aller en cette occaſion, comme en toutes autres, au ſentiment de Monſieur Wolmar, & vouloit me la faire par ſon Chancelier ſeul, & perſuader aux Etats qu'on ne devoit pas uſer d'une plus grande cérémonie. En ayant été averti je l'ai obligé après une longue conteſtation à leur en faire une ſeconde propoſition & s'ils me tiennent ce qu'ils m'ont promis, l'affaire paſſera par une Députation. Je n'ai pas ſeulement conſidéré qu'elle eſt plus honorable que l'autre voye, mais j'ai penſé principalement qu'elle étoit plus avantageuſe; car ce que je dirai aux Députez ſera fidélement raporté aux trois Colléges, & le Chancelier de Monſieur l'Electeur de Mayence ne leur diroit infailliblement que ce qui plairoit à l'Empereur, ce qui eſt confirmé par quelques exemples. J'aurois beſoin en ce cas de donner un Ecrit, & il ne le propoſeroit point ſans le conſentement de nos Parties, puiſque je n'ai pu obtenir qu'il proposât ceux que j'ai déja préſentez. Cette occaſion m'aprend ce que nous devons eſpérer de Monſieur l'Electeur de Mayence, & que nous trouverons beaucoup de difficultez dans le fonds de nos affaires, puiſqu'on en fait ſur une formalité, qui n'en doit point recevoir, d'autant que la voye de la Députation a été ſuivie à Munſter, & à Nuremberg, & qu'on ne peut alleguer aucun uſage contraire. Les Ambaſſadeurs de Baviere promettent beaucoup d'aſſiſtance, toutefois le Député de Savoye qui les voit familiérement, s'eſt échappé de me dire, que dans l'affaire que nous aurons avec Monſieur l'Archiduc d'Inſpruck, il croit qu'ils ſe tiendroient à l'écart, & comme neutres, & l'Ambaſſadeur de Brandebourg m'a dit qu'ils ne parlent plus avec tant de chaleur de l'affaire de Savoye, qu'ils faiſoient avant le voyage de l'Empereur à Munick.

1653. Il prétend qu'on lui communique les plaintes par des Députez des trois Colléges, ce que l'Electeur de Mayence lui avoit promis. Il en dit les raiſons.

Départ de Ratisbonne de Monſieur de la Haye pour Conſtantinople avec Paſſeport de l'Empereur.

Monſieur de la Haye partit hier d'ici pour aller à Conſtantinople avec un Paſſeport de l'Empereur que j'ai demandé.

Affaires particuliéres de l'Ambaſſadeur, qu'il lui recommande.

Je me ſuis donné l'honneur de vous écrire il y a déja quelque tems, pour l'aſſignation de quatorze mil quatre cens Livres qui me ſont dus de reſte de l'emploi de Nuremberg, laquelle on m'a promiſe incontinent après mon départ. Quelque ſollicitation que mes amis ayent pu faire je ne l'ai encore pu obtenir. Je vous ai ſuplié depuis, de me faire la grace d'obtenir mon congé pour partir d'ici, quand l'Empereur en ſortira, n'étant pas à mon avis convenable à la Dignité du Roi de tenir ici un Ambaſſadeur, lorſqu'il n'y aura plus aucun Prince, que Monſieur le Marquis de Bade, & que l'Aſſemblée ne ſera compoſée que de Députez : je ne puis y faire un plus long ſejour, n'ayant pas le moyen de continuer plus longtems la dépenſe exceſſive à laquelle je ſuis obligé. Je vous ſuplie très-humblement de repréſenter à Sa Majeſté que ſi mon bien étoit égal à la paſſion que j'ai de la ſervir, je demeurerois ici autant de tems qu'on voudroit; mais la néceſſité me contraint de ſortir, ſi on ne me donne le moyen de m'y entretenir : l'aſſignation de quatorze mil quatre cens Livres ne me le donneroit pas ſuffiſamment, car ma dépenſe veut de l'argent comptant. J'eſpére, Monſieur, que vous me ferez la faveur de me témoigner en cette occaſion que vous me faites l'honneur de m'aimer, & croire que je ſuis paſſionnément &c.

Le Député de Monſieur le Duc de Gueldres

1653. Il fera son possible pour suivre les ordres du Roi qui lui recommande le Duc de Gueldres.

dres m'a donné la Lettre du Roi du 7. Juin dernier pour apuyer ses intérêts, à laquelle j'obéirai le mieux qu'il me sera possible.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 16. Octobre 1653.

Les Etats lui ont enfin communiqué les plaintes par douze de leurs Députez, malgré tout ce qu'a pu faire le Sieur Wolmar pour l'empêcher. Les Mémoires lui ont été presentez en Allemand quoiqu'on lui eût promis de les donner en Latin; il lui en envoyera copie. Le Député de Mayence portant la parole lui expliqua toutes ces plaintes, & lui dit que les Etats espéroient que le Roi y aporteroit un prompt remède; il insista particuliérement sur celle de l'Evêque de Spire contre la Garnison de Philipsbourg qui est la plus fâcheuse de toutes, & appuyée. Il leur répond en faisant des protestations de la sincerité du Roi pour exécuter le Traité, & qu'il croyoit l'avoir fait jusqu'à présent, sans qu'on pût lui rien reprocher, après quoi il fait ses plaintes à son tour. Qu'il espéroit que les Etats y remédiroient comme il offre d'y remédier de sa part; que pour cet effet il faut entrer en Conférence avec des Députez, & qu'il les prioit d'obtenir ce Pouvoir des Etats. Il croit que c'est à quelque dessein caché qu'on ne lui a pas communiqué la plainte de l'Archiduc pour les trois millions de Livres, qui est de plus grande conséquence que toutes les autres; il s'en plaint aux Députez. Que la plainte de l'Archiduc peut seule troubler le repos public; qu'il ne pouvoit plus la retirer après l'avoir publiée. Les Députez ont fait le raport de cette plainte aux Etats, qui ont ordonné qu'elle soit rendue publique afin que chacun la puisse examiner. Il retardera la plainte de l'Evêque de Spire qui est une pierre de scandale. Il ne veut pas rendre les Etats Juges des différens de la France, mais il fera en sorte que les Etats ne fassent des déclarations contraires à nos prétentions. Il esperé arrêter les Etats sur tous les points, excepté sur la prétention du Comte d'Harcourt; & sur celle de la France touchant les Vassaux des trois Evêchez. Les Ambassadeurs de Trêves l'ont pressé à traiter de la Jurisdiction Métropolitaine; il s'est excusé faute d'instruction. Il faut laisser finir la Diéte avant d'entamer cette affaire. Il demande une Lettre qui lui ordonne de terminer les affaires au plutôt pour aller à Trêves donner satisfaction à l'Electeur. On lui écrit que les Cercles des Electeurs & de Westphalie se préparent pour empêcher les Ennemis d'entrer dans leur Païs. Tout tombera sur le haut Rhin dans lequel est l'Alsace, parcequ'il ne fait aucun préparatif, il craint pour Philipsbourg où tout manque. Le Comte de Rochester a presenté aux Etats une seconde Requête pour assister de quelque argent le Roi d'Angleterre son Maître. Elle est recommandée par l'Empereur qui promet de l'assister en son particulier. Il ne sait point quelle résolution les Etats prendront là-dessus. L'Empereur demande l'aprobation de la Diéte des 500. mille écus, & de 1653.

1653. *la Ville de Beſançon accordez au Roi d'Eſpagne pour Frankendal. On propoſa hier dans la Diéte voix & ſéance aux nouveaux Princes faits par l'Empereur ; la propoſition fut rejettée.*

MONSIEUR,

J'Ai reçu depuis ma Lettre du 9. de ce mois, celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2. je n'ai laiſſé paſſer aucun Ordinaire ſans vous écrire, de ſorte que vous pouvez aiſément ſavoir ſi vous avez reçu toutes mes Lettres.

Les Etats lui ont enfin communiqué les plaintes par douze de leurs Députez, malgré tout ce qu'a pu faire le Sieur Wolmar pour l'empêcher.

Les Etats m'ont enfin communiqué le 14. de ce mois les plaintes qui leur ont été preſentées contre nous. Cette communication s'eſt faite par les douze Députez, quatre du Collége Electoral, ſix du Collége des Princes, & deux de celui des Villes. Monſieur Wolmar a fait tous ſes efforts pour obtenir qu'elle ſe fit par le Chancelier de l'Electeur de Mayence ſeul ; mais ayant vu que le ſentiment des Etats étoit contraire, il n'y a fait aucune difficulté dans l'Aſſemblée, & l'a fait propoſer par le Député de l'Evêque de Spire, & par quelqu'autre de ſes confidens. Les Mémoires de plaintes m'ont été donnez en Allemand & ainſi qu'ils avoient été preſentez aux Etats, quoiqu'on m'eût promis de me les donner en Latin, & que ce ſoit l'uſage. Cela n'aportera aucun retardement, car je les ai déja tous en Latin, & il ne me reſte qu'à les faire collationer, pour ſavoir ſi dans ceux que les Etats m'ont donnés il n'y a rien de plus, ou de moins, que dans ceux que j'avois déja : cette collation ſera faite dans peu de jours, & j'eſpére vous pouvoir envoyer un Mémoire de toutes ces plaintes par le prochain Courrier.

Les Mémoires lui ont été préſentez en Allemand, quoiqu'on lui eût promis de les donner en Latin, il lui en envoyera copie.

Le Député de Mayence portant la parole lui expliqua toutes ces plaintes, & lui dit que les Etats eſpéroient que le Roi y aporteroit un prompt remede ; il inſiſta particuliérement ſur celle de l'Evêque de Spire contre la Garniſon de Philipsbourg qui eſt la plus fâcheuſe de toutes, & appuyée.

Monſieur Meel Député de Monſieur l'Electeur de Mayence, qui portoit la parole comme Directeur, m'expliqua amplement toutes ces plaintes, & me dit que les Etats eſpéroient que le Roi y aporteroit un prompt remede, y étant obligé par le Traité de la Paix. Il inſiſta particuliérement ſur la plainte de Monſieur l'Evêque de Spire contre la Garniſon de Philipsbourg, & c'eſt la plus fâcheuſe de toutes, car outre qu'elle eſt juſte, elle eſt extrêmement appuyée par Monſieur l'Electeur de Mayence, qui donnera bientôt ſa Niéce en Mariage au Frére de cet Evêque.

Il leur répond en faiſant des proteſtations de la ſincerité du Roi pour exécuter le Traité, & qu'il croyoit l'avoir fait juſqu'à préſent, ſans qu'on pût lui rien reprocher ; a-

Je répondis que le Roi m'avoit envoyé exprès, pour déclarer aux Etats le déſir qu'il avoit de voir le Traité de Munſter ſincérement exécuté : que Sa Majeſté croyoit l'avoir fait juſques à préſent, ſans qu'on lui pût reprocher aucune contravention qui fût de quelque conſéquence ; mais qu'on n'en avoit pas uſé ainſi à ſon égard, parceque le Traité n'étoit pas encore éxécuté dans le point qui touche Monſieur le Duc de Savoye, & qu'on y avoit contrevenu presque tous les mois dans le point principal, qui eſt celui de l'aſſiſtance, ſoit par les quartiers qu'on avoit laiſſé prendre dans l'Empire, ſoit par les levées & envoi de Regimens entiers. J'ajoutai que Sa Majeſté ne pouvoit plus ſouffrir de contraventions ſi viſibles, & de ſi grande conſéquence, & qu'elle eſpéroit que les Etats y remédieroient, comme j'offrois de ſa part de ſatisfaire ceux qui ſe trouveroient avoir eu raiſon de ſe plaindre : qu'il étoit beſoin pour cela d'entrer en Conférence, laquelle ne ſe pouvoit commodément faire qu'avec des Députez : que j'avois demandé qu'on leur donnât le pouvoir non ſeulement de me communiquer les plaintes, mais encore de les examiner avec moi ; mais que ceux qui avoient retardé ſi longtems la communication, vouloient encore retarder l'examen, & avoient empêché qu'on ne leur donnât pouvoir de le faire. Enfin je les priai d'obtenir des Etats un Pouvoir pour entrer en Conférence au plutôt.

1653. près quoi il fait ſes plaintes à ſon tour.

Qu'il eſpéroit que les Etats y remédieroient comme il offre d'y remédier de ſa part ; que pour cet effet il faut entrer en Conférence avec des Députez, & qu'il les prioit d'obtenir ce Pouvoir des Etats.

La plainte de Monſieur l'Archiduc d'Inſpruck pour les trois millions de Livres, a été preſentée la premiére aux Etats, & eſt ſeule de beaucoup plus grande conſéquence que toutes les autres enſemble, & toutefois les autres m'ont toutes été communiquées, & celle-là ſeule ne l'a point été, ce qui n'eſt pas fait ſans quelque deſſein myſterieux.

Il croit que c'eſt à quelque deſſein caché qu'on ne lui a pas communiqué la plainte de l'Archiduc pour les trois millions de Livres, qui eſt de plus grande conſéquence que toutes les autres ; il s'en plaint aux Députez.

Je dis aux Députez qu'elle avoit été non ſeulement préſentée aux Etats, mais dictée publiquement : que les Etats avoient ordonné que toutes les plaintes me ſeroient communiquées, & que celle-là avoit été exceptée ſans leur ordre, & même ſans la connoiſſance des Députez, par le Directeur ſeul, à la priére de la Partie : qu'il étoit néceſſaire de commencer la Conférence par cette plainte, qui ſeule pouvoit troubler le repos public, & qu'il n'étoit pas juſte qu'elle demeurât comme une pierre d'attente : que Monſieur l'Archiduc qui ſavoit les déclarations faites par les Etats, à Munſter, & à Nuremberg, ſur cette matiére, & qui devoit être ſatisfait de la Réponſe que le Roi lui fit faire l'année paſſée, ne l'avoit point préſentée ſans quelque deſſein, qui devoit être prévenu, autant pour l'intérêt de l'Empire, & pour ſon repos, que pour celui du Roi : qu'il n'étoit pas au pouvoir de Monſieur l'Archiduc de retirer une plainte de cette nature, après qu'elle avoit été publiée, ſans en faire un déſiſtement, ou ſans une déclaration des Etats aux deux plaintes que j'avois faites pour l'inveſtiture demandée par Monſieur le Duc de Savoye, & ſur le point de l'aſſiſtance. La Réponſe des Députez qui n'avoient aucun pouvoir, fut ſeulement, qu'ils en feroient raport aux Etats : ce raport fut fait hier au matin, & les Etats ordonnerent qu'il ſeroit dicté publiquement, afin que chacun eût le tems de l'examiner, avant que d'en délibérer. Je crois qu'il ſera dicté aujourd'hui, & j'eſpére qu'on en délibérera bientôt ; mais je penſe qu'on ne fera rien que nommer des Députez pour conférer avec moi. Je mettrai toujours cette affaire en tête, parceque ſi on la propoſe, il n'eſt pas poſſible que les Etats ſoient d'un ſentiment contraire au mien, & ſi l'Empereur en empêche la propoſition (comme il le peut, puiſque Monſieur l'Electeur de Mayence fait tout ce qu'il veut) ce nous ſera un grand avantage, & comme une confeſſion de Monſieur l'Archiduc, au jugement de toutes les perſonnes desintéreſſées. J'empêcherai auſſi par ce moyen que les plaintes des Etats qui pourroient les aigrir contre nous ne ſoient examinées avant celle-là, ſuivant le deſſein de l'Empereur, lequel vous avez prévu dans mon Inſtruction, & je retarderai l'examen de la plainte de Monſieur l'Evêque de Spire, qui eſt notre pierre de ſcandale, parcequ'en l'état où ſont nos affaires avec Monſieur le Comte d'Harcourt,

Que la plainte de l'Archiduc peut ſeule troubler le repos public, qu'il ne pouvoit plus la retirer après l'avoir publiée. Les Députez ont fait le rapport de cette plainte aux Etats, qui ont ordonné qu'elle fût rendue publique afin que chacun la puiſſe examiner.

Il retardera la plainte de l'Evêque de Spire qui eſt une pierre de ſcandale.

nous

1653.

nous ne saurions executer ce que nous serons obligez de promettre.

Il ne veut pas rendre les Etats Juges des differens de la France; mais il fera en sorte que les Etats ne fassent des déclarations contraires à nos prétensions.

Vous voyez, Monsieur, par ce discours, que je n'ai pas le dessein de rendre les Etats Juges de nos diférens, & qu'eux-mêmes ne le demandent pas; mais si dans nos Conférences nous ne nous mettons pas à la raison, nous ne pouvons les empêcher de faire entr'eux des déclarations contraires à nos prétentions. Ils en ont fait à Munster, lorsque nous, & nos Alliez étions les Maîtres d'une partie de l'Empire, & il faut tâcher d'éviter qu'ils n'en fassent ici; car encore que ce ne soient pas des jugemens, elles ne laisseroient pas d'être très-desavantageuses à la France. J'espére les pouvoir empêcher sur tous les points, excepté sur la prétention de Monsieur le Comte d'Harcourt, en qualité de grand Bailly ou Landfogt, desdites Villes d'Alsace, pour la nomination de l'Abbaye de Munster, & sur notre prétention touchant les Vassaux des trois Evêchez: car il est certain qu'ils feront une déclaration dans la Diéte, pareille à celle qu'ils ont déja faite à Munster, & que tout ce qu'on a pu faire-là, & tout ce qu'on pourra faire ici, sera de n'y apporter aucun consentement.

Il espere arrêter les Etats sur tous les points, excepté sur la prétention du Comte d'Harcourt & sur celle de la France touchant les Vassaux des trois Evêchez.

Les Ambassadeurs de Trêves l'ont pressé à traiter de la jurisdiction Metropolitaine; il s'est excusé faute d'instruction. Il faut laisser finir la Diéte avant d'entamer cette affaire. Il demande une Lettre qui lui donne ordre de terminer les affaires au plutôt pour aller à Trêves donner satisfaction à l'Electeur.

Les Ambassadeurs de l'Electeur de Trêves, m'ont voulu obliger de traiter ici avec eux du rétablissement de la Jurisdiction métropolitaine de leur Maître. J'ai répondu que je n'avois pas instruction suffisante, & que lorsque vous me mandates que j'étois destiné pour aller à Trêves, vous remites à m'envoyer l'information de ce que j'avois à faire, laquelle vous ne m'avez pas envoyé depuis, voyant que la Diéte dureroit longtems, & que je n'étois pas en état de partir. Ils m'ont prié de demander une Instruction, & un Pouvoir pour terminer ici cette affaire avec eux, ou qu'il plut au Roi d'envoyer quelqu'un à Trêves, pour en traiter avec Monsieur l'Electeur. Il est à propos de laisser finir la Diéte avant que d'entrer en cette matiére, parceque notre prétention ne seroit pas bien reçue ici. Je vous suplie très-humblement de m'envoyer une Lettre sans chiffre, laquelle je puisse montrer, & qui porte que le Roi avoit cru que la Diéte finiroit avec le mois de Septembre, & que je pourrois aller à Trêves; mais que nos affaires étant differées, on m'ordonne de les presser, & terminer au plutôt, pour aller à Trêves trouver Monsieur l'Electeur, & lui donner la satisfaction qu'il désire conformément au Traité de la Paix, & à l'instruction que vous m'en envoyerez au premier jour, le Roi jugeant plus à propos d'en user de cette sorte avec un Prince son voisin & ami, que de traiter de cette affaire dans une Diéte, comme s'il y avoit quelque difficulté, ou sujet de plainte, & sachant aussi qu'il peut y avoir ici beaucoup d'esprits qui se mêlent des affaires d'autrui, & qui mettent des difficultez dans tout ce qui regarde la France.

On lui écrit que les Cercles des Electeurs & de Westphalie se préparent pour empêcher les Ennemis d'entrer dans leur Païs. Tout tombera sur le Haut Rhin dans lequel est l'Alsace, parcequ'il ne fait aucun préparatif, il craint pour Philipsbourg où tout manque.

On m'a écrit de Cologne que les Cercles des Electeurs, & de Westphalie se préparent pour empêcher nos Ennemis d'entrer dans leurs Païs; mais comme j'ai déja eu l'honneur de vous mander, le Cercle du Haut Rhin dans lequel est l'Alsace, n'en sera que plus foulé, parcequ'il ne se prépare point, & je ne sai ce qui peut arriver de Philipsbourg, où il y a peu de Soldats, & de Munitions.

Le Comte de Rochester a presenté aux Etats une seconde Requête pour assister de quelque argent le Roi d'Angleterre son Maître. Elle est recommandée par l'Empereur qui promet de l'assisteren son particulier. Il ne fait point quelle résolution les Etats prendront là-dessus.

Le Comte de Rochester a donné aux Etats une seconde Requête, au nom du Roi d'Angleterre, laquelle est recommandée par l'Empereur, qui promet en son particulier de l'assister de quelque somme d'argent; mais il ne fait point encore à quoi elle pourra monter, & je ne sai ce que les Etats résoudront sur sa Requête.

L'Empereur demande l'approbation de la Diéte des 500. mille écus, & de la Ville de Besançon accordez au Roi d'Espagne pour Frankendal.

Vous savez que l'Empereur fit donner, par les Etats en l'an 1651, la somme de 500. mille écus au Roi d'Espagne pour la restitution de Franckendal, outre laquelle il lui donna encore, du consentement des Electeurs, au mois de Mai de la même année la Ville de Besançon en propre, pour être incorporée aux Provinces du Cercle de Bourgogne, avec promesse de faire approuver cette donation dans la prochaine Diéte, par les deux autres Colléges, des Princes, & des Villes: l'Empereur leur demande maintenant cette approbation.

On proposa hier dans la Diéte voix & séance aux nouveaux Princes faits par l'Empereur; la proposition fut rejettée.

Hier on proposa de donner séance, & voix, dans les Etats, aux nouveaux Princes faits par l'Empereur, mais la proposition fut rejettée, & les Ambassadeurs de Baviere sont les Chefs de parti en cette occasion contre les nouveaux Princes. Je vous suplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je suis avec un respect extrême &c.

AUTRE LETTRE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 23. Octobre 1653.

Il lui envoye un Mémoire des plaintes présentées contre les François, & lui rapelle à peu près les mêmes choses de la Lettre précédente. La Diéte travaille à finir le Traité avec le Duc de Lorraine, & à terminer l'affaire de Wecht avec les Suedois. Le Duc de Lorraine ne concluroit pas si cela l'empêchoit de prendre des quartiers d'hiver. Il veut mettre la Diéte dans le tort, car elle ne sauroit tenir la promesse du payement parceque tous les Cercles, & la Noblesse même de l'Empire doivent contribuer pour cela, & l'Empereur veut exempter les Cercles d'Autriche,

1653. *triche, & de Bourgogne, & les Suedois ne prétendent rien payer. L'Empereur fera encore ici quelque ſejour. Il a demandé à la Diéte la levée de cent mois Romains; s'il l'obtient, il hâtera ſon départ. Il lui renouvelle une recommandation en faveur de Monſieur de Hunſtein parent de l'Electeur de Mayence pour être exempt des quartiers dans ſes Terres en Lorraine.*

MONSIEUR,

LE Courier n'eſt point arrivé cette ſemaine, & nous l'attendons à demain; il a déja ſouvent tardé. Je me ſuis donné l'honneur de vous écrire par ma derniére Lettre du ſeiziéme de ce mois, que les Etats m'ont enfin communiqué le quatorziéme, les plaintes qui leur ont été préſentées contre nous, deſquelles je vous envoye aujourd'hui un Mémoire. Je vous ai auſſi mandé, que le 15. les Députez firent leur rapport à l'Aſſemblée de la Conférence que j'avois eu avec eux, & qu'elle ordonna qu'ils la mettroient par écrit, & qu'elle ſeroit lue dans la Diéte publiquement: elle l'a été le vingt-un de ce mois. Je ſolliciterai la nomination des Députez pour conférer avec moi, mais je ne ſai ſi je la pourrai obtenir, car la Maiſon d'Autriche a tout pouvoir ici, & il ſemble qu'elle veuille retarder cette Conférence, parceque je la commencerai par la demande de Monſieur l'Archiduc d'Inſpruck, qui étant injuſte & n'ayant eu autre fondement que le deſordre de nos affaires, n'eſt plus de ſaiſon.

Il lui envoye un Mémoire des plaintes préſentées contre les François; & lui rapelle à peu près les mêmes choſes de la Lettre précédente.

Les Etats ſe ſont ſouvent aſſemblés depuis ma derniére Lettre, pour achever leur Traité avec le Député du Duc de Lorraine, & pour finir l'affaire de Wecht, qui ſera pleinement exécutée dans cette année; car la Lettre de la ſomme due de reſte aux Suedois a été ordonnée par les Etats, & il ne reſte plus qu'à liquider ce qui leur eſt encore dû, ce qui ſe peut faire dans peu de tems avec le Sieur Hoffſtater leur Commiſſaire, lequel eſt enfin arrivé ici après y avoir été longtems attendu.

La Diéte travaille à finir le Traité avec le Duc de Lorraine, & à terminer l'affaire de Wecht avec les Suedois.

Le Traité avec le Député du Duc de Lorraine ne s'achevera pas dans ce mois, & l'exécution ne s'en pourra faire aſſez promtement pour empêcher le quartier d'hiver. S'il prevoyoit que l'exécution du Traité de la part des Etats, c'eſt-à-dire le payement de la ſomme, qu'ils lui promettront pour le premier terme, ſe put faire aſſez tôt, il ne concluroit pas; mais il ſera bien aiſe de mettre le tort de leur côté, & de les accuſer d'avoir manqué au terme du payement, & à leur promeſſe. Ils ne la ſauroient tenir, s'ils traitent: car ils ont ordonné que tous les Cercles, & même la Nobleſſe libre de l'Empire contribueroient à cette dépenſe; mais l'Empereur en veut exempter les Cercles d'Autriche, & de Bourgogne, & les Suedois ont déclaré que les terres qu'ils ont dans l'Empire ne contribueront rien pour la ſatisfaction du Duc de Lorraine, d'autant plus que l'Empereur eſt obligé par le Traité de Paix à lui faire rendre les Places qu'il tient dans l'Allemagne.

Le Duc de Lorraine ne concluroit pas ſi cela l'empêchoit de prendre des quartiers d'hiver.

Il veut mettre la Diéte dans le tort, car elle ne ſauroit tenir la promeſſe du payement, parceque tous les Cercles & la Nobleſſe même de l'Empire doivent contribuer pour cela, & l'Empereur veut exempter les Cercles d'Autriche & de Bourgogne, & les Suedois ne prétendent rien payer.

Il eſt certain que l'Empereur fera encore ici quelque ſejour; car on y fait des proviſions de vin pour ſa Maiſon; mais ſi les Etats lui accordent bientôt la levée de cent mois Romains, qu'il a commencé cette ſemaine à leur demander, je penſe qu'il hâtera ſon départ & les Etats s'ôteront la ſatisfaction qu'ils eſpérent de cette Diéte: c'eſt à quoi je ne les vois pas diſpoſez.

L'Empereur fera encore ici quelque ſejour.

L'Empereur a demandé à la Diéte la levée de cent mois Romains. S'il l'obtient, il hâtera ſon départ.

Je me ſuis déja donné l'honneur de vous écrire deux fois, pour une exemption de Logemens, & quartiers, dans les Terres de Monſieur Hunſtein, qui a ſervi l'Empereur dans les Charges principales de l'Armée, & qui s'eſt retiré en Lorraine, dans une Maiſon qui ſe nomme Château-Vouai, proche de Dieuſe: il eſt parent de Monſieur l'Electeur de Mayence qui me preſſe de lui mettre en main l'ordre du Roi pour cette exemption: il en a déja eu une autrefois; mais Monſieur le Maréchal de la Ferté n'a pas laiſſé de faire des Logemens dans la Maiſon même de Château-Vouai, où il réſide, & il la demande pour toutes ſes Terres en Lorraine: je penſe qu'il n'en a que deux, &c.

Il lui renouvelle une recommandation en faveur de Monſieur de Hunſtein parent de l'Electeur de Mayence pour être exempt des quartiers dans ſes Terres en Lorraine.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monſieur de
BRIENNE.

Du 30. Octobre 1653.

Il lui demande une permiſſion pure & ſimple pour pouvoir ſe retirer n'ayant pas les moyens de ſubſiſter, à moins qu'on ne l'aide. Il lui repete ici les trois plaintes qu'il a faites aux Députez. Les affaires ſe traitent dans la Diéte de deux maniéres, ou dans les trois Colléges, ou par Députez, la derniére lui eſt néceſſaire pour ſortir d'affaire: les Imperiaux s'y oppoſent. Raiſons de notre côté pour preſſer ou pour retarder l'examen des plaintes.

Con-

1653. *Continuation des raiſons qui le doivent engager à retarder cet examen. Chacun peut expliquer ſelon ſon ſens les termes d'un Acte ancien, mais quand il eſt recent & que l'intention de ceux qui l'ont fait eſt notoire, on ne gagne rien à conteſter ſur les termes. Il le prie inſtamment de bien examiner ce qui leur ſera plus utile ou de preſſer ou de retarder. Son avis ſeroit de preſſer, mais comme il ſeroit obligé de parler contre ſon Inſtruction, il attendra les ordres ſans s'engager d'aucun côté. Il croit qu'il ſeroit très-avantageux pour la France de tenir l'Alſace en Fief de l'Empire, mais l'Empereur n'y conſentira jamais: ſi l'on trouve à propos qu'il le propoſe il trouvera moyen de le faire. Il eſpére d'éluder les plaintes, à la reſerve de Philipsbourg, celle qui regarde le Couvent de Munſter, & les Vaſſaux de l'Evêché de Mets. L'Electeur de Mayence eſt très-contraire à la France, il faut pourtant le ménager. S'il n'appréhende aucun mal de la Diéte, il n'en attend aucun bien. Le Collége des Electeurs a accordé à l'Envoyé du Roi d'Angleterre deux cens mille écus, & de lever cette ſomme dans l'Empire, on croit que le Collége des Princes y conſentira. Le Député de Beurgogne eſt toujours de l'avis de celui d'Autriche. Le Traité avec le Duc de Lorraine ne finit point quoiqu'on travaille tous les jours, il retardera tant qu'il pourra pour n'être pas empêché de prendre des quarriers en Allemagne. Il ſe ſervira de Mademoiſelle de Bilderbeck pour envoyer ſes Lettres.*

MONSIEUR,

DEpuis ma derniére Lettre du 23. de ce mois, j'ai reçu les deux que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Laon le 7. & de Soiſſons le 16. Vous aurez appris par mes précédentes que l'Empereur demeure encore ici pour le moins juſqu'à Noel: c'eſt pourquoi la permiſſion d'en ſortir que votre premiére Lettre me donne m'eſt inutile, puiſqu'elle a ſon départ pour fondement. Je vous ſuplie, Monſieur, très-humblement de m'en faire donner une pure & ſimple, ou les moyens de ſubſiſter, m'étant impoſſible de faire l'avance de la dépenſe exceſſive à laquelle je ſuis obligé. 1653. Il lui demande une permiſſion pure & ſimple pour pouvoir ſe retirer n'ayant pas les moiens de ſubſiſter, à moins qu'on ne l'aide.

Je vous ai envoyé avec ma derniére Lettre, le Mémoire des plaintes qui m'ont été communiquées par les Députez des Etats, & je vous ai mandé que j'en avois fait trois, l'une pour le refus qu'on a fait à Monſieur le Duc Savoye de lui donner l'Inveſtiture qu'il demande; l'autre pour les levées des Troupes & les quartiers d'hiver qu'on a permis à nos Ennemis dans l'Empire, & la troiſiéme contre l'injuſte plainte de Monſieur l'Archiduc d'Inſpruck pour obliger les Etats à l'en faire départir, ou à me donner une déclaration par laquelle ils la condamnent. Il lui repéte ici les trois plaintes qu'il a faites aux Députez.

Les affaires ſe traitent dans la Diéte en deux façons: la premiére eſt dans les trois Colléges, la ſeconde par Députez, qui examinent l'affaire & enſuite en font leur rapport aux Colléges. Cette ſeconde nous eſt néceſſaire, ſi nous voulons ſortir d'affaire; car il y a tant d'Articles, & de choſes à examiner dans les plaintes, qu'elles ſeroient immortelles, ſi on les traitoit d'abord dans les Colléges. La Maiſon d'Autriche tâche de nous y faire renvoyer, & je demande des Députez, leſquels j'obtiendrai infailliblement: mais ce pourra être un peu tard, car elle n'aura pas moins de crédit pour retarder leur nomination, qu'elle en a eu pour empêcher pendant trois mois la communication des plaintes. Elle voudroit bien que les autres fuſſent examinées ſans aucun delai, & qu'on ne parlât point de celle de Monſieur l'Archiduc; mais parceque j'ai formé une plainte ſur ce point, lorſqu'il a retiré la ſienne, elle ne peut empêcher qu'on en parle d'abord; c'eſt pourquoi elle retarde autant qu'elle peut l'examen de toutes les plaintes, n'ayant point d'autre moyen d'éviter qu'on parle de la ſienne. Les affaires ſe traitent dans la Diéte de deux maniéres, ou dans les trois Colléges, ou par Députez, la derniére lui eſt néceſſaire pour ſortir d'affaire: les Imperiaux s'y oppoſent.

Nous devons auſſi examiner de notre côté, s'il nous eſt inutile de preſſer ou de retarder, y ayant des raiſons de part & d'autre.

Pour preſſer, on peut conſidérer, premiérement que la Maiſon d'Autriche retarde, & partant qu'elle croit y trouver ſon compte. En ſecond lieu, il eſt certain que nous obtiendrons des Etats une déclaration contraire à la demande de Monſieur l'Archiduc, laquelle lui ôtera le prétexte, & à tous autres ſous ſon nom, de nous diſputer la propriété de l'Alſace, & de Briſac, par le défaut de payement des trois millions, & de s'en ſervir en Suiſſe pour empêcher qu'on ne les comprenne dans l'Alliance. Pour retarder on doit conſidérer qu'en examinant la plainte de Monſieur l'Archiduc nous ſerons obligez d'examiner les autres, principalement celle de Monſieur l'Evêque de Spire, & celle du Comte de Naſſau, & des Vaſſaux de l'Evêché de Metz. On nous remettra les contraventions de la Garniſon de Philipsbourg, faites juſques à préſent; mais nous ſerons obligez de promettre pour l'avenir l'exécution ſincére du Traité de Paix, laquelle ne ſe pouvant faire ſans l'établiſſement d'un fond certain pour la Garniſon de Philipsbourg, nous ne pourrons tenir notre promeſſe dans l'état préſent des affaires d'Alſace, & cette contravention, qui ſera ſans excuſe & Raiſons de notre côté pour preſſer ou pour retarder l'examen des plaintes.

1653. qui se fera à la vue de la Diéte, nous sera très-préjudiciable; mais en retardant l'examen de cette plainte, nous gagnons toujours le tems & continuons la contravention impunément.

Continuation des raisons qui le doivent engager à retarder cet examen.

Sur la plainte du Comte de Nassau, & des autres Vassaux de l'Evêché de Metz, contre le Parlement de Toul, de la jurisdiction duquel ils prétendent être exempts, & n'être soumis qu'à celle de la Chambre de Spire, il faudra nécessairement expliquer notre intention, laquelle est directement contraire au sentiment de tout l'Empire, & pourra donner à nos Ennemis un grand avantage contre nous, dans cette Diéte, & obliger les Etats à quelque déclaration fâcheuse. J'avois pensé que je pourrois éviter de m'expliquer sur ce point, & que la déclaration des Etats sans ma participation, ne nous seroit pas plus nuisible que celle qu'ils ont déja faite à Munster; mais puisque je leur demanderai une déclaration contre la plainte de Monsieur l'Archiduc, je ne pourrai les obliger à me la donner, si je leur en réfuse une sur la plainte des Vassaux de l'Evêché de Metz, & je ne vois pas bien comment on pourra refuser de déclarer l'intention du Roi sur ce point aux Etats de l'Empire, assemblez en corps & déliberans sur la plainte du Comte de Nassau & des autres.

Je sai bien que les paroles du Traité de Paix, peuvent souffrir notre explication, aussi bien que la leur; mais il n'y a pas un homme dans l'Empire qui ne soit persuadé, que l'intention de l'Empereur, & des Etats n'a jamais été de nous donner ce que nous prétendons, mais seulement ce qu'ils nous ont déclaré par des Actes publics dans Munster. Lorsqu'un Acte est ancien, & qu'on ne peut savoir l'intention de ceux qui l'ont fait, que par les termes même de l'Acte, chacun le peut expliquer selon son sens; mais lorsqu'un Traité est recent, & que l'intention de ceux qui l'ont fait est notoire, & expliquée par d'autres Actes, on ne gagne rien de s'arrêter à l'obscurité des paroles, & il est très-certain, que cette affaire nous fera condamner par tous les Etats, & donner à nos Ennemis beaucoup d'avantage dans toutes les autres.

Chacun peut expliquer selon son sens, les termes d'un Acte ancien; mais quand il est recent & que l'intention de ceux qui l'ont fait est notoire, on ne gagne rien à contester sur les termes.

C'est pourquoi je vous suplie très-humblement, Monsieur, de bien examiner s'il nous est utile de presser, ou s'il n'est point plus à propos de retarder jusques à la fin de la Diéte, & même de la laisser séparer sans examiner nos plaintes réciproques.

Il le prie instamment de bien examiner ce qui leur sera plus utile ou de presser ou de retarder.

Pour moi j'ai toujours cru qu'il nous étoit utile de sortir d'affaire promtement, & nettement; mais j'ai aussi pensé que nous devions déclarer aux Etats de bonne foi, que notre sentiment pour les Vassaux de l'Evêché de Metz, est conforme au leur. Cette déclaration étant contraire à mon instruction, ne m'est pas permise, & partant j'attendrai votre ordre pour la conduite dont je dois user, & cependant tiendrai nos affaires en état de presser, ou de retarder, ainsi que vous m'ordonnerez.

Son avis seroit de presser, mais comme il seroit obligé de parler contre son Instruction, il attendra les ordres sans s'engager d'aucun côté.

Je sai bien qu'il nous seroit très-avantageux de tenir l'Alsace en Fief de l'Empire, mais l'Empereur n'y consentira jamais: il peut revenir des tems dans lesquels nous l'obtiendrions; mais il est impossible de l'obtenir dans cette Diéte, où l'Empereur est très-puissant & je suis assuré que les Etats ne me le proposeront pas; toutefois si vous croyez que le refus ne soit d'aucune conséquence, il m'est facile d'en

Il croit qu'il seroit très avantageux pour la France de tenir l'Alsace en Fief de l'Empire, mais l'Empereur n'y consentira jamais: si l'on trouve à propos qu'il le

faire naitre la question, lorsqu'on examinera la plainte de l'Evêque de Bâle, ou celle des dix Villes. 1653.

Je ne vous ai point mandé en détail mes réponses aux plaintes des Etats, mais seulement que j'espére les éluder toutes, à la reserve de celle de Philipsbourg, à laquelle le Roi a intention de remédier pour l'avenir, & de celle du Couvent de Munster, & des Vassaux de l'Evêché de Metz.

propose il trouvera moyen de le faire.

Il espére d'éluder les plaintes, à la reserve de Philipsbourg, celle qui regarde le Couvent de Munster, & les Vassaux de l'Evêché de Metz.

Monsieur l'Electeur de Mayence nous est directement contraire, & la promesse des quarante mille Risdalles, ne le feront pas changer dans l'état présent des affaires: il est bon de conserver avec lui quelque apparence pour éviter un plus grand mal, quoiqu'il nous en fasse assez.

L'Electeur de Mayence est très-contraire à la France, il faut pourtant le ménager.

Nous ne devons appréhender aucun mal des Etats, ni aucune résolution de cette Diéte, qui nous soit contraire, si ce n'est sur la plainte des Vassaux de l'Evêché de Metz; mais aussi nous n'en devons espérer aucune assistance dans l'Alsace contre les Espagnols, ou les Lorrains: Si l'Empereur se vouloit déclarer ouvertement contre nous, il les empêcheroit.

S'il n'appréhende aucun mal de la Diéte, il n'en attend aucun bien.

Monsieur le Comte de Rochester qui est ici pour le Roi d'Angleterre, a fait proposer une seconde fois sa demande dans les Etats, & a si bien sollicité, que le Collége des Electeurs a été d'avis de lui donner deux cens mille écus, & de lever cette somme dans l'Empire. On croit que le Collége des Princes sera de même avis: la plus grande partie en est déja, & les autres ont demandé un délai de quinzaine, dans lequel ils espérent recevoir les ordres de leurs Maîtres. Il n'y en a que deux ou trois qui refusent, & on ne leur demandera rien pour leur part, la contribution étant volontaire: le Député du Roi d'Espagne pour la Comté de Bourgogne, a été même d'avis de lui donner: il eût été honteux que ne contribuant rien, il se fut opposé à la libéralité des autres, & que n'ayant jamais été d'autre avis, que de celui du Député d'Autriche, il s'en fût seulement séparé en cette occasion. Je croi que le Collége des Villes ne donnera rien en corps, & qu'il y en aura peu en particulier qui veuillent donner; desorte que la somme de deux cens mil écus ne sera pas entiére, mais aussi l'Empereur a promis de donner en son particulier, & on croit, qu'il donnera cinquante mil écus. Cette affaire sera achevée dans quinze jours. Celle du Duc de Lorraine se traite tous les jours, & ne s'acheve point: les Etats pressent fort, mais il est certain qu'il n'a pas dessein de faire un Traité qui l'empêche de prendre ses quartiers dans l'Allemagne; desorte qu'il retardera encore quelque tems, ou la signature, ou l'exécution. Je vous suplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je suis avec une passion extrême &c.

Le Collége des Electeurs a accordé à l'Envoyé du Roi d'Angleterre deux cens mille écus, & de lever cette somme dans l'Empire, on croit que le Collége des Princes y consentira.

Le Député de Bourgogne toujours de l'avis de celui d'Autriche.

Le Traité avec le Duc de Lorraine ne finit point, quoiqu'on y travaille tous les jours: il retardera tant qu'il pourra pour n'être pas empêché de prendre des quartiers en Allemagne.

La Fille de feu Monsieur Bilderbeck m'a mandé, qu'elle désire continuer la correspondance des Lettres. Je me servirai de cette voye pour les miennes, la trouvant promte & sure.

Il se servira de Mad. de Bilderbeck pour envoyer ses Lettres.

MON-

1653.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 30. Octobre 1653.

Il parlera à l'Empereur dans la premiére audience du Réſident que le Roi déſire tenir à ſa Cour, & ſe conduira à l'égard de celui que l'Empereur pourroit envoyer en France ſelon l'ordre qu'il en a reçu de lui. Le Baron de Vignacourt connoit bien le Cour de l'Empereur, il jugera de ce qu'il peut faire lorſqu'il le verra à Paris. Il lui envoye un Mémoire des Princes Catholiques dont il ne ſera pas fort ſatisfait.

MONSIEUR,

Il parlera à l'Empereur dans la premiére audience du Réſident que le Roi déſire tenir à ſa Cour, & ſe conduira à l'égard de celui que l'Empereur pourroit envoyer en France ſelon l'ordre qu'il en a reçu de lui.

Le Baron de Vignacourt connoit bien la Cour de l'Empereur, il jugera de ce qu'il peut faire lorſqu'il le verra à Paris.

Il lui envoye un Mémoire des Princes Catholiques dont il ne ſera pas fort ſatisfait.

J'Ajoute cette petite Lettre, à celle que je me ſuis donné l'honneur de vous écrire aujourd'hui, pour vous aſſurer que dans la premiére audience que j'aurai de l'Empereur, je lui parlerai du Réſident que le Roi déſire tenir à ſa Cour, & me conduirai pour celui qu'il pourroit envoyer en France, ſuivant l'ordre que vous m'en donnez, par votre Lettre du 7. de ce mois. Monſieur le Baron de Vignacourt a beaucoup de connoiſſance dans la Cour de l'Empereur, mais je ne ſai s'il pourra pénétrer fort avant pour vous donner de bons avis : il part bientôt pour vous aller trouver, & vous jugerez beaucoup mieux de ſa ſuffiſance qu'aucun autre. Je vous envoye un Mémoire des Princes Catholiques qui ſont en Allemagne, dans lequel vous ne trouverez pas beaucoup de ſatisfaction. Je vous ſuplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je ſuis avec une paſſion extrême &c.

1653.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 6. Novembre 1653.

La Diéte traite encore la matiére de la Députation ordinaire, & celle de la pluralité des voix pour la levée d'argent dans l'Empire. Les Suedois retardent autant qu'ils peuvent la reſtitution de Wecht, ils ſeront obligez de le rendre avant la fin de la Diéte. Le Duc de Lorraine prendra des quartiers dans l'Empire ; il ne ſait ſi l'Electeur de Cologne pourra s'en garantir. L'Empereur amuſe la Diéte, il veut s'attirer les Proteſtans, pour obtenir ce qu'il voudra. Deux prétentions de la France de poſſéder l'Alſace en Fief de l'Empire, & de faire donner l'Inveſtiture au Duc de Savoye. L'Empereur ne conſentira ni à l'un, ni à l'autre, les Etats pourront bien donner une déclaration en faveur du Duc de Savoye, mais ce ſera pour nous obliger à répondre aux plaintes de l'Evêque de Spire & autres. Ce qui nous engagera à répondre aux plaintes de l'Evêque de Spire, & à celles des Comtes de Naſſau & de Linange contre le Parlement de Metz. Il repete les mêmes difficultez qu'il a déja faites auparavant pour ou contre le retardement de l'examen des

1653. *plaintes, & attend les ordres là-dessus. Si l'on veut retarder, il n'est pas à propos que le Duc de Savoye le sache; il fera en sorte qu'il en impute le retardement aux Imperiaux.*

MONSIEUR,

La Diéte traite encore la matiére de la Députation ordinaire, & celle de la pluralité des voix pour la levée d'argent dans l'Empire.

DEpuis ma derniére Lettre du 30. Octobre, je n'en ai point reçu: nous espérons que le Courier qui devoit arriver Mardi 4. de ce mois, arrivera demain. Les Etats n'ont rien fait cette semaine; ils traitent encore la matiére de la Députation ordinaire, & celle de la pluralité des voix pour la levée d'argent dans l'Empire, & il n'y a pas d'apparence qu'ils soient bientôt d'accord sur ces deux points. Les Suedois vont retardant, autant qu'ils peuvent, la restitution de Wecht, mais ils ne sauroient former tant de difficultez, qu'ils ne soient obligez de la rendre avant la fin de cette Diéte. L'affaire du Duc de Lorraine est toujours sur le tapis & elle n'empêchera point que ses Troupes ne prennent leurs quartiers dans l'Empire: je ne sai si Monsieur l'Electeur de Cologne pourra les éloigner de son Pais par ses propres forces, ou par celles des Hollandois qu'il cherche.

Les Suedois retardent autant qu'ils peuvent la restitution de Wecht, ils seront obligez de le rendre avant la fin de la Diéte.

Le Duc de Lorraine prendra des quartiers dans l'Empire; il ne sait si Electeur de Cologne pourra s'en garentir.

L'Empereur amuse la Diéte, il veut s'attirer les Protestans, pour obtenir ce qu'il voudra.

Vous voyez bien, Monsieur, que les Etats n'avancent rien, & qu'ils sont encore sur les mêmes matiéres, qui les occupent depuis deux mois. L'Empereur ne cherche qu'à les amuser, & à attirer les Protestans, & les matiéres qu'il leur proposera, peuvent lui en fournir l'occasion: s'il en vient à bout, il sera le Maître absolu de la Diéte; car il l'est de la plus grande partie des Catholiques; il le sera d'un des partis des Protestans, & pourra alors obtenir l'argent qu'il demande, & finir l'Assemblée quand il lui plaira.

Deux prétentions de la France de posseder l'Alsace en Fief de l'Empire, & de faire donner l'Investiture au Duc de Savoye.

Je ne presserai point l'Examen de nos affaires, jusques à tant que j'aye votre Réponse à ma derniére Lettre du 30. d'Octobre. Nous n'avons que deux choses à prétendre dans cette Assemblée; la premiére est de posséder l'Alsace en Fief de l'Empire: la seconde de faire donner à Monsieur le Duc de Savoye l'Investiture qu'il demande. Nous sommes sur la défensive pour tout le reste; car notre plainte pour les levées faites dans l'Empire ne nous sert, que pour faire un contrepoids, à celles qu'on a données contre nous.

L'Empereur ne contentira ni à l'un, ni à l'autre, les Etats pourront bien donner une déclaration en faveur du Duc de Savoye, mais ce sera pour nous obliger à répondre aux plaintes de l'Evêque de Spire & autres.

Ce qui nous engagera à répondre aux plaintes de l'Evêque de Spire, & à celles des Comtes de Nassau & de Linange contre le Parlement de Metz.

Il repete les mêmes difficultez qu'il a déja faites auparavant pour ou contre le rétardement de l'examen des plaintes, & attend les ordres là-dessus.

Si l'on veut retarder, il n'est pas à propos que le Duc de Savoye le sache, il fera ensorte qu'il en impute le retardement aux Imperiaux.

Il ne faut point espérer d'obtenir dans cette Diéte que l'Alsace soit en Fief de l'Empire, ni que l'Empereur possedé par l'Impératrice sœur du Duc de Mantouë, & par les Espagnols, donne l'Investiture à Monsieur le Duc de Savoye. On peut bien obtenir une déclaration des Etats en sa faveur sur ce point, mais il faudra aussi répondre au même tems aux plaintes de l'Evêque de Spire contre la Garnison de Philipsbourg & à celles des Comtes de Nassau & de Linange contre le Parlement de Metz. Je me suis donné l'honneur de vous mander par ma derniére Lettre du 30. d'Octobre ce qui arrivera sur les deux plaintes; c'est à vous maintenant à juger, si le désir d'avancer l'affaire de Monsieur le Duc de Savoye, & d'obtenir une déclaration des Etats, contre la plainte de Monsieur l'Archiduc, vous fera résoudre à laisser examiner ces deux points ici, ou si le désir de les retarder est plus fort, que celui de contenter Monsieur le Duc de Savoye, & de faire déclarer par écrit, ce qui est dans l'esprit de tous les Etats contre la plainte de Monsieur l'Archiduc. Si vous m'envoyez ordre de retarder, il n'est pas à propos que Monsieur le Duc de Savoye le sache: car jusques à présent il a sujet d'être satisfait du Roi puisque j'ai mis sa plainte, avant celle de Sa Majesté, & je pourrai faire ensorte qu'il impute à l'avenir, comme il fait jusques à ce jour, le retardement aux Imperiaux, plutôt qu'à nous. J'ai été au commencement d'avis de presser, & j'en serois encore si vous vouliez faire une déclaration sur la plainte des Comtes de Nassau, & de Linange, conforme au sentiment des Etats; mais si on veut se reserver une prétention contraire je n'en sai point d'autre moyen, que celui d'éviter l'examen de toutes nos affaires. Je vous suplie très-humblement, Monsieur, de me faire l'honneur de croire que je suis avec une passion extrême &c.

MONSIEUR DE VAUTORTE

à Monsieur de BRIENNE.

Du 13. Novembre 1653.

Les Etats n'ont rien fait depuis huit jours, ils ne déliberent que sur ce qu'on leur propose, c'est l'Electeur de Mayence qui fait la proposition, qui est soumis à la volonté de l'Empereur. Il répéte encore les raisons pour ou contre le retardement de l'examen des plaintes. Il dit encore que si la chose dépendoit de lui il contenteroit l'Evêque de Spire & renonceroit à la prétention mal fondée de présenter à l'Abbaye de Munster. Pour les Vassaux des trois Evêchez, il faudroit faire une déclaration conforme à l'intention des Etats, ce qui est contre son Instruction. Le

1653. *Le Duc de Lorraine eſt Maître du Traité, il ne conclut point pour ſe conſerver les quartiers. Les Députez ſouffrent qu'on ſe moque d'eux; ceux qui dépendent de l'Empereur ne s'y oppoſent pas; & les moins expoſez abandonnent les autres. Le Duc de Wirtemberg n'a oſé promettre l'aſſiſtance du Cercle de Suabe de peur d'offenſer l'Empereur. Si les Princes de l'Empire ne s'aſſiſtent pas entre eux, nous ne devons pas attendre qu'ils faſſent quelque choſe pour nous. Il faut ſuivre les Ennemis dans l'Alſace s'ils y entrent, la Diéte n'a rien à dire pourvû que les François n'attaquent pas les premiers. La Diéte peut réſoudre d'armer pour chaſſer les Etrangers de l'Empire, c'eſt ce que nous demandons. La Reine de Suede agit mollement pour les Proteſtans, on croit qu'elle ne veut point desobliger l'Empereur dans la penſée qu'elle a de s'aſſujetir la Ville de Breme. Les Miniſtres de Suede lui promettent toute ſorte d'aſſiſtance, & l'ont fait de bonne grace dans l'occaſion, le Sieur Picques lui a écrit que la Reine de Suede l'aſſure qu'ils en ont un ordre exprès. Il offre de reſter juſques à la fin de la Diéte pourvû qu'on lui donne le moyen d'y ſubſiſter.*

MONSIEUR,

Les Etats n'ont rien fait depuis huit jours, ils ne déliberent que ſur ce qu'on leur propoſe, c'eſt l'Electeur de Mayence qui fait la propoſition qui eſt ſoumis à la volonté de l'Empereur.

DEpuis ma Lettre du ſixiéme de ce mois, j'ai reçu les deux que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23. & 30. Octobre. Les Etats n'avancent point, & n'ont rien fait depuis huit jours: ils ne déliberent que ſur ce qu'on leur propoſe, & la propoſition dépend de l'Electeur de Mayence, lequel étant volontairement ſoumis aux volontez de l'Empereur, a propoſé d'abord des matiéres ſur leſquelles les Etats ne s'accorderont pas facilement.

Il répéte encore les raiſons pour ou contre le retardement de l'examen des plaintes.

J'attends vos ordres ſur mes deux derniéres Lettres du trentiéme d'Octobre, & ſixiéme de ce mois, pour preſſer, ou retarder. En preſſant, nous n'obtiendrons pas que l'Alſace ſoit un Fief de l'Empire, ni que l'Empereur donne à Monſieur le Duc de Savoye l'Inveſtiture qu'il demande; mais nous pourrons faire déclarer par les Etats que cette Inveſtiture eſt due, & que la plainte de Monſieur l'Archiduc d'Inſpruck n'eſt pas juſte. Nous ſerons obligez de répondre au même tems aux plaintes de l'Evêque de Spire, de l'Abbaye de Munſter, & des Vaſſaux de l'Evêché de Metz. Les deux premiers ne me retarderoient pas, ſi la direction de toute cette affaire dépendoit de moi: car je renoncerois à la prétention mal fondée de préſenter à l'Abbaye de Munſter, & réglerois l'état de la Garniſon, puiſqu'il le faut faire tôt ou tard, plutôt que de manquer à l'aſſiſtance qui eſt due à Monſieur le Duc de Savoye. La troiſiéme plainte me retient, car nous nous brouillerons avec les Etats, ſi nous ne faiſons une déclaration pour les Vaſſaux des trois Evêchez conforme à leur intention & mon Inſtruction me défend de la faire.

Le Traité des Etats avec le Duc de Lorraine ſe fera quand il voudra, car ils ont promis les 300. mille écus qu'il demande; mais pour conclure il ſeroit obligé de promettre de ne prendre point de quartiers dans l'Empire, & ce n'eſt pas ſon intention: il les prendra cet hiver s'il peut, ſe plaignant du retardement, & l'imputant aux Etats, & lorſqu'il faudra les quitter, & rentrer en Campagne, on reparlera du Traité s'il veut, & il aura l'argent. Il n'y a aucun Député qui ne voye que l'affaire va là, & qu'on ſe moque des Etats, & il n'y en a aucun qui ne le ſoufre. Tous ceux qui dépendent de l'Empereur n'ont pas deſſein de s'y oppoſer, & les Electeurs de Mayence, & Palatin, ſont de ce nombre, quoique leur Païs ſoit delà le Rhin. Les autres qui ſont éloignés du danger, aiment mieux abandonner ceux qui y ſont expoſez, que de s'y mettre, en les voulant garantir. Le Cercle de la Baſſe Saxe a bonne intention; mais étant ſeul il ſe tait, plutôt que de faire de bruit, qui ne ſerviroit qu'à aigrir l'Empereur. Les Electeurs de Cologne, & de Trêves connoiſſent bien l'impoſſibilité qu'il y a d'avoir du ſecours des Etats, puiſqu'ils ne le demandent pas, & que celui-là recherche l'aſſiſtance des Hollandois: je ne ſai même ſi celle du Cercle de Weſtphalie ne lui manquera point, tant il ſe trouve de difficultez à l'Aſſemblée d'Eſſen. J'avois eſpéré au commencement que le Cercle de Suaube donneroit de l'aſſiſtance à celui du Haut Rhin, & Meſſieurs les Electeurs ne doutoient point de celle du Cercle de Weſtphalie; mais le Duc de Wirtemberg ſur lequel je fondois mon eſpérance, n'a oſé s'y engager, de crainte d'offenſer l'Empereur, & il n'y eût pas réuſſi, s'il l'eût voulu faire ſeul; car la plus grande partie des Etats du Cercle s'y fuſſent oppoſez. Si cela eſt lorſqu'il eſt queſtion de défendre des Princes, Etats de l'Empire, comme eux, il ne faut pas eſpérer qu'ils nous aſſiſtent, & qu'ils ſe lient avec nous, quoique pour une ſimple défenſe, vous ſavez que les Etats de la baſſe Alſace aimerent mieux ſe laiſſer ruiner il y a deux ans, que de ſe joindre avec Briſac, tant ils craignent d'entrer en notre Guerre. Ils avouent que nous avons raiſon, & qu'ils ſont obligez d'empêcher nos Ennemis de ſe fortifier chez eux, mais nous ne devons pas attendre d'eux, ce qu'ils ne font pas pour eux-mêmes, ou pour les Princes de l'Empire; car l'intérêt propre eſt toujours le plus proche, & la garantie qu'ils ſe doivent les uns aux autres, eſt pour le moins auſſi forte, que celle du Traité de Munſter, deſorte que je n'ai aucun reméde à ce mal, que celui de ſuivre nos Ennemis dans l'Alſace s'ils y entrent. Nous ſerons plus forts qu'eux, car nous avons des Places,

1653.

Il dit encore que ſi la choſe dépendoit de lui il contenteroit l'Evêque de Spire & renonceroit à la prétention mal fondée de préſenter à l'Abbaye de Munſter.

Pour les Vaſſaux des trois Evêchez il faudroit faire une déclaration conforme à l'intention des Etats, ce qui eſt contre ſon Inſtruction.

Le Duc de Lorraine eſt Maître du Traité, il ne conclut point pour ſe conſerver des quartiers.

Les Députez ſouffrent qu'on ſe moque d'eux; ceux qui dépendent de l'Empereur ne s'y oppoſent pas, & les moins expoſez abandonnent les autres.

Le Duc de Wirtemberg n'a oſé promettre l'aſſiſtance du Cercle de Suabe de peur d'offenſer l'Empereur.

Si les Princes de l'Empire ne s'aſſiſtent pas entre eux, nous ne devons pas attendre qu'ils faſſent quelque choſe pour nous.

Il faut ſuivre les Ennemis dans l'Alſace s'ils y entrent, la Diéte n'a rien à dire pourvû que les François n'attaquent pas les premiers.

La Diéte peut réſoudre d'armer pour chaſſer les Etrangers de l'Empire, c'eſt ce que nous demandons.

1653.

La Reine de Suede agit mollement pour les Proteſtans, on croit qu'elle ne veut point desobliger l'Empereur dans la penſée qu'elle a de s'aſſujettir la Ville de Breme.

Les Miniſtres de Suede lui promettent toute ſorte d'aſſiſtance, & l'ont fait de bonne grace dans l'occaſion, le Sr. Picques lui a écrit que la Reine de Suede l'aſſure qu'ils en ont un ordre exprès.

Il offre de reſter juſques à la fin de la Diéte pourvû qu'on lui donne le moyen d'y ſubſiſter.

& ils n'en ont point, & ne venant pas les premiers, la Diéte ne peut prendre aucune réſolution facheuſe contre nous en particulier, elle peut bien réſoudre d'armer pour chaſſer tous les Etrangers de l'Empire: c'eſt ce que nous demandons. Nous offrirons de ſortir & d'aider à chaſſer les autres.

La conduite de la Reine de Suede déplait à tous ceux qui veulent conſerver la liberté de l'Empire; les Proteſtans lui imputent en partie l'Election du Roi des Romains comme j'ai eu l'honneur de vous mander amplement il y a plus de quatre mois, & maintenant elle agit fort mollement dans les intétêts de ſon parti. On attribue cette conduite au deſſein qu'elle a d'aſſujettir la Ville de Breme, qui l'oblige de ne rien faire contre l'Empereur. Ses Miniſtres me promettent toute ſorte d'aſſiſtance, & me l'ont donnée de bonne grace juſques à préſent, lorſque j'en ai eu beſoin. Monſieur Picques m'a écrit que la Reine de Suede l'aſſure qu'ils en ont l'ordre très-exprès. Voila ce que je vous puis mander ſur ce que vous avez déſiré ſavoir: je ſai bien qu'il eſt à propos que le Roi ait quelqu'un ici, & j'offre d'y demeurer juſques à la fin, pourvû qu'on me donne le moyen d'y ſubſiſter: je ne me laſſerai jamais de ſervir Sa Majeſté. Je vous ſuplie très-humblement, de l'en aſſurer & de croire que je ſuis avec une paſſion extrême &c.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Le 20. Novembre 1653.

Les affaires de la Diéte ſont toujours au même état. Les Proteſtans ne veulent point ſe départir de leur premier ſentiment; on cherche les moyens pour les contenter: ſi l'on ne peut s'accorder, il faudra laiſſer la choſe indéciſe & paſſer à quelqu'autre matiére. Il ne parle point d'affaires en attendant réponſe à ſes Lettres. Les Etats connoiſſent bien qu'ils ont été amuſez à l'égard du Traité avec le Duc de Lorraine; mais ils n'oſent rien faire avec vigueur. L'Aſſemblée du Cercle de Weſtphalie convoquée à Eſſen s'eſt ſeparée ſans rien conclurre. L'Electeur de Cologne & le Duc de Neubourg ſeront obligez de faire des armemens particuliers. L'Empereur a empêché l'armement du Cercle de Weſtphalie, qui nous auroit été utile & la jalouſie entre Brandebourg & Neubourg y a contribué. On propoſe dans ce Cercle une nouvelle Conférence pour le mois de Janvier. Les mêmes difficultez en empêcheront l'effet; il a beau repréſenter à ceux de Brandebourg l'utilité de cet armement, ils n'en veulent rien croire. Le Brandebourg voudroit s'allier avec les Hollandois, pourvû qu'ils n'en faſſent point au préjudice de l'Angleterre & de la Maiſon d'Orange. Ses Ambaſſadeurs ſouhaiter de ſavoir ſi la France traitera avec la Hollande & comment. Le Cercle de la baſſe Saxe témoigne ſeul de la vigueur, il eſt recherché des Députez du Directoire, il ne trouve pas à propos de ſe trop engager avec eux, depeur de ſe brouiller avec les Suedois, qui ſont la cauſe de leur crainte & de leur recherche. Le Cercle craint que les Suedois ne ſe rendent Maîtres de la Ville de Breme, que l'Empereur ne les favoriſe, & que ce ne ſoit une des conditions qui a engagé les Suédois à favoriſer l'Election du Roi des Romains. Il l'inſtruit de ce qui regarde l'Abbaye qui eſt dans la Ville de Munſter Ville Libre d'Alſace, & de ceux qui ont le droit d'élire l'Abbé. Le Landgrave Erneſt de Caſſel eſt arrivé ici pour tâcher d'accommoder le différent qu'il a ſur le partage avec Mr. ſon Neveu. Borgia qui a été Gouverneur de la Citadelle d'Anvers, & qui va commander la Cavalerie dans le Milanois, a paſſé ici pour faire compliment de la

1653.

part

1653. *part du Roi d'Espagne sur l'Election du Roi des Romains.*

MONSIEUR,

Les affaires de la Diéte sont toujours en même état.

DEpuis ma Lettre du 13. de ce mois j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6. Les affaires sont ici au même état où elles étoient il y a huit jours, n'y ayant du tout aucun changement, duquel je puisse vous informer. Les Protestans sont résolus de ne se départir point de leur premiére opinion, sur les deux questions qui occupent les Etats depuis deux mois, & le Collége Electoral s'est assemblé trois fois cette semaine, pour chercher les moyens de les contenter. On propose d'assembler demain les trois Colléges sur ce sujet, & s'ils ne peuvent s'accorder je pense qu'on sera obligé, suivant l'avis des Protestans, de passer à quelque autre matiére, & de laisser indécis ces deux points jusques à une autre saison.

Les Protestans ne veulent point se départir de leur premier sentiment; on cherche les moyens pour les contenter: si l'on ne peut s'accorder, il faudra laisser la chose indécise & passer à quelqu'autre matiere.

Je ne parle point de nos affaires, attendant votre ordre sur mes Lettres du 30. Octobre, & 6. de ce mois. On ne parle plus aussi du Traité avec le Duc de Lorraine, & les Etats voyent bien maintenant qu'il n'a été proposé que pour les amuser, ou pour les empêcher de penser aux remédes nécessaires; mais cette connoissance est inutile, car ils aiment mieux le laisser ravager les Provinces de l'Empire, que de s'armer pour s'y opposer, & ils n'oseroient même faire ici aucune déclaration vigoureuse contre lui, le nombre de ceux qui pensent à leur liberté étant si foible, que leur voix est étoufée par le bruit des autres. On avoit espéré que le Cercle de Westphalie s'armeroit: le Duc de Neubourg qui en est le Directeur, & l'Electeur de Cologne qui y est très-puissant, étant particuliérement menacez des quartiers d'hiver; mais l'Assemblée convoquée à Essen s'est séparée sans aucune conclusion, & ces deux Princes seront obligez de faire des armemens particuliers pour leur défense. L'armement de ce Cercle nous auroit été utile pour plusieurs considérations; mais l'Empereur qui avoit les mêmes raisons pour le craindre, que nous avons pour le souhaiter, a fait tous ses efforts pour l'empêcher, & il n'a pas eu beaucoup de peine; car la jalousie qui est entre le Marquis de Brandebourg, & le Duc de Neubourg, a obligé cet Electeur de rompre toutes les mesures qu'on a voulu prendre, & d'engager tous les amis qu'il a dans le Cercle, à s'opposer à l'armement. On propose de rentrer en conférence au commencement du mois de Janvier: mais outre que le mal du quartier d'hiver sera déja arrivé, je prevois que les mêmes difficultez qui se sont formées à Essen, empêcheront l'effet de cette Conférence. J'ai fait ici tous mes efforts pour persuader aux Ambassadeurs de l'Electeur de Brandebourg, qu'il avoit intérêt que le Cercle de Westphalie s'armât, & j'en étois persuadé moi-même; mais il n'en a rien voulu croire. Il a beaucoup de passion de faire une Alliance particuliére avec les Hollandois, pourvû qu'ils n'en fassent point une offensive & défensive avec les Anglois, à la ruine du Roi d'Angleterre, & de la Maison d'Orange, & ses Ambassadeurs ont pris beaucoup de soin pour savoir de moi, si Sa Majesté traitera avec les Hollandois & de quelle façon.

L'Assemblée du Cercle de Westphalie convoquée à Essen s'est séparée sans rien conclurre. L'Electeur de Cologne & le Duc de Neubourg feront obligez de faire des armemens particuliers.

L'Empereur a empêché l'armement du Cercle de Westphalie qui nous auroit été utile, & la jalousie entre Brandebourg & Neubourg y contribue.

On propose dans ce Cercle une nouvelle Conférence pour le mois de Janvier. Les mêmes difficultez en empêcheront l'effet, il a beau représenter à ceux de Brandebourg l'utilité de cet armement, ils n'en veulent rien croire.

Le Brandebourg voudroit s'allier avec les Hollandois, pourvû qu'ils n'en fassent point au préjudice de l'Angleterre & de la Maison d'Orange. Ses Ambassadeurs souhaitent de savoir si la France traitera avec la Hollande & comment.

De tous les Cercles il n'y a que celui de la basse Saxe qui témoigne de la vigueur, l'Archevêque de Magdebourg, & la Maison de Brunswich qui en ont le Directoire, étant les Princes de tout l'Empire les plus soigneux de leur liberté. Ils me recherchent depuis quelques jours, & si le Cercle de Westphalie se fut joint au leur, on auroit pu faire quelque chose; mais eux seuls ne sont pas assez forts, & il ne faut pas s'engager trop avant avec eux, parceque l'on s'embrouilleroit avec les Suedois, qui causent maintenant leur plus grande crainte: & si je ne me trompe, la recherche qu'ils me font, & cette crainte vient du dessein que les Suedois ont de se rendre Maîtres de la Ville de Breme, & par elle du Commerce de la Riviere de Wezer. Quoique l'Empereur donne ici des Décrets favorables à la Ville, les plus clairvoyans sont très-persuadez qu'il est d'accord avec les Suedois, & que c'est une des conditions, de ce qu'ils ont fait pour lui au tems de l'Election du Roi des Romains. Peu de tems nous en éclaircira, cependant je ne rebuterai personne, afin d'être informé de tous côtez, & pour vous pouvoir donner des connoissances nécessaires. Si l'Empereur peut mettre de la division entre les Protestans, il en tirera beaucoup d'avantage.

Le Cercle de la basse Saxe témoigne seul de la vigueur; il est recherché des Députez du Directoire, il ne trouve pas à propos de se trop engager avec eux, de peur de se brouiller avec les Suedois, qui sont la cause de leur crainte & de leur recherche.

Le Cercle craint que les Suedois ne se rendent Maîtres de la Ville de Breme, que l'Empereur ne les favorise, & que ce ne soit une des conditions qui a engagé les Suedois à favoriser l'Election du Roi des Romains.

J'ai reçu la Lettre du Roi touchant l'Electeur de Trêves, de laquelle je lui envoyerai la Copie & tâcherai de gagner le tems.

La Ville de Munster dans la Valée de Saint Gregoire, est une des dix Villes Libres qui sont sous la protection du Roi. Dans cette Ville il y a une Abbaye, dont l'Abbé est Etat de l'Empire, qui est pareillement sous la protection de Sa Majesté. Il y a environ cent ans, que l'Abbaye ayant été mal ménagée, & n'y ayant un nombre de Religieux suffisans pour élire un Abbé, l'Archiduc d'Autriche, comme Protecteur, en nomma un, lequel fut confirmé par l'Evêque de Bâle, qui est le Diocesain. Cette nomination a continué trois fois és vacations consécutives quoiqu'à l'une il y eût dans l'Abbaye nombre suffisant pour élire. Enfin l'an 1628. l'Abbaye ayant vaqué, les Religieux élurent un Abbé, lequel fut confirmé par l'Evêque de Bâle. L'Archiduc d'Autriche voulut s'y opposer, prétendant avoir droit, & possession aquise par trois Actes, & par un tems immémorial; mais il se contenta d'une Lettre reversale, c'est-à-dire d'un Acte, par lequel l'Abbé, & les Religieux déclarérent, que cette Election ne feroit aucun préjudice au droit qu'il pouvoit avoir. Cet Abbé élu en l'an 1628. étant mort en l'an 1649. les Religieux en élurent un autre, qui fut confirmé, par l'Evêque de Bâle sans aucune opposition de la part du Roi, parceque nous n'étions pas encore informez de cette prétention. Cet Abbé étant mort depuis quatre mois, les Religieux en ont élu un, & Monsieur le Comte d'Harcourt a nommé Monsieur son Fils. L'Evêque de Bâle qui a assisté à l'Election par un Député, n'a encore osé la confirmer, de crainte d'offenser Monsieur le Comte d'Harcourt, & il n'a pas aussi voulu confirmer sa nomination, se remettant à ce qui en sera réglé ici, où la plainte en a été faite par les Religieux. Voila l'état de cette affaire.

Il n'est parlé point d'affaires en attendant réponse à ses Lettres.

Les Etats connoissent bien qu'ils ont été amusez à l'égard du Traité avec le Duc de Lorraine, mais ils n'osent rien faire avec vigueur.

Il l'instruit de ce qui regarde l'Abbaye qui est dans la Ville de Munster Ville Libre d'Alsace, & de ceux qui ont le droit d'élire l'Abbé.

Monsieur le Landgrave Ernest de Cassel est arrivé ici depuis deux jours, pour tâcher d'ac-

Le Landgrave Ernest de Cassel est arrivé ici pour tâcher d'accommoder la different qu'il a sur le partage avec Mr. son Neveu.

1653. d'accommoder le différend qu'il a pour son partage avec Monsieur le Landgrave de Hesse-Cassel son Neveu. Borgia ci-devant Gouverneur de la Citadelle d'Anvers passant au Milanois pour y commander la Cavalerie est venu ici pour faire compliment au nom du Roi d'Espagne sur l'Election du Roi des Romains. Je vous suplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je suis avec un respect extrême &c.

Borgia qui a été Gouverneur de la Citadelle d'Anvers & qui va commander la Cavalerie dans le Milanois, a passé ici pour faire compliment de la part du Roi d'Espagne sur l'Election du Roi des Romains.

AUTRE

Du 27. Novembre 1653.

Les Etats ne se sont point assemblez depuis sa derniére Lettre. Le Collége des Electeurs s'est assemblé deux fois cette semaine pour répondre au dernier Ecrit des Protestans. Les esprits s'aigrissent, la Diéte ne produira aucun bon effet, l'Empereur fomente la division, entre les Electeurs, & les Protestans, & entre les Protestans même. L'Electeur de Cologne a fait appeller celui de Brandebourg devant l'Empereur au sujet de Lipstat. Cela joint à la jalousie de Brandebourg contre le Duc de Neubourg a empêché l'armement du Cercle. La demande des Protestans à l'Assemblée de Essen d'être égaux en tout avec les Catholiques Romains, à causé la séparation de cette Assemblée. Si l'Assemblée de Essen se rejoint au mois de Janvier, elle pourroit bien remettre sur pied la résolution de 2800. hommes de pied & de 1200. Chevaux, dont la rupture avoit empêché l'exécution. On pense à donner un Successeur à l'Archévêque de Saltzbourg à cause de sa maladie; il y a plusieurs prétendans. L'Empereur lui a envoyé un Conseiller Aulique. L'Archévêque de Saltzbourg forme un tiers parti avec quelques autres Evêques sur le sujet de la pluralité des voix, l'Empereur n'en est pas content. L'Archiduc fait tous les préparatifs nécessaires pour avoir des Troupes. 1653.

MONSIEUR,

JE n'ai point reçu de vos Lettres depuis celle du 6. de ce mois, à laquelle j'eus l'honneur de répondre par la mienne du 20. Les Etats ne se sont point assemblez depuis, desorte que je n'ai rien à vous mander, le Collége des Electeurs s'est assemblé deux ou trois fois cette semaine, pour répondre au dernier Ecrit des Protestans. Les esprits vont s'aigrissant de jour en jour & il n'y a point d'aparence que cette Diéte produise aucun bon effet. L'intérêt de l'Empereur est de fomenter la division premiérement entre les Electeurs & les Protestans, & en second lieu entre les Protestans même.

Les Etats ne se sont point assemblez depuis sa derniére Lettre.

Le Collége des Electeurs s'est assemblé deux fois cette semaine pour répondre au dernier Ecrit des Protestans.

Les Esprits s'aigrissent, la Diéte ne produira aucun bon effet, l'Empereur fomente la division, entre les Electeurs, & les Protestans, & entre les Protestans même.

J'ai apris cette semaine que Monsieur l'Electeur de Cologne prétend que la Ville de Lipstat dans le Comté de Marck, qui est la plus forte Place que Monsieur l'Electeur de Brandebourg ait dans le Cercle de Westphalie, n'est qu'un engagement de son Archevêché, & il l'a fait appeller devant l'Empereur, pour recevoir, ou pour voir consigner le prix de l'engagement. Il faut ajouter cette considération à la jalousie qu'a l'Electeur de Brandebourg, contre le Duc de Neubourg, pour voir que cet Electeur a cru avoir raison d'empêcher l'armement d'un Cercle, duquel le Duc de Neubourg est le Directeur. Les Protestans ont demandé à l'Assemblée d'Essen parité de Religion en toutes choses, non seulement au Directoire, mais au nombre des Officiers des Troupes, & Monsieur l'Evêque d'Osnabrug me dit hier que cette difficulté étoit le sujet de la séparation, & que chaque Député s'en étoit retourné pour en avertir son Maître, avec dessein de se rassembler au commencement de Janvier : qu'on y avoit résolu de s'armer, & de lever d'abord 2800. hommes de pied, & 1200. Chevaux; mais que l'exécution en avoit été empêchée par cet obstacle, & qu'elle le pourroit être encore au mois de Janvier, s'il n'arrivoit quelque chose de nouveau, d'autant plus que le principal sujet de l'armement, qui étoit d'empêcher les quartiers d'hiver, cesseroit alors, parcequ'ils seroient déja pris.

L'Electeur de Cologne a fait apeller celui de Brandebourg devant l'Empereur au sujet de Lipstat. Cela joint à la jalousie de Brandebourg contre le Duc de Neubourg a empêché l'armement du Cercle. La demande des Protestans à l'Assemblée de Essen d'être éganux en tout avec les Cath. Romains, a causé la séparation de cette Assemblée.

Si l'Assemblée de Essen se rejoint au mois de Janvier, elle pourroit bien remettre sur pied la résolution de 2800. homme de pied & de 1200. Chevaux, dont la rupture avoit empêché l'exécution.

L'Archevêque de Saltzbourg est malade il y a déja plus d'un mois, & comme il est fort âgé, chacun pense à son Successeur. Monsieur l'Evêque de Frisinguen, Frére de Monsieur l'Electeur de Cologne, & Monsieur l'Evêque d'Augsbourg, Frére de Monsieur l'Archiduc d'Inspruck, y prétendent; mais on ne croit pas que le Chapitre élise un Prince. L'Empereur y a envoyé un Conseiller Aulique, nommé Monsieur Crasne, qui a été à Munster : les uns disent que c'est pour ce sujet, & les autres, qui ne croyent pas l'Archévêque si près de sa fin, pensent que Monsieur Crasne est allé pour l'obliger à suivre le sentiment des Electeurs dans la question de la pluralité de voix en matiére de Collecte. Cet Archévêque n'est pas du sentiment des Protestans entiérement opposé à celui des Electeurs; mais il forme un tiers parti avec quelques

On pense à donner un Successeur à l'Archévêque de Saltzbourg à cause de sa maladie; il y a plusieurs prétendans, l'Empereur lui a envoyé un Conseiller Aulique.

1653.

ques autres Evêques, & quoiqu'il consente que la pluralité des voix ait lieu, il veut pourtant que ce ne soit qu'après que la Matricule de l'Empire aura été reformée, dans laquelle lui, & les autres prétendent être trop chargez; mais d'autant que cette reformation n'est pas l'affaire d'un jour, cet avis ne s'accorde guére mieux avec les intérêts de l'Empereur, que celui des Protestans.

L'Archévêque de Saltzbourg forme un tiers parti avec quelques autres Evêques sur le sujet de la pluralité des voix, l'Empereur n'en est pas content.

Monsieur l'Archiduc d'Inspruck fait tous les préparatifs d'un Prince qui va avoir des Troupes, & il a ordonné à toute la milice de son Païs de se tenir prête. Cela donne du soupçon à tous ses voisins, & même à la Ville de Landen : les uns disent que cela regarde l'Alsace, & les autres qu'il a quelque dessein en Suisse : il y en a qui croyent que l'Empereur lui envoyera des Troupes qui passeront par le Païs de Saltzbourg, & que Monsieur Crasne est aussi allé pour ce sujet. Comme tout cela est encore fort incertain, je n'ai aucun lieu d'en parler, & ne songe qu'à m'informer soigneusement de ce qui se passe &c.

L'Archiduc fait tous les préparatifs nécessaires pour avoir des Troupes.

1653.

MONSIEUR De VAUTORTE à Monsieur de BRIENNE.

Du 4. Decembre 1653.

Il lui envoye le Mémoire suivant qui lui a été présenté par les Députez de Hambourg pour leur faire rendre quelques marchandises. Il lui recommande de les favoriser dans cette affaire.

MONSIEUR,

JE vous envoye un Mémoire qui m'a été présenté ici par Messieurs les Députez de Hambourg : vous aurez une entiére information de cette affaire avant que de recevoir cette Lettre, & je ne doute point que si les marchandises leur apartiennent, & qu'elles ne soient point de contrebande, que le Roi ne les leur fasse rendre, & que vous n'en preniez tout le soin possible, comme d'une affaire qui regarde la bonne foi, & le service de Sa Majesté. Je prens, Monsieur, la liberté de vous la recommander & vous suplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je suis &c.

Il lui envoye le Mémoire suivant qui lui a été présenté par les Députez de Hambourg pour leur faire rendre quelques marchandises. Il lui recommande de les favoriser dans cette affaire.

SUMMA PROPOSITIONIS ET PETITIONIS

Ad Serenissimi & Potentissimi Galliarum & Navarræ Regis Christianissimi, Illustrissimum & Excellentissimum Dominum Franciscum Cassèt, Dominum de Vautorte, Regis Consiliarium Intimum & ad præsentia Imperialia Comitia Legatum,

Facta per Deputatos Civitatis Hamburgensis.

Quod antè aliquot septimanas sex Naves Hamburgi, per Mercatores Hamburgenses mer-

SOMMAIRE D'UN MEMOIRE

Présenté à son Excellence Monsieur de Vautorte Ambassadeur de Sa Majesté très-Chrétienne à la Diéte de Ratisbonne, par les Députez de la Ville de Hambourg.

QUe six Navires chargez pour le compte des Marchands de la Ville de Hambourg,

1653. *mercibus oneratæ, & postmodùm cursum suum Hispaniam versùs dirigentes, jussu Illustrissimi atque Excellentissimi Domini Mareschalli & Gubernatoris Britanniæ Domini Milleray, per Naves Gallicas in mari apprehensæ, Nannetum abductæ, & non citatis, neque auditis proprietariis mercium, quasi prohibitæ merces distractæ & venditæ.*

Cùm itaque Regia Majestas Galliarum singulari clementiâ & gratiâ, Senatum Hamburgensem hactenus dignum judicaverit, prædictus quoque Senatus, omnia quæcumque ad conservandam Regiam Clementiam fieri videbantur, sanctè observaverit : certò confidit sine jussu Regiæ Majestatis apprehensionem navium & distractionem mercium factam esse, inprimis verò cùm per Pacem Cæsareo-Gallicam Monasterii factam in Imperio Romano & Regno Galliæ, utriusque Subditis libertas & securitas Commerciorum terrestrium & maritimorum sit restituta, quâ libertate Subditi Regiæ Majestatis Galliæ in Civitate Hamburgensi sine ullo impedimento quietè utuntur. Proinde Senatus Hamburgensis certè sibi persuasum tenet, Regiam Majestatem, re penitiùs cognitâ, prædicto Domino Milleray mandaturam, ut Naves & merces extantes restituat, vel distractas persolvat. Cùmque necessitas Commerciorum Maritimorum efflagitet ut certa ordinatio maritimæ Negotiationis constituatur, ab Excellentissimo Domino Legato, ad Regiam Majestatem Galliæ & ejusdem Consiliarios Aulicos & prædictum Dominum Milleray litteras intercessionales & commendatitias humaniter petit, ad eum finem directas, ut scilicet merces extantes restituantur vel distractæ persolvantur, & ordinatio maritimæ Negotiationis quamprimùm instituatur ; & ut prædictus Dominus Mareschallus Milleray, & alii, ad quorum expeditionem hæc negotia spectant, Senatûs Hamburgensis, ad prædicta omnia sollicitanda, & procuranda, Nanneti specialiter Deputatum benevolè audire, ipsiusque Senatûs nomine petita gratiosè deferre velint.

bourg, faisant route vers l'Espagne, ont été saisis il y a quelques semaines par ordre de Monsieur le Maréchal de la Meilleraye Gouverneur de Brétagne, qui les a fait conduire à Nantes, où, sans avoir apellé ni entendu les propriétaires des marchandises, il les a déclaré prohibées, & comme telles, il en a ordonné la confiscation & la vente. 1653.

Que comme Sa Majesté très-Chrétienne a temoigné jusqu'à présent au Sénat de Hambourg qu'elle le jugeoit digne de sa clémence & de ses faveurs, & que le Sénat de son côté a fait envers elle tout ce qu'il a cru pouvoir lui mériter la continuation de ses bontés Royales, il a lieu d'être assuré que Sa Majesté n'a pas autorisé de ses ordres une pareille prise : laquelle d'ailleurs est contraire aux dispositions du Traité de Munster qui rétablit entre les Sujets de France & de l'Empire, la liberté & sureté reciproque du Commerce de terre & de mer dont les François jouïssent pleinement & paisiblement dans la Ville de Hambourg.

Que fondé sur ces considérations, le Sénat de Hambourg se persuade que Sa Majesté n'aura pas plutôt été informée au vrai des circonstances de cette affaire, qu'elle mandera à Monsieur de la Meilleraye de faire restituer ceux des Navires & effets qui seront encore en nature, & de rembourser le prix de ceux qui se trouveront avoir été vendus.

Qu'enfin, comme il est nécessaire pour le bien du Commerce maritime, de faire un reglement qui en determine toutes les conditions, le Sénat suplie Monsieur l'Ambassadeur de vouloir bien donner à ses Députez des Lettres de recommandation, tant pour le Roi & son Conseil, que pour Monsieur de la Meilleraye, par lesquelles S. E. exhorte d'un côté Sa M. à ordonner la restitution & le réglement que les Marchands de Hambourg demandent, & de l'autre Monsieur de la Meilleraye, & tous les Officiers qu'il apartiendra, à écouter favorablement les remontrances du Député du Sénat à Nantes & lui rendre officieusement bonne & briéve justice.

MON.

[1653.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 11. Decembre 1653.

Les Etats n'ont encore rien fait. Les Electeurs ont enfin communiqué leur Ecrit aux Protestans qui préparent une Replique. On croit communément que la Diéte se séparera au commencement du Printems sans aucun succès. S'ils se séparent sans rien faire, il y aura une grande défiance entre les Etats des deux Religions qui les obligera peut-être à s'armer. On n'espére rien du Mémoire présenté par les trois Cercles, le Duc de Lorraine prendra toujours ses quartiers dans l'Empire. Il sera bien aise que la Diéte finisse sans examiner les affaires de France, à cause du pouvoir de l'Empereur, pourvû qu'elle ne fasse point de déclaration, contre nos pretentions. Il pressera pourtant l'examen, afin que le Duc de Savoye sache qu'on a fait ce qu'on a pu pour lui, & pour mettre l'Archiduc dans son tort. L'Empereur est allé faire un tour à Straubinguen, il doit revenir avant la fin de la semaine, & aller ensuite à Neustat à huit lieues d'ici passer quelques jours. L'Evêque de Munster part d'ici dans deux jours, afin de trouver plus aisément l'argent qu'il faut aux Suédois, pour les faire sortir de Wecht.

MONSIEUR,

Les Etats n'ont encore rien fait. Les Electeurs ont enfin communiqué leur Ecrit aux Protestans qui préparent une Replique.

On croit communément que la Diéte se séparera au commencement du Printems sans aucun succès.

S'ils se séparent sans rien faire, il y aura une grande défiance entre les Etats des deux Religions qui les obligera peut-être à s'armer.

On n'espére rien du Mémoire présenté par les trois Cercles: le Duc de Lorraine prendra toujours ses quartiers dans l'Empire.

Il sera bien aise que la Diéte finisse sans examiner les affaires de France, à cause du pouvoir de l'Empereur, pourvû qu'elle ne fasse point de déclaration contre nos pretentions.

Il pressera pourtant l'examen, afin que le Duc de Savoye sache qu'on a fait ce qu'on a pu pour lui, & pour mettre l'Archiduc dans son tort.

L'Empereur est allé faire un tour à Straubinguen, il doit revenir avant la fin de la semaine, & aller ensuite à Neustat à huit lieues d'ici passer quelques jours.

L'Evêque de Munster part d'ici dans deux jours, afin de trouver plus aisément l'argent qu'il faut aux Suédois, pour les faire sortir de Wecht.

DEpuis ma derniére Lettre du 4. de ce mois, j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le vingtiéme de Novembre. Les Etats n'ont encore rien fait, quoiqu'ils se soient assemblez une fois le 9. de ce mois. Les Electeurs ont enfin communiqué leur Ecrit aux Protestans, qui préparent une Replique: on attend aussi la réponse de l'Electeur de Brandebourg aux Lettres que l'Empereur, & le Collége Electoral lui ont écrites. Le sentiment le plus commun est, que cette Diéte se séparera au commencement du Printems sans aucun succès: elle n'a encore fini aucune affaire. Les deux points qui l'occupent depuis si longtems ne finiront pas, si les deux Parties demeurent aussi fermes qu'elles paroissent, & les Electeurs ne veulent point passer à d'autres matiéres, avant que ces deux-là soient vuidées. Si la séparation se fait de cette façon, il y aura une défiance très-grande entre les Etats des deux Religions, laquelle les obligera à se tenir sur leurs gardes & peut-être à s'armer.

Le Mémoire donné par les Etats du Cercle Electoral, & de ceux du haut Rhin, & de Westphalie, n'a point encore été proposé à l'Assemblée, & on n'en espére rien, desorte que le Duc de Lorraine prendra ses quartiers dans l'Empire, s'il n'en est empêché que par les Etats.

Si l'Assemblée finit de cette façon, il ne faut pas croire que nos affaires, ni aucunes autres y soient examinées, & je ne m'en soucie pas beaucoup; car l'Empereur a tant de pouvoir, que nous n'aurions pas lieu d'espérer quelque résolution favorable: il nous suffira qu'elle ne fasse aucune déclaration contre nos prétentions, & qu'elle nous les laisse toutes entiéres, pour nous en servir dans un meilleur tems. Je ne laisserai pas de presser l'examen des plaintes données reciproquement, pour & contre nous, afin que si nous ne pouvons rien obtenir davantage, Monsieur le Duc de Savoye voye au moins que nous avons fait tout ce que nous avons pu pour lui, & que les Etats connoissent par notre conduite, que nous croyons avoir raison, puisque nous poursuivons, & que Monsieur l'Archiduc d'Inspruck ne croit pas être bien fondé, puis qu'il fuit.

L'Empereur partit hier pour aller à Straubinguen, Ville de Baviere sur le Danube, éloignée d'une journée d'ici: il doit revenir à la fin de cette semaine, & aller passer la prochaine à Neustat petite Ville de Baviere à huit lieues d'ici.

L'Evêque de Munster part d'ici dans deux jours, pour retourner dans son Evêché, afin de trouver plus aisément l'argent qui est nécessaire aux Suedois, pour les faire sortir de Wecht. Je vous suplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je suis avec une passion extrême &c.

1653.

AUTRE LETTRE.

Du 14. Decembre 1653.

Le Collége Electoral a continué ſes Aſſemblées particulieres, on croit qu'il donnera un Ecrit contre les Proteſtans, & qu'il réglera les priviléges du Grand Tréſorier de l'Empire. Le Comte de Sinſendorff ſera fait Tréſorier héréditaire ſous l'Electeur Palatin. L'Electeur de Brandebourg ſe ſépare des Electeurs & ſe joint aux Proteſtans, ſes Ambaſſadeurs ont declaré qu'ils ne pouvoient abandonner les Proteſtans, ce qui engagera l'Empereur à trouver quelque tempérament. Il attend réponſe à ſes Lettres, & l'ordre comme il doit agir, il eſt encore tems, mais les Etats ne penſeront point aux affaires qui regardent la France tandis qu'ils ſeront ſi peu d'accord ſur les deux points. L'Empereur veut recevoir un Reſident de France. L'Electeur de Mayence a moyenné l'Accord le premier de ce mois entre le Duc de Simmeren & l'Electeur Palatin. Conditions de l'Accord. Il le fait ſouvenir qu'il lui a envoyé un Mémoire en faveur de la Ville de Hambourg & qu'il leur a donné une Lettre pour le Cardinal & une pour Monſieur de la Meilleraye. L'Empereur & le Collége Electoral ont envoyé un Courrier à l'Electeur de Brandebourg pour le prier de ſe départir de la réſolution qu'il a priſe. Les Députez de quelques Cercles ont préſenté un Mémoire à la Diéte pour demander du ſecours contre ceux qui veulent prendre des quartiers d'hiver dans l'Empire. 1653.

MONSEIUR,

JE n'ai point reçu de vos Lettres, depuis la mienne du vingt-ſeptiéme de Novembre : votre derniére eſt du ſixiéme, à laquelle j'ai eu l'honneur de répondre le vingtiéme. Les Etats ne ſe ſont point encore aſſemblez cette ſemaine : le Collége Electoral a continué ſes Aſſemblées particuliéres, & on croit qu'il fera dicter publiquement dans un ou deux jours ſon Ecrit contre celui des Proteſtans : il s'eſt auſſi aſſemblé pour régler les priviléges & fonctions de la charge de Grand Tréſorier de l'Empire, que l'Empereur a été obligé de créer, pour joindre au huitiéme Electorat. On donne celle de Tréſorier héréditaire au Comte de Sinſendorff ſous Monſieur l'Electeur Palatin, comme le Comte Papenheim a celle de Maréchal héréditaire de l'Empire, ſous Monſieur l'Electeur de Saxe qui eſt Grand Maréchal. Le Comte de Sinſendorff n'eſt pas Comte de l'Empire, mais Gentilhomme des Terres héréditaires de la Maiſon d'Autriche. Monſieur l'Electeur de Brandebourg ſe ſépare ſur les deux queſtions de l'intérêt des Electeurs, & ſe joint à celui des Proteſtans : il a fait ce qu'il a pu pour obliger les Electeurs à trouver quelque temperament pour ne porter pas les choſes à l'extrêmité, & n'ayant pas pu y réuſſir, ſes Ambaſſadeurs ont déclaré qu'il ne pouvoit abandonner les Proteſtans. Il a conſidéré que l'élevation du Collége Electoral au point où on le veut mettre, change la forme de l'Empire & eſt deſavantageuſe aux Proteſtans, & ne lui donne en ſon particulier aucun nouveau pouvoir, parceque les Catholiques font le plus grand nombre dans le Collége Electoral, & que les Electeurs de Saxe, & Palatin ſont attachez à la Maiſon d'Autriche, l'un par inclination, & l'autre par foibleſſe, deſorte qu'il ſeroit inutile, & toujours emporté par les autres. Ce changement n'empêchera peut-être pas que les Electeurs ne continuent dans leur deſſein; mais il donnera du cœur aux Proteſtans, & obligera enfin l'Empereur de trouver quelque temperament. Il faut attendre quelque peu de tems pour bien juger du ſuccès de cette affaire. J'attens de jour en jour votre ordre ſur les nôtres, c'eſt-à-dire votre Reponſe à mes Lettres des 30. Octobre, ſix, & 13. Novembre; ſi je l'avois eu il y a un mois, je ne ſerois pas plus avancé que je ſuis, car il ne faut pas eſpérer que les Etats penſent à nos affaires, ni à aucunes autres, tandis qu'ils ſeront ſi peu d'accord, ſur les deux points qui les occupent il y a plus de deux mois.

J'ai oublié de vous mander que dans la derniére audience que j'ai eu de l'Empereur, je lui ai dit la volonté qu'a le Roi d'envoyer un Réſident dans ſa Cour; & qu'il m'a répondu qu'il le recevroit fort bien, & écouteroit en toutes occaſions, ce qu'il lui diroit de la part de Sa Majeſté. Il ne m'a point parlé d'en envoyer un en France, & je ne l'en ai pas auſſi fait ſouvenir ſuivant votre ordre. Il m'a témoigné ne ſavoir pas que le Roi eût accoutumé d'avoir un Réſident à Vienne pendant la Paix, & peut-être qu'il ne ſait pas auſſi que ſes

Le Collége Electoral a continué ſes Aſſemblées particulieres, on croit qu'il donnera un Ecrit contre les Proteſtans, & qu'il réglera les priviléges du Grand Tréſorier de l'Empire.

Le Comte de Sinſendorff ſera fait Tréſorier héréditaire ſous l'Electeur Palatin.

L'Electeur de Brandebourg ſe ſépare des Electeurs & ſe joint aux Proteſtans, ſes Ambaſſadeurs ont declaré qu'ils ne pouvoient abandonner les Proteſtans, ce qui engagera l'Empereur à trouver quelque tempérament.

Il attend réponſe à ſes Lettres, & l'ordre comme il doit agir, il eſt encore tems, mais les Etats ne penſeront point aux affaires qui regardent la France tandis qu'ils ſeront ſi peu d'accord ſur les deux points.

L'Empereur veut recevoir un Réſident de France.

1653.

ſes Prédeceſſeurs en ont eu en France. Il eſt inutile de vous mander ce qui s'eſt paſſé dans cette audience & dans les autres : je lui parle toujours de nos affaires, ſans aucune eſpérance d'en tirer réponſe favorable, parcequ'il eſt notre partie.

L'Electeur de Mayence a moyenné l'Accord le premier de ce mois entre le Duc de Simmeren & l'Electeur Palatin. Conditions de l'Accord.

Le Duc de Simmeren a été enfin accordé le premier jour de ce mois par Monſieur l'Electeur de Mayence, avec Monſieur l'Electeur Palatin : le Duc donne dès à preſent à l'Electeur les deux tiers d'un Bailliage nommé Stromberg, quelques biens d'Egliſes annexez au Duché de Lautern, & une cinquiéme partie de Creutznach, dont le Duc en avoit trois, & les deux autres appartiennent au Marquis de Baden, & après la mort du Duc & de Madame ſa Femme, la Duché de Lautern apartiendra à l'Electeur, à la reſerve des autres biens d'Egliſes, qui y ſont annexez, & leſquels ils ne céde point préſentement, & ſon Fils demeure Duc de Simmeren. Il part d'ici dans peu de tems avec toute ſa famille, pour aller voir Monſieur l'Electeur de Brandebourg à Berlin.

Il le fait ſouvenir qu'il lui a envoyé un Mémoire en faveur de la Ville de Hambourg & qu'il leur a donné une Lettre pour le Cardinal & une pour Monſieur de la Meilleraye.

Je n'ai pu refuſer aux Députez de la Ville de Hambourg, de vous envoyer un Mémoire qu'ils m'ont préſenté, ſur la priſe de ſix de leurs Vaiſſeaux par ceux du Roi, à la côte de Brétagne, outre la Lettre que je leur ai donnée pour vous : ils en ont demandé une ſemblable pour ſon Eminence, & une pour Monſieur le Maréchal de la Meilleraye, leſquelles je leur ai pareillement données.

L'Empereur & le Collége Electoral ont envoyé un Courrier à l'Electeur de Brandebourg pour le prier de ſe départir de la réſolution qu'il a priſe.

Je viens d'aprendre que l'Empereur, & le Collége Electoral écrivirent hier par un Courrier exprès à Monſieur l'Electeur de Brandebourg, pour le convier de ſe départir de la réſolution qu'il a priſe ; on ne croit pas qu'il le faſſe.

Les Députez de quelques Cercles ont préſenté un Mémoire à la Diéte pour demander du ſecours contre ceux qui veulent prendre des quartiers d'hiver dans l'Empire.

Les Députez du Cercle Electoral, & de ceux du haut Rhin, & de Weſtphalie, donnerent hier un Mémoire aux Etats, par lequel ils implorent l'aſſiſtance de l'Empire, contre ceux qui ont deſſein de prendre des quartiers dans leurs Païs, & ſpécialement contre le Duc de Lorraine, qui a déja commencé dans le Païs de Liége, & lieux voiſins, & ils demandent que l'Aſſemblée délibére ſans delai ſur ce Mémoire. On croit que le Duc de Lorraine n'oſe venir d'abord dans l'Alſace de crainte d'y être ſuivi par les Troupes du Roi, & que lorſqu'elles ſeront en quartier, & diſperſées dans les Provinces, il ſortira des lieux où il eſt pour y venir. Ceux qui ne voudroient pas que les Troupes du Roi y entraſſent les premiers, mais ſeulement pour le ſuivre, ſouhaitent qu'ils prennent leur quartier dans la Lorraine, où elles ſeront toujours en état d'empêcher de les prendre en Alſace &c.

1653.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 18. Decembre 1653.

L'Empereur a ſurſis depuis deux jours l'examen des deux points qui occupent la Diéte depuis trois mois. La Diéte a réſolu ſur le Mémoire préſenté par les Cercles d'écrire au Duc de Lorraine, à l'Archiduc, & au Roi d'Eſpagne, réſolution inutile. Il veut dreſſer de concert avec le Député de Savoye un Mémoire qu'il doit préſenter aux Etats pour les preſſer d'examiner leurs affaires. Different entre l'Electeur de Cologne, & cette Ville ſur le point de la juriſdiction criminelle. L'Empereur y a envoyé un Courrier, il croit qu'il apporte une Commiſſion au Duc de Neubourg, & à la Ville d'Aix pour examiner cette affaire, & l'en informer. L'Empereur a la goute qui l'empêche d'aller à Neuſtat à la chaſſe. Deux choſes ont été propoſées à la Diéte, la ceſſion de Beſançon & la demande de l'Ambaſſadeur du Roi d'Angleterre. Le Collége des Princes a conſenti à la ceſſion de Beſançon, & le même Collége déliberéra demain ſur la demande de l'Anglois.

MONSIEUR,

JE n'ai point eu l'honneur de recevoir de vos Lettres, depuis celle du 20. Novembre, à

1653. laquelle j'ai répondu par ma derniére du 11. de ce mois, & je ne ſuis point en peine de votre ſilence, parceque Monſieur le Tellier m'a fait la grace de m'avertir qu'il procéde d'un voyage que vous avez fait en une de vos Terres. L'Empereur a enfin ſurſis depuis deux jours l'examen des deux points qui occupent les Etats depuis trois mois. Quelques Etats m'ont dit que la ſurſéance durera, & qu'on paſſeroit bientôt à d'autres matiéres, & qu'ils penſent que la premiére qui ſera propoſée, eſt la remiſe d'une partie des intérêts qui ont couru durant la Guerre, laquelle a été renvoyée à cette Diéte par le Traité de Munſter. D'autres m'ont aſſuré que cette ſurſéance ne dureroit que juſques à Noel ſelon le Stile ancien. En ce cas elle ſeroit inutile : je penſe que le terme de la ſurſéance dépend de la réponſe de Monſieur l'Electeur de Brandebourg, que l'Empereur attend, & que s'il demeure ferme, comme ſes Ambaſſadeurs croyent, la ſurſéance durera juſques à la fin de la Diéte.

L'Empereur a ſurſis depuis deux jours l'examen des deux points qui occupent la Diéte depuis trois mois.

La Diéte a réſolu ſur le Mémoire préſenté par les Cercles d'écrire au Duc de Lorraine, à l'Archiduc, & au Roi d'Eſpagne, reſolution inutile.

Le Mémoire des Etats qui ſont delà le Rhin a été propoſé le 12. de ce mois, & la réſolution de l'Aſſemblée qui eſt du 13. eſt d'écrire non ſeulement au Duc de Lorraine; mais encore à l'Archiduc, & même au Roi d'Eſpagne, & de prier l'Empereur de leur écrire auſſi, pour empêcher les quartiers, & au cas que leur réponſe ne ſoit pas bonne, on a réſolu de déliberer alors ſur des moyens plus vigoureux, c'eſt-à-dire ſur un armement, & que les Députez demanderoient cependant à leurs Maîtres d'amples Pouvoirs ſur ce ſujet. Vous jugez bien, Monſieur, que cette réſolution eſt inutile, & que l'hiver ſera paſſé avant que les Réponſes ſoient venues: auſſi les Etats expoſez au mal, ne s'en contentent pas, & veulent de nouveau engager l'Aſſemblée à une autre déliberation; mais il ne faut rien attendre de l'Aſſemblée en cette occaſion, parceque l'Empereur qui eſt dans l'intérêt des Eſpagnols, détourne beaucoup d'Etats, de chercher les moyens néceſſaires pour empêcher les Lorrains de prendre des quartiers dans l'Empire, & pluſieurs autres en ſont détournez par le peu d'intérêt qu'ils y ont, & par des défiances & jalouſies qui ſont entr'eux.

Il veut dreſſer de concert avec le Député de Savoye un Mémoire qu'il doit préſenter aux Etats pour les preſſer d'examiner leurs affaires.

Le Député de Savoye eſt de retour depuis avant hier, d'un petit voyage qui a duré trois ſemaines. Je l'attendois pour dreſſer de concert avec lui ſur les Articles qui le touchent un Mémoire que je veux donner aux Etats, pour les preſſer d'examiner nos affaires; l'eſpérance que j'ai d'aprendre demain des nouvelles de l'affaire de Briſac, me fera retarder mon Mémoire juſques à Samedi. 1653.

Different entre l'Electeur de Cologne, & cette Ville ſur le point de la juriſdiction criminelle. L'Empereur y a envoyé un Courrier; il croit qu'il aporte une Commiſſion au Duc de Neubourg, & à la Ville d'Aix pour examiner cette affaire, & l'en informer.

On vous aura mandé de Cologne, le différent qui eſt entre l'Electeur, & la Ville, ſur un point de juriſdiction criminelle, laquelle appartient toute entiére à l'Electeur. Il y a un commencement de petite Guerre entr'eux: car l'Electeur arrête à Bonne tous les bateaux, & la Ville a auſſi arrêté tout ce qui étoit appartenant aux Chanoines. L'Empereur y envoye aujourd'hui un Courrier exprès : je penſe qu'il porte une Commiſſion au Duc de Neubourg, & à la Ville d'Aix, pour examiner cette affaire, & l'en informer, & un ordre à la Ville de relâcher cependant ce qu'elle a arrêté. Le Comte Guillaume de Furſtemberg apréhendoit hier au ſoir, qu'il n'y eût un pareil ordre pour Monſieur l'Electeur de Cologne ſon Maître, & il me quita pour aller chez l'Empereur, afin de lui dire en ce cas, que ſon Maître auroit ſujet de s'en plaindre, & qu'il y auroit de la difficulté. Cette affaire eſt venue mal à propos à Monſieur l'Electeur de Cologne, qui eſt aſſez embaraſſé des quartiers d'hiver.

L'Empereur a la goute qui l'empêche d'aller à Neuſtat à la chaſſe.

L'Empereur eſt revenu de ſon petit voyage de Straubinguen; mais il n'a pu faire celui de Neuſtat à cauſe de ſa goute. Le Roi des Romains y eſt allé ce matin : ce ſont des parties de chaſſe pour le ſanglier. Je vous ſuplie très-humblement, Monſieur, de me faire l'honneur de croire que je ſuis avec une paſſion extrême &c.

Deux choſes ont été propoſées à la Diéte, la ceſſion de Beſançon & la demande de l'Ambaſſadeur du Roi d'Angleterre. Le Collége des Princes a conſenti à la ceſſion de Beſançon, & le même Collége déliberéra demain ſur la demande de l'Anglois.

Ce matin on a propoſé à l'Aſſemblée deux affaires. La premiere eſt pour la ceſſion de la Ville de Beſançon au Roi d'Eſpagne, à laquelle le Collége des Princes a conſenti; deſorte que c'eſt une choſe faite, puiſque le Collége des Electeurs l'avoit aprouvée il y a longtems. La ſeconde eſt la demande de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, ſur laquelle le Collége Electoral a été d'avis de lui donner 200. mille écus, celui des Princes n'achevera ſa déliberation que demain; mais on voit bien qu'elle ſera conforme à celle des Electeurs. Comme c'eſt ici une contribution volontaire, ceux qui s'y oppoſeront, ne payeront rien, mais il y en a très-peu dans le Collége des Princes, & de ceux qui payent le moins, je crois que le nombre ſera plus conſidérable dans le Collége des Villes.

MEMOIRE
DE Mr. DE VAUTORTE

Preſenté à la Diéte.

EMINENTISSIME ELECTOR,

Reverendiſſimi & Celſiſſimi Principes, Excellentiſſimi & Illuſtriſſimi nec non Illuſtres & Ampliſſimi Legati.

Quod petii a Dominis Deputatis, iterum enixè peto & rogo, ut Sacri Romani Imperii Ordinibus

EMINENTISSIME ELECTEUR,

Très-Hauts & Tres-Vénérables Princes Très-Excellens & Très-Illuſtres Ambaſſadeurs.

J'Ai déja demandé à Meſſieurs les Députez, & je demande encore avec une inſtante priére

1653. *dinibus placcat, querelas a me nomine Regis Christianissimi Domini mei, & ab aliis contra nos exhibitas, absque ullâ ulteriori morâ examinare: hoc quamprimùm fieri, negotii gravitas, & propositionss Cæsareæ ordo, postulant.*

Nostræ tribus capitibus potissimùm constant.

I. Investituræ promissæ Domino Duci Sabaudiæ, nondum ei concessæ sunt, & specialiter quidem, Investitura portionis Montis-Ferrati suspenditur, sub prætextu non solutæ pecuniæ de quarto paragrapho. Cum tamen liberè, purè & independenter hæc Investitura promissa sit, & pecunia a Rege Domino meo expromissore, & solo jam debitore bis oblata Domino Duci Mantuæ, & semper ab eodem rejecta fuerit, Scriptaque nomine ejus circumferuntur, & quod gravius est, ejus etiam factas Conventiones omnes, & præsertim Pacificationem Monasterienſem infringere eum conari apertè probant: harum autem executionem omnibus modis promovere, atque etiam armis tueri Regem Dominum meum debere ex Instrumento Pacis, cuivis notum est. Itaque in præsenti momento, nihil fidei & quieti Publicæ convenientius existimat Rex Dominus meus, quam illam eo modo, quo jam ante aliquot menses in Collegio Electorali laudabiliter & justè factum est, post tantam ab interessatis indebitè interjectam moram, in reliquis ambobus Imperii Senatibus, præsertim Principum, quantocius proponi, cum nudâ & clarissimâ Instrumenti Pacis litterâ conferri, atque secundùm illam celeri & justissimæ executioni mandari.

II. Præcipuus Instrumenti Pacis paragraphus, qui incipit, Et ut eo, *sincero effectu hactenus caruit, sive cirtumscriptiones militum spectemus, & tot equitum, peditumque Cohortes in Belgium & in Italiam contra nos transmissas, sive hiberna hostium nostrorum, quæ non modò totum Imperium, sed duo trevse Circuli prohibere potuissent; adeo autem hostes nostri securè vivunt, ut hìc de hibernis, tamquam de jure suo, audeant publicè pacisci, tantæque injuriæ cessationem pro gratiâ venditare, seu potiùs, quod durius est, sub spe Conventionis præparandæ, justæ defensionis tempus & consilium eripere Ordinibus Imperii voluerunt. Hoc verò, præter damnum præsens, pessimo sit exemplo, suntque fortasse, qui hoc experimento discentes, quid & quousque pati possimus, omnia tutò tentari posse contra singulos rati sunt. Si Convocati omnes, ad stabiliendam quietem publicam, turbari eam tam citò tamque graviter, patienter ferant, hoc sane casu*

priére à cette Illustre Assemblée, qu'il lui 1653.
plaise d'examiner sans autre délai les plaintes que j'ai portées devant elle au nom du Roi très-Chrétien mon Maître, & celles qu'on y a portées, contre la France. L'importance des intérêts dont il s'agit, & l'ordre observé dans la proposition de l'Empereur à la Diéte, exigent cette diligence.

Les Griefs de la France consistent en trois Chefs.

I. Le premier a pour fondement les Investitures qu'on a promises à Monsieur le Duc de Savoye & qu'on ne lui a point encore accordées, spécialement celle d'une partie du Monferrat, que l'on différe sur le prétexte spécieux du défaut de payement de la somme portée par le 4. paragraphe du Traité de Paix. J'apelle avec raison ce prétexte spécieux, puisque l'Investiture a été promise purement, simplement, & indépendamment d'aucune autre condition, & que d'ailleurs la somme dont on fait tant de bruit a été deux fois offerte de la part du Roi mon Maître à Monsieur le Duc de Mantouë qui l'a toujours refusée, & qui bien loin d'être porté à exécuter le Traité de Munster & ses propres engagemens, fait tous ses efforts pour les rompre, ainsi qu'il ne paroît que trop par les Ecrits qui courent dans le Public sous son nom.

Dans ces circonstances le Roi mon Maître (garant comme il est du Traité de Munster, & obligé d'en procurer & d'en soutenir l'exécution même par les armes) croit que rien ne convient mieux à la foi publique & à la tranquilité de l'Europe, que de faire incessamment proposer l'Investiture dont il s'agit dans les deux Colléges, où la proposition n'en a pas encore été faite, & principalement dans celui des Princes, ainsi qu'il a été pratiqué il y a quelques mois dans le Collége Electoral, après beaucoup de longueurs de la part des Parties; de confronter la demande de la France avec les propres termes du Traité de Paix, & d'en faire exécuter promptement & à la lettre les dispositions.

II. La France se plaint en second lieu de l'inexécution du principal Article du Traité qui commence par ces mots *Et ut eo*, auquel on contrevient de toutes les façons. De quel œil, en effet, veut-on qu'elle regarde les levées qu'on fait actuellement dans l'Empire, les Troupes de Cavalerie & d'Infanterie qu'on a fait passer en Flandre & en Italie pour servir contre elle, & enfin les quartiers d'hiver qu'on a laissé prendre à ses Ennemis, & qu'on auroit pu empêcher, je ne dis pas en leur opposant toutes les forces de l'Empire, mais celles de deux ou trois Cercles seulement; ce qui n'ayant point été fait, nos Ennemis en ont pris tant de confiance & tant de fierté, qu'ils ont osé non seulement proposer de traiter de ces quartiers d'hiver comme d'un droit qui leur apartenoit légitimement; mais publier encore avec hauteur que s'ils s'en désistoient, c'étoit par une grace spéciale dont on devoit leur être redevable. Cependant on a écouté leurs propositions, & l'on s'est aperçu, mais trop tard, qu'ils n'avoient d'autres vues, que de faire consumer en Conférences & en Projets inutiles d'accommodement, le tems que les Etats de l'Empire auroient pu employer à les repousser. Outre le dommage actuel que ces contraventions entrainent, la tolérance dont on les favorise est encore d'un exemple très-pernicieux: car qui peut répondre que d'autres Puissances attentives à ce qui se

passe

1653. *casu Regi Domino meo propositum est, hostes, non magis suos, quam Germaniæ, (cum eam hostiliter invadant,) quocumque iverint, persequi & amicis oppressis auxiliari.*

III. Domini Archiducis Oenipontani petitio, non solùm ante omnes alias, sed etiam ante Commissionum Publicationem dictata, & primis Ordinum Imperii Congressibus, sæpissimè magno conatu & clamore, ab ejus Legatis proposita fuit; attamen (nobis ejus communicationem scriptis & voce urgentibus) subitò retracta est ab iisdem Legatis, & quæ prima omnium communicari debuisset, solùm exhibita non fuit: quo facto, omnibus notum est, quid de causâ suâ indicet ipse Dominus Archidux Oenipontanus, quâ inviolabilem Imperii fidem dissolvere tentavit, triplici licèt nexu nobis obstrictam, ut ex adjunctis duarum Declarationum exemplis patet. Cùm autem ex primo Propositionis Cæsareæ Articulo notum sit, ideo præcipuè convocatos esse Ordines, ut Pax inter Imperium & Coronas stabiliatur, nullaque de tot querelis contra nos exhibitis, turbare eam citiùs possit, liquidò apparet quantùm interfit omnium fidei & quietis publicæ amantium, hanc scintillam subitò extingui.

Hæc quamprimùm examinari, iterum enixè rogo. Interimque me reverenter commendo favori

Eminentiæ Electoralis, Reverendissimorum & Celsissimorum Principum Excellentissimorum & Illustrissimorum, nec non Illustrium & Amplissimorum Legatorum; sumque ad omnia officia paratissimus servus.

Ratisbonæ, die vigesimâ quartâ Decembris anni 1653.

passe, & enhardies par le silence ou la foiblesse avec laquelle on suporte tous ces desordres, ne se croyent permis de tout entreprendre impunément contre le repos de l'Europe & la foi des Traitez. Sur ce chef les ordres du Roi mon Maître me prescrivent d'avertir l'Assemblée, que si elle ne prend de justes mésures pour arrêter le cours des infractions & maintenir la tranquilité publique, Sa Majesté a résolu de poursuivre par tout les Ennemis (qui au fond sont moins les siens que ceux de l'Empire, puisque c'est dans son sein qu'ils ont porté leurs armes) & de contribuer de toutes ses forces à délivrer ses Alliez de l'oppression. 1653.

III. Je représente en dernier lieu, que la demande que Monsieur l'Archiduc d'Inspruck avoit formée contre la France, qui avoit été dictée non seulement avant toutes les autres, mais même avant la publication des Commissions : qui avoit été proposée dans les premiéres Assemblées des Etats avec tant d'éclat & d'empressement : cette demande, dis-je, qui, comme la plus importante, devoit me parvenir la premiére, & dont j'ai si souvent demandé la communication & de vive voix & par écrit, a disparu tout d'un coup, & les Députez qui l'avoient portée l'ont retirée avant qu'elle m'ait été seulement montrée. Cette démarche prouve assez la mauvaise opinion que Monsieur l'Archiduc a lui-même du procès qu'il a voulu nous faire, par lequel il ne prétendoit pas moins que d'enlever à la France l'Alliance & la foi de l'Empire qui lui est engagée par un triple nœud.

Or comme le premier Article de la proposition de l'Empereur témoigne que S. M. I. a principalement convoqué la Diéte, dans la vue d'afermir la Paix entre l'Empire & les Couronnes par des décisions si précises, qu'aucun des différens dont il s'agit maintenant ne puisse desormais la troubler : tous ceux qui ont les mêmes intentions & qui aiment la foi publique doivent concourir à éteindre cette étincelle pour prévenir un incendie.

Je suplie derechef très-instamment qu'on fasse attention à ce que je viens de représenter, & je me recommande à la faveur

De son Eminence Electorale, des Très-Hauts & Très-Vénérables Princes & des Très-Excellens & Très-Illustres Ambassadeurs dont je demeure le très-affectionné serviteur.

A Ratisbonne le 24. Decembre 1653.

MON-

1653.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 25. Decembre 1653.

L'Affaire qui regarde Brisac donnera le branle à ce qui regarde la France à la Diéte. Le Courrier dépêché à l'Electeur de Brandebourg n'est pas de retour. Besançon a été cedé aux Espagnols. Trois Princes créez par l'Empereur ont été reçus dans le Collége des Princes, sous condition. Brandebourg souhaitoit que ceux de la Maison de Nassau qui ont été faits Princes, fussent reçus en même tems; il ne l'a pas obtenu. Il croit que cela n'est que retardé pour donner le pas aux autres. La troisiéme affaire est celle du Duc de Lorraine dont le Député a témoigné avoir un nouveau Pouvoir de traiter, il n'a rien proposé de nouveau, il paroit qu'il ne cherche qu'à amuser les Etats. L'affaire d'Angleterre n'est pas encore faite: le Collége des Princes n'achevera la déliberation qu'après les fêtes, les Villes ne veulent rien donner. Mort de l'Archevêque de Saltzbourg, il y a plusieurs Prétendans sur les rangs. L'Ambassadeur d'Espagne veut lever trois mille hommes pour le Milanois, ce sera matiére pour crier, mais inutilement.

1653.

MONSIEUR,

JE n'ai point eu l'honneur de recevoir de vos Lettres depuis celle du 20. Novembre : celle-ci ne sera qu'une Gazette : car nous avons remis notre sollicitation pour l'affaire de Savoye, & mon Mémoire après les fêtes. Celle de Brisac donnera le branle à tout le reste : j'espere en savoir demain le succès, ayant apris par la derniére Lettre de Monsieur de la Barde, que le Courrier qu'on avoit envoyé à la Cour, étoit repassé à Soleure dès le dix de ce mois. Je m'imagine que si l'affaire alloit mal pour nous, nos Ennemis en seroient déja avertis ici par des Courriers Extraordinaires, & qu'ils ne manqueroient pas de la publier. Celui que l'Empereur, & le Collége Electoral ont envoyé à l'Electeur de Brandebourg n'est point encore de retour : en l'attendant les Etats ont déliberé sur trois matiéres. La premiére a été pour accorder au Roi d'Espagne, comme Prince du Cercle de Bourgogne, la propriété de la Ville de Besançon qui étoit libre, & Impériale; cette affaire n'a reçu aucune difficulté. La seconde a été la réception dans le Collége des Princes, de Messieurs de Dietrichstein Grand Maître de la Maison de l'Empereur, d'Amalfi Capitaine de sa Garde, & d'Aversperg Grand Maître de la Maison du Roi des Romains, & Principal Ministre de cette Cour. Cette reception avoit été refusée il y a quelque tems, parce qu'aucun d'eux ne posséde des Terres qui relevent immédiatement de l'Empire, & il est nécessaire d'en avoir suffisamment pour soutenir la qualité de Prince, toutefois ils ont été reçus sans tirer à conséquence, & à condition que cette grace sera personnelle, & que leurs Enfans, ou Heritiers ne pourront entrer dans le Collége des Princes, s'ils n'ont des biens dans l'Empire. Les Ambassadeurs de Brandebourg désiroient qu'on fit la proposition au même tems pour ceux de la Maison de Nassau qui ont été faits Princes, lesquels ont des biens dans l'Empire; mais n'ayant pu l'obtenir ils se retirérent, & ne voulurent point assister à la déliberation. Je ne doute point qu'ils ne soient reçus dans cette Assemblée, & je crois qu'on ne les a retardez, que pour faire passer les autres devant eux. La troisiéme affaire est celle du Duc de Lorraine, de laquelle on a reparlé depuis la conclusion des Etats du 13. de ce mois, sur ce que son Député a témoigné avoir un nouveau Pouvoir de traiter; mais ce qu'il propose n'est rien que ce qu'il a dit il y a trois mois, & il paroit qu'il n'a point d'autre dessein que celui d'amuser les Etats, & qu'eux n'en ont aucun de prendre présentement la résolution qui seroit nécessaire, pour l'empêcher d'entrer dans l'Empire. L'affaire de l'Ambassadeur d'Angleterre n'est pas encore faite, & le Collége des Princes n'achevera la déliberation qu'après les fêtes : celui des Villes ne veut rien donner : quand cet argent sera promis il ne sera pas prêt de longtems.

Monsieur l'Archevêque de Saltzbourg est mort dans son Archevêché, le quinziéme de ce mois, après trente-quatre ans de Regence. On croit que Monsieur Crasne Conseiller du Con-

L'Affaire qui regarde Brisac donnera le branle à ce qui regarde la France à la Diéte.

Le Courrier dépêché à l'Electeur de Brandebourg n'est pas de retour.

Besançon a été cedé aux Espagnols. Trois Princes créez par l'Empereur ont été reçus dans le Collége des Princes, sous condition.

Brandebourg souhaitoit que ceux de la Maison de Nassau qui ont été faits Princes, fussent reçus en même tems; il ne l'a pas obtenu. Il croit que cela n'est que retardé pour donner le pas aux autres.

La troisiéme affaire est celle du Duc de Lorraine dont le Député a témoigné avoir un nouveau Pouvoir de traiter, il n'a rien proposé de nouveau, il paroit qu'il ne cherche qu'à amuser les Etats.

L'Affaire d'Angleterre n'est pas encore faite: le Collége des Princes n'achevera la déliberation

1653. qu'après les fêtes, les Villes ne veulent rien donner.

Mort de l'Archevêque de Saltzbourg, il y a plusieurs prétendants sur les rangs.

L'Ambassadeur d'Espagne veut lever trois mille hommes pour le Milanois, ce sera matiére pour crier, mais inutilement.

Conseil Aulique y étoit allé, comme je vous ai mandé par une de mes précédentes, pour voir s'il y auroit quelque disposition pour Monsieur l'Evêque d'Augsbourg, Frere de Monsieur l'Archiduc d'Inspruck, lequel est déja Coadjuteur de l'Evêché de Trente; mais on assure qu'il n'en a trouvé aucune, & qu'on y a pensé trop tard. On parle de deux concurrens; l'un est des Comtes de Thum, & l'autre est Frére de Monsieur le Comte de Bouchaim, Général de l'Empereur dans la Hongrie. Le Secretaire de l'Ambassadeur de Venise m'assura hier que l'Ambassadeur d'Espagne veut lever trois mil hommes de pied pour le Milanois, & qu'il s'est déja assuré de beaucoup d'Officiers. Ce sera matiére pour crier, mais inutilement: car il nous est impossible d'empêcher que l'Empereur ne donne de semblables assistances au Roi d'Espagne. Je vous suplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je suis avec une passion extrême &c.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 28. Decembre 1653.

Il lui envoye un Mémoire qui lui a été présenté par le Duc de Deux-Ponts, il ne doute pas que s'il a raison, le Roi ne soit bien aise de le contenter, puisqu'il a beaucoup souffert dans cette derniére Guerre pour le bon parti, & qu'il témoigne beaucoup d'affection pour la France dans la Diéte.

MONSIEUR,

Il lui envoye un Mémoire qui lui a été présenté par le Duc de Deux-Ponts, il ne doute pas que s'il a raison, le Roi ne soit bien aise de le contenter, puisqu'il a beaucoup souffert dans cette derniére Guerre pour le bon parti, & qu'il témoigne beaucoup d'affection pour la France dans la Diéte.

JE vous envoye un Mémoire, qui m'a été présenté ici par le Député de Monsieur le Duc de Deux-Ponts, la lecture duquel vous aprendra mieux sa prétention, que je ne pourrois vous l'expliquer. Je suis assuré que si elle est juste, le Roi sera bien aise de contenter un Prince qui a beaucoup souffert dans cette derniére Guerre pour le bon parti, & qui témoigne en toutes occasions & même dans cette Diéte beaucoup d'affection pour les intérêts de Sa Majesté: c'est un témoignage que je suis obligé de lui rendre. Je vous supplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je suis, &c.

1653. fert dans cette derniére Guerre pour le bon parti, & qu'il témoigne beaucoup d'affection pour la France dans la Diéte.

MEMOIRE

Donné à Monsieur de

VAUTORTE

Par le Député de Mr. le Duc de

DEUX-PONTS.

Le Mémoire de la part du Duc de Deux-Ponts regarde un Fief qu'il dit lui appartenir en Lorraine, & dont le Roi s'est rendu Maître, lorsqu'il s'est saisi du Païs, il demande qu'il lui soit restitué.

MONSIEUR,

Le Mémoire de la part du Duc de Deux-Ponts regarde un Fief qu'il dit lui appartenir en Lorraine, & dont le Roi s'est rendu Maître, lorsqu'il s'est saisi du Païs, il demande qu'il lui soit restitué.

VOtre Excellence m'excusera, s'il lui plait, qu'au nom & de la part de son Alteſſe de Deux-Ponts, en vertu du Pouvoir, & de l'Instruction dont elle m'a honoré, & qualifié pour la présente Diéte de l'Empire, je m'émancipe de lui représenter, comme quoi sadite Alteſſe posséde en Lorraine en Fief Masculin annuellement 320. florins d'or payables en sel, de la Saline de Dieuze; mais comme ainsi soit que sadite Alteſſe de Deux-Ponts, depuis que le Roi a porté ses armes victorieuse dans le Duché de Lorraine & le tient en possession, nonobstant toutes les remontrances & recherches faites sur ce sujet, a été frustré du payement, & de l'effet dudit Fief, sans que les prétentions du Roi audit Duché se puissent étendre à son préjudice, & au delà de son droit féodal, comparé d'ancienneté par ses ancêtres, & dont Sadite Alteſſe de Lorraine agréera toujours la jouïssance. Je supliè en toute humilité Votre Excellence qu'il lui plaise favoriser de tant Sadite Alteſſe mon Maître, qu'en vertu de Votre Plenipotence, elle fût restituée en ladite jouïssance dudit Fief, sans que autrement elle en pût prendre sujet d'en intéresser les Etats de l'Empire en la pré-

sente

1653. ſente conjoncture, bien aſſuré qu'outre l'équité & la juſtice que Votre Excellence y fera paroitre, elle s'en comparera non ſeulement une gloire immortelle ; mais auſſi l'obligation ſi étroite du côté de la Maiſon Palatine de Deux-Ponts, qu'icelle s'étudiera toujours d'une gratitude réelle en votre endroit ne plus ne moins que ..... Monſieur ..... de Votre Excellence le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur JONAS MAISTERLIN *Député Plenipotentiaire pour S. A. Palatine de Deux-Ponts.*

1654.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du premier Janvier 1654.

Il lui donne avis qu'il a préſenté un Mémoire à la Diete ſelon l'intention du Roi : il contient trois points celui de Savoye, celui des quartiers du Duc de Lorraine, & celui de la plainte de l'Archiduc qui n'eſt pas de conſequence. L'Electeur de Mayence lui a promis de propoſer l'affaire de Savoye ; il croit que l'Empereur l'empêchera. Cologne & Trêves ſont beaucoup de bruit des quartiers que le Duc de Lorraine a pris dans l'Empire, la Diéte a réſolu de prier l'Empereur d'écrire à ce Duc ſur ce ſujet : tout cela ſera inutile. L'Electeur de Cologne ne ſauroit reſiſter aux Ennemis, à moins d'être ſoutenu des Hollandois, il ne doit rien attendre de l'Empire. Si le Duc de Lorraine vient en Alſace & que nos Troupes le ſuivent, la Diéte n'y trouvera rien à redire, mais ſi nos Troupes y viennent prendre des quartiers ſous prétexte de les ôter aux Ennemis, ils feront beaucoup de bruit. Le Courrier envoyé à l'Electeur de Brandebourg eſt de retour avec des Lettres, pour l'Empereur & le Collége Electoral, auſſi fortes que les premiéres, touchant les deux points conteſtez. Le Sieur Craſne eſt retourné à Saltzbourg pour briguer pour l'Evêque d'Augsbourg, il n'obtiendra rien. Il le remercie de ce qu'il lui veut faire expédier une Ordonnance pour 4. mois d'apointemens. 1654.

MONSIEUR,

J'Ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12. Decembre, avec une de Son Eminence du même jour, leſquelles m'aprenant que l'intention du Roi eſt de preſſer dans cette Aſſemblée l'affaire de Savoye, j'ai donné aux Etats un Mémoire duquel je vous envoye la Copie, qui a été dicté le 30. de Décembre. Ce Mémoire contient trois points, celui de Savoye, celui des quartiers du Duc de Lorraine, & celui de la plainte de Monſieur l'Archiduc, laquelle il a retirée. Ce dernier point n'eſt pas maintenant de grande conſéquence & ſi Monſieur l'Archiduc n'en reparle plus, il s'eſt fait plus de tort qu'à nous. Monſieur l'Electeur de Mayence m'a promis de propoſer l'affaire de Savoye; mais je crois que l'Empereur l'en empêchera, ou pour le moins qu'il la retardera. On parle maintenant des quartiers du Duc de Lorraine, & les Députez des Electeurs de Cologne, & de Trêves font beaucoup de bruit; mais ils n'obtiendront rien de cette Aſſemblée qui ſoit effectif. Après pluſieurs déliberations on réſolut hier de prier l'Empereur d'écrire ſérieuſement au Duc de Lorraine de ſortir ſans delai de l'Empire: les Lettres ſeront envoyées & cependant le tems coulera. Il faut quelque choſe de plus fort que des paroles, pour empêcher ce Prince de prendre des quartiers, & cette Aſſemblée n'eſt pas capable d'une vigoureuſe réſolution : car tous les Etats qui ſont attachez à la Maiſon d'Autriche ſavent bien, qu'elle lui déplairoit, & entre les autres, il y en a pluſieurs qui ne veulent point auſſi lui déplaire ni s'embaraſſer pour l'intérêt d'autrui.

Je ne ſai ſi Monſieur l'Electeur de Cologne ſera aſſez fort pour reſiſter de ſon chef à nos Ennemis, ou ſi les Hollandois l'aſſiſteront ; mais je ne vois aucun Prince de l'Empire qui ſoit deça le Rhin en reſolution de ſe joindre à lui, & à mon avis il doit peu eſpérer de l'Aſſemblée qui ſe refera en Weſtphalie. Si Monſieur le Duc de Lorraine veut venir en Alſace, & que Monſieur le Maréchal de la Ferté le ſuive, on n'y trouvera rien à redire ; mais s'il y vient prendre ſes quartiers ſans aucun prétexte de les ôter à nos Ennemis, ils feront ici beaucoup de bruit: nous n'avons rien toutefois à craindre ſur ce ſujet, tandis que le Duc de Lorraine ſera dans l'Empire, & pourvû que nous ſoyons prêts d'en ſortir s'il en ſort.

Vous ſaurez ce qui s'eſt paſſé à Philipsbourg le

Il lui donne avis qu'il a préſenté un Mémoire a la Diete ſelon l'intention du Roi: il contient trois points, celui de Savoye, celui des quartiers du Duc de Lorraine, & celui de la plainte de l'Archiduc qui n'eſt pas de conſequence.

L'Electeur de Mayence lui a promis de propoſer l'affaire de Savoye, il croit que l'Empereur l'empêchera.

Cologne & Trêves font beaucoup de bruit des quartiers que le Duc de Lorraine a pris dans l'Empire, la Diéte a réſolu de prier l'Empereur d'écrire à ce Duc ſur ce ſujet, tout cela ſera inutile.

L'Electeur de Cologne ne ſauroit reſiſter aux Ennemis, à moins d'être ſoutenu des Hollandois, il ne doit rien attendre de l'Empire.

Si le Duc de Lorraine vient en Alſace & que nos Troupes le ſuivent, la Diéte n'y trouvera rien à redire, mais ſi nos Troupes y viennent prendre des quartiers ſous prétexte de

1654. les ôter aux Ennemis, ils feront beaucoup de bruit.

le 17. Decembre avant que de recevoir cette Lettre. Je ne sai quelle résolution prendra Monsieur le Comte d'Harcourt, ensuite de cette Action, de laquelle tous nos amis témoignent ici une joye extrême.

Le Courier envoyé à l'Electeur de Brandebourg est de retour avec des Lettres pour l'Empereur & le College Electoral, aussi fortes que les premiéres, touchant les deux points contestez.

Le Courier qu'on avoit envoyé à Berlin est enfin de retour, avec des Lettres de Monsieur l'Electeur de Brandebourg pour l'Empereur, & le Collége Electoral, aussi fortes que les premiéres. Maintenant qu'ils n'espérent plus qu'il change, je ne sai quelle résolution ils prendront sur les deux points qui les ont occupez si longtems: ils ne voudront pas rompre, & par conséquent ils seront obligez suivant la demande des Protestans, de laisser dormir ces deux matiéres, & de passer à quelque autre.

Le Sieur Crasne est retourné à Saltzbourg pour briguer pour l'Evêque d'Augsbourg, il n'obtiendra rien.

Monsieur Crasne Conseiller Aulique est retourné à Saltzbourg par ordre de l'Empereur: on croit qu'il briguera pour Monsieur l'Archevêque d'Augsbourg, Frére de l'Archiduc d'Inspruch, & qu'il n'obtiendra rien.

Il le remercie de ce qu'il lui veut faire expédier une Ordonnance pour quatre mois d'appointemens.

Je vous remercie, Monsieur, très-humblement de la faveur que vous me promettez, de m'expedier une Ordonnance pour quatre mois de mes apointemens, & j'espére que Messieurs les Intendans me feront la grace de la signer, Son Eminence ayant eu la bonté de leur en écrire. Je prie Dieu que cette année vous soit aussi heureuse que vous la souhaitez &c.

LETTRE

à son

EMINENCE

Monseigneur le Cardinal

M. AZARIN.

Du premier Janvier 1654.

Il lui rend compte que selon ses ordres, il a présenté le Mémoire à la Diéte, il ne sait s'il pourra obtenir que l'affaire de Savoye soit proposée, l'Empereur s'y oppose, & l'Electeur de Mayence de qui dépend la proposition ne fait que ce qu'il veut. Il a fait en cette occasion tout ce qu'il a pû pour le Duc de Savoye, depuis que l'Empereur a été à Munick, les Ambassadeurs de l'Electeur de Baviere n'ont plus de chaleur pour son affaire. Il croit que les François n'ont rien à craindre de la Diete, c'est ce que l'on doit souhaiter, & l'Evêque de Spire sera fort aise pourvu que la Garnison de Philipsbourg vive avec régle à l'avenir. Les Imperiaux disent qu'on ne pense plus au Traité du Duc de Lorraine, & du Comte d'Harcourt, personne ne les croit. La conduite du Comte d'Harcourt servira de prétexte pour faire entrer dans l'Alsace le Maréchal de la Ferté, outre celui que donnera le Duc de Lorraine. Il ne peut quitter la Diéte sans faire croire au Duc de Savoye qu'on abandonne son affaire, il croit qu'il y doit rester pour répondre à ce qu'on dira de l'entrée du Maréchal de la Ferté dans l'Alsace. Il n'y a point de secours à espérer de la Diéte pendant cet hiver, ni des Etats qui sont delà le Rhin. La mesintelligence entre l'Electeur de Brandebourg, & le Duc de Neubourg empêchera l'armement de Westphalie. La Maison de Brunswick paroit ici fort passionnée contre celle d'Autriche & contre la Suede, à cause de Breme. Si les Espagnols appuyent les Suedois dans leur prétention, ce n'est que pour les brouiller avec les Protestans. Touchant ce qui s'est passé à Philipsbourg l'honneur en est dû au Sieur des Madris Commissaire du Roi dans la Place. 1654.

MONSEIGNEUR,

Il lui rend compte que selon ses ordres, il a présenté le Mémoire à la Diéte, il ne sait s'il pourra obtenir que l'affaire de Savoye soit proposée. l'Empereurs'y oppose, & l'Electeur de Mayence de qui dépend

J'Envoye à Votre Eminence la Copie de la Lettre que j'écris aujourd'hui à Monsieur le Comte de Brienne, & du Mémoire que j'ai donné aux Etats, aussi-tôt que j'ai eu l'honneur de recevoir votre ordre. Je ne sais si nous pourrons obtenir que l'affaire de Savoye soit proposée: car l'Empereur ne le veut point, & Monsieur l'Electeur de Mayence, duquel dépend la proposition, ne fait que ce qu'il veut. Pour obtenir la proposition il seroit nécessaire que cet Electeur la souhaitât beaucoup, car encore qu'elle se fasse par son ordre, elle doit être faite dans le Collége des Prin-

1654. Princes par Monsieur Volmar Député de la Maison d'Autriche, qui en a le Directoire, & il ne la fera point contre le gré de l'Empereur, si Monsieur l'Electeur de Mayence ne l'en presse avec fermeté. Le Député de Saltzbourg a le Directoire alternativement, mais l'Archevêque étant mort, il n'osera faire que ce que l'Empereur voudra. Quoi qu'il arrive, Monsieur le Duc de Savoye connoîtra, que Sa Majesté aura fait en cette occasion tout ce qu'elle a pu. Son Député voit bien qu'il ne doit rien espérer que de nous, & il m'a avoué que depuis le voyage de l'Empereur à Munick, les Ambassadeurs de Monsieur le Duc de Baviere n'ont plus de chaleur pour son affaire. Je crois que nous n'avons rien à craindre, dans toutes les autres qu'on a proposées ici contre nous, & si cette Assemblée ne change de conduite, elle ne fera rien, pour ni contre nous: c'est à mon avis ce que nous pouvons souhaiter en ce tems. Monsieur l'Evêque de Spire sera trop aise pourvû que la Garnison de Philipsbourg vive réglement à l'avenir. Les Imperiaux parlent ici du Traité entre Monsieur le Duc de Lorraine, & Monsieur le Comte d'Harcourt, comme d'une affaire à laquelle on ne pense plus; mais personne ne les croit, à cause de ce qui s'est passé à Philipsbourg. Si Monsieur le Duc de Lorraine n'a ni cette Place ni des quartiers dans l'Alsace, ils n'auront pas tout leur compte, & Monsieur le Comte d'Harcourt pourra devenir plus facile: sa conduite servira de prétexte pour défendre ici l'entrée de Monsieur le Maréchal de la Ferté dans l'Alsace, outre celui que nous donnera Monsieur le Duc de Lorraine. Je ne puis sortir d'ici sans faire croire au Duc de Savoye que nous abandonnons son affaire, & je crois que le quartier d'hiver sera passé avant qu'elle soit finie; mais si elle l'étoit dès à présent, il me semble que je ferois encore mieux de demeurer ici, pour répondre à tout ce qu'on dira contre l'entrée de Monsieur le Maréchal de la Ferté dans l'Alsace, que d'y aller, parceque j'y ferois inutile, & qu'il est à propos d'avoir quelqu'un à la Diéte.

la proposition ne fait que ce qu'il veut.

Il a fait en cette occasion tout ce qu'il a pu pour le Duc de Savoye: depuis que l'Empereur a été à Munick, les Ambassadeurs de l'Electeur de Baviere n'ont plus de chaleur pour son affaire.

Il croit que les François n'ont rien à craindre de la Diéte, c'est ce que l'on doit souhaiter, & l'Evêque de Spire sera trop aise pourvu que la Garnison de Philipsbourg vive avec régle à l'avenir.

Les Imperiaux disent qu'on ne pense plus au Traité du Duc de Lorraine & du Comte d'Harcourt, personne ne les croit.

La conduite du Comte d'Harcourt servira de prétexte pour faire entrer dans l'Alsace le Maréchal de la Ferté, outre celui que donnera le Duc de Lorraine.

Il ne peut quitter la Diéte sans faire croire au Duc de Savoye qu'on abandonne son affaire, il croit qu'il y doit rester.

Il n'y a point de secours à espérer de la Diéte pendant cet hiver, ni des Etats qui sont de là le Rhin.

Il a pour répondre à ce qu'on dira de l'entrée du Maréchal de la Ferté dans l'Alsace.

La mesintelligence entre l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg empêchera l'armement de Westphalie.

La Maison de Brunswich paroit ici fort passionnée contre celle d'Autriche & contre la Suede, à cause de Breme.

Il faut pas espérer de cet hiver aucun secours de cette Assemblée, &, si je ne me trompe, de tous les Etats qui sont delà le Rhin, contre le Duc de Lorraine. La mesintelligence qui est entre Monsieur l'Electeur de Brandebourg, & le Duc de Neubourg, empêchera encore pour cette fois l'armement de Westphalie. La Maison de Brunswich est celle qui paroît ici la plus passionnée contre celle d'Autriche, & aussi contre la Suede, à cause de la Ville de Breme.

Je ne sai si outre les raisons que Votre Eminence remarque dans sa Lettre, les Espagnols en ont quelque autre, pour appuyer la prétention des Suedois, si ce n'est le désir de les brouiller avec les Protestans d'Allemagne, tous ceux du Cercle de la basse Saxe y étant contraires.

Votre Eminence connoit mieux que moi l'importance de ce qui s'est passé à Philipsbourg: je suis seulement obligé de lui dire, que le principal honneur, & la premiére reconnoissance en est due à Monsieur des Madris, Commissaire du Roi dans la Place. Les Officiers qui y ont servi le Roi, n'en eussent pas averti Votre Eminence, & sans l'assistance, leur bonne volonté seroit demeurée inutile; mais Monsieur des Madris l'a entretenue, & par la connoissance qu'il m'en a donnée, Votre Eminence a le moyen de faire réussir cette affaire. Je prie Dieu que cette année soit aussi heureuse à Votre Eminence, & par Elle à toute la France, que celle qui vient de finir &c.

Si les Espagnols apuyent les Suedois dans leur prétention, ce n'est que pour les brouiller avec les Protestans.

Touchant ce qui s'est passé à Philipsbourg l'honneur en est dû au Sieur des Madris Comissaire du Roi dans la Place.

COPIE

De

LETTRE

Ecrite à son

EMINENCE

Monseigneur le Cardinal

MAZARIN

Par Monsieur de

VAUTORTE.

De Ratisbonne le 8. Janvier 1654.

Il lui envoye Copie de la Lettre qu'il écrit à Monsieur de Brienne. Monsieur d'Harcourt a cessé de lui écrire, & Monsieur de Charlenois aussi; il a écrit au dernier qui lui fera savoir s'il peut rendre quelque service pour ce qui regarde Brisac. Le Député du Duc de Gueldre lui a amené le Pere d'Alfeston, qui fut condamné à mort du Regne du feu Roi, il promet de decouvrir bien des choses touchant les Espagnols pourvû qu'on lui donne pension. Il avertit le Cardinal qu'il n'espére rien de bon de cet homme, grand causeur, peu solide & fort pauvre.

MONSEIGNEUR,

Il lui envoye Copie de la Lettre qu'il écrit à Monsieur de Briene.

J'Envoye à Votre Eminence la Copie de la Lettre que j'écris aujourd'hui à Monsieur le

1654. Comte de Brienne. Je ne vous parle point de l'affaire de Brisac, & de la bonne espérance qu'on en a depuis celle de Philipsbourg, parceque votre Eminence en a des avis plutôt, & meilleurs que les miens. Monsieur le Comte d'Harcourt a cessé de m'écrire, & Monsieur de Charlenois aussi: j'ai écrit au dernier une Lettre assez ample le cinquiéme de ce mois, laquelle il montrera; & si je suis capable de rendre quelque service en cette occasion, je pense qu'il me le fera savoir.

Monsieur d'Harcourt a cessé de lui écrire, & Mr. de Charlenois aussi: il a écrit au dernier qui lui fera savoir s'il peut rendre quelque service pour ce qui regarde Brisac

Le Sieur du Laurier qui est ici Député du Duc de Gueldre, comme Comte d'Egmont, m'a amené depuis deux jours le Pere d'Alfeston, qui fut condamné à mort durant le Regne du feu Roi. Ce Vieillard est logé ici chez les Ambassadeurs de Cologne; il promet de nous découvrir beaucoup d'intelligences secretes des Espagnols, même dans Paris, pourvû qu'on lui donne quelque pension dedans, ou dehors le Royaume, pour couler le reste de ses jours; mais d'autant que j'ai sû de lui qu'il s'étoit déja autrefois adressé à Votre Eminence par l'entremise de Monsieur Fabert, & d'autres, je lui ai dit, qu'après tout ce qui s'est passé, on auroit de la peine à prendre confiance en lui, s'il ne donnoit par avance, & comme pour gage la connoissance de quelque secret important, entre un si grand nombre qu'il dit savoir, & que sans cela je ne me chargerois pas d'en faire la proposition. Il m'a promis de le faire, & je lui ai dit que je n'en écrirois pas plutôt: toutefois j'en avertis Votre Eminence selon mon devoir: je n'espére rien de cet homme, qui m'a paru un grand causeur & peu solide, outre que le mauvais état où il est me fait croire qu'il n'a pas été fort considéré par nos Ennemis. Je suis, &c.

Le Député du Duc de Gueldre lui a amené le Pere d'Alfeston, qui fut condamné à mort du Regne du feu Roi, il promet de découvrir bien des choses touchant les Espagnols pourvû qu'on lui donne pension.

Il avertit le Cardinal qu'il n'espére rien de bon de cet homme, grand causeur peu solide & fort pauvre.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 8. Janvier 1654.

L'Electeur de Mayence lui a promis de présenter son Mémoire, il l'en pressera. Le Duc de Savoye a sujet d'être satisfait du soin qu'il prend de son affaire. Prétention des Suedois sur Breme, l'Empereur a désiré d'avoir les avis des Etats là-dessus. Plusieurs Ecrits ont paru au sujet de la Ville de Breme, le Sieur Volmar Député au Collége des Princes pour la Maison d'Autriche opina en faveur de la Ville; le Député du Roi d'Espagne opina pour les Suedois. La conclusion des Etats au sujet de la Lorraine n'a pas encore été présentée à l'Empereur. Cette longueur fait voir, qu'il n'en faut espérer aucun secours. Comme on ne fait rien ici plusieurs Députez des principaux partent pour s'en retourner. Ce qui s'est passé à Philipsbourg facilitera l'accommodement du Comte d'Harcourt: l'Evêque de Spire est aussi radouci; il souhaite d'avoir occasion de mériter la protection du Roi, & il la demande contre l'Electeur Palatin. Il est bien vrai que cet Evêque auroit souhaité que Philipsbourg tombât entre les mains du Duc de Lorraine, parcequ'il auroit pû l'acheter de ses mains.

1654.

MONSIEUR,

JE n'ai point reçu de Lettre de votre part, depuis celle que je me suis donné l'honneur de vous écrire le premier de ce mois, & on n'a rien fait ici à cause des fêtes des Luthériens, qui ont suivi les nôtres; desorte que je ne vous puis rien mander, que ce qui est contenu dans mes précédentes. Monsieur l'Electeur de Mayence m'a encore promis le 4. de ce mois, de proposer aux Etats mon Mémoire sans aucun delai, & je le presserai incessamment. Si le Député de Savoye fait savoir à son Maître le soin que je prens de son affaire, je ne doute point qu'il ne soit satisfait quelque succès qu'elle puisse avoir.

L'Electeur de Mayence lui a promis de présenter son Mémoire, il l'en pressera. Le Duc de Savoye a sujet d'être satisfait du soin qu'il prend de son affaire.

Vous savez, Monsieur, que les Suedois prétendent d'être Maîtres de la Ville de Breme, & qu'elle se dit Ville Libre de l'Empire: c'est une querelle qui n'est pas nouvelle, & qui a commencé avec les Archevêques de Breme. L'Empereur a désiré avoir l'avis des Etats, & les deux Parties ont fait imprimer ici beaucoup d'Ecrits pour justifier leur droit, principalement au possessoire, duquel seul il s'agit maintenant. L'affaire fut proposée il y a trois ou quatre jours, & remise à un mois, parceque plusieurs Députez du Collége des Princes déclarérent qu'ils n'avoient pas encore d'Instructions suffisantes de leurs Maîtres sur cette matiére. Le Collége Electoral, aussi bien que celui des Villes parut favorable à la Ville; c'est pourquoi les Suedois ont sujet d'éviter, comme ils semblent vouloir faire, que leur affaire ne soit examinée en cette Diéte. Monsieur Volmar Député au Collége des Princes pour

Prétention des Suedois sur Breme, l'Empereur a désiré d'avoir les avis des Etats là-dessus.

Plusieurs Ecrits ont paru au sujet de la Ville de Breme, le Sieur de Volmar Député au Collége des Princes pour la Maison d'Autriche opina en faveur de la Ville; le Député du Roi d'Espagne opina pour les Suedois.

1654. pour la Maison d'Autriche opina ouvertement en faveur de la Ville, & dit que l'Empereur n'avoit point eu intention de la donner aux Suedois par le Traité de Paix: au contraire Monsieur Malinez Député du Roi d'Espagne pour le Cercle de Bourgogne opina avec chaleur en faveur des Suedois, quoique pendant la Diéte il n'ait encore rien dit pour son avis, sinon qu'il suivoit celui d'Autriche. Cette différence d'opinions entre deux personnes qui sont bien d'accord, même sur ce point, fut fort remarquée.

La conclusion des Etats au sujet de la Lorraine n'a pas encore été presentée à l'Empereur. Cette longueur fait voir qu'il n'en faut espérer aucun secours. Comme on ne fait rien ici, plusieurs Députez des principaux partent pour s'en retourner.

La conclusion des Etats de laquelle je vous ai parlé par ma derniére Lettre, n'a pas encore été présentée à l'Empereur, & par conséquent il n'a point encore écrit les Lettres qu'ils lui demandent. Cette longueur vous fait voir qu'il ne faut espérer aucun secours en cette occasion: plusieurs Députez même des principaux, voyant qu'on ne fait rien ici, & étant très-persuadez qu'on n'y fera rien, partent de jour en jour pour s'en retourner. Vous avez les nouvelles d'Alsace aussitôt que moi: je n'en ai point encore de certaines de Brisac; mais j'espére que celle de Philipsbourg facilitera l'accommodement de Monsieur le Comte d'Harcourt comme on le croit ici. Elle a déja adouci Monsieur l'Evêque de Spire, lequel m'étant venu voir le 3. de ce mois, m'a tenu un langage si différent de ce qu'il m'avoit dit jusques ici, que j'en ai été surpris. Il témoigne être très-aise de ce qui est arrivé, & souhaite avec passion d'avoir les occasions de meriter la protection du Roi, il la demande principalement contre l'Electeur Palatin, & contre la Ville de Spire: il ne prétend pas que le Roi se déclare pour lui contre l'Electeur, mais seulement que dans les choses que l'Electeur entreprendra d'autorité, & de force, Sa Majesté intervienne comme Protecteur, pour l'obliger à user des voyes de justice; mais il espére que s'il a besoin d'une vintaine de Soldats de la Garnison pour mêler avec sa Milice dans les occasions de petites Guerres qu'il a quelquefois avec la Ville de Spire, ils ne lui feront pas refusez à condition qu'ils ne paroitront point être au Roi, pour ne donner à la Ville aucun sujet de se plaindre de Sa Majesté. Je l'ai assuré qu'il recevra du Roi toute la Protection possible, & au delà de ce qu'il peut croire, pourvû que de sa part il fasse ce qu'il doit. La verité est qu'il a fort souhaité que Philipsbourg tombât entre les mains de Monsieur le Duc de Lorraine, parceque ce Prince l'auroit mis à prix, & qu'il n'auroit pas manqué d'argent pour l'acheter: plusieurs Voisins y eussent contribué, & l'Empereur n'auroit jamais permis que le Duc de Lorraine nous le rendît. Je suis avec une passion extrême, &c.

Ce qui s'est passé à Philipsbourg facilitera l'accommodement du Comte d'Harcourt: l'Evêque de Spire est fort adouci; il souhaite d'avoir occasion de mériter la protection du Roi, & il la demande contre l'Electeur Palatin.

Il est bien vrai que cet Evêque auroit souhaité que Philipsbourg tombât entre les mains du Duc de Lorraine, parcequ'il auroit pu l'acheter de ses mains.

1654.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 12. Janvier 1654.

Il le fait ressouvenir de ce qu'il lui a écrit au sujet des Vaisseaux de Hambourg arrêtez, & conduits à Nantes. Le Député de Lubec lui a fait la même plainte pour leurs Navirés qui ont aussi été amenez à Nantes, les Villes Anseatiques s'intéressent dans cette affaire, il lui représente leurs raisons & le prie de lui répondre là-dessus.

MONSIEUR,

Il le fait ressouvenir de ce qu'il lui a écrit au sujet des Vaisseaux de Hambourg arrêtez, & conduits à Nantes. Le Depuré de Lubec lui a fait la même plainte pour leurs Navires qui ont aussi été amenez à Nantes, les Villes Anseatiques s'intéressent dans cette affaire, il lui représente leurs raisons & le prie de lui répondre là-dessus.

JE me donnai l'honneur de vous écrire le 4. du mois de Decembre, à la priére de Messieurs les Députez de la Ville de Hambourg, qui se plaignoient de ce que six Navires avoient été arrêtez, & menez à Nantes, quoiqu'ils apartinssent à des habitans de leur Ville. Monsieur le Député de la Ville de Lubec m'a fait depuis une semblable plainte, pour les Navires de Lubec qui ont aussi été menez à Nantes, & toutes les Villes Anseatiques s'intéressent dans cette affaire. On avoue qu'il y avoit des marchandises de contrebande, mais peu, & non, dans tous les Vaisseaux, ni même dans le plus grand nombre, & partant ils croyent qu'il n'y a pas eu lieu, même dans la plus grande rigueur, d'arrêter les vaisseaux où il n'y en avoit point, ou du moins de les retenir, après avoir connu qu'ils n'étoient chargez que de Marchandises permises. Ils ajoutent que le peu de Marchandises de contrebande qui sont confiscables, ne doit pas faire confisquer tout le reste des Marchandises du même vaisseau, ni le Corps du Navire, que notre Loi qui l'ordonne n'a jamais été observée avec cette rigueur; que l'article de notre Traité de Munster qui parle de la liberté du commerce, a aboli cette dureté, & que par les Traitez faits à Munster entre le Roi d'Espagne, & les Villes Anseatiques, & depuis entre le même Roi & les Hollandois, il est expres-

1654. expreſſement dit, que les Marchandiſes de contrebande dont leurs Navires ſeront chargez pour la France, ne feront point confiſquer les autres Marchandiſes, ni les Corps des Navires, ce qui doit être également obſervé de notre part, ſi nous voulons entretenir le commerce, & en tirer de l'utilité, n'y ayant pas d'apparence de demander au Roi d'Eſpagne en notre faveur, ce que nous ne voudrions pas accorder reciproquement: enfin que leurs Marchands n'ayant rien fait que ſous la foi de tous ces Traitez, il ne ſeroit pas raiſonnable de confiſquer leurs Marchandiſes. Voila, Monſieur, ce qu'ils m'ont repreſenté, & prié de repréſenter à Sa Majeſté pour l'utilité du commerce, auquel nous avons autant d'intérêt qu'eux. Je vous ſuplie très-humblement de conſidérer leurs raiſons, & de me faire ſavoir ce que je dois répondre. Je ſuis &c.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 15. Janvier 1654.

L'Electeur de Brandebourg a répondu d'une maniére ferme à l'Empereur, & au Collége Electoral ſur la diſpute des deux points. Les Proteſtans ne molliront point, & le Collége Electoral ſera obligé de conſentir à quelque expedient. Les Proteſtans propoſent quatre expédiens. La prétention des Suedois ſur la Ville de Breme a été jugée plus promptement qu'on ne croyoit, les Suedois ont perdu leur procès, ſauf à eux de ſe pourvoir par voye de droit ou de compoſition amiable. Les Suedois ont proteſté: le jugement eſt juſte, la Ville de Breme ayant été appellée à la Diéte de 1641. *comme Ville Imperiale, & pareillement à l'Aſſemblée de Munſter. Quoique les Suedois ayent réglé leur conduite ſelon les intérêts de l'Empereur, ils n'ont pû parer le coup, il croit que la Ville de Breme aura gagné les Miniſtres de l'Empereur à force de préſens. Les Suedois peſtent hautement, mais il ne leur échape rien dont on puiſſe tirer profit. Il lui répéte ce qu'il lui avoit écrit de la réſolution des Etats pour traiter avec le Duc de Lorraine, & pour prier l'Empereur de lui écrire, & à l'Archiduc. L'Ambaſſadeur de Cologne eſt mécontent de la réſolution que les Etats ont priſe d'écrire au Duc de Lorraine. L'Electeur de Cologne ne ſera point ſecouru de la derniére réſolution priſe par les Etats, dont il lui envoye Copie, elle vient trop tard. Il croit que le Comte de Rocheſter obtiendra ſa demande pour le Roi d'Angleterre, mais ce n'eſt pas de l'argent prêt. Il a accordé un Paſſeport qui lui a été demandé pour un Religieux Eſpagnol qui fait tout à Ratisbonne pour l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Il lui recommande encore l'affaire des Vaiſſeaux de Hambourg & de Lubeck arrêtez à Nantes. L'Evêque de Mayence lui a promis de faire propoſer ſon Mémoire demain ou Samedi, il y parle de l'affaire de Savoye. Il écrit aux Officiers de Philipsbourg que ſi l'Evêque de Spire demande d'entrer dans la Ville, ils ayent à lui répondre qu'il faut qu'ils attendent mes avis. Si l'on envoye un Réſident à Vienne il ne pourra guere ſervir les Amis, à moins qu'il ne ſoit fort adroit ou qu'il n'entende l'Allemand ou l'Italien.* 1654.

MONSIEUR,

DEpuis ma derniére du 8. de ce mois, j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le vingt-ſixiéme de Decembre. On n'a point reparlé dans l'Aſſemblée des deux points qui l'ont occupée ſi longtems, depuis qu'on a reçu ici la Réponſe de l'Electeur de Brandebourg aux Lettres de l'Em-

L'Electeur de Brandebourg a répondu d'une maniere fer-

1654. mé à l'Empereur, & au Collége Electoral sur la dispute des deux points.

l'Empereur, & du Collége Electoral, par laquelle il témoigne plus de fermeté pour le parti Protestant, que par ses prémiéres Lettres. Les Protestans ne molliront point, c'est pourquoi le Collége Electoral sera obligé de consentir à un des expédiens qu'ils ont proposez ou d'en trouver quelque autre, s'il veut finir ces deux affaires. Les expédiens proposez par les Protestans pour établir l'égalité dans le Collége Electoral, où il y a quatre Catholiques, & trois qui ne le sont pas, sont, I. de ne faire qu'un Collége des trois Ordres dans les Députations ordinaires. Dans les Diétes, chaque Ordre a le sien, mais dans les Députations il n'y en a que deux, l'un des Electeurs & l'autre des Princes & des Villes. Les Protestans demandent qu'il n'y en ait qu'un dans lequel on ajoute un Prince Protestant; mais cet expédient ne réussira pas & l'Electeur de Brandebourg leur est contraire en ce point. II. Au cas que les Electeurs veuillent avoir un Collége séparé dans les Députations d'y ajouter un Prince Protestant. Cet expédient ne réussira pas aussi; car ce seroit faire dans les Députations un Electeur nouveau qui trouveroit avec le tems le moyen de le devenir en toute autre occasion. III. Qu'un des quatre Electeurs Catholiques n'aura point de voix alternativement. Cet expédient ne sera point aussi reçu: car aucun des Electeurs Catholiques n'y veut consentir. IV. De donner deux voix à un des trois autres Electeurs alternativement.

Les Protestans ne molliront point, & le Collége Electoral sera obligé de consentir à quelque expédient.

Les Protestans proposent quatre expédients.

La prétension des Suedois sur la Ville de Breme a été jugée plus promptement qu'on ne croyoit, les Suedois ont perdu leur procès, sauf à eux de se pourvoir par voye de droit ou de composition amiable.

L'affaire des Suedois est allée plus vîte qu'on ne pensoit, & quoiqu'elle eût été remise, & que beaucoup de Députez se fussent excusez sur le défaut d'instruction de leurs Maîtres, elle a été proposée & jugée contre eux, pour le possessoire sommaire, en vertu duquel le Député de la Ville de Breme aura séance & voix dans cette Diéte, & on a reservé aux Suedois la faculté de se pourvoir par voye de droit, ou de composition amiable pour le possessoire ordinaire, & pour le pétitoire. Ils avoient donné un Ecrit fort hardi pour retarder ce jugement, contre lequel ils ont depuis protesté. Il est très-juste, car la Ville de Breme ayant été appellée à la derniére Diéte de 1641. comme Ville Imperiale, & pareillement à l'Assemblée de Munster, on ne pouvoit avec raison lui disputer cette possession; mais on s'étonne de ce que les Suedois n'ont pu obtenir de l'Empereur le retardement qu'ils désiroient, ayant depuis un an réglé leur conduite sur ses intérêts, & chacun croyant qu'ils en espéroient cette recompense. Plusieurs qui sont les fins disoient même qu'elle leur avoit été promise, mais toute leur Philosophie est confondue en cette occasion, & chacun cherche la raison de ce changement, & j'en ai vu alleguer plusieurs; mais une seule m'a semblé vraisemblable, que la Ville de Breme a fait des présens aux principaux Ministres pour plus de quarante mil écus: je ne sai si elle est véritable, mais ce sont des personnes fort affamées, & l'Empereur les croit aveuglément. Le Député du Cercle de Bourgogne qui avoit opiné la premiére fois pour les Suedois, a dit qu'il seroit à propos de finir cette affaire avec les Suedois par une composition & de leur consentement, plutôt que par un jugement; mais qu'on ne pouvoit nier que la Ville de Breme avoit la possession. Les Suedois pestent ici hautement, toutefois je ne leur ai encore rien vu échapper dont on puisse tirer quelque profit.

Les Suedois ont protesté; le jugement est juste, la Ville de Breme ayant été appellée à la Diéte de 1641. comme Ville Imperiale, & pareillement à l'Assemblée de Munster.

Quoique les Suedois ayent réglé leur conduite selon les intérêts de l'Empereur, ils n'ont pû parer le coup. Il croit que la Ville de Breme aura gagné les Ministres de l'Empereur à force de présens.

Les Suedois pestent hautement, mais il ne leur échape rien dont on puisse tirer profit.

Il lui répéte ce qu'il lui

Je vous ai mandé par ma derniére Lettre la résolution des Etats, pour finir le Traité avec le Député du Duc de Lorraine, & pour prier l'Empereur de lui écrire & à Monsieur l'Archiduc. L'Ambassadeur de Monsieur l'Electeur de Cologne n'étant pas content de cette résolution, a donné un grand Mémoire aux Etats, par lequel il déclare, que si l'Empire ne l'assiste, il prendra parti ailleurs: j'y joins un petit Mémoire à sa priére, duquel je vous envoye Copie, & de la résolution prise hier par les Etats. Si cela avoit été fait il y a quatre mois, nos Ennemis n'auroient point eu cet hiver des quartiers dans l'Empire, mais en l'état où sont les affaires, je ne crois pas que l'Electeur de Cologne en reçoive beaucoup de soulagement. Les Protestans du Cercle de Westphalie n'armeront pas, si je ne me trompe: car l'Electeur de Brandebourg qui les gouverne, est mal satisfait de celui de Cologne à cause de la demande que celui-ci fait de la Ville de Lipstat, dont j'ai eu l'honneur de vous écrire. Le Cercle Electoral ne fera pas grand effort, & celui du Haut Rhin n'en fera point, toutefois cette résolution des Etats nous est avantageuse, car elle fait voir qu'ils commencent à s'échaufer, & ils pourront avec le tems parler hautement. On a été aussi surpris de cette déliberation, que de celle qui a été faite pour la Ville de Breme. Je tâcherai de répondre bien à propos à la remontrance qui me doit être faite de la part des Etats: suivant leur déliberation d'hier: ce Traité qu'ils veulent faire avec le Duc de Lorraine lui donnant en effet des quartiers pour cet hiver, & partant étant contraire au Traité de Paix.

1654. avoit écrit de la résolution des Etats pour traiter avec le Duc de Lorraine, & pour prier l'Empereur de lui écrire, & à l'Archiduc.

L'Ambassadeur de Cologne est mécontent de la résolution que les Etats ont prise d'écrire au Duc de Lorraine &c.

L'Electeur de Cologne ne sera point sécouru de la derniére résolution prise par les Etats, dont il lui envoye Copie, elle vient trop tard.

Quoique ce qui s'est passé depuis peu en Angleterre eût été prévu, on n'a pas laissé d'en être extrêmement surpris: on reparle aujourd'hui dans l'Assemblée de la demande de Monsieur le Comte de Rochester, & je croi que cette affaire sera achevée ce matin à son contentement; mais ce n'est pas de l'argent prêt: car les sommes qu'on levera sur les Etats, pour l'Empereur, pour le Duc de Lorraine si le Traité s'achéve, & pour retirer la Place de Wecht des mains des Suedois, seront préférez.

Il croit que le Comte de Rochester obtiendra sa demande pour le Roi d'Angleterre, mais ce n'est pas de l'argent prêt.

Le Pere Saria Espagnol, Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, fait tout ici pour l'Ambassadeur d'Espagne, & sert fort bien le Roi son Maître, qui lui a donné pour recompense l'Archevêché de Trani au Royaume de Naples, cela l'oblige de faire bientôt un voyage en Espagne, & parceque son plus court chemin est de passer par la France, l'Empereur m'a fait demander un Passeport pour lui, lequel j'ai accordé. Je ne l'aurois pas refusé à l'Ambassadeur d'Espagne, s'il m'avoit été demandé de sa part.

Il a accordé un Passeport qui lui a été demandé pour un Religieux Espagnol qui fait tout à Ratisbonne pour l'Ambassadeur d'Espagne.

Je me suis donné l'honneur de vous écrire le 4. de Décembre, à la priére des Députez de la Ville de Hambourg, pour des Vaisseaux qui ont été arrêtez à Nantes. On y en a depuis arrêté de Lubeck, & je vous ai écrit une Lettre le 12. de ce mois à la priére des uns & des autres.

Il lui recommande encore l'affaire des Vaisseaux de Hambourg & de Lubeck arrêtez à Nantes.

Monsieur l'Electeur de Mayence m'a promis de faire proposer demain ou Samedi mon dernier Mémoire, où je parle de l'affaire de Savoye, & lequel nous pourrions finir avec Monsieur l'Evêque de Spire. Je pense qu'il ne veut pas attendre, & qu'il part Lundi prochain. J'écris aujourd'hui aux Officiers de Philipsbourg, que s'il leur demande d'entrer

L'Evêque de Mayence lui a promis de faire proposer son Mémoire de main ou Samedi, il y parle de l'affaire de Savoye.

1654. dans la Place, ils lui répondent que ſon Mémoire de plainte ayant été propoſé à l'Aſſemblée de Ratisbonne ils ne ſavent pas ce qui aura été réſolu, & qu'ils ne peuvent rien faire ſans un ordre du Roi, ou du moins ſans avoir avis de ma part de ce qui aura été arrêté ici : il me ſemble qu'il n'eſt pas à propos d'en uſer autrement.

Il écrit aux Officiers de Philipsbourg que ſi l'Evêque de Spire demande d'entrer dans la Ville, ils ayent à lui répondre qu'il faut qu'ils attendent ſes avis.

Si nous attendons que nos amis deſirent pour leur intérêt que le Roi ait un Réſident à la Cour de l'Empereur, nous attendrons longtems, car les François n'étant pas mieux venus dans ce tems à Vienne, qu'à Madrid, le Réſident du Roi n'y ſera point en état de faire aucun office aux amis de Sa Majeſté, mais un Réſident qui ſeroit fort adroit, & qui ſauroit l'Allemand, ou du moins l'Italien, pourroit donner beaucoup de bonnes informations. Je vous ſuplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je ſuis avec une paſſion extrême &c.

Si l'on envoye un Réſident à Vienne il ne pourra guere ſervir les amis, à moins qu'il ne ſoit fort adroit, & qu'il n'entende l'Allemand ou l'Italien.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 15. Janvier 1654.

Il répond à la demande qui lui avoit été faite, s'il y avoit de belles Princeſſes en Allemagne.

MONSIEUR,

J'Ai ſatisfait par une Lettre du 30. d'Octobre, à l'ordre que vous m'aviez donné, de vous mander s'il y avoit des jeunes Princeſſes en Allemagne, qui fuſſent belles. Vous ne me parliez que des Catholiques, & je vous ai mandé qu'il n'y en avoit point, ſi ce n'eſt la fille de Marquis Guillaume, laquelle paroit avoir vingt ans. Son Eminence m'a donné le même ordre pour les deux Religions, & je me ſuis donné l'honneur de lui mander, qu'il n'y avoit que cinq belles Princeſſes; celle que je viens de nommer, la Fille du Duc de Simmeren, & celle du Duc Auguſte de Brunswick, toutes deux âgées de quinze ans, la Fille de Duc de Wirtemberg, & celle du Duc Erneſt de Saxe Gotha, Frére du feu Duc de Weymar, toutes deux âgées de onze ans. J'ai déja le portrait de la Princeſſe de Brunswick, & on me fait eſpérer ceux des Princeſſes de Saxe, de Baden, & de Wirtemberg. Je n'ai pu avoir le Portrait de la Princeſſe de Simmeren, quoiqu'elle ait été ici; Monſieur ſon Pére l'a menée à Berlin, d'où je tâcherai de l'avoir. Il n'eſt pas poſſible d'avoir des Portraits ſans qu'on ſâche que je les demande; car on ne trouve point chez les Peintres ceux des Princeſſes d'Allemagne : il faut les faire exprès, & cela ne ſe peut que très-difficilement, ſi on n'en veut gratifier quelque ami, car elles ſont fort retirées, & un Peintre n'oſeroit les peindre, ni ne pourroit le faire ſans qu'on le ſût; mais je fais paſſer cela pour une curioſité. Je vois bien toutefois qu'il y en a qui s'aperçoivent que j'ai quelque autre deſſein; mais je les laiſſe deviner & me contente de ce qu'ils ne peuvent rien ſavoir avec certitude. Je vous ſuplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je ſuis avec une paſſion extrême &c. 1654.

Il répond à la demande qui lui avoit été faite, s'il y avoit de belles Princeſſes en Allemagne.

LETTRE

A ſon

EMINENCE

Monſeigneur le Cardinal

MAZARIN.

Du 15. Janvier 1654.

Il lui envoye copie de la Lettre qu'il écrit à Monſieur de Brienne, & celle du Mémoire qu'il a préſenté aux Etats, ſur la réſolution qu'ils ont priſe en faveur de l'Electeur de Cologne. Il remercie le Cardinal de ce qu'il témoigne être ſatisfait de ſa conduite, & du ſoin qu'il lui promet d'avoir de ſes intérêts, & lui recommande ſon Frére afin qu'il puiſſe obtenir la chaire du Louvre. On ne dit encore rien ici de nos Troupes qui aprochent d'Alſace. Si on en fait du bruit, il tâchera d'y repondre. Il a reçu copie de la Déclaration que doit publier le Maréchal

1654. *rêchal de la Ferté en entrant en Alſace, dont il eſt content. Il a écrit au Marêchal de la Ferté afin d'être informé de tout ce qui arrivera en Alſace, & de ſon côté il lui marquera ce qui ſe paſſera à la Diéte. Il a vû le Manifeſte du Comte d'Harcourt qui eſt très-mal fait. Grande union entre l'Electeur de Brandebourg, & la Maiſon de Brunſwick. Les Princes Proteſtans favorables à la France à la reſerve de l'Electeur de Saxe & de quelqu'autre. Il ne ſait que dire du Landgrave de Caſſel, parceque ſon Député ne l'a vu qu'une fois, & qu'il fréquente chez l'Ambaſſadeur d'Eſpagne: il doit épouſer une Veuve d'Autriche, & ſe faire Catholique, à ce qu'on dit. Il lui donne avis que le Prince George Guillaume de Brunswick paſſera le Carnaval à Paris, il croit qu'il eſt à propos que le Roi le careſſe, & le Cardinal auſſi, afin qu'il revienne content en Allemagne. Le Pére d'Alfeſton n'étant point revenu le voir; il juge que c'eſt un affronteur.*

MONSEIGNEUR,

Il lui envoye copie de la Lettre qu'il écrit à Monſieur de Brienne, & celle du Mémoire qu'il a préſenté aux Etats, ſur la réſolution qu'ils ont priſe en faveur de l'Electeur de Cologne.

J'Envoye à votre Eminence la copie de la Lettre que j'écris aujourd'hui à Monſieur le Comte de Brienne, avec celle du dernier Mémoire que j'ai donné aux Etats, & de la réſolution qu'ils ont priſe ſur celui de l'Ambaſſadeur de Cologne. Je continue celle-ci par un très-humble remerciment que je fais à votre Eminence, de la bonté qu'elle a d'être ſatisfaite de ma conduite, & du ſoin qu'elle me promet avoir de mes intérêts, & de ceux de mon Frére: la Cour ayant preſque toujours été en chemin durant l'Avent, il n'a pu avoir l'honneur de prêcher que deux fois: mais j'eſpére que votre Eminence lui fera la grace de lui obtenir la chaire du Louvre pour le Carême, & qu'alors il ſatisfera à la bonne opinion que votre Eminence a de lui. Je vous ſuplie très-humblement de lui faire cette faveur qui a été accordée à ceux qui ont eu l'honneur de prêcher ci-devant.

Il remercie le Cardinal de ce qu'il témoigne être ſatisfait de ſa conduite, & du ſoin qu'il lui promet d'avoir de ſes intérêts, & lui recommande ſon Frére afin qu'il puiſſe obtenir la chaire du Louvre.

On ne dit encore rien ici de nos Troupes qui approchent d'Alſace. Si on en fait du bruit, il tâchera d'y répondre.

On ne parle point encore de nos Troupes qui aprochent d'Alſace, & je n'en commencerai pas le diſcours. Si on en fait du bruit comme je n'en doute point, je tâcherai d'y répondre, & c'eſt pour cela ſeulement, & pour l'affaire de Savoye que j'ai jugé à propos de demeurer ici, quoique ma ſanté, à laquelle l'air de cette Ville eſt fort contraire, m'eût fait ſouhaiter d'aller en Alſace. Monſieur Braſſet m'a envoyé une copie de la déclaration que doit faire publier Monſieur le Marêchal de la Ferté, elle eſt très-bien faite & me ſervira beaucoup ici.

Il a reçu copie de la Déclaration que doit publier le Maréchal de la Ferté en entrant en Alſace dont il eſt content.

Je me ſuis déja donné l'honneur de lui écrire deux ou trois fois, pour le prier de me faire informer ſoigneuſement de tout ce qui arrivera en Alſace, afin qu'étant inſtruit auſſitôt, & auſſi bien que nos Ennemis, je puiſſe parer tous les coups, & de mon côté je lui ferai ſavoir tout ce qui ſe paſſera ici. J'ai vu le Manifeſte de Monſieur le Comte d'Harcourt, mais il eſt ſi mal fait, & ſa cauſe eſt ſi mauvaiſe, qu'il n'y a perſonne, même dans l'Antichambre de l'Empereur, qui ne le condamne hautement; j'eſpére encore qu'il rentrera dans ſon devoir puiſque l'affaire traine tant.

Il a écrit au Maréchal de la Ferté afin d'être informé de tout ce qui arrivera en Alſace, & de ſon côté il lui marquera ce qui ſe paſſera à la Diéte.

Il a vû le Manifeſte du Comte d'Harcourt qui eſt très-mal fait.

L'union entre Monſieur l'Electeur de Brandebourg, & la Maiſon de Brunſwick eſt grande, & je puis aſſurer votre Eminence, que tous les Princes Proteſtans nous ſont très-favorables, à la reſerve de Monſieur l'Electeur de Saxe, & du Landgrave Darmſtat ſon Gendre: j'excepte auſſi l'Electeur Palatin. Je ne ſaurois que dire du Landgrave de Heſſe-Caſſel; d'un côté je ſai ſon intérêt, & ſon obligation, mais de l'autre Monſieur Crouſic ſon Député ne m'a vu qu'une fois, & il eſt très-ſouvent chez l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & grand Autrichien: il va épouſer une veuve d'Autriche, & comme on dit ſe faire Catholique. Il y a maintenant trois Princes Régens dans la Maiſon de Brunſwick: l'un s'appelle George Guillaume & qui a ſa réſidence à Catemberg, il paſſera le Carnaval à Paris au retour d'Italie où il eſt, & il paroîtra avec équipage, & ſe fera connoître. Je penſe qu'il eſt très-à-propos que le Roi le careſſe, & que votre Eminence le traite en ſorte qu'il revienne en Allemagne très-ſatisfait de la France. Je demande pardon à votre Eminence de la liberté que je prens de lui dire mon ſentiment. On dit auſſi que le Fils ainé du Prince Auguſte de Brunſwick, qui eſt comme Chef de la Maiſon, & qui a ſa réſidence à Wolfenbutel, ſera auſſi bientôt à Paris. Ces Princes plus qu'aucuns autres peuvent faciliter la levée de mille fantaſſins que votre Eminence propoſe: je n'en ai encore pu parler à aucun Député des amis de la France, & je remets à en informer votre Eminence par ma premiére Lettre. Le Pére d'Alfeſton, duquel je vous ai parlé par ma derniére, ne m'eſt point venu voir; ce qui me fait croire que c'eſt un affronteur. Je ſuis &c.

Il ne ſait que dire du Landgrave de Caſſel, parceque ſon Député ne l'a vu qu'une fois, & qu'il fréquente chez l'Ambaſſadeur d'Eſpagne; il doit épouſer une Veuve d'Autriche, & ſe faire Catholique, à ce qu'on dit.

Il lui donne avis que le Prince George Guillaume de Brunſwick paſſera le Carnaval à Paris, il croit qu'il eſt à propos que le Roi le careſſe, & le Cardinal auſſi, afin qu'il revienne content en Allemagne.

Le Pére d'Alfeſton n'étant point revenu le voir, il juge que c'eſt un affronteur.

1654.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 22. Janvier 1654.

Depuis la réponse de l'Electeur de Brandebourg on n'a plus parlé des deux points contestez. Lui ayant déja donné avis de la vigoureuse résolution des Etats sur le Mémoire de l'Electeur de Cologne, il persiste à dire que cet Electeur en tirera peu d'avantage. Les Imperiaux ne pouvant souffrir que l'Assemblée m'envoye une Députation honorable en leur présence, se sont plaints, de celle qui lui a été faite ci-devant. Le Traité avec le Duc de Lorraine est signé, les conditions du Traité. Tout le monde trouve ce Traité ridicule. Le Député de Lorraine a pris place dans le Collége des Princes à cause du Marquisat de Nomeni. Ce qui a été souffert aussi paisiblement, que si son Maître étoit armé pour l'Empire. La résolution a enfin été prise de donner un subside au Roi d'Angleterre. Il lui recommande encore l'affaire de Hambourg & de Lubeck, & lui fait savoir que l'Empereur lui a envoyé un Conseiller Aulique pour lui témoigner qu'il prendroit part à la grace que le Roi leur feroit, & qu'il me prioit de l'écrire à la Cour au nom de l'Empereur. Il faudroit faire un Traité avec l'Evêque de Spire, ou avec l'Electeur Palatin pour fournir le bois nécessaire à Philipsbourg. Son Mémoire a été présenté le 20. du mois dont le succès n'a pas été heureux, c'étoit pour l'Investiture du Duc de Savoye; le Collége Electoral ayant changé d'avis sur un nouveau Mémoire du Duc de Mantouë, qui n'étoit pas venu à sa connoissance. Ce qui a été fait touchant l'Investiture du Duc de Savoye. Il lui semble à propos de laisser cette affaire en l'état qu'elle est, pourvû que cela se puisse & que l'Empereur ne le fasse proposer, y voyant de l'avantage. Disposition du Collége Electoral à l'égard de la France, Baviére & Brandebourg ont été du côté de la France, tous les autres ont été contraires. Il se plaint principalement de l'Electeur de Mayence qui l'a trompé, & se loue fort de celui de Brandebourg. Il n'obtiendra rien de cette Assemblée, & ce sera beaucoup s'il peut empêcher qu'elle ne lui fasse du mal; pour cet effet il évite l'examen. On a de nouvelles certaines de la Paix entre les Polonois & les Cosaques.

MONSIEUR,

DEpuis ma derniére Lettre du 15. de ce mois, j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le deuxiéme. Je vous ai déja mandé que Monsieur l'Electeur de Brandebourg avoit répondu à l'Empereur, & au Collége Electoral aussi fortement que les Protestans pouvoient desirer, & que les secondes Lettres étoient encore plus rigoureuses que les premiéres, & on n'a point reparlé depuis des deux points qui ont formé la contestation, & qui ont occupé les Etats si longtems.

Depuis la réponse de l'Electeur de Brandebourg on n'a plus parlé des deux points contestez.

Ma derniére Lettre vous aura apris la vigoureuse résolution des Etats sur le Mémoire de Monsieur l'Electeur de Cologne, & le sentiment dans lequel j'étois qu'il en tireroit peu d'avantage, auquel je persiste. La conclusion de l'Assemblée de laquelle je vous ai envoyé copie, portoit qu'on me feroit une remontrance de la part des Etats: non seulement elle ne m'a point été faite; mais cette clause a été ôtée du *Conclusum*, lorsqu'il a été mis en forme; les Imperiaux ne pouvant souffrir que l'Assemblée m'envoye une Députation honorable en présence de l'Empereur, & s'étant plaints plusieurs fois de celle qui m'a

Lui ayant déja donné avis de la vigoureuse résolution des Etats sur le Mémoire de l'Electeur de Cologne, il persiste à dire que cet Electeur en tirera peu d'avantage.

Les Imperiaux ne pouvant souffrir que l'Assem-

1654. blée m'envoye une Députation honorable en leur préſence, ſe ſont plaints, de celle qui lui a été faite ci-devant.

m'a été ci-devant faite. Le Traité eſt ſigné avec le Député du Duc de Lorraine, par lequel on lui donne 300. mille écus, dont il recevra la moitié à Francfort dans huit ſemaines, & l'autre un an après, & il promet de rendre les trois Châteaux, de Hombourg, Landſtoul, & Hammerſtein, dans le même terme de huit ſemaines, & de ſortir des Terres de l'Empire, & n'y prendre plus à l'avenir aucun quartier : il retient encore le Comté de Sarverden, le Château de Falkenſtein, & ceux de Weinſtrein, & Hapelbron. L'Empereur lui a écrit, & fait eſpérer aux Etats qu'à ſa priére il rendra les deux derniers, qui ne ſont d'aucune conſéquence; mais pour ce qui eſt de Sarverden, & Falkenſtein, ſur leſquels il prétend avoir quelque droit, il les retiendra, & ce ſera quelque jour la matiére d'un nouveau Traité, & l'occaſion de demander encore de l'argent. Il n'y a perſonne qui ne voye bien que ce Traité eſt ridicule, & toutefois chacun y a conſenti pour plaire à l'Empereur. Le quinziéme de ce mois Monſieur Fournier Député du Duc de Lorraine prit pour la premiére fois la place dans le Collége des Princes à cauſe du Marquiſat de Nomeni, & les Etats l'ont ſouffert auſſi paiſiblement que ſi ſon Maître étoit armé pour la conſervation de l'Empire.

Le Traité avec le Duc de Lorraine eſt ſigné, les conditions du Traité.

Tout le monde trouve ce Traité ridicule.

Le Député de Lorraine a pris place dans le Collége des Princes à cauſe du Marquiſat de Nomeny. Ce qui a été ſouffert auſſi paiſiblement, que ſi ſon Maître étoit armé pour l'Empire.

Les Etats ont enfin achevé de ſe réſoudre ſur la demande de Monſieur le Comte de Rocheſter : le Collége Electoral qui a été d'avis de donner au Roi d'Angleterre par forme de ſubſiſtance, quatre mois Romains, qui montent environ à 200. mille écus, payera ſa part ſur ce pied. Dans le Collége des Princes, les uns ont été d'avis de donner quatre mois, les autres trois, d'autres deux, & quelques-uns rien; mais en petit nombre, & parceque c'eſt une contribution volontaire qui ne paſſe point par la pluralité des voix, & à laquelle chacun n'eſt obligé que par ſon avis, on a réſolu que tous payeroient pour leur part ſur le pied de ce qu'ils ont été d'avis de faire donner par l'Empire; deſorte que pour ſavoir la ſomme qui a été accordée, il faudroit avoir l'avis d'un chacun, & en faire le calcul. Le Collége des Villes n'a rien voulu donner : elles ſuivent ordinairement cet avis, lorſqu'il n'eſt pas queſtion d'une contribution néceſſaire, à laquelle on les force par la pluralité des voix des deux premiers Colléges, & les Villes libres d'Allemagne ne ſont pas ennemies des Républiques; principalement les Villes Anſéatiques, qui ont témoigné d'aprehender que le ſecours qu'elles donneroient au Roi d'Angleterre ne leur fût préjudiciable dans leur Commerce avec les Anglois.

La réſolution a enfin été priſe de donner un ſubſide au Roi d'Angleterre.

Je me ſuis donné l'honneur de vous écrire le 4. Decembre, à la priére de la Ville de Hambourg; & encore plus amplement le douze de ce mois, à la priére de ladite Ville de Hambourg, & de celle de Lubeck. J'y ajoute cette recharge, pour vous faire ſavoir, que l'Empereur m'envoya hier Monſieur de Walderode Conſeiller Aulique, qui me témoigna qu'il prendroit part à la grace que le Roi leur feroit, & qui me pria de l'écrire à la Cour au nom de Sa Majeſté Imperiale.

Il lui recommande encore l'affaire de Hambourg & de Lubeck, & lui fait ſavoir que l'Empereur lui a envoyé un Conſeiller Aulique pour lui témoigner qu'il prendroit part à la grace que le Roi leur feroit, & qu'il me prioit de l'écrire à la Cour au nom de l'Empereur.

Monſieur l'Evêque de Spire n'eſt pas encore parti, & il remet de jour en jour. Quelque ordre qu'on aporte dans la Place, il eſt néceſſaire d'y avoir du bois, & on ne le peut prendre que dans ſa forêt : il n'eſt pas obligé de le fournir, c'eſt pourquoi ſi on veut lui ôter tout ſujet de plainte, il eſt à propos de convenir avec lui, de la quantité du bois, qu'on prendra par chaque année, & de ce qu'on lui en payera. Je me ſouviens que vous m'envoyâtes, lorſque j'étois à Nuremberg, une Lettre du Roi, pour faire ce Traité avec l'Evêque de Spire, qui étoit alors feu Monſieur l'Electeur de Trêves, ou avec Monſieur l'Electeur Palatin, qui a auſſi des bois fort proches. Je penſe que ce Traité ne ſe peut bien faire que ſur les lieux, par quelque Officier de la Garniſon, ou autre qui ſache la quantité de bois néceſſaire. 1654.

Il faudroit faire un Traité avec l'Evêque de Spire, ou avec l'Electeur Palatin pour fournir le bois néceſſaire à Philipsbourg.

Mon Mémoire a enfin été propoſé le 20. de ce mois; mais le ſuccès a été bien différent de ce que nous eſpérions. Le Collége Electoral avoit conclu il y a plus de quatre mois que l'Inveſtiture devoit être donnée à Monſieur le Duc de Savoye purement & ſimplement, & ſans aucune dépendance du payement de ce que le Roi doit à Monſieur le Duc de Mantouë, & lorſque nous comptions tous ceux du Collége des Princes qui nous avoient poſitivement donné leur parole, nous trouvions que nous avions plus des deux tiers des voix; deſorte que nous mettions toute la difficulté à obtenir la propoſition de notre Mémoire, qui étoit formellement empêchée par l'Empereur, auquel Monſieur l'Electeur de Mayence eſt entiérement devoué. Mais le Collége Electoral a changé, & ſur un Mémoire du Duc de Mantouë, lequel on ne fit point dicter pour nous en ôter la connoiſſance, il a déclaré que l'Inveſtiture ne devoit point être donnée à Monſieur le Duc de Savoye, avant que le Roi eût payé à Monſieur le Duc de Mantouë, ou au moins dépoſé la ſomme qu'il lui avoit promiſe. Le Collége des Princes eut fait ſans doute le même *Concluſum*, & la plus grande partie de ceux qui nous avoient promis, n'eût pas mieux tenu ſa parole que les Députez du Collége Electoral, qui nous l'avoient donnée, auſſi ſolemnellement, & qui étoient encore plus obligez à la garder par leur premier *Concluſum*; mais par bonne fortune après que trois ſeulement eurent opiné, & employé une grande partie de la matinée, les autres qui virent qu'il ne reſtoit pas aſſez de tems pour achever, ne voulurent pas continuer, & remirent la déliberation au lendemain. Ce changement des Electeurs que nous fumes l'aprésdinée nous ſurprit extrêmement, & pour éviter la concluſion, je donnai un Mémoire qui fût lû hier au matin; le Collége Electoral ordonna qu'il ſeroit communiqué au Député de Mantouë, & le Collége des Princes réſolut ſeulement qu'il ſeroit dicté. Voila donc l'affaire ſurſiſe, mais je ne ſai ſi ce ſera pour longtems : je vois bien que nous n'en pouvons eſpérer aucun contentement, & que Monſieur l'Electeur de Mayence ne propoſera jamais rien qui regarde l'Empereur, ſans être aſſuré que la partie eſt bien faite, & que l'affaire doit tourner du côté que deſire Sa Majeſté Imperiale : c'eſt pourquoi il me ſemble plus à propos de laiſſer l'affaire en cet état, s'il eſt poſſible, que d'avoir un avis des Etats contre nous, ne nous pouvant obliger à rien contre notre gré. Le Député de Savoye eſt dans le même ſentiment; mais cela dépendra de l'Empereur qui fera repropoſer l'affaire quand il voudra : il y en a qui croyent qu'il la laiſſera en l'état où elle eſt, ſi nous ne la preſſons point, ayant ce qu'il deſire, puiſque nous n'obtenons rien & auſſi pour éviter la déclaration du Duc de Mantouë, que je demande par mon Mémoire.

Son Mémoire a été préſenté le 20 du mois dont le ſuccès n'a pas été heureux, c'étoit pour l'Inveſtiture du Duc de Savoye le Collége Electoral ayant changé d'avis ſur un nouveau Mémoire du Duc de Mantoue, qui n'étoit pas venu à ſa connoiſſance.

Ce qui a été fait touchant l'Inveſtiture du Duc de Savoye.

Il lui ſemble à propos de laiſſer cette affaire en l'état qu'elle eſt, pourvû que cela ſe puiſſe & que l'Empereur ne le faſſe Propoſer, y voyant de l'avantage.

1654.

moire. Nous n'avons eu dans le Collége Electoral que Baviere, & Brandebourg, tous les autres nous ayant été contraires, Mayence, & le Palatin plus que tous. Ils m'avoient formellement donné leur parole, comme auſſi Cologne, & Trêves; mais Monſieur l'Electeur de Mayence, & Monſieur l'Electeur Palatin ſont entiérement dévouez à l'Empereur, & Monſieur le Palatin a de l'averſion pour la France, ainſi qu'il paroit en pluſieurs occaſions. Cologne, quoique de la Maiſon de Baviere, a ici pour Député le Comte Guillaume de Furſtemberg, qui fait fort ſa Cour chez l'Empereur, & qui a ſon Frére ainé Capitaine d'une Compagnie des Gardes de Sa Majeſté Imperiale, outre que le ſecours qu'il eſpére inutilement de l'Empereur pour décharger promptement le Païs de Liége, lui a fait tout promettre. L'Electeur de Trêves a ici pour Député un Metternich qui eſt de Luxembourg, & par crainte des Troupes de nos Ennemis eſt porté à faire tout ce que l'Empereur veut, dans les choſes où il n'a point d'intérêt. Baviére en uſe fort mollement, car s'il eût voulu, il pouvoit empêcher le changement du *Concluſum* des Electeurs, & rompre l'Aſſemblée; mais il s'eſt contenté de donner ſon avis pour Savoye, ſans porter ſon affaire avec chaleur, & faire tout ce qu'un ami devoit en cette occaſion. La plus grande partie de nos amis dans le Collége des Princes auroit auſſi moli, & ceux qui n'auroient pas voulu nous être contraires, auroient été d'un avis ambigu, & qui ne nous eût ſervi de rien; mais notre plus grande plainte doit être contre l'Electeur de Mayence qui nous a trompez, en toutes façons, & le ſeul dont on ſe puiſſe bien louer, eſt Brandebourg, qui a fait tout ce qu'on pouvoit deſirer de lui. Je vous envoye la copie du Décret de l'Empereur donné à Vienne, du Mémoire du Député de Mantouë, préſenté ici, & des raiſons du mien.

Diſpoſition du Collége Electoral à l'égard de la France, Baviere & Brandebourg ont été du côté de la France, tous les autres ont été contraires.

Il ſe plaint principalement de l'Electeur de Mayence qui l'a trompé, & ſe loue fort de celui de Brandebourg.

Cette affaire nous doit faire connoître que nous ne pouvons rien obtenir de cette Aſſemblée, & que ce ſera beaucoup d'empêcher qu'elle ne nous faſſe aucun mal, & qu'il n'y a point de meilleur moyen pour y réuſſir, que d'éviter qu'elle examine nos autres affaires. Quoique je me ſois trompé dans le jugement de celle-ci, je ne crains pas de vous aſſurer encore, que nous n'avons rien à craindre pour les autres, quoiqu'on nous fera beaucoup de bruit : car les Imperiaux, qui ont convenu dans cette affaire qu'ils avoient le vent favorable, voudront s'en ſervir & aller plus avant; mais ſi je quitois l'Aſſemblée pour toujours, la Maiſon d'Autriche en pourroit tirer beaucoup d'avantage & obtenir quelque choſe en mon abſence.

Il n'obtiendra rien de cette Aſſemblée, & ce ſera beaucoup s'il peut empêcher qu'elle ne lui faſſe du mal; pour cet effet il évite l'examen.

On a de nouvelles certaines de la Paix entre les Polonois & Coſaques; mais on n'en ſait point encore les particularitez. Je vous ſuplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je ſuis avec une paſſion extrême &c.

On a de nouvelles certaines de la Paix entre les Polonois & les Coſaques.

1654.

LETTRE

A ſon

EMINENCE

Monſeigneur le Cardinal

MAZARIN.

Du 22. Janvier 1654.

Il lui envoye copie de la Lettre qu'il écrit à Monſieur de Brienne, & des Piéces qui y ſont jointes, afin qu'il ſache ce qui s'eſt paſſé dans l'affaire du Duc de Savoye. Il lui déclare que le Duc de Savoye n'a rien à eſpérer, & qu'il vaut mieux que cette affaire demeure indéciſe, que d'avoir les avis de l'Etat contraires. Il l'aſſure que s'il eſt obligé d'offrir le payement, il fera ſi bien qu'il ne s'engagera en rien. Un valet de pied du Prince de Condé s'en eſt retourné ſans avoir la permiſſion de faire des levées. Il croit lui avoir mandé que les Etats ont demandé à l'Empereur des Mandata avocatoria, *qui vont être publiez par tout l'Empire, pour empêcher les levées, afin que les Allemands ne s'enrollent point dans les Troupes étrangeres. Si l'Empereur procure des levées aux Eſpagnols, ce ſera dans ſes Païs héréditaires. Il n'a parlé de la levée de mille hommes qu'aux Députez de Brunſwick, qui lui ont promis d'en écrire à leurs Maîtres, que pour ce qui regarde Brandebourg, il vaut mieux traiter à Paris avec ſon Réſident,*

1654. *dent, qu'ici en préſence de l'Empereur & de la Diéte. Il lui marque les raiſons qu'il croit qui le doivent obliger à reſter à Ratisbonne. On doit tenir de fortes Garniſons à Briſac, & à Philipsbourg ſi l'on veut être aſſuré des Etats voiſins, il lui en dit les raiſons.*

MONSEIGNEUR,

Il lui envoye copie de la Lettre qu'il écrit a Monſieur de Brienne, & des Piéces qui y ſont jointes, afin qu'il ſache ce qui s'eſt paſſé dans l'affaire du Duc de Savoye.

J'Envoye à votre Eminence la copie de la Lettre que j'écris aujourd'hui à Monſieur le Comte de Brienne, & des Piéces qui y ſont jointes. Elle vous aprendra ce qui s'eſt paſſé dans l'affaire de Savoye : je ne ſai ſi l'Empereur la laiſſera en l'état où elle eſt; mais je crois qu'elle ſeroit déja finie ſans mon Mémoire, & que la demande que je fais de la déclaration du Duc de Mantouë, la pourra arrêter. Soit qu'on l'acheve ou qu'on la laiſſe là, il eſt certain que Monſieur le Duc de Savoye ne peut rien eſpérer; mais il eſt mieux pour lui & pour nous qu'elle demeure indéciſe, que d'avoir un avis des Etats contraire, d'autant qu'il ſeroit fondé ſur notre fait, & pourroit donner occaſion à Monſieur le Duc de Savoye de nous reprocher que par le défaut du payement, ſon Inveſtiture eſt retardée; mais ſi elle demeure en l'état où elle eſt, il ſera très-évident que l'Empereur n'y conſentira, que par la crainte d'obliger Monſieur le Duc de Mantouë, à faire la déclaration formelle que je demande, laquelle il me ſemble qu'il ne peut éviter, ſi l'on veut finir l'affaire, & en ce cas, Monſieur le Duc de Savoye ne ſe pourra plaindre de nous, mais ſeulement de l'Empereur, & de Monſieur le Duc de Mantouë. Quoiqu'il arrive, quoiqu'on pouſſe cette affaire juſques à la fin, ou qu'on la laiſſe comme elle eſt, je ſuplie votre Eminence de croire que mes offres du payement ſeront toujours faites enſorte que je ne m'engagerai à rien mal à propos.

Il lui déclare que le Duc de Savoye n'a rien à eſpérer, & qu'il vaut mieux que cette affaire demeure indéciſe, que d'avoir les avis de l'Etat contraires.

Il l'aſſure que s'il eſt obligé d'offrir le payement, il fera ſi bien qu'il ne s'engagera en rien.

Le valet de pied de Monſieur le Prince de Condé s'en eſt retourné, & tout le monde dit ici qu'il avoit aporté des Lettres pour la permiſſion de faire des levées, & ceux de la Maiſon de l'Empereur publient que Sa Majeſté Imperiale l'a refuſée, ne voulant rien faire contre le Traité de Paix. Je penſe avoir écrit à votre Eminence que les Etats ont demandé à l'Empereur des ordres, qu'ils appellent *Mandata avocatoria*, qui vont être publiez par tout l'Empire, par leſquels il défend, à peine de ban & de la confiſcation des biens, à aucun Allemand de s'enroler dans les Troupes étrangeres, & de faire des levées ſans la permiſſion des Directeurs du Cercle, dans lequel elles ſe feront. Il eſt auſſi enjoint ſous les mêmes peines à ceux qui ſervent déja dans les armées, de ne faire aucune courſe, ni aucun dommage dans l'Empire. Si ces ordres ſont bien obſervez il nous ſera difficile de faire cette année des levées dans l'Allemagne, ſi ce n'eſt dans l'Alſace : car nous ne devons eſpérer aucun privilége. L'Empereur eſt aſſez puiſſant pour en procurer aux Eſpagnols; mais je penſe que s'ils font des levées pour le Milanois, comme on dit, ce ſera plutôt dans les Terres héréditaires de la Maiſon d'Autriche, que dans l'Empire. Je n'ai parlé de la levée de mil hommes qu'aux Députez de Brunſwick, leſquels m'ont promis d'en écrire à leurs Maîtres. On peut parler auſſi à ceux de Brandebourg, mais il me ſemble que cela ſe peut mieux traiter avec le Réſident que Monſieur l'Electeur a à la Cour, que dans ce lieu où eſt l'Empereur, & la Diéte, & où l'on publie ces *Mandata avocatoria*.

1654. aux Eſpagnols, ce ſera dans ſes Pais Héréditaires.

Il n'a parlé de la levée de mille hommes qu'aux Députez de Brunſwick, qui lui ont promis d'en écrire à leurs Maîtres.

L'affaire de Savoye m'aprend que mon ſejour eſt plus utile ici que je ne penſois, & que ſi je quitois pour longtems, les Imperiaux pourroient obtenir quelque choſe à notre desavantage : toutefois ſi Charlenois répond à ma Lettre du 5. de ce mois, & me fait connoître que je pourrai rendre au Roi quelque ſervice en Alſace, j'y ferai un voyage. Hors cette occaſion j'y ſerois inutile : car l'aproche de l'Armée du Roi rend ma préſence plus néceſſaire ici, pour répondre au bruit, qu'en Alſace, & je penſe qu'on a mandé de Philipsbourg à votre Eminence que les Princes, & Etats voiſins, à la reſerve de l'Electeur Palatin, ont témoigné toute l'affection qu'on pouvoit deſirer d'eux, pour les intérêts du Roi. Le Marquis de Baden, & Monſieur le Prince Ferdinand ſon Fils m'en donnent ſouvent des témoignages : on ne doit point auſſi ſe défier du Marquis de Dourlach, ni de Monſieur le Duc de Wirtemberg. Quand nous aurons de fortes Garniſons dans Briſac, & dans Philipsbourg, nous pourrons toujours nous aſſurer de tous les Etats voiſins du Rhin, & ſans cela nos Ennemis parleront hautement contre nous, & nos amis croiront ſatisfaire à leur devoir, en ſe taiſant : j'appelle nos Ennemis les Electeurs de Mayence, & Palatin, & l'Evêque de Spire, parceque Philipsbourg leur déplaît entre nos mains, & la Ville de Strasbourg, à cauſe de la protection du Roi ſur les dix Villes, d'autant qu'elle craint notre voiſinage, & l'exemple de Metz. Ce ſont des intérêts que nous ne ferons point ceſſer, qui doivent être pris pour fondement, & auxquels l'unique reméde eſt d'avoir de fortes Garniſons, & d'être en état de leur parler hautement : ils ſeront alors fort ſouples, & nos grands amis; le changement de la conduite de Monſieur l'Evêque de Spire depuis ce qui eſt arrivé à Philipsbourg en eſt une preuve indubitable : outre que cela eſt aſſez conforme au naturel des Hommes, & des Allemands plus que tous les autres &c.

Il lui marque les raiſons qu'il croit qui le doivent obliger à reſter à Ratisbonne.

On doit tenir de fortes Garniſons à Briſac, & à Philipsbourg ſi l'on veut être aſſuré des Etats voiſins, il lui en dit les raiſons.

Un valet de pied du Prince de Condé s'en eſt retourné ſans avoir la permiſſion de faire des levées.

Il croit lui avoir mandé que les Etats ont demandé à l'Empereur des *Mandata avocatoria*, qui ſeront publiez par tout l'Empire, pour empêcher les levées, afin que les Allemands ne s'enrollent point dans les Troupes étrangeres.

Si l'Empereur procure des levées

CO-

1654.

COPIE

De la

LETTRE

Ecrite par Monſieur de

VAUTORTE

A Monſieur l'Electeur de

TREVES.

Le 26. Janvier 1654.

Cette Lettre n'eſt que pour informer l'Electeur de ce qui s'eſt paſſé à la Diéte au ſujet de l'Inveſtiture du Duc de Savoye, & de l'argent que la France doit payer au Duc de Mantouë pour finir cette affaire ſelon la déliberation de la Diéte. Il lui fait remarquer les inconvénients de la déliberation de la Diéte. Après lui avoir dit l'état de cette affaire, il lui repréſente qu'il ne dépend que de lui, après que les Ambaſſadeurs de Cologne, de Baviere & de Brandebourg ont perſiſté à la premiére concluſion, de donner ſa voix en faveur de la France, qui décidera la choſe. Il ſe plaint des Ambaſſadeurs de l'Electeur de ce qu'ils ne lui ont pas été favorables. Il lui repréſente encore que dans une affaire ſi importante qui dépend de lui, il veuille bien donner ſes ordres, afin que cette affaire ſoit remiſe dans l'état qu'elle étoit à la premiére concluſion. 1654.

MONSEIGNEUR,

Cette Lettre n'eſt que pour informer l'Electeur de ce qui s'eſt paſſé à la Diéte au ſujet de l'Inveſtiture du Duc de Savoye, & de l'argent que la France doit payer au Duc de Mantouë pour finir cette affaire ſelon la déliberation de la Diéte.

LEs Etats ont déliberé la ſemaine derniere ſur la demande de l'Inveſtiture d'une partie du Monferrat, que l'Empereur a promiſe à Monſieur le Duc de Savoye par le Traité de Paix, & que Sa Majeſté Imperiale retarde maintenant ſous prétexte de payement de la ſomme de 494. mille écus que le Roi a promiſe, par le même Traité à Monſieur le Duc de Mantouë, à la décharge de Monſieur le Duc de Savoye. Le Collége Electoral avoit conclu, il y a quatre mois, que l'Empereur devoit être convié par les Etats d'accorder maintenant cette Inveſtiture, & nous eſpérions que le Collége des Princes ſuivroit cet avis, qui eſt conforme au Traité de Paix, par lequel, du conſentement & de l'autorité de l'Empereur, Monſieur le Duc de Savoye eſt pleinement déchargé de l'obligation de cette dette; mais le Collége Electoral veut maintenant que l'Inveſtiture ne ſe donne, qu'au même tems que le Roi payera Monſieur le Duc de Mantouë, ou au moins dépoſera la ſomme; & partant contre le Traité de Paix, il aſſujetit encore Monſieur le Duc de Savoye à cette dette, puiſqu'il ne pourra avoir ſon Inveſtiture, juſques à ce qu'elle ſoit éteinte. La dette ne le touchant plus, c'eſt maintenant le fait d'un tiers, qui ne doit pas lui nuire, parcequ'on ne lui en peut rien imputer, ſoit que le Roi ne le voulût payer, ou que Monſieur le Duc de Mantouë ne voulût pas recevoir, & il n'importe pas que Monſieur le Duc de Mantouë ait conſenti à cette délegation, & changement de débiteur, ou non: car le Traité de Paix s'exécute même contre ceux qui n'y ont pas conſenti, & puiſque ſon oppoſition formée à Munſter n'a pas empêché de le faire, elle doit beaucoup moins empêcher de l'exécuter. Il eſt véritable que le Roi doit payer Monſieur le Duc de Mantouë, & que l'Empereur peut en prendre ſoin; mais cela n'a plus rien de commun après le Traité de Paix, avec la demande de l'Inveſtiture de Monſieur le Duc de Savoye, & il eſt certain que le Roi a offert deux fois de payer Monſieur le Duc de Mantouë, & qu'il eſt encore prêt à le ſatisfaire; mais ce Prince a toujours refuſé le payement, parceque ce ſeroit aprouver, & exécuter les Traitez, en vertu desquels cet argent eſt dû, contre leſquels il a proteſté, & proteſte encore. Le Roi pouvoit attendre qu'il lui demandât l'argent, n'étant obligé par le Traité de Paix qu'à le tenir prêt à ſa premiére demande; mais voulant faire plus qu'il ne devoit, il le lui envoye offrir deux fois. Son Réſident dit maintenant que l'offre n'étoit point réelle: cela n'a point été allegué par ſon Maître, lorſqu'il l'a refuſée, & je ne ſai comment il peut ſavoir, ſi elle étoit réelle ou non, puiſqu'il l'a refuſée. Elle a été faite dans la forme dont les Princes ont accoutumé d'uſer pour de grandes ſommes: par l'envoi de perſonnes expreſſes, pour déclarer que l'argent étoit prêt, & pour ſavoir le lieu, & le tems, auquel il ſeroit commode à Monſieur le Duc de Mantouë de le recevoir. Il a cru alors l'offre effective: il ne doit

Il lui fait remarquer les inconvénients de la déliberation de la Diéte.

1654. doit pas dire maintenant qu'elle ne l'étoit pas, & s'il l'a crue artificieuſe, & ſans effet, il a perdu volontairement une belle occaſion de mettre le Roi dans le tort par une ſimple acceptation. Il n'y a pas d'apparence que le Roi ſe ſoit expoſé à un ſi grand hazard, par une offre à laquelle il n'étoit point obligé, & le Collége Electoral pouvoit ordonner que le Mémoire du Réſident de Mantouë me ſeroit communiqué auparavant que d'y ajouter foi, & de changer ſa premiére réſolution. Quant au dépôt il n'y a nulle apparence : car ſi Monſieur le Duc de Mantouë eſt prêt de recevoir, le Roi étant prêt de payer, il n'eſt point queſtion de dépôt, le payement devant plus agréer au créancier, & au débiteur, & ſi Monſieur le Duc de Mantouë perſiſte à refuſer le payement, le Roi ayant fait par ſes offres tout ce qu'il devoit, ne peut être convié à un dépôt, en faveur d'un Prince qui refuſe d'aprouver le Traité de Paix, & s'oppoſe par-là au repos public. Le Traité de Munſter par lequel ſeul le Roi eſt obligé, ne parle point de dépôt, mais ſeulement du payement que le Roi offre, & même les Loix Civiles n'y obligent jamais un débiteur, lorſqu'il offre de payer, & qu'il n'a rien de ſa part à demander : outre que le dépôt ſeroit auſſi onereux au Roi, que le payement, l'argent ſortant de ſes mains également en l'un & l'autre cas ; mais il ne ſeroit pas ſi avantageux ; car, par le payement, l'obligation ſera éteinte, ce que le dépôt ne peut faire, étant fait ſans le conſentement du créancier, & ſans l'autorité d'un Juge Supérieur des deux Parties. Il faut auſſi conſidérer que le payement aſſurera le Roi de la fin des quérelles des Maiſons de Savoye & de Mantouë, qui ont cauſé tant de Guerres, & qui peuvent en cauſer encore, auxquelles le Roi eſt obligé de ſe mêler, comme il eſt expreſſément porté par le Traité de Paix : car Monſieur le Duc de Mantouë recevant l'argent, exécute les Traitez, & renonce aux prétentions qui peuvent donner lieu à la Guerre, mais le dépôt ne donne point cet avantage au Roi, qui ſeroit fort mal conſeillé de ſe défaire de ſon argent, ſans aſſurance d'avoir la Paix.

Ces raiſons que j'ai expoſées dans un Mémoire après avoir ſu ce qui ſe paſſoit dans le Collége Electoral, ont ſemblé aſſez fortes au Collége des Princes pour ſurſeoir la déliberation, & même le Collége Electoral a jugé à propos de communiquer mon Mémoire au Réſident de Mantouë, & a fait voir par là qu'il eût été juſte de me communiquer le ſien avant que de déliberer.

Voila, Monſeigneur, l'état de l'affaire qui dépend de votre Alteſſe Eminente : car puiſque dans le Collége Electoral, les Ambaſſadeurs de Cologne, Baviére, & Brandebourg, ont perſiſté au premier *Concluſum*, ceux de votre Alteſſe Eminente ont fait, & feront le *Majora*, ſi vous le jugez à propos.

Meſſieurs les Ambaſſadeurs de votre Alteſſe Eminente, dans le Collége Electoral, & celui qui eſt dans le Collége des Princes pour l'Abbaye de *Prum*, ne nous ont pas été favorables dans les affaires de la France, & dans la déliberation du dernier jour, ils nous ont été directement contraires, juſques là qu'ils ont ſuivi l'avis de ceux qui jugent à propos de requerir le Roi de rendre Philipsbourg.

1654. veur de la France, qui decidera la choſe.

Vous voyez mieux que moi, Monſeigneur, ce que le Roi en doit faire, & que de telles demandes contraires à l'Inſtrument de la Paix, peuvent obliger Sa Majeſté à en faire d'autres plus raiſonnables, moins difficiles à faire réuſſir, & qui ne ſeroient pas agréables à tout le monde. Si on deſire que le Roi exécute la Paix, on doit l'exécuter à ſon égard, & ceux qui y auront manqué ou favoriſé par leurs avis les perſonnes qui voudroient y manquer, n'auront aucun ſujet de ſe plaindre, ſi Sa Majeſté ne leur accorde pas tout ce qu'ils deſireront.

Il ſe plaint des Ambaſſadeurs de l'Electeur, de ce qu'ils ne lui ont pas été favorables.

J'ai cru, Monſeigneur, être obligé d'avertir votre Alteſſe Eminente d'une affaire ſi importante, & qui dépend de vous dans le Collége Electoral, afin que par vos ordres la choſe ſoit remiſe dans l'état auquel elle étoit par le premier *Concluſum*. Votre Alteſſe Eminente ſait qu'en partant elle me fit l'honneur de me dire, que dans nos affaires elle deſiroit que je l'informaſſe particuliérement, afin d'envoyer des ordres néceſſaires, & particuliers, à Meſſieurs vos Ambaſſadeurs, outre les généraux qu'elle leur laiſſoit de nous être favorables. Nous demandons ſeulement juſtice, & ne doutons point que votre Alteſſe Eminente ne nous l'accorde. J'attendrai ſa Réponſe, & l'effet qu'elle produira, pour rendre compte à Sa Majeſté de ce qui ſe paſſe. Je ſuis &c.

Il lui repreſente encore que dans une affaire ſi importante qui depend de lui, il veuille bien donner ſes ordres, afin que cette affaire ſoit remiſe dans l'état qu'elle étoit à la premiére concluſion.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Le 29. Janvier 1654.

L'Empereur lui a fait demander une Lettre pour Monſieur de Brienne par un Conſeiller Aulique au ſujet des Couriers qui vont d'Allemagne ou d'Eſpagne, il a cru ne la devoir pas refuſer, & lui en envoye le Duplicata. La Concluſion des Etats en faveur de l'Electeur de Cologne, n'a

* Après lui avoir dit l'état de cette affaire, il lui repréſente qu'il ne dépend que de lui, après que les Ambaſſadeurs de Cologne, de Baviére & de Brandebourg ont perſiſté à la premiére concluſion de donner ſa voix en fa-

1654. *n'a encore eu aucun effet, ni n'en aura. Il a reçu de Liége un Manifeſte du Duc de Lorraine avec la Réponſe. Il craint que la conduite des Etats n'aboutiſſe à donner encore des quartiers d'hiver au Duc de Lorraine, parceque l'argent qu'on lui a promis ne ſera pas encore payé. On trainera le Comte de Rocheſter tant qu'on pourra avant de lui donner une réſolution finale, & il n'y aura pas moins de difficulté dans l'exécution. On n'a point reparlé de l'affaire de Savoye depuis la derniére déliberation. Il ne s'informe pas ſi ſon Mémoire a été communiqué au Réſident de Mantouë, parcequ'il ne veut pas approuver l'autorité des Etats ſur cette affaire. Ayant été auparavant mal informé de l'avis de l'Electeur de Cologne, il lui aprend qu'il a été pour la France, avec Baviere & Brandebourg. Avec Thionville & Philipsbourg le Roi peut obliger les Electeurs de Mayence, Trêves & Heidelberg de faire par crainte, ce qu'ils ne feroient pas par amitié. Les Imperiaux vouloient faire examiner en pleine Aſſemblée les plaintes données contre nous, & qu'on en déliberât ſans me les communiquer, & ſans ouïr mes raiſons; mais il a été réſolu que l'Empereur ſeroit prié de nommer des Députez de ſa part, outre ceux qui ſeront nommez par les Etats pour traiter avec moi. Les Députez ne ſont pas encore nommez, l'Evêque de Spire pourroit être la cauſe du retardement; il eſt parti & quand il ſera arrivé dans ſon Evêché, il écrira ici de grandes plaintes contre nous. On ne fera aucun mal à la France à la Diéte; mais on n'en doit eſpérer aucun avantage, parceque l'Empereur s'y oppoſe. Le bon état des affaires de France a retabli le crédit en Allemagne. Il faut donner ſur les doits à l'Evêque de Spire après que les Etats ſe ſeront ſeparez. La Capitulation du Roi des Romains a enfin été propoſée; la diſpute qu'il y a eu là-deſſus. L'Empereur a fait publier un Décret par lequel il déclare que ſon intention eſt que cette Capitulation ſoit examinée en pleine Aſſemblée, & en donne les raiſons. Les Députez ont continué l'examen de la Capitulation nonobſtant le Décret; après l'examen ils conſentiront que l'Aſſemblée s'en mêle ſur leur rapport, il ne ſait ſi l'Empereur le ſouffrira. L'Empereur a ſurſis le Décret d'admiſſion des Députez de la Ville de Breme à la Diéte, juſques à ce que la Reine de Suede en ait été informée, & donné ſes ordres. Le Prince de Salms s'eſt plaint à lui de ce que depuis la Paix, on a toujours tiré des contributions & qu'on a logé des Troupes dans ſa Principauté, quoiqu'elle relève de l'Empire. Le Prince de Salms a fait la même plainte aux Etats qui a été enregiſtrée.* 1654.

MONSIEUR,

DEpuis ma derniére du 22. de ce mois, j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9. L'Empereur m'a encore envoyé Monſieur Valderode Conſeiller Aulique, & a deſiré que je lui donnaſſe une Lettre pour vous, dont le Duplicata eſt ci-joint, au ſujet des Couriers d'Allemagne en Eſpagne. Je penſe que je n'ai pas dû refuſer cette Lettre: ce n'eſt pas que je ne ſache bien que nous ne devons pas faciliter le Commerce de cette Cour avec celle d'Eſpagne.

L'Empereur lui a fait demander une Lettre pour Monſieur de Brienne par un Conſeiller Aulique au ſujet des Couriers qui vont d'Allemagne en Eſpagne, il a cru ne la devoir pas refuſer, & lui en envoye le Duplicata.

Le généreux *Concluſum* des Etats en faveur de Monſieur l'Electeur de Cologne, n'a encore eu aucun effet, & n'en aura point ſuivant l'opinion commune. Monſieur le Comte Egon de Furſtemberg m'a envoyé de Liége un Manifeſte de Monſieur le Duc de Lorraine, avec la Réponſe: toute la conduite, des Etats aboutira à donner au Duc de Lorraine un titre pour le quartier d'hiver de cette année, & peut-être un prétexte pour celui de l'année prochaine; car le Traité qu'on vient de faire avec ſon Député, porte, qu'il ſortira de l'Empire après qu'il aura reçu les cent cinquante mille Risdalles du premier payement, & partant on lui permet d'y demeurer juſques à ce jour-là, qui ne viendra pas ſitôt que la fin du quartier d'hiver. Le Traité porte bien que ces cent cinquante mille Risdalles doivent être payées dans huit ſemaines; mais la Reine de Suede, & les Electeurs de Brandebourg, & d'Heidelberg, ont déclaré, qu'ils n'en payeroient rien pour leur part, chacun d'eux croyant avoir des raiſons particuliéres de s'en exemter; de ſorte qu'encore que tous les autres Etats payaſſent leur part à point nommé, ce qui n'arrivera

La Concluſion des Etats en faveur de l'Electeur de Cologne, n'a encore eu aucun effet, ni n'en aura.

Il a reçu de Liége un Manifeſte du Duc de Lorraine avec la Réponſe.

Il craint que la conduite des Etats n'aboutiſſe à donner encore des quartiers d'hiver au Duc de Lorraine parceque l'argent qu'on lui a promis ne ſera pas encore payé.

1654. vera pas, celle des trois puiſſans Princes manqueroit, & je ne crois pas que Monſieur l'Electeur de Cologne en veuille faire l'avance, puis qu'alors nous ſerons preſque à la fin du quartier d'hiver. Je ne ſai ſi Monſieur l'Electeur de Trêves la voudra faire, pour ravoir Hamerſtein, mais ce défaut de payement ne déplaira point au Duc de Lorraine, & lui donnera un prétexte de manquer de ſa part au Traité, & de rentrer l'hiver prochain dans l'Allemagne.

On traînera le Comte de Rocheſter tant qu'on pourra avant de lui donner une réſolution finale, & il n'y aura pas moins de difficulté dans l'exécution.

On n'a point reparlé de l'affaire du Comte de Rocheſter depuis ma derniére Lettre; il m'a dit que l'Empereur vouloit ſavoir au juſte à quoi monte le préſent des Etats, avant de déclarer le ſien, qu'il a toujours eſpéré devoir être de cinquante mil écus. On le trainera le plus qu'on pourra pour avoir une réſolution finale, & dans l'exécution, il n'y aura pas moins de difficulté: ce n'eſt pas de l'argent prêt, ni ſur lequel on puiſſe former quelque deſſein.

Il ne s'informe pas ſi ſon Mémoire a été communiqué au Réſident de Mantouë, parcequ'il ne veut pas approuver l'autorité des Etats ſur cette affaire.

Vous aprendrez par ma derniére Lettre l'état où eſt l'affaire de Savoye, on n'en a point reparlé depuis, & je ne ſai ſi mon Mémoire a été communiqué au Réſident de Mantouë, je ne m'en veux pas informer publiquement, & ne prens aucune connoiſſance de ce que les Etats ont réſolu là-deſſus, ne voulant point approuver l'autorité qu'ils s'attribuent, & me reſervant à propoſer de nouveau cette affaire aux Députez qui ſeront nommez pour examiner avec moi les plaintes, que pluſieurs ont données contre la France. J'avois été mal informé de l'avis de l'Ambaſſadeur de l'Electeur de Cologne; car il a été pour nous, auſſi bien que ceux de Baviere, & de Brandebourg; deſorte que l'affaire a paſſé de quatre à trois. Il ne faut point eſpérer de faire revenir les Electeurs de Mayence, & d'Heidelberg qui nous ſeront contraires toutes les fois que l'Empereur le voudra, & il en faut croire autant de celui de Saxe. J'ai écrit une Lettre à Monſieur l'Electeur de Trêves, dont je vous envoye la Copie: je ne ſai ſi elle produira quelque choſe; mais je ſuis bien aſſuré qu'avec Thionville, & Philipsbourg le Roi peut facilement obliger les Electeurs de Mayence, de Trêves & d'Heidelberg à faire par crainte ce qu'ils ne voudront pas faire par amitié & il ne peut arriver aucun inconvénient de leur parler hautement. Les Ambaſſadeurs de Baviere en ont très-mal uſé en cette occaſion à l'égard de Monſieur le Duc de Savoye.

Ayant été auparavant mal informé de l'avis de l'Electeur de Cologne, il lui apprend qu'il a été pour la France, avec Baviere & Brandebourg.

Avec Thionville & Philipsbourg le Roi peut obliger les Electeurs de Mayence, Trêves & Heidelberg de faire par crainte, ce qu'ils ne feroient pas par amitié.

Les Imperiaux vouloient faire examiner en pleine Aſſemblée les plaintes données contre nous, & qu'on en déliberât ſans me les communiquer, & ſans ouïr mes raiſons; mais il a été réſolu que l'Empereur ſeroit prié de nommer des Députez de ſa part, outre ceux qui ſeront nommez par les Etats pour traiter avec moi.

Les Imperiaux ont tâché de faire examiner en pleine Aſſemblée les plaintes données contre nous, & ils auroient bien ſouhaité que les Etats en euſſent déliberé, ſans communiquer avec moi, & ſans ouïr nos raiſons; mais enfin il a été réſolu le 24. de ce mois, que l'Empereur ſeroit prié de nommer des Députez de ſa part, outre ceux qui ſeront nommez par les Etats, pour traiter avec moi. Dès la premiére fois que l'Aſſemblée m'envoya des Députez, l'Empereur le trouva mauvais, & réſolut d'y en joindre de ſa part pour l'examen des plaintes. Je témoignai dès lors à ceux qui m'en parlerent, & depuis à Sa Majeſté Imperiale, que j'en ſerois très-aiſe. J'étois obligé de parler ainſi, parceque c'eſt une choſe que je ne puis empêcher. Les amis de la Maiſon d'Autriche qui font le plus grand nombre, ont témoigné en cette occaſion beaucoup de chaleur contre nous, & même pluſieurs & principalement les Députez de Meſſieurs les Electeurs de Mayence, & d'Heidelberg, ont été d'avis de convier le Roi d'ôter la Garniſon de Philipsbourg, comme inutile en tems de Paix, & de grande dépenſe à Sa Majeſté, & auſſi fort incommode à la Chambre Imperiale de Spire, qui eſt proche. Cette chaleur me faiſoit croire qu'on me preſſeroit dès le lendemain; mais on n'en a point reparlé depuis, & les Députez ne ſont pas encore nommez. L'Evêque de Spire qui s'eſt fort ſignalé contre nous en cette occaſion, quelque beaux diſcours qu'il m'eût fait les jours précédens, eſt enfin parti, & on m'a dit qu'auſſitôt qu'il ſera arrivé dans ſon Evêché, il écrira ici de grandes plaintes contre nous, & témoignera avoir trouvé le deſordre plus grand qu'il ne l'avoit expoſé dans ſon premier Mémoire. On m'a ajouté qu'il ſe préſentera à la porte de Philipsbourg, afin d'avoir occaſion de ſe plaindre du refus, & que cela ſe fait de concert avec l'Empereur, & Monſieur l'Electeur de Mayence. Cela a beaucoup d'apparence, & s'il eſt véritable, je penſe que ce peut être la cauſe du retardement, & qu'on veut attendre cette ſeconde plainte, pour aigrir les Etats contre nous. On ne nous fera aucun mal, & comme nous ne pouvons rien eſpérer ici dans les affaires où nous ſommes demandeurs, parceque l'Empereur s'y oppoſe, & eſt très-puiſſant, nous ne devons auſſi rien craindre dans celles où nous ne ſommes que défendeurs: car le bon état de nos affaires a rétabli notre crédit, & outre nos amis qui ſont puiſſans, pluſieurs de nos Ennemis, comme les Electeurs de Mayence, & d'Heidelberg, qui ſont voiſins du Rhin, ne voudroient porter les affaires à l'extrêmité. Ils feront ce qu'ils pourront pour nous intimider, & pour nous faire mollir; mais ſi on eſt ferme & ſi on leur parle hautement, je ſuis très-perſuadé par la connoiſſance que j'ai de leur naturel, & de leur intérêt, qu'ils ſeront fort ſoupies. L'Evêque de Spire mérite que le Roi lui faſſe connoître & ſentir, après que l'Aſſemblée ſera finie, qu'il n'a pas bien ſu ſon intérêt ni ſon devoir.

Les Députez ne ſont pas encore nommez, l'Evêque de Spire pourroit être la cauſe du retardement; il eſt parti & quand il ſera arrivé dans ſon Evêché, il écrira ici de grandes plaintes contre nous.

On ne fera aucun mal à la France à la Diéte; mais on n'en doit eſpérer aucun avantage, parceque l'Empereur s'y oppoſe.

Le bon état des affaires de France a rétabli le credit en Allemagne.

Il faut donner ſur les doits à l'Evêque de Spire après que les Etats ſe ſeront ſéparez.

On propoſa enfin aux Etats le 23. de ce mois la Capitulation du Roi des Romains, qu'ils avoient ſi longtems demandée. Les Proteſtans, & quelques Catholiques qui ont un intérêt particulier dans cette Aſſemblée, à cauſe de tant de nouveaux Princes, & autres qui lui ſont dévouez, demanderent, qu'elle fût premiérement examinée par Députez, à cauſe qu'elle contient pluſieurs Articles; mais Monſieur Volmar s'y oppoſa formellement: toutefois l'affaire paſſa en leur faveur dans le Collége des Princes par la pluralité de quarante-deux, à trente-cinq voix; mais Monſieur Volmar ne voulut jamais compter les voix, ni former le *Concluſum*: cela cauſa un grand bruit, & on lui parla fort rudement. Le lendemain il ſembla céder & leur permettre d'examiner la Capitulation par Députez, ſans toutefois vouloir former le *Concluſum*. Les Proteſtans ont convié les huit Députez, qui l'avoient déja examinée avant l'Election du Roi des Romains, d'y travailler encore, en vertu de leur premiére Commiſſion: ils commencérent le 27. de ce mois; mais l'Empereur fit publier le ſoir du même jour un Décret, par lequel il déclare, que ſon intention eſt, que la Capitulation ſoit d'abord examinée en pleine Aſſemblée, & allegue les inconveniens des Députations, & principalement la perte du tems qui empê-

La Capitulation du Roi des Romains a enfin été propoſée: la diſpute qu'il y a eu là-deſſus.

L'Empereur a fait publier un Décret par lequel il déclare que ſon intention eſt que cette Capitulation ſoit examinée en pleine Aſſemblée, & en donne les raiſons.

1654.

cheroit que la Diéte ne put finir dans deux mois, ſuivant ſon déſir. Le vingt-huit au matin, il n'y a point eu d'Aſſemblée, & l'après-dinée les Députez ont continué d'examiner la Capitulation. Ils eſpérent avoir achevé dans quatre ou cinq jours; que cependant il n'y aura point d'Aſſemblée & qu'alors ils acquieſceront au Décret de l'Empereur, & conſentiront que l'examen de la Capitulation ſe faſſe en pleins Etats ſur leur raport. Je ne ſai ſi l'Empereur permettra ce raport, ni même s'il ſoufrira leurs Aſſemblées particuliéres. Cette affaire eſt auſſi délicate que celle des deux points, qui ont occupé les Etats ſi longtems, & où le Collége des Electeurs ne ſera pas moins uni à l'Empereur, & contraire au Collége des Princes.

Les Députez ont continué d'examiner la Capitulation nonobſtant le Décret; après l'examen ils conſentiront que l'Aſſemblée s'en mêle ſur leur rapport, il ne ſait ſi l'Empereur le ſouffrira.

L'Empereur a ſurſis le Décret d'admiſſion des Députez de la Ville de Breme à la Diéte, juſques à ce que la Reine de Suede en ait été informée, & donné ſes ordres.

Je me ſuis donné l'honneur de vous mander par une de mes précédentes, ce qui a été réſolu dans les Etats contre les Suedois, en faveur de la Ville de Breme. Ils ont ſi bien ſollicité depuis, que les Députez de la Ville n'ont encore pu obtenir d'être admis dans l'Aſſemblée, & l'Empereur leur a promis de ſurſeoir ſon Décret d'admiſſion qui eſt néceſſaire aux Députez, juſques à tant qu'ils ayent informé de cette affaire la Reine de Suede & reçu ſes ordres,

Le Prince de Salms s'eſt plaint à lui de ce que depuis la Paix, on a toujours tiré des contributions & qu'on a logé des Troupes dans ſa Principauté, quoi qu'elle reléve de l'Empire.

Le Prince de Salms qui eſt ici pour être admis dans l'Aſſemblée, (ſon Pére qui fut fait Prince en mil ſix cens vingt-trois, ou vingt-quatre, ne l'ayant point été) m'a fait plainte de ce que depuis la Paix d'Allemagne on a toujours continué de tirer des contributions, & de loger des Troupes dans la Principauté de Salms, quoiqu'elle reléve immédiatement de l'Empire & qu'elle ne dépende en aucune façon de la Lorraine. Je vous ſuplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je ſuis avec une paſſion extrême &c.

Le Prince de Salms a fait la même plainte aux Etats qui a été enregiſtrée.

Je viens d'apprendre que le Prince de Salms a fait cette même plainte aux Etats contre nous, & qu'elle a été dictée ce matin, faiſant monter le dommage à 195875. liv. monnoye de Lorraine, Il ajoute qu'encore préſentement il y a deux Compagnies de Cavallerie du Regiment de Brinon, logés dans la Ville de Bondonvillers qui eſt la principale de ſa Principauté de Salms.

1654.

MONSIEUR De VAUTORTE à Monſieur de BRIENNE.

Du 29. Janvier 1653.

Il le prie de lui faire ſavoir la volonté du Roi ſur le ſujet des Couriers qui vont d'Allemagne en Eſpagne, afin qu'il en puiſſe rendre compte à l'Empereur.

MONSIEUR,

Il le prie de lui faire ſavoir la volonté du Roi ſur le ſujet des Couriers qui vont d'Allemagne en Eſpagne, afin qu'il en puiſſe rendre compte à l'Empereur.

SA Majeſté Imperiale m'a fait l'honneur de m'ordonner d'écrire au Roi, qu'elle ſouhaite, non ſeulement pour l'utilité du Commerce, mais encore pour ſa ſatisfaction particuliére, que les Couriers qui vont d'Allemagne en Eſpagne, & qui en reviennent, prennent un chemin plus court que celui auquel on les oblige. On les fait paſſer d'ici en Flandres, & delà, ils ſont obligez de traverſer toute la France, quoique le chemin leur fût beaucoup plus commode & plus court, s'ils alloient d'ici à Bâle, & delà par Lyon à Iron. Sa Majeſté Imperiale, qui deſire d'avoir le plus ſouvent qu'il ſera poſſible des nouvelles de la Reine d'Eſpagne, demande ce changement en ſa conſidération, & croit auſſi qu'il n'y a pas lieu d'obliger l'Allemagne, avec laquelle nous ſommes en Paix, de ſe ſervir du Courier de Flandre pour l'Eſpagne: mais qu'il eſt raiſonnable de lui en accotder un particulier, par une voye plus courte & plus utile au Commerce. Je vous ſuplie très-humblement, Monſieur, de me faire ſavoir la volonté du Roi ſur ce ſujet, afin que j'en puiſſe rendre compte à Sa Majeſté Imperiale, & de me faire l'honneur de croire que je ſuis &c.

AUTRE

1654.

AUTRE

à Son

EMINENCE

Monſeigneur le Cardinal

MAZARIN.

Du 29. Janvier 1654.

Il lui envoye Copie de quelques Lettres, & de celle qu'il écrit au Cardinal à la requiſition de l'Empereur touchant les Vaiſſeaux de Hambourg. Raiſons qui empêchent l'Empereur de donner l'Inveſtiture au Duc de Savoye avant la fin de la Guerre. Le défaut du payement n'eſt qu'un prétexte, pour ne pas donner l'Inveſtiture: l'Empereur qui a épouſé la Sœur du Duc de Mantouë, n'accordera jamais rien contre ſon gré, & celui des Eſpagnols. La France aura beaucoup de peine de faire des levées en Allemagne parceque les Mandemens avocatoires ſeront fort ſoigneuſement obſervez à ſon égard. Il ſe plaint du Sieur de Valderode rapporteur du procès contre le Marchand de Cologne, il n'en peut obtenir aucune juſtice, tout ce qui eſt François eſt injuſte à la Cour de l'Empereur.

MONSEIGNEUR,

Il lui envoye Copie de quelques Lettres & de celle qu'il écrit au Cardinal à la requiſition de l'Empereur touchant les Vaiſſeaux de Hambourg.

J'Envoye à Votre Eminence la Copie de la Lettre que j'écris aujourd'hui à Monſieur le Comte de Brienne, & de deux autres Lettres, l'une que je lui écris auſſi pour ſatisfaire à l'Empereur touchant le Courier d'Allemagne en Eſpagne, & l'autre que j'ai écrite le 26. de ce mois à Monſieur l'Electeur de Trêves ſur nos affaires. Sa Majeſté Imperiale a deſiré que je fiſſe encore une re-

1654.

charge à Votre Eminence pour les Vaiſſeaux de Hambourg arrêtez à Nantes, & que je lui donnaſſe ma Lettre, de laquelle je joins ici le Duplicata. Je n'y ajoute point la Copie de celle que j'ai écrite ſur le même ſujet à Monſieur le Comte de Brienne le douziéme de ce mois, parceque Votre Eminence l'aura reçue avec ma Lettre du 15.

J'oubliai d'écrire à Votre Eminence par ma derniére Lettre, qu'outre le défaut de payement de ce qui eſt dû à Monſieur le Duc de Mantouë, Monſieur Volmar repréſenta aux Etats qu'il étoit utile au repos de l'Empereur, de n'accorder point à Monſieur le Duc de Savoye l'Inveſtiture qu'il demande avant la fin de la Guerre entre les deux Couronnes, parceque le Roi d'Eſpagne protégeant Monſieur le Duc de Mantouë, l'Empereur ſeroit obligé d'abandonner Monſieur le Duc de Savoye, ce qui ne ſe pourroit faire ſans deshonneur, après lui avoir accordé l'Inveſtiture: ou en le protégeant, l'Empereur ſeroit contraint d'entrer en cette Guerre, & les Etats auſſi avec lui, puiſqu'il s'agiroit de l'autorité de l'Empire, & qu'il n'auroit rien fait que par leur conſeil. Nous avons répondu que cette raiſon avoit pû être alleguée à Munſter, avant que de promettre l'Inveſtiture; mais que n'étant rien arrivé de nouveau depuis la promeſſe, on ne pouvoit s'en ſervir pour en retarder l'exécution, & que le refus de l'inveſtiture confirmant Monſieur le Duc de Mantouë dans ſon opiniâtreté, renouvelleroit infailliblement la Guerre, que le Traité de Paix a cru ne pouvoir mieux finir, que par la promeſſe de l'Inveſtiture, & par l'exécution du Traité de Quéraſque. J'ajoute ceci à ma derniere Lettre, pour faire voir à Votre Eminence que le défaut de payement n'eſt qu'un prétexte, & que l'Empereur ayant épouſé la ſœur du Duc de Mantouë, n'accordera jamais contre ſon gré, & contre celui des Eſpagnols l'Inveſtiture que demande Monſieur le Duc de Savoye.

Raiſons qui empêchent l'Empereur de donner l'Inveſtiture au Duc de Savoye avant la fin de la Guerre.

Le défaut du payement n'eſt qu'un prétexte pour ne pas donner l'Inveſtiture: l'Empereur qui a épouſé la Sœur du Duc de Mantouë, n'accordera jamais rien contre ſon gré & celui des Eſpagnols.

Les Députez de Brunswick n'ont point encore de réponſe de leur Maître, touchant la levée d'Infanterie que je leur ai propoſée; mais je penſe qu'il nous ſera fort difficile de la faire, & que les *Mandata avocatoria* ſeront fort ſoigneuſement obſervez à notre égard.

La France aura beaucoup de peine de faire des levées en Allemagne parceque les Mandemens avocatoires ſeront fort ſoigneuſement obſervez à ſon égard.

Monſieur de Valderode que l'Empereur m'a déja envoyé trois fois, eſt rapporteur du procès contre le Marchand de Cologne, & quoiqu'il reçoive de moi toute la civilité poſſible, je n'en puis obtenir juſtice en cette affaire, tout ce qui eſt François eſt injuſte à la Cour de l'Empereur, & après tant de ſollicitations je n'en oſe eſpérer aucun bon ſuccès, puiſque je n'ai encore pu obtenir le ſimple rapport d'une requête. Je ſuis &c.

Il ſe plaint du Sieur de Valderode rapporteur du procès contre le Marchand du Cologne, il n'en peut obtenir aucune juſtice, tout ce qui eſt François eſt injuſte à la Cour de l'Empereur.

1654.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 5. Février 1654.

La Diéte s'occupe préſentement à corriger les abus qui s'étoient gliſſez dans l'exercice de la Juſtice. Il faudra que Munſter & les voiſins avancent l'argent qui eſt dû aux Suedois, s'ils veulent qu'ils ſortent de Wecht. Les Ambaſſadeurs de Brandebourg ont demandé le dédommagement pour le tems que les Suedois ont tenu la Pomeranie: cette demande n'a pas été approuvée. La demande des Princes de Naſſau & Salms a été propoſée dans cette Aſſemblée, pour être admis dans les Etats: cela n'eſt pas encore fait, les Etats ſont portez à leur donner la preſéance ſur les trois derniers reçus, qui ſont Domeſtiques de l'Empereur de qui cela dépend. L'Electeur de Brandebourg a envoyé 800. hommes de ſecours à l'Electeur de Cologne, les Ducs de Brunswick lui doivent envoyer bientôt 500. chevaux. L'Aſſemblée du Cercle de Weſtphalie eſt convoquée à Minden, on parle d'une autre dans la baſſe Saxe. L'Aſſemblée de Baſſe Saxe a été empêchée par les Suedois Membres de ce Cercle à cauſe de Breme, & Verden. Le Sieur de St. Etienne eſt à Ratisbonne de la part du Prince de Condé, il croit qu'il eſt venu pour faire des levées: lorſqu'il en ſera bien informé, il s'en plaindra hautement, mais inutilement. L'examen de la Capitulation du Roi des Romains eſt achevée, nonobſtant le Décret de l'Empereur, qui n'a point été propoſé dans l'Aſſemblée, il ne ſait s'ils pourront en faire le rapport.

1654.

MONSIEUR,

DEpuis ma derniére Lettre que je me ſuis donné l'honneur de vous écrire le 29. Janvier, j'ai reçu la votre du 16. On n'a point reparlé de nos affaires, ni de celle de Savoye, & les Etats ont employé presque toute la ſemaine en conférences particuliéres par Députez, ſur l'effet de la Juſtice dont ils veulent corriger les abus. Ils ne ſe ſont aſſemblez que deux fois, l'une pour l'affaire de Wecht, & l'autre pour une demande de Monſieur l'Electeur de Brandebourg. Ils n'ont rien réſolu ſur la premiére, & ſi l'Evêque de Munſter, & quelques Etats voiſins & intéreſſez, ne font l'avance de la ſomme qui eſt encore due aux Suedois, la reſtitution de la Place de Wecht ne ſe fera de longtems: car une bonne partie des Etats ne paye point la quote, & le deſſein de la leur faire payer par des exécutions, n'eſt pas une choſe prompte ni facile. Monſieur l'Electeur de Brandebourg a demandé à l'Empire un dédommagement, pour le tems que les Suedois ont tenu ſa portion de la Pomeranie, au delà de ce qu'ils avoient droit de la retenir. On n'a point encore déliberé; car les Députez ſe ſont tous excuſez ſur le défaut d'inſtruction de leurs Maîtres; mais cette demande a été généralement desaprouvée, parce qu'elle ſeroit de conſéquence, & que pluſieurs Etats en pourroient faire de ſemblables. Il me ſemble que les Ambaſſadeurs de Monſieur l'Electeur de Brandebourg n'eſpérent pas qu'elle réuſſiſſe, & qu'ils l'ont ſeulement faite pour leur ſervir de compenſation, avec ce qu'on lui demande pour l'affaire de Wecht, pour celle de Lorraine, & pour d'autres ſemblables. Dans cette ſeconde Aſſemblée on a propoſé la demande des Princes de la Maiſon de Naſſau, & de celui de Salms, pour être admis dans les Etats: cela n'eſt pas encore fait: les Etats ſont portez à leur donner la préſéance ſur les trois derniers reçus. Je ne ſais ce qui en arrivera, car ils ſont Domeſtiques de l'Empereur duquel cela dépend principalement.

La Diéte s'occupe préſentement à corriger les abus qui s'étoient gliſſez dans l'exercice de la Juſtice.

Il faudra que Munſter & les voiſins avancent l'argent qui eſt dû aux Suedois, s'ils veulent qu'ils ſortent de Wecht.

Les Ambaſſadeurs de Brandebourg ont demandé le dédommagement pour le tems que les Suedois ont tenu la Poméranie: cette demande n'a pas été approuvée.

La demande des Princes de Naſſau & de Salms a été propoſée dans cette Aſſemblée pour être admis dans les Etats: cela n'eſt pas encore fait, les Etats ſont portez à leur donner la preſéance ſur les trois derniers reçus qui ſont Domeſtiques de l'Empereur de qui cela dépend.

Les Ambaſſadeurs de Monſieur l'Electeur de Brandebourg m'ont aſſuré, que leur Maître a envoyé huit cens hommes de pied au ſecours de Monſieur l'Electeur de Cologne. Cela eſt fort contraire à ce qu'ils m'avoient toujours dit. Ceux de Brunswick m'ont aſſuré que leurs Maîtres doivent y envoyer bientôt cinq cens chevaux. Il y a une Aſſemblée du Cercle de Weſtphalie convoquée à Minden: On parloit d'une autre du Cercle de la baſſe Saxe à Brunswick, & on eſpéroit qu'étant en des lieux ſi proches, elles pourroient

L'Electeur de Brandebourg a envoyé 600. hommes de ſecours à l'Electeur de Cologne, les Ducs de Brunswick lui doivent envoyer bientôt 500. Chevaux.

L'Aſſemblée du Cer-

1654.

roient communiquer ensemble, & prendre de concert quelque résolution vigoureuse en faveur de Monsieur l'Electeur de Cologne; mais les Députez des Ducs de Brunswick me firent dire hier que leur Assemblée avoit été empêchée par les Suedois, qui sont un des principaux Etats de leur Cercle, à cause de Breme, & Verden, & qu'ils espéroient toutefois qu'elle se feroit. Je pensois que la déclaration des Etats en faveur de la Ville de Breme diminueroit les soupçons de ces Messieurs contre les Suedois; mais il me semble aussi grand qu'il étoit: c'est pourquoi je ne sais si on doit croire ce qu'ils m'ont fait dire contre eux.

Le Cercle de Westphalie est convoquée à Minden. On parle d'une autre dans la Basse Saxe.

L'Assemblée de la Basse Saxe a été empêchée par les Suedois Membres de ce Cercle à cause de Breme, & Verden.

Monsieur de St. Etienne est ici depuis le trente un de Janvier: il avoit été précedé par un valet de pied de Monsieur le Prince de Condé, qui apporta des Lettres en cette Cour il y a un mois: il ne peut être venu à mon avis que pour des levées, & j'ai apris qu'il se vante d'avoir beaucoup d'argent. On me dit hier que ces levées se doivent faire sous le nom de l'Ambassadeur d'Espagne, tant pour Monsieur le Prince de Condé, que pour le Milanois, dans les terres héréditaires de la Maison d'Autriche, qu'on les a déja commencées dans la Siléſie, & qu'elles monteront en tout à quatre mil hommes, deux mille pour le Milanois, & deux mille pour Monsieur le Prince. Lorsque j'aurai une information plus particuliére de cette contravention si publique, j'en ferai tout le bruit possible à l'Empereur, & aux Etats; mais je crains que ce ne soit inutilement, car l'Empereur donnera toujours aux Espagnols tout le secours qui dépendra de lui, & les Etats ne l'en empêcheront point. La même chose nous arriva à Nuremberg, & l'Empereur est encore plus le Maître qu'il n'étoit en ce tems-là.

Le Sieur de St. Etienne est à Ratisbonne de la part du Prince de Condé, il croit qu'il est venu pour faire des levées: lorsqu'il en sera bien informé, il s'en plaindra hautement, mais inutilement.

L'examen de la Capitulation du Roi des Romains est achevée, nonobstant le Décret de l'Empereur, qui n'a point été proposé dans l'Assemblée, il ne sait s'ils pourront en faire la rapport.

Les Députez ont achevé d'examiner la Capitulation du Roi des Romains, nonobstant le Décret de l'Empereur, lequel n'a point été proposé dans l'Assemblée. Je ne sais si on leur permettra d'en faire leur raport.

Je vous envoyai par le dernier Ordinaire le Duplicata d'une Lettre que l'Empereur me fit demander touchant les Couriers d'Allemagne en Espagne: il me l'a depuis renvoyée pour vous la faire tenir. Je la joins à celle-ci. Je vous suplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je suis avec une passion extrême &c.

1654.

LETTRE

A Son

EMINENCE

Monseigneur le Cardinal

MAZARIN.

Du 5. Février 1654.

Le Traité avec le Duc de Lorraine n'empêchera pas les quartiers d'hiver, parceque l'argent qu'on lui a promis ne peut pas être prêt assez tôt. Il ne sait si le secours que quelques Etats proposent d'envoyer à l'Electeur de Cologne aura quelque effet. L'Empereur n'est pas en état de donner des Troupes aux Ennemis, ses Païs héréditaires sont fort dépeuplez, ils en feront pourtant, & c'est un mal sans remède. Il attend la Réponse de l'Electeur de Trêves, ce que produira l'arrivée de l'Evêque de Spire dans son Evêché, & les quartiers qu'a pris le Maréchal de la Ferté après la prise de Beffort, avant de parler des affaires qu'il a à la Diéte. Il ne sait si les Protestans voudront faire une Ligue avec la France; Princes Protestans auxquels on peut se fier. On peut gagner par des présens les Principaux Conseillers de la Maison de Brunswick qui sont ici. Il lui nomme ceux qui ont du pouvoir auprès de l'Electeur de Brandebourg. Il lui dit que le plus habile qui soit à la Diéte est le Chancellier du Duc Auguste de Brunswick, il croit qu'on pourroit l'engager par quelque pré-

1654. *préſent, & qu'il ſeroit fort utile; car il a beaucoup de crédit auprès des Proteſtans.*

MONSEIGNEUR,

DEpuis ma Lettre écrite du 29. de Janvier, j'ai reçu celle que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 16. Je vous envoye la Copie de celle que j'ai écrite à Monſieur le Comte de Brienne.

Le Traité avec le Duc de Lorraine n'empêchera pas les quartiers d'hiver, parceque l'argent qu'on lui a promis ne peut pas être prêt aſſez-tôt.

Le Traité des Etats avec le Duc de Lorraine n'empêchera point les quartiers d'hiver, car l'argent qu'ils doivent payer au premier terme, qui eſt de huit ſemaines, ne ſera pas prêt à quatre mois d'ici, pluſieurs ayant même déclaré qu'ils n'en payeroient rien. Je ne ſais ſi le ſecours que quelques Etats propoſent d'envoyer à Monſieur l'Electeur de Cologne aura plus d'effet: je ne l'ai pas cru juſques à préſent, & je me ſuis fondé ſur ce que j'ai apris de leurs Ambaſſadeurs même, & ſur la conduite que tiennent tous les Etats en cette Aſſemblée.

Il ne ſait ſi le ſecours que quelques Etats propoſent d'envoyer à l'Electeur de Cologne aura quelque effet.

L'Empereur n'eſt pas en état de donner des Troupes aux Ennemis, ſes Païs héréditaires ſont fort dépeuplez, ils en feront pourtant, & c'eſt un mal ſans remède.

Je ne crois pas que l'Empereur ait plus de Troupes qu'il ne lui en faut, & qu'il ſoit en état d'en donner à nos Ennemis; deſorte que j'ai de la peine à croire qu'il puiſſe faire une levée de quatre mille hommes dans ſes Terres héréditaires qui ſont aſſez dépeuplées: il eſt certain qu'ils en feront, car St. Etienne n'eſt pas venu ſans en avoir parole. Il y a déja quelque tems que j'ai mandé à Votre Eminence qu'on parloit d'en faire pour le Milanois: c'eſt un mal ſans remède, & qui durera autant que notre Guerre. Si les Etats de l'Empire faiſoient leur devoir, & conſidéroient leurs intérêts, ils le pourroient empêcher; mais ils ne s'oppoſent à l'Empereur que dans les choſes qui les bleſſent, & qui les regardent directement. La conduite de Monſieur l'Electeur de Baviere dans l'affaire de Savoye, en eſt une preuve manifeſte. Pour parler de cette affaire, & des nôtres, j'atens la réponſe de Monſieur l'Electeur de Trêves à la Lettre que je lui ai écrite le 26. de Janvier, comme auſſi de ce que produira l'arrivée de Monſieur l'Evêque de Spire dans ſon Evêché, & l'établiſſement des quartiers de Monſieur le Maréchal de la Ferté après la priſe de Beffort.

Il attend la Réponſe de l'Electeur de Trêves, ce que produira l'arrivée de l'Evêque de Spire dans ſon Evêché, & les quartiers qu'a pris le Maréchal de la Ferté après la priſe de Beffort, avant de parler des affaires qu'il a à la Diéte.

Je ne ſais ſi en ce tems les Proteſtans d'Allemagne voudront faire une Ligue avec nous: je penſe qu'ils ſeront bien aiſes de s'aſſurer de notre amitié, ſans aucune crainte ſi l'Empereur, & les Catholiques ne les pouſſent. Ceux auxquels on ſe peut fier ſont Monſieur l'Electeur de Brandebourg, toute la Maiſon de Brunswick, celle de Meckelbourg, & dans celle de Saxe, l'Adminiſtrateur de Magdebourg, Fils de l'Electeur, & le Duc de Saxe-Weymar, avec ſon Frere, comme auſſi le Duc de Wirtemberg. Nous avons ici les Principaux Conſeillers des Ducs de Brunswick leſquels ſe peuvent gagner avec des préſens.

Il ne ſait ſi les Proteſtans voudront faire une Ligue avec la France; Princes Proteſtans auxquels on peut ſe fier.

On peut gagner par des préſens les Principaux Conſeillers de la Maiſon de Brunswick qui ſont ici.

L'Electeur de Brandebourg ſe conduit par avis du Prince Maurice de Naſſau, des Comtes de Witgenſtein, & de Valdeck, & du Baron de Blumental. Il n'y a ici que ce dernier. L'Adminiſtrateur de Magdebourg n'a ici qu'un Député: ſon principal Miniſtre nommé Heynel eſt auprès de lui. La Maiſon de Meckelbourg ſuivra celle de Brunswick, & a ici deux de ſes Principaux Conſeillers. Je crois auſſi que les Ducs de Saxe-Weymar, & Wirtemberg, ſuivront l'exemple des autres. Le plus habile homme de cette Aſſemblée eſt Monſieur Seuvartz Kauf Chancelier du Duc Auguſte de Brunswick: je penſe qu'il ſeroit fort utile, & fort aiſé de l'engager par quelques préſens: car il a beaucoup de crédit auprès des Proteſtans, & l'a tout entier dans la Maiſon de Brunswick. Je ſuis &c.

Il lui nomme ceux qui ont du pouvoir auprès de l'Electeur de Brandebourg.

Il lui dit que le plus habile qui ſoit à la Diéte eſt le Chancelier du Duc Auguſte de Brunswick, il croit qu'on pourroit l'engager par quelque préſent, & qu'il ſeroit fort utile; car il a beaucoup de crédit auprès des Proteſtans.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monſieur de
BRIENNE.

Du 12. Février 1654.

L'entrée des Troupes du Roi dans le Païs de Liége donnera de la reputation aux affaires. On publie ici que l'Alliance de l'Electeur de Cologne avec la France, eſt cauſe du mal qu'il ſouffre. Le Comte de Staremberg eſt parti le dix pour porter les ordres de l'Empereur aux Princes voiſins de Cologne de s'armer, & delà pour porter les Lettres de Sa Majeſté à l'Archiduc, en exécution de la réſolution des Etats qu'il lui a envoyée, on a retardé autant qu'on a pu, parceque l'on ſeroit fâché que cela eût ſon effet. L'Electeur de Cologne ne doit attendre aucune aſſiſtance réelle de ceux qui ſont ici chiffrez. Les Etats s'occupent à régler le point de la Juſtice. Le Sieur de St. Etienne s'en retourne aujourd'hui, il

a

1654. *a à Nuremberg des Lettres de change pour 60. mille écus, les levées ſe feront ſous le nom de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Les levées ne ſont pas encore commencées; mais celles qu'on fait pour le Milanois ſe commencent à Vienne ſans batre le tambour. Levées qu'on fait à Vienne pour le Milanois, celles que veut faire le Fils ainé du Duc de Meckelbourg trouvent de l'oppoſition. Le differend qu'a le jeune Prince de Meckelbourg avec ſon Pére & avec ſa femme doit être examiné dans une Aſſemblée convoquée à Hambourg par l'Empereur. Les Suedois ont fait ſurſeoir l'exécution de la concluſion donnée en faveur de Breme, cela ne guerit pas le mal. Il ne croit pas pouvoir découvrir par quel motif le Pape a écrit aux Nonces qui réſident auprès des Rois, pour les convier à la Paix, le Nonce qui eſt à Ratisbonne n'a reçu aucune Dépêche ſur ce ſujet. Le Comte de Thun a été élu Archevêque de Saltzbourg; cette Election eſt généralement approuvée. L'Imperatrice eſt guerie de la rougeole. Le départ de l'Empereur eſt encore incertain, les affaires de la Diete ne ſeront pas fort avancées à la fin d'Avril.*

MONSIEUR,

L'entrée des Troupes du Roi dans le Païs de Liége donnera de la reputation aux affaires.

J'Ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23. de Janvier, & j'atens celles du Roi qu'elle me promet pour l'Empereur, & pour quelques Princes de l'Empire, ſur l'entrée des Troupes de Sa Majeſté dans le Païs de Liége. Cette entrée donnera beaucoup de reputation à nos affaires, pourra échauffer quelques Etats à nous imiter, & ne ſera mal reçue que de nos Ennemis, dont le ſentiment nous doit être fort indifférent.

On publie ici que l'Alliance de l'Electeur de Cologne avec la France eſt cauſe du mal qu'il ſouffre.

On le ſait déja ici, & on publie que l'Alliance de l'Electeur de Cologne avec la France eſt cauſe du mal qu'il ſouffre; mais ce mauvais diſcours ne perſuade perſonne.

Le Comte de Staremberg eſt parti le dix pour porter les ordres de l'Empereur aux Princes voiſins de Cologne de s'armer, & de là pour porter les Lettres de Sa Majeſté à l'Archiduc.

Enfin le Comte de Staremberg partit le dix de ce mois, pour aller porter à l'Electeur de Cologne, les ordres de l'Empereur aux Princes voiſins, pour armer, & delà des Lettres de Sa Majeſté Impériale à Monſieur l'Archiduc, en execution de la réſolution des Etats, que je vous ai envoyée en Latin il y a quelque tems. On a retardé le plus qu'on a pu, & on ſeroit bien fâché que cela eût quelque effet. Les Ambaſſadeurs de (18) ont été juſques ici auſſi froids pour l'Electeur de Cologne, que pour (32) (28) & je ne crois pas que l'Electeur de Cologne doive attendre de ce côté-là aucune aſſiſtance réelle, & effective; mais ſeulement des paroles, & des interceſſions inutiles.

1654. en exécution de la réſolution des Etats qu'il lui a envoyée. On a retardé autant qu'on a pu parceque l'on ſeroit fâché que cela eût ſon effet.

L'Electeur de Cologne ne doit attendre aucune aſſistance réelle de ceux qui ſont ici chiffrez.

Les Etats ſ'occupent à régler le point de la Juſtice.

Les Etats ne ſe ſont aſſemblez qu'une fois, pour réſoudre ſi on délibereroit ſur le rapport des Députez nommez pour le point de la Juſtice, par Article, ou ſi chacun diroit tout d'un coup ſon avis ſur toute la matiére. Il a paſſé preſque tout d'une voix à opiner ſur tout, quoique le rapport ſoit fort long, & qu'il contienne pluſieurs Articles diférens.

Le Sieur de St. Etienne ſ'en retourne aujourd'hui, il a à Nuremberg des Lettres de change pour 60. mille écus.

J'ai apris que Monſieur de ſaint Etienne s'en retourne aujourd'hui, ou demain, qu'il a à Nuremberg des Lettres de change pour ſoixante mil écus, & que les levées de Monſieur le Prince de Condé ſe feront ſous le nom de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, dans les terres héréditaires de la Maiſon d'Autriche, l'Empereur ayant jugé moins odieux de paroitre favoriſer les Eſpagnols, que Monſieur le Prince de Condé, & n'ayant pas jugé à propos de faire voir ici plus longtems un Gentilhomme de ſa part. Ces levées ne ſont point encore commencées, mais on m'a aſſuré que celles que fait l'Ambaſſadeur d'Eſpagne pour le Milanois, ſe commencent déja à Vienne ſans battre le Tambour.

Les levées ſe feront ſous le nom de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne.

Les levées ne ſont pas encore commencées; mais celles qu'on fait pour le Milanois ſe commencent à Vienne ſans battre le Tambour.

Le Prince Chriſtian de Meckelbourg, Fils Ainé du Prince Adolphe, Chef de la Branche de Swerin, fait quelques levées dans ſon Païs; il a commencé par l'Infanterie, ayant pris l'occaſion du licentiement d'un Regiment de ſix cens hommes du Colonel Volkeman, que les Suedois ont fait à Wiſmar. Il propoſe auſſi de faire un Regiment de Cavallerie, & un de Dragons: tantôt il dit qu'il leve pour l'Empereur, & une autre fois qu'il leve pour un Prince étranger, qu'il ne veut point encore nommer. On croit qu'il a deſſein de lever pour les Eſpagnols, & de ſe faire Catholique, pour obliger l'Empereur à le protéger contre ſon Pére, & ſa Femme, avec leſquels il eſt mal. Son Pére, & le Prince de Brunswick zélé Directeur du Cercle de la baſſe Saxe, ſ'oppoſent à cette levée, qui ſeroit encore plus nuiſible à leur Cercle qu'à la France. J'ai vu des Copies des ordres, qu'ils ont donnez ſur ce ſujet, & des Lettres qu'ils ont écrites au Prince Chriſtian, & leurs Députez m'ont aſſuré que ſa levée ne réuſſiroit point, & que je n'en devois avoir aucune inquiétude: toutefois je ne m'y fie pas entiérement, ſi elle eſt favoriſée par l'Empereur. On va tenir une Aſſemblée dans Hambourg de quelques Princes du Cercle, nommez Commiſſaires par l'Empereur, pour examiner le diférend de ce jeune Prince avec ſon Pére, & ſa femme, dans laquelle on parlera de ces levées, & je ſuis aſſuré qu'on y fera ce qu'on pourra pour les empêcher: car ce Cercle qui eſt le plus uni de l'Empire, & le moins Eſpagnol, a intérêt d'empêcher ce commencement de diviſion.

Levées qu'on fait à Vienne pour le Milanois, celles que veut faire le Fils ainé du Duc de Meckelbourg trouvent de l'oppoſition.

Le differend qu'a le jeune Prince de Meckelbourg avec ſon Pére & avec ſa femme doit être examiné dans une Aſſemblée convoquée à Hambourg par l'Empereur.

Nous ſommes ici inutiles aux Suedois, & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne les peut ſervir dans l'affaire de Breme; c'eſt pourquoi ils lui font la cour, & témoignent peu de chaleur pour les intérêts des Proteſtans, qui en ſont fort ſcandaliſez. Ils ont fait ſurſeoir juſques à préſent l'exécution du *Concluſum* des Etats en faveur de la Ville de Breme: mais cette ſurſéance ne guérit pas le mal qu'on leur a fait,

Les Suedois ont fait ſurſeoir l'exécution de la concluſion donnée en faveur de Breme, cela ne guerit pas le mal.

1654. & l'avis de Monſieur Volmar Député de la Maiſon d'Autriche dans les Etats fut ſi rude, qu'il n'auroit pu parler contre nous avec plus de chaleur. Cela doit faire voir aux Suedois, que l'Empereur ne veut point leur faire de bien ; mais ſeulement les amuſer & diviſer dans leur parti.

Il ne croit pas pouvoir découvrir par quel motif le Pape a écrit aux Nonces qui réſident auprès des Rois, pour les convier à la Paix, le Nonce qui eſt à Ratisbonne n'a reçu aucune Depêche ſur ce ſujet.

Je ne crois pas pouvoir découvrir ici le véritable motif, qui peut avoir engagé le Pape de dépêcher vers les Nonces qui réſident dans les Cours des Rois, pour les convier à la Paix, & Monſieur le Nonce qui eſt ici n'a reçu aucune Dépêche ſur ce ſujet.

Le Comte de Thun a été élu Archevêque de Saltzbourg ; cette Election eſt généralement approuvée.

Le Comte de Thun du Païs de Tirol, agé d'environ quarante-cinq ans, Doyen de l'Egliſe de Saltzbourg, y a été élu Archevêque le troiſiéme de ce mois. L'Election eſt généralement approuvée, & ſon mérite l'avoit prédit à tout le monde. L'Imperatrice eſt guérie de ſa rougeole. On dit que l'Empereur partira d'ici au commencement de Mai ; mais depuis deux jours on a vu remplir avec beaucoup de ſoin les glaciéres de Sa Majeſté Imperiale, & celle de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Cela fait douter ſi on ne veut point paſſer ici l'été, d'autant plus que les affaires de la Diéte ne ſeront pas fort avancées à la fin d'Avril. Je vous ſupplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je ſuis avec une paſſion extrême &c.

L'Imperatrice eſt guérie de la rougeole.

Le Départ de l'Empereur eſt encore incertain, les affaires de la Diéte ne ſeront pas fort avancées à la fin d'Avril.

LETTRE

A ſon

EMINENCE

Monſeigneur le Cardinal

MAZARIN.

Du 12. Février 1654.

Il le remercie de ce qu'il a aprouvé la réſolution qu'il avoit priſe de demeurer à Ratisbonne. Si l'Armée du Roi n'entre que dans la portion de l'Alſace qui lui appartient les Etats ne s'en plaindront point. Il loüe le Cardinal de ce que par ſa conduite la France a encore deux Armées ſur pied après une Campagne ſi pénible & ſi glorieuſe. Les Princes de l'Empire ont tant d'intérêts à la Cour de l'Empereur, qu'il eſt difficile de s'aſſurer de leur fermeté. On l'aſſure de la fermeté de l'Electeur de Brandebourg, mais l'affaire de Cléves & de Juliers le retiendra & l'empêchera de rompre avec l'Empereur. Le Baron de Blumental, en qui l'Electeur de Brandebourg paroit avoir une grande confiance, a ſervi l'Empereur dix ans ; quelques Proteſtans ne ſe fient pas fort à lui, il n'a rien vu dans ſa conduite qui lui puiſſe donner du ſoupçon, il le trouve trop reſervé à ſon égard.

1654.

MONSEIGNEUR,

Il le remercie de ce qu'il a approuvé la réſolution qu'il avoit priſe de demeurer à Ratisbonne.

J'Ai reçu la Lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 23. de Janvier, & je la remercie très-humblement de la grace qu'elle me fait d'approuver mon ſejour en ce Lieu. Le changement avantageux des affaires d'Alſace y eût rendu ma préſence encore moins utile, & ce qui s'eſt paſſé ici dans l'affaire de Savoye, avec le grand bruit qu'on a commencé de faire pour les nôtres, me fait juger que mon ſejour y étoit néceſſaire. L'air de ce Lieu m'eſt très-mal ſain & j'en ſerois ſorti de bon cœur, ſi j'avois cru le pouvoir faire ſans préjudicier au ſervice du Roi.

Si l'Armée du Roi n'entre que dans la portion de l'Alſace qui lui appartient, les Etats ne s'en plaindront point.

J'ai cru qu'après la priſe de Beffort, l'Armée du Roi devoit entrer dans l'Alſace ; c'eſt-à-dire dans les Terres des Etats de l'Empire, & en ce cas j'ai écrit à Votre Eminence qu'on en pouvoit ici faire du bruit ; mais ſi elle n'entre que dans la portion de l'Alſace qui appartient au Roi en pleine Souveraineté, il eſt certain que les Etats n'y ont aucun intérêt, & qu'ils ne s'en plaindront point.

Il loüe le Cardinal de ce que par ſa conduite la France a encore deux Armées ſur pied après une Campagne ſi pénible & ſi glorieuſe.

Je ſuis obligé de dire à Votre Eminence, que l'entrée des Troupes du Roi dans le Païs de Liége donne ici beaucoup de réputation, non ſeulement à nos affaires ; mais encore à Votre Eminence en particulier, & qu'on eſt ſurpris de voir que nous avons deux Armées ſur pied, après une Campagne ſi pénible & ſi glorieuſe.

Les Princes de l'Empire ont tant d'intérêts à la Cour de l'Empereur, qu'il eſt difficile de s'aſſurer de leur fermeté.

Les Princes de l'Empire ont tous tant d'intérêts particuliers en cette Cour, par leſquels l'Empereur les peut attirer, qu'il eſt difficile de s'aſſurer entierement de la fermeté de l'un d'eux. L'exemple du Prince Chriſtian de Meckelbourg le fait voir ; car la Maiſon d'Autriche a voulu détruire la ſienne, & il doit à la France une partie de ſon rétabliſſement. Les Députez de Brunswick qui ont moins d'attachement à la Cour qu'aucuns autres, ſont très-perſuadez de la fermeté de Monſieur l'Electeur de Brandebourg : toutefois l'affaire de Cléves & Juliers le retiendra toujours un peu, & l'empêchera de rompre avec l'Empereur. Juſques

On l'aſſure de la fermeté de l'Electeur de Brandebourg, mais l'affaire de Cléves & de Juliers le retiendra & l'empêchera de rompre avec l'Empereur.

1654.

Le Baron de Blumental, en qui l'Electeur de Brandebourg paroit avoir une grande confiance, a servi l'Empereur dix ans ; quelques Protestans ne se fient pas trop à lui, il n'a rien vu dans sa conduite qui lui puisse donner du soupçon, il le trouve trop reservé à son égard.

ques ici il paroit ferme pour les Protestans, & fort affectionné à la France : l'avis de son Résident est bon, car le Baron de Blumental a servi l'Empereur dix ans durant en qualité de Commissaire général, & au commencement de l'Assemblée de Nuremberg il y vint avec Monsieur de Picolomini en qualité de Plénipotentiaire de l'Empereur. Je vois ici quelques Protestans qui n'ont pas en lui une entiére confiance, toutefois son Maître l'a en apparence, & je n'ai encore rien vu dans sa conduite qui put donner du soupçon, sinon qu'elle est plus reservée à notre égard.

J'envoye à votre Eminence la copie de ma Dépêche pour Monsieur le Comte de Brienne. Je suis avec un respect extrême &c.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 16. Fevrier 1654.

L'Abbé de Stavelo lui ayant recommandé la Requête ci-jointe en faveur de son Neveu, il a été bien aise de le lui recommander & de lui faire connoître, que cet Abbé a beaucoup d'affection pour les intérêts de la France.

MONSIEUR,

L'Abbé de Stavelo lui ayant recommandé la Requête ci-jointe en faveur de son Neveu, il a été bien aise de le lui recommander & de lui faire connoître, que cet Abbé a beaucoup d'affection pour les intérêts de la France.

J'Ai été prié de la part de Monsieur l'Abbé de Stavelo, Prince de l'Empire, de vous recommander la Requête ci-jointe de Monsieur le Baron de Warluzel son Neveu, & ce Prince ayant beaucoup d'affection pour nos intérêts, j'ai été bien aise d'avoir cette occasion de vous le témoigner, ne doutant point que le Roi ne fasse en sa considération tout ce qui sera raisonnable. Je n'ai point l'honneur de connoître Monsieur le Baron de Warluzel, & ne vous puis rien dire sur sa Requête. Je vous suplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je suis avec une passion extrême &c.

1654.

Cette Requête est pour suplier très-humblement le Roi de lui accorder son pardon d'avoir porté les armes contre lui, & pour lui demander en même tems la grace de le mettre en possession des Terres qu'il a héritées de son Frére dans le Païs d'Artois, s'offrant de donner caution de sa conduite, ou de se rendre en personne auprès du Roi pour lui en donner assurance.

AU ROI.

SIRE,

Cette Requête est pour suplier très-humblement le Roi de lui accorder son pardon d'avoir porté les armes contre lui, & pour lui demander en même tems la grace de le mettre en possession des Terres qu'il a héritées de son Frére dans le Païs d'Artois, s'offrant de donner caution de sa conduite, ou de se rendre en personne auprès du Roi pour lui en donner assurance.

REmontre en toute humilité à votre Majesté le Baron de Warluzel, que passé vingt deux ans, & avant la Guerre déclarée à la Couronne d'Espagne, il a porté les armes dans l'Allemagne, & Païs-Bas, pour le service de la Maison d'Autriche, dans lequel il a continué en qualité & avec charge de Colonel de Cavalerie, & Infanterie, jusques passé deux ans, qu'il a obtenu permission de se deporter dudit service, & comme durant ce tems son Frére aîné est venu à mourir le laissant héritier des Terres & Seigneuries de Warluzel, Sambrin, Riviéres, Wandrues Bretencourt, avec leurs apendances, toutes situées sur la Frontiére d'Artois, entre Arras, & Dourlens, il n'a osé ni pu prendre possession desdits biens. Il vient donc en toute humilité suplier votre Majesté, de lui vouloir faire grace, & octroyer abolition, moyennant laquelle il se puisse ranger à son obeïssance, & rentrer esdits biens, s'offrant de donner caution bastante, qu'il ne se mêlera d'aucunes factions contraires à son service : même de se rendre en personne chez votre Majesté pour lui en donner assurance, telle qu'elle trouvera convenir, priant Dieu pour la prospérité des armes de votre Majesté.

1654.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 19. Fevrier 1654.

Il lui donne avis qu'il n'a pas pu préſenter encore à l'Empereur la Lettre du Roi qu'il lui a envoyée, qu'il la doit préſenter le lendemain & qu'il diſtribuera enſuite les Lettres pour les Electeurs, & aux Princes Directeurs des Cercles auſquels il croit qu'il ſuffit qu'il écrive. Il ne doute pas que cette conduite du Roi ne ſoit eſtimée. L'Archiduc écrit à l'Electeur de Cologne que puis qu'il appelle les François à ſon ſecours, il s'attirera la Guerre dans ſon Païs : excuſes de l'Electeur. Il lui répéte que l'Empereur pour retarder le ſecours des Etats de l'Empire, n'avoit envoyé le Comte de Staremberg, pour les convier de s'armer, que le dix du mois. Le Duc de Wirtemberg Directeur du Cercle de Suabe ne ſecourra pas l'Electeur de Cologne, parce que l'Empereur ne lui a point écrit. L'Electeur de Cologne ne doit attendre aucun ſecours des Cercles d'Autriche, Bourgogne, Baviere. Le Cercle du haut Rhin, qui ne s'armeroit pas pour ſa propre défenſe, ne fera rien. L'Electeur de Cologne ne peut attendre du ſecours que des Cercles de Saxe & de Weſtphalie, les 800. de Brandebourg & les 500. de Brunswick ne ſont pas encore prêts. 1654.
Il ne faut point faire fonds ſur le ſecours du Landgrave de Heſſe, ni ſur celui de l'Electeur de Saxe. Toutes les Lettres qui viennent du côté de Weſtphalie confirment que l'Aſſemblée de Minden n'a eu aucun effet ; la ſeconde dont on parle, n'eſt qu'une Aſſemblée Préliminaire pour réſoudre le lieu & le tems d'une autre, dans laquelle on déliberera de l'armement. Si la Guerre s'échauffe dans le Païs de Liége les Etats y pourroient prendre part ſelon leurs intérêts particuliers : s'il n'eſt queſtion que des quartiers d'hiver, le tems ſera paſſé, avant qu'ils ſoient préparez. Il n'a point reçu de réponſe de l'Electeur de Trêves, il lui récrira, il croit que l'envie de ravoir Hammerſtein l'empêche de rendre juſtice à la France. Touchant l'affaire de Mantouë, & l'Inveſtiture de Savoye, ſa conduite dans ces affaires, & le caractére de l'Envoyé de Savoye. La Cour de Savoye ſe plaint du peu que l'Armée de France avoit fait en Italie, & que la Trêve lui étoit ſuſpecte. Il ne voit point le Député de Mantouë, qui ne l'a point viſité. Le Député de Savoye n'aura pas ſujet d'avoir aucun ſoupçon. Il ſaura bientôt ſi le Sieur de Saint Etienne a des Lettres de change pour 60. mille écus. On croit qu'il a eu la permiſſion de faire des levées. Le Bacha de Bude remuë, ce qui obligera l'Empereur à ſe tenir ſur ſes gardes, & à ne point licentier ſes Troupes. Il n'y a rien à craindre du projet de levée du Prince Chriſtian de Meckelbourg. L'Empire ne s'émeut point de la propoſition du mariage du Roi des Romains avec l'Infante, il faut que le mal les touche de plus près pour les émouvoir. La France ne doit rien eſpérer des Catholiques, tous les Evêques ſont attachez à la

1654. *la Maiſon d'Autriche. Pluſieurs Princes Proteſtans ſont favorables à la France, mais il ne voit aucune diſpoſition pour une Ligue. Il ne faut rien eſpérer de l'Electeur Palatin, l'Electeur de Saxe eſt Autrichien, & ſon principal Miniſtre l'eſt plus que lui. Le Prince ſon Fils n'a point d'autres ſentimens, on croit qu'il ſe fera Catholique. Les Etats ont été occupez toute la ſemaine à examiner le raport ſur le point de la Juſtice. L'Empereur a déclaré par un Décret très-preſſant qu'il vouloit partir le 20. d'Avril, & qu'il ſouhaitoit que la Diéte finît avant ſon départ. Il doute que l'Empereur parte, les glaciéres qu'on a fait remplir font ſoupçonner qu'il reſtera, parce qu'il eſt impoſſible de finir ſitôt les matiéres. Il lui envoye la copie de deux Lettres que la Reine de Suede a écrites, l'une au Roi d'Angleterre, & l'autre au Prince Palatin de Suede ſur la diſgrace du Comte de la Gardie. La Reine de Suede a écrit une Lettre très-obligeante à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne grand Chaſſeur, pour lui demander des Oiſeaux, elle l'a traité de Couſin.*

MONSIEUR,

J'Ai reçu la Lettre du Roi pour l'Empereur, & pour les Princes de l'Empire, avec celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27. de Janvier. J'ai cru qu'il étoit à propos de préſenter celle de l'Empereur, avant que d'en donner ou envoyer aucune autre, & je n'ai point encore eu d'audience, parceque votre Dépêche ne m'ayant été rendue que le Dimanche gras, au ſoir, je ne l'ai pas demandée les deux derniers jours du Carnaval, que l'Empereur a employez à des nôces de Meſſieurs les Comtes de Strozzi, & Rabat, Capitaines des Gardes du Roi des Romains, avec des Filles de l'Impératrice. Je la demandai hier, & j'eſpére l'avoir aujourd'hui. On ne m'a accordé l'audience de l'Empereur que pour demain. Dans la diſtribution de ces Lettres, j'obſerverai le mieux que je pourrai l'ordre que vous me donnez, & écrirai à tous les Princes auxquels j'en envoyerai, c'eſt à dire aux Electeurs, & aux Princes Directeurs des Cercles, ne croyant pas qu'il ſoit néceſſaire d'en envoyer à d'autres.

Il lui donne avis qu'il n'a pas pu préſenter encore à l'Empereur la Lettre du Roi qu'il lui a envoyée, qu'il la doit préſenter le lendemain, & qu'il diſtribuera enſuite les Lettres pour les Electeurs, & aux Princes Directeurs des Cercles auquels il croit qu'il ſuffit qu'il écrive.

La conduite du Roi en cette occaſion ſera ſans doute eſtimée de tous ceux qui ne ſont pas aveuglément attachez à nos Ennemis, & quoique ceux-ci puiſſent dire, ils ne perſuaderont perſonne. Il y a déja quelque tems qu'on ſait ici le deſſein de Sa Majeſté, & les ſentimens que les Etats en ont. Monſieur l'Archiduc Léopold a écrit le 25. de Janvier une Lettre à Monſieur l'Electeur de Cologne, par laquelle il lui mande qu'il a avis qu'il appelle les François à ſon ſecours, & leur met entre les mains Dinan, & Bouillon, & il lui repreſente que c'eſt le moyen d'attirer dans ſon Païs toute la Guerre des deux Couronnes, parceque les Eſpagnols nous y ſuivront & qu'il lui auroit été plus avantageux de ſouffrir un mal qui auroit ceſſé au printems. Monſieur l'Electeur de Cologne lui a répondu le 29. de Janvier, & declaré qu'il ne nous avoit point appellez, encore moins offert ces deux Places, & même qu'il avoit refuſé l'offre de notre ſecours; mais que nous allions de notre mouvement chercher nos Ennemis dans ſon Païs : qu'il avoit prevu cela, & que je l'avois déclaré ici aux Etats par écrit. Il a écrit une ſemblable Lettre à l'Empereur le trentiéme de Janvier.

1654.

Il ne doute pas que cette conduite du Roi ne ſoit eſtimée.

L'Archiduc écrit à l'Electeur de Cologne que puis qu'il appelle les François à ſon ſecours, il s'attirera la Guerre dans ſon Païs: excuſes de l'Electeur.

Je vous ai mandé par ma derniére Lettre, que l'Empereur retarde autant qu'il peut l'aſſiſtance des Princes de l'Empire; & qu'au lieu d'envoyer ſes Lettres aux Princes, afin de les convier d'armer pour ſon ſecours, incontinent après la déliberation de l'Aſſemblée qui l'en requeroit, il n'avoit fait partir le Comte de Staremberg pour les porter que le dix de ce mois. Ces Lettres ne ſont que pour les cinq Cercles du haut & du bas Rhin, de la haute & baſſe Saxe, & de la Weſtphalie, & il n'y en a point pour les Cercles de Suabe, & de Franconie; deſorte que le Duc de Wirtemberg Directeur du Cercle de Suabe qui témoignoit beaucoup d'envie de ſecourir Monſieur l'Electeur de Cologne, ne le fera point, ainſi que m'ont aſſuré ici ſes Députez, s'il n'a une Lettre de l'Empereur, laquelle il ne recevra point du tout, ou il la recevra trop tard. Il en faut dire autant de tous les Princes, & Etats de ces deux Cercles moins affectionnez que lui au ſecours, & moins en pouvoir de le donner : je ne parle point des Cercles d'Autriche, & de Bourgogne, auxquels on ne demande rien. Le Cercle de Baviere ne donnera aucun ſecours effectif, & aſſez promt : Monſieur le Comte Guillaume de Furſtemberg, premier Ambaſſadeur de Monſieur l'Electeur de Cologne, eſt préſentement à Munick pour ce ſujet, d'où ſes Collegues croyent qu'il ne raportera que des paroles, & des Lettres d'interceſſion: car le Duc Albert, Pére de l'Electeur de Cologne, & Adminiſtrateur de l'Electorat de Baviere, n'y a aucun pouvoir, & il eſt tout entier entre les mains de Madame l'Electrice Mére, qui ne fera rien contre le gré de l'Empereur ſon Frére. Le Cercle du haut Rhin ne fera rien, & il ne s'armeroit pas pour ſa propre défenſe : je l'ai remarqué clairement l'été dernier, lorſqu'on croioit que le Duc de Lorraine prendroit ſes quartiers d'hiver en Alſace. Ce que le Cercle Electoral fera n'opérera rien, car les Ambaſſadeurs de l'Electeur de Cologne me dirent encore hier, que l'Electeur de Mayence qui a déja envoyé à leur Maître 250. hommes, ſe diſpoſe encore à en envoyer 80. que l'Electeur Palatin n'envoyera aucun ſecours, & qu'il a depuis peu licentié quelques Compa-

Il lui répéte que l'Empereur pour retarder le ſecours des Etats de l'Empire, n'avoit envoyé le Comte de Staremberg pour les convier de s'armer, que le dix du mois.

Le Duc de Wirtemberg Directeur du Cercle de Suabe ne ſecourra pas l'Electeur de Cologne, parce que l'Empereur ne lui a point écrit.

L'Electeur de Cologne ne doit attendre aucun ſecours des Cercles d'Autriche, Bourgogne, Baviere.

Le Cercle du haut Rhin qui ne s'armeroit pas pour ſa propre défenſe ne fera rien.

1654. gnies d'Infanterie qu'il avoit. Il ne reſte donc que l'Electeur de Trêves, qui aura beſoin lui-même de ſes gens, & du ſecours de ſes amis, & qui n'eſt pas en pouvoir d'en donner un fort grand, quoiqu'il fût hors de danger; deſorte que tout le ſecours doit venir des deux Cercles de Saxe, & de celui de Weſtphalie. Ce que les Agens de Monſieur l'Electeur de Brandebourg vous diſent, & Monſieur Chanut, eſt fort different de ce que diſent les Ambaſſadeurs de Cologne, & toutes les Lettres qu'on reçoit de ces trois Cercles. Il eſt certain que les Ambaſſadeurs de Brandebourg ont publié ici il y a déja quelque tems, que leur Maître envoyoit au Païs de Liége huit cens hommes de pied, & que les Ducs de Brunſwick y envoyoient cinq cens Chevaux; mais les cinq cens Chevaux ne ſont point encore prêts, ainſi que m'ont dit les Députez des Princes de Brunſwick, & les huit cens hommes de pied ſont encore dans le Païs d'Alberſtat, où l'Electeur les prend. Ses Ambaſſadeurs m'ont dit qu'ils croyoient qu'ils étoient maintenant au Païs de Cléves, mais ce n'eſt que par conjecture; car ils n'en ont aucune nouvelle, & toutes les Lettres qu'on reçoit de Cologne n'en diſent rien, non plus que du ſecours que les Evêques de Munſter, & Paderborn devoient donner. Les huit cens hommes ſeuls ne paſſeront pas fort ſurement au Païs de Liége, ſi nos Ennemis les veulent empêcher, & je crois que l'Electeur de Brandebourg ne les hazardera pas ſans Cavalerie. Pour ce qui eſt du ſecours de Monſieur le Landgrave de Heſſe, lequel Monſieur l'Electeur de Brandebourg ſollicite, ainſi que vous a dit ſon Agent, & de celui de l'Electeur de Saxe, duquel ſon Agent à la Haye a parlé à Monſieur Chanut; ce ſont des idées qui n'ont point encore de réalité. Ainſi que ces Ambaſſadeurs, ceux de l'Electeur de Cologne, & toutes les Lettres qui viennent de ce Païs-là, ne confirment que trop que l'Aſſemblée tenue à Minden n'a eu aucun effet. On dit qu'il y en a une ſeconde au même lieu, commencée le 29. de Janvier; mais ce n'eſt qu'une Aſſemblée Préliminaire, pour réſoudre le lieu & le tems d'une autre, dans laquelle on délibérera de l'armement du Cercle. Voila, Monſieur, l'information que je puis vous donner ſur ce ſujet, par laquelle vous connoîtrez que Monſieur l'Electeur de Cologne doit eſperer fort peu de ſecours de l'Empire pour le quartier d'hiver. Si la Guerre s'échauffoit dans le Païs de Liége, les Etats y pourroient prendre part, de côté ou d'autre, ſelon leurs intérêts particuliers; mais s'il n'eſt queſtion que du quartier d'hiver, il ſera preſque fini avant qu'ils ſe ſoient préparez.

Je me ſuis donné l'honneur de vous mander par mes Lettres du 22. & 29. de Janvier, ce qui eſt arrivé dans l'affaire de Savoye, & pour les plaintes données contre nous, on n'en a point reparlé depuis, & pluſieurs croyent qu'on n'en reparlera plus, ſi nous ne commençons. J'attendois la Réponſe de l'Electeur de Trêves à ma Lettre du 26. Janvier, de laquelle je vous ai envoyé copie; mais il ne m'en a point fait, & ne m'a rien fait dire enſuite par ſes Ambaſſadeurs: ce qui me fait croire qu'il n'a pas deſſein de nous rendre juſtice. Je lui en écrirai encore, en lui envoyant la Lettre du Roi ſur l'affaire de Liége. Le deſir d'avoir Hammerſtein que tient le Duc de Lorraine, & de faire valoir la Sentence de l'Empereur qu'il a obtenue contre l'Abbé de Saint Maximin, au tems de l'Election du Roi des Romains, l'empêcheront peut-être de nous faire juſtice, & il ſera fidélement ſervi en cette occaſion par ſes Ambaſſadeurs, le Baron de Metternich parent de l'Evêque de Spire, & le Chancelier Auctha-nus grand Eſpagnol. Si cet Electeur ne change en notre faveur, il ne faut rien eſpérer de cette affaire: car nous ne changerons pas les Electeurs de Mayence, Saxe, & d'Heidelberg, & ſi j'agiſſois de mon mouvement je la laiſſerois en l'état où elle eſt; toutefois j'en reparlerai par un Mémoire, pour contenter le Député de Savoye qui m'en preſſe, ſi je ne reçois point d'ordre contraire par votre Réponſe à ma Lettre du vingt-deuxiéme de Janvier, laquelle j'aurai Dimanche prochain vingt-deuxiéme de ce mois. Je vous ſuplie très-humblement de n'être en aucune inquiétude pour l'offre de l'argent, car je la réglerai enſorte, que je n'engagerai rien, contre l'intention de Sa Majeſté, & je ferai voir à Monſieur le Duc de Savoye, comme je crois avoir fait juſques à préſent, que le retardement de l'Inveſtiture ne vient pas de celui du payement. Le Collége Electoral a vu que ſon avis étoit inſoutenable; car il l'a reformé, & ſans faire aucune mention du dépôt, il dit ſeulement, que l'Empereur ſera convié d'avoir ſoin de donner l'Inveſtiture à Monſieur le Duc de Savoye, & du payement de Monſieur le Duc de Mantouë, & cet avis a encore été ſuſpendu par mon Mémoire.

Je n'ai rien aperçu ici du deſſein de Monſieur le Duc de Savoye, dans la conduite de ſon Député, ni dans celle de l'Empereur, & je ſuis très-perſuadé que le Député n'en ſait rien. Si l'Empereur y penſe il peut avoir porté l'affaire au point où elle eſt pour accorder enſuite avec plus de grace à Monſieur le Duc de Savoye, ce qu'il demande; mais le Député a témoigné un ſi grand deſeſpoir du mauvais ſuccès de ſon affaire, & a ſi fort peſté contre l'injuſtice de l'Empereur, & l'abandonnement de l'Electeur de Baviere, en des lieux où il ne penſoit pas que je le puſſe ſavoir, que je ſuis très-perſuadé qu'il a parlé du fond du cœur. Il eſt fort chaud, & cette chaleur l'emporte ſouvent à découvrir des choſes, qu'il ne diroit pas de ſang froid. Il m'a ſouvent témoigné qu'on n'étoit pas ſatisfait en Savoye de la derniére Campagne, & que notre Armée étant forte, & plutôt aux champs que celle des Eſpagnols, avoit pu entreprendre le ſiége de Trin, ou de quelque autre Place. Il m'a depuis fait connoître que la Trêve faite & renouvellée entre les deux Armées ne plaiſoit pas: qu'elle étoit ſuſpecte, & qu'on n'en voyoit point le motif, & depuis peu, il m'a dit que les Troupes qui demeuroient dans le Piémont, donnoient du dégoût, quoiqu'on promît qu'elles ne prendroient que le couvert, parce qu'on ſavoit bien de quelle façon ces promeſſes étoient gardées par des Gens de Guerre.

Je n'ai point vu le Député de Mantouë depuis que je ſuis ici. Il ne m'a pas fait la premiere viſite qu'il me devoit, & je n'en ai pas été fâché, pour ne donner aucun ombrage au Député de Savoye, qui eſt extrêmement ſoupçonneux. Je ne pourrois faire ici aucune ouverture à ce Député de Mantouë qui ne nous fût deſavantageuſe; car l'Empereur la pourroit ſavoir, & par lui Monſieur le Duc de Savoye; deſorte que ſi le ſoupçon que vous avez ſe trouve véritable, il me ſemble

1654. rendre juſtice à la France.

Touchant l'affaire de Mantoue, & l'Inveſtiture de Savoye, ſa conduite dans ces affaires, & le caractére de l'Envoyé de Savoye.

La Cour de Savoye ſe plaint du peu que l'Armée de France avoit fait en Italie, & que la Trêve lui étoit ſuſpecte.

Il ne voit point le Député de Mantouë, qui ne l'a point viſité. Le Député de Savoye n'aura pas ſujet d'avoir aucun ſoupçon.

L'Electeur de Cologne ne peut attendre du ſecours que des Cercles de Saxe & de Weſtphalie, les 800. de Brandebourg & les 500. de Brunſwick ne ſont pas encore prêts.

Il ne faut point faire fonds ſur le ſecours du Landgrave de Heſſe, ni ſur celui de l'Electeur de Saxe.

Toutes les Lettres qui viennent du côté de Weſtphalie confirment que l'Aſſemblée de Minden n'a eu aucun effet, la ſeconde dont on parle, n'eſt qu'une Aſſemblée Préliminaire pour réſoudre le lieu & le tems d'une autre dans laquelle on délibérera de l'armement.

Si la Guerre s'échauffe dans le Païs de Liége les Etats y pourroient prendre part ſelon leurs intérêts particuliers: s'il n'eſt queſtion que des quartiers d'hiver, le tems ſera paſſé, avant qu'ils ſoient préparez.

Il n'a point reçu de réponſe de l'Electeur de Trêves, il lui récrira, il croit que l'envie de ravoir Hammerſtein l'empêche de

1654. ble plus à propos de faire parler à Monſieur le Duc de Mantouë, ou à ſes Miniſtres, dans tout autre lieu, que dans la Cour de l'Empereur.

Il faura bientôt ſi le Sieur de Saint Etienne a des Lettres de change pour 60. mille écus. On croit qu'il a eu la permiſſion de faire des levées.

Monſieur de Saint Etienne eſt parti d'ici le quatorze de ce mois : il a dit qu'il reviendroit bientôt. Je n'ai encore pu ſavoir avec certitude, s'il eſt véritable qu'il ait des Lettres de change pour ſoixante mil écus à Nuremberg; mais j'eſpére l'aprendre dans peu de jours. On publie chez l'Empereur qu'il a demandé permiſſion de faire des levées, & qu'il en a été refuſé, mais tout le monde croit qu'il l'a obtenue, & qu'elles ſe feront dans les Terres héréditaires, ſous le nom des Eſpagnols. Elles ne ſont point encore commencées, mais ſi l'Empereur licentie quelques Regimens en ſa faveur, elles ſeront bientôt faites. On m'a averti qu'il en veut uſer ainſi pour les levées du Milanois; mais je ne ſais s'il a aſſez de Troupes pour faire ces deux licentiemens, qu'il remplaceroit à loiſir par des recrues. Si le nouveau Bacha de Bude eſt auſſi remuant qu'on dit, il obligera l'Empereur à ſe tenir ſur ſes gardes.

Le Bacha de Bude remuë; ce qui obligera l'Empereur à ſe tenir ſur ſes gardes, & à ne point licentier ſes Troupes.

Il n'y a rien à craindre du projet de levée du Prince Chriſtian de Meckelbourg.

Monſieur de Meulles m'a écrit de Hambourg le ſeptiéme de ce mois, ſur le projet des levées du Prince Chriſtian de Meckelbourg, & il me mande qu'il n'a point encore d'argent. Les Députez des Ducs de Brunswick, & de Meckelbourg continuent de m'aſſurer que nous n'en devons avoir aucune inquiétude, & qu'il y a préſentement une Aſſemblée du Cercle de la Baſſe Saxe dans Hambourg, pour chercher les moyens de remédier à ce mal, & de l'étouffer dans ſa naiſſance.

L'Empire ne s'émeut point de la propoſition du mariage du Roi des Romains avec l'Infante, il faut que le mal les touche de plus près pour les émouvoir.

La France ne doit rien eſpérer des Catholiques, tous les Evêques ſont attachez à la Maiſon d'Autriche.

Les Etats de l'Empire ne conſidérent que les maux préſens, & chacun ne conſidére que le ſien; deſorte que j'oſe vous dire qu'on veut vous tromper, ſi on vous aſſure qu'ils s'allarment fort de la propoſition du Mariage du Roi des Romains avec l'Infante, & qu'ils penſent à faire pour ce ſujet de nouvelles liaiſons entr'eux, & avec nous. Il peut bien y avoir quelque Prince ſage qui a cette penſée; mais étant ſeul elle demeurera infructueuſe, juſques à tant que le mal ſoit plus proche, & preſque ſur leur tête. Nous ne devons rien eſpérer des Catholiques, car tous les Evêques ſont attachez à la Maiſon d'Autriche, à cauſe de leurs intérêts particuliers. Le Duc de Neubourg & le Marquis Guillaume de Baden, ont le même attachement & l'Electeur de Baviere n'a point encore témoigné quel parti il prendra; & cependant Madame l'Electrice ſa mére ne fera rien contre le gré de l'Empereur. Pluſieurs Proteſtans nous ſont favorables, mais je ne vois encore aucune diſpoſition à une Ligue avec nous, & beaucoup moins à nous en faire eux-mêmes l'ouverture. Il ne faut rien attendre dans ce tems de l'Electeur Palatin, qui ſert aveuglément l'Empereur, & les Eſpagnols, & ſi ſon Agent vous parle autrement, je vous aſſure que c'eſt pour ſe faire de fête. L'Electeur de Saxe eſt Autrichien, & ſon principal Miniſtre, nommé Sebettendorf, Grand Maître de ſon Païs, l'eſt encore plus que lui. Je ſuis ſurpris de ce qu'on vous a dit que le Prince Fils Ainé de cet Electeur aura d'autres ſentimens, & que le Baron de Rechberg ſon favori ne nous eſt pas contraire; car tous les Proteſtans croyent que ce Prince ſera encore plus Autrichien que ſon Pére, & pluſieurs croyent qu'il ſe fera Catholique. Le Pére Recteur des Jéſuites de cette Ville me l'a dit, comme le ſachant de bonne part, & des Recolets François qui ont paſſé depuis peu à Dreſden, au retour de Pologne, m'ont dit, que ſon valet de Chambre qui eſt François, leur en avoit donné beaucoup d'eſpérance. Le Prince Auguſte Adminiſtrateur de Magdebourg, ſecond Fils de cet Electeur, n'eſt point Autrichien, & Monſieur Enryl ſon favori ne l'eſt pas plus que lui.

Plusieurs Princes Proteſtans ſont favorables à la France, mais il ne voit aucune diſpoſition pour une Ligue. Il ne faut rien eſpérer de l'Electeur Palatin, l'Electeur de Saxe eſt Autrichien, & ſon principal Miniſtre l'eſt plus que lui. Le Prince ſon fils n'a point d'autres ſentimens, on croit qu'il ſe fera Catholique.

Les Etats n'ont rien fait cette Semaine, qu'examiner le point de la Juſtice, ſur le raport des Députez qui avoient été nommez pour en remarquer les abus, & pour chercher les moyens d'y remédier. Ils ſe ſont déja aſſemblez trois fois, & cette matiére les occupera encore quelques jours.

Les Etats ont été occupez toute la ſemaine à examiner le raport ſur le point de la Juſtice.

L'Empereur a déclaré par un Décret dicté le 13. de ce mois, qu'il vouloit partir au vingtiéme d'Avril, & qu'il ſouhaitoit que la Diéte finît avant ſon départ, exhortant les Etats à expédier diligemment les matiéres les plus importantes, & à remettre les moins preſſées à une autre Diéte. On doute fort de ce départ, car on a déja vu deux ſemblables Décrets, qui n'ont point eu d'effet. Il eſt véritable que celui-ci ſemble plus preſſant que les autres; mais il eſt impoſſible de finir ſitôt les matiéres néceſſaires, & les glaciéres dont je vous ai parlé dans ma derniére Lettre donnent beaucoup de ſoupçon. Je vous ſuplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je ſuis avec une paſſion extrême.

L'Empereur a déclaré par un Décret très-preſſant qu'il vouloit partir le 20. d'Avril, & qu'il ſouhaitoit que la Diéte finît avant ſon départ. Il doute que l'Empereur parte, les glaciéres qu'on a fait remplir font ſoupçonner qu'il reſtera, parce qu'il eſt impoſſible de finir ſitôt les matiéres.

Il lui envoye la copie de deux Lettres que la Reine de Suede a écrites, l'une au Roi d'Angleterre, & l'autre au Prince Palatin de Suede ſur la diſgrace du Comte de la Gardie.

Je vous envoye la copie de deux Lettres de la Reine de Suéde, l'une au Roi d'Angleterre, & l'autre au Prince de Suede, ſur la diſgrace du Comte de la Gardie: le Député du Comte d'Oldenbourg les fait courir. Cette Reine en a depuis peu écrit une fort obligeante à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui eſt un grand Chaſſeur, pour lui demander des oiſeaux; elle l'a traité de Couſin, car il eſt Grand d'Eſpagne.

La Reine de Suede a écrit une Lettre très obligeante à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne grand Chaſſeur, pour lui demander des Oiſeaux, elle l'a traité de Couſin.

1654.

COPIE

De

LETTRE

Ecrite par la Reine de

SUEDE

Au Roi

D'ANGLETERRE.

C'eſt une Lettre de compliment de la Reine de Suede au Roi d'Angleterre pour s'excuſer ſi elle n'eſt pas en état de lui fournir les ſecours dont il a beſoin.

MONSIEUR MON FRERE,

C'eſt une Lettre de compliment de la Reine de Suede au Roi d'Angleterre pour s'excuſer ſi elle n'eſt pas en état de lui fournir les ſecours dont il a beſoin.

LE Chevalier Balandin m'a rendu la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, & m'a propoſé la commiſſion dont vous l'avez chargé : il agit en tout en homme d'honneur, & a témoigné autant de fidélité, & de zéle pour votre ſervice, que vous en pouviez ſouhaiter de lui : je lui dois ce témoignage, afin que vous ne lui imputiez point le mauvais ſuccès de ſa Négociation. C'eſt l'injure du tems qui rend vos maux incurables, & je m'eſtime malheureuſe d'être en état de n'y pouvoir apporter aucun reméde. Vous aurez ſans doute la bonté de ſouffrir que vos amis ayent ſoin de leurs intérêts, lorſqu'ils ſe jugent inutiles aux vôtres. Je vous avoue avec regret que je le ſuis plus que perſonne, & que je ne puis conſentir aux propoſitions que vous me faites, ſans préjudicier au bien d'un Etat, dont les intérêts me doivent être chers au deſſus de toutes autres conſidérations. Je ſouhaite cependant que le tems qui aporte des remédes à tous les maux, finiſſe enfin vos adverſitez, & qu'il me faſſe naître des occaſions de les ſoulager, ſans contrevenir aux obligations qui ſeulement peuvent tout ſur moi. Je ſuis

Votre affectionnée Sœur,

CHRISTINE.

1654.

COPIE

De

LETTRE

De la Reine de

SUEDE

Au Prince de

SUEDE.

Cette Lettre n'eſt que pour témoigner au Prince qu'elle eſt auſſi ſenſiblement touchée que lui du malheur du Grand Thréſorier, qu'elle n'a pas pu faire autrement parceque la Juſtice le lui ordonnoit.

MON COUSIN,

Cette Lettre n'eſt que pour témoigner au Prince qu'elle eſt auſſi ſenſiblement touchée que lui du malheur de Grand Thréſorier, qu'elle n'a pas pu faire autrement parceque la Juſtice le lui ordonnoit.

LA part que vous prenez au malheur du Grand Thréſorier, augmente ma compaſſion & la douleur de me voir reduite en état de le plaindre ſeulement. Je vous envoye la relation de ce qui s'eſt paſſé dans la Conférence qu'il eut avec Schlippenbach, qui vous fera voir que ce qui eſt arrivé étoit inévitable, & qu'il n'eſt pas en mon pouvoir d'y remédier. J'ai porté toute la conſidération que j'ai dû ſur l'intérêt que nous avons en ſa perſonne; mais la Juſtice m'ordonnant de l'oublier, je lui ai obéi aveuglément, & ſuis ſatisfaite de ma conduite. Jugez de mes ſentimens par la Lettre que je lui ai écrite en Réponſe de la ſienne, & vous les trouverez équitables : vous trouverez même qu'il y va de votre intérêt que l'affaire ſe paſſe ainſi. Au reſte, mon Couſin, je vous ſuis obligée des ſentimens reſpectueux que vous me témoignez dans votre Lettre, conſervez-les, je vous prie, & ſoyez certain que vous n'aurez jamais ſujet de regreter de les avoir eus ſi conformes à votre devoir. Je ſuis

Votre très-affectionnée Couſine,

CHRISTINE.

A Upſal, le 16. *Décembre* 1653.

CO-

1654.

COPIE

De

LETTRE

Ecrite par Madame

L'ELECTRICE

De

BAVIERE

à Monsieur de

VAUTORTE.

Le dernier Fevrier 1654.

Elle lui témoigne être contente des Lettres du Roi, qu'il n'a point lieu d'en excuſer la forme, le fonds étant très-bon. L'Electeur ne répond pas lui-même au Roi, parceque c'eſt l'uſage d'Allemagne pendant la minorité. Elle ne doute pas de l'affection du Roi pour ſon neveu l'Electeur de Cologne, & qu'il ne s'intéreſſe dans les affaires de Liége. L'Empereur & les Etats ont les mêmes ſentimens, pour accommoder ces troubles par la douceur, à quoi l'autorité du Roi pourra contribuer par l'entremiſe de l'Ambaſſadeur.

MONSIEUR,

LEs Lettres que vous nous avez adreſſées, tant de la part du Roi pour Monſieur l'Electeur notre Fils, que de la vôtre, pour notre particulier, nous ont été rendues à contentement. Il ne faut point d'excuſes touchant la forme de celles de Sa Majeſté; le fond ne laiſſe pas pourtant d'être très-bon, & la reception nous en eſt fort agréable; mais afin que Sa Majeſté n'aye ſujet de ſe plaindre de Monſieur mon Fils, ou d'attribuer à incivilité qu'il ne répond pas lui-même, nous en laiſſant le ſoin, vous nous obligerez de faire entendre à Sa Majeſté que c'eſt l'uſage d'Allemagne durant la minorité, laquelle exempte les Mineurs de ce devoir. Quant aux affaires de Liége, nous ne doutons pas de la bonne affection que le Roi témoigne avoir à notre Neveu Monſieur l'Electeur de Cologne, pour lequel nous ſommes obligez de nous fort intéreſſer, & ſavons que Sa Majeſté Impériale, & les Etats aſſemblez à Ratisbonne, ont les mêmes ſentimens que nous, pour aporter les remédes, & modérations propres à accommoder ces troubles par voye de douceur, à quoi l'autorité de Sa Majeſté pourra beaucoup contribuer par votre entremiſe, par où elle obligera tout l'Empire, & nous particuliérement, auſſibien que Monſieur notre Neveu, de lui en rendre grace. Cela arrivant, les Troupes de Sa Majeſté ſeront exemptes de la fatigue qu'elles s'aportent en une mauvaiſe ſaiſon : c'eſt ce que nous ſouhaitons infiniment, comme Sa Majeſté pourra même connoître de notre Réponſe ci-jointe, qu'il vous plaira lui adreſſer, & donner part de tout ce que nous vous mandons. Priant notre Seigneur vous avoir en ſa ſainte garde.

Votre très-affectionnée

MARIA ANNA.

De Munich le dernier de Fevrier 1654.

Elle lui témoigne être contente des Lettres du Roi, qu'il n'a point lieu d'en excuſer la forme, le fond étant très-bon.

L'Electeur ne répond pas lui-même au Roi, parceque c'eſt l'uſage d'Allemagne pendant la minorité.

Elle ne doute pas de l'affection du Roi pour ſon Neveu l'Electeur de Cologne, & qu'il ne s'intéreſſe dans les affaires de Liege. L'Empereur, & les Etats ont les mêmes ſentimens pour accommoder ces troubles par la douceur à quoi l'autorité du Roi pourra contribuer par l'entremiſe de l'Ambaſſadeur.

COPIE

De

LETTRE

Ecrite par Monſieur l'Electeur de

BRANDEBOURG

A Monſieur de

VAUTORTE.

Le 21. Février 1654.

Cette Lettre témoigne ſa ſatisfaction d'aprendre que le Roi ſe

1654.

confie entiérement en lui: qu'il le peut assurer de sa bonne intention pour la France. L'Electeur de Brandebourg croit sans difficulté que quoique le Roi donne du secours à l'Electeur de Cologne, qu'on se gouvernera si bien que le Traité de Munster demeurera en son entier.

MONSIEUR,

Cette Lettre témoigne sa satisfaction d'aprendre que le Roi se confie entiérement en lui, qu'il le peut assurer de sa bonne intention pour la France.

J'Ai vu dans la Lettre de votre Excellence avec une grande joye & singulier contentement, l'entiére confiance que le Roi votre Maître témoigne d'avoir en moi. Vous le pouvez assurer de la bonne & ferme intention que j'ai euë, & aurai toujours, à maintenir mon crédit à l'égard de la France, ne voulant laisser passer aucune occasion sur ce sujet; afin de lui montrer mon desir à observer ponctuellement tout ce qui est requis pour la conservation de la bonne intelligence, qui a été de tout tems réligieusement entretenue entre les Rois très-Chrétiens & la Maison Electorale de Brandebourg.

L'Electeur de Brandebourg croit sans difficulté que quoique le Roi donne du secours à l'Electeur de Cologne, qu'on se gouvernera si bien que le Traité de Munster demeurera en son entier.

Quant au secours que la France prête à Monsieur l'Electeur de Cologne, je ne fais aucune difficulté de croire que l'on y procédera en telle sorte, que le Traité de Munster demeurera inviolable, & en son entier, & que l'on n'aura autre but que de procurer la Paix, & le repos de l'Empire; mais principalement la tranquilité universelle de la Chrétienté, comme de ma part, je m'y employerai vivement, & sans perdre aucune occasion à y animer aussi les autres Etats de l'Empire. Sur ce, je vous remercie, Monsieur, de l'assurance de votre bonne affection, vous priant d'y continuer & de vous en promettre autant de moi, étant,

De votre Excellence très-affectionné

FRIDERIC WILHELM,

Electeur de Brandebourg.

1654.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 26. Fevrier 1654.

Le Marquis de Dourlach demande la restitution d'un Château qui devoit être déja rendu: il le prie de lui envoyer les ordres du Roi là-dessus.

MONSIEUR,

Le Marquis de Dourlac demande la restitution d'un Château qui devoit être déja rendu: il le prie de lui envoyer les ordres du Roi là-dessus.

IL y a un Château nommé Landseron, auprès de la Ville de Bâle, lequel apartient à Messieurs Rech, Gentilshommes du Païs, & est dans le Fief de Monsieur le Marquis de Dourlac. Ce Château devoit être rendu dès l'année 1650. comme toutes les autres Places, en exécution du Traité de Paix; toutefois il a été retenu par ceux qui ont commandé à Brisac, & lorsque j'en ai écrit à Monsieur le Comte d'Harcourt, il m'a répondu, qu'il étoit du service du Roi de le garder encore quelque tems. Monsieur le Marquis de Dourlac qui a en toutes occasions une conduite fort obligeante pour la France, n'en a voulu faire aucune plainte, & s'est résolu d'attendre patiemment, jusques à tant que les affaires de Brisac fussent remises dans l'ordre: maintenant qu'il croit que le tems est venu, il m'a fait souvenir de la parole que je lui ai donnée, de vous en écrire. J'y satisfais par cette Lettre, & vous représente qu'en exécution du Traité de la Paix, nous sommes obligez de restituer ce Château. Monsieur le Marquis de Dourlac assurera Sa Majesté qu'il ne tombera entre les mains d'aucun Prince, ou particulier, contre l'intérêt de la France. Je vous suplie très-humblement de me mander la résolution de Sa Majesté sur ce sujet, & de me faire l'honneur de croire que je suis &c.

MON-

1654.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monsieur de
BRIENNE.

Du 26. Février 1654.

Il lui rend compte de la maniére qu'il a distribué les Lettres du Roi pour l'Empereur & pour les Princes de l'Empire. Qu'il suffit d'écrire aux Directeurs des Cercles, qui apprendront à l'Empire les intentions du Roi. Si la France a quelque bon succès dans le Païs de Liége, il présentera un Mémoire aux Etats. Bruits que les Espagnols font courir contre nous. L'Empereur lui a dit qu'il ne sauroit desaprouver la conduite de la France, qu'il en confére roit en son Conseil & feroit réponse. Le secours que le Roi donne à l'Electeur de Cologne est aprouvé, il n'y a que les Députez de l'Electeur de Saxe qui soient d'un sentiment contraire. L'Empereur n'a encore écrit qu'aux Directeurs des cinq Cercles: le Comte Guillaume de Furstemberg le sollicite d'écrire aux autres. On croit qu'il l'obtiendra; mais le plus tard qu'il sera possible. L'Electeur de Cologne n'a encore aucun secours de l'Empire, si ce n'est cinq cens hommes de Mayence & de Trêves: les autres n'oseroient passer seuls, ou ne sont pas prêts. Les Troupes du Roi dans le Païs de Liége feront un très-bon effet. Il a appris du Secretaire de l'Ambassadeur de Venise, qui est à Vienne, que les Espagnols y levent des Troupes pour le Milanois, ce qui empêche les Venitiens de faire leurs levées. Le Prince Léopold de Bade lui a dit que cinq Colonels ont ordre de licentier dans un mois 400. hommes chacun, qui seront levez par les Espagnols pour le Prince de Condé. A la premiére audience qu'il aura de l'Empereur il se plaindra de cette contravention au Traité, & en fera ensuite sa plainte aux Etats: il croit que ce sera sans succès: il faut toujours se plaindre, cela peut servir en un autre tems. On l'assure que la levée du Prince Christian de Meckelbourg n'aura aucun effet. On attend des nouvelles de l'Assemblée de Hambourg. On croit communément que l'Empereur partira au commencement de Mai; & qu'il laissera à sa place le Prince de Lobkowitz pour séparer peu à peu la Diéte. On dit que l'Empereur doit aller à Presbourg au commencement de Juin pour la nomination d'un Palatin de Hongrie: que l'Imperatrice Douairiére ne peut plus guére vivre, & qu'elle a une grande passion de voir l'Empereur. Il le fait ressouvenir qu'il lui a écrit à la priére du Marquis de Dourlach, pour la restitution du Château de Landseron qui lui paroit très-juste. Si les Electeurs ne traitent pas le Roi de Majesté, il ne recevra pas leurs Lettres, à moins qu'elles ne soient fermées.

1654.

MONSIEUR,

DEpuis ma derniére Lettre du 19. de ce mois, j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le sixiéme, qui me promet pour le prochain Ordinaire votre Réponse à la mienne du 22. de Janvier. Je l'attends pour régler ma conduite sur nos affaires, & sur celle de Savoye, n'ayant pas voulu donner un nouveau Mémoire aux Etats avant que de l'avoir reçue.

J'ai donné à l'Empereur & à l'Electeur de Mayence les Lettres du Roi, & j'ai envoyé aux autres Electeurs, & Princes Directeurs des Cercles, celles que j'avois pour eux, & leur

* Il lui rend compte de la maniere qu'il a distribué les Lettres du

1654.

Roi pour l'Empereur & pour les Princes de l'Empire.

Qu'il ſuffit d'écrire aux Directeurs des Cercles qui apprendront à l'Empire les intentions du Roi.

leur ai auſſi écrit, ſuivant l'ordre que vous m'en avez donné. Outre les Lettres pour les Ducs de Brunswick & Lunebourg qui avoient une ſuſcription, vous ne m'en avez envoyé pour des Princes que ſix en blanc, leſquelles j'ai remplies du nom des Directeurs des Cercles, ſuivant le Mémoire ci-joint: & il eût été inutile d'en avoir davantage, car ils apprendront à tout l'Empire l'intention du Roi. Si nos Troupes ont quelque bon ſuccès dans le Païs de Liége, ou ſi l'affaire s'échaufe, je donnerai un Mémoire aux Etats qui expliquera tout ce qui eſt dans les Lettres. Nous n'avons point encore de nouvelle de leur entrée, & les Eſpagnols font courir le bruit que nous n'avons fait ce grand éclat, que pour approcher ſans ſoupçon de Stenai, où nous avions quelque intelligence, laquelle ayant été découverte, nos Troupes s'en retournent dans leurs quartiers; mais leurs actions témoignent qu'ils ne croyent pas ce qu'ils diſent; car ils aſſemblent des Troupes, & les font avancer vers Namur, ſous la conduite du Comte de Garcie. On dit depuis hier que nos Troupes ſont entrées dans le Luxembourg, & que les Eſpagnols qui étoient dans le Païs de Gueldre entrent dans l'Archevêché de Cologne. Ce n'eſt pas là nous ſuivre, & s'ils en uſent ainſi je ſuis très-perſuadé que les Etats feront beaucoup de bruit. L'Empereur m'a dit qu'il ne pouvoit deſaprouver la conduite du Roi en cette occaſion: qu'il en confèreroit avec ſon Conſeil, & feroit réponſe: que je ſavois bien qu'il avoit fait de ſa part, juſques à ce jour, tout ce qui ſe pouvoit, & qu'il continueroit. L'Electeur de Mayence a paſſé plus avant, & a loué hautement l'action de Sa Majeſté. Tous les Députez que j'ai viſité pour leur rendre les Lettres adreſſées à leurs Maîtres, m'ont parlé comme l'Electeur de Mayence, à la reſerve de ceux de l'Electeur de Saxe, qui m'ont voulu ſoutenir qu'il auroit été plus utile à l'Empire, & même à l'Electeur de Cologne, de ſoufrir un mal qui devoit finir au commencement du Printems, que de ſe ſervir de notre ſecours, c'eſt-à-dire d'un reméde violent, qui peut devenir pire que le mal, & attirer la Guerre dans l'Empire.

Je vous ai mandé par ma derniére Lettre, que l'Empereur n'avoit encore écrit qu'aux Directeurs de cinq Cercles. Le Comte Guillaume de Furſtemberg, qui eſt de retour de Munick, le ſollicite maintenant d'écrire aux autres, & même à quelques Princes en particulier, qui ne ſont pas Directeurs de leurs Cercles; mais qui ont des Troupes, & peuvent donner un ſecours aſſez promt. On croit qu'il obtiendra ce qu'il demande, mais après la remiſe la plus longue dont l'Empereur pourra honnêtement uſer. Il eſt certain que juſques à ce jour, l'Electeur de Cologne n'a encore eu aucun ſecours de l'Empire, ſi ce n'eſt cinq cens hommes en tout des Electeurs de Mayence, & de Trêves. Les huit cens hommes de l'Electeur de Brandebourg n'ont point encore paru, & n'oſeroient paſſer ſeuls. Les cinq cens Cavaliers des Ducs de Brunswick ne ſont point encore à cheval, & auparavant que tout cela marche, il faudra tenir quelque petite Diéte circulaire, pour délibérer ſur la ſureté de leur paſſage; deſorte qu'à mon avis l'Electeur de Cologne en recevra peu de ſoulagement dans le mois de Mars. Quoiqu'il en ſoit, l'entrée des Troupes du Roi dans le Païs de Liége fera un très-bon effet, car elle rendra les Princes de l'Empire plus hardis à y envoyer du ſecours, & ſi les Eſpagnols y entrent comme nous, les Etats ſeront obligez de ſoufrir la Guerre chez eux, de laquelle ils s'ennuyeront à la fin, ou de nous chaſſer tous également par une déclaration contre ceux qui ne voudront pas ſortir.

L'Ambaſſadeur de Veniſe eſt demeuré à Vienne; mais ſon Secretaire eſt ici, duquel j'ai appris que les Eſpagnols font des levées à Vienne pour le Milanois, qu'ils prétendent devoir être de deux mil hommes de pied, & qu'ils y veulent auſſi lever cinq cens chevaux pour la Flandre. Cela déplait fort aux Venitiens, parceque les levées qu'ils ont permiſſion de faire à Vienne en ſont plus difficiles, & plus chéres. J'ai auſſi appris du Prince Leopold Fils du Marquis de Bade, lequel eſt Colonel d'un des Regimens d'Infanterie de l'Empereur, que les Colonels de cinq Regimens, ont ordre de licentier dans un mois ou deux, chacun quatre cens hommes, faiſant deux mille hommes, qui ſeront levez même avant le licentiement par les Eſpagnols, pour Monſieur le Prince de Condé, & conduits en Flandre. Ces cinq Regimens ſont environ de mil hommes chacun, & ſont maintenant deux dans la Siléſie, un en Bohéme, un en Moravie, & un en Stirie. J'eſpére bientôt avoir occaſion de demander audience à l'Empereur ſur la réponſe que vous me ferez pour le Courier d'Allemagne en Eſpagne. Je lui parlerai de cette contravention au Traité, & j'en donnerai enſuite une plainte aux Etats: ce ſera à mon avis ſans aucun ſuccès; il eſt toujours néceſſaire de s'en plaindre, & cela peut ſervir en un autre tems.

Les Députez des Princes de Brunswick & de Meckelbourg continuent à m'aſſurer que la levée du Prince Chriſtian de Meckelbourg n'aura aucun effet. Ils eſpérent dans huit jours des nouvelles de ce qui aura été fait par l'Aſſemblée de Hambourg, commencée le treiziéme de ce mois, dans laquelle on aura parlé principalement de cette affaire, du ſecours qu'on doit envoyer à Monſieur l'Electeur de Cologne.

Les Etats n'ont encore rien fait cette ſemaine, qu'examiner le point de la Juſtice. La croyance commune eſt, que l'Empereur partira d'ici au commencement de Mai, & qu'il laiſſera en ſa place le Prince de Lobkowitz, pour diſſiper peu-à-peu la Diéte, & la finir de bonne grace, autant qu'il ſera poſſible. On dit que Sa Majeſté Imperiale doit être au commencement de Juin à Presbourg, pour la nomination d'un Palatin de Hongrie, en la place du Comte de Palfi, qui eſt mort, il y a quelque tems. On dit auſſi que l'Imperatrice Douairiere ne peut vivre longtems, & qu'elle a une grande paſſion de voir l'Empereur avant ſa mort.

Je me ſuis donné l'honneur de vous écrire aujourd'hui une Lettre, à la priére de Monſieur le Marquis de Dourlach, pour la reſtitution du Château de Landſeron, laquelle il me ſemble, que nous n'avons aucun ſujet, ni prétexte de retarder. Les Electeurs me pourront envoyer leurs Réponſes aux Lettres du Roi: ſi la ſuſcription n'eſt telle qu'elle doit être, je ne les recevrai pas; mais ſi elles ſont fermées, je ne pourrai pas deviner, s'ils donneront le Titre de Majeſté. J'écris cela principalement pour l'Electeur de Saxe. Je vous ſuplie très-humblement de me faire l'honneur de croire, que je ſuis avec une paſſion extrême &c.

MON-

Qu'il a encore écrit qu'aux Directeurs des cinq Cercles: le Comte Guillaume de Furſtemberg le ſollicite d'écrire aux autres.

On croit qu'il l'obtiendra; mais le plus tard qu'il ſera poſſible.

L'Electeur de Cologne n'a encore aucun ſecours de l'Empire, ſi ce n'eſt cinq cens hommes de Mayence, & de Trêves: les autres n'oſeroient paſſer ſeuls, ou ne ſont pas prêts.

Les Troupes du Roi dans le Païs de Liége feront un très-bon effet.

Il a appris du Secretaire de l'Ambaſſadeur de Veniſe qui eſt à Vienne que les Eſpagnols y levent des Troupes pour le Milanois, ce qui empêche les Venitiens de faire leurs levées.

Bruits que les Eſpagnols font courir contre nous.

L'Empereur lui a dit qu'il ne ſauroit deſaprouver la conduite de la France, qu'il en confèreroit en ſon Conſeil & feroit réponſe.

Le ſecours que le Roi donne à l'Electeur de Cologne eſt approuvé, il n'y a que les Députez de l'Electeur de Saxe qui ſoient d'un ſentiment contraire.

1654.

Le Prince Léopold de Bade lui a dit que cinq Colonels ont ordre de licentier dans un mois 400. hommes chacun, qui ſeront levez par les Eſpagnols pour le Prince de Condé.

A la premiére audience qu'il aura de l'Empereur il ſe plaindra de cette contravention au Traité, & en fera enſuite ſa plainte aux Etats, il croit que ce ſera ſans ſuccès; il faut toujours ſe plaindre, cela peut ſervir en un autre tems.

On l'aſſure que la levée du Prince Chriſtian de Meckelbourg n'aura aucun effet.

On attend des nouvelles de l'Aſſemblée de Hambourg.

On croit communément que l'Empereur partira au commencement de Mai, & qu'il laiſſera à ſa place le Prince de Lobkowitz pour ſéparer peu à peu la Diéte.

On dit que l'Empereur doit aller à Presbourg au commencement de Juin pour la nomination d'un Palatin de Hongrie: que l'Imperatrice Douairiére ne peut plus guére vivre, & qu'elle a une grande paſſion de voir l'Empereur.

Il le fait reſſouvenir qu'il lui a écrit à la priére du Marquis de Dourlach, pour la reſtitution du Château de Landſeron qui lui paroit très-juſte.

Si les Electeurs ne traitent pas le Roi de Majeſté, il ne recevra pas leurs Lettres, à moins qu'elles ne ſoient fermées.

1654.

MONSIEUR
De
VAUTORTE
à Monſieur de
BRIENNE.

Du 26. Février 1654.

Il lui donne avis qu'en Allemagne pendant la minorité d'un Prince on doit adreſſer les Lettres à l'Adminiſtrateur ou à celui qui gouverne. Il a été obligé d'écrire ſur ce ſujet à l'Electrice Regente afin de lui faire recevoir la Lettre pour l'Electeur, comme étant ſelon l'uſage de France. Touchant les Titres qu'on doit donner aux Princes de la Maiſon de Brunswick. Il n'a point envoyé au Duc de Holſtein la Lettre que le Roi lui avoit écrite parcequ'il n'eſt pas Directeur de Cercle. Les Ambaſſadeurs de l'Electeur de Cologne n'ont pas trouvé à propos qu'il rendît les Lettres du Roi pour les Villes Imperiales, il a ſuivi leur ſentiment : la raiſon.

MONSIEUR,

Il lui donne avis qu'en Allemagne pendant la minorité d'un Prince on doit adreſſer les Lettres à l'Adminiſtrateur, ou à celui qui gouverne.

J'Ajoute cette Lettre à celle que je me donne l'honneur de vous écrire aujourd'hui, pour vous dire que pendant la minorité d'un Electeur, on n'en uſe pas en Allemagne comme en France; car on doit adreſſer toutes les Lettres à l'Adminiſtrateur de l'Electorat, ou au Prince & Princeſſe qui gouverne, & tous les Actes du Païs s'expédient auſſi ſous leur nom, ſans aucune mention du Mineur; deſorte que la Lettre du Roi que vous m'avez envoyée pour Monſieur l'Electeur de Baviere, lui étant adreſſée; j'ai été obligé par le conſeil de ſes Ambaſſadeurs, d'écrire à Madame l'Electrice Régente, qui fait tout, à l'exclution du Duc Albert Adminiſtrateur, afin de lui faire recevoir cette Lettre, qui eſt conforme à l'uſage de France, où les Actes s'expédient ſous le nom du Roi quoique Mineur. Monſieur l'Electeur de Baviere étant proche de huit ans, cette remarque n'eſt pas de grande conſéquence pour l'avenir. 1654.

Il a été obligé d'écrire ſur ce ſujet à l'Electrice Régente afin de lui faire recevoir la Lettre pour l'Electeur, comme étant ſelon l'uſage de France.

Vous m'avez envoyé deux Lettres du Roi, l'une pour le Duc de Brunswick & l'autre pour le Duc de Lunebourg. Lorſque ces deux Duchés étoient ſeparez en deux Branches de la même Maiſon, on en uſoit ainſi; mais la Branche de Brunſwick ayant failli, & chacun des Ducs de la Branche de Lunebourg qui ſubſiſte, ayant quelque choſe dans l'un & l'autre Duché, leurs Ambaſſadeurs m'ont dit, qu'ils prenoient tous la qualité de Ducs de Brunswick & de Lunebourg, & qu'on ne les diſtinguoit que par leurs Noms propres, & par le Lieu de leur reſidence; toutefois ils ont reçu les Lettres du Roi avec toute ſorte de reſpect. J'ai adreſſé celle pour le Duc de Brunswick au Duc Auguſte qui réſide à Volfenbutel, lequel eſt le plus agé, & comme le Chef de la Maiſon, & celle pour le Duc de Lunebourg au Duc Chriſtian Louïs, qui eſt Directeur du Cercle de la baſſe Saxe & qui réſide à Zell.

Touchant les Titres qu'on doit donner aux Princes de la Maiſon de Brunswick.

Vous m'avez envoyé une Lettre pour Monſieur le Duc de Holſtein, laquelle j'ai retenue; car n'en ayant point pour les Princes s'ils ne ſont Directeurs de leurs Cercles, elle auroit pu donner quelque jalouſie à ceux qui n'en reçoivent point, & auroit été inutile; car ce Prince étant fort éloigné, ne peut pas beaucoup en ſon particulier pour le ſecours de Monſieur l'Electeur de Cologne, & ſon Député n'a point encore entré dans cette Aſſemblée, à cauſe d'une difficulté pour la ſéance. Il eſt vrai que je n'en ai pas uſé ainſi de la Lettre du Prince Auguſte de Brunswick, parcequ'il eſt auſſi puiſſant dans ſon Cercle que les Directeurs, & que ſon Député eſt un des plus conſidérables de cette Aſſemblée.

Il n'a point envoyé au Duc de Holstein la Lettre que le Roi lui avoit écrite, parcequ'il n'eſt pas Directeur de Cercle.

Les Ambaſſadeurs de Monſieur l'Electeur de Cologne n'ont pas jugé à propos de rendre les Lettres du Roi pour les Villes, & j'ai tombé dans leur ſentiment, car elles ſeront aſſez informées des motifs de Sa Majeſté, par tant de Lettres écrites aux Princes, leſquelles ſeront communiquées ſuivant la coutume d'Allemagne, & les Electeurs, & Princes Directeurs des Cercles auroient fait moins de cas de l'avis que le Roi leur en donne, ſi Sa Majeſté l'avoit donné à des Villes, auſſi bien qu'à eux, leſquelles ils traitent de haut en bas: outre qu'il n'y a rien à eſpérer des Villes Imperiales, pour le ſecours de Monſieur l'Electeur de Cologne. Je vous ſuplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je ſuis avec une paſſion extrême &c.

Les Ambaſſadeurs de l'Electeur de Cologne n'ont pas trouvé à propos qu'il rendit les Lettres du Roi pour les Villes Imperiales, il a ſuivi leur ſentiment: la raiſon.

1654.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 5. Mars 1654.

Monſieur de Meulles doit aller de la part du Roi à Minden : il lui envoyera ſes ſentimens ſelon ſes ordres ; mais il ſait mieux que lui ce qu'il faut dire ou faire en cette occaſion. Les Etats ont achevé l'examen du point de la Juſtice dans leurs Colléges ; mais ils ne ſe ſont point aſſemblez en Corps pour s'accorder ſur leurs différens là-deſſus. On croit que l'Empereur partira au commencement de Mai ; car il preſſe extraordinairement les Etats de ſe dépêcher, mais il leur eſt impoſſible de finir ſitôt les matiéres les plus néceſſaires. Le Collége Electoral a propoſé d'achever ſeulement l'affaire de la Juſtice, & celle de Lorraine, de traiter des reſtitutions ex capite gravaminum*: que s'il reſtoit du tems, on parleroit des autres affaires. Le Collége des Princes y a acquieſcé. Il ne ſait pas encore ſi l'on parlera des affaires de France à la Diéte, il y a des avis pour & contre. Quand on propoſera le point de la reſtitution fort agréable aux Proteſtans, ce ſera leur faire perdre le tems & l'envie d'examiner la Capitulation. Il ſaura bientôt ſi l'on veut nommer des Députez pour conférer avec lui ſur les plaintes réciproques. On a propoſé dans la Diéte la Neutralité avec les Hollandois : ce qui a été dit là-deſſus. Les Eſpagnols diſent ici qu'ils n'ont aucun pouvoir ſur les Troupes du Prince de Condé, & du Duc de Lorraine, mais ils diſent à la Haye que ces Troupes leur appartiennent. Le Député du Duc de Lorraine ayant été reçu à la Diéte pour le Marquiſat de Nomeny, n'a pu y rentrer depuis. Les Députez de Brême ont été reçus dans l'Aſſemblée malgré l'oppoſition des Suedois. L'Empereur laiſſe les différends indécis d'Etat à Etat : il eſt bien aiſe au moins qu'il reſte quelque difficulté afin de tenir les uns & les autres en bride. Les Suedois diſent hautement qu'ils veulent ſe rendre maîtres de Brême : ils ont déja bati trois Forts pour cet effet ſur le Wezer. Les Comtes de l'Empire ont obtenu un quatriéme Banc dans la Diéte.* 1654.

MONSIEUR,

DEpuis ma derniére Lettre du 26. de Février, j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le treiziéme. Auſſitot que j'aurai le Pouvoir du Roi, je l'envoyerai à Monſieur de Meulles, afin qu'il ſe trouve à Minden, n'ayant perſonne auprès de moi qui ſoit ſi capable de cet emploi que lui, & je lui manderai mes ſentimens fort au long, ſeulement pour obéir à vos ordres ; car etant dans la baſſe Saxe depuis un ſi longtems, il ſait mieux que moi ce qu'il faut dire & faire en cette occaſion.

Monſieur de Meulles doit aller de la part du Roi à Minden, il lui envoyera ſes ſentimens ſelon ſes ordres ; mais il ſait mieux que lui ce qu'il faut dire ou faire en cette occaſion.

Les Etats ont enfin achevé d'examiner, le 27. de Février, le point de la Juſtice dans leurs Colléges ; mais ils ne ſe ſont pas encore aſſemblez en Corps d'Etat, pour s'accorder ſur les diférens ſentimens qui ſont dans les Colléges, & auſſi entre les deux Religions, touchant trois & quatre points. On croit tout de bon que l'Empereur veut partir au commencement de Mai, car il preſſe extraordinairement les Etats de ſe dépêcher ; deſorte qu'on dit qu'ils vont travailler matin & ſoir : mais quoiqu'ils faſſent, on croit qu'il eſt impoſſible de finir en ſi peu de tems les matiéres les plus néceſſaires. Ils n'ont rien fait cette ſemaine, que de délibérer ſur l'ordre des délibérations, & ſur les matiéres qu'ils traiteront. Le Collége des Princes en a compris dans ſa concluſion neuf ou dix, qu'il ne pourroit pas finir dans ſix mois. Le Collége Elec-

Les Etats ont achevé l'examen du point de la Juſtice dans leurs Colléges ; mais ils ne ſe ſont point aſſemblez en Corps pour s'accorder ſur leurs diférens là-deſſus.

On croit que l'Empereur veut partir au commencement de Mai, car il preſſe extraordinairement les Etats de ſe dépêcher, mais il leur eſt impoſſible de finir ſitôt

1654. Electoral a ſeulement propoſé d'achever le point de la Juſtice avec celui de l'affaire du Duc de Lorraine, & de traiter la matiére des reſtitutions *ex capite gravaminum*, ſans faire mention des autres: ajoutant ſeulement que s'il reſtoit du tems, ou en parleroit, & le Collége des Princes a acquieſcé à cet avis; deſorte que je ne ſais ſi on parlera de nos affaires. Monſieur Wolmar a dit dans le Collége des Princes qu'il n'étoit pas néceſſaire de parler des affaires qui regardent les Couronnes Etrangéres, ni de prolonger la Diéte pour ce ſujet, parcequ'il falloit croire que chacun ſatisferoit de ſoi-même, & de bonne foi à ce qu'il étoit obligé de faire par le Traité; au contraire Monſieur de Vorbourg Député de Monſieur l'Electeur de Mayence pour l'Evêché de Wirtzbourg (lequel a été ſuivi de tous) a ſoutenu qu'il ne falloit point finir la Diéte ſans examiner les plaintes données par la France, & contre elle, parcequ'elle n'y ſatisferoit point de ſon mouvement, & toutefois Monſieur Meel Député de Monſieur l'Electeur de Mayence dans le Collége Electoral, n'y a pas appuyé de parler de nos affaires. Je ne vois pas bien encore quel a été le deſſein de Monſieur Wolmar, ni la cauſe des avis diférens de Meſſieurs Meel, & de Vorbourg Députez d'un même Prince: c'eſt pourquoi je remets à vous en rendre compte par le prochain Courier. On tâchera en propoſant le point de reſtitution, qui eſt long & qui eſt fort agréable aux Proteſtans, de leur faire perdre le deſir ou le tems d'examiner la Capitulation, qu'ils ont tant de fois demandée.

les matiéres les plus néceſſaires.

Le Collége Electoral a propoſé d'achever ſeulement l'affaire de la Juſtice, & celle de Lorraine, & de traiter des reſtitutions *ex capite gravaminum*: que s'il reſtoit du tems on parleroit des autres affaires. Le Collége des Princes y a acquieſcé.

Il ne ſait pas encore ſi l'on parlera des affaires de France a la Diéte, il y a des avis pour & contre.

Quand on propoſera le point de la reſtitution fort agréable aux Proteſtans, ce ſera pour leur faire perdre le tems & l'envie d'examiner la Capitulation.

Je ſaurai bientôt ſi on a deſſein de nommer des Députez pour conférer avec moi ſur nos plaintes réciproques; en ce cas je propoſerai celle de Savoye la premiére de notre part; mais ſi je connois qu'on ne me veuille parler de rien, je donnerai un Mémoire pour preſſer l'affaire de Savoye, & pour me plaindre des levées, ſans parler des plaintes faites contre nous, leſquelles j'aime mieux laiſſer indéciſes, ſans qu'on puiſſe m'accuſer d'aucun retardement, que de les hazarder ici, où preſque tout nous eſt contraire.

Il ſaura bien tôt, ſi l'on veut nommer des Députez pour conférer avec lui ſur les plaintes réciproques.

On a propoſé dans la Diéte la Neutralité avec les Hollandois. Ce qui a été dit là-deſſus.

On a propoſé le 28. de Février dans le Collége la Neutralité avec les Hollandois, qui leur a été promiſe par le Roi d'Eſpagne dans l'article 53. du Traité fait avec eux à Munſter l'an 1647. Cette propoſition a été faite aux Etats, à l'inſtance du Député du Roi d'Eſpagne, pour le Cercle de Bourgogne, quoique la demande de la ceſſion de Beſançon eût été faite par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à l'Empereur, & non aux Etats, auxquels Sa Majeſté Imperiale envoya la demande de l'Ambaſſadeur avec ſon Décret. Le Collége Electoral a conſenti de donner une confirmation de Neutralité aux Hollandois, pourvû qu'ils en donnent une pareille à l'Empire, ce qu'ils ne refuſeront pas, & cela eſt conforme audit Article 53. Le Collége des Princes n'a point encore formé de concluſion. Je vous envoye un extrait de ce qu'ils ont fait, où vous lirez que Monſieur Wolmar voyant que l'affaire alloit mal, a tâché de la tourner, & a aſſuré contre la vérité que le Roi d'Eſpagne n'avoit pas promis effectivement aux Hollandois la confirmation de neutralité; mais ſeulement de s'employer pour l'obtenir, à quoi aucun Député n'a repondu, tant la foibleſſe eſt grande. On croit que l'affaire paſſera à donner le Certificat qu'il propoſe ſur la Chancellerie de Mayence, ſi on ne peut obtenir que le Collége des Princes ſuive l'avis de celui des Electeurs. Je ne ſais ſi les Hollandois ſe contenteront de ce Certificat. Les trois Colléges étant hier aſſemblez pour ſe réſoudre ſur les matiéres qu'on doit maintenant traiter, Monſieur Wolmar & Monſieur Meel tâcherent de faire conſentir ce Certificat; mais le Collége des Princes s'y oppoſa, voulant ſeulement qu'on donnât au Député du Cercle de Bourgogne un Certificat du ſoin qu'il avoit pris de cette affaire ſans y ajouter autre choſe. 1654.

Lorſqu'on ſe plaint ici de ce que les Troupes de Monſieur le Prince de Condé, & de Monſieur le Duc de Lorraine, ſont dans l'Empire, les Eſpagnols proteſtent hautement qu'ils n'y ont aucune part, & que le Roi desaprouve toutes ces violences, faites par des Troupes qui ne dépendent point de lui; mais pour empêcher que les Hollandois ne donnent paſſage au ſecours de l'Empire, & qu'ils n'entrent en Ligue pour une défenſe commune contre ces Troupes, les Eſpagnols leur diſent à la Haye qu'elles leur apartiennent, & que les Etats des Provinces Unies ne peuvent favoriſer l'Electeur de Cologne, ſans contrevenir au Traité de leur Paix. Nous diſons cela ici à des ſourds, & qui pis eſt à des ſourds volontaires. Je donne avis à Monſieur Chanut de tout ceci. Nous n'avons encore ici aucune nouvelle de l'entrée de nos Troupes dans le Païs de Liége, ni aucun ſecours de l'Empire, qui ait ſeulement paru dans la Weſtphalie.

Les Eſpagnols diſent ici qu'ils n'ont aucun pouvoir ſur les Troupes du Prince de Condé, & du Duc de Lorraine, mais ils diſent à la Haye que ces Troupes leur apartiennent.

Le Duc de Lorraine a ſéance dans les Etats à cauſe du Marquiſat de Nomeny: je vous ai mandé que le Sieur Fournier ſon Député y a été établi une fois il y a quelques mois ſans aucune contradiction; il y voulut revenir une ſeconde fois; mais d'autant qu'on parloit ce jour-là d'affaires qui le regardoient, on le fit ſortir, comme il eſt accoutumé. Il s'y eſt préſenté pour la troiſiéme fois, le deuxiéme de ce mois; mais ſur l'oppoſition du Député de l'Electeur de Cologne dans le Collége des Princes, à cauſe de l'Evêché de Hildesheim, qui repréſenta aux Etats qu'ils ne devoient pas ſoufrir parmi eux le Député d'un ennemi de l'Empire, le Sieur Fournier fut ſifflé par tous les Députez, & quoique Monſieur Wolmar pût dire en ſa faveur, ils ſortirent tous & ne firent rien ce jour-là; deſorte qu'il fut contraint de s'en aller avec confuſion, & je penſe qu'il n'y retournera pas. Tous les Députez font un grand triomphe de ce bel exploit: comme s'ils avoient bien vangé l'Empire des deſordres que le Duc de Lorraine y fait.

Le Député du Duc de Lorraine ayant été reçu à la Diéte pour le Marquiſat de Nomeny, n'a pu y rentrer depuis.

Les Suedois ont encore été trompez une fois, quoiqu'en vertu du *Concluſum* des Etats en faveur de la Ville de Breme, l'Empereur eût donné un Décret, & enſuite l'Electeur de Mayence un autre pour ſon inſtalation dans le Collége des Villes; toutefois ils eſpéroient qu'elle ne ſe feroit pas encore, parcequ'on leur avoit promis de n'en donner pas l'ordre au Maréchal de l'Empire, qui la doit faire, & de tenir un Conſeil ſecret qui ſeroit favorable; mais au tems que ce Conſeil ſe devoit tenir, l'Electeur de Mayence fit dire aux Députez de la Ville de Breme, qu'ils pouvoient entrer eux-mêmes dans le Collége des Villes, & qu'ils n'avoient pas beſoin d'être inſtalez par le Maréchal de l'Empire, puiſqu'il n'étoit pas queſtion d'une nouvelle introduction; mais ſeulement de la continuation de la poſſeſſion qu'ils avoient eue en la derniére Diéte de l'an 1641. & enſuite à l'Aſſemblée de Munſter; deſorte qu'ils

Les Députez de Breme ont été reçus dans l'Aſſemblée malgré l'oppoſition des Suedois.

1654. qu'ils entrérent de leur chef, le 28. de Fevrier, & furent reçus ſans conteſtation dans leur Collége. Les Suedois prétendent que cet acte eſt nul ; mais la Ville de Breme ayant un *Concluſum* de l'Empire, avec des Décrets de l'Empereur & de l'Electeur de Mayence, ils ne doivent rien eſpérer. L'Empereur eſt bien aiſe de laiſſer indécis tous les différens d'Etat, à Etat, ou d'y laiſſer au moins quelque difficulté, afin de tenir par là les uns, & les autres en bride. Depuis ce jour-là les Suedois ont parlé plus hautement qu'ils n'avoient encore fait, & ils m'ont fait connoître que leur deſſein étoit, d'avoir tôt ou tard la Ville de Breme, par quelque moyen que ce fût. Vous ſavez qu'ils ont fait bâtir trois Forts ſur la Riviére de Wezer, un au deſſus, & deux au deſſous de Breme.

L'Empereur laiſſe les differens indécis d'Etat à Etat : il eſt bien aiſe au moins qu'il reſte quelque difficulté afin de tenir les uns & les autres en bride.

Les Suedois diſent hautement qu'ils veulent ſe rendre maîtres de Breme : ils ont déja bâti trois Forts pour cet effet ſur le Wezer.

Les Comtes de l'Empire ont obtenu un quatriéme Banc dans la Diéte.

Les Comtes de l'Empire n'avoient dans le Collége des Princes que trois voix, l'une pour les Comtes de la Suabe, l'autre pour ceux de Franconie, & une pour les Comtes de la Veteravie, mais d'autant qu'il y en avoit un trop grand nombre dans le Banc de la Vétéravie, les Comtes de la Weſtphalie, & de la Baſſe Saxe qui y étoient ont obtenu un Banc ſéparé pour eux & ont été inſtallez le 26. de Fevrier ; deſorte que les Comtes ont maintenant quatre voix. Je vous ſuplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je ſuis avec une paſſion extrême &c.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 5. Mars 1654.

La confiſcation des Vaiſſeaux de Hambourg excitera ici le monde contre la France, les Eſpagnols feront leurs levées avec plus de facilité. Il refuſe de recevoir une Lettre de l'Empereur des mains du Député de Hambourg écrite en faveur de cette Ville parce qu'elle n'étoit pas en bonne forme. Il s'en plaindra au Comte Carta, & lui fera gouter la difficulté que l'on fait en France de laiſſer prendre aux Courriers de l'Empereur pour l'Eſpagne, une autre route. Le Sieur de Meulles l'informera touchant la levée des Eſpagnols dans la Baſſe Saxe. L'Agent du Prince de Meckelbourg qui ſollicite ici ſes affaires, contre ſon Pére & ſa femme, eſt parti depuis quelques jours, on croit qu'il eſt allé à Nuremberg ou à Francfort recevoir de l'argent des Eſpagnols pour les levées, il fera ce qu'il pourra pour en ſavoir la vérité. On l'a aſſuré que les Ennemis feront des levées dans les Païs héréditaires pour le Milanois & pour les Païs-Bas, il n'attend qu'un plus grand éclairciſſement pour faire ſes plaintes à l'Empereur & aux Etats. Diſtinction entre les Lettres de compliment & d'affaires, difficultez là-deſſus, & les moyens pour les ôter. Il repete l'affaire des Courriers d'Allemagne en Eſpagne. Touchant les levées. Les Eſpagnols eſpérent apparemment que la levée réuſſira, à moins que les Princes du Cercle n'ayent aſſez de réſolution pour l'empêcher. Les Princes du Cercle de la Baſſe Saxe ont écrit au Prince Chriſtian d'une maniere forte au ſujet des levées, mais inutilement. Il ſe plaint de ce que l'Empereur licentie ſes Troupes en faveur des Eſpagnols. 1654.

MONSIEUR,

JE détache un Article de votre Lettre du treiziéme de Fevrier pour faire celle-ci, par lequel vous me donnez avis que les Vaiſſeaux de Hambourg ont été confiſquez d'autant qu'on a vu qu'ils étoient chargez pour le compte des Eſpagnols. Je prens la liberté de vous dire qu'il n'eût pas été mal à propos de retarder ce jugement juſques au commencement de la Campagne : que cela ſe pouvoit aiſément faire, les formalités de la Juſtice donnant le prétexte de differer quand on veut, & les Allemands qui en ont beaucoup plus dans leurs Païs que nous en France, ne pouvant s'en plaindre. Mon ſentiment eſt fondé ſur deux raiſons : la premiére, que le jugement de confiſcation pourra exciter ici beaucoup de bruit contre nous, & fortifier tous ceux qui ſe ſont plaints juſques à préſent contre la France, leur rendant favorable tout le Collége

La confiſcation des Vaiſſeaux de Hambourg excitera ici le monde contre la France, les Eſpagnols feront les levées avec plus de facilité.

1654. ge des Villes : la ſeconde eſt que les levées des Eſpagnols dans le Cercle de la Baſſe Saxe ſe feront avec plus de facilité. Monſieur de Meulles m'écrit qu'outre les trois Regimens du Prince Chriſtian de Meckelbourg, on parle encore de trois autres : que les Députez des Princes aſſemblez à Hambourg l'ont aſſuré, que les levées ne s'y feroient point dans les terres de leurs Maîtres ; mais qu'il falloit prendre garde qu'elles ne ſe fiſſent dans les Villes de Lubeck, Hambourg, & Breme. Si le procès fut demeuré indécis, les Villes de Lubeck, & de Hambourg, n'euſſent oſé tolerer aucunes levées contre nous ; mais après la perte de leur cauſe, elles les favoriſeront par reſſentiment.

Il refuſe de recevoir une Lettre de l'Empereur des mains du Député de Hambourg écrite en faveur de cette Ville parce qu'elle n'étoit pas en bonne forme.

Les Députez de Hambourg ne ſavent point encore le jugement qui a été donné : ils m'aporterent le deuxiéme de ce mois une Lettre de l'Empereur pour le Roi en leur faveur, & parcequ'elle étoit ſcellée, ils m'en donnerent la copie que je vous envoye. Ils deſiroient que je me chargeaſſe de vous la faire tenir ; je leur répondis que je ne me pouvois charger d'une Lettre de l'Empereur pour le Roi, ſi elle ne m'étoit envoyée par Sa Majeſté Imperiale, & ajoutai enſuite par maniére d'avis qu'elle n'étoit pas en bonne forme, le titre de Majeſté y étant omis, & leur expliquai la forme dont on a convenu pour les Lettres que l'Empereur, & le Roi s'écrivent, puiſque l'Empereur n'a pas voulu changer le ſtile de ſa Chancellerie. Ils me repliquerent qu'on leur avoit promis à la Cour de me l'envoyer au nom de l'Empereur, & que depuis on s'en étoit excuſé, & qu'ils en voyoient bien maintenant la cauſe. Ils ajouterent qu'on leur avoit donné deux Lettres ſemblables, & qu'ils en avoient envoyé une à Hambourg, ſans ſavoir ce défaut de formalité laquelle ſeroit envoyée en France. J'ai demandé audience à Monſieur le Comte Curtz pour m'en plaindre : mais je ne l'ai pas encore pu obtenir. S'il me la donne avant le départ du Courier, j'ajouterai à cette Lettre ce qu'il m'aura dit ; je lui ferai auſſi gouter le mieux qu'il me ſera poſſible, la difficulté que vous faites, de laiſſer prendre aux Couriers de l'Empereur pour l'Eſpagne une autre route que celle des Païs-Bas. Il me ſemble plus à propos de lui préſenter ce refus que de l'aller préſenter à l'Empereur en face, & je crois le devoir faire bientôt afin que l'Empereur ne s'engage pas à en écrire au Roi.

Il s'en plaindra au Comte Curtz, & lui fera gouter la difficulté que l'on fait en France de laiſſer prendre aux Couriers de l'Empereur pour l'Eſpagne, une autre route.

Le Sieur de Meulles l'informera touchant la levée des Espagnols dans la Baſſe Saxe.

Monſieur de Meulles vous informera particulierement de l'état des levées des Eſpagnols dans le Cercle de la Baſſe Saxe. Les Députez des Princes de Brunſwick, & du Duc de Meckelbourg Pére du Prince Chriſtian, m'aſſurent toujours que les ſiennes ne réuſſiront point, & qu'ils les empêcheront. Les uns diſent qu'il a déja trois cens hommes, & les autres cent cinquante ſeulement, qu'il a eus au licentiement fait par les Suédois dans Wismar d'un Regiment d'Infanterie Allemande. Ce Prince a ici un Lieutenant Colonel nommé Stelmakes, qui ſollicite à la Cour ſes affaires contre ſon Pére, & ſa femme : il eſt parti depuis huit jours, & a laiſſé ici ſon équipage. Il y en a qui croyent qu'il eſt allé à Nuremberg, ou à Francfort pour y recevoir de l'argent des Eſpagnols pour les levées de ſon Maître. Je tâcherai d'en ſavoir des nouvelles, & il eſt important : car les Eſpagnols ne lui donneront point d'argent, s'ils ne voyent beaucoup d'apparence de faire réuſſir ſes levées. On m'a confirmé ce que je vous ai écrit par ma derniére Lettre du 26. de Fevrier, touchant les levées qui ſe feront dans les Terres héréditaires de l'Empereur, en faveur de nos Ennemis, tant pour le Milanois que pour les Païs-Bas ; j'en veux avoir encore plus d'éclairciſſement avant que d'en faire ma plainte à Sa Majeſté Imperiale, & enſuite aux Etats. Je vous ſuplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je ſuis avec une paſſion extrême &c.

L'Agent du Prince de Meckelbourg qui ſollicite ici ſes affaires, contre ſon Pére & ſa femme, eſt parti depuis quelques jours, on croit qu'il eſt allé à Nuremberg ou à Francfort recevoir de

1654. l'argent des Eſpagnols pour les levées : il fera ce qu'il pourra pour en ſavoir la vérité.

Depuis cette Lettre écrite j'ai vu Monſieur Curtz. Il m'a dit qu'on n'avoit accordé d'écrire de la main propre de l'Empereur, & du Roi, que pour les Lettres de compliment, & que la Paix donnant lieu à écrire ſouvent d'affaires, l'Empereur, & le Roi ne pouvoient pas ſe donner la peine de les expliquer au long ; deſorte qu'en ce cas il étoit néceſſaire d'écrire des Lettres de Chancelerie, & qu'on ne pouvoit ſe départir de l'ancien Stile. Je lui ai répondu en ſorte qu'il eſt demeuré d'accord que j'avois raiſon, & qu'il falloit obſerver ce qui avoit été convenu, ou trouver quelque autre expédient pour les Lettres d'affaires ; mais ne voulant pas me donner une réponſe finale de ſon chef, il m'a promis d'en parler à l'Empereur, & de me la donner avant le départ de l'Ordinaire prochain. Il a ajouté qu'il étoit néceſſaire que l'Empereur & le Roi euſſent des Réſidens l'un chez l'autre, & qu'alors leurs Lettres ſeroient courtes & faciles à écrire, ſe remettant toujours en créance ſur les Réſidens : qu'il ſavoit bien que j'avois dit à l'Empereur que le Roi avoit deſſein de lui en envoyer un, & que Sa Majeſté Imperiale avoit la même intention. J'ai répondu que celui de l'Empereur ſeroit très-agréable au Roi, & que cependant il étoit à propos de ne rien changer dans la forme d'écrire : que ſi la Lettre de l'Empereur étoit envoyée en France par le Magiſtrat de la Ville de Hambourg, on ſeroit ſurpris de ce changement, & qu'on auroit ſujet de s'en plaindre. Je lui ai dit encore que la Lettre poſe pour fondement que l'arrêt des Vaiſſeaux eſt contraire au Traité de la Paix ; mais que dans tout le Traité il n'y a aucun Article par lequel on puiſſe le prouver, & je me ſuis étendu ſur l'explication d'un Paragraphe qui commence, *& quia Publici intereſt, ut factâ Pace, Commercia*, &c. duquel ſeul on peut ſe ſervir quoique mal à propos. Il ne m'a rien répondu, ſi non que la Lettre avoit été faite ſur le Memoire des Députez de Hambourg, lequel il ne vouloit pas ſoutenir, & qu'il falloit convenir d'une forme d'écrire de laquelle on fût content de part & d'autre.

On l'a aſſuré que les Ennemis feront des levées dans les Païs héréditaires pour le Milanois & pour les Païs-Bas, il n'attend qu'un plus grand éclairciſſement pour faire ſes plaintes à l'Empereur & aux Etats.

Diſtinction entre les Lettres de compliment & d'affaires, difficultez là-deſſus, & les moyens pour les ôter.

Je lui ai dit enſuite que le Roi auroit bien deſiré contenter l'Empereur touchant les Couriers, mais que cela ne ſe pouvoit pas encore faire par quelques raiſons d'Etat. Il m'a répondu que l'Empereur étoit incommodé de la longueur des Couriers par la Flandre. Je lui ai repliqué que le Roi conſidéroit fort cela ; mais qu'il y avoit des raiſons importantes qui empêchoient d'en uſer encore autrement, & que j'eſpérois que Sa Majeſté Imperiale ne prendroit pas en mauvaiſe part, ſi cela ne ſe faiſoit pas auſſitôt qu'elle le deſiroit. Il n'a point repliqué, & a paſſé au diſcours des levées, me ſoutenant auſſi bien que la plus grande partie des Etats, qu'elles ſont permiſes dans l'Empire, & que nous en avons fait quand nous avons pu, depuis le Traité de la Paix. Nous avons diſputé aſſez longtems &

Il repete l'affaire des Couriers d'Allemagne en Eſpagne.

Touchant les levées.

1654. assez inutilement, j'ai apris de lui que le Prince Christian de Meckelbourg a reçu depuis peu de l'argent des Espagnols, & que l'Empereur lui a donné depuis quinze jours une licence de faire des levées pour eux, pourvû qu'elles ne soient point contraires aux Loix de l'Empire, & aux Mandemens Avocatoires publiez depuis peu, & au Traité de la Paix. J'ai répondu que l'Empereur savoit bien qu'elles étoient contraires au Traité de Paix, & que cette licence étoit une contravention manifeste. Il faut croire que les Espagnols espérent que la levée réussira, & je ne sais si les Princes du Cercle auront assez de résolution pour l'empêcher, j'ai vu la copie d'une Lettre qu'ils ont écrite au Prince Christian le 23. de Fevrier après leur Assemblée de Hambourg : cette Lettre est ferme, & déclare sa levée contre le Traité de la Paix; mais des Lettres seules n'empêcheront pas la levée, & on doit craindre qu'ils ne fassent pas si bien qu'ils écrivent. J'ai aussi parlé à Monsieur le Comte Curts du licentiement que l'Empereur veut faire dans ses Regimens, en faveur des Espagnols. Il m'a dit que j'étois mal informé, mais d'une façon qui me fait croire que je le suis fort bien. Nous n'obtiendrons rien ici de tout ce que nous demanderons; toutefois il est nécessaire de faire des plaintes, & de les laisser dans les Régistres des Etats, pour s'en servir avec le tems.

Les Espagnols espérent apparemment que la levée réussira, à moins que les Princes du Cercle n'ayent assez de résolution pour l'empêcher.

Les Princes du Cercle de la Basse Saxe ont écrit au Prince Christian d'une maniere forte au sujet des levées, mais inutilement.

Il se plaint de ce que l'Empereur licentie ses Troupes en faveur des Espagnols.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Le 5. Mars 1654.

L'Agent de Mayence à Paris donne avis au Secrétaire de cet Electeur tous les Ordinaires, de tout ce qu'il peut apprendre à la Cour, ces avis aigrissent ce Prince. 1654.

MONSIEUR,

JE suis obligé de vous avertir en particulier, que le Sieur du Fresne qui a le soin des affaires de Monsieur l'Electeur de Mayence en notre Cour, écrit par tous les Couriers une Lettre, que je reçois dans votre paquet au Sieur Milbus Secrétaire de cet Electeur, lequel est natif de Wirtzbourg, & a servi Monsieur de la Court Groulard à Osnabrug. Il lui donne avis de tout ce qu'il peut aprendre chez vous; Monsieur l'Electeur voit les Lettres, & elles l'aigrissent: la derniére porte qu'il sollicite inutilement pour les quarante mil écus : qu'il a indiqué un fond, qu'on pourroit le satisfaire mais qu'il n'y voit point de disposition. La précédente portoit que le motif du secours que le Roi envoye dans l'Evêché de Liége, étoit l'amitié de son Eminence pour Monsieur l'Electeur de Cologne, & l'aversion pour Monsieur le Prince de Condé, & qu'on fit là-dessus telles réflexions qu'on voudroit. Monsieur l'Electeur a vu ces deux Lettres, comme les autres, & je suis assuré de ce que je vous mande : le Sieur Milbus les ayant montrées à deux de mes amis. Vous jugez, Monsieur, de quelle conséquence cela peut être, & combien cette Lettre est contraire à celle du Roi que j'ai rendue à Monsieur l'Electeur, sur le sujet du secours. Je vous suplie de me faire l'honneur de croire que je suis avec une passion extrême &c.

L'Agent de Mayence à Paris donne avis au Secrétaire de cet Electeur tous les Ordinaires, de tout ce qu'il peut aprendre à la Cour : ces avis aigrissent ce Prince.

LET-

LETTRE

De

L'EMPEREUR

Au

ROI DE FRANCE.

FERDINANDUS TERTIUS &c.

HUmillimè nobis exponi curarunt honorabiles noſtri, & Sacri Imperii fideles Dilecti, Conſul & Magiſtratus Civitatis noſtræ Imperialis Hamburgenſis, etſi Pace Monaſterii inter nos, ſacrumque Imperium, & Serenitatem veſtram ejuſque Regnum concluſâ, utriuſque Partis Vaſſallis, Subditis, & Incolis, priſtina commerciorum libertas & tranſitus ubique locorum, terrâ marique, tuta, conceptis verbis, ſtabilita ſint, hincque Hamburgenſis Imperii Cives, eâdem libertate quâ Serenitatis veſtræ Subditi, per Imperium hactenus ſine impedimento fruuntur, ex pacto & patrimonio jure gaudere debeant : accidiſſe tamen, anno proximè præterito, ut ſex Naves Hamburgi, mercibus oneratæ, & in Hiſpanias deſtinatæ, ab aliis quibuſdam Navibus Gallicis, in libero mari direptæ & Nannetum perductæ fuerint, ibidem diſtrahendæ & dividendæ : hocque non ſolùm contra dictæ Pacis tenorem, ſed & contra jura Gentium & maris attentaſſe. Quamvis enim uni vel alteri Navi mercatorum per incuriam forſan aliquid impoſitum, aut commixtum ſit, quod vetitum, aut confiſcationi obnoxium prætendi queat, non poſſe tamen propterea reliquas merces per ſe liberas, ejuſdem conditionis cenſeri, aut vetitorum prætextu, etiam confiſcationis rigori ſubjici : multò minùs, ipſas naves, quibus mercimonia vehuntur, auferri, adeoque, proprietarios earumdem amiſſione mulctari : quandoquidem indiſtincta commerciorum libertas, primò, per inſtrumentum Pacis ſancita ſit, ſecundò Civitates Hanſeaticæ, quibus Hamburgum annumeratur, ſingulari, hoc privilegio, & inveteratâ conſuetudine (quam Serenitatis Veſtræ Prædeceſſores, contrariâ quâdam ſanctione nunquam infregerint) ita munitæ ſint, ut bellis quoque inter maritima Regna & Provincias durantibus, hinc inde liberrimè ipſis negociari liceat, quin iiſdem Civitatibus, per Coronam Hiſpaniæ, liberam negotiationem in Hoſtium Provinciis adeoque in ipſâ Galliâ exercere, expreſſè conceſſum ſit, atque hinc, pari etiam ratione in Regnis & Provinciis Hiſpanicis, conceſſum intelligi debeat : maximè cùm diſſenſum

FERDINAND III. &c.

NOs bien aimez, Honorables & fideles Membres de l'Empire, les Conſul & Magiſtrats de notre Ville Imperiale de Hambourg, nous ont humblement repreſenté, que par le Traité de Paix conclu à Munſter entre nous & l'Empire d'une part, & votre Sérénité & le Royaume de France de l'autre, l'ancienne liberté réciproque du commerce de terre & de mer a été rétablie en termes exprès entre les Vaſſaux, Sujets & Habitans de l'un & de l'autre Etat : que quoiqu'en conſéquence de ce Traité les habitans de Hambourg ayent droit de jouïr de la liberté de commercer en France de même que les François en jouïſſent dans l'Empire; il eſt cependant arrivé l'année paſſée, que ſix navires de Hambourg chargez pour l'Eſpagne ont été pris en pleine mer & conduits à Nantes pour y être confiſquez & vendus : qu'une pareille priſe eſt non ſeulement contraire aux diſpoſitions du Traité de Paix, mais qu'elle bleſſe même le droit des gens & les uſages de la mer : que quand même on auroit inconſidérément chargé ſur quelques-uns des Vaiſſeaux ſaiſis quelques marchandiſes prohibées & ſujétes à confiſcation, on n'a pas pu ſur ce prétexte, enveloper dans la contravention celles dont le commerce eſt libre, & leur faire ſubir le même ſort; moins encore aux Navires qui le portoient, dont on ne ſauroit avec juſtice dépouiller les propriétaires : qu'indépendamment de ces conſidérations, il eſt conſtant que les Villes Anſéatiques, dont Hambourg fait nombre, ont eu de tout tems le privilége particulier de faire indiſtinctement & dans tous les Païs le commerce de toutes ſortes de marchandiſes, ſans en avoir jamais été empêchez par aucun des Prédéceſſeurs de votre Sérénité, ni par quelque Guerre qu'il y ait eu entre les Couronnes de l'Europe : qu'au contraire on a vu l'Eſpagne leur accorder expreſſément, dans ces tems de Guerre, la liberté de porter leur négoce dans les Etats de ſes Ennemis, & dans la France même, ſans leur interdire l'entrée de ſes Ports; privilége qui doit durer encore, puiſque l'Eſpagne n'y a point dérogé depuis, ni même fait aucun réglement qui mette de la diſtinction entre les marchandiſes.

1654. *ſum hactenus nunquam publicari, aut nullas mercatoribus regulas, unde vetitæ a licitis, aut hæ ab illis mercibus diſtingueudæ fuiſſent, notificari fecerit; demiſſiſſimè nobis ſupplicando quandoquidem ejuſmodi direptiones, non minùs Pacis conventæ, quàm ſpeciali Civitatum Hanſeaticarum privilegiorum & communi uſui, nec non Gentium & maris juri adverſantur; atque de innocentium Civium tùm Pupillorum & Viduarum rebus, hoc loco agatur, ut Imperatorii noſtri muneris parte, eò benignè interponere dignaremur, quò dictis negociatoribus prædictæ Naves, unà cùm mercibus apprehenſis, aut ſi eæ jam divenditæ eſſent, earumdem pretium reſtituatur.*

Nos igitur attenta precum æquitate, ſuprascriptas Hamburgenſium quærelas, Serenitatis Veſtræ Legato, in his Comitiis exiſtenti, remonstrari, eumque benignè requiri juſſimus, quatenus ipſe debitam reſtitutionem procurare velit. Et quamvis omninò confidamus, Serenitatem veſtram, per eumdem, de ſingulis rationum momentis & rei veritate, pleniùs edoctam, ſupra dictam Navium merciumque reſtitutionem haud gravatim facturam, & neutiquam paſſuram eſſe ut commerciorum libertati & rectæ conſuetudini hac in parte contraveniatur, aut cuipiam ſuum contra jus & fas auferatur: pro negotii tamen gravitate & muneris noſtri ratione, (quâ rebus & juribus noſtrorum ubique tutandis & conſervandis ſollicitè incumbimus) Serenitatem Veſtram (hiſce quod facimus) fraternè ac benevolè requirendam duximus, ut ſi quidem petita reſtitutio nondum facta eſſet, ipſam fieri, mandare velit quâ, ante omnia ſupra nominatis Civibus Hamburgenſibus Naves & merces, quæ indubiè ad ipſos pertinere, nec prohibitæ eſſe, dignoscentur, ſine damno aut diminutione integræ, vel ſi diſtractæ aut divenditæ jam ſint, congruum pro iiſdem pretium reſtituatur. Placeat etiam Serenitati Veſtræ, certam negotiatoribus maritimis præſcribere legem, ad quam ſe componere, ac deinceps ſibi damno cavere poſſint. Erit id juri & æquitati conſonum & nobis pergratum, qui de cætero Serenitatem Veſtram diutiſſimè incolumem vivere, ac proſperrimo rerum ſucceſſu frui, exoptamus. Datum in Civitate noſtrâ Imperiali Ratisbonâ, die vigeſimâ nonâ Januarii anno 1654.

Ejuſdem Serenitatis Veſtræ
Bonus Frater,

FERDINANDUS.

FERDINANDUS *Comes* CURTIUS.

WALDERODE.

Sur ces fondemens les Conſul & Magiſtrat de Hambourg nous ont ſuplié de leur accorder notre protection, dans une affaire où non ſeulement les Traitez de Paix, les priviléges des Villes Anſéatiques, le Droit des Gens & les uſages de la mer ont été violez, mais où il s'agit encore des intérêts ſacrez de la Veuve & de l'Orphelin; & de faire enſorte par notre intervention que les Navires & effets, ou leur valeur, s'ils ont été vendus, ſoient reſtituez à qui ils apartiennent. 1654.

Inclinant favorablement à leur ſuplication, nous avons fait repréſenter leurs plaintes à votre Ambaſſadeur en cette Diéte, & nous l'avons fait requerir de ſolliciter leur demande, & de leur faire rendre la juſtice qui leur eſt due; mais quoique nous ne doutions point qu'il n'ait déja inſtruit votre Sérénité de toutes ces circonſtances, & que nous ſoyons aſſurez qu'elle ne ſouffrira point qu'on donne aucune atteinte aux juſtes uſages, & à la liberté conſtante dont les Villes Anſéatiques ont toujours joui: néanmoins attendu l'importance de la choſe, & l'attention que nous avons à ſoutenir en tout & par tout les droits de nos Sujets, nous avons cru devoir requérir votre Sérénité, ainſi que nous la réquérons par ces préſentes avec une affection fraternelle, d'ordonner, ſi elle ne l'a déja fait, que les Navires & les effets non prohibez qui ont été ſaiſis aux Marchands de Hambourg, & qu'on reconnoîtra véritablement leur apartenir, leur ſeront pleinement reſtituez, ou leur valeur en cas qu'ils ayent été vendus ou diſſipez.

Qu'il plaiſe en outre à votre Sérénité d'établir une loi certaine ſur le fait du commerce maritime, à laquelle les Marchands puiſſent ſe conformer à l'avenir, & éviter par là de tomber dans des inconvéniens ruineux. Nous aurons très-agréable cette marque d'équité & de juſtice que donnera votre Sérénité, à laquelle nous ſouhaitons en outre une longue ſanté & une proſperité conſtante. Donné à Ratisbonne le 29. Janvier 1654.

De votre Sérénité

Le Bon Frére

FERDINAND Comte de CURTZ.

FERDINAND.

WALDERODE.

1654.

IN COLLEGIO PRINCIPUM.

Die vigesimâ octavâ Februarii 1654.

MUlti dixerunt neutralitatem Hollandis denegandam non esse, imò bonæ vicinitatis officia ipsis exercenda esse: modò illi etiam reciprocè gerere velint, ac præsertim gravatis Statibus, ut Ordini Teutonico, Episcopo Monasterienſi, & Comiti a Benthem, ratione Dynastiæ Lingen, satisfaciant.

Aliqui contrarium statuerunt, & existimarunt tantisper hanc declarationem differendam esse, donec ipsi Status Hollandiæ, Neutralitatem ab Imperio decenter postulaverint. Tum Dominus Volmarus Legatus Domûs Austriacæ, & Collegii Director subjunxit posteriorem hanc sententiam, haud dubiè indè provenire, quòd status quæstionis non æquè ab omnibus fuerit perceptus: Regem Catholicum super articulum 53. Pacis Hispano-Batavicæ obligasse, ad interveniendum in Comitiis Imperii, pro Neutralitate Ordinibus concedendâ, hoc tantùm igitur agere Regem Hispaniæ, ut ex suâ parte satisfactum officio videatur, atque id de diligentiâ suâ docere possit; ut autem formalis obligatio neutralitatis & authenticè conficiatur, nondum hujus temporis esse: Igitur Burgundiæ Delegato Documentum publicum, nomine Imperii, per Cancellariam Moguntinam tribui posse, ipsum pro neutralitate cum Batavis tuendâ interveniſſe, ac Status Imperii non difficiles fore in colendâ cum iis amicitiâ & vicinitate, (si ipsi pariter fecerint) ut scilicet ille, publicum hoc testimonium expleti muneris sui, Ordinibus Hollandiæ ostendere possit.

1654.

RESULTAT De l'Assemblée du COLLEGE Des PRINCES.

Tenue le 28 Février 1654.

PLusieurs ont été d'avis d'accorder la neutralité aux Hollandois, & de vivre avec eux en bons voisins, pourvû qu'ils veuillent en faire autant de leur côté, sur tout donner satisfaction aux Etats lézez, nommément à l'Ordre Teutonique, à l'Evêque de Munster, & au Comte de Benthem au sujet du Comté de Lingen.

Quelques autres ont soutenu qu'il falloit différer cette déclaration, jusqu'à ce que les Etats de Hollande eussent eux-mêmes demandé cette neutralité avec des sentimens & dans des termes convenables. Mais Monsieur Wolmar Député de la Maison d'Autriche a dit, que cette derniére opinion procédoit sans doute, de ce que tous les Délibérans n'avoient pas également conçu l'état de la question : que par l'Article 53. du Traité de Paix conclu entre l'Espagne & la Hollande, le Roi Catholique s'étoit obligé d'intercéder auprès de la Diéte pour faire accorder cette neutralité aux Hollandois ; que ce Roi ne la faisoit demander maintenant qu'afin de paroître avoir satisfait à ses obligations & être en état de prouver ses diligences : que cependant il n'étoit pas encore tems d'accorder cette neutralité positivement & d'en faire une déclaration authentique; qu'il falloit seulement faire expédier par la Chancellerie de Mayence au Député du Cercle de Bourgogne un Acte qui fit foi de la demande & intervention du Roi d'Espagne & qui témoignât que les Etats de l'Empire ne feroient pas difficulté, de vivre avec les Hollandois comme bons amis & bons voisins, pourvû qu'ils fussent assurez d'un légitime retour. Ce Député de Bourgogne pourroit se servir de cet Acte auprès des Hollandois comme d'un témoignage public de l'exécution des promesses de son Maître.

1654.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 12. Mars 1654.

L'Electeur de Mayence eſt contraire à la France en faveur de l'Evêque de Spire. Des affaire de Mantouë. Il eſt allé avec le Député de Savoye chez l'Electeur de Mayence pour ſe plaindre de cette maniére d'agir. Cet Electeur en a eu beaucoup de confuſion, mais plus il offenſe la France & plus il la hait. Il n'eſpére aucun bon ſuccès de l'affaire de Mantouë, il ſeroit d'avis de la laiſſer en l'état qu'elle eſt, ſi le Député de Savoye n'étoit d'un autre ſentiment. Il continue à parler de l'affaire de Mantouë. Le Duc de Lorraine mis en priſon à Bruxelles. Il attend la Commiſſion du Roi pour l'envoyer au Sieur de Meulles, afin qu'il ſe trouve à l'Aſſemblée de Minden. On croit qu'il ne ſe fera rien à cette Aſſemblée, tout ira à quelques projets, & à quelques propoſitions: les Membres ſont timides, & craignent d'offenſer l'Empereur. On l'avertit qu'il étoit néceſſaire que la France agit ſecrétement dans l'Aſſemblée de Minden, il en avertira le Sieur de Meulles. La Ratification du Duc de Lorraine eſt arrivée: l'Empereur a fait dire tout auſſitôt à la Diéte de chercher les moyens pour payer promtement les 150. mille écus du premier terme. La priſon du Duc de Lorraine a fait renvoyer l'affaire qui le regardoit: le Prince François eſt prié d'aller prendre le commandement des Troupes. Le Comte de St. Amour qui a aporté ici la nouvelle de la priſon du Duc de Lorraine, a laiſſé un Manifeſte dont il lui envoye Copie. Diſcours du public ſur la priſon du Duc de Lorraine. Les Ambaſſadeurs de Cologne ont preſenté aux Etats un Mémoire injurieux contre les Eſpagnols, la priſon du Duc en a empêché la propoſition. L'Ambaſſadeur de Cologne ne voulant pas qu'on croye que cet Electeur a demandé du ſecours à la France, il a déclaré que le Roi n'avoit pas beſoin d'être prié pour ſecourir ſes amis. Il lui envoye une Lettre de la Régente de Baviere pour le Roi, & une Copie de celle qu'elle lui a écrite par laquelle il verra ce qu'on doit attendre de ce côté. Il lui envoye Copie de la réponſe qu'il a reçue de l'Electeur de Brandebourg, qui n'écrit point au Roi, & qui évite le mot de Majeſté. Il n'y a rien de réglé pour la forme des Lettres entre l'Empereur & le Roi. Il ne préſentera point de Mémoire aux Etats ſur les levées, parceque dans la Conférence des plaintes réciproques qu'il eſpére, ce ſera une de ſes plaintes. On l'aſſure toujours qu'on ne permettra point de levées dans la Baſſe Saxe; le Sieur de Meulles ne lui écrit pas ſi affirmativement. Cinq Princes ont été reçus dans le Collége des Princes, cinq de la Maiſon de Naſſau étoient auſſi nommez, mais à cauſe de la préſeance, ils n'ont point voulu être inſtalez. Les Etats ont témoigné beaucoup de foibleſſe de recevoir des Princes qui n'ont point de terres dans l'Empire, & qui ſont Sujets ou Vaſſaux de l'Empereur. Les Ducs de Wirtemberg ont enfin obtenu ſéance dans le Collége des Prin-

1654.

ſec

1654. *ces pour celui de Montbeliard. La Diéte a réſolu de faire payer au Comte de Rocheſter la ſomme accordée au Roi d'Angleterre à Francfort dans trois mois la moitié, & l'autre ſix mois après.*

MONSIEUR,

JE vous ai mandé par ma derniére Lettre du 5. de ce mois, que le Collége Electoral avoit ſeulement propoſé d'achever trois matiéres avant le départ de l'Empereur: le point de la Juſtice, celui de l'affaire du Duc de Lorraine, & la matiére des reſtitutions. Les Colléges ſe ſont accordez, & entr'autres matiéres on y a ajouté les nôtres, & l'affaire de Wecht; deſorte qu'on propoſe de députer au premier jour des Commiſſaires tant de la part de l'Empereur, que de celle des Etats, pour conférer avec moi. J'ai apris qu'on ne m'auroit rien dit, ſi l'Electeur de Mayence n'avoit fait ſes efforts pour exciter les Etats contre nous en faveur de l'Evêque de Spire ſon Allié. J'eſpére qu'ils ne nous feront aucun mal, mais en cette occaſion comme en pluſieurs autres l'Electeur de Mayence a témoigné nous être entiérement contraire: ſoit pour plaire à l'Empereur, ou par reſſentiment de n'avoir pas les quarante mil écus qu'il demande au Roi, & qu'il s'étoit promis d'obtenir par le beſoin que nous aurions de lui dans cette Diéte. Je vous mandai le vingt-deuxiéme de Janvier, que les Etats avoient réſolu que mon Mémoire du 21. ſeroit communiqué au Réſident de Mantouë. L'Electeur de Mayence m'aſſura peu de jours après, que la communication lui avoit été faite, & il me le fit confirmer en ſa préſence par le Sieur Meel ſon Député dans le Collége Electoral: toutefois le Réſident de Mantouë a donné un Mémoire aux Etats, par lequel il déclare que cette communication ne lui a été faite que le ſixiéme de ce mois, & demande ſix ſemaines: c'eſt-à-dire quelques jours après la fin de la Diéte pour en avertir ſon Maître. J'allai hier avec le Député de Savoye me plaindre à l'Electeur de Mayence, lequel eut beaucoup de confuſion; mais plus il nous offenſe & plus il nous hait. Vous voyez bien, Monſieur, que nous ne devons eſpérer aucun bon ſuccès de cette affaire, & que le Duc de Mantouë fera quelque réponſe ambigue qui embrouillera l'affaire, ou s'il n'en fait point, l'Electeur de Mayence ne la propoſera pas. Si elle dépendoit de moi je la laiſſerois en l'état où elle eſt; mais le Député de Savoye eſt dans un autre ſentiment & je n'oſe m'y oppoſer avec trop de ſoin & d'empreſſement, de peur qu'il ne croye que nous ne voulons pas ſatisfaire à nos offres, que nous l'amuſons, & que nous ſommes bien aiſes par cette raiſon que l'affaire demeure indéciſe. Vous m'avez mandé par votre Lettre du 13. de Février que je pouvois offrir de conſigner la ſomme, pourvû que le Duc de Mantouë voulût exécuter le Traité de Paix, & rendre Trin; mais vous jugez bien, Monſieur, que s'il étoit dans ce deſſein, il faudroit parler du payement, & non d'un dépôt, lequel ne peut avoir lieu, qu'au cas qu'il refuſe le payement. Je vous ai mandé que le Collége Electoral avoit condamné la propoſition du dépôt, & l'avoit ôté de ſon *Concluſum*.

L'Electeur de Mayence eſt contraire à la France en faveur de l'Evêque de Spire.

Des affaires de Mantouë.

Il eſt allé avec le Député de Savoye chez l'Electeur de Mayence pour ſe plaindre de cette maniére d'agir. Cet Electeur a eu beaucoup de confuſion, mais plus il offence la France & plus il la hait.

Il n'eſpére aucun bon ſuccès de l'affaire de Mantouë, il ſeroit d'avis de la laiſſer en l'état qu'elle eſt, ſi le Député de Savoye n'étoit d'un autre ſentiment.

Il continue à parler de l'affaire de Mantouë.

Je n'ai point eu l'honneur de recevoir de vos Lettres depuis celle du 13. de Février: car la poſte de la ſemaine paſſée n'eſt point arrivée à Cologne, ayant vraiſemblablement retardé à Bruxelles, à cauſe de la priſon du Duc de Lorraine. J'atendois avec votre Lettre du 20. de Février la Commiſſion du Roi, que celle du treiziéme me promettoit, pour faire trouver quelqu'un à l'Aſſemblée de Minden. Je n'ai pas laiſſé d'en écrire amplement à Monſieur de Meulles le 9. de ce mois, & je l'en avois averti dès le deuxiéme: je lui envoyerai la Commiſſion auſſitôt que je l'aurai reçue. J'ai vu ici les Députez très-bien informez de cette affaire, qui croyent que la Suede ne ſe joindra pas aux autres Princes, & j'ai lu une Lettre que le Comte de Waldek écrit à un Député qu'il a ici, par laquelle il témoigne eſpérer que les autres ne laiſſeront pas de faire quelque choſe. Pour moi je ne crois pas qu'ils forment une Ligue, mais au plus des projets pour l'avenir, & de ſimples propoſitions; car ils ſont timides, ils ſe défient les uns des autres, & craignent tous d'offenſer l'Empereur. Monſieur l'Electeur de Brandebourg pourroit aller bien avant, mais il ne ſeroit pas ſuivi des autres; car le Landgrave de Heſſe-Caſſel n'agit point de ſon mouvement, & ſon Conſeil regarde fort la Cour de Vienne. Les Ducs de Brunſwick ſont fermes pour la conſervation de la Liberté; mais les deux jeunes qui ſont Fréres, ſuivent les ſentimens du Duc Auguſte leur Couſin, lequel ayant ſoixante-treize ans, n'entreprendra rien ſans une extrême néceſſité, qui puiſſe brouiller ſa Maiſon. Il me ſemble qu'ils voudroient tous voir la France, & la Suede unies en cette occaſion, & que l'une s'en retirant ils n'oſeroient ſe hazarder. Je n'en parlerai point ici aux Miniſtres de Suede; car l'un eſt Docteur Allemand auquel la Suéde ne confie que les affaires de la Diéte, & l'autre nommé Biernek Launſucdok qui a été à Oſnabruck, eſt ſuſpect, s'étant fort attaché à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Vienne & ici pour les affaires de Breme; mais j'en écrirai amplement le 16. de ce mois à Monſieur Picques, qui verra plus clairement l'intention des Suedois, que je ne la pourrois apprendre, & il la communiquera à Monſieur de Meulles. Le Député du Comte de Valdeck m'a dit que la France doit agir en cette affaire fort ſecretement, offrir ſon aſſiſtance & découvrir ſon deſſein en particulier aux Princes qui doivent compoſer l'Aſſemblée de Minden, & qu'ils ne ſeroient pas bien aiſes qu'il y comparût quelqu'un de la part du Roi, parceque cela donneroit plus de ſoupçon à l'Empereur qu'ils ne lui en veulent donner. Je donnerai cet avis à Monſieur de Meulles, lequel pourra ſavoir ſur les lieux l'intention des Princes, & voir ce qui ſera plus utile pour le ſervice du Roi.

Le Duc de Lorraine mis en priſon à Bruxelles.

Il attend la Commiſſion du Roi pour l'envoyer au Sieur de Meulles, afin qu'il ſe trouve à l'Aſſemblée de Minden.

On croit qu'il ne ſe fera rien à cette Aſſemblée, tout iru à quelques projets, & à quelques propoſitions: les Membres ſont timides, & craignent d'offenſer l'Empereur.

On l'avertit qu'il étoit néceſſaire que la France agit ſecretement dans l'Aſſemblée de Minden, il en avertira le Sr. de Meulles.

La Ratification du Duc de Lorraine de la Convention faite ici par le Sieur Fournier ſon Député avec les Etats eſt enfin arrivée, & l'Empereur a incontinent mandé à l'Aſſemblée de penſer aux moyens de payer promtement les cent cinquante mil écus du premier terme, afin de rendre les Etats plus lents ſur la pro-

La Ratification du Duc de Lorraine eſt arrivée; l'Empereur a fait dire tout auſſitôt à la Diéte de chercher les

1654.

moyens pour payer promtement les 150. mille écus du premier terme.

La prison du Duc de Lorraine a fait renvoyer l'affaire qui le regardoit: le Prince François est prié d'aller prendre le commandement des Troupes.

Le Comte de Saint Amour qui a apporté ici la nouvelle de la prison du Duc de Lorraine, a laissé un Manifeste dont il lui envoye Copie.

Discours du public sur la prison du Duc de Lorraine.

Les Ambassadeurs de Cologne ont presenté aux Etats un Mémoire injurieux contre les Espagnols, la prison du Duc en a empêché la proposition.

L'Ambassadeur de Cologne ne voulant pas qu'on croye que cet Electeur a demandé du secours à la France, il a déclaré que le Roi n'avoit pas besoin d'être prié pour secourir ses Amis

Il lui envoye une Lettre de la Régente de Baviere pour le Roi, & une Copie de celle qu'elle lui a écrite par laquelle il verra ce qu'on doit attendre de ce côté.

Il lui envoye Copie de la Réponse qu'il a reçue de l'Electeur de Brandebourg,

proposition de l'armement, n'y ayant pas d'apparence qu'ils vouluſſent armer, & payer. On alloit delibérer ſur cette affaire le ſeptiéme de ce mois lorſque la nouvelle de la priſon du Duc de Lorraine eſt arrivée; deſorte qu'elle a été ſurſiſe. Cette nouvelle a été apportée à l'Empereur par le Comte de Saint Amour, lequel eſt allé à Vienne convier le Prince François de prendre le commandement des Troupes. Ceux qui connoiſſent l'humeur de ce Prince diſent qu'il aura de la peine à s'y réſoudre promtement, & qu'il voudra au moins ſavoir avant ſon départ de Vienne ce que l'Armée ſera devenue: d'autres croyent qu'il n'oſeroit refuſer de partir ſans delai, parceque l'Empereur, & le Roi des Romains lui en ont écrit fortement, & que l'Imperatrice Eleonore qui eſt à Vienne le pouſſera. On ajoute que Sa Majeſté Imperiale obligera les Etats de lui payer la ſomme promiſe à ſon Frére. Cela pourra être s'il peut faire rendre les trois Châteaux: toutefois les Etats témoignent n'y avoir aucune diſpoſition. Le Comte de Saint Amour a laiſſé en paſſant un Manifeſte en François, qu'on a fait imprimer en François, Italien, & Allemand: je vous en envoye une Copie en François; elle porte qu'elle eſt imprimée à Bruxelles, quoiqu'elle le ſoit ici, & ce Manifeſte eſt ſigné du 25. de Février, quoiqu'on diſe que le Duc de Lorraine n'a été arrêté que le 27. La créance commune eſt que les Eſpagnols ont eu ſoupçon de quelque intelligence préſente avec la France, de laquelle ils n'ont point parlé dans le Manifeſte, parcequ'ils n'en ont point de preuve, & perſonne n'eſt abuſé du prétexte qu'ils prennent des deſordres de ſon Armée, dont ils ſont capables autant que lui.

Les Ambaſſadeurs de Cologne ont donné aux Etats un Mémoire fort hardi, & fort injurieux aux Eſpagnols; mais cet accident en a pareillement empêché la propoſition. Ils eſpérent toutefois qu'elle ſe fera, & l'Electeur de Mayence m'en aſſura hier, afin de chercher des remédes pour l'avenir contre de ſemblables deſordres: mais il croit que cela ira à préſent fort lentement. Le Député du Roi d'Eſpagne pour le Cercle de Bourgogne, & celui de Cologne pour l'Evêché de Hildesheim, eurent le ſeptiéme de ce mois, de groſſes paroles ſur ce Mémoire, dans le Collége des Princes.

Les Ambaſſadeurs de Monſieur l'Electeur de Cologne ne veulent point qu'on croye qu'il ait demandé du ſecours au Roi, & je me ſuis accommodé à leur ſentiment, & ai dit que le Roi n'avoit pas beſoin d'être convié à ſecourir ſes amis, à pourſuivre ſes Ennemis, & à faire pour le repos de l'Empire tout ce à quoi le Traité de Paix l'oblige.

Je vous envoye une Lettre que Madame l'Electrice de Baviere Régente écrit au Roi, & la Copie de la réponſe qu'elle m'a fait l'honneur de me faire, où vous connoîtrez ce qu'on doit attendre de ce côté-là. Je vous envoye auſſi la Copie de la réponſe que j'ai reçue de Monſieur l'Electeur de Brandebourg; elle vous fera voir qu'il n'en fait point au Roi, & qu'il évite fort le mot de *Majeſté*, les autres ne m'ont point encore écrit.

J'ai envoyé demander à Monſieur le Comte Curtz ſi l'Empereur s'étoit réſolu ſur la forme des Lettres entre le Roi & lui, & il a répondu que cela n'étoit point encore fait. Je ne l'en preſſerai pas davantage, ſi ce n'eſt lorſque la Cour partira, jugeant plus à propos de traiter cela d'indiférent que de témoigner trop d'empreſſement pour une affaire qui les regarde autant que nous.

L'eſpérance que j'ai d'une Conférence ſur nos plaintes réciproques, m'empêche de donner un Mémoire aux Etats ſur les levées qui ſe font contre nous maintenant dans les terres héréditaires de l'Empereur, parceque ce ſera une de mes plaintes dans la Conférence. On me confirme de jour en jour ce que je vous ai écrit touchant ces levées. Pour ce qui eſt de celle du Prince Chriſtian de Meckelbourg, les Députez de ſon Pére, & des Ducs de Brunswick, m'aſſurent toujours qu'elle ne ſe fera point dans les Terres d'aucun Prince du Cercle de la Baſſe Saxe, nonobſtant la permiſſion de l'Empereur, & les Députez de Breme, Hambourg & Lubeck, m'ont auſſi promis qu'elles ne ſe feroient point dans leurs Villes: toutefois Monſieur de Meulles ne m'en écrit pas ſi affirmativement, & il me mande du vingt-huitiéme de Février, que le Général Major Guldenleu, ou, Lion d'or, Frére naturel du Roi de Dannemarck eſt arrivé de Flandre à Hambourg, pour faire auſſi quelques levées.

Les Princes de Salms, de Dietrichſtein, d'Amalfi, & d'Averſperg, furent inſtalez dans le Collége des Princes le 10. de ce mois, & préſentés par l'Evêque de Ratisbonne, & Oſnabruck, comme Commiſſaire de l'Empereur. Le Décret de Sa Majeſté Impériale pour leur introduction parloit auſſi de celle des cinq Princes de la Maiſon de Naſſau; mais d'autant qu'il vouloit qu'ils euſſent ſéance ſuivant la date de leurs Lettres, c'eſt-à-dire le Prince de Naſſau Hadamar, après le Prince de Dietrichſtein, & quatre autres Princes de Naſſau, après le Prince d'Amalfi, ils ont mieux aimé n'être point inſtalez, & les Députez de Brandebourg qui ſollicitoient pour eux n'ont point voulu aſſiſter à cette cérémonie. Cette facilité à recevoir des Princes qui n'ont aucunes terres dans l'Empire, & qui ſont Sujets & Vaſſaux de l'Empereur pour leurs perſonnes, & pour tous leurs biens, eſt une des plus certaines marques de la foibleſſe des Etats, & rendra avec le tems l'Empereur Maître abſolu du Collége des Princes. Les Ducs de Wirtemberg ont autrefois demandé voix & ſéance dans le Collége des Princes pour le Comté de Montbeliard, & on les avoit toujours refuſez; mais enfin ils l'ont obtenu le ſeptiéme de ce mois.

On a réſolu le même jour ſeptiéme que de la ſomme accordée au Comte de Rocheſter, la moitié ſeroit payée à Francfort dans trois mois & l'autre moitié ſix mois après. Je vous ſuplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je ſuis avec une paſſion extrême &c.

1654.

qui n'écrit point au Roi, & qui évite le mot de Majeſté.

Il n'y a rien de réglé pour la forme des Lettres entre l'Empereur & le Roi.

Il ne préſentera point de Mémoire aux Etats ſur les levées, parceque dans le Conférence des plaintes réciproques qu'il eſpére, ce ſera une de ſes plaintes.

On l'aſſure toujours qu'on ne permettra point de levées dans la Baſſe Saxe; le Sieur des Meulles ne lui écrit pas ſi affirmativement.

Cinq Princes ont été reçus dans le Collége des Princes, cinq de la Maiſon de Naſſau étoient auſſi nommez, mais à cauſe de la préſeance, ils n'ont point voulu être inſtalez.

Les Etats ont témoigné beaucoup de foibleſſe de recevoir des Princes qui n'ont point de terres dans l'Empire, & qui ſont Sujets ou Vaſſaux de l'Empereur.

Les Ducs de Wirtemberg ont enfin obtenu ſéance dans le Collége des Princes pour celui de Montbeliard.

La Diéte a réſolu de faire payer au Comte de Rocheſter la ſomme accordée au Roi d'Angleterre à Francfort dans trois mois la moitié, & l'autre ſix mois après.

MON-

1654.

MONSIEUR De VAUTORTE à Monsieur de BRIENNE.

Du 16. Mars 1654.

Il lui envoye Copie du Mémoire que le Résident de Mantouë a présenté à la Diéte, pour avoir un delai de six semaines. La Diéte lui en a accordé quatre, & dans la même conclusion elle lui a accordé de pouvoir faire l'offre du payement, ce qui l'oblige à lui envoyer un Courier exprès. Dix Articles concernant l'affaire de Mantouë. Il est d'avis qu'on accorde à l'Electeur de Brandebourg les Titres qu'on lui a promis.

MONSIEUR,

Il lui envoye Copie du Mémoire que le Résident de Mantouë a présenté à la Diéte, pour avoir un delai de six semaines. La Diéte lui en a accordé quatre, & dans la même conclusion elle lui a accordé de pouvoir faire l'offre du payement, ce qui l'oblige à lui envoyer un Courier exprès.

J'Ai eu l'honneur de vous mander par ma derniére Lettre du douziéme de ce mois, que le Résident de Mantouë a donné un Mémoire aux Etats pour obtenir un delai de six semaines : je vous envoye maintenant la Copie de son Mémoire. Je n'ai point eu besoin d'en donner un pour presser cette affaire; car le sien ayant été présenté le dix de ce mois, & dicté le onziéme, fut proposé dès le treiziéme aux Etats, qui firent un *Conclusum*, duquel je vous envoye l'Extrait traduit d'Allemand en Latin. Ce *Conclusum* ne lui donne que quatre semaines pour faire une déclaration précise au nom de son Maître, & il porte aussi que dans le même terme, j'aurai un pouvoir spécial pour faire l'offre du payement. Cela m'oblige de vous envoyer aujourdhui mon Secretaire, parceque le Courier ordinaire qui ne partira d'ici que le 19. de ce mois, ne me pourroit apporter au plutôt votre réponse que le dix-neuviéme d'Avril, & souvent mes Lettres vous sont rendues si tard que vous êtes obligé d'en remettre la réponse à l'Ordinaire suivant.

1654. Dix Articles concernant l'affaire de Mantouë.

J'ai cru jusques à présent que Monsieur le Duc de Mantouë ne vouloit point recevoir l'argent, ni exécuter le Traité de Paix, & tous ceux qui ont eu connoissance de cette affaire ont été dans le même sentiment. Je ne le change pas encore; mais je le suspens, & je ne sais s'il a changé d'avis, ou si toute cette piéce ne se fait que pour nous mettre dans notre tort, ou pour faire voir à tout le monde, & principalement à Monsieur le Duc de Savoye, qu'en effet nous ne voulons payer, & que le retardement de son Investiture vient de nous.

Si Monsieur le Duc de Mantouë n'a point d'autre dessein que de nous mettre dans le tort, & de faire voir que nos offres n'ont jamais été effectives, j'espére qu'il ne réussira pas dans son dessein; car puisqu'il doit parler le premier, comme Demandeur, je l'obligerai à faire des déclarations positives avant que de m'engager à me découvrir en aucune façon.

Mais s'il a changé d'avis, & que son dessein soit maintenant de recevoir l'argent, & de consentir à tout ce qui est porté par le Traité de Paix, nous ne pouvons éviter d'y contrevenir, & d'offenser Monsieur le Duc de Savoye qu'en faisant des offres raisonnables.

En l'un & l'autre cas, il me semble qu'on ne doit pas refuser d'envoyer le Pouvoir spécial que son Résident a demandé, pour ne donner aucun soupçon, & pour ne faire pas croire que tout ce que nous avons fait jusques à ce jour n'a été qu'artifice. Il me semble aussi que ce Pouvoir spécial ne doit contenir aucunes conditions ni limitations, sur lesquelles on puisse gloser; mais qu'il doit être simplement pour convenir avec Monsieur le Duc de Mantouë, ou son Plenipotentiaire, du tems & du lieu du payement, & pour promettre que ce payement se fera après qu'il aura déclaré acquiescer au Traité de Paix, & remis les choses en l'état qu'elles étoient avant les contraventions. Si vous avez quelques limitations à y ajouter, comme aussi pour la désignation du lieu & du tems, je pense que vous le pouvez faire par un ordre séparé, lequel je suivrai ponctuellement. L'intention de compenser avec la somme promise une partie de ce qui peut être dû au Roi par Monsieur le Duc de Mantouë, n'est pas conforme au Traité de la Paix; car il porte expressément qu'on payera en argent comptant, quoiqu'alors toutes les prétentions du Roi étoient déja nées. Si Trin étoit entre les mains de Monsieur le Duc de Mantouë, il seroit obligé de le rendre à l'Empereur, qui devroit l'y forcer; mais il est notoire que cette Place a été prise par les Espagnols pour eux, & qu'ils la gardent, & que Monsieur le Duc de Mantouë n'y a aucun pouvoir, sinon qu'ils souffrent que la Justice soit administrée sous son nom, & qu'il jouïsse des revenus; desorte qu'il sera difficile de persuader qu'il est obligé à rendre une Place qui n'est pas en son pouvoir, & il semble qu'il satisfera à ce qu'il doit, en faisant pour ce regard une déclaration en faveur de Monsieur le Duc de Savoye, & la faisant publier dans le Mont-ferrat.

Enfin, Monsieur, si Monsieur le Duc de Mantouë n'a pas dessein d'exécuter le Traité de Paix, mais seulement de rejetter la faute sur nous, j'espére de conduire cette affaire enforte qu'il n'y réussira pas: si au contraire, il est prêt à recevoir l'argent, & à faire tout

1654. ce qu'on lui peut raiſonnablement demander, il ſera difficile qu'il ne perſuade à Monſieur le Duc de Savoye, & à tout l'Empire que nous avons tort, ſi nous voulons apporter des conditions impoſſibles ou contraires au Traité de la Paix.

Si le deſir de contenter Monſieur le Duc de Savoye, & de finir cette affaire nous fait réſoudre au payement, il n'y aura de ce côté ici aucune difficulté; mais ſi l'état préſent de nos affaires ne permet pas de payer ſitôt, il eſt toutefois plus à propos de promettre ici, & de faire des offres raiſonnables, que de manquer à la vue de tout l'Empire, à ce qu'on a déja promis par le Traité, aux offres faites au nom du Roi à Monſieur le Duc de Mantouë avec tant d'éclat par Meſſieurs d'Argenſon, & Dupleſſis Beſançon: car nous éviterions des déclarations fâcheuſes, qu'il ſera facile à l'Empereur, qui peut tout ici, de faire faire contre nous par l'Aſſemblée, & la promeſſe qu'on fera ici ne ſera pas plus formelle, & n'obligera pas davantage, que celle qui a été faite à Munſter, & dans l'exécution qui ſera remiſe après la fin de la Diéte, & hors l'Empire, on pourra former des difficultez plus à propos qu'ici & le tems même en pourra former que nous ne ſaurions prévoir.

Je vous envoyai avec ma derniére Lettre la Copie de celle que j'avois reçue de Monſieur l'Electeur de Brandebourg: vous y aurez remarqué qu'il répond à celle que je lui avois écrite, & qu'il ne parle point de celle du Roi que je lui avois envoyée. J'en ai depuis apris la raiſon par une Lettre que j'ai reçu du Comte de Waldeck: elle eſt de même date que celle de l'Electeur, & toutefois elle ne m'a été rendue que quatre jours apres. Celle du Roi a été renvoyée à Monſieur de Blumendal pour me la rendre; mais il ne me l'a point encore rendue, & ne m'en a pas même parlé, & je penſe qu'il a écrit à ſon Maître, que je l'avois aſſuré qu'on lui donneroit contentement, & que je ſouhaitois ſeulement, que cela ſe put faire avec les autres Electeurs Séculiers, ce que ledit Sieur Blumendal a trouvé fort raiſonnable. Ce procedé de l'Electeur eſt un peu rude, mais il ne vient pas d'une mauvaiſe intention, & puiſqu'on lui a promis, il ne reſte qu'à exécuter. Si les autres Electeurs ſe veulent accommoder au titre de *Monſeigneur*, on pourra les traiter de Frére, auſſi bien que lui; mais s'ils ne le veulent pas, il ne faut pas laiſſer de le contenter, l'affaire n'étant plus en état de déliberer.

Il eſt d'avis qu'on accorde à l'Electeur de Brandebourg les titres qu'on lui a promis.

Je remets à vous rendre compte des autres affaires par ma Lettre de l'Ordinaire prochain, mon Secretaire vous informera de ce qu'il en ſait. Je vous ſuplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je ſuis avec une paſſion extrême &c.

1654.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 19. Mars 1654.

Si les Princes voiſins de Cologne ne veulent pas ſe mettre en défenſe, l'Electeur de Brandebourg armera, & les y obligera: la Priſon du Duc de Lorraine arrête tout. L'Electeur de Mayence a retardé la propoſition du Mémoire des Ambaſſadeurs de l'Electeur de Cologne, quoiqu'il lui eût promis le contraire; on veut les obliger à reformer dans ce Mémoire quelques termes qui offenſent les Eſpagnols. La Lettre du Roi écrite à l'Electeur de Brandebourg ne lui a pas encore été rendue. On n'entend plus parler des levées du Prince Chriſtian, il eſpére que les Eſpagnols ne réuſſiront pas à lever du monde dans ce Païs-là. On confirme la levée des Eſpagnols dans les Païs héréditaires, & le licentiement des Troupes de l'Empereur. Il s'en plaindra. On aſſure que l'Empereur partira vers la fin d'Avril: on ne parle pas ſi préciſement de la fin de la Diéte. La Diéte a achevé la liquidation de ce qui eſt dû à la Suede, l'affaire de Wecht ſera finie pourvû qu'on la paye. L'Evêque de Munſter avancera l'argent pour payer les Suedois, ainſi Wecht ſera rendu. Les Etats examinent préſentement l'ar-

1654. *l'article des dettes, & les intérêts: on y trouve des difficultez. Points à traiter à la Diéte avant le départ de l'Empereur. Il doit venir le ſecond ſur les rangs. L'Electeur de Mayence avoit fait dreſſer une concluſion contre la France qui lui étoit entiérement contraire: il a été obligé d'en faire une autre. Le Sieur Verbourg Député de Wirtzbourg, de Spire, & de Bâle, toutes les fois qu'il en trouve l'occaſion parle contre la France avec une aigreur extraordinaire. Le Prince d'Aversperg lui a dit dans une viſite qu'il lui a faite, que la Lettre que l'Empereur avoit écrite au Roi en faveur de la Ville de Hambourg, qui n'étoit pas dans la forme requiſe, que c'étoit par mepriſe, & que cela n'arriveroit plus. Les cinq Princes de Naſſau ont été inſtalez dans le Collége le 13. dans le rang que l'Empereur leur a donné par ſon Décret. Le Prince François de Lorraine doit être ici dans cinq ou ſix jours. Le Prince Picolomini lui a avoué le licentiement des Troupes en faveur des Espagnols: il ne tardera plus à en faire ſes plaintes à l'Empereur & enſuite à la Diéte. Il l'a aſſuré encore que les Coſaques ſe ſont mis ſous la protection du Moſcovite, qui a déclaré la Guerre aux Polonois, & arme puiſſamment.*

MONSIEUR,

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27. Février, me fait voir que vous ne m'avez point écrit le 20. & m'ôte de l'inquiétude où j'étois pour n'avoir point reçu la Commiſſion du Roi. J'ai écrit amplement le 16. de ce mois à Meſſieurs de Meulles, & Piques tout ce que je vous ai mandé ſur ce ſujet par ma derniére Lettre du 12. J'en ai depuis vu une du Comte de Waldeck qui porte que ſi les autres Princes des Cercles où l'Electeur de Brandebourg a part, ne veulent point ſe mettre en défenſe, Son Alteſſe Electorale ſeule ne laiſſera pas de s'y mettre, & obligera les autres à faire le ſemblable. Les Lettres de Cologne de cet Ordinaire portent, que les Troupes de cet Electeur auroient marché pour aller au ſecours de celui de Cologne; mais que la nouvelle de la détention du Duc de Lorraine, les a arrêtées. J'ai eu l'honneur de vous mander qu'elle avoit fait ceſſer ici la déliberation ſur ſa Ratification du Traité fait par le Sieur Fournier ſon Député avec les Etats, & qu'elle n'arrêteroit pas la propoſition du Mémoire des Ambaſſadeurs de l'Electeur de Cologne, pour chercher des moyens d'empêcher à l'avenir de ſemblables deſordres. Ils n'ont encore pu obtenir cette propoſition, & l'Electeur de Mayence l'a retardée, quoiqu'il m'ait dit le contraire, comme je vous ai mandé par ma derniére Lettre. On veut les obliger à reformer leur Mémoire, & en ôter quelques paroles que les Eſpagnols croyent leur être injurieuſes. On attend ici à tout moment le Prince François de Lorraine.

1654. Si les Princes voiſins de Cologne ne veulent pas ſe mettre en défenſe, l'Electeur de Brandebourg armera, & les y obligera. La Priſon du Duc de Lorraine arrête tout.

L'Electeur de Mayence a retardé la propoſition du Mémoire des Ambaſſadeurs de l'Electeur de Cologne, quoiqu'il lui eût promis le contraire: on veut les obliger à reformer dans ce Mémoire quelques termes qui offenſent les Eſpagnols.

Monſieur de Blumendal ne m'a point encore rendu la Lettre du Roi, & ne m'a point demandé audience depuis cette rencontre; c'eſt pourquoi je ne puis rien ajouter à ce que mon Secretaire vous dira ſur ce ſujet, en vous préſentant la Copie d'une Lettre que le Comte de Waldeck m'a écrite. Je vous en envoye une du Duc de Wirtemberg pour Sa Majeſté, avec la copie de celle que j'ai reçue de lui: il paroit très-bien intentionné. Les autres ne m'ont point encore envoyé leur réponſe.

La Lettre du Roi écrite à l'Electeur de Brandebourg ne lui a pas encore été rendue.

Vous lirez dans la Lettre du Comte de Waldeck ce qu'il me mande de la levée du Prince Chriſtian de Meckelbourg, de laquelle Monſieur de Meulles m'écrit qu'il n'entend plus parler, & les Députez des Ducs de Brunswick & de Meckelbourg continuent à m'aſſurer qu'elle n'aura aucun effet. Je me remets aux Lettres que Monſieur de Meulles vous écrit ſur les autres levées que les Eſpagnols veulent faire dans le Cercle de la Baſſe Saxe: j'eſpére qu'elles ne réuſſiront point auſſi, pourvû que le Roi de Dannemarck ne les favoriſe pas.

On n'entend plus parler des levées du Prince Chriſtian: il eſpére que les Eſpagnols ne réuſſiront pas à lever du monde dans ce Païs-là.

Ce que je vous ai mandé des levées des Eſpagnols dans les terres héréditaires de l'Empereur, & du licentiement qu'il veut faire en leur faveur, ſe confirme de jour en jour. J'en ferai des plaintes à Sa Majeſté même, puiſque vous le jugez à propos. J'en ai déja fait à l'Electeur de Mayence, & au Comte Curtz, & j'en ferai aux Etats par écrit avant la fin de la Diéte. Je les ai differées juſques à ce jour croyant que le retardement n'étoit point préjudiciable, puiſqu'elles ne feront pas ceſſer le mal préſent, dans l'eſpérance que j'ai eu de jour en jour qu'on communiqueroit avec moi ſur nos plaintes réciproques. Celle des levées étant la principale des nôtres, j'en ai donné avis en Suede & j'en parle ici à tous les Députez que j'ai occaſion de voir.

On confirme la levée des Eſpagnols dans les Païs héréditaires, & le licentiement des Troupes de l'Empereur. Il s'en plaindra.

On continuë d'aſſurer que l'Empereur partira à la fin d'Avril. Les uns diſent qu'il veut voir finir la Diéte avant ſon départ, & les autres qu'elle durera encore quelques jours. L'opinion la plus commune eſt qu'elle finira, & qu'on laiſſera une députation ici, qui pourra être transferée à Francfort, pour la matiére des Griefs laquelle ne ſera pas entamée avant la fin de la Diéte.

On aſſure que l'Empereur partira vers la fin d'Avril: on ne parle pas ſi preciſement de la fin de la Diéte.

L'Aſſemblée a enfin achevé, à ce qu'elle croit, l'affaire de Wecht, c'eſt-à-dire qu'elle a achevé les liquidations de ce qui peut être dû de reſte aux Suedois. Ils forment maintenant quelques autres difficultez, mais comme elles ne ſont pas de conſéquence, & n'ont rien de commun avec cette affaire, on eſpére qu'elles

La Diéte a achevé la liquidation de ce qui eſt dû à la Suede, l'affaire de Wecht ſera finie pourvû qu'on la paye.

1654. ne la retarderont pas. Il ne reſte donc plus qu'à payer, & c'eſt à mon avis la plus grande difficulté: car pluſieurs Etats ne veulent point payer leur quote, & alléguent des compenſations avec d'autres dépenſes qu'ils ont faites. L'Aſſemblée les a condamnez, mais ils ne ſe rendent pas, & il n'eſt pas facile de les faire payer contre leur gré. On m'aſſura hier, que l'Evêque de Munſter auquel la Place de Wecht doit être rendue, a trouvé de l'argent ſuffiſamment pour payer la part de ceux qui la refuſeront: qu'il avancera ſauf à répéter, & que Wecht lui ſera reſtitué au plus tard dans le mois de Mai.

L'Evêque de Munſter avancera l'argent pour payer les Suedois, ainſi Wecht ſera rendu.

L'Aſſemblée examine maintenant un paragraphe du Traité de la Paix, qui commence par ce mot, *Indaganda*, touchant les dettes, & principalement les intérêts qui ont couru pendant la Guerre. Il s'y rencontre de grandes difficultez, & il n'eſt pas poſſible de faire une régle générale, la condition des Créanciers & des Debiteurs n'étant pas égale; c'eſt pourquoi on croit qu'on ne déterminera rien ici, & qu'on renvoyera cette affaire aux Aſſemblées des Cercles, afin que chacun faſſe un reglement pour ceux qui ſont dans ſon étendue.

Les Etats examinent préſentement l'article des dettes, & les intérêts: on y trouve des difficultez.

Dans le projet des matiéres qui doivent être traitées avant le départ de l'Empereur, il n'y a outre les affaires de Wecht, des dettes, & des Griefs, que la notre. Celle du Mémoire de Cologne, & le point de la Juſtice, eſt dans l'ordre. La nôtre eſt la ſeconde, & celle de Wecht la premiére; deſorte que ſi l'on ſuit cet ordre, on parlera bientôt à moi. L'Electeur de Mayence avoit fait dreſſer un *Concluſum* qui nous étoit fort contraire: car ſans m'ouïr il condamnoit toutes nos plaintes, & déclaroit juſtes toutes celles qui ſont faites contre nous, & principalement celle de l'Evêque de Spire ſon Allié, pour lequel il vouloit que les Etats demandaſſent au Roi une bonne caution & aſſurance, que la Garniſon de Philipsbourg ne lui feroit aucun dommage à l'avenir; & au cas que cette caution fût difficile à trouver, il vouloit que les Etats propoſaſſent comme un bon expédient la reſtitution de Philipsbourg. Il a fait tous ſes efforts pour maintenir ce *Concluſum*, qui étoit ſi ridicule qu'il a été deſavoué par les trois Colléges & même par les Députez d'Autriche & de Bourgogne, & il a été obligé d'en faire un en bonne forme, lequel porte ſimplement qu'on conférera avec moi ſur les plaintes réciproques. Le Sieur de Verbourg Député de cet Electeur pour l'Evêché de Wirtzbourg dans le Collége des Princes, l'eſt auſſi maintenant pour les Evêques de Spire, & de Bâle, deux de nos Parties, depuis le départ de leurs Députez, & toutes les fois qu'il en trouve l'occaſion il parle de la France avec une aigreur extraordinaire, auſſi bien dans le ſuffrage qu'il donne pour Wirtzbourg, que dans ceux qu'il donne pour les deux Evêques.

Points à traiter à la Diéte avant le départ de l'Empereur: il doit venir le ſecond ſur les rangs.

L'Electeur de Mayence avoit fait dreſſer une concluſion contre la France qui lui étoit entiérement contraire: il a été obligé d'en faire une autre.

Le Sr. Verbourg Député de Wirtzbourg, de Spire, & de Bâle, toutes les fois qu'il en trouve l'occaſion parle contre la France avec une aigreur extraordinaire.

Je n'ai point vu Monſieur le Comte Curtz, ſur la Lettre de l'Empereur au Roi, en faveur de la Ville de Hambourg, & je vous en ai mandé ma raiſon par la mienne du 12. de ce mois. Le Prince d'Aversperg m'ayant viſité le quinziéme, nous tombames ſur cette affaire ſans deſſein, & il me dit que c'étoit une mépriſe & que cela n'arriveroit plus.

Le Prince d'Aversperg lui a dit dans une viſite qu'il lui a faite, que la Lettre que l'Empereur avoit écrite au Roi en faveur de la Ville de Hambourg qui n'étoit pas dans la forme requiſe, que c'étoit par

Je vous ai mandé par ma Lettre du douziéme de ce mois, que les Princes de Salm, Dietrichſtein, d'Amalfi, & d'Aversperg, avoient été inſtalez le dixiéme dans le Collége des Princes. Les cinq de Naſſau y ont été inſtalez le 13. dans le rang que l'Empereur leur a donné par ſon Décret. Le Comte de Sarbruk ſera auſſi reçu Prince, & je penſe qu'à l'avenir tous ceux de cette Maiſon le ſeront; mais par le Décret de l'Empereur ils n'auront tous que deux voix; l'une pour les Catholiques, & l'autre pour les Proteſtans, & on leur laiſſe la liberté de choiſir entre eux celui qui aura la voix. Le Fils du Comte de Lichtenſtein, fait Prince par l'Empereur Ferdinand ſecond, ſollicite auſſi d'être inſtallé.

1654. mepriſe, & que cela n'arriveroit plus.

Les cinq Princes de Naſſau ont été inſtalez dans le College le 13. dans le rang que l'Empereur leur a donné par ſon Décret.

Je viens de recevoir une Lettre de Monſieur le Duc de Neubourg pour le Roi: je vous l'envoye avec la Copie de celle qu'il m'a écrite. Mon Secretaire qui eſt parti d'ici le ſeiziéme de ce mois pour aller à la Cour, vous informera de tout ce que je puis avoir omis dans cette Lettre, & dans les précédentes. Je vous ſuplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je ſuis &c.

Depuis cette Lettre écrite j'ai viſité le Prince de Picolomini, qui m'a dit qu'il arriva Mardi 27. de ce mois un Courier de Vienne, qui aſſure que le Prince François de Lorrraine en eſt parti le Dimanche quinziéme, & qu'il ſera ici dans cinq ou ſix jours. Il m'a confeſſé le licentiement que l'Empereur fait en faveur des Eſpagnols, & m'a dit qu'il n'étoit que de 1200. hommes, & qu'ils en leveroient huit cens pour faire les deux mille. Après cette confeſſion, je ne veux plus tarder à me plaindre; c'eſt pourquoi je demanderai audience à l'Empereur pour demain, & auſſitôt que je l'aurai eue, je ferai une plainte par écrit aux Etats, afin qu'ils ne refuſent pas de parler avec moi ſur ce ſujet, dans la Conférence que nous devons avoir, comme ſur une matiére imprévue, & de laquelle ils n'ont aucune information. Il m'a encore dit comme une choſe certaine que les Coſaques ſe ſont mis ſous la protection du Moſcovite, & lui ont donné des Places en gage dans l'Ukraine: qu'il a déclaré la Guerre aux Polonois: qu'il prétend avoir une Armée de 180000. hommes, & de 20000. Etrangers, ſans les Coſaques, & qu'il doit envoyer quatre Ambaſſadeurs en France, Suede, Dannemarck, & Hollande, pour dire les raiſons de ſon deſſein: qu'on ne ſait point encore quel parti les Tartares prendront, & que l'épouvante eſt extraordinaire en Pologne.

Le Prince François de Lorraine doit être ici dans cinq ou ſix jours.

Le Prince Picolomini lui a avoué le licentiement des Troupes en faveur des Eſpagnols: il ne tardera plus à en faire ſes plaintes à l'Empereur & enſuite à la Diéte.

Il l'a aſſuré encore que les Coſaques ſe ſont mis ſous la protection du Moſcovite, qui a déclaré la Guerre aux Polonois, & arme puiſſamment.

MON-

1654.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 26. Mars 1654.

L'Empereur a donné un Décret pour exhorter les Etats à ne plus travailler qu'au point de la Justice, & sur le Mémoire de l'Ambassadeur de Cologne. Il lui envoye l'extrait de la Conclusion du Collége Electoral, & de celle du Collége des Princes sur ce Décret. La Conclusion des Princes est fort différente de celle du Collége Electoral, l'Empereur leur fera dire ce qu'il voudra. Il ne sait pas encore si l'on parlera des plaintes contre la France : il tâchera d'éviter le mal présent. L'Empereur au lieu d'empêcher la proposition d'une défense commune dans l'Empire, comme on le croyoit, la demande, ce qui est suspect à tous les Protestans, & à la France par conséquent : il en dit la raison. Comme il lui avoit déja marqué l'avis du Sieur Volmar qu'il ne falloit point employer le tems à examiner ce qui regardoit les Couronnes étrangéres, qu'elles satisferoient d'elles-mêmes, l'Empereur continue ce même dessein. Si le Député de Mayence qui s'y opposa alors, y acquiesce maintenant, c'est une marque que les Ennemis de la France croyent qu'il faut laisser la chose indécise. Sa maladie l'empêche de lui envoyer quelque chose de nouveau. Il n'a rien négligé pour faire connoître au Duc de Savoye qu'il ne manque rien de la part du Roi pour le succès de son affaire. Le Député de Savoye lui a dit que l'Electeur de Mayence avoit voulu lui persuader, que le Roi étoit mieux avec le Duc de Mantouë qu'il ne pensoit, & qu'il n'avoit aucun dessein de le satisfaire. Si le Duc de Mantouë veut recevoir l'argent & exécuter le Traité de Paix, il faut parler de payement, & non de consignation : s'il ne le veut pas, la consignation ne l'engageroit à rien, & seroit aussi incommode que le payement. Monsieur de Brienne lui ayant marqué que l'Electeur de Mayence a écrit une Lettre dans laquelle il conseille que la France consigne l'argent pour Mantouë, il lui répond que s'il l'a écrite à la Cour sans la lui donner & sans l'en avertir, qu'elle doit être suspecte. Il lui semble que cette affaire est maintenant en très-bon état, & lui en dit les raisons. Il lui dit enfin que si l'affaire vient en état d'offrir la consignation, & que le Député de Savoye le desire, qu'il l'offrira. Les Députez espérent qu'après la fin de la Diéte, l'Electeur de Cologne & plusieurs autres Princes pourroient former une Ligue, & prétendent s'appuyer de la France. Monsieur de Meulles qui est sur les lieux n'en espére pas tant, ni lui non plus. Il croit que l'Ambassadeur de Brandebourg ne voyant point de disposition dans les autres Electeurs à donner le Titre au Roi qu'on prétend, & qu'ayant la parole de la Cour pour son Maître, 1654.

1654. *il aime mieux traiter à la Cour qu'avec lui. Le Prince François de Lorraine n'eſt parti de Vienne que le dix-ſeptiéme: on l'attend ici inceſſamment. Les Eſpagnols lui ont fait propoſer d'envoyer ſon aîné en Flandres pour commander les Troupes, ou de laiſſer ſes deux fils à Vienne, il n'a fait ni l'un, ni l'autre & les amène avec lui. Les Ambaſſadeurs de Baviere & de Brunſwick l'ont aſſuré qu'ils ne ſouffriroient point qu'on fît aucune choſe au préjudice de la France lorſqu'on dreſſera le formulaire de défenſe.*

MONSIEUR,

L'Empereur a donné un Décret pour exhorter les Etats à ne plus travailler qu'au point de la Juſtice, & ſur le Mémoire de l'Ambaſſadeur de Cologne.

DEpuis ma derniére Lettre du 19. de ce mois, j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le ſixiéme. Je vous ai mandé que nos affaires étoient dans la liſte des matiéres que les Etats vouloient traiter avant le départ de l'Empereur. On a dicté le vingtiéme de ce mois un Décret de Sa Majeſté Imperiale, par lequel il exhorte les Etats à ne travailler plus, avant ſon départ, qu'au point de la Juſtice, & au Mémoire des Ambaſſadeurs de l'Electeur de Cologne, qui demande que l'Empire penſe à une défenſe commune, pour établir à l'avenir un repos aſſuré dans l'Allemagne. Le même Décret porte que toutes les autres matiéres ſe pourroient remettre à une autre Diéte, que l'Empereur promet de convoquer bientôt. Je vous envoye un extrait en Latin du *Concluſum* du Collége Electoral, & de celui du Collége des Princes ſur ce Décret. Si la Conférence ſe fait aujourd'hui avec le Collége des Villes, & qu'on forme un *Concluſum* général des trois Colléges, je l'ajouterai à la fin de cette Lettre. Le *Concluſum* du Collége des Princes paroit fort différent de celui du Collége Electoral; mais on leur fera dire ce que l'Empereur voudra. Il n'a point parlé dans ſon Décret de donner au Prince François de Lorreine la ſomme qui a été promiſe au Duc Charles ſon Frére; mais le Collége Electoral en a fait la propoſition, ſachant qu'elle lui ſeroit agreable.

Il lui envoye l'extrait de la Concluſion du Collége Electoral, & de celle du Collége des Princes ſur ce Décret.

La Concluſion des Princes eſt fort differente de celle du Collége Electoral, l'Empereur leur fera dire ce qu'il voudra.

Je ne ſais ſi on parlera de nos affaires: car cela dépend abſolument de la volonté de l'Empereur. Si on en parle, il aura pris ſes meſures, & ſera preſque aſſuré de faire aprouver par les Etats les plaintes faites contre nous, & ſi on n'en parle point, il faut croire qu'il trouve plus avantageux de les garder pour un autre tems, & qu'il y ſait quelque fineſſe; deſorte que je ne ſais preſque pas lequel des deux je dois ſouhaiter, ſinon qu'il me ſemble plus utile d'éviter le mal préſent parceque le tems peut renverſer tous leurs deſſeins.

Il ne ſait pas encore ſi l'on parlera des plaintes contre la France: il tâchera d'éviter le mal préſent.

L'Empereur au lieu d'empêcher la propoſition d'une défenſe commune dans l'Empire, comme on le croyoit, la demande, ce qui eſt ſuſpect à tous les Proteſtans, & à la France par conſéquent: il en dit la raiſon.

On croyoit que la propoſition d'une défenſe commune dans l'Empire choqueroit extrêmement l'Empereur, & qu'il feroit tous ſes efforts pour l'empêcher. Il la demande, & par là elle devient ſuſpecte à tous les Proteſtans, & elle nous le doit être auſſi: elle ne ſervira de rien à l'Electeur de Cologne, comme vous aprendrez par le *Concluſum* du Collége Electoral, & l'Empereur aura toujours aſſez de pouvoir pour empêcher qu'elle ne tourne au préjudice des Eſpagnols; deſorte qu'elle ne peut ſervir que contre nous, & nos Alliez: & ſi nos affaires alloient mal, elle donneroit moyen à l'Empereur, ſous prétexte de quelque légére contravention, d'irriter contre nous les Cercles voiſins du Rhin, d'autant plus facilement que Monſieur l'Electeur Palatin qui eſt notre ennemi juré, & qui a mis dans ſa tête de nous ôter Philipsbourg, eſt Directeur du Cercle Electoral du Rhin, comme Monſieur l'Electeur de Mayence l'eſt du Cercle du haut Rhin, comme Evêque de Vorms.

Comme il lui avoit déja marqué l'avis du Sieur Volmar qu'il ne falloit point employer le tems à examiner ce qui regardoit les Couronnes étrangeres, qu'elles ſatisferoient d'elles mêmes, l'Empereur continue ce même deſſein. Si le Député de Mayence qui s'y oppoſa alors, y acquieſce maintenant, c'eſt une marque que les Ennemis de la France croyent qu'il faut laiſſer la choſe indéciſe.

Je vous ai mandé par une de mes Lettres, que Monſieur Volmar avoit dit dans ſon avis, il y a quelque tems, lorſqu'on parla des matiéres qu'on devoit traiter devant le départ de l'Empereur, qu'il ne falloit employer le tems ſur celles qui regardent les Couronnes étrangeres, & qu'il y avoit apparence qu'elles ſatisferoient d'elles-mêmes à ce qu'elles devoient. Le Décret de l'Empereur continue ce même deſſein, & ſi l'Electeur de Mayence, le Député duquel s'y oppoſa alors avec chaleur, y acquieſce maintenant, c'eſt un témoignage que nos Ennemis croyent qu'il leur eſt avantageux de laiſſer indéciſe, non ſeulement la plainte de Monſieur l'Archiduc d'Inſpruck, (ce qu'ils ont voulu faire il y a déja longtems,) mais encore toutes les autres. Cela ne m'obligera point à demander avec empreſſement que la Diéte les examine: car ma demande ſeroit inutile ſi l'Empereur ne le veut pas, & peut-être qu'on attend que je parle, pour me condamner ſur ma propre requête; mais lorſque la Diéte finira, j'en donnerai une grande plainte par écrit, qui contiendra exactement tout ce qui s'eſt paſſé en cette affaire.

Sa maladie l'empêche de lui envoyer quelque choſe de nouveau.

Je n'ai pu voir l'Empereur, ni donner un Ecrit aux Etats, touchant les levées, & licentiement qui ſe font en faveur des Eſpagnols, parce qu'il y a ſix jours que je ſuis dans le lit accablé par une fluxion ſur la poitrine, qui me tient depuis quatre mois. Je n'ai rien à vous mander de nouveau touchant les levées, & licentiement, qui ſe font dans les Terres héréditaires de l'Empereur, & je m'aſſure que Monſieur de Meulles vous écrit comme à moi, que les levées du Cercle de la baſſe Saxe ne nous feront pas beaucoup de mal.

Il n'a rien négligé pour faire connoître au Duc de Savoye qu'il ne manque rien de la part du Roi pour le ſuccès de ſon affaire.

Le Député de Savoye lui a dit que l'Electeur de Mayence avoit voulu lui perſuader, que le Roi étoit mieux avec le Duc de Mantouë qu'il ne pen-

Mon principal ſoin a été de faire voir ici à Monſieur le Duc de Savoye qu'il ne manque rien du côté du Roi, pour le ſuccès de ſon affaire. Ce ſoin a été grand, parce qu'il a ici un Député fort délicat, & difficile: je l'ai redouté, depuis que vous m'avez mandé les ſoupçons que vous aviez. Si ce Député dit la vérité, Monſieur l'Electeur de Mayence eſt ennemi déclaré; car il m'a dit que cet Electeur avoit voulu lui perſuader que le Roi étoit mieux avec Monſieur le Duc de Mantouë qu'il ne penſoit, & que nous n'avions aucun deſſein de faire ce que nous devions pour ſa ſatisfaction. La propoſition d'une conſignation nous auroit ruiné; car de la façon que Monſieur l'Abbé d'Allié m'en parla à Paris, elle a toujours plu en Savoye, & elle auroit été agréée

1654. agréée par l'Empereur ; mais y ajoutant de notre part la reſtitution de Trin, comme une condition, elle n'auroit pas agréé à Monſieur le Duc de Savoye : il n'y a aucun Etat dans l'Empire qui eût trouvé notre offre valable. Ou Monſieur le Duc de Mantouë veut recevoir l'argent, & exécuter le Traité de Paix, ou non : au premier cas, il faut parler de payement, & non de conſignation, ſi ce n'eſt juſques à tant qu'il ait ſatisfait de ſa part à ce qu'il doit ; & au ſecond cas, la conſignation qui ſe feroit ſans ſon conſentement ne l'engageroit à rien, nous ſeroit auſſi incommode que le payement, & ne nous donneroit pas la même ſureté. Les Etats ont ſi bien compris cela, qu'aucun n'a été d'avis de la conſignation, & le Collége Electoral l'a ôrée de ſon *Concluſum*, où Monſieur l'Electeur de Mayence, qui l'a dreſſé comme Directeur du Collége, l'avoit miſe. Vous me parlez dans votre Lettre d'une que cet Electeur a écrite, où il l'a conſeillé. S'il l'a écrite à la Cour ſans me la donner, & même ſans m'avertir, elle vous doit être ſuſpecte, & je vous ſuplie très-humblement de m'en envoyer la copie. Il me ſemble que cette affaire eſt maintenant en très-bon état pour nous ; car ſi l'Empereur fait finir la Diéte, ſans permettre qu'on en parle, Monſieur le Duc de Savoye connoîtra clairement, & tout l'Empire auſſi, que le défaut ne vient pas de nous, mais ſi Sa Majeſté Imperiale permet qu'on la propoſe, & que Monſieur le Duc de Mantouë demande les intérêts depuis l'an 1631. comme le bruit en court, on en fera le même jugement ; & s'il ſe met à la raiſon, il ne ſauroit nous engager plus avant que nous le ſommes par le Traité de Munſter, ni faire prendre au Duc de Savoye ici, & dans toute cette Campagne aucun ſoupçon contre nous, deſorte que l'affaire peut tourner à notre avantage en beaucoup de façons, & elle ne peut nous réuſſir mal, ni donner au Duc de Mantouë aucun moyen de nous brouiller avec Monſieur le Duc de Savoye, qu'il n'ait toujours eu en ſa main depuis le Traité de Munſter. Il ne doit eſpérer aucune Inveſtiture ſans le conſentement des Eſpagnols, & du Duc de Mantouë, & il n'y conſentira jamais, qu'au cas du payement actuel, s'il ſe réſoud à exécuter le Traité ; mais s'il ne s'y réſoud pas, la conſignation réelle n'obtiendroit pas l'Inveſtiture : elle n'eſt propoſée par Monſieur l'Electeur de Mayence, que comme une choſe qu'il croit qu'on ne fera pas ; mais ſi elle étoit faite, il naîtroit de nouvelles difficultez. Puiſque j'offre le payement, j'offre quelque choſe de plus que la conſignation, toutefois ſi l'affaire revient en état d'offrir la conſignation, & que le Député de Savoye la deſire, je l'offrirai. Nous ſaurons à la fin des quatre ſemaines ce que nous devrons faire, cependant il n'y aura point d'occaſion de parler de cette affaire.

Les Députez des Ducs de Brunſwick m'ont fait dire la même choſe, que Monſieur de Wicquefort vous a dite & ils eſpérent qu'après cette Diéte la liaiſon ſe fera entr'eux, Monſieur l'Electeur de Cologne, l'Adminiſtrateur de Magdebourg, les Ducs de Mecklebourg, & de Holſtein. Ils n'eſpérent pas que la Couronne de Suéde s'y joigne, principalement à cauſe du changement de Gouvernement que la Reine de Suéde propoſe : ils n'eſpérent pas auſſi que le Landgrave de Heſſe y entre, & ils ne font aucun compte du Duc de Saxe Lawembourg, qui n'a en tous biens que quatre Bailliages, & qui ne fera rien contre le gré de l'Empereur ; mais ils eſpérent d'y pouvoir attirer la Maiſon de Saxe-Weymar, & prétendent s'appuyer de la France. Ils ne m'avoient point encore parlé ſi clairement, & Monſieur de Meulles qui eſt ſur les lieux n'en eſpére pas tant. Je vous avoue, Monſieur, que je ſuis de ſon ſentiment ; toutefois il ne faut rien négliger ; je penſe qu'il ſera très-à-propos de lui envoyer directement la Commiſſion du Roi, & aſſez à temps de ſe déclarer lorſqu'on en ſera recherché par ces Princes.

Le Baron de Blumental ne m'a point encore parlé de la Lettre du Roi, qui lui a été renvoyée par l'Electeur de Brandebourg ſon Maître, ni auſſi d'un accommodement pour le Titre des Electeurs, comme il m'avoit promis : cela me fait croire qu'il ne voit pas de diſpoſition dans les autres Electeurs, à donner le Titre de *Monſeigneur*, ou qu'ayant déja votre parole pour ſon particulier, il aime mieux traiter avec vous d'une affaire qu'il croit déja faite, que de s'en faire une pour les autres Electeurs, en traitant avec moi. Je ne ſais même ſi la Lettre du Roi lui a été effectivement renvoyée, ou ſi on a ſeulement voulu m'en faire peur, & à vous par moi, afin de vous preſſer de lui donner ſans delai le Titre qu'il demande : celui de *Monſeigneur* n'eſt pas fort aſſuré, car il l'évitera écrivant en Latin.

Le Prince François de Lorraine n'eſt parti de Vienne que le dix-ſeptiéme de ce mois : on l'attend ici aujourd'hui, ou demain, & le Comte de Saint Amour a déja repaſſé. Il laiſſe ſa Fille à l'Impératrice Douairiére, & les deux Princes ſes Fils l'accompagnent. Les Eſpagnols lui ont fait propoſer d'envoyer ſon Fils ainé en Flandres pour commander les Troupes, eſpérant être encore plus Maîtres d'un jeune Prince que de lui : ils lui ont propoſé auſſi de laiſſer ces deux Fils à Vienne, mais il n'a pas voulu ni l'un ni l'autre. Je vous ſuplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je ſuis, &c.

Depuis ma Lettre écrite, j'ai fait parler aux Ambaſſadeurs de Baviere, & de Brunſwick, qui ſont entre les Députez nommez pour dreſſer le formulaire de la défenſe : ils m'ont fait dire qu'ils ne croyent pas qu'elle réuſſiſſe, parceque l'Empereur, & les Etats ne la voudront pas aux mêmes conditions, chacun y voulant trouver ſon avantage, & que l'Empereur ne l'a propoſée à leur avis, que dans la croyance qu'elle paſſeroit contre ſon gré s'il s'y oppoſoit ; mais qu'il ne ſera pas fâché que la propoſition s'en évanouïſſe, ayant l'avantage de l'avoir faite, & d'avoir fini par là la Diéte aſſez honorablement, qu'en tout cas ils m'aſſuroient qu'ils ne ſouffriroient point qu'il ſe paſſât dans cette affaire aucune choſe à notre préjudice, & que je pouvois vivre en repos de ce côté-là. J'en ferai parler à tous ceux qui ſont nos amis entre les Députez, ſans témoigner aucune crainte particuliére ; mais comme pour leur intérêt autant, ou plus que pour le nôtre.

CON-

ſoit, & qu'il n'avoit aucun deſſein de le ſatisfaire.

Si le Duc de Mantouë veut recevoir l'argent & executer le Traité de Paix, il faut parler de payement, & non de conſignation : s'il ne le veut pas, la conſignation ne l'engageroit à rien, & ſeroit auſſi incommode que le payement.

Monſieur de Brienne lui ayant marqué que l'Electeur de Mayence a écrit une Lettre dans laquelle il conſeille que la France conſigne l'argent pour Mantouë ; il lui répond que s'il l'a écrite à la Cour ſans la lui donner & ſans l'en avertir, qu'elle doit être ſuſpecte.

Il lui ſemble que cette affaire eſt maintenant en très bon état, & lui en dit les raiſons.

Il lui dit enfin que ſi l'affaire vient en état d'offrir la conſignation, & que le Député de Savoye le deſire, qu'il l'offrira.

Les Députez eſpérent qu'après la fin de la Diéte, l'Electeur de Cologne & pluſieurs autres Princes pourroient former une Ligue, & prétendent s'appuyer de la France.

Monſieur de Meulles qui eſt ſur les lieux n'en eſpere pas tant, ni lui non plus.

Il croit que l'Ambaſſadeur de Brandebourg ne voyant point de diſpoſition dans les autres Electeurs à donner le Titre au Roi qu'on prétend, & qu'ayant la parole de la Cour pour ſon Maître, il aime mieux traiter à la Cour qu'avec lui.

Le Prince François de Lorraine n'eſt parti de Vienne que le dix-ſeptiéme : on l'attend ici inceſſament.

Les Eſpagnols lui ont fait propoſer d'envoyer ſon ainé en Flandres pour commander les Troupes, ou de laiſſer ſes deux Fils à Vienne, il n'a fait ni l'un ni l'autre & les amene avec lui.

Les Ambaſſadeurs de Baviere & de Brunſwick l'ont aſſuré qu'ils ne ſouffriroient point qu'on fit aucune choſe au préjudice de la France lors qu'on dreſſera le formulaire de défenſe.

CONCLUSUM COLLEGII ELECTORALIS.

Die 23. Martii 1654.

COllegium Electorale existimat, quoad defensionem contra Lotharingicas Cohortes, expectandum esse eventum interpositionis Cæsareæ inter Electorem Coloniensem & Archiducem : interim Legato Hispanico seriò remonstrari debere, non posse Imperium ulteriùs pati, hujusmodi violentas concussiones militares, & instandum esse, ut dictus Legatus, cessationem hujusmodi hostilitatum, velit apud Regem suum pro virili promovere: Litteras quoque ejusdem tenoris, ad Regem Franciæ, Hispaniæque scribendas, ac interea temporis in puncto securitatis publicæ certos Deputatos nominandos esse, qui ordinationem executionis perlegant, & ad statum præsentem redigant : interea alias materias, ac præsertim punctum restituendorum ex capite Amnistiæ suscipiendum esse, ac non videri, Cæsaream Majestatem, urgeri amplius posse, ut diutiùs subsistere velit : attamen generaliter suæ Majestati ob oculos poni posse difficultates materiarum tractandarum, & ejus postea judicio relinqui, utrùm continuare Comitia velit, vel non. Cùm verò, quoad Tractatum Lotharingicum, vix sperandum sit, sine impendio, Statuum loca, Lotharingicis Præsidiis occupata, restitui posse, optimum fore opperiri adventum Francisci Ducis Lotharingiæ, ac videre quomodo cum eo conveniri possit; quoad materias inposterùm tractandas, tantùm quantùm fieri potest expediendum; catera verò ad ordinariam Deputationem, modo in Imperio consueto, & Francofurti anno 1644. salubriter practicato, remitti posse. Deputati Electoralium ad executionis ordinationem revidendam, sunt, Bavarus, Saxonicus, Brandeburgicus.

RESOLUTION

Prise par le

COLLEGE ELECTORAL.

Le 23. Mai 1654.

LE Collége Electoral estime, qu'avant que de se déterminer à s'opposer aux Troupes du Duc de Lorraine, il est à propos d'attendre l'événement de la médiation de l'Empereur entre l'Electeur de Cologne & l'Archiduc : que cependant il faut représenter fort sérieusement à l'Ambassadeur d'Espagne, que l'Empire ne peut plus soutenir les contributions & les exactions dont ces Troupes le foulent, & insister auprès de lui pour le porter à insinuer vivement au Roi son Maître de les faire cesser : qu'il faut aussi écrire sur le même ton aux Rois de France & d'Espagne, & en attendant l'effet de toutes ces démarches, nommer des Députez pour travailler à maintenir la sureté publique, à examiner le réglement fait au sujet de l'exécution du Traité, & à l'accommoder à l'exigence des cas, & à la situation présente des affaires : qu'on peut cependant entamer d'autres matiéres, entr'autres celle des restitutions qui résultent du Chapitre de l'Amnistie : qu'il ne paroit pas qu'on puisse décemment faire de nouvelles instances auprès de Sa Majesté Imperiale pour l'obliger à demeurer ici plus longtems; mais qu'on doit se contenter de lui représenter en termes généraux le nombre des difficultez qu'il faut résoudre, & laisser ensuite à sa décision la continuation ou la fin de la Diéte: que quant au Traité qu'on propose avec le Duc de Lorraine, comme on ne peut guére espérer que les Lorrains restituent gratuitement les Places qu'ils occupent, il sera bon de dissimuler l'arrivée du Duc François, & de s'informer secrétement de quelle façon on pourroit traiter avec lui: qu'enfin il faudra tâcher d'expédier promptement les matiéres les plus pressées, & renvoyer les autres à la Députation ordinaire selon la coutume de l'Empire pratiquée avec succès à Francfort en 1644. Au reste le Collége nomme pour Députez à la revision du Réglement, ceux de Baviere, de Saxe, & de Brandebourg.

CONCLUSUM COLLEGII PRINCIPUM.

Die 23. Martii 1654.

PRincipum Collegium per majora cum Electoribus, cenſuit, ab Imperatore poſtulari non poſſe, ut amplius hìc commoretur; Principes tamen Proteſtantes vehementer petierunt, ut Comitia ulteriùs ſubſiſterent præcipuè uſque dum Deputatio de reſtituendis finiretur. In causâ Lotharingicâ, plerique voluerunt ut ſine impendio Statuum loca detenta reſtituerentur. Quoad ordinariam Deputationem ferè omnes ſe defectu inſtructionis excuſarunt. Ad Deputationem, circa revidendam ordinationem executionis, delecti ſunt ex Collegio hoc, Deputati Circulares; ex Bavarico, Bavarus ipſe, & Silisburg; ex Franconico, Bambergis & Culembac; ex ſuperiori Saxonico, præter Electorem, Saxo-Altemburg; ex inferiori Saxonico, Hildeshemenſis, Bremenſis, Magdeburgenſis, Brunſvicenſis, & Meclenburgenſis; ex Suevico, Conſtantienſis & Wirtembergenſis; ex ſuperiori Rhenano, Wormatienſis, & Haſſo-Caſſellanus; ex Weſtphalico Monaſterienſis & Oſnabrugenſis, Auſtriaco, Burgundico & Electorali Rhenano, arbitrium de ſuis Deputatis ſtatuendi, permiſſum eſt.

RESOLUTION Du COLLEGE Des PRINCES.

Priſe le 23. Mai 1654.

LE Collége des Princes, de concert avec celui des Electeurs, a jugé à la pluralité des voix, qu'on ne pouvoit décemment demander à l'Empereur de faire durer plus longtems la Diéte, quoique les Princes Proteſtans ayent inſiſté vivement pour la continuer, du moins juſqu'à ce que la Députation ordonnée au ſujet des reſtitutions ait conſommé ces matiéres. Quant aux affaires de Lorraine, la plupart des Déliberans ont ſoutenu, que les Places que les Lorrains occupent devoient être reſtituées ſans frais. Au ſujet de la Députation ordinaire, preſque tous les Députez ſe ſont excuſez de délibérer ſur le prétexte du défaut d'Inſtructions. Et enfin le Collége a nommé pour Députez à la réviſion du réglement fait pour l'exécution du Traité; ſavoir, pour le Cercle de Baviére, les Députez de Baviere & de Silisbourg: pour le Cercle de Franconie, ceux de Bamberg & de Culembach: pour le Cercle de la Haute-Saxe, outre l'Electeur, le Député de Saxe-Altembourg: pour le Cercle de la Baſſe-Saxe, les Députez de Hildesheim, de Breme, de Magdebourg, de Brunſwick, & de Mecklenbourg: pour le Cercle de Suabe, ceux de Conſtance & de Wirtemberg: pour le Cercle du Haut-Rhin, ceux de Wormes & de Heſſe-Caſſel: pour le Cercle de Weſtphalie, ceux de Munſter & d'Oſnabrug. Quant aux Cercles d'Autriche, de Bourgogne, & Electoral du Rhin, le Collége laiſſe le choix de leurs Députez à leurs Directeurs.

1654.

MONSIEUR De VAUTORTE à Monſieur de BRIENNE.

Du 2. Avril 1654.

Il lui envoye la Copie d'une Lettre que la Ducheſſe de Savoye lui a écrite, par laquelle il verra que cette Ducheſſe eſt pleinement ſatisfaite de la conduite du Roi. Il a eu audience de l'Empereur, il s'eſt plaint des levées des Eſpagnols; l'Empereur lui a repondu qu'elles étoient permiſes & que les François avoient la même liberté: il n'a pu rien gagner. Il lui donne avis que l'Empereur traite les Etats avec hauteur. La concluſion générale de la Diéte eſt preſque conforme aux deux qu'il lui a déja envoyées. L'Empereur a ôté à la Diéte toute eſpérance de prolongation par un Décret du 31. de Mars; il leur promet une Diéte dans peu de tems & une Députation dès à préſent pour examiner les plaintes ſuivant le Chapitre des charges agravantes. L'Electeur de Brandebourg a écrit à l'Empereur une Lettre hardie, pour demander la prolongation de la Diéte. On aſſure qu'on commencera après Pâques à parler de la défenſe commune, mais tout ira en fumée, l'Empereur le veut ainſi. L'Empereur doit partir le 28. La Diéte finira avant ſon départ. Il lui demande un ordre de pouvoir s'en aller avant ce temps-là, ſa maladie le mettant hors d'état de rien faire. Arrivée du Prince François de Lorraine à Straubingen: il croit que les Etats lui payeront les 150. mille écus du premier terme de la convention faite avec le Duc ſon Frére, & qu'il fera rendre les Places. L'Electeur de Brandebourg a fait le brave pendant la Diéte, les Miniſtres de l'Empereur s'en ſont très-peu embaraſſez. Il croit avec pluſieurs autres que l'Electeur de Brandebourg n'a eu en vuë de faire peur à l'Empereur, que pour faciliter quelques affaires qu'il a en cette Cour. Il n'a point de réponſe du Comte de Waldeck, qu'il avoit prié de s'expliquer ſur la liaiſon propoſée. L'Ambaſſadeur de Brandebourg ne lui a pas rendu viſite depuis un mois, & ne lui a point fait parler au ſujet du titre.

1654.

MONSIEUR,

DEpuis ma Lettre du 26. de Mars, j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13. Je ne puis rien ajouter à mes précédentes ſur l'affaire de Savoye. j'attens pour reparler le retour de mon Secretaire, & le onziéme jour de ce mois, qui eſt la fin des quatre ſemaines, Je vous envoye la Copie d'une Lettre de Madame la Ducheſſe de Savoye, que j'ai reçue par le dernier Courier, qui vous fera voir que ſon Alteſſe Royale eſt juſques à préſent pleinement ſatisfaite de la conduite du Roi.

Il lui envoye la copie d'une Lettre que la Ducheſſe de Savoye lui a écrite, par laquelle il verra que cette Ducheſſe eſt pleinement ſatisfaite de la conduite du Roi.

Je me tirai hier du lit avec beaucoup d'effort, pour aller chez l'Empereur: je lui dis que le Roi avoit fait ſortir ſes Troupes de Liége auſſitôt que celles de ſes Ennemis en étoient délogées, Sa Majeſté n'ayant eu d'autre deſſein que d'exécuter le Traité de la Paix, & de maintenir le repos public. Il me répondit qu'il avoit déja été averti du délogement de nos Troupes, & qu'il en avoit été très-aiſe, ne ſouhaitant rien davantage que de voir toutes choſes en Paix. Je repartis que dans le tems que le Roi exécutoit avec tant de ſincerité le Traité de la Paix, Sa Majeſté étoit fort ſurpriſe & fâchée d'apprendre, que dans les Terres héréditaires de Sa Majeſté Imperiale, on y contrevenoit manifeſtement, non ſeulement par des levées qui s'y faiſoient publiquement pour les Eſpagnols; mais même par un licentiement d'hommes qui ſe faiſoit dans quelques Regimens d'Infanterie de Sa Majeſté Imperiale, pour les fournir à nos Ennemis. Il me repliqua que les levées étoient permiſes, pourvû qu'elles ſe fiſſent ſelon les loix de l'Empire: que le Traité de Paix ne les défendoit point, & que nous avions la même liberté d'en

Il a eu audience de l'Empereur; il s'eſt plaint des levées des Eſpagnols, l'Empereur lui a répondu qu'elles étoient permiſes & que les François avoient la même liberté: il n'a pu rien gagner.

1654. d'en faire que les Eſpagnols, & que les Etats l'avoient déclaré ici ſur ma plainte. Pour ce qui eſt du licentiement, il me l'avoua, & me dit qu'il le faiſoit pour le ſoulagement de ſes Sujets: qu'il n'avoit point de connoiſſance que nos Ennemis en profitaſſent, & qu'il ne forçoit perſonne à les ſervir. Je lui répondis que les levées étoient défendues par le Traité de la Paix, qui auroit ſans raiſon défendu de leur donner paſſage par les Terres de l'Empire, ſi elles étoient permiſes: qu'on ne pouvoit pas empêcher d'aſſembler dix hommes, & de les faire marcher ſans armes, & ſans marques de gens de Guerre, & d'en faire couler ainſi un grand nombre à pluſieurs fois; mais il étoit défendu non ſeulement par le Traité de la Paix, mais par les Loix de l'Empire, de faire dans un lieu la levée d'un Corps conſidérable, & de le faire marcher avec Enſeignes & Drapeaux: que cela étoit fait, & ſe faiſoit encore contre nous; que tous ceux qui avoient été à Munſter ſavoient l'intention du Traité: que le Cercle de la baſſe Saxe avoit déclaré l'année paſſée dans l'Aſſemblée de Lunebourg, qu'elle étoit conforme à notre prétention, & qu'il n'étoit pas au pouvoir de cette Diéte de faire une déclaration contraire, principalement ſans entrer en conférence avec moi ſur cette plainte, & ouïr mes raiſons après avoir nommé des Députez, auxquels la Diéte avoit ſans doute voulu ſeulement donner une Inſtruction pour diſputer avec moi, & non pas faire une déclaration qui ſeroit nulle, tant à la forme, qu'au fond. Pour ce qui eſt du licentiement, je lui dis, que ſi Sa Majeſté Imperiale ne refaiſoit point le même nombre d'hommes, ſes Sujets en ſeroient ſoulagez; mais que j'étois aſſuré que les Colonels avoient ordre en licentiant de remplacer le même nombre d'hommes le plutôt qu'ils pourroient, & partant que le licentiement n'avoit point d'autre motif que celui de donner des hommes aux Eſpagnols, & que chacun ſavoit qu'ils conviendroient avec les Officiers, & Soldats, & s'aſſureroient d'eux auparavant qu'ils fuſſent licentiez. L'Empereur demeura encore d'accord de l'ordre qu'avoient les Colonels de refaire des hommes, & ne pouvant plus après cela prendre pour fondement du licentiement, le ſoulagement de ſes Sujets, il me dit, qu'il étoit bon quelquefois de licentier les vieillards, & estropiez, & de mettre de jeunes Soldats en leurs places. Je lui répondis que j'étois aſſuré qu'on ne licentieroit perſonne qui n'eût d'aſſez bonnes jambes pour aller en Flandre, & qu'il me permettroit de lui dire, que ſa réponſe me faiſoit connoître, qu'il voyoit bien que notre plainte étoit juſte: que je la lui faiſois de la part du Roi, afin qu'il y remediât ſelon ſon obligation & en tout cas, afin qu'il connût, & le public auſſi, que nous voyions bien le tort qu'on nous faiſoit. Il me repliqua qu'il n'avoit aucun deſſein de nous faire tort, ni contrevenir au Traité, & qu'il avoit nommé des Commiſſaires pour joindre aux Députez des Etats, & pour conférer avec moi ſur toutes les plaintes réciproques: qu'ils le feroient au premier jour, & qu'ils l'auroient peut-être déja fait, ſans ma maladie. Voila, Monſieur, tout ce qui s'eſt paſſé dans ma viſite. S'il eſt véritable qu'on ait deſſein de conférer avec moi avant la fin de la Diéte, je penſe qu'on diférera la Conférence juſques aux derniers jours, dans leſquels on précipite quelquefois les affaires, & on fait de mauvais coups. Je tâcherai de m'en garentir, quoique les Etats ſoient dans une baſſeſſe extrême, & que l'Empereur les traite maintenant avec autant de hauteur que s'ils étoient ſes Sujets.

Il lui donne avis que l'Empereur traite les Etats avec hauteur.

Je vous envoyai avec ma derniére Lettre le *Concluſum* des deux premiers Colléges ſur le Décret de l'Empereur. Le *Concluſum* général de la Diéte y eſt presque conforme, ſinon que les Etats n'écriront pas aux deux Rois; mais ils prient l'Empereur de leur écrire, & de parler à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Les Proteſtans demandoient une prolongation de la Diéte pour deux ou trois mois, afin d'expédier les matiéres les plus néceſſaires, n'étant pas même poſſible d'achever le point de Juſtice dans le vingtiéme de ce mois, mais l'Empereur leur a ôté toute eſpérance par un Décret du trente-un de Mars. Il promet ſeulement une Diéte dans peu de tems, à laquelle on renvoyera toutes les affaires indéciſes, & une Députation dès à preſent pour examiner toutes les plaintes, *ex capite Gravaminum*. L'Electeur de Brandebourg a écrit à l'Empereur une Lettre fort hardie, pour demander la prolongation de la Diéte. On parlera ici de la *défenſion* commune de l'Empire, de laquelle je vous ai amplement écrit par ma derniére Lettre, & on m'a aſſuré qu'on commenceroit le premier jour d'après les fêtes de Paques; mais tous ceux que j'ai conſultez croyent que cette propoſition ira en fumée, & que l'Empereur n'a pas un autre deſſein.

La Concluſion générale de la Diéte eſt preſque conforme aux deux qu'il lui a déja envoyées.

L'Empereur a ôté à la Diéte toute eſpérance de prolongation par un Décret du 31. de Mars; il leur promet une Diéte dans peu de tems & une Députation dès à préſent pour examiner les plaintes ſuivant le Chapitre des charges agravantes.

L'Electeur de Brandebourg a écrit à l'Empereur une Lettre hardie, pour demander la prolongation de la Diéte.

On aſſure qu'on commencera après Pâques à parler de la défenſe commune, mais tout ira en fumée, l'Empereur le veut ainſi.

Sa Majeſté Imperiale partira d'ici le vingt-huitiéme de ce mois: la Diéte finira avant ſon départ. Je vous ſuplie très-humblement, Monſieur, de m'envoyer un ordre de m'en aller en ce tems-là. Si je dois guérir ce ne peut être que par le changement d'air, & je ne ſuis pas en état d'aller à Trêves, ni de m'arrêter en Allemagne pour d'autres affaires, ayant un mal qui me menace de la mort.

L'Empereur doit partir le 28. La Diéte finira avant ſon départ. Il lui demande un ordre de pouvoir s'en aller avant ce tems-là, ſa maladie le mettant hors d'état de rien faire.

Le Prince François de Lorraine eſt arrivé avec ſes deux Fils dès le trente un de Mars, à Straubingen Ville de Baviere ſur le Danube à ſix lieues d'ici: on dit qu'il y paſſera la fête. Je crois que les Etats lui payeront les cent cinquante mille écus du premier terme de la convention faite avec ſon Frére, & qu'il fera rendre les trois Châteaux de Hombourg, Landſtoul, & Hammerſtein.

Arrivée du Prince François de Lorraine à Straubingen: il croit que les Etats lui payeront les 150 mille écus du premier terme de la convention faite avec le Duc ſon Frére, & qu'il fera rendre les Places.

L'Electeur de Brandebourg a fait le brave pendant toute cette Diéte: car au commencement il a hautement ſoutenu les Proteſtans dans le point de la Députation, & dans celui des Collectes, & à la fin il a écrit à l'Empereur une Lettre hardie, ſelon leur ſentiment, pour la prolongation de la Diéte. Il a auſſi le premier propoſé de ſecourir l'Electeur de Cologne: mais ce ſecours a eu peu de réalité, & ſon bruit a peu étonné les Miniſtres de l'Empereur. Monſieur de Meulles continue de m'écrire qu'il ne voit rien dans le Cercle de la baſſe Saxe qui ſoit conforme aux propoſitions que cet Electeur vous fait faire; je ne vois rien auſſi ici, quoique les Députez de Brunswick m'ayent fait ſavoir, comme je vous ai mandé par ma derniere Lettre. On doit tout écouter & ne rien négliger; mais je ſuis toujours du ſentiment de ceux qui croyent, que cet Electeur a voulu faire peur à l'Empereur, pour faciliter quelques affaires qu'il a en cette Cour. J'avois écrit au Comte de Waldeck le ſeiziéme de Mars une Lettre, pour l'obliger à s'expliquer par écrit ſur la liaiſon propoſée, de laquelle il m'a fait parler;

L'Electeur de Brandebourg a fait le brave pendant la Diéte, les Miniſtres de l'Empereur s'en ſont très peu embaraſſez.

Il croit avec pluſieurs autres que l'Electeur de Brandebourg, n'a eu en vuë de faire peur à l'Empereur, que pour faciliter quelques affaires qu'il a en cette Cour.

Il n'a point de réponſe du Comte de Waldeck, qu'il avoit prié de s'expliquer ſur la

1654. mais ſa réponſe tarde, & cela m'eſt ſuſpect, auſſi bien que la conduite de Monſieur Blumental, qui ne m'a pas viſité depuis un mois, & qui ne m'a point fait parler du Titre de Frére, ni d'aucune autre choſe. Quand la Diéte ſera finie on connoitra le ſentiment de ces Princes Proteſtans, ſur lequel on pourra prendre des meſures. Je vous ſuplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je ſuis &c.

Liaiſon propoſée.

L'Ambaſſadeur Brandebourg ne lui a pas rendu viſite depuis un mois. & ne lui a point fait parler au ſujet du Titre.

MONSIEUR

De

VAUTORTE

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 9. Avril 1654.

Les levées dans la Baſſe Saxe pour les Eſpagnols ne réuſſiront point. Les Troupes du Cercle ont diſſipé & desarmé deux ou trois cens hommes que le Prince Chriſtian de Meckelbourg avoit amaſſé. La Diéte a délibéré ſur le dernier Décret de l'Empereur qui perſiſte à finir la Diéte, & propoſe la convocation d'une Députation ordinaire. Le Collége Electoral la veut, & celui des Princes demande que la Diéte ceſſe pour ſe raſſembler dans un an. Il n'a pas vu le Prince François de Lorraine à Ratisbonne, parcequ'il ne lui a pas fait ſavoir ſa venue. On croit que l'Empereur obligera les Etats à lui payer les 150. mille écus du premier terme. Le Prince François ne pourra rendre que deux Places, l'Electeur de Trêves a repris Hammerſtein qui lui appartient. L'Electeur de Trêves a écrit & ſe plaint extrêmement du deſordre que les Troupes de France ont fait dans ſon Païs. Il croit qu'il en dit trop, que ce n'eſt que pour obtenir plus aiſément la Juriſdiction Métropolitaine ſur les trois Evêchez. 1654.

MONSIEUR,

J'Ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le vingtiéme de Mars. Elle me remet ſur mes précedentes à celle que vous me promettez par l'Ordinaire prochain du vingt-ſeptiéme. Je l'attendrai donc ou plutôt le retour de mon Secretaire.

Les levées dans la Baſſe Saxe pour les Eſpagnols ne réuſſiront point. Les Troupes du Cercle ont diſſipé & desarmé deux ou trois cens hommes que le Prince Chriſtian de Meckelbourg avoit amaſſé.

Je ne vous puis rien dire ſur l'Aſſemblée de quelques Princes, de laquelle Monſieur de Wicquefort vous a tant fait de bruit, que ce que j'ai eu l'honneur de vous en mander pluſieurs fois. Monſieur de Meulles qui eſt ſur les lieux eſt de mon ſentiment: il m'écrit que les levées des Eſpagnols dans le Cercle de la baſſe Saxe ne réuſſiront pas, & j'ai apris des Députez des Princes de Haguenau, Brunswick, & de Meckelbourg, que leurs Troupes ont diſſipé, & desarmé deux ou trois cens hommes que le Prince Chriſtian de Meckelbourg avoit déja amaſſé; il avoit été pris lui même, mais on l'a relâché.

La Diéte a délibéré ſur le dernier Décret de l'Empereur qui perſiſte à finir la Diéte, & propoſe la convocation d'une Députation ordinaire. Le Collége Electoral la veut, & celui des Princes demande que la Diéte ceſſe pour ſe raſſembler dans un an.

Nous n'avons preſque point ici de nouvelles, car depuis ma derniére Lettre les Etats n'ont pu s'aſſembler que hier à cauſe des fêtes. Ils ont délibéré ſur le dernier Décret de l'Empereur, qui perſiſte à finir la Diéte dans le vingtiéme de ce mois, & propoſe la convocation d'une Députation ordinaire pour renvoyer toutes les affaires qui n'ont pas été décidées ici. Le Collége Electoral veut cette Députation, & celui des Princes demande que la Diéte ceſſe pour recommencer dans un an. Voila où ils en étoient hier; je ne ſais ce qu'ils réſoudront aujourdhui.

Il n'a pas vu le Prince François de Lorraine à Ratisbonne, parcequ'il ne lui a pas fait ſavoir ſa venue.

Le Prince François de Lorraine arriva ici le deuxiéme de ce mois; on croit qu'il en partira aujourd'hui ou demain. Il ne m'a point fait ſavoir ſa venue, & je ne l'ai point vu ni complimenté. On croit que l'Empereur obligera les Etats à lui payer les 150. mille Risdalles, premier terme des trois cens mille promiſes au Duc Charles ſon Frére, pour la reſtitution des trois Châteaux; mais il n'en peut plus rendre que deux, Hombourg, & Landstoul; car Monſieur de Trêves a repris Hammerſtein qui lui appartient. Je viens de recevoir une Lettre de Monſieur l'Electeur de Trêves, qui ſe plaint extrêmement du deſordre commis par les Troupes de Monſieur Fabert dans ſon Archevêché à ſon retour; elle porte que les Lorrains n'y ont jamais ſi mal vêcu, & qu'il en va faire de grandes plaintes aux Etats. Il me ſemble qu'il en dit trop, & qu'il ne fait ce grand bruit, qu'afin d'obtenir comme par une compenſation, la reſtitution de ſa juriſdiction Métropolitaine ſur les trois Evêchez, de laquelle il voit bien que nous ne lui parlons pas fort nettement.

On croit que l'Empereur obligera les Etats à lui payer les 150. mille écus du premier terme.

Le Prince François ne pourra rendre que deux Places, l'Electeur de Trêves a repris Hammerſtein qui lui appartient.

L'Electeur de Trêves lui a écrit & ſe plaint extrêmement du deſordre que les Troupes de France font dans ſon Païs. Il croit qu'il en dit trop, que ce n'eſt que pour obtenir plus aiſement la juriſdiction métropolitaine ſur les trois Evêchez.

Le défaut de matiére & ma maladie m'empêchent de vous écrire plus amplement, j'ai une grande fluxion ſur la poitrine, avec une fiévre violente: en quelque état que je ſois je vous ſuplie très-humblement de me faire l'honneur de croire que je ſerai toujours avec une reconnoiſſance extrême &c.

MON-

1654.

MONSIEUR

VERONNEAU

à Monsieur de

BRIENNE.

Du 23. Avril 1654.

Il lui donne avis de la mort de Monsieur de Vautorte. Que le Pleinpouvoir qui lui avoit été envoyé pour l'affaire de Savoye a été inutile, qu'il l'a fait savoir à l'Electeur de Mayence, & aux Ambassadeurs des Electeurs pour satisfaire le Résident de Savoye, & pour faire connoitre l'intention sincére du Roi pour la Paix L'Empereur doit partir Mardi prochain, il verra la fin de la Diéte.

1654.

MONSEIGNEUR,

JE prens la liberté de vous faire celle-ci, pour vous donner avis du decès de Monsieur de Vautorte, arrivé le 19. de ce mois. Le Pouvoir pour l'affaire de Savoye que je lui avois apporté quatre jours auparavant sa mort, a été inutile, l'ayant trouvé dans un état qui ne lui permettoit plus que de penser à Dieu. Je l'ai depuis fait savoir à Monsieur l'Electeur de Mayence, & aux Ambassadeurs de Messieurs les Electeurs, tant pour satisfaire à Monsieur le Résident de Savoye, que pour faire connoitre l'intention du Roi, qui est d'executer sincérement le Traité de la Paix. J'ai ci-joint une Copie d'un Décret de l'Empereur du vingt-un de ce mois, sur lequel les Etats commencerent hier à déliberer. Il y en a beaucoup qui témoignent ne vouloir rien payer des trois cens mille écus que demande Monsieur le Prince François Frére de Monsieur le Duc Charles de Lorraine. Touchant la Députation ordinaire, il y a des Princes Protestans qui se sont déterminez à y consentir, desorte qu'on croit qu'elle passera par la pluralité des voix, étant demandée par tous les Catholiques.

L'Empereur partira d'ici Mardi prochain & verra finir la Diéte. Je suis avec un respect extrême &c.

Il lui donne avis de la mort de Monsieur de Vautorte

Que le Pleinpouvoi qui lui avoit été envoyé pour l'affaire de Savoye a été inutile, qu'il l'a fait savoir à l'Electeur de Mayence & aux Ambassadeurs des Electeurs pour satisfaire le Resident de Savoye, & pour faire connoitre l'intention sincere du Roi pour la Paix.

L'Empereur doit partir Mardi prochain, il verra la fin de la Diete.

FIN

DU TROISIEME TOME.